



**Nations Unies**

# **Budget-programme de 2022**

**Assemblée générale**  
**Documents officiels**  
**Soixante-seizième session**  
**Supplément n° 6**





## **Budget-programme de 2022**



*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	5
II. Plans-programmes de 2022. . . . .	6
Programme 1. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences . . . . .	6
Programme 2. Affaires politiques. . . . .	23
Programme 3. Désarmement. . . . .	139
Programme 4. Opérations de maintien de la paix . . . . .	150
Programme 5. Utilisations pacifiques de l'espace . . . . .	160
Programme 6. Affaires juridiques . . . . .	173
Programme 7. Affaires économiques et sociales. . . . .	250
Programme 8. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement. . . . .	270
Programme 9. Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons – partenariat stratégique pour l'avancement de la mise en œuvre . . . . .	304
Programme 10. Commerce et développement. . . . .	339
Programme 11. Environnement . . . . .	423
Programme 12. Établissements humains . . . . .	489
Programme 13. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale . . . . .	540
Programme 14. Égalité des sexes et autonomisation des femmes . . . . .	656
Programme 15. Développement économique et social en Afrique . . . . .	662
Programme 16. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique . . . . .	816
Programme 17. Développement économique en Europe . . . . .	950
Programme 18. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes . . . . .	1042
Programme 19. Développement économique et social en Asie occidentale . . . . .	1163
Programme 20. Droits humains . . . . .	1240
Programme 21. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance . . . . .	1252
Programme 22. Réfugiés de Palestine . . . . .	1269
Programme 23. Aide humanitaire. . . . .	1307

---

Programme 24. Communication globale . . . . .	1315
Programme 25. Services de gestion et d'appui . . . . .	1319
Programme 26. Contrôle interne . . . . .	1583
Programme 27. Activités administratives financées en commun . . . . .	1610
Programme 28. Sûreté et sécurité . . . . .	1638

## Chapitre I

### Introduction

1. L'Assemblée générale a approuvé les plans-programmes de l'Organisation des Nations Unies pour 2022 dans sa résolution [76/236](#) après avoir examiné la partie II des rapports du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour 2022, dans laquelle figurent le projet de plan-programme pour 2022 et des informations sur l'exécution des programmes en 2020<sup>1</sup>, ainsi que le rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa soixante et unième session<sup>2</sup>.
2. Le chapitre II du présent document contient les plans-programmes de chacun des 28 programmes relevant du budget ordinaire, tels qu'approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution [76/236](#).

---

<sup>1</sup> A/76/6 (Sect. 2), A/76/6 (Sect. 3), A/76/6 (Sect. 3)/Corr.1, A/76/6 (Sect. 4), A/76/6 (Sect. 5), A/76/6 (Sect. 6), A/76/6 (Sect. 8), A/76/6 (Sect. 9), A/76/6 (Sect. 10), A/76/6 (Sect. 11), A/76/6 (Sect. 12), A/76/6 (Sect. 13), A/76/6 (Sect. 14), A/76/6 (Sect. 15), A/76/6 (Sect. 16), A/76/6 (Sect. 17), A/76/6 (Sect. 17)/Corr.1, A/76/6 (Sect. 18), A/76/6 (Sect. 19), A/76/6 (Sect. 20), A/76/6 (Sect. 21), A/76/6 (Sect. 22), A/76/6 (Sect. 24), A/76/6 (Sect. 25), A/76/6 (Sect. 26), A/76/6 (Sect. 27), A/76/6 (Sect. 27)/Corr.1, A/76/6 (Sect. 28), A/76/6 (Sect. 29A), A/76/6 (Sect. 29A)/Corr.1, A/76/6 (Sect. 29B), A/76/6 (Sect. 29C), A/76/6 (Sect. 29E), A/76/6 (Sect. 29F), A/76/6 (Sect. 29G), A/76/6 (Sect. 30), A/76/6 (Sect. 30)/Corr.1, A/76/6 (Sect. 31) et A/76/6 (Sect. 34).

<sup>2</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-seizième session, Supplément n° 16 (A/76/16).*

## Chapitre II

### Plans-programmes de 2022

#### Programme 1

#### Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences

#### Textes des organes délibérants définissant les mandats

1.1 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

43/222 A à E ; 75/244	Plan des conférences	74/303	Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale
50/11 ; 73/346	Multilinguisme		

### Programme de travail

#### Sous-programme 1

#### Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social

#### Objectif

1.2 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer l'efficacité et l'efficacité des délibérations et de la prise de décisions dans les organes intergouvernementaux et les organes d'experts, ainsi qu'aux conférences des Nations Unies.

#### Produits

1.3 On trouvera dans le tableau 1.1 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 1.1

#### Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)</b>	<b>166</b>	<b>122</b>	<b>255</b>	<b>263</b>
1. Documents de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires	106	82	175	175
2. Documents du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires	56	40	75	75
3. Documents des conférences des Nations Unies	4	–	4	12

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
4. Documents du Conseil de tutelle	–	–	1	1
<b>Services de conférence et de secrétariat pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>926</b>	<b>408</b>	<b>868</b>	<b>905</b>
5. Séances de l'Assemblée générale réunie en plénière, du Bureau de l'Assemblée et du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale	324	222	300	300
6. Conférences des Nations Unies	20	4	15	33
7. Séances de la Première Commission	35	18	33	33
8. Séances de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)	35	12	30	30
9. Séances de la Deuxième Commission	30	29	32	32
10. Séances de la Troisième Commission	60	46	58	58
11. Séances des autres organes subsidiaires de l'Assemblée générale	160	–	155	175
12. Séances du Conseil économique et social	75	32	60	60
13. Réunions du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisées sous les auspices du Conseil économique et social	20	16	20	20
14. Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement	10	6	10	10
15. Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable	4	–	4	4
16. Séances des organes subsidiaires du Conseil économique et social	153	23	150	150
17. Séance plénière du Conseil de tutelle	–	–	1	–
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
18. Guide à l'usage des délégations	1	1	1	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>8</b>	<b>8</b>	–	–
19. Supports d'orientation et séances d'information destinés aux membres des nouveaux bureaux des organes intergouvernementaux	8	8	–	–
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : mise à jour et maintenance des portails en ligne tels que e-deleGATE qui sont utilisés par 35 organes intergouvernementaux.				

## Gestion des conférences (New York)

### Sous-programme 2

#### Planification et coordination des services de conférence

#### Objectif

1.4 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer, dans le respect du multilinguisme, l'efficacité et l'efficacité des délibérations et de la prise de décisions dans les organes intergouvernementaux et les organes d'experts de l'Organisation des Nations Unies.

## Produits

1.5 On trouvera dans le tableau 1.2 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 1.2

### Sous-programme 2 (New York) : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>11</b>
1. Rapport du Comité des conférences	1	1	1	1
2. Rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences	1	1	1	1
3. Note du Secrétariat sur le calendrier des conférences et réunions	2	2	2	2
4. Documents destinés au Comité des conférences	6	6	7	6
5. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale : état de la documentation destinée à l'Assemblée	1	1	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>11</b>	<b>3</b>	<b>11</b>	<b>11</b>
6. Réunions du Comité des conférences	11	3	11	11
<b>Services de conférence et de secrétariat pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>13 300</b>	<b>4 076</b>	<b>12 700</b>	<b>12 700</b>
7. Séances du Conseil de sécurité et de ses comités des sanctions et groupes de travail subsidiaires	830	515	750	750
8. Séances de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions et organes subsidiaires	3 355	1 700	3 200	3 200
9. Séances du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et commissions techniques	775	333	750	750
10. Réunions des missions permanentes et missions d'observation auprès de l'ONU	3 530	267	3 130	3 130
11. Autres réunions	4 810	1 261	4 870	4 870
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>251</b>	<b>251</b>	<b>251</b>	<b>251</b>
12. <i>Journal des Nations Unies</i>	251	251	251	251
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : consultations avec 5 membres du Bureau sur des questions liées au Comité des conférences, notamment la composition du Bureau, le programme de la session de fond et les demandes de dérogation au calendrier des réunions présentées au Comité ; réunions du Bureau et séances d'information destinées aux 21 membres du Comité des conférences.				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : portail One-Stop Shop permettant aux États Membres de demander des services de séance et de conférence ; site Web du calendrier des conférences et des réunions, qui sera disponible dans les six langues officielles et accessible sur des appareils mobiles.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : site Web du <i>Journal des Nations Unies</i> (journal quotidien fourni pendant 251 jours ouvrables).				

## Sous-programme 3 Services de documentation

### Objectif

1.6 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer, dans le respect du multilinguisme, l'efficacité et l'efficacité des délibérations et de la prise de décisions dans les organes intergouvernementaux et les organes d'experts, ainsi qu'aux conférences des Nations Unies.

### Produits

1.7 On trouvera dans le tableau 1.3 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 1.3

#### Sous-programme 3 (New York) : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)</b>	<b>340</b>	<b>169</b>	<b>340</b>	<b>223</b>
1. Comptes rendus analytiques des séances du Conseil de sécurité	20	10	20	18
2. Comptes rendus analytiques des séances de l'Assemblée générale	210	146	210	150
3. Comptes rendus analytiques des séances du Conseil économique et social	50	5	50	35
4. Comptes rendus analytiques d'autres réunions	60	8	60	20
<b>Services de documentation pour les réunions (en milliers de mots)</b>	<b>136 800</b>	<b>119 420</b>	<b>136 800</b>	<b>133 775</b>
5. Édition, traduction et publication assistée par ordinateur de documents destinés au Conseil de sécurité	27 000	66 400	25 000	22 728
6. Édition, traduction et publication assistée par ordinateur de documents destinés à l'Assemblée générale	84 200	18 900	88 200	90 440
7. Édition, traduction et publication assistée par ordinateur de documents destinés au Conseil économique et social	21 400	19 340	20 400	18 557
8. Édition, traduction et publication assistée par ordinateur d'autres documents	4 200	14 780	663 200	2 050
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : mise à jour et maintenance de UNTERM, qui comprend quelque 400 000 fiches.				
<b>E. Activités d'appui</b>				
<b>Correspondance et services de documentation</b> : services de documentation destinés à 36 clients (édition, traduction et publication assistée par ordinateur de documents autres que ceux destinés aux organes délibérants totalisant plus de 14 millions de mots) ; services de correspondance, notamment en ce qui concerne les notes verbales et la correspondance officielle que le Secrétaire général et les départements entretiennent avec les États Membres.				

## Sous-programme 4 Services d'appui aux réunions et de publication

### Objectif

1.8 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer, dans le respect du multilinguisme, l'efficacité et l'efficacité des délibérations et de la prise de décisions dans les organes intergouvernementaux et les organes d'experts, ainsi qu'aux conférences et réunions des Nations Unies.

### Produits

1.9 On trouvera dans le tableau 1.4 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 1.4

#### Sous-programme 4 (New York) : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>2 700</b>	<b>1 995</b>	<b>2 580</b>	<b>2 580</b>
1. Procès-verbaux des séances de l'Assemblée générale	690	384	700	700
2. Procès-verbaux des séances du Conseil de sécurité	1 730	516	1 600	1 600
3. Procès-verbaux des séances de la Première Commission	200	90	200	200
4. Procès-verbaux des séances de la Commission du désarmement	36	12	36	36
5. Procès-verbaux des réunions du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	6	–	6	6
6. Procès-verbaux des réunions du Comité d'état-major	26	9	26	26
7. Procès-verbaux des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale	6	24	6	6
8. Procès-verbaux des séances du Conseil de tutelle	6	–	6	6
9. Lettres adressées au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par la Présidence du Conseil de sécurité	–	960	–	–
<b>Services de conférence et de secrétariat pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>13 300</b>	<b>4 076</b>	<b>12 700</b>	<b>12 700</b>
<b>Réunions avec services d'interprétation des entités suivantes :</b>	<b>2 985</b>	<b>979</b>	<b>2 850</b>	<b>2 850</b>
10. Conseil de sécurité et ses comités des sanctions et groupes de travail subsidiaires	690	247	650	650
11. Assemblée générale et ses grandes commissions et organes subsidiaires	1 490	498	1 400	1 400
12. Conseil économique et social et ses organes subsidiaires et commissions techniques	300	68	300	300
13. Missions permanentes et missions d'observation auprès de l'ONU	30	6	30	30
14. Autres bénéficiaires	475	160	470	470

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>Réunions sans services d'interprétation des entités suivantes :</b>	<b>10 315</b>	<b>3 097</b>	<b>9 850</b>	<b>9 850</b>
15. Le Conseil de sécurité et ses comités des sanctions et groupes de travail subsidiaires	140	268	100	100
16. L'Assemblée générale et ses grandes commissions et organes subsidiaires	1 865	1 202	1 800	1 800
17. Le Conseil économique et social et ses organes subsidiaires et commissions techniques	475	265	450	450
18. Les missions permanentes et missions d'observation auprès de l'ONU	3 500	261	3 100	3 100
19. D'autres bénéficiaires	4 335	1 101	4 400	4 400

**E. Activités d'appui**

**Correspondance et services de documentation** : production, édition et relecture de publications, de documents officiels (environ 2 600 procès-verbaux par an) et d'autres documents dans toutes les langues officielles, en vue de leur diffusion sous forme imprimée et sous forme numérique ; impression, reliure et diffusion de quelque 20 000 documents destinés aux organes délibérants ; impression de 150 publications et d'autres documents et diffusion de ces documents sous forme numérique.

## Gestion des conférences (Genève)

### Sous-programme 2

#### Planification et coordination des services de conférence

#### Objectif

1.10 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer, dans le respect du multilinguisme, l'efficacité et l'efficacités des délibérations et de la prise de décisions dans les organes intergouvernementaux et les organes d'experts auxquels l'Office des Nations Unies à Genève fournit des services.

#### Produits

1.11 On trouvera dans le tableau 1.5 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 1.5

#### Sous-programme 2 (Genève) : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services de conférence et de secrétariat pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>11 900</b>	<b>4 274</b>	<b>11 900</b>	<b>12 200</b>
1. Réunions d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts chargés de la question des droits de l'homme, y compris le Conseil des droits de l'homme et les organes conventionnels	3 780	1 742	3 700	3 750
2. Réunions d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts chargés de la question de l'environnement, y compris la Conférence	1 874	4	2 000	2 000

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques				
3. Réunions d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts chargés de la question de la coopération au service du développement, y compris la CNUCED et la Commission économique pour l'Europe	1 923	877	1 900	1 950
4. Réunions d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts chargés de la question du désarmement, y compris la Conférence du désarmement	744	286	700	700
5. Autres réunions	3 579	1 365	3 600	3 600
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>304</b>	<b>300</b>	<b>304</b>	<b>304</b>
6. Calendrier annuel des conférences et des réunions à Genève	1	1	1	1
7. Master Final (programme quotidien des réunions des organes intergouvernementaux)	251	248	251	251
8. Programme hebdomadaire des réunions des organes intergouvernementaux	52	51	52	52
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : séances d'information à l'intention de 70 missions permanentes.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : célébration des journées des langues concernant les six langues officielles, de la Journée internationale des langues des signes et de la Journée internationale de la langue maternelle.				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : conférences de presse et séances d'information publiques.				

### Sous-programme 3 Services de documentation

#### Objectif

1.12 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer, dans le respect du multilinguisme, l'efficacité et l'efficacités des délibérations et de la prise de décisions dans les organes intergouvernementaux et les organes d'experts se réunissant à l'Office des Nations Unies à Genève et dans d'autres lieux auxquels le sous-programme fournit des services.

#### Produits

1.13 On trouvera dans le tableau 1.6 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 1.6

**Sous-programme 3 (Genève) : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)</b>	<b>550</b>	<b>177</b>	<b>550</b>	<b>550</b>
1. Comptes rendus analytiques des réunions d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts chargés de la question des droits de l'homme	490	167	490	490
2. Comptes rendus analytiques des réunions d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts chargés des questions juridiques	35	–	35	35
3. Comptes rendus analytiques d'autres réunions	25	10	25	25
<b>Services de documentation pour les réunions (en milliers de mots)</b>	<b>72 500</b>	<b>69 594</b>	<b>77 000</b>	<b>73 000</b>
4. Édition, traduction et publication assistée par ordinateur de documents destinés aux organes intergouvernementaux et aux organes d'experts chargés de la question des droits de l'homme, y compris le Conseil des droits de l'homme et les organes conventionnels	41 605	43 364	46 100	42 250
5. Traduction et publication assistée par ordinateur de documents destinés aux organes intergouvernementaux et aux organes d'experts chargés de la question de la coopération au service du développement, y compris la CNUCED et la Commission économique pour l'Europe	15 966	14 831	16 000	16 000
6. Édition, traduction et publication assistée par ordinateur de documents destinés aux organes intergouvernementaux et aux organes d'experts chargés des questions juridiques, y compris la Commission du droit international	4 842	1 132	4 800	4 850
7. Traduction et publication assistée par ordinateur de documents destinés aux organes intergouvernementaux et aux organes d'experts chargés de la question du désarmement, y compris la Conférence du désarmement	3 494	4 749	3 500	3 500
8. Traduction et publication assistée par ordinateur de documents destinés aux organes intergouvernementaux et aux organes d'experts chargés de la question de l'environnement, y compris la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	2 346	1 158	2 300	2 400
9. Édition, traduction et publication assistée par ordinateur de documents destinés à d'autres organes intergouvernementaux et organes d'experts	4 247	4 360	4 300	4 000
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : mise à jour et maintenance d'UNTERM, avec la création d'un millier de nouvelles fiches par l'Office des Nations Unies à Genève pour quelque 1 100 utilisateurs et utilisatrices dotés de comptes créés par lui.				
<b>E. Activités d'appui</b>				
<b>Correspondance et services de documentation</b> : services de documentation (édition, traduction et publication assistée par ordinateur de quelque 300 documents autres que ceux destinés aux organes délibérants) fournis à 13 départements clients ; production, édition et relecture des publications prescrites de la Commission du droit international ; élaboration de lignes directrices pour l'emploi d'un langage assurant l'inclusion du handicap.				

## Sous-programme 4 Services d'appui aux réunions et de publication

### Objectif

1.14 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer, dans le respect du multilinguisme, l'efficacité, l'efficacités et l'accessibilité des délibérations et de la prise de décisions dans les organes intergouvernementaux et les organes d'experts se réunissant à l'Office des Nations Unies à Genève et dans d'autres lieux.

### Produits

1.15 On trouvera dans le tableau 1.7 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 1.7

#### Sous-programme 4 (Genève) : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services de conférence et de secrétariat pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>3 200</b>	<b>1 257</b>	<b>3 200</b>	<b>3 200</b>
<b>Réunions avec services d'interprétation des entités suivantes :</b>				
1. Organes intergouvernementaux et organes d'experts chargés de la question des droits de l'homme, y compris le Conseil des droits de l'homme et les organes conventionnels	1 525	689	1 530	1 530
2. Organes intergouvernementaux et organes d'experts chargés de la question de l'environnement, y compris la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	54	–	50	50
3. Organes intergouvernementaux et organes d'experts chargés de la question de la coopération au service du développement, y compris la CNUCED et la Commission économique pour l'Europe	859	327	860	860
4. Organes intergouvernementaux et organes d'experts chargés de la question du désarmement	237	92	240	240
5. Autres réunions	525	149	520	520
<b>E. Activités d'appui</b>				
<b>Correspondance et services de documentation</b> : conception et mise en page de publications, de produits multimédias, de pages Web, de supports d'information et d'autres produits dans toutes les langues officielles, qui sont formatés en vue de leur diffusion sur support papier et sous forme électronique à plus de 50 entités clientes basées à Genève et, sur demande, à d'autres entités, dans le cadre du partage de la charge de travail.				

## Gestion des conférences (Vienne)

### Sous-programme 2

#### Planification et coordination des services de conférence

#### Objectif

1.16 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer, dans le respect du multilinguisme, l'efficacité et l'efficacités des délibérations et de la prise de décisions dans les organes intergouvernementaux et les organes d'experts de l'Organisation des Nations Unies ainsi que d'autres organisations internationales basées à Vienne.

#### Produits

1.17 On trouvera dans le tableau 1.8 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 1.8

#### Sous-programme 2 (Vienne) : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)</b>	<b>5 290</b>	<b>3 042</b>	<b>5 400</b>	<b>5 500</b>
1. Réunions de la Commission des stupéfiants, de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et du Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles ainsi que d'autres organes subsidiaires (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime)	3 000	1 217	3 000	2 800
2. Réunions de l'Organe international de contrôle des stupéfiants	80	132	110	110
3. Réunions du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses sous-comités	600	240	560	560
4. Réunions de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international et de ses groupes de travail	85	229	120	220
5. Réunions du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants	50	32	50	90
6. Réunions de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	270	101	270	430
7. Réunions des Groupes de travail A et B de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	1 060	813	1 060	1 060
8. Autres réunions	145	278	230	230

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>252</b>	<b>160</b>	<b>252</b>	<b>252</b>
9. Calendrier annuel des conférences et des réunions à Vienne	1	1	1	1
10. Master Final (programme quotidien des réunions des organes intergouvernementaux)	251	159	251	251
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : session d'information à l'intention de 152 missions permanentes à Vienne dans les six langues officielles.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : célébration des journées des langues concernant les six langues officielles.				

### Sous-programme 3 Services de documentation

#### Objectif

1.18 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer, dans le respect du multilinguisme, l'efficacité et l'efficacité des délibérations et de la prise de décisions dans les organes intergouvernementaux, les organes d'experts et les conférences de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales sises à Vienne.

#### Produits

1.19 On trouvera dans le tableau 1.9 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 1.9

#### Sous-programme 3 (Vienne) : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services de documentation pour les réunions</b> (en milliers de mots)	<b>23 550</b>	<b>23 825</b>	<b>24 700</b>	<b>24 660</b>
1. Édition, traduction et publication assistée par ordinateur de documents destinés à la Commission des stupéfiants, à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, à la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption et à la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, ainsi qu'à d'autres organes subsidiaires (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime)	9 000	10 723	10 300	10 300

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
2. Édition, traduction et publication assistée par ordinateur de documents destinés à l'Organe international de contrôle des stupéfiants	3 000	3 121	3 540	3 600
3. Édition, traduction et publication assistée par ordinateur de documents destinés au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et à ses sous-comités	2 400	1 779	2 400	2 400
4. Édition, traduction et publication assistée par ordinateur de documents destinés à la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international et à ses groupes de travail	7 070	6 001	6 000	6 000
5. Édition, traduction et publication assistée par ordinateur de documents destinés au Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants	80	50	60	60
6. Édition, traduction et publication assistée par ordinateur de documents destinés aux Groupes de travail A et B de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	1 000	1 102	1 000	1 000
7. Édition, traduction et publication assistée par ordinateur de documents destinés à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	1 000	1 049	1 400	1 300
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : actualisation et maintenance d'UNTERM, qui comprend actuellement 18 879 fiches de l'Office des Nations Unies à Vienne.				

## Sous-programme 4 Services d'appui aux réunions et de publication

### Objectif

1.20 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer, dans le respect du multilinguisme, l'efficacité et l'efficacité des délibérations et de la prise de décisions dans les organes intergouvernementaux, les organes d'experts et les conférences de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales sises à Vienne.

### Produits

1.21 On trouvera dans le tableau 1.10 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 1.10

### Sous-programme 4 (Vienne) : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	720	435	696	678

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>Réunions avec services d'interprétation des entités suivantes :</b>				
1. Commission des stupéfiants, Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption et Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, ainsi que d'autres organes subsidiaires (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime)	289	117	302	303
2. Organe international de contrôle des stupéfiants	59	34	59	60
3. Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et ses sous-comités	58	20	60	60
4. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international et ses groupes de travail	60	83	80	70
5. Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants	10	3	10	10
6. Groupes de travail A et B de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	62	61	60	60
7. Agence internationale de l'énergie atomique	157	100	100	85
8. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	25	17	25	30

**B. Activités d'appui**

**Correspondance et services de documentation** : préparation et traitement au moyen du module eCorrespondance de la correspondance de sept entités des Nations Unies ; conception et mise en page de publications, de produits multimédias, de pages Web, de supports d'information et d'autres produits dans les six langues officielles, qui seront formatés en vue de leur diffusion sur support papier et sous forme électronique, à toutes les entités du groupe client de Vienne, et à la demande des entités n'appartenant pas au groupe client de Vienne dans le cadre du partage de la charge de travail.

## Gestion des conférences (Nairobi)

### Sous-programme 2

#### Planification et coordination des services de conférence

#### Objectif

1.22 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer, dans le respect du multilinguisme, l'efficacité et l'efficacités des délibérations et de la prise de décisions dans les organes intergouvernementaux et les organes d'experts de l'Organisation des Nations Unies.

#### Produits

1.23 On trouvera dans le tableau 1.11 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 1.11  
**Nairobi, sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services de conférence et de secrétariat pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>4 024</b>	<b>906</b>	<b>4 836</b>	<b>3 236</b>
1. Réunions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et de ses organes subsidiaires	183	42	423	254
2. Réunions du Conseil d'administration, de l'Assemblée, du Conseil exécutif et des organes subsidiaires du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)	62	30	124	66
3. Réunions de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques	70	–	70	–
4. Réunions du Groupe d'experts spécial à composition non limitée sur les déchets et les microplastiques dans le milieu marin organisées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)	–	34	–	–
5. Réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone	113	21	143	113
6. Réunions consacrées à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination	34	4	55	30
7. Réunions consacrées à la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international	6	8	56	8
8. Réunions consacrées à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants	10	–	65	10
9. Réunions mondiales des correspondants nationaux pour le Programme de Montevideo organisées par le PNUE	10	–	–	10
10. Conférence ministérielle africaine sur l'environnement	50	8	30	25
11. Conférence des Parties à la Convention de Minamata sur le mercure	–	–	70	–
12. Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique	26	4	–	20
13. Réunions sur le pacte mondial pour l'environnement organisées par le PNUE	–	6	–	–
14. Réunions des groupes régionaux et autres groupes d'États Membres	260	11	500	200
15. Réunions d'autres organes intergouvernementaux ou organes d'experts et réunions sur la facilitation de l'exécution des programmes	3 300	738	3 300	2 500
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : séance d'information sur les services relevant du programme à l'intention d'environ 60 nouveaux membres de missions permanentes, consultations avec les États membres du Bureau du Conseil exécutif d'ONU-Habitat sur des questions liées à la périodicité et aux dates idéales des réunions ainsi qu'à la fourniture de services de conférence (selon les besoins).				

## Sous-programme 3 Services de documentation

### Objectif

1.24 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer, dans le respect du multilinguisme, l'efficacité et l'efficacité des délibérations et de la prise de décisions dans les organes intergouvernementaux et les organes d'experts, ainsi qu'aux conférences des Nations Unies.

### Produits

1.25 On trouvera dans le tableau 1.12 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 1.12

### Nairobi, sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services de documentation pour les réunions</b> (en milliers de mots)	<b>6 642</b>	<b>5 857</b>	<b>8 810</b>	<b>5 720</b>
1. Édition, traduction et publication assistée par ordinateur de documents destinés à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et à ses organes subsidiaires	45	16	1 500	800
2. Édition, traduction et publication assistée par ordinateur de documents destinés au Conseil d'administration, à l'Assemblée, au Conseil exécutif et aux organes subsidiaires du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)	–	1 200	500	900
3. Édition, traduction et publication assistée par ordinateur de documents destinés à la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques	1 100	–	800	–
4. Édition, traduction et publication assistée par ordinateur de documents destinés aux réunions du Groupe d'experts spécial à composition non limitée sur les déchets et les microplastiques dans le milieu marin organisées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)	–	439	–	–
5. Édition, traduction et publication assistée par ordinateur de documents destinés aux réunions des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone	1 230	879	1 200	1 000
6. Édition, traduction et publication assistée par ordinateur de documents destinés à la Conférence des Parties à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination	247	265	650	250
7. Édition, traduction et publication assistée par ordinateur de documents destinés à la Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international	390	106	650	90

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
8. Édition, traduction et publication assistée par ordinateur de documents destinés à la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants	220	74	900	100
9. Édition, traduction et publication assistée par ordinateur de documents destinés à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement	110	41	110	80
10. Édition, traduction et publication assistée par ordinateur de documents destinés à la Conférence des Parties à la Convention de Minamata sur le mercure	–	–	900	–
11. Édition, traduction et publication assistée par ordinateur de documents destinés à d'autres organes intergouvernementaux	3 300	2 837	1 600	2 500

## Sous-programme 4 Services d'appui aux réunions et de publication

### Objectif

1.26 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer, dans le respect du multilinguisme, l'efficacité et l'efficacités des délibérations et de la prise de décisions dans les organes intergouvernementaux et les organes d'experts, ainsi qu'aux conférences et réunions des Nations Unies.

### Produits

1.27 On trouvera dans le tableau 1.13 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 1.13

#### Nairobi, sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services de conférence et de secrétariat pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>450</b>	<b>180</b>	<b>505</b>	<b>269</b>
<b>Réunions avec services d'interprétation des entités suivantes :</b>				
1. Réunions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et de ses organes subsidiaires	6	9	35	24
2. Réunions du Conseil d'administration, de l'Assemblée, du Conseil exécutif et des organes subsidiaires du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)	12	6	18	14
3. Réunions de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques	36	–	18	–
4. Réunions du Groupe d'experts spécial à composition non limitée sur les déchets et les microplastiques dans le milieu marin organisées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)	–	25	–	–

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
5. Réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone	23	21	23	23
6. Conférence des Parties à la Convention de Nairobi amendée pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et côtier de la région de l'océan Indien occidental	10	–	–	–
7. Conférence des Parties à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination	8	4	8	8
8. Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international	–	–	8	–
9. Conférence des Parties à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants	–	–	8	10
10. Réunions mondiales des correspondants nationaux pour le Programme de Montevideo organisées par le PNUE	10	–	–	–
11. Conférence ministérielle africaine sur l'environnement	40	6	12	20
12. Quatrième Réunion intergouvernementale pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres	4	–	–	–
13. Conférence des Parties à la Convention de Minamata sur le mercure	–	–	10	–
14. Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique	26	–	–	20
15. Réunions sur le pacte mondial pour l'environnement organisées par le PNUE	–	–	–	–
16. Réunions d'autres organes intergouvernementaux ou organes d'experts et réunions sur la facilitation de l'exécution des programmes	275	109	365	150

#### **E. Activités d'appui**

**Correspondance et services de documentation** : conception et mise en page de 163 publications, d'une page Web, de 524 supports d'information et autres produits dans toutes les langues officielles, en vue de leur diffusion sur support papier et sous forme électronique.

## **Programme 2**

### **Affaires politiques**

#### **Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix**

##### **Orientations générales**

##### **Mandats et considérations générales**

2.1 Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix est l'entité du Secrétariat chargée de s'occuper de toutes les questions relatives à la prévention, à la maîtrise et au règlement des conflits dans le monde. C'est à lui qu'incombent au premier chef les fonctions de bons offices, d'analyse politique, de médiation, d'assistance électorale, d'appui à la consolidation de la paix et d'orientation politique chaque fois notamment que l'ONU mène une action de diplomatie préventive ou œuvre en faveur du rétablissement, de la consolidation et de la pérennisation de la paix. Il supervise les activités des missions dont il a la charge, y compris celles des envoyés spéciaux et des bureaux régionaux. Il apporte un soutien en matière de médiation, d'assistance électorale et de consolidation de la paix aux opérations de paix et appuie les coordonnateurs résidents œuvrant dans des situations politiques complexes. Il fournit également un appui fonctionnel et des services de secrétariat au Conseil de sécurité et à ses organes subsidiaires ainsi qu'à certains organes subsidiaires de l'Assemblée générale, notamment le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Il apporte en outre un appui stratégique, fonctionnel et technique aux travaux de la Commission de consolidation de la paix, administre le Fonds pour la consolidation de la paix, par délégation du Secrétaire général, et fait appel aux compétences des organismes des Nations Unies pour permettre une action cohérente à l'échelle du système en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix.

2.2 Le mandat du Département découle de la Charte des Nations Unies et des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale, notamment la résolution 46/232, par laquelle l'Assemblée a créé le Département des affaires politiques, et la résolution 72/262 C, adoptée plus récemment, par laquelle elle a créé le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix. La multiplication et la gravité des conflits observées ces dernières années et leur coût humain et matériel considérable confirment qu'il importe de s'efforcer de prévenir et de régler ces conflits au moyen de solutions politiques inclusives et d'activités de consolidation et de pérennisation de la paix.

##### **Stratégie et facteurs externes pour 2022**

2.3 Le Département est chargé des questions politiques et des questions ayant trait à la consolidation de la paix et administre un ensemble d'outils et de moyens d'action portant sur tous les aspects des conflits en vue de faire prévaloir une approche cohérente et efficace de la prévention et du règlement des conflits, de l'assistance électorale et de la consolidation et de la pérennisation de la paix. Il tiendra compte de l'évolution des conflits, et notamment de l'apparition de nouvelles menaces, pour définir des stratégies spécifiques, en particulier des stratégies régionales globales, visant à prévenir les conflits et à pérenniser la paix. Compte tenu de son mandat de

portée mondiale en matière de prévention des conflits et de rétablissement de la paix, il jouera un rôle moteur au sein du système des Nations Unies dans l'élaboration et l'exécution de stratégies régionales globales visant à régler les questions transfrontières, en coopération avec les organisations régionales et sous-régionales.

2.4 Afin d'atteindre ces objectifs, le Département s'appuiera sur les compétences spécialisées dont il dispose au Siège et sur son réseau d'entités présentes sur le terrain, en particulier les missions politiques spéciales, y compris les bureaux régionaux, et les entités assurant la liaison avec les autres organisations, notamment régionales. La restructuration de l'architecture de paix et de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, notamment la création d'une structure politique et opérationnelle régionale commune au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix, a permis de gagner en cohérence et en efficacité dans l'élaboration des stratégies régionales globales et de mieux planifier les transitions, par exemple lors du retrait des opérations de maintien de la paix, les fonctions politiques et opérationnelles ayant été rattachées. L'intégration du Bureau d'appui à la consolidation de la paix au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix a permis de renforcer les échanges entre, d'un côté, le Département et la structure politique et opérationnelle régionale unique et, de l'autre, la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix. Favorisant les synergies et la coopération aux fins de la prévention et du règlement des conflits et de la consolidation et de la pérennisation de la paix et faisant fond sur les travaux menés au fil des ans pour améliorer la coopération avec les entités présentes sur le terrain, les réformes entreprises offrent une assise solide et claire à la collaboration avec l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement et permettent aux acteurs du pilier Paix et sécurité de renforcer le rôle de conseil et de soutien qu'ils jouent au quotidien auprès des équipes de pays et des coordonnateurs résidents pour les aider à remédier aux problèmes rencontrés dans chaque pays. Ces diverses formes de collaboration vont en s'approfondissant, ce qui est particulièrement utile lors des phases de transition.

2.5 Le Département continuera de : fournir des conseils et des services techniques au Conseil de sécurité, à ses organes subsidiaires et au Comité d'état-major ; prêter assistance et appui à la Commission de consolidation de la paix ; fournir des conseils et un appui technique au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, ainsi qu'aux autres organes intergouvernementaux concernés ; prêter appui au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, de façon à faciliter les débats et à l'aider à exécuter son programme de travail annuel.

2.6 Le Département a tenu compte, pour l'établissement des produits et activités prévus pour 2022, des problèmes liés à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) que les États Membres rencontrent ou pourraient rencontrer. Il continuera de procéder à des analyses politiques, de fournir une assistance technique en matière électorale, d'établir les projets de rapport du Secrétaire général et de mener des missions de bons offices au nom du Secrétaire général. Parmi les produits et activités prévus, il entend notamment : a) redoubler d'efforts pour être mieux à même d'aider à distance les États Membres à remédier aux nouvelles difficultés et inquiétudes que la pandémie a fait naître dans les zones de conflit ; b) adapter au format en ligne les ateliers d'accueil qu'il propose aux nouveaux membres du Conseil de sécurité, en collaboration avec les animateurs de ces ateliers, l'objectif étant d'améliorer encore l'expérience des participants ; c) renforcer ses capacités technologiques en s'intéressant aux outils et plateformes qui lui permettraient d'obtenir des informations officielles et vérifiables susceptibles d'éclairer les travaux du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux lorsqu'il

examine la situation des territoires non autonomes ; d) planifier davantage à l'avance et proposer, dans le cadre des missions politiques spéciales déployées dans la région arabe, des ateliers sur les femmes et la paix et la sécurité, selon divers formats, l'objectif étant de renforcer et d'améliorer les relations entre l'ONU et la Ligue des États arabes. Le concours apporté pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 devrait contribuer à l'obtention des résultats escomptés pour 2022, comme décrit dans les parties relatives aux sous-programmes 1, 3, 4 et 7.

2.7 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, au titre du Chapitre VIII de la Charte, le Département, par l'intermédiaire de ses missions politiques spéciales et de ses bureaux de liaison, continue de renforcer les partenariats avec d'autres organisations, y compris régionales, dans le domaine de la paix et de la sécurité. Au titre du Cadre de partenariat entre l'ONU et la Banque mondiale pour les situations de crise, il s'emploie également à renforcer les partenariats noués avec la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales afin de rendre la collaboration internationale en situation de crise plus cohérente, plus efficace et plus durable. Le secrétariat du Cadre de partenariat est assuré par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, ce qui permet d'appliquer une approche interpilliers associant toutes les entités du système des Nations Unies concernées, le Bureau apportant un appui consultatif aux entités déployées sur le terrain dans une quarantaine de pays. Le Département continuera, dans le cadre du Mécanisme d'appui à l'action humanitaire, au développement, à la consolidation de la paix et aux partenariats, de favoriser la collaboration entre les équipes sur le terrain et le Groupe de la Banque mondiale en ce qui concerne la collecte des données, l'analyse et la conduite des opérations. Il s'emploiera également à nouer des partenariats avec d'autres acteurs, y compris la société civile, en particulier en faveur des femmes et des jeunes.

2.8 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Département continuera de participer au Comité exécutif du Secrétaire général. De plus, il préside plusieurs équipes spéciales interinstitutions chargées de coordonner et d'accroître la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans tel ou tel pays ou dans telle ou telle région, dans le respect des mandats de chaque entité, ainsi que divers mécanismes thématiques interinstitutions. Le Fonds pour la consolidation de la paix, outil d'appui financier par définition transversal, continuera de collaborer avec les organismes, fonds et programmes, sur place et au Siège, et de mener des activités par leur intermédiaire.

2.9 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :

a) Les États Membres font preuve d'unité, notamment au Conseil de sécurité, y compris dans les situations critiques dans lesquelles l'ONU intervient ;

b) Il existe un terrain favorable permettant à l'ONU d'ouvrir le dialogue afin d'apaiser les tensions et de prévenir tout conflit ;

c) Les parties à tout conflit manifestent la volonté de s'engager dans un processus de règlement pacifique des différends.

2.10 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.

2.11 Le Département prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Sa dernière politique en date sur les femmes et la paix et la sécurité a été publiée en juin 2019. Établie sur la base des bonnes pratiques du Département et des missions politiques spéciales, elle vise à garantir que le Département et les missions politiques spéciales intègrent les grandes priorités à cet égard dans leurs activités quotidiennes. Conformément aux mandats confiés à l'Organisation sur la question des femmes et de la paix et de la sécurité, ces priorités sont les suivantes : prise en compte des questions de genre dans l'analyse politique et l'analyse des conflits ; promotion de l'inclusion des femmes dans toutes les activités de rétablissement, de pérennisation et de consolidation de la paix ; participation des femmes aux processus électoraux et politiques. La politique aborde également des questions comme la prévention et l'évaluation des violences sexuelles liées aux conflits et la préparation et le financement de l'après-conflit. Ainsi, s'agissant du sous-programme 2 (Assistance électorale), le résultat 3, qui mesure l'augmentation du pourcentage moyen de femmes parlementaires dans les pays ayant bénéficié de l'assistance électorale de l'ONU, témoigne du fait que les questions de genre sont systématiquement prises en compte dans toutes les activités d'assistance électorale de l'ONU.

2.12 En ce qui concerne l'inclusion du handicap, le Département entend appliquer la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap afin, comme le prévoit ladite Stratégie, d'asseoir une culture institutionnelle soucieuse des droits humains et propice à l'inclusion des personnes en situation de handicap, de mieux tenir compte des questions de handicap dans la planification et la gestion stratégiques, la gestion des connaissances et de l'information et l'évolution de carrières des membres du personnel, et d'éliminer les obstacles à l'accessibilité sur le lieu de travail et dans l'exercice des fonctions. En outre, il entend se rapprocher davantage des États et des organisations de la société civile en vue de rendre les processus politiques plus inclusifs et faire en sorte qu'ils répondent aux besoins des personnes en situation de handicap.

### **Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme**

2.13 En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour le Département. En particulier, elle a entraîné une diminution du nombre de réunions et d'activités de formation, dont certaines ont été annulées ou reportées, tandis que d'autres se sont tenues en ligne. De même, les services fonctionnels à l'appui des travaux du Conseil de sécurité, de ses organes subsidiaires et d'autres organes intergouvernementaux, y compris diverses initiatives politiques, ont été assurés grâce à des plateformes de réunion en ligne ou dans un cadre hybride. Certaines missions électorales ont dû être annulées. On trouvera des exemples plus précis de l'impact de la pandémie dans les parties consacrées à chaque sous-programme. Le changement d'approche et l'annulation de produits et d'activités prévus ont également eu des conséquences pour les résultats escomptés pour 2020, comme indiqué dans les parties portant sur l'exécution de chaque sous-programme.

2.14 Parallèlement, pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a apporté des aménagements à certains produits et activités et retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs des sous-programmes. Ainsi, un appui a été apporté à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial, au moyen d'outils virtuels et de communication à distance, et un soutien a été fourni aux États Membres qui ont organisé des élections en 2020 afin de les aider à prendre des mesures pour protéger de la COVID-19 les électeurs, les candidats et les agents électoraux. Dans le cadre du Mécanisme d'appui à l'action humanitaire, au développement, à la consolidation de la paix et aux partenariats, une procédure accélérée a été mise en place afin d'aider les coordonnateurs résidents à combattre la

COVID-19 avec l'appui de la Banque mondiale ; ainsi, des demandes de fonds pouvant atteindre 50 000 dollars et destinés à mettre sur pied des consultations à distance ou sur le terrain ont été approuvées en seulement 24 heures, le but étant de coordonner l'action de l'ONU et de la Banque mondiale et de faciliter la planification du relèvement dans les situations de conflit. Ces activités ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué dans les parties consacrées à l'exécution des sous-programmes 1, 2, 3, 5 et 6.

## Textes des organes délibérants définissant les mandats

2.15 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

### Charte des Nations Unies

Articles 33 et 99

### Résolution de l'Assemblée générale

46/232

Revitalisation du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

72/262 C

Questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 (section III)

### Résolutions du Conseil de sécurité

2171 (2014)

## Produits

2.16 On trouvera dans le tableau 2.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 2.1

### Produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
1. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
2. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
3. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Bons offices</b> : bons offices et diplomatie préventive ; missions et réunions diplomatiques de haut niveau, dont missions et réunions organisées conjointement avec des organisations régionales et sous-régionales ; appui aux opérations sur le terrain, y compris appui à la médiation.				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : consultations avec des représentants d'États Membres, d'organisations régionales et sous-régionales et d'organisations de la société civile ; réunions de coordination stratégique avec les partenaires concernés.				
<b>Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête</b> : missions d'examen et d'évaluation stratégique.				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : bases de données sur les questions de paix et de sécurité internationales.				

**D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : expositions ; publication de manuels, de guides et de supports de communication sur les travaux du Département.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : déclarations au nom du Secrétaire général ; notes à l'intention des correspondants de presse ; publication de communiqués, dont des communiqués de presse, et de supports de communication sur les travaux du Département.

**Activités d'évaluation**

2.17 L'auto-évaluation des transitions de l'ONU, qui a été menée à bien en 2020, a orienté l'établissement du plan-programme pour 2022.

2.18 Il a été tenu compte des conclusions de l'auto-évaluation précitée au moment de l'établissement du plan-programme pour 2022. On a prévu notamment de renforcer et d'améliorer les mécanismes de coordination qui, au Siège et dans les missions, assurent la transition d'une configuration de la présence des Nations Unies à une autre.

2.19 En 2022, il est prévu de faire procéder à une évaluation externe consacrée aux moyens d'améliorer la prise en compte des questions de genre dans les travaux d'analyse du Département.

**Programme de travail****Sous-programme 1****Prévention, maîtrise et règlement des conflits****Objectif**

2.20 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir la prévention, la maîtrise et le règlement des conflits par des moyens pacifiques.

**Stratégie**

2.21 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme entend faciliter le règlement pacifique des différends, au titre du Chapitre VI de la Charte, au moyen d'activités de diplomatie préventive et de rétablissement, de pérennisation et de consolidation de la paix. À cette fin, il travaillera en étroite coopération avec de nombreux d'acteurs, en particulier avec des organisations régionales et sous-régionales, y compris au titre du Chapitre VIII de la Charte. La stratégie qu'il s'est fixée traduit la conviction que des solutions politiques sont indispensables à l'instauration d'une paix durable.

2.22 Pour contribuer à prévenir, atténuer, maîtriser et régler les conflits, le sous-programme promeut une action plus efficace et cohérente fondée sur les principes suivants : a) réagir rapidement face aux situations de conflit ; b) fournir rapidement des informations exactes, des analyses et des propositions d'action ; c) formuler des recommandations sur les mesures que pourrait prendre le système des Nations Unies ; d) organiser et fournir un appui fonctionnel et technique aux missions de bons offices du Secrétaire général, y compris dans le cadre d'une médiation formelle, le cas échéant ; e) fournir un appui fonctionnel, politique et technique au Secrétaire général

dans l'exercice de ses fonctions et la conduite des relations qu'il entretient avec les États Membres ; f) renforcer les capacités des organisations régionales et sous-régionales ; g) fournir des conseils et un appui fonctionnel aux missions politiques spéciales ; h) renforcer les capacités et l'expertise du Département et les partenariats qu'il entretient avec d'autres organismes des Nations Unies et des organisations sous-régionales, régionales et internationales de façon à mieux régler les problèmes de paix et de sécurité ; i) assurer le suivi et l'évaluation de l'impact des principales initiatives de prévention et d'atténuation des conflits et de leur rapport coût-efficacité ; j) élaborer des stratégies cohérentes de prévention des crises et de consolidation de la paix, en articulant les activités menées par le système des Nations Unies sur le plan de la diplomatie, de la sécurité, de l'action humanitaire et du développement à celles des autres acteurs internationaux et régionaux ; k) renforcer les liens politiques et opérationnels avec le sous-programme 6 (Bureau d'appui à la consolidation de la paix) (à cette fin, le sous-programme collaborera étroitement avec les autres entités concernées du système des Nations Unies) ; l) donner aux femmes les moyens de participer aux activités de consolidation de la paix et de médiation.

2.23 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant : les États Membres sont mieux en mesure d'identifier, de prévenir et de régler les situations de conflit.

## **Exécution du programme en 2020**

2.24 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Appel au cessez-le-feu mondial lancé par le Secrétaire général en vue de mettre fin à tous les conflits**

2.25 En bouleversant les vies et les économies, en mettant à l'épreuve les relations sociales et en sapant la confiance dans les institutions censées remédier à ses répercussions, la pandémie de COVID-19 a aggravé les inégalités, favorisé la désinformation et les discours de haine et, en définitive, créé de nouveaux foyers de tension et accru les risques d'instabilité. L'impact de la pandémie sur les femmes et les jeunes, ainsi que sur les autres populations marginalisées, a été disproportionné, si l'on considère notamment les pertes d'emploi et de revenus et la hausse considérable des violences domestiques et fondées sur le genre. Les jeunes femmes et hommes ont également vu leurs perspectives scolaires et économiques sérieusement ébranlées. La pandémie a entravé l'action diplomatique et compliqué les initiatives de rétablissement de la paix de l'ONU, tout en exacerbant les fragilités existantes et en amplifiant les obstacles à la prévention. Face à ces difficultés, le sous-programme s'est attaché à soutenir l'appel lancé dès le 23 mars 2020 par le Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial, en apportant un appui technique et politique aux États Membres et aux parties aux conflits en Libye, en Ukraine, dans le Caucase du Sud et ailleurs, en vue de leur permettre de conclure des accords de cessez-le-feu et des accords politiques. Le sous-programme a également fourni un soutien technique aux missions politiques spéciales et aux autres entités des Nations Unies présentes sur le terrain, assurant la liaison avec elles et les aidant à se coordonner les unes avec les autres, afin de promouvoir l'appel du Secrétaire général et de lui donner plus d'écho.

2.26 Plus précisément, le sous-programme a apporté un appui direct au dialogue politique libyen, notamment en s'employant à faciliter la participation inclusive des Libyens aux discussions et à la désignation des nouvelles autorités intérimaires par des moyens virtuels.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

2.27 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent la signature de l'accord de cessez-le-feu par les parties libyennes le 23 octobre 2020 et les travaux entrepris ensuite par la Commission militaire conjointe 5+5 pour mettre en œuvre l'accord et établir un mécanisme de surveillance du cessez-le-feu. Le Forum de dialogue politique interlibyen s'est réuni à Tunis, ce qui a permis la désignation des autorités intérimaires, qui se sont engagées à organiser des élections nationales le 24 décembre 2021 (voir le tableau 2.2).

Tableau 2.2

**Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
—	—	Signature de l'accord de cessez-le-feu par les parties libyennes le 23 octobre et travaux de la Commission militaire conjointe 5+5 visant à mettre en œuvre l'accord et à établir un mécanisme de surveillance du cessez-le-feu.  Tenue à Tunis du Forum de dialogue politique interlibyen, qui a permis de désigner les autorités intérimaires, qui se sont engagées à organiser des élections nationales le 24 décembre 2021

**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

2.28 En raison de la COVID-19 et des conséquences qu'elle a eues en 2020, le sous-programme a modifié la façon dont il conduit ses principales activités (soutien à la médiation, analyse politique, collaboration avec les organisations régionales) et a dû annuler plusieurs activités de formation qui n'auraient pu avoir lieu qu'en présentiel. Il a fait également grand usage des outils de travail à distance et de communication virtuelle dans ses activités de dialogue politique et ses travaux d'analyse politique.

**Résultats escomptés pour 2022**

2.29 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

**Résultat 1 : des stratégies régionales globales<sup>1</sup>****Exécution du programme en 2020**

2.30 Le sous-programme a appuyé l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies régionales en étroite coordination avec d'autres entités des Nations Unies et en consultation avec les partenaires concernés, dont les États Membres, les organisations

<sup>1</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 3)].

régionales et sous-régionales et les institutions financières internationales. Il a permis d'avancer dans la mise en œuvre desdites stratégies, notamment en coordonnant l'action des entités du système des Nations Unies et en veillant à ce qu'elles coopèrent les unes avec les autres, par exemple dans la Corne de l'Afrique et la région des Grands Lacs. Ainsi, grâce à l'appui apporté au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, il a continué de soutenir les efforts déployés au niveau régional en vue d'assurer une meilleure coordination avec les mécanismes régionaux, comme le Mécanisme conjoint de vérification élargi de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et les commissions nationales de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Parallèlement, il a continué d'appuyer l'action menée par le Bureau en vue de permettre le bon fonctionnement du Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs et le renforcement de l'état de droit dans la région. Des initiatives ont été prises en vue de favoriser la mise en œuvre de la Déclaration de Nairobi sur la justice et la bonne gouvernance adoptée en mai 2019 par les ministres de la justice des États membres de la Conférence internationale. On trouve dans la Déclaration des recommandations sur les mesures à prendre aux niveaux national et régional pour assurer le plein respect des droits humains et de l'état de droit. Des ateliers et des consultations en ligne ont permis de renforcer les capacités des institutions nationales de défense des droits de l'homme, notamment par l'élaboration de feuilles de route nationales adaptées aux besoins de chaque pays, de façon que ces institutions puissent mieux remplir leur mandat.

2.31 Le travail susmentionné a contribué à l'approfondissement des stratégies régionales globales et à leur mise en œuvre, y compris à l'adoption de 12 feuilles de route nationales sur les droits humains et l'état de droit, cela favorisant une meilleure harmonisation de l'action menée par les organisations régionales et sous-régionales et les autres parties prenantes dans la région des Grands Lacs, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020.

### Projet de plan-programme pour 2022

2.32 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera d'approfondir et de mettre en œuvre les stratégies existantes et en élaborera de nouvelles. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 2.3).

Tableau 2.3  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
L'Assemblée générale approuve la proposition de réforme et les mesures transitoires vers la mise en place de nouvelles structures	Les acteurs extérieurs, par exemple les organisations régionales et sous-régionales, examinent avec les entités des Nations Unies des stratégies globales pour plusieurs régions ou sous-régions	Les stratégies régionales globales sont approfondies et mises en œuvre, 12 feuilles de route nationales étant notamment adoptées, ce qui permet une meilleure harmonisation de l'action des	Les stratégies régionales globales formulées en 2019 et en 2020 sont poursuivies et approfondies, ce qui permet une meilleure harmonisation de l'action des organisations régionales et sous-	Les stratégies régionales globales sont poursuivies et approfondies, ce qui permet une meilleure harmonisation de l'action des organisations régionales et sous-régionales et des autres parties prenantes

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
		organisations régionales et sous-régionales et des autres parties prenantes dans la région des Grands Lacs	régionales et des autres parties prenantes	

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : une coopération renforcée en matière de paix et de sécurité<sup>2</sup>

### Exécution du programme en 2020

2.33 Le sous-programme a veillé à ce que, partout dans le monde, toutes les activités politiques et de consolidation de la paix soient menées selon une approche holistique. Ses travaux ont permis d'appuyer et de conduire trois transitions dans trois contextes différents, où les divers outils à la disposition du Département ont été utilisés de manière intégrée. Ces trois transitions, destinées à assurer le passage d'une configuration de la présence de l'ONU sur le terrain à une autre, ont eu lieu en Haïti (transition initiée en 2019) et en Guinée-Bissau et au Soudan (transitions initiées en 2020). Le sous-programme s'est également employé à ce que l'analyse politique soit davantage prise en compte lors de l'élaboration des programmes de consolidation de la paix et à ce que la consolidation de la paix soit davantage prise en compte lors de l'élaboration des programmes relatifs aux affaires politiques. Ainsi, en Guinée-Bissau, le sous-programme a apporté un appui au Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel lors de la transition qui a conduit à la fermeture du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, le bureau du coordinateur résident se voyant confier la charge d'assurer la présence de l'ONU dans le pays, tandis que le Conseil de sécurité confiait au Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel le soin d'assurer la mission de bons offices du Secrétaire général dans le pays.

2.34 Le travail susmentionné a facilité la transition en Guinée-Bissau, les activités régionales ayant été adaptées à la nouvelle configuration de la présence de l'ONU dans le pays, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme pour 2021, à savoir la bonne mise en œuvre des stratégies régionales globales, aux fins d'une meilleure harmonisation de l'action des organisations régionales et sous-régionales et des autres parties prenantes.

### Projet de plan-programme pour 2022

2.35 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on planifiera et conduira les prochaines transitions et continuera d'accompagner les trois transitions précitées en s'appuyant sur les enseignements tirés de l'expérience. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 2.4).

<sup>2</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

Tableau 2.4  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
L'Assemblée générale approuve la proposition de réforme et les mesures transitoires vers la mise en place de nouvelles structures	Les acteurs extérieurs, par exemple les organisations régionales et sous-régionales, examinent avec les entités des Nations Unies des stratégies globales pour plusieurs régions ou sous-régions	Transition conduite en Guinée-Bissau, les activités régionales étant adaptées à la nouvelle configuration de la présence de l'ONU dans le pays, ce qui permet une meilleure harmonisation de l'action des organisations régionales et sous-régionales et des autres parties prenantes	Les transitions d'une configuration sur le terrain à une autre se font dans les délais fixés par le Conseil de sécurité et de façon coordonnée et intégrée	Les transitions d'une configuration sur le terrain à une autre se font dans les délais fixés par le Conseil de sécurité et de façon coordonnée et intégrée

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : des menaces moins fortes sur la paix et la sécurité

#### Projet de plan-programme pour 2022

2.36 La pandémie de COVID-19 a entravé l'action diplomatique et compliqué les initiatives de rétablissement de la paix partout sur la planète. Elle a peu affecté la dynamique sous-jacente des conflits armés, mais, en exacerbant les situations existantes, a amplifié les obstacles à la prévention. Au croisement d'enjeux sanitaires, socioéconomiques, politiques et humanitaires, la pandémie menaçait de faire échouer les processus de paix les plus fragiles et les initiatives de prévention des conflits, du fait des restrictions de voyages et des limitations imposées aux rencontres en face à face. En 2020, à l'appui de l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial, le sous-programme a poursuivi et renforcé son action auprès des États Membres et des parties qui en ont fait la demande et apporté un soutien accru aux initiatives de rétablissement de la paix, notamment en dépêchant des experts en médiation à l'appui des processus en cours, par exemple en Libye et au Soudan.

#### Enseignements tirés et changements prévus

2.37 L'enseignement tiré est le suivant : les restrictions de voyages et les limitations imposées par la pandémie de COVID-19 aux rencontres en face à face ont nui à l'action du Département, qui a rencontré des difficultés pour fournir un appui suffisant aux États Membres et aux parties concernées et les aider à prévenir, maîtriser et régler les conflits. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on s'attachera à renforcer les capacités dont disposent les États Membres pour dialoguer et négocier à distance. On redoublera d'efforts pour être mieux en mesure d'aider à distance les États Membres à faire face aux nouvelles difficultés et inquiétudes que la pandémie a fait naître dans les zones de conflit. On s'emploiera notamment à

développer des analyses politiques solides et à apporter un appui technique aux processus politiques. On s'attachera également à façonner des programmes de consolidation de la paix visant à atténuer les risques d'instabilité dans les zones de conflit.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

2.38 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le fait que les États Membres, ayant accès à des outils virtuels et à des moyens de travail à distance prévus à cette fin, pourront davantage prévenir, maîtriser et régler les conflits (voir le tableau 2.5).

Tableau 2.5

**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
–	–	Le Forum de dialogue politique interlibyen s'est tenu	Le processus de justice transitionnelle en Colombie est amélioré	Les États Membres, ayant accès à des outils virtuels et à des moyens de travail à distance prévus à cette fin, peuvent davantage prévenir, maîtriser et régler les conflits

**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

2.39 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Charte des Nations Unies*

Articles 33 et 99

*Résolutions de l'Assemblée générale*

47/120 A	Agenda pour la paix : diplomatie préventive et questions connexes	57/296	Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique
47/120 B	Agenda pour la paix		
52/12 A et B	Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes	57/298	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
57/5	Élimination des mesures économiques coercitives unilatérales et extraterritoriales utilisées pour exercer une pression politique et économique	59/310	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale
57/26	Prévention et règlement pacifique des différends	60/1	Document final du Sommet mondial de 2005
57/157	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains	60/4	Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations
		60/260	Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale

60/283	Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale : rapport détaillé	64/12	Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies
61/51	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe	64/14 64/116	L'Alliance des civilisations L'état de droit aux niveaux national et international
61/230	Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique	64/118 64/123	Mesures visant à éliminer le terrorisme international Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs
61/269	Dialogue de haut niveau sur la compréhension entre les religions et les cultures et la coopération pour la paix	64/124	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée
61/293	Prévention des conflits armés		
61/294	Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud	64/134	Proclamation de l'année 2010 Année internationale de la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle
63/10	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique	64/137	Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes
63/15	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasiennne	64/223 64/254	Vers des partenariats mondiaux Deuxième suite donnée au rapport de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza
63/19	La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement	65/283	Renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends et la prévention et le règlement des conflits
63/22	Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix	66/253 A et B	La situation en République arabe syrienne
63/23	Promotion du développement par le biais de la réduction et de la prévention de la violence armée	66/291	Renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends et la prévention et le règlement des conflits
63/24	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire	67/19	Statut de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies
63/86	Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée	67/123 68/15	Étude d'ensemble des missions politiques spéciales Règlement pacifique de la question de Palestine
63/261	Renforcement du Département des affaires politiques	68/16	Jérusalem
63/267	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international	68/79	Biens appartenant à des réfugiés de Palestine et produit de ces biens
63/281	Les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité	68/127	Un monde contre la violence et l'extrémisme violent
63/308	Responsabilité de protéger	68/182	Situation des droits de l'homme en République arabe syrienne
63/310	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine	68/303	Renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends et la prévention et le règlement des conflits
64/7	Commission internationale contre l'impunité au Guatemala	69/1	Mesures visant à endiguer et combattre l'épidémie à virus Ebola qui s'est déclarée récemment en Afrique de l'Ouest
64/10	Suite donnée au rapport de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza	69/3	Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola

69/8	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Initiative de l'Europe centrale	69/314 69/317	Lutte contre le trafic d'espèces sauvages
69/9	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes	69/318	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique
69/10	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté d'États indépendants	69/322	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique
69/11	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de Shanghai pour la coopération	70/5	Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud
69/12	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation du Traité de sécurité collective	70/64	Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique
69/13	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire	70/83	Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale
69/14	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques	70/84	Aide aux réfugiés de Palestine
69/26	Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique	70/85	Personnes déplacées du fait des hostilités de juin 1967 et des hostilités postérieures
69/74	Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique	70/86	Opérations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
69/83	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe	70/87	Biens appartenant à des réfugiés de Palestine et produit de ces biens
69/110	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est	70/87	Travaux du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés
69/111	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique	70/88	Applicabilité de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, au Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et aux autres territoires arabes occupés
69/112	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	70/89	Les colonies de peuplement israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé
69/265	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes	70/90	Pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est
69/270	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie	70/91	Le Golan syrien occupé
69/277	Déclaration politique sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales	70/92	Étude d'ensemble des missions politiques spéciales
69/286	Situation des déplacés et des réfugiés d'Abkhazie (Géorgie) et de la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud (Géorgie)	70/98	Question du Sahara occidental
69/291	Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique	70/108	Assistance au peuple palestinien
69/311	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des pays de langue portugaise	70/109	Un monde contre la violence et l'extrémisme violent
		70/141	Le droit du peuple palestinien à l'autodétermination
		70/185	Mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement

70/225	Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles	73/15	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe
		73/16	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté d'États indépendants
70/232	Droits des peuples autochtones	73/88	La situation en Afghanistan
70/233	Situation des droits de l'homme au Myanmar	73/135	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique
70/252	Les diamants, facteur de conflits : rompre le lien entre le négoce illicite de diamants bruts et les conflits armés afin de contribuer à la prévention et au règlement des conflits	73/194	Problème de la militarisation de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol (Ukraine), ainsi que de certaines parties de la mer Noire et de la mer d'Azov
70/304	Renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends et la prévention et le règlement des conflits	73/249	Coopération Sud-Sud
72/14	Règlement pacifique de la question de Palestine	73/259	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est
72/15	Jérusalem		
72/16	Le Golan syrien	73/263	Situation des droits de l'homme dans la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol (Ukraine)
72/83	Biens appartenant à des réfugiés de Palestine et produit de ces biens		
72/134	Assistance au peuple palestinien	73/267	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes
72/248	Situation des droits de l'homme au Myanmar	74/158	Renforcement du rôle que joue l'Organisation des Nations Unies dans la promotion d'élections périodiques et honnêtes et de la démocratisation
72/278	Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire	74/200	Mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement
72/280	Situation des déplacés et des réfugiés d'Abkhazie (Géorgie) et de la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud (Géorgie)	75/11	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes
72/282	Retrait complet et inconditionnel des forces militaires étrangères du territoire de la République de Moldova	75/100	Étude d'ensemble des missions politiques spéciales
73/10	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Initiative de l'Europe centrale	75/201	Examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies
73/13	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire	75/238	Situation relative aux droits de l'homme des musulmans rohingya et des autres minorités au Myanmar
73/14	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM	ES-10/20	Protection de la population civile palestinienne

*Résolutions du Conseil de sécurité, déclarations de la présidence du Conseil de sécurité et lettres adressées au Secrétaire général par la présidence du Conseil de sécurité*

1196 (1998)	1631 (2005)
1197 (1998)	1645 (2005)
1208 (1998)	1646 (2005)
1209 (1998)	1680 (2006)
1318 (2000)	1699 (2006)
1325 (2000)	1701(2006)
1366 (2001)	1810 (2008)
1559 (2004)	1820 (2008)

1860 (2009)	2506 (2020)	
1882 (2009)	2509 (2020)	
1887 (2009)	2510 (2020)	
1888 (2009)	2512 (2020)	
1889 (2009)	2516 (2020)	
1894 (2009)	2525 (2020)	
1904 (2009)	2527 (2020)	
1907 (2009)	2532 (2020)	
2039 (2012)	2533 (2020)	
2046 (2012)	2534 (2020)	
2048 (2012)	2535 (2020)	
2056 (2012)	2537 (2020)	
2092 (2013)	2539 (2020)	
2093 (2013)	2542 (2020)	
2098 (2013)	2543 (2020)	
2103 (2013)	2545 (2020)	
2106 (2013)	2546 (2020)	
2107 (2013)	2547 (2020)	
2118 (2013)	2548 (2020)	
2122 (2013)	2553 (2020)	
2139 (2014)	2554 (2020)	
2145 (2014)	2555 (2020)	
2157 (2014)	2558 (2020)	
2158 (2014)	2559 (2020)	
2165 (2014)	2561 (2021)	
2171 (2014)	2562 (2021)	
2186 (2014)	2563 (2021)	
2203 (2015)	2570 (2021)	
2214 (2015)	S/2013/759	Mandat du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest
2218 (2015)		
2232 (2015)	S/2015/555	Mandat du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale
2238 (2015)		
2242 (2015)	S/2015/1026	Commission mixte Cameroun-Nigéria
2245 (2015)	S/PRST/2011/4	
2246 (2015)	S/PRST/2011/15	
2250 (2015)	S/PRST/2011/18	
2253 (2015)	S/PRST/2011/21	
2254 (2015)	S/PRST/2012/2	
2259 (2015)	S/PRST/2012/11	
2267 (2016)	S/PRST/2012/18	
2320 (2016)	S/PRST/2012/21	
2334 (2016)	S/PRST/2012/25	
2337 (2017)	S/PRST/2012/28	
2379 (2017)	S/PRST/2013/4	
2487 (2019)	S/PRST/2013/6	
2489 (2019)	S/PRST/2013/10	
2493 (2019)	S/PRST/2013/12	

S/PRST/2013/13	S/PRST/2019/1
S/PRST/2013/18	S/PRST/2019/5
S/PRST/2013/19	S/PRST/2020/1
S/PRST/2013/20	S/PRST/2020/2
S/PRST/2013/22	S/PRST/2020/3
S/PRST/2014/6	S/PRST/2020/4
S/PRST/2014/8	S/PRST/2020/5
S/PRST/2014/17	S/PRST/2020/6
S/PRST/2014/25	S/PRST/2020/7
S/PRST/2015/4	S/PRST/2020/8
S/PRST/2015/12	S/PRST/2020/9
S/PRST/2015/14	S/PRST/2020/10
S/PRST/2015/22	S/PRST/2020/11
S/PRST/2015/24	S/PRST/2020/12
S/PRST/2016/4	S/PRST/2020/13
S/PRST/2016/8	S/PRST/2021/2
S/PRST/2016/11	S/PRST/2021/3
S/PRST/2016/19	S/PRST/2021/4
S/PRST/2017/2	S/PRST/2021/5
S/PRST/2017/10	S/PRST/2021/6
S/PRST/2017/17	S/PRST/2021/7
S/PRST/2018/3	S/PRST/2021/9
S/PRST/2018/16	

## Produits

2.40 On trouvera dans le tableau 2.6 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 2.6

### Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>70</b>	<b>70</b>	<b>68</b>	<b>70</b>
1. Rapport du Secrétaire général à l'intention de l'Assemblée générale sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres	1	1	–	1
2. Rapports du Secrétaire général à l'intention de l'Assemblée générale sur les questions relatives à la paix et à la sécurité	16	16	16	16
3. Rapport du Secrétaire général à l'intention de l'Assemblée générale établi en application de la résolution 2240 (2015) du Conseil de sécurité	1	1	–	1
4. Rapports du Secrétaire général à l'intention du Conseil de sécurité sur les questions relatives à la paix et à la sécurité	50	50	50	50

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
5. Rapports du Secrétaire général à l'intention du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale sur les mesures de confiance à l'échelon régional	2	2	2	2
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>104</b>	<b>112</b>	<b>105</b>	<b>105</b>
6. Séances ou consultations de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires	16	19	16	16
7. Séances ou consultations du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires	80	83	80	80
8. Séances du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale	4	4	4	4
9. Manifestations parallèles de haut niveau organisées pendant l'Assemblée générale sur les questions relatives à la prévention et au règlement des conflits	4	6	5	5
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>195</b>	<b>178</b>	<b>195</b>	<b>195</b>
10. Séminaires, activités de formation et rencontres universitaires sur les moyens de promouvoir la diplomatie préventive et le rétablissement et la consolidation de la paix	195	178	195	195
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Bons offices</b> : bons offices et diplomatie préventive ; missions et réunions diplomatiques de haut niveau, dont missions et réunions organisées conjointement avec plus de 20 organisations régionales ; appui à 22 missions politiques spéciales, y compris appui à la médiation.				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : consultations avec des représentants d'États Membres de toutes les régions, d'organisations régionales et internationales et d'organisations de la société civile ; réunions de coordination stratégique avec les partenaires concernés.				
<b>Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête</b> : missions d'examen et d'évaluation stratégiques.				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : bases de données à jour sur les questions de paix et de sécurité internationales.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : déclarations au nom du Secrétaire général ; notes à l'intention des correspondants de presse ; publication de communiqués, dont des communiqués de presse, et de supports de communication sur les travaux du Département.				

## Sous-programme 2 Assistance électorale

### Objectif

2.41 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la capacité des États Membres qui en font la demande d'organiser et de tenir des élections ouvertes à tous, transparentes et pacifiques, qui recueillent la confiance du public et qui concourent à la stabilité et à la sécurité, notamment dans les situations de transition et d'après-conflit.

### Stratégie

2.42 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme continuera de donner suite rapidement aux demandes d'assistance électorale émanant des États

Membres. Fournie aux États Membres qui en font la demande ou au titre d'un mandat de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité, cette assistance est essentiellement technique. Elle consiste à déployer des experts techniques et divers types de missions électorales afin d'aider les États Membres à mener à bien leurs opérations électorales. Il s'agit en général de donner des conseils techniques sur la constitution et la mise en place des organismes électoraux, l'élaboration ou la modification des cadres et systèmes électoraux, les activités d'éducation et d'inscription des électeurs et la participation des femmes, des jeunes et des personnes handicapées aux processus électoraux et politiques. Il s'agit également d'établir des partenariats avec les organisations régionales et de fournir à celles-ci un appui en matière de renforcement des capacités, notamment de coorganiser (avec les organisations régionales partenaires), à l'intention des États Membres dans diverses régions, des ateliers de formation sur les grandes problématiques électorales telles que le genre et les élections, de renforcer la crédibilité et l'intégrité des processus électoraux et de prévenir la violence électorale. Dans le cadre du sous-programme, les politiques internes existantes seront actualisées et de nouvelles directives électorales des Nations Unies seront élaborées afin de garantir la cohérence et la coordination des activités d'assistance électorale menées par le système des Nations Unies, et le fichier unique des spécialistes des affaires électorales sera tenu à jour et étoffé encore, de même que la mémoire institutionnelle en matière d'assistance électorale.

2.43 Il est prévu que le sous-programme aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en continuant d'adapter les activités aux nouvelles conditions, selon qu'il conviendra, et en renforçant le cas échéant l'assistance électorale fournie aux États Membres dans le contexte de la pandémie. Il s'agira notamment de renforcer les activités d'éducation des électeurs et de sensibilisation pour faciliter l'application des mesures d'atténuation des effets de la pandémie et aider les agents électoraux à assurer la sécurité des électeurs et des parties concernées, en particulier le jour de l'élection, tout en préservant l'intégrité du processus électoral.

2.44 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

- a) Les organes électoraux seront renforcés ;
- b) Les cadres et systèmes électoraux seront plus efficaces ;
- c) Les activités d'éducation et d'inscription des électeurs seront plus efficaces ;
- d) Les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les groupes marginalisés participeront davantage aux processus électoraux et politiques ;
- e) Les élections seront pacifiques et ouvertes à tous et les processus électoraux seront plus crédibles.

2.45 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir le résultat suivant : les États Membres peuvent tenir des élections dans de bonnes conditions de sécurité en réduisant au minimum les risques liés à la COVID-19 pour les électeurs, les agents électoraux et les candidates et candidats, tout en préservant l'intégrité du processus électoral.

## **Exécution du programme en 2020**

2.46 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### Un fichier d'experts électoraux plus représentatif et plus divers

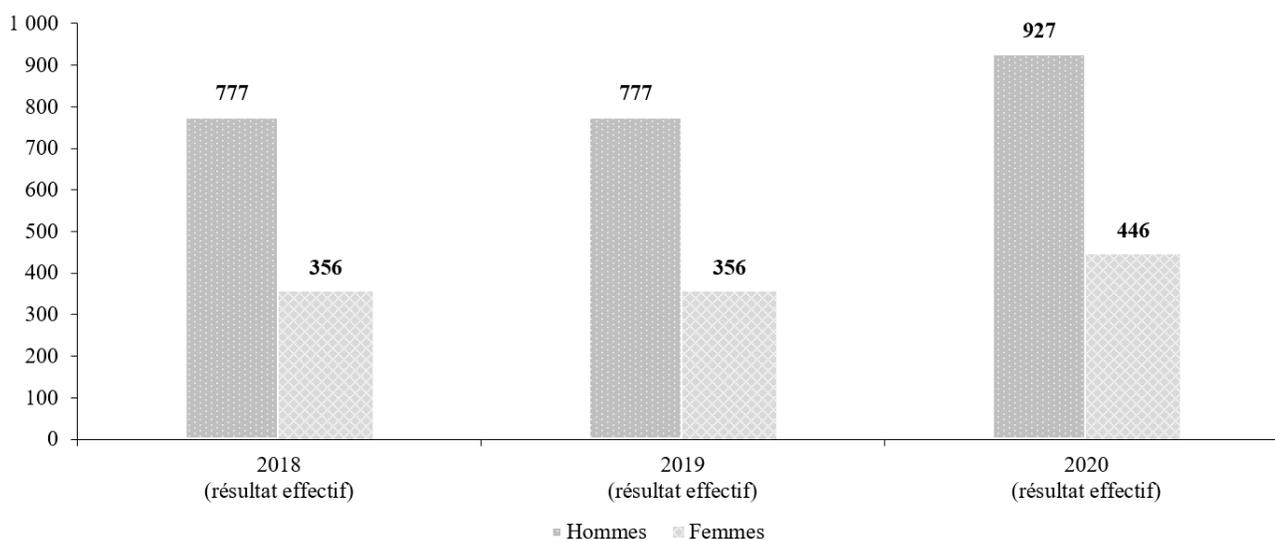
2.47 Comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 74/158, le sous-programme gère et tient à jour le fichier unique des spécialistes des affaires électorales, qui peuvent être déployés rapidement dans le cadre des missions électorales de l'ONU, en cas de besoin. Malgré la pandémie et les difficultés qu'elle pose, des mesures d'atténuation des risques ont été prises, notamment l'organisation de séances virtuelles des jurys d'entretien, et la campagne visant à élargir le fichier et à le rendre plus divers en termes de genre, de répartition géographique et de langue a pu être menée à bien. Cette initiative a permis de renforcer et de diversifier la liste des expertes et experts présélectionnés et prêts à être déployés pour fournir une assistance électorale aux États Membres qui en font la demande.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

2.48 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'augmentation, dans le fichier, de 21 % du nombre global d'experts – et de 25 % du nombre de femmes –, pouvant être déployés pour mener des opérations électorales sur le terrain (voir la figure 2.I).

Figure 2.I

#### Mesure des résultats : nombre d'experts, y compris de femmes, inscrits dans le fichier unique des experts électoraux de l'ONU



### Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

2.49 En raison des effets qu'avait la COVID-19 en 2020, il a fallu, dans le cadre du sous-programme, organiser autrement, reporter ou annuler certaines missions électorales, ainsi qu'un certain nombre d'initiatives régionales de renforcement des capacités et de stages régionaux de formation électorale. Ainsi, plusieurs missions d'évaluation des besoins ont dû être reportées ou annulées. Avant de prêter appui aux États Membres, il faut effectuer ces missions pour évaluer les besoins de ceux-ci et faire des recommandations et établir des paramètres concernant l'assistance électorale de l'ONU. Le sous-programme s'est adapté et d'autres solutions ont été employées, comme l'examen sur dossier et le renforcement du soutien à distance, afin de poursuivre l'exécution du mandat et de continuer à prêter soutien aux États Membres. Même s'ils n'ont pas donné le maximum de résultats, ces changements ont permis de

fournir sans discontinuité des services aux États Membres en 2020. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 2.

2.50 En même temps, pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités et apporté des aménagements à certaines, qui concourent aux objectifs du sous-programme. On a ainsi aidé les États Membres qui tenaient des élections en 2020 à prendre des mesures pour atténuer les risques posés par la COVID-19 pour les électeurs, les candidats et les agents électoraux. On a notamment renforcé les activités d'éducation des électeurs et de sensibilisation aux questions touchant la pandémie et fourni des articles et du matériel et dispensé des formations à certaines commissions électorales pour garantir la sécurité des électeurs, des candidats et des agents électoraux, en particulier le jour de l'élection.

## **Résultats escomptés pour 2022**

2.51 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### **Résultat 1 : renforcement de la capacité des États Membres de tenir des élections pacifiques, ouvertes à tous et honnêtes<sup>3</sup>**

#### **Exécution du programme en 2020**

2.52 Dans le cadre du sous-programme, on a fourni un soutien technique en matière électorale à 53 États Membres en 2020. On a aidé ces États Membres à renforcer la confiance du public dans l'administration électorale et dans le processus électoral même, en faisant comprendre que les élections s'inscrivent dans un processus politique général ouvert. Dans la mesure nécessaire et sur demande, on a également aidé les États Membres à créer des conditions propices à la tenue d'élections pacifiques et crédibles, en offrant ses bons offices et en soutenant le dialogue politique et les activités de médiation, souvent en agissant en collaboration avec des entités régionales et sous-régionales et d'autres acteurs. On a aussi entrepris, après avoir consulté diverses entités des Nations Unies, d'élaborer et d'actualiser un certain nombre de directives relatives à l'assistance électorale applicables à l'échelle du système, notamment des directives sur la conduite du personnel des Nations Unies sur les sites électoraux et dans leurs parages et sur l'appui à la prévention de la violence électorale.

2.53 Le travail susmentionné a contribué à ce que, dans 97 % des cas, les États Membres reçoivent une mission d'assistance électorale dans les quatre semaines suivant l'autorisation de la Coordinatrice des Nations Unies pour les activités d'assistance électorale, ce qui a permis de faire mieux que la cible de 96 % fixée dans le projet de budget-programme pour 2020. Le sous-programme a également facilité la tenue de 22 élections et référendums, qui se sont déroulés généralement dans le calme en 2020.

#### **Projet de plan-programme pour 2022**

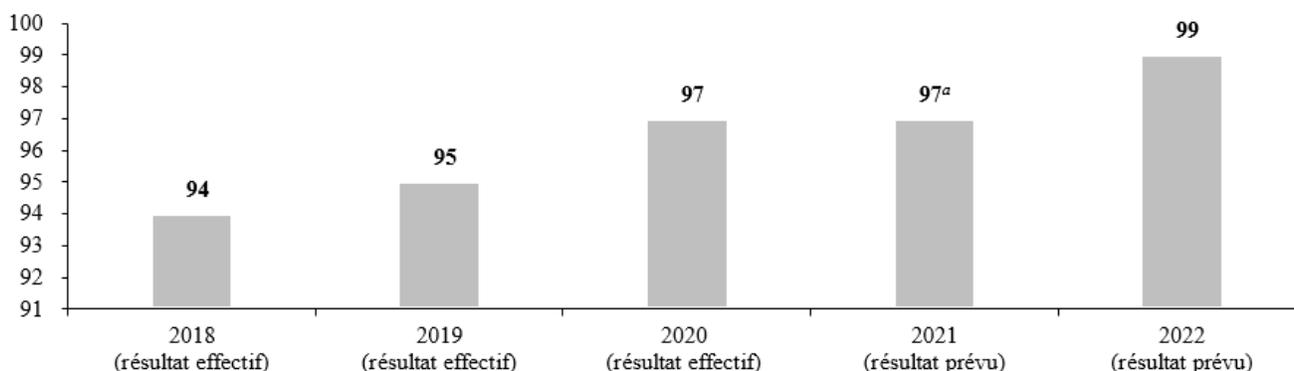
2.54 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher

<sup>3</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 3)].

de l'objectif, on continuera de donner suite rapidement, de manière coordonnée et efficace et dans les délais fixés, aux demandes d'assistance électorale émanant des États Membres. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 2.II).

Figure 2.II

**Mesure des résultats : pourcentage de cas où les États Membres reçoivent une mission d'assistance électorale dans les quatre semaines suivant l'autorisation de la Coordonnatrice des Nations Unies pour les activités d'assistance électorale (chiffre annuel)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 2 : renforcement de la capacité des États Membres de tenir des élections ouvertes à tous, transparentes et pacifiques et renforcement de l'appui apporté aux organisations régionales<sup>4</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

2.55 Dans le cadre du sous-programme, on a fourni un appui en matière de renforcement des capacités aux organisations régionales partenaires, notamment l'Union africaine et la Ligue des États arabes, pour les aider à perfectionner leurs services électoraux. On a également continué de soutenir les plateformes concourant au renforcement des capacités, à l'entretien de la mémoire institutionnelle et au partage des connaissances au niveau mondial, dont le Réseau du savoir électoral ACE et le projet Building Resources in Democracy, Governance and Elections. Ces outils d'enrichissement des connaissances et de formation peuvent être utilisés par les agents et les professionnels électoraux du monde entier. L'Organisation des Nations Unies et les autres partenaires de ces initiatives ont contribué activement et régulièrement à leur actualisation et à leur utilisation.

2.56 Le travail susmentionné a contribué à 10 activités menées à l'appui des organisations régionales et de leurs États membres, ainsi qu'à des initiatives électorales mondiales, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021, à savoir 13 initiatives régionales de développement des capacités électorales auxquelles participent les organisations régionales et leurs États membres. En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus dans ce domaine pour le sous-programme. En particulier, au moins trois initiatives régionales de renforcement des capacités ont dû être reportées.

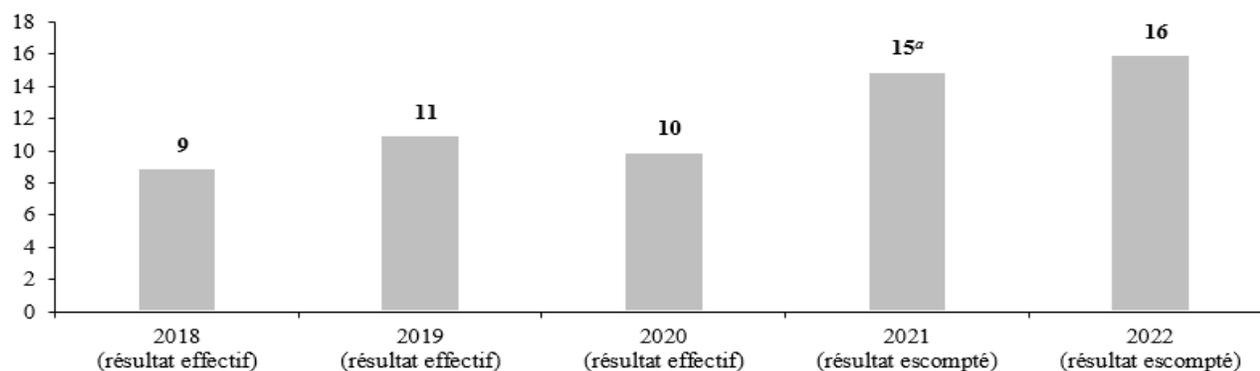
<sup>4</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

### Projet de plan-programme pour 2022

2.57 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'emploiera, dans le cadre du sous-programme, à organiser, en partenariat avec les organisations régionales concernées, au moins deux stages de formation régionaux, ainsi qu'un certain nombre d'autres initiatives de renforcement des capacités, à l'intention des États Membres dans différentes régions du monde, sur les grandes problématiques électorales (questions de genre et élections, observation électorale et prévention de la violence électorale). On lancera également de nouvelles initiatives pour renforcer davantage la coopération avec les organisations régionales partenaires et apporter à celles-ci un soutien en matière de renforcement des capacités, notamment par la promotion de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 2.III).

Figure 2.III

**Mesure des résultats : nombre d'initiatives régionales de renforcement des capacités électorales auxquelles participent les organisations régionales et leurs États membres (chiffre annuel)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : renforcement de la participation des femmes aux processus électoraux et politiques

#### Projet de plan-programme pour 2022

2.58 Le pourcentage moyen de femmes parlementaires dans le monde reste très éloigné de l'équilibre entre les sexes visé dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. La promotion de la participation des femmes aux processus politiques et électoraux est l'un des grands principes directeurs des activités d'assistance électorale de l'ONU, et grâce au soutien technique apporté par l'Organisation, les taux de participation et de représentation des femmes n'ont cessé d'augmenter au cours de ces dernières années. Les 50 et quelques projets d'appui électoral menés par l'ONU sur le terrain font tous une place importante à la problématique femmes-hommes, et beaucoup des stages de formation régionaux organisés dans le cadre du sous-programme pour les États Membres, en partenariat avec les organisations régionales, sont axés sur la mise en commun des données d'expérience et des bonnes pratiques en matière de promotion de la participation des femmes aux processus politiques et électoraux. La pandémie a entraîné des difficultés pour tout le monde partout, mais elle a eu des conséquences encore plus préjudiciables pour les groupes vulnérables et les femmes et a mis en évidence la nécessité de faire

des efforts constants pour lutter contre les inégalités du passé, qu'elle avait encore exacerbées.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

2.59 Les enseignements tirés sont les suivants : il est possible de mieux coordonner l'action de toutes les entités des Nations Unies qui soutiennent les processus électoraux des États Membres. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on veillera à améliorer la coordination et la répartition des responsabilités entre les diverses entités des Nations Unies qui fournissent appui et conseils aux États Membres, notamment pour promouvoir la participation des femmes. Dans certains contextes, il est possible de mettre à profit les compétences particulières d'une entité pour promouvoir la participation des femmes en tant qu'électrices, agentes électorales ou candidates.

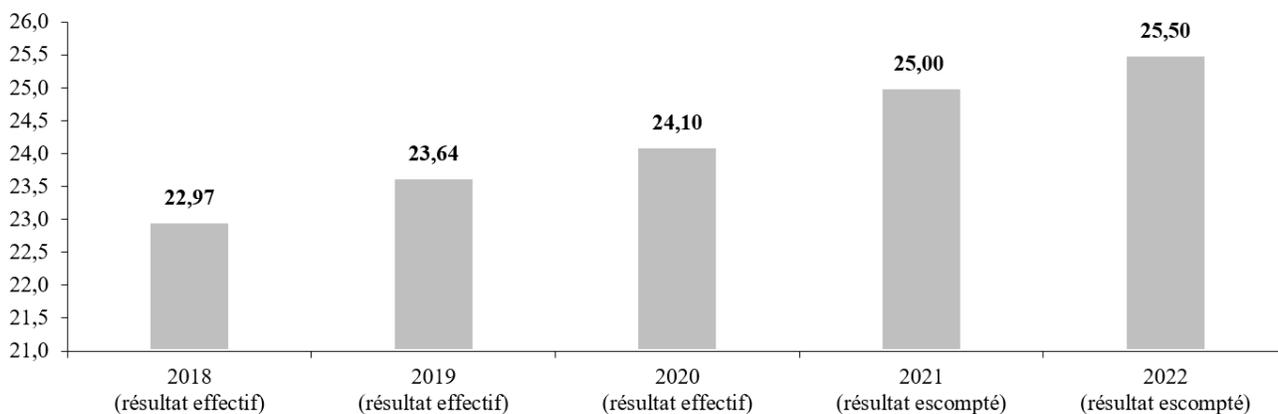
#### *Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

2.60 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'augmentation globale du pourcentage de femmes parlementaires dans les pays bénéficiant d'une assistance électorale de l'ONU (voir la figure 2.IV).

Figure 2.IV

#### **Mesure des résultats : proportion de femmes parlementaires dans les pays bénéficiant d'une assistance électorale de l'ONU (chiffre cumulé)**

(En pourcentage)



### **Textes des organes délibérants définissant les mandats**

2.61 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### *Résolution de l'Assemblée générale*

74/158

Renforcement du rôle que joue l'Organisation des Nations Unies dans la promotion d'élections périodiques et honnêtes et de la démocratisation

## Produits

2.62 On trouvera dans le tableau 2.7 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 2.7

### Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	–	–	1	–
1. Rapport du Secrétaire général sur l'affermissement du rôle de l'Organisation des Nations Unies aux fins du renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes et de l'action en faveur de la démocratisation	–	–	1	–
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	–	–	1	–
2. Services fonctionnels pour la séance plénière de l'Assemblée générale	–	–	1	–
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>26</b>	<b>28</b>	<b>26</b>	<b>30</b>
3. Coordination et appui apporté au déploiement d'observateurs électoraux internationaux lorsque des États Membres ou d'autres organisations en font la demande	1	1	1	1
4. Projets d'assistance électorale pour des États Membres	25	27	25	29
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>19</b>	<b>9</b>	<b>19</b>	<b>20</b>
5. Activités de formation et ateliers organisés aux niveaux régional et national à l'intention des administrateurs et agents électoraux et portant sur les grandes problématiques électorales (questions de genre et élections, violence électorale, observation électorale)	19	9	19	20
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
6. Directives techniques et documents de référence sur les opérations électorales, le droit électoral et l'organisation et la gestion des élections	5	5	5	6
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : fourniture d'un appui technique à au moins 50 États Membres chaque année par la conception et l'exécution de projets électoraux visant à développer ou à renforcer les capacités des autorités électorales nationales dans divers domaines (systèmes et cadres électoraux, prise en compte des questions de genre, inscription des électeurs, opérations électorales) ; fourniture de conseils sur la création et l'amélioration des bases de données électorales à aux moins 2 organisations régionales.				
<b>Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête</b> : au moins 60 missions électorales, y compris des missions d'évaluation des besoins visant à définir des plans d'action à l'échelle du système pour aider les États Membres qui en font la demande à organiser leurs élections ; missions d'aide technique, de conseil, d'examen ou autres visant à fournir un appui en matière électorale aux États Membres qui en font la demande.				
<b>Bases de données et autres supports numériques</b> : mise à jour du fichier unique des spécialistes des affaires électorales ; mise à jour des dossiers sur la fourniture de l'assistance électorale en vue de la préservation de la mémoire institutionnelle de l'ONU.				

### **Sous-programme 3**

#### **Affaires du Conseil de sécurité**

#### **Objectif**

2.63 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de permettre au Conseil de sécurité, qui a la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, de bien s'acquitter de sa tâche.

#### **Stratégie**

2.64 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on continuera dans le cadre du sous-programme à veiller à l'exécution pleine, entière et diligente du programme de travail du Conseil et à faire en sorte que les documents officiels dont il est saisi ou qui en émanent soient publiés en temps voulu et ne comportent pas d'erreurs. À cette fin, on aidera avant tout la présidence mensuelle du Conseil à exercer ses fonctions officielles et on fournira à celle-ci, aux membres du Conseil et aux autres États Membres des avis techniques et de procédure concernant le déroulement des séances et les activités du Conseil. On assurera également la publication et la remise en temps voulu des décisions du Conseil et des autres documents en émanant, en veillant à ce qu'ils ne comportent pas d'erreurs, ainsi que la publication des communications que le Conseil reçoit du Secrétariat, des États Membres et des entités. On continuera aussi de coordonner la programmation et l'administration des séances et des réunions. Pour ce faire, on appliquera les procédures et pratiques établies et, s'il y a lieu, on diffusera rapidement tout document de pratique ou de procédure, dont on coordonnera l'édition, la traduction et la publication.

2.65 Dans le cadre du sous-programme, on fournira également un appui aux organes subsidiaires du Conseil de sécurité, notamment aux comités des sanctions et aux groupes de travail. On aidera notamment le Conseil et ses organes subsidiaires chargés des sanctions à élaborer et appliquer des régimes de sanctions. On fournira également un appui technique et administratif aux équipes de surveillance des sanctions créées par le Conseil pour qu'elles puissent assurer un suivi minutieux et crédible de l'application des sanctions et signaler les infractions. On se concertera avec l'ensemble du système des Nations Unies et les États Membres en vue d'améliorer le fonctionnement des comités des sanctions ainsi que de faire mieux connaître les sanctions du Conseil et d'en renforcer l'application. À cet égard, on continuera d'organiser des séances de formation annuelles à l'intention des nouveaux présidents et des nouveaux membres des comités des sanctions, on diffusera immédiatement auprès des États Membres, des organismes des Nations Unies, des autres organisations régionales et internationales et du secteur privé la Liste récapitulative relative aux sanctions imposées par le Conseil de sécurité de l'ONU chaque fois que le Conseil et les comités des sanctions décideront d'inscrire de nouveaux noms ou de procéder à des radiations, et on aidera à mettre sur pied rapidement les groupes d'experts.

2.66 Dans le cadre du sous-programme, on fournira aux États Membres des études et des analyses portant spécialement sur les pratiques et la procédure du Conseil, au moyen de publications comme le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* ou l'*Aperçu de la pratique du Conseil de sécurité* ou par la diffusion d'autres sources d'informations et de données sur des domaines particuliers de la pratique du Conseil. Toutes les études et analyses seront mises à la disposition des États Membres sur le site Web du Conseil. On continuera également d'exécuter des travaux de secrétariat pour le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de

procédure, notamment en fournissant à la présidence et aux autres membres du Conseil des conseils techniques ou de procédure. On répondra également aux demandes de recherche ou de conseil émanant des États Membres et organisera, si demande en est faite, des sessions d'information sur tel ou tel point.

2.67 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

a) le Conseil de sécurité reçoit le plein appui du Secrétariat pour s'acquitter des responsabilités que lui confie la Charte des Nations Unies ;

b) le Conseil de sécurité et les comités des sanctions reçoivent tout l'appui nécessaire pour appliquer des sanctions ciblées ;

c) les États Membres ont un meilleur accès aux ressources et aux informations concernant le Conseil de sécurité et sont de ce fait mieux informés de ses travaux et mieux à même d'y participer et de contribuer à l'application de ses décisions.

## Exécution du programme en 2020

2.68 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### Activités du Conseil de sécurité durant la pandémie de COVID-19

2.69 La pandémie de COVID-19 a causé d'importantes interruptions dans le déroulement des travaux du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires, en raison de l'impossibilité de tenir des séances au Siège. Les membres du Conseil ayant adopté d'un commun accord, à la mi-mars 2020, des méthodes de travail extraordinaires et provisoires, on a aidé dans le cadre du sous-programme à la création et au lancement d'une plateforme de réunion virtuelle, qui a été complétée par la suite par une autre plateforme permettant d'assurer l'interprétation simultanée dans les six langues officielles. Des procédures spéciales ont également été mises en place pour permettre l'adoption à distance des projets de résolution et des décisions du Conseil.

2.70 Dans le cadre du sous-programme, on a également aidé les équipes de surveillance des sanctions à tenir leurs consultations à distance et, à la fin de 2020, à reprendre les déplacements, quand les conditions le permettaient. En continuant d'aider le Conseil à élaborer et appliquer des régimes de sanctions, on a mené à bien les quatre évaluations prescrites au moyen de consultations virtuelles.

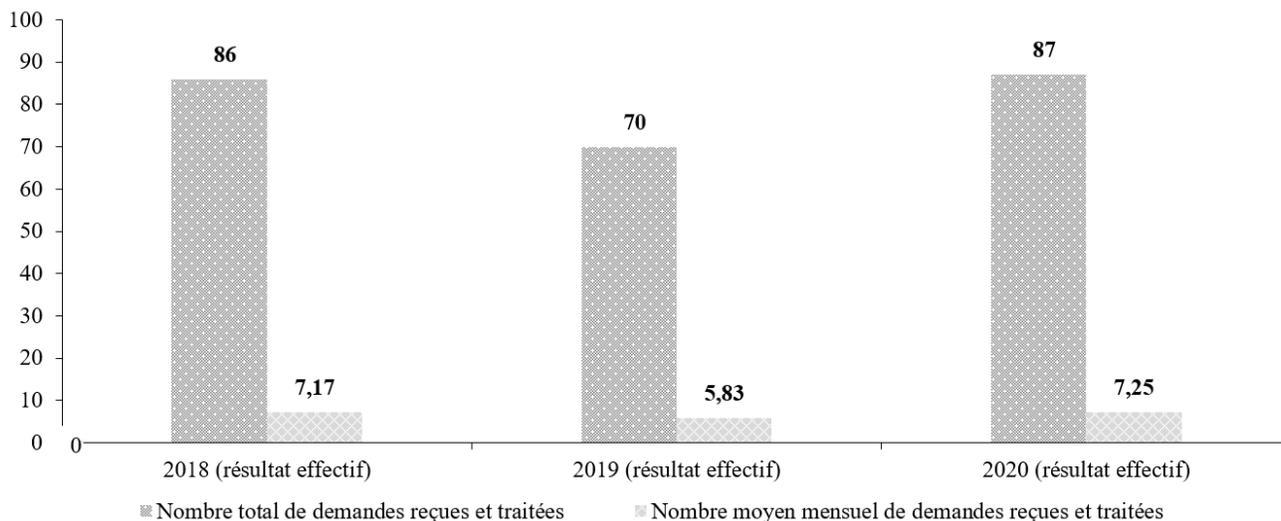
2.71 Dans le cadre du sous-programme, on a également adapté la présentation du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* pour tenir compte des aménagements apportés aux modalités de travail du Conseil. Des éléments concernant les travaux menés à distance par le Conseil ont été ajoutés dans le *Répertoire* et l'*Aperçu de la pratique du Conseil de sécurité*, le but étant de préserver la mémoire institutionnelle et les archives historiques pour le Conseil et les États Membres de l'ONU.

### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

2.72 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'augmentation en 2020 du nombre total des demandes d'information ou de recherche et du nombre moyen mensuel des demandes traitées. On peut voir par-là que les États Membres ont continué de solliciter les compétences et les nombreux services d'appui offerts par le sous-programme, malgré les effets de la pandémie (voir la figure 2.V).

Figure 2.V

**Mesure des résultats : nombre de demandes d'information et de demandes de recherche traitées (chiffre annuel)**



**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

2.73 En raison des effets qu'avait la pandémie en 2020, il a fallu apporter des changements à la façon d'assurer, dans le cadre du sous-programme, des services fonctionnels au Conseil de sécurité et à ses organes subsidiaires, notamment l'utilisation de plateformes de réunion en ligne pour la tenue des séances, la réalisation des évaluations des mesures de sanctions qui avaient été prescrites au moyen de consultations virtuelles et l'adaptation de la présentation de certaines publications pour prendre en compte les aménagements apportés aux méthodes de travail du Conseil. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 1.

2.74 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. Ces activités ont consisté notamment à ouvrir sur le site Web du Conseil une nouvelle section consacrée aux séances tenues par visioconférence et aux décisions qui en étaient issues. Les produits qui ont été aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

**Résultats escomptés pour 2022**

2.75 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

## **Résultat 1 : interlocuteur privilégié des membres du Conseil de sécurité et d'autres parties intéressées sur toutes les affaires du Conseil<sup>5</sup>**

### **Exécution du programme en 2020**

2.76 Compte tenu des conditions entraînées par la pandémie et dans le but de continuer à fournir des services d'appui et des avis techniques et de procédure aux membres du Conseil de sécurité et aux États Membres, on a dans le cadre du sous-programme ouvert sur le site Web du Conseil une nouvelle section consacrée aux séances tenues par visioconférence et aux décisions qui en étaient issues. Le Conseil ne pouvant pas se réunir en personne, l'application du Règlement intérieur provisoire du Conseil et la publication des comptes rendus de séance étaient difficiles. Sur la nouvelle section du site Web, les membres du Conseil et les États Membres pouvaient trouver toutes les informations concernant les méthodes de travail extraordinaires et provisoires du Conseil, les comptes rendus écrits des travaux et les décisions issues des séances.

2.77 Des activités de formation sur les sanctions ont été organisées pour les États Membres siégeant au Conseil et les autres afin d'encourager l'application des sanctions imposées par l'Organisation des Nations Unies et de mieux faire connaître et comprendre le dispositif de sanctions de l'Organisation aux praticiens, à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies. Certaines activités ont été menées à bien au début de 2020 et d'autres ont été organisées en ligne. Toutefois, en raison de la pandémie, certaines activités de formation sur les sanctions prévues pour les États Membres ont dû être annulées.

2.78 En 2020, le sous-programme a amélioré ses moyens pour fournir aux membres du Conseil de sécurité des produits d'informations diversifiés et plus riches. On a ainsi continué de développer le portail iSCAD+ pour y améliorer la collecte de données et la visualisation de l'information sur les séances, de la documentation et des archives afin qu'il puisse être utilisé plus tard par les membres du Conseil et les États Membres de l'ONU. Afin de renforcer le rôle du sous-programme en matière de recherche et de conseil, on a lancé en 2020 cinq tableaux de bord interactifs contenant des séries de données sur certaines activités et la pratique du Conseil. Grâce à la diffusion de ces produits sur le site Web du Conseil et à leur promotion au moyen des comptes du programme sur les médias sociaux, les membres du Conseil, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et le public intéressé disposent à présent d'outils de recherche et d'information qui contiennent des données clés et qui sont faciles à utiliser.

2.79 Le travail susmentionné a permis d'enregistrer 2 :10 minutes comme temps moyen passé sur le site Web du Conseil de sécurité et de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir 1 :20 minutes.

### **Projet de plan-programme pour 2022**

2.80 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera d'adapter les activités aux conditions dans lesquelles le Conseil de sécurité mènera ses travaux afin de fournir les avis techniques et de procédure les plus utiles. Le portail iSCAD+ sera rendu opérationnel de manière que les délibérations du Conseil puissent s'appuyer sur de meilleurs outils de connaissance et de meilleures données. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 2.VI). L'augmentation du temps passé sur

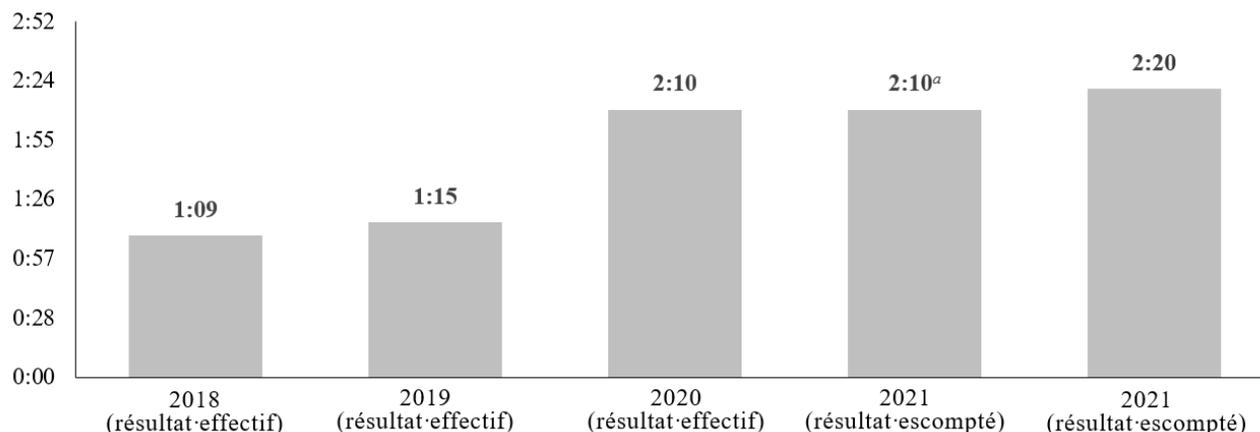
<sup>5</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 A [A/74/6 (Sect. 3)].

le site Web du Conseil signifie que les utilisateurs restent plus longtemps sur le site pour consulter les contenus dont ils ont besoin ou qui les intéressent.

Figure 2.VI

### Mesure des résultats : temps passé sur le site Web du Conseil de sécurité

(En minutes)



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : les membres du Conseil reçoivent en temps utile des informations sur l'application des mesures de sanctions<sup>6</sup>

### Exécution du programme en 2020

2.81 Dans le cadre du sous-programme, des groupes d'experts ont continué d'être mis sur pied rapidement pour aider le Conseil de sécurité et les comités des sanctions à surveiller en permanence l'application des sanctions. Des contacts assidus ont été entretenus avec les États Membres pour pourvoir aux recrutements dans les différents groupes d'experts et pour les avertir en cas d'ouverture de possibilités. On a continué de tenir à jour et de gérer un fichier d'experts dans lequel figurent les noms de personnes qualifiées et présélectionnées qui ont exprimé leur intérêt à faire partie d'un groupe d'experts. On a continué de donner la priorité à une représentation adéquate des sexes et des groupes régionaux, en tenant compte de la résolution 2467 (2019) dans laquelle le Conseil a encouragé le Secrétaire général à veiller à ce que les groupes d'experts comprennent des spécialistes des questions de genre et de violence sexuelle, selon leur mandat.

2.82 Le travail susmentionné a contribué à ce que, pour 100 % des sièges à pourvoir, des candidats aient été proposés aux comités des sanctions dans les deux semaines suivant le renouvellement du mandat du groupe d'experts ou dans les six semaines suivant la création du groupe, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021.

### Projet de plan-programme pour 2022

2.83 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher

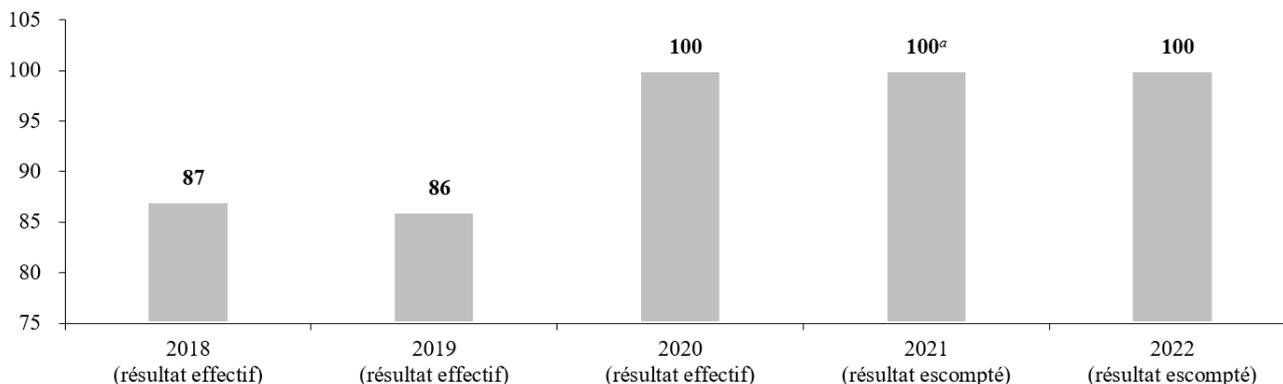
<sup>6</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

de l'objectif, on multipliera les contacts avec les États Membres, on tiendra à jour et gèrera le fichier d'experts et on veillera à l'équilibre entre les sexes et entre les groupes régionaux dans la composition des groupes d'experts. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 2.VII).

Figure 2.VII

**Mesure des résultats : proportion de candidatures d'expert proposées aux comités des sanctions dans un délai de deux semaines à compter du renouvellement du mandat du groupe d'experts ou dans un délai de six semaines à compter de la création du groupe**

(En pourcentage)



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 3 : amélioration de l'atelier de formation initiale organisé pour les nouveaux membres du Conseil de sécurité**

**Projet de plan-programme pour 2022**

2.84 Une des grandes priorités du sous-programme est de renforcer les capacités des nouveaux membres du Conseil de sécurité. Depuis 2016, un atelier de formation initiale est organisé chaque année pour présenter aux représentants des nouveaux membres les pratiques et les méthodes de travail du Conseil et de ses organes subsidiaires, leur faire découvrir les divers services d'appui fournis aux membres du Conseil dans le cadre du sous-programme et les présenter aux différentes équipes relevant du programme qui collaborent avec le Conseil sur des questions touchant son ordre du jour. Les réactions des participants aux ateliers ont toujours été positives.

*Enseignements tirés et changements prévus*

2.85 Les enseignements tirés sont les suivants : il a fallu modifier le contenu de la formation pour mieux répondre aux besoins des participants, et adapter l'atelier pour qu'il se déroule efficacement en ligne durant la pandémie. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on continuera d'étudier les moyens d'améliorer encore l'expérience des participants à l'atelier en consultant les nouveaux membres du Conseil durant la phase de planification pour déterminer leurs domaines d'intérêt et en collaborant avec les intervenants pour veiller à ce que les exposés soient plus interactifs et adaptables au format virtuel.

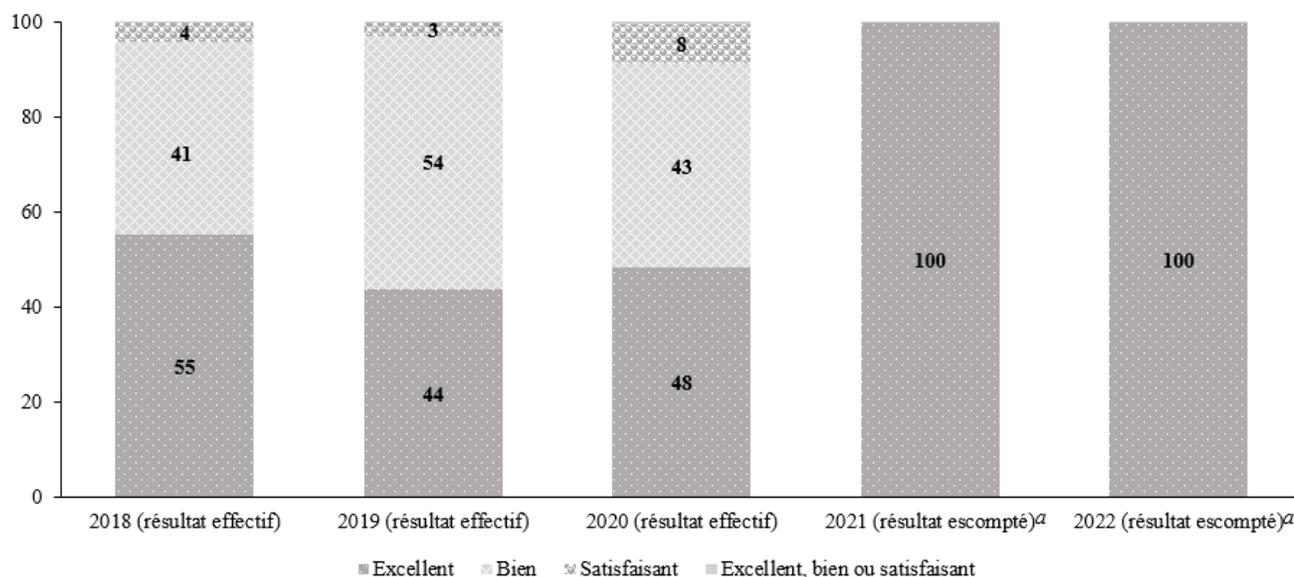
*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

2.86 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera un haut degré de satisfaction exprimé par les participants à l'atelier de formation initiale organisé pour les nouveaux membres du Conseil de sécurité (voir la figure 2.VIII).

Figure 2.VIII

**Mesure des résultats : degré de satisfaction exprimé par les participants à l'atelier annuel de formation initiale organisé pour les nouveaux membres du Conseil de sécurité**

(En pourcentage)



*Note* : Le pourcentage représente la proportion de participants qui ont répondu « Excellent », « Bien » ou « Satisfaisant » dans leur évaluation générale de l'atelier. Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à 100 %.

<sup>a</sup> Les chiffres escomptés pour 2021 et 2022 englobent les appréciations « Excellent », « Bien » ou « Satisfaisant ».

## Textes des organes délibérants définissant les mandats

2.87 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

### *Charte des Nations Unies*

Articles 1, 7, 12 (2), 15, 24, 28, 29, 30, 41, 45, 46, 47 and 50

### *Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité*

### *Résolutions de l'Assemblée générale*

686 (VII)	Moyens de rendre plus accessible la documentation relative au droit international coutumier	75/244 75/140	Plan des conférences Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation
55/222	Plan des conférences		

### *Résolutions du Conseil de sécurité et notes de la présidence du Conseil de sécurité*

*Lettres mensuelles de la présidence du Conseil de sécurité sur les méthodes de travail applicables durant la pandémie de COVID-19 (à partir de mars 2020)*

*Résolutions portant création par le Conseil d'organes subsidiaires au titre de l'Article 29 de la Charte des Nations Unies, dont les suivantes :*

751 (1992)	1970 (2011)	
1267 (1999)	1988 (2011)	
1373 (2001)	1989 (2011)	
1518 (2003)	2048 (2012)	
1533 (2004)	2127 (2013)	
1540 (2004)	2140 (2014)	
1591 (2005)	2206 (2015)	
1636 (2005)	2253 (2015)	
1718 (2006)	2374 (2017)	
1904 (2009)	S/2017/507	Note de la présidence du Conseil de sécurité en date du 30 août 2017

## Produits

2.88 On trouvera dans le tableau 2.8 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 2.8

### Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>54</b>	<b>54</b>	<b>54</b>	<b>54</b>
1. Notifications du Secrétaire général au titre du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies	1	1	1	1
2. Listes des communications émanant de particuliers ou d'organismes non gouvernementaux établies au titre du paragraphe A de l'annexe du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité	1	1	1	1
3. Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont le Conseil de sécurité est saisi et sur l'état d'avancement de leur examen (mises à jour hebdomadaires)	52	52	52	52
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>510</b>	<b>513</b>	<b>400</b>	<b>400</b>
4. Séances du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires et réunions connexes, y compris l'appui apporté à la publication des résolutions, des déclarations de la présidence, des communiqués de presse et des autres décisions du Conseil et de ses organes subsidiaires	510	513	400	400
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>8</b>

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
5. Activités visant à faire connaître aux nouveaux membres du Conseil de sécurité les procédures, pratiques et méthodes de travail en constante évolution du Conseil et de ses organes subsidiaires	6	8	4	8
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
6. <i>Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité</i>	1	1	1	1
7. Volume <i>Résolutions et décisions du Conseil de sécurité</i>	1	–	1	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>104</b>	<b>109</b>	<b>109</b>	<b>124</b>
8. Recherches <i>ad hoc</i> entreprises à la demande d'États Membres sur la pratique et les procédures actuelles ou passées du Conseil de sécurité	75	87	80	95
9. Récapitulatif des mandats relatifs aux opérations de maintien de la paix en cours et aux missions politiques spéciales autorisées par le Conseil de sécurité	1	1	1	1
10. Récapitulatif des mandats du Conseil de sécurité et des rapports présentés au Conseil	12	5	12	12
11. Récapitulatif des mandats relatifs aux questions transversales (les femmes et la paix et la sécurité, enfants touchés par des conflits armés, protection des civils en période de conflit armé)	3	3	3	3
12. <i>Aperçu de la pratique du Conseil de sécurité</i>	1	1	1	1
13. Statistiques mensuelles des débats du Conseil de sécurité	12	12	12	12

#### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : services fonctionnels, consultations, conseils et activités de mobilisation pour l'élaboration du rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale.

**Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête** : missions du Conseil de sécurité et des présidences de ses organes subsidiaires dans les pays ou régions en rapport avec les questions dont le Conseil est saisi ; évaluations des régimes de sanctions, et recommandations concernant les aménagements à apporter aux mesures de sanction, quand le Conseil le demande.

**Bases de données et autres supports numériques** : tenue à jour et gestion de la base de données de la Division des affaires du Conseil de sécurité portant sur les procédures, les pratiques et les méthodes de travail du Conseil, y compris des données sur les plus de 200 séances publiques organisées chaque année sur une cinquantaine de questions examinées par le Conseil ; tenue à jour et gestion du fichier d'experts pour les organes subsidiaires du Conseil de sécurité, ainsi que de la Liste récapitulative relative aux sanctions imposées par le Conseil de sécurité de l'ONU dans toutes les langues officielles en vue de sa diffusion auprès des États Membres, du secteur privé et d'autres parties prenantes ; gestion de tableaux de bord interactifs sur les mandats des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales et sur les questions transversales inscrites à l'ordre du jour du Conseil.

#### D. Activités de communication

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : tenue à jour et gestion du site Web du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires dans toutes les langues officielles en vue de sa consultation par les États Membres et le public ; diffusion dans les médias sociaux de messages reliant les activités du Conseil aux aspects constitutionnels et procéduraux mis en évidence dans le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*.

## Sous-programme 4 Décolonisation

### Objectif

2.89 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir la décolonisation des 17 territoires non autonomes, conformément à la Charte et aux

résolutions de l'Assemblée générale, afin de parvenir à l'élimination complète du colonialisme.

## Stratégie

2.90 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme continuera de fournir un appui fonctionnel au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et à la Quatrième Commission, notamment pour l'élaboration de documents à l'intention des organes délibérants, de documents de travail du Secrétariat et de rapports du Secrétaire général, ainsi que pour la présentation d'informations à inclure dans le rapport annuel de la présidence du Conseil économique et social sur l'application de la Déclaration par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies.

2.91 Le sous-programme continuera également de fournir des conseils, des documents d'information et un appui fonctionnel aux réunions, aux séminaires régionaux annuels et aux missions de visite du Comité spécial, ainsi qu'aux réunions d'autres organes intergouvernementaux (Quatrième Commission et Conseil économique et social), en étroite coordination avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. Il restera également en contact avec les représentantes et représentants des territoires non autonomes et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies aux fins de l'exécution de son mandat et collaborera avec le Département de la communication globale, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et le Bureau de l'informatique et des communications pour diffuser des informations sur la décolonisation, notamment en améliorant le site Web sur les Nations Unies et la décolonisation.

2.92 Il est prévu que le sous-programme aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en communiquant au Comité spécial des informations exhaustives sur les incidences actuelles de la COVID-19 dans les territoires non autonomes, dans le cadre de ses documents de travail annuels, conformément à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte et aux résolutions de l'Assemblée générale.

2.93 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Promotion de mesures concrètes visant à mettre fin au colonialisme ;
- b) Mise au point définitive de programmes de travail constructifs, au cas par cas, pour la décolonisation des territoires non autonomes.

2.94 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat de permettre au Comité spécial de prendre plus rapidement des décisions éclairées lorsqu'il examinera la situation dans les territoires non autonomes.

## Exécution du programme en 2020

2.95 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### Meilleure connaissance de la décolonisation

2.96 Le sous-programme a poursuivi ses travaux relatifs au site Web de l'ONU consacré à la décolonisation, qui permet aux parties prenantes concernées et au grand public de rester informés des travaux menés par l'Organisation en matière de

décolonisation. Ces travaux sont plus que jamais importants depuis la pandémie de COVID-19, qui a eu des incidences sur les activités du Comité spécial.

2.97 Afin de mieux faire connaître la question de la décolonisation, en particulier les activités de l'ONU liées à l'élimination du colonialisme et les engagements pris à cet égard, qui constituent l'une des priorités de l'Organisation depuis 1945, le sous-programme a mis sur le site Web, en octobre 2020, une vidéo d'animation de sept minutes destinée à un public mondial. Cette vidéo a également été diffusée sur les plateformes de médias sociaux et à travers les services de Télévision et vidéo des Nations Unies. Pour la production de la vidéo, le sous-programme a été chargé d'élaborer la note conceptuelle et de faire les recherches nécessaires en vue d'établir le scénario, l'objectif et la portée du projet. Conformément au mandat de multilinguisme et d'accessibilité, les versions traduites dans les cinq autres langues officielles devraient être produites sans délai.

2.98 En outre, le sous-programme a réussi à se rendre visible auprès des territoires non autonomes et des parties prenantes qui souhaitaient participer activement aux travaux du Comité spécial, généralement dans le cadre de ses séminaires et sessions, en mettant régulièrement à jour le site Web dans les six langues officielles.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

2.99 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que les États Membres, les territoires non autonomes, les parties prenantes concernées et le grand public ont accès à la vidéo d'animation sur la décolonisation, qui, au terme d'une campagne de diffusion, a permis de renforcer la portée des travaux sur la décolonisation. Après cette campagne, le site a enregistré un nouveau record de 27 700 utilisateurs en octobre, soit le double du nombre d'utilisateurs pour la même période l'année précédente (voir le tableau 2.9).

Tableau 2.9

#### **Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
–	Les États Membres, les territoires non autonomes, les parties prenantes concernées et le grand public ont eu accès à des contenus et à des fonctionnalités de meilleure qualité sur le site Web de l'Organisation consacré à la décolonisation, notamment des infographies (« Programme de décolonisation – le cycle annuel », « Le Comité spécial de la décolonisation » et « La Quatrième Commission »)	Les États Membres, les territoires non autonomes, les parties prenantes concernées et le grand public ont accès à la vidéo d'animation sur la décolonisation, qui, au terme d'une campagne de diffusion, a permis de renforcer la portée des travaux sur la décolonisation  Après cette campagne, le site a enregistré un nouveau record de 27 700 utilisateurs en octobre, soit le double du nombre d'utilisateurs pour la même période l'année précédente

#### **Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

2.100 En raison de la pandémie de COVID-19, en 2020, il a fallu adopter des modalités en ligne et hybrides pour assurer le service des réunions du bureau du Comité spécial, pour lequel il a été décidé de reporter le séminaire régional et d'annuler la session de fond, ainsi que des réunions du Conseil économique et social,

de la Quatrième Commission et de l'Assemblée générale. En outre, des ajustements ont été faits pour faciliter les travaux du Comité spécial, en l'occurrence s'agissant de la rédaction des résolutions figurant dans le rapport annuel du Comité spécial, qui a été examiné selon la procédure d'approbation tacite. À cet égard, à la suite de l'annulation du séminaire et des sessions, il a fallu s'appuyer sur des sources externes et officielles vérifiables en ligne pour obtenir des informations à jour concernant les territoires non autonomes. Le sous-programme a également instauré un système de rotation du personnel permettant d'assurer en continu le service des réunions en personne, selon les besoins et conformément aux mesures de santé et de sécurité en vigueur au Siège. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 1.

## Résultats escomptés pour 2022

2.101 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : Une meilleure diffusion de l'information<sup>7</sup>

#### Exécution du programme en 2020

2.102 Le sous-programme s'est employé sans relâche à mettre à jour et à améliorer le site Web de l'ONU consacré à la décolonisation, conformément au mandat de diffusion d'informations et de multilinguisme, en produisant des contenus interactifs (« L'ONU et la décolonisation : Bref aperçu historique » et « Territoires sous tutelle parvenus à l'autodétermination ») et une vidéo d'animation sur la décolonisation (« L'ONU et la décolonisation : d'hier à aujourd'hui »). Il a également collaboré avec le Bureau de l'informatique et des communications pour moderniser le site Web conformément aux dernières directives en date du Département de la communication globale en matière d'identité visuelle. En outre, il a collaboré avec le Département pour mettre à jour la brochure intitulée « Dix questions fréquemment posées sur l'Organisation des Nations Unies et la décolonisation », qui a été publiée à des fins pédagogiques sur le site Web dans un format imprimable en haute résolution.

2.103 Le travail susmentionné a contribué à ce que 112 767 utilisateurs se soient rendus sur le site Web de l'ONU consacré à la décolonisation au 31 décembre 2020, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2020, qui était de 248 957 utilisateurs, ce qui peut s'expliquer par le report et l'annulation des activités du Comité spécial en raison de la pandémie de COVID-19. En effet, du fait d'un nombre restreint d'activités en 2020, les utilisateurs ont été moins enclins à consulter régulièrement le site Web pour obtenir des informations supplémentaires sur ces activités, et ce, malgré les nouveaux contenus interactifs et audiovisuels.

#### Projet de plan-programme pour 2022

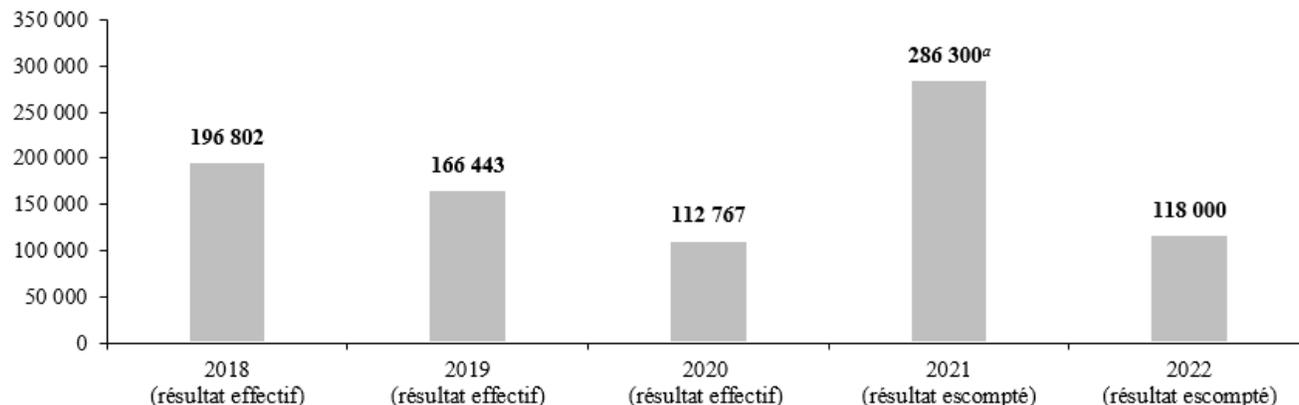
2.104 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on veillera à mettre à jour régulièrement le site Web et à continuer de l'améliorer et de le promouvoir au moyen d'autres technologies numériques disponibles, notamment les outils de visualisation des données et les plateformes de

<sup>7</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 3)].

médias sociaux. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 2.IX).

Figure 2.IX

### Mesure des résultats : nombre d'utilisateurs du site Web de l'ONU consacré à la décolonisation



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 2 : augmentation du nombre d'institutions spécialisées et d'organismes internationaux associés aux Nations Unies fournissant des informations sur les territoires non autonomes<sup>8</sup>

#### Exécution du programme en 2020

2.105 Le sous-programme a activement sollicité et, lorsque c'était nécessaire, relancé les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés aux Nations Unies pour obtenir de leur part des informations sur l'appui apporté aux territoires non autonomes.

2.106 Le travail susmentionné a permis de recevoir des informations de la part de 11 entités, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021, à savoir que 13 institutions spécialisées et organisations internationales fournissent des informations sur les territoires non autonomes. Si le nombre de réponses reçues par le sous-programme a augmenté de 60 % par rapport à 2019, comme l'a indiqué la Présidente du Conseil économique et social (E/2020/52/Rev.1, par. 4), certaines entités ont indiqué, comme les années précédentes, ne pas avoir d'informations à présenter sur la question. Par conséquent, leurs réponses n'ont pas pu être comptabilisées au titre des contributions.

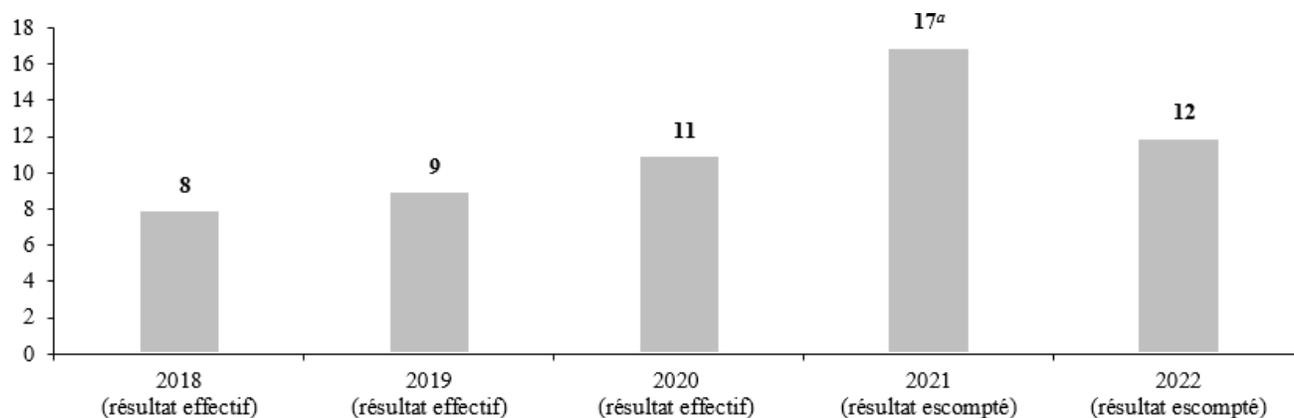
#### Projet de plan-programme pour 2022

2.107 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, il est prévu de fournir aux institutions spécialisées et aux organismes internationaux associés aux Nations Unies de nouvelles lignes directrices concernant les informations demandées au sujet de l'appui apporté aux territoires non autonomes, en particulier dans le contexte de la pandémie actuelle de COVID-19. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 2.X).

<sup>8</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

Figure 2.X

**Mesure des résultats : nombre d'institutions spécialisées et d'organisations internationales fournissant des informations sur les territoires non autonomes**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 3 : des informations diversifiées et exhaustives sur les territoires non autonomes, y compris les incidences de la pandémie de COVID-19**

**Projet de plan-programme pour 2022**

2.108 Les documents de travail établis chaque année dans le cadre du sous-programme éclairent les délibérations du Comité spécial lorsqu'il examine la situation politique, économique et sociale dans les territoires non autonomes. Ils sont établis à partir des informations fournies par les puissances administrantes, conformément à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte, et en puisant dans toutes les sources publiées et officielles disponibles, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale, ce qui contribue à nourrir et à éclairer les débats, sur lesquels reposent les recommandations que formule le Comité à l'intention de l'Assemblée.

*Enseignements tirés et changements prévus*

2.109 Les enseignements tirés sont les suivants : la préparation au numérique est importante pour faciliter les travaux du Comité spécial. À cause de la pandémie de COVID-19, le séminaire et la session du Comité ont été annulés, ce qui a empêché les territoires non autonomes de communiquer directement des informations à jour sur leur situation, notamment sur le processus de décolonisation. Cette situation a mis en lumière la nécessité de multiplier les sources officielles, de sorte que le Comité dispose des meilleures informations disponibles lors de l'examen de la situation dans les territoires non autonomes. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on continuera de renforcer les capacités technologiques en étudiant la possibilité d'utiliser d'autres outils et plateformes pour obtenir des informations vérifiables et officielles, afin que le Comité puisse s'acquitter efficacement de son mandat.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

2.110 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le fait que le Comité spécial aura une meilleure vue d'ensemble des incidences à long terme de la COVID-19 et de l'aide fournie à cet égard par les

puissances administrantes aux territoires non autonomes grâce aux informations supplémentaires y relatives qui figureront dans les documents de travail (voir le tableau 2.10).

Tableau 2.10  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
–	–	–	Le Comité spécial a accès à des informations diversifiées et exhaustives sur la situation dans les territoires non autonomes, y compris les incidences de la COVID-19 et l'aide fournie par les puissances administrantes aux territoires concernés pour atténuer ces incidences et accompagner le relèvement	Le Comité spécial a une meilleure vue d'ensemble des incidences à long terme de la COVID-19 et de l'aide fournie à cet égard par les puissances administrantes aux territoires non autonomes

## Textes des organes délibérants définissant les mandats

2.111 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

### Résolutions de l'Assemblée générale

1514 (XV)	Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	75/105	Dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation
1541 (XV)	Principes qui doivent guider les États Membres pour déterminer si l'obligation de communiquer des renseignements, prévue à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte, leur est applicable ou non	75/106 75/107 75/108	Question du Sahara occidental Question des Samoa américaines Question d'Anguilla
75/102	Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies	75/109 75/110 75/111	Question des Bermudes Question des Îles Vierges britanniques Question des Îles Caïmanes
75/103	Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes	75/112 75/113 75/114	Question de la Polynésie française Question de Guam Question de Montserrat
75/104	Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies	75/115 75/116 75/117 75/118	Question de la Nouvelle-Calédonie Question de Pitcairn Question de Sainte-Hélène Question des Tokélaou

75/119	Question des Îles Turques et Caïques	75/122	Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux
75/120	Question des Îles Vierges américaines		
75/121	Diffusion d'informations sur la décolonisation	75/123	Quatrième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme

### Résolution du Conseil économique et social

2021/2	Appui aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies
--------	--

## Produits

2.112 On trouvera dans le tableau 2.11 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 2.11

### Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>22</b>	<b>22</b>
1. Rapports du Secrétaire général sur les renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies	1	1	1	1
2. Rapports du Secrétaire général sur les dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation	1	1	1	1
3. Rapports du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies	1	1	1	1
4. Rapport établi par le Rapporteur du Comité spécial sur Porto Rico	1	1	1	1
5. Rapport du Secrétaire général sur la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme présenté en application de la résolution 65/119 de l'Assemblée générale	1	1	–	–
6. Documents de travail sur les territoires non autonomes, à savoir Anguilla, les Bermudes, Gibraltar, Guam, les Îles Caïmanes, les Îles Falkland (Malvinas) <sup>a</sup> , les Îles Turques et Caïques, les Îles Vierges américaines, les Îles Vierges britanniques, Montserrat, la Nouvelle-Calédonie, Pitcairn, la Polynésie française, le Sahara occidental, Sainte-Hélène, les Samoa américaines et les Tokélaou	17	17	17	17
7. Rapport du Président du Conseil économique et social sur les informations présentées par les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies sur les activités qu'ils mènent pour assurer l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les	1	1	1	1

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies				
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>63</b>	<b>23</b>	<b>63</b>	<b>63</b>
8. Séances plénières de l'Assemblée générale	1	1	1	1
9. Séances de la Quatrième Commission	8	9	8	8
10. Séances plénières du Comité spécial	20	1	20	20
11. Séminaires régionaux pour les régions des Caraïbes et du Pacifique	6	0	6	6
12. Réunions du Bureau du Comité spécial	20	9	20	20
13. Réunions du Bureau du Comité spécial avec le Secrétaire général	1	1	1	1
14. Consultations du Comité spécial	5	0	5	5
15. Séances du Conseil économique et social	2	2	2	2
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête</b> : une mission de visite dans les territoires non autonomes en application de la résolution 75/122 de l'Assemblée générale.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : contenus pour le site Web de l'ONU consacré à la décolonisation dans les 6 langues officielles de l'ONU, à l'intention des 17 territoires non autonomes, des États Membres et du grand public.				

<sup>a</sup> La souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas) fait l'objet d'un différend entre le Gouvernement de l'Argentine et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

## Sous-programme 5 Question de Palestine

### Objectif

2.113 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de garantir la mise en œuvre efficace et rationnelle du programme de travail du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien dans le cadre des efforts que celui-ci déploie pour promouvoir l'exercice effectif des droits inaliénables du peuple palestinien.

### Stratégie

2.114 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on organisera, au titre du sous-programme, des réunions du Comité et du Bureau, des manifestations à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, ainsi que d'autres activités, manifestations et rencontres internationales. Le sous-programme permettra en outre d'assurer la liaison et la coopération avec la société civile et les parlementaires, ainsi que de développer et d'étendre la présence numérique du Comité, notamment par l'intermédiaire de son site Web et de ses comptes sur les médias sociaux, et d'accroître la collection de documents du Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine. Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités du Comité, la priorité sera donnée à la formation en matière de communications stratégiques et de protocole diplomatique.

2.115 Il est prévu que le sous-programme aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en organisant des manifestations publiques traitant des retombées de la pandémie de COVID-19 dans le Territoire palestinien occupé et du relèvement y consécutif, qui seront retransmises en direct sur la chaîne de télévision et de vidéo des Nations Unies et sur les médias sociaux. Ces manifestations, auxquelles devraient participer des représentants d'organisations intergouvernementales, d'États Membres, de parlements et de la société civile, auront pour objectif de sensibiliser les parties intéressées aux effets persistants de la pandémie sur la population palestinienne sous occupation et de les encourager à y remédier, notamment en veillant à la disponibilité des vaccins et des traitements et à la relance de l'activité économique.

2.116 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) Mobilisation de la communauté diplomatique en faveur de la réalisation de la solution des deux États et d'un règlement juste, global et durable de la question de Palestine sous tous ses aspects ;

b) Sensibilisation accrue des États Membres, des médias et du public aux efforts déployés par le Comité pour promouvoir la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien ;

c) Renforcement des capacités institutionnelles du Gouvernement de l'État de Palestine dans des domaines tels que ceux de la communication stratégique et de la formation au protocole diplomatique, l'idée étant de contribuer à la réalisation des droits légitimes du peuple palestinien.

## **Exécution du programme en 2020**

2.117 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Sensibilisation et conscientisation accrues aux droits du peuple palestinien pendant la pandémie de COVID-19**

2.118 Le Comité s'acquitte de son mandat, qui consiste à promouvoir l'exercice effectif des droits inaliénables du peuple palestinien, en organisant des manifestations en présentiel sur différents aspects de la question de Palestine. Or, pendant une grande partie de 2020, la pandémie l'en a empêché. On s'est donc attaché, dans le cadre du sous-programme, à s'adapter à la situation en mettant en place des procédures, notamment logistiques, encadrant l'organisation de rencontres virtuelles. Ainsi, diverses manifestations récurrentes, comme le Forum annuel des Nations unies sur la question de Palestine et la Conférence internationale sur la question de Jérusalem organisée par l'ONU et l'Organisation de la coopération islamique, se sont tenues en ligne, de même que plusieurs rencontres inédites, telles qu'une réunion entre le Bureau du Comité et le Premier ministre de l'État de Palestine, un rassemblement d'acteurs de la société civile palestinienne visant à débattre des retombées de la pandémie dans le territoire palestinien occupé et une table ronde réunissant des parlementaires d'Afrique du Sud, des États-Unis d'Amérique et de l'Union européenne.

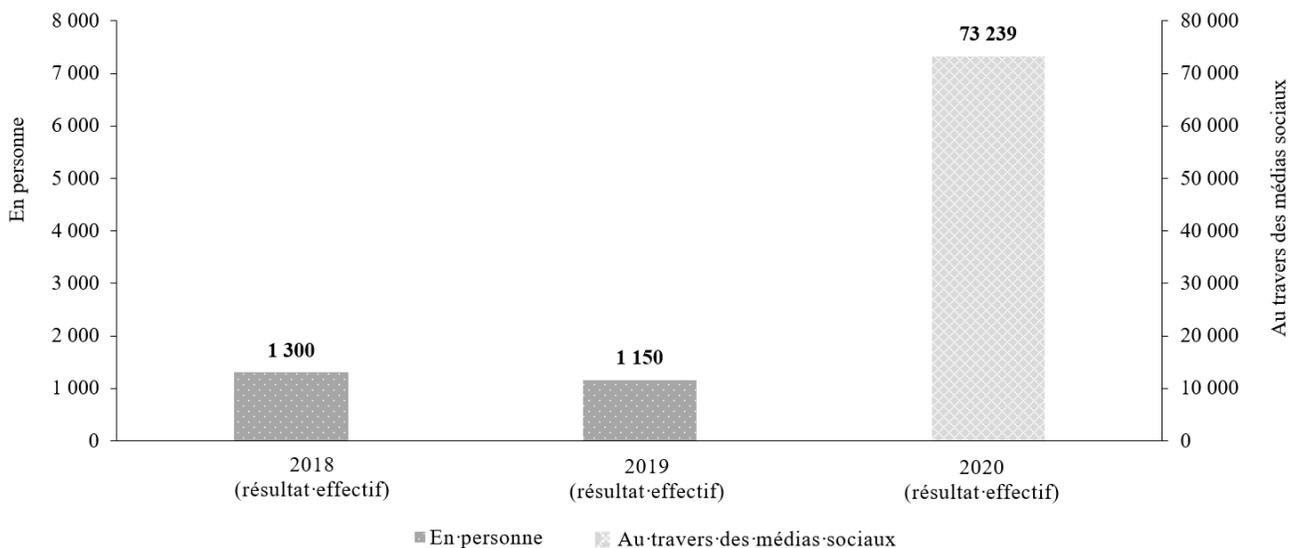
2.119 Le sous-programme a également favorisé les échanges et la collaboration avec le Département de la communication globale afin de promouvoir et de garantir la diffusion de toutes les réunions et manifestations publiques du Comité sur la chaîne de télévision et de vidéo des Nations Unies et sur les médias sociaux.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

2.120 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent le nombre accru de personnes assistant aux réunions et manifestations publiques du Comité et la diffusion de ses messages sur les grandes plateformes de médias sociaux. Jusqu'ici, les réunions organisées en présentiel attiraient un public allant de 200 à 400 personnes et étaient suivies par une audience virtuelle minime. Néanmoins, en 2020, le passage à des réunions en ligne, diffusées en direct et sur les plateformes de médias sociaux, et les activités soutenues de sensibilisation organisées au titre du sous-programme dans les médias sociaux ont entraîné une augmentation du nombre de téléspectateurs, celui-ci atteignant 17 500 personnes par réunion, contre 850 auparavant. Au total, les manifestations virtuelles ont été suivies par 73 239 personnes (voir la figure 2.XI).

Figure 2.XI

**Mesure des résultats : nombre de personnes assistant aux réunions et manifestations du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (par an)**



**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

2.121 En 2020, en raison de la COVID-19, une nouvelle approche a été adoptée et l'ensemble des réunions du Comité se sont tenues en ligne. Toutes les conférences internationales qui devaient avoir lieu en présentiel, de même que les visites de délégations et les activités de renforcement des capacités nécessitant des déplacements, ont quant à elles été annulées et remplacées, à chaque fois de façon virtuelle, par deux réunions du Comité, trois réunions du Bureau, une retraite du Bureau, six manifestations publiques (tables rondes) et trois sessions de formation au renforcement des capacités. La Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien a elle aussi été célébrée à distance, avec la participation du Secrétaire général, du Président de l'Assemblée générale et de la Présidente du Conseil de sécurité. En raison de l'annulation de conférences et de l'impossibilité pour les délégations de se rendre dans les États Membres, le Comité a éprouvé des difficultés à œuvrer comme il l'aurait souhaité dans certains pays et régions spécifiques. Les activités de renforcement des capacités du Gouvernement palestinien en matière de communication stratégique ont par ailleurs dû être reportées, les clients ayant demandé qu'elles se tiennent en présentiel et à huis clos. Ces changements ont eu des

répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 1.

2.122 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. Celles-ci ont porté notamment sur la fourniture de conseils techniques et fonctionnels au Comité concernant la sensibilisation des États Membres et du public aux retombées de la pandémie sur le peuple palestinien sous occupation, dans le cadre, par exemple, de deux manifestations publiques virtuelles sur les effets de la pandémie dans le territoire palestinien occupé, de déclarations du Président du Comité au Conseil de sécurité et du rapport annuel du Comité à l'Assemblée générale. Les produits qui ont été aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

## **Résultats escomptés pour 2022**

2.123 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### **Résultat 1 : renforcement des capacités de communication stratégique du Gouvernement palestinien<sup>9</sup>**

2.124 Dans le cadre du sous-programme, un cours sur la rédaction efficace de documents en anglais et deux formations aux fonctions de direction, qui ciblent l'exercice de ces fonctions en temps de crise et la présence de femmes à des postes de responsabilité, ont été organisés à l'intention du personnel du Gouvernement palestinien. En raison de la pandémie de COVID-19, il a fallu repenser ces activités et les adapter à un format virtuel. On a par ailleurs continué d'évaluer les formations proposées et constaté que celles-ci suscitaient des réactions positives de la part des apprenants, en dépit de leur format inédit et peu familier.

2.125 Le travail susmentionné a contribué à ce que 86 membres du Gouvernement palestinien puissent, à l'issue de la formation, travailler dans des domaines ayant trait à la communication stratégique, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020.

### **Projet de plan-programme pour 2022**

2.126 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on facilitera l'organisation d'ateliers visant à renforcer la capacité des responsables du Gouvernement palestinien à élaborer une stratégie de communication pour l'État de Palestine. En 2022, on veillera en outre à ce que des formations en communication soient proposées aux nouveaux diplomates et fonctionnaires de l'État de Palestine. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 2.12).

<sup>9</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 3)].

Tableau 2.12  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Aucune formation sur la communication stratégique et les conventions internationales n'est dispensée dans le cadre du sous-programme	Les fonctionnaires participent à des sessions de formation organisées dans le cadre du sous-programme	Au total, 86 employés supplémentaires du Gouvernement palestinien ayant bénéficié d'une formation et développé des compétences rédactionnelles plus solides et pointues en anglais ainsi que des capacités accrues de communication et d'encadrement dans les situations de crise, telles que la pandémie de COVID-19, travaillent dans des domaines ayant trait à la communication stratégique	L'efficacité de la formation est évaluée et un programme de formation des formateurs en matière de communication stratégique est organisé pour assurer la durabilité et la continuité	Une stratégie de communication est élaborée et approuvée par le Gouvernement palestinien

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : renforcement de la présence du Comité sur les médias sociaux<sup>10</sup>

### Exécution du programme en 2020

2.127 Au titre du sous-programme et à la demande du Comité, une stratégie relative aux médias sociaux portant notamment sur la création de contenu et d'un calendrier retraçant l'évolution de la situation et permettant de remettre les faits nouveaux dans leur contexte a été mise en œuvre.

2.128 Le travail susmentionné a contribué à renforcer la sensibilisation d'un nouveau public sur la scène internationale et à accroître le nombre d'abonnés aux comptes de médias sociaux du Comité en 2020, grâce notamment à la promotion du multilinguisme, faisant passer le nombre d'impressions (vues) sur Twitter de 10 000 par mois au début de l'année à 168 000 par mois à son terme, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021.

### Projet de plan-programme pour 2022

2.129 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher

<sup>10</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

de l'objectif, on mettra en œuvre une stratégie relative aux médias sociaux revisitée, qui mobilisera la communauté diplomatique, des personnes influentes et le public et mettra à profit les nouvelles plateformes de médias sociaux. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 2.13).

Tableau 2.13

**Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat escompté)<sup>a</sup></i>	<i>2022 (résultat escompté)</i>
Mise en œuvre de mesures visant à assurer une couverture plus solide des activités du Comité sur ses comptes de médias sociaux, grâce par exemple à des publications quotidiennes	Élargissement de la portée des publications des médias sociaux du Comité grâce à l'application de meilleures pratiques	Renforcement de la sensibilisation d'un nouveau public sur la scène internationale et accroissement du nombre d'abonnés aux comptes de médias sociaux du Comité en 2020, grâce notamment à la promotion du multilinguisme, faisant passer le nombre d'impressions (vues) sur Twitter de 10 000 par mois au début de l'année à 168 000 par mois à son terme	Mise en œuvre d'une stratégie de communication redynamisée permettant de donner plus d'écho au Comité auprès du grand public	Renforcement de la sensibilisation en ligne à la question de Palestine des membres du Comité, de la communauté diplomatique et d'autres personnes influentes

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### **Résultat 3 : réalisation des objectifs que s'est fixés le Comité et promotion plus efficace des droits du peuple palestinien**

#### **Projet de plan-programme pour 2022**

2.130 L'Assemblée générale a créé le Comité en 1975 par sa résolution 3376 (XXX) et l'a prié de lui recommander un programme destiné à permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables. Chaque année, elle renouvelle le mandat du Comité et profite de l'occasion pour évaluer le niveau de fonctionnalité et d'efficacité avec lequel le sous-programme contribue à la mise en œuvre du programme de travail du Comité, notamment dans le cadre des services de secrétariat fournis. En 2020, une première enquête de satisfaction a été menée auprès des membres du Comité et des observateurs en vue de connaître leur opinion concernant ces services et leur utilité pour la réalisation efficace et efficiente du mandat du Comité. Les personnes interrogées ont salué l'occasion qui leur était donnée de pouvoir s'exprimer en temps voulu sur les activités menées au titre du sous-programme et sur le soutien reçu, et les recommandations découlant de cette enquête sont actuellement à l'étude.

*Enseignements tirés et changements prévus*

2.131 L'enseignement tiré est le suivant : des appels de plus en plus nombreux se sont fait entendre pour que le programme de travail du Comité soit régulièrement ajusté afin de tenir compte de l'évolution de la situation relative à la question de Palestine, ainsi que pour que les points de vue et perspectives exprimés par les membres du Comité servent à améliorer l'efficacité du sous-programme en ce qui concerne la fourniture de services de secrétariat au Comité. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, des enquêtes seront régulièrement réalisées en vue de mesurer la satisfaction générale des membres du Comité et de récolter des informations et des données permettant d'évaluer l'adéquation des travaux menés avec les faits nouveaux, les attentes du Comité sur la question de Palestine et l'efficacité de l'appui dont ce dernier bénéficie, l'objectif étant d'adapter en temps utile le plan de travail du sous-programme et les activités de soutien auxquelles il contribue. En outre, alors que le Comité mène des activités de sensibilisation à l'appui des efforts déployés par la communauté internationale pour encourager la reprise des négociations sur la question de Palestine, on s'attache, au titre du sous-programme et grâce aux recommandations formulées dans le cadre de l'enquête de satisfaction, à accroître la satisfaction de ses membres quant au soutien dont ils bénéficient pour ce qui est de l'organisation de visites de délégations plus nombreuses, ainsi qu'à élargir la participation des organisations de la société civile aux activités virtuelles de sensibilisation.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

2.132 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera la promotion plus efficace de l'exercice effectif des droits inaliénables du peuple palestinien et l'obtention d'un haut niveau de satisfaction du Comité concernant le soutien apporté dans le cadre du sous-programme à la mise en œuvre des activités menées au titre du programme de travail pour sensibiliser les États Membres (voir le tableau 2.14).

Tableau 2.14  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
–	–	Réalisation d'une enquête auprès du Comité afin de prendre la mesure de ses opérations et de renforcer l'alignement des activités menées dans le cadre du sous-programme avec les objectifs qu'il s'est fixés	Satisfaction accrue du Comité, au vu des informations récoltées dans le cadre de l'enquête de 2020, en ce qui concerne le soutien apporté au titre du sous-programme s'agissant de l'objectif fixé dans le programme de travail pour 2021 de sensibiliser les États Membres influents en ce qui concerne	Promotion plus efficace de l'exercice effectif des droits inaliénables du peuple palestinien et obtention d'un haut niveau de satisfaction du Comité concernant le soutien apporté dans le cadre du le sous-programme à la mise en œuvre des activités menées au titre du programme de travail pour sensibiliser les États Membres

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
			la question de Palestine	

## Textes des organes délibérants définissant les mandats

2.133 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

### Résolutions de l'Assemblée générale

3376 (XXX)	Question de Palestine	64/17	Division des droits des Palestiniens du Secrétariat
32/40 B	Question de Palestine		
34/65 D	Question de Palestine	75/20	Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien
38/58 B	Question de Palestine	75/21	Division des droits des Palestiniens du Secrétariat
46/74 B	Question de Palestine		
64/16	Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	75/22	Règlement pacifique de la question de Palestine

## Produits

2.134 On trouvera dans le tableau 2.15 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 2.15

### Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
1. Rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien à l'Assemblée générale	1	1	1	1
2. Programme de travail du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien soumis à l'Assemblée générale	1	1	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>32</b>	<b>20</b>	<b>31</b>	<b>31</b>
3. Réunions du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	7	1	6	6
4. Réunions du Bureau du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	8	6	8	8
5. Consultations du Comité avec les organisations de la société civile actives sur la question de Palestine	1	1	1	1
6. Réunions internationales, conférences et autres activités du Comité	16	12	16	16

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>45</b>	<b>39</b>	<b>35</b>	<b>35</b>
7. Formations sur la diplomatie internationale au Siège de l'Organisation des Nations Unies à l'intention des fonctionnaires du Gouvernement palestinien (reportées de 2020 à 2021)	30	–	30	30
8. Formations sur le commerce international, le développement et les droits humains à l'Office des Nations Unies à Genève à l'intention des fonctionnaires du Gouvernement palestinien (reportées de 2020 à 2021)	15	–	5	5
9. Formation en ligne visant le développement de compétences rédactionnelles solides, l'acquisition de capacités accrues d'encadrement dans les situations de crise et l'accès des femmes à des postes de responsabilité	–	39	–	–
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
10. Rapports finaux ou comptes rendus de réunions internationales, conférences et autres activités convoquées sous les auspices du Comité	4	9	4	4
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>59</b>	<b>61</b>	<b>59</b>	<b>59</b>
11. Bulletin d'informations « NGO Action News » à paraître sur les activités récentes et à venir organisées par des organisations de la société civile associées au Comité	45	47	45	45
12. Bulletin sur les activités des entités des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales concernant la question de Palestine	12	12	12	12
13. Études et notes d'information sur le Comité et la Division des droits des Palestiniens et aspects ciblés relatifs à la question de Palestine	2	2	2	2
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête</b> : mission(s) d'établissement des faits et d'évaluation des besoins menée(s) dans l'État de Palestine.				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : mise à jour et entretien des bases de données de la Division, qui rassemblent des informations au sujet de plus de 2 000 experts et de quelque 1 500 organisations non gouvernementales travaillant sur la question de Palestine.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien et autres manifestations spéciales à la discrétion du Comité, organisées à l'intention de tous les États Membres et du grand public ; organisation d'une exposition annuelle sur la Palestine ou d'un événement culturel à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien au Siège, à l'intention de tous les États Membres et du grand public ; réunions d'information, notamment à l'intention de fonctionnaires de l'ONU, de visiteurs ou de représentants d'organisations non gouvernementales ; échanges d'informations, activités de sensibilisation et participation aux réunions de la société civile.				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : communiqués, déclarations à la presse, conférences de presse et autres supports de communication à l'intention des médias et d'autres entités externes avant, pendant et après les activités du Comité.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : tenue à jour et gestion du site Web du sous-programme ou du Comité et des comptes sur les médias sociaux.				
<b>Services de bibliothèque</b> : mise à jour et maintenance du site Web du Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine pour le grand public.				

## **Sous-programme 6**

### **Bureau d'appui à la consolidation de la paix**

#### **Objectif**

2.135 Les objectifs auxquels le sous-programme contribue sont les suivants : veiller à ce que la Commission de consolidation de la paix remplisse plus efficacement le rôle lui incombant d'appeler l'attention sur les besoins, de réunir les principaux acteurs et de proposer des stratégies dans le domaine de la consolidation de la paix ; renforcer, par l'intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix, les efforts de consolidation de la paix déployés et dirigés par les pays et les régions, ainsi que la cohérence de l'action du système des Nations Unies sur le terrain, et intensifier les partenariats noués avec les institutions financières internationales afin d'appuyer les mesures visant à consolider et à pérenniser la paix.

#### **Stratégie**

2.136 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'attellera, dans le cadre du sous-programme, à organiser les visites de la présidence de la Commission de consolidation de la paix, à fournir des conseils sur des aspects techniques et des questions de fond aux fins de l'organisation des réunions de la Commission et à appuyer les partenariats entre la Commission et les institutions financières internationales et les organisations régionales et sous-régionales, notamment dans le cadre de discussions et de visites spécifiques.

2.137 Grâce au Fonds pour la consolidation de la paix, instrument de financement transversal majeur, on collaborera, dans le cadre du sous-programme, avec des organismes, fonds et programmes ainsi qu'avec des partenaires de la société civile, sur place et au Siège, et on mènera des activités par leur intermédiaire, l'objectif étant de soutenir les programmes de consolidation de la paix, en donnant la priorité aux contextes de transition, aux contextes sous-régionaux et transfrontières et à l'autonomisation des femmes et des jeunes.

2.138 On aura par ailleurs recours au sous-programme pour orienter l'élaboration de politiques liées à la consolidation de la paix et diriger les mécanismes de coordination et d'intégration pertinents utilisés dans le système des Nations Unies ainsi qu'entre l'ONU et la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales. On continuera par exemple de mettre à profit le Cadre de partenariat entre l'ONU et la Banque mondiale pour les situations de crise adopté en 2017, ainsi que l'étude conjointe réalisée en 2018 par l'ONU et la Banque mondiale sur le thème « Pathways for Peace: Inclusive Approaches to Preventing Violent Conflict » (Chemins pour la paix : approches inclusives pour la prévention des conflits violents) et la nouvelle Stratégie du Groupe de la Banque mondiale en matière de fragilité, de conflit et de violence pour la période 2020-2025.

2.139 Il est prévu que le sous-programme aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19, notamment en leur fournissant régulièrement des conseils sur des aspects techniques et des questions de fond aux fins de l'organisation de réunions de la Commission traitant des retombées de la COVID-19 sur la consolidation de la paix, ainsi qu'en collaborant, par l'intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix, avec des agences, fonds et programmes pour adapter les activités en cours à la situation et en encourageant l'adoption de mesures spécifiques visant à atténuer tout risque de conflit violent persistant lié à la pandémie et à soutenir les efforts de relèvement dans les situations de conflit.

2.140 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) Les organismes des Nations Unies, les États Membres et les partenaires régionaux et internationaux, y compris les institutions financières internationales, renforceront leur engagement en faveur de la pérennisation de la paix, coopéreront plus étroitement les uns avec les autres et coordonneront davantage leurs démarches respectives à cet égard ;

b) Les priorités nationales en matière de consolidation de la paix feront l'objet de mesures de soutien plus synergiques et efficaces et mieux coordonnées, grâce notamment à l'amélioration des activités conjointes d'analyse, de planification et de programmation ;

c) Des mesures plus appropriées seront adoptées pour répondre aux besoins en matière de consolidation de la paix sur le terrain, grâce à une participation accrue des institutions financières internationales ;

d) Des efforts seront déployés en partenariat avec les États Membres et les partenaires régionaux et internationaux, y compris les institutions financières internationales, et la priorité sera donnée aux contextes de transition, aux contextes sous-régionaux et transfrontières et à l'autonomisation des femmes et des jeunes.

## **Exécution du programme en 2020**

2.141 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Élargissement de la portée géographique des actions menées en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix**

2.142 L'élargissement de la portée géographique des actions menées en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix, tendance observée depuis 2016, témoigne du soutien technique et fonctionnel apporté à la Commission de consolidation de la paix dans le cadre du sous-programme – grâce auquel les pays disposent d'une plateforme opportune pour discuter de leurs priorités et des possibilités et des difficultés inhérentes à cette question – ainsi que des efforts déployés au titre du sous-programme en vue d'accroître l'accessibilité au Fonds pour la consolidation de la paix en tant qu'outil permettant d'instaurer et de pérenniser la paix dans les communautés touchées par un conflit. S'agissant du Fonds, on a veillé, dans le cadre du sous-programme et conformément aux engagements pris pour 2020, à collaborer avec des organismes, fonds et programmes ainsi qu'avec des partenaires de la société civile, sur place et au Siège, et à mener des activités par leur intermédiaire, l'objectif étant de soutenir les programmes de consolidation de la paix, et ce, malgré les grandes difficultés entraînées par la pandémie. À l'aube d'un nouveau cycle d'admission quinquennal, le Fonds a adopté des mesures relatives à de nouveaux cadres stratégiques de consolidation de la paix au niveau national en vue de favoriser la cohésion et de fixer des objectifs, de sorte que les résultats obtenus servent véritablement les populations touchées par un conflit. En 2020, il a par ailleurs investi environ 30 millions de dollars dans 15 nouveaux projets portant sur la sécurité climatique dans 10 pays. Dans le cadre du sous-programme, le portefeuille du Fonds a en outre fait l'objet de quatre évaluations en 2019 (Côte d'Ivoire, Mali, République centrafricaine et Somalie) et de six évaluations en 2020 (Burkina Faso, Guatemala, Kirghizistan, Libéria, Madagascar et Niger).

2.143 Le Secrétaire général a par exemple décidé que la Somalie pourrait continuer de bénéficier du Fonds pour la consolidation de la paix et la Commission de consolidation de la paix, appuyée par le sous-programme, s'est engagée à poursuivre

ses travaux dans le pays. À la demande du Gouvernement fédéral somalien, après qu'il a été décidé que la Somalie pourrait continuer de bénéficier du Fonds, la Commission s'est réunie en décembre 2020 pour examiner les priorités et les difficultés relatives à la consolidation de la paix dans cet État. Elle a ainsi étudié le plan national de développement et le cadre de réconciliation nationale du pays, de même que la charte des Somaliennes, et s'est félicitée des progrès réalisés en vue de faire en sorte que les parties prenantes somaliennes se les approprient ainsi que de l'adoption d'une stratégie à plus long terme aux fins de la consolidation de la paix et de l'édification de l'État dans le pays. La Commission s'est engagée à aider à mobiliser le soutien international en faveur des priorités nationales de consolidation de la paix et à appuyer la recherche de solutions à certains des problèmes les plus complexes qui pèsent sur la paix en Somalie. Elle s'est en outre déclarée prête à étudier les possibilités de soutenir la mise en œuvre du cadre de réconciliation nationale et, à cet égard, a souligné le rôle essentiel des femmes dans la consolidation de la paix.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

2.144 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent le maintien des liens unissant la Somalie à la Commission de consolidation de la paix et le fait que le pays ait été autorisé à continuer de bénéficier du Fonds pour la consolidation de la paix en vue de déployer des efforts à plus long terme (voir le tableau 2.16).

Tableau 2.16

**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
–	<p>Avancement des consultations menées avec des partenaires des Nations Unies et des entités hors système concernant les activités qui seront organisées par la Commission de consolidation de la paix à l'appui des efforts déployés en Somalie</p> <p>Avancement des consultations menées avec la Somalie au sujet de son éligibilité à bénéficier du Fonds pour la consolidation de la paix</p>	<p>Maintien des liens unissant la Somalie à la Commission de consolidation de la paix et autorisation accordée au pays par le Secrétaire général de continuer de bénéficier du Fonds pour la consolidation de la paix en vue de déployer des efforts à plus long terme</p>

**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

2.145 En raison des effets de la COVID-19 en 2020, il a été décidé, dans le cadre du sous-programme, de modifier l'approche suivie concernant l'organisation des réunions de la Commission de consolidation de la paix et la mise en œuvre des programmes de consolidation de la paix dans les situations de conflit. Ainsi, un forum en ligne destiné à appuyer les travaux de la Commission en 2020 a vu le jour et les modalités d'échange aux niveaux national et régional ont été adaptées afin de tenir compte de la pandémie. Pendant une grande partie de l'année, la crise sanitaire a empêché le Président et d'autres membres de la Commission de se rendre dans les pays et régions d'intérêt. Il a été décidé, au titre du sous-programme, de fournir un appui accru aux activités de réponse socioéconomique à la COVID-19 déployées par le système des Nations Unies pour le développement, et des voix se sont élevées pour

que l'on veille à ce que les mesures prises soient adaptées aux situations de conflit et visent à renforcer la cohésion sociale. Le Fonds pour la consolidation de la paix a lui aussi été prompt à réagir face à la pandémie de COVID-19 en 2020. Ainsi, il a collaboré avec des coordinateurs résidents, des agences, fonds et programmes et d'autres partenaires pour mieux cerner les nouvelles menaces et possibilités associées à la crise, et il a ajusté les programmes en cours et encouragé l'adoption de mesures spécifiques visant à atténuer les risques de conflit violent liés à la pandémie. Près de la moitié des programmes soutenus par le Fonds ont dû être modifiés et celui-ci s'est mis à recevoir des propositions ciblées de plus en plus nombreuses au fur et à mesure que les partenaires recensaient de nouveaux besoins en matière de consolidation de la paix, lesquels étaient liés aux divisions et aux tensions causées par la pandémie et par le ralentissement économique découlant des mesures de confinement.

2.146 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a apporté des aménagements à certaines activités et on en a retenu de nouvelles, qui concourent aux objectifs du sous-programme. Le Fonds a par exemple consacré 3,2 millions de dollars à l'étude du lien entre les changements climatiques et les conflits et à la recherche de solutions novatrices dans les petits États insulaires de faible altitude que sont Kiribati, les Îles Marshall et les Tuvalu. Le sous-programme a par ailleurs permis la mise en place, dans le cadre du Mécanisme d'appui à l'action humanitaire, au développement, à la consolidation de la paix et aux partenariats, d'une procédure accélérée destinée à aider les coordonnatrices et coordonnateurs résidents à combattre la COVID-19 avec le soutien de la Banque mondiale. Ainsi, des demandes de financement pouvant atteindre 50 000 dollars et destinées à permettre des consultations à distance ou sur place ont été approuvées en seulement 24 heures, l'objectif étant de coordonner l'action de l'ONU et de la Banque mondiale et de faciliter la planification du relèvement compte tenu des conflits. Les premières subventions octroyées ont par exemple permis le recensement des risques pesant sur les populations du nord et du nord-est du Kenya ainsi que des régions de Diffa et de Tillabéri, au Niger ; la planification, par l'ONU et la Banque mondiale, du relèvement compte tenu des conflits en Sierra Leone ; l'évaluation des retombées de la pandémie sur la cohésion sociale et la tolérance de la population au Togo. En ce qui concerne la Commission de consolidation de la paix, on a apporté, dans le cadre du sous-programme, des aménagements à certaines activités afin de l'aider à créer un espace permettant aux dirigeants nationaux et régionaux, dans les contextes de consolidation de la paix relevant de son mandat, de mettre en commun leurs expériences et de solliciter de l'aide pour les mesures visant à reconstruire en mieux après la pandémie. Le 19 novembre, compte tenu des divers engagements pris sur la question tout au long de l'année en collaboration avec le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité, on a par ailleurs organisé, au titre du sous-programme et en coopération avec le Département des affaires économiques et sociales, la réunion annuelle conjointe du Conseil économique et social et de la Commission de consolidation de la paix, sur le thème de la promotion de la solidarité mondiale et des mesures visant à lutter contre la COVID-19 et ses incidences socioéconomiques en tenant compte des situations de conflit. À cette occasion, une action coordonnée et cohérente de la communauté internationale mettant l'accent sur le financement du développement durable et de la consolidation de la paix dans les pays touchés par un conflit a été encouragée. Les membres du Conseil économique et social et de la Commission ont souligné qu'il fallait mettre en place des ripostes à la pandémie dirigées par les pays et ouvertes à tous, sur la base du principe de solidarité mondiale et en gardant à l'esprit le rôle important de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans la lutte contre les effets de la pandémie.

## Résultats escomptés pour 2022

2.147 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : un engagement plus cohérent et inclusif en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix<sup>11</sup>

#### Exécution du programme en 2020

2.148 Les travaux relatifs à la consolidation et à la pérennisation de la paix se sont poursuivis, conformément au mandat qui avait été défini, et ont favorisé une coordination et une cohérence accrue des interventions visant à pérenniser la paix dans des situations de conflit, où des difficultés se posent sur le plan humanitaire et dans les domaines de la paix, de la sécurité et du développement, de même que la participation d'un grand nombre d'acteurs opérationnels, le sous-programme remplissant ainsi son rôle de « charnière » entre les entités du système des Nations Unies. Dans ce contexte, des conseils techniques et des conseils de fond ont été prodigués aux fins de l'organisation de réunions de la Commission de consolidation de la paix destinées à appuyer la mise en œuvre d'activités dans 15 pays et régions spécifiques, avec la participation d'un large éventail d'acteurs ; le Fonds pour la consolidation de la paix s'est efforcé d'encourager la coordination et la cohérence entre les entités des Nations Unies ; le Groupe de haut niveau chargé des questions de consolidation de la paix (rang de Sous-Secrétaire général), composé d'entités du système des Nations unies qui participent aux activités de consolidation de la paix, s'est réuni pour améliorer la coordination des mesures prises, se pencher en détail sur le rapport de 2020 du Secrétaire général concernant la consolidation et la pérennisation de la paix et étudier l'examen de l'architecture de consolidation de la paix en 2020. Les commentaires recueillis auprès des représentants des États Membres et d'autres parties prenantes ayant collaboré avec la Commission en 2020 ont montré que, grâce à l'appui du sous-programme, celle-ci était parvenue à apporter des réponses plus inclusives et plus efficaces aux défis se posant en matière de consolidation de la paix. Elle a par exemple soutenu les efforts déployés par le Libéria pour retrouver sa stabilité macroéconomique et poser les fondements d'une croissance durable, en particulier dans le contexte de la pandémie, ainsi que pour préserver la paix sur fond de référendum constitutionnel et d'élections sénatoriales. Le sous-programme a également aidé la Commission à revoir sa stratégie relative aux questions de genre et à adopter un plan d'action stratégique sur les jeunes et la consolidation de la paix. Les activités organisées en Colombie au titre du sous-programme pour aider la Commission à nouer des liens privilégiés avec d'anciennes combattantes et des survivantes en janvier 2020 et celles menées en juin de la même année dans la région des Grands Lacs, à l'initiative de femmes de ce secteur, sont autant d'exemples d'intégration réussie des aspects de la consolidation de la paix liés au genre dans les activités nationales et régionales de la Commission. Le sous-programme a permis d'entrer en contact avec de potentiels intervenants, issus notamment d'organisations régionales et sous-régionales et d'institutions financières internationales, de leur fournir un appui et de les convier à participer aux réunions de la Commission. Grâce au sous-programme et à la structure politique et opérationnelle régionale unique et partagée, il a été possible de produire des analyses et des stratégies politiques relatives aux programmes et aux réunions de la Commission. Les analyses et stratégies de ce type ont été formulées de manière à renforcer la cohérence entre

<sup>11</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 3)].

les organismes des Nations Unies et au niveau international et à tirer parti de tout l'éventail des interventions des Nations Unies au profit des États Membres qui s'efforcent de consolider ou de pérenniser la paix.

2.149 Le travail effectué a contribué à accroître la proportion d'intervenants extérieurs au système des Nations Unies informant la Commission de consolidation de la paix (en 2020, ceux-ci représentaient environ 60 % de l'ensemble des intervenants, soit une augmentation de 50 % par rapport à 2019), ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020.

2.150 Le travail effectué a en outre contribué à améliorer les programmes de la Commission et à orienter ses débats, grâce à la production d'analyses et de stratégies politiques globales s'inscrivant dans la structure politique et opérationnelle régionale unique, le Fonds pour la consolidation de la paix ayant quant à lui investi environ 170 millions de dollars dans 39 pays, en collaboration avec les agences, fonds et programmes et par leur intermédiaire, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020.

### Projet de plan-programme pour 2022

2.151 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on s'attachera notamment, dans le cadre du sous-programme, à fournir des conseils techniques et des conseils de fond aux fins de l'organisation des réunions de la Commission de consolidation de la paix, à gérer le Fonds pour la consolidation de la paix et à appuyer la coordination des mesures prises, et à favoriser une coordination et une cohérence accrues des interventions visant à pérenniser la paix dans des situations de conflit, où des difficultés se posent sur le plan humanitaire et dans les domaines de la paix, de la sécurité et du développement, de même que la participation d'un grand nombre d'acteurs opérationnels. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 2.17).

Tableau 2.17

### Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Large éventail d'acteurs internationaux appuyant les efforts de consolidation et de pérennisation de la paix, dont les analyses, les stratégies et l'action sont peu coordonnées ; recours à des analyses et stratégies politiques dans le cadre des programmes et des réunions de la Commission qui requièrent une	Élargissement de l'ensemble d'acteurs internationaux appuyant les efforts de consolidation et de pérennisation de la paix, y compris, dans une mesure de plus en plus large, des organisations de la société civile, et renforcement de la coordination des analyses et de l'action ; recours à des analyses et stratégies politiques dans le cadre des programmes et des	Accroissement de la proportion d'intervenants extérieurs au système des Nations Unies informant la Commission de consolidation de la paix (en 2020, ceux-ci représentaient environ 60 % de l'ensemble des intervenants, soit une augmentation de 50 % par rapport à 2019)  Amélioration des programmes de la	Ensemble complet d'acteurs internationaux appuyant les efforts de consolidation et de pérennisation de la paix, notamment dans le contexte de la lutte contre la COVID-19, y compris des organisations régionales, des institutions financières internationales et des organisations de la société civile susceptibles d'avoir	Ensemble complet d'acteurs internationaux appuyant les efforts de consolidation et de pérennisation de la paix, notamment dans le contexte de la lutte contre la COVID-19, y compris des organisations régionales, des institutions financières internationales et des organisations de la société civile susceptibles d'avoir accès à des zones

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
collaboration, mais conservent un caractère distinct	réunions de la Commission qui s'inscrivent dans la structure politique et opérationnelle régionale unique	Commission et de l'orientation de ses débats, grâce à la production d'analyses et de stratégies politiques globales s'inscrivant dans la structure politique et opérationnelle régionale unique  Investissement, par le Fonds pour la consolidation de la paix, d'environ 170 millions de dollars dans 39 pays, en collaboration avec des organismes, fonds et programmes et par leur intermédiaire	accès à des zones reculées, qui s'appuient sur une analyse et une stratégie communes et mènent une action cohérente ; recours à des analyses et stratégies politiques dans le cadre des programmes et des réunions de la Commission qui s'inscrivent dans la structure politique et opérationnelle régionale unique et contribuent à renforcer la cohérence entre les organismes des Nations Unies et au niveau international et à tirer parti de tout l'éventail des interventions des Nations Unies au profit des États Membres qui s'efforcent de consolider ou de pérenniser la paix	reculées, qui s'appuient sur une analyse et une stratégie communes et mènent une action cohérente

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 2 : continuer d'accorder une attention et des ressources aux besoins liés au processus électoral et à la consolidation de la paix face à de graves problèmes de sécurité et dans un contexte humanitaire difficile<sup>12</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

2.152 En 2020, le Fonds pour la consolidation de la paix a continué de soutenir – par l'intermédiaire de ses investissements et de la fourniture, aux agences, fonds et programmes des Nations unies, de conseils sur les programmes à adopter (tant des points de vue technique que fonctionnel) – la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, conclu entre le Gouvernement et 14 groupes rebelles afin de favoriser un environnement propice aux opérations électorales prévues. La formation du bataillon d'unités spéciales mixtes de

<sup>12</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

la zone de défense nord-ouest, composé d'ex-combattants, s'est officiellement achevée le 13 mai 2020 par une cérémonie de remise des diplômes à laquelle a assisté le Président. Au total, 265 éléments des forces de défense et de sécurité intérieure et 355 anciens membres de groupes armés, dont 29 femmes, ont été formés. La fourniture d'un appui concernant les partenaires du secteur de la justice et de la justice transitionnelle a favorisé l'adoption et la mise en œuvre de la politique sectorielle de la justice pour la période 2020-2024, de la loi sur l'aide juridictionnelle et de la loi sur la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation. Grâce aux investissements réalisés par le Fonds pour la consolidation de la paix et à ses conseils relatifs aux programmes à adopter, une stratégie nationale de communication sur l'Accord politique a été arrêtée et mise en œuvre, au titre de laquelle la radio et la télévision nationales, de même que des stations de radio partenaires, ont davantage axé leur programmation sur les questions de la consolidation de la paix et de la cohésion sociale, tandis que 622 responsables d'organisations de femmes et de jeunes recevaient une formation sur le contenu de l'Accord politique.

2.153 Guidée sur le plan technique et sur le fond par les activités menées dans le cadre du sous-programme, la Commission de consolidation de la paix a en outre organisé, tout au long de l'année, plusieurs réunions sur les principales priorités définies en matière de consolidation de la paix, à savoir de renforcer l'attention et l'appui de la communauté internationale à l'égard des élections de 2020 et 2021 (le but étant de mobiliser des ressources suffisantes pour répondre aux besoins), de mettre en œuvre le plan national de consolidation de la paix et de relèvement et ses composantes relatives à l'état de droit, ainsi que de promouvoir une action cohérente de la communauté internationale en vue de répondre aux besoins du pays en matière de consolidation de la paix. Elle s'est ensuite appuyée sur les conclusions tirées lors de ces réunions pour rédiger et adopter un avis, qu'elle a communiqué au Conseil de sécurité en vue du renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, afin que les besoins du pays en matière de consolidation de la paix continuent de faire l'objet d'une attention particulière.

2.154 Le travail susmentionné a contribué à encourager la communauté internationale à accorder une attention et des ressources accrues aux opérations électorales prévues en République centrafricaine en 2020 et en 2021, à faire avancer l'application, par les parties prenantes nationales, de l'Accord politique, le but étant de favoriser un environnement propice aux élections, et à amener la Commission de consolidation de la paix à fournir des avis éclairés au Conseil de sécurité sur le renouvellement du mandat de la mission, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021.

### **Projet de plan-programme pour 2022**

2.155 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on veillera à ce que la communauté internationale accorde une attention et des ressources accrues au bon déroulement des élections prévues pour 2020 et 2021 en République centrafricaine et au maintien de la stabilité à l'issue de celles-ci, notamment en soutenant les réunions de la Commission de consolidation de la paix et les visites de son Président et en continuant d'appuyer la rédaction d'avis destinés au Conseil de sécurité concernant le renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, comme convenu par la Commission. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 2.18).

Tableau 2.18  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Lancement de l'exécution du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix (2017-2021)	Attention et ressources accrues accordées par la communauté internationale aux priorités en matière de consolidation de la paix de la République centrafricaine après la signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation, le 6 février 2019	Attention et ressources accrues accordées par la communauté internationale aux opérations électorales prévues pour 2020 et 2021 en République centrafricaine  Avancement de l'application, par les parties prenantes nationales, de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation  Fourniture, par la Commission de consolidation de la paix, d'avis éclairés au Conseil de sécurité sur le renouvellement du mandat de la mission	Attention et ressources accrues accordées par la communauté internationale au bon déroulement des élections prévues pour 2020 et 2021 en République centrafricaine	Maintien des acquis en matière de consolidation de la paix, respect de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation et accomplissement de progrès supplémentaires dans la réalisation des objectifs de développement durable, en dépit de difficultés attribuables à la COVID-19

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 3 : attention et ressources accrues accordées à la question de la transition des dispositifs des Nations Unies d'une configuration à une autre dans des conditions en matière de consolidation de la paix difficiles**

**Projet de plan-programme pour 2022**

2.156 Bien qu'offrant des possibilités de consolider les acquis de la paix et de tirer parti de nouvelles modalités d'aide, les transitions des missions politiques spéciales et des opérations de maintien de la paix font augmenter les risques de reprise des conflits dans les pays qui ont connu des cycles de violence par le passé. Le Fonds pour la consolidation de la paix veille à ce qu'une grande partie de ses investissements servent à soutenir les pays où s'opèrent ces transitions, en particulier lorsque celles-ci s'accompagnent de changements de configuration, afin de créer une dynamique favorable aux stratégies de consolidation de la paix et au soutien international, grâce notamment à l'entretien d'une collaboration étroite avec la Commission de consolidation de la paix et d'autres parties prenantes, ce qui permet d'améliorer la cohérence et la planification de l'aide fournie. Les activités du Fonds et l'attention portée à cette question par la Commission ont contribué à combler les lacunes constatées dans le financement des transitions, offrant une plus grande prévisibilité

aux pays partenaires et au système des Nations Unies tout en préparant le terrain pour le lancement de mesures de financement à plus long terme. La conférence de reconstitution des ressources du Fonds, qui s'est tenue au début de l'année 2021, a permis de mobiliser 439 millions de dollars en engagements et en annonces de contribution pour la stratégie du Fonds pour la période 2020-2024, soit une augmentation de 25 % par rapport aux contributions reçues au cours des trois années précédentes. Au total, 92 États Membres étaient représentés à la conférence. Le Président de la Commission s'est également tourné vers son Comité d'organisation pour encourager le versement de contributions par tous ses membres.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

2.157 L'enseignement tiré est le suivant : alors que les contributions des donateurs au Fonds pour la consolidation de la paix ont légèrement augmenté en 2020, les demandes d'aide reçues par celui-ci ont continué de se multiplier rapidement. En 2020, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a donc revu à la baisse le montant des fonds disponibles, ce qui a entraîné une diminution des ressources réservées à des contextes de transition importants, en particulier en Guinée-Bissau, en Haïti et au Soudan. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on renforcera les efforts de collecte de fonds afin de s'assurer l'accès à des ressources supplémentaires pour les activités de transition des dispositifs des Nations Unies d'une configuration à une autre et on insistera sur l'importance que revêt le financement pour la consolidation de la paix à chaque fois que l'occasion se présente. On s'attachera en outre à renforcer les synergies entre les travaux réalisés par la Commission de consolidation de la paix en matière de transition et ceux du Fonds, par exemple en profitant des réunions de la Commission pour mettre en évidence les activités menées par le Fonds et encourager la mobilisation de ressources supplémentaires dans ce contexte. Il restera par ailleurs important d'anticiper les déficits de financement pouvant survenir pendant les périodes de transition et de s'y préparer, grâce à l'alignement du plan d'investissement du Fonds dans les contextes de transition.

#### *Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

2.158 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'augmentation des fonds réservés à la question de la transition des dispositifs des Nations Unies d'une configuration à une autre (25 % des ressources du Fonds pour la consolidation de la paix étant spécifiquement consacrés à la transition des missions) et la sensibilisation accrue de la communauté internationale aux contextes de transition des missions, améliorations qui aideront à combler les lacunes constatées dans le financement des transitions et offriront une plus grande prévisibilité aux pays partenaires et au système des Nations Unies, tout en préparant le terrain pour le lancement de mesures de financement à plus long terme (voir le tableau 2.19).

Tableau 2.19  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
–	Affectation de 22 % des ressources du Fonds pour la consolidation de la	Affectation de 18 % des ressources du Fonds pour la consolidation de la	Affectation de 25 % des ressources du Fonds pour la consolidation de la	Augmentation des fonds réservés à la transition des

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
	paix à la transition des missions	paix à la transition des missions	paix à la transition des missions	dispositifs des Nations Unies  Affectation de 25 % des ressources du Fonds pour la consolidation de la paix à la transition des missions  Sensibilisation accrue de la communauté internationale aux contextes de transition des missions en vue de combler les lacunes constatées dans le financement des transitions et d'offrir une plus grande prévisibilité aux pays partenaires et au système des Nations Unies, tout en préparant le terrain pour le lancement de mesures de financement à plus long terme

## Textes des organes délibérants définissant les mandats

2.159 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

### Résolutions de l'Assemblée générale

60/180	La Commission de consolidation de la paix	72/262 C	Questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019
69/287	Le Fonds pour la consolidation de la paix		
63/282	Le Fonds pour la consolidation de la paix	72/276	Suite à donner au rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix
70/262	Examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies		
72/199	Restructuration du pilier Paix et sécurité de l'Organisation des Nations Unies	75/201	Examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies

### Résolutions du Conseil de sécurité

1645 (2005)		2282 (2016)
1646 (2005)		2413 (2018)
1947 (2010)		2558 (2020)
2250 (2015)		

## Produits

2.160 On trouvera dans le tableau 2.20 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 2.20

### Sous-programme 6 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
1. Rapport de la Commission de consolidation de la paix à l'intention de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité	1	1	1	1
2. Rapport du Secrétaire général à l'intention de l'Assemblée générale sur le Fonds pour la consolidation de la paix	1	1	1	1
3. Rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix	1	1	–	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>54</b>	<b>55</b>
4. Réunions de la Commission de consolidation de la paix	50	50	50	50
5. Réunions de la Commission de consolidation de la paix sur les préparatifs de l'examen du dispositif de consolidation de la paix prévu pour 2020	2	2	–	–
6. Réunions conjointes de la Commission de consolidation de la paix avec l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social	3	3	4	3
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>1</b>
7. Séance de formation initiale à l'intention des nouveaux membres de la Commission de consolidation de la paix	–	–	1	1
8. Activités de formation régionales sur le recours au Fonds pour la consolidation de la paix à l'intention de futurs bénéficiaires, dont des ministères et d'autres parties prenantes du système des Nations Unies	4	4	2	1
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : orientations et conseils en matière de priorisation et de programmation à l'intention des bénéficiaires nationaux et régionaux des financements du Fonds pour la consolidation de la paix ; promotion de partenariats sous forme d'un dialogue régulier et d'une coopération opérationnelle et stratégique entre l'ONU et la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et d'autres institutions financières internationales ; promotion des partenariats et examen des modalités de coopération avec des organisations régionales et sous-régionales, des organisations de la société civile, des groupes de réflexion, les milieux universitaires et le secteur privé sur les questions de consolidation de la paix ; orientations et conseils stratégiques à l'appui de l'exécution du mandat de la Commission de consolidation de la paix, et de la formulation et de la réalisation des priorités et du plan de travail de la Commission ; partage d'informations, orientations et conseils stratégiques à l'intention des États Membres, des organismes des Nations Unies et des principales parties prenantes sur les questions politiques liées à la mise en œuvre du cadre de pérennisation de la paix ; appui et conseils politiques à l'intention des membres de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que des donateurs et des gouvernements bénéficiaires du Fonds pour la consolidation de la paix, en matière de consolidation et de pérennisation de la paix, en tenant compte des questions de genre et des jeunes ; allocation d'un montant annuel de plus de 150 millions de dollars, provenant du Fonds pour la consolidation de la paix, à des projets de consolidation de la paix dans environ 40 pays ; appui politique, conseils				

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

et orientations techniques sur la jeunesse et la paix et la sécurité à l'intention des États Membres, des organismes des Nations Unies et d'autres acteurs essentiels.

#### **D. Activités de communication**

**Relations extérieures et relations avec les médias** : publication d'un communiqué de presse de la Commission de consolidation de la paix et de six bulletins d'information des partenaires.

**Plateformes numériques et contenu multimédia** : création de contenus pour les sites Web et les comptes sur les médias sociaux de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix ; création de contenu multimédia, notamment de courtes vidéos et animations présentant les résultats obtenus sur le terrain et leurs retombées, destiné à être posté sur le Web et les plateformes de médias sociaux.

## **Sous-programme 7 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes**

### **Objectif**

2.161 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes.

### **Stratégie**

2.162 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on continuera de définir les domaines d'action d'intérêt commun et de consolider les relations avec la Ligue des États arabes en vue d'atteindre les buts et objectifs communs à la Ligue et à l'ONU. On prévoit également de revitaliser les activités touchées par la crise de la COVID-19 et de continuer de resserrer les liens entre les deux organisations, ce qui contribuera aux efforts déployés par les États Membres pour progresser dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16 et en particulier de l'engagement qu'ils ont pris de mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. On continuera de promouvoir la Charte des Nations Unies, en particulier le Chapitre VIII. Par ailleurs, on s'emploiera à organiser des exercices de renforcement des capacités et des échanges de personnel et à développer les canaux de communication.

2.163 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

- a) Les relations de partenariat et la communication avec la Ligue des États arabes sont renforcées dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, notamment en matière de prévention des conflits et de rétablissement et de consolidation de la paix ;
- b) Les capacités de la Ligue des États arabes en matière de prévention des conflits et de rétablissement et de consolidation de la paix sont renforcées sur demande ;
- c) Les activités de coopération menées avec la Ligue des États arabes sont mieux coordonnées.

## Exécution du programme en 2020

2.164 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### Préserver la coopération diplomatique dans le domaine de la paix et de la sécurité pendant la pandémie de COVID-19

2.165 Le sous-programme a continué de consolider ses relations avec la Ligue des États arabes, notamment en tenant des réunions virtuelles avec le département des organisations internationales de la Ligue. De plus, des échanges ont eu lieu entre la Ligue des États arabes et des hauts fonctionnaires de l'ONU sur plusieurs sujets, dont les mandats de paix et de sécurité à l'échelle régionale, notamment en ce qui concerne le Liban, la Libye, la République arabe syrienne et le processus de paix au Moyen-Orient. Le sous-programme a coorganisé la réunion sur la pauvreté multidimensionnelle tenue par l'ONU et la Ligue des États arabes en janvier 2020.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

2.166 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'accord conclu entre l'ONU et la Ligue des États arabes en vue de la création d'un comité de suivi chargé de recenser les efforts déployés par les différentes entités pour éliminer la pauvreté multidimensionnelle, d'évaluer la situation et de suivre les progrès accomplis, notamment en poursuivant les travaux sur le cadre stratégique arabe pour l'élimination de la pauvreté multidimensionnelle (voir le tableau 2.21).

Tableau 2.21  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
–	–	L'ONU et la Ligue des États arabes conviennent de la création d'un comité de suivi chargé de recenser les efforts déployés par les différentes entités pour éliminer la pauvreté multidimensionnelle, d'évaluer la situation et de suivre les progrès accomplis, notamment en poursuivant les travaux sur le cadre stratégique arabe pour l'élimination de la pauvreté multidimensionnelle

### Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

2.167 En raison de la pandémie, en 2020, les échanges menés dans le cadre du sous-programme ont eu lieu selon des modalités virtuelles et non plus en présentiel. Le (la) Chef du bureau de liaison de l'Organisation des Nations Unies auprès de la Ligue des États arabes n'a pas pu assister au Conseil ministériel de la Ligue en tant qu'observateur(rice) (conformément à la pratique établie), car il s'agissait d'une réunion virtuelle à huis clos. Notons que la réunion générale biennale de coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes a été reportée à 2021 et que, si la réunion sectorielle sur la pauvreté multidimensionnelle a pu avoir lieu en janvier 2020, les échanges de personnel des services organiques entre l'ONU et la Ligue des États

arabes et un atelier sur la gestion des crises ont aussi été reportés. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 1.

## Résultats escomptés pour 2022

2.168 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : ouverture du bureau de liaison et renforcement de la collaboration<sup>13</sup>

#### Exécution du programme en 2020

2.169 Dans le cadre du sous-programme, on a organisé des réunions préliminaires en présentiel avec les départements et les directions de la Ligue des États arabes ayant un rapport direct avec les affaires politiques et la consolidation et le maintien de la paix afin de mieux comprendre les travaux de la Ligue. On a également organisé des réunions avec les représentants des missions permanentes auprès de la Ligue des États arabes au Caire. Le (la) Chef du bureau de liaison de l'Organisation des Nations Unies auprès de la Ligue des États arabes a mis en place un réseau de parties prenantes pour renforcer la coopération entre l'ONU et la Ligue. Il ou elle a également organisé plusieurs réunions entre des représentants spéciaux et envoyés spéciaux du Secrétaire général et des représentants de la Ligue des États arabes, contribuant ainsi directement à la coopération entre les deux organisations sur la question des missions politiques spéciales. De plus, dans le cadre du sous-programme, on a assuré la coordination entre les entités des Nations Unies qui entreprennent des projets et la Ligue des États arabes et on a contribué aux exercices de planification organisés avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, ce qui a abouti à une harmonisation de l'action de l'ONU et à une meilleure compréhension de la gamme des activités de coopération menées entre l'Organisation et la Ligue des États arabes.

2.170 Le travail susmentionné a contribué à renforcer les liens stratégiques qui unissent l'ONU et la Ligue des États arabes, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020.

2.171 De plus, le travail susmentionné a également aidé à mener un nombre limité d'activités de renforcement des capacités, notamment un échange de personnel dans le domaine du désarmement, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir un renforcement des capacités d'intervention rapide en matière de prévention des conflits violents, la fourniture d'un appui aux capacités nationales et régionales de facilitation et de dialogue et le déploiement rapide et aisé des missions de bons offices des Nations Unies. En grande partie du fait de la COVID-19, les activités de renforcement des capacités ont également dû être reportées.

#### Projet de plan-programme pour 2022

2.172 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on renforcera les communications existantes, on tiendra plusieurs réunions interdépartementales, on assurera le renforcement des capacités, on organisera des échanges de personnel et on s'appuiera sur des relations de haut niveau,

<sup>13</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 3)].

notamment dans le domaine de la paix et de la sécurité, par l'intermédiaire des missions politiques spéciales présentes dans la région. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 2.22).

Tableau 2.22

**Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat escompté)<sup>a</sup></i>	<i>2022 (résultat escompté)</i>
L'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes conviennent de créer un bureau de liaison	Le bureau de liaison est créé et les consultations et le partage de l'information entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes s'améliorent	Les liens stratégiques qui unissent l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes sont renforcés  Des réunions entre des représentants spéciaux et envoyés spéciaux du Secrétaire général et des représentants de la Ligue des États arabes sont organisées et contribuent directement à la coopération entre les deux organisations sur la question des missions politiques spéciales  Un échange de personnel est organisé dans le domaine du désarmement	Des initiatives inédites sont mises en œuvre dans les domaines suivants : approfondissement du dialogue stratégique ; réalisation d'analyses conjointes ; renforcement des capacités d'intervention rapide en matière de prévention des conflits ; fourniture d'un appui aux capacités nationales et régionales de facilitation et de dialogue ; déploiement rapide et aisé des missions de bons offices des Nations Unies	Les relations institutionnelles et la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes sont renforcées, notamment dans le domaine de la paix et de la sécurité, par l'intermédiaire des missions politiques spéciales présentes dans la région

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 2 : coopération renforcée en matière de paix et de sécurité<sup>14</sup>****Exécution du programme en 2020**

2.173 La coopération avec les organisations régionales dans le domaine de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix est considérée comme une priorité par le Secrétaire général. Le renforcement de la coopération en matière de paix et de sécurité entre l'ONU et la Ligue des États arabes reste prioritaire pour le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix dans le cadre de l'action qu'il mène pour intensifier sa collaboration avec les organisations régionales

<sup>14</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

et sous-régionales. L'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes ont œuvré de concert pour relever les défis mondiaux et régionaux en approfondissant le dialogue stratégique, notamment dans le cadre de la retraite organisée par le Secrétaire général avec les organisations régionales et de la participation de la Ligue des États arabes à plusieurs réunions du Conseil de sécurité. Le bureau de liaison a contribué au dialogue et servi de mécanisme de dialogue institutionnalisé entre l'ONU et la Ligue des États arabes en vue de la réalisation des buts et objectifs communs des deux organisations. Il a facilité l'organisation et la tenue d'ateliers, de réunions, de séminaires et d'activités de formation conjoints. Il a collaboré avec ses homologues de la Ligue des États arabes pour recenser les domaines dans lesquels l'ONU pourrait apporter un appui au renforcement des capacités et à l'échange de compétences et de pratiques exemplaires.

2.174 Le travail susmentionné a contribué à la consolidation des relations, à l'adoption d'une démarche commune vis-à-vis des problèmes et à une intensification des échanges de haut niveau, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021.

### Projet de plan-programme pour 2022

2.175 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on renforcera la coopération entre les deux organisations, conformément à leurs priorités respectives, en mettant sur pied des activités collaboratives telles que des réunions, des consultations, des programmes et ateliers de formation, des activités de représentation, des contacts, des échanges de personnel, des programmes conjoints et des activités d'appui aux objectifs du Conseil de sécurité en matière de renforcement de la collaboration avec la Ligue des États arabes, notamment par le biais d'échanges entre homologues. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 2.23).

Tableau 2.23  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
L'Assemblée générale décide de créer un bureau de liaison  Une réunion de coopération générale est organisée	Le bureau de liaison de l'Organisation des Nations Unies auprès de la Ligue des États arabes est ouvert et doté en personnel	Les relations sont consolidées, on adopte une démarche vis-à-vis des problèmes et les échanges de haut niveau sont intensifiés	Des initiatives inédites sont mises en œuvre dans les domaines suivants : approfondissement du dialogue stratégique ; réalisation d'analyses conjointes ; renforcement des capacités d'intervention rapide en matière de prévention des conflits violents ; fourniture d'un appui aux capacités nationales et régionales de	Le dialogue mené entre l'ONU et la Ligue des États arabes en vue de la réalisation des buts et objectifs communs des deux organisations est plus institutionnalisé  Les échanges permettant de tirer parti des connaissances institutionnelles des deux organisations sont approfondis

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
			facilitation et de dialogue ; déploiement rapide et aisé des missions de bons offices des Nations Unies	

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et renforcement des relations institutionnelles

#### Projet de plan-programme pour 2022

2.176 La promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité repose sur des éléments clés du sous-programme, dont elle fait partie des priorités, et constitue un moyen de fournir des ressources à l'appui de la création, dans la région, d'un réseau de femmes architectes de la paix et de bâtisseuses de paix qui soit plus solide et plus efficace. Dans une déclaration de son Président en date du 29 janvier 2021 (S/PRST/2021/2), le Conseil s'est félicité des mesures prises par la Ligue des États arabes pour appliquer sa résolution 1325 (2000) et les résolutions ultérieures pertinentes, notamment l'élaboration d'un plan d'action régional pour les femmes et la paix et la sécurité, et a encouragé l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes à promouvoir davantage la mise en œuvre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

2.177 Le principal enseignement tiré est le suivant : en raison de la COVID-19, le sous-programme n'a pas pu s'appuyer uniquement sur des activités menées en personne, et il doit continuer de renforcer les modalités d'échanges virtuelles et alternatives tout en organisant en parallèle, s'il y a lieu, des réunions en présentiel. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on anticipera davantage la définition des modalités de réunion de manière à renforcer et à améliorer la relation bilatérale. Par exemple, en consultation avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le sous-programme et les missions politiques spéciales proposeront des ateliers, organisés selon des modalités flexibles, qui s'appuieront sur l'expérience et les travaux de l'ONU sur la question des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans la région arabe et dans le contexte des missions politiques spéciales. De plus, on continuera de s'appuyer sur les relations fructueuses établies entre l'ONU et la Ligue des États arabes pour renforcer les consultations et la collaboration entre la Ligue et les missions politiques spéciales de manière à ce que les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité soient davantage prises en compte dans leurs travaux, notamment grâce au renforcement de la participation pleine et entière des femmes au rétablissement et à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits.

#### *Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

2.178 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'amélioration des capacités régionales propres à garantir la

participation pleine et entière des femmes au rétablissement et à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits dans la région arabe (voir le tableau 2.24).

Tableau 2.24  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
–	–	–	Les parties prenantes connaissent et comprennent mieux le programme pour les femmes et la paix et la sécurité grâce à l'action menée auprès des missions politiques spéciales dans la région arabe	Les capacités régionales propres à garantir la participation pleine et entière des femmes au rétablissement et à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits dans la région arabe sont renforcées

### Textes des organes délibérants définissant les mandats

2.179 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### Résolution de l'Assemblée générale

[75/11](#) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes

#### Déclaration du Président du Conseil de sécurité

[S/PRST/2021/2](#)

### Produits

2.180 On trouvera dans le tableau 2.25 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 2.25  
**Sous-programme 7 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	4	1	4	4
1. Projets de coopération technique sur la paix et la sécurité, y compris la prévention des conflits, la médiation et la consolidation de la paix	4	1	4	4

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
2. Activité de renforcement des capacités dans le domaine de la paix et de la sécurité à l'intention du secrétariat de la Ligue des États arabes	5	4	5	5
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : réunions ordinaires et spéciales et consultations avec la Ligue des États arabes, y compris les réunions biennales de coopération générale et les réunions sectorielles entre l'ONU et la Ligue des États arabes.				

## Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient

### Orientations générales

#### Mandats et considérations générales

2.181 En tant qu'organe référent pour le processus de paix au Moyen-Orient dans le système des Nations Unies, le Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient est chargé d'assurer la coordination des activités entreprises pour répondre de manière adéquate aux besoins du peuple palestinien et de mobiliser une assistance financière, technique et économique à cet effet. Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, dont les résolutions [48/213](#) et [49/88](#), et les résolutions [1860 \(2009\)](#) et [2334 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité. Le conflit irrésolu entre Israël et la Palestine aggrave l'instabilité persistante au Moyen-Orient et continue de menacer la paix et la sécurité internationales. Alors que la violence et les tensions continuent de couvrir à Gaza et dans le reste du Territoire palestinien occupé, le Bureau mène sans relâche une action diplomatique pour atténuer les menaces tangibles à la sécurité et prévenir les conflits armés, faire face aux problèmes humanitaires et de développement et encourager la participation des parties et de la communauté internationale, l'objectif étant de progresser sur la voie d'un règlement politique fondé sur l'existence de deux États.

### Programme de travail

#### Objectif

2.182 L'objectif auquel le Bureau contribue est de parvenir à un règlement global, juste et durable du conflit israélo-palestinien, fondé sur la solution des deux États, et d'améliorer la situation socioéconomique du peuple palestinien.

#### Stratégie

2.183 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau intensifiera son action auprès des acteurs régionaux et internationaux, notamment à travers le Quatuor pour le Moyen-Orient. Il s'emploiera davantage à amener les parties à prendre des mesures concrètes pour améliorer leurs relations économiques, faciliter les projets d'assistance et d'infrastructures critiques et s'abstenir de tout acte unilatéral susceptible de compromettre la reprise des négociations. Le Bureau poursuivra également ses efforts

de diplomatie préventive, en particulier à Gaza. Il continuera d'exhorter les parties à respecter les obligations qui leur incombent en vertu des résolutions des organes de l'ONU et du droit international, notamment en faisant rapport au Conseil de sécurité sur la résolution 2334 (2016), dans laquelle le Conseil a demandé la cessation de toutes les activités liées à l'implantation de colonies par Israël. Le Bureau continuera également à plaider pour l'amélioration des relations entre Israël et l'Autorité palestinienne en ce qui concerne la coopération économique et les changements de politique dans la zone C de la Cisjordanie occupée. Il engagera en outre toutes les parties à réduire les restrictions de mouvement et d'accès à Gaza et collaborera avec les responsables politiques, les dignitaires religieux et les dirigeants communautaires pour prévenir la violence, l'incitation à la violence et d'autres actes et discours provocateurs sur le terrain.

2.184 Le Bureau soutiendra les efforts visant à rétablir l'unité nationale palestinienne et encouragera les parties palestiniennes à surmonter les différends en suspens, conformément aux efforts de réconciliation intrapalestinienne menés par l'Égypte. Il aidera l'Autorité palestinienne à faire avancer son programme d'édification de l'État et à renforcer ses institutions, notamment le Conseil législatif palestinien, son économie et la prestation des services publics. Il encouragera le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne à relancer leurs relations économiques. Il continuera à coordonner la mise en œuvre de programmes d'aide qui répondent aux besoins de développement à court, moyen et long terme en Cisjordanie et à Gaza. Il poursuivra ses échanges avec les institutions de développement internationales et régionales concernées pour coordonner la collecte de fonds et la définition des priorités et pour améliorer les conditions humanitaires et économiques, notamment par des interventions approuvées par le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens.

2.185 Pour établir les produits et activités prévus pour 2022, le Bureau a tenu compte des problèmes auxquels les États Membres continueront vraisemblablement de se heurter du fait de la COVID-19. Les produits et activités prévus comprennent la collaboration avec les autorités palestiniennes et israéliennes, l'équipe de pays des Nations Unies, les partenaires internationaux, la société civile et tous les interlocuteurs concernés afin de soutenir le relèvement des conséquences socioéconomiques de la pandémie en Cisjordanie et à Gaza, notamment en renforçant les systèmes de santé, en améliorant la protection sociale et en soutenant les petites et moyennes entreprises.

2.186 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Faire progresser des négociations sérieuses visant à régler le conflit israélo-palestinien sur la base de la solution à deux États et de paramètres internationalement reconnus sur les questions de statut final ;
- b) Prévenir les conflits armés et poursuivre la mise en œuvre d'un ensemble complet de mesures de prévention des conflits ;
- c) Atténuer les effets du bouclage de Gaza sur ses habitants ;
- d) Réduire les besoins humanitaires futurs des Palestiniens et accélérer les résultats en matière de développement durable, notamment le relèvement après la COVID-19 ;
- e) Faire progresser la réconciliation intrapalestinienne et réunifier Gaza et la Cisjordanie occupée sous une autorité nationale palestinienne unique, légitime et démocratique ;
- f) Faire progresser une gouvernance palestinienne efficace fondée sur l'état de droit, en dépit des difficultés politiques et budgétaires.

## Facteurs externes pour 2022

2.187 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :

- a) La solution des deux États demeure viable, conformément aux résolutions des organes de l'ONU et aux accords bilatéraux sur la question ;
- b) Toutes les parties conservent la volonté politique de maintenir le cessez-le-feu à Gaza et appuient les efforts menés par le Bureau pour désamorcer le conflit ;
- c) Les interlocuteurs israéliens et palestiniens et les parties prenantes régionales et internationales poursuivent le dialogue constructif et coopèrent avec le Bureau et l'équipe de pays des Nations Unies s'agissant de l'exécution des fonctions prescrites ;
- d) Les États Membres apportent l'appui politique nécessaire et les donateurs fournissent une aide financière suffisante ;
- e) La situation en matière de sécurité dans la région est favorable, y compris à Gaza, et propre à permettre la mise en œuvre des programmes humanitaires et de développement ;
- f) Les Palestiniens progressent sur la voie de l'unité nationale et de la réconciliation ;
- g) Les parties commencent à prendre des mesures concrètes pour améliorer la situation sur le terrain, comme indiqué dans les recommandations du rapport du Quatuor du 1<sup>er</sup> juillet 2016 (S/2016/595, annexe).

2.188 En ce qui concerne la pandémie, le plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.

2.189 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, le Bureau continue de s'efforcer d'échanger plus régulièrement avec les groupes de femmes et de jeunes dans le cadre de ses activités de communication avec la société civile, afin de favoriser la prise en compte des questions de genre dans les initiatives de consolidation de la paix au niveau local, à l'appui de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Le Bureau encourage et soutient une adhésion, une contribution et une participation plus grandes des femmes dans les institutions palestiniennes.

2.190 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, en tant qu'unique envoyé du Quatuor sur le terrain, le Coordonnateur spécial représente le Secrétaire général au sein du Quatuor et favorise les échanges d'informations et la coordination au sein de la communauté internationale. Le Bureau continuera de promouvoir le rôle joué par le Quatuor pour favoriser la reprise de négociations sérieuses sur les questions relatives au statut final, conformément aux résolutions des organes de l'ONU et aux accords bilatéraux sur la question. Il restera un participant actif aux travaux du Comité spécial de liaison et continuera à coordonner son action avec celle des autres membres du Comité, notamment le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, afin de garantir que l'instance soit en mesure de faire des recommandations concrètes aux deux

parties. Enfin, il s'efforcera de maintenir la coopération multilatérale établie avec les autres partenaires internationaux dans sa coordination de la réponse à la pandémie en Cisjordanie et à Gaza.

2.191 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau coordonne les activités menées par plus de 20 organismes, fonds et programmes des Nations Unies, résidents et non-résidents, pour répondre aux besoins humanitaires et aux besoins en matière de développement du peuple palestinien. À ce titre, il joue un rôle de premier plan en facilitant la collaboration interorganisations afin d'optimiser les résultats, moyennant l'organisation des réunions de l'équipe de pays des Nations Unies, en mettant en évidence les possibilités de programmation conjointe et en participant activement aux travaux des groupes de travail chargés de questions thématiques et sectorielles, qu'il s'emploie à faire avancer. Il assure la coordination avec les entités régionales des Nations Unies, par exemple le Bureau de la coordination du développement régional, les bureaux régionaux des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, afin de tirer parti des compétences disponibles et de repérer les possibilités de collaboration.

### **Activités d'évaluation**

2.192 Il est prévu de procéder en 2022 à une auto-évaluation de l'efficacité et de la pertinence des consultations du Bureau avec les parties concernées dans le cadre de ses efforts pour instaurer un environnement propice au retour aux négociations visant à régler le conflit israélo-palestinien, y compris les contrôles de la gestion y afférents.

### **Exécution du programme en 2020**

2.193 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

#### **Réduction des conséquences humanitaires et socioéconomiques de la pandémie dans le Territoire palestinien occupé**

2.194 La pandémie de COVID-19 a créé une urgence de santé publique pour les Palestiniens, ce qui a entraîné une forte érosion de leur situation humanitaire et en matière de développement. Cette situation d'urgence a été aggravée par une rupture de la coordination israélo-palestinienne de mai à novembre 2020, qui a menacé à la fois la viabilité des institutions palestiniennes et les progrès en matière de développement socioéconomique réalisés au cours des deux dernières décennies. Le Bureau s'est intensément employé à créer les conditions nécessaires à une réponse internationale et nationale efficace à la pandémie.

2.195 Le Bureau a rencontré régulièrement les autorités palestiniennes et israéliennes afin de faciliter les livraisons d'articles médicaux et humanitaires à Gaza et en Cisjordanie, notamment avec les autorités compétentes de Gaza, pour renforcer la réponse globale du Gouvernement palestinien à la pandémie. Pendant l'interruption de la coordination entre les Israéliens et les Palestiniens, de mai à novembre 2020, les efforts se sont intensifiés, le Bureau ayant aidé l'équipe de pays des Nations Unies à assumer la responsabilité de faciliter l'importation de produits sanitaires et humanitaires essentiels dans le Territoire palestinien occupé et de traiter les cas d'orientation de patients hors de Gaza. Le Bureau, par l'intermédiaire du Coordonnateur spécial et du Coordonnateur spécial adjoint, a également rencontré régulièrement et informé les donateurs afin de mobiliser un soutien d'urgence. Grâce à ses bons offices et à ses consultations avec les acteurs régionaux et locaux, il a

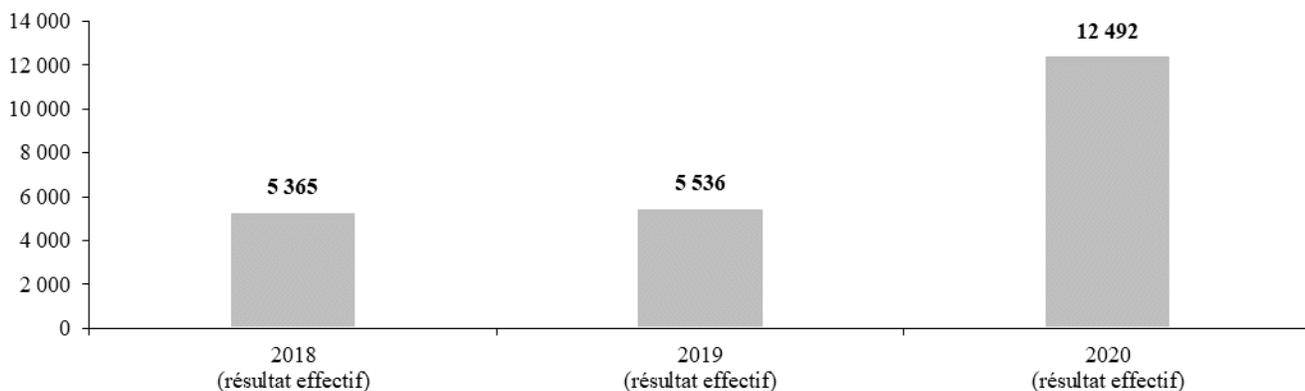
plaidé pour la reprise de la coordination entre Israël et l'Autorité palestinienne lors de réunions privées ainsi que dans des déclarations publiques et des rapports écrits. Par exemple, la nécessité de reprendre la coordination était un message essentiel du rapport présenté au Comité spécial de liaison en juin 2020 et du rapport socioéconomique publié en novembre 2020. Le Bureau s'est également efforcé de maintenir le calme à Gaza. La reprise de la coordination et le calme à Gaza étaient des conditions nécessaires pour lutter efficacement contre la pandémie et ses conséquences socioéconomiques. Le Bureau a réorienté ses rapports analytiques au Comité spécial de liaison et ses rapports socioéconomiques trimestriels pour y inclure les conséquences socioéconomiques de la COVID-19 sur l'État de Palestine. Ces rapports offraient à l'ONU et à ses partenaires nationaux, régionaux et internationaux des possibilités d'action détaillées et précises pour répondre à l'urgence.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

2.196 Le travail susmentionné a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'augmentation du nombre de camions chargés de livraisons humanitaires à Gaza. En 2020, il s'agissait notamment de fournitures médicales comprenant plus de 171 000 tests COVID-19 d'amplification en chaîne par polymérase, environ 7 millions d'articles de protection et de contrôle des infections, 95 respirateurs, 40 concentrateurs d'oxygène, 75 moniteurs de patients, et 37 lits d'unité de soins intensifs et 86 autres lits de patients, répartis entre la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et Gaza (voir la figure 2.XII). La contribution du Bureau à l'objectif s'est également traduite par la reprise de la coordination entre Israël et l'État de Palestine et le transfert ultérieur de 1,1 milliard de dollars de recettes à l'Autorité palestinienne en décembre 2020, alors qu'aucun transfert n'avait été effectué pendant la période allant de mai à novembre 2020, ce qui a amélioré et continuera d'améliorer l'action de santé publique palestinienne contre la COVID-19 et d'accélérer le relèvement socioéconomique dans tout le Territoire palestinien occupé.

Figure 2.XII

#### **Mesure des résultats : livraisons humanitaires (nombre de camions) à Gaza (résultat annuel)**



#### **Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme**

2.197 En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour le Bureau. Le Coordonnateur spécial n'a pas été en mesure d'engager des discussions en face à face avec les autres membres du Quatuor pour le Moyen-Orient et d'autres partenaires régionaux et internationaux, y compris dans le cas du Comité spécial de liaison, qui est passé au mode virtuel. Le Bureau n'a pas pu organiser en présentiel deux ateliers de la société civile prévus, portant sur la consolidation de la paix, mais ces ateliers ont été organisés virtuellement. En outre, la campagne de

médias sociaux prévue par le Bureau a dû être suspendue en raison du changement d'orientation, l'accent étant mis non plus sur les questions politiques, mais sur les questions de santé et la COVID-19. Dans l'ensemble, en raison de l'évolution de la situation résultant de la pandémie, la sensibilisation et la coordination politiques en présentiel ont été considérablement réduites et les échanges ont eu lieu principalement par téléphone ou par des moyens virtuels. Étant donné la complexité d'une grande partie des sujets abordés avec les interlocuteurs, le passage à un mode virtuel a posé de nombreux problèmes. Le rôle du Bureau dans la coordination de la fourniture d'une assistance et d'un soutien essentiel au peuple palestinien et aux autorités palestiniennes s'est considérablement accru. Cette assistance a notamment consisté à mobiliser l'appui de la communauté internationale et des donateurs pour répondre à la pandémie ; négocier un accès continu à la Cisjordanie et à Gaza ; assurer la coordination entre les autorités israéliennes et palestiniennes et les organismes internationaux en appui aux mesures visant à répondre à la COVID-19 ; aider le Gouvernement palestinien à atténuer les conséquences socioéconomiques à long terme et à assurer le relèvement. À ces fins, le Coordonnateur spécial et le Coordonnateur spécial adjoint n'ont cessé de s'entretenir virtuellement avec les donateurs et avec les autorités israéliennes et palestiniennes compétentes, y compris en personne lorsque les conditions le permettaient. Le Coordonnateur spécial adjoint a présidé les réunions hebdomadaires de l'équipe spéciale COVID-19, rencontré les partenaires et les donateurs plusieurs fois par mois et collaboré directement avec le Bureau du Premier Ministre palestinien sur la réponse intégrée.

2.198 Pour aider à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a apporté des aménagements à certains produits et activités, qui concourent aux objectifs du programme. Compte tenu de la gravité de l'urgence, le Bureau a modifié ses rapports socioéconomiques trimestriels et ses rapports semestriels au Comité spécial de liaison afin de mettre l'accent sur les conséquences socioéconomiques de la pandémie, multiplié les réunions et les contacts avec les donateurs et intensifié la coordination avec les parties. Les produits aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

2.199 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins des États Membres, le Bureau tirera parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. L'un des enseignements tirés concerne les difficultés liées à l'organisation de réunions virtuelles. Si la technologie de la visioconférence a pu permettre d'accroître la portée des réunions et le nombre de participants, cet avantage a été contrebalancé par une confidentialité plus limitée, un manque de possibilités cruciales de mise en réseau pour les participants et l'absence de conversations en marge des réunions permettant de faire progresser les positions communes. Les réunions souvent nécessaires pour des débats délicats et complexes se sont déroulées virtuellement, ce qui n'a pas eu la faveur de nombreux interlocuteurs dans le Territoire palestinien occupé, notamment à Gaza. Ces difficultés persistent pour la formation ou le renforcement des capacités, les acteurs de la société civile étant parfois moins enclins à participer pleinement aux activités menées par voie virtuelle. Compte tenu de ces enseignements, le Bureau évaluera soigneusement les mérites de la technologie virtuelle pour certaines activités prévues, y compris les modalités hybrides afin d'en élargir la portée tout en maintenant les avantages de la participation en personne.

## **Résultats escomptés pour 2022**

2.200 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de

plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### **Résultat 1 : améliorer la situation à Gaza et promouvoir les efforts de paix<sup>15</sup>**

#### **Exécution du programme en 2020**

2.201 Le Bureau s'est attaché à améliorer la situation sur le terrain à Gaza et a contribué à préserver un horizon politique propre à permettre de mettre fin au conflit israélo-palestinien sur la base d'une solution à deux États. Le Coordonnateur spécial a exercé à plusieurs reprises ses bons offices pour désamorcer les tensions entre les groupes armés de Gaza et Israël. Le Bureau a soutenu les initiatives de désescalade en coordonnant les efforts accrus faits par l'équipe de pays des Nations Unies pour mener à bien un ensemble d'interventions humanitaires et économiques essentielles pour Gaza, approuvées par le Comité spécial de liaison. En outre, avec ses partenaires, il a intensifié ses efforts pour collecter des fonds plus efficacement en démontrant le lien entre l'investissement dans les interventions humanitaires et de développement et les résultats durables à long terme. Enfin, il a renforcé la capacité de gestion de projet des Nations Unies à Gaza en apportant des compétences spécialisées pour lever les obstacles politiques, y compris l'assouplissement des restrictions de mouvement et d'accès.

2.202 Le travail effectué a contribué à l'augmentation de l'alimentation électrique à Gaza, qui est passée d'une moyenne de 8 heures par jour en 2019 à une moyenne de 12,67 heures par jour en 2020, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2020, à savoir une augmentation de l'alimentation électrique à Gaza.

2.203 Le travail susmentionné a également contribué à la désescalade des tensions à plusieurs reprises et à la prévention d'une flambée majeure des hostilités entre Israël et les groupes armés à Gaza et permis un retour à une entente sereine entre les parties, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2020, à savoir un retour total aux dispositions du cessez-le-feu conclu en 2014 entre Israël et Gaza. La cible fixée pour 2020 n'a pas pu être atteinte, car la dynamique difficile qui a caractérisé l'environnement politique n'a pas permis de créer un climat propice au retour aux dispositions du cessez-le-feu de 2014, notamment le manque persistant d'unité intrapalestinienne et les mesures imposées par l'Autorité palestinienne à Gaza, le régime de bouclage durable imposé par Israël à Gaza, la situation humanitaire et la poursuite des activités par les militants, ainsi que l'insuffisance de l'approvisionnement en énergie.

#### **Projet de plan-programme pour 2022**

2.204 Dans le cadre du programme et conformément au mandat fixé, le Bureau poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, le Bureau poursuivra ses échanges avec toutes les parties en vue de les engager à revenir aux dispositions du cessez-le-feu conclu en 2014, d'alléger les souffrances de la population de Gaza, de protéger les civils et d'accélérer le relèvement socioéconomique. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 2.26).

<sup>15</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 3)].

Tableau 2.26  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
En moyenne, 7,3 heures d'alimentation électrique à Gaza par jour, et absence d'accord officiel en vue d'améliorer la situation à Gaza et de prévenir une escalade entre Israël et Gaza	Amélioration de l'alimentation électrique à Gaza, et progrès des discussions avec toutes les parties concernées en vue d'un retour aux dispositions du cessez-le-feu conclu en 2014 entre Israël et Gaza	Amélioration de l'alimentation électrique à Gaza (12,67 heures par jour en moyenne), désescalade des tensions à plusieurs reprises et prévention d'une flambée majeure des hostilités entre Israël et les groupes armés à Gaza, ce qui permettra un retour à une entente sereine entre les parties	Alimentation électrique constante pendant plus de 8 heures par jour et maintien des dispositions du cessez-le-feu conclu en 2014 entre Israël et Gaza	Alimentation électrique constante pendant plus de 15 heures par jour et maintien des dispositions du cessez-le-feu conclu en 2014 entre Israël et Gaza

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : instaurer un climat propice à la reprise de négociations en vue de résoudre le conflit israélo-palestinien<sup>16</sup>

### Exécution du programme en 2020

2.205 Le Bureau a exercé ses bons offices au nom du Secrétaire général, notamment pour prévenir une escalade généralisée du conflit entre Israël et les groupes armés à Gaza et maintenir une stabilité relative à Gaza. Il est resté en contact avec l'Autorité palestinienne, Israël et les principaux partenaires internationaux pour mettre en œuvre l'ensemble des mesures humanitaires et économiques essentielles pour Gaza approuvées par le Comité spécial de liaison.

2.206 Le Bureau a soutenu la réconciliation intrapalestinienne et continué d'exécuter ses programmes dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé, notamment en fournissant une assistance technique à la Commission électorale centrale palestinienne. En outre, il a continué d'insister sur le fait que la poursuite des activités d'implantation et d'extension des colonies de peuplement, la démolition et la saisie de structures appartenant à des Palestiniens, la violence continue, l'incitation à la haine et l'action militante ne font qu'entraver les efforts visant à parvenir à une solution négociée.

2.207 Le travail effectué a contribué à préparer la Commission électorale centrale palestinienne, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021.

2.208 Ce travail a également contribué à limiter la croissance du taux de chômage moyen à Gaza à 46,6 % en 2020, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021, à savoir maintenir le taux de chômage à Gaza en

<sup>16</sup> Voir le budget-programme pour 2021 (A/75/6/Add.1).

dessous de 45 %. La cible fixée pour 2020 n'a pas pu être atteinte principalement en raison des conséquences économiques de la pandémie et des restrictions de santé publique qui en ont résulté, notamment sur l'activité économique. D'autres résultats concernant le cessez-le-feu et l'électricité sont indiqués au titre du résultat 1 ci-dessus.

### Projet de plan-programme pour 2022

2.209 Dans le cadre du programme et conformément au mandat fixé, le Bureau poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, le Bureau prendra les mesures suivantes : collaborer avec un large éventail d'interlocuteurs, y compris la société civile, le Quatuor pour le Moyen-Orient et au niveau régional, afin d'exhorter les dirigeants israéliens et palestiniens à adopter des mesures concrètes pour créer les conditions d'une reprise des négociations en vue de mettre fin au conflit et de régler toutes les questions relatives au statut final ; renforcer ses activités de communication en faveur de l'engagement de négociations entre les parties en vue de résoudre le conflit ; et mieux faire connaître ses activités. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 2.27).

Tableau 2.27  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
		La Commission électorale centrale est prête pour les élections palestiniennes	Des élections législatives et présidentielles palestiniennes se tiennent	Le Conseil législatif palestinien et le Président exercent leurs fonctions conformément à leurs mandats
			Gaza et la Cisjordanie sont réunifiées	L'unification de Gaza et de la Cisjordanie est renforcée sous un gouvernement national unique et démocratique
Le taux de chômage à Gaza s'est établi à 52 %	Le taux de chômage à Gaza s'est établi à 46 %	Le taux de chômage à Gaza s'est établi à 46,6 %	Le taux de chômage à Gaza est inférieur à 42 %	Le taux de chômage à Gaza est inférieur à 42 %

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : revitalisation du processus de paix au sens large et renforcement du programme d'édification de l'État palestinien

#### Projet de plan-programme pour 2022

2.210 Le contexte politique israélo-palestinien continue d'évoluer sur fond de faits marquants régionaux et internationaux, dont certains peuvent avoir une incidence positive sur les possibilités de parvenir à une solution à deux États et de mettre fin à l'occupation qui a débuté en 1967. Le Bureau s'est activement employé à réaliser ces

objectifs grâce à l'action menée par le Coordonnateur spécial pour redynamiser le Quatuor pour le Moyen-Orient et pour soutenir les efforts d'édification de l'État palestinien, ses institutions et son économie, en dépit de graves problèmes politiques et budgétaires. Cela a consisté, entre autres, à augmenter la fréquence des réunions virtuelles des envoyés du Quatuor et à déployer des efforts pour établir un dialogue véritable entre les Israéliens, les Palestiniens et les partenaires régionaux.

*Enseignements tirés et changements prévus*

2.211 L'enseignement tiré est le suivant : le Bureau doit rester fortement engagé dans les efforts entrepris par le Quatuor pour faciliter les négociations, notamment en s'adaptant à l'évolution de la situation dans la région. Compte tenu de cet enseignement, le Bureau renforcera ses échanges avec les membres du Quatuor et les principaux partenaires régionaux, notamment au moyen de réunions virtuelles et en présentiel, et favorisera les propositions qui encouragent les progrès vers l'objectif d'un règlement négocié du conflit. Afin de soutenir le programme d'édification de l'État palestinien, il continuera à mettre en œuvre ses programmes dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé, en collaborant avec la communauté des donateurs, l'Autorité palestinienne, le Gouvernement israélien, la communauté internationale et les autorités locales, ainsi que la société civile. En outre, le Bureau poursuivra sa collaboration avec les acteurs israéliens, palestiniens et internationaux pour trouver les moyens d'atténuer les conséquences de la crise de la COVID-19 sur les ménages palestiniens et d'accélérer le relèvement socioéconomique.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

2.212 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montreront les propositions conjointes du Quatuor et l'élaboration de stratégies, avec les partenaires arabes et internationaux et en liaison avec les parties, visant à mettre en place un véritable processus politique qui permettra de parvenir à une solution négociée à deux États, fondée sur les résolutions des organes de l'ONU, le droit international et les accords antérieurs (voir le tableau 2.28).

Tableau 2.28  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
–	–	Les envoyés du Quatuor pour le Moyen-Orient explorent les possibilités de faire progresser la paix israélo-palestinienne et de discuter de l'évolution récente de la situation sur le terrain	Les envoyés du Quatuor et les partenaires arabes et internationaux proposent des mesures concrètes pour remédier aux problèmes socioéconomiques et ramener les parties sur la voie de négociations sérieuses	En collaboration avec les partenaires arabes et internationaux et en liaison avec les parties, le Quatuor formule des propositions conjointes et des stratégies visant à mettre en place un véritable processus politique qui permettra de parvenir à une solution négociée à deux États

## Textes des organes délibérants définissant les mandats

2.213 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

### Résolutions et décisions de l'Assemblée générale

48/213	Assistance au peuple palestinien	75/24	Le Golan syrien
49/88	Processus de paix au Moyen-Orient	75/99	Le Golan syrien occupé
75/22	Règlement pacifique de la question de Palestine	75/126	Assistance au peuple palestinien

### Résolutions du Conseil de sécurité

1860 (2009)	2334 (2016)
-------------	-------------

## Produits

2.214 On trouvera dans le tableau 2.29 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 2.29

### Produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'expert</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	1	2	2	2
1. Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité	1	2	2	2
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	15	15	15	15
2. Exposés mensuels au Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient et rapports trimestriels sur la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité	12	12	12	12
3. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
4. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
5. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	7	7	7	7
6. Rapports au Comité spécial de liaison sur les mesures qu'il est recommandé de prendre pour améliorer la situation sur le terrain	2	2	2	2
7. Rapports sur l'économie palestinienne et ses implications sociales	4	4	4	4
8. Rapport de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2018-2022)	1	1	1	1

**C. Activités de fond**

**Bons offices** : visites dans les pays de la région afin de solliciter un appui en faveur d'initiatives politiques.

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : consultations avec les gouvernements et leurs représentants accrédités, les parties concernées, les organisations non gouvernementales et de la société civile, des acteurs du milieu universitaire et des groupes de réflexion sur la situation politique, socioéconomique et humanitaire ; consultations menées par le Coordonnateur spécial et la Coordonnatrice spéciale adjointe avec les parties et les autres acteurs concernés sur les activités et les mesures visant à désamorcer les tensions et à mobiliser les ressources ; participation aux activités du Quatuor pour le Moyen-Orient et à ses initiatives visant à faire avancer les négociations et la solution des deux États ; services de conseil aux interlocuteurs israéliens et palestiniens sur la mise en œuvre du Mécanisme pour la reconstruction de Gaza et de l'ensemble de mesures humanitaires et économiques pour Gaza approuvé par le Comité spécial de liaison ; séances d'information à l'intention de la communauté internationale et des parties régionales sur la situation politique, socioéconomique et humanitaire ; soutien technique à la Commission électorale centrale palestinienne.

**D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : facilitation de l'échange d'informations et développement des partenariats avec 80 organisations de la société civile, les institutions universitaires et les organisations non gouvernementales ; mise en relation avec les organisations de la société civile en Israël et dans le Territoire palestinien occupé afin d'améliorer leur relation avec le Bureau et de les aider à comprendre sa vision et ses activités.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : tenue d'une base de données de plus de 1 100 abonnés et relations avec quelque 150 médias locaux, régionaux et internationaux (plus de 500 personnes travaillant dans les médias) ; conférences de presse en présence de 35 grands médias internationaux (télévision, radio et presse écrite) ; déclarations publiques et communiqués de presse en ligne (site Web du Bureau et plateformes de médias sociaux) et diffusion à plus de 1 500 personnes, dont des représentants des missions diplomatiques, des organisations de la société civile, des groupes de réflexion et des médias.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : contenu actualisé pour le site Web, l'intranet et les plateformes de médias sociaux du Bureau, y compris un compte Twitter institutionnel et un compte Twitter du Coordonnateur spécial, qui contiennent toutes les publications et servent de plateformes clés pour la réception et la diffusion d'informations à l'intention des parties prenantes internes et externes, notamment le public intéressé et les partenaires.

## Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé

### Orientations générales

#### Mandats et considérations générales

2.215 Le Bureau d'enregistrement de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé est chargé de consigner sous forme documentaire les dommages causés à toutes les personnes physiques et morales concernées par la construction du mur par Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem-Est. Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, dont la résolution [ES-10/17](#).

2.216 Depuis 2008, date à laquelle le Bureau d'enregistrement est entré en service et s'est attelé à son travail d'information et d'enregistrement des demandes dans le Territoire palestinien occupé, les travaux ont été menés à bien dans 267 collectivités sur 271 situées le long de la partie du mur dont la construction est achevée, ce qui représente plus de 1,5 million de Palestiniens en Cisjordanie ; les travaux sont en cours dans les collectivités restantes. Plus de deux téraoctets de fiches d'information impartiales et vérifiées rendent compte des pertes matérielles subies par le peuple

palestinien. Une fois achevé, le Registre des dommages pourrait concourir à débloquer la situation dans le processus de paix israélo-palestinien.

## **Programme de travail**

### **Objectif**

2.217 L'objectif auquel le Bureau d'enregistrement des dommages contribue est de créer et tenir à jour un registre concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé et de contribuer ainsi à la protection des droits des Palestiniens concernés.

### **Stratégie**

2.218 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau se concentrera sur le traitement et l'examen des demandes reçues précédemment, mais restant à traiter, dont le nombre s'élève à plus de 30 000. En outre, le Bureau poursuivra ses activités de communication et d'enregistrement des demandes dans le Territoire palestinien occupé, en particulier les demandes concernant des ressources publiques et les demandes en suspens présentées par des particuliers. Dans sa résolution [ES-10/17](#), l'Assemblée générale a décidé que le Registre des dommages demeurerait ouvert pour inscription tant que le mur subsisterait dans le Territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem-Est (par. 9). Le Bureau poursuivra donc ses activités de collecte des demandes et de sensibilisation dans le Territoire palestinien occupé en maintenant sa présence et, compte tenu de la poursuite de la construction et de la modification du tracé du mur, il traitera toute éventuelle demande supplémentaire, conformément à son mandat. Il continuera en outre de rationaliser le processus de rectification des demandes incomplètes ou lacunaires. Le travail effectué par le Bureau aidera les États Membres à progresser dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16, en promouvant l'état de droit dans l'ordre interne et international et en garantissant à tous un égal accès à la justice.

2.219 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Augmentation du nombre de demandes et maintien de l'efficacité du traitement de ces dernières, entraînant une réduction de l'écart entre les demandes collectées et les demandes non traitées ;
- b) Augmentation du nombre d'institutions, de particuliers et d'autres éventuels requérants qui présentent des demandes ;
- c) Réduction des délais d'obtention des rectifications des demandes incomplètes ou lacunaires.

### **Facteurs externes pour 2022**

2.220 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :

- a) Toutes les parties intéressées font preuve de volonté politique et se montrent désireuses de coopérer ;
- b) Des ressources extrabudgétaires supplémentaires sont disponibles pour maintenir la présence nécessaire sur place ;

c) L'évolution générale des conditions de sécurité en Cisjordanie et dans la région ne nuit pas à la stabilité et n'empêche pas le Bureau d'exécuter son mandat dans le Territoire palestinien occupé.

2.221 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.

2.222 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, dans le cadre de la campagne d'information, toutes les femmes mères et présidentes de conseils locaux sont invitées aux activités de formation organisées par le Bureau. Par ailleurs, des consultations seront menées avec les comités locaux de femmes dans toutes les collectivités où sont prévues des activités d'information et d'enregistrement des demandes. Le Bureau continuera de s'attacher tout particulièrement à informer les femmes de la possibilité de présenter des demandes et des conditions requises à cet effet, et leur fournira une assistance et des conseils aux fins de la rédaction de celles-ci.

2.223 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, le Bureau d'enregistrement continuera de prendre des dispositions spéciales pour collecter les demandes émanant de personnes handicapées, notamment en fournissant un appui sur le terrain, ce qui permettra aux personnes handicapées de transmettre leurs demandes sans avoir à se déplacer.

2.224 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau coopère étroitement avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, qui est le principal prestataire de services concernant la logistique, les ressources humaines et la gestion financière, dans le cadre de l'exécution des projets de sensibilisation et de collecte des demandes financés par des ressources extrabudgétaires. Il bénéficie en outre d'une étroite coopération avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

## **Exécution du programme en 2020**

2.225 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Amélioration du processus de rectification en vue de compléter les demandes lacunaires**

2.226 Au 31 décembre 2020, 72 218 formulaires de demande avaient été collectés. Le Bureau s'est attaché à traiter les rectifications des demandes lacunaires ou incomplètes reçues qui étaient toujours en suspens. Pour ce faire, il a notamment contacté les personnes ayant fait une demande ou les autorités locales par téléphone ou par courriel crypté, et leur a fourni des indications concernant les informations manquantes et les documents et données en souffrance. Une grande partie du travail de rectification est désormais effectuée depuis le Bureau d'enregistrement à Vienne. Bien que cette activité ait également été perturbée par la difficulté de mise en œuvre des rectifications sur le terrain, en raison des confinements successifs liés à la pandémie de COVID-19, le Bureau a contribué à la réalisation de son objectif en

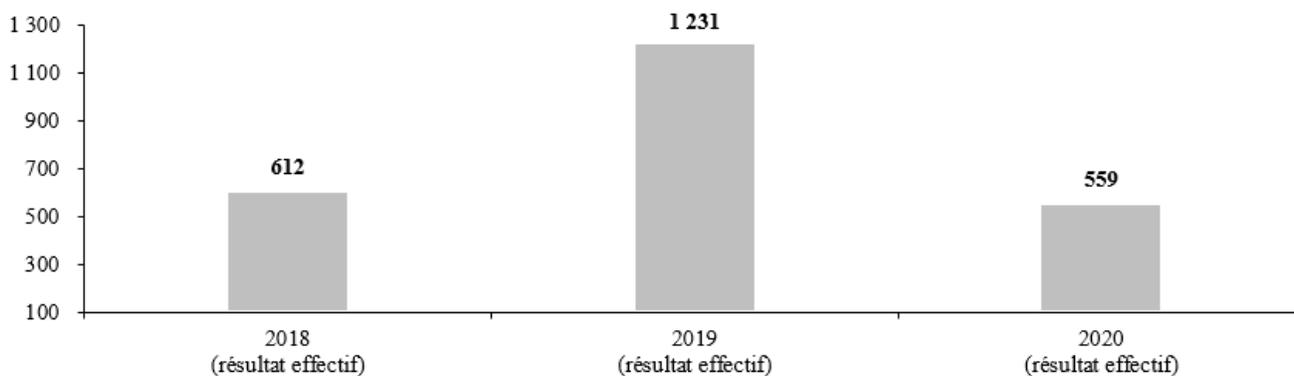
s'assurant que toutes les demandes étaient complètes et qu'elles satisfaisaient à toutes les prescriptions formelles.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

2.227 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le nombre de rectifications effectuées par le Bureau (voir la figure 2.XIII).

Figure 2.XIII

**Mesure des résultats : nombre total de demandes rectifiées (par an)**



**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme**

2.228 En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour le Bureau. Par conséquent, compte tenu des restrictions des déplacements, celui-ci n'a pas été en mesure d'organiser les réunions du Conseil du Bureau d'enregistrement qui devaient se dérouler à Vienne. En effet, compte tenu du caractère confidentiel de ses activités, le Conseil se réunit en présentiel. Par conséquent, bien que des réunions virtuelles aient été organisées avec lui pour discuter de sa stratégie et de son rapport d'activité annuel à l'Assemblée générale, il n'a pas été en mesure d'examiner les demandes et de décider de l'inscription au Registre des demandes ayant été traitées. En outre, les conséquences de la COVID-19 et les restrictions qui en ont découlé dans le Territoire palestinien occupé ont entraîné une diminution du nombre de demandes collectées. L'analyse prospective des formulaires de demande et leur inscription dans la base de données du Registre n'ont pu avoir lieu qu'à un rythme réduit en raison des mesures de confinement. De même, leur traduction et leur examen ont été temporairement affectés, car il a fallu mettre en place, pour la première fois, un système hors ligne sécurisé et confidentiel permettant au personnel du Bureau de traiter à distance les demandes les moins complexes pendant le confinement, de manière à assurer la continuité des activités. Les activités de sensibilisation se sont poursuivies par des moyens alternatifs tels que le téléphone et la vidéoconférence. Enfin, la formation prévue à l'intention des maires et d'autres responsables des populations touchées a dû être reportée en raison des restrictions des déplacements. En lieu et place de cette formation, le Bureau a mis au point une formation virtuelle, en mettant l'accent sur les personnes susceptibles de soumettre des demandes concernant des ressources publiques. Cette formation individuelle a été mise à l'essai au quatrième trimestre de l'année 2020.

2.229 De nouvelles méthodes de traitement des demandes ont été identifiées et mises en œuvre avec succès, chaque fois que possible. Dans le strict respect des impératifs de confidentialité, le Bureau a développé et déployé des solutions hors-ligne permettant de stocker les données confidentielles dans un support de données physique et crypté, ce qui a permis à son personnel de traiter les demandes à distance

de la manière la plus sécurisée. L'échange de données consiste en un transfert physique direct qui a permis aux traducteurs et aux examinateurs de traiter les demandes collectées, malgré le confinement et les autres restrictions liées à la COVID-19, réduisant ainsi le nombre de demandes non examinées. En outre, le rapport d'activité annuel du Conseil du Bureau d'enregistrement à l'Assemblée générale a été achevé à temps grâce aux réunions virtuelles organisées avec les membres de celui-ci. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour les résultats 2 et 3.

2.230 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins des États Membres, le Bureau tirera parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Parmi les exemples concrets d'enseignements tirés, on peut notamment citer le recours à la vidéoconférence dans le cadre d'activités de sensibilisation. Au cours des années précédentes, le Bureau d'enregistrement avait pour habitude de renforcer les capacités des maires et autres responsables palestiniens locaux afin de les informer des critères à respecter pour remplir les formulaires de demande. Compte tenu de la situation politique et des questions de sécurité intérieures qui affectent également les déplacements des Palestiniens locaux au sein des provinces, cette formation se déroulait généralement à Aqaba, en Jordanie. Toutefois, compte tenu de la crise de la COVID-19 et des restrictions des déplacements, ainsi que pour continuer à fournir aux partenaires l'assistance dont ils avaient besoin pour mener à bien les demandes concernant des ressources publiques, le Bureau a lancé une formation virtuelle ciblée, menée depuis Vienne, afin de traiter chaque type de demande séparément. Bien que ce format ne puisse pas remplacer entièrement les formations en présentiel à l'avenir, il est considéré comme un outil complémentaire pour intensifier les efforts de sensibilisation et de renforcement des capacités à l'intention des bénéficiaires du Bureau.

## Résultats escomptés pour 2022

2.231 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : résorption progressive de l'arriéré de demandes à examiner<sup>17</sup>

#### Exécution du programme en 2020

2.232 Au 31 décembre 2020, 72 218 formulaires de demande avaient été collectés. Conformément à la résolution ES-10/17 de l'Assemblée générale, le Conseil du Registre des dommages doit se réunir au moins quatre fois par an à Vienne pour examiner les demandes et décider de leur inscription au Registre. La présence physique des membres de la Commission permet de garantir le respect des impératifs de confidentialité et l'intégrité du processus. En raison des restrictions des déplacements causées par la pandémie de COVID-19, les réunions du Conseil d'administration n'ont pas pu avoir lieu en présentiel. Il n'a pas non plus été possible de les organiser au format virtuel pour décider de l'inclusion des demandes traitées, étant donné que le processus visant à préserver la confidentialité et la sécurité des données n'a pas encore été mis au point.

<sup>17</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 3)].

2.233 Toutefois, le Bureau a poursuivi l'examen et le traitement des demandes tout au long de la période considérée. Par conséquent, de nombreuses demandes sont prêtes à être examinées par le Conseil.

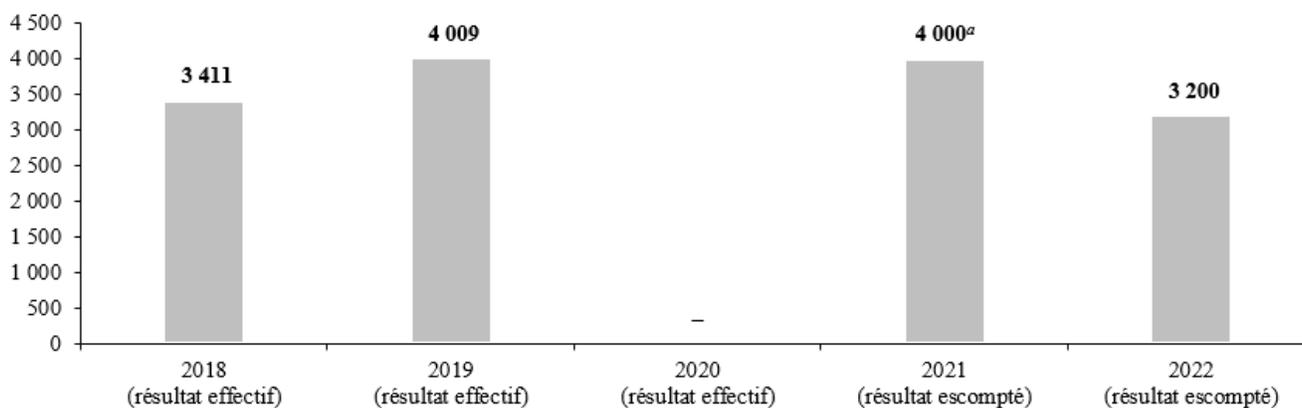
2.234 Compte tenu des circonstances susmentionnées, aucune demande n'a pu être tranchée, ce qui n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir 4 000 demandes tranchées.

### Projet de plan-programme pour 2022

2.235 Dans le cadre du programme et conformément au mandat fixé, le Bureau poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, le Bureau d'enregistrement et le Conseil reprendront le traitement et l'examen d'au moins 3 200 demandes, et prendront des décisions à leur sujet en 2022. La diminution prévue du nombre de demandes tranchées par le Conseil s'explique par la complexité croissante de ces dernières, comme le montre le résultat 3 ci-après. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 2.XIV).

Figure 2.XIV

#### Mesure des résultats : nombre de demandes tranchées par le Conseil du Bureau d'enregistrement (2018-2022)



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 2 : résorption progressive de l'arriéré de demandes à examiner<sup>18</sup>

#### Exécution du programme en 2020

2.236 Malgré les restrictions résultant de la pandémie de COVID-19, le Bureau a poursuivi le traitement et l'examen juridique des demandes, contribuant ainsi à réduire le nombre de demandes non examinées et l'écart entre les demandes collectées et les demandes non examinées.

2.237 Le travail susmentionné a contribué à ramener l'écart entre les demandes non examinées et les demandes collectées à 32 215, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021, à savoir ramener cet écart à 30 760. Le nombre plus élevé que prévu de demandes à examiner par le Bureau est imputable au confinement et aux restrictions qui en ont résulté, lesquels ont considérablement

<sup>18</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

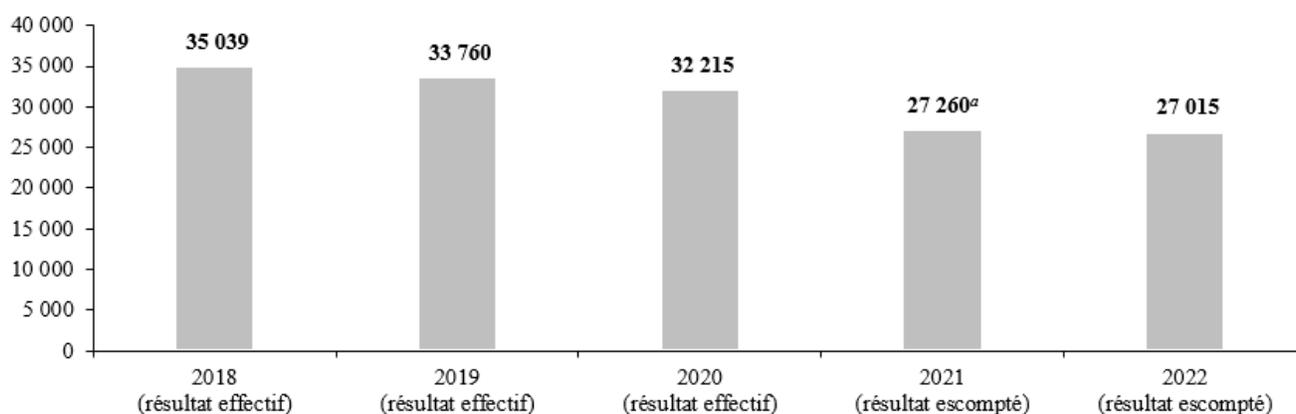
perturbé le travail du Bureau, ainsi qu'à un nombre supérieur aux prévisions de demandes collectées en 2020 (1 201 demandes réelles contre 1 000 prévues).

### Projet de plan-programme pour 2022

2.238 Dans le cadre du programme et conformément au mandat fixé, le Bureau poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, le Bureau procédera au traitement d'au moins 3 200 demandes en 2022, ce qui ramènera le nombre de demandes non examinées à 27 015, compte tenu des 500 nouvelles demandes qui devraient être collectées entre 2021 et 2022. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 2.XV).

Figure 2.XV

#### Mesure des résultats : nombre de demandes non examinées dans le cadre du Registre des dommages



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : amélioration du processus pour les demandes complexes à examiner

#### Projet de plan-programme pour 2022

2.239 Le Bureau d'enregistrement des dommages a mis davantage l'accent sur le traitement des demandes plus complexes, y compris les demandes isolées et les demandes complexes concernant les ressources publiques et l'emploi, qui nécessitent un examen plus long que celui nécessaire pour les demandes de plusieurs héritiers concernant la ou les mêmes pertes, par exemple. Le traitement de ces demandes consiste en l'analyse prospective, la traduction, la rectification et l'examen juridique des demandes collectées en vue de leur soumission au Conseil, qui prend la décision finale quant à leur inscription au Registre. En examinant un plus grand nombre de demandes liées à l'emploi (le nombre de demandes de ce type examinées en 2020 a triplé par rapport à 2019), par exemple, le Bureau identifie les scénarios de demandes qui nécessitent des décisions supplémentaires de la part du Conseil en termes d'admissibilité et de données factuelles et l'élaboration de directives connexes. Comme indiqué au paragraphe 2.232 ci-dessus, en raison des restrictions des déplacements causées par la pandémie de COVID-19, le Conseil n'a pas pu se réunir en présentiel en 2020, si bien qu'aucune demande n'a été tranchée.

*Enseignements tirés et changements prévus*

2.240 Les enseignements tirés sont les suivants : en raison de la complexité grandissante des demandes adressées au Bureau et du temps supplémentaire nécessaire au traitement et à l'examen de ces dernières, l'objectif initial de 4 000 demandes par an n'est plus viable. Compte tenu de ces enseignements, le Bureau réaffectera les capacités disponibles au sein du Registre au traitement des demandes. Par exemple, d'autres membres du personnel du Bureau fourniront, en plus de leurs activités habituelles, une assistance régulière pour le traitement, la traduction, l'examen préliminaire et le classement des demandes, entre autres. En outre, le Bureau améliorera les fonctionnalités de la base de données relative aux demandes complexes, afin de faciliter la prise de décision par le Conseil. Nonobstant la stratégie susmentionnée et le fait que le Bureau cherche d'autres moyens d'optimiser le processus tout en préservant son intégrité, celui-ci devra réévaluer le nombre de demandes traitées annuellement pour le porter à 3 200, à partir de 2022.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

2.241 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'approbation par le Conseil de directives améliorées couvrant 80 % des scénarios de pertes d'emploi recensés à ce jour (voir le tableau 2.30).

Tableau 2.30

**Mesure des résultats<sup>a</sup>**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
–	Le Conseil s'est prononcé sur 204 demandes liées à l'emploi	–	Le Conseil se prononce sur 80 % des demandes liées à l'emploi qui lui sont présentées pour décision	Le Conseil approuve des directives améliorées couvrant 80 % des scénarios de pertes d'emploi recensés à ce jour

<sup>a</sup> En prenant l'exemple des demandes liées à l'emploi.

**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

2.242 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

*Résolution de l'Assemblée générale*

ES-10/17	Mise en place du Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé
----------	---

**Produits**

2.243 On trouvera dans le tableau 2.31 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 2.31

**Produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
1. Rapport d'activité du Conseil du Bureau d'enregistrement de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé, destiné à l'Assemblée générale	1	1	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
2. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
3. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
4. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
5. Formation des maires, des responsables locaux et d'autres fonctionnaires palestiniens sur les objectifs, les détails pratiques et les conditions liés aux activités d'enregistrement des demandes, l'accent étant mis particulièrement sur les demandes publiques	4	1	4	4
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : gestion d'une base de données et d'archives physiques contenant plus de 37 000 demandes approuvées par le Conseil.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : programme de sensibilisation destiné à informer les personnes physiques et morales palestiniennes de la possibilité de déposer une demande d'enregistrement de dommages et des conditions à remplir à cet égard, y compris la production d'affiches et de brochures à distribuer aux Palestiniens concernés.				

**Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine****Orientations générales****Mandats et considérations générales**

2.244 Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a été créé le 1<sup>er</sup> juillet 2010 en application de la résolution 64/288 de l'Assemblée générale. Il est né du regroupement de l'ancien Bureau de liaison des Nations Unies à Addis-Abeba, de l'Équipe d'appui aux activités de maintien de la paix de l'Union africaine, de l'équipe de planification des Nations Unies pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et des structures d'appui du Mécanisme conjoint d'appui et de coordination de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

2.245 Le mandat du Bureau consiste à renforcer le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine dans les domaines de la paix et de la sécurité ; veiller à la cohérence et à la coordination des conseils dispensés à l'Union africaine par les entités des Nations

Unies tant en matière de renforcement des capacités à long terme que d'appui opérationnel à court terme ; et rationaliser la présence de l'ONU à Addis-Abeba afin d'améliorer la cohérence et l'efficacité de l'aide qu'elle apporte à l'Union africaine. Dans ses résolutions 2033 (2012), 2167 (2014), 2320 (2016), 2378 (2017) et 2457 (2019), le Conseil de sécurité a demandé à l'Organisation des Nations Unies de renforcer sa coopération avec l'Union africaine, notamment dans les domaines de la médiation et du renforcement des capacités, et en particulier dans la mise en place de l'Architecture africaine de paix et de sécurité et la mise en œuvre du programme visant à faire taire les armes.

2.246 Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine est soucieux de prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix, comme il est dit à l'Article premier de la Charte des Nations Unies. À cet égard, le Bureau s'emploie à renforcer la collaboration avec l'Union africaine pour faire face aux menaces à la paix et à la sécurité, conformément au chapitre VIII de la Charte.

2.247 Les principaux domaines d'action du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine sont les suivants : a) renforcement du partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine en matière de paix et de sécurité ; b) collaboration avec l'Union africaine en vue du renforcement des capacités nécessaires pour relever conjointement les défis de la paix et de la sécurité en Afrique. Le Bureau a vocation à permettre d'améliorer la coopération à l'échelon régional, principalement avec l'Union africaine et avec les organisations sous-régionales de toute l'Afrique. Il s'emploie à promouvoir une communauté de vues entre l'ONU et l'Union africaine sur les causes et les facteurs des conflits actuels ou potentiels, fondement des initiatives collaboratives visant à prévenir, gérer et régler les conflits. Il collabore étroitement avec les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des Nations Unies sur le continent et, ce faisant, améliore la coopération entre l'ONU et l'Union africaine dans les domaines de la paix et de la sécurité. Il contribue également aux missions de bons offices de l'ONU en Afrique australe et en Afrique de l'Est, en coordination avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales concernées. Le Bureau s'attache, en coopération avec l'Union africaine, à établir et mettre en pratique des approches communes de la prévention et du règlement des conflits en Afrique et à intensifier la coopération entre l'Union africaine et les diverses missions des Nations Unies déployées en Afrique.

2.248 Le Bureau s'emploie à consolider le partenariat avec l'Union africaine en ce qui concerne la planification et la gestion des opérations de paix et à renforcer les capacités institutionnelles pour faciliter la collaboration dans les initiatives visant à prévenir, gérer et résoudre les conflits. Afin de consolider une approche reposant sur le principe d'unité d'action des Nations Unies dans le partenariat avec l'Union africaine en matière de paix et de sécurité, le Bureau coordonne son action avec d'autres entités des Nations Unies, notamment dans le cadre de coalitions axées sur les possibilités et les intérêts. Il participe également aux mécanismes de coordination entre donateurs et autres partenaires basés à Addis-Abeba.

## Programme de travail

### Objectif

2.249 L'objectif auquel le Bureau contribue est de renforcer le partenariat établi entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine aux fins de la paix et de la sécurité en Afrique.

### Stratégie

2.250 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau appuiera l'exécution des priorités de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, y compris ses liens avec l'Architecture africaine de gouvernance, à savoir : la prévention des conflits ; la gestion des conflits et des crises ; la reconstruction après les conflits et la consolidation de la paix ; les questions de sécurité stratégique ; la coordination et les partenariats. Dans le cadre de sa stratégie globale, le Bureau s'appuie sur la solide relation qui existe entre l'ONU et l'Union africaine et sur une consultation continue avec les partenaires clés concernant les grandes priorités politiques et opérationnelles. Dans le cadre de ses plans stratégiques et de ses plans d'opérations, le Bureau collaborera avec l'Union africaine, au niveau des hauts responsables et au niveau opérationnel, grâce à la Conférence annuelle ONU-Union africaine, à l'Équipe spéciale conjointe Organisation des Nations Unies-Union africaine chargée des questions de paix et de sécurité et à des réunions entre homologues, afin d'assurer la coordination et la cohérence entre les deux organisations et d'évaluer et de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. En outre, il continuera de faciliter la participation aux sommets de l'Union africaine du Secrétaire général, de la Vice-Secrétaire générale, ainsi que de la Représentante spéciale du Secrétaire général auprès de l'Union africaine et Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, afin qu'ils puissent dialoguer avec les États membres de l'Union africaine et de définir les positions de l'ONU dans le contexte du Cadre commun. Il continuera de faciliter également les consultations lors de la réunion semestrielle du Groupe thématique paix et sécurité du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique sur le nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique pour la période 2017-2027, y compris en assurant la présidence conjointement avec l'Union africaine. En outre, le Bureau soutiendra la mobilisation des États Membres, notamment la réunion consultative annuelle conjointe du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, ainsi que les réunions des conseillers politiques des comités d'experts des deux Conseils. Il entretiendra un dialogue régulier avec les organes directeurs de l'Union africaine, notamment le Conseil de paix et de sécurité et le Comité des représentants permanents, par des échanges tant formels qu'informels. Il entretiendra également des échanges réguliers avec l'Union africaine sur des questions thématiques et sur les situations propres à tel ou tel pays et cherchera à construire une interprétation commune et, si possible, une position commune, de manière que l'action puisse prendre appui sur des intérêts mutuels. Il s'efforcera de renforcer les mécanismes de coordination entre les entités des Nations Unies et d'autres partenaires clés tels que les communautés économiques régionales, les mécanismes régionaux et l'Union européenne.

2.251 On s'accorde à dire que les menaces à la paix et à la sécurité en Afrique évoluent et sont devenues plus complexes. Il est donc essentiel que la collaboration s'étende aux communautés économiques régionales et aux mécanismes régionaux.

Les activités du Bureau visent avant tout à accroître la cohérence stratégique avec l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux tout au long du cycle des conflits ; à renforcer la coordination et le partenariat stratégiques tout au long du cycle des conflits ; à assurer une plus grande synergie au niveau opérationnel ; à fournir une aide à la recherche de solutions aux conflits actuels en Afrique. Le Bureau participera à la mise en œuvre effective des composantes de l'Architecture africaine de paix et de sécurité en menant des activités, principalement en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, y compris les opérations autorisées par l'Union africaine telles que la Force multinationale mixte sur Boko Haram, la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur et l'AMISOM. Avec le soutien du Siège de l'ONU, le Bureau continuera à œuvrer au renforcement des capacités de l'Union africaine dans des domaines d'expertise essentiels, permettant ainsi à celle-ci de planifier et de gérer ses opérations de paix actuelles et futures. Pour ce faire, le Bureau travaillera en collaboration étroite avec divers autres partenaires et entités des Nations Unies tout en participant aux mécanismes de coordination pertinents afin de renforcer la cohésion des efforts visant à soutenir l'Union africaine et à coopérer avec elle. Il continuera de contribuer à la mise en œuvre du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, ainsi que le Secrétaire général de l'ONU et le Président de la Commission de l'Union africaine en ont décidé. Les plans d'action destinés au Bureau sont axés sur l'appui à fournir dans les domaines prioritaires suivants, définis dans le Cadre commun : prévention des conflits, médiation et pérennisation de la paix ; interventions en cas de conflits, y compris au moyen d'opérations d'appui à la paix ; élimination des causes profondes des conflits ; renforcement du partenariat entre l'ONU, l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux ; examen continu du partenariat. Ces activités sont toutes menées dans l'idée de renforcer les droits humains.

2.252 En outre, le Bureau continuera de diriger ou d'appuyer des mécanismes de coordination avec les entités des Nations Unies et d'autres partenaires clés afin d'assurer la synergie et la cohérence dans la fourniture d'une assistance à l'Union africaine. Le Bureau accordera également la priorité au renforcement de la collaboration avec l'Union africaine pour faire progresser l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. Il continuera d'aider l'Union africaine à renforcer sa capacité de médiation, notamment en favorisant le déploiement d'expertes en médiation du Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation (FemWise-Afrique) en Côte d'Ivoire, en Libye et au Mali. Ses efforts porteront également sur l'inclusion des femmes dans tous les aspects de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits, y compris l'appui à la formation et au recrutement de femmes dans les opérations de soutien à la paix et l'élimination des causes profondes des conflits.

2.253 En outre, le Bureau entreprendra diverses initiatives pour renforcer les capacités institutionnelles de la Commission de l'Union africaine de prévenir, gérer et régler les crises et les conflits qui touchent le continent et d'éliminer les causes profondes de la perpétuation de ces conflits. À cette fin, il fournira une expertise technique ainsi que des conseils et un appui stratégiques pour faire face aux menaces à la paix et à la sécurité. Dans sa collaboration avec toutes les entités de l'Union africaine, il prendra en considération les termes du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, et d'autres documents d'orientation.

2.254 Le Bureau collaborera avec l'Union africaine et les communautés économiques régionales et mécanismes régionaux pour aider les États membres de l'Union africaine à faire face aux conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur la paix et la sécurité en encourageant les activités menées dans les domaines de la prévention des conflits, de la médiation et des bons offices.

2.255 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

a) Renforcement des capacités de l'Union africaine, de la Commission de l'Union africaine, des commissions économiques régionales et des mécanismes régionaux en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits ;

b) Établissement de synergies de collaboration dans la lutte contre les menaces à la paix et à la sécurité et contre les causes profondes des conflits dans la région et sur le continent.

## **Facteurs externes pour 2022**

2.256 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan-programme d'ensemble pour 2022 :

a) L'ONU et l'Union africaine continuent de faire preuve de la volonté politique et de la détermination requises pour promouvoir la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales dans le domaine de la paix et de la sécurité ;

b) Des fonds extrabudgétaires restent disponibles ;

c) L'Union africaine est dotée des moyens humains et financiers dont elle a besoin pour exécuter avec efficacité les mandats visant à régler les problèmes de paix et de sécurité en Afrique.

2.257 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.

2.258 Le Bureau prend en compte les questions de genre et les questions relatives aux jeunes dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, il soutiendra l'intégration du genre dans tous ses domaines d'action ; aidera à harmoniser et à rationaliser les efforts que l'ONU et l'Union africaine déploient afin que les questions de genre soient systématiquement prises en compte dans l'élaboration des politiques et des programmes ; fera en sorte que les femmes participent davantage, sur un pied d'égalité, aux activités de diplomatie préventive, de médiation et de pérennisation de la paix, notamment en apportant un soutien à FemWise-Africa et au Réseau des femmes d'influence en Afrique ; renforcera la prise en compte des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans les activités conjointes avec la Commission de l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement en matière de prévention et de gestion des conflits et de consolidation de la paix, notamment en menant des activités de renforcement des capacités ; mettra en place un système de responsables de la coordination des questions de genre ; établira un manuel normalisé sur l'intégration du genre pour l'Union africaine. Le Bureau appuiera également l'action entreprise par l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux pour intégrer les questions de genre dans les initiatives de

pérennisation de la paix en renforçant les capacités dans les secteurs de l'état de droit (en particulier la réforme du secteur de la sécurité), du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, ainsi que de la lutte antimines. En outre, il collaborera avec l'Union africaine, les communautés économiques régionales, les mécanismes régionaux et les États membres pour renforcer les capacités des femmes d'influence dans les pays sortant d'un conflit ou en transition, dans le cadre de programmes de formation et de mentorat. Il appuiera également la mise en œuvre du Cadre continental de l'Union africaine pour les jeunes, la paix et la sécurité, notamment les activités prioritaires recensées dans le plan décennal de mise en œuvre dudit Cadre continental (2020-2029). Celui-ci est le résultat de six consultations sous-régionales qui ont reçu l'appui du Bureau en 2019.

2.259 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, dans le cadre de son soutien à l'Union africaine, le Bureau collaborera en tant que de besoin avec divers groupes de travail (coalition thématique) afin de promouvoir une approche coordonnée du système des Nations Unies dans le cadre du partenariat avec la Commission de l'Union africaine. Il continuera à maintenir des relations constructives avec divers partenaires, y compris des partenaires et des acteurs extérieurs, tout en donnant des conseils techniques et des avis d'experts et en fournissant un appui en matière de paix et de sécurité sur le continent africain. Il sera tenu compte, dans le cadre de la collaboration avec toutes les entités, de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et d'autres documents d'orientation africains, ainsi que du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Bureau maintiendra des relations et un dialogue constructifs avec la Commission et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ainsi qu'avec toutes les autres structures rattachées à l'Architecture africaine de paix et de sécurité et continuera d'assurer la bonne coordination de leurs efforts conjoints. En outre, afin de contribuer à la promotion de l'unité, de l'intégration et des objectifs du continent, le Bureau continuera de coopérer en permanence avec les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux auxquels il donne régulièrement des conseils techniques et spécialisés. En coopération avec les partenaires, le Bureau entretiendra également des échanges réguliers avec l'Union africaine sur des questions thématiques et sur les situations propres à tel ou tel pays et cherchera à construire une position commune ONU-Union africaine, de manière que l'action puisse prendre appui sur des intérêts mutuels, tout en s'efforçant de renforcer les mécanismes de coordination entre les entités des Nations Unies et d'autres partenaires clés tels que l'Union européenne, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux, ce qui devrait permettre de renforcer les capacités de la Commission et de créer des synergies de collaboration.

## **Activités d'évaluation**

2.260 L'évaluation du projet mené avec la Norvège (2017-2020), qui a été menée à bien en 2020, a orienté l'établissement du plan-programme pour 2022.

2.261 Il a été tenu compte des conclusions de l'évaluation mentionnée plus haut au moment de l'établissement du plan-programme pour 2022. Ainsi, du fait de sa pertinence pour l'ONU, l'Union africaine et d'autres parties prenantes, le projet mené avec la Norvège a été prolongé pour la période 2020-2022. Compte tenu des problèmes de capacités que rencontre la Commission de l'Union africaine, il a été recommandé que, pour les phases suivantes du projet, une personne référente au niveau opérationnel soit désignée au sein du Département des affaires politiques, de la paix et de la sécurité de la Commission afin de faciliter la mise en œuvre efficace et efficiente des activités de projet, notamment la rédaction et la conservation des rapports de projet pour le principal bénéficiaire.

2.262 Une auto-évaluation des projets extrabudgétaires gérés par le Bureau est prévue pour 2022.

## Exécution du programme en 2020

2.263 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### Renforcement du dialogue politique entre l'ONU et l'Union africaine

2.264 Le Bureau s'attache à renforcer davantage le partenariat stratégique avec l'Union africaine afin de trouver des solutions aux problèmes de paix et de sécurité de plus en plus complexes et évolutifs auxquels l'Afrique fait face. L'ONU et l'Union africaine présentent des avantages comparatifs et disposent de moyens de pression qui sont plus efficaces lorsqu'ils sont déployés de manière complémentaire et se renforcent mutuellement.

2.265 Le Bureau a renforcé le dialogue politique avec les organes de l'Union africaine ; resserré la collaboration entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité et entre le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine ; soutenu des initiatives conjointes de prévention des conflits et de médiation et fourni une série de services d'appui au renforcement des capacités de l'Union africaine ; présenté des exposés au Conseil de paix et de sécurité, ce qui a donné aux deux organisations l'occasion d'avoir des échanges plus fréquents, et soutenu des missions conjointes sur le terrain menées par de hauts responsables de la Commission et du Secrétariat.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

2.266 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le renforcement du partenariat entre l'Union africaine et l'ONU visant à promouvoir le programme de paix et de sécurité en Afrique (voir le tableau 2.32).

Tableau 2.32  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
Élargissement de la portée du partenariat conclu entre l'Union africaine et l'ONU pour s'attaquer aux problèmes dans les domaines de la paix, de la sécurité et du développement	Renforcement du soutien apporté en matière de prévention des conflits et de médiation et appui fourni au programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité	Renforcement du partenariat Union africaine-ONU grâce à l'application conjointe de l'initiative « Faire taire les armes » – thème annuel de l'Union africaine et du programme pour les femmes et la paix et la sécurité

### Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

2.267 En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour le Bureau. Le nombre d'exposés officiels et d'interactions informelles entre le Bureau et les organes de l'Union africaine, tels que le Conseil de paix et de sécurité, a diminué en raison des contraintes liées au travail à distance. La réunion annuelle entre homologues a été reportée à 2021. Les missions d'évaluation conjointes qui devaient être menées avec l'Union africaine pour l'AMISOM en Somalie et la Force multinationale mixte dans le bassin du lac Tchad n'ont pas pu avoir lieu en raison des

restrictions des déplacements liées à la COVID-19. Du fait de la crise sanitaire, le Bureau a participé plus souvent à des réunions conjointes d'analyse prospective en ligne avec l'Union africaine sur l'alerte rapide et la prévention des conflits, ainsi qu'à des réunions en ligne visant à promouvoir le dialogue en faveur de l'élaboration de politiques. Cependant, les interactions virtuelles ont des limites en ce qui concerne l'établissement de relations de travail, et les problèmes techniques dus aux interruptions de la connectivité Internet en Éthiopie et dans d'autres pays du continent ont eu des conséquences négatives sur l'exécution du programme. En outre, certaines activités pour lesquelles une interaction en personne est essentielle, comme les évaluations conjointes et certaines activités opérationnelles, n'ont pas pu être menées à bien en ligne. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour les résultats 1 et 2.

2.268 En parallèle, cependant, dans le cadre général des objectifs du sous-programme, le Bureau a recensé des activités d'appui aux États Membres concernant les questions liées à la COVID-19, à savoir la fourniture de conseils et d'une aide à la Commission pour l'élaboration de plans de sécurité destinés à accompagner la mise en œuvre de la stratégie africaine commune de lutte contre la COVID-19 et la fourniture d'une aide à la formulation de directives destinées aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police qui participent à des opérations de soutien à la paix afin d'assurer leur protection contre la transmission du virus.

## **Résultats escomptés pour 2022**

2.269 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### **Résultat 1 : renforcement de l'Architecture africaine de paix et de sécurité<sup>19</sup>**

#### **Exécution du programme en 2020**

2.270 Le Bureau a continué d'aider au renforcement des piliers de l'Architecture africaine de paix et de sécurité. Il a notamment appuyé les travaux du Conseil de paix et de sécurité en participant régulièrement à ses réunions officielles et à ses débats informels, en facilitant le dialogue avec les autres présences des Nations Unies sur le terrain et le Siège et en contribuant à l'organisation de réunions de coordination avec le Conseil de sécurité. Il a également aidé l'Union africaine à renforcer sa capacité de médiation par l'intermédiaire du Groupe des Sages, de FemWise-Africa et du Groupe de l'appui à la médiation de l'Union africaine. Il a facilité la mise en service du Fonds pour la paix en participant aux réunions et aux retraites en tant que membre de droit du Conseil d'administration et en fournissant des conseils techniques sur la mise en œuvre des règles et règlements régissant la gestion du Fonds. En outre, il a continué de travailler en étroite collaboration avec le Conseil de paix et de sécurité, notamment en présentant des exposés lors de réunions officielles et en participant à des débats informels, ainsi qu'en facilitant les réunions de coordination mensuelles avec le Conseil de sécurité. Il a aidé l'Union africaine à renforcer les capacités des moyens en attente (civils, policiers et militaires) de la Force africaine prépositionnée, en leur permettant de se déployer dans des opérations sur le continent. Des conseils et une expertise techniques ont été fournis virtuellement à la Commission de l'Union africaine, tandis que certaines évaluations conjointes préalables au déploiement se sont poursuivies, dans la mesure où elles étaient autorisées, entre les périodes de

<sup>19</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 3)].

confinement. Le Bureau a également joué un rôle de premier plan dans l'élaboration d'instructions permanentes et de directives sur le déploiement et la gestion des ressources et des biens dans les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine.

2.271 Le travail susmentionné a contribué au renforcement des mécanismes de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, notamment : l'adoption, par le Conseil d'administration du Fonds pour la paix, des règles et règlements régissant la gestion du Fonds ; l'adoption, par le Comité technique spécialisé sur la défense, la sûreté et la sécurité, de la doctrine relative aux opérations de soutien à la paix ; l'approbation, par la Commission de l'Union africaine, d'un programme normalisé de formation préalable au déploiement destiné à la police, et le renforcement des capacités du personnel de l'Union africaine déployé ou se préparant à être déployé dans des missions sur le terrain, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020.

### Projet de plan-programme pour 2022

2.272 Dans le cadre du programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation, le Bureau continuera d'appuyer les travaux du Conseil de paix et de sécurité en facilitant les réunions de coordination mensuelles avec le Conseil de sécurité, la participation à ses réunions et le renforcement des capacités visant à aider les comités subsidiaires du Conseil de paix et de sécurité. Il s'emploiera également à renforcer les capacités d'alerte rapide et de médiation de l'Union africaine et donnera des conseils techniques pour la gestion et le fonctionnement efficaces du Fonds pour la paix, en plus de participer aux réunions du Conseil d'administration en tant que membre de droit. Il est résolu à continuer de fournir les conseils et l'expertise techniques nécessaires à la Commission de l'Union africaine pour renforcer ses mécanismes afin qu'elle puisse gérer toutes les opérations de soutien à la paix autorisées, y compris les activités de financement par le Fonds pour la paix. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 2.33).

Tableau 2.33

#### Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Signature de la déclaration conjointe ouvrant la voie au Fonds pour la paix	Mise en service du Fonds pour la paix	Adoption par le Conseil d'administration du Fonds pour la paix des règles et règlements régissant la gestion du Fonds  Adoption par le Comité technique spécialisé sur la défense, la sûreté et la sécurité de la doctrine relative aux opérations de soutien à la paix	Structure de gouvernance du Fonds pour la paix pleinement opérationnelle et conforme aux règles et règlements adoptés	Exécution des projets financés par le Fonds pour la paix, conformément aux règles et règlements adoptés  Services de médiation de l'Union africaine pleinement opérationnels et déploiement de nouvelles médiatrices de FemWise-Africa

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
		<p>Approbation par la Commission de l'Union africaine du programme normalisé de formation préalable au déploiement destiné à la police</p> <p>Renforcement des capacités du personnel de l'Union africaine déployé ou se préparant à être déployé dans des missions sur le terrain</p>		

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : renforcement des capacités de la Mission de l'Union africaine en Somalie, grâce à un nouveau mécanisme de coordination<sup>20</sup>

### Exécution du programme en 2020

2.273 Le Bureau a aidé la Commission de l'Union africaine à donner aux composantes civile, policière et militaire de l'AMISOM les moyens de s'acquitter de leur mandat. Il a aidé l'Union africaine à mener quatre missions de vérification ou d'évaluation avant déploiement (police) et a participé à deux missions d'évaluation trimestrielle de l'AMISOM et à trois réunions et ateliers de coordination du renforcement des capacités.

2.274 Le travail susmentionné a contribué à la promotion du Plan de transition pour la Somalie, axé sur le transfert des responsabilités en matière de sécurité aux forces de sécurité somaliennes, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021, à savoir la mise au point définitive des mesures de sécurité pour les élections et la poursuite du recul des insurrections dans les centres de population.

### Projet de plan-programme pour 2022

2.275 Conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, le Bureau continuera d'aider l'Union africaine dans la mise en œuvre du Plan de transition pour la Somalie et le transfert de responsabilités accrues en matière de sécurité aux autorités somaliennes. Il contribuera également aux efforts visant à renforcer la capacité opérationnelle de l'AMISOM de continuer à affaiblir les Chabab et à répondre aux exigences de sécurité postélectorales et à toute autre activité d'édification de l'État en Somalie. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 2.34).

<sup>20</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

Tableau 2.34  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Poursuite du Plan de transition, qui a conduit à la révision du concept général d'opérations pour la période 2018-2021	Mise en œuvre de la phase I du Plan de transition et reconfiguration de l'AMISOM, y compris la réduction des effectifs	Mise au point définitive des mesures de sécurité pour les élections, qui seront supervisées par les forces de sécurité somaliennes, et poursuite du recul des insurrections dans les centres de population	Assistance efficace de l'AMISOM contribuant au succès des élections en Somalie, grâce au nouveau mécanisme de coordination	Sécurité des élections, élection d'un gouvernement et maintien de la sécurité après les élections

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : renforcement de l'Architecture africaine de gouvernance

#### Projet de plan-programme pour 2022

2.276 L'Architecture africaine de gouvernance est le cadre général dont dispose l'Union africaine pour promouvoir et favoriser la démocratie, la gouvernance et les droits humains en Afrique. Cadre général de coordination politique et institutionnelle, il complète l'Architecture africaine de paix et de sécurité, qui concerne le programme de paix et de sécurité de l'Union africaine. L'Union africaine reconnaît, à travers ces deux mécanismes, que la gouvernance démocratique, la paix et la sécurité sont des impératifs interdépendants qui se renforcent mutuellement. Le Bureau collabore avec l'Union africaine, les communautés économiques régionales, les mécanismes régionaux et les États Membres pour promouvoir et soutenir la démocratie, la bonne gouvernance et les droits humains en Afrique. Il collabore également avec d'autres entités des Nations Unies à l'établissement, avec l'Union africaine, d'un cadre relatif aux droits humains et continuera à appuyer les travaux dans ce domaine.

#### Enseignements tirés et changements prévus

2.277 Les enseignements tirés sont les suivants : le Bureau a constaté une demande accrue pour ce qui est de renforcer la collaboration avec l'Union africaine dans les domaines de la prévention des conflits, de la gouvernance et du renforcement des institutions de l'État, ainsi que concernant les initiatives de pérennisation de la paix grâce au renforcement des capacités. Compte tenu de ces enseignements, le Bureau renforcera son appui à l'Architecture africaine de gouvernance au moyen d'analyses, de programmes et d'initiatives communs et en facilitant une collaboration plus étroite entre les organes de décision, afin que ces initiatives puissent contribuer à la prévention des conflits, aider les pays sortant d'un conflit et s'attaquer aux causes profondes des conflits. En outre, il se coordonnera davantage avec les autres entités des Nations Unies qui collaborent avec l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité, par l'intermédiaire du mécanisme de coordination régionale et de coalitions axées sur les possibilités et les intérêts.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

2.278 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera la mise en œuvre des instruments de l'Union africaine en matière de gouvernance, de démocratisation et de droits humains aux niveaux régional et national (voir le tableau 2.35).

Tableau 2.35  
**Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat escompté)</i>	<i>2022 (résultat escompté)</i>
Renforcement de la collaboration entre l'Union africaine et l'ONU grâce à la fourniture d'un appui en faveur des instruments de l'Architecture africaine de gouvernance	Renforcement de la coopération triangulaire entre l'Union africaine, l'ONU et les communautés économiques régionales et mécanismes régionaux en matière de paix, de sécurité, de gouvernance et de droits humains	Conclusion du cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour les droits de l'homme	Renforcement des capacités de l'Union africaine en matière de gouvernance, de démocratisation et de droits humains, notamment en ce qui concerne la sécurité humaine, le renforcement de la solidarité sur le continent et l'action collective face à des problèmes communs tels que les pandémies ou les épidémies, les catastrophes naturelles et les changements climatiques	Mise en œuvre des instruments de l'Union africaine en matière de gouvernance, de démocratisation et de droits humains aux niveaux régional et national

**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

2.279 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le Bureau.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

<a href="#">52/220</a>	Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999	<a href="#">65/274</a> ; <a href="#">67/302</a>	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine
<a href="#">60/268</a>	Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	<a href="#">71/270</a>	Étude relative au Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine
<a href="#">64/288</a>	Financement du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine		

*Résolutions du Conseil de sécurité*

<a href="#">1744 (2007)</a>	<a href="#">1863 (2009)</a>
<a href="#">1769 (2007)</a>	<a href="#">2033 (2012)</a>
<a href="#">1772 (2007)</a>	<a href="#">2167 (2014)</a>

2320 (2016)

2457 (2019)

2378 (2017)

## Produits

2.280 On trouvera dans le tableau 2.36 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 2.36

### Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
1. Rapport du Secrétaire général sur le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	1	1	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>15</b>	<b>15</b>
2. Réunion consultative conjointe annuelle du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine	2	2	2	2
3. Réunions périodiques de coordination du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine	6	6	10	10
4. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
5. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
6. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>29</b>	<b>83</b>	<b>58</b>	<b>103</b>
7. Cours de formation de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine sur l'analyse et la médiation des conflits	5	20	5	26
8. Activité de renforcement des capacités du Groupe de la médiation de l'Union africaine concernant les méthodes et tendances actuelles en matière de médiation	2	3	5	7
9. Activité de renforcement des capacités du secrétariat du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sur les questions et tendances actuelles en matière de paix et de sécurité	2	4	5	5
10. Atelier sur le Cadre commun pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, destiné aux attachés de presse et aux professionnels des médias locaux/régionaux/internationaux	1	2	1	6
11. Activités de renforcement des capacités consacrées à l'appui stratégique dans les domaines militaire, policier et civil au bénéfice des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine	15	48	28	40
12. Séminaires et ateliers à l'intention des experts et des fonctionnaires des États membres de l'Union africaine sur la	4	6	14	19

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
médiation, la reconstruction et le développement après un conflit, la réforme du secteur de la sécurité, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, les élections et les programmes frontaliers de l'Union africaine				
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>13</b>
13. Rapports d'examen technique ou d'évaluation des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine établis conjointement par l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine	5	4	3	6
14. Politiques et documents d'orientation à l'appui des opérations de soutien à la paix sous conduite africaine	4	3	4	5
15. Politiques et directives relatives à la paix et à la sécurité à l'appui de la mise en œuvre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité et de la prévention, de la gestion et de la résolution des conflits	2	3	2	2

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : bons offices, information et conseil à l'intention de cinq communautés économiques régionales et mécanismes régionaux, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, sur le développement et l'harmonisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité ; conseils, expertise et soutien techniques, notamment en matière de droits humains, à l'intention de l'Union africaine et/ou de trois communautés économiques régionales et mécanismes régionaux, dans des domaines liés à la planification, à la gestion et au maintien des opérations de soutien à la paix ; échanges avec l'Union africaine et/ou cinq communautés économiques régionales et mécanismes régionaux, et conseils concernant les concepts et les documents d'orientation relatifs à la Force africaine prépositionnée ; appui à la Commission de l'Union africaine pour la promotion de normes de formation communes à l'Union africaine et à trois communautés économiques régionales, y compris des conseils sur les meilleures pratiques et les retours d'expérience ; conseils au Groupe des partenaires de l'Union africaine afin d'élaborer une stratégie de soutien multidimensionnel aux initiatives de l'Union africaine ; consultations et conseils à l'intention des équipes d'analyse prospective de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine concernant des situations d'alerte rapide au niveau national et régional ; conseils à l'intention des processus civils et des processus de constitution des forces de l'Union africaine sur l'exécution du mandat des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine et des communautés économiques régionales et mécanismes régionaux ; conseils au Groupe d'Amis du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine et action en ce sens.

**Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête** : soutien à l'Union africaine en matière de médiation, de bons offices et de missions de prévention des conflits ; visites régionales aux fins de l'analyse des conflits et d'interventions précoces.

### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : Journée internationale de la jeunesse, Journée de l'Afrique, Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies et Journée internationale de la paix ; matériel d'information, dépliants, banderoles, documents infographiques.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : publication d'un bulletin d'information électronique ; conférences de presse et communiqués de presse portant sur les activités du Bureau.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : mise à jour du site Web et des plateformes de médias sociaux ; gestion d'une base de photographies en ligne présentant les activités liées au partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine ; série de podcasts bimensuels sur les femmes et la paix et la sécurité en Afrique, qui ont une large audience sur tout le continent, notamment les partenaires de l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux, les institutions universitaires et de recherche, les organisations continentales dirigées par des femmes, les jeunes, les médias et le grand public.

## Bureau de lutte contre le terrorisme

### Orientations générales

#### Mandats et considérations générales

2.281 En application de la résolution [71/291](#) de l'Assemblée générale, le Bureau de lutte contre le terrorisme exerce cinq fonctions principales : piloter l'action menée au titre des divers mandats de lutte contre le terrorisme de l'Assemblée générale qui ont été confiés au Secrétaire général à l'échelle du système des Nations Unies ; renforcer la coordination et la cohérence des activités du système des Nations Unies pour assurer la mise en œuvre équilibrée des quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies ; accroître l'aide que l'Organisation fournit aux États Membres pour renforcer leurs capacités de lutte contre le terrorisme ; promouvoir davantage les activités de lutte contre le terrorisme de l'Organisation, leur donner une plus grande visibilité et renforcer la mobilisation de ressources dans ce domaine ; veiller à ce que l'accent voulu soit mis sur la lutte contre le terrorisme dans l'ensemble du système des Nations Unies et que les travaux importants menés s'agissant de la prévention de l'extrémisme violent soient fermement ancrés dans la Stratégie. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a également salué l'important travail qu'accomplissait le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme au sein du Bureau.

2.282 La Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies (résolution [60/288](#) de l'Assemblée générale) repose sur quatre piliers articulés autour de mesures visant : à éliminer les conditions propices à la propagation du terrorisme ; à prévenir et combattre le terrorisme ; à étoffer les moyens dont les États disposent pour prévenir et combattre le terrorisme et à renforcer le rôle joué en ce sens par l'Organisation des Nations Unies ; à garantir le respect des droits de la personne et la primauté du droit en tant que base fondamentale de la lutte antiterroriste. Le mandat du Bureau découle des priorités arrêtées dans la Stratégie et des résolutions relatives à son application ultérieurement adoptées par l'Assemblée générale, dont la résolution [72/284](#), et dans d'autres résolutions de l'Assemblée et du Conseil de sécurité, dont sa résolution [2395 \(2017\)](#).

2.283 En décembre 2018, en vue de mener à bien la réforme du dispositif des Nations Unies pour la lutte antiterroriste et de renforcer encore la cohérence et la coordination des activités de lutte contre le terrorisme menées par l'Organisation, le Secrétaire général a lancé le Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, dont le Bureau assure le secrétariat. Ce Pacte mondial a été signé par 40 entités des Nations Unies et par l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), l'Organisation mondiale des douanes et l'Union interparlementaire. Fortes des services de secrétariat fournis par le Bureau, les entités signataires collaborent dans le cadre d'un comité de coordination présidé par le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme et de huit groupes de travail interinstitutions chargés d'examiner des questions relevant des quatre piliers de la Stratégie. Le Pacte mondial favorise la collaboration axée sur l'action entre les organismes des Nations Unies et constitue un outil au service de la programmation conjointe, de la cohérence des activités d'évaluation et de suivi, de la mobilisation conjointe de ressources et de la communication avec les donateurs. Ce renforcement de la coopération et de la cohérence va dans le sens de la démarche intégrée des Nations Unies que défend le Secrétaire général.

## Programme de travail

### Objectif

2.284 L'objectif auquel le Bureau contribue est de prévenir et combattre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et de prévenir l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, conformément au droit international.

### Stratégie

2.285 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau continuera à piloter l'action menée au titre des divers mandats de lutte contre le terrorisme de l'Assemblée générale qui ont été confiés au Secrétaire général à l'échelle du système des Nations Unies, organisera des conférences régionales de haut niveau consacrées au suivi de la suite donnée aux conclusions de la Conférence de haut niveau des Nations Unies réunissant les chefs d'organismes antiterroristes des États Membres, tenue en 2018, et du premier Congrès mondial des victimes du terrorisme, prévu en 2021, et de donner aux États Membres l'occasion de mettre en commun des informations, des compétences et des ressources, de nouer des partenariats et de s'attaquer ensemble à une série de questions essentielles intéressant la lutte contre le terrorisme.

2.286 Le Bureau continuera en outre à coordonner et à harmoniser l'action que mènent les différentes entités signataires du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme afin de favoriser la mise en œuvre équilibrée par les États Membres des quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, notamment en répondant plus efficacement aux besoins d'assistance technique recensés par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et aux demandes faites par différents États Membres.

2.287 Le Bureau continuera en outre de fournir une assistance technique aux États Membres qui en font la demande, y compris en procédant à des transferts de connaissances et en concevant et en exécutant de manière intégrée des activités d'aide au renforcement des capacités à l'égard des quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, du Service des projets spéciaux et de l'innovation et du programme de coordination. Il continuera d'étendre sa présence sur le terrain afin d'améliorer la coordination, de faciliter l'exécution des programmes de renforcement des capacités et d'accroître les activités de mobilisation de ressources auprès des donateurs, ce qui lui permettra d'aider de manière plus efficace et efficiente les États Membres à renforcer leurs capacités techniques.

2.288 Le Bureau continuera à renforcer la capacité des États Membres de garantir le respect des droits humains et la primauté du droit dans le cadre de la lutte antiterroriste, selon le quatrième pilier de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies. Il continuera également d'aider les parlementaires et approfondira ses activités de sensibilisation auprès des organisations de la société civile, y compris celles dirigées par des jeunes et des femmes, de manière à promouvoir l'application de mesures propres à prévenir et combattre le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme à l'échelle de l'ensemble de la société. Il continuera de faciliter la coopération Sud-Sud au moyen d'un échange de compétences entre les pays concernés, afin de traiter les difficultés qui leur sont propres.

2.289 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) Coopération multilatérale, partenariats avec les États Membres et les organisations régionales et association des parties prenantes de la société civile et du secteur privé dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme ;

b) Renforcement de la capacité des États Membres d'appliquer les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme ;

c) Initiative stratégique et développement du discours politique concernant l'action visant à prévenir et combattre le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme ;

d) Dans les États Membres qui en font la demande, prise en compte des normes et règles relatives aux droits humains dans les mesures visant à prévenir et combattre le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme.

## **Stratégie et facteurs externes pour 2022**

2.290 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :

a) Les États Membres continuent de solliciter l'appui de l'ONU dans les domaines de la prévention du terrorisme et de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme et de la lutte contre ces phénomènes ;

b) Des ressources extrabudgétaires sont mises à disposition pour appuyer le renforcement des capacités des États Membres ;

c) Épaulés par le Bureau de lutte contre le terrorisme, les États Membres accordent les autorisations et l'accès nécessaires pour que cet appui puisse être apporté.

2.291 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.

2.292 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Il a fini de mettre au point sa politique et son plan d'action sur les questions de genre, qui garantiront la mise en place de mécanismes appropriés et étayés par une analyse rigoureuse de ces questions pour prévenir et combattre le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, ainsi que la prise en compte de ces questions dans les fonctions stratégiques, programmatiques et opérationnelles du Bureau.

2.293 Le Bureau est déterminé à mettre en œuvre la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap dans le cadre de ses programmes et opérations. Afin de favoriser l'emploi de personnes en situation de handicap, il prendra des mesures en amont pour mieux informer les candidats se trouvant dans cette situation et pour sensibiliser le personnel en poste à l'inclusion du handicap. Il envisage également de mener une action pour renforcer l'inclusion et la participation des personnes en situation de handicap à ses programmes.

2.294 Pour ce qui est de la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Bureau collabore avec le Forum mondial de lutte contre

le terrorisme, des organisations internationales spécialisées et des organisations régionales telles que l'Union africaine, l'Organisation du Traité de sécurité collective, le Centre de lutte contre le terrorisme de la Communauté d'États indépendants, le Conseil des ministres de l'intérieur des pays arabes, l'Union européenne, la Ligue des États arabes, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Organisation de la coopération islamique et l'Instance régionale de lutte contre le terrorisme de l'Organisation de Shanghai pour la coopération. Il a conclu des partenariats et des mémorandums d'accord avec diverses organisations régionales afin de favoriser une action conjointe et la collaboration à l'appui de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et des stratégies régionales de lutte contre le terrorisme, compte tenu des facteurs et moteurs régionaux du terrorisme.

2.295 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau administre le Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, qui compte 43 entités membres ou observatrices. Le Pacte mondial comprend huit groupes de travail spécialisés dans des domaines d'intervention prioritaire de la prévention et de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, conformément aux quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies. Le Bureau se coordonne également avec d'autres entités des Nations Unies par l'intermédiaire de mémorandums d'accord et d'accords programmatiques. Ses attachés de liaison sur le terrain aident à améliorer la coordination de la lutte contre le terrorisme dans le pays où ils se trouvent. Le Bureau contribue ainsi à favoriser l'obtention de meilleurs résultats et l'utilisation plus efficace des ressources. Au-delà de ce rôle de coordination, il plaide en faveur d'une approche mettant l'accent sur la programmation conjointe avec d'autres partenaires des Nations Unies, de manière à optimiser l'utilisation des ressources et à mener des activités de renforcement des capacités plus efficaces et plus spécialisées, notamment sur le terrain, en coopération étroite avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

## Activités d'évaluation

2.296 L'évaluation et l'auto-évaluation qui ont été menées à bien en 2020 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2022 :

- a) Auto-évaluation du projet intitulé « Prévention de l'extrémisme violent par l'autonomisation des jeunes en Jordanie, en Libye, au Maroc et en Tunisie » ;
- b) Évaluation externe du programme quinquennal (2016-2020) du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme.

2.297 Il a été tenu compte des conclusions de l'évaluation et de l'auto-évaluation mentionnées plus haut au moment de l'établissement du plan-programme pour 2022. Les principales recommandations découlant de l'auto-évaluation concernaient la nécessité de concevoir une solide théorie du changement, accompagnée d'outils de suivi des résultats, de manière à orienter le projet jusqu'à son terme. Dans le cadre de la mesure correctrice appliquée, la théorie du changement a été repensée et un cadre de suivi des résultats a été établi, lequel permet de comparer les réalisations aux objectifs visés. À l'issue de l'évaluation du programme quinquennal du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, il a été recommandé de renforcer la culture du résultat au sein du Bureau et d'assurer un suivi des résultats dans le cadre des projets et des programmes menés. Il a aussi été recommandé de faire figurer dans le prochain cadre de résultats une définition claire de l'incidence attendue des activités du Centre et de sa contribution à la mise en œuvre par les États Membres de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies. Le Centre

élabore actuellement son programme de travail et a entamé la conception d'une théorie de programme qui tient compte des recommandations susmentionnées.

2.298 Il est prévu de procéder aux évaluations et auto-évaluations ci-après en 2022 :

a) Évaluation de certains projets et programmes pour apprécier les résultats et l'incidence des services d'assistance et d'appui au renforcement des capacités que le Bureau fournit aux États Membres ;

b) Métasynthèse de certains rapports d'évaluation sur les programmes et projets mis en œuvre par les entités des Nations Unies pour prévenir et combattre le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme.

## **Exécution du programme en 2020**

2.299 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **La lutte contre le financement du terrorisme**

2.300 Dans la résolution [2462 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité, la communauté internationale a lancé un appel concernant l'importance de la lutte contre le financement du terrorisme et le Bureau a été chargé de jouer un rôle moteur de coordination et de soutien des démarches internationales visant à éliminer les moyens et les méthodes par lesquels les terroristes collectent, transfèrent, conservent et utilisent des ressources financières.

2.301 Dans le cadre de ses attributions, et conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, qui est le principal organe de renforcement des capacités du Bureau, a élargi ses travaux sur la lutte contre le financement du terrorisme en mettant au point le Programme mondial visant à détecter, prévenir et combattre le financement du terrorisme, en réponse directe à l'appel lancé dans la résolution [2462 \(2019\)](#) du Conseil. Le Programme s'appuie sur des projets antérieurs axés sur des thèmes précis liés au financement du terrorisme, tels que le gel des avoirs, la prévention des enlèvements contre rançon et la protection du secteur à but non lucratif contre tout détournement par des terroristes.

2.302 En 2020, des ateliers et des échanges portant sur un éventail de sujets liés à la lutte contre le financement du terrorisme, allant des cryptomonnaies et du partage de renseignements financiers aux évaluations des risques au niveau national, ont été organisés dans 10 États Membres d'Europe, d'Asie et d'Afrique. Près de 500 participants de plus de 20 États Membres y ont assisté, dont des représentants d'entités nationales, d'organisations internationales, d'organismes de la société civile et d'entités du secteur privé concernés. Le Programme mondial visant à détecter, prévenir et combattre le financement du terrorisme s'appuie sur les mandats et les compétences des entités clés suivantes : la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, en ce qui concerne la définition des besoins nationaux ; l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), pour ce qui est des améliorations législatives et opérationnelles ; INTERPOL, en ce qui concerne la répression ; le Bureau de l'informatique et des communications, pour ce qui est de la conception de produits technologiques permettant aux services de renseignement financier de s'acquitter de leurs tâches de manière efficace et en temps utile.

2.303 Par exemple, dans le cadre de sa prestation de services d'appui au renforcement des capacités, le Bureau a collaboré étroitement avec un État Membre pour fournir une aide sur place et un soutien étendu et ciblé au renforcement des capacités, de manière à cerner et résoudre les problèmes d'ordre politique, législatif et

technologique. Plus particulièrement, l'aide fournie à l'État Membre précité a pris la forme de conseils techniques sur l'élaboration d'une législation nationale relative au gel des avoirs. Le Bureau participe également à l'élaboration de publications dans des langues locales afin que les différentes entités nationales puissent avoir la même conception des problématiques abordées.

2.304 En outre, en 2020, lorsque la pandémie de COVID-19 s'est déclarée, des risques concomitants sont apparus et il a fallu protéger les organisations à but non lucratif et les organismes de la société civile contre les détournements par des entités finançant le terrorisme. La pandémie a entraîné des problèmes humanitaires, qui ont à leur tour renforcé la dépendance à l'égard des organisations à but non lucratif venant en aide aux populations en difficulté. Le rôle accru de ces organisations est susceptible d'éveiller l'intérêt des terroristes, qui pourraient se servir d'elles pour collecter des fonds. Pour faire face à cette situation, l'objectif relatif à la protection des organisations à but non lucratif contre les détournements par des terroristes prévu dans le Programme mondial visant à détecter, prévenir et combattre le financement du terrorisme, fixé conformément à la recommandation n° 8 du Groupe d'action financière, a été recalibré pour donner la priorité au renforcement des capacités dans ce domaine. Par exemple, deux ateliers ont été organisés, l'un en mai et l'autre en août 2020, en partenariat avec un État Membre, sur le thème de la protection du secteur non lucratif contre les détournements par des terroristes.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

2.305 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent le retrait d'un État Membre de la « liste grise » établie par le Groupe d'action financière aux fins d'une surveillance accrue, et l'adoption par un État Membre d'une législation nationale sur le gel des avoirs.

2.306 Par ailleurs, le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent l'expansion et le renforcement de la capacité de 30 États Membres de cerner les problèmes et de protéger de manière ciblée et globale l'espace humanitaire et les organismes à but non lucratif contre les détournements par des terroristes (voir le tableau 2.37).

Tableau 2.37

**Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
10 États Membres d'Afrique et d'Asie renforcent leur capacité de recenser et de cibler tous les terroristes concernés afin de procéder au gel des avoirs	Un État Membre adopte une législation, conformément aux pratiques internationales convenues pour lutter contre le financement du terrorisme	Un État membre est retiré de la « liste grise » établie par le Groupe d'action financière aux fins d'une surveillance accrue
	20 États Membres supplémentaires d'Afrique, d'Asie et d'Europe renforcent et améliorent leurs capacités dans de nouveaux domaines thématiques, se penchant notamment sur la protection des systèmes financiers contre les détournements par des terroristes	Un État Membre adopte une législation nationale sur le gel des avoirs
		30 États Membres d'Afrique, d'Asie et d'Europe élargissent et renforcent leurs capacités dans de nouveaux domaines thématiques, afin de cerner les problèmes et se pencher de façon approfondie sur la protection de l'espace humanitaire et du secteur à

2018 (résultat effectif)

2019 (résultat effectif)

2020 (résultat effectif)

but non lucratif contre les  
détournements par des terroristes

### Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

2.307 En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités en présentiel prévus pour le Bureau. En particulier, les manifestations suivantes ont été reportées : deuxième Semaine de la lutte contre le terrorisme, prévue à New York, durant laquelle devait se tenir la réunion de l'Assemblée générale pour le septième examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies ; deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies réunissant les chefs d'organismes antiterroristes des États Membres ; premier Congrès mondial des victimes du terrorisme. Le Bureau a pu organiser une conférence régionale de haut niveau en février 2020, mais a dû reporter d'autres manifestations de ce type à 2021 ou 2022, en fonction de l'évolution de la pandémie.

2.308 Par ailleurs, un grand nombre d'ateliers d'assistance technique, de conférences et de missions techniques prévus en présentiel ont été annulés. Dans bien des cas, le Bureau a pu se tourner vers des plateformes virtuelles, mais a dû pour ce faire modifier les modalités d'exécution. Il a également constaté que les moyens virtuels ne permettaient pas de communiquer aussi efficacement avec les bénéficiaires de son assistance technique. Les restrictions liées à la COVID-19 ont fortement entravé l'exécution des programmes de pays sur le terrain. Le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme a changé d'orientation pour établir des cadres de coopération avec des partenaires clés tels que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité, et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme.

2.309 Du 6 au 10 juillet 2020, le Bureau a organisé la Semaine virtuelle de la lutte contre le terrorisme, qui a porté sur les défis stratégiques et pratiques de la lutte contre le terrorisme dans le contexte de la pandémie mondiale. Plus de 1 000 participants de 134 États Membres, 40 entités des Nations Unies, 47 organisations internationales et régionales et 88 organisations de la société civile, ainsi que des représentants du secteur privé, ont assisté à cette manifestation. Le Bureau et ses partenaires ont adapté l'exécution des programmes de renforcement des capacités, tels que le Programme des Nations Unies de lutte contre les déplacements des terroristes, en concevant et en appliquant une méthode d'évaluation à distance, en organisant des ateliers virtuels et en élaborant son premier cours de formation en ligne.

2.310 En outre, une manifestation commémorative s'est déroulée en ligne à l'occasion de la Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme. Un plus grand nombre de parties ont ainsi pu y assister, dont le Secrétaire général et des victimes originaires de pays souvent sous-représentés lors de ce type d'événement.

2.311 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, le Bureau a apporté des aménagements à certaines activités, qui concourent aux objectifs du programme. Il a tenu compte des conséquences de la pandémie sur ses programmes de renforcement des capacités, par exemple en matière de sécurité et de gestion des frontières et de communication stratégique visant à prévenir et contrer l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme.

2.312 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins des États Membres, le Bureau tirera parti de manière systématique des

enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Parmi les exemples de meilleures pratiques, on compte le recours à des méthodes d'évaluation à distance, que le Bureau étend à l'ensemble de ses programmes de renforcement des capacités, et l'utilisation de plateformes en ligne permettant de faciliter l'échange d'informations, la collaboration et la mise en place de réseaux d'experts. Pour ce qui est des enseignements, on retiendra notamment que la planification et l'établissement de calendriers revêtent une importance sur les plans technique et substantiel, en raison de la complexité de l'organisation de manifestations en ligne, et que les modalités mixtes de prestation de services de formation permettent d'améliorer la communication avec les participants. En appliquant les meilleures pratiques et les enseignements et en tenant compte des retours des bénéficiaires, le Bureau continuera de faire évoluer les activités de renforcement des capacités, y compris le travail préparatoire en ligne avec les bénéficiaires, qui sera suivi d'ateliers sur mesure et d'un accompagnement ciblé afin que les résultats de l'apprentissage soient plus durables.

## Résultats escomptés pour 2022

2.313 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : barrer l'accès des terroristes à l'espace aérien<sup>21</sup>

#### Exécution du programme en 2020

2.314 Le Bureau a poursuivi les travaux consistant à prévenir et combattre le terrorisme en aidant les États Membres à empêcher les déplacements des terroristes et a aidé les pays à renforcer leurs capacités d'identification, de surveillance et d'enquêtes concernant les personnes soupçonnées de terrorisme et leurs déplacements transfrontaliers. Il a continué de diriger et coordonner la mise en œuvre du Programme de lutte contre les déplacements des terroristes en collaboration avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Bureau de l'informatique et des communications, l'Organisation de l'aviation civile internationale et INTERPOL. En 2020, il a entrepris sept évaluations approfondies concernant des États Membres bénéficiaires confirmés. Les évaluations approfondies ont pour objet d'analyser les lacunes et de cerner les domaines dans lesquels une assistance technique est nécessaire aux fins de la mise en œuvre du Programme. Elles permettent de déterminer le niveau d'exécution du programme par un État Membre donné et d'élaborer pour celui-ci, dans le cadre du Programme de lutte contre les déplacements des terroristes, un plan de progression dans lequel sont définies les étapes de mise en œuvre. Depuis 2019, 10 évaluations approfondies ont été menées dans le cadre du Programme.

2.315 Au vu du changement d'approche et de l'évolution des activités prévues, et en réponse aux nouveaux besoins des États Membres, la mesure des résultats a été actualisée. Le travail susmentionné a contribué à ce que des États Membres disposent de plans de progression en 2020. Ces plans comportent une série de recommandations sur mesure, étayées par les meilleures pratiques internationales, qui sont adressées aux États Membres en vue de la mise en œuvre de leurs programmes nationaux d'identification, de surveillance et d'enquête sur les personnes soupçonnées de terrorisme et leurs déplacements transfrontaliers.

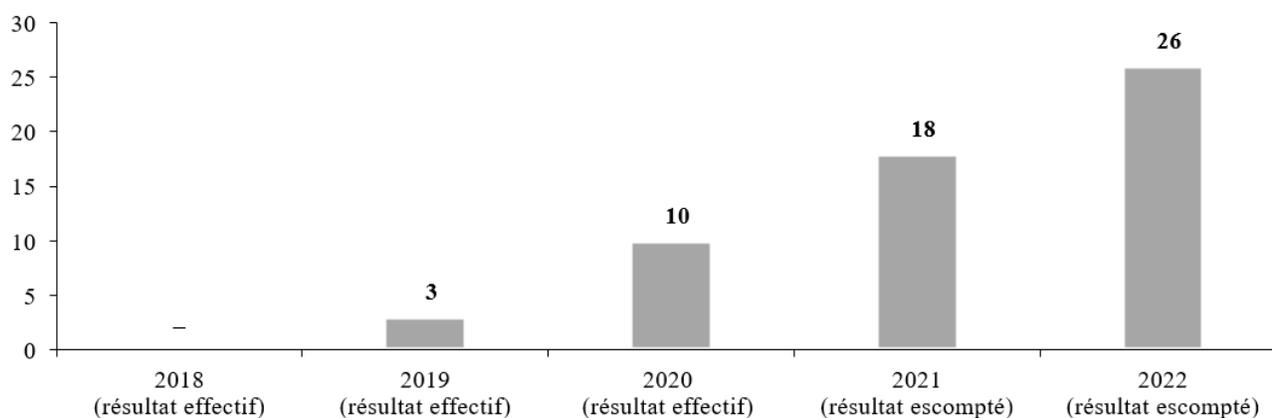
<sup>21</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 3)].

## Projet de plan-programme pour 2022

2.316 Dans le cadre du programme et conformément au mandat fixé, le Bureau poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, il aidera les pays à renforcer leurs capacités d'identification, de surveillance et d'enquêtes concernant les personnes soupçonnées de terrorisme et leurs déplacements transfrontaliers. En 2021 et 2022, il effectuera au moins huit évaluations approfondies par an dans le cadre du Programme de lutte contre les déplacements des terroristes. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 2.XVI).

Figure 2.XVI

### Mesure des résultats : nombre d'États Membres disposant d'un plan de progression (résultat cumulé)



### Résultat 2 : détecter et empêcher les mouvements des terroristes grâce aux données relatives aux déplacements<sup>22</sup>

#### Exécution du programme en 2020

2.317 Le Bureau a poursuivi la mise en œuvre, dans les États Membres bénéficiaires, des quatre piliers d'action (droit, opérations, collaboration avec les transporteurs et assistance technique) du Programme de lutte contre les déplacements des terroristes. Il a également mis en place une composante supplémentaire pour s'attaquer aux menaces liées aux passagers dans le domaine maritime, en analysant et en définissant les exigences juridiques, opérationnelles, industrielles et techniques propres au contexte du transport maritime. En outre, il a élaboré une série de supports de formation et a commencé à dispenser une formation en ligne à certains États Membres bénéficiaires. En collaboration avec les États Membres, il a obtenu de 39 d'entre eux une confirmation officielle de participation au Programme, a élaboré des plans de mise en œuvre pour 7 pays et a signé des accords avec chacun des cinq partenaires de mise en œuvre du Programme.

2.318 Le travail susmentionné a contribué à ce que 8 États Membres et la Communauté des Caraïbes, au nom de ses 15 États membres, bénéficient de la mise en service du logiciel goTravel et commencent à exécuter le Programme de lutte contre les déplacements des terroristes, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021, à savoir 23 États Membres.

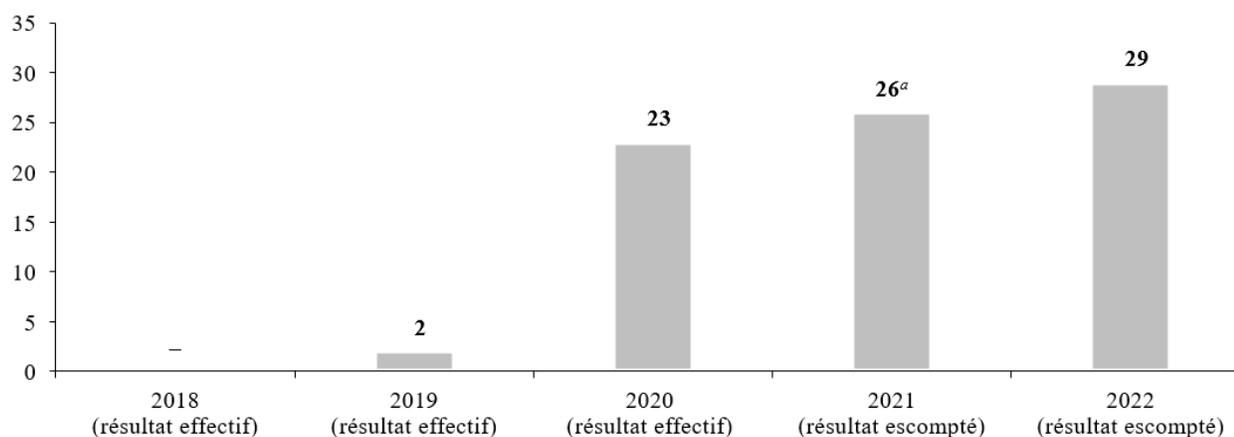
<sup>22</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

### Projet de plan-programme pour 2022

2.319 Dans le cadre du programme et conformément au mandat fixé, le Bureau poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, le Bureau contribuera à augmenter le nombre d'États Membres bénéficiaires dans le cadre du Programme de lutte contre les déplacements des terroristes et à mettre en œuvre ses quatre piliers, notamment au moyen de la formation en ligne, du développement de l'apprentissage en ligne, de la formation de formateurs et d'un recours accru à la liste d'experts du Programme. Ainsi, des progrès tangibles sont attendus d'ici la fin de 2022, comme devrait le montrer le fait qu'au moins 29 États Membres agiront dans les domaines pour lesquels le Bureau fournit un appui, à savoir : la modification de la législation ; la création de services d'information sur les passagers ; le dialogue avec les partenaires privés, notamment les compagnies de transport ; l'obtention d'une assistance technique pour l'installation et l'utilisation du logiciel goTravel. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 2.XVII).

Figure 2.XVII

#### Mesure des résultats : nombre d'États Membres mettant en œuvre le Programme de lutte contre les déplacements des terroristes (résultat cumulé)



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : renforcer la sécurité des grands événements sportifs et prévenir l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme grâce au sport et à ses valeurs

#### Projet de plan-programme pour 2022

2.320 Le Programme mondial sur la sécurité des grands événements sportifs et la promotion du sport et de ses valeurs comme outil de prévention de l'extrémisme violent, lancé par le Bureau pour une période de trois ans (janvier 2020-décembre 2022), combine deux piliers distincts, mais complémentaires. Le Bureau dirige et coordonne la mise en œuvre de son programme mondial sur le sport et la sécurité en collaboration avec l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies, l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice et le Centre international pour la sécurité dans le sport.

2.321 Le Bureau a établi un réseau d'interlocuteurs nationaux pour les deux piliers du programme. Ce réseau est composé de représentants des ministères de l'intérieur,

du renseignement, de la sûreté ou de la sécurité publique, ainsi que des ministères des affaires sociales, de l'éducation physique, des sports ou de la jeunesse des États Membres, qui forment ainsi deux groupes distincts d'interlocuteurs directs au niveau national pour les échanges sur les activités relatives au programme. Les interlocuteurs nationaux participent activement à l'échange de bonnes pratiques, d'informations, de compétences et de données d'expérience au sein du réseau. Ils prodiguent des conseils et orientent le développement, la diffusion et l'utilisation de l'assistance technique fournie par le Bureau, afin de renforcer la préparation et les capacités dans le domaine de la sécurité des grands événements sportifs et de tenir davantage compte des initiatives fondées sur les valeurs du sport dans les plans d'action nationaux et régionaux de prévention de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme.

2.322 En outre, en novembre 2020, le Bureau a lancé un appel à propositions pour accorder des subventions à une dizaine d'organisations de la société civile en vue de l'exécution au niveau local de projets de promotion des valeurs du sport aux fins de la prévention de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme. L'initiative vise à accorder des subventions de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice afin de soutenir les mesures prises au niveau local pour prévenir l'extrémisme violent d'ici au troisième trimestre de 2021, l'objectif global étant de renforcer les échanges et la coopération entre l'ONU et la société civile, en ciblant plus particulièrement les organisations dirigées par des jeunes, tout en appuyant la réalisation de projets innovants et en diffusant des enseignements sur la manière d'exploiter pleinement le potentiel du sport et de ses valeurs sociales comme outil de prévention de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme. Au total, 440 organisations de la société civile de 51 pays ont soumis des notes de cadrage pour solliciter des subventions. En janvier 2021, 54 organisations de la société civile présélectionnées, basées dans 31 pays, ont été invitées à soumettre des propositions de projet finales avant la fin du mois de mars 2021. Au vu du nombre élevé de demandes reçues, le Bureau cherchera à mobiliser des fonds supplémentaires pour lancer un deuxième appel à propositions d'ici la fin de 2021. Les interlocuteurs nationaux ont contribué à diffuser l'appel à propositions en 2020.

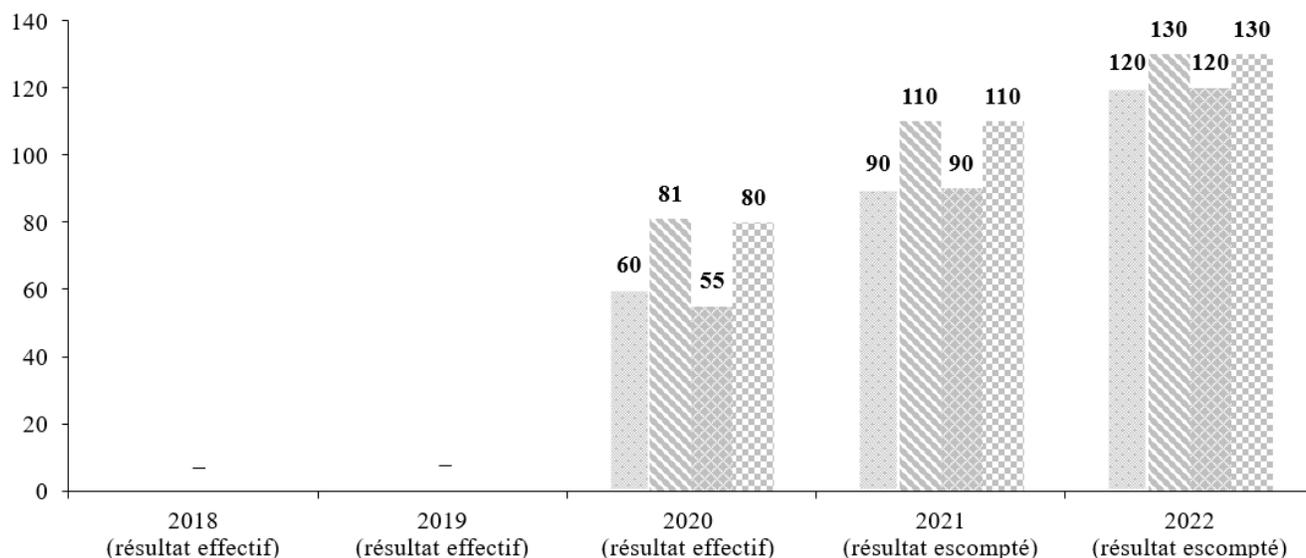
#### *Enseignements tirés et changements prévus*

2.323 Les enseignements tirés sont les suivants : la communication avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents des Nations Unies a beaucoup compté dans la désignation des interlocuteurs nationaux, un processus qui a été géré électroniquement par les missions permanentes des États Membres auprès de l'ONU, de manière à obtenir une réponse en consultation avec les gouvernements nationaux. Compte tenu de ces enseignements, le Bureau continuera de s'appuyer sur l'aide fournie par les coordonnatrices et coordonnateurs résidents au niveau local, de manière que le processus de désignation soit mieux soutenu et que la représentation géographique des États Membres au sein du réseau des interlocuteurs nationaux soit large et équilibrée.

#### *Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

2.324 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera la hausse du nombre d'interlocuteurs nationaux désignés, lesquels aideront à orienter le développement, la diffusion et l'utilisation de l'assistance technique fournie par le Bureau et ses partenaires (voir la figure 2.XVIII).

Figure 2.XVIII  
**Mesure des résultats : nombre d'États Membres et d'interlocuteurs nationaux  
pour les deux piliers du programme mondial sur le sport et la sécurité (résultat cumulé)**



- États Membres (prévention de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme)
- Interlocuteurs nationaux (prévention de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme)
- États Membres (sécurité)
- Interlocuteurs nationaux (sécurité)

### Textes des organes délibérants définissant les mandats

2.325 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le Bureau.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

60/288 ; 62/272 ; 64/297	Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies	71/291	Renforcer la capacité du système des Nations Unies d'aider les États Membres à appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies
64/235	Institutionnalisation de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme		
66/10	Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme	72/165	Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme
66/282 ; 68/276 ; 70/291 ; 72/284	Examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies	73/305	Renforcement de la coopération internationale en matière d'aide aux victimes du terrorisme
70/254	Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent		

#### Résolutions du Conseil de sécurité

2368 (2017)	2462 (2019)
2395 (2017)	2482 (2019)
2396 (2017)	

## Produits

2.326 On trouvera dans le tableau 2.38 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 2.38

### Bureau de lutte contre le terrorisme : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>2</b>
1. Rapport sur l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies par les organismes des Nations Unies, destiné à l'Assemblée générale	1	1	–	–
2. Rapports sur la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL, également appelé Daech), destiné au Conseil de sécurité	2	2	2	2
3. Rapport du Secrétaire général intitulé « Un monde contre la violence et l'extrémisme violent »	–	–	1	–
4. Rapport sur les progrès accomplis par le système des Nations Unies dans l'appui apporté aux États Membres en matière d'assistance aux victimes du terrorisme, destiné à l'Assemblée générale	1	1	–	–
5. Rapport sur les liens entre le terrorisme et la criminalité organisée, qu'elle soit nationale ou transnationale, destiné au Conseil de sécurité	–	1	–	–
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>13</b>	<b>15</b>	<b>12</b>	<b>14</b>
6. Réunion de l'Assemblée générale consacrée à l'examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies	1	–	–	–
7. Exposés sur le Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, présentés à l'Assemblée générale	4	3	4	4
8. Exposés au Conseil de sécurité	2	3	2	2
9. Exposés au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution <a href="#">1373 (2001)</a> concernant la lutte antiterroriste (Comité contre le terrorisme)	2	6	2	4
10. Exposés au Conseil consultatif du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme	4	3	4	4
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>249</b>	<b>193</b>	<b>257</b>	<b>284</b>
11. Conférence de haut niveau consacrée aux questions liées à la lutte antiterroriste	2	–	2	–
12. Conférences régionales consacrées aux questions techniques liées à la lutte antiterroriste	4	2	12	4
13. Activités de formation et ateliers de renforcement des capacités consacrés à des thématiques techniques	243	191	243	280

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
14. Rapports, manuels et autres documents sur les enseignements tirés de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, les pratiques optimales en la matière et des sujets thématiques connexes	5	3	5	5
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : initiatives de mobilisation, notamment sous la forme de missions et de consultations avec les États Membres consacrées aux priorités et stratégies mondiales, régionales et nationales.				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : maintenance de la Plateforme mondiale des Nations Unies pour la coordination contre le terrorisme, lancée par le Bureau de lutte contre le terrorisme en mars 2020 pour mettre en relation environ 800 personnes référentes de 43 entités du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme et de 130 États Membres.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : manifestations de commémoration, supports promotionnels, réunions-déjeuners, manifestations parallèles et expositions.				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : communiqués, communiqués et conférences de presse, et autres interventions médiatiques.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : contenus pour les plateformes de médias sociaux, dont le site Web du Bureau de lutte contre le terrorisme et Twitter.				

## Programme 3

### Désarmement

#### Textes des organes délibérants définissant les mandats

3.1 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

##### *Résolutions et décisions de l'Assemblée générale*

S-10/2	Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale	68/33	Femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements
59/95	Amélioration de l'efficacité des méthodes de travail de la Première Commission	74/303	Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale
62/272	La Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies		

##### *Résolutions du Conseil de sécurité*

1325 (2000)	1977 (2011)
1540 (2004)	2055 (2012)
1673 (2006)	2117 (2013)
1810 (2008)	2118 (2013)
1887 (2009)	

## Programme de travail

### Sous-programme 1

#### Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements

#### Objectif

3.2 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de progresser dans les négociations et délibérations multilatérales sur les accords de désarmement, de limitation des armements et de non-prolifération sous tous ses aspects et aider, à leur demande, les États parties aux accords multilatéraux en vigueur dans ces domaines.

#### Produits

3.3 On trouvera dans le tableau 3.1 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 3.1

**Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>333</b>	<b>207</b>	<b>282</b>	<b>187</b>
1. Documents, procès-verbaux et rapports de la Conférence du désarmement	86	78	86	86
2. Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur le Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement	1	1	–	1
3. Documents du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner plus avant les questions de vérification du désarmement nucléaire	–	–	2	3
4. Documents de la Réunion des États parties (2021 et 2022) à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction	50	32	32	32
5. Documents des réunions des États parties et de la neuvième Conférence chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction	30	–	80	–
6. Documents des réunions d'experts de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction	76	10	–	–
7. Documents de la Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention sur certaines armes classiques, des conférences annuelles relatives au Protocole II modifié et au Protocole V et du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes	60	33	62	45
8. Documents de la Conférence d'examen de 2020 et des réunions des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions	30	53	20	20
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>175</b>	<b>60</b>	<b>232</b>	<b>190</b>
9. Consultations et réunions de la Conférence du désarmement	95	29	95	95
10. Réunions du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner plus avant les questions de vérification du désarmement nucléaire	–	–	22	22
11. Réunions des États parties (2021 et 2022) à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction	10	10	10	10
12. Réunions des États parties et neuvième Conférence chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction	8	–	44	–
13. Réunions d'experts de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction	16	–	–	–

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
14. Réunions des Hautes Parties contractantes à la Convention sur certaines armes classiques, conférences annuelles relatives au Protocole II modifié et au Protocole V, réunions du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes et du Groupe d'experts des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié et Réunion d'experts sur le Protocole V	36	15	55	55
15. Réunions des États parties (2021 et 2022) et Conférence d'examen de 2020 de la Convention sur les armes à sous-munitions	10	6	6	8
<b>Services de conférence et de secrétariat pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>175</b>	<b>60</b>	<b>232</b>	<b>190</b>
16. Consultations et réunions de la Conférence du désarmement	95	29	95	95
17. Réunions du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner plus avant les questions de vérification du désarmement nucléaire	–	–	22	22
18. Réunions des États parties (2021 et 2022) à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction	10	10	10	10
19. Réunions des États parties et neuvième Conférence chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction	8	–	44	–
20. Réunions d'experts de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction	16	–	–	–
21. Réunions des Hautes Parties contractantes à la Convention sur certaines armes classiques, conférences annuelles relatives au Protocole II modifié et au Protocole V, réunions du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes et du Groupe d'experts des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié et Réunion d'experts sur le Protocole V	36	15	55	55
22. Réunions des États parties (2021 et 2022) et Conférence d'examen de 2020 de la Convention sur les armes à sous-munitions	10	6	6	8
<b>Services de documentation pour les réunions</b> (en milliers de pages)	<b>10,6</b>	<b>14,4</b>	<b>10,6</b>	<b>10,6</b>
23. Édition de la documentation destinée aux organes délibérants pour toutes les réunions dont les services de conférence sont assurés par le sous-programme	10,6	14,4	10,6	10,6
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>7</b>
24. Projets en faveur de la Convention sur les armes biologiques	6	7	8	7
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>70</b>	<b>–</b>	<b>70</b>	<b>70</b>
25. Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement	70	–	70	70
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>–</b>
26. Guides techniques sur la présentation des mesures de confiance et sur l'application de la Convention sur les armes biologiques à l'échelle nationale	1	–	1	–

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

### C. Activités de fond

**Bases de données et supports numériques** : bases de données relatives aux rapports nationaux annuels sur le respect des dispositions, au Protocole V et au Protocole II modifié à la Convention sur certaines armes classiques, aux restes explosifs de guerre au titre du Protocole V à la Convention, aux articles 7 et 8.9 de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et à l'article 7 de la Convention sur les armes à sous-munitions ; système de déclaration électronique pour les mesures de confiance et base de données sur la coopération et l'assistance de la Convention sur les armes biologiques ; mise à jour et maintenance des sites Web relatifs à la Conférence du désarmement, au Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement, y compris les pages Web sur les questions financières, les matières fissiles, la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur certaines armes classiques, la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles, la Convention sur les armes à sous-munitions et la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, et au Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement et au Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner plus avant les questions de vérification du désarmement nucléaire.

### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : séances d'information et documents de sensibilisation (aux formats papier et numérique) sur le désarmement, la limitation des armements et la non-prolifération à l'intention des missions permanentes et des organisations gouvernementales et non gouvernementales et des organisations de la société civile basées à Genève ; renforcement des outils numériques en vue d'améliorer les rapports nationaux et de renforcer le respect des dispositions (Convention sur les armes biologiques et Convention sur certaines armes classiques).

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : pages Web interactives sur les questions financières à l'appui des conventions dont le sous-programme assure le service ; outils numériques visant à améliorer les rapports nationaux et à renforcer le respect des dispositions.

## Sous-programme 2 Armes de destruction massive

### Objectif

3.4 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir et appuyer les mesures de désarmement et de non-prolifération sous tous ses aspects concernant les armes nucléaires et autres armes de destruction massive ainsi que leurs vecteurs, et aider les États Membres, à leur demande, à appliquer les traités et les mandats en vigueur dans le domaine des armes de destruction massive.

### Produits

3.5 On trouvera dans le tableau 3.2 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 3.2

### Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

#### A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts

**Documentation destinée aux organes délibérants** (nombre de documents)

235

45

29

199

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
1. Rapports et notes du Secrétaire général sur les armes nucléaires et chimiques destinés à l'Assemblée générale	9	12	9	9
2. Rapports et documentation destinés à la (dixième) Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020	205	33	–	71
3. Rapports et documentation destinés à la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive	20	–	20	20
4. Rapports et documentation destinés à la quatrième Conférence des zones exemptes d'armes nucléaires et de la Mongolie	1	–	–	–
5. Rapports et documentation destinés au Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2025	–	–	–	70
6. Rapports et documentation destinés à la première Réunion des États Parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires	–	–	–	29
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>136</b>	<b>46</b>	<b>60</b>	<b>94</b>
7. Séances de la Première Commission	25	18	25	25
8. Séances de la Commission du désarmement	15	0	15	15
9. Séances plénières de la réunion plénière de haut niveau consacrée à la célébration et à la promotion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires	2	2	2	2
10. Réunion plénière de haut niveau consacrée à la célébration et à la promotion de la Journée internationale contre les essais nucléaires	2	1	2	2
11. Consultations et réunions d'avant-session de la (dixième) Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020	76	25	–	–
12. Séances de la Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de son Bureau	–	–	2	–
13. Réunions de la quatrième Conférence des zones exemptes d'armes nucléaires et de la Mongolie	2	–	–	–
14. Réunions de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive	14	–	–	10
15. Consultations et réunions d'avant-session de la première Réunion des États Parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires	–	–	–	10
16. Consultations et réunions d'avant-session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2025	–	–	14	30
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>30</b>	<b>12</b>	<b>24</b>	<b>35</b>
17. Ateliers organisés afin de tirer des enseignements des activités du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies	3	3	–	–
18. Réunions intersessions de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive	4	1	4	6

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
19. Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques, biologiques et à toxines : séances, cours de formation aux enquêtes concernant les armes chimiques et mise à jour de la liste d'experts	17	8	20	29
20. Réunions à l'échelle régionale et séminaires thématiques organisés pour préparer la (dixième) Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020	6	–	–	–

#### C. Activités de fond

**Bons offices** : activités d'information sur le désarmement et la non-prolifération des armes de destruction massive menées par le Secrétaire général et la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement ; exposés de la Haute-Représentante au Conseil de sécurité sur la mise en œuvre de la résolution [2118 \(2013\)](#).

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : formulation de conseils impartiaux sur des questions techniques, de fond et de procédure à l'intention des États Membres ; participation d'experts à des séminaires, des ateliers et des conférences organisés par des États Membres et la société civile ; allocutions prononcées et autres activités d'information et de sensibilisation menées par le Secrétaire général, la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement et d'autres membres du Service des armes de destruction massive.

#### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : production de publications ad hoc ; rapport final du projet mené par le Bureau des affaires de désarmement pour tirer des enseignements des activités du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU ; fiches d'information sur le désarmement concernant les armes de destruction massive et sur les traités correspondants ; organisation de manifestations parallèles en marge des conférences des Nations Unies pertinentes et organisation de conférences ad hoc.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : mise à jour du site Web et des plateformes de médias sociaux du Bureau des affaires de désarmement en ce qui concerne les questions relatives aux armes de destruction massive ; site Web consacré au renforcement de la coordination et de la coopération entre les zones exemptes d'armes nucléaires ; nouveau site Web consacré à la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

## Sous-programme 3 Armes classiques

### Objectif

3.6 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir le renforcement de la confiance et de la transparence entre les États Membres dans le domaine des armes classiques et faciliter leurs délibérations consacrées à la réglementation et à la limitation des armes classiques, en tenant compte du besoin légitime qu'ont les États de se défendre.

### Produits

3.7 On trouvera dans le tableau 3.3 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 3.3

**Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>13</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>14</b>
1. Rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les armes classiques, les transferts d'armes, les dépenses militaires, les armes légères et de petit calibre, le désarmement et le développement	7	7	6	7
2. Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur les armes légères et de petit calibre	–	–	1	–
3. Rapports et autres documents concernant le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects	6	–	–	6
4. Rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur le Registre des armes classiques	–	–	–	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>69</b>	<b>28</b>	<b>39</b>	<b>69</b>
5. Séances de la Première Commission	25	18	25	25
6. Réunions du Groupe d'experts gouvernementaux sur le Registre des armes classiques	–	–	10	30
7. Réunions du Groupe d'experts gouvernementaux sur les munitions	30	10	–	–
8. Réunion de la septième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites adopté au titre du Programme d'action sur les armes légères	14	–	–	–
9. Réunion de la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites adopté au titre du Programme d'action sur les armes légères	–	–	–	10
10. Consultations entre les États Membres à la suite de la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action sur les armes légères	–	–	4	4
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>
11. Cours de formation et tests d'aptitudes sur les Directives techniques internationales sur les munitions	–	–	–	1
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : réunions d'information à l'intention des représentants sur les instruments de transparence des Nations Unies (Registre des armes classiques et Rapport des Nations Unies sur les dépenses				

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

militaires) et en vue de la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action sur les armes légères ; réunions du Comité d'examen technique du programme SaferGuard.

#### D. Activités de communication

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : sites Web, enregistrant plus d'un million de visites par an, et comptes sur les médias sociaux, enregistrant au total plus de 20 000 abonnés ; mise à jour et maintenance continues de plateformes d'information intégrées sur les armes classiques et de systèmes de communication d'informations en ligne concernant le commerce officiel des armes à l'échelle mondiale, les dépenses militaires, les mesures de confiance dans le domaine militaire et l'application du Programme d'action sur les armes légères, qui peuvent être utilisés à titre volontaire par tous les États Membres ; programme SaferGuard relatif aux munitions.

## Sous-programme 4 Information et sensibilisation

### Objectif

3.8 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire mieux comprendre et connaître aux États Membres et au public les questions relatives au désarmement, y compris par un travail de sensibilisation.

### Produits

3.9 On trouvera dans le tableau 3.4 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 3.4

#### Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

#### A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts

**Documentation destinée aux organes délibérants** (nombre de documents)

	<b>40</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>17</b>
1. Rapports du Secrétaire général, transmettant les vues des États Membres à l'Assemblée générale sur : les normes environnementales dans le contexte du désarmement et de la maîtrise des armements ; la promotion du multilatéralisme ; l'étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération ; le Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement ; le rôle de la science et de la technique ; les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace	28	6	6	6
2. Rapport du Secrétaire général sur les travaux du Conseil consultatif pour les questions de désarmement (y compris la documentation d'avant-session, de session et d'après-session)	12	10	10	10
3. Rapport du Secrétaire général sur les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale	–	–	1	–

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
4. Rapport d'activité du Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025)	–	–	–	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>54</b>	<b>30</b>	<b>26</b>	<b>32</b>
5. Réunions du Conseil consultatif pour les questions de désarmement	14	10	12	12
6. Réunions du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale	20	10	–	–
7. Réunions du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale	20	10	14	–
8. Réunions du Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025)	–	–	–	20
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
9. Formation des enseignants en matière de désarmement et de non-prolifération	1	1	1	1
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
10. Publications sur le désarmement, y compris l' <i>Annuaire des Nations Unies sur le désarmement</i> , études thématiques et autres publications périodiques ou non périodiques	8	12	8	8
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : base de données concernant l'état des accords sur le désarmement et la réglementation des armements, bibliothèque de référence sur le désarmement, bibliothèque de documents électroniques et centre de stockage en ligne des publications du Bureau des affaires de désarmement.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : dépliants, brochures, kits publicitaires, guides, affiches, fiches d'information sur le désarmement ; activités relatives au désarmement menées par le Messenger de la paix ; organisation de la participation des organisations non gouvernementales aux conférences sur le désarmement multilatéral et à des manifestations spéciales ; colloques et groupes de discussion sur les questions de désarmement, en particulier l'éducation concernant le désarmement et la non-prolifération ; séances d'information sur le désarmement destinées aux visiteurs ou à des groupes extérieurs ; séances de sensibilisation en matière de désarmement et de non-prolifération et formation du personnel enseignant ; ressources audiovisuelles, y compris des films, des manifestations et des expositions sur le désarmement et la non-prolifération.				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : articles d'opinion publiés dans des revues internationales, nationales et thématiques.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : site Web du Bureau des affaires de désarmement ; site Web sur l'éducation au désarmement ; site Web de l'initiative du Secrétaire général intitulée « Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement » ; version en ligne du bulletin d'information du Bureau des affaires de désarmement ; plateforme en ligne de Youth4Disarmament, site Web « UNODA Meetings Place » et site Web de l' <i>Annuaire des Nations Unies sur le désarmement</i> .				

## Sous-programme 5 Désarmement régional

### Objectif

3.10 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de progresser dans le désarmement à l'échelle mondiale et renforcer la paix et la sécurité internationales par des efforts et des initiatives de désarmement régionaux.

### Produits

3.11 On trouvera dans le tableau 3.5 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 3.5

#### Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
1. Rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement ; le renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée ; l'adoption de mesures de confiance à l'échelon régional et sous régional	5	5	5	5
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
2. Séances de la Première Commission	1	1	1	1
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>25</b>	<b>14</b>	<b>25</b>	<b>25</b>
3. Projets sur la maîtrise efficace des armes de petit calibre, y compris la sécurité physique et la gestion des stocks	15	8	15	15
4. Projets relatifs à la mise en œuvre de la résolution 65/69 de l'Assemblée générale sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements	6	3	6	6
5. Projets sur l'éducation à la paix et au désarmement, y compris des projets ciblant la jeunesse, axés sur les objectifs de développement durable	4	3	4	4
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>84</b>	<b>78</b>	<b>84</b>	<b>84</b>
6. Séminaires, ateliers et séances de formation et de renforcement des capacités sur les armes légères et de petit calibre	50	44	50	50
7. Séminaires, ateliers et séances de formation et de renforcement des capacités sur la non-prolifération des armes de destruction massive et la mise en œuvre et l'universalisation des instruments de non-prolifération et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité	30	30	30	30

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
8. Conférences internationales sur les questions de désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements	4	4	4	4
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
9. Publications de fond ou manuels sur les questions de désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements	2	2	2	2
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : formulation de conseils de fond sur des questions techniques et juridiques et organisation de formations sur la mise en œuvre effective des instruments pertinents, conformément aux mandats du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, à la demande des États Membres, d'organisations régionales et sous-régionales et d'organisations de la société civile en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : production et diffusion, sur le site Web du Bureau, de fiches d'information sur le travail des centres régionaux et du bureau de liaison de Vienne ; organisation d'événements de sensibilisation à l'intention de groupes de jeunes et de groupes s'intéressant aux questions de genre, ainsi que d'autres parties prenantes.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : mise à jour et maintenance du site Web, lequel attire plus de 500 000 visiteurs uniques par an, et des comptes sur les médias sociaux, auxquels sont abonnées plus de 11 000 personnes au total.				

## Programme 4

### Opérations de maintien de la paix

#### Département des opérations de paix

##### Textes des organes délibérants définissant les mandats

4.1 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme, qui est également guidé dans ses fonctions liées aux opérations de maintien de la paix par les mandats confiés à des missions spécifiques par le Conseil de sécurité.

##### *Résolutions de l'Assemblée générale*

49/37 ; 74/277	Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects	61/279 ; 65/290	Renforcement des capacités de l'Organisation des Nations Unies sur le plan de la conduite des opérations de maintien de la paix et de l'appui à leur fournir
58/296	Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies	70/262	Examen du dispositif de consolidation de la paix
		72/199	Restructuration du pilier Paix et sécurité de l'Organisation des Nations Unies
		74/80	Assistance à la lutte antimines

##### *Résolutions du Conseil de sécurité*

1325 (2000)	2365 (2017)
1894 (2009)	2382 (2017)
2151 (2014)	2436 (2018)
2185 (2014)	2447 (2018)
2250 (2015)	2518 (2020)
2272 (2016)	2553 (2020)
2282 (2016)	

## Programme de travail

### Sous-programme 1

#### Opérations

##### Objectif

4.2 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer l'exécution efficace et efficiente de toutes les décisions du Conseil de sécurité concernant la planification, la mise en place et la réorganisation des opérations de paix ainsi que l'application effective des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, afin de maintenir la paix et la sécurité internationales.

##### Produits

4.3 On trouvera dans le tableau 4.1 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 4.1

**Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>119</b>	<b>98</b>	<b>94</b>	<b>92</b>
1. Rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur les questions liées aux opérations de maintien de la paix	40	41	36	34
2. Lettres adressées à la présidence du Conseil de sécurité par le Secrétaire général	33	20	20	20
3. Exposés oraux au Conseil de sécurité sur les questions relatives au maintien de la paix	46	37	38	38
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>13</b>
4. Atelier destiné aux chefs de la composante politique de toutes les opérations de maintien de la paix	5	–	5	5
5. Ateliers sur les stratégies politiques régionales et sous-régionales pour le maintien de la paix au Moyen-Orient	3	–	3	3
6. Ateliers sur les stratégies politiques régionales et sous-régionales pour le maintien de la paix en Afrique	10	1	5	5
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : fourniture de conseils d'experts et d'informations à quelque 120 pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police sur différents aspects des opérations de maintien de la paix ; consultations avec 5 organisations régionales et entre elles visant à promouvoir l'accroissement des capacités régionales de maintien de la paix pour certaines opérations ; fourniture de conseils spécialisés sur les questions de maintien de la paix à au moins 120 missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies, aux institutions de Bretton Woods, à 13 organisations internationales et régionales qui s'occupent de gouvernance et de sécurité et aux organisations non gouvernementales.				

## Sous-programme 2

### Questions militaires

#### Objectif

4.4 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de maintenir la paix et la sécurité internationales grâce à l'efficacité des composantes militaires des opérations de maintien de la paix.

#### Produits

4.5 On trouvera dans le tableau 4.2 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 4.2

**Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>131</b>	<b>72</b>	<b>164</b>	<b>178</b>
1. Sessions de formation des officiers supérieurs : formation préalable au déploiement, présentation d'exposés après leur nomination et orientation intensive	48	26	48	44
2. Sessions de formation avec exercice de poste de commandement aux quartiers généraux des forces	5	5	13	25
3. Sessions de formation sur l'élaboration, la révision et l'application des nouveaux documents directifs et directives militaires	20	15	25	25
4. Sessions de formation sur les questions de genre dans les opérations de maintien de la paix	10	7	25	25
5. Sessions de formation visant à améliorer la capacité d'appréciation des situations et à renforcer l'efficacité des composantes militaires, destinées aux responsables opérationnels et tactiques (chefs des composantes militaires, commandants de secteur, chefs d'état-major des forces et commandants des bataillons d'infanterie)	20	7	25	35
6. Sessions de formation sur la collecte et l'analyse de l'information/du renseignement dans le cadre du maintien de la paix	28	12	24	24
7. Sessions de formation sur la gestion des armes et des munitions	–	–	4	–
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>91</b>	<b>103</b>	<b>93</b>	<b>106</b>
8. Rapports d'analyse stratégique sur les grands changements opérationnels survenant dans les opérations de maintien de la paix et sur l'évolution de la situation dans les zones de conflit	40	52	40	40
9. Rapports d'évaluation des quartiers généraux des forces	–	–	–	2
10. Plans militaires stratégiques pour les nouvelles opérations de maintien de la paix et celles auxquelles d'importants changements ont été apportés	4	10	4	6
11. Rapports actualisés d'évaluation des menaces	13	9	13	12
12. Rapports sur les besoins opérationnels et les moyens des pays fournisseurs de contingents et recommandations formulées à l'issue de visites préalables au déploiement et de missions d'évaluation et de conseil opérationnel	20	17	20	20
13. Rapports de validation des compétences militaires	–	–	–	10
14. Rapports mensuels sur le déploiement de forces militaires, d'observateurs et de personnel du quartier général, l'accent étant mis sur les activités visant à équilibrer les effectifs de femmes et d'hommes	12	12	12	12
15. Notes d'orientation, documents directifs et instructions permanentes relatifs aux composantes militaires des opérations de maintien de la paix	2	3	4	4
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : présentation de 120 exposés aux pays fournisseurs de contingents et au Comité d'état-major sur tous les aspects militaires des opérations de maintien de la paix ; échanges stratégiques avec 10 États Membres et 3 organisations régionales sur les aspects militaires des négociations de paix, des				

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
accords, des opérations de maintien de la paix et de la planification stratégique et opérationnelle ; maintien de renforts organisés comprenant un noyau de militaires ou une équipe d'appui de jusqu'à 14 officiers militaires détachés pouvant être déployés dans les 90 jours dans des missions nouvelles ou en cours.				
<b>Bases de données et autres supports numériques</b> : actualisation de l'information sur les unités enregistrées dans le Système de préparation des moyens de maintien de la paix par 60 pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police; développement d'un système de gestion des performances militaires.				

### Sous-programme 3

#### État de droit et institutions chargées de la sécurité

#### Objectif

4.6 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'aider à renforcer l'état de droit et la gouvernance du secteur de la sécurité afin de concourir au maintien de la paix et de la sécurité internationales dans les pays où est déployée une opération de maintien de la paix ou une mission politique spéciale et dans les autres pays où cela aurait été autorisé, ou demandé par l'État Membre concerné, en stricte conformité avec la Charte des Nations Unies.

#### Produits

4.7 On trouvera dans le tableau 4.3 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 4.3

#### Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>13</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>18</b>
1. Réunions d'information à l'intention des États Membres sur des questions intéressant la police dans le contexte de telle ou telle mission	12	12	13	14
2. Réunions d'information à l'intention des États Membres sur la lutte antimines	1	4	4	4
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>22</b>	<b>30</b>	<b>24</b>	<b>33</b>
3. Projets portant sur les compétences techniques en matière de police, dont celles concernant la planification et les réformes, à l'intention des missions et intervenants de terrain	3	3	3	3
4. Visites préalables au déploiement dans les États Membres pour évaluer les besoins en matière de police et les capacités et ressources nécessaires	5	5	5	5

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
5. Activités d'appui technique à l'élaboration et à la gestion de programmes à l'usage des systèmes judiciaire et pénitentiaire	2	2	2	2
6. Missions d'évaluation des activités de lutte antimines <sup>a</sup> (appui technique et consultatif à l'intention des missions et des États Membres)	3	3	3	3
7. Déploiement de moyens de lutte antimines dans le cadre de l'action humanitaire	1	–	1	1
8. Activités d'appui à la coordination de l'action de sensibilisation aux risques menées dans le cadre des programmes de lutte antimines	5	14	5	14
9. Projets financés par des donateurs associant de multiples parties prenantes et visant à favoriser la mise en œuvre des politiques et stratégies de réforme du secteur de la sécurité	3	3	3	3
10. Visites d'assistance technique concernant le désarmement, la démobilisation et la réintégration et la réduction de la violence de proximité	–	–	2	2
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>63</b>	<b>47</b>	<b>63</b>	<b>63</b>
11. Séminaires à l'intention des pays fournisseurs de personnel de police portant sur les mécanismes de sélection nationale aux fins de la préparation, du déploiement et de la formation du personnel et des unités de police	47	47	47	47
12. Séances de formation à l'intention des futurs chefs des composantes Police	6	–	6	6
13. Séances de formation et ateliers à l'intention des spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires, y compris formation préalable au déploiement des spécialistes des questions pénitentiaires	10	–	10	10
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
14. Rapport annuel multidonateurs sur les activités du Service de la lutte antimines	1	1	1	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>21</b>	<b>23</b>	<b>20</b>	<b>23</b>
15. Orientations générales sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration et sur la réduction de la violence de proximité à l'intention des autorités nationales	3	3	3	3
16. Documents techniques sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration et la réduction de la violence de proximité	3	3	2	4
17. Études des capacités policières stratégiques, plans d'opérations policières, instructions permanentes et concepts d'opération pour les composantes Police	6	6	6	6
18. Orientations, directives et manuels sur les activités de police à l'usage des pays fournisseurs de personnel de police, de la Police des Nations Unies et des autorités nationales	4	4	4	4
19. Orientations et appui stratégique ou rapports sur les enseignements tirés de l'expérience visant à renforcer l'appui dans les domaines judiciaire et pénitentiaire	1	1	1	1
20. Orientations, normes et directives relatives à la réforme du secteur de la sécurité, notamment du secteur de la défense, visant à faciliter la réforme de l'appareil national de sécurité	3	3	3	3
21. Documents techniques sur les questions de lutte antimines conçus pour les États Membres, les programmes de lutte antimines et les opérations de terrain	1	3	1	2

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : consultations et fourniture de conseils d'experts à 22 États Membres dans l'optique de renforcer les capacités de la police nationale et d'autres entités nationales de maintien de l'ordre ; consultations avec 47 groupes d'États Membres, organisations régionales et institutions spécialisées sur les activités de police ; consultations stratégiques avec 35 États Membres, y compris le Groupe des Amis du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration et sur la réduction de la violence de proximité ; fourniture d'orientations stratégiques et de conseils techniques à 20 États Membres en vue de renforcer les capacités des autorités nationales et des partenaires locaux en matière de lutte antimines ; conseils d'experts visant à faciliter la recherche de consensus sur les méthodes et modalités de réforme du secteur de la sécurité dans le contexte de la pérennisation de la paix ; consultations et conseils d'experts visant à mobiliser l'appui coordonné et intégré des États Membres et des partenaires en faveur de l'action nationale en matière judiciaire et pénitentiaire, notamment par l'intermédiaire de la Cellule mondiale de coordination.

**Bases de données et autres supports numériques** : actualisation de l'information sur les unités de police constituées qui ont été annoncées et enregistrées dans le Système de préparation des moyens de maintien de la paix et sur les autres questions relatives au personnel dans le système informatisé de gestion des ressources humaines.

### D. Activités de communication

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : publication en ligne, notamment sur les médias sociaux, de contenu concernant les activités menées dans le cadre du sous-programme.

<sup>a</sup> La lutte antimines peut recouvrir l'élimination de mines et de restes explosifs de guerre, des activités de sécurité, la gestion et la destruction de stocks d'armes et de munitions ou encore l'atténuation des risques posés par les engins explosifs improvisés.

## Sous-programme 4 Politiques, évaluation et formation

### Objectif

4.8 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'accroître la performance et l'efficacité des opérations de maintien de la paix.

### Produits

4.9 On trouvera dans le tableau 4.4 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 4.4

### Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

#### A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts

**Documentation destinée aux organes délibérants** (nombre de documents)

1                      1                      1                      1

1. Rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix

1                      1                      1                      1

**Services fonctionnels pour les réunions** (nombre de réunions de trois heures)

38                      37                      38                      38

2. Séances du Comité spécial des opérations de maintien de la paix

34                      33                      34                      34

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
3. Séances de la Quatrième Commission	4	4	4	4
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets) <sup>a</sup>	7	7	7	7
4. Projets de coopération technique visant à fournir un appui politique thématique en ce qui concerne la protection des civils, la protection de l'enfance, les affaires civiles, la violence sexuelle liée aux conflits, la planification des politiques, les partenariats et la constitution des forces	7	7	7	7
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>452</b>	<b>402</b>	<b>488</b>	<b>421</b>
5. Activités organisées à l'intention des États Membres, des institutions régionales de formation et de politique de maintien de la paix et des missions sur le terrain et consistant à fournir une orientation stratégique, une formation des formateurs et à appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des programmes, des méthodes de formation et des supports et le recensement des lacunes en matière de formation	378	382	419	365
6. Programmes de direction, de gestion et d'administration élaborés et exécutés à l'intention du personnel civil et en tenue des missions sur le terrain et des bureaux d'appui, des États Membres et des organisations régionales	58	14	53	45
7. Ateliers à l'intention des conseillers et coordonnateurs spécialisés des missions aux fins du partage des connaissances et de la formation sur des questions transversales liées au maintien de la paix	10	5	10	10
8. Ateliers à l'intention de l'Union européenne et de ses États membres concernant un système de rotation informel à l'appui des opérations de maintien de la paix des Nations Unies	6	1	6	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>34</b>	<b>32</b>	<b>38</b>	<b>38</b>
9. Documents d'orientation, instructions permanentes, rapports techniques, rapports sur les enseignements tirés de l'expérience et matériel de formation établis à l'intention des États Membres et des missions sur le terrain	30	28	34	34
10. Rapports établis sur les moyens nécessaires aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies	4	4	4	4
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultation, conseil et action en faveur de telle ou telle cause</b> : réunions d'information et présentations aux États Membres et aux groupes régionaux sur les questions de maintien de la paix ; fourniture de conseils spécialisés sur les questions de maintien de la paix aux missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies, aux institutions de Bretton Woods, aux organisations internationales et régionales et aux organisations non gouvernementales.				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : mise à jour et maintenance du Système de préparation des moyens de maintien de la paix, du système de gestion des connaissances relatives aux unités mises à disposition par les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et de la base de données sur les pratiques et politiques et accès de tous les États Membres au Portail de ressources sur le maintien de la paix.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : bulletins d'information sur la gestion des connaissances envoyés à 15 000 membres du personnel ; bulletins d'information sur la formation envoyés à 120 pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et à leurs établissements de formation.				

<sup>a</sup> Le produit a été révisé et comprend désormais les projets financés au moyen de ressources extrabudgétaires.

## Opérations de maintien de la paix

### Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

#### Textes des organes délibérants définissant les mandats

4.10 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve.

#### Résolutions du Conseil de sécurité

50 (1948)	Cessation des hostilités en Palestine	73 (1949)	Accords d'armistice conclus par les parties impliquées dans le conflit de Palestine
54 (1948)	Situation en Palestine		

### Objectif

4.11 L'objectif auquel la mission contribue est d'assurer le respect des conventions d'armistice de 1949 et des accords connexes.

### Produits

4.12 On trouvera dans le tableau 4.5 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 4.5

#### Produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>12</b>	<b>3</b>	<b>14</b>	<b>16</b>
1. Séminaires de l'équipe d'analyse	2	2	2	2
2. Séminaires (demandés par des États Membres et des organisations internationales)	10	1	12	14
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : liaison au niveau stratégique avec les autorités en Égypte, en Israël, en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne en vue d'évaluer la stabilité et les conditions de sécurité, l'incidence de l'évolution de la situation régionale, les perturbations potentielles entre les parties et dans les zones d'opérations, ainsi qu'avec les 27 pays fournisseurs de contingents, des représentants d'autres États Membres et des organisations et opérations des Nations Unies présentes dans la zone de la mission ; liaison et coordination avec des responsables en Égypte, en Israël, en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne et avec des représentants des autorités locales, des dirigeants communautaires, des interlocuteurs internationaux, des membres des opérations des Nations Unies et des bureaux de pays.				
<b>Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête</b> : observations, patrouilles motorisées, rapports de situation et d'enquêtes quotidiens ; patrouilles de surveillance motorisées et patrouilles de formation aux activités de familiarisation avec la zone.				
<b>E. Activités d'appui</b>				
<b>Administration</b> : comptes rendus de situation hebdomadaires, mensuels et annuels ; évaluation analytique et rapports et exposés thématiques ; fiches d'information trimestrielles sur chaque pays visé par le mandat ; rapports opérationnels tactiques, notamment rapports opérationnels quotidiens, comptes rendus d'incidents et rapports d'enquête ; gestion et coordination des accords d'appui entre les missions conclus avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de				

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) ; formation initiale mensuelle dispensée aux nouveaux observateurs militaires avant leur déploiement à la FNUOD et à la FINUL.				

## Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan

### Textes des organes délibérants définissant les mandats

4.13 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP).

#### Résolutions du Conseil de sécurité

39 (1948)	Création de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, chargée d'enquêter sur le conflit et d'assurer la médiation	307 (1971)	Observation d'un cessez-le-feu durable et de l'arrêt des hostilités au Jammu-et-Cachemire
47 (1948)	Rétablissement de la paix et de l'ordre public dans l'État de Jammu-et-Cachemire et organisation d'un plébiscite		

### Objectif

4.14 L'objectif auquel l'UNMOGIP contribue est de veiller à ce que les faits nouveaux concernant les violations du cessez-le-feu le long de la ligne de contrôle soient suivis conformément à son mandat, énoncé dans la résolution [307 \(1971\)](#) du Conseil de sécurité.

### Produits

4.15 On trouvera dans le tableau 4.6 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 4.6

#### Produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)				
	12	5	12	12
1. Activités de communication avec des personnalités et des responsables clés des pays hôtes	12	5	12	12
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : connectivité du système de classement et d'archivage des documents.				

---

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

---

**D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : information et sensibilisation au moyen de publicités, de brochures et de caravanes de la paix.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : mobilisation des médias.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : développement et amélioration du site Web.

---

## **Programme 5**

### **Utilisations pacifiques de l'espace**

#### **Orientations générales**

##### **Mandats et considérations générales**

5.1 Le Bureau des affaires spatiales a pour mission de faire avancer la coopération internationale dans le domaine spatial. Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, dont les résolutions [1472 A \(XIV\)](#) et [74/82](#), sur la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace, la résolution [75/69](#), sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, le cas échéant, et la résolution [75/92](#), sur la continuité des travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires.

5.2 Les principales fonctions du Bureau consistent à : a) assurer le secrétariat du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires [résolution [1472 A \(XIV\)](#)], le secrétariat exécutif du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite et de son forum des fournisseurs (résolutions [61/111](#) et [64/86](#)) et le secrétariat du Groupe consultatif pour la planification des missions spatiales (résolution [71/90](#)) ; b) mettre en œuvre le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales (résolutions [2601 \(XXIV\)](#) et [37/90](#)) et le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER) (résolution [61/110](#)) ; c) gérer le Registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique [résolutions [1721 B \(XVI\)](#) et [3235 \(XXIX\)](#)] ; d) exécuter les tâches incombant au Secrétaire général en vertu des traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique et des résolutions connexes (résolutions [2222 \(XXI\)](#), [2345 \(XXII\)](#), [2777 \(XXVI\)](#), [3235 \(XXIX\)](#), [34/68](#), [37/92](#), [41/65](#), [47/68](#), [59/115](#) et [62/101](#)).

5.3 L'avènement des nouvelles technologies et le nombre croissant d'acteurs ont pour effet de modifier rapidement la structure et la nature des activités spatiales. Dans l'exercice des fonctions qui lui incombent au titre du programme, le Bureau tiendra notamment compte dans l'exécution de celui-ci de la complexité croissante de l'environnement, de l'intérêt que présentent les sciences et techniques spatiales et leurs applications pour la réalisation des objectifs arrêtés au niveau mondial ainsi que de la nécessité de garantir la viabilité à long terme des activités spatiales.

#### **Programme de travail**

##### **Objectif**

5.4 L'objectif auquel le programme contribue est de resserrer la coopération internationale dans la conduite des activités spatiales à des fins pacifiques et de promouvoir l'utilisation des sciences et techniques spatiales et de leurs applications.

##### **Stratégie**

5.5 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau des affaires spatiales continuera de collaborer avec les États Membres afin de promouvoir la coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace, notamment en assurant des

services fonctionnels et des services de secrétariat au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, au Sous-Comité scientifique et technique, au Sous-Comité juridique et aux groupes de travail qui leur sont rattachés, y compris au Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales. Dans le cadre de son plan de travail quinquennal, le Groupe de travail aura pour objectifs : a) de recenser et d'examiner les défis que présente la viabilité à long terme des activités spatiales et d'étudier la possibilité d'adopter de nouvelles lignes directrices à cet égard ; b) de favoriser les échanges de données d'expérience, de pratiques et d'enseignements tirés de la mise en œuvre à titre volontaire, par les pays, des lignes directrices adoptées ; c) de mener des activités d'information et de renforcement des capacités, en particulier auprès des nations spatiales émergentes et des pays en développement. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est la principale instance de dialogue institutionnalisé continu sur les questions relatives à l'application et à l'examen des lignes directrices. Par ailleurs, le Bureau apportera un soutien et fournira des services au Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite et à son forum des fournisseurs ainsi qu'au Groupe consultatif pour la planification des missions spatiales.

5.6 Le Bureau prévoit également de travailler avec les États Membres, des entités intergouvernementales et non gouvernementales et d'autres partenaires pour mettre en œuvre certaines initiatives et activités visant à prôner une utilisation responsable de l'espace, notamment par : a) la mise en œuvre du régime international régissant les activités spatiales ; b) l'immatriculation des objets lancés dans l'espace ; c) la réduction des débris spatiaux ; d) les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, le cas échéant ; e) les services civils de positionnement, de navigation et de mesure du temps par satellite et d'autres services par satellite à valeur ajoutée, qui aideront les États Membres à progresser vers l'objectif d'un espace plus sûr et plus durable.

5.7 Conformément à son mandat, le Bureau organisera des ateliers, des séminaires, des séances de formation, des missions de conseil technique et d'autres initiatives et fournira un appui et d'autres services de façon à aider les États à : a) se doter de capacités ou renforcer celles qu'ils possèdent déjà dans des domaines tels que le droit de l'espace et les politiques spatiales, la viabilité des activités spatiales, les changements climatiques, la surveillance de l'environnement, la gestion des ressources naturelles, la santé mondiale, les communications par satellite, la météorologie spatiale, l'exploration spatiale, l'astronomie, les activités de recherche et sauvetage, la réduction des risques de catastrophe et les systèmes mondiaux de navigation par satellite ; b) promouvoir et développer la mise en commun des connaissances ; c) renforcer leurs institutions ; d) mettre en place des instances de collaboration dans le but qu'un plus grand nombre de pays, en particulier en développement, aient recours à des solutions spatiales en vue d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable.

5.8 Le Bureau compte également continuer d'apporter une aide aux centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales, qui ont été créés par l'Organisation des Nations Unies, à laquelle ils sont affiliés. Situés en Afrique (Maroc et Nigéria), en Asie et dans le Pacifique (Chine et Inde), en Amérique latine et dans les Caraïbes (Brésil et Mexique) et en Asie occidentale (Jordanie), ces centres ont notamment pour mission de dispenser un enseignement et une formation dans un ou plusieurs des domaines suivants : télédétection et systèmes d'information géographique ; applications des satellites de météorologie ; communications par satellite et systèmes de géopositionnement ; sciences de l'espace et de l'atmosphère ; systèmes mondiaux de navigation par satellite.

5.9 En outre, le Bureau continuera de mieux faire connaître les travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, ses propres activités et initiatives ainsi que les avantages découlant des activités spatiales, notamment en matière de développement durable. Pour cela, a) il organisera des activités d'information, en lien notamment avec la commémoration de grands événements historiques ou la célébration de journées internationales et d'autres manifestations et b) il élaborera et diffusera des publications, des documents et des supports de communication ou de formation.

5.10 Les produits et activités prévus par le Bureau pour 2022 s'inscrivent dans le cadre de stratégies renforcées tenant compte des enseignements tirés de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Les produits et activités prévus comprennent : la fourniture d'une assistance et de services de renforcement des capacités dans le domaine de l'utilisation des techniques spatiales aux fins d'un relèvement résilient ; l'élargissement de l'offre de cours en ligne et l'élaboration de supports de formation ; le recours accru aux experts nationaux, lorsque c'est possible, en vue d'assurer la continuité des services.

5.11 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

a) une meilleure compréhension, acceptation et application du régime juridique international régissant les activités spatiales ;

b) un meilleur accès à l'espace et le renforcement de la capacité des pays, en particulier en développement, d'utiliser les sciences et techniques spatiales ainsi que leurs applications, en vue notamment de parvenir au développement durable ;

c) une coopération accrue et une meilleure compatibilité et interopérabilité des systèmes mondiaux de navigation par satellite ;

d) une meilleure compréhension des divers types d'informations et de services spatiaux, un accès renforcé à ces informations et services et une capacité accrue de les utiliser aux fins de la réduction des risques de catastrophe et des interventions d'urgence ;

e) la consolidation des relations de coopération et l'établissement de nouveaux partenariats dans le but de tirer le meilleur parti des ressources disponibles et de trouver des moyens de rendre les capacités spatiales plus accessibles pour tout le monde.

## **Facteurs externes pour 2022**

5.12 En ce qui concerne les facteurs externes, l'hypothèse ci-après a été retenue lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 : les parties prenantes peuvent continuer d'aider le Bureau des affaires spatiales à mettre en œuvre le programme, notamment à exécuter les activités prévues, ainsi qu'à répondre aux besoins découlant de l'évolution rapide de la structure et de la nature des activités spatiales et sont disposées à le faire.

5.13 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.

5.14 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Bureau entend, conformément à son mandat, continuer de tirer parti des partenariats qu'il a noués avec des organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales, y compris des agences spatiales, entreprises, universités, institutions et autres entités liées à l'espace, afin d'examiner les moyens d'être mieux à même de répondre, maintenant et à l'avenir, aux demandes des pays, en particulier des pays en développement, qui sont de plus en plus nombreux à souhaiter être capables d'utiliser les sciences et techniques spatiales et leurs applications. Il entend également établir de nouvelles relations de coopération, notamment avec le secteur privé, pour définir de nouveaux moyens d'offrir à tous un accès à l'espace et faire en sorte que tout le monde puisse profiter des avantages découlant des activités spatiales. À cet égard, le Bureau renforcera la transparence en ce qui concerne ses activités relatives au programme et informera régulièrement le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique des projets en cours d'exécution ainsi que de ses partenariats avec les agences spatiales, les organisations gouvernementales et non gouvernementales et le secteur privé.

5.15 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau continuera de diriger la Réunion interorganisations sur les activités spatiales (ONU-Espace), qui favorise la coordination et la coopération entre les entités participantes. Par l'intermédiaire de ce mécanisme, il s'emploiera à accroître la cohérence et la synergie des travaux menés dans le domaine de l'espace par les entités des Nations Unies, y compris en mettant en place des initiatives bilatérales sur des sujets d'intérêt mutuel.

5.16 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, comme en témoigne le fait qu'en 2020, à l'occasion de la Journée internationale des femmes et des filles de science, il a lancé la plateforme Space4Women, site Web dont le but est de promouvoir l'avancement des femmes dans le domaine spatial et de mieux sensibiliser à l'importance des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) dans l'enseignement. Cette plateforme comprend un programme de mentorat permettant de mettre en relation des spécialistes de différentes disciplines et originaires de diverses régions qui travaillent dans le secteur spatial avec des femmes et des filles aspirant à une carrière dans le domaine des STIM afin de les inspirer, de les guider et de les encourager. En outre, le Bureau a également élaboré, à l'intention de son personnel, un ensemble de lignes directrices visant à accroître la participation des femmes aux manifestations et aux activités qu'il organise. Ces directives continueront d'être systématiquement appliquées.

5.17 Le Bureau s'attachera à intégrer, dans son programme d'activités, la question de l'inclusion des personnes en situation de handicap. À cette fin, il collaborera avec des associations et organismes spécialisés, en mobilisant notamment les décideurs, en vue de faciliter et de soutenir les initiatives visant une plus grande ouverture des sciences spatiales et afin d'améliorer les perspectives de carrière dans les STIM pour les personnes en situation de handicap.

## **Activités d'évaluation**

5.18 Aucune auto-évaluation n'a été menée à bien en 2020. L'auto-évaluation du bureau de Beijing d'UN-SPIDER a été lancée au second semestre 2020 et sera achevée en 2021 ; les conclusions devraient être intégrées dans le plan de travail annuel du bureau de Beijing et dans la stratégie pour la période 2021-2024.

5.19 Le Bureau prévoit de conduire, en 2022, une auto-évaluation de ses besoins en matière d'informatique et de communications, le but étant de consolider ses sites Web,

bases de données et portails et de les mettre en conformité avec les politiques et directives de l'ONU relatives à la rationalisation des sites Web et au respect des normes.

## **Exécution du programme en 2020**

5.20 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Améliorer l'accès au développement des capacités pendant la pandémie**

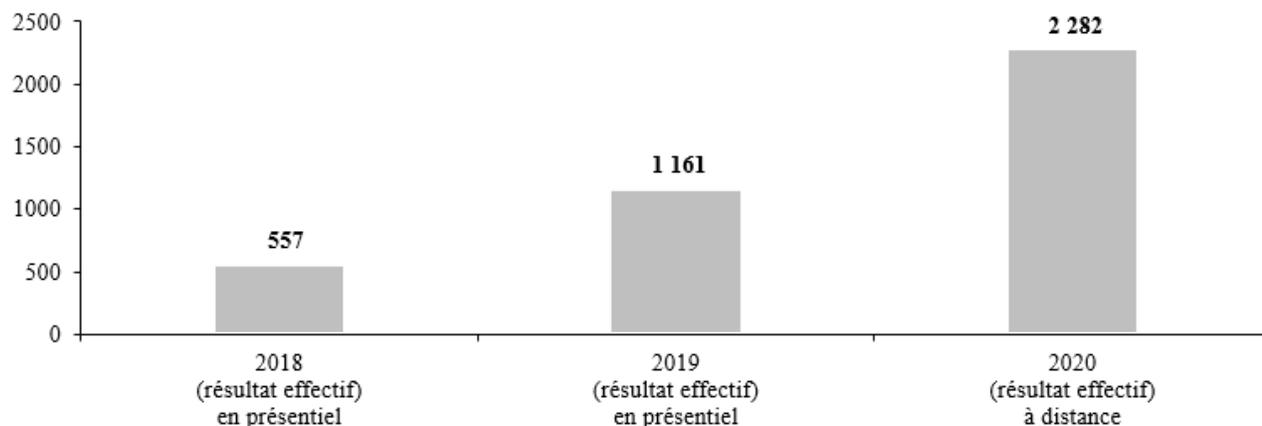
5.21 L'une des principales fonctions du Bureau consiste, chaque année, à organiser des activités et initiatives et à fournir des services visant à aider les États Membres intéressés, à leur demande, en particulier les pays en développement, à se doter de capacités accrues dans le domaine des sciences et techniques spatiales et de leurs applications. La pandémie de COVID-19 ayant bouleversé de façon inattendue ses méthodes de travail et opérations bien établies, le Bureau a dû s'adapter et trouver des solutions réalisables afin d'honorer ses engagements. Ainsi, il a décidé d'organiser en ligne certaines activités, comme celles sur le droit de l'espace et les politiques spatiales, l'atelier sur l'utilisation des applications spatiales aux fins de l'action climatique ou encore le Forum mondial de l'espace, qui a contribué à favoriser le dialogue et l'échange de bonnes pratiques et à renforcer les partenariats et la collaboration interinstitutions. Cela a permis à un plus grand nombre de personnes de participer aux manifestations en question et, grâce aux modalités d'organisation plus souples, il a été possible d'adapter davantage les activités d'apprentissage aux différents besoins.

5.22 De plus, le Bureau a élaboré et exécuté de nouvelles activités en ligne, y compris une série de webinaires sur l'économie spatiale et des séances de formation visant à aider les équipes et les participants issus de pays en développement à poser leur candidature au titre de l'initiative « Accès à l'espace pour tous ». Par ailleurs, en collaboration avec les parties prenantes concernées, dont le Centre régional de formation aux sciences et technologies spatiales en Inde, il s'est attaché à accélérer l'élaboration et le déploiement d'un module de formation en ligne sur l'utilisation des applications géospatiales aux fins de la gestion des risques de catastrophe.

### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

5.23 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que 2 282 personnes ont participé à des manifestations (virtuelles), contre 1 161 personnes en 2019 et 557 en 2018 (en présentiel) (voir la figure 5.I).

Figure 5.I

**Mesure des résultats : nombre de personnes ayant participé à des manifestations pendant l'année****Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme**

5.24 En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour le Bureau des affaires spatiales. En particulier, elle a entraîné : a) l'annulation des sessions de deux organes intergouvernementaux, à savoir le Sous-Comité juridique et le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ; b) le report de la réunion du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite et de son forum des fournisseurs ; c) le report d'ONU-Espace et du forum public connexe ; d) en coordination avec les gouvernements organisateurs, le report (à après 2020) des séminaires, ateliers, activités de formation, offres de bourses et missions techniques consultatives ne pouvant pas être organisés en ligne ou par d'autres moyens. Ainsi, il a fallu reporter les activités d'appui aux équipes issues de deux pays en développement sélectionnées pour conduire des travaux de recherche et des expériences en hypergravité et en microgravité. Chaque fois que cela était possible, le Bureau a fait en sorte d'organiser les séminaires, ateliers et séances de formation en ligne et dispensé ses services de conseils techniques et juridiques lors de webinaires ou par d'autres moyens virtuels. En outre, dans le cadre de ses activités de renforcement des capacités nationales en matière d'utilisation de solutions spatiales aux fins de la réduction des risques de catastrophe et des interventions d'urgence, le Bureau a détaché deux experts recrutés sur le plan local dans les agences de gestion des catastrophes des pays concernés plutôt que de dépêcher une équipe de spécialistes dans ces pays. Il a par ailleurs organisé une série de webinaires sur l'économie spatiale, des réunions en ligne visant à aider les personnes originaires de pays en développement à préparer leurs candidatures aux possibilités offertes dans le cadre de l'initiative « Accès à l'espace pour tous » ainsi que des cours en ligne ouverts à toutes et à tous sur l'utilisation des applications géospatiales aux fins de la gestion des risques de catastrophe. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 2.

5.25 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, le Bureau a retenu de nouvelles possibilités et apporté des aménagements à certaines activités prévues, qui concourent aux objectifs du programme. Ainsi, il a créé, sur le portail de connaissances d'UN-SPIDER, une page consacrée aux interventions d'urgence face à la COVID-19, regroupant des exemples, issus d'organismes nationaux, d'organisations internationales et régionales, du milieu universitaire, de la société civile et du secteur privé, de la façon dont les techniques spatiales contribuent à la riposte. En complément de ce recueil de ressources, il a organisé un webinaire

intitulé « Space4Health ». Les nouveaux produits et les produits aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

5.26 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins des États Membres, le Bureau tirera parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Dans le cadre de son modèle visant à reconstruire en mieux, il mènera des ateliers et des activités de formation virtuels sur tel ou tel sujet, comme il l'a déjà fait en 2020 avec sa série consacrée à l'économie spatiale. En outre, il mettra au point de nouveaux supports de formation et organisera d'autres activités éducatives en ligne afin de faire profiter de ces possibilités à un nombre accru de participants originaires d'un plus grand nombre de pays.

## **Résultats escomptés pour 2022**

5.27 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### **Résultat 1 : ouvrir à tous les portes de l'espace<sup>1</sup>**

#### **Exécution du programme en 2020**

5.28 Le Bureau a continué d'aider, à leur demande, les États Membres intéressés à renforcer leur capacité d'utiliser les sciences et techniques spatiales et leurs applications, notamment à augmenter leurs capacités de mise au point de satellites. En partenariat avec le prestataire de services de lancement, le Bureau a sélectionné la prochaine équipe qui bénéficierait du programme (la première issue d'une organisation intergouvernementale régionale) et fourni un soutien technique continu aux États Membres construisant pour la première fois un petit satellite, avant la remise de celui-ci au prestataire en vue du lancement. En outre, en 2020, il a prolongé l'accord de partenariat, permettant ainsi la poursuite du programme et des possibilités offertes à ce titre jusqu'en 2024, et publié un avis concernant une possibilité supplémentaire, pour les États Membres intéressés, de mettre au point leur premier satellite sous les auspices de l'ONU.

5.29 Le travail effectué a permis au Guatemala de mettre au point son tout premier satellite en 2019 et de le mettre en orbite autour de la Terre en 2020 ; le nombre total de pays en développement s'étant dotés de capacités nationales de mise au point de satellites et ayant lancé leur premier satellite dans l'espace au titre du partenariat a ainsi été porté à deux, ce qui n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, qui était de trois pays. Cette cible n'a pas pu être atteinte en raison de la nécessité de trouver une nouvelle fenêtre de lancement afin de disposer de plus de temps pour achever la mise au point technique du satellite.

#### **Projet de plan-programme pour 2022**

5.30 Dans le cadre du programme et conformément au mandat fixé, le Bureau poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation, on apportera des aménagements au programme en prenant en considération la nécessité de renforcer l'appui apporté aux équipes qui ont réussi à intégrer le programme et de laisser plus

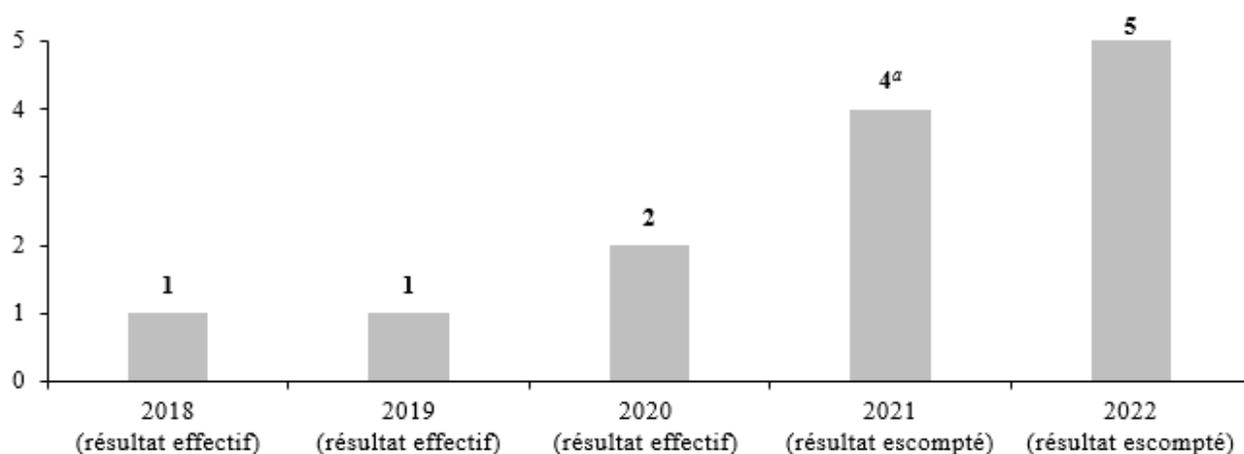
---

<sup>1</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 6)].

de temps pour mettre à l'essai les petits satellites et déterminer s'ils sont au point techniquement, afin de pouvoir les remettre au prestataire de lancement suffisamment en amont de la fenêtre de lancement prévue. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats mise à jour (voir la figure 5.II).

Figure 5.II

**Mesure des résultats : nombre total de pays en développement ayant lancé leur premier satellite dans l'espace**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : améliorer l'accès à l'espace<sup>2</sup>

### Exécution du programme en 2020

5.31 Le Bureau a poursuivi ses efforts visant à améliorer l'accès à l'espace en offrant aux pays la possibilité de développer leur capacité de construire et de lancer un petit satellite et de réaliser des expériences en hypergravité et en microgravité. Pour chacune de ces possibilités, il a organisé une série de manifestations en ligne dans le cadre desquelles il a fourni aux personnes et équipes intéressées des conseils techniques et leur a présenté les bonnes pratiques suivies par les précédents bénéficiaires afin de les aider à préparer leur candidature. En outre, en collaboration avec son prestataire de lancement, le Bureau a annoncé que trois équipes supplémentaires avaient été sélectionnées pour mener leurs expériences en orbite ; il a établi ou renouvelé des partenariats avec des parties prenantes en vue d'élargir les services aux États Membres et mené des activités de sensibilisation et d'information visant à garantir la conduite responsable des activités spatiales et l'immatriculation des objets lancés dans l'espace et à fournir aux nouveaux acteurs un soutien en matière de droit de l'espace et de politiques spatiales.

5.32 Le travail effectué a permis de porter à cinq le nombre d'États Membres ayant accédé à l'espace en 2020, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021, à savoir huit États Membres. En raison des restrictions de déplacement liées à la COVID-19, deux des équipes sélectionnées pour entreprendre des expériences en hypergravité et en microgravité n'ont pas pu mettre à profit les possibilités offertes. Le report, en 2020, du lancement du premier satellite

<sup>2</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

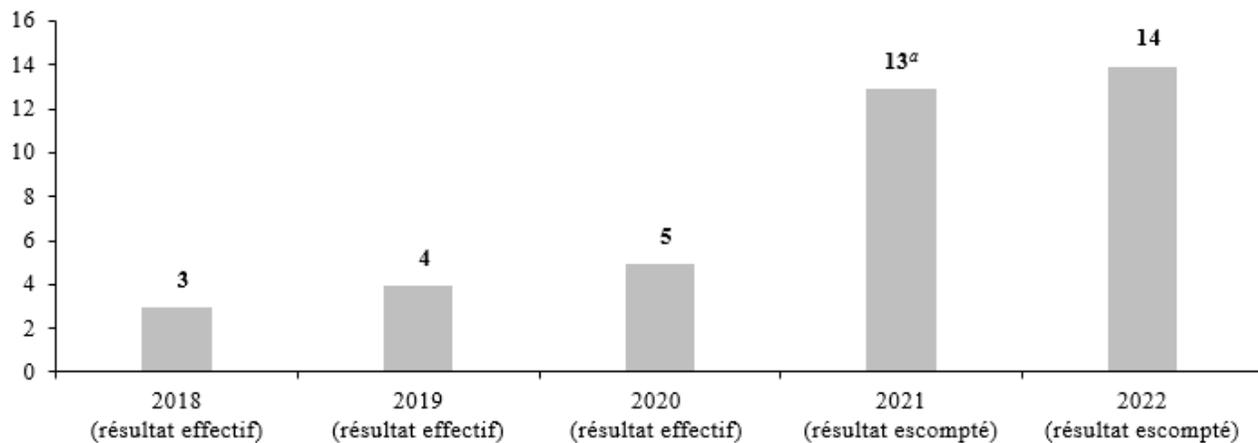
construit par le Guatemala (initialement prévu pour 2019) a également eu des conséquences.

### Projet de plan-programme pour 2022

5.33 Dans le cadre du programme et conformément au mandat fixé, le Bureau poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, le Bureau poursuivra ses efforts visant à élargir l'éventail des possibilités offertes aux pays en développement d'entreprendre des recherches de pointe, notamment d'exploiter une charge utile dans une station spatiale ou de recevoir des télescopes et des formations pour observer l'univers. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 5.III).

Figure 5.III

### Mesure des résultats : nombre total d'États Membres ayant accédé à l'espace



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : protection renforcée du spectre des systèmes mondiaux de navigation par satellite

#### Projet de plan-programme pour 2022

5.34 Les services de positionnement, de navigation et de synchronisation par satellite présentent de nombreux avantages et peuvent être utilisés dans des domaines aussi variés que ceux de l'agriculture de précision, des transactions bancaires (en raison, notamment, de l'exactitude des données temporelles fournies aux guichets bancaires automatisés) et de l'aviation (où ils permettent par exemple de s'appuyer sur des données de navigation fiables pour les manœuvres de décollage et d'atterrissage). Les systèmes mondiaux de navigation par satellite sont toutefois vulnérables aux interférences, notamment les signaux qu'émettent les stations de télévision, les réseaux de téléphonie mobile et les dispositifs de brouillage et de mystification de réseaux. Une bonne gestion du spectre (c'est-à-dire des fréquences) est donc essentielle pour garantir que les services qui dépendent de ces systèmes restent disponibles en permanence. Le Bureau, qui assure le secrétariat exécutif du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite, fournit des services en la matière et encourage les discussions et la coordination multilatérales, et organise des formations, des séminaires techniques et des ateliers régionaux sur

l'utilisation des technologies liées à ces systèmes, notamment en ce qui concerne la protection du spectre contre les interférences.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

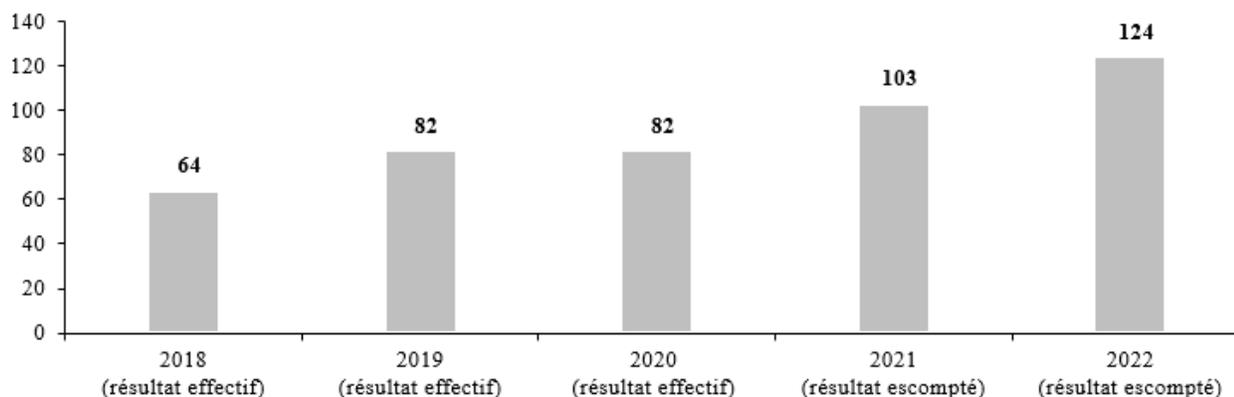
5.35 Les enseignements tirés par le Bureau, qui assure le secrétariat exécutif du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite, sont les suivants : il est nécessaire de soutenir les activités du Comité visant à faire mieux connaître et mieux comprendre l'importance de protéger le spectre ainsi que les mesures prises aux niveaux international et national pour réduire les erreurs de signaux et maximiser les performances des récepteurs des systèmes mondiaux de navigation par satellite, l'objectif étant d'accroître la fiabilité des fonctions de positionnement et de synchronisation, qui, combinées aux activités d'observation de la Terre, contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable. Compte tenu de ces enseignements, le Bureau entend s'attacher davantage, dans ses activités de renforcement des capacités, à encourager et à faciliter des discussions plus poussées entre les experts et les régulateurs, y compris dans les pays en développement, sur la protection du spectre ainsi que sur la détection et l'atténuation des interférences. Il s'emploiera en outre à élaborer du contenu, pédagogique et autre, sur la protection des signaux émis par les systèmes mondiaux de navigation par satellite, qui pourra être largement diffusé et inclus dans les programmes éducatifs des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU.

#### *Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

5.36 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le nombre de spécialistes (124 en 2022) se voyant offrir la possibilité d'être formés à la protection du spectre des systèmes mondiaux de navigation par satellite et à la détection et l'atténuation des interférences (voir la figure 5.IV).

Figure 5.IV

**Mesure des résultats : nombre total cumulé de spécialistes se voyant offrir la possibilité d'être formés à la protection du spectre des systèmes mondiaux de navigation par satellite et à la détection et l'atténuation des interférences**



#### **Textes des organes délibérants définissant les mandats**

5.37 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

1472 A (XIV)	Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	61/110	Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence
1721 B (XVI)	Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	61/111 ; 64/86 ; 71/90 ; 74/82	Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
2222 (XXI)	Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes	62/101	Recommandations visant à renforcer la pratique des États et des organisations internationales intergouvernementales concernant l'immatriculation des objets spatiaux
2345 (XXII)	Accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique	65/271 68/74	Journée internationale du vol spatial habité Recommandations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
2453 (XXIII)	Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	69/283	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)
2601 (XXIV)	Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
2777 (XXVI)	Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux	72/78	Déclaration sur le cinquantième anniversaire du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes
3234 (XXIX)	Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique		
3235 (XXIX)	Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique	72/79	Examen du cinquantenaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
34/68	Accord régissant les activités des États sur la lune et les autres corps célestes		
37/90	Deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	73/6	Cinquantenaire de la première Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique : l'espace comme moteur de développement durable
37/92	Principes régissant l'utilisation par les États de satellites artificiels de la Terre aux fins de la télévision directe internationale	74/115	Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement
41/65	Principes sur la télédétection		
47/68	Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace	75/36	Réduire les menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable
54/68	Troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	75/92	Continuité des travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires
59/2	Examen de l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	75/233	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
59/115	Application de la notion d'« État de lancement »		

*Décisions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*

1/CP.21 Adoption de l'Accord de Paris

## Produits

5.38 On trouvera dans le tableau ci-dessous les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

### Produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>95</b>	<b>66</b>	<b>90</b>	<b>90</b>
1. Rapports présentés au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, y compris à son sous-comité scientifique et technique et à son sous-comité juridique	95	66	90	90
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>74</b>	<b>27</b>	<b>62</b>	<b>62</b>
2. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
3. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
4. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
5. Séances de la Quatrième Commission et de son Groupe de travail plénier consacrées au point de l'ordre du jour intitulé « Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace »	3	3	3	3
6. Séances du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, y compris de son sous-comité scientifique et technique et de son sous-comité juridique	58	20	56	56
7. Consultations intersessions du Groupe de travail chargé du programme « Espace 2030 »	10	–	–	–
8. Consultations intersessions sur le Bureau pour le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales	–	1	–	–
<b>Services de conférence et de secrétariat pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>14</b>	<b>4</b>	<b>14</b>	<b>14</b>
9. Services de secrétariat exécutif fournis au Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite et à son forum des fournisseurs	10	–	10	10
10. Services de secrétariat fournis au Groupe consultatif pour la planification des missions spatiales	4	4	4	4
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>42</b>	<b>40</b>	<b>54</b>	<b>76</b>
11. Ateliers et réunions consultatives techniques sur le droit de l'espace, les politiques spatiales et d'autres aspects juridiques des activités spatiales, notamment à l'intention de nouveaux acteurs	3	8	3	15
12. Séminaires, ateliers et activités de formation et de recherche sur les sciences et techniques spatiales et leurs applications	20	14	24	24
13. Ateliers et séances de formation sur l'utilisation des techniques spatiales pour la gestion des catastrophes	11	11	19	30
14. Forum mondial de l'espace	4	2	4	3
15. Tables rondes et réunions sur l'espace pour les femmes	3	5	3	3

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
16. Forum public à l'intention des États Membres et des organismes des Nations Unies sur l'utilisation des techniques spatiales	1	–	1	1
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>8</b>
17. Publications sur les travaux et activités du Bureau et du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	5	1	5	8
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>39</b>	<b>55</b>	<b>54</b>	<b>59</b>
18. Informations fournies conformément aux traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique	4	8	4	4
19. Informations fournies conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique et à la résolution 1721 B (XVI) de l'Assemblée générale	35	47	50	55

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : appui normatif apporté au Groupe de travail C (sur la diffusion de l'information et le renforcement des capacités) du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite ; conseils d'experts, assistance technique et soutien et services consultatifs apportés aux États Membres, à leur demande, concernant : a) l'immatriculation de plus de 1 200 objets spatiaux lancés dans l'espace ; b) les sciences et techniques spatiales et leurs applications ; c) les activités pédagogiques et opérationnelles des six centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU ; d) l'utilisation d'informations d'origine spatiale dans les plans et politiques de gestion des catastrophes et les activités de gestion des risques, dans environ quatre États Membres ; e) les informations d'origine spatiale communiquées aux utilisateurs finaux, l'objectif étant d'appuyer les interventions d'urgence et les opérations humanitaires, dans au moins cinq pays en développement ; mise à disposition de bourses de longue durée pour participer à des programmes relevant du domaine des sciences et techniques spatiales et de leurs applications ; organisation de cours en ligne ouverts et de grande ampleur ; soutien normatif apporté au réseau Space4Women, dont les activités ont une portée mondiale et qui profite d'une grande diversité géographique ; services de secrétariat fournis à la session annuelle (deux jours) d'ONU-Espace.

**Bases de données et supports numériques** : tenue à jour des sites Web et bases de données suivantes : a) registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique ; b) informations fournies conformément aux traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique ; c) site Web du Bureau des affaires spatiales et bases de données connexes ; d) portail de connaissances d'UN-SPIDER ; e) portail du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite ; f) portail Space4Water ; g) recueil de solutions spatiales ; h) site Web du réseau Space4Women ; i) site Web de Space Sustainability ; j) recueil de textes de loi sur le droit spatial national.

### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : expositions mettant en lumière les avantages des techniques spatiales ; exposés sur les travaux menés par l'ONU dans le domaine spatial organisés à l'intention des États Membres, d'organisations intergouvernementales et d'entités non gouvernementales ; documents de promotion, de formation, de sensibilisation et d'information concernant les travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, les activités spatiales menées par les Nations Unies et les travaux du Bureau ; manifestations visant à célébrer des exploits ou des anniversaires d'événements liés au domaine spatial.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : communiqués et conférences de presse sur les travaux du Bureau ainsi que du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires, et sur certains domaines d'action du Bureau.

## Programme 6

### Affaires juridiques

#### Orientations générales

##### Mandats et considérations générales

6.1 Le Bureau des affaires juridiques est chargé d'apporter à l'Organisation un appui juridique centralisé et unifié. Il représente le Secrétaire général aux conférences juridiques et dans les procédures judiciaires. Il fournit en outre des services fonctionnels et des services de secrétariat aux organes qui s'occupent de droit international public, notamment l'Assemblée générale et sa sixième commission (commission juridique), la Commission du droit international et la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), ainsi que pour les séances plénières de l'Assemblée générale consacrées au droit de la mer et aux affaires maritimes. Il remplit enfin les fonctions de dépositaire du Secrétaire général à l'égard des traités multilatéraux et celles relatives à l'enregistrement et à la publication des traités assignées au Secrétariat par l'Article 102 de la Charte des Nations Unies. La structure administrative et les attributions principales du Bureau sont décrites dans la circulaire du Secrétaire général [ST/SGB/2021/1](#).

6.2 Le mandat du Bureau des affaires juridiques, service juridique central de l'Organisation (y compris des fonds et programmes ainsi que des organes conventionnels rattachés institutionnellement à l'Organisation), découle des Articles 13, 102, 104 et 105 et des autres dispositions applicables de la Charte ainsi que des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions, notamment la résolution [13 \(I\)](#) du 13 février 1946. Le Bureau s'acquitte de mandats découlant des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions de l'Assemblée, notamment la résolution [2205 \(XXI\)](#), par laquelle l'Assemblée a créé la CNUDCI pour encourager l'harmonisation et l'unification progressives du droit commercial international, la Division du droit commercial international du Bureau faisant office de secrétariat, et la résolution [68/70](#) sur les océans et le droit de la mer, dans laquelle l'Assemblée a décidé que le Bureau serait le coordonnateur d'ONU-Océans. De plus, le Secrétaire général de l'Organisation a nommé le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique de l'ONU secrétaire général de la conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale et, comme l'avait demandé l'Assemblée dans sa résolution [73/292](#), conseiller spécial sur les océans et les questions juridiques auprès des présidents de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.

##### Stratégie et facteurs externes pour 2022

6.3 Dans un monde de plus en plus interdépendant, où les États Membres se fondent sur le droit international pour agir et travailler ensemble à la réalisation des objectifs qui leur sont communs, les services dont le Bureau des affaires juridiques assure la prestation sont plus que jamais utiles. Soixante-quinze ans après sa création, le Bureau continue de répondre aux besoins de ses parties prenantes et de ses bénéficiaires,

apportant compétences juridiques spécialisées, mémoire institutionnelle, crédibilité et neutralité à l'exécution de son mandat varié et complexe.

6.4 Dans les difficiles circonstances actuelles, le Bureau des affaires juridiques continuera de répondre à la demande croissante en services juridiques qui émane du Secrétariat et des autres organes de l'Organisation, notamment en formulant des avis sur des questions liées à l'interprétation et à l'application des instruments juridiques internationaux et sur des questions générales de droit international public, afin que les considérations juridiques fassent partie intégrante de l'action de l'Organisation et du bon fonctionnement des organes principaux et subsidiaires qui la composent. Le Bureau continuera à répondre avec agilité à de nouveaux types de demandes concernant des questions de droit et de procédure afin d'assurer la continuité d'activité des différents organes intergouvernementaux des Nations Unies pendant la pandémie.

6.5 Le Bureau des affaires juridiques continuera à aider les États Membres à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris dans les circonstances créées par la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Il demeurera un partenaire clé du système des Nations Unies dans le cadre de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable.

6.6 Le Bureau des affaires juridiques continuera également de contribuer au développement de la justice et de la responsabilité internationales et de concourir par ses conseils juridiques à la mise en œuvre des réformes engagées par le Secrétaire général.

6.7 Le Bureau des affaires juridiques continuera en outre de contribuer à la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, que ces actes soient commis par des membres du personnel de l'Organisation ou de forces de sécurité non onusiennes déployées sur mandat de l'Organisation. Il joue un rôle important dans l'action menée par l'Organisation pour mieux donner suite aux allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles et pour amener les membres du personnel qui s'en seraient rendus coupables à répondre de leurs actes.

6.8 Le Bureau des affaires juridiques continuera de protéger au maximum les intérêts juridiques de l'Organisation et de réduire au minimum les sommes dont elle est redevable. Le Bureau continuera de donner des conseils sur les aspects juridiques découlant des activités opérationnelles de l'Organisation, notamment de ses missions de maintien de la paix, de ses missions politiques spéciales et autres, tout en fournissant également des services juridiques pour le règlement des différends de droit privé impliquant les opérations de l'Organisation, de ses organes et organismes subsidiaires ou de ses fonds et programmes administrés séparément.

6.9 Le Bureau des affaires juridiques continuera également de favoriser le développement progressif et la codification du droit international ainsi que la conclusion d'instruments juridiques promouvant le respect universel du droit international, notamment en continuant d'assurer le secrétariat de la Sixième Commission, ainsi qu'en fournissant un appui et des conseils spécialisés à la Commission du droit international, au Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation, à d'autres comités spéciaux ou ad hoc et aux conférences diplomatiques dans le cadre de l'examen et de l'élaboration d'instruments juridiques. La stratégie du Bureau continuera de consister à améliorer la diffusion du droit international au moyen des programmes de formation de la Médiathèque de droit international des Nations Unies et des grandes publications juridiques.

6.10 Le Bureau des affaires juridiques continuera par ailleurs d'appuyer les principaux processus relatifs aux océans et au droit de la mer et de favoriser la plus

grande participation des États à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et à ses accords d'application et à la mise en œuvre effective de ces instruments, ainsi que la réalisation des objectifs de développement durable liés à l'océan, en particulier en fournissant des services de secrétariat aux processus de l'Assemblée générale relatifs aux océans et à la Commission des limites du plateau continental. Le Bureau continuera également à mener des activités élargies de renforcement des capacités sur ce sujet, notamment en s'attachant à répondre aux besoins de renforcement des capacités des pays en développement et en tirant parti dans toute la mesure du possible des ressources numériques.

6.11 Le Bureau des affaires juridiques continuera à promouvoir l'harmonisation et la modernisation de règles matérielles du droit international privé qui régissent les transactions commerciales internationales, notamment en veillant à leur large adoption et application, en renforçant la coopération technique et en encourageant la participation des pays en développement aux travaux de nature législative de la CNUDCI. Le Bureau aidera les États Membres à élaborer des textes législatifs et non législatifs universellement acceptables (traités, lois types, guides législatifs, recommandations) en veillant à la qualité et à la cohérence de cette assistance et en ayant recours à des modalités de prestation qui tiennent compte des restrictions liées à la COVID-19, s'il y a lieu.

6.12 Le Bureau des affaires juridiques intensifiera l'utilisation des outils technologiques et autres moyens d'optimiser la prestation de ses services en matière de traités et de formalités conventionnelles grâce à son site Web correspondant. Il coopérera avec les États Membres, les institutions spécialisées, les programmes et bureaux des Nations Unies, les organes conventionnels et autres entités intervenant dans le domaine du droit des traités afin de promouvoir et de faire connaître plus largement le droit des traités, contribuant ainsi à empêcher que surviennent des difficultés dans l'interprétation et l'application des dispositions conventionnelles par les États contractants.

6.13 Pour l'établissement des produits et activités prévus pour 2022, le Bureau des affaires juridiques a tenu compte des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19. Les produits et activités prévus comprennent la fourniture d'un appui pour assurer la continuité des activités et, dans la mesure du possible, l'adaptation des programmes de renforcement des capacités, tant au niveau de leur mise en œuvre que de leur objet, afin de contribuer aux efforts de relèvement au niveau mondial. On trouvera des exemples de produits et d'activités prévus dans la partie relative aux sous-programmes 2 (Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies), 3 (Développement progressif et codification du droit international), 4 (Droit de la mer et affaires maritimes) et 5 (Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit commercial international). Le concours apporté pour aider les États Membres à faire face aux problèmes relatifs à la COVID-19 devrait contribuer à l'obtention des résultats escomptés pour 2022, comme décrit dans la partie relative au sous-programme 5.

6.14 Pour ce qui est de la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Bureau des affaires juridiques demeurera un cadre d'échange de connaissances, de leçons tirées de l'expérience et d'idées entre, d'une part, la Commission du droit international et, d'autre part, le Président de la Cour internationale de Justice, la Commission de l'Union africaine sur le droit international, le Comité juridique interaméricain, l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique et le Comité des conseillers juridiques sur le droit international public du Conseil de l'Europe, ainsi que les réseaux de conseillers juridiques des organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Par l'intermédiaire de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, le Bureau

continuera également de coopérer avec les États, les organismes créés en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, les institutions financières internationales, les organismes donateurs, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi que les personnes physiques et morales dans le domaine du droit de la mer et de la gouvernance des océans. Par l'intermédiaire de la Division du droit commercial international, il continuera de coopérer avec les États, les institutions financières internationales, les organismes donateurs, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi que les personnes physiques et morales dans le domaine du droit commercial international.

6.15 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau des affaires juridiques a été nommé par l'Assemblée générale dans sa résolution [68/70](#) coordonnateur d'ONU-Océans, le mécanisme de coopération et de coordination interinstitutionnelles pour les questions marines et côtières à l'échelle des Nations Unies. ONU-Océans compte actuellement 29 membres, dont les organisations internationales compétentes, des institutions spécialisées, des programmes des Nations Unies, des commissions régionales, des secrétariats de conventions et l'Autorité internationale des fonds marins. En outre, en application de la résolution [2205 \(XXI\)](#) de l'Assemblée portant création de la CNUDCI, le Bureau coordonne les travaux des organisations s'occupant de droit commercial international et encourage la coopération entre celles-ci.

6.16 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :

a) Des ressources extrabudgétaires sont disponibles, qui permettent au Bureau des affaires juridiques de répondre à l'accroissement de la demande de services, en complément du budget-programme ;

b) Les organes principaux et subsidiaires de l'Organisation continuent de solliciter des avis juridiques pour éclairer leurs décisions, et le volume des demandes demeure élevé, comme en 2020 lorsque la pandémie a éclaté ;

c) Les mandats donnés en matière de droit commercial international, d'océans et de droit de la mer et dans d'autres domaines sont reconduits ou confirmés par les organes intergouvernementaux compétents.

6.17 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.

6.18 Le Bureau des affaires juridiques prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, notamment par une interaction permanente avec les coordonnateurs et coordonnatrices pour les questions de genre de chaque division.

6.19 Le Bureau des affaires juridiques prend en compte l'inclusion des personnes en situation de handicap dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Dans les programmes et projets menés au titre de ses sous-programmes, le Bureau suit grâce à son coordonnateur toutes les directives de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap.

## Exécution du programme en 2020

### Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

6.20 En 2020, la pandémie de COVID-19 a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour le Bureau des affaires juridiques. Elle a notamment entraîné l'annulation ou le report de réunions d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, de conférences organisées par l'Organisation ou tenues sous ses auspices, ainsi que de séminaires, ateliers et activités de formation devant être organisés par le Bureau. On trouvera des exemples plus précis dans les parties relatives aux sous-programmes 1, 3, 4, 5 et 6. Le changement d'approche concernant les produits et les activités prévus a aussi influé sur les résultats escomptés pour 2020, comme indiqué dans la partie relative à l'exécution du programme au titre des sous-programmes 1, 4 et 5.

6.21 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a toutefois modifié ou aménagé certains produits et activités, qui concourent aux objectifs des sous-programmes. Il s'est agi notamment : de fournir des analyses et des conseils aux États Membres et aux organes intergouvernementaux des Nations Unies, dont l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, sur de nouvelles questions de droit et de procédure ; d'aider les États Membres à trouver des solutions pour assurer la continuité d'activité des organes intergouvernementaux pendant la pandémie, et notamment de déployer des efforts considérables pour permettre la tenue de consultations au moyen de plateformes virtuelles ou par correspondance ; de donner des conseils détaillés aux départements du Secrétariat de l'Organisation, à d'autres entités des Nations Unies et aux États Membres pour régler les questions juridiques posées par l'organisation de manifestations au Siège de l'Organisation ou par les mesures prises pour faire face à la pandémie ; d'organiser des manifestations pour dialoguer avec les États Membres et les aider à mettre en œuvre leur riposte face à la COVID-19 ; de concourir aux efforts de relèvement et de proposer à un public plus large des ateliers et du matériel de formation à distance. On trouvera des exemples d'activités modifiées ou nouvelles dans la partie relative aux sous-programmes 1, 2, 3, 4 et 5. Les nouveaux produits et les produits aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué dans la partie relative à l'exécution du programme au titre des sous-programmes 1, 2, 3, 4 et 5.

6.22 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins des États Membres, le Bureau des affaires juridiques continuera de tirer parti de manière systématique des enseignements et des bonnes pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie de COVID-19 en continuant de rechercher des moyens de remplacer certaines activités de renforcement des capacités en présentiel. Il sera tenu compte du fait que, compte tenu de l'expérience et des réactions des participants, certains programmes de renforcement des capacités en présentiel ne peuvent être remplacés par des activités menées en ligne, en particulier les programmes de formation organisés dans le cadre du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international. Les circonstances consécutives aux restrictions imposées pour lutter contre la COVID-19 ont toutefois conduit à la mise en place de certaines mesures provisoires, telles que l'établissement d'un programme de formation en ligne à rythme individuel, qui a été distribué à tous les candidats aux programmes de formation susmentionnés. Le Bureau continuera également à diffuser largement le programme de formation à rythme individuel dans le respect du principe « reconstruire en mieux », y compris auprès des futurs candidats dont la candidature n'aura pas été retenue.

## Textes des organes délibérants définissant les mandats

6.23 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

### Charte des Nations Unies

Article 13

Article 102

Article 98

### Résolutions de l'Assemblée générale

13 (I)

Organisation du Secrétariat

## Produits

6.24 On trouvera dans le tableau 6.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 6.1

### Produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>8</b>	<b>30</b>	<b>6</b>	<b>10</b>
1. Rapport et notes destinés à l'Assemblée générale	2	7	3	6
2. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte	1	1	1	1
3. Lettres au Conseil de sécurité	2	4	2	3
4. Documentation destinée à la Conférence intergouvernementale chargée d'examiner les recommandations du Comité préparatoire sur les éléments de texte et d'élaborer le texte d'un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, convoquée sous les auspices des Nations Unies	3	18	–	–
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>12</b>
5. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	–	1	1
6. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
7. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
8. Séances du Comité des relations avec le pays hôte	2	3	2	5
9. Réunion annuelle des conseiller(ère)s juridiques et des attaché(e)s de liaison juridique des bureaux, fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, des entités du système des Nations Unies et d'autres organisations, et des conseiller(ère)s juridiques et juristes sur le terrain	2	5	2	4
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours) <sup>a</sup>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>4</b>
10. Ateliers sur le droit international en général	2	4	2	4

**C. Activités de fond**

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : avis et opinions juridiques dans le contexte de la participation du Conseiller juridique au Conseil de direction, au Comité exécutif et à d'autres groupes ad hoc.

**D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : discours et exposés faits par le Conseiller juridique aux représentantes et représentants des États Membres, aux organisations internationales, au milieu universitaire et aux organisations de la société civile sur les activités du Bureau des affaires juridiques et des questions de droit international public, de droit de la mer et de droit commercial international ; promotion et direction de la cérémonie annuelle des traités à la séance plénière d'ouverture de l'Assemblée générale ; manifestations visant à promouvoir le droit international, à New York, notamment lors de la journée de l'American Bar Association et du week-end du droit international.

**E. Activités d'appui**

**Justice interne et contrôle interne** : représentation du Secrétaire général devant le Tribunal d'appel des Nations Unies et conseils sur le droit administratif de l'Organisation.

**Services juridiques** : avis, opinions et services juridiques rendus à tous les organes principaux et subsidiaires de l'Organisation, comme décrit aux rubriques des sous-programmes, en matière de privilèges et d'immunités, de droit international public, de droit humanitaire, de droit international des droits de l'homme et de règlement pacifique des différends ; de droit administratif de l'Organisation ; de demandes découlant des activités opérationnelles de l'Organisation ; d'activités d'approvisionnement ; de mesures visant à appliquer le principe de responsabilité dans l'Organisation ; d'affaires maritimes et de droit de la mer, de droit des traités et de droit commercial international.

<sup>a</sup> Les produits 12 à 14 adoptés dans le budget-programme de 2021 (voir [A/75/6/Add.1](#), tableau 6.1) sont pris en compte dans le présent rapport au titre du sous-programme 3.

**Activités d'évaluation**

6.25 Le Bureau des affaires juridiques continuera à renforcer ses fonctions de suivi et d'évaluation, principalement par l'intermédiaire du Groupe de l'évaluation et de la planification stratégique et du Groupe de travail sur l'évaluation créé en son sein. L'adoption d'une nouvelle politique d'évaluation, l'élaboration de nouvelles instructions permanentes et la participation en qualité d'observateur au Groupe des Nations Unies pour l'évaluation continueront à renforcer les activités d'évaluation.

6.26 En 2022, il est prévu de procéder à une auto-évaluation de la fourniture, dans le cadre du sous-programme 1 et conformément au mandat fixé, d'un appui juridique pour les travaux liés à la négociation et à la conclusion d'accords avec les pays hôtes et d'autres accords conclus pendant la période considérée, en particulier la fourniture de conseils juridiques sur les dispositions relatives aux privilèges et immunités figurant dans ces accords.

**Programme de travail****Sous-programme 1****Services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies****Objectif**

6.27 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de veiller au respect du droit international public et à l'adhésion à ses principes ainsi qu'au développement de la justice et de la responsabilité internationales.

## Stratégie

6.28 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme donnera des avis sur des questions relatives à l'interprétation et à l'application de la Charte, des accords juridiques, des résolutions et des règles et règlements de l'ONU, ainsi que sur des questions générales de droit international public, notamment de droit international des droits de l'homme, de droit international humanitaire et de droit pénal international. Le sous-programme donnera également des avis aux tribunaux pénaux de l'Organisation, à ceux bénéficiant de l'assistance de l'Organisation et à leurs organes de contrôle, ainsi qu'à d'autres mécanismes internationaux d'établissement des responsabilités, notamment sur les arrangements et les statuts fondateurs de ces tribunaux, leurs mandats et règlements de procédure et les fonctions dont le Secrétaire général est investi en vertu desdits instruments.

6.29 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

- a) Une pratique uniforme et cohérente du droit, et, partant, le bon fonctionnement des organes principaux et subsidiaires de l'Organisation, conformément au droit international ;
- b) La protection des privilèges et immunités des Nations Unies ;
- c) Le bon fonctionnement des tribunaux pénaux internationaux de l'Organisation et de ceux bénéficiant de l'assistance de l'Organisation, ainsi que des autres mécanismes internationaux d'établissement des responsabilités et de leurs organes de contrôle ;
- d) La nomination et le renouvellement du mandat des hauts responsables des tribunaux pénaux internationaux de l'Organisation et de ceux bénéficiant de l'assistance de l'Organisation, ainsi que des autres mécanismes internationaux d'établissement des responsabilités ;
- e) La coopération avec la Cour pénale internationale.

## Exécution du programme en 2020

6.30 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Appui concernant des questions de droit et de procédure dans le cadre des mesures de continuité des activités ayant permis aux organes intergouvernementaux de prendre des décisions**

6.31 Face à la situation sans précédent créée par la pandémie de COVID-19, qui a empêché la réunion en présentiel des organes intergouvernementaux, il a fallu régler un certain nombre de questions de droit et de procédure inédites afin que les organes intergouvernementaux puissent continuer à mener leurs activités et à prendre les décisions nécessaires dans les limites posées par la pandémie. Le sous-programme a fourni une assistance au Président de l'Assemblée générale, au Président du Conseil économique et social et aux présidents et bureaux d'autres organes intergouvernementaux pour leur permettre de continuer à échanger des vues, notamment en organisant des réunions informelles sur une plateforme virtuelle. Il a fourni des orientations juridiques sur les moyens pouvant permettre l'adoption de certaines décisions essentielles et la tenue d'élections sans organiser de réunions en présentiel. Il a également recherché et proposé diverses solutions. En ce qui concerne la prise de décision, l'Assemblée, le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité ont adopté des procédures permettant l'adoption de décisions par

correspondance. S'agissant des élections, lorsqu'un vote à bulletin scrutin était nécessaire, le Secrétariat a présenté, à la demande du Président de l'Assemblée générale, un document officiel intitulé « Options envisageables pour les élections à l'Assemblée générale sans séance plénière pendant la pandémie COVID-19 ». L'Assemblée a adopté une procédure permettant la tenue d'élections au scrutin secret pendant la pandémie sans qu'une séance plénière ne soit organisée (décision 74/557 du 29 mai 2020). Le sous-programme a également donné des conseils sur les modifications à apporter à certaines procédures pour la tenue d'élections à bulletin secret lors des réunions en présentiel, conformément au règlement intérieur de l'Assemblée, notamment l'aménagement des modalités de distribution et de remise des bulletins de manière à respecter les consignes de distanciation physique à tout moment pour réduire au minimum la propagation de la COVID-19.

6.32 Le sous-programme a également participé à l'esquisse de solutions de nature à permettre le vote des projets de résolution et de décision par l'Assemblée générale sans organiser de séance plénière. Le Président de l'Assemblée a demandé au Secrétariat d'établir un document officiel sur la question. Intitulé « Décisions de l'Assemblée générale par vote (hors élections) pendant la pandémie de coronavirus (COVID-19) sans qu'une séance plénière ne soit organisée », le document a été diffusé par le Président aux États Membres le 23 avril 2020.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

6.33 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, l'appui fourni ayant aidé l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et leurs organes subsidiaires à adopter des résolutions et des décisions essentielles et urgentes même lorsque la pandémie a empêché l'organisation de séances en présentiel. Les échanges de vues ont généralement eu lieu lors de réunions virtuelles à caractère informel. Le travail effectué a également contribué à la tenue en juin 2020, sans qu'une séance plénière ne soit organisée, de l'élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité, de 18 membres du Conseil économique et social et du Président de l'Assemblée générale de la soixante-quinzième session de l'Assemblée (voir le tableau 6.2).

Tableau 6.2  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
—	—	Appui concernant des questions de droit et de procédure dans le cadre des mesures de continuité des activités ayant permis aux organes intergouvernementaux d'adopter des résolutions et des décisions essentielles et urgentes, et tenue en juin 2020, sans qu'une séance plénière ne soit organisée, de l'élection de 5 membres non permanents du Conseil de sécurité, de 18 membres du Conseil économique et social et du Président de l'Assemblée générale de la soixante-quinzième session de l'Assemblée

## **Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

6.34 En 2020, en raison de la COVID-19, il a fallu apporter un appui aux organes intergouvernementaux des Nations Unies, par l'intermédiaire des présidents, sur les questions liées à COVID-19. Le sous-programme a répondu à de nouveaux types de demandes d'appui juridique et procédural émanant de divers organes intergouvernementaux des Nations Unies, notamment l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, pour faire face à la situation sans précédent créée par la pandémie de COVID-19, qui a empêché les organes intergouvernementaux de tenir des réunions en présentiel, et pour assurer la continuité des activités pendant la pandémie. Il s'est agi de recenser et d'analyser les nouvelles questions de droit et de procédure, de donner des conseils à ce sujet et d'aider les États Membres à arrêter la voie à suivre pour permettre la poursuite des activités essentielles, notamment par l'organisation de réunions virtuelles et l'élaboration de nouvelles modalités de prise de décision. Il a fallu annuler plusieurs missions sur le terrain, notamment une mission au Cambodge en vue de la négociation d'un accord sur les fonctions résiduelles des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, une réunion du Comité de gestion du Tribunal spécial pour le Liban à La Haye et une réunion des conseillers juridiques sur le terrain des opérations de paix. Il a fallu en tenir d'autres virtuellement, ce qui a nécessité davantage de travaux préparatoires, d'échanges écrits et de réunions virtuelles pour parvenir à un résultat similaire.

6.35 Le sous-programme a également fourni une aide en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19, dans le cadre général de ses objectifs, sous la forme de conseils juridiques détaillés aux différents départements du Secrétariat de l'Organisation, à d'autres entités des Nations Unies et aux États Membres, pour régler les problèmes juridiques posés par la pandémie à l'organisation de manifestations de l'Organisation et de grandes conférences et rencontres internationales. Il s'est agi notamment de fournir des conseils juridiques sur les privilèges et immunités et sur les questions connexes concernant les mesures prises en réponse à la pandémie et les dispositions en matière d'évacuation sanitaire. On a modifié plusieurs dispositions types des accords avec les pays hôtes pour atténuer les risques et les implications juridiques des manifestations devant avoir lieu en 2021 et en 2022. Les nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

## **Résultats escomptés pour 2022**

6.36 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### **Résultat 1 : élaboration du cadre juridique du système redynamisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents<sup>1</sup>**

#### **Exécution du programme en 2020**

6.37 Le sous-programme a poursuivi son intense activité relative à la négociation et à la conclusion d'accords avec les pays hôtes pour les nouveaux bureaux de coordonnatrices et coordonnateurs résidents, conformément à son mandat.

6.38 Le travail effectué a contribué à la conclusion de 59 accords avec les pays hôtes, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2020, à

---

<sup>1</sup> Voir le budget-programme de 2020 (A/74/6/Add.1).

savoir la signature de 149 accords. La pandémie de COVID-19, qui a fortement ébranlé la plupart des pays hôtes, semble avoir été un facteur déterminant à cet égard.

### Projet de plan-programme pour 2022

6.39 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera à assurer la liaison et à négocier avec les pays hôtes afin de veiller à ce que le cadre juridique nécessaire pour les coordonnatrices et coordonnateurs résidents soit en place. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 6.3).

Tableau 6.3  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Absence d'accords avec les pays hôtes concernant le système redynamisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents	Négociation et conclusion d'accords avec les pays hôtes	Négociation et conclusion de 59 accords avec les pays hôtes	Signature de tous les accords avec les pays hôtes qui n'ont pas été finalisés en 2020	Négociation et conclusion d'autres accords avec les pays hôtes

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : accord avec le pays hôte concernant la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés<sup>2</sup>

### Exécution du programme en 2020

6.40 En raison du report de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, les négociations de fond sur l'accord avec le pays hôte n'ont pas été engagées en 2020 et devraient intervenir en 2021. Une mission de planification virtuelle a eu lieu du 23 au 25 novembre 2020.

6.41 Le travail effectué n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021, à savoir que le Gouvernement qatarien et le sous-programme s'entendent sur les dispositions de l'accord avec le pays hôte concernant la tenue de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à Doha. La Conférence a été reportée en raison de la pandémie de COVID-19. Par sa résolution 74/232 B, l'Assemblée générale a décidé de la reprogrammer et de la tenir du 23 au 27 janvier 2022.

### Projet de plan-programme pour 2022

6.42 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation, on aidera à la rédaction et à la négociation de l'accord avec le pays hôte de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et à l'examen des questions de droit et de

<sup>2</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

procédure susceptibles de se poser avant et pendant la Conférence, y compris la fourniture de services fonctionnels à la Commission de vérification des pouvoirs pendant la Conférence. On apportera également un concours, selon les besoins, à la réunion de son comité préparatoire intergouvernemental. En outre, on continuera d'aider les services organiques à rédiger et à négocier des accords avec les pays hôtes, notamment pour d'autres grandes conférences hors Siège, conformément au mandat du sous-programme et aux exigences juridiques relatives à la conclusion de tels accords. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats mise à jour (voir le tableau 6.4).

Tableau 6.4  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
–	Décision prise par l'Assemblée générale de tenir la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à Doha du 21 au 25 mars 2021	Négociations sur l'organisation de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à Doha avec le pays hôte et planification, malgré les difficultés causées par la COVID-19	Signature de l'accord avec le pays hôte permettant à toutes les personnes devant participer à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, à Doha, d'y prendre pleinement part	Organisation de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à Doha du 23 au 27 janvier 2022  Organisation par les États Membres d'autres grandes conférences hors Siège sur le fondement des accords négociés avec les pays hôtes

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 3 : conclusion d'un cadre pour l'achèvement des travaux des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, y compris en ce qui concerne la réduction des activités et les fonctions résiduelles devant être exercées**

**Projet de plan-programme pour 2022**

6.43 Dans une lettre adressée au Secrétaire général le 21 septembre 2018, le Comité directeur de l'Assistance des Nations Unies aux procès des Khmers rouges a demandé au Secrétariat d'engager des consultations avec les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens et le Gouvernement cambodgien dans le but de commencer à élaborer un cadre pour l'achèvement des travaux des Chambres extraordinaires et de déterminer les éventuelles fonctions résiduelles à exercer après l'achèvement du mandat, et de soumettre son rapport d'ici au 30 juin 2019. L'Assemblée générale a formulé une demande similaire auprès du Secrétaire général dans sa résolution 73/279 A du 22 décembre 2018 et l'a renouvelée dans sa résolution 74/263 du 27 décembre 2019. Dans sa résolution 75/257 du 31 décembre 2020, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de continuer de se concerter avec le Gouvernement cambodgien pour arrêter un projet de cadre pour l'achèvement des travaux des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, notamment

en ce qui concerne la réduction des activités et les fonctions résiduelles à exercer, et de soumettre ce projet à son examen. Les consultations demandées ont été menées et un rapport a été remis au Comité directeur le 28 juin 2019. Par la suite, des discussions de travail ont eu lieu avec le Gouvernement cambodgien sur les fonctions résiduelles susceptibles de devoir être exercées et sur les dispositions transitoires nécessaires proposées dans le rapport.

*Enseignements tirés et changements prévus*

6.44 L'enseignement tiré est le suivant : une forte demande s'est manifestée pour poursuivre les consultations et finaliser le cadre pour l'achèvement des travaux des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens de manière virtuelle, la situation créée par la pandémie de COVID-19 ayant limité la possibilité d'effectuer une mission en personne au Cambodge. Compte tenu cet enseignement, on continuera à prévoir et à tenir des consultations de manière virtuelle, quand les circonstances le permettront ou l'exigeront.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

6.45 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera la conclusion du cadre pour l'achèvement des travaux des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, y compris en ce qui concerne la réduction des activités et les fonctions résiduelles à exercer, sous la forme d'un additif et d'autres dispositions complémentaires (voir le tableau 6.5).

Tableau 6.5  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
Adoption de la résolution 73/279 A du 22 décembre 2018, dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'engager des consultations avec les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens et le Gouvernement cambodgien en vue de commencer à élaborer un cadre pour l'achèvement des travaux des Chambres extraordinaires et de déterminer les éventuelles fonctions résiduelles	Communication aux États Membres d'un rapport sur l'état d'avancement des consultations avec le Gouvernement cambodgien (A/74/359, par. 27)  Réception par le Comité directeur de l'Assistance des Nations Unies aux procès des Khmers rouges d'un rapport sur les consultations engagées  Adoption de la résolution 74/263 du 27 décembre 2019, dans laquelle l'Assemblée générale a pris note des mesures	Détermination par le Gouvernement cambodgien et l'Organisation des Nations Unies des éventuelles fonctions résiduelles des Chambres extraordinaires et des dispositions transitoires nécessaires  Adoption de la résolution 75/257 de l'Assemblée générale du 31 décembre 2020, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de continuer à se concerter avec le Gouvernement cambodgien pour	Approbation par l'Assemblée d'un cadre pour l'achèvement des travaux des Chambres extraordinaires ainsi que d'un projet d'additif à l'Accord de 2003	Conclusion du cadre pour l'achèvement des travaux des Chambres extraordinaires  Mise en œuvre de l'additif, y compris par la conclusion de dispositions complémentaires

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
susceptibles de devoir être exercées une fois le mandat achevé	engagées par le Secrétaire général pour élaborer un cadre pour l'achèvement des travaux des Chambres extraordinaires et déterminer les éventuelles fonctions résiduelles et prié le Secrétaire général d'accélérer la mise au point de ce cadre	arrêter un projet de cadre pour l'achèvement des travaux des Chambres extraordinaires, et de soumettre ce projet à son examen		

## Textes des organes délibérants définissant les mandats

6.46 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

### Charte des Nations Unies

Article 104

Article 105

### Résolutions de l'Assemblée générale

22 (I)

Privilèges et immunités des Nations Unies

2819 (XXVI)

Sécurité des missions accréditées auprès de l'Organisation de Nations Unies et des membres de leur personnel et création du Comité des relations avec le pays hôte

## Produits

6.47 On trouvera dans le tableau 6.6 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 6.6

### Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>11</b>	<b>16</b>	<b>7</b>	<b>13</b>
1. Rapports et notes destinés à l'Assemblée générale	2	7	3	6
2. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs	1	1	1	1
3. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte	1	1	1	1
4. Rapports de la Commission de vérification des pouvoirs sur les conférences des Nations Unies	2	–	2	2
5. Rapports sur l'élection des juges de la Cour internationale de Justice	3	3	–	–

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
6. Lettres au Conseil de sécurité	2	4	–	3
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>85</b>	<b>44</b>	<b>76</b>	<b>89</b>
7. Séances de l'Assemblée générale et de ses commissions et comités	25	23	26	25
8. Séances de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale	1	1	1	1
9. Séances du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires	9	4	2	11
10. Séances du Conseil économique et social et de ses commissions	10	3	10	15
11. Conférences des Nations Unies et réunions des organes conventionnels des Nations Unies	30	10	30	30
12. Séances de la Commission de vérification des pouvoirs sur les conférences des Nations Unies	3	–	2	2
13. Séances du Comité des relations avec le pays hôte	5	3	5	5
14. Réunions des groupes d'experts du Fonds d'affectation spéciale du Secrétaire général destiné à aider les États à porter leurs différends devant la Cour internationale de Justice	2	–	–	–
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>19</b>	<b>14</b>	<b>20</b>	<b>16</b>
15. Ateliers sur des points de droit international	2	4	4	4
16. Formations sur les règlements intérieurs des organes de l'Organisation	7	3	5	5
17. Formations en matière de maintien de la paix	3	–	4	–
18. Réunion annuelle des conseiller(ère)s juridiques et des attaché(e)s de liaison juridique des bureaux, des fonds et programmes, des institutions spécialisées et des entités des Nations Unies et d'autres organisations, et des conseiller(ère)s juridiques et juristes sur le terrain	7	7	7	7
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : avis et consultations juridiques donnés à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité et aux grandes commissions de l'Assemblée sur des questions de droit constitutionnel, institutionnel et procédural ; avis et consultations juridiques donnés aux six fonds et programmes des Nations Unies sur les privilèges et immunités ; avis et consultations juridiques donnés aux trois tribunaux pénaux internationaux bénéficiant de l'assistance de l'Organisation et à leurs organes de contrôle ; consultations données aux 15 institutions spécialisées des Nations Unies sur des points de droit ; consultation avec la Cour pénale internationale sur des questions de coopération.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : discours et exposés faits par le Conseiller juridique aux représentantes et représentants des États Membres, aux organisations internationales, au milieu universitaire et aux organisations de la société civile sur les activités du Bureau des affaires juridiques et sur des questions de droit international public ; manifestations visant à promouvoir le droit international, à New York, notamment celles de l'American Bar Association.				
<b>E. Activités d'appui</b>				
<b>Services juridiques</b> : avis et appui juridiques au Secrétariat et aux fonds et programmes en matière de privilèges et d'immunités et de droit international public, y compris de droit humanitaire, de droit international des droits de l'homme et de règlement pacifique des différends ; avis et appui juridiques à un tribunal pénal de l'Organisation et à son organe de contrôle, ainsi qu'à un autre mécanisme international d'établissement des responsabilités ; avis et appui juridiques à environ 12 missions de maintien de la paix et 38 missions politiques spéciales ; liaison avec la Cour internationale de Justice et exécution des fonctions relevant de la responsabilité du Secrétaire général en application du Statut de la Cour ; avis et appui juridiques à quatre services du Secrétariat et à quatre autres entités et organes sur le désarmement, les sanctions et la sécurité ; avis juridiques à 18 entités des Nations Unies sur l'interprétation et l'exécution de l'Accord régissant les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la Cour pénale internationale.				

## **Sous-programme 2**

### **Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies**

#### **Objectif**

6.48 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de protéger au maximum les intérêts juridiques de l'Organisation et de réduire au minimum les sommes dont elle est redevable.

#### **Stratégie**

6.49 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme formulera des avis sur les mesures de mise e œuvre de la responsabilité, notamment sur les sanctions internes et externes ainsi que sur la liaison avec les autorités nationales. Il donnera des conseils sur les aspects juridiques découlant des activités opérationnelles de l'Organisation, notamment de ses missions de maintien de la paix, humanitaires et autres. En outre, il représentera le Secrétaire général et le conseillera sur les questions relatives au système d'administration de la justice de l'Organisation et sur les questions d'administration et de gestion. Il aidera l'Organisation, ses organes ou ses fonds et programmes dotés d'une administration distincte en donnant des conseils juridiques sur la passation de marchés et les contrats ainsi que sur les activités opérationnelles et les activités d'assistance technique de ces entités.

6.50 Le sous-programme fournira également des services juridiques pour le règlement des différends de droit privé liés aux opérations de l'Organisation, de ses organes ou de ses fonds et programmes dotés d'une administration distincte. Il représentera le Secrétaire général devant le Tribunal d'appel des Nations Unies dans les affaires auxquelles ces entités sont parties.

6.51 Le sous-programme aidera l'Organisation et ses organes principaux et subsidiaires sur les questions liées à la COVID-19 en répondant aux demandes d'avis juridiques urgents découlant de la pandémie de COVID-19.

6.52 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

- a) Maintien complet du statut, des droits et des privilèges et immunités de l'Organisation ;
- b) Diminution des sommes dont l'Organisation est effectivement redevable.

#### **Exécution du programme en 2020**

6.53 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

#### **Continuité des activités pendant la pandémie de COVID-19 grâce à un appui juridique opportun et essentiel**

6.54 Le sous-programme fait partie du service juridique central de l'Organisation, qui fournit des services juridiques à tous les organes principaux et subsidiaires de l'Organisation, y compris les bureaux et départements de l'Organisation, les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, les fonds et les programmes ainsi que les commissions régionales. Sur des questions liées à la COVID-19, de nouvelles activités ayant concouru à l'objectif du sous-programme ont été menées. Dans le cadre du sous-programme, des conseils juridiques essentiels et opportuns ont

été fournis pour répondre aux besoins uniques créés par la pandémie. Il s'est agi notamment de donner des avis sur les aspects juridiques de la continuité des activités, comme le soutien aux évacuations sanitaires et le renforcement des capacités en matière de dépistage et de traitement dans le monde entier. Des services supplémentaires ont été fournis pour assurer la diffusion d'informations précises et ciblées sur la pandémie et les mesures de santé publique et pour soutenir la riposte humanitaire de l'Organisation face à la pandémie.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

6.55 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre la continuité des activités de l'Organisation, malgré les répercussions de la pandémie sur les opérations (voir le tableau 6.7).

Tableau 6.7

**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
–	–	Continuité des activités de l'Organisation, malgré les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les opérations

**Résultats escomptés pour 2022**

6.56 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

**Résultat 1 : diminution des sommes dont l'Organisation est effectivement redevable au titre d'autres litiges<sup>3</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

6.57 Le sous-programme a élaboré à l'usage des responsables une série de modèles de contrats applicables aux marchés de faible valeur et à faible risque. Ces contrats types fournissent aux responsables des documents de référence simplifiés permettant de conclure les contrats avec les fournisseurs de manière efficace et efficiente, tout en protégeant au maximum les intérêts juridiques de l'Organisation et en réduisant au minimum les sommes dont elle est redevable.

6.58 Le travail effectué a permis l'utilisation de contrats types pour les marchés de biens et de services de faible valeur par les responsables, qui ont également donné leur avis en retour, et a contribué à la réduction des sommes dont est redevable l'Organisation, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2020, à savoir l'utilisation par les responsables de contrats types applicables aux achats de biens et services de faible valeur et retour d'information à cet égard.

**Projet de plan-programme pour 2022**

6.59 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher

<sup>3</sup> Voir le budget-programme de 2020 (A/74/6/Add.1).

de l'objectif, on élaborera notamment de nouveaux contrats types destinés à protéger au maximum les intérêts juridiques de l'Organisation et à réduire au minimum les sommes dont elle est redevable. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 6.8).

Tableau 6.8  
**Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat escompté)<sup>a</sup></i>	<i>2022 (résultat escompté)</i>
Absence de contrats types applicables aux achats de biens et services de faible valeur	Établissement, en consultation avec les responsables, de contrats types applicables aux achats de biens et services de faible valeur	Utilisation, par les responsables, de contrats types applicables aux achats de biens et services de faible valeur et retour d'information à cet égard	Établissement de contrats plus solides après révision faite en tenant compte de l'expérience acquise lors de l'utilisation des contrats types	Accès des responsables à de nouveaux contrats types qui protègent au maximum les intérêts juridiques de l'Organisation et réduisent au minimum les sommes dont elle est redevable

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## **Résultat 2 : diminution continue des sommes dont l'Organisation est effectivement redevable<sup>4</sup>**

### **Exécution du programme en 2020**

6.60 Dans le cadre du sous-programme, des services juridiques ont été fournis pour assurer le règlement des différends de droit privé liés aux opérations de l'Organisation et de ses organes et organismes subsidiaires. En outre, des services et un appui juridiques ont été fournis avec efficacité et en temps opportun à ces entités. Le travail effectué a notamment consisté à réviser et à fournir des commentaires ou avis, à l'oral et à l'écrit, et à négocier avec les requérants et leurs avocats le règlement de demandes dans le cadre de litiges contractuels et d'autres contentieux de droit privé. Lorsque nécessaire, le sous-programme a représenté l'Organisation dans des procédures arbitrales et œuvré à régler les litiges de manière à réduire au minimum les obligations juridiques de l'Organisation.

6.61 Le travail effectué a permis de régler des litiges principalement commerciaux de droit privé liés aux opérations de l'Organisation, ramenant de 76 292 539 à 26 862 639 dollars le montant des sommes réclamées (soit 35 % du total), ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021, à savoir que les sommes dont l'Organisation est effectivement redevable ne représentent pas plus de 35 % des montants qui lui étaient initialement demandés. En outre, les recours remportés devant le Tribunal d'appel des Nations Unies ont permis de réduire de 78 910 dollars le montant des indemnités accordées par le Tribunal du contentieux des Nations Unies.

<sup>4</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

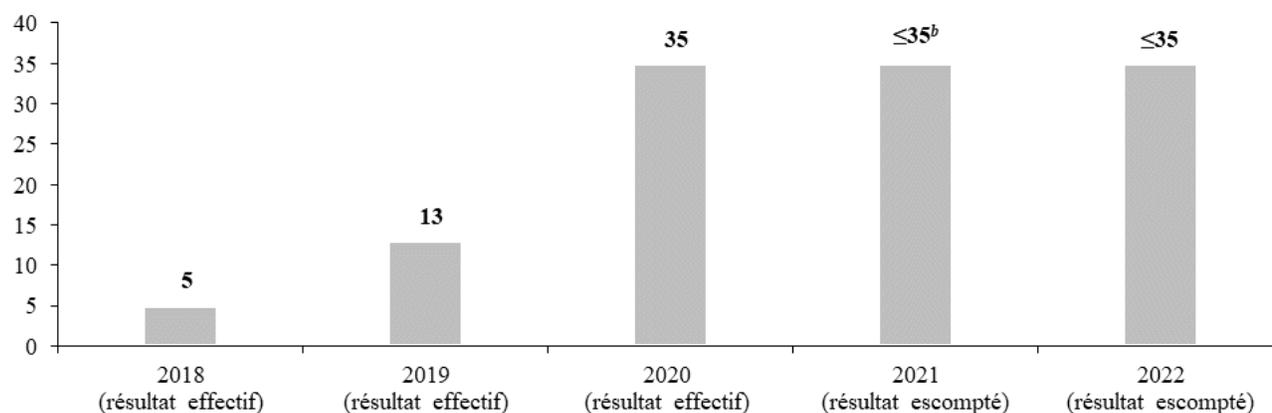
### Projet de plan-programme pour 2022

6.62 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, le sous-programme continuera de fournir des services et un appui juridiques avec efficacité et en temps opportun aux entités susmentionnées, notamment en négociant avec les requérants et leurs avocats et en représentant l'Organisation dans les procédures arbitrales afin de régler les contentieux de manière à réduire au minimum les obligations juridiques de l'Organisation. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 6.I).

Figure 6.I

#### Mesure des résultats : sommes dont l'Organisation est effectivement redevable par rapport aux montants qui lui étaient initialement demandés<sup>a</sup>

(Pourcentage)



<sup>a</sup> Sont seules comptabilisées les demandes réglées, dans une année civile donnée, par voie de négociation, d'arbitrage et de classement à la suite du désistement du requérant.

<sup>b</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : amélioration de l'efficacité dans la mise au point définitive des accords de partenariat

#### Projet de plan-programme pour 2022

6.63 Le sous-programme a aidé les services et bureaux du Secrétariat, au Siège et hors Siège, ainsi que les fonds et programmes, les commissions régionales et autres organes subsidiaires, à rédiger, négocier et examiner divers accords de partenariat avec les États Membres, la société civile et le secteur privé, à l'appui de l'objectif de développement durable n° 17 (Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser).

#### Enseignements tirés et changements prévus

6.64 L'enseignement tiré est le suivant : la conclusion d'accords de partenariat soulève souvent des questions et des préoccupations similaires. Compte tenu de cet enseignement, on élaborera des documents d'orientation sur les aspects juridiques liés à la conclusion de partenariats avec les États Membres, la société civile et le secteur privé, qui aborderont certaines questions juridiques communes à tous les services organiques, comme par exemple la manière dont le nom et l'emblème des Nations

Unies doivent être utilisés et d'autres questions relatives aux droits de propriété intellectuelle, ainsi que la responsabilité et les arrangements financiers.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

6.65 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif consistant à finaliser les accords de partenariat en temps voulu en mettant à disposition des documents d'orientation sur les questions juridiques communes afin de protéger au maximum les intérêts juridiques de l'Organisation et de réduire au minimum les sommes dont elle est redevable (voir le tableau 6.9).

Tableau 6.9  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
–	–	–	Mise à la disposition de tous les services organiques de documents d'orientation pilotes sur certaines questions juridiques communes	Renforcement de l'accès aux documents d'orientation sur les questions juridiques communes aux accords de partenariat

### Textes des organes délibérants définissant les mandats

6.66 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### *Charte des Nations Unies*

Article 104

Article 105

#### *Résolutions de l'Assemblée générale*

22 (I)  
62/63

Privilèges et immunités des Nations Unies  
Responsabilité pénale des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des experts en mission

70/112

Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies

### Produits

6.67 On trouvera dans le tableau 6.10 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 6.10

**Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie***Catégorie et sous-catégorie***E. Activités d'appui**

**Justice interne et contrôle** : services juridiques fournis à tous les organes principaux et subsidiaires de l'Organisation, notamment à tous ses bureaux et départements, à toutes les missions de maintien de la paix et missions politiques spéciales, à toutes les commissions régionales et à tous les fonds et programmes, consistant en : la représentation du Secrétaire général devant le Tribunal d'appel des Nations Unies ; la formulation de conseils sur le droit administratif de l'Organisation ; la représentation de l'Organisation devant des tribunaux d'arbitrage et la formulation de conseils sur des demandes découlant de ses activités opérationnelles ; la formulation d'avis sur les activités d'achat et la rédaction et la négociation des contrats importants d'achat de biens et de services pour les opérations de l'Organisation ; la formulation d'avis sur les mesures visant à appliquer le principe de responsabilité dans l'Organisation en ce qui a trait tant aux sanctions internes ainsi qu'à l'exécution des décisions contre des fonctionnaires des Nations Unies, des experts en mission et des tiers pour des actes de fraude ou de corruption ou d'autres fautes ; la formulation d'avis sur les activités de développement, d'assistance technique et d'aide humanitaire, notamment les partenariats avec le secteur privé, et l'élaboration d'instruments juridiques ; la formulation d'avis à toutes les missions de maintien de la paix et missions politiques spéciales sur les arrangements logistiques et autres dispositifs d'appui arrêtés avec des gouvernements, d'autres organisations internationales, des partenaires et des entités des Nations Unies, notamment concernant l'établissement de commissions d'enquête, la participation aux travaux de comités permanents concernant les opérations de maintien de la paix et la formation, et l'élaboration de politiques, de rapports, de contrats-cadres, de directives et d'instructions permanentes.

**Sous-programme 3****Développement progressif et codification du droit international****Objectif**

6.68 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de favoriser le développement progressif, la codification et la diffusion du droit international.

**Stratégie**

6.69 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme continuera d'apporter un appui fonctionnel à la Sixième Commission, à la Commission du droit international et au Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation, ainsi qu'à d'autres comités spéciaux ou ad hoc et aux conférences diplomatiques dans le cadre de l'examen et de l'élaboration d'instruments juridiques, en facilitant le déroulement de leurs délibérations, en formulant des opinions juridiques, en élaborant des projets de texte d'instruments juridiques, de résolution et de décision, et en établissant des documents d'information, des analyses et des rapports. Il continuera d'aider les organes juridiques de l'Assemblée générale à examiner l'utilisation par les États des procédures envisagées dans les résolutions applicables de l'Assemblée.

6.70 Le sous-programme continuera également d'exécuter les mandats du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international, créé par l'Assemblée générale. Il s'agira notamment de planifier, d'organiser et d'animer quatre programmes de formation en présentiel, soit le Programme de bourses de perfectionnement en droit international et les cours régionaux de droit international des Nations Unies pour l'Afrique, pour l'Amérique latine et les Caraïbes, pour l'Asie et le Pacifique ; d'enrichir, de faire connaître et d'administrer la Médiathèque de droit international, un centre virtuel de formation et de recherche consultable gratuitement

sur Internet ; d'élaborer et de diffuser de grandes publications juridiques et des documents d'information sur le travail juridique de l'Organisation.

6.71 Il est prévu que le sous-programme soutienne les États Membres en aidant les bureaux des organismes auxquels il fournit des services à élaborer et à appliquer des méthodes de travail et des programmes de travail qui assurent la continuité des activités.

6.72 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

a) Le bon déroulement des délibérations des organes délibérants et des organes juridiques, la conclusion de projets d'instruments juridiques et la promotion du respect universel du droit international ;

b) Une meilleure connaissance du droit international et un plus grand nombre de personnes formées à le comprendre ;

c) La poursuite par la Commission du droit international de son étude sur l'élévation du niveau de la mer au regard du droit international.

### **Exécution du programme en 2020**

6.73 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

#### **Garantie des délibérations de la Sixième Commission malgré les contraintes pesant sur la tenue de réunions en présentiel du fait de la pandémie de COVID-19**

6.74 Le sous-programme assure le secrétariat de la Sixième Commission de l'Assemblée générale, qui tient généralement sa session annuelle en octobre et novembre. En 2020, le risque était réel que les contraintes liées à la tenue de réunions au Siège de l'Organisation en raison de la pandémie de COVID-19 pèsent sur la capacité de la Sixième Commission à tenir et à conclure sa session annuelle. Le sous-programme a aidé le Bureau de la Commission à élaborer et à mettre en œuvre un programme de travail permettant d'assurer la continuité des activités tout en tenant compte des préoccupations et des préférences des délégations. Dans plusieurs cas, il a ainsi fallu appliquer de nouvelles méthodes de travail, à titre exceptionnel, et recourir aux technologies numériques.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

6.75 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'achèvement de l'examen de tous les points de l'ordre du jour renvoyés à la Sixième Commission, malgré les contraintes pesant sur la tenue de réunions en présentiel du fait des mesures sanitaires et médicales imposées pour faire face à la pandémie de COVID-19 (voir le tableau 6.11).

Tableau 6.11  
Mesure des résultats

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
Achèvement de l'examen de tous les points de l'ordre du jour renvoyés à la Sixième Commission dans des conditions de travail normales	Achèvement de l'examen de tous les points de l'ordre du jour renvoyés à la Sixième Commission dans des conditions de travail normales	Achèvement de l'examen de tous les points de l'ordre du jour renvoyés à la Sixième Commission malgré les restrictions résultant de la pandémie de COVID-19

### Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

6.76 En 2020, en raison de la pandémie de COVID-19, on a dû annuler certaines activités au titre du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international, à savoir les programmes de formation en présentiel. La recherche de solutions de remplacement a été grandement compliquée par le manque de connectivité Internet pour certains bénéficiaires, la multiplicité des fuseaux horaires à prendre en compte et le faible nombre d'heures pouvant être utilisées pour la formation. L'enregistrement de 12 exposés destinés à la Médiathèque de droit international a dû être annulé à New York en raison de la COVID-19, tout comme une session d'enregistrement hors site. L'équipe de la Médiathèque n'a pas pu télécharger de nouveaux contenus sur le site Web de la Médiathèque faute d'accès au serveur distant pendant plusieurs mois pour des raisons de cybersécurité. De même, la session 2020 de la Commission du droit international a dû être reportée par suite de la pandémie. Le sous-programme a dû aménager certaines activités pour fournir une certaine forme de renforcement des capacités jusqu'à ce que les programmes en présentiel puissent reprendre en toute sécurité. Ainsi, les candidats aux programmes de formation annulés ont pu suivre un programme de formation à distance à rythme individuel destiné à renforcer provisoirement les capacités. Ces activités aménagées ont confirmé que le format en présentiel n'était pas remplaçable. L'importance des échanges qui ont lieu pendant les programmes de formation a été soulignée par le Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international à sa cinquante-cinquième session le 9 octobre 2020.

### Résultats escomptés pour 2022

6.77 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

#### Résultat 1 : rendre le droit international plus accessible à un public plus large<sup>5</sup>

##### Exécution du programme en 2020

6.78 Les activités relatives à l'enseignement, à la diffusion et à la promotion d'une compréhension plus large du droit international se sont poursuivies, conformément au mandat fixé, et des initiatives ont été prises dans le cadre du sous-programme pour

<sup>5</sup> Voir le budget-programme de 2020 (A/74/6/Add.1).

rendre les grandes questions de droit international plus accessibles au public et les faire mieux connaître.

6.79 Le travail effectué a contribué à rendre le droit international plus accessible et à mieux le faire connaître auprès d'un public plus large, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2020, à savoir la diffusion, en format vidéo et podcast, d'une minisérie de conférences portant sur de grandes questions de droit international. En 2020, un certain nombre de miniséries sur diverses questions de droit international (« Les relations diplomatiques et consulaires », « Le droit international des droits de l'homme », « Le droit de la responsabilité des États », etc.) ont été ajoutées, en format vidéo et audio, au catalogue de la Médiathèque de droit international.

### Projet de plan-programme pour 2022

6.80 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on favorisera l'enseignement, la diffusion et la meilleure compréhension du droit international en continuant à enrichir le catalogue de miniséries, ce qui permettra de rendre le droit international plus accessible encore et de le faire mieux connaître. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 6.12).

Tableau 6.12  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Absence, sur le site Web de la Médiathèque de droit international, de modules d'introduction aux questions de droit international qui soient faciles d'accès pour les utilisateurs non spécialistes	Conception et production de miniséries de conférences portant sur de grandes questions de droit international	Diffusion, en format vidéo et podcast, d'une minisérie de conférences portant sur de grandes questions de droit international, le but étant de rendre le droit international plus accessible et de le faire connaître auprès d'un public plus large	Élargissement des questions traitées dans le cadre des miniséries de conférences sur les grandes questions de droit international, le but étant de rendre le droit international plus accessible encore et de le faire mieux connaître	Élargissement des questions traitées dans le cadre des miniséries de conférences sur les grandes questions de droit international, le but étant de rendre le droit international plus accessible encore et de le faire mieux connaître

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : consultation d'informations sur le droit international par plus d'un demi-million de personnes<sup>6</sup>

### Exécution du programme en 2020

6.81 Le mandat du sous-programme est de diffuser des informations sur le droit international, en particulier sur les activités des organes juridiques qui bénéficient de ses services. À cette fin, on a produit un certain nombre de publications sous forme

<sup>6</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

imprimée, dont l'*Annuaire juridique des Nations Unies*, la *Série législative des Nations Unies*, le *Recueil des sentences arbitrales*, le *Résumé des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour internationale de Justice*, l'*Annuaire de la Commission du droit international*, la *Commission du droit international et son œuvre*, le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et les documents officiels de diverses conférences diplomatiques de plénipotentiaires convoquées par l'Assemblée générale en vue de la négociation de traités multilatéraux.

6.82 Les activités du sous-programme visant à diffuser des informations sur le droit international ont également été axées sur la mise en ligne des informations, par la création et l'enrichissement d'une vingtaine de sites Web. Outre la Médiathèque de droit international, dans le cadre du sous-programme, le Bureau tient des sites Web consacrés à chacune de ses publications, ainsi qu'à tous les organes juridiques dont il assure le secrétariat, notamment la Sixième Commission, la Commission du droit international et le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation. Si ces sites sont principalement destinés aux États Membres et aux entités des Nations Unies, ils permettent également au grand public, en particulier au milieu universitaire, de consulter des informations sur les activités de l'Organisation dans le domaine du développement progressif et de la codification du droit international. Les sites regorgent d'informations et sont conçus comme des outils de recherche. Ainsi, on peut y effectuer des recherches en texte intégral et y trouver des liens vers des documents dans toutes les langues officielles de l'Organisation (dans la mesure de leur disponibilité). En donnant à quiconque ayant accès à Internet la possibilité de faire une recherche dans l'intégralité du corpus des travaux des organes juridiques de l'Organisation, le sous-programme a pour objectif d'accroître l'accessibilité des informations sur le droit international et de mieux faire connaître ce droit.

6.83 Le travail effectué a contribué à atteindre l'objectif consistant à diffuser le droit international, comme le montre le fait que le nombre de visiteurs uniques des sites Web a atteint 638 000, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le budget-programme de 2021, à savoir 590 000.

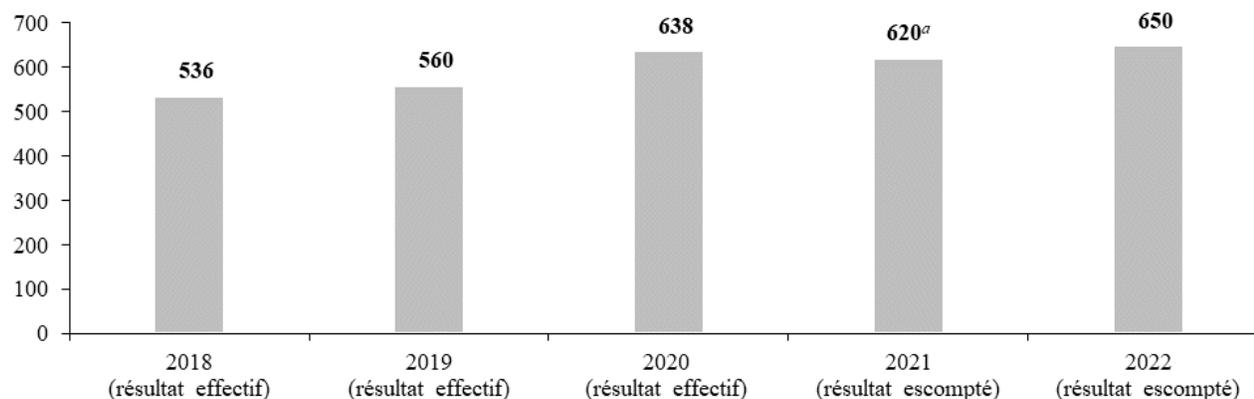
#### **Projet de plan-programme pour 2022**

6.84 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera à administrer et à enrichir les différents sites Web dans le but de continuer à accroître le nombre de visiteurs uniques. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 6.II).

Figure 6.II

**Mesure des résultats : nombre de visiteurs uniques par an des sites Web (annuel)**

(En milliers de visiteurs)



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### **Résultat 3 : poursuite par la Commission du droit international de son étude sur l'élévation du niveau de la mer au regard du droit international**

#### **Projet de plan-programme pour 2022**

6.85 Conformément à son mandat qui consiste à favoriser le développement progressif du droit international et sa codification, le sous-programme aidera la Commission du droit international à mieux connaître et comprendre les effets juridiques potentiels de l'élévation du niveau de la mer en droit international, ce qui est essentiel pour l'action menée au niveau mondial pour lutter contre cet aspect des changements climatiques et pour en atténuer les conséquences, en particulier pour les petits États insulaires en développement et les États ayant des zones côtières de faible élévation. Le sous-programme a fourni aux coprésidents du groupe d'étude de la Commission du droit international des documents de recherche et une assistance pour faciliter l'examen des effets juridiques potentiels sur les lignes de base des États, les limites extérieures de leurs espaces maritimes mesurées à partir des lignes de base et leurs frontières maritimes.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

6.86 L'enseignement tiré est le suivant : il est nécessaire de renforcer les compétences internes sur les conséquences complexes de l'élévation du niveau de la mer pour le droit international. Compte tenu de cet enseignement, le sous-programme continuera de renforcer ses connaissances de fond sur les questions de droit et de politique applicables, en particulier celles qui concernent les règles du droit international relatives à la survivance de l'État et à la protection des personnes. Ce faisant, dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on fournira des documents de recherche supplémentaires et une assistance aux coprésidents du groupe d'étude de la Commission du droit international. Le groupe sera ainsi en mesure de progresser dans son étude en 2022 et d'aborder également les questions liées à la survivance de l'État (susceptibles de se poser par suite de l'élévation du niveau de la mer) et à la protection des personnes déplacées par ce phénomène.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

6.87 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera la poursuite par la Commission du droit international de son étude sur les questions liées à la survivance de l'État (susceptibles de se poser par suite de l'élévation du niveau de la mer) et sur la protection des personnes déplacées par ce phénomène (voir le tableau 6.13).

Tableau 6.13

**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
–	–	Accès des coprésidents du groupe d'étude de la Commission du droit international à des documents de recherche destinés à faciliter l'examen de la protection des personnes	Définition par la Commission du droit international de domaines d'intervention sur les conséquences de l'élévation du niveau de la mer	Poursuite par la Commission du droit international de son étude sur les questions liées à la survivance de l'État et sur les questions liées à la protection des personnes déplacées par l'élévation du niveau de la mer

**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

6.88 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

174 (II)	Création d'une Commission du droit international	74/193	Le droit des aquifères transfrontières
487 (V)	Moyens de rendre plus accessible la documentation relative au droit international coutumier	75/132	Responsabilité pénale des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des experts en mission
987 (X)	Publication des documents de la Commission du droit international	75/133	Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa cinquante-troisième session
2099 (XX)	Assistance technique pour favoriser l'enseignement, l'étude, la diffusion et une compréhension plus large du droit international	75/134	Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international
3006 (XXVII)	<i>Annuaire juridique des Nations Unies</i>		
73/209	Protection des personnes en cas de catastrophe	75/135	Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixante-douzième session
73/276	Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies		
74/180	Responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite	75/136	Crimes contre l'humanité
74/188	Protection diplomatique	75/137	Expulsion des étrangers
74/189	Examen des questions de la prévention des dommages transfrontières résultant d'activités dangereuses et de la répartition des pertes consécutives à de tels dommages	75/138	État des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés
		75/139	Examen de mesures propres à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires

75/140	Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation	75/143	Responsabilité des organisations internationales
75/141	L'état de droit aux niveaux national et international	75/144	Renforcement et promotion du régime conventionnel international
75/142	Portée et application du principe de compétence universelle	75/145	Mesures visant à éliminer le terrorisme international
		75/146	Rapport du Comité des relations avec le pays hôte

## Produits

6.89 On trouvera dans le tableau 6.14 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 6.14

### Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>17</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>17</b>
1. Rapports sur les questions dont est saisie la Sixième Commission de l'Assemblée générale, notamment sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international, sur le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international et sur la responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies	17	14	14	17
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>138</b>	<b>32</b>	<b>138</b>	<b>147</b>
2. Séances de la Sixième Commission	40	26	40	40
3. Séances de la Commission du droit international	86	–	87	96
4. Séances du Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international	2	1	2	1
5. Séances du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation	8	5	7	8
6. Séances du Comité spécial créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1996	2	–	2	2
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>88</b>	<b>20</b>	<b>88</b>	<b>88</b>
7. Programme de bourses de perfectionnement en droit international	30	–	30	30
8. Cours régional de droit international des Nations Unies pour l'Afrique	20	20	20	20
9. Cours régional de droit international des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique	19	–	19	19
10. Cours régional de droit international des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes	19	–	19	19
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>11</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
11. Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies	2	–	–	1
12. Série législative des Nations Unies	1	–	–	–

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
13. <i>Annuaire de la Commission du droit international</i>	5	5	5	5
14. <i>Annuaire juridique des Nations Unies</i>	2	1	1	1
15. <i>Annuaire juridique des Nations Unies : édition spéciale</i>	–	–	1	–
16. <i>Recueil des sentences arbitrales</i>	1	1	1	1
17. Publication à l'occasion de la célébration du soixante-dixième anniversaire de la Commission du droit international	–	1	–	–
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>25</b>	<b>56</b>	<b>25</b>	<b>25</b>
18. Entrées dans la Médiathèque de droit international des Nations Unies, y compris les conférences	25	56	25	25

#### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : fourniture de conseils aux organes intergouvernementaux et aux organes d'experts, y compris à la Sixième Commission et à la Commission du droit international ; apport d'un appui technique spécialisé aux rapporteuses et rapporteurs spéciaux de la Commission du droit international, notamment en ce qui concerne les rapports destinés à la Commission.

#### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : conférences, exposés et assistance technique, à la demande, en droit international public.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : administration de sites Web, notamment ceux relatifs à la Sixième Commission, à la Commission du droit international, au Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international et aux publications établies dans le cadre du sous-programme ; enrichissement, actualisation et maintenance de la Médiathèque de droit international en ligne, qui propose une formation de qualité à un nombre illimité de personnes et d'institutions du monde entier.

## Sous-programme 4 Droit de la mer et affaires maritimes

### Objectif

6.90 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer le droit de la mer en vue de garantir l'utilisation pacifique des océans ainsi que leur conservation et leur exploitation durable, et pour qu'il serve de base nationale, régionale et mondiale pour l'action et la coopération dans le domaine maritime.

### Stratégie

6.91 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme continuera de fournir aux États et aux organisations internationales des avis d'experts sur le droit de la mer et les affaires maritimes, en particulier en ce qui concerne la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 et l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs ainsi que les travaux de l'Assemblée générale sur les océans et le droit de la mer et la viabilité des pêches.

6.92 Le sous-programme continuera d'appuyer, en particulier, les activités de coopération entre États et autres entités en matière d'exploitation durable des pêches. La prestation de services à la Commission des limites du plateau continental se

poursuivra également. Le sous-programme élargira ses activités de renforcement des capacités, telles que les programmes de bourses, les formations et les ateliers, qui seront menées en collaboration avec les parties prenantes concernées.

6.93 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Une meilleure application de ces instruments par les États et un nombre accru d'États parties à la Convention et à ses accords d'application ;
- b) Une amélioration de la coopération et de la coordination entre les parties prenantes pour les questions marines et côtières et, partant, de la conservation et de l'exploitation durable des océans et de leurs ressources ;
- c) Une meilleure compréhension du régime juridique des océans et, sur le plan des ressources humaines, un renforcement de la capacité des États Membres, en particulier les pays en développement, de mettre en œuvre effectivement ce régime.

## **Exécution du programme en 2020**

6.94 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Progression dans l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale**

6.95 Face à l'appauvrissement, plus rapide que jamais, de la biodiversité marine et aux répercussions des pratiques non viables sur le milieu marin et ses ressources, l'Assemblée générale a engagé, en 2005, un processus en vue d'étudier les questions relatives à la conservation et à l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale. À l'issue de ce processus, l'Assemblée a décidé, en 2017, de convoquer une conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (résolution [72/249](#)).

6.96 Le sous-programme a continué d'appuyer les travaux de la conférence en 2018 et 2019 lors d'une séance d'organisation et de trois sessions, en particulier l'élaboration d'un instrument au titre de la Convention, notamment en aidant la présidence de la conférence et les délégations à établir les projets de texte d'un accord, en collaborant à des fins de transparence à l'élaboration des rapports présentés à la plénière par les facilitateurs de groupes de travail informels, en contribuant à l'établissement des déclarations de la présidence, y compris des propositions sur la marche à suivre, en élaborant des compilations de référence, notamment des compilations article par article de propositions de libellé, et en facilitant de toute autre manière les travaux des délégations, leur permettant ainsi d'avancer dans leurs délibérations et dans la réalisation des objectifs globaux de la conférence pendant la période intersessions.

6.97 Si l'Assemblée générale a décidé, au vu de la situation relative à la pandémie de COVID-19, de reporter la quatrième session de la conférence prévue pour 2020 (décision 74/543), le sous-programme a assuré le service des réunions et consultations virtuelles convoquées par la présidence de la Conférence, y compris des réunions du Bureau, afin d'établir un programme de travail intersessions. Il a également organisé

et assuré le service des forums intersessions et aidé les facilitateurs des groupes de travail informels à recenser les questions clés à examiner.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

6.98 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que les États Membres ont accès au texte révisé d'un projet d'accord et à la compilation de propositions de libellé qui seront examinées à la quatrième session. En outre, le travail a permis d'obtenir un retour positif des États Membres sur les séances de travail et sur la compilation et l'établissement de textes révisés d'un projet d'accord (voir le tableau 6.15).

Tableau 6.15  
**Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
Les États Membres, les délégations et les autres parties prenantes ont accès à toute l'information relative à la conférence	Les États Membres et les délégations ont accès à un document complet (de plus de 700 pages) contenant des propositions, et un avant-projet d'accord est élaboré pour les aider à mieux comprendre les questions	Les États Membres ont accès au texte révisé d'un projet d'accord et des propositions de libellé sont compilées, pour examen à la quatrième session  Les États Membres donnent un retour positif sur les séances de travail ainsi que sur la compilation et l'établissement de textes révisés d'un projet d'accord.

**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

6.99 La pandémie de COVID-19 ayant contraint à reporter la quatrième session de la conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale ainsi que la vingt et unième réunion du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer, il a fallu annuler les processus en présentiel prévus au titre du sous-programme pour contribuer aux travaux de ces réunions et, dans le cas de la conférence intergouvernementale, des efforts considérables ont dû être déployés pour faciliter la tenue d'autres dialogues intersessions. La pandémie a également entravé l'élaboration de la deuxième *Évaluation mondiale des océans* pour 2020, qui s'appuyait sur les activités d'experts en présentiel, ainsi que les activités de sensibilisation prévues à ce titre. Pour poursuivre le travail lié à l'Évaluation, il a fallu mettre en œuvre des moyens virtuels moins efficaces et efficients, auxquels le sous-programme a dû apporter un soutien logistique supplémentaire. En outre, la pandémie a contraint à reporter les activités de renforcement des capacités en présentiel prévues et les programmes de bourses d'études. Le sous-programme a permis de tenir des consultations via des plateformes virtuelles ou par correspondance et a aidé les États Membres, les membres de la Commission des limites du plateau continental et les experts à utiliser d'autres méthodes de travail en ligne pour pouvoir accomplir à temps les activités prescrites. Les activités en présentiel qui étaient prévues pour informer sur le lancement prochain de la deuxième Évaluation et rapprocher les scientifiques et les décideurs dans le domaine des océans ont été remplacées par une série d'activités en ligne, notamment une campagne d'instruction portant sur l'interface

science-politique et un webinaire. Les activités de coopération technique prévues ont été transférées vers des plateformes de prestation en ligne, notamment des consultations, des ateliers et des formations virtuels. En ce qui concerne les activités de renforcement des capacités, deux programmes de formation en ligne ont été offerts à des participants sélectionnés pour les bourses en présentiel en 2020 et à un public plus large d'océanographes. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour les résultats 2 et 3.

6.100 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme : ainsi, le Groupe d'experts du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, a pris en compte la deuxième *Évaluation mondiale des océans* les résultats de la recherche sur les conséquences de la pandémie pour les utilisations humaines de l'océan, en particulier pour qui touche aux industries maritimes. Dans le cadre d'une première étape en vue de l'élaboration de stratégies de résilience, un des programmes de formation en ligne visait à mieux faire prendre conscience des répercussions de la pandémie et des mesures destinées à y faire face à moyen et à long terme dans le contexte du droit de la mer et des affaires maritimes. La mise en œuvre d'un projet visant à aider les États à élaborer des stratégies en matière d'économie et de commerce océaniques a également été ajustée afin de prendre en compte des activités en lien avec les répercussions de la pandémie sur la gouvernance des océans, les moyens de subsistance et les chaînes de valeur de l'économie bleue au sens large. Les nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

## Résultats escomptés pour 2022

6.101 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### **Résultat 1 : deuxième *Évaluation mondiale des océans* : rapprocher les scientifiques et les décideurs<sup>7</sup>**

#### **Exécution du programme en 2020**

6.102 Des services fonctionnels et des services de conférence ont continué d'être fournis, au titre du sous-programme, au Groupe de travail spécial plénier sur le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, notamment les aspects socioéconomiques, au Groupe d'experts et à son bureau, ainsi qu'aux experts et équipes de rédaction, en ce qui concerne leurs activités liées à l'élaboration de la deuxième *Évaluation mondiale des océans*. Un appui technique et de fond a également été apporté aux fins de l'examen de l'Évaluation, y compris un examen par des pairs, suivi d'un examen par les États, au cours duquel plus de 3 000 commentaires écrits ont été reçus et transmis au Groupe d'experts. Un soutien a continué d'être apporté au secrétariat en matière d'édition, de traduction et de publication assistée par ordinateur et des activités en ligne ont été lancées dans le but de faire connaître l'Évaluation et de renforcer l'interface science-politique.

---

<sup>7</sup> Voir le budget-programme de 2020 (A/74/6/Add.1).

6.103 Le travail effectué a contribué à l'achèvement de la deuxième *Évaluation mondiale des océans*, dont l'Assemblée générale, dans sa résolution 75/239, s'est félicitée et dont elle a approuvé le résumé, qui permettra de renforcer l'interface science-politique, ce qui favorisera davantage la gestion durable et intégrée des océans. La cible fixée dans le budget-programme de 2020, à savoir la publication de la deuxième *Évaluation mondiale des océans*, n'a pas été atteinte, en raison des conséquences de la pandémie de COVID-19 sur certains membres du Groupe d'experts et des équipes de rédaction, qui expliquent les retards pris dans l'achèvement du projet de texte.

### Projet de plan-programme pour 2022

6.104 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on fournira, dans le cadre de ce sous-programme, un appui à l'établissement de brefs documents qui porteront sur des informations touchant les politiques tirées de la deuxième *Évaluation mondiale des océans* et pouvant être utiles à divers mécanismes intergouvernementaux relatifs aux océans. On poursuivra l'élaboration d'un programme de renforcement des capacités pour consolider l'interface science-politique aux niveaux national, régional et mondial et on en entamera la mise en œuvre. Le sous-programme continuera d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation et d'action, conformément à la décision du Groupe de travail spécial et aux enseignements tirés du deuxième cycle. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 6.16).

Tableau 6.16  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Constitution de la liste d'experts et des équipes de rédaction et organisation d'ateliers régionaux	Établissement et examen critique par les pairs des divers chapitres de la deuxième <i>Évaluation mondiale des océans</i>	Achèvement de la deuxième <i>Évaluation mondiale des océans</i> et approbation du résumé de cette évaluation par l'Assemblée générale, ayant pour résultat un resserrement des liens entre les scientifiques et les décideurs	Première année du troisième cycle du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, pour 2021-2025 ; début des travaux relatifs à la troisième <i>Évaluation mondiale des océans</i>	Accès des États Membres à des documents portant sur des informations touchant les politiques tirées de la deuxième <i>Évaluation mondiale des océans</i> ; accroissement des possibilités qui s'offrent aux États de développer leur capacité de renforcer l'interface science-politique

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 2 : des progrès dans la pérennisation des pêches à l'échelle mondiale<sup>8</sup>****Exécution du programme en 2020**

6.105 Le sous-programme a facilité la tenue d'intenses consultations entre les États Membres destinées à évaluer les conséquences de la pandémie sur l'exploitation durable des pêches. Malgré la tenue de la quinzième série de consultations des États parties à l'Accord sur les stocks de poissons, l'examen sur la pêche de fond et la reprise de la Conférence de révision de l'Accord ont été reportés à 2022. Le sous-programme a permis d'achever une série de travaux préparatoires aux processus susmentionnés, notamment la publication d'un rapport sur la pêche de fond et l'élaboration de documents préliminaires pour la reprise de la Conférence de révision. Il a contribué aux activités de renforcement des capacités menées pour améliorer la viabilité des pêches mondiales par une meilleure application du régime juridique international pour la gestion des pêches.

6.106 Le travail effectué a contribué à permettre aux pays et aux organisations et arrangements régionaux de gestion des pêches de poursuivre les préparatifs de la reprise de la Conférence de révision ; toutefois, la cible fixée dans le budget-programme de 2021, à savoir que les pays et les organisations régionales de gestion des pêches achèvent les préparatifs de la nouvelle session de la Conférence de révision, n'a pas été atteinte en raison de la situation liée à la COVID-19 et du report à 2022 de la reprise de la Conférence. Les questionnaires à compiler par les États et les organisations régionales de gestion des pêches n'ont pas été distribués et les dispositions à prendre pour alimenter la rédaction d'un rapport du Secrétaire général n'ont pas été communiquées. Malgré ce report, le sous-programme a continué de venir en aide aux États en facilitant les consultations par correspondance, contribuant ainsi à l'élaboration d'un accord sur le projet d'ordre du jour et le projet d'organisation des travaux de la Conférence.

**Projet de plan-programme pour 2022**

6.107 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer à se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation, on apportera des aménagements au sous-programme et on inclura ainsi la préparation, la convocation et le suivi concret de la reprise de la Conférence de révision et la facilitation de l'examen par l'Assemblée générale de ses résolutions qui concernent les effets de la pêche profonde sur les écosystèmes marins vulnérables et la viabilité à long terme des stocks de poissons d'eau profonde. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats mise à jour ci-après (voir le tableau 6.17).

---

<sup>8</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

Tableau 6.17  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
Les pays s'engagent à envisager de devenir parties à l'Accord sur les stocks de poissons (trois nouvelles ratifications en 2018) et à mettre en œuvre les recommandations issues de la Conférence de révision	Les pays et les organisations et arrangements régionaux de gestion des pêches continuent à examiner et à mettre en œuvre les recommandations ; l'Assemblée générale décide de tenir une nouvelle session de la Conférence de révision en 2021	Les pays et les organisations et arrangements régionaux de gestion des pêches avancent dans les préparatifs de la nouvelle session de la Conférence de révision ; les États membres ont accès à un rapport du Secrétaire général sur les effets de la pêche de fond sur les écosystèmes marins vulnérables et la pérennité des stocks d'eau profonde	Les pays et les organisations et arrangements régionaux de gestion des pêches reçoivent et commencent à compiler des questionnaires relatifs à l'application des recommandations issues de la Conférence de révision, tenue en 2016 ; les pays envisagent la mise en œuvre d'une approche écosystémique de la gestion des pêches dans le cadre des consultations des États parties à l'Accord sur les stocks de poissons	La Conférence de révision examine la mise en œuvre par les États et les organisations et arrangements régionaux de gestion des pêches des 111 recommandations adoptées en 2016 sur la base d'un rapport du Secrétaire général et adopte, le cas échéant, de nouvelles recommandations sur l'amélioration de l'application de l'Accord sur les stocks de poissons ; l'Assemblée procède à un examen des effets de la pêche de fond sur les écosystèmes marins vulnérables et la pérennité des stocks de poissons d'eau profonde

### Résultat 3 : amélioration des capacités aux fins d'une gouvernance durable et intégrée des océans

#### Projet de plan-programme pour 2022

6.108 Un des principaux mandats du Secrétaire général, tel qu'énoncé dans les résolutions annuelles de l'Assemblée générale, consiste à intensifier les activités de renforcement des capacités afin de répondre aux besoins d'assistance accrus des États en développement de manière à leur permettre d'appliquer pleinement la Convention, l'Accord sur les stocks de poissons et les instruments connexes ainsi que de bénéficier du développement durable des océans et des mers et de participer pleinement aux forums mondiaux et régionaux sur la question. Les répercussions de la pandémie ont par ailleurs mis en évidence l'importance que revêt le renforcement des capacités pour aider les États et les organisations intergouvernementales à exploiter le potentiel que représentent les océans et les mers, afin de parvenir à une reprise durable et résiliente. Le sous-programme a permis d'organiser une série d'activités fondées sur les besoins et se renforçant mutuellement, notamment la mise au point de projets de coopération technique, de bourses, d'ateliers, de conseils, de programmes de divulgation, de manifestations spéciales et de supports d'information, portant sur divers domaines pertinents, notamment : a) la Convention, l'Accord sur les stocks de poissons et les

instruments connexes, ainsi que d'autres mécanismes au titre du mandat ; b) les affaires maritimes, y compris les meilleures pratiques, et les mesures d'adaptation prises à l'échelle nationale ; c) le Programme 2030 et ses objectifs de développement durable ; d) une économie bleue durable ; e) les océans et les changements climatiques.

*Enseignements tirés et changements prévus*

6.109 L'enseignement tiré est le suivant : les activités de renforcement des capacités produisent des effets plus importants et durables lorsqu'elles sont adaptées aux besoins identifiés, visent à accroître l'appropriation locale et adoptent une approche multipartite. Par conséquent, on travaillera avec les partenaires nationaux et on redoublera d'efforts pour veiller à ce que les activités de renforcement des capacités prennent en compte les besoins identifiés et on visera à accroître l'appropriation locale et à adopter une approche multipartite à chaque étape. Il sera également question de nouer des partenariats stratégiques à moyen et long terme avec les parties prenantes concernées, y compris les partenaires au sein et en dehors du système des Nations Unies, afin d'étudier, dans la mesure du possible, les synergies entre les activités menées en vue de l'organisation et de l'exécution conjointes des activités de renforcement des capacités. Enfin, la pandémie de COVID-19, qui a obligé à reporter les activités de renforcement des capacités en présentiel qui étaient prévues et les programmes de bourses d'études, a mis en évidence l'importance qu'il y a à utiliser efficacement les modes de prestation en ligne, y compris les consultations, ateliers et formations virtuels. Il s'agira de mettre au point et d'exécuter de nouvelles activités virtuelles de renforcement des capacités, sachant toutefois que les activités en présentiel sont plus efficaces et ont un plus grand impact.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

6.110 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'amélioration des capacités régionales et nationales de mettre en œuvre le régime de la Convention ainsi que d'instaurer et d'appliquer des mesures de gouvernance des océans. L'amélioration des capacités permet aux États d'instaurer et d'appliquer des mesures de gouvernance durable et intégrée des océans, notamment par l'adoption ou la révision de la législation, des politiques et des mécanismes nationaux, et par une participation efficace et éclairée aux négociations internationales pertinentes (voir le tableau 6.18).

Tableau 6.18  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
Les États ont accès à de nouveaux programmes et à des possibilités de formation en présentiel supplémentaires qui leur permettent de mieux comprendre la gouvernance des océans, y compris les	Les États ont accès à des possibilités de formation supplémentaires qui leur permettent d'améliorer leur capacité de mettre au point et d'appliquer des stratégies nationales pour le	Les États ont accès à de nouveaux projets, à une assistance technique supplémentaire et à des options de formation virtuelle qui leur permettent de mieux comprendre et d'atténuer les	Les États prennent des mesures, par exemple dans le cadre de politiques, pour renforcer l'appropriation locale  Les États ont accès à de nouvelles possibilités de formation	La capacité régionale et nationale de mettre en œuvre le régime de la Convention ainsi que d'instaurer et d'appliquer des mesures de gouvernance des océans est améliorée  L'amélioration des capacités permet aux

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
liens entre la Convention et les objectifs de développement durable, ainsi que de participer en connaissance de cause aux travaux du Comité préparatoire chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale et de la conférence intergouvernementale y relative	développement des secteurs reposant sur l'économie maritime dans le cadre de la Convention	conséquences de la pandémie de COVID-19 sur les océans et le droit de la mer, ainsi que d'accroître l'accessibilité des connaissances et leur diffusion auprès d'un public élargi	multipartites (en présentiel et en ligne) qui leur permettent de répondre à leurs besoins identifiés pour ce qui est de relever les défis émergents concernant les océans et le droit de la mer, notamment en renforçant l'appropriation locale	États d'instaurer et d'appliquer des mesures de gouvernance durable et intégrée des océans, notamment par l'adoption ou la révision de la législation, des politiques et des mécanismes nationaux, et par une participation efficace et éclairée aux négociations internationales pertinentes

### Textes des organes délibérants définissant les mandats

6.111 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### *Convention des Nations Unies sur le droit de la mer*

Articles 16 2), 47 9), 63 2), 64, 75 2), 76 9), 84 2), 116 à 119, 287 8), 298 6), 312, 313 1) et 319 1) et 2)  
 articles 2 2), 2 5) et 6 3) de l'annexe II  
 articles 2 et 3 e) de l'annexe V  
 article 4 4) de l'annexe VI  
 article 2 1) de l'annexe VII  
 article 3 e) de l'annexe VIII

*Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrants*

Articles 26 1) et 36

## Résolutions de l'Assemblée générale

37/66	Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer	73/125 ; 74/18 ; 75/89	Assurer la viabilité des pêches, notamment grâce à l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs et à des instruments connexes
49/28	Droit de la mer		
52/26 ; 55/7 ; 60/30 ; 63/111 ; 64/71 ; 65/37 A et B ; 67/78 ; 68/70 ; 69/245 ; 73/124 ; 74/19 ; 75/239	Les océans et le droit de la mer		
54/33	Résultats de l'examen par la Commission du développement durable du thème sectoriel « Océans et mers » : coordination et coopération internationales	73/292	
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030		
71/312	L'océan, notre avenir : appel à l'action		Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, organisée en 2020
72/249	Instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale		

## Produits

6.112 On trouvera dans le tableau 6.19 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 6.19

## Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)</b>	<b>29</b>	<b>37</b>	<b>28</b>	<b>32</b>
1. Rapports sur les océans et le droit de la mer et sur les pêches viables destinés à l'Assemblée générale	3	2	2	2
2. Rapport sur les travaux du Groupe de travail spécial plénier sur le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques	1	2	–	1
3. Documentation destinée à la Conférence intergouvernementale chargée d'examiner les recommandations du Comité préparatoire sur les éléments de texte et d'élaborer le texte d'un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, convoquée sous les auspices des Nations Unies	3	3	–	–
4. Documentation destinée aux réunions du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer	2	1	2	2

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
5. Documentation destinée à la Réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer	11	23	7	8
6. Documentation destinée à la Commission des limites du plateau continental	5	3	5	5
7. Rapport sur les consultations des États parties à l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs	1	–	1	1
8. Deuxième <i>Évaluation mondiale des océans</i>	1	2	–	–
9. Rapport du Secrétaire général sur les mesures prises par les États et les organisations et arrangements régionaux de gestion de la pêche comme suite aux paragraphes pertinents des résolutions 64/72, 66/68 et 71/123 de l'Assemblée générale sur la viabilité des pêches, relatifs aux effets de la pêche profonde sur les écosystèmes marins vulnérables et la pérennité des stocks de poissons d'eau profonde	1	–	–	1
10. Résumé des débats de l'atelier organisé pour examiner l'application des paragraphes pertinents des résolutions 64/72, 66/68 et 71/123 de l'Assemblée générale sur la viabilité des pêches, relatifs aux effets de la pêche profonde sur les écosystèmes marins vulnérables et la pérennité des stocks de poissons d'eau profonde	1	1	–	1
11. Documentation destinée à la Conférence de révision de l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs	–	–	11	11
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>671</b>	<b>375</b>	<b>603</b>	<b>649</b>
12. Séances de l'Assemblée générale (consultations et séances plénières)	38	24	32	32
13. Consultations des États parties à l'Accord sur les stocks de poissons	4	–	4	4
14. Réunions relatives au Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques	34	63	–	38
15. Conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale	20	18	–	–
16. Réunions des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer	10	85	10	10
17. Séances de la Commission des limites du plateau continental et réunions de ses sous-commissions	550	185	538	542
18. Atelier intergouvernemental organisé pour examiner l'application des paragraphes pertinents des résolutions 64/72, 66/68 et 71/123 de l'Assemblée générale sur la viabilité des pêches, relatifs aux effets de la pêche profonde sur les écosystèmes marins vulnérables et la pérennité des stocks de poissons d'eau profonde	4	–	–	4
19. Réunions du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer	10	–	8	8
20. Réunion préparatoire à la réunion du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer	1	–	1	1

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
21. Conférence d'examen de l'Accord sur les stocks de poissons	–	–	10	10
<b>Services de conférence et de secrétariat pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>544</b>	<b>220</b>	<b>498</b>	<b>542</b>
22. Réunions relatives au Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques	34	63	–	38
23. Réunions des sous-commissions de la Commission des limites du plateau continental	510	157	498	504
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>7</b>
24. Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer	1	1	1	1
25. Programme de bourses de l'Organisation des Nations Unies et de la Nippon Foundation du Japon	1	1	1	1
26. Programme pour un océan durable de l'Organisation des Nations Unies et de la Nippon Foundation du Japon	1	1	1	1
27. Projet de stratégies relatives à l'économie et au commerce maritimes fondées sur des données factuelles et des mesures cohérentes (onzième tranche du Compte de l'ONU pour le développement)	1	1	1	1
28. Projet à l'intention des législateurs et des responsables techniques somaliens relatif à l'établissement d'un cadre juridique efficace pour la gouvernance des zones maritimes somaliennes et le développement durable de leurs ressources conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et aux instruments connexes (projet 89 dans le cadre du fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les initiatives prises par les États pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes)	1	1	1	–
29. Projet pour la promotion de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et de ses accords d'application ainsi que du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans le contexte des affaires maritimes et du droit de la mer (financé par l'Agence norvégienne de coopération pour le développement)	–	1	1	1
30. Projet pour la promotion de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et de ses accords d'application, notamment en ce qui concerne les frontières maritimes (Gouvernement saoudien)	–	1	–	1
31. Programme de formation et de renforcement des capacités en matière de gouvernance des océans (en collaboration avec la Banque mondiale et l'Autorité internationale des fonds marins)	–	–	–	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>33</b>
32. Ateliers, séminaires et activités de formation sur les océans et le droit de la mer	5	2	7	33
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
33. Publications sur le droit de la mer	4	7	4	4
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
34. Brochures techniques sur le droit de la mer	1	1	1	1
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : fourniture aux États et aux organisations internationales de conseils d'experts et organisation de programmes d'assistance sur le droit de la mer et les affaires maritimes, en particulier sur la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et l'Accord sur les stocks de poissons ; conseils et assistance aux États				

Membres, à la demande, pour ce qui touche aux travaux de l'Assemblée générale sur les océans et le droit de la mer et la viabilité des pêches, notamment l'élaboration de projets de résolution au titre du point de l'ordre du jour consacré aux océans et au droit de la mer ; aide à la réalisation par les États Membres des objectifs de développement durable liés aux océans formulés dans le Programme 2030 ; renforcement de la coopération interinstitutionnelle, en particulier par l'intermédiaire d'ONU-Océans.

**Bases de données et supports numériques** : système d'information géographique pour le dépôt de cartes marines et de coordonnées géographiques ; informations juridiques en ligne sur les zones maritimes.

#### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : supports d'information publics, séances d'information et manifestations visant à promouvoir une meilleure compréhension de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et de l'Accord sur les stocks de poissons ainsi que des travaux de l'Assemblée générale relatifs aux océans et au droit de la mer et à la viabilité des pêches ; organisation de manifestations et d'autres activités de communication à l'occasion de la Journée mondiale de l'océan.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : contenus actualisés sur le droit de la mer et les affaires maritimes diffusés sur des portails et des sites Web.

**Services de bibliothèque** : collection d'ouvrages de référence spécialisés et base de données bibliographique sur le droit de la mer et les affaires maritimes.

#### E. Activités d'appui

**Informatique et communications** : gestion de progiciels spécialisés dans les systèmes d'information géographique et des licences correspondantes, tenue d'un référentiel de données et d'informations géospatiales.

## Sous-programme 5 Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit commercial international

### Objectif

6.113 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'encourager l'harmonisation et l'unification progressives du droit commercial international.

### Stratégie

6.114 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, au titre du sous-programme, on assurera le secrétariat de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) et fournira aux États Membres des documents de travail, des projets de rapport et des projets de règles de droit privé sur le commerce international ainsi que des avis et un appui aux fins des négociations intergouvernementales. Des mesures seront prises pour coordonner ces activités relevant du sous-programme avec les activités équivalentes d'autres organisations internationales, conformément au mandat de la CNUDCI, et il sera proposé que celle-ci recommande l'utilisation ou l'adoption d'instruments émanant d'autres organisations.

6.115 En outre, le nécessaire sera fait pour apporter une assistance technique et un appui en matière de renforcement des capacités aux gouvernements. Cette assistance se traduira notamment par des évaluations diagnostiques, la fourniture de conseils de mise en œuvre et l'établissement de documents d'interprétation, ainsi que l'organisation d'activités de formation et la fourniture de conseils pour l'incorporation des textes de la CNUDCI dans le droit interne.

6.116 Il est prévu que le sous-programme aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en étudiant les perturbations du commerce international et des chaînes d'approvisionnement mondiales survenues pendant la

pandémie et les mesures prises pour y remédier, l'accent étant particulièrement mis sur les microentreprises et sur les petites et moyennes entreprises. Donnant suite à la série de webinaires décrits ci-dessous, la CNUDCI a demandé qu'au titre du sous-programme, les instruments de la CNUDCI soient examinés dans ce contexte et que soient recherchées et explorées des possibilités de développement législatif futur pour relever les défis recensés. Pour ce faire, il s'agira d'effectuer des recherches, de procéder à un échange de données d'expérience et de proposer des solutions de réforme aux États Membres, pour examen.

6.117 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) La tenue de délibérations éclairées, transparentes et inclusives ;
- b) Une entente entre les gouvernements sur des règles de droit privé régissant le commerce international et leur incorporation dans des instruments universellement acceptables ;
- c) La disponibilité d'instruments supplémentaires permettant d'harmoniser et d'unifier le droit commercial international ;
- d) Une utilisation et une adoption accrues par les gouvernements des instruments de la CNUDCI dans le droit interne et une augmentation du nombre de décisions juridiques relatives à ces instruments ;
- e) Une augmentation du nombre de formalités conventionnelles, de promulgations et de décisions juridiques concernant les textes de la CNUDCI.

6.118 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir les résultats suivants :

- a) Davantage d'instruments de la CNUDCI pouvant être utilisés pour atténuer les répercussions économiques de la pandémie de COVID-19 ;
- b) Des outils destinés à encourager la résilience dans le commerce international.

## **Exécution du programme en 2020**

6.119 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Renforcement de la capacité d'utiliser les outils de la CNUDCI pour soutenir le relèvement économique après la pandémie de COVID-19**

6.120 Pour harmoniser et unifier le droit commercial international, il est nécessaire d'adopter des instruments internationaux et de garantir leur utilisation et leur application effectives à l'échelle nationale, ce qui présuppose que les gouvernements comprennent les avantages que présentent les instruments, les politiques et les exigences de mise en œuvre au niveau national. La CNUDCI prend note et se félicite des activités du sous-programme visant à soutenir l'utilisation et l'application de tous les textes législatifs élaborés et adoptés par la CNUDCI (voir, par exemple, [A/75/17](#), première partie, par. 19 et 66). Le sous-programme répond généralement à ce besoin en fournissant en présentiel des outils pratiques, ce qui, à cause de la pandémie de COVID-19, n'a pas pu être fait. Le sous-programme visait à faire mieux connaître le rôle des instruments de la CNUDCI et à renforcer la capacité de les utiliser pour aider les gouvernements à faire face à la pandémie et à œuvrer au relèvement économique en organisant une série de webinaires interactifs entre le 8 et le 16 juillet 2020, à l'occasion de la cinquante-troisième session de la CNUDCI ([A/75/17](#), première partie, par. 11 b) ii) et 107), dans le cadre de 12 heures de réunions initialement prévues pour

cette session. Outre les représentants à la CNUDCI, 2 336 personnes se sont inscrites aux webinaires, avec une participation quotidienne active d'environ 250 personnes. Depuis lors, la série de tables rondes virtuelles a été visionnée 1 438 fois sur les médias sociaux de la CNUDCI.

6.121 Par ailleurs, on a organisé en 2020, au titre du sous-programme, plus de 50 nouveaux séminaires en ligne et interactifs, afin de fournir des outils pratiques permettant de comprendre le fonctionnement concret des instruments existants de la CNUDCI, notamment la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises et son utilisation comme modèle dans le contexte national, ainsi que les exigences de transparence dans le règlement des différends entre investisseurs et États au titre de la Convention des Nations Unies sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités, lors des Journées de la CNUDCI en Amérique latine et dans les Caraïbes<sup>9</sup>. En outre, on a produit neuf podcasts et diffusé 15 vidéos sur les médias sociaux pour expliquer les problèmes courants de mise en œuvre et d'interprétation et fournir des directives pratiques. Les podcasts ont été écoutés 932 fois et les vidéos ont été visionnées 4 814 fois.

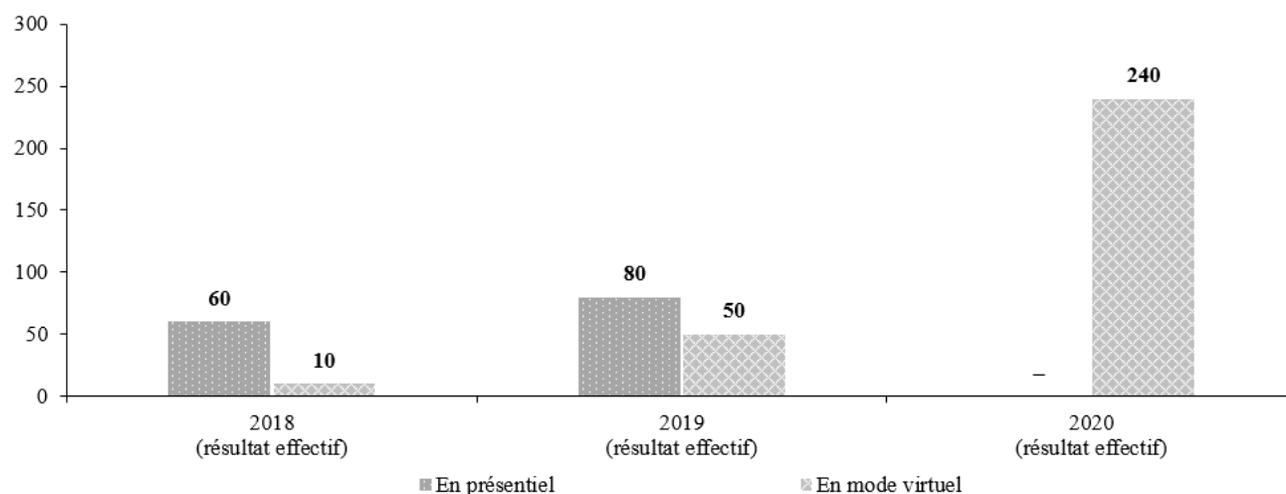
*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

6.122 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait qu'on a fourni aux fonctionnaires, aux juges, aux arbitres, aux universitaires et aux praticiens du droit les outils et les moyens requis pour utiliser les textes de la CNUDCI afin de mettre en place les cadres juridiques solides nécessaires à la revitalisation de l'activité commerciale et du commerce mondial, interpréter correctement les instruments de la CNUDCI pour faire une utilisation efficace de ces outils dans la pratique et atténuer les effets des bouleversements sociaux et économiques provoqués par la pandémie de COVID-19 (voir la figure 6.III).

Figure 6.III

**Mesure des résultats : nombre d'experts ayant une capacité accrue d'utiliser les outils de la CNUDCI (par an)**

(En centaines)



<sup>9</sup> La CNUDCI a pris note et s'est félicitée, à sa cinquante-troisième session, de l'approche et des activités relatives à ces conventions (A/75/17, première partie, par. 19, 65 à 67, 91 et 92).

### **Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

6.123 La pandémie de COVID-19, en 2020, a entraîné l'annulation, au premier semestre, de cinq sessions des groupes de travail de la CNUDCI et, partant, l'interruption des travaux au titre du sous-programme, tandis que six sessions de groupes de travail prévues au cours du second semestre ont dû être menées en mode hybride (moyennant une réduction du nombre d'heures de réunion, ce qui a limité le temps consacré aux délibérations et à l'adoption de décisions). En tout, 210 heures de délibérations de groupes de travail ont été perdues. La première partie de la cinquante-troisième session de la CNUDCI, tenue du 6 au 17 juillet 2020, s'est déroulée sous forme virtuelle, certaines réunions ayant été annulées et d'autres ayant dû fonctionner selon des horaires réduits, ce qui a limité le temps consacré aux délibérations et à la prise de décisions et entraîné une perte de 42 heures de réunions. La seconde partie de la session s'est tenue du 14 au 18 septembre 2020, en mode hybride, avec une perte supplémentaire de 10 heures de réunions (en raison de l'obligation de tenir ces réunions selon des horaires réduits). En conséquence, la session n'a pas délibéré sur les textes législatifs et l'adoption prévue de deux instruments. Les activités de coordination, d'assistance technique et de renforcement des capacités à l'appui des textes de la CNUDCI ont été menées en ligne plutôt qu'en présentiel, et certaines activités qui ne pouvaient pas être menées en ligne ont été reportées. On a facilité une participation ouverte à toutes et à tous, à égalité, aux sessions de la CNUDCI et des groupes de travail grâce à une plateforme en ligne, qui a permis de tenir les sessions sous forme virtuelle et en mode hybride, dans toutes les langues officielles, et par l'élaboration et la mise en œuvre de procédures requises pour ces sessions, y compris des procédures d'approbation tacite pour l'adoption des décisions. On a également apporté un soutien technique aux États Membres participant aux sessions, lancé des procédures de consultation afin d'avancer dans l'établissement des instruments de la CNUDCI et l'élaboration éventuelle de lois futures. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 3.

6.124 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme, à savoir l'organisation d'une série de manifestations destinées à collaborer avec les États aux fins de l'utilisation des instruments de la CNUDCI pour faire face à la pandémie et à œuvrer au relèvement. Les nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

### **Résultats escomptés pour 2022**

6.125 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

#### **Résultat 1 : faire respecter les obligations commerciales par-delà les frontières<sup>10</sup>**

##### **Exécution du programme en 2020**

6.126 Au titre du sous-programme, on a encouragé les États à signer, ratifier et appliquer la Convention des Nations Unies sur les accords de règlement internationaux issus de la médiation, comme l'a envisagé la CNUDCI en 2019

---

<sup>10</sup> Voir le budget-programme de 2020 (A/74/6/Add.1).

(A/74/17, par. 122), dans le cadre d'une participation à des activités en ligne et à des discussions bilatérales (en anglais, espagnol et français) avec des responsables gouvernementaux destinées à expliquer les dispositions de la Convention et à fournir des détails sur le processus de ratification. Il y a également lieu de signaler la participation à des événements en ligne avec des praticiens du droit et avec les milieux d'affaires, favorisant une compréhension effective de la manière dont la Convention et les textes de la CNUDCI soutiennent l'activité commerciale, y compris l'utilité de la médiation dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et du relèvement économique.

6.127 Le travail effectué a contribué à la ratification de la Convention par six États en 2020 (Arabie saoudite, Bélarus, Équateur, Fidji, Qatar et Singapour) et à sa signature par deux États (Ghana et Rwanda), entraînant l'entrée en vigueur de la Convention, le 12 septembre 2020, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le budget-programme de 2020 concernant les premières ratifications de la Convention ; il a également contribué au lancement de la Singapore Mediation Academy, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2020.

### Projet de plan-programme pour 2022

6.128 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer à se rapprocher de l'objectif, on continuera de mener les activités décrites ci-dessus afin d'encourager les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention et d'améliorer l'efficacité dudit instrument, ainsi que de donner aux États Membres et aux autres parties prenantes l'accès à des outils pratiques permettant de régler les litiges commerciaux par la médiation, notamment par l'intermédiaire de la Singapore Mediation Academy. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 6.20).

Tableau 6.20  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Adoption de la Convention des Nations Unies sur les accords de règlement internationaux issus de la médiation	Engagement d'un dialogue entre États Membres sur l'assistance technique et le renforcement des capacités, notamment aux fins de la création de centres nationaux de médiation	Six ratifications et deux signatures de la Convention  Lancement en septembre 2020 de la Singapore Mediation Academy	Entrée en vigueur de la Convention et lancement d'autres centres de formation à la médiation	Nouvelles ratifications de la Convention et mise à disposition d'outils permettant le règlement des litiges commerciaux par la médiation

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## **Résultat 2 : réforme des modalités de règlement des différends entre investisseurs et États par la mise au point de plusieurs solutions<sup>11</sup>**

### **Exécution du programme en 2020**

6.129 Des réunions régionales intersessions ont été organisées, au titre du sous-programme, dans les pays en développement, aux fins de l'échange de vues et de données d'expérience sur le programme de réforme du règlement des différends entre investisseurs et États et des préparatifs des délibérations du Groupe de travail III (Réforme du règlement des différends entre investisseurs et États) de la CNUDCI, et des études détaillées de plusieurs solutions de réforme ont été menées, dont une solution de procédure et une solution structurelle qui pourraient être mises au point en tant qu'axes de travail parallèles. En outre, des méthodes de travail convenues entre les sessions du Groupe de travail III ont été mises en œuvre, y compris des consultations entre les représentants et les délégations d'observateurs d'organisations internationales, des activités de vulgarisation et des activités visant à assurer la transparence et l'inclusion dans le processus malgré la pandémie et les contraintes qui en découlent. Parmi les sujets abordés figuraient la prévention et l'atténuation des différends, les modes alternatifs de règlement des litiges, l'interprétation des traités par les États parties, les pertes par ricochet et les réclamations des actionnaires, un code de conduite pour les arbitres et l'élaboration d'un instrument multilatéral sur la réforme du règlement des différends entre investisseurs et États.

6.130 Le travail effectué a contribué à l'examen par le Groupe de travail III de certaines solutions de réforme et de certains axes de travail qui permettraient d'élaborer des solutions parallèles, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021, à savoir que le Groupe de travail III examine plusieurs solutions de réforme possibles. Les discussions portant sur un des aspects du travail, à savoir la forme de l'instrument de la CNUDCI qui devrait permettre de mettre en œuvre les solutions de réforme convenues, n'ont pas encore conclu. Les premières délibérations sur les solutions de réforme devaient avoir lieu lors de la session du Groupe de travail III prévue en avril 2020, qui a été annulée en raison de la pandémie de COVID-19. La session suivante, qui a eu lieu en octobre 2020, s'est tenue en mode hybride. Les outils en ligne mis au point par le Secrétariat ont permis de participer en ligne à la session, et les représentants qui y ont assisté ont constaté que les procédures prévues pour les délibérations étaient transparentes, multilingues et inclusives. Néanmoins, le nombre d'heures de réunion disponibles pour les délibérations a été ramené de 30 à 20. En outre, si les consultations et les activités de vulgarisation décrites ont eu lieu en toute transparence et ont permis la participation d'États de tous niveaux de développement, le fait qu'elles se soient déroulées dans une seule langue, principalement en anglais, a limité l'inclusivité en rendant plus difficile la participation pleine et entière de certaines délégations (notamment celles de régions où la proportion de pays en développement est importante). Ces facteurs ont entraîné des retards dans l'établissement d'un plan de travail et d'affectation des ressources devant permettre d'opérer la réforme du règlement des différends entre investisseurs et États dans les délais prévus et n'ont pas permis d'avancer comme prévu dans l'élaboration de multiples solutions de réforme.

### **Projet de plan-programme pour 2022**

6.131 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer à se rapprocher de l'objectif, on élaborera un plan de travail et d'attribution des ressources, en passant par les étapes nécessaires pour parvenir à un consensus sur l'élaboration

---

<sup>11</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

d'instruments juridiques portant sur les solutions de réforme définies et sur la forme que prendra l'instrument par lequel elles seront mises en œuvre. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 6.21).

Tableau 6.21  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Le Groupe de travail III mène à bien les première et deuxième phases de son mandat, concernant le recensement des préoccupations exprimées au sujet du règlement des différends entre investisseurs et États et la question de savoir si ces préoccupations justifient une réforme du règlement de ces différends	Le Groupe de travail III entame des délibérations sur les solutions de réforme possibles et sur l'élaboration d'un plan de travail pour l'examen de plusieurs solutions en parallèle	Le Groupe de travail III examine plusieurs solutions de réforme possibles	Le Groupe de travail III continue à définir des solutions de réforme et parvient à un consensus sur certaines d'entre elles	Le Groupe de travail III continue à définir des solutions de réforme et à dégager un consensus sur les instruments juridiques à élaborer pour chaque solution et pour la mise en œuvre de la réforme globale

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### **Résultat 3 : une sécurité juridique renforcée : condition d'utilisation de l'intelligence artificielle et de l'automatisation dans les transactions commerciales**

#### **Projet de plan-programme pour 2022**

6.132 Les progrès de la technologie numérique, tels que l'intelligence artificielle, les algorithmes d'apprentissage automatique et l'automatisation, transforment le secteur commercial, notamment par l'utilisation de plateformes en ligne ainsi que dans la mise au point et l'exécution des contrats. Ces progrès peuvent également faciliter le relèvement économique après la pandémie de COVID-19 dans toutes les régions et élargir l'accès au marché dans les pays en développement. Les instruments internationaux existants de la CNUDCI – le plus récent étant la Loi type sur les documents transférables électroniques – permettent d'utiliser la technologie numérique dans les échanges commerciaux. Pour permettre à la CNUDCI de jouer son rôle central de coordination au sein du système des Nations Unies pour les questions juridiques liées à l'économie et au commerce numériques, en lien étroit avec l'approche des principes d'éthique et de gouvernance régissant l'intelligence artificielle mise en avant par le Secrétaire général dans son Plan d'action de coopération numérique de 2020 (A/74/821 et A/75/17, deuxième partie, par. 72), on a commencé à compiler des informations sur les questions juridiques pertinentes [A/73/17, par. 253 b)]. Une série de manifestations régionales a mis en évidence la

nécessité d'avoir de nouvelles règles juridiques harmonisées qui permettent d'utiliser l'intelligence artificielle, l'automatisation et d'autres outils numériques, ce qui pourrait contribuer à réduire la fracture numérique. On a également élaboré un plan de travail pour traiter ces questions juridiques, y compris l'évaluation des instruments existants et la mise au point d'une « taxonomie » des sujets prioritaires qui servira de carte pour guider l'élaboration des futurs instruments (A/74/17, par. 210, et A/75/17, deuxième partie, par. 76). On a en outre entrepris l'élaboration d'une liste prioritaire de questions juridiques à examiner par la CNUDCI, telles que l'intelligence artificielle et l'automatisation [A/75/17, deuxième partie, par. 16 f].

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

6.133 Les enseignements tirés sont les suivants : les délégations des pays en développement se sont montrées très disposées à participer à l'élaboration des instruments, et des mesures supplémentaires sont nécessaires pour contribuer à l'universalisation des instruments de la CNUDCI. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on s'appuiera sur l'expérience acquise lors de la tenue des sessions de la CNUDCI et de ses groupes de travail sous forme virtuelle et en mode hybride afin de garantir une participation de toutes et de tous, à égalité, aux sessions, aux procédures de consultation et aux activités de vulgarisation de la CNUDCI, quel que soit le support utilisé pour cette participation.

#### *Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

6.134 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le fait que le Groupe de travail IV de la CNUDCI (Commerce électronique) entame des délibérations sur les questions juridiques prioritaires liées à l'économie numérique, et que les États s'entendent, par l'intermédiaire de ce groupe de travail, sur les éléments d'un cadre juridique et réglementaire solide et harmonisé pour le commerce numérique et les transactions électroniques, ce qui est essentiel pour susciter la confiance dans ce type de commerce, en particulier dans les pays en développement. Un tel cadre permettra de lever les obstacles et de favoriser les possibilités de développement commercial et économique conformément à l'objectif de développement durable 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), tout en favorisant le développement de l'infrastructure numérique et l'adoption de la technologie numérique conformément à l'objectif de développement durable 9 (Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation) (voir le tableau 6.22).

Tableau 6.22  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
Les États membres de la CNUDCI ont accès à des informations sur les questions juridiques liées à l'économie numérique	Les États membres de la CNUDCI ont accès à une évaluation des instruments existants et à une première « taxonomie » des sujets prioritaires	Les États membres de la CNUDCI ont accès à un plan de travail permettant de traiter les questions juridiques liées à l'économie numérique et à une « taxonomie »	Les États membres de la CNUDCI chargent un groupe de travail de la CNUDCI de travailler sur les questions juridiques prioritaires liées à	Le Groupe de travail IV de la CNUDCI entame des délibérations sur les questions juridiques prioritaires liées à l'économie numérique, et les États s'entendent, par

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
		destinée à guider les travaux futurs	l'économie numérique	l'intermédiaire de ce groupe de travail, sur les éléments d'un cadre juridique et réglementaire solide et harmonisé pour le commerce numérique et les transactions électroniques

## Textes des organes délibérants définissant les mandats

6.135 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

### Résolutions de l'Assemblée générale

2205 (XXI)	Création de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	75/133	Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa cinquante-troisième session
------------	--	--------	---

## Produits

6.136 On trouvera dans le tableau 6.23 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 6.23

### Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>195</b>	<b>215</b>	<b>195</b>	<b>195</b>
1. Rapport de la CNUDCI destiné à l'Assemblée générale	1	1	1	1
2. Rapports d'organes subsidiaires de la CNUDCI destinés à la Commission	12	8	12	12
3. Notes du secrétariat destinées la Commission et à ses organes subsidiaires	82	113	82	82
4. Documents de séance destinés à la Commission et à ses organes subsidiaires	85	81	85	85
5. Documents d'information destinés à la Commission et à ses organes subsidiaires	15	12	15	15
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures) <sup>a</sup>	<b>150</b>	<b>98</b>	<b>150</b>	<b>150</b>
6. Réunions de la Commission	30	19	30	30
7. Réunions des organes subsidiaires de la CNUDCI	120	79	120	120

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>
8. Projets régionaux dans le domaine du droit commercial international	4	2	4	4
9. Projets nationaux dans le domaine du droit commercial international	11	13	11	11
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>80</b>	<b>68</b>	<b>80</b>	<b>88</b>
10. Séminaires, ateliers et activités de formation sur le droit commercial international organisés au niveau international	20	24	20	20
11. Séminaires, ateliers et activités de formation sur le droit commercial international organisés au niveau régional	40	19	40	42
12. Séminaires, ateliers et activités de formation sur le droit commercial international organisés au niveau national	20	25	20	26
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>6</b>
13. Textes juridiques (conventions internationales, lois types de la CNUDCI, guides législatifs et autres textes)	5	2	7	5
14. Publications de la CNUDCI ( <i>Annuaire de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international</i> , guides, précis de jurisprudence)	4	–	3	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>12</b>
15. Documents promotionnels et supports d'assistance technique	2	2	1	2
16. Sommaires du Recueil de jurisprudence concernant les textes de la CNUDCI (CLOUT)	10	8	10	10

**C. Activités de fond**

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : avis d'experts sur le droit commercial international.

**Bases de données et supports numériques** : CLOUT (base de données en ligne sur la jurisprudence relative aux textes de la CNUDCI) ; Registre sur la transparence (système de centralisation en ligne des informations et des documents sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités) ; modules de formation en ligne sur le droit commercial international ; documents en ligne (exposés, par exemple) visant à faire mieux connaître et comprendre les textes de la CNUDCI ; autres bases de données demandées par les États.

**D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : prospectus, brochures et dossiers d'information sur la CNUDCI ; conférences à l'intention de groupes de juristes et de praticiens d'autres disciplines, d'universitaires et d'étudiants en droit ; colloques sur le droit commercial international ; concours de plaidoiries portant sur des affaires relevant du droit commercial international ; commémorations ; congrès de droit international.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : communiqués de presse concernant des réunions de la CNUDCI et d'autres événements importants (par exemple, adhésion des États à des textes de la CNUDCI et parution de publications).

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : contenu actualisé pour le site Web de la CNUDCI.

**Services de bibliothèque** : contenus actualisés et pertinents pour la Bibliothèque de droit de la CNUDCI.

<sup>a</sup> Exception faite de deux séances de groupes de travail tenues au début de l'année 2020, toutes les réunions se sont déroulées en ligne et la durée en a été ramenée de trois à deux heures.

## **Sous-programme 6**

### **Garde, enregistrement et publication des traités**

#### **Objectif**

6.137 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de garantir la transparence du régime conventionnel international, une meilleure connaissance du droit des traités et une plus grande participation aux traités multilatéraux conclus sous les auspices de l'ONU et déposés auprès du Secrétaire général.

#### **Stratégie**

6.138 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on procédera dans le cadre du sous-programme à l'enregistrement et à la publication de quelque 2 000 traités et formalités conventionnelles chaque année en application de l'Article 102 de la Charte et on communiquera des informations exactes et à jour sur les traités déposés, les traités enregistrés et les formalités conventionnelles en diffusant des renseignements y relatifs par voie électronique sur la Collection des traités des Nations Unies, accessible en ligne, et en publiant le Recueil des Traités des Nations Unies. Une assistance et des conseils juridiques seront également dispensés aux États, aux institutions spécialisées, aux programmes et bureaux de l'ONU, aux organes conventionnels et à d'autres entités en matière de droit des traités, y compris sur les clauses finales des traités, sur l'exercice par le Secrétaire général de ses fonctions de dépositaire et sur l'enregistrement et la publication des traités. Plus particulièrement, le sous-programme apportera son assistance dans la négociation de traités multilatéraux, tiendra des séminaires de renforcement des capacités au Siège et aux niveaux national et régional et élaborera des publications de référence sur divers sujets. Enfin, le sous-programme s'acquittera des fonctions de dépositaire du Secrétaire général pour plus de 600 traités multilatéraux et tiendra et conduira les cérémonies des traités, notamment pendant la semaine de haut niveau de la session annuelle de l'Assemblée générale.

6.139 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

- a) Amélioration de l'accès aux traités déposés auprès du Secrétaire général et aux informations sur les formalités qui s'y rapportent, y compris leur état d'avancement, ainsi qu'aux traités déposés auprès du Secrétariat pour enregistrement et publication et aux informations sur les formalités conventionnelles qui s'y rapportent ;
- b) Prévention des difficultés d'interprétation et d'application des clauses finales des traités multilatéraux rencontrées par les États contractants et amélioration de la connaissance et de la compréhension qu'ont les États des aspects techniques et juridiques de la participation au régime conventionnel international et de l'enregistrement des traités ;
- c) Entrée en vigueur des traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général et universalisation de la participation des États à ceux-ci.

#### **Exécution du programme en 2020**

6.140 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Entrée en vigueur de trois traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général**

6.141 En 2020, les conditions requises pour l'entrée en vigueur de trois traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général ont été remplies. Il s'agissait de la Convention des Nations Unies sur les accords de règlement internationaux issus de la médiation, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique.

6.142 Dans le cadre du sous-programme, des conseils et des services juridiques ont été fournis aux États négociateurs à divers stades de la négociation, de l'adoption et de l'entrée en vigueur des traités susmentionnés. Des conseils juridiques ont été fournis aux États négociateurs avant adoption, au stade de la négociation, y compris concernant l'examen des clauses finales des projets de traité à la lumière du droit des traités et de la pratique du Secrétaire général de l'ONU en sa qualité de dépositaire. Plus particulièrement, des conseils juridiques ont été dispensés sur les dispositions relatives à l'entrée en vigueur, la procédure de modification, les réserves, le retrait, le lien entre les dispositions des traités et celles d'autres accords, le rôle de dépositaire et le rôle des organes administratifs.

6.143 Les trois traités multilatéraux qui ont rempli les conditions nécessaires à leur entrée en vigueur en 2020 avaient été mis en avant par le Secrétaire général lors des cérémonies annuelles des traités organisées par le sous-programme en 2017, 2018 et 2019. Dans le cadre de ces dernières, des cérémonies spéciales ont été organisées. Ce fut notamment le cas pour le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, auquel deux cérémonies ont été consacrées en 2018 et 2019 et au cours desquelles 18 États ont signé le traité et 10 autres ont déposé leur instrument de ratification.

6.144 En 2020, le sous-programme a continué d'examiner et d'accomplir les formalités conventionnelles relatives aux traités multilatéraux susmentionnés, notamment en tenant huit cérémonies de signature et en traitant 26 instruments de consentement à être lié.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

6.145 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'entrée en vigueur de trois traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général et touchant aux domaines de l'arbitrage et de la médiation commerciales, du désarmement et du commerce international et du développement (voir le tableau 6.24).

Tableau 6.24  
**Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
La Convention des Nations Unies sur les accords de règlement internationaux issus de la médiation est adoptée. Treize États signent le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires ou l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique et 17 États déposent des instruments de	Soixante-deux États signent la Convention des Nations Unies sur les accords de règlement internationaux issus de la médiation, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires ou l'Accord-cadre visant à faciliter le commerce transfrontalier sans papier en Asie et dans le Pacifique et 16 États déposent des instruments de	Huit États signent la Convention des Nations Unies sur les accords de règlement internationaux issus de la médiation, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires ou l'Accord-cadre visant à faciliter le commerce transfrontalier sans papier en Asie et dans le Pacifique et 26 États déposent des instruments de consentement à être liés par ces traités. Les conditions d'entrée en

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
consentement à être liés par ces traités	consentement à être liés par ces traités	vigueur des trois traités multilatéraux ont été remplies

### Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

6.146 En 2020, en raison de la COVID-19, il n'a pas été possible d'organiser la cérémonie des traités annuelle qui se tient en marge de la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale et nécessite la présence, à New York, des chefs d'État et de gouvernement et des ministres des affaires étrangères. Du fait de la pandémie, le débat général qui se tient pendant la séance d'ouverture de l'Assemblée s'est déroulé virtuellement, ce qui a eu un impact sur la tenue de la cérémonie. Il a également été décidé de tenir les deux séminaires annuels relatifs à la pratique du droit des traités au Siège des Nations Unies en ligne plutôt qu'en présentiel. Le sous-programme a saisi cette occasion pour proposer l'un des séminaires en français, et non seulement en anglais. La tenue de ces séminaires virtuels a permis de confirmer qu'il n'était pas aisé de remplacer les programmes de renforcement des capacités qui se tiennent en principe en personne par des réunions en ligne, car les participants et le personnel de la Section des traités ne peuvent pas échanger autant qu'en présentiel.

### Résultats escomptés pour 2022

6.147 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

#### Résultat 1 : Faire entrer la transparence du régime conventionnel international dans le XXI<sup>e</sup> siècle<sup>12</sup>

##### Exécution du programme en 2020

6.148 Par son sous-programme, le Bureau a aidé les États Membres à réexaminer le cadre régissant l'enregistrement et la publication des traités au titre de l'Article 102 de la Charte, ainsi que l'a relevé l'Assemblée générale dans sa résolution 73/210. En particulier, il a mené de vastes consultations avec les États Membres sur le réexamen du règlement destiné à mettre en application l'Article 102 et a établi un rapport du Secrétaire général dans lequel on trouve des informations sur la pratique de l'enregistrement et de la publication des traités et différentes possibilités de révision du règlement destiné à mettre en application l'Article 102, compte tenu des questions en suspens relevées par les États Membres (A/75/136). Lors de l'examen de ce point de l'ordre du jour par la Sixième Commission à la soixante-quinzième session de l'Assemblée, le sous-programme a fait un exposé aux délégations sur le rapport du Secrétaire général et apporté son aide aux membres de la Commission tout au long du processus de consultation.

6.149 Le travail susmentionné a contribué à mieux faire connaître le droit des traités et la pratique du Secrétariat en ce qui concerne l'enregistrement et la publication des traités en application de l'Article 102 de la Charte. Il a également permis de recenser les questions en suspens relevées par les États Membres et de déterminer les différentes possibilités de révision du règlement destiné à mettre en application

<sup>12</sup> Voir le budget-programme de 2020 (A/74/6/Add.1).

l'Article 102, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2020, à savoir l'adoption par les États Membres d'un nouveau cadre réglementaire leur permettant de s'acquitter mieux et plus facilement de leur obligation d'enregistrer les traités. Dans sa résolution 75/144 du 15 décembre 2020, l'Assemblée générale a décidé de reporter à sa soixante-seizième session l'examen des propositions relatives au règlement, compte tenu des restrictions qu'il a été recommandé d'appliquer à titre préventif à la tenue de réunions dans les locaux de l'Organisation des Nations Unies pour contenir la propagation de la COVID-19.

### Projet de plan-programme pour 2022

6.150 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera, dans le cadre du sous-programme, de fournir des informations sur le droit des traités et sur la pratique du Secrétariat en ce qui concerne l'enregistrement et la publication des traités et d'aider les États Membres à réexaminer le règlement destiné à mettre en application l'Article 102 dans le cadre de l'examen du point de l'ordre du jour intitulé « Renforcement et promotion du régime conventionnel international » à la soixante-seizième session de l'Assemblée générale. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 6.25).

Tableau 6.25  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Absence de cadre actualisé régissant l'enregistrement et la publication des traités au titre de l'Article 102 de la Charte, ainsi que l'a relevé l'Assemblée générale dans sa résolution 73/210	Consultations entre États Membres sur les différentes possibilités de poursuivre l'examen du règlement destiné à mettre en application l'Article 102 de la Charte	Examen par la Sixième Commission d'un rapport du Secrétaire général fournissant des informations sur la pratique de l'enregistrement et de la publication des traités et sur les différentes possibilités de révision du règlement destiné à mettre en application l'Article 102, compte tenu des questions en suspens relevées par les États Membres	Examen par la Sixième Commission des propositions formulées par les États Membres concernant le règlement de l'Assemblée générale destiné à mettre en application l'Article 102 de la Charte	Mise en œuvre d'un cadre actualisé régissant l'enregistrement et la publication des traités au titre de l'Article 102

<sup>a</sup> La modification proposée dans le budget-programme pour 2021 tient compte de la décision de l'Assemblée générale de reporter à sa soixante-seizième session l'examen des propositions relatives au règlement, compte tenu des restrictions qu'il a été recommandé d'appliquer à titre préventif à la tenue de réunions dans les locaux de l'Organisation des Nations Unies pour contenir la propagation de la COVID-19 (résolution 75/144, paragraphe 12).

## Résultat 2 : mise à la disposition des États Membres de solutions techniques modernes pour une plus grande transparence du régime conventionnel international<sup>13</sup>

### Exécution du programme en 2020

6.151 Dans le cadre du sous-programme, on a fourni aux États Membres des informations concernant la mise au point d'un système d'enregistrement des traités en ligne destiné à faciliter le dépôt de traités aux fins de leur enregistrement, informations qui leur ont été communiquées d'une part dans le rapport du Secrétaire général sur l'examen du règlement destiné à mettre en application l'Article 102 de la Charte (A/75/136) et d'autre part lors de l'examen de ce rapport par la Sixième Commission à sa soixante-quinzième session. Des progrès ont également été accomplis concernant la mise au point d'un prototype de système de dépôt en ligne des traités.

6.152 Le travail effectué a contribué à l'examen, par la Sixième Commission, des propositions formulées par les États Membres concernant la mise au point d'un éventuel système de dépôt en ligne des traités, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021, à savoir l'examen par la Commission d'éventuelles mises à jour du règlement destiné à mettre en application l'Article 102 de la Charte, notamment pour ce qui a trait aux propositions faites par les États Membres au sujet d'un tel système. En 2020, la Sixième Commission a examiné la possibilité de mettre au point un tel système lors de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale. Par la suite, dans sa résolution 75/144 du 15 décembre 2020 sur le renforcement et la promotion du régime conventionnel international, l'Assemblée a constaté que la plupart des traités déposés pour enregistrement étaient sous forme électronique et engagé le Secrétaire général à mettre au point, en consultation avec les États Membres et sur la base de leurs observations, et dans la limite des ressources existantes, un système d'enregistrement des traités en ligne afin de faciliter le dépôt de traités aux fins de leur enregistrement, en complément des moyens existants de dépôt, à savoir la forme électronique ou le support papier.

### Projet de plan-programme pour 2022

6.153 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer à se rapprocher de l'objectif, on continuera de mettre au point, en consultation avec les États Membres et sur la base de leurs observations, et dans la limite des ressources existantes, un système d'enregistrement des traités en ligne afin de faciliter le dépôt de traités aux fins de leur enregistrement. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 6.26).

Tableau 6.26  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
L'Assemblée générale met à jour son règlement destiné à mettre en application l'Article 102 de la Charte, le	Des consultations se tiennent entre les États Membres sur les questions en suspens relativement au règlement destiné	L'Assemblée générale encourage le Secrétaire général à mettre au point un nouveau système de	Un système d'enregistrement des traités en ligne destiné à faciliter le dépôt de traités aux fins de leur	La mise au point, en consultation avec les États Membres et sur la base de leurs observations, d'un système

<sup>13</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
but étant d'encadrer le dépôt des traités et de la documentation y afférente par voie électronique	à mettre en application l'Article 102 de la Charte, notamment sur le rôle des moyens techniques dans l'enregistrement des traités	soumission en ligne des traités	enregistrement est mis au point	d'enregistrement des traités en ligne afin de faciliter le dépôt de traités aux fins de leur enregistrement se poursuit

<sup>a</sup> La modification proposée dans le budget-programme pour 2021 tient compte de la décision de l'Assemblée générale de reporter à sa soixante-seizième session l'examen des propositions relatives au règlement, compte tenu des restrictions qu'il a été recommandé d'appliquer à titre préventif à la tenue de réunions dans les locaux de l'Organisation des Nations Unies pour contenir la propagation de la COVID-19 (résolution 75/144, par. 12).

### Résultat 3 : amélioration de l'accès aux informations mises à la disposition des États Membres sur le site Web de la Collection des traités des Nations Unies

#### Projet de plan-programme pour 2022

6.154 Dans le cadre du sous-programme, le Bureau, dans l'exécution des fonctions de dépositaire des traités multilatéraux confiées au Secrétaire général au titre de l'Article 98 de la Charte, tient à jour une base de données électronique en ligne relative aux traités, dans laquelle on trouve des informations sur l'état de participation des États à plus de 600 traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général, y compris toutes les signatures, ratifications, acceptations, approbations et adhésions. Grâce à la diffusion de ces informations, qui sont disponibles pour chaque traité multilatéral sur une page accessible depuis le site Web de la Collection des traités des Nations Unies (<https://treaties.un.org>), il est possible de garantir la transparence du régime conventionnel international et de favoriser une plus grande participation aux traités multilatéraux conclus sous les auspices de l'ONU.

#### Enseignements tirés et changements prévus

6.155 Les enseignements tirés sont les suivants : la base de données électronique relative aux traités ne permet pas d'obtenir de rapport global sur l'état de participation d'un État en particulier à tous les traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général. Or les États réclament souvent ces informations, par exemple à l'occasion de la cérémonie annuelle des traités. L'établissement de tels rapports est une tâche chronophage qui nécessite l'examen d'un grand nombre de notifications dépositaires. Compte tenu de ces enseignements et afin d'améliorer la présentation des données et la communication des informations, la base de données électronique relative aux traités continuera d'être renforcée dans le cadre du sous-programme. Pour y parvenir, on mettra au point un tableau de bord de données devant permettre de produire, sous forme de graphiques, des rapports de synthèse, par État, concernant l'état de participation à tous les traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général.

#### Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

6.156 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montreront la plus grande transparence du régime conventionnel international et la plus grande participation des États aux traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général (voir le tableau 6.27).

Tableau 6.27  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
–	–	–	Les États membres ont accès à des informations concernant l'état de participation à chaque traité multilatéral déposé auprès du Secrétaire général, par l'intermédiaire du site Web de la Collection des traités des Nations Unies	Le régime conventionnel international est plus transparent et la participation des États aux traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général est plus grande grâce au tableau de bord de données relatives à l'état de participation aux traités multilatéraux

### Textes des organes délibérants définissant les mandats

6.157 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### Charte des Nations Unies

Article 98

Article 102

#### Résolutions de l'Assemblée générale

23 (I)	Enregistrement des traités et des accords internationaux	56/77 ; 58/73 ; 60/19 ; 62/62 ; 68/110	Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international
24 (I)	Transfert de certaines fonctions et activités et certains avoirs de la Société des Nations		
97 (I)	Enregistrement et publication des traités et accords internationaux. Règlement destiné à mettre en application l'Article 102 de la Charte des Nations Unies	62/70 ; 70/118 62/272	L'état de droit aux niveaux national et international La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies
364 (IV) ; 482 (V)	Enregistrement et publication des traités et des accords internationaux	63/128	L'état de droit aux niveaux national et international
33/141	Enregistrement et publication des traités et accords internationaux en vertu de l'Article 102 de la Charte des Nations Unies	69/179	Renforcement du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, surtout en ce qui concerne ses capacités de coopération technique
51/158	Base de données relative aux traités		
52/153 ; 54/28	Décennie des Nations Unies pour le droit international	73/210 ; 75/144	Renforcement et promotion du régime conventionnel international
55/2	Déclaration du Millénaire		

## Produits

6.158 On trouvera dans le tableau 6.28 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 6.28

### Sous-programme 6 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>1</b>	<b>1</b>	–	–
1. Rapport destiné à l'Assemblée générale au titre de la question intitulée « Renforcement et promotion du régime conventionnel international »	1	1	–	–
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>9</b>	<b>5</b>	–	–
2. Séances de la Sixième Commission de l'Assemblée générale (consultations et séances plénières)	9	5	–	–
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
3. Séminaire relatif à la pratique du droit des traités au Siège des Nations Unies	2	2	2	2
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>37</b>	<b>40</b>	<b>38</b>	<b>38</b>
4. Volumes du <i>Recueil des Traités</i> des Nations Unies	37	40	38	38
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : conseils dispensés aux organes intergouvernementaux sur les clauses finales et le droit des traités lors de la négociation des traités devant être déposés auprès du Secrétaire général ; consultations et avis juridiques donnés aux États, aux organisations intergouvernementales, aux secrétariats et aux organes conventionnels concernant le droit des traités et le dépôt et l'enregistrement des traités.				
<b>Bases de données et autres supports numériques</b> : notifications depositaires relatives aux actions (signature, acceptation, approbation, ratification, adhésion, succession, réserve, objection, déclaration, etc.) et formalités (modification, correction, entrée en vigueur, etc.) accomplies à l'égard des traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général ; originaux des traités et copies certifiées conformes des traités déposés auprès du Secrétaire général ; certificats d'enregistrement et autres documents relatifs à l'enregistrement concernant les traités et les formalités conventionnelles soit enregistrés soit classés et inscrits au répertoire par les États Membres et d'autres entités ; mise à jour et maintenance de la base de données de la Collection des traités des Nations Unies.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : cérémonie annuelle des traités à la séance d'ouverture de l'Assemblée générale et cérémonies spéciales des traités consacrées à tel ou tel traité déposé auprès du Secrétaire général.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : actualisation du site Web de la Section des traités.				
<b>E. Activités d'appui</b>				
<b>Services juridiques</b> : conseils et appui juridiques aux bureaux, départements et commissions régionales de l'ONU concernant le droit des traités et le dépôt et l'enregistrement des traités.				

# Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar

## Orientations générales

### Mandats et considérations générales

6.159 Le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar est chargé de recueillir, regrouper, préserver et analyser les éléments de preuve attestant la commission des crimes internationaux les plus graves et de violations du droit international au Myanmar depuis 2011, et de constituer des dossiers qu'il pourra communiquer aux cours ou tribunaux nationaux, régionaux ou internationaux en vue de faciliter des procédures pénales équitables et indépendantes. Son mandat découle des priorités arrêtées par le Conseil des droits de l'homme dans ses résolutions 39/2, 42/3 et 43/26. Il demande également une coopération étroite, en temps opportun, avec la Cour pénale internationale et la Cour internationale de Justice. Le mandat du Mécanisme est énoncé en détail dans une lettre adressée à la Présidente de l'Assemblée générale par le Secrétaire général (A/73/716) et dans une lettre adressée à la présidence du Conseil des droits de l'homme.

6.160 Dans sa résolution 73/264, l'Assemblée générale s'est félicitée de l'établissement du Mécanisme. Le Conseil des droits de l'homme, dans sa résolution 42/3, en a salué l'entrée en service, le 30 août 2019, et a demandé à l'Organisation des Nations Unies de veiller à ce que le Mécanisme soit doté du soutien et des ressources nécessaires, pour ce qui est des effectifs, des locaux et de la liberté opérationnelle, pour pouvoir s'acquitter le plus efficacement possible de son mandat. Dans sa résolution 74/238, l'Assemblée générale a en outre prié instamment l'Organisation des Nations Unies de veiller à ce que le Mécanisme bénéficie de la souplesse dont il a besoin sur le plan des effectifs, des locaux et de la liberté opérationnelle, afin de pouvoir s'acquitter au mieux de son mandat.

## Programme de travail

### Objectif

6.161 L'objectif auquel le Mécanisme contribue est de veiller à ce que les auteurs de crimes internationaux graves et de violations du droit international commis au Myanmar depuis 2011 répondent de leurs actes et que justice soit rendue aux victimes.

### Stratégie

6.162 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Mécanisme fera fond sur sa stratégie de 2021 et poursuivra l'exécution de son programme et ses activités suivant quatre volets.

6.163 Le Mécanisme continuera à recueillir et à analyser des informations concernant des situations, des incidents, des personnes et des entités, conformément à son mandat, notamment en interrogeant des témoins et en menant des enquêtes à partir de sources d'information publiques. La priorité des investigations sera déterminée selon des critères de fond et des critères opérationnels, notamment : l'échelle, la nature, le mode de commission et les conséquences des crimes ; le degré de responsabilité des auteurs présumés ; la perspective d'une enquête répondant aux normes internationales ; la probabilité qu'une cour ou un tribunal se déclare compétent pour connaître du ou des crimes en question. Sur la base de ces

investigations, le Mécanisme constituera des dossiers sur les individus responsables de ces crimes et violations.

6.164 Le Mécanisme continuera à rassembler et conserver les éléments recueillis dans sa base de données électronique tout en garantissant l'intégrité des preuves et de la chaîne de conservation. Il veillera également à ce que la base de données soit équipée du matériel numérique et des logiciels de sécurité les plus modernes.

6.165 Le Mécanisme continuera à communiquer des pièces et des dossiers aux cours ou tribunaux nationaux, régionaux ou internationaux, conformément à son mandat. Il continuera également à coopérer avec des cours ou tribunaux nationaux, régionaux ou internationaux aux fins de toute procédure en cours ou future, y compris la Cour pénale internationale et la Cour internationale de Justice.

6.166 Le Mécanisme poursuivra la mise en œuvre de sa stratégie de communication et de sensibilisation du public pour expliquer son mandat, ses stratégies et ses résultats aux parties prenantes concernées, en particulier aux groupes de témoins et de victimes. Il continuera à utiliser divers outils de communication, notamment son site Web, les médias sociaux et un bulletin périodique, pour communiquer efficacement avec les parties prenantes concernées.

6.167 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

a) La collecte et la conservation, par une entité indépendante et impartiale, d'éléments d'information pouvant être communiqués à des cours ou tribunaux nationaux, régionaux ou internationaux en ce qui concerne les crimes internationaux les plus graves et les violations du droit international commis au Myanmar depuis 2011 ;

b) L'engagement de procédures pénales équitables et indépendantes devant des cours ou tribunaux nationaux, régionaux ou internationaux pour les crimes susmentionnés ;

c) Une meilleure compréhension du mandat, des travaux et des résultats attendus du Mécanisme par toutes les parties prenantes, y compris les victimes et le grand public, en particulier au Myanmar.

## **Facteurs externes pour 2022**

6.168 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :

a) Les États Membres concernés permettent au Mécanisme de mener des activités sur leur territoire ;

b) Des tribunaux ou cours nationaux, régionaux ou internationaux ont ou pourront avoir compétence pour connaître des crimes relevant du mandat du Mécanisme, et les autorités compétentes peuvent demander au Mécanisme de leur communiquer des éléments d'information.

6.169 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022, y compris les voyages. Toutefois, si la pandémie devait entraver encore plus l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.

6.170 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Mécanisme continue d'interagir avec la société civile, des organisations non gouvernementales et des entreprises commerciales afin de rechercher des informations pertinentes et de s'assurer un soutien dans l'exécution de son mandat. Ces informations et ce soutien sont recherchés auprès d'un large éventail d'entités, indépendamment de leurs affiliations ou loyautés ethniques, religieuses ou politiques.

6.171 En ce qui concerne la coopération avec les États Membres, le Mécanisme continue de communiquer avec les États, ainsi qu'avec les organisations intergouvernementales, qui pourraient disposer d'informations pertinentes ou participer à des procédures judiciaires, conformément à son mandat. La coopération des États Membres reste particulièrement importante pour les activités d'enquête du Mécanisme, notamment en ce qui concerne l'accès aux lieux des crimes et la conduite des entretiens avec les témoins de manière à garantir leur sécurité et leur vie privée.

6.172 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Mécanisme continue à consulter les tribunaux internationaux et d'autres mécanismes internationaux d'établissement des responsabilités afin de tirer parti de leur expérience et de leurs meilleures pratiques. Il se coordonne avec ces entités, notamment dans les domaines des systèmes informatiques et de la gestion des données, de la protection et de l'accompagnement des témoins et des entretiens avec les témoins. Il se coordonne également avec d'autres entités des Nations Unies travaillant sur des questions relatives au Myanmar.

6.173 Le Mécanisme continue de prendre en compte les questions de genre dans ses politiques, ses activités et ses produits, selon qu'il convient. À cet égard, il continue d'intégrer la lutte contre les crimes sexuels et fondés sur le genre dans toutes ses activités, notamment en veillant à ce que les victimes qui interagissent avec lui bénéficient de mesures de protection et de soutien appropriées afin d'éviter qu'elles ne subissent d'autres préjudices ou traumatismes.

6.174 En ce qui concerne l'inclusion du handicap, le Mécanisme examinera et étudiera spécifiquement la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap en vue de faire progresser la prise en considération des personnes handicapées et prendra des mesures d'atténuation pour éliminer les obstacles tout en appliquant la Stratégie. Les nouveaux locaux et la disposition des bureaux du Mécanisme ont été conçus pour permettre l'accès et l'inclusion des personnes handicapées, et le Mécanisme veillera à ce que la gestion de ses installations fasse progresser l'inclusion des personnes handicapées, en facilitant l'accès aux installations et leur utilisation.

## **Activités d'évaluation**

6.175 Les auto-évaluations qui ont été menées à bien en 2020 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du projet de plan-programme pour 2022 :

a) Auto-évaluation de la sécurité des communications internes et externes du personnel du Mécanisme ;

b) Auto-évaluation de l'efficacité de la stratégie de communication et de sensibilisation du public suivie par le Mécanisme, au moyen d'une enquête menée auprès d'organisations de la société civile.

6.176 Il a été tenu compte des conclusions des auto-évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du plan-programme pour 2022. Ainsi, le Mécanisme continuera à publier des bulletins et à entretenir son site Web pour faciliter une communication efficace avec les parties prenantes.

6.177 Il est prévu de procéder aux auto-évaluations ci-après en 2022 :

- a) Auto-évaluation concernant le partage d'informations avec des tiers ;
- b) Auto-évaluation de l'efficacité de la stratégie de communication et de sensibilisation du public suivie par le Mécanisme.

## Exécution du programme en 2020

6.178 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### Développement de la collecte d'informations tirées de sources publiques relatives aux crimes internationaux et aux violations du droit international graves commis au Myanmar depuis 2011

6.179 Compte tenu de la prolifération des informations relatives au mandat du Mécanisme provenant de sources d'accès public, ainsi que du recours croissant des tribunaux nationaux et internationaux aux enquêtes reposant sur des sources publiques, le Mécanisme a déterminé qu'il avait besoin de capacités pour enquêter sur ces sources dès les premières étapes de la mise au point de sa stratégie. En 2020, il a consacré de plus en plus d'efforts à la collecte d'éléments d'information à partir de sources publiques et a utilisé les outils et technologies les plus modernes à cette fin.

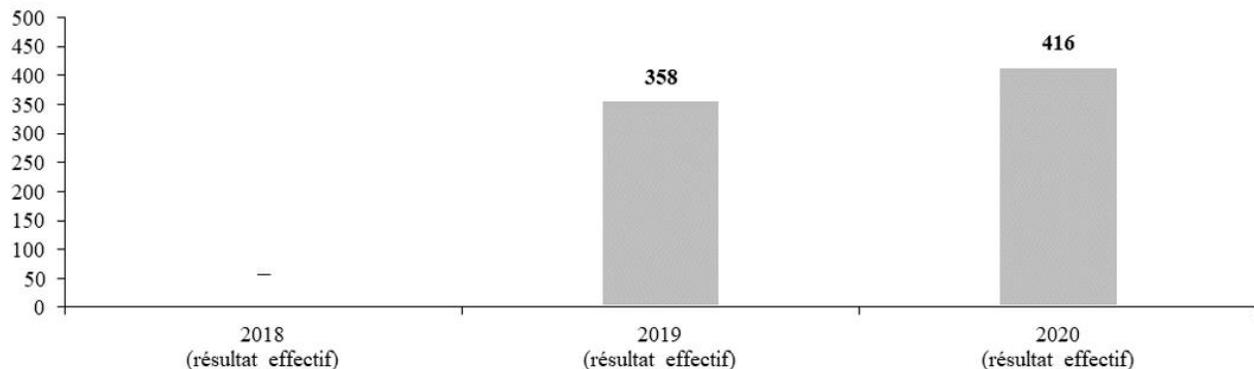
#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

6.180 Le travail susmentionné a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'augmentation du volume total d'éléments d'information recueillis en vue de leur communication potentielle à des tribunaux nationaux, régionaux et internationaux et d'autres tiers, conformément au mandat du Mécanisme (voir la figure 6.IV).

Figure 6.IV

#### Mesure des résultats : volume total d'éléments d'information recueillis en vue de leur communication potentielle

(Gigaoctets)



### **Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme**

6.181 En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour le Mécanisme. En particulier, des restrictions de voyage ont retardé les déplacements nécessaires pour rencontrer les interlocuteurs concernés en dehors du lieu d'affectation et d'autres déplacements prévus pour consulter les États Membres sur le soutien et l'approbation nécessaires aux activités sur leur territoire et pour rencontrer en personne des victimes et d'autres parties prenantes afin de promouvoir une meilleure compréhension des travaux du Mécanisme ont été annulés. Ainsi, le Mécanisme a eu des difficultés à obtenir l'accord des parties concernées pour la communication d'informations. Il a donc mis davantage l'accent, au cours de cette période, sur l'identification des sources d'information potentielles et sur la prise de contact avec elles, dans la mesure du possible, par des moyens électroniques sécurisés. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour les résultats 1 et 2.

6.182 Les restrictions de voyage ont également conduit le Mécanisme à recourir aux visioconférences, qui se sont avérées utiles dans de nombreux cas, pour contacter les sources d'information potentielles et organiser la collecte d'informations. Toutefois, l'utilisation de cette technologie n'a pas été jugée appropriée pour d'autres interlocuteurs, tels que les témoins, car il n'était pas possible, lors d'entretiens à distance, de s'assurer que les témoins n'étaient pas soumis à une influence indue de la part de personnes se trouvant à proximité. Il a en outre été considéré que les entretiens à distance présentaient des risques élevés pour la sûreté et la sécurité des témoins et pouvaient également porter atteinte à l'intégrité des enquêtes du Mécanisme et conduire à des contestations juridiques dans toute procédure judiciaire future. De plus, de nombreux interlocuteurs n'avaient qu'un accès très limité, voire aucun, accès à Internet. En conséquence, le Mécanisme a décidé de reporter les entretiens avec les témoins jusqu'à ce que les déplacements soient à nouveau possibles.

6.183 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins, le Mécanisme tirera parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Parmi les exemples de meilleures pratiques, on peut citer l'accent mis sur les enquêtes réalisées à partir de sources d'information publiques en tant qu'élément clé de la stratégie d'investigation, grâce à l'utilisation, par exemple, de séquences vidéo et de photos téléchargées sur Internet, de publications sur les plateformes de médias sociaux et d'imagerie géospatiale, ainsi que la communication avec des sources d'information potentielles par des moyens électroniques sécurisés. Ces pratiques s'inscrivent de plus dans la tendance accrue des tribunaux nationaux et internationaux à recourir aux enquêtes reposant sur des sources publiques.

### **Résultats escomptés pour 2022**

6.184 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

## Résultat 1 : cadres de coopération pour la collecte, la conservation et le stockage de renseignements, documents et éléments de preuve<sup>14</sup>

### Exécution du programme en 2020

6.185 Le Mécanisme a engagé des discussions avec les États Membres, les organisations intergouvernementales, les entités du système des Nations Unies et les acteurs de la société civile sur l'élaboration et l'instauration de cadres de coopération pour la collecte, la conservation et le stockage des renseignements. Ces cadres facilitent les travaux du Mécanisme, car ils lui permettent : a) de recevoir des informations ; b) d'obtenir un appui logistique ; c) d'exercer des activités sur le territoire des États Membres.

6.186 Le travail susmentionné a permis au Mécanisme de progresser dans de vastes négociations et de conclure 12 accords de coopération, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2020, à savoir l'obtention de l'accord des parties pour la mise en place de cadres de coopération aux fins de la collecte, de la conservation et du stockage de renseignements, documents et éléments de preuve.

### Projet de plan-programme pour 2022

6.187 Conformément au mandat fixé, le Mécanisme poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, il poursuivra ses activités de négociation afin de mettre en place de nouveaux cadres de coopération. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 6.29).

Tableau 6.29

#### Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
La résolution 39/2 du Conseil des droits de l'homme est adoptée	Le dialogue avec les parties est ouvert	Les parties acceptent de mettre en place 12 cadres de coopération aux fins de la collecte, de la conservation et du stockage de renseignements, documents et éléments de preuve	L'accès aux sources de renseignements, documents et éléments de preuves est obtenu	Les parties acceptent de mettre en place de nouveaux cadres de coopération aux fins de la collecte, de la conservation et du stockage de renseignements, documents et éléments de preuve

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

<sup>14</sup> Voir le budget-programme de 2020 (A/74/6/Add.1).

**Résultat 2 : collecte et regroupement de renseignements, documents et éléments de preuve attestant la commission de crimes internationaux et de violations du droit international graves au Myanmar depuis 2011<sup>15</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

6.188 Le Mécanisme a procédé à une évaluation des éléments en sa possession, notamment les documents de la mission internationale indépendante d'établissement des faits sur le Myanmar, afin de déterminer les éléments manquants. Sur la base de cette évaluation, il a élaboré une stratégie de collecte d'éléments supplémentaires, notamment en suivant l'évolution de la situation au Myanmar, en utilisant des sources d'accès public et en envoyant des demandes officielles de renseignements à différentes entités. Il a eu de nombreuses interactions avec des sources d'information existantes et potentielles pour régler les questions de confidentialité et de consentement.

6.189 Malgré quelques retards au début de l'année 2020, le Mécanisme a mis en place sa base de données électronique pour stocker, regrouper et conserver en toute sécurité les renseignements qu'il recueille. Dans le cadre de ses efforts concernant la sécurité des informations, le Mécanisme a acquis des équipements et du matériel permettant de crypter les données et de restreindre les droits d'accès.

6.190 Les activités susmentionnées ont permis d'accroître le nombre et le volume des éléments d'information traités en vue de leur communication potentielle (voir la figure 6.V). La précédente mesure des résultats figurant dans le document [A/75/6/Add.1](#) est indiquée dans le tableau 6.29 ci-dessus.

**Projet de plan-programme pour 2022**

6.191 Conformément au mandat fixé, le Mécanisme poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, le Mécanisme intensifiera les enquêtes réalisées à partir de sources publiques, identifiera de nouvelles sources de renseignement, interrogera des témoins et suivra l'évolution de la situation au Myanmar. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 6.V).

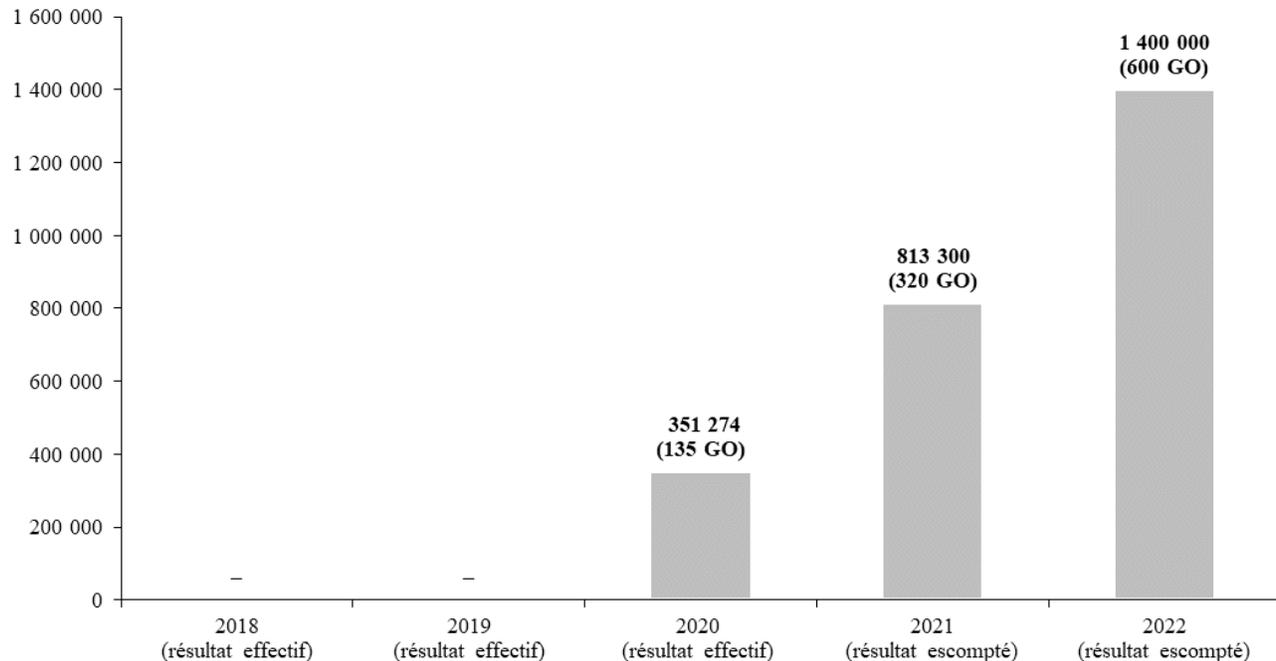
---

<sup>15</sup> Voir le budget-programme de 2021 ([A/75/6/Add.1](#)).

Figure 6.V

### Mesure des résultats : nombre et volume d'éléments d'information traités en vue de leur communication potentielle

(Nombre d'éléments et de gigaoctets)



### Résultat 3 : dossiers de preuves et documents analytiques prêts à communiquer aux entités concernées

#### Projet de plan-programme pour 2022

6.192 Afin de faciliter les procédures pénales devant les cours ou tribunaux nationaux, régionaux ou internationaux, le Mécanisme a rassemblé et analysé les éléments d'information qu'il a recueillis en vue de pouvoir les communiquer aux autorités compétentes en matière d'enquête, de poursuites ou de justice. Sur la base de cette analyse, il a conclu que les informations devaient être bien organisées, rassemblées dans des dossiers cohérents relatifs à une situation, un incident ou une personne ou entité spécifique, et liées entre elles par une logique claire, afin qu'elles puissent, dans toute la mesure du possible, être utiles aux autorités chargées des enquêtes, des poursuites ou de la justice. Il a continué à renforcer ses capacités analytiques afin de procéder à des analyses approfondies des éléments de fond en sa possession.

#### Enseignements tirés et changements prévus

6.193 Les enseignements tirés sont les suivants : lors de la compilation des éléments d'information et de leur analyse aux fins de leur communication, il est crucial que les renseignements portent sur des événements, des situations ou des personnes ou entités spécifiques, et soient assortis de paramètres clairs et bien définis. Compte tenu de ces enseignements, en s'assurant que chaque dossier qu'il élabore porte sur des points spécifiques et soit d'une taille gérable, le Mécanisme produira des dossiers à communiquer, accompagnés de renseignements et d'analyses, en réponse aux demandes des entités concernées par les procédures pénales ou judiciaires pertinentes. Il rassemblera ses éléments d'information et analyses dans les futurs dossiers de

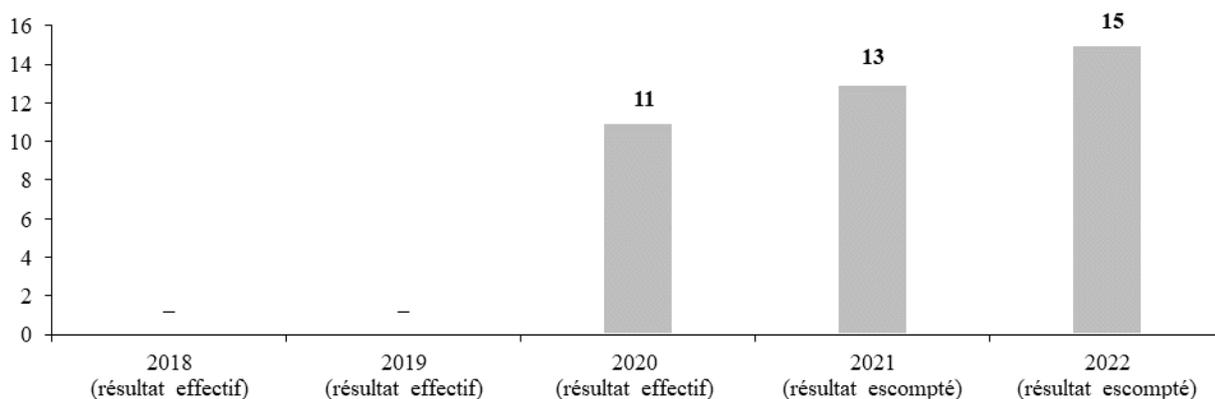
manière cohérente et pratique, de façon à en optimiser l'utilité pour les futurs destinataires.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

6.194 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'augmentation du nombre d'éléments d'information et de dossiers pouvant être communiqués à des cours ou des tribunaux nationaux, régionaux ou internationaux, conformément au mandat du Mécanisme. La croissance continue de la base de données et l'utilisation d'outils d'analyse de pointe renforceront la capacité du Mécanisme à communiquer les pièces et dossiers pertinents, sur demande, comme le montre le nombre croissant d'éléments d'information traités pour analyse (voir la figure 6.VI).

Figure 6.VI

**Mesure des résultats : nombre de dossiers de preuves et de documents analytiques prêts à communiquer**



**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

6.195 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le Mécanisme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

73/264	Situation des droits de l'homme au Myanmar	75/238	Situation relative aux droits de l'homme des musulmans rohingya et des autres minorités au Myanmar
--------	--	--------	--

*Résolutions du Conseil des droits de l'homme*

39/2 ; 42/3	Situation relative aux droits de l'homme des musulmans rohingya et des autres minorités au Myanmar	46/21 ; 43/26	Situation des droits de l'homme au Myanmar
-------------	--	---------------	--

## Produits

6.196 On trouvera dans le tableau 6.30 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 6.30

### Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
1. Rapport destiné à l'Assemblée générale	1	1	1	1
2. Rapports destinés au Conseil des droits de l'homme	1	1	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
3. Séances de l'Assemblée générale	1	–	–	–
4. Séances du Conseil des droits de l'homme	1	1	1	1
5. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
6. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
7. Séances de la Cinquième Commission	1	2	1	1
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>6</b>	–	–	–
8. Formation des partenaires à l'utilisation du système de gestion des éléments de preuve du Mécanisme	6	–	–	–
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>6</b>	<b>11</b>	<b>13</b>	<b>15</b>
9. Documents contenant une compilation d'éléments d'information et de preuve relatifs à des crimes internationaux	6	9	10	10
10. Documents contenant une compilation d'analyses d'éléments de preuve relatifs à des crimes internationaux	–	2	3	5
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête</b> : missions d'enquête (collecte de renseignements, documents et éléments de preuve sur les crimes internationaux et les violations du droit international les plus graves commis au Myanmar depuis 2011, notamment dans le cadre d'entretiens avec les victimes et les témoins).				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : consultations avec plus de 30 entités, y compris des États Membres et des organisations de la société civile, au sujet du Mécanisme.				
<b>Bases de données et autres supports numériques</b> : regroupement, classement, préservation, vérification et analyse des renseignements et éléments de preuve pertinents dans une base de données.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : réunions et conférences avec les parties prenantes concernées, en particulier les organisations de la société civile, pour mieux faire connaître le mandat et les activités du Mécanisme ; élaboration de supports d'information sur le Mécanisme et ses travaux destinés à une diffusion générale ainsi que de supports adaptés à des publics spécifiques dans les langues concernées.				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : conférences de presse et entretiens avec les médias ; participation à des groupes de discussion et manifestations ; organisation de séances d'information sur l'avancement des travaux du Mécanisme, à l'intention des diplomates et universitaires.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : mise à jour du site Web du Mécanisme.				

# **Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables**

## **Orientations générales**

### **Mandats et considérations générales**

6.197 Le Mécanisme est chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables. Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans ses résolutions et décisions sur le sujet, dont la résolution 71/248, dont les dispositions sont précisées dans le mandat du Mécanisme publié sous la cote A/71/755 (annexe). Il incombe au Mécanisme de contribuer à l'engagement de la responsabilité pénale, aussi s'emploie-t-il à appuyer les enquêtes et les poursuites menées par d'autres instances tout en constituant des dossiers destinés à être transmis aux cours ou aux tribunaux qui ont ou pourront avoir compétence pour connaître des violations en question.

## **Programme de travail**

### **Objectif**

6.198 L'objectif auquel le Mécanisme contribue est de faire en sorte que les auteurs des crimes internationaux les plus graves commis en République arabe syrienne depuis mars 2011 répondent de leurs actes.

### **Stratégie**

6.199 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Mécanisme continuera d'étoffer son répertoire central dans le cadre des accords de coopération existants ou de nouveaux accords. Il poursuivra également son travail d'analyse des éléments de preuve dans le cadre de son enquête structurelle et en réponse aux demandes d'assistance qu'il reçoit des juridictions admissibles. Il constituera en outre des dossiers pénaux en analysant les éléments de preuve en sa possession, en poursuivant les axes d'investigation et en menant les enquêtes nécessaires pour combler les lacunes en matière de preuve. Il fera en outre bénéficier de ses éléments d'informations et de preuve, des conclusions de son travail d'analyse, de son savoir-faire ou des dossiers constitués les juridictions nationales, régionales ou internationales qui ont compétence pour connaître des crimes allégués. Il poursuivra la mise au point et la mise en œuvre de sa stratégie axée sur les victimes et les rescapés et se penchera notamment, tout au long de ses travaux, sur les crimes sexuels et fondés sur le genre et les crimes commis contre des enfants. Il continuera aussi de promouvoir une approche intégrée de la justice et de la responsabilité par la voie d'un dialogue et d'une coordination efficaces, notamment avec les acteurs de la justice pénale, la société civile et les autres acteurs des Nations Unies, ce qui aidera les États Membres à avancer sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles) et 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du

développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous).

6.200 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) le stockage des éléments de preuve déterminants concernant les violations alléguées dans un répertoire central, de sorte qu'ils puissent être colligés et distribués aux parties qui en font la demande ;
- b) le renforcement des procédures d'enquêtes, de poursuite et de jugement engagées par les juridictions compétentes pour connaître des violations alléguées relevant du mandat du Mécanisme ;
- c) un meilleur accès à la justice et une plus grande égalité femmes-hommes ;
- d) le renforcement du plus large éventail possible d'initiatives en matière de justice qui soient compatibles avec le mandat du Mécanisme.

## **Facteurs externes pour 2022**

6.201 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :

- a) Les parties fournissent les renseignements et éléments de preuve à verser au répertoire dans divers formats, ce qui implique des capacités de stockage et des ressources pour l'étiquetage à mesure que des renseignements et des éléments de preuve sont recueillis ;
- b) Les documents pertinents ayant trait à l'utilisation d'armes chimiques compilés par le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies demeurent à disposition.

6.202 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue l'objectif d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.

6.203 Le Mécanisme prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, il continue d'en tenir compte dans ses stratégies d'établissement des preuves pour éviter tout biais qui aurait pour effet de déformer la présentation faite des violations subies par les femmes, de façon que l'attention voulue soit aussi accordée aux violences sexuelles perpétrées contre des hommes et pour diversifier les sources des éléments de preuve, de manière à donner à entendre avec la même clarté la voix des femmes et celle des hommes.

6.204 En ce qui concerne l'inclusion du handicap, le Mécanisme examinera et étudiera spécifiquement la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap en vue de faire progresser l'inclusion des personnes handicapées et prendra des mesures d'atténuation pour éliminer les obstacles tout en faisant de l'inclusion des personnes handicapées une réalité.

6.205 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Mécanisme continuera de coopérer avec les instances compétentes, ainsi qu'avec des organisations internationales, des organisations de la

société civile syriennes et internationales et certaines personnes, en utilisant diverses modalités.

6.206 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Mécanisme continuera de collaborer avec d'autres organismes des Nations Unies s'occupant de questions relatives à la République arabe syrienne, notamment la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne, conformément à son mandat.

### Activités d'évaluation

6.207 Il est prévu de procéder à une auto-évaluation des flux de travail de toutes les sections en ce qui concerne la prise en compte des questions de genre dans les activités de base du Mécanisme, conformément à la stratégie sur les questions de genre, en 2022.

### Exécution du programme en 2020

6.208 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

#### Un meilleur accès à des ensembles de pièces d'une grande valeur probante

6.209 La réception et l'analyse de certaines pièces présentaient des difficultés en raison du volume, de la variété et de la complexité desdites pièces. Pour surmonter cet obstacle, le Mécanisme a déployé de nouvelles technologies pour rendre plus efficaces l'extraction et la traduction automatiques des textes à partir de documents numérisés, ce qui a considérablement accru l'exploitabilité des pièces et contribué à accélérer, à renforcer et à améliorer ses travaux d'analyse.

6.210 Le Mécanisme a testé son outil d'analyse assistée par ordinateur sur un ensemble exceptionnellement difficile et volumineux de pièces de haute valeur, avec succès. Il l'utilisera pour d'autres ensembles de documents dans son répertoire central afin de permettre un examen plus approfondi d'ensembles de pièces plus grands et de faciliter et d'accélérer la découverte d'éléments de preuve précieux. Grâce aux gains d'accessibilité réalisés, il pourra apporter des réponses plus exhaustives aux demandes qu'il reçoit.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

6.211 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent les gains en efficacité notables de l'outil de reconnaissance optique de caractères utilisé sur un large ensemble de documents, ce qui s'est traduit par la communication de réponses plus complètes aux juridictions compétentes.

Tableau 6.31  
Mesure des résultats

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
–	Communication d'éléments d'information probants aux juridictions compétentes	Communication efficace aux autorités compétentes d'éléments d'information probants plus complets

## **Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme**

6.212 En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour le Mécanisme. En particulier, les missions appelant des rencontres en personne pour cultiver de bonnes relations avec les sources concernées, enquêter et recueillir des informations et des éléments de preuve sur les crimes internationaux commis en République arabe syrienne ont dû être reportées. Il en a été de même pour les consultations en personne avec les principaux acteurs, dont ceux de la société civile, et pour les visites que les instances nationales chargées des crimes de guerre prévoient de faire pour repérer les éléments de preuve pertinents. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 1.

6.213 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins, le Mécanisme tirera parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Il a notamment retenu qu'il était utile d'affiner et d'aménager continuellement ses flux de travail analytique afin de répondre aux changements apportés à ses plans relatifs aux activités de collecte et de traitement de la preuve, ainsi que ses modalités de télétravail, qui lui ont permis d'avancer dans la constitution d'une base pour ses dossiers. De plus, il facilitera le traitement sécurisé des pièces dans ces circonstances particulières et continuera de développer ses capacités techniques pour mieux soutenir le télétravail.

## **Résultats escomptés pour 2022**

6.214 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### **Résultat 1 : enquêtes et poursuites menées à l'échelon national grâce à la poursuite du développement et de la diversification de la collecte d'éléments de preuve<sup>16</sup>**

#### **Exécution du programme en 2020**

6.215 Le Mécanisme a continué de renforcer sa capacité à enrichir le répertoire central en négociant des cadres de coopération aux fins de recueillir des documents auprès de diverses parties prenantes. Pour faire face à la pandémie, il a développé sa capacité à recueillir des informations et des éléments de preuve à distance et à y accéder en ligne. Il a aussi recensé des lacunes dans les éléments de preuve recueillis et s'emploie à les combler de manière proactive, conformément à son mandat.

6.216 Le travail susmentionné a contribué à l'enregistrement de 57 sources d'informations et d'éléments de preuve, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2020, à savoir 69, et ce, principalement en raison des restrictions en matière de fonctionnement imposées du fait de la pandémie.

#### **Projet de plan-programme pour 2022**

6.217 Conformément au mandat fixé, le Mécanisme poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, il repérera et enregistrera des sources de haute volée susceptibles de fournir des informations et des

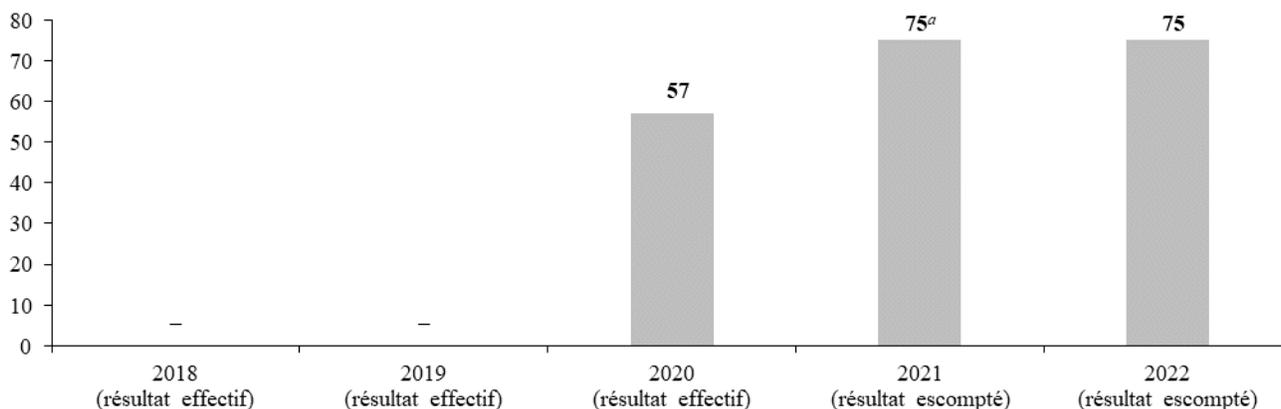
---

<sup>16</sup> Voir le budget-programme de 2020 (A/74/6/Add.1).

éléments de preuve propres à combler les principales lacunes dans son répertoire central et à appuyer les poursuites nationales. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 6.VII).

Figure 6.VII

### Mesure des résultats : nombre de sources de données disponibles (résultat cumulé)



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : analyse de format mixte<sup>17</sup>

### Exécution du programme en 2020

6.218 Le Mécanisme a continué de recueillir des renseignements et des éléments de preuve aux formats multiples, comme des documents, des vidéos, des images numériques et des enregistrements audio. Il s'aide aussi de plus en plus de méthodes de calcul avancées pour l'analyse de grandes quantités de pièces. En outre, il continuera de renforcer les moyens dont il dispose en interne pour travailler dans des formats variés en faisant l'acquisition des technologies voulues, en se dotant de règles générales de traitement à cet égard et, le cas échéant, par une formation technique.

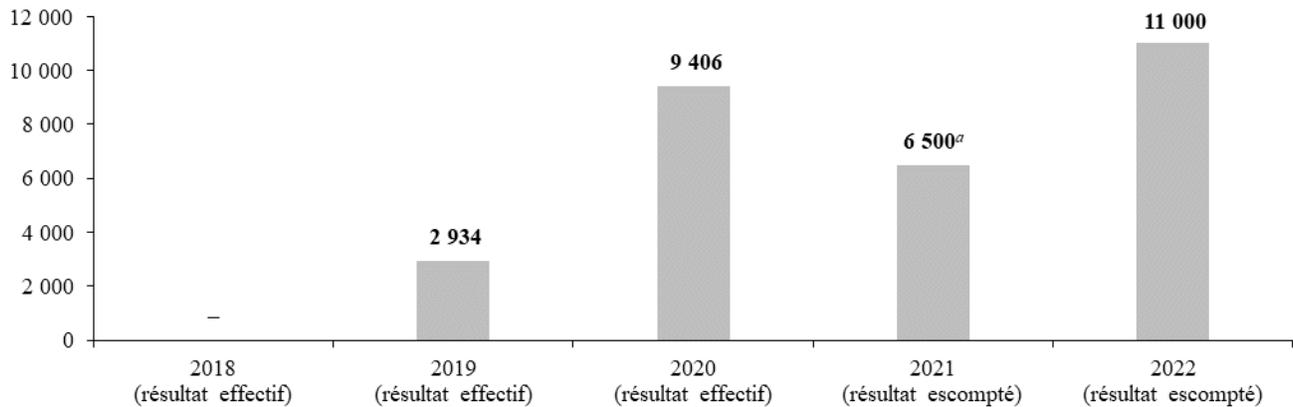
6.219 Le travail susmentionné a contribué à l'examen des 9 406 dossiers de collecte d'éléments de preuve constitués dans le cadre de la réponse apportée aux demandes d'assistance formulées par les autorités compétentes des juridictions concernées, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le budget-programme de 2021, à savoir 5 000.

### Projet de plan-programme pour 2022

6.220 Dans le cadre du programme et conformément au mandat fixé, le Mécanisme poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, il continuera de renforcer sa capacité à recueillir, préserver et étudier les éléments de preuve dans des formats variés, en acquérant et en mettant au point les technologies voulues et en affinant ses règles générales, et par la formation technique nécessaire. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 6.VIII).

<sup>17</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

Figure 6.VIII

**Mesure des résultats : nombre de dossiers de collecte d'éléments de preuve communiqués (par an)**

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 3 : meilleure prise en compte des questions de genre dans l'ensemble des travaux de fond du Mécanisme à l'appui d'une justice inclusive**

**Projet de plan-programme pour 2022**

6.221 Conformément à son mandat, le Mécanisme a élaboré une stratégie globale sur les questions de genre et il en accélère la mise en œuvre afin de mieux prendre en compte ces questions dans l'ensemble de ses travaux de fond, à l'appui des entreprises de justice actuelles et futures des juridictions compétentes.

*Enseignements tirés et changements prévus*

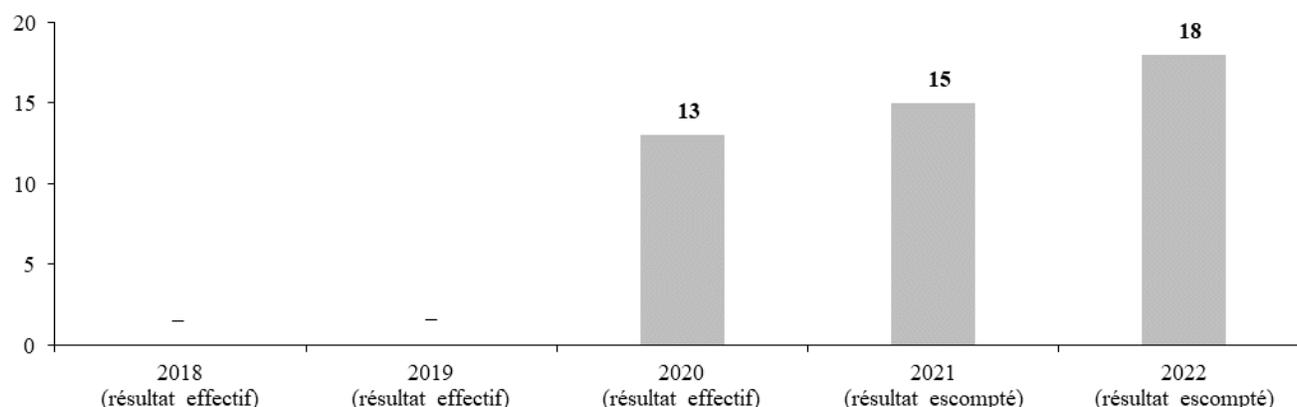
6.222 L'enseignement tiré est le suivant : le Mécanisme a pris conscience que pour prendre adéquatement et efficacement en compte les questions de genre dans ses travaux de fond, il devait fournir des orientations de manière proactive et efficace, en se dotant de consignes générales et autres lignes directrices, d'outils analytiques et de cadres stratégiques, ainsi qu'en organisant des stages de formation et des consultations avec des experts. Compte tenu de ces enseignements, il mettra au point d'autres produits spécialisés sur les questions de genre, comme un appui adapté, des formations, des lignes directrices et des outils analytiques afin de mieux tenir compte de la dimension de genre dans ses travaux de fond. Cela lui permettra de veiller à présenter fidèlement la nature et les effets sexospécifiques des crimes commis en République arabe syrienne, ainsi que les perspectives diverses des victimes et des rescapés de ces crimes.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

6.223 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montreront les 18 produits spécialisés sur les questions de genre mis, immédiatement ou à l'avenir, à la disposition des entités externes demandant au Mécanisme des conseils ou une assistance dans le cadre de leurs entreprises de justice et de leurs activités en matière de crimes sexuels ou fondés sur le genre commis dans le contexte syrien et de leur collaboration avec les victimes et les personnes rescapées de tels crimes (voir la figure 6.IX).

Figure 6.IX

**Mesure des résultats : nombre de produits spécialisés mis à la disposition des entités externes tenant compte des questions de genre (par an)**



**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

6.224 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le Mécanisme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

<p><b>71/248</b> Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables</p>	<p><b>75/193</b> Situation des droits de l'homme en République arabe syrienne</p>
--	---

**Produits**

6.225 On trouvera dans le tableau 6.32 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 6.32

**Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale	2	2	2	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
2. Séances de l'Assemblée générale	2	2	1	1
3. Séances de la Cinquième Commission	1	2	1	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
4. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
5. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>87</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
6. Ateliers tenus à Lausanne sur les stratégies de collaboration entre les ONG de la République arabe syrienne et le Mécanisme	2	1	2	2
7. Ateliers destinés à renforcer la capacité des acteurs de la société civile syrienne d'agir en faveur du respect du principe de responsabilité dans ce pays	4	1	2	2
8. Formation des membres des services chargés de la répression des crimes de guerre à l'utilisation du système de gestion des éléments de preuve du Mécanisme, afin qu'ils soient en mesure de localiser et d'analyser plus facilement les éléments de preuve relatifs aux crimes internationaux	80	–	–	–
9. Réunion annuelle de concertation avec des membres d'ONG représentant des victimes dans le cadre de la stratégie axée sur les victimes	1	1	1	2
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>50</b>	<b>60</b>	<b>71</b>	<b>87</b>
10. Documents présentant une compilation des éléments d'information et de preuve relatifs à des crimes internationaux, notamment en réponse à des demandes d'assistance présentées au Mécanisme par les parquets	32	34	50	50
11. Documents présentant une compilation des analyses d'éléments de preuve de crimes internationaux, aux fins d'une communication aux autorités compétentes	15	25	19	35
12. Dossiers (en tout ou en partie) concernant la responsabilité pénale individuelle pour crimes internationaux spécifiques, préparés à l'intention des autorités ayant compétence pour connaître des crimes internationaux commis en République arabe syrienne	3	1	2	2

#### C. Activités de fond

**Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête** : plus de 15 missions pour identifier et rencontrer des sources et des témoins potentiels et recueillir des éléments de preuve afin de combler les lacunes existantes dans le répertoire central du Mécanisme ou pour constituer un ou plusieurs dossiers pour les juridictions nationales, régionales ou internationales appelées à poursuivre les auteurs des crimes internationaux commis en République arabe syrienne depuis mars 2011.

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : consultations avec les autorités judiciaires nationales de plus de 15 pays destinées à les aider à localiser et analyser plus facilement les éléments de preuve relatifs aux crimes internationaux dans le répertoire central du Mécanisme, et poursuite de la coopération à l'appui des enquêtes et des poursuites nationales ; consultations avec la société civile, notamment divers groupes de victimes et de rescapés, afin d'améliorer leur compréhension des processus d'établissement des responsabilités, leur collaboration avec le Mécanisme et la compréhension qu'a ce dernier des facteurs contextuels et des priorités en matière d'établissement des responsabilités.

**Bases de données et autres supports numériques** : répertoire central d'éléments de preuve intéressant les actes criminels commis en République arabe syrienne depuis mars 2011, pouvant permettre d'engager dès maintenant ou plus tard des poursuites pénales devant les juridictions compétentes.

#### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : bulletins périodiques sur les travaux du Mécanisme distribués à quelque 200 organisations non gouvernementales et autres entités ; brochures et dépliants d'information et présentant des « foires aux questions » pour une diffusion générale ; notes de synthèse contenant des informations sur le Mécanisme ; réunions de sensibilisation sur le mandat et les activités du Mécanisme à l'intention des partenaires des Nations Unies.

---

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

---

**Relations extérieures et relations avec les médias** : tenue de conférences de presse et d'entretiens ; participation à des groupes de discussion et manifestations ; organisation de séances d'information sur l'avancement des travaux du Mécanisme, à l'intention des diplomates et universitaires.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : contenu présenté en ligne sur le site du Mécanisme.

---

## Programme 7

### Affaires économiques et sociales

#### Textes des organes délibérants définissant les mandats

7.1 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

##### Résolutions de l'Assemblée générale

47/190	Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement	62/208	Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
47/191	Arrangements institutionnels pour le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement	66/288 69/15	L'avenir que nous voulons Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)
50/227	Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes	69/143	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
51/176	Application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement	69/151	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
51/240	Agenda pour le développement		
52/220	Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999		
55/2	Déclaration du Millénaire	69/214	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
55/279	Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010		
57/144	Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire	69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)
57/253	Sommet mondial pour le développement durable	69/321	Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale
57/270 B	Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social	70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
58/220	Coopération économique et technique entre pays en développement	70/299	Suivi et examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial
58/269	Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement	72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
59/243	Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale		
60/1	Document final du Sommet mondial de 2005		
60/265	Suite donnée aux dispositions du Document final du Sommet mondial de 2005 consacrées au développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs convenus au niveau international	73/246 73/248	Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

74/4	Déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale	74/238	Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
74/228	Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance	75/215	Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

### *Résolutions du Conseil économique et social*

1998/7	Importance des activités de recensement de la population pour l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement	2012/30	Le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16
2007/2	Le rôle du système des Nations Unies dans la promotion du plein-emploi productif et d'un travail décent pour tous	2019/2	Transversalisation de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies

### *Communiqués ministériels issus du débat de haut niveau de la session de fond du Conseil économique et social*

2002	La mise en valeur des ressources humaines, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation, et sa contribution au développement	2007	Renforcement de l'action menée à tous les niveaux en vue de promouvoir une croissance économique durable favorable aux pauvres, notamment grâce à des politiques macroéconomiques équitables
2003	Promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en faveur de l'élimination de la pauvreté et du développement durable	2007	Examen ministériel annuel sur le thème « Renforcement de l'action menée en vue d'éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement »
2004	Mobilisation des ressources et conditions à réunir pour éliminer la pauvreté dans le contexte de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010	2008	Forum pour la coopération en matière de développement
2006	Création, aux niveaux national et international, d'un environnement qui se prête à un plein-emploi productif et à un travail décent pour tous, et son impact sur le développement durable	2008	Examen ministériel annuel sur le thème « Mise en œuvre des objectifs et engagements convenus sur le plan international en matière de développement durable »

## **Programme de travail**

### **Sous-programme 1**

#### **Appui aux mécanismes intergouvernementaux et coordination au service du développement durable**

#### **Objectif**

7.2 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer le rôle que l'Assemblée générale et le Conseil économique et social jouent, conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, dans l'application intégrée et coordonnée et le suivi des textes issus des grandes

conférences organisées par les Nations Unies dans les secteurs économique et social et les domaines apparentés, notamment en ce qui concerne les objectifs de développement adoptés au niveau international, tels que les objectifs de développement durable, et le Programme d'action d'Addis-Abeba.

## Produits

7.3 On trouvera dans le tableau 7.1 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 7.1

### Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>169</b>	<b>289</b>	<b>271</b>	<b>282</b>
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale	8	9	9	10
2. Rapports destinés au Conseil économique et social	9	8	10	10
3. Rapports destinés au forum politique de haut niveau pour le développement durable	15	15	15	15
4. Rapports destinés au Comité chargé des organisations non gouvernementales	137	257	237	247
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>207</b>	<b>183</b>	<b>198</b>	<b>198</b>
5. Séances de l'Assemblée générale	43	71	43	43
6. Séances du Conseil économique et social	73	50	64	64
7. Réunions du forum politique de haut niveau pour le développement durable	27	27	27	27
8. Réunions du Comité chargé des organisations non gouvernementales	41	20	41	41
9. Réunions d'experts sur les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pour le développement et sur les questions thématiques et les préparatifs de l'examen quadriennal complet	10	6	10	10
10. Réunions d'experts concernant le Conseil économique et social et le forum politique de haut niveau	8	4	8	8
11. Réunions d'experts concernant Haïti	5	5	5	5
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>13</b>	<b>15</b>	<b>13</b>	<b>13</b>
12. Conseil économique et social : activités de formation avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche concernant le cycle des travaux du Conseil	1	6	1	1
13. Forum politique de haut niveau pour le développement durable : ateliers mondiaux sur les préparatifs des examens nationaux volontaires et l'échange de données d'expérience relatives à la réalisation des objectifs de développement durable dans le cadre du forum	3	4	3	3

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
14. Forum politique de haut niveau pour le développement durable : ateliers régionaux sur les préparatifs des examens nationaux volontaires dans le cadre du forum	5	1	5	5
15. Forum politique de haut niveau pour le développement durable : séminaires, ateliers et autres activités relatifs aux préparatifs du forum	4	4	4	4
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>23</b>	<b>14</b>	<b>10</b>	<b>12</b>
16. Études sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet	17	9	3	6
17. Études et documents relatifs à des questions concernant le Conseil économique et social	1	1	2	1
18. Études et documents relatifs à des questions concernant le forum politique de haut niveau, notamment les examens nationaux volontaires	4	4	4	4
19. Études et documents relatifs à des questions concernant le Comité chargé des organisations non gouvernementales	1	–	1	1

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : appui à tous les États Membres en vue de la tenue de consultations informelles concernant les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, y compris les résolutions de suivi de la mise en œuvre de la résolution de l'Assemblée sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (examen quadriennal complet) ; appui aux consultations informelles concernant les déclarations ministérielles du Conseil et du forum politique de haut niveau pour le développement durable, ainsi qu'aux consultations informelles concernant les rapports du Comité chargé des organisations non gouvernementales ; organisation de réunions d'information à l'intention de tous les États Membres sur les questions et les procédures liées au développement durable ; présentation aux organes intergouvernementaux de l'Organisation, notamment à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social ainsi qu'au forum politique de haut niveau, des avis d'experts afin qu'ils puissent s'acquitter de leur mandat, et fourniture d'un appui ; communication des travaux de l'Assemblée générale, du Conseil et du forum politique de haut niveau à la société civile, aux organisations non gouvernementales, aux grands groupes et aux autres parties prenantes ; appui aux réunions des grands groupes et des autres parties prenantes en vue du forum politique de haut niveau ; organisation de réunions d'information interinstitutions associant plus de 50 entités du système des Nations Unies en vue de préparer les réunions et sessions du Conseil, de l'Assemblée générale et du forum politique de haut niveau ; organisation de la préparation fonctionnelle du Département aux réunions des mécanismes de coordination interinstitutions, y compris à celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, qui compte 31 membres, du Comité de haut niveau sur les programmes correspondant, du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, qui compte 36 membres, et du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales plus, qui compte 55 membres ; collaboration avec le Bureau de la coordination des activités de développement afin de suivre la mise en œuvre du pacte de financement, y compris au moyen de la fourniture de conseils et de la communication de données ; collaboration avec le Cabinet du Secrétaire général, le Bureau de la coordination des activités de développement et d'autres divisions du Département des affaires économiques et sociales afin de préparer le rapport annuel sur les résultats obtenus à l'échelle du système des Nations Unies en vue de la réalisation des objectifs de développement durable ; fourniture d'informations, d'analyses et de conseils aux hauts fonctionnaires des Nations Unies (Secrétaire général, Vice-Secrétaire générale, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, Sous-Secrétaire général chargé du développement économique et Économiste en chef et Sous-Secrétaire générale à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations).

**Bases de données et supports numériques** : supports destinés au forum politique de haut niveau pour le développement durable pour aider les États Membres et les autres participants (entités des Nations Unies, grands groupes et autres parties prenantes) ; système de dématérialisation de la documentation officielle du Comité chargé des organisations non gouvernementales, qui compte 19 membres ; plateformes informatiques intégrées accessibles à l'échelle mondiale à quelque 5 000 organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ; cadre d'indicateurs visant à suivre la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet utilisé par tous les États Membres ; données sur le financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ; données sur le pacte de financement conclu entre les États Membres et le système des Nations Unies pour le développement en 2019 ; base de données sur les examens nationaux volontaires.

### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : supports relatifs aux travaux du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable disponibles pour tous les États

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
Membres ; communication externe à l'intention de tous les États Membres et du grand public au moyen notamment des plateformes de médias sociaux, des contenus multimédias et de la presse, en collaboration avec le Département de la communication globale ; webinaires à l'intention de quelque 5 000 organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil concernant la participation aux travaux des organes du Conseil et aux activités de l'Organisation.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : tenue à jour des pages Web du sous-programme, y compris des pages consacrées au Conseil économique et social et au forum politique de haut niveau pour le développement durable, des diffusions sur le Web des réunions du Conseil et du forum politique de haut niveau, ainsi que du site Web de Civil Society Network.				

## Sous-programme 2 Développement social inclusif

### Objectif

7.4 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la coopération internationale dans le domaine du développement social et de favoriser l'inclusion sociale et le bien-être de tous.

### Produits

7.5 On trouvera dans le tableau 7.2 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 7.2

### Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>26</b>	<b>24</b>	<b>30</b>	<b>28</b>
1. Documents destinés à l'Assemblée générale portant sur le vieillissement, le rôle des coopératives dans le développement, les personnes handicapées, les politiques et programmes en faveur des jeunes, la suite donnée à l'Année internationale de la famille, la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social, l'inclusion sociale et d'autres questions de développement social, la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté et le sport au service du développement et de la paix	8	8	10	9
2. Documents destinés à la Commission du développement social	4	5	6	5
3. Documents destinés à l'Instance permanente sur les questions autochtones	10	8	10	10
4. Documents destinés à la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées	4	3	4	4
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>87</b>	<b>62</b>	<b>87</b>	<b>85</b>
5. Séances de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale	4	5	4	4
6. Séances de la Troisième Commission de l'Assemblée générale	6	8	6	6

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
7. Réunions du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement	10	–	10	8
8. Séances du Conseil économique et social	6	7	6	6
9. Réunion du forum politique de haut niveau pour le développement durable	1	1	1	1
10. Réunions de la Commission du développement social	20	20	20	20
11. Réunions de l'Instance permanente sur les questions autochtones	24	4	24	24
12. Réunions de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées	16	17	16	16
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)				
	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
13. Projets relatifs à l'élaboration des politiques sociales	2	2	2	2
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)				
	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
14. Conférences, tables rondes multipartites, exposés, séminaires et ateliers consacrés à des questions sociales organisés à l'intention des États Membres et d'autres parties prenantes	10	10	10	10
<b>Publications</b> (nombre de publications)				
	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
15. Publication du <i>World Youth Report</i>	–	–	1	–
16. Publication du <i>World Social Report</i>	1	–	1	1
17. Publication sur les peuples autochtones	–	1	–	–
18. Publication sur le handicap	–	–	–	–
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)				
	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
19. Documents finals de groupes d'experts sur diverses questions sociales	7	5	7	7
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : examen, analyse et évaluation de la situation socioéconomique de tous les États Membres et de leurs cadres normatifs, politiques et administratifs du point de vue de la dimension sociale du développement durable et des objectifs de développement durable ; présentation d'exposés et de conseils spécialisés à plus de 40 États Membres sur les questions de développement durable, y compris sur les consultations bilatérales et réunions intergouvernementales de haut niveau, promotion de la mise en commun des bonnes pratiques et formulation de conseils et action en faveur de politiques fondées sur des données factuelles.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : organisation de manifestations spéciales marquant les journées internationales consacrées à des groupes sociaux précis et à diverses questions sociales ; établissement de documents d'orientation et organisation d'activités de communication visant à promouvoir le développement social à l'échelle mondiale.				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : exposés, conférences de presse et communiqués de presse portant sur diverses questions sociales.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : diffusion de messages électroniques, audio et vidéo sur le vieillissement, les coopératives, le handicap, la famille, les questions autochtones, la jeunesse, le sport au service du développement et de la paix et diverses autres questions, les pages Web du sous-programme étant consultées par plus de 200 000 utilisateurs chaque année.				

## Sous-programme 3 Développement durable

### Objectif

7.6 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'accélérer la réalisation des objectifs, cibles et engagements en matière de développement durable, conformément aux objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris ceux qui figurent dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans le Programme d'action d'Addis-Abeba.

### Produits

7.7 On trouvera dans le tableau 7.3 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 7.3

#### Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
1. Documents destinés à l'Assemblée générale	8	7	8	8
2. Documents destinés au forum politique de haut niveau pour le développement durable	5	7	3	3
3. Documents destinés au forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service des objectifs de développement durable	1	–	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>87</b>	<b>113</b>	<b>84</b>	<b>92</b>
4. Séances de l'Assemblée générale	45	59	42	42
5. Séances du Conseil économique et social	6	3	6	4
6. Réunions du forum politique de haut niveau pour le développement durable	30	50	30	32
7. Réunions du forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service des objectifs de développement durable	4	–	4	4
8. Réunions du groupe indépendant de scientifiques chargé de rédiger le <i>Rapport mondial sur le développement durable</i>	2	1	2	10
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>7</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>5</b>
9. Projets portant sur divers aspects du développement durable (eau, énergie, transport durable, consommation et production durables, mobilisation des parties prenantes, partenariats pour les petits États insulaires en développement, micro, petites et moyennes entreprises, etc.)	7	11	6	5

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>125</b>	<b>67</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
10. Stages, séminaires et ateliers organisés à l'intention des décideurs et décideuses des pays en développement, des petits États insulaires en développement en transition et en collaboration avec eux en vue de renforcer les capacités nationales dans tous les domaines du développement durable	125	67	100	100
<b>Publications</b> (nombre de publications)	–	–	–	–
11. <i>Rapport mondial sur le développement durable</i>	–	–	–	–
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>4</b>	<b>19</b>	<b>3</b>	<b>8</b>
12. Développement durable en action (engagements volontaires et partenariats multipartites pour le développement durable)	1	1	1	–
13. Rapports de synthèse sur les progrès, lacunes et difficultés observés dans l'application de la résolution 67/215 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a proclamé la décennie 2014-2024 Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous	1	1	1	–
14. Rapports d'étape sur les multipartenariats pour les petits États insulaires en développement	1	1	1	–
15. Publications sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030	1	16	–	8

#### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : activités de coordination interinstitutions dans le domaine du développement durable, par exemple dans le cadre d'ONU-Eau (2 réunions en présentiel par an), ONU-Énergie (1 réunion en présentiel par an complétée par des réunions virtuelles), ONU-Océans (2 réunions annuelles), le groupe de coordination interinstitutions sur les petits États insulaires en développement (3 à 4 réunions en présentiel par an) ; présentation aux États Membres d'exposés et d'avis d'experts sur les questions de développement durable, notamment à l'occasion de consultations bilatérales et de réunions intergouvernementales de haut niveau, formations et documents relatifs à la participation des parties prenantes au suivi et à l'examen du Programme 2030 ainsi qu'aux partenariats multipartites à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable.

**Bases de données et autres supports numériques** : maintenance des bases de données accessibles au public qui portent sur les initiatives volontaires, les petits États insulaires en développement, les partenariats, les engagements volontaires pris à l'occasion de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14, les bonnes pratiques liées aux objectifs de développement durable, la base de données sur le système des Nations Unies, la réalisation des objectifs de développement durable, les mesures d'accélération, le Mécanisme de facilitation des technologies, ONU-Énergie, l'harmonie avec la nature et d'autres thèmes liés au développement durable.

#### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : organisation de réunions spéciales et manifestations parallèles consacrées à des questions de développement durable dans le cadre de grandes conférences organisées sous l'égide des Nations Unies au Siège de l'Organisation ou ailleurs ; publication du *Natural Resources Forum*.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : gestion de la plateforme de connaissances en matière de développement durable (Sustainable Development Knowledge Platform), qui enregistre près de 30 000 visites quotidiennes.

## Sous-programme 4 Statistiques

### Objectif

7.8 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de perfectionner le système statistique mondial et le système d'information géospatiale afin de produire des statistiques nationales et des bases de données géospatiales de qualité, facilement

accessibles et comparables à l'usage des décideurs et autres utilisateurs nationaux et internationaux.

## Produits

7.9 On trouvera dans le tableau 7.4 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 7.4

### Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>22</b>	<b>19</b>
1. Rapports destinés à la Commission de statistique	16	16	16	16
2. Documents destinés au Comité des contributions	2	2	4	2
3. Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques	–	–	1	–
4. Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale	1	1	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>119</b>	<b>129</b>	<b>109</b>	<b>151</b>
5. Réunions de la Commission de statistique	7	8	7	7
6. Réunions du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques	–	–	10	–
7. Réunions du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale	6	2	6	6
8. Réunions d'experts sur les statistiques économiques, démographiques et sociales, les statistiques de l'environnement et l'information géospatiale, ainsi que sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et les domaines statistiques transversaux	106	119	86	138
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
9. Projets sur les statistiques économiques	1	1	1	1
10. Projets sur les statistiques démographiques et sociales	–	1	–	–
11. Projets sur les statistiques de l'environnement et l'information géospatiale	2	2	2	3
12. Projets sur les objectifs de développement durable et les domaines statistiques transversaux	2	3	1	1
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>32</b>	<b>34</b>	<b>34</b>	<b>36</b>
Publications sur les statistiques économiques				
13. <i>International Trade Statistics Yearbook, Volumes I and II</i> (non disponible en français)	2	2	2	2
14. <i>National Accounts Statistics: Analysis of Main Aggregates</i> (non disponible en français)	1	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
15. <i>National Accounts Statistics: Main Aggregates and Detailed Tables, Parts I-V</i> (non disponible en français)	5	5	5	5
16. <i>Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique</i>	–	–	1	–
17. <i>Manuel sur les statistiques des entreprises</i>	–	–	1	–
18. <i>Manuel sur les données du système d'identification automatique</i>	–	–	1	–
19. <i>Manuel sur la classification des fonctions essentielles des entreprises</i>	–	–	–	1
20. <i>Classification centrale de produits</i>	–	–	–	1
Publications sur les statistiques démographiques et sociales				
21. <i>Annuaire démographique</i>	1	1	1	1
22. <i>Population and Vital Statistics Report, Series A</i> (non disponible en français)	1	1	1	1
23. <i>Handbook on Civil Registration, Vital Statistics and Identity Management Systems: Communication for Development</i> (non disponible en français)	–	–	1	–
24. <i>The World's Women 2020: Trends and Statistics</i>	1	1	–	–
25. <i>Révision des Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales</i>	–	–	–	1
26. <i>Manuel sur les recensements de la population et des logements basés sur des registres</i>	–	–	–	1
Publications sur les statistiques de l'environnement et l'information géospatiale				
27. <i>Electricity Profiles</i> (non disponible en français)	1	1	1	1
28. <i>Energy Balances</i> (non disponible en français)	1	1	1	1
29. <i>Energy Statistics Pocketbook</i> (non disponible en français)	1	1	1	1
30. <i>Annuaire des statistiques de l'énergie</i>	1	1	1	1
31. <i>Cadre intégré d'information géospatiale</i>	1	–	–	–
32. Publications sur la comptabilisation du capital naturel	–	4	–	–
33. <i>System of Environmental Economic Accounting – Ecosystem Accounting</i> (non disponible en français)	–	–	1	–
34. <i>Ensemble mondial de statistiques et d'indicateurs relatifs aux changements climatiques</i>	–	–	–	1
35. <i>Mesurer la durabilité du tourisme</i>	–	–	–	1
Publications sur les objectifs de développement durable et les domaines statistiques transversaux				
36. <i>Annuaire statistique</i>	1	1	1	1
37. <i>Monthly Bulletin of Statistics</i> (non disponible en français)	12	12	12	12
38. <i>Livre de poche des statistiques mondiales</i>	1	1	1	1
39. <i>Rapport sur les objectifs de développement durable</i>	1	1	1	1
40. <i>Handbook on Management and Organization of National Statistical Systems – Overview</i> (non disponible en français)	1	–	–	–
41. Tableau montrant les progrès accomplis par rapport aux indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable	–	–	–	1

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>26</b>	<b>38</b>	<b>26</b>	<b>34</b>
42. Activités ou documentation techniques sur les statistiques économiques	4	3	4	4
43. Activités ou documentation techniques sur les statistiques démographiques et sociales	2	2	2	2
44. Activités ou documentation techniques sur les statistiques de l'environnement et l'information géospatiale	3	11	3	4
45. Activités ou documentation techniques sur les objectifs de développement durable et les domaines statistiques transversaux	17	22	17	24

#### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : consultations et conseils sur les statistiques économiques, démographiques et sociales, les statistiques de l'environnement et l'information géospatiale, les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et les domaines statistiques transversaux ; présentation aux États Membres d'exposés et d'avis d'experts sur les questions de développement durable, y compris à l'occasion de consultations bilatérales et de réunions intergouvernementales de haut niveau.

**Bases de données et supports numériques** : bases de données sur les statistiques économiques, démographiques et sociales, les statistiques de l'environnement et l'information géospatiale, ainsi que sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et les domaines statistiques transversaux, les données couvrant plus de 200 territoires statistiques (régions et pays compris).

#### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : programmes et supports d'information et manifestations sur les statistiques économiques, démographiques et sociales, les statistiques de l'environnement et l'information géospatiale, ainsi que sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et les domaines statistiques transversaux.

## Sous-programme 5 Population

### Objectif

7.10 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer les moyens dont dispose la communauté internationale pour véritablement faire face aux problèmes de population actuels et à ceux qui se dessinent et tenir compte des aspects démographiques dans le programme de développement international.

### Produits

7.11 On trouvera dans le tableau 7.5 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 7.5

**Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>4</b>
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale	1	1	–	1
2. Rapports destinés à la Commission de la population et du développement	3	3	2	3
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>40</b>	<b>25</b>	<b>33</b>	<b>36</b>
3. Séances de l'Assemblée générale	7	7	–	7
4. Séances du Conseil économique et social	1	1	1	1
5. Réunions de la Commission de la population et du développement	24	14	24	24
6. Réunions d'experts portant sur des questions démographiques	8	3	8	4
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
7. <i>World Population Prospects: Highlights</i>	–	–	1	–
8. <i>Rapport sur la population et le développement</i>	1	–	–	–
9. <i>International Migration: Highlights</i> (non disponible en français)	1	1	–	1
10. <i>World Fertility and Family Planning: Highlights</i> (non disponible en français)	1	1	–	1
11. <i>World Population Ageing: Highlights</i> (non disponible en français)	–	1	–	–
12. <i>World Population Policies: Highlights</i>	–	–	1	–
13. <i>Population Megatrends</i>	1	–	1	1
14. Questionnaire pour la treizième enquête sur la population et le développement menée par l'ONU auprès des gouvernements	1	1	–	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
15. Grands ensembles de données sur les questions démographiques	2	2	2	2
16. Ensembles de données sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable	3	3	3	3
17. Rapports des réunions de groupes d'experts sur des questions démographiques	3	3	3	3
18. Études techniques sur des questions démographiques	4	4	4	4
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : réunions d'information à l'intention des États Membres et consultations avec ces derniers dans le cadre des travaux de la Commission de la population et du développement ; présentation aux États Membres d'exposés et d'avis d'experts sur les questions relatives à la démographie et au développement durable, y compris à l'occasion de consultations bilatérales et de réunions intergouvernementales de haut niveau.				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : bases de données et ensembles de données concernant des questions de démographie.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : brochures, fiches d'information, planches murales et pochettes d'information portant sur des questions démographiques ; manifestations spéciales sur des questions démographiques.				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : conférences de presse, communiqués de presse et contenu relatifs à la Commission de la population et du développement publiés dans les médias sociaux ; communiqués de presse ou contenu publiés				

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

dans les médias sociaux visant à promouvoir le lancement de trois publications ou ensembles de données importants ; réponses aux demandes des États Membres, des médias, des entités des Nations Unies et d'autres parties intéressées.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : dispositifs de visualisation interactifs ou autres contenus Web portant sur des questions démographiques.

## Sous-programme 6 Politiques et analyse économiques

### Objectif

7.12 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir l'entente entre les gouvernements en ce qui concerne les politiques et mesures économiques requises aux niveaux national et international pour améliorer les perspectives de développement à long terme en intensifiant les débats internationaux sur les questions et les problèmes de développement nouveaux et ceux qui se dessinent et sur la situation économique mondiale.

### Produits

7.13 On trouvera dans le tableau 7.6 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 7.6

#### Sous-programme 6 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>3</b>
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale	1	1	3	1
2. Rapports destinés au Conseil économique et social	2	2	2	2
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>28</b>	<b>18</b>	<b>30</b>	<b>22</b>
3. Séances de l'Assemblée générale	12	2	14	6
4. Séances du Conseil économique et social	6	8	8	6
5. Réunions du Comité des politiques de développement	10	8	8	10
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>2</b>	–	<b>2</b>	<b>0</b>
6. Projets sur le terrain relatifs au développement durable	2	–	2	–
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>29</b>	<b>27</b>	<b>34</b>	<b>45</b>
7. Séminaires de formation sur le développement durable	29	27	34	45
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
8. Publications sur l'économie mondiale	1	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
9. Note d'orientation établie par le Comité des politiques de développement	1	1	1	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>56</b>	<b>42</b>	<b>61</b>	<b>65</b>
10. Études de fond sur le développement, les questions nouvelles et l'économie mondiale	13	11	14	11
11. Exposés sur l'économie mondiale	25	2	25	4
12. Notes d'information mensuelles sur la situation économique mondiale	12	12	16	12
13. Rapports issus de réunions sur l'économie mondiale, le développement et les questions nouvelles	3	1	3	3
14. Rapports sur l'économie mondiale	2	–	2	–
15. Études de fond réalisées par le Comité des politiques de développement	1	1	1	11
16. Contribution technique aux analyses communes de pays et aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable	–	6	–	22
17. Notes d'orientation	–	9	–	2

#### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : notes d'orientation sur diverses questions thématiques économiques ou situations économiques nationales ; présentation aux États Membres d'exposés et d'avis d'experts sur les questions de développement durable, y compris à l'occasion de consultations bilatérales et de réunions intergouvernementales de haut niveau.

**Bases de données et supports numériques** : appui aux pays les moins avancés et à leurs partenaires commerciaux au moyen du système de notifications ePing, une plateforme en ligne qui met à disposition des informations sur les réglementations commerciales et compte environ 11 000 abonnés parmi différents types de parties prenantes ; portail des pays les moins avancés consacré aux mesures de soutien international ; données sur les pays les moins avancés et études d'impact ; outils de modélisation des politiques de développement durable ; base de données sur les perspectives économiques dans le monde.

#### D. Activités de communication

**Relations extérieures et relations avec les médias** : conférences de presse sur la situation économique mondiale ; discours et déclarations publiques élaborés pour le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales sur les questions nouvelles et l'économie mondiale.

## Sous-programme 7 Institutions publiques et administration numérique

### Objectif

7.14 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de favoriser la mise en place, dans la perspective du développement durable, d'une gouvernance, d'une administration et de services publics efficaces, efficients, transparents, responsables, innovants et axés sur les citoyens.

### Produits

7.15 On trouvera dans le tableau 7.7 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Table 7.7

**Sous-programme 7 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale	1	1	1	1
2. Rapports destinés au Conseil économique et social	1	1	1	1
3. Documents destinés au Comité d'experts de l'administration publique	7	7	7	7
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>18</b>	<b>12</b>	<b>18</b>	<b>18</b>
4. Séances de l'Assemblée générale	2	2	2	2
5. Séances du Conseil économique et social	6	4	6	6
6. Séances du Comité d'experts de l'administration publique	10	6	10	10
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique, notamment ceux qui émanent du Bureau de projets des Nations Unies pour la gouvernance</b> (nombre de projets)	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
7. Projets sur le terrain relatifs à diverses questions liées à l'administration publique	6	6	6	6
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>8</b>	<b>21</b>	<b>8</b>	<b>12</b>
8. Forum lié au Prix des Nations Unies pour le service public et à la Journée des Nations Unies pour la fonction publique	2	1	2	2
9. Réunions de groupes d'experts consacrées à divers enjeux intéressant les institutions publiques	–	–	–	4
10. Atelier régional avec des ministres sur les tendances émergentes en matière de gouvernance et d'institutions publiques liées à la mise en œuvre des objectifs de développement durable (collaboration avec les commissions régionales et les organismes des Nations Unies y comprise)	1	–	1	1
11. Forum sur la gouvernance d'Internet	1	1	1	1
12. Séminaires de formation, ateliers ou concertations sur diverses questions liées à l'administration publique	4	19	4	4
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>1</b>
13. <i>United Nations E-Government Survey</i>	1	1	–	1
14. <i>World Public Sector Report</i>	–	–	1	–
15. Recueil de bonnes pratiques et d'innovations dans le service public	1	1	1	–
16. Recueil de bonnes pratiques en matière d'institutions publiques et d'administration numérique au service du développement durable	1	1	1	–
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>7</b>
17. Cours de formation en ligne relatifs à des questions liées à l'administration publique	2	2	2	2
18. Activités ou documentation techniques relatives à des questions liées à la gouvernance et aux institutions publiques au service du développement durable	3	6	3	3
19. Recueil de bonnes pratiques et d'innovations dans le service public	–	–	–	1

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
20. Recueil de bonnes pratiques en matière d'institutions publiques et d'administration numérique au service du développement durable	–	–	–	1
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : consultations en vue de l'établissement de directives, de manuels ou de supports pour le secteur public ; présentation aux États Membres d'exposés et d'avis d'experts sur les questions de développement durable, y compris à l'occasion de consultations bilatérales et de réunions intergouvernementales de haut niveau ; mise en commun des connaissances et travail en réseau, notamment dans le cadre du Réseau d'information de l'Organisation des Nations Unies sur l'administration publique – à l'échelle mondiale, il met en contact les institutions internationales, régionales, sous-régionales et nationales ainsi que les experts spécialisés dans la gouvernance et l'administration publiques efficaces au service du développement durable, dans l'optique de l'objectif de développement durable n° 16.				
<b>Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête</b> : missions d'évaluation des besoins en matière d'institutions publiques et d'administration numérique.				
<b>Bases de données et autres supports numériques</b> : bases de données sur des questions liées à l'administration publique.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : bulletin du Réseau d'information de l'Organisation des Nations Unies sur l'administration publique.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : pages Web intéressant le sous-programme – Bureau de projets des Nations Unies pour la gouvernance, Forum sur la gouvernance d'Internet, Réseau d'information de l'Organisation des Nations Unies sur l'administration publique et sites Web de la Division des institutions publiques et de l'administration numérique.				

## Sous-programme 8 Gestion durable des forêts

### Objectif

7.16 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de mettre en œuvre véritablement une gestion durable de tous les types de forêts à tous les niveaux, conformément à l'instrument des Nations Unies sur les forêts, à ses objectifs d'ensemble et aux objectifs et cibles de développement durable relatifs aux forêts fixés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

### Produits

7.17 On trouvera dans le tableau 7.8 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 7.8

#### Sous-programme 8 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
1. Rapports du Forum des Nations Unies sur les forêts	8	8	8	8
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>20</b>	<b>8</b>	<b>20</b>	<b>20</b>
2. Réunions du Forum des Nations Unies sur les forêts	16	8	16	16

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
3. Réunions d'experts sur la gestion durable des forêts, le rôle joué par les forêts dans différents domaines (notamment la réalisation des objectifs de développement durable), le financement forestier et diverses autres questions liées aux forêts	4	–	4	4
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
4. Projet sur le financement des forêts et l'élaboration de stratégies nationales de financement	6	6	6	6
5. Projet sur l'application de l'instrument des Nations Unies sur les forêts et sur diverses autres questions liées aux forêts	2	1	2	2
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
6. Séminaires et ateliers de formation sur le financement forestier	6	6	6	6
7. Séminaires et ateliers de formation sur le développement durable	2	3	1	1
<b>Publications</b> (nombre de publications)	–	–	<b>1</b>	–
8. Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts énoncés dans le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)	–	–	1	–
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>7</b>	<b>13</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
9. Activités ou documentation techniques relatives à la gestion durable des forêts	3	6	3	3
10. Activités ou documentation techniques relatives aux contributions des forêts à diverses questions, notamment à la réalisation des objectifs de développement durable liés aux forêts	2	5	2	2
11. Activités ou documentation techniques relatives au financement et à l'élaboration de stratégies nationales de financement	2	2	2	2
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : consultations, conseils et activités d'information touchant diverses questions liées aux forêts.				
<b>Bases de données et autres supports numériques</b> : bases de données et supports numériques concernant le centre d'information.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : manifestations spéciales, notamment la Journée internationale des forêts et les événements organisés dans le cadre du Partenariat de collaboration sur les forêts ; brochures, plaquettes, fiches d'information, planches murales et pochettes d'information sur la gestion durable des forêts, le financement des forêts et diverses autres questions liées aux forêts.				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : conférences de presse et communiqués de presse sur le Forum des Nations Unies sur les forêts ; conférences de presse et communiqués de presse à l'occasion de la Journée internationale des forêts.				

## Sous-programme 9 Financement du développement durable

### Objectif

7.18 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer en permanence le suivi et l'examen de la mise en œuvre des textes issus des conférences internationales sur le financement du développement et du Programme d'action d'Addis-Abeba et la

mobilisation des moyens nécessaires à l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

## Produits

7.19 On trouvera dans le tableau 7.9 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 7.9

### Sous-programme 9 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>54</b>	<b>64</b>	<b>52</b>	<b>35</b>
1. Documents destinés à l'Assemblée générale	6	3	6	4
2. Documents destinés au Conseil économique et social	3	3	1	1
3. Documents destinés au Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	45	58	45	30
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>207</b>	<b>173</b>	<b>199</b>	<b>183</b>
4. Séances de l'Assemblée générale	10	14	10	28
5. Séances du Conseil économique et social	45	19	41	30
6. Réunions du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	16	16	16	16
7. Réunions des sous-comités du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	64	88	64	64
8. Réunions du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement	30	30	30	30
9. Réunions d'experts sur les questions liées au financement du développement durable	42	6	38	15
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>20</b>	<b>61</b>	<b>13</b>	<b>21</b>
10. Réunion sur les mécanismes de financement du développement	2	2	2	2
11. Ateliers sur les questions fiscales et la mobilisation des ressources nationales	10	26	3	10
12. Dialogues interactifs	3	3	3	1
13. Tables rondes ministérielles	2	2	2	2
14. Webinaires, séminaires et débats interactifs avec des représentants de gouvernements et des acteurs institutionnels et non institutionnels (société civile et secteur privé) sur le financement du développement	3	28	3	6
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>1</b>
15. Rapport du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement	1	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
16. <i>Modèle de convention des Nations Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement</i> (mise à jour)	–	–	1	–
17. <i>United Nations Practical Manual on Transfer Pricing for Developing Countries</i> (mise à jour)	–	–	1	–
18. Manuel des Nations Unies sur plusieurs aspects de la fiscalité des industries extractives dans les pays en développement	–	–	1	–
19. <i>Manuel sur la prévention et le règlement des différends fiscaux</i>	–	–	1	–
20. <i>Manual for the Negotiation of Bilateral Tax Treaties between Developed and Developing Countries</i>	1	1	–	–
21. Directives sur le traitement fiscal de l'aide intergouvernementale	1	1	–	–
22. Manuel sur la taxe carbone	–	–	1	–
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>21</b>	<b>33</b>	<b>15</b>	<b>23</b>
23. Building on Monterrey: selected policy issues on financing for development (L'après-Monterrey : quelques questions de politique générale sur le financement du développement)	1	6	1	1
24. Préparation de bulletins d'information et d'autres supports de communication sur le Forum pour la coopération en matière de développement	2	3	2	2
25. Études analytiques sur des questions relatives à la coopération au service du développement, y compris la coopération Sud-Sud, et évaluation indépendante des tendances et des progrès en matière de coopération pour le développement	2	3	2	2
26. Notes de synthèse sur les questions relatives au financement du développement en vue des réunions de haut niveau entre les hauts fonctionnaires des Nations Unies et les représentants d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux concernés	8	8	8	8
27. Pochettes d'information sur la tenue de manifestations sur le financement du développement durable	1	–	1	1
28. Notes de réflexion résumant certaines des questions abordées dans le rapport sur le financement du développement durable ( <i>Financing for Sustainable Development Report</i> )	1	1	1	1
29. <i>Protection contre l'érosion de la base d'imposition des pays en développement : revenus des services</i>	1	–	–	–
30. <i>Protection contre l'érosion de la base d'imposition des pays en développement : intérêts et autres frais financiers</i>	1	–	–	–
31. Tenue à jour de la page d'accueil sur le financement du développement durable et de l'annexe en ligne du rapport du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement	4	12	–	8

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et activités d'information** : consultations sur les travaux du Groupe des Amis pour le financement des objectifs de développement durable ; consultations sur le financement du développement durable et des objectifs de développement durable, à l'intention de membres d'organisations de la société civile et de représentants du secteur privé, y compris l'Alliance mondiale des investisseurs en faveur du développement durable, et de représentants d'universités, de fondations et d'entités du système des Nations Unies ; présentation aux États Membres d'exposés et d'avis d'experts sur les questions de développement durable, y compris à l'occasion de consultations bilatérales et de réunions intergouvernementales de haut niveau.

---

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

---

**D. Activités de communication**

**Relations extérieures et relations avec les médias** : communiqués de presse sur ses travaux annuels, y compris le forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement ; la réunion biennale de haut niveau du Forum pour la coopération en matière de développement, une manifestation consacrée au financement du développement durable ; les consultations multipartites sur le financement du développement ; les travaux du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale ; la Foire de l'investissement en faveur des objectifs de développement durable ; la publication du rapport sur le financement du développement durable (*Financing for Sustainable Development Report*) ; l'Alliance mondiale des investisseurs en faveur du développement durable.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : tribunes libres et blogs ; sites Web du Bureau du financement du développement durable, tels que la page d'accueil consacrée au financement du développement durable, l'annexe en ligne du rapport du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, le site Web du Forum pour la coopération en matière de développement, le site Web du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale, le site Web de l'Alliance mondiale des investisseurs en faveur du développement durable et la plateforme de connaissances sur les cadres nationaux intégrés de financement.

---

## Programme 8

### **Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement**

#### **Orientations générales**

##### **Mandats et considérations générales**

8.1 Le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement est chargé de promouvoir, de soutenir et de coordonner l'exécution des programmes d'action en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement et la réalisation des différents objectifs convenus au niveau international, notamment les objectifs de développement durable, et de faire rapport sur les progrès accomplis ; il joue également un rôle de mobilisation. À mesure que la pandémie de coronavirus (COVID-19) ravage la planète, il devient de plus en plus évident que tous les pays ne sont pas en mesure de lutter contre cette maladie avec les mêmes moyens et la même énergie, ni de faire bénéficier les personnes qui perdent leur emploi et leur source de revenus du même niveau de protection sociale, ni de soutenir les petites entreprises et de reconstruire en mieux et sur des bases plus solides. Les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement sont touchés de manière disproportionnée par les conséquences de la pandémie, mais ont aussi moins de moyens que les autres pour y faire face. Plus que jamais, la crise met en évidence l'extrême vulnérabilité de ces trois groupes de pays et la nécessité pour la communauté internationale d'agir d'une manière plus déterminée pour leur venir en aide. Le mandat du Bureau de la Haute-Représentante revêt de ce fait une importance accrue. Ce mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, dont les textes suivants : la résolution 56/227, portant création du Bureau, la résolution 65/280, par laquelle l'Assemblée a approuvé la Déclaration d'Istanbul et le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, la résolution 69/15, par laquelle elle a approuvé les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), et la résolution 69/137, par laquelle elle a approuvé la Déclaration de Vienne et le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024.

8.2 Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale) appuie la mise en œuvre des trois programmes d'action, chacun faisant partie de ses éléments essentiels : le Programme d'action d'Istanbul, le Programme d'action de Vienne et les Orientations de Samoa. Il est en outre indiqué dans le Programme 2030 que, dans le cadre du suivi et de l'examen des progrès accomplis au niveau mondial, des liens tangibles seront établis avec les dispositifs de suivi et d'examen de tous les mécanismes et conférences des Nations Unies pertinents, notamment ceux concernant les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

##### **Stratégie et facteurs externes pour 2022**

8.3 L'année 2022 constitue une étape importante en ce qui concerne l'action menée par le Bureau de la Haute-Représentante en faveur des pays les plus vulnérables. La pandémie menace les progrès durement acquis, mais mitigés que les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en

développement ont faits dans la mise en œuvre de leurs programmes d'action et du Programme 2030. Elle est source de nouveaux problèmes et aggrave les problèmes existants auxquels se heurtent ces programmes.

8.4 En janvier 2022, à un moment où les pays les moins avancés devraient commencer à montrer des signes de relèvement après la pandémie, la communauté internationale renouvellera le pacte mondial en faveur du développement durable de ces pays, dans le contexte de la dernière décennie de mise en œuvre du Programme 2030. Ce sera également la dernière ligne droite pour les deux autres groupes de pays – les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement – et leurs partenaires de développement, jusqu'à la date qu'ils se sont fixée pour trouver des solutions aux problèmes liés à leur emplacement, à leur structure économique et à leur exposition sans cesse plus grande aux changements climatiques. Le rythme des progrès accomplis déterminera si ces pays et leurs partenaires de développement ont su répondre aux aspirations en matière de développement, notamment à celles qu'incarnent les objectifs de développement durable.

8.5 Compte tenu des problèmes susmentionnés, le Bureau de la Haute-Représentante établira des partenariats larges et durables, dans le système des Nations Unies et ailleurs, pour faire progresser le développement durable dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Conscient de l'importance que revêt la participation des jeunes à la mise en œuvre et au suivi des programmes d'action pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, il renforcera sa coopération avec le Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse afin de favoriser la participation et la contribution des jeunes aux négociations intergouvernementales et aux mécanismes des Nations Unies. Il s'attachera également davantage à produire des analyses guidées par les données, tirant parti pour ce faire des nouveaux outils, notamment des outils d'apprentissage automatique. Les connaissances et les données qu'il produit l'aideront à mener ses activités de mobilisation, de communication et de renforcement des capacités. Dans le cadre des activités de mobilisation, le Bureau sensibilisera l'opinion publique, mobilisera des soutiens et créera un consensus. Il continuera de constituer des groupes de parties prenantes tant dans les pays les plus vulnérables que dans les pays partenaires et parmi les organisations et forums régionaux et mondiaux. Il mobilisera aussi des ressources pour que les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement participent au processus et fassent entendre leur voix dans les négociations mondiales. Ces ressources permettront également aux représentants des pays les plus vulnérables de bénéficier d'activités de renforcement des capacités, de transmission du savoir entre pairs et de mise en commun des meilleures pratiques, le tout dans des domaines thématiques en rapport avec les objectifs de développement durable et le renforcement de la résilience au lendemain de la pandémie de COVID-19.

8.6 Le Bureau de la Haute-Représentante a pris en considération les problèmes connus ou prévus relatifs à la pandémie auxquels font face les États Membres dans les produits et activités qu'il a retenus pour 2022. Les produits et activités prévus comprennent la production de connaissances, la mobilisation, le renforcement des capacités, le soutien intergouvernemental et la recherche d'un consensus, le tout visant à soutenir les mesures prises par les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement pour reconstruire en mieux et renforcer leur résilience face aux chocs multiples. Des exemples de produits et d'activités sont donnés pour le sous-programme 1 (Pays les moins avancés) et comprennent des documents analytiques, la transmission du savoir entre pairs sur l'élimination de la pauvreté et la transformation structurelle, et le

renforcement des capacités en vue du retrait de la liste des pays les moins avancés et d'une transition en douceur ; pour le sous-programme 2 (Pays en développement sans littoral), on peut citer la fourniture d'un appui fonctionnel au Groupe des pays en développement sans littoral, des documents analytiques et des documents de sensibilisation et des activités de renforcement des capacités concernant les priorités du Programme d'action de Vienne ; pour le sous-programme 3 (Petits États insulaires en développement), les produits et activités comprennent des activités de mobilisation visant à obtenir un soutien accru et des ressources plus importantes en faveur des petits États insulaires en développement pour les aider à faire face aux conséquences de la COVID-19, la facilitation de partenariats, tout particulièrement de partenariats entre ces pays et le secteur privé, la transmission du savoir entre pairs et la mise en commun de pratiques exemplaires par l'intermédiaire du réseau des coordonnateurs nationaux des petits États insulaires en développement.

8.7 La prise en compte généralisée du nouveau programme d'action pour les pays les moins avancés et l'accélération de la mise en œuvre des programmes d'action pour les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, en synergie avec le Programme 2030 et d'autres programmes mondiaux, seront au cœur de la coopération entre le Bureau de la Haute-Représentante et diverses entités aux niveaux mondial, régional, national et local. La coopération se déroulera dans le cadre de forums comme les réseaux de coordonnateurs nationaux des trois groupes de pays, les réseaux de coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les groupes consultatifs interorganisations pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

8.8 Composés de représentants des gouvernements, les réseaux de coordonnateurs nationaux pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, auxquels le Bureau du Haut Représentant fournira des services fonctionnels de secrétariat, assureront le trait d'union entre les mécanismes mondiaux et régionaux et les mécanismes d'établissement, d'exécution, de suivi et d'examen des politiques nationales. Le Bureau convoquera et facilitera les réunions de ces réseaux et aidera ainsi les membres à continuer de s'investir à un moment où la mise en commun des informations, des enseignements et des meilleures pratiques concernant les activités visant à reconstruire en mieux dans le contexte de la pandémie et de ses conséquences est plus importante que jamais.

8.9 Le Bureau de la Haute-Représentante exercera des fonctions analogues pour les réseaux de coordonnatrices et coordonnateurs résidents des trois groupes de pays. Ces réseaux contribueront à promouvoir l'intégration des programmes d'action dans les plans stratégiques des Nations Unies et dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et aideront les coordonnatrices et coordonnateurs résidents à dialoguer au plus du terrain avec les États Membres sur des questions concernant plus particulièrement les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

8.10 Les groupes consultatifs interorganisations pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, dont les réunions sont convoquées par le Bureau de la Haute-Représentante, guideront la coordination et la liaison interorganisations aux niveaux régional et mondial. Ces groupes donnent l'occasion aux entités des Nations Unies et à différentes organisations internationales d'échanger des informations sur leur travail dans les pays les plus vulnérables, de mieux coordonner leurs activités et de mettre en place des activités interorganisations.

8.11 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :

a) les conditions de sécurité et la situation politique qui règnent dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et dans les régions environnantes sont propices à la mise en œuvre des trois programmes d'action, à savoir le nouveau programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2021-2030, le Programme d'action de Vienne et les Orientations de Samoa ;

b) les partenaires de développement continuent d'agir au niveau international de façon à soutenir ces pays dans les domaines du financement du développement, de l'accès aux marchés, des technologies et de l'assistance technique.

8.12 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.

8.13 Le Bureau de la Haute-Représentante continue de prendre en considération l'inclusion du handicap et les droits et le développement des personnes en situation de handicap dans son programme de travail et continuera de rendre compte de la question de l'inclusion dans ses rapports, ainsi qu'il l'a fait dans l'édition 2020 de sa publication phare annuelle, intitulée « State of the Least Developed Countries » (état des pays les moins avancés), qui comprend une partie consacrée aux conséquences de la pandémie de COVID-19 sur les personnes en situation de handicap. Il encourage également la tenue de consultations avec les organisations de personnes handicapées, y compris dans le cadre des préparatifs de la prochaine Conférence sur les pays les moins avancés en 2022, de façon à mieux faire connaître les besoins et les priorités des personnes en situation de handicap vivant dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et à promouvoir l'inclusion du handicap dans la mise en œuvre des trois programmes d'action s'adressant à ces trois groupes de pays.

8.14 Le Bureau de la Haute-Représentante prend également en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, les résultats obtenus dans le cadre des sous-programmes 1 et 2 témoignent de l'importance qu'il attache à ces questions.

## **Exécution du programme en 2020**

### **Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme**

8.15 En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour le Bureau. Celui-ci a procédé aux ajustements nécessaires, tant pour ce qui est des modalités d'exécution que du contenu de son programme, de façon à répondre aux besoins des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement dans le contexte de la COVID-19. Il a établi toute la documentation destinée aux organes délibérants, à l'exception de celle de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui a été reportée à 2022. Il est rendu compte dans tous les rapports des conséquences de la pandémie et de la nécessité de renforcer le concours qui est apporté aux pays les plus vulnérables pour qu'ils puissent reconstruire en mieux. Le Bureau de la Haute-Représentante a également continué de fournir une aide fonctionnelle aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement dans le cadre des débats interinstitutions et intergouvernementaux

qui ont été menés par des moyens virtuels. Les produits ne se prêtant pas à l'utilisation de modalités virtuelles, soit parce que les bénéficiaires se trouvaient dans des fuseaux horaires différents, soit parce qu'ils n'avaient pas accès au haut débit, soit les deux, ont été reportés.

8.16 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu des produits et activités, qui concourent aux objectifs des sous-programmes. Le Bureau de la Haute-Représentante a favorisé le dialogue sur les mesures à prendre au niveau mondial pour faire face à la pandémie, dans la mesure où elles concernent les trois groupes de pays. En plus de fournir des contributions de fond au Secrétariat de l'Organisation, le Bureau a facilité une série de réunions d'information entre les trois groupes de pays, la Vice-Secrétaire générale et des responsables du système des Nations Unies pour le développement. Ces réunions ont été l'occasion pour les représentants du système des Nations Unies d'informer ces groupes de pays de l'action menée aux niveaux national, régional et mondial et d'apprendre en quoi le soutien apporté à ces groupes pouvait être amélioré. En outre, le Bureau a aidé les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral, à leur demande, à faire part de leurs positions sur la COVID-19, sous forme de déclarations de groupe et de positions conjointes du Bureau et de différentes entités des Nations Unies. Ce soutien s'est également élargi aux négociations intergouvernementales sur la résolution de l'Assemblée générale sur la COVID-19.

8.17 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins des États Membres, le Bureau de la Haute-Représentante tirera parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. L'organisation de manifestations virtuelles a permis au Bureau de toucher un public plus vaste et d'élargir le nombre de parties prenantes, notamment dans les pays partenaires où la majorité de la population a accès au haut débit. Il est ainsi possible de mieux faire connaître les problèmes et les priorités des pays les plus vulnérables. En revanche, les participants des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement ont été relativement désavantagés du fait de diverses contraintes, notamment la lenteur des connexions et le décalage horaire. En outre, les débats virtuels présentent des inconvénients en ce qu'ils réduisent la possibilité de développer les réseaux relationnels et de tenir des discussions parallèles, alors qu'il s'agit de deux outils importants qui font progresser le programme de développement des trois groupes de pays. Compte tenu de ces enseignements, le Bureau opéra pour des activités de transmission du savoir entre pairs qui permettront de tirer parti des interactions virtuelles et des modalités en présentiel tout en réduisant les inconvénients de chacune des méthodes.

### Textes des organes délibérants définissant les mandats

8.18 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

#### *Résolutions de l'Assemblée générale*

56/227	Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	69/15	Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement
59/311	Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement	69/137	Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024
65/280	Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020	70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030

70/294	Déclaration politique issue de l'Examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020	74/15	Déclaration politique sur l'examen de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024
74/3	Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau chargée d'examiner les progrès accomplis pour répondre aux besoins prioritaires des petits États insulaires en développement grâce à la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement		

## Produits

8.19 On trouvera dans le tableau 8.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 8.1

### Produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
1. Réunions des groupes des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement	3	6	4	4
2. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
3. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
4. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Publications</b> (nombre de publications)	–	–	<b>1</b>	<b>1</b>
5. Rapports thématiques du Bureau de la Haute-Représentante	–	–	1	1
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : séances d'information à l'intention des États Membres sur des questions concernant les trois sous-programmes.				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : création et maintenance des bases de données sur des sujets intéressant les États Membres, en particulier les mesures prises pour faire face à la pandémie de COVID-19 et les progrès accomplis en ce qui concerne les objectifs des différents programmes d'action.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : supports de communication stratégique à utiliser dans les campagnes de mobilisation mondiales, campagnes et divers supports soutenant les programmes communs, notamment les objectifs de développement durable.				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : communiqués de presse, points de presse et entretiens ciblés avec certains médias.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : développement du site Web du Bureau de la Haute-Représentante pour qu'il y soit question des grandes priorités thématiques et des manifestations organisées pour les faire progresser et pour en faire une plateforme qui facilite la recherche et l'analyse sur les grands thèmes et qui véhicule des idées sur ces questions.				

## **Activités d'évaluation**

8.20 L'évaluation du Bureau de la Haute-Représentante, qui a été menée à bien en 2022, a orienté l'établissement du plan-programme pour 2022.

8.21 Il a été tenu compte des conclusions de l'évaluation mentionnée plus haut au moment de l'établissement du projet de plan-programme pour 2022. Par exemple, comme recommandé dans l'évaluation, le Bureau de la Haute-Représentante s'est doté d'une stratégie de mobilisation et de communication, qui a orienté le choix, le contenu et les modalités d'exécution des produits relatifs à la mobilisation et à la communication retenus dans le projet de plan-programme pour 2022. Il a également tiré parti des outils de gestion des connaissances pour mettre au point ses produits.

8.22 En 2022, il est prévu de procéder à une évaluation du projet consacré au renforcement de la capacité de production des pays les moins avancés avec l'instauration d'un environnement propice à l'investissement dans les énergies durables.

## **Programme de travail**

### **Sous-programme 1 Pays les moins avancés**

#### **Objectif**

8.23 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer les politiques visant à éliminer la pauvreté dans les pays les moins avancés et à accélérer la transformation structurelle de leur économie, ainsi que de permettre à ces pays de sortir effectivement de la catégorie des pays les moins avancés.

#### **Stratégie**

8.24 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme continuera d'appuyer les États Membres dans l'action intergouvernementale qu'ils mènent pour répondre aux priorités des pays les moins avancés, notamment en dirigeant les préparatifs de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et en appuyant la mise en œuvre de ses résultats. On élaborera également des documents analytiques sur les moyens de remédier aux difficultés que connaissent les pays les moins avancés et on facilitera la mise en commun des expériences et la transmission du savoir entre ces derniers sur les facteurs essentiels à l'élimination de la pauvreté et à la transformation structurelle. On poursuivra en outre les activités de sensibilisation visant à mobiliser des ressources en faveur du développement durable des pays les moins avancés. Le sous-programme aidera donc les États Membres à progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable.

8.25 On continuera d'apporter une aide aux pays sortant de la catégorie des pays les moins avancés en proposant des ateliers et un appui technique sur la mise en place des mécanismes consultatifs avec les partenaires de développement et l'élaboration de stratégies de transition sans heurt. On continuera à faciliter la transmission du savoir, car les pays en voie de sortie peuvent tirer profit de l'expérience des pays déjà retirés de la liste.

8.26 Il est prévu que le sous-programme aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en fournissant des conseils pratiques adaptés aux pays

les moins avancés en vue de reconstruire en mieux et de renforcer la résilience, et notamment en appuyant la création de partenariats.

8.27 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

a) Renforcer la capacité des pays les moins avancés d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable et des autres objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris les objectifs figurant dans le document final de la Conférence sur les pays les moins avancés ;

b) Renforcer les moyens dont disposent les pays en voie de reclassement pour parvenir à une transition sans heurt.

8.28 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la pandémie de COVID-19 devrait avoir pour résultat d'améliorer la préparation aux chocs futurs grâce à l'intégration d'un nouveau programme d'action pour les pays les moins avancés.

## **Exécution du programme en 2020**

8.29 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Amélioration de l'accès à Internet dans les pays les moins avancés**

8.30 Les technologies de l'information et de la communication, qui figurent dans la cible 9.c associée aux objectifs de développement durable, peuvent renforcer la compétitivité des pays et améliorer la vie personnelle des utilisateurs, en particulier compte tenu des conditions créées par la pandémie de COVID-19. Cependant, la fracture numérique reste profonde. En 2019, 87 % des personnes dans les pays développés avaient accès à Internet, contre 19 % dans les pays les moins avancés, l'accès des femmes étant encore plus restreint (13,9 %).

8.31 En 2017 et 2018, dans le cadre du sous-programme, un appui a été fourni au groupe de travail sur les pays vulnérables de la Commission « Le large bande au service du développement durable », qui était présidé par la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante. Deux réunions régionales ont été organisées sur la connectivité à large bande, au cours desquelles on a souligné la nécessité de mobiliser des investissements dans l'Internet à haut débit pour faire progresser le développement. Les principaux acteurs du secteur ont organisé des réunions de mise en réseau avec des représentants des gouvernements, ce qui a facilité l'établissement de partenariats. Des études de cas concernant le Cambodge, le Rwanda, le Sénégal et Vanuatu ont été diffusées pour générer des connaissances et partager les meilleures pratiques.

8.32 Dans le cadre du sous-programme, en 2020, on a également contribué aux activités des groupes de travail de la Commission, notamment le groupe de travail menant un projet sans précédent sur l'infrastructure numérique pour l'Afrique, présidé par la Banque mondiale, qui vise à doubler la connectivité Internet en Afrique d'ici à 2021 ; un projet de connectivité des écoles a aussi été mené, présidé par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Union internationale des télécommunications, ce qui a conduit au lancement de l'initiative Giga, qui, dans un premier temps, conseillera six pays parmi les moins avancés sur les meilleures solutions techniques possibles pour connecter les écoles à Internet, et dotera ces pays de l'infrastructure nécessaire pour répondre aux besoins futurs en matière de développement numérique, en partenariat avec ce secteur. Parmi les références récentes aux problèmes de connectivité dans les pays les moins avancés, citons le

rapport intitulé *The State of Broadband 2020: Tackling Digital Inequalities – A Decade for Action* (Situation du haut débit en 2020 : lutter contre les inégalités numériques – Une décennie d’action) et divers documents de la Commission sur le large bande. La communauté internationale a entrepris des activités relatives à l’accès à Internet dans plusieurs pays les moins avancés. Les membres de la Commission ont demandé une amélioration de la connectivité et des réseaux, « notamment pour les populations vulnérables des pays les moins avancés », face à la pandémie de COVID-19. Le Président du Groupe des pays les moins avancés s’est appuyé sur les analyses menées dans le cadre du sous-programme pour élaborer ses contributions au plan d’action en faveur de la connectivité mondiale. En conséquence, dans le Plan d’action de coopération numérique du Secrétaire général, il a été souligné que les pays les moins développés sont les moins connectés, et les pays les moins avancés ont demandé à leurs partenaires de développement de mettre à disposition les ressources financières et les compétences techniques nécessaires à cet égard dans la Déclaration des ministres des pays les moins avancés adoptée en 2020.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l’objectif et mesure des résultats*

8.33 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l’objectif, comme le montre le fait que plusieurs parties prenantes se sont engagées plus avant à aider les pays les moins avancés à atteindre l’objectif de l’accès universel à Internet, la proportion de personnes ayant accès à Internet dans les pays les moins avancés étant passée de 5,5 % en 2010 à 19,1 % en 2019, et que les pays les moins avancés ont participé à l’élaboration d’un plan d’action en faveur de la connectivité mondiale, qui vise à faire en sorte que chaque personne ait accès à Internet en toute sécurité et à un prix abordable d’ici à 2030 (voir le tableau 8.2).

Tableau 8.2

**Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
Les activités de la Commission « Le large bande au service du développement durable » ont permis d’accroître les connaissances des pays les moins avancés et de leurs partenaires sur les moyens de mobiliser des investissements dans le large bande au profit du développement national et de créer des partenariats, par exemple entre les principaux acteurs du secteur de l’informatique et les autorités des pays les moins avancés	Trois des pays les moins avancés entament des discussions avec des investisseurs potentiels sur l’investissement dans le numérique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plusieurs parties prenantes s’engagent plus avant à soutenir les pays les moins avancés en vue d’atteindre l’objectif de l’accès universel à Internet</li> <li>• Les pays les moins avancés participent à l’élaboration d’un plan d’action en faveur de la connectivité mondiale, qui vise à faire en sorte que chaque personne ait accès à Internet en toute sécurité et à un prix abordable d’ici à 2030</li> </ul>

**Conséquences de la COVID-19 sur l’exécution du sous-programme**

8.34 En 2020, en raison de la COVID-19, les États Membres ont décidé de reporter à 2021 les réunions intergouvernementales préparatoires, aux niveaux régional et mondial, de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Les préparatifs de certaines de ces réunions avaient atteint un stade avancé. La pandémie de COVID-19 se poursuivant, et compte tenu de la nature séquentielle du processus préparatoire, il a également fallu reporter la Conférence elle-même, qui

était initialement prévue pour mars 2021 comme l'avait décidé l'Assemblée générale dans sa résolution [74/232 B](#).

8.35 Pour répondre aux demandes d'appui des États Membres concernant l'élaboration de politiques visant à atténuer les effets néfastes de la pandémie de COVID-19, on a retenu de nouveaux produits et apporté des amendements à certains autres de manière à encourager le dialogue sur une action globale adaptée aux besoins particuliers des pays les moins avancés afin de lutter contre le virus et ses conséquences désastreuses sur les plans sanitaire, social et économique. On a aidé le Groupe des pays les moins avancés à formuler son document de position sur la COVID-19, demandant un dispositif d'appui complet. On a également facilité la tenue d'une séance d'information virtuelle de la Vice-Secrétaire générale à l'intention des pays les moins avancés, ainsi qu'une série de webinaires fournissant des informations sur les possibilités d'action et le soutien disponible, auxquels ont participé diverses parties prenantes. L'atelier destiné aux points focaux nationaux des pays les moins avancés a été tenu virtuellement, avec la participation des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ; il a servi de plateforme de transmission du savoir et d'échanges sur les mesures prises par les pays pour faire face à la pandémie. Le thème du prochain rapport sur les pays les moins avancés a été repensé pour mettre l'accent sur les effets multiples de la pandémie de COVID-19 sur les pays les moins avancés et sur les moyens de renforcer leur résilience. En outre, en raison des restrictions des déplacements, certaines des réunions prévues ont été tenues selon des modalités virtuelles, notamment la Réunion annuelle des ministres des pays les moins avancés.

## Résultats escomptés pour 2022

8.36 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### **Résultat 1 : aide des entités des Nations Unies aux pays les moins avancés sur le point d'être reclassés : prolongation de la période préparatoire<sup>1</sup>**

#### **Exécution du programme en 2020**

8.37 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on a continué d'améliorer la coordination de l'appui fourni par le système des Nations Unies aux pays les moins avancés en voie de reclassement. Trois sessions de l'équipe spéciale interinstitutions pour le reclassement ont été organisées, dont une consacrée aux Îles Salomon, en étroite coopération avec le coordonnateur résident, afin d'élaborer un programme de travail commun pour aider le Gouvernement à formuler une stratégie de transition sans heurt. On a également collaboré avec le secrétariat du Comité des politiques de développement pour organiser une réunion sur le reclassement en République démocratique populaire lao. En outre, on a fourni des conseils pratiques et une assistance à Vanuatu (qui est sorti de la catégorie des pays les moins avancés le 4 décembre 2020), ce qui a conduit à l'adoption de la résolution [75/218](#), dans laquelle l'Assemblée générale a invité les partenaires de développement à apporter leur plein appui à l'exécution de la stratégie de transition sans heurt de Vanuatu.

8.38 Le travail susmentionné a permis à un pays moins avancé de se doter d'une stratégie de transition sans heurt et à un autre de commencer l'élaboration d'une telle stratégie, ce qui a permis d'atteindre partiellement la cible fixée dans le projet de

<sup>1</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [[A/74/6 \(Sect. 10\)](#)].

budget-programme pour 2020, à savoir qu'au moins deux des pays les moins avancés se dotent d'une stratégie de transition sans heurt.

### Projet de plan-programme pour 2022

8.39 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on appuiera la recherche de solutions visant à renforcer les mesures que les États Membres pourraient envisager de prendre pour aider les pays en voie de reclassement. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 8.3).

Tableau 8.3

#### Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Les pays les moins avancés appelés à être reclassés n'ont pas établi de stratégie de transition sans heurt	Les pays les moins avancés appelés à être reclassés commencent à préparer leur stratégie de transition sans heurt, avec le concours des entités des Nations Unies	Un des pays les moins avancés a établi une stratégie de transition sans heurt et un autre a commencé à préparer sa stratégie	Les pays retirés de la catégorie des pays les moins avancés et les pays en voie de l'être mettent en commun leurs données d'expérience et les enseignements tirés du processus de reclassement	Les États Membres adoptent des mesures de soutien renforcées pour les pays en voie de reclassement

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 2 : un nouveau cadre mondial favorisant les progrès en matière de développement durable dans les pays accusant le plus de retard<sup>2</sup>

#### Exécution du programme en 2020

8.40 Dans le cadre du sous-programme, on a modifié l'approche et la stratégie suivies de manière à s'adapter à la situation sans précédent dans laquelle la pandémie de COVID-19 a placé les activités de l'ONU. Les grandes réunions préparatoires intergouvernementales aux niveaux régional et mondial qui avaient été prévues en 2020 en vue de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés ont dû être reportées. En application de la résolution 74/232 B de l'Assemblée générale, ces réunions ont été reportées à 2021 et la Conférence à 2022. En 2020, on a mis au point des plans de partenariat pour faire en sorte que toutes les parties prenantes contribuent à la préparation de la Conférence, en partenariat avec l'Union interparlementaire, l'Observatoire des PMA, l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse et la Qatar Foundation for Education, Science and Community Development, en coopération avec les organismes des Nations Unies et d'autres organisations, notamment dans le cadre de réunions d'information virtuelles auxquelles ont participé activement les représentants du secteur privé et de la société civile.

<sup>2</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

8.41 Le travail susmentionné a facilité la participation de multiples partenaires aux réunions préparatoires de la conférence, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021.

### Projet de plan-programme pour 2022

8.42 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on soutiendra et on facilitera des partenariats efficaces avec diverses parties prenantes. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 8.4).

Tableau 8.4  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Les États Membres adoptent la résolution 73/242 de l'Assemblée générale, dans laquelle ils décident de convoquer la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	Les États Membres adoptent la résolution 74/232 de l'Assemblée générale, dans laquelle ils appellent toutes les parties prenantes à participer effectivement à la Conférence	Les partenaires multipartites ont participé aux réunions préparatoires de la Conférence	Un nouveau programme d'action pour les pays les moins avancés, orienté vers l'action et tenant compte des points de vue de toutes les parties prenantes, est adopté	Les États Membres mettent en œuvre des partenariats efficaces avec diverses parties prenantes

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : des progrès plus rapides sur la voie du développement durable grâce à la mise en œuvre d'un nouveau programme d'action en faveur des pays les moins avancés

#### Projet de plan-programme pour 2022

8.43 Avant la pandémie de COVID-19, les pays les moins avancés avaient fait quelques progrès dans la mise en œuvre des domaines prioritaires du Programme d'action d'Istanbul, progrès qui ont depuis été mis en péril. Ces pays continuent de faire face à des crises multiples, qui risquent de compromettre la réalisation du développement durable, alors que la pauvreté et les inégalités de genre, déjà élevées, ont augmenté récemment.

8.44 La COVID-19 a aussi eu des répercussions importantes sur la capacité productive et le commerce et fait diminuer la croissance du produit intérieur brut. Conjugués au creusement du déficit budgétaire et au recul des investissements étrangers directs et des envois de fonds dans la plupart des pays les moins avancés, ainsi qu'aux niveaux d'endettement insoutenables qui en résultent, les effets de la COVID-19 pourraient compromettre les progrès vers la réalisation du développement durable pour les années à venir.

8.45 La COVID-19 a également exacerbé le manque de moyens et les sévères contraintes institutionnelles que rencontraient de nombreux gouvernements des pays

les moins avancés pour intégrer le Programme d'action d'Istanbul et d'autres objectifs de développement arrêtés au niveau international dans leurs systèmes de planification et de budgétisation nationaux.

8.46 Dans le cadre du sous-programme, des échanges ont eu lieu avec les États Membres et les parties prenantes concernées, y compris les organismes des Nations Unies, afin de préparer la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, dont les participants devraient convenir d'un programme d'action ambitieux soutenant les pays les moins avancés dans leurs efforts visant à reconstruire en mieux et à accroître leur résilience face aux chocs futurs.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

8.47 Les enseignements tirés sont les suivants : selon un rapport sur le soutien apporté par le système des Nations Unies aux pays les moins avancés, une plus grande cohérence et une meilleure définition des priorités pourraient aider l'ONU à être plus efficace sur le terrain. Il est recommandé que les besoins particuliers des pays les moins avancés soient intégrés dans les plans stratégiques et dans les programmes de travail annuels des organismes des Nations Unies et des autres organisations internationales, conformément à leurs mandats respectifs. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on intensifiera la collaboration avec d'autres entités des Nations Unies. On aidera le Secrétaire général à convoquer une réunion de haut niveau du système des Nations Unies pendant la Conférence, en vue de mobiliser pleinement ce dernier en faveur des pays les moins avancés. On s'attachera également à mieux coordonner l'aide que le système des Nations Unies apporte aux pays les moins avancés : il s'agira notamment d'accorder la priorité à ces derniers dans les programmes de travail et d'intensifier l'appui technique qui leur est offert pour qu'ils surmontent les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du nouveau programme d'action en faveur des pays les moins avancés qui sera adopté à l'issue de la Conférence sur les pays les moins avancés. Une attention particulière sera accordée à la prise en compte des questions de genre, qui est l'un des facteurs essentiels du développement durable.

#### *Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

8.48 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le fait que 10 des pays les moins avancés intégreront le nouveau programme d'action dans leurs plans de développement, avec l'aide du système des Nations Unies, ce qui devrait renforcer les politiques visant à éliminer la pauvreté et à accélérer la transformation structurelle (voir le tableau 8.5).

Tableau 8.5

#### **Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat escompté)</i>	<i>2022 (résultat escompté)</i>
–	Des réunions interinstitutions sont tenues pour mobiliser les organismes des Nations Unies à l'appui de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et	Un rapport sur l'appui fourni par l'ONU aux pays les moins avancés, recommandant la rationalisation et la hiérarchisation de cet appui, est publié	Les organismes des Nations Unies contribuent à la préparation de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, analysent	Dix des pays les moins avancés intègrent le nouveau programme d'action dans leurs plans de développement avec l'aide du système des Nations Unies

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
	de la préparation de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés		les difficultés et s'engagent à apporter un soutien accru aux pays les moins avancés	

## Textes des organes délibérants définissant les mandats

8.49 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

### Résolution de l'Assemblée générale

74/232 Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

### Résolution du Conseil économique et social

2020/16 Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

## Produits

8.50 On trouvera dans le tableau 8.6 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 8.6

### Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>7</b>
1. Rapports devant être présentés à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social, notamment sur l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020	1	1	1	1
2. Documents pour le comité préparatoire intergouvernemental de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	3	–	3	–
3. Documents pour la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	–	–	6	6
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>58</b>	<b>41</b>	<b>71</b>	<b>59</b>
4. Séances de l'Assemblée générale	13	10	13	13
5. Séances du Conseil économique et social, notamment celles consacrées à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur	10	10	10	10

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
des pays les moins avancés, et forum politique de haut niveau pour le développement durable				
6. Réunions régionales d'examen sur le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés	4	–	2	–
7. Réunions ministérielles annuelles des pays les moins avancés et consultations connexes	5	5	5	5
8. Réunions de groupes spéciaux d'experts consacrées à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés et aux thèmes prioritaires s'y rapportant	3	3	3	3
9. Réunions du Groupe des pays les moins avancés	10	10	10	10
10. Réunion du comité préparatoire intergouvernemental de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	8	–	10	–
11. Manifestations préalables à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	5	3	–	–
12. Réunions de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	–	–	18	18
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>8</b>
13. Ateliers à l'intention des points focaux nationaux des pays les moins avancés, réunion ministérielle et tables rondes sur la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés	4	3	4	6
14. Forums sur les partenariats pour les pays les moins avancés à l'intention des principales parties prenantes	2	2	2	2
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>13</b>	<b>11</b>	<b>8</b>	<b>14</b>
15. Rapport sur l'état des pays les moins avancés	1	–	1	1
16. Rapports sur la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés et les effets de synergie avec les objectifs de développement durable et le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement	3	2	3	–
17. Rapport sur les préparatifs de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	1	1	–	–
18. Rapport sur les progrès accomplis par les pays les moins avancés en vue de leur retrait de la liste (support électronique)	–	–	–	1
19. Rapports sur la mise en œuvre de dispositions particulières du nouveau programme d'action en faveur des pays les moins avancés	–	–	–	4
20. Documents de réflexion thématiques et notes de synthèse sur des questions clés relatives aux pays les moins avancés (support électronique)	8	8	4	8

**C. Activités de fond**

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : fourniture d'un appui fonctionnel au Groupe des pays les moins avancés ; communication à tous les États Membres d'informations sur les travaux du Bureau de la Haute-Représentante et de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés ; conseils sur la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés ; conseils techniques pour les réunions du Comité de haut niveau sur les programmes et du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination ; appui apporté aux travaux de la Commission sur le large bande et participation à des réunions en vue de mobiliser des soutiens en faveur des pays les moins avancés.

**D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : supports promotionnels relatifs à la campagne d'information mondiale visant à faire mieux connaître aux États Membres et aux autres parties prenantes le plan d'action qui sera issu de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, et à les encourager à le mettre en œuvre ; campagnes de communication sur les reclassements à venir, mettant l'accent sur le renforcement des mesures destinées à assurer une transition sans heurt.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : communiqués et conférences de presse sur des questions intéressant les pays les moins avancés ; tribunes publiées dans la presse mettant les questions relatives aux pays les moins avancés au premier plan du débat international sur le développement.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : informations disponibles en ligne sur des questions intéressant les pays les moins avancés ; campagne d'information (dont des vidéos, des infographies et d'autres contenus destinés aux médias sociaux) sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés ; page Web sur la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, fournissant des informations sur ses résultats à tous les États Membres et aux autres parties prenantes concernées.

## Sous-programme 2 Pays en développement sans littoral

### Objectif

8.51 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer les politiques et les capacités afin de permettre aux pays en développement sans littoral d'améliorer leur connectivité à l'appui du développement durable, de réduire les coûts de transaction commerciale qu'ils supportent, d'accroître leur coopération au niveau régional ainsi que leur participation aux échanges sous-régionaux, régionaux et mondiaux, de consolider leurs institutions, de renforcer la protection sociale et environnementale et d'intensifier les changements structurels qui vont dans le sens du développement durable.

### Stratégie

8.52 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme continuera d'apporter un soutien aux États Membres dans le cadre de leurs processus intergouvernementaux, notamment en fournissant un appui fonctionnel fondé sur des données factuelles au Groupe des pays en développement sans littoral dans le cadre de ses réunions, conformément au Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, au Programme 2030, à l'Agenda 2063 de l'Union africaine et à l'Accord de Paris. Dans le cadre du sous-programme, on procédera également à des analyses portant sur les priorités énoncées dans le Programme d'action de Vienne, dont les résultats orienteront à la fois les services de soutien et les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités. On organisera en outre des activités de renforcement des capacités et facilitera l'échange d'expériences et la transmission du savoir entre pays en développement sans littoral et pays en développement de transit pour ce qui est des priorités d'action énoncées dans le Programme d'action de Vienne. On poursuivra les activités de sensibilisation afin d'accroître l'appui international en faveur de la mise en œuvre du Programme d'action, de la déclaration politique issue de l'examen de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action, ainsi que du Programme 2030. On s'emploiera également à coordonner et à suivre l'application effective du plan d'action visant à accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne.

8.53 Dans le cadre du sous-programme, on continuera de fournir un appui fonctionnel aux pays en développement sans littoral, notamment au moyen de rapports d'analyse et d'ateliers, en vue de faciliter les interactions avec les organisations internationales compétentes et le secteur privé, d'encourager l'échange d'expériences et la transmission du savoir entre États Membres, de renforcer la coordination interinstitutions et la cohérence de la mise en œuvre aux niveaux national, régional et mondial, et d'assurer l'application effective du plan d'action.

8.54 Il est prévu que le sous-programme aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en analysant les conséquences de la pandémie sur les pays en développement sans littoral, en intégrant la question de la COVID-19 dans les travaux portant sur les domaines prioritaires du Programme d'action de Vienne, en encourageant l'échange d'expériences entre pays en développement sans littoral et en plaidant pour un renforcement de l'appui aux activités de relèvement.

8.55 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

a) faire en sorte que la communauté internationale, notamment le système des Nations Unies, fournisse aux pays en développement sans littoral un appui accru visant à répondre aux besoins et aux difficultés résultant de leur enclavement ;

b) faire en sorte que les pays en développement sans littoral adoptent de nouvelles initiatives pour améliorer le transit et faciliter le commerce ;

c) renforcer la capacité des pays en développement sans littoral de concevoir et d'élaborer des politiques favorisant la transformation structurelle de leur économie.

8.56 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat de renforcer la capacité des pays en développement sans littoral d'élaborer des politiques qui favorisent le relèvement et renforcent la résilience.

## **Exécution du programme en 2020**

8.57 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Amélioration du transit et des flux commerciaux en direction des pays en développement sans littoral pendant la pandémie de COVID-19**

8.58 L'imposition par les pays voisins de restrictions transfrontalières visant à lutter contre la propagation de la COVID-19 a entravé l'acheminement vers les pays en développement sans littoral de biens et de services essentiels importés, notamment les produits médicaux et pharmaceutiques et les denrées alimentaires. En réponse, les activités de plaidoyer ont été renforcées dans le cadre du sous-programme afin de faire en sorte que les pays en développement de transit et les pays en développement sans littoral maintiennent leurs frontières ouvertes, facilitent le transit et s'efforcent d'accroître la transparence des mesures liées au commerce introduites pendant la pandémie.

8.59 Dans le cadre du sous-programme, on a coordonné la préparation d'un appel conjoint des Nations Unies en faveur de la facilitation du transit et des transports à destination et en provenance des pays en développement sans littoral, ainsi que d'une déclaration commune avec l'Organisation mondiale des douanes sur la facilitation du commerce et du transit pendant la pandémie. On a également fourni un appui fonctionnel dans le cadre de l'élaboration de l'appel à l'action lancé par les pays en développement sans littoral concernant la COVID-19 ainsi que du document final de la réunion ministérielle annuelle des pays en développement sans littoral. Dans les

déclarations et le document issu de la réunion ministérielle, les pays en développement sans littoral et les pays de transit ont été encouragés à maintenir ouverts les réseaux transfrontaliers de transport de marchandises et les chaînes d’approvisionnement, tout en protégeant la sécurité des citoyens et des travailleurs du secteur des transports, et il a été demandé aux gouvernements et aux autorités frontalières et douanières d’œuvrer de concert pour simplifier, faciliter et accélérer le dédouanement des équipements médicaux critiques et des produits de base tels que les denrées alimentaires à destination des pays en développement sans littoral. On a également plaidé en faveur d’un renforcement de la collaboration transnationale et de la coopération régionale entre pays en développement sans littoral et pays de transit pendant la pandémie.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l’objectif et mesure des résultats*

8.60 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l’objectif, comme le montre l’adoption par deux États Membres d’initiatives visant à faciliter le commerce et le transit pendant la pandémie de COVID-19 (voir le tableau 8.7). À titre d’exemple, les douanes népalaises ont constitué une équipe d’intervention rapide pour veiller à ce que les marchandises essentielles soient dédouanées dans les deux heures, et le Bhoutan a mis en place des procédures de dédouanement sans contact et s’emploie à dédouaner les produits avec le moins d’interférences possible.

Tableau 8.7

**Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
–	–	Deux États Membres ont adopté des initiatives visant à faciliter le commerce et le transit pendant la pandémie de COVID-19

**Conséquences de la COVID-19 sur l’exécution du sous-programme**

8.61 En 2020, en raison de la COVID-19, on a reporté la formation qu’il était prévu d’organiser dans le cadre du sous-programme pour renforcer la capacité des pays en développement sans littoral de mettre au point des projets d’infrastructure susceptibles d’être financés en vue d’améliorer la connectivité des transports dans le cadre du projet de coopération technique relatif au renforcement de la participation des pays en développement sans littoral aux cadres de coopération bilatéraux et régionaux pertinents et de leur adhésion aux conventions internationales, et à l’établissement de couloirs. Ces changements ont eu pour effet de retarder l’accès des pays en développement sans littoral au financement destiné au développement des infrastructures.

8.62 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités et apporté des aménagements à certaines autres, qui concourent aux objectifs du sous-programme. On a fourni un appui fonctionnel aux pays en développement sans littoral dans le cadre des consultations visant à établir la position de leur groupe sur la COVID-19, ainsi qu’un soutien dans le contexte des réunions de leur bureau et de leurs ambassadeurs. On a coordonné la préparation d’un appel conjoint des Nations Unies en faveur de la facilitation du transit et des transports à destination et en provenance des pays en développement sans littoral, avec la participation de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, de la Commission économique et sociale pour l’Asie et le Pacifique,

de la Commission économique pour l'Afrique, de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et de la Commission économique pour l'Europe. On a également élaboré une déclaration commune avec l'Organisation mondiale des douanes sur la facilitation du commerce et du transit pendant la pandémie de COVID-19. Du fait de la pandémie, les réunions du Groupe consultatif interorganisations sur l'élaboration du plan d'action visant à accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne, qui a été adopté lors de la réunion ministérielle des pays en développement sans littoral, se sont tenues sous forme virtuelle. Dans le cadre du sous-programme, on a préparé une analyse des effets de la pandémie, qui a été intégrée dans le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'action (A/75/285). On a également organisé plusieurs manifestations en ligne comportant un volet consacré à la COVID-19. Les nouveaux produits et les produits aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 1.

## Résultats escomptés pour 2022

8.63 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : resserrer le maillage des pays en développement sans littoral<sup>3</sup>

#### Exécution du programme en 2020

8.64 Dans le cadre du sous-programme, on a poursuivi les activités visant à aider les pays en développement sans littoral et les pays de transit à resserrer leur maillage et à faciliter le commerce. Les activités et l'appui prévus ont dû être adaptés en raison de la pandémie de COVID-19. Au lieu des activités de renforcement des capacités des pays en développement sans littoral et des pays de transit initialement prévues, on s'est employé à faciliter l'échange d'expériences en matière de mise en œuvre de solutions permettant de resserrer le maillage des pays en développement sans littoral et d'adoption et d'application de procédures commerciales internationales simplifiées et harmonisées. On a également mis les fonctions de sensibilisation et de coordination du sous-programme au service d'une action internationale visant à faciliter le transit et les transports à destination et en provenance des pays en développement sans littoral, à la lumière des mesures prises pour endiguer la propagation de la pandémie.

8.65 Le travail susmentionné a contribué à l'adoption et à l'application de procédures commerciales internationales simplifiées et harmonisées par deux pays en développement sans littoral, ce qui a permis d'atteindre partiellement la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir faire en sorte que deux pays au moins aient mis au point des projets d'équipement routier pouvant bénéficier de concours bancaires et prêts à être proposés aux investisseurs et aient adopté et appliqué des procédures commerciales internationales simplifiées et harmonisées. La pandémie de COVID-19 a entraîné des difficultés en matière de planification et de mise en œuvre des activités de renforcement de la capacité des pays en développement sans littoral et des pays de transit de mettre au point des projets d'équipement routier pouvant bénéficier de concours bancaires. En dépit de ces obstacles, le Turkménistan a ratifié six accords et protocoles internationaux régissant les transports internationaux en Eurasie, et la République démocratique populaire lao a déposé son instrument de ratification de l'Accord intergouvernemental sur les ports secs.

<sup>3</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 10)].

## Projet de plan-programme pour 2022

8.66 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on entreprendra des activités de renforcement des capacités, en coopération avec d'autres entités des Nations Unies et des organisations régionales et internationales, afin de transposer à une plus grande échelle les meilleures pratiques en matière de mise au point de projets d'équipement pouvant bénéficier de concours bancaires, d'établissement de couloirs et de mise en œuvre d'autres solutions permettant de resserrer le maillage des pays en développement sans littoral. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 8.8).

Tableau 8.8  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Les pays en développement sans littoral ont dit vouloir renforcer leur aptitude à mettre au point des projets d'équipement pouvant bénéficier de concours bancaires et à adopter et appliquer des procédures commerciales internationales simplifiées et harmonisées	Les pays en développement sans littoral renforcent leur aptitude à mettre au point des projets d'équipement pouvant bénéficier de concours bancaires et à adopter et appliquer des procédures commerciales internationales simplifiées et harmonisées	Deux pays en développement sans littoral ont adopté et appliqué des procédures commerciales internationales simplifiées et harmonisées	Deux initiatives concrètes au moins en matière de transit, de facilitation du commerce, d'établissement de couloirs et de transformation structurelle de l'économie sont mises en œuvre par les pays en développement sans littoral et les pays de transit	Deux pays en développement sans littoral au moins ont mis au point des projets d'équipement pouvant bénéficier de concours bancaires et prêts à être proposés aux investisseurs ou ont mis en œuvre d'autres solutions en matière de facilitation du transit et du commerce en vue de resserrer le maillage

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : amélioration du transit à l'appui du renforcement du potentiel commercial des pays en développement sans littoral<sup>4</sup>

### Exécution du programme en 2020

8.67 Dans le cadre du sous-programme, on a élaboré un rapport qui a permis de sensibiliser les pays en développement sans littoral aux meilleures pratiques en matière de mise au point d'instruments porteurs à l'appui du fonctionnement des couloirs et aux fins du développement des infrastructures et de la facilitation du commerce et des transports. On a également coordonné la préparation d'un appel conjoint des Nations Unies en faveur de la facilitation du transit, du commerce et des transports à destination et en provenance des pays en développement sans littoral pendant la pandémie de COVID-19. On a élaboré en outre un rapport sur

<sup>4</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

l'amélioration de la connectivité des transports à destination des pays en développement sans littoral pendant la pandémie.

8.68 Les travaux susmentionnés ont contribué à l'adoption de la résolution [75/233](#) de l'Assemblée générale et à la mise en œuvre de trois initiatives concrètes sur le transit, la facilitation du commerce et la transformation structurelle de l'économie par les pays en développement sans littoral et les pays de transit, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021. Parmi ces initiatives figurent la numérisation des procédures d'exportation par le Paraguay en 2020 en vue d'accélérer la circulation des marchandises, ainsi que les mesures prises par certains pays en développement sans littoral, notamment le Botswana et l'Eswatini, pour accélérer le dédouanement des marchandises.

### Projet de plan-programme pour 2022

8.69 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on mènera des activités de sensibilisation et des analyses de fond et on mettra en œuvre des initiatives visant à renforcer la capacité des pays en développement sans littoral d'améliorer le transit et la connectivité des transports et de faciliter le commerce dans le contexte de la COVID-19. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 8.9).

Tableau 8.9  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Les États Membres se montrent désireux de remédier aux problèmes de transit et demandent que l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce soit rapidement ratifié et mis en œuvre	Les États Membres ratifient l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce et demandent à tous les membres qui ne l'ont pas encore fait de le ratifier	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les États Membres adoptent la résolution <a href="#">75/233</a> de l'Assemblée générale</li> <li>Trois initiatives concrètes au moins en matière de transit, de facilitation du commerce et de transformation structurelle de l'économie sont adoptées et mises en œuvre par les pays en développement sans littoral et les pays de transit</li> </ul>	Les États Membres adoptent de nouvelles initiatives pour améliorer le transit et faciliter le commerce et la transformation structurelle	Un plus grand nombre d'États Membres font état de progrès dans la mise en œuvre des mesures de facilitation du commerce prévues dans l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### **Résultat 3 : meilleure coordination de l'appui fourni par les Nations Unies aux pays en développement sans littoral**

#### **Projet de plan-programme pour 2022**

8.70 Mettant à profit la dynamique créée par l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne, les pays en développement sans littoral ont prié le Secrétaire général d'élaborer un plan d'action pour les cinq années restantes afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme d'action. Le sous-programme a coordonné les travaux menés par l'ONU et d'autres organisations internationales dans le cadre de l'élaboration du plan d'action en 2020. Dans ce document, des initiatives exigeant une attention particulière et urgente ont été recensées, notamment dans les domaines d'action suivants : facilitation du transit, du commerce et des transports ; énergie et technologies de l'information et des communications ; transformation structurelle ; coopération entre pays en développement sans littoral et pays de transit ; moyens de mise en œuvre, changements climatiques, COVID-19 et égalité des genres.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

8.71 Les enseignements tirés sont les suivants : le Bureau de la Haute-Représentante doit redoubler d'efforts pour coordonner l'appui fourni par les Nations Unies dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne afin de faire en sorte que les pays en développement sans littoral puissent tirer pleinement parti des avantages liés au renforcement de la cohérence et des synergies. Compte tenu de ces enseignements, et afin d'accroître l'incidence de l'appui fourni par les Nations Unies aux pays en développement sans littoral, on travaillera avec d'autres organismes du système dans le cadre du sous-programme pour faire progresser l'application du plan d'action visant à accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne. Pour ce faire, il faudra renforcer les échanges avec les bureaux des coordonnateurs résidents et s'employer conjointement à mener des activités de renforcement des capacités, à organiser des campagnes de sensibilisation et à mettre au point des produits analytiques et techniques qui éclaireront l'élaboration des politiques et des textes intergouvernementaux. On établira également des partenariats avec les organisations concernées, notamment les commissions régionales, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'Organisation mondiale du commerce, l'Organisation mondiale des douanes, la Banque mondiale et les banques régionales de développement, afin de faciliter une mise en œuvre coordonnée et cohérente du Programme d'action de Vienne et d'améliorer le suivi de l'exécution des activités prévues dans le plan d'action ainsi que la communication de l'information y relative.

#### *Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

8.72 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le nombre d'États Membres qui mettront en œuvre au moins cinq des nouvelles initiatives en matière de transit, de transport, de facilitation du commerce, d'énergie, de développement des technologies de l'information et des communications et de transformation structurelle de l'économie mentionnées dans le plan d'action (voir le tableau 8.10).

Tableau 8.10  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
–	Les États Membres demandent au système des Nations Unies d'appuyer l'accélération de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne (résolution <a href="#">74/15</a> de l'Assemblée générale)	Les États Membres prient le Secrétaire général d'élaborer un plan d'action visant à assurer la coordination de l'appui fourni par les Nations Unies dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne	Les États Membres mettent en œuvre au moins deux des nouvelles initiatives mentionnées dans le plan d'action	Les États Membres mettent en œuvre au moins cinq des nouvelles initiatives mentionnées dans le plan d'action, notamment dans les domaines du transit, des transports, de la facilitation du commerce, de l'énergie, du développement des technologies de l'information et des communications et de la transformation structurelle de l'économie

### Textes des organes délibérants définissant les mandats

8.73 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

<a href="#">69/137</a>	Déclaration de Vienne et Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024	<a href="#">73/243</a> ; <a href="#">74/233</a> ; <a href="#">75/228</a>	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
<a href="#">70/1</a>	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030	<a href="#">74/15</a>	Déclaration politique sur l'examen de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024

### Produits

8.74 On trouvera dans le tableau 8.11 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 8.11

**Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
1. Rapports établis à l'intention de l'Assemblée générale, notamment sur la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024	1	1	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>35</b>	<b>38</b>	<b>35</b>	<b>39</b>
2. Séances et consultations de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale	13	14	13	15
3. Réunions du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social	2	2	2	2
4. Réunions ministérielles annuelles des pays en développement sans littoral, consultations sur les documents issus de ces réunions et autres réunions ministérielles	10	10	10	10
5. Réunions du Groupe des pays en développement sans littoral	10	12	10	12
6. Réunion de groupes d'experts sur des questions thématiques (transformation structurelle de l'économie, développement durable, mesures de facilitation du commerce, COVID-19 et autres questions intéressant les pays en développement sans littoral)	–	–	–	2
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
7. Projet relatif au renforcement des capacités d'analyse du Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral	1	1	1	1
8. Projet relatif au renforcement du rôle du secteur privé dans la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne, la facilitation du commerce et la transformation structurelle	1	1	1	1
9. Projet relatif au renforcement de la participation des pays en développement sans littoral aux cadres de coopération bilatéraux et régionaux pertinents et de leur adhésion aux conventions internationales, et à l'établissement de couloirs	1	–	1	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>7</b>
10. Table ronde sur le renforcement des capacités	1	1	1	1
11. Atelier destiné aux coordonnateurs nationaux des pays en développement sans littoral	–	–	–	1
12. Table ronde sur les pratiques exemplaires	1	1	1	1
13. Manifestations sur le renforcement des capacités, les pratiques exemplaires et les domaines thématiques en rapport avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'autres questions intéressant l'ONU, notamment la COVID-19, l'énergie, les technologies de l'information et des communications, les infrastructures, l'objectif de développement durable n° 14, les changements climatiques et la désertification	1	–	2	4

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	5	5	4	4
14. Rapports sur les questions thématiques et les indicateurs relatifs au Programme d'action de Vienne et au Programme de développement durable à l'horizon 2030	2	2	2	2
15. Rapports sur les questions thématiques liées au développement des pays en développement sans littoral	3	3	2	2

#### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : fourniture d'un appui fonctionnel au Groupe des pays en développement sans littoral ; réunions d'information sur les activités du Bureau de la Haute-Représentante à l'intention de 32 pays en développement sans littoral, de 34 pays de transit et de 28 partenaires de développement ; manifestations parallèles visant à promouvoir la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action de Vienne ; fourniture d'avis techniques à 32 équipes de pays des Nations Unies et autres entités des Nations Unies visant à faire en sorte que la mise en œuvre, le contrôle et le suivi du Programme d'action de Vienne et du Programme 2030 soient cohérents et bénéficient d'effets de synergie aux niveaux national et régional ; préparation des contributions des pays en développement sans littoral aux cadres de contrôle et de suivi du Programme 2030 à l'échelle du système des Nations Unies.

**Bases de données et supports numériques** : base de données des indicateurs relatifs aux pays en développement sans littoral.

#### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : supports promotionnels relatifs à la campagne d'information mondiale en faveur des pays en développement sans littoral.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : communiqués et conférences de presse sur des questions intéressant les pays en développement sans littoral.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : tenue à jour des informations disponibles en ligne sur des questions intéressant les pays en développement sans littoral ; gestion des pages Web du sous-programme.

## Sous-programme 3 Petits États insulaires en développement

### Objectif

8.75 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer durablement la résilience économique, sociale et environnementale des petits États insulaires en développement.

### Stratégie

8.76 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on s'emploiera à poursuivre l'action de sensibilisation des instances appropriées à la situation particulière des petits États insulaires en développement en matière de réalisation du développement durable ; à mobiliser davantage de ressources en leur faveur dans des domaines prioritaires ; à soutenir de manière plus structurée la facilitation des partenariats, en particulier entre ces États et le secteur privé ; à renforcer la cohérence et la coordination aux niveaux national, régional et mondial, notamment en apportant un soutien plus structuré au réseau des coordonnateurs nationaux des petits États insulaires en développement ; à améliorer la coordination entre les entités des Nations Unies qui œuvrent en faveur de ces États.

8.77 Il est prévu que le sous-programme aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la maladie à coronavirus 19 (COVID-19) en intégrant le relèvement après la pandémie dans les travaux de mise en œuvre des Orientations de Samoa, en

favorisant le partage d'expériences entre les petits États insulaires en développement, en plaidant pour l'augmentation du soutien et des ressources permettant de faire face à l'impact de la pandémie et en assurant la cohérence du soutien apporté par le système des Nations Unies aux efforts de relèvement aux niveaux national, régional et mondial.

8.78 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir pour résultat le renforcement des mesures internationales d'appui visant à permettre aux petits États insulaires en développement de mettre en œuvre les Orientations de Samoa et l'Accord de Paris et de répondre à d'autres priorités en matière de développement durable.

8.79 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat d'améliorer l'accès au financement pour les petits États insulaires en développement grâce au développement et au renforcement de mécanismes d'intervention adaptés.

## **Exécution du programme en 2020**

8.80 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Amélioration de l'accès des petits États insulaires en développement aux plateformes régionales et mondiales pour la coordination du soutien**

8.81 Face à la pandémie de COVID-19 et ses retombées, les Nations Unies ont élaboré une riposte globale, prévoyant à la fois une action de santé publique coordonnée et des éléments de réponse aux aspects socioéconomiques de la crise. Dans le cadre du sous-programme, on a organisé des réunions régionales virtuelles avec les coordonnateurs nationaux des petits États insulaires en développement afin de partager les expériences et les meilleures pratiques relatives à la riposte à la pandémie de COVID-19 et à l'intégration des Orientations de Samoa et des objectifs de développement durable dans les processus de développement nationaux, dans l'optique de reconstruire en mieux. Au cours des réunions, les participants des États du Pacifique et des Caraïbes ont discuté des dispositifs d'intervention des Nations Unies face à la COVID-19 dans leurs régions respectives et ont recensé des moyens d'améliorer l'accès aux plateformes régionales et mondiales pour la coordination du soutien technique et des ressources financières et autres en mettant notamment l'accent sur la santé, les changements climatiques, la réduction des risques de catastrophe, la réduction du chômage et la promotion de l'égalité femmes-hommes et de l'autonomisation des femmes et des filles. La réunion de 2020 des coordonnateurs nationaux des pays de la région de l'Atlantique, de l'océan Indien et de la mer de Chine méridionale a pu s'inspirer de ces discussions dans son exploration des moyens d'améliorer l'accès aux plateformes régionales pour la riposte des Nations Unies à la COVID-19. La réunion a également permis de jeter les bases d'une coordination renforcée dans la région de l'Atlantique, de l'océan Indien et de la mer de Chine méridionale, pour laquelle il n'existe pas de mécanisme de coordination unique.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

8.82 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que les 38 petits États insulaires en développement ont tous bénéficié de la riposte des Nations Unies à la COVID-19 aux niveaux régional et mondial, notamment en termes de soutien technique et de ressources financières (voir le tableau 8.12).

Tableau 8.12  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
Le réseau des coordonnateurs nationaux des petits États insulaires en développement est créé et inauguré en marge de la réunion préparatoire interrégionale pour l'examen à mi-parcours des Orientations de Samoa	Le réseau des coordonnateurs nationaux des petits États insulaires en développement tient sa deuxième réunion, au cours de laquelle il adopte son mandat	L'ensemble des 38 petits États insulaires en développement bénéficie de la riposte des Nations Unies à la COVID-19 aux niveaux régional et mondial, y compris sous la forme d'un soutien technique et de ressources financières

### Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

8.83 En 2020, en raison de la COVID-19, dans le cadre du sous-programme, on a revu les modalités des réunions des coordonnateurs nationaux des petits États insulaires en développement ainsi que du forum du Réseau d'affaires mondial des petits États insulaires en développement. À l'intention des coordonnateurs nationaux des petits États insulaires en développement, compte tenu des décalages horaires importants entre les régions, on a organisé trois réunions virtuelles distinctes, soit une pour chaque région – celle du Pacifique, celle des Caraïbes et celle de l'Atlantique, de l'océan Indien et de la mer de Chine méridionale – plutôt que d'organiser la traditionnelle réunion unique rassemblant tous les coordonnateurs nationaux. La tenue de trois réunions distinctes a eu pour effet de limiter l'harmonisation des questions multirégionales et de faire apparaître des avis très divergents sur les possibilités créées par les réseaux d'affaires. Le forum a été divisé en deux parties, avec l'organisation de webinaires thématiques en 2020 et une session en présentiel prévue en 2021. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 1.

8.84 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités et apporté des aménagements à certaines activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. Dans le cadre du sous-programme, l'accent a été mis sur l'établissement d'un rapport sur le financement du développement dans les petits États insulaires en développement, dans lequel il a été tenu compte des conséquences de la COVID-19 et de la nécessité d'accroître le soutien apporté aux petits États insulaires en développement. L'établissement de ce rapport était plus prioritaire pour les petits États insulaires en développement que les autres documents techniques prévus, et cet ordre de priorité a eu une incidence sur leur participation à l'Initiative pour le financement du développement à l'ère de la COVID-19 et après. La publication des autres supports techniques a donc été reportée à 2021. On a également organisé ou soutenu des réunions des coordonnateurs nationaux des petits États insulaires en développement, du Groupe consultatif interorganisations sur les petits États insulaires en développement et du Comité directeur des partenariats en faveur des petits États insulaires en développement, et tenu des consultations sur l'examen des bureaux multipays, chacune de ces activités comportant un volet sur la lutte contre la COVID-19 et les efforts de relèvement dans les petits États insulaires en développement. Ces réunions ont permis d'élaborer une riposte plus cohérente, adaptée et efficace du système des Nations Unies dans les petits États insulaires en développement. Plusieurs événements virtuels comportant un volet consacré à la COVID-19 ont également été organisés ; parmi ceux-ci, citons une réunion sur les risques liés à la dette des petits États insulaires en développement tenue en marge de l'Initiative pour le financement du développement à l'ère de la

COVID-19 et après, qui a permis d'élaborer et d'examiner des réponses et des solutions de relèvement propres aux petits États insulaires en développement. Les nouveaux produits et les produits aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat pour 2020 dont il est question plus haut.

## **Résultats escomptés pour 2022**

8.85 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### **Résultat 1 : renforcement de l'action du secteur privé en faveur des océans<sup>5</sup>**

#### **Exécution du programme en 2020**

8.86 Dans le cadre du sous-programme, en partenariat avec le World Ocean Council, on a organisé en novembre 2020 un webinaire de préparation du forum du Réseau d'affaires mondial des petits États insulaires en développement afin de renforcer la présence et le savoir-faire du secteur privé au sein des volets du Réseau et du Cadre de partenariats pour les petits États insulaires en développement qui concernent les océans, à l'appui des petits États insulaires en développement. En outre, le sous-programme s'est associé aux petits États insulaires en développement pour des activités visant à accroître la participation du secteur privé dans le domaine des océans, notamment dans le contexte du Cadre de partenariats pour les petits États insulaires en développement.

8.87 Le travail effectué a contribué à la création de 5 nouveaux partenariats relatifs aux océans noués par le Réseau d'affaires mondial des petits États insulaires en développement, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir 10 nouveaux partenariats. La cible fixée prévue pour 2020 n'a pas pu être atteinte en raison de la pandémie de COVID-19, qui a notamment entraîné le report de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14, de la conférence « notre océan » et du forum en présentiel du Réseau d'affaires mondial des petits États insulaires en développement. Par conséquent, les possibilités de réseautage et de participation du secteur privé à l'établissement de partenariats liés aux océans envisagés pour cette période ont été limitées.

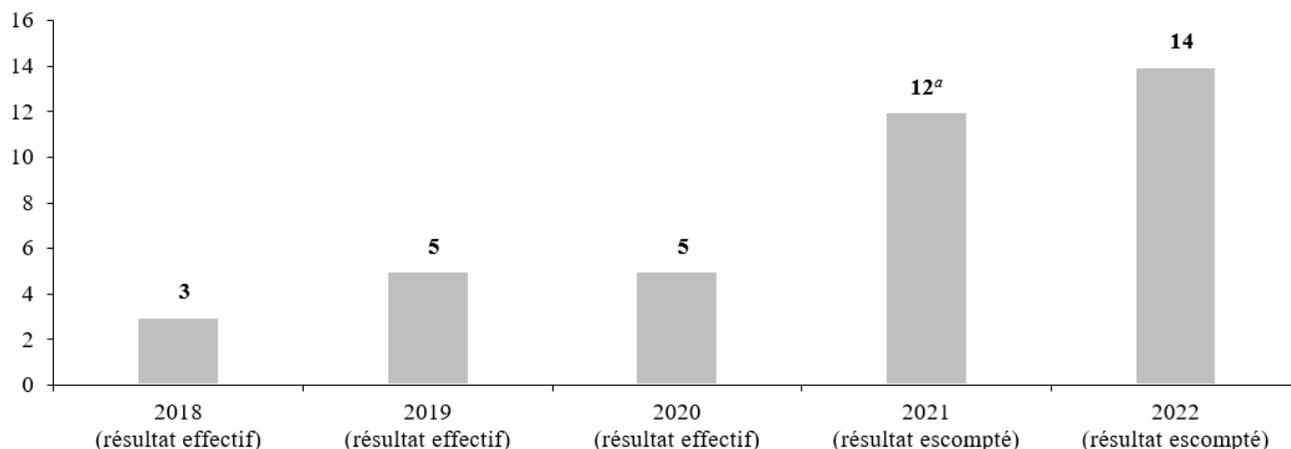
#### **Projet de plan-programme pour 2022**

8.88 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, un plan de marche des activités liées au Réseau d'affaires mondial des petits États insulaires en développement sera mis en œuvre en 2022, dans le but de faciliter l'établissement d'un plus grand nombre de partenariats entre le secteur privé et les petits États insulaires en développement pour soutenir la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure ci-dessous).

---

<sup>5</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 10)].

**Mesure des résultats : nombre de partenariats relatifs aux océans noués par le Réseau d'affaires mondial des petits États insulaires en développement pour la période (total cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 2 : renforcement de la coordination et de la cohérence de l'action menée par le système des Nations Unies à l'appui de la mise en œuvre des Orientations de Samoa<sup>6</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

8.89 Le sous-programme a permis de faciliter les consultations intergouvernementales afin d'éclairer les recommandations finales du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'examen des bureaux multipays, en mettant notamment l'accent sur le dispositif d'intervention des Nations Unies en réponse à la COVID-19 dans les petits États insulaires en développement.

8.90 Le travail susmentionné a contribué à l'adoption de la résolution [74/297](#) de l'Assemblée générale, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021, à savoir que les petits États insulaires en développement approuvent la fourniture, par le système des Nations Unies, d'un appui renforcé et davantage conforme aux priorités nationales et aux Orientations de Samoa dans le cadre de l'examen des bureaux multipays.

**Projet de plan-programme pour 2022**

8.91 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté, comme indiqué dans la résolution [74/297](#) de l'Assemblée générale. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera de faciliter des consultations transparentes et inclusives avec tous les pays concernés durant et après la phase de mise en œuvre, dans le cadre des activités régulières de contrôle, de communication d'informations et de suivi en ce qui concerne l'examen des bureaux multipays. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 8.13).

<sup>6</sup> Voir le budget-programme de 2021 ([A/75/6/Add.1](#)).

Tableau 8.13  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Les parties prenantes participent aux réunions préparatoires régionales et interrégionales consacrées à l'examen à mi-parcours des Orientations de Samoa et demandent notamment que soit renforcée la coordination aux niveaux national, régional et mondial sur les questions relatives aux petits États insulaires en développement	Les petits États insulaires en développement expriment le besoin de recevoir un appui plus ciblé dans le cadre de l'examen à mi-parcours des Orientations de Samoa	La résolution 74/297 de l'Assemblée générale est adoptée	Un plus grand nombre de petits États insulaires en développement déclarent avoir mis en place ou mis en œuvre une politique, une stratégie ou un plan intégrés en matière de changements climatiques, de résilience face à ces changements et d'émissions de gaz à effet de serre	Les petits États insulaires en développement examinent la mise en œuvre de l'examen des bureaux multipays en vue d'améliorer encore le soutien adapté apporté par les Nations Unies, y compris le renforcement de l'appui stratégique en matière de changements climatiques, de résilience climatique et d'émissions de gaz à effet de serre

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : amélioration de l'accès au financement pour les petits États insulaires en développement grâce au renforcement et à l'élaboration de mécanismes d'intervention

#### Projet de plan-programme pour 2022

8.92 Il a été largement admis que l'accès aux financements concessionnels pour les petits États insulaires en développement est un élément essentiel de la réalisation du Programme 2030. Dans la déclaration politique issue de l'examen à mi-parcours de haut niveau des Orientations de Samoa, adoptée en 2019, les chefs d'État et de gouvernement, les ministres et les hauts représentants ont reconnu la nécessité de concevoir des méthodes permettant de mieux prendre en compte les réalités complexes et diverses des pays à revenu intermédiaire. En outre, ils ont noté la nécessité d'analyser d'éventuels moyens d'élargir l'admissibilité au financement par le biais d'exceptions et d'évaluations multidimensionnelles. En 2020, dans le cadre de l'Initiative pour le financement du développement à l'ère de la COVID-19 et après, les petits États insulaires en développement ont réitéré qu'il fallait des mécanismes d'intervention pour améliorer leur accès au financement nécessaire et les aider à faire face à la crise croissante des liquidités et de la dette. En décembre 2020, l'Assemblée générale a adopté la résolution 75/215, dans laquelle elle a demandé au Secrétaire général de fournir des recommandations au sujet de l'élaboration potentielle d'un indice de vulnérabilité multidimensionnel concernant les petits États insulaires en développement, y compris la mise au point définitive et l'utilisation potentielles de l'indice.

*Enseignements tirés et changements prévus*

8.93 L'enseignement tiré est le suivant : le recours à des initiatives fragmentées pour faire face aux chocs extrêmes tels que ceux causés par la pandémie de COVID-19 peut nuire à la mise en place de solutions ciblées et viables pour les petits États insulaires en développement en ce qui concerne l'accès au financement, en grande partie à cause de leur statut de pays à revenu intermédiaire ou élevé. Pour aider ces États à mieux composer avec les multiples crises auxquelles ils sont confrontés, il faut des mesures ciblées, plus souples et tenant pleinement compte de leur situation exceptionnelle et évolutive. Compte tenu de cet enseignement, le sous-programme prévoira, à partir de 2021, la coordination des travaux de l'ONU relatifs à l'exécution du mandat consistant à formuler des recommandations concrètes sur l'élaboration d'un indice de vulnérabilité multidimensionnel. Un tel indice pourrait éventuellement inspirer les modalités de prestation d'un financement ciblé du développement, d'une assistance technique et d'autres mesures de soutien international aux petits États insulaires en développement, afin de leur permettre de mieux résister aux chocs extrêmes, tels que les pandémies, et de renforcer durablement leur résilience économique, sociale et environnementale. En 2022, le sous-programme continuera de plaider, dans les instances concernées, en faveur d'une adoption et d'une utilisation plus généralisées de mesures améliorées en faveur des petits États insulaires en développement, ce qui permettra d'obtenir des avantages quantifiables pour ces États.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

8.94 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le renforcement des mesures de soutien international visant à permettre aux petits États insulaires en développement de mieux résister aux chocs extrêmes et de renforcer durablement leur résilience économique, sociale et environnementale (voir le tableau 8.14).

Tableau 8.14  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
–	Dans la déclaration politique issue de l'examen à mi-parcours de haut niveau des Orientations de Samoa, la nécessité de concevoir des méthodes permettant de mieux prendre en compte les réalités complexes et diverses des petits États insulaires en développement a été soulignée	L'Assemblée générale a adopté la résolution 75/215, dans laquelle elle a demandé au Secrétaire général de formuler des recommandations au sujet de l'élaboration potentielle d'un indice de vulnérabilité multidimensionnel concernant les petits États insulaires en développement, y compris la mise au point définitive et	L'Assemblée générale examine les recommandations relatives à un indice de vulnérabilité multidimensionnel que doit formuler le Secrétaire général dans son rapport sur l'application de la résolution 75/215	Les mesures de soutien international visant à permettre aux petits États insulaires en développement de mieux résister aux chocs extrêmes et de renforcer durablement leur résilience économique, sociale et environnementale sont consolidées

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
		l'utilisation potentielles de l'indice		

## Textes des organes délibérants définissant les mandats

8.95 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

### Résolutions de l'Assemblée générale

59/311	Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement	73/228 ; 74/217 ; 75/215	Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
69/15	Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement		
72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	74/3	Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau chargée d'examiner les progrès accomplis pour répondre aux besoins prioritaires des petits États insulaires en développement grâce à la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement
72/307	Organisation de l'examen de haut niveau des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)		

## Produits

8.96 On trouvera dans le tableau 8.15 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 8.15

### Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 202	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>6</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
1. Séances et consultations de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale	2	6	3	3
2. Réunions et consultations du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social	2	4	2	2
3. Réunions du groupe des petits États insulaires en développement	1	1	2	2
4. Réunions du groupe d'experts sur l'intégration des Orientations de Samoa et des questions relatives aux petits États insulaires en développement dans les travaux du système des Nations Unies et sur l'amélioration de la cohérence des processus menés sous	1	–	2	2

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 202	Produits prévus : 2022
l'égide des Nations Unies qui portent sur les problèmes des petits États insulaires en développement				
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	–	–	1	1
5. Projet visant à renforcer la capacité des petits États insulaires en développement d'attirer des financements du secteur privé à l'appui de l'action climatique	–	–	1	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>14</b>	<b>15</b>
6. Séminaire sur l'appui fourni par les partenaires de développement aux petits États insulaires en développement aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable et de la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement	2	1	2	2
7. Séminaire ou manifestation de soutien à l'Alliance des petits États insulaires en matière de mise en œuvre des Orientations de Samoa et du Programme de développement durable à l'horizon 2030	1	–	2	2
8. Séminaire sur la coordination des efforts visant à assurer la mise en œuvre et le suivi des Orientations de Samoa et du Programme 2030, avec les coordonnateurs nationaux des petits États insulaires en développement	1	3	4	4
9. Séminaire sur les moyens par lesquels le système des Nations Unies et d'autres institutions intergouvernementales internationales, y compris les organisations intergouvernementales régionales dont les petits États insulaires en développement sont membres, peuvent renforcer la collaboration grâce à des initiatives et à des activités conjointes	2	–	3	3
10. Séminaire sur la participation du secteur privé à la mise en œuvre des Orientations de Samoa	1	3	1	2
11. Séminaire sur l'accès des petits États insulaires en développement au financement des objectifs de développement liés aux changements climatiques	2	2	2	2
<b>Publications</b> (nombre de publications)	–	<b>4</b>	–	<b>1</b>
12. Rapport sur le financement du développement dans les petits États insulaires en développement	–	1	–	–
13. Rapport de la réunion du groupe d'experts sur l'intégration des Orientations de Samoa et des questions relatives aux petits États insulaires en développement dans les travaux du système des Nations Unies et sur l'amélioration de la cohérence des processus menés sous l'égide des Nations Unies qui portent sur les problèmes des petits États insulaires en développement	–	3	–	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>14</b>
14. Informations sur la mise en œuvre des Orientations de Samoa, du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement	2	–	2	2
15. Appui international fourni aux petits États insulaires en développement aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable et de la mise en œuvre des Orientations de Samoa (support papier et support électronique)	1	1	2	2

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 202</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
16. Études demandées par l'Assemblée générale et les organes subsidiaires sur les questions relatives au financement, à la mise en œuvre et au suivi des Orientations de Samoa et du Programme 2030 dans les petits États insulaires en développement (support électronique)	–	–	2	2
17. Documents de réflexion thématiques et notes d'information sur des questions relatives à la mise en œuvre du Programme 2030 dans les petits États insulaires en développement (support électronique)	1	–	2	6
18. Rapport de la réunion du groupe d'experts sur l'intégration des Orientations de Samoa et des questions relatives aux petits États insulaires en développement dans les travaux du système des Nations Unies et sur l'amélioration de la cohérence des processus menés sous l'égide des Nations Unies qui portent sur les problèmes des petits États insulaires en développement	1	–	2	2

#### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : manifestations sur des questions de fond visant à apporter un appui à 38 petits États insulaires en développement et à 3 entités régionales et à 5 entités mondiales ; réunions d'information à l'intention de 38 États Membres sur les travaux du Bureau ; sensibilisation des instances appropriées à la situation particulière des petits États insulaires en développement en matière de réalisation du développement durable.

#### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : réalisation de campagnes sur des questions relatives aux petits États insulaires en développement et au développement durable, notamment par la diffusion de documents d'information sur la situation particulière des petits États insulaires en développement en matière de réalisation du développement durable.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : communiqués et interventions médiatiques sur des questions intéressant les petits États insulaires en développement et dialogue suivi avec des journalistes de ces États sur les mécanismes et les activités de l'ONU en la matière.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : tenue à jour des informations disponibles en ligne sur des questions intéressant les petits États insulaires en développement ; gestion des pages Web du sous-programme, notamment celles qui visent à faciliter les préparatifs de la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement.

## **Programme 9**

### **Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons – partenariat stratégique pour l'avancement de la mise en œuvre**

#### **Engagement en faveur des plans de mise en œuvre de l'Agenda 2063**

#### **Orientations générales**

##### **Mandats et considérations générales**

9.1 Le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique est chargé des missions suivantes : garantir une approche cohérente et intégrée de l'appui fourni par l'Organisation des Nations Unies à l'Afrique et s'attaquer aux insuffisances dans ce domaine ; assurer le suivi de l'application de tous les textes pertinents issus des conférences et réunions au sommet mondiales des Nations Unies ayant trait à l'Afrique ; coordonner et guider l'élaboration des rapports et des contributions ayant trait à l'Afrique ; prendre l'initiative de l'établissement de rapports sur des questions critiques touchant l'Afrique ; assurer le suivi de la mise en œuvre des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique et la coordination de la mobilisation mondiale en faveur du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), actuellement intégré à l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a pour mission d'œuvrer au développement économique et social de ses États membres. La Commission, qui assure la promotion de l'intégration régionale et de la coopération internationale pour le développement de l'Afrique, a également pour mandat d'intervenir aux niveaux régional et sous-régional pour mobiliser des ressources et les mettre au service des priorités de l'Afrique. Dans le souci d'améliorer son efficacité, la CEA accorde une attention particulière aux activités suivantes : recueillir des statistiques régionales originales et actualisées permettant de fonder, à l'aide de données claires et objectives, ses activités de recherche sur les politiques et de mobilisation ; promouvoir la formation de consensus sur les politiques ; assurer un renforcement effectif des capacités ; fournir des services consultatifs dans des domaines thématiques clés. Pour sa part, le Département de la communication globale sensibilise la communauté internationale aux problèmes d'ordre économique, politique et social qui se posent en Afrique, ainsi qu'aux mesures prises par les pays africains, l'ONU et la communauté internationale pour stimuler le redressement économique et favoriser un mode de développement durable dans cette région, en vue de contribuer à la réalisation des objectifs du NEPAD et des objectifs de développement durable. Les mandats du Bureau de la Conseillère spéciale, de la CEA et du Département de la communication globale découlent des priorités arrêtées dans des résolutions et décisions, dont les résolutions [32/197](#), [57/7](#), [57/300](#), [61/296](#) et [66/293](#) de l'Assemblée générale, et les résolutions [671 \(XXV\) A](#) et 1998/46 du Conseil économique et social.

9.2 Compte tenu de l'impact de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur les systèmes de santé, les structures de protection sociale, l'emploi, l'éducation et d'autres domaines essentiels au développement de l'Afrique, il importe tout spécialement de renforcer les actions de coordination et de mobilisation afin de s'assurer que la planification et la mise en œuvre des programmes et des projets visant à faire face à l'impact de la COVID-19 s'alignent sur l'Agenda 2063 et sur les

priorités établies par l'Union africaine et les pays africains en vue d'une bonne reprise. Malgré les difficultés, la pandémie de COVID-19 offre l'occasion de construire en mieux pour l'avenir et aussi d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 durant la Décennie d'action. Il faudra, à ces fins, disposer de solides capacités d'analyse et de suivi, qui permettront de mettre au jour des politiques et des programmes clés à effets multiplicateurs, susceptibles de contribuer de manière décisive au développement de l'Afrique.

## **Stratégie et facteurs externes pour 2022**

9.3 La pandémie de COVID-19 a permis de constater qu'aucun pays n'était en mesure de relever seul les défis à venir. Elle offre l'occasion de promouvoir un changement de paradigme dans le système multilatéral international – une occasion qui revêt un intérêt particulier pour l'Afrique. Dans cette optique, un nouveau discours s'impose ; un discours qui dépeint, en le mettant en relief, le rôle de l'Afrique en tant que partie prenante clé et protagoniste essentielle sur la scène mondiale, riche de réalisations et de pratiques exemplaires pouvant être partagées ; un discours qui introduit dans le débat mondial des questions essentielles pour le développement de l'Afrique, telles que les flux financiers illicites, l'industrialisation, le commerce, l'autonomie agricole, les emplois, l'économie numérique, l'éducation et la jeunesse ; un discours sur l'Afrique et qui émane du continent, et auquel il faut faire toute la place qui convient au sein de l'Organisation des Nations Unies et ailleurs. La stratégie du programme vise à promouvoir ce nouveau discours.

9.4 La mise en œuvre de la stratégie du programme sera guidée par l'optique qu'adoptera un système international œuvrant de manière cohérente pour aider l'Afrique à réaliser progressivement son potentiel en tant que continent d'espoir, de promesses et de prospérité. Pour lui permettre d'inscrire cette optique dans la réalité, le programme a été doté d'une mission stratégique : plaider la cause de l'Afrique aux niveaux mondial et régional en mobilisant le système des Nations Unies, les États Membres africains, les partenaires internationaux, la société civile et le secteur privé autour du projet de transformation de l'Union africaine, en vue d'apporter un soutien à la mise en œuvre conjointe du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 sur le continent, en s'appuyant sur des partenariats solides, l'innovation et la prospective stratégique.

9.5 Pour remplir cette mission, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, la CEA et le Département de la communication globale assureront la promotion, au sein des Nations Unies, d'un discours constructif et réaliste sur l'Afrique, notamment en exploitant des données et des connaissances, en diffusant des rapports parlementaires, des rapports phares, des documents d'orientation, des fiches d'information, des textes d'interventions et d'autres documents produits par le Secrétariat et en organisant d'importants programmes et manifestations en vue de mettre en relief les priorités africaines et de faire mieux connaître et respecter les institutions, les initiatives et les structures clés de l'Afrique. En dehors des Nations Unies, la voix de la Conseillère spéciale pour l'Afrique permettra de remettre en question les opinions obsolètes, souvent fausses et stéréotypées concernant le continent et aidera à remodeler le discours vers une perspective plus équilibrée, qui rende compte de la réalité africaine et assure la promotion d'un changement constructif.

9.6 Les trois entités s'emploieront à promouvoir ce nouveau discours par une action coordonnée et complémentaire dans les domaines suivants : l'analyse des politiques, la recherche en matière de politiques et l'élaboration des politiques ; la mobilisation ; les communications ; la coordination mondiale et régionale ; le suivi et l'évaluation ;

l'appui aux États Membres. Un programme stratégique a été élaboré en consultation avec le Groupe des États d'Afrique et d'autres parties prenantes, afin d'articuler les activités du programme autour de six domaines sectoriels jugés essentiels pour le développement de l'Afrique en raison de leurs effets multiplicateurs : le financement du développement ; la réalisation du développement durable aux fins de l'instauration d'une paix durable ; la gouvernance, la résilience et le capital humain ; la science, la technologie et l'innovation; l'industrialisation, le dividende démographique et le commerce, l'accent étant mis sur la Zone de libre-échange continentale africaine ; l'énergie durable et les changements climatiques. Compte tenu du rôle décisif que joue la jeunesse africaine dans le développement du continent, une attention particulière sera accordée à la promotion de politiques et de propositions axées sur la jeunesse dans chaque domaine sectoriel, notamment en ce qui concerne le capital humain et le dividende démographique.

9.7 Pour 2022, la gamme des produits et des activités prévus pour le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, la CEA et le Département de la communication globale prend en compte les problèmes connus ou prévisibles auxquels les États Membres devront faire face en raison de la COVID-19. Au nombre de ces produits et de ces activités figurent le renforcement de la coordination aux fins d'une riposte cohérente et intégrée du système des Nations Unies, des documents d'orientation et des analyses relatifs aux politiques, la communication externe et la mobilisation. On trouvera des exemples de produits et d'activités dans la partie relative à chacun des trois sous-programmes. Le concours apporté aux États Membres pour les aider à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 devrait contribuer à l'obtention des résultats escomptés pour 2022, comme décrit dans les parties relatives aux trois sous-programmes.

9.8 En ce qui concerne la coopération avec les parties prenantes et d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, les trois entités qui mettent en œuvre le programme continueront à coopérer étroitement avec les États Membres africains et les institutions de l'Union africaine, qui sont leurs principaux partenaires, et en particulier avec la Commission de l'Union africaine, l'Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD, les communautés économiques régionales, le secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, entre autres. En outre, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, la CEA et le Département de la communication globale continueront de promouvoir des partenariats avec un certain nombre d'États Membres, d'organisations internationales et de parties prenantes de la société civile, du secteur privé, des milieux universitaires et d'autres acteurs extérieurs afin de renforcer les approches communes et les synergies au titre de l'appui au développement de l'Afrique, dans les domaines clés définis dans la stratégie du programme. Le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique pilotera les initiatives de coopération au niveau mondial, dans le cadre du sous-programme 1, tandis que la CEA dirigera la coopération aux niveaux régional, national et local dans le cadre du sous-programme 2.

9.9 En ce qui concerne la coordination et de la liaison interorganisations, l'on continuera de renforcer l'Équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique, qui est une instance clé en ce qui concerne la consultation, la coordination stratégique et la cohérence entre les différentes entités des Nations Unies, dans tous les volets de leurs interventions concernant l'Afrique. L'Équipe spéciale joue un rôle important dans le soutien à la coopération qu'entretiennent le Secrétaire général et le système des Nations Unies avec l'Afrique. Le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, qui assume les fonctions de secrétariat de l'Équipe spéciale, a pris de nouvelles dispositions, en collaboration avec les entités membres de l'Équipe spéciale, pour organiser le travail de cette dernière de manière

plus systématique, plus structurée et plus efficace, et pour éviter les doubles emplois avec les autres mécanismes de coordination existants. Plus particulièrement, le Bureau de la Conseillère spéciale et la CEA collaborent étroitement avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents en vue d'assurer la complémentarité entre la coordination stratégique promue par l'Équipe spéciale et la coordination opérationnelle aux niveaux régional et national, promue par la plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique et les équipes de pays des Nations Unies. Le Bureau de la Conseillère spéciale et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine coordonnent également leur action afin d'éviter tout chevauchement entre leurs activités.

9.10 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :

a) Les pays africains réorientent nettement leurs priorités en vue de construire en mieux pour l'avenir ;

b) Les partenaires internationaux continuent de soutenir le développement durable de l'Afrique en versant des contributions financières, en fournissant un appui technique et en mettant en place des cadres d'orientation qui favorisent l'appropriation par les Africains et le renforcement de leurs moyens d'action ;

c) Le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine est renforcé davantage encore par la poursuite de la mise en œuvre du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour les droits de l'homme ;

d) Les organisations et les partenaires internationaux s'engagent à mettre en œuvre des projets et des programmes multipartites pour soutenir l'application du Programme 2030, de l'Agenda 2063, du NEPAD et des priorités de l'Union africaine et des pays africains ;

e) Les entités des Nations Unies participent activement aux travaux de l'Équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique, qui a été redynamisée ;

f) Les États Membres participent activement au Cycle de conférences sur l'Afrique et aux autres activités consacrées à l'élaboration des politiques et à la mobilisation ;

g) Les parties prenantes externes et les partenaires potentiels, dont les organisations de médias, les institutions universitaires, les organisations de la société civile et les communautés créatives, continuent de participer aux activités menées dans les domaines prioritaires du programme.

9.11 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.

9.12 Le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, la CEA et le Département de la communication globale prennent en compte les questions de genre dans leurs

activités opérationnelles, leurs produits et leurs résultats, selon qu'il convient. Par exemple, le Bureau de la Conseillère spéciale prend en compte les questions de genre dans tous les documents analytiques et directifs qu'il produit, en mettant particulièrement l'accent sur la pertinence des questions de paix, de sécurité et de développement pour l'autonomisation des femmes et des filles. Dans le cadre de ses activités de mobilisation, il organise des manifestations axées sur la réalisation des droits humains des femmes et les problèmes qu'elles rencontrent dans la conduite des activités qu'elles entreprennent en faveur du développement durable de leur pays. Par ailleurs, pendant les sessions annuelles de la Commission de la condition de la femme, qui se déroulent au Siège de l'ONU, le Bureau participe activement à des manifestations parallèles, qu'il organise avec ses partenaires stratégiques sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes. Les questions de genre continueront d'être prises en compte dans toutes les activités du sous-programme 2, dans le cadre, d'une part, de l'élaboration et de l'application des mesures que prend l'Organisation pour appuyer la mise en œuvre des priorités arrêtées par l'Union africaine et l'Agence de développement de l'Union africaine, notamment la promotion de statistiques ventilées par sexe, et, d'autre part, des initiatives de coordination régionale. Enfin, au titre du sous-programme 3, le Département de la communication globale s'emploie à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes en élaborant et en diffusant des contenus informatifs qui font une place importante aux femmes et à l'égalité des genres, comme avec la revue *Afrique Renouveau*, et en favorisant une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans tous ses contenus multimédias, campagnes de promotion et manifestations. Le Département lutte également contre les stéréotypes sexistes et la discrimination à l'égard des femmes, en présentant des perspectives nouvelles et en veillant à ce que la voix des femmes occupe une place importante dans ses contenus, ses campagnes de communication et ses manifestations.

9.13 La Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap guidera le programme qui facilitera, dans le cadre de ses activités et de ses recommandations, l'élaboration de propositions susceptibles de promouvoir spécifiquement l'inclusion des personnes handicapées, et comportera des mesures permettant d'améliorer l'accessibilité de ses produits, de ses campagnes de communication et de ses manifestations.

## **Exécution du programme en 2020**

### **Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme**

9.14 En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique. En particulier, des activités de mobilisation, des missions sur le terrain et des réunions de groupes d'experts ont été annulées et d'autres manifestations, telles que des ateliers, ont été transformées en réunions en ligne. On trouvera des exemples plus précis dans les parties relatives à chacun des sous-programmes. Le changement d'approche et l'annulation de produits et d'activités prévus ont également eu des répercussions sur les résultats escomptés pour 2020, comme indiqué dans la partie consacrée à l'exécution du sous-programme 3.

9.15 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a apporté des aménagements à certains produits et activités ou retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs des sous-programmes. Ces aménagements et nouvelles activités ont consisté notamment à mener des actions de mobilisation et de coordination. On en trouvera des exemples dans les parties relatives à chacun des sous-programmes. Les aménagements et nouvelles activités ont contribué aux

résultats en 2020, comme indiqué dans les parties relatives à l'exécution des différents sous-programmes.

9.16 Conscient de la nécessité de promouvoir constamment des améliorations et de faire preuve de souplesse et d'adaptabilité face aux imprévus et à l'évolution des besoins des États Membres, le Bureau mettra à profit les enseignements et les pratiques exemplaires afférents aux aménagements apportés au programme en 2020 du fait de la pandémie. Parmi les exemples spécifiques d'enseignements, figurent, d'une part, l'utilisation de plateformes virtuelles pour les manifestations, qui permet de toucher un public plus large et, par conséquent, d'augmenter l'impact des activités de mobilisation et des produits de communication, et, d'autre part une approche plus souple de la planification du programme, qui favorise l'adaptation à l'évolution de la situation. C'est ainsi qu'en 2022 le Bureau continuera d'intensifier l'utilisation des plateformes numériques pour les sous-programmes 1, 2 et 3, notamment en organisant, dans la mesure du possible, des réunions et des manifestations hybrides (en ligne et en présentiel).

### Textes des organes délibérants définissant les mandats

9.17 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

#### *Résolutions de l'Assemblée générale*

<a href="#">32/197</a>	Restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies	<a href="#">61/296</a>	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine
<a href="#">57/2</a>	Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	<a href="#">63/1</a>	Déclaration politique sur les besoins de développement de l'Afrique
<a href="#">57/7</a>	Examen et évaluation finals du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	<a href="#">69/313</a>	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)
<a href="#">57/300</a>	Renforcer l'ONU: un programme pour aller plus loin dans le changement	<a href="#">70/1</a> <a href="#">74/301</a>	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

#### *Résolutions du Conseil de sécurité*

<a href="#">1197 (1998)</a>	Appui aux initiatives régionales et sous-régionales relatives à l'Afrique et renforcement de la coordination entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales dans le domaine de la prévention des conflits et du maintien de la paix	<a href="#">2033 (2012)</a> <a href="#">2282 (2016)</a> <a href="#">2457 (2019)</a>	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine Examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies Faire taire les armes en Afrique
-----------------------------	--	---	---

#### *Résolutions du Conseil économique et social*

<a href="#">671 (XXV) A</a>	Création d'une Commission économique pour l'Afrique	<a href="#">2020/23</a>	Progrès accomplis dans l'application de la résolution <a href="#">71/243</a> de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
<a href="#">1998/46</a>	Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes		

## Produits

9.18 On trouvera dans le tableau 9.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 9.1

### Produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
1. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
2. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
3. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
4. Séances du Conseil économique et social sur les questions relatives au développement de l'Afrique	1	1	1	1
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	–	–	–	<b>1</b>
5. Séminaire sur le développement durable de l'Afrique	–	–	–	1
<b>Publications</b> (nombre de publications)	–	–	–	<b>1</b>
6. Publication sur le développement durable de l'Afrique	–	–	–	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	–	–	–	<b>1</b>
7. Note d'orientation sur le développement durable de l'Afrique	–	–	–	1

## Activités d'évaluation

9.19 Les évaluations et auto-évaluations qui ont été menées à bien en 2020 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2022 :

- a) Évaluation du programme par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) ;
- b) Auto-évaluation relative au processus d'établissement des rapports au titre du sous-programme 1.

9.20 Il a été tenu compte des conclusions des évaluations et des auto-évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du plan-programme pour 2022. Par exemple, la mise en place d'une composante Direction exécutive et administration dans le programme met en jeu la responsabilité globale de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, comme le recommande le BSCI. La réorganisation des services de communication au sein du Bureau de la Conseillère spéciale favorisera la complémentarité avec le Département de la communication globale. L'amélioration de la coordination entre les sous-programmes a permis de renforcer les synergies entre les activités planifiées, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des résultats mis en avant par les sous-programmes. Dans le cadre du sous-programme 1, sur la base de l'auto-évaluation relative au processus de rédaction des rapports, le Bureau

de la Conseillère spéciale pour l'Afrique sera en mesure de produire davantage de résultats concrets grâce à l'optimisation de son travail analytique.

9.21 Comme suite à la mise en place d'une fonction de planification, de suivi et d'évaluation au sein du Bureau de la Secrétaire générale adjointe, une auto-évaluation de toutes les activités du sous-programme 1 est prévue pour 2022.

## **Programme de travail**

### **Sous-programme 1**

#### **Coordination de la mobilisation mondiale et de l'appui en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique**

##### **Objectif**

9.22 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir la mise en œuvre effective du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063, grâce à une intervention cohérente, intégrée et effective du système des Nations Unies, à une campagne mondiale de mobilisation et à un partenariat stratégique avec les États Membres africains et l'Union africaine.

##### **Stratégie**

9.23 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on appuiera, dans le cadre du sous-programme, l'action du Secrétaire général visant à améliorer la coordination et la cohérence du système des Nations Unies dans l'appui qu'il apporte à l'Afrique, notamment en faisant office d'interlocuteur pour l'Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD et l'Agenda 2063 au Siège, en coordonnant l'Équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique et en assurant le suivi de l'appui du système des Nations Unies au développement durable de l'Afrique. À cette fin, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique continuera de renforcer son dispositif et ses capacités dans des domaines tels que la planification et le suivi et l'évaluation, afin de pouvoir promouvoir la planification et la programmation stratégiques au sein du système des Nations Unies en Afrique, conformément aux priorités de l'Union africaine et des États Membres africains, telles qu'elles sont inscrites dans l'Agenda 2063 et le premier plan décennal de mise en œuvre.

9.24 Dans le cadre du sous-programme, il est également prévu de continuer à proposer des orientations fondées sur l'analyse des tendances et de la prospective concernant les questions critiques et nouvelles touchant l'Afrique, de continuer à soutenir la participation des États Membres africains aux processus intergouvernementaux et de fournir une assistance dans les délibérations intergouvernementales portant sur des questions liées au développement durable de l'Afrique. À cette fin, le Bureau renforcera considérablement sa capacité à engager une démarche prospective et à analyser les tendances, les problèmes et les perspectives qui apparaissent dans tous les domaines du développement économique, politique et social de l'Afrique, notamment en améliorant ses capacités en matière de gestion des données.

9.25 Des stratégies de communication et de mobilisation mondiale seront également élaborées et mises en œuvre, en coordination avec le sous-programme 3, l'objectif étant d'établir une plateforme de mobilisation mondiale en faveur du NEPAD et de

l'Agenda 2063, qui sensibilise l'opinion mondiale par tous les canaux de communication, honore l'Afrique et contribue à la promotion d'un nouveau discours.

9.26 Les capacités accrues de gestion et d'analyse des données du sous-programme permettront de mener à bonne fin la mise en place et le renforcement du Mécanisme de suivi des Nations Unies, ce qui autorisera un suivi continu des engagements et de l'appui relatifs à l'exécution du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, au moyen de repères et d'indicateurs clairs et, le cas échéant, de propositions de mesures correctives, toutes choses qui favoriseront une meilleure application des principes de conformité et de responsabilité des uns et des autres dans la mise en œuvre des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique.

9.27 Il est prévu que le sous-programme aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en renforçant davantage encore la coordination stratégique au sein du système des Nations Unies afin de contribuer à assurer un soutien cohérent et intégré, qui permette de construire en mieux pour l'avenir en Afrique et qui s'accorde avec les priorités des États Membres africains et de l'Union africaine, telles qu'elles sont inscrites dans l'Agenda 2063. Le sous-programme permettra également d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de partenariats et de coopération technique destinée à promouvoir des partenariats stratégiques avec les États Membres africains et les institutions de l'Union africaine et à mettre à profit les connaissances et les capacités de l'Organisation des Nations Unies par le truchement de la coopération technique avec les organismes, fonds et programmes de l'Organisation, dans le cadre d'initiatives et de projets phares.

9.28 Le travail qui sera ainsi effectué devrait permettre d'obtenir les résultats suivants :

a) Une approche plus cohérente et plus intégrée du soutien du système des Nations Unies à l'Afrique ;

b) Un renforcement de la coopération entre le système des Nations Unies et l'Union africaine et d'autres institutions africaines et une complémentarité accrue des activités des Nations Unies et de l'Union africaine à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;

c) Un renforcement de la capacité du système des Nations Unies et de la communauté internationale au sens large à apporter des solutions plus intégrées aux problèmes touchant le développement de l'Afrique, qui prennent en compte les lacunes existantes et y remédient ;

d) Un meilleur recentrage des débats intergouvernementaux sur les priorités des pays africains et de l'Union africaine et une intégration accrue des perspectives africaines dans les débats et décisions mondiaux ;

e) Une plus grande responsabilisation des parties prenantes ;

f) Une connaissance et une compréhension accrues de la communauté internationale concernant les points de vue de l'Union africaine et les réalités et priorités des pays africains.

9.29 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat une reprise plus rapide, qui contribuera à changer le paradigme et à construire en mieux pour l'avenir.

## **Exécution du programme en 2020**

9.30 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### Renforcement de la coordination en réponse aux besoins nouveaux de l'Afrique

9.31 En réaction au déclenchement de la COVID-19, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique a réuni l'Équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique en vue de recenser les lacunes que comportait la riposte du système des Nations Unies face à la crise et de promouvoir la cohérence au sein de l'Organisation des Nations Unies par des consultations au niveau stratégique. Dans le cadre du sous-programme, le Bureau de la Conseillère spéciale a ainsi organisé, en 2020, neuf réunions de l'Équipe spéciale au niveau opérationnel et au niveau des décideurs, en vue de faciliter la tenue de discussions stratégiques sur la riposte du système des Nations Unies face à la COVID-19. L'Équipe spéciale a recommandé que le Centre de connaissances de l'ONU sur la COVID-19 en Afrique, mis sur pied par la CEA, soit maintenu, renforcé et mis à jour avec des informations et un contenu plus pertinents, notamment sur la santé et sur la stigmatisation résultant de la COVID-19 en Afrique. En décembre, les membres de l'Équipe spéciale ont procédé à une analyse des points forts, des points faibles, des possibilités et des risques (analyse SWOT) inhérents à la riposte des Nations Unies, de manière à pouvoir faire le point et à préparer le terrain en vue de construire en mieux pour l'avenir.

9.32 Dans le cadre du sous-programme, l'on a également dirigé et coordonné l'établissement d'une note de synthèse du Secrétaire général sur l'impact de la COVID-19 en Afrique, qui a permis de souligner les risques que la pandémie fait courir aux États Membres africains et de formuler des recommandations. En outre, en coordination avec le sous-programme 3, un message commun a été adopté à l'intention des membres de l'Équipe spéciale aux fins de l'application de la note de synthèse.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

9.33 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre la prise de conscience accrue, au niveau mondial, de l'impact de la COVID-19 en Afrique, grâce à l'élaboration d'un texte explicatif de grande portée des Nations Unies sur la COVID-19 en Afrique (voir le tableau 9.2). L'augmentation du nombre de produits communs dont a rendu compte l'Équipe spéciale a permis de redynamiser cette dernière en tant qu'outil d'analyse des impacts, permettant de promouvoir la coordination des Nations Unies concernant des questions critiques et nouvelles ayant trait à l'Afrique. Les pays africains ont tiré parti de ce renforcement de la coordination, dans la mesure où l'appui qu'ils ont reçu des entités des Nations Unies à un moment critique a été exhaustif et n'a pas donné lieu à des chevauchements.

Tableau 9.2  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
—	—	Sensibilisation accrue, au niveau mondial, à l'impact de la COVID-19 en Afrique grâce à l'élaboration d'un texte explicatif de grande portée des Nations Unies sur la COVID-19 en Afrique

### **Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

9.34 En 2020, du fait des répercussions de la COVID-19, on a dû annuler ou reporter certains produits et activités relatives aux programmes aux premiers stades de la pandémie. Par exemple, des manifestations axées sur l'Afrique, que le Bureau avait prévu de tenir pendant la session de la Commission de la condition de la femme et le Forum de la jeunesse du Conseil économique et social, ont dû être annulées en raison de la pandémie de COVID-19 et une table ronde que le Bureau devait tenir pendant l'Examen régional pour l'Afrique du Programme d'action d'Istanbul a été reportée à 2021. Par la suite, le Bureau a pu tenir des manifestations programmées, notamment en remplaçant des réunions en présentiel par des rencontres en ligne. À titre d'exemples, on citera le Cycle de conférences sur l'Afrique, 2020, qui s'est tenu en mai, la Journée de l'Afrique, tenue en marge du forum politique de haut niveau pour le développement durable, ainsi qu'un atelier et une manifestation portant sur la sensibilisation aux flux financiers illicites, tenus en décembre.

9.35 Parallèlement, dans le cadre général des objectifs du sous-programme, l'on a retenu des activités supplémentaires qui ont permis d'aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19, à savoir la coordination de la rédaction de la note de synthèse du Secrétaire général sur l'impact de la COVID-19 en Afrique et la réalisation d'une analyse SWOT intégrée sur la riposte des Nations Unies, menée par l'Équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique. Les produits supplémentaires ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

### **Résultats escomptés pour 2022**

9.36 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

#### **Résultat 1 : action cohérente et efficace en faveur de la paix et du développement en Afrique<sup>1</sup>**

##### **Exécution du programme en 2020**

9.37 L'on a continué d'organiser chaque année, en partenariat avec la Mission permanente d'observation de l'Union africaine et différentes entités des Nations Unies, le Cycle de conférences sur l'Afrique – un important forum consacré à la mobilisation mondiale et à des débats d'orientation sur l'Afrique, qui met en rapport les différents domaines d'intervention des Nations Unies en Afrique. Comme l'année précédente, le Cycle de conférences sur l'Afrique 2020 s'est tenu en mai, sur le thème de l'année de l'Union africaine. Toutefois, dans le cadre de sa riposte à la pandémie de COVID-19, le Bureau a réorienté l'approche et le format du Cycle de conférences sur l'Afrique 2020, qu'il a organisé en ligne sur le thème « Faire taire les armes en Afrique à l'ère de la COVID-19 : difficultés rencontrées et occasions à saisir ». En outre, le sous-programme a continué de tenir régulièrement informés les trois États élus membres du Conseil de sécurité concernant les conditions socioéconomiques des pays inscrits à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, l'accent étant mis sur l'impact de la COVID-19.

9.38 Le travail effectué a contribué à faire du Cycle de conférences sur l'Afrique un forum pleinement opérationnel, inclusif et interactif pouvant être utilisé par de

<sup>1</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 11)].

nombreuses parties prenantes pour échanger leurs expériences, affiner une approche cohérente orientée vers le rétablissement de la paix et de la sécurité dans la région du Sahel et promouvoir l'adoption, par toutes les parties prenantes, de décisions de politique générale fondées sur des données à jour, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020.

9.39 Le travail effectué n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020 et consistant à assurer, grâce au Mécanisme de suivi des Nations Unies, l'accès des États Membres à des informations complètes et inédites sur l'allocation et le flux des ressources, ce qui devait permettre à la communauté internationale de supprimer les principaux doubles emplois et chevauchements et d'accélérer la mise en œuvre là où elle est le plus nécessaire. Cette cible n'a pas été atteinte puisque le plan de mise en œuvre du Mécanisme de suivi a été recentré conformément à la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données et qu'il a fallu tenir compte également de l'évaluation du BSCI.

### Projet de plan-programme pour 2022

9.40 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on approfondira l'analyse concernant les effets de la prestation des services publics et du développement durable sur l'instauration d'une paix durable, en tirant parti notamment du réseau de recherche du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique et de ses compétences en matière d'établissement de rapports. On renforcera également les actions de mobilisation, notamment en lançant des campagnes spécifiques sur les orientations, en partenariat avec l'Union africaine et d'autres entités des Nations Unies. Par exemple, en 2021, le Bureau lancera, en partenariat avec le Programme alimentaire mondial, une initiative visant à promouvoir l'alimentation scolaire issue de la production locale en Afrique, un programme qui, non seulement a des effets bénéfiques pour la santé, la nutrition et les niveaux d'éducation des enfants africains, mais également contribue à promouvoir la prospérité, la stabilité et la cohésion sociale au sein des communautés locales. En 2022, on s'emploiera, par le truchement de cette initiative, à établir des partenariats stratégiques avec les institutions et les États Membres africains pour la conception et la mise en œuvre de programmes d'alimentation scolaire issue de la production locale en Afrique. Toujours en 2022, on achèvera la mise en œuvre opérationnelle du Mécanisme de suivi des Nations Unies, on établira une procédure pour le suivi des recommandations issues de la plateforme de mobilisation, notamment en ce qui concerne le Cycle de conférences sur l'Afrique, et on rapprochera les universitaires et les praticiens, en encourageant une coopération continue par l'intermédiaire des activités du Bureau. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats (voir le tableau 9.3).

Tableau 9.3  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Aucun accès des parties prenantes à un réseau du savoir	Accès des États Membres à des informations limitées sur les annonces de contributions et les versements effectués en faveur de la paix	Prise par toutes les parties prenantes de décisions de politique générale fondées sur des données à jour	Mécanisme chargé d'assurer le suivi des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique : application de la	Accès des États Membres à des données et à des informations continues qui permettent un suivi permanent des

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
inaugurales du Cycle de conférences sur l'Afrique durant lesquelles les grandes difficultés rencontrées par le continent africain sont abordées sous l'angle du lien entre les questions de développement durable, de paix et de sécurité	et du développement dans le Sahel  Utilisation par les parties prenantes du réseau du savoir mis en place par le Bureau de la Conseillère spéciale en vue d'échanger des informations et des documents condensés sur les vulnérabilités touchant la région du Sahel sur le plan social et dans les domaines du développement et de la sécurité  Cycle de conférences sur l'Afrique : les parties prenantes profitent du Cycle de conférences sur l'Afrique pour débattre de façon interactive et innovante des mesures prises par l'ONU et la communauté internationale au sujet de la région du Sahel	Cycle de conférences sur l'Afrique : le Cycle de conférences sur l'Afrique est pleinement opérationnel et constitue une plateforme inclusive et interactive pouvant être utilisée par de nombreuses parties prenantes pour échanger leurs expériences et décider d'une approche cohérente visant à rétablir la paix et la sécurité dans la région du Sahel	nouvelle méthodologie  Prise par toutes les parties prenantes de décisions de politique générale fondées sur des données à jour  Cycle de conférences sur l'Afrique : le Cycle de conférences sur l'Afrique continue d'être un outil analytique critique pour la mobilisation mondiale, aligné sur les thèmes de l'Union africaine et les questions présentant un intérêt pour la paix, la sécurité, les droits humains et le développement durable en Afrique. La manifestation met en lumière ces questions et contribue à des solutions basées sur des moments clés, tels que la Journée de l'Afrique et le débat de l'Assemblée générale sur le développement de l'Afrique	engagements grâce au Mécanisme de suivi des Nations Unies  Accès des États Membres à des informations actualisées sur la mise en œuvre des recommandations issues du Cycle de conférences sur l'Afrique  Augmentation du nombre de pays africains mettant en place des programmes d'alimentation scolaire ou élargissant la portée des programmes existants

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 2 : amplifier la voix de l'Afrique dans le cadre des mécanismes intergouvernementaux<sup>2</sup>****Exécution du programme en 2020**

9.41 La troisième Journée de l'Afrique s'est tenue en juillet, en marge du forum politique de haut niveau pour le développement durable, sur le thème « Tirer parti de la technologie numérique dans le contexte de la COVID-19 : une Afrique inclusive, saine, résiliente et pacifique », en partenariat avec l'Union africaine, la CEA, l'Institut africain de développement économique et de planification et le PNUD. En décembre, deux manifestations se sont tenues sur la question des flux financiers illicites : un atelier intitulé « Silencing the Guns Beyond 2020: Addressing Illicit Financial Flows and the Sahel » (« Faire taire les armes au-delà de 2020 : lutter contre les flux financiers illicites dans le Sahel »), et une réunion-débat en ligne de haut niveau sur l'initiative de l'Union africaine « Silencing the Guns: the role of illicit financial flows in fuelling instability in Africa » (« Faire taire les armes : le rôle des flux financiers illicites dans la poussée de l'instabilité en Afrique »). L'on n'a cependant pas pu mettre en œuvre les autres activités qui avaient été programmées en relation avec ce résultat, en raison de la pandémie de COVID-19, qui a empêché la tenue de débats concernant spécialement les femmes et les jeunes, deux groupes clés qu'il convient de cibler spécifiquement et de mobiliser afin d'exploiter le potentiel du dividende démographique en Afrique et, partant, de promouvoir le développement durable.

9.42 Le travail effectué a contribué à ce que 16 pays africains participent à un examen national volontaire, ce qui a permis d'atteindre les cibles fixées dans le projet de budget-programme pour 2021.

9.43 Le travail effectué a également contribué à la prise en compte des perspectives des pays africains dans les forums et conférences officiels et, ainsi, à la promotion de la mise en œuvre effective du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 grâce à l'instauration d'une collaboration et d'un partenariat cohérents, intégrés et efficaces entre le système des Nations Unies et les États Membres africains.

**Projet de plan-programme pour 2022**

9.44 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer à se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution récente de la situation, on apportera des aménagements au sous-programme pour promouvoir, en partenariat avec la CNUCED, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), l'Union africaine et d'autres entités compétentes, l'inclusion, dans les délibérations intergouvernementales sur le financement du développement, de questions en phase avec les intérêts des pays africains et susceptibles de contribuer à leur autonomisation et à la maîtrise de leurs ressources financières, telles que les flux financiers illicites, les envois de fonds ou le rôle des agences de notation. Il est également prévu d'organiser une réunion multipartite pour discuter du rôle des agences de notation et des moyens de limiter les notations partiales et subjectives. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats mise à jour (voir le tableau 9.4).

<sup>2</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect. 11)].

Tableau 9.4  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
10 pays africains ont participé à des examens nationaux volontaires	17 pays africains ont participé à des examens nationaux volontaires	16 pays africains ont participé à des examens nationaux volontaires  Les perspectives des pays africains sont prises en compte dans les forums et conférences officiels, ce qui permet de faire progresser la mise en œuvre effective du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, grâce à l'instauration d'une collaboration et d'un partenariat cohérents, intégrés et efficaces entre le système des Nations Unies et les États Membres africains	20 pays africains participent à des examens nationaux volontaires  Les États Membres et les parties prenantes examinent l'étude sur l'impact des flux financiers illicites en Afrique  Les États Membres et les parties prenantes examinent l'analyse des goulets d'étranglement dans la réglementation des envois de fonds  Les États Membres et les parties prenantes sont mieux sensibilisés au rôle des agences de notation	Les États Membres discutent du cadre proposé pour faire face à l'impact des flux financiers illicites sur l'Afrique  Les États Membres examinent le plan d'action devant permettre de remédier aux goulets d'étranglement affectant les envois de fonds

**Résultat 3 : le rôle de la numérisation et de la Zone de libre-échange continentale africaine dans la mise en œuvre du projet visant à construire en mieux pour l'avenir**

**Projet de plan-programme pour 2022**

9.45 En 2019, seuls 16 100 des plus de 3 millions de demandes de brevet dans le monde provenaient de l'Afrique et moins de 19 % des brevets originaires d'Afrique provenaient de personnes ou d'entités résidant sur le continent. Cette situation s'explique par les barrières liées à la propriété intellectuelle, qui limitent l'octroi de brevets et en particulier de brevets médicaux aux produits d'origine africaine, ce qui a des répercussions préjudiciables sur l'accès à des médicaments vitaux sur le continent. L'Afrique représente plus de 25 % du marché pharmaceutique, mais ne produit que 2 % des médicaments qu'elle consomme. Le continent importe pour plus de 14 milliards de dollars de médicaments, dont beaucoup sont produits à partir de variétés végétales africaines. À l'heure où le monde se penche de plus en plus sur la question des soins de santé universels, dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 et d'une approche plus intégrée du Programme 2030, les protections très strictes de la propriété intellectuelle entravent l'accès des populations africaines à des médicaments essentiels et à des services de santé adéquats et fragilisent donc le potentiel du capital humain dont dispose le continent.

9.46 En 2020, il a fallu adapter les activités relatives aux programmes et le soutien apporté aux pays africains en raison de la pandémie de COVID-19. Compte tenu du

mandat assigné au sous-programme, qui consiste à promouvoir les intérêts et les perspectives des pays africains et de l'Union africaine dans les délibérations intergouvernementales, l'on a adopté une approche transversale de la riposte, en s'appuyant sur les différentes activités de mobilisation pour évaluer et analyser la manière dont la riposte à la COVID-19 en Afrique pourrait bénéficier de l'appui actuellement fourni dans d'autres domaines. Par exemple, la réorientation du Cycle de conférences sur l'Afrique, 2020, a montré comment les initiatives prises dans les domaines de la paix et de la sécurité pouvaient aider à faire face à une crise sanitaire. En outre, la Journée de l'Afrique au forum politique de haut niveau a donné l'occasion de souligner la contribution fondamentale que la numérisation et l'innovation pouvaient apporter dans les domaines du renforcement de la résilience de l'Afrique et de la promotion du développement durable sur le continent.

*Enseignements tirés et suite à donner*

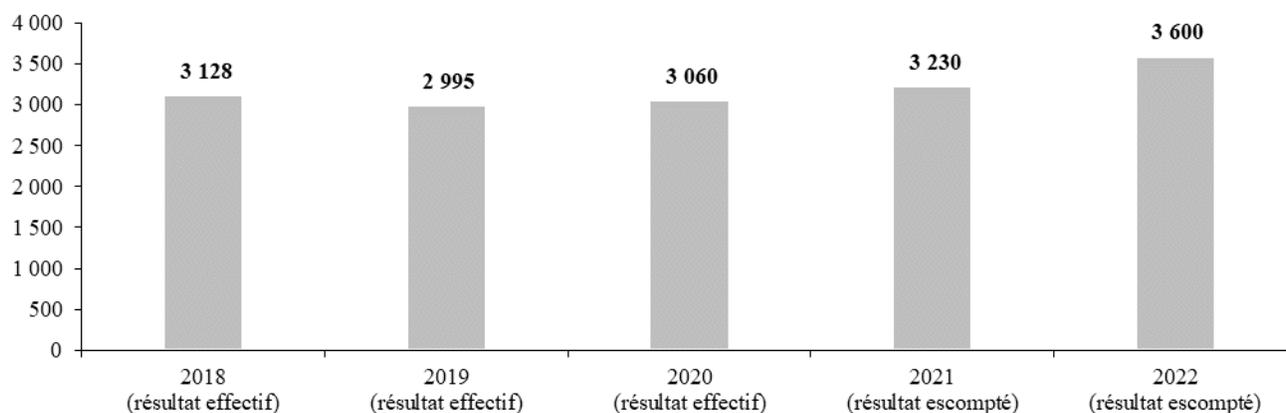
9.47 L'enseignement tiré est le suivant : la santé est une composante essentielle du capital humain et, en tant que telle, elle peut être affectée par les progrès réalisés dans d'autres domaines du développement et avoir également des effets bénéfiques sur ceux-ci. Par conséquent, le capital humain et, plus précisément, la santé, doivent être placés au cœur de l'élaboration des politiques en Afrique, dans la mesure où investir dans la santé signifie également promouvoir l'industrialisation de l'Afrique, renforcer l'autonomie des pays africains en réduisant leur dépendance à l'égard des médicaments provenant de l'extérieur du continent et des brevets et renforcer l'intégration africaine, notamment au regard de l'entrée en vigueur de la Zone de libre-échange continentale africaine. Compte tenu de cet enseignement, on mettra davantage l'accent sur les questions de santé, en particulier sur l'interface entre la santé et la technologie et sur la manière dont la numérisation et la Zone de libre-échange peuvent être mises à profit pour surmonter les obstacles existants en matière de propriété intellectuelle et réduire la dépendance de l'Afrique à l'égard des médicaments étrangers grâce à la mise en œuvre du Plan relatif à la fabrication de médicaments pour l'Afrique. On lancera, en coopération avec les principaux partenaires aux niveaux mondial et régional, une initiative destinée à soutenir les innovateurs africains dans le processus de demande de brevet, notamment en élaborant des solutions numériques et en menant des actions de mobilisation. On profitera de l'utilisation accrue de la technologie et de la numérisation dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 pour promouvoir des solutions numériques qui facilitent les processus de demande de brevet dans les pays africains et réduisent les coûts. Pour atteindre le résultat escompté, le Bureau s'appuiera sur le mandat de coordination qui lui est assigné et sur son réseau de recherche universitaire pour réunir les entités compétentes des Nations Unies, telles que l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, les organisations africaines, telles que l'African Regional Intellectual Property Organization et l'Organisation panafricaine de la propriété intellectuelle, et les instituts universitaires et de recherche, en vue de recenser les principaux obstacles que rencontrent les chercheurs africains, particulièrement dans le secteur de la santé, et les solutions spécifiques susceptibles de simplifier le brevetage de leurs travaux. En outre, dans le cadre de l'exercice de son mandat relatif à la mobilisation, le Bureau encouragera la mise en œuvre de ces solutions, en coopération avec ses partenaires, en organisant des débats sur les politiques avec les États Membres africains et en recherchant le soutien des partenaires de développement de l'Afrique.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

9.48 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'augmentation du nombre de demandes de brevets déposées en Afrique par des résidents africains (voir la figure 9.I).

Figure 9.I

### Mesure des résultats : nombre annuel de demandes de brevet déposées en Afrique par des résidents africains



### Textes des organes délibérants définissant les mandats

9.49 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

53/92	Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique	66/293	Mécanisme de suivi des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique
57/296	Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique	74/301	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
58/233	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international	74/302	Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

#### Déclarations de la présidence du Conseil de sécurité

S/PRST/1997/46 La situation en Afrique

#### Résolution du Conseil économique et social

2020/6 Les aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

### Produits

9.50 On trouvera dans le tableau 9.5 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 9.5

**Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>4</b>	–	<b>3</b>	<b>3</b>
1. Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	1	–	1	1
2. Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique	1	–	1	1
3. Rapport biennal du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur l'examen de la concrétisation des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique	1	–	–	–
4. Rapport du Secrétaire général au Comité du programme et de la coordination sur l'appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	1	–	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	–	–	–	<b>3</b>
5. Réunions officielles de l'Assemblée générale	–	–	–	3
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>6</b>
6. Ateliers sur les questions relatives au développement durable, à la paix et à la sécurité en Afrique	2	1	2	2
7. Séminaires du réseau de recherche	–	–	–	4
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>1</b>	–	–	<b>2</b>
8. Publication sur l'examen des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique	1	–	–	–
9. Publications sur le développement durable de l'Afrique	–	–	–	2
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>18</b>
10. Rapports sur les questions relatives au développement durable, à la paix et à la sécurité en Afrique	5	1	6	6
11. Notes d'orientation	4	1	5	6
12. Fiches d'information	–	–	–	6
<b>C. Activités de fond</b>				

**Consultation, conseils et services consultatifs** : conseils sur le renforcement de la consultation et de la coordination au niveau stratégique avec les institutions de l'Union africaine et consultations sur le plan de travail annuel axé sur les résultats pour l'Équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique ; communication de conseils et de propositions de politiques fondés sur des faits et des données aux responsables des Nations Unies et aux États Membres africains, notamment des notes d'information mensuelles consacrées aux tendances, à la prospective et à l'analyse des politiques, ainsi que l'organisation de réunions d'information trimestrielles et la production de documents à l'appui de la participation des États Membres africains aux processus intergouvernementaux ; organisation d'activités de mobilisation axées sur la hiérarchisation des propositions de politique générale visant à soutenir le programme de transformation de l'Afrique, à l'intention d'au moins 200 participants (gouvernements et universitaires) pour chaque activité.

**Bases de données et supports numériques** : centres de connaissances en ligne avec des copies numériques des travaux du Bureau dans au moins quatre langues officielles de l'Organisation des Nations Unies ; création d'une base de données permanente, actualisée et accessible liée au Mécanisme des Nations Unies chargé d'assurer le suivi des engagements pris en

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

faveur du développement de l'Afrique ; données sur l'action de l'Organisation des Nations Unies en Afrique mises à disposition pour compléter les rapports établis par le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique dans le cadre de son mandat ; bases de données de groupes de réflexion et d'organisations non gouvernementales africaines accessibles aux parties prenantes.

#### **D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : activités de mobilisation, dossiers et brochures sur des questions clés ayant un impact sur le développement durable de l'Afrique.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : communiqués de presse, conférences de presse et dialogues avec les médias sur des questions liées au développement durable, à la paix et à la sécurité, et aux droits humains en Afrique.

**Plateformes numériques et contenu multimédia** : produits originaux destinés à être distribués par l'intermédiaire des médias sociaux dans au moins quatre langues officielles de l'ONU, chaque semaine ; articles en ligne originaux et divers pour le site Web du Bureau dans au moins quatre langues officielles de l'ONU, chaque mois ; documents multimédias dans toutes les langues officielles de l'ONU ; inclusion de normes complètes d'accessibilité aux produits de communication et multimédias émanant du Bureau.

## **Sous-programme 2 Coordination régionale et appui en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique**

### **Objectif**

9.51 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'accélérer la mise en œuvre intégrée de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 en assurant la cohérence de l'action menée et en favorisant la collaboration à l'échelle du système des Nations Unies et de renforcer les capacités des organes et des entités de l'Union africaine aux niveaux régional et sous-régional, en particulier de la Commission de l'Union africaine, de l'Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD et des communautés économiques régionales.

### **Stratégie**

9.52 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on encouragera et on renforcera la planification et la mise en œuvre conjointes grâce au support de la plateforme de collaboration régionale ; on mènera des travaux de recherche et d'analyse concernant les principales priorités de l'Union africaine et on fournira une assistance technique et des services consultatifs dans le cadre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030, en tenant compte des cadres de coopération ONU-Union africaine et des priorités stratégiques de l'Union africaine. À cet égard, l'une des principales interventions consistera à promouvoir la cohérence entre le développement, la paix et la sécurité et les droits humains et à intégrer ces piliers, le cas échéant, dans les politiques et stratégies de certains organes et entités de l'Union africaine.

9.53 Il est également prévu de mener des études ciblées sur les questions transfrontalières pertinentes au regard de l'objectif de l'intégration régionale de l'Afrique. L'appui aux communautés économiques régionales et aux organisations intergouvernementales se fera en collaboration avec les bureaux et les sous-programmes de la CEA. Les résultats des travaux de recherche et d'analyse des politiques et des études transfrontalières seront diffusés dans le cadre de plateformes intergouvernementales régionales et sous-régionales et de plateformes de haut niveau destinées, notamment, aux parties prenantes, aux décideurs et aux praticiens du développement des cinq sous-régions d'Afrique.

9.54 Une collaboration sera établie avec le PNUD et le Bureau régional de la coordination des activités de développement pour promouvoir la cohérence de l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et pour aider les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies à mettre en œuvre des activités visant à réaliser l'Agenda 2063 et le Programme 2030. En collaboration avec le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique et le Département de la communication globale, on continuera à soutenir l'Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD dans le cadre des priorités continentales et du programme de développement de l'Afrique.

9.55 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Un renforcement de la collaboration à l'échelle du système des Nations Unies, au niveau régional, en vue de la réalisation du programme 2030 ;
- b) Un soutien accru et plus effectif des Nations Unies à l'Union africaine et à ses priorités en matière de développement, telles qu'inscrites dans l'Agenda 2063 ;
- c) Un renforcement de la capacité des États Membres d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre des politiques de développement humain et social.

9.56 Le soutien qui sera apporté en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat la promotion d'une action et d'un soutien coordonnés concernant les initiatives et la riposte de l'Afrique face à la COVID-19, ce qui permettra de s'attaquer aux défis de la crise et à la question de la reprise après la pandémie.

## **Exécution du programme en 2020**

9.57 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Approvisionnements groupés en vaccins contre la COVID-19**

9.58 Le sous-programme a permis d'aider le système des Nations Unies pour le développement et les partenaires, notamment la Commission de l'Union africaine, à accélérer la mise en œuvre du projet régional d'achats groupés de produits pharmaceutiques et de lancer la Plateforme africaine de fournitures médicales – une plateforme numérique qui permet aux pays africains d'acheter du matériel médical certifié, en bénéficiant d'une amélioration du rapport coût-efficacité et de la transparence. Dans le souci de promouvoir une riposte effective face à l'épidémie de COVID-19, on a aidé la Plateforme régionale d'achats groupés de produits pharmaceutiques à se procurer des fournitures vitales pour faire face à la pandémie.

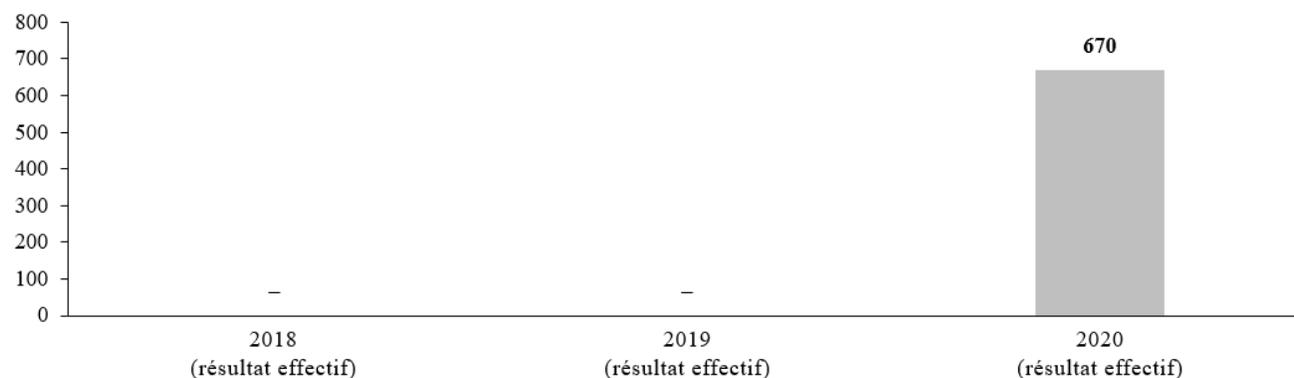
#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

9.59 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre la commande de 670 millions de doses de vaccins anti-COVID-19 par l'intermédiaire de la Plateforme africaine de fournitures médicales (voir la figure 9.II), qui illustre les avantages que la Zone de libre-échange continentale africaine procure aux États membres grâce aux économies d'échelle et à la réduction des prix.

Figure 9.II

### Mesure de la performance : vaccins contre la COVID-19 commandés par l'intermédiaire de la Plateforme africaine de fournitures médicales

(En millions de doses)



#### Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

9.60 En 2020, en raison de la COVID-19, des difficultés ont affecté le rythme et la portée de la mise en œuvre du programme, dans la mesure où la tenue en présentiel des réunions, des ateliers et des sessions de formation prévus n'a pas pu avoir lieu selon cette formule. Il a fallu concevoir des solutions innovantes, consistant notamment à recourir à des moyens numériques pour la mise en œuvre.

9.61 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme, à savoir, notamment, les achats groupés de produits pharmaceutiques, qui ont conduit aux achats groupés de vaccins anti-COVID-19. Les nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

#### Résultats escomptés pour 2022

9.62 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

#### Résultat 1 : mise en œuvre de plans de travail communs avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et l'Union africaine : travailler ensemble au service de l'Afrique<sup>3</sup>

##### Exécution du programme en 2020

9.63 Dans le cadre du sous-programme, l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et à son programme NEPAD a fait l'objet d'un rapport, dans lequel on a souligné les progrès accomplis dans la mise en œuvre des plans de travail communs des organismes des Nations Unies en 2020. Grâce à ses fonctions d'analyse, de mobilisation et d'organisation de rencontres, le sous-programme a permis de réunir des partenaires du système des Nations Unies tels que la CNUCED, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation

<sup>3</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 11)].

mondiale du commerce (OMC) pour soutenir la ratification de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine de l'Union africaine. C'est également dans le cadre du sous-programme qu'a été prise l'initiative d'aider les États membres à élaborer et à valider des stratégies nationales d'utilisation de la Zone de libre-échange. Le système des Nations Unies en Afrique a également participé à l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'action, convoqué des réunions des parties prenantes, mené des activités de renforcement des capacités et proposé l'élaboration d'un certain nombre de résolutions et de décisions à l'appui du thème de l'année de l'Union africaine « Faire taire les armes : créer un environnement propice au développement de l'Afrique », une initiative destinée à faire le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action qui vise à mettre fin à toutes les guerres, aux conflits civils, à la violence fondée sur le genre et aux conflits armés et à prévenir les génocides dans la région.

9.64 Une coordination a aussi été établie entre les parties prenantes dans le but de faire avancer les politiques et stratégies communes, par exemple la stratégie de soutien à la mise en œuvre du plan d'action de l'Union africaine relatif à son thème de l'année 2020 « Faire taire les armes » et la stratégie de communication du Programme conjoint sur les migrations de main-d'œuvre. Les activités de renforcement des capacités entreprises dans le cadre du sous-programme en 2020 comprenaient les éléments suivants : un programme de renforcement des capacités au niveau des cadres ; le renforcement de l'analyse et de la planification en vue de la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1 et 2 en Afrique de l'Est ; l'appui aux pays en vue de l'harmonisation de l'Agenda 2063 et du cadre d'indicateurs de performance du Programme 2030, en rapport avec la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie ; le soutien aux pays en vue de la prise en compte du déplacement forcé dans le thème de l'Union africaine 2020 « Faire taire les armes » ; des lignes directrices à l'intention des États membres sur l'élaboration d'accords bilatéraux concernant la migration de la main-d'œuvre ; le renforcement des systèmes de santé nationaux en vue de rendre possible l'adoption de décisions ou de politiques fondées sur des faits en matière de VIH/sida, de santé sexuelle et procréative et de droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et la Déclaration et le Programme d'action de Beijing.

9.65 Le travail susmentionné a contribué à l'augmentation du nombre des politiques communes, qui est passé à huit, et à celle du nombre des initiatives communes relatives au renforcement des capacités, qui est passé à neuf, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir cinq politiques communes et sept initiatives de renforcement des capacités.

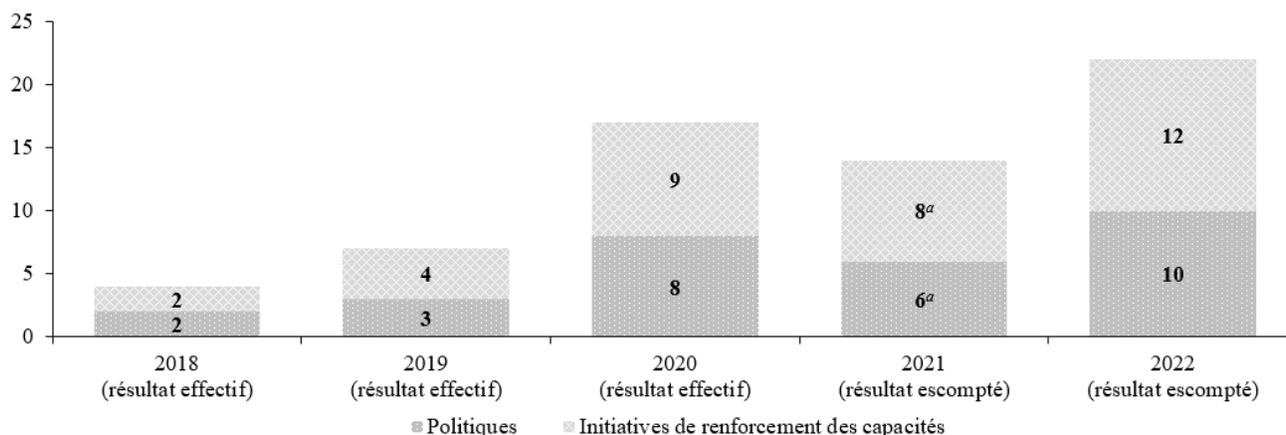
### **Projet de plan-programme pour 2022**

9.66 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera d'œuvrer au renforcement de la cohérence à l'échelle du système, dans le cadre de l'architecture de la plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique, en vue de la réalisation du Programme 2030. On apportera un soutien plus effectif à l'Union africaine, de même qu'un meilleur soutien stratégique aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies, en vue de promouvoir les priorités nationales de développement. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2063, la collaboration avec le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique et le Département de la communication globale sera renforcée dans le but d'apporter un appui aux domaines prioritaires de l'Agence de

développement de l'Union africaine-NEPAD. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats (voir la figure 9.III).

Figure 9.III

**Mesure des résultats : nombre de politiques et des initiatives de renforcement des capacités menées conjointement par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et l'Union africaine (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 2 : assurer un soutien cohérent et intégré dans le cadre de l'appui du système des Nations Unies à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030<sup>4</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

9.67 En 2020, on a entrepris quatre études sous-régionales sur les liens entre le développement, la paix et la sécurité, les droits humains et les affaires humanitaires, précédées d'une réunion de lancement avec les parties prenantes, notamment le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, qui a conduit à l'élaboration du mandat. À cette fin, on a organisé une réunion de groupe d'experts sur les études sous-régionales, en mettant l'accent sur la consolidation des observations et le renforcement du volet de la prévention des conflits ; on a également discuté de la nécessité de promouvoir la cohérence entre ces piliers au niveau des politiques, le cas échéant.

9.68 Le travail effectué a contribué à la formation d'un consensus entre les experts régionaux, la Commission de l'Union africaine et les communautés économiques régionales sur une méthodologie destinée à renforcer les politiques et les stratégies intégrées des organes et entités de l'Union africaine en vue de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 en ce qui concerne les études sous-régionales, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme approuvé pour 2021.

**Projet de plan-programme pour 2022**

9.69 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer à se rapprocher

<sup>4</sup> Voir le budget-programme approuvé pour 2021 (A/75/6/Add.1).

de l'objectif, on élaborera des lignes directrices pour l'intégration des liens afin de garantir une efficacité et un impact accrus, notamment en ce qui concerne la prévention des conflits dans le développement et l'aide humanitaire. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats (voir le tableau 9.6).

Tableau 9.6  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
–	Les pays conviennent d'analyser le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les sept priorités stratégiques de l'Union africaine afin de promouvoir une approche intégrée dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030	La Commission de l'Union africaine et les communautés économiques régionales parviennent à un consensus sur la méthodologie à suivre pour renforcer les politiques et stratégies intégrées des organes et entités de l'Union africaine en vue de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 en ce qui concerne les études sous-régionales	Un plan est adopté afin de favoriser une approche intégrée de la mise en œuvre des politiques et des stratégies au titre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 d'au moins deux organes et entités de l'Union africaine	Au moins une politique et une stratégie des organes et entités de l'Union africaine favorisent une approche intégrée pour la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : le rôle de la numérisation et de la Zone de libre-échange continentale africaine dans la mise en œuvre du projet visant à construire en mieux pour l'avenir

#### Projet de plan-programme pour 2022

9.70 La Zone de libre-échange continentale africaine a été lancée le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Il s'agit de l'une des initiatives prioritaires de l'Union africaine, qui devrait profiter à tous les pays en assurant le développement du commerce intra-africain. Tout au long des années 2020 et 2021, une aide a été apportée aux pays, dans le cadre du sous-programme et conjointement avec la CEA, pour leur permettre de ratifier l'Accord portant création de ladite Zone. Une aide a été apportée aux États Membres qui ont

déjà ratifié l'Accord afin qu'ils puissent élaborer des stratégies nationales susceptibles de leur permettre de tirer parti des avantages de la Zone de libre-échange.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

9.71 L'enseignement tiré est le suivant : les plateformes numériques revêtent une importance particulière pour la diffusion d'informations sur les initiatives, la collecte de données et le recensement d'initiatives heureuses, en rapport avec la ratification et l'élaboration de stratégies nationales. Il faut faire davantage pour promouvoir l'industrialisation et la création de produits manufacturés complets commercialisables et pour faciliter la conduite des affaires grâce au commerce électronique. Compte tenu de cet enseignement, on encouragera dans le cadre du sous-programme, les programmes et les projets qui contribuent à rendre la Zone de libre-échange continentale africaine avantageuse pour tous les pays et on veillera à ce que toutes les initiatives comportent une composante numérique. Par le truchement des coalitions conjoncturelles ou thématiques de la plateforme de collaboration régionale africaine, on encouragera l'utilisation de la Zone de libre-échange en identifiant et en pilotant des chaînes de valeur régionales impliquant trois États membres ou plus pour créer des produits commercialisables et on encouragera la création de marchés continentaux supplémentaires de commerce en ligne pour ces produits. Plus particulièrement, il est prévu de promouvoir la mise en place d'une plateforme de commerce électronique, où figureront également des données et des statistiques sur le commerce.

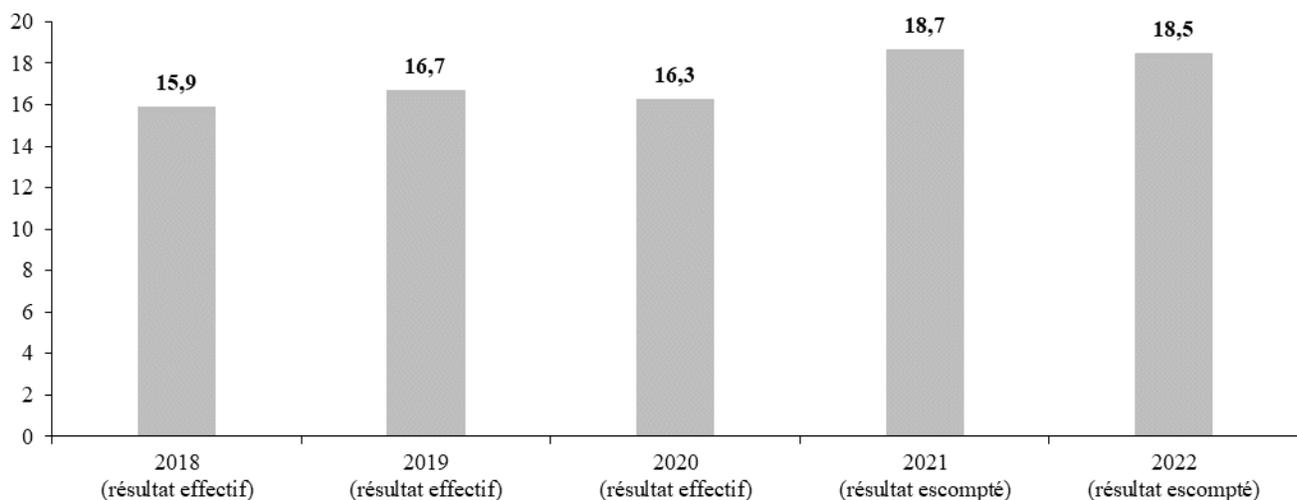
#### *Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

9.72 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'augmentation du pourcentage du commerce intra-africain par rapport au commerce total (voir la figure 9.IV).

Figure 9.IV

#### **Mesure des résultats : part du commerce intra-africain dans le commerce total de l'Afrique**

(En pourcentage)



#### **Textes des organes délibérants définissant les mandats**

9.73 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

32/197	Restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies	71/254	Cadre du nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027
61/296	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine		
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030	71/320 ; 73/335	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

*Résolutions du Conseil économique et social*

671 (XXV) A	Création d'une Commission économique pour l'Afrique	2020/23	Progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
1998/46	Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes		

**Produits**

9.74 On trouvera dans le tableau 9.7 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 9.7

**Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>4</b>
1. Rapport sur l'appui fourni par l'ONU à l'Union africaine et à son programme NEPAD à l'intention de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique	1	1	–	1
2. Rapport de la session annuelle du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique (organe d'experts)	1	1	–	–
3. Rapport du séminaire-retraite des groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et des mécanismes de coordination sous-régionale (organe d'experts)	1	1	–	–
4. Rapport sur le développement des capacités liées à l'Agenda 2063 et au Programme 2030	–	–	1	1
5. Rapport de la session annuelle de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique (organe d'experts)	–	–	–	1
6. Rapport du séminaire-retraite des coalitions conjoncturelles ou thématiques de la Plateforme de collaboration régionale (organe d'experts)	–	–	–	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>18</b>
7. Session annuelle du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique	4	1	–	–

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
8. Session annuelle de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique	–	–	–	2
9. Session des mécanismes de coordination sous-régionale	4	–	–	–
10. Réunions Union africaine-Organisation des Nations Unies	–	–	–	4
11. Séminaire-retraite annuel du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et des mécanismes de coordination sous-régionale	4	–	–	–
12. Séminaires-retraites annuels de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique	–	1	–	8
13. Réunions sur le développement des capacités et les partenariats liés à l'Agenda 2063 et au Programme 2030	–	–	8	4
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
14. Bourses d'études sur les liens entre le développement, la paix et la sécurité, et les droits humains <sup>a</sup>	1	–	1	–
15. Projet de coopération technique sur le partenariat entre l'Agence de développement de l'Union africaine et le NEPAD	–	–	–	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>4</b>	<b>6</b>
16. Atelier sur la collaboration au sein de la Plateforme de collaboration régionale africaine	–	–	–	2
17. Ateliers sur le développement des capacités et les partenariats liés à l'Agenda 2063 et au Programme 2030	–	–	4	4
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
18. Rapport d'activité du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique	1	1	–	–
19. Rapport d'activité des coalitions conjoncturelles ou thématiques de la Plateforme de coordination régionale pour l'Afrique	–	–	–	1
20. Rapport d'activité des mécanismes de coordination sous-régionale	1	1	–	–
21. Rapport d'activité de la Plateforme de collaboration régionale africaine sur la mise en œuvre des cadres et initiatives de l'Union africaine et des Nations Unies	–	–	–	1
22. Publication sur des sujets spécifiques aux travaux du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique	1	–	–	–
23. Publication sur des sujets spécifiques aux travaux de la Plateforme de coordination régionale pour l'Afrique	–	4	–	1
24. Publication sur l'Agenda 2063 et le Programme 2030	–	–	1	1
25. Publications sur des sujets concernant les organes et entités de l'Union africaine	1	–	2	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
26. Rapport sur l'état d'avancement des décisions de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique	–	1	–	1
27. Informations en ligne sur les travaux du sous-programme	–	–	1	1
28. Directives et documents d'orientation	2	–	3	2
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : services consultatifs sur demande des États membres de la CEA, de la Commission de l'Union africaine, de l'Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD ou des communautés				

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
économiques régionales ; mobilisation en faveur du renforcement des capacités à l'appui de l'Union africaine dans le cadre du partenariat ONU-Union africaine.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : lancement de publications ; supports de publicité.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : site Web au contenu actualisé sur les activités du programme.				

<sup>a</sup> L'unité de mesure utilisée pour le programme de bourses dans cette sous-catégorie est le nombre de boursiers, au lieu du nombre de projets sur lesquels les boursiers travailleront à la CEA.

### Sous-programme 3

## Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

### Objectif

9.75 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'amener le grand public à mieux comprendre les questions de développement de l'Afrique, qu'elles soient d'ordre économique, politique ou social, et de lui fournir des informations qui lui permettront de se mobiliser en leur faveur.

### Stratégie

9.76 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on élaborera des plans de communication de portée mondiale sur des questions prioritaires touchant l'Afrique, notamment en mobilisant un soutien, en Afrique et ailleurs, en faveur de l'Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD et de l'Agenda 2063, ainsi que de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et aussi à l'appui des travaux du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique et de la CEA et de leurs stratégies de sensibilisation. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la stratégie de la section Afrique du Département de la communication globale, qui soutient le passage à une approche numérique, et dans le droit fil de la nouvelle stratégie de communication globale. Il s'agit également de veiller à ce que ces plans soient mis en œuvre en coordination avec le reste du Département de la communication globale, le Groupe de la communication des Nations Unies, la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique et le système des Nations Unies dans son ensemble.

9.77 Les activités comprendront la production et la publication de contenus de communication externe, notamment par le truchement des plateformes numériques d'*Afrique Renouveau*, de notes d'information, d'avis aux médias et d'autres documents d'information à l'usage des médias externes, tant africains qu'internationaux, ainsi que la fourniture d'un appui en matière de communication externe au Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique. Certains contenus seront produits ou traduits dans des langues telles que le français, le kiswahili et le chinois.

9.78 Les activités susmentionnées devraient avoir pour résultat de mieux faire connaître les principales questions thématiques de l'Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD et d'autres questions liées au relèvement économique et au développement durable en Afrique.

## Exécution du programme en 2020

### Une information crédible dans un contexte de pandémie et d'« infodémie »

9.79 L'« infodémie » actuelle – une avalanche de désinformations, de fausses nouvelles et de rumeurs de grande portée – a été exacerbée pendant la pandémie de COVID-19. Plus particulièrement, en ce qui concerne la maladie, les médias et autres diffuseurs d'informations recherchaient des informations crédibles sur la COVID-19, sur la manière d'enrayer sa propagation et sur les actions entreprises pour lutter contre la maladie. Pour que le grand public soit amené à mieux comprendre les questions de développement de l'Afrique, qu'elles soient d'ordre économique, politique ou social, et dispose d'informations lui permettant de se mobiliser en leur faveur, particulièrement en ce qui concerne la riposte du continent et des Nations Unies face à la COVID-19, on a enrichi le contenu du sous-programme relatif à la sensibilisation à la COVID-19, qui est proposé gratuitement à 275 institutions et plateformes médiatiques sur le continent et ailleurs. Le contenu comprenait des entretiens avec des experts et des responsables des Nations Unies et de l'Union africaine, tels que les Directeurs du Bureau régional de l'Organisation mondiale de la santé pour l'Afrique et des Centres africains de contrôle et de prévention des maladies, le Directeur général de l'Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD et le Secrétaire général de la Zone de libre-échange continentale africaine, une tribune libre de la Vice-Secrétaire générale sur le soutien apporté par l'ONU aux pays afin que ces derniers puissent mener leur riposte et reconstruire en mieux, et une campagne destinée à honorer les agents de santé en première ligne dans la lutte contre la COVID-19 en Afrique. Le sous-programme a permis d'amplifier la campagne « Vérifié » des Nations Unies, qui vise à lutter contre la désinformation, et a mis en vedette l'action menée par le principal diffuseur panafricain, MultiChoice, qui collabore à l'initiative. Le contenu comportait systématiquement des messages de sensibilisation à la lutte contre la pandémie.

9.80 Dans le cadre d'une démarche de plus grande portée des Nations Unies, un appui a été apporté au thème de l'Union africaine pour 2020, « Faire taire les armes : créer un environnement propice au développement de l'Afrique », et à la campagne connexe « Faire taire les armes d'ici 2020 », grâce à la production d'articles et de contenus pour les médias sociaux, destinés à sensibiliser à la campagne et à fournir des informations factuelles sur les activités en cours, notamment à l'occasion du Mois de l'amnistie en Afrique, en septembre. Le sous-programme a également permis de donner un plus large écho aux différents appels du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial destiné à permettre aux pays de lutter contre la COVID-19 et aussi contre la violence fondée sur le genre, dont les proportions ont augmenté en raison de la pandémie. Dans le cadre de la campagne, un appui a également été fourni en matière de communication externe au sous-programme I concernant le Cycle de conférences sur l'Afrique 2020, qui avait pour thème « Faire taire les armes en Afrique à l'ère de la COVID-19 : difficultés rencontrées et occasions à saisir ». Il s'agissait notamment d'avis aux médias, d'actions de sensibilisation auprès des journalistes et des centres d'information des Nations Unies, ainsi que de la couverture des médias sociaux. Quatorze articles produits au cours de l'année sur le thème « Faire taire les armes » ont été publiés par 65 médias dans 12 pays, dont l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya et le Nigéria. L'ONU a joué un rôle de chef de file dans le soutien apporté à l'Union africaine au titre de la promotion de la campagne qui utilisait le hashtag #SilencingtheGuns.

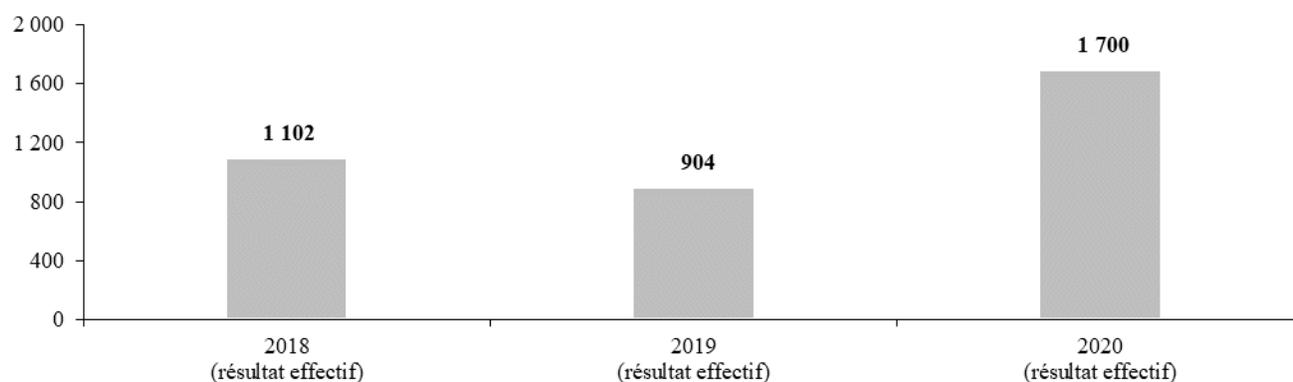
### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

9.81 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que les articles d'*Afrique Renouveau* ont été publiés 1 700 fois en anglais et en

français dans plus de 530 médias (dont Modern Ghana, The Will Nigeria, Bulawayo24, Nation Media Group, Trade Law Centre (TRALAC), CNBC, MSN.com, Flipboard et Medium), dans 43 pays (dont l'Allemagne, le Botswana, les Émirats arabes unis, les États-Unis d'Amérique, l'Éthiopie, la France, le Ghana, le Kenya, le Maroc, la Namibie, le Nigéria, l'Ouganda, la Pologne, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suisse, la Thaïlande et le Zimbabwe). Les articles portaient sur des questions prioritaires touchant le continent, et plus particulièrement sur les points suivants : les répercussions de la COVID-19 et la riposte à la pandémie ; la campagne « Faire taire les armes » ; l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, la jeunesse et les changements climatiques (voir la figure 9.V).

Figure 9.V

**Mesure des résultats : nombre annuel des articles d'*Afrique Renouveau* repris dans des médias et des plateformes en ligne dans le monde entier**



### Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

9.82 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. On a réorganisé les activités du sous-programme, en les recentrant sur la riposte de l'Afrique à la pandémie, et une coordination proactive a été instaurée avec des partenaires clés, à savoir le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, l'Union africaine, l'Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD et la CEA. Plus spécifiquement, des entretiens ont été menés avec des responsables de l'ONU et de l'Union africaine sur les questions suivantes : l'action engagée à l'échelle du continent pour intensifier le dépistage de la COVID-19 ; l'impact socioéconomique de la pandémie ; les initiatives prises par des institutions et des particuliers pour produire des masques et des désinfectants, sensibiliser l'opinion à la pandémie, lutter contre la désinformation et répondre aux craintes du public. Le projet d'appui à la campagne de l'Union africaine « Faire taire les armes d'ici 2020 » a également permis de promouvoir l'appel du Secrétaire général à observer un cessez-le-feu à l'échelle mondiale pour faciliter la lutte contre la COVID-19. Dans l'impossibilité de produire et de distribuer des exemplaires sur support papier du magazine *Afrique Renouveau*, l'on a considérablement augmenté la production de contenu numérique. Les nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

### Résultats escomptés pour 2022

9.83 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de

plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### **Résultat 1 : *Afrique Renouveau* passe au numérique<sup>5</sup>**

#### **Exécution du programme en 2020**

9.84 L'extension des canaux de diffusion numérique s'est accélérée en 2020, du fait de l'impossibilité d'imprimer et de distribuer des exemplaires sur support papier du magazine *Afrique Renouveau*. Davantage d'informations et de contenus multimédias ont été produits et la publication d'une lettre d'information électronique mensuelle permet d'orienter le trafic en ligne vers le site Web du magazine (<https://www.un.org/africarenewal/fr>). Certains articles en ligne sont également proposés en version audio, ce qui permet de diversifier les modes de communication avec le public, particulièrement en Afrique. Le Département de la communication globale a mené une campagne en ligne sur les plateformes d'*Afrique Renouveau* en vue de rendre hommage aux agents de santé qui sont en première ligne dans la lutte contre la COVID-19. Les 15 personnes présentées venaient de pays tels que l'Angola, le Botswana, le Cameroun, l'Égypte, la Gambie, le Kenya, la Namibie, le Nigéria, la Sierra Leone et le Soudan.

9.85 Le travail susmentionné a contribué à ce que 4,5 millions de personnes visitent le site Web d'*Afrique Renouveau*, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir 2 750 000 visiteurs.

9.86 Le travail susmentionné a également contribué à une augmentation de 66,8 % du nombre de pages vues sur le site Web, qui est passé de 1 506 373 en 2019 à 2 513 301 en 2020. Pour la mesure des résultats, il est fait état des pages vues plutôt que du nombre de visites du site, dans la mesure où il s'agit d'une mesure plus détaillée et plus précise de la manière dont les utilisateurs communiquent avec le site Web d'*Afrique Renouveau*.

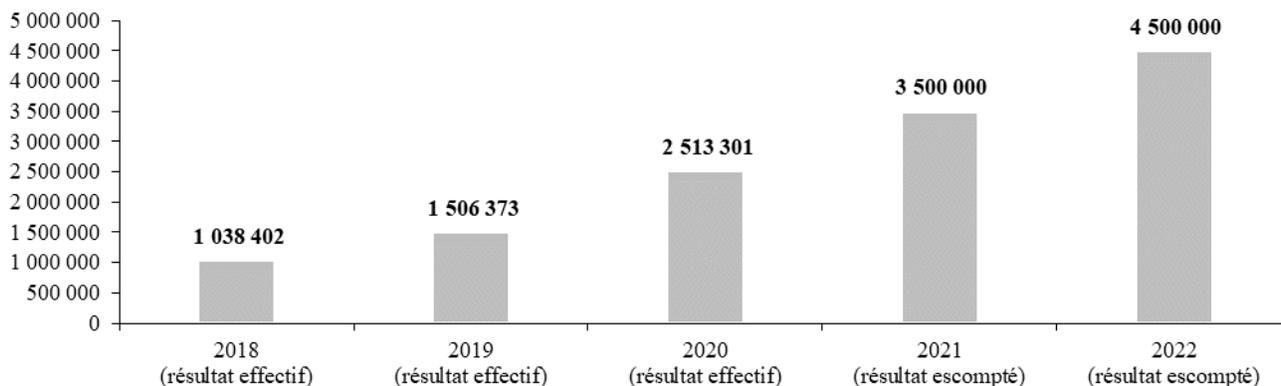
#### **Projet de plan-programme pour 2022**

9.87 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on s'attachera à affiner l'architecture de l'information du site Web, afin d'améliorer l'expérience utilisateur, et à élargir les options audio, notamment les podcasts, afin de tirer parti de la transformation numérique du continent tout en contribuant à réduire la fracture numérique. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats (voir la figure 9.VI).

---

<sup>5</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 11)].

Figure 9.VI

**Mesure de la performance : nombre annuel de pages vues sur le site Web d'*Afrique Renouveau*****Résultat 2 : mettre en lumière les défis et les priorités de l'Afrique dans un monde numérique et multilingue (nouveau résultat)<sup>6</sup>****Exécution du programme en 2020**

9.88 En 2020, dans le souci de remplir le mandat assigné au sous-programme, on s'est attaché à modifier les contenus en raison de la pandémie de COVID-19, ce qui s'est traduit par la publication en ligne d'un nombre accru d'articles d'*Afrique Renouveau* en anglais et en français et par la traduction de certains contenus dans deux langues supplémentaires – le kiswahili et le chinois. En 2020, le nombre d'articles en kiswahili a augmenté, passant à 33 contre 26 en 2019. Le nombre d'articles traduits en chinois est passé de 31 en 2019 à 24, en raison de la fermeture temporaire, liée à la pandémie, de l'université partenaire qui aidait à la traduction. Dans le même temps, des dispositions ont été prises pour mettre en place une nouvelle stratégie de médias sociaux destinée à accompagner la direction éditoriale du sous-programme.

9.89 Le travail susmentionné a contribué à l'enregistrement de 211 387 abonnés sur les deux comptes Facebook et Twitter d'*Afrique Renouveau*, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir 214 000, principalement en raison de la priorité accordée au passage rapide au numérique et à l'accélération de la production d'un nombre accru de contenus relatifs à la COVID-19, qui ont été proposés à des maisons de presse pour reproduction.

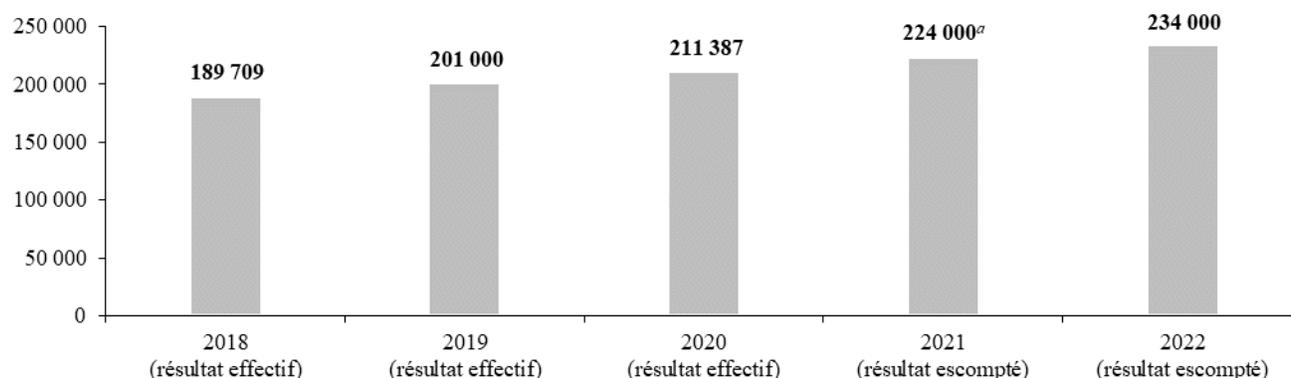
**Projet de plan-programme pour 2022**

9.90 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on renforcera la collaboration avec des influenceurs des médias sociaux, des institutions universitaires, des communautés créatives et d'autres parties prenantes qui amplifieront le contenu des médias sociaux d'*Afrique Renouveau*. On collaborera aussi plus étroitement avec l'Équipe des médias sociaux de l'ONU à l'élaboration d'une stratégie de médias sociaux adaptée à l'évolution de la situation. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats (voir la figure 9.VII).

<sup>6</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect. 11)].

Figure 9.VII

**Mesure des résultats : nombre d'abonnés aux comptes d'Afrique Renouveau sur les médias sociaux (total cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 3 : le rôle de la numérisation et de la Zone de libre-échange continentale africaine dans la mise en œuvre du projet visant à construire en mieux pour l'avenir**

9.91 La pandémie de COVID-19 a durement touché les économies africaines. Dans le même temps, alors que les chaînes de valeur mondiales subissaient des perturbations, les gouvernements et les populations du continent ont utilisé la technologie numérique pour innover. Ils ont créé des produits indispensables et fourni des services, des informations, une assistance sociale et des paiements, notamment dans le cadre des plans de relance. En 2020, dans son rapport intitulé « The Mobile Economy Sub-Saharan Africa 2020 » la GSM Association a déclaré que l'Afrique compterait probablement 600 millions d'abonnés individuels à la téléphonie mobile à l'horizon de 2025. Cette donnée, associée aux initiatives de numérisation des échanges commerciaux récemment lancées dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine, accélérera les plans de transformation structurelle et numérique du continent, en facilitant la communication, le commerce et l'accès aux services en ligne, y compris ceux fournis dans le cadre du relèvement après la pandémie de COVID-19, par exemple la prise d'un rendez-vous de vaccination en ligne.

9.92 En 2020, compte tenu des objectifs du sous-programme, qui consistent à aider le grand public à mieux comprendre les questions de développement de l'Afrique, qu'elles soient d'ordre économique, politique ou social, et à lui fournir des informations lui permettant de se mobiliser en leur faveur, on a donné la priorité à la couverture des innovations de la riposte à la COVID-19, ainsi qu'à la future Zone de libre-échange continentale africaine en tant que moteur de la reprise socioéconomique. Des reportages ont été publiés sur des exemples d'innovation en Afrique, notamment l'utilisation de la télésanté au Nigeria et les portraits d'un étudiant kenyan en génie biomédical, inventeur d'un ventilateur mécanique, et d'un technicien supérieur sierra-léonais, auteur d'une application d'aide à la recherche de contacts. Des articles ont également été consacrés à différentes campagnes locales en ligne portant sur la lutte contre la désinformation, comme la campagne #DontGoViral de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), qui a débuté en Ouganda, #DefyHate au Soudan du Sud, et l'initiative du collaborateur de la campagne « Vérifié » de l'ONU, le diffuseur panafricain

MultiChoice, qui consiste à faire appel à sa structure Talent Factory pour créer des contenus. Parallèlement, l'on a publié et mis en relief plusieurs entretiens avec le Secrétaire général de la Zone de libre-échange sur les innovations ou solutions numériques, qui doivent pouvoir dynamiser le commerce, le Directeur exécutif par intérim du Centre du commerce international, sur les innovations qui doivent permettre aux petites entreprises de survivre à l'impact de la COVID-19 et sur la manière dont un régime de propriété intellectuelle performant dans le contexte de la Zone de libre-échange contribuera à stimuler la croissance. Des articles ont également été consacrés à ces personnalités.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

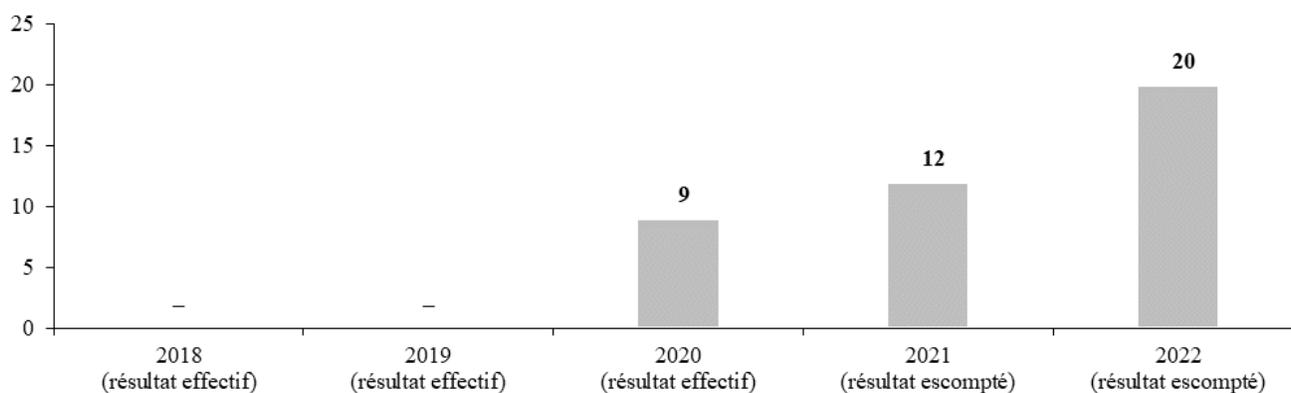
9.93 L'enseignement tiré est le suivant : la numérisation en Afrique, qui a aidé à prendre en charge les aspects sanitaires de la pandémie, sera aussi un moteur de la relance socioéconomique du continent. Compte tenu de cet enseignement, on pourra s'attacher davantage à mettre en relief les contenus axés sur des solutions tant institutionnelles qu'individuelles, concernant ces questions.

#### *Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

9.94 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'augmentation du nombre de profils individuels, de récits, de tribunes et d'articles publiés sur des personnes en Afrique, qui se consacrent à la recherche de solutions numériques intéressant la santé et aussi les échanges commerciaux dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine. En 2020, neuf cas ont ainsi été couverts dans les plateformes du sous-programme (voir la figure 9.VIII).

Figure 9.VIII

#### **Mesure des résultats : nombre annuel d'articles publiés par *Afrique Renouveau* sur le passage au numérique**



#### **Textes des organes délibérants définissant les mandats**

9.95 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### *Résolutions de l'Assemblée générale*

[54/232](#)

Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté

[54/234](#)

Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

57/7

Examen et évaluation finals du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

60/109 B

Questions relatives à l'information : politique et activités de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information

## Produits

9.96 On trouvera dans le tableau 9.8 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 9.8

### Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>12</b>	<b>18</b>	<b>6</b>	<b>24</b>
1. Revue <i>Afrique Renouveau</i>	6	–	6	–
2. Bulletin d'information électronique d' <i>Afrique Renouveau</i>	6	18	–	24
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : partenariats avec plus de 200 éditeurs et rédacteurs des principaux médias d'Afrique et d'ailleurs, des établissements d'enseignement, des organisations de la société civile et des communautés créatives, appelés à reprendre et à mettre en relief les contenus d' <i>Afrique Renouveau</i> aux fins d'une plus large diffusion ; activités de communication externe, concernant notamment le Cycle de conférences annuel sur l'Afrique, la Commission de la condition de la femme, le Forum de la jeunesse du Conseil économique et social et les manifestations de premier plan de l'Assemblée générale et de l'Union africaine ; contributions aux travaux de la Plateforme de collaboration régionale et de l'Équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique ; promotion des initiatives et campagnes internationales, régionales et locales qui favorisent ou infléchissent le développement économique et social de l'Afrique.				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : tables rondes avec les médias ; contenu adapté à certains médias intéressés par le développement de l'Afrique, à des fins de syndication ou de citation, ou désireux d'inclure dans leurs propres supports des informations pertinentes concernant l'appui apporté par le système des Nations Unies à l'Afrique ; initiatives et campagnes internationales, régionales et locales qui favorisent ou infléchissent le développement économique et social de l'Afrique ; documents d'information, y compris les avis aux médias.				
<b>Plateformes numériques et contenu multimédia</b> : produits numériques et contenu écrit et audio pour les plateformes numériques, y compris les sites Web, les comptes de médias sociaux, les bulletins d'information électroniques, les contenus audio et les applications pour téléphones mobiles.				

## **Programme 10**

### **Commerce et développement**

#### **Orientations générales**

##### **Mandats et considérations générales**

10.1 La CNUCED est chargée d'aider les pays en développement, comme indiqué au paragraphe 10 du Maafikiano de Nairobi, et les pays en transition, à s'intégrer avec profit dans l'économie mondiale afin de favoriser la croissance et le développement durables et inclusifs. Elle a pour vocation de promouvoir une économie mondiale inclusive en facilitant l'élaboration des politiques nationales et internationales, tout en tenant dûment compte des besoins et des intérêts des pays en développement. Comme indiqué dans le Maafikiano de Nairobi, le rôle important de la CNUCED en tant que principal organisme des Nations Unies chargé d'assurer le traitement intégré des questions de commerce et de développement, ainsi que des questions associées dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable, sera renforcé. Le mandat de la CNUCED découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans ses résolutions et décisions, y compris en ce qui concerne les sessions quadriennales de la Conférence, en particulier des priorités concernant les principales fonctions de la Conférence énoncées au paragraphe 3 de la section II de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée. Dans un contexte marqué par l'existence de problèmes complexes touchant le commerce et le développement, la CNUCED est appelée à allouer en priorité ses ressources à des activités qui aident les pays en développement à renforcer leurs capacités de production, à combler les fossés technologique et numérique, qui ne cessent de se creuser, à garantir une gestion macroéconomique saine et à conseiller les gouvernements en ce qui concerne le financement du développement, ce qui passe par la lutte contre les flux financiers illicites et la fourniture d'une assistance technique sur les questions concernant la dette. Elle continuera également d'aider les gouvernements à renforcer leurs capacités d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques de développement durable, dans le cadre de l'exécution du programme ordinaire de coopération technique et des projets financés au moyen du Compte de l'ONU pour le développement.

##### **Stratégie et facteurs externes pour 2022**

10.2 Pour atteindre ses objectifs, la CNUCED organise ses travaux autour de trois piliers interdépendants : a) elle mène des travaux de recherche et des analyses de grande qualité fondés sur des données factuelles qui orientent les politiques nationales, régionales et internationales, dans le but de faciliter l'instauration d'un développement inclusif, durable et axé sur le principe consistant à ne laisser personne de côté ; b) elle mène des activités de coopération technique fondée sur ces analyses auprès de tous les pays en développement, en accordant une attention particulière aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement, aux petites économies structurellement faibles et vulnérables, et aux pays en situation de conflit ou d'après-conflit ; c) elle réunit les États membres au sein de ses organes intergouvernementaux afin de dégager un consensus sur les politiques qui aident les pays en développement à tirer le meilleur parti des possibilités offertes par la mondialisation et l'intégration économique et à régler les problèmes d'ordre économique, social et environnemental qui touchent tous les domaines d'activité.

10.3 Au vu de l'accentuation de l'interdépendance de tous les pays, la CNUCED conservera sa perspective bien à elle et son engagement en faveur du développement dans le cadre de ces trois piliers, tout en restant à l'écoute de tous les États membres et en leur rendant des comptes. Elle s'occupe de questions interdépendantes qui sont essentielles pour tous les pays afin de parvenir à une croissance et à un développement durables et équitables ; elle doit pour ce faire veiller à exécuter l'ensemble de ses sous-programmes dans une perspective d'enrichissement mutuel et de coopération dans des domaines tels que la coopération Sud-Sud, l'investissement et l'économie numérique, en tenant dûment compte de l'incidence croissante de ces questions sur le commerce mondial et le développement.

10.4 La CNUCED continuera d'aider ses États membres à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui met en évidence l'interaction entre développement durable et commerce, finance, investissement et technologie. Elle est chargée de huit indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable au niveau mondial et contribue activement au suivi et à la réalisation d'un large éventail d'objectifs ; ses contributions concernent principalement les objectifs 8, 9, 10 et 17, mais elle contribue également de façon majeure aux objectifs 2, 5, 12, 15 et 16. Elle continuera également de contribuer aux travaux du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, en concourant au contrôle et au suivi des moyens de mise en œuvre du Programme 2030. Les activités que mène la CNUCED dans le cadre de ses sous-programmes correspondent également aux perspectives définies dans d'autres programmes, notamment la décision concertée concernant le texte qui sera issu de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, l'Agenda 2063 de l'Union africaine, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et les textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement, les textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, dont la Déclaration de principes et le Plan d'action, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et les textes issus de la vingt-cinquième session et des sessions antérieures de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

10.5 Parallèlement aux programmes mondiaux, la CNUCED s'attachera en particulier à assurer la mise en œuvre des mandats qui seront issus de la quinzième session de la Conférence, qui devrait se tenir à Bridgetown en 2021, et des mandats qui seront renforcés à cette occasion. Cette session offrira aux États membres une occasion importante de se réunir pour discuter des faits nouveaux et des tendances à long terme relevés dans le domaine du commerce et du développement, ainsi que de questions interdépendantes touchant à la finance, à la technologie, à l'investissement et au développement durable, et de faire le point des résultats obtenus et des difficultés rencontrées durant les cinq premières années de mise en œuvre des objectifs de développement durable.

10.6 La CNUCED renforcera son efficacité et sa transparence et s'attachera à mieux rendre des comptes ; elle continuera de s'efforcer de généraliser une culture de gestion axée sur les résultats, s'appuyant pour ce faire sur des activités de formation et des

directives, et renforcera ses capacités internes de collecte et de communication des données sur les résultats.

10.7 Pour 2022, il est tenu compte dans les produits et activités prévus par la CNUCED des problèmes connus et potentiels liés à la pandémie auxquels font face les États membres. Les produits et activités prévus consisteront à agir en faveur de la soutenabilité de la dette et à chercher des moyens novateurs d'aider les pays en développement à trouver des liquidités ; à mesurer et à combattre les flux financiers illicites pour accroître la marge de manœuvre budgétaire des pays en développement ; à adapter les politiques d'investissement, les mesures visant à faciliter les investissements et les accords internationaux d'investissement à la lumière de l'évolution des réseaux de production mondiaux provoquée par la pandémie ; à aider les entrepreneurs, notamment les femmes et les personnes en situation de vulnérabilité, ainsi que les groupes qui ont souffert des mesures de confinement et de la récession économique ; à soutenir les politiques commerciales, les politiques relatives au commerce et à l'environnement et les politiques de concurrence pour faire face à la pandémie ; à contribuer à rendre la facilitation du commerce, les transports maritimes, les autorités douanières et les réseaux de transport plus résilients face aux conséquences de la pandémie ; à aider les pays en développement à renforcer leurs moyens numériques de façon à réduire la fracture numérique qui a encore été exacerbée par la pandémie ; à soutenir le renforcement des capacités productives dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, dans les petites économies structurellement faibles et vulnérables et dans les pays en situation de conflit ou d'après-conflit qui ont été les plus durement touchés par la pandémie. On trouvera des exemples de produits et d'activités prévus dans la partie relative aux sous-programmes. Le concours apporté pour aider les États membres à faire face aux problèmes relatifs à la COVID-19 devrait contribuer à l'obtention des résultats escomptés pour 2022, comme décrit dans la partie relative aux sous-programmes.

10.8 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, la CNUCED continuera d'allier son savoir-faire à la présence et à la portée des entités partenaires dans les pays en vue de maximiser l'effet du concours apporté aux bénéficiaires. Elle s'associe activement à la réforme du système des Nations Unies pour le développement, évalue les projets du Fonds commun pour les objectifs de développement durable et soutient les cadres de financement nationaux intégrés. Elle fait partie d'une équipe spéciale sur le renforcement de la collaboration avec huit bureaux de coordonnatrices et coordonnateurs résidents, dont l'objectif est de définir avec clarté les points d'entrée d'une démarche et des mécanismes permettant à elle-même et à des institutions spécialisées et organismes non résidents d'agir de façon agile et efficace au niveau des pays. Elle a également plaidé en faveur d'une plus grande participation des organismes non résidents aux mécanismes d'intervention face à la COVID-19, de sorte qu'ils puissent transformer rapidement leur savoir-faire en solutions au niveau des pays. En outre, la CNUCED a conclu des accords de partenariat avec diverses organisations internationales et organisations non gouvernementales, des institutions du monde universitaire et des entités du secteur privé. Elle continuera de renforcer les mécanismes de partenariat avec le secteur privé en affinant ses lignes directrices en matière de diligence raisonnable, s'inspirant pour ce faire des enseignements tirés du Pacte mondial des Nations Unies.

10.9 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la CNUCED participe activement aux travaux du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et de ses organes subsidiaires. Comptant parmi les cinq principaux acteurs institutionnels du suivi du financement du développement, elle dirige le dialogue interinstitutions sur le suivi des moyens mis en œuvre pour

atteindre les objectifs dans le cadre du mécanisme de suivi des engagements pris dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, et sur l'exécution des obligations à cet égard, en accordant une attention particulière aux aspects touchant le commerce, la finance, l'investissement et la technologie. En outre, elle contribue aux travaux du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement et continue de diriger le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives en vue d'assurer l'unité des activités opérationnelles au niveau des pays, en collaboration avec 14 autres entités. La CNUCED fait également partie du comité directeur du fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour l'action socioéconomique face à la COVID-19 et contribue activement au réseau d'économistes des Nations Unies, à l'équipe spéciale des Nations Unies chargée de la riposte à la pandémie et à l'Équipe spéciale chargée de la question du financement numérique des objectifs de développement durable. Elle est l'un des organismes chefs de file de l'initiative du Groupe des Amis pour le financement des objectifs de développement durable et de l'Initiative pour le financement du développement à l'ère de la COVID-19 et après, dirigée par le Canada et la Jamaïque, et dirige le groupe chargé de la finance et de la technologie. Face à la pandémie, la CNUCED s'est associée à l'Organisation mondiale de la Santé dans le cadre d'un projet triennal, qui se poursuivra en 2022, pour répondre à l'appel urgent visant à stimuler la production locale de médicaments essentiels dans les pays en développement ; elle s'est également associée aux cinq commissions régionales de l'ONU dans le cadre d'un nouveau projet dont le but est d'aider les pays en développement à faire face aux problèmes concernant le commerce et les transports résultant de la pandémie et à faciliter la circulation des biens et des services, tout en endiguant la propagation du coronavirus.

10.10 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :

a) Des informations et données économiques et financières à jour et exactes continuent d'être disponibles au niveau des pays et des régions et la coopération avec les entités concernées par la production de statistiques se poursuit ;

b) On continue de disposer de ressources extrabudgétaires pour financer les programmes de coopération technique et les États membres réunissent les conditions et disposent des capacités nécessaires à l'adoption et à l'application de politiques et stratégies ;

c) Il existe une volonté politique de parvenir à un consensus lors des réunions intergouvernementales ;

d) Des décisions réaffirmant le programme de travail existant sont arrêtées à la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui se tiendra à Bridgetown en 2021, et la douzième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce donne lieu à des documents concertés ;

e) Des documents concertés sont adoptés à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui doit se tenir à Doha, en janvier 2022.

10.11 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022 et que ceux-ci cadreront avec les documents qui seront adoptés à la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats.

Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.

10.12 La CNUCED prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient et compte tenu de son mandat et de sa stratégie d'intégration systématique de ces questions. En 2022, elle continuera de renforcer les capacités des États membres de concevoir et d'appliquer des politiques commerciales qui permettent aux femmes de tirer parti des possibilités offertes par le commerce international. Dans le contexte de la pandémie, la CNUCED s'est employée à analyser les conséquences de la pandémie sur les femmes et sur les hommes et à plaider en faveur de politiques qui font une place aux questions de genre, y compris des politiques égalitaires de sauvetage des économies, et s'est tout particulièrement intéressée aux femmes travaillant dans des industries touristiques particulièrement menacées dans les petits États insulaires en développement, au sort des petites commerçantes transfrontalières du secteur informel lorsque les frontières se ferment, et aux solutions numériques qui permettent d'exploiter le potentiel du commerce transfrontalier informel. Elle poursuivra également ses travaux novateurs sur le commerce et les statistiques ventilées par sexe et sur la mesure des effets du commerce pour les femmes et pour les hommes. Se fondant sur le cadre qu'elle a élaboré, elle donnera des conseils pratiques aux États membres sur la compilation de statistiques permettant de dresser un tableau complet des effets du commerce sur les femmes.

10.13 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap et en étroite collaboration avec l'Office des Nations Unies à Genève, la CNUCED continuera d'agir en faveur de l'inclusion du handicap dans ses programmes, en veillant à la participation et à l'inclusion des personnes en situation de vulnérabilité, et dans ses activités opérationnelles. L'Office des Nations Unies à Genève gère l'accès des représentants et des participants des États membres aux réunions de la CNUCED organisées dans les locaux du siège, conformément aux directives et aux orientations du Secrétariat en matière de handicap, tandis que pour les réunions organisées ailleurs qu'à Genève, comme la conférence ministérielle quadriennale, la CNUCED veille, dans le cadre d'accords avec le pays hôte, à ce que tous les locaux et installations de conférence soient accessibles aux personnes handicapées.

## **Exécution du programme en 2020**

### **Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme**

10.14 En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour la CNUCED. Celle-ci a dû modifier l'approche et les modalités qui avaient été retenues pour certaines réunions et activités, privilégiant des modalités virtuelles et non plus en présentiel, et a reporté certaines réunions. En particulier, elle a reporté la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, y compris les réunions préparatoires et les publications connexes. Elle a également reporté à 2021 la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement, les sessions de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement et de la Commission du commerce et du développement, le Forum mondial de l'investissement et ses réunions connexes et la session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.

10.15 Pour dialoguer avec les États membres et des publics diversifiés, la CNUCED a adapté rapidement ses méthodes de travail et utilisé des plateformes en ligne. Malgré la pandémie, elle a été en mesure d'organiser 120 webinaires pour amener différentes parties prenantes à débattre, à mettre en commun leurs données d'expérience, à recenser les meilleures pratiques et à élaborer des normes mondiales concernant les

questions les plus urgentes. Compte tenu du changement d'approche et des aménagements qui ont dû être apportés, les réunions du Bureau du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED, de la Commission de la science et de la technique au service du développement et de nombreuses autres réunions thématiques d'experts, couvrant un large éventail de questions, comme la promotion de l'investissement, la politique de concurrence, la protection des consommateurs et le biocommerce, ont toutes été organisées virtuellement. La manifestation qui aurait dû être consacrée à l'économie des océans a été remplacée par un webinaire organisé avec des partenaires à l'occasion de la Journée mondiale de l'océan, tandis que la semaine virtuelle du commerce électronique 2020 a attiré plus de 2 000 participants originaires de 134 pays et issus de la société civile, des milieux universitaires et scientifiques et des secteurs technologiques. Le changement d'approche ainsi que le report et l'annulation de produits et d'activités prévus ont également eu des conséquences sur les résultats escomptés pour 2020, comme indiqué dans la partie relative à l'exécution des sous-programmes.

10.16 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a apporté des aménagements à certains produits et activités et on en a retenu de nouveaux, qui concourent aux objectifs des sous-programmes. Avec plus de 75 publications analytiques, commentaires et articles de presse sur la COVID-19, la CNUCED a contribué à l'analyse et à la compréhension des conséquences socioéconomiques de la pandémie et formulé des orientations concernant le relèvement sur des bases plus solides, notamment en ce qui concerne la nécessité d'alléger la dette, d'augmenter les liquidités mondiales et de mettre en place un plan sanitaire mondial pour les pays en développement. En outre, dans son rapport intitulé *Impact of the COVID-19 Pandemic on Trade and Development: Transitioning to a New Normal* (conséquences de la pandémie de COVID-19 sur le commerce et le développement : transition vers une nouvelle normalité), publié en novembre 2020, elle a défini ce qui, pour elle, faciliterait un relèvement sur de meilleures bases et proposé des orientations qui exigent de repenser et de faire évoluer la structure du commerce mondial et de la coopération ; même si le moment convient tout particulièrement, cette évolution aurait dû intervenir depuis longtemps. On trouvera des exemples d'activités nouvelles ou ayant été aménagées dans la partie relative aux sous-programmes. Les nouveaux produits et activités ont contribué aux résultats en 2020, comme décrit dans la partie relative à l'exécution des sous-programmes.

10.17 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins des États membres, la CNUCED tirera parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Des pratiques exemplaires et des enseignements ont été recensés dans les domaines de la recherche et de l'analyse, ainsi que dans celui de la coopération technique. La CNUCED suit de près les conséquences de la pandémie sur la production industrielle, le commerce, l'investissement étranger direct et la croissance économique et tient les États membres informés des conséquences économiques des différentes options politiques et des problèmes financiers auxquels font face les pays en développement en particulier. Dans le domaine de la coopération technique et du renforcement des capacités, elle s'est adaptée aux priorités des pays en ce qui concerne les mesures prises pour faire face à la COVID-19 et les plans de relèvement, et a réfléchi à des programmes qui vont dans le sens de l'atténuation et du relèvement et qui peuvent aider à trouver des solutions à des problèmes cruciaux pendant la pandémie. La CNUCED continuera de tirer parti des enseignements tirés de l'expérience et des meilleures pratiques dans les domaines de la recherche et de l'analyse, et de la coopération technique.

## Textes des organes délibérants définissant les mandats

10.18 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

### Résolutions de l'Assemblée générale

1995 (XIX)	Constitution de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en tant qu'organe de l'Assemblée générale	72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
63/204	Rapport sur les travaux de la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	73/241	Migration internationale et développement
63/303	Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement	73/243	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
66/288	L'avenir que nous voulons	73/245	Promotion du tourisme durable, y compris l'écotourisme, aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement
67/226	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	73/246	Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)
68/219	Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance	73/291	Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud
69/137	Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024	74/200	Mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement
69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)	74/202	Système financier international et développement
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030	74/207	Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement
70/133	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale	74/228	Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance
72/234	Participation des femmes au développement	74/239 75/203	Coopération Sud-Sud Commerce international et développement

### Rapports de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

TD/442, TD/442/Corr.1 et TD/442/Corr.2	Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur sa douzième session	TD/519/Add.2	Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur sa quatorzième session : le Maafikiano de Nairobi
TD/500/Add.1	Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur sa treizième session : le mandat de Doha		

## Produits

10.19 On trouvera dans le tableau 10.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 10.1  
Produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
1. Documents et documents de séance établis pour le Conseil du commerce et du développement	1	1	1	1
2. Rapports sur la suite donnée aux décisions et recommandations des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines relevant de la compétence de la CNUCED	1	1	1	1
3. Rapports sur les questions appelant des décisions du Conseil du commerce et du développement dans le cadre de la suite donnée aux décisions et recommandations de la quinzième session de la Conférence	1	1	1	1
4. Documents de séance ou de travail établis pour le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme	4	4	4	4
5. Évaluations externes des programmes et projets de la CNUCED : aperçu général. Rapport du Secrétaire général de la CNUCED	1	1	1	1
6. Synthèse des évaluations des cinq sous-programmes et informations actualisées sur l'application des recommandations	–	–	–	–
7. Rapport sur l'évaluation externe d'un sous-programme de la CNUCED	–	–	1	1
8. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement : rapport du Secrétaire général de la CNUCED	1	1	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>28</b>	<b>74</b>	<b>28</b>	<b>107</b>
9. Réunions du Conseil du commerce et du développement : sessions annuelles, sessions extraordinaires et réunions directives du Conseil et de ses organes subsidiaires	26	59	26	92
10. Réunions du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme	2	12	2	12
11. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	–	1	–	1
12. Séances de la Cinquième Commission	–	1	–	1
13. Séances du Comité du programme et de la coordination	–	1	–	1
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>9</b>	<b>24</b>	<b>9</b>	<b>24</b>
14. Débats d'experts ad hoc organisés aux fins de la création et du transfert de connaissances sur des sujets qui seront déterminés par le Secrétaire général de la CNUCED, en consultation avec les États membres	3	3	3	3
15. Symposium public avec des représentants de la société civile et des États membres organisé aux fins de la création et du transfert de connaissances en rapport avec le programme de travail de la CNUCED, sous réserve d'un examen plus approfondi et d'une décision du Conseil du commerce et du développement	1	2	1	2

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
16. Conférence Raúl Prebisch organisée pour promouvoir le transfert de connaissances sur des questions d'actualité en matière de commerce et de développement	1	1	1	1
17. Dialogues multipartites organisés à Genève aux fins de la mise en commun et du transfert de connaissances sur des questions d'actualité en matière de commerce international et de développement	1	1	1	1
18. Manifestations de haut niveau avec des conseillers spéciaux et des agents de promotion de la CNUCED organisées pour contribuer au transfert de connaissances	1	2	1	2
19. Réunion avec des représentants de gouvernements organisée aux fins de la mise en commun et du transfert de connaissances sur la coordination des stratégies nationales de développement axées sur le développement durable	1	1	1	1
20. Activités de mise en relation de la société civile et de la jeunesse aux fins de la mise en commun et du transfert des connaissances, prenant notamment la forme de dialogues en ligne	1	14	1	14
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>12</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>11</b>
21. Documents de fond sur des questions touchant le commerce et le développement aux fins de la création et du transfert de connaissances	1	–	1	–
22. Rapports sur les évaluations des projets menés au titre du Compte de l'ONU pour le développement et sur les évaluations externes prévues dans les accords relatifs aux contributions	10	4	8	8
23. Articles d'opinion du Secrétaire général	1	3	1	3

#### C. Activités de fond

**Bases de données et autres supports numériques** : rapport annuel de la CNUCED, base de données concernant la société civile et alertes électroniques relatives à la société civile, réseau des jeunes de la CNUCED, touchant un public de plus de 30 000 personnes au niveau institutionnel.

#### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : fiche « La CNUCED en bref » ; programmes de sensibilisation ; manifestations spéciales ; activités d'information de la société civile ; supports d'information au niveau régional ; dossiers de presse et prospectus de promotion des publications phares ; notes d'information et articles d'opinion ; supports d'information sur la CNUCED (brochures, affiches, dossiers) ; séances d'information spécialisées organisées dans les locaux de la CNUCED et, sur demande, ailleurs à l'intention d'élèves et de plus de 6 000 représentants, universitaires et jeunes.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : conférences de presse, notamment du Secrétaire général et de la Secrétaire générale adjointe ; communiqués de presse et notes d'information sur la CNUCED ; bulletins d'information en ligne.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : site Web de la CNUCED et présence sur les médias sociaux ; réunions et manifestations ; documents ; publications, notamment des notes d'orientation, blogs, comptes rendus, rapports et documents d'information destinés à la presse et au public, y compris des informations sur l'évaluation ; podcasts, attirant quelque deux millions de visiteurs par an et faisant l'objet de 5,4 millions de pages vues.

### Activités d'évaluation

10.20 Les évaluations qui ont été menées à bien en 2020 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2022 :

a) la contribution du commerce transfrontière informel à l'autonomisation des femmes, au développement économique et à l'intégration régionale en Afrique de l'Est et en Afrique australe (projet 1617J financé au moyen du Compte de l'ONU pour le développement) ;

b) la promotion du développement des exportations vertes dans la région de l'Asie et du Pacifique au moyen de normes d'application volontaire en matière de durabilité (projet 1617AI financé au moyen du Compte de l'ONU pour le développement) ;

c) les politiques commerciales et agricoles en faveur des petits exploitants agricoles et de la sécurité alimentaire (projet 1617I financé au moyen du Compte de l'ONU pour le développement) ;

d) le renforcement des statistiques sur le commerce international des services pour les pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (projet financé par l'Union).

10.21 Il a été tenu compte des conclusions des évaluations et auto-évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du plan-programme pour 2022. Par exemple, une évaluation a montré que de toute évidence les femmes actives dans le secteur du commerce transfrontière informel qui avaient participé aux programmes de la CNUCED au niveau micro avaient acquis de nouvelles connaissances et qu'elles utiliseraient leurs nouvelles compétences à des fins constructives, comme il ressort du résultat 1 du sous-programme 3. En particulier, la combinaison de compétences qui avaient été ciblées avait créé des gains se renforçant mutuellement, de sorte que les femmes avaient désormais le savoir-faire voulu pour faire des bénéfices et épargner, ce qui leur permettait de se diversifier, de se développer, d'investir dans des éléments à valeur ajoutée et de se rapprocher ainsi de l'économie formelle. Comme suite à une recommandation issue de l'évaluation d'une intervention concernant la promotion des investissements, la participation active des entités du secteur privé et des organismes d'investissement à l'étranger est maintenant sollicitée dans le contexte d'une intervention de suivi, dont il pourra être rendu compte dans le cadre du sous-programme 2. Enfin, une recommandation qui a été faite à maintes reprises à l'issue de plusieurs évaluations et consistant à prendre davantage en considération les questions de genre dans les travaux de la CNUCED a permis de mettre l'accent sur les objectifs d'égalité dans le cadre de résultats du programme relatif au commerce électronique et à l'économie numérique, qu'il s'agisse des activités menées par les entrepreneuses et du nombre de communautés qui ont été établies pour encourager les femmes à prendre pied dans l'économie numérique ; l'un des résultats escomptés du sous-programme 4 porte sur la question.

10.22 Il est prévu de procéder aux évaluations ci-après en 2022 :

a) évaluation du sous-programme 1 : mondialisation, interdépendance et développement ;

b) évaluation du sous-programme 2 : investissements et entreprises (sera présentée en 2023) ;

c) huit évaluations de projets ayant été menés à terme.

## **Programme de travail**

### **Sous-programme 1**

#### **Mondialisation, interdépendance et développement**

##### **Objectif**

10.23 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir un développement durable et inclusif, une croissance soutenue, le plein emploi et un travail décent pour toutes et pour tous moyennant la mise en œuvre de politiques et

de stratégies économiques fondées sur des données aux niveaux national, régional et international, et de progresser sur la voie d'une solution durable au problème de la dette des pays en développement ainsi que de l'élimination de la pauvreté dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés, notamment grâce à la coopération Nord-Sud, laquelle peut être complétée, mais non remplacée par la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

## Stratégie

10.24 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on continuera de recenser les besoins et les mesures découlant de l'interdépendance du commerce, de la finance, de l'investissement, de la technologie et des politiques macroéconomiques, compte tenu de l'incidence de ces éléments sur le développement, et on organisera des activités autour des trois piliers que sont la recherche et l'analyse, la recherche d'un consensus et la coopération technique. Il est également prévu d'encadrer l'action que mènent les pays en développement pour établir des stratégies de développement et des options et recommandations politiques pratiques à tous les niveaux, qui aideront les États membres à trouver des solutions aux problèmes que posent la mondialisation et la réalisation des objectifs de développement durable. On continuera de fournir des statistiques de haute qualité et actualisées et de proposer une assistance technique et des programmes de renforcement des capacités, qui aideront les pays en développement à développer leurs systèmes statistiques nationaux. On continuera de favoriser une coopération plus étroite à tous les niveaux en ce qui concerne les interactions entre des stratégies de financement du développement efficaces, la soutenabilité de la dette et une gestion rigoureuse de la dette, notamment en fournissant des contributions majeures sur la dette et sur sa soutenabilité et sur le traitement des questions systémiques en vue de l'établissement du rapport du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement. On mettra également l'accent sur les obstacles à la soutenabilité de la dette à court et à long terme des pays en développement et sur la mobilisation de ressources financières durables aux niveaux national et international aux fins du développement, ce qui aidera les États membres à progresser en ce qui concerne les objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 16 et 17 et facilitera les progrès sur les questions de la dette et du financement du développement. En outre, on proposera aux pays en développement une assistance technique, des formations et un accompagnement. On continuera de faire des recherches et des analyses sur les tendances et les perspectives d'une coopération et d'une intégration plus étroites entre les pays en développement. On fournira également une assistance technique, on diffusera les meilleures pratiques et on proposera des formations et un accompagnement aux pays en développement.

10.25 Pour exécuter les mandats confiés par l'Assemblée générale dans ses résolutions 74/10, sur le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, et 74/117, sur l'assistance au peuple palestinien, on continuera de fournir des services de conseil et de procéder à des recherches et à des analyses pour aider le peuple palestinien, conformément à l'alinéa dd) du paragraphe 55 du Maafikiano de Nairobi.

10.26 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en poursuivant les travaux dans chacun des trois piliers ; on réfléchira à la façon dont l'architecture financière internationale peut œuvrer au développement, notamment pour ce qui est des questions relatives à la dette, et on analysera les moyens par lesquels la coopération Sud-Sud peut promouvoir un relèvement sur des bases plus solides et renforcer la résilience des pays en développement.

10.27 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Il facilitera la compréhension de la cohérence entre les règles, pratiques et mécanismes économiques internationaux et les politiques et stratégies de développement nationales ;
- b) Les liens entre les politiques relatives à l'économie et au développement et la prise de décisions seront resserrés, et la compilation et la diffusion des statistiques officielles des États membres seront améliorées ;
- c) Les capacités nationales de gestion de la dette seront renforcées ;
- d) Les pays en développement auront une meilleure compréhension de l'environnement économique mondial et seront mieux outillés pour faire des choix stratégiques qui favorisent un développement inclusif et durable.

10.28 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat une meilleure compréhension, au niveau international, des besoins des pays en développement, notamment en ce qui concerne la dette ; ces pays bénéficieront de moyens d'intervention qui les aideront à faire face aux conséquences socioéconomiques de la pandémie, à parvenir à une croissance qui facilitera la réalisation des objectifs de développement durable et à resserrer la coopération Sud-Sud.

## Exécution du programme en 2020

10.29 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Amélioration de la capacité des pays en développement de faire face à la pandémie de COVID-19, de stimuler le relèvement et de renforcer la résilience grâce à une plus grande marge de manœuvre décisionnelle dans le système multilatéral**

10.30 L'économie mondiale a connu une profonde récession en 2020, au beau milieu d'une pandémie qui ne connaissait pas de limites. Pour sortir de cette récession, il faut un plan de relèvement mondial, qui donne aux pays les plus vulnérables une assise plus solide. Si l'on ne change pas de cap, les 10 prochaines années seront une décennie perdue pour la croissance, le développement, l'emploi, l'environnement et la justice économique et sociale. Dans le cadre du sous-programme, on a analysé en profondeur les problèmes de développement causés par la pandémie et l'on s'est tout particulièrement intéressé à la vulnérabilité des pays en développement face à la pandémie et au choc économique, aux mesures de riposte qu'il fallait prendre sans tarder, notamment au niveau multilatéral, et aux moyens d'intervention à mettre en place pour que le relèvement se fasse sur des bases plus solides. Dans la publication intitulée *Rapport sur le commerce et le développement 2020 : De la pandémie à la prospérité pour tous – Comment éviter une autre décennie perdue*, on s'est intéressé aux erreurs politiques à éviter pour que les pays en développement puissent regagner le terrain perdu comme suite à la pandémie et l'on a souligné que la conjonction de la précarité des conditions de travail, du surendettement et du manque de marge d'action budgétaire et stratégique limitait les possibilités de réaction à toute forme de choc. On trouve dans le rapport un ensemble de mesures multilatérales visant à transformer la récession mondiale en une reprise mondiale, notamment un plan de redressement sanitaire financé par une augmentation des fonds reçus au titre de l'aide publique au développement, qui constituerait un cadre spécifiquement conçu pour construire la résilience. L'analyse a été complétée par une note d'orientation intitulée « Topsy-turvy world: net transfer of resources from poor to rich countries » (un monde à

l'envers : transfert net de ressources des pays pauvres vers les pays riches), qui porte sur les vulnérabilités financières des pays en développement et les obstacles auxquels ils se heurtent lorsqu'ils tentent de mobiliser les ressources financières nationales dont ils ont besoin pour lutter avec l'ampleur voulue contre la pandémie, et sur les principaux éléments qui sous-tendent le transfert net de ressources financières vers les pays développés, y compris sous forme de flux financiers illicites en provenance des pays en développement.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

10.31 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent les progrès accomplis en ce qui concerne les questions liées au financement du développement dans les instances internationales, par exemple le lancement de l'Initiative pour le financement du développement à l'ère de la COVID-19 et après, sous la direction du Canada et de la Jamaïque, et du Schéma directeur des Nations Unies en matière de recherche pour le redressement post-pandémique (voir le tableau 10.2).

Tableau 10.2

**Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
–	Sensibilisation accrue des États membres à la persistance des déséquilibres économiques mondiaux, grâce à l'analyse qui est faite dans le Rapport sur le commerce et le développement 2019 et à l'analyse qui a été faite dans le cadre du sous-programme et dont la conclusion a été que la communauté internationale doit se mobiliser davantage pour aider les pays en développement à atteindre les objectifs de développement durable	Promotion des questions de financement du développement dans les forums internationaux grâce au lancement de l'Initiative pour le financement du développement à l'ère de la COVID-19 et après, sous la direction du Canada et de la Jamaïque, et du Schéma directeur des Nations Unies en matière de recherche pour le redressement post-pandémique, schéma dans lequel les travaux menés dans le cadre du sous-programme sont liés au pilier 4 (Politiques macroéconomiques et collaboration multilatérale) et à la priorité de recherche « Quelles leçons tirées de crises économiques passées peuvent orienter la conception de stratégies de relance nationales, régionales et mondiales ? »

**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

10.32 En raison de la pandémie, en 2020, on a annulé les activités de formation qui étaient organisées chaque année à Wuhan (Chine) à l'intention des responsables politiques des pays en développement. En outre, les restrictions concernant les voyages ont eu une incidence sur la participation aux réunions du Club de Paris. Les mesures de distanciation physique ont entraîné une baisse marquée des échanges avec les représentants des États membres aussi bien à Genève qu'à New York (cette dernière ville étant particulièrement touchée par les restrictions concernant les

voyages), comme la participation au forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement à New York. Parallèlement, on a modifié l'approche qui avait été retenue pour le sous-programme et remplacé les réunions en présentiel par des réunions virtuelles, comme la réunion en ligne de lancement de la stratégie d'industrialisation de Maurice, organisée conjointement avec les autorités de ce pays. Par ailleurs, la session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement qui devait se tenir au dernier trimestre de 2020 a été reportée à janvier 2021. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 1.

10.33 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités et apporté des changements à certaines activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme ; il s'agit de débats sur les politiques et sur des questions techniques organisés à l'intention des décideurs et de groupes de réflexion sur des thèmes ayant trait aux conséquences économiques de la COVID-19 et de changements apportés aux thèmes faisant l'objet d'analyses et de recherches de façon à traiter les conséquences de la pandémie pour les pays en développement et les solutions à adopter pour les aider à y faire face. Ainsi, on a consacré le *Rapport sur le commerce et le développement 2020*, établi dans le cadre du sous-programme, aux conséquences de la pandémie et engagé la communauté internationale à frayer collectivement une nouvelle voie menant de la reprise à un monde plus résilient, plus égalitaire et écologiquement plus durable, conformément aux ambitions du Programme de développement durable à l'horizon 2030. En outre, en ce qui concerne la dette et le financement, la CNUCED a mis l'accent sur l'aggravation de la crise de la dette dans les pays en développement, souligné que la dette de certains pays pourrait devenir insoutenable, plaidé pour que les personnes vulnérables aient accès à des services financiers pendant la pandémie, pour que la dette soit allégée et que l'on injecte plus de liquidités dans l'économie mondiale et pour qu'un plan sanitaire mondial soit mis en place pour les pays en développement ; elle a joué un rôle de leadership intellectuel en ce qui concerne les manifestations de haut niveau de l'Initiative pour le financement du développement à l'ère de la COVID-19 et après organisées en 2020 par le système des Nations Unies, sous la direction du Canada et de la Jamaïque. L'édition 2020 de la publication annuelle *SDG Pulse*, disponible en ligne, plus particulièrement la partie « In focus » a porté sur la COVID-19 d'un point de vue statistique : on s'est intéressé aux problèmes de mesure tenant à la pandémie elle-même, aux dispositions prises par les pouvoirs publics et aux conséquences de la crise sanitaire sur l'emploi des femmes et des hommes. Les nouveaux produits et les produits aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

## Résultats escomptés pour 2022

10.34 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

## **Résultat 1 : une méthode pour mesurer les flux financiers illicites : améliorer les perspectives de développement durable<sup>1</sup>**

### **Exécution du programme en 2020**

10.35 Dans le cadre du sous-programme, on a publié un cadre conceptuel pour la mesure statistique des flux financiers illicites en octobre 2020, en partenariat avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Le cadre a été présenté dans de nombreux forums en ligne, notamment à l'occasion de la Conférence panafricaine sur les flux financiers illicites et la fiscalité en novembre, de la dixième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée en octobre et d'un Stats Café Asie-Pacifique sur les flux financiers illicites organisé par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique en octobre. On a également poursuivi les travaux au sein de l'équipe spéciale sur la mesure statistique des flux financiers illicites, qui regroupe le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'ONUDC, ainsi que plusieurs États membres. En outre, on a sélectionné à titre provisoire six méthodes qui seront mises à l'essai dans des pays d'Afrique en 2021, en partenariat étroit avec la Commission économique pour l'Afrique. Ces méthodes ont été présentées à l'équipe spéciale en décembre 2020.

10.36 Le travail effectué a aidé les pays à estimer les flux financiers illicites de façon plus réaliste, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir l'application de la nouvelle méthode aux statistiques de la balance des paiements de neuf pays d'Afrique participants. En raison des restrictions en matière de voyage liées à la pandémie, il n'a pas été possible de se rendre dans ces pays et d'avoir des échanges avec les autorités nationales sur place. Compte tenu du caractère sensible du sujet et de la diversité des autorités nationales appelées à participer à cette activité – instituts nationaux de statistiques, autorités douanières, autorités fiscales et ministères du commerce –, il a été décidé que l'on ne pouvait pas remplacer les réunions en présentiel par des réunions virtuelles.

### **Projet de plan-programme pour 2022**

10.37 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution récente de la situation, on adaptera les activités qui seront menées ; à l'issue des essais de l'équipe spéciale en 2021, on mettra la dernière main aux six méthodes et on les publiera en 2022. Les méthodes seront ensuite mises à l'essai dans neuf pays d'Afrique. On examine actuellement des plans d'atténuation des conséquences de la COVID-19 pour déterminer s'il est possible de mener des activités de renforcement des capacités en ligne. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats mise à jour (voir le tableau 10.3).

<sup>1</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [[A/74/6 \(Sect. 12\)](#)].

Tableau 10.3  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Absence de méthode et de données fiables concernant les flux financiers illicites pour ce qui est des statistiques de la balance des paiements	Existence d'une méthode permettant de mesurer les flux financiers illicites dans les statistiques de la balance des paiements	Renforcement des capacités des pays d'estimer les flux financiers illicites plus exactement	Neuf pays participants commencent à appliquer la nouvelle méthode aux statistiques de la balance des paiements	Les États Membres disposent de six méthodes concernant la mesure des flux financiers illicites

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : amélioration de la politique industrielle et promotion des chaînes de valeur régionales en Afrique australe<sup>2</sup>

### Exécution du programme en 2020

10.38 Dans le cadre du sous-programme, on a mené plusieurs activités qui ont aidé à progresser en ce qui concerne le renforcement de l'intégration régionale et la coordination de la politique industrielle dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). On a notamment organisé une série d'ateliers visant à renforcer les capacités en matière de politique industrielle et à faciliter la concertation sur l'action à mener. Une attention particulière a été accordée aux secteurs clés précédemment recensés, en collaboration avec les gouvernements des pays d'Afrique australe : l'industrie agroalimentaire, l'équipement minier et la fourniture d'énergie. Une évaluation préliminaire montre que les activités menées conjointement et ayant conduit au recensement des possibilités d'action et à la préparation des ateliers ont facilité le renforcement de l'intégration et de la coordination régionales, ainsi que le confirme l'adoption d'un document final dans lequel les pays participant à l'initiative soutiennent les possibilités d'action qui ont été recensées. Parmi les initiatives et politiques régionales concrètes qui ont été adoptées figurent une plateforme commerciale régionale pour les échanges de produits agricoles, qui vise à améliorer l'accès aux marchés et la gestion des risques agricoles, et l'harmonisation des normes techniques de façon à garantir la compatibilité des équipements et appareils électriques. On a mené une série d'activités de suivi visant à améliorer le cadre stratégique de la politique industrielle de Maurice, à la demande de ce pays, Maurice ayant lancé son nouveau plan stratégique et sa nouvelle politique industrielle en 2020, et à faciliter le développement de chaînes de valeur, en particulier dans les secteurs de l'agroalimentaire et de l'énergie, au Mozambique et en République-Unie de Tanzanie. Ces activités seront complétées par une analyse des principaux problèmes structurels auxquels les pays de la région font face du fait de la pandémie et par une analyse des mesures les plus efficaces.

10.39 Le travail effectué a aidé à trouver au moins trois secteurs (agroalimentaire, équipement minier et fourniture d'énergie) dans lesquels des chaînes de valeur régionales pouvaient être établies et les acteurs mis en rapport et présentés à plusieurs

<sup>2</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

pays de la SADC et à des entreprises du secteur privé, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir trouver des secteurs dans lesquels des chaînes de valeur régionales pouvaient être établies et les acteurs mis en rapport.

### Projet de plan-programme pour 2022

10.40 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Comme les activités prévues pour ce résultat ont été mises en œuvre dans le cadre d'un projet qui s'est achevé en décembre 2020, il ne sera pas possible de conserver une mesure des résultats analogue en 2022. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on adaptera les activités, sous réserve que des ressources soient disponibles, de façon à mener des travaux de recherche et des activités de renforcement des capacités qui aideront les pays à améliorer leurs politiques industrielles et la mise en œuvre de celles-ci, en particulier dans les régions autres que celle de la SADC. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats mise à jour (voir le tableau 10.4).

Tableau 10.4  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
La CNUCED est invitée à soutenir la stratégie d'industrialisation de la SADC et à élaborer des propositions visant à rendre opérationnelle une politique industrielle régionale commune incluant des chaînes de valeur régionales	Des propositions relatives à l'établissement d'une politique industrielle régionale sont élaborées par plusieurs pays de la SADC	Au moins trois secteurs (agroalimentaire, équipement minier et fourniture d'énergie) dans lesquels des chaînes de valeur régionales peuvent être mises en place sont recensés et les acteurs concernés sont mis en relation et présentés à plusieurs pays de la SADC et à des entreprises du secteur privé	Le secteur privé participe plus activement aux débats concernant la politique économique et les activités transfrontalières des entreprises de la région sont en expansion	Les pays en développement sont mieux outillés pour établir et mettre en œuvre des stratégies d'industrialisation

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : progrès concernant les analyses et les propositions concernant les mesures à prendre pour suivre l'évolution de la dette des pays en développement

#### Projet de plan-programme pour 2022

10.41 Étant donné que l'activité économique était en chute libre pendant la majeure partie de 2020 et que la reprise progressera probablement lentement en 2021, de nombreux pays en développement auront beaucoup de mal à assurer le service de la dette. On a analysé ces questions dans plusieurs publications, notamment dans l'édition 2020 du *Rapport sur le commerce et le développement* et dans le rapport de

la CNUCED intitulé « Impact of the COVID-19 Pandemic on Trade and Development : Transitioning to a New Normal », ainsi que dans le rapport établi par le secrétariat de la CNUCED sur la viabilité de la dette extérieure et le développement (A/75/281). On a également publié un supplément spécial à l'édition 2019 du *Rapport sur le commerce et le développement*, intitulé « From the great lockdown to the great meltdown: developing country debt in the time of COVID-19 », dans lequel sont décrites les conséquences de la pandémie, à savoir un choc de l'offre aux répercussions profondes résultant de l'immobilisation prolongée de vastes pans de l'activité économique dans le monde entier qui a contraint les gouvernements des pays développés et des pays en développement à emprunter pour financer des programmes économiques et sociaux et venir ainsi en aide à la population et, pour les pays en développement, un choc encore plus grave, qui les a mis dans une situation encore plus difficile que celle qu'ils connaissaient depuis quelques années en ce qui concerne leur dette extérieure. Dans le cadre de ce supplément, un appel a été lancé en faveur d'une action coordonnée des pays endettés pour qu'ils orientent les futurs programmes de travail et il a été souligné qu'il fallait parvenir de toute urgence à des accords sur l'allègement et la restructuration de la dette des pays en développement. En outre, le travail effectué dans le cadre du sous-programme a aidé les représentants des pays en développement à mieux faire connaître les mesures qu'ils proposaient ; en particulier, le Premier Ministre du Pakistan a proposé une initiative mondiale sur l'allègement de la dette et indiqué dans une communication adressée au secrétariat de la CNUCED que l'initiative s'inspirait, entre autres, de l'analyse sur la dette qui avait été faite dans le cadre du sous-programme et qui avait été présentée dans l'édition 2020 du *Rapport sur le commerce et le développement* et dans le supplément spécial à l'édition 2019.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

10.42 Les enseignements tirés sont les suivants : dans des situations extraordinaires, comme celle créée par la pandémie, la communauté internationale souhaite plus que jamais être tenue au courant dans les meilleurs délais des conséquences économiques des différentes solutions et recevoir des analyses diversifiées des problèmes macroéconomiques et financiers auxquels font face les pays en développement en particulier. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on publiera des mises à jour concernant les recherches, semblables au supplément du *Rapport sur le commerce et le développement*, paru en avril 2020, lorsque cela est justifié par des chocs majeurs touchant l'environnement macroéconomique mondial. En 2020, les réactions des États membres et de la société civile sur la pertinence de ces types d'activités ont été extrêmement positives et il a démontré que l'on pouvait rapidement actualiser les recherches pour tenir compte des réalités économiques nouvelles ou se faisant jour.

#### *Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

10.43 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'atténuation des risques et de la gravité des problèmes concernant la dette des pays en développement, qui sera rendue possible par des mesures multilatérales d'allègement de la dette et un cadre de rééchelonnement de la dette plus équitable, et le fait qu'au moins 30 pays continueront de renforcer leurs capacités de gestion de la dette (voir le tableau 10.5).

Tableau 10.5  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
–	Les pays en développement reçoivent une analyse des problèmes liés à la soutenabilité de la dette et ont accès à une plateforme leur permettant de débattre des questions relatives à l'amélioration du mécanisme de restructuration de la dette mondiale	Les propositions et les initiatives des représentants des pays en développement, notamment une initiative mondiale sur l'allègement de la dette, proposée par le Premier Ministre du Pakistan et fondée sur les travaux menés dans le cadre du sous-programme et présentés dans le <i>Rapport sur le commerce et le développement 2020</i> , font progresser la réflexion concernant la dette et les mesures à prendre	La réflexion sur les questions relatives à la dette progresse grâce à l'organisation d'une conférence sur la dette internationale au cours de laquelle des représentants d'au moins 40 pays et d'organismes internationaux débattent de nouvelles mesures d'allègement	Une atténuation des risques et de la gravité des problèmes concernant la dette des pays en développement est rendue possible par des mesures multilatérales d'allègement et un cadre de rééchelonnement de la dette plus équitable et par le fait qu'au moins 30 pays continuent de renforcer leurs capacités de gestion de la dette

### Textes des organes délibérants définissant les mandats

10.44 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

66/188	Lutter contre la volatilité excessive des cours sur les marchés des produits alimentaires et les marchés financiers et marchés des produits de base connexes	75/126 75/205	Assistance au peuple palestinien Soutenabilité de la dette extérieure et développement
72/227	Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance	75/206	Promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable
74/205	Amélioration de l'accès aux services financiers pour le développement durable		
75/20	Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	75/225	Vers un nouvel ordre économique international

## Produits

10.45 On trouvera dans le tableau 10.6 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 10.6

### Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>11</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>8</b>
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale sur les thèmes suivants : soutenabilité de la dette extérieure et développement, assistance au peuple palestinien, coût économique de l'occupation pour le peuple palestinien, et situation des Palestiniennes et aide à leur apporter	5	4	5	4
2. Rapport et documents de travail de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	1	–	–	–
3. Rapports destinés au Conseil du commerce et du développement, notamment sur les questions liées au financement du développement et sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien, et aperçu général du <i>Rapport sur le commerce et le développement</i>	3	2	3	2
4. Rapports destinés à la Commission du commerce et du développement et à la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement	1	1	1	1
5. Rapports destinés au Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement	1	1	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>43</b>	<b>13</b>	<b>24</b>	<b>18</b>
6. Séances de l'Assemblée générale (Deuxième Commission) et du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires	4	4	4	4
7. Séances de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, réunions préparatoires comprises	25	1	–	–
8. Sessions annuelles et réunions directives du Conseil du commerce et du développement	3	3	3	3
9. Réunions du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme	2	2	2	2
10. Réunions de la Commission du commerce et du développement et réunions d'experts pluriannuelles connexes	3	3	3	3
11. Réunions du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement	6	–	6	6
12. Conférence sur la gestion de la dette	–	–	6	–
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>17</b>

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
13. Projet de renforcement des capacités publiques, privées ou internationales concernant l'assistance au peuple palestinien	1	1	1	1
14. Projet concernant le développement du commerce des services dans les pays membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine	1	1	1	-
15. Projet concernant les politiques de développement aux fins de la croissance économique durable en Afrique australe	1	1	1	-
16. Projets concernant l'installation, la mise à jour et la maintenance du Système de gestion et d'analyse de la dette	15	15	15	15
17. Projet concernant la mesure des flux illicites de capitaux en Afrique subsaharienne (conjointement avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et la Commission économique pour l'Afrique)	1	1	1	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)</b>	<b>126</b>	<b>136</b>	<b>126</b>	<b>145</b>
18. Séminaires et ateliers destinés aux responsables de l'élaboration des politiques, portant sur la formulation de stratégies de développement et de recommandations, les prêts et emprunts souverains, la mondialisation, le commerce et le développement	30	30	30	28
19. Débats ad hoc d'experts sur les thèmes suivants : croissance inclusive et objectifs de développement durable, interdépendance entre le commerce, la finance, l'investissement, la technologie et les politiques macroéconomiques	6	6	6	7
20. Formations au Système de gestion et d'analyse de la dette à l'intention des administrateurs et des auditeurs chargés de la dette de certains pays, sur les thèmes suivants : enregistrement des données relatives à la dette, communication de l'information, statistiques relatives à la dette, analyse et audit de la dette	90	100	90	110
<b>Publications (nombre de publications)</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
21. <i>Rapport sur le commerce et le développement</i>	1	1	1	1
22. <i>Manuel de statistiques de la CNUCED</i>	1	1	1	1
23. <i>SDG Pulse</i>	1	1	1	1
24. <i>Development and Globalization: Facts and Figures</i>	1	-	-	-
25. Études portant sur la dette extérieure, les crises financières dans les pays en développement, l'architecture financière internationale, le développement économique palestinien, la coopération Sud-Sud et l'intégration régionale	7	6	7	7
<b>Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)</b>	<b>12</b>	<b>18</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
26. Documents d'orientation et documents statistiques sur la macroéconomie, le développement, le financement et la dette, la transformation structurelle et la coopération Sud-Sud	6	6	6	5
27. Profils statistiques économiques et maritimes de pays	2	2	2	2
28. Système de gestion et d'analyse de la dette : documentation et logiciel	3	5	3	3
29. Supports de formation sur la gestion de la dette	1	4	1	2
30. Document sur les flux financiers illicites établi et soumis à la Deuxième Commission à la demande des États membres	-	1	-	-

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : services de conseil aux décideurs, notamment sur la mobilisation des ressources nationales, la transformation structurelle, la politique de croissance (Groupe des Vingt), la

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
-----------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------

renégociation de la dette dans le cadre du Club de Paris, l'instabilité financière, la soutenabilité de la dette et les capacités statistiques dans le domaine du commerce et du développement.

**Bases de données et autres supports numériques** : base de données financières de la CNUCED ; base de données des macromodèles économiques mondiaux ; centre de données statistiques de la CNUCED (environ 250 000 utilisateurs, 500 000 sessions et 8 millions de pages vues par an) ; indicateurs relatifs aux tensions financières et à la soutenabilité de la dette.

#### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : conférences et exposés sur la dette extérieure, le financement du développement et les questions de politique générale concernant la macroéconomie et le développement ; brochures et bulletins d'information électroniques concernant le Système de gestion et d'analyse de la dette et l'Institut virtuel.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : communiqués de presse, conférences de presse et entretiens, concernant notamment la dette des pays en développement et le financement extérieur, la coopération Sud-Sud et l'intégration régionale et l'assistance au peuple palestinien.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : Système de gestion et d'analyse de la dette, Institut virtuel et UNCTADstat.

## Sous-programme 2 Investissement et entreprises

### Objectif

10.46 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir une croissance inclusive et le développement durable grâce à l'investissement et au développement des entreprises, afin d'accroître la capacité productive, de diversifier l'économie et de créer des emplois.

### Stratégie

10.47 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme continuera d'aider les États membres en menant des travaux de recherche et d'analyse et en proposant une assistance technique aux fins de la conception et de l'application de politiques dynamiques aux niveaux national et international, ainsi qu'en veillant à accroître l'investissement et l'entrepreneuriat au service du développement durable. Cela aidera les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier des objectifs 1, 8, 10 et 17, mais aussi de tous les autres objectifs, grâce à l'accroissement du montant des fonds publics et privés mobilisés en faveur des secteurs liés aux objectifs. On s'emploiera également à suivre, à évaluer et à analyser les tendances et les perspectives régionales et mondiales de l'investissement international et à établir la publication annuelle *World Investment Report* (Rapport sur l'investissement dans le monde) et d'autres publications analytiques qui portent sur l'investissement international en faveur du développement. En outre, on examinera des politiques nationales d'investissement et facilitera la concertation sur le régime des accords internationaux d'investissement. On soutiendra et concevra de nouveaux accords internationaux d'investissement qui soient mieux adaptés aux objectifs de développement convenus aux niveaux national et international. On formulera également des conseils à l'intention des pouvoirs publics en ce qui concerne la promotion de l'investissement, la facilitation du commerce et le recours à des mécanismes de financement novateurs en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, comme les marchés boursiers et les fonds institutionnels. On aidera en outre les États membres à renforcer la

compétitivité internationale de leurs entreprises grâce à des politiques visant à stimuler le développement des entreprises et grâce à la promotion des meilleures pratiques en matière de responsabilité sociale des entreprises d'une part et de comptabilité et d'information financière d'autre part. De plus, on promouvra le dialogue et la mise en commun des meilleures pratiques s'agissant des questions liées à l'investissement et au développement des entreprises dans le cadre de mécanismes de concertation favorisant le consensus et du Forum mondial de l'investissement.

10.48 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en fournissant une évaluation des incidences de la pandémie sur l'investissement, les chaînes de valeur mondiales et le développement des entreprises, ainsi que des conseils sur les politiques, des cadres et des outils pendant la phase de relèvement et au-delà.

10.49 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) Les pays en développement seront plus à même de combler les lacunes liées à l'investissement dans les objectifs de développement durable.

b) Les pays seront mieux à même de traiter les nouvelles questions clés relatives à l'investissement et aux politiques d'investissement qui favorisent le développement, notamment les questions touchant les accords internationaux d'investissement et leurs liens avec le développement.

c) Des ressources supplémentaires seront mobilisées et mises au service des objectifs de développement liés à l'investissement mondial.

d) Les politiques de développement des entreprises permettront de mieux comprendre les questions relatives au développement des entreprises, d'accroître la capacité productive et de promouvoir une croissance inclusive et le développement durable.

e) Les États membres auront une meilleure connaissance des politiques, des innovations et des outils visant à susciter l'adhésion et à stimuler l'investissement en faveur du développement durable, grâce au renforcement du dialogue et à la mise en commun des meilleures pratiques.

10.50 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat d'atténuer les effets de la pandémie sur la capacité des États membres d'attirer des investissements et d'en tirer parti au profit du développement, et devrait favoriser le redressement de leur secteur privé.

## **Exécution du programme en 2020**

10.51 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Suivi et atténuation des effets de la pandémie sur l'investissement et le développement des entreprises**

10.52 La pandémie de COVID-19 aura probablement de graves conséquences sur l'économie mondiale et aura une profonde incidence sur le financement du développement, notamment sur les flux mondiaux d'investissement étranger direct, qui devraient perdre jusqu'à 45 % de leur volume dans les pays en développement. Le sous-programme a suivi les retombées de la pandémie sur l'investissement et le développement du secteur privé, ainsi que les répercussions sur le développement. Il a effectué des travaux de recherche et analysé des politiques afin d'aider à atténuer les conséquences de la pandémie ; il a notamment produit des analyses des données,

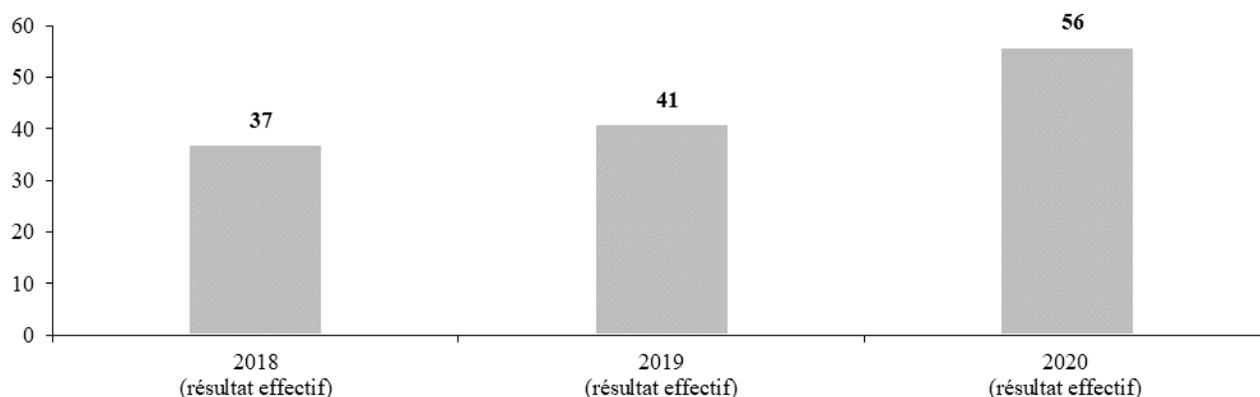
des tendances et des questions relatives à l'investissement pour faciliter la prise de décisions et l'élaboration des politiques. Il a également consolidé ses programmes de renforcement des capacités aux fins de la continuité des activités des entreprises, par exemple en mettant à disposition des plateformes d'administration en ligne et en favorisant la résilience des acteurs des secteurs public et privé. En outre, il a encouragé l'échange de meilleures pratiques entre les États membres afin d'améliorer la compréhension des effets de la pandémie sur l'investissement et le développement des entreprises d'une part, et des politiques de relance applicables d'autre part.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

10.53 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'augmentation du nombre d'États membres qui utilisent les outils en ligne révisés et fournis par le programme de la CNUCED en matière d'investissement et de développement des entreprises. Ces outils en ligne ont également permis aux États membres d'atténuer les effets de la pandémie en 2020 (voir la figure 10.I).

Figure 10.I

**Mesure des résultats : nombre d'États membres qui ont recours aux outils en ligne mis au point par la CNUCED (résultat cumulé)**



**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

10.54 En 2020, la pandémie a obligé le sous-programme à reporter un certain nombre de réunions à 2021, telles que celles relevant de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, y compris les réunions préparatoires, la douzième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement et plusieurs réunions liées au Forum mondial de l'investissement. Le sous-programme a également modifié sa stratégie d'organisation d'ateliers, ce qui a entraîné une augmentation du nombre de webinaires, notamment sur la promotion et la facilitation des investissements afin d'aider les organismes de promotion de l'investissement à faire face à la récession économique, et sur l'entrepreneuriat afin de soutenir les petites et moyennes entreprises et l'entrepreneuriat au lendemain de la pandémie.

10.55 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités et apporté des aménagements à d'autres, qui concourent aux objectifs et au mandat du sous-programme, en axant les travaux de recherche et les analyses des politiques sur les conséquences de la pandémie sur l'investissement et le développement des entreprises, en fournissant une assistance ciblée en faveur des plans de relance et en encourageant l'échange de meilleures pratiques entre les pays. Par exemple, on trouvera dans l'édition 2020 du *World*

*Investment Report* un examen de l'évolution de la production internationale et des chaînes de valeur mondiales, une analyse des nouvelles mesures adoptées dans le monde en matière de promotion, de facilitation et de réglementation des investissements, et des informations mises à jour sur les accords d'investissement et leur réforme. Une analyse de l'incidence de la pandémie sur les investissements étrangers directs et les chaînes de valeur mondiales ainsi que des informations sur les politiques d'investissement adoptées face à la pandémie étaient régulièrement présentées dans la série *Global Investment Trends Monitor* (Moniteur de l'investissement dans le monde). Le sous-programme a également fourni une analyse approfondie des investissements dans les objectifs de développement durable, examiné les progrès réalisés au niveau mondial et proposé des orientations possibles, ce qui a abouti à la reformulation des produits prévus en ce qui concerne la facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts, le sous-programme ayant coordonné l'action du système des Nations Unies dans le domaine du financement extérieur et de la croissance de l'emploi et fourni un appui technique au sommet et aux réunions ministérielles sur le financement du développement à l'ère de la COVID-19 et au-delà. Les nouveaux produits et les produits aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat pour 2020 dont il est question plus haut.

## Résultats escomptés pour 2022

10.56 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### **Résultat 1 : un environnement favorable et porteur pour investir au service des objectifs de développement durable<sup>3</sup>**

#### **Exécution du programme en 2020**

10.57 Dans le cadre du sous-programme, on a continué d'aider les États membres à mobiliser des investissements en faveur du développement durable et de secteurs liés aux objectifs de développement durable. En particulier, on a continué à examiner les tendances mondiales de l'investissement dans les grands secteurs liés à ces objectifs, notamment l'investissement étranger direct et le financement de projets et d'actualiser les données présentées dans la première édition du *Sustainable Development Goals Investment Trends Monitor*, publiée en 2019. Bien que les progrès en matière d'investissement dans les objectifs soient désormais évidents dans 6 des 10 secteurs connexes, ces investissements restent globalement très insuffisants. Il apparaît nécessaire d'adopter une approche plus systématique pour intégrer les objectifs dans les cadres stratégiques d'investissement nationaux et dans le régime des accords internationaux d'investissement. Le sous-programme a donc présenté six ensembles de mesures visant à stimuler davantage l'investissement du secteur privé en faveur des objectifs de développement durable. Il a également contribué au renforcement des capacités dont disposent les États membres pour intégrer les objectifs dans leurs politiques d'investissement et a continué à formuler des recommandations concrètes aux fins de la promotion de l'investissement au service du développement durable, notamment par la constitution de réserves de projets susceptibles de recevoir le soutien des banques directement liés aux objectifs ou visant à attirer les investissements dans les secteurs liés aux objectifs. Il s'est aussi associé à d'autres institutions pour accroître les capacités de fabrication de produits pharmaceutiques

<sup>3</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 12)].

dans les pays en développement afin de diversifier la production de ceux-ci et de contribuer à la capacité de fabrication mondiale, et a continué à promouvoir l'investissement dans les objectifs de développement durable dans le cadre de forums mondiaux, tels que les manifestations tenues en marge du Forum mondial de l'investissement.

10.58 Le travail susmentionné a contribué à ce que 82 % des bénéficiaires de l'assistance de la CNUCED disent appliquer avec succès les recommandations, stratégies et politiques visant à attirer les investissements dans les secteurs concernés par les objectifs de développement durable, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir 80 %.

### Projet de plan-programme pour 2022

10.59 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer à se rapprocher de l'objectif, on continuera d'aider les États membres à intégrer les objectifs de développement durable dans leurs stratégies d'investissement et de développement du secteur privé. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 10.7).

Tableau 10.7  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Les pays indiquent que les décideurs et les professionnels de l'investissement ont une connaissance, une compréhension et une capacité de mise en œuvre lacunaires des politiques d'investissement et des instruments destinés à attirer des investissements dans les secteurs liés aux objectifs de développement durable	Les bénéficiaires commencent à utiliser des cadres et des outils permettant d'attirer les investissements dans les secteurs liés aux objectifs de développement durable	82 % des bénéficiaires de l'aide de la CNUCED rendent compte de la bonne application des recommandations, stratégies et politiques visant à attirer les investissements dans les secteurs liés aux objectifs de développement durable	80 % des bénéficiaires de l'aide de la CNUCED rendent compte de la bonne application des recommandations, stratégies et politiques visant à attirer les investissements dans les secteurs liés aux objectifs de développement durable (le nombre de pays bénéficiaires doit augmenter au cours de l'année)	85 % des bénéficiaires de l'aide de la CNUCED rendent compte de la bonne application des recommandations, stratégies et politiques visant à attirer les investissements dans les secteurs liés aux objectifs de développement durable (le nombre de pays bénéficiaires doit augmenter au cours de l'année)

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## **Résultat 2 : une chaîne d'investissement visant à combler le déficit de financement des objectifs de développement durable<sup>4</sup>**

### **Exécution du programme en 2020**

10.60 Le sous-programme a envisagé la chaîne d'investissement mondiale, qui fait intervenir tout l'éventail des acteurs de l'investissement et du développement, de façon plus large. Cela inclut les décideurs et les négociateurs de traités d'investissement, les organismes de promotion de l'investissement, les banques centrales, les marchés boursiers et les gestionnaires de fonds souverains ainsi que les entreprises multinationales, les petites et moyennes entreprises, les entreprises familiales et les zones économiques spéciales, l'amont et l'aval de la chaîne d'investissement, l'objectif étant de combler le déficit de financement des objectifs de développement durable. Le sous-programme a mené plusieurs initiatives visant à réorienter les marchés financiers de façon à intégrer pleinement la question de la durabilité, à créer de nouveaux pactes d'investissement liés aux objectifs et à faire évoluer les mentalités dans le secteur des entreprises. Il s'agissait notamment de réaliser de nouvelles activités en matière d'investissement institutionnel, d'effectuer des recherches et des analyses des politiques en s'attachant à la manière dont le financement durable et l'investissement institutionnel à long terme peuvent être mis à profit pour rendre l'économie plus durable et plus inclusive, et de lancer un nouveau cadre pouvant être utilisé par les investisseurs institutionnels et les gestionnaires d'actifs pour favoriser la durabilité en fonction de leurs modèles opérationnels et de leurs priorités stratégiques. En outre, le sous-programme a lancé une initiative au profit des entreprises familiales dans le cadre du développement durable afin d'encourager davantage les entreprises à tenir compte de la durabilité dans leurs stratégies commerciales et de donner l'exemple s'agissant de mobiliser les entreprises en faveur des objectifs de développement durable. Dans le cadre de l'initiative, 280 entreprises familiales ont signé l'engagement en faveur de la durabilité afin de promouvoir un modèle d'entreprise davantage guidé par des buts précis, et un ensemble complet d'indicateurs de durabilité a été établi à l'intention de ces entreprises.

10.61 Le travail susmentionné a contribué à ce que 668 investisseurs individuels adhèrent aux principes et aux recommandations de la CNUCED, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir 651 investisseurs individuels.

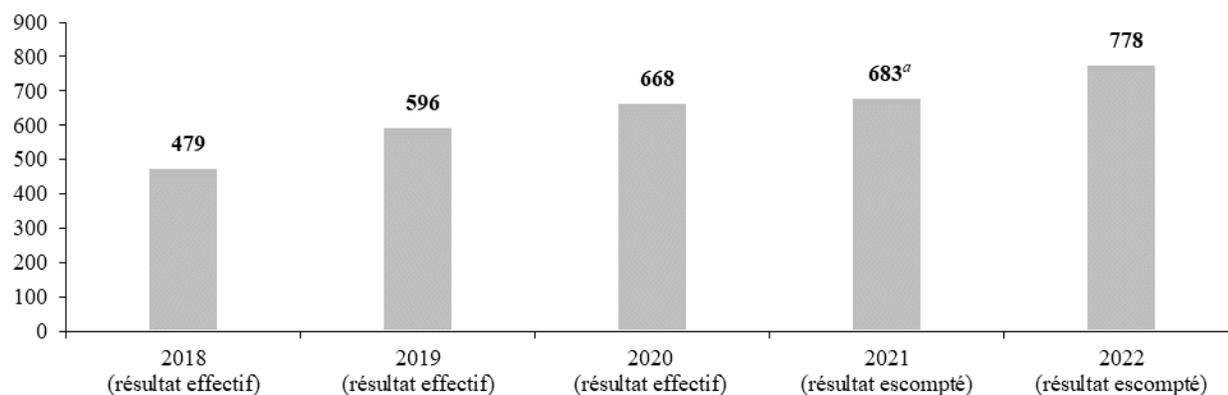
### **Projet de plan-programme pour 2022**

10.62 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera d'élargir et de faire intervenir tout l'éventail des acteurs de l'investissement et du développement et de les encourager à investir dans la réalisation des objectifs de développement durable. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 10.II).

<sup>4</sup> Voir le budget-programme de 2021 ([A/75/6/Add.1](#)).

Figure 10.II

**Mesure des résultats : nombre total d'investisseurs individuels adhérant aux principes et aux recommandations de la CNUCED**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 3 : l'investissement et le développement des entreprises au service du relèvement et la résilience**

**Projet de plan-programme pour 2022**

10.63 Malgré certains progrès accomplis dans des secteurs spécifiques liés aux objectifs de développement durable, l'investissement mondial en faveur de ces derniers est encore loin d'être suffisant. En outre, la pandémie de COVID-19 pourrait avoir de profondes répercussions sur les investissements liés aux objectifs, au vu des restrictions imposées aux flux de capitaux transfrontaliers dans les pays en développement. Les recherches préliminaires menées dans le cadre du sous-programme laissent penser que les progrès réalisés ces dernières années en matière d'investissements liés aux objectifs pourraient être réduits à néant.

*Enseignements tirés et changements prévus*

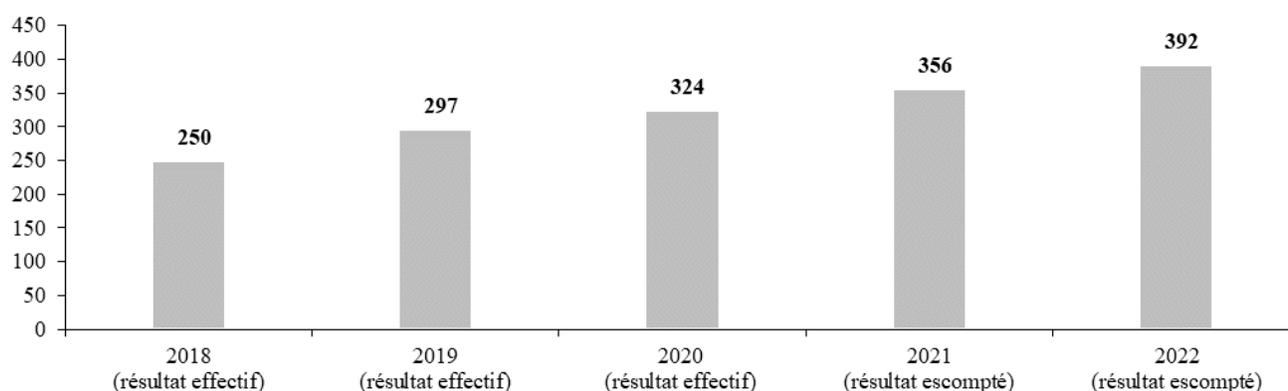
10.64 L'enseignement tiré est le suivant : la convergence des chocs économiques, sociaux et politiques générés par la pandémie a eu de profondes répercussions dans un contexte de transformation à plus long terme de la production internationale et a poussé les États membres à solliciter davantage de services consultatifs personnalisés. Cela a fait prendre conscience au sous-programme de l'importance de ses services consultatifs dans le contexte de la pandémie et l'a conduit à travailler avec ses partenaires et les États membres pour évaluer les besoins financiers créés par la pandémie et contribuer à la mobilisation de nouvelles ressources nécessaires au redressement, tout en promouvant des cadres d'investissement et d'entrepreneuriat propices à une reconstruction inclusive et durable. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on favorisera de nouvelles formes de partenariats et de nouveaux instruments financiers axés sur la durabilité afin de mobiliser des ressources supplémentaires à l'appui de la reprise après la pandémie et du développement durable.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

10.65 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'augmentation du nombre d'acteurs des secteurs public et privé, y compris les fonds axés sur la durabilité, qui disent avoir intégré dans leurs activités des outils de la CNUCED relatifs à l'investissement au service du développement durable, tels que le Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable et les orientations sur les indicateurs de base (voir la figure 10.III).

Figure 10.III

**Mesure des résultats : nombre total de parties prenantes qui intègrent dans leurs activités les outils de la CNUCED relatifs à l'investissement au service du développement durable mis au point dans le cadre du sous-programme (résultat cumulé)**



**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

10.66 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

75/207	Promouvoir l'investissement en faveur du développement durable	75/211	L'entrepreneuriat au service du développement durable
--------	--	--------	---

**Produits**

10.67 On trouvera dans le tableau 10.8 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 10.8

**Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	9	8	8	8

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
1. Rapport du Secrétaire général sur l'entrepreneuriat au service du développement durable destiné à l'Assemblée générale	1	2	1	1
2. Rapport et documents de travail de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	1	–	–	–
3. Rapports sur l'investissement au service du développement destinés au Conseil du commerce et du développement	1	1	1	1
4. Rapports destinés à la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement et en vue des réunions d'experts connexes	4	2	4	4
5. Rapports destinés au Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication	2	3	2	2
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>68</b>	<b>21</b>	<b>24</b>	<b>24</b>
6. Séances de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, réunions préparatoires comprises	24	1	–	–
7. Réunions du Conseil du commerce et du développement	2	3	2	2
8. Réunions du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme	2	2	2	2
9. Réunions de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement et réunions d'experts connexes	14	2	14	14
10. Réunions du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication	6	6	6	6
11. Réunions du Forum mondial de l'investissement	20	5	–	–
12. Réunions de l'Initiative pour le financement du développement à l'ère de la COVID-19 et après	–	2	–	–
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>52</b>	<b>68</b>	<b>60</b>	<b>60</b>
13. Projets portant sur l'analyse des questions qui touchent l'investissement régional	3	3	3	3
14. Projets relatifs aux examens de la politique d'investissement et au renforcement des mesures visant à faciliter l'investissement	8	12	8	8
15. Projets relatifs aux zones économiques spéciales	–	–	2	2
16. Projets relatifs aux accords internationaux d'investissement	8	8	8	8
17. Projets relatifs à la promotion et à la facilitation de l'investissement	3	3	3	3
18. Projets relatifs aux droits de propriété intellectuelle au service du développement	–	–	1	1
19. Projets relatifs aux guides d'investissement	4	4	2	2
20. Projets relatifs aux services d'appui aux entreprises	10	16	10	10
21. Projets relatifs au développement des entreprises et aux liens interentreprises	4	4	3	3
22. Projets menés dans le cadre du Programme Empretec	5	5	6	6
23. Projets relatifs à la comptabilité et à l'information financière	2	8	3	3

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
24. Projets relatifs à la contribution de l'investissement étranger direct à la croissance inclusive et aux objectifs de développement durable	5	5	5	5
25. Projets relatifs aux investisseurs institutionnels	–	–	2	2
26. Projets relatifs aux entreprises familiales	–	–	2	2
27. Projets relatifs à l'investissement responsable	–	–	2	2
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>107</b>	<b>123</b>	<b>107</b>	<b>107</b>
28. Séminaires sur l'investissement étranger direct, ses liens avec le développement et les thèmes du <i>World Investment Report</i> (Rapport sur l'investissement dans le monde)	6	7	6	6
29. Ateliers de formation sur les meilleures pratiques en matière de politiques nationales et internationales liées à l'investissement	8	8	4	4
30. Ateliers nationaux sur les examens de la politique d'investissement, la suite à y donner et le renforcement des mesures visant à faciliter l'investissement	10	6	14	14
31. Ateliers de formation sur les statistiques relatives à l'investissement international et les méthodes d'enquête	5	5	5	5
32. Débats d'experts ad hoc sur les questions clés relatives à l'investissement étranger direct	3	4	3	3
33. Ateliers de formation sur la promotion et la facilitation de l'investissement à l'intention des décideurs, des responsables chargés de la promotion de l'investissement et des diplomates	14	14	10	10
34. Ateliers de formation sur la négociation, l'application et la réforme des accords internationaux d'investissement	15	16	15	15
35. Débats d'experts ad hoc sur les politiques d'investissement au service du développement durable	4	4	4	4
36. Ateliers de formation sur la propriété intellectuelle au service du développement	10	10	10	10
37. Ateliers de formation sur les politiques de développement des entreprises	16	22	16	16
38. Séminaires de formation sur la comptabilité et les bilans en matière de viabilité	6	7	6	6
39. Ateliers et séminaires sur les questions relatives à l'investissement responsable	4	9	4	4
40. Débats d'experts ad hoc sur les questions relatives à la compétitivité des entreprises	6	11	6	6
41. Séminaires sur les investisseurs institutionnels et le développement durable	–	–	2	2
42. Débats d'experts ad hoc sur les entreprises familiales	–	–	2	2
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>25</b>	<b>31</b>	<b>25</b>	<b>25</b>
43. <i>World Investment Report</i> (Rapport sur l'investissement dans le monde) et la vue d'ensemble y relative	2	2	2	2
44. Publications sur l'investissement au service du développement, notamment le <i>Transnational Corporations Journal</i> , les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience en matière d'investissement étranger direct dans les pays les moins avancés, et l'investissement responsable	7	10	7	7
45. Publications sur les politiques d'investissement au service du développement, notamment les séries <i>Investment Policy</i>	9	10	9	9

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<i>Facilitation Enhancements, Investment Policy Reviews et Investment Policy Monitors</i>				
46. Publications sur la promotion et la facilitation de l'investissement, notamment sur l'investissement dans les secteurs liés aux objectifs de développement durable	3	4	3	3
47. Publications sur le développement des entreprises, notamment sur le redressement des microentreprises et petites et moyennes entreprises après la pandémie	2	2	2	2
48. Publications sur la comptabilité et l'information financière, y compris la série annuelle <i>International Accounting and Reporting Issues</i>	2	3	2	2
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>13</b>	<b>13</b>
49. <i>Global Investment Trends Monitor</i> (série), y compris la publication <i>Sustainable Development Goals Investment Trends Monitor</i>	–	–	4	4
50. Guides de l'investissement	2	1	2	2
51. Rapports sur les mesures ayant une incidence sur les investissements internationaux	2	2	2	2
52. Notes thématiques sur les accords internationaux d'investissement	2	2	2	2
53. Documents d'orientation sur les droits de propriété intellectuelle au service du développement	2	2	1	1
54. Supports de formation sur le développement des entreprises et les liens interentreprises	1	2	1	1
55. Rapport sur la table ronde annuelle des ambassadeurs	–	–	1	1

#### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : services de conseil aux pays en développement, notamment concernant la formulation de politiques visant à attirer les investissements étrangers directs pour favoriser le développement ; statistiques et analyses relatives aux investissements internationaux, y compris sur l'investissement responsable ; services de conseil à tous les États membres qui en font la demande, notamment sur les thèmes suivants : politiques nationales, accords internationaux d'investissement et développement durable, promotion et facilitation de l'investissement, droits de propriété intellectuelle, entrepreneuriat, développement des entreprises et appui aux entreprises, l'accent étant notamment mis sur les groupes les plus vulnérables, et normes de comptabilité et d'information financière ; services de conseil et appui à quelque 200 organismes de promotion des investissements, zones économiques spéciales et autres parties prenantes de la chaîne d'investissement mondiale ainsi qu'aux centres Empretec, l'accent étant mis en particulier sur les incidences de la pandémie sur l'investissement et le développement des entreprises, notamment à la lumière des objectifs de développement durable et du Programme 2030, et sur les moyens de faciliter la résilience et la reprise.

**Bases de données et autres supports numériques** : bases de données sur l'investissement étranger direct, les politiques nationales et les accords internationaux d'investissement.

#### D. Activités de communication

**Relations extérieures et relations avec les médias** : mise à jour des Normes internationales de comptabilité et de publication ; lettres d'information sur le Programme Empretec et sur l'investissement responsable ; distribution du rapport du Forum mondial de l'investissement à plus de 6 000 participants ; livrets ; bulletins d'information.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : portail mondial d'enregistrement d'entreprises ; plateforme des politiques d'investissement (Investment Policy Hub), qui compte plus de 150 000 utilisateurs par an.

### Sous-programme 3 Commerce international et produits de base

#### Objectif

10.68 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de garantir que le commerce international et les produits de base favorisent la prospérité, l'inclusion et le développement durable, et ce, grâce à la participation de tous les États membres.

#### Stratégie

10.69 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme continuera de promouvoir l'application par les pays en développement de mesures et de politiques leur permettant de mieux s'intégrer au système commercial international et d'en tirer un plus grand profit, grâce aux mécanismes relatifs aux trois principaux piliers autour desquels s'organisent les travaux de la CNUCED (recherche et analyse, formation de consensus et coopération technique) ; cela passera notamment par des contributions au rapport du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, au *Rapport sur les objectifs de développement durable*, aux *Profils tarifaires dans le monde* et à la publication *World Economic Situation and Prospects* (Situation et perspectives de l'économie mondiale), contributions qui porteront sur le commerce international en tant que moteur du développement. Le sous-programme continuera à faciliter la prise de décisions des pays en développement en ce qui concerne le commerce et les domaines connexes, l'objectif étant que ces pays soient mieux armés pour faire face aux effets des subventions, des tarifs douaniers et des mesures non tarifaires, ce qui les aidera à progresser dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 17. En outre, il continuera d'améliorer l'application des mesures prises par les États membres pour s'intégrer de manière avantageuse au système commercial international aux niveaux régional et international, notamment en proposant aux pays des interventions adaptées pour les aider à différentes étapes des négociations, en fournissant des analyses qui facilitent l'évaluation de différents scénarios et en assistant les responsables nationaux à toutes les étapes de la procédure d'accession à l'OMC. Par ailleurs, il prévoit de contribuer à l'amélioration de la capacité des pays en développement tributaires de produits de base de s'attaquer aux problèmes de commerce et de développement liés à l'économie axée sur ces produits, et notamment à la dépendance qui en découle. Il facilitera également la définition et la réalisation d'objectifs touchant le commerce, l'environnement et le développement durable ainsi que l'élaboration de stratégies économiques créatives, et favorisera l'adoption, l'amélioration et l'application de la législation nationale et régionale en matière de concurrence et de protection du consommateur, en diffusant les meilleures pratiques, des lignes directrices et des examens par des pairs, ce qui aidera les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n°s 8, 10, 12, 14, 15 et 17. Il continuera aussi à servir de cadre de référence pour l'intégration des questions de genre dans les politiques commerciales, en renforçant la capacité des États membres de concevoir et d'appliquer des politiques commerciales qui permettent aux femmes de tirer davantage parti des possibilités offertes par le commerce international grâce à des activités ciblées menées au niveau des pays et des régions, et en les aidant à progresser dans la réalisation des objectifs 1, 5, 8 et 17.

10.70 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en continuant à suivre et à analyser les effets de la pandémie mondiale sur l'industrie manufacturière et le commerce international, notamment en formulant des orientations recommandées spécifiques aux fins d'une meilleure reprise dans des secteurs donnés, tels que l'industrie mondiale du tourisme

et l'économie maritime. Il est également prévu d'aider les pays à définir les mesures les plus appropriées pour épauler les secteurs économiques clés touchés par la COVID-19, y compris au moyen d'études de marché et d'évaluations de l'incidence sur la concurrence des mesures d'incitation et des exemptions. On continuera d'aborder les questions de genre dans le cadre de la relance du commerce après la pandémie, étant donné que les conséquences négatives des crises économiques touchent de manière disproportionnée les femmes et les filles, et ce, d'autant plus lorsque les crises sont également liées à la santé publique.

10.71 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) Dans le cadre du commerce international, les mesures non tarifaires seront rationalisées et, le cas échéant, supprimées ou réduites, y compris les mesures unilatérales pouvant constituer des obstacles au commerce, et les pays en développement pourront prendre des décisions plus efficaces s'agissant du commerce et des questions connexes ;

b) Un plus grand nombre de pays obtiendront des résultats en matière de développement satisfaisants grâce à une meilleure intégration commerciale et à une activité commerciale accrue ;

c) Les pays concernés seront plus à même de mettre à profit les possibilités offertes par le commerce des produits de base et par le renforcement de la coopération internationale et régionale ;

d) Un plus grand nombre de pays adopteront, réviseront ou appliqueront la législation et les cadres institutionnels relatifs à la concurrence et à la protection du consommateur ;

e) Les États membres pourront mettre à profit les possibilités commerciales que représentent les produits écologiques, en misant notamment sur le biocommerce et les industries de la création, et seront mieux à même d'évaluer le potentiel économique des secteurs de l'économie maritime et de concevoir des plans intégrés d'utilisation et de commerce durables ;

f) Les États membres seront mieux à même de recenser les obstacles au commerce, et en particulier les obstacles liés à l'offre, qui touchent particulièrement les femmes et d'y remédier.

10.72 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat d'atténuer l'effet de la pandémie sur la capacité des États membres de tirer parti du commerce international, ainsi que de favoriser la reprise des secteurs commerciaux.

## **Exécution du programme en 2020**

10.73 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Amélioration des secteurs de services des pays en développement**

10.74 Depuis de nombreuses années, la CNUCED souligne l'importance pour les pays en développement de renforcer et de diversifier leurs secteurs des services. Alors que les services, tout particulièrement d'infrastructure, accroissent la valeur ajoutée dans d'autres secteurs économiques, favorisent l'emploi et facilitent les échanges dans les secteurs manufacturier et agricole, de nombreux pays en développement, y compris des pays les moins avancés et des pays en transition, éprouvent des difficultés à déterminer les besoins de l'économie nationale en matière de services. Les examens

des politiques applicables aux services effectués dans le cadre du sous-programme fournissent aux décideurs des pays en développement une liste complète de possibilités d'action pour améliorer leurs secteurs des services. Ces possibilités couvrent de multiples secteurs et sont quantifiées afin de donner aux décideurs une base solide sur laquelle s'appuyer pour formuler ou reformuler des stratégies et des politiques liées au développement de leurs secteurs des services en général ou de sous-secteurs spécifiques. Étant donné que les secteurs des services dont dépendent les économies en développement et les économies les moins développées, tels que le tourisme, l'hôtellerie et les services de soins, ont été considérablement touchés par la pandémie, les examens des politiques applicables aux services jouent un rôle important dans le redressement, en particulier dans les pays en développement qui cherchent à diversifier leurs secteurs des services en s'éloignant des services aux personnes traditionnels et en se tournant vers les services nécessaires à l'augmentation de la productivité et de la compétitivité dans les secteurs manufacturiers. En 2020, plusieurs examens des politiques appliquées aux services en Afrique, comme au Lesotho, au Maroc, en Ouganda au Rwanda, ainsi dans la région de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ont donné l'occasion d'échanger avec les États membres sur les engagements qu'ils prévoyaient de prendre en matière de services et qui devaient être présentés à l'Union africaine d'ici à la fin de 2020. En 2020, le sous-programme a examiné les politiques appliquées aux services dans la région de la CEDEAO. Cet examen d'ensemble a porté sur 13 secteurs, dont les services bancaires et autres services financiers, les services d'assurance et les services connexes, les services de télécommunications, les services de transport routier, les services de transport aérien, les services touristiques et les services énergétiques, et a abouti à la formulation de 79 recommandations propres à ces secteurs. L'examen relatif à la CEDEAO, premier exercice de ce type mené pour une organisation économique régionale, avait été approuvé par la conférence ministérielle de la Communauté tenue en décembre 2019, qui avait également adopté un plan d'action pour le marché des services de la région à mettre en œuvre d'ici à 2030.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

10.75 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le renforcement de la capacité de 23 pays en développement, dont 15 appartenant à la région de la CEDEAO, d'appliquer des mesures concrètes en matière de services afin d'adapter leur commerce national des services dans un environnement commercial en constante évolution et dans une période de relèvement après la pandémie, comme suite aux examens des politiques relatives aux services (voir le tableau 10.9).

Tableau 10.9  
**Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
Les États membres comprennent mieux l'importance de l'économie des services grâce aux analyses et aux activités de renforcement des capacités menées dans le cadre du sous-programme	Des examens des politiques appliquées aux services sont disponibles pour les États membres de la région de la CEDEAO afin que ceux-ci puissent prendre des mesures concrètes en la matière pour adapter leur commerce national des services	23 pays en développement sont dotés des moyens nécessaires pour entreprendre des mises à jour des politiques relatives aux services existantes, dont 15 pays membres de la CEDEAO qui disposent de possibilités d'action et de recommandations dans sept secteurs de services (énergie, comptabilité, secteur juridique, architecture,

culture, éducation et construction et ingénierie connexe) présentées dans les examens des politiques réalisés dans le cadre du sous-programme

### Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

10.76 En 2020, la pandémie a obligé le sous-programme à reporter ou à annuler un certain nombre de produits, notamment des réunions et des manifestations liées à l'assistance technique, ainsi que des publications connexes. En raison du report de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à 2021, la plupart des réunions connexes du sous-programme ont elles aussi été reportées. En outre, la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement, qui devait se tenir en octobre 2020, a été repoussée à 2021, de même que les publications qui devaient l'accompagner, en raison des préoccupations soulevées par les problèmes de connectivité dans les pays en développement, qui empêcheraient ces derniers de participer efficacement à une réunion virtuelle. Dans la mesure du possible, le sous-programme a modifié l'approche et le format des activités et des manifestations de renforcement des capacités pour adopter un format en ligne, notamment pour ce qui est des réunions d'experts thématiques et des webinaires sur la politique de concurrence et la protection du consommateur, ainsi que des manifestations sur le biocommerce et l'économie maritime. Cette dernière manifestation a été remplacée par un webinaire organisé avec des partenaires à l'occasion de la Journée mondiale de l'océan.

10.77 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités et apporté des aménagements à d'autres, qui concourent aux objectifs du sous-programme. On a produit plusieurs documents d'analyse pour mettre en évidence les incidences de la pandémie sur des secteurs ou des économies spécifiques, tels que le secteur des services, les femmes et les groupes vulnérables, l'économie maritime, les politiques de concurrence et de protection du consommateur, les pratiques commerciales restrictives sur les marchés des équipements de protection individuelle et l'industrie du tourisme, en soulignant la vulnérabilité de nombreux pays en développement à de tels chocs et en formulant des recommandations stratégiques appropriées. On a communiqué dans « Global Trade Update », publié chaque trimestre, les tendances et les prévisions à court terme du commerce mondial, en fonction de l'évolution possible de la pandémie, notamment en ce qui concerne les fournitures médicales liées à la pandémie (équipements de protection individuelle, désinfectants, trousse de diagnostic, respirateurs et autre matériel hospitalier connexe). On a également analysé l'importance des produits de base dans le commerce de marchandises des membres du Commonwealth et estimé l'incidence des perturbations commerciales causées par la pandémie sur les exportations de ces produits vers cinq grands marchés : l'Australie, la Chine, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne.

### Résultats escomptés pour 2022

10.78 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

**Résultat 1 : libérer le potentiel des femmes dans le domaine du commerce transfrontière informel<sup>5</sup>****Exécution du programme en 2020**

10.79 En réponse à une demande de trois pays membres (Malawi, République-Unie de Tanzanie et Zambie) qui prenaient part à des activités liées aux femmes qui pratiquent le commerce transfrontière pendant la période 2016-2019, le sous-programme a lancé, en octobre 2020, une nouvelle série d'activités consacrées à la formation des femmes qui s'adonnent au commerce transfrontière informel ou à petite échelle, formation qui porte sur le développement de l'entrepreneuriat et sur les règles commerciales et les procédures douanières. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de l'initiative mondiale en faveur du relèvement après la pandémie du secteur des microentreprises et petites et moyennes entreprises. Les activités sont reproduites aux mêmes frontières que celles couvertes par l'intervention précédente, puisque l'initiative globale vise à apporter une réponse immédiate dans le contexte de la COVID-19. En outre, le programme de formation pilote mené dans six zones frontalières au Malawi, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie devrait être reproduit à d'autres postes-frontière et éventuellement dans une autre région, sur la base de résultats positifs obtenus.

10.80 Le travail susmentionné a aidé les femmes à passer des circuits commerciaux informels aux circuits formels pour mener des activités commerciales transfrontières et a contribué à l'intégration des entreprises dans le secteur formel, condition préalable à la diversification et à l'expansion des entreprises et au passage d'une activité de subsistance à une activité durable. La majorité des 147 participantes a confirmé que les connaissances acquises au cours de la formation sur les règles et procédures frontalières et les droits et obligations leur ont donné la confiance nécessaire pour traverser les frontières (99 %), ce qui a contribué à leur intention et à leur capacité d'officialiser leur activité (98 %). Cela a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir que plus de la moitié des femmes formées s'efforcent d'intégrer les filières commerciales formelles et comprennent de quelle façon développer ou diversifier leur activité.

**Projet de plan-programme pour 2022**

10.81 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on élargira à d'autres frontières d'Afrique subsaharienne et éventuellement à d'autres régions en développement les activités de formation sur le développement de l'entrepreneuriat et sur les droits et obligations des négociants destinées aux femmes qui pratiquent le commerce transfrontière informel ou à petite échelle. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 10.10).

<sup>5</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 12)].

Tableau 10.10  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Les commerçantes du secteur informel ne sont pas au fait des procédures frontalières, des documents exigés et de leurs droits et obligations, et ne disposent d'aucune compétence entrepreneuriale de base	Les commerçantes sont plus au fait des procédures frontalières, des documents exigés et de leurs droits et obligations, et connaissent mieux les compétences entrepreneuriales de base. Le personnel des douanes qui a assisté à la formation sur les règles et procédures commerciales en a également tiré parti	144 des 147 femmes formées ont acquis la capacité d'officialiser leur activité et comprennent de quelle façon développer ou diversifier leur activité	Au moins deux autres pays d'Afrique subsaharienne souhaitent reproduire la démarche suivie et proposer le programme de formation au commerce transfrontière informel à l'intention des femmes	Au moins deux autres pays d'Afrique subsaharienne ou d'autres régions en développement prennent des mesures pour reproduire la démarche suivie et exécutent le programme de formation au commerce transfrontière informel à l'intention des femmes

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : économie maritime – aider les petits États insulaires en développement et les États côtiers en développement à tirer des avantages économiques de l'exploitation durable des ressources marines<sup>6</sup>

### Exécution du programme en 2020

10.82 Afin d'aider les petits États insulaires en développement et les pays en développement côtiers, la CNUCED et la Division des affaires maritimes et du droit de la mer ont organisé, au cours des trois dernières années, un total de 12 missions de dialogue avec les parties prenantes et de validation à l'intention de 261 participants, dont 42 % de femmes. En 2020, la CNUCED a également organisé quatre conférences multilatérales en ligne consacrées à l'évaluation des difficultés et des possibilités créées par la pandémie s'agissant de l'économie maritime, au potentiel du biocommerce maritime, aux incidences sur les établissements humains et le tourisme côtier, ainsi qu'au commerce des matières plastiques, à la durabilité et au développement. Ces conférences étaient complétées par un atelier organisé à la Barbade au début de 2020 qui rassemblait les parties prenantes et portait sur les chaînes de valeur du thon, et par une formation en ligne sur les expériences du recours aux systèmes de traçabilité et des marques collectives, organisée pour le Costa Rica.

10.83 Le travail susmentionné a contribué à accroître la capacité des États membres de formuler des stratégies nationales en matière d'économie et de commerce maritimes, permettant notamment au Belize et au Costa Rica d'établir une stratégie de ce type, l'accent étant mis sur l'élaboration d'un plan d'action en faveur du commerce durable dans les chaînes de valeur du thon, de la langouste, du strombe rosé et du poisson côtier, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le

<sup>6</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

projet de budget-programme pour 2021, à savoir que les États membres renforcent leur capacité de formuler des stratégies nationales en matière d'économie et de commerce maritimes.

### Projet de plan-programme pour 2022

10.84 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on organisera le quatrième Forum sur les océans consacré aux aspects de l'objectif de développement durable n° 14 liés au commerce afin de définir des mesures et de réorienter les efforts et ainsi de progresser dans la concrétisation des cibles associées à l'objectif 14 liés au commerce, compte tenu du contexte de l'après-pandémie, et on continuera d'aider les États membres à élaborer leurs stratégies en matière d'économie et de commerce maritimes. Il est également prévu d'établir d'ici à 2022 au moins deux évaluations de la chaîne de valeur du biocommerce maritime pour certaines espèces et un plan d'action régional. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 10.11).

Tableau 10.11  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Les États membres comprennent mieux l'importance des stratégies nationales en matière d'économie et de commerce maritimes, notamment grâce au deuxième Forum sur les océans consacré aux aspects de l'objectif de développement durable n° 14 liés au commerce	Les États membres s'intéressent de plus en plus à la formulation de stratégies nationales en matière d'économie et de commerce maritimes, et sont mieux soutenus dans cette tâche, notamment grâce au Forum du commerce des Nations Unies	Les États membres ont renforcé leur capacité de formuler des stratégies nationales en matière d'économie et de commerce maritimes grâce aux activités du sous-programme et deux États membres (Belize et Costa Rica) ont formulé une telle stratégie	Au moins deux États membres adoptent des stratégies nationales en matière d'économie et de commerce maritimes	Les États membres définissent des mesures et réorientent leurs efforts en vue de progresser dans la concrétisation des cibles associées à l'objectif 14 liées au commerce à la suite du quatrième Forum sur les océans, et au moins deux évaluations de la chaîne de valeur du biocommerce maritime pour certaines espèces et un plan d'action régional sont établis dans le cadre du sous-programme

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : élimination des obstacles au commerce – une réglementation transparente et simplifiée au service du développement durable

#### Projet de plan-programme pour 2022

10.85 Les mesures non tarifaires, notamment les réglementations techniques et les instruments traditionnels de politique commerciale, entraînent des coûts élevés pour

les négociants. On estime que ces coûts sont environ trois à quatre fois plus élevés que ceux des droits de douane et qu'ils ont une incidence disproportionnée sur les pays à faible revenu et les petites et moyennes entreprises. Les mesures non tarifaires ont fréquemment été utilisées pendant la pandémie de COVID-19, puisque plus de 140 pays ont mis en place un certain nombre de mesures provisoires aux fins d'objectifs tant commerciaux que non commerciaux. Les principaux objectifs avaient trait à la protection de la santé publique ainsi qu'à des préoccupations économiques. Le manque de transparence et de coordination observé au niveau des réglementations pose problème aux négociants du monde entier. La transparence des mesures non tarifaires réduit pourtant considérablement les coûts de transaction. Pendant la pandémie, ces mesures ont souvent été introduites de manière non coordonnée et sans que les partenaires commerciaux en soient informés. La simplification et la coordination de la réglementation permettent de réduire encore plus les coûts sans pour autant compromettre les objectifs des politiques publiques non commerciales. Les exigences auxquelles doivent se conformer les négociants ne sont pas facilement applicables et les réglementations ne sont souvent pas coordonnées dans les pays et entre eux. Si rien n'est fait par rapport à ces nouvelles mesures non tarifaires et aux mesures déjà en place, elles pourraient devenir des obstacles importants qui entraveraient le relèvement après la pandémie. Face à cette situation, le sous-programme a mis au point une classification internationale des mesures non tarifaires en partenariat avec sept organisations internationales (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, FMI, Centre du commerce international, OCDE, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Banque mondiale et OMC), afin de faciliter la collecte et la diffusion systématiques de données sur ces mesures à l'intention des décideurs et des négociants, condition préalable à la mise en place de portails d'information commerciale, à une rationalisation efficace et à une coopération en matière de réglementation. Cette initiative a été complétée par des cours de formation en ligne et en présentiel destinés à sensibiliser à ces mesures et à renforcer la capacité de traiter les questions y relatives. Plus les données actualisées sur les mesures concernées seront disponibles et plus les décideurs seront bien informés, plus la demande de transparence et l'utilisation des données sur les mesures non tarifaires disponibles sur les portails commerciaux seront importantes. À cet égard, le sous-programme met en place trois portails correspondant aux différents groupes d'utilisateurs.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

10.86 L'enseignement tiré est le suivant : la mise à jour régulière des données sur les mesures non tarifaires et la durabilité de l'initiative de transparence exigent que le sous-programme échange fréquemment avec les représentants des pouvoirs publics. Auparavant, les données sur les mesures non tarifaires étaient collectées auprès de sources officielles accessibles au public et il y avait souvent peu d'interactions avec les autorités qui émettent les textes réglementaires. L'inconvénient de cette approche était que les informations sur les pays n'étaient pas mises à jour régulièrement lorsque le financement externe n'était pas disponible. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on cherchera à renforcer les interactions avec les pouvoirs publics, notamment en leur demandant de s'engager officiellement à désigner des personnes référentes.

#### *Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

10.87 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'augmentation du nombre d'utilisateurs, principalement des représentants des pouvoirs publics, des chercheurs et des négociants, des données sur

les mesures non tarifaires mises à disposition sur les portails commerciaux (voir le tableau 10.12).

Tableau 10.12  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
Les États membres prennent davantage conscience des coûts commerciaux élevés des mesures non tarifaires et des possibilités offertes par la transparence ainsi que par la coordination et la coopération en matière de réglementation	Les États membres prennent davantage conscience de l'importance des mesures non tarifaires au regard du commerce international. Les portails de données sur les mesures non tarifaires sont développés et améliorés afin de faciliter l'accès aux informations sur ces mesures collectées dans le cadre du sous-programme, en particulier pour les pays en développement	Les informations publiées sur les mesures non tarifaires sur les portails commerciaux sont davantage exploitées et on enregistre un total de 13 000 utilisateurs	Les informations publiées sur les mesures non tarifaires sur les portails commerciaux sont davantage exploitées et on enregistre au moins 1 500 utilisateurs supplémentaires (14 500 au total)	Les informations publiées sur les mesures non tarifaires sur les portails commerciaux sont davantage exploitées et on enregistre au moins 2 000 utilisateurs supplémentaires (16 500 au total)

### Textes des organes délibérants définissant les mandats

10.88 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

35/63	Pratiques commerciales restrictives	74/204	Produits de base
70/186	Protection du consommateur	74/216	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
71/312	L'océan, notre avenir : appel à l'action		
74/7	Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique		
74/198	Année internationale de l'économie créative au service du développement durable, 2021		

### Produits

10.89 On trouvera dans le tableau 10.13 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 10.13

**Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>22</b>	<b>15</b>	<b>21</b>	<b>20</b>
1. Rapports sur le commerce international et le développement et sur les tendances et perspectives dans le domaine des produits de base à l'échelle mondiale destinés à l'Assemblée générale	1	1	2	1
2. Rapport et documents de travail de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	1	1	–	–
3. Rapports sur les tendances commerciales et sur les réglementations commerciales et les normes de durabilité, et rapports ad hoc sur les tendances et les perspectives dans le domaine des produits de base destinés au Conseil du commerce et du développement	2	2	2	2
4. Documentation de référence destinée à la Commission du commerce et du développement et devant servir dans le cadre des réunions d'experts connexes, portant notamment sur les mesures non tarifaires et les normes de durabilité	8	1	7	7
5. Rapports du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence et du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur	10	10	10	10
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>64</b>	<b>33</b>	<b>33</b>	<b>33</b>
6. Séances de l'Assemblée générale (Deuxième Commission)	2	2	2	2
7. Séances du Conseil économique et social	–	–	–	–
8. Séances de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, réunions préparatoires comprises	24	10	–	–
9. Sessions annuelles et réunions directives du Conseil du commerce et du développement	2	2	2	2
10. Réunions du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme	2	3	2	2
11. Réunions de la Commission du commerce et du développement dans le cadre de ses sessions annuelles et réunions d'experts connexes	23	5	16	16
12. Réunions du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence et du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur dans le cadre de leurs sessions annuelles	10	10	10	10
13. Réunion annuelle du Forum intergouvernemental des mines, des minerais, des métaux et du développement durable	1	1	1	1
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>21</b>	<b>27</b>	<b>24</b>	<b>20</b>
14. Projets visant à renforcer les capacités, notamment en ce qui concerne les services, le commerce et la croissance inclusive, les lois et politiques en matière de concurrence et de protection des	9	9	13	9

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
consommateurs, les normes de durabilité, les négociations commerciales régionales et multilatérales, les négociations commerciales multilatérales visant à stimuler le commerce intra-africain, en particulier dans les pays les moins avancés, le règlement des différends et la diplomatie commerciale				
15. Projet relatif à la collecte, au suivi, à la communication et à la diffusion de données sur les mesures non tarifaires	1	4	1	1
16. Projets relatifs aux systèmes généralisés et globaux de préférences commerciales, à la problématique commerce, environnement et développement et à l'aide fournie aux pays tributaires des produits de base pour les aider à diversifier leur économie et à créer de la valeur ajoutée	8	11	8	8
17. Projets visant à aider les pays en développement à devenir membres de l'OMC, à formuler des politiques commerciales axées sur le développement et à renforcer l'économie créative	3	3	2	2
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)</b>	<b>124</b>	<b>124</b>	<b>125</b>	<b>108</b>
18. Séminaires à l'intention des décideurs sur les thèmes suivants : World Integrated Trade Solution, système d'analyse et d'information sur le commerce et mesures non tarifaires, normes de durabilité, accords commerciaux préférentiels, adhésion à l'OMC, politiques et cadres relatifs aux services, nouveaux défis en matière de développement dans le système commercial international et le commerce, négociations commerciales internationales, environnement et développement durable	48	54	57	50
19. Activités de renforcement des capacités à l'intention des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des économies en transition, sur les thèmes suivants : politiques commerciales, compétences des organismes chargés de la concurrence et de la protection des consommateurs, normes de durabilité, et les questions de genre et le commerce	58	58	40	45
20. Ateliers destinés à aider les pays en développement tributaires des produits de base à formuler des stratégies et des politiques, à tirer parti des acquis de développement et à faire face aux défis que représentent les marchés des produits de base et à mettre à profit les débouchés qu'ils offrent	10	1	10	5
21. Table ronde sur l'évolution du commerce international et du coût du commerce	1	1	1	1
22. Tables rondes sur les défis et les possibilités que représente le commerce international pour la promotion du développement durable	2	2	12	2
23. Débat d'experts ad hoc sur le rôle du droit et des politiques de la concurrence et sur la protection des consommateurs et les politiques y relatives	1	1	1	1
24. Série d'ateliers sur le commerce et le développement, organisée conjointement à Genève par la CNUCED, l'OMC, l'Université de Genève et l'Institut de hautes études internationales et du développement	4	7	4	4
<b>Publications (nombre de publications)</b>	<b>31</b>	<b>30</b>	<b>35</b>	<b>36</b>
25. Publications sur le commerce et publications sur des secteurs donnés	1	1	5	1
26. Publications sur le commerce, le multilatéralisme et les objectifs de développement durable	14	14	12	17

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
27. Publications sur les tendances et les politiques commerciales dans le contexte international	9	8	8	9
28. Publications sur le commerce, l'efficacité des marchés et les intérêts des consommateurs, et sur les politiques de concurrence et de protection des consommateurs	4	4	4	6
29. Publications sur le commerce, les produits de base, la diversification économique et la valeur ajoutée	3	3	6	3
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents) <sup>a</sup>	<b>16</b>	<b>15</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
30. Rapports sur les travaux de la CNUCED concernant les politiques de la concurrence et de la protection des consommateurs et sur les activités du Forum mondial sur les produits de base	2	1	2	1
31. Manuels et documents d'orientation sur la classification des mesures non tarifaires, le Système généralisé de préférences et les organismes veillant à la concurrence effective et à la protection des consommateurs	3	3	3	3
32. <i>Manual on Consumer Protection</i>	1	1	1	1
33. Loi type sur la concurrence	2	2	1	1
34. Supports relatifs à la concurrence et à la protection du consommateur dans le contexte du cadre de partenariat de la CNUCED pour la recherche	2	2	1	1
35. Publication <i>Profils tarifaires dans le monde</i> de la CNUCED, de l'OMC et du Centre du commerce international	1	1	1	1
36. Aspects touchant le commerce du <i>Rapport sur les objectifs de développement durable</i>	1	1	1	1
37. Rapport du Forum des Nations Unies sur les normes de durabilité	1	1	–	1
38. Modules de formation sur des questions abordées dans le cadre des négociations commerciales internationales	3	3	2	2

#### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : services de conseil concernant la prise de décisions dans le domaine du commerce fournis à cinq États membres et à deux groupes régionaux d'intégration économique Sud-Sud, et concernant l'intégration à l'économie mondiale et la participation aux accords commerciaux régionaux et multilatéraux, la prise en compte des préoccupations commerciales dans les politiques nationales en matière de commerce et de services, la coopération et les partenariats aux fins d'une croissance inclusive et d'un développement durable, le commerce et les questions de genre, l'élaboration de cadres relatifs à la concurrence et à la protection des consommateurs, les questions liées au commerce et à l'environnement et le potentiel de facilitation du développement durable de l'économie créative.

**Bases de données et supports numériques** : World Integrated Trade Solution et système d'analyse et d'information sur le commerce, auxquels plus de 15 000 utilisateurs accèdent chaque année.

#### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : Forum des Nations Unies sur les normes de durabilité ; Forum mondial sur les produits de base ; réunion multipartite sur les produits de base et le développement ; Forum mondial sur les services ; Semaine des mesures non tarifaires ; Congrès BioTrade ; manifestation sur le thème « le commerce et les questions de genre » ; manifestation sur le commerce illicite auprès d'un public de plus de 300 personnes ; manifestation sur l'économie créative ; conférences et expositions sur des questions liées aux travaux du sous-programme ; bulletins d'information sur le Système généralisé de préférences et sur les travaux de la CNUCED portant sur la concurrence et la protection des consommateurs ; brochures et dépliants sur le thème « le commerce et les questions de genre » ainsi que sur les travaux de recherche concernant les politiques relatives aux produits de base, l'application de ces politiques et les projets menés à ce titre ; livrets et fiches d'information sur des questions liées aux travaux du sous-programme.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : communiqués de presse et articles d'opinion.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : comptes rendus des réunions tenues dans le cadre du sous-programme ; cours de formation en ligne sur les mesures non tarifaires, suivi par environ 300 personnes chaque année ; outils interactifs

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
-----------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------

concernant les législations nationales sur la concurrence et la protection des consommateurs, la diplomatie commerciale et le règlement des différends ; site Web de la CNUCED, de l'OMC et du Centre du commerce international sur les aspects commerciaux des objectifs de développement durable et des indicateurs y relatifs ; version électronique de la loi type sur la concurrence ; dossier pédagogique sur le thème « le commerce et les questions de genre ».

<sup>a</sup> Le produit « Rapports de la série *World Economic Situation and Prospects* (Situation et perspectives de l'économie mondiale) établis par la CNUCED, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et les commissions régionales » a été supprimé, car il s'agissait d'une contribution de la CNUCED au produit d'un autre programme, et non d'un produit de la CNUCED.

## Sous-programme 4 Technologie et logistique

### Objectif

10.90 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de tirer parti de l'innovation et de la technologie, notamment du commerce électronique et de l'économie numérique, d'améliorer la logistique commerciale et de renforcer les moyens humains afin de favoriser un commerce et un développement durables qui profitent à tous dans les pays en développement et les économies en transition.

### Stratégie

10.91 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme favorisera la concertation et la recherche de consensus au niveau international, mènera des travaux de recherche et d'analyse et apportera une assistance technique et un appui en matière de renforcement des capacités dans les domaines de la technologie et de la logistique au service du développement. Il maximisera les effets de synergie et l'échange fructueux d'idées, en renforçant la complémentarité entre les différentes thématiques relevant de ses activités. Dans le domaine de la science et de la technologie, il favorisera la recherche de consensus et la concertation en assurant le secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement et en contribuant au Mécanisme de facilitation des technologies. Il mènera des travaux de recherche et d'analyse sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement, notamment avec la publication du *Rapport sur la technologie et l'innovation*, rapport phare, ainsi que d'autres rapports proposant des analyses sur les possibilités d'action dans ce domaine, comme le chapitre consacré à la science, la technologie et l'innovation dans le rapport établi par le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement. En ce qui concerne l'assistance technique et le renforcement des capacités, il réalisera des examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation, aidera à mettre en œuvre des activités d'évaluation et d'analyse prospective des technologies dans les pays en développement, et apportera des contributions à l'Équipe spéciale interinstitutions pour la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable du Mécanisme de facilitation des technologies.

10.92 En ce qui concerne le commerce électronique et l'économie numérique, on favorisera, dans le cadre du sous-programme, la recherche de consensus et la concertation au niveau international. Il s'agira notamment de mener des activités dans le cadre du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique ainsi que de la semaine annuelle du commerce électronique, et de faciliter les travaux des organes intergouvernementaux sur ces questions. On

mènera également des travaux de recherche et d'analyse sur le commerce électronique et l'économie numérique et le développement, notamment dans le cadre du *Rapport sur l'économie numérique*, publication phare, et d'autres rapports portant sur les grandes tendances et les possibilités d'action dans les pays en développement. En outre, on donnera suite aux demandes de renforcement des capacités et d'assistance technique dans le domaine du commerce électronique et de l'économie numérique présentées par des pays en développement, en particulier des pays parmi les moins avancés, demandes dont le nombre est en rapide augmentation. Il s'agira de réaliser des évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique, de contribuer à l'élaboration de stratégies et de cadres juridiques nationaux relatifs au commerce électronique et d'établir des statistiques permettant de mesurer le commerce électronique et l'économie numérique, ainsi que de coordonner les activités menées dans le cadre de l'initiative multipartite eTrade for All (le commerce électronique pour tous) et de piloter l'initiative eTrade for Women (le commerce électronique pour les femmes).

10.93 Dans le domaine de la logistique commerciale, qui comprend la facilitation du commerce, l'automatisation des procédures douanières et les transports, y compris les transports maritimes et la gestion portuaire, le sous-programme favorisera la concertation internationale et la recherche de consensus en assurant le service fonctionnel des organes intergouvernementaux de la CNUCED sur ces questions et en contribuant aux travaux d'autres instances spécialisées, notamment au niveau régional. En outre, il mènera des travaux de recherche et d'analyse relatifs à la facilitation du commerce, aux transports et au développement, notamment dans le cadre de l'*Étude sur les transports maritimes*, publication phare, et d'autres travaux de recherche présentant des analyses de données, de tendances, d'enjeux, de cadres législatifs et de possibilités d'action pouvant être utiles aux pays en développement désireux d'améliorer les transports, la facilitation du commerce et la logistique commerciale. Il apportera par ailleurs une assistance technique et un appui en matière de renforcement des capacités dans les domaines de la facilitation du commerce, y compris l'automatisation et la modernisation des procédures douanières grâce au Système douanier automatisé (SYDONIA), du transport, y compris le transport maritime, les couloirs de transit et la gestion portuaire, et des questions législatives connexes. Ce faisant, il continuera de s'employer à remédier aux problèmes de logistique commerciale qui touchent particulièrement les petits États insulaires en développement et les pays sans littoral. Enfin, il proposera aux parties intéressées et aux experts gouvernementaux des activités de formation et de renforcement des capacités ciblées dans le domaine du commerce et dans les domaines connexes de la finance, de la technologie, de l'investissement et du développement durable. Il s'agira notamment d'organiser des cours de formation, au niveau régional et à Genève, sur les grands problèmes économiques internationaux et de mener à bien le programme TrainForTrade, qui vise à accroître, dans les pays en développement, les moyens humains mobilisés au titre de divers aspects des politiques relatives au commerce et au développement, comme la gestion portuaire, les statistiques commerciales et d'autres questions, notamment l'identité numérique pour le commerce électronique.

10.94 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en intensifiant ses activités relatives aux incidences de la pandémie, aux mesures d'adaptation et au relèvement économique dans le domaine de la technologie et de la logistique au service du développement. Il s'agira de recenser et de diffuser les bonnes pratiques qui permettent la continuité opérationnelle de la logistique commerciale sans négliger de contenir la propagation du coronavirus, notamment en déterminant dans quelle mesure la pandémie peut transformer à long terme le secteur de la logistique commerciale et des transports et en aidant les pays en développement à prendre les mesures d'adaptation nécessaires. En ce qui concerne

la science, la technologie et l'innovation, les travaux du sous-programme porteront entre autres sur la recherche et l'échange de possibilités d'action contribuant à la protection contre la pandémie et au relèvement, notamment dans le cadre des incidences de la pandémie sur le commerce électronique et l'économie numérique, et les politiques visant à promouvoir le commerce électronique pour atténuer les effets de la pandémie et aider au relèvement après la crise.

10.95 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) Les connaissances et le consensus international sur les nouveaux défis et les bonnes pratiques en matière de politique de la science, de la technologie et de l'innovation au service du développement se sont renforcés ;

b) Les textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information sont mis en œuvre, de même que le Mécanisme de facilitation des technologies ;

c) Les États membres sont davantage en mesure de mettre la science, la technologie et l'innovation au service de leurs stratégies nationales de développement ;

d) Les grandes tendances et les principaux enjeux de l'économie numérique au service du développement sont mieux connus et font l'objet d'un consensus renforcé ;

e) Les pays en développement et les pays les moins avancés sont mieux à même d'appliquer des politiques mettant l'économie numérique au service de leurs objectifs de développement, notamment en ce qui concerne l'intégration des femmes et des groupes vulnérables dans le commerce électronique et l'économie numérique ;

f) La logistique commerciale qui permet de relier les pays bénéficiaires aux marchés internationaux est plus résiliente et plus durable, tandis que la transparence et l'efficacité du commerce sont renforcées, notamment grâce au logiciel SYDONIA ;

g) Les pays sont mieux à même d'appliquer des mesures concernant la facilitation du commerce et les transports dans une optique de développement durable ;

h) Les pays en développement sont mieux à même d'évaluer, d'analyser et d'élaborer des politiques sur d'importantes questions ayant trait à la macroéconomie, au commerce, à l'investissement et à la technologie, y compris l'informatique, dans une optique de développement ;

i) Les pays en développement sont mieux armés pour élaborer et appliquer des politiques en matière de commerce et de développement qui soient plus inclusives et plus durables.

10.96 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir les résultats suivants :

a) Renforcement des capacités des pays bénéficiaires et amélioration des politiques dans les domaines de la technologie et de la logistique commerciale, avec pour effets une meilleure résistance aux pandémies et à d'autres chocs et un relèvement économique accéléré après la pandémie de COVID-19 ;

b) Renforcement des connaissances et des capacités relatives à l'atténuation des incidences des pandémies à l'aide de solutions technologiques, notamment le commerce électronique, et d'une logistique commerciale plus résiliente dans les pays en développement ;

c) Renforcement des capacités des États membres à tirer parti de la technologie et de la logistique commerciale pour accélérer le relèvement.

## Exécution du programme en 2020

10.97 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Amélioration de la résilience de la logistique commerciale pendant la pandémie de COVID-19**

10.98 Face à la pandémie de COVID-19, les pays ont eu recours à des mesures strictes pour contenir la propagation du coronavirus à leurs frontières et dans leurs ports et aéroports. La circulation des marchandises, notamment des denrées alimentaires et des médicaments essentiels s'en est trouvée fortement entravée. Dans le cadre de mesures d'intervention rapide, le sous-programme a offert son appui et son expertise en matière de logistique commerciale et de transit, en particulier aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement, par l'adoption d'une approche cohérente tenant compte de sous-secteurs complémentaires de la logistique commerciale. En étroite concertation avec ses réseaux de professionnels sur le terrain, il a élaboré un plan d'action en 10 points recensant des pratiques optimales et formulant des recommandations en matière de facilitation du commerce, constituant un ensemble de mesures de facilitation du commerce destinées à lutter contre la pandémie de COVID-19. Ces recommandations ont été complétées par des mesures concrètes sur le terrain visant à renforcer la capacité des États membres de favoriser le télétravail, la distanciation physique et la dématérialisation de manière à leur permettre de ne pas interrompre les services aux frontières. Le sous-programme a élaboré des lignes directrices et mené des activités de renforcement des capacités pour que les administrations douanières puissent adapter l'utilisation du système SYDONIA pendant la pandémie et, après, pendant la période de relèvement économique, et recueilli des données auprès de plus de 100 administrations douanières utilisant le système dans l'objectif de fournir une aide plus adaptée dans le contexte de la pandémie. Il a également élaboré des lignes directrices sur les pratiques exemplaires de gestion portuaire en cas de pandémie dont la diffusion a été assurée dans 60 pays au moyen du réseau du programme de gestion portuaire, et étudié les incidences de la COVID-19 sur le commerce maritime, produisant des données en temps quasi réel pour le secteur maritime afin de faciliter les décisions relatives aux politiques économiques. Il a également aidé à élaborer un appel à l'action demandant aux gouvernements de faciliter le changement d'équipage et de supprimer les obstacles réglementaires inutiles au transport maritime pendant et après la pandémie de COVID-19, y compris dans la phase de relèvement et au-delà. Enfin, il a piloté l'élaboration de mesures s'inscrivant dans le principe d'unité d'action des Nations Unies, lesquelles visaient à améliorer la connectivité aux fins de la facilitation du commerce et des transports en cas de pandémie, en rassemblant les compétences de l'ensemble du Secrétariat dans ce domaine, y compris celles des cinq commissions régionales de l'ONU.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

10.99 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'utilisation et l'adoption, par les États membres, des lignes directrices et recommandations susmentionnées pendant la pandémie, ce qui a permis la continuité des flux commerciaux, la résilience de la logistique commerciale, le traitement prioritaire des produits médicaux et des autres biens essentiels en transit aux frontières, l'abaissement des droits de douane sur ces biens et le recours accru aux paiements électroniques aux douanes de manière à réduire le risque de propagation du coronavirus lié aux interactions physiques. En témoigne également l'adoption de la résolution [75/17](#) sur la coopération internationale face aux difficultés connues par

les gens de mer à cause de la pandémie de COVID-19 et en appui aux chaînes d'approvisionnement mondiales, dans laquelle l'Assemblée générale, à l'issue de négociations facilitées par l'Indonésie, qui est un important fournisseur de main-d'œuvre maritime à l'échelle mondiale, a demandé instamment aux États Membres de désigner les gens de mer et les autres personnels marins comme des travailleurs clés, et prié le Secrétaire général, en collaboration avec l'Organisation maritime internationale (OMI), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et la CNUCED, ainsi que les autres entités compétentes du système des Nations Unies, de l'informer, à sa soixante-seizième session, de la situation relative aux changements d'équipage pendant la pandémie de COVID-19, dans le cadre du rapport de l'OMI établi à partir des travaux de l'Équipe de gestion des crises pour les gens de mer, ainsi que de la section spéciale consacrée à la question dans l'*Étude sur les transports maritimes* de la CNUCED. Cette résolution a contribué à régler une crise mondiale des équipages touchant plus de 2 millions de gens de mer. Le travail mené dans le domaine de la facilitation des échanges a également eu pour résultat de renforcer les capacités d'un large éventail de parties prenantes ayant participé au Programme pour le renforcement des comités nationaux de facilitation des échanges, notamment s'agissant des moyens permettant d'atténuer les effets négatifs de la pandémie sur la facilitation des échanges (voir le tableau 10.14).

Tableau 10.14  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
<p>Les États membres bénéficient d'un appui sur mesure au niveau national permettant de définir leurs besoins particuliers en matière de logistique commerciale, qui se traduit notamment par la réalisation de travaux d'analyse et de recherche ; un programme intensif de renforcement des capacités professionnelles à l'intention des membres des comités nationaux de facilitation des échanges et de leurs secrétariats, dans le cadre du Programme pour le renforcement des comités nationaux de facilitation des échanges ; des activités visant à aider les localités portuaires des pays en développement à gérer leurs ports de façon plus efficace et plus compétitive afin d'accroître les flux commerciaux, au moyen du module de gestion portuaire du programme TrainForTrade ; le système de gestion intégrée des douanes SYDONIA</p>	<p>Les États membres bénéficient d'une aide visant à leur permettre de s'adapter de façon globale, efficiente et efficace à l'évolution rapide des tendances qui déterminent les modèles commerciaux et définissent les conditions d'activité du secteur de la logistique commerciale dans son ensemble</p> <p>Les États membres ont eu recours à des travaux de recherche et d'analyse, à des activités de recherche de consensus et à des initiatives d'assistance technique et de renforcement des capacités, axées en particulier sur les capacités réglementaires et institutionnelles, pour élaborer des politiques et les renforcer, promouvoir les compétences techniques et l'expertise et, <i>in fine</i>, accroître leur capacité de faire face à des chocs majeurs, quelle que soit leur nature</p>	<p>Les États membres relèvent les défis liés à la pandémie dans le domaine de la logistique commerciale en utilisant et en adaptant un ensemble de lignes directrices et de recommandations globales élaborées par le sous-programme couvrant l'ensemble des secteurs relevant de la logistique commerciale, et en assurant la continuité des flux commerciaux, notamment en s'employant à remédier aux difficultés connues par plus de 2 millions de gens de mer à cause de la pandémie de COVID-19 et en apportant leur appui aux chaînes d'approvisionnement mondiales, par l'adoption de la résolution 75/17 de l'Assemblée générale</p>

### Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

10.100 En raison des incidences de la COVID-19 en 2020, il a fallu reporter certaines activités et plusieurs réunions intergouvernementales prévues dans le cadre du sous-programme, notamment le forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable, les sessions de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement et de la Commission du commerce et du développement et les réunions du Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique, ainsi que la publication de l'ensemble des notes et documents techniques liés à ces réunions. En outre, le programme du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED ayant été modifié pour y inclure l'examen des incidences de la COVID-19, les sessions consacrées à la science, la technologie et l'innovation et à la numérisation ont été annulées. Parallèlement, les modalités des réunions intergouvernementales et multipartites organisées dans le cadre du sous-programme ont été modifiées pour passer d'un format en présentiel à un format en ligne, notamment les réunions de la Commission de la science et de la technique au service du développement, la semaine du commerce électronique et la Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce. Ces réunions prévoyaient des sessions consacrées à la COVID-19 et les participantes et participants à la session de la Commission de la science et de la technique au service du développement ont demandé que les pays membres en développement bénéficient des solutions technologiques permettant de lutter contre la pandémie et ses effets. D'autres activités ont été organisées en ligne dans le domaine de la facilitation du commerce et dans le cadre des programmes TrainForTrade et SYDONIA. La pandémie a également entravé la réalisation de plusieurs activités d'assistance technique, notamment l'organisation de cours de formation régionaux sur les grands problèmes économiques internationaux, qui ont dû être reportés à 2021, car ils reposaient largement sur des interactions en face à face sur place et sur la mise en réseau des bénéficiaires. Les stratégies de commerce électronique prévues ont été retardées à cause de la pandémie, certains ateliers prévus avec des gouvernements et d'autres parties prenantes ayant dû être reportés. Dans le domaine de la facilitation du commerce et des transports, le nombre de séminaires, d'ateliers et de réunions de formation a également été réduit en raison de la pandémie, car la transposition des activités à un format en ligne a souvent eu pour conséquence un regroupement régional des rencontres prévues au niveau national. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 1.

10.101 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a apporté des aménagements à certaines activités et retenu de nouvelles activités, qui concourent à l'objectif du sous-programme. Dans le cadre du sous-programme ont été élaborés des directives, des enquêtes, des notes d'orientation et d'autres rapports sur les incidences de la pandémie et sur les moyens de se relever en mieux et d'améliorer la résilience grâce à la science, la technologie et l'innovation et au commerce électronique. Les travaux de recherche menés dans le cadre du sous-programme sur le commerce électronique et l'économie et les technologies numériques ont mis en évidence la nécessité de déployer des solutions technologiques pour faire face à la pandémie et à ses répercussions : ils ont notamment mis en évidence que les solutions numériques jouaient un rôle facilitateur et que le commerce électronique aidait les pays à surmonter les difficultés liées à la pandémie, mais qu'il fallait combler les fossés numériques existants. Il est ressorti des travaux d'analyse qu'il fallait protéger le financement de la science, de la technologie et de l'innovation pendant et après la pandémie et que les politiques scientifiques et techniques avaient un rôle à jouer dans le relèvement après la pandémie de COVID-19. En outre,

l'enquête menée auprès des entreprises de commerce électronique et des plateformes tierces a mis en évidence plusieurs obstacles de taille dans la lutte contre les incidences de la pandémie de COVID-19 dans les pays en développement, mais aussi certaines mesures ayant le potentiel de redresser la situation. Dans le domaine de la logistique commerciale, y compris la facilitation du commerce, l'automatisation des procédures douanières, le transport maritime et la gestion portuaire, un vaste ensemble de mesures d'adaptation cohérentes et complémentaires ont été élaborées pour limiter la propagation du coronavirus sans entraver la circulation des marchandises essentielles. Les nouveaux produits et les produits aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat pour 2020 dont il est question plus haut.

## Résultats escomptés pour 2022

10.102 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : stimulation de la préparation au numérique dans les pays en développement<sup>7</sup>

#### Exécution du programme en 2020

10.103 En 2020, l'équipe chargée de l'exécution du sous-programme a poursuivi ses travaux de renforcement des capacités des pays en développement de tirer parti de l'évolution de l'économie numérique, en tenant compte de l'état de préparation de chaque pays. Avec sept nouvelles évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique réalisées en 2020 (Bénin, Côte d'Ivoire, Iraq, Malawi, Mali, Niger et République-Unie de Tanzanie), le nombre d'évaluations a été porté à 26. Ces évaluations ont donné aux pays les moins avancés des pistes pour tirer parti de la révolution numérique dans les domaines du commerce électronique, des échanges commerciaux et du développement, sur la base de données actuelles. Par ailleurs, grâce aux évaluations, il a été possible de déterminer les besoins précis et de repérer les faiblesses critiques des écosystèmes nationaux de commerce électronique et, ainsi, de proposer aux gouvernements des mesures concrètes destinées à améliorer la situation. Pour accélérer l'application des recommandations formulées dans les évaluations, il a été entrepris de réaliser un état des lieux détaillé pour faire le point sur les résultats obtenus à ce jour et définir les étapes suivantes. En outre, un rapport a été établi sur les incidences de la pandémie sur le commerce électronique et sur les mesures à prendre pour y remédier, reposant sur les réseaux et les capacités nationales créés dans les pays dans le cadre des évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique. Le développement des initiatives eTrade for All et eTrade for Women s'est également poursuivi dans le cadre du sous-programme. L'initiative eTrade for All a accueilli deux nouveaux partenaires (le Secrétariat du Commonwealth et l'OIT) et aidé à organiser la semaine du commerce électronique 2020, qui s'est tenue en ligne avec 2 000 participants de 130 pays. En 2020, les évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique ont contribué à mener des activités liées au développement des infrastructures (Burkina Faso, Samoa et Zambie), à l'élaboration de stratégies nationales de commerce électronique (Bénin, Cambodge, Myanmar et Zambie) et à l'élaboration ou à l'adoption de réglementations en matière de confidentialité et de protection des données (Madagascar et Népal), ainsi qu'à prendre des mesures de facilitation des moyens de

<sup>7</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 12)].

paiement en ligne (Ouganda, République démocratique populaire lao et Togo) et à créer un consortium de commerce électronique au Sénégal. Dans certaines régions, notamment celles représentées par la CEDEAO, la Communauté d'Afrique de l'Est et le Forum des îles du Pacifique, les évaluations ont également servi de base à l'élaboration de politiques régionales en matière de commerce électronique. En outre, un dialogue étroit avec les donateurs a permis de renforcer l'appui aux travaux menés dans le cadre du sous-programme en matière de commerce électronique et d'économie numérique et de mener une réflexion sur le développement du volet numérique dans les stratégies d'aide au développement.

10.104 Le travail susmentionné a contribué aux mesures concrètes prises par 12 pays, qui ont utilisé les évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique comme base pour élaborer des stratégies et des politiques de commerce électronique, réformer le cadre juridique et réglementaire du commerce électronique et améliorer la coordination interministérielle et les dialogues multipartites, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020.

### Projet de plan-programme pour 2022

10.105 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, l'assistance apportée aux gouvernements nationaux sera complétée par une action plus étroite au niveau régional, favorisant ainsi le commerce et l'intégration intrarégionaux par le commerce électronique et numérique. En outre, on poursuivra les activités visant à accroître la participation des entrepreneuses du secteur numérique aux concertations menées aux niveaux national et régional et à améliorer la disponibilité des statistiques. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 10.15).

Tableau 10.15  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Écarts de préparation à l'échelle nationale et internationale en matière d'utilisation et d'exploitation du commerce électronique et de l'économie numérique	Informations et outils disponibles grâce à des recherches et analyses transversales, la concertation sur les mesures à prendre et la coopération technique, notamment le lancement d'un nouveau réseau de femmes dans le domaine du commerce électronique	Utilisation par 12 pays des évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique comme base pour l'élaboration de stratégies et de politiques en matière de commerce électronique, la réforme du cadre juridique et réglementaire du commerce électronique et l'amélioration de la coordination	Progrès en matière d'application par les États membres des recommandations issues des évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique menées par la CNUCED et communauté toujours plus nombreuse d'entrepreneuses du secteur numérique formées dans le cadre de l'initiative eTrade for Women de la CNUCED	Meilleure connaissance du rôle du commerce électronique et de l'économie numérique dans au moins trois communautés économiques régionales ; participation accrue des entrepreneuses du secteur numérique à 15 concertations aux niveaux national et régional, dans 5 régions ; nouvelles initiatives menées par 4 gouvernements aux fins de la collecte de statistiques sur le

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
		interministérielle et des dialogues multipartites		commerce électronique et l'économie numérique, l'objectif étant l'amélioration de la disponibilité des statistiques grâce à l'assistance de la CNUCED

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## **Résultat 2 : amélioration de la capacité des pays en développement de se conformer aux règles et normes internationales et régionales en matière de facilitation du commerce<sup>8</sup>**

### **Exécution du programme en 2020**

10.106 Dans le cadre du sous-programme, on a continué de contribuer à la mise en œuvre de réformes de la facilitation du commerce aux niveaux national et régional, conformément à l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC, en donnant aux comités nationaux de facilitation des échanges les moyens de s'acquitter des obligations que leur impose l'Accord. Une stratégie régionale a également été élaborée pour aider les communautés économiques régionales à appliquer des protocoles régionaux liés aux chaînes de valeur régionales et au commerce intrarégional, dont ont bénéficié la Communauté d'Afrique de l'Est, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Communauté des Caraïbes et le Forum des îles du Pacifique dans le cas de l'Accord élargi du Pacifique pour un renforcement des relations économiques (PACER Plus). La pandémie a fait naître des besoins nouveaux parmi les comités nationaux de facilitation des échanges et les acteurs de la chaîne d'approvisionnement logistique, besoins qui ont été rapidement satisfaits par l'élaboration de nouveaux modules de formation en ligne et d'outils informatiques tels que le dispositif de suivi des réformes et les portails d'information commerciale, qui devaient servir à renforcer la coordination, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des réformes en matière de facilitation du commerce. En outre, des directives relatives à l'intervention rapide et des services consultatifs sur la facilitation du commerce et la santé ont été fournis pour aider à améliorer la coordination entre les administrations chargées du commerce, des douanes et de la santé, puis diffusés au moyen des portails d'information commerciale.

10.107 Le travail effectué a contribué à améliorer les capacités de 32 comités nationaux de facilitation des échanges en matière de recensement des obligations de mise en œuvre à l'échelle nationale qui leur incombaient au titre de l'Accord sur la facilitation des échanges, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le budget-programme de 2021, à savoir que la CNUCED fournisse à 13 comités nationaux de facilitation des échanges une assistance en ce qui concerne le recensement des obligations de mise en œuvre à l'échelle nationale qui incombent à leurs pays respectifs au titre de l'Accord sur la facilitation des échanges.

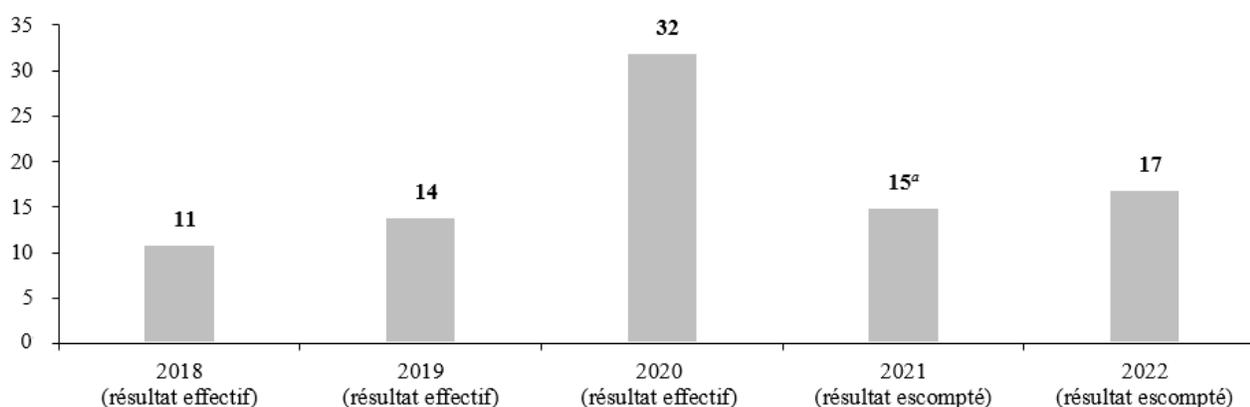
<sup>8</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

### Projet de plan-programme pour 2022

10.108 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera de travailler avec les comités nationaux de facilitation des échanges et les communautés économiques régionales. Pour l'heure, des ressources sont assurées pour appuyer les travaux de 10 comités nationaux de facilitation des échanges en 2022. Toutefois, l'aide des partenaires de développement continuera d'être sollicitée, l'objectif étant d'augmenter le nombre de pays et d'entités régionales bénéficiaires tout en assurant la viabilité des projets en cours. Ce faisant, le sous-programme continuera de mettre l'accent sur le relèvement après la pandémie et sur la création de chaînes d'approvisionnement régionales dans la logistique commerciale, compte tenu des liens existant entre la facilitation du commerce et les technologies. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 10.IV).

Figure 10.IV

**Mesure des résultats : nombre de comités nationaux de facilitation des échanges épaulés par la CNUCED pour le recensement des obligations de mise en œuvre à l'échelle nationale qui incombent à leurs pays respectifs au titre de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC (par an)**



\* Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### **Résultat 3 : renforcement des moyens d'action des entrepreneuses du secteur numérique aux fins d'une économie numérique plus inclusive**

#### **Projet de plan-programme pour 2022**

10.109 Si les technologies numériques peuvent favoriser l'autonomisation économique des femmes, des obstacles importants subsistent, notamment des normes culturelles, des préjugés liés au genre, une participation limitée à la prise de décisions, une inégalité d'accès à Internet, des compétences informatiques limitées et un accès restreint au financement. Lancée en 2019, l'initiative eTrade for Women vise à autonomiser les entrepreneuses du secteur numérique des économies en développement et des marchés émergents et à créer des écosystèmes numériques plus inclusifs. Pour atteindre ses objectifs, le sous-programme s'est associé à sept femmes, personnalités influentes du secteur numérique issues de différentes régions, pour en faire des championnes de l'initiative eTrade for Women, l'objectif étant qu'elles servent de modèles et qu'elles aient une influence au-delà des simples préoccupations économiques. À ce titre, les championnes de l'initiative ont participé à diverses

concertations politiques multipartites à l'occasion de plusieurs forums régionaux et mondiaux de haut niveau en 2020. Sous la conduite des championnes de l'initiative eTrade for Women des régions concernées, l'initiative a organisé en 2020 trois cours de formation ciblés pour développer les compétences et les réseaux des femmes chefs d'entreprise et travaille actuellement à établir des communautés eTrade for Women dans les régions à l'appui des écosystèmes locaux. En outre, grâce aux réseaux de formation, des perspectives commerciales transfrontières entre les participantes ont commencé à voir le jour, jetant les bases d'écosystèmes numériques plus intégrés au niveau régional.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

10.110 L'enseignement tiré est le suivant : les plateformes multipartites et multisectorielles peuvent accompagner le développement et les changements de politiques et de réglementations. Par exemple, réunir l'ensemble des décideurs politiques, du niveau national au niveau local, y compris les femmes chefs d'entreprise, peut aider à avoir une meilleure vue d'ensemble des besoins des petites et moyennes entreprises numériques et des entrepreneuses du secteur numérique. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on renforcera le dialogue entre les décideurs politiques et les femmes chefs d'entreprise à tous les niveaux, ce qui permettra de mieux comprendre les besoins des petites et moyennes entreprises du secteur numérique. On s'emploiera à faciliter les interactions entre les entreprises, les femmes chefs d'entreprise et les décideurs politiques de manière à aider ces derniers à élaborer les politiques et les réglementations qui conviennent. On s'appuiera par ailleurs sur les enseignements tirés du contexte de la pandémie de COVID-19, au cours de laquelle les microentreprises et petites et moyennes entreprises du secteur numérique, dont beaucoup sont dirigées par des femmes, ont joué un rôle essentiel dans l'adaptation aux difficultés engendrées par la pandémie.

#### *Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

10.111 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'amélioration des compétences en matière de gestion d'entreprise et d'encadrement de 200 entrepreneuses du secteur numérique participant à des activités menées dans le cadre de l'initiative eTrade for Women (voir tableau 10.16).

Tableau 10.16  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
–	Meilleure connaissance, par les gouvernements et le secteur privé, du rôle des championnes de l'initiative eTrade for Women dans le développement d'une économie numérique plus inclusive	Amélioration des compétences en matière de gestion d'entreprise et d'encadrement de 50 entrepreneuses du secteur numérique ayant participé aux activités menées dans le cadre de l'initiative eTrade for Women	Amélioration des compétences en matière de gestion d'entreprise et d'encadrement d'un total cumulé de 100 entrepreneuses du secteur numérique ayant participé aux activités menées dans le cadre de l'initiative eTrade for Women, y	Amélioration des compétences en matière de gestion d'entreprise et d'encadrement d'un total cumulé de 200 entrepreneuses du secteur numérique ayant participé aux activités menées dans le cadre de l'initiative eTrade for Women. Au moins quatre

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
			compris les championnes de l'initiative eTrade for Women, pour animer des dialogues avec des décideurs politiques sur la transformation numérique. Création de communautés eTrade for Women dans différentes régions	communautés eTrade for Women actives dans différentes régions

## Textes des organes délibérants définissant les mandats

10.112 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

### Résolutions de l'Assemblée générale

60/252	Sommet mondial sur la société de l'information	73/17	Incidence de l'évolution rapide de la technique sur la réalisation des objectifs et cibles de développement durable
69/213	Le rôle des couloirs de transport et de transit en matière de coopération internationale et de développement durable	74/229	Science, technologie et innovation au service du développement durable
69/283	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)	75/17	Coopération internationale face aux difficultés connues par les gens de mer à cause de la pandémie de COVID-19 et en appui aux chaînes d'approvisionnement mondiales
70/125	Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information	75/202	Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable
72/212	Renforcer les liens entre tous les modes de transport pour atteindre les objectifs de développement durable		

### Résolutions du Conseil économique et social

2015/26	Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information	2020/12	Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
		2020/13	Science, technologie et innovation au service du développement

## Produits

10.113 On trouvera dans le tableau 10.17 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 10.17

**Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)</b>	<b>25</b>	<b>10</b>	<b>22</b>	<b>21</b>
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale sur les textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, et sur la science et la technologie au service du développement	1	1	2	1
2. Rapports destinés à la Commission de la science et de la technique au service du développement et à ses groupes intersessions	6	3	6	6
3. Rapport et documents de travail de la quinzième session de la Conférence	4	–	–	–
4. Note d'information et rapports destinés au Conseil du commerce et du développement	2	1	2	2
5. Note du secrétariat de la CNUCED et rapports destinés à la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement, et réunions d'experts connexes sur des questions liées à la science, à la technologie et à l'innovation	4	1	4	4
6. Note du secrétariat de la CNUCED et rapports destinés à la Commission du commerce et du développement, et réunions d'experts connexes	4	2	4	4
7. Note du secrétariat de la CNUCED et rapports destinés au Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique	2	2	2	2
8. Note du secrétariat de la CNUCED et rapports destinés au Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique	2	–	2	2
<b>Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)</b>	<b>73</b>	<b>19</b>	<b>50</b>	<b>49</b>
9. Séances de l'Assemblée générale (Deuxième Commission) et du Conseil économique et social relatives à la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information	2	2	3	2
10. Session annuelle et groupes d'experts intersessions de la Commission de la science et de la technique au service du développement	16	3	16	16
11. Séances de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, réunions préparatoires comprises	24	–	–	–
12. Sessions annuelles et réunions directives du Conseil du commerce et du développement	3	1	3	3
13. Réunions du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme	2	2	2	2
14. Session annuelle de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement et réunions d'experts connexes	7	1	7	7
15. Sessions annuelles de la Commission du commerce et du développement et réunions d'experts connexes sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce	7	4	7	7
16. Réunions du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique	6	6	6	6

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
17. Réunions du Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique	4	–	4	4
18. Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable du Mécanisme de facilitation des technologies (en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat)	2	–	2	2
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>32</b>
19. Projets de renforcement des capacités exécutés dans le cadre du programme TrainForTrade dans les domaines suivants : gestion portuaire ; questions liées au commerce, y compris le commerce électronique et les statistiques ; méthode pédagogique	7	7	7	7
20. Projets (nationaux, régionaux et interrégionaux) relatifs aux transports et aux autres services connexes, y compris le Système douanier automatisé (SYDONIA)	22	22	22	22
21. Projets exécutés dans le cadre de programmes axés sur les transports, la facilitation du commerce et la logistique commerciale	2	2	2	2
22. Projets exécutés dans le cadre du programme de travail sur le commerce électronique et l'économie numérique	1	1	1	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>419</b>	<b>348,5</b>	<b>458</b>	<b>404</b>
23. Ateliers TrainForTrade de formation de formateurs	55	54	55	–
24. Ateliers TrainForTrade organisés à l'échelle nationale <sup>a</sup>	260	222	260	300
25. Séminaires, ateliers, programmes de bourses et activités de formation sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce	52	42	80	52
26. Débats d'experts ad hoc sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce	1	1	1	1
27. Débats d'experts ad hoc sur le rôle de la technologie, y compris les technologies de l'information et des communications, et de l'innovation dans le développement, notamment aux fins du transfert de technologie	1	1	1	1
28. Séminaires, ateliers et activités de formation sur le commerce électronique et l'économie numérique au service du développement, y compris sur les statistiques relatives à l'économie de l'information, les aspects économiques, techniques, juridiques et réglementaires du commerce électronique et de l'économie numérique au service du développement et du commerce électronique, et la mesure de l'économie numérique	10	9	10	10
29. Cours de formation sur les grands problèmes économiques internationaux (paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok), cours régionaux et cours de brève durée	25	1,5	36	25
30. Séminaires, ateliers et activités de formation sur la science, la technologie, l'innovation et le développement	15	18	15	15
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>24</b>	<b>20</b>	<b>25</b>	<b>19</b>
31. <i>Rapport sur la technologie et l'innovation</i> et aperçu	1	1	–	1
32. <i>Rapport sur l'économie numérique</i> et aperçu	–	–	1	–
33. <i>Étude sur les transports maritimes</i>	1	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
34. Examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation	2	4	3	2
35. Stratégies nationales pour le commerce électronique	3	–	3	2
36. Études publiées dans la série <i>Current Studies on Science, Technology and Innovation</i>	2	2	2	2
37. Études publiées dans les séries <i>Transport and Trade Logistics</i> et <i>Transport and Trade Facilitation</i>	2	2	2	2
38. Rapports sur la cyberlégislation	2	2	2	1
39. Série Programme TrainForTrade de gestion portuaire	1	1	1	1
40. Évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique dans les pays les moins avancés et autres pays en développement	10	7	10	7
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
41. Synthèses de la CNUCED sur les sujets ci-après : science, technologie et innovation ; commerce électronique et économie numérique ; logistique commerciale	4	3	4	4
42. Compendium <i>ASYCUDA in Action</i>	1	1	1	1
43. Initiative eTrade for All, <i>Year in Review</i>	1	1	1	1
44. Notes techniques sur les technologies de l'information et des communications (y compris le commerce électronique et l'économie numérique) au service du développement	2	2	2	2
45. Notes techniques sur la facilitation du commerce	1	1	1	1
46. Notes d'information à l'intention du forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable	1	–	1	1
47. Profils économiques et maritimes de pays	1	1	1	1
48. Rapport du Groupe consultatif de la CNUCED sur le renforcement des capacités de formation et la mise en valeur des ressources humaines	1	1	1	1

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : semaine du commerce électronique (forum de collaboration multipartite organisé sur cinq jours et accueillant près de 1 500 participants et plus de 200 intervenants originaires de plus de 130 pays, dans le cadre de 50 sessions de fond au minimum) ; forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable ; sessions du Groupe consultatif de la CNUCED sur le renforcement des capacités de formation et la mise en valeur des ressources humaines ; services de conseil sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement, sur les orientations et les aspects pratiques relatifs au commerce électronique et à l'économie numérique au service du développement, sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique, sur les politiques de transport, les instruments juridiques internationaux et les normes et règles arrêtées au niveau international relatifs à la facilitation du commerce international, aux transports et à la sécurité des transports à l'usage des exploitants portuaires, et sur l'initiative eTrade for All.

**Bases de données et supports numériques** : plateforme d'apprentissage et de renforcement des capacités de la CNUCED, gérée par le programme TrainForTrade, qui forme environ 1 500 personnes par an ; programme TrainForTrade ; plateforme de statistiques sur le rendement des ports ; répertoire en ligne sur les comités nationaux de facilitation des échanges ; Inventaire mondial des cyberlégislations ; modules de formation en ligne pour les Cours de formation sur les grands problèmes économiques internationaux, pour environ 200 participants chaque année ; plateforme en ligne consacrée au transport durable de marchandises ; plateforme en ligne de l'initiative eTrade for All, qui compte plus de 80 000 utilisateurs en 2020.

### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : lettres d'information sur SYDONIA, eTrade for All (plus de 2 000 abonnés), les transports et la facilitation du commerce (plus de 5 000 abonnés) ; brochures, prospectus et dossiers d'information.

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

**Relations extérieures et relations avec les médias** : communiqués de presse, points de presse, entretiens, conférences de presse et articles de presse à l'occasion de la parution de publications majeures relevant du sous-programme et de l'organisation de manifestations importantes.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : site Web public du programme TrainForTrade (plus de 30 000 visites par an) ; site Web de la Commission de la science et de la technique au service du développement ; site Web du système SYDONIA (plus de 60 000 visites par an) ; site Web sur le paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok (plus de 95 000 visites par an) ; plateformes de formation en ligne sur les politiques de l'innovation.

<sup>a</sup> La CNUCED propose de fusionner les sous-catégories 23 et 24 à compter de 2022, afin de regrouper les activités menées dans le même domaine à partir de cette date. Le nombre total d'activités pour 2022 est estimé à 300 après révision. À compter de 2022, la CNUCED propose que le point 23 s'intitule « Activités TrainForTrade de formation et de renforcement des capacités en face à face et en ligne dans les domaines du commerce et du développement ».

## Sous-programme 5 Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux

### Objectif

10.114 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer l'intégration effective de l'Afrique, des pays les moins avancés et d'autres groupes de pays en situation particulière (pays en développement sans littoral, petits États insulaires en développement et autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables) dans l'économie mondiale par la promotion de la transformation structurelle, l'atténuation des vulnérabilités et le développement des capacités productives nationales des groupes cibles.

### Stratégie

10.115 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme poursuivra ses activités de recherche et de coopération technique visant à diversifier les structures d'exportation et de production des pays susmentionnés, notamment en contribuant à plusieurs rapports que le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale, notamment ceux sur l'application et le suivi du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, des décisions et recommandations arrêtées à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, ainsi que des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Il continuera également de traduire en programmes de coopération technique pragmatiques et ciblés les orientations et recommandations générales issues des travaux de recherche et d'analyse. En outre, il plaidera, notamment au niveau multilatéral, en faveur du consensus au sein de la communauté internationale du développement en ce qui concerne les mesures qui permettent au mieux de régler les problèmes de développement des groupes de pays susmentionnés et, à cette fin, cerner les nouvelles questions et approches, organisera des ateliers de formation et de renforcement des capacités et coopérera davantage avec les instituts de recherche des pays les moins avancés et les partenaires de développement. Il continuera de redoubler d'efforts pour aider les groupes cibles à élaborer des politiques nationales et à renforcer leurs capacités, grâce aux travaux de recherche innovants qu'il mène ainsi qu'aux services consultatifs et à l'appui technique qu'il fournit. Grâce à ses

travaux de recherche, il rendra plus accessibles un certain nombre de solutions stratégiques fondées sur les politiques qui visent à renforcer les capacités productives nationales et il facilitera leur mise en œuvre en développant la coopération technique axée sur la demande et en fournissant un appui aux programmes dans les domaines relevant de sa compétence. En outre, il étendra l'appui technique apporté aux pays à des aspects tels que les stratégies nationales de développement des capacités productives et de transformation structurelle, les règles d'origine, l'amélioration de l'accès aux marchés et l'utilisation des préférences, et la création de valeur ajoutée en ce qui concerne les produits stratégiques et les indications géographiques, ce qui aidera les États membres, notamment les pays les moins avancés et d'autres groupes de pays en situation particulière, à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 9 et 17.

10.116 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en réorientant certains de ses travaux de recherche pour tenir compte de l'incidence socioéconomique de la COVID-19 sur les économies des pays cibles, afin de faciliter l'application de mesures spécifiques à court, à moyen et à long terme. Le sous-programme adaptera également ses activités de coopération technique pour tenir compte des chocs intérieurs liés à la pandémie, afin d'aider les gouvernements à élaborer et à mettre en œuvre des mesures. Le cas échéant, il adaptera ou élargira sa démarche méthodologique en matière de recherche et de coopération technique et il concevra et mènera des enquêtes ponctuelles spécifiques pour évaluer les effets de la COVID-19 dans les groupes de pays respectifs.

10.117 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) Les pays les moins avancés et les autres groupes de pays en situation particulière connaîtront une plus grande transformation structurelle et une croissance inclusive au niveau national ;

b) Les capacités de formulation et de mise en œuvre des politiques de développement seront renforcées.

10.118 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir le résultat suivant : les pays auront plus de capacités pour élaborer et mettre en œuvre des mesures spécifiques axées sur leurs capacités de production, afin de tenir compte des chocs actuels et futurs liés à la pandémie, réduire l'exposition aux chocs extérieurs et accroître la résilience.

## **Exécution du programme en 2020**

10.119 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Garantir les perspectives de reclassement des pays les moins avancés en dépit de la pandémie de COVID-19**

10.120 Les pays les moins avancés dont le Comité des politiques de développement a jugé qu'ils étaient en voie de satisfaire aux critères de reclassement en 2018 ont tous connu des revers socioéconomiques liés directement à la pandémie de COVID-19 et indirectement à la récession dans les pays développés. Le sous-programme a mis à jour les profils de vulnérabilité demandés par l'Assemblée générale afin de fournir aux pays les moins avancés répondant aux critères de reclassement une indication claire de la manière dont le choc actuel se répercute sur leurs perspectives de reclassement et leurs démarches d'accroissement de la résilience et de transformation structurelle. Ces profils avaient initialement été présentés pour éclairer les recommandations formulées en 2018 par le Comité des politiques de développement

à l'égard des pays les moins avancés qui répondaient pour la première fois aux critères de reclassement. Dans le cadre du suivi continu des résultats de ces pays, les profils ont été mis à jour et revêtiront une importance cruciale lorsque le Comité devra décider de confirmer ou non les recommandations de reclassement qu'il avait formulées en 2018. Au moment d'actualiser les profils, le sous-programme a tiré parti du nouvel indice des capacités productives de la CNUCED pour évaluer les forces et les faiblesses relatives des pays les moins avancés répondant aux critères de reclassement en ce qui concerne l'intervention face aux difficultés et aux répercussions de la pandémie. En outre, deux études spécifiques sur l'éventuelle incidence de la perte de préférences commerciales du fait d'un reclassement et l'érosion connexe des préférences commerciales ont été réalisées pour le Cambodge et le Myanmar.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

10.121 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent la présentation de profils de vulnérabilité actualisés pour certains pays répondant aux critères de retrait de la liste des pays les moins avancés, ainsi que la réalisation de quatre études d'impact spécifiques sur les effets socioéconomiques de la pandémie en Angola, au Bhoutan, au Timor-Leste et à Vanuatu (voir le tableau 10.18).

Tableau 10.18

**Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
Les conditions socioéconomiques et les vulnérabilités systémiques en matière de commerce et de développement de trois États membres figurant parmi les pays les moins avancés dont il a été jugé qu'ils répondaient pour la première fois aux critères de reclassement sont évaluées et communiquées au Comité des politiques de développement sous la forme d'un profil de vulnérabilité propre à chaque pays	Les conditions socioéconomiques et les vulnérabilités des États membres figurant parmi les pays les moins avancés dont il a été jugé qu'ils répondaient aux critères de reclassement font l'objet d'un suivi continu à l'aide d'une méthodologie et d'un cadre analytique solides	Les États membres figurant parmi les pays les moins avancés dont il a été jugé qu'ils répondaient aux critères de reclassement ont accès à une analyse actualisée de l'effet de la pandémie sur leur économie et à des orientations ciblées sous la forme de profils de vulnérabilité mis à jour, qui sont communiqués au Comité des politiques de développement et s'accompagnent d'études d'impact propres à chaque pays

**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

10.122 En raison des répercussions de la COVID-19 en 2020, on a reporté les activités prévues au titre du sous-programme, notamment les réunions préparatoires à la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les ateliers sur les questions commerciales intéressant les pays les moins avancés, telles que les règles d'origine, l'accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent et les activités liées au Cadre intégré renforcé, ainsi que les activités de renforcement des capacités concernant le développement des capacités productives et la transformation structurelle prévues pour plusieurs pays en développement sans littoral. Dans la mesure du possible, on a reporté les ateliers et les activités de formation et de renforcement des capacités qui étaient prévus en présentiel dans les pays ciblés et exploité les outils techniques disponibles pour

continuer à fournir des services de formation et de conseil au moyen de plateformes numériques. En outre, on a changé d'approche et aménagé les activités menées au titre du projet sur le commerce des services en Afrique, qui est exécuté dans le cadre du Compte de l'ONU pour le développement, conjointement avec la Commission économique pour l'Afrique, afin d'y inclure la réalisation d'une analyse des effets de la pandémie aux niveaux national et régional, l'accent étant mis sur certains secteurs de services et des études de cas par pays. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du sous-programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 2.

10.123 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités et apporté des aménagements à certaines activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme, en élargissant les travaux de recherche et les stratégies de coopération technique. Par exemple, le *Rapport 2020 sur les pays les moins avancés* comprend un nouveau chapitre dans lequel l'incidence socioéconomique de la pandémie sur les économies et les sociétés des pays les moins avancés a été analysée et des recommandations ciblées ont été formulées à l'intention des décideurs politiques de ces pays. En outre, le sous-programme a élargi l'analyse de gestion concernant l'incidence de la pandémie sur les chaînes de valeur de certains services en Afrique et a préparé une évaluation ad hoc des résultats en matière de développement propres à l'Afrique pour ce qui est de la croissance, de la sécurité alimentaire, des flux financiers illicites et de la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi que du commerce et des recettes fiscales. Les nouveaux produits et les produits aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

## Résultats escomptés pour 2022

10.124 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : renforcer les capacités productives pour transformer l'économie<sup>9</sup>

#### Exécution du programme en 2020

10.125 Le sous-programme a conçu et développé une approche programmatique de la transformation structurelle axée sur l'évaluation comparative et le renforcement des capacités productives dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et d'autres pays structurellement faibles et vulnérables, en vue de diversifier les économies de ces pays et les amener à participer davantage au commerce international. Grâce à ces travaux, il entend mesurer les progrès accomplis dans le renforcement des capacités de production des pays ciblés et repérer les problèmes en la matière, comme le Conseil économique et social l'a encouragé à le faire au paragraphe 6 de sa résolution 2017/29. Il a également permis aux pays vulnérables de déterminer leur situation initiale et le niveau optimal vers lequel tendre en matière de développement des capacités productives, afin qu'ils soient en mesure d'identifier les mesures pratiques à prendre et les domaines dans lesquels il est le plus indispensable de prendre des mesures ciblées. Ce travail consistait notamment à définir une méthodologie fiable pour calculer l'indice des capacités productives de la CNUCED et à établir des indices pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral. En outre, en formant des experts nationaux en statistiques

<sup>9</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 12)].

à la méthodologie de production et d'analyse de l'indice des capacités productives, le sous-programme a renforcé la capacité institutionnelle des pays bénéficiaires de favoriser la transformation économique et d'accroître la résilience. Par ailleurs, il a publié un manuel pratique sur la manière de mettre en place et d'utiliser des capacités productives en Afrique et dans les pays les moins développés et a élaboré des rapports thématiques sur ces capacités pour les pays visés. L'indice sera mis publiquement à la disposition de tous les États membres et des utilisateurs intéressés, afin qu'ils puissent suivre les progrès en matière de développement et cerner les forces et les faiblesses comparatives dans la mise en place, le maintien et l'utilisation des capacités productives. Il fournit une vaste base de données qui permet aux gouvernements bénéficiaires de concevoir et de mettre en œuvre des mesures plus ciblées pour appuyer le développement des capacités productives et de suivre les progrès réalisés en vue d'atteindre ces résultats.

10.126 Le travail susmentionné a aidé les gouvernements des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral d'Afrique et d'Asie à mieux saisir l'importance que les capacités productives revêtent pour la transformation structurelle, à appliquer la méthodologie de la CNUCED pour calculer l'indice des capacités productives, à évaluer les résultats liés à l'indice et à concevoir des mesures pour combler leurs lacunes en matière de capacités productives. L'analyse fondée sur l'indice a été intégrée aux profils de vulnérabilité actualisés du Bangladesh, du Bhoutan, du Myanmar, de la République démocratique populaire lao, du Timor-Leste et de Vanuatu, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir faire appliquer l'indice des capacités productives par les pays en développement sans littoral, étant donné que l'indice a été appliqué par certains pays parmi les moins avancés avec littoral.

### Projet de plan-programme pour 2022

10.127 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on dispensera aux décideurs nationaux, aux acteurs du secteur privé et aux groupes de la société civile concernés des formations sur les difficultés et les vulnérabilités en matière de développement auxquelles sont confrontés les pays bénéficiaires, ainsi que sur les mesures alternatives permettant de constituer et de renforcer les capacités productives, en appliquant l'indice des capacités productives pour la formulation de politiques nationales et le suivi des progrès vers la transformation structurelle. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 10.19).

Tableau 10.19  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Absence d'évaluation comparative des capacités productives	Création d'une méthode de calcul de l'indice des capacités productives	Application de l'indice des capacités productives de la CNUCED, notamment en l'intégrant aux profils de vulnérabilité de certains pays en	Calcul de l'indice des capacités productives pour tous les pays, compte tenu de sa pertinence du point de vue des politiques	Cinq pays bénéficiaires qui conçoivent et mettent en œuvre des mesures de développement des capacités productives en s'appuyant sur l'analyse issue de l'indice des capacités productives et sur

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
		développement sans littoral et de certains pays parmi les moins avancés avec littoral		l'assistance technique et les services consultatifs connexes

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : favoriser la résilience économique des pays les moins avancés<sup>10</sup>

### Exécution du programme en 2020

10.128 Le sous-programme a continué d'aider les pays les moins avancés à diversifier leurs structures de production sur le plan économique, afin qu'ils puissent être rapidement reclassés et renforcer leur démarche d'intégration régionale et multilatérale, ce qui leur a permis de mieux cerner leurs vulnérabilités et de prendre conscience de la nécessité de diversifier leurs structures économiques pour accroître leur résilience. Il a notamment contribué à la diversification de l'économie de l'Angola en mettant en œuvre le programme commun Union européenne-CNUCED pour l'Angola : Train for Trade II. Pour ce faire, il a fourni une assistance technique ciblée et mené des activités de renforcement des capacités entrepreneuriales et d'appui aux nouvelles pratiques relevant de l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, ainsi que de l'industrie de la création. Compte tenu des restrictions liées à la pandémie, il a participé à plusieurs manifestations d'information et échanges en ligne avec des coordonnateurs résidents, des acteurs du secteur privé et des responsables gouvernementaux concernés, notamment en Angola, au Bangladesh, en Haïti, au Myanmar et en République démocratique populaire lao.

10.129 Le travail susmentionné a contribué à attirer l'attention sur la nécessité de favoriser la résilience économique des pays les moins avancés, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir la baisse de l'indice de concentration des exportations dans 27 pays appartenant à la catégorie des pays les moins avancés. Les pays les moins avancés ont été doublement touchés par les chocs liés à la pandémie : ils ont d'abord connu des répercussions directes sur leurs systèmes médicaux et leur capacité de faire face à une crise sanitaire immédiate, puis ont subi des effets indirects liés à la diminution des échanges commerciaux, à la chute des prix des produits de base (principalement le pétrole), aux mesures de confinement dans les pays développés et les pays voisins, à la baisse des niveaux d'investissement et à la diminution des envois de fonds. Il en est résulté une baisse de la production et des activités économiques, une reconcentration des exportations et une hausse des taux de chômage et de pauvreté.

### Projet de plan-programme pour 2022

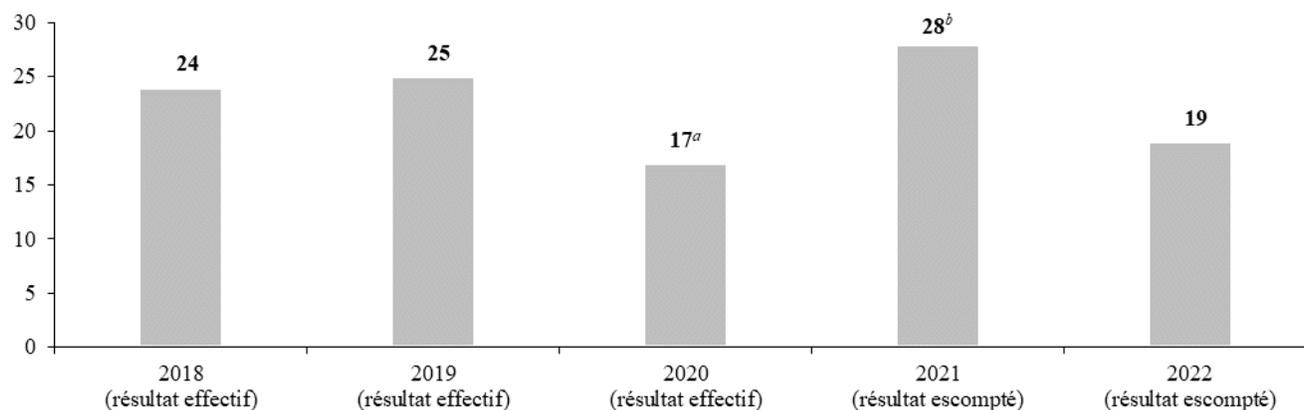
10.130 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on poursuivra les travaux de recherche et d'assistance technique dans les pays les moins avancés afin que ces derniers puissent accroître leur résilience en

<sup>10</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

diversifiant leurs structures productives. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 10.V).

Figure 10.V

**Mesure des résultats : nombre annuel total de pays appartenant à la catégorie des pays les moins avancés qui ont vu baisser leur indice de concentration des exportations**



<sup>a</sup> La mesure des résultats pour 2020 est une estimation, les données effectives n'étant pas disponibles au moment de la publication.

<sup>b</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 3 : améliorer la participation des pays africains aux chaînes de valeur régionales et mondiales**

**Projet de plan-programme pour 2022**

10.131 En bénéficiant d'un soutien adéquat pour coordonner la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC, les pays africains, et plus particulièrement les pays en développement sans littoral, pourraient mieux s'intégrer dans les chaînes de valeur régionales et mondiales et s'attaquer aux difficultés auxquelles ils sont confrontés en matière de commerce et de développement. Les pays africains, et notamment les pays en développement sans littoral, peinent à mettre en place des mesures efficaces de facilitation du commerce. Ils pourraient considérablement accroître leurs exportations et réduire les goulets d'étranglement qui entravent leurs échanges commerciaux régionaux et internationaux en améliorant la logistique du commerce et du transport, en diminuant les obstacles non tarifaires et en réduisant les retards et les incertitudes le long des principaux axes commerciaux, notamment ceux passant par les pays de transit voisins. S'appuyant sur son expertise de longue date en matière d'assistance technique dans le domaine des négociations commerciales régionales et multilatérales, en particulier sur les questions douanières, ainsi que sur ses compétences de négociation sur le transit, les transports et la facilitation du commerce dans le cadre du Programme régional de facilitation des transports et transit routiers de l'Afrique de l'Ouest, le sous-programme contribue à ce que les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral en Afrique bénéficient des avantages découlant des chaînes de valeur régionales et mondiales et à ce que la Zone de libre-échange continentale africaine soit mise en place.

*Enseignements tirés et changements prévus*

10.132 Les enseignements tirés sont les suivants : la coordination des stratégies de transit et la création et l'exploitation d'un mécanisme de coordination inter-États entre pays voisins sont indispensables à l'intégration des pays africains dans les chaînes de valeur régionales et mondiales, ce qui contribue à leur transformation structurelle. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on renforcera la coopération au niveau national entre les différents gouvernements et les autres parties intéressées dans les pays bénéficiaires, notamment les ministères du commerce, des transports et de la planification, ainsi que les chambres de commerce et les autres acteurs du secteur privé (par exemple, les transporteurs et les chargeurs). On continuera de faciliter les échanges réguliers entre pays voisins sur les questions susmentionnées. En améliorant la facilitation du commerce inter-États et la logistique des transports, il serait possible de réduire les retards aux frontières et les incertitudes le long des principaux axes commerciaux et d'amener les pays bénéficiaires à accroître leurs exportations régionales et internationales et à mieux se positionner dans les chaînes de valeur régionales et mondiales.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

10.133 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montreront, d'une part, l'augmentation des échanges commerciaux inter-États dans les trois pays bénéficiaires (Bénin, Burkina Faso et Niger) grâce à un dialogue accru entre les membres du groupe de travail interministériel, qui formulera et mettra en œuvre un plan d'action en faveur d'un programme de transit inter-États fonctionnel, et, d'autre part, l'amélioration de la coordination logistique des transports au sein des pays et la mise en œuvre d'un programme fonctionnel de transit inter-États aux frontières, ce qui facilitera les échanges commerciaux et réduira les coûts et les délais associés (voir tableau 10.20).

Tableau 10.20  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
–	Les ministères du commerce, des transports et de la planification, les chambres de commerce et les acteurs du secteur privé prennent conscience de la nécessité d'instaurer un mécanisme de coordination du transit et des transports, grâce aux activités de sensibilisation de la CNUCED à cette question	Les pays bénéficiaires sont sensibilisés, par l'intermédiaire du groupe de travail interministériel établi, aux avantages découlant de la mise en œuvre de la convention régionale sur le transit (Convention sur le transit routier inter-États des marchandises de la CEDEAO) et de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC	Les protocoles existants concernant le transit routier inter-États au Bénin, au Burkina Faso et au Niger sont recensés et un plan d'action en faveur d'un programme de transit inter-États fonctionnel est validé par les pays bénéficiaires, par l'intermédiaire du groupe de travail interministériel établi	Les échanges commerciaux inter-États augmentent entre les trois pays bénéficiaires (Bénin, Burkina Faso et Niger) grâce aux orientations et aux conseils fournis par la CNUCED aux fins de la mise en œuvre coordonnée des politiques de transit et de transport inter-États

## Textes des organes délibérants définissant les mandats

10.134 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

### Résolutions de l'Assemblée générale

67/221	Stratégie de transition sans heurt pour les pays retirés de la liste des pays les moins avancés	74/3	Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau chargée d'examiner les progrès accomplis pour répondre aux besoins prioritaires des petits États insulaires en développement grâce à la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement
68/18	Retrait de pays de la catégorie des pays les moins avancés		
68/225	Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit	74/15	Déclaration politique sur l'examen de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024
69/15	Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)	74/234	Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)
69/217	Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement	75/227	Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

### Résolutions du Conseil économique et social

2017/29	Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa dix-neuvième session	2019/8	Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa vingt et unième session
2018/27	Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa vingtième session		

## Produits

10.135 On trouvera dans le tableau 10.21 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 10.21

### Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>4</b>
1. Rapports destinés au Conseil économique et social, notamment ceux portant sur les profils de vulnérabilité	3	3	5	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
2. Rapport et documents de travail de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	2	1	–	–
3. Rapports destinés au Conseil du commerce et du développement (y compris les aperçus du <i>Rapport sur le développement économique en Afrique</i> ) sur les activités en faveur des pays les moins avancés menées à l'échelle de la CNUCED, les activités de la CNUCED à l'appui des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, les activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique, les indicateurs et les critères relatifs à la capacité productive des pays en développement sans littoral, et l'application des textes issus de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral	5	3	4	3
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>31</b>	<b>16</b>	<b>8</b>	<b>9</b>
4. Séances de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et de son Comité des politiques de développement	2	2	1	2
5. Séances de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, réunions préparatoires comprises	22	7	–	–
6. Sessions annuelles et réunions directives du Conseil du commerce et du développement	5	5	5	5
7. Réunions du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme	2	2	2	2
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>7</b>
8. Projets relatifs au commerce, au transit et au développement visant à renforcer les capacités nationales	2	2	2	5
9. Projets relatifs au Cadre intégré renforcé	1	2	2	2
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>19</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>25</b>
10. Ateliers sur des questions commerciales intéressant les pays les moins avancés, notamment sur l'accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent, les études diagnostique et post-diagnostique sur l'intégration du commerce, les activités commerciales dans le Cadre intégré renforcé, ainsi que la transformation et les progrès structurels permettant la sortie de la catégorie des pays les moins avancés	14	13	14	14
11. Ateliers sur l'application du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), les questions revêtant un intérêt thématique et sectoriel pour les pays en développement sans littoral, le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, les décisions et recommandations arrêtées à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, et le commerce et la pauvreté	3	2	3	9
12. Ateliers sur des questions présentant un intérêt pour le développement des pays les moins avancés et de l'Afrique	2	2	1	2
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>12</b>
13. <i>Rapport sur les pays les moins avancés</i> et son aperçu	2	2	2	2

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
14. <i>Rapport sur le développement économique en Afrique</i>	1	1	1	1
15. Rapport sur le renforcement et la mesure des capacités productives	1	1	–	1
16. Rapport sur le renforcement de la cohérence des stratégies commerciales et industrielles visant à atténuer la pauvreté en Afrique et document thématique spécial sur l’Afrique	1	1	1	1
17. Recherches et études analytiques sur l’accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent et les règles d’origine	1	1	1	1
18. Enseignements tirés des indications géographiques et des analyses connexes en ce qui concerne les pays les moins avancés	1	1	2	1
19. Questions sectorielles, statistiques et thématiques intéressant les pays en développement sans littoral : incidences sur l’application du Programme d’action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et la réalisation des objectifs de développement durable	1	1	2	1
20. Difficultés rencontrées par les pays les moins avancés dans la réalisation des objectifs de développement durable et mesures à prendre dans le contexte de l’évaluation finale du Programme d’action d’Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020	1	–	1	–
21. Documents de recherche sur les questions de développement économique dans les pays les moins avancés et en Afrique	–	–	–	4
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d’activités ou de documents)	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>8</b>
22. Documents de recherche sur le commerce et la pauvreté	2	2	2	2
23. Documents de recherche sur le commerce et le développement dans les pays vulnérables, notamment les petits États insulaires en développement	2	2	2	4
24. Publications relatives au Cadre intégré renforcé, portant notamment sur le transit, les transports et la facilitation du commerce	–	–	2	2

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : conseils sur le Programme d’action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 dispensés à des ministères du commerce, des transports et de la planification ; conseils sur la mesure des capacités productives des pays en développement sans littoral dispensés à des organismes nationaux de statistique ; conseils sur les stratégies de transition sans heurt dispensés aux pays les moins avancés qui ont été reclassés ou sont en voie de l’être ; conseils sur les questions de commerce et de développement dispensés aux petits États insulaires en développement, aux pays en développement sans littoral et aux pays africains ; conseils sur les questions commerciales intéressant les pays les moins avancés, notamment l’accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent, dispensés à ces pays et au Cadre intégré renforcé ; consultations sur les activités menées par la CNUCED à l’appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l’Afrique ; consultations avec les organismes partenaires des Nations Unies et les pays africains en vue du lancement de la troisième Décennie du développement industriel de l’Afrique.

### D. Activités de communication

**Programmes d’information, manifestations spéciales et supports d’information** : conférences sur des questions concernant le développement des pays les moins avancés et de l’Afrique, la mondialisation, les stratégies de développement et la cohérence des politiques, organisées à l’intention des États membres et pour au moins 100 participants au total ; notes d’orientation relatives au *Rapport sur les pays les moins avancés* et au *Rapport sur le développement économique en Afrique*.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : communiqués et conférences de presse sur le *Rapport sur les pays les moins avancés* et le *Rapport sur le développement économique en Afrique* ; articles d’opinion sur les recommandations saillantes figurant dans les principaux rapports et d’autres documents de recherche thématiques ; entretiens sur les résultats des travaux de recherche et les mesures proposées.

## **Centre du commerce international**

### **Orientations générales**

#### **Mandats et considérations générales**

10.136 Le Centre du commerce international, organisme conjoint de coopération technique de l'ONU et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), s'occupe du volet entreprises du développement du commerce. Son mandat découle des priorités arrêtées par les parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) le 19 mars 1964 et par l'Assemblée générale le 12 décembre 1967 [résolution 2297 (XXII)]. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1968, le Centre est placé sous l'égide du GATT, de l'OMC et de l'ONU. Dans sa résolution 1819/LV du 9 août 1973, le Conseil économique et social a réaffirmé que le Centre était le point central des activités d'assistance et de coopération technique intéressant la promotion des échanges, dans le cadre du dispositif des Nations Unies pour l'assistance aux pays en voie de développement.

10.137 Dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les États Membres ont expressément souligné que le commerce était un moteur essentiel de la croissance économique durable pour tous et un moyen d'éliminer la pauvreté. L'une des cibles associées à l'objectif de développement durable n° 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous) consiste à accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce. Les cibles associées à l'objectif 17 consistent notamment à promouvoir un système commercial ouvert, réglementé, transparent et équitable et à accroître nettement les exportations des pays en développement.

10.138 En décembre 2019, l'Assemblée générale a réaffirmé ces objectifs dans sa résolution 74/201, dans un contexte de tensions commerciales, de baisse des investissements mondiaux et de menaces pesant sur le multilatéralisme. Les bénéficiaires cibles du Centre, à savoir les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, qui représentent 99 % des entreprises du monde et constituent le socle économique de toute société, sont particulièrement vulnérables face aux conséquences coûteuses des évolutions mentionnées ci-dessus.

### **Programme de travail**

#### **Sous-programme 6**

##### **Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations**

#### **Objectif**

10.139 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de favoriser une croissance et un développement durables et inclusifs en œuvrant à l'intensification des échanges et du commerce international pour les microentreprises et petites et moyennes entreprises des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les pays en transition, en augmentant les capacités commerciales de ces entreprises et en créant un environnement économique favorable et des écosystèmes institutionnels renforcés pour ces entreprises.

## Stratégie

10.140 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme fournira des services de conseil, de formation et de sensibilisation aux entreprises, aux institutions d'appui aux entreprises et aux organismes publics dans des domaines essentiels pour la compétitivité internationale des microentreprises et des petites et moyennes entreprises. Il s'agira notamment de renforcer les capacités des entreprises dans les domaines suivants : études de marché, création de valeur ajoutée, amélioration de la qualité, durabilité environnementale, commerce électronique, marketing et accès au financement et aux investissements. On facilitera également le rapprochement des entreprises dans le cadre de salons et de rencontres interentreprises ainsi qu'au moyen d'outils numériques et de plateformes en ligne, l'accent étant mis sur les femmes, les jeunes et la durabilité. Pour élargir les connaissances en matière de marchés et créer des liens commerciaux au profit des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, le Centre s'appuiera sur ses méthodes innovantes, et notamment sur les initiatives ecomConnect et #FastTrackTech, qui permettent aux entreprises d'accéder électroniquement aux marchés extérieurs, et sur l'initiative Alliances pour l'action, qui vise à favoriser l'établissement de partenariats commerciaux et de partenariats public-privé dans certaines chaînes de valeur. Grâce à l'initiative SheTrades et aux autres initiatives qu'il a prises en faveur de l'emploi des jeunes et de la mode éthique, il continuera d'aider les entreprises appartenant à des femmes, les jeunes entrepreneurs et les associations d'artisans et d'agriculteurs du monde entier à accéder aux marchés régionaux et internationaux et aux structures locales de soutien.

10.141 Le sous-programme fournira également des services aux décideurs ainsi qu'aux institutions nationales, infranationales et régionales d'appui aux entreprises, et soutiendra les processus de recherche de consensus, de planification et de prise de décisions qui favorisent la croissance et l'internationalisation des entreprises. Dans ce cadre, on veillera à ce que les microentreprises et petites et moyennes entreprises puissent systématiquement faire part aux décideurs et aux autres parties prenantes des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce qu'elles rencontrent. On aidera également les institutions d'appui aux entreprises à mieux analyser et comprendre les coûts et avantages des différentes solutions politiques, stratégiques ou réglementaires, afin qu'elles puissent apporter une contribution réfléchie aux discussions et défendre les intérêts de leurs entreprises clientes. De plus, on encouragera ces institutions, notamment les organismes de promotion du commerce et de l'investissement, les chambres de commerce, les associations sectorielles, les groupes d'entrepreneuses, les coopératives, les pépinières d'entreprises et les prestataires de formations techniques et professionnelles, à améliorer les services qu'elles fournissent aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises. Grâce à des services de conseil, des évaluations et des ateliers adaptés, le Centre guidera et soutiendra les institutions dans un processus de changement qui comprendra les éléments suivants : amélioration de la gouvernance, de la stratégie et de la mesure des résultats et renforcement des liens avec d'autres acteurs de l'écosystème d'appui aux entreprises ; conception de produits et de services, notamment pour des groupes spécifiques, en particulier les femmes et les jeunes ; introduction de nouveaux services, notamment pour aider les entreprises à atténuer les risques environnementaux et à devenir plus résilientes face aux aléas climatiques. Par ailleurs, on continuera de promouvoir les avantages d'un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, prévisible, inclusif, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'OMC. On continuera également de développer des outils d'information et d'analyse relatifs au commerce et aux marchés tels que la plateforme intitulée « Sustainability Map », qui regroupe des informations sur les normes privées de durabilité et les exigences de conformité.

10.142 Il est prévu que le sous-programme aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) en participant à la mise en œuvre des plans d'intervention socioéconomique des Nations Unies. Le Centre diffusera des informations sur le commerce accessible partout dans le monde pour remédier au manque de données précises sur la pandémie auquel font face les décideurs. Ses services de conseil viseront à doter durablement les microentreprises et petites et moyennes entreprises de capacités de résilience, à ouvrir de nouveaux circuits commerciaux, à renforcer les circuits existants et à contribuer à améliorer l'accès des microentreprises et petites et moyennes entreprises aux outils numériques qui favorisent la compétitivité et les échanges.

10.143 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) Les microentreprises et les petites et moyennes entreprises seront mieux intégrées dans les chaînes de valeur régionales et internationales qui génèrent des transactions commerciales, des emplois durables et des revenus plus élevés, en particulier pour les personnes qui se trouvent en bas de la pyramide, les femmes et les jeunes ;

b) La gestion et le fonctionnement des institutions d'appui aux entreprises ainsi que l'efficacité conjuguée de ces institutions pour ce qui est de fournir des services utiles aux microentreprises et petites et moyennes entreprises dans le cadre d'un écosystème d'appui seront améliorés ;

c) Les responsables gouvernementaux seront mieux au fait des politiques, stratégies et cadres réglementaires relatifs au commerce qui contribuent à créer un environnement favorisant la participation des microentreprises et petites et moyennes entreprises au commerce international, qu'il s'agisse de nouveautés ou d'améliorations ;

d) Les microentreprises et petites et moyennes entreprises seront davantage en mesure de développer leurs pratiques commerciales durables, et les décideurs, les producteurs et les entreprises seront davantage sensibilisés aux questions liées au commerce, au marché potentiel et aux pratiques commerciales durables.

10.144 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir les résultats suivants :

a) Les microentreprises et les petites et moyennes entreprises adapteront leurs activités commerciales afin de devenir plus résilientes face aux chocs extérieurs tout en maintenant ou en renforçant leur compétitivité ;

b) Les décideurs au niveau des entreprises, des institutions et des gouvernements disposeront des informations nécessaires sur les débouchés commerciaux et les problèmes liés au commerce, notamment les effets que la pandémie de COVID-19 a sur les marchés.

## **Facteurs externes pour 2022**

10.145 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :

a) Les ressources extrabudgétaires restent stables et sont en grande partie préaffectées aux interventions dans les pays cibles du Centre (pays les moins avancés, pays en développement sans littoral, petits États insulaires en développement, petites économies vulnérables, économies en situation de vulnérabilité, pays en proie à un conflit et pays d'Afrique subsaharienne) ;

b) Les pays dans lesquels le Centre déploie des programmes de grande envergure maintiennent des conditions politiques, économiques et sociales qui permettent la mise en œuvre d'initiatives de développement ;

c) L'environnement du commerce international et des investissements ne se détériore pas de manière significative par rapport à 2020.

10.146 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le plan du sous-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.

10.147 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Centre poursuivra et renforcera ses partenariats avec le secteur privé, la société civile, le monde universitaire et les entités internationales afin d'avancer dans la réalisation du Programme 2030. Au vu des conclusions des évaluations, une attention particulière sera accordée aux organisations d'appui aux entreprises opérant dans les pays de programme, qui à la fois bénéficient des programmes et amplifient les informations destinées aux microentreprises et petites et moyennes entreprises. De plus, le Centre continuera de contribuer à la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine, à l'application des déclarations ministérielles de l'OMC, en particulier l'Accord sur la facilitation des échanges, ainsi qu'aux débats en cours sur le commerce électronique, la facilitation des investissements, les femmes et le commerce, et les microentreprises et petites et moyennes entreprises et le commerce.

10.148 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Centre continuera de collaborer étroitement avec d'autres entités des Nations Unies, notamment dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, dont il est membre. En tant qu'organisme non résident, il adapte ses opérations pour appuyer sans réserve la réforme de l'Organisation et contribuer aux travaux menés au niveau régional et aux travaux des équipes de pays des Nations Unies dans les cas où son expertise répond aux priorités des gouvernements. Il collaborera étroitement avec la CNUCED et l'OMC, et mettra en œuvre avec certains de ses partenaires des projets ayant trait aux microentreprises et petites et moyennes entreprises ainsi qu'au développement du commerce. Il participera activement à des initiatives interinstitutions qui favorisent le commerce durable et inclusif pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises et notamment à une nouvelle initiative menée avec la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Il est envisagé de mener plusieurs initiatives de ce type avec des partenaires tels que le Fonds d'équipement des Nations Unies, l'Organisation internationale du Travail, le Cadre intégré renforcé, les commissions régionales de l'ONU et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).

10.149 Le Centre prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, l'un des projets mis en œuvre dans le cadre du sous-programme, intitulé SheTrades, est entièrement axé sur l'autonomisation économique des femmes et regroupe un ensemble d'initiatives visant à renforcer l'égalité des genres dans le commerce. Parmi ces initiatives figure l'appel à l'action SheTrades, dans le cadre duquel sept mesures novatrices ont été définies au niveau des politiques, des institutions et des microentreprises et petites et moyennes entreprises afin de mobiliser des fonds et d'établir des partenariats grâce auxquels les femmes pourront accéder aux marchés.

10.150 En ce qui concerne l'inclusion du handicap, le Centre s'appuiera sur la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap. Il prendra des mesures pour se conformer aux 15 indicateurs de performance établis dans le cadre de la Stratégie et prendra en compte la question de l'inclusion du handicap lors de son prochain cycle de planification stratégique.

### Activités d'évaluation

10.151 Les évaluations qui ont été menées à bien en 2020 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan du sous-programme pour 2022 :

- a) rapport annuel de synthèse des évaluations de 2020 (métaévaluation des constatations des évaluations de 2019) ;
- b) évaluation de la performance du Centre en matière d'informations sur le commerce et les marchés.

10.152 Il a été tenu compte des conclusions des évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du plan du sous-programme pour 2022. Par exemple, le Centre se sert de ses rapports annuels de synthèse des évaluations pour donner une vue d'ensemble des résultats obtenus et des enseignements essentiels tirés des évaluations internes et externes menées pendant l'année. Il s'appuie sur ces enseignements pour établir les critères de contrôle de la qualité qu'il utilise dans l'approbation et la gestion des projets. Le thème central du rapport de 2020 était le suivant : *Achieving the bottom line: relevant, agile and innovative* (Aller à l'essentiel : pertinence, souplesse et innovation). Dans l'ensemble, les résultats indiquent que les projets du Centre sont bien alignés sur le mandat et le cadre de résultats de celui-ci et que de bonnes pratiques en matière de genre et d'équité sont suivies dans le contexte commercial. Les institutions d'appui aux entreprises qui opèrent dans les pays contribuent à la durabilité des résultats. Une collaboration à long terme, une connaissance précise des pays et de bonnes stratégies de sortie permettent aux partenaires et aux bénéficiaires du Centre de s'approprier les projets et renforcent leur confiance. Des possibilités d'amélioration ont été recensées dans plusieurs domaines touchant à l'exécution des projets et des programmes ; il s'agirait notamment de mieux tenir compte des thèmes transversaux, de renforcer les liens avec les objectifs à long terme et d'améliorer les données de suivi et d'évaluation. En réponse, le Centre s'attachera à mieux tenir compte des questions liées au genre, à la jeunesse, à l'environnement et à la responsabilité sociale dans ses projets et programmes, et s'efforcera de mieux tirer parti des théories du changement dans le cadre de ses projets et de simplifier et d'harmoniser les systèmes internes de suivi et d'évaluation. Enfin, il renforcera la durabilité des résultats et la coordination, grâce à une participation accrue à la mise en œuvre des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

10.153 Il est prévu de procéder aux évaluations ci-après en 2022 :

- a) rapport annuel de synthèse des évaluations de 2022 (métaévaluation des constatations des évaluations de 2021) ;
- b) évaluation menée au niveau institutionnel ;
- c) évaluation touchant à la programmation ;
- d) évaluation d'un grand projet.

## Exécution du programme en 2020

10.154 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Au Pakistan, davantage de petites entreprises sont en mesure de faire face aux effets socioéconomiques de la COVID-19 grâce à l'initiative « Growth for rural advancement and sustainable progress »**

10.155 En raison de la pandémie de COVID-19, le Pakistan a imposé des mesures de confinement et la fermeture de certains établissements et commerces, ce qui a entraîné un ralentissement de l'économie et mis en péril les moyens de subsistance, notamment dans l'agrobusiness. Au début de la pandémie, le sous-programme a participé, après qu'il lui en a été fait la demande, à l'établissement du plan d'évaluation de l'impact socioéconomique et d'intervention des Nations Unies pour le Pakistan. Pour appuyer et compléter l'action du Gouvernement, on a mené plusieurs enquêtes ciblées sur la compétitivité des microentreprises et petites et moyennes entreprises afin d'évaluer la situation et les besoins des exportateurs pakistanais qui avaient été lourdement touchés par la pandémie.

10.156 Le sous-programme a ainsi coordonné, avec son partenaire de réalisation, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, ses partenaires provinciaux et ses partenaires gouvernementaux, la fourniture d'une aide d'un montant de 1,1 million d'euros visant à faciliter une intervention rapide. Cette intervention rapide était organisée autour de cinq piliers : a) encourager les microentreprises et petites et moyennes entreprises à demander un financement dans le cadre des mécanismes existants ; b) fournir des moyens essentiels à ces entreprises en vue de favoriser la continuité des opérations et d'assurer le bon fonctionnement des chaînes de valeur ; c) soutenir l'investissement dans les domaines de la sécurité et de l'hygiène ; d) établir un mécanisme de subventions de contrepartie pour soutenir le développement des marchés pour les microentreprises et petites et moyennes entreprises ; e) faciliter l'élaboration de mesures de politique générale liées au développement commercial et au développement de l'agrobusiness.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

10.157 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que les agriculteurs et les microentreprises et petites et moyennes entreprises ont bénéficié des activités menées par le sous-programme pour lutter contre la COVID-19 au Pakistan, qui visaient à assurer la continuité de leurs opérations et à accroître la compétitivité et la résilience face aux changements climatiques dans les chaînes de valeur en élargissant l'accès au financement (voir le tableau 10.22).

Tableau 10.22  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
—	—	Les bénéficiaires dans les provinces du Baloutchistan et du Sind, dont 114 microentreprises et petites et moyennes entreprises, 74 membres des comités de marché et plus de 4 000 agricultrices du Baloutchistan, ont pu poursuivre leurs activités et sont devenus plus compétitifs,

2018 (résultat effectif)

2019 (résultat effectif)

2020 (résultat effectif)

notamment grâce au renforcement de la chaîne de valeur, à la mise en place de pratiques résilientes face aux changements climatiques et à un accès au financement.

### Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

10.158 En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour le sous-programme. En particulier, le Centre a aménagé ses modalités d'intervention de façon à apporter une assistance technique sous forme hybride ou à distance. Le report de plusieurs événements qui devaient se tenir en personne, tels que le Forum mondial pour le développement des exportations, fait partie des effets négatifs que la pandémie a eus sur l'exécution des activités prévues pour le sous-programme. De plus, l'offre de cours gratuits en ligne a été élargie grâce à l'Académie du commerce pour les PME du Centre. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour les résultats 1 et 2.

10.159 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. Ces activités ont consisté notamment à revoir l'offre de biens publics mondiaux, à diffuser plusieurs publications et à ajouter du contenu aux bases de données sur les biens publics mondiaux de manière à répondre aux besoins accrus des bénéficiaires en matière de nouvelles informations et d'information commerciale. Par exemple, la publication phare du Centre *SME Competitiveness Outlook* a été l'une des premières publications phares consacrées aux conséquences de la pandémie de COVID-19 pour les microentreprises et petites et moyennes entreprises dans le monde, et les profils de pays qui y figurent sont l'un des éléments de la riposte du Centre à la COVID-19. Les nouveaux produits et les produits aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

10.160 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins des États Membres, le Centre tirera parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au sous-programme en raison de la pandémie. Il a notamment retenu que la poursuite des activités prévues durant les périodes de confinement instituées dans les pays était fortement conditionnée par l'accès à Internet dont disposaient les bénéficiaires et leur état de préparation à l'ère électronique. Les accords commerciaux – que l'on vise à favoriser dans le cadre du sous-programme – dépendent de la confiance placée dans les marchés et les partenaires de marché. En effet, pour conclure de tels accords, il faut pouvoir effectuer des visites dans les locaux de l'entreprise visée ou présenter des échantillons des marchandises aux acheteurs potentiels. Grâce à une coordination étroite avec les parties prenantes, les bénéficiaires, les bailleurs de fonds et les partenaires, le Centre a pu établir des plans d'urgence et des modalités visant à lui permettre de continuer à exécuter ses projets. À l'avenir, il continuera de tenir compte dans ses interventions des enseignements acquis pour ce qui est de faciliter à distance la conclusion d'accords commerciaux.

### Résultats escomptés pour 2022

10.161 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de

plan antérieurs concernant le sous-programme et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### **Résultat 1 : la Gambie investit dans l'emploi des jeunes grâce à l'entrepreneuriat et au commerce<sup>11</sup>**

#### **Exécution du programme en 2020**

10.162 De 2018 à 2020, dans le cadre de son projet d'autonomisation des jeunes, le Centre a aidé la Gambie à s'attaquer aux causes profondes du chômage des jeunes et aux contraintes pesant sur la compétitivité des entreprises, à combler le manque de qualifications et de connaissances des jeunes et le manque de débouchés et à mieux faire connaître les dangers liés à la migration irrégulière.

10.163 Le travail susmentionné a contribué à créer ou à améliorer au moins 2 000 emplois pour les jeunes, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir 4 000 emplois. Cette situation est principalement due à la pandémie de COVID-19, qui a eu une incidence majeure sur la création d'emplois, les microentreprises et les petites et moyennes entreprises du monde entier, y compris en Gambie, ayant eu du mal à garder leurs employés et à créer de nouvelles possibilités d'emploi.

10.164 Le travail susmentionné a également aidé 165 000 jeunes Gambiens à découvrir les débouchés et possibilités d'emploi qui s'offraient à eux, comme le montre l'analyse des données concernant le public touché par les campagnes médiatiques et le nombre de jeunes participant aux activités relatives aux programmes. Ce chiffre a dépassé la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir sensibiliser 100 000 jeunes.

#### **Projet de plan-programme pour 2022**

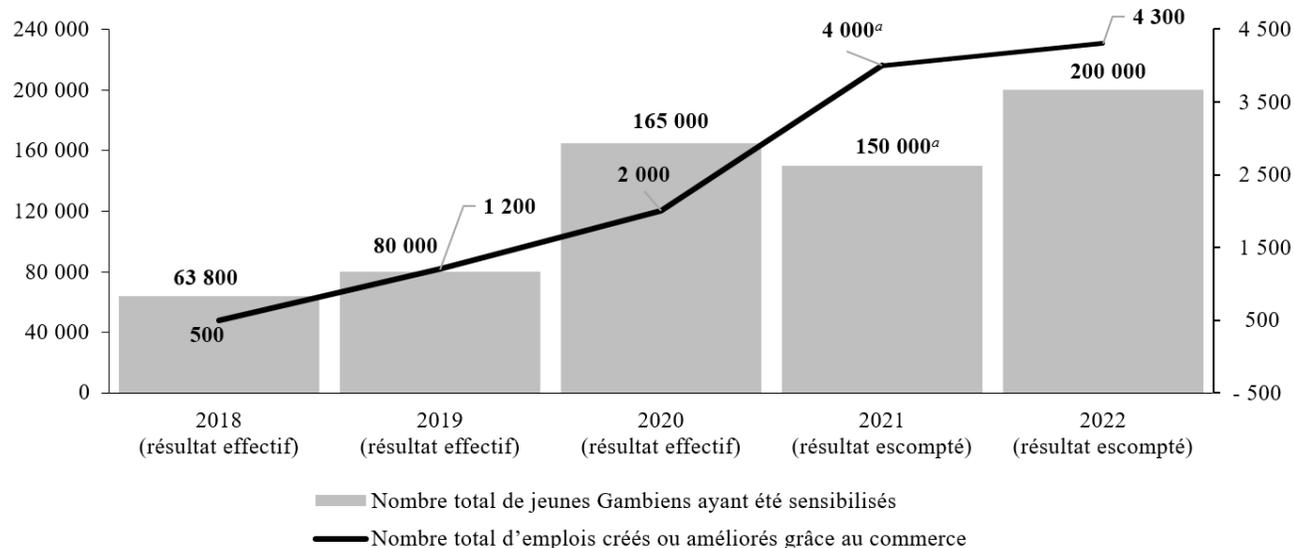
10.165 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on s'attachera en priorité à aider les jeunes entrepreneurs et les microentreprises et petites et moyennes entreprises déjà établies à accroître leur résilience sur le plan commercial, à tirer parti des nouvelles possibilités apparues pendant la pandémie et à collaborer avec les chaînes de valeur, notamment celles du secteur du tourisme. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 10.VI).

---

<sup>11</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 13)].

Figure 10.VI

**Mesure des résultats : nombre total de jeunes Gambiens ayant été sensibilisés aux débouchés et aux possibilités d'emploi qui s'offrent à eux et nombre total d'emplois créés ou améliorés grâce au commerce (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## **Résultat 2 : les échanges et les investissements Sud-Sud créent des possibilités de croissance pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises des pays d'Afrique de l'Est<sup>12</sup>**

### **Exécution du programme en 2020**

10.166 Dans le cadre du sous-programme, on s'est attaché à faciliter la participation des institutions et des entreprises d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe aux chaînes de valeur Sud-Sud, l'objectif étant de leur permettre de bénéficier de nouveaux liens commerciaux et de nouveaux investissements et de favoriser ainsi la création de valeur ajoutée et d'emplois. On a également continué de fournir, sous forme hybride ou à distance, des services de coordination, de conseil et de formation aux partenaires sur le terrain, tels que les organismes de promotion de l'investissement et les associations professionnelles, ce qui a contribué à un regain de soutien pour les négociations Sud-Sud et à la conclusion, au second semestre de 2020, d'accords de commerce et d'investissement dont les négociations étaient en cours dans des secteurs clés, tels que l'agrobusiness, l'industrie légère, la technologie et les services. De plus, on a publié un rapport intitulé « Designing for impact: South-South trade and investment », dans lequel il est expliqué comment concevoir et mettre en œuvre, dans le cadre d'une approche durable et inclusive et compte tenu des effets de la pandémie de COVID-19, des programmes Sud-Sud efficaces concernant le commerce et l'investissement, l'accent étant mis sur l'échange de connaissances et le transfert de technologies.

10.167 Le travail susmentionné a facilité la conclusion d'accords de commerce et d'investissement Sud-Sud d'un montant cumulé de 138 millions de dollars, y compris des accords liés à la production d'équipements de protection individuelle devant

<sup>12</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

servir à lutter contre la pandémie de COVID-19, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir un montant de 155 millions de dollars. Ce résultat tient à la COVID-19, qui a eu une incidence négative sur les microentreprises et les petites et moyennes entreprises et sur les décisions d'investissement Sud-Sud et a également entraîné l'annulation de plusieurs événements de réseautage qui devaient se tenir en personne, ce qui a entravé les efforts faits pour trouver de nouveaux débouchés commerciaux et possibilités d'investissement.

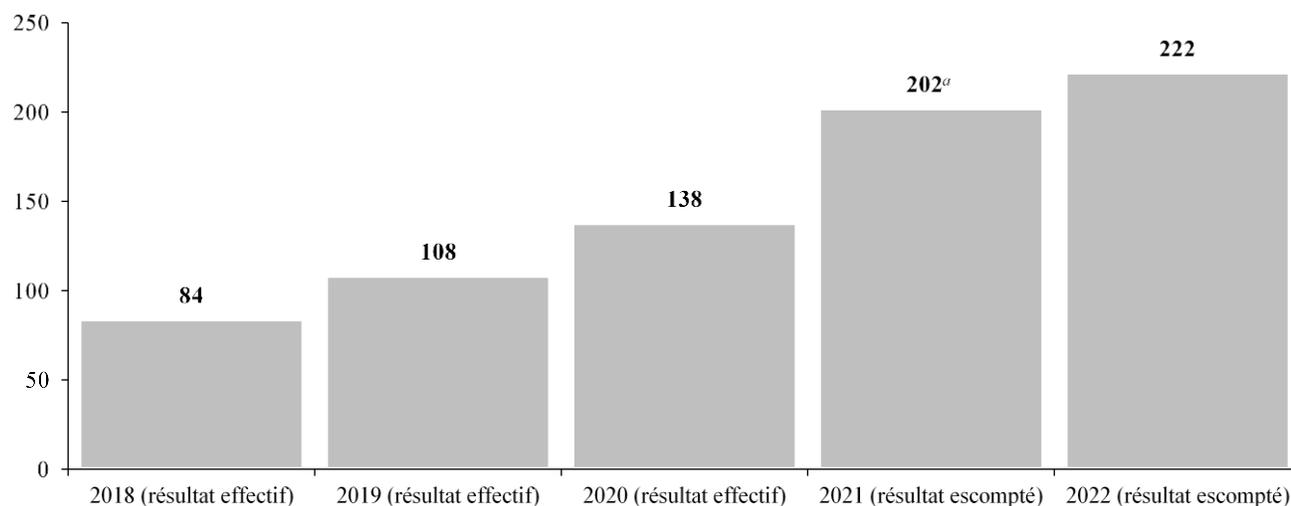
### Projet de plan-programme pour 2022

10.168 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on s'appuiera sur les enseignements tirés, en particulier en ce qui concerne les nouvelles modalités de facilitation des investissements en ligne ou sous forme hybride, l'intensification de l'action menée auprès des petits exploitants agricoles et la création et le transfert d'outils et de connaissances, notamment de ceux liés à l'augmentation de la productivité, à la durabilité environnementale et à l'inclusion. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 10.VII).

Figure 10.VII

### Mesure des résultats : montant total des investissements facilités par le Centre du commerce international dans le cadre de son programme relatif au commerce et à l'investissement Sud-Sud (résultat cumulé)

(En millions de dollars des États-Unis)



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : la demande d'informations sur le commerce, qui sont un bien public mondial, est en augmentation, ce qui permet d'éclairer la prise de décisions aux fins de la relance du commerce mondial

#### Projet de plan-programme pour 2022

10.169 Les besoins en données sur le commerce plus accessibles et la demande connexe ayant considérablement augmenté en raison de la pandémie de COVID-19,

on a lancé, sur la plateforme « Market Access Map », le tableau de bord COVID-19, qui permet de suivre en temps réel les mesures commerciales adoptées dans le cadre de la pandémie. Pendant la pandémie, on a également revu la manière dont les activités étaient menées afin de continuer d'aider activement les décideurs et les institutions d'appui aux entreprises à créer des programmes porteurs de changement et à favoriser le développement par le commerce, et les microentreprises et petites et moyennes entreprises à s'adapter à la rapide évolution des mesures commerciales adoptées dans le cadre de la COVID-19.

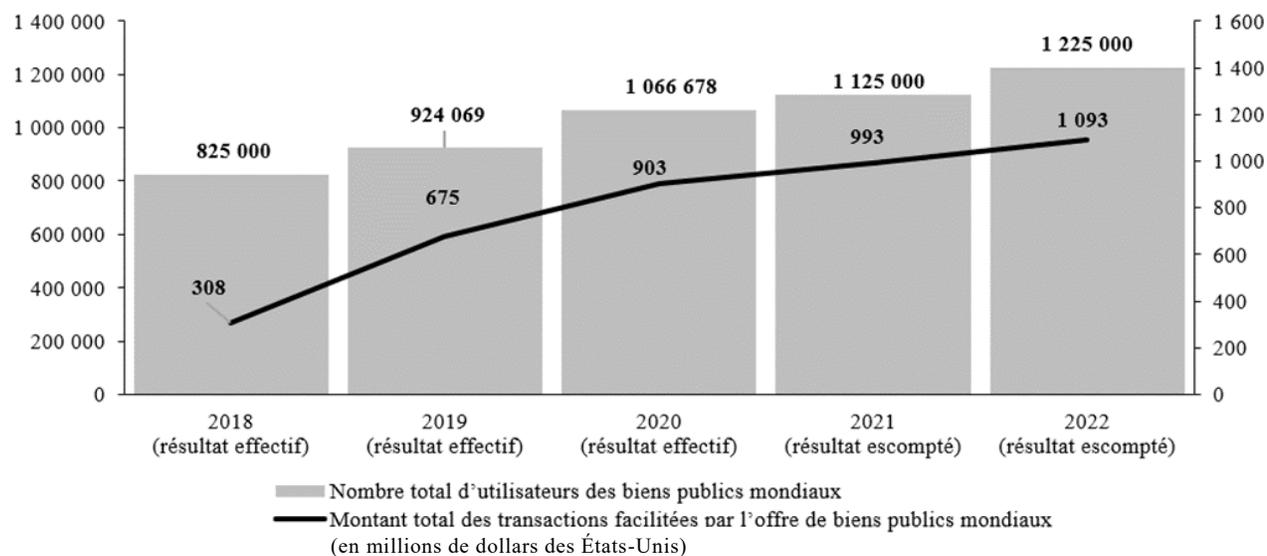
#### *Enseignements tirés et changements prévus*

10.170 L'enseignement tiré est le suivant : on a pris conscience du fait qu'il fallait élargir et diversifier l'offre de biens publics mondiaux, l'environnement commercial étant de plus en plus complexe. Il s'agissait non seulement de produire rapidement des données liées à la COVID-19, mais également de tirer parti d'une gamme de produits adaptés aux besoins des États Membres, qui étaient susceptibles de bénéficier d'une intégration régionale plus forte et qui avaient donc besoin d'informations sur le commerce pour trouver de nouveaux marchés. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on investira de plus en plus dans l'ensemble d'applications concernant les biens publics mondiaux pour : a) le rendre plus compatible avec les téléphones mobiles et les tablettes ; b) adapter davantage les solutions de veille économique aux demandes des États Membres et des institutions d'appui aux entreprises ; c) élargir la portée des informations ayant trait notamment au commerce et aux textes encadrant les services.

#### *Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

10.171 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montreront l'augmentation du nombre total d'utilisateurs des biens publics mondiaux offerts par le Centre, qui atteindra 1 225 000 utilisateurs, et le montant cumulé des transactions commerciales et des investissements facilités par cette offre, qui atteindra 1 093 milliards de dollars d'ici 2022 (voir la figure 10.VIII).

Figure 10.VIII  
**Mesure des résultats : nombre total d'utilisateurs des biens publics mondiaux offerts par le Centre du commerce international et volume total des transactions facilitées par cette offre (résultat cumulé)**



## Textes des organes délibérants définissant les mandats

10.172 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

### Résolutions de l'Assemblée générale

2297 (XXII)	Centre du commerce international	74/204	Produits de base
64/189 ; 66/186	Mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement	74/228	Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance
64/216 ; 66/215	Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)	74/231	Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
64/220 ; 66/218 ; 74/238	Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	74/235	Participation des femmes au développement
64/222	Document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud	75/202	Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable
66/288	L'avenir que nous voulons	75/203	Commerce international et développement
67/213	Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa douzième session extraordinaire et l'application des dispositions de la section IV.C du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulée « Le pilier "Environnement" dans le contexte du développement durable »	75/207	Promouvoir l'investissement en faveur du développement durable
69/15	Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)	75/208	Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement
69/283	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)	75/211	L'entrepreneuriat au service du développement durable
69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)	75/213	Promouvoir des modes de consommation et de production durables pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en faisant fond sur l'Action 21
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030	75/215	Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
71/243 ; 75/233	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	75/216	Réduction des risques de catastrophe
71/279	Journée des microentreprises et des petites et moyennes entreprises	75/217	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	75/219	Application de la Convention sur la diversité biologique et contribution au développement durable
73/195	Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières	75/225	Vers un nouvel ordre économique international
73/291	Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud	75/227	Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
74/198	Année internationale de l'économie créative au service du développement durable, 2021	75/228	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
		75/229	Promotion du tourisme durable, y compris l'écotourisme, aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement
		75/230	Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)

75/231	Coopération pour le développement industriel	75/234	Coopération Sud-Sud
--------	--	--------	---------------------

*Résolutions du Conseil économique et social*

1819 (LV)	Programme des Nations Unies pour la promotion des exportations	2020/9	Prise en compte des questions de genre dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies
-----------	--	--------	--

*Déclarations ministérielles et décisions de l'Organisation mondiale du commerce*

WT/MIN (01)/DEC/1	Déclaration ministérielle de Doha	WT/MIN (13)/DEC	Déclaration ministérielle de Bali
WT/MIN (05)/DEC	Programme de travail de Doha : déclaration ministérielle	WT/MIN (15)/DEC	Déclaration ministérielle de Nairobi
WT/MIN (11)/W/2	Éléments pour des orientations politiques	WT/MIN (17)/DEC	Déclaration conjointe sur le commerce et l'autonomisation économique des femmes

## Produits

10.173 On trouvera dans le tableau 10.23 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 10.23

### Produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
1. Rapports au Groupe consultatif commun du Centre du commerce international et au Comité consultatif du fonds d'affectation spéciale du Centre	3	3	3	3
2. Rapport annuel au Groupe consultatif commun du Centre du commerce international et au Comité consultatif du fonds d'affectation spéciale du Centre sur les activités du Centre	1	1	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>8</b>
3. Séances du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international et réunions officielles du Comité consultatif du fonds d'affectation spéciale du Centre	4	4	4	4
4. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
5. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
6. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
7. Séances du Comité des questions budgétaires, financières et administratives de l'OMC	–	1	–	1
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>120</b>	<b>127</b>	<b>130</b>	<b>130</b>
8. Projets d'assistance technique liée au commerce	120	127	130	130

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>2 900</b>	<b>4 385</b>	<b>3 000</b>	<b>3 500</b>
9. Information, politiques et stratégies commerciales	525	407	600	700
10. Institutions d'appui aux entreprises	277	272	300	350
11. Chaînes de valeur	2 098	3 706	2 100	2 450
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>25</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>
12. Publication phare <i>SME Competitiveness Outlook</i>	1	1	1	1
13. Livres sur des sujets liés au commerce	4	4	4	4
14. Documents sur des sujets liés au commerce, notamment le commerce inclusif et durable, l'information commerciale, la compétitivité des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et la compétitivité des microentreprises et petites et moyennes entreprises qui appartiennent à des femmes	20	25	25	25

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : soutien personnalisé aux décideurs, aux institutions d'appui aux entreprises et aux entreprises, l'objectif étant de relever le défi de la compétitivité internationale des microentreprises et des petites et moyennes entreprises dans les pays en développement et les pays en transition, de faciliter le dialogue public-privé sur l'amélioration de l'environnement économique et de faire en sorte que le commerce soit au service d'un développement inclusif et durable ; services de conseil aux groupes défavorisés parmi les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, notamment les entreprises appartenant à des femmes et à des jeunes, sur le renforcement de leur capacité productive et l'accès aux marchés ; services de conseil aux décideurs et aux institutions d'appui aux entreprises sur la manière de tenir compte des besoins des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et des groupes défavorisés dans leur offre de services, et action en ce sens ; action en faveur de la prise en compte systématique de ces entreprises et des groupes défavorisés dans les processus politiques et stratégiques.

**Bases de données et autres supports numériques** : maintenance et développement de bases de données et d'autres outils en ligne, l'objectif étant de rendre le commerce mondial plus transparent et de faciliter l'accès aux marchés et la prise de décisions commerciales et politiques. Les bases de données portent sur les flux commerciaux, les droits de douane et les mesures non tarifaires, le potentiel d'exportation, les possibilités de remporter des marchés, les règles d'origine, les normes privées et les connaissances relatives au commerce durable et à l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes. Citons notamment la base de données de l'initiative SheTrades, intitulée « SheTrades Outlook », qui compte parmi ses membres plus de 20 000 entrepreneuses, l'Académie du commerce pour les PME, la communauté et la plateforme Ye! (plus de 20 000 jeunes entrepreneurs), et l'ensemble d'outils Trade Maps (Market Access Map, Trade Map, Standards Map, Investment Map, Global Trade Helpdesk, Export Potential Map, Procurement Map, Trade Strategy Map et Sustainability Map), qui comptabilise plus de 1 million d'utilisateurs par an.

### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : manifestations spéciales, notamment le Forum mondial pour le développement des exportations, SheTrades Global, le Forum du commerce pour le développement durable et la conférence mondiale du réseau des organisations de promotion du commerce ainsi que la cérémonie de remise des prix qui l'accompagne ; magazine FORUM du commerce international, dont la version en ligne est consultée plus de 100 000 fois par an ; Journée des microentreprises et des petites et moyennes entreprises ; bulletins d'information sur des sujets liés au commerce destinés à plus de 10 000 personnes ; documents d'information et de sensibilisation, notamment sur la stratégie d'exportation, les réseaux de soutien au commerce et leurs capacités, les possibilités de développement de l'esprit d'entreprise, des compétences et des exportations, les tendances du commerce mondial, le système commercial multilatéral, l'intégration régionale, les réglementations et normes techniques applicables à l'exportation, et le commerce au service des objectifs de développement durable.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : conception, mise à jour et maintenance de sites Web et de comptes sur les médias sociaux, notamment du site Web du Centre, qui comptabilise plus de 4 millions de vues par an ; sites Web dédiés et maintien d'une présence active sur les médias sociaux pour communiquer avec les microentreprises et petites et moyennes entreprises durables, les entrepreneuses et les jeunes, le nombre d'abonnés aux comptes du Centre sur les médias sociaux étant supérieur à 100 000.

**Services de bibliothèque** : services à la demande liés à l'information commerciale et destinés aux clients du Centre ; mise à la disposition des institutions d'appui aux entreprises des pays en développement de bulletins en ligne sur les faits nouveaux liés aux publications relatives au commerce.

## Programme 11

### Environnement

#### Orientations générales

##### Mandats et considérations générales

11.1 Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) est chargé de diriger et de coordonner l'action relative aux questions environnementales qui est menée dans le système des Nations Unies. Son mandat découle des priorités arrêtées dans diverses résolutions et décisions de l'Assemblée générale, notamment la résolution [2997 \(XXVII\)](#), et dans la décision 19/1 du Conseil d'administration du Programme. Cette décision contient la Déclaration de Nairobi sur le rôle et le mandat du Programme des Nations Unies pour l'environnement, que l'Assemblée générale a approuvée, en 1997, dans l'annexe de sa résolution [S-19/2](#) et qu'elle a ensuite réaffirmée dans ses résolutions [53/242](#), en 1999, et [66/288](#) et [67/213](#) en 2012. Les États Membres sont conscients de l'importance de l'environnement pour la bonne mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans le cadre de son mandat, le PNUE soutiendra les États Membres en fixant des orientations stratégiques en faveur de la viabilité environnementale tout en contribuant à l'intégration équilibrée des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. Conscient de la nature intégrée des problèmes avec lesquels les pays sont aux prises (par exemple, l'inégalité des sexes, les inégalités de revenus, l'exclusion sociale et l'absence de mesures de protection de l'environnement), le PNUE jouera un rôle essentiel dans le respect des engagements et la mise en œuvre d'efforts de transformation en profondeur aux fins du développement durable.

##### Stratégie et facteurs externes pour 2022

11.2 Dans sa stratégie à moyen terme pour la période 2022-2025, le PNUE expose une vision qui consiste à aider les États Membres à définir et mettre en œuvre des politiques, stratégies et programmes visant à renforcer le volet environnemental du Programme 2030 tout en intégrant une perspective orientée vers l'horizon 2050 pour la durabilité planétaire. Cette stratégie repose sur la reconnaissance de l'existence de trois crises planétaires : changements climatiques, appauvrissement de la biodiversité et pollution (voir décision 5/2). Elle décrit un ensemble d'évolutions profondes qui ciblent les facteurs responsables de ces crises. Elle établit également un inventaire des mesures qui doivent être prises pour rendre durables les modes de consommation et de production, fournissant ainsi un cadre à la vision du PNUE pour une planète durable et pour la santé et le bien-être des êtres humains. L'objectif du programme pour 2022 consiste à exposer la manière dont le PNUE peut répondre aux attentes actuelles et à venir, tout en continuant à tenir les promesses faites aux États Membres en 2012 lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et dans son document final, intitulé « L'avenir que nous voulons » (résolution [66/288](#) de l'Assemblée générale). Il met en évidence toute l'importance du rôle joué par le PNUE dans l'appui aux travaux des pays en vue de renforcer leurs capacités à réaliser leurs objectifs en matière d'environnement et remplir leurs engagements souscrits au titre des accords internationaux.

11.3 Par cette stratégie, le PNUE place les trois crises planétaires des changements climatiques, de l'appauvrissement de la biodiversité et de la pollution au cœur de ses activités. Il s'efforcera d'y remédier par des interventions multipartites porteuses de changement ciblant leurs causes profondes et les facteurs qui en sont responsables.

Les objectifs de la stratégie sont de permettre au PNUE de produire des effets plus profonds et plus étendus pouvant constituer le socle de résultats positifs socialement et économiquement, tout en réduisant les vulnérabilités à l'appui du développement durable. Le PNUE veillera à ce que la science reste au centre de tous les processus de prise de décisions, y compris sur les questions émergentes, et à ce que la primauté du droit en matière d'environnement continue d'améliorer la gouvernance environnementale mondiale, en étroite coopération avec les accords multilatéraux sur l'environnement dont il assure le secrétariat et dans la droite ligne du Programme 2030. Le 23 février 2021, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a adopté la décision 5/2 portant approbation de la stratégie à moyen terme pour la période 2022-2025 et du programme de travail et du budget pour l'exercice biennal 2022-2023. Cette décision a pour but de réorienter l'action programmatique du PNUE, dans le cadre de son mandat actuel, afin d'optimiser son rôle essentiel d'organisation mondiale technique et normative en matière environnementale, au service des États Membres. Il lui faudra, dans le même temps, traiter de l'interrelation des crises planétaires susmentionnées, redoubler d'efforts pour atteindre rapidement des résultats dans les principaux domaines thématiques et rendre possibles les transformations nécessaires pour assurer à l'humanité un avenir durable. La réorientation interne des activités du PNUE doit permettre à ce dernier de s'attaquer aux trois crises planétaires grâce à trois sous-programmes thématiques (action climatique, action en faveur de la nature et mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution), appuyés par deux sous-programmes de base (interface science-politique et gouvernance environnementale) et deux sous-programmes d'appui (transformations financières et économiques et transformations numériques). L'objectif des sous-programmes de base est de faciliter l'obtention rapide de résultats dans les domaines thématiques clés, en cohérence étroite avec les accords multilatéraux sur l'environnement et dans le respect des orientations fixées par le Programme 2030. L'objectif des sous-programmes d'appui est d'accélérer les interventions systémiques pour faire évoluer les systèmes économiques mondiaux vers des modes plus durables, tout en mettant à profit les potentialités des technologies numériques. L'actuel sous-programme 2, Résilience face aux catastrophes et aux conflits, ne constituera plus un sous-programme à part entière : ses activités seront intégrées dans les autres sous-programmes. Le rapport sur l'exécution de ce sous-programme en 2020 est présenté dans l'annexe à la partie A. La structure actualisée du PNUE est prise en compte en conséquence dans le projet de plan-programme pour 2022. Plus précisément, les changements apportés sont les suivants :

- a) **Sous-programme 1** : changement de nom du sous-programme « Changements climatiques », qui s'intitule désormais « Action climatique » ;
- b) **Sous-programme 2** : abandon de l'actuel sous-programme « Résilience face aux catastrophes et aux conflits » en tant que sous-programme à part entière et intégration de ses activités dans les autres sous-programmes ; création en son lieu et place d'un nouveau sous-programme 2, « Transformations numériques à l'appui de l'action environnementale », qui jouera le rôle de sous-programme d'appui dans le cadre des mandats en vigueur du PNUE ;
- c) **Sous-programme 3** : changement de nom du sous-programme « Écosystèmes sains et productifs », qui s'intitule désormais « Action en faveur de la nature » ;
- d) **Sous-programme 4** : pas de changement ;
- e) **Sous-programme 5** : changement de nom du sous-programme « Produits chimiques, déchets et qualité de l'air », qui s'intitule désormais « Mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution » ;

f) **Sous-programme 6** : changement de nom du sous-programme « Utilisation efficace des ressources », qui s'intitule désormais « Finances et transformations économiques » ;

g) **Sous-programme 7** : changement de nom du sous-programme « Surveillance de l'environnement », qui s'intitule désormais « Interface science-politique ».

11.4 Le PNUE a tenu compte, pour l'établissement des produits et activités prévus pour 2022, des problèmes auxquels les États Membres se heurtent ou risquent de se heurter. Les produits et activités prévus comprennent la facilitation de l'accès au financement, à la technologie et aux solutions novatrices pour aider les pays à construire des économies et des technologies plus résilientes et solidaires dans le monde post-COVID-19, en particulier grâce aux mesures ci-après : utilisation de stratégies relatives au climat prenant par exemple la forme de mesures de relance budgétaire, comme modèle à suivre pour le relèvement post-COVID-19 ; réduction de la fracture numérique ; meilleure appréhension des liens existant entre biodiversité et santé afin de renforcer la prise de décision fondée sur la science ; prestation de conseils pratiques personnalisés aux États Membres, aux secrétariats des accords multilatéraux relatifs à l'environnement et aux partenaires opérationnels ; amélioration des systèmes de gestion des déchets ; élaboration de recommandations en vue de reconstruire en mieux. On trouvera des exemples de produits et d'activités prévus dans la partie relative aux sous-programmes 1, 2, 3, 4, 5 et 6. Le concours apporté pour aider les États Membres à faire face aux problèmes relatifs à la COVID-19 devrait contribuer à l'obtention des résultats escomptés pour 2022, comme décrit dans la partie relative aux sous-programmes 1, 2, 3, 4, 5 et 6.

11.5 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, sous-régional, national et local, le PNUE continuera à rehausser le niveau des ambitions et à promouvoir le leadership en s'appuyant sur la sensibilisation et sur une approche prescriptive et normative. Il aidera les États Membres par des partenariats stratégiques porteurs de transformations qui apportent des solutions durables, intégrant la santé, l'éducation, la réduction de la pauvreté et le bien-être économique et social. Son partenariat avec les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement restera essentiel pour garantir des synergies plus fortes et renforcer l'effet des travaux des différentes parties. Il encouragera les parties prenantes non gouvernementales, notamment le secteur privé et la communauté financière, à accroître les investissements dans les énergies renouvelables et à améliorer la durabilité environnementale. L'action menée dans le cadre de ces partenariats vise à assurer une mise en œuvre plus approfondie des diverses mesures et à obtenir un effet plus large en faveur du développement durable, tout en renforçant la capacité des pays à répondre rapidement aux impacts environnementaux des catastrophes et des conflits.

11.6 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, c'est au PNUE que revient la tâche globale de mener et de coordonner l'action environnementale dans le système des Nations Unies. Par l'intermédiaire du Groupe de la gestion de l'environnement, le PNUE donnera une impulsion à l'action internationale afin de renforcer la cohérence des stratégies de viabilité environnementale et de donner plus de visibilité aux initiatives de partenariat. Il profitera de l'occasion offerte par la réforme du système de développement des Nations Unies pour donner à ce dernier les moyens de faire face aux crises environnementales mondiales. Il tirera également parti de cette occasion pour renforcer son rôle de guide, rehausser le niveau de ses ambitions et accélérer et transposer plus largement les progrès accomplis en vue de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable lancée par le Secrétaire général. Le PNUE continuera de veiller à ce que son travail soit bien pris en compte

par la nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies et dans le système des coordinateurs résidents redynamisé, grâce à une collaboration active avec le Bureau de la coordination des activités de développement, et de faire fructifier son travail et son expertise à l'échelle des pays, des sous-régions et des régions. Il veillera à ce que les priorités fixées par les accords multilatéraux relatifs à l'environnement soient prises en compte par ces mécanismes de sorte que le système des Nations Unies apporte des solutions coordonnées aux problèmes environnementaux.

11.7 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :

a) Le développement de partenariats et réseaux efficaces propres à continuer d'orienter les politiques environnementales des pays et des principaux agents de réalisation, compte tenu des données scientifiques disponibles, se poursuit ;

b) Les démarches déployées aux niveaux local et national peuvent être transposées aux niveaux régional, sous-régional et mondial, l'objectif étant de garantir un impact systémique ;

c) Des ressources extrabudgétaires demeurent disponibles, ce qui permet aux pays d'évoluer vers le développement durable.

11.8 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.

11.9 Le PNUE prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Le PNUE s'emploiera à mettre en œuvre en tous points la résolution 4/17 de l'Assemblée pour l'environnement sur la promotion de l'égalité des sexes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles dans la gouvernance de l'environnement. Le PNUE soutiendra pleinement les États Membres pour les aider à réaliser l'objectif de développement durable n° 5 pour ce qui concerne l'environnement, appelant à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de la prise de décisions environnementales, et y accèdent sur un pied d'égalité. Le PNUE continuera de traiter concrètement des aspects liés au genre et aux droits humains et des questions de non-discrimination dans la conception des programmes et des projets pour garantir que les perspectives d'égalité des genres et de droits humains soient comme de juste pleinement intégrées dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats.

11.10 Pour contribuer à ce que les locaux et installations de son siège, à Nairobi, soient sûrs et adaptés aux besoins, le PNUE aide l'Office des Nations Unies à Nairobi à mettre en œuvre la stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap. Outre le plein respect des droits humains et le principe de programmation consistant à ne laisser personne de côté, le PNUE accorde une attention croissante à la situation des personnes handicapées, par exemple en tenant compte de leurs besoins et de leurs préoccupations dans la conception et la mise en œuvre de ses programmes et projets et en adaptant ses projets à la situation et aux besoins des communautés locales. La prise en compte des préoccupations et des besoins des personnes handicapées est particulièrement pertinente lorsqu'il s'agit d'appuyer les systèmes d'alerte avancée relatifs aux changements climatiques ou les projets portant sur des catastrophes environnementales et des conflits. Le PNUE continuera à renforcer la promotion et la

protection des droits des personnes handicapées en s'appuyant sur sa procédure d'examen et d'atténuation des risques.

## **Exécution du programme en 2020**

### **Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme**

11.11 En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour le PNUE, qui a dû s'orienter vers des formes alternatives de consultations, de processus décisionnels et d'activités de renforcement des capacités, en s'appuyant sur diverses approches innovantes. Il a notamment organisé des réunions virtuelles, accompagnées de présentations préenregistrées ou de sessions préparatoires en ligne. Bon nombre des réunions et conférences prévues ont pu être tenues comme prévu, dont la septième réunion annuelle du Sous-Comité du Comité des représentants permanents et la session de découverte organisée en mai 2020 à l'intention des États Membres au sujet de la stratégie à moyen terme du PNUE pour la période 2022-2025. Toutefois, pour des raisons logistiques telles que l'interprétation en direct en six langues, l'accréditation et l'examen des projets de décisions et de résolutions, de nombreuses réunions intergouvernementales et conférences des parties ont été reportées en attendant que des réunions en présentiel puissent être organisées. Ainsi de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, portant sur le thème « Renforcer les mesures en faveur de la nature pour réaliser les objectifs de développement durable » et devant se tenir en deux parties : la première a eu lieu en février 2021, ce qui a permis à un nombre restreint de représentantes et représentants et de fonctionnaires de se concentrer sur les décisions administratives, budgétaires et procédurales au Siège de l'Organisation des Nations Unies, tandis que d'autres y ont participé virtuellement. La seconde session de reprise, prévue pour février 2022, sera consacrée à des discussions de fond plus poussées nécessitant des négociations en personne. Le changement d'approche ainsi que le report et l'annulation de produits et d'activités prévus ont également eu des conséquences sur les résultats escomptés pour 2020, comme indiqué dans la partie relative à l'exécution des sous-programmes 1, 4, 5 et 6.

11.12 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a apporté des aménagements à certains produits et activités, qui concourent aux objectifs des sous-programmes. En raison des restrictions de voyage et d'un besoin croissant d'ateliers de renforcement des capacités, de formation et de conseils pratiques, le PNUE a dû modifier son approche en matière d'appui sur le terrain. De nouvelles activités ont donc été mises en place, notamment la fourniture d'un appui aux États Membres, aux fonctionnaires et aux autres utilisateurs finals, comprenant des conseils, publications, activités de sensibilisation et de communication et d'autres produits et services couvrant les divers aspects de la pandémie de COVID-19. En outre, le PNUE met en œuvre une stratégie articulée de riposte à la COVID-19 et a mobilisé diverses parties prenantes pour l'élaboration d'un document d'orientation pour le relèvement post-pandémie. Dans le cadre de ce plan de lutte, il examine notamment les possibilités de promotion de la gouvernance environnementale mondiale. Les produits qui ont été aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué dans la partie relative à l'exécution du programme au titre des sous-programmes 3, 4, 5 et 6.

11.13 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins des États Membres, le PNUE tirera parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Entre autres enseignements tirés de l'expérience et des pratiques optimales, on peut citer la volonté de s'inscrire dans le prolongement

des rencontres virtuelles organisées avec des partenaires restés dans leur pays et des représentantes et représentants d'États Membres qui n'ont pas de représentation diplomatique à Nairobi, dans l'optique de renforcer l'efficacité, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'élargir la collaboration. Le PNUE et les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement ont examiné les conséquences juridiques, logistiques et environnementales de la modernisation des méthodes de gouvernance de l'environnement et du multilatéralisme, de manière à conserver les principes et pratiques les plus importants des réunions intergouvernementales. Ces aspects sont précisés dans la partie consacrée au sous-programme 4.

## Textes des organes délibérants définissant les mandats

11.14 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

### Résolutions de l'Assemblée générale

2997 (XXVII)	Dispositions institutionnelles et financières concernant la coopération internationale dans le domaine de l'environnement	68/215	Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa première session universelle et l'application des dispositions de la section IV.C du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulée « Le pilier "Environnement" dans le contexte du développement durable »
47/190	Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement		
S-19/2	Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21		
53/242	Rapport du Secrétaire général sur l'environnement et les établissements humains	70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
65/2	Document final de la Réunion de haut niveau chargée d'examiner l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement	71/243	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
66/288	L'avenir que nous voulons	72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
67/213	Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa douzième session extraordinaire et l'application des dispositions de la section IV.C du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulée « Le pilier "Environnement" dans le contexte du développement durable »	72/310	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
67/251	Changement de nom du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement	72/311	Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique
68/99	Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl <sup>1</sup>	73/238	Le rôle de la communauté internationale dans la prévention des risques radiologiques en Asie centrale
		73/254	Vers des partenariats mondiaux : démarche fondée sur des principes pour le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires intéressés

<sup>1</sup> Textes des organes délibérants définissant les mandats du sous-programme 2 (Résilience face aux catastrophes et aux conflits), dont il est proposé d'intégrer les produits dans les différents sous-programmes, comme indiqué au paragraphe 11.3 ci-dessus.

74/52	Respect des normes environnementales dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements <sup>1</sup>	74/222	Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement
74/81	Effets des rayonnements ionisants	74/229	Science, technologie et innovation au service du développement durable
74/115	Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement <sup>1</sup>	74/230	Culture et développement durable
74/118	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies <sup>1</sup>	75/151	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
74/121	Politiques et programmes mobilisant les jeunes	75/215	Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
74/208	Marée noire sur les côtes libanaises <sup>1</sup>		
74/213	Mesures de coopération pour évaluer et faire mieux connaître les effets sur l'environnement des déchets provenant de munitions chimiques immergées en mer	75/216	Réduction des risques de catastrophe <sup>1</sup>
74/216	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable	75/218	Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
		75/222	Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière

*Décisions du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement*

SS.XI/2	Aide apportée à Haïti par le Programme des Nations Unies pour l'environnement : renforcement de la réponse environnementale en Haïti <sup>1</sup>	24/11	Intensification de l'éducation en matière d'environnement en vue de parvenir à un développement durable
19/1	Déclaration de Nairobi sur le rôle et le mandat du Programme des Nations Unies pour l'environnement	26/15	Renforcement de la coopération internationale concernant les aspects environnementaux des interventions d'urgence et de la préparation aux urgences <sup>1</sup>
23/7	Renforcement de l'intervention en cas d'éco-urgence et mise en place de systèmes de prévention, de planification préalable et d'atténuation des catastrophes, ainsi que de systèmes d'alerte rapide au lendemain de la catastrophe provoquée par le raz-de-marée dans l'océan Indien <sup>1</sup>	27/2	Mise en œuvre du paragraphe 88 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
		27/11	État de l'environnement et contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement à la recherche de solutions aux grands problèmes d'environnement
23/11	L'égalité entre les hommes et les femmes et l'environnement (par. 10)		

*Résolutions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement*

1/1	Document final ministériel de la première session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement	1/11	Coordination au sein du système des Nations Unies dans le domaine de l'environnement, y compris le Groupe de la gestion de l'environnement
1/4	Interface science-politique	1/12	Relation entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les accords multilatéraux sur l'environnement
1/8	Adaptation reposant sur les écosystèmes		
1/10	Diversité de visions, d'approches, de modèles et d'outils pour assurer la viabilité de l'environnement dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté	1/13	Application du Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement
		1/16	Gestion des Fonds d'affectation spéciale et des contributions à des fins déterminées

1/17	Amendements à l'Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial	3/1	Réduction et maîtrise de la pollution dans les zones touchées par des conflits armés ou le terrorisme <sup>1</sup>
2/1	Amendements au règlement intérieur	3/2	Atténuation de la pollution par la prise en compte de la biodiversité dans les secteurs clefs
2/2	Rôle et fonctions des forums régionaux des ministres de l'environnement et des autorités environnementales	3/3	Contributions de l'Assemblée pour l'environnement au Forum politique de haut niveau pour le développement durable
2/3	Investir dans les capacités humaines au service du développement durable par le biais de l'éducation et de la formation en matière d'environnement	3/4	Environnement et santé
2/4	Rôle, fonctions et modalités de la mise en œuvre par le Programme des Nations Unies pour l'environnement des Orientations de SAMOA comme moyen de favoriser la réalisation des objectifs de développement durable	3/5	Investir dans des solutions environnementales novatrices pour accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable
2/5	Mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030	3/6	Gestion de la pollution des sols pour parvenir à un développement durable
2/6	Promouvoir l'Accord de Paris	3/8	Prévention et réduction de la pollution atmosphérique pour améliorer la qualité de l'air à l'échelle mondiale
2/13	Gestion durable du capital naturel aux fins du développement durable et de l'élimination de la pauvreté	3/9	Élimination de l'exposition aux peintures au plomb et promotion de la gestion écologiquement rationnelle des déchets de batteries au plomb
2/15	Protection de l'environnement dans les régions touchées par des conflits armés	3/10	Lutter contre la pollution des eaux afin de protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau
2/16	Intégration de la biodiversité pour le bien-être	3/11	Mise en œuvre des alinéas a) à h) du paragraphe 88 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons »
2/17	Renforcement de l'action du Programme des Nations Unies pour l'environnement en vue d'améliorer la coopération, la collaboration et les synergies entre les conventions relatives à la diversité biologique	4/1	Programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2020-2021
2/18	Relations entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les accords multilatéraux sur l'environnement dont il assure le secrétariat	4/3	Mobilité durable
2/19	Examen à mi-parcours du quatrième Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement (Programme de Montevideo IV)	4/6	Déchets plastiques et microplastiques dans le milieu marin
2/20	Projet de stratégie à moyen terme pour la période 2018-2021 et projet de programme de travail et de budget pour l'exercice biennal 2018-2019	4/14	Gestion durable de l'azote
2/22	Examen du cycle des sessions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement	4/17	Promotion de l'égalité des sexes, des droits de la personne et de l'autonomisation des femmes et des filles dans la gouvernance environnementale
2/24	Lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, et promotion d'un pastoralisme et de pâturages durables	4/18	Liens entre la pauvreté et l'environnement
2/25	Application du Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes	4/19	Gouvernance des ressources minérales
		4/20	Cinquième Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement (Programme de Montevideo V) : Au service de la population et de la planète
		4/21	Plan de mise en œuvre « Vers une planète sans pollution »
		4/22	Mise en œuvre et suivi des résolutions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

4/23 Suivi de l'environnement mondial :  
renforcement de l'interface science-  
politique du Programme des Nations Unies  
pour l'environnement et approbation du  
Rapport sur l'avenir de l'environnement  
mondial

## Produits

11.15 On trouvera dans le tableau 11.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 11.1

### Produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services de conférence et de secrétariat pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
1. Séances de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement	–	–	1	1
2. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
3. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
4. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets) <sup>a</sup>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>2</b>
5. Projets visant à évaluer les risques environnementaux découlant de catastrophes et de conflits <sup>a</sup>	1	1	2	1
6. Projets relatifs aux cadres institutionnels et juridiques qui permettent aux pays de mieux se préparer, aux niveaux national et local, à atténuer les risques environnementaux découlant de catastrophes ou de conflits <sup>a</sup>	1	1	2	1
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>3</b>
7. Publications sur la réduction des risques de catastrophes, les évaluations de l'état de préparation et les plans d'action <sup>a</sup>	2	2	2	2
8. Stratégie à moyen terme du PNUE pour la période 2022-2025	–	–	1	–
9. Rapport annuel du PNUE	1	1	1	1
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : conseils fournis aux parties prenantes humanitaires et militaires sur la réduction de l'empreinte écologique <sup>a</sup> .				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : conseils d'experts fournis aux États Membres et aux partenaires internationaux qui en font la demande au sujet du suivi et de la mise en œuvre de stratégies visant à renforcer la réduction des risques environnementaux, les interventions en cas d'urgence environnementale et la restauration de l'environnement et à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable <sup>a</sup> .				

<sup>a</sup> Produits du sous-programme 2 (Résilience face aux catastrophes et aux conflits), qu'il est proposé d'intégrer aux autres sous-programmes, comme indiqué au paragraphe 11.3 ci-dessus.

## Activités d'évaluation

11.16 Les évaluations et auto-évaluations qui ont été menées à bien en 2020 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2022 :

a) Rapport de synthèse de l'évaluation biennale 2018-2019, qui donne un aperçu général des résultats obtenus et met en évidence les principaux enseignements tirés des 60 évaluations réalisées au cours de l'exercice biennal ;

b) Vingt et une évaluations de projets menés à bien, qui portaient notamment sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'efficacité énergétique, les écosystèmes et la biodiversité, la biosécurité, la gestion des produits chimiques, la réduction des effets des changements climatiques, le renforcement des capacités et l'assistance technique, et le droit international de l'environnement, ainsi qu'une évaluation de l'Accord de coopération stratégique relatif au programme thématique de l'Union européenne pour l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, dont l'énergie ;

c) Évaluation du sous-programme 7 (Interface science-politique).

11.17 Il a été tenu compte des conclusions des évaluations et auto-évaluations susmentionnées au moment de l'établissement du projet de plan-programme pour 2022. Pour donner suite aux recommandations formulées dans ces évaluations et auto-évaluations et aux principales conclusions de l'évaluation du PNUE par le Bureau des services de contrôle interne en 2019, le PNUE s'est engagé dans un processus de transformation visant à améliorer son efficacité opérationnelle, à renforcer son impact et la qualité de ses résultats et à mieux soutenir les États Membres. Dans le cadre de ce processus stratégique déployé à l'échelle du programme, le PNUE continuera de renforcer la responsabilité collective à tous les niveaux pour améliorer l'exécution de son programme de travail. Le PNUE prévoit également de mieux conformer ses produits aux objectifs de développement durable et de renforcer son efficacité dans le suivi des réformes du Secrétaire général et de la prise en compte des questions de genre.

11.18 Il est prévu de procéder aux évaluations et auto-évaluations ci-après en 2022 :

a) Vingt évaluations de projets menés à bien sur l'action climatique, l'action en faveur de la nature, les mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution, l'interface science-politique, la gouvernance de l'environnement et l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté ;

b) Évaluation du sous-programme 1 (Action climatique).

## Programme de travail

### Sous-programme 1

#### Action climatique

#### Objectif

11.19 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faciliter la transition des pays vers un développement économique peu polluant et de renforcer leurs capacités d'adaptation et de résilience face aux changements climatiques.

## Stratégie

11.20 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme aidera les pays à élaborer des politiques et des normes leur permettant de promouvoir les investissements dans les énergies propres et d'améliorer le taux d'efficacité énergétique au niveau mondial, ce qui aidera les États Membres à progresser dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7. Il est également prévu que le sous-programme continue à aider les pays à mettre en œuvre des politiques tenant compte des questions de genre qui aboutissent à une réduction des émissions de carbone ainsi qu'à des retombées sociales et environnementales qui soient quantifiables, notamment grâce à la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts, ce qui aide les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n°s 5 et 15. Le sous-programme continuera également à renforcer la capacité technique des pays à intégrer la gestion écosystémique dans leurs plans nationaux d'adaptation, à mettre en place des dispositifs institutionnels pour coordonner ces plans et à accéder à des moyens de financer l'adaptation aux changements climatiques pour les mettre en œuvre, ce qui permettra aux États Membres de progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n°s 13 et 15. En outre, le sous-programme continuera de collaborer avec le secteur privé dans le cadre de partenariats constructifs et axés sur les résultats qui permettent de tirer parti du financement de l'action climatique et d'accroître les ambitions et les effets de l'action climatique à l'échelle mondiale, ce qui aidera les États Membres à progresser dans la réalisation des cibles associées aux objectifs de développement durable n°s 13 et 17.

11.21 Il est prévu que le sous-programme aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en promouvant l'application de stratégies relatives au climat, sous la forme par exemple de mesures de relance budgétaire, dans le contexte d'un relèvement durable après la COVID-19, et en fournissant des éléments probants et une assistance technique à cette fin.

11.22 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) Les pays réduiront leurs émissions de gaz à effet de serre et d'autres polluants en diminuant l'intensité énergétique et la demande en énergie dans des secteurs tels que l'éclairage, les appareils, le matériel, les bâtiments et les transports ;

b) Les pays seront mieux à même de tirer parti des possibilités d'investissement qui permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la déforestation et à la dégradation des forêts, avec des garanties sociales et environnementales adéquates ;

c) Les pays seront mieux à même d'institutionnaliser et de mettre en œuvre leurs plans nationaux d'adaptation et d'en suivre l'application ;

d) Les États Membres recourront à des modèles innovants permettant d'améliorer le financement d'investissements durables et de diffuser des technologies à faible taux d'émission et à faible intensité de carbone qui contribueront à réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre, à promouvoir l'accès à l'énergie et à renforcer les usages productifs de l'énergie.

11.23 Comme expliqué plus précisément pour le résultat 3 ci-après, l'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat une augmentation des investissements peu polluants, les pays faisant des stratégies relatives au climat l'axe central du relèvement après la COVID-19.

## Exécution du programme en 2020

11.24 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### Augmentation des investissements dans les énergies propres

11.25 Les énergies propres sont essentielles pour limiter le réchauffement de la planète à un niveau bien inférieur à 2 °C et pour poursuivre les efforts visant à limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Par l'intermédiaire du Fonds d'aide à l'accès aux capitaux de démarrage, le sous-programme a cofinancé des projets relatifs aux énergies propres visant à accroître la disponibilité des investissements pour les projets à faible émission en phase de démarrage.

11.26 Le sous-programme a également aidé des pays et des régions à adopter des produits propres et économes en énergie dans le cadre de projets et de partenariats comme l'initiative « Unis pour l'efficacité ». En outre, le sous-programme a produit des publications, comme le rapport *Global Trends in Renewable Energy Investment*, afin de fournir des éclairages, des conseils et des recommandations visant à accroître les investissements dans les énergies renouvelables.

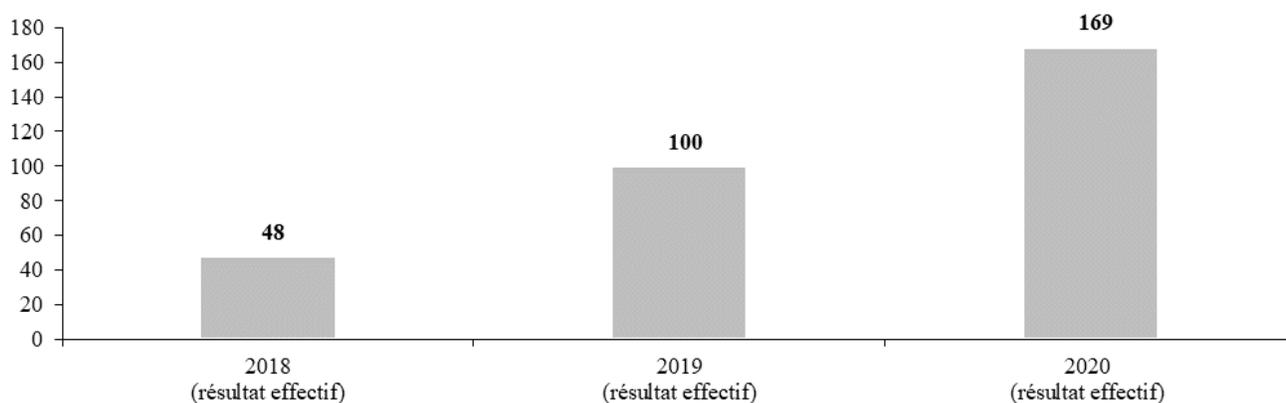
### Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

11.27 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que 169 millions de dollars ont été investis dans les énergies propres, ce qui représente une augmentation de 69 % par rapport à 2019. Cette progression a été rendue possible par des partenariats avec l'initiative Unis pour l'efficacité et le Fonds d'aide à l'accès aux capitaux de démarrage (voir la figure 11.I).

Figure 11.I

### Mesure des résultats : investissements dans l'énergie durable facilités par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et ses partenariats (résultat cumulé)

(En millions de dollars des États-Unis)



### Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

11.28 En raison des conséquences de la COVID-19 au cours de l'année 2020, le sous-programme a reporté au-delà de 2020 un cinquième environ des activités prévues dans le cadre du Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en

développement. Cela a entravé les progrès des pays concernés par le programme dans la réalisation de l'objectif 13.

11.29 Dans le même temps cependant, pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie de COVID-19, on a retenu de nouvelles activités et modifié d'autres activités, les activités nouvelles comme les activités modifiées concourant aux objectifs du sous-programme ; il s'agit : a) de plaider en faveur d'un relèvement après la COVID-19 axé sur la durabilité, moyennant la réorientation des mesures de relance budgétaire en faveur de stratégies relatives au climat, comme les contributions déterminées au niveau national et les plans nationaux d'adaptation ; b) de mettre à profit les efforts visant « reconstruire en mieux » pour aider les pays à adopter des solutions permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre ; c) d'inclure des sections consacrées aux répercussions de la COVID-19 dans les rapports phares du PNUE, tels que le *Rapport 2020 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions* et le *Rapport 2020 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière d'adaptation (Adaptation Gap Report 2020)*. Le *Rapport 2020 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions* propose une analyse de la réduction des émissions due à la diminution de l'activité économique, tandis que le *Rapport 2020 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière d'adaptation* présente diverses options de relèvement durable qui vont dans le sens de l'adaptation aux changements climatiques dans le monde de l'après-COVID-19.

## Résultats escomptés pour 2022

11.30 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : une action plus ambitieuse en faveur du climat<sup>2</sup>

#### Exécution du programme en 2020

11.31 Le sous-programme a aidé des pays et des régions à formuler et à appliquer des stratégies relatives au climat dans le cadre de ses initiatives, telles que la Coalition pour le climat et la qualité de l'air en vue de réduire les polluants atmosphériques à courte durée de vie et le Centre-Réseau des technologies climatiques. En outre, trois rapports phares qui font le lien entre climatologie et politiques et comprennent des recommandations à l'intention des pays sur les domaines dans lesquels les ambitions climatiques pourraient être revues à la hausse ont été produits.

11.32 Le travail susmentionné a aidé 48 pays à adopter ou appliquer des plans de développement à faible émission, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir 40 pays.

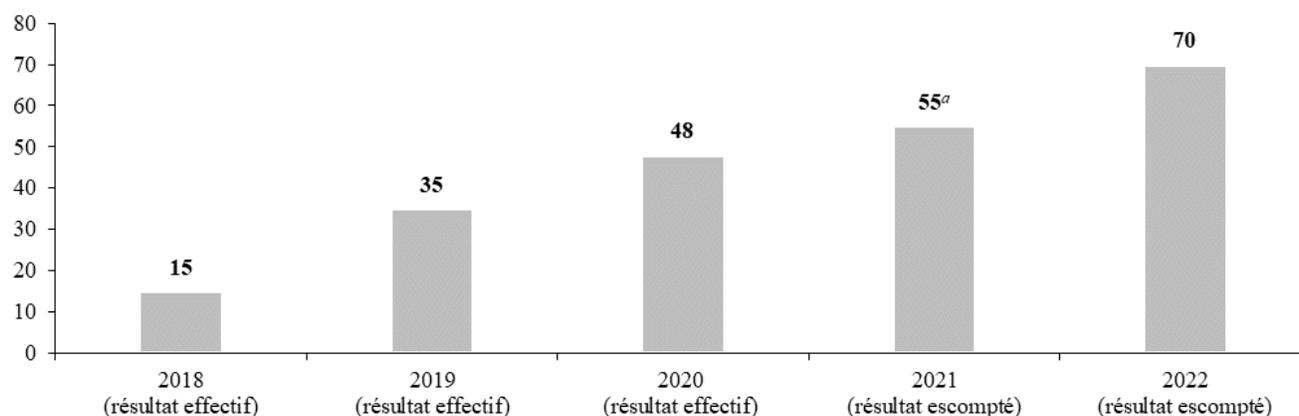
#### Projet de plan-programme pour 2022

11.33 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on aidera les pays à établir des plans de développement liés au climat ambitieux et guidés par la science, et on les invitera à participer davantage au cadre de transparence renforcé des mesures et de l'appui de l'Accord de Paris. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 11.II).

<sup>2</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 14)].

Figure 11.II

**Mesure des résultats : nombre de pays ayant adopté ou appliqué un plan de développement à faible taux d'émission (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 2 : mobilité électrique : revoir les ambitions à la hausse en lançant un programme mondial de mobilité électrique<sup>3</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

11.34 Le programme mondial de mobilité électrique a été lancé dans le cadre du sous-programme pour aider les pays opérant une transition vers une mobilité à faible émission. Dans ce cadre, des projets ont été élaborés au niveau des pays afin de favoriser la mise en place de cadres et de programmes de mobilité électrique. En outre, des projets ont été menés et une assistance technique a été fournie à des pays et à des villes de la région d'Amérique latine et des Caraïbes dans le cadre de l'initiative Movilidad Eléctrica en América Latina (initiative MOVE) afin de promouvoir l'adoption d'une mobilité durable.

11.35 Le travail susmentionné a aidé deux pays à mettre en place des programmes visant à introduire des bus qui n'émettent pas de suie, avec le soutien du programme mondial de mobilité électrique, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021.

**Projet de plan-programme pour 2022**

11.36 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera à travailler sur les programmes nationaux et on élargira la portée des plans et stratégies nationaux de transition vers la mobilité électrique. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 11.2).

<sup>3</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

Tableau 11.2  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Cinq pays passent au diesel à faible teneur en soufre et adoptent des normes d'émission pour les véhicules	Le programme mondial de mobilité électrique est lancé et 29 pays s'engagent à développer des projets nationaux ou municipaux de mobilité électrique	Deux pays mettent en place des programmes visant à introduire des bus qui n'émettent pas de suie, avec le soutien du programme mondial de mobilité électrique	Quatre pays mettent en place des mesures d'incitation fiscale en faveur des véhicules électriques, avec le soutien du programme mondial de mobilité électrique	Quatre autres pays élaborent des politiques fiscales favorisant les véhicules électriques, avec le soutien des pôles régionaux du programme mondial de mobilité électrique

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : axer le relèvement après la COVID-19 sur des stratégies relatives au climat permettant d'améliorer les investissements peu polluants

#### Projet de plan-programme pour 2022

11.37 Pour soutenir les efforts de relèvement après la COVID-19, les pays prennent des mesures budgétaires destinées à favoriser la relance. Jusqu'à présent, on estime qu'une grande partie des fonds débloqués dans ce cadre a systématiquement servi à financer des processus entraînant des augmentations d'émissions et à forte intensité de carbone, ce qui n'est pas compatible avec la voie à suivre pour maintenir l'élévation de la température en dessous de 2 °C, comme décrit dans le *Rapport 2020 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions* et le *Rapport 2020 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière d'adaptation*. Les pays ont donc demandé un appui qui leur permettrait d'aligner leurs efforts de relèvement sur les stratégies relatives au climat et de tirer parti des options à faible émission et à faible intensité de carbone. Dans le cadre du sous-programme, on a aidé les pays à recenser et à étudier ces options dans le cadre de l'action qu'ils mènent pour organiser leur relèvement post-COVID-19.

#### Enseignements tirés et changements prévus

11.38 L'enseignement tiré est le suivant : les États Membres ont été très demandeurs d'un appui dans le domaine de l'investissement pour le climat dans le contexte de la relance budgétaire liée à la COVID-19. En particulier, l'alignement des mesures de relance budgétaire sur les stratégies relatives au climat est l'occasion de permettre aux pays de concrétiser leurs engagements climatiques, comme les contributions déterminées au niveau national dans le cadre de l'Accord de Paris. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on soutiendra les activités visant à sensibiliser à la façon dont les stratégies relatives au climat offrent des options de relèvement durable après la COVID-19. En outre, on aidera les pays à élaborer des projets permettant d'orienter les mesures de relance budgétaire COVID-19 vers des investissements pour le climat.

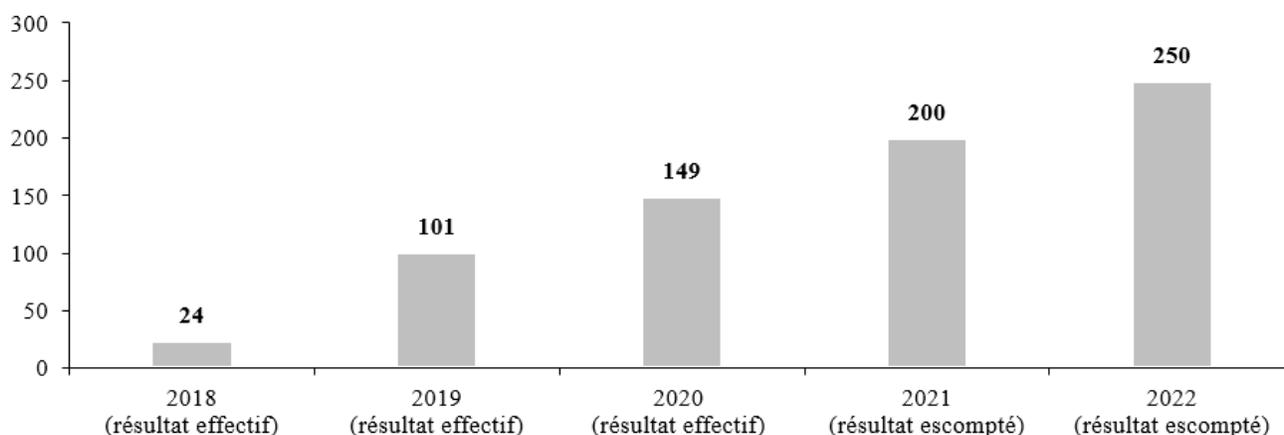
*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

11.39 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'investissement de 250 milliards de dollars dans des indicateurs relatifs au financement de l'action climatique. Avec le soutien du PNUE, des pays et des institutions devraient consacrer 50 milliards de dollars supplémentaires au financement de l'action climatique dans le cadre d'investissements dans les énergies propres et l'efficacité énergétique d'ici 2022 (voir la figure 11.III).

Figure 11.III

**Mesure des résultats : montant des actifs financiers investis au titre du mandat de réduction des émissions (résultat cumulé)**

(En milliards de dollars des États-Unis)



**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

11.40 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

<a href="#">69/225</a>	Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables	<a href="#">74/219</a>	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
<a href="#">73/230</a>	Stratégie mondiale visant à remédier aux effets du phénomène El Niño	<a href="#">74/225</a>	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

*Décision du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement*

27/10	Centre et Réseau des technologies climatiques
-------	---

**Produits**

11.41 On trouvera dans le tableau 11.3 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 11.3

**Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
1. Projets relatifs aux technologies d'atténuation et d'adaptation, par l'intermédiaire du Centre-Réseau des technologies climatiques	3	3	3	3
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
2. Publications sur l'énergie renouvelable, le rendement énergétique et le secteur de l'énergie	3	3	3	3
3. Publications (évaluations et outils) sur l'adaptation et la résilience	3	3	3	3
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : conseils d'experts fournis à une vingtaine de pays sur les questions climatiques, notamment la coopération Sud-Sud, l'adaptation écosystémique, le financement climatique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les forceurs climatiques à courte durée de vie, le développement peu polluant, l'énergie renouvelable et le rendement énergétique, et le Cadre de Varsovie pour l'initiative REDD-plus.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : conférences de presse, manifestations parallèles, contenu publié sur les médias sociaux et activités de sensibilisation et de communication menées par les ambassadeurs de bonne volonté sur l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets et sur les avantages de la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts, qui ont permis de toucher une audience de plus d'un million de personnes.				

## **Sous-programme 2**

### **Transformations numériques à l'appui de l'action environnementale**

#### **Objectif**

11.42 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire progresser l'utilisation des données et de l'analytique concernant les questions environnementales pour permettre aux États Membres et au secteur privé d'opter pour des politiques, des décisions, des mesures et des investissements plus efficaces en vue d'atteindre les cibles des objectifs de développement durable liées au climat, à la nature et à la pollution, ainsi que les cibles fixées dans les accords multilatéraux relatifs à l'environnement pertinents.

#### **Stratégie**

11.43 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'efforcera, dans le cadre du sous-programme, de soutenir et d'amplifier le changement environnemental grâce à une architecture de données et un écosystème numérique pour la planète efficacement gouvernés et inclusifs. Au titre de son rôle d'appui, le sous-programme mettra à profit les transformations numériques pour numériser les connaissances scientifiques et démocratiser la disponibilité de ces dernières à l'échelle des trois sous-programmes thématiques du PNUE. Les outils numériques seront utilisés de manière stratégique pour favoriser, accélérer et amplifier l'impact de l'action menée, ainsi que pour rendre plus transparentes les connaissances sur l'état de la planète, conformément au Plan

d'action de coopération numérique du Secrétaire général (A/74/821), à la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout et au Plan d'action à l'échelle du système pour l'innovation dans le domaine des données et des statistiques des Nations Unies (CEB/2020/1/Add.1). Des partenariats seront noués avec les acteurs des secteurs public et privé pour exploiter les données, les technologies numériques et la durabilité informatique et ainsi aider les États Membres à amplifier et accélérer des transformations structurelles plus profondes tendant à orienter les marchés, les chaînes de valeur, les comportements des consommateurs et la prise de décision de façon à obtenir des résultats en matière de durabilité environnementale. En s'appuyant sur les normes et les cadres de gouvernance numériques, on exploitera des ensembles de données intégrés et des analyses pour produire en temps réel des informations concrètes et prédictives, qui contribueront à un suivi automatique des progrès réalisés aux niveaux mondial, national et local en vue d'atteindre les principales cibles fixées au titre des objectifs de développement durable concernant le climat, la biodiversité et la pollution et des objectifs des cadres internationaux pertinents, dont les accords multilatéraux relatifs à l'environnement. Dans le cadre du sous-programme, on travaillera également avec les principales parties prenantes afin d'améliorer l'aptitude à se servir des outils numériques et d'utiliser les plateformes numériques pour permettre une plus grande participation du public à la prise de décision, à l'innovation ouverte et aux sciences participatives. Les activités prévues aideront les États Membres à progresser dans la réalisation des cibles relevant des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 9, 16 et 17.

11.44 Il est prévu que le sous-programme aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en proposant à ceux qui en font la demande un appui à l'établissement de normes, le but étant de trouver des moyens de réduire la fracture numérique grâce à l'utilisation de technologies de l'information et des communications acquises dans le respect des normes de durabilité.

11.45 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) Les États Membres seront mieux à même de surveiller la situation environnementale mondiale grâce à l'adoption d'une architecture de données mondiale, d'un cadre de gouvernance, de garanties et de normes relatifs aux données environnementales et climatiques et de biens publics numériques connexes ;

b) Les États Membres seront mieux à même de prévoir et de gérer les risques futurs liés à l'environnement grâce à la mise en place de plateformes de mégadonnées capables de mesurer la convergence croissante de la pression environnementale et climatique et de la vulnérabilité aux catastrophes dans l'espace et dans le temps, ainsi que de proposer des analyses prédictives et un dispositif d'alerte rapide ;

c) L'adoption par les consommateurs et les citoyens de comportements, de modes de vie et de produits à faible émission et à faible intensité de carbone sera accélérée, grâce à une transparence accrue concernant les émissions de carbone, à l'écoétiquetage numérique et aux « coups de pouce numériques », notamment dans le cadre de plateformes de commerce électronique et de jeux numériques ;

d) Les États Membres trouveront et adopteront à plus grande échelle des technologies numériques favorisant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et le partage équitable des avantages qui en découlent ;

e) Les États Membres et les autres parties prenantes seront mieux à même d'envisager et d'élaborer des politiques, en tirant parti des transformations numériques pour obtenir des résultats en matière d'environnement.

11.46 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat de réduire l'impact sur l'environnement, les déchets

d'équipements électriques et électroniques et les émissions de carbone découlant de l'acquisition et de l'installation d'infrastructures numériques utilisées pour combler la fracture numérique dans le cadre des efforts de relance économique après la COVID-19.

## **Résultat escompté pour 2022**

11.47 Le résultat escompté pour 2022 est nouveau.

### **Utilisation des données et de l'analytique pour amplifier et accélérer les contributions à la réalisation des objectifs de développement durable**

#### **Projet de plan-programme pour 2022**

11.48 Le passage au numérique balaie la planète, modifiant l'économie, les sociétés, les institutions et même l'humanité. Toutefois, il n'est pas toujours acquis que cela se fasse de manière inclusive, équitable ou durable. En 2019, le Groupe de haut niveau sur la coopération numérique a indiqué que la transformation numérique avait des implications pour les 17 objectifs de développement durable et les 169 cibles qui y sont associées. Axé sur l'appui, le sous-programme Transformations numériques à l'appui de l'action environnementale visera à aider les États Membres et les autres sous-programmes du PNUE à adopter des technologies numériques qui amplifient et accélèrent leurs contributions à la réalisation des cibles liées au climat, à la nature et à la pollution dans le cadre des objectifs de développement durable et des accords multilatéraux relatifs à l'environnement.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

11.49 L'enseignement tiré est le suivant : bien qu'ayant adopté diverses stratégies de transformation numérique dans le cadre de son programme de travail au cours de la dernière décennie, le PNUE a conclu qu'il demeurerait nécessaire d'appliquer une démarche de transformation numérique qui permettrait de regrouper ses données et ses plateformes au sein d'un écosystème numérique. Compte tenu de cet enseignement, on s'attèlera, dans le cadre du sous-programme, à surmonter cette difficulté en adoptant et en aidant à mettre en œuvre une stratégie relative aux données environnementales d'envergure mondiale et alignée sur la Stratégie d'exploitation des données du Secrétaire général. Pour ce faire, une plateforme de pointe, le Tableau de bord pour le suivi de l'état de l'environnement mondial, sera créée pour centraliser les données à l'échelle planétaire, et une collaboration sera mise en place avec les utilisateurs finaux, les États Membres et le secteur privé pour faire en sorte que ces données soient le fondement sur lequel s'appuient l'élaboration des politiques et la prise de décision en ce qui concerne les investissements, la gestion des chaînes d'approvisionnement et les comportements des consommateurs. En outre, cela renforcera les capacités analytiques du PNUE lui permettant d'intégrer les tendances, les risques et les possibilités d'action en rapport avec l'environnement et le climat dans les bilans communs de pays des équipes de pays des Nations Unies.

#### *Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

11.50 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montreront l'augmentation du nombre de partenariats phares établis avec les grandes plateformes numériques et l'intégration accrue de données, de mesures, de normes et de valeurs relatives à l'environnement et à la durabilité aux plateformes, filtres et algorithmes numériques, afin d'orienter et de faciliter la prise de décision et l'élaboration de politiques efficaces par les États Membres et le secteur privé,

l'objectif étant d'encourager l'utilisation de produits durables et l'adoption de comportements et de modes de vie durables (voir le tableau 11.4).

Tableau 11.4  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
–	–	–	–	Établissement de cinq partenariats phares avec les grandes plateformes numériques en vue de garantir la disponibilité universelle de données planétaires consolidées de façon à faciliter la prise de décisions et l'élaboration de politiques efficaces par les États Membres et le secteur privé

### Textes des organes délibérants définissant les mandats

11.51 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### *Résolution de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement*

4/23 Suivi de l'environnement mondial : renforcement de l'interface science-politique du Programme des Nations Unies pour l'environnement et approbation du rapport sur l'avenir de l'environnement mondial

#### *Décision du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement*

23/1, sect. I Suite donnée à la décision SS.VII/1 sur la gouvernance internationale de l'environnement : Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités

### Produits

11.52 On trouvera dans le tableau 11.5 les produits retenus pour 2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui devraient contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 11.5

**Sous-programme 2 : produits retenus pour 2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	–	–	–	<b>13</b>
1. Réunions sur l'élaboration d'une stratégie mondiale en matière de données environnementales et d'un cadre de coopération numérique	–	–	–	6
2. Réunions sur l'élaboration du Tableau de bord pour le suivi de l'état de l'environnement mondial et le recensement d'applications transformatrices	–	–	–	6
3. Réunions sur l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action pour l'environnement concernant le Plan d'action de coopération numérique du Secrétaire général	–	–	–	1
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	–	–	–	<b>1</b>
4. Appui technique à l'utilisation du Tableau de bord pour le suivi de l'état de l'environnement mondial aux fins de la transformation numérique	–	–	–	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	–	–	–	<b>4</b>
5. Formation à l'échelle nationale sur la transformation numérique au service de la durabilité environnementale	–	–	–	4
<b>Publications</b> (nombre de publications)	–	–	–	<b>1</b>
6. Inventaire des technologies numériques pouvant contribuer à accélérer et à intensifier les actions menées à l'échelle mondiale et visant à atteindre les objectifs liés au climat, à la nature et à la pollution	–	–	–	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	–	–	–	<b>1</b>
7. Conseils techniques en vue de réduire au minimum les effets des technologies de l'information et des communications sur l'environnement et le climat ainsi que les déchets d'équipements électriques et électroniques	–	–	–	1
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : organisation de consultations avec au moins 50 États Membres et d'autres entités, notamment des entités du système des Nations Unies et d'autres parties prenantes, sur la stratégie mondiale en matière de données environnementales et sur les méthodes d'intégration des données et analyses environnementales à l'appui des plateformes, fichiers et algorithmes numériques ; fourniture de conseils à une dizaine d'États Membres et de parties prenantes sur le renforcement de l'utilisation des données et de la transformation numérique pour atteindre les objectifs nationaux en matière de climat, de nature et de pollution ; fourniture de conseils à plus d'une dizaine d'États Membres et de parties prenantes sur l'utilisation de plateformes et d'outils numériques pour renforcer la participation du public à la prise de décision, l'innovation ouverte et les sciences participatives.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : page Web thématique ; publication de contenus sur les médias sociaux ; contenu multimédia vidéo et audio.				
<b>E. Activités d'appui</b>				
<b>Informatique et communications</b> : consolidation des données et de l'infrastructure numérique du PNUE (modules) au sein d'une plateforme et de tableaux de bord accessibles au public.				

### **Sous-programme 3**

#### **Action en faveur de la nature**

#### **Objectif**

11.53 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la capacité des pays de gérer de manière intégrée les écosystèmes terrestres et marins et les écosystèmes d'eau douce en vue de protéger et de restaurer la biodiversité et la pérennité de ces écosystèmes et d'assurer la fourniture de biens et de services écosystémiques.

#### **Stratégie**

11.54 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme continuera de faire progresser la coopération avec les États Membres, les entités régionales et d'autres partenaires, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), afin d'institutionnaliser la santé et la productivité des écosystèmes terrestres et marins et des écosystèmes d'eau douce dans les systèmes éducatifs nationaux, notamment par la prise en compte de l'approche écosystémique dans les programmes des établissements d'enseignement et les cadres éducatifs nationaux, ce qui aidera les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 4 et 13. Le sous-programme améliorera le partage des connaissances entre les pays et d'autres partenaires sectoriels non gouvernementaux, dans le cadre des dispositifs de coopération transfrontières existants, en encourageant l'adoption et l'utilisation de supports de connaissances tels que des scénarios, des représentations spatiales, des analyses présentant les avantages et les inconvénients et des systèmes de suivi des résultats par secteur axés sur les écosystèmes, la diffusion de publications et la réalisation de travaux normatifs, ce qui aidera les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 2, 6, 14 et 15. Il est prévu de mener des activités, en collaboration avec des banques de développement, le secteur financier, les ministères de la planification et des finances et d'autres partenaires, pour faire mieux connaître les moyens d'ancrer l'approche écosystémique dans les mécanismes publics et privés de prise de décisions. Le travail qui sera effectué devrait aider les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 12, 15 et 17. Le sous-programme fournira une assistance technique aux pays en généralisant les meilleures pratiques et en mettant au point des outils tenant compte des questions de genre qui fassent le lien entre les changements environnementaux et leurs conséquences économiques, notamment dans le cadre des essais pilotes du Système de comptabilité économique et environnementale, système statistique qui permet de mesurer les incidences de l'économie et de l'environnement qui se renforcent mutuellement, ce qui aidera les États Membres à mieux mesurer la réalisation de tous les objectifs de développement durable.

11.55 Il est prévu que le sous-programme aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en contribuant à une meilleure compréhension des liens entre la biodiversité et la santé et en faisant en sorte que les pays soient mieux à même de gérer et de réduire les risques pour la santé humaine et la santé des écosystèmes ainsi que de prendre en compte les écosystèmes et la biodiversité dans la prise de décisions en matière de santé publique au niveau national et international par des approches scientifiques.

11.56 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) Une participation et une coopération plus cohérentes et intersectorielles entre les pays du monde entier, y compris au niveau transfrontière, aux fins de la gestion et de la surveillance efficace des écosystèmes marins et terrestres et des écosystèmes d'eau douce ;

b) L'instauration d'un environnement favorable à la prise en compte de considérations écologiques dans les décisions financières des entités des secteurs public et privé à de multiples niveaux (mondial, régional et national) ;

c) La mise à jour des plans nationaux de comptabilité du capital naturel dans les pays.

11.57 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat de renforcer la capacité des pays de gérer et de réduire les risques pour la santé humaine et la santé des écosystèmes ainsi que de faire mieux comprendre l'impact global de la pandémie sur ces derniers.

## **Exécution du programme en 2020**

11.58 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Renforcement de l'interface science-politique pour atténuer les effets de la pandémie de COVID-19 sur les écosystèmes et la biodiversité**

11.59 Les écosystèmes et la biodiversité jouent un rôle essentiel dans la réalisation du développement durable, mais peuvent aussi constituer une menace pour la stabilité de la planète et le bien-être des populations s'ils ne sont pas bien gérés. La lutte contre la dégradation des écosystèmes et la perte rapide de biodiversité requiert une meilleure connaissance de la valeur et du rôle de la biodiversité et des services écosystémiques. Face à la COVID-19, le sous-programme a aidé les États Membres à formuler des recommandations de politique générale qui renforcent l'interface science-politique et atténuent les effets de la pandémie sur les écosystèmes et la biodiversité. Compte tenu du besoin d'informations sur l'ampleur des effets de la COVID-19 sur les écosystèmes, on évalue actuellement l'état des systèmes et mesures de sécurité environnementale existants en vue de proposer des programmes propres à renforcer les systèmes de sécurité et de sûreté biologiques en place dans les pays.

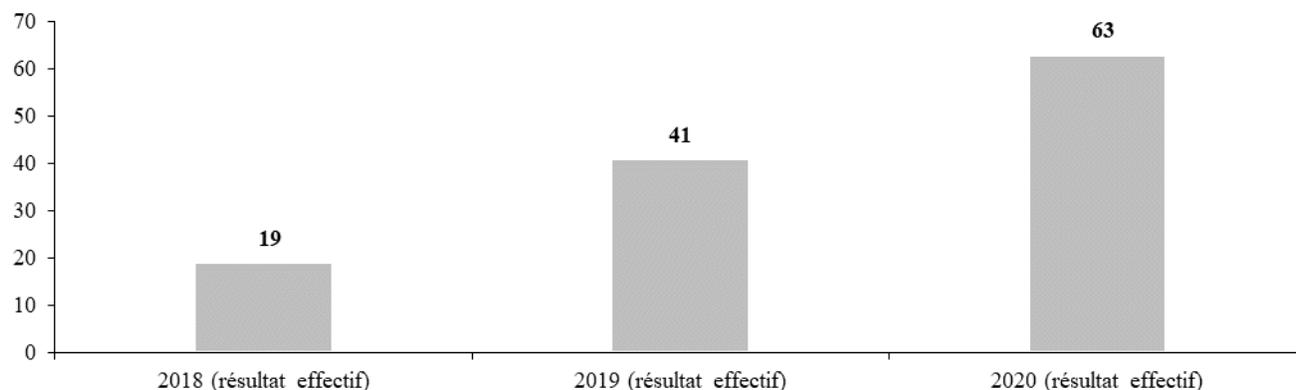
11.60 En collaboration avec le Fonds pour l'éléphant d'Afrique, des activités ont également été menées dans le cadre du sous-programme pour aider les États Membres à mobiliser des ressources d'urgence en vue d'une amélioration de la sécurité des populations d'éléphants vulnérables, en particulier celles que menacent l'intensification du braconnage et la diminution des capacités d'application de la loi provoquées par les restrictions liées à la pandémie.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

11.61 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le nombre accru de pays qui ont entrepris la mise en œuvre de politiques de gestion des écosystèmes terrestres et marins et des écosystèmes d'eau douce (voir la figure 11.IV).

Figure 11.IV

**Mesure des résultats : nombre de pays qui ont entrepris la mise en œuvre de politiques de gestion des écosystèmes terrestres et marins et des écosystèmes d'eau douce (résultat cumulé)**



### Résultats escomptés pour 2022

11.62 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

#### Résultat 1 : monter d'un cran la lutte contre les déchets marins<sup>4</sup>

##### Exécution du programme en 2020

11.63 La collaboration avec les pays dans les domaines de la prévention et de la maîtrise des déchets marins s'est poursuivie, notamment sous la forme de campagnes et d'activités de sensibilisation aux principaux dangers que représentent les déchets pour la biodiversité et les écosystèmes marins. Une évaluation scientifique a été entreprise pour actualiser les connaissances sur les sources des déchets marins, dont les déchets plastiques et les microplastiques, les voies de déplacement de ces déchets et les dangers qui y sont associés. Grâce aux campagnes de sensibilisation, aux évaluations scientifiques et aux activités de renforcement des partenariats qui ont été menées, le sous-programme a permis d'améliorer les connaissances sur les principales sources et les principaux effets des déchets marins ainsi que sur les principales menaces qu'ils représentent.

11.64 Le travail susmentionné a contribué à ce que 44 pays supplémentaires s'engagent à réduire les déchets marins en 2020, le nombre total de pays ayant pris de tels engagements s'établissant à 107, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir 100 pays.

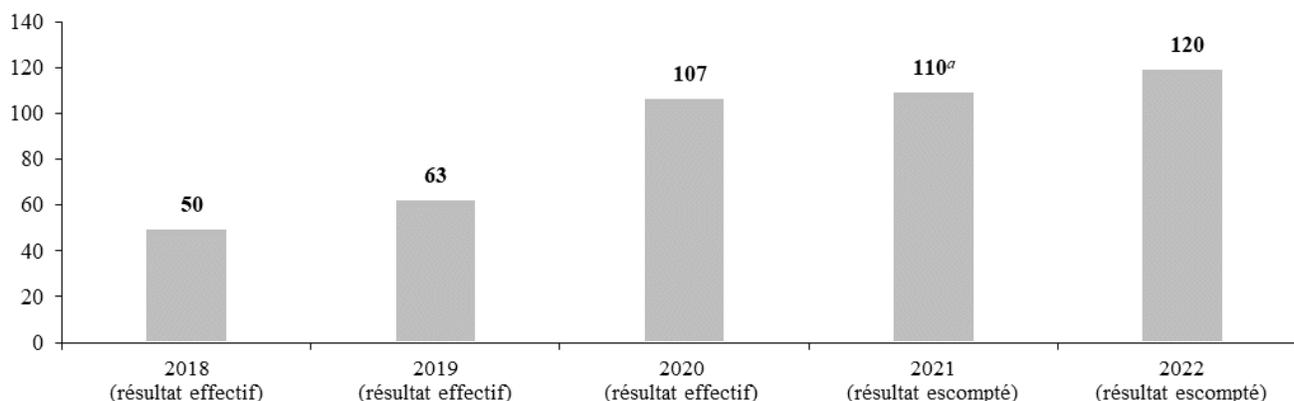
##### Projet de plan-programme pour 2022

11.65 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on poursuivra les activités en cours liées au Partenariat mondial sur les déchets marins, notamment en appuyant l'élaboration de plans d'action régionaux et nationaux et dans le cadre de la campagne Océans propres. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 11.V).

<sup>4</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 14)].

Figure 11.V

**Mesure des résultats : nombre de gouvernements qui ont pris des engagements en vue de réduire les déchets marins (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 2 : Initiative mondiale pour les tourbières : restauration, conservation et gestion durable des tourbières<sup>5</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

11.66 Le sous-programme a continué de renforcer la capacité des pays de gérer les écosystèmes des tourbières, notamment par l'achèvement des grandes orientations de l'évaluation mondiale des tourbières et l'élaboration du dispositif de collaboration avec les pays, les universitaires et les partenaires dans le cadre de l'Initiative mondiale pour les tourbières. En raison de la pandémie de COVID-19, l'atelier de lancement de l'évaluation mondiale des tourbières a été reporté, mais des réunions et des événements importants se sont tenus en ligne. En collaboration avec l'Institut de l'eau de l'Université de Waterloo (Canada), trois ateliers ont été organisés en préparation de l'évaluation des tourbières canadiennes, qui servirait d'étude de cas. En outre, on a aidé les États Membres à recueillir des informations sur les chercheurs du monde entier spécialisés dans les tourbières afin de compléter la base de données des coordonnées des chercheurs pour l'évaluation mondiale.

11.67 Le travail susmentionné a contribué à ce que le Canada commence à participer à l'établissement d'un tableau de référence de l'état des tourbières dans le monde, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021, à savoir que les pays commencent à dresser un tel tableau.

**Projet de plan-programme pour 2022**

11.68 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on intensifiera le dialogue avec les pays et les partenaires pour qu'ils contribuent et s'associent à l'évaluation mondiale des tourbières et poursuivent la constitution d'un inventaire global des tourbières. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 11.6).

<sup>5</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

Tableau 11.6  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
La déclaration de Brazzaville sur les tourbières est adoptée pour améliorer la gestion et la conservation des tourbières de la Cuvette centrale, dans le bassin du Congo	Les États Membres adoptent la résolution 4/16 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement sur la conservation et la gestion durable des tourbières	Un réseau actif de recherche sur les tourbières est établi au Canada en vue de sa participation à l'établissement d'un tableau de référence de l'état des tourbières dans le monde	Les pays et les partenaires de l'Initiative mondiale pour les tourbières s'associent à l'évaluation mondiale des tourbières et commencent à constituer un inventaire global des tourbières	Les pays et les partenaires de l'Initiative mondiale pour les tourbières s'associent à l'évaluation mondiale des tourbières et commencent à constituer un inventaire global des tourbières

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : réduire le risque de pandémies et de crises sanitaires en renforçant la prise en compte de l'environnement dans les secteurs de la santé humaine et de la santé animale

#### Projet de plan-programme pour 2022

11.69 La pandémie de COVID-19 a mis en évidence les liens indissociables qui existent entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes. Le renforcement de la prise en compte de l'environnement dans les secteurs de la santé humaine et de la santé animale est donc un aspect essentiel de la réduction du risque et de l'impact des menaces sanitaires actuelles et futures. Le rapport intitulé « Prévenir de prochaines pandémies – Zoonoses et comment briser la chaîne de transmission », à la publication duquel le sous-programme a contribué, offre aux États Membres un certain nombre de recommandations stratégiques fondées sur des données scientifiques visant à réduire le risque de propagation des zoonoses. Le PNUE ayant récemment été invité à devenir membre à part entière de l'alliance mondiale « Une seule santé »<sup>6</sup>, de vastes consultations ont été menées auprès d'experts des États Membres afin d'éclairer la mise en place, selon l'approche « Une seule santé », d'une intervention globale visant à assurer la prise en compte des multiples dimensions environnementales de la santé, en gardant à l'esprit que la conception de l'approche « Une seule santé » doit faire l'objet d'un examen plus approfondi.

<sup>6</sup> L'approche « Une seule santé », soutenue par le PNUE, est une approche transversale et systémique de la santé fondée sur le fait que la santé humaine et la santé animale sont interdépendantes et liées à la santé des écosystèmes dans lesquels elles coexistent. Le PNUE se réjouit d'approfondir sa collaboration avec les membres de la collaboration tripartite formée par l'Organisation mondiale de la Santé, la FAO et l'Organisation mondiale de la santé animale et de renforcer avec eux les dimensions environnementales de l'approche « Une seule santé ».

### Enseignements tirés et changements prévus

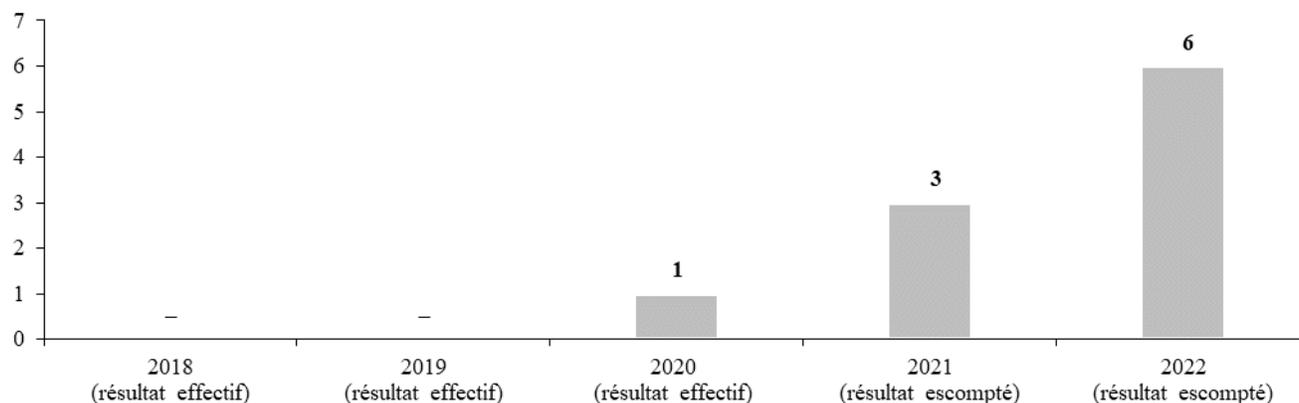
11.70 Les enseignements tirés sont les suivants : le soutien ciblé à la lutte contre les menaces sanitaires émergentes nécessite l'adoption d'approches systémiques et multisectorielles tenant compte des connaissances et des compétences d'experts en matière d'environnement et de santé dans de multiples domaines, notamment les systèmes alimentaires, le développement des infrastructures, la foresterie, l'aménagement du territoire et le commerce national et international. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on organisera une série de consultations avec des partenaires étatiques et non étatiques en vue de la définition d'orientations fondées sur des éléments factuels et de la mise en application d'une approche multisectorielle. Cela devrait aider les États Membres à reconstruire en mieux, en améliorant leurs systèmes nationaux en vue d'une plus grande efficacité dans la prévention, la détection précoce et l'intervention rapide face aux vecteurs et aux risques de zoonose.

### Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

11.71 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le nombre d'entités infranationales, nationales et internationales s'étant engagées à tenir compte de considérations environnementales et sanitaires dans leurs plans et activités (voir la figure 11.VI).

Figure 11.VI

**Mesure des résultats : nombre d'entités infranationales, nationales et internationales s'étant engagées à tenir compte de considérations environnementales dans l'approche « Une seule santé » (résultat cumulé)**



### Textes des organes délibérants définissant les mandats

11.72 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

<a href="#">65/161</a>	Convention sur la diversité biologique	<a href="#">72/306</a>	Mise en œuvre des activités relevant de la
<a href="#">68/205</a>	Journée mondiale de la vie sauvage		Décennie d'action des Nations Unies pour
<a href="#">68/232</a>	Journée mondiale des sols et Année internationale des sols	<a href="#">73/124</a>	la nutrition (2016-2025)
		<a href="#">73/229</a>	Les océans et le droit de la mer
			Vers le développement durable de la mer des Caraïbes pour les générations présentes et à venir

73/251	Journée internationale des légumineuses	74/215	Les technologies agricoles au service du développement durable
73/343	Lutte contre le trafic d'espèces sauvages	74/221	Application de la Convention sur la diversité biologique et contribution au développement durable
74/18	Assurer la viabilité des pêches, notamment grâce à l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs et à des instruments connexes	74/224	Harmonie avec la Nature
		74/227	Développement durable dans les régions montagneuses
		74/242	Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition

#### *Décisions du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement*

26/14	Programme relatif à l'eau du Système mondial de surveillance continue de l'environnement	27/3	Directives internationales sur la qualité de l'eau pour les écosystèmes
26/16	Promotion de la coopération Sud-Sud dans le domaine de la biodiversité pour le développement	27/4	Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques
		27/6	Océans

#### *Résolutions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement*

1/9	Système mondial de surveillance continue de l'environnement/Programme sur l'eau (GEMS/Eau)	4/12	Gestion durable pour la santé des écosystèmes mondiaux de mangroves
2/10	Mers et océans	4/13	Gestion durable des récifs coralliens
2/14	Commerce illicite d'espèces sauvages et de produits dérivés	4/15	Innovations concernant le pastoralisme et les pâturages durables
4/10	Innovation en matière de biodiversité et de dégradation des terres	4/16	Conservation et gestion durable des tourbières

## Produits

11.73 On trouvera dans le tableau 11.7 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 11.7

### **Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	2	2	4	5
1. Réunions des organes directeurs des accords multilatéraux relatifs à l'environnement	2	2	4	5
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	1	1	2	2
2. Projets relatifs aux services écosystémiques	1	1	2	2

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
3. Séminaires et activités de formation sur la gestion des écosystèmes	6	6	6	6
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>11</b>
4. Publications sur la prise en compte de la biodiversité dans les secteurs de production	2	2	2	2
5. Publications sur les connaissances, les réseaux et les fonds disponibles pour orienter les flux financiers publics et privés vers une approche écosystémique et des solutions fondées sur la nature	2	2	2	3
6. Publications sur les écosystèmes marins	2	2	2	2
7. Publications sur la biodiversité et la vie sauvage	2	2	2	2
8. Publications sur les écosystèmes terrestres	2	2	2	2
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
9. Outils et méthodologies de gestion intégrée des écosystèmes	2	2	2	2
10. Évaluations, outils et méthodologies visant à investir dans la nature	1	1	1	1
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : réunions du groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, soutien aux États Membres dans l'élaboration de ce cadre.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : campagnes de sensibilisation à une approche écosystémique et aux solutions fondées sur la nature ainsi qu'à la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, organisées à l'intention des États Membres, des sociétés privées, des organisations de la société civile et du public.				

## Sous-programme 4 Gouvernance de l'environnement

### Objectif

11.74 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire en sorte que les pays soient dotés de politiques environnementales cohérentes et se conforment à des cadres juridiques et institutionnels solides pour faciliter la réalisation des objectifs environnementaux dans le contexte du développement durable aux niveaux mondial, régional et national.

### Stratégie

11.75 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on continuera, dans le cadre du sous-programme, de contribuer aux réunions et aux processus intergouvernementaux de niveau mondial, régional et national dans lesquels interviennent gouvernements, entités des Nations Unies, mécanismes interinstitutionnels et forums ministériels régionaux par la fourniture d'outils de gestion de l'information, d'un appui technique et de services consultatifs sur le droit et les politiques de l'environnement. On s'attachera à faciliter une application cohérente des accords multilatéraux relatifs à l'environnement appartenant à des ensembles d'accords similaires. On encouragera par ailleurs l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement dans l'ensemble du système des Nations Unies en offrant des conseils sur les politiques à suivre. Il est également prévu d'investir dans la conception et la diffusion d'outils de gestion des connaissances et dans la formation et l'assistance technique, notamment en ce qui

concerne les questions de genre, ainsi que dans des activités de communication, au moyen d'initiatives et d'outils innovants, comme par exemple le Portail d'information des Nations Unies sur les accords multilatéraux relatifs à l'environnement et le Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement (Programme de Montevideo). Cela devrait aider les États Membres à progresser sur la voie des cibles associées aux objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1, 5 et 16. En outre, on continuera, dans le cadre du sous-programme, à intégrer les enseignements tirés de l'exécution de programmes qui ont permis de nouer des liens solides avec les institutions nationales, notamment en ce qui concerne la pauvreté et l'environnement, et de la coopération avec les équipes de pays des Nations Unies, en vue de reproduire à une plus grande échelle les interventions utiles. Cela devrait aussi aider les États Membres à réaliser des progrès en vue d'atteindre l'objectif de développement durable n<sup>o</sup> 17.

11.76 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) Plus grande efficacité des États Membres sur le plan de l'élaboration de politiques environnementales, conduisant à des politiques cohérentes et reposant sur la science, notamment par une action concertée des États Membres sur les questions environnementales internationales, en particulier sur les questions découlant de résolutions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, de processus intergouvernementaux similaires ou de l'application des décisions des organes directeurs des accords multilatéraux sur l'environnement ;

b) Amélioration de la gouvernance et des partenariats avec les principaux groupes et parties prenantes dans le cadre de l'élaboration de programmes nationaux synergiques et renforcement de la prise en compte de l'environnement dans les processus nationaux et infranationaux de planification et d'établissement de budget en matière de développement durable.

11.77 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat une plus grande capacité des États Membres à élaborer de nouvelles politiques pour lutter contre les répercussions environnementales de la pandémie.

## **Exécution du programme en 2020**

11.78 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Accélération des efforts déployés sur les questions environnementales mondiales grâce à une gouvernance internationale de l'environnement plus moderne**

11.79 La pandémie de COVID-19 a été l'occasion de repenser le mode de travail traditionnel du sous-programme et l'avenir de la gouvernance de l'environnement. Ainsi, les éléments suivants devaient être évalués : les activités quotidiennes du bureau, l'exécution des activités, les incidences budgétaires, la mobilisation des ressources, les partenariats et la communication. Les incidences juridiques, logistiques, environnementales et politiques sur la modernisation de la gouvernance de l'environnement ont été étudiées afin que le PNUE et les accords multilatéraux relatifs à l'environnement auxquels il prête son concours participent à ce que les efforts en faveur de la gouvernance mondiale de l'environnement et des priorités du PNUE se poursuivent. À la suite de ces réflexions, on a élaboré et présenté aux États Membres une étude sur les solutions, les possibilités et les perspectives en ce qui concerne l'accélération de la transition vers le multilatéralisme dans un cadre virtuel,

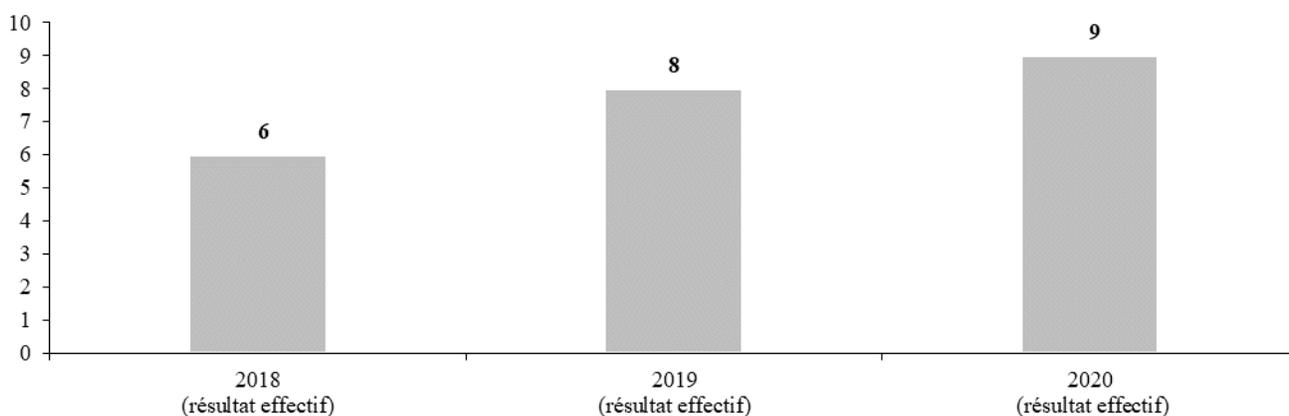
ainsi que les obstacles qui se dressent à cet égard. Ces travaux ont été réalisés en coordination avec plusieurs bureaux du PNUE et les secrétariats des accords multilatéraux relatifs à l'environnement.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

11.80 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le passage immédiat à des réunions virtuelles et leur organisation continue, afin d'aider les États Membres à atténuer le risque de retard dans les mécanismes de gouvernance de l'environnement. Les bureaux des réunions intergouvernementales, composés de représentants des États Membres, se réunissent désormais régulièrement en ligne<sup>7</sup>. Dernièrement, la 150<sup>e</sup> réunion du Comité des représentants permanents du PNUE s'est tenue virtuellement. Les accords multilatéraux relatifs à l'environnement ont également progressé de manière virtuelle, comme par exemple la douzième réunion du Groupe de travail à composition non limitée de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, qui a eu lieu en juin 2020 (voir la figure 11.VII).

Figure 11.VII

**Mesure des résultats : nombre de décisions relatives à l'environnement adoptées par les États Membres dans des forums multilatéraux (résultat cumulé)**



**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

11.81 En 2020, à cause de l'impact de la COVID-19, certains événements et réunions du sous-programme nécessitant un appui technique physique ont été reportés, ce qui a entraîné un retard dans l'exécution du projet et des demandes de prolongation au-delà de 2020.

11.82 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie de COVID-19, on a apporté des aménagements à certains produits et activités, qui concourent aux objectifs. Ces aménagements ont consisté notamment à changer

<sup>7</sup> La 150<sup>e</sup> réunion du Comité des représentants permanents s'est tenue le 30 avril 2020 ; des réunions du sous-comité du Comité ont eu lieu en avril et en juillet 2020 ; la retraite préparatoire conjointe des bureaux de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et du Comité des représentants permanents s'est tenue le 9 juin 2020 ; la réunion du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone a eu lieu du 14 au 16 juillet 2020 ; les réunions du bureau du Groupe d'experts spécial à composition non limitée sur les déchets et les microplastiques dans le milieu marin se sont tenues en juillet 2020 ; les premières réunions de consultation de fond sur la résolution 73/333 de l'Assemblée générale ont eu lieu les 21 et 22 juillet 2020.

temporairement l'axe du projet, ce qui a permis de contribuer à la composante environnementale des plans de riposte et de relèvement socioéconomique de l'ONU, et à l'examen de politiques de santé environnementale en vue de les intégrer dans d'autres secteurs. En outre, les équipes du sous-programme et du PNUE, au niveau institutionnel, ont dû faire preuve de souplesse face à la pandémie afin de fournir une assistance technique indispensable, de concevoir des publications sur les imbrications entre l'environnement et la santé et de faire des recherches sur l'organisation de réunions virtuelles. Elles ont notamment participé à la phase d'urgence, par exemple à l'élaboration de directives et de stratégies législatives en matière de gestion des déchets médicaux. Les nouveaux produits et les produits aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

## Résultats escomptés pour 2022

11.83 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux présentés dans les projets de plans-programmes et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : application renforcée du droit de l'environnement<sup>8</sup>

#### Exécution du programme en 2020

11.84 Dans la droite ligne de la stratégie du PNUE pour la riposte à la pandémie de COVID-19, le sous-programme a contribué à mieux préparer les États à gérer les questions juridiques liées aux déchets médicaux supplémentaires générés par la pandémie, notamment en donnant aux États Membres des conseils sur les mesures d'urgence à prendre pour faire face à l'augmentation des déchets résultant de la pandémie et sur la constitution de bases juridiques et institutionnelles leur permettant de mieux réagir à de futures urgences liées aux déchets. Ces éléments ont été complétés par une fiche d'information, disponible en anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe, hindi et portugais, présentant une analyse comparative des mesures adoptées en matière de gestion des déchets pendant la pandémie.

11.85 Par ailleurs, le sous-programme a permis de sensibiliser davantage les législateurs et de suivre les conséquences environnementales des mesures législatives et réglementaires adoptées pour faire face à la pandémie de COVID-19, notamment certaines mesures qui peuvent avoir à la fois des effets positifs et négatifs sur la protection de l'environnement. En outre, une publication est parue en décembre 2020, présentant des solutions pratiques pour une reprise économique durable sur le plan environnemental, assorties d'exemples nationaux et régionaux.

11.86 Toujours dans le cadre du sous-programme, on a consolidé les efforts des pays de la région d'Amérique latine et promu la lutte contre les changements climatiques, la mobilité électrique et l'efficacité énergétique par la prestation de conseils juridiques et l'élaboration de trois lois types dans le cadre d'un memorandum d'accord entre le PNUE et le Parlement latino-américain et caribéen, qui ont été approuvées par la Commission parlementaire sur l'environnement et le tourisme. Ces lois types, qui portent sur les changements climatiques et la sécurité alimentaire, la mobilité électrique et l'efficacité énergétique, devraient être examinées lors de la prochaine Assemblée ordinaire du Parlement.

<sup>8</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 14)].

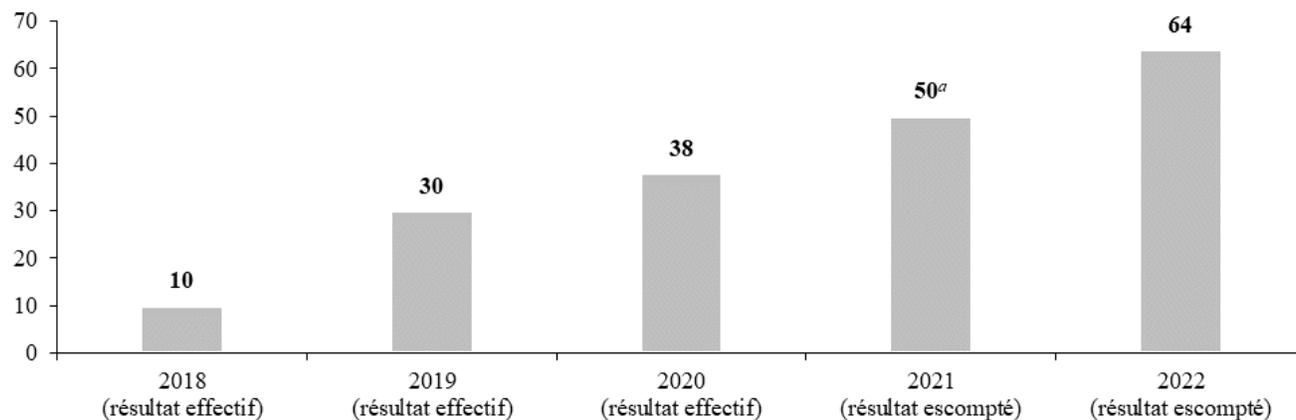
11.87 Le travail susmentionné a contribué à ce que, grâce à l'appui du PNUE, 38 pays aient renforcé leurs capacités institutionnelles et leurs cadres juridiques aux fins de l'application de la législation environnementale, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020.

### Projet de plan-programme pour 2022

11.88 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera d'aider les pays à établir et à appliquer la primauté du droit en matière d'environnement, ainsi qu'à renforcer les capacités connexes, en vue d'atteindre les objectifs environnementaux convenus au niveau international. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 11.VIII).

Figure 11.VIII

#### Mesure des résultats : nombre de pays ayant renforcé leurs capacités institutionnelles et leurs cadres juridiques pour faire appliquer la législation sur l'environnement (résultat cumulé)



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 2 : ne laisser personne de côté : davantage de pays réorientent leurs dispositifs financiers en vue d'atteindre les objectifs fixés concernant les liens entre la pauvreté et l'environnement<sup>9</sup>

#### Exécution du programme en 2020

11.89 Dans le cadre du sous-programme et du projet Action Pauvreté-Environnement en faveur des objectifs de développement durable (2018-2022), huit projets nationaux complets ont été conçus, intégrant des objectifs liés à l'environnement et aux ressources naturelles. Cinq projets d'assistance technique ont également été mis au point en consultation avec les partenaires nationaux et les pays dans l'objectif : a) de mettre au point des outils facilitant la budgétisation et le financement des ressources en eau et des ressources marines dans la région Asie-Pacifique ; b) de renforcer les priorités et les investissements régionaux en faveur d'une agriculture adaptée au climat et tenant compte des questions de genre en Afrique subsaharienne ; c) de développer les mécanismes de financement durable en Indonésie en intégrant aux

<sup>9</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

processus budgétaires des composantes liées à l'environnement et à la pauvreté ; d) d'influer sur les dépenses liées au climat, à l'environnement et au budget et d'optimiser les dispositifs de collecte des recettes et de partage des avantages entre les personnes et avec celles qui se trouvent dans des situations de vulnérabilité, afin de favoriser la durabilité environnementale en République-Unie de Tanzanie ; e) de consolider les stratégies durables existantes en Afrique du Sud, tout en encourageant le dialogue entre les principaux acteurs intervenant dans la réalisation des objectifs de développement durable et la concrétisation des contributions déterminées au niveau national dans le cadre de l'Accord de Paris, afin que les États puissent réduire leurs émissions au niveau national et s'adapter aux effets des changements climatiques.

11.90 Le travail effectué a contribué à ce que deux pays généralisent la prise en compte de la pauvreté et de la durabilité environnementale dans leurs politiques, plans et budgets nationaux tout en réorientant les fonds publics et privés et les investissements en faveur de la durabilité environnementale et de l'élimination de la pauvreté, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021, à savoir sept pays. La cible n'a pas pu être atteinte, car le sous-programme a pris plus de temps que prévu pour le lancement effectif du projet. Par conséquent, un examen interne du processus d'approbation des partenariats du PNUE a été effectué. L'application des recommandations résultant de cet examen devrait rendre le processus d'approbation des projets plus rapide à l'avenir.

#### Projet de plan-programme pour 2022

11.91 Dans le cadre du sous-programme, et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on s'emploiera à intégrer les objectifs environnementaux dans les plans, stratégies, politiques, plans d'action et processus d'établissement budgétaires en matière de développement durable aux niveaux mondial, sous-régional, régional et national. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 11.8).

Tableau 11.8  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Les pays commencent à tenir compte des liens entre pauvreté et environnement dans leurs processus nationaux, en s'attachant davantage à accorder leurs processus de financement et d'investissement avec les objectifs de développement durable, avec le soutien de l'initiative Action Pauvreté-Environnement en	Les pays font leur la résolution 4/18 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement sur les liens entre pauvreté et environnement, dans laquelle celle-ci souligne que les pays doivent réorienter les fonds publics et privés et les investissements en faveur de la durabilité environnementale et	Deux pays prennent en compte la pauvreté et la durabilité environnementale dans leurs politiques, plans et budgets nationaux tout en réorientant les fonds publics et privés et les investissements en faveur de la durabilité environnementale et de l'élimination de la pauvreté	Deux pays prennent en compte la pauvreté et la durabilité environnementale dans leurs politiques, plans et budgets nationaux tout en réorientant les fonds publics et privés et les investissements en faveur de la durabilité environnementale et de l'élimination de la pauvreté	Six nouveaux pays prennent en compte la pauvreté et la durabilité environnementale dans leurs politiques, plans et budgets nationaux tout en réorientant les fonds publics et privés et les investissements en faveur de la durabilité environnementale et de l'élimination de la pauvreté

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
faveur des objectifs de développement durable de l'élimination de la pauvreté				

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### **Résultat 3 : meilleure cohérence des politiques environnementales par le renforcement des capacités en matière de droit de l'environnement**

#### **Projet de plan-programme pour 2022**

11.92 Des lois et des institutions fortes dans le domaine de l'environnement sont essentielles pour la santé de la planète, la nature, le relèvement en cas de pandémie et la résilience. Elles sont la clé de la concrétisation de tout objectif, politique ou engagement environnemental, notamment du Programme 2030 et des objectifs de développement durable. Les activités du sous-programme en matière de droit de l'environnement ont été menées au moyen d'examen périodiques successifs de 10 ans au titre du Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement (Programme de Montevideo). Les travaux menés par le PNUE dans le domaine du droit de l'environnement comprennent notamment : a) l'élaboration de lois-cadres et de lois sectorielles sur l'environnement dans plusieurs pays, ainsi que de lois types, comme par exemple les orientations et la loi type en matière de réglementation de la peinture au plomb ; b) le renforcement des institutions environnementales, notamment les ministères de l'environnement et les autorités chargées de la protection de l'environnement de plusieurs pays, par l'intermédiaire d'activités de formation et de publications à la demande sur les nouvelles questions environnementales ; c) l'amélioration des compétences de divers acteurs juridiques, en particulier de la magistrature, notamment par la mise au point d'outils d'information, de documents d'orientation et de modèles efficaces pour le développement et l'application du droit de l'environnement et par le partage des bonnes pratiques et des leçons apprises ; d) l'élaboration et la promotion de nouvelles mesures législatives contribuant à la protection de l'environnement dans de nombreux pays, suivant la situation de chaque pays ; e) la mise en évidence et le développement des liens entre les droits humains et l'environnement, tant au niveau international que national ; f) l'intensification des synergies dans l'application des accords multilatéraux relatifs à l'environnement. L'itération actuelle est le cinquième Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement (Programme de Montevideo V), adopté par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement en mars 2019. Ce programme intergouvernemental, qui couvre la période allant de janvier 2020 à décembre 2029, vise à faciliter l'élaboration et le lancement d'actions prioritaires dans le domaine du droit de l'environnement que le PNUE devrait mettre en œuvre, en collaboration avec d'autres acteurs pertinents.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

11.93 L'enseignement tiré est le suivant : il y a eu une demande accrue de la part des États Membres pour des produits et outils normatifs permettant de créer et de renforcer des capacités en matière de droit de l'environnement et d'améliorer la cohérence des politiques, comme par exemple le référentiel sur le droit et les changements climatiques, qui est une base de données en ligne et ouverte où les États Membres peuvent accéder aux législations du monde entier relatives aux changements

climatiques, notamment aux lois générales sur les changements climatiques et aux législations sectorielles. Les outils et les ressources numériques mis au point par le PNUE à cet égard sont utilisés dans le cadre de la coopération technique aux fins de la mise en œuvre du programme global visant à généraliser la primauté du droit en matière d'environnement sur plusieurs plans, en particulier dans l'élaboration des politiques environnementales des États Membres. Compte tenu de ces enseignements, on a mis au point, dans le cadre du sous-programme, des plateformes numériques axées sur la cohérence, telles que la plateforme d'assistance en matière de droit et d'environnement<sup>10</sup>, qui ont permis de combler le fossé en ce qui concerne la cohérence des politiques et les capacités en matière de droit de l'environnement. Cet outil permet aux États Membres de demander directement un appui technique au PNUE et à ses partenaires et fournit une base de connaissances complète et consultable sur la législation environnementale, les affaires, les lois types et d'autres supports d'orientation pertinents.

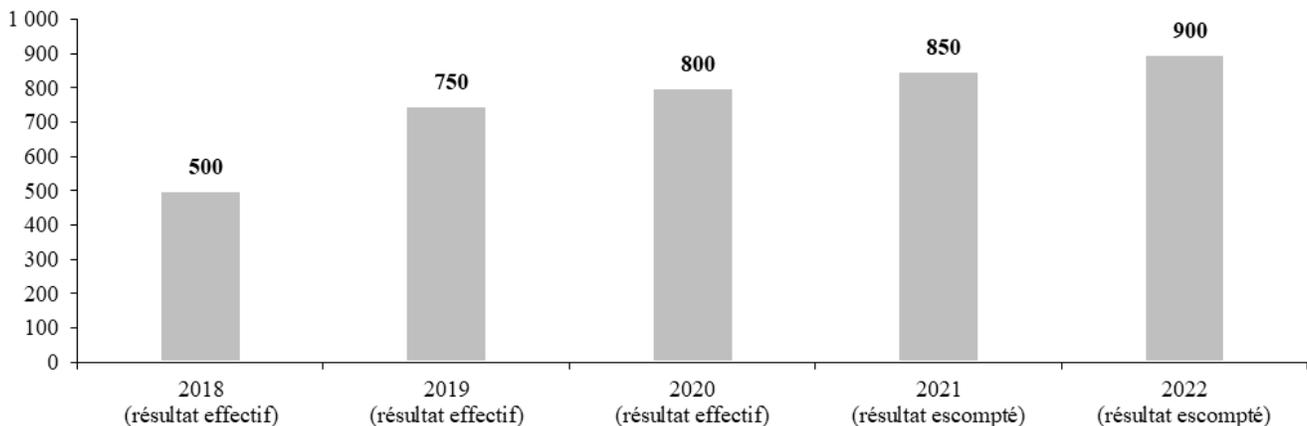
*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

11.94 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le nombre accru de ressources numériques sur le droit de l'environnement auxquelles les États Membres ont accès, notamment s'agissant de la législation environnementale, des affaires, des lois types, des référentiels législatifs et d'autres supports d'orientation pertinents. Le travail effectué devrait également permettre de sensibiliser les États Membres aux efforts déployés pour lutter contre les problèmes environnementaux et d'accroître leur capacité à élaborer des politiques en matière de droit de l'environnement en leur donnant accès aux meilleures pratiques et à des exemples de réussite dans un ou plusieurs domaines environnementaux (voir la figure 11.IX).

Figure 11.IX

**Mesure des résultats : accès des États Membres à des ressources numériques sur le droit de l'environnement (résultat cumulé)**

(Nombre de ressources numériques)



<sup>10</sup> Parmi ces outils, on peut citer la plateforme d'assistance en matière de droit et d'environnement et le Portail d'information des Nations Unies sur les accords multilatéraux relatifs à l'environnement ([www.informea.org/en](http://www.informea.org/en)).

## Textes des organes délibérants définissant les mandats

11.95 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

### *Décisions et déclarations ministérielles du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement*

SS.VI/1	Déclaration ministérielle de Malmö	SS.XII/3	Gouvernance internationale de l'environnement
SS.VII/4	Respect et application des accords multilatéraux sur l'environnement	25/11	Droit de l'environnement
SS.VIII/1, sect. II	Application de la décision SS.VII/1 sur le thème « la gouvernance internationale de l'environnement : renforcement de la base scientifique du Programme des Nations Unies pour l'environnement »	27/5	Coordination au sein du système des Nations Unies, y compris avec le Groupe de la gestion de l'environnement
SS.XI/5	Droit de l'environnement	27/9	Promotion de la justice, de la gouvernance et du droit au service de la viabilité de l'environnement

### *Résolution de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement*

1/3	Commerce illicite des espèces de faune et de flore sauvages
-----	---

## Produits

11.96 On trouvera dans le tableau 11.9 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 11.9

### **Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services de conférence et de secrétariat pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>25</b>	<b>26</b>	<b>27</b>	<b>30</b>
1. Réunions sur le droit et la gouvernance de l'environnement	25	26	27	30
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>8</b>
2. Projets sur le droit de l'environnement	1	1	2	1
3. Projets sur l'appui à l'application des accords multilatéraux relatifs à l'environnement	3	5	1	6
4. Projets sur les liens entre la pauvreté et l'environnement	1	1	1	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>15</b>	<b>15</b>
5. Sessions de formation des formateurs sur la gouvernance environnementale	30	30	15	15
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>4</b>	<b>15</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
6. Rapports mondiaux sur le droit de l'environnement	4	15	8	8

**C. Activités de fond**

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : fourniture d'avis d'experts à environ 15 États Membres, sur demande, concernant le suivi et la mise en œuvre des accords multilatéraux relatifs à l'environnement et des stratégies et cadres législatifs visant à lutter contre la dégradation de l'environnement découlant des changements climatiques et de la criminalité environnementale et à progresser sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable.

**D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : Portail d'information des Nations Unies sur les accords multilatéraux relatifs à l'environnement, qui donne accès à près de 500 traités, à plus de 12 000 décisions prises par des organes directeurs, à plus de 9 000 plans et rapports nationaux et à un vaste corpus de lois, de décisions de justice et d'autres documents et ouvrages, et qui compte plus de 150 000 utilisateurs ; plateforme d'apprentissage en ligne du portail, qui compte plus de 20 000 utilisateurs enregistrés provenant de 190 pays.

## Sous-programme 5

### Mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution

#### Objectif

11.97 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire progresser la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et d'accroître la qualité de l'air à tous les niveaux afin d'assainir l'environnement et d'améliorer la santé de tous.

#### Stratégie

11.98 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme continuera de travailler avec les gouvernements, le secteur privé et la société civile dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement pertinents et de l'action plus générale de la communauté internationale concernant les produits chimiques et les déchets, en fournissant des conseils techniques, en appuyant l'élaboration de politiques et en favorisant le renforcement des capacités en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques, des stratégies, des cadres législatifs et des plans d'action relatifs à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, y compris le mercure, les polluants organiques persistants, les substances qui appauvrissent la couche d'ozone et le plomb, ainsi qu'à la prévention de la production de déchets et à la gestion rationnelle des déchets électroniques et des autres formes de déchets. Ces activités seront menées aux niveaux mondial, régional, sous-régional, national et infranational.

11.99 Le sous-programme fournira également un appui technique et consultatif aux gouvernements, notamment en ce qui concerne l'identification des sources nationales d'émissions et le renforcement des capacités institutionnelles permettant de mettre au point et d'exploiter des évaluations de la qualité de l'air sur la base de données de surveillance et d'informations accessibles au public. En outre, le sous-programme aidera les gouvernements à élaborer des politiques, des normes et des cadres et mécanismes juridiques, réglementaires, budgétaires ou institutionnels pour la réduction de la pollution atmosphérique. Ces activités devraient aider les États Membres à réaliser des progrès en vue d'atteindre les cibles associées aux objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 3, 7 et 11. Le sous-programme continuera également d'aider les gouvernements à faire prendre conscience de l'importance de la qualité de l'air, notamment par l'intermédiaire de la campagne « BreatheLife », qui encourage les gouvernements à agir pour la pureté de l'air en sensibilisant le public et en mettant en œuvre de nouvelles solutions.

11.100 Il est prévu que le sous-programme aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en améliorant les systèmes de gestion des déchets et en renforçant les capacités en matière de gestion rationnelle des déchets médicaux et ménagers, tout en favorisant une meilleure compréhension générale de l'impact mondial de la pandémie sur la pollution, notamment marine.

11.101 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) Un plus grand nombre de pays adoptent et mettent en œuvre des politiques et des stratégies et mécanismes juridiques, institutionnels ou budgétaires en faveur de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, et une action non gouvernementale plus poussée et des interventions élargies du secteur industriel et des organisations de la société civile sont menées à l'appui de la stratégie d'ensemble de la communauté internationale concernant les produits chimiques et les déchets ;

b) Les rejets de polluants dans l'environnement sont réduits, ce qui permet de diminuer les incidences sur l'environnement et la santé humaine ;

c) Les pays sont mieux à même d'identifier les sources d'émissions nationales et de mettre au point des solutions ciblées pour réduire la pollution atmosphérique ;

d) Un plus grand nombre de politiques relatives à la qualité de l'air sont élaborées et adoptées, l'application de bonnes pratiques ou de technologies est renforcée et des solutions de remplacement, notamment des modes de transport à faible émission de carbone, comme la marche, le vélo et la mobilité électrique sont envisagées ;

e) Les pays disposent de davantage de moyens pour communiquer sur la qualité de l'air de façon intelligible et mettre à la disposition du public des données sur la qualité de l'air et d'autres informations pertinentes.

11.102 Comme expliqué plus précisément pour le résultat 3 ci-après, l'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir le résultat suivant : un renforcement des moyens dont disposent les pays pour gérer l'augmentation des déchets liés à la pandémie d'une manière écologiquement rationnelle et une meilleure compréhension de l'impact mondial de la pandémie sur la pollution.

## **Exécution du programme en 2020**

11.103 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Favoriser une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets associés à la COVID-19 pour améliorer la santé et rendre la pollution moins dangereuse**

11.104 Les produits chimiques jouent un rôle essentiel dans le développement durable, mais s'ils sont mal gérés, ils peuvent constituer une menace pour la population et la planète. Si l'on veut optimiser les résultats pour la santé des personnes et l'environnement, il convient de favoriser une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets. Face à la COVID-19, dans le cadre du sous-programme, on a lancé une initiative de réponse rapide pour fournir une assistance technique et un soutien dans le but de faire connaître les aspects de la pandémie qui touchent à la pollution. À cet effet, on a élaboré et diffusé des fiches d'information visant à promouvoir la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, l'accent étant mis sur les implications sanitaires à court et à long terme des mesures mises en place,

notamment le brûlage à l'air libre et le déversement des déchets potentiellement contaminés par la COVID-19.

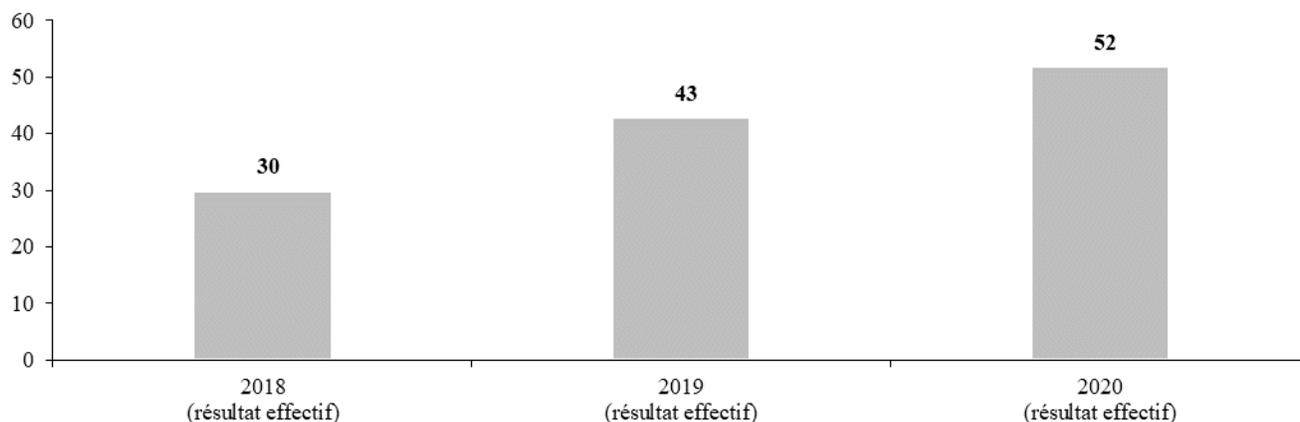
11.105 Dans le cadre du sous-programme, on a également renforcé l'interface science-politique concernant les produits chimiques et la pollution en lançant une étude sur les sujets de préoccupation, afin de mieux informer les responsables politiques.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

11.106 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'augmentation du nombre de pays qui ont pris des mesures relatives à la gestion rationnelle des produits chimiques ou à la mise en œuvre d'accords multilatéraux sur l'environnement et de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques : neuf pays supplémentaires ont mis à jour leurs plans nationaux de mise en œuvre visant à protéger la santé humaine et l'environnement contre l'exposition aux polluants organiques persistants (voir la figure 11.X).

Figure 11.X

**Mesure des résultats : nombre de pays ayant mis à jour leurs plans nationaux de mise en œuvre visant à protéger la santé humaine et l'environnement contre l'exposition aux polluants organiques persistants (résultat cumulé)**



**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

11.107 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a apporté des aménagements à certaines activités, qui concourent aux objectifs du programme : on a notamment fourni une assistance technique et mené des activités de sensibilisation afin de répondre à la demande immédiate de conseils sur la manière de protéger les personnes et l'environnement contre les effets de la COVID-19. Les nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

**Résultats escomptés pour 2022**

11.108 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

**Résultat 1 : amplification des mesures antipollution destinées à protéger les populations et la planète<sup>11</sup>****Exécution du programme en 2020**

11.109 Le sous-programme a mobilisé la société civile pour promouvoir une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets par l'intermédiaire de l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb, dont le PNUE et l'Organisation mondiale de la Santé assurent conjointement le secrétariat. Dans le cadre de ce partenariat volontaire, le sous-programme, en collaboration avec des partenaires de la société civile, a sensibilisé le public aux effets délétères sur la santé de l'exposition au plomb contenu dans la peinture, et fourni une expertise et des conseils sur l'établissement de limites légales applicables aux peintures au plomb. Il a également permis d'élaborer des orientations visant à mettre en place les moyens nécessaires pour créer un système de surveillance et de gestion de l'information intégré dans les domaines de la santé et de l'environnement, qui permettrait aux pays africains d'établir des politiques fondées sur des données factuelles et de prendre des décisions durables concernant la gestion rationnelle des produits chimiques et la charge de morbidité connexe. En outre, dans le cadre du Partenariat mondial sur le mercure du PNUE, la société civile a été encouragée à réduire autant que possible la quantité de mercure rejetée dans l'air, l'eau et le sol, et à contribuer à l'application effective de la Convention de Minamata sur le mercure.

11.110 Le travail susmentionné a aidé 36 organisations de la société civile à prendre des mesures pour améliorer la gestion des produits chimiques, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir 30 organisations.

**Projet de plan-programme pour 2022**

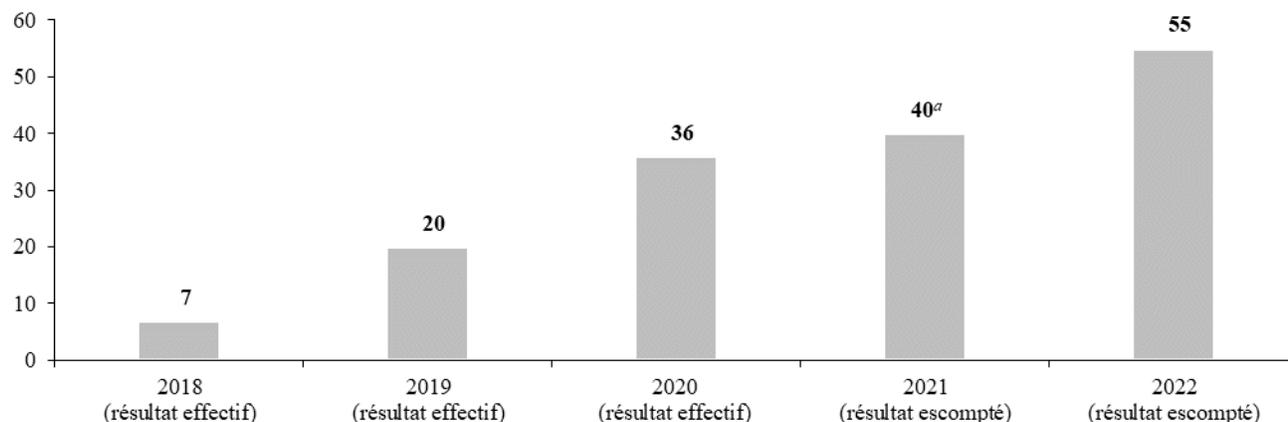
11.111 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on encouragera la société civile et d'autres parties prenantes à agir pour prévenir la pollution et lutter contre celle-ci, notamment par la sensibilisation, la communication avec le public, l'éducation et la mise en place de mesures de suivi. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 11.XI).

---

<sup>11</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 14)].

Figure 11.XI

**Mesure des résultats : nombre d'organisations de la société civile ayant pris des mesures en faveur d'une gestion améliorée des produits chimiques (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 2 : intensifier l'action mondiale en faveur d'une gestion rationnelle des déchets<sup>12</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

11.112 Le sous-programme a aidé les pays à élaborer des stratégies de gestion des déchets. Il a également fourni des orientations sur la pollution plastique et la prévention et la maîtrise des déchets marins. En outre, il a continué de renforcer les capacités en matière de gestion des déchets en favorisant l'inscription de ce thème dans les programmes d'études universitaires.

11.113 Le travail susmentionné a aidé 25 pays à mettre en œuvre des politiques de prévention de la production de déchets et de gestion rationnelle des déchets, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le budget-programme de 2021, à savoir 22 pays.

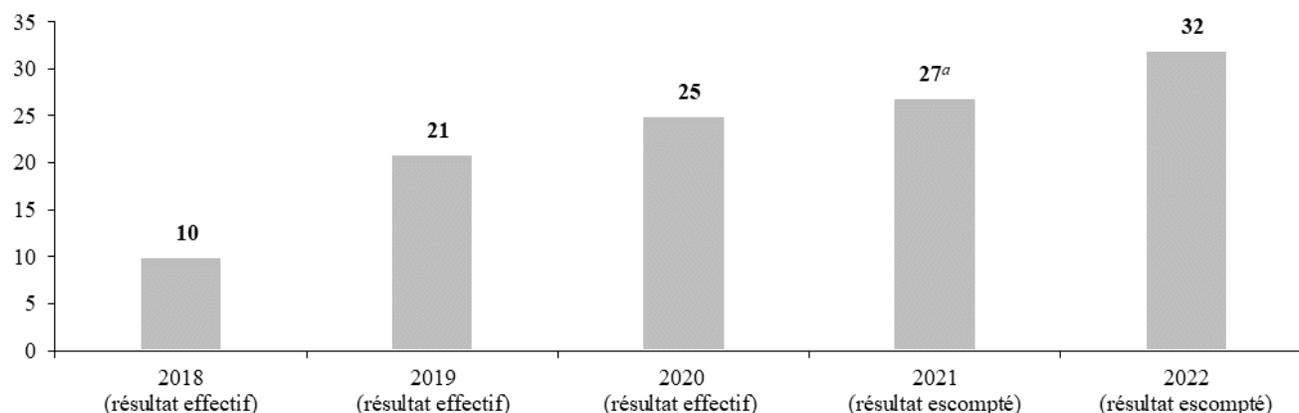
**Projet de plan-programme pour 2022**

11.114 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on aidera les pays à élaborer ou à mettre en œuvre des politiques, des stratégies et des mécanismes visant à prévenir ou réduire la production de déchets et à assurer une élimination ou un traitement écologiquement rationnel des déchets, notamment dans le contexte d'urgences environnementales liées à des catastrophes ou des conflits. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 11.XII).

<sup>12</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

Figure 11.XII

**Mesure des résultats : nombre de pays mettant en œuvre des politiques de prévention de la production de déchets et de gestion rationnelle des déchets (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 3 : renforcer les systèmes de gestion des déchets et des eaux usées afin de prévenir et de réduire autant que possible la production de déchets et la pollution liées à la COVID-19**

**Projet de plan-programme pour 2022**

11.115 La pandémie de COVID-19 a eu des conséquences environnementales néfastes sur la production de déchets et sur leur traitement, qui est également essentiel pour empêcher que le virus continue de se propager. Non seulement la demande de masques et d'autres équipements de protection individuelle a explosé, mais certains pays ont indiqué que la quantité de déchets plastiques, notamment d'emballages en plastique, avait augmenté de 15 % en raison de la hausse des livraisons de nourriture. En outre, les faits semblent indiquer que les personnes souffrant de maladies sous-jacentes liées à la pollution atmosphérique sont plus vulnérables à la COVID-19. Le sous-programme a favorisé la prise de décisions éclairées dans le cadre du dispositif d'intervention rapide du PNUE face à la COVID-19, en répondant rapidement aux demandes d'information des États Membres. Parmi les activités menées à cet égard, on peut notamment citer la publication d'une série de fiches d'information sur les aspects environnementaux de la gestion des déchets liés à la COVID-19, ainsi que sur d'autres facteurs environnementaux présentant un intérêt pour la riposte à la COVID-19 (par exemple, le rôle de la pollution atmosphérique et les risques associés à l'utilisation de certains produits chimiques), ce qui a permis de réduire la pollution causée par l'augmentation des déchets liés à la COVID-19.

*Enseignements tirés et changements prévus*

11.116 Les enseignements tirés sont les suivants : les anciennes études pouvant être utilisées pour répondre aux demandes d'information urgentes des États Membres, notamment celles relatives aux écotecnologies appliquées au traitement des déchets médicaux, ont été difficiles à retrouver, car ces publications hautement techniques et présentant un fort intérêt n'avaient pas été intégrées dans la banque de connaissances relative à la crise sanitaire. Si l'on améliore encore le système de gestion des connaissances, on pourra résoudre les difficultés qui empêchent de trouver rapidement d'anciennes publications et d'accéder à celles-ci, afin de fournir plus efficacement et

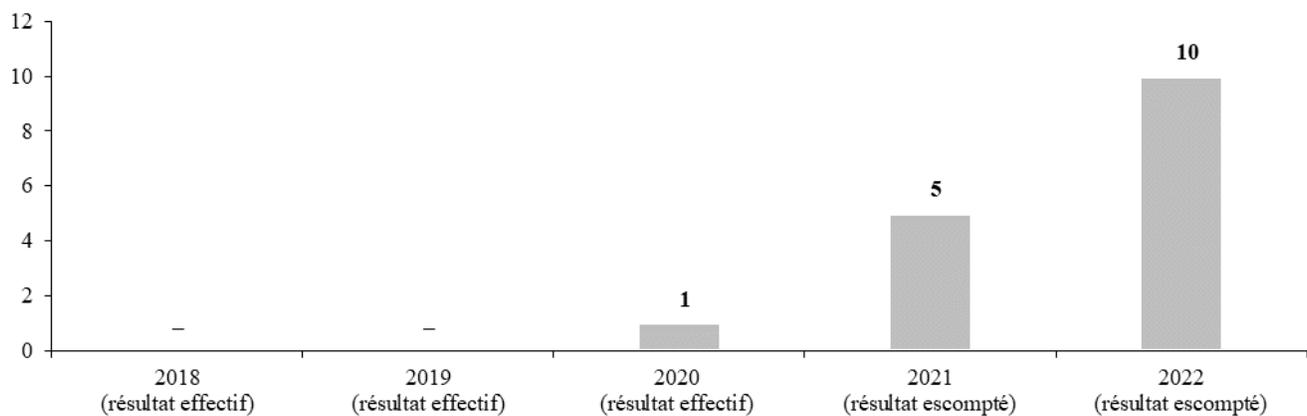
plus rapidement un soutien ciblé aux parties prenantes sur les aspects environnementaux de la gestion des déchets dans le contexte de la pandémie. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on s'emploiera à créer une bibliothèque en ligne regroupant les publications pertinentes de l'Organisation sur la pollution. En outre, on organisera une série de webinaires et on élaborera des dispositions législatives types et des orientations générales pour aider les pays à institutionnaliser leur riposte à la pandémie, ce qui leur permettra de reconstruire en mieux en améliorant leurs systèmes de gestion des déchets et des eaux usées et en renforçant leur résilience.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

11.117 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le nombre de pays ayant amélioré leurs systèmes de gestion des déchets médicaux et ménagers et des eaux usées (voir la figure 11.XIII).

Figure 11.XIII

**Mesure des résultats : nombre de pays ayant amélioré leurs systèmes de gestion des déchets médicaux et ménagers et des eaux usées (résultat cumulé)**



### Textes des organes délibérants définissant les mandats

11.118 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### *Résolution de l'Assemblée générale*

[74/212](#) Journée internationale de l'air pur pour des ciels bleus

#### *Décisions du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement*

SS.IX/1	Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques	24/4	Prévention du trafic international illicite
SS.XII/4	Processus consultatif sur les options de financement des produits chimiques et des déchets	25/5	Gestion des produits chimiques, y compris le mercure
SS.XII/5	Amélioration de la coopération et de la coordination au sein du groupe des produits chimiques et des déchets	27/12	Gestion des produits chimiques et des déchets

*Résolutions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement*

1/5	Produits chimiques et déchets	4/6	Déchets plastiques et microplastiques dans le milieu marin
1/6	Déchets plastiques et microplastiques dans le milieu marin	4/7	Gestion écologiquement rationnelle des déchets
1/7	Renforcement du rôle du Programme des Nations Unies pour l'environnement dans la promotion de la qualité de l'air	4/8	Gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets
2/11	Déchets plastiques et microplastiques dans le milieu marin	4/9	Lutte contre la pollution par les produits en plastique à usage unique
3/7	Déchets et microplastiques dans le milieu marin		

## Produits

11.119 On trouvera dans le tableau 11.10 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 11.10

### Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	4	4	4	4
1. Projets relatifs à l'élaboration de politiques et de stratégies et mécanismes juridiques, institutionnels ou budgétaires visant à assurer la gestion rationnelle des produits chimiques	4	4	4	4
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	4	4	4	4
2. Séminaires et séances de formation consacrés à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets	4	4	4	4
<b>Publications</b> (nombre de publications)	1	1	1	1
3. Évaluation globale de l'état et de l'évolution des lois, règlements et politiques budgétaires visant à assurer la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets	1	1	1	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	3	3	4	4
4. Rapports techniques sur la situation actuelle, les tendances, les risques et les progrès concernant la gestion des produits chimiques et des déchets à différents niveaux	1	1	2	2
5. Conseils techniques sur les plans d'action concernant la qualité de l'air à différents niveaux, en particulier aux niveaux infranational, national et régional	2	2	2	2
<b>C. Activités de fond</b>				

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : fourniture de conseils à cinq pays sur les pratiques environnementales et la gestion des déchets ; fourniture de conseils à cinq pays et parties prenantes sur l'élaboration de politiques, de normes et de stratégies.

**Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête** : conduite de missions dans trois pays afin d'évaluer la situation actuelle et les tendances en matière de gestion des produits chimiques, de gestion des déchets et de qualité de l'air, y compris en ce qui concerne les déchets marins et les autres formes de pollution.

**D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : programmes d'information, campagnes et supports d'information diffusés auprès des gouvernements, des entreprises privées, des organisations de la société civile et du public afin de mieux faire connaître la pollution marine et d'autres formes de pollution, la gestion rationnelle des produits chimiques et les mesures visant à améliorer la qualité de l'air.

## Sous-programme 6 Finances et transformations économiques

### Objectif

11.120 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faciliter la transition des pays et des entreprises vers le développement durable par différents moyens, tels qu'adopter une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté ainsi que des modes de consommation et de production durables et dissocier graduellement l'activité économique de l'utilisation non viable des ressources et des pratiques ayant des effets néfastes sur l'environnement, tout en améliorant le bien-être des populations.

### Stratégie

11.121 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme continuera de réaliser des évaluations de pays, de promouvoir le recours à des outils de planification et de mise en œuvre des politiques et de mettre en place des plateformes de mise en commun des connaissances qui permettront aux responsables politiques et aux entreprises d'adopter des modes de développement durable. Il continuera également d'exploiter les moyens dont dispose le PNUE pour produire et diffuser des connaissances ainsi que son vaste réseau de partenaires dans les secteurs public et privé, notamment le secteur financier, et au sein de la société civile et des milieux universitaires. Dans le cadre du sous-programme, il est également prévu de promouvoir des modes de consommation et de production durables, le but étant de réduire les effets des changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution, par l'élaboration de recommandations sur l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté et sur le financement durable, ainsi que sur les pratiques commerciales et les outils et connaissances qui permettent aux consommateurs de faire des choix éclairés. Le sous-programme visera aussi à promouvoir des modes de vie et de consommation durables au moyen de campagnes et d'initiatives d'éducation et de sensibilisation qui tiendront compte des rôles et besoins spécifiques des consommateurs de différentes générations et des deux sexes. En outre, il aidera les gouvernements et les administrations infranationales à renforcer leurs capacités institutionnelles et à mettre en œuvre des plans de développement, des politiques ou des plans d'action nationaux, et apportera son concours aux entreprises, afin qu'elles adoptent et mettent en œuvre des pratiques de gestion durable et des procédés de fabrication moins polluants, et qu'elles investissent davantage dans les technologies durables. Ces activités devraient aider les États Membres à réaliser des progrès en vue d'atteindre les cibles associées aux objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1, 4, 5, 7, 8, 9, 11, 12, 13 et 17.

11.122 Il est prévu que le sous-programme aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en élaborant des recommandations visant à reconstruire en mieux et à renforcer les moyens dont disposent les partenaires

étatiques et non étatiques (y compris le secteur industriel et la société civile) pour intégrer la durabilité environnementale et les modes de consommation et de production durables dans leurs dispositifs de prise de décision, notamment en ce qui concerne la finance, le commerce et les infrastructures durables.

11.123 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) Des solutions intégrées visant à assurer un développement durable, y compris au moyen de modes de consommation et de production durables, sont adoptées, et des politiques et des cadres sur l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté sont mis en œuvre, ce qui se traduit par une plus grande efficacité dans l'utilisation des ressources et par l'amélioration du bien-être humain et une réduction de l'empreinte écologique et matérielle ;

b) Les acteurs du secteur privé, notamment ceux du secteur financier, améliorent leurs approches de la viabilité environnementale, notamment en adoptant des modes de consommation et de production durables et en réalisant des investissements viables, afin de créer des économies et des marchés durables et plus inclusifs ;

c) Les acteurs des secteurs public et privé et les consommateurs ont accès à des biens et à des services durables, dont la consommation et la demande s'accroissent, grâce à des décisions visant à favoriser des modes de consommation et de vie durables.

11.124 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat de permettre de reconstruire en mieux, notamment en accélérant la consommation et la production durables.

## **Exécution du programme en 2020**

11.125 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Une consommation durable grâce à des achats responsables**

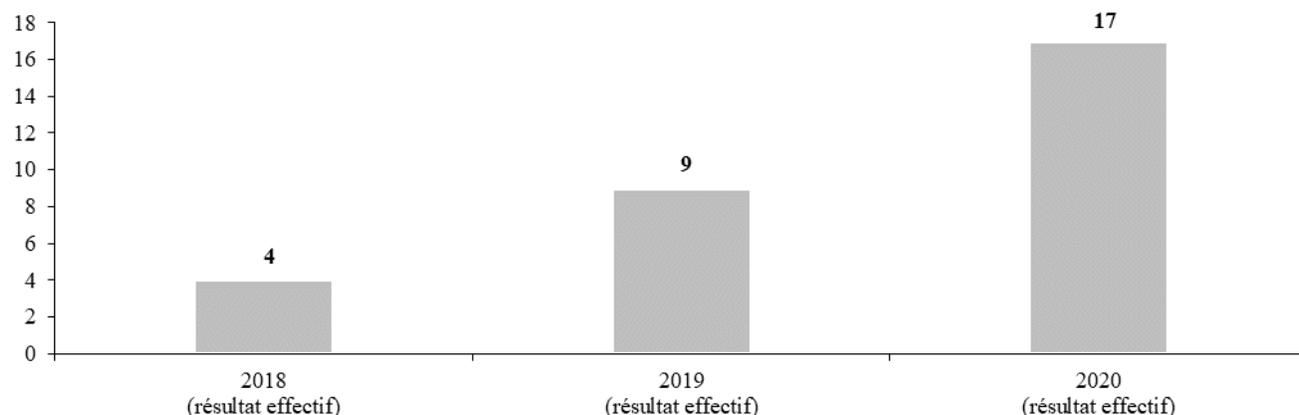
11.126 L'un des trois piliers du développement durable repose sur les sociétés. Le sous-programme a aidé les gouvernements à être mieux informés des pratiques durables de passation des marchés publics et à faire des choix qui contribuent à la réalisation de l'objectif 12.

11.127 Le sous-programme a également permis d'élaborer et de diffuser des messages percutants fondés sur l'analyse des faits et d'apporter un soutien technique aux gouvernements afin qu'ils adoptent des approches durables en matière de passation de marchés publics. Ces approches ont gagné du terrain au cours de la pandémie de COVID-19, et les États Membres ont manifesté un intérêt croissant pour la démarche consistant à reconstruire en mieux.

### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

11.128 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'augmentation du nombre de pays mettant en œuvre des politiques durables de passation des marchés publics afin de développer la consommation durable (voir la figure 11.XIV).

Figure 11.XIV

**Mesure des résultats : nombre de pays mettant en œuvre des politiques durables de passation des marchés publics (résultat cumulé)****Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

11.129 En raison de la pandémie, en 2020, on a dû modifier l'approche adoptée dans le cadre du sous-programme en ce qui concerne les activités menées au niveau des pays. Les restrictions de déplacement à l'échelle mondiale ayant empêché le personnel d'effectuer les activités prévues (visites sur le terrain, ateliers de renforcement des capacités et séances d'aide à l'élaboration de politique et de formation technique), chaque fois que possible, les réunions, formations et autres événements ont été organisés en ligne. On a ainsi assuré la continuité des travaux et des projets nécessitant un partage d'informations, la tenue d'échanges et la diffusion de supports de connaissances.

11.130 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. Ces nouvelles activités ont consisté notamment à aligner les travaux de chaque gouvernement sur leurs domaines d'action prioritaires compte tenu de la crise sanitaire et à étudier activement les moyens d'intégrer des approches axées sur l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, ainsi que sur la consommation et la production durables, dans les plans de relance et de relèvement économiques. Ces produits, notamment les notes de synthèse sur la COVID-19, les webinaires communs et les événements en ligne, ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

**Résultats escomptés pour 2022**

11.131 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

**Résultat 1 : des pays engagés dans la voie du développement durable<sup>13</sup>****Exécution du programme en 2020**

11.132 Le sous-programme a accompagné sept pays supplémentaires dans leur transition vers le développement durable. En outre, pendant la pandémie, il a répondu rapidement aux demandes des États Membres concernant la COVID-19 et la démarche consistant à reconstruire en mieux, en fournissant des recommandations et des supports de connaissances et en organisant des webinaires et des ateliers en ligne. Il a également contribué à l'élaboration de plusieurs notes de synthèse de l'Organisation des Nations Unies sur la COVID-19, notamment sur l'emploi et les politiques budgétaires. Les politiques peuvent jouer un rôle clé dans les efforts de relèvement des États Membres, car elles permettent notamment de remédier à l'inefficacité des dépenses publiques et de dégager des recettes fiscales supplémentaires qui peuvent servir à financer des mesures immédiates de soutien face à la COVID-19, ainsi que de soutenir les investissements à moyen et long terme et la planification au service d'un avenir plus durable, plus résilient et plus inclusif. En outre, le sous-programme a renforcé les capacités des pays en développement grâce à la coopération Sud-Sud, afin de promouvoir l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté. Par exemple, il a donné aux pays de la région de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) l'occasion de partager leurs expériences sur les initiatives mises en place à l'échelle nationale pour passer à des économies utilisant les ressources de façon rationnelle, à faibles émissions, sobres en carbone et socialement inclusives.

11.133 Le travail susmentionné a aidé 32 pays à mettre en œuvre des politiques de promotion d'une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir 29 pays.

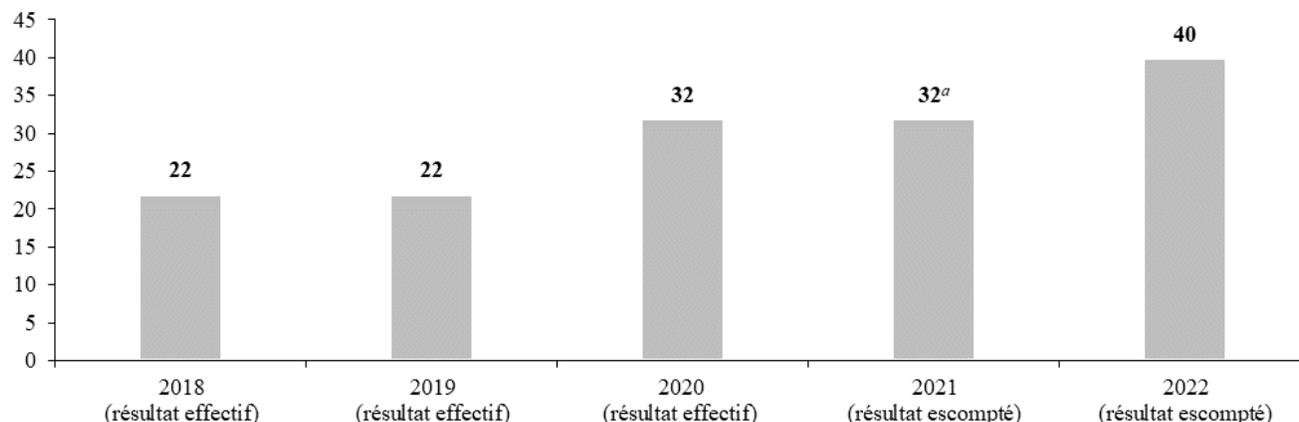
**Projet de plan-programme pour 2022**

11.134 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation, on apportera des aménagements au sous-programme et on mettra un accent particulier sur les politiques en matière de finances et de transformations économiques qu'il convient d'appliquer pour accélérer l'adoption de modes de consommation et de production durables à l'appui de réalisations escomptées concernant le climat, la nature et les produits chimiques et la pollution. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats mise à jour (voir la figure 11.XV).

<sup>13</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 14)].

Figure 11.XV

**Mesure des résultats : nombre de pays ayant mis en œuvre des politiques de promotion d'une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## **Résultat 2 : accélérer les progrès en matière de consommation et de production durables<sup>14</sup>**

### **Exécution du programme en 2020**

11.135 Les travaux du sous-programme ont été fortement influencés par les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur les secteurs d'activité et les chaînes de valeur, en particulier sur les microentreprises et petites et moyennes entreprises. En réponse aux demandes des États Membres, le sous-programme a élaboré des outils et des recommandations et fourni des informations afin de promouvoir l'adoption de pratiques de consommation et de production plus durables. Ces activités ont concerné plusieurs chaînes de valeur à fort impact, notamment la filière plastique, le textile, le bâtiment et la construction, l'alimentation et les mines. Le sous-programme a également soutenu la transition des secteurs public, privé et financier vers des pratiques commerciales plus durables, ce qui a permis à 38 organisations de promouvoir de nouvelles initiatives de durabilité. Huit de ces organisations, appartenant au secteur du bâtiment et de la construction, se sont investies dans la promotion de solutions plus durables et ont obtenu la certification du Concrete Sustainability Council grâce aux efforts de collaboration déployés dans le cadre du programme du réseau One Planet. En outre, le sous-programme a amélioré l'accès aux données sur le cycle de vie grâce au lancement du réseau mondial d'accès aux données sur l'évaluation du cycle de vie.

11.136 Le travail susmentionné a aidé 31 pays à adopter et à mettre en œuvre des cadres, des politiques et des plans d'action en matière de consommation et de production durables, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021.

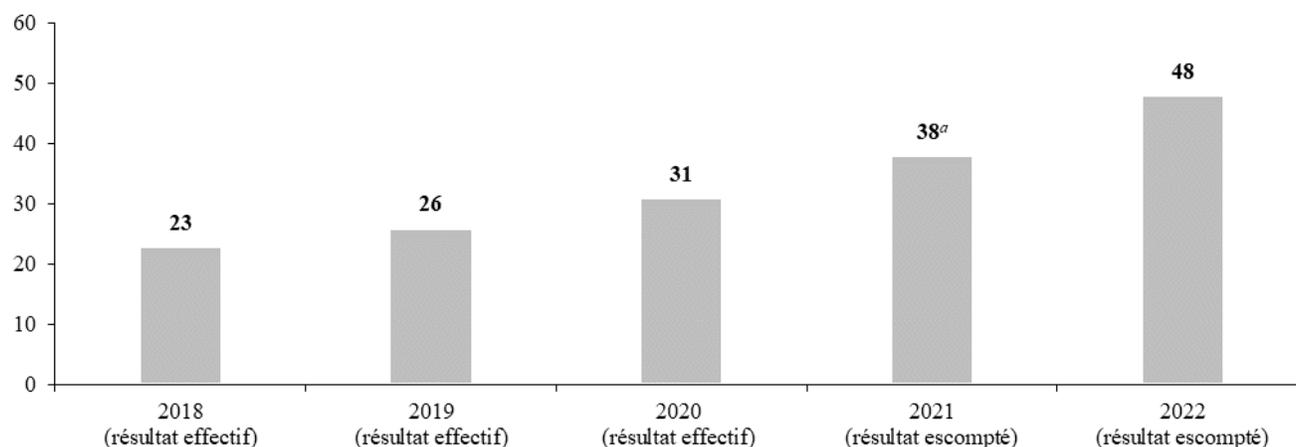
<sup>14</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

### Projet de plan-programme pour 2022

11.137 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation, on apportera des aménagements au sous-programme et on fournira un appui aux entreprises dans le domaine des finances et des transformations économiques par l'intermédiaire d'alliances, de principes, de pratiques, de normes et de cadres élaborés ou adoptés avec le soutien du PNUE en vue d'améliorer la durabilité environnementale. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats mise à jour (voir la figure 11.XVI).

Figure 11.XVI

**Mesure des résultats : nombre de pays adoptant et mettant en œuvre des cadres, des politiques et des plans d'action en matière de consommation et de production durables (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : rendre la finance et l'économie plus inclusives, plus durables et plus résilientes

#### Projet de plan-programme pour 2022

11.138 La gestion et la consommation non durables des ressources continuent de poser problème et, en raison des conséquences de la pandémie de COVID-19, il est nécessaire d'opérer de nouveaux changements d'orientation et de mener des réformes globales si l'on veut atteindre les cibles en matière de consommation et de production durables convenues dans le cadre des objectifs de développement durable. Dans le cadre du sous-programme, on a élaboré des recommandations et des orientations visant à favoriser un relèvement durable, inclusif et économe en ressources qui contribuera à stimuler la croissance, à créer des emplois et à assurer la prospérité de tous, tout en réduisant les pressions exercées sur la planète.

#### Enseignements tirés et changements prévus

11.139 Les enseignements tirés sont les suivants : les États Membres ont été plus nombreux à demander une aide pour la mise en œuvre d'une approche davantage axée sur les transformations financières et économiques, afin d'accélérer les changements visant à lutter contre les problèmes de climat, de dégradation de la nature et de

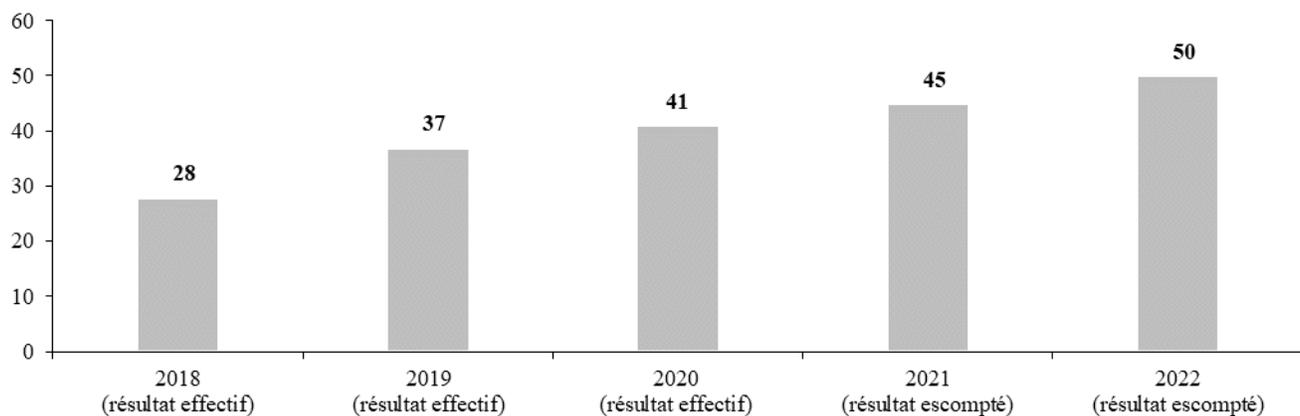
pollution auxquels le monde fait face, et de soutenir les efforts visant à reconstruire en mieux. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on collaborera avec les acteurs publics et privés et les groupes de consommateurs et on leur apportera un soutien en renforçant l'exécution de produits scientifiques et numériques. Cela permettrait de répondre à la demande des États Membres qui souhaitent adopter une approche plus ciblée dans le cadre de laquelle ils peuvent accéder plus rapidement et plus facilement à des informations utiles en ligne afin de prendre des décisions facilitant les transformations financières et économiques en toute connaissance de cause. Parmi les efforts déployés à cet égard, on peut citer les travaux de recherche et les analyses de science-politique sur la gestion durable des ressources menés actuellement en collaboration avec des partenaires tels que le Groupe international d'experts sur les ressources, qui peuvent contribuer à lutter contre les causes profondes de l'appauvrissement de la biodiversité.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

11.140 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le nombre d'activités relatives à la consommation et à la production durables axées sur les résultats dont les pays font état lorsqu'ils décrivent l'action menée au titre de l'objectif de développement durable n° 12 dans leurs rapports nationaux volontaires (voir la figure 11.XVII).

Figure 11.XVII

**Mesure des résultats : nombre d'activités relatives à la consommation et à la production durables axées sur les résultats dont les pays font état lorsqu'ils décrivent l'action menée au titre de l'objectif de développement durable n° 12 dans leurs rapports nationaux volontaires (résultat annuel)**



**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

11.141 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

74/209	Journée internationale de sensibilisation aux pertes et gaspillages de nourriture	75/229	Promotion du tourisme durable, y compris l'écotourisme, aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement
74/214	Tourisme durable et développement durable en Asie centrale		

*Décisions du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement*

27/7	Travaux menés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement sur la consommation et la production durables	27/8	L'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté
------	---	------	---

*Résolutions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement*

2/8	Consommation et production durables	4/2	Promouvoir des pratiques durables et des solutions novatrices afin de réduire les pertes et le gaspillage de denrées alimentaires
2/9	Prévention, réduction et récupération des déchets alimentaires		
4/1	Moyens novateurs de parvenir à une consommation et une production durables	4/4	Relever les défis environnementaux grâce à des pratiques commerciales durables
		4/5	Infrastructures durables

**Produits**

11.142 On trouvera dans le tableau 11.11 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 11.11

**Sous-programme 6 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>20</b>
1. Projets sur l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté	10	10	10	–
2. Projets sur la consommation et la production durables	12	12	12	–
3. Projets sur les finances et les transformations économiques	–	–	–	20
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>
4. Séminaires et activités de formation sur l'utilisation efficace des ressources	15	15	15	–
5. Séminaires et activités de formation sur les approches en matière de finances et de transformations économiques	–	–	–	15
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>3</b>
6. Publications sur l'utilisation efficace des ressources, l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté et la consommation et la production durables	5	5	5	–
7. Publications sur les approches en matière de finances et de transformations économiques	–	–	–	3
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
8. Documents techniques, évaluations, outils et méthodologies sur l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté	5	5	5	–
9. Évaluations, outils et méthodologies concernant la consommation et la production durables	5	5	5	–

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
10. Documents techniques sur les approches en matière de finances et de transformations économiques	–	–	–	10
<b>C. Activités de fond</b>				
<p><b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : consultations, conseils et action relatifs aux modes de vie durables, à l'utilisation efficace des ressources, à l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, à la consommation et la production durables, et aux finances et transformations économiques ; réunions du Groupe international d'experts sur les ressources, avec la participation de représentants de 20 États Membres appartenant au comité directeur ; réunions du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables/réseau One Planet.</p> <p><b>Bases de données et supports numériques</b> : base de données sur les flux mondiaux de matériaux, base de données sur le cycle de vie, base de données du centre d'échange d'informations mondial sur les modes de consommation et de production durables et Plateforme de connaissances sur la croissance verte.</p>				
<b>D. Activités de communication</b>				
<p><b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : programmes, manifestations et supports portant sur le réseau One Planet, les modes de vie durables, l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, les réunions ministérielles et l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement.</p>				

## Sous-programme 7 Interface science-politique

### Objectif

11.143 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la capacité des gouvernements et des acteurs non gouvernementaux d'obtenir, produire et exploiter des données et des analyses environnementales de qualité et de maintenir et renforcer l'interface science-politique de manière à générer des évaluations environnementales fondées sur des preuves, repérer les nouveaux problèmes environnementaux et favoriser une action politique pertinente aux niveaux mondial, régional et national, notamment en ce qui concerne la réalisation des objectifs de développement durable liés à l'environnement.

### Stratégie

11.144 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on continuera, dans le cadre du sous-programme, de surveiller l'état de l'environnement mondial et de renforcer l'interface entre la science et l'élaboration des politiques dans l'ensemble du programme de développement durable. On fournira des données, des informations et des connaissances objectives et scientifiquement crédibles, une analyse utile à l'élaboration des politiques ainsi que des recommandations stratégiques permettant de promouvoir et d'accélérer des solutions et des mesures en faveur de l'environnement reposant sur un suivi continu de la situation et des tendances mondiales. Le sous-programme touchera un public plus large que la communauté environnementale et préconisera de placer l'environnement au cœur des décisions économiques et sociales. En facilitant l'établissement dans toutes les zones géographiques de partenariats tenant compte des questions de genre et associant les gouvernements et les organisations non gouvernementales, les milieux d'affaires, la communauté scientifique et les citoyens, le sous-programme s'efforcera de jouer un rôle de catalyseur de changements systémiques et transformateurs susceptibles de faire progresser la réalisation des aspirations énoncées dans le Programme 2030. On s'attachera à obtenir la participation élargie des parties prenantes, car il s'agit d'une

étape essentielle qui favorise la compréhension, l'acceptation et l'adoption par la société des analyses scientifiques réalisées. On facilitera en outre l'échange de connaissances en œuvrant à dégager un consensus sur les problèmes environnementaux existants et nouveaux au moyen de plateformes et de réseaux, comme le Forum des scientifiques, des décideurs et des entreprises pour l'environnement, le Groupe international d'experts sur les ressources, le Programme scientifique mondial pour l'adaptation et le réseau One Planet.

11.145 En outre, le sous-programme continuera à fournir des travaux de recherche analytique, à faire connaître la dimension environnementale du développement durable et à renforcer la capacité de mener des activités de mesure et de contrôle relatives aux aspects environnementaux des objectifs de développement durable et d'en rendre compte. Cela aidera les États Membres à intégrer des méthodes communes de suivi et de mesure des objectifs de développement durable liés à l'environnement, en particulier les objectifs 6, 12, 13, 14, 15 et 17, notamment dans leurs processus nationaux. À cette fin, le sous-programme continuera à se servir de sa collaboration avec la Commission de statistique et les cinq commissions régionales.

11.146 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

a) Le Tableau de bord pour le suivi de l'état de l'environnement mondial permettra d'accroître la disponibilité des données environnementales scientifiques pour les pays et les autres parties prenantes ;

b) L'approche visant à harmoniser les données nationales, suivre les progrès et élaborer des politiques environnementales fondées sur la science sera plus cohérente, tant à l'intérieur des pays qu'entre eux ;

c) Les pays seront plus à même de réaliser les objectifs de développement durable et de mesurer les progrès accomplis dans cette voie, ainsi que d'accroître la cohérence des politiques relatives à l'intégration des plans nationaux de développement durable et des autres objectifs environnementaux arrêtés au niveau international.

## **Exécution du programme en 2020**

11.147 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Améliorer l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes grâce à des données environnementales actualisées**

11.148 La science est au cœur du rôle du PNUE en tant qu'autorité mondiale de premier plan en matière d'environnement chargée de définir le programme mondial pour l'environnement, de promouvoir la mise en œuvre cohérente de la dimension environnementale du développement durable dans le système des Nations Unies et de défendre la cause de l'environnement mondial. Dans son rapport de 2018 sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable (E/2018/64), le Secrétaire général a souligné l'importance de disposer de données actualisées, ventilées et de bonne qualité pour prendre des décisions fondées sur des données probantes et pour veiller à ce qu'il soit rendu compte de la mise en œuvre du Programme 2030. Grâce au Tableau de bord pour le suivi de l'état de l'environnement mondial, le sous-programme a traité : a) des données d'observation de la Terre provenant de stations *in situ*, d'instruments de télédétection et de mesures sur le terrain ; b) des données statistiques provenant de rapports, de recensements et d'autres enquêtes ; c) des données géospatiales provenant de modèles et de données interpolées. Aux niveaux national, régional, sous-régional et mondial, les données

cohérentes, fiables et actualisées ont permis d'orienter la recherche, l'élaboration d'évaluations et la mise au point d'approches régionales et mondiales du développement durable.

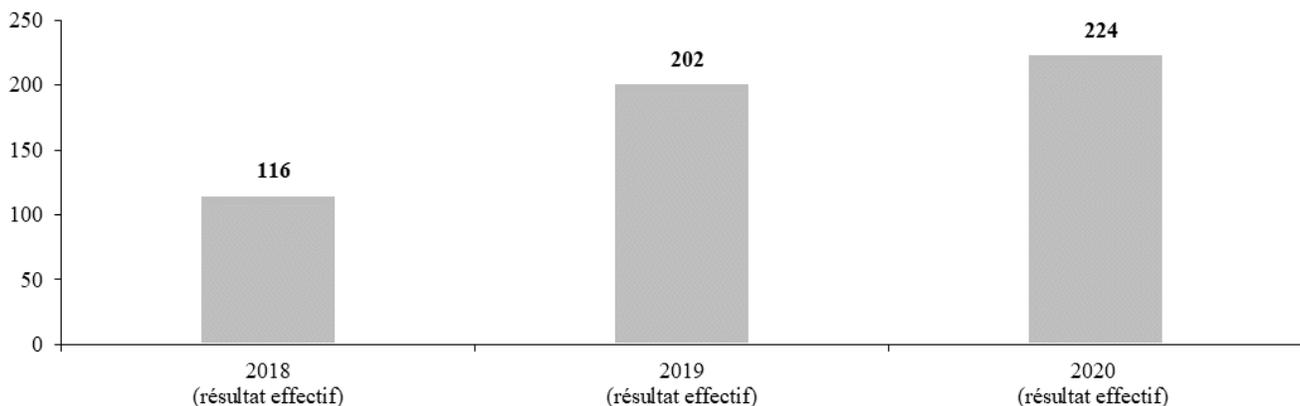
11.149 Le sous-programme a également facilité la transformation des données traitées automatiquement en produits exploitables (comme des images, des cartes, des graphiques et des tableaux) au moyen d'un logiciel d'analyse géospatiale. Les données ont permis de tenir les parties prenantes informées de l'état de l'environnement et des tendances observées dans le domaine, d'appuyer et de rendre possible la mise en œuvre de la dimension environnementale du Programme 2030, d'aider les équipes de pays des Nations Unies dans les analyses communes de pays et de faciliter l'action politique et l'affectation de fonds.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

11.150 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent l'amélioration constante de l'accès aux « communautés de pratique » en ligne<sup>15</sup> et leur utilisation accrue par les États Membres et les parties prenantes (voir la figure 11.XVIII).

Figure 11.XVIII

**Mesure des résultats : nombre de communautés de pratique en ligne utilisées pour accroître le transfert de connaissances scientifiques et l'échange d'informations entre les États Membres et les parties prenantes (résultat cumulé)**



**Résultats escomptés pour 2022**

11.151 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

<sup>15</sup> Les communautés de pratique en ligne rassemblent des spécialistes en exercice d'un sujet ou d'un domaine qui relève de l'activité humaine, l'objectif étant d'examiner des problèmes environnementaux et des solutions potentielles. Les communautés de pratique aident les personnes et les États Membres, renforcent les capacités en matière d'élaboration des politiques, réduisent les doubles emplois et conduisent à l'adoption de meilleures pratiques.

### Résultat 1 : mieux prêter appui grâce à la consolidation de l'interface science-politique<sup>16</sup>

11.152 Dans le cadre du sous-programme, des progrès ont été réalisés pour ce qui est d'adapter les résultats des évaluations scientifiques à un public plus large. Le langage employé dans les recommandations figurant dans les évaluations scientifiques a été simplifié, ce qui a permis de toucher divers secteurs de la société, de combler le déficit de connaissances et d'améliorer la prise de décisions stratégiques fondées sur la science chez un groupe plus large de parties prenantes. On a également continué d'exploiter les réseaux de scientifiques existants pour étudier les nouveaux problèmes. Toujours dans le cadre du sous-programme, des données ont été communiquées à la Division de statistique en ce qui concerne les objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 6, 12, 14, 15 et 17.

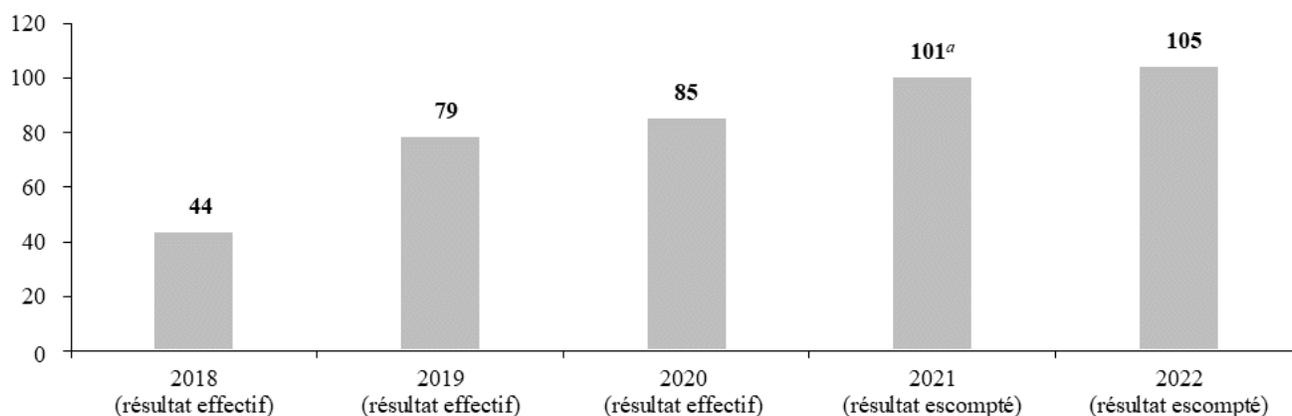
11.153 Le travail susmentionné a contribué à ce que 85 pays s'inspirent des principes du système de partage d'informations pour rendre compte des objectifs environnementaux mondiaux, y compris les objectifs de développement durable et les cibles qui y sont associées, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir 86. En raison de la pandémie, de multiples réunions ou ateliers ont été reportés, car de nombreux pays ont eu des problèmes liés à la connectivité Internet.

#### Projet de plan-programme pour 2022

11.154 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation, on apportera des aménagements au sous-programme et on intégrera plusieurs parties prenantes ou autres entités d'appui. L'objectif est d'aider les États Membres à combler le fossé numérique et à améliorer l'accessibilité afin de renforcer le développement des capacités dans l'interface science-politique. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats mise à jour (voir la figure 11.XIX).

Figure 11.XIX

**Mesure des résultats : nombre de pays s'inspirant des principes du système de partage d'informations pour rendre compte des objectifs environnementaux mondiaux, y compris les objectifs de développement durable et les cibles qui y sont associées (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

<sup>16</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect.14)].

**Résultat 2 : rendre l'action climatique plus ambitieuse grâce à la prise de décisions fondée sur la science<sup>17</sup>****Exécution du programme en 2020**

11.155 Dans le cadre du sous-programme, on a levé 47 403 174 dollars pour accroître les services d'information et de partage du savoir en matière de climat et ainsi améliorer la résilience dans cinq pays insulaires du Pacifique : les Îles Cook, les Îles Marshall, Nioué, les Palaos et les Tuvalu. Le projet vise à : a) renforcer l'infrastructure d'observation, de surveillance, de modélisation et de prévision du climat et de ses effets sur les océans et les îles ; b) améliorer la préparation, la capacité d'intervention et la résilience des populations face aux risques climatiques ; c) améliorer la gestion des connaissances et la coopération en matière de services climatiques et de services d'alerte rapide multirisques dans la région. Dans le cadre du sous-programme, on a continué à soutenir l'élaboration du Rapport sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions, qui donne une vue d'ensemble de la situation à l'échelle mondiale, et on a créé des supports permettant de faire connaître et de promouvoir les mesures qui contribuent à atténuer les changements climatiques et à améliorer l'adaptabilité sociale.

11.156 Le travail susmentionné a contribué à ce que 15 États Membres participent au processus de vérification de l'exactitude des données dans le cadre de l'élaboration du *Rapport sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions*, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021, à savoir 15.

**Projet de plan-programme pour 2022**

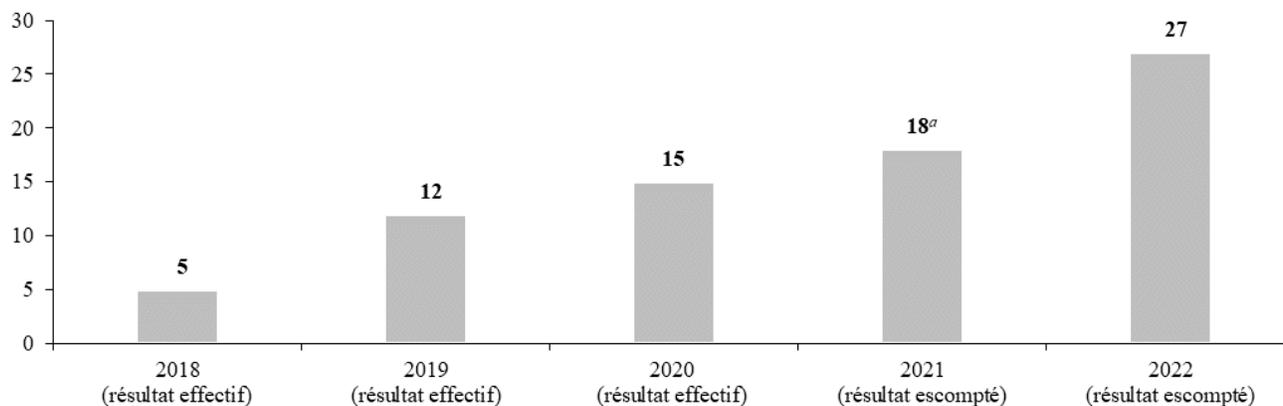
11.157 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation, on apportera des aménagements au sous-programme et on proposera des politiques concernant les technologies de réduction des émissions industrielles, dont les effets viendront s'ajouter à ceux de l'action climatique collective. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats mise à jour (voir la figure 11.XX).

---

<sup>17</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

Figure 11.XX

**Mesure des résultats : nombre de pays contribuant à l'élaboration du *Rapport sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions en participant à la vérification de l'exactitude des données* (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### **Résultat 3 : exploiter les connaissances scientifiques pour faire face aux problèmes environnementaux interdépendants et aux conséquences qu'ils ont sur le bien-être socioéconomique**

#### **Projet de plan-programme pour 2022**

11.158 Le sous-programme donne vie aux données et aux analyses scientifiques les plus récentes sur l'état de l'environnement mondial, l'objectif étant de mettre davantage l'accent sur les nouvelles connaissances scientifiques et leurs implications pour les responsables politiques, les décideurs et le grand public en ce qui concerne les politiques de l'environnement. L'évaluation menée en 2019 a cependant mis en évidence l'utilité limitée du sous-programme par rapport aux autres sous-programmes et parties prenantes. En réponse, le PNUE, dans sa stratégie à moyen terme, a fondé ses activités sur l'analyse de connaissances scientifiques dominantes et crédibles de façon à accélérer les efforts relevant de ses principaux domaines d'activité : l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets et la lutte contre la dégradation de la nature et la pollution. En outre, le sous-programme a commencé à toucher un public plus large que la communauté environnementale en préconisant de placer l'environnement au cœur des décisions économiques et sociales. Dans le cadre des partenariats noués entre toutes les parties prenantes concernées, dont d'autres organismes des Nations Unies, la société, les gouvernements et les organisations non gouvernementales, les milieux d'affaires et les citoyens, le sous-programme a commencé, en fournissant par exemple des cartes, des analyses, des notes d'orientation et des prévisions sur les modèles environnementaux, à faciliter la concrétisation de changements transformateurs fondés sur la science qui sont susceptibles de faire progresser la réalisation des aspirations énoncées dans le Programme 2030 et d'aider à relever les défis liés aux changements climatiques et à élaborer différentes politiques visant à enrayer la dégradation de la nature et à tester des technologies de contrôle de la pollution.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

11.159 L'enseignement tiré est le suivant : la science ne devrait pas être utilisée de manière isolée, mais plutôt comme un outil visant explicitement à accroître les

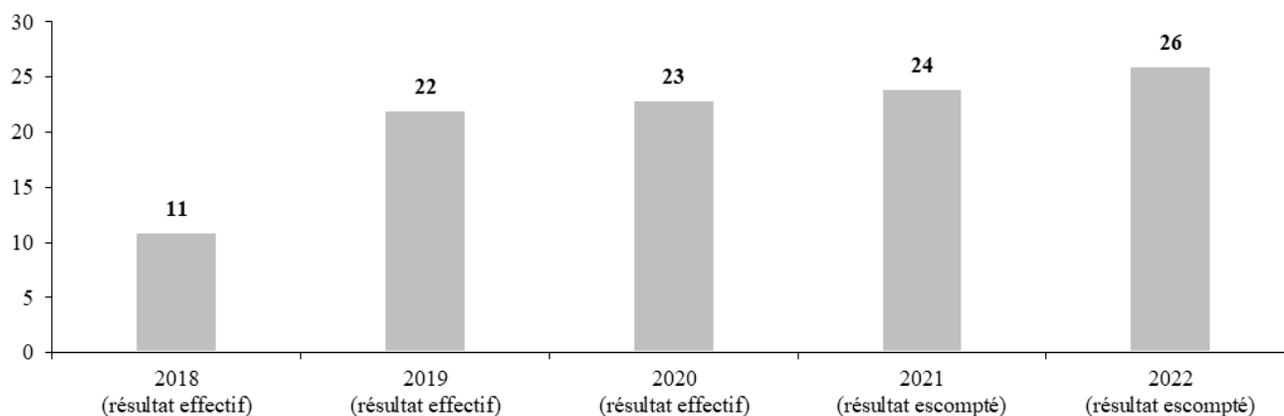
connaissances sur les questions environnementales urgentes et les liens étroits entre la science et le bien-être social et économique. Les connaissances scientifiques peuvent permettre de faire connaître plus largement les problèmes interdépendants auxquels nous faisons face et d'inspirer des idées de solutions aux décideurs, aux spécialistes et aux autres parties prenantes. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on tirera parti du dialogue sur les évaluations environnementales mondiales en améliorant la cohérence entre les plateformes de partage des connaissances scientifiques, comme le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, le Rapport sur l'avenir de l'environnement mondial, le Groupe international d'experts sur les ressources, le *Rapport mondial sur le développement durable* et d'autres processus, et en veillant à assurer une comparabilité qui profite à toutes et à tous. Le dialogue contribuera également à l'élaboration et à la diffusion de messages cohérents susceptibles d'éclairer les négociations internationales et les décisions prises dans le cadre des accords multilatéraux relatifs à l'environnement ainsi que par des plateformes environnementales mondiales comme l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

11.160 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'augmentation du nombre de décisions stratégiques fondées sur la science (résolutions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement comprises) et sur les évaluations scientifiques produites dans le cadre du sous-programme. Ces décisions représentent plus de 10 % de toutes les décisions adoptées par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (voir la figure 11.XXI).

Figure 11.XXI

**Mesure des résultats : nombre de décisions stratégiques de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement fondées sur la science (résultat cumulé)**



### Textes des organes délibérants définissant les mandats

11.161 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolution de l'Assemblée générale*

71/313 Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030

*Décisions du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement*

SS.VIII/1, sect. II	Application de la décision SS.VII/1 sur la gouvernance internationale de l'environnement : renforcement de la base scientifique du Programme des Nations Unies pour l'environnement	SS.XII/6 25/1, sect. II	État de l'environnement mondial Application de la décision SS.VII/1 sur la gouvernance internationale de l'environnement : renforcement de la base scientifique du Programme des Nations Unies pour l'environnement
SS.X/5	L'Avenir de l'environnement mondial : l'environnement au service du développement		

*Déclarations ministérielles et décisions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement*

Décision 3/1	Prorogation de la date de livraison du sixième Rapport sur l'avenir de l'environnement mondial	UNEP/EA.4/HLS.1	Déclaration ministérielle de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à sa quatrième session : des solutions novatrices pour relever les défis environnementaux et instaurer des modes de consommation et de production durables
--------------	--	-----------------	--

## Produits

11.162 On trouvera dans le tableau 11.12 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 11.12

### Sous-programme 7 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
1. Projets sur la surveillance de l'état de l'environnement	1	1	6	6
2. Projets sur l'appui à la réalisation des objectifs de développement durable	1	1	3	3
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>2</b>	<b>2</b>	–	<b>2</b>
3. Séminaires sur la surveillance de l'état de l'environnement	2	2	–	2
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
4. Rapports mondiaux sur la surveillance de l'état de l'environnement	1	1	1	2
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
5. Documents techniques sur l'alerte rapide et l'évaluation	1	5	3	3

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : tenue, avec quelque 20 États Membres et autres entités et parties prenantes, de consultations consacrées à la mise au point de méthodologies et au renforcement des capacités dans le domaine de la collecte de données relatives aux objectifs de développement durable ; conseils fournis à au moins 20 États

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

---

Membres et parties prenantes sur le renforcement de l'interface science-politique ; conseils fournis à au moins 20 États Membres et parties prenantes sur la mise en place de systèmes nationaux d'information sur l'environnement.

**Bases de données et supports numériques** : Tableau de bord pour le suivi de l'état de l'environnement mondial ; Accès en ligne pour la recherche sur l'Environnement ; programme relatif à l'air du Système mondial de surveillance continue de l'environnement.

**D. Activités de communication**

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : pages Web attirant annuellement quelque 10 000 visiteurs ; contenus multimédias, contenus audio ou vidéo et messages postés sur les médias sociaux consacrés aux travaux scientifiques du PNUE, qui sont utilisés par les États Membres, les parties prenantes et le public sur des plateformes de données ouvertes.

---

## Annexe

### Exécution du programme en 2020<sup>1</sup>

#### Sous-programme 2

#### Résilience face aux catastrophes et aux conflits

11.A.1 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur les résultats 1 et 2 ainsi que sur le résultat 3, qui a dû être ajouté en 2020.

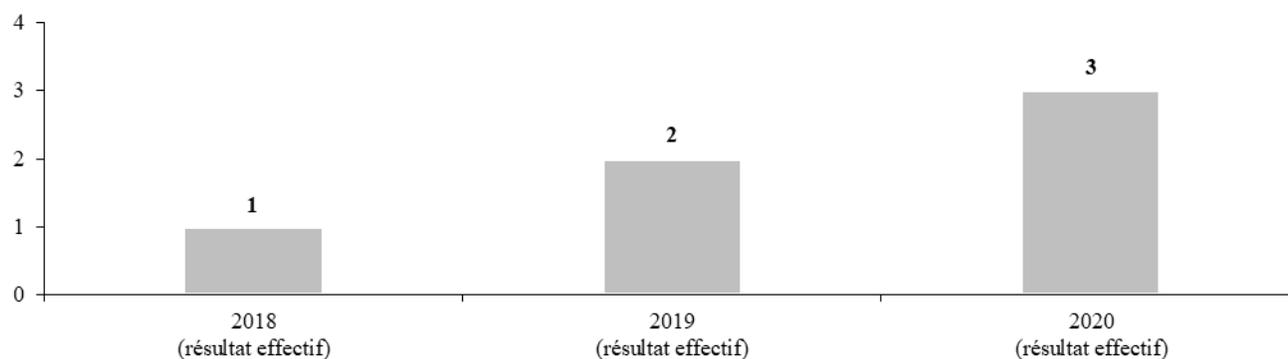
#### Résultat 1 : rapports sur l'état de l'environnement<sup>2</sup>

11.A.2 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on a poursuivi les travaux visant à mettre à la disposition des États Membres des supports de connaissances favorisant la gestion rationnelle des ressources naturelles au moyen des rapports sur l'état de l'environnement réalisés aux fins du relèvement postconflit et d'une bonne gouvernance de l'environnement. Cet appui a également été élargi avec la publication d'un rapport sur l'état et l'avenir de l'environnement pour le Gouvernement soudanais. Cela a permis d'améliorer l'accès des responsables de l'élaboration des politiques à des données environnementales exploitables.

11.A.3 Le travail susmentionné a contribué à l'élaboration de rapports sur l'état de l'environnement aux fins du relèvement postconflit et d'une bonne gouvernance de l'environnement, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir trois pays ayant élaboré un rapport (voir la figure 11.A.I).

Figure 11.A.I

**Mesure des résultats : nombre de pays qui ont élaboré un rapport sur l'état de l'environnement (résultat cumulé)**



<sup>1</sup> Comme indiqué au paragraphe 11.3 du présent rapport, le programme présenté pour le Programme des Nations Unies pour l'environnement tient compte de la réorganisation de la structure du programme pour 2022. Les informations sur l'exécution en 2020 du sous-programme 2 (Résilience face aux catastrophes et aux conflits), qui ne sera plus un sous-programme à part entière à partir de 2022, figurent donc dans la présente annexe.

<sup>2</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect.14)].

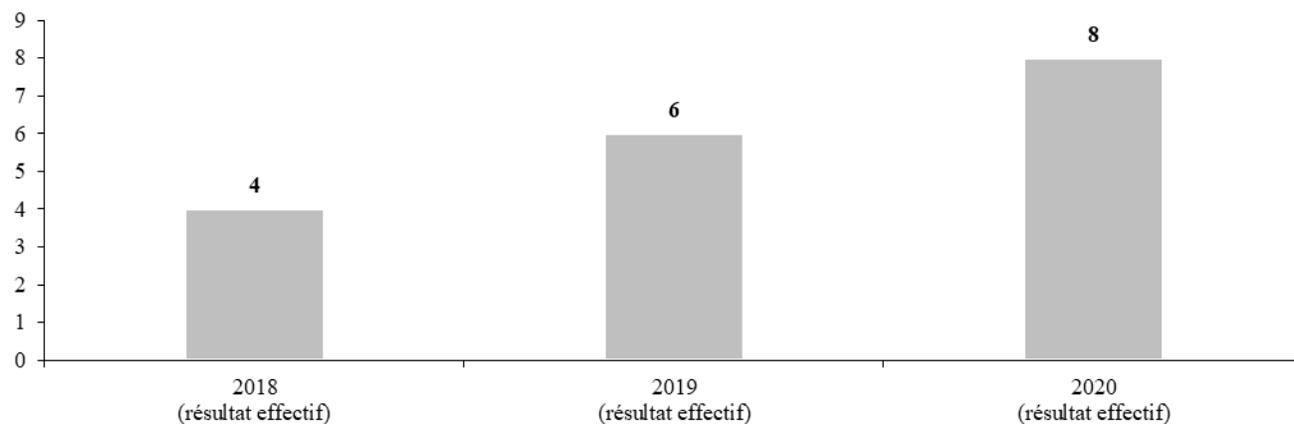
## Résultat 2 : renforcement de l'action des Nations Unies en cas de crise environnementale liée à une catastrophe<sup>3</sup>

11.A.4 Dans le cadre du sous-programme, on a fourni un appui consultatif et technique au nouveau système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents des Nations Unies dans les pays touchés par des catastrophes et des conflits, contribuant ainsi au mécanisme de mise en œuvre, dans le prolongement du programme de réforme de l'ONU et du renforcement du système des coordonnatrices et coordonnateurs, et créant des possibilités d'accroître de façon exponentielle la capacité de fournir une expertise environnementale et des services d'appui à un nombre croissant d'États Membres. On a notamment offert un appui consultatif et technique dans la Corne de l'Afrique et dans la région du Sahel.

11.A.5 Le travail susmentionné a contribué à ce que huit projets en cours répondent aux demandes d'aide dans le domaine de la réduction des risques, de l'intervention et du relèvement après une crise formulées par les États Membres par l'intermédiaire des coordonnatrices et coordonnateurs résidents des Nations Unies, des missions spéciales et des bureaux de pays, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le budget-programme de 2021, à savoir sept (voir la figure 11.A.II).

Figure 11.A.II

**Mesure des résultats : nombre de projets en cours qui répondent aux demandes d'aide dans le domaine de la réduction des risques, de l'intervention et du relèvement après une crise formulées par les États Membres par l'intermédiaire des coordonnatrices et coordonnateurs résidents des Nations Unies, des missions spéciales et des bureaux de pays (résultat annuel)**



## Résultat 3 : appuyer la riposte à la pandémie

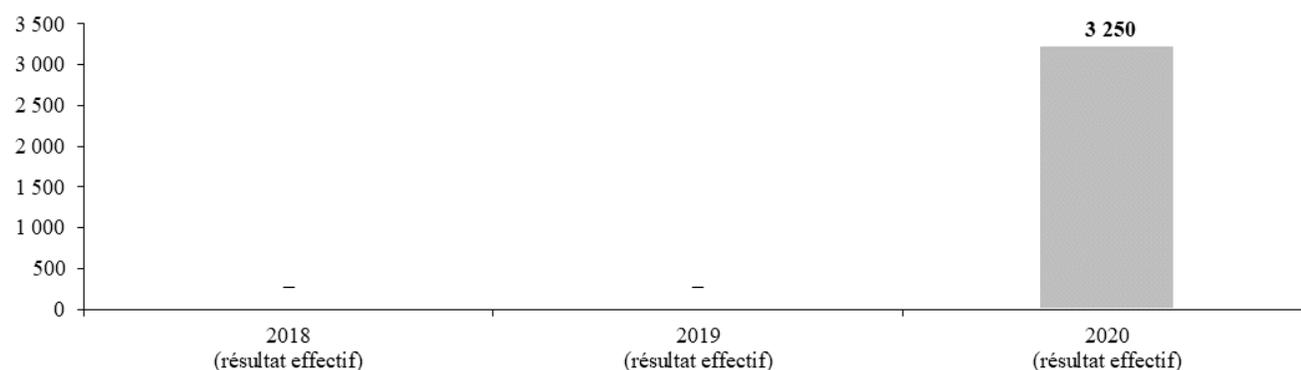
11.A.6 Les capacités du sous-programme ont été adaptées de façon à appuyer la réponse globale de l'ONU, des partenaires internationaux et des États Membres à la pandémie de COVID-19. Elles ont été exploitées de manière à offrir, à distance et dans le monde entier, des webinaires de formation et des activités de renforcement des capacités et à en assurer la gestion. Trois nouvelles sessions de formation en ligne à l'intention des parties prenantes concernées ont été créées après le début de la pandémie. La formation a aidé les partenaires et les parties prenantes à intégrer les dimensions environnementales, notamment la gestion des déchets respectueuse de l'environnement, dans la planification de la riposte à la COVID-19.

<sup>3</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

11.A.7 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent : l'organisation d'une formation à l'échelle mondiale sur la COVID-19 et la gestion des déchets, qui a attiré 1 300 participants de 135 pays ; la tenue à l'intention de la région Asie-Pacifique d'un webinaire qui a attiré 450 participants de 46 pays ; l'organisation d'un webinaire mondial sur la COVID-19 et les situations d'urgence environnementale qui a mobilisé 1 500 participants de 150 pays (voir la figure 11.A.III).

Figure 11.A.III

**Mesure des résultats : nombre de participants aux sessions de formation en ligne (résultat cumulé)****Produits**

11.A.8 On trouvera dans le tableau ci-dessous les produits retenus pour 2020 et 2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif.

**Sous-programme 2 : produits retenus pour 2020 et 2021, par catégorie et sous-catégorie<sup>a</sup>**

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	2	2	4	–
1. Projets visant à évaluer les risques environnementaux découlant de catastrophes et de conflits	1	1	2	–
2. Projets relatifs aux cadres institutionnels et juridiques qui permettent aux pays de mieux se préparer, aux niveaux national et local, à atténuer les risques environnementaux découlant de catastrophes ou de conflits	1	1	2	–
<b>Publications</b> (nombre de publications)	2	2	2	–
3. Publications sur la réduction des risques de catastrophes, les évaluations de l'état de préparation et les plans d'action	2	2	2	–
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : conseils fournis aux parties prenantes humanitaires et militaires sur la réduction de l'empreinte écologique.				

---

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

---

**D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : conseils d'experts fournis aux États Membres de toutes les régions et aux partenaires internationaux qui en font la demande au sujet du suivi et de la mise en œuvre de stratégies visant à renforcer la réduction des risques environnementaux, les interventions dans les situations d'urgence environnementale et la restauration de l'environnement et à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable.

---

<sup>a</sup> On trouvera également les produits dans le tableau 11.1 (section consacrée à l'exécution du programme).

## Programme 12

### Établissements humains

#### Orientations générales

##### Mandats et considérations générales

12.1 Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) coordonne la mise en œuvre des activités relatives à l'urbanisation durable et aux établissements humains durables dans le système des Nations Unies. Par les activités normatives et opérationnelles qu'il mène aux niveaux mondial, régional, national et local, il aide les États Membres à édifier des villes et des établissements humains durables. De plus, il dirige et coordonne les activités de suivi et d'établissement de rapports concernant les progrès accomplis au niveau mondial dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et la réalisation de l'objectif de développement durable n° 11. Le mandat du Programme découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, dont la résolution [3327 \(XXIX\)](#), par laquelle l'Assemblée a créé la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, et la résolution [32/162](#), par laquelle elle a créé le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat). En application de la résolution [56/206](#), ce dernier est devenu le Programme des Nations Unies pour les établissements humains à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002. Dans sa résolution [73/239](#), l'Assemblée a mis en place une nouvelle structure de gouvernance pour le Programme, composée de l'Assemblée d'ONU-Habitat, à composition universelle, du Conseil exécutif comptant 36 membres et du Comité des représentants permanents.

12.2 Le Programme vise à renforcer la capacité des gouvernements à tous les niveaux et des autres parties concernées d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques, des plans et des activités concrètes de développement urbain durable dans le cadre de l'exécution du programme ordinaire de coopération technique et des projets prévus au titre du Compte de l'ONU pour le développement.

##### Stratégie et facteurs externes pour 2022

12.3 À l'échelle mondiale, 56 % de la population vit dans les villes. Cette part devrait atteindre 70 % d'ici à 2050, ce qui continue de faire de l'urbanisation l'une des plus importantes évolutions du XXI<sup>e</sup> siècle. Les disparités régionales et sociopolitiques continuent d'en déterminer les bénéficiaires. Toutefois, quelque 90 % de la croissance urbaine a lieu dans les régions les moins développées, où elle est pour l'essentiel non planifiée et où les capacités et les ressources sont très limitées, tandis que dans d'autres parties du monde, de nombreuses villes connaissent une croissance négative et une diminution de leur population. Non planifiée, la croissance urbaine favorise l'expansion des établissements informels et des taudis, ce qui alimente la pauvreté urbaine et les inégalités et contribue au manque de logements convenables et abordables. Dans le monde, plus de 1,6 milliard de personnes vivent dans un logement inadéquat et plus de 1 milliard dans des taudis ou des établissements informels. Les quelque 763 millions de migrants internes et 224 millions de migrants internationaux, dont la plupart vivent dans les zones urbaines, souvent dans des conditions difficiles, revêtent une importance particulière pour le programme de travail.

12.4 Les niveaux élevés d'inégalité et d'exclusion sont des tendances persistantes dans les zones urbaines ; les inégalités de revenus se sont accrues dans les zones urbaines pour plus de deux tiers de la population mondiale depuis 1980. Cet écart grandissant signifie que quelque 2,9 milliards de personnes vivent dans des villes,

tant dans le monde développé que dans le monde en développement, où les inégalités de revenus sont plus prononcées qu'il y a une génération. Les villes sont aussi des points chauds en matière d'environnement et d'énergie, étant responsables, au niveau mondial, de 60 % à 80 % de la consommation d'énergie, de 70 % des émissions de carbone et de plus de 70 % de l'utilisation des ressources. Les pauvres des villes, vivant dans des zones à risque et mal desservies, subissent les pires conséquences des catastrophes naturelles et des crises et conflits liés aux changements climatiques ou provoqués par l'homme. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a exacerbé les inégalités systémiques qui existent dans les territoires et les zones urbaines, les pauvres des villes étant touchés de manière disproportionnée en raison de la promiscuité et du manque de services. Si les zones urbaines ont été l'épicentre de la pandémie, celle-ci a également montré que les villes sont des centres de résilience et d'innovation. ONU-Habitat donnera la priorité à des approches adaptées pour lutter contre la pandémie et aider les villes à se reconstruire en mieux<sup>1</sup>. Grâce à la coopération technique, les villes bénéficieront d'une aide pour concevoir et mettre en œuvre des plans d'action pour protéger les communautés marginalisées et renforcer la participation de la population. Les collectivités locales continueront à bénéficier d'un soutien pour accélérer la transformation numérique de la gouvernance locale dans le cadre des réponses à la COVID-19. L'appui à des approches à l'échelle de la ville et ciblées dans l'espace contribuera à améliorer les conditions de vie dans tous les établissements et à réduire les désavantages dans des endroits spécifiques. Un soutien sera apporté aux collectivités locales pour les aider à investir dans des innovations sociales, économiques, institutionnelles et financières en vue d'une reprise socioéconomique durable. Les partenariats catalyseront le soutien apporté aux villes pour mettre en place des budgets et des cadres budgétaires plus résilients, à l'appui de la prestation de services locaux et du développement économique local. ONU-Habitat aidera les villes à redéfinir des solutions d'urbanisme plus durables et intégrées, soutenues par l'innovation et la technologie, pour devenir plus saines et plus résilientes.

12.5 Pour l'exécution de son plan-programme en 2022, ONU-Habitat continue de se fonder sur le plan stratégique pour la période 2020-2023, qui a fait ses preuves face à la pandémie de COVID-19. Ce plan permet à l'organisation de faire progresser son modèle opérationnel novateur et axé sur la fourniture de produits et la création de partenariats. Son organigramme, mis en place récemment, fait d'ONU-Habitat une organisation dynamique et adaptée pour l'exécution des quatre sous-programmes interconnectés du plan stratégique pour la période 2020-2023, qui a été approuvé par l'Assemblée d'ONU-Habitat lors de sa première session, en mai 2019.

12.6 En outre, les programmes phares d'ONU-Habitat se révèlent être des moyens d'accélérer l'intégration des travaux normatifs et opérationnels d'ONU-Habitat, ce qui permet d'accroître l'impact de l'organisation. En 2022, ONU-Habitat se concentrera principalement sur les programmes phares suivants :

a) Le programme intitulé « Les villes et les objectifs de développement durable » (« SDG Cities »). Aider les États Membres à réaliser les objectifs de développement durable est l'objectif principal des quatre sous-programmes. Ce programme phare vise à faire progresser la réalisation globale des objectifs au niveau local en aidant les villes à élaborer et à mettre en œuvre des projets transformateurs permettant de maximiser les progrès des États Membres vers la réalisation des objectifs ;

b) Le programme intitulé « RISE-UP: Resilient Settlements for the Urban Poor » (Des établissements humains résilients pour les populations pauvres des zones

<sup>1</sup> [A/RES/69/283](#), Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

urbaines). Ce programme phare sera exécuté principalement dans le cadre des sous-programmes 1 et 3 en mobilisant des investissements à grande échelle visant à faciliter l'adaptation des villes et à renforcer la résilience face aux changements climatiques dans les zones vulnérables du monde et aussi à réduire les inégalités spatiales ;

c) Le programme intitulé « Villes inclusives : renforcer les effets positifs de la migration urbaine ». Ce programme phare, qui se rattache principalement aux sous-programmes 1 et 4, aide les autorités locales et nationales à créer un environnement urbain inclusif et accueillant pour toutes et tous ;

d) Deux autres programmes phares, l'un intitulé « Des quartiers et communautés vivants et inclusifs » et l'autre « Des villes intelligentes centrées sur les personnes », seront intégrés dans les quatre sous-programmes, renforçant ainsi les liens entre les résultats du plan stratégique. En outre, une approche normative et de renforcement des capacités visant à renforcer la concrétisation de la transformation numérique à l'échelle de l'organisation dans des contextes d'urbanisation durable sera mise en œuvre.

12.7 En 2022, le programme continuera à faire de l'inclusion sociale à la fois une fin et un moyen de s'attaquer aux questions transversales relatives aux personnes âgées, aux enfants, aux personnes handicapées, au genre et aux jeunes. ONU-Habitat renforcera son approche en matière de programmes pour ne laisser personne de côté en se concentrant sur la dimension spatiale de l'exclusion et les mécanismes autoentretenus de marginalisation, ce qui aidera les gouvernements à fournir des services de base, des logements et des biens publics dans les zones les plus défavorisées des villes. Les domaines thématiques d'ONU-Habitat concernant la résilience et la sécurité urbaine seront transversaux et serviront d'orientation pour les cadres, les outils et le matériel de renforcement des capacités, la définition des normes et des principes et l'échange de bonnes pratiques sur les questions d'inclusion sociale. Pour mettre au point et à l'essai ces outils, il sera fait appel systématiquement à des réseaux mondiaux tels que le Réseau mondial des instruments fonciers, l'Alliance mondiale des partenariats d'entreprises de distribution d'eau, le Réseau des villes résilientes, le Réseau mondial pour des villes plus sûres, le Réseau mondial de laboratoires de planification et d'aménagement du milieu urbain et le Réseau mondial sur les espaces publics.

12.8 Afin de mieux répondre aux besoins des États Membres et d'intéresser un public plus large, ONU-Habitat renforcera les initiatives de développement des capacités, la numérisation des outils et les programmes virtuels d'apprentissage en ligne. La stratégie de renforcement des capacités d'ONU-Habitat pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes, adoptée par son conseil d'administration en 2020, offre un cadre clairement défini pour combler le vide institutionnel et opérationnel au sein d'ONU-Habitat afin de renforcer la coordination, la cohérence et le suivi des résultats et d'améliorer la fourniture des services de renforcement des capacités aux États Membres et aux collectivités locales, ainsi qu'aux autres acteurs urbains clés, le but étant un plus grand impact et une utilisation plus efficace des ressources. Certains des premiers résultats, dont un manuel illustré sur le Nouveau Programme pour les villes et un cours en ligne, ont été lancés pour étendre sa mise en œuvre.

12.9 ONU-Habitat continuera de s'appuyer sur l'expérience qu'il a acquise en exécutant des projets et des programmes à grande échelle aux niveaux local, national et régional pour orienter ses travaux au titre de la coopération technique et s'assurer que ceux-ci ont des effets concrets sur la vie des bénéficiaires. Au fil des ans, il a conçu des projets divers et variés, axés en grande partie sur la programmation intégrée aux fins de l'urbanisation durable, et mené des activités concernant aussi bien

l'intervention en situation de crise que la reconstruction et le relèvement après une catastrophe ou un conflit.

12.10 Dans son rôle de pôle de connaissances et de coordonnateur, ONU-Habitat mènera des activités de plaidoyer, de communication et d'information portant sur les thèmes abordés dans le cadre des quatre sous-programmes et mobilisera le soutien du public et du monde politique. Il continuera d'utiliser au maximum les plateformes de sensibilisation et de connaissance, notamment son propre site Web, la Plateforme du Programme pour les villes et les principales manifestations mondiales telles que le Forum urbain mondial, la Journée mondiale des villes et la Journée mondiale de l'habitat, les conférences ministérielles régionales et la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale de 2022 sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

12.11 En tant que coordonnateur pour l'urbanisation durable et les établissements humains, ONU-Habitat continuera à surveiller les conditions et les tendances mondiales et à en rendre compte, ainsi qu'à fournir des données factuelles pour l'élaboration des politiques. Pour 2022, ONU-Habitat établira le deuxième rapport quadriennal sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, en étroite collaboration avec d'autres entités des Nations Unies et des partenaires de développement. Il établira également le deuxième rapport de synthèse pour l'objectif 11 et les autres objectifs de développement durable liés aux villes, qui sera présenté au forum politique de haut niveau sur le développement durable. Ces rapports seront étayés par des lignes directrices pour les États Membres et les autres parties prenantes, une plateforme mondiale en ligne consacrée à la Plateforme du Programme pour les villes, un nouveau cadre mondial de surveillance des villes, une définition opérationnelle convenue des zones urbaines, des outils spécialisés pour l'analyse spatiale et le rétablissement du Programme d'indicateurs urbains. Des progrès seront réalisés en 2022 en matière de déploiement des technologies de collecte et d'analyse des données, de visualisation et de gestion des informations. L'utilisation de l'Indice de prospérité des villes et son adaptation à un cadre de suivi mondial serviront à la mise en œuvre du programme phare sur les villes et les objectifs de développement durable, afin d'aider à la réalisation des objectifs de développement durable dans les villes et à la préparation des examens locaux volontaires.

12.12 Pour établir les produits et activités prévus pour 2022, ONU-Habitat a tenu compte des problèmes auxquels les États Membres se heurtent et se heurteront vraisemblablement du fait de la pandémie de COVID-19. Les produits et activités prévus sont les suivants : a) aider les gouvernements à soutenir un meilleur accès à l'eau et à l'assainissement et à un logement adéquat ; b) plaider pour la prévention des expulsions ; c) mesurer et réduire la vulnérabilité spatiale ; d) élaborer des stratégies de planification urbaine et des programmes de résilience locaux. On trouvera des exemples de produits et d'activités prévus dans la partie relative aux quatre sous-programmes. La base de données mondiale produite par ONU-Habitat en partenariat avec CitiIQ fournit des données sur 1 500 villes et des analyses sur les conditions initiales des villes, leur capacité de réaction et l'incidence des infections et des décès. L'indice de vulnérabilité spatiale à la COVID-19 et un rapport mondial sur l'état des villes assorti de recommandations concrètes viendront étayer les interventions techniques. Ces données et connaissances, associées aux travaux normatifs et opérationnels réaménagés pour répondre à la pandémie à court et à long terme, offrent aux villes et aux États Membres la possibilité de s'attaquer aux inégalités structurelles et de préparer le relèvement social et économique. Le programme de travail d'ONU-Habitat pour 2022 permettra de mobiliser tous les efforts des différents sous-programmes et de déployer des services consultatifs, des solutions innovantes et des ensembles de connaissances pour soutenir les États Membres dans la lutte contre la COVID-19 et d'autres pandémies.

12.13 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, ONU-Habitat mettra à profit son étroite collaboration avec des organisations internationales et régionales et d'autres acteurs régionaux, tels que l'Organisation de coopération et de développement économiques, la Banque mondiale, l'Union européenne et les banques régionales de développement.

12.14 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, ONU-Habitat continuera à jouer un rôle essentiel en soutenant les États Membres dans leurs efforts pour élaborer des politiques, des cadres et des mesures propres à renforcer la valeur transformatrice de l'urbanisation et à maximiser les réponses des villes à la pandémie de COVID-19. Cela se fera par la collaboration avec les collectivités locales et régionales et leurs associations et réseaux de villes, le Département des affaires économiques et sociales, les commissions économiques et sociales régionales des Nations Unies, l'Alliance des villes et les partenariats et coalitions avec les organisations de base, les fondations, les institutions financières internationales, le secteur privé et les universités. ONU-Habitat continuera à renforcer ses partenariats stratégiques avec d'autres organismes des Nations Unies. Pour aider les États Membres à mettre en place des politiques et des mesures novatrices de nature à promouvoir une croissance économique inclusive et durable, l'emploi et le travail décent pour toutes et tous, en particulier les femmes et les jeunes, ONU-Habitat collaborera avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole, l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Union internationale des télécommunications, le Fonds d'équipement des Nations Unies, la CNUCED, le Réseau d'innovation des Nations Unies, les entreprises du secteur des technologies, les villes intelligentes, les pôles d'innovation, les milieux universitaires et d'autres organisations.

12.15 Pour intégrer la durabilité environnementale dans le développement urbain, ONU-Habitat collaborera avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), les fonds pour le climat, les communautés de connaissances et d'innovation sur le climat urbain et les organisations axées sur la résilience, telles que les initiatives Cités et gouvernements locaux unis et ICLEI – Les Gouvernements locaux pour le développement durable. Pour mettre en œuvre le Partenariat pour des villes plus vertes, ONU-Habitat collaborera avec le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pour élaborer des plans d'action nationaux sur le climat et avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, la Banque mondiale, l'Union européenne et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour établir les cadres régissant les mécanismes de financement conjoints et pour harmoniser l'application du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Il collaborera en outre avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le PNUD, l'OIM, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, le Programme alimentaire mondial (PAM), le Conseil des maires pour les migrations et le Réseau des villes résilientes pour intégrer le développement urbain durable dans les interventions humanitaires, et avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour promouvoir la sécurité dans les espaces publics. Il collaborera avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) aux fins du suivi de la fourniture de services d'eau et d'assainissement et de l'intégration du Nouveau Programme pour les villes dans ONU-Eau et ONU-Énergie. Il collaborera également avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour promouvoir l'égalité des genres et veiller à ce que les femmes et les filles bénéficient des projets mis en œuvre.

12.16 ONU-Habitat continuera à travailler en étroite collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales et les commissions économiques et sociales régionales pour servir de plateforme de connaissances et de premier portail mondial pour les données et les connaissances sur les villes et les établissements ruraux. Puisque les villes sont appelées à jouer un rôle crucial dans la réalisation d'un développement urbain durable, ONU-Habitat renouvellera son partenariat avec les collectivités locales et leurs associations ainsi qu'avec les réseaux de villes, dans le contexte des politiques nationales. De plus, il appuiera pleinement les efforts déployés par les municipalités pour mettre en œuvre et suivre localement les objectifs de développement durable et le Nouveau Programme pour les villes en travaillant sur les politiques, la législation, la gouvernance, la planification et la conception des villes et les mécanismes de financement. En outre, il collaborera avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents pour rendre plus efficaces les activités opérationnelles au niveau des pays, en soutenant les bilans communs de pays et la formulation du cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

12.17 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :

a) Des ressources extrabudgétaires non préaffectées suffisantes sont disponibles pour mener à bien les activités prévues et livrer les produits escomptés ;

b) Les pays prennent des engagements en faveur du Nouveau Programme pour les villes et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

c) Les autorités nationales et locales continuent de solliciter l'appui technique d'ONU-Habitat aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de leurs politiques, plans et stratégies liés à l'urbanisation ;

d) Des indicateurs urbains et des données et informations urbaines sont utilisés pour formuler des politiques, et des mécanismes appropriés sont mis en place pour le suivi de l'impact et l'évaluation de la performance des villes ;

e) Les zones où ONU-Habitat et ses partenaires exécutent des programmes et des projets continuent de connaître une stabilité sur les plans social, politique et macroéconomique.

12.18 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.

12.19 ONU-Habitat prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, sur les conseils de son Groupe consultatif pour l'égalité des sexes. Par exemple, l'un des résultats escomptés pour 2022 au titre du sous-programme 1 montre que l'objectif des interventions d'ONU-Habitat est d'aider les États Membres, au moyen d'instruments législatifs, de politique générale, de planification et de financement, à mettre en œuvre des politiques foncières et de logement intégrées, inclusives et soucieuses de l'égalité des genres, qui améliorent la sécurité d'occupation pour toutes et tous, et à poursuivre les travaux relatifs au renforcement des droits fonciers des femmes et des hommes dans le monde arabe.

12.20 ONU-Habitat prend en compte l'inclusion du handicap dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Dans le cadre des

activités au titre de ses sous-programmes, ONU-Habitat collabore avec ses partenaires pour élaborer une stratégie d'inclusion du handicap conforme à celle publiée par le Secrétaire général en 2019. Suite à la conclusion de mémorandums d'accord avec l'Union mondiale des aveugles et World Enabled, ONU-Habitat élabore également des lignes directrices pour l'intégration des personnes handicapées en améliorant le cadre de garanties environnementales et sociales applicable à tous les projets, afin qu'il soit socialement inclusif et que l'intégration des personnes handicapées fasse partie intégrante de chaque projet présenté pour approbation.

## **Exécution du programme en 2020**

### **Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme**

12.21 En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour ONU-Habitat. En particulier, il a fallu adapter l'appui apporté aux autorités nationales et locales et aux populations locales, en organisant des réunions virtuelles ou hybrides en lieu et place de réunions et de missions techniques consultatives en présentiel. ONU-Habitat s'est progressivement orienté vers d'autres modalités de réunion et de consultation, en utilisant des plateformes en ligne, et vers un appui technique à distance, en faisant appel à la fois aux services de consultants locaux et à des services consultatifs virtuels. Des activités spécifiques liées à des projets de coopération technique ont été retardées ou reportées en raison des restrictions draconiennes des déplacements internationaux imposées dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Des exemples concrets de ces incidences sont donnés pour chacun des quatre sous-programmes. Le changement d'approche concernant les produits et activités prévus a également eu une incidence sur les résultats escomptés pour 2020, comme décrit dans la partie relative à l'exécution des sous-programmes 1, 2 et 3.

12.22 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a apporté des aménagements à certains produits et activités et on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs des sous-programmes. Ces aménagements et nouvelles activités ont consisté notamment, sur le plan normatif, à contribuer à la note de synthèse du Secrétaire général sur la COVID-19 en milieu urbain et au « Cadre des Nations Unies pour la réponse socioéconomique immédiate à la COVID-19 », à préparer le rapport intitulé « Villes et pandémies: vers un avenir plus juste, plus vert et plus sain » et à élaborer plusieurs directives techniques pour appuyer l'action menée dans le cadre du plan de riposte d'ONU-Habitat à la COVID-19. Sur le plan opérationnel, ONU-Habitat a adapté sa programmation pour contribuer à l'intervention face la pandémie au moyen de son plan de riposte à la COVID-19 et s'est associé à l'organisation Cités et gouvernements locaux unis pour animer une série de séances d'apprentissage en direct, facilitant les échanges nord-sud et sud-sud sur la riposte à la pandémie. Des exemples concrets d'aménagements et de nouvelles activités sont donnés pour chacun des quatre sous-programmes. Les produits et activités, qu'ils soient aménagés ou nouveaux, ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué dans la partie relative à l'exécution du programme au titre des sous-programmes 1, 2 et 3.

12.23 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins des États Membres, ONU-Habitat tirera parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Par exemple, il maintiendra, dans la mesure du possible, les modalités virtuelles pour les réunions des groupes d'experts, permettant ainsi à un plus grand nombre de personnes de participer, et il complétera

ses outils existants par des logiciels d'apprentissage en ligne afin d'élargir ses activités d'information.

## Textes des organes délibérants définissant les mandats

12.24 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

### Résolutions de l'Assemblée générale

3327 (XXIX)	Création de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	71/256 72/146	Nouveau Programme pour les villes Politiques et programmes mobilisant les jeunes
34/114	Rapport sur la situation des établissements humains dans le monde et rapports périodiques sur la coopération et l'assistance internationales dans le domaine des établissements humains	72/234 75/212	Participation des femmes au développement Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)
53/242	Rapport du Secrétaire général sur l'environnement et les établissements humains	75/221	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
55/2	Déclaration du Millénaire		
S-25/2	Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire	75/224	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
56/206	Renforcement du mandat et du statut de la Commission des établissements humains ainsi que du statut, du rôle et des attributions du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)		
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030		

### Résolutions et décisions de l'Assemblée d'ONU-Habitat

1/1	Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023	1/4	Parvenir à l'égalité des sexes par le biais des travaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains visant à favoriser le développement de villes et d'établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
1/2	Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs		
1/3	Renforcer les capacités pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la dimension urbaine du Programme de développement durable à l'horizon 2030	1/5 Décision 1/3	Améliorer les liens entre les zones urbaines et les zones rurales à l'appui de l'urbanisation durable et des établissements humains Dispositions relatives à la transition vers la nouvelle structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

### Décisions du Conseil exécutif

2019/1	Mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2014-2019 et du plan stratégique pour la période 2020-2023, et approbation du programme de travail et du budget pour 2020	2019/3	Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris les résolutions et les décisions de l'Assemblée d'ONU-Habitat
2019/2	Questions financières, budgétaires et administratives du Programme des Nations Unies pour les établissements humains		

2020/3	Mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2014-2019 et du plan stratégique pour la période 2020-2023, approbation du projet de programme de travail et du projet de budget pour 2021, mise en œuvre par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains de la réforme du système pour le développement et de la gestion des Nations Unies, et mise en cohérence des cycles de planification du Programme avec le processus d'examen quadriennal complet	2020/5	Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris les résolutions et les décisions de l'Assemblée d'ONU-Habitat, et communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2020 et l'exécution de sous-programmes, de programmes phares et d'activités de coopération technique
2020/4	Questions financières, budgétaires et administratives du Programme des Nations Unies pour les établissements humains		

### *Résolutions du Conseil d'administration*

19/4	Coopération entre le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le Programme des Nations Unies pour l'environnement	24/5	Réalisation d'un développement durable au moyen de politiques urbaines nationales
		24/7	L'élimination des bidonvilles : un défi mondial
19/11	Renforcement de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	24/11	Promotion d'un développement urbain durable grâce à la création de meilleures opportunités économiques pour tous, en particulier les jeunes et les femmes
20/6	Pratiques exemplaires, politiques efficaces et législation favorable à une urbanisation durable et à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international	24/13	Activités menées par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains dans les pays
20/16	Amélioration de la participation de la société civile à la gouvernance locale	25/1	Contribution du Programme des Nations Unies pour les établissements humains au programme de développement pour l'après-2015 pour promouvoir un développement urbain et des établissements humains durables
21/3	Directives sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales		
21/7	Mesures d'encouragement durables en faveur d'un partenariat public-privé pour amener le secteur privé à investir largement dans le logement destiné aux groupes à faible revenu	25/2	Renforcement de l'appropriation nationale et de la capacité opérationnelle
		25/6	Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale
22/9	Coopération Sud-Sud dans le domaine des établissements humains	25/7	Réforme de la gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains
23/3	Appui à des politiques de logement en faveur des pauvres	26/4	Promotion de la sécurité dans les villes et les établissements humains
23/10	Activités futures du Programme des Nations Unies pour les établissements humains concernant l'économie urbaine et les mécanismes de financement pour la rénovation des villes, le logement et les services de base nécessaires aux citoyens pauvres	26/5	Appui technique régional au logement et au développement urbain durables par les structures consultatives régionales
		26/6	Forum urbain mondial
		26/9	Développement des établissements humains dans le Territoire palestinien occupé

### *Résolutions du Conseil économique et social*

2003/62	Mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat		un coût abordable pour lutter contre le sans-abrisme
2017/24	Établissements humains	2020/9	Prise en compte des questions de genre dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies
2020/7	Assurer l'accès de tous à des systèmes de protection sociale et à un logement à		

## Produits

12.25 On trouvera dans le tableau 12.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 12.1

### Produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022 <sup>a</sup>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	–	–	2	2
1. Contributions d'ONU-Habitat aux rapports du Secrétaire général et à d'autres documents intéressant le système des Nations Unies	–	–	1	1
2. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) : rapport du Secrétaire général	–	–	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	6	12	7	17
3. Réunions des organes directeurs (Assemblée d'ONU-Habitat, Conseil exécutif et Comité des représentants permanents)	3	9	4	12
4. Séance du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
5. Séance du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
6. Séance de la Cinquième Commission	1	1	1	1
7. Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes	–	–	–	2
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Publications</b> (nombre de publications)	5	2	6	5
8. Publications phares d'ONU-Habitat	4	1	5	2
9. <i>World Cities Report</i>	1	1	2	1
10. Deuxième rapport quadriennal sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes	–	–	–	1
11. Rapport annuel d'ONU-Habitat	1	1	1	1

<sup>a</sup> Les produits prévus pour 2022, qui doivent être financés au moyen des ressources non préaffectées de la Fondation, ont été ajustés à la baisse, compte tenu des ressources approuvées par le Conseil exécutif, soit 10 millions de dollars pour 2021 et un plafond budgétaire de 12 millions de dollars pour 2022, comme le montre le tableau 15.14 du projet de budget-programme pour 2022 [A/76/6 (Sect. 15)].

## Activités d'évaluation

12.26 Les auto-évaluations qui ont été menées à bien en 2020 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2022 :

- a) Évaluation de l'incidence de la démarche engagée par ONU-Habitat pour favoriser les logements adéquats et abordables et réduire la pauvreté ;

b) Évaluation finale de la mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2014-2019 ;

c) Évaluation à mi-parcours du programme d'appui à la gouvernance municipale (2015-2021) ;

d) Évaluation à mi-parcours du projet d'accélération de l'action climatique par la promotion des stratégies de développement urbain à faibles émissions (Urban-LEDS II) ;

e) Évaluation finale du projet visant à favoriser les droits fonciers et la résilience des populations palestiniennes grâce à une action de planification économique et spatiale dans la zone C ;

f) Évaluation finale du projet en faveur des villes durables et résilientes (2016-2020).

12.27 Les conclusions, recommandations et enseignements tirés des auto-évaluations mentionnées ci-dessus ont été pris en compte au moment de l'établissement du plan-programme pour 2022 et ont éclairé la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020-2023. Par exemple, sur la base des recommandations formulées dans le cadre de l'évaluation finale du plan stratégique pour la période 2014-2019, un inventaire des outils normatifs est en cours d'élaboration pour faciliter le calcul du coût des méthodes utilisées et resserrer les liens entre la programmation normative et opérationnelle et l'apprentissage au sein de l'organisation. Cette démarche sera appuyée par Umoja, la solution intégrée de planification, de gestion et de communication de l'information qu'il est prévu de mettre en service en 2021 et qui contribuera à renforcer les processus et les systèmes intégrés de conception, de contrôle et de communication de l'information axés sur les résultats, en assurant le suivi des réalisations et des résultats des projets, des outils et des liens avec le plan stratégique. En outre, ONU-Habitat a mis en place un réseau de personnes référentes au niveau national pour renforcer sa participation au processus d'analyse commune de 15 pays sélectionnés et promouvoir l'urbanisation durable en lien avec le processus de réforme de l'ONU.

12.28 Sur la base des recommandations découlant de l'évaluation de l'incidence de la démarche d'ONU-Habitat en matière de logement, des efforts concertés ont été consentis pour mettre en avant le rôle du logement dans le portefeuille d'ONU-Habitat. Par exemple, la campagne Octobre urbain de 2020 avait notamment pour thème le logement pour tous (#Housing4All), ce qui a permis de renforcer les liens avec d'autres programmes d'ONU-Habitat et des partenaires nationaux et internationaux. Allant de l'avant, ONU-Habitat examine la concrétisation du droit à un logement convenable, notamment en élaborant un cadre de suivi et de communication de l'information et en revoyant sa position sur la gouvernance et la gestion du logement convenable et les modalités d'action connexes. Cette question revêt encore plus d'importance dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

12.29 Il est prévu de procéder aux auto-évaluations ci-après en 2022 :

a) Évaluation des effets et des résultats de la onzième session du Forum urbain mondial ;

b) Évaluation de deux programmes de pays ;

c) Six évaluations de projets qui s'achèveront en 2022 ;

d) Deux auto-évaluations thématiques.

## **Programme de travail**

### **Sous-programme 1**

#### **Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans le continuum urbain-rural**

##### **Objectif**

12.30 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de réduire les inégalités entre les communautés et au sein des communautés et de réduire la pauvreté dans le continuum urbain-rural grâce à un accès accru et équitable aux services de base, à la mobilité durable et à des espaces publics accessibles et sûrs, à un accès accru et sûr aux terres, à un logement convenable et abordable et à une croissance et à une régénération efficaces des établissements humains.

##### **Stratégie**

12.31 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme élaborera des instruments, des normes et des directives techniques qu'il diffusera auprès des États Membres et il favorisera la participation des villes partenaires à des débats, à des activités d'appui entre pairs, à la mise en commun des meilleures pratiques, à des séances de formation et à d'autres initiatives de renforcement des capacités. Le but sera de consolider les moyens institutionnels et les capacités de gestion en vue d'améliorer l'accès aux services de base (tels que l'approvisionnement en eau et en énergie ou l'assainissement) ainsi que l'efficacité, la qualité, la fiabilité et la durabilité de ces services, et de garantir l'accès à la mobilité durable et aux espaces publics afin d'atténuer les effets de changements climatiques et de s'y adapter et de diminuer les répercussions sur l'environnement, telles que la pollution de l'air et de l'eau. En ce qui concerne la gestion des déchets, le sous-programme élargira la portée de sa campagne « Waste Wise Cities », qui vise à mobiliser les autorités nationales et locales pour qu'elles s'engagent à améliorer leurs pratiques en matière de gestion des déchets et à utiliser les ressources de manière plus rationnelle, en repensant, en réduisant, en réutilisant et en recyclant les matériaux et les déchets avant et après consommation. ONU-Habitat aidera également les autorités nationales et locales à renforcer leurs capacités et utiliser les technologies de pointe pour améliorer la gestion des services de base et leur fourniture à l'ensemble de la population. Ces activités aident les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, plus particulièrement celle des objectifs 1, 6, 7, 11, 12 et 14.

12.32 Le sous-programme fournira aux États Membres des instruments normatifs et législatifs ainsi que des instruments de planification et de financement afin de les aider à mettre en place des politiques relatives aux terres et au logement qui soient intégrées et inclusives, qui tiennent compte des questions de genre et qui améliorent la sécurité des droits fonciers de tous et toutes, garantissent l'accès à un logement convenable et abordable et interdisent les expulsions illégales. Il promouvra l'application, dans le secteur du logement, de codes, de règlements ou de mécanismes de certification relatifs à la construction garantissant la viabilité de l'habitat, tout en contribuant à une transition énergétique en milieu urbain. Ces activités aident les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1, 2, 5, 11 et 15.

12.33 Par ailleurs, le sous-programme fournira une assistance technique aux autorités nationales et locales aux fins de l'élaboration de plans, de politiques, de directives techniques et d'instruments intégrés conformes aux Lignes directrices

internationales sur la planification urbaine et territoriale et aux principes de l'urbanisation durable. Il fournira également une assistance technique aux autorités nationales et locales et aux villes qui souhaitent prendre, dans le domaine de l'urbanisation, des mesures pilotes concrètes, susceptibles d'être financées et ayant un effet catalyseur. Il aidera les villes partenaires à structurer les diverses approches de la régénération urbaine grâce à l'élaboration de plans, de politiques, de directives techniques et d'instruments concrets. Il donnera des orientations sur la manière dont la planification de l'expansion et de la régénération urbaines peut contribuer à atténuer les effets des changements climatiques et à s'y adapter, ainsi qu'à faire en sorte que la croissance urbaine soit plus inclusive. Ces activités aident les États Membres à progresser dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 11.

12.34 Le sous-programme continuera d'aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en aidant les autorités nationales et locales à faire en sorte que les villes et les établissements humains se relèvent de la pandémie ; pour ce faire, il diffusera des outils, des pratiques exemplaires et des orientations techniques pour lutter contre les inégalités structurelles mises en évidence par la pandémie. Il élargira l'accès aux services de base et aux services sociaux, à la mobilité durable et à un espace public sûr, en particulier dans les taudis et les établissements informels et pour les personnes en situation de vulnérabilité, se penchera davantage sur la nécessité d'un logement adéquat et abordable et sur la prévention des expulsions illégales, et élaborera des programmes de développement urbain plus cohérents et inclusifs, en tenant compte, par exemple, de la question de la santé dans le cadre de la planification urbaine et territoriale et en garantissant la proximité des emplois et des services et infrastructures de base.

12.35 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

- a) Les espaces publics dans les zones urbaines seront de meilleure qualité, plus accessibles, plus sûrs et ouverts à tous et à toutes ;
- b) Un plus grand nombre de personnes vivront dans un logement convenable et abordable et les décideurs seront mieux à même d'établir des systèmes de gouvernance foncière durables ;
- c) Des zones urbaines délabrées seront régénérées et transformées en des zones inclusives sur les plans social et économique et offrant une meilleure qualité de vie aux habitants.

## **Exécution du programme en 2020**

12.36 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Transformation des villes et des communautés grâce à des espaces publics sûrs, ouverts à tous et accessibles**

12.37 Les espaces publics sont indispensables à l'efficacité, à la mobilité et à l'interaction sociale en milieu urbain. Ils perdent peu à peu en surface et sont répartis de manière inégale en raison d'un développement non planifié, de réseaux de rues inadéquats, de la surpopulation, de l'usurpation, du manque d'entretien et de la privatisation. À cause de ces facteurs, ils sont souvent inaccessibles à de larges pans de la société. Le problème de l'inadéquation des espaces publics creuse les inégalités spatiales et nuit particulièrement aux personnes pauvres vivant en milieu urbain et aux populations marginalisées. Les villes peinent à trouver des approches locales pertinentes pour élaborer et appliquer des mesures en faveur des espaces publics à

différentes échelles et pour entretenir ces espaces. Par ailleurs, la crise liée à la COVID-19 met en évidence le fait que les espaces publics jouent un rôle vital pour les populations marginalisées et sont un atout important pour prendre des mesures d'urgence, faciliter la fourniture de services essentiels et accueillir des activités de loisirs dans le respect des distances de sécurité. Le sous-programme a fourni des conseils et un appui technique à 88 villes et collectivités locales du monde entier sur tous les aspects de l'amélioration de l'espace public, de l'évaluation jusqu'à la création et la gestion. Par exemple, il a élaboré des outils et noué des partenariats pour mener des évaluations des espaces publics à l'échelle d'une ville, réalisé des évaluations propres à certains sites dans plus de 41 villes en 2020 et travaillé à la fois sur des sites précis (26 en 2020) et sur des stratégies à l'échelle de toute une ville (11 en 2020). Il encourage les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées à participer aux processus de conception des espaces publics en utilisant des outils adaptés pour réimaginer et créer leur environnement dans le cadre d'une démarche collaborative. En Inde, aux Émirats arabes unis et en Afrique du Sud, il a consulté des personnes handicapées pour la conception d'espaces publics plus accessibles et adaptés à leurs besoins ; il a également mis l'accent sur la sécurité en prévoyant des espaces pour toutes et tous et en favorisant la multifonctionnalité et les aménagements, tels qu'un éclairage adéquat. Grâce à ce processus, 6 750 citoyens ont contribué à la planification participative, 470 citoyens ont assisté à des ateliers numériques et 560 personnes ont été formées à l'évaluation des espaces publics.

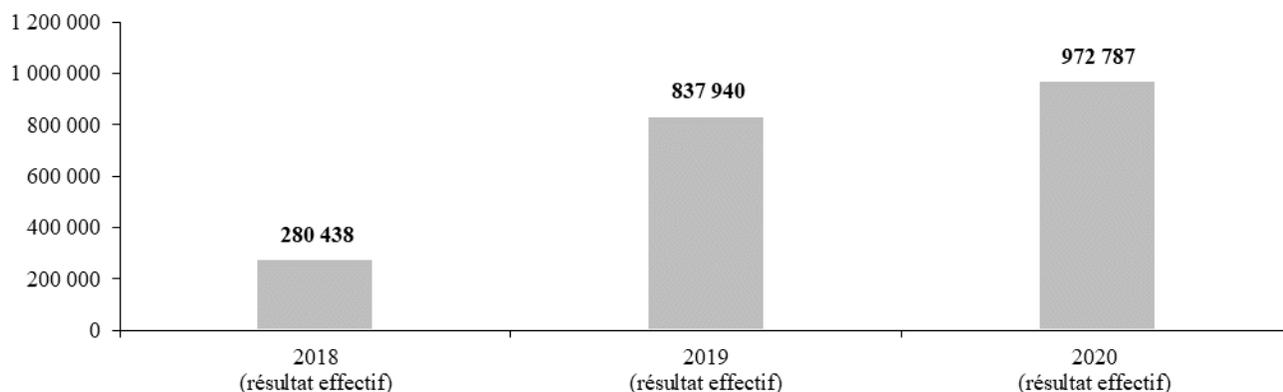
12.38 Le sous-programme a également aidé 10 villes à se relever de la pandémie en misant sur les espaces publics comme lieux opportuns pour rétablir les moyens de subsistance, accroître l'accès aux services essentiels et améliorer le bien-être des personnes en situation de vulnérabilité. Ces projets ont permis de traiter divers problèmes, tels que la décongestion et la numérisation des marchés locaux, l'amélioration de l'hygiène et de l'assainissement dans les taudis, la création de moyens de subsistance et la sensibilisation par la culture et l'art ; 6 230 personnes ont participé à 88 ateliers dans ce cadre. Ces interventions à petite échelle ont permis aux villes de rouvrir progressivement leurs portes et aux populations de se réhabituer à évoluer dans le domaine public et à utiliser les espaces publics en toute sécurité à des fins économiques et sociales. En outre, le sous-programme a permis aux autorités locales et nationales de prendre conscience de la marge de flexibilité et de résilience des espaces publics pendant les périodes d'urgence et de crise, ainsi que de la nécessité d'adopter des politiques et des réglementations et d'investir pour multiplier les interventions au niveau des villes.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

12.39 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que 972 787 personnes ont accès à des espaces publics sûrs et ouverts à tous grâce aux mesures prises dans 88 villes (voir la figure 12.1).

Figure 12.I

**Mesure des résultats : nombre de bénéficiaires ayant accès à des espaces publics sûrs et ouverts à tous grâce à des mesures prises dans 88 villes (résultat cumulé)**



### Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

12.40 En raison des conséquences de la COVID-19 pendant l'année 2020, les manifestations prévues en présentiel ont été annulées, notamment les séminaires, les séances de formation, les ateliers et les conférences à compter du deuxième trimestre de 2020. Certaines de ces manifestations ont été reportées jusqu'à nouvel ordre ou organisées à distance au moyen d'outils de conférence en ligne. Des progrès considérables ont été réalisés dans l'utilisation des outils numériques pour l'organisation de séances de planification urbaine associant les parties prenantes. L'adaptation aux nouvelles modalités de travail a eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 3.

12.41 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a apporté des aménagements à certaines activités et on en a retenu de nouvelles, qui concourent aux objectifs du sous-programme, dans le cadre de projets financés par des ressources extrabudgétaires. Ces nouvelles activités et aménagements ont consisté notamment à fournir des services consultatifs techniques et des solutions en matière d'infrastructure afin d'améliorer l'accès aux installations d'hygiène, y compris l'accès à l'eau potable et l'extension de l'approvisionnement en eau des populations les plus vulnérables, en particulier dans les taudis et les établissements informels urbains. L'accent a été mis sur le développement des moyens de subsistance, notamment pour les ménages dirigés par des femmes, et sur la mise en place de modalités de gestion durable des infrastructures et des services nouvellement créés. En particulier, le sous-programme a contribué à ce que les services de logement et les services urbains de base figurent parmi les mesures mises en avant dans les évaluations des effets socioéconomiques au niveau national et les stratégies de relèvement au niveau des pays et des villes. Il a fourni des conseils à cet égard dans le cadre des activités relatives aux programmes en cours, pour que celles-ci soient adaptées à la riposte à la COVID-19 et à la phase de relèvement. En outre, il a favorisé la conception d'un outil permettant aux autorités locales de mettre en œuvre des mesures d'adaptation à la COVID-19 dans les établissements informels. Les produits aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

## Résultats escomptés pour 2022

12.42 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### **Résultat 1 : des droits fonciers renforcés pour les hommes et les femmes dans les pays arabes<sup>2</sup>**

#### **Exécution du programme en 2020**

12.43 Le sous-programme a continué d'appuyer le travail effectué par les partenaires et les autres acteurs fonciers de la région arabe en nouant des partenariats et en formalisant la collaboration avec huit organisations de la région. Il a également organisé une manifestation en vue d'établir des partenariats avec des intervenants basés dans la région. En outre, il a organisé deux manifestations de développement des capacités, l'une sur le suivi de la gouvernance foncière et la sécurité d'occupation des terres dans la région arabe (sous-région du Moyen-Orient) et l'autre sur le rôle des organisations de la société civile dans la gouvernance foncière dans cette région.

12.44 Le travail susmentionné a contribué à ce que huit institutions participant à l'administration des biens fonciers dans les États arabes utilisent des produits normatifs inclusifs et tenant compte des questions de genre en tant qu'outils pour élargir leurs travaux de recherche et leurs programmes de formation avec le soutien d'ONU-Habitat, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir six institutions.

#### **Projet de plan-programme pour 2022**

12.45 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on poursuivra le développement des capacités et le renforcement des connaissances et des partenariats dans la région. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats mise à jour (voir le tableau 12.2).

---

<sup>2</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 15)].

Tableau 12.2  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Deux institutions participant à l'administration des biens fonciers dans les États arabes utilisent des méthodes et outils d'administration foncière inclusifs et tenant compte des questions de genre	Quatre institutions participant à l'administration des biens fonciers dans les États arabes utilisent des méthodes et outils d'administration foncière inclusifs et tenant compte des questions de genre	Huit institutions participant à l'administration des biens fonciers dans les États arabes utilisent des méthodes et outils d'administration foncière inclusifs et tenant compte des questions de genre	Huit institutions participant à l'administration des biens fonciers dans les États arabes utilisent des méthodes et outils d'administration foncière inclusifs et tenant compte des questions de genre	Les hommes et les femmes de huit villes bénéficient d'un appui institutionnel plus complet de la part des organisations du secteur foncier, ce qui renforce la sécurité de leurs droits fonciers

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : des quartiers et communautés vivants et inclusifs<sup>3</sup>

### Exécution du programme en 2020

12.46 Le sous-programme a permis de créer de nouveaux partenariats, d'établir des accords juridiques et de mobiliser des ressources afin d'entamer l'élaboration de lignes directrices et d'outils complets destinés à aider les États Membres dans les domaines de la réduction des inégalités spatiales, de la régénération urbaine, de la planification participative et de la relance socioéconomique. En outre, il a servi de programme-cadre pour la fourniture d'une assistance technique aux projets de régénération urbaine et aux projets socioéconomiques en cours d'exécution en Asie, en Afrique, dans les États arabes, en Amérique latine et dans les Caraïbes.

12.47 Le travail effectué a facilité l'adoption de politiques de régénération urbaine dans huit villes, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir 15 villes. Plusieurs autres villes qui avaient sollicité une aide n'ont pas pu être assistées. Les collectivités locales ont redéfini leurs priorités en faveur de la lutte contre la pandémie de COVID-19, ce qui a entraîné un retard dans le lancement des activités et l'établissement de partenariats dans le cadre du sous-programme. En outre, du fait de l'absence de financement extrabudgétaire propre au sous-programme, la mise en œuvre dépendait de la mobilisation de ressources auprès des autorités nationales et locales, au cas par cas.

### Projet de plan-programme pour 2022

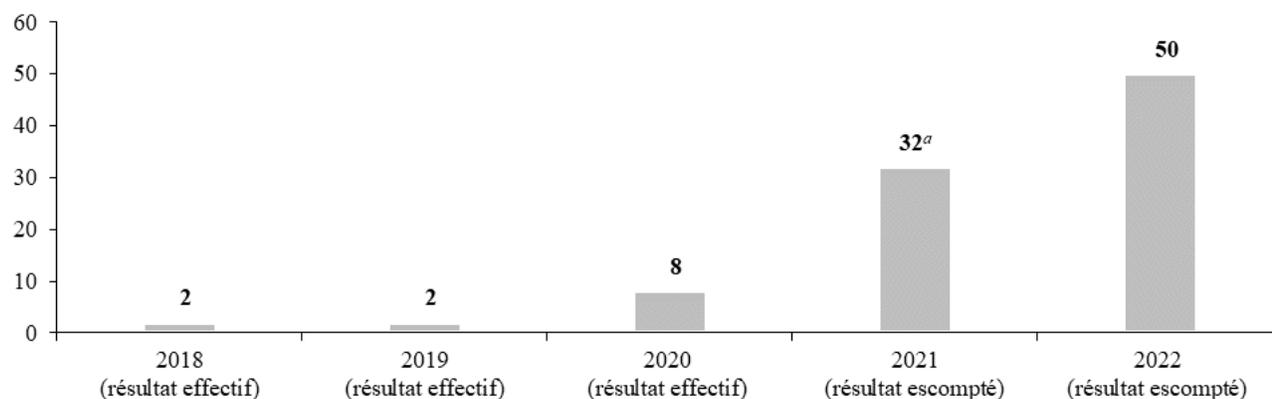
12.48 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on augmentera le nombre d'administrations et de villes soutenues au titre de ce résultat, on élaborera des produits normatifs liés à la régénération urbaine et à la reprise socioéconomique et on mobilisera des ressources supplémentaires auprès d'un plus grand nombre de parties prenantes pour concevoir des projets concrets de régénération urbaine basés sur les connaissances normatives et les leçons tirées de l'expérience d'ONU-Habitat. On s'attend à ce que la reprise

<sup>3</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

socioéconomique après la pandémie de COVID-19 se traduise par un recours accru aux activités de régénération urbaine afin d'accroître la résilience locale et d'améliorer les conditions socioéconomiques locales en général. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 12.II).

Figure 12.II

**Mesure des résultats : nombre de villes ayant adopté des politiques de régénération urbaine avec le soutien du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 3 : accès accru aux services de base, à la mobilité durable et aux programmes d'assainissement des quartiers insalubres pour renforcer la résilience des populations vivant dans des taudis et des établissements informels face à des pandémies comme celle de la COVID-19**

**Projet de plan-programme pour 2022**

12.49 Pour faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables, comme le prévoit l'objectif de développement durable n° 11, il sera indispensable d'améliorer l'accès à l'eau, à l'assainissement, à la mobilité, à la gestion des déchets et aux services énergétiques pour les 700 millions de citoyens actuellement non desservis. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence le rôle essentiel que jouent les services de base dans le renforcement de la préparation, de la riposte et du relèvement pour les populations vivant dans des taudis et des établissements informels, où l'absence de tels services rend extrêmement difficile l'application de simples mesures de santé publique telles que le lavage régulier des mains. En 2020, le sous-programme avait aidé les États Membres à accroître l'accès à ces services pour 2,7 millions de personnes vivant dans des taudis et des établissements informels dans 39 pays, renforçant ainsi la résilience des populations face aux pandémies comme celle de la COVID-19.

*Enseignements tirés et changements prévus*

12.50 Les enseignements tirés sont les suivants : il convient de se concentrer davantage sur la conception, la mise à l'essai sur le terrain et la diffusion d'outils et d'orientations techniques liés à l'amélioration des taudis et aux services de base en milieu urbain, qui seront susceptibles d'être utilisés par divers acteurs et intervenants pour mettre en œuvre des programmes d'assainissement des quartiers insalubres et de

prestation de services de base. Il est également nécessaire de suivre, de faire connaître et d'enregistrer en continu les résultats et les effets du sous-programme. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on renforcera l'effort global de sensibilisation, de mise en réseau et de préparation d'outils et d'orientations techniques sur l'amélioration des taudis et les services urbains de base. En 2022, il est prévu d'appuyer des projets d'assainissement des quartiers insalubres et de prestation de services urbains de base afin de favoriser un environnement de vie sain. Des évaluations seront effectuées dans certaines villes pour mettre en évidence les inégalités d'accès à l'eau et à l'assainissement, à l'énergie, à la mobilité et aux services de gestion des déchets solides. Il importera de fournir des services adéquats en matière d'eau, d'assainissement, d'énergie propre, de transports publics et de gestion des déchets dans les taudis et les établissements informels. L'accent sera mis sur les personnes laissées pour compte et notamment sur les besoins des femmes, des jeunes et d'autres personnes en situation de vulnérabilité, comme les personnes âgées et les personnes handicapées, par exemple en mettant en avant les principes de la conception inclusive pour garantir l'accès aux services de base. L'accent sera également mis sur le renforcement de la gouvernance et des capacités des collectivités locales et des prestataires de services locaux, afin de garantir la fourniture efficace de services urbains de base.

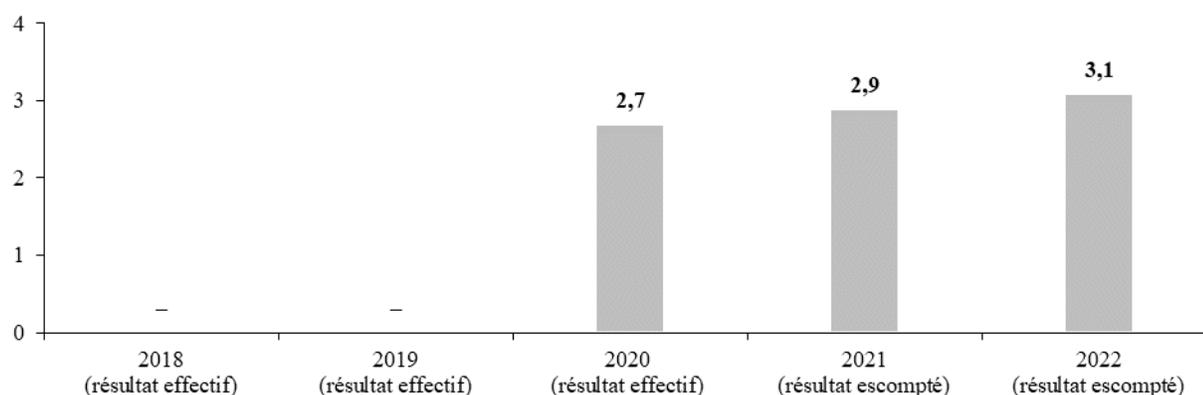
*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

12.51 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le fait que 3,1 millions de personnes vivant dans des taudis et des établissements informels dans 45 pays auront accès aux services de base, ce qui renforcera la résilience des populations face à des pandémies comme celle de la COVID-19 (voir la figure 12.III).

Figure 12.III

**Mesure des résultats : nombre de personnes vivant dans des taudis et des établissements informels dans 45 pays qui ont accès aux services de base (résultat cumulé)**

(En millions)



**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

12.52 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

42/146	Réalisation du droit à un logement convenable	74/141	Les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement
67/291	Assainissement pour tous	74/237	Éliminer la pauvreté en milieu rural en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030
69/213	Le rôle des couloirs de transport et de transit en matière de coopération internationale et de développement durable	74/299	Amélioration de la sécurité routière mondiale

*Résolutions du Conseil d'administration*

21/8	Fonds ou mécanisme de financement africain pour la prévention et l'amélioration des bidonvilles	23/8	Troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable
21/9	Droits des femmes à la terre et à la propriété et accès aux ressources	23/17	Un développement urbain durable grâce à un accès plus équitable à la terre, aux logements, aux services de base et aux infrastructures
21/10	Renforcement de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains : mécanismes expérimentaux de financement de logements et d'infrastructures accessibles aux pauvres	24/2	Renforcement des travaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les services urbains de base
23/4	Un développement urbain durable grâce à l'accès à des espaces publics urbains de qualité	24/9	Stratégies nationales et locales inclusives en matière de logement en vue de réorienter la Stratégie mondiale du logement

**Produits**

12.53 On trouvera dans le tableau 12.3 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 12.3

**Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022<sup>a</sup></i>
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>32</b>	<b>22</b>	<b>50</b>	<b>36</b>
1. Projets relatifs aux services urbains de base : mobilité, eau et assainissement, énergie et gestion des déchets solides, et espaces publics sûrs, inclusifs et accessibles	13	9	15	12
2. Projet d'élaboration de politiques nationales et locales concernant le patrimoine urbain, les paysages historiques et la culture	1	1	1	1
3. Projets pilotes concernant le logement, l'amélioration des taudis, les modes de financement novateurs pour le secteur du logement et la réaffectation des terres, ainsi que la rénovation et la régénération urbaines et territoriales intégrées	9	6	12	8
4. Projets concernant la sécurité des droits fonciers, le financement reposant sur les actifs fonciers et la mise en œuvre de la note d'orientation du Secrétaire général sur la terre et les conflits	–	–	10	7
5. Projets de planification urbaine et territoriale intégrée et d'élaboration et de mise en œuvre de lois efficaces sur la planification	6	4	9	6

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022 <sup>a</sup>
6. Projets favorisant la surveillance urbaine et l'élaboration de politiques de prévention de la criminalité et d'amélioration de la sécurité des collectivités et de la cohésion sociale dans les villes et les établissements humains qui sont fondées sur des données factuelles	3	2	3	2
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>51</b>	<b>37</b>	<b>79</b>	<b>49</b>
7. Ateliers et activités de formation sur les services urbains de base : mobilité, eau et assainissement, énergie et gestion des déchets solides	21	15	29	20
8. Ateliers et activités de formation sur l'amélioration des taudis, le logement, la prise en compte du patrimoine dans le développement urbain, la régénération et la croissance des villes, la gouvernance de la planification urbaine, les espaces publics, le Réseau mondial de laboratoires de planification et d'aménagement du milieu urbain ainsi que la prévention de la criminalité et la sécurité urbaine	13	9	20	12
9. Ateliers mondiaux et régionaux de formation concernant les terres, le logement, l'amélioration des taudis, les bureaux d'étude sur le logement et les plateformes de professionnels	5	4	7	5
10. Ateliers techniques sur le suivi des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes	4	3	2	1
11. Séances de formation sur les politiques, la planification et la conception, la gouvernance, la législation, le financement et la collecte de données	8	6	14	8
12. Séances de formation sur la terre et les conflits et sur le régime foncier, la gouvernance et le financement et réunions de groupes d'experts sur la gouvernance des terres urbaines dans la région des États arabes	–	–	7	3
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
13. Publication sur les solutions de mobilité durable à faible émission de carbone	1	1	–	–
14. Rapport mondial : <i>Transformer un milliard de vies – amélioration des conditions de vie et urbanisation durable – les défis posés par les bidonvilles et les implantations sauvages en 2020</i> (suite de la publication parue en 2003)	1	1	–	–
15. Régime foncier et dégradation des terres	–	–	1	1
16. Rapport mondial sur la gouvernance foncière	–	–	1	1
17. Publication concernant le logement abordable et durable	–	–	1	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>–</b>	<b>8</b>	<b>19</b>	<b>11</b>
18. Mécanismes novateurs de financement de programmes de logement locatif, coopératif et évolutif et de dispositifs de réaffectation des terres destinés à réduire la pauvreté urbaine	–	2	–	–
19. Recueils de politiques, de plans, de bonnes pratiques et de données d'expérience concernant la planification des villes, la régénération urbaine, la conservation du patrimoine et les extensions urbaines	–	2	2	1
20. Pratiques optimales, guides, normes et études de cas concernant l'accès accru et équitable aux services de base, à la mobilité durable et aux espaces publics	–	2	2	2
21. Rapport sur les politiques, les plans et les lois visant à améliorer la sécurité, en particulier pour les jeunes, les femmes et les enfants des zones urbaines	–	1	–	–

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022 <sup>a</sup>
22. Guide de gestion des terres et d'aménagement de l'espace visant à réduire la pauvreté et les inégalités spatiales	–	–	2	1
23. Directives relatives au droit à un logement convenable et à la prévention du sans-abrisme parmi les personnes en situation de vulnérabilité, notamment les personnes migrantes	–	1	2	1
24. Série de guides sur la mise en place de mécanismes fonciers, juridiques et financiers novateurs en matière de préservation et de régénération	–	–	1	1
25. Instruments, profils de logement et directives techniques destinés aux responsables municipaux et portant sur la planification, la gestion et la mise en œuvre de programmes de logements abordables et durables et d'amélioration des taudis	–	–	4	2
26. Séries de guides et d'outils visant à améliorer la gestion des terres et la sécurité des droits fonciers	–	–	2	1
27. Directives et manuels concernant l'amélioration des taudis	–	–	3	2
28. Directives concernant la planification des quartiers, et plus particulièrement la participation et la régénération inclusive	–	–	1	–

#### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : fourniture, à tous les États Membres qui en font la demande, de conseils techniques concernant le suivi et la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable et la communication d'informations à ce sujet, notamment services consultatifs sur la communication d'informations relatives aux objectifs et la collecte, l'analyse et le suivi des données relatives aux indicateurs, en particulier les cibles et les indicateurs 11.1, 11.3.1, 11.3.2 et 11.7.1, tirant parti de la plateforme en ligne du Nouveau Programme pour les villes et tenant compte des pratiques optimales ; fourniture, à 22 États Membres, de services consultatifs sur le droit à un logement convenable et la sécurité des droits fonciers des personnes en situation de vulnérabilité, les politiques de logement, la réforme et le respect du droit urbain s'agissant de la régénération et de la croissance urbaines et sur la gestion efficace de la régénération et de la croissance grâce à une planification et à un aménagement inclusifs des territoires et des villes, à une gouvernance participative et sans exclusive, à l'aménagement et à la gestion des espaces publics, aux laboratoires d'aménagement du milieu urbain, aux extensions planifiées des villes, à l'aménagement des dents creuses et à la préservation du patrimoine ; fourniture, à différentes parties prenantes (organismes des Nations Unies, autorités nationales et locales, organisations non gouvernementales, organisations locales), de conseils techniques sur la régénération urbaine, la préservation du patrimoine et l'administration et la gestion des terres urbaines ; activités visant à renforcer les partenariats et les réseaux existants.

**Bases de données et supports numériques** : sur demande, collecte de données sur les engagements pris au niveau mondial en ce qui concerne les terres et les liens entre les zones rurales et les zones urbaines et outils en ligne permettant de s'attaquer aux questions liées aux services urbains de base, à la mobilité durable, à l'énergie, à l'eau et à l'assainissement, à la gestion des déchets solides, au logement, à la qualité de l'air dans les villes et à l'atténuation des changements climatiques ; plateformes numériques intégrées et ouvertes concernant la sécurité urbaine, le patrimoine, la régénération et la croissance des villes ; supports de sensibilisation et bases de données sur l'identité et le patrimoine culturels destinés aux citoyens, base de données des indicateurs urbains mondiaux et « UrbanLex » (base de données sur le droit urbain) ; plateforme en ligne du Nouveau Programme pour les villes.

#### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : supports de sensibilisation, brochures, dépliants et profils présentant les activités menées dans le cadre du sous-programme ; réseaux de diffusion de l'information, dont le Réseau mondial sur les espaces publics, qui compte une centaine de membres ; parrainage, en partenariat avec la municipalité de Dubaï (Émirats arabes unis), du prix récompensant les pratiques optimales en matière de régénération urbaine et d'espaces publics (études de cas publiées/articles) ; activités de sensibilisation menées sur les médias sociaux en faveur de l'avancement des femmes et des jeunes et de la création de villes adaptées aux personnes handicapées, notamment en ce qui concerne la régénération urbaine et les espaces publics ; supports de communication concernant la gouvernance et la gestion des terres urbaines ; partenariats et activités d'apprentissage croisé (Réseau mondial des instruments fonciers) visant à favoriser une urbanisation durable.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : dossiers destinés aux médias, communiqués de presse, articles en ligne et informations actualisées publiées sur les médias sociaux ; sur demande, manifestations réunissant 500 participants, 20 organisations non gouvernementales et 50 villes concernant l'amélioration des taudis, la rénovation urbaine, les espaces publics,

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022<sup>a</sup></i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	---

les logements abordables et convenables, la gouvernance et la gestion des terres urbaines, partenariats et activités d'apprentissage croisé avec les organisations partenaires.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : mise à jour des comptes sur les médias sociaux en vue de disposer d'informations de qualité sur les services urbains de base, les espaces publics, la mobilité durable, les terres, l'amélioration des taudis, le logement et la régénération ; production de contenus multimédias (documentaires vidéo, infographies, présentations et webinaires) ; lancement de la version de démarrage d'une base de données mondiale sur les plans urbains.

<sup>a</sup> Les produits prévus pour 2022, qui doivent être financés au moyen des ressources non préaffectées de la Fondation, ont été ajustés à la baisse, compte tenu des ressources approuvées par le Conseil exécutif, soit 10 millions de dollars pour 2021 et un plafond budgétaire de 12 millions de dollars pour 2022, comme le montre le tableau 15.14 du projet de budget-programme pour 2022 [A/76/6 (Sect. 15)].

## Sous-programme 2 Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions

### Objectif

12.54 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer un meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions moyennant une amélioration de la connectivité spatiale et de la productivité, une augmentation et une répartition équitable des revenus générés localement, et un déploiement plus large des technologies d'avant-garde et des innovations.

### Stratégie

12.55 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme aidera les États Membres et d'autres partenaires à faire en sorte que l'urbanisation participe davantage à la productivité et au développement économique inclusif à l'aide des activités suivantes : formulation de politiques urbaines nationales sous-tendues par des cadres juridiques, financiers et opérationnels, intégrés à des systèmes de planification, de stratégie et de financement à l'échelle de l'État ; transfert de connaissances ; renforcement des capacités ; mise au point d'instruments de planification et d'aménagement des territoires urbains et ruraux. Ces activités aident les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, plus particulièrement celle des objectifs 1 et 11.

12.56 En outre, le sous-programme apportera aux villes une assistance technique, un soutien au renforcement des capacités et des services consultatifs afin de les aider à adopter des méthodes de budgétisation participative et à optimiser les recettes locales grâce à la collecte de données et à la constitution de bases de données municipales, à la mise en commun d'études de cas sur l'optimisation des revenus et les approches participatives et à l'élaboration de directives sur la création de recettes locales. Par ailleurs, il étudiera et appliquera d'autres solutions pour tirer parti de sources de capitaux privés afin de parvenir à un développement urbain durable. L'accent sera mis sur le recours à des technologies d'avant-garde pour optimiser l'urbanisme et sur la numérisation des systèmes de recettes et du contrôle de l'exécution. Ces activités aideront les États Membres à progresser dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 8 (travail décent et croissance économique).

12.57 Par ailleurs, le sous-programme renforcera les capacités des autorités nationales et locales afin qu'elles soient mieux à même de proposer, de tester et d'appliquer efficacement des technologies d'avant-garde et des innovations, telles que

les réseaux de capteurs, les communications de machine à machine, l'intelligence artificielle, la réalité virtuelle et augmentée, les systèmes d'information géographique, la télédétection, le traitement des mégadonnées et la visualisation, tout en appuyant leur transition vers le numérique. Ces activités aideront les États Membres à progresser dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 9 (industrie, innovation et infrastructure).

12.58 Il est prévu que le sous-programme aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en établissant un cadre territorial pour le relèvement socioéconomique après la pandémie, l'action climatique et la protection de l'environnement et de la biodiversité, en veillant à ce que les mesures de relance économique favorisent un relèvement urbain durable qui contribue à l'élimination de la pauvreté, à la croissance économique, à l'action climatique et à la réalisation des objectifs de développement durable, et en mettant davantage l'accent sur la collecte de recettes locales (y compris le financement foncier) comme moyen d'atténuer l'incidence socioéconomique de la COVID-19.

12.59 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) Le développement territorial sera équilibré, les établissements humains seront mieux connectés et une action sera menée pour améliorer l'inclusion sociale, réduire la pauvreté et lutter contre les changements climatiques ;

b) Les collectivités locales entreprendront des réformes institutionnelles et juridiques qui permettront de dégager des ressources financières additionnelles, notamment en s'appuyant sur des partenariats public-privé et en recourant à des instruments de financement et de création de revenus fondés sur le foncier ;

c) Les villes disposeront de moyens plus robustes pour réduire les inégalités et les fractures sociale, spatiale et numérique.

12.60 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat d'améliorer la disponibilité des données sur les foyers d'infection en milieu urbain et sur les ripostes locales à la pandémie, ainsi que de rehausser le niveau de vie des personnes les plus vulnérables grâce à la fourniture d'eau potable, de stations de lavage des mains, de matériel d'éducation et de communication, et d'équipements de protection.

## **Exécution du programme en 2020**

12.61 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Les politiques urbaines nationales, moteur du développement urbain durable**

12.62 Alors que l'urbanisation se poursuit à un rythme soutenu dans le monde entier et que l'on tire parti de ce processus tout en atténuant ses externalités négatives et en favorisant un changement de modèle dans les milieux urbains, il est nécessaire d'adopter une approche coordonnée et une orientation politique claire. Les politiques urbaines nationales figurent parmi les principaux outils dont disposent les gouvernements pour promouvoir un développement durable qui s'étende aux zones urbaines, périurbaines et rurales et pour contribuer à la réalisation du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable. La Commission de statistique a décidé que les politiques urbaines nationales seraient un indicateur pour la cible 11.a des objectifs de développement durable en 2020.

12.63 Le sous-programme a également élaboré des outils normatifs pour accompagner le développement de la politique urbaine en vue de mieux aborder des

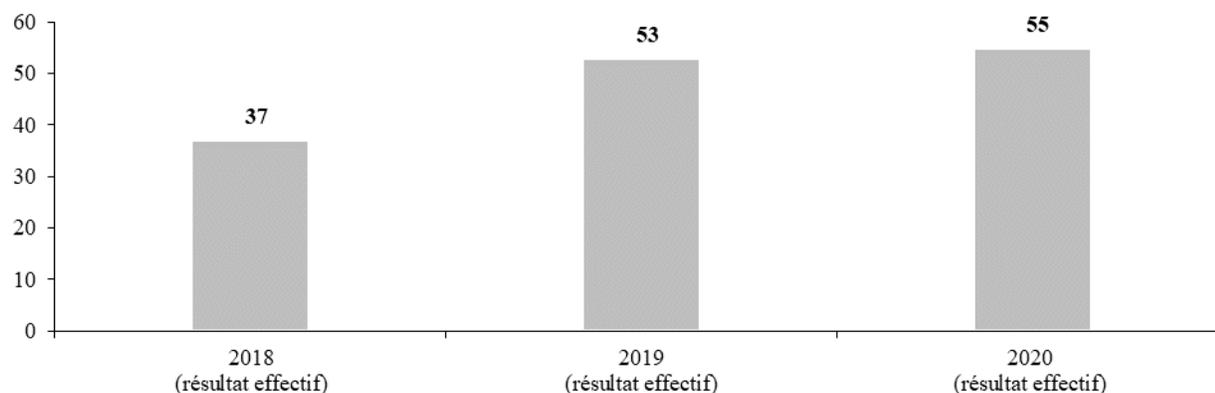
questions telles que les liens entre zones urbaines et rurales, les changements climatiques, la mobilité durable, la migration, les espaces publics, les villes vertes et intelligentes et le logement. Parmi ces outils figurent des documents techniques sur les thèmes suivants : prise en compte des liens entre zones urbaines et rurales dans les politiques urbaines nationales (*Mainstreaming Urban-Rural Linkages in National Urban Policies*) ; suivi et évaluation des politiques urbaines nationales (*Monitoring and Evaluating National Urban Policy: A Guide*) ; politiques urbaines nationales pour un développement urbain axé sur l'espace public (*National Urban Policies: Driving Public Space Led Urban Development*) ; élaboration de politiques urbaines nationales et voies à suivre pour des villes vertes et intelligentes (*Developing National Urban Policies: Ways Forward to Green Smart Cities*).

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

12.64 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que 55 pays ont mis au point des politiques urbaines nationales (voir la figure 12.IV).

Figure 12.IV

#### **Mesure des résultats : nombre de pays qui ont mis au point des politiques urbaines nationales (résultat cumulé)**



#### **Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

12.65 En raison des conséquences de la COVID-19 pendant l'année 2020, plusieurs manifestations prévues en présentiel ont été annulées, notamment des séminaires, des séances de formation, des ateliers et des conférences, et certaines ont été tenues à distance. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 1.

12.66 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a apporté des aménagements à certaines activités et on en a retenu de nouvelles, qui concourent aux objectifs du sous-programme. Ces nouvelles activités et aménagements ont notamment consisté à charger le Groupe des données et des analyses, qui avait précédemment pour tâche de mettre en œuvre l'Initiative pour la prospérité des villes, de concevoir une méthode pour établir rapidement des cartes des zones urbaines de vulnérabilité, de prévalence et d'intervention et de l'appliquer dans plus de 1 500 villes dans le cadre de la riposte d'ONU-Habitat à la COVID-19, et à faire en sorte que les projets de démonstration des politiques urbaines nationales soient adaptés à la riposte face à la COVID-19 et au relèvement.

## Résultats escomptés pour 2022

12.67 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### **Résultat 1 : une transformation des villes et un développement durable basés sur l'innovation : Initiative pour la prospérité des villes<sup>4</sup>**

#### **Exécution du programme en 2020**

12.68 Le sous-programme s'est servi de la capacité de l'Initiative pour la prospérité des villes pour orienter la prise de décision dans 550 villes, en établissant des liens entre les données, les connaissances et les mesures envisagées. Il a également collaboré avec 60 entités des Nations Unies et partenaires de développement aux fins de l'élaboration d'un cadre de suivi des zones urbaines à l'échelle du système des Nations Unies, qui sera présenté pour adoption à la Commission de statistique et au Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Ce cadre de suivi servira à observer les changements concernant la dimension urbaine des objectifs de développement durable et à faciliter l'établissement volontaire de rapports sur la réalisation des objectifs au niveau local. En outre, le sous-programme a adapté l'initiative de manière à effectuer une analyse spatiale rapide de la vulnérabilité des populations urbaines et des ripostes menées par les villes face à la COVID-19, après avoir conçu une méthode pour tenir compte de l'analyse des inégalités intra-urbaines dans le cadre du suivi des pandémies.

12.69 Le travail susmentionné a contribué à ce que l'Initiative pour la prospérité des villes soit appliquée par 550 villes, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir 700 villes, car les capacités collectives ont été utilisées pour intervenir face à la nouvelle crise liée à la COVID-19. Cependant, le sous-programme a suivi l'exécution des examens locaux volontaires et a effectué des analyses spatiales de la vulnérabilité et des ripostes face à la COVID-19 dans plus de 1 500 villes.

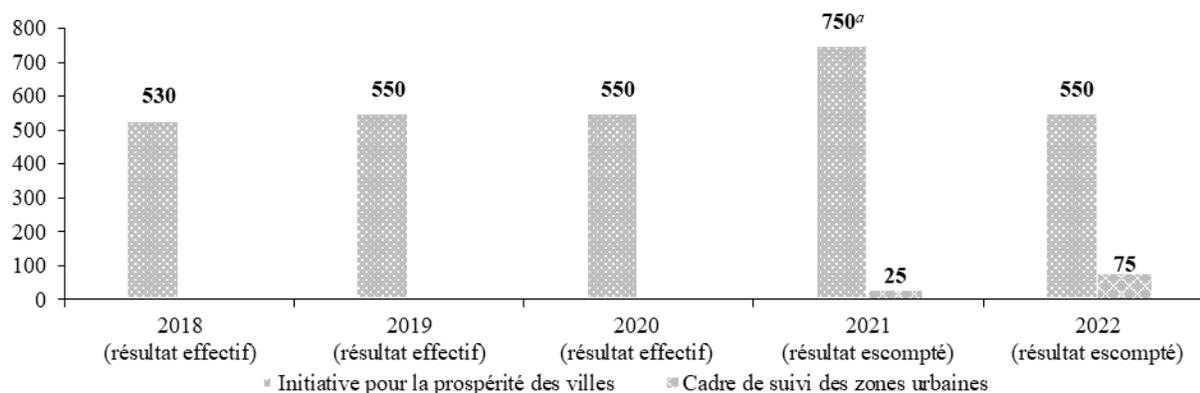
#### **Projet de plan-programme pour 2022**

12.70 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation, on apportera des aménagements au sous-programme, on mettra en œuvre le cadre de suivi des zones urbaines dans le contexte du programme « SDG Cities » et on favorisera l'exécution d'examens locaux volontaires. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats mise à jour (voir la figure 12.V).

<sup>4</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 15)].

Figure 12.V

**Mesure des résultats : nombre de villes utilisant l'Initiative pour la prospérité des villes et le cadre de suivi des zones urbaines (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 2 : renforcement des capacités des villes en vue d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable en reliant les politiques fondées sur des données factuelles aux investissements<sup>5</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

12.71 Le programme phare mondial « SDG Cities » a été lancé lors du Forum urbain mondial de 2020. ONU-Habitat a également tiré parti de sa collaboration avec des collectivités locales, des établissements universitaires, des entités privées et des investisseurs de divers pays qui agissent en faveur des objectifs de développement durable. En outre, il a conçu des approches et des outils numérisés qui permettent une participation à grande échelle des villes aux programmes phares ; la boîte à outils numérique comprendra des ressources pour la gestion des données et la planification stratégique, le recensement des capacités locales et l'apprentissage en ligne, ainsi qu'un portail d'investissement pour les villes. Grâce à ces outils, ces dernières pourront mettre les données en correspondance, mener des activités de planification et préparer des projets relatifs aux objectifs de développement durable et le financement correspondant.

12.72 Le travail susmentionné a contribué à ce que 425 villes utilisent les indicateurs urbains et la plateforme de suivi du programme « SDG Cities », ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021.

**Projet de plan-programme pour 2022**

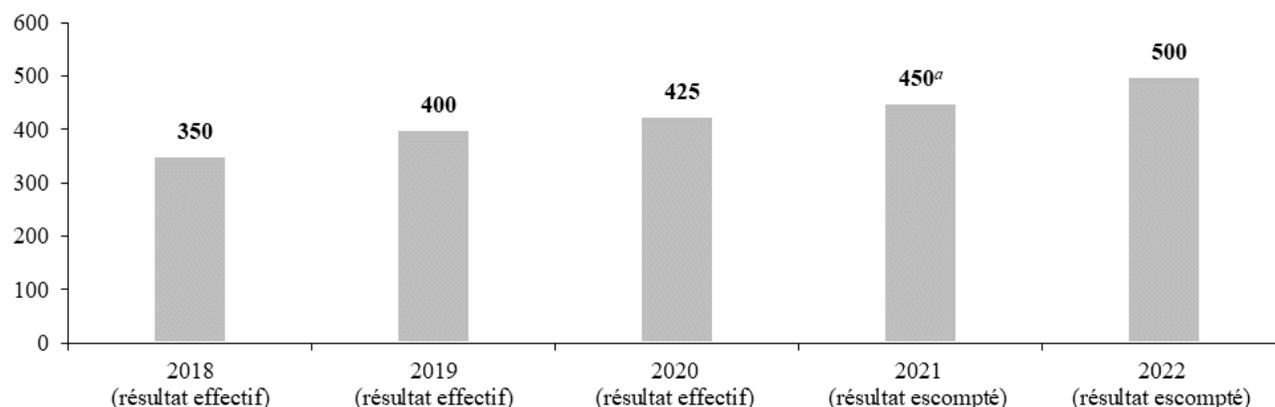
12.73 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour se rapprocher de l'objectif, on continuera : de développer des données numérisées, d'élaborer des outils d'évaluation des capacités et de formation et de mettre en place un portail d'investissement pour les villes et un service de conseil, en tant qu'éléments clefs d'une structure systématisée de mise en œuvre à grande échelle ; de favoriser des partenariats avec les principales parties prenantes au niveau mondial ; de mener des activités de communication et de sensibilisation de grande envergure ; d'associer des

<sup>5</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

groupements de villes au niveau national. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 12.VI).

Figure 12.VI

**Mesure des résultats : nombre de villes utilisant les indicateurs urbains et la plateforme de suivi du programme « SDG Cities » (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 3 : adoption par les villes d'une approche à dimension humaine en matière d'innovation urbaine, de technologies numériques, de villes intelligentes et d'urbanisation**

**Projet de plan-programme pour 2022**

12.74 Les villes sont des pôles d'innovation ouverte dans les domaines technologique et social. Les villes intelligentes jouent un rôle croissant dans le développement urbain (voir la publication *World Cities Report 2020*), ce dont l'Assemblée d'ONU-Habitat a pris acte dans sa déclaration ministérielle intitulée « L'innovation au service d'une meilleure qualité de vie dans les villes et les communautés : accélérer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes en vue d'atteindre les objectifs de développement durable », adoptée en 2019. Afin d'exploiter les technologies intelligentes pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable liés aux villes et l'amélioration de la qualité de vie pour tous, les villes doivent passer d'une approche des technologies intelligentes et de l'innovation axée sur l'offre à une démarche centrée sur les besoins et renforcer l'accès aux technologies numériques et l'inclusion numérique afin de ne laisser personne de côté. Le sous-programme a appuyé l'élaboration de stratégies pour des villes intelligentes à dimension humaine, en commençant par Kigali, et a mené des recherches sur le potentiel que présente l'innovation axée sur les défis pour rendre les villes saines, prospères et neutres en carbone. Dans le cadre de l'initiative Climate Smart Cities Challenge, il a lancé un appel aux administrations et aux organismes municipaux du monde entier, les invitant à participer à un concours ouvert visant à stimuler et à étendre le recours à des moyens novateurs de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les villes, tout en créant d'autres avantages sociaux. Avec le soutien du Gouvernement allemand, il a également créé, à Hambourg, l'Accélérateur de recherche technologique des Nations Unies en faveur des villes, afin de démontrer le potentiel que recèlent les technologies numériques face aux problèmes urbains. Il continuera de mettre en avant une approche de l'innovation urbaine et de la

transformation numérique axée sur la personne humaine, afin d'établir des processus d'urbanisation résilients, sûrs, inclusifs et durables.

*Enseignements tirés et changements prévus*

12.75 Les enseignements tirés sont les suivants : on doit davantage appuyer le rôle stratégique et proactif des administrations locales et nationales pour tirer parti de l'innovation, des technologies numériques et des villes intelligentes et, ainsi, faire progresser le développement urbain durable. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on aidera les villes à élaborer des stratégies de villes intelligentes à dimension humaine qui cadrent avec les mesures prises pour mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes et atteindre les objectifs de développement durable. Il s'agira notamment d'établir des cadres de gouvernance multiniveaux adaptés et de veiller à ce que les technologies et l'innovation contribuent directement à l'amélioration des environnements urbains et de la qualité de vie, y compris pour les populations marginalisées. En outre, on s'appuiera sur l'initiative Climate Smart Cities Challenge et on soutiendra l'innovation axée sur les défis pour trouver des solutions innovantes aux problèmes nouveaux et préexistants auxquels sont confrontées les zones urbaines, y compris dans le contexte du relèvement après la COVID-19 et de la préparation aux pandémies.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

12.76 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montreront l'adoption de stratégies en matière de transformation numérique et de villes intelligentes et l'exécution de projets d'innovation par 20 collectivités locales, ce qui permettra de réduire la fracture numérique (voir le tableau 12.4).

Tableau 12.4  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
Le Rwanda met en œuvre un plan directeur pour les villes intelligentes	Les États Membres réunis à l'Assemblée d'ONU-Habitat prennent acte du potentiel offert par les technologies d'avant-garde et l'innovation en matière de développement urbain durable	10 villes bénéficient d'un programme phare sur les villes intelligentes à dimension humaine	10 collectivités locales adoptent des stratégies à dimension humaine en matière de transformation numérique et de villes intelligentes qui réduisent la fracture numérique  10 pays mettent en œuvre des projets d'innovation urbaine axée sur les défis	20 collectivités locales mettent en œuvre des stratégies en matière de transformation numérique et de villes intelligentes et tirent parti d'innovations qui réduisent la fracture numérique

## Textes des organes délibérants définissant les mandats

12.77 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

### Résolutions de l'Assemblée générale

71/327	Les Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale	75/176	Le droit à la vie privée à l'ère du numérique
--------	---	--------	---

### Résolutions du Conseil d'administration

19/4	Coopération entre le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le Programme des Nations Unies pour l'environnement	24/3	Planification urbaine inclusive et durable et élaboration de lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale
------	---	------	--

### Résolution de l'Assemblée d'ONU-Habitat

1/5	Améliorer les liens entre les zones urbaines et les zones rurales à l'appui de l'urbanisation durable et des établissements humains
-----	---

## Produits

12.78 On trouvera dans le tableau 12.5 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 12.5

### Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022 <sup>a</sup>
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>37</b>	<b>28</b>	<b>50</b>	<b>29</b>
1. Projets nationaux, urbains, régionaux et interrégionaux sur la connectivité spatiale, les politiques urbaines et les cadres d'aménagement spatial, la planification et l'aménagement urbains, les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, le développement territorial intégré, et la planification, l'expansion et l'aménagement des villes	10	10	15	14
2. Projets nationaux, urbains, régionaux et interrégionaux sur la productivité spatiale, le développement économique local, les finances urbaines et municipales, le financement des services urbains de base et des infrastructures urbaines	11	9	15	7
3. Projets nationaux, urbains, régionaux et interrégionaux sur les meilleures pratiques, les centres d'excellence, les partenariats avec les universités, les indices de la prospérité, les technologies d'avant-garde et les cadres juridiques et de gouvernance visant à favoriser un développement durable, inclusif et novateur des villes et des régions	16	9	20	8
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>74</b>	<b>50</b>	<b>66</b>	<b>39</b>
4. Débats, séminaires, ateliers et stages de formation sur la connectivité spatiale, la planification et l'aménagement des villes,	41	41	44	25

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022 <sup>a</sup>
la planification des zones métropolitaines, les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, l'élaboration de plans d'action, la planification urbaine et territoriale, et les politiques urbaines nationales				
5. Stages de formation et ateliers sur l'informatique et les communications, l'innovation, les technologies d'avant-garde, les meilleures pratiques, les cadres juridiques et de gouvernance et les indices de prospérité visant à favoriser un développement urbain durable ainsi que la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable	21	3	21	6
6. Stages de formation et ateliers sur la productivité des villes, le développement économique local, les finances urbaines et municipales, la gestion des finances publiques et la gouvernance locale	12	6	1	8
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
7. Rapports nationaux sur les villes	1	1	2	2
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>21</b>	<b>22</b>	<b>30</b>	<b>11</b>
8. Documents techniques sur la connectivité spatiale, la planification et l'aménagement des villes, la planification des zones métropolitaines, les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, l'élaboration de plans d'action, la planification urbaine et territoriale et les politiques urbaines nationales	7	9	10	5
9. Documents techniques sur la productivité spatiale, le développement économique local, les finances urbaines et municipales, le financement des services urbains de base et des infrastructures urbaines	7	7	10	3
10. Documents techniques sur les technologies d'avant-garde et l'innovation, les meilleures pratiques, les cadres juridiques et de gouvernance et les indices de prospérité visant à favoriser un développement urbain durable ainsi que la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable	7	6	10	3

#### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : fourniture de services consultatifs et d'une assistance technique à 20 États Membres concernant les politiques urbaines nationales, le développement territorial, les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, le développement des zones métropolitaines, l'élaboration de plans et de stratégies en faveur du développement économique local et l'amélioration de la génération de revenus locaux ; le recours aux technologies d'avant-garde et aux innovations, et la recherche de solutions ; la réforme et l'application du droit urbain, la passation de marchés au niveau local, la prospérité des villes, y compris utilisation du cadre de suivi des zones urbaines, et le suivi de la réalisation des objectifs de développement durable.

**Bases de données et supports numériques** : base de données sur les politiques urbaines nationales, recueil d'études de cas sur les liens entre les zones urbaines et les zones rurales et base de données mondiale sur les municipalités.

#### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : [www.urbanpolicyplatform.org](http://www.urbanpolicyplatform.org) ; contenus à l'intention des médias sociaux, brochures, dépliants et profils sur les politiques urbaines nationales, les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, le développement des zones métropolitaines, le développement territorial, la surveillance des villes et la communication d'informations sur l'état des villes, les services de base, la mobilité et les espaces publics ; quatrième Conférence internationale sur les politiques urbaines nationales, deuxième Forum international sur les liens entre les zones urbaines et les zones rurales ; cadres de mobilisation axés sur le secteur privé, touchant un public de 2 000 personnes.

<sup>a</sup> Les produits prévus pour 2022, qui doivent être financés au moyen des ressources non préaffectées de la Fondation, ont été ajustés à la baisse, compte tenu des ressources approuvées par le Conseil exécutif, soit 10 millions de dollars pour 2021 et un plafond budgétaire de 12 millions de dollars pour 2022, comme le montre le tableau 15.14 du projet de budget-programme pour 2022 [A/76/6 (Sect. 15)].

### **Sous-programme 3**

## **Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain**

### **Objectif**

12.79 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer l'action climatique et d'améliorer l'environnement urbain par la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air, une utilisation plus rationnelle des ressources et la protection des actifs écologiques, et l'adaptation réelle de la population locale et des infrastructures aux changements climatiques.

### **Stratégie**

12.80 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme fournira un appui technique pour la conception de villes à faible émission de carbone qui tiennent compte des nouveaux risques climatiques, pour les investissements dans l'adaptation aux changements climatiques, ainsi que pour la fourniture de services de base et l'intégration de stratégies de développement à faible émission et relatives à la qualité de l'air dans les stratégies de mobilité urbaine, d'espace public et d'urbanisation. Le sous-programme fournira une assistance à certains États Membres dans les domaines suivants : transfert de connaissances, renforcement des capacités, conseils sur les politiques à suivre et participation collégiale à des initiatives régionales portant sur les démarches durables en faveur de l'action climatique en milieu urbain. Il est prévu d'élargir la collaboration du sous-programme avec les États Membres afin d'accroître la dimension urbaine des contributions déterminées au niveau national et des plans nationaux d'adaptation et de renforcer la base de données factuelles. Le travail effectué aide les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1, 11 et 13.

12.81 Le sous-programme encouragera les solutions fondées sur la nature pour la protection de l'environnement urbain et périurbain, la restauration et les espaces publics verts. Il renforcera l'utilisation rationnelle des ressources en favorisant la gestion intégrée des déchets solides et la réduction des déchets plastiques marins. En outre, il encouragera l'élaboration de normes d'efficacité énergétique et d'utilisation rationnelle des ressources pour les bâtiments et l'intégration des principes d'efficacité énergétique et d'utilisation rationnelle des ressources dans les codes de construction et de planification propres à chaque pays. Le travail effectué aide les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 6, 7, 8, 11, 12, 13, 14 et 15.

12.82 Le sous-programme fournira une assistance en ce qui concerne l'élaboration de politiques et de lois, la planification et l'aménagement du milieu urbain, la gouvernance multiniveaux et les instruments d'investissement par l'intermédiaire de son programme phare intitulé « RISE-UP: Resilient Settlements for the Urban Poor » (Des établissements humains résilients pour les populations pauvres des zones urbaines), qui est axé sur la mobilisation d'investissements pour faire face aux problèmes de résilience aux changements climatiques qui touchent les populations pauvres et marginalisées des villes. Il soutiendra en outre la mise en œuvre d'initiatives mondiales d'adaptation visant à améliorer l'environnement propice aux investissements d'adaptation dans les infrastructures et les communautés urbaines, notamment le Programme d'appui mondial aux plans nationaux d'adaptation, le Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national, qui contribue à la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et dans lequel les pays précisent leurs objectifs de réduction des émissions et d'adaptation pour la

période allant jusqu'à 2030, et le Groupe d'experts des pays les moins avancés. Le travail effectué aide les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 9, 11 et 13.

12.83 Il est prévu que le sous-programme aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en mettant en évidence les technologies, les processus et les possibilités d'investissement, dans le cadre de son travail normatif, ce qui favorisera les possibilités d'une reprise durable après la pandémie et une démarche intégrée en matière de développement socioéconomique et de résilience climatique et sanitaire. Ces orientations seront intégrées dans les services de conseil technique du sous-programme.

12.84 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Le renforcement des capacités des villes partenaires et des États Membres dans les domaines de la planification de l'action climatique pour les villes, de la mobilisation des investissements nécessaires et du suivi des progrès accomplis ;
- b) Une action climatique multidimensionnelle et un aménagement du milieu urbain par les villes partenaires qui préserve, régénère et restaure la biodiversité urbaine et réduise la pollution de l'air et de l'eau ;
- c) La mobilisation des investissements en faveur de l'adaptation aux changements climatiques aux niveaux national et sous-national.

12.85 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir les résultats suivants :

- a) Renforcement des capacités des villes et des États Membres partenaires à élaborer des plans de relèvement durables après la COVID-19 susceptibles d'attirer des financements ;
- b) Des villes, des établissements humains et des communautés plus résilients face aux changements climatiques et aux pandémies.

## **Exécution du programme en 2020**

12.86 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Plans intégrés d'action climatique et de réponse à la COVID-19**

12.87 Les villes et les collectivités locales sont à l'avant-garde de la lutte contre la pandémie, alors que pour nombre des collectivités locales les changements climatiques demeurent le problème le plus pressant à long terme. Conformément à la note d'orientation du Secrétaire général sur la COVID-19 dans un monde urbain, les villes ont commencé à élaborer des plans intégrés d'action climatique et de réponse à la COVID-19.

12.88 Le sous-programme a aidé cinq villes des Philippines à mettre à jour leurs plans d'action contre les changements climatiques afin d'aligner les mesures d'atténuation des changements climatiques sur les possibilités de relèvement durable et les mesures de résilience climatique assorties d'une réponse à la COVID-19 qui garantit que les populations en situation de vulnérabilité bénéficient d'un soutien. En outre, le sous-programme a diffusé les premiers résultats dans le cadre d'un forum d'investissement, afin d'attirer des financements pour les initiatives, et d'une série de webinaires auxquels ont participé des responsables de près de 100 administrations locales.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

12.89 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre la prise en compte de la réponse à la COVID-19 dans les plans et certains projets climatiques de cinq villes des Philippines (voir le tableau 12.6).

Tableau 12.6  
**Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
Établissement de plans d'action contre les changements climatiques dans cinq villes	Élaboration de projets climatiques prioritaires pour financement	Prise en compte de la réponse à la COVID-19 dans les plans et certains projets climatiques de cinq villes des Philippines

**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

12.90 En 2020, du fait de la pandémie, la mise en œuvre de nombreux programmes de grande envergure sur les changements climatiques a débuté avec un retard allant jusqu'à six mois, et le rythme de mise en œuvre a été plus lent en raison des confinements ou autres restrictions de mouvement. Parmi les exemples, on peut citer des projets aux Comores, à Madagascar, au Malawi, au Mozambique et en République démocratique populaire lao. Dans les pays où les restrictions aux voyages internationaux étaient très strictes, les projets étaient pratiquement à l'arrêt ; par exemple, les conseillers de projet n'ont pas été autorisés à se rendre dans les Îles Salomon depuis mars 2020 et certaines composantes de projet ne pouvaient être mises en œuvre avec les seules capacités locales. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour les résultats 1 et 2.

12.91 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme, à savoir soutenir le relèvement durable et remédier aux vulnérabilités socioéconomiques aggravées par les changements climatiques et la COVID-19. Ces nouvelles activités ont consisté notamment à contribuer aux plans de réponse socioéconomique au niveau des villes et du pays en tirant parti des analyses des changements climatiques, et à organiser des séminaires et des ateliers avec les maires et les responsables des administrations locales. Les produits qui ont été aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué ci-après pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

**Résultats escomptés pour 2022**

12.92 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

## Résultat 1 : renforcement de l'adaptation aux changements climatiques et à d'autres chocs : Îles Salomon<sup>6</sup>

### Exécution du programme en 2020

12.93 Le sous-programme a continué à aider le Gouvernement des Îles Salomon, le conseil municipal de Honiara et les communautés de cinq zones d'implantation sauvage à élaborer et à mettre en œuvre des plans d'action communautaires contre les changements climatiques. Il a également aidé le Gouvernement et les administrations locales à procéder à l'analyse des conséquences socioéconomiques de la COVID-19 sur ces cinq communautés. En outre, le sous-programme a prêté appui au Gouvernement dans son analyse spatiale et institutionnelle de la COVID-19 et des effets cumulés des changements climatiques.

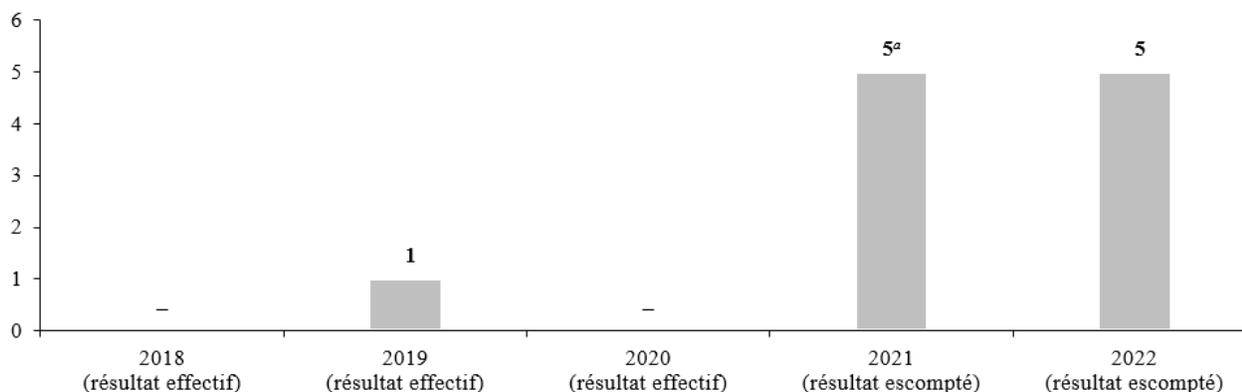
12.94 Le travail effectué n'a pas contribué à ce que des implantations sauvages supplémentaires mettent en œuvre au niveau communautaire des mesures de renforcement de la résilience, ce qui n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir cinq implantations. La cible fixée pour 2020 n'a pas pu être entièrement atteinte, car les projets d'infrastructure n'ont pas encore commencé en raison de la fermeture complète de la frontière du fait de la COVID-19.

### Projet de plan-programme pour 2022

12.95 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, le sous-programme accélérera la mise en œuvre dès que la situation concernant la pandémie le permettra et, dans l'intervalle, travaillera plus étroitement avec les experts nationaux, dont les compétences seront renforcées grâce au soutien virtuel. En 2022, le sous-programme mettra en œuvre des initiatives de renforcement de la résilience au niveau communautaire, notamment des activités liées aux infrastructures communautaires et aux moyens de subsistance durables et résilients. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 12.VII).

Figure 12.VII

**Mesure des résultats : nombre d'implantations sauvages ayant mis en œuvre au niveau communautaire des mesures de renforcement de la résilience (résultat annuel)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

<sup>6</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/75/6 (Sect. 15)].

## **Résultat 2 : accélération de l'action climatique dans 16 villes et huit pays du monde<sup>7</sup>**

### **Exécution du programme en 2020**

12.96 Le sous-programme a aidé 16 villes de l'Afrique du Sud, du Bangladesh, du Brésil, de la Colombie, de l'Indonésie, de l'Inde, de la République démocratique populaire lao et du Rwanda à franchir les étapes de leur planification de l'action climatique, notamment par l'établissement de 15 inventaires nouveaux ou actualisés des gaz à effet de serre et de 13 évaluations nouvelles ou actualisées des risques et des vulnérabilités climatiques. Le sous-programme a également soutenu les efforts de renforcement des capacités et de formation, notamment les échanges entre des villes du Rwanda et de l'Afrique du Sud et entre des villes d'Indonésie et de la République démocratique populaire lao. En outre, il a soutenu l'intégration verticale et amélioré la gouvernance à plusieurs niveaux de ces efforts locaux en publiant un guide sur le renforcement des contributions déterminées au niveau national par l'action climatique urbaine et en fournissant des services consultatifs à l'échelle nationale en vue d'une meilleure gouvernance à plusieurs niveaux.

12.97 Le travail effectué a contribué à la mise en place par huit villes de cadres juridiques pour l'adoption de stratégies de développement à faible taux d'émission qui sont partiellement sous forme de projet et n'ont pas encore été adoptés par les collectivités locales, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir 10 villes dotées de tels cadres. Ces cadres sont généralement complets et portent sur les stratégies sectorielles de développement à faible taux d'émission dans les domaines suivants : bâtiment et construction, systèmes énergétiques, transports et utilisation des terres. Les confinements pendant la pandémie ont perturbé le processus participatif d'élaboration des stratégies et des plans d'action climatiques. L'extension du projet acceptée par le donateur traduit cette réalité et permet d'achever les projets de cadres juridiques avant septembre 2021.

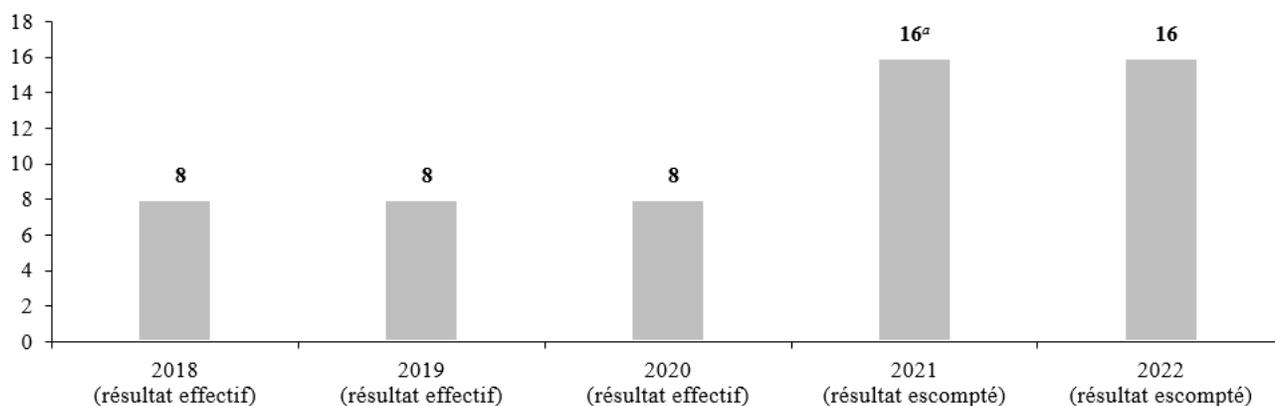
### **Projet de plan-programme pour 2022**

12.98 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, le sous-programme continuera à aider la République démocratique populaire lao à mettre en œuvre des politiques et des plans mettant l'accent sur un relèvement durable et résilient. Il est également prévu de recenser une nouvelle série de villes au Mexique, auxquelles un appui en matière de politiques sera fourni. D'autres possibilités de fournir un soutien à l'action climatique au niveau des villes seront envisagées. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 12.VIII).

<sup>7</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect. 15)].

Figure 12.VIII

**Mesure des résultats : nombre de villes ayant mis en place des cadres juridiques pour l'adoption de stratégies de développement à faibles émissions avec le soutien du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 3 : action participative de renforcement de la résilience urbaine en Afrique australe**

**Projet de plan-programme pour 2022**

12.99 En Afrique subsaharienne, la situation critique découlant des multiples risques météorologiques de plus en plus extrêmes causés par les changements climatiques, à laquelle s'ajoutent une urbanisation extraordinairement rapide, un manque d'infrastructures adéquates et les risques associés aux urgences sanitaires, dont les pandémies, exige une intervention d'urgence. Les risques et les vulnérabilités auxquels sont confrontées les zones urbaines dépassent les frontières nationales et sont communs aux villes de plusieurs pays. Des activités de renforcement des capacités ont été menées pour promouvoir la coopération et une urbanisation durable et résiliente en Afrique australe, en Afrique de l'Est et Afrique de l'Ouest. Une planification participative du renforcement de la résilience urbaine selon la méthodologie de l'outil de planification de l'action de renforcement de la résilience des villes (CityRAP) a été mise en œuvre dans 10 villes de sept pays (Afrique du Sud, Comores, Éthiopie, Malawi, Mozambique, Zambie et Zimbabwe). En ce qui concerne les travaux normatifs, une évaluation régionale de la vulnérabilité et de la résilience urbaines a été réalisée dans les 16 États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Le sous-programme a soutenu les établissements urbains touchés dans la région dans le cadre d'activités menées par les pouvoirs publics à différents niveaux en vue d'améliorer la planification participative et communautaire du renforcement de la résilience aux changements climatiques, ainsi que la coordination, la réponse, la préparation et l'adaptation en la matière. Le sous-programme a facilité l'échange régional et sous-régional de connaissances entre les autorités nationales et locales et les institutions universitaires de différents pays de la SADC.

*Enseignements tirés et changements prévus*

12.100 L'enseignement tiré est le suivant : le sous-programme doit mieux soutenir la coordination multipays afin de renforcer les liens entre les niveaux régional, national et municipal. En outre, les petites villes secondaires d'Afrique australe détiennent la

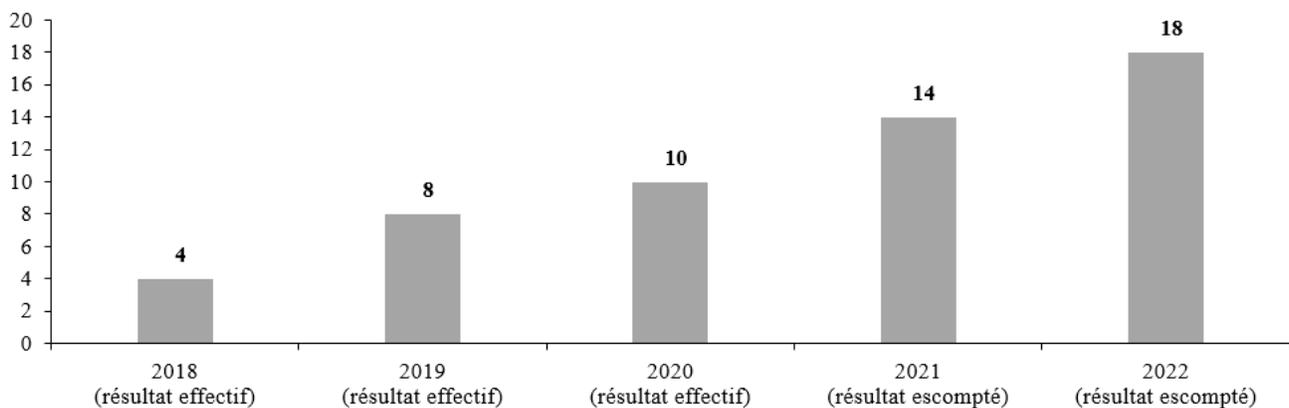
clé du renforcement de la résilience urbaine dans la région, étant donné leur croissance rapide et leurs ressources limitées. Compte tenu de cet enseignement, on adoptera une double approche dans le cadre du sous-programme. Elle consistera, d'une part, à améliorer la coordination régionale pour que les politiques et les réglementations aient un effet de ruissellement efficace et, d'autre part, à favoriser une démarche ascendante dans laquelle la planification participative du renforcement de la résilience et de l'adaptation aux changements climatiques dans les villes secondaires éclairera la planification aux niveaux national et régional grâce au brassage des idées et à l'échange des meilleures pratiques, notamment en ce qui concerne la conception et la mise en œuvre d'infrastructures résilientes. En 2022, le sous-programme élargira son soutien aux États Membres en ce qui concerne la mise en œuvre de plans de résilience aux changements climatiques et aux pandémies dans deux villes supplémentaires et soutiendra davantage les efforts entrepris à l'échelle régionale dans les 16 pays de la SADC pour renforcer les capacités en matière de réduction des risques de catastrophe et de politiques d'adaptation aux changements climatiques au niveau local.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

12.101 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montreront les 18 cadres d'action distincts pour la résilience élaborés en Afrique subsaharienne (voir la figure 12.IX).

Figure 12.IX

**Mesure des résultats : nombre total de cadres d'action distincts pour la résilience élaborés en Afrique subsaharienne (résultat cumulé)**



**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

12.102 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

<p><a href="#">63/217</a></p> <p><a href="#">67/263</a></p> <p><a href="#">69/225</a></p> <p><a href="#">73/228</a></p>	<p>Catastrophes naturelles et vulnérabilité</p> <p>Le transit fiable et stable de l'énergie et son rôle dans la promotion du développement durable et de la coopération internationale</p> <p>Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables</p> <p>Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en</p>	<p><a href="#">74/219</a></p> <p><a href="#">75/216</a></p>	<p>développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement</p> <p>Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures</p> <p>Réduction des risques de catastrophe</p>
---	---	---	---

75/218	Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique	75/219	Application de la Convention sur la diversité biologique et contribution au développement durable
--------	---	--------	---

### Résolutions du Conseil d'administration

19/4	Coopération entre le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le Programme des Nations Unies pour l'environnement	22/3	Villes et changements climatiques
------	---	------	-----------------------------------

## Produits

12.103 On trouvera dans le tableau 12.7 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 12.7

### Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022<sup>a</sup></i>
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>28</b>	<b>24</b>	<b>32</b>	<b>15</b>
1. Projets de démonstration sur l'amélioration de la qualité de l'air dans les villes, l'environnement urbain, l'atténuation des changements climatiques et l'amélioration de l'accès à des services de base à faible intensité de carbone et à faible taux d'émission et à des infrastructures et des bâtiments plus durables	4	4	4	2
2. Amélioration des politiques, des instruments juridiques, des plans et des stratégies concernant la qualité de l'air urbain, l'environnement urbain, l'atténuation des changements climatiques, les services de base à faible intensité de carbone et à faible taux d'émission et les infrastructures et les bâtiments plus écologiques	2	2	3	1
3. Projets de démonstration sur le renforcement de la résilience et l'adaptation des communautés et des infrastructures aux changements climatiques et sur la réduction des risques de catastrophe	10	10	11	6
4. Amélioration des politiques, des instruments juridiques, des plans et des stratégies permettant une adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques, et étayés par des processus participatifs, des évaluations des vulnérabilités locales et des méthodes innovantes de collecte (télé-détection) et de traitement de données	5	5	6	3
5. Projets de démonstration sur la gestion et la restauration de l'environnement urbain, la protection de la biodiversité, l'économie circulaire et les services écosystémiques	4	2	4	1
6. Politiques, stratégies et plans nationaux, régionaux et locaux visant à améliorer la gestion et l'utilisation rationnelle des ressources urbaines, y compris l'économie circulaire, l'utilisation rationnelle des terres urbaines, la fourniture de services, la gestion	3	1	4	2

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022<sup>a</sup></i>
durable de l'eau et des déchets, et à promouvoir des énergies plus propres et l'efficacité énergétique				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>93</b>	<b>57</b>	<b>100</b>	<b>38</b>
7. Séminaires, ateliers et activités de formation visant à sensibiliser les partenaires et les personnes en situation de vulnérabilité (notamment dans les établissements informels) et à renforcer leurs capacités de planification, de gestion et d'action concernant l'atténuation des changements climatiques, la qualité de l'air et les services de base à faible intensité de carbone et à faible taux d'émission	30	16	35	10
8. Séminaires, ateliers et activités de formation visant à renforcer la capacité des partenaires d'ONU-Habitat à planifier et à gérer une adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques et à prendre des mesures favorables à cet égard	55	33	55	25
9. Séminaires, ateliers et activités de formation visant à mieux faire connaître les modèles de villes durables et leur application, les infrastructures durables et l'urbanisme intégrant la trame verte et bleue	4	4	5	–
10. Formation aux aspects environnementaux et climatiques (qualité de l'air, eau, assainissement, gestion des déchets) et suivi des objectifs de développement durable en zone urbaine	4	4	5	3
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
11. Publications sur l'atténuation des changements climatiques et la qualité de l'air	1	1	1	1
12. Publications sur l'adaptation efficace aux changements climatiques des communautés vivant dans des quartiers insalubres et autres quartiers urbains marginalisés ainsi que des infrastructures	1	1	1	1
13. Publication sur l'amélioration des services urbains à faible intensité de carbone et à faible taux d'émission et l'utilisation plus rationnelle des ressources (par exemple, en mettant l'accent sur l'innovation technologique)	–	–	1	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>12</b>	<b>5</b>
14. Séries ou ensembles de documents techniques sur l'utilisation plus rationnelle des ressources et la protection des actifs écologiques (y compris des documents sectoriels)	2	2	2	1
15. Séries de documents techniques sur l'atténuation des changements climatiques et la qualité de l'air	2	2	3	1
16. Séries ou ensembles d'études de cas ponctuelles sur l'action climatique, les services de base et l'environnement dans les établissements humains	2	2	3	1
17. Séries de compilations ponctuelles de directives, stratégies, plans et mécanismes de coordination nationaux, régionaux et locaux sur l'action climatique, l'environnement urbain, les écosystèmes et la biodiversité, les réseaux verts et bleus, les actifs écologiques et les services écosystémiques	1	1	2	1
18. Séries de documents techniques sur l'amélioration des services urbains à faible intensité de carbone et à faible taux d'émission, l'utilisation rationnelle des ressources, les solutions de mobilité (électrique) et les infrastructures (y compris la surveillance)	2	2	2	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022 <sup>a</sup>
-----------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	--

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : fourniture à 16 États Membres de services consultatifs sur les moyens de réduire les émissions de gaz à effet de serre afin d'atténuer les changements climatiques et de s'adapter à ceux-ci, d'améliorer la qualité de l'air et les services urbains à faible intensité de carbone et à faible taux d'émission, d'utiliser plus rationnellement les ressources et de protéger les actifs écologiques.

**Bases de données et autres supports numériques** : bases de données sur des sujets liés au climat ou à l'environnement en zone urbaine et documents de fond numérisés (c'est-à-dire des simulations) sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air ; utilisation plus rationnelle des ressources et protection des actifs écologiques, adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques.

### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air ; l'utilisation plus rationnelle des ressources et la protection des actifs écologiques ; l'adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques, le but étant de toucher un public de 6 millions de personnes.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : articles sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air, l'utilisation plus rationnelle des ressources et la protection des actifs écologiques et l'adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : sites Web et médias sociaux et contenu multimédia sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air, l'utilisation plus rationnelle des ressources et la protection des actifs écologiques et l'adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques.

<sup>a</sup> Les produits prévus pour 2022, qui doivent être financés au moyen des ressources non préaffectées de la Fondation, ont été ajustés à la baisse, compte tenu des ressources approuvées par le Conseil exécutif, soit 10 millions de dollars pour 2021 et un plafond budgétaire de 12 millions de dollars pour 2022, comme le montre le tableau 15.14 du projet de budget-programme pour 2022 [A/76/6 (Sect. 15)].

## Sous-programme 4 Prévention et gestion efficaces des crises urbaines

### Objectif

12.104 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer la prévention et la gestion des crises urbaines par la promotion de l'intégration sociale et de communautés inclusives, l'amélioration des conditions de vie et l'inclusion des migrants, des réfugiés, des personnes déplacées et des rapatriés, et le renforcement de la résilience du cadre bâti et des infrastructures.

### Stratégie

12.105 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme aidera les États Membres à mettre en œuvre des stratégies et des mesures visant à renforcer l'intégration sociale et la sécurité dans les espaces publics au moyen de programmes opérationnels complets, participatifs et inclusifs dans le pays répondant aux crises qui touchent tous les membres de la communauté, notamment ceux en situation de vulnérabilité, et à assurer une administration des biens fonciers adaptée afin de réaliser la sécurité des droits fonciers pour tous dans les zones touchées par les crises. Il est également prévu que le sous-programme aide les États Membres à mettre en œuvre des approches de relèvement inclusives, fondées sur des données factuelles et durables, telles que le processus de planification et de gestion communautaire que le Programme nomme le « processus populaire », qui favorise l'intégration sociale, l'inclusion et la transition vers le développement durable, conformément au principe

« ne pas faire de laissés pour compte » et à l'objectif consistant à reconstruire en mieux. L'accent sera mis sur les éléments qui ont un effet catalyseur lorsqu'ils sont intégrés dans les efforts plus larges du système des Nations Unies en ce qui concerne la promotion de la stabilité et le maintien de la paix, le renforcement de la cohésion sociale et la construction de villes et de communautés résilientes, ce qui aidera les États Membres à progresser dans la réalisation de la cible 11.b des objectifs de développement durable. Le sous-programme continuera à se concentrer sur le soutien aux acteurs locaux, qui jouent un rôle essentiel pour ce qui est de renforcer la cohésion sociale entre les communautés et de réduire la discrimination et la xénophobie, dans le plein respect des droits humains, dans les situations de crise urbaine. En outre, le sous-programme complétera les efforts entrepris dans le cadre du sous-programme 2 pour accroître les recettes locales en améliorant la sécurité des droits fonciers et en veillant à ce que les recettes locales accrues soient gérées localement et d'une manière qui renforce l'intégration sociale et les communautés inclusives. Le travail effectué aide les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 9, 11 et 16.

12.106 Il est prévu que le sous-programme donne la priorité à l'amélioration du niveau de vie et à l'inclusion des migrants, des réfugiés, des personnes déplacées et des rapatriés. Le sous-programme apportera ses connaissances en matière de gestion des crises en milieu urbain et un appui à l'exécution de stratégies intégrées de développement urbain qui répondront aux besoins tant des communautés d'accueil que des personnes déplacées, en cherchant à surmonter les vulnérabilités chroniques et aiguës. Il apportera également ses connaissances s'agissant de planifier la construction des camps en tenant compte de l'expansion urbaine future, dans des crises jugées prioritaires, et d'appliquer des normes d'urbanisme et des plans d'occupation des terres appropriés qui se prêtent à une éventuelle transformation en quartiers. Il permettra à ONU-Habitat de se concentrer davantage sur le règlement des problèmes fonciers qui sont des facteurs de conflit, notamment en apportant un soutien en matière de logement, de droits fonciers et de droits de propriété dans les contextes humanitaires et de développement et en faisant progresser une administration des biens fonciers adaptée en vue d'assurer la sécurité des droits fonciers pour toutes et tous dans les zones touchées par des crises. Il s'agira, pour ce faire, de mobiliser davantage les efforts des Nations Unies, comme le prévoit la note d'orientation du Secrétaire général sur les terres et les conflits. Le sous-programme adaptera les orientations normatives et le soutien opérationnel du Programme dans les contextes de déplacement urbain, dans le cadre du programme phare intitulé « Villes inclusives : renforcer les effets positifs de la migration urbaine », en coordination et en étroite coopération avec les organismes des Nations Unies et d'autres acteurs clés, et favorisera les synergies entre les piliers action humanitaire, développement et paix. Le travail effectué aide les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1, 5, 8, 10 et 11.

12.107 Au titre du sous-programme, on continuera d'élaborer et d'exécuter des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe et de résilience, fondées sur des données factuelles et conformes au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. De même, des cadres, outils et approches de profilage et de relèvement adaptés au milieu urbain, venant compléter les travaux dirigés par la Banque mondiale, l'Union européenne et le PNUD au niveau national, seront élaborés ou améliorés ; leur mise en œuvre bénéficiera d'un appui au niveau local et des réseaux urbains de parties prenantes seront mobilisés à cette fin. Le travail effectué aide les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 9, 11, 13 et 16.

12.108 Il est prévu que le sous-programme aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en travaillant avec les villes et les établissements

informels au sein des villes, au moyen d'activités normatives et opérationnelles, afin de renforcer leur résilience face à un large éventail de menaces, y compris les urgences sanitaires, et en œuvrant à l'inclusion du relèvement urbain dans les stratégies nationales de relèvement après la COVID-19.

12.109 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) L'augmentation de la proportion de la population des communautés touchées par des crises qui participe à la prise des décisions locales concernant les projets de reconstruction et une meilleure inclusion sociale, un renforcement du régime foncier et un meilleur accès à un logement convenable et aux services de base dans les situations fragiles ;

b) L'augmentation du nombre de villes où les réfugiés, les migrants, les personnes déplacées, les rapatriés et les communautés d'accueil ont accès à la sécurité des droits fonciers, à des services de base et à des services sociaux durables, à un logement convenable, à la sûreté et à la sécurité ;

c) La réduction des risques multidimensionnels et une protection accrue des personnes en situation de vulnérabilité dans les villes.

12.110 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat de renforcer les systèmes d'analyse et de prise de décision concernant les infrastructures résilientes au niveau des villes, en particulier dans les situations de crise.

## **Exécution du programme en 2020**

12.111 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Renforcement de la réponse urbaine à la COVID-19**

12.112 La COVID-19 a présenté une menace existentielle globale, qui s'est révélée être plus complexe dans les zones urbaines à forte densité de population. La densité en soi n'est pas le problème ni la cause de cette menace. Celle-ci résulte plutôt d'un large éventail de privations socioéconomiques historiques et actuelles et d'un manque fondamental d'accès approprié aux services urbains. La réponse du sous-programme était alignée sur les trois piliers de la réponse sanitaire du système des Nations Unies et y a contribué. En coordination avec l'OMS, et sur la base de l'expérience acquise lors de la crise Ebola en Afrique de l'Ouest, le sous-programme a partagé ses connaissances en matière d'analyse de données, d'analyse urbaine et de conseils sanitaires en milieu urbain. En ce qui concerne la réponse humanitaire mondiale, le sous-programme a participé activement aux mécanismes du Comité permanent interorganisations, en s'attachant en particulier à accroître la visibilité des menaces présentées par la COVID-19 en milieu urbain et des priorités s'agissant d'y répondre. Il a également participé au Plan de réponse humanitaire global interorganisations coordonné à la COVID-19 et a fourni des contributions au niveau des pays en ce qui concerne la formulation du discours mondial sur les conséquences de la pandémie dans les zones urbaines. Il a activement contribué au Cadre des Nations Unies pour la réponse socioéconomique immédiate à la COVID-19 en codirigeant le pilier 5 (cohésion sociale et résilience des populations). En outre, ONU-Habitat a joué un rôle de premier plan en contribuant à l'élaboration de la note d'orientation du Secrétaire général sur la COVID-19 dans un monde urbain, en collaboration avec le PNUD, le Département des affaires économiques et sociales, le PNUE, l'UNICEF, l'ONUDC, l'OIT, l'OMS, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et les commissions régionales.

12.113 Le sous-programme a élaboré un cadre d'orientation et de programmation pour définir la portée thématique de la réponse à la COVID-19. Le Siège et les bureaux régionaux ont eu recours à ce cadre pour assurer l'alignement stratégique et la complémentarité des programmes et projets d'intervention en milieu urbain. De la réponse rapide au relèvement à long terme, le sous-programme a soutenu la riposte d'ensemble dans 37 pays et plus de 250 villes, au bénéfice de 6,8 millions de personnes. Le travail important du sous-programme dans les bidonvilles et les établissements informels a été une composante essentielle de la réponse à la COVID-19. En outre, le sous-programme a établi un plan d'intervention pour soutenir 64 pays grâce à plus de 100 projets et a levé ou reprogrammé 25 millions de dollars, principalement pour les établissements informels. Par exemple, au « Somaliland », le sous-programme a facilité l'accès à l'eau pour les populations vulnérables afin d'empêcher la propagation de la COVID-19, en fournissant de l'eau propre aux personnes déplacées dans deux colonies de la banlieue d'Hargeysa. En ce qui concerne le programme pour des politiques urbaines nationales du Myanmar, le sous-programme a élaboré un projet de réponse d'urgence pour combattre la COVID-19 dans un projet d'établissements informels à Yangon. Aux Philippines, le sous-programme a ouvert deux marchés satellites et plusieurs magasins mobiles autour de la ville de Marawi afin d'améliorer l'accès à la nourriture, de faire participer les populations au petit commerce et de les informer des stratégies de relèvement.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

12.114 Le travail susmentionné a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent l'élaboration et l'adaptation de projets et de programmes visant à lutter contre la COVID-19 en milieu urbain et dans les établissements informels dans 262 villes bénéficiaires de 37 pays. Il a permis de toucher 6,8 millions de bénéficiaires dans le cadre de 71 projets auxquels ont participé plus de 250 partenaires (voir le tableau 12.8).

Tableau 12.8

**Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
–	–	71 projets axés sur l'atténuation des conséquences de la pandémie dans 262 villes bénéficiaires de 37 pays, touchant 6,8 millions de bénéficiaires

**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

12.115 En 2020, en raison de la pandémie, le sous-programme a modifié son mode opératoire en ce qui concerne les activités de renforcement des capacités et de formation des communautés locales, ainsi que ses interactions avec les autorités nationales et locales, en passant des réunions en présentiel à des réunions virtuelles ou hybrides. Les restrictions mondiales aux voyages ont effectivement mis un terme à toutes les missions de renforcement des capacités, aux visites sur le terrain et aux enquêtes prévues, ainsi qu'au déploiement du personnel dans les lieux d'affectation.

12.116 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme, à savoir apporter ses connaissances dans le domaine de l'urbanisme dans le contexte de l'élaboration du Plan mondial de réponse humanitaire, du Cadre des Nations Unies

pour la réponse socioéconomique immédiate à la COVID-19 et de la note d'orientation du Secrétaire général sur la COVID-19 dans un monde urbain. En outre, ONU-Habitat a élaboré son cadre pour les politiques et les programmes sur la COVID-19, qui propose des plans d'action aux niveaux mondial, régional et national, est axé sur le soutien aux collectivités locales, le profilage urbain et la cartographie des données, l'amélioration de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement dans les établissements informels et la sensibilisation à la menace présentée par la COVID-19. Les fonds d'urgence internes du Programme, d'un montant de 1,3 million de dollars, ont soutenu des projets bénéficiant à 5 millions de personnes dans 145 villes de 13 pays, dont le Brésil, le Ghana, l'Iraq, le Kenya, le Liban, le Mexique, le Mozambique, le Myanmar, les Philippines et la République arabe syrienne. À Mossoul (Iraq), en collaboration avec l'OMS, ONU-Habitat a élaboré des lignes directrices pour la gestion des risques liés à la COVID-19 sur les chantiers de construction, afin d'accompagner les politiques de retour au travail dans le cadre des projets de reconstruction. Les lignes directrices ont été diffusées aux entrepreneurs et aux partenaires, et la reprise des activités du Programme à Mossoul a permis de fournir des logements et des moyens de subsistance aux communautés défavorisées. Les nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

## Résultats escomptés pour 2022

12.117 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : reconstruction et réhabilitation d'abris pour les familles vulnérables à Mossoul (Iraq)<sup>8</sup>

#### Exécution du programme en 2020

12.118 Dans le cadre du sous-programme, on s'est attaqué à la crise urbaine en Iraq en intensifiant les efforts de réhabilitation des logements dans trois provinces libérées et, en particulier, dans la ville de Mossoul. Les interventions en la matière ont contribué au retour durable de quelque 2 500 habitants de Mossoul qui avaient été déplacés et touchés par le conflit avec l'État islamique d'Iraq et du Levant. On a également procédé, sur un mode participatif, au réaménagement et à la remise en état du parc Yarmouk, le plus grand espace public ouvert de l'ouest de Mossoul, en tant que partie intégrante du programme de relèvement urbain par zone en cours. En outre, le sous-programme a encouragé une approche « reconstruire en mieux » qui englobe l'adoption de technologies plus vertes, notamment les énergies renouvelables, la conception passive, le recyclage des débris et l'utilisation de matériaux acquis et produits en Iraq.

12.119 Le travail susmentionné a contribué à la réhabilitation de 356 maisons endommagées par la guerre dans les quartiers cibles de Chifa, Sikak, Matahin et Maghreb, parallèlement à la modernisation des infrastructures d'eau, d'assainissement et d'hygiène à Chifa, et à la création d'installations sportives et de verdure dans le parc de Yarmouk, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020. Les terrains de sport polyvalents nouvellement construits constituent un outil puissant pour renforcer les liens et les réseaux sociaux, surmonter la méfiance et dépasser les clivages politiques et les

<sup>8</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 15)].

différences ethniques et religieuses, en particulier parmi les jeunes privés de leurs droits qui ont grandi dans un environnement d'intolérance et de conflit.

### Projet de plan-programme pour 2022

12.120 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, le sous-programme dirigera la rédaction d'un plan de relèvement participatif pour la vieille ville de Mossoul, en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.9).

Tableau 12.9

### Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Aucun mécanisme de coordination national pour la reconstruction de Mossoul qui permettrait d'orienter les travaux de relèvement et de remise en état de la ville, notamment en ce qui concerne la question, essentiellement humanitaire, de la réhabilitation de 600 logements destinés à des rapatriés	Mise en place d'un mécanisme de coordination national pour la reconstruction de Mossoul qui permet d'orienter les travaux de relèvement et de remise en état de la ville ; réhabilitation des maisons endommagées et construction de nouveaux logements entreprises simultanément	Retour de 356 familles dans des maisons endommagées par la guerre réhabilitées dans les quartiers de Chifa, Sikak, Matahin et Maghreb, suite à la réhabilitation  Installations sportives et espaces verts pour les quartiers locaux au parc Yarmouk	Amélioration de l'accès des rapatriés et des membres vulnérables de la communauté à des logements convenables et aux services de base ; règlement des problèmes en matière de développement à long terme et de consolidation de la paix par l'adoption de mesures de protection des droits au logement, à la terre et à la propriété et de facilitation de la médiation aux fins du règlement des différends entre les membres de la communauté	Progrès dans la réhabilitation de la vieille ville de Mossoul suite au lancement d'un plan de relèvement participatif en partenariat avec l'UNESCO

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## **Résultat 2 : villes inclusives : renforcer l'impact positif de la migration urbaine<sup>9</sup>**

### **Exécution du programme en 2020**

12.121 Les migrants et les personnes déplacées (y compris celles déplacées à l'intérieur de leur propre pays) résident et se déplacent de plus en plus dans les zones urbaines. L'afflux rapide d'habitants supplémentaires dans les villes en raison de risques naturels ou d'origine humaine exerce une pression sur les systèmes urbains et affecte la fourniture de services ainsi que la disponibilité de logements, d'infrastructures et de moyens de subsistance adéquats. Au titre du sous-programme, des travaux ont été menés dans plusieurs régions pour aider les États Membres qui font face à des difficultés majeures liées aux migrations ou aux déplacements. En 2020, ces travaux ont porté notamment sur l'élaboration de profils spatiaux urbains en Amérique latine, dans la région des États arabes, du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, en Afrique et en Asie ; la tenue d'ateliers visant à renforcer les capacités locales pour accroître la cohésion sociale au moyen de la planification participative ; la rédaction de recommandations et de documents d'orientation ; et la fourniture de services de conseils techniques pour faire progresser les approches de gouvernance multiniveaux, intersectorielles, multipartites et par zone en vue de l'inclusion des migrants dans les villes. Le sous-programme a contribué à renforcer les synergies entre les piliers action humanitaire, développement et paix, son objectif étant d'améliorer la vie des réfugiés urbains, des migrants et des personnes déplacées et de soutenir les communautés d'accueil, par la promotion d'approches par zone associant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société. En outre, dans les contextes de crises urbaines, ces travaux vont de la collecte de données spatiales et participatives (profilage urbain) aux fins de la prise de décision fondée sur des données probantes, aux recommandations, au renforcement des capacités et à l'exécution de projets pilotes. En s'appuyant sur les expériences de pays tels que l'Iraq, le Liban et la Somalie, les équipes de différents pays ont élaboré des plans directeurs et des projets de régénération, y compris des extensions planifiées de villes et l'amélioration de quartiers mal desservis habités par des citoyens pauvres et d'autres personnes en situation de vulnérabilité.

12.122 Le travail susmentionné a contribué à aider 96 villes à appliquer des méthodologies de planification participative au moyen de la collecte de données et de consultations participatives avec toutes les parties prenantes concernées et à favoriser une cohésion sociale accrue entre les communautés de migrants, de personnes déplacées et d'accueil, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021. Les interventions visant à améliorer le niveau de vie de tous les habitants des villes et des communautés, par exemple par un accès accru aux services de base, sociaux et urbains, à la sécurité d'occupation des terres et au logement, étaient fondées sur des processus participatifs et des données urbaines vérifiables.

### **Projet de plan-programme pour 2022**

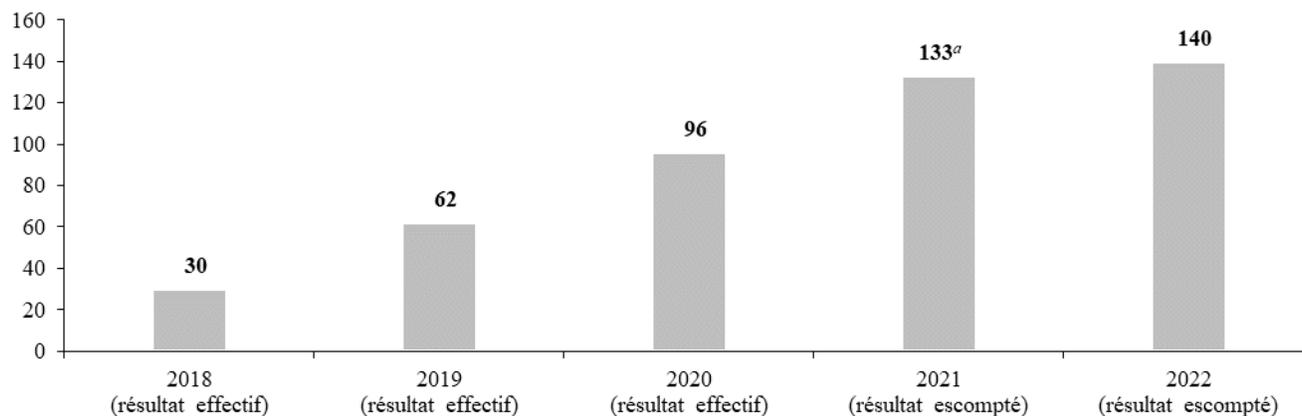
12.123 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on s'efforcera davantage d'aider les gouvernements à tous les niveaux à promouvoir le respect des droits humains dans l'inclusion des migrants et des personnes déplacées dans les villes. Il s'agira de concentrer les activités sur l'élaboration de projets intégrés et inclusifs (y compris la recherche, la collecte et l'analyse de données spatiales, l'examen et les recommandations pour les politiques, la formation, les services d'orientation et de conseil et la défense des intérêts au

<sup>9</sup> Voir le budget-programme de 2021 ([A/75/6/Add.1](#)).

niveau mondial) qui favorisent l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de vulnérabilité. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 12.X).

Figure 12.X

### Mesure des résultats : nombre de villes appliquant des méthodologies de planification participative (résultat cumulé)



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : une nouvelle approche pour renforcer la résilience des villes

#### Projet de plan-programme pour 2022

12.124 Plus de 50 % de la population mondiale vivant dans les zones urbaines, chiffre qui devrait passer à 70 % d'ici à 2050, les problèmes que connaissent les villes vont croissant. Il s'agit notamment de tensions internes, telles que la capacité limitée des prestataires de services à fournir des services de base comme l'eau aux habitants d'une ville, et de chocs externes, tels que des catastrophes naturelles susceptibles de perturber le fonctionnement d'une ville. Le Programme mondial pour la résilience des villes du sous-programme s'appuie sur une approche multirisque, multipartite et multisectorielle pour construire des villes résilientes, en tenant compte de la complexité des systèmes urbains. Un exemple récent du succès de cette approche a été la réponse des villes à la pandémie de COVID-19, pour laquelle le sous-programme a fourni aux maires un soutien en matière de prise de décision fondée sur des données factuelles, sur la base de la collecte, de l'analyse et du diagnostic des données au niveau de la ville et de l'élaboration par le personnel de la municipalité de recommandations techniquement exploitables, en utilisant les approches, les outils et les indicateurs du Programme mondial pour la résilience des villes. La méthodologie du Programme mondial a été affinée dans divers contextes urbains totalement différents afin de s'assurer qu'elle s'adapte aux différentes réalités contextuelles et culturelles, où les ressources et les capacités peuvent varier considérablement.

#### Enseignements tirés et changements prévus

12.125 L'enseignement tiré est le suivant : quels que soient le contexte et la diversité des problèmes qui se posent dans une ville donnée, les principaux systèmes urbains, éléments et infrastructures de base nécessaires sont similaires. Il est donc essentiel de disposer d'un cadre conceptuel flexible, comme le Programme mondial pour la

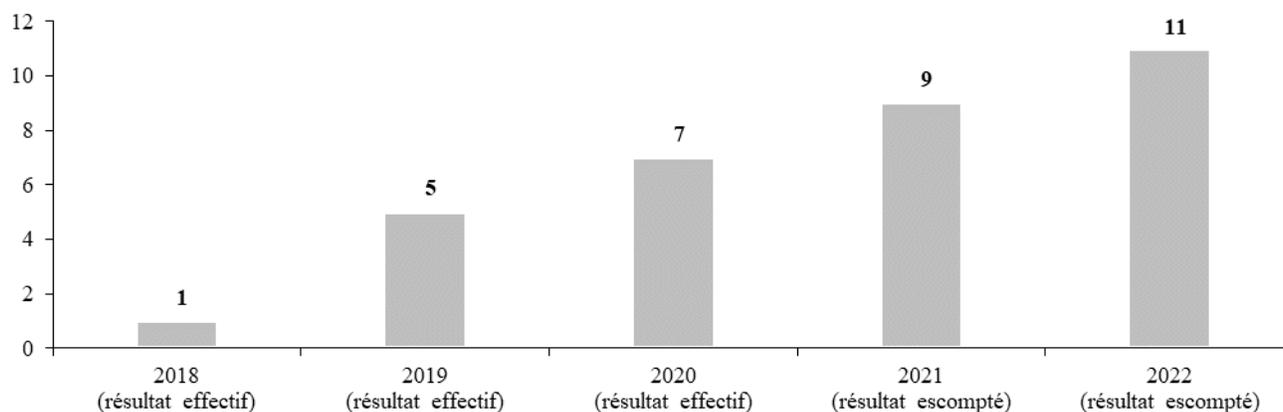
résilience des villes, qui recense les problèmes, les chocs et les tensions et fait intervenir les acteurs concernés du paysage urbain. Compte tenu de cet enseignement, le sous-programme aidera les villes à automatiser les données des systèmes urbains tout en contextualisant ces données pour tenir compte des différentes parties prenantes et des problèmes ou chocs précis. Le sous-programme répondra également aux demandes croissantes des villes pour renforcer leur résilience face aux chocs potentiels.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

12.126 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le nombre croissant de villes qui adoptent la méthodologie du Programme mondial pour la résilience des villes et investissent dans ce domaine. Ce nombre augmentera de deux villes au cours de la période du programme, et le sous-programme élaborera en parallèle des outils propres à accroître la capacité de transposition à plus grande échelle et à favoriser la formulation de politiques et de lignes directrices à l'intention des autorités nationales et locales (voir la figure 12.XI).

Figure 12.XI

**Mesure des résultats : nombre total de villes mettant en œuvre le Programme mondial pour la résilience des villes (résultat cumulé)**



**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

12.127 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

64/292	Les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement	73/150	Aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés d'Afrique
67/291	Assainissement pour tous	73/230	Stratégie mondiale visant à remédier aux effets du phénomène El Niño
69/280	Renforcement des secours d'urgence et de l'aide au relèvement et à la reconstruction du Népal comme suite au séisme dévastateur qui a frappé ce pays	74/115	Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement
69/283	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)	74/160	Aide et protection en faveur des déplacés
73/139 ; 74/118	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies		

## Résolutions du Conseil d'administration

20/17	Évaluation et reconstruction à la suite de conflits et de catastrophes naturelles ou causées par l'homme	26/2	naturelles comme moyen de contribuer au développement urbain durable
23/18	Réduction, préparation, prévention et atténuation des risques de catastrophes		Renforcement du rôle d'ONU-Habitat dans la réponse aux crises urbaines

## Produits

12.128 On trouvera dans le tableau 12.10 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 12.10

## Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022<sup>a</sup></i>
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>28</b>	<b>23</b>	<b>31</b>	<b>19</b>
1. Projets de renforcement de l'intégration sociale et de la cohésion des communautés	10	8	10	8
2. Projets d'amélioration des conditions de vie et de l'inclusion des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées	10	8	11	5
3. Projets de renforcement de la résilience du cadre bâti et des infrastructures	8	7	10	6
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>42</b>	<b>27</b>	<b>45</b>	<b>31</b>
4. Séminaires, ateliers et activités de formation sur le renforcement de l'intégration sociale et de la cohésion des communautés	16	10	18	12
5. Séminaires, ateliers et activités de formation sur l'amélioration des conditions de vie et de l'inclusion des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées	13	9	13	8
6. Séminaires, ateliers et activités de formation sur le renforcement de la résilience du cadre bâti et des infrastructures	13	8	14	11
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
7. Publication sur l'amélioration des conditions de vie et de l'inclusion des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées	1	1	1	1
8. Publication sur le renforcement de la résilience du cadre bâti et des infrastructures	1	–	1	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>6</b>
9. Activités ou documentation techniques sur le renforcement de l'intégration sociale et de la cohésion des communautés	3	2	3	2
10. Activités ou documentation techniques sur l'amélioration des conditions de vie et de l'inclusion des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées	3	2	3	2
11. Activités ou documentation techniques sur le renforcement de la résilience du cadre bâti et des infrastructures	3	2	3	2

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022<sup>a</sup></i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	---

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : fourniture à 15 États Membres de services consultatifs sur l'atténuation des crises urbaines et la réponse à celles-ci et sur le renforcement de la résilience urbaine face aux menaces multirisques, y compris les crises liées aux migrations et aux déplacements.

### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : brochures, campagnes et manifestations sur l'inclusion dans les villes, la cohésion sociale, le renforcement de la résilience, l'accès à un logement convenable, la sécurité des droits fonciers, les services urbains de base et les perspectives économiques pour tous dans tous les contextes de crise urbaine.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : alimentation et gestion des comptes de médias sociaux (Twitter, Facebook, Instagram, Trello, LinkedIn, YouTube ou similaire), des blogs et sites Web aux fins de la promotion des messages et de la communication du sous-programme en ce qui concerne l'inclusion sociale et économique des migrants, des réfugiés, des personnes déplacées et des rapatriés dans des contextes de crise urbaine ; diffusion de messages et contenus multimédias par six partenaires, dont l'Alliance des villes, le Centre pour l'intégration en Méditerranée, les réseaux mondiaux pour la mise en œuvre du pacte mondial sur les réfugiés et du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et l'Alliance mondiale pour le savoir sur les migrations et le développement.

<sup>a</sup> Les produits prévus pour 2022, qui doivent être financés au moyen des ressources non préaffectées de la Fondation, ont été ajustés à la baisse, compte tenu des ressources approuvées par le Conseil exécutif, soit 10 millions de dollars pour 2021 et un plafond budgétaire de 12 millions de dollars pour 2022, comme le montre le tableau 15.14 du projet de budget-programme pour 2022 [A/76/6 (Sect. 15)].

## Programme 13

### Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale

#### Orientations générales

##### Mandats et considérations générales

13.1 L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a pour mission d'aider les États Membres dans leur combat contre la drogue, la criminalité et le terrorisme, afin de promouvoir la sécurité et la justice pour tous. Son mandat découle des priorités arrêtées dans les conventions des Nations Unies et dans les résolutions de l'Assemblée générale, notamment les résolutions [45/179](#), [46/152](#) et [46/185](#) C. Les domaines d'action thématiques de l'Office sont notamment la lutte contre la criminalité transnationale organisée, le renforcement de la prévention et du traitement de la toxicomanie et la prise en charge des personnes atteintes de troubles liés aux drogues ; la promotion du développement alternatif, la prévention de la corruption et la lutte contre ce fléau ; la prévention de la criminalité, la réforme de la justice pénale et la prévention du terrorisme. Les activités de l'ONUDC trouvent leurs racines dans un ensemble d'instruments internationaux dont l'Office est le garant et le défenseur, à savoir les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues, la Convention des Nations Unies contre la corruption, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les Protocoles additionnels y relatifs, les 19 conventions et protocoles internationaux relatifs à la lutte contre le terrorisme et les Règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale. En 2021, la criminalité transnationale organisée, y compris le trafic de drogues, et le terrorisme ont continué de faire peser de graves menaces sur la sécurité, le développement et la bonne gouvernance dans le monde entier. La corruption, la cybercriminalité, les usages criminels des nouvelles technologies (dont l'intelligence artificielle) et la criminalité environnementale, notamment l'exploitation non réglementée et illégale de ressources non renouvelables et le trafic d'espèces de faune et de flore menacées d'extinction, sont liés à la fragilité de l'État et compromettent l'état de droit. La culture, la fabrication, le trafic et la consommation illicites de drogues et de substances psychotropes et le détournement de leurs précurseurs continuent de mettre en péril la santé, la dignité et les espoirs de millions de personnes, ont des conséquences mortifères et détruisent la cohésion sociale et le capital. L'appui de l'ONUDC, qui vise à surmonter ces difficultés, à faciliter la coopération multilatérale et à renforcer l'aptitude des États à formuler et à appliquer des politiques de développement durable cohérentes, tout en étant principalement financé au moyen de ressources extrabudgétaires, continuera également d'être dispensé dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique et des projets financés au moyen du Compte pour le développement.

##### Stratégie et facteurs externes pour 2022

13.2 Entité des Nations Unies dont les mandats couvrent les trois piliers de l'action de l'ONU, à savoir la paix et la sécurité, le développement et les droits humains, l'Office aide les États Membres à lutter contre la criminalité, y compris la criminalité transnationale organisée, dans toutes ses dimensions, à contrer le problème mondial de la drogue, à combattre la corruption et à prévenir le terrorisme international.

13.3 L'action menée par l'ONUDC à cette fin s'articule autour de trois grands axes interdépendants et complémentaires :

a) Des travaux normatifs, notamment des activités de sensibilisation et une assistance sur le plan législatif destinées à favoriser la ratification et l'application des traités internationaux pertinents et la prestation de services de secrétariat et de services fonctionnels aux organes conventionnels, aux organes directeurs et aux autres organes pilotés par les États Membres qui aident à définir les domaines d'intérêt, les enjeux, les réponses et les engagements dans les domaines de compétence relatifs aux drogues, à la criminalité et à la lutte contre le terrorisme ;

b) Des travaux de recherche et d'appui à l'élaboration des politiques visant à élargir les données factuelles et à approfondir l'interface avec les processus d'élaboration des politiques aux niveaux national, régional et mondial à la faveur d'une meilleure connaissance et compréhension des questions liées à la drogue et à la criminalité ;

c) Des travaux de coopération technique visant à renforcer la capacité des États Membres et des autres parties prenantes de lutter contre les drogues illicites, la criminalité et le terrorisme aux niveaux national, régional et mondial grâce au vaste réseau de bureaux extérieurs et au siège de l'Office.

13.4 Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, la Déclaration ministérielle sur le renforcement des actions que nous menons aux niveaux national, régional et international, pour accélérer la mise en œuvre de nos engagements communs à aborder et combattre le problème mondial de la drogue, adoptée en 2019, et le document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème de la drogue tenue en 2016 ont mis en évidence l'importance des domaines de compétence de l'Office. En outre, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et la Commission des stupéfiants ont offert un espace d'échange de savoir-faire et d'expériences dans le domaine de la prévention de la criminalité et de la justice pénale ainsi que dans celui du contrôle des drogues. Les mandats en découlant ont donné à l'Office une raison d'intégrer ses programmes dans des initiatives plus larges dans l'ensemble du système des Nations Unies qui favoriseront une plus grande appropriation nationale et une plus grande durabilité.

13.5 L'Office mettra à profit son rôle de relais des connaissances impartial pour rechercher des moyens innovants et efficaces d'empêcher que la criminalité fasse obstacle au bien-être durable. La recherche et l'analyse joueront un rôle fondamental pour mieux recenser, comprendre et définir les réponses à apporter aux problèmes que posent la drogue et la criminalité. Pour ce faire, l'Office participera à des analyses communes par pays, qui contribueront à établir les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable au niveau national devant être mis en œuvre sous la direction des coordonnateurs résidents habilités. Les analyses produites en interne fourniront également la base factuelle nécessaire à l'élaboration des programmes de l'Office fondés sur les mandats confiés par ses organes directeurs, ainsi qu'aux mécanismes d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption et de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

13.6 L'Office se concentrera davantage sur les liens névralgiques entre la consommation de drogue, le trafic de drogue, la criminalité transnationale organisée, les flux financiers illicites, la corruption et le terrorisme, en les considérant dans le cadre plus large de l'accroissement du bien-être des personnes. La fourniture d'un appui sur le terrain et le renforcement des capacités de l'ONUDC dans des domaines thématiques clés seront utiles pour examiner les liens entre les missions de l'Office et le Programme 2030. En outre, l'amélioration des rôles fondamentaux transversaux contribuera à garantir l'inclusion de solides théories du changement et d'une gestion efficace axée sur les résultats dans la planification, le suivi et l'établissement des rapports.

13.7 L'Office a tenu compte, pour l'établissement des produits et activités prévus pour 2022, des difficultés connues et anticipées liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) rencontrées par les États Membres. Les produits et activités prévus comprennent la production de connaissances, d'orientations opérationnelles et d'outils destinés à aider les États Membres à atténuer les problèmes liés à la drogue, à la criminalité et à la corruption qui pourraient ralentir la reprise après la COVID-19 ; l'organisation, dans le cadre des organes intergouvernementaux de l'ONU, de réunions sur les effets de la COVID-19 sur la drogue et la criminalité ; le renforcement de la capacité des systèmes de justice pénale de se préparer aux crises, d'y faire face et de s'en relever. Le cas échéant, l'Office appuiera également la mise en œuvre des plans d'intervention socioéconomiques en réponse à la COVID-19, du Plan de réponse humanitaire global COVID-19 et du Plan stratégique de préparation et de riposte pour lutter contre la COVID-19, en étroite coordination avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Bureau de la coordination du développement, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les équipes de pays des Nations Unies. On trouvera des exemples de produits et d'activités prévus dans la partie relative aux sous-programmes 5, 6, 8 et 9. Le concours apporté pour aider les États Membres à faire face aux problèmes relatifs à la COVID-19 devrait contribuer à l'obtention des résultats escomptés pour 2022, comme décrit dans la partie relative au sous-programme 6 et à la composante 2 du sous-programme 9.

13.8 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, l'ONU collabore avec les États Membres, les organismes apparentés à l'ONU et d'autres parties prenantes pour aider les États Membres à mieux comprendre la nature des difficultés auxquels ils font face et à concevoir des politiques et des programmes cohérents de façon à progresser dans la mise en œuvre du Programme 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable. L'Office continuera d'aider activement les États Membres à faire face aux difficultés liées à l'objectif 16. En outre, dans le but de renforcer les approches communes, il a mis en œuvre des programmes avec un ensemble d'organisations internationales, dont l'Union africaine, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, la Communauté des Caraïbes, la Communauté d'États indépendants, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Organisation de coopération économique, le Conseil de l'Europe, la Ligue des États arabes, l'Organisation des États américains, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Organisation de Shanghai pour la coopération et la Communauté de développement de l'Afrique australe.

13.9 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, l'ONU a mis en place avec d'autres organismes des Nations Unies et des organisations internationales indépendantes des projets conjoints et des groupes de coordination, consacrés notamment à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes [Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)], à la prévention de la toxicomanie, au traitement et à la réadaptation (OMS), à la répression de la criminalité [Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL)], à la gestion des frontières (Organisation mondiale des douanes), à la corruption (PNUD), à la traite des personnes et au trafic de migrants (Organisation internationale pour les migrations, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes), à la prévention du terrorisme (Bureau de lutte contre le terrorisme du Secrétariat et organismes créés dans le cadre du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme), à l'accès des enfants à la justice (Fonds des Nations Unies pour l'enfance), à la gouvernance de la sécurité urbaine [Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)], et à la cohérence de la collecte des

statistiques relevant de ses mandats (Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat). L'Office continue de coparrainer activement le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et joue un rôle de chef de file dans le domaine de la prévention, du traitement et de la prise en charge du VIH chez les toxicomanes et en milieu carcéral. L'Office et ses partenaires ne se contentent pas de collaborer : grâce à des actions de sensibilisation, des publications et des communications numériques, ils font connaître plus largement le soutien apporté par les organismes des Nations Unies en faveur de la réalisation, par les États Membres, des objectifs de développement durable.

13.10 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :

a) L'ONUDC continue d'avoir accès à des ressources extrabudgétaires, notamment un financement accru de certaines fonctions essentielles grâce à des ressources de base allouées dans le cadre du pacte de financement, ce qui lui permet d'aider les États Membres à lutter contre les réseaux de criminalité transnationale, dont la nature et la portée ne cessent d'évoluer, et leurs liens avec la corruption et l'affaiblissement des structures de l'État ;

b) Les États Membres prennent acte, dans leurs politiques, programmes et budgets, du fait que les problèmes liés à la sécurité, à la justice et à l'état de droit doivent être abordés dans une stratégie nationale intégrée visant à mettre en œuvre le Programme 2030 ;

c) Les institutions financières internationales, les organismes des Nations Unies et d'autres organisations multilatérales soulignent l'importance de renforcer la gouvernance budgétaire et de prévenir les fuites de fonds publics afin de traiter durablement les questions relevant du mandat de l'ONUDC et de mettre en œuvre le Programme 2030 de manière globale ;

d) Les États Membres partagent des données en temps réel et d'autres données opérationnelles avec leurs interlocuteurs des autres pays pour mener à bien des interventions efficaces fondées sur le renseignement visant à démanteler les réseaux criminels organisés.

13.11 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.

13.12 En ce qui concerne l'inclusion du handicap, conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, l'Office a élaboré et lancé un plan d'action pour 2021 et 2022 afin d'intégrer l'inclusion du handicap dans ses politiques, ses activités de planification, ses programmes et ses opérations. Le plan d'action reflète la Stratégie et comprend 15 indicateurs qui mettent l'accent sur les quatre principaux domaines suivants : direction, planification stratégique et gestion ; inclusivité ; programmation ; culture institutionnelle.

13.13 L'Office prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Ce faisant, il poursuit la mise en œuvre cohérente et coordonnée des engagements mondiaux pris en faveur de l'égalité des genres et de l'avancement des femmes. À cette fin, il s'appuiera sur la Stratégie et le Plan d'action de l'ONUSIDA/ONUDC pour l'égalité des genres et l'avancement des femmes (2022-2025), qui continueront à assurer la

cohérence et qui guident le soutien apporté aux États Membres dans la réalisation du Programme 2030 et, en particulier, de l'objectif 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles). Une évaluation de la mise en œuvre, au niveau de l'ONUDD, de la Stratégie et du Plan d'action pour l'égalité des genres et l'avancement des femmes (2018-2021) sera achevée en 2021. Les éléments obtenus et les résultats de l'évaluation serviront de base à la deuxième phase de mise en œuvre des engagements en matière d'égalité des genres, qui devrait débiter en 2022. L'Équipe chargée des questions de genre du Bureau de la Directrice générale/Directrice exécutive a pour mission de coordonner la mise en œuvre de la stratégie renouvelée et est aidée en cela par un réseau de coordonnateurs pour les questions de genre de l'ONUDD.

13.14 Grâce à l'attention accrue portée aux résultats liés au genre, l'ONUDD a renforcé l'intégration de ces questions dans ses différents domaines d'activité. Il examinera les implications liées au genre des situations d'urgence, telles que la pandémie actuelle de COVID-19. Il appliquera et préconisera des mesures qui répondent aux besoins différenciés des femmes, des hommes, des garçons et des filles, en particulier de celles et ceux qui sont également désavantagés en raison de leur âge, de leur race, de leur niveau de revenu, de leur situation géographique, de leur statut migratoire, de leur handicap ou de leur état de santé, ou pour d'autres raisons.

## **Exécution du programme en 2020**

### **Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme**

13.15 En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour l'Office. Ainsi, il a fallu reporter diverses réunions et manifestations, notamment le quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale qui, d'avril 2020, a été reporté à mars 2021, et les réunions, séminaires, ateliers et stages pédagogiques en personne ont dû se dérouler en ligne ou selon des modalités hybrides. On trouvera des exemples plus précis dans les parties relatives à chacun des sous-programmes. Les changements de produits et d'activités prévus ont également eu des conséquences pour les résultats escomptés pour 2020, comme indiqué dans la partie relative à l'exécution des sous-programmes 1, 5, 6, 7 et 8 et à la composante 1 du sous-programme 9.

13.16 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a apporté des aménagements à certains produits et activités ou retenu de nouvelles activités en 2020, qui concourent aux objectifs des sous-programmes. Ces aménagements et nouvelles activités ont consisté notamment à élaborer et à diffuser des mesures de soutien actualisées prenant la forme de notes de synthèse, de notes d'orientation et de conseils opérationnels sur diverses questions relevant du mandat de l'ONUDD et visant à aider les États Membres dans leur réponse à la COVID-19 ; à élaborer des méthodes virtuelles que les États Membres devront utiliser pour répondre aux besoins essentiels ; à rechercher et analyser les effets de la COVID-19 sur les drogues, la criminalité organisée, la traite des personnes et le trafic de migrants ; à acheter et à fournir d'urgence des équipements de protection individuelle ou des fournitures médicales pour répondre aux besoins des États Membres, notamment dans les services chargés de faire respecter la loi et les prisons, et pour les toxicomanes. On trouvera des exemples plus précis des aménagements apportés et des nouvelles activités dans les parties relatives à chacun des sous-programmes. Les nouveaux produits et activités et les produits et activités aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué dans la partie relative à l'exécution du programme au titre des sous-programmes 3, 4, 5, 6, 7 et 8 et de la composante 2 du sous-programme 9.

13.17 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins des États Membres, l'Office tirera parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés aux programmes en raison de la pandémie. On a notamment appris que le fait de proposer des réunions selon des modalités hybrides améliorerait la participation à distance aux réunions de la Commission des stupéfiants et de ses organes subsidiaires, de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, du Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et du groupe de travail permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC, et favorisait donc la participation des délégations qui n'étaient pas représentées à Vienne ou qui ne pouvaient pas se déplacer. Cependant, la tenue de réunions virtuelles ou hybrides dans tous les domaines du mandat de l'ONUDC requiert davantage de personnel et demande un travail d'organisation et un travail technique supplémentaire par rapport aux réunions en présentiel. En outre, les réunions intergouvernementales nécessitant des services d'interprétation sont encore plus coûteuses, car elles entraînent des coûts supplémentaires pour les plateformes d'interprétation à distance.

### Textes des organes délibérants définissant les mandats

13.18 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

#### *Conventions*

- Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972
- Convention sur les substances psychotropes de 1971
- Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988
- Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et Protocoles y relatifs
- Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants
- Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
- Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
- Convention des Nations Unies contre la corruption

#### *Résolutions de l'Assemblée générale*

S-30/1	Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue	64/182, 74/178, 75/198	Coopération internationale pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue <sup>1</sup>
62/272, 64/297	La Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies		

<sup>1</sup> Il est notamment fait référence à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue (voir [E/2009/28-E/CN.7/2009/12](#), chap. I.C).

66/282, 68/276, 70/291, 72/284	Examen de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies	73/183	Renforcer le rôle de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale au service de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030	74/306	Action globale et coordonnée face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)
70/266	Déclaration politique sur le VIH et le sida : accélérer la riposte pour lutter contre le VIH et mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030	75/196	Renforcement du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, surtout de ses capacités de coopération technique
72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies		

#### *Résolution de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale*

28/4	Budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2020-2021
------	--

#### *Résolution de la Commission des stupéfiants*

62/9	Budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2020-2021
------	---

#### *Déclarations de la Commission des stupéfiants*

Déclaration ministérielle sur le renforcement des actions que nous menons aux niveaux national, régional et international, pour accélérer la mise en œuvre de nos engagements communs à aborder et combattre le problème mondial de la drogue

Déclaration ministérielle conjointe issue de l'examen de haut niveau auquel la Commission des stupéfiants a procédé en 2014 sur l'application par les États Membres de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue

## Produits

13.19 On trouvera dans le tableau 13.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 13.1

### Produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
1. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
2. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
3. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
4. Projets relatifs à l'égalité des genres	1	1	1	1
5. Projets relatifs à la fonction d'évaluation indépendante	1	1	1	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
6. Séances de réflexion sur l'égalité des genres	4	3	4	4
7. Conférence sur l'égalité des genres	1	1	–	1
8. Manifestations parallèles sur des sujets liés à l'égalité des genres	1	1	1	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>19</b>	<b>22</b>	<b>19</b>	<b>22</b>
9. Note d'orientation et autres outils sur les questions liées à l'égalité des genres	1	7	1	6
10. Évaluations et études de synthèse indépendantes, conjointes et à l'échelle du système	17	14	17	15
11. Outils, méthodes et approches d'évaluation	1	1	1	1
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : services consultatifs en faveur des efforts multilatéraux dans les domaines du contrôle des drogues, de la prévention de la criminalité, de la lutte contre la corruption et de la prévention du terrorisme, et coopération avec les États Membres, les organisations intergouvernementales et la société civile, notamment au niveau régional ; sensibilisation des États Membres et de la société civile aux questions de contrôle des drogues, de prévention de la criminalité, de lutte contre la corruption et de prévention du terrorisme, au moyen de prises de parole et de conférences, par la diffusion d'informations et la mobilisation de l'opinion publique, et par la représentation du Secrétaire général à des manifestations et rencontres internationales, s'il y a lieu.				
<b>Bases de données et autres supports numériques</b> : application Web d'évaluation de l'ONUDC.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : notes d'évaluation, webinaires et examens annuels.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : site Web au contenu actualisé.				

## Activités d'évaluation

13.20 Les évaluations qui ont été menées à bien en 2020 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2022 :

- a) Évaluations approfondies indépendantes :
  - i) Évaluation approfondie indépendante du programme régional pour l'Asie du Sud-Est et des programmes de pays pour l'Indonésie, le Myanmar et le Viet Nam (sous-programmes 1, 2, 3, 4 et 5 ; état d'avancement : terminé) ;
  - ii) Évaluation approfondie indépendante du Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha en vue de la promotion d'une culture de la légalité (sous-programme 3 ; état d'avancement : terminé) ;
  - iii) Évaluation approfondie indépendante à mi-parcours du Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime (sous-programme 5 ; état d'avancement : terminé) ;

- iv) Évaluation approfondie indépendante à mi-parcours du Programme mondial sur les armes à feu : lutter contre le trafic d'armes et ses liens avec la criminalité transnationale organisée et le terrorisme (sous-programme 1 ; état d'avancement : en cours) ;
  - v) Évaluation approfondie indépendante (groupée) finale des programmes de l'ONUSUDC en Asie occidentale et centrale (sous-programmes 1, 2, 3, 4, 5 et 6) ; état d'avancement : en cours) ;
  - vi) Évaluation approfondie indépendante du Programme mondial de prévention et de lutte contre la corruption par la mise en œuvre effective de la Convention des Nations Unies contre la corruption à l'appui de l'objectif 16 de développement durable (état d'avancement : en cours) ;
  - vii) Évaluation approfondie indépendante finale du Programme mondial de prévention du terrorisme (sous-programme 4 ; état d'avancement : en cours) ;
  - viii) Évaluation institutionnelle indépendante de la Stratégie et du Plan d'action de l'ONUSUDC pour l'égalité des genres et l'avancement des femmes (sous-programmes 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 (état d'avancement : en cours) ;
  - ix) Évaluation approfondie indépendante (groupée) à mi-parcours du traitement de la toxicodépendance et de ses conséquences sur la santé et du Programme commun ONUSUDC-OMS de traitement et de prise en charge des toxicomanes (sous-programme 2 ; statut : stade initial) ;
- b) Évaluations indépendantes des projets suivants de l'ONUSUDC (sous-programmes 1, 2, 3, 5 et 6) :
- i) Politiques reposant sur des données factuelles en vue d'améliorer la sécurité des populations urbaines d'Amérique latine et d'Afrique (état d'avancement : terminé) ;
  - ii) Appui à la CEDEAO concernant le Plan d'action régional visant à lutter contre les problèmes de plus en plus graves du trafic de drogues, de la criminalité organisée et de la toxicomanie en Afrique de l'Ouest (état d'avancement : terminé) ;
  - iii) Initiative « FishNET » sur la criminalité liée à la pêche – un projet conjoint mis en œuvre dans le cadre du Programme mondial de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts et du Programme de contrôle des conteneurs (état d'avancement : terminé) ;
  - iv) Appui à la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (état d'avancement : terminé) ;
  - v) Assistance technique au Mexique pour l'application du Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (état d'avancement : terminé) ;
  - vi) Programme mondial de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts (état d'avancement : terminé) ;
  - vii) Projet visant à mesurer et évaluer la criminalité organisée dans les Balkans occidentaux (état d'avancement : terminé) ;

viii) Initiative arabe pour le renforcement des capacités nationales de lutte contre la traite des êtres humains dans les pays arabes (état d'avancement : terminé).

13.21 Il a été tenu compte des conclusions des évaluations mentionnées plus haut, de la métasynthèse de 2017-2018 et de la métasynthèse innovante sur la prévention de la criminalité (2020), ainsi que d'autres produits d'évaluation synthétisés au moment de l'établissement du plan-programme pour 2022. Par exemple, dans la métasynthèse biennale, la nécessité a été soulignée de renforcer la prise en compte des droits humains et de l'égalité des genres dans l'élaboration, la planification, la mise en œuvre des projets et programmes de l'ONUDC ainsi que dans l'établissement des rapports correspondants. Une des bonnes pratiques recensées à cet égard grâce à l'évaluation est liée à l'action menée par l'Office pour sensibiliser les partenaires nationaux aux besoins des populations les plus exposées en Asie centrale. En outre, la nécessité d'améliorer la gestion axée sur les résultats, notamment par une collecte de données relatives à l'exécution des programmes plus systématique, est ressortie de cette métasynthèse biennale. À la suite des évaluations susmentionnées, les sous-programmes relevant de l'ONUDC continueront à renforcer l'approche de l'égalité des genres.

13.22 Il est prévu de procéder aux évaluations ci-après en 2022 :

- a) Certains domaines des sous-programmes de l'ONUDC ;
- b) Certaines régions et certains pays en fonction de la programmation de l'ONUDC ;
- c) Évaluations indépendantes portant sur différents sous-programmes et diverses régions, et sur l'Office lui-même.

13.23 L'ONUDC reconnaît que la nécessité de rendre des comptes dans le cadre d'évaluations se fait encore plus sentir en période de crise. En 2022, l'Office continuera d'investir dans des évaluations institutionnelles indépendantes, tenant compte des questions de genre et axées sur l'utilisation, traduisant sa stratégie en décisions stratégiques concrètes fondées sur des données factuelles et des évaluations dans la lutte contre la drogue, la criminalité et le terrorisme. La Section de l'évaluation indépendante de l'ONUDC contribuera au renforcement des capacités d'évaluation nationales, tout en travaillant sur des produits et services d'évaluation conjointe de haut niveau, conformément aux directives issues des objectifs de développement durable et aux réformes du système des Nations Unies.

## **Programme de travail**

### **Sous-programme 1**

#### **Lutte contre la criminalité transnationale organisée**

##### **Objectif**

13.24 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de prévenir et de combattre la criminalité transnationale organisée et le trafic.

##### **Stratégie**

13.25 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'attachera, dans le cadre du sous-programme, à promouvoir la coopération internationale entre les autorités compétentes des États Membres, les entités régionales et autres partenaires, et ce,

dans le cadre d'initiatives mondiales, régionales et interrégionales. On continuera également à promouvoir l'adhésion aux conventions internationales relatives au contrôle des drogues et à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et aux Protocoles s'y rapportant, ainsi qu'à en favoriser la mise en œuvre. On continuera à appuyer les travaux de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, y compris le mécanisme d'examen de l'application de la Convention et des Protocoles s'y rapportant. Pour ce faire, il conviendra d'aider les États parties à participer effectivement au processus d'examen, tant en tant que pays examinés qu'en tant que pays établissant un rapport, conformément aux fonctions assignées au secrétariat dans les méthodes et règles de fonctionnement du mécanisme et sous réserve de disposer des ressources nécessaires. Il s'agira également de mener les travaux normatifs et opérationnels prévus au titre du sous-programme en matière de lutte contre les formes de criminalité émergentes et évolutives, telles que la cybercriminalité, le trafic de biens culturels, la criminalité liée aux espèces sauvages et la criminalité environnementale. Dans sa résolution 74/247, l'Assemblée générale a décidé d'établir un comité intergouvernemental spécial d'experts à composition non limitée, représentatif de toutes les régions, ayant pour mission d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles. Dans le cadre du sous-programme, l'ONUDC assurera le secrétariat du comité intergouvernemental spécial et aidera les États Membres à préparer ses sessions. Dans sa résolution 75/282, l'Assemblée générale a approuvé les modalités de travail du Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles.

13.26 Toujours dans le cadre du sous-programme, on continuera de fournir une assistance technique sur mesure aux États Membres, notamment en renforçant les capacités des autorités centrales et des autres acteurs de la justice pénale en matière de coopération internationale dans le domaine pénal et en facilitant les demandes d'assistance judiciaire, grâce à un appui aux réseaux de coopération judiciaire internationale et aux différents États Membres, notamment dans les affaires de traite. Le travail effectué aidera les États Membres à progresser dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16.

13.27 On continuera de promouvoir l'interdiction de la contrebande et de favoriser la coopération en matière de justice pénale après les saisies le long des itinéraires du trafic de drogues, en vue de déstabiliser les groupes criminels organisés qui y opèrent. Pour ce faire, le sous-programme associera pouvoirs publics nationaux, communauté internationale, société civile, secteur privé et autres acteurs et assurera le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement pour appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Toujours dans le cadre du sous-programme, on encouragera de manière proactive l'utilisation de techniques d'enquête spéciales dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogue et des enquêtes sur la criminalité organisée y relatives, de manière à aider les États Membres à progresser sur la voie des objectifs de développement durable pertinents, notamment les objectifs 5, 8, 10, 15, 16 et 17.

13.28 On continuera d'aider les États Membres à appliquer les protocoles relatifs à la traite des êtres humains, au trafic de migrants et aux armes à feu. Concernant ces dernières, il s'agira d'appuyer l'élaboration de lois et de politiques visant à réduire la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu et de leurs pièces, éléments et munitions, de dispenser une formation sur les enquêtes et les poursuites concernant le trafic d'armes à feu et les infractions connexes et d'appuyer la collecte et l'analyse de données mondiales sur ce type de trafic afin de constituer une base de données

factuelles qui éclairera la prise de décisions stratégiques aux niveaux politique et opérationnel.

13.29 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) Renforcement de la coopération internationale en vue de prévenir la criminalité transnationale organisée et les activités criminelles nouvelles et émergentes, de mener des enquêtes et d'engager des poursuites à leur sujet, et renforcement des capacités institutionnelles et législatives en ce sens, notamment grâce au Mécanisme d'examen de l'application ;

b) Réduction du trafic de drogues, d'armes à feu et d'autres produits de contrebande grâce à un renforcement de la coopération internationale et au démantèlement d'un plus grand nombre de groupes criminels organisés.

## Exécution du programme en 2020

13.30 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### Promotion de la détection et de la prise en charge des victimes de la traite des personnes au Malawi

13.31 Chaque année, des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants tombent entre les mains de trafiquants, dans leur propre pays et à l'étranger. Presque tous les pays du monde sont touchés par la traite des personnes, qu'il s'agisse du pays d'origine, de transit ou de destination des victimes. Dans le cadre du sous-programme, une aide a été apportée aux pays partenaires, dont le Malawi, en vue de renforcer leurs capacités de faire face à la traite des personnes. On a en outre appuyé la création d'organes de coordination interinstitutions afin d'accroître la détection et la prise en charge des victimes. Toujours dans le cadre du sous-programme, une formation a été dispensée aux agents des services de détection et de répression de première ligne au sujet de l'application de la loi sur la traite des personnes (réglementations et directives générales et mécanisme national de prise en charge), comme suite à une demande du Ministère de la sécurité du territoire. En outre, un programme de formation consacré à la traite des êtres humains, y compris à l'identification des victimes, a été élaboré à l'intention des services de police du Malawi et un soutien a été apporté aux activités nationales de collecte et d'analyse des données. Le sous-programme a permis de recenser 228 victimes (77 adultes, 61 hommes et 16 femmes, et 151 enfants) au Malawi entre décembre 2018 et mars 2020.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

13.32 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent les poursuites engagées contre quatre personnes accusées de traite des êtres humains au cours du premier trimestre de l'année 2020 au Malawi (voir le tableau 13.2).

Tableau 13.2  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
Nouveau projet sur la traite des personnes lancé avec le Gouvernement du Malawi	Renforcement des capacités des agents des services de détection et de répression de première ligne concernant l'application de la loi sur	Poursuite de quatre personnes pour traite des êtres humains au premier trimestre de 2020 au Malawi

la traite des personnes  
(réglementations et directives  
générales et mécanisme national de  
prise en charge)

### Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

13.33 En 2020, en raison de la COVID-19, les dates de la septième session du Groupe de travail sur les armes à feu ont été modifiées et toutes les réunions intergouvernementales se sont déroulées en format virtuel ou dans un format hybride permettant à une personne par délégation d'être physiquement présente. La durée des réunions a quant à elle été réduite de trois à deux heures. L'organisation des campagnes de collecte d'armes prévues pour 2020 a également été reportée. En outre, comme l'a décidé l'Assemblée générale, la session d'organisation du comité spécial créé par l'Assemblée dans sa résolution 74/247 a été reportée à 2021. Par ailleurs, les activités complètes de formation et de mentorat dispensées aux unités de contrôle portuaire au titre du sous-programme ont été adaptées pour pouvoir être menées en ligne. Des activités de formation et de mentorat consacrées au trafic et à l'utilisation abusive d'armes à feu, à la traite des personnes et au trafic de migrants ont également été adaptées et dispensées à distance à l'intention des autorités des services de détection et de répression et des procureurs. Un certain nombre de ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 1.

13.34 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme, à savoir la publication de plusieurs notes de synthèse sur l'impact de la COVID-19 sur la criminalité organisée, y compris une note thématique consacrée à l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la traite des personnes. Ces orientations ont été élaborées à partir d'un état des lieux rapide afin de faire face aux conséquences de la pandémie et d'aider les États Membres à s'adapter et à continuer de s'acquitter de leur mission collective, à savoir protéger les victimes de la traite et prévenir et combattre ce type d'activités criminelles. Cette note, qui comprend des recommandations concrètes, a été traduite en six langues (anglais, arabe, espagnol, français, portugais et russe).

### Résultats escomptés pour 2022

13.35 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

#### Résultat 1 : lutte contre la contrebande de cocaïne<sup>2</sup>

##### Exécution du programme en 2020

13.36 Dans le cadre du sous-programme, un soutien a été fourni au Gouvernement colombien aux fins de la mise en place d'unités de contrôle portuaire supplémentaires. Les activités et les mesures d'appui prévues ont toutefois dû être ajustées, compte tenu de l'épidémie de COVID-19. En lieu et place des activités de renforcement des

<sup>2</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 16)].

capacités en présentiel prévues, lesquelles devaient porter sur la détection et l'inspection des cargaisons à haut risque et étaient destinées aux dix unités de contrôle portuaire récemment créées, les activités de formation ont été axées sur le centre principal de profilage et de ciblage et sur cinq unités de contrôle portuaire. En outre, une formation mondiale en ligne à l'intention des douanes et d'autres autorités chargées des services de détection et de répression dans les pays partenaires a été lancée au titre du sous-programme, afin de partager des informations de première main concernant les activités liées au trafic de drogue menées entre les pays et les régions. À ce jour, 185 sessions de formation en ligne ont été menées à bien et 1 925 agents ont été formés en ligne.

13.37 Le travail susmentionné a contribué à la signature de mémorandums d'accord avec quatre pays de la région Amérique latine et Caraïbes, dont la Colombie, et à l'exploitation de cinq unités de contrôle portuaire dans ce pays, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir signer des mémorandums d'accord avec quatre pays de la région et exploiter dix unités de contrôle portuaire dans le pays. Les difficultés suscitées par la COVID-19 ont nui au bon fonctionnement du contingent douanier affecté aux unités de contrôle portuaire et ont entraîné un retard dans le déploiement du programme de formation des douaniers.

### Projet de plan-programme pour 2022

13.38 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on ajustera encore le programme de formation prévu à ce titre afin de proposer des ateliers virtuels sur la gestion des risques, la sécurité de la chaîne d'approvisionnement et la facilitation du commerce dans les ports maritimes, et on lancera un programme de mentorat de trois ans pour garantir le partage d'informations et la coopération entre les unités nouvelles et déjà établies. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 13.3).

Tableau 13.3  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Des représentants de la Colombie s'entretiennent avec les responsables du Programme de contrôle des conteneurs au sujet des activités à mener pour mettre en œuvre le Programme dans le pays	La Colombie signe un accord pour participer au Programme de contrôle des conteneurs et accepte de lancer les premières activités de mise en œuvre	Des mémorandums d'accord sont signés avec 4 pays de la région Amérique latine et Caraïbes, dont la Colombie, et cinq unités de contrôle portuaire sont opérationnelles dans ce pays	Les nouvelles unités de contrôle portuaire sont pleinement fonctionnelles et entravent avec succès les mouvements transfrontaliers de biens illicites	Les unités de contrôle portuaire procèdent à des saisies de cocaïne, empêchant ainsi le passage de marchandises illicites aux frontières

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : intégration des preuves criminalistiques numériques<sup>3</sup>

### Exécution du programme en 2020

13.39 Dans le cadre du sous-programme, on a continué de renforcer les capacités des États Membres en matière de preuves scientifiques numériques, notamment en fournissant du matériel et des logiciels, en formant des analystes, des enquêteurs et des juges et en intégrant de nouvelles capacités dans les mesures de riposte habituelles. Dans le cadre du sous-programme, on a procédé à un renforcement ciblé des capacités du Groupe de la criminalistique numérique, créé à la demande d'un État Membre, et on a élargi les services proposés pour faire en sorte que les capacités opérationnelles des pays aboutissent à un renforcement de la coopération internationale, puisque les pays dotés des mêmes capacités peuvent coopérer les uns avec les autres de manière équilibrée, licite, responsable et rapide.

13.40 Le travail effectué a contribué à renforcer les connaissances du Groupe de la criminalistique numérique et les capacités de ce dernier à traiter les preuves numériques, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021.

### Projet de plan-programme pour 2022

13.41 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on déploiera un mentor spécialisé dans les poursuites liées à la cybercriminalité en Afrique de l'Ouest, afin que les autorités nationales des pays de la région reçoivent une assistance adaptée et spécialisée. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 13.4).

Tableau 13.4  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
L'ONUDC travaille en étroite collaboration avec l'État Membre demandeur pour dispenser des formations et des conseils afin de relever les obstacles techniques et juridiques posés par les nouvelles technologies et les nouveaux dispositifs	Les forces de police nationales et l'ONUDC collaborent à la mise en place du premier laboratoire de criminalistique numérique afin de répondre aux besoins propres du pays	Le Groupe de la criminalistique numérique enrichit ses connaissances et est mieux à même de traiter les preuves numériques	Les forces de police nationales sont en mesure d'analyser les supports numériques pour plus de 2 000 affaires pénales par an	Les forces de police nationales et les procureurs d'Afrique de l'Ouest analysent l'utilisation des médias numériques dans les affaires criminelles

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

<sup>3</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 (A/75/6 (Sect.16) et A/75/6 (Sect. 16)/Corr.1).

**Résultat 3 : harmonisation des cadres législatifs et institutionnels  
et renforcement de la coopération internationale et des approches fondées  
sur des données probantes, conformément au Protocole relatif aux armes à feu**

**Projet de plan-programme pour 2022**

13.42 Dans le cadre du sous-programme, on a favorisé l'adhésion à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, à son protocole additionnel relatif aux armes à feu et aux instruments mondiaux et régionaux connexes sur les armes à feu, ainsi que leur mise en œuvre, et on a appuyé l'harmonisation des cadres législatifs afin de faciliter la coopération judiciaire et d'empêcher les groupes criminels organisés d'exploiter les failles juridiques pour mener leurs activités. Le soutien apporté à l'élaboration de politiques et de législations et à l'adoption de mesures de justice pénale fondées sur des données factuelles, y compris au renforcement de la coopération Sud-Sud et interrégionale par le truchement de la communauté de praticiens et des actions opérationnelles prévues au titre du sous-programme, ont contribué aux efforts déployés par les États Membres pour lutter contre le trafic d'armes et les activités criminelles connexes.

*Enseignements tirés et changements prévus*

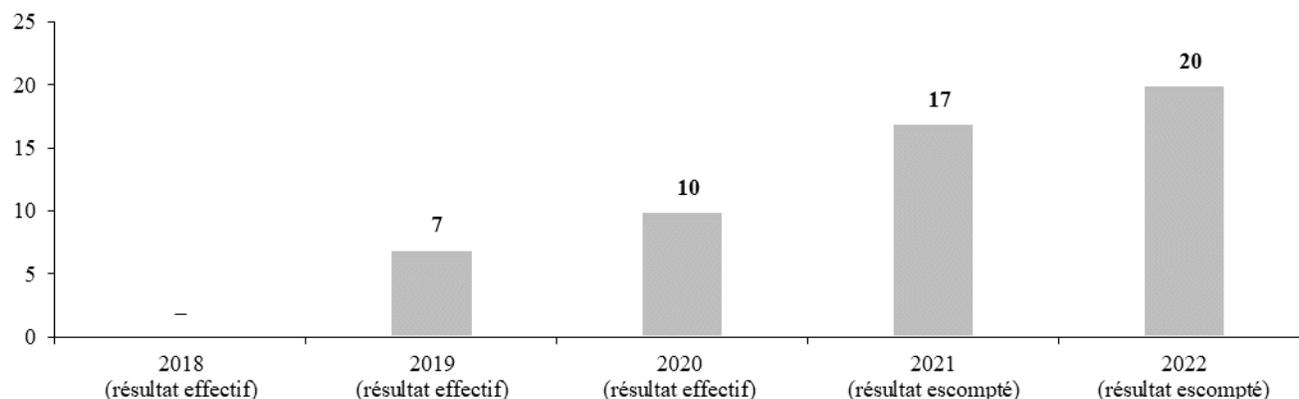
13.43 L'enseignement tiré est le suivant : on doit fournir un soutien supplémentaire sous la forme d'une assistance législative afin d'améliorer les cadres législatifs et institutionnels destinés à combattre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, conformément au Protocole relatif aux armes à feu. Il convient également de fournir un soutien supplémentaire sous la forme d'une assistance législative afin d'améliorer les cadres législatifs et institutionnels destinés à faire face à la fabrication et au trafic illicites d'armes à feu, conformément aux instruments internationaux et régionaux pertinents. Compte tenu de cet enseignement, on procédera à des évaluations des cadres législatifs nationaux, sur demande, et on fournira une assistance législative qui conduira à l'adoption de cadres législatifs et institutionnels adéquats, conformément au Protocole relatif aux armes à feu. Par le truchement de diverses initiatives et activités axées sur la pratique, telles que des programmes de formation sur mesure, des activités de mentorat et un appui aux plateformes de coopération, on renforcera en outre les capacités de la justice pénale et on encouragera une coopération transfrontalière et un échange d'informations plus directs entre les praticiens et les procureurs, afin de lutter contre le trafic d'armes à feu et d'améliorer la compréhension et le suivi de ses flux illicites.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

13.44 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montreront les 20 États Membres qui adopteront des cadres législatifs et institutionnels conformes au Protocole relatif aux armes à feu et aux instruments pertinents (voir la figure 13.I).

Figure 13.I

**Mesure des résultats : nombre d'États Membres ayant adopté des cadres législatifs et institutionnels conformes au Protocole relatif aux armes à feu et aux instruments pertinents (résultat cumulé)**



### Textes des organes délibérants définissant les mandats

13.45 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

46/152	Élaboration d'un programme des Nations Unies efficace en matière de prévention du crime et de justice pénale	72/192 ; 73/184	Suite à donner au treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale
65/227	Réorganisation des fonctions de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et modifications du cadre stratégique	72/195	Amélioration de la coordination de l'action contre la traite des personnes
66/177	Renforcement de la coopération internationale en vue de lutter contre les effets néfastes des flux financiers illicites résultant d'activités criminelles	73/146 73/185	Traite des femmes et des filles État de droit, prévention du crime et justice pénale dans le contexte des objectifs de développement durable
68/186	Renforcement des mesures de prévention du crime et de justice pénale visant à protéger les biens culturels, eu égard en particulier à leur trafic	73/187 ; 74/247	Lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles
71/1	Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants	74/173	Favoriser l'assistance technique et le renforcement des capacités pour intensifier l'action nationale et la coopération internationale contre la cybercriminalité, y compris l'échange d'informations
71/211 ; 72/198 ; 74/178	Coopération internationale pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue	74/174	Lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles visant les enfants sur Internet
71/322 ; 73/189	Adoption de mesures efficaces et renforcement et promotion de la coopération internationale concernant le don et la transplantation d'organes pour prévenir et combattre la traite des personnes à des fins de prélèvement d'organes et de trafic d'organes humains	75/196	Renforcement du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, surtout de ses capacités de coopération technique
72/1	Déclaration politique sur l'application du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes	75/282	Lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles

*Résolutions du Conseil de sécurité*

2331 (2016)

2338 (2017)

*Résolutions du Conseil économique et social*

2017/18

Mise en œuvre du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes

2019/23

Lutter contre la criminalité transnationale organisée et ses liens avec le trafic illicite de métaux précieux et l'exploitation minière illégale, notamment par le renforcement de la sécurité des filières des métaux précieux

*Résolutions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale*

25/1

Prévenir et combattre le trafic d'organes humains et la traite des personnes à des fins de prélèvement d'organes

27/4

Renforcement des mesures de lutte contre la traite des personnes

26/4

Renforcement de la coopération internationale pour lutter contre la cybercriminalité

27/5

Coopération internationale dans la lutte contre le trafic de biens culturels

27/2

Action préventive et lutte contre la traite des personnes facilitée par l'utilisation criminelle des technologies de l'information et de la communication

28/2

Lutter contre la contrebande de marchandises dans les cas qui relèvent de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

27/3

Améliorer la protection des enfants contre la traite des personnes, notamment en luttant contre l'utilisation criminelle des technologies de l'information et de la communication

28/3

Renforcer la coopération régionale et internationale en matière de prévention du crime et de justice pénale visant à lutter contre le trafic illicite d'espèces sauvages

*Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée*

8/1

Renforcer l'efficacité des autorités centrales dans le domaine de la coopération internationale en matière pénale pour lutter contre la criminalité transnationale organisée

8/4

Application des dispositions de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée relatives à l'assistance technique

8/2

Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant

9/1

Mise en place du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant

8/3

Renforcement de l'application du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

9/2

Renforcer et garantir l'application effective du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

**Produits**

13.46 On trouvera dans le tableau 13.5 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 13.5

**Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>15</b>	<b>32</b>
1. Documents destinés à la Conférence des Parties à la Convention contre la criminalité transnationale organisée et aux Protocoles s'y rapportant, ainsi qu'à ses groupes de travail	32	32	15	32
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>15</b>	<b>26</b>
2. Réunions de la Conférence des Parties, y compris celles de ses groupes de travail	26	26	15	26
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
3. Projets de coopération technique visant à prévenir et à combattre la criminalité transnationale organisée	3	3	3	3
4. Projets de coopération technique visant à prévenir et à combattre le trafic de marchandises illicites	4	4	4	4
5. Projets de coopération technique visant à prévenir et à combattre la traite des personnes et le trafic de migrants	2	2	2	2
6. Projets de coopération technique visant à prévenir et à combattre la cybercriminalité et le blanchiment d'argent	3	3	3	3
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
7. Publications sur la criminalité organisée et le trafic	3	3	3	3
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	—	<b>4</b>	—	—
8. Activités ou documentation techniques relatifs à la COVID-19 et à la criminalité organisée	—	4	—	—
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : services consultatifs au sujet de la ratification de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des protocoles s'y rapportant, à l'intention d'au moins 15 pays non parties à ces instruments ; services consultatifs relatifs à la transposition, dans la loi, des instruments, à l'intention d'au moins 20 États parties ; plaidoyer constant pour la mise en œuvre des instruments à l'intention de l'ensemble des 190 États parties. Fourniture de services similaires à au moins 5 États Membres et à l'Organe international de contrôle des stupéfiants dans le cadre des trois conventions relatives à la lutte antidrogue.				
<b>Bases de données et autres supports numériques</b> : gestion du portail SHERLOC (Mise en commun de ressources électroniques et de lois contre la criminalité), contenant plus de 10 000 extraits législatifs annotés et plus de 3 000 résumés d'affaires portant sur 15 types d'activités criminelles.				

## **Sous-programme 2**

### **Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue**

#### **Objectif**

13.47 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire en sorte que des mesures d'action globales et équilibrées soient prises afin de faire face au problème mondial de la drogue, notamment des initiatives intégrées de réduction de la demande et de l'offre et des mesures connexes, ainsi que des efforts de coopération internationale accrus.

#### **Stratégie**

13.48 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on continuera, dans le cadre du sous-programme, de promouvoir les approches fondées sur les droits, axées sur la santé publique et tenant compte des questions de genre qui reposent sur les principes de la Charte des Nations Unies et sont conformes aux données scientifiques. On aidera les États Membres, à leur demande, à mettre en place ou à renforcer des approches et des services liés à la prévention de la toxicomanie et des traitements de la dépendance à la drogue, ainsi que des soins et des activités de réadaptation des personnes souffrant de troubles liés aux drogues. On aidera également les États Membres, toujours à leur demande, à mettre en place ou à renforcer des services de prévention, de traitement et de soins du VIH/sida, ainsi que des services de soutien aux personnes qui consomment des drogues, y compris les personnes qui s'injectent des drogues et les personnes incarcérées ou vivant dans d'autres milieux fermés. Enfin, on aidera les États Membres qui le souhaitent à établir ou à élargir l'accès aux médicaments contrôlés et à renforcer la disponibilité de ces derniers, tout en empêchant leur utilisation à des fins non médicales. Dans chacun de ces domaines, les progrès passeront par la sensibilisation, la fourniture d'une assistance technique, le renforcement des capacités, des sessions de planification stratégique régionale, le soutien à l'élaboration des politiques, des consultations et des conférences de groupes d'experts, la communication de normes et de directives opérationnelles fondées sur des conclusions et des données scientifiques, et l'élaboration et la diffusion de manuels, de boîtes à outils, de rapports et de documents de réflexion inspirés de conclusions et de données scientifiques.

13.49 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'emploiera également à réduire l'offre illicite de drogues. Pour ce faire, on appuiera la coopération mondiale, régionale et interrégionale en matière de lutte contre le trafic de drogues, en favorisant l'échange de renseignements à caractère pénal et les opérations multilatérales visant des organisations criminelles internationales impliquées dans le trafic de drogues, travail qui aura lieu en synergie avec le sous-programme 1, et en fournissant une assistance technique renforcée et mieux coordonnée conformément au principe de la responsabilité partagée. On renforcera également la capacité des acteurs nationaux à détecter et à interdire les infractions liées à la drogue, ainsi qu'à mener des enquêtes et à engager des poursuites à cet égard, à renforcer le contrôle des frontières maritimes, aériennes et terrestres, et à mettre au jour et démanteler les réseaux de trafic de drogue. En outre, en coordination avec le sous-programme 1, le sous-programme doit favoriser l'établissement de liens entre les centres de formation des services de détection et de répression (police, douanes ou encore services chargés de la lutte contre la drogue) afin de stimuler l'échange de bonnes pratiques et de programmes, de méthodes et d'outils de formation en la matière. Le travail effectué

aidera les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 3, 4, 5, 10 et 16.

13.50 Dans le cadre du sous-programme, on aidera également les États Membres, sur demande, à renforcer la résilience des populations caractérisées par la marginalisation, la pauvreté, l'insécurité et l'insuffisance de l'état de droit, en favorisant des moyens d'existence durables pour réduire les cultures illicites de plantes servant à fabriquer des drogues grâce à un développement alternatif, y compris, le cas échéant, un développement alternatif préventif. On continuera de soutenir la production de biens de consommation de haute qualité, tels que le café, le safran et le cacao, qui peuvent être vendus à un prix élevé, en coopération avec le secteur privé et conformément aux objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1 et 8. Dans ce domaine, les progrès passeront par une collaboration avec les acteurs concernés, notamment les équipes de pays des Nations Unies et d'autres organisations multilatérales, la fourniture d'une assistance technique aux États Membres de façon à favoriser la cohérence des réponses politiques et institutionnelles, le renforcement des systèmes nationaux de santé et de justice, y compris leur capacité d'intervention, et la mise en œuvre de programmes d'opérations visant à lutter contre les cultures illicites et le trafic de drogue.

13.51 Il est prévu que le sous-programme aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en améliorant les possibilités de renforcement des capacités en ligne et en élargissant le partage collaboratif des données, des recherches et des meilleures pratiques via des plateformes en ligne, permettant ainsi aux parties prenantes nationales d'adapter leurs compétences à la lumière du contexte de pandémie. Toujours dans le cadre du sous-programme, on étudiera d'autres moyens d'appuyer les services essentiels, tels que le traitement des troubles liés à l'usage de substances et de ses conséquences sur la santé, comme le VIH, afin d'assurer la continuité des services pour les personnes souffrant de troubles liés à la consommation de drogues, c'est-à-dire tant pour la population dans son ensemble que pour celle vivant en milieu carcéral ou sujette à d'autres situations de vulnérabilité. Enfin, on s'efforcera de soutenir la mise en place d'infrastructures de base et d'un accès aux marchés pour les solutions économiques de substitution visant à remplacer la culture illicite de plantes servant à fabriquer des drogues, de manière à préserver ainsi les moyens d'existence des populations marginalisées.

13.52 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

- a) Renforcement de l'accès à des services de santé de qualité, notamment à des interventions fondées sur des données probantes et destinées à prévenir la consommation de drogue, à traiter la dépendance à la drogue, à prévenir, traiter et prendre en charge le VIH/sida et donner accès à des médicaments soumis à contrôle tout en prévenant l'utilisation de ces derniers à des fins non médicales ;
- b) Amélioration de la qualité de vie et diversification des revenus licites et durables pour les familles des zones rurales concernées par les cultures illicites de drogues ;
- c) Travail conjoint et coordonné des autorités des services de détection et de répression pour traquer et démanteler les réseaux de production et de trafic de drogues.

## **Exécution du programme en 2020**

13.53 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

**Appui en faveur de l'accès des prestataires de services à des mesures intégrées de réduction de la demande de drogues, de prévention du VIH et de développement alternatif**

13.54 Dans le cadre du sous-programme, on a encouragé les efforts de réduction de la demande de drogues en se fondant sur les recherches et les preuves scientifiques les plus récentes, en créant des normes et des directives internationales, qui ont été transposées en programmes d'études à enseigner dans les universités et dans le cadre de la formation professionnelle continue. On peut à ce propos mentionner le programme de prévention universelle, qui a été dispensé conformément aux normes internationales de l'ONUDC et de l'OMS en matière de prévention de l'usage de drogue.

13.55 On a continué à travailler avec les principales parties prenantes au niveau national pour assurer une mise en œuvre cohérente dans les établissements d'enseignement. En raison de la pandémie de COVID-19, la formation en présentiel n'a pu se dérouler comme prévu, ce qui a nécessité le recours à un format hybride permettant de faire circuler les documents via des plateformes électroniques. On a également produit un guide infographique direct sur les besoins des personnes atteintes de troubles liés à la consommation de drogues et sur la manière d'assurer la continuité des services de traitement de la toxicomanie à leur intention, sur la prestation de services liés au VIH pour les personnes qui consomment des drogues dans le contexte de la COVID-19, et sur la prévention et le contrôle de la COVID-19 pour les personnes incarcérées. L'ONUDC s'est fondée sur ce guide pour organiser une série de webinaires nationaux et régionaux consacrés à chacun de ces trois domaines thématiques, à l'intention des décideurs et des parties prenantes. Des documents supplémentaires axés sur la prévention de la toxicomanie, en particulier sur l'éducation des enfants dans un contexte de COVID-19 et d'autres conseils visant à assurer la sécurité des enfants, ont également été élaborés. Des orientations ont également été fournies aux États Membres pour souligner la nécessité d'un accès suffisant aux médicaments soumis à contrôle et de la mise à disposition de ces derniers pour les patients dans un contexte de pandémie mondiale. Tous ces documents ont été traduits en plusieurs langues.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

13.56 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre la fourniture continue de services, par les prestataires de services de prévention, de traitement et de soins en matière de toxicomanie et de VIH, aux personnes qui consomment des drogues et aux personnes incarcérées, dans le contexte de la pandémie de COVID-19 (voir le tableau 13.6).

Tableau 13.6

**Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
Renforcement des connaissances et des compétences des professionnels et des décideurs en matière de réduction de la demande de drogues, de fourniture de services liés au VIH et de développement alternatif	Renforcement des capacités des décideurs, des professionnels de la santé, des partenaires de la société civile et d'autres parties prenantes clefs de trois régions en matière de réduction de la demande de drogues, de fourniture de services	Fourniture continue de services, par les prestataires de services de prévention, de traitement et de soins en matière de toxicomanie et de VIH, aux personnes qui consomment des drogues et aux personnes incarcérées, dans le contexte de la pandémie de COVID-19

liés au VIH et de développement  
alternatif

### **Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

13.57 En 2020, en raison de la COVID-19, on a réduit la durée ou reporté des réunions, des formations et des activités de renforcement des capacités proposées aux principales parties prenantes chargées des activités de terrain et régionales liées à la prévention de la consommation de drogues, au traitement et à la réadaptation des troubles liés à la consommation de drogues et aux services de prévention, de traitement et de prise en charge du VIH, étant donné que les principaux acteurs des ministères de la santé et d'autres partenaires de la santé ont réaffecté les ressources disponibles à la gestion de la crise de la COVID-19. Chaque fois que possible, l'ONUSDC a également organisé ses activités de renforcement des capacités en ligne, les déplacements ayant été limités. En ce qui concerne la réduction de l'offre, des formations en présentiel et des activités de mentorat prévues au titre du sous-programme à l'intention des unités de contrôle portuaire, des unités de contrôle du fret aérien et des équipes aéroportuaires conjointes chargées des interceptions ont été annulées dans les États Membres participants. À la place, des formations en ligne ont été développées afin d'assurer la continuité des activités et de progresser ainsi sur la voie de la réalisation de l'objectif. En outre, une mission d'évaluation portuaire prévue au Malawi a été reportée en raison de la COVID-19.

13.58 Dans le même temps, cependant, on a créé et diffusé de nombreux documents d'orientation destinés à aider les États Membres, les principales parties prenantes et les bénéficiaires à favoriser la prestation de services durables, fondés sur des données scientifiques et sûrs pendant la pandémie de COVID-19, à l'intention des personnes vulnérables, telles que les consommateurs de drogues et les personnes souffrant de troubles liés à la consommation de drogues, incarcérées ou atteintes du VIH ou de l'hépatite C, ou bien les deux à la fois. On a organisé la prestation de services de soutien psychologique et de thérapie psychosociale par téléphone et par d'autres moyens virtuels à l'intention des parents et d'autres personnes souffrant de troubles liés à la consommation de drogues. Le nouveau produit a contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

### **Résultats escomptés pour 2022**

13.59 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

#### **Résultat 1 : faire face à la consommation de drogues, aux troubles liés à l'usage de drogues et à leurs conséquences en Afrique<sup>4</sup>**

##### **Exécution du programme en 2020**

13.60 Dans le cadre du sous-programme, on a continué d'organiser des formations à l'intention des décideurs sur les mesures de substitution à la condamnation ou aux sanctions pénales en cas d'infractions liées à la drogue et de renforcer la capacité des partenaires nationaux de l'administration pénitentiaire kényane à fournir des

<sup>4</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 16)].

traitements et des soins, conformément aux Normes internationales en matière de traitement des troubles liés à l'usage de drogues et à Treatnet, un programme de formation conçu pour épauler les États Membres dans leurs efforts visant à améliorer la qualité des services de traitement de la dépendance à la drogue en augmentant le niveau de connaissances et de compétences des professionnels travaillant dans ce domaine.

13.61 On a également piloté des programmes fondés sur des données probantes à l'intention des familles pour prévenir la consommation de drogues et d'autres comportements à risque chez les enfants et les jeunes, notamment pendant la pandémie de COVID-19, en particulier en Côte d'Ivoire, au Nigéria et en République-Unie de Tanzanie. En outre, l'Office a aidé le Nigéria à renforcer son système national de contrôle des médicaments afin de garantir l'accès aux médicaments soumis à contrôle, tout en prévenant l'utilisation de ces derniers à des fins non médicales. Enfin, on a organisé une réunion virtuelle, en collaboration avec l'Union africaine et la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues, à laquelle ont participé plus de 250 professionnels de la santé et de la justice ainsi que des décideurs politiques, sur les mesures de substitution à l'incarcération ou aux sanctions.

13.62 Le travail effectué a contribué à l'adoption, par les États Membres bénéficiant de l'assistance de l'ONUDC, de mesures concrètes visant à remplacer les condamnations ou les sanctions pénales et à l'amélioration de l'accès aux services liés au VIH pour les personnes qui consomment des drogues, y compris celles ayant affaire au système de justice pénale, conformément aux directives nationales et sur la base des normes internationales, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020.

### Projet de plan-programme pour 2022

13.63 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation, on apportera des aménagements au sous-programme pour en étendre la portée géographique et élargir l'appui apporté en matière de réduction de la demande de drogues, de services de lutte contre le VIH et de services de santé pour les personnes ayant affaire au système de justice pénale à d'autres États Membres en Afrique. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 13.7).

Tableau 13.7

#### Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Insuffisance des services liés au VIH au niveau des collectivités, ainsi que des mesures de substitution à la condamnation ou aux sanctions pénales pour les personnes qui consomment des drogues ; absence de continuité des services liés au VIH	Amélioration de l'accès aux services liés au VIH et à des mesures de substitution aux condamnations ou aux sanctions pénales pour les personnes qui consomment des drogues, notamment celles qui ont affaire	Adoption par les États Membres bénéficiant de l'assistance de l'ONUDC de mesures de substitution aux condamnations ou aux sanctions pénales et amélioration de l'accès aux services liés au VIH pour les	Mise en œuvre, par les États Membres bénéficiant de l'assistance de l'ONUDC, de mesures concrètes de substitution aux condamnations ou aux sanctions pénales et amélioration de l'accès aux services liés au VIH pour les	Amélioration de l'accès aux services liés à la réduction de la demande de drogue, au VIH et à la santé pour les personnes qui consomment des drogues, notamment celles qui ont affaire au système de justice pénale

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
entre la collectivité et les prisons	au système de justice pénale	personnes qui consomment des drogues, y compris celles ayant affaire au système de justice pénale, conformément aux directives nationales et sur la base des normes internationales	personnes qui consomment des drogues, y compris celles ayant affaire au système de justice pénale, conformément aux directives nationales et sur la base des normes internationales	

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : mise en place d'une approche globale et équilibrée de la réduction de la demande et de l'offre de drogue dans certains pays d'Afrique<sup>5</sup>

### Exécution du programme en 2020

13.64 Dans le cadre des stratégies de promotion d'une approche équilibrée et intégrée de la réduction de la demande et de l'offre, on a procédé, au titre du sous-programme, à une évaluation des capacités d'interdiction dans le port maritime de Luanda (Angola), dans la perspective de la mise en place d'activités dans ce port, notamment la création d'une unité de contrôle portuaire multi-institutions. Avant les restrictions de voyage instaurées en raison de la pandémie de COVID-19, on a également organisé deux activités de formation aux côtés des unités de contrôle portuaire et de contrôle du fret aérien à Mombasa (Kenya), et à Kampala en février 2020. Les sessions de formation se sont ensuite principalement déroulées en ligne, avec un total de 39 activités en ligne et une activité hybride en Angola, au Kenya, au Mozambique, en Namibie, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie. Une fois les restrictions de voyage partiellement assouplies, cinq activités de mentorat ont été menées en présentiel au Kenya, au Mozambique et en République-Unie de Tanzanie.

13.65 Le travail effectué a contribué au renforcement des unités de contrôle aérien et portuaire concernées en Angola, au Kenya, au Mozambique, en Namibie, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie, dans le cadre des programmes intégrés portant également sur la réduction de la demande de drogues et la prévention, la prise en charge et le traitement du VIH, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir mettre à l'essai, dans certains pays, de services intégrés aux fins de la réduction de la demande de drogue. Les 11 saisies de drogues soumises à contrôle (héroïne, cocaïne, khat, MDMA (ecstasy), kétamine, méthamphétamine et sulfate de morphine) effectuées au cours de la phase de formation par l'unité de contrôle du fret aérien de l'aéroport international Jomo Kenyatta de Nairobi attestent du succès de ces initiatives. Tous les efforts de lutte contre le trafic de drogue décrits ci-dessus sont fournis dans le cadre de programmes intégrés qui comprennent également des activités de réduction de la demande.

<sup>5</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 (A/75/6 (Sect.16) et A/75/6 (Sect. 16)/Corr.1).

### Projet de plan-programme pour 2022

13.66 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté, tout particulièrement les activités d'évaluation, de formation et de mentorat menées aux côtés des unités de contrôle portuaire et des unités de contrôle du fret aérien. On poursuivra les activités mises en place dans le domaine de la réduction de la demande de drogues, telles que celles mentionnées ci-dessus. On renforcera en outre le soutien relatif à l'amélioration de l'accès aux médicaments soumis à contrôle à des fins médicales, tout en prévenant le détournement et l'utilisation de ces derniers à des fins non médicales, conformément aux activités prescrites au titre du sous-programme. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 13.8).

Tableau 13.8

#### Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Meilleure connaissance par les autorités compétentes des normes et des directives favorables à l'efficacité des mesures de réduction de la demande de drogue	Renforcement des capacités des autorités compétentes à proposer un parcours de soins aux consommateurs de drogues	Renforcement des unités de contrôle aérien et portuaire en Angola, au Kenya, à Madagascar, au Mozambique, en Namibie, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie, dans le cadre de programmes intégrés portant également sur la réduction de la demande de drogues et sur la prévention, le traitement et la prise en charge du VIH	Augmentation du nombre de pays du continent dotés de services intégrés	Augmentation du nombre de pays ayant renforcé les mesures de réduction de l'offre et de la demande, en mettant l'accent sur l'amélioration de l'accès aux médicaments soumis à contrôle et la prévention de leur détournement

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : application des normes de qualité dans les programmes nationaux de réduction de la demande de drogue

#### Projet de plan-programme pour 2022

13.67 Au niveau national, les stratégies de prévention de la toxicomanie passent à la fois par l'impression de brochures destinées à avertir les jeunes du danger des drogues, qui engendrent un changement de comportement nul ou quasi nul, à des actions de prévention basées sur des données scientifiques. Selon ces dernières, le fait de travailler aux côtés des familles, des écoles et des collectivités peut contribuer à faire en sorte que les enfants et les jeunes, en particulier les plus marginalisés et les plus pauvres, puissent grandir et rester en sécurité et en bonne santé jusqu'à l'âge adulte et au-delà. Dans le cadre du sous-programme, on s'est appuyé sur les dernières

recherches et preuves scientifiques pour encourager les efforts de réduction de la demande de drogue en créant et en actualisant régulièrement des normes internationales et des documents d'orientation technique, en collaboration avec l'OMS, et en facilitant l'échange des meilleures pratiques. Ces documents sont utilisés par les décideurs et les praticiens au niveau national et ont contribué à une augmentation des connaissances et des comportements sains parmi la population.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

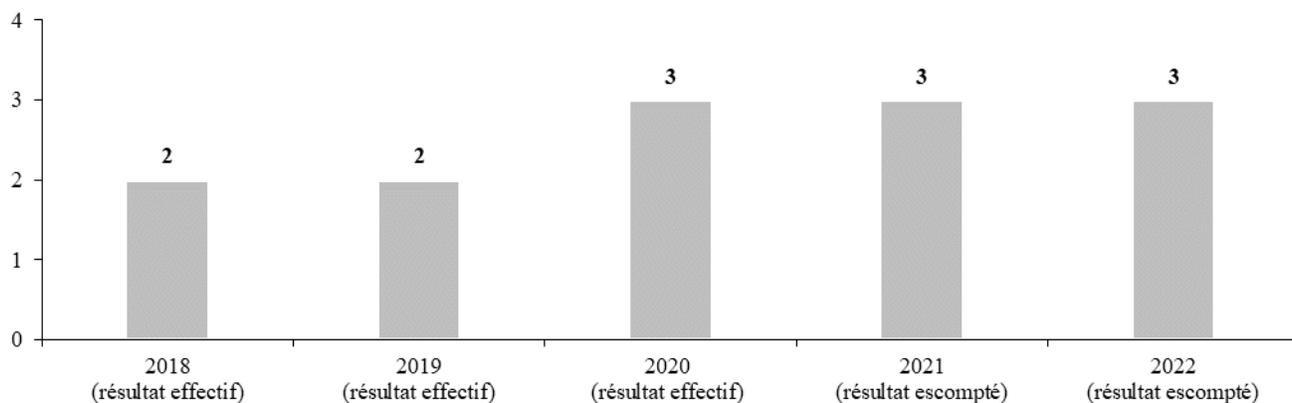
13.68 L'enseignement tiré est le suivant : il importe de soutenir la mise en œuvre de normes de qualité au niveau national afin d'assurer la transposition des connaissances en matière de réduction de la demande de drogues en pratiques sanitaires durables. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du programme, on utilisera les normes internationales existantes et les documents d'orientation technique régulièrement mis à jour pour aider les États Membres qui le souhaitent à élaborer et à appliquer des normes de qualité nationales en matière de réduction de la demande de drogues, de manière à normaliser le processus de sélection de stratégies de prévention efficaces et à mesurer les progrès accomplis, tout en s'assurant que les praticiens chargés de la prévention sont hautement qualifiés.

#### *Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

13.69 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montreront les trois pays supplémentaires qui lancent chaque année des programmes visant à élaborer ou à mettre en œuvre des programmes nationaux relatifs aux normes de qualité (voir la figure 13.II).

Figure 13.II

**Mesure des résultats : nombre de pays supplémentaires lançant des programmes visant à élaborer ou mettre en œuvre des normes de qualité nationales chaque année**



### **Textes des organes délibérants définissant les mandats**

13.70 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### *Conventions*

Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972

Convention sur les substances psychotropes de 1971

Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988

*Résolutions de l'Assemblée générale*

S-20/2	Déclaration politique	73/142	Développement sans exclusion pour et avec les personnes handicapées
S-26/2	Déclaration d'engagement sur le VIH/sida	73/144 ; 74/124	Suivi du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille et ses prolongements
49/168	Action internationale contre la toxicomanie et la production illicite et le trafic de drogues	73/155	Droits de l'enfant
59/160	Lutte contre la culture et le trafic de cannabis	73/164 ; 74/164	Lutte contre l'intolérance, les stéréotypes négatifs, la stigmatisation, la discrimination, l'incitation à la violence et la violence fondés sur la religion ou la conviction
60/179	Soutien aux efforts de l'Afghanistan en vue d'assurer la mise en place effective de son Plan de mise en œuvre de la lutte contre les stupéfiants	73/177	Les droits de l'homme dans l'administration de la justice
60/262	Déclaration politique sur le VIH/sida	73/249 ; 74/239	Coopération Sud-Sud
65/277	Déclaration politique sur le VIH et le sida : intensifier nos efforts pour éliminer le VIH et le sida	73/301	Commémoration du trentième anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant
67/186	Renforcement de l'état de droit et réforme des institutions de justice pénale, en particulier dans les domaines qui relèvent de l'approche adoptée à l'échelle du système des Nations Unies pour lutter contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues	74/20	Santé mondiale et politique étrangère : une démarche intégrée visant à renforcer les systèmes de santé
67/193 ; 69/201 ; 70/182	Coopération internationale face au problème mondial de la drogue	74/121	Politiques et programmes mobilisant les jeunes
69/200 ; 70/181	Session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016	74/126	Amélioration du sort des femmes et des filles en milieu rural
71/211 ; 72/198 ; 73/192 ; 74/178	Coopération internationale pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue	74/137	Appel mondial pour une action concrète en vue de l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et de l'application intégrale et du suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban
72/197	Promotion de l'application des Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif et des engagements connexes relatifs au développement alternatif et à l'instauration d'une coopération régionale, interrégionale et internationale visant une politique équilibrée de contrôle des drogues axée sur le développement et la résolution des problèmes socioéconomiques	74/143	Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants
73/2	Déclaration politique de la troisième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles	74/170	Intégration du sport dans les stratégies de prévention de la criminalité et de justice pénale ciblant les jeunes
73/25	Journée internationale de l'éducation	74/274	Coopération internationale visant à assurer l'accès mondial aux médicaments, aux vaccins et au matériel médical pour faire face à la COVID-19
		75/196	Renforcement du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, surtout de ses capacités de coopération technique

*Résolutions et décisions du Conseil économique et social*

1993/40	Application de mesures visant à empêcher le détournement des produits chimiques précurseurs et essentiels aux fins de la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes	1999/30	Examen du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues : renforcement du mécanisme des Nations Unies en vue du contrôle international des drogues dans le cadre des traités existants relatifs au contrôle international des drogues et conformément aux principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies
---------	--	---------	--

2001/14	Prévention du détournement des précurseurs utilisés pour la fabrication illicite de drogues synthétiques	2017/20	Promotion de l'application des Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif et des engagements connexes relatifs au développement alternatif et à l'instauration d'une coopération régionale, interrégionale et internationale visant une politique équilibrée de contrôle des drogues axée sur le développement et la résolution des problèmes socioéconomiques
2003/32	Formation au contrôle des précurseurs, à la lutte contre le blanchiment d'argent et à la prévention de l'abus de drogues		
2003/36	Mise en place de réseaux nationaux de lutte contre le blanchiment d'argent dans le cadre de plans nationaux et internationaux de contrôle des drogues		
2004/35	Lutte contre la propagation du VIH/sida dans les structures de la justice pénale, les maisons d'arrêt et les établissements pénitentiaires	Décision 2009/250	Amendement proposé à la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, telle qu'amendée par le Protocole de 1972
2005/14	Accord bilatéral type sur le partage du produit du crime ou des biens confisqués visé par la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988	Décision 2009/251	Fréquence et durée des reprises des sessions de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale
2005/28	Périodicité des réunions des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe	Décision 2011/259	Reprises de session conjointes de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale
2007/9	Nécessité d'un équilibre entre la demande et l'offre d'opiacés utilisés pour répondre aux besoins médicaux et scientifiques	Décision 2013/249	Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa cinquante-sixième session et ordre du jour provisoire de la cinquante-septième session de la Commission
2009/6 ; 2013/11 ; 2015/2	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)	Décision 2015/237	Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de la cinquante-septième session
2009/23	Appui à l'élaboration et à l'application des programmes régionaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	Décision 2015/238	Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa cinquante-huitième session et ordre du jour provisoire de sa cinquante-neuvième session
2010/20	Appui à la définition et à la mise en œuvre d'une approche intégrée de l'élaboration de programmes à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	Décision 2016/246	Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa cinquante-neuvième session et ordre du jour provisoire de sa sixantième session
		Décision 2017/241	Préparatifs de la soixante-deuxième session de la Commission, devant se tenir en 2019
		Décision 2017/242	Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa sixantième session et ordre du jour provisoire de sa soixante et unième session

### *Résolutions et décisions de la Commission des stupéfiants*

44/14	Promotion de l'échange d'informations sur les nouveaux comportements d'usage de drogues et sur les produits consommés	48/2	Renforcement du programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur du programme
46/2	Renforcer les stratégies relatives à la prévention du virus de l'immunodéficience humaine et du syndrome d'immunodéficience acquise dans le contexte de l'abus de drogues	48/11	Renforcement de la coopération internationale pour prévenir la fabrication illicite et le trafic de stupéfiants et de substances psychotropes en prévenant le détournement et la contrebande de précurseurs et d'équipement essentiel dans le cadre du Projet « Prism », de l'Opération « Purple » et de l'Opération « Topaz »
47/1	Optimisation des systèmes intégrés d'information sur les drogues		
47/2	Prévention du VIH/sida parmi les usagers de drogues		

48/12	Renforcement des capacités au niveau communautaire pour la fourniture d'informations, de traitements, de soins de santé et de services sociaux aux personnes vivant avec le VIH/sida et d'autres maladies hémato-gènes dans le contexte de l'abus de drogues et renforcement des systèmes de suivi, d'évaluation et de notification	52/9 52/10	Renforcement des mesures de lutte contre le blanchiment d'avoires tirés du trafic de drogues et d'infractions connexes Renforcement de la coopération interrégionale entre les États d'Amérique latine et des Caraïbes et les États d'Afrique de l'Ouest pour combattre le trafic de drogues
49/3	Renforcement des systèmes de contrôle des précurseurs utilisés dans la fabrication de drogues de synthèse	52/11	Suite donnée à la Conférence ministérielle sur le trafic de drogues illicites, la criminalité transnationale organisée et le terrorisme : défis pour la sécurité et le développement des Caraïbes
49/4	Faire face à la prévalence du VIH/sida et d'autres maladies à diffusion hémato-gène chez les consommateurs et consommatrices de drogues	52/12	Améliorer la collecte, la communication et l'analyse de données pour suivre l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue
50/2	Dispositions concernant les voyageurs sous traitement médical par des substances placées sous contrôle international		
50/5	Identifier les sources des précurseurs utilisés dans la fabrication illicite de drogues	53/1	Promotion de la prévention communautaire de l'usage de drogues
50/10	Prévention du détournement des précurseurs de drogues et d'autres substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes	53/2	Prévention de l'usage de drogues illicites dans les États Membres et renforcement de la coopération internationale en matière de politiques de prévention de l'usage illicite de drogues
50/11	Coopération internationale en vue de prévenir la distribution illégale sur Internet de substances licites placées sous contrôle international	53/4	Assurer une disponibilité suffisante de drogues licites placées sous contrôle international à des fins médicales et scientifiques tout en empêchant leur détournement et leur usage illicite
51/9	Nécessité d'un équilibre entre la demande et l'offre d'opiacés utilisés pour répondre aux besoins médicaux et scientifiques	53/5	Renforcement de la coopération régionale entre l'Afghanistan et les États de transit et contribution de tous les pays touchés à l'action menée pour lutter contre les stupéfiants, sur la base du principe de la responsabilité commune et partagée
51/11	Liens entre le trafic illicite de drogues et le trafic illicite d'armes à feu		
51/14	Promotion de la coordination et de l'harmonisation des décisions entre la Commission des stupéfiants et le Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	53/6	Poursuite de la promotion des pratiques optimales et des enseignements tirés de l'expérience pour assurer la viabilité et la globalité des programmes de développement alternatif et proposition d'organisation d'un atelier international et d'une conférence internationale sur le développement alternatif
52/1	Promouvoir la coopération internationale pour lutter contre l'implication des femmes et des filles dans le trafic de drogues, notamment comme passeuses		
52/3	Soutien international aux États d'Afrique de l'Est dans leurs efforts de lutte contre le trafic de drogues	53/8	Renforcement de la coopération internationale pour lutter contre le problème mondial de la drogue, l'accent étant mis sur le trafic illicite de drogues et les infractions connexes
52/4	Progrès accomplis dans le renforcement de l'appui international aux États de l'Afrique de l'Ouest dans leurs efforts de lutte contre le trafic de drogues	53/9	Garantir un accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et aux services d'accompagnement aux usagers de drogues et aux personnes vivant avec ou touchées par le VIH
52/7	Proposition concernant l'évaluation de la qualité des activités des laboratoires d'analyse des drogues		
52/8	Utilisation des techniques pharmaceutiques pour lutter contre les agressions sexuelles facilitées par la drogue (« viol par une connaissance »)	53/10	Mesures visant à protéger les enfants et les jeunes de l'usage illicite de drogues

53/11	Encourager la mise en commun d'informations sur les risques d'usage illicite et de trafic d'agonistes synthétiques des récepteurs cannabinoïdes	54/15	Promotion de la coopération internationale pour aider les États les plus touchés par le transit de drogues
53/12	Renforcement des systèmes de contrôle du mouvement des graines de pavot à opium provenant de plantes cultivées illicitement	55/1	Promouvoir la coopération internationale face aux problèmes posés par les nouvelles substances psychoactives
53/13	Les « poppers », tendance nouvelle de l'usage illicite de drogues dans certaines régions	55/2	Promouvoir des programmes visant le traitement, la réadaptation et la réinsertion des toxicomanes libérés d'établissements pénitentiaires
53/15	Renforcement de la coopération internationale et des cadres réglementaires et institutionnels du contrôle de substances fréquemment utilisées dans la fabrication de stupéfiants et de substances psychotropes	55/3	Centenaire de la Convention internationale de l'opium
54/2	Promouvoir la coopération internationale contre la conduite sous l'emprise de drogues	55/5	Promotion de stratégies et de mesures qui répondent aux besoins particuliers des femmes dans le cadre de stratégies et de programmes globaux et intégrés de réduction de la demande de drogues
54/3	Veiller à ce que des échantillons de référence et d'essai de substances placées sous contrôle soient disponibles dans les laboratoires d'analyse des drogues à des fins scientifiques	55/6	Création d'un système électronique international d'autorisation des importations et des exportations pour le commerce licite de stupéfiants et de substances psychotropes
54/4 ; 55/4	Suite donnée à la proposition d'organisation d'un atelier et d'une conférence internationaux sur le développement alternatif	55/7	Promouvoir des mesures visant à prévenir les surdoses de drogues, en particulier d'opioïdes
54/5	Promouvoir des stratégies axées sur la réadaptation et la réinsertion en réponse aux troubles liés à l'usage de drogues et à leurs conséquences, destinées à promouvoir la santé et le bien-être social des personnes, des familles et des communautés	55/8	Suite donnée au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue pour ce qui est de l'élaboration de stratégies sur les régimes spéciaux de commercialisation des produits issus du développement alternatif, y compris préventif
54/6	Promouvoir une disponibilité suffisante des stupéfiants et des substances psychotropes placés sous contrôle international à des fins médicales et scientifiques tout en empêchant leur détournement et leur usage illicite	55/9	Suivi des mesures visant à appuyer les efforts déployés par les États africains pour lutter contre le problème mondial de la drogue
54/8	Renforcement de la coopération internationale et des cadres réglementaires et institutionnels pour le contrôle des produits chimiques précurseurs utilisés dans la fabrication illicite de drogues synthétiques	55/10	Promotion des stratégies et politiques de prévention de l'usage de drogues illicites fondées sur des données factuelles
54/11	Amélioration de la participation de la société civile à la lutte contre le problème mondial de la drogue	55/12	Alternatives à l'incarcération pour certaines infractions en tant que stratégies de réduction de la demande favorisant la santé et la sécurité publiques
54/12	Revitalisation du principe de responsabilité commune et partagée dans la lutte contre le problème mondial de la drogue	56/4	Renforcer la coopération internationale aux fins de l'identification de nouvelles substances psychoactives et de la communication d'informations y relatives
54/13	Empêcher toute nouvelle infection à VIH chez les injecteurs et autres usagers de drogues	56/6	Accroître les efforts pour atteindre les objectifs de la Déclaration politique de 2011 sur le VIH et le sida parmi les usagers de drogues, en particulier l'objectif consistant à réduire de 50 %, d'ici à 2015, le taux de transmission du VIH parmi les usagers de drogues injectables
54/14	Mesures visant à appuyer les efforts déployés par les États africains pour lutter contre le problème mondial de la drogue		

56/7	Encourager la mise au point et l'utilisation du système électronique international d'autorisation des importations et des exportations pour le commerce international licite de stupéfiants et de substances psychotropes	57/1	Promotion de l'application des Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif et proposition relative à l'organisation d'un atelier/séminaire international sur l'application des Principes directeurs
56/8	Promouvoir des initiatives en faveur du retour approprié, dans des conditions de sûreté et de sécurité, des médicaments soumis à prescription, en particulier de ceux contenant des stupéfiants et des substances psychotropes placés sous contrôle international, en vue de leur élimination	57/2	Prévention de l'usage illicite de drogues par le sport : promotion d'une société exempte d'usage illicite de drogues par le sport et l'idéal olympique
56/9	Renforcer le principe de la responsabilité commune et partagée en tant que fondement de l'action internationale contre le problème mondial de la drogue dans le cadre d'une approche globale et équilibrée	57/3	Promouvoir, en matière d'usage nocif de drogues, une action de prévention scientifiquement fondée qui constitue un investissement dans le bien-être des enfants, des adolescents, des jeunes, des familles et des communautés
56/10	Outils visant à améliorer la collecte de données pour suivre et évaluer l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue	57/4	Soutenir le processus de guérison des troubles liés à l'usage de substances
56/12	Préparatifs de l'examen de haut niveau de l'application, par les États Membres, de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue	57/5 ; 58/8	Session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016
56/13	Précurseurs : sensibiliser au détournement du commerce international de substances non placées sous contrôle destinées à remplacer des substances placées sous contrôle dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes	57/6	Formation théorique et pratique sur les troubles liés à l'usage de drogues
56/14	Renforcement de la coopération internationale face à l'usage non médical et au mésusage, à la fabrication illicite et à la distribution nationale et internationale illicite de tramadol	57/7	Prestation, en période de récession économique durable et persistante, de services de santé suffisants aux personnes présentant des troubles liés à l'usage de substances
56/15	Suite à donner au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue pour ce qui est de l'élaboration de stratégies concernant des outils volontaires de commercialisation de produits issus du développement alternatif, y compris préventif	57/8	Sensibilisation des esprits et renforcement de la coopération internationale dans la lutte contre le trafic de drogues, qui implique, dans certains cas, la mise à profit à des fins illicites d'activités liées aux graines de pavot à opium produites elles-mêmes à partir de cultures illicites
56/16	Renforcer la coopération internationale pour intensifier la lutte contre le trafic illicite de drogues en Afrique de l'Ouest	57/9	Renforcer la coopération internationale aux fins de l'identification de nouvelles substances psychoactives et d'incidents faisant intervenir de telles substances, ainsi que de la communication d'informations y relatives
		57/10	Prévenir le détournement de kétamine des sources d'approvisionnement légales tout en assurant sa disponibilité pour l'usage médical
		57/11	Renforcer et étendre la coopération internationale face aux menaces que font planer la production et la fabrication illicites, le trafic et l'usage nocif de drogues dans le bassin du Mékong
		58/2	Promouvoir la disponibilité, l'accessibilité et la diversité des traitements et des prises en charge reposant sur des bases scientifiques pour les enfants et les jeunes souffrant de troubles liés à l'usage de substances

58/3	Promouvoir la protection des enfants et des jeunes, notamment en ce qui concerne la vente et l'achat illicites de substances placées sous contrôle international ou national et de nouvelles substances psychoactives sur Internet	60/6	Renforcer la coordination et la coopération entre les organismes des Nations Unies et les secteurs nationaux compétents, notamment les secteurs de la santé, de l'enseignement et de la justice pénale, pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue
58/4	Promotion de l'application des Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif	60/7	Promouvoir des programmes et stratégies fondés sur des données scientifiques et axés sur la collectivité, la famille et l'école afin de prévenir l'usage de drogues chez les enfants et les adolescents
58/5	Soutenir la collaboration entre le système de santé publique et l'appareil judiciaire dans l'application de mesures alternatives aux condamnations et aux peines pour les infractions liées aux drogues de caractère mineur qui s'y prêtent	60/8	Promouvoir des mesures destinées à prévenir l'infection à VIH et les autres infections à diffusion hémotogène associées à l'usage de drogues, et accroître le financement alloué à la lutte contre le VIH/sida dans le monde ainsi qu'aux mesures de prévention de l'usage de drogues et aux autres mesures de réduction de la demande
58/6	Renforcement de la coopération internationale visant à prévenir et combattre les flux financiers illicites liés au trafic de drogues, dans une perspective de lutte contre le blanchiment d'argent		
58/7	Renforcement de la coopération avec les milieux scientifiques, notamment universitaires, et promotion de la recherche scientifique sur les politiques de réduction de la demande et de l'offre de drogues pour trouver des solutions efficaces aux divers aspects du problème mondial de la drogue	60/9	Renforcement des capacités des services de détection et de répression, des services de contrôle aux frontières et des autres services compétents à lutter contre le trafic de drogues grâce à la formation
58/10	Promouvoir l'utilisation du système électronique international d'autorisation des importations et des exportations pour le commerce international licite de stupéfiants et de substances psychotropes	61/2	Renforcement des efforts de prévention de l'abus de drogues en milieu éducatif
		61/4	Promouvoir des mesures destinées à prévenir la transmission mère-enfant du VIH, des hépatites B et C et de la syphilis parmi les consommatrices de drogues
58/11	Promouvoir la coopération internationale face aux nouvelles substances psychoactives et aux stimulants de type amphétamine, y compris à la méthamphétamine	61/5	Promouvoir l'exploitation du Système électronique international d'autorisation des importations et des exportations pour le commerce licite de stupéfiants et de substances psychotropes
59/5	Prise en compte systématique de la problématique femmes-hommes dans les politiques et programmes en matière de drogues	61/6	Promotion de l'application des Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif et des engagements connexes relatifs au développement alternatif et à l'instauration d'une coopération régionale, interrégionale et internationale visant une politique équilibrée de contrôle des drogues axée sur le développement et la résolution des problèmes socioéconomiques
60/1	Préparatifs de la soixante-deuxième session de la Commission des stupéfiants, devant se tenir en 2019		
60/2	Renforcement de la coopération internationale fondée sur le principe de la responsabilité commune et partagée en vue d'aider les États les plus touchés par le transit illicite de drogues, en particulier les pays en développement	61/7	Prise en compte des besoins particuliers des éléments vulnérables de la société dans la lutte contre le problème mondial de la drogue
60/4	Prévenir et combattre les effets nocifs sur la santé et les risques que présente la consommation de nouvelles substances psychoactives	61/8	Améliorer et renforcer la coopération internationale et régionale et l'action menée au niveau national pour parer aux menaces que présente sur le plan international l'usage non médical d'opioïdes synthétiques
60/5	Renforcement de la coordination internationale en matière de précurseurs et de produits chimiques précurseurs non placés sous contrôle utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes	61/9	Protéger les enfants contre le péril des drogues illicites

61/11	Promouvoir l'adoption d'attitudes non stigmatisantes pour veiller à la disponibilité, à l'accessibilité et à la prestation de services de santé, de soins et de protection sociale destinés aux usagers de drogues	63/4	Promouvoir la participation des jeunes aux efforts de prévention de la toxicomanie
62/3 ; 63/5	Promouvoir le développement alternatif en tant que stratégie antidrogue axée sur le développement	Décision 50/2	Étude sur le dronabinol et ses stéréoisomères
62/5	Renforcement de la capacité des États Membres à établir des évaluations et des prévisions réalistes des besoins en substances placées sous contrôle international destinées à des fins médicales et scientifiques	Décision 53/1	Transfert de l'acide phénylacétique du tableau II au tableau I de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988
62/6	Promouvoir des mesures destinées à prévenir la transmission du VIH imputable à l'usage de drogues chez les femmes et auprès des femmes exposées à des facteurs de risques associés à l'usage de drogues, y compris en améliorant l'accès à la prophylaxie post-exposition	Décision 57/2	Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016
62/7	Promouvoir des mesures de prévention et de traitement de l'hépatite virale C imputable à l'usage de drogues	Décision 57/3	Ordre du jour provisoire du débat spécial que la Commission tiendra à sa cinquante-neuvième session, en mars 2015, en préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016
63/3	Promouvoir la sensibilisation, l'éducation et la formation dans le cadre d'une approche globale visant à garantir l'accès aux substances placées sous contrôle international à des fins médicales et scientifiques et leur disponibilité, et à améliorer leur utilisation rationnelle	Décision 58/14	Ordre du jour provisoire du débat spécial que la Commission des stupéfiants tiendra à la reprise de sa cinquante-huitième session en préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016
		Décision 59/7	Inscription du phénazépam au Tableau IV de la Convention sur les substances psychotropes de 1971

## Produits

13.71 On trouvera dans le tableau 13.9 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 13.9

### Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
1. Rapports à la Commission des stupéfiants sur les progrès réalisés par les États Membres en ce qui concerne l'exécution des engagements pris au titre de la Déclaration politique et du Plan d'action de 2009, ainsi que des résolutions relatives à la réduction de la demande de drogue et aux questions connexes, au VIH/sida et au développement alternatif	3	3	3	3
2. Rapports à la Commission des stupéfiants sur les tendances régionales du trafic de drogue	5	5	5	5

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
3. Note à la Commission des stupéfiants sur la coordination et l'harmonisation entre la Commission et le Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	2	2	2	2
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>27</b>	<b>31</b>	<b>42</b>	<b>39</b>
4. Réunions de la Commission des stupéfiants sur les questions liées à la réduction de la demande de drogues et les questions connexes, le VIH/sida et le développement alternatif	21	21	21	21
5. Réunions des organes subsidiaires de la Commission des stupéfiants (réunions des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues et de la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient)	–	4	15	12
6. Séances de la Commission pour la prévention de la criminalité et la justice pénale sur les questions liées à la réduction de la demande de drogue, à la prévention, au traitement et à la prise en charge du VIH/sida, et aux moyens de subsistance durables	1	1	1	1
7. Réunions de groupes d'experts sur la réduction de la demande de drogue, le VIH/sida et le développement alternatif	5	5	5	5
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>11</b>
8. Projets liés à la prévention de la toxicomanie et du traitement et de la réhabilitation des toxicomanes, y compris la mise à disposition de substances placées sous contrôle à des fins médicales	5	5	5	5
9. Projets liés à la prévention, au traitement et à la prise en charge du VIH/sida	5	5	5	5
10. Projets liés au développement alternatif et aux moyens de subsistance durables	1	2	1	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>24</b>
11. Cours de formation sur les conventions relatives au contrôle des drogues et la réduction de l'offre de drogue	15	15	15	15
12. Formations sur la réduction de la demande de drogue, le VIH/sida et le développement alternatif	9	9	9	9
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
13. Publication sur la prévention de la consommation de drogue, le traitement et l'accès aux substances placées sous contrôle	2	2	2	2
14. Publications liées à la prévention, au traitement et à la prise en charge du VIH/sida	1	1	1	1

**C. Activités de fond**

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : services consultatifs sur l'application de la loi et la mise en œuvre des conventions relatives au contrôle des drogues ; assistance fonctionnelle et technique concernant les mesures de prévention et les traitements fondés sur des données factuelles, la prévention, le traitement et la prise en charge du VIH/sida et sur le développement alternatif et les moyens de subsistance durables ; soutien fonctionnel et technique à la conférence annuelle de la Société internationale des professionnels de la toxicomanie, réunissant 1 000 participants issus de 100 pays ; manifestations parallèles organisées en marge de la session de la Commission des stupéfiants, représentant 75 États Membres et réunissant 750 participants ; promotion de la prévention de la consommation de drogues par le biais de documents en ligne intitulés « Écoutez d'abord » destinés aux jeunes, aux parents et aux décideurs politiques, documents qui génèrent une moyenne mensuelle de 1 000 clics.

**D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : célébration annuelle de la Journée internationale contre l'abus et le trafic de drogues le 26 juin, qui réunit 100 pays et dans le cadre de laquelle plus de 1 000 manifestations nationales et locales sont organisées.

### Sous-programme 3 Lutte contre la corruption

#### Objectif

13.72 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de prévenir et combattre la corruption au moyen de l'application effective de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

#### Stratégie

13.73 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'attachera, dans le cadre du sous-programme, à fournir des conseils d'ordre stratégique ou législatif, à renforcer les capacités des acteurs concernés et à faciliter le transfert de compétences. On continuera aussi d'aider les États Membres qui en font la demande à consolider les institutions publiques et à soutenir la contribution de la société civile, des parlementaires, du secteur privé, des universités et du grand public à la prévention de la corruption ; cela passera notamment par une assistance technique devant aider les États à donner suite aux examens par pays menés dans le cadre du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption, et par d'autres types d'assistance technique. On continuera en outre de coordonner l'exécution des mandats donnés par des organes directeurs ou conventionnels, en particulier la Conférence des États parties à la Convention, ses organes subsidiaires et d'autres organes directeurs, et à épauler les mécanismes intergouvernementaux connexes, notamment sur la suite à donner à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption, devant se tenir en 2021.

13.74 Dans le cadre du sous-programme, on encouragera la coopération internationale en matière d'enquêtes, de poursuites et de jugements concernant la corruption et les infractions connexes. On s'emploiera à renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés. On contribuera en outre à l'élaboration et à la diffusion de supports de connaissance sur l'application de la Convention et on aidera les États Membres qui en font la demande à produire des données et à mener des études et des recherches statistiques et analytiques sur la corruption en collaboration, le cas échéant, avec des universités et d'autres parties prenantes, l'objectif étant de faire en sorte que les décisions politiques puissent être prises en connaissance de cause et de faire progresser le programme international de réforme anticorruption. Compte tenu de l'expérience acquise par les États Membres pour ce qui est d'appliquer la Convention, on mettra l'accent sur la coopération Sud-Sud et on encouragera la mise en commun des bonnes pratiques et l'échange de connaissances aux niveaux national et régional. Ces activités aideront les États Membres à progresser dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16.

13.75 Il est prévu que le sous-programme aide les États Membres à prendre des mesures pour faire face à la crise de COVID-19 et aux crises qui pourraient survenir

à l'avenir, et à s'en relever, grâce au renforcement de la transparence et de l'intégrité des marchés publics, notamment aux fins de l'achat de matériel médical et d'équipements de protection individuelle, ainsi qu'à la protection des lanceurs d'alerte et à la mise en place de dispositifs de contrôle, en Afrique australe, en Amérique du Sud et en Asie du Sud-Est, notamment par le truchement du réseau de conseillers en matière de lutte contre la corruption.

13.76 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

- a) Les États parties participent activement et effectivement au Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption ;
- b) Les cadres juridiques, politiques et institutionnels des États portent sur les risques de corruption conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption ;
- c) Les praticiens et les autres acteurs de la lutte contre la corruption ont les moyens de prévenir et de combattre la corruption, et utilisent les moyens qu'ils ont ;
- d) Les décideurs, les praticiens et les autres acteurs utilisent des connaissances et des outils fondés sur des données probantes en matière de lutte contre la corruption pour éclairer la prise de décisions ;
- e) Les partenaires soutiennent activement et favorisent l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption dans le cadre d'un effort coordonné ;
- f) Les États, agissant dans le cadre prévu par la Convention des Nations Unies contre la corruption, sont en mesure de localiser, saisir, geler, confisquer et restituer systématiquement et rapidement les avoirs volés par des fonctionnaires à l'issue d'actes de corruption.

## **Exécution du programme en 2020**

13.77 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Prévention de la corruption en temps de crise**

13.78 Les pays ont pris un grand nombre de mesures pour endiguer et atténuer la propagation de la COVID-19, ce qui a entraîné un ralentissement considérable de l'activité économique mondiale. Face à ce ralentissement de l'activité économique, les États Membres se sont employés à fournir un filet de sécurité économique aux citoyens et aux entreprises en détresse. Dans ce contexte, les garde-fous peuvent s'être relâchés et les moyens prévus pour veiller au respect des règles ainsi que les dispositifs de contrôle et d'application du principe de responsabilité délaissés pour céder la place à des mesures rapides ayant des effets immédiats, créant ainsi des situations propices à la corruption, notamment en ce qui concerne les achats de vaccins et les approvisionnements d'urgence. Dans le cadre du sous-programme, on a élaboré plusieurs documents d'orientation sur la corruption liée à la pandémie de COVID-19 pour aider les États Membres à traverser cette période d'incertitude et à surmonter les difficultés apparues dans le contexte et au lendemain de la pandémie.

13.79 Dans le cadre du sous-programme, on a réalisé des analyses des risques de fraude et de corruption ayant trait aux mesures de sauvetage économique mises en place en Asie du Sud-Est, en Amérique du Sud et au Mexique face à la COVID-19, et on a fourni des conseils aux États Membres sur les lois d'urgence liées à la COVID-19, par exemple au Kenya et au Mexique, qui ont demandé une assistance

législative sur des projets de loi portant sur la protection des lanceurs d'alerte pendant la crise. On a également évalué l'évolution de la situation s'agissant des risques de corruption, notamment en collectant et en regroupant les informations qui provenaient du réseau de conseillers sur le terrain, et on a proposé aux gouvernements des mesures de politique générale afin que les enquêtes et les poursuites continuent et que la coopération internationale se poursuivent malgré les difficultés posées par la crise sanitaire. Cela a permis de fournir, dans le cadre du sous-programme, des services d'orientation et de conseil d'urgence aux États pour les aider à repérer et à atténuer les risques de corruption résultant de la pandémie de COVID-19.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

13.80 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'élaboration par les États Membres de mesures de politique générale visant à soutenir la mise en œuvre rapide et efficace de dispositions destinées à faire face aux menaces et aux vulnérabilités apparues pendant la pandémie de COVID-19, y compris la détection du produit de la corruption (voir le tableau 13.10). Comme l'a souligné un État Membre, la formation dispensée par l'ONUSD a permis d'atténuer efficacement les effets de la corruption dans l'achat de matériel de dépistage.

Tableau 13.10  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
–	–	Les États Membres élaborent des mesures de politique générale pour soutenir l'application rapide et efficace de dispositions visant à faire face aux menaces et aux vulnérabilités apparues au cours de la pandémie de COVID-19

**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

13.81 En raison de la pandémie, en 2020, certains produits prévus dans le cadre du sous-programme ont dû être annulés. Plus précisément, la durée de certaines réunions de la Conférence des États parties à la Convention et de ses organes subsidiaires a été réduite, ce qui a entraîné une réduction globale du nombre de réunions tenues en 2020. On a également modifié l'approche prévue en ce qui concerne l'accélération de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption en apportant un soutien à distance aux États Membres.

13.82 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du programme. On a apporté un appui fonctionnel, sous la forme de documents d'orientation à l'intention des États Membres, d'outils d'enquête destinés aux agences de lutte contre la corruption et de méthodes virtuelles avancées visant à combattre la corruption dans le contexte des achats d'urgence, l'idée étant de répondre aux besoins essentiels et de faire ressortir que la corruption est un problème important à juguler dans le cadre de la riposte mondiale à la COVID-19. Les nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

## Résultats escomptés pour 2022

13.83 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### **Résultat 1 : suivre l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption pour promouvoir des réformes nationales des dispositifs de lutte contre la corruption<sup>6</sup>**

#### **Exécution du programme en 2020**

13.84 On a procédé, dans les délais impartis, au tirage au sort des noms des pairs examinateurs dans le cadre du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption, et ce, malgré la crise sanitaire mondiale. L'aval donné par les États Membres à la tenue en visioconférence de la réunion du Groupe d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption a permis de donner le coup d'envoi, dans le cadre du sous-programme à la cinquième année du Mécanisme d'examen de l'application, évitant ainsi aux pays de perdre du temps au cours de la dernière année du processus d'examen.

13.85 On a également aidé les États, dans le cadre du sous-programme, à réaliser des examens par pays pour faire progresser l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Les mesures sans précédent prises par les États parties pour gérer la crise sanitaire provoquée par la pandémie de COVID-19 ont eu un double effet sur les examens par pays menés dans le cadre du Mécanisme d'examen de l'application : dans certains cas, elles ont permis de faire aboutir plus rapidement l'établissement des résumés analytiques et des rapports d'examen par pays, alors que, dans d'autres cas, elles ont eu un impact négatif sur le rythme des examens, en particulier sur les visites de pays. Parmi les conséquences les plus immédiates figurent les retards dans la préparation des listes de contrôle pour l'auto-évaluation, des examens préalables et des rapports par pays, ainsi que le report de visites de pays qui avaient déjà été programmées. Les efforts déployés par l'ONUSD pour encourager les États à participer à des visites de pays virtuelles ont été accueillis avec réserve : un seul État devant être examiné a accepté cette formule aménagée.

13.86 Le travail susmentionné a contribué à la présentation par 122 États parties de listes de contrôle d'auto-évaluation complètes et au lancement en temps voulu de la cinquième et dernière année du deuxième cycle du Mécanisme d'examen de l'application, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir que les États parties, qui continuent de bénéficier de l'appui de l'ONUSD, présentent davantage de listes de contrôle pour l'auto-évaluation et le deuxième cycle d'examen du Mécanisme entre dans sa cinquième et dernière année, conformément au calendrier prévu.

#### **Projet de plan-programme pour 2022**

13.87 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on s'efforcera d'accélérer l'application de la Convention en aidant les États à réaliser les examens par pays dans le cadre du Mécanisme d'examen de

<sup>6</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 16)].

l'application. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 13.11).

Tableau 13.11  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Les États parties ont présenté 76 listes de contrôle pour l'auto-évaluation complètes depuis le début du deuxième cycle du Mécanisme d'examen de l'application en 2016	Les États parties ont présenté des listes de contrôle pour l'auto-évaluation supplémentaires avec l'aide de l'ONUSC	Les États parties ont présenté 122 listes de contrôle pour l'auto-évaluation complètes et le deuxième cycle d'examen du Mécanisme d'examen de l'application entre dans sa cinquième et dernière année, conformément au calendrier prévu	Les États parties, toujours avec l'appui de l'ONUSC, présentent un nombre accru de listes de contrôle supplémentaires, l'objectif étant d'accélérer l'achèvement des examens par pays	Les États parties présentent un nombre encore accru de listes de contrôle supplémentaires, l'objectif étant d'accélérer l'achèvement des examens par pays

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : accélération de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption par les États parties<sup>7</sup>

### Exécution du programme en 2020

13.88 Dans le cadre du sous-programme, on a mis en place des plateformes régionales (Asie du Sud-Est, Afrique de l'Est, Amérique du Sud et Mexique, et Afrique australe) mettant en relation les décideurs et responsables politiques, l'accent étant mis sur l'accélération de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption aux niveaux mondial, régional et national, tout en tenant compte des résultats des examens par pays réalisés dans le cadre du Mécanisme d'examen de l'application. L'approche choisie a permis aux États parties participants de recenser les domaines thématiques à privilégier dans leur lutte contre la corruption et d'intervenir en conséquence. Elle a également permis aux États parties de tirer parti de la coopération Sud-Sud et de diversifier ainsi l'assistance technique qu'ils pouvaient obtenir. Dans un souci d'efficacité, on continuera d'aider les États à appliquer la Convention de manière plus efficace.

13.89 Pendant la pandémie de COVID-19, les travaux se sont faits à distance avec les pays participants. En Asie du Sud-Est, on a organisé, dans le cadre du sous-programme, des activités de formation aux niveaux national et régional et apporté un appui au niveau national sur les questions ayant trait aux enquêtes financières et au recouvrement d'avoirs, à la propriété effective, à la protection des lanceurs d'alerte, aux conflits d'intérêts et aux marchés publics, notamment dans les situations d'urgence. En outre, trois études régionales ont été produites, sur la transparence en matière de propriété effective et les registres des sociétés, sur les systèmes de contrôle liés à l'augmentation des dépenses due à la COVID-19 et sur l'utilisation des

<sup>7</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 (A/75/6 (Sect. 16) et A/75/6 (Sect. 16)/Corr.1).

ensembles de données numériques et de l'intelligence artificielle en vue de la détection des cas de fraude et de corruption. En Afrique de l'Est, des activités de renforcement des capacités ont été menées et un mentorat et une assistance à distance ont été fournis aux pays en ce qui concerne les marchés publics et la protection des lanceurs d'alerte, l'accent étant mis sur le secteur de la santé, les enquêtes financières et les enquêtes parallèles ayant trait aux délits liés aux espèces sauvages. On a mis à l'essai une plateforme virtuelle servant à échanger et à mettre en commun des données d'expérience dans tous les domaines thématiques du projet. En Amérique du Sud et au Mexique, des activités visant à établir un état des lieux ont été menées au niveau national dans les neuf pays concernés et 10 manifestations nationales et un atelier régional en ligne ont été organisés dans tous les domaines thématiques couverts par le projet. En Afrique australe, des activités visant à établir un état des lieux ont été menées au niveau national dans les huit pays concernés et quatre activités nationales ont été réalisées. En raison de la gravité de la situation due à la COVID-19 dans la région, on n'a pas pu commencer à organiser un atelier régional.

13.90 En outre, on a développé un nombre accru de supports de connaissance, y compris des modules d'apprentissage en ligne qui permettent de fournir un appui à distance, des restrictions en matière de voyage étant en place pendant la majeure partie de 2020. Trois cours en ligne ont été élaborés et cinq publications ont été préparées. Enfin, une enquête sur les mécanismes de contrôle des dispositifs mis en place pour lutter contre la COVID-19 a été réalisée dans les quatre régions couvertes par les plateformes.

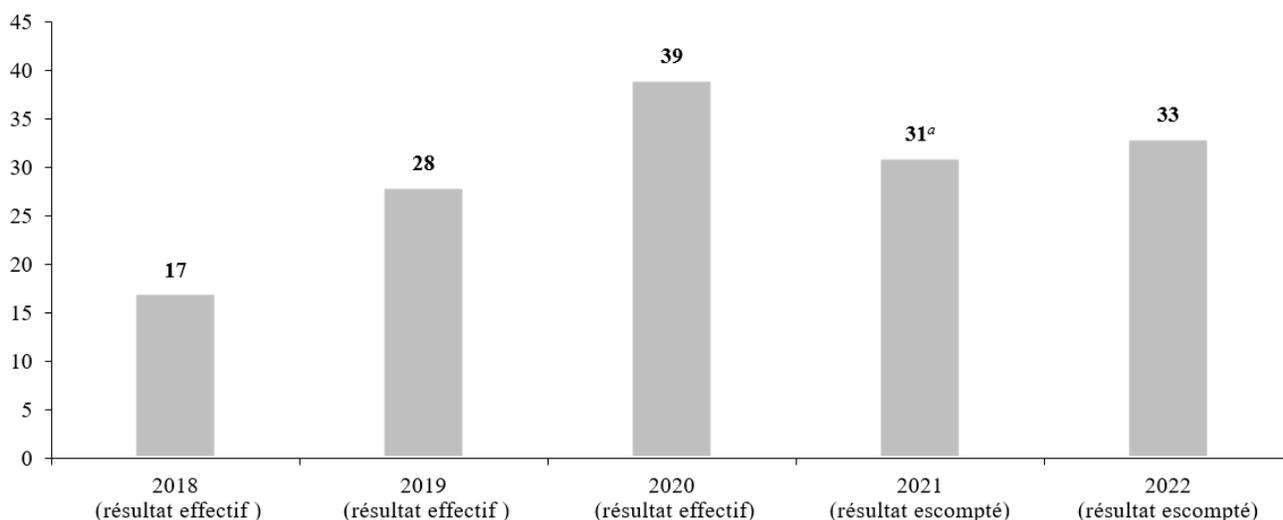
13.91 Le travail effectué a contribué à la réalisation de 39 activités au niveau des pays en vue d'accélérer l'application de la Convention, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir 29 activités menées au niveau des pays.

### **Projet de plan-programme pour 2022**

13.92 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on poursuivra le travail engagé dans tous les domaines thématiques couverts par les quatre plateformes régionales afin de recenser les priorités communes en matière de lutte contre la corruption, de tirer parti des capacités et des connaissances régionales et d'adapter l'assistance technique aux besoins précis et aux priorités thématiques qui auront été déterminées dans chaque région. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 13.III).

Figure 13.III

**Mesure des résultats : nombre d'activités annuelles menées au niveau des pays pour accélérer l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 3 : engagement politique renouvelé en faveur de la lutte contre la corruption**

**Projet de plan-programme pour 2022**

13.93 La corruption fragilise la gouvernance, entrave le développement et a un effet déstabilisant sur les sociétés du fait de l'incidence directe qu'elle a sur la vie des citoyens. Elle touche surtout les personnes exclues – les pauvres, les femmes et les minorités – qui doivent souvent payer des pots-de-vin pour avoir accès à des services essentiels. La corruption est un facteur déterminant dans la commission de nombreuses infractions, y compris de nombreux crimes graves. Le sous-programme a joué un rôle central dans l'amélioration des capacités des États parties et de leur coopération en matière de prévention et de lutte contre la corruption, notamment en facilitant les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption, prévue pour 2021, ce qui a débouché sur une déclaration politique concise et pragmatique, définissant une approche stratégique et globale de lutte contre la corruption à l'avenir.

*Enseignements tirés et changements prévus*

13.94 Les enseignements tirés sont les suivants : une action catalytique est nécessaire pour prévenir et combattre efficacement la corruption à l'échelle mondiale, ce qui suppose d'intégrer systématiquement la lutte contre la corruption à toutes les initiatives concernées, telles que la déclaration politique issue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption, notamment en s'appuyant sur les recommandations formulées dans le cadre du Mécanisme d'examen de l'application. La suite donnée à la session spéciale de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption sera l'occasion de galvaniser la volonté politique des États et constituera pour la communauté internationale une excellente occasion de faire progresser ce combat. Compte tenu de ces enseignements, on étendra la portée et l'impact du sous-programme en soutenant la mise en œuvre des

engagements communs formulés dans la déclaration politique issue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, l'objectif étant d'en démultiplier les effets en faveur de la lutte contre la corruption.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

13.95 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le fait que les États traduiront la déclaration politique adoptée en 2021 à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption en mesures réalisables et pratiques visant à faire progresser la lutte mondiale contre la corruption (voir le tableau 13.12).

Tableau 13.12  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
L'Assemblée générale adopte la résolution 73/191 sur la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption	La Conférence des États parties à la Convention adopte une résolution concernant la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption, qui sera adoptée ultérieurement par l'Assemblée générale	L'Assemblée générale adopte la résolution 74/276 et la décision 74/568 concernant la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption	L'Assemblée générale adopte en 2021 une déclaration politique concise et pragmatique à sa session extraordinaire sur la lutte contre la corruption	Les États traduisent la déclaration politique adoptée en 2021 à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption en mesures réalisables et pratiques visant à faire progresser la lutte mondiale contre la corruption

### Textes des organes délibérants définissant les mandats

13.96 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### *Conventions*

Convention des Nations Unies contre la corruption

#### *Résolutions et décisions de l'Assemblée générale*

46/152	Élaboration d'un programme des Nations Unies efficace en matière de prévention du crime et de justice pénale	65/227	Réorganisation des fonctions de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et modifications du cadre stratégique
51/59	Lutte contre la corruption	65/230	Douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale
61/209 ; 62/202 ; 63/226 ; 69/237	Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, en particulier aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption	66/177	Renforcement de la coopération internationale en vue de lutter contre les effets néfastes des flux financiers illicites résultant d'activités criminelles
65/1	Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (par. 52)	66/179 ; 67/184 ; 68/185 ; 69/191	Suite donnée au douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

66/181 ; 67/189 ; 68/193 ; 69/197 ; 70/178 ; 71/209 ; 72/196 ; 73/186 ; 74/177	Renforcement du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, surtout de ses capacités de coopération technique	71/206 ; 72/192 ; 73/184 ; 74/171	Suite à donner au treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale
67/192 ; 68/195 ; 69/199 ; 71/208 ; 73/190	Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert du produit de la corruption, facilitation du recouvrement des avoirs et restitution de ces avoirs à leurs propriétaires légitimes, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption	73/191 ; 74/276  74/170	Session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption  Intégration du sport dans les stratégies de prévention de la criminalité et de justice pénale ciblant les jeunes
70/174	Treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	74/172	Éducation à la justice et à l'état de droit dans le contexte du développement durable

### Résolutions du Conseil économique et social

2006/23 ; 2007/22	Renforcement des principes fondamentaux relatifs à la déontologie judiciaire	2009/25	Améliorer la collecte, la communication et l'analyse de données pour mieux cerner les tendances dans certains domaines de la criminalité
2006/24	Coopération internationale dans la lutte contre la corruption		
2007/20 ; 2009/22 ; 2011/35 ; 2013/39	Coopération internationale en matière de prévention, d'enquêtes, de poursuites et de sanctions concernant la fraude économique et la criminalité liée à l'identité	2010/20 ; 2011/34  2011/32	Appui à la définition et à la mise en œuvre d'une approche intégrée de l'élaboration de programmes à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime  Renforcement de la coopération internationale en vue de lutter contre les effets néfastes des flux financiers illicites résultant d'activités criminelles

## Produits

13.97 On trouvera dans le tableau 13.13 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 13.13

### Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>80</b>	<b>80</b>	<b>100</b>	<b>80</b>
1. Note du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur la prévention du crime et la justice pénale	–	–	1	–
2. Rapports sur les sessions de la Conférence des États parties et de ses organes subsidiaires	6	6	7	6
3. Rapports thématiques sur le Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption	2	2	2	2
4. Rapports régionaux sur le Mécanisme d'examen de l'application et autres documents de référence	16	16	16	16

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
5. Documents de référence destinés aux sessions de la Conférence des États parties et aux organes subsidiaires de la Conférence (y compris les résumés analytiques des rapports d'examen des pays soumis au Groupe d'examen de l'application)	56	56	74	56
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>42</b>	<b>24</b>	<b>58</b>	<b>42</b>
6. Séances de l'Assemblée générale (Troisième Commission) sur les questions relatives à la corruption et aux crimes et délits économiques	1	1	1	1
7. Séances du Conseil économique et social	1	1	1	1
8. Séances de la Conférence des États parties et de ses organes subsidiaires	40	22	56	40
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
9. Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha : promotion d'une culture de la légalité	1	1	1	–
10. Programme mondial visant à prévenir et combattre la corruption en assurant l'application effective de la Convention des Nations Unies contre la corruption à l'appui de l'objectif de développement durable n° 16	1	1	1	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
11. Réunions de groupes d'experts sur l'élaboration d'orientations ou d'outils traitant de tel ou tel aspect de la Convention des Nations Unies contre la corruption, tenant compte notamment des besoins recensés dans le cadre du Mécanisme d'examen de l'application	5	5	5	5
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>3</b>
12. Publications officielles sur la lutte contre la corruption	4	4	4	3
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
13. Documents d'orientation et outils destinés à la lutte contre la corruption	3	3	3	4
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : organisation de cours de formation à l'intention de 50 experts gouvernementaux en vue des examens à réaliser dans le cadre du Mécanisme d'examen de l'application, facilitation de l'établissement des listes de contrôle pour l'auto-évaluation et de l'analyse des réponses reçues, conduite de 20 visites de pays et établissement de rapports d'examen par pays et de résumés analytiques.				
<b>Bases de données et autres supports numériques</b> : tenue d'une base de données contenant des textes de loi, des décisions de justice et des renseignements d'ordre non juridique afférents à la Convention des Nations Unies contre la corruption et, en particulier, au recouvrement d'avoirs ; tenue d'une base de données recensant les autorités compétentes, les points de contact pour le recouvrement d'avoirs et les autorités centrales ; tenue du portail de lutte contre la corruption dit plateforme d'outils et de ressources pour la diffusion de connaissances en matière de lutte contre la corruption (Tools and Resources for Anti-Corruption Knowledge) ; élaboration et gestion d'outils électroniques et de supports de formation concernant les normes, les politiques, les procédures opérationnelles et les bonnes pratiques liées à l'application de la Convention par les États parties.				

## Sous-programme 4 Prévention du terrorisme

### Objectif

13.98 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir un régime de justice pénale plus efficace contre le terrorisme, appliqué par les États Membres dans le respect de l'état de droit.

### Stratégie

13.99 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme fournira aux États Membres qui le demandent un appui normatif et un soutien au renforcement des capacités en matière de prévention du terrorisme et de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme<sup>8</sup>, en lançant et en appuyant la mise en place de cadres de coopération avec les États Membres aux niveaux national, régional et mondial. Il est également prévu d'élaborer et d'exécuter des projets de prévention du terrorisme axés sur les résultats et de renforcer l'impact des activités menées sur le terrain en assurant une coordination, ainsi qu'une planification et une mise en œuvre intégrées, avec les partenaires qui aident les gouvernements à prévenir le terrorisme, en particulier le Pacte mondial de coordination contre le terrorisme et ses groupes de travail, ce qui aidera les États Membres dans la réalisation des objectifs de développement durable pertinents, notamment les objectifs 5 et 16. Conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale<sup>9</sup> et du Conseil de sécurité<sup>10</sup>, ainsi qu'à la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies – adoptée par l'Assemblée en 2006 dans sa résolution 60/288 – et aux examens biennaux s'y rapportant, le sous-programme est chargé de fournir une assistance technique en matière de lutte contre le terrorisme aux États Membres qui en font la demande.

13.100 Il est prévu que le sous-programme aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en atténuant les restrictions imposées à la suite de la pandémie ainsi qu'en préparant des outils d'assistance technique et des activités de formation qui répondent à leurs besoins en matière de lutte contre le terrorisme dans le contexte de la maladie à coronavirus. La pandémie ayant eu des effets notables sur la situation en matière de terrorisme, il est prévu d'aider les États Membres à mieux réagir face aux menaces s'y rapportant.

13.101 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

- a) Ratification, par les États Membres, d'un nombre accru d'instruments juridiques internationaux de lutte contre le terrorisme ;
- b) De ce fait, révision, par les États Membres, de leur législation antiterroriste nationale ;
- c) Élaboration, par les États Membres, de stratégies et de plans d'action relatifs à la lutte contre le terrorisme ;
- d) Efficacité des enquêtes et des poursuites menées par les agent(e)s de la justice pénale et des jugements qu'ils rendent dans les affaires de terrorisme, conformément aux instruments juridiques internationaux applicables et aux règles, normes et bonnes pratiques ;

<sup>8</sup> Voir les résolutions 71/209 et 72/194 de l'Assemblée générale.

<sup>9</sup> Voir les résolutions 72/194, 72/284 et 74/175 de l'Assemblée générale.

<sup>10</sup> Voir la résolution 2482 (2019) du Conseil de sécurité et celles qui l'ont précédée sur la question.

e) Meilleure coopération entre les forces de l'ordre et les entités judiciaires, aux niveaux national, régional et international.

## Exécution du programme en 2020

13.102 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Les agent(e)s de la justice pénale et des services de répression disposent de capacités de lutte contre le terrorisme pendant la pandémie**

13.103 La pandémie de COVID-19 a eu des retombées considérables sur la situation en matière de terrorisme. La crise sanitaire a fait exploser le nombre de personnes confinées et s'est traduite par une utilisation d'Internet en forte hausse, facteurs qui ont contribué à accroître les risques de recrutement et de radicalisation par des terroristes et des groupes terroristes passant eux aussi plus de temps en ligne. En raison de la pandémie, la préservation, la collecte et l'utilisation de preuves électroniques essentielles dans les affaires de terrorisme sont devenues encore plus cruciales. On s'est donc efforcé, dans le cadre du sous-programme, de développer de nouveaux outils permettant d'offrir aux États Membres des services sur mesure qui répondent à leurs besoins en matière de lutte contre le terrorisme dans le contexte de la COVID-19. Un instrument dédié à la question des preuves électroniques, baptisé iRoom, a par exemple été créé sur la Plateforme interactive de formation et de coopération en ligne contre le terrorisme. Espace en ligne sécurisé, l'iRoom, qui fait office de « guichet unique » pour la fourniture d'une assistance technique et permet l'échange de meilleures pratiques, l'établissement de bilans et l'élaboration de nouveaux outils liés aux preuves électroniques, a été mis en place pour que les procureurs, les enquêteurs et les magistrats puissent collaborer dans les affaires de terrorisme et de criminalité organisée transfrontières faisant intervenir des preuves de ce type.

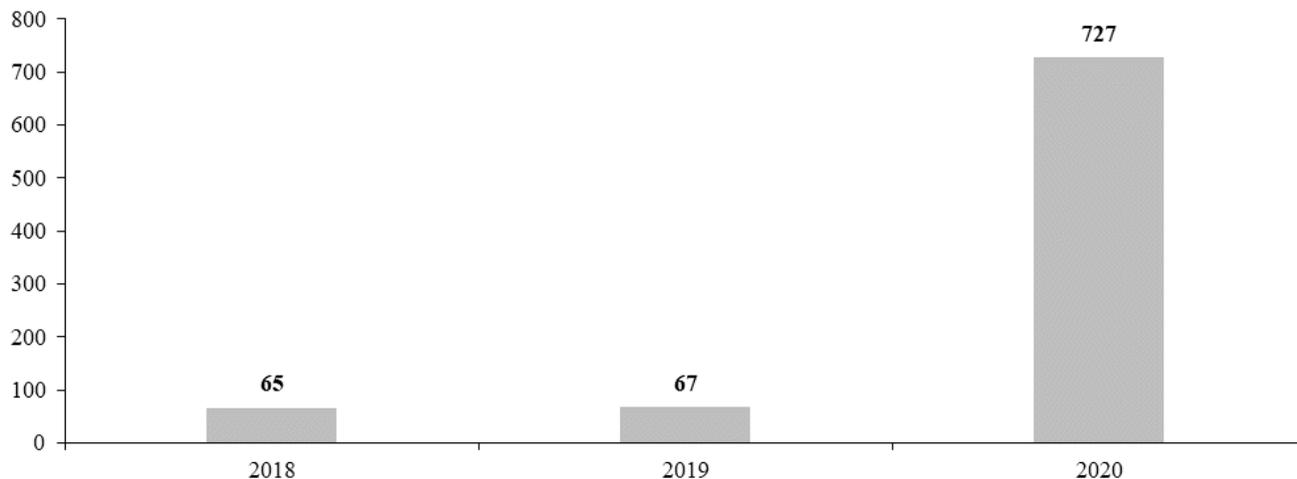
13.104 On a également continué de promouvoir l'application des normes, règles et bonnes pratiques internationales relatives à la lutte contre le terrorisme, ainsi que de prêter un appui aux États Membres en matière de répression pénale de ces actes, conformément à la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies. Les activités d'assistance technique sont dorénavant organisées en ligne et plus de 2 000 agent(e)s de la justice pénale ont pu être formés à distance depuis le début de la pandémie. Dans le cadre de ces efforts, la Plateforme interactive de formation et de coopération en ligne contre le terrorisme a été de plus en plus mise à contribution. Dotée d'un large éventail de fonctionnalités et d'outils flexibles, celle-ci permet des niveaux élevés d'interaction entre les participants et les modérateurs, et compte parmi ses membres inscrits plus de 3 000 agent(e)s de la justice pénale et des services de répression originaires de plus de 135 pays.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

13.105 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que 727 agent(e)s de la justice pénale et des services de répression ont acquis des capacités accrues en matière de répression pénale du terrorisme (voir la figure 13.IV).

Figure 13.IV

**Mesure des résultats : nombre d'agent(s) de la justice pénale et des services de répression ayant acquis des capacités accrues en matière de répression pénale du terrorisme grâce aux formations dispensées sur la Plateforme interactive de formation et de coopération en ligne contre le terrorisme (résultat cumulé)**



#### **Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

13.106 En raison de la pandémie de COVID-19 en 2020, on a cherché de nouvelles solutions pour continuer de fournir une assistance technique aux États Membres dans le cadre du sous-programme. Ainsi, par respect pour les mesures de distanciation physique et afin de ne pas avoir à interrompre la fourniture de cette assistance essentielle, les activités en la matière ont commencé à être organisées en ligne, par l'intermédiaire de la Plateforme interactive de formation et de coopération en ligne contre le terrorisme. Compte tenu des restrictions en matière de voyage, plusieurs activités relatives au Programme mondial de renforcement du régime juridique contre le terrorisme, qui auraient dû se tenir en personne et ne pouvaient pas être organisées en ligne, ont été reportées.

13.107 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. Afin de contribuer au maintien des efforts de lutte contre le terrorisme au Nigéria, et ce, malgré la crise sanitaire, des directives ont été élaborées en vue d'aider la police nigériane à limiter les risques d'infection tout en protégeant le public contre les activités criminelles, y compris le terrorisme.

#### **Résultats escomptés pour 2022**

13.108 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

## Résultat 1 : progrès vers le lancement de poursuites contre des membres de l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) et leur jugement<sup>11</sup>

### Exécution du programme en 2020

13.109 Le sous-programme a permis de renforcer la capacité des agent(e)s de la justice pénale à mener des enquêtes, à engager des poursuites et à statuer sur le terrorisme, dans le respect de l'état de droit et des droits de la personne. Malgré les restrictions découlant de la pandémie, deux sessions de formation – portant sur la conduite et la gestion des interrogatoires de personnes soupçonnées de terrorisme, dans le respect des droits de la personne, et sur les enquêtes, les poursuites et les jugements rendus en lien avec des crimes commis par l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech ou EIIL) – ont pu être organisées. On s'est par ailleurs attaché à promouvoir la participation des femmes fonctionnaires irakiennes aux activités de lutte contre le terrorisme menées dans leur pays en développant leurs connaissances et en renforçant leurs capacités à prévenir et à contrer les actes terroristes ainsi qu'à poursuivre les auteurs, conformément au mandat énoncé dans les résolutions 1325 (2000) et 2242 (2015) du Conseil de sécurité visant à promouvoir et à soutenir la participation des femmes aux processus de paix.

13.110 Le sous-programme a également permis d'appuyer l'utilisation et la promotion des peines de substitution à l'emprisonnement dans les affaires liées au terrorisme. Il a en outre contribué à soutenir les institutions judiciaires dans les zones libérées, telles que le tribunal d'enquête de Mossoul, et favorisé le lancement de travaux visant à soutenir les victimes de l'EIIL en Iraq.

13.111 Le travail susmentionné a contribué à accroître le nombre de victimes du terrorisme bénéficiant des services du système judiciaire irakien ainsi qu'à renforcer les institutions judiciaires, tout en favorisant la participation des femmes aux activités d'élaboration de politiques et de planification et à divers travaux techniques, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir de prendre des mesures pour établir les procédures ou mécanismes judiciaires nationaux nécessaires pour traduire en justice et juger les membres de l'EIIL.

### Projet de plan-programme pour 2022

13.112 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera d'appuyer, grâce à la fourniture d'une assistance technique adaptée, le renforcement de la répression pénale du terrorisme, conformément à la Stratégie antiterroriste de l'Organisation des Nations Unies, et on soutiendra les victimes du terrorisme en Iraq au moyen de mécanismes visant à accroître leur rôle dans les procédures pénales ainsi qu'en leur fournissant un soutien psychologique. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 13.14).

Tableau 13.14

#### Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
L'Iraq demande une assistance technique pour établir les procédures ou	Des débats sont ouverts sur les procédures ou mécanismes	Le nombre de victimes du terrorisme bénéficiant des	Les capacités de traiter les affaires nationales relatives à l'EIIL sont	Des poursuites en bonne et due forme sont engagées dans les affaires liées à l'EIIL,

<sup>11</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 16)].

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
mécanismes judiciaires nationaux nécessaires pour traduire en justice et juger les auteurs de crimes liés à l'EIIL	judiciaires nationaux nécessaires pour traduire en justice et juger les membres de l'EIIL	services du système judiciaire iraquien a augmenté et les institutions judiciaires ont été renforcées, tout en favorisant la participation des femmes aux activités d'élaboration de politiques et de planification et à divers travaux techniques	renforcées tout en garantissant le respect des droits fondamentaux	dans le respect des droits fondamentaux et en veillant à la protection des victimes

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : renforcement de la capacité de prévention du terrorisme des agent(e)s de la justice pénale<sup>12</sup>

### Exécution du programme en 2020

13.113 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir un régime de justice pénale plus efficace contre le terrorisme, appliqué par les États Membres dans le respect de l'état de droit. Le sous-programme a permis d'aider les autorités du Sri Lanka à élaborer un cadre politique et législatif complet en matière de lutte contre le terrorisme, qui est pleinement conforme à l'état de droit, aux normes relatives aux droits humains et aux libertés fondamentales. Il a également contribué à former des enquêteurs, des procureurs et des juges spécialisés dans les affaires pénales aux questions suivantes : réadaptation et réintégration, notamment pour ce qui est des peines de substitution à l'emprisonnement et des interventions communautaires ; techniques d'enquête spéciales permettant de détecter et de neutraliser les contenus préjudiciables sur Internet ; élaboration d'une boîte à outils nationale pouvant être adaptée au contexte et aux procédures locales à l'intention des praticiens de la justice pénale, compte étant tenu du Guide pratique sur la demande de preuves électroniques à l'étranger ; utilisation et admissibilité des preuves numériques lors des enquêtes et dans les tribunaux ; création, à l'intention des juges, d'une boîte à outils régionale particulièrement adaptée au contexte national des Maldives et du Sri Lanka, qui vise, entre autres, à aider les praticiennes de la justice pénale à prendre part aux activités du système judiciaire.

13.114 Le travail susmentionné a contribué à donner aux agent(e)s de la justice pénale les qualifications requises pour traiter les affaires de terrorisme conformément au droit international applicable, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021.

<sup>12</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 (A/75/6 (Sect.16) et A/75/6 (Sect. 16)/Corr.1).

### Projet de plan-programme pour 2022

13.115 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera de former des enquêteurs, des procureurs et des juges spécialisés dans les affaires pénales et on soutiendra la coopération interinstitutionnelle et régionale entre les responsables de l'application des lois et le personnel judiciaire afin de faciliter l'échange opérationnel d'informations et l'entraide judiciaire. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 13.15).

Tableau 13.15

#### Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
–	–	Les agent(e)s de la justice pénale sont qualifiés pour traiter les affaires de terrorisme conformément au droit international applicable	Les agent(e)s sont en mesure de résoudre et de traiter les affaires de terrorisme conformément au droit international applicable, y compris pour ce qui est des normes de genre	Des réunions sont organisées dans le cadre d'un forum régional d'échange d'informations afin de renforcer la coopération interinstitutionnelle et régionale entre les responsables de l'application des lois et le personnel judiciaire

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : poursuite en justice des terroristes, dans le respect de l'état de droit et des droits humains

#### Projet de plan-programme pour 2022

13.116 Le droit à un procès équitable et rapide est primordial pour garantir l'accès à la justice. Les retards dans le traitement des affaires de terrorisme peuvent, à terme, entraver cet accès. Des milliers de personnes ont été placées en détention en raison de leur association présumée avec Boko Haram dans les pays du bassin du lac Tchad. Pour aider à résorber le retard accumulé, on s'est attaché, dans le cadre du sous-programme, à renforcer les capacités des systèmes de justice pénale à enquêter, mener des poursuites et rendre des décisions efficacement dans ces affaires, dans le respect des droits humains. À cet effet, on a notamment examiné plus de 1200 dossiers et aidé ces systèmes à apporter une réponse efficace à la question de l'égalité des genres, y compris concernant les actes de violence sexuelle et de violence fondée sur le genre commis par des groupes terroristes.

#### Enseignements tirés et changements prévus

13.117 L'enseignement tiré est le suivant : en plus de renforcer les connaissances et les compétences des agent(e)s de la justice pénale, il est nécessaire, dans le cadre du sous-programme, de contribuer à améliorer les outils dont disposent les systèmes de

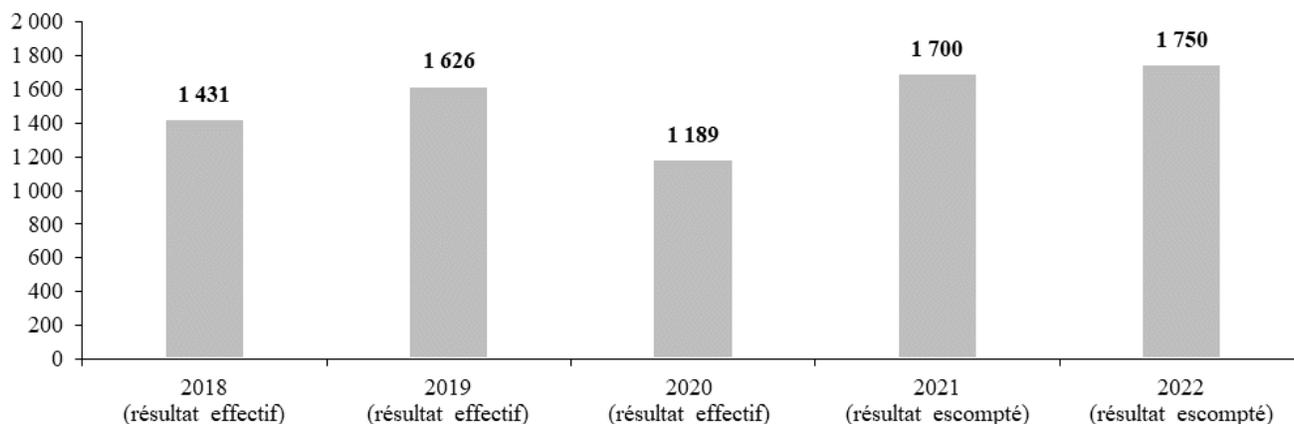
justice pénale pour venir à bout du retard pris dans le traitement des affaires de terrorisme. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on élargira l'assistance apportée au personnel judiciaire en y incluant la fourniture de matériel médico-légal, d'un soutien logistique et de conseils sur les approches et les procédures à adopter, afin de l'aider à mettre plus efficacement en pratique les connaissances et les compétences acquises.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

13.118 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le nombre d'agent(e)s de la justice pénale formés à mener des enquêtes, à engager des poursuites et à statuer sur les affaires de terrorisme (voir la figure 13.V).

Figure 13.V

**Mesure des résultats : nombre d'agent(e)s de la justice pénale formés chaque année à mener des enquêtes, à engager des poursuites et à statuer sur les affaires de terrorisme**



### Textes des organes délibérants définissant les mandats

13.119 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

58/136 ; 59/153	Intensification de la coopération internationale et de l'assistance technique en vue de promouvoir l'application des conventions et protocoles universels relatifs au terrorisme dans le cadre des activités du Centre pour la prévention internationale du crime	66/178 ; 68/187 ; 70/177 ; 72/194	Assistance technique aux fins de l'application des conventions et protocoles internationaux relatifs à la lutte contre le terrorisme
60/288	La Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies	70/148	Protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste
62/46	Prévention de l'acquisition de matières ou de sources radioactives par des terroristes	74/175	Assistance technique fournie par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans le domaine de la lutte contre le terrorisme
62/172 ; 64/177	Assistance technique en vue de l'application des conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme	75/145	Mesures visant à éliminer le terrorisme international
65/74 ; 67/51 ; 69/50 ; 71/66	Prévention de l'acquisition de sources radioactives par des terroristes	75/196	Renforcement du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la

justice pénale, surtout de ses capacités de coopération technique

### Résolutions du Conseil de sécurité

1267 (1999)	2322 (2016)
1373 (2001)	2341 (2017)
1540 (2004)	2347 (2017)
1624 (2005)	2370 (2017)
2133 (2014)	2396 (2017)
2178 (2014)	2423 (2018)
2199 (2015)	2462 (2019)
2253 (2015)	2482 (2019)
2309 (2016)	

### Résolution du Conseil économique et social

2019/21	Assistance technique fournie par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans le domaine de la lutte contre le terrorisme
---------	---

### Résolutions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

21/3	Renforcement de la coopération internationale pour s'attaquer aux liens pouvant exister dans certains cas entre les activités criminelles transnationales organisées et les activités terroristes	22/4	Renforcement de l'efficacité de la lutte contre les menaces de nature criminelle dans le secteur du tourisme, y compris les menaces terroristes, en particulier, grâce à la coopération internationale et à des partenariats public-privé
------	---	------	---

## Produits

13.120 On trouvera dans le tableau 13.16 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 13.16

### Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
1. Rapport du Secrétaire général à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	1	1	1	1
2. Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale	1	1	–	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>12</b>	<b>3</b>	<b>20</b>	<b>12</b>
3. Réunions de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires	2	1	2	2
4. Séances du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires	5	2	5	5

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
5. Examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies par l'Assemblée générale	4	–	–	4
6. Réunions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	1	–	13	1
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
7. Programme mondial de renforcement du régime juridique contre le terrorisme	1	1	1	1
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
8. Manuel sur la promotion de l'utilisation de solutions non privatives de liberté en remplacement des mesures de détention provisoire et d'emprisonnement dans les affaires de terrorisme	–	1	–	–
9. Publications, guides et manuels de formation sur des questions thématiques particulières liées à la lutte contre le terrorisme	3	2	2	3
10. Appuyer les mesures juridiques et les capacités en matière de justice pénale pour prévenir et combattre le terrorisme (gamme de services)	1	–	1	–

**C. Activités de fond**

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : services consultatifs en matière de rédaction législative et de stratégies et plans d'action : consultations sur l'élaboration de plans d'assistance technique : services consultatifs sur les visites du Comité contre le terrorisme ; appui technique aux institutions nationales de formation.

**Bases de données et autres supports numériques** : tenue et mise à jour du volet relatif à la lutte contre le terrorisme du portail SHERLOC, qui contient plus de 2 300 textes de loi sur le sujet, issus notamment de la base de données des autorités centrales nationales pour les affaires de lutte contre le terrorisme, de la Plateforme interactive de formation et de coopération en ligne contre le terrorisme (plus de 3 200 membres), de l'observatoire de la jurisprudence pour les Amériques et du réseau d'Asie centrale pour la prévention du terrorisme.

**D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : sommet parlementaire mondial sur le terrorisme ; promotion de la ratification des 19 instruments juridiques internationaux relatifs au terrorisme auprès des États Membres ne les ayant pas ratifiés (environ 1 222 ratifications et adhésions restantes) ; brochures, dépliants et dossiers d'information sur le droit, la justice pénale et les domaines connexes ; Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : mise à jour et maintenance du site Web et des comptes sur les médias sociaux.

## Sous-programme 5 Justice

### Objectif

13.121 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de prévenir la criminalité et de rendre les systèmes de justice pénale plus efficaces, équitables, empreints d'humanité et responsables, afin de poser les fondements de l'état de droit et du développement durable.

## Stratégie

13.122 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'attachera, dans le cadre du sous-programme, à continuer de promouvoir l'élaboration de règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale et de faciliter leur application en collaborant avec tous les secteurs concernés des systèmes nationaux de justice pénale et tous les acteurs impliqués dans la prévention de la criminalité et la réforme de la justice pénale.

13.123 On fournira par ailleurs une assistance aux États Membres qui en font la demande, notamment en appuyant les acteurs de la justice pénale (tels que la police, les services de poursuites, le système judiciaire, y compris le système de justice pour mineurs, les avocats, les experts communautaires et le personnel pénitentiaire), ainsi qu'en facilitant le transfert de connaissances, en soutenant le développement des institutions, en contribuant au renforcement des capacités et en fournissant des conseils techniques. On encouragera en outre la coopération avec d'autres secteurs, dont les services éducatifs, sanitaires et sociaux. Le travail qui sera effectué dans le cadre du sous-programme sera principalement axé sur les objectifs suivants : création de bases de données factuelles permettant de lutter contre la criminalité et de s'attaquer aux facteurs de risque et aux causes profondes de la délinquance et de la récidive ; promotion d'un maintien de l'ordre respectueux des droits de la personne ; renforcement de l'accès à l'aide juridictionnelle ; amélioration de l'efficacité, de l'équité et de l'efficience des procédures pénales ; modernisation des politiques relatives aux peines et promotion des peines de substitution à l'incarcération ; amélioration des conditions de détention, amélioration du traitement des prisonniers extrémistes violents<sup>13</sup>, prévention de la radicalisation, et soutien à la réinsertion sociale après libération. Il sera par ailleurs tenu compte de questions transversales ayant trait aux victimes et aux témoins ; à la prise en compte des questions de genre, notamment celle de la violence à l'égard des femmes, dans les systèmes de justice pénale ; au traitement des enfants dans les systèmes de justice pénale, notamment concernant les violences dont ils sont victimes. Enfin, la diffusion des résultats d'études, de bonnes pratiques et de ressources informatiques se poursuivra, de même que l'élaboration et le partage d'outils pratiques – tels que des notes d'orientation, des manuels, des programmes de formation et des dispositions législatives types – et la fourniture, aux parties intéressées, d'un appui en vue de leur utilisation. Le travail effectué aidera les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 5, 11 et 16.

13.124 Il est prévu que le sous-programme aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en renforçant la capacité des systèmes de justice pénale de se préparer aux crises, d'y faire face et de s'en relever. On continuera de soutenir le renforcement des cadres juridiques ainsi que l'adoption et la mise en œuvre de stratégies globales et inclusives de gestion des crises à court terme et de mesures s'y rapportant, afin de veiller au fonctionnement continu des systèmes de justice pénale et de garantir que tous y aient accès, tout en réduisant le risque de violation des droits humains des personnes touchées de façon disproportionnée par la pandémie, en particulier les détenus, les prisonniers et les victimes de la criminalité. L'adoption de mesures de relèvement à long terme, fondées sur des données probantes et durables sera également encouragée, compte étant tenu des enseignements tirés de la crise en ce qui concerne les besoins de la population et des acteurs(trices) de la justice ainsi qu'en tirant parti des capacités existantes et des nouvelles technologies.

<sup>13</sup> Les termes « extrémiste violent » et « extrémisme violent » sont utilisés dans le sens d'« extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme » (voir les résolutions 71/209 et 72/194 de l'Assemblée générale).

13.125 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Renforcement de la coordination entre les acteurs(trices) de la justice, par exemple entre les policiers(ères), les avocat(e)s de la défense et les juges d'instruction face aux cas de garde à vue et de détention provisoire abusives et arbitraires ;
- b) Application plus fréquente et plus opportune de peines de substitution à l'incarcération, lorsque les circonstances s'y prêtent ;
- c) Poursuites et jugements plus appropriés dans les affaires de violence contre les femmes et les filles ;
- d) Amélioration des mesures visant à prévenir et à combattre la violence contre les enfants grâce à l'adoption de stratégies et programmes de prévention de la criminalité et de justice pénale ;
- e) Renforcement de l'accès à la justice pour les secteurs vulnérables de la société et de la confiance du public dans le système judiciaire, grâce notamment à des services d'aide juridictionnelle à l'échelle nationale, accessibles à tous et adaptés aux droits et aux besoins de la population ;
- f) Appui accru à la réinsertion sociale des prisonniers et prévention de la récidive ;
- g) Prévention de la victimisation et édification de communautés plus sûres ;
- h) Autonomisation des femmes et des filles dans le cadre de programmes et de systèmes de prévention de la criminalité et de justice pénale.

13.126 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir les résultats suivants : diminution du recours à la détention et à l'emprisonnement grâce au renforcement des mécanismes de justice et de l'égalité d'accès à ceux-ci, et amélioration des connaissances et de la capacité des acteurs(trices) de la justice à prévenir et à réparer les crimes et les violations des droits humains, à lutter contre la discrimination et à autonomiser les collectivités.

## **Exécution du programme en 2020**

13.127 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Amélioration de l'accès à l'aide juridictionnelle pour les délinquantes et les femmes victimes de crimes en Afrique de l'Ouest**

13.128 L'aide juridictionnelle est une composante essentielle de toute justice pénale équitable, humaine et efficace fondée sur la légalité ainsi que le fondement de la jouissance d'autres droits, notamment le droit à un procès équitable. Or, les restrictions imposées en raison de la pandémie de COVID-19 y ont considérablement limité l'accès pour les victimes de violence domestique. Il est dès lors particulièrement urgent de veiller à ce que celle-ci soit renforcée afin de contribuer à la protection des droits de chacun et chacune. Dans le cadre du sous-programme, il a été décidé, en collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), de reprogrammer diverses activités conjointes ayant trait à cette question afin de préserver et d'améliorer l'accès des femmes et des filles à la justice au Libéria, au Sénégal et en Sierra Leone pendant la pandémie. À cette fin, des outils de sensibilisation et des supports de formation tenant compte des besoins locaux et pouvant être utilisés à distance ont été mis au point, et des fonds supplémentaires ont été débloqués en vue de financer, dans la mesure du

possible, la fourniture de services d'aide juridictionnelle aux détenues, aux prisonnières et aux femmes victimes de crimes.

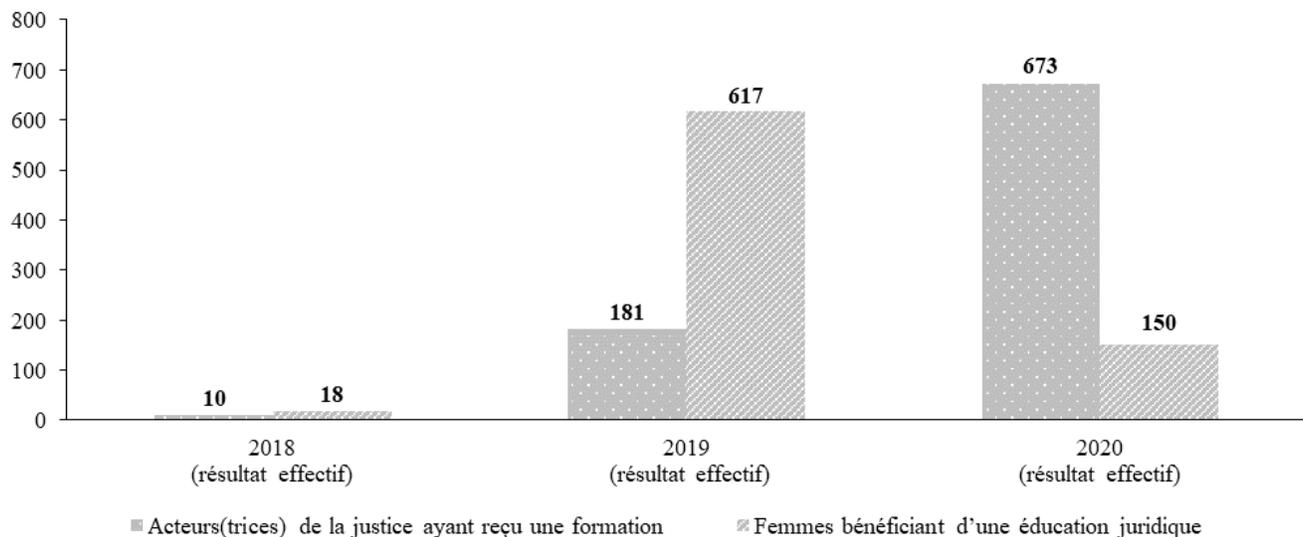
13.129 La mise en place de nouveaux mécanismes accessibles à distance permettant aux femmes d'accéder à l'aide juridictionnelle a également été encouragée. En Sierra Leone, par exemple, une ligne d'assistance gratuite pour les victimes de violences domestiques et sexuelles a été établie, en partenariat avec la police et un organisme compétent en la matière (Legal Aid Board). Dans les trois pays, on a par ailleurs encouragé les efforts de collecte de données afin de comprendre en quoi la COVID-19 influait sur le type de cas rencontrés. Dans le cadre du sous-programme et en étroite coopération avec les autorités nationales et locales et d'autres parties prenantes – en particulier des conseillers(ères) juridiques, qui sont au cœur de cette action – des centres polyvalents ont été créés afin de contribuer à l'effort de collecte de données et d'améliorer l'accès à l'aide juridictionnelle des femmes qui sont aux prises avec la justice. Ces activités permettront de fournir des informations aux ministères, aux parties prenantes et aux organisations de la société civile concernés, ce qui contribuera à promouvoir l'inclusion des droits des femmes dans les mesures de lutte contre la COVID-19. Le sous-programme a en outre permis d'appuyer des initiatives de démarginalisation par le droit dans tous les pays cibles, de même que la fourniture de services directs, par des conseillers(ères) juridiques et des avocat(e)s, aux femmes placées en garde à vue et aux femmes victimes de crimes.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

13.130 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent les 673 acteurs(trices) de la justice ayant reçu une formation et les 150 femmes bénéficiant d'une éducation juridique (voir la figure 13.VI).

Figure 13.VI

**Mesure des résultats : nombre annuel d'acteurs(trices) de la justice ayant reçu une formation et nombre de femmes bénéficiant d'une éducation juridique**



**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

13.131 En raison des effets de la COVID-19 en 2020, l'approche adoptée dans le cadre du sous-programme en ce qui concerne la fourniture d'une assistance aux parties intéressées, grâce à des activités de renforcement des capacités et à

l'élaboration d'outils, a été modifiée. Ainsi, divers ateliers, formations et conférences qui, auparavant, se tenaient en présentiel ont été remplacés par des réunions virtuelles et des webinaires, tandis que les activités qu'il semblait préférable d'organiser en personne ont été reportées. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour les résultats 1 et 2. Toutes les sessions des organes intergouvernementaux ayant été annulées ou reportées à 2021 en raison de la pandémie, les activités du sous-programme visant à en assurer le service se sont limitées à l'élaboration d'une sélection de documents destinés aux organes délibérants, tels que des documents de travail et des rapports d'activité.

13.132 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a apporté des aménagements à certaines activités et retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. Celles-ci portent sur : l'adoption, en temps voulu, de mesures de soutien actualisées prenant la forme de notes d'orientation et de conseils opérationnels, notamment sur les activités de préparation et d'intervention menées dans les prisons face à la COVID-19 ; le renforcement des capacités grâce à des programmes de formation en ligne ; l'élaboration de cours en ligne sur des questions urgentes, telles que celle de la violence contre les enfants ; l'organisation de réunions et de conférences virtuelles visant à favoriser le partage de connaissances et l'échange de données tirées de l'expérience entre les pays – notamment en ce qui concerne la promotion d'un maintien de l'ordre respectueux des droits de la personne, la mise en œuvre de programmes de justice réparatrice et l'adoption d'approches y relatives aux fins de l'enseignement de la justice pénale – et la préparation d'une série de webinaires mondiaux sur la prise en compte des questions de genre dans les réformes de la justice pénale et du système pénitentiaire. Une attention particulière a également été portée aux effets de la COVID-19 sur la prévention de la criminalité et la répression pénale de la violence fondée sur le genre à l'égard des femmes et des filles, ainsi qu'aux approches suivies en vue de privilégier l'adoption de mesures non privatives de liberté pour désengorger les prisons et les centres de détention. Certaines activités ont par ailleurs été repensées pour mettre l'accent non plus sur le renforcement des capacités, mais sur la fourniture d'une assistance financière directe aux prestataires de services. Les nouveaux produits et les produits aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

## Résultats escomptés pour 2022

13.133 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### **Résultat 1 : État plurinational de Bolivie : aider les détenues à se préparer à la vie après la prison<sup>14</sup>**

#### **Exécution du programme en 2020**

13.134 En collaboration avec le Ministère de l'éducation, un programme de formation professionnelle aux techniques de construction a été conçu et mis en œuvre à l'intention des détenues de deux prisons de La Paz, le secteur bolivien de la construction étant en pleine croissance et offrant de nombreux emplois d'ouvrière qualifiée. Bien que, en 2020, aucune détenue supplémentaire n'ait été formée dans ce domaine, on a continué, dans le cadre du sous-programme, d'échanger avec les

<sup>14</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 16)].

administrations pénitentiaires pour préparer les prisonnières à leur libération et renforcer leur employabilité.

13.135 Le travail susmentionné n'a pas contribué à la formation ou à la libération de détenues supplémentaires et n'a donc pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir de former 20 détenues en 2020. Des difficultés ont été rencontrées en raison de la pandémie, qui a empêché les rencontres en présentiel et la tenue de réunions individuelles avec les prisonnières visant à les préparer à leur libération. Ce projet a dû être interrompu au début de 2020, les autorités ayant décidé de suspendre toutes les activités menées dans les prisons.

### Projet de plan-programme pour 2022

13.136 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation, on apportera des aménagements au sous-programme et on organisera des activités de sensibilisation et de formation à l'intention des administrations pénitentiaires et des décideurs de toutes les régions. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats mise à jour (voir le tableau 13.17).

Tableau 13.17  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
–	10 détenues formées ou employées après leur libération	Aucune détenue supplémentaire formée ou employée après avoir été libérée	10 détenues formées ou employées après leur libération	Nombre d'agents pénitentiaires et de décideurs formés dans les États Membres en ayant fait la demande

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : renforcement de la résilience des communautés face à la criminalité et à la violence<sup>15</sup>

### Exécution du programme en 2020

13.137 On s'est attelé, dans le cadre du sous-programme, à aider les États Membres à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des programmes qui contribuent à prévenir la criminalité. En 2020, on a œuvré à l'élargissement de la base de connaissances sur les politiques et programmes de prévention de la criminalité au Mexique ainsi qu'à l'élaboration et à l'évaluation de stratégies spécifiques au niveau des États et des villes, notamment en ce qui concerne la prévention de la violence faite aux femmes. Les activités menées au titre du sous-programme ont également porté sur la formulation de conseils et de suggestions à l'appui d'un projet de loi sur la prévention de la criminalité au Kirghizistan, ainsi que sur le maintien de l'assistance technique fournie dans plusieurs autres États Membres – dont le Liban, le Pérou et l'Ouzbékistan – afin de faciliter la mise en œuvre d'initiatives de prévention de la criminalité par le sport dans le cadre de programmes axés sur les jeunes. Une assistance technique a par ailleurs été fournie à l'État de Palestine, grâce

<sup>15</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 (A/75/6 (Sect. 16) et A/75/6 (Sect. 16)/Corr.1).

notamment à l'organisation d'activités de renforcement des capacités et de sensibilisation en matière de prévention de la criminalité chez les jeunes par le sport, ainsi qu'à la fourniture d'équipements sportifs aux écoles, qui visait à améliorer l'accès des jeunes au sport et à des espaces sûrs, contribuant de la sorte à leur épanouissement. Enfin, on a aidé les États Membres à axer davantage leurs activités de maintien de l'ordre sur la collectivité et élaboré des outils techniques destinés à les guider dans leurs efforts de mise en œuvre de stratégies locales de prévention de la criminalité, tels que des manuels sur la justice réparatrice et l'utilisation du sport pour la prévention de l'extrémisme violent<sup>16</sup>.

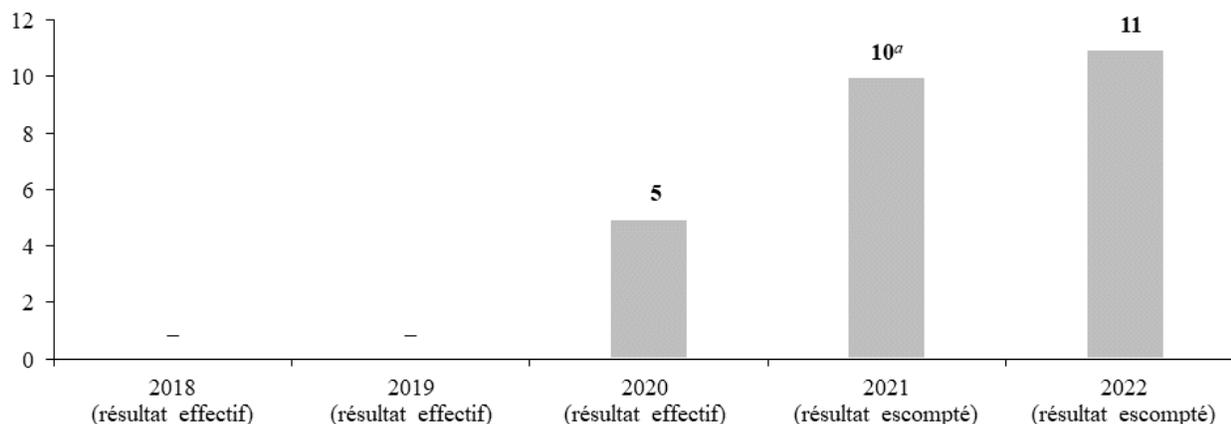
13.138 Le travail susmentionné a contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de programmes de prévention de la criminalité tenant compte des questions de genre dans cinq États, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021 malgré les difficultés rencontrées en raison de la pandémie.

### Projet de plan-programme pour 2022

13.139 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on intensifiera la fourniture d'une assistance technique par l'intermédiaire de diverses activités, portant notamment sur le renforcement des capacités, organisées à distance ou en personne en vue d'accroître les compétences des États Membres pour ce qui est de prévenir efficacement la criminalité, avec la participation de praticiens de la justice pénale, tels que des agents des services de détection et de répression, ainsi que d'autres entités gouvernementales et de la société civile. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 13.VII).

Figure 13.VII

**Mesure des résultats : nombre d'États qui élaborent et mettent en œuvre des politiques et des programmes de prévention de la criminalité tenant compte des questions de genre avec l'appui de l'ONUSD (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

<sup>16</sup> Le terme « extrémisme violent » est utilisé dans le sens d'« extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme » (voir les résolutions 71/209 et 72/194 de l'Assemblée générale).

### **Résultat 3 : amélioration de l'accès des personnes en contact avec un système de justice pénale aux services de justice**

#### **Projet de plan-programme pour 2022**

13.140 L'accès à la justice est un facteur essentiel au fonctionnement de systèmes de justice pénale qui soient équitables, empreints d'humanité, efficaces et efficients, et constitue un élément central du Programme 2030. Or, la pandémie a lourdement entravé la fourniture, par ces systèmes, d'un accès égal à la justice, en raison notamment de la fermeture des tribunaux et de l'adoption de mesures de distanciation physique que la police a scrupuleusement veillé à faire respecter. Dans le cadre du sous-programme, l'accent a été mis sur la promotion d'un maintien de l'ordre respectueux des droits de la personne, ainsi que sur l'accès à l'aide juridictionnelle, l'utilisation de programmes de justice réparatrice et l'accès à la justice pour les victimes de crimes. Compte étant tenu des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale, on a collaboré avec des acteurs d'institutions de justice pénale, de la société civile, du monde universitaire et du secteur privé en vue : de sensibiliser les parties intéressées ; d'élaborer des stratégies et de mener des interventions ; de réformer divers mécanismes, lois et politiques ; de collecter et d'analyser des données ; de mettre au point des outils contribuant à garantir l'accès à la justice pour tous et, à cet effet, d'appuyer le transfert de connaissances et le renforcement des capacités.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

13.141 L'enseignement tiré est le suivant : il est nécessaire, pour faire face aux risques et aux défis découlant de la pandémie, de rechercher des moyens plus efficaces de transmettre le savoir et les nombreuses connaissances disponibles afin de contribuer à l'exécution du mandat fixé, qui consiste à la fois à aider les autorités publiques à prévenir et à combattre la criminalité et la violence, ainsi qu'à veiller au respect des droits des groupes ayant des besoins particuliers et à la fourniture de services essentiels. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du programme, on s'appuiera sur les compétences acquises pour mettre en œuvre tous les aspects du mandat. Pour ce faire, on s'attachera : a) à donner aux communautés les moyens de garantir l'accès de tous à la justice, notamment en promouvant un maintien de l'ordre respectueux des droits de la personne et une police de proximité, en organisant des campagnes de démarginalisation par le droit visant à informer la population de ses droits et des façons de les exercer, et en renforçant les capacités à fournir des services d'aide juridictionnelle spécialisés aux victimes de la criminalité ainsi qu'aux femmes et aux filles ; b) à limiter le recours à la garde à vue et à la détention provisoire, notamment grâce à des activités de développement des capacités et des connaissances visant à garantir l'accès à des services d'aide juridictionnelle et des services consultatifs de qualité ainsi que le renforcement des capacités de la police, à la fourniture d'une assistance technique visant à renforcer les mécanismes de contrôle interne et externe de la police, à la promotion de la coordination entre la police et le parquet et d'autres acteurs de la justice, et à des enquêtes plus efficaces ; c) à améliorer l'accès à des programmes de justice réparatrice qui soient équitables et efficaces, notamment en examinant et en appuyant les réformes législatives entreprises pour favoriser leur création et l'élargissement de leur portée au niveau national, en contribuant à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'amélioration de programmes de ce type, et en renforçant la capacité des praticiens de la justice réparatrice à fournir des services. Des mesures seront également adoptées pour s'assurer que les efforts déployés reposent sur une analyse de données factuelles et des besoins, afin que les plans de relance permettent réellement de défendre les droits des personnes les plus à risque d'être laissées pour compte. Ces activités seront entreprises de façon globale, dans le cadre d'une approche axée sur l'être humain, et

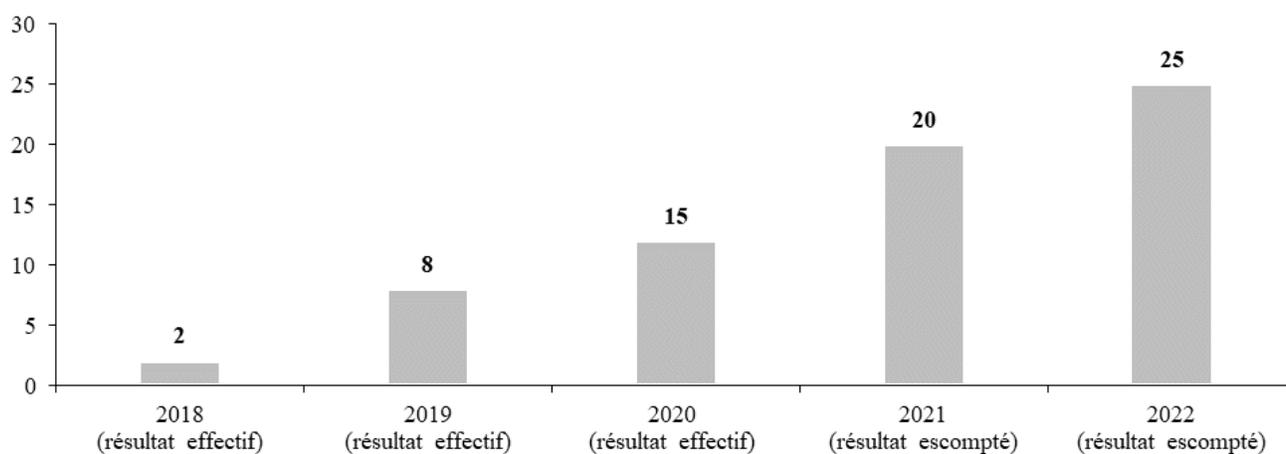
viseront, d'une part, à appuyer la rédaction et la révision de législations ainsi que l'élaboration de politiques inclusives tenant compte des questions de genre et d'autres programmes réformateurs visant à faciliter l'accès à la justice, et, d'autre part, à accroître la diffusion des connaissances et le renforcement des capacités des acteurs concernés en vue de contribuer au règlement des problèmes de justice rencontrés par la population, en particulier les groupes vulnérables.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

13.142 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le nombre croissant d'États Membres mettant en œuvre des activités visant à garantir à tous un égal accès à la justice (voir la figure 13.VIII).

Figure 13.VIII

**Mesure des résultats : nombre d'États Membres mettant en œuvre des activités visant à garantir à tous un égal accès à la justice (résultat cumulé)**



### Textes des organes délibérants définissant les mandats

13.143 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### *Conventions*

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Convention relative aux droits de l'enfant

#### *Résolutions de l'Assemblée générale*

<p><a href="#">34/169</a> Code de conduite pour les responsables de l'application des lois</p> <p><a href="#">40/33</a> Ensemble de règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs (Règles de Beijing)</p> <p><a href="#">40/34</a> Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir</p>	<p><a href="#">43/173</a> Ensemble de principes pour la protection de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement</p> <p><a href="#">45/110</a> Règles minima des Nations Unies pour l'élaboration de mesures non privatives de liberté (Règles de Tokyo)</p> <p><a href="#">45/111</a> Principes fondamentaux relatifs au traitement des détenus</p> <p><a href="#">45/112</a> Principes directeurs des Nations Unies pour la prévention de la délinquance juvénile (Principes directeurs de Riyad)</p>
---	--

45/113	Règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté	67/185	Promouvoir les efforts visant à éliminer la violence à l'encontre des migrants, des travailleurs migrants et de leur famille
45/116	Traité type d'extradition		
45/117	Traité type d'entraide judiciaire en matière pénale	67/186	Renforcement de l'état de droit et réforme des institutions de justice pénale, en particulier dans les domaines qui relèvent de l'approche adoptée à l'échelle du système des Nations Unies pour lutter contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues
45/118	Traité type sur le transfert des poursuites pénales		
45/119	Traité type relatif au transfert de la surveillance des délinquants bénéficiant d'un sursis à l'exécution de la peine ou d'une libération conditionnelle	67/187	Principes et lignes directrices des Nations Unies sur l'accès à l'assistance juridique dans le système de justice pénale
46/152	Élaboration d'un programme des Nations Unies efficace en matière de prévention du crime et de justice pénale	67/188 ; 68/190 ; 69/192	Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus
48/104	Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes	67/191	Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants
51/59 <sup>17</sup>	Lutte contre la corruption	68/189	Stratégies et mesures concrètes types relatives à l'élimination de la violence à l'encontre des enfants dans le contexte de la prévention du crime et de la justice pénale
51/60	Déclaration des Nations Unies sur le crime et la sécurité publique		
52/86	Mesures en matière de prévention du crime et de justice pénale pour éliminer la violence contre les femmes	69/194	Stratégies et mesures concrètes types des Nations Unies relatives à l'élimination de la violence à l'encontre des enfants dans le contexte de la prévention du crime et de la justice pénale
55/59	Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice : relever les défis du XXI <sup>e</sup> siècle		
55/89 ; 74/143	Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants	70/174	Treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale
56/119	Rôle, fonctions, périodicité et durée des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants	70/175	Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela)
56/261	Plans d'action concernant la mise en œuvre de la Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice : relever les défis du XXI <sup>e</sup> siècle	70/176	Adoption de mesures contre le meurtre sexiste de femmes et de filles
57/170	Suite donnée aux plans d'action concernant la mise en œuvre de la Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice : relever les défis du XXI <sup>e</sup> siècle	71/256 72/193	Nouveau Programme pour les villes Promouvoir l'application pratique de l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela)
60/177 <sup>18</sup>	Suivi du onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	73/148	Intensification de l'action menée pour prévenir et éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles : harcèlement sexuel
65/228	Renforcement des mesures en matière de prévention du crime et de justice pénale visant à combattre la violence à l'égard des femmes	73/155 ; 74/133 73/184 ; 74/171	Droits de l'enfant Suite à donner au treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale
65/229	Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes (Règles de Bangkok)	73/185	État de droit, prévention du crime et justice pénale dans le contexte des objectifs de développement durable
65/230	Douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale		

<sup>17</sup> En particulier l'annexe, intitulée « Code international de conduite des agents de la fonction publique ».

<sup>18</sup> En particulier l'annexe, intitulée « Déclaration de Bangkok : synergies et réponses : alliances stratégiques pour la prévention du crime et la justice pénale ».

73/207 ; 74/191	L'état de droit aux niveaux national et international	74/170	Intégration du sport dans les stratégies de prévention de la criminalité et de justice pénale ciblant les jeunes
73/262 ; 74/137	Appel mondial pour une action concrète en vue de l'élimination totale du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et de l'application intégrale et du suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban	74/172	Éducation à la justice et à l'état de droit dans le contexte du développement durable
74/127	Violence à l'égard des travailleuses migrantes	75/196	Renforcement du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, surtout de ses capacités de coopération technique
74/134	Les filles	S-30/1	Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue

*Résolutions du Conseil économique et social*

1984/47	Dispositions visant à assurer l'application effective de l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus	1997/36	Coopération internationale en vue de l'amélioration des conditions de détention dans les prisons
1984/50 ; 1996/15	Garanties pour la protection des droits des personnes passibles de la peine de mort	1998/21 <sup>20</sup>	Règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale
1989/57 ; 2000/15	Application de la Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir	1998/22	Traitement des étrangers dans les procédures pénales
1989/60	Règles pour l'application effective des Principes fondamentaux relatifs à l'indépendance de la magistrature	1998/23 <sup>21</sup>	Coopération internationale en vue de réduire la surpopulation carcérale et de promouvoir des peines de substitution
1989/61	Principes directeurs en vue d'une application efficace du Code de conduite pour les responsables de l'application des lois	1999/23	Activités du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale
1989/64	Application des garanties pour la protection des droits des personnes passibles de la peine de mort	1999/25	Prévention efficace du crime
1989/65	Prévention efficace des exécutions extrajudiciaires, arbitraires et sommaires et moyens d'enquêter efficacement sur ces exécutions	1999/26	Élaboration et application de mesures de médiation et de justice réparatrice en matière pénale
1995/9	Orientations pour la prévention de la délinquance urbaine	1999/27 <sup>22</sup>	Réforme pénale
1997/28	Réglementation des armes à feu pour la prévention de la délinquance et la santé et la sécurité publiques	1999/28	Administration de la justice pour mineurs
1997/29	Mesures pour la prévention et la répression du trafic illicite de véhicules automobiles	2002/12	Principes fondamentaux concernant le recours à des programmes de justice réparatrice en matière pénale
1997/30 <sup>19</sup>	Administration de la justice pour mineurs	2002/13 <sup>23</sup> ; 2005/22	Mesures visant à promouvoir la prévention efficace du crime
1997/31	Victimes de la criminalité et victimes d'abus de pouvoir	2002/14	Promotion de mesures efficaces pour s'attaquer aux problèmes des enfants disparus et des violences ou de l'exploitation sexuelles visant les enfants
		2004/28	Règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale

<sup>19</sup> En particulier l'annexe, intitulée « Directives relatives aux enfants dans le système de justice pénale ».

<sup>20</sup> En particulier l'annexe, intitulée « Plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir ».

<sup>21</sup> En particulier l'annexe, intitulée « Déclaration de Kadoma sur le travail d'intérêt collectif ».

<sup>22</sup> En particulier l'annexe, intitulée « Déclaration d'Arusha sur la bonne pratique en matière pénitentiaire ».

<sup>23</sup> En particulier l'annexe, intitulée « Principes directeurs applicables à la prévention du crime ».

2005/14	Accord bilatéral type sur le partage du produit du crime ou des biens confisqués visé par la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988	2007/24	Coopération internationale en vue de l'amélioration de l'accès à l'assistance juridique dans les systèmes de justice pénale, en particulier en Afrique
2005/20	Lignes directrices en matière de justice dans les affaires impliquant les enfants victimes et témoins d'actes criminels	2008/24	Prévention de la délinquance urbaine : une approche intégrée
2005/21	Renforcement des capacités de coopération technique du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale dans le domaine de l'état de droit et de la réforme de la justice pénale	2009/26	Appui aux mesures nationales et internationales visant à réformer la justice pour enfants grâce, en particulier, à l'amélioration de la coordination de l'assistance technique
2006/20	Règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime	2013/33	L'état de droit, la prévention du crime et la justice pénale dans le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015
2006/22	Fournir une assistance technique pour réformer le système pénitentiaire en Afrique et élaborer des mesures de substitution à l'emprisonnement viables	2014/21	Renforcer les politiques sociales en tant qu'outil de prévention de la criminalité
2006/23 <sup>24</sup>	Renforcement des principes fondamentaux relatifs à la déontologie judiciaire	2016/17	Justice réparatrice en matière pénale
2006/25	Renforcement de l'état de droit et réforme des institutions de justice pénale, y compris lors de la reconstruction après les conflits	2016/18	Intégration d'approches globales en matière de prévention de la délinquance juvénile
2006/29	Prévention du crime et réponses de la justice pénale à la violence à l'égard des femmes et des filles	2017/16	Promouvoir l'application pratique de l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela)
2007/21	Instrument de collecte d'informations se rapportant aux règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale	2017/19	Promouvoir et encourager l'application de solutions de substitution à l'emprisonnement dans le cadre de politiques globales en matière de prévention du crime et de justice pénale
2007/22	Renforcement des principes fondamentaux relatifs à la déontologie judiciaire	2019/21	Assistance technique fournie par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans le domaine de la lutte contre le terrorisme
2007/23	Appui aux mesures nationales visant à réformer la justice pour enfants, grâce en particulier à l'assistance technique et à l'amélioration de la coordination à l'échelle du système des Nations Unies	Décision 2005/247	Rapport du Secrétaire général sur la peine capitale et sur les garanties pour la protection des droits des personnes passibles de la peine de mort

*Résolutions et décisions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale*

17/2	Renforcement de l'état de droit grâce à l'amélioration de l'intégrité et des capacités des services de poursuite	20/5	Lutte contre le problème de la criminalité transnationale organisée en mer
18/1	Règles supplémentaires concernant spécifiquement le traitement des femmes placées en détention et dans un établissement pénitentiaire et autre	21/1	Renforcer la surveillance étatique des services de sécurité privée civile et la contribution de ces services à la prévention du crime et à la sécurité de la collectivité
18/2	Services de sécurité privée civile : leur rôle, leur surveillance et leur contribution à la prévention du crime et à la sécurité de la collectivité	21/2	Lutte contre la piraterie maritime, en particulier au large des côtes somaliennes et dans le golfe de Guinée
19/6	Lutte contre la piraterie maritime au large des côtes somaliennes	22/6	Promotion de la coopération internationale et renforcement des capacités en matière de lutte contre le problème des actes de criminalité transnationale organisée commis en mer

<sup>24</sup> En particulier l'annexe, intitulée « Principes de Bangalore sur la déontologie judiciaire ».

25/2	Promotion de l'assistance juridique, y compris par l'intermédiaire d'un réseau de prestataires d'assistance juridique	28/1	Renforcement de la participation de tous les membres de la société à la prévention du crime
27/6	Justice réparatrice	Décision 19/1	Renforcement des mesures de prévention du crime et de justice pénale visant à combattre la contrefaçon et la piraterie

### Résolutions de la Commission des stupéfiants

55/12	Alternatives à l'incarcération pour certaines infractions en tant que stratégies de réduction de la demande favorisant la santé et la sécurité publiques	59/4	Élaboration et diffusion de normes internationales en matière de traitement des troubles liés à l'usage de drogues
58/5	Soutenir la collaboration entre le système de santé publique et l'appareil judiciaire dans l'application de mesures alternatives aux condamnations et aux peines pour les infractions liées aux drogues de caractère mineur qui s'y prêtent	59/5	Prise en compte systématique de la problématique femmes-hommes dans les politiques et programmes en matière de drogues
		59/7	Promotion de peines proportionnées pour les infractions liées à la drogue qui s'y prêtent dans le cadre de la mise en œuvre des politiques de lutte contre la drogue

## Produits

13.144 On trouvera dans le tableau 13.18 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 13.18

### Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
1. Rapports à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	2	1	1	1
2. Documents de travail destinés aux congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	2	2	–	–
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>3</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
3. Réunions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	1	–	1	1
4. Réunions tenues dans le cadre des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	2	–	–	–
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
5. Projets mondiaux visant à soutenir les États Membres dans le domaine de la prévention de la criminalité et de la justice pénale	4	4	5	5
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>40</b>	<b>74</b>	<b>40</b>	<b>40</b>
6. Organisation de stages, séminaires et ateliers de formation consacrés à la prévention du crime et à la justice pénale	40	74	40	40

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
7. Série de manuels sur la justice pénale	2	6	2	3

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : fourniture d'un appui fonctionnel et technique (à distance et en personne) en matière de prévention du crime et de justice pénale à 60 États Membres, à d'autres organisations et organismes compétents et à 15 programmes nationaux et régionaux ; fourniture de conseils sur les meilleures pratiques en matière de prévention du crime et de réforme de la justice pénale.

## Sous-programme 6 Étude, analyse des tendances et criminalistique

### Objectif

13.145 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire en sorte que les États Membres aient une connaissance approfondie des tendances concernant les drogues et la criminalité aux fins de l'élaboration de politiques efficaces, qui soient fondées sur les faits et les acquis de la science.

### Stratégie

13.146 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on continuera, dans le cadre du sous-programme, de fournir des statistiques et des analyses actualisées et rigoureuses sur les problèmes mondiaux de la drogue et de la criminalité. On accordera une attention particulière aux aspects particuliers de la criminalité et à ses dimensions transnationales en produisant des rapports mondiaux et thématiques et en créant une plateforme de suivi en ligne ainsi qu'un portail de partage des données. Grâce à des capacités de recherche renforcées sur le terrain et un contrôle technique au siège, on améliorera la qualité et la pertinence des éléments de preuve générés par le sous-programme et on contribuera ainsi à mieux concevoir les programmes et à mieux évaluer l'incidence de l'action menée. Toujours dans le cadre du sous-programme, on continuera d'aider les pays à recueillir et à communiquer des données sur les drogues et la criminalité afin de suivre les progrès accomplis en vue de la réalisation de certains objectifs et cibles de développement durable, en particulier les objectifs 3 et 16, pour ce qui est de la consommation de drogues, des trafics en tous genres, des flux financiers illicites, de la justice, de la criminalité et de la violence liée à la criminalité.

13.147 Il est également prévu que le sous-programme apporte un appui et une aide au renforcement des capacités aux États Membres qui en font la demande pour ce qui est de produire, de diffuser et d'analyser des données et des statistiques sur les drogues et la criminalité. Ils pourraient notamment bénéficier d'une assistance ciblée visant à renforcer leurs capacités à produire des données et à suivre les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs de développement durable pertinents. Le sous-programme aidera aussi les États Membres qui en font la demande à recenser les tendances, les nouveaux problèmes et les priorités en matière de drogues, de criminalité et de corruption.

13.148 Toujours dans le cadre du sous-programme, on veillera à ce que les États Membres aient accès à des services criminalistiques et scientifiques de qualité et qu'ils les utilisent aux fins de la lutte contre la drogue, la criminalité et le terrorisme. On fournira une assistance technique et des avis d'experts aux laboratoires d'analyse des drogues, aux instituts de criminalistique et aux États Membres et on aidera à

établir des normes en matière de criminalistique et à échanger des données et des services criminalistiques de qualité à des fins d'élaboration de politiques et de prise de décisions. On apportera en outre un appui scientifique aux trois organes directeurs des conventions internationales relatives au contrôle des drogues, à savoir la Commission des stupéfiants, l'Organe international de contrôle des stupéfiants et l'OMS.

13.149 Il est prévu que le sous-programme aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en produisant des supports de connaissances et des outils sur les drogues et la criminalité sur la base des produits existants en les adaptant de façon à appuyer les mesures nationales et multilatérales prises en faveur du relèvement post-COVID-19, notamment le recours à de nouvelles modalités en ce qui concerne la prestation de services scientifiques et criminalistiques par le sous-programme. En fournissant des données et des analyses visant à provoquer des changements en profondeur, comme convenu par les États Membres, le sous-programme contribuera à répondre aux besoins les plus urgents en matière de politiques de façon à planifier le relèvement post-pandémie.

13.150 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

a) Les États Membres, la communauté internationale et les autres parties intéressées amélioreront leurs connaissances en ce qui concerne la formulation de réponses stratégiques aux problèmes existants et nouveaux en matière de drogues et de criminalité ;

b) Les États Membres seront mieux à même de produire et d'analyser des données statistiques sur les tendances qui se dégagent, notamment en ce qui concerne les nouveaux problèmes et les questions particulières en matière de drogues et de criminalité ;

c) Les moyens scientifiques et criminalistiques dont disposent les prestataires de services criminalistiques seront renforcés de façon à satisfaire aux normes de performance internationalement acceptées grâce à l'assurance qualité ;

d) Les moyens scientifiques et criminalistiques dont disposent les institutions auxquelles l'ONUDC prête son concours seront renforcés.

13.151 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir le résultat suivant :

a) Les États Membres approfondiront leurs connaissances des problèmes liés à la drogue et à la criminalité qui sont susceptibles de ralentir le relèvement post-COVID-19 ;

b) Des politiques et des programmes de relèvement qui tiennent compte des questions relatives aux drogues et à la criminalité seront élaborés.

## **Exécution du programme en 2020**

13.152 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Formation des agents des services de détection et de répression de première ligne à l'utilisation adéquate des équipements de protection individuelle**

13.153 Compte tenu de la nature des opérations de détection et de répression, le risque que les agents de première ligne soient exposés à la COVID-19 dans l'exercice de leurs fonctions habituelles a considérablement augmenté. Les procédures, protocoles et mesures de sécurité mis en place pour protéger les agents lorsqu'ils

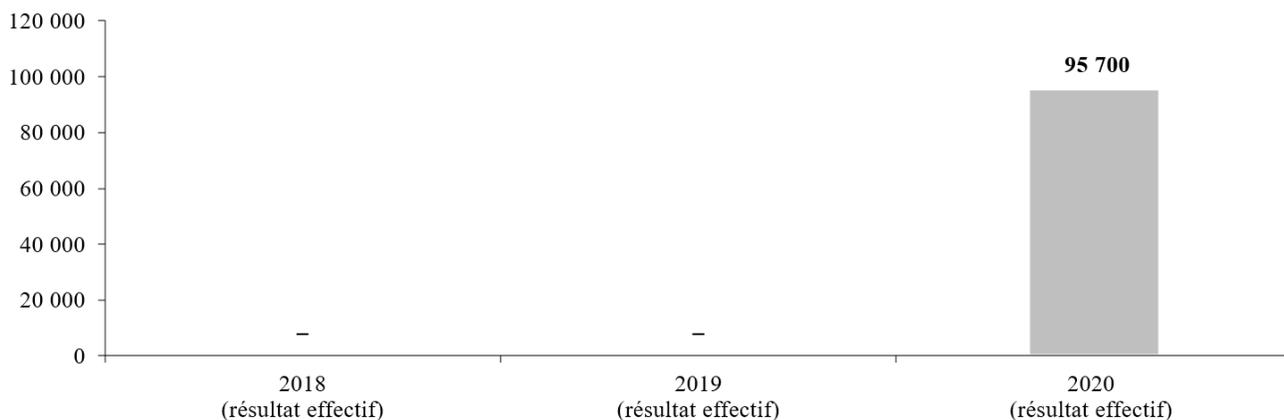
manipulent des substances dangereuses ou des matières toxiques peuvent aussi les protéger contre des maladies transmissibles comme la COVID-19. Dans le cadre du sous-programme, on a adapté le contenu des directives relatives à la manipulation sûre des substances et à la gestion du risque d'exposition destinées au personnel des services de détection et de répression et aux douaniers, l'objectif étant d'offrir des informations et des conseils pratiques permettant de prévenir la propagation de la COVID-19 et d'aider les agents de première ligne à s'acquitter de leurs fonctions en toute sécurité. Une série de sept vidéos portant sur l'utilisation, le retrait et la décontamination adéquats des équipements de protection individuelle a ainsi été produite. Les vidéos couvrent des sujets allant de l'utilisation et du retrait adéquats des masques et des gants appropriés à l'emploi d'ensembles complets d'équipements de protection individuelle contre les produits chimiques et les matières particulaires. Des trousse individuelles contenant tous les équipements essentiels ont également été préparées et seront distribuées dans le cadre des cours de formation sur la manipulation sécuritaire organisés à l'intention du personnel des services de détection et de répression, des douanes et des services de criminalistique. Ces cours seront dispensés en personne et au moyen de la technologie de la réalité de synthèse. La série de vidéos a été diffusée sur les médias sociaux ainsi que dans le cadre de plusieurs webinaires et réunions virtuelles.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

13.154 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le nombre de visionnements (95 700) de la série de vidéos sur l'utilisation et le retrait adéquats des équipements de protection individuelle (voir la figure 13.IX).

Figure 13.IX

**Mesure des résultats : nombre de visionnements de la série de vidéos sur l'utilisation et le retrait adéquats des équipements de protection individuelle**



### **Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

13.155 En 2020, en raison de la COVID-19, on a reporté les activités de formation prévues cette année-là au Laboratoire des Nations Unies pour les stupéfiants. Des cours virtuels en criminalistique ont cependant été conçus et dispensés à la place.

13.156 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, apporté des aménagements à certaines activités et accéléré la mise en œuvre des activités prévues de façon à concourir aux objectifs du sous-programme, à savoir la production de notes de synthèse sur les conséquences de la COVID-19 sur les drogues, la criminalité organisée, la traite des personnes et le trafic de personnes migrantes. Des sujets liés à la COVID-19 ont en outre été abordés dans les éditions 2020 du *Rapport mondial sur les drogues* et du rapport sur la criminalité liée aux espèces sauvages dans le monde. Toujours dans le cadre du sous-programme, on a ajouté à la Boîte à outils de l'ONU sur les drogues synthétiques un module spécial consacré aux répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la crise des opioïdes et sur les mesures prises à l'échelle mondiale pour y faire face. Une série de vidéos sur l'utilisation et le retrait adéquats de divers articles de protection individuelle a également été créée. Les produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

### **Résultats escomptés pour 2022**

13.157 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

#### **Résultat 1 : estimation du nombre de victimes cachées de la traite des personnes<sup>25</sup>**

##### **Exécution du programme en 2020**

13.158 Dans le cadre du sous-programme, on a continué de promouvoir la méthode d'estimation fondée sur l'évaluation de plusieurs systèmes comme un moyen judicieux permettant aux États Membres d'avoir une bonne idée du nombre de victimes de la traite et de faire rapport sur l'indicateur 16.2.2 relatif aux objectifs de développement durable. On a également commencé à rédiger des directives à l'intention des pays qui souhaitent entreprendre des études en vue d'évaluer l'ampleur du phénomène de la traite des personnes.

13.159 Le travail susmentionné a contribué à ce que 13 pays entreprennent des études en vue d'évaluer l'ampleur du phénomène de la traite des personnes (victimes cachées comprises), mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir 15 pays. Cette cible n'a pu être atteinte, car les restrictions de voyage liées à la COVID-19 ont empêché la tenue de rencontres avec les interlocuteurs gouvernementaux et les autres parties prenantes et, partant, l'établissement d'une relation de confiance essentielle à toute étude impliquant la collecte et le partage de microdonnées relatives à un groupe particulièrement sensible, soit les victimes de la traite.

##### **Projet de plan-programme pour 2022**

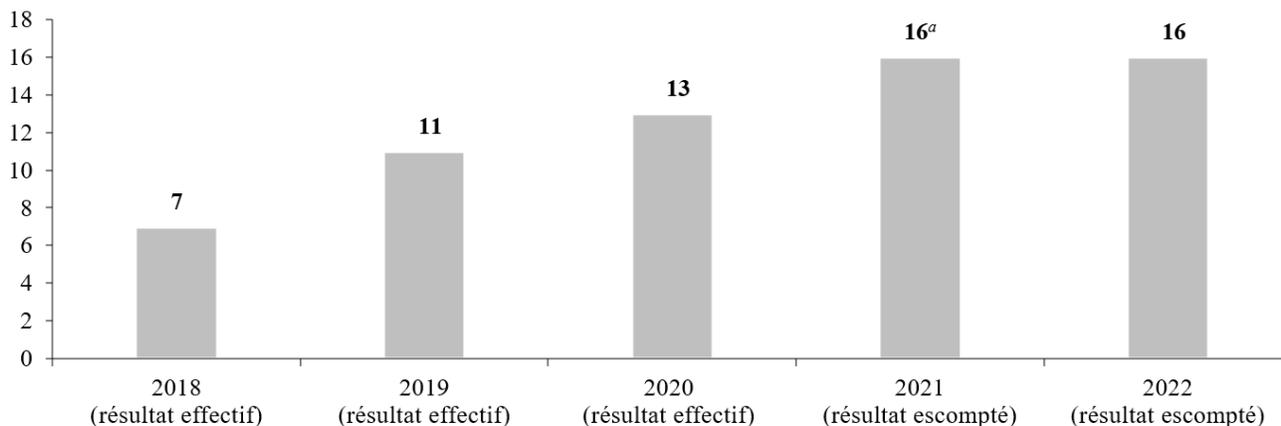
13.160 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on poursuivra le travail avec les États Membres qui en font la demande

<sup>25</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 16)].

et on entreprendra de nouvelles études adaptées à la situation du pays concerné en vue d'estimer le nombre de victimes cachées de la traite. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 13.X).

Figure 13.X

**Mesure des résultats : nombre de pays ayant entrepris des études en vue d'évaluer l'ampleur du phénomène de la traite des personnes, y compris des victimes non détectées (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 2 : renforcement de l'action menée par les pays contre la menace que représentent les drogues synthétiques<sup>26</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

13.161 Dans le cadre du sous-programme, on a mis au point trois nouveaux modules spécialisés destinés à étoffer la Boîte à outils de l'ONU sur les drogues synthétiques qui portent sur les thèmes suivants : la sécurité postale ; l'accès aux médicaments et la prévention de leur détournement ; les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la crise des opioïdes et sur les mesures prises à l'échelle mondiale pour y faire face. On a également créé un site Web pour accueillir la Boîte à outils. Les États Membres peuvent ainsi accéder aux ressources et explorer facilement les conseils et les outils présentés.

13.162 Le travail susmentionné a contribué à ce que 30 pays renforcent leur action contre les drogues synthétiques, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir 15 pays.

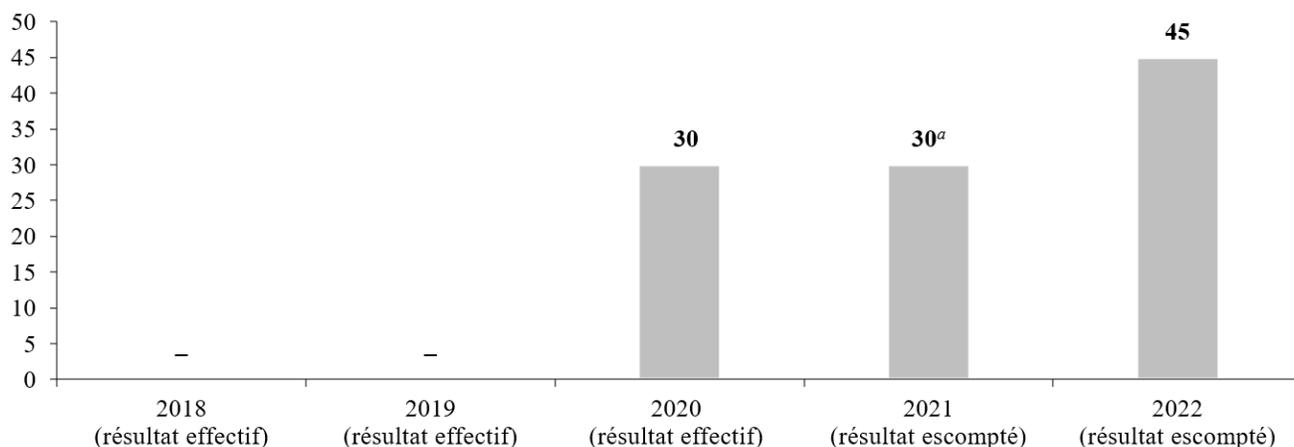
**Projet de plan-programme pour 2022**

13.163 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on ciblera 45 pays supplémentaires et on poursuivra l'élaboration de trois autres modules spécialisés destinés à la Boîte à outils, l'objectif étant d'apporter une réponse aux problèmes liés à la complexité du commerce de la drogue, qui passe par Internet et le darknet et tire parti du cyberspace et des cybermonnaies ainsi que de la possibilité d'expédier les drogues synthétiques par fret aérien. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 13.XI).

<sup>26</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 (A/75/6 (Sect.16) et A/75/6 (Sect. 16)/Corr.1).

Figure 13.XI

**Mesure des résultats : augmentation annuelle escomptée du nombre de pays renforçant leur action contre les drogues synthétiques**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 3 : amélioration de la réactivité des États Membres face aux tendances en matière de drogues et aux nouveaux problèmes grâce au développement d'une plateforme de suivi**

**Projet de plan-programme pour 2022**

13.164 Pour pouvoir intervenir efficacement aux niveaux national, régional et mondial, les pays doivent avoir accès à des informations actualisées et pertinentes sur les marchés de la drogue, car ces derniers ne cessent d'évoluer, de croître et de gagner en complexité. Les plus récentes tendances, comme la crise mondiale et multiforme des opioïdes, l'expansion du marché des nouvelles substances psychoactives, l'augmentation rapide de l'usage à des fins non médicales de certains médicaments et les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les marchés de la drogue, montrent qu'il importe d'agir rapidement en s'appuyant sur des données factuelles. Pour remédier aux lacunes à cet égard, on a mis au point, dans le cadre du sous-programme, une plateforme unique de suivi en ligne qui recueille des données en temps réel sur les saisies (tous types de drogues confondus), l'objectif étant d'exploiter et d'étoffer la plateforme de surveillance des drogues et de servir de complément aux autres systèmes de suivi existants afin d'accroître la pertinence, l'accessibilité et la facilité d'utilisation des données relatives aux saisies de drogues et d'y avoir accès plus rapidement.

*Enseignements tirés et changements prévus*

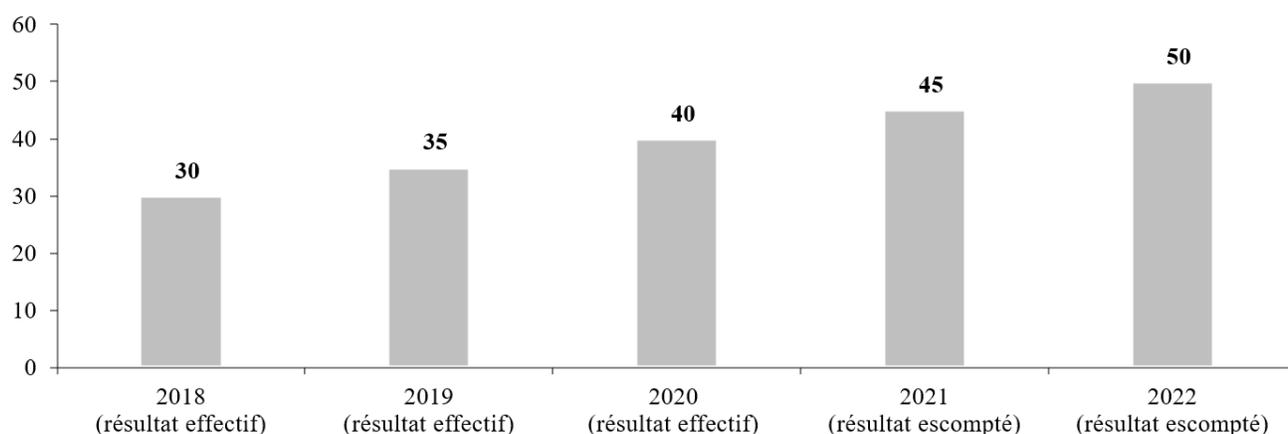
13.165 Les enseignements tirés sont les suivants : on a vu que les systèmes de suivi existants ne permettaient pas d'obtenir rapidement les données et les éléments de preuve nécessaires pour bien comprendre les répercussions de phénomènes comme la COVID-19 sur la drogue et sur la criminalité qui y est associée, qu'elle soit organisée ou non. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on accélérera la mise au point de la plateforme de suivi en ligne. On utilisera les données provenant des sources habituelles ainsi que des mégadonnées et des données intelligentes obtenues à l'aide de solutions novatrices s'appuyant sur des techniques et méthodes nouvelles.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

13.166 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'augmentation du nombre d'entités utilisant la plateforme de suivi en ligne (ministères, organismes nationaux, régionaux et internationaux, institutions spécialisées et programmes, etc.). Celle-ci permettra de générer rapidement des informations actualisées en ayant recours à des systèmes améliorés de détection, de traitement et de visualisation des tendances du trafic de drogues et des menaces qui y sont associées (voir la figure 13.XII).

Figure 13.XII

**Mesure des résultats : nombre d'entités utilisant la plateforme de suivi pour obtenir des informations actualisées sur les drogues (résultat cumulé)**



**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

13.167 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Conventions*

Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972

Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988

Convention sur les substances psychotropes de 1971

*Résolutions de l'Assemblée générale*

834 (IX)	Laboratoire des Nations Unies pour les stupéfiants	48/12	Mesures visant à renforcer la coopération internationale contre la production, la vente, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes et les activités connexes
1395 (XIV)	Assistance technique pour la lutte contre l'abus des stupéfiants	49/168 ; 52/92	Action internationale contre la toxicomanie et la production illicite et le trafic de drogues
45/179	Renforcement du dispositif de lutte contre l'abus des drogues de l'Organisation des Nations Unies	56/119	Rôle, fonctions, périodicité et durée des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants
46/152	Élaboration d'un programme des Nations Unies efficace en matière de prévention du crime et de justice pénale	61/183 ; 69/201 ; 70/182	Coopération internationale face au problème mondial de la drogue

64/293	Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes	73/343	Lutte contre le trafic d'espèces sauvages
68/186	Renforcement des mesures de prévention du crime et de justice pénale visant à protéger les biens culturels, eu égard en particulier à leur trafic	75/158 75/196	Traite des femmes et des filles Renforcement du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, surtout de ses capacités de coopération technique
70/176	Adoption de mesures contre le meurtre sexiste de femmes et de filles	75/198	Coopération internationale pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue
72/197	Promotion de l'application des Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif et des engagements connexes relatifs au développement alternatif et à l'instauration d'une coopération régionale, interrégionale et internationale visant une politique équilibrée de contrôle des drogues axée sur le développement et la résolution des problèmes socioéconomiques	S-20/2 S-20/4 <sup>27</sup> S-30/1	Déclaration politique Mesures propres à renforcer la coopération internationale pour faire face au problème mondial de la drogue Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue

### *Résolutions du Conseil économique et social*

1984/48	Prévention du crime et justice criminelle dans le contexte du développement	2011/36	Mesures de prévention du crime et de justice pénale visant à lutter contre le trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
1988/9	Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues		
1988/13	Renforcement de la coopération et de la coordination dans le contrôle international des drogues	2012/19	Renforcement de la coopération internationale dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations
1993/40	Application de mesures visant à empêcher le détournement des produits chimiques précurseurs et essentiels aux fins de la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes	2013/37 ; 2015/24	Améliorer la qualité et la disponibilité des statistiques sur la criminalité et la justice pénale pour l'élaboration des politiques
1997/41	Mise en œuvre de mesures systématiques de lutte contre la fabrication, le trafic et l'abus illicites de stimulants de type amphétamine et de leurs précurseurs	2013/40	Mesures de prévention du crime et de justice pénale visant à lutter contre le trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages protégées
2001/14	Prévention du détournement des précurseurs utilisés pour la fabrication illicite de drogues synthétiques	2013/41 ; 2015/23	Mise en œuvre du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes
2007/21	Instrument de collecte d'informations se rapportant aux règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale	2013/42 2018/17	Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif État de droit, prévention du crime et justice pénale dans le contexte des objectifs de développement durable
2009/22	Coopération internationale en matière de prévention, d'enquêtes, de poursuites et de sanctions concernant la fraude économique et la criminalité liée à l'identité	2019/23	Lutter contre la criminalité transnationale organisée et ses liens avec le trafic illicite de métaux précieux et l'exploitation minière illégale, notamment par le renforcement de la sécurité des filières des métaux précieux
2009/25	Améliorer la collecte, la communication et l'analyse de données pour mieux cerner les tendances dans certains domaines de la criminalité		

<sup>27</sup> En particulier le Plan d'action contre la fabrication illicite, le trafic et l'abus des stimulants de type amphétamine et de leurs précurseurs y figurant.

*Résolutions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale*

19/5	Coopération internationale en criminalistique	21/3	Renforcement de la coopération internationale pour s'attaquer aux liens pouvant exister dans certains cas entre les activités criminelles transnationales organisées et les activités terroristes
20/4	Promouvoir une coopération accrue dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée		

*Résolutions et décisions de la Commission des stupéfiants*

1 (XXXIII)	Coopération pour le renforcement des mesures de lutte contre le trafic illicite des drogues au moyen de la formation dans la région africaine	54/3	Veiller à ce que des échantillons de référence et d'essai de substances placées sous contrôle soient disponibles dans les laboratoires d'analyse des drogues à des fins scientifiques
12 (XXXVIII)	Coopération scientifique et technique dans la lutte contre l'abus des drogues et le trafic illicite	54/6	Promouvoir une disponibilité suffisante des stupéfiants et des substances psychotropes placés sous contrôle international à des fins médicales et scientifiques tout en empêchant leur détournement et leur usage illicite
1 (XXXIX)	Coopération scientifique et technique dans le domaine de la lutte contre l'abus des drogues et le trafic illicite : mise au point d'une analyse de profil/de signature des drogues à l'appui d'une approche scientifique de la répression	54/9	Améliorer la qualité de la collecte, de la communication et de l'analyse de données sur le problème mondial de la drogue et sur les mesures prises pour y faire face et renforcer les moyens de surveillance correspondants
42/3	Surveillance et vérification des cultures illicites		
44/14	Promotion de l'échange d'informations sur les nouveaux comportements d'usage de drogues et sur les produits consommés	55/1	Promouvoir la coopération internationale face aux problèmes posés par les nouvelles substances psychoactives
47/5	Profilage des drogues illicites dans le cadre des activités internationales de détection et de répression : optimiser les résultats et améliorer la coopération	55/2	Promouvoir des programmes visant le traitement, la réadaptation et la réinsertion des toxicomanes libérés d'établissements pénitentiaires
48/1	Encourager la mise en commun d'informations sur les nouvelles tendances en matière d'abus et de trafic de substances non placées sous contrôle au titre des conventions internationales relatives au contrôle des drogues	56/4	Renforcer la coopération internationale aux fins de l'identification de nouvelles substances psychoactives et de la communication d'informations y relatives
50/4	Amélioration de la qualité et de la performance des laboratoires d'analyse des drogues	56/5	Promouvoir l'échange de savoir-faire et de connaissances en matière de profilage des drogues à des fins criminalistiques
50/9	Utilisation de la caractérisation et du profilage chimique des drogues à l'appui de la collecte de renseignements et des activités opérationnelles menées par les services de détection et de répression des infractions en matière de drogues ainsi que de l'analyse des tendances	56/10	Outils visant à améliorer la collecte de données pour suivre et évaluer l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue
52/7	Proposition concernant l'évaluation de la qualité des activités des laboratoires d'analyse des drogues	57/9	Renforcer la coopération internationale aux fins de l'identification de nouvelles substances psychoactives et d'incidents faisant intervenir de telles substances, ainsi que de la communication d'informations y relatives
53/7	Coopération internationale contre l'administration dissimulée de substances psychoactives pour commettre des agressions sexuelles et autres actes criminels	58/9	Promouvoir le rôle des laboratoires d'analyse des drogues dans le monde et réaffirmer l'importance de la qualité de leurs analyses et de leurs résultats
53/11	Encourager la mise en commun d'informations sur les risques d'usage illicite et de trafic d'agonistes synthétiques des récepteurs cannabinoïdes		

58/11	Promouvoir la coopération internationale face aux nouvelles substances psychoactives et aux stimulants de type amphétamine, y compris à la méthamphétamine	62/2	Renforcement des capacités de détection et d'identification des drogues synthétiques à usage non médical par l'accroissement de la collaboration internationale
59/3	Promotion de la création de réseaux informels au sein de la communauté scientifique et de l'échange de résultats scientifiquement valides, susceptibles d'éclairer les politiques et pratiques de lutte contre le problème mondial de la drogue	62/4	Promouvoir des solutions efficaces et novatrices, au moyen d'une action nationale, régionale et internationale, pour faire face aux défis multiformes posés par l'usage non médical des drogues synthétiques, en particulier les opioïdes de synthèse
59/8	Promotion de mesures ciblant les nouvelles substances psychoactives et les stimulants de type amphétamine	63/1	Promouvoir l'action menée par les États Membres pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue, en particulier les mesures de réduction de l'offre, grâce à des partenariats efficaces avec les entités du secteur privé
60/4	Prévenir et combattre les effets nocifs sur la santé et les risques que présente la consommation de nouvelles substances psychoactives	63/2	Promouvoir et améliorer la collecte et l'analyse de données fiables et comparables afin de renforcer les actions équilibrées, intégrées, globales, multidisciplinaires et fondées sur des données scientifiques qui sont menées pour faire face au problème mondial de la drogue
61/3	Appui aux laboratoires aux fins de l'application des décisions de placement sous contrôle prises par la Commission des stupéfiants	63/5	Promouvoir le développement alternatif en tant que stratégie antidrogue axée sur le développement
61/8	Améliorer et renforcer la coopération internationale et régionale et l'action menée au niveau national pour parer aux menaces que présente sur le plan international l'usage non médical d'opioïdes synthétiques	Décision 60/1	Renforcement des organes subsidiaires de la Commission des stupéfiants
61/9	Protéger les enfants contre le péril des drogues illicites	Décision 63/15	Version étoffée et rationalisée du questionnaire destiné aux rapports annuels

*Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée*

5/4	Fabrication et trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions
-----	---

## Produits

13.168 On trouvera dans le tableau 13.19 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 13.19

**Sous-programme 6 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
1. Rapport sur l'abus de drogues destiné à la Commission des stupéfiants	1	1	1	1
2. Rapport sur les tendances de la criminalité dans le monde destiné à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	1	1	1	1

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
3. Réunions de la Commission des stupéfiants sur l'abus de drogues	1	1	1	1
4. Réunions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les tendances de la criminalité dans le monde	1	1	1	1
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
5. Ateliers et cours de formation sur le contrôle des drogues, la prévention du crime et la criminalistique	10	10	10	10
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
6. Publications de recherche sur le contrôle des drogues et la prévention du crime	5	5	5	5
7. Publications sur le contrôle des drogues et la prévention du crime sous l'angle criminalistique	4	4	4	4
8. Revues sur les stupéfiants et sur la criminalité et la société	1	1	1	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>
9. Activités ou documentation de recherche technique sur la surveillance des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites	5	5	5	5
10. Activités ou documentation techniques sur le contrôle des drogues et la prévention du crime sous l'angle de la criminalistique	9	9	9	9
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : consultations, conseils et campagnes de communication, services consultatifs, appui et information à l'intention de gouvernements, d'organisations internationales, régionales et nationales, d'institutions et de laboratoires sur les statistiques relatives aux drogues et à la criminalité et sur la criminalistique.				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : statistiques internationales relatives à la criminalité, établies à partir des réponses à l'enquête annuelle sur les tendances en la matière ; statistiques internationales relatives aux drogues illicites ; base de données en ligne sur les saisies de drogues (40 000 visites par an) ; Système d'alerte précoce sur les nouvelles substances psychoactives (3 000 sessions d'utilisateurs par mois, 30 faits d'actualité/alertes par an).				

## Sous-programme 7 Appui en matière de politiques

### Objectif

13.169 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire progresser la réforme institutionnelle et de renforcer les politiques et les mesures concrètes adoptées par les États Membres en matière de contrôle des drogues, de prévention du crime et de justice pénale.

### Stratégie

13.170 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme aidera le siège et les bureaux extérieurs à soutenir les réformes institutionnelles et à assurer la cohérence des politiques en renforçant la concertation sur l'action à mener et en améliorant la coordination entre les divisions. Il fournira également un appui pour l'élaboration des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le

développement durable, sur demande. De plus, il continuera de promouvoir la généralisation d'une culture de la gestion axée sur les résultats dans l'ensemble de l'ONUSUDC en fournissant des conseils techniques et en renforçant les capacités afin d'améliorer encore la transparence et l'application du principe de responsabilité dans les activités de l'ONUSUDC. En outre, les équipes chargées de l'exécution du sous-programme réaliseront des analyses des politiques, selon les besoins, et travailleront en coordination avec d'autres organismes des Nations Unies sur les nouvelles questions liées aux drogues, à la criminalité, à la corruption et au terrorisme.

13.171 Le sous-programme contribuera à intensifier davantage le dialogue stratégique avec les États Membres, les entités régionales, le système des Nations Unies et les organismes multilatéraux dans l'optique de promouvoir l'état de droit, la sécurité et la justice conformément au Programme 2030, et à renforcer les moyens dont disposent la société civile, les universités et le secteur privé pour aider les États Membres à honorer leurs obligations. En outre, dans le cadre du sous-programme, on tiendra des consultations avec les pays donateurs, les États Membres, les organisations internationales et les entités du secteur privé en vue de mobiliser des ressources et on mènera, grâce aux moyens d'information traditionnels et aux nouveaux médias, des activités de sensibilisation et de communication ciblées sur des questions de fond, telles que la lutte contre la criminalité transnationale organisée, le trafic de drogues et la corruption. Ces activités aideront les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 16 et 17.

13.172 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir pour résultat de renforcer les connaissances et les capacités des États Membres afin de les aider à :

a) s'attaquer aux problèmes interdépendants que sont la drogue, la criminalité, la corruption et le terrorisme aux niveaux mondial, régional, national et local, en partenariat avec les équipes de pays des Nations Unies et par l'intermédiaire des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable qui tiennent compte des mandats de l'ONUSUDC ;

b) appliquer les textes normatifs internationaux portant sur des questions transversales et systémiques relevant des mandats de l'ONUSUDC, telles que la corruption et la criminalité économique ;

c) veiller à ce que les questions liées à la drogue, à la criminalité et au terrorisme soient prises en compte dans les programmes nationaux de développement au sens large.

## **Exécution du programme en 2020**

13.173 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Communication d'informations rapide et efficace pour une meilleure riposte face à la COVID-19**

13.174 En 2020, le sous-programme s'est employé à promouvoir le soutien apporté par l'ONUSUDC dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19. L'accent ayant été mis sur l'importance de lutter contre la pandémie en ciblant certaines poches de vulnérabilité, le sous-programme a créé une page spéciale sur le site Web de l'ONUSUDC, dans laquelle ont été regroupées toutes les informations sur les activités et les documents de l'ONUSUDC liés à la COVID-19. On y trouve notamment des documents d'orientation, des conseils techniques, des contenus diffusés sur les médias sociaux et des articles d'opinion sur un large éventail de questions relevant du mandat de l'ONUSUDC. Cette page possède également un lien vers le principal site Web de

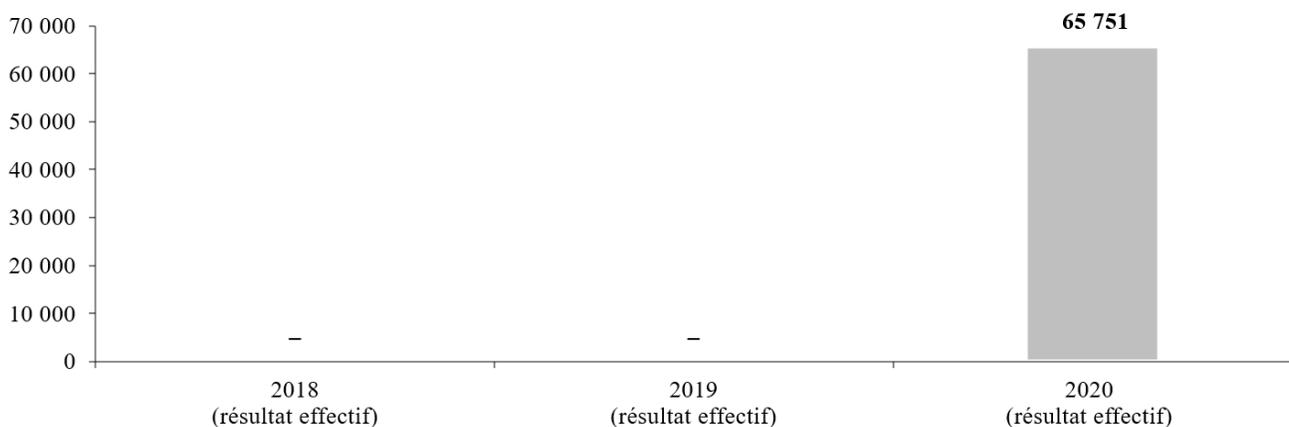
l'ONU dédié à la COVID-19, ce qui permet aux États Membres et au grand public d'accéder plus facilement à toutes les informations pertinentes en un seul clic.

13.175 Dans le cadre du sous-programme, on a également organisé une formation en ligne sur l'enregistrement de courtes vidéos à l'aide d'appareils faciles d'accès, tels que les smartphones, à l'intention des membres du personnel de l'ONUDC en poste au siège de Vienne et sur le terrain. En raison des mesures de distanciation physique et des restrictions en matière de voyage, l'équipe de production vidéo de l'ONUDC n'a pas pu tourner les images prévues ou filmer des entretiens physiques avec les experts ou les bénéficiaires. L'atelier a non seulement contribué à atténuer les conséquences négatives de la pandémie sur la production vidéo de l'ONUDC, qui est une composante essentielle de sa stratégie de communication, conformément à la démarche du Secrétaire général visant à donner la priorité au numérique, mais il a également permis au personnel de l'ONUDC dans le monde entier de participer à des vidéos de haute qualité. En outre, dans le cadre du sous-programme, on a organisé des conférences de presse et d'autres événements spéciaux en ligne dans un premier temps et selon des modalités hybrides par la suite. Parmi ces événements, on peut citer le premier concert de musique virtuel organisé par l'ONUDC le 30 juillet, à l'occasion de la Journée mondiale de la lutte contre la traite d'êtres humains, avec la participation de 30 artistes du monde entier qui se sont produits afin de mobiliser des ressources pour le fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

13.176 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent les 65 751 consultations de la page Web de l'ONUDC consacrée à la COVID-19 entre le 15 mars et le 31 décembre 2020 (voir la figure 13.XIII).

Figure 13.XIII  
**Mesure des résultats : nombre de consultations de la page Web de l'ONUDC consacrée à la COVID-19 entre le 15 mars et le 31 décembre 2020**



**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

13.177 En raison de la pandémie de COVID-19, en 2020, on a dû adapter les activités menées dans le cadre du sous-programme, notamment en remplaçant les formations en présentiel sur la participation effective des organisations de la société civile par des formations en ligne, ce qui a entraîné une augmentation du nombre d'activités de formation. Trois activités de formation concernant la gestion axée sur les résultats et la planification stratégique et cinq ateliers sur la prise en compte systématique des

objectifs de développement durable dans les plans nationaux ont été annulés en raison de la COVID-19. En outre, la méthode utilisée pour réaliser les évaluations de la gouvernance de la sécurité urbaine a dû être adaptée pour intégrer des techniques de collecte de données à distance. Ce changement a eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 2.

13.178 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. Ces nouvelles activités ont consisté notamment à adopter une stratégie de communication conjointe ONUDC/Office des Nations Unies à Vienne pour répondre à la crise de la COVID-19, à créer une page Web consacrée à la COVID-19 et à organiser des conférences de presse et d'autres manifestations spéciales en ligne dans un premier temps, puis selon des modalités hybrides associant participation en ligne et en présentiel. Les nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

## Résultats escomptés pour 2022

13.179 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### **Résultat 1 : mobilisation de l'ensemble des pouvoirs publics au service de sociétés plus sûres, plus ouvertes et plus résilientes<sup>28</sup>**

#### **Exécution du programme en 2020**

13.180 Le sous-programme a aidé le Bureau régional pour l'Asie centrale à coordonner et à soutenir l'action menée par le Gouvernement ouzbek pour traiter les problèmes interdépendants que sont la drogue, la criminalité, la corruption et le terrorisme selon une approche intégrée et systémique. À cet effet, il a notamment facilité la participation au dialogue politique, en fournissant des services consultatifs aux partenaires clefs et en mobilisant des interlocuteurs de haut niveau dans les services concernés du Gouvernement.

13.181 Le travail susmentionné a contribué à obtenir l'adhésion des pouvoirs publics à la mise en place d'un modèle intégré de gouvernance de la sécurité urbaine visant à lutter contre les problèmes liés aux drogues, à la criminalité, y compris organisée, à la corruption et au terrorisme, ce qui a permis d'atteindre partiellement la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir que les villes adoptent des politiques et des plans intersectoriels cohérents faisant intervenir l'ensemble de l'administration afin de régler les questions liées à la drogue, à la criminalité, y compris organisée, à la corruption et à l'extrémisme violent<sup>29</sup>.

#### **Projet de plan-programme pour 2022**

13.182 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation, on apportera des aménagements au sous-programme et on apportera une expertise technique aux fins de l'élaboration d'un nouveau programme régional pour l'Asie centrale. Les progrès

<sup>28</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 16)].

<sup>29</sup> Le terme « extrémisme violent » est utilisé dans le sens d'« extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme » (voir les résolutions 71/209 et 72/194 de l'Assemblée générale).

escomptés sont présentés dans la mesure des résultats mise à jour (voir le tableau 13.20).

Tableau 13.20  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Les villes ont une faible capacité d'élaborer des politiques et des plans intersectoriels cohérents faisant intervenir l'ensemble de l'administration afin de régler les questions liées à la drogue, à la criminalité, y compris organisée, à la corruption et à l'extrémisme violent	Les villes ont amélioré leur capacité d'élaborer des politiques et des plans intersectoriels cohérents faisant intervenir l'ensemble de l'administration afin de régler les questions liées à la drogue, à la criminalité, y compris organisée, à la corruption et à l'extrémisme violent	Les pouvoirs publics adhèrent à la mise en place d'un modèle intégré de gouvernance de la sécurité urbaine visant à régler les questions liées à la drogue, à la criminalité, y compris organisée, à la corruption et au terrorisme	Les villes commencent à exécuter des politiques et des plans intersectoriels cohérents faisant intervenir l'ensemble de l'administration afin de régler les questions liées à la drogue, à la criminalité, y compris organisée, à la corruption et à l'extrémisme violent et effectuent un suivi à cet égard pour les adapter en continu à l'évolution des conditions locales	Les villes continuent d'exécuter des politiques et des plans intersectoriels cohérents faisant intervenir l'ensemble de l'administration afin de régler les questions liées à la drogue, à la criminalité, y compris organisée, à la corruption et à l'extrémisme violent et d'effectuer un suivi à cet égard pour les adapter en continu à l'évolution des conditions locales

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## **Résultat 2 : gouvernance de la sécurité urbaine – les administrations locales adoptent des politiques intégrées et inclusives favorisant la sécurité des zones urbaines<sup>30</sup>**

### **Exécution du programme en 2020**

13.183 Dans le cadre du sous-programme, on a travaillé sur une initiative de gouvernance de la sécurité urbaine, qui repose sur une approche tenant compte du fait que les problèmes de sécurité dans les villes naissent de l'interaction complexe entre des facteurs de risque locaux, nationaux et internationaux. Cette approche offre aux décideurs et décideuses un cadre plus inclusif, dans lequel ils peuvent tenir compte de l'intersection des menaces internationales et des dynamiques locales afin d'atténuer les facteurs de risque pour la sécurité urbaine, notamment en renforçant une gouvernance légitime, en réduisant les inégalités et en favorisant l'inclusion et la résilience des personnes et des communautés. Dans le cadre de son projet de terrain sur la gouvernance de la sécurité urbaine, le sous-programme a élaboré un outil pour la conduite d'évaluations dans ce domaine : il s'agit d'un guide pratique qui offre des

<sup>30</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 (A/75/6 (Sect. 16) et A/75/6 (Sect.16)/Corr.1).

orientations générales et concrètes sur la manière d'évaluer la gouvernance de la sécurité dans les zones urbaines. Sur la base de cet outil, dans le cadre du sous-programme, on a également réalisé des évaluations de la gouvernance de la sécurité dans des villes d'Asie centrale, d'Amérique latine et d'Afrique de l'Est.

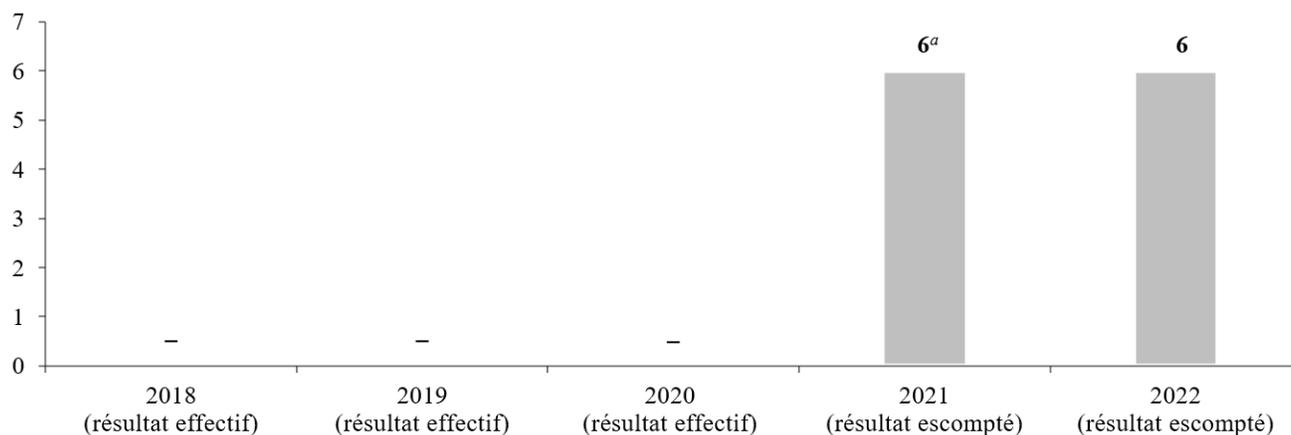
13.184 Le travail susmentionné n'a pas contribué à ce que des villes adoptent des approches intégrées et inclusives de la gouvernance de la sécurité urbaine et n'a donc pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir l'adoption de ce type d'approches par trois villes. Les mesures de confinement imposées en réponse à la COVID-19 ont compromis la capacité des équipes de recherche de collecter des données auprès des communautés concernées, ce qui a entraîné des retards. Les équipes de recherche ont adapté leur méthode de travail en recueillant des données à distance afin de réaliser les évaluations de la gouvernance de la sécurité urbaine. Cependant, en raison des retards enregistrés, l'élaboration et l'adoption d'approches intégrées et inclusives visant à résoudre les problèmes recensés se feront en 2021 et 2022.

### Projet de plan-programme pour 2022

13.185 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on élargira cette approche à trois autres villes, pour atteindre un total de six villes en 2022. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 13.XIV).

Figure 13.XIV

**Mesure des résultats : nombre de villes adoptant des approches intégrées et inclusives visant à améliorer la gouvernance de la sécurité urbaine (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023. Les prévisions actuelles indiquent qu'en 2021, trois villes auront adopté des approches intégrées et inclusives visant à améliorer la gouvernance de la sécurité urbaine.

**Résultat 3 : les parties prenantes se mobilisent davantage en faveur de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée****Projet de plan-programme pour 2022**

13.186 La signature de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant a montré que la communauté internationale avait la volonté politique d'apporter une réponse mondiale à un problème mondial. Si l'on veut parvenir à appliquer la Convention, il faut adopter une approche multipartite qui mobilise non seulement les acteurs publics, mais aussi l'expérience et l'expertise de la société civile, du monde universitaire et du secteur privé. La participation de ces parties prenantes à des dialogues constructifs, dans le cadre du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant, leur donnera l'occasion de partager en toute indépendance leur point de vue sur le processus d'examen et permettra d'assurer la communication entre les États Membres et les autres parties prenantes, conformément à la résolution 9/1 adoptée par la Conférence des Parties à la Convention en 2018. Dans le cadre du sous-programme, on a renforcé les capacités des parties prenantes de la société civile, du monde universitaire et du secteur privé afin de les aider à appliquer la Convention et son mécanisme d'examen, en facilitant le développement de réseaux de collaboration et de coordination et en favorisant le dialogue entre les acteurs non gouvernementaux et les autorités nationales.

*Enseignements tirés et changements prévus*

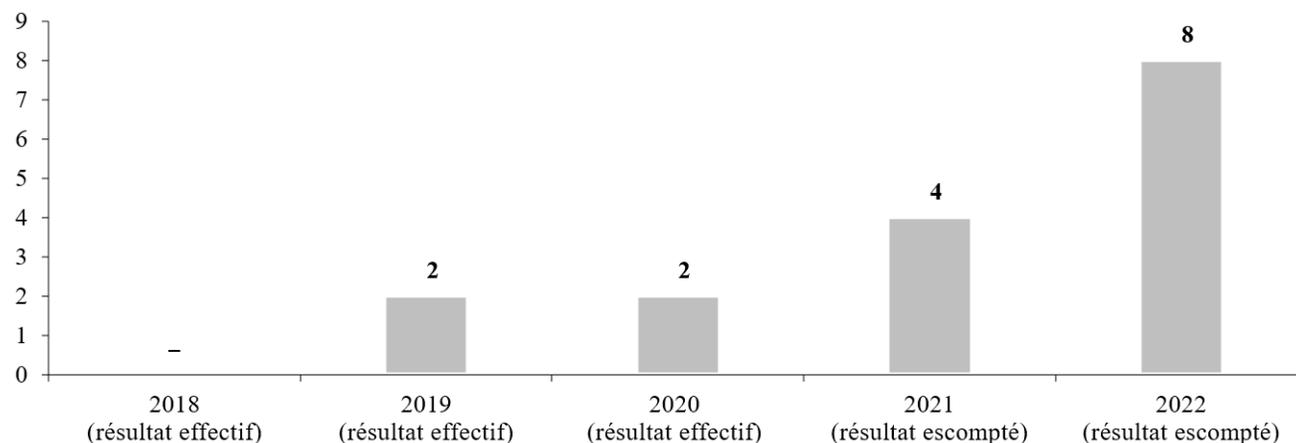
13.187 L'enseignement tiré est le suivant : les acteurs non gouvernementaux et les États Membres ont besoin d'un espace de dialogue constructif pour contribuer efficacement au processus d'examen de la Convention. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on s'appuiera sur les résultats des activités de renforcement des capacités, notamment sur les recommandations propres à chaque région, pour promouvoir le dialogue politique et consolider les réseaux de parties prenantes afin de lutter à l'échelle locale contre la criminalité transnationale organisée. Grâce à l'application d'une approche inclusive et multipartite, le sous-programme permettra aux États Membres d'avoir des partenaires compétents et bien informés avec lesquels ils pourront se concerter sur la mise en œuvre de la Convention, ce qui contribuera à renforcer les politiques et les mesures concrètes visant à lutter contre la criminalité transnationale organisée.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

13.188 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le nombre de pays qui se porteront volontaires pour organiser des dialogues entre acteurs non gouvernementaux et autorités nationales sur la criminalité organisée (voir la figure 13.XV).

Figure 13.XV

**Mesure des résultats : nombre de pays se portant volontaires pour organiser des dialogues entre acteurs non gouvernementaux et autorités nationales sur la criminalité organisée (résultat cumulé)**



### Textes des organes délibérants définissant les mandats

13.189 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

51/59	Lutte contre la corruption	69/195	L'état de droit, la prévention du crime et la justice pénale dans le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015
65/1	Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement	70/181	Session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016
65/227	Réorganisation des fonctions de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et modifications du cadre stratégique	70/182	Coopération internationale face au problème mondial de la drogue
66/180	Renforcement des mesures de prévention du crime et de justice pénale visant à protéger les biens culturels, eu égard en particulier à leur trafic	71/243	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
68/178	Protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste	71/256	Nouveau Programme pour les villes
68/188	L'état de droit, la prévention du crime et la justice pénale dans le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015	72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
68/193 ; 69/197	Renforcement du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, surtout de ses capacités de coopération technique	74/177	Renforcement du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, surtout de ses capacités de coopération technique
		Décision 74/550 B	Quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

*Résolutions et décisions du Conseil économique et social*

1999/30	Examen du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues : renforcement du mécanisme des Nations Unies en vue du contrôle international des drogues dans le cadre des traités existants relatifs au contrôle international des drogues et conformément aux principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies	2010/20 ; 2011/34  2014/22  2015/24	Appui à la définition et à la mise en œuvre d'une approche intégrée de l'élaboration de programmes à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime  Treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et programme de développement pour l'après-2015  Améliorer la qualité et la disponibilité des statistiques sur la criminalité et la justice pénale pour l'élaboration des politiques
2007/23	Appui aux mesures nationales visant à réformer la justice pour enfants, grâce en particulier à l'assistance technique et à l'amélioration de la coordination à l'échelle du système des Nations Unies	Décisions 2013/246 ; 2015/234 ; 2017/236	Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime : prorogation du mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
2009/23	Appui à l'élaboration et à l'application des programmes régionaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime		

*Résolutions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale*

20/9	Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime : travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en matière d'évaluation et de contrôle	22/2 ; 24/1	Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime : recommandations du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
------	--	-------------	---

*Résolutions de la Commission des stupéfiants*

51/14	Promotion de la coordination et de l'harmonisation des décisions entre la Commission des stupéfiants et le Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	57/5  58/1 ; 60/3	Session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016  Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime : recommandations du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
53/16	Simplification du questionnaire destiné aux rapports annuels		
54/11	Amélioration de la participation de la société civile à la lutte contre le problème mondial de la drogue		
54/17	Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime : travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en matière d'évaluation et de contrôle	59/5  60/6	Prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans les politiques et programmes en matière de drogues  Renforcer la coordination et la coopération entre les organismes des Nations Unies et les secteurs nationaux compétents, notamment les secteurs de la santé, de l'enseignement et de la justice pénale, pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue

*Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée*

9/1 Mise en place du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant

*Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption*

4/6 Les organisations non gouvernementales et le Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption 5/6 Secteur privé

## Produits

13.190 On trouvera dans le tableau 13.21 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 13.21

**Sous-programme 7 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
1. Projet sur le terrain et projet de coopération technique en matière de gestion axée sur les résultats et de planification stratégique	1	1	1	1
2. Projet sur le terrain et projet de coopération technique en matière de sensibilisation et de communication à l'échelle mondiale	1	1	1	1
3. Projet sur le terrain et projet de coopération technique en matière de partenariats avec la société civile	1	1	1	1
4. Projet sur le terrain et projet de coopération technique en matière de gouvernance de la sécurité urbaine	1	1	1	1
5. Projet de gestion du fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants	1	1	1	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>30</b>	<b>34</b>	<b>33</b>	<b>35</b>
6. Activités de formation sur la participation effective des organisations de la société civile concernant les questions relevant du mandat de l'Office, notamment la lutte contre les drogues, la criminalité et la corruption	15	27	18	30
7. Atelier sur la prise en compte systématique des objectifs de développement durable dans les plans nationaux	5	–	5	0
8. Activités de formation sur la gestion axée sur les résultats et la planification stratégique	10	7	10	5
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
9. Publications se rapportant à la participation effective des organisations de la société civile concernant les questions relevant du mandat de l'Office, notamment la lutte contre les drogues, la criminalité et la corruption	1	1	1	1

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
10. Publications se rapportant à la gestion axée sur les résultats et à l'intégration du Programme 2030	1	1	1	1

**D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : campagnes en vue de la Journée internationale contre l'abus et le trafic de drogues, de la Journée mondiale de la lutte contre la traite d'êtres humains et de la Journée internationale de la lutte contre la corruption touchant un public d'environ 737 millions de personnes dans le monde entier ; supports d'information dans les domaines relevant des mandats de l'Office, notamment sur la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale ; initiatives de collecte de fonds et partenariats stratégiques avec des institutions financières internationales, des organisations internationales et des entités du secteur privé.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : conférences de presse ; mise au point d'initiatives de collecte de fonds et conclusion de partenariats stratégiques avec des institutions financières internationales, des organisations internationales et des entités du secteur privé à l'appui du fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : conception, maintenance et mise à jour du site Web de l'Office et de ses comptes de médias sociaux, qui touchent un public d'environ 6,3 millions de personnes chaque mois ; campagnes sur les médias sociaux, y compris contenus audiovisuels et textuels.

## Sous-programme 8 Coopération technique et appui opérationnel

### Objectif

13.191 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer les programmes de lutte contre les drogues, la criminalité et le terrorisme exécutés par les États Membres.

### Stratégie

13.192 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on continuera, dans le cadre du sous-programme, à fournir des conseils à tous les bureaux extérieurs de l'ONUDC, à leur donner des orientations stratégiques et à assurer la coordination des activités en vue de l'élaboration et de l'exécution de programmes opérationnels intégrés et de leur pleine mise en œuvre, notamment au moyen de synergies réalisées avec d'autres domaines d'activité de l'ONUDC. On assurera la responsabilité opérationnelle et l'efficacité des programmes, notamment en procédant à l'élaboration de stratégies opérationnelles et de services de soutien communs, en surveillant les risques et en veillant à l'inclusion d'une gestion efficace axée sur les résultats dans la planification, les activités de suivi et l'établissement des rapports concernant toutes les présences de l'ONUDC sur le terrain. Les bureaux extérieurs de l'Office apporteront leur soutien, conformément à leur mandat et à la demande des États Membres intéressés, et veilleront à inclure des interventions en matière de gouvernance, de sécurité et de lutte contre les drogues, la criminalité et le terrorisme mettant l'accent sur les droits humains dans le cadre de la mise en œuvre des programmes communs des Nations Unies.

13.193 Faisant fond sur les activités normatives et les activités d'assistance technique de l'Office, on prévoit également, dans le cadre du sous-programme, de soutenir l'élaboration de stratégies et de programmes opérationnels régionaux favorisant la quête conjointe de la justice, de la sécurité publique et du développement grâce au dialogue et à la coordination des grandes orientations, ainsi que de servir de plateforme commune aux activités menées conjointement avec les partenaires des

Nations Unies, les institutions financières internationales, d'autres organismes multilatéraux et la société civile. En outre, on soutiendra la mise en place d'une coopération Sud-Sud et encouragera la coopération interrégionale entre les pays partenaires afin de favoriser la pleine appropriation des activités par les entités régionales. On apportera, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

13.194 Il est prévu que le sous-programme aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en intervenant, notamment sur le terrain, dans la mise en œuvre des plans de riposte socioéconomique, du Plan de réponse humanitaire global COVID-19 et des plans stratégiques de préparation et de riposte, en étroite coordination avec les entités chefs de file (OMS, Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat, Bureau de la coordination des activités de développement et PNUD) et les équipes de pays des Nations Unies concernées. On s'attend notamment que l'ONUDC contribue, à des degrés divers, à soutenir les cinq piliers des plans d'intervention socioéconomiques, en assumant dans certains pays le rôle d'organisme chef de file ou co-chef de file pour les résultats liés à la santé, à la protection des personnes, à la cohésion sociale et à la résilience des communautés. Cela se fera au moyen de l'organisation de réunions et d'activités de formation hybrides combinant la participation en personne d'experts locaux et le concours offert par des experts internationaux, et au moyen de l'élaboration ou de l'adaptation de modules d'apprentissage en ligne.

13.195 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

a) L'appui apporté par l'ONUDC aux États Membres s'améliore grâce à l'existence d'un réseau de bureaux extérieurs adapté aux besoins, l'objectif étant d'obtenir des résultats et d'avoir un impact sur le terrain ;

b) La présence de l'ONUDC sur le terrain est complètement en adéquation avec la réforme du système des Nations Unies pour le développement et est capable de renforcer efficacement et effectivement les capacités de lutte contre les drogues, la criminalité et le terrorisme ;

c) Certains pays bénéficient de programmes sur mesure, en particulier dans les domaines d'action prioritaires eu égard aux mandats de l'ONUDC, en vue de la réalisation des objectifs de développement durable correspondants et des programmes relatifs à la sécurité et aux droits humains ;

d) Le renouvellement de la coopération et de la cohérence des activités engagées avec les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents des Nations Unies et les bureaux régionaux du Bureau de coordination des activités de développement, s'inscrivant dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et de celle des modalités de fonctionnement, permet de renforcer l'efficacité de l'appui qui est apporté par l'ONUDC aux États Membres.

13.196 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat d'accroître les capacités techniques, normatives et analytiques des États Membres, grâce à de nouvelles méthodes de prestation.

## **Exécution du programme en 2020**

13.197 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Maîtrise des conséquences de la COVID-19 dans différents contextes**

13.198 Du fait de la pandémie de COVID-19 est apparu un certain nombre de difficultés liées à l'approche traditionnelle de la prestation de l'assistance technique, qui repose habituellement sur l'organisation d'ateliers et de réunions se déroulant en présentiel. De nombreux bureaux régionaux et de bureaux de pays de l'ONUDC, en coopération avec diverses équipes du siège et en coordination avec les équipes de pays des Nations Unies concernées, ont adopté avec succès de nouvelles approches innovantes de prestation de l'assistance technique. Dans le cadre du sous-programme, on a conçu, à partir des données d'expérience recueillies auprès des acteurs de l'ONUDC sur le terrain, un guide d'application facile visant à offrir aux bureaux extérieurs et aux programmes mondiaux des solutions concrètes, cohérentes et éprouvées pour continuer de fournir une assistance technique. Les modalités d'exécution ont été divisées en deux catégories : a) les interventions liées à la COVID-19 ; b) la poursuite des activités dans le contexte de la COVID-19.

13.199 Dans le cadre du sous-programme, on a répondu, en coordination avec les bureaux extérieurs, à plusieurs demandes émanant des États Membres et visant à traduire les nouvelles priorités et orientations en assistance technique sur le terrain. En particulier, on a conçu des activités visant à rendre opérationnelle la capacité d'intervention rapide de l'Office ; il s'est agi notamment d'acheter et de fournir en urgence des équipements de protection individuelle et du matériel médical pour répondre aux besoins des États Membres. Les bénéficiaires visés étaient les personnes incarcérées, les toxicomanes, les victimes potentielles de la traite des êtres humains, les agents des services chargés de faire respecter la loi (police, services de protection de la faune sauvage, autorités portuaires, autorités aéroportuaires, autorités médico-légales et responsables de l'application de la législation sur la criminalité maritime), les travailleurs sociaux, les bénévoles, les travailleurs sanitaires de première ligne et le personnel des centres de traitement de la dépendance. La capacité d'intervention rapide de l'Office s'est également traduite par des programmes de formation et de renforcement des capacités en ligne ; des travaux de recherche et d'analyse des politiques ; l'élaboration, l'adaptation et la fourniture de supports d'information, d'éducation et de communication ; la prestation d'un encadrement, de conseils et d'un soutien technique, notamment grâce à l'élargissement des partenariats avec la société civile et les acteurs locaux afin de pérenniser l'appui et la prestation de services réguliers (comme le prévoit le Plan de réponse humanitaire global COVID-19 du Secrétaire général). Pour les pays dans lesquels l'infrastructure des technologies de l'information et des communications ne permettait pas une large utilisation des modalités reposant sur le recours au numérique, l'ONUDC a aidé les parties prenantes à mettre en place des centres de formation spécialisés proposant des activités de formation sur ordinateur et des ressources d'apprentissage en ligne. Dans certains pays, l'ONUDC a mis en place de nouvelles approches concernant les partenariats, qui a conduit à une adaptation du dispositif de prestation de services ; plusieurs divisions ont coopéré pour élaborer un cadre de partenariat réaménagé, plus agile et plus efficace, afin de permettre à l'ONUDC de travailler avec des partenaires pour améliorer l'appui apporté aux bénéficiaires. En outre, le sous-programme a piloté la définition, dans un souci d'efficacité, d'axes de travail internes visant à donner aux collègues sur le terrain les moyens d'exploiter pleinement la délégation de pouvoirs, de collaborer avec des partenaires extérieurs et de participer et contribuer à divers efforts de réforme engagés à l'ONU.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

13.200 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent le fait que l'impact de la pandémie de COVID-19 a été maîtrisé dans plusieurs cas, notamment en milieu carcéral, aux postes-frontière, dans les ports et

dans les centres de réadaptation des toxicomanes, ainsi que dans les services d'aide sociale, les établissements scolaires et d'autres milieux ; le fait qu'au moins 1 000 travailleurs sanitaires de première ligne suivent une formation à la prestation de services en toute sécurité aux personnes vulnérables ; le fait que les capacités des professionnels des systèmes de santé et de justice pénale ont été renforcées sur les questions liées à la COVID-19 (voir le tableau 13.22).

Tableau 13.22  
**Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
–	–	<p>Les situations d'urgence créées par la COVID-19 ont été maîtrisées dans plusieurs cas, notamment en milieu carcéral, aux postes-frontière, dans les ports et dans les centres de réadaptation des toxicomanes, ainsi que dans les services d'aide sociale, les établissements scolaires et d'autres milieux</p> <p>Au moins 1 000 travailleurs sanitaires de première ligne ont suivi une formation à la prestation de services en toute sécurité aux personnes vulnérables</p> <p>Les capacités des professionnels des systèmes de santé et de justice pénale ont été renforcées sur les questions liées à la COVID-19</p>

### **Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

13.201 En raison de la pandémie de COVID-19, en 2020, et de la nécessité de procéder à des consultations approfondies avec les États Membres concernant l'élaboration des programmes, le nombre de programmes régionaux a diminué, s'établissant à 15. L'élaboration des programmes devrait reprendre son cours normal en 2022.

13.202 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités et apporté des aménagements à certaines activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. Ces activités ont consisté notamment à aider les bureaux extérieurs à s'adapter sur le plan programmatique et opérationnel pour qu'ils puissent répondre rapidement aux besoins des États Membres, en coordination avec les équipes de pays des Nations Unies respectives, notamment au moyen de travaux ciblés de recherche et d'analyse des politiques ; de la fourniture de supports d'information, d'éducation et de communication ; de l'achat et de la fourniture d'équipements de protection individuelle, de l'apport d'un soutien médical et de prestations permettant de répondre à d'autres besoins ; d'activités de mentorat, de conseils et de soutien technique. Le sous-programme a contribué, en particulier grâce à son réseau de bureaux extérieurs et à sa présence sur le terrain, à l'intensification des programmes de renforcement des capacités, notamment en mettant en place des modalités hybrides de formation combinant la participation en

présentiel d'experts locaux et la participation en ligne d'experts internationaux. En outre, grâce à un appui sur le terrain, on a aidé, dans le cadre du sous-programme, 49 États Membres à élaborer leurs plans d'action interinstitutions et leurs plans d'intervention socioéconomique par l'intermédiaire des équipes de pays des Nations Unies respectives. Les nouveaux produits et les produits aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

## Résultats escomptés pour 2022

13.203 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : passage de la culture de l'opium à la culture du café au Myanmar<sup>31</sup>

#### Exécution du programme en 2020

13.204 Des progrès notables ont été faits dans le cadre du sous-programme pour dissuader les agriculteurs de cultiver du pavot à opium en soutenant la coopérative de café Green Gold, qui a été créée en 2015 et compte plus de 1 000 producteurs de café, d'augmenter encore la qualité et la production de café pouvant être exporté et de passer à une agriculture biologique, améliorant ainsi le revenu des agriculteurs participants. Dans le cadre du sous-programme, on a également aidé Green Gold à obtenir des équipements et un savoir-faire lui permettant de relever les défis propres à la culture du café, contribuant ainsi à le pérenniser, les agriculteurs étant de plus en plus à même de résoudre les problèmes de qualité sans l'aide de l'ONUDD ou d'autres organismes extérieurs. On a continué de travailler avec quelque 2 000 agriculteurs et on approche du cap des 2 000 hectares de « forêts communautaires » gérés par les communautés locales. Toujours dans le cadre du sous-programme, on a contribué à éviter l'expansion de la culture du pavot à opium et à former les communautés locales à la gestion des ressources forestières ligneuses et non ligneuses, aux mesures de protection contre la déforestation et la dégradation des forêts et à la conservation de l'eau afin de limiter l'expansion de la culture du pavot à opium dans les zones forestières naturelles.

13.205 Le travail effectué a contribué à ce que Green Gold passe à l'agriculture biologique, prenne des mesures en vue d'obtenir un label agriculture biologique et devienne le plus grand producteur de café du Myanmar, ce qui a permis d'atteindre en partie la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir que Green Gold obtienne le label agriculture biologique et devienne le plus grand producteur de café du Myanmar. En effet, en 2020, Green Gold était le plus grand producteur de café du Myanmar au regard du nombre d'agriculteurs participants et figurait parmi les plus grands au regard de la production. Toutefois, si la coopérative a réussi à passer à une production entièrement biologique comme prévu dans le budget-programme, la confirmation effective du label ne sera obtenue que si elle continue de produire pendant trois ans des cultures répondant aux normes.

#### Projet de plan-programme pour 2022

13.206 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on prévoit de continuer à aider Green Gold à accroître sa production et

<sup>31</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 16)].

son accès au marché tout en maintenant les normes de culture biologique, ce qui lui permettra à terme d'obtenir un label agriculture biologique. Parallèlement, on prévoit d'améliorer l'accès des agriculteurs à des chaînes de valorisation supplémentaires (telles que le thé, les avocats et le miel) dans un souci d'inclusion de l'ensemble de la communauté, notamment les femmes et les personnes n'ayant pas accès à la terre ; d'encourager la pérennisation du passage à la culture du café en réduisant les incitations à planter du pavot à opium comme culture secondaire ; de consolider davantage la dynamique de l'économie licite émergente dans la région visée par le projet. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 13.23).

Tableau 13.23  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Green Gold exporte sa première cargaison de café depuis le Myanmar (octobre 2018)	Green Gold obtient le label commerce équitable	Green Gold s'oriente vers l'agriculture biologique, prend des mesures pour obtenir un label agriculture biologique et devient le plus grand producteur de café du Myanmar	Green Gold exporte sept conteneurs de café dans le respect des conditions de commerce équitable  Green Gold dispose de sa propre installation de transformation	Green Gold obtient le label agriculture biologique  Les agriculteurs de la région visée par le projet peuvent compter sur des chaînes de valorisation supplémentaires (par exemple, le thé, les avocats et le miel) visant à favoriser l'inclusion et à assurer la pérennité du projet

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## **Résultat 2 : amélioration de la sécurité régionale grâce à une expertise stratégique et à une programmation intégrée au Mozambique<sup>32</sup>**

### **Exécution du programme en 2020**

13.207 Conformément à la feuille de route stratégique de Maputo contre la criminalité transnationale organisée, les drogues et le terrorisme, qui a été approuvée officiellement par le Gouvernement mozambicain en juin 2020, on a coopéré, dans le cadre du sous-programme, avec les autorités mozambicaines compétentes en vue d'améliorer la sécurité régionale dans son ensemble grâce à une coopération technique ciblée. L'ONUDC a encouragé la coopération régionale en mettant en place une cellule de planification trilatérale virtuelle afin de permettre la mise en commun d'informations et la coordination opérationnelle, en vue de lutter contre le trafic d'héroïne entre le Mozambique, l'Afrique du Sud et la République-Unie de Tanzanie, et a organisé une table ronde virtuelle pour la région de l'océan Indien occidental sur

<sup>32</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 (A/75/6 (Sect.16) et A/75/6 (Sect. 16)/Corr.1).

la sécurité contre les attaques terroristes maritimes afin d'aider à faire face à cette nouvelle menace dans le nord du Mozambique. On contribue également, dans le cadre du sous-programme, à la mise en place d'unités interinstitutions, l'objectif étant de favoriser l'interception des activités de trafic illicite menées au moyen du fret conteneurisé et du fret aérien. Deux unités, l'une au port de Maputo et l'autre dans la zone de fret de l'aéroport international de Maputo, ont été mises en place à la fin de 2020. Des moyens supplémentaires ont également été déployés dans le cadre du sous-programme, ce qui a permis de faire en sorte que les besoins du pays et les menaces régionales émergentes soient correctement pris en compte dans la définition des priorités clés pour la sous-région, y compris dans le programme de travail de l'équipe de pays des Nations Unies.

13.208 Le travail effectué a contribué à l'adoption de la feuille de route de Maputo, à la création avec l'Afrique du Sud et la République-Unie de Tanzanie de la cellule de planification régionale trilatérale face à la criminalité maritime, à la mise en place d'une unité de contrôle portuaire dans un premier port maritime et une première zone de fret aéroportuaire, ainsi qu'à une augmentation des saisies dans les ports, les aéroports et aux frontières terrestres. Les cibles ci-après n'ont pas été complètement atteintes : mise en place d'une cellule aéroportuaire anti-trafic à Maputo, création de cellules de lutte contre la criminalité transnationale et amélioration des laboratoires aux fins d'accroître les preuves scientifiques utilisées dans les affaires pénales. Outre la pandémie de COVID-19, les élections nationales de décembre 2019 et le retard pris dans la formation du nouveau Gouvernement ont considérablement retardé les plans de mise en œuvre, ce qui entraînera le report de certaines mesures des résultats à 2021 et à 2022.

### Projet de plan-programme pour 2022

13.209 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on veillera à ce que les objectifs ayant pris du retard soient atteints et que les initiatives correspondantes soient soutenues, et on renforcera la coopération sur les questions liées au terrorisme. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 13.24).

Tableau 13.24  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Faible taux de saisies de drogues illicites, d'espèces sauvages, de produits forestiers et d'armes à feu	Ouverture du bureau de l'ONUDC au Mozambique	Adoption de la feuille de route de Maputo	Renforcement des opérations conjointes menées par les services de répression	Augmentation du nombre de visites de formation et d'études menées en vue de renforcer la coopération avec les États Membres
Fort taux d'abus de drogues	Dialogue stratégique aboutissant à l'élaboration du nouveau plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, y compris les principaux résultats escomptés au titre des objectifs de développement	Création d'une cellule trilatérale régionale de planification de la criminalité maritime avec l'Afrique du Sud et la République-Unie de Tanzanie	Création d'une unité de contrôle portuaire dans un deuxième port maritime	voisins sur les questions ayant trait au terrorisme
Fort taux de prévalence du VIH/sida		Création d'une unité de contrôle portuaire	Diminution ou stabilisation du taux d'abus de drogues et du taux de	Augmentation du nombre de jugements rendus dans des affaires pénales grâce à l'amélioration des

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
	durable pertinents, notamment les objectifs 3, 16 et 17	dans un premier port maritime et dans une première zone de fret aéroportuaire  Augmentation des saisies dans les ports, dans les aéroports et aux frontières terrestres	prévalence du VIH/sida  Augmentation de la proportion d'armes légères et de petit calibre saisies, ainsi que d'autres objets  Enquêtes et poursuites fructueuses dans les affaires de blanchiment d'argent et augmentation des avoirs recouvrés  Restauration des espèces sauvages et des zones forestières dans des régions clefs du pays  Programmes de mentorat et programmes de formation intégrés dans les instituts de formation concernés	laboratoires et à l'utilisation de données scientifiques  Mise en place et en état de fonctionnement de la Cellule aéroportuaire anti-traffic à l'aéroport international de Maputo  Création de cellules de lutte contre la criminalité transnationale

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### **Résultat 3 : élaboration d'une vision stratégique régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes afin de lutter contre les menaces liées à la criminalité, aux drogues et au terrorisme**

#### **Projet de plan-programme pour 2022**

13.210 Le dialogue engagé par l'ONUDC avec l'Amérique latine et sa présence dans la région ont progressivement évolué au cours des 15 dernières années, rendant compte en partie de l'évolution de la région sur les plans politique, économique et social. Les États Membres d'Amérique latine jouent un rôle de premier plan dans l'élaboration de l'action multilatérale dans les domaines qui relèvent du mandat de l'ONUDC. D'ailleurs, les pays d'Amérique latine participent beaucoup plus aux initiatives de coopération technique tout en se les appropriant davantage. Le sous-programme s'est progressivement adapté à l'évolution de la situation et aux difficultés rencontrées en réaménageant sa présence et son portefeuille, notamment en favorisant la coopération régionale au moyen de centres d'excellence, d'initiatives de sensibilisation, de travaux de recherche et d'analyses.

*Enseignements tirés et changements prévus*

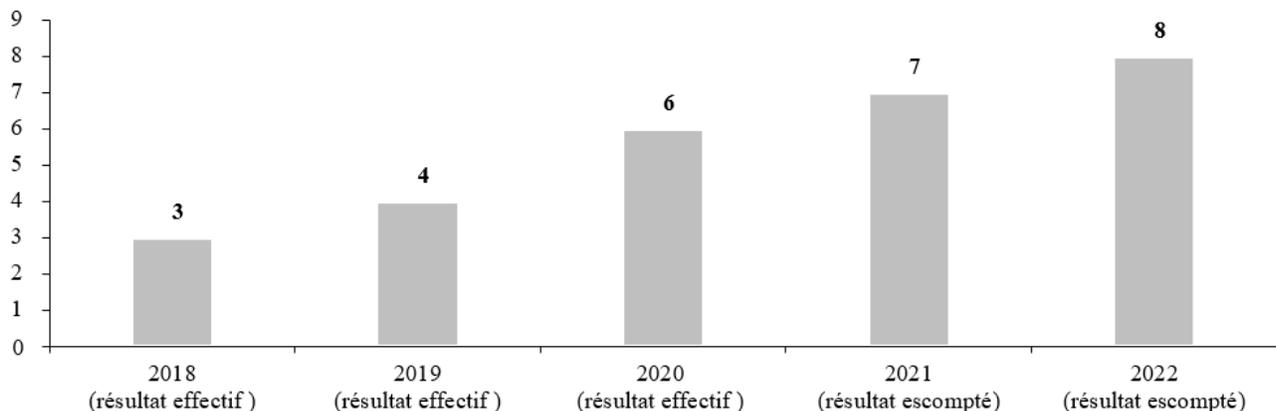
13.211 L'enseignement tiré est le suivant : le sous-programme doit s'intégrer dans la nouvelle architecture du système des Nations Unies pour le développement, notamment au niveau des pays et par une collaboration ciblée avec les commissions régionales, afin de remplir son mandat dans le contexte du Programme 2030. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on élaborera une vision stratégique de l'assistance que l'ONUDC doit apporter aux États Membres de la région. On définira les objectifs stratégiques et les savoir-faire essentiels qu'il faut et on entreprendra une analyse détaillée des besoins, des acteurs concernés et des moyens d'intervention les plus efficaces qui auront un impact tangible. On associera les États Membres et les partenaires concernés au niveau national, notamment les coordonnatrices et coordonnateurs résidents, ainsi que le Groupe régional des Nations Unies pour le développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix du Secrétariat, les milieux universitaires et la société civile, à l'élaboration de la stratégie dans le cadre d'un processus ouvert et inclusif. Cette vision régionale permettra de consolider davantage le soutien apporté aux États Membres et de renforcer la coordination et la collaboration accrues avec eux et entre eux.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

13.212 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montreront les huit initiatives et programmes conjoints lancés par l'intermédiaire du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires en Amérique latine (voir la figure 13.XVI).

Figure 13.XVI

**Mesure des résultats : nombre total d'initiatives et de programmes conjoints lancés par l'intermédiaire du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires en Amérique latine (résultat cumulé)**

**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

13.213 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

65/227	Réorganisation des fonctions de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et modifications du cadre stratégique	74/301	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	74/302	Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique
74/238	Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	74/307	Une riposte unie face aux menaces sanitaires mondiales : lutter contre la COVID-19
74/253	Améliorer l'accès des personnes handicapées aux conférences et réunions du système des Nations Unies		

*Résolutions du Conseil économique et social*

2011/34	Appui à la définition et à la mise en œuvre d'une approche intégrée de l'élaboration de programmes à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
---------	--

*Résolutions de la Commission des stupéfiants*

52/10	Renforcement de la coopération interrégionale entre les États d'Amérique latine et des Caraïbes et les États d'Afrique de l'Ouest pour combattre le trafic de drogues	54/7 55/9	Initiative du Pacte de Paris Suivi des mesures visant à appuyer les efforts déployés par les États africains pour lutter contre le problème mondial de la drogue
52/13	Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime		

**Produits**

13.214 On trouvera dans le tableau 13.25 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 13.25

**Sous-programme 8 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	22	15	18	20
Coopération technique et appui apporté sur le terrain pour les programmes régionaux et nationaux	22	15	18	20
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : consultations avec les États Membres et les partenaires sur les priorités stratégiques et programmatiques de l'ONUDC, les nouvelles initiatives et options, y compris les partenariats ; soutien stratégique et opérationnel sur le terrain et services fonctionnels de contrôle; services de conseil à 80 États Membres et parties prenantes sur les politiques, les stratégies et les cadres de coopération dans les domaines relevant du mandat de l'ONUDC.				

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
-----------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

## E. Activités d'appui

**Sûreté et sécurité** : services de sûreté et de sécurité à 105 bureaux extérieurs.

### Sous-programme 9

#### **Composante 1 : prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel à la Commission des stupéfiants, à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et aux congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale**

#### **Objectif**

13.215 L'objectif auquel contribue la composante 1 du sous-programme est d'assurer le bon fonctionnement des organes intergouvernementaux de l'ONU chargés des questions relatives aux drogues, à la criminalité et au terrorisme, ainsi que le bon fonctionnement du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC et des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale dans l'exercice de leurs fonctions consultatives.

#### **Stratégie**

13.216 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on continuera, dans le cadre de la composante, d'apporter un appui à la Commission des stupéfiants et à ses cinq organes subsidiaires (la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient et les réunions régionales des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues) au moyen de services fonctionnels et de services ayant trait aux questions d'organisation. On continuera également d'apporter un appui technique et fonctionnel à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et aux congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, ainsi que dans le cadre de la suite qui sera donnée au quatorzième Congrès et de l'application des dispositions énoncées dans son document final. On continuera en outre d'apporter un appui au groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC en facilitant la préparation et l'organisation des réunions formelles et informelles du groupe de travail. Le travail effectué aidera les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 3, 5, 8, 10, 11, 16 et 17.

13.217 Il est prévu que la composante aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en organisant des réunions concernant les effets que la pandémie a sur les questions ayant trait aux drogues et à la criminalité dans le cadre des Commissions et des organes subsidiaires, ainsi que sur les travaux de l'ONUDC au sein du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée. À l'avenir, l'organisation des réunions devrait se faire de plus en plus selon des modalités hybrides, combinant éléments en présentiel et en ligne.

13.218 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

a) La coopération entre États Membres s'intensifie en vue d'accélérer la mise en œuvre des engagements internationaux pris en matière de politique antidrogue au cours des 10 dernières années ;

b) La coopération entre États Membres s'intensifie dans le cadre de la mise en œuvre de stratégies globales de prévention de la criminalité au service du développement social et économique et d'approches intégrées face aux problèmes rencontrés par le système de justice pénale ;

c) Les États Membres comprennent mieux les questions qui concernent la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC.

13.219 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir le résultat suivant : les États Membres comprennent mieux les effets que la pandémie a eus sur les questions ayant trait aux drogues et à la criminalité et, partant, renforcent leur capacité d'y faire face.

## **Exécution du programme en 2020**

13.220 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Transformation numérique : accélération de la participation à distance des États Membres aux réunions intergouvernementales**

13.221 Ces dernières années, la participation à distance a permis d'avoir davantage de débats interactifs dans le cadre des commissions sises à Vienne, grâce à l'utilisation de messages vidéo et de systèmes de visioconférence et à la diffusion des réunions sur le Web. Du fait de l'apparition de la COVID-19, on a pleinement intégré, dans le cadre de la composante, la nécessité de faire en sorte que les délégations aient la possibilité de participer de manière interactive aux réunions en ligne soit en imitant une participation en présentiel lorsque celle-ci n'est pas possible soit en la complétant de sorte que la représentation soit complète. Malgré la crise de liquidités, on a piloté la mise au point de modalités en ligne et de modalités hybrides pour les réunions intergouvernementales dont l'ONUDC assure le service.

13.222 On a élaboré, dans le cadre de la composante, des instructions à l'intention des participants aux réunions et des organisateurs, testé le logiciel d'interprétation à distance et apporté un soutien aux participants à distance pour qu'ils puissent prendre part aux réunions. En outre, on a assuré l'organisation et le service technique des réunions intersessions de la Commission des stupéfiants qui se sont tenues en ligne ou selon des modalités hybrides et des réunions de ses organes subsidiaires, qui se sont déroulées selon un format réduit, ainsi que des réunions intersessions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée.

### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

13.223 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent les 15 réunions intergouvernementales auxquelles ont participé à distance des représentants du monde entier (voir le tableau 13.26).

Tableau 13.26  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
–	–	15 réunions intergouvernementales auxquelles ont participé à distance des représentants du monde entier

### Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution de la composante

13.224 En raison de la pandémie, en 2020, on a dû reporter à mars 2021 le quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui aurait dû se tenir en avril 2020. Ce changement a eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 1.

13.225 En outre, les réunions de la Commission des stupéfiants et de ses organes subsidiaires, de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, des congrès et du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée ont été modifiées pour se dérouler en ligne ou selon des modalités hybrides. La vingt-neuvième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, prévue en mai 2020, a été reportée à décembre 2020 et s'est déroulée selon un format réduit et des modalités hybrides, compte tenu des mesures sanitaires liées à la COVID-19. Les réunions des organes subsidiaires de la Commission des stupéfiants sont devenues des réunions extraordinaires en ligne : elles se sont tenues selon un format réduit en octobre. Les modalités des réunions thématiques de la Commission sur le classement du cannabis ont été modifiées : elles se sont tenues en août, septembre et octobre 2020 selon des modalités hybrides avec services d'interprétation à distance. Les débats thématiques de la Commission portant sur la réduction de la demande de drogue ont eu lieu en octobre selon des modalités hybrides. Les réunions intersessions et les réunions des bureaux élargis des commissions, les réunions formelles et informelles du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée, ainsi que les négociations sur le document final du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, se sont déroulées en ligne et selon des modalités hybrides. Dans le cadre de la composante, on a organisé et assuré le service des réunions, permettant ainsi que des experts du monde entier participent à des débats interactifs. Cela a contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

13.226 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a apporté des aménagements à certaines activités et on en a retenu de nouvelles, qui concourent aux objectifs de la composante. On a notamment organisé des réunions portant précisément sur les effets de la pandémie. Deux séances d'information sur la question ont été organisées dans le cadre du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée, permettant un débat de fond entre les États Membres et l'ONUDC sur les effets que la pandémie de COVID-19 avait sur la situation financière, ainsi que sur les activités programmatiques et intergouvernementales de l'Office et sur les activités menées sur le terrain. En outre, les réunions extraordinaires des organes subsidiaires de la Commission des stupéfiants qui se sont tenues en octobre ont été consacrées à la situation actuelle pour ce qui est d'aborder et de combattre le problème mondial de la drogue à la lumière de la COVID-19, et les débats thématiques de la Commission ont porté sur les effets de la COVID-19 concernant la réduction de la demande de drogue.

## Résultats escomptés pour 2022

13.227 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### **Résultat 1 : faire progresser la prévention de la criminalité, la justice pénale et l'état de droit aux fins de la réalisation du Programme 2030 : retour à Kyoto en 2020 du Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale<sup>33</sup>**

#### **Exécution du programme en 2020**

13.228 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on a continué d'apporter un appui aux organes intergouvernementaux compétents et on a aidé les États Membres à faire progresser les travaux au sein de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale. Comme on peut le voir dans le plan-programme pour 2020, on a apporté un concours dans le cadre des préparatifs du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, préparatifs qui étaient en bonne voie jusqu'à ce que le Congrès doive être reporté en raison de la crise sanitaire. Les préparatifs ont repris après que l'Assemblée générale a décidé, par sa décision 74/550 B, que le Congrès aurait lieu en mars 2021. On a apporté un appui fonctionnel notamment aux fins de l'établissement de la documentation destinée aux organes délibérants et des négociations sur la déclaration de Kyoto, de l'organisation des travaux de la plénière et des réunions des comités, et des activités ayant trait aux invitations et aux inscriptions. On a également lancé, dans le cadre de la composante, la définition d'un concept hybride pour la tenue du Congrès en mars 2021, combinant participation en présentiel et en ligne, en vue d'assurer la continuité des opérations en dépit de l'évolution imprévisible de la situation et des restrictions qui pourraient être imposées aux réunions en présentiel au moment du Congrès. On a en outre concouru à l'élaboration d'un plan de communication pour le Congrès, à la création et à la tenue du site Web correspondant, à l'organisation d'un programme de manifestations parallèles de haut niveau et, en coordination avec d'autres services et du pays hôte, à l'organisation de réunions subsidiaires, d'expositions et d'un forum des jeunes. On s'est également occupé, dans le cadre de la composante, de questions liées aux voyages du personnel et des représentants ainsi que de questions budgétaires et d'autres questions administratives liées aux préparatifs du Congrès.

13.229 Le travail effectué n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir que 70 % des États Membres font état, dans leurs déclarations lors des sessions ordinaires de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, organe préparatoire du Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, et dans leurs déclarations au Congrès lui-même, des efforts qu'ils ont consentis au niveau national pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, et notamment de l'objectif 16. Les réunions de la Commission et du Congrès pour la prévention du crime et la justice pénale ayant été annulées en raison de la crise sanitaire, il n'y a pas eu de déclarations dans lesquelles les États Membres auraient pu faire état des efforts consentis au niveau national pour contribuer à la réalisation du Programme 2030. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale s'est réunie le 3 décembre 2020 dans un

<sup>33</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 16)].

format réduit pour mener les travaux de sa session ordinaire et le Congrès a été reporté à mars 2021.

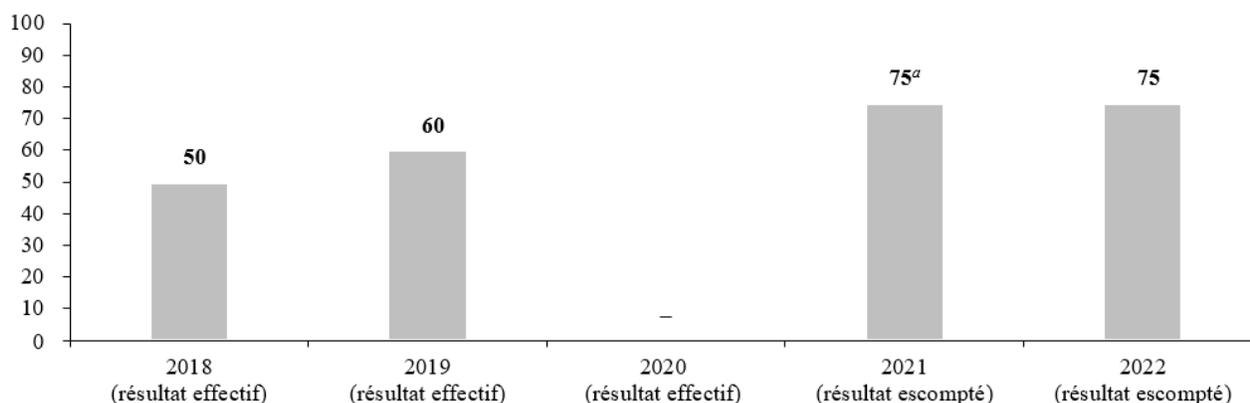
### Projet de plan-programme pour 2022

13.230 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation, on apportera des aménagements à la composante et on organisera des activités visant à renforcer la prévention de la criminalité, la justice pénale et l'état de droit en faveur de la réalisation du Programme 2030 dans le cadre de la suite donnée au quatorzième Congrès pour la prévention du crime et la justice pénale, décrit dans le résultat 3. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats mise à jour (voir la figure 13.XVII).

Figure 13.XVII

**Mesure des résultats : États Membres faisant état, dans leurs déclarations lors des sessions ordinaires de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, organe préparatoire du Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, et dans leurs déclarations au Congrès lui-même, des efforts qu'ils ont consentis au niveau national pour contribuer à la réalisation du Programme 2030, et notamment de l'objectif 16**

(En pourcentage)



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### **Résultat 2 : renforcer la prévention de la criminalité, la justice pénale et l'état de droit en faveur de la réalisation du Programme 2030<sup>34</sup>**

13.231 Dans le cadre de la composante, on s'emploie à soutenir la préparation et la tenue des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale organisés dans différentes régions du monde depuis 1955, qui rassemblent décideurs, législateurs, spécialistes, jeunes et représentants d'organisations internationales, de la société civile et des milieux universitaires en vue d'étudier les moyens d'améliorer l'action de la communauté internationale face à la criminalité. En 2020, dans le cadre de la composante, on a continué de piloter les préparatifs du Congrès qui devait se tenir à Kyoto (Japon) en 2020. On a fourni, en temps voulu, des services techniques et fonctionnels de qualité visant à aider les États Membres à négocier le projet de déclaration de Kyoto. On a déjà préparé le terrain pour la suite qui sera donnée au

<sup>34</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 (A/75/6 (Sect. 16) et A/75/6 (Sect. 16)/Corr.1).

Congrès par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, principal organe directeur de l'ONU en la matière et organe d'exécution des décisions issues des congrès. Cependant, le report du Congrès en raison de la pandémie de COVID-19 a eu une incidence également sur les activités visant à y donner suite. Si le soutien à apporter à la Commission pour ce qui est de traduire les résultats du Congrès en une politique a dû être reporté, puisqu'il ne peut être apporté qu'après la tenue du Congrès, on a lancé, dans le cadre de la composante, les activités de suivi sur le plan de la coopération opérationnelle en vue de la mise en œuvre du document final, y compris l'élaboration de concepts et la préparation des outils d'apprentissage en ligne connexes. Ce travail sera consolidé tout au long de l'année 2021.

13.232 Le travail effectué a contribué à ce que 93 % des États Membres se déclarent pleinement satisfaits de la qualité et de la rapidité des services techniques et fonctionnels assurés par l'ONUDC, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir 67 %.

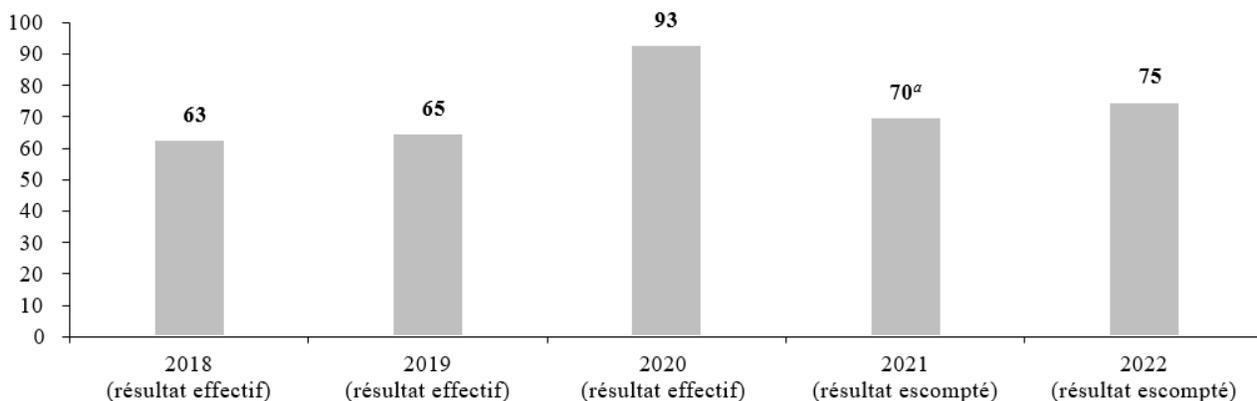
### Projet de plan-programme pour 2022

13.233 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on aidera la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à traduire les résultats du quatorzième Congrès en initiatives politiques dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 13.XVIII).

Figure 13.XVIII

#### Mesure des résultats : États Membres qui participent aux réunions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale se déclarant pleinement satisfaits de la qualité et de la rapidité des services techniques et fonctionnels assurés par le secrétariat des organes directeurs de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

(En pourcentage)



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : renforcer la mise en œuvre des engagements internationaux en matière de politique antidrogue en vue de la réalisation du Programme 2030

#### Projet de plan-programme pour 2022

13.234 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on continuera de fournir des services de secrétariat aux organes intergouvernementaux

compétents en vue de la réalisation du Programme 2030. On a aidé les États Membres, par l'intermédiaire de la Commission des stupéfiants, à mettre en œuvre tous les engagements internationaux pris en matière de politique antidrogue en organisant des débats thématiques au sein de la Commission, facilitant ainsi la mise en commun des compétences des États Membres, des entités des Nations Unies, des organisations internationales et régionales, de la société civile et des populations concernées. On a facilité ces débats thématiques en offrant des occasions d'échanger de bonnes pratiques et de partager les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre pratique de la politique internationale antidrogue.

*Enseignements tirés et changements prévus*

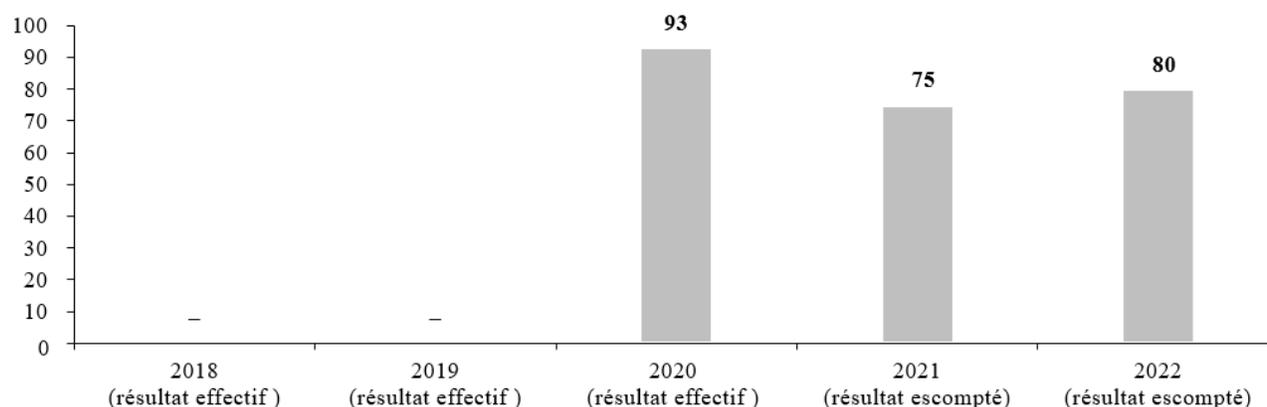
13.235 L'enseignement tiré est le suivant : une coopération internationale effective dans le cadre du multilatéralisme suppose une participation encore plus complète et inclusive aux réunions. Pour obtenir de bons résultats qui soient acceptés par toutes et tous et, à ce titre, jouissent de la légitimité qui favorisera une mise en œuvre universelle, il importe que toutes les délégations et les parties prenantes intéressées, y compris celles qui ne sont pas en mesure de se rendre là où se tient la réunion, aient la possibilité d'apporter leur contribution et de faire entendre leur voix. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre de la composante, on améliorera encore les possibilités de participer à distance aux réunions de la Commission en organisant davantage de réunions selon des modalités hybrides, ce qui donnera aux délégations la possibilité d'associer d'autres experts aux délégations qui participent en ligne. Dans le but de traduire les engagements politiques pris au niveau international en mesures concrètes au niveau national, on continuera de faciliter la participation à distance afin de faire en sorte que toutes les voix soient entendues, en particulier dans la perspective du bilan des progrès accomplis que la Commission des stupéfiants doit réaliser en 2024, comme le prévoit la déclaration ministérielle de 2019 de la Commission.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

13.236 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le pourcentage d'États Membres se déclarant pleinement satisfaits de la qualité et de la rapidité des services techniques et fonctionnels assurés par le secrétariat des organes directeurs de l'ONUDC (voir la figure 13.XIX).

Figure 13.XIX  
**Mesure des résultats : États Membres qui participent aux réunions de la Commission des stupéfiants se déclarant pleinement satisfaits de la qualité et de la rapidité des services techniques et fonctionnels assurés par le secrétariat des organes directeurs de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**

(En pourcentage)



### Textes des organes délibérants définissant les mandats

13.237 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### Résolutions et décisions de l'Assemblée générale

415 (V)	Transfert des fonctions de la Commission internationale pénale et pénitentiaire	73/185	État de droit, prévention du crime et justice pénale dans le contexte des objectifs de développement durable
46/185	Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993	74/171	Suite à donner au treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale
61/252	Questions relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007		
72/305	Examen de l'application de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social	74/550 B	Quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

#### Résolutions et décisions du Conseil économique et social

1946/9 (I)	Commission des stupéfiants	1991/38	Mandat de la Commission des stupéfiants
1974/1845 (LVI)	Coopération dans le domaine de la répression en matière de drogue dans la région de l'Extrême-Orient	1992/1	Création de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale
1985/11	Coopération en vue de lutter contre le trafic illicite et l'abus des drogues dans la région africaine	1992/22	Application de la résolution 46/152 de l'Assemblée générale concernant les activités opérationnelles et la coordination dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale
1987/34	Réunion des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes		
1990/30	Institution d'une Réunion des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues pour la région de l'Europe		

Décision  
2017/236

Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime : prorogation du mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

*Résolution de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale*

26/1

Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime : recommandations du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

*Résolutions et décisions de la Commission des stupéfiants*

60/1	Préparatifs de la soixante-deuxième session de la Commission, devant se tenir en 2019	Décision 60/1	Renforcement des organes subsidiaires de la Commission des stupéfiants
60/3	Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime : recommandations du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime		

## Produits

13.238 On trouvera dans le tableau 13.27 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 13.27

**Composante 1 (sous-programme 9) : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>82</b>	<b>69</b>	<b>71</b>	<b>65</b>
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale sur la coopération internationale en vue de lutter contre le problème mondial de la drogue et sur la prévention du crime et la justice pénale, y compris les rapports sur les congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	22	23	4	5
2. Notes destinées au Conseil économique et social sur la contribution de la Commission des stupéfiants et de la	2	2	2	2

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à la réunion annuelle du forum politique de haut niveau pour le développement durable				
3. Rapports annuels destinés au Conseil économique et social sur la fréquence et la durée des reprises des sessions de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	4	3	4	4
4. Rapports annuels destinés à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	14	15	14	12
5. Rapports destinés à la Commission des stupéfiants	12	15	13	14
6. Rapports et notes du Secrétariat destinés aux organes subsidiaires, y compris sur leurs réunions, la coopération et la mise en œuvre des recommandations	24	9	30	24
7. Notes du Secrétariat destinées aux Commissions sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC	2	2	2	2
8. Documentation destinée aux réunions de groupes spéciaux d'experts liées à la Commission des stupéfiants	2	–	2	2
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>187</b>	<b>179</b>	<b>164</b>	<b>154</b>
9. Réunions du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	33	–	–	–
10. Séances du Conseil économique et social	6	2	6	6
11. Réunions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	46	35	46	46
12. Réunions de la Commission des stupéfiants	46	116	46	46
13. Réunions des organes subsidiaires de la Commission des stupéfiants	40	7	50	40
14. Réunions du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC	12	19	12	12
15. Réunions de groupes spéciaux d'experts liées à la Commission des stupéfiants	4	–	4	4
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
16. Rapport sur la fabrication de stupéfiants, de substances psychotropes et de leurs précurseurs	1	–	1	1
17. Répertoire des autorités nationales compétentes au titre des traités internationaux concernant le contrôle des drogues	1	1	1	1
18. Annexes et tableaux des conventions internationales relatives au contrôle des drogues	3	3	3	3
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : fourniture d'un soutien technique et fonctionnel aux Commissions sises à Vienne, aux représentants des États Membres, à toutes les missions permanentes à Vienne et aux autres parties prenantes concernées par les travaux des Commissions ; envoi de notes verbales constituant des notifications au titre des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues ; coordination et contrôle du suivi des activités prescrites dans les résolutions et décisions adoptées par les Commissions.				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : tenue et mise à jour de la base de données sur la fabrication de stupéfiants et de substances psychotropes et de leurs précurseurs ; tenue et mise à jour de la base de données sur les résolutions et les décisions de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale ; élaboration et mise à				

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
-----------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------

jour des pages Web sécurisées à l'usage de la Commission des stupéfiants, de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC.

#### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : organisation et promotion d'une manifestation spéciale des Commissions, concernant notamment la publication annuelle du *Rapport mondial sur les drogues*.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : rédaction d'articles à publier sur le site Web de l'ONUDC, mettant en évidence les principales évolutions et nouveautés intervenues dans les travaux des Commissions et des congrès.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : poursuite de l'élaboration et de la mise à jour de sites Web consacrés aux Commissions, aux congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, à la suite donnée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016 et à la suite donnée au débat ministériel de la Commission des stupéfiants tenu en 2019 ; gestion des différents comptes de médias sociaux, notamment Twitter, YouTube, Instagram et Flickr (Commission des stupéfiants, Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, suite donnée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 2016, congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale), qui ont plus de 12 000 abonnés.

## Sous-programme 9

### Composante 2 : prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel à l'Organe international de contrôle des stupéfiants

#### Objectif

13.239 L'objectif auquel la composante 2 du sous-programme contribue est d'assurer le bon fonctionnement de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) lorsqu'il s'acquitte de ses obligations conventionnelles, notamment en encourageant la pleine application des trois traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et en vérifiant qu'ils sont respectés en tous points, et lorsqu'il aide les États Membres à respecter leurs obligations conventionnelles.

#### Stratégie

13.240 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la composante continuera de fournir des services de secrétariat indépendants et un appui fonctionnel à l'Organe international de contrôle des stupéfiants. Par exemple, elle lui donnera des conseils sur l'application des traités et sensibilisera les États et la communauté internationale à la nécessité d'appliquer les conventions internationales relatives au contrôle des drogues, tout particulièrement en publiant et en diffusant les rapports que l'OICS est tenu d'établir au titre des conventions. Elle prévoit également de faire prendre conscience aux États et à la communauté internationale de la nécessité de créer et de mettre en place des politiques nationales de contrôle des drogues et des dispositifs réglementaires de contrôle des stupéfiants, des substances psychotropes et des précurseurs chimiques. Elle aidera les États à échanger des autorisations d'importation et d'exportation, notamment dans le cadre du projet « INCB Learning » et au moyen du Système international d'autorisation des importations et des exportations (I2ES), et renforcera la capacité des autorités nationales compétentes de veiller à ce que les substances placées sous contrôle soient disponibles à des fins licites. De plus, elle surveillera les mouvements internationaux de précurseurs et l'utilisation illicite de précurseurs placés ou non sous contrôle international, de manière à favoriser la coopération et l'échange d'informations relatives aux activités licites et illicites au niveau mondial, notamment au moyen du Système électronique

d'échange de notifications préalables à l'exportation (PEN Online) et du Système de notification des incidents concernant les précurseurs (PICS), dans le cadre des projets « Prism » et « Cohesion », ainsi qu'en favorisant les efforts conjoints. Elle fournira également des avis techniques à l'OICS concernant l'évaluation de substances dont l'inscription aux Tableaux pourrait être recommandée au titre de la Convention de 1988. En outre, elle améliorera la coopération entre les services répressifs, les douanes, les services postaux et d'autres organismes nationaux et renforcera leur capacité de détecter et d'intercepter les nouvelles substances psychoactives et les précurseurs non placés sous contrôle en toute sécurité dans le cadre du Programme mondial d'interception rapide des substances dangereuses (GRIDS). Le travail effectué aidera les États Membres à progresser dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 3.

13.241 Il est prévu que la composante aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en mettant à jour, en coopération avec l'OMS, les Lignes directrices type pour la fourniture, au niveau international, des médicaments soumis à contrôle destinés aux soins médicaux d'urgence. Il est également prévu qu'elle aide les États Membres à reconnaître et à gérer l'évolution des tendances en matière de trafic et d'abus de nouvelles substances psychoactives et d'opioïdes synthétiques à usage non médical qui peut se produire dans des situations d'urgence telles que la pandémie de COVID-19.

13.242 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Le dialogue entre l'OICS et les États sera favorisé, l'idée étant de promouvoir l'application des conventions relatives au contrôle des drogues et des recommandations de l'OICS et d'encourager les échanges sur les questions liées aux conventions ;
- b) Le bon fonctionnement du système international encadrant le commerce licite des substances placées sous contrôle sera assuré ;
- c) Les États auront une meilleure idée de leurs besoins et de leur consommation de stupéfiants et de substances psychotropes utilisés à des fins médicales et scientifiques et en feront mieux part ;
- d) Le volume de précurseurs disponibles pour la fabrication illicite de drogues sera réduit ;
- e) Le trafic et la consommation illicite de substances placées sous contrôle international et de nouvelles substances psychoactives seront réduits.

13.243 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir les résultats suivants :

- a) La capacité des États Membres de faire face à l'évolution de la demande et des tendances du trafic de nouvelles substances psychoactives et d'opioïdes synthétiques à usage non médical qui peut se produire en raison de la COVID-19 sera renforcée ;
- b) Les États Membres seront mieux à même de faire face aux situations d'urgence dans lesquelles il est nécessaire d'accélérer les échanges internationaux et l'approvisionnement humanitaire de substances placées sous contrôle destinées à un usage médical.

## Exécution du programme en 2020

13.244 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Les États Membres ont fait face aux nouvelles tendances en matière de trafic et d'abus de nouvelles substances psychoactives et d'opioïdes synthétiques à usage non médical qui sont apparues pendant la pandémie de COVID-19**

13.245 En raison de la pandémie de COVID-19, de nouvelles tendances manifestes en matière de trafic et d'abus de nouvelles substances psychoactives et d'opioïdes synthétiques à usage non médical très puissants sont apparues et le trafic s'est de plus en plus fait en ligne ; les livraisons aux particuliers par courrier ou par coursier ont également pris de l'ampleur. Ces tendances devraient se poursuivre et s'accroître au cours des années à venir. Dans le cadre de la composante, on a renforcé la capacité des États Membres d'analyser et d'échanger des renseignements concernant le trafic de substances dangereuses sur Internet et de gérer en toute sécurité les envois pouvant contenir des substances hautement toxiques.

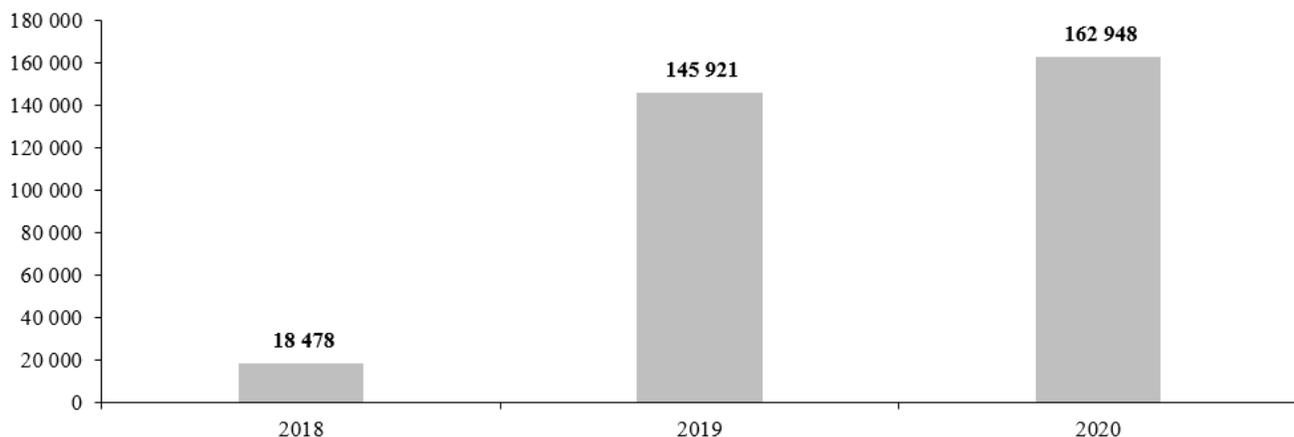
13.246 Dans le cadre de la composante, on a également collaboré avec l'Organisation mondiale des douanes, l'Organisation douanière d'Océanie, les prestataires de services liés à Internet, les prestataires de services de courrier et de coursier et les intermédiaires financiers opérant en ligne en vue de prévenir le trafic de nouvelles substances psychoactives, d'opioïdes synthétiques à usage non médical et de précurseurs non placés sous contrôle. De plus, on a facilité l'échange d'informations entre les États Membres sur les nouvelles tendances en matière de trafic et d'abus de nouvelles substances psychoactives et d'opioïdes synthétiques à usage non médical qui sont apparues pendant la pandémie de COVID-19.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

13.247 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que 162 948 éléments d'information sur le trafic de nouvelles substances psychoactives ont été échangés en temps réel entre les États Membres (voir la figure 13.XX).

Figure 13.XX

#### **Mesure des résultats : nombre d'éléments d'information sur le trafic de nouvelles substances psychoactives échangés en temps réel entre les États Membres pendant une année**



### **Conséquences de la COVID-19 sur les activités de la composante**

13.248 En raison de la pandémie de COVID-19, en 2020, la 128<sup>e</sup> session de l'OICS, dont le service a été assuré par la composante, a dû être raccourcie. De plus, plusieurs missions qui devaient être effectuées dans des pays pour surveiller l'application des traités ont dû être reportées et le nombre de rapports établis a donc été moins élevé que prévu. En outre, les activités de renforcement des capacités menées par la composante dans le cadre du projet « INCB Learning » et du Programme GRIDS ont été organisées, dans la mesure du possible, en ligne ou selon des modalités hybrides, et plusieurs activités qui devaient initialement être menées pendant les premier et deuxième trimestres de 2020 ont été reportées. Tout cela a eu des répercussions sur l'exécution des produits ci-après de la composante : documentation destinée aux organes délibérants ; services fonctionnels pour les réunions ; services de conférence pour les réunions ; activités de formation.

13.249 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a apporté des aménagements à certaines activités et on en a retenu de nouvelles, qui concourent aux objectifs de la composante. En conséquence, le nombre de réunions de groupes d'experts chargés de conseiller l'OICS et de séminaires, d'ateliers et d'activités de formation a été supérieur aux prévisions, tout comme le nombre de documents techniques, portant notamment sur les estimations et les évaluations, qui ont été publiés. Dans le cadre de la composante, on a organisé en ligne, et non en présentiel, une réunion de groupe d'experts consacrée aux méthodes de collecte de données sur la consommation de substances psychotropes.

### **Résultats escomptés pour 2022**

13.250 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent le résultat 1, qui s'inscrit dans le prolongement de celui qui était présenté dans le projet de plan-programme antérieur et pour lequel il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 2 est nouveau.

**Résultat 1 : préserver la capacité de l'Organe international de contrôle des stupéfiants à vérifier que les États communiquent bien les informations, comme le leur imposent les conventions, et à prévenir le détournement de substances placées sous contrôle international<sup>35</sup>**

#### **Exécution du programme en 2020**

13.251 Dans le cadre de la composante, on s'est attaché à faire en sorte que toutes les estimations et évaluations des besoins licites en stupéfiants, substances psychotropes et précurseurs soient établies avant la fin de l'année. On a également aidé l'OICS à superviser le commerce licite de substances psychotropes placées sous contrôle international, l'objectif étant de veiller à ce que ces substances soient disponibles à des fins licites. De plus, on s'est efforcé d'assurer la viabilité du Système international de contrôle des drogues et de faire en sorte que les estimations et évaluations des besoins licites soient présentées par les États Membres et établies par l'OICS de manière plus efficace.

13.252 Le travail susmentionné a contribué à l'exploitation ininterrompue du Système international de contrôle des drogues par l'OICS, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir que 100 % des processus, estimations et évaluations soient établis avant la fin de l'année sur la base des réponses reçues dans les formulaires B/P et D.

<sup>35</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 (A/75/6 (Sect. 16) et A/75/6 (Sect. 16)/Corr.1).

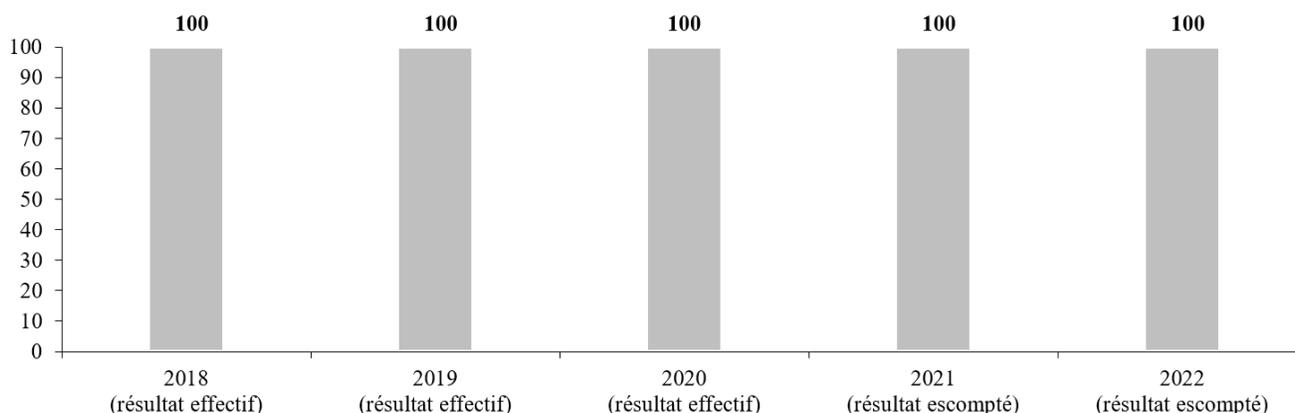
### Projet de plan-programme pour 2022

13.253 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on aidera les États Membres à appliquer de nouvelles modalités qui leur permettront de présenter les estimations et évaluations des besoins licites en stupéfiants, substances psychotropes et précurseurs de manière plus efficace et permettront à l'OICS de les établir avant la fin de l'année. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 13.XXI).

Figure 13.XXI

#### Mesure des résultats : processus, estimations et évaluations établis avant la fin de l'année, sur la base des réponses reçues dans les formulaires B/P et D

(En pourcentage)



#### Résultat 2 : assurer la continuité du commerce de médicaments placés sous contrôle international pendant les situations d'urgence

13.254 Les médecins, les infirmiers et les professionnels de la santé en général, qui administrent des traitements et des soins, notamment aux personnes les plus vulnérables, doivent être épaulés dans leur travail, et des médicaments sûrs et efficaces placés sous contrôle devraient être abordables, disponibles et accessibles à tout moment pour les personnes qui en ont besoin. La pandémie de COVID-19 a montré qu'il fallait que la communauté internationale revoie les modalités permettant d'assurer un accès adéquat aux substances placées sous contrôle international et leur disponibilité lors de situations d'urgence, l'objectif étant de veiller à ce que toutes les personnes, partout dans le monde, puissent avoir accès aux médicaments essentiels. Cela inclut les médicaments qui sont placés sous contrôle international. Pendant la pandémie, dans le cadre de la composante, on a donné des conseils aux États Membres sur la base des Lignes directrices type pour la fourniture, au niveau international, des médicaments soumis à contrôle destinés aux soins médicaux d'urgence, établies conjointement par l'OMS et l'OICS en 1996. On a publié des déclarations et des notes de synthèse pour s'assurer que l'achat et la fourniture de médicaments placés sous contrôle dans les pays répondaient aux besoins aussi bien des patients atteints de la COVID-19 que des patients qui avaient besoin de médicaments placés sous contrôle international pour traiter d'autres problèmes médicaux. On a donné des conseils aux États Membres sur les procédures à adopter pour simplifier et accélérer le commerce international de médicaments placés sous contrôle dans le respect des dispositions des conventions relatives au contrôle des drogues.

*Enseignements tirés et changements prévus*

13.255 Les enseignements tirés sont les suivants : on a constaté que les Lignes directrices type de l'OMS et de l'OICS étaient dépassées et qu'un outil actualisé permettrait de mieux soutenir l'action menée par les États Membres et les organismes d'aide humanitaire pour assurer un accès adéquat aux substances placées sous contrôle international et leur disponibilité lors de situations d'urgence dans lesquelles les procédures établies pourraient ne pas convenir. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre de la composante, on consultera les États Membres, l'OMS et les autres parties concernées afin d'élaborer une version actualisée des Lignes directrices type et de promouvoir leur mise en œuvre, l'objectif étant que le commerce de médicaments contenant des substances placées sous contrôle international puisse se poursuivre avec le moins d'interruptions possible lors de situations d'urgence et de pandémies.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

13.256 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'adoption par les États Membres de la version actualisée des Lignes directrices type (voir le tableau 13.28).

Tableau 13.28

**Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat escompté)</i>	<i>2022 (résultat escompté)</i>
Les Lignes directrices type de l'OMS et de l'OICS orientent la fourniture, au niveau international, des médicaments soumis à contrôle destinés aux soins d'urgence	Les Lignes directrices type de l'OMS et de l'OICS orientent la fourniture, au niveau international, des médicaments soumis à contrôle destinés aux soins d'urgence	On constate que les Lignes directrices type de l'OMS et de l'OICS doivent être actualisées pour mieux guider les États Membres dans la fourniture de médicaments placés sous contrôle dans des situations d'urgence telles que la pandémie de COVID-19	Les Lignes directrices type sont révisées en consultation avec l'OMS et les États Membres	La version actualisée des Lignes directrices type est adoptée par les États Membres

**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

13.257 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Conventions*

Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972

Convention sur les substances psychotropes de 1971

Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988

*Résolutions de l'Assemblée générale*

45/179	Renforcement du dispositif de lutte contre l'abus des drogues de l'Organisation des Nations Unies	59/162	Suivi du renforcement des systèmes de contrôle des précurseurs et de la prévention de leur détournement et de leur trafic
46/104	Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	S-20/2 S-30/1	Déclaration politique Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue

*Résolution du Conseil de sécurité*

1817 (2008)

*Résolutions du Conseil économique et social*

1966/1106 (XL)	Application de la Convention unique de 1961 sur les stupéfiants	1996/29	Mesures visant à renforcer la coopération internationale pour le contrôle des précurseurs et de leurs substituts utilisés pour la fabrication illicite de substances placées sous contrôle, en particulier de stimulants de type amphétaminique, et pour la prévention de leur détournement
1967/1196 (XLII) ; 1991/48	Dispositions administratives destinées à assurer la pleine indépendance technique de l'Organe international de contrôle des stupéfiants		
1973/1775 (LIV)	Maintien en vigueur des dispositions administratives destinées à assurer la pleine indépendance technique de l'Organe international de contrôle des stupéfiants	2003/39	Renforcer les systèmes de contrôle des précurseurs chimiques et prévenir les détournements et le trafic de ces précurseurs
1992/29	Application de mesures visant à empêcher le détournement des produits chimiques précurseurs et essentiels aux fins de la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes	2004/38	Suivi du renforcement des systèmes de contrôle des précurseurs et de la prévention de leur détournement et de leur trafic

*Résolutions de la Commission des stupéfiants*

49/3	Renforcement des systèmes de contrôle des précurseurs utilisés dans la fabrication de drogues de synthèse	58/10	Promouvoir l'utilisation du système électronique international d'autorisation des importations et des exportations pour le commerce international licite de stupéfiants et de substances psychotropes
54/6	Promouvoir une disponibilité suffisante des stupéfiants et des substances psychotropes placés sous contrôle international à des fins médicales et scientifiques tout en empêchant leur détournement et leur usage illicite	60/5	Renforcement de la coordination internationale en matière de précurseurs et de produits chimiques précurseurs non placés sous contrôle utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes
54/8	Renforcement de la coopération internationale et des cadres réglementaires et institutionnels pour le contrôle des produits chimiques précurseurs utilisés dans la fabrication illicite de drogues synthétiques	61/5	Promouvoir l'exploitation du Système électronique international d'autorisation des importations et des exportations pour le commerce licite de stupéfiants et de substances psychotropes
56/13	Précurseurs : sensibiliser au détournement du commerce international de substances non placées sous contrôle destinées à remplacer des substances placées sous contrôle dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes	61/8	Améliorer et renforcer la coopération internationale et régionale et l'action menée au niveau national pour parer aux menaces que présente sur le plan international l'usage non médical d'opioïdes synthétiques
57/9	Renforcer la coopération internationale aux fins de l'identification de nouvelles substances psychoactives et d'incidents faisant intervenir de telles substances, ainsi que de la communication d'informations y relatives		

62/1	Renforcement de la coopération internationale et des cadres réglementaires et institutionnels complets pour le contrôle des précurseurs utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes	62/8	Appui à l'Organe international de contrôle des stupéfiants dans l'exercice de ses attributions conventionnelles en coopération avec les États Membres et en collaboration avec la Commission des stupéfiants et l'Organisation mondiale de la Santé
62/2	Renforcement des capacités de détection et d'identification des drogues synthétiques à usage non médical par l'accroissement de la collaboration internationale	63/1	Promouvoir l'action menée par les États Membres pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue, en particulier les mesures de réduction de l'offre, grâce à des partenariats efficaces avec les entités du secteur privé
62/4	Promouvoir des solutions efficaces et novatrices, au moyen d'une action nationale, régionale et internationale, pour faire face aux défis multiformes posés par l'usage non médical des drogues synthétiques, en particulier les opioïdes de synthèse	63/3	Promouvoir la sensibilisation, l'éducation et la formation dans le cadre d'une approche globale visant à garantir l'accès aux substances placées sous contrôle international à des fins médicales et scientifiques et leur disponibilité, et à améliorer leur utilisation rationnelle
62/5	Renforcement de la capacité des États Membres à établir des évaluations et des prévisions réalistes des besoins en substances placées sous contrôle international destinées à des fins médicales et scientifiques		

## Produits

13.258 On trouvera dans le tableau 13.29 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 13.29

### Composante 2 (sous-programme 9) : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)</b>	<b>52</b>	<b>37</b>	<b>52</b>	<b>52</b>
1. Rapport annuel de l'Organe international de contrôle des stupéfiants	1	1	1	1
2. Rapports de l'Organe international de contrôle des stupéfiants sur l'application de l'article 12 de la Convention de 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes	3	3	3	3
3. Rapports sur le contrôle du mouvement des stupéfiants, des substances psychotropes et des précurseurs pour les besoins licites et sur l'offre de matières premières opiacées et la demande d'opiacés pour les besoins médicaux et scientifiques	8	8	8	8
4. Rapport sur les faits intervenus entre les sessions, rapport du Comité des questions financières et administratives, rapport du Comité permanent des évaluations et rapport sur l'application des décisions prises lors de sa précédente session, et rapports sur les questions examinées et les décisions prises par l'Organe international de contrôle des stupéfiants	11	10	11	11

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
5. Évaluation des besoins en stupéfiants, évaluation des besoins en substances psychotropes et évaluation des besoins licites en précurseurs de stimulants de type amphétamine	6	6	6	6
6. Évaluation du respect de l'ensemble des traités par les États, rapport sur les mesures visant à garantir l'exécution des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, rapports sur les missions menées par l'Organe international de contrôle des stupéfiants et études spécifiques sur les recommandations formulées par l'OICS et évaluation de leur application par les États Membres	23	9	23	23
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>98</b>	<b>92</b>	<b>98</b>	<b>98</b>
7. Séances de l'OICS et de son Comité permanent des évaluations	60	50	60	60
8. Réunions de groupes spéciaux d'experts chargés de conseiller l'Organe international de contrôle des stupéfiants	18	22	18	18
9. Réunions consacrées aux projets mondiaux de l'Organe international de contrôle des stupéfiants	20	20	20	20
<b>Services de conférence et de secrétariat pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>98</b>	<b>92</b>	<b>98</b>	<b>98</b>
10. Séances de l'OICS et de son Comité permanent des évaluations	60	50	60	60
11. Réunions de groupes spéciaux d'experts chargés de conseiller l'Organe international de contrôle des stupéfiants	18	22	18	18
12. Réunions consacrées aux projets mondiaux de l'Organe international de contrôle des stupéfiants	20	20	20	20
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
13. Projets visant à aider les États à respecter les conventions internationales relatives au contrôle des drogues	3	3	3	3
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>4</b>	<b>28</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
14. Cours de formation à l'intention des autorités nationales visant à les aider à mieux appliquer les traités relatifs au contrôle des drogues et à améliorer l'accès aux substances placées sous contrôle international destinées à un usage médical et scientifique tout en en prévenant le détournement et l'utilisation illicite	4	28	4	4
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>56</b>	<b>88</b>	<b>56</b>	<b>92</b>
15. Mises à jour des estimations et évaluations des besoins médicaux et scientifiques en stupéfiants et substances psychotropes	24	64	24	64
16. Mise à jour annuelle des formulaires de communication d'informations sur les stupéfiants, les substances psychotropes et les précurseurs que les États Membres sont tenus de présenter au titre des conventions de 1961, 1971 et 1988 et des résolutions connexes du Conseil économique et social, et mise à jour annuelle des listes de stupéfiants, de substances psychotropes et de précurseurs placés sous contrôle en vertu des trois conventions	12	12	12	12
17. Mise à jour périodique des tableaux répertoriant les pays qui soumettent à autorisation l'importation des substances des Tableaux III et IV de la Convention de 1971, et mise à jour annuelle de la liste de surveillance internationale spéciale de produits chimiques non inscrits aux Tableaux	5	5	5	5

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
18. Annonces mensuelles sur des questions liées au contrôle des drogues et au respect des traités, et mise à jour des supports de formation destinés aux autorités nationales sur la mise en œuvre des dispositions des trois conventions relatives au contrôle des drogues	15	7	15	15

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : missions effectuées par l'Organe international de contrôle des stupéfiants dans les pays afin d'examiner l'application des conventions et de formuler des recommandations tendant à améliorer l'adhésion aux traités et leur mise en œuvre, l'idée étant de garantir la disponibilité des substances placées sous contrôle international tout en en prévenant le détournement, le trafic et l'abus.

**Bases de données et supports numériques** : utilisation du Système international de contrôle des drogues par le secrétariat de l'OICS ; utilisation du Système international d'autorisation des importations et des exportations (I2ES) par 68 États ; utilisation du Système électronique d'échange de notifications préalables à l'exportation (PEN Online) par 165 États ; utilisation du Système de notification des incidents concernant les précurseurs (PICS) par 123 États ; utilisation du Système de notification des incidents du Projet « ION » (IONICS) par 135 États.

### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : manifestations parallèles tenues en marge des réunions intergouvernementales.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : communiqués de presse et conférences de presse sur les activités de l'Organe international de contrôle des stupéfiants ; réponses aux demandes des médias ; déclarations des membres de l'OICS faites aux réunions intergouvernementales ; bulletins d'information à l'intention des États ; diffusion des recommandations et des positions de l'OICS auprès des décideurs et du grand public.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : mise à jour et maintenance du site Web de l'Organe international de contrôle des stupéfiants et des espaces réservés à ses membres et aux autorités nationales compétentes.

## Programme 14

### Égalité des sexes et autonomisation des femmes

#### Textes des organes délibérants définissant les mandats

14.1 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

##### *Résolutions de l'Assemblée générale*

34/180	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
50/42	Quatrième Conférence mondiale sur les femmes		
50/203	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration de Beijing et du Programme d'action	73/146 73/148	Traite des femmes et des filles Intensification de l'action menée pour prévenir et éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles : harcèlement sexuel
54/4	Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	73/149	Intensification de l'action mondiale visant à éliminer les mutilations génitales féminines
54/134	Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes	74/126	Amélioration du sort des femmes et des filles en milieu rural
S-23/2	Déclaration politique	74/127	Violence à l'égard des travailleuses migrantes
S-23/3	Nouvelles mesures et initiatives pour la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing	74/128	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
62/136	Amélioration de la condition de la femme en milieu rural		
64/289	Cohérence du système des Nations Unies		
66/130	Participation des femmes à la vie politique	74/235	Participation des femmes au développement
69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement	75/158 75/160	Traite des femmes et des filles Intensification de l'action mondiale visant à éliminer les mutilations génitales féminines
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030	75/161	Intensification de l'action menée pour prévenir et éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles
71/243	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	75/233	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

##### *Résolutions et décisions du Conseil économique et social*

76 (V)	Communications relatives à la condition de la femme	1999/257	Renforcement de la capacité de la Commission de la condition de la femme de continuer de mener à bien son mandat
304 (XI)	Rapport de la Commission de la condition de la femme (quatrième session)	2005/232	Déclaration de la Commission de la condition de la femme à l'occasion du dixième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
1992/19	Communications relatives à la condition de la femme		
1996/6	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes	2009/16	Groupe de travail de la Commission de la condition de la femme chargé des communications relatives à la condition de la femme
1996/31	Relations aux fins de consultations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales		

2015/6	Organisation future des travaux et méthodes de travail de la Commission de la condition de la femme	2020/9	Prise en compte des questions de genre dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies
2019/2	Prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies		

*Conclusions concertées et déclarations ministérielles du Conseil économique et social*

2020/9	Prise en compte des questions de genre dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies	2020/15	Programme de travail pluriannuel de la Commission de la condition de la femme
--------	--	---------	---

*Résolutions du Conseil de sécurité*

1325 (2000)	2122 (2013)
1820 (2008)	2242 (2015)
1888 (2009)	2467 (2019)
1889 (2009)	2493 (2019)
1960 (2010)	
2106 (2013)	

*Conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme*

1996	Réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques : pauvreté	2003	La participation et l'accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et de la communication, leur influence sur la promotion de la femme et le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur utilisation à cette fin
1996	Les femmes et les médias		
1996	La garde des enfants et autres personnes à charge, y compris le partage des tâches et des responsabilités familiales	2004	Le rôle des hommes et des garçons dans l'égalité entre les sexes
1997	Les femmes et l'environnement	2004	L'égalité de participation des femmes à la prévention, à la gestion et à la résolution des conflits et à la consolidation de la paix après les conflits
1997	L'accès des femmes au pouvoir et leur participation à la prise de décisions		
1997	Les femmes et l'économie		
1997	L'éducation et la formation des femmes	2005	Déclaration politique adoptée à l'occasion du dixième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
1998	La violence à l'égard des femmes		
1998	Les femmes et les conflits armés	2006	Renforcement de la participation des femmes au développement : instauration d'un environnement propice à l'égalité des sexes et à la promotion de la femme, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et du travail
1998	Les droits fondamentaux des femmes		
1998	Filles et petites filles		
1999	Les femmes et la santé		
1999	Mécanismes institutionnels de promotion des femmes	2006	Participation des femmes et des hommes, sur un pied d'égalité, à tous les niveaux de la prise de décisions
2001	Les femmes, les filles et le virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise	2007	Élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des petites filles
2001	La situation des femmes et toutes les formes de discrimination, en particulier le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée	2008	Financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes
2002	L'élimination de la pauvreté à l'heure de la mondialisation, notamment grâce au renforcement du pouvoir des femmes tout au long de leur vie	2009	Partage, dans des conditions d'égalité, des responsabilités entre les femmes et les hommes, en particulier des soins dispensés dans le contexte du VIH/sida
2002	Gestion de l'environnement et atténuation des catastrophes naturelles		

2011	Accès et participation des femmes et des filles à l'éducation, à la formation et à la science et à la technologie, y compris pour la promotion de l'égalité d'accès au plein emploi et à un travail décent	2018	Problèmes à régler et possibilités à exploiter pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural
2013	L'élimination et la prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles	2019	Les systèmes de protection sociale, l'accès aux services publics et les infrastructures durables au service de l'égalité entre les genres et de l'autonomisation des femmes et des filles
2014	Difficultés rencontrées et résultats obtenus dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles	2020	Déclaration politique adoptée à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
2015	Déclaration politique adoptée à l'occasion du vingtième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes	2021	Participation pleine et effective des femmes à la prise de décisions dans la sphère publique et élimination de la violence, en vue d'atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles
2016	L'autonomisation des femmes et son lien avec le développement durable		
2017	Autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution		

## Programme de travail

### Sous-programme 1

#### Appui aux mécanismes intergouvernementaux, coordination et partenariats stratégiques

#### Objectif

14.2 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de progresser dans la réalisation de l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, y compris en ce qui concerne le plein exercice des droits humains par ces dernières.

#### Produits

14.3 On trouvera dans le tableau 14.1 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 14.1

#### Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>2</b>
1. Rapports présentés à l'Assemblée générale, notamment sur l'amélioration de la condition des femmes	2	–	2	–

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
2. Rapports présentés au Conseil économique et social, notamment sur la prise en compte des questions de genre dans le système des Nations Unies	1	1	1	1
3. Rapports présentés à la Commission de la condition de la femme sur les aspects normatifs de l'activité de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)	1	1	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>52</b>	<b>52</b>	<b>46</b>	<b>46</b>
4. Séances de l'Assemblée générale, y compris les séances et les réunions informelles des Deuxième et Troisième Commissions	16	16	10	10
5. Séances du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité	3	3	3	3
6. Séances du Conseil économique et social	1	1	1	1
7. Séances de la Commission de la condition de la femme, y compris les consultations du Bureau et les séances de la Commission tenues conformément à l'organisation de ses travaux	32	32	32	32
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
8. Network (coordonnateurs et coordonnatrices pour les questions relatives à la condition des femmes)	3	3	3	3
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>5</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>11</b>
9. Documents directifs sur la parité des genres dans le système des Nations Unies, sur la mise en œuvre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes, sur l'établissement de la feuille de résultats des équipes de pays relative au Plan d'action et sur la mise en place d'un système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des genres	5	9	8	11
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : dialogues interactifs intersectoriels et tables rondes ministérielles tenus avec une large représentation régionale et la participation de gouvernements, d'entités des Nations Unies, d'organisations de femmes et du secteur privé ; manifestations parallèles multipartites sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes rassemblant des experts et expertes autour de réunions, de conférences et de sommets, touchant en moyenne plus de 100 participantes et participants par manifestation, dont des représentantes et représentants des États Membres, d'organisations de femmes et d'autres organisations de la société civile, d'entités des Nations Unies et de cellules de réflexion ; consultations d'expertes et d'experts sur la prise en compte des questions de genre dans un domaine thématique ou un secteur dans lequel les considérations de genre sont absentes ou doivent être renforcées, tenues avec au moins 4 à 6 spécialistes et avec des représentantes et représentants de gouvernements, d'entités des Nations Unies et d'organisations de la société civile (par consultation)				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : publication quotidienne d'informations et tenue à jour du site Web d'ONU-Femmes, touchant plus de 7 millions de visiteurs uniques.				

## Sous-programme 2 Politiques et programmes

### Objectif

14.4 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de redoubler d'efforts en vue d'éliminer la discrimination à l'égard des femmes et des filles et de parvenir à l'égalité des genres, entre autres dans les domaines du développement, des droits humains et de la paix et la sécurité, notamment en dirigeant, en coordonnant et en promouvant des mesures visant à assurer le respect du principe de responsabilité à cet égard dans le système des Nations Unies.

### Produits

14.5 On trouvera dans le tableau 14.2 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 14.2

#### Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>12</b>	<b>10</b>
1. Rapports présentés à l'Assemblée générale, notamment sur la violence à l'égard des femmes, la traite des femmes, l'étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement, la participation des femmes au développement, l'amélioration de la situation des femmes et des filles dans les zones rurales et la violence à l'égard des travailleuses migrantes	3	3	6	4
2. Rapports présentés au Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité	1	1	1	1
3. Rapports présentés à la Commission de la condition de la femme, notamment sur les thèmes prioritaires et la liste confidentielle	5	5	5	5
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>2</b>	<b>50</b>	<b>60</b>	<b>67</b>
4. Projets ayant trait aux initiatives « Des villes sûres et sans violence à l'égard des femmes et des filles » et « Des villes sûres et des espaces publics sûrs » <sup>a</sup>	2	50	60	67
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>3</b>	<b>30</b>	<b>33</b>	<b>37</b>
5. Formations sur l'égalité des genres et la macroéconomie	1	4	3	3
6. Formations sur les femmes et la paix et la sécurité	1	1	1	1
7. Formations sur la budgétisation tenant compte des questions de genre	1	2	1	3
8. Formations sur les statistiques genrées <sup>b</sup>	–	23	28	30
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
9. Inventaire des activités menées pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes	1	–	1	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
10. Publication intitulée « Le progrès des femmes dans le monde »	–	–	1	–
11. Publication sur Beijing + 25	1	1	–	–
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
12. Rapports établis à l'issue de réunions de groupes d'experts sur les thèmes prioritaires arrêtés par la Commission de la condition de la femme	1	1	1	1
13. Notes d'orientation sur les services essentiels de lutte contre la violence à l'égard des femmes et sur la prise en compte des questions de genre dans les politiques macroéconomiques	–	2	2	2
14. Supports didactiques sur l'application de la résolution <b>1325 (2000)</b> du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité et du programme consacré à cette question	1	1	1	1
15. Note de synthèse sur l'impact de la COVID-19 sur les femmes	–	1	–	–

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : conseils techniques aux États Membres de toutes les régions qui en font la demande et aux organisations non gouvernementales sur l'accès des femmes aux marchés et services financiers, la budgétisation tenant compte des questions de genre, les plans nationaux et locaux de développement tenant compte des questions de genre et les politiques, stratégies et plans d'action visant à assurer l'égalité des genres ; conseils techniques aux fins du renforcement du rôle des mécanismes nationaux de promotion des femmes dans l'élaboration, l'application et le suivi des politiques, stratégies et plans d'action visant à assurer l'égalité des genres ; appui à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, notamment une assistance au niveau national dans le cadre de l'élaboration et de l'exécution des plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité ; consultation d'experts sur des thèmes et questions prioritaires en vue de la session de la Commission de la condition de la femme et établissement de la publication *Le progrès des femmes dans le monde* ; conseils techniques aux ministères des finances, de la planification et des affaires féminines qui en font la demande aux fins de l'intégration des questions de genre dans les politiques macroéconomiques et les politiques relatives aux systèmes de protection sociale, au travail décent et à l'économie des services à la personne, dans la perspective de la réalisation des objectifs de développement durable.

### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : brochures visant à faire connaître la Commission de la condition de la femme et brochures et dépliants sur divers sujets pertinents visant à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : communiqués destinés à un public mondial, de tous horizons géographiques, aux experts techniques et aux fonctionnaires nationaux sur divers sujets liés aux femmes, notamment sur les publications phares d'ONU-Femmes.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : tenue à jour des plateformes Web sur le financement de la promotion de l'égalité des genres, la participation des femmes à la vie politique et l'égalité des genres dans la lutte contre le VIH/sida, ainsi que de la Base de données mondiale sur la violence à l'égard des femmes.

**Services de bibliothèque** : conservation de documents aux fins de la préservation de la mémoire institutionnelle d'ONU-Femmes.

<sup>a</sup> L'augmentation notable du nombre de projets ayant trait aux initiatives « Des villes sûres et sans violence à l'égard des femmes et des filles » et « Des villes sûres et des espaces publics sûrs » tient à un changement dans la méthode de comptabilisation de ces produits. Ce changement procède d'une volonté de mise en cohérence avec le plan stratégique d'ONU-Femmes.

<sup>b</sup> L'augmentation notable du nombre de formations sur les statistiques générées tient à un changement dans la méthode de comptabilisation de ces produits. Ce changement procède d'une volonté de mise en cohérence avec le plan stratégique d'ONU-Femmes.

## Programme 15

### Développement économique et social en Afrique

#### Orientations générales

##### Mandats et considérations générales

15.1 La Commission économique pour l'Afrique (CEA) est chargée de promouvoir le développement économique et social de ses États membres, de favoriser l'intégration intrarégionale et d'encourager la coopération internationale pour le développement de l'Afrique. Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, et de la résolution [671 \(XXV\) A](#) du Conseil économique et social. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) en Afrique a révélé une série de graves problèmes et de nouvelles questions critiques qu'il faut régler d'urgence pour atteindre les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 (L'Afrique que nous voulons) de l'Union africaine.

15.2 La CEA a un rôle essentiel à jouer en apportant aux États membres et aux communautés économiques régionales des solutions innovantes et en leur donnant des conseils de politique générale et des conseils techniques sur mesure afin de les aider à se relever rapidement après la pandémie et de favoriser l'avènement de sociétés plus prospères et plus inclusives. Ses interventions, qui englobent la recherche de pointe et un appui intégré en matière de politiques et de capacités, sont axées sur la diversification économique, en particulier la conception d'instruments financiers innovants en vue d'accroître la mobilisation des ressources, l'élaboration de stratégies nationales et sous-régionales et la mise en place de mécanismes régionaux devant permettre que la Zone de libre-échange continentale africaine devienne pleinement opérationnelle, et sur la transformation numérique.

##### Stratégie et facteurs externes pour 2022

15.3 La stratégie du programme de la CEA repose sur une approche intégrée et cohérente selon laquelle les sous-programmes sont planifiés et exécutés ensemble, l'accent étant mis sur les changements transformationnels dans les domaines clés et sur une contribution mesurable au Programme 2030 et à l'Agenda 2063. Dans l'exercice de son mandat, la CEA continuera à se concentrer sur cinq orientations stratégiques :

- a) renforcer la capacité de la Commission et sa contribution en tant que centre de réflexion de premier plan en Afrique mettant le savoir à l'appui de l'élaboration de politiques visant à réaliser le programme de développement de l'Afrique ;
- b) formuler des politiques propres à accélérer la diversification économique et la création d'emplois en vue de la transformation de l'Afrique ;
- c) concevoir et appliquer des modèles de financement pouvant servir au développement de capacités humaines et d'infrastructures physiques et sociales ;
- d) promouvoir des idées et initiatives visant à favoriser une intégration régionale plus poussée et le développement des biens publics régionaux, en mettant l'accent sur l'inclusion sociale et en tenant compte des synergies entre les programmes de développement économique et social de l'Afrique et son programme relatif à la paix et à la sécurité ;

e) défendre la position commune de l’Afrique sur la scène internationale et élaborer des solutions régionales qui contribuent au règlement des problèmes de gouvernance mondiale.

15.4 Pour suivre ces orientations stratégiques, la CEA exerce trois fonctions essentielles, qui se retrouvent dans ses différents sous-programmes. Ces trois fonctions – mobilisation, réflexion et d’appui – sont définies comme suit :

a) mobilisation : offrir des tribunes multilatérales et multipartites, contribuant à renforcer le multilatéralisme aux niveaux régional et mondial ;

b) réflexion : réaliser des travaux de recherche et d’analyse interdisciplinaires sur les principaux défis que doivent relever les États membres et l’Afrique dans son ensemble, tout en favorisant l’apprentissage entre pairs et le développement ;

c) appui : conseiller et appuyer directement les États membres, notamment en entretenant des liens de coopération avec d’autres entités du système des Nations Unies.

15.5 La pandémie de COVID-19 a eu pour effet de renforcer la vision à long terme de la CEA et son positionnement stratégique en tant que centre de réflexion, catalyseur et facilitateur de premier plan dans le cadre des négociations internationales intéressant l’Afrique. Par exemple, au cours de l’année écoulée, la CEA a montré que son action avait un effet multiplicateur en communiquant les besoins de ses États membres en ce qui concerne le service de la dette, ce qui a permis de réaliser des économies considérables qui pourraient servir à la lutte contre les répercussions socioéconomiques de la pandémie.

15.6 À cette fin, la CEA entend renforcer sa collaboration avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies ainsi que la coordination de l’action collective menée aux niveaux national et sous-régional dans le cadre de sa nouvelle approche stratégique du travail avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays et de la plateforme de collaboration régionale de l’Afrique récemment créée et des travaux reposant sur des coalitions fondées sur les possibilités et des coalitions thématiques. Elle continuera à intégrer les orientations et recommandations de politique générale, en tenant compte des mesures prises par les organes directeurs et mécanismes intergouvernementaux, et à promouvoir la coopération entre communautés économiques régionales en vue d’accélérer l’application des accords régionaux dans le cadre des divers partenariats existant entre l’Organisation des Nations Unies et l’Union africaine, notamment dans le domaine de la paix et de la sécurité. Elle continuera d’aider les États membres et les communautés économiques régionales à mettre en place de cadres stratégiques clés comme la Zone de libre-échange continentale africaine. Elle continuera aussi à mobiliser le secteur privé, qui est un moteur de la création d’emplois et de la mise en place de nouveaux modes de financement du développement et s’emploiera à promouvoir des politiques qui favorisent la prospérité de ce secteur.

15.7 Même si elle a sérieusement mis en péril le développement et la croissance durables du continent, la pandémie de COVID-19 a également ouvert de nouvelles perspectives. La CEA renforcera son rôle de facilitateur en trouvant et en proposant des moyens de financement innovants propres à stimuler la mobilisation des ressources intérieures et à régler le problème du service de la dette, comme principale mesure d’atténuation. En 2022, elle œuvrera pour reconstruire en mieux pour l’avenir en exploitant les multiples possibilités offertes notamment par la révolution numérique, l’application de l’Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et l’économie bleue et, à cette fin,

elle élargira son rôle de pionnière dans la production et la diffusion de supports de connaissance de qualité, elle donnera des conseils de politique générale et des conseils techniques sur mesure et elle organisera des concertations sur les questions de développement durable émergentes dans le prolongement du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Dans le cadre du programme de réformes du système des Nations Unies, elle fera appel à la plateforme de collaboration régionale de l'Afrique et aux coalitions fondées sur les possibilités et aux coalitions thématiques et appuiera directement le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, qui sont les principaux canaux de prestation de ses services.

15.8 Le projet de programme pour 2022 a été adopté par la Conférence des ministres dans sa résolution 981 (LIII) du 23 mars 2021. Il y était proposé de modifier l'intitulé du sous-programme 5 (Changements climatiques, environnement et gestion des ressources naturelles), qui devient « Technologie, changements climatiques et gestion des ressources naturelles », afin de l'aligner sur le mandat, l'objectif et les travaux du sous-programme.

15.9 Pour établir les produits et activités prévus pour 2022, la CEA a tenu compte des problèmes auxquels les États membres continueront vraisemblablement de se heurter du fait de la COVID-19. Les produits et activités prévus consisteront à accroître le soutien apporté à l'application de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, qui est le principal instrument de stimulation de la croissance durable sur le continent, et à mettre au point des plateformes et outils numériques visant à faciliter l'exécution d'un programme de développement sûr et durable sur le continent, en mettant l'accent en particulier sur les liens qui unissent santé et économie. Ils consisteront également à élaborer et à proposer des modèles macroéconomiques personnalisés et des supports de connaissances où sont évalués les répercussions socioéconomiques de la COVID-19, le but étant d'intégrer les résultats ainsi obtenus dans la formulation des politiques aux niveaux continental, sous-régional et national.

15.10 Des activités de renforcement des capacités et de formation consacrées aux principaux problèmes de développement émergents seront également organisées pour aider à trouver d'autres moyens de relèvement après la COVID-19 et à élaborer des cadres stratégiques. Par exemple, sachant que la pandémie a eu des répercussions sur les systèmes statistiques nationaux, il est urgent d'améliorer les statistiques officielles en Afrique pour permettre le suivi des progrès réalisés dans l'exécution du Programme 2030, de l'Agenda 2063 et des plans nationaux de développement. En conséquence, une assistance technique sera fournie aux États membres pour qu'ils renforcent leurs systèmes et des efforts seront faits pour exploiter le potentiel qu'offrent les mégadonnées et les sources non traditionnelles pour garantir la disponibilité des données en temps quasi réel. On trouvera des exemples de produits et d'activités prévus dans les parties relatives aux sous-programmes 1, 2, 3, 5, 6, 8 et 9 et aux composantes 1, 3, 4 et 5 du sous-programme 7. Le concours apporté pour aider les États Membres à faire face aux problèmes relatifs à la COVID-19 devrait contribuer à l'obtention des résultats escomptés pour 2022, comme décrit dans les parties relatives aux sous-programmes 5, 8 et 9 et à la composante 4 du sous-programme 7.

15.11 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :

a) Malgré la nature changeante et l'évolution incertaine de la pandémie de COVID-19, des trajectoires de relèvement durable à long terme sont tracées, consolidées et suivies pour assurer la prestation des services de la CEA ;

b) La plateforme de collaboration régionale de l'Afrique est pleinement opérationnelle et sert à canaliser les contributions et l'appui de la CEA à la mise en œuvre des cadres de coopération Union africaine-Organisation des Nations Unies ;

c) Les États membres et les communautés économiques régionales continuent de coopérer et de coordonner l'action collective et harmonisée qui vise à mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Agenda 2063 et de collaborer pour que la Zone de libre-échange continentale africaine devienne pleinement opérationnelle après la COVID-19, avec le soutien de la CEA ;

d) Les organes directeurs et mécanismes intergouvernementaux donnent en permanence des orientations sur les priorités nouvelles afin de guider les interventions de la CEA.

15.12 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.

15.13 Le Département prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, l'objectif du sous-programme 6 est d'accélérer le rythme auquel les États membres mettent en œuvre les engagements pris au niveau mondial et régional pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles et en rendent compte, et de renforcer la mise en œuvre des politiques et programmes d'autonomisation des femmes et des filles, afin de parvenir à l'égalité des genres et à l'inclusion en Afrique. Le sous-programme apporte également un appui technique aux autres sous-programmes de la Commission pour que les questions de genre soient prises en compte dans leur programme de travail. Il renforcera les capacités des États membres, en leur apportant un appui technique sur mesure, des services consultatifs et une formation pratique en matière d'égalité des genres, d'autonomisation des femmes et des filles, d'inclusion et de diversification économique, d'entrepreneuriat féminin et de prise en compte des questions de genre dans les politiques et programmes nationaux.

15.14 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, les cadres communs Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la paix, la sécurité, les droits humains et le développement, le Programme 2030 et l'Agenda 2063 impliqueront que les entités des Nations Unies renforcent et améliorent la coordination de leurs activités afin d'être unies dans l'action avec l'Union africaine. Par conséquent, le soutien que la CEA apportera aux États membres et aux communautés économiques régionales reposera sur son rôle de chef de file dans la coordination de l'action menée par les entités des Nations Unies à l'appui des activités de la Commission de l'Union africaine l'action, dans le respect de son mandat. En outre, la CEA s'appuiera sur son partenariat stratégique avec la Banque africaine de développement, la Banque africaine d'import-export (AFREXIM) et d'autres organisations régionales et sous-régionales, ainsi qu'avec les banques centrales, les universités, les groupes de réflexion, d'autres institutions de recherche, la société civile et les organisations du secteur privé, et établira de nouveaux partenariats pour atteindre les objectifs énoncés dans le Programme 2030 et dans l'Agenda 2063. En ce qui concerne la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, elle continuera de tirer parti des partenariats à valeur ajoutée fondés sur le principe du renforcement de la complémentarité et de l'impact sur le

développement. Ainsi, elle pourra mieux faire face à l'évolution des besoins des États membres dans le cadre des possibilités nouvelles ou naissantes qui s'offrent à eux.

15.15 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la CEA continuera à promouvoir la collaboration en favorisant les initiatives intersectorielles qui transcendent les objectifs et les cibles et rapprochent utilement les perspectives régionales, sous-régionales et nationales. Il s'agira notamment de travailler dans le cadre de la plateforme de collaboration régionale et de renforcer la collaboration avec les entités régionales des Nations Unies, en faisant appel à des coalitions fondées sur les possibilités et à des coalitions thématiques devant permettre de mieux coordonner les interventions et de contribuer collectivement et efficacement à la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. En outre, la CEA fera en sorte que ses supports de connaissances soient mieux connus des États membres, des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies et plus accessibles pour eux en ciblant davantage ses efforts de diffusion, notamment en offrant des services de formation en ligne et en présentiel au titre du sous-programme 8.

15.16 Une action commune est nécessaire pour accélérer le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans le contexte du relèvement après la pandémie de COVID-19 et de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable. Pour ce faire, il faudra renforcer la coordination interinstitutionnelle afin que toutes les entités, en coopération avec l'Union africaine et les partenariats multisectoriels, s'unissent pour déterminer les actions, les programmes et projets et les mécanismes régionaux qui contribueront à la réalisation des objectifs du cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies. Par conséquent, le soutien que la CEA apportera aux États membres et aux communautés économiques régionales reposera sur son rôle de chef de file dans la coordination de l'action menées par les entités des Nations Unies à l'appui des activités de la Commission de l'Union africaine.

15.17 En outre, dans le cadre de la plateforme de collaboration régionale de l'Afrique récemment créée et des travaux reposant sur des coalitions fondées sur les possibilités et de coalitions thématiques, il faudra que la coordination soit plus étroite pour que les entités soient unies dans l'action. La poursuite de la collaboration avec les commissions économiques et sociales régionales sera vitale pour assurer la défense de la position africaine sur la scène internationale et la prise en compte de ses contributions dans les solutions régionales apportées aux problèmes mondiaux. En outre, la CEA s'appuiera sur son partenariat stratégique avec les organisations régionales et sous-régionales, ainsi qu'avec les banques centrales, les universités, les groupes de réflexion, d'autres institutions de recherche, la société civile et les organisations du secteur privé, et établira de nouveaux partenariats pour atteindre les objectifs énoncés dans le Programme 2030 et dans l'Agenda 2063.

15.18 En ce qui concerne l'inclusion du handicap, la Commission participera à la mise en œuvre à l'échelle du système de la stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap et prendra des mesures d'atténuation pour surmonter les éventuelles difficultés qui pourraient se présenter. La stratégie portera sur la conception, l'exécution et l'évaluation du programme et sur les politiques relatives aux aspects opérationnels, notamment en ce qui concerne les aménagements raisonnables et la consultation des personnes handicapées. Afin de favoriser l'inclusion, le programme prévoit de développer un portail mondial d'inscription aux réunions qui sera doté de fonctionnalités d'accessibilité supplémentaires. En outre, du matériel spécialisé sera fourni au siège d'Addis-Abeba puis aux bureaux sous-régionaux pour faciliter l'accès. Tout le personnel concerné recevra une formation à l'utilisation du portail et des équipements d'assistance. Le programme étudiera

également la possibilité de mettre au point et de mener des projets avec d'autres entités des Nations Unies.

## **Exécution du programme en 2020**

### **Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme**

15.19 En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour la CEA, qui a été contrainte d'en reporter ou annuler un certain nombre, notamment les suivants: établissement ou finalisation d'études et de rapports thématiques sur des questions telles que les migrations internationales en Afrique, l'état de l'urbanisation en Afrique ou l'indice de sécurité humaine en Afrique; rapports des concertations et des réunions de groupes d'experts ad hoc sur des questions telles que l'intégration des informations statistiques et géospatiales, et ateliers techniques et ateliers de validation, tels que ceux liés à l'examen des stratégies relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine; rapports de missions de cadrage dans les États membres pour la collecte et l'analyse de données; rapports et séances de renforcement des capacités pour les praticiens africains (organismes de réglementation ou d'investissement) sur des questions liées au développement des marchés de capitaux. On trouvera d'autres exemples dans les parties relatives à chacun des sous-programmes. Le report et l'annulation des produits et activités prévus ont également eu une incidence sur les résultats escomptés pour 2020, comme indiqué dans les parties consacrées à l'exécution des sous-programmes 2, 6 et 9 et des composantes 1, 2, 3 et 4 du sous-programme 7.

15.20 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a apporté des aménagements à certains produits et activités et on en a retenu de nouveaux, qui concourent aux objectifs des sous-programmes. Certains produits ont été obtenus en changeant les modalités et les méthodes. Ainsi, au lieu de réunions et de missions sur place, on a tenu des réunions en ligne et des webinaires, ce qui a permis à un plus grand nombre de participants de participer. Toutes les activités de formation en présentiel relevant du sous-programme 8 ont été annulées et les supports de formation ont été adaptés pour l'apprentissage en ligne. Parmi les autres modifications et les nouvelles activités, on peut souligner le recentrage des études et des évaluations sur l'analyse des impacts socioéconomiques de la pandémie de COVID-19; la mise à profit de solutions innovantes telles que l'utilisation de l'informatique et de la gouvernance numérique pour faire face à ces impacts, en favorisant l'échange de meilleures pratiques entre les États membres; la conception d'instruments financiers transformateurs et l'organisation de nouvelles réunions et de concertations, telles que celles qu'ont tenues les ministres africains des finances pour discuter de questions et d'initiatives relatives à la dette, qui permettent aux États membres de réaliser des économies substantielles; le renforcement du rôle du secteur privé et de ses investissements dans la croissance économique et la transformation de l'Afrique (infrastructures, terres et agriculture, énergie). On trouvera d'autres exemples dans les parties relatives à chacun des sous-programmes. Les produits et activités aménagés et nouveaux ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué dans les parties consacrées à l'exécution des sous-programmes 1, 2, 3 et 9 et des composantes 1 et 4 du sous-programme 7.

15.21 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins des États Membres, le programme tirera parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Parmi les exemples de bonnes pratiques, citons l'utilisation de l'informatique pour la tenue de réunions d'experts, de conférences ministérielles, de webinaires thématiques et de séances d'apprentissage

en ligne, ce qui a permis qu'un plus grand nombre de participants bénéficient de ces activités en 2020 et que l'équilibre femmes-hommes et la diversité soient mieux pris en compte que les années précédentes. Les organisateurs et les participants ont donc dû faire preuve d'une plus grande souplesse et s'adapter afin que les activités habituelles de la Commission pâtissent le moins possible des bouleversements. Les enseignements tirés ont porté sur l'importance de la continuité des opérations et des plans d'urgence et sur la nécessité d'améliorer ces derniers en menant une évaluation méticuleuse des risques et en trouvant de nouveaux moyens de les atténuer. Les sous-programmes ont déjà procédé à des aménagements et commencé à adapter leur approche en conséquence et continueront de le faire en 2022 en renforçant les mécanismes de suivi et d'évaluation et en tenant des réunions trimestrielles où il sera rendu compte de l'exécution des programmes.

## Textes des organes délibérants définissant les mandats

15.22 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

### *Résolutions de l'Assemblée générale*

S-21/2	Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement	66/137	Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme
57/270 B	Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social	66/224	Autonomisation des populations et développement
57/144	Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire	68/145	Renforcement de la collaboration en matière de protection de l'enfance au sein du système des Nations Unies
58/220	Coopération économique et technique entre pays en développement	68/225	Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit
58/269	Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement		
60/1	Document final du Sommet mondial de 2005		
60/222	Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	68/238	Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
61/234	Renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique	69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement
64/215	Démarginalisation des pauvres par le droit et élimination de la pauvreté	70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
64/222	Document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud	70/155	Le droit au développement
65/214	Droits de l'homme et extrême pauvreté	70/159	La mondialisation et ses effets sur la pleine jouissance de tous les droits de l'homme
65/274	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine	70/184	Les technologies de l'information et des communications au service du développement
65/280	Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020	70/192	Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement
66/130	Participation des femmes à la vie politique	70/211	Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance

70/215	Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire	75/156	Améliorer la riposte rapide à l'échelle nationale et internationale face à l'impact de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) sur les femmes et les filles
70/224	Vers des partenariats mondiaux : démarche fondée sur des principes pour le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires intéressés	75/180	Renforcement de la coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme
71/220	Mesures de coopération pour évaluer et faire mieux connaître les effets sur l'environnement des déchets provenant de munitions chimiques immergées en mer	75/194	Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert du produit de la corruption, facilitation du recouvrement des avoirs et restitution de ces avoirs à leurs propriétaires légitimes, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption
71/289	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la francophonie	75/202	Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable
72/234 ;74/235	Participation des femmes au développement	75/203	Commerce international et développement
72/266	Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies	75/204	Système financier international et développement
72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	75/205	Soutenabilité de la dette extérieure et développement
73/195	Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières	75/206	Promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable
74/302	Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique	75/207	Promouvoir l'investissement en faveur du développement durable
74/4	Déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale	75/211	L'entrepreneuriat au service du développement durable
74/216	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable	75/212	Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)
74/233	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral	75/213	Promouvoir des modes de consommation et de production durables pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en faisant fond sur Action 21
74/253	Améliorer l'accès des personnes handicapées aux conférences et réunions du système des Nations Unies	75/215	Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
74/270	Solidarité mondiale dans la lutte contre la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)	75/217	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
74/302	Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique	75/220	Harmonie avec la Nature
75/151	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale	75/221	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
75/154	Développement sans exclusion pour et avec les personnes handicapées	75/234	Coopération Sud-Sud
		75/225	Vers un nouvel ordre économique international

75/226	Migrations internationales et développement	75/232	Éliminer la pauvreté en milieu rural en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030
75/227	Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	75/234	Coopération Sud-Sud
75/229	Promotion du tourisme durable, y compris l'écotourisme, aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement	75/235	Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition
75/230	Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)	75/237	Appel mondial à une action concrète pour l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et pour la mise en œuvre intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban
75/231	Coopération pour le développement industriel	75/239	Les océans et le droit de la mer

*Résolutions du Conseil économique et social*

2014/11	Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement	2017/28	Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020
2017/9	Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies	2018/23	Nouvelles orientations stratégiques de la Commission économique pour l'Afrique

*Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique*

671 (XXV) A	Création d'une Commission économique pour l'Afrique	964 (LII)	Plan-programme et budget-programme pour 2020
748 (XXVIII)	Population, famille et développement durable	965 (LII)	Protocole de Luxembourg portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles
822 (XXXI)	Mise en œuvre du Traité instituant la Communauté économique africaine : renforcement des communautés économiques régionales ; rationalisation et harmonisation des activités des communautés régionales et sous-régionales	966 (LII)	Examen de la structure intergouvernementale de la Commission économique pour l'Afrique en application des résolutions 943 (XLIX) et 957 (LI)
874 (XLIII)	Renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique	967 (LII)	Progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 et préparation de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
928 (XLVIII)	Mise en œuvre de l'Agenda 2063 : planification, mobilisation et financement au service du développement	968 (LII)	La politique budgétaire, le commerce et le secteur privé à l'ère numérique : une stratégie pour l'Afrique
929 (XLVIII)	Troisième Conférence internationale sur le financement du développement	969 (LII)	Initiative sur la numérisation et l'économie numérique
935 (XLVII)	Pays les moins avancés d'Afrique	972 (LIII)	Zone de libre-échange continentale africaine
937 (XLIX)	Intégration du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 dans les cadres stratégiques, plans et programmes d'action nationaux	973 (LIII)	Données et statistiques
938 (XLIX)	Présentation de rapports intégrés et suivi du développement durable	974 (LIII)	Registres et statistiques de l'état civil
939 (XLIX)	Forum régional africain pour le développement durable	975 (LIII)	Industrialisation et diversification durables de l'Afrique à l'ère du numérique dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)
941 (XLIX)	Organisation d'un examen régional africain annuel des progrès de la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information	976 (LIII)	Vaccins contre la maladie à coronavirus

977 (LIII)	Appui de la Commission économique pour l'Afrique aux pays les moins avancés dans le cadre de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	979 (LIII)	Institut africain de développement économique et de planification
		980 (LIII)	Droits de tirage spéciaux
978 (LIII)	Examen à mi-parcours du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024	981 (LIII)	Plan-programme et budget-programme pour 2022

## Produits

15.23 On trouvera dans le tableau 15.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 15.1

### Produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>8</b>
1. Réunions de coordination sur le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030	2	2	2	2
2. Forum des entreprises africaines	–	1	–	1
3. Réunions de la plateforme de coordination régionale	–	–	–	2
4. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
5. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
6. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
7. Rapport sur l'aperçu des conditions économiques et sociales en Afrique, destiné à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et au Comité d'experts de la Commission économique pour l'Afrique	–	1	–	1
8. Rapports sur le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030	2	2	2	1
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : appui à la mise en œuvre du Cadre Union africaine-ONU pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : lancement de campagnes de sensibilisation et de promotion auprès des États membres.				

## Activités d'évaluation

15.24 Les auto-évaluations qui ont été menées à bien en 2020 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2022 :

a) Évaluation finale de l'arrangement financier conjoint entre la CEA et les partenaires du fonds de financement commun ;

b) Évaluation finale du projet sur l'approfondissement de l'intégration commerciale de l'Afrique par la mise en œuvre effective de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine à l'appui de l'intégration économique.

15.25 Il a été tenu compte des conclusions des auto-évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du plan-programme pour 2022. Par exemple, les évaluations ont mis en évidence certaines faiblesses systémiques dans les théories du changement qui ont été appliquées dans les projets de la CEA: dans certains cas, ces théories n'étaient pas assez solides et dans d'autres, elles étaient purement et simplement inexistantes. De même, il a été fait observer qu'il faudrait renforcer le contrôle de l'exécution des projets. Pour remédier à ces lacunes, la théorie du changement et le contrôle de l'exécution devront obligatoirement faire partie des descriptifs de projet. Dans les cahiers des charges, la phase d'évaluation mettra désormais l'accent sur l'évaluation de la théorie du changement, ainsi que sur les autres critères d'évaluation énoncés par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation avant l'approbation du projet. Par ailleurs, on améliorera le contrôle de l'exécution du projet et l'établissement de rapports en formant les membres du personnel à la gestion axée sur les résultats et en les dotant d'autres compétences. Un système électronique interne de communication de l'information est en cours de développement et entrera prochainement en service.

15.26 Bien que l'arrangement financier conjoint entre la CEA et les partenaires du fonds de financement commun ait été suspendu à la fin de 2019, les recommandations de l'évaluation de fin de projet ont fourni des indications et des enseignements précieux dont la CEA tient pleinement compte pour ses futurs projets et programmes. Les résultats de l'évaluation du Centre africain pour la politique commerciale ont conduit à la formulation d'une stratégie sur le genre et à l'engagement à plein temps d'un(e) spécialiste(e) des questions de genre. En application d'une autre recommandation, une stratégie sur les partenariats est en cours d'élaboration. Pour améliorer les mécanismes d'examen de l'exécution des programmes, des réunions trimestrielles sont tenues depuis 2020 et des réunions bimensuelles sont organisées pour le Centre africain pour la politique commerciale. En outre, pour améliorer de manière générale le contrôle de l'exécution des projets, un(e) expert(e) est en cours de recrutement et sera chargé(e) de tous les aspects entourant cette question, y compris l'apprentissage. Les directives relatives aux stratégies nationales pour l'opérationnalisation de la Zone de libre-échange continentale africaine ont été revues à la lumière des recommandations et des enseignements tirés de l'évaluation, notamment de la nécessité de formuler des critères pour la sélection des pays devant élaborer des stratégies nationales : ces critères ont maintenant été formulés.

15.27 Il est prévu de procéder aux auto-évaluations ci-après en 2022 :

a) Appui de la CEA aux États membres pour le renforcement des comptes nationaux ;

b) Intégration des objectifs de développement durable dans le programme de travail de la CEA pour 2018-2021 et résultats obtenus ;

c) Cinquante-quatrième session de la Commission économique pour l'Afrique ;

d) Huitième session du Forum régional africain pour le développement durable.

## **Programme de travail**

### **Sous-programme 1 Macroéconomie et gouvernance**

#### **Objectif**

15.28 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de parvenir à une transformation structurelle et à une croissance inclusive en Afrique en renforçant la planification des activités de développement, l'analyse macroéconomique ainsi que la gestion financière et la gouvernance du secteur public et en améliorant leur efficacité.

#### **Stratégie**

15.29 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on mettra au point dans le cadre du sous-programme des supports de connaissances, comme les éditions annuelles du Rapport sur le développement durable en Afrique, et on adoptera ou adaptera des outils pertinents pour l'élaboration de politiques, tels que la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports, afin d'aider les pays à concevoir et mettre en œuvre des plans nationaux de développement alignés sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063, et à en suivre les résultats. Des réunions régionales et des réunions d'experts seront organisées pour diffuser ces supports de connaissances, échanger des données d'expérience et renforcer les capacités dans ce domaine. Il est également prévu de fournir une assistance technique et de mettre en place des initiatives spécifiques à chaque pays pour renforcer les institutions de planification du développement. On continuera en outre de rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 dans des rapports annuels. On continuera aussi de tenir des réunions avec les pays les moins avancés en vue de faciliter la concertation sur l'action à mener et d'échanger des conseils en ce qui concerne les initiatives nationales de mise en œuvre du nouveau Programme d'action en faveur des pays les moins avancés, qui sera adopté à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. On appuiera également les travaux visant à créer un cadre stratégique qui garantit l'efficacité de la mobilisation et de l'affectation des ressources et en assure la cohérence.

15.30 Dans le cadre du sous-programme, on produira des supports de connaissances et des documents stratégiques, comme le rapport trimestriel sur les résultats et les perspectives économiques de l'Afrique et le Rapport économique sur l'Afrique. Il est également prévu que l'on organise diverses conférences et ateliers et que l'on participe à de tels événements, notamment la session annuelle de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, et que l'on mène des activités de renforcement des capacités et de conseil qui favorisent l'échange de connaissances et d'idées. Le travail effectué aidera les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable. On continuera aussi d'aider ces derniers à concevoir et appliquer des politiques et des plans fondés sur des données probantes en élaborant et en mettant en œuvre des modèles économiques de prévision et de simulation des politiques.

15.31 Dans le cadre du sous-programme, on approfondira les travaux de recherche sur les politiques et on produira des supports de connaissances comme le Rapport sur la gouvernance en Afrique. On organisera également des ateliers et des séminaires et on travaillera en collaboration avec des partenaires internes et externes, comme le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et le Consortium pour la lutte contre les flux financiers illicites en provenance d'Afrique. Le travail effectué aidera les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs 16 et 17.

15.32 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en exploitant les modèles macroéconomiques personnalisés de la CEA qui sont actuellement élaborés et mis en œuvre pour évaluer les répercussions de la COVID-19, l'objectif étant d'éclairer la formulation et l'application des politiques des pays. Les capacités devront être renforcées et les conclusions et résultats de l'analyse des conséquences de la COVID-19 seront présentés aux décideurs lors de réunions de groupes d'experts.

15.33 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

- a) une approche mieux coordonnée et plus intégrée de la conception et de la mise en œuvre des politiques ;
- b) l'accélération du reclassement durable des pays d'Afrique les moins avancés ;
- c) le recours accru à de nouvelles idées et à des outils de modélisation et de prévision macroéconomiques dans l'analyse, la formulation et la mise en œuvre des politiques, favorisant ainsi la transformation structurelle et une croissance inclusive soutenue ;
- d) une plus grande mobilisation des ressources publiques nationales et internationales consacrées au développement et à l'investissement dans les domaines prioritaires.

## **Exécution du programme en 2020**

15.34 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Amélioration de l'analyse macroéconomique en réponse à la pandémie de COVID-19**

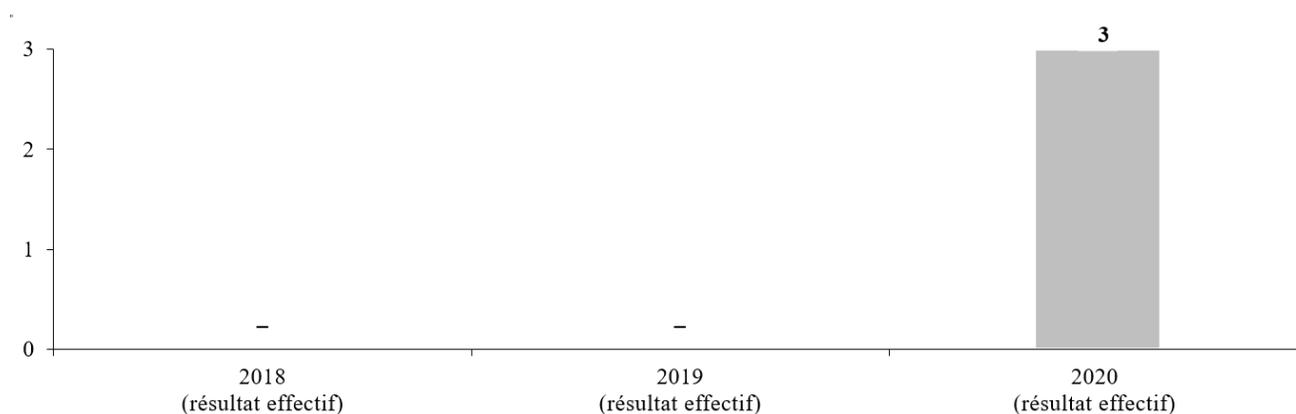
15.35 Dans le cadre du sous-programme, on a aidé les États membres à évaluer les conséquences économiques de la COVID-19 dans des pays comme l'Éthiopie, la Namibie et le Rwanda. On a poursuivi l'élaboration des modèles spécifiques à chaque pays et apporté des modifications à ces modèles, qui ont servi à montrer l'incidence de la pandémie dans les bilans communs de pays établis en 2020 sous la direction des bureaux des coordonnateurs et coordonnatrices résidents.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

15.36 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que trois pays (l'Éthiopie, la Namibie et le Rwanda) ont pris des mesures pour répondre aux répercussions socioéconomiques de la pandémie de COVID-19 à la suite de l'étude d'impact réalisée au moyen des modèles macroéconomiques (voir la figure 15.I). En Éthiopie, par exemple, l'étude en question a permis de formuler et d'élaborer une proposition sur les projets susceptibles de recevoir le soutien des banques par lesquels l'ONU pourrait fournir un appui au Gouvernement. Il peut s'agir de projets qui concernent les microentreprises, les petites et moyennes entreprises, la création d'emplois ou l'agriculture et le développement rural. En Namibie, l'étude a servi à l'élaboration du plan national d'intervention socioéconomique, qui guide l'action menée par l'ONU pour soutenir les efforts d'atténuation et de relèvement déployés par le Gouvernement face à la pandémie de COVID-19.

Figure 15.I

**Mesure des résultats : nombre annuel de pays ayant évalué les répercussions socioéconomiques de la COVID-19**



**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

15.37 En 2020, en raison de la COVID-19, on a dû, dans le cadre du sous-programme, reporter la première réunion du Comité de la gouvernance économique, qui devait avoir lieu en 2020. Celle-ci devait être organisée en réponse à la recommandation formulée par la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique à sa cinquante-deuxième session, qui s'est tenue en 2019 à Marrakech (Maroc). On a également décidé que le déploiement de la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports et déterminé qu'il se ferait en deux étapes. La présentation de l'outil aux États membres, qui s'est déroulée en ligne, sera suivie d'une formation pratique et d'échanges directs qui auront lieu en personne. Les séances en présentiel ont été reportées après 2020. L'atelier sur les finances publiques, qui était donné en présentiel, a été dispensé dans un format combinant la formation virtuelle et la formation en ligne. Le cours en ligne sur les flux financiers illicites a été donné en coopération avec le sous-programme 8, attirant un plus grand nombre de participants provenant d'un plus grand nombre de pays. Des préoccupations ont cependant été exprimées quant à l'efficacité de cette approche pour renforcer les capacités des participants.

15.38 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a apporté des aménagements à certaines activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. On a modifié la stratégie d'élaboration et de mise en œuvre des

travaux de modélisation de la CEA de façon à y intégrer l'évaluation des conséquences de la pandémie de COVID-19 sur les pays cibles. On a ainsi mis au point et utilisé un modèle macroéconomique pour évaluer les conséquences de la pandémie sur l'ensemble du continent africain ainsi que sur des pays spécifiques comme l'Éthiopie, la Namibie et le Rwanda. Dans ces pays, les conclusions des travaux de modélisation ont été utilisées par les équipes de pays des Nations Unies pour l'établissement des bilans communs de pays et ont ainsi servi à l'élaboration des politiques. On a aussi modifié les services consultatifs offerts dans le cadre du sous-programme en ayant recours à des webinaires pour aider les États membres à tirer parti de la gouvernance publique et à mettre en place des solutions innovantes pour lutter contre la pandémie de COVID-19, notamment dans le domaine des technologies de l'information et de la communication et de la gouvernance numérique. Les États membres ont ainsi pu échanger des informations sur les meilleures pratiques, recenser les problèmes et trouver des solutions pour y remédier, notamment au moyen du soutien entre pairs, afin de satisfaire au mieux les objectifs de l'action menée par le secteur public pour lutter contre la pandémie.

15.39 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. Ces nouvelles activités ont consisté notamment à convoquer les ministres africains des finances pour discuter des questions concernant la dette et des initiatives comme l'Initiative de suspension du service de la dette mise en place par le Groupe des Vingt et le mécanisme de restructuration de la dette souveraine ; organiser une réunion sur les droits de tirage spéciaux avec les ministres des finances et les parties prenantes concernées pour débattre de la soutenabilité et la restructuration de la dette ; mettre sur pied une initiative africaine pour le financement de la riposte à la pandémie de COVID-19 ; lancer le mécanisme de trésorerie et de soutenabilité pour les obligations souveraines africaines. Toutes ces activités ont conduit à l'élaboration de propositions sur l'affectation générale des droits de tirage spéciaux et la redistribution volontaire des droits de tirage spéciaux existants des pays qui n'en ont pas besoin aux pays qui se heurtent à des problèmes de liquidités. Les nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

### **Résultats escomptés pour 2022**

15.40 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### **Résultat 1 : création d'un modèle macroéconomique visant à orienter l'élaboration et l'analyse des politiques<sup>1</sup>**

#### **Exécution du programme en 2020**

15.41 Dans le cadre du sous-programme, on a aidé les États membres à élaborer et mettre en œuvre leurs modèles macroéconomiques respectifs pour ce qui est des prévisions et des simulations de politiques de façon à faciliter la formulation et l'application de ces dernières. On a également mené des activités de renforcement des capacités visant à améliorer les compétences des États membres en matière de modélisation et d'analyse économique. On a en outre organisé des réunions de groupes d'experts afin d'échanger des connaissances et des données d'expérience en matière de modélisation et d'analyse économique dans différents pays.

---

<sup>1</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 18)].

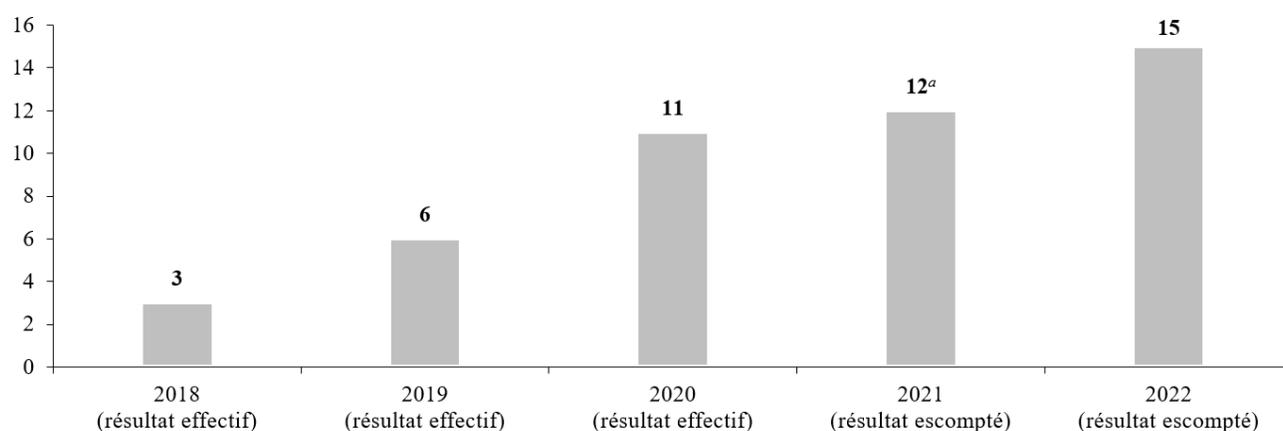
15.42 Le travail susmentionné a contribué à ce que 11 États membres (Algérie, Burundi, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Gambie, Ghana, Mauritanie, Namibie, Rwanda et Zambie) tirent parti du modèle macroéconomique pour analyser des politiques et formuler des conseils, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir 9 États membres.

### Projet de plan-programme pour 2022

15.43 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera de fournir un appui technique en renforçant les capacités dans les domaines de la modélisation et de l'analyse des politiques et en organisant dans des pays supplémentaires des réunions de groupes d'experts en vue de partager les connaissances relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre du modèle macroéconomique. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 15.II).

Figure 15.II

### Mesure des résultats : nombre d'États membres qui tirent parti du modèle macroéconomique pour analyser des politiques et formuler des conseils (résultat cumulé)



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 2 : lutte contre les flux financiers illicites pour une meilleure mobilisation des ressources nationales<sup>2</sup>

#### Exécution du programme en 2020

15.44 Dans le cadre du sous-programme, on a collaboré avec des partenaires, à savoir la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), afin d'inscrire les flux financiers illicites dans le cadre statistique des objectifs de développement durable et d'élaborer un cadre conceptuel et des méthodes de mesure de ces flux, l'objectif étant de rendre compte des progrès et de reclasser l'indicateur 16.4.1 relatif aux objectifs de développement durable, qui porte sur la mesure des flux financiers illicites, de la catégorie III à la catégorie II. Le travail réalisé par la CEA pour mesurer l'ampleur de la fausse facturation, qui représente

<sup>2</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

l'essentiel des flux financiers illicites touchant au commerce, occupe une place centrale dans le cadre conceptuel et les méthodes associées, et il contribuera au succès des stratégies nationales visant à enrayer les flux financiers illicites.

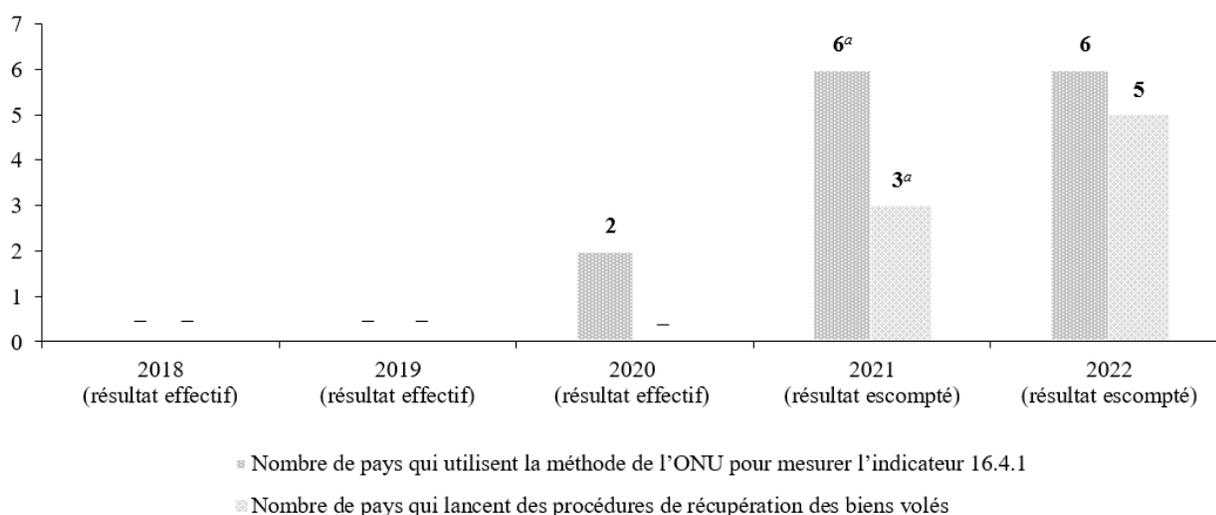
15.45 Le travail effectué a contribué à l'établissement de méthodes permettant de mesurer l'ampleur des flux financiers illicites au Nigéria et en République-Unie de Tanzanie, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021.

#### Projet de plan-programme pour 2022

15.46 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on mettra en œuvre le cadre conceptuel, les lignes directrices et les méthodes de mesure dans les États membres et on aidera à collecter des informations, à mesurer la prévalence des flux financiers illicites dans chaque pays et à établir des rapports sur le sujet. On lancera en outre des initiatives de recouvrement des avoirs. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 15.III).

Figure 15.III

**Mesure des résultats : nombre de pays qui établissent des méthodes pour mesurer la valeur des flux financiers illicites (en application de l'indicateur 16.4.1) (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : renforcement des capacités de planification du développement en faveur du développement durable et de la transformation structurelle en Afrique

#### Projet de plan-programme pour 2022

15.47 Les pays d'Afrique se sont engagés à réaliser le Programme 2030 et l'Agenda 2063, mais aussi à mettre en œuvre l'Accord de Paris sur les changements climatiques et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Or les pays d'Afrique ont beaucoup de difficulté à transposer les programmes de développement adoptés à l'échelle mondiale et continentale dans leurs politiques et plans nationaux.

Les approches et les outils de planification traditionnels dont disposent les pays ne permettent pas d'intégrer dans les cadres de planification et d'action des pays les engagements pris à l'échelle du continent et du monde. En 2019 et en 2020, le sous-programme a contribué au renforcement des capacités, en particulier en ce qui concerne le déploiement et l'utilisation de la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports. Celle-ci a aidé les pays à aligner leurs plans de développement respectifs sur les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063.

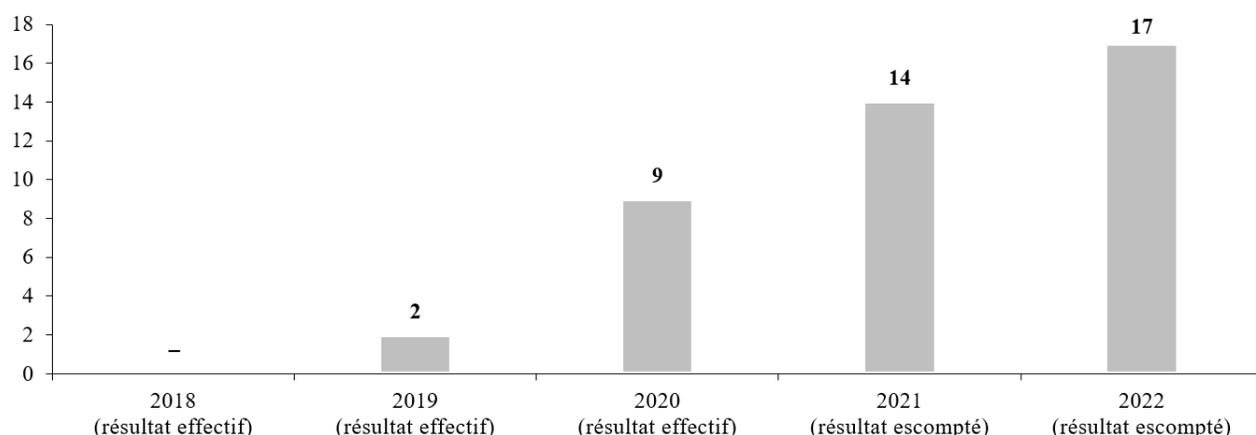
#### *Enseignements tirés et changements prévus*

15.48 L'enseignement tiré est le suivant : le renforcement des capacités en ce qui concerne l'utilisation d'outils de planification du développement comme la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports est particulièrement efficace et plus durable quand il est réalisé en partenariat avec des institutions telles que la Commission de l'Union africaine, l'Agence de développement de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ainsi que dans le cadre d'accords de collaboration internes conclus avec les entités compétentes en ce qui concerne la gestion et le déploiement des technologies, ainsi qu'avec le sous-programme 4 en ce qui concerne la gestion des données. La participation de partenaires externes a permis d'assurer la mise en service complète et réussie des outils de planification intégrée de la CEA. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on continuera de nouer des partenariats avec des partenaires externes et de financer le recrutement, au niveau sous-régional, de chefs de projet qui se consacreront au déploiement de la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports de façon à assurer le déploiement simultané et accéléré des outils de planification. En 2022, le sous-programme aidera les États membres à intégrer dans leurs plans nationaux de développement les programmes de développement adoptés à l'échelle continentale et mondiale. Le recours aux outils de planification du développement durable permettra de tirer parti des possibilités de croissance durable et inclusive. Les outils de planification du développement aideront en outre les pays d'Afrique à concevoir des plans nationaux de développement résilients en recensant et en hiérarchisant les interventions à fort impact en 2022 et par la suite. À cette fin, on mettra en service les outils de planification du développement de la CEA dans 17 pays d'Afrique, soit près du double du nombre enregistré en 2020.

#### *Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

15.49 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le fait qu'en 2022, 17 pays utiliseront des outils de planification du développement pour s'assurer que leurs plans nationaux de développement respectifs sont conformes au programme de développement adopté à l'échelle du continent, à savoir l'Agenda 2063, ainsi qu'aux programmes de développement convenus à l'échelle mondiale, notamment les objectifs de développement durable (voir la figure 15.IV).

Figure 15.IV

**Mesure des résultats : nombre de pays qui ont adopté des outils de planification du développement (résultat cumulé)**

**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

15.50 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

48/180	L'esprit d'entreprise et la privatisation au service de la croissance économique et du développement durable	65/286	Mise en œuvre de la stratégie de transition sans heurt pour les pays retirés de la liste des pays les moins avancés
51/191	Déclaration des Nations Unies sur la corruption et les actes de corruption dans les transactions commerciales internationales	65/313	Suite donnée à la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement
54/128	Lutte contre la corruption	65/314	Modalités d'organisation du cinquième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement
54/197	Mise en place d'un système financier international stable, capable de relever les défis du développement, en particulier dans les pays en développement	66/209	Rendre l'administration publique plus efficiente, plus respectueuse du principe de responsabilité, plus efficace et plus transparente en renforçant les institutions supérieures de contrôle des finances publiques
58/4	Convention des Nations Unies contre la corruption	66/213	Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
60/34	Administration publique et développement	66/256	Les Nations Unies dans la gouvernance mondiale
64/116	L'état de droit aux niveaux national et international	73/63	Action préventive et lutte contre les activités de courtage illicites
65/123	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire		

*Résolutions du Conseil économique et social*

2005/3	Administration publique et développement	2008/18	Promotion du plein-emploi et d'un travail décent pour tous
--------	--	---------	--

*Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique*

862 (XLII)	Renforcement de la mobilisation des ressources intérieures	879 (XLIV)	Gérer le développement en Afrique : le rôle de l'État dans la transformation économique
865 (XLII)	Crise financière et économique mondiale		

896 (XLV) Flux financiers illicites en provenance d'Afrique 916 (XLVII) Flux financiers illicites

## Produits

15.51 On trouvera dans le tableau 15.2 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 15.2

### Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	1	1	1	1
1. Rapport sur l'aperçu des conditions économiques et sociales en Afrique, destiné à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et au Comité d'experts de la Commission économique pour l'Afrique	1	1	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	4		–	–
2. Comité de la gouvernance économique	4	–	–	–
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	2	2	6	11
3. Projet sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique	1	1	1	1
4. Mise au point et adaptation du modèle macroéconomique de la CEA, et formation au modèle pour certains pays	–	–	4	4
5. Déploiement de la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports et appui continu aux pays qui l'utilisent	–	–	–	5
6. Programme de stages et de bourses destiné aux jeunes économistes africains et visant à renforcer les capacités dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques et programmes de développement	1	1	1	1
<b>Séminaires, ateliers, bourses et activités de formation</b> (nombre de jours)	6	6	2	2
7. Atelier de modélisation macroéconomique – pour un échange de données d'expérience entre les décideurs et les experts en modélisation macroéconomique d'Afrique	2	2	2	2
8. Atelier de formation sur les finances publiques en Afrique	2	2	–	–
9. Séminaire sur les outils de planification du développement	2	2	–	–
<b>Publications</b> (nombre de publications)	2	2	3	2
10. Rapport sur le développement durable en Afrique	1	1	1	1
11. Rapport économique sur l'Afrique	1	1	1	1
12. Rapport sur la gouvernance économique en Afrique	–	–	1	–
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	10	10	10	10

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
13. Notes d'orientation sur les questions économiques émergentes et les obstacles à la croissance et au développement en Afrique	3	3	3	3
14. Documents de recherche sur les questions émergentes liées à l'analyse macroéconomique, à la gouvernance économique et aux finances publiques	3	3	3	3
15. Rapport trimestriel sur les résultats et les perspectives économiques de l'Afrique	4	4	4	4

**C. Activités de fond**

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : services consultatifs fournis à cinq États membres sur les nouvelles questions macroéconomiques et de gouvernance et la planification du développement ; appui technique au secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs dans le domaine des auto-évaluations nationales et de l'intégration des résultats de ces évaluations dans les plans nationaux de développement et processus connexes

**D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : organisation de la session annuelle de la Conférence économique africaine, qui sert de tribune pour l'examen des questions économiques émergentes en Afrique.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : plateformes numériques et contenus multimédias concernant la planification du développement, le Programme 2030 et l'Agenda 2063.

## Sous-programme 2 Intégration régionale et commerce

### Objectif

15.52 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de favoriser la coopération et l'intégration régionales entre les États membres grâce à une intensification des échanges commerciaux, à l'amélioration de l'industrialisation et à un accroissement des investissements.

### Stratégie

15.53 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on poursuivra, dans le cadre du sous-programme, la collaboration avec la Commission de l'Union africaine, les bureaux des coordonnateurs résidents et la CNUCED, ainsi qu'avec les partenaires de développement, afin d'aider les États membres à obtenir l'accès aux marchés et aux débouchés commerciaux de la Zone de libre-échange continentale africaine tout en atténuant les effets négatifs potentiels (poussée des importations, dumping, risques de perte de recettes douanières) dans le contexte des programmes de l'Union africaine, des communautés économiques régionales et de l'Organisation mondiale du commerce et d'autres questions commerciales multilatérales et bilatérales telles que les protocoles commerciaux régionaux, la loi des États-Unis sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique et les accords de partenariat économique.

15.54 De même, on fournira une assistance technique aux fins de la mise en œuvre, au niveau des politiques, de la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique en tant que programme commun de numérisation pour le continent. En outre, on mettra à profit les conclusions générales des principaux supports de connaissances conçus grâce au sous-programme lors de réunions et d'ateliers.

15.55 Des outils, des instruments et des lignes directrices de politique générale seront élaborés et diffusés et une contribution sera apportée au recensement des possibilités de diversification, de création de valeur ajoutée et de développement de

pôles industriels et manufacturiers pour les États membres à l'appui du Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique, le but étant de favoriser la réalisation de l'objectif de développement durable n° 9. Un appui technique sera également fourni aux États membres.

15.56 En outre, on organisera des cours de formation qui devraient contribuer aux programmes de travail des États membres (en particulier les pays en développement sans littoral et les communautés économiques régionales) pour la mise en œuvre des cadres de coopération régionale existants, tels que le Plan d'action pour l'intensification du commerce intra-africain, le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique et le Programme de développement des infrastructures en Afrique.

15.57 Des services de conseil seront fournis aux États membres sur la manière d'améliorer l'élaboration et l'application des politiques nationales, régionales et continentales de concurrence, des politiques de propriété intellectuelle et des mesures de facilitation des investissements. Des services de conseil et de formation seront également fournis aux négociateurs de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine à la lumière de la deuxième phase de négociation des questions relatives à l'Accord, afin de les doter de connaissances actualisées sur les politiques dans les domaines de la concurrence, de l'investissement et de la propriété intellectuelle.

15.58 On fournira des services de conseil et un appui technique aux États membres et aux communautés économiques régionales afin qu'ils puissent s'attaquer aux obstacles à l'intégration, tels que la mauvaise conception et le mauvais ordonnancement des accords d'intégration régionale, la multiplicité des programmes et les entraves au commerce et à l'investissement, et, à cette fin, on formulera et diffusera des recommandations générales pour l'harmonisation des multiples protocoles, réglementations et politiques d'intégration régionale et leur transposition dans les lois et plans nationaux.

15.59 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en diffusant des analyses fondées sur des données factuelles et assorties de recommandations sur la manière de reconstruire en mieux pour l'avenir et en apportant un appui à l'application de ces recommandations aux États membres qui en feront la demande. En outre, et dans le contexte de la définition et de la mise en œuvre des stratégies relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine, on formulera des recommandations sur la manière d'atténuer les conséquences de la COVID-19 sur le commerce et on aidera les États membres qui en feront la demande à appliquer ces recommandations.

15.60 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

- a) Les pays mettent en œuvre leurs stratégies relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine ;
- b) Les modes de fonctionnement des secteurs public et privé sont améliorés ;
- c) L'interface entre la Zone de libre-échange continentale africaine et les zones de libre-échange et unions douanières des communautés économiques régionales est plus cohérente, mieux coordonnée et plus réactive ;
- d) Les politiques commerciales et industrielles sont cohérentes et harmonisées avec le Programme 2030 et l'Agenda 2063 ;
- e) Les capacités et les modes de production sont diversifiés, contribuant ainsi à accélérer l'industrialisation en Afrique ;

f) Les risques liés aux transactions et les coûts d'intermédiation sont réduits et la collaboration avec le secteur privé est renforcée ;

g) Les opérateurs du secteur privé peuvent mieux exploiter les possibilités transfrontalières, ce qui contribue à créer un marché unique africain plus propice aux affaires et à garantir de meilleures conditions d'accès au marché pour les exportations africaines.

15.61 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat la prise de décisions éclairées par les États membres et la conduite d'une action de sensibilisation judicieuse sur les initiatives stratégiques continentales, telles que la Zone de libre-échange continentale africaine, ainsi que l'appui global au continent africain.

## **Exécution du programme en 2020**

15.62 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Intégration d'analyses et de recommandations relatives à la COVID-19 dans les stratégies concernant la Zone de libre-échange continentale africaine**

15.63 Dans le contexte de l'ouverture des échanges commerciaux en vertu de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine en janvier 2021 (initialement prévue pour juillet 2020), on a, dans le cadre du sous-programme, aidé les pays à mieux se préparer en leur apportant, à leur demande, un soutien technique afin qu'ils puissent élaborer des stratégies concernant la Zone. Ces stratégies ne seraient pas pertinentes si elles ne comportaient pas des analyses et des recommandations relatives à la COVID-19 intéressant la Zone. En 2020, on a donc contribué à leur adaptation au moyen d'analyses et de recommandations visant à remédier aux conséquences de la COVID-19 et touchant notamment aux cadres macroéconomiques, aux effets de la pandémie sur le commerce, tels que la réduction du volume des échanges transfrontières et la baisse des activités de transport liées au tourisme et au commerce ou de l'emploi lié au commerce, tout en mettant en lumière les priorités commerciales immédiates découlant de la COVID-19, comme la création de voies spéciales pour le dédouanement rapide des fournitures médicales, la mise à profit des normes et des directives relatives aux fournitures médicales, aux masques, aux désinfectants et aux équipements de protection offerts gratuitement et la promotion de la sécurité du commerce du poisson et du commerce transfrontière par voie terrestre.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

15.64 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que deux pays, la Mauritanie et la Sierra Leone, ont intégré des analyses et des recommandations relatives à la COVID-19 dans leurs stratégies concernant la Zone de libre-échange continentale africaine, notamment une analyse à court et moyen terme ayant trait aux cadres macroéconomiques et des recommandations sur la manière d'utiliser le commerce pour régler les problèmes liés à la pandémie (voir le tableau 15.3).

Tableau 15.3  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
–	–	Deux pays, la Mauritanie et la Sierra Leone, ont intégré des analyses et des recommandations relatives à la COVID-19 dans leurs stratégies concernant la Zone de libre-échange continentale africaine, notamment une analyse à court et moyen terme ayant trait aux cadres macroéconomiques et des recommandations sur la manière d'utiliser le commerce pour régler les problèmes liés à la pandémie

### Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

15.65 En 2020, en raison de la COVID-19, la validation de deux stratégies (celles de Djibouti et du Tchad) relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine a été annulée, de même que l'élaboration de guides électroniques sur les investissements. La livraison de guides électroniques sur les investissements aux États membres qui en avaient fait la demande a également été annulée du fait du manque d'accès aux données primaires découlant des restrictions imposées aux déplacements dans le contexte de la pandémie. Lorsqu'il s'est agi d'approche, les méthodes d'exécution du sous-programme ont été changées, comme en témoigne l'organisation de trois réunions de groupes d'experts en ligne. En outre, on a davantage eu recours aux consultants locaux, qui, soutenus par les bureaux sous-régionaux de la CEA, ont dirigé les travaux sur le terrain. Ces changements s'imposaient compte tenu des restrictions en matière de voyages entre pays, qui ont empêché le déplacement des membres du personnel de la CEA qui dirigeaient et facilitaient à distance la prestation de l'assistance technique au moyen de consultations par téléphone ou via Internet. Ils ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour les résultats 1 et 2.

15.66 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. Il s'agissait plus précisément de l'organisation de 12 webinaires en vue d'échanger des idées et de s'entendre sur les stratégies de commerce, d'industrialisation et d'investissement à adopter pour remédier aux conséquences de la COVID-19 et reconstruire en mieux pour l'avenir. Ces activités sont venues s'ajouter à l'élaboration de supports de connaissances contenant des recommandations fondées sur des données probantes permettant de lier l'objectif du sous-programme aux problèmes découlant de la pandémie. Les nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

### Résultats escomptés pour 2022

15.67 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

## **Résultat 1 : ratification, incorporation en droit interne et mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine<sup>3</sup>**

### **Exécution du programme en 2020**

15.68 Dans le cadre du sous-programme, on a poursuivi l'action de sensibilisation engagée auprès des États membres afin d'augmenter le nombre de pays ratifiant l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Deux forums nationaux ont été organisés, des notes d'orientation ciblées ont été établies et un soutien technique a été fourni en vue de préparer les pays à la mise en œuvre de la Zone. Un plaidoyer a été fait auprès de décideurs de haut niveau, ce qui a contribué à la ratification de l'Accord par le Nigéria le 11 novembre 2020. En outre, un soutien technique a été apporté aux États membres qui en avaient fait la demande ; il visait en particulier à les aider à mieux comprendre les modalités d'adhésion à l'Accord et les implications économiques et sociales d'une telle adhésion.

15.69 En 2020, quatre stratégies relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine ont été élaborées et validées par la Gambie, la Mauritanie, le Sénégal et la Sierra Leone. Dans ces stratégies, les pays en question ont décrit la manière dont ils comptaient tirer pleinement parti de la Zone de libre-échange et, à cette fin, recensé leurs avantages comparatifs et concurrentiels et valorisé les possibilités de commerce et d'investissement, qui jouent un rôle déterminant. Dans les stratégies nationales relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine, les pays analysent les synergies entre les plans et les politiques (notamment leurs plans nationaux de développement, ainsi que leurs politiques commerciales, industrielles, macroéconomiques et sociales et leurs politiques en matière d'infrastructure, d'éducation et d'investissement) et recensent les lacunes de ceux-ci, tout en formulant des recommandations adaptées aux fins de leur exécution. En outre, en ce qui concerne la Zone de libre-échange continentale africaine, on a également facilité, dans le cadre du sous-programme, la diffusion d'exposés techniques, de débats tenus lors de divers forums en ligne et webinaires et de supports de connaissance tels que la neuvième édition de la publication *État de l'intégration régionale en Afrique*, ainsi que de documents sur les répercussions de la COVID-19 sur le commerce, l'objectif étant de préparer les pays à l'ouverture des échanges dans le cadre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange, en janvier 2021.

15.70 Le travail effectué a contribué à faire passer à 16,3 % la part du commerce intra-africain dans le commerce total de l'Afrique, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir 17,6 %. Cette cible n'a pas été atteinte à cause de la pandémie de COVID-19, qui a retardé l'ouverture des échanges dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine, qui avait été initialement prévue pour juillet 2020 avant d'être reportée à janvier 2021.

### **Projet de plan-programme pour 2022**

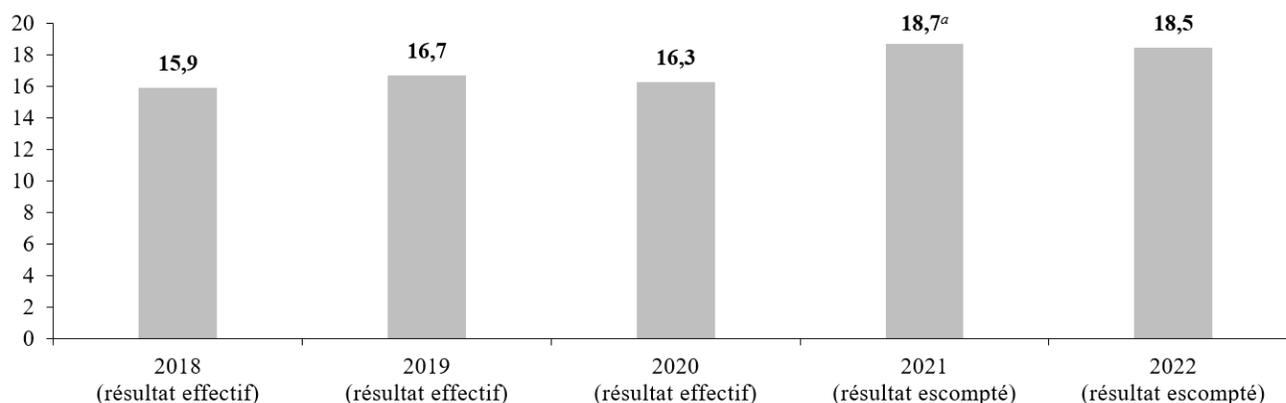
15.71 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on formulera des stratégies tenant compte de la COVID-19 et on aidera les États membres à les mettre en œuvre. Par conséquent, les stratégies définies avant la pandémie seront actualisées afin d'y faire figurer des recommandations portant sur la lutte contre la COVID-19 dans une perspective commerciale. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 15.V).

<sup>3</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 18)].

Figure 15.V

### Mesure des résultats : part du commerce intra-africain dans le commerce total de l'Afrique (résultat annuel)

(En pourcentage)



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 2 : tirer le meilleur parti de la Zone de libre-échange continentale africaine<sup>4</sup>

#### Exécution du programme en 2020

15.72 Dans le cadre du sous-programme, on a continué de s'efforcer de former, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les bureaux des coordonnateurs résidents et équipes de pays des Nations Unies, une coalition sur la Zone de libre-échange continentale africaine regroupant les gouvernements, les médias, le secteur privé et la société civile en général, y compris les groupes de femmes et de jeunes, afin de permettre à ces acteurs de mieux comprendre les enjeux de l'Accord portant création de la Zone pour leurs pays respectifs et de tirer le meilleur parti de ce texte dans leurs domaines respectifs. De même, des consultations ont été tenues au Burkina Faso, au Burundi, en Gambie, en Mauritanie, à Maurice, au Rwanda, au Sénégal, en Sierra Leone et au Soudan. En outre, pour évaluer la mesure dans laquelle ces consultations ont permis aux participants de comprendre les questions relatives à la Zone, il a été mené une enquête, qui a révélé qu'en moyenne, 87,2 % des participants étaient bien au fait des enjeux de celle-ci pour leurs secteurs respectifs.

15.73 En raison de l'incidence de la COVID-19 sur la collecte et la communication des données, les données réelles pour 2020 n'étaient pas disponibles au moment de la publication. Il n'est donc pas possible de rendre compte des résultats effectifs de l'exécution du programme en 2020 dans le projet de budget-programme pour 2022. Ces résultats seront présentés dans le projet de budget-programme pour 2023.

#### Projet de plan-programme pour 2022

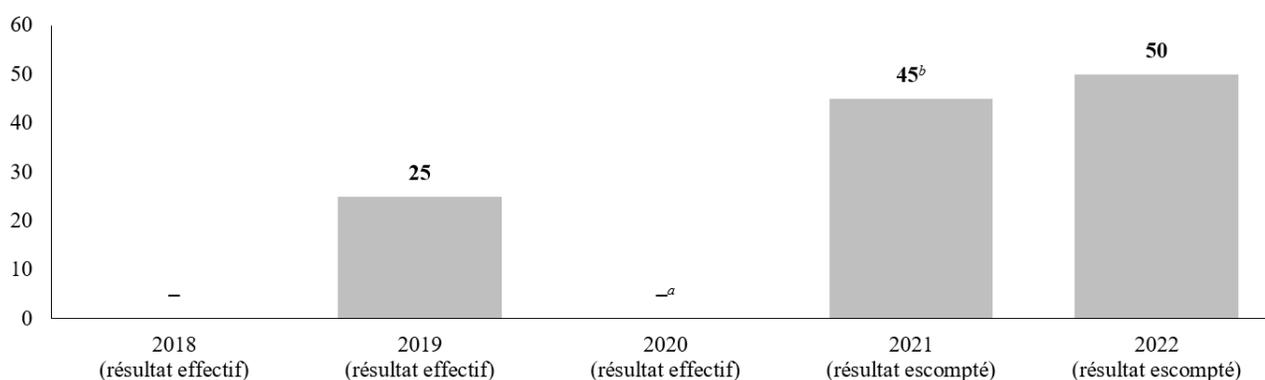
15.74 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation, on apportera des aménagements au sous-programme et on prendra en considération les obstacles au

<sup>4</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

bon fonctionnement de la Zone de libre-échange continentale africaine dans un monde post-COVID-19 en 2022. On continuera de promouvoir l'adhésion à la Zone de libre-échange continentale africaine comme cadre d'atténuation des effets de la pandémie. De même, on élaborera et mettra en œuvre des stratégies relatives à la Zone favorisant la réponse à la COVID-19 dans une perspective commerciale et on appliquera un indice commercial des pays d'Afrique dans six pays pilotes. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 15.VI).

Figure 15.VI

**Mesure des résultats : nombre de pays ayant augmenté leur ratio commerce intra-africain /commerce total (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Les données sur le nombre de pays ayant augmenté leur ratio commerce intra-africain/commerce total ne sont pas encore disponibles. Elles seront présentées dans le projet de budget-programme pour 2023.

<sup>b</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 3 : les États membres adoptent et appliquent des recommandations visant à renforcer l'intégration régionale**

**Projet de plan-programme pour 2022**

15.75 L'existence de supports de connaissances sur l'intégration régionale en Afrique pertinents et exploitables contribue à rendre les États membres mieux à même d'adopter et d'appliquer des politiques à l'appui de leurs programmes de développement. Dans le cadre du sous-programme, on a diffusé la neuvième édition de la publication *État de l'intégration régionale en Afrique*, qui est principalement axée sur l'analyse des prochaines étapes à franchir en ce qui concerne la Zone de libre-échange continentale africaine et dans laquelle il est notamment recommandé d'élaborer des stratégies relatives à la Zone. Après la publication de ce rapport, on a collaboré avec 38 pays et 3 communautés économiques régionales, à leur demande, en vue de les aider à élaborer et à mettre en œuvre de telles stratégies.

*Enseignements tirés et changements prévus*

15.76 Les enseignements tirés sont les suivants : les parties prenantes et les États membres ont fait davantage de demandes de coordination au niveau sous-régional et on a répondu plus rapidement à ces demandes, notamment dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Dans le cadre du sous-programme, on a tiré profit des différents réseaux sous-régionaux des bureaux sous-régionaux de la Commission et de leur proximité avec les différentes parties prenantes lorsqu'il s'est agi de mettre en œuvre la coopération technique. En outre, cette coordination a permis de réagir plus

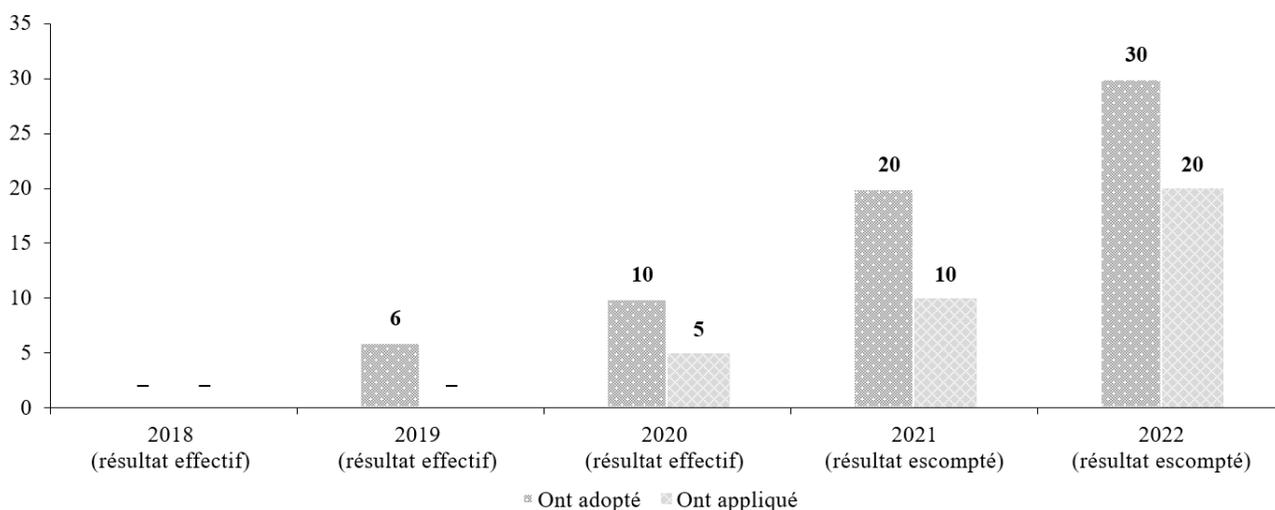
rapidement sur le terrain, notamment grâce aux synergies créées avec les bureaux des coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du programme, on consolidera ce mécanisme et transférera une partie des tâches techniques et administratives aux bureaux sous-régionaux. Ce transfert devrait permettre de communiquer de manière plus rapprochée avec les États membres et les communautés économiques régionales par l'intermédiaire des comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts respectifs et dans le cadre d'ateliers et de dialogues sur l'intégration régionale, l'objectif étant de diffuser les recommandations axées sur les sous-régions qui seront issues de la dixième édition de la publication *État de l'intégration régionale en Afrique* et de suivre de plus près les demandes d'appui technique, auxquelles il sera donné suite avec le soutien du siège de la CEA.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

15.77 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'adoption, par 30 États membres, et l'application, par 20 États membres, des recommandations issues de la dixième édition de la publication *État de l'intégration régionale en Afrique* (voir la figure 15.VII).

Figure 15.VII

**Mesure des résultats : nombre total d'États membres qui adoptent et appliquent les recommandations issues de la dixième édition de la publication *État de l'intégration régionale en Afrique* (résultat cumulé)**



### Textes des organes délibérants définissant les mandats

15.78 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

70/115	Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa quarante-huitième session	74/301	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
70/293	Troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (2016-2025)	74/204	Produits de base

## Résolutions du Conseil économique et social

2017/11 Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

## Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

847 (XL)	Initiative Aide pour le commerce	922 (XLVII)	L'industrialisation au service du développement inclusif et de la transformation en Afrique
867 (XLIII)	Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique	934 (XLVIII)	Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024
891 (XLV)	Accélérer l'intégration régionale et renforcer les échanges intra-africains	960 (LI)	Exploiter le potentiel de la Zone de libre-échange continentale africaine et créer une marge d'action budgétaire en faveur de l'emploi et de la diversification économique
907 (XLVI)	L'industrialisation au service de l'émergence de l'Afrique		
914 (XLVII)	L'indice d'intégration régionale en Afrique		

## Produits

15.79 On trouvera dans le tableau 15.4 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 15.4

## Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>2</b>
1. Rapport à la session du Comité de la coopération et de l'intégration régionales sur la façon dont les États membres uniformisent les règles du jeu en matière d'investissement intra-africain en partageant les meilleures pratiques	1	–	1	–
2. Informations actualisées sur l'état du commerce international et intra-africain, à présenter au Comité de la coopération et de l'intégration régionales	1	1	1	1
3. Rapport sur l'état de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, à soumettre à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique	1	1	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>3</b>	<b>–</b>	<b>3</b>	<b>–</b>
4. Session du Comité de la coopération et de l'intégration régionales	3	–	3	–
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>7</b>
5. Projet sur le thème « Stimuler le commerce intra-africain en renforçant les capacités des États membres et des communautés économiques régionales, le but étant d'accroître la part de l'Afrique dans le commerce international »	1	1	1	1

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
6. Projet sur le thème « Accélérer le programme d'intégration commerciale de l'Afrique par la ratification et la mise en œuvre effective de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine »	–	1	–	1
7. Projet sur le thème « Renforcer les capacités en faveur d'arrangements commerciaux africains inclusifs et équitables »	1	1	1	1
8. Projet sur le thème « Approfondir l'intégration commerciale de l'Afrique par la mise en œuvre effective de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine »	–	1	–	1
9. Programme de bourses visant à renforcer les capacités des jeunes chercheurs africains dans les domaines de l'industrialisation, de l'investissement, de l'intégration régionale, du commerce et des marchés	1	–	–	1
10. Projet sur le modèle commercial	–	1	–	1
11. Projet sur l'opérationnalisation de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine : interventions stratégiques en matière d'investissement, de politique de concurrence dans le secteur des services, de numérisation, de commerce et d'intégration régionale	–	1	1	1
12. Projet sur les possibilités créées par la Zone de libre-échange continentale africaine pour l'achat groupé de médicaments et de produits essentiels et la production pharmaceutique locale pour le continent	–	1	1	–
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
13. Programme de formation sur l'économie commerciale, l'intégration régionale et le renforcement des capacités en faveur de la politique commerciale et de la transformation structurelle, l'aide pour le commerce et la modélisation commerciale de base, intermédiaire et avancée	5	10	10	10
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
14. Publication intitulée « Vers la mise en place d'une zone commune d'investissement au sein de la Zone de libre-échange continentale africaine : politiques d'uniformisation des conditions régissant les investissements intra-africains »	1	1	1	1
15. <i>État de l'intégration régionale en Afrique</i>	1	1	–	1
16. Publication sur la révision des politiques, législations et institutions dans la perspective du développement industriel en Afrique	1	1	1	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>4</b>
17. Guides électroniques sur les investissements	1	–	–	1
18. Études et notes d'orientation sur des questions d'actualité concernant le commerce international et intrarégional	1	1	1	1
19. Rapport sur les questions d'actualité concernant le programme d'intégration de l'Union africaine	1	1	–	1
20. Notes d'orientation, directives et boîtes à outils sur l'industrialisation en Afrique	1	1	–	1

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : services consultatifs en réponse aux besoins exprimés par les 54 États membres et les groupes régionaux et sous-régionaux dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et du Cadre du nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027 ; appui analytique au Programme d'Action de Vienne ; administration de l'Observatoire de l'intégration régionale en Afrique.

#### **D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : supports de communication sur l'intégration régionale et le commerce ; pochettes d'informations sur les activités du Centre africain pour la politique commerciale ; dialogue de haut niveau sur le commerce.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : administration de l'Observatoire sur l'intégration régionale en Afrique.

## **Sous-programme 3 Développement du secteur privé et financements privés**

### **Objectif**

15.80 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer l'environnement des affaires afin de tirer parti du rôle et des investissements du secteur privé dans la croissance et la transformation économiques de l'Afrique, d'améliorer la sécurité foncière, en particulier pour les femmes, et de renforcer les financements et les investissements innovants du secteur privé dans les domaines des infrastructures, de l'énergie et des services, et de l'agriculture.

### **Stratégie**

15.81 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme fournira des services consultatifs et une assistance technique aux États membres afin qu'ils mettent en œuvre la Déclaration de Malabo de 2014 sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie et les cadres associés. En collaboration avec d'autres entités des Nations Unies et des partenaires stratégiques, il prendra des mesures en vue de s'attaquer aux effets de la pandémie sur la sécurité alimentaire et l'agriculture. Il produira des supports de connaissances assortis de recommandations et offrira des services consultatifs et une assistance technique aux États membres dans les domaines suivants : chaînes de valeur agricoles intégrées au niveau régional ; financement agricole ; gestion des changements climatiques et autres risques ; développement de l'agrobusiness et de l'agro-industrie. Il réunira les États membres et d'autres parties prenantes en vue de promouvoir l'adoption des lignes directrices sur le développement des chaînes de valeur agricoles régionales et de la stratégie agro-industrielle continentale, approuvées récemment par l'Union africaine, et de fournir une assistance technique aux États membres à cet égard.

15.82 Dans le cadre du sous-programme, on continuera d'aider les États membres à mettre en œuvre la Déclaration de l'Union africaine sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique, notamment en améliorant la sécurité des droits fonciers des femmes afin d'atteindre l'objectif fixé par le Comité technique spécialisé sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement de la Commission de l'Union africaine. L'objectif est d'attribuer 30 % des droits fonciers aux femmes d'ici à 2025. Le sous-programme fournira également des moyens techniques et des services de formation en vue de l'application des lignes directrices de l'Union africaine sur les investissements fonciers à grande échelle, qui visent à promouvoir des investissements fonciers éthiques à l'appui de l'agriculture et du développement des infrastructures.

15.83 Dans le cadre du sous-programme, on favorisera la participation efficace, équitable et durable du secteur privé aux activités liées aux infrastructures et on créera un environnement agro-industriel propice à la mobilisation du financement du secteur privé. De plus, on fournira une assistance technique en vue de mettre un terme à l'insécurité foncière, aux préjugés liés au genre et à la marginalisation des jeunes dans l'octroi des droits de propriété foncière et immobilière. En favorisant l'égalité des droits à la propriété et au contrôle des terres et des biens, on aidera les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1 et 5.

15.84 Dans le cadre du sous-programme, on continuera d'aider les États membres et les acteurs du marché à étudier les possibilités d'investissement et de co-investissement dans les infrastructures, l'immobilier et d'autres secteurs, en étroite coopération avec les fonds de pension, les sociétés de gestion d'actifs, les fonds de capital-investissement et les institutions financières. On fournira également une assistance technique aux États membres et on diffusera les meilleures pratiques pour leur permettre de déterminer quels sont les secteurs de croissance prioritaires et d'élaborer et d'appliquer des politiques, des stratégies et des programmes qui amélioreront leur compétitivité, attireront les investissements et stimuleront l'esprit d'entreprise. De plus, on aidera les États membres à développer et à élargir leur marché intérieur de la dette, ce qui constituera une mesure durable de mobilisation de ressources supplémentaires pour les besoins de financement du développement. Développer le marché de la dette intérieure permettrait également aux gouvernements de maintenir la stabilité budgétaire et de réduire le fardeau de la dette et la dépendance à l'égard des emprunts étrangers, qui exercent une pression sur les économies, en particulier dans les pays exposés aux risques de change.

15.85 Dans le cadre du sous-programme, on favorisera l'avancement des femmes sur les plans économique et financier en aidant les femmes africaines entrepreneurs et gestionnaires de fonds à mettre en place une plateforme de financement innovante qui permettra d'attirer les capitaux et de favoriser la croissance des entreprises détenues ou dirigées par des femmes. En tirant parti de ces mécanismes de financement novateurs, le sous-programme aidera les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs 1, 5, 8, 9, 11 et 17.

15.86 Dans le cadre du sous-programme, on continuera également de coopérer avec la Commission de l'Union africaine, l'Agence de développement de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et les communautés économiques régionales en vue de lancer la deuxième phase du plan d'actions prioritaires du Programme de développement des infrastructures en Afrique, en contribuant aux activités d'analyse technique. Les secteurs des transports et de l'énergie et les infrastructures africaines ont été tout particulièrement touchés par la pandémie, car les restrictions des déplacements ont eu des répercussions sur la chaîne d'approvisionnement mondiale ainsi que sur la fabrication de produits énergétiques. Le sous-programme facilitera la recherche de solutions locales pour l'Afrique. Dans cette perspective, il renforcera sa coopération avec les États membres, les partenaires régionaux et les organisations internationales en vue d'élaborer et de diffuser des outils et des cadres réglementaires, ainsi que des pratiques optimales en matière de modèles de partenariat public-privé qui favorisent la participation et les investissements du secteur privé dans les infrastructures énergétiques. De plus, en collaboration avec des partenaires internationaux et des entités régionales, il continuera de plaider en faveur de la mobilisation de capitaux privés à l'appui des projets ferroviaires en cours en Afrique ou de nouveaux projets, compte tenu de l'importance du rail en tant que mode de transport moins coûteux, plus efficace, plus sûr et plus respectueux de l'environnement. Le sous-programme incitera notamment les États membres à ratifier le Protocole portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales

portant sur des matériels d'équipement mobiles, qui permet de mobiliser plus de fonds auprès du secteur privé à un coût moins élevé pour l'acquisition de nouveau matériel roulant si indispensable. Il fournira également des services consultatifs et une assistance technique aux États membres concernant le Marché unique du transport aérien africain et les initiatives visant à améliorer la sécurité routière en Afrique et à numériser le secteur des transports sur le continent.

15.87 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en collaborant avec des partenaires stratégiques afin de veiller à ce que les produits prévus contribuent à renforcer la capacité des États membres de trouver des solutions viables et durables qui permettront aux économies africaines de reconstruire en mieux après la pandémie. En fournissant des services consultatifs et une assistance technique aux États membres afin qu'ils mettent en place des infrastructures et des services de transport résistants, le sous-programme contribuera à renforcer la capacité de l'Afrique à réagir rapidement aux crises sanitaires et économiques, telles que celles provoquées par la COVID-19.

15.88 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) L'Afrique occupera une meilleure position dans le classement mondial de l'environnement des affaires grâce aux activités menées pour promouvoir le rôle du secteur privé et les investissements de ce secteur dans l'agriculture, l'énergie, les infrastructures et d'autres secteurs de l'économie ;

b) La compétitivité, la productivité, la valeur ajoutée et le commerce des biens et services agricoles seront renforcés grâce à la mise en place de chaînes de valeur agricoles régionales, dans le respect des lignes directrices de l'Union africaine applicables en la matière et de la stratégie agro-industrielle continentale ;

c) De meilleures réformes des politiques et des réglementations seront mises en œuvre et les biens fonciers seront administrés de manière plus efficace grâce aux activités de recherche et d'analyse, de diffusion des pratiques optimales et de sensibilisation qui seront menées et à l'assistance technique qui sera apportée aux États membres conformément au Cadre et aux lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique et aux lignes directrices sur les investissements fonciers à grande échelle de l'Union africaine ;

d) L'accès au crédit dans des situations où la terre peut servir de garantie sera renforcé, tout comme la capacité des femmes de conclure des contrats agricoles dans le cadre de modèles d'investissement foncier où tout le monde est gagnant ;

e) Les inefficacités seront réduites, tout comme le temps et l'argent consacrés à l'obtention de droits fonciers et d'autres droits de propriété et notamment à la délivrance de certificats ou de titres facilitant l'octroi de prêts ;

f) Un climat propre à renforcer l'accès aux marchés et à une base d'investisseurs diversifiée qui manifestent un intérêt grandissant pour les marchés de la dette libellée en monnaie nationale sera instauré ;

g) Des stratégies innovantes de mobilisation des capitaux au niveau tant national qu'international (au moyen du capital-risque, du capital-investissement et de l'investissement à impact), qui peuvent être transposées à une plus grande échelle et produisent des effets économiques, seront mises en place ;

h) Un plus grand nombre de projets énergétiques seront mis en œuvre par les États membres et l'objectif stratégique des programmes sera atteint, notamment en ce qui concerne le recours à des modes de financement novateurs des infrastructures en vue de la transformation de l'Afrique, la défense de la position de l'Afrique au niveau mondial et l'élaboration de mesures régionales ;

i) L'intégration régionale et le commerce intra-africain seront renforcés dans le cadre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et de l'Agenda 2063, et grâce à une réduction des frais de transport résultant de la mise en œuvre de projets de qualité dans le domaine des infrastructures transfrontières de transport ;

j) La connectivité sera améliorée et les frais de transport aérien seront réduits en Afrique dans le cadre du Marché unique du transport aérien africain, ce qui créera des emplois et contribuera au développement économique du continent ;

k) L'efficacité du secteur ferroviaire africain sera renforcée, notamment grâce à la mobilisation de fonds auprès du secteur privé à un coût moins élevé pour l'acquisition de matériel roulant ;

l) Le nombre de morts et de blessés sur les routes ainsi que le coût des accidents de la route pour les économies africaines seront réduits.

15.89 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir les résultats suivants :

a) Les États membres mettront en œuvre des plans de relèvement après la COVID-19 aux niveaux national et régional, en particulier pour les secteurs de l'aviation et de la logistique du continent ;

b) Les secteurs des transports, de la logistique et de l'énergie survivront à la pandémie, se relèveront et leur viabilité sera assurée.

## **Exécution du programme en 2020**

15.90 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Renforcement de la résilience du secteur de l'agriculture et des systèmes alimentaires en réponse à la COVID-19**

15.91 En raison de la COVID-19, on estime que la croissance du produit intérieur brut (PIB) en Afrique a reculé de 1,8 point de pourcentage en 2020, ce qui a fait basculer le continent dans la récession pour la première fois depuis 25 ans. Les personnes et groupes vulnérables, en particulier les paysans sans terre, les travailleurs journaliers, les ménages dirigés par des femmes ainsi que les petits producteurs et les petites entreprises, ont été durement touchés. Le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 1,9 dollar par jour, qui s'établit actuellement à près de 450 millions de personnes devrait augmenter de 29 millions. L'impact de la COVID-19 sur la sécurité alimentaire pourrait être encore aggravé par des chocs économiques, notamment la baisse des prix des produits de base, la faible demande de produits d'exportation, la faible consommation locale, la sécheresse et d'autres phénomènes, comme les invasions de criquets.

15.92 Conscient de l'extrême incertitude qui règne quant à la trajectoire, la durée et l'ampleur de la pandémie et quant à son impact sur les économies africaines, le sous-programme s'est engagé, avec certains de ses partenaires, dont Afreximbank et la Commission de l'Union africaine, à prendre une série de mesures d'urgence pour aider les pays d'Afrique à combler rapidement les lacunes en matière d'approvisionnement et de politiques concernant les denrées alimentaires et les articles médicaux essentiels nécessaires pour lutter contre la COVID-19 en Afrique. Dans ce cadre, il a fourni une assistance technique à Afreximbank en vue de la mise en place, au sein du dispositif conjoint d'atténuation de l'impact de la pandémie sur le commerce, d'une composante Sécurité alimentaire qui aiderait les pays d'Afrique

à gérer les effets de la pandémie sur la sécurité alimentaire. Il a également fourni une assistance technique aux États membres pour les aider à concevoir des projets susceptibles de recevoir le soutien des banques. Afin d'identifier les pays dans lesquels il fallait intervenir en priorité et de définir des modalités de fonctionnement optimales pour la composante Sécurité alimentaire du dispositif, on a organisé, dans le cadre du sous-programme, une série de réunions avec les parties prenantes, notamment avec les principaux acteurs du secteur de l'agriculture en Afrique.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

15.93 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que le Gouvernement guinéen a obtenu, dans le cadre de la composante Sécurité alimentaire du dispositif d'atténuation de l'impact de la pandémie sur le commerce, un crédit commercial de 14 millions de dollars destiné à la Chambre d'agriculture du pays. Ce crédit commercial vise à renforcer le programme guinéen de relèvement et de renforcement de la résilience après la COVID-19, qui a pour objectif d'assurer la sécurité alimentaire grâce à une relance rapide de la production et de la productivité agricoles rendue possible par l'importation d'intrants agricoles tels que les semences, les pesticides et les engrais (voir le tableau 15.5).

Tableau 15.5

**Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
Un guide technique pour l'élaboration de politiques foncières est établi et la loi sur la politique agricole est révisée afin que la question de la gouvernance foncière soit prise en compte en Guinée, sur la base des lignes directrices de l'Union africaine sur les investissements fonciers à grande échelle	Le guide technique pour la réforme des politiques et de la législation, qui doit éclairer la révision des politiques et contribuer ainsi à l'instauration d'un environnement favorable aux investissements fonciers dans l'agriculture, est approuvé par le Gouvernement guinéen	Le Gouvernement guinéen reçoit, dans le cadre de la composante Sécurité alimentaire du dispositif d'atténuation de l'impact de la pandémie sur le commerce établi par Afreximbank, un crédit commercial de 14 millions de dollars destiné à la Chambre d'agriculture et devant servir à atténuer les effets de la pandémie sur l'agriculture et la sécurité alimentaire

**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

15.94 En 2020, en raison de la COVID-19, des ateliers qui devaient être organisés dans certains États membres ont été annulés. Ces ateliers visaient, premièrement, à renforcer la capacité des régulateurs et des investisseurs africains de s'attaquer aux questions et procédures liées au développement des marchés des capitaux et, deuxièmement, à renforcer les capacités des décideurs et des professionnels du secteur des assurances d'Afrique en matière de politiques, d'outils et de pratiques pour la modélisation des risques dans le secteur des assurances agricoles en Afrique. Le sous-programme a reporté un certain nombre de produits, notamment des ateliers qui devaient être organisés avec des universités du Libéria et du Soudan du Sud en vue de l'élaboration de programmes d'études ou de la révision des programmes existants ; un dialogue avec les vice-chanceliers et vice-chancelières visant à améliorer la qualité des programmes de formation et de recherche sur la gouvernance foncière en Afrique ; des activités de formation sur l'application des directives et instruments de l'Union africaine et de l'ONU en vue de l'amélioration de la gouvernance foncière en Afrique. Certaines activités ayant dû être reprogrammées, du retard a également été pris dans l'exécution des produits suivants : rapport d'étude et notes d'orientation sur la

cartographie des possibilités d'investissement foncier dans l'agriculture et l'agrobusiness en Afrique ; rapport sur les problèmes et les possibilités liés au développement des parcs agro-industriels en Afrique ; rapport sur l'évaluation du potentiel d'amélioration de l'assurance agricole et climatique indicielle en Afrique ; aperçu régional de la sécurité alimentaire et de la nutrition en Afrique. La qualité de ces rapports pourrait être moins bonne, car il n'a pas été possible de recueillir des données primaires en raison des restrictions des déplacements imposées.

15.95 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme, à savoir d'améliorer l'environnement des affaires afin de tirer parti du rôle et des investissements du secteur privé dans la croissance et la transformation économiques de l'Afrique, d'améliorer la sécurité foncière, en particulier pour les femmes, et de renforcer les financements et les investissements innovants du secteur privé dans les domaines des infrastructures, de l'énergie et des services, et de l'agriculture. Les nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

## Résultats escomptés pour 2022

15.96 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### **Résultat 1 : rendre l'environnement économique plus favorable aux investissements du secteur privé dans les domaines de l'énergie et du développement des infrastructures<sup>5</sup>**

#### **Exécution du programme en 2020**

15.97 Dans le cadre du sous-programme, on a utilisé la nouvelle méthode et le nouvel outil d'examen des cadres réglementaires afin d'évaluer l'état de préparation de 11 pays d'Afrique en ce qui concerne les investissements du secteur privé dans le secteur de l'énergie. En partenariat avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et l'Agence de développement de l'Union africaine, on a également aidé les communautés économiques régionales et les États membres à recenser les projets d'infrastructure prioritaires qui bénéficieront d'un appui dans le cadre du Programme de développement des infrastructures en Afrique jusqu'à 2030 inclus. On a également élaboré une stratégie africaine commune en vue d'établir une collaboration avec des partenaires extérieurs en matière d'investissements dans les infrastructures. On a aussi prodigué des conseils techniques sur le financement de projets énergétiques en Angola, en Érythrée et en Éthiopie. Toutes ces activités, en particulier le soutien apporté à 11 pays aux fins de l'évaluation des cadres réglementaires régissant le secteur de l'électricité et les services de conseil fournis à l'Angola, à l'Érythrée et à l'Éthiopie, ont contribué à renforcer les services chargés de la planification énergétique dans ces pays. De plus, on a mené des activités visant à assurer le financement du secteur des transports et à améliorer l'efficacité de ce secteur. En outre, on a fait face à la pandémie et exécuté plusieurs produits permettant d'en évaluer l'impact sur le secteur de l'aviation, les ports d'Afrique, les protocoles de commerce transfrontalier, la mise en place de moyens de paiement sans espèces dans les services de transport et le secteur de l'énergie.

<sup>5</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 18)].

15.98 Le travail susmentionné a contribué à ce que 11 États membres se dotent de services chargés de la planification énergétique relevant de leur ministère d'exécution ou de leurs organismes publics, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir 10 États membres. De plus, neuf pays (Afrique du Sud, Angola, Éthiopie, Ghana, Kenya, Maroc, Mauritanie, Rwanda et Zambie) se sont engagés, lors de réunions de validation, à mettre en place des systèmes hors réseau (mini-réseaux) relevant de leur ministère de l'énergie aux fins de l'électrification rurale.

### Projet de plan-programme pour 2022

15.99 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation, on apportera des aménagements au sous-programme et on mettra au point des méthodes et des outils pour aider les pays à améliorer les réglementations en matière d'énergie et ainsi à renforcer les investissements du secteur privé dans ce secteur et à définir une approche à l'échelle continentale qui serait approuvée par la Conférence de l'Union africaine. Il est prévu que le sous-programme examine les cadres réglementaires en mettant l'accent sur les éléments qui, à différents niveaux de la chaîne de valeur de l'énergie (à savoir, l'acheminement et la distribution, et l'énergie hors réseau), continuent de faire obstacle aux investissements, l'objectif étant de proposer aux États membres des solutions et des moyens de surmonter ces obstacles. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats mise à jour (voir le tableau 15.6).

Tableau 15.6

### Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
Un État membre se dote de services chargés de la planification énergétique relevant de son ministère d'exécution ou de ses organismes publics	Trois États membres se dotent de services chargés de la planification énergétique relevant de leur ministère d'exécution ou de leurs organismes publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>Onze États membres se dotent de services chargés de la planification énergétique relevant de leur ministère d'exécution ou de leurs organismes publics</li> <li>Neuf pays (Afrique du Sud, Angola, Éthiopie, Ghana, Kenya, Maroc, Mauritanie, Rwanda et Zambie) s'engagent, lors de réunions de validation, à mettre en place des systèmes hors réseau (mini-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Onze États membres se dotent de services chargés de la planification énergétique relevant de leur ministère d'exécution ou de leurs organismes publics (résultat atteint en 2020)<sup>a</sup></li> <li>Sept pays supplémentaires (Cameroun, Côte d'Ivoire, Égypte, Mozambique, Ouganda, Sénégal et Seychelles) renforcent la planification de leur secteur de l'électricité pour favoriser les</li> </ul>	Sur les 16 pays qui ont validé l'examen des cadres réglementaires, 5 adoptent le cadre continental sur les investissements du secteur privé dans le domaine de l'énergie

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
		réseaux) relevant de leur ministère de l'énergie aux fins de l'électrification rurale	investissements du secteur privé, y compris les mini-réseaux	

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : accroître les investissements dans les infrastructures énergétiques grâce à des réformes de la politique foncière<sup>6</sup>

### Exécution du programme en 2020

15.100 Dans le cadre du sous-programme, on a mis au point une méthode pour évaluer l'efficacité des cadres normatifs et réglementaires régissant le secteur de l'électricité, l'objectif étant d'attirer les investissements du secteur privé. Cette méthode permet d'adopter le point de vue des investisseurs et d'examiner les éléments normatifs et réglementaires fondamentaux qui contribuent au renforcement des investissements dans les nouvelles infrastructures électriques. Compte tenu, d'une part, de la demande croissante de produits agricoles, d'énergie et d'infrastructures et, d'autre part, des problèmes structurels sous-jacents qui entravent la croissance de ces secteurs essentiels, on a favorisé la mise en place de cadres de gouvernance foncière favorables à des investissements fonciers qui stimulent des investissements inclusifs du secteur privé. On a notamment mis au point un outil de cartographie des possibilités d'investissement foncier, qui a été déployé au Malawi. Cet outil est utilisé aux fins de la négociation d'accords fonciers dans les domaines de l'agriculture et des biocarburants, et dans le cadre de la prospection de gisements de pétrole et de gaz et de ressources géothermiques et de leur extraction et de l'exploitation de l'énergie hydraulique, éolienne et, dans une certaine mesure, solaire. Le sous-programme a également mené des activités visant à renforcer la capacité des institutions compétentes des États membres d'appliquer le Cadre et les lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique ainsi que les lignes directrices sur les investissements fonciers à grande échelle de l'Union africaine.

15.101 Le travail susmentionné a contribué à ce que 10 États membres (Afrique du Sud, Angola, Cameroun, Éthiopie, Ghana, Kenya, Mauritanie, Sénégal, Seychelles et Zambie) revoient leur cadre réglementaire régissant le secteur de l'électricité, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le budget-programme de 2021, à savoir huit États membres.

### Projet de plan-programme pour 2022

15.102 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on veillera à mettre les cadres réglementaires régissant le secteur de l'électricité en conformité avec les politiques foncières, l'objectif étant d'accélérer la mise en œuvre de projets porteurs de transformation. Même si le secteur de l'électricité est réglementé, la mauvaise gouvernance foncière et les coûts de transaction élevés qui en résultent pour obtenir des droits, la mauvaise utilisation des

<sup>6</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

terres et la mauvaise gestion de l'environnement entravent la croissance du secteur de l'énergie. Le sous-programme recensera donc les lacunes des cadres normatifs, juridiques et législatifs et fournira une assistance technique afin que des changements soient apportés aux stratégies et cadres fonciers et énergétiques en vue de réduire la perte de terres et d'éviter des bouleversements aux populations locales dans le contexte des investissements fonciers dans l'énergie et, en particulier, de prévenir les perturbations potentielles des systèmes et de la production alimentaires, de réduire la dégradation de l'environnement et d'atténuer les effets des changements climatiques. En 2022, il s'appuiera sur les connaissances acquises en 2021 pour élaborer des lignes directrices qui éclaireront les réformes dans le secteur de l'énergie et le secteur foncier ; elles porteront notamment sur l'harmonisation des politiques et de la législation ainsi que sur des programmes visant à promouvoir les investissements dans l'énergie et dans les infrastructures connexes. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 15.7).

Tableau 15.7  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
—	—	Dix pays revoient leur cadre réglementaire régissant le secteur de l'électricité et recensent les éléments non énergétiques qui font obstacle à leur mise en œuvre	Quatre pays (sur huit) alignent leurs politiques foncières sur le secteur de l'énergie	Trois pays supplémentaires harmonisent leurs politiques et stratégies foncières et énergétiques

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### **Résultat 3 : accroître l'accès aux sources de financement consacrées au développement des infrastructures dans le cadre de partenariats public-privé**

#### **Projet de plan-programme pour 2022**

15.103 En Afrique, le déficit d'infrastructures est colossal et constitue l'une des principales raisons pour lesquelles de nombreux pays du continent risquent de ne pas atteindre les objectifs de développement durable. Il existe des déficits d'infrastructures importants dans les secteurs de l'énergie, des transports (ferroviaires, maritimes, routiers et aériens), de l'eau et des technologies de l'information et des communications. La Banque africaine de développement estime que 130 à 170 milliards de dollars par an sont nécessaires pour financer les infrastructures du continent, le déficit de financement dans ce domaine allant de 68 à 108 milliards de dollars par an. De plus, la pandémie devrait avoir de fortes répercussions sur les investissements dans les infrastructures, les gouvernements des pays d'Afrique s'attachant en priorité à sauver des vies en mettant l'accent sur les investissements dans le secteur de la santé et de l'assainissement. Cependant, il est également largement admis que le développement des infrastructures occuperait une

place centrale dans les stratégies de relèvement après la pandémie, les infrastructures étant le principal catalyseur du développement économique et du commerce.

*Enseignements tirés et changements prévus*

15.104 L'enseignement tiré est le suivant : on n'avait pas prévu que les États membres auraient besoin de recevoir rapidement un plus grand soutien technique ponctuel en matière de financement des transports et de l'énergie, en particulier dans le contexte de la COVID-19. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on s'appuiera sur des partenariats avec les organisations régionales et continentales africaines, les organismes des Nations Unies compétents et les institutions spécialisées du monde entier qui participent au développement des infrastructures du continent. On prévoit de renforcer les capacités des parties prenantes à mettre les modèles de partenariat public-privé au service de mécanismes de financement novateurs et du développement des infrastructures pour appuyer l'industrialisation de certains pays d'Afrique (Cameroun, Côte d'Ivoire, Kenya, Malawi, Ouganda et Zambie).

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

15.105 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le fait que trois pays mettront leur cadre de partenariat public-privé en conformité avec leur législation nationale et adopteront des normes et outils internationaux en matière de partenariats public-privé, et que six pays concluront des accords de coopération Nord-Sud et Sud-Sud en vue de la conception de projets et du transfert de technologies (voir le tableau 15.8).

Tableau 15.8  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
Des accords de coopération Nord-Sud et Sud-Sud en matière de partenariats public-privé sont conclus par six États membres (Cameroun, Côte d'Ivoire, Kenya, Malawi, Ouganda et Zambie) en vue de la conception de projets et du transfert de technologies	Des accords de coopération Nord-Sud et Sud-Sud en matière de partenariats public-privé sont conclus par six États membres (Cameroun, Côte d'Ivoire, Kenya, Malawi, Ouganda et Zambie) en vue de la conception de projets et du transfert de technologies	Des accords de coopération Nord-Sud et Sud-Sud en matière de partenariats public-privé sont conclus par six États membres (Cameroun, Côte d'Ivoire, Kenya, Malawi, Ouganda et Zambie) en vue de la conception de projets et du transfert de technologies	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Six pays mettent leur cadre de partenariat public-privé en conformité avec leur législation en la matière</li> <li>• Au moins trois pays établissent des partenariats public-privé Nord-Sud et Sud-Sud dans le cadre de projets d'infrastructure</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins trois pays adoptent des normes et outils internationaux en matière de partenariats public-privé</li> <li>• Des accords de coopération Nord-Sud et Sud-Sud sont conclus par six pays cibles en vue de la conception de projets et du transfert de technologies</li> </ul>

**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

15.106 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

64/193	Suivi et mise en œuvre du Consensus de Monterrey et du texte issu de la Conférence d'examen de 2008 (Déclaration de Doha sur le financement du développement)	66/195	Les technologies agricoles au service du développement
65/146	Mécanismes innovants de financement du développement	67/215	Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
65/314	Modalités d'organisation du cinquième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement	70/198	Les technologies agricoles au service du développement durable
		74/299	Amélioration de la sécurité routière mondiale

*Résolutions du Conseil économique et social*

2014/11	Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement
---------	---

*Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique*

819 (XXXI)	Promotion de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources énergétiques en Afrique	877 (XLIII)	Réaliser la sécurité alimentaire en Afrique
		921 (XLVII)	La transformation agricole au service d'une Afrique industrialisée

## Produits

15.107 On trouvera dans le tableau 15.9 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 15.9

### Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>3</b>	–	<b>1</b>	–
1. Rapports établis en vue de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique sur l'évolution récente du secteur privé en Afrique	1	–	–	–
2. Rapports destinés au Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, des infrastructures, de l'industrie et de la technologie	1	–	1	–
3. Rapports destinés au Comité des changements climatiques, de l'économie bleue, de l'agriculture et de la gestion des ressources naturelles	1	–	–	–
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	–	–	–	<b>3</b>
4. Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, des infrastructures, de l'industrie et de la technologie	–	–	–	3

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>12</b>	<b>15</b>
5. Projet portant sur le suivi des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 concernant l'accès à une énergie propre et d'un coût abordable en Afrique	1	–	1	1
6. Projet visant à améliorer la compétitivité des secteurs économiques clés et à renforcer le rôle joué par le secteur privé dans la transformation économique	1	–	1	–
7. Projet visant à renforcer la capacité de certains pays d'Afrique de structurer et d'émettre des obligations à impact social et à impact sur le développement et d'autres mécanismes de financement novateurs connexes	1	–	1	1
8. Projet portant sur la gouvernance foncière par l'intermédiaire du Réseau d'excellence sur la gouvernance foncière en Afrique	1	1	–	–
9. Projet visant à renforcer les investissements dans l'énergie, les infrastructures et les services grâce à des réformes de la politique foncière	–	–	1	1
10. Projet visant à renforcer la capacité des États membres, des organisations régionales et des établissements d'enseignement supérieur de mettre en œuvre la Déclaration de l'Union africaine sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique	–	–	1	1
11. Projet portant sur les incidences des infrastructures sur la Zone de libre-échange continentale africaine (liens entre infrastructures et commerce)	–	–	1	1
12. Projet portant sur les infrastructures africaines et la numérisation (transport et énergie)	–	–	1	1
13. Projet visant à renforcer la capacité des États membres de développer des marchés de la dette intérieure sains	–	–	1	1
14. Projet visant à développer les infrastructures en Afrique (projet de train à grande vitesse)	–	–	1	1
15. Projet concernant la sécurité routière	–	–	1	1
16. Projet portant sur le programme de politique de transport en Afrique subsaharienne	–	–	1	1
17. Projet concernant le Marché unique du transport aérien africain	–	–	1	1
18. Projet pilote visant à instaurer un environnement plus favorable aux investissements fonciers dans l'agriculture et l'agrobusiness et à ouvrir plus de possibilités dans ce cadre	–	–	–	1
19. Projet visant à assurer la sécurité des droits fonciers des femmes et à favoriser leur esprit d'entreprise grâce à des réformes politiques, juridiques et institutionnelles et à promouvoir la prise en compte des questions de genre dans les politiques et les programmes mis en œuvre dans le domaine foncier et le secteur de l'agriculture	–	–	–	1
20. Assistance technique visant à renforcer les capacités institutionnelles aux fins de la mise au point et du déploiement d'un mécanisme de supervision et de suivi des initiatives d'allègement de la dette liée à la COVID-19 et des programmes de consolidation de la dette	–	–	–	1
21. Assistance technique visant à renforcer les capacités des régulateurs africains et des acteurs du marché en matière de marchés des titres en pension et à mieux leur faire connaître ces marchés	–	–	–	1

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>37</b>	<b>16</b>	<b>23</b>	<b>40</b>
22. Activités de formation sur l'application du modèle de mix énergétique et la planification de la promotion du mix énergétique	10	–	10	10
23. Activités de formation sur l'application des directives et instruments de l'Union africaine et de l'ONU en vue de l'amélioration de la gouvernance foncière en Afrique	10	9	5	10
24. Activités de formation sur les moyens de renforcer les capacités des régulateurs et des investisseurs africains en ce qui concerne les questions et les procédures liées au développement des marchés des capitaux	2	–	2	–
25. Activités de formation sur le développement de l'agrobusiness, y compris la modélisation et la cartographie des possibilités d'investissement aux fins du renforcement des capacités des décideurs et du secteur privé africains	10	7	–	10
26. Activités de formation sur la manière de renforcer les capacités des décideurs et des professionnels du secteur des assurances d'Afrique en matière de politiques, d'outils et de pratiques pour la modélisation des risques dans le secteur des assurances agricoles en Afrique	5	–	5	5
27. Atelier sur la technologie financière, la réglementation financière et le défaut de paiement	–	–	1	–
28. Activités de formation sur l'harmonisation des politiques et le développement du secteur privé visant à promouvoir les chaînes de valeur régionales et le commerce des produits agricoles	–	–	–	5
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>9</b>
29. Examen du cadre réglementaire régissant les investissements du secteur privé dans le secteur de l'énergie	–	–	1	–
30. Examen des cadres de partenariat public-privé en Afrique	–	–	1	1
31. Financement du matériel ferroviaire roulant par le secteur privé	–	–	1	1
32. Étude des avantages socioéconomiques d'un espace aérien africain unique	–	–	–	1
33. Rapport économique sur l'Afrique	1	–	–	–
34. Rapport d'étude sur la cartographie des possibilités d'investissement foncier dans l'agriculture et l'agrobusiness en Afrique	1	–	1	–
35. Rapport sur le développement des parcs agro-industriels en Afrique : problèmes et possibilités	1	–	–	–
36. Publication sur la politique foncière en Afrique	1	4	1	1
37. Repenser le développement des infrastructures en Afrique à l'ère de la COVID-19	–	–	–	1
38. Secteur foncier, agriculture et investissements dans le développement des infrastructures : problèmes et possibilités	–	–	–	1
39. Recueil des meilleures pratiques en matière de remembrement des terres à l'appui des investissements fonciers dans l'agriculture	–	–	–	1
40. Évaluation des capacités nécessaires et des compétences qui font défaut à l'appui des programmes de renforcement des capacités visant à développer les chaînes de valeur et les agro-industries	–	–	–	1
41. Recueil des meilleures pratiques en matière d'investissements fonciers servant à appuyer les entreprises de jeunes et les agro-industries	–	–	–	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
42. Supports techniques sur l'indice de compétitivité des marchés des capitaux	1	–	1	–
43. Supports techniques sur un cadre de promotion des chaînes de valeur régionales en Afrique	–	–	–	1
44. Note d'orientation sur l'accès à l'énergie établie en vue du forum politique de haut niveau	1	–	1	1
45. Supports techniques à l'appui du programme continental de trains à grande vitesse énoncé dans l'Agenda 2063	1	–	1	1
46. Supports techniques à l'appui du Programme de développement des infrastructures en Afrique, des réunions de son comité directeur et de la semaine du Programme de développement des infrastructures en Afrique	1	–	1	1
47. Notes d'orientation et monographies sur les possibilités d'investissement foncier dans l'agriculture et l'agrobusiness	1	–	1	1
48. Rapport sur l'évaluation des cadres juridiques, institutionnels et politiques pour un contrôle bancaire efficace	1	–	1	–
49. Rapport sur l'évaluation du potentiel d'amélioration de l'assurance agricole et climatique indicelle en Afrique	1	–	1	–
50. Aperçu régional de la sécurité alimentaire et de la nutrition en Afrique	1	1	–	1
51. Lignes directrices concernant le développement des parcs agro-industriels	–	–	–	1

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : apport de conseils à trois universités dans trois pays sur la révision des programmes d'études portant sur l'agriculture et la gouvernance foncière en Afrique ; apport de conseils à quatre États membres sur les réformes politiques, juridiques et institutionnelles visant à assurer la sécurité des droits fonciers des femmes et à favoriser leur esprit d'entreprise ; apport de conseils aux fins de la prise en compte des questions de genre dans les politiques et les programmes mis en œuvre dans le domaine foncier et le secteur de l'agriculture ; promotion des politiques et programmes régionaux de transport tels que la Décision de Yamoussoukro, le Marché unique du transport aérien africain, le Programme de développement des infrastructures en Afrique et le Programme de politiques de transport en Afrique ; mise en œuvre de la Charte de l'Union africaine sur la sécurité routière ; promotion de la sécurité routière en Afrique dans tous les États membres qui en font la demande ; fourniture de conseils aux États membres sur l'émission d'obligations vertes en Afrique aux fins du renforcement de la durabilité environnementale et du financement du développement sur le continent ; apport de conseils aux États membres sur l'émission de l'obligation relative à l'objectif de développement durable n° 7 en vue d'accélérer l'accès à une énergie propre et d'un coût abordable en Afrique ; promotion des investissements du secteur privé dans le matériel ferroviaire ; organisation du sommet financier africain en marge du congrès de l'Association nationale des professionnels des valeurs mobilières ; organisation de la conférence annuelle des services d'administration des pensions et des services financiers ; organisation d'une conférence sur la politique foncière en Afrique ; tenue de dialogues de haut niveau et d'autres manifestations dans le cadre des plateformes pertinentes ; dialogue politique visant à faciliter l'établissement d'un consortium de fonds de pension dans les États membres ; séminaire-retraite annuel et atelier sur l'investissement dans les infrastructures organisés à l'intention des investisseurs d'Afrique et des États-Unis d'Amérique ; réunions annuelles du comité directeur du Programme de développement des infrastructures en Afrique ; organisation de la semaine du Programme de développement des infrastructures en Afrique ; promotion du financement participatif des infrastructures de production d'électricité renouvelable en Afrique et renforcement et amélioration des systèmes d'acheminement sur le continent ; apport de conseils à trois États membres en vue de la mise en place de chaînes de valeur agricoles régionales conformément au cadre et aux lignes directrices de l'Union africaine y relatifs et de la prise en compte des questions de gouvernance foncière dans le domaine de l'agriculture ; organisation du forum des entreprises africaines, instance multipartite consacrée aux questions foncières et aux investissements (Forum des autorités traditionnelles africaines, plateformes de la société civile et communautés économiques régionales) ; organisation de forums politiques de haut niveau visant à défendre les intérêts des jeunes dans des domaines tels que l'agrobusiness et l'emploi.

**Bases de données et autres supports numériques** : outils de cartographie des possibilités d'investissement foncier dans l'agriculture et l'agrobusiness en Afrique ; carte interactive des investissements fonciers à grande échelle.

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

#### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : matériel de communication sur les infrastructures énergétiques, indice de compétitivité des marchés des capitaux ; informations sur les possibilités d'investissement foncier dans l'agriculture et l'agrobusiness, sur l'agriculture et l'agrobusiness et sur la cartographie des possibilités d'investissement (y compris les parcs agro-industriels).

### Sous-programme 4 Données et statistiques

#### Objectif

15.108 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la production, la diffusion et l'utilisation de données, de statistiques et d'informations géospatiales crédibles aux niveaux national, régional et mondial pour l'élaboration de politiques et la prise de décisions fondées sur des données.

#### Stratégie

15.109 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on renforcera les capacités des États membres en apportant une assistance technique sur les méthodes, techniques et outils nouvellement mis au point dans le domaine des recensements et des enquêtes, tout en intégrant les technologies géospatiales et d'autres innovations aux différents stades des activités statistiques quand cela est pertinent, y compris en étudiant la possibilité de recourir aux mégadonnées et aux sources non traditionnelles de données, à la lumière des derniers travaux de recherche appliquée. C'est pourquoi le programme aidera les systèmes statistiques des pays d'Afrique à transformer leurs méthodes de gouvernance et de gestion des données en dématérialisant la collecte, la compilation et la diffusion des données utilisées dans divers domaines statistiques comme les recensements et les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil. Afin d'améliorer la disponibilité de statistiques harmonisées, le sous-programme a créé des bases de données dont il assure la maintenance et qui sont accessibles au public. Les données sont mises à jour régulièrement afin de mettre à la disposition du public les dernières données ventilées en fonction du lieu sur l'économie, la démographie, les indicateurs sociaux, l'environnement et d'autres statistiques concernant les pays d'Afrique. Il est également prévu de dispenser des formations et de mettre à la disposition des États membres et des organismes nationaux de statistique des plateformes leur permettant de mettre en commun des pratiques exemplaires et prometteuses.

15.110 On renforcera les activités de communication et de sensibilisation en faveur de l'utilisation des statistiques et des informations géospatiales par des manifestations nationales organisées pour célébrer la Journée africaine de la statistique, par le recours aux médias sociaux ainsi que par l'élaboration et la distribution de supports de communication et de sensibilisation.

15.111 Il est également prévu que le sous-programme propose une formation et une assistance technique en matière d'élaboration et de mise en œuvre des stratégies nationales de développement de la statistique et des infrastructures nationales de données géospatiales au moyen de cadres intégrés de l'information géospatiale.

15.112 Compte tenu des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les systèmes statistiques nationaux, il est urgent de transformer et de moderniser les mécanismes

de collecte de statistiques des pays d'Afrique afin de suivre les progrès réalisés en ce qui concerne le Programme 2030, l'Agenda 2063 et les plans nationaux de développement. Il est prévu d'apporter aux États membres une assistance technique aux fins de la transformation et de la modernisation de leurs systèmes statistiques en vue d'assurer la résilience de ceux-ci et de reconstruire en mieux pour l'avenir. En outre, le sous-programme contribuera aux initiatives nationales visant à accélérer l'élaboration d'une stratégie continentale d'information géospatiale destinée à lutter contre la pandémie de COVID-19. Une assistance technique sera fournie aux États membres.

15.113 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

a) renforcement de la capacité en matière d'établissement de statistiques comparables, harmonisées et ventilées selon différents critères, et ce, de manière plus efficace, et amélioration des opérations statistiques, notamment du déroulement des recensements et des enquêtes ; compilation de statistiques administratives et production d'ensembles de données géospatiales fondamentales ;

b) amélioration du suivi de l'application du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et de la communication d'informations à ce sujet en remédiant au manque de données nécessaires à la surveillance des indicateurs relatifs à ces deux instruments ;

c) progrès dans l'adoption et l'utilisation par les systèmes statistiques nationaux d'outils et de technologies innovants ;

d) meilleure exploitation des données, des statistiques et des informations géospatiales, collaboration plus étroite entre composantes et parties prenantes des systèmes statistiques nationaux et meilleure coordination des infrastructures de données géospatiales ;

e) renforcement de la résilience des systèmes statistiques nationaux ;

f) renforcement de l'appropriation nationale, des investissements et de la participation des pays à la production, l'analyse, la diffusion et l'utilisation des statistiques et des informations spatiales ;

g) amélioration des stratégies et des procédures de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion de données à jour par les systèmes statistiques nationaux grâce au recours à des méthodes modernes.

## **Exécution du programme en 2020**

15.114 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Renforcement des moyens consacrés à la conduite de recensements précis et efficaces**

15.115 Les recensements et les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil sont des sources importantes de données démographiques et socioéconomiques, qui servent à mesurer les progrès accomplis dans le cadre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Les données relatives aux recensements de la population et des logements jouent un rôle indispensable dans la planification nationale du développement et le suivi efficaces des évolutions, politiques et programmes démographiques, socioéconomiques et environnementaux, ainsi que dans les travaux de recherche et d'analyse consacrés aux tendances économiques et sociales. Combinés à d'autres sources de données, les résultats des recensements sont nécessaires à l'élaboration de politiques ayant une incidence sur le développement

économique et social, en particulier aux échelons administratifs inférieurs et sur certains sous-groupes de population.

15.116 Dans le cadre du sous-programme, on a fourni un appui technique pour la collecte de données au moyen des recensements et de l'enregistrement des faits d'état civil. Pour aider les pays à préparer leurs activités de recensement par voie numérique, on a développé une application qui télécharge automatiquement le bon logiciel et les bonnes cartes sur chaque tablette et gère la livraison de ces appareils aux districts de recensement correspondants. Cela réduit considérablement le risque d'erreur et la quantité de travail (et donc le coût) nécessaire à la préparation des tablettes, tout en accélérant le processus. Un programme de partage de tablettes entre les pays a également été mis en place dans le cadre des initiatives de promotion de la coopération Sud-Sud. Pour renforcer le contrôle de la qualité pendant les procédures sur le terrain, des tableaux de bord électroniques et réutilisables qui permettent de suivre en temps réel l'évolution et la qualité du dénombrement ont également été mis au point. Toujours dans le cadre du sous-programme, on a lancé un Centre de surveillance des prix de la CEA, un outil en ligne contribuant à la réflexion sur les politiques publiques touchant à l'incidence du taux d'inflation sur les économies d'Afrique. Une assistance technique a par ailleurs été fournie aux États membres pour la modernisation et la transformation de leurs systèmes statistiques. En outre, les pays ont commencé à bénéficier d'une aide du sous-programme pour la création de portails de données qui serviront à l'établissement de rapports sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063, et au suivi les concernant.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

15.117 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que tous les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable sont clairement définis sur le plan conceptuel, que l'on dispose à leur égard de normes arrêtées au niveau international et qu'il ne reste plus d'indicateurs de catégorie 3. Une amélioration notable a également été observée au niveau de la disponibilité des données dans les pays d'Afrique. En outre, le nombre d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable qui ne sont associés à aucune donnée a été ramené à 52. Pour 19 pays, on dispose de plus de 160 indicateurs associés à des données. Ceux pour lesquels on compte moins de 125 indicateurs associés à des données, à savoir la Libye (107), l'Érythrée (113), la Somalie (122) et le Soudan du Sud (124), ont besoin d'un appui pour collecter davantage de données leur permettant de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable (voir le tableau 15.10).

Tableau 15.10  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable sont clairement définis sur le plan conceptuel et reposent sur des normes arrêtées au niveau international, et il ne reste plus d'indicateurs de catégorie 3</li> <li>79 indicateurs ne sont associés à aucune donnée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les indicateurs sont clairement définis sur le plan conceptuel et reposent sur des normes arrêtées au niveau international, et il ne reste plus d'indicateurs de catégorie 3</li> <li>52 indicateurs ne sont associés à aucune donnée</li> </ul>

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
Il n'existe aucun pays pour lequel on dispose de plus de 160 indicateurs associés à des données	• Il n'existe aucun pays pour lequel on dispose de plus de 160 indicateurs associés à des données	• On dénombre 19 pays pour lesquels on dispose de plus de 160 indicateurs associés à des données

### Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

15.118 En 2020, en raison de la COVID-19, le sous-programme a dû reporter des services techniques liés aux recensements, certains pays ayant suspendu leurs préparatifs dans ce domaine. Les travaux menés dans le cadre Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique ont également été repoussés à 2021 dans trois pays : l'Éthiopie, la Guinée et le Sénégal. L'annulation ou le report de grandes enquêtes par certains pays a entraîné l'interruption de l'assistance technique dans ce domaine. À cause de la pandémie, les missions d'assistance technique et de conseil ont été suspendues, entraînant le retardement ou le report des échéances qui avaient été fixées pour les projets concernés. Il s'agissait notamment de missions consultatives sur des questions telles que les stratégies nationales de développement de la statistique, les recensements, l'indice des prix à la consommation, le changement de la période de référence du PIB, les tableaux des ressources et des emplois et les échanges en valeur ajoutée. Il a fallu également reporter des missions d'assistance technique, qui avaient été planifiées pour répondre aux demandes d'États membres désireux de renforcer leurs capacités statistiques. La pandémie a fortement perturbé le calendrier de la fonction de mobilisation du sous-programme. La plupart des réunions intergouvernementales et des réunions de groupes d'experts ont été reportées à 2021, même si ces interactions directes auraient été nécessaires pour le suivi des dispositions prises au sujet d'enjeux mondiaux et de questions intéressant l'Afrique et les États membres. La plupart des activités de formation et de sensibilisation prévues ont pâti des effets de la COVID-19. Des ateliers de renforcement des capacités ont ainsi été reportés ou annulés en Afrique centrale, en Afrique australe et en Afrique du Nord.

15.119 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. On a élaboré des stratégies aux fins du maintien de l'enregistrement des principaux faits d'état civil pendant le confinement. Au niveau local, un appui a également été mis en place pour évaluer l'incidence de la COVID-19 sur les travaux des services nationaux de cartographie en vue de la création d'un géoportail africain consacré à l'épidémie et doté d'une galerie et de cartes explicatives sur les interventions menées à l'échelle locale en ce qui concerne le système d'information géographique en Afrique. Des recherches ont également été menées sur la cartographie d'urgence des zones de tension et des tendances liées à la circulation du virus au niveau local, afin d'améliorer la prise de décision, et des principes directeurs ont été définis au sujet des perspectives d'une stratégie globale d'information géospatiale visant à lutter contre la COVID-19 en Afrique. Une réflexion a été engagée sur de nouvelles méthodes et des alternatives à l'indice des prix à la consommation, ainsi que sur la fourniture d'une assistance technique en ligne, et de nouveaux partenaires ont été recensés pour épauler les systèmes statistiques nationaux dans leur action en faveur de la résilience. En outre, des lignes directrices et des outils ont été élaborés à l'intention des pays qui prévoient de procéder à des recensements et à des enquêtes en ligne.

## Résultats escomptés pour 2022

15.120 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### **Résultat 1 : une meilleure disponibilité des données concernant les objectifs de développement durable au niveau national<sup>7</sup>**

#### **Exécution du programme en 2020**

15.121 Les activités menées au titre du sous-programme ont aidé les pays à effectuer des recensements et à perfectionner leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil, autant de conditions nécessaires à l'évaluation des résultats obtenus au regard des objectifs de développement durable qui ont trait à la population, et elles vont améliorer la disponibilité des données dans ce domaine. Elles ont renforcé la capacité des États membres en matière de production et d'utilisation de données et d'informations actualisées et de services statistiques aux fins de la prise de décisions fondées sur des données probantes. Dans le cadre du sous-programme, on a également aidé plus de 15 pays à élaborer des stratégies statistiques portant sur d'autres infrastructures nationales d'information dans le cadre de programmes d'action nationaux, régionaux et mondiaux.

15.122 Le travail effectué a contribué à remédier au manque de données pour le suivi des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et des cibles de l'Agenda 2063 et pour la communication d'information à leur sujet dans 20 États membres, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir 15 États.

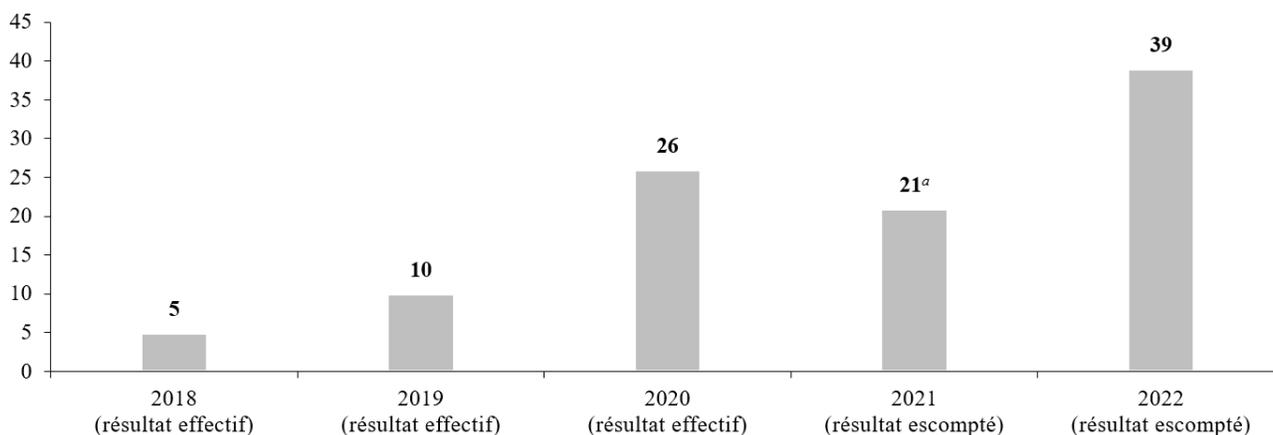
#### **Projet de plan-programme pour 2022**

15.123 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on fournira une assistance technique aux pays qui procéderont à des recensements en 2021 et 2022. On poursuivra également l'élaboration de cadres intégrés de l'information géospatiale afin d'aider les pays à mettre en place des services administratifs spatialisés et à utiliser des technologies d'information géospatiale pour la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion des données statistiques. En outre, on améliorera la qualité et la couverture géographique des statistiques économiques et environnementales dans les États membres afin de faciliter l'établissement de rapports sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 15.VIII).

<sup>7</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 18)].

Figure 15.VIII

**Mesure des résultats : nombre d'États membres qui ont remédié au manque de données nécessaires au suivi des indicateurs associés aux objectifs de développement durable et à l'Agenda 2063 et à la communication d'informations sur leur réalisation (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 2 : remédier à l'invisibilité grâce à l'enregistrement des faits d'état civil et à l'établissement d'une bonne identité juridique<sup>8</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

15.124 Dans le cadre du sous-programme, on a collaboré avec plusieurs pays à la mise en place de systèmes intégrés et interopérables d'enregistrement des faits d'état civil et de gestion de l'identité, y compris au développement d'outils qui favorisent la création de systèmes résilients. On a également mené des initiatives de renforcement des capacités à l'intention des experts nationaux sur la consolidation des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil.

15.125 Le travail effectué a contribué à faire passer à quatre le nombre de pays qui enregistrent au moins 50 % des naissances dans les 24 mois, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021.

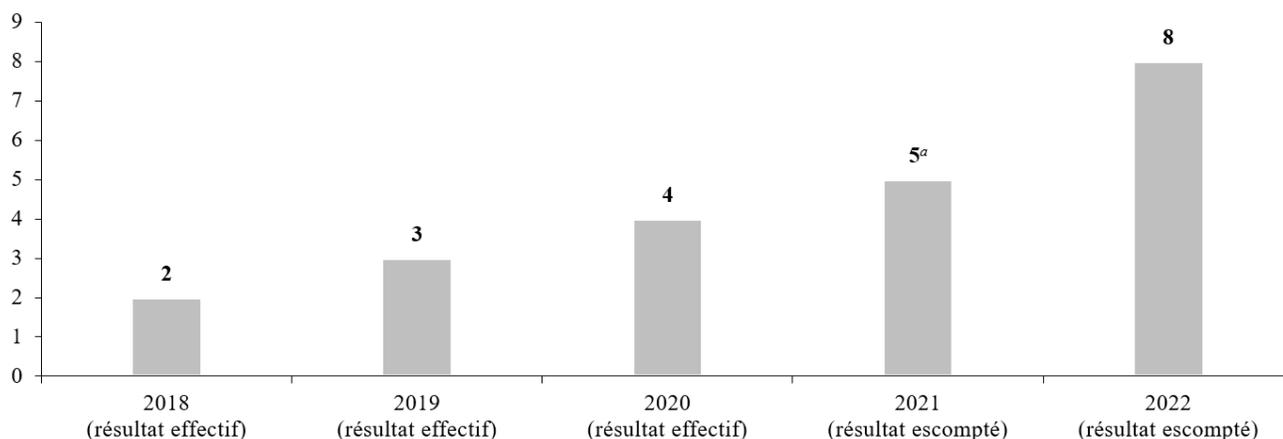
**Projet de plan-programme pour 2022**

15.126 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on aidera les pays à dématérialiser et à décentraliser leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil en favorisant le recours aux téléphones mobiles pour le signalement des naissances et des décès. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 15.IX).

<sup>8</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

Figure 15.IX

**Mesure des résultats : nombre de pays qui enregistrent au moins 50 % des naissances dans les 24 mois (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### **Résultat 3 : renforcement des capacités des États membres en vue du développement et de la mise en œuvre de cadres intégrés de l'information géospatiale**

#### **Projet de plan-programme pour 2022**

15.127 Dans le cadre du sous-programme, on a aidé les États membres à développer leurs politiques et ressources géospatiales. À ce stade, il devient de plus en plus nécessaire de chercher et de concevoir des mécanismes permettant d'intégrer de manière plus globale les informations, les infrastructures et les politiques géospatiales dans les services d'assistance technique et de partage des connaissances fournis par le sous-programme, et de les mettre en œuvre ensuite dans les pays d'Afrique. De nombreux pays ont déjà pris des mesures pour développer leurs infrastructures nationales de données spatiales. Le cadre intégré de l'information géospatiale constitue une nouvelle architecture de données au service du développement durable, qui repose sur des systèmes d'information collaboratifs, complets et coordonnés qui renseignent en temps actuel sur des lieux, des personnes, des événements et des activités, et qui livrent rapidement les informations dont les personnes, les organisations et les gouvernements ont besoin pour prendre des mesures responsables ainsi que des décisions éclairées et fondées sur des données. L'observation de la Terre et l'exploitation de données spatiales pour la gestion des ressources en eau permettent par exemple aux services des eaux d'évaluer et de surveiller régulièrement la quantité et la qualité de l'eau à l'échelle locale, nationale et régionale. Ces informations revêtent une importance critique pour la réalisation des objectifs de développement durable au niveau national.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

15.128 Les enseignements tirés sont les suivants : comme les données nécessaires à la prise de décisions éclairées ne sont pas toujours disponibles, le sous-programme doit se concentrer davantage sur l'aide apportée aux États membres en matière de collecte, de gestion et de diffusion des données spatiales et d'accès à celles-ci, ainsi que sur les stratégies et les plans d'action en matière de production d'informations.

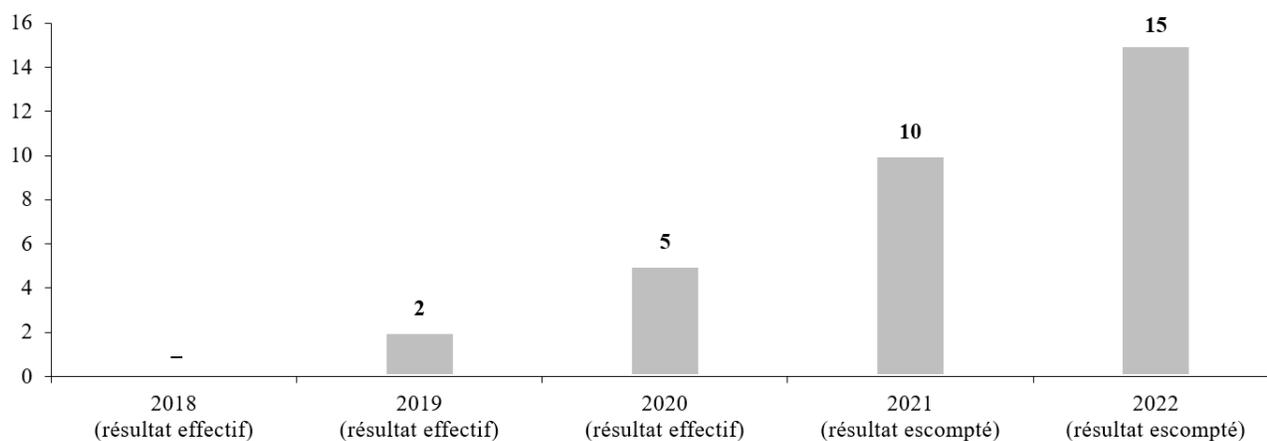
Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on aidera les États membres à mettre en place des systèmes nationaux d'information intégrés en élaborant des cadres, des lignes directrices et des méthodes adaptés qui pourront être mis à l'essai et appliqués aussi bien à l'intérieur des régions et des pays qu'au-delà de leurs frontières pour améliorer la prise de décision en matière d'aménagement de l'espace et de gestion des terres, entre autres choses. Dans le cadre du sous-programme, il est envisagé de définir une vision commune en vue d'aider les États membres à prendre des mesures concrètes pour réduire la fracture numérique géospatiale dans la mise en œuvre des priorités stratégiques et des priorités de développement nationales ainsi que du Programme 2030. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les activités menées au titre du sous-programme faciliteront le recours aux télécommunications et à d'autres technologies en vue de communiquer avec les équipes de pays et de les épauler dans leurs tâches.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

15.129 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le nombre total de pays (15) qui élaboreront et mettront en œuvre des plans d'action nationaux sur un cadre intégré de l'information géospatiale (voir la figure 15.X).

Figure 15.X

**Mesure des résultats : nombre total de pays élaborant ou mettant en œuvre des plans d'action nationaux sur un cadre intégré de l'information géospatiale**



**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

15.130 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

68/261	Principes fondamentaux de la statistique officielle	69/266	Repère de référence géodésique mondial pour le développement durable
		69/282	Journée mondiale de la statistique

*Résolutions du Conseil économique et social*

131 (VI)	Coordination des services cartographiques des institutions spécialisées et des organisations internationales	476 (XV)	Coopération internationale dans le domaine de la cartographie
----------	--	----------	---

2011/24	Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale	2015/10	Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020)
2013/21	Principes fondamentaux de la statistique officielle	2016/27	Renforcement des arrangements institutionnels sur la gestion de l'information géospatiale

*Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique*

849 (XL)	Statistiques et renforcement des capacités statistiques en Afrique	931 (XLVIII)	La révolution des données et le développement de la statistique
882 (XLIV)	Mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique et de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique	758 (XXVIII)	Le rôle de la cartographie, de la télédétection et des systèmes d'information géographique dans le développement durable
911 (XLVI)	Statistique et développement de la statistique		

## Produits

15.131 On trouvera dans le tableau 15.11 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 15.11

### Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>–</b>	<b>7</b>
1. Rapport sur le développement des capacités statistiques destiné aux septième et huitième réunions de la Commission africaine de statistique	1	1	–	1
2. Rapport sur la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008 destiné aux septième et huitième réunions de la Commission africaine de statistique	1	1	–	1
3. Rapport sur les progrès accomplis dans les recensements de la population et des logements destiné aux septième et huitième réunions de la Commission africaine de statistique	1	1	–	1
4. Rapport sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil destiné à la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil	1	1	–	1
5. Rapport sur les statistiques relatives au genre et au développement social destiné aux septième et huitième réunions de la Commission africaine de statistique	1	1	–	1
6. Rapport sur l'intégration des données géospatiales et statistiques destiné aux septième et huitième réunions de la Commission africaine de statistique	–	1	–	1
7. Rapport sur la gestion de l'information géospatiale destiné aux sixième et huitième réunions du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale	1	1	–	1

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>16</b>	–	<b>8</b>	<b>12</b>
8. Réunion de la Commission africaine de statistique	8	–	–	1
9. Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil	–	–	8	–
10. Réunion du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale	8	–	–	8
11. Réunion du groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale	–	–	–	1
12. Réunion de groupes d'experts sur les statistiques environnementales	–	–	–	1
13. Réunion de groupes d'experts sur la comptabilité économique et environnementale	–	–	–	1
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>16</b>	<b>1</b>	<b>20</b>	<b>16</b>
14. Initiative sur les statistiques agricoles	1	–	1	1
15. Initiative sur les statistiques sanitaires	1	–	1	1
16. Initiative sur les statistiques énergétiques	1	–	1	1
17. Initiative sur l'entrepôt de données	1	–	1	1
18. Initiative sur les statistiques de l'emploi	1	–	1	1
19. Développement d'une base de données sur les échanges en valeur ajoutée pour l'Afrique – Fonds d'affectation spéciale de la Banque mondiale pour le renforcement des capacités statistiques	1	–	1	1
20. Programme africain sur les statistiques ventilées par sexe	1	–	1	1
21. Programme africain de recensements de la population et des logements	1	–	1	1
22. Création d'une plateforme d'identification numérique pour l'Afrique	1	–	1	1
23. Développement de services d'information géospatiale à l'appui de la mise en œuvre et du suivi des objectifs de développement durable	1	–	1	1
24. Renforcement des capacités des États membres en vue de la mise en œuvre du Référentiel géodésique africain	1	–	1	1
25. Guide de mise en œuvre du Cadre intégré de l'information géospatiale	–	–	1	1
26. Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales – phase II	1	–	1	1
27. Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil	1	1	1	1
28. Développement d'un campus de la science des données	1	–	1	1
29. Appui à la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 par les pays d'Afrique	1	–	1	–
30. Programme de bourses à l'intention des jeunes chercheurs africains, destiné à renforcer leurs capacités dans le domaine des données et des statistiques	1	–	4	1

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>65</b>	<b>9</b>	<b>55</b>	<b>17</b>
31. Atelier sur le système d'échange de données statistiques à l'intention des organismes nationaux de statistique	5	–	5	1
32. Formation à la direction des activités statistiques à l'intention des chefs et des experts de haut niveau des organismes nationaux de statistique et des ministères d'exécution chargés de la production de statistiques	5	–	5	1
33. Atelier sur la modernisation des systèmes statistiques en Afrique à l'intention des dirigeants et responsables des organismes nationaux de statistique	5	–	5	5
34. Atelier sur les recensements de la population et des logements et les progrès accomplis dans ce domaine en 2020 à l'intention des experts et des responsables des organismes nationaux de statistique et des commissions de planification	5	2	5	1
35. Ateliers régionaux sur les statistiques genrées à l'intention des experts des organismes nationaux de statistique et des ministères d'exécution	10	–	10	1
36. Ateliers sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil à l'intention des experts des ministères nationaux chargés de la production de données à ce sujet	5	5	5	1
37. Atelier sur l'évaluation et le suivi des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable liés aux statistiques démographiques et sociales à l'intention d'experts des organismes nationaux de statistique	10	–	–	1
38. Formation des formateurs sur les statistiques économiques et la comptabilité nationale à l'intention des organismes nationaux de statistique et des ministères des finances	5	–	5	1
39. Atelier de formation sur les statistiques environnementales et la comptabilité économique et environnementale à l'intention des organismes nationaux chargés de l'établissement de la comptabilité économique et environnementale	5	–	5	1
40. Atelier sur les ensembles de données géospatiales permettant d'assurer le suivi des objectifs de développement durable à l'intention des institutions cartographiques et des bureaux de statistique nationaux	5	–	5	1
41. Ateliers de formation sur la stratégie d'intégration de l'information statistique et géospatiale à l'intention des institutions cartographiques et des bureaux de statistique nationaux	5	–	5	1
42. Ateliers de formation consacrés à l'élaboration de plans d'action nationaux sur le Cadre intégré de l'information géospatiale à l'intention des institutions cartographiques nationales	–	2	–	1
43. Ateliers de formation consacrés à l'infrastructure des connaissances géospatiales et à des réponses et solutions géospatiales innovantes en faveur d'un relèvement à l'issue de la pandémie	–	–	–	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
44. Bases de données géospatiales régionales africaines, services en ligne et géoportails	1	–	1	1
45. Atlas africain des statistiques spatiales	1	–	1	1
46. Rapport sur la révolution des données en Afrique	1	–	1	1
47. Annuaire statistique pour l'Afrique	1	1	1	1

**C. Activités de fond**

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : conseils techniques sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil, sur la série de recensements de la population et des logements dans les États membres d'Afrique en 2022 et sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable.

Conseils pour les réunions annuelles du Comité des directeurs généraux des instituts nationaux de statistique de l'Union africaine, du Comité africain de coordination de la statistique, de la Commission de statistique et de la réunion consultative sur le renforcement et l'harmonisation des statistiques économiques en Afrique ; forums de haut niveau sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.

Assistance technique aux États membres dans les domaines suivants : mise en œuvre des cadres et systèmes d'enregistrement des faits d'état civil ; mise en œuvre et révision des stratégies nationales de développement de la statistique ; dématérialisation et intégration des initiatives en matière de science des données ; méthode d'enquête et coordination des systèmes statistiques nationaux et de la législation relative aux statistiques (y compris les systèmes de données administratives et autres sources) ; application des systèmes de diffusion et d'échange de données (pour les organismes nationaux de statistique). Consultation avec les États membres et les acteurs régionaux en vue de la validation des données de l'Annuaire statistique pour l'Afrique ; action en faveur de l'adoption par les États membres et les organismes régionaux de stratégies et de méthodes permettant de rendre les statistiques officielles publiques par défaut ; conseils sur l'élaboration et la gestion de plans stratégiques en matière d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil ; production et diffusion de statistiques générées ; action en faveur du renforcement du réseau de contacts sur les statistiques générées, action en faveur de l'amélioration des recensements de la population et des logements ; conseils sur l'adoption et la mise en service du Système de comptabilité nationale de 2008 en Afrique par les États membres.

Assistance technique fournie à cinq États membres pour l'élaboration de cadres intégrés de l'information géospatiale aux niveaux national et régional ; assistance technique pour la mise en place d'infrastructures nationales et régionales de données spatiales ; assistance technique pour l'intégration des données géospatiales et statistiques, la mise en place du Référentiel géodésique africain, l'élaboration de normes et de thèmes fondamentaux relatifs aux ensembles de données géospatiales ; assistance technique et services consultatifs pour la mise en œuvre d'initiatives et de programmes mondiaux et régionaux (Agence spatiale africaine, Groupe sur l'observation de la Terre, initiative AfriGEOSS (Système mondial des systèmes d'observation de la Terre), Programme de surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité, Centre régional de la cartographie des ressources de développement, Institut régional africain des sciences et technologies de l'information géospatiale, programme Digital Earth Africa, entre autres).

**Bases de données et autres supports numériques** : portail de données statistiques de la CEA (ECASStats) ; bases de données géospatiales, applications, services et plateformes en ligne ; Africa GeoPortal.

**D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : célébration de la Journée africaine de la statistique ; Symposium africain annuel sur le développement de la statistique (300 participants environ) ; Flash statistiques-Afrique ; Livre de poche africain de statistique ; publication de faits et chiffres sur les économies africaines et les grandes économies mondiales et de supports de sensibilisation à l'occasion de la Journée africaine de la statistique ; Journée du système d'information géographique.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : application mobile Executive Statistics Monitor.

## Sous-programme 5 Technologie, changements climatiques et gestion des ressources naturelles

**Objectif**

15.132 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de favoriser un développement durable et sans exclusive en aidant les États membres à renforcer leurs capacités de tirer parti des nouvelles technologies et de l'innovation, des ressources naturelles et des économies verte et bleue et d'améliorer la résilience face aux changements climatiques.

## Stratégie

15.133 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on aidera les États membres à formuler et à mettre en œuvre des politiques nationales et régionales visant à créer une base scientifique, technologique et industrielle solide, premièrement grâce à des travaux de recherche sur les nouvelles technologies et l'innovation et des décisions fondées sur des données, deuxièmement grâce à la mise en place de plateformes d'apprentissage entre pairs, de dialogue et de recherche de consensus sur la science, la technologie et l'innovation et sur les méthodes et les cadres de transformation numérique, et troisièmement grâce à la fourniture d'une assistance technique aux États membres. Ces activités aideront les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, plus particulièrement des objectifs 8 et 9.

15.134 On mènera des recherches sur les politiques et l'on fournira un appui technique aux États membres sur les liens productifs induits par les industries extractives, car ces liens peuvent contribuer à stimuler le développement et la diversification économiques grâce aux avantages économiques directs et indirects que présente la chaîne de valeur des industries extractives. Il est également prévu de fournir des services consultatifs et un appui d'ordre technique aux États membres pour les aider à concevoir et mettre en œuvre des politiques, des stratégies et des plans relatifs aux ressources minérales qui soient conformes aux principes de la Vision africaine des mines. Ces activités seront complétées par l'apprentissage entre pairs et le dialogue sur les enseignements à retenir et les bonnes pratiques, à cet effet, on organisera des dialogues et des réunions de groupes d'experts sur les liens productifs induits par les industries extractives et sur les politiques et stratégies optimales qui tiennent compte des aspects environnementaux et sociaux et des aspects de genre et qui sont conformes à la Vision africaine des mines.

15.135 On organisera des formations à l'intention des décideurs, des experts et des praticiens et l'on intensifiera l'assistance technique apportée aux pays de façon à renforcer les connaissances, les compétences, les outils et les technologies nécessaires pour concevoir et mettre en œuvre des stratégies et des programmes visant à parvenir à une croissance durable dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté. La formation et l'assistance technique fournie dans les pays seront soutenues par les options réalisables et les bonnes pratiques que les travaux de recherche et les analyses menés sur les stratégies de croissance durable auront permis de dégager. Ces activités aideront les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, plus particulièrement des objectifs 1, 2 et 15. On continuera d'organiser des rencontres régionales, en particulier le Forum régional africain pour le développement durable, en association avec les entités chargées de l'exécution d'autres sous-programmes de la CEA et en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et le système des Nations Unies.

15.136 On procédera à des évaluations des espèces vivantes, à des analyses géomorphologiques et à la cartographie des fonds des masses d'eau, y compris des eaux souterraines, en général, et des océans, en particulier. On dispensera aux responsables de l'élaboration des politiques une formation sur mesure et ciblée sur les différents secteurs et perspectives de l'économie bleue ainsi que sur l'approche multisectorielle requise pour renforcer les capacités et les compétences de négociation et améliorer la représentation dans les forums à tous les niveaux. On apportera un appui à la planification durable, à l'établissement de politiques et à la gouvernance concernant l'économie bleue, conformément à la Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique, en fournissant des services consultatifs techniques à la Commission de l'Union africaine, aux communautés économiques régionales et aux organisations

intergouvernementales et en guidant les États membres dans l'établissement de cadres stratégiques relatifs à l'économie bleue selon les méthodes exposées dans la publication intitulée « L'économie bleue en Afrique : guide pratique » et adaptées aux besoins et aux attentes des bénéficiaires, ce qui contribuera à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14.

15.137 En premier lieu, on mènera des travaux de recherche et des analyses visant à renforcer la résilience des économies, des sociétés et des écosystèmes des pays d'Afrique face aux changements climatiques afin de réduire la vulnérabilité face aux catastrophes ; deuxièmement, on élargira la gamme des services de conseil et d'assistance technique et l'on fournira une formation et des outils qui permettront de renforcer les capacités humaines et institutionnelles des pays afin d'aider à assurer la cohérence des politiques et la mise en œuvre intégrée d'actions climatiques ; on aidera également les États membres à modéliser les conséquences économiques des changements climatiques et à élaborer des stratégies et des approches pour accélérer les investissements du secteur privé en vue de la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national et de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 13 et des objectifs connexes, notamment l'objectif 7, relatif à une énergie propre et abordable. En outre, on établira de nouveaux descriptifs et de nouvelles orientations en ce qui concerne les changements climatiques et le développement et l'on organisera des dialogues, en collaboration avec des entités régionales et des partenaires de développement, pour examiner de manière critique et explorer les possibilités et les complexités géopolitiques liées aux changements climatiques et leurs conséquences sur le développement de l'Afrique.

15.138 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en renforçant les capacités de l'Afrique de se relever durablement et fasse mieux connaître les liens existant entre les changements climatiques, l'économie et les questions sanitaires, en particulier celles concernant les pandémies ; des orientations seront présentées aux États membres pour qu'ils donnent la priorité à des plans de relance favorisant un relèvement durable à l'issue de la pandémie. On s'emploiera à aider les États membres à se doter des moyens humains voulus pour évaluer, développer et produire des technologies dans le domaine de la santé et l'on encouragera également l'investissement dans les innovations axées sur la COVID-19. Ce travail sera ancré dans les activités qui sont menées pour développer le capital humain et l'innovation au moyen de l'éducation, de concours et d'écoles accueillant les innovateurs. En outre, dans le cadre du sous-programme, on contribuera à des publications visant à reconstruire en mieux à l'issue de la pandémie, en particulier en ce qui concerne une transition juste entre les combustibles fossiles et les énergies renouvelables. À cet égard, on ajustera les travaux relatifs aux questions liées à l'exploitation minière de façon à prendre en considération les conséquences de la COVID-19 sur ce secteur.

15.139 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) des services publics améliorés, incitant le secteur privé à investir dans les technologies nouvelles et naissantes, ce qui devrait favoriser la transition vers l'économie numérique et l'innovation, encourager l'adoption de nouvelles technologies nationales et étrangères ainsi que le développement et le renforcement des plateformes d'échanges entre les milieux universitaires, industriels et commerciaux et les pouvoirs publics, et stimuler l'engagement en faveur d'une croissance à faible intensité de carbone et le développement et le déploiement de technologies d'avant-garde appropriées ;

b) la prise en considération par les pays d'Afrique riches en ressources naturelles des liens économiques entre le secteur des ressources naturelles et d'autres secteurs et la diversification dans leurs politiques et stratégies ;

c) l'alignement des politiques et des stratégies sur les principes de la Vision africaine des mines, de façon à encourager la prise en compte des questions environnementales et sociales et des questions de genre, ainsi que de l'industrialisation basée sur les ressources minérales ;

d) le recours plus fréquent à des politiques éprouvées et à de bonnes pratiques, ce qui facilitera l'adoption de positions régionales fortes et communes en faveur d'un appui international concernant la croissance durable, élimination de la pauvreté et le développement durable ;

e) une meilleure connaissance de l'économie bleue en Afrique, des cadres d'action nationaux et régionaux mieux conçus, plus intégrés et plus efficaces relatifs à l'économie bleue et des initiatives africaines durables concernant l'économie bleue aux niveaux national, sous-régional et continental ;

f) l'adoption et l'exécution par les pays de stratégies et de programmes de transition vers une croissance durable ;

g) des politiques, des stratégies et des plans de développement solides qui tirent parti des situations causées par les changements climatiques pour assurer la transition vers des économies à faible émission de carbone et résilientes face aux changements climatiques ;

h) des positions communes et des moyens efficaces concernant la mise en œuvre de mesures de riposte face aux changements climatiques qui tirent parti des abondantes ressources naturelles du continent, notamment de ses vastes ressources renouvelables (énergie, eau, ressources marines et autres), en vue d'un développement durable et sans exclusive ;

i) une augmentation des investissements du secteur privé dans la réalisation des objectifs de développement durable.

15.140 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat des contributions déterminées au niveau national qui sont révisées et alignées sur les cadres, plans et programmes de développement nationaux, un relèvement durable à l'issue de la pandémie, une certaine résilience face aux changements climatiques et une meilleure connaissance du lien existant entre les changements climatiques et la santé.

## **Exécution du programme en 2020**

15.141 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **La transformation numérique au service de l'accélération de la diversification économique**

15.142 En collaboration avec les équipes chargées de l'exécution du sous-programme 4, on a aidé plusieurs États membres à se doter de stratégies de transformation numérique et de plateformes numériques pour améliorer la transparence des marchés publics et la mise en commun d'informations dans le contexte de la pandémie. Les technologies émergentes, comme le numérique, les matériaux avancés (nanotechnologies), les technologies énergétiques avancées, en particulier celles concernant les énergies renouvelables, et les biotechnologies sont essentielles à la diversification économique et à l'obtention d'une croissance inclusive et équitable qui s'inscrit dans la durée. Dans le cadre du sous-programme, on a lancé des initiatives dans le domaine des technologies émergentes dans lesquelles on met l'accent sur les politiques et stratégies nationales et institutionnelles et sur le

développement du capital humain dans les domaines de l'intelligence artificielle, des nanotechnologies et des technologies de la santé, ainsi que dans les domaines de la chimie pharmaceutique et de la fabrication de médicaments.

15.143 En collaboration avec la Commission de l'Union africaine et d'autres partenaires, les équipes chargées de l'exécution du sous-programme ont contribué à l'élaboration de la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique, approuvée par le Conseil exécutif de l'Union africaine à sa trente-sixième session ordinaire. Grâce à diverses activités, on a aidé plusieurs États membres à mettre en œuvre les principaux piliers de la stratégie. Au Kenya, par exemple, la technologie est considérée comme un levier majeur pour l'exécution du plan de développement du Gouvernement intitulé « Big Four Agenda », qui s'articule autour de quatre composantes : sécurité alimentaire, couverture sanitaire universelle, logement abordable et secteur manufacturier. Dans le cadre du sous-programme, on a soutenu l'établissement et l'adoption du projet d'économie numérique kenyan, une initiative ambitieuse visant à réduire la fracture numérique dans le pays. On a également dispensé des conseils sur le développement de la plateforme Huduma Halisi, qui permet aux Kenyans de faire part de leur avis sur les services publics directement à partir de leur téléphone portable. En Éthiopie, les pouvoirs publics ont lancé un projet pilote de commerce électronique pour améliorer l'accès des petites entreprises au marché numérique, dans le prolongement du pilier Innovation de la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique. Au Cameroun, la transition numérique a porté sur l'expansion des infrastructures sous-tendant le haut débit et sur l'augmentation du trafic des télécommunications, tandis que la mise en œuvre de la plateforme africaine de communication et d'information pour la santé et l'action économique au Congo a aidé les pouvoirs publics à communiquer avec la population pour atténuer et prendre en charge les conséquences socioéconomiques de la pandémie.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

15.144 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'adoption d'une stratégie de transformation numérique par la Commission de l'Union africaine, la mise en œuvre de la plateforme africaine de communication et d'information au Congo, le lancement d'un projet pilote de commerce électronique en Éthiopie et la création de la plateforme numérique Huduma Halisi au Kenya (voir le tableau 15.12).

Tableau 15.12  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
—	—	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Union africaine a adopté une stratégie de transformation numérique</li> <li>• La plateforme africaine de communication et d'information pour la santé et l'action économique est lancée au Congo</li> <li>• Un projet pilote de commerce électronique est lancé en Éthiopie</li> <li>• Une plateforme numérique d'échanges entre les citoyens et les</li> </ul>

services publics (Huduma Halisi) est entrée en service au Kenya

### Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

15.145 En 2020, en raison de la COVID-19, on a renoncé à tenir un grand nombre de réunions en présentiel et l'on s'est tourné vers les consultations en ligne. Cela a notamment été le cas des réunions d'examen concernant cinq études de cas portant sur l'Afrique du Sud, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Kenya et la Zambie et une étude régionale sur les options propres à libérer le potentiel du secteur privé pour favoriser la croissance verte et la création d'emplois. L'organisation de consultations en ligne a également permis de mettre la dernière main aux rapports relatifs à l'examen local volontaire pour le district de Ngora (Ouganda) et les villes de Harare et Victoria Falls (Zimbabwe). Il n'a pas été possible de se rendre sur le terrain dans le cadre de l'initiative ODD7 pour l'Afrique et les gouvernements participants ont été invités à fournir eux-mêmes les informations. On a également renoncé à organiser en présentiel une formation sur l'économie verte inclusive et le suivi et l'évaluation au bénéfice du Zimbabwe et l'on a opté pour des modalités de formation en ligne.

15.146 L'initiative ODD7 pour l'Afrique, lancée à l'occasion du troisième forum des entrepreneurs africains en février 2020, prévoyait des déplacements dans les pays cibles dont l'objet était de dresser une liste des principaux actifs à structurer en vue d'un financement par le secteur privé. Il n'a pas été possible de se rendre dans un certain nombre de pays en raison de la pandémie. On a dû reporter les réunions de groupes d'experts chargés de la consolidation et de la validation d'un cadre méthodologique relatif aux contributions déterminées au niveau national. Il a fallu reporter l'organisation, en partenariat avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et d'autres partenaires, de la Semaine africaine du climat, et les préparatifs de la neuvième Conférence sur les changements climatiques et le développement en Afrique, organisée conjointement avec Cabo Verde, ont été considérablement ralentis. Les changements de priorités et une moindre réceptivité de la part des autorités nationales ont entraîné des retards dans la livraison des produits, en particulier en ce qui concerne la révision des contributions déterminées au niveau national.

15.147 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme, notamment l'établissement de supports de connaissances sur les changements climatiques et le développement à l'issue de la pandémie. On a établi un projet de document technique sur les changements climatiques et le développement en Afrique au lendemain de la pandémie. On a développé deux plateformes numériques pour l'achat groupé de fournitures médicales et pour la centralisation et la mise en commun des informations sur la COVID-19. On est passé à des modalités en ligne pour un certain nombre de produits et dans certains cas on a opté pour des modalités hybrides alliant échanges en ligne et en présentiel.

### Résultats escomptés pour 2022

15.148 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

**Résultat 1 : intégration de la résilience climatique dans les plans nationaux de développement durable en Afrique<sup>9</sup>****Exécution du programme en 2020**

15.149 En 2020, on a commencé les préparatifs pour aider trois pays cibles (le Libéria, le Malawi et le Zimbabwe) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à réviser leurs contributions déterminées au niveau national. En partenariat avec l'Académie africaine des sciences, on a continué d'orienter les recherches sur la planification du développement menées par 20 bénéficiaires de bourses de recherche sur le climat répartis dans toute l'Afrique. On a également entamé la rédaction d'un plan de mise en œuvre du programme de recherche quinquennal sur le climat pour le développement en Afrique.

15.150 Par ailleurs, dans le cadre du sous-programme, on a organisé ou coorganisé six ateliers et forums pour soutenir l'action menée par les États membres pour lutter contre les changements climatiques et atteindre les objectifs de développement durable. En partenariat avec l'Union africaine, et avec les équipes chargées de l'exécution du sous-programme 6, on a établi un projet de stratégie africaine sur le climat et une stratégie sur les changements climatiques, l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles en Afrique. En collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), on a aidé les autorités éthiopiennes, par l'intermédiaire du Ministère de l'eau, de l'irrigation et de l'énergie et de la Commission de la planification et du développement, à former des membres du personnel à la modélisation de systèmes intégrant les questions liées au climat, au foncier, à l'énergie et à l'eau afin de soutenir les priorités politiques sectorielles du troisième plan décennal de croissance et de transformation du pays. Une approche analogue est en cours au Cameroun en collaboration avec le Ministère de la planification. En collaboration avec les équipes chargées de l'exécution du sous-programme 3, on a poursuivi la mise en œuvre de l'initiative ODD7 pour l'Afrique en apportant un soutien continu à la mobilisation des investissements du secteur privé en faveur de l'énergie propre en Afrique du Sud, en Éthiopie et au Sénégal.

15.151 Le travail susmentionné a contribué à l'intégration de la question des effets des changements climatiques dans les plans de développement nationaux de quatre États membres (Cameroun, Éthiopie, Libéria et Zimbabwe), mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir six États membres. Cela tient au fait qu'au Malawi les électeurs ont de nouveau été appelés aux urnes après l'annulation de l'élection présidentielle, ce qui a entravé la révision du plan de développement national.

15.152 Le travail susmentionné a également aidé les États membres à étoffer leurs connaissances et à être mieux à même d'intégrer la question des changements climatiques dans les politiques et les plans de développement, grâce à la mise en œuvre du programme de recherche sur le climat pour le développement en Afrique dans 20 pays, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020 et qui consistait pour 6 pays à avoir les outils et les compétences nécessaires au suivi des contributions déterminées au niveau national et à la communication d'informations à ce sujet aux fins d'une intégration dans les plans nationaux de développement.

<sup>9</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 18)].

### Projet de plan-programme pour 2022

15.153 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on intensifiera le concours apporté aux États membres en ce qui concerne la mise en œuvre de leurs contributions déterminées au niveau national qui ont été actualisées et l'établissement des contributions au bilan mondial de la suite donnée à l'Accord de Paris qui sera dressé en 2023, les sujets traités étant l'atténuation, l'adaptation, les pertes et dommages, et les moyens de mise en œuvre. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats mise à jour (voir le tableau 15.13).

Tableau 15.13  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La plateforme africaine pour les contributions déterminées au niveau national est mise sur pied pour faciliter la coordination de l'appui à la mise en œuvre</li> <li>• Des informations sur la cohérence et l'état de préparation des contributions déterminées au niveau national par les pays d'Afrique sont communiquées</li> </ul>	<p>Au moins trois pays évaluent le niveau d'intégration des contributions déterminées au niveau national dans leurs plans nationaux de développement et en rendent compte</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quatre États membres prennent en compte les effets des changements climatiques dans leurs plans de développement nationaux (Cameroun, Éthiopie, Libéria et Zimbabwe)</li> <li>• Les États membres étoffent leurs connaissances et sont mieux à même d'intégrer la question des changements climatiques dans les politiques et les plans de développement, grâce à la mise en œuvre du programme de recherche sur le climat pour le développement en Afrique</li> </ul>	<p>Au moins trois pays mettent en œuvre des contributions déterminées au niveau national qui ont été actualisées pour l'après-2020</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins quatre autres pays mettent en œuvre des contributions nationales qui ont été actualisées pour l'après-2020</li> <li>• Les États membres renforcent leurs capacités analytiques en vue du bilan mondial de la suite donnée à l'Accord de Paris qui sera dressé en 2023</li> <li>• Trois pays étoffent leurs capacités analytiques et disposent d'un plus grand nombre d'outils pour intégrer la résilience face aux changements climatiques dans les investissements destinés aux secteurs sensibles au climat</li> </ul>

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : augmentation des investissements dans l'action climatique en Afrique<sup>10</sup>

### Exécution du programme en 2020

15.154 En collaboration avec le cabinet de la Secrétaire exécutive et les équipes chargées du sous-programme 3, on a lancé l'initiative ODD7, qui vise à aider plusieurs États membres à mobiliser des investissements, en particulier auprès du secteur privé, pour répondre à l'augmentation des besoins concernant l'accès à des services énergétiques adéquats, sûrs et fiables ; les premiers projets pilotes ont été lancés en Angola, en Éthiopie, au Mozambique, au Rwanda et au Sénégal. Ces pays ont bénéficié de conseils en investissement pour trouver des projets d'énergie propre qui méritent d'être financés. Parmi les initiatives, citons une éventuelle émission d'obligations vertes en Afrique du Sud, un fonds pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique à l'appui du Fonds souverain d'investissements stratégiques du Sénégal (FONSIS) qui bénéficierait à sept pays d'Afrique de l'Ouest au maximum, et la fourniture de services consultatifs à l'Éthiopie visant à soutenir le refinancement de la compagnie d'électricité publique, Ethiopian Electric Power, et à mobiliser des fonds à cet effet.

15.155 Le travail susmentionné a facilité l'élaboration de dispositifs d'investissement du secteur privé dans des activités en faveur de l'énergie propre dans le cadre de l'initiative ODD7 dans trois pays (Éthiopie, Mozambique et Rwanda), ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir trois pays révisent leurs contributions déterminées au niveau national.

### Projet de plan-programme pour 2022

15.156 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation, on apportera des aménagements au sous-programme de façon à aider les États membres à inciter le secteur privé à participer à une plus grande échelle et à un rythme plus soutenu à la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats mise à jour (voir le tableau 15.14).

Tableau 15.14  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
–	Dix pays participent à l'initiative ODD7	Le secteur privé investit dans des activités en faveur de l'énergie propre dans le cadre de l'initiative ODD7 dans trois pays (Éthiopie, Sénégal et Afrique du Sud)	Au moins cinq pays révisent leurs contributions déterminées au niveau national	Au moins huit pays font participer le secteur privé à la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

<sup>10</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

### Résultat 3 : renforcement de la résilience grâce à la canalisation des ressources visant à faire face à la pandémie de COVID-19 et aux changements climatiques

#### Projet de plan-programme pour 2022

15.157 On a mis la dernière main à un cadre dans lequel sont énoncées des possibilités d'action et des formules d'investissement visant à garantir que les mesures de relance soient axées sur les conséquences immédiates de la pandémie et servent aussi à renforcer la résilience et à faire face aux changements climatiques. Y sont décrites les possibilités qui s'offrent aux États membres d'adopter des modes de développement à faible émission de carbone qui maximisent la création d'emplois et la valeur ajoutée brute dans leurs économies. Cela va dans le sens du programme de relance verte pour l'Afrique adopté par la Conférence africaine des Ministres de l'environnement en janvier 2021. Le cadre est également conçu pour faciliter les activités visant à mettre en œuvre la Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique et la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique adoptée par l'Union africaine, et renforcer la résilience du continent face aux changements climatiques.

#### Enseignements tirés et changements prévus

15.158 Les enseignements tirés sont les suivants : on a pris conscience du fait que les États membres souhaitaient de plus en plus bénéficier d'une analyse et d'une évaluation de l'incidence des investissements axés sur la durabilité pour faire face aux conséquences économiques de la pandémie et jeter les bases d'un renforcement de la résilience face aux changements climatiques, ainsi qu'il ressort du programme de relance verte pour l'Afrique. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on cherchera des solutions qui aideront les pays d'Afrique à reconstruire en mieux pour l'avenir après la pandémie. On analysera en détail les options d'investissement pour au moins quatre États membres et l'on diffusera des boîtes à outils concernant l'économie bleue pour soutenir la Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique dans deux pays d'Afrique de l'Est en 2021 et dans deux autres pays en 2022. Les boîtes à outils aident les États membres à comptabiliser leur capital naturel et à mettre au point des activités fondées sur la nature pour renforcer la résilience face aux changements climatiques et créer des emplois (par exemple par le biais de l'écotourisme et de la pêche durable), conformément aux objectifs du programme de relance verte pour l'Afrique.

#### Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

15.159 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le fait qu'au moins deux pays mettent en œuvre des initiatives visant à garantir le financement d'un relèvement économique vert et bleu résilient face aux changements climatiques (voir le tableau 15.15).

Tableau 15.15  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
–	–	Deux pays (Rwanda et Seychelles) ont mis au point de grandes orientations pour une économie	Au moins quatre pays mettent au point de grandes orientations, y compris pour ce	Au moins deux pays mettent en œuvre des initiatives visant à garantir le financement d'un

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
		bleue résiliente face aux changements climatiques	qui est des investissements, en vue d'un relèvement économique vert et bleu résilient face aux changements climatiques	relèvement économique vert et bleu résilient face aux changements climatiques

## Textes des organes délibérants définissant les mandats

15.160 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

### Résolutions de l'Assemblée générale

62/8	Aperçu des activités menées par le système des Nations Unies concernant les changements climatiques	72/228	Science, technologie et innovation au service du développement
64/206	Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables	73/327	Année internationale de l'élimination du travail des enfants, 2021
66/288	L'avenir que nous voulons	74/301	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
75/217	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures		

### Résolutions du Conseil économique et social

2017/22	Science, technologie et innovation au service du développement
---------	--

### Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

818 (XXXI)	Promotion de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources minérales en Afrique	901 (XLV)	Forum régional africain pour le développement durable : promouvoir une société d'innovation aux fins de la transformation sociale et économique de l'Afrique
819 (XXXI)	Promotion de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources énergétiques en Afrique	919 (XLVII)	Économie verte et transformation structurelle en Afrique
884 (XLIV)	Changements climatiques et développement durable en Afrique	930 (XLVIII)	Forum régional africain pour le développement durable
887 (XLIV)	Renforcement de la science et de la technologie au service du développement en Afrique		

## Produits

15.161 On trouvera dans le tableau 15.16 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 15.16

**Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
1. Rapport sur le Forum régional africain pour le développement durable visant à éclairer les travaux du forum politique de haut niveau pour le développement durable	1	1	1	1
2. Rapport sur les nouvelles technologies et l'innovation pour la transformation de l'Afrique et la mise en œuvre des objectifs de développement durable, présenté au Forum régional africain pour le développement durable et à la Conférence des ministres	1	1	1	1
3. Rapport sur l'économie verte inclusive dans le contexte de la transformation structurelle et du développement durable en Afrique, présenté au Forum régional africain pour le développement durable	1	1	1	1
4. Rapport sur les changements climatiques, l'environnement et la gestion des ressources naturelles au service du développement durable	1	–	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>14</b>
5. Forum régional africain pour le développement durable, tenu dans le cadre des préparatifs du forum politique de haut niveau pour le développement durable	8	8	8	8
6. Comité des changements climatiques, de l'économie bleue, de l'agriculture et de la gestion des ressources naturelles	–	–	–	6
7. Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, des infrastructures, de l'industrie et de la technologie	–	–	3	–
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>17</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>13</b>
8. Renforcement de la capacité des États membres en matière de croissance verte à l'appui d'une diversification économique et d'un développement durable inclusifs et économes en ressources	1	1	1	1
9. Renforcement de la capacité des États membres de participer aux chaînes d'approvisionnement en ressources naturelles	1	1	1	1
10. Appui technique à plusieurs États membres visant à les aider à revoir et à améliorer leurs politiques et leurs cadres juridiques et réglementaires concernant les minéraux d'origine locale	2	1	–	1
11. Renforcement de la capacité des États membres en matière d'économie bleue à l'appui d'une diversification économique et d'un développement durable inclusifs et économes en ressources	1	1	1	2
12. Appui technique à des experts et à des responsables de l'élaboration de politiques en matière d'économie bleue inclusive et de transformation structurelle	1	–	–	1
13. Renforcement de l'économie bleue inclusive dans le contexte de la transformation structurelle et du développement durable	2	2	–	–

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
14. Appui technique au Forum régional africain pour le développement durable en matière d'économie bleue dans le cadre des préparatifs du forum politique de haut niveau pour le développement durable	1	–	–	1
15. Renforcement de la gouvernance de l'économie bleue et de l'exécution des politiques	1	–	–	–
16. Appui technique en matière d'élaboration de manuels et d'outils de formation aux fins de la conception d'une politique relative à l'économie bleue et de sa mise en œuvre au niveau national	1	1	–	1
17. Appui technique à l'élaboration d'une étude sur l'économie bleue et le développement en Afrique	1	–	–	1
18. Appui technique à l'établissement d'un atlas et de statistiques concernant l'économie bleue en Afrique	1	–	–	1
19. Programme WISER (services d'information météorologique et climatologique pour l'Afrique) du Centre africain pour la politique en matière de climat de la CEA	1	1	1	–
20. Renforcement des capacités de recherche sur le climat par l'octroi de subventions aux institutions, aux universités et à diverses parties prenantes aux fins de l'établissement d'un lien entre la recherche sur le climat et le développement	1	1	1	1
21. Programme de bourses à l'intention de jeunes chercheurs africains visant à renforcer leurs capacités de recherche, d'analyse et de sensibilisation dans les domaines de l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, des ressources naturelles, de l'innovation et de la technologie en Afrique	1	1	1	1
22. Programme de bourses à l'intention de jeunes chercheurs africains visant à renforcer leurs capacités de recherche, d'analyse et de sensibilisation dans les domaines des changements climatiques et du développement en Afrique	1	–	–	–
23. Stratégies dans les domaines du climat, du foncier, de l'énergie et de l'eau	–	–	1	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>14</b>
24. Formation d'experts et de décideurs en matière d'économie verte dans le contexte du développement durable, de l'élimination de la pauvreté et de la transformation structurelle	1	–	–	1
25. Formation sur les changements climatiques et le développement à l'intention des décideurs, des législateurs, des parlementaires, des spécialistes de la planification, des médias, des organisations de la société civile et de divers réseaux de praticiens	4	2	–	5
26. Programme des jeunes juristes africains visant à renforcer la capacité de participation aux négociations mondiales sur le climat	1	–	–	–
27. Visites de chercheurs et programmes de bourses et de stages à l'appui du renforcement des capacités en matière de changements climatiques, d'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, de ressources naturelles, d'innovation et de technologie en Afrique (nombre de boursiers)	–	–	4	1
28. Dialogues et consultations sur les politiques en matière de technologie, de changements climatiques, d'économies verte et bleue et de ressources naturelles	–	8	2	5
29. Ateliers de renforcement des capacités de compréhension et d'exploitation des secteurs liés à l'économie bleue	–	–	2	2

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
30. Ateliers de renforcement des capacités sur les questions relatives aux limites extérieures du plateau continental des pays d'Afrique et à l'exploitation minière des grands fonds marins, notamment la définition du plateau et les modalités de gouvernance de celui-ci	–	–	2	–
31. Renforcement des capacités relatives à l'assimilation et à la modernisation des cadres juridiques liés au droit maritime et au droit de la mer aux niveaux national, sous-régional et continental	–	–	2	–
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
32. Publication sur les tendances en matière de nouvelles technologies et d'innovation en Afrique	1	1	–	1
33. Publication sur l'économie verte inclusive dans le contexte de la transformation structurelle et du développement durable	2	2	1	1
34. Rapport sur la science, la technologie et l'innovation en Afrique	1	1	1	1
35. Recueil des meilleures pratiques pour la mutualisation des expériences à l'appui de l'innovation et du développement des petites et moyennes entreprises du secteur minier	1	1	–	–
36. Rapport sur les changements climatiques et le développement en Afrique, récapitulant les principaux messages et recommandations issus de la Conférence sur les changements climatiques et le développement en Afrique	–	–	1	1
37. Études sur les changements climatiques et le développement en Afrique	–	2	2	2
38. Notes d'orientation sur les nouvelles questions et les nouvelles tendances dans les domaines des nouvelles technologies et de l'innovation, des changements climatiques, des économies verte et bleue et des ressources naturelles	–	–	2	2
39. La voie vers 2030 et 2063 : aperçu des ressources nécessaires pour la transformation de l'Afrique	–	–	1	–
40. Publications relatives à l'économie bleue pour chaque sous-région africaine	–	–	1	1
41. Atlas continental et sous-régional sur l'économie bleue	–	–	1	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>20</b>	<b>17</b>	<b>9</b>	<b>18</b>
42. Directives relatives au renforcement des capacités des États membres de négocier, de mettre en œuvre et de suivre des politiques et des stratégies locales conformes à la Vision africaine des mines	1	1	–	1
43. Directives méthodologiques relatives aux évaluations visant à orienter les investissements dans les écosystèmes	1	–	–	–
44. Manuel et outils de formation à l'appui du renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises en matière de développement de la chaîne d'approvisionnement en minéraux	1	1	–	1
45. Répertoire des experts des changements climatiques en Afrique	1	1	–	1
46. Cartographie des institutions présentes tout au long de la chaîne de valeur des services d'information climatique	–	1	–	1
47. Notes d'orientation sur les nouvelles questions et les nouvelles tendances en matière de nouvelles technologies et d'innovation en Afrique	2	2	–	2
48. Notes d'orientation et études sur les changements climatiques et le développement en Afrique	2	2	–	2

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
49. Notes d'orientation et études sur l'économie verte inclusive dans le contexte du développement durable, de l'élimination de la pauvreté et de la transformation structurelle	2	2	–	1
50. Documents techniques sur la mise en place d'une plateforme de recherche sur le climat pour le développement en Afrique	1	1	–	1
51. Analyse qualitative des informations climatiques à l'appui d'un programme de politiques de développement, d'aide à la décision et de pratiques de gestion	1	1	–	1
52. Documents techniques sur les infrastructures et capacités nécessaires à la mise en œuvre de projets liés aux services d'information climatique	2	1	–	1
53. Documents techniques sur le renforcement de la gouvernance climatique et de l'exécution des politiques	1	–	–	–
54. Ensemble de ressources sur le climat en Afrique et services d'information climatique	1	–	–	1
55. Rapport sur les changements climatiques et le développement en Afrique, récapitulant les principaux messages et recommandations issus de la Conférence sur les changements climatiques et le développement en Afrique	1	–	–	1
56. Étude sur les changements climatiques et le développement en Afrique	1	1	–	1
57. Documentation destinée aux réunions de l'Union africaine et du NEPAD en matière de nouvelles technologies et d'innovation, d'environnement et de ressources naturelles, ainsi que d'économie verte et de changements climatiques, dans le contexte du Programme 2030 et de l'Agenda 2063	2	2	–	2
58. Documents de recherche examinant les liens productifs induits par les industries extractives, la valeur ajoutée et le renforcement de l'industrialisation fondée sur les ressources locales et prenant en compte la croissance durable, l'égalité sociale, l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes aux fins d'une transformation économique inclusive	–	–	–	1
59. Base de données géospatiales continentale sur l'économie bleue en Afrique	–	–	1	–
60. Comptabilité du capital naturel des pays (comptabilité de l'eau)	–	–	2	–
61. Centres d'excellence régionaux africains dans l'océan Atlantique et l'océan Indien occidental	–	–	1	–
62. Classification-cadre et gestion des ressources minérales et énergétiques marines	–	–	1	–
63. Outils et méthodes de gestion des investissements dans l'économie bleue	–	–	1	–
64. La voie vers 2030 et 2063 : aperçu des ressources nécessaires pour la transformation de l'Afrique	–	–	1	–
65. Atlas continental et sous-régional sur l'économie bleue	–	–	1	–
66. Outils de renforcement des capacités des États membres de négocier, de mettre en œuvre et de suivre des politiques et des stratégies locales conformes à la Vision africaine des mines	–	–	1	–
67. Changements climatiques et développement en Afrique au lendemain de la pandémie de COVID-19	–	1	–	–

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
-----------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : fourniture de services consultatifs à deux États membres et à deux groupes de coopération régionaux et sous-régionaux concernant le Cadre du nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027 ; appui technique au secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs en ce qui concerne les auto-évaluations des pays et la prise en compte des conclusions de ces évaluations dans les plans nationaux de développement et les dispositifs connexes ; appui technique et services consultatifs à trois pays sur les changements climatiques ; services consultatifs à deux pays sur l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté et sur les ressources naturelles ; appui technique et services consultatifs à trois pays sur l'innovation et la technologie en Afrique ; dialogues d'experts de haut niveau sur la science, la technologie et l'innovation comptant avec la participation d'environ 35 représentants de pays d'Afrique ; manifestation politique de haut niveau sur l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté et sur la transformation structurelle en Afrique, comptant 100 participants.

Pourparlers sur le climat en Afrique visant à recueillir les vues d'une centaine de parties prenantes africaines concernant la prise en compte des intérêts du continent dans les discours relatifs à la gouvernance climatique mondiale, notamment dans le cadre des réunions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ; fourniture de services consultatifs sur les politiques et les stratégies en matière de technologie et d'innovation à deux pays, sur les économies verte et bleue à deux pays et sur les changements climatiques et la gestion des ressources naturelles à trois pays ; documentation destinée aux réunions de l'Union africaine et du NEPAD en matière de nouvelles technologies et d'innovation, d'environnement et de ressources naturelles, ainsi que d'économie verte et de changements climatiques, dans le contexte du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ; examen régional africain de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, auquel participeront des représentants de tous les pays d'Afrique et du Forum africain sur la gouvernance d'Internet (plateforme africaine de dialogue multipartite sur les questions actuelles et nouvelles en matière de gouvernance de l'Internet, avec 400 participants).

### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : brochures, dépliants, dossiers et pochettes d'information sur la technologie, les changements climatiques, les économies verte et bleue, l'environnement, la gestion des ressources naturelles et la logistique, y compris des bulletins d'information.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : communiqués de presse relatifs à la parution de grandes publications et à l'organisation de manifestations majeures dans les domaines de la technologie, des changements climatiques, des économies verte et bleue, de l'environnement, de la gestion des ressources naturelles et de la logistique, y compris des bulletins d'information.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : mise à jour et maintenance de sites Web, de comptes sur les médias sociaux et de plateformes sur la technologie, les changements climatiques, les économies verte et bleue, l'environnement, la gestion des ressources naturelles et la logistique, y compris des bulletins d'information.

## Sous-programme 6 Égalité des sexes et autonomisation des femmes

### Objectif

15.162 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de réaliser l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes en Afrique, en aidant les États membres à accélérer le rythme auquel ils exécutent leurs engagements communs mondiaux et régionaux en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes et des filles et en rendent compte et à intensifier la mise en œuvre de politiques et programmes d'autonomisation des femmes et des filles.

### Stratégie

15.163 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme conduira des recherches sur les politiques, fournira des services de conseil technique et organisera des réunions de décideuses et décideurs et expertes et experts visant à accroître les

connaissances, renforcer les capacités et stimuler le débat sur l'intégration des questions de genre dans les politiques et programmes de développement, afin de garantir que les résultats de développement tiennent compte de ces questions. Plus précisément, il est prévu de faire fond sur l'exercice d'évaluation des coûts pour la réalisation de l'objectif de développement durable n° 5, dont il sera fait état dans les conclusions du *Rapport sur les femmes africaines* de 2021, ainsi que sur les travaux relatifs à l'entrepreneuriat féminin et à l'exploitation des dividendes démographiques. En outre, les activités prévues au titre du sous-programme consisteront à apporter un soutien aux différents sous-programmes et aux divisions de la CEA chargées de leur exécution, l'idée étant d'intégrer la dimension de genre dans les prestations fournies aux États membres.

15.164 Dans le cadre du sous-programme, un appui technique sera apporté aux États membres pour les aider à mesurer les progrès accomplis et rendre compte de l'état d'avancement de l'exécution de leurs programmes et politiques nationaux ayant trait à leurs engagements mondiaux et régionaux. En particulier, il est prévu de s'appuyer sur les résultats de l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique, ainsi que sur les conclusions et recommandations figurant dans le rapport sur les femmes africaines dirigeantes. En outre, l'Indicateur sera déployé dans les autres pays qui ne l'ont pas encore mis en œuvre.

15.165 Ces activités aideront les États membres à progresser vers la réalisation de l'objectif n° 5 relatif à l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles. En outre, elles devraient avoir des incidences positives sur la réalisation, tant directe qu'indirecte, d'un certain nombre d'autres objectifs, notamment les objectifs nos 1, 2, 3, 4, 8, 10, 11, 13 et 16.

15.166 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en mettant un accent plus fort sur la résilience et sur les répercussions des chocs exogènes qui viennent s'ajouter aux risques et vulnérabilités existants et sous-jacents auxquels sont confrontées les femmes et les filles. À cet effet, les objectifs des projets seront revus afin de garantir que leurs résultats favoriseront la résilience face à la pandémie et à d'autres chocs externes.

15.167 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) Prise en compte accrue des questions de genre dans la planification et la mise en œuvre des politiques et programmes nationaux afin de garantir des résultats en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes ;

b) Influence et incidence des politiques accrues afin de favoriser la réalisation des résultats prévus dans les engagements mondiaux et régionaux en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes.

15.168 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir les résultats suivants :

a) Des connaissances enrichies et des capacités renforcées qui permettront la conception et l'élaboration de politiques tenant compte de l'économie des soins dans le cadre de la riposte à la pandémie de COVID-19 et du relèvement ;

b) Une résilience accrue des femmes et des filles face aux formes croisées de difficultés et d'inégalités, notamment parce qu'elles pourront bénéficier de possibilités, services et produits au moyen de plateformes numériques.

## Exécution du programme en 2020

15.169 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Renforcement de la capacité des États membres à rendre compte de la mise en œuvre des engagements en matière d'égalité des genres**

15.170 Les pays africains ont ratifié différents traités mondiaux et régionaux sur les droits humains par lesquels ils se sont engagés à promouvoir l'égalité des genres et à appliquer des politiques visant à éliminer la discrimination à l'égard des femmes. Ils se sont engagés à faire rapport sur les mesures qu'ils ont adoptées pour donner effet aux dispositions de ces traités. Lors de la Réunion régionale d'examen pour l'Afrique organisée par la CEA, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et la Commission de l'Union africaine, les États membres ont réaffirmé leur engagement à accélérer l'application du Programme d'action de Beijing, harmonisée avec la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Dans le cadre du sous-programme, la capacité des États membres a été renforcée afin qu'ils puissent mieux utiliser l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique pour rendre compte de leurs engagements en matière d'égalité des genres, dans leurs examens nationaux volontaires, leurs examens périodiques universels, leurs rapports relatifs à l'examen après 25 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et leur planification nationale. L'Indicateur a été harmonisé avec les indicateurs pertinents pour les objectifs de développement durable et les instruments pertinents relatifs aux droits humains et leurs dispositions en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes, certains critères de l'Indicateur ayant été remplacés le cas échéant. Il est prévu que l'utilisation de l'Indicateur aidera les États membres à mettre en avant les questions de genre dans leurs efforts de riposte à la pandémie de COVID-19 et de relèvement et favorisera des politiques qui réduisent le fardeau imposé aux femmes et aux filles par la pandémie. Les nouveaux paramètres proposés pour l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique engloberont davantage d'aspects sanitaires, ainsi que d'autres critères liés aux répercussions de la COVID-19 et d'autres pandémies de santé publique dans la région.

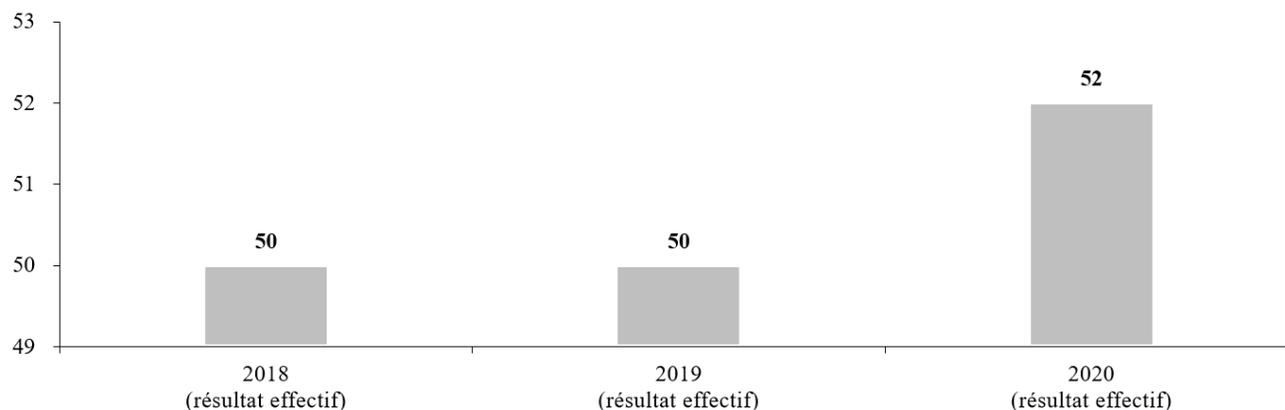
15.171 Dans le cadre du sous-programme, un appui technique a également été fourni et de larges consultations ont été menées sur l'utilisation des indicateurs existants pour les objectifs de développement durable et les instruments relatifs aux droits humains, afin de mettre à jour les indices et la méthode relatifs à l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique et de mieux l'harmoniser avec les cadres mondiaux, ainsi que d'assurer la cohérence des politiques et les effets de synergie avec les outils et instruments de suivi existants et les processus et procédures de rapport simplifiés pour les États membres. En outre, le sous-programme a été axé sur d'importants problèmes en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes et des filles pour en approfondir l'analyse et le suivi des objectifs de développement durable et les rapports y afférents ont été inscrits dans le contexte des priorités régionales, afin d'enrichir les connaissances existantes et la base de données découlant de l'Indicateur. Il s'agit notamment d'aider l'Eswatini, l'Éthiopie, Maurice, la Namibie et les Seychelles à utiliser l'Indicateur pour suivre leurs engagements mondiaux et régionaux en matière d'égalité des genres et en rendre compte.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

15.172 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent les 52 États membres qui ont utilisé l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique pour suivre leurs engagements régionaux et mondiaux en matière d'égalité des genres et en rendre compte (voir la figure 15.XI).

Figure 15.XI

**Mesure des résultats : nombre total de pays ayant utilisé l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique pour suivre et examiner leurs engagements en matière d'égalité des genres (résultat cumulé)**



**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

15.173 Du fait des répercussions de la COVID-19 pendant l'année 2020, il a fallu annuler plusieurs produits prévus au titre du sous-programme, notamment un atelier sur le renforcement de l'application de la stratégie nationale d'institutionnalisation des questions de genre dans le développement en Mauritanie et la fourniture d'un appui technique au Botswana, à la République démocratique du Congo et au Lesotho pour les aider à tenir compte de la dimension de genre dans leurs politiques et stratégies nationales. Plusieurs produits ont été reportés, notamment un atelier régional sur l'exploitation du dividende démographique dans une perspective de genre. Les activités d'analyse des effets de la pandémie sur les femmes et les filles menées au titre du sous-programme ont également contribué à la publication de la CEA intitulée « Le COVID-19 en Afrique – Sauver des vies et l'économie ». Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 2.

15.174 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. Dans le cadre du sous-programme, une réunion de haut niveau des ministres chargés de l'égalité des genres et de la condition féminine a été organisée en ligne, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et ONU-Femmes, afin d'examiner les politiques de relance post-COVID-19 dans une perspective de genre. Une collaboration a été mise en place avec l'unité NEPAD de la CEA pour aider le Département des affaires économiques et sociales à organiser une série de dialogues africains de haut niveau sur la COVID-19. Les produits prévus au titre du sous-programme ont été adaptés. En particulier, la note technique sur le projet de dividende démographique a été aménagée de façon à ce qu'y figure une analyse régionale de la situation relative à la COVID-19.

## Résultats escomptés pour 2022

15.175 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : tirer parti du dividende démographique en Afrique en favorisant l'égalité des genres<sup>11</sup>

#### Exécution du programme en 2020

15.176 Dans le cadre du sous-programme, les questions de genre ont été intégrées dans les produits de tous les sous-programmes de la CEA, y compris les analyses de fond et les recommandations en matière de politiques. Ainsi, un appui a été fourni au sous-programme 5 afin qu'il prenne en compte les questions de genre dans son programme de politiques de développement résilient aux changements climatiques et un appui a été fourni au sous-programme 4 dans ses activités d'analyse des données factuelles et des chiffres concernant les femmes dans la vie politique et la prise de décision en Afrique aux fins du rapport intitulé *The World's Women 2020: Trends and Statistics*. De plus, au titre du sous-programme, une analyse complète de l'écosystème de la finance numérique a été effectuée, dans le cadre du *Rapport sur les femmes africaines* de 2020, afin de cerner des voies d'autonomisation économique des femmes en Afrique.

15.177 Le travail susmentionné a aidé trois États membres à intégrer les questions de genre dans leurs politiques sectorielles, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020.

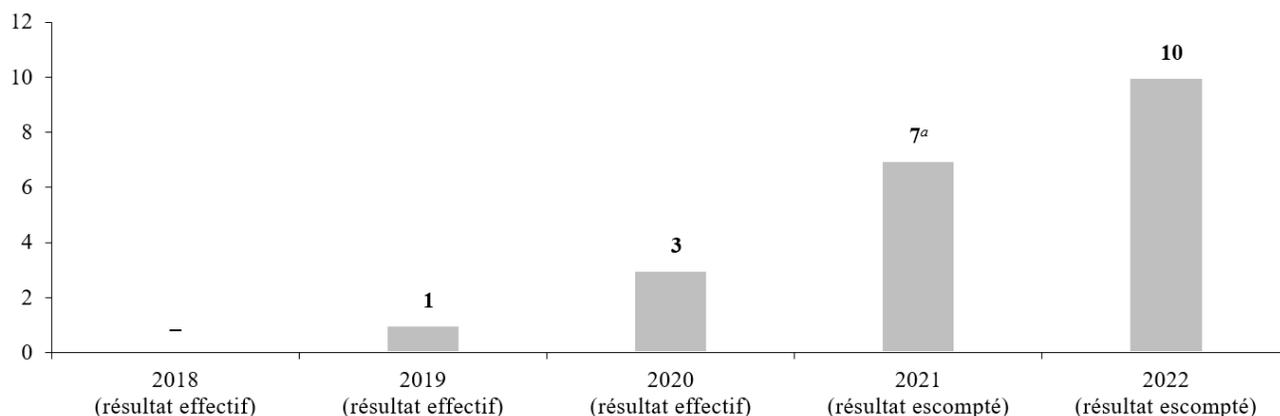
#### Projet de plan-programme pour 2022

15.178 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, un rapport analytique sur les travaux menés par la CEA à l'appui des politiques sectorielles tenant compte des questions de genre sera élaboré et il est prévu d'organiser un forum sur les questions de genre à l'échelle de la Commission, au cours duquel les divisions et les bureaux sous-régionaux présenteront leurs travaux sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes afin de recueillir les observations des États membres. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 15.XII).

<sup>11</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 18)].

Figure 15.XII

**Mesure des résultats : nombre total de pays ayant adopté des politiques sectorielles tenant compte des questions de genre (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 2 : évaluer le coût de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 5 dans cinq pays<sup>12</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

15.179 Dans le cadre du sous-programme, une étude comparative des modèles de calcul des coûts a été menée aux fins de l'évaluation du coût de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 5. De plus, les progrès sectoriels à accomplir et les défis à relever pour atteindre l'objectif n° 5 dans certains pays ont été déterminés au moyen d'analyses et de recherches entreprises dans le cadre de l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique. Ces données constitueront la base de l'orientation sectorielle de l'exercice d'évaluation des coûts. Dans le cadre de ces analyses et recherches, les partenariats stratégiques ont été renforcés avec plusieurs parties prenantes, telles qu'ONU-Femmes et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), qui ont mis au point leurs propres méthodes d'évaluation des coûts afférents à l'objectif de développement durable n° 5. Ces partenariats permettront de mieux structurer les perspectives de financement du développement.

15.180 Le travail susmentionné a contribué à la mise en œuvre de l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique dans deux États membres, ce qui leur a permis de déterminer en connaissance de cause les secteurs à prendre en compte dans le calcul des coûts, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir effectuer le calcul des coûts pour un pays pilote afin de faciliter l'application du modèle de calcul des coûts aux secteurs concernés par l'objectif 5. Cela s'explique par les changements intervenus dans la mise en œuvre du programme en raison de la pandémie. Il a en effet fallu livrer des produits ponctuels supplémentaires et évolutifs concernant la riposte à la pandémie, dans le cadre du sous-programme.

<sup>12</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

### Projet de plan-programme pour 2022

15.181 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation, on apportera des aménagements au sous-programme et les résultats de l'évaluation des coûts alimenteront la mise en œuvre de l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique. L'analyse effectuée dans le cadre du sous-programme contribuera aux efforts déployés par les États membres pour assurer un meilleur financement des mesures de promotion de l'égalité des genres et renforcer les processus de planification et de suivi afin d'améliorer leurs résultats en matière d'égalité des genres. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 15.17).

Tableau 15.17

#### Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Publication du rapport de synthèse régional sur l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique, qui recensait les lacunes dans les domaines économique, social et politique pour 12 pays	Publication du rapport de synthèse régional sur l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique et sur l'examen après 25 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, qui recensait les priorités et les difficultés sur la base de 15 analyses de pays et de 50 rapports nationaux, respectivement	Mise en œuvre de l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique dans deux États membres, ce qui leur a permis de déterminer en connaissance de cause les secteurs à prendre en compte dans le calcul des coûts	Calcul des coûts effectué pour cinq pays afin de faciliter les investissements et l'allocation de ressources	Recensement des lacunes dans les domaines économique, social et politique, et intégration des mesures d'évaluation des coûts dans la planification, le suivi et l'évaluation des programmes pour l'égalité entre les genres par cinq pays

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : renforcement de la capacité des États membres à agir en faveur de l'égalité des genres dans le cadre de la transformation économique et numérique des pays africains

#### Projet de plan-programme pour 2022

15.182 Les technologies de l'information et des communications, en particulier numériques, sont essentielles pour stimuler une économie numérique et une économie de l'information prometteuses dans toute l'Afrique, créer les emplois de l'avenir pour la population croissante des jeunes du continent, produire une masse critique de personnel hautement qualifié et techniquement compétent pour le marché du travail et fournir les outils nécessaires à l'autonomisation de chaque femme et fille africaine.

Il existe cependant encore des problèmes structurels faisant obstacle à l'autonomisation des femmes et des filles par l'économie numérique, l'idée étant qu'elles puissent participer à l'élaboration, l'utilisation et l'adoption d'initiatives inclusives liées aux technologies numériques en Afrique et en bénéficier. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence le rôle essentiel que jouent les technologies numériques dans la connexion des individus et des communautés, dans l'accès aux services, notamment à l'éducation, et dans le maintien de la connectivité des économies mondiales et locales.

15.183 Plusieurs activités ont été entreprises au titre du sous-programme pour remédier à la fracture numérique qui se creuse entre les genres et pour réduire ces écarts entre les genres. Un rapport complet sur l'écosystème de la finance numérique a été établi dans le cadre du *Rapport sur les femmes africaines* de 2020, qui portait sur la finance numérique comme voie d'autonomisation économique des femmes. Le rapport contient une analyse thématique des obstacles à l'autonomisation économique des femmes dans le contexte de l'écosystème numérique, tels que les disparités régionales en matière de compétences numériques. Au titre du sous-programme, des indicateurs sur l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes dans plus de 40 pays africains ont été rassemblés dans un document, dans le cadre des activités relatives à l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique et des recherches et analyses connexes. Ces données permettent d'apprécier l'état de la situation au regard des jalons et objectifs structurels et sectoriels en matière d'autonomisation économique des femmes.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

15.184 L'enseignement tiré est le suivant : le sous-programme s'appuie fortement sur les ateliers, les réunions de groupes d'experts et sa fonction de mobilisation, ainsi que sur d'autres interactions en présentiel, pour mener les activités de manière efficace et atteindre le public visé. Avec l'apparition de la pandémie de COVID-19 et les restrictions et précautions y afférentes, on a pris clairement conscience du soutien limité que le sous-programme pouvait apporter sans interaction physique avec les États membres. En outre, étant donné le manque d'infrastructures à large bande sur le continent, le recours aux interactions en ligne n'a pas été une solution adéquate. Compte tenu de cet enseignement, les activités prévues au titre du sous-programme seront exécutées de manière plus souple afin d'accroître l'efficacité de l'élaboration et de la diffusion des supports de connaissance, notamment en cherchant des moyens d'accomplir en ligne certains éléments du programme. Sur le plan des programmes, on cherchera des façons d'autonomiser les femmes par des technologies habilitantes, en particulier les technologies de l'information et des communications. On s'appuiera également sur les initiatives numériques de la CEA visant à renforcer les compétences numériques et sur les travaux de la Division des publications, des conférences et de la gestion du savoir, notamment sur les initiatives visant à renforcer les compétences numériques des femmes et des filles afin de combler la fracture numérique entre les genres.

#### *Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

15.185 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le fait que cinq pays africains auront revu leurs politiques et programmes afin de réduire la fracture numérique entre les genres (voir le tableau 15.18).

Tableau 15.18  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
13,7 % des femmes en Afrique avaient des compétences en matière de technologies de l'information et de la communication liées à la finance numérique et 25,6 % en Afrique du Nord (contre une moyenne mondiale de 20,6 %)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le rapport de synthèse régional sur l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique et sur l'examen après 25 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing a été publié ; il recensait les priorités et les difficultés sur la base de 15 analyses de pays et de 50 rapports nationaux, respectivement</li> <li>33 % des utilisateurs d'Internet en Afrique sont des femmes</li> </ul>	Le <i>Rapport sur les femmes africaines</i> de 2020, qui mettait l'accent sur la finance numérique en tant que voie d'autonomisation économique des femmes, a donné un aperçu complet de l'architecture de la finance numérique	60 % des représentantes et représentants des États membres ayant répondu à l'enquête ont amélioré leurs connaissances sur la fracture numérique entre les genres	Cinq pays africains revoient leurs politiques et programmes afin de réduire la fracture numérique entre les genres

### Textes des organes délibérants définissant les mandats

15.186 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

59/167	Élimination de toutes les formes de violence contre les femmes, y compris les crimes définis dans le document final issu de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI <sup>e</sup> siècle »	70/131	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
59/248	Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement	70/133	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
65/187	Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes	70/176	Adoption de mesures contre le meurtre sexiste de femmes et de filles
65/189	Journée internationale des veuves	74/126	Amélioration du sort des femmes et des filles en milieu rural
		74/127	Violence à l'égard des travailleuses migrantes

<a href="#">74/134</a>	Les filles	<a href="#">75/158</a>	Traite des femmes et des filles
<a href="#">74/235</a>	Participation des femmes au développement	<a href="#">75/160</a>	Intensification de l'action mondiale visant à éliminer les mutilations génitales féminines
<a href="#">75/157</a>	Les femmes et les filles et la riposte à la maladie à coronavirus (COVID-19)		

### Résolutions du Conseil économique et social

1998/12	Conclusions de la Commission de la condition de la femme sur les domaines critiques identifiés dans le Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes	2004/4	Examen des conclusions concertées 1997/2 du Conseil économique et social sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
2003/44	Conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme sur la participation et l'accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et des communications, leur influence sur la promotion de la femme et le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur utilisation à cette fin	2009/13	Activités futures de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme
		2011/5	Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes

### Résolutions du Conseil de sécurité

Résolution  
[1325 \(2000\)](#)

### Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

915 (XLVII) Nouvelle initiative continentale pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes

## Produits

15.187 On trouvera dans le tableau 15.19 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 15.19

### Sous-programme 6 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	–	–	<b>2</b>	–
1. Rapport destiné au Comité du genre et du développement social sur les travaux du sous-programme	–	–	1	–
2. Note thématique sur l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles destinée au Comité des politiques sociales	–	–	1	–
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	–	–	<b>1</b>	–
3. Session biennale du Comité du genre et du développement social	–	–	1	–

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>4</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>4</b>
4. Projet sur l'intégration des questions de genre dans les plans, politiques et programmes nationaux dans les pays sollicitant des services de conseil technique, l'accent étant mis sur l'autonomisation économique des femmes	1	–	1	1
5. Projet sur le rôle des femmes dans le contexte de la sortie de conflit et de la consolidation de la paix visant à renforcer la capacité des États membres d'assurer la participation équitable des femmes à la prise de décisions	1	–	–	–
6. Projet sur le dividende démographique tenant compte des questions de genre visant à renforcer la capacité des États membres de tirer parti du dividende démographique et de réaliser l'égalité des genres	1	–	1	–
7. Projet sur la gestion du Fonds à l'appui au leadership de la femme africaine visant à renforcer l'autonomisation économique des femmes par l'augmentation du nombre de gestionnaires africaines des fonds	1	–	–	–
8. Projet visant à aider les États membres à utiliser les outils de mesure afférents au sous-programme pour rendre compte de leurs engagements en matière d'égalité des genres	–	–	–	1
9. Projet relatif à l'évaluation du coût de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 5	–	–	–	1
10. Projet visant à renforcer la capacité des États membres à s'attaquer à la fracture numérique entre les genres et à intégrer une perspective de genre positive dans la transformation économique et numérique des pays africain.	–	–	–	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>13</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>9</b>
11. Atelier sur le rapport sur les femmes africaines portant sur le thème de la finance numérique comme moyen d'autonomisation économique des femmes, organisé afin de diffuser les constatations du rapport et d'assurer l'intégration des orientations recommandées dans les programmes de travail des ministères compétents	1	1	4	–
12. Atelier sur le Rapport sur l'entrepreneuriat féminin organisé afin de diffuser les constatations du rapport et d'assurer l'intégration des orientations recommandées dans les programmes de travail des ministères compétents	5	1	2	–
13. Formation sur l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique organisée afin d'appuyer l'action menée par les États membres dans les domaines prioritaires	5	1	2	5
14. Séminaire sur le rôle des femmes dans le contexte de la sortie de conflit et de la consolidation de la paix visant à renforcer la capacité des États membres d'accroître la participation des femmes à la prise de décisions	2	–	–	–
15. Atelier sur le rapport sur les femmes africaines dirigeantes organisé afin de diffuser les constatations du rapport et d'assurer l'intégration des orientations recommandées dans les programmes de travail des ministères compétents	–	–	2	–
16. Forum sur les questions de genre à l'échelle de la CEA, au cours duquel les divisions et les bureaux sous-régionaux présenteront	–	–	–	2

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
leurs travaux sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes à l'appui des États membres				
17. Atelier d'examen des politiques et programmes visant à réduire la fracture numérique entre les genres	–	–	–	2
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
18. Rapport sur les femmes africaines fondé sur l'Initiative continentale pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes visant à faciliter l'intégration des questions de genre dans les politiques sectorielles des ministères compétents	–	–	1	–
19. Rapport sur l'entrepreneuriat féminin axé sur l'examen du lien entre l'éducation et l'esprit d'entreprise visant à renforcer la capacité des États membres de stimuler la productivité des entrepreneuses	1	1	–	–
20. Rapport sur les femmes africaines dirigeantes, dans lequel est évaluée la situation des femmes occupant des postes de direction	–	–	1	–
21. Rapport analytique sur les travaux menés par la CEA à l'appui des politiques sectorielles tenant compte des questions de genre	–	–	–	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
22. Manuel opérationnel sur l'intégration des questions de genre et des dividendes démographiques dans les plans et programmes nationaux visant à renforcer la capacité des États membres de tirer parti du dividende démographique en assurant l'égalité des genres	1	1	–	–
23. Note technique sur l'indice genre et dividende démographique visant à renforcer la capacité technique des pays cibles de suivre les progrès et de déterminer les domaines prioritaires	1	1	–	–
24. Fiche d'information sur le rôle des femmes dans la vie politique en Afrique (2019) visant à appeler l'attention des médias, des organisations de la société civile et des États membres sur la contribution des femmes parlementaires et ministres en Afrique	1	1	–	–
25. Analyse stratégique des questions de genre et des changements climatiques en Afrique aux fins d'une action publique efficace	–	1	–	–
26. Note d'orientation sur l'entrepreneuriat féminin en Afrique visant à renforcer la capacité des États membres de mettre en place des stratégies novatrices pour stimuler la productivité des entrepreneuses	1	–	–	–
27. Notes techniques sur l'Indice de l'égalité des genres en Afrique et l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique visant à aider les pays d'Afrique à mesurer l'écart de statut entre les hommes et les femmes en Afrique et à évaluer les résultats obtenus par les gouvernements dans la mise en place de politiques en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles	–	–	1	–
28. Analyse stratégique des questions relatives à l'égalité des genres et l'avancement des femmes et aux changements climatiques en Afrique aux fins d'une action publique efficace	–	–	1	–
29. Analyse stratégique de l'égalité des genres, de l'autonomisation des femmes et de l'industrie extractive en Afrique visant à relier les travaux de recherche à la gouvernance du secteur minier artisanal et à petite échelle	–	–	1	–
30. Notes d'orientation sur l'égalité des genres dans la transformation économique et numérique des pays africains	–	–	–	3

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : manifestation spéciale organisée à l'occasion de la Journée internationale des femmes de 2022 et de la campagne « 16 journées de mobilisation » et appui à la réunion ministérielle préparatoire de la Commission de la condition de la femme, à laquelle assistent 15 participants et participantes de pays africains.

### D. Activités de communication

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : gestion et développement des plateformes de partage des connaissances et de promotion dans les domaines de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes, afin d'approfondir le dialogue et d'élargir les possibilités d'action.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : communiqués de presse diffusés sur le site Web du sous-programme après chaque manifestation organisée et utilisation active des comptes de médias sociaux du sous-programme.

## Sous-programme 7 Activités sous-régionales de développement

### Composante 1 Activités sous-régionales en Afrique du Nord

#### Objectif

15.188 L'objectif auquel la composante contribue est d'améliorer l'environnement de création d'emplois en Afrique du Nord en renforçant la diversification économique et l'intégration régionale et en améliorant la reconnaissance des qualifications et des compétences des travailleurs migrants.

#### Stratégie

15.189 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, des modèles macroéconomiques seront mis au point à partir des données macroéconomiques disponibles et, une fois que ces modèles seront mis en place, des simulations seront effectuées avec les ministères des finances et de la planification et les banques centrales des pays partenaires. Une assistance technique sera également fournie, dans le cadre de partenariats avec des instituts de statistique, afin de renforcer la capacité des pays à faire des analyses de données et des modèles permettant de quantifier les distorsions économiques et de déterminer les changements à apporter dans les politiques publiques. Des études seront également menées sur l'emploi, notamment sur l'emploi des jeunes dans des projets d'« industries sans cheminées », en collaboration avec Brookings Institute, et des ateliers régionaux seront organisés sur les meilleures pratiques de création d'emplois en Afrique du Nord, en collaboration avec Oxford Economics. Le travail qui sera effectué aidera les États membres à atténuer les conséquences de la COVID-19 sur l'emploi et à atteindre les objectifs 4, 8 et 9.

15.190 En partenariat avec les ministères du commerce, l'Union africaine et l'Union européenne, des services consultatifs seront fournis et des consultations sous-régionales organisées pour aider les États membres à renforcer leurs capacités et à élaborer leurs stratégies nationales de mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Le travail effectué aidera les États membres à progresser en vue d'atteindre l'objectif 17.

15.191 Des activités seront menées en vue de renforcer la capacité de six pays africains (Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Mali, Maroc, Sénégal et Zimbabwe) à collecter, analyser et diffuser des données relatives aux migrations et d'améliorer la

reconnaissance des compétences et des qualifications des travailleurs africains afin d'évaluer les conséquences néfastes de la COVID-19 sur les envois de fonds et d'atteindre les cibles liées aux migrations des objectifs de développement durable et du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Il est prévu d'entreprendre une évaluation de l'accès des migrants à divers services et d'aider les États membres dans la mise en œuvre ou l'amélioration des politiques liées à la migration afin de mieux intégrer les migrants pour qu'ils puissent contribuer au développement économique. Ces activités seront menées en partenariat avec le Département des affaires économiques et sociales, l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Le travail effectué aidera les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs 3, 4, 8, 10, 16 et 17.

15.192 Il est prévu que la composante aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en procédant à une analyse détaillée des défis structurels auxquels les marchés du travail sont confrontés en Afrique du Nord du fait de la pandémie de COVID-19, l'accent étant mis sur les meilleures pratiques en matière de création d'emplois. Il est prévu, dans le cadre du sous-programme, d'élaborer un plan d'action afin d'aider les États membres à faire face aux effets de la COVID-19 en Afrique du Nord.

15.193 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

- a) Les États membres adoptent des politiques macroéconomiques favorables à l'emploi fondées sur des données probantes, redirigent des ressources vers des secteurs qui ont un potentiel économique plus élevé du point de vue de la productivité, de la compétitivité et de l'emploi, et qui stimulent la création d'emplois ;
- b) Les États membres conçoivent des politiques appropriées qui encouragent l'intégration régionale, améliorent la productivité et créent de nouveaux emplois ;
- c) Les statistiques relatives aux migrations sont plus disponibles et mieux utilisées et les compétences mieux prises en compte dans le continent.

15.194 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir le résultat suivant : les États membres lancent des projets visant à réduire le taux de chômage en s'inspirant des meilleures pratiques d'un autre pays en matière de création d'emplois.

## **Exécution du programme en 2020**

15.195 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Les États membres élaborent davantage de politiques pour faciliter la reprise après la COVID-19**

15.196 De nombreux pays de la sous-région d'Afrique du Nord n'étaient pas préparés à une pandémie comme celle du coronavirus. Les conséquences de la pandémie devraient être catastrophiques pour des millions de personnes dans la sous-région. Pour faire face à la COVID-19 et répondre aux demandes ponctuelles des pays membres, un rapport sur l'impact à moyen et long terme de la pandémie a été publié dans le cadre de la composante et des stratégies d'atténuation ont été suggérées pour l'Afrique du Nord. Le rapport a présenté plusieurs mesures qui pourraient réduire les effets socioéconomiques négatifs de la COVID-19, un examen des secteurs critiques de l'économie qui ont été touchés et les besoins des personnes en situation vulnérable. Dans le cadre de la composante, en utilisant le modèle macroéconomique de la

Commission économique pour l'Afrique, une analyse séparée de l'impact socioéconomique de la pandémie a également été faite pour le Gouvernement algérien, notamment de l'impact sur le PIB, l'emploi, le déficit budgétaire et la balance commerciale. Un rapport a également été élaboré sur le Maroc, qui a contribué à l'élaboration du plan de réponse socioéconomique à la COVID-19 mis en place par l'équipe de pays des Nations Unies.

15.197 Dans le cadre de la composante, cinq réunions en ligne de groupes d'experts ont été organisées en relation avec la COVID-19 sur les questions suivantes : meilleures pratiques en matière de création d'emplois en Afrique du Nord (différentes stratégies de création d'emplois ont été définies pour augmenter les possibilités d'emploi dans les pays d'Afrique du Nord dans le contexte de la reprise post-pandémique) ; potentiel de la Zone de libre-échange continentale africaine en vue d'atténuer l'impact de la COVID-19 sur les stratégies commerciales en Afrique du Nord ; défis de l'après-COVID-19 pour l'Afrique du Nord (promouvoir l'accélération de réformes cruciales pour aider la sous-région à faire face et à rebondir après la pandémie) ; innovation et nouvelles technologies en Afrique du Nord dans le cadre de la COVID-19 ; et réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 en Afrique du Nord. En outre, une réunion a été organisée sur l'initiative de 100 milliards de dollars de la CEA visant à aider l'Afrique à faire face à la pandémie.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

15.198 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent l'adoption par deux États d'Afrique du Nord, l'Égypte et le Maroc, de stratégies de création d'emplois permettant d'accroître les possibilités d'emploi après la COVID-19 ; l'adoption par deux États membres, la Mauritanie et le Soudan, de politiques visant à limiter l'impact de la pandémie grâce à la Zone de libre-échange continentale africaine et différentes stratégies commerciales ; l'adoption par deux autres États membres, l'Algérie et le Maroc, de politiques visant à accélérer des réformes cruciales afin d'aider la sous-région à faire face à la pandémie et à rebondir (voir le tableau 15.20).

Tableau 15.20  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
—	—	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux pays d'Afrique du Nord, l'Égypte et le Maroc, adoptent des stratégies de création d'emplois pour accroître les possibilités d'emploi après la pandémie de COVID-19</li> <li>• Deux États membres, la Mauritanie et le Soudan, adoptent des politiques visant à limiter l'impact de la pandémie grâce à la Zone de libre-échange continentale africaine et à différentes stratégies commerciales</li> <li>• Deux États membres, l'Algérie et le Maroc, adoptent des politiques visant à accélérer des réformes</li> </ul>

2018 (résultat effectif)

2019 (résultat effectif)

2020 (résultat effectif)

cruciales pour aider la sous-région à faire face à la pandémie et à rebondir

### Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution de la composante

15.199 En 2020, en raison de la COVID-19, il a fallu reporter les missions de cadrage et d'appui technique dans six pays ainsi que d'autres activités prévues. Ces activités comprenaient la formation des décideurs politiques en vue de les aider à élaborer et mettre en œuvre des politiques propres à réduire le chômage. Il a fallu également reporter des activités importantes liées au projet sur les migrations, telles que les ateliers nationaux et sous-régionaux, l'analyse de la situation dans les pays, le renforcement des capacités et les services consultatifs sur les données relatives aux migrations et les tableaux de bord statistiques. Les activités sur le renforcement des capacités prévu pour la localisation des objectifs de développement durable en Mauritanie et pour la Zone de libre-échange continentale africaine au Soudan ont également dû être reportées. Plusieurs mesures d'atténuation ont été appliquées, telles que la promotion de réunions virtuelles, notamment pour la session du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts du Bureau sous-régional en Afrique du Nord, et des webinaires ont été organisés chaque fois qu'il était possible et utile de le faire. Des activités qui nécessitaient la présence physique des parties prenantes ont été reportées. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 1.

15.200 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent à l'objectif de la composante. Les activités nouvelles et aménagées comprenaient plusieurs analyses de pays et des contributions analytiques au plan de réponse socioéconomique de l'équipe de pays des Nations Unies au Maroc ainsi que l'organisation de réunions virtuelles de groupes d'experts sur l'impact de la COVID-19. Les nouveaux produits et les produits aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

### Résultats escomptés pour 2022

15.201 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

#### Résultat 1 : stratégies et politiques de création d'emplois<sup>13</sup>

##### Exécution du programme en 2020

15.202 Dans le cadre de la composante, les travaux ont porté sur le phénomène de la croissance non créatrice d'emplois en Afrique du Nord et l'analyse des défis de la transformation structurelle et de la création d'emplois. En utilisant des données du secteur manufacturier, une méthodologie élaborée et appliquée au Maroc a montré que les distorsions dans le secteur manufacturier ont un impact considérable sur la productivité multifactorielle. Il faut donc s'attaquer aux distorsions, stimuler la croissance des entreprises et libérer leur capacité de création d'emplois. En outre,

<sup>13</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 18)].

l'Algérie, l'Égypte et la Mauritanie ont bénéficié d'un appui afin de renforcer leurs capacités dans le domaine de la construction de modèles macroéconomiques nationaux pour la prévision et la simulation de politiques.

15.203 Le travail susmentionné a contribué à renforcer les capacités de 40 fonctionnaires en matière de modélisation macroéconomique, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir la formation de 28 décideurs politiques en vue de les aider à mieux évaluer les lacunes des politiques publiques et élaborer et mettre en œuvre des politiques propres à réduire le chômage. En raison de l'impact de la COVID-19 sur les économies des pays d'Afrique du Nord, les activités du sous-programme ont été réaménagées pour renforcer la capacité des fonctionnaires des États membres à évaluer les performances de croissance et à faire des simulations de politiques pour surmonter l'impact de la pandémie.

### Projet de plan-programme pour 2022

15.204 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation en 2022, on apportera des aménagements à la composante de sorte à inclure les activités suivantes : une analyse du secteur des services ; une analyse de l'impact dynamique des distorsions sur les trajectoires des entreprises en termes de création d'emplois ; le recensement des distorsions qui entravent la croissance des entreprises; et une analyse des mécanismes qui empêchent la création d'emplois pour les jeunes qualifiés et l'accumulation de capital humain. Il est prévu d'étendre cette analyse au reste de l'économie marocaine, à la Tunisie et aux pays pour lesquels des données existent. Les États membres continueront de bénéficier d'un appui pour mettre en place leurs modèles macroéconomiques nationaux, faire des prévisions de croissance et évaluer l'impact de différentes politiques macroéconomiques. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 15.21).

Tableau 15.21  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
—	—	Renforcement des capacités de 40 fonctionnaires en matière de modélisation macroéconomique	56 décideurs formés à mieux évaluer les lacunes des politiques publiques et à élaborer et mettre en œuvre des politiques propres à réduire le chômage	Utilisation par trois pays (Algérie, Égypte et Mauritanie) du modèle macro-économétrique aux fins de prévisions

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : les pays d'Afrique du Nord adoptent les meilleures pratiques en matière de création d'emplois<sup>14</sup>

### Exécution du programme en 2020

15.205 La composante est orientée vers la création d'emplois en Afrique du Nord afin de remédier aux carences à long terme dans la sous-région. Dans le cadre de la composante, un rapport a été publié sur les marchés du travail en Afrique du Nord, passant en revue les défis structurels et l'impact de la COVID-19 et établissant un plan d'action pour l'après-pandémie. Une analyse des politiques actives du marché du travail en Afrique du Nord a été effectuée et plusieurs bonnes pratiques en matière de création d'emplois dans la sous-région ont été recensées. Par ailleurs, une analyse des forces et faiblesses de la sous-région face aux défis liés à la pandémie a été faite. Il s'en est suivi des recommandations visant à faire face aux conséquences de la pandémie et aux défis de l'emploi à court et moyen terme. En outre, des enquêtes sont menées auprès des entreprises pour cerner les effets de la pandémie sur les entreprises privées (production, emploi et investissement) afin de formuler des recommandations en vue de la reprise après la COVID-19.

15.206 Le travail effectué a contribué à ce que trois pays d'Afrique du Nord élaborent des politiques appropriées pour réduire l'impact négatif de la COVID-19 sur l'emploi, en particulier sur la création d'emplois, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021.

### Projet de plan-programme pour 2022

15.207 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on soutiendra les efforts des États membres visant à atténuer l'impact de la COVID-19 sur le marché du travail en concevant des politiques de l'emploi adaptées, en promouvant leur mise en œuvre et en fournissant une plateforme de dialogue régional. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 15.22).

Tableau 15.22  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
–	Les pays d'Afrique du Nord s'intéressent à la création d'emplois au service du développement durable et participent au dialogue régional	Trois pays d'Afrique du Nord (Égypte, Maroc et Tunisie) se sont engagés dans l'élaboration de politiques propres à réduire le chômage et à diminuer l'impact négatif de la COVID-19 sur les emplois	Au moins un pays de la sous-région de l'Afrique du Nord réduit son taux de chômage grâce à la mise en œuvre d'un programme de création d'emplois	Un autre pays de la sous-région de l'Afrique du Nord réduit son taux de chômage grâce à la mise en œuvre d'un programme de création d'emplois

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

<sup>14</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

### Résultat 3 : capacité accrue des pays d'Afrique du Nord à concevoir des politiques favorisant l'intégration régionale

#### Projet de plan-programme pour 2022

15.208 L'intégration régionale est au cœur de l'Agenda 2063, qui définit la stratégie de développement de l'Afrique pour les quatre prochaines décennies. Parmi les sous-régions de l'Afrique, l'Afrique du Nord a le plus faible degré d'intégration. L'intégration régionale pourrait y augmenter le PIB de 3 %. La composante a permis d'aider les États membres à étudier les chaînes de valeur mondiales et l'Algérie et la Mauritanie à formuler des stratégies nationales pour la Zone de libre-échange continentale africaine. Elle a permis de mieux sensibiliser les États membres à la question de l'intégration régionale et de son impact attendu sur la sous-région.

#### Enseignements tirés et changements prévus

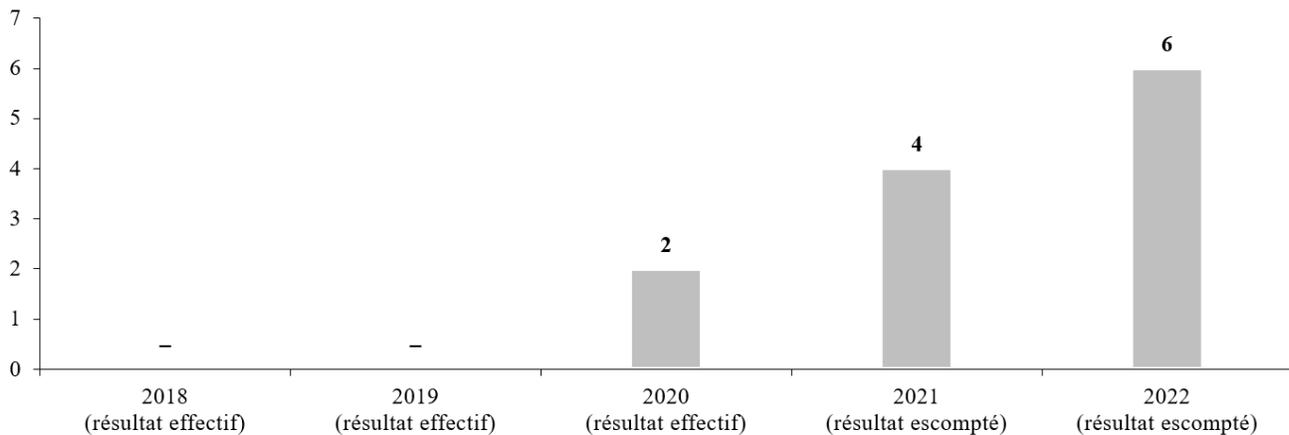
15.209 Les enseignements tirés sont les suivants : comme l'ont dit les États membres, il est nécessaire de procéder à une analyse sectorielle plus détaillée des possibilités de développement du commerce et de l'intégration régionale en Afrique du Nord. Le travail effectué antérieurement sur la facilitation des échanges et les chaînes de valeur régionales, dans le cadre de la composante, doit être approfondi dans certains secteurs, tels que les produits pharmaceutiques et la finance. Compte tenu de ces enseignements, un modèle régional sera mis en place qui pourrait prendre la forme d'un système de production intégré spécialisé dans des secteurs tels que les produits pharmaceutiques, les industries de la pêche et autres.

#### Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

15.210 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montreront l'élaboration et l'application par six États membres de politiques appropriées favorisant l'intégration régionale (voir la figure 15.XIII).

Figure 15.XIII

**Mesure des résultats : nombre total d'États membres qui conçoivent des politiques appropriées favorisant l'intégration régionale (nombre cumulé)**



### Textes des organes délibérants définissant les mandats

15.211 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour la composante.

## Résolutions de l'Assemblée générale

- 69/3 Priorités et visions établies dans l'Agenda 2063, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement

## Produits

15.212 On trouvera dans le tableau 15.23 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 15.23

**Composante 1 (sous-programme 7) : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
1. Rapport au Comité intergouvernemental d'experts du Bureau sous-régional en Afrique du Nord	1	1	1	1
2. Profil sous-régional sur les évolutions socioéconomiques des États membres	1	1	1	1
3. Programmes régionaux et internationaux et autres initiatives spéciales des États membres	1	1	1	1
4. Rapport annuel sur les activités de la CEA en Afrique du Nord	1	1	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>11</b>	<b>11</b>
5. Réunions du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts du Bureau sous-régional en Afrique australe	11	1	11	11
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
6. Appui aux États membres pour la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine	–	–	1	1
7. Projet pour l'emploi visant à renforcer les capacités des décideurs de haut niveau des pays d'Afrique du Nord en matière de formulation et de mise en œuvre de stratégies et de politiques visant à stimuler l'emploi des jeunes et des femmes	1	1	–	1
8. Création d'une base de données sur les migrations dans quelques États membres	–	–	1	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>12</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>2</b>
9. Forums pour le développement de l'Afrique du Nord (emploi)	–	–	2	–
10. Colloques internationaux pour le développement économique en Afrique du Nord	4	–	–	–
11. Formation des décideurs sur les politiques macroéconomiques favorables à l'emploi	8	–	–	–

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
12. Forums de l'emploi	–	–	2	–
13. Webinaire sur les meilleures pratiques en matière de création d'emplois en Afrique du Nord	–	1	–	–
14. Webinaire sur le rôle que peut jouer la Zone de libre-échange continentale africaine dans l'atténuation de l'impact de la COVID-19 sur les stratégies commerciales en Afrique du Nord	–	1	–	–
15. Webinaire sur les défis de l'après-COVID en Afrique du Nord	–	1	–	–
16. Webinaire sur l'innovation et les nouvelles technologies en Afrique du Nord dans le cadre de la COVID-19	–	1	–	–
17. Webinaire sur la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 en Afrique du Nord	–	1	–	–
18. Réunion virtuelle sur l'initiative de 100 milliards de dollars destinée à aider l'Afrique à faire face à la pandémie	–	1	–	–
19. Atelier sur les prévisions macroéconomiques en Afrique du Nord	–	–	–	1
20. Atelier sous-régional visant à renforcer les capacités des États membres à appliquer certaines parties du Pacte mondial liées aux données et à la reconnaissance des compétences	–	–	–	1
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
21. Publication sur la facilitation du commerce	–	1	–	–
22. Publication sur l'emploi	1	1	1	1
23. Publication sur les distorsions, l'inadéquation des compétences et l'emploi des travailleurs qualifiés en Afrique du Nord	–	–	–	1
24. Publication sur l'impact de la COVID-19 sur les entreprises en Afrique du Nord	–	–	–	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>1</b>
25. Document d'orientation visant à aider les décideurs dans le domaine de l'emploi	1	1	–	1
26. Document d'orientation visant à aider les décideurs dans le domaine de la qualité institutionnelle et de la transformation structurelle	–	–	1	–
27. Document d'orientation visant à aider les décideurs dans le domaine de la gestion des risques climatiques	1	–	–	–
28. Document d'orientation visant à aider les décideurs à améliorer le rôle du secteur privé dans la réalisation des objectifs de développement durable	1	–	–	–
29. Document d'orientation sur les migrations	–	–	1	–
30. Document d'orientation sur la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine	–	–	1	–
31. Rapport sur l'impact et les stratégies d'atténuation en Afrique du Nord	–	1	–	–
32. Analyse de l'impact socioéconomique de la pandémie sur l'Algérie	–	1	–	–
33. Rapport sur le Maroc concernant l'élaboration du plan de réponse socioéconomique à la COVID-19	–	1	–	–

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : services consultatifs à quatre États membres afin qu'ils élaborent des modèles macroéconomiques ; services consultatifs à deux États membres afin qu'ils élaborent des stratégies nationales de mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ; assistance technique à au moins quatre États membres afin qu'ils créent des bases de données sur les migrations ; assistance technique à quatre États membres concernant la mise en œuvre du Programme 2030 ; services consultatifs à un État membre en vue de l'accroissement de la productivité au moyen d'une meilleure allocation des ressources dans l'économie.

**D. Activités de communication**

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : tenue à jour des sites Web de gestion des connaissances, tenue à jour de trois plateformes: gestion de la relation client, bibliothèque et communautés de pratique ; large diffusion électronique des publications aux communautés de pratique.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : communiqués de presse, lettres d'information, points presse, médias sociaux et autres supports de communication.

## Composante 2

### Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest

**Objectif**

15.213 L'objectif auquel la composante contribue est de promouvoir le développement inclusif en Afrique de l'Ouest grâce au renforcement des capacités des pays à intégrer les enjeux de la dynamique démographique dans les politiques et les processus de planification pour parvenir à l'intégration régionale.

**Stratégie**

15.214 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la composante encouragera la coopération avec les États membres, les entités régionales, les groupes de réflexion et les autres partenaires dans le processus lié à la dynamique démographique aux fins du développement. Désormais, d'une part, les activités prévues seront menées en réponse aux demandes de renforcement des capacités visant à exploiter les possibilités que créent les dividendes démographiques, et d'autre part, la composante continuera de tirer parti de l'avantage comparatif de la Commission pour entreprendre des analyses et des recherches sur les questions démographiques (sous-programme 9), associées à une expertise en macroéconomie (sous-programme 1). Elle fournira également les connaissances, outils et politiques nécessaires pour lever les obstacles qui bloquent l'accélération de la transition démographique que connaissent les États membres et leurs implications connexes pour le développement durable. À cette fin, des questions diverses et variées sont abordées, notamment la dynamique familiale, les migrations et les migrants, la santé et la mortalité, le vieillissement et les conditions de vie, la démographie historique, l'état civil, l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, des filles et des jeunes, la paix et la sécurité, etc. Dans le même ordre d'idées, la composante poursuivra son partenariat stratégique avec la Commission de la CEDEAO pour s'assurer que les recommandations formulées dans les travaux de recherche sont traduites en politique régionale. Le travail effectué aidera les États membres dans leurs efforts visant à atteindre les objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 4, 5, 8, 10, 16 et 17.

15.215 La composante se servira des dialogues politiques comme plateforme pour la diffusion d'études et l'exploration de diverses options en ce qui concerne les activités de sensibilisation, les bonnes pratiques et le partage d'expériences entre pays. Elle continuera d'étudier les stratégies à adopter pour que les conclusions de ses principales études se traduisent en actes, en partenariat avec les bureaux régionaux des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, l'Autorité de développement intégré de la région du Liptako-Gourma et la plateforme ministérielle de coordination pour le Sahel. En ce qui concerne les activités prévues dans le cadre du programme relatif à la paix et à la

sécurité, elle mettra l'accent sur les interventions qui privilégient la cohérence et la synergie des actions entre les entités des Nations Unies en vue d'optimiser les résultats escomptés.

15.216 La composante tirera parti de cette dynamique pour donner une idée plus complète et plus approfondie du travail socioéconomique actuellement effectué en ce qui concerne les priorités sous-régionales. En ce qui concerne les plans nationaux d'intervention face à la COVID-19, la composante accroîtra le soutien fourni et s'emploiera à faire adopter des politiques démographiques et économiques en partenariat avec les observatoires nationaux du dividende démographiques et les universités. En outre, elle mettra l'accent sur les initiatives visant à faciliter l'accès à de nouvelles ressources financières face aux priorités liées à la COVID-19.

15.217 Dans le cadre de la composante, et au vu des conséquences socioéconomiques de la pandémie de COVID-19, des services consultatifs et une assistance technique continueront d'être fournis à la CEDEAO, à l'Union économique et monétaire ouest-africaine, aux organisations intergouvernementales et aux États membres pour la conception et la mise en œuvre de politiques sous-régionales alignées sur les priorités sous-régionales. Plus précisément, la composante renforcera l'appui qu'elle apporte actuellement aux efforts déployés par la Commission de la CEDEAO pour arrêter la version définitive de sa Vision 2050 et élaborer le cadre stratégique communautaire quinquennal y relatif.

15.218 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

- a) Intégration de la dynamique démographique aux cadres de politique publique des pays, notamment par une intégration économique et monétaire régionale plus poussée grâce à la Vision 2050 de la CEDEAO ;
- b) Amélioration des moyens de subsistance des populations de la sous-région ;
- c) Renforcement de l'intégration régionale et bonne mise en œuvre des programmes convenus au niveau international, comme la Zone de libre-échange continentale africaine.

## **Exécution du programme en 2020**

15.219 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Attention accrue aux possibilités offertes par le dividende démographique en Afrique de l'Ouest**

15.220 Pour assurer la bonne intégration de la dynamique démographique aux politiques de développement, le sous-programme a mis au point des outils macroéconomiques, à savoir un modèle démographique et un cadre budgétaire tenant compte du dividende démographique, afin d'aider les États à atteindre les objectifs nationaux de développement et les objectifs de développement durable. La composante a effectué des recherches qui ont montré que, dans la sous-région de la CEDEAO, il existait de nombreuses possibilités de tirer parti du dividende démographique. La sous-région jouira d'une conjoncture favorable au moins jusqu'en 2100. Le dividende démographique de la sous-région ouest-africaine était estimé à 0,30 % en 2019, ce qui représente une contribution de 30 % au taux de croissance du PIB réel par habitant dans la région.

15.221 La composante a collaboré avec le Ministère malien de l'économie et des finances, en partenariat avec le Centre d'excellence régional de recherche en

économie générationnelle de l'Université de Thiès (Sénégal) et coorganisé un atelier sur l'intégration du dividende démographique dans le cadre national de budgétisation, en février 2020 à Bamako. L'atelier a réuni la Direction générale du budget ; des députés, des partenaires du Ministère de l'économie et des finances, et des représentants de la société civile. En outre, grâce à ses actions et ses efforts, la composante a tiré parti de son partenariat stratégique et de l'engagement profond de l'Observatoire national du dividende démographique au Mali pour aider à la prise en compte du dividende démographique dans les processus d'élaboration du budget.

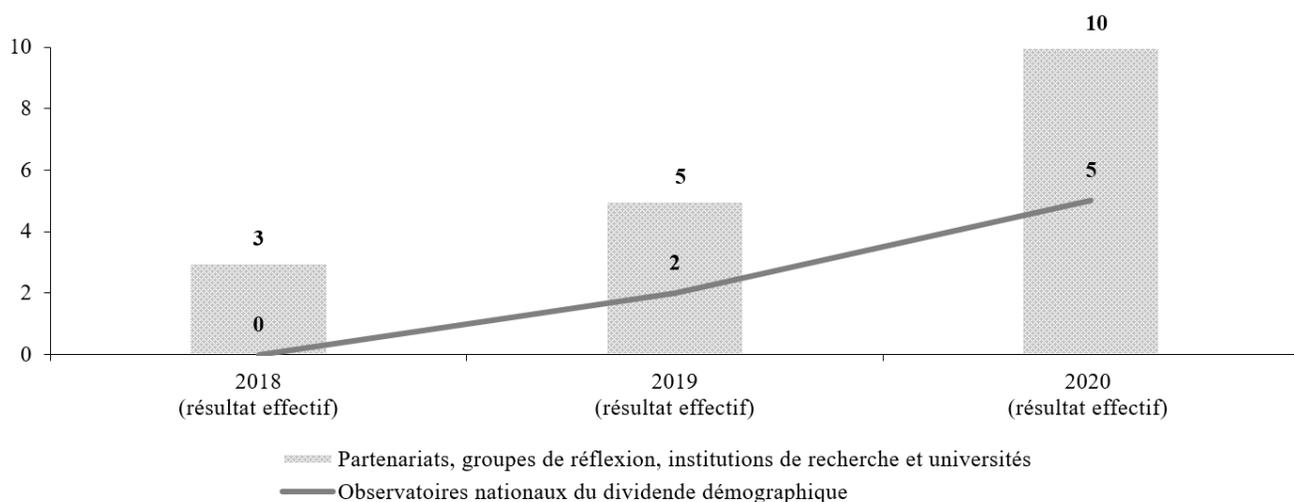
15.222 Au Niger, la composante a fourni une assistance technique et financière, et aidé le pays à élaborer ses indicateurs de suivi des questions de genre et du dividende démographique. Cette aide a permis de renforcer la capacité des pays à produire des statistiques sur le genre et le dividende démographique et à intégrer ces deux aspects (genre et dividende démographique) dans les politiques et programmes.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

15.223 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent l'augmentation du nombre d'observatoires nationaux du dividende démographique, qui est passé à cinq, et l'augmentation du nombre de partenariats stratégiques avec des groupes de réflexion, des instituts de recherche et des universités, qui est passé à 10 (voir la figure 15.XIV).

Figure 15.XIV

#### **Mesure des résultats : nombre d'observatoires nationaux du dividende démographique et de partenariats, notamment avec des groupes de réflexion et des institutions de recherche (résultat cumulé)**



#### **Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution de la composante**

15.224 En 2020, en raison de la COVID-19, la composante a apporté des aménagements à sa manière d'organiser les réunions et les ateliers, et a dû retarder le service annuel des organes intergouvernementaux et des organes d'experts. En ce qui concerne les capacités institutionnelles de la CEDEAO, le processus d'élaboration et de validation du cadre stratégique à moyen terme de sa Vision 2050 avec les principales parties prenantes régionales a été reporté à 2021. La composante a également apporté des aménagements à l'appui global qu'elle avait prévu pour les pays, procédant maintenant par des moyens virtuels. Ainsi, l'accent a été mis sur la

formation en ligne, en particulier sur les outils et modèles de dynamique démographique qui sont mis à la disposition des États membres, des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 2.

15.225 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs de la composante. La composante a pu réorienter et redéfinir les priorités de son programme de travail et a aidé les pays à subvenir à leurs besoins immédiats liés à la COVID-19. Par exemple, elle a collaboré avec la Commission de l'Union africaine, le partenariat mondial Génération sans limites et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour apporter son expertise en démographie économique afin de contribuer aux consultations menées avec les jeunes sur le thème « Reconstruire en mieux pour l'avenir avec les jeunes Africains ». En outre, elle a contribué à une étude sur les effets macroéconomiques de la COVID-19 en Afrique de l'Ouest, dont on s'est servi pour analyser les conséquences socioéconomiques de la pandémie de chaque pays et pour élaborer les plans d'intervention de huit pays membres (Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Niger, Sénégal et Togo). En partenariat avec la CEDEAO et le Programme alimentaire mondial (PAM), la composante a également réalisé une étude sur les conséquences socioéconomiques de la COVID-19 en Afrique de l'Ouest. En outre, une stratégie de gouvernance pour le suivi des fonds COVID-19 a été élaborée pour la Guinée, l'un des cinq pays cibles, afin d'aider le pays à gérer les ressources allouées à la lutte contre la pandémie.

## Résultats escomptés pour 2022

15.226 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : une rupture nette avec les tendances démographiques en Afrique de l'Ouest<sup>15</sup>

#### Exécution du programme en 2020

15.227 La composante s'est employée à se rapprocher de l'objectif d'influencer les politiques publiques par le renforcement des capacités des fonctionnaires des pays concernés. Conjointement avec le Bureau de l'Envoyée de l'Union africaine pour la jeunesse, le Commissaire de l'Union africaine en charge de la jeunesse et Génération sans limites, elle a organisé une conversation en ligne sur les politiques relatives à la jeunesse, à laquelle 3 849 jeunes femmes et hommes ont participé. Le document final de cet événement a servi de base aux délibérations du Comité technique spécialisé sur la jeunesse, la culture et les sports de l'Union africaine. La composante a également formé 10 fonctionnaires maliens lors d'un atelier pratique organisé au Mali sur l'intégration du dividende démographique dans le cadre budgétaire national et aidé le Liberia à mettre en œuvre son plan d'action sur la valorisation du dividende démographique en formant 22 experts libériens à la méthodologie des comptes de transferts nationaux.

15.228 Le travail effectué a contribué à la formation de 62 responsables nationaux aux dynamiques démographiques de manière à influencer sur l'élaboration des politiques

<sup>15</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 18)].

publiques, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir 60 fonctionnaires.

### Projet de plan-programme pour 2022

15.229 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation, on apportera des aménagements à la composante et on accordera une importance particulière, en plus du renforcement des capacités, au suivi des ressources destinées aux piliers des dividendes du développement dans les cadres de budgétisation publique aux niveaux national et sous-régional. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats mise à jour (voir le tableau 15.24).

Tableau 15.24  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
–	30 responsables nationaux formés aux dynamiques démographiques de manière à influencer sur l'élaboration des politiques publiques	62 responsables nationaux formés aux dynamiques démographiques de manière à influencer sur l'élaboration des politiques publiques	100 responsables nationaux formés aux dynamiques démographiques de manière à influencer sur l'élaboration des politiques publiques	Trois États membres appliquant effectivement un cadre de budgétisation publique tenant compte du dividende démographique dans le contexte de l'allocation des ressources budgétaires

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 2 : consolider les résultats de 2020 en matière d'appui apporté à la Commission de la CEDEAO et traduire les recommandations en actes<sup>16</sup>

#### Exécution du programme en 2020

15.230 La composante a renforcé les capacités de la Commission de la CEDEAO et des États membres de l'organisation en matière de planification stratégique et d'évaluation des politiques publiques, pour la réalisation de l'intégration régionale et le renforcement de l'application du principe de responsabilité. Elle a également contribué à l'étude théorique d'outils et d'une méthodologie pour la consultation sans exclusive des populations des pays de la CEDEAO et mené une évaluation indépendante de la Vision 2020 de la Commission. En outre, la composante a organisé des activités et travaillé en partenariat avec la CEDEAO, d'autres sous-programmes de la CEA, des entités des Nations Unies telles que le PNUD et l'UNESCO, des sociétés de conseil et des parties prenantes nationales et régionales à l'appui de consultations nationales et régionales et d'un diagnostic rétrospectif sur la bonne mise en œuvre de la Vision 2020 de la Commission afin de prendre connaissance des

<sup>16</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

aspirations des populations de la sous-région. Les recommandations issues de l'analyse structurelle ont permis de formuler la Vision 2050 de la CEDEAO.

15.231 Le travail susmentionné a contribué à l'élaboration d'une première version du plan directeur de la Vision 2050 et de son premier plan de mise en œuvre à moyen terme, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021, à savoir l'adoption et le lancement de la Vision 2050 de la CEDEAO, y compris le lancement officiel de sa monnaie unique. Le lancement de l'eco, le projet de monnaie unique des pays membres de la CEDEAO, a été reporté en raison des effets de la pandémie sur les critères de convergence dans la sous-région ouest-africaine.

### Projet de plan-programme pour 2022

15.232 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on s'efforcera d'accélérer la mise en œuvre opérationnelle de la Vision 2050 de la CEDEAO, conformément aux progrès escomptés dans le domaine de l'intégration régionale. La composante aidera également à la révision de la feuille de route pour l'introduction de la monnaie unique dans la sous-région. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 15.25).

Tableau 15.25  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Évaluation des progrès accomplis par rapport à la feuille de route de 2014 pour la monnaie unique de la CEDEAO, proposition de scénarios et adoption d'une nouvelle feuille de route	Évaluation de la Vision 2020 de la CEDEAO et formulation de la vision post-2020, la priorité étant donnée à la mise en œuvre accélérée du plan de développement des capacités de la CEDEAO	Première ébauche du plan directeur de la Vision 2050 et de son premier plan de mise en œuvre à moyen terme	Au moins 2 pays d'Afrique de l'Ouest mettent en œuvre la Vision 2050 de la CEDEAO, accordant une place importante à l'intégration économique et monétaire régionale	Au moins 2 autres pays d'Afrique de l'Ouest mettent en œuvre la Vision 2050 de la CEDEAO, accordant une place importante à l'intégration économique et monétaire régionale

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : renforcement des stratégies nationales de mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine

#### Projet de plan-programme pour 2022

15.233 Les performances des communautés économiques régionales en termes de contribution au commerce intra-africain ne sont pas les mêmes alors que les communautés sont toutes aux prises avec les mêmes difficultés, notamment l'incapacité à stimuler la production intérieure et la diversification économique. Compte tenu de la complexité des dispositions relatives à la zone de libre-échange, les initiatives sous-régionales ont bénéficié d'une attention et d'un soutien continus, notamment un appui à l'élaboration de stratégies nationales permettant aux États membres de la sous-région de tirer pleinement parti de la Zone de libre-échange continentale africaine. La composante a également encouragé la prise en compte des

questions de genre et de jeunesse dans l'élaboration des politiques et des programmes liés à la zone. Ainsi, ces aspects ont déjà été pris en compte dans les stratégies nationales validées sur la Zone de libre-échange continentale africaine des six pays suivants : Côte d'Ivoire, Guinée, Niger, Sénégal, Sierra Leone et Togo. À ce jour, 11 des 15 pays d'Afrique de l'Ouest (73 %) ont ratifié l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et trois pays, à savoir le Bénin, le Burkina Faso et la Guinée-Bissau, bénéficient d'un accompagnement dans la révision et l'élaboration de la version finale de leur stratégie nationale sur la Zone de libre-échange continentale africaine.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

15.234 Sur la base de l'expérience connue avec des pandémies comme la maladie à virus Ebola et la COVID-19, les enseignements tirés sont les suivants : on doit aider les États membres à élaborer un plan interministériel pour le commerce, le but étant de mettre un accent particulier sur le commerce transfrontalier, en vue de limiter la perturbation de la circulation des personnes et des biens essentiels en cas de fermeture partielle ou totale des frontières ou de situation de trouble. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre de la composante, on accompagnera l'élaboration et la mise en œuvre de politiques nationales intégrées relatives à l'industrialisation et la diversification économique. En outre, la composante préparera l'adoption d'une approche intégrée visant à faciliter la prise en compte de la dimension « commerce » dans les plans nationaux de développement. Le commerce des services étant un aspect permanent des négociations relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine, les communautés économiques régionales continueront à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies régionales sur la zone, qui s'attaquent aux obstacles au commerce des services et mettent à profit le rôle que les communautés économiques régionales peuvent jouer pour une meilleure prise en compte du commerce des services. Il est donc prévu que la composante fournisse des conseils continus pour l'harmonisation du programme de libéralisation du secteur des services.

#### *Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

15.235 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le nombre croissant de pays de la sous-région de la CEDEAO ayant ratifié l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et validé leur stratégie nationale sur cette zone, et qui mettent en œuvre les stratégies qu'il faut pour tirer le maximum de profit du commerce intrarégional et continental (voir le tableau 15.26).

Tableau 15.26  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
–	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine est instauré par l'Union africaine le 7 juillet 2019 à Niamey</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>11 pays membres de la CEDEAO ont ratifié l'Accord</li> <li>6 pays de la CEDEAO ont validé leur stratégie nationale sur la Zone de libre-échange</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>12 pays membres de la CEDEAO ont ratifié l'Accord (résultat cumulé)</li> <li>9 pays membres de la CEDEAO ont validé leur stratégie nationale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>13 pays membres de la CEDEAO ont ratifié l'Accord (résultat cumulé)</li> <li>10 pays membres de la CEDEAO ont validé leur stratégie nationale sur la Zone de libre-</li> </ul>

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun pays membre de la CEDEAO n'a ratifié l'Accord</li> <li>Aucun pays n'a validé de stratégie nationale sur la Zone de libre-échange continentale africaine</li> </ul>	continentale africaine (Côte d'Ivoire, Guinée, Sénégal, Niger, Sierra Leone et Togo)	sur la Zone de libre-échange continentale africaine (résultat cumulé)	échange continentale africaine (résultat cumulé)

## Textes des organes délibérants définissant les mandats

15.236 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour la composante.

### Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

830 (MFC 1 A)	Réforme des commissions régionales : relations entre la Commission économique pour l'Afrique, les organismes des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales en Afrique	909 (XLVI)	Réaliser et exploiter le dividende démographique en Afrique
		931 (XLVIII)	La révolution des données et le développement de la statistique

### Décisions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

1/CP.21 Adoption de l'Accord de Paris

## Produits

15.237 On trouvera dans le tableau 15.27 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 15.27

### Composante 2 (sous-programme 7) : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
1. Rapport au Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts du Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest sur l'exécution des activités de la CEA en Afrique de l'Ouest	1	1	1	1
2. Rapport annuel sur la mise en œuvre des programmes de développement régionaux et internationaux convenus et sur les activités de la CEA en Afrique de l'Ouest	1	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>16</b>	<b>16</b>
3. Sessions annuelles du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts du Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest	8	8	8	8
4. Réunions annuelles du Mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique de l'Ouest, par l'intermédiaire duquel le système des Nations Unies apporte son appui à l'Union africaine et à son programme NEPAD, organisées en vue d'éviter les doubles emplois et de créer des synergies entre les acteurs du développement	–	–	8	8
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
5. Projets de renforcement des capacités institutionnelles des communautés économiques régionales, des organisations intergouvernementales et des pays visant à tirer profit de la dynamique démographique aux fins du développement en Afrique de l'Ouest	1	1	1	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>
6. Ateliers de groupes de réflexion sur des questions concernant le développement de l'Afrique de l'Ouest : perspectives et défis liés à la dynamique démographique en Afrique de l'Ouest	9	9	9	9
7. Formations visant à renforcer les capacités des États membres en matière de dynamique démographique au service du développement	5	5	5	5
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
8. Publications sur les profils de pays et le profil sous-régional	3	3	2	2
9. Publications sur la révolution des données à l'appui du suivi des objectifs de développement durable en Afrique de l'Ouest	–	–	–	–
10. Publication sur la transformation structurelle économique et sociale en Afrique de l'Ouest	1	1	1	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
11. Note d'orientation sur la transformation économique et sociale durable en Afrique de l'Ouest	1	1	1	1
12. Document technique sur la dynamique démographique au service du développement	–	–	1	1
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : conseils d'experts à 15 États membres, à leur demande, et services consultatifs sur le suivi et la mise en œuvre de stratégies, le développement de la statistique, l'intégration régionale, la dynamique démographique au service du développement et le développement durable en Afrique de l'Ouest, et sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : organisation des réunions du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts avec 150 participants de haut niveau, lancement de rapports phares et autres publications.				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : communiqués de presse et distribution de documents de communication à l'intention des médias.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : contenus consacrés à la sous-région pour publication sur le site Web de la CEA, les médias sociaux tels que Twitter et Facebook, la bibliothèque et à l'intention des communautés de pratique.				

### **Composante 3**

#### **Activités sous-régionales en Afrique centrale**

#### **Objectif**

15.238 L'objectif auquel la composante contribue est de développer les secteurs de l'industrie manufacturière et des services à haute valeur ajoutée et d'accroître la part des produits échangeables et manufacturés dans les exportations totales, de renforcer les chaînes de valeur régionales et d'améliorer la compétitivité et la productivité des économies locales afin d'accélérer la diversification économique et la transformation structurelle en Afrique centrale.

#### **Stratégie**

15.239 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la composante appuiera l'application des stratégies de diversification économique, perspectives et plans industriels qui ont été élaborés au Tchad, au Cameroun, au Congo et en Guinée équatoriale en 2018 et 2019. Elle appuiera en outre la formulation de politiques similaires dans d'autres pays d'Afrique centrale. En outre, elle s'attachera à promouvoir un environnement propice aux entreprises en Afrique centrale, notamment en cherchant à aplanir les obstacles liés au coût des échanges, à l'accès au financement, à l'information sur le marché, à la qualité des infrastructures, à la disponibilité et à la valeur des compétences, au régime fiscal et au cadre juridique et réglementaire. La composante prévoit également de continuer d'appuyer les équipes de pays des Nations Unies et les États d'Afrique centrale en leur proposant des formations sur l'utilisation de la boîte à outils de la Commission économique pour l'Afrique pour la planification intégrée et l'établissement de rapports.

15.240 La composante recueillera et rassemblera des informations sur l'accès aux marchés et des données sur les débouchés et, par la fourniture de services consultatifs et d'assistance technique, aidera les pays à traduire leurs stratégies nationales relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine en projets, programmes et réformes spécifiques et susceptibles de recevoir le soutien des banques.

15.241 La composante continuera également d'appuyer la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et à la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) dans l'harmonisation de leurs instruments commerciaux et l'établissement d'un plan directeur consolidé de développement industriel et de diversification économique pour l'Afrique centrale. S'appuyant sur le Plan directeur consensuel des transports en Afrique Centrale, la composante aidera la sous-région à faire des couloirs de transport des couloirs de développement grâce à l'outil d'aménagement du territoire et d'analyse des points chauds basé sur le Système d'information géographique.

15.242 La composante fournira des services consultatifs et une assistance technique aux États membres afin de les aider à moderniser leur infrastructure informatique et leur cadre réglementaire relatif à l'informatique et aux communications, qui sont nécessaires à la transition numérique, notamment un appui à la création de centres d'innovation technologique dans deux pays sélectionnés, au développement du commerce électronique et à la mise en œuvre de systèmes d'identification numériques. La collaboration avec le Centre d'excellence de la CEA pour l'identité, le commerce et l'économie numériques sera bénéfique à cet égard. Les mesures visant à aider les États membres d'Afrique centrale à dégager une marge de manœuvre budgétaire pour la diversification économique resteront une priorité, en particulier à la suite de la décision des ministres des finances et de l'économie d'Afrique centrale,

en octobre 2019, de mettre l'accent, lors du prochain programme triennal lancé avec le Fonds monétaire international (FMI), non seulement sur les mesures à court terme visant à rétablir la stabilité macroéconomique, mais également sur les questions structurelles à moyen et long terme, telles que la diversification économique. À cet effet, dans le cadre de la composante, une assistance et des services consultatifs seront fournis en vue d'adapter le modèle macroéconomique de la CEA aux réalités des différents pays d'Afrique centrale et une formation sera dispensée à un grand nombre d'experts issus des services concernés de l'administration publique des États membres. Cette formation se présentera notamment sous forme de cours spécialisés donnés dans le cadre du sous-programme 8, en étroite collaboration avec la Facilité de gestion de la dette de la Banque mondiale.

15.243 En outre, la collaboration avec les organismes du secteur privé sera renforcée et des objectifs quantitatifs seront fixés pour tous les facteurs qui affaiblissent la productivité et la compétitivité, à la suite de quoi un programme de réforme sera élaboré en vue d'induire les changements nécessaires pour atteindre ces objectifs. Ces activités seront menées en partenariat avec le secteur privé, les groupes de réflexion sous-régionaux et les communautés économiques régionales afin de favoriser l'émulation, l'apprentissage par les pairs et le progrès. Ces travaux contribueront à aider les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, particulièrement les objectifs 8, 9 et 12, notamment en favorisant l'émergence de chaînes de valeur régionales et le commerce entre pays d'Afrique centrale, et en intégrant des politiques favorables à la croissance et à l'emploi dans les stratégies de développement.

15.244 En collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies en Afrique centrale, la composante prévoit d'aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en fournissant des analyses des effets socioéconomiques de la pandémie sur leurs économies et en élaborant des orientations visant à renforcer la résilience des économies locales aux chocs externes, y compris ceux causés par les perturbations du commerce et de l'offre liées au COVID-19. Elle contribuera à renforcer la capacité des systèmes de santé des États membres, à protéger les petites et moyennes entreprises et à soutenir les secteurs agricole et pharmaceutique, dans le cadre de l'appel lancé pour reconstruire en mieux pour l'avenir.

15.245 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

a) L'élaboration de plans directeurs de diversification économique et de développement industriel bien conçus et intégrés, qui permettront l'émergence de chaînes de valeur régionales et l'expansion des secteurs de l'industrie manufacturière et des services à haute valeur ajoutée ;

b) La mise en place de grappes industrielles, de zones économiques spéciales et d'installations industrielles plus performantes et plus fonctionnelles, ainsi que la création d'échanges fondés sur des informations de qualité et sur la connaissance des faits, ce qui fera augmenter la part des échanges entre pays d'Afrique centrale dans le commerce total de la sous-région ;

c) Une meilleure compréhension par les États membres et les autres parties prenantes des contraintes qui pèsent sur le développement du secteur privé, ce qui peut contribuer à la conception de meilleures stratégies et démarches visant à favoriser le développement du secteur privé ;

d) Une intégration poussée des cibles et objectifs pertinents du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 en matière de diversification économique dans les stratégies et plans de développement nationaux, les bilans communs de pays et les plans-cadres de coopération des Nations Unies en matière de développement durable, ce qui amène

les pays et les équipes de pays des Nations Unies à mettre davantage l'accent sur les questions de diversification commerciale et économique ;

e) Une augmentation du nombre de projets qui assurent un financement efficace de l'industrialisation et de la diversification économique des États membres ;

f) Une progression de l'indice d'intégration productive de l'Afrique centrale, qui mesure le degré d'intégration des économies locales dans les chaînes de valeur régionales ;

g) Une amélioration de l'accès des entreprises locales aux produits informatiques, stimulant ainsi leur productivité ;

h) La possibilité pour les États membres de la sous-région de dégager une marge de manœuvre budgétaire afin de financer leurs besoins en infrastructures et de moderniser leurs services, ce qui améliorera l'environnement économique et renforcera la productivité et la compétitivité ;

i) Le renforcement du rôle du secteur privé dans la diversification économique en Afrique centrale et de sa contribution au repérage des insuffisances politiques et des défaillances du marché, y compris des problèmes de gouvernance, des cadres réglementaires et juridiques peu favorables, des procédures administratives trop lourdes et des services publics insuffisants, autant de domaines où le manque d'efficacité entrave actuellement la productivité et la compétitivité des économies locales, lesquelles sont les moins solides d'Afrique.

15.246 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait permettre d'améliorer les plans de riposte et de relèvement des pays face à la pandémie, et de reconstruire en mieux pour l'avenir.

## **Exécution du programme en 2020**

15.247 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Les zones économiques spéciales et les grappes industrielles comme vecteur de transformation structurelle**

15.248 La part des produits manufacturés dans les exportations totales de l'Afrique centrale reste encore faible. Les pays dépendent de la production et du commerce de produits de base et de matières premières présentant peu de valorisation et d'ajout de valeur, ce qui les expose aux aléas des fluctuations des prix des produits de base et conduit à des alternances de flambées et d'effondrements, une instabilité macroéconomique et une croissance économique non durable. La composante a contribué à mettre la diversification économique au cœur de la politique de développement au niveau national et régional de manière à apporter une solution durable pour la construction d'économies fortes, compétitives et résilientes en Afrique centrale.

15.249 Grâce à l'appui direct de la composante et à ses activités de plaidoyer, plusieurs pays de la région ont élaboré des stratégies de diversification économique, réajusté leurs plans de développement industriel et intégré les questions de transformation structurelle ou de diversification économique dans leurs principaux cadres politiques et de planification. Au Cameroun par exemple, la transformation structurelle de l'économie constitue un pilier de la stratégie nationale de développement du pays pour la période 2020-2030. La composante a aidé le gouvernement à adopter une approche davantage axée sur les résultats pour la mise en œuvre du plan directeur de développement industriel en concentrant les

investissements dans les zones économiques spéciales et les grappes industrielles qui ont les effets socioéconomiques les plus importants et les plus immédiats. À cet effet, elle a aidé le gouvernement à cibler le triangle de croissance Kribi-Edea-Douala comme projet phare du plan. En outre, dans le cadre dudit triangle de croissance, elle a appuyé l'élaboration et la mise en œuvre de la composante a soutenu la formulation et la mise en œuvre d'un plan d'action à court terme visant à développer une industrie pharmaceutique intégrée, bien structurée et forte afin de positionner le Cameroun comme un centre compétitif dans la production pharmaceutique et les chaînes d'approvisionnement en Afrique centrale. La composante a également fait appel à Africa Finance Corporation pour co-développer les zones économiques spéciales et les grappes industrielles du pays.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

15.250 Le travail susmentionné a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le choix du triangle de croissance Kribi-Douala-Edea comme projet industriel pilote destiné à accélérer la mise en œuvre du plan directeur de développement industriel, l'adoption par le gouvernement camerounais d'une démarche axée sur les résultats pour la mise en œuvre du plan directeur de développement industriel du pays, ainsi que l'élaboration et l'application d'un plan d'action à court terme visant à développer une industrie pharmaceutique intégrée, bien structurée et forte pour le Cameroun (voir le tableau 15.28).

Tableau 15.28

**Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
–	–	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Choix du triangle de croissance Kribi-Douala-Edea comme projet industriel pilote pour accélérer la réalisation du plan directeur de développement industriel</li> <li>• Adoption par le gouvernement camerounais d'une démarche axée sur les résultats pour la mise en œuvre du plan directeur de développement industriel du pays</li> <li>• Élaboration et application d'un plan d'action à court terme visant à développer une industrie pharmaceutique nationale intégrée, bien structurée et forte</li> </ul>

**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution de la composante**

15.251 En 2020, en raison de la COVID-19, la plupart, si ce n'est la totalité, des réunions, ateliers et formations organisés par la composante se sont déroulés en ligne plutôt qu'en présentiel. Il s'agit notamment de la trente-sixième session du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts d'Afrique centrale, qui s'est tenue en novembre 2020 sur le thème du renforcement des compétences aux fins de la diversification économique en Afrique centrale, ainsi que de réunions de groupes spéciaux d'experts et de nombreuses consultations et services consultatifs. Ces

changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 1.

15.252 En parallèle, cependant, dans le cadre général des objectifs de la composante, on a recensé et mis en œuvre des activités en vue d'apporter aux États membres un soutien concernant les questions liées à la COVID-19, à savoir : des contributions aux rapports sur les effets socioéconomiques de la pandémie de COVID-19 sur plusieurs pays d'Afrique centrale et sur la sous-région dans son ensemble ; l'articulation des solutions envisagées pour construire des économies résilientes en Afrique centrale, en partenariat avec les équipes de pays des Nations Unies au Cameroun, au Congo et au Gabon.

## Résultats escomptés pour 2022

15.253 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : accroissement de la diversification économique en Afrique centrale<sup>17</sup>

#### Exécution du programme en 2020

15.254 En 2020, grâce à une campagne résolue en faveur d'une diversification économique s'appuyant sur une industrialisation fondée sur les ressources et le commerce, la composante a réussi à faire du thème de la diversification économique la première des priorités des gouvernements et des communautés économiques régionales d'Afrique centrale pour faire face à la pandémie de COVID-19, et reconstruire en mieux pour l'avenir. Avec l'appui de la composante, les Commissions de la CEMAC et de la CEEAC se sont engagées à appliquer rigoureusement un plan directeur consolidé de diversification économique et d'industrialisation de la sous-région. Les deux communautés économiques régionales ont inscrit cette priorité politique au cœur des mesures concrètes et des instruments mis en œuvre par certaines de leurs principales institutions et organes statutaires. La composante a également contribué à l'élaboration d'un plan directeur de diversification économique et d'industrialisation pour le Tchad et d'un plan d'ensemble de développement pour le Congo (Vision Congo 2048). Ces deux stratégies ont été validées par un processus participatif et inclusif.

15.255 En 2020, outre le renforcement de la capacité des États membres et des communautés économiques régionales à définir des politiques de diversification économique, la composante a accordé une importance particulière au développement des compétences, facteur majeur de l'accélération du rythme de l'industrialisation et de la diversification économique en Afrique centrale. À cet effet, la trente-sixième session du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique centrale s'est tenue en novembre 2020 sur le thème du renforcement des compétences pour la diversification économique en Afrique centrale. Le Comité a déclaré officiellement la période 2021-2030 décennie de la diversification économique en Afrique centrale afin de favoriser une véritable transformation de la structure des économies de la sous-région. Cette décennie pour la diversification économique s'inscrit dans la même logique que la décennie 2020-2030 d'action et de réalisations en faveur du développement durable et les efforts déployés en vue de la réalisation de l'Agenda 2063. En conséquence, le rapport sur la décennie de la

<sup>17</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 18)].

diversification économique en Afrique centrale constituera une contribution au rapport de la sous-région sur ces deux programmes.

15.256 Dans le cadre de l'équipe spéciale des Nations Unies mise en place en République centrafricaine, la composante a aidé le pays à élaborer et à exécuter un plan de lutte contre la COVID-19 en analysant les conséquences socioéconomiques de la pandémie et en intégrant les dimensions régionales et sous-régionales dans le dispositif. La composante a également fourni une analyse des mesures à moyen et long terme visant à renforcer les capacités du système de santé du pays, la protection des petites et moyennes entreprises et le soutien au secteur agricole. Parallèlement, en coopération avec le PNUD, la composante a codirigé le travail de l'équipe de pays des Nations Unies au Cameroun sur les effets socioéconomiques de la pandémie de COVID-19. Dans ce cadre, le Bureau sous-régional a contribué, par une étude sur les effets économiques et sociaux de la COVID-19, à l'élaboration par le Cameroun d'un plan de lutte contre la pandémie. La composante a également contribué à l'établissement du bilan commun de pays du Cameroun et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. La composante dirige le pilier 1 du plan-cadre, relatif à la mise en œuvre de la stratégie nationale relative à la Zone de libre-échange continentale africaine et du plan de développement industriel.

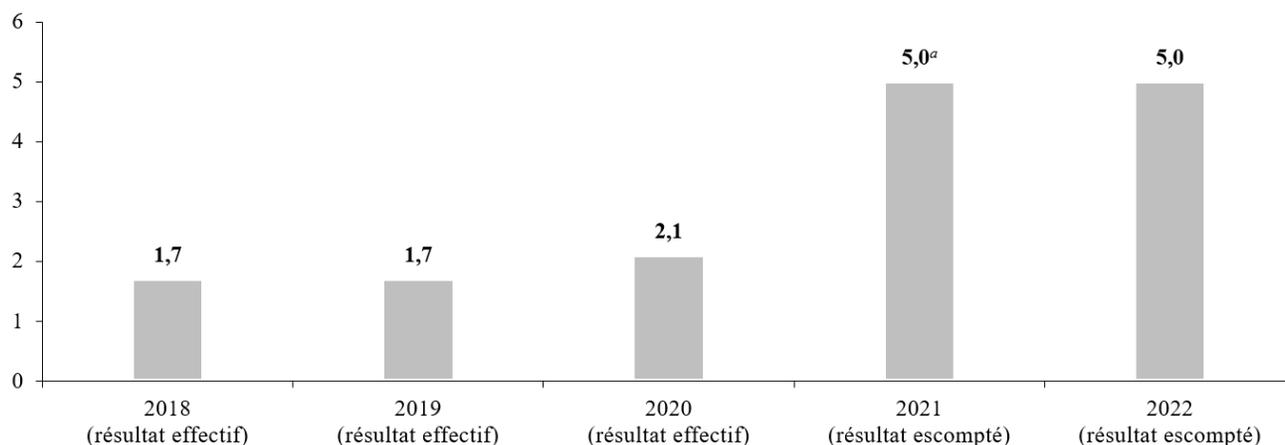
15.257 Le travail effectué a contribué à ce que la part des échanges entre pays d'Afrique centrale dans le commerce intra-africain atteigne les 2,1 %, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir 3 %, ce qui s'explique principalement par les perturbations entraînées par la COVID-19.

#### **Projet de plan-programme pour 2022**

15.258 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on insistera davantage sur la mise en œuvre du plan directeur consolidé de diversification économique et d'industrialisation au niveau sous-régional ainsi que sur les cadres similaires mis en place au niveau national dans cinq États membres. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 15.XV).

Figure 15.XV  
**Mesure des résultats : part des échanges entre pays d'Afrique centrale dans le commerce intra-africain**

(Pourcentage)



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## **Résultat 2 : stratégies de diversification économique : passage de la phase de la conception à celle de la mise en œuvre<sup>18</sup>**

### **Exécution du programme en 2020**

15.259 La composante a aidé le Cameroun dans l'élaboration de sa stratégie nationale relative à la Zone de libre-échange continentale africaine. En outre, elle a appuyé le déploiement d'un modèle d'aide à la décision en matière commerciale au Cameroun et a formé de hauts fonctionnaires de l'industrie, des statistiques et du commerce à l'utilisation dudit modèle, qui facilite le recensement des produits pouvant être exportés et des possibilités d'exportation en vue d'étendre et de diversifier les produits et marchés d'exportation, dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine. En outre, s'appuyant sur les recommandations formulées à la trente-cinquième session du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts, qui voit dans le commerce électronique une opportunité de développer le commerce des services modernes et de mettre en œuvre la Zone de libre-échange continentale africaine dans la sous-région, la composante a publié une étude sur le rôle des technologies mobiles dans le développement du commerce électronique en Afrique centrale, et a organisé en décembre 2020 une réunion en ligne d'experts sur cette question, ainsi qu'un webinaire sur la maximisation du commerce intra-africain dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine et le rôle du commerce électronique et du secteur privé dans ce processus.

15.260 Afin d'aider les pays d'Afrique centrale à traduire les stratégies adoptées pour la Zone de libre-échange continentale africaine en mesures concrètes visant à faire progresser la diversification économique en Afrique centrale, la composante a lancé une évaluation, basée sur le système d'information géographique, du potentiel de croissance des zones situées le long des couloirs de transport dans la sous-région. L'analyse multivariée et la superposition des données socioéconomiques et biophysiques ont permis de recenser plusieurs points chauds économiques paraissant

<sup>18</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

à même de soutenir la diversification économique et le développement durable en Afrique centrale. Par ailleurs, l'aménagement du territoire, les décisions d'investissement et les choix de localisation des pôles industriels et des zones économiques spéciales s'en trouvent facilités, de même que l'arbitrage entre des options concurrentes d'utilisation des sols.

15.261 En outre, deux propositions de projet sur le renforcement des capacités en matière de comptabilisation du capital naturel et d'intégration du processus dans les comptes nationaux au Cameroun et au Gabon ont été élaborées et soumises au Fonds pour la réalisation des objectifs de développement durable. Le projet de comptabilisation du capital naturel du Gabon, financé, est en cours de réalisation. L'objectif est de renforcer les capacités de comptabilisation du capital naturel et de montrer comment en utiliser les résultats pour élargir la marge de manœuvre budgétaire grâce à des outils de financement innovants tels que les obligations vertes ou les obligations bleues. Le projet offrira de nouvelles pistes de financement de la diversification économique dans la sous-région, étant donné les marges de manœuvre budgétaire limitées et les contraintes budgétaires liées à la chute des prix des produits de base en 2014.

15.262 Par ailleurs, la composante a constamment incité les équipes de pays des Nations Unies de la sous-région à intégrer la transformation structurelle, la diversification économique, la croissance verte et l'opérationnalisation de la Zone de libre-échange continentale africaine aux bilans communs de pays, aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et à l'ensemble des activités menées par les Nations Unies en Afrique centrale, y voyant un moyen de construire des économies plus résilientes, créatrices d'emplois et durables dans la sous-région. La diversification économique et la croissance verte sont au cœur du repositionnement de l'action des équipes de pays des Nations Unies au Congo et au Gabon. La prise en compte des questions liées à la diversification économique dans le travail des équipes de pays en Afrique centrale permettra de promouvoir l'initiative « Unis dans l'action » et d'élargir les possibilités de financement de cette importante campagne dans toute la sous-région.

15.263 Afin d'encourager la production et la consommation locales, facteurs clés de la réussite de la diversification économique, de développer le commerce entre pays d'Afrique centrale et de renforcer les liens économiques et les effets multiplicateurs tels que le développement des petites et moyennes entreprises, la création d'emplois et autres, la composante a lancé une campagne sur le label « Made in Central Africa ». Les commissions de la CEMAC et de la CEEAC, les hauts fonctionnaires des Ministères du commerce, les associations professionnelles, les autorités chargées de la promotion des investissements et les chambres de commerce considèrent unanimement que le label « Made in Central Africa » constitue un outil de politique industrielle essentiel pour maximiser les avantages de la Zone de libre-échange continentale africaine au bénéfice des pays d'Afrique centrale. Dans le cadre des règles d'origine en vigueur dans la Zone de libre-échange continentale africaine, le label faciliterait l'expansion de la production et de la consommation locales de 379 produits dits sensibles (7 % des produits commercialisables) et de 172 produits considérés comme exclus (3 % des produits commercialisables), pour lesquels la sous-région ne sera pas en concurrence avec d'autres.

15.264 En outre, le Comité intergouvernemental des hauts fonctionnaires et experts d'Afrique centrale, à sa trente-cinquième session, organisée par la composante, a recommandé la création de deux centres d'innovation dans la sous-région, en collaboration avec le Bureau de l'informatique et des communications, dans le cadre de l'initiative des laboratoires d'innovation technologique des Nations Unies. Comme prévu, les gouvernements de la Guinée équatoriale et du Gabon ont soumis, avec le

soutien de la composante, des demandes au Bureau en vue de la création de centres d'innovation dans leur pays. Sous la direction de la CEA, la composante a contribué au lancement d'un centre d'innovation en intelligence artificielle à Brazzaville, visant à encourager la science, la technologie et l'innovation dans la sous-région.

15.265 Le travail susmentionné a contribué à l'élaboration finale et à l'adoption par le Cameroun et le Congo de leur stratégie nationale relative à la Zone de libre-échange continentale africaine, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021.

15.266 En outre, les activités susmentionnées ont permis à la Guinée équatoriale et au Gabon de soumettre une demande de création de centre d'innovation, ce qui n'a toutefois pas permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme pour 2021, à savoir la création de ces centres. Celle-ci n'a pas encore pu être menée à bien, car l'initiative des laboratoires d'innovation technologique des Nations Unies est suspendue en attendant les résultats d'une évaluation des différentes structures d'innovation des Nations Unies.

### Projet de plan-programme pour 2022

15.267 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on poursuivra les activités destinées à aider les États membres à mettre en œuvre leurs stratégies de diversification économique. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 15.29).

Tableau 15.29

#### Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demandes d'aide pour la formulation de stratégies nationales de diversification économique</li> <li>• Formulation de la théorie du changement et du plan de mobilisation des parties prenantes du Bureau sous-régional</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ratification de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine par six des sept pays dans lesquels des activités sont menées dans le cadre de la composante</li> <li>• Élaboration finale d'une stratégie nationale de diversification économique pour le Tchad</li> <li>• Élaboration finale d'une stratégie nationale relative à la Zone de libre-échange continentale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration finale et adoption par le Cameroun et le Congo de leur stratégie nationale relative à la Zone de libre-échange continentale africaine</li> <li>• Soumission par le Gabon et la Guinée équatoriale de demandes pour la création de centres d'innovation</li> <li>• Reconnaissance du label « Made in Central Africa » comme un outil majeur de politique industrielle permettant de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place en Afrique centrale d'un modèle macroéconomique et commercial visant à assurer une marge de manœuvre budgétaire pour la diversification économique</li> <li>• Niveau élevé d'investissement dans les secteurs non pétroliers en Afrique centrale, rendu possible par des projets susceptibles de recevoir le soutien des banques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place en Afrique centrale de projets susceptibles de recevoir le soutien des banques, de partenariats innovants, d'initiatives et d'outils en faveur de la diversification économique</li> </ul>

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
	africaine pour le Tchad et le Cameroun • Signature, par le Congo et le Gabon, d'un accord établissant la gratuité de l'itinérance entre les deux pays • Renforcement des capacités de 463 opérateurs économiques et représentants des administrations publiques en ce qui concerne l'application de la procédure d'approbation des produits industriels au tarif préférentiel applicable à l'Afrique centrale	maximiser les bénéfices de la Zone de libre-échange continentale africaine au bénéfice des pays d'Afrique centrale		

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 3 : changements de politique favorisant la diversification économique à l'heure de reconstruire en mieux pour l'avenir, de se relever des effets socioéconomiques de la pandémie de COVID-19 et de rendre opérationnelle la Zone de libre-échange continentale africaine**

**Projet de plan-programme pour 2022**

15.268 Si des progrès ont été réalisés dans l'élaboration et l'adoption de stratégies de diversification économique, leur mise en œuvre est encore entravée par de nombreux problèmes et difficultés, tels que l'accès à des financements adéquats et les questions de gouvernance et de direction politique. Pour y remédier, les modèles commerciaux en Afrique centrale doivent être revus. À cet effet, conformément à l'impératif de la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable, la composante a lancé la Décennie de la diversification économique en Afrique centrale (2021-2030), afin de favoriser une véritable transformation structurelle de la sous-région en s'appuyant sur de puissantes coalitions pour le changement.

*Enseignements tirés et changements prévus*

15.269 L'enseignement tiré est le suivant : les effets bénéfiques sur le développement sont plus importants lorsqu'il y a harmonisation et coordination des politiques entre le bureau sous-régional, les entités du Siège, les ministères de tutelle des

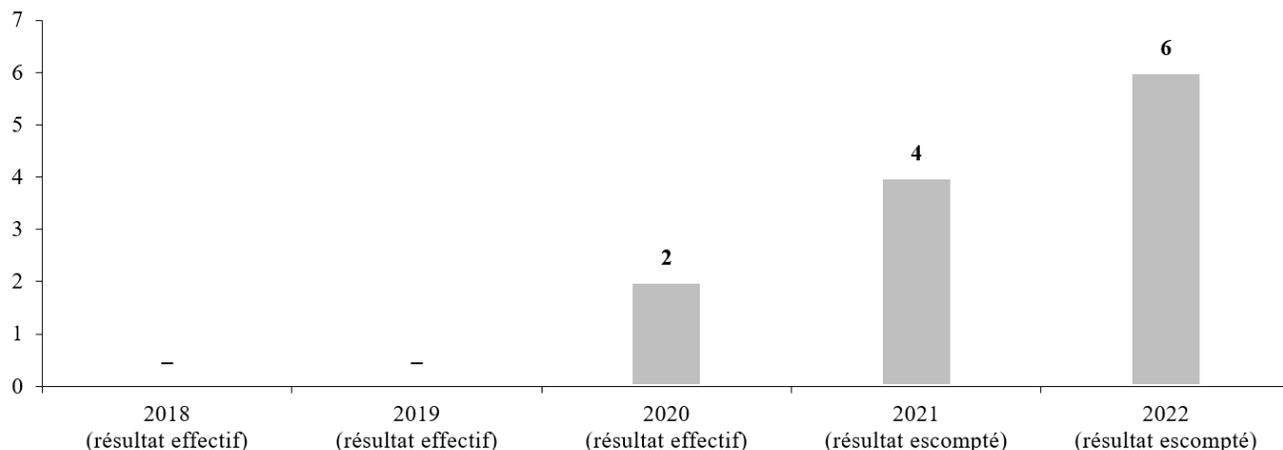
administrations locales et les partenaires de développement, y compris les équipes de pays des Nations Unies. Cela permet d'éviter les doublons et de maximiser les économies d'échelle. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre de la composante, on encouragera les changements de politique et on s'orientera vers une mise en œuvre inclusive et participative des plans et stratégies de diversification économique et de développement industriel, en mobilisant les secteurs privé et public et d'autres partenariats stratégiques pertinents aux fins de la mise en œuvre de projets et de programmes de transformation conçus avec soin. On encouragera une meilleure coordination et une plus grande cohérence à l'échelle du système des Nations Unies dans la fourniture d'un appui aux États membres et aux communautés économiques régionales. On invitera les partenaires à co-crée et à mettre en œuvre des initiatives conjointes dès le stade de la conception, à élaborer des théories du changement pertinentes et à tracer des voies permettant d'exploiter les économies d'échelle et de démultiplier les effets des interventions de la coalition. En outre, on continuera d'intégrer les questions régionales et transfrontalières dans le travail des équipes de pays des Nations Unies en Afrique centrale et de renforcer la place de la transformation structurelle et de la diversification économique dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

15.270 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'augmentation du nombre de changements de politique opérés en vue de la diversification économique et du développement industriel (voir la figure 15.XVI).

Figure 15.XVI

**Mesure de performance : nombre total de changements de politique opérés en faveur de la diversification économique et du développement industriel (nombre cumulé)**



## Produits

15.271 On trouvera dans le tableau 15.30 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 15.30

**Composante 3 (sous-programme 7) : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
1. Sessions annuelles du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts du Bureau sous-régional en Afrique centrale	8	8	8	8
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
2. Rapport annuel sur les travaux du bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale	1	1	1	1
3. Rapport d'étape sur les programmes régionaux et internationaux et autres initiatives spéciales mis en œuvre dans la sous-région	1	1	–	–
4. Rapport sur la mise en œuvre des initiatives sous-régionales en Afrique centrale	1	1	–	–
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
5. Programme d'appui au commerce et à l'intégration économique	1	1	1	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>36</b>	<b>11</b>	<b>36</b>	<b>24</b>
6. Colloque sur la diversification économique	1	1	–	–
7. Atelier sur les modèles et les outils de prévision relatifs à la diversification économique et à la réalisation des objectifs de développement durable	10	5	12	–
8. Atelier sur la comptabilisation du capital naturel	–	–	–	12
9. Formation sur les instruments relatifs aux échanges commerciaux et à l'accès aux marchés	25	5	12	12
10. Atelier sur l'incorporation dans les cadres nationaux de la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports et du modèle macroéconomique et commercial dans les pays sélectionnés	–	–	12	–
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>3</b>
11. Profils de pays dans la série STEPS (transformation structurelle, emploi, production et société)	3	1	2	2
12. Étude de fond sur le thème de la session de 2021 du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts du Bureau sous-régional en Afrique centrale	1	1	1	1
13. Publication intitulée « Faciliter la réalisation des objectifs de développement durable à travers la planification : le cas de l'Afrique centrale »	–	1	–	–
14. Publication isolée sur le capital naturel et le changement de base de la richesse économique en Afrique centrale	–	1	1	–
15. Publication isolée sur l'Afrique centrale et l'avenir de l'alimentation : le cas des chaînes de valeur régionales	–	–	1	–

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
-----------------------------	------------------------	------------------------	------------------------	------------------------

<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
16. Note d'orientation sur les questions nouvelles en Afrique centrale	1	1	1	1

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : services consultatifs et concertations de haut niveau auprès de quatre États membres sur la mise en œuvre et le suivi des stratégies relatives à la diversification économique et à la Zone de libre-échange continentale africaine.

### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : diffusion de brochures et de supports de connaissance, promotion et communication d'informations au moyen de points de presse, de visites accordées aux médias, de bulletins d'information et de communiqués de presse sur les avancées en matière de diversification économique et de changement de direction dans la sous-région.

**Plateformes numériques et contenu multimédia** : maintenance de sites Web, de plateformes numériques et de réseaux de praticiens sur la diversification économique, l'industrialisation et les objectifs de développement durable.

## Composante 4 Activités sous-régionales en Afrique de l'Est

### Objectif

15.272 L'objectif auquel la composante contribue est de renforcer l'intégration régionale en Afrique de l'Est, en faisant avancer le déploiement de la Zone de libre-échange continentale africaine, en accroissant les investissements intrarégionaux, en exploitant l'économie bleue et en promouvant le tourisme régional.

### Stratégie

15.273 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre de la composante, on s'appuiera sur les travaux entrepris au cours de la période 2019-2021 pour mettre à la disposition des États membres et des communautés économiques régionales des études de l'impact de la Zone de libre-échange, développer des stratégies nationales et régionales relatives à cette dernière et repérer les obstacles et les possibilités liés à la stagnation du commerce intrarégional. Le lancement des échanges commerciaux au titre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, offre à la fois des perspectives aux États membres qui doivent renforcer leur capacité à mettre en œuvre l'Accord, tout en posant un certain nombre de défis.

15.274 Dans le cadre de la composante, on intensifiera le soutien à l'élaboration de stratégies nationales relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine et à l'harmonisation des politiques, en s'appuyant sur la production de connaissances, l'assistance technique, le dialogue sur les politiques et le renforcement des capacités, de manière à améliorer les politiques et les stratégies relatives aux phases I, II et III de la Zone de libre-échange, en se focalisant sur des domaines tels que le commerce des biens, le commerce des services, le commerce numérique, les investissements, la circulation de la main-d'œuvre, le commerce et l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, et les questions de concurrence, afin de surmonter les obstacles.

15.275 Des partenariats externes seront développés avec la Banque africaine de développement, Afrieximbank, les organismes nationaux chargés des questions

d'investissement et de concurrence, l'Autorité de coordination du transport de transit du Corridor nord, les organismes régionaux du secteur privé tels que le Conseil des affaires de l'Afrique de l'Est, les institutions nationales du secteur privé et les chambres de commerce et de l'industrie, les groupes de réflexion sur les politiques, notamment le Consortium pour la recherche économique en Afrique, le Centre de recherche sur les politiques économiques, la Brookings Institution et TradeMark East Africa. Le travail effectué aidera les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs 8, 9 et 17.

15.276 On organisera des initiatives régionales de renforcement des capacités à l'intention des États membres, des organismes intergouvernementaux et des organismes économiques régionaux, aux côtés des partenaires et des forums de promotion des investissements dans la sous-région, conformément aux objectifs énoncés dans le protocole se rapportant à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine relatif à l'investissement, qui est en cours d'élaboration, et en collaboration avec d'autres sous-programmes, notamment les sous-programmes 2 et 3, et éventuellement avec la CNUCED.

15.277 Toujours dans le cadre de la composante, on accordera une attention particulière à l'amélioration de la formulation des politiques relatives à l'économie bleue et on promouvra la diversification économique. Le renforcement et la mise en œuvre d'outils de collecte de données et d'analyse permettront d'évaluer le potentiel socioéconomique et environnemental des ressources aquatiques et marines des États membres. Pour ce faire, il s'agira de collaborer avec d'autres divisions, notamment les sous-programmes 4, 5 et 8, afin de mesurer la contribution potentielle des ressources aquatiques et marines au développement durable de la région. On organisera le second forum sous-régional visant à sensibiliser l'opinion à l'économie des océans, sur la base d'approches multisectorielles de la pêche, du transport maritime, de la gestion des ressources en eau douce, du tourisme, de l'exploitation minière des grands fonds marins et de l'accès des femmes aux ressources naturelles. Le travail qui sera effectué aidera les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs n<sup>os</sup> 5, 6, 13, 14 et 17.

15.278 Au titre de la composante, on soutiendra en outre la mise en œuvre de lignes directrices pour le tourisme urbain, conformément aux recommandations énoncées dans la stratégie africaine pour le tourisme définie par l'Union africaine. On intensifiera l'action en cours en matière de production de statistiques du tourisme de qualité dans la sous-région, en renforçant les capacités des États membres et des communautés économiques régionales. Une collaboration sera mise en place à cet égard avec les sous-programmes 4 et 9, l'Organisation mondiale du tourisme et la Banque mondiale. En 2022, on s'efforcera d'établir des comptes satellites du tourisme dans deux pays supplémentaires et on organisera des réunions de consultation et de validation avec les organismes de promotion du tourisme et les communautés économiques régionales concernés. L'accent sera mis sur la résilience du secteur du tourisme face aux chocs externes tels que la COVID-19, grâce à des produits touristiques culturels qui attirent le marché touristique local et régional et créent des possibilités d'emploi durable pour les femmes et les jeunes. Le travail qui sera effectué aidera les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs n<sup>os</sup> 5, 8, 11 et 12.

15.279 Dans le cadre de la composante, on prévoit de soutenir les États membres sur les questions liées à la COVID-19 en s'attachant tout particulièrement à intégrer le relèvement après la pandémie dans la planification du développement national. Ce travail s'appuiera sur le soutien apporté aux États membres dans leurs efforts visant à mettre en œuvre les recommandations issues des évaluations de l'impact socioéconomique de la pandémie de COVID-19.

15.280 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

- a) Augmentation du volume du commerce intrarégional des biens et services ;
- b) Amélioration des cadres réglementaires relatifs à l'investissement, facilitant ainsi l'opérationnalisation de la Zone de libre-échange continentale africaine ;
- c) Harmonisation du régime d'investissement et des stratégies de promotion de l'investissement, ce qui rendra la région plus compétitive et lui permettra d'attirer plus d'investissements intrarégionaux ;
- d) Meilleure intégration des politiques et stratégies liées à l'économie bleue dans les cadres de planification du développement national, en vue de promouvoir la diversification économique et le développement durable ;
- e) Intégration régionale plus poussée grâce à la gestion durable des ressources en eau transfrontalières et à l'amélioration de la connectivité des pays ayant des liaisons terrestres ;
- f) Mise en place de méthodes normalisées de collecte de données d'analyse dans la sous-région ;
- g) Renforcement de la diversification du secteur du tourisme pour amortir les conséquences des chocs extérieurs sur celui-ci.

15.281 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat un meilleur potentiel de diversification et une meilleure résilience économique, en vue d'édifier des économies au lendemain de la COVID-19, grâce à l'opérationnalisation de la Zone de libre-échange continentale africaine.

## **Exécution du programme en 2020**

15.282 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Développement de stratégies pour la Zone de libre-échange continentale africaine en réponse à la pandémie de COVID-19**

15.283 À la suite de l'apparition de la pandémie de COVID-19 au début de l'année 2020, les travaux menés au titre de la composante ont permis d'aider les États membres et les communautés économiques régionales à comprendre les incidences de la COVID-19 sur leurs économies grâce à plusieurs études d'impact et à l'élaboration de stratégies pour la Zone de libre-échange continentale africaine, destinées à accélérer la mise en œuvre de l'Accord portant création de ladite Zone, lequel constitue un moyen d'élargir les possibilités socioéconomiques et de remédier au ralentissement provoqué par les perturbations dues à la COVID-19.

15.284 Pour répondre aux demandes formulées par plusieurs États membres en 2020, on a réalisé des études d'impact de la COVID-19, notamment pour Djibouti, le Rwanda, les Seychelles et l'Ouganda, ainsi que pour la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Commission de l'océan Indien et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Les études d'impact de la COVID-19 ont révélé que celle-ci a eu des impacts économiques majeurs sur les États membres affectés et contiennent des conseils pratiques à l'intention de ces derniers. Par exemple, l'économie des Seychelles s'est contractée de 13 %, ce qui a nécessité le recours à une approche différente axée sur la diversification économique en dehors du secteur du tourisme,

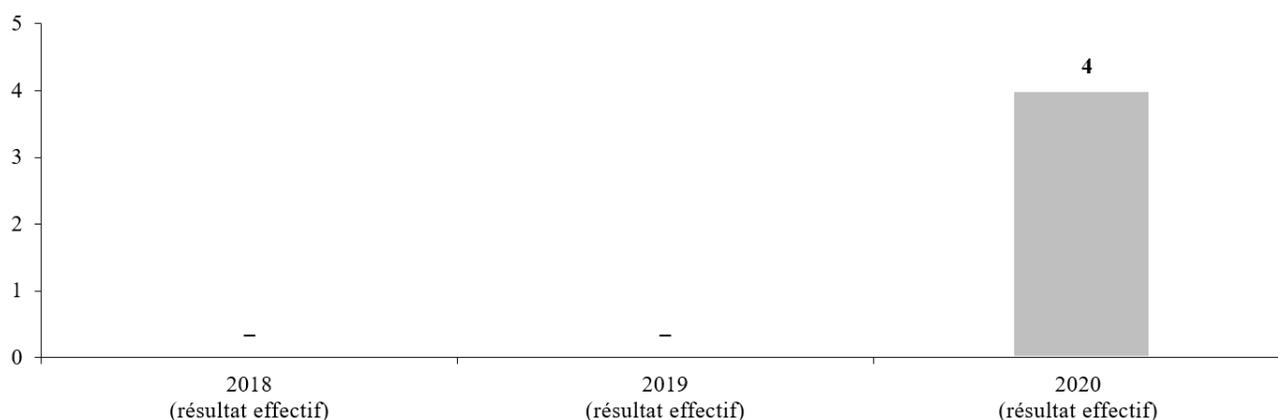
notamment la promotion du tourisme régional et la valorisation d'autres secteurs, comme la pêche, afin de soutenir la relance économique après la pandémie de COVID-19.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

15.285 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'élaboration, par quatre États membres (Burundi, Comores, République démocratique du Congo et Rwanda) de stratégies pour la Zone de libre-échange continentale africaine visant à favoriser la relance après la pandémie de COVID-19 et d'une stratégie régionale pour la CAE en 2020 (voir la figure 15.XVII).

Figure 15.XVII

**Mesure des résultats : nombre total de pays ayant élaboré des stratégies pour la Zone de libre-échange continentale africaine en vue de favoriser la relance près la pandémie de COVID-19 (résultat cumulé)**



**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution de la composante**

15.286 En 2020, en raison de la COVID-19, on a annulé les réunions en présentiel de la vingt-quatrième session du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts et la collecte de données afférente à l'élaboration de stratégies de mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine. Certaines activités ont été reportées compte tenu des restrictions gouvernementales sur les déplacements imposées en raison de la pandémie de COVID-19, notamment les travaux de diffusion et de consultation qui devaient être menés sous la forme de séminaires, d'ateliers et de stages de formation organisés dans le cadre du rapport conjoint de la CEA et de TradeMark East Africa. Les responsables de la composante ont modifié leur approche et adopté des méthodes de collecte de données en ligne dans le cadre de leurs fonctions de groupe de réflexion ; ils ont eu recours à des plateformes en ligne pour organiser la vingt-quatrième session du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts et les réunions du groupe spécial d'experts sur l'économie bleue et le tourisme. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour les résultats 1 et 2.

15.287 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs de la composante. On a intensifié le soutien technique apporté aux États membres, aux communautés économiques régionales et aux organisations intergouvernementales aux fins de la réalisation d'évaluations socioéconomiques de l'impact de la pandémie sur la sous-région de l'Afrique de l'Est et sur les économies de Djibouti, du Rwanda, des

Seychelles, de l'Ouganda, de la région des Grands Lacs dans son ensemble et des États membres de la CAE et de l'IGAD. En se fondant sur des données à haute fréquence, on a accordé une attention particulière à l'impact de la pandémie sur le commerce régional, ce qui a donné lieu à plusieurs publications conjointes avec la Brookings Institution. Les nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat pour 2020 dont il est question plus haut.

## Résultats escomptés pour 2022

15.288 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine en Afrique de l'Est : de la vision à l'action<sup>19</sup>

#### Exécution du programme en 2020

15.289 Dans le cadre de la composante, on a fourni un soutien à l'harmonisation des normes régionales relatives au commerce des services par le truchement d'un rapport sous-régional publié en 2020, dans lequel figurent des informations détaillées sur le potentiel du commerce des services dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine. Le tourisme, branche majeure du secteur des services, a été le plus durement touché par la COVID-19 en 2020, c'est pourquoi, dans le cadre de la composante, on a organisé un dialogue sur les politiques sous la forme d'une réunion spéciale de groupe d'experts en marge de la vingt-quatrième session du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts, laquelle était consacrée aux stratégies de relance du tourisme dans la sous-région.

15.290 Le travail susmentionné a aidé six pays à ratifier l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir cinq pays. En outre, six pays (Djibouti, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Seychelles et République-Unie de Tanzanie) ont enregistré une balance commerciale positive en ce qui concerne le commerce des services.

15.291 En raison de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les processus de collecte de données et d'établissement de rapports à cet égard, les données réelles de 2020 sur la part du commerce intrarégional n'étaient pas disponibles au moment de la publication du présent document. Il n'est donc pas possible de rendre compte des résultats effectifs de l'exécution du sous-programme en 2020 dans le projet de budget-programme pour 2022. Ces résultats seront présentés dans le projet de budget-programme pour 2023.

#### Projet de plan-programme pour 2022

15.292 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on renforcera l'appui technique fourni au titre des phases II et III des négociations afférentes aux services, aux investissements et au commerce électronique dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine, et on soutiendra davantage l'élaboration de politiques à ces mêmes fins en 2022. Les

<sup>19</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 18)].

progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 15.31).

Tableau 15.31  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
3 États membres et plusieurs communautés économiques régionales et organisations intergouvernementales ont élaboré ou mis en œuvre des initiatives sous-régionales dans les domaines de l'économie bleue, de l'énergie et du tourisme	4 concertations et dialogues sur les politiques ont été organisés à l'appui des priorités en matière de développement sous-régional, telles que l'intégration et le commerce, l'économie bleue et le tourisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 pays, à savoir Djibouti, l'Éthiopie, le Rwanda, la Somalie et l'Ouganda, ont ratifié l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine</li> <li>6 pays (Djibouti, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Seychelles et République-Unie de Tanzanie) ont enregistré une balance commerciale positive en ce qui concerne le commerce des services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>7 pays de la sous-région affichent une balance commerciale positive en ce qui concerne le commerce des services</li> <li>8 pays ont ratifié l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>8 pays affichent une balance commerciale positive en ce qui concerne le commerce des services</li> <li>1 document d'orientation pour la sous-région de l'Afrique de l'Est est soumis au sujet du Protocole sur le commerce des services établi au titre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (le document porte sur les services, l'investissement et le commerce numérique)</li> </ul>

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : mise à profit d'une intégration régionale renforcée en Afrique<sup>20</sup>

### Exécution du programme en 2020

15.293 Conformément au plan de travail ordinaire de la composante, on a élaboré plusieurs produits de connaissance en vue de soutenir le dialogue sur les politiques et la mise en place d'un processus décisionnel menant à la ratification de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine par les États membres et à l'amélioration des échanges commerciaux, de manière à remédier aux ralentissements économiques causés par la pandémie de COVID-19. Au nombre de ces produits, on peut notamment citer l'étude d'impact de la Zone de libre-échange continentale africaine pour l'Afrique de l'Est, un rapport sur le commerce des services et un rapport sur le profil de la sous-région. Ces publications ont été examinées dans différents contextes, notamment lors de la vingt-quatrième session du Comité

<sup>20</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts de 2020, au cours de laquelle la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine a été considérée comme une stratégie intelligente permettant aux pays de se remettre de la pandémie de COVID-19. À cette fin, on a intensifié le travail de sensibilisation et de plaidoyer en faveur de la Zone de libre-échange par la diffusion de connaissances, en collaboration avec des partenaires tels que TradeMark East Africa et la Brookings Institution, afin de mieux faire connaître la Zone.

15.294 Le travail effectué a contribué à porter à six le nombre de pays ayant ratifié l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (Djibouti, Éthiopie, Kenya, Rwanda, Somalie et Ouganda), mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021, à savoir 7 pays, en raison de l'impact de la COVID-19 sur les processus gouvernementaux.

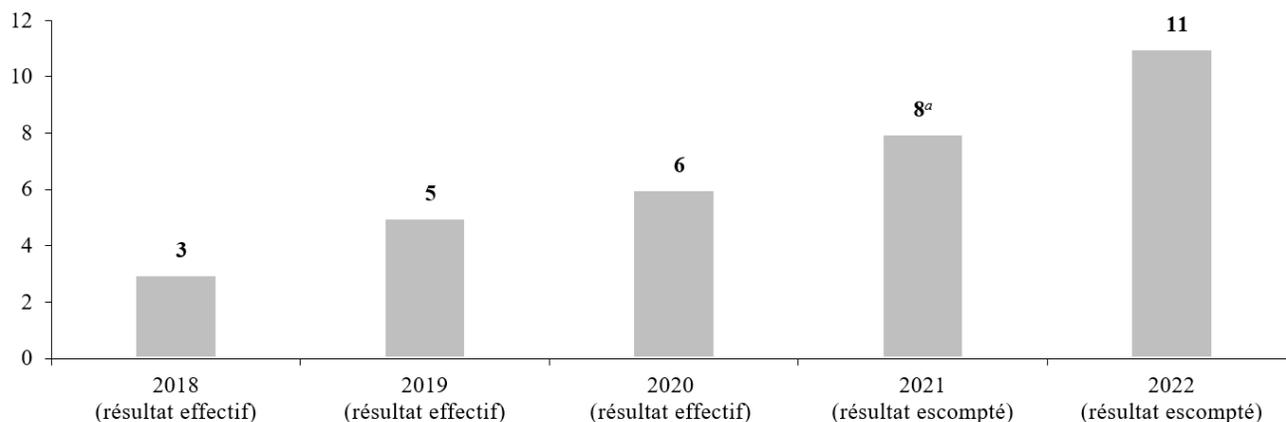
### Projet de plan-programme pour 2022

15.295 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on se concentrera sur le plaidoyer, l'analyse et le renforcement des capacités et des politiques dans les phases II et III des négociations relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine (sur l'investissement, la propriété intellectuelle, les services et le commerce numérique), afin d'explorer en détail les possibilités offertes par la Zone et d'encourager les pays à ratifier l'Accord. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 15.XVIII).

Figure 15.XVIII

### Mesure des résultats : nombre total de pays qui ont ratifié l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (résultat cumulé)

(Nombre de pays)



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : renforcement de la capacité des États membres à exploiter le potentiel de l'économie bleue, y compris le tourisme, au sein de la Zone de libre-échange continentale africaine

#### Projet de plan-programme pour 2022

15.296 L'économie bleue et le tourisme sont des secteurs économiques qui ont suscité davantage d'attention et d'intérêt en 2020, en raison de leur potentiel et de leur rôle dans le relèvement consécutif à la pandémie de COVID-19. Si l'industrie du tourisme a été l'un des secteurs économiques les plus touchés, l'économie bleue offre des possibilités de diversification jusqu'ici inexploitées.

15.297 Dans le cadre de la composante, en 2020, on a soutenu la création de connaissances sur les comptes satellites de l'économie bleue pour les Seychelles, en vue de définir les stratégies de diversification qui peuvent être adoptées pour reconstruire en mieux pour l'avenir. On a également développé une boîte à outils destinée à évaluer l'économie bleue, qui a été testée dans trois pays (Djibouti, le Rwanda et les Seychelles) afin de quantifier la contribution nette de l'économie bleue au développement durable, à la croissance du PIB, à la création d'emplois et à la durabilité environnementale. En outre, grâce à une assistance technique ciblée, on a complété les travaux antérieurs sur l'exploitation minière des grands fonds marins, qui ont abouti à l'élaboration d'une feuille de route sur l'exploitation minière de ce type sur le continent.

#### Enseignements tirés et changements prévus

15.298 L'enseignement tiré est le suivant : les États membres ont besoin d'un soutien technique plus important pour diversifier leurs activités liées à l'économie bleue, afin de réduire leur dépendance à l'égard de quelques secteurs et d'appliquer les cadres d'action déjà élaborés dans ce domaine, de manière à créer davantage de possibilités économiques et à atténuer ainsi l'impact de la COVID-19. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre de la composante, on renforcera les partenariats stratégiques avec les équipes de pays des Nations Unies et les groupes de réflexion externes sur les politiques, afin de veiller à fournir un soutien technique flexible et de renforcer la durabilité et la continuité du programme. On prévoit de soutenir les pays dans l'application des cadres et des outils qui ont été développés en 2020 et 2021 pour recenser les projets ayant le potentiel d'augmenter les possibilités d'emploi et, plus globalement, de soutenir la reprise socioéconomique après la pandémie de COVID-19.

#### Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

15.299 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'augmentation des initiatives sous-régionales dans le domaine de l'économie bleue, qui passeront de trois en 2018 à cinq d'ici 2022, en vue d'encourager la diversification économique des pays (voir le tableau 15.32).

Tableau 15.32

#### Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
3 États membres et plusieurs communautés économiques	4 concertations et dialogues sur les politiques ont été consacrés aux	9 cadres et outils ont été mis au point par	13 cadres et outils sur l'économie bleue sont mis au	Au moins deux autres États membres mettent en œuvre des initiatives sous-

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
régionales et organisations intergouvernementales ont mis en œuvre des initiatives sous-régionales dans les domaines de l'économie bleue, de l'énergie et du tourisme	priorités en matière de développement sous-régional, telles que l'intégration et le commerce, l'économie bleue et le tourisme	les États membres sur l'économie bleue 1 pays (Seychelles) a finalisé un projet de comptes satellites du tourisme (en attente de l'approbation du gouvernement)	point par les États membres	régionales dans le domaine de l'économie bleue

### Textes des organes délibérants définissant les mandats

15.300 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour la composante.

#### Résolutions du Conseil économique et social

2011/43 Appui à la République du Soudan du Sud

### Produits

15.301 On trouvera dans le tableau 15.33 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 15.33

#### Composante 4 (sous-programme 7) : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	2	2	2	2
1. Documentation destinée au Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts	2	2	2	2
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	8	8	8	8
2. Réunions du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts du Bureau sous-régional en Afrique de l'Est	8	8	8	8
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	1	1	2	3
3. Projets sur le terrain et projets de coopération technique relatifs au commerce des services et à l'émergence de chaînes de valeur régionales	–	–	1	1
4. Projet sur le tourisme urbain et l'économie bleue en Afrique de l'Est	–	–	–	1

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
5. Programme de bourses destiné aux jeunes économistes africains visant à renforcer les capacités dans le domaine de l'intégration régionale et du commerce	1	1	1	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>18</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
6. Séminaires et ateliers sur l'intégration régionale, le commerce et la Zone de libre-échange continentale africaine en Afrique de l'Est	9	1	5	5
7. Ateliers sur le commerce, l'investissement, la concurrence, l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, et le commerce électronique en Afrique de l'Est	–	–	–	1
8. Ateliers sur la cohésion sociale et les liens entre le développement, les affaires humanitaires et la paix	–	–	1	1
9. Ateliers sur les expériences de l'Afrique de l'Est en matière de politique d'économie bleue	3	2	2	1
10. Ateliers sur les comptes satellites du tourisme en Afrique de l'Est	3	3	1	1
11. Formation sur les stratégies d'amélioration du commerce des services en Afrique de l'Est	3	–	1	1
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
12. Profil de la sous-région	1	1	1	1
13. Publication sur l'intégration régionale et le déploiement de la Zone de libre-échange continentale africaine en Afrique de l'Est	1	1	1	1
14. Publication sur la cohésion sociale dans le contexte du régionalisme ouvert	1	1	–	–
15. Publication sur les expériences de l'Afrique de l'Est en matière de politique d'économie bleue	1	1	1	1
16. Publication sur les comptes satellites du tourisme en Afrique de l'Est	1	1	1	1
17. Publication sur les stratégies d'amélioration du commerce des services et des investissements en Afrique de l'Est	1	1	–	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
18. Activités ou documentation techniques sur les questions de développement socioéconomique prioritaires en Afrique de l'Est	3	3	3	3

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : soutien technique et services de conseil à trois États membres sur la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, la croissance inclusive et la transformation économique et sociale par la coordination interinstitutions.

### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : plaquettes trimestrielles, brochures, fiches d'information, planches murales et pochettes et vidéos d'information visant à atteindre les 14 pays de la sous-région.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : échanges trimestriels avec les médias nationaux et régionaux (articles de blogs et interviews destinés à 14 pays) ; notes d'information et communiqués de presse électroniques sur les principales activités du Bureau sous-régional en Afrique de l'Est, y compris des informations actualisées sur la région, à l'intention des 14 pays de la sous-région.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : bulletins d'information mensuels en ligne sur la campagne d'information mondiale du Bureau sous-régional en Afrique de l'Est.

## **Composante 5**

### **Activités sous-régionales en Afrique australe**

#### **Objectif**

15.302 L'objectif auquel la composante contribue est de renforcer les programmes et les capacités d'ordre sous-régional et national afin de parvenir à une industrialisation qui profite à tous pour réduire la pauvreté et les inégalités en Afrique australe.

#### **Stratégie**

15.303 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre de la composante, on continuera de promouvoir la coopération et les partenariats avec les États membres, les communautés économiques régionales, en particulier la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), et d'autres organisations intergouvernementales ; l'Union africaine ; les institutions financières régionales de développement telles que la Banque africaine de développement ; les chambres de commerce et d'industrie organisées sur le modèle du secteur privé ; les associations de petites et moyennes entreprises et les associations de commerçants transfrontaliers ; les organisations de la société civile ; les universités et les instituts de recherche ; les organismes des Nations Unies, notamment l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et la CNUCED, aux fins de la réalisation des priorités régionales et nationales en matière d'industrialisation par la mise en œuvre de la stratégie et de la feuille de route de la SADC pour l'industrialisation pour la période 2015-2063 et de la politique industrielle du COMESA pour la période 2015-2030, ainsi que la prise en compte de ces instruments dans les politiques nationales d'industrialisation et la fourniture d'un appui à celles-ci. Ces activités aideront les États membres à progresser dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 9.

15.304 Dans le cadre de la composante, on entend également mener des travaux de recherche et d'analyse sur les politiques relatives à l'industrialisation, fournir une assistance technique aux États membres, aux communautés économiques régionales et aux organisations intergouvernementales et diffuser les meilleures pratiques en vigueur en matière d'industrialisation aux niveaux national et régional en Afrique australe. On aidera également la SADC à mettre en œuvre la nouvelle stratégie pour l'avenir de l'Afrique australe (Vision 2050) ainsi que son plan stratégique décennal (Plan stratégique indicatif de développement régional pour la période 2020-2030). Ces travaux aideront les États membres à progresser dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 9.

15.305 Dans le cadre de la composante, on continuera de soutenir les entités et les partenaires régionaux, tels que le Conseil des entreprises de la SADC, le Conseil d'affaires du COMESA et le Southern Africa Trust, et de collaborer avec ceux-ci en vue de mobiliser le secteur privé, en particulier les microentreprises et petites et moyennes entreprises, grâce à des initiatives telles que la création et le déploiement d'une plateforme numérique en Afrique australe, qui permettra à ces entreprises, ainsi qu'à leurs propriétaires, à d'autres entrepreneurs et à des décideurs, d'échanger des informations en vue de faciliter le développement des entreprises et d'accroître la productivité. On contribuera également à la création de structures et d'outils d'appui institutionnel et d'aide à l'apprentissage pour faire en sorte que les microentreprises et les petites et moyennes entreprises puissent mettre à profit les approches novatrices permettant de stimuler la compétitivité et le développement du secteur privé dans la

sous-région. On appuiera en outre la mise en œuvre du programme de collaboration pluriannuel visant à faire progresser l'industrialisation dans la sous-région du COMESA. Par ailleurs, on entend continuer de fournir aux États membres un appui à la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine en facilitant dans les pays les consultations et les activités visant à mieux faire connaître la Zone de libre-échange et à promouvoir la ratification de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et l'élaboration de stratégies nationales d'application de l'Accord, ce qui aidera les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs 1 et 10.

15.306 Il est prévu que la composante aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en continuant d'analyser les conséquences de la pandémie sur le secteur privé, notamment les microentreprises et petites et moyennes entreprises, ainsi que sur l'industrialisation et le commerce en Afrique australe. Dans ce contexte, on s'emploiera à renforcer les capacités des gouvernements et du secteur privé afin de leur donner les moyens de faire face aux conséquences de la COVID-19 en mettant en œuvre des initiatives visant à appuyer le relèvement et la reprise des activités des microentreprises et petites et moyennes entreprises et à accroître leur résilience face à de futurs chocs.

15.307 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

a) la mise en œuvre de la stratégie et de la feuille de route de la SADC pour l'industrialisation et de la politique industrielle du COMESA, notamment dans le cadre d'initiatives clés liées à l'élaboration de la plateforme numérique pour les microentreprises et petites et moyennes entreprises en Afrique australe, afin de renforcer l'échange d'informations et le dialogue entre ces entreprises, d'autres entrepreneurs et des décideurs ; la création de groupements industriels dans certains États membres à titre expérimental, tels que le parc industriel commun entre la Zambie et le Zimbabwe, afin de promouvoir les investissements et de favoriser le développement industriel dans la sous-région ;

b) la création d'un cadre d'orientation harmonisé et porteur aux niveaux sous-régional et national à l'appui d'une croissance auto-entretenu et équilibrée, de la diversification du secteur manufacturier et de l'amélioration de la compétitivité du secteur industriel grâce à des chaînes de valeur régionales matures pour les diverses ressources non naturelles et les divers produits de base élaborés en Afrique australe ;

c) l'adoption par les microentreprises et petites et moyennes entreprises d'Afrique australe d'approches novatrices, notamment la numérisation, leur permettant de remédier aux difficultés rencontrées sur les plans commercial et industriel et en matière de compétitivité.

15.308 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir le résultat suivant :

a) les microentreprises et petites et moyennes entreprises sont mieux à même de mettre à profit les approches novatrices permettant de faire face aux conséquences de la pandémie et de les utiliser comme cadre pour accroître leur résilience aux chocs et relever le défi de la compétitivité afin de devenir des moteurs plus efficaces du développement commercial et industriel en Afrique australe ;

b) les gouvernements et les décideurs apportent un soutien accru aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises au lendemain de la pandémie.

## Exécution du programme en 2020

15.309 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Renforcement de la coopération et de l'intégration sous-régionales en Afrique australe**

15.310 À la session extraordinaire tenue à Luanda en 2012 sur le thème « Défis, menaces et possibilités stratégiques à long terme à la SADC : Vision de la SADC à l'horizon 2050 », les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe ont décidé d'élaborer, au cours des années suivantes, une vision à long terme des objectifs de la sous-région (à l'horizon 2050), dans le contexte des nouveaux défis, enjeux et perspectives qui se profilaient à l'échelle continentale et mondiale.

15.311 En réponse à une demande officielle formulée en 2019 par la SADC, qui souhaitait bénéficier d'une assistance aux fins de la mise en œuvre de la décision susmentionnée, on a fourni un appui technique et des services consultatifs sur le terrain au secrétariat de la Communauté tout au long du processus d'élaboration de la vision à long terme, notamment dans le cadre de séances de remue-méninges, en apportant des contributions de fond aux documents de travail et un soutien aux consultants et aux experts, et en fournissant un appui dans le cadre des réunions techniques et des réunions de hauts fonctionnaires, qui ont permis de mobiliser les parties prenantes en faveur de l'élaboration de la vision pour la sous-région. Cet instrument s'articule autour de trois piliers interdépendants, à savoir le développement industriel et l'intégration des marchés ; le développement des infrastructures à l'appui de l'industrialisation et de l'intégration régionale ; le développement du capital social et humain à l'appui de l'industrialisation et d'une intégration régionale élargie. Il importe de noter que la Vision de la SADC à l'horizon 2050 est en phase avec la stratégie et la feuille de route de la SADC pour l'industrialisation pour la période 2015-2063 et s'inspire de ce cadre à long terme, qui est conçu pour promouvoir un développement industriel qui profite à tous et une croissance économique durable, conformément à l'objectif de la composante.

15.312 Dans le cadre de la composante, on a également fourni un appui technique au secrétariat de la SADC aux fins l'élaboration du Plan stratégique indicatif de développement régional pour la période 2020-2030, qui vise à assurer la mise en œuvre effective de la Vision à l'horizon 2050, notamment en définissant les principaux domaines prioritaires et les mesures devant être prises pour renforcer les capacités sous-régionales et nationales afin de parvenir à une industrialisation qui profite à tous pour réduire la pauvreté et les inégalités en Afrique australe.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

15.313 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le nombre cumulé d'initiatives sous-régionales adoptées par les États membres pour promouvoir la coopération et l'intégration sous-régionales en Afrique australe (sept initiatives) (voir le tableau 15.34).

Tableau 15.34  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
Trois initiatives sous-régionales ont été approuvées par la SADC :	Deux initiatives sous-régionales supplémentaires ont été approuvées par la SADC :	Deux initiatives sous-régionales supplémentaires ont été approuvées par la SADC :
a) dispositif d'audit des compétences existant dans le secteur minier	a) protocole de la SADC sur l'industrie	a) Vision de la SADC à l'horizon 2050
b) profil de l'enrichissement des minerais	b) plan d'action de la SADC pour l'exploitation minière dans la région	b) Plan stratégique indicatif de développement régional de la SADC pour la période 2020-2030
c) cadre des droits de propriété intellectuelle de la SADC au niveau régional		

### Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution de la composante

15.314 En 2020, en raison de la COVID-19, on a modifié les modalités de prestation de services consultatifs aux États membres et aux communautés économiques régionales et apporté des changements aux réunions prévues, telles que la session annuelle du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts, qui relève de la composante, le Forum sur l'intégration régionale en Afrique australe et les réunions du groupe spécial d'experts visant à examiner les publications prévues en matière d'industrialisation et d'intégration régionale en Afrique australe. Ces réunions se sont tenues sur des plateformes de visioconférence plutôt qu'en présentiel – comme c'est le cas habituellement – et ont présenté une durée réduite (heures et jours).

15.315 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. Ces nouvelles activités ont consisté notamment à analyser les conséquences économiques et sociales de la pandémie, en collaboration avec les bureaux des coordonnateurs résidents des Nations Unies et les équipes de pays des Nations Unies au Botswana, au Lesotho, au Malawi, à Maurice, en Zambie et au Zimbabwe. Un appui analytique a également été fourni à la SADC dans le cadre de la production de publications. On a contribué en outre à la réalisation d'analyses à l'échelle du continent sur les conséquences économiques et sociales de la COVID-19 en Afrique.

### Résultats escomptés pour 2022

15.316 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

## **Résultat 1 : accélérer l'industrialisation en Afrique australe<sup>21</sup>**

### **Exécution du programme en 2020**

15.317 Dans le cadre de la composante, on a aidé les États membres à accélérer les activités visant à parvenir à une industrialisation qui profite à tous en Afrique australe afin de réduire les inégalités et la pauvreté. Un appui technique a été fourni au Gouvernement swazi aux fins de l'élaboration d'un cadre national de financement destiné aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises. Dans le cadre d'un dialogue efficace avec le COMESA, on a également aidé les Gouvernements zambien et zimbabwéen à parvenir à un accord sur une initiative visant à établir un parc agro-industriel commun entre ces deux pays voisins afin de former un groupement industriel permettant de promouvoir et de faciliter les activités liées à l'agro-industrie et le développement de chaînes de valeur agricoles.

15.318 Le travail susmentionné a contribué à ce que trois États membres (l'Eswatini, la Zambie et le Zimbabwe) adoptent des initiatives visant à promouvoir une industrialisation qui profite à tous, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir deux pays.

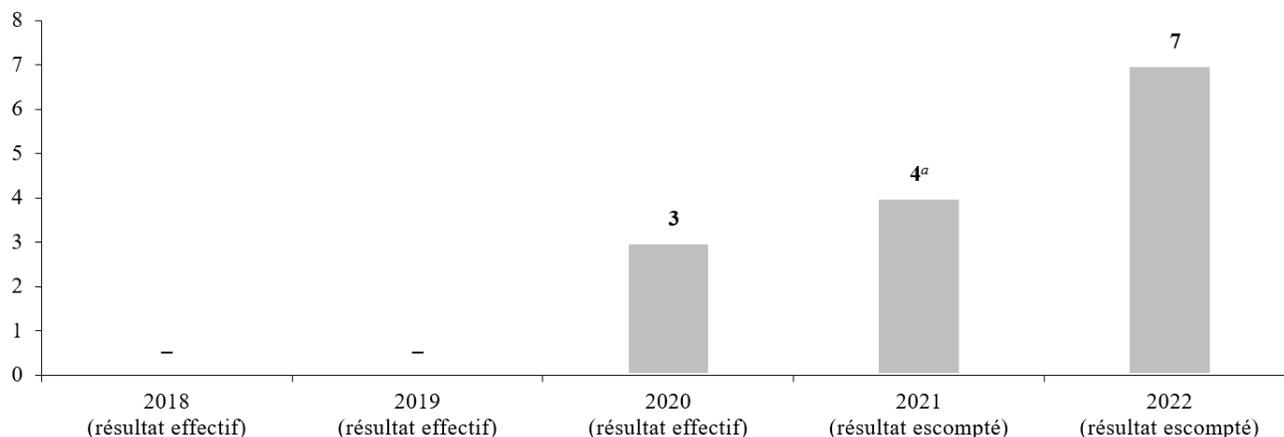
### **Projet de plan-programme pour 2022**

15.319 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation, on apportera des aménagements à la composante et on aidera les pays à intégrer dans leurs politiques nationales les éléments clés de la stratégie et de la feuille de route de la SADC pour l'industrialisation pour la période 2015-2063 et de la politique industrielle du COMESA pour la période 2015-2030 en renforçant les programmes et les capacités d'ordre sous-régional et national afin de parvenir à une industrialisation qui profite à tous pour réduire la pauvreté et les inégalités en Afrique australe. On continuera également de fournir un appui technique dans le cadre des initiatives en cours, telles que l'établissement d'un parc agro-industriel commun entre la Zambie et le Zimbabwe, afin de veiller à ce que ces activités soient pleinement mises en œuvre et appliquées à une plus grande échelle. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 15.XIX).

---

<sup>21</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 18)].

Figure 15.XIX  
**Mesure des résultats : nombre d'États d'Afrique australe ayant intégré les éléments clés de la stratégie et de la feuille de route pour l'industrialisation de la SADC dans leurs politiques nationales (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : des politiques à l'action : approfondir l'industrialisation en Afrique australe<sup>22</sup>

### Exécution du programme en 2020

15.320 Dans le cadre de la composante, on a fourni un appui technique et des services consultatifs sur le terrain et on a mobilisé les États membres et d'autres parties prenantes, telles que le secteur privé et les organisations de la société civile, en faveur de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine grâce à des travaux d'analyse et à l'organisation de réunions d'experts et de réunions officielles.

15.321 Le travail susmentionné a contribué à ce que quatre États membres (l'Angola, le Lesotho, la Zambie et le Zimbabwe) harmonisent leurs cadres nationaux avec la stratégie et la feuille de route de la SADC pour l'industrialisation, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le budget-programme de 2021, à savoir deux pays d'Afrique australe.

### Projet de plan-programme pour 2022

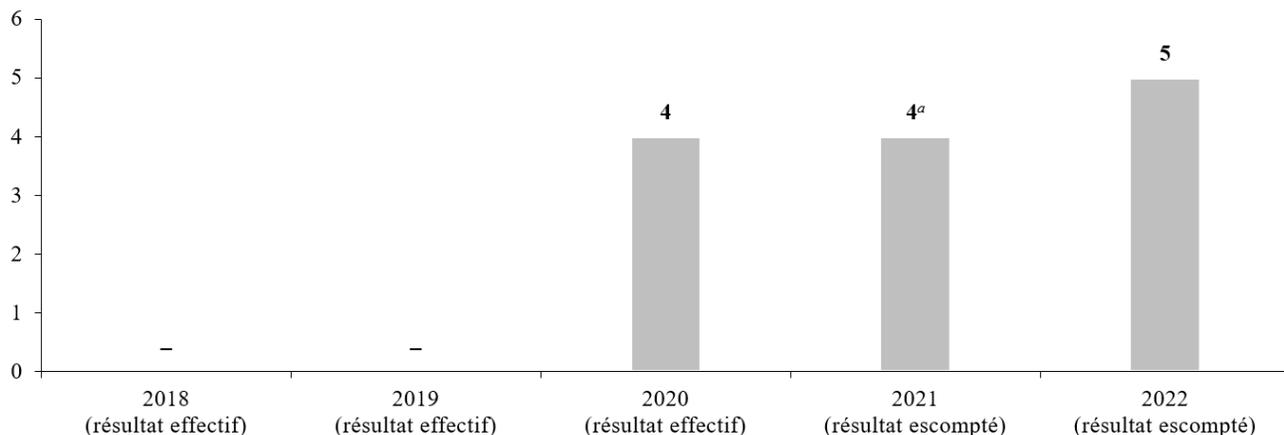
15.322 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on procédera à des analyses ; on organisera des réunions d'experts, des réunions officielles et des dialogues sur les questions de politique générale ; on fournira un appui technique aux États membres et aux communautés économiques régionales ; on fera participer le secteur privé et d'autres entités non étatiques aux efforts visant à approfondir l'industrialisation en Afrique australe et à faire en sorte qu'elle profite à tous, en facilitant la diversification du secteur manufacturier et le développement des chaînes de valeur agricoles et minières. On poursuivra également le dialogue avec certains États membres pour faciliter la ratification de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine avant qu'ils

<sup>22</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

n'élaborent la stratégie et le plan de mise en œuvre connexes, sachant que d'autres devront entreprendre des études d'impact puis élaborer de tels plans et stratégies avant de pouvoir ratifier l'Accord. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 15.XX).

Figure 15.XX

**Mesure des résultats : nombre d'États d'Afrique australe qui intègrent la stratégie et la feuille de route pour l'industrialisation de la SADC dans leurs politiques nationales ou qui harmonisent leurs politiques nationales avec la stratégie (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### **Résultat 3 : développement du secteur privé à l'appui d'une industrialisation qui profite à tous en Afrique australe**

#### **Projet de plan-programme pour 2022**

15.323 Dans le cadre de la composante, un appui a été fourni aux États membres et aux communautés économiques régionales d'Afrique australe afin de renforcer leur capacité d'élaborer des politiques, des stratégies et des programmes visant à parvenir à une industrialisation qui profite à tous. Ces activités se sont articulées autour des priorités de la sous-région telles qu'énoncées dans les plans directeurs sous-régionaux, notamment la stratégie et la feuille de route pour l'industrialisation de la SADC pour la période 2015-2063 ; le plan d'action de la SADC pour l'exploitation minière dans la région ; le protocole de la SADC sur l'industrie et la politique industrielle du COMESA pour la période 2015-2030. Plus récemment, on s'est employé à aider les États membres à harmoniser et à accorder leurs politiques et stratégies industrielles nationales avec ces cadres sous-régionaux. Par ailleurs, on a aidé les États membres de la sous-région à avancer sur la voie de la ratification et de la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, instrument qui vise à créer un marché continental et qui permettra de stimuler l'activité industrielle. En 2020, les Gouvernements zambien et zimbabwéen ont ainsi élaboré des stratégies relatives à la Zone de libre-échange et des plans de mise en œuvre connexes, tandis que l'Angola et le Lesotho ont ratifié l'Accord.

### *Enseignements tirés et changements prévus*

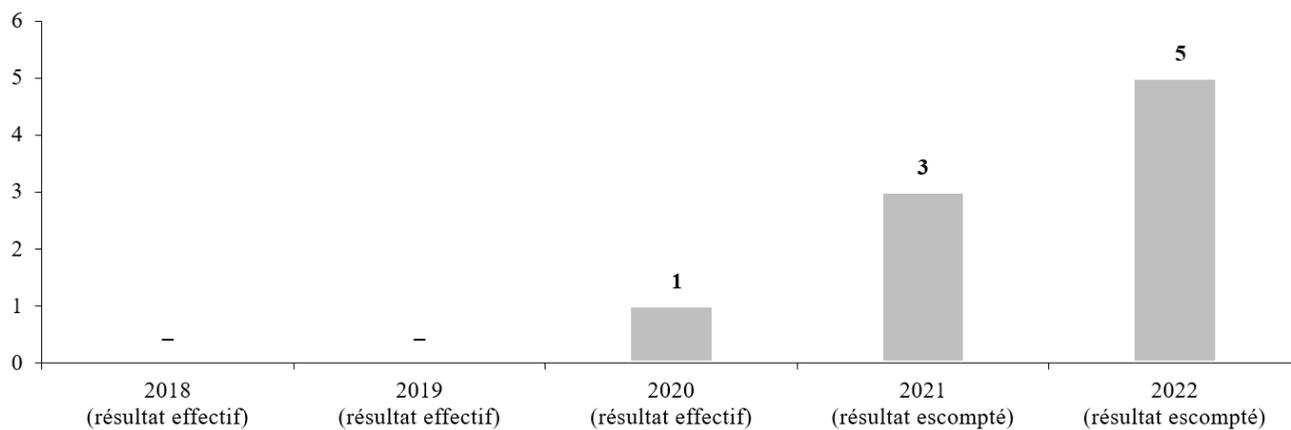
15.324 Les enseignements tirés sont les suivants : dans certains cas, le processus de formulation et de mise en œuvre de politiques industrielles est davantage itératif que linéaire et doit être revu à plusieurs reprises pour assurer la cohérence. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre de la composante, on veillera à faire preuve de souplesse dans la façon dont l'appui technique est fourni aux États membres et aux communautés économiques régionales. Par exemple, le fait que les politiques soient toujours en cours d'harmonisation au niveau sous-régional n'empêche pas de commencer l'harmonisation au niveau national. En conséquence, et afin d'intensifier les activités visant à promouvoir une industrialisation qui profite à tous, on s'attachera, en 2022, à renforcer le soutien apporté aux États membres pour leur permettre d'harmoniser leurs politiques nationales avec les cadres sous-régionaux. On s'emploiera également à renforcer la capacité des États membres et des communautés économiques régionales de promouvoir le développement du secteur privé, en particulier des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, et de faciliter leur participation au processus d'industrialisation de la sous-région. Pour ce faire, on appuiera notamment la création d'un cadre d'orientation harmonisé et porteur aux niveaux sous-régional et national pour assurer la promotion d'une croissance auto-entretenu et équilibrée, la diversification du secteur manufacturier et l'amélioration de la compétitivité du secteur industriel grâce à des chaînes de valeur régionales matures pour les diverses ressources non naturelles et les divers produits de base élaborés en Afrique australe.

### *Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

15.325 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le nombre croissant d'États membres qui auront élaboré des initiatives conçues pour promouvoir la participation des microentreprises et des petites et moyennes entreprises aux activités visant à assurer une industrialisation qui profite à tous (voir la figure 15.XXI).

Figure 15.XXI

**Mesure des résultats : nombre d'États membres ayant élaboré des initiatives conçues pour promouvoir la participation des microentreprises et des petites et moyennes entreprises aux activités visant à assurer une industrialisation qui profite à tous (résultat cumulé)**



## Textes des organes délibérants définissant les mandats

15.326 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour la composante.

### Résolutions de l'Assemblée générale

61/51 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe

## Produits

15.327 On trouvera dans le tableau 15.35 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 15.35

### Composante 5 (sous-programme 7) : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>4</b>
1. Rapport annuel sur les travaux de la CEA en Afrique australe	1	1	1	1
2. Rapport destiné au Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts du Bureau sous-régional en Afrique australe	1	1	1	1
3. Rapport sur les principales évolutions et perspectives économiques et sociales en vue de l'intégration régionale en Afrique australe	–	1	–	1
4. Rapport d'étape sur les programmes régionaux et internationaux et autres initiatives spéciales mis en œuvre en Afrique australe	–	1	–	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
5. Session annuelle du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts du Bureau sous-régional en Afrique australe	8	6	8	8
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
6. Projet sur le terrain relatif à l'industrialisation et à l'intégration régionale en Afrique australe	1	1	1	1
7. Programme de bourses de renforcement des capacités des jeunes économistes africains dans le domaine de l'industrialisation qui profite à tous et de l'intégration régionale	1	1	1	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
8. Forums sur l'intégration régionale en Afrique australe	3	2	3	2
9. Concertations sur les politiques de développement économique et social en Afrique australe	2	2	2	2
10. Formation en matière d'industrialisation qui profite à tous et d'intégration régionale	–	–	–	2

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>Publications</b> (nombre de publications)	2	2	2	2
11. Publication sur l'intégration régionale en Afrique australe	1	1	1	1
12. Publication sur l'industrialisation en Afrique australe	1	1	1	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	2	2	2	2
13. Note d'orientation sur l'industrialisation et la transformation économique en Afrique australe	1	1	1	1
14. Étude sur le développement économique et social	1	1	1	1

#### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : fourniture de services consultatifs et transmission de connaissances techniques à la demande des États membres, des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales sur l'industrialisation qui profite à tous, l'intégration régionale et le déploiement de la Zone de libre-échange continentale africaine, et appui aux travaux de 11 équipes de pays des Nations Unies en Afrique australe (Afrique du Sud, Angola, Botswana, Eswatini, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Zambie et Zimbabwe).

**Bases de données et autres supports numériques** : mise à jour de la base de données sur les statistiques économiques et sociales.

#### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : manifestations et bulletins d'information électroniques trimestriels pour la diffusion d'informations sur l'industrialisation qui profite à tous et l'intégration régionale.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : informations en ligne, plateformes de médias sociaux et communautés de pratique.

## Sous-programme 8 Développement économique et planification

### Objectif

15.328 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la planification du développement des pays d'Afrique et d'améliorer leur capacité de formuler et de gérer des politiques publiques efficaces à l'appui de la transformation structurelle et du développement durable.

### Stratégie

15.329 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme continuera d'offrir des programmes de formation en face à face et en ligne en s'appuyant sur des contenus de formation étoffés portant sur le développement sectoriel, national et régional et la planification à moyen et long terme afin de faire face aux répercussions socioéconomiques de la pandémie de COVID-19.

15.330 Le sous-programme continuera également d'encourager l'apprentissage entre pairs et la collaboration entre planificateurs du développement africains dans le cadre d'une communauté de pratique, et d'offrir un large accès à son fonds de connaissances numérisées sur l'évolution de la planification du développement en Afrique ainsi qu'à ses notes d'orientation et études.

15.331 En outre, grâce à la coopération avec les bureaux des coordonnateurs résidents, les différents sous-programmes et composantes de la Commission et les partenaires externes (groupes de réflexion, institutions universitaires, secteur privé et société civile), le sous-programme continuera d'appuyer la capacité des pays de suivre

et d'évaluer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 en utilisant l'outil de planification intégrée et d'établissement de rapports élaboré par le programme. Le travail effectué aidera les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1, 5, 8 et 17.

15.332 Le sous-programme continuera encore d'offrir des programmes de formation en face à face et en ligne sur la formulation et la gestion de politiques économiques et sociales, en s'appuyant sur des contenus de formation actualisés.

15.333 Le sous-programme favorisera la création de connaissances, les échanges fructueux et le partage de connaissances dans le cadre de travaux de recherche et de programmes de bourses, de séminaires de développement et de concertations de haut niveau sur les politiques. En 2022, il continuera de mettre l'accent sur l'intégration des questions liées au genre et à la jeunesse dans toutes les politiques publiques utiles, en sélectionnant à cet effet des cours intégrant des thèmes liés à l'égalité des genres et à la jeunesse, comme l'esprit d'entreprise, l'emploi, l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, l'innovation et la transformation numérique. Ces activités aideront les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 7 et 8.

15.334 Le sous-programme continuera également, en collaboration avec d'autres sous-programmes, d'offrir des cours de formation en face à face et en ligne aux bureaux des coordonnateurs résidents dans certains domaines prioritaires, à l'appui de leur rôle mobilisateur contre les incidences socioéconomiques de la COVID-19. La formation tirera parti des avantages comparatifs du programme dans des domaines tels que le commerce et la Zone de libre-échange continentale africaine, les modèles macroéconomiques, l'indice d'intégration régionale et bien d'autres.

15.335 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en s'intéressant en particulier aux politiques macroéconomiques et à la planification du développement dans le but de reconstruire en mieux pour l'avenir et d'assurer une reprise résiliente.

15.336 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) Les responsables des plans de développement sont mieux informés et mieux équipés pour mettre en place des processus de planification du développement qui soient inclusifs et adaptables à la situation liée à la COVID-19, en appui à la transformation structurelle ;

b) Les responsables et autres parties prenantes sont capables de formuler, de gérer et d'influencer plus efficacement les politiques publiques ;

c) Les États membres adoptent des méthodes plus inclusives de formulation des politiques de développement.

15.337 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat de renforcer la capacité des responsables de la planification et des décideurs politiques à prendre en compte de façon systématique la crise sanitaire dans la gestion des politiques et la planification du développement, afin de rendre les économies plus inclusives et plus résilientes aux chocs.

## **Exécution du programme en 2020**

15.338 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

**Renforcement des capacités institutionnelles concernant l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine**

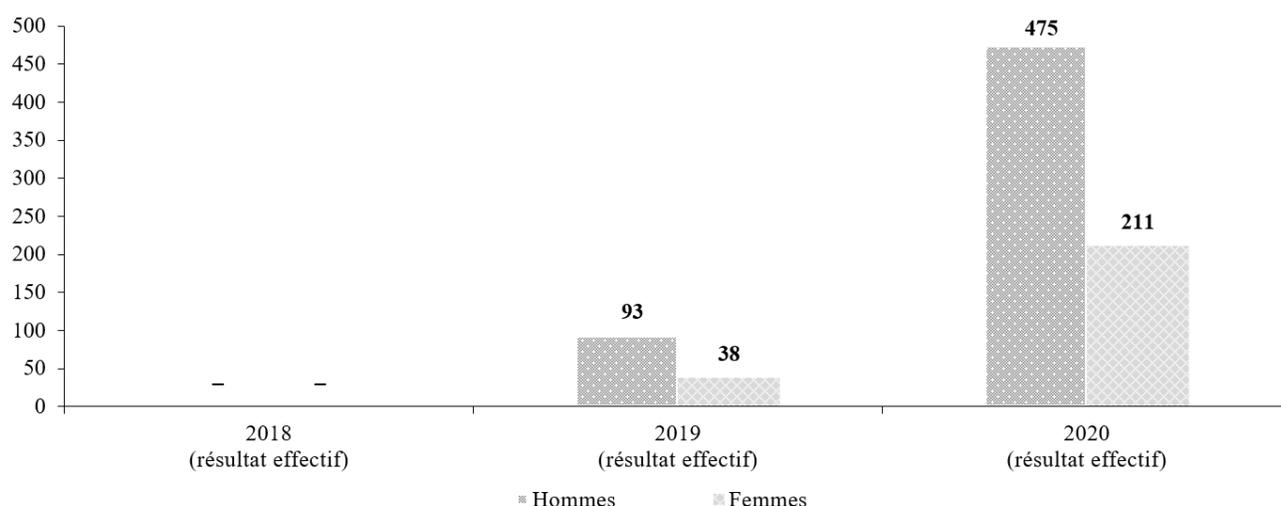
15.339 L'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine marque une étape importante dans les progrès institutionnels réalisés en vue de l'inclusion à l'échelle du continent. Trente pays d'Afrique ont ratifié l'Accord, et le sous-programme renforcera les capacités des responsables de la planification et des décideurs politiques, ainsi que d'autres parties prenantes, en vue de promouvoir la ratification progressive de l'Accord. Dans le cadre du sous-programme, on a organisé des activités de formation à l'intention de 813 personnes, y compris des cours spécialisés portant notamment sur les thèmes suivants : travaux de la Zone de libre-échange continentale africaine ; la Zone de libre-échange continentale africaine pour les journalistes ; l'égalité des genres, l'autonomisation des femmes et la Zone de libre-échange continentale africaine ; webinaires et études sur des questions telles que la Zone de libre-échange continentale africaine dans le cadre de la pandémie de COVID-19 : incidences macroéconomiques et sectorielles de la pandémie ; la Zone de libre-échange continentale africaine et le marché du travail ; la sécurité alimentaire et la mobilité de la main-d'œuvre dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine : le cas du Sénégal ; et l'incidence de la Zone de libre-échange continentale africaine sur les flux commerciaux : recueil de preuves empiriques en utilisant le modèle de gravitation élargi. Deux documents de travail sur les répercussions de la COVID-19 ont été publiés conjointement avec l'équipe de pays des Nations Unies au Sénégal, et un document sur les questions liées à la Zone de libre-échange continentale africaine et aux répercussions de la pandémie (macroéconomie et détournement des échanges contre création d'échanges) a été élaboré en collaboration avec l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI).

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

15.340 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'augmentation du nombre de bénéficiaires d'une formation en 2020, période qui correspond à la ratification progressive de l'Accord par les États membres susmentionnés (voir la figure 15.XXII).

Figure 15.XXII

**Mesure des résultats : nombre de personnes, ventilées par sexe, ayant suivi une formation sur les questions liées à la Zone de libre-échange continentale africaine, témoignant d'une amélioration importante de l'inclusion de la Zone dans les plans nationaux de développement (résultats annuels)**



### Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

15.341 En 2020, en raison de la COVID-19, notamment des restrictions en matière de voyage qui en ont découlé, le sous-programme a annulé toutes les activités de formation en présentiel au profit d'activités en ligne, ce qui a permis d'accroître le nombre de participants aux formations, notamment le nombre de femmes. Par conséquent, le sous-programme n'a pas été en mesure de mettre en œuvre des sessions pratiques pour certaines formations spécialisées importantes portant notamment sur l'analyse de données et la macro-modélisation. Afin d'assurer un soutien continu au renforcement des capacités des États membres, le sous-programme a adapté ses supports de formation pour l'apprentissage en ligne.

15.342 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme, notamment la prise en compte systématique des questions liées à la COVID-19 dans les activités de formation et de recherche afin de permettre aux États membres de repenser leur planification macroéconomique respective pour les situations d'urgence et au-delà, afin de reconstruire en mieux pour l'avenir. On a organisé des webinaires, réalisé des études et rédigé des documents d'orientation en tenant compte de la situation pendant et après la pandémie.

### Résultats escomptés pour 2022

15.343 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

**Résultat 1 : renforcement de la capacité des États membres de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063<sup>23</sup>****Exécution du programme en 2020**

15.344 En réponse à la pandémie mondiale de COVID-19, le sous-programme a délaissé toutes ses activités en présentiel au profit d'activités numériques, ce qui a permis de réduire le nombre de visiteurs reçus. Ces ajustements ont entraîné une augmentation considérable du nombre de participants aux activités de formation. Le sous-programme a organisé 18 activités de formation en ligne et formé la cinquième cohorte de la maîtrise en politique industrielle codirigée par l'Université de Johannesburg. Des travaux de recherche analytique ont été menés dans le cadre de deux séminaires sur le développement, de neuf webinaires, de deux dialogues de haut niveau sur les politiques et d'une bourse de recherche, auxquels 975 experts (dont 553 femmes) provenant de 47 pays d'Afrique ont participé. Parmi les 900 répondants à l'enquête annuelle menée en 2020, 87 % ont indiqué qu'ils avaient appliqué dans le cadre de leurs activités professionnelles les connaissances acquises lors de la formation reçue à l'Institut africain de développement économique et de planification. La plupart d'entre eux ont fourni des exemples concrets des connaissances acquises.

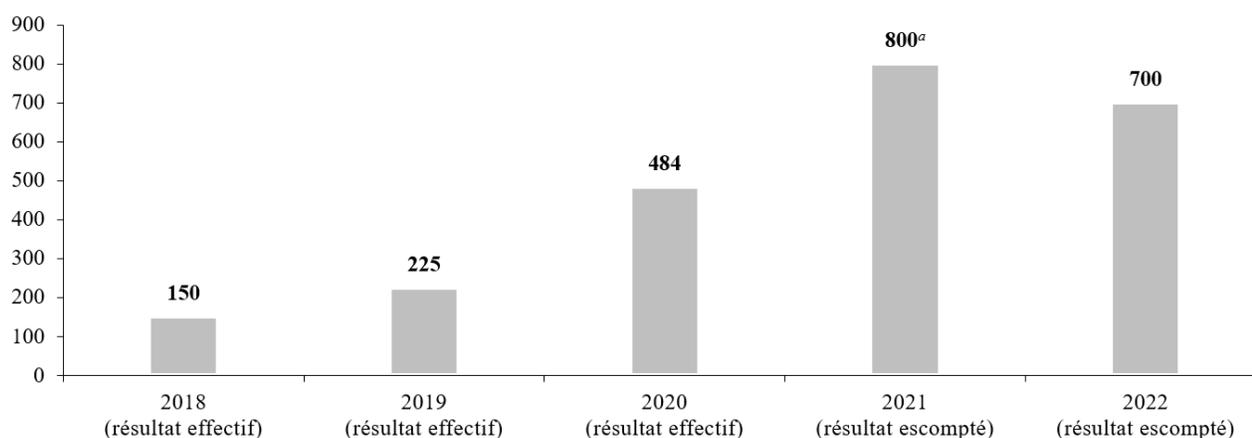
15.345 Le travail susmentionné a contribué au renforcement des capacités de 484 femmes, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir 300 femmes ayant obtenu un certificat de formation.

**Projet de plan-programme pour 2022**

15.346 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera de s'employer à améliorer la gestion du secteur public et la planification du développement à l'appui de la transformation structurelle des États membres, conformément au Programme 2030 et à l'Agenda 2063. On continuera d'intégrer l'investissement social et le développement dans les activités de formation, de recherche et de diffusion des connaissances, aux fins de la transformation structurelle de l'Afrique. On augmentera le nombre d'activités (cours de formation, séminaires sur le développement, ateliers et produits liés à la recherche). On encouragera le principe d'exécution conjointe avec les différents sous-programmes, en mettant particulièrement l'accent sur les sous-programmes 6 et 9. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 15.XXIII).

<sup>23</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 18)].

Figure 15.XXIII  
**Mesure des résultats : nombre de femmes ayant obtenu un certificat de formation**  
**(résultat annuel)**



\* Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## **Résultat 2 : amélioration de la gestion du secteur public et de la planification du développement<sup>24</sup>**

### **Exécution du programme en 2020**

15.347 Le sous-programme s'est employé à améliorer la gestion du secteur public et la planification du développement à l'appui de la transformation structurelle des États membres. Il a continué d'aider les États membres à appliquer le Programme 2030 et l'Agenda 2063, et a adapté ses activités afin de tenir compte des répercussions de la pandémie de COVID-19 et d'aider les États membres à mieux planifier l'avenir en ce qui concerne la gestion de la dette pour faire face aux urgences sanitaires et aux différents chocs économiques.

15.348 Le travail effectué a permis à 2 033 personnes d'acquérir des connaissances et des compétences en formulation de politiques publiques grâce à des activités de formation à l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le budget-programme de 2021, à savoir 2 000 personnes ayant suivi une formation. En outre, 80 % des bénéficiaires de la formation ont attesté que leurs connaissances et leurs compétences en formulation, suivi et évaluation des politiques publiques et en influence stratégique s'étaient améliorées.

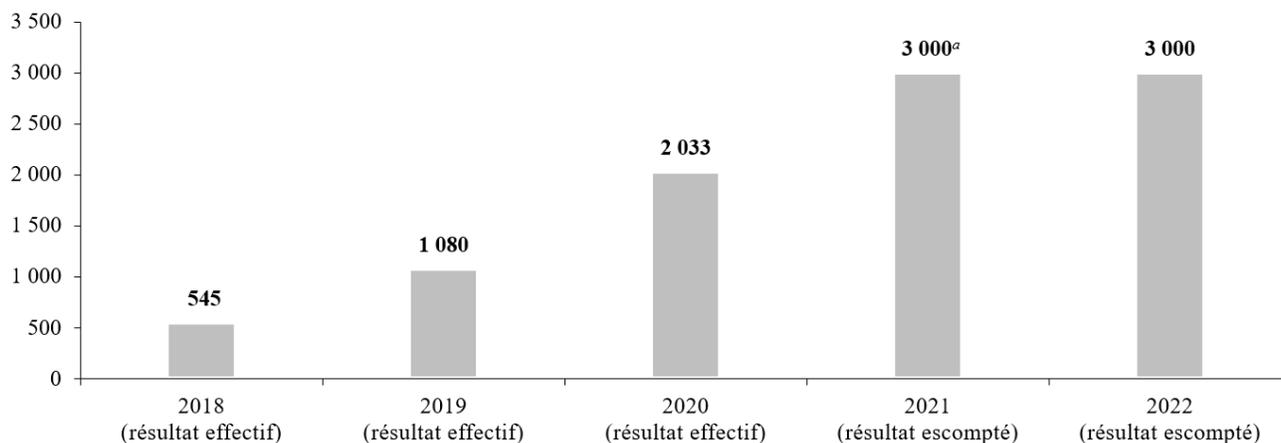
### **Projet de plan-programme pour 2022**

15.349 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera de renforcer les capacités institutionnelles en matière de formulation des politiques et de planification économique au moyen d'activités de formation, de recherche et de partage des connaissances. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 15.XXIV).

<sup>24</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

Figure 15.XXIV

**Mesure des résultats : nombre de personnes ayant acquis des connaissances et des compétences en formulation de politiques publiques grâce à des activités de formation de l'IDEP (résultats annuels)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 3 : renforcement des capacités des responsables de la planification et des décideurs en vue de parvenir à des économies plus inclusives et résilientes**

**Projet de plan-programme pour 2022**

15.350 La pandémie de COVID-19 a eu de lourdes répercussions sur l'économie et le bien-être des individus. Elle a révélé la fragilité des modèles économiques et sociaux des pays d'Afrique, ainsi que la vulnérabilité de ces pays à divers chocs. Dans le cadre du sous-programme, on a mené des travaux de recherche afin de prendre en compte l'incidence de la pandémie dans les programmes de formation et on a proposé des pistes de réflexion afin d'aider les pays à mieux répondre aux défis économiques et sociaux qui se posaient à eux.

*Enseignements tirés et changements prévus*

15.351 L'enseignement tiré de l'incidence de la pandémie sur les processus de planification des pays est le suivant : le sous-programme doit prendre en compte la question de la gestion des risques dans ses programmes de renforcement des capacités et de recherche relatifs à la planification macroéconomique et au développement durable. Cette approche répond à la nécessité impérieuse de reconstruire en mieux pour l'avenir, ainsi que d'assurer un relèvement inclusif et résilient. Compte tenu de cet enseignement, et en réponse aux recommandations formulées par les États membres lors de la septième session du Forum régional africain pour le développement durable, de la cinquante-troisième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et de la cinquante-huitième session du Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification, le sous-programme veillera à ce que l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur la planification et la programmation du développement national soit prise en compte par les pays. Le sous-programme adaptera encore ses composantes formation et recherche afin de renforcer la capacité

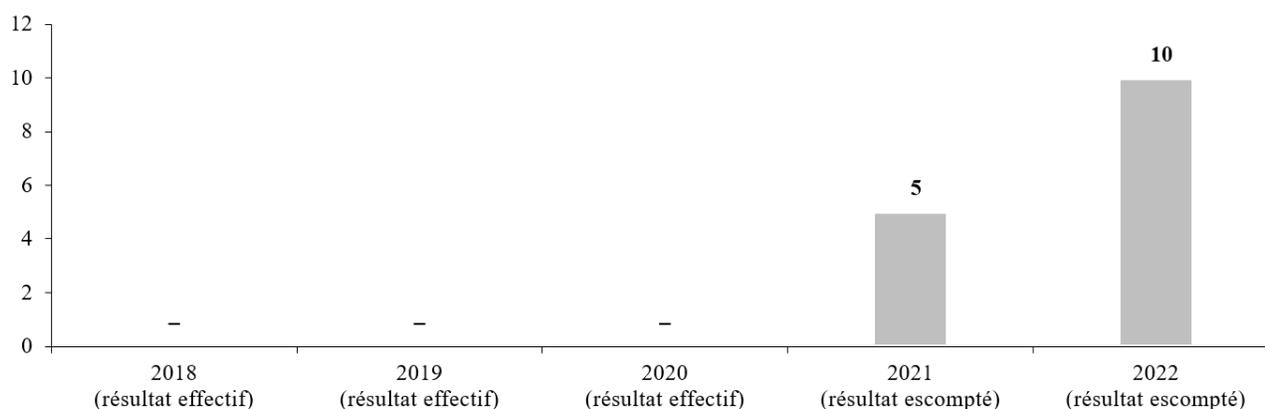
des États membres à gérer divers types de risques et à faire face aux chocs exogènes, et ainsi réduire leur vulnérabilité aux crises imprévues.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

15.352 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le nombre de politiques élaborées par les États membres qui contribueront à bâtir des économies plus inclusives et résilientes (voir la figure 15.XXV).

Figure 15.XXV

**Mesure des résultats : nombre total de politiques élaborées par les États membres en vue de bâtir des économies plus inclusives et résilientes (résultat cumulé)**



**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

15.353 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique*

58 (IV)	Création de l'Institut africain de développement économique et de planification	908 (XLVI)	Recentrer et recalibrer la Commission économique pour l'Afrique en vue de la transformation structurelle de l'Afrique
858 (XLI)	Réunion spéciale du Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification	956 (LI)	Institut africain de développement économique et de planification

*Résolutions du Conseil économique et social*

2011/13 ; 2018/22	Institut africain de développement économique et de planification	2013/2	Recentrer et recalibrer la Commission économique pour l'Afrique en vue de soutenir la transformation structurelle de l'Afrique
-------------------	---	--------	--

**Produits**

15.354 On trouvera dans le tableau 15.36 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 15.36

**Sous-programme 8 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
1. Rapports de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et du Comité d'experts de la Commission économique pour l'Afrique	1	1	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
2. Réunions officielles du Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification	4	2	2	2
3. Réunions du Comité consultatif technique du Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification	4	2	2	2
<b>Services de conférence et de secrétariat pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
4. Réunions du Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification	4	2	2	2
5. Réunions du Comité consultatif technique du Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification	4	2	2	2
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>66</b>	<b>32</b>	<b>60</b>	<b>53</b>
6. Projet visant à élaborer et à proposer un portefeuille d'activités de formation sur place de deux semaines sur la planification du développement et la gestion économique avec pour objectif de renforcer les capacités des fonctionnaires de niveau intermédiaire, supérieur et exécutif des pays africains	25	–	15	10
7. Projet visant à élaborer et à proposer un portefeuille d'activités de formation sur place d'une semaine sur la planification du développement et la gestion économique avec pour objectif de renforcer les capacités des fonctionnaires de niveau intermédiaire, supérieur et exécutif des pays africains	–	–	10	5
8. Projet visant à élaborer et à proposer un portefeuille de cours en ligne (en anglais et en français) sur la planification du développement et la gestion économique, y compris des séminaires de formation à rythme individuel, dirigés par des instructeurs, mixtes ou sous forme de webinaires, avec pour objectif de renforcer les capacités des fonctionnaires de niveau intermédiaire, supérieur et exécutif des pays africains	40	30	30	35
9. Projet visant à élaborer et proposer des programmes de master sur les politiques industrielles, la planification du développement et la gestion des ressources naturelles avec pour objectif de renforcer les capacités des fonctionnaires de niveau supérieur et exécutif des pays africains	1	1	1	1
10. Bourses de visites d'études destinées à des spécialistes de la recherche en politiques et des responsables africains chargés de l'élaboration des politiques, visant à leur permettre d'entreprendre des travaux publiables menant à des recommandations de	–	1	4	2

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
politiques sur la planification du développement et la gestion économique				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>27</b>	<b>19</b>	<b>16</b>	<b>20</b>
11. Séminaires sur le développement axés sur divers aspects de la planification du développement et de la gestion économique, visant à renforcer les capacités des décideurs africains de haut niveau par l'apprentissage mutuel et l'échange de connaissances	12	9	10	12
12. Ateliers d'élaboration de programmes d'enseignement réunissant des experts destinés à élaborer de nouveaux cours de formation répondant aux besoins déduits et exprimés des États membres en matière de renforcement des capacités	15	10	6	8
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
13. Publications sur la gestion économique et la planification du développement	2	2	2	2
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>45</b>	<b>20</b>	<b>45</b>	<b>34</b>
14. Études et notes d'orientation sur la gestion économique et la planification du développement	35	9	35	24
15. Supports de formation sur la planification du développement et la gestion économique pouvant être consultés individuellement et à distance téléchargés dans des banques de données réservées	10	11	10	10

#### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : services de consultation fournis à cinq États membres et à l'ensemble des six communautés économiques régionales concernant la gestion de l'économie, la planification du développement et le renforcement des capacités ; visites sur le terrain visant à étudier les applications pratiques des formations théoriques dispensées dans des domaines comme l'industrialisation, les transports et les infrastructures, l'agriculture, l'exploitation minière et la gestion des ressources naturelles et le tourisme, en collaboration avec les sous-programmes et les organismes des Nations Unies concernés.

**Bases de données et supports numériques** : coordination de deux communautés de pratique de responsables africains des plans de développement.

#### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : concertations de haut niveau sur les politiques avec 150 fonctionnaires de 10 États membres chargés des politiques, de 5 représentants du secteur privé et de 5 spécialistes afin d'examiner diverses questions relatives au développement et à la planification économiques de l'Afrique, l'accent étant mis en particulier sur les questions liées au Programme 2030.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : dossier d'information à l'intention de l'Institut africain de développement économique et de planification comprenant un plan stratégique, des brochures de formation, des livrets, des dépliants, des kakémonos, des bannières et divers accessoires.

**Services de bibliothèque** : ouvrages, périodiques et autres documents sur la gestion de l'économie et la planification du développement en français et en anglais.

## Sous-programme 9 Pauvreté, inégalité et politique sociale

### Objectif

15.355 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'éliminer l'extrême pauvreté et de réduire les inégalités en améliorant les politiques et les stratégies des États membres relatives aux investissements sociaux et à la création d'emplois urbains productifs.

## Stratégie

15.356 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme appuiera les stratégies nationales visant à éliminer la pauvreté et à réduire les inégalités en mettant l'accent sur la protection sociale, la population et le développement, les migrations et le vieillissement. Ses travaux présenteront différentes manières d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques nationales en matière d'investissements sociaux qui contribuent à réduire la pauvreté et la vulnérabilité et à réaliser les objectifs du Programme 2030. Il est prévu de renforcer les compétences des États membres en la matière et de leur apporter une assistance technique, d'organiser un dialogue régional et de faire connaître les stratégies qui favorisent l'inclusion et le développement équitable en Afrique. On continuera d'aider les États membres d'Afrique à mettre en œuvre le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement en Afrique après 2014, ainsi qu'à procéder à des évaluations à cet égard. Pour faciliter l'adoption de politiques, on engagera des échanges avec les décideurs nationaux et toutes les parties prenantes par l'intermédiaire des bureaux des coordonnateurs et coordonnatrices résidents des Nations Unies.

15.357 Dans le cadre du sous-programme, on continuera de faire de la création d'emplois urbains une priorité, qui passera par l'élaboration de stratégies urbaines et de cadres d'investissement pour les plans de développement nationaux, conformément à l'objectif de développement durable n° 11. On développera les connaissances des États membres, on apportera une assistance technique et on facilitera au niveau régional la formation et la concertation au sujet des politiques en vue de promouvoir une urbanisation et une transformation structurelle planifiées et gérées. En outre, une assistance technique sera prêtée aux États membres pour qu'ils soient mieux à même de mesurer et de suivre l'évolution de l'urbanisation. Pour ce faire, on travaillera dans une large mesure en association avec la Commission de l'Union africaine, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), la Banque africaine de développement et l'organisation Cités et gouvernements locaux unis d'Afrique.

15.358 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

- a) On disposera de meilleures données sur les possibilités d'action pour ce qui est de l'élimination de la pauvreté, des investissements sociaux et de la protection des personnes économiquement vulnérables ;
- b) Les États membres seront mieux à même de s'attaquer et de faire face à la pauvreté et aux inégalités, ainsi qu'aux questions liées aux migrations, à la population et au développement ;
- c) Une plus grande priorité sera accordée à la création d'emplois urbains productifs dans le cadre de la planification du développement au niveau national, l'objectif étant d'éliminer l'extrême pauvreté et de réduire les inégalités ;
- d) Les connaissances et les données concernant l'incidence de l'urbanisation sur la lutte contre la pauvreté et les inégalités seront améliorées ;
- e) Les États membres seront mieux à même de mesurer et de suivre l'évolution de l'urbanisation.

15.359 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir le résultat suivant : les pays d'Afrique connaîtront une reprise économique et financière et seront plus résilients.

## Exécution du programme en 2020

15.360 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### Renforcer les capacités nationales aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques sociales ciblées visant à faire face à la COVID-19

15.361 La COVID-19 ayant exacerbé la pauvreté et la vulnérabilité, on a, dans le cadre du sous-programme, recueilli de nouvelles données sur la part que représentent les personnes économiquement vulnérables dans la population et présenté des possibilités d'action sociale fondées sur des données empiriques. Dans la mesure où la pauvreté devait augmenter du fait de la COVID-19 et les politiques sociales ne suffisaient pas à aider toutes celles et tous ceux qui en avaient besoin, il importait de revoir les méthodes de mesure de la pauvreté et de la vulnérabilité de façon à proposer des solutions pour l'élaboration des politiques. Le sous-programme a contribué à faire avancer la réalisation de cet objectif en développant des outils d'analyse permettant de mesurer la pauvreté et la vulnérabilité et d'en suivre l'évolution et en expliquant comment ces outils pouvaient s'inscrire dans les investissements sociaux et l'élaboration des politiques. À la demande de deux États membres, on a mis au point des supports de connaissances sur le potentiel qu'avaient les outils numériques d'améliorer la qualité de l'enseignement secondaire et contribué à la révision d'une stratégie nationale de santé pour la période 2019-2023 visant à atténuer les effets de la COVID-19.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

15.362 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que deux États membres soient mieux à même d'élaborer des politiques sociales inclusives pour faire face à la COVID-19 (voir le tableau 15.37).

Tableau 15.37  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
Cinq États membres sont mieux à même de suivre les investissements sociaux (Kenya, Mauritanie, Mozambique, Nigéria et Tchad)	Cinq États membres prévoient d'élaborer des politiques sociales inclusives (Kenya, Mauritanie, Mozambique, Nigéria et Tchad)	Deux États membres (Éthiopie et Namibie) sont mieux à même d'élaborer des politiques sociales inclusives pour faire face à la COVID-19 grâce aux outils permettant de dialoguer avec les décideurs nationaux ayant été mis au point

### Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

15.363 En 2020, en raison de la COVID-19, il a fallu remettre à plus tard certains produits, à savoir deux projets relatifs à la politique sociale en Afrique visant à renforcer les capacités des décideurs dans certains pays, l'établissement des versions finales du rapport sur les migrations internationales en Afrique et du rapport sur l'état de l'urbanisation en Afrique aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits, le dialogue stratégique de haut niveau sur le lien entre sécurité et développement, le rapport sur l'indice de sécurité humaine en Afrique et la note d'orientation sur la sécurité et le développement en Afrique. Il a été décidé d'organiser

en ligne les ateliers de renforcement des capacités en matière de politiques sociales à l'intention de décideurs de certains pays. De même, les ateliers sur l'urbanisation et le développement visant à renforcer les capacités d'élaboration des politiques des États membres, auxquels 414 décideurs et experts africains ont participé, se sont tenus en ligne. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 1.

15.364 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme, à savoir un webinaire sur les mesures prises pour faire face à la COVID-19 prises conjointement par la Chine et l'Afrique ; un rapport et un dialogue mondial sur la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité en Afrique pendant la pandémie ; une évaluation des effets de la COVID-19 sur la pauvreté et l'emploi en Éthiopie et en Namibie ; l'évaluation et le suivi du potentiel qu'ont les outils numériques d'améliorer la qualité de l'enseignement secondaire en Éthiopie et de lutter contre la menace que fait peser la COVID-19 sur la scolarité ; un webinaire sur la COVID-19 et la sécurité en Afrique, organisé en marge de la Conférence annuelle sur la paix et la sécurité en Afrique ; un rapport et un webinaire sur le thème « La COVID-19 dans les villes africaines : répercussions, mesures prises et recommandations » ; des activités visant à accroître les connaissances et renforcer les compétences des autorités locales d'Accra, de Yaoundé et d'Harare. Les nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat pour 2020 dont il est question plus haut.

## Résultats escomptés pour 2022

15.365 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : migrations internationales en Afrique<sup>25</sup>

#### Exécution du programme en 2020

15.366 Le sous-programme a contribué à la réalisation de l'objectif global d'élimination de la pauvreté et de réduction des inégalités en s'intéressant en particulier aux migrations intra-africaines, qui représentent plus de 70 % du total des migrations internationales. Dans ce cadre, on a facilité la collecte et l'analyse de données sur les migrations et leur utilisation dans le contexte de l'élaboration des politiques de lutte contre les inégalités et d'élimination de la pauvreté. Le sous-programme a également contribué à l'examen régional de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et du Programme 2030 en communiquant des données de meilleure qualité pour le suivi des progrès accomplis en ce qui concerne les flux migratoires et en renforçant la capacité des organismes nationaux de statistique de collecter et d'utiliser des données sur les migrations pour l'élaboration de politiques. Il a en outre contribué à l'établissement de trois rapports nationaux et d'un rapport d'examen régional sur le Pacte mondial.

15.367 Le travail susmentionné a aidé trois États membres (Éthiopie, Maroc et Nigéria) à accroître les connaissances relatives aux migrations en Afrique et à adopter des documents stratégiques en la matière, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir cinq États membres (Éthiopie, Mali, Maroc, Nigéria et Zimbabwe). L'établissement des deux rapports

<sup>25</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 18)].

nationaux restants, pour le Mali et le Zimbabwe, a été reporté, de même que la version finale du rapport régional sur les migrations.

### Projet de plan-programme pour 2022

15.368 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on organisera des activités de renforcement des capacités en matière de production de données et de statistiques de sorte que les questions liées aux migrations soient mieux prises en compte dans les plans nationaux de développement et on apportera des contributions dans le cadre des examens régionaux périodiques du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 15.38).

Tableau 15.38  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Consultations sous-régionales et régionales en vue de l'établissement de supports de connaissance et de documents de sensibilisation clés sur les migrations	Amélioration des connaissances grâce aux rapports d'études de cas sur les migrations établis pour l'Afrique du Sud, le Cameroun, l'Éthiopie, le Maroc et le Sénégal	Renforcement des connaissances et adoption de documents stratégiques relatifs aux migrations en Afrique dans trois États membres (Éthiopie, Maroc et Nigéria)	Renforcement des capacités et développement et amélioration des connaissances sur les migrations internationales dans six États membres (Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Mali, Maroc, Sénégal et Zimbabwe), pour lesquels l'analyse existante est approfondie ; intégration de cinq États membres dans la composante relative à l'identification numérique des migrants dans la Corne de l'Afrique	Renforcement des capacités de collecte, d'analyse et de diffusion des données et des statistiques relatives aux migrations, ainsi que des capacités de développement et de prise en compte des questions liées aux migrations dans les plans nationaux de développement dans sept États membres

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 2 : adoption de cadres urbains pour la création d'emplois urbains en Afrique<sup>26</sup>

#### Exécution du programme en 2020

15.369 Grâce au sous-programme, les décideurs africains ont approfondi leurs connaissances et renforcé leurs compétences en matière de conception de stratégies

<sup>26</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

urbaines pour le développement national et de plans d'intégration industrielle et régionale, l'objectif étant d'accélérer la croissance économique et de créer des emplois aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la réduction des inégalités. On a également fourni, dans le cadre du sous-programme, des services de conseil technique aux États membres afin que ceux-ci tiennent stratégiquement compte des priorités urbaines dans leurs plans économiques et leurs plans de développement. En outre, on a renforcé la capacité des autorités locales de suivre la réalisation des objectifs de développement durable dans le cadre d'examen locaux volontaires. Par exemple, on a contribué à l'établissement d'un cadre national de développement régional, qui a servi à l'élaboration du plan décennal de développement éthiopien et on a aidé cinq gouvernements locaux à préparer des examens locaux volontaires [Accra, Yaoundé, Harare, Victoria Falls (Zimbabwe) et district de Ngora (Ouganda)].

15.370 Le travail susmentionné a contribué à renforcer la capacité de six gouvernements nationaux ou locaux de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies urbaines ainsi que d'en assurer le suivi aux fins de la planification du développement national et de la réalisation des objectifs de développement durable, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021.

### Projet de plan-programme pour 2022

15.371 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on générera des connaissances, on dispensera des formations et on apportera un soutien technique dans le cadre de l'élaboration de stratégies pour une urbanisation bien planifiée, bien gérée et créatrice d'emplois qui favorise la diversification économique. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 15.39).

Tableau 15.39  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Les pays définissent les priorités africaines pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, notamment la création d'emplois et la transformation économique	Les pays adoptent les priorités africaines pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes dans le cadre du Comité technique spécialisé sur la fonction publique, les collectivités locales, le développement urbain et la décentralisation	Six gouvernements nationaux ou locaux sont mieux à même de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies urbaines ainsi que d'en assurer le suivi aux fins de la planification du développement national et de la réalisation des objectifs de développement durable	Une stratégie urbaine et un cadre d'investissement pour la planification du développement national sont élaborés	Cinq États membres sont mieux à même de concevoir des stratégies pour la création accélérée d'emplois urbains dans le cadre de la planification du développement national

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : renforcement des capacités nationales pour l'élaboration de politiques inclusives

#### Projet de plan-programme pour 2022

15.372 Les répercussions socioéconomiques de la pandémie de COVID-19 ont exacerbé la pauvreté et la vulnérabilité en Afrique. La crise a mis à rude épreuve les capacités des États membres, mais a aussi offert l'occasion de réfléchir à la manière dont les politiques sociales pourraient être mieux conçues et étendues de façon à protéger les plus pauvres et les populations en situation de vulnérabilité.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

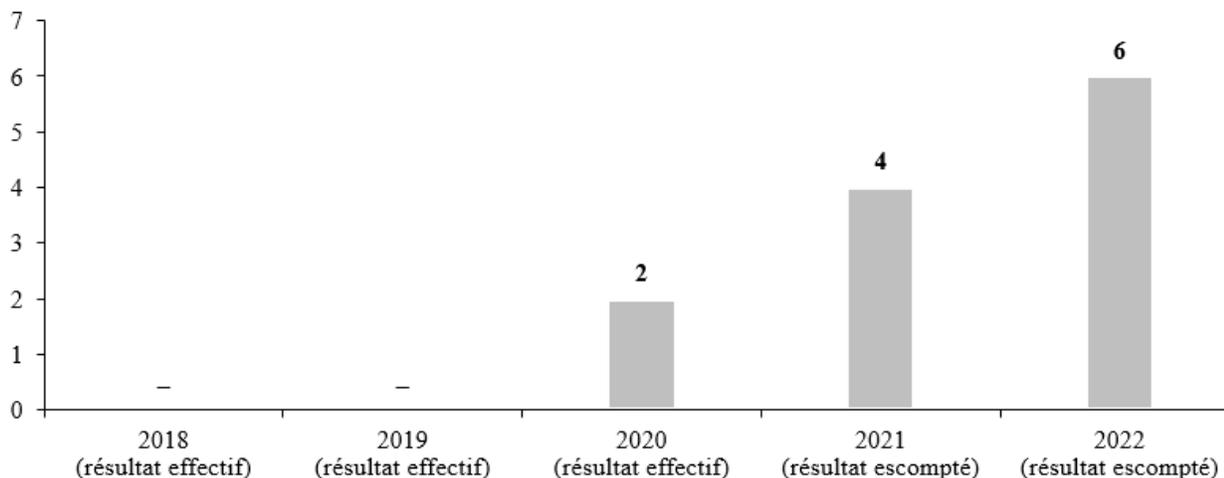
15.373 L'enseignement tiré est le suivant : on n'avait pas suffisamment exploité les outils numériques pour prêter une assistance technique aux États membres, comme la pandémie de COVID-19 l'a clairement fait ressortir. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on mettra au point des outils et des plateformes numériques adaptés pour que l'on puisse aider efficacement les États membres à réduire la pauvreté et les inégalités, notamment une plateforme électronique pour le partage d'informations sur la gestion des risques et la vulnérabilité. On prévoit en outre d'aider les gouvernements des pays d'Afrique, en s'appuyant sur le travail de renforcement des capacités nationales déjà accompli, à concevoir et à mettre en œuvre des politiques de protection sociale aux fins d'un relèvement rapide après la pandémie. On développera les outils analytiques mis au point et les connaissances acquises pour améliorer la mesure de la pauvreté et le recensement des vulnérabilités.

#### *Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

15.374 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le fait que six États membres utiliseront des outils politiques et numériques pour concevoir de meilleures politiques sociales inclusives visant à réduire les risques et la vulnérabilité (voir la figure 15.XXVI).

Figure 15.XXVI

#### Mesure des résultats : nombre d'États membres qui utilisent des outils pour concevoir des politiques sociales inclusives visant à réduire les risques et la vulnérabilité (résultat cumulé)



## Textes des organes délibérants définissant les mandats

15.375 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

### Résolutions de l'Assemblée générale

65/234	Suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014	72/146	Politiques et programmes mobilisant les jeunes
65/312	Document final de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle	75/224	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
71/256	Nouveau Programme pour les villes		
72/144	Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement		

### Résolutions du Conseil économique et social

2014/5	Promouvoir l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous
--------	---

### Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

909 (XLVI)	Réaliser et exploiter le dividende démographique en Afrique	940 (XLIX)	La migration internationale en Afrique
------------	---	------------	--

## Produits

15.376 On trouvera dans le tableau 15.40 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 15.40

### Sous-programme 9 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	–	–	1	–
1. Rapport destiné au Comité du genre et du développement social sur les travaux du sous-programme	–	–	1	–
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	–	–	4	–
2. Réunions du Comité du genre et du développement social sur les travaux du sous-programme	–	–	4	–
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	5	2	2	5
3. Projets relatifs à l'urbanisation et au développement visant à renforcer les capacités des décideurs nationaux	2	2	1	2

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
4. Projets relatifs à la politique sociale en Afrique visant à renforcer les capacités des décideurs dans certains pays	2	–	1	2
5. Projet de renforcement des capacités des décideurs nationaux compte tenu des effets de synergie entre les programmes de développement économique et social de l'Afrique et ses objectifs de paix et de sécurité	1	–	–	–
6. Programme de bourses de perfectionnement dans les domaines du dividende démographique, de l'emploi, de l'urbanisation et des migrations à l'intention de jeunes chercheurs africains	–	–	–	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>14</b>
7. Ateliers sur l'urbanisation et le développement visant à renforcer les capacités d'élaboration des politiques des États membres	4	2	6	4
8. Atelier sur la paix et la sécurité en Afrique dans le contexte de la sécurité humaine, telle que définie dans la résolution 66/290 de l'Assemblée générale	–	–	–	1
9. Ateliers de renforcement des capacités en matière de politiques sociales à l'intention des décideurs et concertations à ce sujet dans certains pays	5	5	6	8
10. Dialogue stratégique de haut niveau sur les effets de synergie entre les programmes de développement économique et social de l'Afrique et ses objectifs de paix et de sécurité	1	1	–	–
11. Dialogue stratégique de haut niveau sur l'indice de sécurité humaine en Afrique	–	–	–	1
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
12. Rapport sur le développement social en Afrique	–	–	1	–
13. Rapport sur l'état de l'urbanisation en Afrique aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits	1	–	1	1
14. Rapport sur les stratégies visant à réduire l'écart de pauvreté en Afrique	1	–	1	–
15. Rapport sur l'indice de sécurité humaine en Afrique (données qualitatives et quantitatives)	1	–	–	1
16. Rapport sur les migrations internationales en Afrique	1	–	–	1
17. Rapport sur les migrations en Afrique	–	–	1	–
18. Rapport sur le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement	–	–	–	1
19. Rapport sur la Conférence internationale sur la population et le développement	–	–	–	1
20. Rapport sur le thème « La COVID-19 dans les villes africaines : répercussions, mesures prises et recommandations »	–	1	–	–
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>5</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
21. Note d'orientation pour un meilleur suivi de l'évolution de l'urbanisation	–	–	–	1
22. Notes d'orientation sur l'urbanisation à l'intention des décideurs africains	2	–	1	1
23. Notes d'orientation sur le renforcement du suivi des investissements sociaux en Afrique : rapport sur deux pays	2	–	–	–
24. Note d'orientation sur la sécurité et le développement en Afrique dans le contexte de la sécurité humaine, telle que définie dans la résolution 66/290 de l'Assemblée générale	1	–	–	–

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
25. Note d'orientation sur la pauvreté et les inégalités	–	–	1	1
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : diffusion, auprès des décideurs de trois États membres, de supports de connaissance et de données et de statistiques améliorées à l'appui de politiques, de stratégies et d'investissements fondés sur la connaissance des faits ; assistance technique prêtée à 100 décideurs afin d'améliorer leurs capacités de formulation, d'exécution et de suivi des politiques ; dialogues stratégiques visant à intensifier la formation et les échanges sur les politiques aux niveaux national et régional.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : dépliants, brochures et documents d'information sur les activités du sous-programme ; manifestations spéciales à l'occasion de rencontres mondiales et régionales ; webinaires et séminaires en ligne.				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : communication avec la presse et les médias sur le rôle des villes et de la politique sociale dans le développement de l'Afrique.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : Plateforme numérique d'échange et d'apprentissage par les pairs sur les examens locaux volontaires en Afrique ; plateforme de connaissances et indice composite de sécurité humaine en Afrique, qui sera librement accessible en ligne à partir de 2022.				

## Bureau des commissions régionales à New York

### Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

#### Vue d'ensemble

15.377 Le Bureau des commissions régionales à New York est un bureau conjoint chargé de représenter les cinq commissions régionales de l'ONU (la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Commission économique pour l'Europe et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale), de coordonner leurs activités et de leur prodiguer des conseils en matière de politiques. Son objectif est d'appuyer l'application effective des directives des organes délibérants au niveau régional.

15.378 À cette fin, le Bureau exerce les fonctions essentielles et interdépendantes suivantes : donner aux commissions régionales des orientations stratégiques au sujet des cadres stratégiques mondiaux et des délibérations de l'ONU ayant une incidence sur leur position stratégique et l'exécution effective de leur programme de travail ; appuyer et assurer des activités de représentation et d'information auprès des organes mondiaux intergouvernementaux et interinstitutionnels du système des Nations Unies, en vue d'éclairer et d'orienter leurs décisions selon une perspective régionale ; renforcer et promouvoir la coordination et la coopération interrégionale entre les commissions.

15.379 S'agissant de la fourniture d'orientations stratégiques, le Bureau effectue des analyses et rédige des documents d'orientation, des notes conceptuelles et d'autres documents sur un vaste éventail de sujets. En 2020, dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19, et en étroite collaboration avec les commissions régionales, le Bureau a codirigé la coordination des contributions de fond des commissions régionales au pilier IV du Cadre des Nations Unies pour la réponse socioéconomique immédiate à la COVID-19, concernant les mesures macroéconomiques et la collaboration multilatérale ; participé activement aux travaux de l'équipe spéciale du Groupe des Nations Unies pour le développement durable ayant trait à l'application

du cadre des mesures socioéconomiques liées à la COVID-19 ; assumé la fonction de rédacteur pour l'élaboration d'une déclaration de politique commune des commissions régionales en faveur d'une reprise inclusive, résiliente et verte et pour reconstruire en mieux grâce à la coopération régionale intitulée « COVID-19: towards an inclusive, resilient and green recovery, – building back better through regional cooperation » ; et soutenu l'élaboration de projets conjoints du Compte de l'ONU pour le développement visant à relever les défis économiques et sociaux posés par la crise de COVID-19. Le Bureau a également continué de jouer un rôle essentiel de conseil et d'encadrement pour coordonner l'action des commissions régionales concernant la conception et la réalisation du repositionnement des ressources régionales du système des Nations Unies pour le développement, ainsi que de conseil et de coordination concernant les positions sur d'autres volets de la réforme, notamment sur les initiatives régionales visant à mieux appuyer l'examen des bureaux de pays et des bureaux multipays, en représentant les commissions régionales dans les équipes spéciales correspondantes du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et en fournissant des orientations à l'appui de la participation du Coordonnateur aux réunions des responsables du Groupe des Nations Unies pour le développement durable.

15.380 Le Bureau a continué de mener des activités de représentation et d'information à l'échelle mondiale auprès des organes intergouvernementaux compétents en vue d'ajouter une perspective régionale à leurs décisions, ce qui a permis de sensibiliser encore davantage les États Membres à la dimension régionale du développement et de faire en sorte que plusieurs résolutions de l'Assemblée générale ou du Conseil économique et social confient des mandats concrets auxdites commissions. En 2020, le Bureau a établi et présenté au Conseil économique et social le rapport annuel du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et les domaines connexes, qui s'attachait à démontrer l'importance de la coopération régionale pour ce qui est de contribuer à une action efficace face à la crise de COVID-19. Le Bureau a également pris contact avec les missions permanentes des États Membres auprès de l'ONU et a organisé des réunions en ligne visant à diffuser et examiner les travaux des commissions régionales, notamment sur les textes adoptés par les organes délibérants régionaux qui ont été portés à l'attention du Conseil économique et social ou ont appelé une décision de sa part.

15.381 Le Bureau continue de jouer un rôle central en matière d'appui au suivi et à l'examen du Programme 2030, notamment en renforçant les liens entre les parties concernées aux niveaux mondial, régional et national et la cohérence de leurs activités. À cette fin, il a veillé à harmoniser la structure des instances régionales et les rapports qu'elles soumettent à l'échelle mondiale, notamment au forum politique de haut niveau et au Conseil économique et social, et orienté la réflexion menée en vue de la production d'analyses communes et de l'organisation d'activités de sensibilisation et de manifestations parallèles conjointes. Plus précisément, il a fait en sorte que la dimension régionale soit bien prise en compte lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable, notamment dans le cadre d'une session ministérielle rendant compte des résultats des forums régionaux pour le développement durable et par l'introduction d'une perspective régionale dans les examens thématiques. En 2020, en marge du forum politique de haut niveau, le Bureau a organisé une manifestation spéciale sur l'accélération des progrès en vue de la réalisation du Programme 2030 et comment reconstruire en mieux après la COVID-19, intitulée « Messages from the regional commissions: accelerating the 2030 Agenda and building back better from COVID-19 » ; et a accueilli un laboratoire d'examen national volontaire ayant pour thème : « Innovative approaches to spur action and delivery on the 2030 Agenda: lessons from the regions », portant sur les

méthodes d'évaluation novatrices à l'appui des objectifs de développement durable. Il a également appuyé les contributions des commissions régionales au Coup de projecteur sur les objectifs de développement durable et au bilan de la réalisation des objectifs de développement durable (Sustainable Development Goal Reality Check), concernant l'état de la mise en œuvre des objectifs au niveau régional. Par ailleurs, dans le cadre de l'Espace action Objectifs de développement durable, le Bureau a organisé une session intitulée « Transformative action for a green, inclusive and gender- equal recovery from the COVID-19 pandemic: innovations and solutions from the regions ». Le Bureau a continué de plaider pour la prise en compte des dimensions régionales et du rôle des commissions régionales et des forums régionaux pour le développement durable dans le suivi et l'examen du Programme 2030, dans le cadre de l'examen par le Conseil économique et social et le forum politique de haut niveau des textes adoptés par les organes délibérants, tirant parti de la prise en compte des commissions régionales et des forums régionaux pour le développement durable dans la déclaration politique adoptée par le forum politique de haut niveau en 2019.

15.382 Le Bureau a mobilisé les commissions régionales pour mettre en œuvre la stratégie et le plan d'action du Secrétaire général pour le financement du Programme 2030. En 2020, il a organisé, premièrement, diverses réunions entre les secrétaires exécutifs et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le financement du Programme 2030, afin de soutenir une initiative sur le financement du développement pendant et après la pandémie de COVID-19 ; deuxièmement, il a coordonné avec le Cabinet du Secrétaire général la préparation et l'organisation de tables rondes de haut niveau pour discuter du rôle des industries extractives en tant que moteur du développement durable ; et, troisièmement, il a coordonné l'action des commissions régionales ayant trait à leur rôle de chef de file concernant le module sur la mise en œuvre des mesures concertées de lutte contre les flux financiers illicites. Le Bureau a également coordonné les contributions des commissions régionales à d'autres initiatives de financement, comme l'Alliance mondiale des investisseurs en faveur du développement durable et le Groupe de haut niveau sur la responsabilité, la transparence et l'intégrité financières internationales pour la réalisation du Programme 2030.

15.383 Dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, le Bureau a continué de plaider pour la prise en compte de la dimension régionale et du rôle des commissions régionales dans le débat consacré aux activités opérationnelles du Conseil économique et social ayant trait à la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Dans les résolutions qui ont suivi en 2020, l'architecture régionale révisée du système des Nations Unies pour le développement a été approuvée ainsi que d'autres domaines de transformation proposés par le Secrétaire général.

15.384 En outre, le Bureau représente les commissions régionales dans divers forums interinstitutions. En 2020, il a participé et contribué activement à plusieurs activités de réforme et aux travaux de nombreuses entités consultatives du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, dans des domaines tels que les mesures socioéconomiques prises face à la pandémie de COVID-19, le financement stratégique, l'appui aux politiques intégrés, l'élaboration et les résultats des programmes et l'examen des bureaux multipays. Grâce à ces efforts, la dimension régionale du développement a été fortement prise en considération dans les mesures socioéconomiques prises face à la pandémie de COVID-19 ainsi que dans nombre d'initiatives et de décisions de la réforme, comme le lien renforcé entre les plateformes de collaboration régionales et les groupes d'entraide, et dans la reconfiguration des bureaux multipays. Le Bureau continue de participer activement aux mécanismes internes du système pour le développement en vue de faciliter les

préparatifs de la session de 2020 du forum politique de haut niveau, ainsi qu'à l'élaboration de la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable au niveau régional. Enfin, le Bureau représente les commissions régionales dans les travaux du Comité de haut niveau sur les programmes du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Dans ce contexte, le Bureau a participé activement aux travaux de plusieurs équipes spéciales, notamment dans les domaines de la biodiversité et de l'inégalité.

15.385 En 2020, le Bureau a encore renforcé sa fonction de communication et de sensibilisation et mieux fait connaître les travaux des commissions régionales au Siège de l'Organisation à New York, notamment en diffusant un bulletin d'information bihebdomadaire sur les mesures prises au niveau régional pour faire face à l'impact socioéconomique de la COVID-19, et en remaniant la page Web.

15.386 Dans le cadre de sa fonction de coordonnateur, le Bureau, qui assure le secrétariat des réunions tenues par les secrétaires exécutifs, a continué de favoriser la coordination stratégique des activités des différentes commissions régionales. Il a également engagé ces dernières à se coordonner et à collaborer – aussi bien entre elles qu'avec d'autres départements du Secrétariat et des institutions, fonds et programmes des Nations Unies, par l'intermédiaire de ses réseaux de référents – sur un certain nombre de questions de fond comme la fourniture d'un appui aux États Membres en vue de la mise en œuvre du Programme 2030, le financement du développement, les statistiques, les inégalités, la desserte numérique, le développement social et la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Le Bureau a également poursuivi sa collaboration avec la présidence du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale pour la préparation des réunions de haut niveau et l'appui à leurs priorités. En outre, il s'est employé à faire en sorte que les partenariats et les projets communs soient financés au moyen du Compte pour le développement, par exemple les projets conjoints sur les cadres de financement nationaux intégrés et sur les données et statistiques permettant d'éclairer les politiques de lutte contre la COVID-19, et a veillé à ce que la dimension régionale soit bien prise en compte dans les décisions de politique générale adoptées par le Comité directeur du Compte pour le développement, où les commissions régionales sont représentées par son directeur.

15.387 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier à la cible 12.6, qui encourage les organismes à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution [72/219](#), le Bureau incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. Il utilise de plus en plus les outils de la plateforme en ligne et organise des réunions virtuelles chaque fois que cela est possible. Il distribue également de la documentation et du matériel de promotion sous forme numérique plutôt que sous forme imprimée.

15.388 On trouvera dans le tableau 15.41 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Dans certains cas, l'accord de partage des coûts de voyage entre l'Office et les commissions régionales concernées a entraîné des retards dans l'émission des billets, indépendants de la volonté du Bureau. Cela a été particulièrement vrai en 2019, au moment où se tenaient de vastes consultations sur le repositionnement régional que la Vice-Secrétaire générale a menées en personne dans les régions et auxquelles le Directeur a dû assister en marque de soutien. Le Bureau s'efforcera de continuer d'améliorer le respect des délais, notamment en faisant que les activités soient programmées aussi tôt que possible et en collaborant plus étroitement avec le Groupe des voyages de sorte que les billets soient réservés dès que l'itinéraire préliminaire est connu afin d'obtenir les prix les plus bas et en réduisant autant que possible les dérogations.

Tableau 15.41  
**Respect des délais**

(Pourcentage)

	2019 <i>(taux effectif)</i>	2020 <i>(taux effectif)</i>	2021 <i>(taux prévu)</i>	2022 <i>(taux prévu)</i>
Soumission de la documentation dans les délais	50	89	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	–	100	100	100

## Programme 16

### Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

#### Orientations générales

##### Mandats et considérations générales

16.1 La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) est la plateforme intergouvernementale des Nations Unies chargée du développement de cette région ; elle aide ses membres et membres associés à intégrer les trois piliers du développement durable. Grâce à ses travaux de recherche, à sa dimension intergouvernementale et à ses activités de renforcement des capacités, la CESAP aide ses membres à exécuter le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans le cadre de neuf sous-programmes. Son mandat découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, notamment la résolution 37 (IV) du Conseil, en application de laquelle elle a été créée. L'appareil de conférence de la Commission est réexaminé périodiquement et a été restructuré récemment en application de la résolution 2015/30 du Conseil et de la résolution 73/1 de la CESAP pour aligner ses opérations sur les exigences énoncées dans le Programme 2030. Il fera l'objet d'un examen qui sera présenté à la soixante-dix-huitième session de la Commission, en 2022, pour examen et décision.

16.2 L'expertise multisectorielle de la CESAP et son intégration équilibrée des piliers économique, social et environnemental du développement durable dans l'ensemble de son programme ont été plus que jamais pertinentes pour faire face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). En 2020, la CESAP s'est attachée à évaluer les conséquences de cette crise sanitaire sur le développement et à réorienter son appui aux États membres là où il était le plus nécessaire. À sa soixante-seizième session, la Commission a adopté la résolution 76/2, par laquelle elle a réaffirmé l'importance de la coopération internationale et régionale pour renforcer la résilience des États membres face aux effets socioéconomiques des pandémies et autres crises connexes.

16.3 L'appui fourni par la CESAP à ses États membres pour faire face à la pandémie de COVID-19 et s'en relever porte essentiellement sur quatre domaines d'action prioritaires pour la coopération régionale : assurer la reprise économique ; protéger les populations ; rétablir et renforcer la résilience de la connectivité de la chaîne d'approvisionnement ; protéger et restaurer les écosystèmes. Les États membres ont décidé que le thème de la soixante-dix-septième session de la Commission serait : « reconstruire en mieux après une crise grâce à la coopération régionale en Asie et dans le Pacifique ». La CESAP prépare actuellement une étude sur le thème de la coopération régionale, notamment dans ces domaines d'action. Les données et les statistiques ainsi que la science, la technologie et l'innovation restent les principaux moyens de mise en œuvre du Programme 2030 et des mesures de relèvement dans la région.

16.4 La CESAP offre des travaux d'analyse et des orientations et aide les gouvernements à élaborer et appliquer des politiques de promotion du développement durable tout en reconstruisant en mieux après la pandémie de COVID-19 et en s'attaquant efficacement au problème des changements climatiques, notamment dans le cadre de projets menés au titre du programme ordinaire de coopération technique et du Compte de l'ONU pour le développement.

## Stratégie et facteurs externes pour 2022

16.5 L'année 2022 marquera le soixante-quinzième anniversaire de la CESAP, la plus représentative des instances intergouvernementales d'Asie et du Pacifique. En 2022, la CESAP s'attachera à aider les États membres dans leurs efforts de relèvement après la pandémie de COVID-19, tout en veillant à ce que les progrès accomplis à ce jour dans la mise en œuvre du Programme 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable soient non seulement maintenus, mais étendus. Les États membres de la région Asie-Pacifique ont redit qu'ils étaient résolus à accélérer la réalisation des objectifs, malgré la pandémie, lors du septième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, où ils ont souligné l'importance du multilatéralisme, de la suppression des obstacles systémiques, de l'investissement dans les institutions, de la participation du secteur privé et de l'élaboration de politiques cohérentes pour tenir les promesses de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable. Compte tenu de la pression supplémentaire exercée par la contraction économique liée à la pandémie sur le développement durable dans la région, la CESAP concentrera ses efforts sur la planification et l'exécution, en partenariat avec les entités du système des Nations Unies pour le développement et les banques de développement aux niveaux régional et national. Elle continuera d'instaurer des conditions propices à l'élaboration de politiques novatrices en faveur d'un développement régional intégré, partagé et durable et à la recherche d'un consensus sur des normes et accords permettant de relever les défis communs. Elle créera également des possibilités de dialogue et de coopération au niveau régional dans les quatre domaines prioritaires du relèvement, pour lesquels elle mettra l'accent sur les questions transfrontières telles que la connectivité et les écosystèmes, et organisera pour ce faire des réunions intergouvernementales, qui devraient se tenir en 2022. Elle s'efforcera également de donner aux États membres les moyens de relever les défis posés par les changements climatiques.

16.6 Malgré la pandémie de COVID-19, la CESAP aidera ses États membres à accélérer l'exécution du Programme 2030 dans le cadre de ses trois grands domaines d'activité : la recherche et l'analyse, la recherche d'un consensus et l'établissement de normes dans le cadre intergouvernemental, et le renforcement des capacités. Elle sera guidée pour ce faire par les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 74/4, dans laquelle l'Assemblée a adopté la déclaration politique intitulée « Préparatifs pour une décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable : déclaration politique issue du Sommet sur les objectifs de développement durable ». La Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique, que la Commission a approuvée dans sa résolution 73/9, est le cadre de référence au niveau régional.

16.7 Compte tenu des priorités définies dans les cadres mondiaux et régionaux et des besoins et demandes d'appui à la mise en œuvre de ces cadres au niveau national, une assistance technique sera fournie aux États membres, notamment à ceux en situation particulière, tels que les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, entre autres, dans des domaines tels que la politique macroéconomique et le financement du développement, la connectivité durable des infrastructures et la facilitation du commerce durable, les technologies, la gestion des ressources naturelles, le développement urbain durable, la réduction des risques de catastrophe et la résilience, le développement social, la statistique et l'énergie. En cette période de relèvement, il conviendra en particulier d'aider les États membres à réduire la fracture numérique, qui a accentué les inégalités au sein des pays et entre eux, et à tirer pleinement parti de la technologie et de l'innovation pour faire progresser le développement durable. La CESAP continuera de fournir des outils de diagnostic et un appui stratégique pour promouvoir les efforts

de reprise économique dans la région, qui ne porteront pas sur l'obtention de gains de croissance économique à court terme, mais plutôt sur la transformation économique à long terme requise par le Programme 2030. Dans le cadre de son sous-programme transversal intitulé « Activités sous-régionales de développement », le programme veillera à ce que les travaux menés par la Commission dans les différents secteurs et avec les États membres soient conformes aux priorités arrêtées au niveau régional, y compris la coopération régionale, notamment sur les questions transfrontières. Il veillera également à ce que ces priorités se traduisent par des résultats concrets aux niveaux sous-régional et régional et à ce que les résultats régionaux alimentent les initiatives nationales de développement durable. Dans ce but, il travaillera en étroite collaboration avec les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies.

16.8 De concert avec un large éventail de partenaires, notamment ses États membres, d'autres entités du système des Nations Unies pour le développement, d'autres organisations internationales, le secteur privé et la société civile, la CESAP soutient le suivi et l'examen du Programme 2030. L'appui que la Commission fournit à ses États membres pour le suivi et l'examen du Programme 2030 aux niveaux régional et mondial continuera de reposer sur des travaux analytiques, des débats intergouvernementaux et des activités de renforcement des capacités. Dans le cadre de ses activités, la CESAP a aidé 10 pays d'Asie et du Pacifique à préparer les examens nationaux volontaires qui ont été présentés en 2020 au forum politique de haut niveau pour le développement durable. En 2022, la CESAP et ses partenaires poursuivront les activités suivantes : a) convoquer tous les ans le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, forum intergouvernemental inclusif qui offre un espace de dialogue multipartite pour les activités de suivi et d'examen dans la région, pour débattre des priorités et des besoins de la région dans le domaine du développement durable; b) établir des rapports d'activité annuels sur la réalisation des objectifs de développement durable et formuler des recommandations pour accélérer les progrès à cet égard dans la région ; c) appuyer la transmission du savoir entre pairs et renforcer les capacités des États membres en ce qui concerne la planification des examens nationaux volontaires, la cohérence des politiques, la participation des parties prenantes et les données et statistiques.

16.9 La Commission a tenu compte, pour l'établissement des produits et activités prévus pour 2022, des problèmes auxquels les États membres continueront vraisemblablement de se heurter du fait de la COVID-19. Les produits et activités prévus consisteront à aider les États membres à répondre aux besoins de leur population, en particulier les personnes et les groupes vulnérables, notamment en réalisant des études d'impact, en assurant le suivi des politiques et des mesures qui touchent au commerce et aux transports dans la région et en renforçant la résilience des institutions et des cadres régionaux face aux futures crises, y compris les pandémies telles que la COVID-19, grâce à la coopération régionale. On trouvera des exemples de produits et d'activités prévus dans la partie relative aux sous-programmes 2, 3 et 5. Le concours apporté pour aider les États membres à faire face aux problèmes relatifs à la COVID-19 devrait contribuer à l'obtention des résultats escomptés pour 2022, comme décrit dans la partie relative aux sous-programmes et aux composantes.

16.10 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, la CESAP continuera d'assurer la mise en œuvre du Cadre des Nations Unies pour la réponse socioéconomique immédiate à la COVID-19 et de collaborer dans divers domaines tels que l'égalité des genres et l'avancement des femmes et des filles, la protection sociale, le financement du développement, la sécurité routière et les migrations. Pour s'acquitter de son programme et promouvoir et faciliter la coopération Sud-Sud, la coopération triangulaire et les partenariats

régionaux, la CESAP renforcera le dialogue avec les organisations régionales et sous-régionales et les partenaires de développement. En effet, l'objectif de chaque composante du sous-programme 8 est de renforcer la coopération régionale, notamment sur les questions transfrontières, conformément aux priorités sous-régionales. La connectivité durable et la mise en place de sociétés résilientes et inclusives sont des priorités communes aux différentes sous-régions de la CESAP. Plus concrètement, grâce à l'appui substantiel des sous-programmes sectoriels, les travaux de la CESAP au niveau sous-régional ont, par exemple, facilité l'adoption du plan de travail 2021-2025 du Partenariat de l'Asie du Nord-Est pour la pureté de l'air et l'élaboration et la mise en œuvre du cadre global de relèvement de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, comme l'illustrent les cadres des composantes 2 et 5 du sous-programme 8, respectivement.

16.11 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, les entités du système des Nations Unies pour le développement dans l'Asie et le Pacifique ont entamé la transition, conformément aux propositions de réforme, pour travailler dans le cadre de la plateforme de collaboration régionale, dont la CESAP, le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Bureau de coordination des activités de développement pour la région de l'Asie et du Pacifique assurent les services de secrétariat. Les divisions organiques de la CESAP collaborent pour soutenir les coalitions thématiques établies conformément à la plateforme de collaboration régionale. Avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la CESAP codirige la coalition sur l'atténuation des changements climatiques, où les services spécialisés qu'elle offre dans le cadre de différents sous-programmes et qui visent à appuyer la réalisation accélérée des objectifs de développement durable 7 et 13, la mise en œuvre de l'Accord de Paris et le renforcement de la résilience sociale, économique et environnementale face à l'impact des changements climatiques sont particulièrement utiles. En outre, le Service d'assistance à la réalisation des objectifs de développement durable, centre de gestion des connaissances codirigé par la CESAP et le Bureau de la coordination des activités de développement pour la région de l'Asie et du Pacifique, sert de plateforme principale pour la mise en commun des compétences techniques et la fourniture d'une réponse rapide aux besoins des pays, ainsi que des équipes de pays des Nations Unies, afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030. Cette collaboration étroite entre les entités du système de développement des Nations Unies dans la région continuera à se renforcer en 2022 et au-delà.

16.12 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :

a) Les politiques de relèvement après la pandémie de COVID-19 sont conformes au Programme 2030 ;

b) Les gouvernements maintiennent et renforcent leur attachement à la Commission en tant que principale instance de la région permettant de mobiliser la coopération régionale afin de relever les défis transfrontières et communs, tels que le relèvement après la pandémie ;

c) Des fonds extrabudgétaires pour la coopération technique continuent d'être disponibles.

16.13 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les

stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.

16.14 La Commission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Ces questions forment un domaine thématique des sous-programmes 6 et 7. Dans le plan-programme pour 2022, les contributions des sous-programmes 2, 4 et 5 et de toutes les composantes du sous-programme 8 dans le domaine de l'avancement économique des femmes et de l'égalité des genres sont énoncées dans leurs cadres respectifs. L'obtention de résultats concernant les objectifs de développement durable relatifs à l'égalité des genres et la prise en compte des questions de genre dans le programme seront guidées par la politique d'égalité des genres de la Commission et par un plan de mise en œuvre (2019-2023).

16.15 En ce qui concerne l'inclusion du handicap, la CESAP la promeut par une double approche, conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap et à la politique et au plan de mise en œuvre de la CESAP en la matière. Dans le plan-programme pour 2022, le sous-programme 6 et la composante 1 du sous-programme 8 traitent des interventions propres au handicap afin de protéger les personnes handicapées et de leur donner des moyens d'action et, à terme, de bâtir des sociétés qui tiennent compte de la question du handicap. Le sous-programme 6 vise également à lutter contre la discrimination intersectionnelle fondée sur le genre et le handicap.

16.16 Au-delà des avancées de fond, la CESAP a pris des mesures pour moderniser les méthodes de travail et la transformation numérique afin de servir les États membres avec plus de souplesse. Les progrès importants qu'elle a réalisés ces deux dernières années en matière d'innovation, de données et de capacités numériques ressortent également d'une enquête menée par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Guidée par la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données, la CESAP encourage la gestion axée sur les données, par exemple grâce à l'utilisation de tableaux de bord pour faciliter le suivi consolidé des programmes et la prise de décision par les hauts responsables. Cette transformation a été accélérée par la pandémie et le recours à des modalités virtuelles pour l'exécution du programme.

## **Exécution du programme en 2020**

### **Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme**

16.17 En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour la CESAP de quatre grandes façons : a) modification des produits en termes de présentation et de modalités ; b) report de produits prévus ; c) redéfinition des activités ayant une composante réponse à la COVID-19, chaque fois que possible ; d) introduction de produits supplémentaires. La première conséquence concerne l'organisation de réunions intergouvernementales, de réunions de groupes d'experts et de séminaires, d'ateliers et d'activités de formation de manière virtuelle ou selon des modalités hybrides. Il s'agit notamment du septième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, de la soixante-seizième session de la Commission et de cinq sessions des comités. Dans bien des cas, le nombre de sessions a été réduit, en raison des conflits de fuseaux horaires et du fait qu'il n'est pas possible de mobiliser des participants dans un cadre virtuel pendant de longues heures. Ces réductions sont reflétées dans les tableaux relatifs aux produits tout au long du présent plan de programme. Deuxièmement, comme l'ont demandé les États membres, la deuxième Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique et l'examen régional Asie-Pacifique de la mise

en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières ont été reportés à 2021. Troisièmement, les produits analytiques, les réunions intergouvernementales et les activités de projet ont été redéfinis pour prendre en compte les études d'impact et les mesures d'atténuation ou de relèvement liées à la COVID-19. Par exemple, dans le cadre de l'Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique menée en 2020, une évaluation des répercussions économiques de la pandémie a été menée et des mesures de politique budgétaire visant à atténuer ces répercussions ont été examinées. On trouvera des exemples plus précis dans les parties relatives à chacun des sous-programmes. En ce qui concerne la troisième conséquence, le report de produits et d'activités prévus a également eu des répercussions sur les résultats escomptés pour 2020, comme indiqué dans la partie relative à l'exécution des composantes 1 et 2 du sous-programme 8.

16.18 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouveaux produits et activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. Ces nouvelles activités ont consisté notamment en des réunions de groupes d'experts, des séminaires et des activités ou documentation techniques. On trouvera des exemples plus précis dans les parties relatives à chacun des sous-programmes. Les nouveaux produits et activités ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué dans la partie relative à l'exécution du programme au titre des sous-programmes 1, 2, 3 et 7 et des composantes 4 et 5 du sous-programme 8.

16.19 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins des États membres, le programme tirera parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Parmi les exemples spécifiques de bonnes pratiques, on peut citer l'intensification des activités d'apprentissage en ligne et l'organisation de réunions selon des modalités hybrides visant à permettre une représentation équilibrée des États membres dans les délibérations intergouvernementales. Pour 2022, le programme continuera de chercher des possibilités de maximiser la participation par des modalités virtuelles tout en préservant les avantages de la participation en personne pour des activités spécifiques.

## Textes des organes délibérants définissant les mandats

16.20 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

### *Résolutions de l'Assemblée générale*

61/16	Renforcement du Conseil économique et social	69/277	Déclaration politique sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales
66/288	L'avenir que nous voulons		
67/10	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasiennne	69/283	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)
68/1	Examen de l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social	69/288	Examen global de l'appui apporté par le système des Nations Unies aux petits États insulaires en développement
69/15	Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement	69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)
69/137	Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024	70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
		70/192	Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement

70/294	Déclaration politique issue de l'Examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020	74/216	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
70/299	Suivi et examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial	74/228	Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance
71/243	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	74/233	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
71/312	L'Océan, notre avenir : appel à l'action	74/235	Participation des femmes au développement
71/321	Renforcer la participation des représentants des peuples autochtones et de leurs institutions aux réunions des organes compétents de l'Organisation des Nations Unies portant sur des questions qui les concernent	74/238	Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
		74/253	Améliorer l'accès des personnes handicapées aux conférences et réunions du système des Nations Unies
72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	74/270	Solidarité mondiale dans la lutte contre la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)
		74/297	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
73/133	Sortie de pays de la catégorie des pays les moins avancés		
73/254	Vers des partenariats mondiaux : démarche fondée sur des principes pour le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires intéressés	74/306	Action globale et coordonnée face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)
		74/307	Une riposte unie face aux menaces sanitaires mondiales : lutter contre la COVID-19
73/330	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique	75/15	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est
73/332	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique	75/16	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique
73/334	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de Shanghai pour la coopération	75/90	La situation en Afghanistan
74/3	Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau chargée d'examiner les progrès accomplis pour répondre aux besoins prioritaires des petits États insulaires en développement grâce à la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement	75/154	Développement sans exclusion pour et avec les personnes handicapées
		75/168	Droits des peuples autochtones
		75/175	Droits humains et extrême pauvreté
		75/182	Le droit au développement
74/4	Déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale	75/213	Promouvoir des modes de consommation et de production durables pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en faisant fond sur Action 21
74/15	Déclaration politique sur l'examen de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024	75/215	Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
74/120	Promouvoir l'intégration sociale par l'inclusion sociale		
74/215	Les technologies agricoles au service du développement durable		

75/227	Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	75/233	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
75/228	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral	75/234	Coopération Sud-Sud
		75/235	Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition
75/230	Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)	75/239	Les océans et le droit de la mer

### *Résolutions du Conseil économique et social*

37 (IV)	Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	2019/6	Lutter contre les inégalités et les obstacles à l'inclusion sociale au moyen des politiques budgétaires et salariales et des politiques de protection sociale
1895 (LVII)	Changement de nom de la « Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient » en « Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique »	2019/8	Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa vingt et unième session
1998/46	Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes	2019/27	Appui aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies
2014/11	Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement	2020/5	Renforcement de la coordination des programmes statistiques dans le système des Nations Unies
2015/30	Restructurer l'appareil de conférence de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique pour l'adapter aux évolutions du programme de développement pour l'après-2015	2020/9	Prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies
2016/11	S'engager à mettre pleinement en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique	2020/16	Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020
2018/5	Stratégies d'élimination de la pauvreté visant à parvenir à un développement durable pour tous	2020/23	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

### *Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique*

66/1	Déclaration d'Incheon	68/9	Mandat du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission
66/9	Mise en œuvre régionale pleine et effective du Programme d'action de Beijing et ses prolongements mondiaux et régionaux dans la région de l'Asie et du Pacifique	69/3	Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique : Déclaration de Bangkok sur le programme de développement pour l'après-2015 des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement de l'Asie et du Pacifique
66/15	Renforcement de la fonction d'évaluation du secrétariat de la Commission	70/1	Mise en œuvre de la Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique
67/14	Coopération entre la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et les autres organismes des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales qui desservent l'Asie et le Pacifique	70/10	Application de la Déclaration de Bangkok de la région Asie-Pacifique sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015
68/8	Améliorer la coordination au sein du système des Nations Unies et la coopération avec les organisations régionales pour la promotion du développement régional		

71/2	Mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 en Asie et dans le Pacifique	74/1	Faciliter la transition sans heurt des pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique vers un reclassement durable hors de leur catégorie
71/3	Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024	74/10	Application de la Déclaration ministérielle sur le renforcement de la coopération et de l'intégration économiques régionales à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique
71/4	Mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)	75/1	Mise en œuvre des résultats de l'Examen régional eurasiatique à mi-parcours du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024
72/6	S'engager à mettre pleinement en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique		
72/8	Favoriser la coopération et les partenariats régionaux pour relever le défi du changement climatique dans la région Asie-Pacifique	75/2	Prendre l'engagement de resserrer les liens en ce qui concerne le suivi et l'examen, aux plans national, régional et mondial, de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique
73/1	Alignement de l'appareil de conférence de la Commission sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030		
73/2	Renforcement du mécanisme régional pour la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024	75/3	Promouvoir les partenariats dans les régions et entre elles pour parvenir au développement durable en Asie et dans le Pacifique
73/9	Feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique	76/1	Renforcer la coopération pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable des océans, des mers et de leurs ressources aux fins du développement durable en Asie et dans le Pacifique
		76/2	Faire face aux conséquences socioéconomiques des pandémies et des crises en Asie et dans le Pacifique grâce à la coopération régionale

## Produits

16.21 On trouvera dans le tableau 16.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 16.1

### Produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>2</b>	<b>19</b>	<b>2</b>	<b>11</b>
1. Rapports destinés à la CESAP	1	9	1	5
2. Rapports destinés au Forum Asie-Pacifique pour le développement durable	1	10	1	6
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>23</b>	<b>15</b>	<b>34</b>	<b>34</b>
3. Réunions du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable	6	2	6	6
4. Réunions de la Commission	10	2	10	10

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
5. Réunions du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission	–	6	6	6
6. Réunions de groupes d'experts au sujet du rapport sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers ( <i>Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report</i> )	4	–	–	–
7. Réunions de groupes d'experts au sujet du programme d'action en faveur des pays les moins avancés	–	–	3	3
8. Réunions de groupes d'experts au sujet du programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral	–	–	3	–
9. Réunions de groupes d'experts au sujet du programme d'action en faveur des petits États insulaires en développement	–	–	3	–
10. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
11. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
12. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
13. Réunions de la plateforme de collaboration régionale	–	2	–	6
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	–	1	1	1
14. Projets de renforcement des capacités portant sur des questions touchant au développement durable des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement	–	1	1	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	3	2	7	6
15. Ateliers sous-régionaux portant sur les priorités des programmes d'action en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement	2	–	4	3
16. Consultations fondées sur le rapport sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers ( <i>Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report</i> )	1	2	3	3
<b>Publications</b> (nombre de publications)	4	4	3	5
17. Étude thématique de la CESAP	1	1	1	1
18. Rapport sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers ( <i>Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report</i> )	1	1	1	1
19. Publications sur la mise en œuvre du Programme 2030	2	2	1	1
20. Journal du développement durable en Asie et dans le Pacifique ( <i>Asia-Pacific Sustainable Development Journal</i> )	–	–	–	2
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	3	5	4	4
21. Documents portant sur des questions intéressant les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement d'Asie et du Pacifique	3	5	4	4

**C. Activités de fond**

**Bases de données et supports numériques** : portail de données du Partenariat Asie-Pacifique pour les objectifs de développement durable et articles de blog sur des sujets de fond publiés sur le site Web de la CESAP, accessibles à l'échelle régionale et mondiale.

**D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : célébration des journées internationales des Nations Unies, y compris la Journée des Nations Unies ; conférences de presse, communiqués de presse et entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes ; activités d'information organisées sur demande à destination du grand public, y compris des organisations universitaires, pour quelque 300 participants.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : communiqués de presse et éditoriaux sur les travaux et les activités de la CESAP.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : Service d'assistance à la réalisation des objectifs de développement durable, accessible aux représentants de gouvernements et aux experts techniques ; plateformes de connaissances visant à aider les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement d'Asie et du Pacifique à mettre en œuvre les programmes d'action correspondants ; contenus promotionnels multimédias, y compris des vidéos et du matériel pédagogique au sujet de publications ou de manifestations importantes ; publications sur les plateformes de médias sociaux utilisées par la CESAP.

**Activités d'évaluation**

16.22 Les auto-évaluations qui ont été menées à bien en 2020 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2022 :

- a) Auto-évaluation du Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement ;
- b) Auto-évaluation du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et des communications au service du développement.

16.23 Il a été tenu compte des conclusions des auto-évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du plan-programme pour 2022. Par exemple, à l'issue de l'auto-évaluation du Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement, il a été recommandé de revoir la charte du Programme et de définir une vision, une mission et des objectifs pertinents à long terme, ce qui ressort de la stratégie et du résultat 1 (composante 2) dans le présent rapport. En ce qui concerne le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et des communications au service du développement, il a été recommandé de concevoir une stratégie à moyen terme adaptée à l'ère du numérique et d'inclure dans le plan de travail du Centre, outre ses programmes de formation, des services consultatifs aux États membres dans le domaine des technologies de l'information et des communications au service du développement. Ces recommandations ont été prises en compte dans la stratégie et les produits du sous-programme 5.

16.24 Il est prévu de procéder aux auto-évaluations ci-après en 2022 :

- a) Auto-évaluation du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030) ;
- b) Auto-évaluation du sous-programme sur l'environnement et le développement.

## Programme de travail

### Sous-programme 1

#### Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement

##### Objectif

16.25 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la capacité des États membres de parvenir à un développement économique stable, partagé et durable en Asie et dans le Pacifique.

##### Stratégie

16.26 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme continuera de promouvoir un modèle de développement plus équilibré et multidimensionnel qui ne soit pas uniquement axé sur la croissance économique, et d'aider les États membres à transformer leurs économies d'une manière qui soit compatible avec les ambitions du Programme 2030. On accordera une attention particulière aux répercussions de la pandémie de COVID-19 et à d'autres problèmes systémiques et persistants en matière de développement, tels que les changements climatiques, qui aggravent les vulnérabilités existantes, notamment la pauvreté, les inégalités et la dégradation de l'environnement. Si rien n'est fait, ces problèmes risquent de réduire à néant les progrès réalisés à ce jour en matière de développement dans la région Asie-Pacifique, en particulier dans les pays les plus vulnérables. Il est donc nécessaire de renforcer la résilience et de favoriser la transition économique vers le développement durable après la COVID-19. Cette transition doit reposer sur des considérations de politique générale et une action coordonnée dans trois domaines : la stabilité économique et la résilience ; l'inclusion ; la durabilité.

16.27 Le sous-programme s'emploiera à promouvoir des politiques et stratégies propres à faciliter la transition économique vers le développement durable par des travaux de recherche et des supports de connaissances, des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique ainsi que de mobilisation et par la coordination intergouvernementale. Sur le plan de la recherche, il s'appuiera sur ses travaux en cours, notamment l'*Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique*, la collection de livres sur le financement du développement en Asie et dans le Pacifique (*Financing for Development in Asia and the Pacific*), les documents d'orientation et d'autres supports de recherche, pour aider les États membres à tenir compte des objectifs de développement durable dans l'élaboration des politiques économiques. Grâce à ses travaux d'analyse originaux et en cours, le sous-programme apportera également une contribution de fond aux publications et aux processus mondiaux coordonnés par le Département des affaires économiques et sociales, la CNUCED et d'autres organismes, notamment en ce qui concerne le financement du développement et le Cadre des Nations Unies pour la réponse socioéconomique à la COVID-19. Il continuera également d'apporter un appui aux mécanismes des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, selon les besoins.

16.28 Dans le cadre du sous-programme, on renforcera encore les liens entre les recherches et les travaux de renforcement des capacités afin d'appuyer l'élaboration de politiques économiques et de stratégies de financement nationales qui favorisent la transition des économies vers le développement durable et les aident à renforcer la résilience face aux chocs tels que la pandémie de COVID-19, en coopération avec les

équipes de pays des Nations Unies, dans la mesure du possible. On renforcera également les plateformes de coopération régionale et on élargira les réseaux d'experts, notamment le Réseau d'échanges Asie-Pacifique sur le financement des infrastructures au moyen de partenariats public-privé, pour favoriser une diffusion efficace des connaissances et la transmission du savoir entre pairs.

16.29 Le sous-programme continuera de soutenir sa principale instance intergouvernementale, le Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement, afin de faciliter le dialogue avec les États membres sur des questions de politique économique et de financement susceptibles de faciliter la transition économique envisagée. À cette fin, il s'appuiera également sur d'autres plateformes, comme la session annuelle de la Commission et le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable.

16.30 Dans le cadre des travaux menés autour de ces trois axes, le sous-programme contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1, 8, 9, 10, 12 et 17 et cherchera à créer des synergies à cette fin. En outre, le sous-programme développera la coopération étroite qu'il a déjà établie avec des organisations multilatérales et des laboratoires d'idées de la région Asie-Pacifique pour faire progresser les travaux susmentionnés. Il renforcera également sa coopération avec les institutions spécialisées dans le domaine des conseils pratiques et du renforcement des capacités, en mettant l'accent sur les politiques économiques porteuses de changement et sur les stratégies de financement du développement. Les principaux partenaires pour 2022 devraient être, entre autres, l'ASEAN, l'Institut mondial de la croissance verte et le Centre financier international d'Astana.

16.31 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en mettant l'accent sur les politiques macroéconomiques et de financement du développement qui favorisent la transformation économique vers le développement durable et des économies plus résilientes.

16.32 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) une meilleure compréhension des effets des politiques économiques sur le développement durable ;
- b) un renforcement de la capacité des décideurs de faire correspondre les politiques économiques et les stratégies de financement avec les objectifs de développement durable ;
- c) une plus grande aptitude des États membres à mobiliser des ressources financières et à les affecter au développement durable.

16.33 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat d'améliorer les mesures de relance économique qui intègrent le développement durable et des économies plus résilientes et d'en élargir la portée.

## **Exécution du programme en 2020**

16.34 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

## **Les États membres élaborent des politiques plus éclairées en réponse à la pandémie de COVID-19**

16.35 En raison de la pandémie de COVID-19, la région devrait connaître son plus fort ralentissement économique depuis au moins les années 1970, ainsi que d'importantes pertes d'emplois et une augmentation de la pauvreté. Pour atténuer les effets de la pandémie et reconstruire l'économie en la rendant plus résiliente et durable, il est urgent de mettre en place dans les meilleurs délais des politiques économiques adéquates et bien ciblées, notamment des plans de relance macroéconomique. Dans cette optique, il était crucial pour les décideurs de suivre l'évolution rapide de la pandémie et des mesures prises dans la région afin d'effectuer des analyses rapides, mais systématiques des interventions potentielles.

16.36 Dans le cadre du sous-programme, les décideurs de la région Asie-Pacifique ont reçu un appui sur ces deux fronts grâce au développement d'un outil de suivi en ligne<sup>1</sup> sur les mesures prises pour lutter contre la COVID-19 et d'un modèle Excel<sup>2</sup> concret et appliqué pour évaluer les effets de la COVID-19 et les mesures prises pour y faire face. L'outil de suivi en ligne est un outil complet d'inventaire et de visualisation des données permettant de tenir les décideurs informés de l'évolution de la pandémie et des mesures visant à l'enrayer et de leur fournir une ventilation détaillée des plans de relance économique et des mesures connexes en matière de commerce, de transport, de protection sociale et de statistiques dans la région de la CESAP. Il a été développé avec l'aide et les contributions d'autres sous-programmes.

16.37 Le modèle d'évaluation au format Excel bénéficie également de l'appui du programme régional de coopération technique et comporte trois produits principaux : a) le modèle Excel, servant à évaluer les effets de la COVID-19 et à guider les mesures prises ; b) un manuel d'utilisation sur la manière d'utiliser le modèle dans différents contextes nationaux ; c) un webinaire public, pour présenter le modèle aux décideurs et aux experts.

16.38 Les vastes concertations du sous-programme avec le système des Nations Unies et ses contributions de fond aux processus et initiatives déployés à l'échelle du système pour faire face à la crise de la COVID-19 ont également contribué à donner aux pays les moyens d'évaluer les effets des politiques de relance économique sur le développement durable. Il s'agissait notamment de la fourniture de documents analytiques, de services fournis aux réunions mondiales et de l'organisation d'une conversation régionale dans le cadre de l'Initiative pour le financement du développement à l'ère de la COVID-19 et après.

### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

16.39 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que des décideurs de l'Afghanistan, du Bangladesh, du Brunéi Darussalam, du Cambodge, de la Géorgie, de l'Inde, du Kazakhstan, des Philippines, du Samoa, du Timor-Leste et des Tonga ont déclaré qu'ils utiliseraient l'outil pour élaborer des politiques ou mener des travaux de recherche. Au total, 138 responsables gouvernementaux de 24 pays d'Asie et du Pacifique ont assisté au webinaire de présentation du modèle Excel mis au point par le sous-programme pour évaluer les effets de la COVID-19 et élaborer des politiques (voir le tableau 16.2).

<sup>1</sup> Disponible à l'adresse suivante : [www.unescap.org/covid19/policy-responses](http://www.unescap.org/covid19/policy-responses).

<sup>2</sup> Disponible à l'adresse suivante : [www.unescap.org/resources/assessing-impact-covid-19-asia-and-pacific-and-designing-policy-responses-excel-based](http://www.unescap.org/resources/assessing-impact-covid-19-asia-and-pacific-and-designing-policy-responses-excel-based).

Tableau 16.2  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
–	–	Des décideurs de 10 pays ont déclaré qu'ils utiliseraient l'outil d'évaluation des effets de la pandémie de COVID-19 ou les supports de connaissance connexes pour éclairer les mesures à prendre face à la pandémie de COVID-19

### Résultats escomptés pour 2022

16.40 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

#### Résultat 1 : mieux comprendre les besoins de financement et les stratégies à mettre en œuvre à cet égard aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable<sup>3</sup>

##### Exécution du programme en 2020

16.41 Le sous-programme a collaboré avec le Samoa dans le domaine du financement des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et soutenu l'initiative Samoa Business Hub par de multiples travaux de recherche. Depuis, le Samoa a pris des mesures, fin 2019 et en 2020, pour renforcer cette plateforme et mobiliser le soutien du public pour ce type de financement.

16.42 Le sous-programme a également organisé une conférence Asie-Pacifique sur le financement du développement inclusif et durable en décembre 2019, et fourni un service d'aide au suivi aux États membres en 2020. Cette manifestation et le suivi sur divers sujets ont permis aux 27 États membres de la CESAP qui y ont participé d'échanger des connaissances sur leurs nouvelles initiatives en matière de financement du développement. En particulier, le Bangladesh, le Brunéi Darussalam, la Chine, l'Indonésie, le Kazakhstan et Sri Lanka ont présenté les mesures concrètes qu'ils avaient prises dans divers domaines.

16.43 Le travail susmentionné a contribué aux nouvelles initiatives prises par sept États membres pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies de financement afin de combler les déficits de financement et de favoriser ainsi l'exécution du Programme 2030, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir cinq États membres.

##### Projet de plan-programme pour 2022

16.44 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on fournira un soutien ciblé aux capacités des États membres en matière de stratégies et de politiques de financement du développement, dans le but premier de mieux aligner l'allocation des ressources financières sur les priorités du

<sup>3</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 19)].

développement durable, à la fois en facilitant le développement des marchés financiers et en fournissant au secteur public les conseils et l'appui dont il a besoin à cet égard.

16.45 Dans le cadre du sous-programme, on continuera en particulier à se concentrer sur des questions thématiques telles que le financement des infrastructures, le développement des marchés de capitaux, les services financiers ouverts à tous et le financement de l'action climatique, grâce à des travaux de recherche, des séminaires et des sessions de formation et au soutien aux réseaux régionaux de financement du développement. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 16.3).

Tableau 16.3  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Des déficits de financement importants, tout particulièrement dans les pays ayant des besoins particuliers, entravent la réalisation des objectifs de développement durable	Les décideurs des États membres comprennent mieux leurs besoins financiers et les stratégies à mettre en place à cet égard en vue de progresser effectivement dans la réalisation des objectifs de développement durable	Au moins sept États membres supplémentaires prennent des initiatives pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies de financement afin de combler les déficits de financement et de favoriser ainsi l'exécution du Programme 2030	Au moins cinq États membres supplémentaires adoptent des initiatives (par exemple, des stratégies de financement) pour transformer leurs économies afin de réaliser les ambitions du Programme 2030	Au moins trois États membres supplémentaires adoptent des initiatives (par exemple, des stratégies de financement) pour transformer leurs économies afin de réaliser les ambitions du Programme 2030

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## **Résultat 2 : les pays d'Asie-Pacifique prennent des mesures pour transformer leurs économies dans le sens d'un développement durable<sup>4</sup>**

### **Exécution du programme en 2020**

16.46 Le sous-programme a proposé, dans l'édition 2020 de sa publication phare, *l'Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique*, une transition accélérée vers la réalisation de l'objectif de développement durable n° 12 (consommation et production durables), étant donné le rôle central de celui-ci pour le développement durable dans les limites de ce que la planète peut supporter. Sur la base de ces travaux, on a organisé huit dialogues sur les politiques, au cours desquels des décideurs et des experts venant d'Indonésie, de Malaisie, du Pakistan, des Philippines et de Thaïlande ont partagé leurs initiatives les plus récentes sur la transition vers le développement durable.

16.47 Dans le même temps, le modèle Excel développé par le sous-programme pour évaluer les effets de la COVID-19 et mettre au point des mesures pour y faire face a également servi non seulement à faciliter l'analyse des politiques de relance

<sup>4</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

économique en vue du développement durable, mais aussi à évaluer les effets de la COVID-19, comme le souligne le résultat obtenu en 2020, mentionné ci-dessus. Des analyses du même type s'appuyant sur le modèle ont été menées pour l'Afghanistan, le Pakistan, la République kirghize, le Samoa et Sri Lanka dans le cadre des activités de renforcement des capacités menées par le sous-programme, et avec l'appui du Compte de l'ONU pour le développement.

16.48 Le travail susmentionné a contribué à ce que cinq États membres reçoivent des informations concernant l'élaboration de politiques économiques et le déploiement de stratégies de financement en vue de l'exécution du Programme 2030 en s'appuyant sur les supports de connaissance établis dans le cadre du sous-programme, et commencent à élaborer et à déployer de telles politiques et stratégies, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021.

### Projet de plan-programme pour 2022

16.49 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on évaluera, par exemple, les changements apportés aux systèmes et aux règlements financiers qui permettent de canaliser les investissements vers les objectifs de développement durable et on analysera le potentiel des politiques budgétaires et de la réorientation des dépenses publiques en faveur d'un développement résilient, inclusif et durable. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 16.4).

Tableau 16.4  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Les retours des participants aux activités de renforcement des capacités organisées dans le cadre du sous-programme traduisent une prise de conscience accrue des conséquences négatives des modes de développement centrés sur la croissance ainsi que des possibilités d'action et des stratégies de financement à adopter pour mettre en œuvre efficacement le Programme 2030	Les États membres comprennent mieux les besoins de financement et les stratégies à mettre en œuvre à cet égard, comme en témoigne le fait que 94 % des participants se déclarent capables d'élaborer et d'appliquer des politiques concernant le Programme 2030 et le financement du développement	Cinq États membres ont commencé à élaborer des politiques économiques et à déployer des stratégies de financement en vue de l'exécution du Programme 2030 en s'appuyant sur les supports de connaissance établis dans le cadre du sous-programme	Au moins cinq États membres prennent des mesures pour transformer leurs économies de manière à concrétiser les ambitions du Programme 2030, en s'appuyant sur les supports de connaissance établis dans le cadre du sous-programme	Trois États membres prennent des mesures pour transformer leurs économies de manière à concrétiser les ambitions du Programme 2030, en s'appuyant sur les supports de connaissance établis dans le cadre du sous-programme

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : les États membres renforcent leur capacité de concevoir des politiques et des stratégies pour des économies résilientes

#### Projet de plan-programme pour 2022

16.50 Face à la pandémie de COVID-19 et à la crise économique mondiale qui a suivi, le sous-programme a jeté les bases du renforcement de la résilience du développement économique face aux chocs non économiques ainsi que du rôle des politiques, en particulier de la politique budgétaire, à cet égard. On a notamment réalisé une analyse des effets de la pandémie et des mesures prises pour y faire face dans la région, qui sera publiée dans l'*Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique* de 2021, ainsi que dans une série de notes d'orientation et de documents de travail.

#### Enseignements tirés et changements prévus

16.51 Les enseignements tirés sont les suivants : compte tenu de l'accent mis sur la recherche et la macroéconomie dans les travaux du sous-programme, il est très difficile de montrer les liens entre ces travaux et des mesures concrètes. Cela est dû principalement au fait que les politiques macroéconomiques sont par nature globales, qu'il faut du temps pour les élaborer et les mettre en œuvre et qu'elles sont souvent influencées par de nombreux facteurs simultanément, ce qui complique le suivi et l'établissement des liens. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on renforcera les efforts en matière de suivi des résultats afin de recueillir davantage d'informations sur la manière dont les États membres ont utilisé les travaux effectués et on consacra davantage de ressources à l'élaboration de manuels de politique générale et d'outils analytiques prêts à l'emploi afin de traduire plus facilement les recherches en action et, partant, en changements réels. En s'appuyant sur les recherches entreprises en 2020 et prévues pour 2021, on effectuera en temps utile des analyses pertinentes, comprenant le suivi des résultats, pour montrer comment les stratégies budgétaires et financières et en matière de dette à l'échelle nationale et régionale et d'autres mesures économiques peuvent faciliter la relance économique après la COVID-19 et renforcer la résilience économique aux futurs chocs économiques et autres.

#### Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

16.52 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le fait que trois États membres seront prêts à mettre en œuvre des stratégies et des initiatives nationales en faveur d'économies plus résilientes, dont, entre autres, des mesures budgétaires et financières (voir le tableau 16.5).

Tableau 16.5  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
–	–	–	Les États membres parviennent à un consensus sur des stratégies et des initiatives en faveur d'économies plus résilientes à la soixante-dix-septième session de	Trois États membres mettent en œuvre des stratégies et des initiatives nationales en faveur d'économies plus résilientes, dont, entre autres, des mesures

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
			la Commission et à la troisième session du Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement	budgétaires et financières

## Textes des organes délibérants définissant les mandats

16.53 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

### Résolutions de l'Assemblée générale

74/205	Amélioration de l'accès aux services financiers pour le développement durable	75/204	Système financier international et développement
74/231	Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire	75/205	Soutenabilité de la dette extérieure et développement

### Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

E/CN.11/63	Travaux de documentation statistique et économique	71/5	Application des résultats de la Consultation Asie-Pacifique de haut niveau sur le financement du développement
68/10	Renforcer l'intégration économique régionale en Asie et dans le Pacifique		

## Produits

16.54 On trouvera dans le tableau 16.6 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 16.6

### Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>1</b>
1. Rapports destinés à la CESAP	1	1	1	1
2. Rapports destinés au Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement	–	–	3	–
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>14</b>	<b>8</b>
3. Réunions du Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement	–	–	6	–

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
4. Dialogues régionaux sur les questions relatives au financement du développement	–	–	4	–
5. Réunions de groupes d'experts sur le financement du développement	4	–	–	4
6. Réunions de groupes d'experts sur la publication intitulée <i>Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique</i>	4	4	4	4
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
7. Projets portant sur certaines questions relatives aux politiques économiques et au financement du développement	1	3	1	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
8. Manifestation parallèle du Conseil économique et social sur le financement du développement	1	–	1	1
9. Débats de politique générale fondés sur les études figurant dans l' <i>Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique</i> et dans la collection de livres sur le financement du développement en Asie et dans le Pacifique ( <i>Financing for Development in Asia and the Pacific</i> )	5	8	6	6
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>1</b>
10. <i>Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique</i>	1	1	1	1
11. Collection de livres sur le financement du développement en Asie et dans le Pacifique ( <i>Financing for Development in Asia and the Pacific</i> )	–	–	1	–
12. Journal du développement durable en Asie et dans le Pacifique ( <i>Asia-Pacific Sustainable Development Journal</i> )	–	–	2	–
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>11</b>	<b>27</b>	<b>14</b>	<b>10</b>
13. Supports de connaissances sur des questions économiques et sur les politiques économiques adaptées à la situation de chaque pays	8	8	8	4
14. Documents de travail sur les politiques macroéconomiques, la réduction de la pauvreté et le financement du développement	1	6	2	2
15. Notes d'orientation sur les politiques macroéconomiques, la réduction de la pauvreté et le financement du développement	2	13	4	4

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : conseils techniques sur au moins deux questions générales liées au financement du développement et à la politique macroéconomique ; appui consultatif aux équipes spéciales du Réseau des entreprises durables de la CESAP ; notes de pays et supports de présentation sur les politiques macroéconomiques, la réduction de la pauvreté et le financement du développement.

**Bases de données et supports numériques** : articles de blog sur des sujets de fond publiés sur le site Web de la CESAP (accès régional et mondial).

### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : communiqués de presse et éditoriaux sur les travaux et les activités du sous-programme.

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : mise à jour et maintenance régulières (habituellement chaque mois) des pages Web de la CESAP consacrées au sous-programme qui portent sur quatre domaines (à savoir l'évaluation économique et le développement durable, le financement du développement, la coopération et l'intégration économiques régionales et le financement des infrastructures et les partenariats public-privé) ; publications sur les plateformes de médias sociaux utilisées par la CESAP.

## **Sous-programme 2 Commerce, investissement et innovation**

### **Objectif**

16.55 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la capacité des États membres de mettre en œuvre des politiques et des programmes qui exploitent plus efficacement le potentiel du commerce, de l'investissement, de l'innovation, de la technologie et du développement des entreprises aux fins du développement durable et de l'intégration régionale en Asie et dans le Pacifique.

### **Stratégie**

16.56 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on aidera les États membres à formuler et à mettre en œuvre des politiques et des mesures visant à faciliter le commerce, l'investissement et l'innovation à l'appui du développement durable, en accordant une attention particulière aux besoins des pays les moins avancés et sans littoral. Il s'agira notamment d'accroître leur capacité de négocier et de mettre en œuvre les accords relatifs au commerce et à l'investissement et d'élaborer et d'appliquer des politiques et mesures de facilitation du commerce, notamment par l'adoption de systèmes de commerce sans papier. Ces activités sont menées en étroite coopération avec des partenaires mondiaux et régionaux, notamment la Banque asiatique de développement, la CNUCED et l'Organisation mondiale du commerce.

16.57 En s'appuyant notamment sur le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie, le sous-programme assurera aussi le renforcement des capacités par des ateliers, des activités de formation et des conseils pratiques et élaborera des supports de connaissance sur l'investissement étranger direct durable, l'innovation, les nouvelles technologies et les technologies de pointe, les entreprises responsables et inclusives, les entreprises sociales, l'investissement à impact et les modes de financement innovants pour l'entrepreneuriat des femmes.

16.58 En renforçant la capacité des États membres de faire en sorte que le commerce, l'investissement et l'innovation contribuent au développement durable, le sous-programme aidera les États membres à progresser vers la réalisation des cibles associées aux objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 8, 9 et 17.

16.59 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 dans les domaines de la facilitation du commerce et de l'appui aux microentreprises et petites et moyennes entreprises. La pandémie de COVID-19 a montré qu'il importait de maintenir la fluidité des échanges commerciaux, en particulier pour les biens essentiels, ce qui fait encore ressortir l'importance de la numérisation du commerce, étant donné que ce procédé réduit les interactions physiques dans les échanges commerciaux. En réponse à la COVID-19, le sous-programme aidera les États membres à faire progresser le commerce sans

papier et sans contact. La pandémie a également mis en évidence la vulnérabilité des microentreprises et des petites et moyennes entreprises en temps de crise. En réponse, le sous-programme poursuivra ses travaux pour permettre la mise en place de politiques en faveur des investissements étrangers directs et des microentreprises et petites et moyennes entreprises, en mettant l'accent sur les outils financiers et numériques innovants pour soutenir les femmes entrepreneurs.

16.60 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) La réduction des coûts commerciaux et un renforcement de la participation et de la compétitivité des entreprises, notamment des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, dans le commerce international ;

b) L'adoption de règles et de procédures plus efficaces pour régir le commerce, ce qui débouchera sur de meilleurs résultats commerciaux, conformes aux objectifs de développement durable ;

c) L'adoption de politiques et de programmes devant permettre aux activités commerciales et aux activités d'investissement de donner des résultats plus inclusifs et durables ;

d) La prise en compte de l'inclusivité et de la durabilité dans les politiques relatives à la technologie et à l'innovation dans la région.

16.61 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat d'accroître la résilience des chaînes d'approvisionnement en permettant la poursuite des activités commerciales et de recourir plus largement à la technologie et à l'innovation pour atténuer les effets de futures pandémies.

## **Exécution du programme en 2020**

16.62 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Amélioration de l'accès à un soutien innovant en matière de politique commerciale face à la pandémie de COVID-19 et à d'autres crises**

16.63 Lorsque la pandémie de COVID-19 a frappé et que les usines et les frontières ont commencé à fermer, les pays du monde entier ont mis en place des interdictions d'exportation et d'autres obstacles au commerce de biens essentiels, tels que les masques et les équipements médicaux, révélant la vulnérabilité des chaînes d'approvisionnement aux perturbations et soulignant l'importance du maintien des flux commerciaux. En outre, cela a mis en évidence l'absence de dispositions adéquates dans les accords commerciaux bilatéraux et régionaux en Asie et dans le Pacifique pour faire face aux situations de crise et maintenir le commerce en période de crise.

16.64 C'est pourquoi, afin de combler cette lacune et d'assurer une plus grande résilience des flux commerciaux après la COVID-19, la CESAP et un certain nombre d'autres entités des Nations Unies ont lancé conjointement une initiative visant à élaborer des dispositions types pour les accords commerciaux, afin de renforcer la coopération et d'améliorer la prévisibilité en temps de crise et de pandémie et d'accélérer la reprise. En ce qui concerne le sous-programme, l'initiative comprenait l'organisation d'un « hackathon de politiques » en ligne, en collaboration avec la CNUCED, les commissions régionales, l'OMC et l'organisation Consumer Unity and Trust Society. Plus de 200 analystes du commerce envoyés par des gouvernements, des universités, la société civile et le secteur privé se sont réunis dans le cadre d'un hackathon en ligne de 45 jours afin d'élaborer des dispositions types pour les accords

commerciaux régionaux et autres, visant à éviter les perturbations commerciales en temps de crise et de pandémie.

16.65 À l'issue de ce vaste exercice de formulation de politiques, 60 contributions écrites ont été rédigées par plus de 150 co-auteurs et sélectionnées par un groupe restreint d'experts de haut niveau pour être publiées dans une bibliothèque en ligne, fournissant une gamme de possibilités d'action pour accroître la résilience du commerce grâce aux accords commerciaux. Une série de webinaires, auxquels plus de 300 personnes ont participé, a été organisée pour promouvoir et approfondir les contributions les mieux notées. Toutes les contributions recueillies au cours du hackathon et des webinaires sont compilées en vue de l'élaboration d'un manuel de dispositions commerciales types en temps de crise et de pandémie, qui sera publié conjointement par la CESAP et les entités des Nations Unies participantes et servira de base pour des sessions de formation destinées aux négociateurs commerciaux qui seront organisées en 2021. L'objectif est de proposer des options de clauses que les décideurs en matière de politiques commerciales pourront inclure dans les accords commerciaux afin de minimiser les perturbations du commerce de biens essentiels lors de crises futures.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

16.66 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que les États membres ont accès à une bibliothèque en ligne de solutions évaluées par des pairs pour faire face aux nouveaux problèmes associés à la pandémie de COVID-19. La bibliothèque en ligne et les pages connexes ont reçu 9 581 visites uniques (voir le tableau 16.7).

Tableau 16.7

**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
—	—	Les États membres ont accès à une bibliothèque en ligne de solutions évaluées par des pairs pour faire face aux nouveaux problèmes associés à la pandémie de COVID-19

**Résultats escomptés pour 2022**

16.67 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

**Résultat 1 : assurer le progrès social en misant sur des modèles d'activité innovants<sup>5</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

16.68 Le sous-programme a poursuivi son travail de promotion de modèles d'activités innovants tels que les investissements à impact et l'entreprise sociale en menant des activités de communication, des travaux de recherche et d'analyse et des

<sup>5</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 19)].

initiatives de renforcement des capacités, en facilitant le partage des connaissances au niveau régional et en fournissant des conseils pratiques aux États membres. Ces activités ont également reçu l'appui du Compte de l'ONU pour le développement. Les activités du sous-programme ont permis l'adoption de la loi relative aux entreprises sociales en Thaïlande ; l'intégration de l'entrepreneuriat social comme pilier essentiel du plan national de développement à moyen terme de l'Indonésie ; la création d'un groupe de travail intergouvernemental sur les entreprises inclusives et les investissements à impact, dirigé par la Direction des investissements et de l'administration des entreprises du Myanmar ; le lancement de la Bourse à impact social de Malaisie, qui vise à diriger les ressources inexploitées des entreprises vers des organisations à vocation sociale très performantes ; la création d'un conseil consultatif national pour les investissements à impact, dirigé par le Ministère des finances du Bangladesh ; l'incorporation du modèle d'entreprise sociale dans la loi organique de la Région autonome bangsamoro en Mindanao musulman (Philippines).

16.69 Le travail susmentionné a contribué à ce que six pays de la région mettent en œuvre des mesures visant à appuyer les entreprises et les investisseurs à impact, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir la mise en œuvre de mesures visant à appuyer les entreprises et les investisseurs à impact.

### Projet de plan-programme pour 2022

16.70 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on fournira aux États membres un appui stratégique sur l'entreprise sociale, l'investissement à impact et l'entreprise inclusive, en fonction de la demande et des ressources disponibles. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 16.8).

Tableau 16.8  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Aucune mesure ne permet d'appuyer les entreprises et les investisseurs à impact	Les États membres élaborent des mesures visant à appuyer les entreprises et les investisseurs à impact	Six pays (Bangladesh, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Philippines et Thaïlande) mettent en œuvre des mesures visant à appuyer les entreprises et les investisseurs à impact	Les États membres mettent en œuvre des mesures visant à appuyer les entreprises et les investisseurs à impact	Les États membres mettent en œuvre des mesures visant à appuyer des modèles d'activité innovants

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## **Résultat 2 : améliorer l'accès des femmes aux services financiers en misant sur des technologies innovantes<sup>6</sup>**

### **Exécution du programme en 2020**

16.71 En 2020, pour améliorer l'accès des femmes entrepreneurs au financement, le sous-programme a soutenu l'émission d'obligations en faveur des femmes entrepreneurs et le lancement d'un fonds d'investissement à impact et continué de fournir des conseils et un soutien aux bénéficiaires du fonds de promotion des solutions numériques et financières pour les femmes entrepreneurs désignées en 2019. Le sous-programme a également fourni aux gouvernements des orientations et un soutien au renforcement des capacités sur la manière d'instaurer un environnement propice aux technologies numériques et financières à l'appui de l'entrepreneuriat des femmes, notamment en soutenant des études sur l'accès des microentreprises et petites et moyennes entreprises à des services de financement au Bangladesh et au Samoa. En 2020, on a aussi lancé un défi de recherche sur l'accès au financement pour les femmes entrepreneurs : plus de 60 propositions ont été reçues, parmi lesquelles 6 propositions gagnantes ont reçu un financement pour leur recherche.

16.72 Le travail effectué a contribué à ce que 7 205 femmes entrepreneurs aient un meilleur accès aux services financiers en 2020, avec le soutien de la CESAP, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le budget-programme de 2021, à savoir 2 500 femmes.

### **Projet de plan-programme pour 2022**

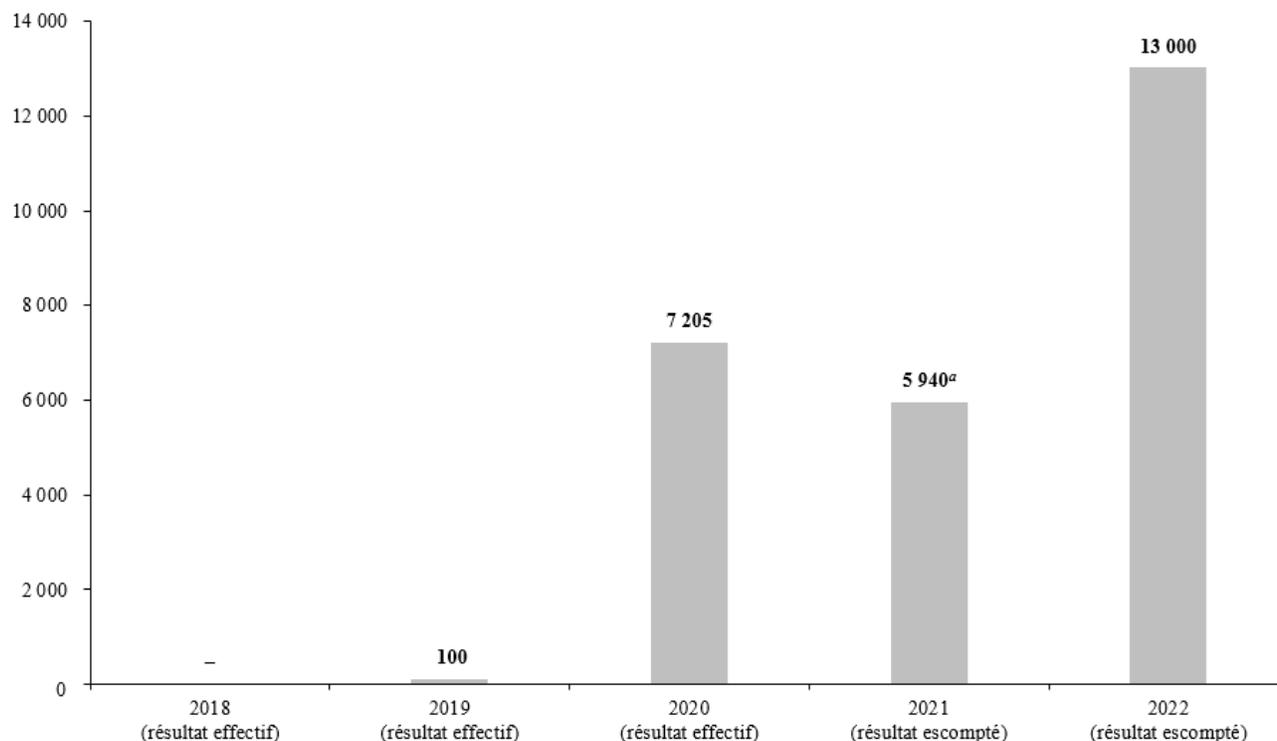
16.73 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on fournira une assistance technique aux gouvernements et aux intermédiaires afin d'améliorer l'accès des femmes aux services financiers, notamment au moyen d'obligations en faveur des femmes, de fonds d'investissement à impact et d'autres fonds de promotion. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 16.I).

---

<sup>6</sup> Voir le budget-programme de 2021 [[A/75/6 \(Sect. 19\)](#)].

Figure 16.I

**Mesure des résultats : nombre de femmes entrepreneurs ayant accès à des services financiers grâce au soutien de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 3 : rendre les processus commerciaux plus efficaces, plus transparents et plus sûrs grâce au commerce sans papier et sans contact**

**Projet de plan-programme pour 2022**

16.74 Le sous-programme s'est depuis longtemps doté d'un programme pour la facilitation du commerce, qui vise à aider les États membres à dématérialiser les processus commerciaux. L'échange électronique des données et documents commerciaux à l'échelle internationale permet à la fois de réduire les coûts commerciaux et de faciliter le respect des procédures commerciales, mais également d'aider à repérer les opérations commerciales illégales et les flux financiers illicites. Il permet en outre de réduire les contacts physiques entre les commerçants et les agents des douanes et autres fonctionnaires, limitant ainsi les possibilités de corruption et de contagion pendant une pandémie.

16.75 Les avantages et les difficultés de mise en œuvre associés à la numérisation des processus commerciaux internationaux ont conduit les États membres de la CESAP à négocier un traité dans le cadre de l'ONU, à savoir l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique. Cet Accord-cadre, adopté en 2016, constitue une plateforme permettant à tous les pays concernés, quel que soit leur niveau de développement, de coopérer et de mettre au point des solutions harmonisées de commerce transfrontière sans papier.

16.76 Depuis 2016, le sous-programme a aidé le groupe directeur intergouvernemental qui a élaboré l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique à concevoir un plan de mise en œuvre. Il a aussi mené une série d'activités techniques et de renforcement des capacités liées au traité. Après la ratification du traité par le Bangladesh et la Chine en octobre et novembre 2020, respectivement, l'Accord-cadre est entré en vigueur en février 2021.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

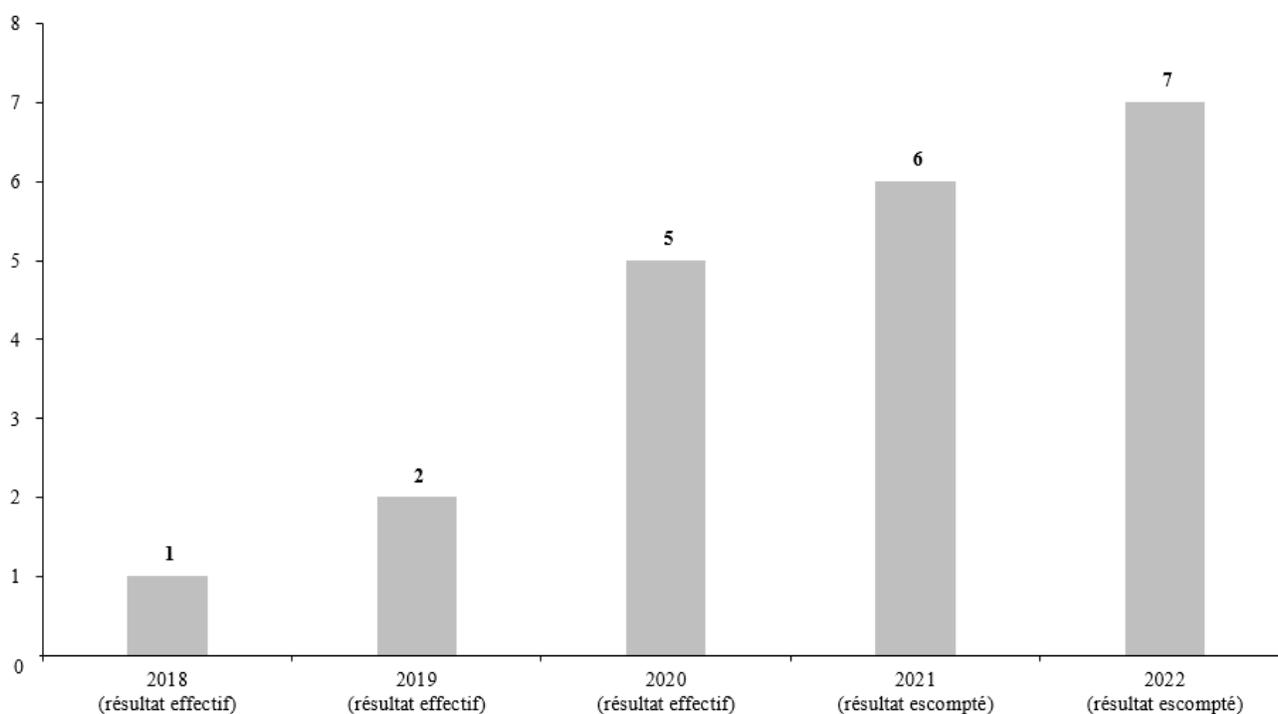
16.77 Les enseignements tirés sont les suivants : il faut concevoir des activités d'appui différentes pour les divers organismes gouvernementaux d'un même pays, étant donné qu'ils ne sont pas tous également préparés au commerce sans papier. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on fournira des évaluations et des programmes mieux adaptés aux différentes instances et parties prenantes concernées. L'appui au renforcement des capacités et l'assistance technique seront ciblés et adaptés aux besoins afin qu'aucun pays ne soit laissé pour compte dans l'adoption du commerce sans papier.

#### *Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

16.78 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'adhésion de sept États membres de la CESAP à l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique, portant à sept le nombre total de pays ayant adhéré à l'Accord ou l'ayant ratifié (voir la figure 16.II).

Figure 16.II

**Mesure des résultats : nombre de pays ayant adhéré à l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique ou l'ayant ratifié (résultat cumulé)**



## Textes des organes délibérants définissant les mandats

16.79 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

### Résolutions de l'Assemblée générale

74/229	Science, technologie et innovation au service du développement durable	75/211	L'entrepreneuriat au service du développement durable
75/203	Commerce international et développement		

### Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

70/5	Renforcement de la coopération régionale et des capacités nécessaires pour amplifier la contribution du commerce et de l'investissement au développement durable	72/12	Exploiter la science, la technologie et l'innovation pour un développement inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique
70/6	Application de la décision de la Réunion intergouvernementale ad hoc sur un arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier	73/3	Promouvoir la connectivité intégrée et ininterrompue pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique
72/3	Statuts du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie	75/8	Promouvoir la science, la technologie et l'innovation aux fins de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique
72/4	Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique		

## Produits

16.80 On trouvera dans le tableau 16.9 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 16.9

### Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)</b>	<b>16</b>	<b>9</b>	<b>18</b>	<b>16</b>
1. Rapports destinés à la CESAP	2	2	1	2
2. Rapports destinés au Comité du commerce et de l'investissement	–	–	6	–
3. Rapports destinés au Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation	3	4	–	3
4. Rapports destinés au Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie	3	3	3	3
5. Documents destinés au Comité permanent de l'Accord commercial Asie-Pacifique	4	–	4	4
6. Documents destinés au Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier, au Conseil pour le commerce sans papier et au Comité permanent	4	–	4	4

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>31</b>	<b>13</b>	<b>30</b>	<b>33</b>
7. Réunions du Comité du commerce et de l'investissement	–	–	6	–
8. Réunions du Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation	3	3	–	3
9. Réunions du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie	4	3	4	4
10. Réunions du Comité permanent de l'Accord commercial Asie-Pacifique	8	–	8	8
11. Réunions du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier, du Conseil pour le commerce sans papier et du Comité permanent	4	–	4	6
12. Réunions de groupes d'experts sur le commerce, l'investissement et l'innovation	8	3	4	8
13. Réunions du Réseau des entreprises durables de la CESAP	2	3	2	2
14. Réunions du groupe de travail sur le commerce relevant du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale	2	1	2	2
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
15. Projet de renforcement des capacités en matière d'entrepreneuriat des femmes : volet sur le financement innovant	1	1	1	1
16. Projets de renforcement des capacités en matière de politiques commerciales et de facilitation du commerce	1	4	1	1
17. Projets de renforcement des capacités en matière d'investissement, d'entreprise et d'innovation	1	1	1	1
18. Projets de renforcement des capacités en matière de technologies nouvelles et émergentes	1	–	1	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>–</b>
19. Forum Asie-Pacifique des entreprises	1	–	1	–
20. Ateliers sur le commerce, l'investissement et l'innovation	5	6	–	–
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>2</b>
21. Rapport sur le commerce et l'investissement dans la région Asie-Pacifique ( <i>Asia-Pacific Trade and Investment Report</i> )	–	–	1	–
22. Études sur le commerce, l'investissement et l'innovation ( <i>Studies in Trade, Investment and Innovation</i> )	1	1	2	1
23. La science, la technologie et l'innovation en Asie et dans le Pacifique ( <i>Science, Technology and Innovation in Asia and the Pacific</i> )	1	–	–	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>9</b>
24. Documents de travail sur le commerce, l'investissement et l'innovation	2	2	2	2
25. Notes d'orientation sur le commerce, l'investissement et l'innovation	4	4	4	3
26. Rapports sur la facilitation du commerce et la mise en œuvre des principes du commerce sans papier	–	–	1	–

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
-----------------------------	------------------------	------------------------	------------------------	------------------------

27. Publication de veille technologique en Asie et dans le Pacifique (Asia-Pacific Tech Monitor)	4	4	4	4
---	---	---	---	---

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : services consultatifs dans trois grands domaines au sujet du commerce, de l'investissement et de l'innovation ; création de réseaux de savoirs régionaux reliant des chercheurs, des décideurs et des praticiens dans les domaines du commerce, de l'investissement et de l'innovation et appui à ces réseaux, notamment au Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce et au Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce et le transport sans papier en Asie-Pacifique ; appui consultatif aux équipes spéciales du Réseau des entreprises durables de la CESAP ; appui consultatif au groupe de travail sur l'innovation et la technologie au service du développement durable relevant du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale.

**Bases de données et supports numériques** : bases de données sur le commerce, l'investissement et l'innovation (accès régional et mondial) ; base de données exhaustive sur les coûts du commerce ; base de données sur les accords relatifs au commerce et à l'investissement dans la région Asie-Pacifique ; indicateurs de résultats commerciaux relatifs aux mesures non tarifaires ; Outil d'information et d'aide à la négociation commerciale en ligne ; formations en ligne sur le commerce, l'investissement et l'innovation ; fiches d'information par pays et notes de synthèse sur le commerce et l'investissement ; articles de blog sur des sujets de fond publiés sur le site Web de la CESAP (accès régional et mondial).

### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : programmes et séances d'information sur le commerce, l'investissement et l'innovation ; documents d'information et contenus multimédias sur les travaux menés par la CESAP dans les domaines du commerce, de l'investissement et de l'innovation ; entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : communiqués de presse et éditoriaux sur les travaux et les activités du sous-programme.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : mise à jour et maintenance régulières (habituellement chaque mois) du site Web du Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce ; mise à jour et maintenance des pages Web de la CESAP consacrées au sous-programme dans quatre domaines (à savoir la technologie et l'innovation, le commerce et les investissements, la facilitation du commerce et le commerce numérique, les politiques et l'intégration commerciales) ; publications sur les plateformes de médias sociaux utilisées par la CESAP.

## Sous-programme 3 Transports

### Objectif

16.81 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer, de façon durable, la connectivité des transports, la logistique et la mobilité dans la région Asie-Pacifique.

### Stratégie

16.82 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme poursuivra ses travaux afin d'améliorer l'efficacité des opérations et de la logistique des transports internationaux et de développer la connectivité opérationnelle de manière à créer des conditions propices à un système de transport et de logistique durable à l'échelle de la région. En particulier, il continuera d'assurer le secrétariat de l'Accord intergouvernemental sur le Réseau routier asiatique, de l'Accord intergouvernemental sur le Réseau ferroviaire transasiatique et de l'Accord intergouvernemental sur les ports secs et de fournir une expertise technique aux délibérations intergouvernementales des groupes de travail concernés. Il fournira également une assistance technique pour éliminer les obstacles autres que matériels qui entravent la connectivité des transports régionaux en renforçant les mesures de facilitation des

transports, en harmonisant les normes, réglementations et pratiques techniques et opérationnelles en matière de transport et en promouvant des dispositions opérationnelles efficaces et des cadres juridiques harmonisés pour le transport intermodal, facilitera l'échange de bonnes pratiques sur l'utilisation des nouvelles technologies et réalisera des recherches et des analyses sur les obstacles rencontrés et les moyens de réaliser la connectivité régionale. Le travail effectué aidera les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 9, 11, 12, 13 et 17.

16.83 Dans le cadre du sous-programme, on mènera des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités dans les domaines des transports urbains durables, de la sécurité routière et des transports intelligents, notamment pour promouvoir et faciliter l'utilisation de l'indice de transport urbain durable, mis au point par la CESAP, la formulation et la mise en œuvre de stratégies visant à améliorer la sécurité routière et l'élaboration d'un plan d'action visant à renforcer la coopération régionale en vue d'un déploiement plus large des systèmes de transport intelligents. On renforcera également les travaux sur les aspects environnementaux et sociaux liés au développement et à l'exploitation des transports. Le travail effectué aidera les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 3, 7, 11 et 17.

16.84 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif susmentionné, le sous-programme continuera de collaborer avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies concernés, notamment l'Organisation maritime internationale, les autres commissions et organisations régionales de l'ONU et les banques régionales de développement, notamment la Banque islamique de développement ; avec des organisations internationales, régionales et sous-régionales, notamment l'Organisation de coopération économique, la Fédération internationale des ouvriers du transport, l'Organisation pour la coopération des chemins de fer et l'Organisation de Shanghai pour la coopération ; avec des instituts de recherche, des associations et d'autres organisations de la société civile.

16.85 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en menant des recherches et des analyses afin d'évaluer les effets persistants de la pandémie sur la connectivité des transports et de proposer des solutions pratiques aux États membres.

16.86 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) Le renforcement des mesures et des initiatives visant à développer une infrastructure de transport plus durable et résiliente dans les réseaux de transport régionaux (réseau routier asiatique, réseau ferroviaire transasiatique et ports secs) afin de faire en sorte que les opérations de transport de marchandises et de passagers soient abordables, sûres, accessibles et respectueuses de l'environnement ;

b) Le renforcement des mesures et des initiatives visant à améliorer la connectivité des transports afin de préserver les liaisons de transport régionales après la pandémie et de favoriser la coopération régionale à l'appui du commerce interrégional et intrarégional et de la connectivité interpersonnelle, ce qui contribuera à la réalisation du Programme 2030 ;

c) L'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives de mobilité durable dans les pays membres, y compris la planification et le développement de systèmes de transports en commun en zone urbaine et l'élaboration de mesures destinées à améliorer la sécurité des transports et de mesures visant à promouvoir l'utilisation accrue de modes de transport écologiques, ainsi que des stratégies de mobilité intelligente dans la région.

16.87 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat la mise en œuvre par les pays de solutions et de mesures politiques qui facilitent le transport transfrontière tout en contribuant à contenir les pandémies telles que celle de COVID-19 et d'autres perturbations similaires qui entravent la connectivité régionale.

## **Exécution du programme en 2020**

16.88 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Un dialogue régional renforcé sur la connectivité des transports de marchandises dans le contexte de la COVID-19**

16.89 La pandémie de COVID-19 a entraîné la fermeture des frontières ainsi que des contrôles et des restrictions non coordonnés sur les opérations de transport international de marchandises, ce qui a causé des pénuries de fournitures essentielles et contribué au retard initial dans la réponse à la pandémie. Par conséquent, l'un des premiers enseignements de la pandémie a été qu'il importait de maintenir la connectivité des transports et le mouvement transfrontières des produits de première nécessité, des produits agricoles, des denrées alimentaires et des fournitures médicales. Cette connectivité est indispensable non seulement pour la réponse immédiate à la pandémie, mais aussi pour les efforts de relèvement ultérieurs qui reposent sur le Programme 2030 et pour le renforcement de la résilience face aux pandémies et crises futures. Cet aspect revêt une importance particulière pour les pays en développement sans littoral. Pour contribuer à la préservation de la connectivité des transports de la région en 2020, dans le cadre du sous-programme, on a lancé une page de ressources en ligne qui suit les mesures prises par les pays pour assurer la connectivité du transport de marchandises pendant la pandémie de COVID-19, afin d'aider les États membres à accéder aux informations pertinentes et à envisager de coordonner leur action et de fournir un soutien à l'observatoire mondial sur la situation des passages frontaliers en temps de COVID-19.

16.90 Dans le cadre du sous-programme, on a également publié une note d'orientation présentant une analyse préliminaire des premières mesures prises par les pays pour faire face à l'épidémie, qui a éclairé et éclairera les mesures à prendre pour assurer la continuité de la connectivité des transports et de la logistique dans la région Asie-Pacifique. On a aussi contribué à la coordination d'une action mondiale des Nations Unies et à des appels à l'action sur la connectivité de la chaîne d'approvisionnement. En outre, on a organisé et facilité un dialogue régional et des consultations nationales sur les moyens de faire avancer les mécanismes de coopération régionale qui permettront de réagir rapidement et de manière coordonnée aux perturbations futures.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

16.91 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que les États membres sont convenus que les mécanismes régionaux de la CESAP mettraient en place des initiatives concrètes de collaboration sur le transport durable de marchandises et la connectivité des transports afin de rendre les chaînes d'approvisionnement plus efficaces et résilientes, notamment dans le cadre de la deuxième phase du Programme d'action régional pour la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique (2022-2026) et à la sixième session du Comité des transports et d'autres manifestations régionales (voir le tableau 16.10).

Tableau 16.10  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
–	–	Les pays conviennent que les mécanismes régionaux de la CESAP doivent mettre en place des initiatives concrètes de collaboration sur le transport durable de marchandises et la connectivité des transports afin de rendre les chaînes d’approvisionnement plus efficaces et résilientes, notamment dans le cadre de la deuxième phase du Programme d’action régional pour la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique, qui sera examiné en 2021 lors de la quatrième Conférence ministérielle sur les transports

## Résultats escomptés pour 2022

16.92 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s’inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu’il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : miser sur des modes de transport de marchandises plus durables en Asie et dans le Pacifique<sup>7</sup>

#### Exécution du programme en 2020

16.93 Le sous-programme a aidé les États membres à adopter des politiques et mesures nationales visant à faciliter le transport ferroviaire international grâce à ses travaux d’analyse et à ses activités de renforcement des capacités en matière de transport ferroviaire de marchandises, notamment en convoquant un groupe d’experts chargé d’examiner les difficultés et les possibilités en matière de transport ferroviaire international sur le Réseau ferroviaire transasiatique et au-delà pendant la pandémie de COVID-19.

16.94 Le travail susmentionné a contribué à l’adoption par les États membres de la CESAP de six politiques et mesures visant à faciliter le transport ferroviaire international, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir l’adoption par les États membres de la CESAP de cinq politiques et mesures visant à faciliter le transport ferroviaire international.

#### Projet de plan-programme pour 2022

16.95 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l’objectif, on aidera les États membres à concevoir et à mettre en œuvre des

<sup>7</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 19)].

mesures de facilitation, de numérisation et d'harmonisation concernant le réseau du Chemin de fer transasiatique, le Réseau routier asiatique et les couloirs intermodaux comprenant des ports secs. L'objectif de ces mesures est d'améliorer l'efficacité des systèmes de transport et d'accélérer le transfert modal vers des transports plus respectueux de l'environnement dans le cadre de la phase II du Programme d'action régional pour la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique (2022-2026). Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 16.11).

Tableau 16.11  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
La prise en compte des obstacles pratiques qui entravent le transport ferroviaire international et en compromettent l'efficacité et la compétitivité est limitée	Les États membres de la CESAP recensent les mesures concrètes qui pourraient permettre de favoriser le transport durable de marchandises en privilégiant le transport ferroviaire international	Les États membres de la CESAP adoptent six politiques et mesures visant à faciliter le transport ferroviaire international	Le nombre de trains de marchandises augmente ou le temps de passage des frontières diminue sur les itinéraires du Chemin de fer transasiatique	Cinq mesures de facilitation, de numérisation et d'harmonisation concernant le Chemin de fer transasiatique, le Réseau routier et les couloirs intermodaux comprenant des ports secs sont prises afin d'améliorer l'efficacité des systèmes de transport et d'accélérer le transfert modal vers des transports plus respectueux de l'environnement

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## **Résultat 2 : réviser les priorités de la région en faveur d'une connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique<sup>8</sup>**

### **Exécution du programme en 2020**

16.96 Dans le cadre du sous-programme, on a préparé des documents destinés aux organes délibérants sur l'examen de la mise en œuvre de la phase I du Programme d'action régional pour la connectivité durable des transports en Asie et dans le Pacifique (2017-2021) et les activités menées pendant cette phase. Ces documents ont été soumis au Comité des transports pour examen par les États membres. Les résultats de ces délibérations ont servi de base à la préparation de la deuxième phase du Programme d'action régional.

16.97 Les travaux susmentionnés ont contribué à ce que les pays participent à l'évaluation de la mise en œuvre de la première phase du Programme d'action régional

<sup>8</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

et entament des discussions sur les domaines à ajouter ou à renforcer dans la deuxième phase, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021.

### Projet de plan-programme pour 2022

16.98 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Dans le contexte de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, la phase II du Programme d'action régional pour la connectivité durable des transports en Asie et dans le Pacifique (2022-2026) restera axée sur les domaines d'intervention traditionnels tels que l'infrastructure et la connectivité opérationnelle, la sécurité routière, le transport urbain et la numérisation des transports, tout en envisageant une approche plus globale pour renforcer les dimensions environnementale et sociale du développement et de l'exploitation des transports.

16.99 Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on aidera les États membres à accélérer la mise en œuvre de travaux analytiques, de débats intergouvernementaux et d'activités de renforcement des capacités dans les domaines d'intervention traditionnels tels que l'infrastructure et la connectivité opérationnelle, la sécurité routière, le transport urbain et la numérisation des transports, et à lancer de nouvelles activités visant à renforcer les dimensions environnementale et sociale du développement des transports, en s'inspirant de la deuxième phase du Programme d'action régional. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 16.12).

Tableau 16.12  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Programme d'action régional pour la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique	Les pays répertorient d'autres activités clés devant permettre d'accélérer la mise en œuvre du Programme d'action régional	Les pays participent à l'évaluation de la mise en œuvre de la première phase du Programme d'action régional et entament des discussions sur les domaines à ajouter ou à renforcer dans la deuxième phase	Les pays adoptent la deuxième phase du Programme d'action régional et d'autres cadres et outils à la quatrième session de la Conférence ministérielle sur les transports	Les pays entament la mise en œuvre de la deuxième phase du Programme d'action régional et d'autres cadres et outils adoptés à la quatrième session de la Conférence ministérielle sur les transports

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : accélérer les mesures transformatrices dans le domaine des transports pour la réalisation des objectifs de développement durable

#### Projet de plan-programme pour 2022

16.100 La décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable appelle à stimuler l'action régionale, à fixer des objectifs plus ambitieux et à trouver des solutions. Elle offre donc un élan supplémentaire et des possibilités de revoir les priorités en matière de transport dans la région Asie-Pacifique et d'accélérer les changements propres à favoriser la durabilité au lendemain de la pandémie de

COVID-19. Le sous-programme a facilité l'évaluation de l'exécution du Programme d'action régional pour la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique, phase I (2017-2021) lors de la sixième session du Comité des transports. Les résultats de la sixième session du Comité sont intégrés dans les préparatifs de la quatrième session de la Conférence ministérielle sur les transports, qui aura lieu à la fin de l'année 2021 et sera l'occasion d'examiner les difficultés persistantes et les possibilités majeures qui se présentent dans le secteur des transports pour la transition vers la durabilité économique, sociale et environnementale, de cerner les besoins prioritaires des États membres et de définir la voie à suivre en adoptant la phase II du Programme d'action régional et d'autres cadres et outils politiques propres à accélérer le changement efficace vers la durabilité.

*Enseignements tirés et changements prévus*

16.101 Les enseignements tirés sont les suivants : il existe une demande pour une approche plus holistique visant à inclure les dimensions économiques, environnementales et sociales du développement et de l'exploitation des transports dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et mesures liées aux transports, afin d'aider les États membres à atteindre les cibles des objectifs de développement durable relatives aux transports. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on produira des supports de connaissance pour aider les pays membres à définir un ensemble optimal d'interventions qui porte non seulement sur le développement des infrastructures de transport et de la connectivité opérationnelle, la sécurité routière, le transport urbain et la numérisation, mais aussi sur les réformes et les mesures qui amplifient les avantages économiques plus larges de ces infrastructures ainsi que sur les domaines de potentiel économique inexploité ou les éventuelles retombées positives pour le développement social et environnemental.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

16.102 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'adoption de huit politiques et mesures qui renforcent le soutien à l'efficacité et à la résilience des chaînes d'approvisionnement, aux dimensions environnementales des systèmes de transport et à l'amélioration de la sécurité des transports, afin d'accélérer les progrès vers la réalisation des cibles des objectifs de développement durable relatives aux transports qui visent à rendre le secteur des transports plus sûr, plus efficace et plus durable sur le plan environnemental (voir le tableau 16.13).

Tableau 16.13  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
Le Comité des transports note avec satisfaction les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action régional pour une connectivité durable des transports en Asie et dans le Pacifique, phase I (2017-2021), ainsi que ses nombreuses complémentarités stratégiques, institutionnelles et techniques avec un certain nombre de programmes nationaux et de principes de développement	Les États membres de la CESAP continuent de formuler et de mettre en œuvre des politiques et des mesures en matière de transport dans les domaines prioritaires, comme indiqué dans la phase I du programme d'action régional	Les États membres de la CESAP font progresser les discussions sur les domaines prioritaires qui permettraient d'équilibrer les dimensions économique, sociale et environnementale du transport et de soutenir la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable d'ici à 2030	Les États membres de la CESAP examinent et adoptent les priorités régionales convenues en matière de transport dans la région Asie-Pacifique afin d'accélérer les changements en faveur de la durabilité tout en se relevant de la pandémie de COVID-19	Huit États membres adoptent de nouvelles politiques et mesures qui favorisent encore davantage l'efficacité et la résilience des chaînes d'approvisionnement, les dimensions environnementales des systèmes de transport et l'amélioration de la sécurité des transports, afin d'accélérer les progrès vers la réalisation des cibles associées aux objectifs de développement durable relatives aux transports

### Textes des organes délibérants définissant les mandats

16.103 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

69/213	Le rôle des couloirs de transport et de transit en matière de coopération internationale et de développement durable	72/212	Renforcer les liens entre tous les modes de transport pour atteindre les objectifs de développement durable
70/197	Vers une coopération de tous les acteurs du secteur des transports pour la promotion de couloirs de transit multimodal durables	74/299	Amélioration de la sécurité routière mondiale

#### Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

70/7	Mise en œuvre de la Déclaration de Suva sur l'amélioration des transports maritimes et des services connexes dans le Pacifique	72/5	Renforcer la coopération régionale en matière de connectivité des transports pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique
71/6	La connectivité des transports maritimes pour le développement durable	73/4	Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique
71/7	Adoption du Cadre de coopération régional pour la facilitation des transports ferroviaires internationaux	74/2	Promotion du Cadre régional pour la planification, la conception, l'établissement et l'exploitation des ports secs d'importance internationale
71/8	Renforcement de la connectivité intrarégionale et interrégionale en Asie et dans le Pacifique		

74/3 Améliorer la sécurité routière en Asie et dans le Pacifique pour des systèmes de transport durables

## Produits

16.104 On trouvera dans le tableau 16.14 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 16.14

### Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>4</b>
1. Rapports destinés à la CESAP	1	1	–	1
2. Rapports destinés au Comité des transports	3	8	–	3
3. Rapports destinés à la Conférence ministérielle sur les transports	–	–	5	–
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>20</b>	<b>12</b>	<b>30</b>	<b>22</b>
4. Réunions du Comité des transports	6	4	–	6
5. Réunions de la Conférence ministérielle sur les transports	–	–	10	–
6. Réunions consacrées au Réseau routier asiatique	–	–	4	–
7. Réunions consacrées au Réseau ferroviaire transasiatique	–	–	4	–
8. Réunions consacrées aux ports secs	–	–	4	–
9. Réunions du groupe de travail sur le transport durable, les opérations de transit et l'interconnexion des réseaux de transport relevant du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale	4	2	4	4
10. Réunions de groupes d'experts au sujet de la connectivité des transports et de la logistique	8	4	4	8
11. Réunions de groupes d'experts au sujet de la mobilité	2	2	–	4
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>7</b>	<b>18</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
12. Projets de renforcement des capacités en matière de connectivité des transports et de logistique	4	13	4	4
13. Projets de renforcement des capacités en matière de mobilité	3	5	4	4
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
14. Activité de formation sur la connectivité des transports et la logistique	1	–	–	–
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
15. Publication sur l'évolution des transports en Asie et dans le Pacifique	–	–	1	–
16. Publications sur la connectivité des transports, la logistique et la mobilité	2	2	1	2

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
17. Documentation technique sur la connectivité des transports et la logistique	2	2	2	2
18. Documentation technique sur la mobilité	1	1	1	1
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : collecte de données pour la base de données du Réseau routier asiatique ainsi que pour le Réseau ferroviaire transasiatique et le réseau des ports secs ; documents sur la sécurité routière (accès régional et mondial) ; articles de blog sur des sujets de fond publiés sur le site Web de la CESAP (accès régional et mondial).				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes.				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : communiqués de presse et éditoriaux sur les travaux et les activités du sous-programme.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : mise à jour et maintenance régulières (habituellement chaque mois) des pages Web de la CESAP consacrées au sous-programme qui portent sur six domaines (à savoir le Réseau routier asiatique, les transports écologiquement viables, le Réseau ferroviaire transasiatique, les ports secs et le transport intermodal, la connexion aux chaînes d'approvisionnement mondiales et les systèmes de transport sûrs et inclusifs).				

## Sous-programme 4 Environnement et développement

### Objectif

16.105 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de réduire les effets néfastes de la croissance sur l'environnement naturel et d'améliorer le bien-être des populations dans les zones urbaines et rurales en renforçant les moyens dont disposent les États membres pour intensifier l'action climatique et l'utilisation durable des ressources, obtenir un développement urbain durable et éliminer la pollution et les déchets.

### Stratégie

16.106 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme, qui relève notamment du Centre pour la mécanisation agricole durable, adoptera principalement les trois approches suivantes : des solutions fondées sur l'économie circulaire ; des solutions fondées sur la nature ; une gouvernance porteuse de transformation de l'environnement. La première approche consistera à mettre en œuvre des outils permettant d'optimiser l'efficacité des ressources, à analyser les externalités environnementales des différents modes de croissance économique, à élaborer des politiques ayant pour but de réduire les déchets et d'encourager la valorisation des déchets et à analyser la demande pour de nouveaux produits à faible émission de carbone. La deuxième approche consistera à aider les États membres à protéger, à gérer de manière durable et à restaurer les écosystèmes naturels ou modifiés, de façon à traiter les problèmes sociétaux efficacement et de manière souple et à garantir ainsi le bien-être humain et la bonne santé des écosystèmes. La troisième approche consistera à adopter une approche intégrée et participative de l'élaboration de politiques environnementales, notamment au moyen de dispositifs de financement et de systèmes centrés sur les populations, et à renforcer la collaboration et les

partenariats multipartites. Le sous-programme tiendra également compte des questions de genre, telles que la participation des femmes à la prise de décisions, et des effets des problèmes environnementaux sur la santé, en mettant l'accent sur les pays en situation particulière, et dégagera des données factuelles et fournira un appui technique pour favoriser l'élaboration de politiques intégrées et la coopération régionale. Il veillera à ce que la croissance durable soit prise en considération dans l'ensemble des activités qu'il est prévu de mener, notamment celles liées à l'utilisation rationnelle des ressources, à la gestion des écosystèmes et à l'élaboration participative de politiques environnementales. Ces approches seront mises en œuvre dans les trois domaines prioritaires, à savoir : le renforcement de l'action climatique et l'utilisation durable des ressources (qui contribueront à la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1, 2 et 13 à 15) ; la réalisation d'un développement urbain durable (objectif 11) ; l'élimination de la pollution et des déchets (objectifs 6, 11 et 12). Les travaux menés par le sous-programme dans ces trois domaines contribueront à la réalisation de l'objectif 17.

16.107 Le sous-programme aidera les États membres à renforcer les moyens dont ils disposent pour élaborer des politiques ambitieuses en matière d'environnement, notamment des politiques encourageant la participation et l'action pour l'autonomisation climatique, pour procéder à l'intégration verticale de l'action climatique et de l'utilisation durable des ressources aux niveaux régional, national, infranational et local, y compris l'action des acteurs non étatiques, et pour conserver et utiliser de manière durable les ressources marines. Il offrira des supports de connaissances et des activités de renforcement des capacités en ce qui concerne les solutions de croissance durable à faible intensité de carbone et à faibles émissions, notamment des séances de formation en ligne et en présentiel sur l'utilisation rationnelle des ressources et des boîtes à outils permettant d'évaluer et d'analyser les manières d'accélérer la concrétisation des engagements de contributions déterminées au niveau national et les façons de satisfaire aux obligations en matière d'établissement de rapports imposées par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il renforcera également la coopération régionale pour promouvoir la conservation et l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines aux fins du développement durable et, à cet effet, offrira un espace de dialogue participatif et multipartite dans le cadre de la Journée Asie-Pacifique de l'océan, coordonnera la concrétisation au niveau régional de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, qui vise à accélérer les mesures porteuses de changement prises en faveur des océans, et encouragera la mise en œuvre des conventions internationales et des initiatives régionales.

16.108 Le sous-programme aidera les villes à renforcer leurs processus de planification urbaine, à adopter des stratégies de résilience urbaine, à faire usage de technologies intelligentes adaptées et à financer les infrastructures urbaines. Faisant fond sur ses travaux antérieurs, la CESAP tirera parti de sa présence à l'échelle sous-régionale, de son réseau de partenaires et de sa qualité d'entité intergouvernementale pour mieux faire connaître les solutions durables pour les villes, notamment les questions liées aux besoins en infrastructures, à la réduction des risques climatiques et des risques de catastrophes, à la pollution atmosphérique et à la consommation des ressources. Le sous-programme aidera les États membres, au moyen de projets et d'activités de renforcement des capacités, à élaborer et à mettre en œuvre des outils de prévision et des solutions urbaines durables dans le cadre de la Plateforme de Penang pour une urbanisation durable. Certaines initiatives, telles que l'Académie des maires de l'Asie et du Pacifique, et d'autres activités visant à accroître l'intégration verticale conduiront à l'élaboration d'outils et de méthodes permettant aux autorités locales d'intensifier l'action menée dans les villes. Le sous-programme s'efforcera en

outre de réduire les niveaux de pollution atmosphérique, en particulier dans les zones urbaines de la région, en encourageant l'adoption de mesures ayant fait leurs preuves en matière d'air pur.

16.109 Enfin, le sous-programme s'emploiera à renforcer les partenariats et la coopération avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies (notamment par l'intermédiaire de la plateforme de collaboration régionale et les équipes de pays des Nations Unies), les autres organisations internationales, régionales et sous-régionales, les partenariats public-privé, les organisations locales, les instituts de recherche, les associations et d'autres organisations de la société civile. Les activités du sous-programme seront également menées en étroite collaboration avec celles d'autres sous-programmes de la CESAP afin d'accroître les synergies et la cohérence dans les domaines concernés.

16.110 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en leur fournissant une analyse des effets de la pandémie et des mesures prises pour la combattre ainsi que des conseils sur les politiques à adopter pour garantir une reprise durable après la pandémie. Le sous-programme tiendra également compte, dans ses travaux, des considérations environnementales découlant de la pandémie de COVID-19.

16.111 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) renforcement des initiatives visant à lutter contre les changements climatiques et à accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Paris dans les pays d'Asie et du Pacifique ;

b) édification de communautés plus durables et résilientes et réduction des effets néfastes de l'urbanisation ;

c) élaboration de scénarios, de politiques et de plans permettant de faire face au risque que fait peser la pollution atmosphérique dans la région ;

d) intensification de l'action menée pour renforcer la conservation et la gestion durable des ressources naturelles, de la biodiversité et des écosystèmes, notamment des océans.

16.112 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat de renforcer les moyens dont disposent les États membres pour placer l'action environnementale au cœur des politiques de relance, qui permettront ainsi aux économies de devenir plus durables et plus résilientes.

## **Exécution du programme en 2020**

16.113 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Les États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique définissent les conditions préalables à l'accélération de la mise en œuvre du Programme 2030 dans le contexte de la COVID-19**

16.114 Malgré les avancées enregistrées dans certains domaines, la région de l'Asie et du Pacifique n'est pas en voie de réaliser un seul des 17 objectifs de développement durable d'ici à 2030. Le manque de progrès et de données fiables est particulièrement criant pour ce qui est des objectifs liés à l'environnement. Rendue encore plus pressante par la pandémie de COVID-19, la nécessité d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable sous-tend la décennie d'action en faveur des

objectifs et a été le thème et l'axe principal du septième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, que le sous-programme a coordonné.

16.115 Pour promouvoir un dialogue régional ciblé sur l'accélération des efforts menés, le sous-programme a coordonné la diffusion de supports de connaissances et la tenue de consultations en s'appuyant sur les points d'entrée pour la transformation dont il est fait état dans la déclaration intitulée « Préparatifs pour une décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable : déclaration politique issue du Sommet sur les objectifs de développement durable » et le *Rapport mondial sur le développement durable 2019*. Plus précisément, en collaboration avec des partenaires, il a facilité l'élaboration de six points d'entrée et organisé des consultations concernant les capacités et le bien-être humains, les économies durables et justes, les systèmes alimentaires et la nutrition, l'amélioration de la connectivité des réseaux électriques de façon à garantir l'accès de tous à une énergie abordable et propre, le développement urbain et périurbain et le patrimoine environnemental mondial. Les travaux menés sur ces six points d'entrée ont abouti à des recommandations visant à opérer des changements transformateurs et à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 dans la région. Le sous-programme a également organisé le septième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, qui a permis de mettre en commun les meilleures pratiques et de mettre en lumière des solutions concrètes. Ce forum s'est conclu par un appel retentissant adressé aux pays pour qu'ils relancent la coopération internationale et renouent des partenariats multipartites, le but étant d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable dans un contexte de lutte contre les répercussions socioéconomiques de la pandémie de COVID-19. Les textes issus du forum ont éclairé le forum politique de haut niveau pour le développement durable, dans le cadre duquel le sous-programme, en collaboration avec des partenaires, a organisé une manifestation parallèle intitulée « Fast-tracking the Sustainable Development Goals: driving Asia-Pacific transformations ».

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

16.116 Le travail susmentionné a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent les conditions préalables à l'accélération de la mise en œuvre du Programme 2030 recensées par l'ensemble des États membres, à savoir un fort sentiment d'urgence et un grand besoin d'orientation, un cadre de responsabilisation et de budgétisation axée sur les résultats adapté aux objectifs de développement durable, des données rigoureuses et des systèmes de suivi. En outre, il a été souligné dans le rapport du septième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable que, pour mettre en œuvre le Programme 2030 et concrétiser les objectifs de la décennie d'action, il fallait une réponse mondiale forte, coordonnée, inclusive et cohérente qui s'inscrive dans le contexte de la coordination multilatérale (voir le tableau 16.15).

Tableau 16.15

#### **Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
Feuille de route régionale de la CESAP pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique approuvée par les dix-huit pays membres de la sous-région du Pacifique dans le cadre du Pacific Roadmap for Sustainable	Participation et collaboration des pays, de la société civile et des parties prenantes au recensement des meilleures pratiques en vue de la mise en œuvre du Programme 2030	Définition, par l'ensemble des États membres, des conditions préalables à l'accélération de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 à partir du rapport sur le septième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable et des contributions reçues dans le cadre du

2018 (résultat effectif)

2019 (résultat effectif)

2020 (résultat effectif)

Development (plan d'action pour le développement durable dans le Pacifique)

forum politique de haut niveau pour le développement durable

## Résultats escomptés pour 2022

16.117 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : élaborer des politiques inclusives et intégrées pour assurer l'efficacité de l'action climatique et de la gestion des ressources naturelles<sup>9</sup>

#### Exécution du programme en 2020

16.118 Le sous-programme a poursuivi ses travaux portant sur le renforcement de l'action climatique et l'utilisation durable des ressources et aidé les pays à mettre au point des initiatives en faveur de l'action climatique et d'une plus grande mobilisation. Il a également prêté assistance aux pays de l'ASEAN en menant des évaluations et en formulant des recommandations indépendantes, cohérentes, fiables, factuelles, scientifiques et utiles à l'élaboration de politiques sur la gestion durable des ressources naturelles dans la région, et contribué à renforcer l'action nationale et la coopération régionale concernant la dissociation de la croissance économique de la dégradation de l'environnement.

16.119 Le travail susmentionné a contribué à la création du groupe d'experts de l'ASEAN sur les ressources, mis en place par les hauts fonctionnaires de l'ASEAN chargés de l'environnement, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir l'élaboration de scénarios, politiques, plans ou programmes par les États membres en vue de la mise en œuvre des stratégies climatiques et environnementales à différents niveaux, compte étant tenu des contributions de diverses parties prenantes. Le plan de travail de ce groupe d'experts, qui comprend jusqu'à 30 experts et scientifiques, consiste à améliorer les connaissances et les analyses relatives à l'environnement et aux tendances et incidences de la gestion des ressources naturelles, ainsi qu'à soumettre des recommandations à l'intention des États membres de l'ASEAN.

#### Projet de plan-programme pour 2022

16.120 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, le sous-programme aidera les États membres à renforcer le dialogue entre scientifiques et décideurs aux fins de l'élaboration de scénarios, de politiques, de plans et de programmes en faveur de l'environnement et du climat. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 16.16).

<sup>9</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 19)].

Tableau 16.16  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Absence ou insuffisance de scénarios, politiques, plans ou programmes mis au point par les États membres en vue de mettre en œuvre des stratégies climatiques et environnementales à différents niveaux, en tenant compte des contributions de diverses parties prenantes	Renforcement par les États membres de scénarios, politiques, plans ou programmes limités en vue de mettre en œuvre des stratégies climatiques et environnementales à différents niveaux, en tenant compte des contributions de diverses parties prenantes	Création du groupe d'experts de l'ASEAN sur les ressources approuvée par les États membres de l'ASEAN	Augmentation du nombre de scénarios, de politiques, de plans ou de programmes adoptés par les États membres en vue de mettre en œuvre les objectifs de développement durable liés à l'environnement et à l'action climatique à différents niveaux	Trente scénarios, politiques, plans et programmes adoptés par les États membres en vue de mettre en œuvre les objectifs de développement durable liés à l'environnement et à l'action climatique à différents niveaux

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : des contributions déterminées au niveau national plus ambitieuses pour respecter les engagements pris au titre de l'Accord de Paris<sup>10</sup>

### Exécution du programme en 2020

16.121 Le sous-programme a aidé les pays membres qui en ont fait la demande à procéder à des examens nationaux volontaires et à augmenter leurs contributions déterminées au niveau national en renforçant la collaboration régionale en matière d'atténuation des changements climatiques, d'urbanisation durable et d'utilisation efficace des ressources. Il a veillé à ce que les questions de genre soient dûment prises en compte, notamment en faisant une large place au dialogue avec les femmes et les filles.

16.122 Le travail susmentionné a contribué à l'examen efficace des contributions déterminées au niveau national et à la révision des contributions de la Mongolie et du Myanmar, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021, à savoir l'élaboration par les États membres de scénarios, politiques, plans ou programmes visant à mettre en œuvre des stratégies climatiques et environnementales à différents niveaux, en tenant compte des questions de genre. L'examen a été considéré comme efficace, car la Mongolie a actualisé sa contribution déterminée au niveau national à la suite du processus et le Myanmar a révisé la sienne et l'a soumise à son gouvernement pour approbation au plus tard en décembre 2020.

### Projet de plan-programme pour 2022

16.123 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, le sous-programme s'emploiera à améliorer les connaissances et les

<sup>10</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

analyses relatives à l'environnement et aux tendances et incidences de l'utilisation et de la gestion des ressources naturelles dans la région, à formuler des recommandations ciblées en vue d'améliorer la gouvernance de ces ressources et à renforcer les capacités techniques des pays membres de façon à améliorer les politiques relatives à la gestion efficace de ces ressources. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 16.17).

Tableau 16.17  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Un mémorandum d'accord entre la CESAP et le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris est signé pour renforcer l'action climatique régionale, en mettant l'accent sur la réalisation des objectifs du Programme 2030 et de l'Accord de Paris de 2015	Pour contribuer au Sommet Action Climat 2019, un ensemble de voies est dégagé à l'issue de la Semaine Asie-Pacifique du climat de 2019, à savoir : la transition énergétique ; la transition industrielle ; la résilience et l'adaptation ; les solutions fondées sur la nature ; les transports ; les infrastructures, les villes et l'action locale ; un niveau d'ambition plus élevé ; un développement à faible intensité de carbone et résilient face aux changements climatiques ; l'accès au financement	La Mongolie et le Myanmar ont procédé à un examen efficace de leurs contributions déterminées au niveau national et la Mongolie a mis à jour sa contribution	Avec le soutien de la CESAP, au moins deux pays actualisent et révisent leurs plans pour rendre plus ambitieux leurs engagements de contributions déterminées au niveau national	Deux autres pays actualisent et révisent leurs plans pour rendre plus ambitieux leurs engagements de contributions déterminées au niveau national

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 3 : les États membres renforcent la coopération régionale en matière de gestion des ressources naturelles, adoptent des modes de développement urbain durable et mettent en place des initiatives en faveur du climat et des mesures d'atténuation des effets de la pollution atmosphérique**

**Projet de plan-programme pour 2022**

16.124 Pour aider la région Asie-Pacifique à réaliser les objectifs de développement durable relatifs à l'action climatique, à l'eau propre, à la production et à la

consommation responsables et à la vie aquatique, le sous-programme a organisé la sixième session du Comité de l'environnement et du développement afin d'établir un programme d'action à plusieurs volets sur lequel s'appuyer, notamment aux fins de l'examen de solutions environnementales permettant d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030, l'idée étant de lutter contre les changements climatiques, de préserver la santé des écosystèmes et de garantir un air pur et des villes propres pour un avenir durable. Le Comité a décidé de créer un groupe d'experts techniques sur l'environnement et le développement afin de renforcer les échanges régionaux et de mobiliser des compétences techniques à l'appui des efforts menés par la Commission pour accélérer l'action en faveur de l'environnement et du développement durable.

*Enseignements tirés et changements prévus*

16.125 Les enseignements tirés sont les suivants : la pandémie de COVID-19 a mis en évidence la nécessité de tenir compte des liens étroits qui existent entre la préservation de l'environnement et la santé des populations dans le cadre de l'aide apportée aux États membres en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on coordonnera les échanges et les activités de renforcement des capacités selon des approches intégrées qui associent environnements sains, sociétés humaines saines et bonnes pratiques aux fins d'une reprise durable et résiliente après la pandémie.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

16.126 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'amélioration de l'accès des États membres aux compétences techniques et aux activités de renforcement des capacités propres à accélérer l'action en faveur de l'environnement et du développement durable, et ce, grâce à la coordination de fond assurée par le groupe d'experts techniques sur l'environnement et le développement (voir le tableau 16.18).

Tableau 16.18  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
À l'occasion du cinquième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, les États membres recommandent de développer les partenariats pour le développement durable au niveau régional, notamment dans le domaine des changements climatiques	Les États membres recensent des voies de transformations régionales lors de la Semaine Asie-Pacifique du climat de 2019, dont les conclusions éclairent le Sommet de 2019 sur l'action climatique	Le Comité de l'environnement et du développement décide de créer un groupe d'experts techniques sur l'environnement et le développement afin de renforcer les échanges régionaux et de mobiliser des compétences techniques en vue d'accélérer l'action en faveur de l'environnement et du développement durable	Le groupe d'experts techniques sur l'environnement et le développement est pleinement constitué et doté d'un plan de travail	Les États membres disposent d'un meilleur accès aux compétences techniques et aux activités de renforcement des capacités propres à accélérer l'action en faveur de l'environnement et du développement durable, et ce, grâce à la coordination de fond assurée par le groupe d'experts techniques sur

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
			l'environnement et le développement	

## Textes des organes délibérants définissant les mandats

16.127 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

### Résolutions de l'Assemblée générale

71/222	Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)	75/212	Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)
71/256	Nouveau Programme pour les villes		
74/212	Journée internationale de l'air pur pour des ciels bleus	75/220 75/222	
			Harmonie avec la Nature
			Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière

### Résolutions du Conseil économique et social

2013/19	Conclusion des travaux de la Commission du développement durable	2017/24	Établissements humains
---------	--	---------	------------------------

### Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

70/11	Mettre en œuvre les résultats du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable		aux fins du développement durable en Asie et dans le Pacifique
70/12	Renforcer les efforts en faveur des établissements humains et du développement urbain durable pour la région de l'Asie-Pacifique	73/5	Renforcer le soutien de la région Asie-Pacifique à la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14
71/9	Renforcer la coopération pour la gestion durable des ressources en eau en Asie et dans le Pacifique	74/4	Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2017)
72/2	Statuts du Centre pour la mécanisation agricole durable	75/4	Renforcement de la coopération régionale pour lutter contre les problèmes de pollution atmosphérique en Asie et dans le Pacifique
72/9	Coopération régionale pour promouvoir la conservation et l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines		

## Produits

16.128 On trouvera dans le tableau 16.19 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 16.19

**Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
1. Rapports destinés à la CESAP	1	1	1	1
2. Rapports destinés au Comité de l'environnement et du développement	1	8	–	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>26</b>	<b>13</b>	<b>21</b>	<b>24</b>
3. Réunions du Comité de l'environnement et du développement	5	4	–	5
4. Réunions du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable	2	2	2	2
5. Réunions du Réseau Asie-Pacifique pour les essais de machines agricoles	5	2	5	5
6. Réunions du groupe de travail sur l'eau, l'énergie et l'environnement relevant du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale	2	–	–	–
7. Réunions de groupes d'experts pour la mise en œuvre des programmes convenus à l'échelon international en matière d'environnement et de développement	2	2	2	2
8. Réunions de groupes d'experts sur les villes durables et résilientes dans la région Asie-Pacifique	8	2	8	8
9. Forums sur les politiques de croissance économique verte au service du développement durable	2	1	4	2
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>5</b>
10. Projets de renforcement des capacités pour la mise en œuvre et l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030	2	2	–	–
11. Projets de renforcement des capacités pour la gestion durable des ressources naturelles	1	2	1	1
12. Projets de renforcement des capacités pour le développement urbain durable	1	2	3	1
13. Projets de renforcement des capacités pour la mécanisation agricole durable	1	1	1	1
14. Projets de renforcement des capacités pour la croissance économique verte	1	1	1	1
15. Projets de renforcement des capacités pour aider les pays de la région Asie-Pacifique à remplir les engagements pris au titre de l'Accord de Paris	1	2	3	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>4</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>13</b>
16. Ateliers sur la gestion intégrée des résidus de paille	–	–	1	1
17. Ateliers sur le renforcement des ressources humaines pour la mécanisation agricole durable	3	2	2	1
18. Forums régionaux sur la mécanisation agricole durable en Asie et dans le Pacifique	1	3	–	1
19. Ateliers sur la promotion de la mécanisation agricole durable par la coopération Sud-Sud	–	–	2	1

	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
20. Journée Asie-Pacifique de l'océan	–	1	1	1
21. Semaine Asie-Pacifique du climat	–	–	5	5
22. Journée internationale de l'air pur pour des ciels bleus	–	–	–	1
23. Formations sur l'environnement et le développement destinées aux cadres	–	5	–	2
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
24. Publications sur l'environnement et le développement	1	–	1	1
25. Publication sur les progrès de l'urbanisation durable dans la région Asie-Pacifique	–	–	1	–
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>4</b>
26. Documents sur l'environnement et le développement (notes d'orientation, supports de connaissances et études de cas)	1	1	3	1
27. Documents sur les machines agricoles	3	3	2	3

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : appui aux groupes de travail sur l'environnement et le développement, notamment la coalition thématique sur l'atténuation des changements climatiques ; appui consultatif aux équipes spéciales et aux initiatives régionales des Nations Unies sur l'eau et le développement urbain durable ; appui consultatif aux équipes spéciales du Réseau des entreprises durables de la CESAP ; appui consultatif au groupe de travail sur l'eau, l'énergie et l'environnement relevant du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale.

**Bases de données et supports numériques** : cours d'apprentissage en ligne sur l'environnement et la mise en œuvre du Programme 2030 (accès régional et mondial) ; articles de blog sur des sujets de fond publiés sur le site Web de la CESAP (accès régional et mondial).

### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : supports d'information sur la mécanisation de l'agriculture ; célébration des journées internationales des Nations Unies, notamment manifestations spéciales sur le développement urbain durable et sur l'environnement et le développement ; entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : communiqués de presse et éditoriaux sur les travaux et les activités du sous-programme.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : mise à jour et maintenance régulières (habituellement chaque mois) des pages Web de la CESAP consacrées au sous-programme qui portent sur trois domaines (à savoir la préservation des ressources naturelles, les villes pour un avenir durable et la croissance verte) ; publications sur les plateformes de médias sociaux utilisées par la CESAP.

## Sous-programme 5 Technologies numériques, et réduction et gestion des risques de catastrophe

### Objectif

16.129 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer les technologies numériques, les applications des techniques spatiales et la réduction et la gestion des risques de catastrophes aux fins du développement résilient et durable en Asie et dans le Pacifique par la coopération régionale et la mise en commun des meilleures pratiques.

## Stratégie

16.130 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme aidera les États membres en élaborant des normes concernant la connectivité numérique inclusive, le partage des données géospatiales et le renforcement de la résilience face aux catastrophes et, à cette fin, s'appuiera sur des travaux d'analyse des politiques et de recherche fondée sur des données factuelles. En outre, les activités de renforcement des capacités s'inscriront dans le cadre des mécanismes de coopération régionale qui favorisent la coopération technique Sud-Sud et Nord-Sud et seront complétées par les programmes du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement et du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes. Le sous-programme entend également promouvoir le dialogue et la coopération en matière d'élaboration de politiques à l'échelle régionale en tenant des réunions de groupes d'experts sur les problèmes transfrontières que posent la connectivité et les risques de catastrophes, notamment ceux liés aux changements climatiques et aux phénomènes météorologiques extrêmes. Le travail qui sera effectué dans le cadre du sous-programme devrait avoir pour résultat de contribuer à la réalisation de tous les objectifs de développement durable et, en particulier, des objectifs n<sup>os</sup> 1, 4, 5, 9, 10, 11, 13, 14, 15 et 17.

16.131 Le sous-programme entend également promouvoir les activités de résilience visant à reconstruire en mieux<sup>11</sup> dans le cadre de l'initiative Autoroute Asie-Pacifique de l'information. Dans ce contexte, le sous-programme réalisera des études diagnostiques sur la fracture numérique, évaluera les cadres généraux et réglementaires, effectuera une analyse des lacunes et formulera des recommandations, complétées par des activités de sensibilisation et de réseautage et des partenariats à l'appui du cadre convenu au niveau régional.

16.132 Le sous-programme continuera également d'aider les États membres à tirer parti des dernières avancées en matière d'applications des techniques spatiales et de données géospatiales. Il facilitera un accès rapide et élargi aux données géospatiales de source spatiale, permettra la mise en commun des compétences et des ressources aux échelons régional et sous-régional, favorisera la mise en commun des connaissances et des bonnes pratiques et créera des effets de synergie avec d'autres initiatives régionales. Les travaux du sous-programme s'inscriront dans le cadre de mécanismes de coopération régionale sur les applications des techniques spatiales, le suivi et l'alerte rapide relatifs aux sécheresses et la gestion des informations géospatiales. Ils seront guidés par la Déclaration ministérielle sur les applications des techniques spatiales au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique et par le Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030).

16.133 Le sous-programme continuera d'amplifier les effets de la coopération régionale en assurant l'exécution des activités du Réseau Asie-Pacifique pour la résilience aux catastrophes et du Fonds d'affectation spéciale multidonateur de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans l'océan Indien et dans les pays d'Asie du Sud-Est, qu'il complétera par une meilleure gestion des informations sur les catastrophes grâce aux services fournis par le Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes.

---

<sup>11</sup> À l'appui de la priorité 4 du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes (2015-2030) : renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « reconstruire en mieux » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction.

16.134 Afin d'atteindre son objectif, le sous-programme travaillera en collaboration avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies (notamment par l'intermédiaire de la plateforme de collaboration régionale), les organisations internationales, régionales et sous-régionales, les banques régionales de développement, les organisations locales, les instituts de recherche, les associations et d'autres organisations de la société civile.

16.135 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en renforçant leurs capacités humaines et institutionnelles, l'objectif étant qu'ils puissent reconstruire en mieux et de manière résiliente. Le sous-programme s'attachera en particulier à fournir une assistance, y compris par l'intermédiaire de ses institutions régionales, visant à faire progresser la transformation numérique, à favoriser l'utilisation d'applications innovantes de données géospatiales et à apporter des solutions ciblées aux besoins particuliers des pays qui sont fortement exposés aux risques de catastrophe.

16.136 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) amélioration de la connexion Internet à haut débit et de la connectivité transfrontière à large bande des infrastructures ;
- b) renforcement de la gestion du trafic Internet dans les pays les moins bien reliés de la région ;
- c) amélioration de la cyber-résilience et interopérabilité transfrontière des réseaux informatiques contribuant à la réduction des risques de catastrophe et à la résilience ;
- d) haut débit plus fiable, plus résistant et plus abordable pour tous ;
- e) anticipation et réduction des risques de catastrophe grâce à un meilleur partage et une meilleure interopérabilité des données géospatiales entre les pays et à l'amélioration des systèmes d'alerte rapide, en particulier pour les catastrophes à évolution lente dans les pays en développement exposés à des risques élevés et dotés de faibles moyens.

16.137 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir les résultats suivants :

- a) Vision commune des principes régissant le partage des données géospatiales dans le contexte des pandémies, cartographie des foyers de risque de pandémie et amélioration de l'interopérabilité des données entre les secteurs au moyen de formats de données communs ;
- b) Capacité renforcée des États membres d'assurer à tous l'accès à des services à large bande et d'accroître la cyber-résilience des réseaux de façon à pouvoir répondre aux pics de demande en période de crise.

## **Exécution du programme en 2020**

16.138 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Renforcement des moyens dont disposent les pays pour « reconstruire en mieux » durant les phases de relèvement, de remise en état et de reconstruction**

16.139 En 2020, le sous-programme a continué de promouvoir l'utilisation des applications spatiales pour aider les pays à tirer parti de plusieurs mécanismes

régionaux qui permettent aux décideurs, aux professionnels et aux scientifiques de toute la région d'exploiter des données satellitaires sans avoir à disposer de leur propre programme spatial.

16.140 Dans la publication *Geospatial Practices for Sustainable Development in Asia and the Pacific 2020: A Compendium*, le sous-programme a recensé plus de 100 exemples de bonnes pratiques relatives aux politiques et législations spatiales dans la région de l'Asie et du Pacifique, le but étant de mieux faire connaître les avantages des applications spatiales et les obstacles qui empêchent d'y accéder. Le Compendium fournit aux décideurs politiques des conseils sur la manière de reproduire ou d'adapter des applications spécifiques à certains pays afin de parvenir à un développement durable dans divers secteurs. Il permet en outre de rationaliser les évaluations des besoins au niveau régional et de mettre en correspondance les expériences de chaque pays avec les besoins de coopération régionale des autres pays.

16.141 Le sous-programme a facilité la mise en commun des mégadonnées géoréférencées à l'échelle régionale, contribué à l'analyse des liens géospatiaux et temporels et permis de mieux comprendre les corrélations de risque qui existent entre la COVID-19 et les secteurs socioéconomiques (santé, finance, connectivité, éducation, énergie et sécurité). Il a organisé deux webinaires pour éclairer les décideurs sur la manière d'utiliser au mieux les applications des technologies spatiales pour lutter contre la flambée de COVID-19 et les éventuelles futures pandémies dans le cadre d'une coopération régionale accrue et sur le rôle qu'ils peuvent jouer dans le suivi et l'analyse des répercussions de la COVID-19 ainsi que dans l'appui apporté aux efforts de relèvement.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

16.142 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre la mise en œuvre du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030) aux niveaux national et sous-régional, notamment la mise en place d'une plateforme opérationnelle pour le renforcement des capacités des pays d'Asie centrale au titre du Mécanisme régional de coopération pour le suivi et l'alerte rapide relatifs aux sécheresses ainsi que l'intégration et l'application de données d'origine terrestre et spatiale pour une surveillance efficace de la pollution atmosphérique (voir le tableau 16.20).

Tableau 16.20

**Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
Les États membres ont adopté le Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030), un plan axé sur les besoins qui vise à tirer parti des applications spatiales et géospatiales ainsi que des innovations numériques pour aider les pays, en particulier ceux qui ont des besoins particuliers, à mettre en œuvre le Programme 2030	Les États membres ont pu accéder à des supports et à des outils de formation pour renforcer l'utilisation des applications spatiales, conformément aux besoins recensés dans le cadre du Plan d'action	Le Plan d'action a été mis en œuvre aux niveaux national et sous-régional : une plateforme opérationnelle de renforcement des capacités des pays d'Asie centrale a notamment été mise en place dans le cadre du Mécanisme régional de coopération pour le suivi et l'alerte rapide relatifs aux sécheresses et des données d'origine terrestre et spatiale ont été intégrées et utilisées pour une surveillance efficace de la pollution atmosphérique

## Résultats escomptés pour 2022

16.143 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : progrès dans la mise en œuvre sous-régionale de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information<sup>12</sup>

#### Exécution du programme en 2020

16.144 Le sous-programme a établi des documents techniques, notamment des études approfondies sur le codéploiement des infrastructures d'information et de communication avec les infrastructures de transport et d'énergie pour certains pays et certaines sous-régions. Il a également organisé la troisième session du Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation, au cours de laquelle les États membres ont réfléchi aux moyens de réduire la fracture numérique afin d'assurer un accès inclusif au haut débit. Il a en outre organisé la quatrième session du Comité directeur de l'initiative Autoroute Asie-Pacifique de l'information, au cours de laquelle les participants ont examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre sous-régionale du Plan directeur pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information et discuté de l'orientation future de sa prochaine phase (2022-2026).

16.145 Le sous-programme a poursuivi ses travaux visant à promouvoir la connectivité régionale inclusive à large bande. Il a également réalisé des avancées dans la mise en place de points d'échange Internet dans les pays insulaires du Pacifique, sans préférence particulière pour un opérateur, ce qui augmentera l'échange intrarégional de contenus et améliorera la fiabilité, la qualité et le coût de la connectivité Internet. Une étude approfondie a permis de déterminer la faisabilité technique d'une telle proposition, et on consulte actuellement les pays insulaires du Pacifique afin de déterminer les modalités opérationnelles.

16.146 Le travail susmentionné a contribué à la mise en œuvre de huit initiatives de réseaux à large bande élaborées dans le cadre des plans sous-régionaux d'installation de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020.

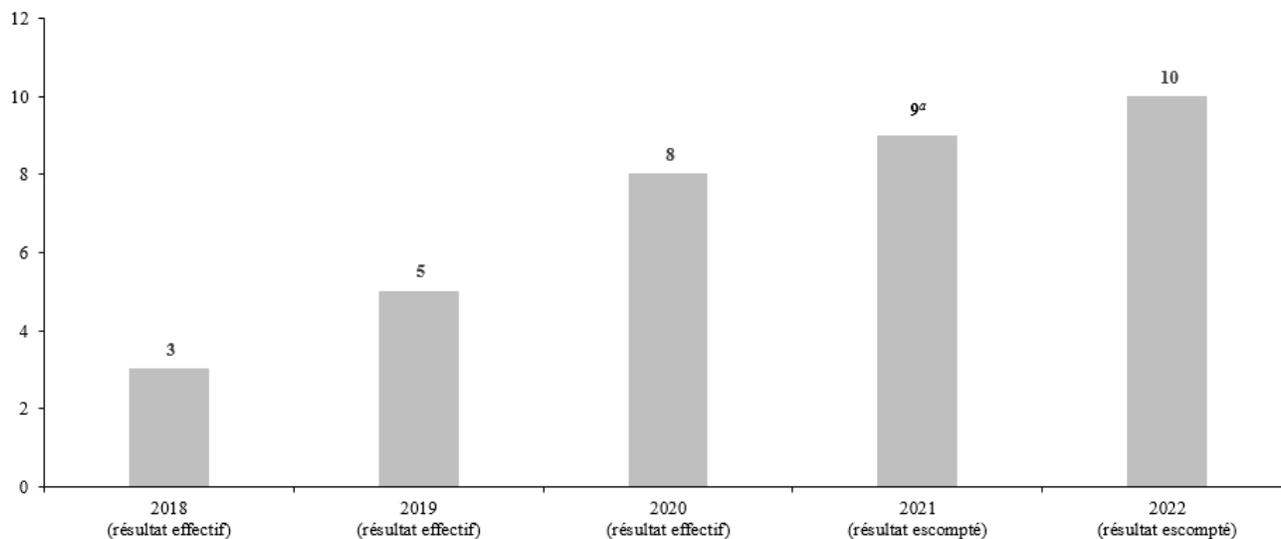
#### Projet de plan-programme pour 2022

16.147 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on appuiera l'élaboration du plan d'action relatif à la prochaine phase de mise en œuvre du Plan directeur pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information (2022-2026), qui sera soumis au Comité directeur pour examen et adoption à sa quatrième session, en 2022. Cela permettra de renforcer et de pérenniser la coopération régionale en matière de connectivité à large bande au-delà de 2021. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 16.III).

<sup>12</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 19)].

Figure 16.III

**Mesure des résultats : nombre de projets relatifs au réseau à haut débit élaborés et mis en œuvre dans le cadre des plans d'installation de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information au niveau sous-régional (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## **Résultat 2 : accélérer la coordination régionale en matière d'élaboration de politiques aux fins d'un développement tenant compte des risques et résilient face aux changements climatiques<sup>13</sup>**

### **Exécution du programme en 2020**

16.148 Le sous-programme a mené diverses activités pour mettre en service le Réseau Asie-Pacifique pour la résilience aux catastrophes. En collaboration avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM), les forums régionaux sur l'évolution probable du climat en Asie et dans le Pacifique et d'autres parties prenantes des services climatiques, il a mis au point une méthode de prévision des impacts à partir des prévisions saisonnières consensuelles. Il a réalisé une étude sur la protection des plus vulnérables face aux risques en cascade des phénomènes climatiques extrêmes et de la COVID-19 en Asie du Sud et établi un document méthodologique de prévision fondée sur l'impact à l'occasion de la dix-septième session du forum sur l'évolution probable du climat en Asie du Sud. Il a également coorganisé la seizième session du Forum sur la surveillance, l'évaluation et les prévisions climatiques régionales pour l'Asie, au cours de laquelle les participants ont examiné les progrès réalisés en matière de surveillance et de prévisions climatiques, en se concentrant sur les méthodologies et les systèmes de prévisions climatiques saisonnières et interannuelles, et discuté des répercussions et des services climatiques. Il a en outre publié la deuxième édition de *Ready for the Dry Years: Resilience to Drought in South-East Asia*, contribuant ainsi directement au processus d'élaboration des politiques de l'ASEAN. Il a également mis en place une série d'activités de développement des capacités, notamment une série de webinaires portant sur le risque croissant que présente le lien entre catastrophes, climat et santé, sur la complexité des

<sup>13</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

dangers et sur les catastrophes en cascade qui se produisent dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Il a aussi apporté un soutien technique aux pays, ce qui a permis d'améliorer les connaissances et la disponibilité des informations sur les risques et de mobiliser les États membres de la CESAP et les institutions partenaires autour des priorités de l'Accord de l'ASEAN sur la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence et d'autres sous-régions.

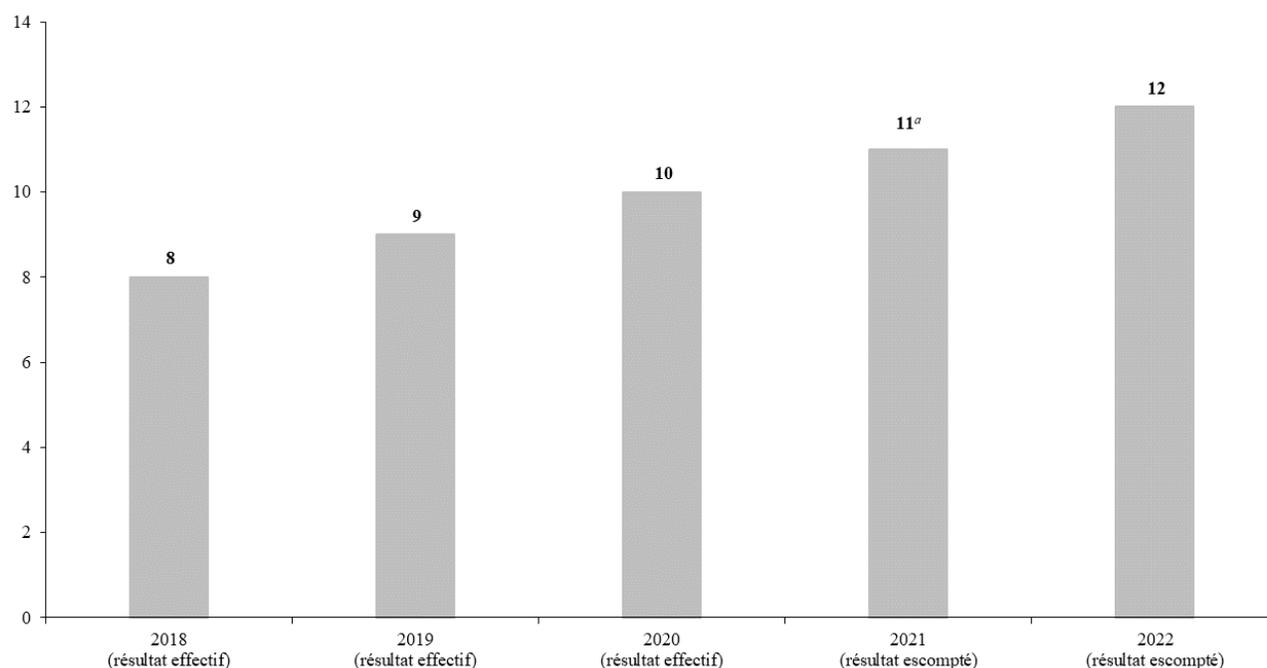
16.149 Le travail susmentionné a contribué à la mise de place de 10 initiatives visant à améliorer la résilience face aux catastrophes, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021.

#### **Projet de plan-programme pour 2022**

16.150 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera de donner la priorité aux inondations dans les bassins fluviaux transfrontières et aux catastrophes à évolution lente (sécheresse, désertification et tempêtes de sable et de poussière). On poursuivra également les activités suivantes : promouvoir l'inclusion et l'autonomisation des communautés à risque dans les zones particulièrement exposées aux catastrophes ; améliorer les informations et les connaissances relatives aux risques de catastrophe et renforcer la coopération régionale pour réduire les risques liés aux dangers transfrontières ; tirer parti des réseaux de partenariats multi-niveaux préexistants pour faire jouer la coopération régionale en cas de catastrophe à évolution lente ou d'inondation ; encourager des solutions fondées sur l'utilisation d'applications technologiques novatrices. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 16.IV).

Figure 16.IV

**Mesure des résultats : nombre d'initiatives visant à renforcer la résilience face aux catastrophes (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 3 : réduire les écarts de développement en accélérant l'accès à une connectivité numérique abordable et résiliente**

**Projet de plan-programme pour 2022**

16.151 Selon les statistiques de l'Union internationale des télécommunications (UIT), environ 5 % de la population de la région Asie-Pacifique n'a pas accès à Internet. Parmi les personnes qui y ont accès, on estime qu'environ deux tiers ne disposent que d'une connexion de mauvaise qualité, les pays à faible revenu et géographiquement éloignés étant les moins bien reliés et profitant le moins des possibilités de transformation pour le développement durable dont ont bénéficié des milliards de personnes dans la région.

16.152 Tous les aspects de la vie quotidienne étant passés au format numérique pendant la pandémie de COVID-19, il est de plus en plus évident que la fracture numérique accentue les écarts de développement. Les inégalités entre les zones rurales et urbaines, les écarts de connaissances entre les enfants ayant accès à Internet et ceux qui n'y ont pas accès et la hausse du chômage chez les pauvres menacent de réduire à néant les progrès réalisés en matière de développement au cours des deux dernières décennies.

16.153 Le sous-programme a continué d'aider les États membres conformément aux quatre piliers de l'initiative Autoroute Asie-Pacifique de l'information, à savoir la connectivité des infrastructures, la gestion efficace du trafic et du réseau Internet, la cyber-résilience et l'accès abordable au haut débit pour tous. Il a ainsi renforcé les capacités du Kazakhstan, du Kirghizistan et de la Mongolie d'élaborer des politiques

et des mécanismes propres à renforcer la connectivité des infrastructures, y compris les possibilités de codéploiement dans les secteurs de l'énergie, des transports et des technologies de l'information et des communications. Pour renforcer les moyens dont disposent les États membres pour mettre en œuvre des stratégies nationales permettant d'améliorer l'efficacité de la gestion du trafic Internet entre les pays insulaires du Pacifique et entre le Pacifique et l'Asie, il a organisé des réunions de groupes de travail et des formations sur les modalités opérationnelles des points d'échange Internet.

*Enseignements tirés et changements prévus*

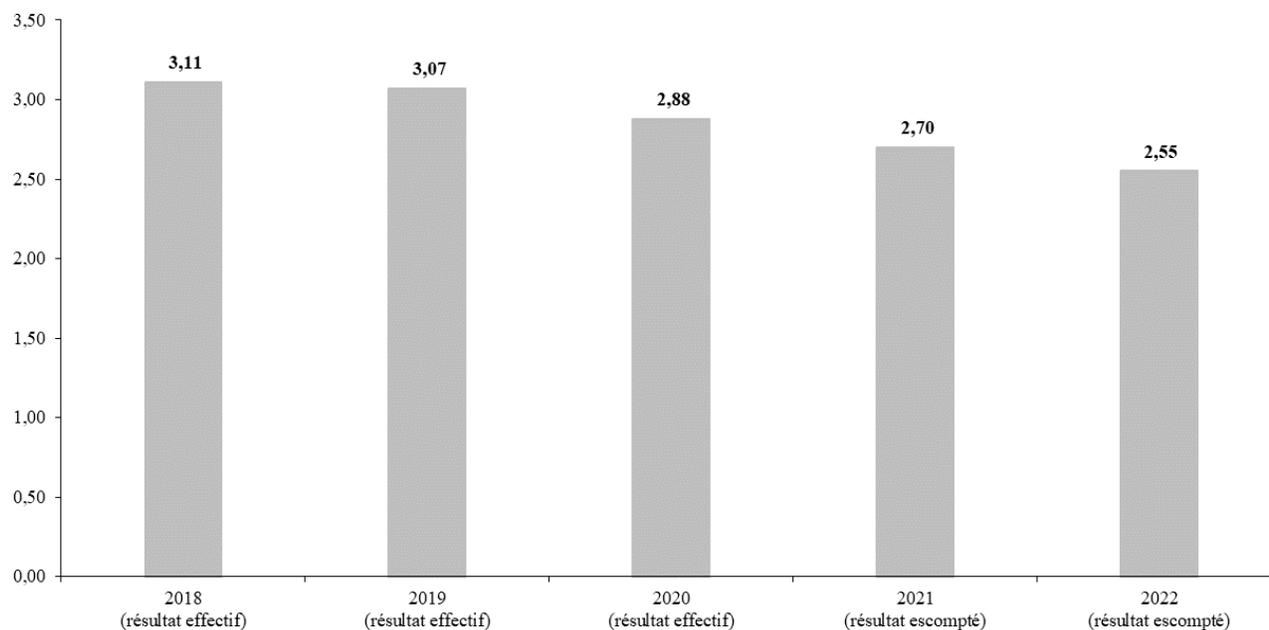
16.154 Les enseignements tirés sont les suivants : aucune évaluation exhaustive ou prévision des risques n'a été réalisée pour analyser les effets possibles d'une crise telle que la pandémie COVID-19 sur la dépendance à Internet, son utilisation et la fracture numérique existante. Compte tenu de ces enseignements, on s'efforcera de tenir compte des enseignements tirés de la pandémie dans la prochaine phase du Plan directeur pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information tout en accélérant la mise en œuvre de l'initiative, notamment par l'intermédiaire des groupes de travail nouvellement créés pour améliorer l'efficacité de la gestion du trafic Internet dans les pays en situation particulière (pays insulaires du Pacifique, Cambodge, Myanmar, République démocratique populaire lao et Viet Nam). En 2022, le sous-programme fournira également des produits analytiques et facilitera les délibérations intergouvernementales sur les progrès accomplis en vue de réduire la fracture numérique pour un accès inclusif au haut débit. Les États membres examineront ces progrès lors de la quatrième session du Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation. Les travaux du sous-programme serviront à l'élaboration d'un nouveau plan d'action pour la prochaine phase de l'initiative Autoroute Asie-Pacifique de l'information, qui sera examiné lors de la sixième session du Comité directeur.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

16.155 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera la baisse, en pourcentage du revenu national brut par habitant, des dépenses mensuelles relatives aux abonnements à large bande fixe et mobile dans la région Asie-Pacifique (voir la figure 16.V).

Figure 16.V

**Mesure des résultats : dépenses mensuelles relatives aux abonnements à large bande fixe et mobile en pourcentage du revenu national brut par habitant dans la région Asie-Pacifique**



### Textes des organes délibérants définissant les mandats

16.156 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

70/125	Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information	74/229	Science, technologie et innovation au service du développement durable
74/82	Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	75/124	Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement
74/115	Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement	75/202	Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable
		75/216	Réduction des risques de catastrophe
		75/222	Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière

#### Résolutions du Conseil économique et social

2015/14	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies	2016/27	Renforcement des arrangements institutionnels sur la gestion de l'information géospatiale
2015/31	Création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes	2018/14	Cadre stratégique sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe

2019/24 Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information

*Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique*

71/12	Renforcer les mécanismes régionaux pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) en Asie et dans le Pacifique	74/6	Améliorer les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique
72/7	Coopération régionale pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière en Asie et dans le Pacifique	75/5	Mise en œuvre de la Déclaration d'Oulan-Bator adoptée par la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe (2018)
72/10	Examen régional de la mise en œuvre des grandes orientations arrêtées lors du Sommet mondial sur la société de l'information	75/6	Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur les applications des techniques spatiales au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique et du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030)
72/11	Améliorer les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique pour réaliser les objectifs de développement convenus à l'échelon international	75/7	Promouvoir la mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information au moyen de la coopération régionale
73/3	Promouvoir la connectivité intégrée et ininterrompue pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique		
73/7	Renforcement de la coopération régionale en faveur de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) en Asie et dans le Pacifique		

## Produits

16.157 On trouvera dans le tableau 16.21 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 16.21

### Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>7</b>
1. Rapports destinés à la CESAP	1	2	3	1
2. Rapports destinés au Comité de la réduction des risques de catastrophe	–	–	2	–
3. Rapports destinés au Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation	4	8	–	4
4. Rapports destinés à la quatrième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique	–	–	–	2

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>35</b>	<b>20</b>	<b>34</b>	<b>32</b>
5. Réunions du Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation	3	2	–	3
6. Réunions du Comité de la réduction des risques de catastrophe	–	–	6	–
7. Réunions de la quatrième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique	–	–	–	2
8. Réunions du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement	4	2	4	2
9. Réunions du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes	4	2	4	1
10. Réunions du groupe de travail sur l'innovation et la technologie au service du développement durable relevant du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale	4	2	4	4
11. Réunions du Groupe d'experts OMM/CESAP des cyclones tropicaux	4	3	4	4
12. Réunions du Comité consultatif intergouvernemental pour le programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable	4	2	4	4
13. Séances du Comité CESAP/OMM des typhons	4	6	4	4
14. Réunions de groupes d'experts sur les applications des techniques spatiales	4	1	–	4
15. Réunions de groupes d'experts sur l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information	4	–	–	4
16. Réunions de groupes d'experts sur la réduction des risques de catastrophes	–	–	4	–
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
17. Projets de renforcement des capacités en matière de gestion de l'information sur les catastrophes	1	1	1	1
18. Projets de renforcement des capacités en matière de réduction des risques de catastrophe	2	2	2	2
19. Projets de renforcement des capacités en matière de technologies numériques	2	2	2	2
20. Projets de renforcement des capacités en matière d'application des techniques spatiales	1	5	1	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>14</b>	<b>14,5</b>	<b>14</b>	<b>10</b>
21. Activités de formation sur les technologies numériques	14	14,5	14	10
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>
22. Publications sur la gestion des risques de catastrophe	1	1	1	2
23. Publication sur les pratiques géospatiales au service du développement durable en Asie du Sud-Est	–	–	–	1
24. Publication sur la transformation numérique au service du développement durable	–	–	–	1

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>9</b>	<b>14</b>	<b>8</b>	<b>6</b>
25. Documents techniques sur la gestion de l'information sur les catastrophes	1	1	–	2
26. Documents techniques sur la réduction des risques de catastrophe	1	5	–	1
27. Documents techniques sur les technologies numériques	6	6	6	2
28. Document technique sur la résilience des infrastructures	–	–	1	–
29. Documents techniques sur les applications des informations géospatiales	1	2	1	1

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : appui aux groupes de travail sur la réduction des risques de catastrophe et la résilience, notamment la coalition thématique sur le renforcement de la résilience ; appui consultatif aux équipes spéciales du Réseau des entreprises durables de la CESAP ; appui consultatif aux comités et organisations chargés des questions liées à la réduction des risques de catastrophe, aux applications des techniques spatiales et aux technologies numériques.

**Bases de données et supports numériques** : orientations sur les applications des techniques spatiales (accès régional et mondial) ; lignes directrices pour l'établissement et la gestion des bases de données relatives à l'information sur les catastrophes et de l'infrastructure des données spatiales ; articles de blog sur des sujets de fond publiés sur le site Web de CESAP (accès régional et mondial).

### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : documents d'information et études de cas sur les technologies numériques ; brochures sur la gestion de l'information sur les catastrophes ; entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : communiqués de presse et éditoriaux sur les travaux et les activités du sous-programme.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : mise à jour régulière (habituellement chaque mois) des contenus du Campus virtuel du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement, et activités visant à promouvoir la présence en ligne du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes ; mise à jour et maintenance régulières (habituellement chaque mois) des pages Web de la CESAP consacrées au sous-programme qui portent sur sept domaines (à savoir l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, le renforcement de la résilience face aux catastrophes, la cyber-résilience, la coopération régionale en matière de réduction des risques de catastrophe, la surveillance des épisodes de sécheresse depuis l'espace, la prise en compte des informations géospatiales aux fins du renforcement de la résilience et les systèmes d'information spatiale et géospatiale pour la gestion des catastrophes) ; mise à jour et maintenance régulières (habituellement chaque mois) du site Web du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes ; publications sur les plateformes de médias sociaux utilisées par la CESAP ; mise en place du portail d'information sur les catastrophes géré par le Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes.

## Sous-programme 6 Développement social

### Objectif

16.158 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de créer des sociétés inclusives et équitables qui assurent la protection, donnent des moyens d'action et ne laissent personne de côté en Asie et dans le Pacifique, l'accent étant mis sur la population et le développement, la protection sociale, le handicap et l'égalité des genres et l'avancement des femmes.

## Stratégie

16.159 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme rassemblera les gouvernements sur des questions cruciales liées au développement social dans la région, en étroite collaboration avec les partenaires concernés, notamment le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Ces processus intergouvernementaux s'appuieront sur des analyses et tireront parti des atouts complémentaires que sont le pouvoir de mobilisation à l'échelle régionale de la CESAP et la capacité des organismes, fonds et programmes des Nations Unies de favoriser la mise en œuvre à l'échelle nationale en vue de faire progresser la réalisation des objectifs de développement durable.

16.160 Dans le cadre du sous-programme, on améliorera la base de données factuelles sur les questions touchant la population et le développement, en mettant l'accent sur le vieillissement, les migrations et la dynamique des populations, la réduction de la pauvreté et la nécessité de ne laisser personne de côté, afin d'aider les gouvernements à poursuivre la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. On facilitera le suivi de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement grâce au cadre qui a été approuvé à la sixième session du Comité du développement social. Le travail effectué aidera les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1, 3 à 5, 8, 10 et 17.

16.161 Dans le cadre du sous-programme, on continuera d'aider les États membres à identifier les groupes de population qui risquent le plus d'être laissés pour compte, grâce à la nouvelle méthode visant à ce que personne ne soit laissé de côté, à des rapports analytiques, au renforcement des capacités et à la formation. Conformément au Plan d'action pour le renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale en Asie et dans le Pacifique, on rendra compte des progrès réalisés au niveau national et des enseignements tirés en matière d'extension de la couverture de la protection sociale dans des rapports d'activité périodiques ; on élaborera une plateforme régionale, qui permettra aux États membres de mettre en commun les bonnes pratiques, des outils de développement des capacités et des supports de formation ; on fournira aux gouvernements des outils et des produits d'analyse novateurs et on mènera des activités de développement des capacités à leur intention. Le travail effectué aidera les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1, 3, 5, 8, 10 et 17.

16.162 Dans le cadre du sous-programme, on suivra les orientations fixées par la Convention relative aux droits des personnes handicapées et la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique. On mènera des travaux de recherche et d'analyse et on appuiera le renforcement des capacités des États membres en vue de l'édification de sociétés faisant place aux personnes en situation de handicap et on aidera les autres sous-programmes à tenir compte de la question du handicap. Le travail effectué aidera les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1, 4, 8, 10, 11 et 17.

16.163 Dans le cadre du sous-programme, on continuera également d'assurer le suivi des résultats de l'examen, après 25 ans, de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (Beijing+25) dans la région Asie-Pacifique, en aidant les gouvernements à accélérer la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action. De plus, on offrira une assistance technique en vue de l'élaboration de politiques tenant compte des questions de genre dans le contexte de l'avancement

économique et de l'entrepreneuriat des femmes et on aidera les autres sous-programmes à intégrer la dimension de genre. Le travail effectué aidera les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1, 5, 8, 10 et 17.

16.164 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19, par exemple en atténuant les effets négatifs de la pandémie sur l'avancement économique des femmes, notamment en leur apportant un appui qui leur permettrait de combler les lacunes du cadre juridique régissant les microentreprises et les petites et moyennes entreprises et de concevoir des stratégies et des dispositions axées sur les microentreprises et petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes qui aideraient ces entreprises à se remettre des chocs induits par la COVID-19. Pour ce faire, le sous-programme fournira des supports de connaissances aux institutions et aux parties concernées, organisera des séminaires à leur intention et leur donnera des conseils techniques.

16.165 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Des cadres régionaux de développement social seront mis en place ;
- b) Des politiques et des programmes réactifs seront élaborés dans le domaine de la dynamique des populations et du développement social ;
- c) Les compétences et les connaissances des pays seront renforcées, de sorte qu'ils puissent concevoir et mettre en œuvre des politiques de protection sociale inclusives ;
- d) Un appui sera apporté aux fins de l'élaboration de politiques et de stratégies nationales visant à promouvoir l'égalité des genres et l'avancement des femmes, notamment de politiques et de programmes d'investissement et de développement des entreprises qui tiennent compte des questions de genre ;
- e) Les politiques et programmes nationaux visant à favoriser un développement incluant le handicap seront améliorés.

16.166 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir le résultat suivant : les États membres élaboreront et mettront en œuvre des stratégies inclusives afin de se remettre des chocs causés par la COVID-19.

## **Exécution du programme en 2020**

16.167 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Mise en œuvre de politiques nationales inclusives dans les domaines de l'égalité des genres et de l'avancement des femmes**

16.168 Dans le cadre du sous-programme, on a organisé en septembre 2020 une réunion de groupes d'experts en vue de faire progresser la mise en œuvre de la Déclaration Asie-Pacifique sur la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, adoptée en 2019. De plus, deux réunions sous-régionales ont été organisées à l'intention des parties prenantes des principaux ministères concernés et des mécanismes nationaux de promotion de la femme afin de favoriser le dialogue, le renforcement des capacités et la constitution de réseaux. Ces réunions ont permis aux parties prenantes de mettre en commun leurs connaissances, leurs bonnes pratiques et les enseignements qu'elles ont tirés en ce qui concerne l'exécution progressive, dans le cadre de la COVID-19, des engagements pris lors de l'examen après 25 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme

d'action de Beijing. Des recommandations clés tendant à donner corps aux ambitions de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ainsi que du Programme 2030 ont été formulées.

16.169 Dans le cadre du projet intitulé « Stimuler l'entrepreneuriat des femmes », le sous-programme a aidé six pays (le Bangladesh, le Cambodge, les Fidji, le Népal, le Samoa et le Viet Nam) à accélérer l'action qu'ils mènent en vue de promouvoir l'égalité des genres et l'avancement économique des femmes. Il a aussi aidé les décideurs et les législateurs à élaborer des politiques tenant compte des questions de genre concernant les microentreprises et petites et moyennes entreprises, qui comprenaient des dispositions spéciales pour les femmes entrepreneurs. De plus, il a fourni un soutien au renforcement des capacités en vue de la mise en place d'une plateforme interministérielle et multipartite visant à créer un environnement politique et commercial propice à l'entrepreneuriat des femmes dans les pays cibles. Il a également établi des partenariats avec plusieurs organismes publics des six pays, afin de promouvoir l'entrepreneuriat inclusif dans divers domaines stratégiques. Une assistance technique et des outils adaptés au contexte de chaque pays ont été fournis dans le cadre de dialogues, de réunions de groupes d'experts et d'autres initiatives de renforcement des capacités.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

16.170 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent l'application au Viet Nam d'une politique nationale de soutien aux microentreprises et petites et moyennes entreprises appartenant à des femmes et touchées par la pandémie ainsi que la création du Centre de développement de l'entrepreneuriat des femmes au Cambodge, qui ont toutes deux contribué à la réalisation des objectifs fixés dans le cadre de l'examen après 25 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (voir le tableau 16.22).

Tableau 16.22  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
19 pays approuvent des stratégies clés pour l'avancement des femmes et des filles vivant en milieu rural lors de la réunion de haut niveau organisée à l'échelle de la région Asie-Pacifique à l'occasion de la soixante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme	Une déclaration ministérielle est adoptée lors de l'examen de Beijing+25, qui appelle à intensifier l'action en faveur de l'égalité des femmes et des hommes au regard du droit afin de parvenir à l'égalité à l'horizon 2030	Deux États membres (le Cambodge et le Viet Nam) prennent des mesures en vue d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de l'examen de Beijing+25

**Résultats escomptés pour 2022**

16.171 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

**Résultat 1 : politiques nationales inclusives visant à protéger et à donner des moyens d'action aux groupes vulnérables et marginalisés<sup>14</sup>****Exécution du programme en 2020**

16.172 Le sous-programme s'est attaché principalement à créer des sociétés inclusives et équitables qui assurent la protection, donnent des moyens d'action et ne laissent personne de côté. En ce qui concerne les migrations et le vieillissement de la population, il a contribué à l'Examen régional Asie-Pacifique de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Dans le cadre des préparatifs de l'Examen, la CESAP et le Réseau régional des Nations Unies sur les migrations pour l'Asie et le Pacifique ont collaboré à l'élaboration du rapport intitulé *Asia-Pacific Migration Report 2020* (rapport de 2020 sur les migrations dans la région Asie-Pacifique), notamment en organisant une réunion de groupes d'experts sur la manière dont le rapport devait être conçu pour que les migrants, en particulier les plus vulnérables, puissent en tirer le plus grand bénéfice. Un chapitre y est spécialement consacré aux effets que la COVID-19 a sur les migrants et leur famille. Des consultations ont été entreprises avec les parties concernées afin de veiller à ce qu'une démarche associant l'ensemble de la société soit adoptée lors de l'Examen de la mise en œuvre du Pacte mondial.

16.173 En ce qui concerne le handicap, dès le début de la pandémie, le sous-programme a formulé des orientations générales et organisé un forum régional en ligne aux fins de l'élaboration de mesures de lutte contre la COVID-19 tenant compte du handicap, le but étant de fournir rapidement un appui technique aux États membres de la CESAP pour les aider à protéger les personnes en situation de handicap et à leur donner des moyens d'action pendant la pandémie. Par la suite, il a organisé la sixième session du Groupe de travail sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022), afin que les représentants des gouvernements et des organisations de la société civile fassent le point sur les efforts déployés, fassent part des progrès réalisés dans l'inclusion du handicap, notamment des initiatives visant à soutenir les personnes en situation de handicap et à leur donner des moyens d'action dans le contexte de la pandémie, et discutent des préparatifs de la conclusion de la Décennie. Lors de la session, trois États membres de la CESAP (le Bangladesh, la Chine et le Samoa) ont fait état des mesures de lutte contre la COVID-19 tenant compte du handicap qu'ils avaient déjà élaborées et qui étaient toutes conformes aux orientations formulées par la Commission sur ce sujet. Un document d'orientation sur la promotion de l'emploi des personnes en situation de handicap dans la région Asie-Pacifique a été établi et diffusé auprès des membres et membres associés de la CESAP. Le secrétariat de la CESAP a également apporté un appui technique aux fins de la mise en place du cadre de suivi et d'évaluation du plan directeur de l'ASEAN relatif à l'institutionnalisation des droits des personnes en situation de handicap à l'horizon 2025 (*ASEAN Enabling Masterplan 2025: Mainstreaming the Rights of Persons with Disabilities*).

16.174 Le travail susmentionné a contribué à ce que trois États membres de la CESAP (le Bangladesh, la Chine et le Samoa) élaborent et mettent en œuvre des politiques socialement inclusives fondées sur des données probantes afin de garantir que nul ne soit laissé de côté, en particulier dans le contexte de la pandémie, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020.

**Projet de plan-programme pour 2022**

16.175 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher

<sup>14</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 19)].

de l'objectif, on appuiera la mise en œuvre, d'une part, du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et, d'autre part, de la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique et de la Déclaration de Beijing et du Plan d'action pour accélérer la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 16.23).

Tableau 16.23  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Les États membres de la CESAP disposent de capacités limitées pour mettre en œuvre des politiques de lutte contre les inégalités et d'aide aux groupes marginalisés	Les États membres de la CESAP définissent des domaines prioritaires pour les politiques nationales visant expressément des groupes de population laissés pour compte, notamment en fournissant des données factuelles solides	Trois États membres de la CESAP élaborent et mettent en œuvre des politiques socialement inclusives fondées sur des données probantes afin de garantir que nul ne soit laissé de côté, en particulier dans le contexte de la pandémie	Au moins six États membres de la CESAP adoptent et mettent en œuvre des politiques visant à créer des sociétés inclusives et équitables qui protègent, donnent des moyens d'action et ne laissent personne de côté	Trois autres États membres de la CESAP adoptent et mettent en œuvre des politiques visant à créer des sociétés inclusives et équitables qui protègent, donnent des moyens d'action et ne laissent personne de côté

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## **Résultat 2 : élaboration et mise en œuvre d'un mécanisme de renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale en Asie et dans le Pacifique<sup>15</sup>**

### **Exécution du programme en 2020**

16.176 Pour contribuer à la mise en œuvre de politiques nationales inclusives visant à protéger les groupes vulnérables et marginalisés et à leur donner des moyens d'action, le sous-programme a fourni un appui analytique novateur axé sur le thème « Ne laisser personne de côté » aux gouvernements de cinq États membres (le Cambodge, le Kirghizistan, le Népal, la Thaïlande et le Turkménistan), principalement par l'intermédiaire des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies. La contribution technique du sous-programme a été intégrée aux bilans communs de pays et aux programmes conjoints élaborés par les équipes de pays des Nations Unies ; de ce fait, le soutien concerté apporté aux États membres était fondé sur les données disponibles les plus récentes et sur des connaissances techniques actualisées et ciblées sur le thème « Ne laisser personne de côté ». L'analyse était basée sur des enquêtes sur les ménages représentatives au niveau national réalisées en vue d'identifier les groupes les plus lésés en matière d'accès à divers services, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la nutrition, compte tenu de circonstances communes (genre, lieu

<sup>15</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

de résidence, moyens financiers, par exemple). Le sous-programme a récemment commencé à prendre en compte dans cette analyse les vulnérabilités liées à la COVID-19.

16.177 Dans le cadre du sous-programme, on a également contribué à renforcer les compétences des décideurs en matière de conception et de mise en œuvre de politiques de protection sociale inclusives, organisé le deuxième dialogue stratégique sur la protection sociale et continué d'étoffer et d'enrichir la Boîte à outils de la protection sociale. De plus, en 2020, le thème de la publication intitulée *Social Outlook for Asia and the Pacific* (perspectives sociales pour l'Asie et le Pacifique) était « The Protection We Want » (la protection que nous voulons). Cette publication contient des recommandations quant aux moyens par lesquels les pays ayant des niveaux de couverture différents peuvent assurer une protection sociale à toutes les personnes. Le sous-programme a également lancé un examen régional des politiques et mesures de protection sociale adoptées pour atténuer les effets de la pandémie sur les groupes de population les plus vulnérables.

16.178 Dans le cadre du sous-programme, on a également collaboré avec des experts en vue d'élaborer le Plan d'action pour le renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale en Asie et dans le Pacifique, qui a été adopté par le Comité du développement social lors de sa sixième session et qui prévoit des mesures visant à renforcer la coopération régionale en vue de la conception et de la mise en place de systèmes de protection sociale inclusifs.

16.179 Le travail susmentionné a contribué à l'adoption du Plan d'action pour le renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale en Asie et dans le Pacifique, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021, à savoir que le mécanisme régional en matière de protection sociale soit adopté par les pays de la région Asie-Pacifique lors de la sixième session du Comité du développement social.

### Projet de plan-programme pour 2022

16.180 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on fournira aux États membres des conseils techniques et un appui au renforcement des capacités, l'objectif étant d'améliorer leur système de protection sociale, en tenant compte de leurs priorités nationales et en s'inspirant du Plan d'action pour le renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale en Asie et dans le Pacifique. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 16.24).

Tableau 16.24  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
À la cinquième session du Comité du développement social, les pays prient le secrétariat de la CESAP d'étudier et d'établir un mécanisme	19 pays d'Asie et du Pacifique désignent officiellement des représentants pour siéger au sein d'un groupe d'experts chargé d'élaborer un projet de mécanisme régional	Le Plan d'action pour le renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale en Asie et dans le Pacifique est adopté par les pays de la région Asie-	Les États membres de la CESAP utilisent les nouveaux outils de la CESAP et le mécanisme régional pour élargir la couverture nationale	Grâce à une plateforme régionale, les États membres participent à des activités d'apprentissage par les pairs et mettent en commun les bonnes pratiques afin de

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
régional en matière de protection sociale		Pacifique lors de la sixième session du Comité du développement social	de protection sociale	renforcer la coopération régionale en matière de protection sociale

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 3 : mise à disposition de données et d'orientations en vue de l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes concernant le vieillissement de la population, qui soient conformes au Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et au Programme de développement durable à l'horizon 2030**

**Projet de plan-programme pour 2022**

16.181 En 2020, la CESAP a recueilli des données sur le vieillissement de la population et des informations sur les politiques relatives aux personnes âgées en vigueur en Asie et dans le Pacifique. Il est ressorti de cette analyse que les populations des pays de la région vieillissaient rapidement et que les personnes âgées, en particulier les femmes âgées, étaient les plus susceptibles d'être marginalisées et vulnérables. L'analyse a également montré qu'on ne disposait pas de suffisamment de données et d'informations comparables ou actualisées relatives aux politiques sur le vieillissement, qui couvrent la plupart des pays de la région. En 2020, en réponse aux demandes adressées par les États membres au secrétariat, le sous-programme a commencé à définir des indicateurs, à recueillir des données, à analyser la situation de la population âgée de la région, à examiner les politiques en vigueur et à élaborer de nouvelles politiques tournées vers l'avenir en vue de surmonter les difficultés qui vont de pair avec le vieillissement de la population. Le travail effectué contribuera à l'examen régional de l'application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement auquel il sera procédé en 2022. Cet examen servira de base aux travaux qui seront réalisés dans les années à venir sur le vieillissement de la population, étant donné que les populations des pays de la région continueront de vieillir rapidement et qu'un plus grand nombre de pays s'efforceront de trouver des moyens de faire face au vieillissement de la population.

*Enseignements tirés et changements prévus*

16.182 L'enseignement tiré est le suivant : la quantité limitée de données ventilées par âge constitue un obstacle à l'élaboration de politiques efficaces relatives aux personnes âgées dans le contexte du développement durable. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on lancera une enquête sur l'application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, dans le cadre de laquelle l'accent sera mis sur les indicateurs de vieillissement, les données en la matière et les politiques liées au vieillissement de la population. L'analyse des résultats de l'enquête orientera l'examen régional qui sera effectué en 2022 ; la collaboration avec les États membres aux fins de l'enquête renforcera leur participation à la collecte de données ventilées par âge et d'informations sur les politiques relatives aux personnes âgées. En se fondant sur les résultats de l'enquête, le sous-programme axera davantage son programme de renforcement des capacités sur les préoccupations spécifiques des États membres, par exemple en donnant la priorité aux travaux sur les données et les politiques relatives au vieillissement et en

mettant l'accent sur les besoins des femmes âgées, en particulier la protection sociale tout au long de la vie, et sur les politiques relatives à l'avancement économique et à l'esprit d'entreprise des femmes et à l'amélioration de l'accès des femmes au financement et aux technologies de l'information et des communications. Étant donné que la proportion de personnes en situation de handicap augmentera dans les sociétés vieillissantes, il s'attachera à aider les États membres à élaborer des politiques visant à résoudre les problèmes d'accessibilité rencontrés par les personnes âgées. Par ailleurs, les migrations peuvent atténuer certains des effets que le vieillissement de la population a sur les marchés du travail. En conséquence, le sous-programme fournira des services d'analyse et de coopération technique aux États membres dans lesquels le vieillissement entraîne une augmentation de la demande de travailleurs migrants. Plus précisément, il évaluera les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement afin d'éclairer les débats des États membres visant à définir les domaines auxquels il faudra accorder la priorité par la suite.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

16.183 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le fait que les États membres approuveront les recommandations concernant les mesures à prendre aux niveaux régional et national, compte tenu du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et du Programme 2030, pour atténuer les effets économiques et sociaux du vieillissement de la population, en particulier sur les femmes âgées (voir le tableau 16.25).

Tableau 16.25  
**Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat escompté)</i>	<i>2022 (résultat escompté)</i>
Les États membres demandent aux commissions régionales de continuer de faciliter la poursuite de l'application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, sur la base des priorités définies à l'issue des activités d'examen et d'évaluation qu'elles mènent à l'échelle régionale, comme moyen de tenir compte des personnes âgées dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation	Les États membres de la CESAP définissent des domaines prioritaires pour les politiques nationales relatives au vieillissement de la population, l'accent étant mis sur les données et le recensement des bonnes pratiques en matière de politiques démographiques	Les États membres de la CESAP contribuent à la cartographie des politiques relatives au vieillissement de la population et à la collecte de données permettant de suivre le vieillissement de la population	Les États membres de la CESAP examinent les politiques en vigueur et la disponibilité des données en vue de surmonter les difficultés qui vont de pair avec le vieillissement de la population, compte tenu du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et du Programme 2030	Les États membres de la CESAP approuvent les recommandations concernant les mesures à prendre aux niveaux régional et national, compte tenu du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et du Programme 2030, pour atténuer les effets économiques et sociaux du vieillissement de la population, en particulier sur les femmes âgées

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
des objectifs de développement durable				

## Textes des organes délibérants définissant les mandats

16.184 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

### Résolutions de l'Assemblée générale

49/128	Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement	74/128	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
65/234	Suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014		
65/312	Document final de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle	75/131	Décennie des Nations Unies pour le vieillissement en bonne santé (2021-2030)
68/4	Déclaration du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement	75/151	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
69/147	Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles	75/152	Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
73/195	Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières	75/156	Améliorer la riposte rapide à l'échelle nationale et internationale face à l'impact de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) sur les femmes et les filles
73/326	Forme et organisation des forums d'examen des migrations internationales	75/161	Intensification de l'action menée pour prévenir et éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles
74/121	Politiques et programmes mobilisant les jeunes	75/226	Migrations internationales et développement

### Résolutions du Conseil économique et social

2015/4	Promotion des droits des personnes handicapées et renforcement de la prise en compte systématique de la question du handicap dans le programme de développement pour l'après-2015	2018/8	Organisation des travaux et méthodes de travail futures de la Commission de la condition de la femme
2016/25	Organisation des travaux et méthodes de travail futures de la Commission de la population et du développement	2019/4	Organisation et méthodes de travail futures de la Commission du développement social
2018/6	Troisième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement	2020/8	Modalités du quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement

### Résolutions et décisions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

66/12	Sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique	67/6	Améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées à la CESAP
67/5	Application intégrale et efficace du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement dans la région Asie-Pacifique	67/8	Renforcement des systèmes de protection sociale en Asie et dans le Pacifique
		67/9	Examen régional Asie-Pacifique des progrès accomplis dans la réalisation de la

	Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de la Déclaration politique sur le VIH/sida	71/13	Application de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes
68/6	Préparatifs de la région Asie-Pacifique pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014	74/7	Vers un développement durable tenant compte de la question du handicap : mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Beijing pour accélérer la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon
68/7	Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées, 2013-2022	74/11	Renforcement de la coopération régionale pour lutter contre l'inégalité sous toutes ses formes en Asie et dans le Pacifique
69/13	Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) et de la Stratégie d'Incheon pour faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique	Décision 74/26	Rapport de la Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur le troisième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement
69/14	Mise en œuvre de la Déclaration de Bangkok sur l'examen de l'application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement en Asie et dans le Pacifique	Décision 75/7	Rapport sur l'Examen à mi-parcours de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement comprenant le résumé du Président
70/14	Renforcer la participation des jeunes au développement durable en Asie et dans le Pacifique		

## Produits

16.185 On trouvera dans le tableau 16.26 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 16.26

### Sous-programme 6 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>7</b>
1. Rapports destinés à la CESAP	1	3	3	1
2. Rapports destinés au Comité du développement social	2	2	–	2
3. Rapports destinés aux réunions intergouvernementales sur le développement social	3	–	–	4
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>34</b>	<b>21</b>	<b>18</b>	<b>32</b>
4. Réunions du Comité du développement social	6	4	–	6
5. Réunions intergouvernementales sur le développement social	6	–	–	12
6. Réunions du Groupe de travail sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022)	4	2	4	–
7. Réunions du groupe de travail thématique sur le genre et les objectifs de développement durable relevant du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale	2	1	2	2
8. Réunions de groupes d'experts sur l'égalité des genres	4	2	–	–
9. Réunions de groupes d'experts sur l'inclusion du handicap	–	–	4	4

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
10. Réunions de groupes d'experts sur les politiques sociales	8	8	4	4
11. Réunions de groupes d'experts sur la population	4	4	4	4
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>6</b>
12. Projets de renforcement des capacités en matière d'égalité des genres	3	3	4	1
13. Projets de renforcement des capacités en matière de population et de développement	1	3	1	1
14. Projets de renforcement des capacités en matière d'inclusion du handicap	3	4	3	3
15. Projets de renforcement des capacités en matière d'inégalités	1	1	1	1
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
16. Publications sur l'égalité des genres	1	1	–	–
17. Publications sur l'inclusion du handicap	–	–	1	1
18. <i>Social Outlook for Asia and the Pacific</i> (perspectives sociales pour l'Asie et le Pacifique)	1	1	–	1
19. Publications sur la population et le développement	1	1	–	1
20. <i>Asia-Pacific Sustainable Development Journal</i> (journal du développement durable en Asie et dans le Pacifique)	2	1	–	–
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>11</b>
21. Documents d'orientation sur l'égalité des genres	1	1	1	1
22. Documents d'orientation sur l'inclusion du handicap	1	1	1	1
23. Documents d'orientation sur la population	2	2	2	2
24. Documents d'orientation sur les inégalités	3	2	2	2
25. Fiches techniques sur la population	1	1	1	1
26. Documents d'orientation sur le développement social	4	3	4	4

**C. Activités de fond**

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : appui aux groupes de travail chargés d'examiner les questions relatives au développement social, notamment la coalition thématique sur l'inclusion et l'autonomisation ; appui consultatif aux équipes spéciales du Réseau des entreprises durables de la CESAP.

**Bases de données et supports numériques** : bases de données et ressources en ligne sur le développement social (accès régional et mondial) ; articles de blog sur des sujets de fond publiés sur le site Web de la CESAP (accès régional et mondial).

**D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : célébration des journées internationales des Nations Unies, y compris manifestations spéciales sur l'égalité des genres, la population et l'inclusion du handicap ; interventions dans les médias au sujet des manifestations spéciales ; sites Web sur le développement social ; entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : communiqués de presse et éditoriaux sur les travaux et les activités du sous-programme.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : mise à jour et maintenance régulières (habituellement chaque mois) des pages Web de la CESAP consacrées au sous-programme qui portent sur neuf domaines (à savoir les sociétés vieillissantes, le développement tenant compte de la question du handicap, l'égalité des genres et l'avancement des femmes, les inégalités et le fait de ne laisser personne de côté, les migrations internationales, la population et le développement, l'inclusion sociale, la protection sociale et l'autonomisation des jeunes) ; publications sur les plateformes de médias sociaux utilisées par la CESAP.

## Sous-programme 7 Statistiques

### Objectif

16.186 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation de données et de statistiques officielles de qualité à l'appui du développement durable en Asie et dans le Pacifique.

### Stratégie

16.187 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme, notamment l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique, proposera une assistance technique et des services de formation et de renforcement des capacités afin que les pays soient mieux à même de produire, de diffuser et de communiquer des produits et services statistiques. Il s'efforcera en priorité de moderniser les systèmes statistiques nationaux et de donner aux organismes nationaux de statistique de la région les moyens de tirer parti des sources de données générées par différents éléments des écosystèmes de données nationaux, y compris les données administratives et les mégadonnées que d'autres organismes gouvernementaux et le secteur privé produisent et qui leur sont propres.

16.188 De plus, dans le cadre du sous-programme, on fournira des produits et services statistiques, notamment la publication intitulée *Asia and the Pacific SDG Progress Report* (rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable dans la région de l'Asie et du Pacifique) et le Portail des objectifs de développement durable pour l'Asie et le Pacifique, qui facilitent l'accès aux statistiques officielles et données dans la région et permettent de faire le bilan des progrès qui y sont accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Par ailleurs, on élaborera des supports de connaissances (études, documents de travail, notes d'orientation sur les statistiques et blogs) ou on fournira un appui aux fins de leur production, l'objectif étant de faire mieux connaître les questions relatives aux statistiques officielles et de mettre en commun les connaissances et les données d'expérience dans ce domaine.

16.189 Dans le cadre du sous-programme, on promouvra la coopération et on facilitera la recherche d'un consensus entre les États membres, les entités régionales et d'autres partenaires dont les activités ont trait aux données et aux statistiques dans le cadre d'initiatives propres à la région ou à un pays. Il s'agira notamment de promouvoir, en coopération avec les États membres et les partenaires de développement, la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté », sur laquelle s'appuiera l'amélioration des capacités statistiques en Asie et dans le Pacifique. Le travail effectué dans le cadre du sous-programme aidera les États membres à progresser dans la réalisation de tous les objectifs de développement durable.

16.190 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en élargissant ses activités de manière à transformer les systèmes statistiques nationaux pour qu'ils soient capables à l'avenir de résister à des chocs semblables à celui causé par la pandémie de COVID-19. Pour ce faire, on fournira une assistance technique, on mènera des activités de formation, on apportera un appui au renforcement des capacités, on promouvra la coopération et on facilitera la recherche d'un consensus, notamment au moyen de plateformes virtuelles.

16.191 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir pour résultat d'améliorer la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation de données et de statistiques officielles de qualité à l'appui du développement durable en Asie et dans le Pacifique.

16.192 L'aide qui sera apportée, si nécessaire en 2022, en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir le résultat suivant : les systèmes statistiques nationaux seront dotés des moyens nécessaires pour examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme 2030 en cas de futurs chocs semblables à celui causé par la pandémie.

## **Exécution du programme en 2020**

16.193 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Renforcement de la résilience des systèmes statistiques nationaux en dépit de la COVID-19**

16.194 Dans le cadre du sous-programme, on a lancé la série d'événements intitulés « Asia-Pacific Stats Café » en vue de discuter des besoins urgents des systèmes statistiques nationaux découlant de la situation sans précédent créée par la pandémie, et notamment de trouver des moyens de poursuivre la collecte de données pendant le confinement. Ces événements étaient destinés aux statisticiens et statisticiennes en chef, aux membres du personnel des organismes nationaux de statistique et d'autres composantes des systèmes statistiques nationaux de la région, aux membres des équipes de pays des Nations Unies et aux partenaires de développement. Sept de ces événements étaient axés sur des questions liées à la COVID-19, notamment les estimations démographiques, l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil, les enquêtes sur les ménages et le recensement de la population. Un événement a été consacré à l'échange de données d'expérience concernant les portails de données sur la COVID-19. Par la suite, la série de « Stats Café » a évolué pour couvrir d'autres sujets revêtant une importance pour les statisticiens et statisticiennes en chef et le personnel des organismes nationaux de statistique et d'autres composantes des systèmes statistiques nationaux, notamment l'utilisation de nouvelles sources de données et de nouvelles méthodes pour l'établissement de statistiques officielles.

16.195 De plus, en vue d'éclairer ces débats, le sous-programme a publié des supports de connaissances qui portaient notamment sur les enquêtes d'évaluation rapide menées dans le contexte de la crise sanitaire, la sous-comptabilisation des décès liés à la COVID-19 et l'incidence différente de la pandémie selon les genres, ainsi que le rôle essentiel joué par les registres et statistiques de l'état civil dans l'évaluation des effets de la pandémie.

16.196 Dans le cadre du sous-programme, on a également favorisé la coopération entre les États membres, les experts dans plusieurs domaines statistiques et les organismes compétents pour donner suite aux questions soulevées durant la partie interactive des « Stats Café », concernant notamment l'utilisation des données d'observation de la Terre et des données de télédétection pour l'établissement de statistiques officielles devant éclairer la riposte face à la COVID-19. Lors des réunions de suivi, on a fourni aux États membres des conseils techniques supplémentaires sur l'exploitation des données de télédétection et des données administratives, en particulier des données des compteurs électriques, pour la production de statistiques officielles.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

16.197 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent le fait que le Comité de statistique s'est félicité que l'on ait eu recours à des espaces de collaboration virtuels, tels que les « Stats Café », et a recommandé que l'on continue d'utiliser ces espaces pour promouvoir des concepts statistiques dans différents domaines, ainsi que les commentaires reçus au sujet de l'utilité des « Stats Café » (voir le tableau 16.27).

Tableau 16.27

**Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
–	–	À sa septième session, le Comité de statistique se félicite que l'on ait eu recours à des espaces de collaboration virtuels, tels que les « Stats Café », et recommande que l'on continue d'utiliser ces espaces pour promouvoir des concepts statistiques dans différents domaines ; 85 % des participants aux « Asia-Pacific Stats Café » conviennent que ces événements leur sont utiles

**Résultats escomptés pour 2022**

16.198 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

**Résultat 1 : établissement de liens plus étroits entre les politiques et les données en vue d'améliorer la prise de décisions<sup>16</sup>****Exécution du programme en 2020**

16.199 Afin de donner aux systèmes statistiques nationaux de la région la possibilité et les moyens de conduire le processus d'élaboration de produits et de services novateurs, fiables et actualisés et de les fournir pour répondre aux besoins urgents et évolutifs en matière de statistique du Programme 2030, les États membres de la CESAP ont approuvé en 2019 la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté ». Cette déclaration comporte neuf engagements pris par les États membres, notamment ceux d'intégrer le développement de la statistique dans les plans nationaux de développement, de renforcer les dispositions législatives et de promouvoir une plus grande utilisation des statistiques officielles dans l'élaboration, l'application et le suivi des politiques.

16.200 En 2020, pour progresser vers la réalisation, au niveau national, des engagements pris dans la Déclaration, le sous-programme a fourni aux États membres une assistance technique et des services de formation et de renforcement des

<sup>16</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 19)].

capacités. Il a notamment examiné le système statistique national des Maldives, contribué à la modernisation de la législation relative aux statistiques de la République démocratique populaire lao et participé à l'établissement de systèmes d'échange de données et de métadonnées entre les systèmes statistiques nationaux ainsi qu'à la mise en place de plateformes de diffusion et de communication des données au Cambodge et en Thaïlande. Il a également établi des documents sur ces initiatives afin de favoriser la mise en commun des données d'expérience dans la région.

16.201 De plus, dans le cadre du sous-programme, on a fourni un appui au renforcement des capacités en vue d'améliorer les activités de sensibilisation menées en faveur de l'établissement de statistiques officielles au moyen de l'outil « Every policy is connected », et notamment d'accroître l'utilisation de l'outil dans le secteur du tourisme au Samoa. Cet outil facilite la collaboration entre les organismes nationaux de statistique et les ministères dans le but d'établir des liens plus étroits entre les politiques et les données aux fins de la prise de décisions.

16.202 Le travail susmentionné a contribué à ce que cinq pays fassent état d'un renforcement de leur système statistique dans le rapport sur les progrès accomplis établi pour la septième session du Comité de statistique, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020.

### Projet de plan-programme pour 2022

16.203 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on s'appuiera sur la vision et le cadre d'action collectifs de la communauté statistique de l'Asie-Pacifique visant à faire progresser les statistiques officielles pour le Programme 2030 et de la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté », ainsi que sur le cadre de suivi et d'évaluation des deux instruments régionaux, qui a été approuvé par le Comité de statistique à sa septième session. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 16.28).

Tableau 16.28

### Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
La Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté », adoptée par les États membres de la CESAP en 2018, suscite l'adhésion	Les engagements pris dans la Déclaration sont respectés au niveau national	Le Comité de statistique approuve le rapport sur les progrès accomplis établi pour sa septième session, dans lequel cinq pays font état d'un renforcement de leur système statistique	Les engagements pris dans la Déclaration continuent d'être respectés au niveau national	Cinq pays font état d'un renforcement de leur système statistique national, compte tenu du cadre de suivi et d'évaluation de la vision et du cadre d'action collectifs de la communauté statistique de l'Asie-Pacifique visant à faire progresser les statistiques officielles pour le Programme 2030 et de la Déclaration intitulée

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
				« Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté »

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : les pays d'Asie et du Pacifique prennent des mesures pour transformer leurs systèmes statistiques : l'exemple du Bhoutan<sup>17</sup>

### Exécution du programme en 2020

16.204 Pour donner aux organismes nationaux de statistique de la région les moyens de transformer leur système statistique, le sous-programme a continué de fournir une assistance technique et des services de formation et de renforcement des capacités aux États membres, notamment en ce qui concerne l'utilisation de données administratives et d'autres sources de données non traditionnelles pour l'établissement de statistiques officielles.

16.205 Dans le cas du Bhoutan, le sous-programme a fourni une assistance technique et des services de renforcement des capacités aux fins de l'harmonisation des classifications utilisées par les organismes publics pour les données administratives ; l'objectif était que l'organisme national de statistique puisse établir des statistiques officielles à l'aide de ces données. Il a également fourni une assistance technique et des services de renforcement des capacités au Bhoutan, aux Fidji, à la Malaisie, aux Maldives, à la Mongolie, au Samoa et au Viet Nam, en ce qui concerne l'utilisation de données administratives et de données géospatiales pour l'établissement de comptes des émissions atmosphériques, des terres, des déchets solides et de l'eau. De plus, il a organisé, selon des modalités virtuelles, le quinzième séminaire de gestion à l'intention des responsables des bureaux nationaux de statistique de la région Asie-Pacifique, qui avait pour thème « Les systèmes statistiques nationaux : répondre à la crise de la COVID-19 et mieux construire pour l'avenir » et au cours duquel les participants ont mis l'accent sur l'utilisation des données administratives et d'autres sources de données non traditionnelles pour l'établissement de statistiques officielles.

16.206 Dans le cadre du sous-programme, on a également favorisé la coopération et facilité la recherche d'un consensus en ce qui concerne la transformation des systèmes statistiques en organisant huit « Asia-Pacific Stats Café » axés sur l'exploitation de sources de données non traditionnelles pour l'établissement de statistiques officielles et en contribuant à la sixième Conférence internationale sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle, qui a été organisée par la République de Corée en collaboration avec la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et la Division de statistique de la CESAP. De plus, on a facilité la participation à la Conférence, en tant qu'orateurs, de neuf États membres de la région Asie-Pacifique et notamment du (de la) statisticien(ne) en chef du Bureau national de statistique du Bhoutan.

16.207 Le travail susmentionné a contribué à ce que sept pays fassent état d'un renforcement de leur système statistique, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le budget-programme de 2021, à savoir qu'au moins cinq pays, y compris

<sup>17</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

le Bhoutan, fassent état d'un renforcement de leur système statistique dans le rapport sur les progrès accomplis dans l'exécution des engagements pris dans la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté » établi pour la septième session du Comité de statistique.

### Projet de plan-programme pour 2022

16.208 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé et aux neuf engagements pris par les États membres dans la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté », on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. On établira le rapport de référence, qui donnera un aperçu des progrès accomplis dans l'exécution des engagements pris dans la Déclaration et facilitera les délibérations intergouvernementales sur le sujet. De plus, le sous-programme adaptera ses activités en fonction des engagements auxquels les différents États membres auront accordé la priorité lors de la huitième session du Comité de statistique. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 16.29).

Tableau 16.29  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Le Gouvernement bhoutanais adopte la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté » à la sixième session du Comité de statistique de la CESAP	Le Gouvernement bhoutanais fait sienne la Déclaration à la soixante-quinzième session de la CESAP	Sept pays, y compris le Bhoutan, font état d'un renforcement de leur système statistique dans le rapport sur les progrès accomplis dans l'exécution des engagements pris dans la Déclaration établi pour la septième session du Comité de statistique	Les pays continuent de respecter les engagements pris dans la Déclaration	Le Comité de statistique examine le rapport de référence sur les progrès accomplis dans l'exécution des engagements pris dans la Déclaration et recommande des mesures à prendre en priorité pour transformer les systèmes statistiques nationaux

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : renforcement de la capacité des systèmes statistiques nationaux de la région Asie-Pacifique d'examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

#### Projet de plan-programme pour 2022

16.209 Plus de cinq ans après le début de la mise en œuvre du Programme 2030, on ne dispose toujours pas de suffisamment de données pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. La pandémie a secoué les activités des organismes nationaux de statistique et présenté d'énormes difficultés pour les systèmes statistiques nationaux, car elle a fait naître des nouvelles demandes pressantes en matière de données et de statistiques et a restreint les activités statistiques. Elle a également renforcé l'idée qu'il importait de donner aux systèmes

statistiques nationales de la région la possibilité et les moyens d'utiliser des méthodes et modalités novatrices pour produire en temps voulu des données ventilées et des statistiques officielles de qualité, à l'appui du Programme 2030.

*Enseignements tirés et changements prévus*

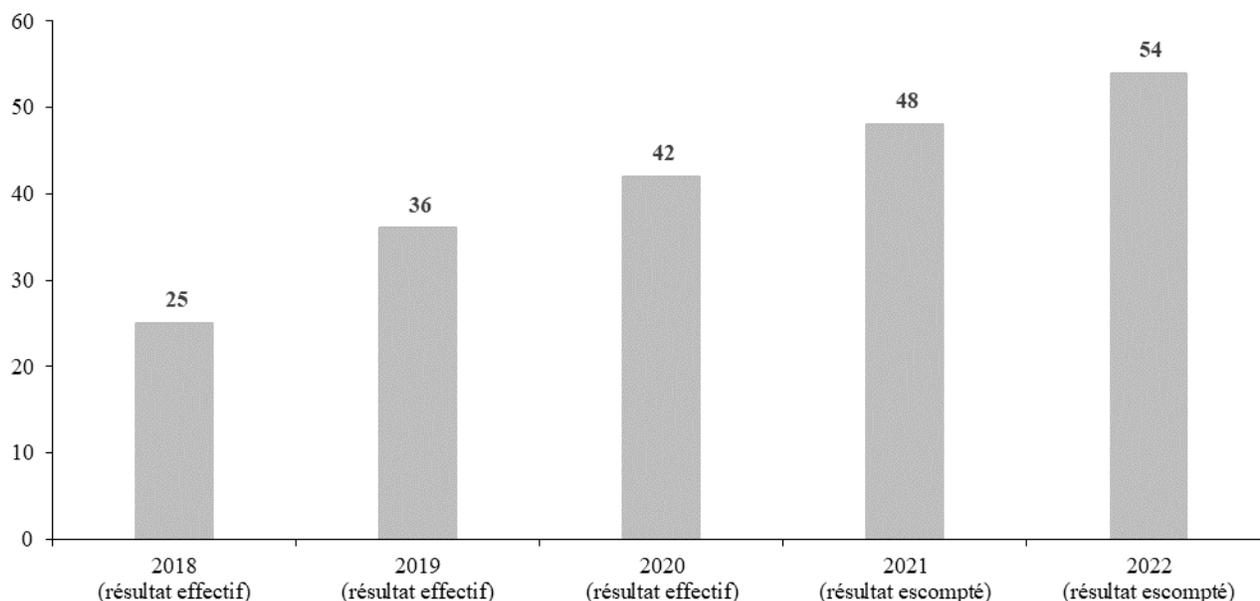
16.210 L'enseignement tiré est le suivant : les réseaux de praticiens permettent de partager en temps réel des connaissances spécialisées et des données d'expérience et viennent compléter les moyens conventionnels de communication et de collaboration entre les États membres. Ces derniers ont indiqué dans les déclarations qu'ils ont faites lors de la septième session du Comité de statistique qu'ils étaient favorables à ces réseaux. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on s'appuiera sur l'expérience acquise par le réseau de praticiens en matière d'intégration des données de la région Asie-Pacifique pour promouvoir la coopération et la recherche de consensus dans d'autres domaines statistiques présentant un intérêt pour les États membres et considérés comme hautement prioritaires, notamment les statistiques relatives aux catastrophes, qui peuvent également bénéficier des avantages découlant de l'utilisation de sources de données non traditionnelles. Le sous-programme élargira ses activités de manière à transformer les systèmes statistiques nationaux pour qu'ils puissent faire face aux chocs futurs en utilisant des données administratives et des sources de données non traditionnelles, telles que les données géospatiales, et des méthodes novatrices, telles que l'intégration des données. De plus, le sous-programme fournira une assistance technique et des services de formation et de renforcement des capacités et promouvra la coopération et la recherche de consensus, notamment par l'intermédiaire d'un réseau de praticiens se concentrant sur l'intégration des données. Cette action contribuera à améliorer la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation de données et de statistiques de qualité, qui sont nécessaires pour assurer le suivi des objectifs de développement durable dans la région.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

16.211 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le fait que l'on disposera de plus de données et de statistiques officielles pour assurer le suivi des objectifs de développement durable (voir la figure 16.VI).

Figure 16.VI  
**Mesure des résultats : indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable pour lesquels on dispose de suffisamment de données pour la région Asie-Pacifique**

(En pourcentage)



### Textes des organes délibérants définissant les mandats

16.212 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

68/261	Principes fondamentaux de la statistique officielle	71/313	Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030
--------	---	--------	--

#### Résolutions du Conseil économique et social

2006/6	Renforcement des capacités statistiques	2013/21	Principes fondamentaux de la statistique officielle
2011/15	Révision des Statuts de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique	2017/7	Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030

#### Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

246 (XLII)	Services statistiques en Asie et dans le Pacifique	67/11	Renforcer les capacités statistiques en Asie et dans le Pacifique
65/2	Coopération technique régionale et renforcement des capacités pour le développement statistique en Asie et dans le Pacifique	67/12	Amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique
67/10	Un ensemble de statistiques économiques de base pour guider l'amélioration des statistiques économiques fondamentales en Asie et dans le Pacifique	69/15	Mise en œuvre des résultats de la Réunion de haut niveau sur l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique

69/16	Un ensemble de statistiques démographiques et sociales de base pour orienter le développement des capacités nationales en Asie et dans le Pacifique	74/6	Améliorer les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique
71/14	Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement et des statistiques de l'état civil, 2015-2024	74/8	Accélérer la mise en œuvre du Cadre d'action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique
73/5	Renforcer le soutien de la région Asie-Pacifique à la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14	75/9	Mise en œuvre de la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté »

## Produits

16.213 On trouvera dans le tableau 16.30 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 16.30

### Sous-programme 7 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)</b>				
	<b>4</b>	<b>13</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
1. Rapports destinés à la CESAP	2	1	1	1
2. Rapports destinés au Comité de statistique	1	12	–	1
3. Rapport destiné à la Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique	1	–	–	–
<b>Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)</b>				
	<b>45</b>	<b>13</b>	<b>15</b>	<b>33</b>
4. Réunions du Comité de statistique	6	3	–	6
5. Réunions du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique	3	2	3	3
6. Réunions du Groupe de travail sur les statistiques relevant du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale	6	–	–	–
7. Réunions de groupes d'experts sur l'utilisation de sources de données complémentaires et non traditionnelles lors de l'établissement de statistiques officielles	6	2	6	6
8. Réunions du Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique	6	2	6	6
9. Réunions de groupes d'experts sur le renforcement des systèmes statistiques nationaux en vue d'accroître la confiance dans l'information statistique officielle et d'en améliorer la qualité	6	1	–	6
10. Réunions du groupe de travail technique sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique	6	3	–	6

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
11. Réunions de la Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique	6	–	–	–
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
12. Projets de renforcement des capacités statistiques	5	7	5	5
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
13. <i>Asia and the Pacific SDG Progress Report</i> (rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable dans la région de l'Asie et du Pacifique)	1	1	1	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
14. Documents de travail et notes d'information statistiques	2	6	2	2
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>–</b>	<b>22</b>	<b>–</b>	<b>13</b>
15. Séminaires sur les statistiques	–	22	–	13
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : appui consultatif aux réseaux statistiques, tels ceux de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, de la Communauté du Pacifique et du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale dans les cinq domaines d'intervention de la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté ».				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : base de données statistiques de la CESAP (accès régional et mondial) ; base de données sur des supports de formation et autres ressources statistiques ; articles de blog sur des sujets de fond publiés sur le site Web de la CESAP (accès régional et mondial).				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes ; contenus promotionnels multimédias.				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : communiqués de presse et éditoriaux sur les travaux et les activités du sous-programme.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : mise à jour et maintenance régulières (habituellement chaque mois) des pages Web de la CESAP consacrées au sous-programme qui portent sur cinq domaines (à savoir l'investissement et la participation des utilisateurs, le perfectionnement, l'assurance de la qualité et la confiance dans les statistiques, la modernisation des processus de production statistique et l'intégration des statistiques et des analyses) ; publications sur les plateformes de médias sociaux utilisées par la CESAP.				

## Sous-programme 8

### Activités sous-régionales de développement

#### Composante 1

#### Activités sous-régionales de développement dans le Pacifique

#### Objectif

16.214 L'objectif auquel la composante 1 du sous-programme contribue est d'approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales du Pacifique, notamment par le renforcement de la résilience face aux changements climatiques, la gestion durable des océans et la réduction des inégalités.

## Stratégie

16.215 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la composante facilitera la tenue de dialogues sous-régionaux entre les États membres sur les problèmes relatifs à l'action à mener et aux mesures législatives à prendre concernant les migrations et déplacements liés au climat, avec le concours des sous-programmes 4 et 6, d'autres entités des Nations Unies dans le Pacifique, telles que les bureaux des coordonnateurs résidents des Nations Unies, l'Organisation internationale pour les migrations et l'Organisation internationale du Travail, des organisations sous-régionales du Pacifique, notamment le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique et la Communauté du Pacifique, et de la société civile.

16.216 En collaboration avec le sous-programme 7, la composante appuiera le développement des capacités à l'échelon sous-régional et dans les pays concernant les comptes des océans à l'aide du Système de comptabilité environnementale et économique et en appliquant les normes de données définies dans le cadre du Partenariat mondial pour la comptabilité de l'océan.

16.217 La composante, en coopération avec le sous-programme 6, continuera de fournir une assistance technique aux États membres en vue de l'établissement de cadres d'indicateurs adaptés au niveau national et de la promotion de l'autonomisation économique des femmes, de la protection sociale et des politiques relatives au handicap. Elle permettra également aux États membres d'échanger informations et pratiques exemplaires et de nouer des relations avec la société civile pour garantir l'inclusion.

16.218 La composante renforcera les partenariats en s'inspirant de la Feuille de route du Pacifique pour les objectifs de développement durable et de la Stratégie des Nations Unies pour le Pacifique pour 2018-2022 et en allant dans le sens des réformes du système des Nations Unies pour le développement. On accordera une attention particulière aux objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 5, 10, 13, 14 et 17.

16.219 Il est prévu que la composante aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en leur fournissant une assistance technique, en coordination avec le reste du système des Nations Unies, aux fins de la lutte contre les conséquences socioéconomiques de la pandémie et de l'élaboration de mesures de relèvement adaptées, notamment au moyen de dispositifs nationaux de financement des objectifs de développement durable et d'une coopération régionale sur les questions transfrontières, en accord avec les résultats des évaluations menées.

16.220 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) amélioration de l'efficacité de l'action entreprise à l'échelle sous-régionale de façon à régler les questions de sécurité humaine liées aux changements climatiques ;

b) meilleure disponibilité des données nécessaires à l'élaboration de politiques relatives à la gestion des océans fondées sur l'observation des faits ;

c) renforcement des capacités de suivi de la mise en œuvre du Programme 2030 de sorte qu'il n'y ait pas de laissés-pour-compte et que les activités de développement permettent de réduire les inégalités et profitent aux groupes les plus vulnérables.

16.221 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir les résultats suivants :

- a) renforcement de la capacité des États membres de se relever de la pandémie au moyen de dispositifs nationaux de protection sociale et de financement du développement durable ;
- b) consolidation de la coopération régionale aux fins du règlement des problèmes transfrontières.

### Exécution du programme en 2020

16.222 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

#### **Renforcement de la capacité des petits États insulaires en développement du Pacifique de transposer dans leur droit interne la Convention relative aux droits des personnes handicapées**

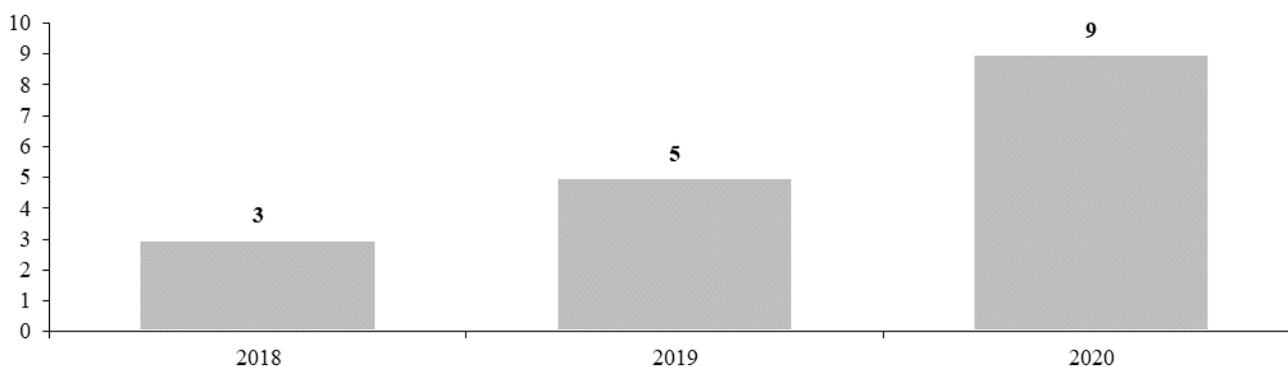
16.223 Selon les estimations, les personnes en situation de handicap dans la région du Pacifique représentent 15 % de la population et sont parmi les plus pauvres et les plus marginalisées, compte tenu de leur accès limité à l'éducation, à l'emploi, aux services de base et à d'autres possibilités de développement. En 2016, les dirigeants de la région ont adopté le Pacific Framework for the Rights of Persons with Disabilities (Cadre d'action du Pacifique pour les droits des personnes handicapées), qui aide les pays à protéger et à réaliser les droits des personnes en situation de handicap conformément à la Convention relative aux droits des personnes handicapées. À ce jour, 10 des 12 petits États insulaires en développement du Pacifique ont ratifié la Convention. La composante a fourni une assistance technique aux États membres aux fins de la réalisation d'examens législatifs complets au niveau des États et au niveau national, le but étant de définir les domaines de discrimination fondée sur le handicap et de formuler des recommandations de réforme en vue d'un alignement sur la Convention.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

16.224 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le nombre d'examens législatifs réalisés au niveau des États et au niveau national (voir la figure 16.VII).

Figure 16.VII

**Mesure des résultats : nombre d'examens législatifs réalisés au niveau des États et au niveau national visant à renforcer le respect des dispositions de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (résultat cumulé)**



## Résultats escomptés pour 2022

16.225 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : définition d'ensembles d'indicateurs nationaux de développement durable fiables à des fins de suivi et d'examen<sup>18</sup>

#### Exécution du programme en 2020

16.226 La composante a fourni des supports de connaissances et une assistance technique aux petits États insulaires en développement du Pacifique aux fins de l'examen des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et des données requises pour l'inclusion sociale et la protection sociale, entre autres. En étroite collaboration avec le sous-programme 7, elle a également achevé la mise à jour de l'outil « Every policy is connected », une application en ligne qui permet aux États membres de recenser les domaines prioritaires d'action et les besoins en données correspondants.

16.227 Le travail susmentionné a facilité la mise en place de cadres nationaux d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, au moyen de l'outil « Every policy is connected », ainsi que la participation des États fédérés de Micronésie, des Îles Salomon, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Samoa aux examens nationaux volontaires, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir la mise en œuvre de cadres de développement durable assortis d'indicateurs adaptés au contexte local.

#### Projet de plan-programme pour 2022

16.228 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on fournira une assistance technique dans le cadre de formations, y compris au moyen de nouveaux programmes d'apprentissage en ligne et de services consultatifs, aux fins de la mise en place de l'outil « Every policy is connected » dans les petits États insulaires en développement du Pacifique, le but étant de renforcer leurs moyens statistiques en vue de l'élaboration de cadres d'indicateurs nationaux plus ciblés permettant de suivre et de rendre compte des progrès réalisés, notamment pour les examens nationaux volontaires. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 16.31).

<sup>18</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 19)].

Tableau 16.31  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Reconnaissance, par les petits États insulaires en développement, de la nécessité d'assurer, de manière intégrée, le suivi de la mise en œuvre des cadres de développement durable et l'établissement de rapports sur la question	Renforcement des moyens statistiques par l'établissement d'indicateurs nationaux de développement durable et par la fourniture d'une assistance technique visant à promouvoir une gestion intégrée du suivi de la mise en œuvre des cadres de développement durable et de la communication des informations y relatives	Mise en œuvre de cadres nationaux d'indicateurs de développement durable aux fins des examens nationaux volontaires menés par les États fédérés de Micronésie, les Îles Salomon, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Samoa	Renforcement de l'écosystème de données sous-régional pour produire des données de manière harmonisée et intégrée afin d'orienter la planification et la mise en œuvre des politiques et le suivi de leur application	Utilisation des cadres nationaux améliorés d'indicateurs de développement durable dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des politiques nationales de trois États membres

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : les petits États insulaires en développement font progresser la coopération concernant les déplacements et les migrations liés aux changements climatiques<sup>19</sup>

### Exécution du programme en 2020

16.229 Dans le cadre de ses activités de renforcement des capacités visant à mieux protéger les migrants et les communautés sinistrées de la région du Pacifique et à leur donner les moyens de faire face aux changements climatiques et aux catastrophes, la composante a organisé plusieurs réunions sous-régionales, y compris une série de dialogues en ligne, en vue de l'établissement d'un processus régional et d'un cadre régional fondé sur les droits concernant les déplacements et les migrations liés aux changements climatiques.

16.230 Le travail susmentionné a contribué à l'élaboration de stratégies pour la mise en place d'un processus régional et d'un cadre régional fondé sur les droits concernant les migrations, les déplacements et les réinstallations planifiées liés aux changements climatiques, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021, à savoir que les gouvernements s'entendent sur la portée des dispositions d'une déclaration sur les migrations et les déplacements liés aux changements climatiques en vue de promouvoir la sécurité climatique dans les États de faible altitude, avec le soutien de la société civile. Il était initialement prévu de tenir une concertation régionale en présentiel aux Fidji au début de 2020, qui aurait été suivie d'activités de sensibilisation et de consultations auprès des États membres devant permettre de parvenir à un accord sur la portée des dispositions de la déclaration plus tard dans l'année. Or, cette concertation a été reportée en raison des incertitudes liées

<sup>19</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

à la pandémie de COVID-19 et des restrictions en matière de voyage qui en ont résulté. Il a été décidé par la suite d'organiser une série de dialogues en ligne pendant trois mois, de septembre à novembre 2020, ce qui a retardé les activités de sensibilisation et les consultations qu'il était prévu d'organiser avec les pays.

### Projet de plan-programme pour 2022

16.231 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on aidera les États membres à élaborer un plan de mise en œuvre du cadre, de façon à approfondir la coopération régionale concernant les migrations, les déplacements et les réinstallations planifiées liés aux changements climatiques. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 16.32).

Tableau 16.32  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Dans la Déclaration de Boe sur la sécurité régionale, les dirigeants du Forum des îles du Pacifique indiquent que les changements climatiques constituent la menace la plus grave pesant sur les moyens d'existence, la sécurité et le bien-être des populations du Pacifique	Dans le plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration de Boe sur la sécurité régionale, la sécurité climatique et la sécurité humaine sont reconnues comme des priorités pour les États insulaires du Pacifique	Les États membres élaborent des stratégies pour la mise en place d'un processus régional et d'un cadre régional fondé sur les droits concernant les migrations, les déplacements et les réinstallations planifiées liés aux changements climatiques	Les gouvernements des États insulaires du Pacifique approfondissent la coopération concernant les migrations, les déplacements et les réinstallations liés aux changements climatiques et arrêtent des principes directeurs concernant les mesures législatives à prendre et la conduite à suivre à l'échelle nationale	Les gouvernements des États insulaires du Pacifique adoptent et mettent en œuvre un cadre fondé sur les droits concernant les migrations, les déplacements et les réinstallations planifiées liés aux changements climatiques

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : les petits États insulaires en développement du Pacifique renforcent les moyens dont ils disposent pour se remettre des effets de la pandémie de COVID-19 sur le plan socioéconomique

#### Projet de plan-programme pour 2022

16.232 Si les petits États insulaires en développement du Pacifique ont enregistré un nombre relativement faible de cas de COVID-19, voire aucun pour certains d'entre eux, il n'en demeure pas moins que de graves conséquences socioéconomiques se font ressentir dans toute la région en raison des contractions économiques, des pertes d'emplois et de la perturbation des chaînes d'approvisionnement, qui devraient entraîner, dans le meilleur des cas, un ralentissement des investissements nationaux et de la progression vers la réalisation des objectifs de développement durable. La

composante a participé aux travaux analytiques et aux consultations avec les experts visant à définir les stratégies à mener pour consolider la coopération régionale aux fins de la lutte contre la COVID-19 dans le Pacifique.

*Enseignements tirés et changements prévus*

16.233 Les enseignements tirés sont les suivants : il convient de tenir compte des risques posés par les crises telles que les pandémies ou les chocs climatiques lorsqu'on aide les États membres à élaborer des systèmes de protection sociale si l'on veut renforcer la couverture des plus vulnérables et garantir un développement centré sur la population. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre de la composante, on aidera les États membres à concevoir des systèmes de protection sociale tenant compte des risques et adaptés aux petits États insulaires en développement. On fournira aux pays une assistance technique pour les aider à élaborer des politiques de protection sociale et des stratégies de financement permettant d'accélérer le relèvement et de parvenir à un développement durable et équitable. Au vu de la marge de manœuvre budgétaire limitée des petits États insulaires en développement, que la pandémie a mise à plus rude épreuve encore, on aidera les États membres à bâtir des stratégies de financement et des cadres favorables à l'investissement en faveur des objectifs de développement durable.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

16.234 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montreront les politiques et cadres nationaux, nouveaux ou améliorés, mis en œuvre par trois États membres aux fins de la protection sociale et du financement du développement durable (voir le tableau 16.33).

Tableau 16.33  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
–	–	Les États membres du Pacifique s'engagent de manière plus résolue encore à élargir et à renforcer les systèmes de protection sociale	Deux États membres du Pacifique examinent les propositions portant sur le renforcement des politiques et des systèmes de protection sociale dans le cadre du relèvement après la pandémie de COVID-19	Trois États membres élaborent de nouvelles politiques et de nouveaux cadres nationaux ou améliorent ceux existants aux fins du financement de la protection sociale et du développement durable

**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

16.235 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour la composante.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

63/260 Activités touchant au développement

## Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

244 (XLI)	Activités de la Commission dans le Pacifique	océans, des mers et des ressources marines aux fins du développement durable en Asie et dans le Pacifique
72/9	Coopération régionale pour promouvoir la conservation et l'exploitation durable des	

## Produits

16.236 On trouvera dans le tableau 16.34 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 16.34

## Composante 1 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	1	1	1	1
1. Rapports destinés à la CESAP	1	1	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	8	2	4	8
2. Réunions de groupes d'experts sur les politiques et programmes envisageables afin de remédier aux problèmes naissants en matière de développement durable dans le Pacifique	4	–	–	4
3. Réunions de groupes d'experts sur la question du développement durable dans le Pacifique	4	2	4	4
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	2	5	2	3
4. Projets de renforcement des capacités concernant les priorités institutionnelles des programmes de la CESAP dans le Pacifique	1	1	1	–
5. Projets de renforcement des capacités concernant le développement économique et social	1	4	1	3
<b>Publications</b> (nombre de publications)	–	–	1	1
6. Publication sur la question du développement durable dans le Pacifique	–	–	1	1
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : pages Web consacrées au développement économique et social dans le Pacifique (accès sous-régional, régional et mondial) ; articles de blog sur des sujets de fond publiés sur le site Web de la CESAP (accès régional et mondial).				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : communiqués de presse et éditoriaux sur les travaux et les activités de la composante du sous-programme.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : mise à jour et maintenance régulières (habituellement chaque mois) des pages Web de la CESAP consacrées à la composante du sous-programme qui portent sur quatre domaines : la planification nationale et la cohérence des politiques ; l'inclusion sociale et l'égalité ; l'action climatique et la gestion des ressources ; l'examen des Orientations de Samoa et du Programme 2030 ; publications sur les plateformes de médias sociaux utilisées par la CESAP.				

## **Composante 2**

### **Activités sous-régionales de développement en Asie de l'Est et du Nord-Est**

#### **Objectif**

16.237 L'objectif auquel la composante 2 du sous-programme contribue est d'approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales de l'Asie de l'Est et du Nord-Est, notamment la connectivité durable, la durabilité environnementale et l'innovation au service de sociétés inclusives et résilientes.

#### **Stratégie**

16.238 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la composante animera, en coopération avec les sous-programmes concernés, des dialogues multisectoriels entre les États membres sur la connectivité dans les secteurs du commerce, des transports, de l'énergie et du numérique dans le cadre de plateformes régionales et sous-régionales, dont le Forum des pays d'Asie du Nord-Est sur l'interconnexion électrique et la coopération dans ce domaine. Ces dialogues porteront principalement sur la manière de renforcer la cohérence et l'intégration des politiques de connectivité dans les différents secteurs tout en contribuant à la réalisation des objectifs de développement durable. En ce qui concerne l'interconnexion des réseaux électriques en Asie du Nord-Est, la composante élaborera, en coopération avec le sous-programme 9 et en s'appuyant sur la Feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques, une feuille de route pour l'établissement d'un couloir de l'énergie verte, l'objectif étant d'accroître l'utilisation des sources d'énergie renouvelables en Asie du Nord-Est.

16.239 En coopération avec le sous-programme 4, la composante renforcera les plateformes sous-régionales, telles que le Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement et le Partenariat de l'Asie du Nord-Est pour la pureté de l'air, en promouvant le partage des connaissances sur les technologies émergentes et leur déploiement dans des secteurs prioritaires tels que les transports, l'industrie et le logement.

16.240 En collaboration avec les sous-programmes concernés, la composante facilitera la coopération sous-régionale au service des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation et aidera les parties prenantes à élaborer des politiques et des programmes inclusifs qui ne laissent personne de côté. En particulier, elle aidera les États membres à recenser, dans le secteur des technologies, les principaux obstacles à l'égalité des genres sur le lieu de travail et à concevoir des politiques tenant compte des questions de genre. De plus, elle fournira des supports de connaissances et une assistance technique et facilitera les échanges entre pairs en vue d'accroître l'utilisation de la science, de la technologie et de l'innovation dans les sociétés vieillissantes et dans le contexte de la résilience face aux catastrophes.

16.241 Pour mettre en œuvre la stratégie, on appuiera et renforcera les mécanismes intergouvernementaux relatifs à la connectivité durable, à la durabilité environnementale et à l'innovation au service de sociétés inclusives et résilientes en Asie de l'Est et du Nord-Est, ce qui devrait contribuer avant tout à la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 3, 5, 7, 9 à 11, 13 à 15 et 17. Dans le cadre de la composante, on continuera de renforcer la capacité des États membres de recenser les difficultés rencontrées et les possibilités offertes à l'échelle sous-régionale et

d'appliquer les pratiques optimales en vue de progresser dans la réalisation des objectifs.

16.242 Il est prévu que la composante aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19, en définissant et en promouvant des approches novatrices pour faciliter la connectivité transfrontière, notamment le commerce et les transports transfrontaliers sans contact, et pour renforcer la résilience des populations vulnérables, telles que les femmes et les personnes âgées, par la promotion d'un accès inclusif à la science, à la technologie et à l'innovation et de la prise en compte de ces éléments dans les cadres de décision des États membres. De plus, afin de favoriser une reprise économique durable et la réalisation de l'objectif consistant à reconstruire en mieux, elle contribuera à renforcer la coopération sous-régionale en matière d'environnement.

16.243 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) La cohérence des politiques et l'intégration des initiatives relatives à la connectivité, notamment celles concernant la facilitation du commerce et des transports, seront assurées ;

b) Les parties prenantes et les gouvernements coordonneront leurs activités afin de remédier aux problèmes communs en matière d'environnement ;

c) La science, la technologie et l'innovation seront davantage mises à profit dans l'édification de sociétés inclusives et résilientes dans la sous-région et on mettra davantage en commun les connaissances dans ces domaines ;

d) L'élaboration et la mise en œuvre de politiques et stratégies qui concordent avec le Programme 2030, notamment dans le cadre des forums multipartites de l'Asie du Nord-Est sur les objectifs de développement durable, se feront de manière plus efficace.

16.244 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir les résultats suivants :

a) La capacité des États membres de trouver des moyens novateurs de renforcer leur résilience face à la COVID-19 et à des maladies infectieuses similaires et de se relever après de telles crises sera renforcée ;

b) La coopération entre les États membres sera améliorée et les capacités seront renforcées grâce à la mise en commun de données d'expérience concernant la gestion des questions environnementales transfrontières, notamment la pollution atmosphérique et le développement à faible intensité de carbone, l'objectif étant de favoriser une reprise économique durable et la réalisation de l'objectif consistant à reconstruire en mieux.

## **Exécution du programme en 2020**

16.245 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Renforcement de la coopération en matière d'environnement en Asie de l'Est et du Nord-Est**

16.246 Les pays d'Asie du Nord-Est font continuellement face à des problèmes environnementaux, auxquels viennent s'ajouter un développement économique gourmand en ressources et une gestion des externalités environnementales qui n'est pas suffisamment conforme aux politiques et exigences techniques en vigueur. En conséquence, la réalisation des objectifs de développement durable liés à

l'environnement, notamment ceux concernant l'action climatique, la vie aquatique et la vie terrestre, stagne ou est en régression en Asie du Nord-Est, alors que des progrès considérables ont été accomplis dans la réalisation de divers objectifs relevant du domaine socioéconomique. De plus, la pollution atmosphérique demeure une question extrêmement préoccupante dans la sous-région, en raison des niveaux élevés de particules fines (PM<sub>2,5</sub>), dont la concentration moyenne annuelle est quatre fois supérieure aux valeurs indicatives de l'OMS. Dans le cadre de la composante, on s'est attaché à appuyer le Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement, qui s'emploie à renforcer la coopération entre les États membres dans le domaine de l'environnement, notamment en ce qui concerne la pollution atmosphérique, la biodiversité et la protection de la nature, les villes sobres en carbone et à faibles émissions, la désertification et la dégradation des terres, et les zones marines protégées. On a mis en place des programmes multilatéraux dans des domaines thématiques clés, créé des plateformes institutionnelles liées à la pollution atmosphérique, aux zones marines protégées et aux villes sobres en carbone et à faibles émissions, et mis en œuvre de nouveaux projets sur la biodiversité et la protection de la nature. Le travail effectué dans le cadre de la composante a incité les États membres à rédiger et à adopter les résolutions 75/4, première résolution régionale portant sur la pollution atmosphérique, et 76/1 de la CESAP, dans laquelle les États membres de la sous-région ont été invités à prendre d'urgence des mesures pour la conservation et l'utilisation durable des océans, des mers et des ressources marines et, à cet égard, à mettre en commun les bonnes pratiques et les enseignements tirés.

16.247 Dans le cadre de la composante, on a organisé des consultations intergouvernementales et des dialogues multipartites et produit des supports de connaissances dans les domaines thématiques clés considérés comme prioritaires par les États membres afin de renforcer le fonctionnement du Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement, et on a élaboré le plan stratégique du Programme pour la période 2021-2025 et le plan de travail du Partenariat de l'Asie du Nord-Est pour la pureté de l'air pour la période 2021-2025, pour examen par les États membres. De plus, on a assuré la coordination avec les mécanismes concernés afin de créer des synergies et d'accélérer l'action menée par les États membres dans les domaines de la lutte contre la pollution atmosphérique, de la préservation de la diversité biologique, du développement à faible intensité de carbone et à faibles émissions et de l'arrêt de la dégradation des terres en vue d'atténuer les effets des changements climatiques.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

16.248 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent l'adoption par les États membres du plan stratégique du Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement pour la période 2021-2025 et la concrétisation du Partenariat de l'Asie du Nord-Est pour la pureté de l'air, à la suite de l'adoption de son plan de travail pour la période 2021-2025 (voir le tableau 16.35).

Tableau 16.35  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
Les États membres renforcent leur adhésion et leur soutien aux activités du Programme de	Les États membres établissent les cadres opérationnels du Partenariat de l'Asie du Nord-Est pour la pureté	Les États membres adoptent le plan stratégique du Programme de coopération de la sous-région de

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement, notamment en lançant officiellement le Partenariat de l'Asie du Nord-Est pour la pureté de l'air et en adoptant son mandat	de l'air en instituant le Comité scientifique et politique du Partenariat	l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement (2021-2025) et concrétisent le Partenariat de l'Asie du Nord-Est pour la pureté de l'air en adoptant son plan de travail (2021-2025)

## Résultats escomptés pour 2022

16.249 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : concertation intergouvernementale sous-régionale sur l'adoption d'une approche intégrée en matière de facilitation du commerce et des transports<sup>20</sup>

#### Exécution du programme en 2020

16.250 Dans le cadre de la composante, on a mené des activités visant à renforcer la capacité des pays d'Asie de l'Est et du Nord-Est d'assurer la connectivité régionale par la facilitation du commerce et des transports et, pour ce faire, on s'est appuyé sur des supports de connaissances et des dialogues sous-régionaux soulignant la nécessité d'une coordination dans ces domaines. En 2020, on a organisé une série d'ateliers de formation sur la gestion des couloirs économiques, qui visaient à sensibiliser les autorités à la nécessité d'assurer une coordination intersectorielle, en particulier en ce qui concerne la facilitation du commerce et des transports.

16.251 Le travail susmentionné a contribué à renforcer la capacité des États membres de mettre en œuvre à l'échelle sous-régionale des initiatives de facilitation du commerce et des transports, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir l'instauration d'un dialogue intergouvernemental sous-régional sur la facilitation du commerce et des transports. Les séminaires sous-régionaux qui devaient se tenir en marge des réunions officielles organisées dans le cadre de l'Initiative du Grand-Tumen ont été reportés à 2021, sur décision des pays membres de l'Initiative. La composante a tout de même jeté les bases de la concertation intergouvernementale envisagée, qui devrait bénéficier d'un plus grand soutien et gagner en envergure après la tenue des séminaires sous-régionaux et l'exécution d'autres activités connexes en 2021.

#### Projet de plan-programme pour 2022

16.252 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on renforcera le dialogue sur les politiques communes entre les responsables du commerce et des transports en veillant à ce qu'ils se concentrent sur la connectivité opérationnelle transfrontière et tiennent compte des progrès réalisés dans les initiatives menées dans la sous-région en matière de connectivité, y compris la coopération avec les partenaires sous-régionaux. De plus, on aidera les États membres à mettre leurs politiques et leurs outils en conformité avec les cadres

<sup>20</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 19)].

régionaux et sous-régionaux visant à assurer une bonne connectivité. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 16.36).

Tableau 16.36  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Il n'y a pas de dialogue entre les organes intergouvernementaux sous-régionaux	Il n'existe pas d'organe intergouvernemental sous-régional structuré	Les États membres renforcent leur capacité de mettre en œuvre à l'échelle sous-régionale des initiatives de facilitation du commerce et des transports	Au moins une nouvelle initiative de coordination entre les pays d'Asie de l'Est et du Nord-Est dans le domaine de la facilitation du commerce et des transports est lancée	Une nouvelle initiative de coordination entre les pays d'Asie de l'Est et du Nord-Est dans le domaine de la facilitation du commerce et des transports est lancée

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : renforcement de la coordination des activités de facilitation du commerce et des transports en Asie de l'Est et du Nord-Est<sup>21</sup>

### Exécution du programme en 2020

16.253 Dans le cadre de la composante, on a produit des supports de connaissances, tels qu'un portail de connaissances amélioré sur la facilitation du commerce et des transports en Asie du Nord-Est et une étude analytique sous-régionale sur la facilitation du commerce et des transports, dans laquelle une attention particulière était accordée à la coordination des activités menées dans ce domaine. Dans l'étude analytique sous-régionale, on a formulé des recommandations concrètes et pratiques concernant la coordination des politiques, sur lesquelles les responsables du commerce et des transports peuvent s'appuyer pour examiner les moyens de faciliter la coordination entre les deux secteurs. De plus, le champ de l'étude a été étendu pour qu'elle porte également sur les problèmes liés à la connectivité du commerce et des transports qui sont apparus pendant la pandémie.

16.254 Le travail susmentionné a contribué à renforcer la capacité de faciliter la coordination entre les secteurs du commerce et des transports, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021, à savoir que les États membres prennent part à des concertations intergouvernementales sur la facilitation, de manière conjointe, du commerce et des transports. Lors des débats et des examens effectués en vue des séminaires sous-régionaux prévus, les responsables gouvernementaux se sont essentiellement appuyés sur les recommandations formulées dans l'étude sous-régionale. Les séminaires sous-régionaux qui devaient se tenir en marge des réunions officielles organisées dans le cadre de l'Initiative du Grand-Tumen ont été reportés à 2021.

<sup>21</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

### Projet de plan-programme pour 2022

16.255 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on s'appuiera sur les progrès réalisés dans le cadre des initiatives régionales et sous-régionales pour promouvoir encore un renforcement de la coordination en matière de facilitation du commerce et des transports, notamment dans les domaines de la numérisation, des couloirs économiques et de transport, et du transit. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 16.37).

Tableau 16.37

#### Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Les États membres font, chacun de leur côté, des progrès dans la mise en œuvre d'accords internationaux et régionaux relatifs à la facilitation du commerce et des transports, comme le montre l'adhésion d'un État membre à l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique	Les États membres font prendre conscience de l'importance d'une approche intégrée des initiatives relatives à la facilitation du commerce et des transports, comme le montre le débat tenu entre les représentants des pays membres de l'Initiative du Grand-Tumen sur les liens entre la facilitation du commerce et la facilitation des transports lors du Séminaire international sur la facilitation organisé conjointement par la CESAP et l'Initiative	Les États membres renforcent leur capacité de faciliter la coordination entre les secteurs du commerce et des transports	Les États membres mettent en œuvre des initiatives de coordination dans le domaine de la facilitation du commerce et des transports	Les États membres examinent et mettent en commun avec les autres sous-régions de l'Asie et du Pacifique les bonnes pratiques établies dans le cadre des initiatives mises en œuvre pour promouvoir la coordination dans le domaine de la facilitation du commerce et des transports

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : amélioration de la connectivité des réseaux électriques en Asie de l'Est et du Nord-Est

#### Projet de plan-programme pour 2022

16.256 Les États membres de l'Asie de l'Est et du Nord-Est disposent de nombreux moyens pour exploiter les complémentarités dans les dotations en ressources énergétiques. De plus, l'interconnexion des réseaux électriques à l'échelle sous-régionale offre des possibilités d'accroître la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique et de réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles. Pour

contribuer au renforcement de la coopération dans le domaine de la connectivité des réseaux électriques en Asie de l'Est et du Nord-Est, la composante a collaboré avec le sous-programme 9 afin de poursuivre sur la lancée de la Feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques en effectuant des analyses techniques et des analyses de scénarios sur les moyens de mettre en place un couloir de l'énergie verte en Asie du Nord-Est ainsi qu'en instaurant la confiance et en recherchant un consensus politique en vue de l'élaboration d'une feuille de route sur la connectivité des réseaux électriques sous-régionaux.

*Enseignements tirés et changements prévus*

16.257 L'enseignement tiré est le suivant : la composante doit faire davantage d'efforts pour renforcer la coopération sous-régionale en matière de connectivité des réseaux électriques, l'objectif commun étant de disposer de systèmes électriques interconnectés. Compte tenu de cet enseignement et de la Feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques, dans le cadre de la composante, on s'attachera principalement à dégager à l'échelle sous-régionale une vision commune de la connectivité des réseaux électriques en fournissant des analyses techniques et des analyses de scénarios sur la mise en place d'interconnecteurs et le renforcement des capacités sur le concept d'un couloir de l'énergie verte qui favorise une utilisation accrue des abondantes sources d'énergie renouvelables de la sous-région.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

16.258 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le fait que les États membres se déclareront favorables à la mise en œuvre d'une feuille de route pour l'établissement d'un réseau électrique interconnecté à l'échelle sous-régionale (voir le tableau 16.38).

Tableau 16.38  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
Les États membres lancent le Forum des pays d'Asie du Nord-Est sur l'interconnexion électrique et la coopération dans ce domaine, qui permet d'entretenir un dialogue régulier	Les consultations entre les États membres sur la promotion du commerce régional d'électricité et des investissements dans les interconnexions électriques transfrontières en Asie du Nord-Est se poursuivent	Les États membres connaissent mieux les stratégies pouvant être mises en œuvre pour améliorer la connectivité	Les États membres renforcent leurs capacités en ce qui concerne les prescriptions techniques, par exemple pour la mise en place d'interconnecteurs, afin de promouvoir l'utilisation des sources d'énergie renouvelables, comme le montre une enquête	Lors d'un forum sous-régional de haut niveau, les États membres se déclarent favorables à la mise en œuvre d'une feuille de route pour l'Asie du Nord-Est sur la connectivité des réseaux électriques

**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

16.259 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour la composante.

## Résolution de l'Assemblée générale

63/260 Activités touchant au développement

## Résolution de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

75/4 Renforcement de la coopération régionale pour lutter contre les problèmes de pollution atmosphérique en Asie et dans le Pacifique

**Produits**

16.260 On trouvera dans le tableau 16.39 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 16.39

**Composante 2 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
1. Rapports destinés à la CESAP	1	1	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>11</b>
2. Réunions de groupes d'experts sur les politiques et programmes envisageables afin de remédier aux problèmes naissants en matière de développement économique et social en Asie de l'Est et du Nord-Est	4	4	4	4
3. Réunions de hauts responsables du Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement	3	3	3	3
4. Réunions de groupes d'experts sur la question du développement durable en Asie de l'Est et du Nord-Est	4	5	4	4
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>4</b>
5. Projets de renforcement des capacités concernant les priorités institutionnelles des programmes de la CESAP en Asie de l'Est et du Nord-Est	1	6	1	3
6. Projets de renforcement des capacités du Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement	1	1	1	1
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
7. Publications sur la question du développement durable en Asie du Nord-Est	1	1	–	–
<b>C. Activités de fond</b>				

**Bases de données et supports numériques** : page Web consacrée au développement économique et social en Asie de l'Est et du Nord-Est (accès sous-régional, régional et mondial) ; gestion et mise à jour du site Web du Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement ; gestion et mise à jour du site Web de l'Asia Carbon Footprint Network (accès sous-régional, régional et mondial) ; articles de blog sur des sujets de fond publiés sur le site Web de la CESAP (accès régional et mondial).

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

#### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : communiqués de presse et éditoriaux sur les travaux et les activités de la composante du sous-programme.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : mise à jour et maintenance régulières (habituellement chaque mois) des pages Web de la CESAP consacrées à la composante du sous-programme qui portent sur trois domaines (à savoir la durabilité environnementale, le renforcement de la connectivité intrarégionale et l'innovation au service de sociétés inclusives et résilientes) ; publications sur les plateformes de médias sociaux utilisées par la CESAP.

### Composante 3 Activités sous-régionales de développement en Asie du Nord et en Asie centrale

#### Objectif

16.261 L'objectif auquel la composante 3 du sous-programme contribue est d'approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale, dont la connectivité durable, la transformation économique, l'inclusion sociale et la résilience, notamment grâce au suivi et à l'examen du Programme 2030.

#### Stratégie

16.262 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, en coopération avec les autres sous-programmes concernés, la composante promouvra le dialogue à l'échelle sous-régionale en fournissant des services de secrétariat aux groupes de travail thématiques<sup>22</sup> du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale.

16.263 La composante se concertera avec tous les groupes thématiques pour s'assurer qu'ils tiennent compte, dans leurs plans de travail et débats, des priorités fixées par le Conseil d'administration et le Forum économique du Programme spécial en matière de facilitation du commerce et des transports, de durabilité environnementale et de connectivité énergétique et numérique. Dans le même esprit, elle veillera à ce que les résultats des travaux des groupes thématiques viennent alimenter les débats du Conseil d'administration et du Forum économique. Le travail ainsi accompli encouragera les gouvernements et les acteurs de la société civile, du secteur privé, de l'ONU et d'autres organisations internationales à adopter une démarche concertée pour relever les défis qui se posent en matière de développement dans la sous-région.

16.264 En coopération avec la Section des pays en situation particulière de la CESAP, la composante réalisera des études analytiques et formulera des

<sup>22</sup> Le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale supervise actuellement six groupes de travail thématiques : celui sur l'eau, l'énergie et l'environnement, celui sur le transport durable, les opérations de transit et l'interconnexion des réseaux de transport, celui sur le commerce, celui sur les statistiques, celui sur l'innovation et la technologie au service du développement durable et celui sur la question du genre et les objectifs de développement durable. L'Ouzbékistan a proposé la création d'un groupe de travail sur l'investissement et la coopération financière. Cette proposition sera examinée plus en détail à la session de 2021 du Conseil d'administration du Programme spécial.

recommandations en vue de favoriser la transformation économique dans la sous-région, ce qui contribuera à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030. La transformation structurelle de l'économie est une des priorités fixées dans le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024. Les progrès à cet égard ont cependant été limités, comme indiqué dans les documents issus de l'examen à mi-parcours du Programme d'action de Vienne, il faut donc faire plus d'efforts dans ce domaine. Pour atteindre les objectifs de développement durable, il faut adopter une approche plus intégrée de la transformation structurelle de l'économie, qui permette de reconstruire en mieux. La composante appuiera ces efforts en faisant la promotion d'une approche holistique de la transformation structurelle. Le travail qui sera effectué aidera les États membres à progresser dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 8.

16.265 La composante en fera davantage pour tenir compte des dimensions sociale et environnementale dans ses travaux d'analyse relatifs au cadre d'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable en Asie du Nord et en Asie centrale afin de faire avancer la réalisation des objectifs liés aux questions de genre, comme les objectifs n° 5 et 10. En collaboration avec les sous-programmes concernés et d'autres partenaires, elle fournira des supports de connaissances sur les services de conseil concernant les politiques générales et sur l'assistance technique fournis à l'appui de l'autonomisation économique des femmes.

16.266 Enfin, la composante organisera des réunions annuelles de groupes d'experts sur le développement durable et la réunion préparatoire sous-régionale du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable. Ces réunions faciliteront le dialogue entre les responsables gouvernementaux, la société civile, les experts et les autres parties prenantes sur les thèmes abordés lors du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable et le forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2022 et 2023, ainsi que la mise en commun d'informations sur les activités de mise en œuvre au niveau sous-régional. La composante aidera également les États membres qui en font la demande à procéder à un examen national volontaire. Le travail qui sera effectué aidera les États membres à progresser dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 17.

16.267 Il est prévu que la composante aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en apportant un soutien plus poussé au renforcement des capacités humaines et institutionnelles pour permettre un relèvement durable et résilient, comme indiqué dans le cadre de la CESAP pour la riposte socioéconomique à la COVID-19, qui est aligné sur le Programme 2030.

16.268 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) Les États membres s'approprient davantage les programmes visant à améliorer la facilitation du commerce et des transports ainsi que la connectivité énergétique et numérique, des solutions fondées sur des données probantes pour la mise en œuvre de ces programmes seront mises au point et la coopération régionale dans le cadre de ces programmes sera renforcée ;

b) La base de connaissances fondées sur des données probantes concernant les façons de transformer l'économie de la sous-région sera enrichie ;

c) la mise en commun des connaissances et la coopération entre les États membres seront renforcées dans le cadre de la préparation des examens nationaux volontaires.

16.269 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat l'amélioration de la connectivité numérique et

l'accélération de la transformation numérique de la région, à l'appui d'un relèvement inclusif et durable.

## Exécution du programme en 2020

16.270 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Les États membres font des progrès au regard des engagements pris en faveur de la numérisation et de l'adoption de technologies numériques aux fins de la transformation durable et du relèvement après la pandémie de COVID-19**

16.271 La transformation structurelle de l'économie, qui est la priorité n° 5 du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, est essentielle pour permettre aux pays en développement sans littoral d'exploiter leur plein potentiel commercial à mesure qu'ils continuent de s'ouvrir à l'économie de marché. Veiller à ce que les plans de relance soient conformes aux principes du développement durable aidera les pays à mieux faire face à la COVID-19 et permettra à la sous-région de mieux répondre à d'autres crises imprévues. À cause de la pandémie de COVID-19, la transformation structurelle est devenue plus importante que jamais et s'est accélérée.

16.272 En 2020, la composante a organisé une réunion d'un groupe d'experts, au cours de laquelle se sont tenues trois sessions thématiques portant sur les aspects de la transformation économique les plus intéressants pour les pays de la sous-région qui amorcent ce processus, par exemple le passage au numérique et la transformation agricole. Lors du Forum économique du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale en 2020, les documents de travail sur les thèmes abordés lors de ces sessions ont orienté les débats des États membres sur les possibilités de renforcer la coopération régionale pour appuyer un relèvement économique durable et inclusif suite à la pandémie de COVID-19. À cette occasion, les responsables gouvernementaux des pays participant au Programme spécial et les autres parties prenantes ont été encouragés à mettre en commun leurs connaissances, leurs expériences et des enseignements à retenir concernant les politiques, les stratégies et les initiatives. Les participants au Forum ont également préconisé qu'on approfondisse la coopération à l'échelle régionale en matière de commerce, de transports et de connectivité numérique, qu'on améliore le réseau des groupes de travail thématiques qui dépendent du Programme spécial et qu'on renforce les synergies avec les coordonnateur(trice)s résident(e)s et les équipes de pays des Nations Unies pour appuyer le Programme spécial.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

16.273 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que lors du Forum économique tenu les 18 et 19 novembre 2020, les pays participant au Programme spécial ont adopté la Déclaration sur le renforcement de la coopération régionale à l'appui du relèvement socioéconomique après la pandémie de COVID-19, dans laquelle ils ont réaffirmé leur attachement à la coopération régionale et souligné qu'il était important de voir le passage au numérique comme un des éléments clés de la transformation économique et comme un moteur du développement durable et d'adopter des technologies numériques aux fins de la mise en œuvre des stratégies de transformation durable afin de s'assurer que personne ne sera laissé de côté lors du relèvement après la pandémie (voir le tableau 16.40).

Tableau 16.40  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
Reconnaissance par les États membres de la nécessité d'accélérer la transformation structurelle de l'économie	Élaboration par les États membres d'un cadre global faisant le lien entre transformation structurelle de l'économie et développement durable	Réaffirmation par les États membres de leur attachement à la coopération régionale et de l'importance de voir le passage au numérique comme un des éléments clés de la transformation économique et comme un moteur du développement durable, ainsi que d'adopter des technologies numériques aux fins de la mise en œuvre de stratégies de transformation durable afin de s'assurer que personne ne sera laissé de côté lors du relèvement après la crise de la COVID-19

## Résultats escomptés pour 2022

16.274 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : accélération de la transformation structurelle de l'économie grâce au dialogue et aux conseils sur l'action à mener<sup>23</sup>

#### Exécution du programme en 2020

16.275 La composante a élaboré des documents techniques sur la transformation structurelle, notamment sur l'inclusion numérique et la transformation agricole durable. Elle a également facilité les échanges entre experts et entre États membres en organisant une réunion spéciale d'un groupe d'experts, ainsi que le Forum économique de 2020 du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale.

16.276 Le travail susmentionné a contribué à ce que les États membres reconnaissent, dans la Déclaration adoptée à l'issue du Forum économique de 2020, qu'il fallait adopter une approche plus intégrée de la transformation structurelle de l'économie pour permettre un développement socioéconomique efficient et ainsi contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020.

#### Projet de plan-programme pour 2022

16.277 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on diffusera des supports de connaissance sur la manière dont la transformation structurelle de l'économie peut aider les pays à se relever à la suite de la pandémie de COVID-19 et on proposera des possibilités d'action concrètes

<sup>23</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 19)].

conformes aux priorités fixées par les États membres lors des réunions intergouvernementales et à la définition de la transformation économique arrêtée dans le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, qui porteront notamment sur la définition d'une stratégie de transformation structurelle pour accroître le recours à la science, à la technologie et à l'innovation, la diversification des exportations, la productivité, l'efficacité et la compétitivité dans les secteurs agricole, manufacturier et des services, notamment le tourisme. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 16.41).

Tableau 16.41  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Reconnaissance par les États membres de la nécessité d'accélérer la transformation structurelle de l'économie	Élaboration par les États membres d'un cadre global faisant le lien entre transformation structurelle de l'économie et développement durable	Lors du Forum économique de 2020 du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, reconnaissance par les États membres du fait qu'il faut adopter une approche plus intégrée de la transformation structurelle de l'économie pour permettre un développement socioéconomique efficient et ainsi contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable	Reconnaissance par les États membres de la sous-région du fait que la transformation structurelle de l'économie est l'un des principaux facteurs contribuant à l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable	Mise en œuvre par deux États membres de politiques de transformation structurelle dans le cadre de leur stratégie de relèvement après la pandémie de COVID-19

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 2 : intensifier l'action menée et trouver des solutions en vue de combler les lacunes dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie du Nord et en Asie centrale<sup>24</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

16.278 La composante a organisé le Forum multipartite sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable en Asie du Nord et en Asie centrale, qui s'est tenu en septembre 2020. Les participants ont mis en commun leurs expériences de l'élaboration de rapports au titre des examens nationaux volontaires, notamment dans

<sup>24</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

le cadre de consultations multipartites. Ils ont réfléchi ensemble à la façon de résoudre les problèmes liés à l'harmonisation des politiques et au déficit de financement et à comment continuer de faire avancer la réalisation des objectifs de développement durable, dans le respect des politiques nationales, pendant la période qui sépare les examens nationaux volontaires. Le Forum a été l'occasion de renforcer les capacités et de recenser d'autres besoins, notamment en matière de supports de formation, d'outils et de cadres opérationnels permettant de renforcer et d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 pendant la crise. Les documents et recommandations issus du Forum alimenteront la réflexion lors d'autres manifestations à l'échelle régionale et mondiale, en particulier lors du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable et du forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2021. À la suite du Forum, en décembre 2020, la composante a animé un atelier sur les solutions à adopter pour combler les lacunes recensées par les pays dans le cadre des examens nationaux volontaires.

16.279 La composante a par ailleurs établi un document de travail sur un dispositif permettant de recenser les moteurs du développement durable à l'échelle nationale en Asie du Nord et en Asie centrale, qui repose sur une approche en plusieurs temps fondée sur l'analyse qualitative et quantitative. Le document de travail aidera les décideurs à mettre au point des politiques publiques précises et cohérentes. De plus, on a utilisé un outil d'analyse des résultats obtenus pour recenser les domaines dans lesquels la réalisation des objectifs de développement durable n'avait pas suffisamment avancé et ceux pour lesquels un cadre stratégique était déjà en place pour soutenir les mesures prises.

16.280 Le travail susmentionné a contribué à ce que le Kazakhstan et l'Ouzbékistan fassent référence à une approche plus intégrée de la transformation économique dans leurs documents stratégiques nationaux, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021.

### Projet de plan-programme pour 2022

16.281 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on aidera les États membres à mettre au point des politiques contribuant à la réalisation des objectifs de développement durable : pour cela, on organisera des réunions de groupes d'experts, mènera des études analytiques et fournira des services consultatifs. On mettra l'accent sur le recensement des lacunes dans la réalisation des objectifs au moyen du dispositif de recensement des moteurs du développement durable en Asie du Nord et en Asie centrale. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 16.42).

Tableau 16.42

#### Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Augmentation du nombre d'États membres de la sous-région prêts à présenter un rapport au titre de l'examen national volontaire lors du forum politique de haut	Renforcement de la coopération régionale et de la mise en commun des connaissances aux fins du suivi et de l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des	Références à une approche plus intégrée de la transformation économique dans les documents stratégiques nationaux de	Recensement par les États membres de la sous-région d'un ensemble de facteurs clés pouvant contribuer à l'accélération de la réalisation des objectifs de	Mis en place par deux États membres de nouvelles politiques ou mesures visant à aborder la réalisation des objectifs de développement

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
niveau pour le développement durable de 2019	objectifs de développement durable, par exemple dans le cadre du programme de jumelage	l'Ouzbékistan et du Kazakhstan	développement durable	durable de façon plus intégrée

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : renforcement de la connectivité durable à l'échelle sous-régionale

#### Projet de plan-programme pour 2022

16.282 Pour les pays sans littoral d'Asie du Nord et d'Asie centrale, situés au carrefour de grandes économies comme l'Europe, l'Asie du Sud et la Chine, la connectivité joue un rôle important dans le commerce et les transports, la production d'électricité et l'informatique et les communications. Dans le Programme d'action de Vienne, le développement et l'entretien des infrastructures dans les domaines des transports, de l'énergie et de l'informatique et des communications ont été désignés comme une priorité pour les pays en développement sans littoral. Avec l'aide du Compte de l'ONU pour le développement, la composante a commencé à concevoir des activités visant à renforcer les capacités du Kazakhstan et du Kirghizistan en matière d'élaboration de politiques durables et inclusives sur la connectivité des infrastructures transfrontalières ; des mesures semblables pourraient être prises dans d'autres pays de la sous-région. Elle a également organisé des réunions des groupes d'experts du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale chargés des questions suivantes : le transport durable, les opérations de transit et l'interconnexion des réseaux de transport ; l'eau, l'énergie et l'environnement ; le commerce ; la technologie au service du développement durable ; la question du genre et les objectifs de développement durable. De plus, elle a examiné les problèmes en matière de transport de marchandises, de commerce et de connectivité numérique qui se posent à cause de la pandémie et en particulier à cause de la fermeture unilatérale des frontières.

#### Enseignements tirés et changements prévus

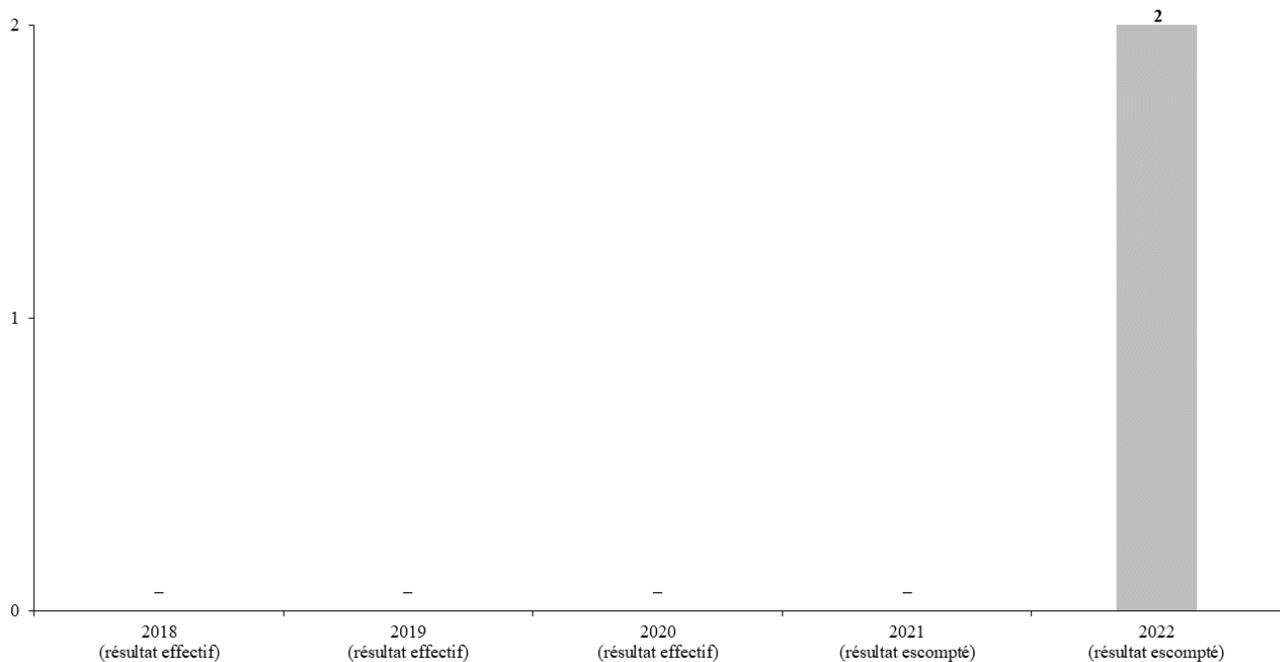
16.283 Les enseignements tirés sont les suivants : on a constaté qu'il fallait axer davantage les activités d'assistance technique sur l'utilisation des technologies numériques pour rendre la connectivité à l'échelle sous-régionale plus durable. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre de la composante, on emploiera des stratégies centrées sur la transformation numérique et les nouvelles technologies dans le cadre de l'assistance technique et des services consultatifs visant à aider les pays à devenir plus compétitifs en matière de commerce et de transport, tout en réduisant grandement les effets nocifs pour l'environnement de ces activités. On organisera des réunions de groupes d'experts et on mènera des études analytiques dans le cadre d'un projet existant consacré à la coopération et à l'intégration économiques dans la région et d'un nouveau projet relatif au passage au numérique dans le secteur ferroviaire et à l'interconnexion des réseaux de transport intermodal. On continuera aussi de collaborer et de dialoguer avec d'autres entités et programmes des Nations Unies, dont le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, ainsi qu'avec des organes intergouvernementaux et sous-régionaux, en vue de rendre la connectivité plus durable à l'échelle sous-régionale.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

16.284 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le fait que des États membres de la sous-région mettront en place deux politiques et mesures pour promouvoir les technologies numériques et rendre la connectivité plus durable (voir la figure 16.VIII).

Figure 16.VIII

**Mesure des résultats : nombre de politiques et de mesures visant à promouvoir les technologies numériques et à rendre la connectivité plus durable (résultat cumulé)**



### Textes des organes délibérants définissant les mandats

16.285 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour la composante.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

63/260

Activités touchant au développement

72/283

Renforcer la coopération régionale et internationale pour assurer la paix, la stabilité et le développement durable dans la région de l'Asie centrale

### Produits

16.286 On trouvera dans le tableau 16.43 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 16.43

**Composante 3 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
1. Rapports destinés à la CESAP	1	1	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>12</b>	<b>14</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
2. Réunions du Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale	1	1	1	1
3. Réunions du Forum économique du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale	3	4	3	3
4. Réunions de groupes d'experts sur les politiques et programmes envisageables afin de remédier aux problèmes naissants en matière de développement économique et social en Asie du Nord et en Asie centrale	4	3	4	4
5. Réunions de groupes d'experts sur la question du développement durable en Asie du Nord et en Asie centrale	4	6	4	4
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>1</b>
6. Projets de renforcement des capacités en matière de coopération et d'intégration régionales destinés aux pays en développement sans littoral et aux pays en développement de transit	1	1	–	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
7. Activités ou documentation techniques sur la coopération et l'intégration régionales destinées aux pays en développement sans littoral et aux pays en développement de transit	1	1	1	1
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : pages Web consacrées au développement économique et social en Asie du Nord et en Asie centrale (accès sous-régional, régional et mondial) ; fiches d'information en libre accès sur l'Asie du Nord et l'Asie centrale (accès sous-régional, régional et mondial) ; articles de blog sur des sujets de fond publiés sur le site Web de la CESAP (accès régional et mondial).				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes.				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : communiqués de presse et éditoriaux sur les travaux et les activités de la composante du sous-programme.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : mise à jour et maintenance régulières (habituellement chaque mois) des pages Web de la CESAP consacrées à la composante du sous-programme, qui portent sur cinq domaines (la connectivité durable ; la transformation économique ; l'inclusion sociale et la résilience ; le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale ; le suivi du Programme 2030) ; publications sur les plateformes de médias sociaux utilisées par la CESAP.				

## **Composante 4**

### **Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud et du Sud-Ouest**

#### **Objectif**

16.287 L'objectif auquel la composante 4 du sous-programme contribue est d'approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, notamment la connectivité durable, l'avancement économique des femmes et le reclassement à long terme des pays les moins avancés.

#### **Stratégie**

16.288 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la composante collaborera avec d'autres sous-programmes et avec les organismes, groupes de réflexion et organisations sous-régionales compétents dans le domaine de la connectivité durable, en mettant l'accent sur la connectivité des transports, le commerce et la facilitation de l'investissement. Elle établira des documents analytiques et fournira un appui au renforcement des capacités pour améliorer la connectivité transfrontalière entre les pays de la sous-région, par exemple entre le Bangladesh, l'Inde et le Népal, et entre la sous-région et l'Asie du Sud-Est et l'Asie centrale. Dans le cadre de ses activités sur la connectivité des transports, elle bénéficiera d'un appui fourni par le projet pour la sécurité routière du Compte de l'ONU pour le développement. Ses travaux sur la facilitation du commerce et de l'investissement viendront renforcer l'appui qu'elle fournit aux pays les moins avancés pour les préparer aux défis auxquels ils devront faire face une fois sortis de cette catégorie.

16.289 La composante collaborera avec d'autres sous-programmes, des réseaux d'entrepreneuses, des organisations sous-régionales et d'autres parties prenantes qui œuvrent à l'autonomisation économique des femmes afin de renforcer la capacité des microentreprises et des petites et moyennes entreprises appartenant à des femmes de tirer parti du commerce et du marketing en ligne. Elle s'efforcera tout particulièrement de fournir des informations et des outils numériques aux entrepreneuses sur un portail spécialisé et dans le cadre de formations avancées sur le commerce en ligne. En fonction de la demande, elle continuera aussi de fournir une assistance aux entrepreneuses pour les aider à se familiariser avec le commerce et le marketing en ligne et à faire croître leurs microentreprises et petites et moyennes entreprises.

16.290 La composante collaborera également avec les autres sous-programmes, les organismes de planification et de statistique des États membres, les équipes de pays des Nations Unies et les organisations sous-régionales en vue d'appuyer la réalisation des objectifs de développement durable et de permettre le reclassement à long terme des pays les moins avancés. Elle fournira des services sur mesure de renforcement des capacités aux États membres et aux autres parties prenantes pour s'assurer qu'ils pourront faire face de façon cohérente aux problèmes tels que la contraction de l'économie à cause de la pandémie ou les entraves à l'accès préférentiel aux marchés et aux mécanismes de financement à des conditions favorables. En fonction de la demande, elle continuera de fournir une assistance à l'Afghanistan et au Bhoutan dans le cadre de ses activités visant à renforcer et développer les capacités analytiques dont les groupes de réflexion de ces pays ont besoin pour analyser la mise en œuvre des objectifs de développement durable de façon intégrée au moyen de l'analyse des politiques fondée sur des faits probants. Elle mènera des consultations sur les objectifs

de développement durable au niveau sous-régional afin de faciliter la mise en commun des bonnes pratiques et de faire ressortir les perspectives sous-régionales et ainsi d'alimenter les supports de connaissances et les forums pertinents de la CESAP, comme le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable et le forum politique de haut niveau pour le développement durable, et d'appuyer les activités menées au niveau des pays, telles que l'élaboration et la mise en œuvre des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, notamment au moyen de contributions aux analyses communes de pays. Elle tirera aussi parti de la création et de la structuration du Réseau d'Asie du Sud pour les objectifs de développement durable pour garantir la coopération régionale et la mise en commun de bonnes pratiques en matière de développement durable. Le travail effectué aidera les États membres à atteindre des cibles associées aux objectifs n<sup>os</sup> 1, 5, 7 à 10, 12, 13 et 17.

16.291 Il est prévu que la composante aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en leur fournissant un appui analytique, des conseils pratiques et une assistance technique relatifs aux priorités recensées lors du quatrième Forum de l'Asie du Sud sur les objectifs de développement durable, notamment l'instauration de chaînes d'approvisionnement mondiales durables ou la création de débouchés économiques pour les femmes en vue de pallier les effets de la crise sanitaire et de reconstruire en mieux.

16.292 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) renforcement des capacités des pays les moins avancés d'Asie du Sud d'accélérer la transition vers un reclassement à long terme d'ici à 2024 ;
- b) amélioration des connaissances des entrepreneuses d'Asie du Sud et de leur capacité d'utiliser des plateformes de commerce en ligne pour élargir leurs possibilités commerciales et participer aux chaînes de valeur locales, régionales et mondiales ;
- c) accroissement de la connectivité dans la sous-région, en particulier pour les pays en développement sans littoral, et avec les sous-régions limitrophes que sont l'Asie du Sud-Est, l'Asie du Nord et l'Asie centrale.

16.293 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat d'améliorer la capacité des États membres de mettre au point des stratégies nationales et sous-régionales éclairées pour atténuer les effets de la pandémie.

## **Exécution du programme en 2020**

16.294 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Les États membres examinent leurs mesures de riposte socioéconomique à la pandémie de COVID-19**

16.295 La pandémie a posé des problèmes sans précédent pour ce qui est de la réalisation des objectifs de développement durable dans la région, en particulier des objectifs 1 et 5. La composante a revu son programme de travail en s'appuyant sur le plan-cadre de la CESAP pour la riposte socioéconomique à la crise sanitaire. Elle a établi un document d'orientation sur les problèmes socioéconomiques posés par la pandémie de COVID-19 en Asie du Sud, dans lequel elle a fourni des conseils sur la manière d'atteindre les objectifs de développement durable et a fait des recommandations concernant les mesures à prendre à l'échelle nationale et la coopération sous-régionale aux fins du relèvement.

16.296 La composante a fourni une plateforme sous-régionale sur laquelle les ministres des pays d'Asie du Sud chargés de la planification ou de l'économie et les organisations sous-régionales, telles que l'Association sud-asiatique de coopération régionale et l'Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle, ont pu entamer un dialogue politique de haut niveau afin de mettre en commun des expériences utiles pour faire face à la pandémie et de faire des propositions concernant la coopération sous-régionale. Ces échanges ont été suivis d'un dialogue entre les chefs des groupes de réflexion en Asie du Sud, qui se sont appuyés sur le document de l'orientation de la CESAP dans le cadre de leurs discussions sur les domaines dans lesquels il était le plus important de coopérer à l'échelle sous-régionale pour faire face à la crise sanitaire.

16.297 La composante a aussi collaboré avec le sous-programme 5, des organisations sous-régionales basées dans des pays d'Asie du Sud et d'autres organisations internationales comme l'Organisation mondiale de la Santé en vue d'organiser trois webinaires sur les risques posés par l'enchaînement des catastrophes en Asie du Sud, notamment la pandémie de COVID-19, les cyclones, les inondations et les invasions de criquets. Ces débats ont permis aux experts et aux hauts responsables de mettre au point des stratégies pour faire face à ces problèmes.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

16.298 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que le Bangladesh, l'Inde et le Pakistan ont pris des mesures d'assistance financière et de protection sociale pour faciliter le relèvement après la pandémie de COVID-19 (voir le tableau 16.44).

Tableau 16.44  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
–	–	Le Bangladesh, l'Inde et le Pakistan ont pris des mesures d'assistance financière et de protection sociale pour faciliter le relèvement après la pandémie de COVID-19

## Résultats escomptés pour 2022

16.299 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : la coopération régionale à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable en Asie du Sud<sup>25</sup>

#### Exécution du programme en 2020

16.300 La composante a analysé les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi que les principales lacunes, difficultés et possibilités en la matière, notamment pour ce qui est de la coopération régionale, ce

<sup>25</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 19)].

qui a permis de mieux comprendre comment parvenir à un relèvement inclusif, résilient et durable après la pandémie. Les résultats de ces analyses ont orienté les débats lors du quatrième Forum de l'Asie du Sud sur les objectifs de développement durable, en décembre 2020, à l'occasion duquel les États membres ont déclaré qu'il fallait amorcer des changements en profondeur afin de réduire les inégalités, en particulier celles entre les genres, et ainsi accélérer la réalisation des objectifs en Asie du Sud.

16.301 La composante a également développé le Réseau d'Asie du Sud pour les objectifs de développement durable et a créé un portail Web pour le Réseau, destiné à promouvoir la coopération sous-régionale grâce à la mise en commun de bonnes pratiques et à la diffusion, à l'intention des décideurs, d'informations sur les conclusions et recommandations fondées sur des données factuelles dégagées à l'issue de recherches, en vue de faciliter la réalisation des objectifs de développement durable, notamment ceux relatifs aux problèmes posés par la pandémie. Le portail peut être utilisé par les organismes publics, groupes de réflexion, organisations de la société civile et autres parties prenantes en Asie du Sud.

16.302 Le travail susmentionné a contribué à l'établissement d'un mécanisme sous-régional chargé de favoriser l'échange de bonnes pratiques et de dégager, à l'issue de recherches, des conclusions et recommandations fondées sur des données factuelles à l'intention des décideurs, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020.

#### **Projet de plan-programme pour 2022**

16.303 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on effectuera des analyses des questions liées à la réalisation des objectifs de développement durable dans la sous-région et on organisera des réunions de groupes d'experts pour faciliter la mise en commun de bonnes pratiques entre pays. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 16.45).

Tableau 16.45  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Expression d'intérêt, de la part d'acteurs d'Asie du Sud, pour l'élaboration d'un mécanisme de coopération à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable	Définition des domaines dans lesquels une coopération sous-régionale pourrait contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable	Établissement d'un mécanisme sous-régional chargé de favoriser l'échange de bonnes pratiques et de dégager, à l'issue de recherches, des conclusions et recommandations fondées sur des données factuelles à l'intention des décideurs	Mise en œuvre par les États membres de la sous-région de leurs cadres nationaux de développement compte tenu des conclusions et recommandations fondées sur des données factuelles dégagées par la CESAP à l'issue de recherches	Mise en commun par trois États membres de bonnes pratiques et d'enseignements relatifs à la réalisation des objectifs de développement durable par l'intermédiaire du Réseau d'Asie du Sud pour les objectifs de développement durable

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : les pays les moins avancés d'Asie du Sud sont dotés des moyens nécessaires pour atténuer les difficultés liées au reclassement<sup>26</sup>

### Exécution du programme en 2020

16.304 La composante a fourni une assistance technique et des services analytiques aux trois pays d'Asie du Sud en voie de sortir de la catégorie des pays les moins avancés pour les aider à faire de leur reclassement une réussite à long terme. Elle a tenu des formations sur mesure pour donner aux pays les moins avancés d'Asie du Sud les moyens d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et la transition vers un reclassement à long terme. Elle a aussi organisé un webinaire pour aider le Bangladesh, le Bhoutan et le Népal à atteindre les objectifs de développement durable et à relever les défis liés au reclassement à long terme. Elle a par ailleurs publié un rapport mettant en évidence les problèmes auxquels les trois pays d'Asie du Sud en voie de reclassement doivent s'attaquer pour garantir leur reclassement à long terme dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Les gouvernements et les équipes de pays des Nations Unies dans ces trois pays se sont appuyés sur ce rapport pour planifier la session du Comité des politiques de développement en février 2021 et les mesures de suivi en 2021 et 2022. Le rapport a été soumis au Comité des politiques de développement en tant que contribution de la CESAP à la session de 2021 et est disponible sur le portail de l'ONU consacré aux pays les moins avancés.

16.305 Le travail susmentionné a permis au Bangladesh, au Bhoutan et au Népal de faciliter leur reclassement à long terme en s'appuyant sur l'assistance technique et les conseils pratiques sur mesure fournis par la CESAP, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021.

<sup>26</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

### Projet de plan-programme pour 2022

16.306 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on fournira des conseils pratiques détaillés et sur mesure relatifs à l'impact de la COVID-19 sur le reclassement des pays les moins avancés, notamment dans le cadre d'ateliers, de formations, de webinaires et de documents techniques, afin d'aider les pays les moins avancés en Asie du Sud à atteindre les objectifs de développement durable et à faire face aux difficultés liées au reclassement. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 16.46).

Tableau 16.46

#### Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Lors de l'examen triennal de 2018, le Bhoutan et le Népal remplissent pour la deuxième fois les conditions requises pour être retirés de la liste des pays les moins avancés, tandis que le Bangladesh remplit pour la première fois les trois critères de retrait	Le Bangladesh, le Bhoutan et le Népal ont accès à des activités de renforcement des capacités visant à recenser les principales difficultés auxquelles ils devront faire face après avoir été reclassés	Le Bangladesh, le Bhoutan et le Népal reçoivent une assistance technique et des conseils pratiques sur mesure de la part de la CESAP	Le Bangladesh remplit les conditions requises pour son reclassement lors de l'examen triennal de 2021 et, avec le Bhoutan et le Népal, est doté des moyens nécessaires pour surmonter tous les obstacles en vue d'un reclassement à long terme et sans heurt	Les pays les moins avancés en voie de reclassement tiennent compte, dans leurs stratégies de transition sans heurt, des effets de la pandémie de COVID-19 et des mesures qu'ils prennent pour y faire face

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : les groupes de réflexion dans les pays les moins avancés d'Asie du Sud améliorent leur capacité d'analyse de politiques fondée sur des données probantes afin d'appuyer l'élaboration de politiques visant à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable

#### Projet de plan-programme pour 2022

16.307 Pour que les mesures visant à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable en Asie du Sud portent leurs fruits, il faut renforcer les capacités d'analyse, en particulier dans les pays les moins avancés comme l'Afghanistan et le Bhoutan, afin de permettre aux pays de cerner et d'exploiter les synergies entre les objectifs et les cibles y associées. Les capacités d'analyse sont également essentielles pour mettre en harmonie les stratégies employées par les pays pour sortir de la catégorie des pays les moins avancés et les stratégies visant à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et à reconstruire en mieux après la pandémie, qui menace de réduire à néant les progrès durement acquis en matière de développement, notamment en ce qui concerne la réduction de l'extrême pauvreté et de la faim, des millions de personnes ayant perdu leur emploi. Par ailleurs, le fait que l'Afghanistan et le Bhoutan soient enclavés constitue un défi

en soi, car la connectivité limitée des infrastructures et les coûts de transaction élevés font qu'il est plus difficile de parvenir à un développement durable et de se relever après la pandémie.

16.308 Pour donner suite aux demandes formulées par les gouvernements de l'Afghanistan et du Bhoutan, la composante fournit depuis 2019 une assistance au renforcement des capacités des groupes de réflexion nationaux existants et nouveaux en matière d'analyse des politiques fondée sur des données probantes, afin de soutenir la mise en place de mesures visant à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

16.309 Les enseignements tirés sont les suivants : on a pris conscience du fait que pour garantir la stabilité des groupes de réflexion et renforcer leurs capacités, la composante doit avant tout rendre leur travail plus visible et faire en sorte que les organismes publics fassent appel à eux. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre de la composante, on facilitera la diffusion d'informations sur les travaux des groupes de réflexion par l'intermédiaire du Réseau d'Asie du Sud pour les objectifs de développement durable. La composante s'appuiera sur le travail effectué au cours de la période 2019-2021 pour intensifier son appui au renforcement des capacités en proposant des formations, en facilitant l'échange de connaissances entre pairs et en contribuant aux orientations à l'intention des gouvernements que les groupes de réflexion dégagent de leurs travaux de recherche et d'analyse. Les travaux de la composante seront complétés par les activités prévues au titre du programme ordinaire de coopération technique.

#### *Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

16.310 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le fait que les groupes de réflexion en Afghanistan et au Bhoutan contribueront à l'élaboration de stratégies visant à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et à reconstruire en mieux et tiendront des débats éclairés sur la question et qu'ils contribueront aux forums et débats des groupes de réflexion sous-régionaux (voir le tableau 16.47).

Tableau 16.47

#### **Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat escompté)</i>	<i>2022 (résultat escompté)</i>
Reconnaissance de la nécessité de renforcer les capacités analytiques en vue de la formulation de politiques de développement dans les pays les moins avancés d'Asie du Sud, en particulier en Afghanistan et au Bhoutan, lors du deuxième Forum de	Assistance à l'Afghanistan et au Bhoutan en matière de capacités analytiques, à la demande de leur gouvernement respectif	Instauration d'un dialogue entre les nouveaux groupes de réflexion en Afghanistan et au Bhoutan et leurs homologues d'autres pays d'Asie du Sud en vue de résoudre les problèmes posés par la pandémie de COVID-19 qui entravent les efforts visant à accélérer la	Utilisation accrue des outils analytiques par les groupes de réflexion en Afghanistan et au Bhoutan dans le cadre des travaux de recherche et d'analyse afin d'accélérer la réalisation des objectifs de	Prise de mesures par les groupes de réflexion en Afghanistan et au Bhoutan pour contribuer à l'élaboration de stratégies visant à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et à reconstruire en

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
l'Asie du Sud sur les objectifs de développement durable, entre autres manifestations		réalisation des objectifs de développement durable	développement durable	mieux, pour tenir des débats éclairés sur la question et pour contribuer aux forums et débats des groupes de réflexion sous-régionaux

## Textes des organes délibérants définissant les mandats

16.311 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour la composante.

### Résolution de l'Assemblée générale

63/260

Activités touchant au développement

## Produits

16.312 On trouvera dans le tableau 16.48 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 16.48

### Composante 4 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
1. Rapports destinés à la CESAP	1	1	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
2. Réunions de groupes d'experts sur les politiques et programmes envisageables afin de remédier aux problèmes naissants en matière de développement durable en Asie du Sud et du Sud-Ouest	4	2	2	2
3. Réunions de groupes d'experts sur la question du développement durable en Asie du Sud et du Sud-Ouest	4	2	4	4
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
4. Projets de renforcement des capacités concernant les priorités institutionnelles des programmes de la CESAP en Asie du Sud et du Sud-Ouest	–	1	1	1
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
5. Publications sur la question du développement durable en Asie du Sud et du Sud-Ouest	1	1	–	–

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
6. Documents de la série sur le développement économique et social	3	3	4	5
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : pages Web consacrées au développement économique et social en Asie du Sud et du Sud-Ouest (accès sous-régional, régional et mondial) ; articles de blog en libre accès sur des sujets de fond publiés sur le site Web de la CESAP (accès régional et mondial) ; portail Web du Réseau d'Asie du Sud pour les objectifs de développement durable (accès sous-régional, régional et mondial).				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : sessions du Sommet économique de l'Asie du Sud, conférence sur le développement durable organisée par le Sustainable Development Policy Institute (Pakistan), et autres manifestations sous-régionales ; bulletin d'information comportant des informations actualisées sur la réalisation des objectifs de développement durable en Asie du Sud (accès sous-régional, régional et mondial) ; entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes.				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : communiqués de presse et éditoriaux sur les travaux et les activités de la composante du sous-programme.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : mise à jour et maintenance régulières (habituellement chaque mois) des pages Web de la CESAP consacrées à la composante du sous-programme, qui portent sur quatre domaines (la coopération régionale visant à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et à reconstruire en mieux ; la connectivité durable ; l'autonomisation économique des femmes ; le reclassement à long terme des pays les moins avancés) ; publications sur les plateformes de médias sociaux utilisées par la CESAP.				

## Composante 5

### Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud-Est

#### Objectif

16.313 L'objectif auquel la composante 5 du sous-programme contribue est d'approfondir la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable, en accord avec les priorités sous-régionales de l'Asie du Sud-Est, notamment la connectivité durable, l'avènement de sociétés inclusives et équitables, la gestion efficace des ressources naturelles et la résilience du développement.

#### Stratégie

16.314 C'est en grande partie le partenariat entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et l'ONU qui fixe les grandes orientations de la composante. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la composante appuiera l'exécution du Plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies (2021-2025) et de la feuille de route sur les complémentarités (2020-2025). La composante coordonnera des dialogues de haut niveau et des réunions de travail pour faire en sorte que les questions stratégiques et questions de fond soient traitées en temps voulu, et ainsi garantir la pertinence et l'efficacité des activités d'analyse de la CESAP et de l'assistance technique qu'elle fournit dans la sous-région. Ces dispositifs sous-régionaux permettent de résoudre les difficultés et de répondre aux priorités du moment de l'ASEAN et de l'ONU et de renforcer la coordination entre les différentes institutions et organismes sectoriels tout en tirant parti des effets de synergie. Les travaux menés dans le cadre de la composante seront axés sur la connectivité durable, l'avènement de sociétés inclusives et équitables, la gestion efficace des ressources

naturelles et la résilience du développement, qui font partie des domaines prioritaires recensés dans la feuille de route sur les complémentarités dans lesquels la CESAP peut apporter une valeur ajoutée.

16.315 En collaboration avec les sous-programmes compétents de la CESAP, la composante fournira des supports de connaissances aux États membres d'Asie du Sud-Est sur les dimensions régionales et sous-régionales de questions internationales, elle offrira un cadre régional aux États membres d'Asie du Sud-Est pour qu'ils puissent partager leurs connaissances avec d'autres pays, en tant que groupe ou de manière bilatérale et elle soutiendra l'application des plans-cadres sous-régionaux et régionaux. La coopération avec l'ASEAN sera renforcée, ce qui passera par le resserrement des liens avec le secrétariat et les organismes et comités sectoriels concernés de l'ASEAN, ainsi que par la participation au dialogue et aux partenariats que l'ASEAN entretient avec des acteurs extérieurs pour ce qui est des initiatives visant à atteindre les objectifs de développement durable et les objectifs sous-régionaux. Le travail qui sera effectué dans le cadre de la composante aidera les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 3, 9, 10, 13 et 17.

16.316 Il est prévu que la composante aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en contribuant à la mise en œuvre du Cadre de redressement global de l'ASEAN, le but étant de s'assurer que les activités de relèvement seront conformes au Programme 2030 et aux objectifs de développement durable. Elle contribuera à la mise en œuvre de quatre des cinq grandes stratégies décrites dans le Cadre, en coopération avec les sous-programmes 2 à 6. Elle coordonnera les activités de programmation conjointes et de dialogue entre la CESAP et le secrétariat de l'ASEAN dans les domaines suivants : les entreprises inclusives ; la connectivité du transport de marchandises ; la connectivité numérique ; la protection sociale ; l'autonomisation économique des femmes.

16.317 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) innovations et amélioration des infrastructures et de la compétitivité des États membres dans le domaine de l'informatique et des communications afin d'accompagner la transition économique et sociale vers une sous-région réellement numérique ;

b) approfondissement du dialogue sur les possibilités d'assurer un accès juste et équitable à la protection sociale, en particulier à plusieurs groupes vulnérables, d'améliorer les statistiques du handicap et les politiques en matière de vieillissement et de handicap et de mieux calculer le coût de la protection sociale ;

c) renforcement de la concertation sur les mesures à prendre et développement des capacités aux fins de l'exploitation et de la gestion durables des ressources hydriques et marines ; surveillance et prévention de la dégradation des terres ; surveillance des particules fines dans la pollution atmosphérique (PM<sub>2,5</sub> et PM<sub>10</sub>) et gestion de la qualité de l'air ;

d) approfondissement du dialogue sur les mesures à prendre en matière de pratiques financières durables.

16.318 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat une meilleure coordination et une plus grande cohérence des propositions de politique générale et de l'assistance technique fournies dans la sous-région dans le cadre du Cadre de redressement global de l'ASEAN.

## Exécution du programme en 2020

16.319 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### Les plans de l'ASEAN pour le relèvement après la COVID-19 sont en phase avec les activités de coopération régionale aux fins du développement durable

16.320 En 2020, en réponse à la pandémie de COVID-19, la composante, en collaboration avec d'autres sous-programmes, a revu et adapté bon nombre de ses produits en vue d'évaluer les incidences de la pandémie, de mettre en place une riposte socioéconomique immédiate et d'élaborer des plans de relèvement. Pour ce qui est de l'Asie du Sud-Est, sachant que la CESAP est chargée de coordonner les activités menées au titre des volets économique et socioculturel et de la coopération intersectorielle dans le cadre du Plan d'action ASEAN-Nations Unies, la composante s'est efforcée en priorité de veiller à ce que la mise en place de mesures de riposte et de relance pour faire face à la COVID-19 ne se fassent pas au détriment des progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable. Cela était particulièrement important, étant donné l'ampleur des incidences économiques à court terme de la pandémie et les prévisions selon lesquelles le produit intérieur brut de la sous-région se contracterait de 4 % en 2020. La composante s'est donc efforcée de faciliter le dialogue et de fournir des contributions stratégiques et concrètes pour contribuer à l'élaboration du Cadre de redressement global de l'ASEAN, conformément aux objectifs du Programme 2030.

16.321 La composante a notamment contribué à l'organisation du dialogue politique de haut niveau ASEAN-CESAP sur l'édification d'une communauté économique de l'ASEAN résiliente au lendemain de la crise de la COVID-19. Elle a aussi contribué à l'organisation d'un dialogue de haut niveau sur le renforcement des complémentarités entre les Grandes orientations de la Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025 et le Programme 2030 et du quatrième Forum multipartite de l'Asie du Sud-Est sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Elle a par ailleurs apporté des contributions stratégiques au dialogue de haut niveau sur le relèvement de l'ASEAN après la pandémie et aux réunions sur l'autonomisation des femmes et l'inclusion du handicap. L'organisation de ces dialogues a mené à la mise en place d'activités conjointes CESAP-ASEAN.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

16.322 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que les grandes stratégies arrêtées dans le Cadre de redressement global de l'ASEAN, adopté au trente-septième Sommet des pays de l'ASEAN, ont été harmonisées avec le Programme 2030 (voir le tableau 16.49).

Tableau 16.49  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
—	—	Le Cadre de redressement global de l'ASEAN, harmonisé avec le Programme 2030, est adopté au trente-septième Sommet des pays de l'ASEAN

## Résultats escomptés pour 2022

16.323 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : améliorer l'interconnexion des réseaux énergétiques et l'accès à l'énergie dans la sous-région<sup>27</sup>

#### Exécution du programme en 2020

16.324 La composante, en collaboration avec le sous-programme 9, s'est appuyée sur des travaux analytiques antérieurs, notamment la publication intitulée *Statistical Perspectives: Energy and Development in the ASEAN Region* (rapport statistique sur l'énergie et le développement dans la région de l'ASEAN), qui contient une vue d'ensemble du secteur énergétique dans la région, pour orienter les éventuelles initiatives en matière de connectivité énergétique entre les pays de l'ASEAN. En collaboration avec le sous-programme 9 et le Centre de l'ASEAN pour l'énergie, a également établi, comme prévu, une publication sur le suivi de l'objectif 7 dans la région de l'ASEAN, dans lequel elle a rendu compte de l'état d'avancement de la réalisation de cet objectif dans la région. Cette publication a été saluée par le réseau du sous-secteur de l'énergie renouvelable, un groupe de travail relevant de la Réunion des hauts responsables de l'ASEAN sur l'énergie, et a fait l'objet d'une présentation à l'occasion d'une session spéciale du forum de l'ASEAN sur le secteur de l'énergie, tenue en marge de la trente-huitième réunion des ministres de l'énergie de l'ASEAN, en novembre 2020.

16.325 Le travail susmentionné a permis la tenue de nouvelles discussions entre États membres sur la réalisation de l'objectif 7, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir que les États membres de l'ASEAN arrêtent des solutions qui font appel à la coopération sous-régionale pour surmonter les obstacles liés à l'objectif 7. Le partenariat tripartite entre la CESAP, le Centre de l'ASEAN pour l'énergie et le secrétariat de l'ASEAN est toujours en cours de renforcement, le but étant de mettre en place une collaboration technique et intergouvernementale dans le domaine de l'énergie. Étant donné les effets de la pandémie de COVID-19 sur l'ensemble de la région, la composante, en coordination avec les sous-programmes concernés, s'est concentrée sur l'appui à l'élaboration du Cadre de redressement global de l'ASEAN en 2020. Dans ce cadre, elle a fourni des recommandations concernant des initiatives à mettre en place en priorité pour faire face aux incidences socioéconomiques de la reprise, y compris dans le domaine de l'énergie durable.

#### Projet de plan-programme pour 2022

16.326 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation, la composante s'efforcera d'approfondir la collaboration et les partenariats avec l'ASEAN, et notamment avec son secrétariat, en aidant les services publics de distribution et les organismes responsables de la réglementation de la région à faire en sorte que l'intégration des systèmes énergétiques régionaux se fasse dans le respect des objectifs de développement durable. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 16.50).

<sup>27</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 19)].

Tableau 16.50  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Les États membres de l'ASEAN et l'ONU définissent des priorités stratégiques et des mesures à prendre pour renforcer la coopération et l'intégration régionales aux fins du développement durable	Les États membres de l'ASEAN déterminent quels sont les obstacles qui empêchent la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7	Les États membres de l'ASEAN continuent de débattre de la réalisation de l'objectif 7	Les États membres de l'ASEAN définissent des stratégies pour continuer d'améliorer la connectivité des réseaux énergétiques et l'accès à l'énergie	Les services publics de distribution et les organismes responsables de la réglementation de la région de l'ASEAN renforcent les mesures visant à garantir que l'intégration des systèmes énergétiques régionaux se fasse dans le respect des objectifs de développement durable

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : renforcer la coopération et les relations entre l'ASEAN et la CESAP<sup>28</sup>

### Exécution du programme en 2020

16.327 La composante a mis l'accent sur les activités qui aident les pays aux niveaux sous-régional et national dans leur lutte contre la pandémie de COVID-19. Elle a organisé plusieurs réunions de haut niveau avec l'ASEAN et a coordonné des discussions de fond en collaboration avec d'autres sous-programmes. Elle s'est coordonnée avec d'autres sous-programmes et a contribué au rapport conjoint sur le partenariat global entre l'ASEAN et l'ONU, qui a été soumis au secrétariat de l'ASEAN et au secrétariat de l'ONU en septembre 2020, et a contribué au Cadre de redressement global de l'ASEAN, qui a été adopté lors du trente-septième Sommet des pays de l'ASEAN, en novembre 2020. Lors du Sommet, les États membres ont également pris note de la poursuite du renforcement du partenariat global entre l'ASEAN et l'ONU et ont déclaré qu'ils se félicitaient de la perspective d'un renforcement de la coopération dans le cadre du Plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies (2021-2025).

16.328 La composante, en collaboration avec le sous-programme 4, a fourni des évaluations scientifiques et utiles à l'élaboration de politiques, a formulé des recommandations sur la gestion durable des ressources naturelles dans la région de l'ASEAN grâce aux produits analytiques et a organisé une réunion d'un groupe d'experts consacrée à la formation du groupe d'experts de l'ASEAN sur les ressources. Le travail accompli a facilité la création du groupe d'experts sur les ressources à la trente et unième réunion de hauts fonctionnaires de l'ASEAN sur l'environnement.

<sup>28</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

16.329 La composante a également coordonné les contributions des pays au troisième Forum Asie-Pacifique pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, qui a été consacré à la riposte à la pandémie de COVID-19.

16.330 Le travail susmentionné a contribué à la réalisation des objectifs de la feuille de route sur les complémentarités pour 2020-2025, notamment la création du groupe d'experts de l'ASEAN sur les ressources, au renforcement de la coopération entre l'ASEAN et d'autres sous-régions et à l'adoption du Plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies (2021-2025), ce qui a permis d'atteindre les cibles fixées dans le budget-programme de 2021.

### Projet de plan-programme pour 2022

16.331 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera d'assurer la coordination des activités des sous-programmes liées à l'exécution du Plan de mise en œuvre ASEAN-ONU pour 2021-2025, de la feuille de route sur les complémentarités et du Cadre de redressement global de l'ASEAN. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 16.51).

Tableau 16.51  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration du projet de feuille de route sur les complémentarités pour la période 2020-2025</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prise en note de la feuille de route sur les complémentarités (2020-2025) par les dirigeants de l'ASEAN</li> <li>Élaboration du plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies (2021-2025), comme prévu dans la feuille de route</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre de la feuille de route avec, notamment, la création du groupe d'experts de l'ASEAN sur les ressources</li> <li>Renforcement de la coopération entre l'ASEAN et des acteurs d'autres sous-régions, par exemple avec l'organisation d'une manifestation de l'ASEAN à l'occasion de la réunion régionale relative à la coopération Sud-Sud</li> <li>Prise en note du Plan de mise en œuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Application du Plan de mise en œuvre se traduisant par un nombre accru d'initiatives conjointes ASEAN-ONU</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Application du Plan de mise en œuvre se traduisant par la mise en place d'une nouvelle initiative conjointe ASEAN-ONU</li> </ul>

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 3 : donner aux entrepreneuses de la région de l'ASEAN les moyens de se remettre des retombées socioéconomiques de la pandémie de COVID-19**

**Projet de plan-programme pour 2022**

16.332 La composante a proposé des collaborations avec l'ASEAN lors de la dixième réunion du Comité de coordination de l'ASEAN sur les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, qui s'est tenue en décembre 2020. Les États membres ont manifesté un intérêt particulier pour les politiques innovantes visant à lever les obstacles auxquels se heurtent les microentreprises et petites et moyennes entreprises appartenant à des femmes dans l'ASEAN.

*Enseignements tirés et changements prévus*

16.333 Les enseignements tirés sont les suivants : on a constaté que la pratique consistant à présenter des projets entièrement développés a conduit à une participation moins importante que prévu des bénéficiaires et que la conception des projets en collaboration avec les bénéficiaires était la clé du succès. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre de la composante, on fera participer les États membres à la conception des projets pour qu'ils se les approprient davantage et pour garantir que les projets seront couronnés de succès. En 2022, en collaboration avec le sous-programme 6, la composante s'efforcera d'établir un partenariat avec le Comité de coordination de l'ASEAN sur les microentreprises et les petites et moyennes entreprises en vue de l'élaboration d'orientations pour les politiques et réglementations concernant les microentreprises et petites et moyennes entreprises dans la région de l'ASEAN prévoyant des mesures visant à répondre aux besoins particuliers des entrepreneuses. Ces activités s'inscrivent dans le cadre du plan d'action stratégique de l'ASEAN pour le développement des petites et moyennes entreprises (2016-2025) et du Plan de mise en œuvre ASEAN-ONU pour 2021-2025.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

16.334 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'engagement des États membres de l'ASEAN en faveur du projet visant à améliorer l'accès, l'inclusion et la disponibilité des liquidités pour les microentreprises et petites et moyennes entreprises et pour les entrepreneuses (voir le tableau 16.52).

Tableau 16.52  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
–	–	Les États membres ont manifesté un intérêt pour les initiatives visant à lever les obstacles auxquels se heurtent les entrepreneuses	Les États membres ont un meilleur accès aux outils comme les orientations sur la manière de répondre aux besoins des entrepreneuses dans les politiques sur les microentreprises et petites et moyennes	Deux États membres de l'ASEAN mettent en place des projets visant à améliorer l'inclusion des entrepreneuses et leur accès aux solutions de financement

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
			entreprises dans la région de l'ASEAN	

## Textes des organes délibérants définissant les mandats

16.335 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour la composante.

### Résolution de l'Assemblée générale

63/260 Activités touchant au développement

## Produits

16.336 On trouvera dans le tableau 16.53 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 16.53

### Composante 5 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	1	1	1	1
1. Rapports destinés à la CESAP	1	1	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	4	8	8	7
2. Réunions de groupes d'experts sur les politiques et programmes envisageables afin de remédier aux problèmes naissants en matière de développement durable en Asie du Sud-Est	–	–	4	–
3. Réunions de groupes d'experts sur la question du développement durable en Asie du Sud-Est	4	4	4	4
4. Réunions sur la consolidation des partenariats avec l'ASEAN aux fins du développement durable en Asie du Sud-Est	–	4	–	3
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	–	–	1	1
5. Projet de renforcement des capacités concernant les priorités institutionnelles des programmes de la CESAP en Asie du Sud-Est	–	–	1	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	–	2	–	1
6. Séminaires sur l'application du Plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies (2021-2025)	–	2	–	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	1	1	1	1
7. Documents de travail sur l'application du Plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies (2021-2025)	1	1	1	1
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : consultations et services consultatifs aux États membres de la sous-région sur les domaines prioritaires en matière de coopération et d'intégration régionales aux fins du développement durable.				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : pages Web consacrées au développement économique et social en Asie du Sud-Est (accès sous-régional, régional et mondial) ; articles de blog sur des sujets de fond publiés sur le site Web de la CESAP (accès régional et mondial).				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes.				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : communiqués de presse et éditoriaux sur les travaux et les activités de la composante du sous-programme.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : mise à jour et maintenance régulières (habituellement chaque mois) des pages Web de la CESAP consacrées à la composante du sous-programme, qui portent sur quatre domaines (action climatique ; environnement ; développement social ; commerce et intégration financière) ; publications sur les plateformes de médias sociaux utilisées par la CESAP.				

## Sous-programme 9

### Énergie

#### Objectif

16.337 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable, en Asie et dans le Pacifique, en renforçant les capacités des États membres en matière d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique, d'accès à l'énergie et de connectivité énergétique.

#### Stratégie

16.338 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme continuera d'aider les États membres à atteindre les cibles fixées en matière d'énergie durable au titre de l'objectif de développement durable n° 7. À cet effet, on améliorera l'outil national d'aide à la planification énergétique axé sur les objectifs de développement durable, outil de modélisation intégré qui vise à aider les responsables politiques à prendre des décisions éclairées concernant l'adoption de mesures en matière d'accès à l'énergie, d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables, le but étant d'atteindre les cibles associées à l'objectif 7 et les objectifs de réduction des émissions fixés dans le cadre de l'Accord de Paris.

16.339 Le sous-programme contribuera également à diffuser des informations sur les tendances mondiales et régionales et les nouveautés concernant l'amélioration de l'accès à l'énergie, l'augmentation de la part des énergies renouvelables et le renforcement de l'efficacité énergétique, ainsi que sur les outils et les moyens

d'intervention visant à promouvoir la réalisation des cibles associées à l'objectif 7, en partenariat avec des organismes internationaux de développement et des banques de développement. Le travail effectué dans le cadre du sous-programme continuera de faciliter la définition d'orientations générales fondées sur l'analyse des faits qui soulignent les avantages de l'accès à l'électricité, laquelle permet d'utiliser des appareils électriques pour exécuter des travaux productifs et d'améliorer le fonctionnement des écoles, des hôpitaux et d'autres installations, ainsi que les avantages de l'accès à des modes de cuisson propres, qui réduisent les effets nocifs de la préparation des repas sur la santé des femmes et des enfants et le fardeau que représentent les travaux non rémunérés de collecte du combustible, en particulier pour les femmes et les enfants des communautés rurales. Le sous-programme s'attachera en priorité à renforcer les capacités des petits États insulaires en développement, des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral afin d'accélérer les progrès visant à assurer un accès inclusif aux modes de cuisson propres. Il établira des principes d'action au niveau national pour permettre aux ménages pauvres d'accéder plus facilement à des combustibles propres pour la cuisson. Le Portail Asie-Pacifique de l'énergie fournira des données et des indicateurs actualisés, des informations sur les politiques et des cartes des infrastructures énergétiques afin de renforcer l'utilisation de données factuelles à l'appui de la réalisation et du suivi de l'objectif 7 et des objectifs qui y sont associés. Les travaux entrepris dans le cadre du sous-programme contribueront à la réalisation des objectifs n<sup>os</sup> 5, 7 et 9.

16.340 Le sous-programme collaborera également avec les États membres et les autorités infranationales afin d'améliorer l'efficacité énergétique, d'accroître l'utilisation d'énergies renouvelables et de renforcer la capacité des autorités locales de développer et de mettre en œuvre la gestion durable de l'énergie dans les zones urbaines. Parmi les travaux qui seront menés à cet effet dans le cadre du sous-programme, on peut citer la collecte et l'analyse de données, notamment la mise au point de méthodes et l'élaboration de recommandations sur l'adaptation des solutions politiques et technologiques au contexte local, et le renforcement des capacités des autorités locales en matière de prise de décision et de planification. En outre, le sous-programme facilitera les échanges entre pairs et les partenariats dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Ces travaux permettront en fin de compte aux États membres d'élaborer des stratégies visant à favoriser une transition vers des émissions de carbone plus faibles.

16.341 Le sous-programme facilitera également la coopération internationale en matière de connectivité énergétique aux fins de la réalisation des objectifs n<sup>os</sup> 7 et 17. La connectivité énergétique, qui permet de réduire le coût de l'énergie, d'améliorer la sécurité énergétique et d'accroître l'intégration des énergies renouvelables est un outil essentiel pour favoriser la transition énergétique. Le sous-programme élaborera des supports de connaissances sur les avantages et les implications de la connectivité énergétique pour une énergie sûre, résiliente, durable et d'un coût abordable, ou participera à la conception de tels supports. Les activités de renforcement des capacités viseront essentiellement à faire mieux connaître les avantages de la connectivité énergétique et les moyens d'y accéder, afin d'encourager le déploiement d'efforts supplémentaires dans ce domaine, notamment pour ce qui est d'améliorer l'intégration des réseaux électriques. Le sous-programme facilitera également le dialogue intergouvernemental et formulera des recommandations sur les politiques, les lois et les mécanismes nécessaires pour que la connectivité favorise et intensifie la transition vers des systèmes d'énergie durable. Le projet de feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques, qui sera soumis au Comité de l'énergie pour approbation à sa troisième session, renforcera les partenariats entre les organismes et les États membres en offrant un ensemble de stratégies claires destinées

à augmenter la connectivité et à favoriser le partage d'informations et de données sur les politiques et les investissements liés à la connectivité énergétique.

16.342 L'un des secteurs économiques les plus touchés par la crise de la COVID-19 a été celui de l'énergie, la demande énergétique ayant connu la pire chute de ces 70 dernières années. Cette crise a également mis en évidence la vulnérabilité du secteur de l'énergie face aux pandémies et aux autres crises, ainsi que la fragilité d'autres infrastructures critiques dont le fonctionnement est tributaire de l'énergie. Bien qu'à court terme, la pandémie ait davantage nui à la demande d'énergies fossiles qu'à la demande d'énergies renouvelables, ses conséquences ont compromis les perspectives d'investissement à long terme dans l'énergie, notamment en ce qui concerne les projets d'énergie durable.

16.343 Il est prévu que le programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en proposant des possibilités d'action et des analyses des politiques, le but étant d'accroître la résilience du secteur de l'énergie en prévision de crises futures, compte tenu des enseignements tirés des crises passées, y compris celle liée à la pandémie de COVID-19, tout en poursuivant les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 7 et des objectifs de l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

16.344 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) Les États membres sont mieux à même de définir des orientations en faveur de la transition énergétique qui s'appuient sur l'analyse des faits, et sont notamment davantage capables de définir et d'atteindre des cibles nationales adaptées en vue de concrétiser les contributions déterminées au niveau national au titre de l'Accord de Paris ;

b) Les villes adhèrent de plus en plus aux politiques, stratégies et plans d'investissement fondés sur des données probantes qui visent à promouvoir l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables aux fins d'une transition vers des économies sobres en carbone ;

c) Les États membres ont davantage de moyens de faire progresser l'accès à l'énergie et de cultiver les bienfaits socioéconomiques qui en découlent ;

d) La région bénéficie d'une meilleure connectivité énergétique.

16.345 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat de permettre aux États membres d'intégrer des options et des mesures visant à renforcer la résilience du secteur énergétique dans les stratégies nationales et locales.

## **Exécution du programme en 2020**

16.346 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Faire mieux connaître les avantages que peut présenter la connectivité des réseaux électriques dans quatre sous-régions de l'Asie et du Pacifique**

16.347 En collaboration avec les bureaux sous-régionaux pour l'Asie du Sud-Est, l'Asie de l'Est et du Nord-Est, l'Asie du Nord et l'Asie centrale et l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, le sous-programme a élaboré une série de rapports dans lesquels on a examiné les perspectives sous-régionales concernant la connectivité électrique transfrontière, afin de mieux faire comprendre aux responsables politiques les avantages de l'intégration des réseaux électriques dans chaque sous-région. Dans les

analyses sous-régionales, qui ont pris en compte le contexte propre à chaque sous-région, on a recensé divers problèmes et possibilités et formulé des recommandations visant à améliorer la connectivité électrique, qui permet de faciliter l'accès à l'énergie et la transition énergétique.

16.348 Dans le cadre du sous-programme, on a organisé des réunions consultatives avec des responsables gouvernementaux et des experts de chaque sous-région, afin d'examiner et d'analyser des questions techniques dans l'optique de l'élaboration de recommandations. On a veillé à ce que chaque rapport établisse des liens clairs avec la réalisation de l'objectif 7, notamment en ce qui concerne l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. En Asie de l'Est et du Nord-Est, des efforts de collaboration ont été entrepris dans le cadre du sous-programme et de la composante 2 afin de convertir les engagements politiques pris lors du Forum des pays d'Asie du Nord-Est sur l'interconnexion électrique et la coopération dans ce domaine en un accord intergouvernemental sous-régional.

16.349 Ces rapports et ces réunions consultatives ont également servi de base à l'élaboration de la publication intitulée *Electricity Connectivity Road Map for Asia and the Pacific: Strategies towards Interconnecting the Region's Grids*. Ce travail a également permis de réexaminer le projet de feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques. En outre, le secrétariat a publié un document intitulé *Regional Power Grid Connectivity for Sustainable Development in North-East Asia: Policies and Strategies*, basé sur l'analyse de 130 études, qui donne aux responsables politiques et autres parties prenantes un aperçu des avantages potentiels de l'interconnexion des réseaux électriques régionaux pour la sous-région, ainsi qu'une série de recommandations destinées à établir la marche à suivre et à favoriser une meilleure coopération en matière de connectivité entre les pays d'Asie du Nord-Est.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

16.350 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que les États membres ont décidé de soumettre au Comité de l'énergie, pour qu'il l'approuve à sa troisième session, le projet de feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques, ce qui permettra de promouvoir la connectivité électrique transfrontière à l'appui du développement durable (voir le tableau 16.54).

Tableau 16.54  
**Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
La volonté politique de s'engager dans l'élaboration d'une feuille de route régionale sur la connectivité énergétique a été démontrée dans la Déclaration ministérielle sur la coopération régionale pour une transition énergétique vers des sociétés durables et résilientes en Asie et dans le Pacifique, adoptée à l'occasion du deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie	Les États membres ont soumis des contributions au projet de feuille de route régionale afin d'orienter le dialogue politique sur l'approche régionale en matière de connectivité électrique	Les États membres ont revu le projet de feuille de route lors d'une réunion consultative informelle et recommandé qu'il soit soumis au Comité de l'énergie pour examen à sa troisième session

## Résultats escomptés pour 2022

16.351 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### **Résultat 1 : cap sur les énergies renouvelables à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique au moyen de plans nationaux de réalisation de l'objectif 7<sup>29</sup>**

#### **Exécution du programme en 2020**

16.352 Le sous-programme a contribué au renforcement des capacités des États membres, notamment en fournissant des boîtes à outils pour faciliter l'élaboration de politiques et de stratégies visant à atteindre chaque cible associée à l'objectif 7, et organisé des formations sur la conception de plans de réalisation de l'objectif 7. De plus, on a tenu compte, dans les boîtes à outils, des liens existant entre les cibles associées à l'objectif 7, et entre celui-ci et les autres objectifs de développement durable, tels que les objectifs 1 et 13.

16.353 Le travail susmentionné a facilité l'élaboration de trois plans nationaux de réalisation de l'objectif 7, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir l'élaboration de neuf plans nationaux dans la région de l'Asie et du Pacifique, car le nombre de plans élaborés n'a pas augmenté en 2020. Le champ d'application des plans nationaux a été élargi pour inclure une évaluation des effets de la pandémie de COVID-19 sur les scénarios énergétiques, et les recommandations ont été remaniées pour intégrer les mesures de riposte à la pandémie, parallèlement aux mesures axées sur l'objectif 7. Dans de nombreux pays, la collecte des données s'est révélée complexe et il a fallu plus de temps que prévu pour rassembler les jeux de données nécessaires à la réalisation d'analyses. Le sous-programme répondra à la demande de la Communauté du Pacifique Sud, qui souhaite que son personnel soit formé à l'utilisation de l'outil, le but étant d'élaborer des plans nationaux dans le Pacifique.

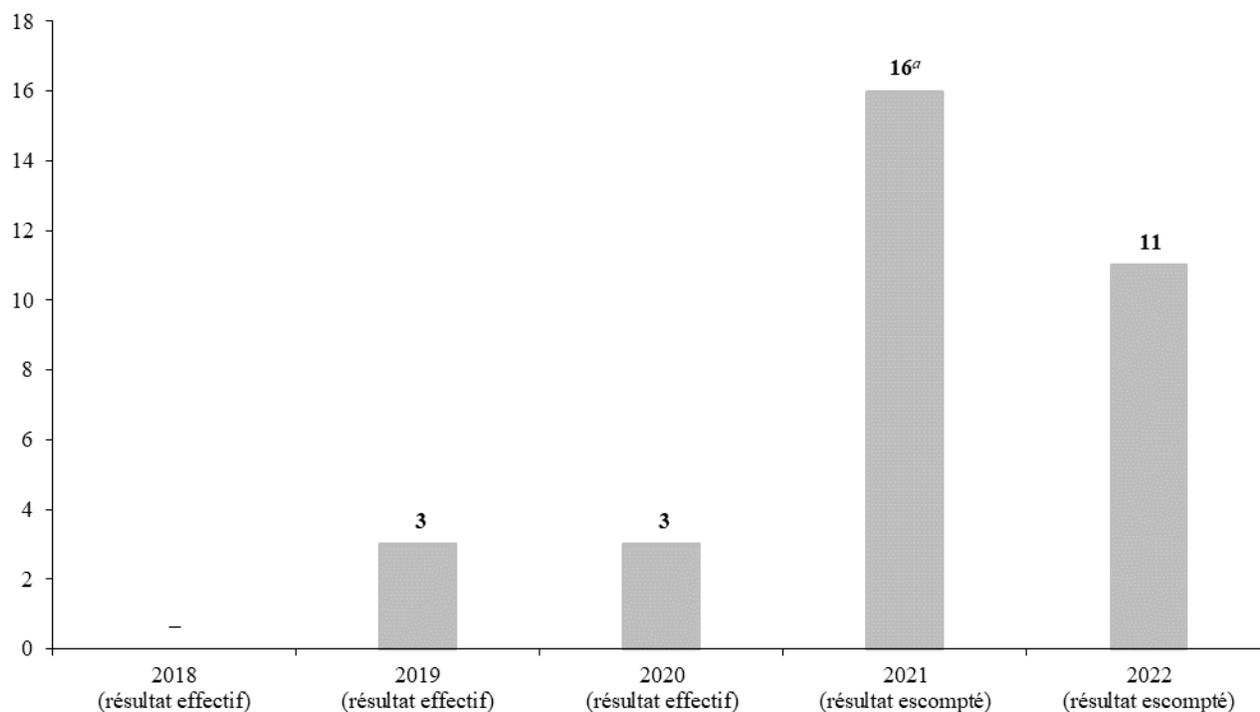
#### **Projet de plan-programme pour 2022**

16.354 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on fournira une assistance technique adaptée aux États membres qui en feront la demande, afin de les aider à élaborer des stratégies nationales visant à combler l'écart entre les politiques énergétiques en vigueur et les cibles associées à l'objectif 7, notamment la facilitation de l'accès à l'électricité et à des combustibles et à des techniques propres pour la cuisson, l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'utilisation accrue des énergies renouvelables, qui sont liées à la concrétisation des contributions déterminées au niveau national dans le cadre de l'Accord de Paris. On apportera notamment un soutien technique pour l'élaboration de plans nationaux de réalisation de l'objectif 7 et on mènera des activités de renforcement des capacités dans les domaines de la modélisation, du financement de l'énergie et de la mise en œuvre de stratégies énergétiques propres. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 16.IX).

<sup>29</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 19)].

Figure 16.IX

**Mesure des résultats : nombre de plans nationaux de réalisation de l'objectif 7 dans la région de l'Asie et du Pacifique (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 2 : planification relative aux énergies durables fondée sur l'analyse des faits et mettant l'humain au centre<sup>30</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

16.355 Le sous-programme a élaboré des supports de connaissances sur l'accès à l'électricité et à des combustibles propres, en particulier dans les zones rurales, et lancé une série d'ateliers nationaux visant à aider les pays à évaluer les stratégies et les politiques nécessaires pour assurer l'accès universel à des combustibles et à des techniques propres pour la cuisson. En 2020, dans le cadre du sous-programme, on a réalisé un examen systématique des modes de cuisson propres et quantifié l'effet des programmes et des politiques de cuisson propre sur la santé et l'adoption de pratiques de cuisson propres auprès de 46 115 ménages dans le monde. L'examen a permis de recenser les technologies et les programmes qui donnaient de bons résultats, ainsi que les principaux obstacles qui empêchaient d'atténuer les effets néfastes sur la santé et de promouvoir l'adoption de pratiques de cuisson propres. Ses conclusions pourront être utilisées pour éclairer les futurs programmes et politiques. Le sous-programme a ensuite analysé diverses politiques et stratégies relatives aux combustibles et aux techniques propres pour la cuisson appliquées dans les pays d'Asie du Sud-Est afin d'évaluer leur efficacité pour ce qui est de créer un climat propice à la promotion des modes de cuisson propres. Il a également contribué à collecter des données et à

<sup>30</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

répertorier les parties prenantes dans plusieurs pays afin de recenser les politiques fondées sur l'analyse des faits qui étaient menées pour assurer un accès universel. Le sous-programme et ses partenaires ont repéré les principales difficultés et possibilités, ainsi que les parties prenantes concernées dans les secteurs de la santé, de l'énergie et de l'environnement aux niveaux national et régional, afin d'échanger des points de vue et des expériences et de sensibiliser les responsables de l'élaboration des politiques énergétiques à l'urgence de la question de la cuisson propre.

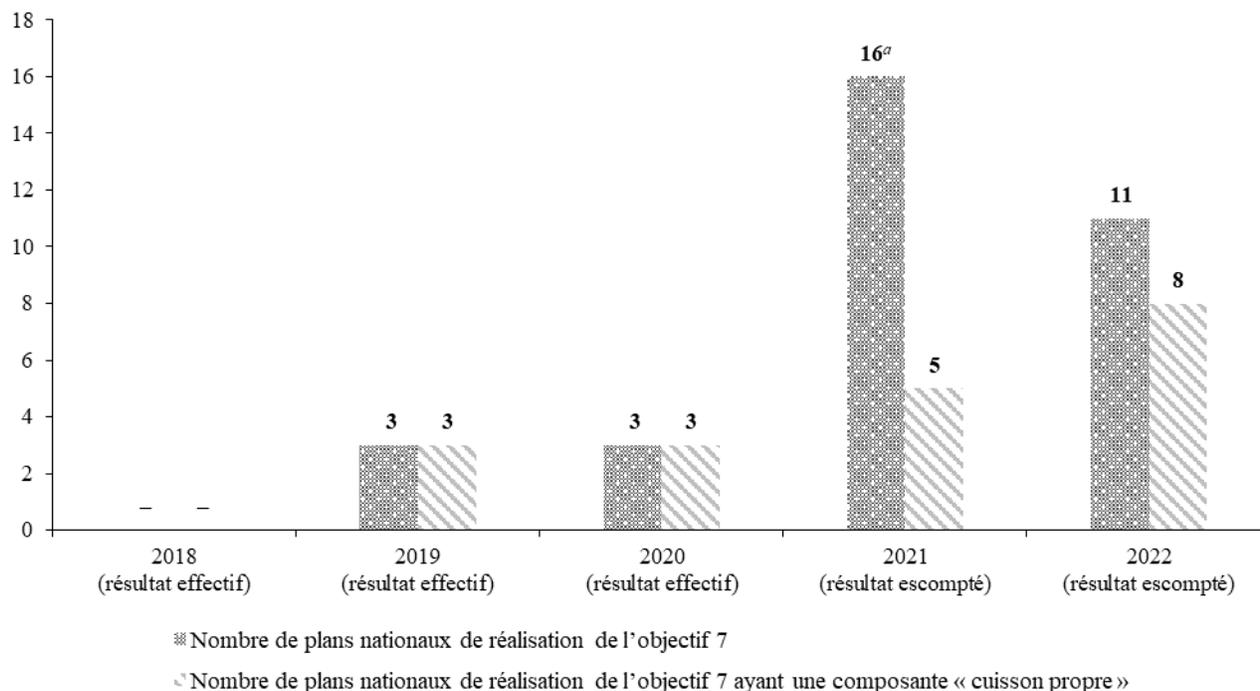
16.356 Le travail susmentionné a facilité l'élaboration de trois plans nationaux de réalisation de l'objectif 7, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021, à savoir l'élaboration de neuf plans nationaux dans la région de l'Asie et du Pacifique. Tous les pays n'ont pas les moyens d'accéder à des systèmes de cuisson propre et il a été jugé nécessaire de mener des études nationales sur la cuisson propre dans les pays ayant des besoins particuliers, afin de contribuer à l'élaboration de plans nationaux de réalisation de l'objectif 7. Ces études comprenaient des stratégies visant à faciliter l'accès de tous à des combustibles et à des techniques propres pour la cuisson.

#### **Projet de plan-programme pour 2022**

16.357 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on mènera des études sur la cuisson propre dans deux pays supplémentaires en 2021. En 2022, trois autres pays feront l'objet d'une analyse, la priorité étant donnée aux pays ayant des besoins particuliers dans la région Asie-Pacifique. En outre, le sous-programme proposera une analyse des politiques relatives à la cuisson propre et des recommandations visant à accélérer l'action menée pour atteindre l'objectif fixé d'ici à 2030. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 16.X).

Figure 16.X

**Mesure des résultats : nombre de plans nationaux de réalisation de l'objectif 7 dans la région Asie-Pacifique qui comprennent des stratégies visant à faciliter l'accès de tous à des combustibles et à des techniques propres pour la cuisson (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### **Résultat 3 : adaptation de l'objectif 7 aux réalités locales : stratégies fondées sur des données factuelles visant à promouvoir l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans les zones urbaines**

#### **Projet de plan-programme pour 2022**

16.358 Il est essentiel d'adapter les objectifs de développement durable aux réalités locales afin qu'ils soient pertinents et concrets pour les communautés, les ménages et les individus, y compris ceux qui courent les plus grands risques d'être laissés de côté. La localisation est le processus qui consiste à prendre en compte les contextes infranationaux dans l'application du Programme 2030, de la définition des objectifs et des cibles au choix des moyens de mise en œuvre, en passant par l'utilisation d'indicateurs pour l'évaluation et le suivi des progrès. Il est donc primordial d'élaborer des politiques efficaces aux niveaux national et infranational si l'on veut atteindre les objectifs et les cibles qui y sont associées. En partenariat avec le PNUE, le sous-programme a mis au point un cadre analytique permettant d'établir des données de référence et de suivre les progrès accomplis par les villes dans la réalisation de chaque cible de l'objectif 7. En 2020, sur la base d'une enquête administrée par le sous-programme, 19 villes d'Asie du Sud-Est ont été choisies pour élaborer des fiches d'information (« instantanés ») sur la localisation de l'objectif 7, dans lesquelles des liens ont été établis avec les autres objectifs. Les 19 instantanés

ont servi à sélectionner cinq villes qui feront l'objet d'études détaillées, lesquelles devraient être achevées en 2021.

*Enseignements tirés et changements prévus*

16.359 L'enseignement tiré est le suivant : il existe une forte demande d'appui à l'élaboration de stratégies locales afin de compléter les plans nationaux de réalisation de l'objectif 7, en raison des écarts importants qui caractérisent les progrès et les efforts accomplis par les villes pour ce qui est d'adapter l'objectif 7 au contexte local. Dans le cadre du sous-programme, on a constaté qu'il existait une demande concernant le renforcement des capacités et l'accès à des ressources financières en vue de soutenir les efforts de coordination déployés par les autorités nationales, infranationales et locales et la mise en place de systèmes solides de collecte et de suivi de données sur l'énergie, ainsi que les mécanismes visant à appuyer l'action menée à cet égard.

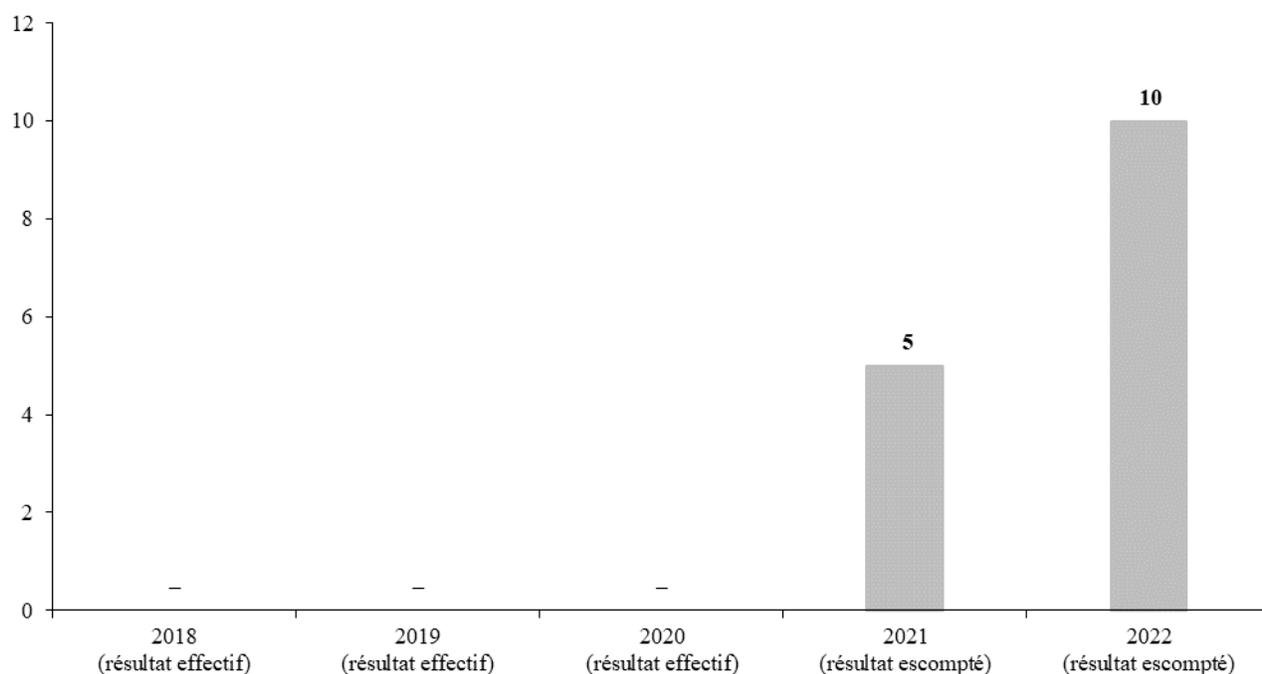
16.360 Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on élaborera des plans complets de réalisation de l'objectif 7 pour les villes. On publiera également les résultats de l'analyse sur la localisation de l'objectif 7 dans les villes participantes et on organisera une réunion régionale afin de partager l'expérience acquise par l'Asie du Sud-Est dans l'élaboration de stratégies visant à soutenir la réalisation de l'objectif 7. En 2022, le sous-programme continuera d'aider les villes à repérer les domaines dans lesquels elles peuvent agir pour accélérer leurs progrès dans la réalisation des cibles de l'objectif 7. Afin de fournir des recommandations solides dans ces domaines, qui soient adaptées au contexte local de chaque ville analysée, le sous-programme mènera des études détaillées en utilisant la modélisation intégrée au moyen de l'outil national d'aide à la planification énergétique axé sur les objectifs de développement durable. Le sous-programme contribuera également à renforcer les moyens dont disposent les administrations infranationales et locales et les autres parties prenantes pour adapter l'objectif 7 aux contextes locaux, en proposant des modules d'apprentissage en ligne qui seront accessibles à toutes les villes du monde et qui permettront de collaborer avec un plus grand nombre de villes dans la région. De cette manière, un soutien au renforcement des capacités pourra également être apporté aux villes susceptibles d'être encore concernées par les restrictions de déplacement liées à la pandémie de COVID-19.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

16.361 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'adoption par les villes sélectionnées de 10 plans de réalisation de l'objectif 7, qui fournissent une analyse détaillée et des stratégies de développement en faveur d'un avenir sobre en carbone (voir la figure 16.XI).

Figure 16.XI

**Mesure des résultats : nombre de plans d'adaptation de l'objectif 7 au contexte local adoptés par des villes de la région de l'Asie et du Pacifique (résultat cumulé)**



### Textes des organes délibérants définissant les mandats

16.362 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

65/151	Année internationale de l'énergie durable pour tous	75/221	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
67/215	Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables		

#### Résolutions du Conseil économique et social

2011/14	Promouvoir la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique	2013/19	Conclusion des travaux de la Commission du développement durable
---------	--	---------	--

#### Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

64/3	Promouvoir les énergies renouvelables pour la sécurité énergétique et le développement durable en Asie et dans le Pacifique	70/9	Mise en œuvre des résultats du premier Forum Asie-Pacifique de l'énergie
67/2	Promouvoir la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique	73/8	Renforcer la coopération régionale en faveur du développement de l'énergie durable en Asie et dans le Pacifique
68/11	La connectivité pour la sécurité énergétique	74/9	Mise en œuvre des décisions du deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie

## Produits

16.363 On trouvera dans le tableau 16.55 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 16.55

### Sous-programme 9 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
1. Rapports destinés à la CESAP	1	1	1	1
2. Rapports destinés au Comité de l'énergie	–	–	1	–
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>16</b>	<b>10</b>
3. Réunions du Comité de l'énergie	–	–	6	–
4. Réunions de groupes d'experts à l'appui de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7	4	1	4	4
5. Réunions de groupes d'experts sur la connectivité énergétique et la coopération régionale	4	4	4	4
6. Réunions du groupe de travail sur l'eau, l'énergie et l'environnement relevant du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (questions énergétiques)	2	1	2	2
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
7. Projets de renforcement des capacités concernant la réalisation de l'objectif 7	3	5	2	2
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
8. Concertations sur les mesures à prendre en matière d'énergie	1	1	1	1
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>
9. Publications sur l'énergie	1	1	1	4
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
10. Activités ou documentation techniques sur l'énergie	1	2	1	2
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : fourniture de conseils pratiques aux États membres, sur demande, concernant la réalisation de l'objectif 7.				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : mise à jour régulière, généralement mensuelle, du Portail Asie-Pacifique de l'énergie, notamment des informations sur les politiques, des données et des cartes d'infrastructures (accès régional et mondial) ; articles de blog sur des sujets de fond publiés sur le site Web de la CESAP (accès régional et mondial).				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : supports d'information sur les statistiques sous-régionales en matière d'énergie renouvelable destinés à des responsables gouvernementaux et à des experts techniques de la région ; entretiens avec la presse au sujet de publications ou de manifestations importantes.				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : communiqués de presse et éditoriaux sur les travaux et les activités du sous-programme.				

---

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<hr/> <b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : mise à jour et maintenance régulières (habituellement chaque mois), des pages Web de la CESAP consacrées au sous-programme, qui portent sur six domaines : énergies renouvelables, efficacité énergétique, utilisation plus propre des combustibles fossiles, accès à l'électricité, accès à des modes de cuisson propres, connectivité énergétique et coopération régionale ; publications sur les plateformes de médias sociaux utilisées par la CESAP. <hr/>				

## **Programme 17**

### **Développement économique en Europe**

#### **Orientations générales**

##### **Mandats et considérations générales**

17.1 La Commission économique pour l'Europe (CEE) a pour mission de faciliter l'intégration et la coopération économiques entre ses États membres et de promouvoir le développement durable et la prospérité économique dans la région qui relève de sa compétence. Son mandat découle des priorités arrêtées dans les résolutions du Conseil économique et social, notamment la résolution 2006/38, sur le plan de travail pour la réforme de la CEE, la résolution 2013/1, sur le résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE, et la résolution 36 (IV). La réalisation des objectifs de développement durable est une tâche complexe qui continue de poser des défis d'ordre économique et environnemental pour les pays de la région, ce qui demeure une grande source de préoccupation pour ces derniers. En tant qu'instance intergouvernementale régionale, la Commission offre aux pays un cadre pour relever ces défis, notamment pour : promouvoir une croissance économique soutenue et une mobilité viable dans la région ; faciliter le commerce et l'intégration économique ; protéger l'environnement ; garantir un approvisionnement en énergie souple et efficace ; renforcer les moyens permettant de mesurer le développement durable ; bâtir des villes durables ; faire face aux incidences des tendances démographiques. Les travaux de la Commission sont fondés sur un grand nombre de conventions, normes et meilleures pratiques qui apportent des solutions durables aux problèmes rencontrés dans des domaines essentiels pour le développement durable, y compris ceux qui dépassent les frontières nationales. En plus d'offrir aux gouvernements et aux autres parties prenantes un cadre leur permettant de collaborer à l'élaboration d'instruments juridiques et à la formulation de politiques de développement durable, la CEE fournit une assistance technique spécialisée et axée sur la demande destinée à donner aux pays les ressources nécessaires pour appliquer ces instruments, politiques et meilleures pratiques, et facilite leur adoption. Elle contribue à doter les gouvernements des moyens d'établir et de mettre en œuvre des politiques de promotion du développement durable, notamment dans le cadre d'activités de renforcement des capacités et de projets menés au titre du programme ordinaire de coopération technique et du Compte de l'ONU pour le développement.

##### **Stratégie et facteurs externes pour 2022**

17.2 La CEE a pour but de promouvoir la coopération et l'intégration régionales en vue de parvenir à un développement durable dans la région qui relève de sa compétence. Elle s'appuie sur ses organes intergouvernementaux, notamment la Commission et ses comités sectoriels, pour aider les gouvernements et les autres parties prenantes à faire avancer la réalisation des objectifs de développement durable. En organisant chaque année le Forum régional pour le développement durable, elle offre également la possibilité de suivre et d'examiner, dans le cadre d'une instance multipartite à l'échelle régionale, les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs, l'accent étant mis sur la transmission du savoir entre pairs et la mise en commun de solutions pratiques. Les travaux de la CEE sont en lien avec le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, la Déclaration de Vienne et le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 ainsi que le Nouveau Programme pour les villes.

17.3 La stratégie associée au programme repose sur l'exécution de grandes fonctions interdépendantes qui sont conformes aux mandats que les organes délibérants ont confiés à la Commission, à savoir la concertation, l'action normative et la coopération technique. En mettant en œuvre sa stratégie en 2022, la CEE offrira à ses 56 États membres un cadre neutre de concertation sur les questions économiques et environnementales de portée multinationale, transfrontière et régionale, conformément aux principes de la réforme du système des Nations Unies pour le développement au niveau régional. Les activités normatives menées au titre du programme viseront à élaborer des instruments juridiques, normes et règlements internationaux portant sur des domaines essentiels pour le développement durable et à renforcer l'application des instruments, normes et règlements existants, et à recenser et diffuser les meilleures pratiques à l'intérieur et à l'extérieur de la région. La Commission recourra à la coopération technique dans ses domaines de compétence pour dispenser des conseils stratégiques intégrés et offrir un appui à l'élaboration de normes et au renforcement des capacités, le but étant de favoriser l'utilisation de ses produits normatifs, de faciliter la réalisation des objectifs de développement durable au niveau national et d'obtenir des effets multiplicateurs en remédiant aux problèmes transfrontaliers.

17.4 La stratégie du programme repose sur une conception intégrée du développement durable qui met à profit les synergies qui existent entre les huit sous-programmes – environnement, transports, statistiques, coopération et intégration économiques, énergie durable, commerce, forêts et industrie forestière et logement, aménagement du territoire et population – ainsi que les travaux axés sur les résultats menés dans le cadre de ceux-ci.

17.5 Les activités menées dans le cadre des sous-programmes sont liées à des objectifs de développement durable précis. Il sera essentiel de dégager et d'exploiter les synergies intersectorielles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de mobiliser de nombreux acteurs autour d'une action commune pour accélérer la réalisation des objectifs ; ces activités resteront donc l'un des principaux axes stratégiques des travaux de la Commission. Aussi, celle-ci continuera de tirer parti de son approche intégrée et, dans ce cadre, fournira des orientations transversales et un appui au renforcement des capacités au moyen d'activités de collaboration intersectorielle entre ses huit sous-programmes, dans quatre domaines d'interaction pour lesquels il existe une convergence de multiples objectifs. Ces domaines sont les suivants : a) utilisation durable des ressources naturelles ; b) villes intelligentes et durables pour tous les âges ; c) mobilité durable et connectivité intelligente ; d) mesure et suivi des objectifs de développement durable.

17.6 En 2022, dans le cadre du programme, la CEE continuera d'aider les États membres à s'attaquer aux défis économiques et environnementaux qui se posent dans la réalisation des objectifs de développement durable. Elle s'attachera en particulier à promouvoir des solutions visant à faire face aux pressions environnementales tout en garantissant la prospérité économique – défi permanent qu'il est essentiel de relever pour faire progresser le développement durable dans la région. Elle contribuera activement aux activités menées dans sa région dans le cadre de la décennie d'action en faveur des objectifs en mettant à profit sa capacité de mobiliser, ses travaux normatifs et ses moyens de coopération technique, en tirant parti de ses partenariats et des meilleures compétences de ses réseaux d'experts et en servant de pôle de connaissances pour promouvoir des solutions intégrées et intersectorielles en vue de la réalisation des objectifs. Compte tenu de l'empreinte écologique importante des pays de la région, elle s'efforcera de favoriser la transition vers une économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles, question retenue par les États membres comme thème de la session qu'elle doit tenir en avril 2021. De plus, la CEE continuera de soutenir l'action menée par les États membres en vue d'une

reprise à plus long terme au lendemain de la pandémie de COVID-19, en gardant à l'esprit que la région a la possibilité unique de tirer parti des efforts de relèvement pour reconstruire de façon plus durable.

17.7 Pour établir les produits et activités prévus pour 2022, la CEE a tenu compte des problèmes auxquels les États membres continueront vraisemblablement de se heurter du fait de la COVID-19. Les produits et activités prévus consisteront à : a) analyser des politiques et formuler des recommandations à l'intention des États membres en ce qui concerne les divers aspects de la phase de relance économique ; b) élargir les instruments juridiquement contraignants, les normes et les cadres de gestion durable des ressources de la CEE et les adapter aux réalités du monde d'après et aux besoins des États membres ; c) évaluer les enseignements, organiser des activités de renforcement des capacités et promouvoir la mise en commun des données d'expérience et des bonnes pratiques, notamment en recentrant ou en adaptant les activités existantes, afin d'aider les États membres à bâtir une économie plus résiliente, plus durable et plus productive ; d) mener des études, élaborer des publications et organiser des webinaires et des tables rondes sur la manière dont les différents secteurs économiques peuvent contribuer à reconstruire en mieux l'économie et à rendre les villes et communautés plus résilientes. On trouvera des exemples de produits et d'activités prévus dans la partie relative aux sous-programmes 1 à 8. Le concours apporté pour aider les États membres à faire face aux problèmes relatifs à la COVID-19 devrait contribuer à l'obtention des résultats escomptés pour 2022, comme décrit dans les parties relatives aux sous-programmes 1, 3, 6 et 8.

17.8 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, la CEE mettra à profit son étroite collaboration avec des organisations internationales et régionales et d'autres acteurs régionaux, tels que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Union européenne et l'Union économique eurasiatique. En outre, elle renforcera ses partenariats avec le secteur privé et les organisations de la société civile, les groupes de réflexion et le milieu universitaire afin de faciliter ses activités de concertation et ses travaux normatifs et d'associer ces acteurs à la mise en œuvre du Programme 2030 par les États membres.

17.9 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la CEE continuera de jouer un rôle clé dans la coordination de l'action des entités régionales des Nations Unies. Elle codirigera la plateforme de collaboration régionale pour l'Europe et l'Asie centrale, créée dans le cadre des activités menées au niveau régional aux fins du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, et assurera une partie des services de secrétariat connexes. Cette plateforme a pour objectif de promouvoir une coopération plus étroite entre les entités régionales des Nations Unies et leurs partenaires ainsi qu'une action concertée en ce qui concerne les questions de fond intéressant la région en général, de fournir des conseils stratégiques intégrés et de mettre en avant les perspectives régionales sur la scène mondiale. Les partenariats stratégiques ainsi que les initiatives, programmes et projets menés par la CEE conjointement avec d'autres entités des Nations Unies et des institutions financières internationales, comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la CNUCED, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Centre du commerce international, l'Organisation mondiale du commerce et la Banque mondiale, contribueront à ces travaux. La CEE participera activement aux coalitions thématiques en vue de faciliter une action concertée entre les divers organismes des Nations Unies et les partenaires au niveau opérationnel. Les activités de coopération avec les autres commissions régionales prendront la forme

d'initiatives, de programmes et de projets communs destinés à tirer parti de la gestion des connaissances pour obtenir de meilleurs résultats. Le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, exécuté conjointement par la CEE et par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, constituera le principal cadre de coopération avec les autres parties concernées d'Asie centrale. Au niveau national, la CEE collaborera étroitement avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies dans 17 pays de programme de la région, dans le but de trouver, dans le cadre des plans d'intervention socioéconomique mis en place par les équipes de pays, des possibilités de programmes et de projets conjoints répondant à la demande des pays et portant notamment sur les conséquences de la COVID-19. Par ailleurs, elle continuera de participer activement aux travaux des 17 équipes de pays des Nations Unies présentes dans la région, dans le cadre des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Le programme s'attachera également à promouvoir la coopération interrégionale, y compris la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

17.10 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022.

a) Les États membres continuent de prêter leur concours aux travaux de la CEE et placent la coopération et l'intégration régionales et sous-régionales parmi leurs premières priorités, en vue de parvenir à un développement durable.

b) Toutes les parties prenantes concernées au niveau national font preuve de volonté politique pour ce qui est de contribuer à l'application des instruments juridiques, normes et règlements de la CEE.

c) Des ressources continuent d'être mises à disposition à titre volontaire.

17.11 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.

17.12 La CEE prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Les travaux qu'elle effectue dans ce domaine visent à aider ses États membres à atteindre l'objectif de développement durable n° 5. En 2022, les comités sectoriels qui supervisent les sous-programmes tiendront tous compte des questions de genre dans leur programme de travail, les projets de coopération technique de la CEE seront tous évalués au regard de leurs incidences pour les hommes et les femmes et la Commission poursuivra ses travaux sur les questions de genre et l'économie, notamment les activités destinées à renforcer les capacités des femmes chefs d'entreprise en Asie centrale. En outre, les sous-programmes continueront d'intégrer les questions de genre dans leurs activités de fond et à promouvoir la participation des femmes à toutes les réunions et à tous les ateliers.

17.13 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap et à la résolution 74/144 de l'Assemblée générale, la CEE tient compte de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Elle continuera d'appliquer le principe d'inclusion dans les programmes et projets menés au titre de ses sous-programmes, selon qu'elle jugera utile, et restera attentive aux points de vue liés au handicap dans le cadre de ses activités d'élaboration de normes et de règles.

## Exécution du programme en 2020

### Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

17.14 En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour la CEE, ce qui a porté atteinte à sa capacité de mobilisation et à ses travaux de normalisation. Les incidences ont été les suivantes : a) forte diminution du nombre de réunions intergouvernementales de la CEE avec interprétation (de trois à une réunion par jour) en raison des mesures de riposte à la COVID-19 et des problèmes de liquidités, qui ont empêché l'Office des Nations Unies à Genève de fournir les services de conférence nécessaires, dont l'interprétation ; b) report des réunions et des initiatives de renforcement des capacités au-delà de 2020 ou annulation ; c) modification de l'organisation des réunions et des ateliers de renforcement des capacités, qui sont passés d'un format présentiel à un format virtuel ou hybride, sans aucune ou presque aucune interprétation. On trouvera des exemples de telles incidences dans la partie relative aux sous-programmes 1 à 8. Le changement d'approche ainsi que le report et l'annulation des produits et activités prévus ont aussi influé sur les résultats escomptés pour 2020, tels que décrits dans l'exécution du programme au titre des sous-programmes 3, 4, 5 et 7.

17.15 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a apporté des aménagements à certains produits et activités ou retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs des sous-programmes. Ces activités ont consisté notamment à : a) élaborer un cadre d'action pour les réponses à la COVID-19, comprenant 13 instruments d'urgence permettant d'apporter une réponse immédiate et 55 mesures et instruments à moyen et long terme qui pourraient être utilisées pour réduire les risques et mieux se relever ; b) lancer une plateforme interactive en ligne sur la COVID-19 et les statistiques officielles sur le site Web de la CEE ; c) créer un observatoire sur la situation des passages frontaliers en temps de COVID-19, mettre en place un groupe consultatif pluridisciplinaire informel des réactions des transports à la crise de la COVID-19 et déployer rapidement le système international eTIR sans papier et sans contact ; d) adapter le thème général du premier Forum des maires, tenu le 6 octobre 2020, afin d'amplifier les solutions locales et de renforcer la résilience des villes aux situations d'urgence, notamment à la COVID-19 ; e) aider les États membres à faire face aux retombées économiques et sociales de la pandémie au moyen de projets et d'activités financés par le Compte de l'ONU pour le développement, le programme ordinaire de coopération technique et le fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour l'action face à la COVID-19 ; f) lancer un site Web pour le partage d'informations sur les menaces de pertes et gaspillages de nourriture dans les États membres et la collecte d'informations susceptibles d'aider les gouvernements à surmonter les effets de la COVID-19 sur le commerce international ; g) entamer des études et des évaluations rapides des effets de la COVID-19 dans des domaines cruciaux pour les États membres ; h) communiquer des informations et des enseignements relatifs à la COVID-19, au moyen de publications, de webinaires, de tables rondes et de séances d'information à l'intention des États membres. On trouvera des exemples d'activités modifiées ou nouvelles dans la partie relative aux sous-programmes 1 à 4 et 6 à 8. Les nouveaux produits et les produits aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué dans la partie relative à l'exécution du programme au titre des sous-programmes 1 à 4 et 6 à 8.

17.16 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins des États membres, la Commission économique pour l'Europe tirera parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. On peut citer, par exemple, l'adoption de mesures d'atténuation en ajustant, dans la mesure du possible, les méthodes de travail et les approches de la CEE en matière d'élaboration

de ses produits normatifs, de ses orientations générales et d'autres produits. La CEE a ainsi organisé des réunions intergouvernementales officielles sous la forme de consultations informelles tenues en anglais uniquement ou de réunions hybrides/virtuelles, mais avec des services de conférence moindres, dont des services d'interprétation. Ces ajustements ont permis d'assurer la continuité des opérations, mais ils ont aussi réduit, pour les participants, les possibilités de mise en réseau qui contribuent généralement aux négociations et à la prise de décisions. Ils ont aussi diminué la participation des délégations des États membres où l'anglais n'est pas une langue officielle, ce qui a affecté à la fois le travail normatif et le partage des retours d'expérience et des leçons apprises. En se lançant dans l'apprentissage de la conduite en ligne des activités de l'Organisation des Nations Unies, la CEE a aussi organisé de nouveaux webinaires et ateliers en ligne de renforcement des capacités destinés aux mêmes groupes de parties prenantes et d'experts qui participaient auparavant aux travaux de la CEE. Tous les domaines de travail ne se prêtent pas à des travaux en ligne, notamment en raison de l'absence de services d'interprétation et des différences de fuseaux horaires, mais pour les sujets et les cadres qui s'y prêtent, on a constaté un taux de participation des experts nettement plus élevé, un meilleur contrôle des ordres du jour et un nombre supérieur de thèmes transversaux traités. La CEE tirera parti de ces enseignements et utilisera les avantages des interactions en ligne et en personne tout en minimisant leurs inconvénients.

## Textes des organes délibérants définissant les mandats

17.17 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

### *Résolutions de l'Assemblée générale*

66/288	L'avenir que nous voulons	73/10	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Initiative de l'Europe centrale
67/10	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasiennne	73/195	Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières
67/290	Structure et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable	74/122	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
69/277	Déclaration politique sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales	74/128	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)	74/144	Mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif s'y rapportant : accessibilité
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030	74/216	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
71/14	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de Shanghai pour la coopération	74/231	Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
71/16	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique	74/235	Participation des femmes au développement
72/237	Coopération Sud-Sud		
72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies		

74/271	Progrès accomplis dans l'élaboration d'un dispositif d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies	75/9	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté d'États indépendants
74/297	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	75/12 75/216 75/221	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire Réduction des risques de catastrophe Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
74/306	Action globale et coordonnée face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)	75/233	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
75/8	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM		

### Résolutions du Conseil économique et social

1998/46	Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes	2006/38 2013/1	Plan de travail pour la réforme de la Commission économique pour l'Europe et mandat révisé de la Commission Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la Commission économique pour l'Europe
---------	---	-------------------	---

### Décisions de la Commission économique pour l'Europe

A (64)	Les travaux de la Commission économique pour l'Europe	A (66)	Approbation de la Déclaration de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable envisagés dans la région de la CEE
A (65)	Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE	A (68) B (68)	Déclaration de haut niveau Prolongation du mandat du Forum régional pour le développement durable

## Produits

17.18 On trouvera dans le tableau 17.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 17.1

### Produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>23</b>	<b>20</b>	<b>33</b>	<b>22</b>
1. Documentation destinée à la Commission économique pour l'Europe	–	–	10	–
2. Documentation en vue des réunions relatives au suivi des résultats de conférences mondiales ou à des questions intersectorielles	3	2	3	2
3. Documentation destinée au Comité exécutif de la CEE	20	18	20	20

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>13</b>	<b>11</b>	<b>23</b>	<b>17</b>
4. Réunions de la Commission économique pour l'Europe	–	–	4	–
5. Réunions relatives au suivi des résultats de conférences mondiales ou à des questions intersectorielles	3	1	3	3
6. Séances du Comité exécutif de la CEE	5	6	7	5
7. Séances du Groupe de travail sur l'égalité des genres et les objectifs de développement durable du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale	2	1	2	2
8. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
9. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
10. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
11. Réunions de la plateforme de collaboration régionale	–	–	4	4
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	–	<b>1</b>	–	–
12. Projet visant à améliorer les connaissances des États membres de la CEE afin qu'ils puissent concevoir et appliquer des politiques intégrées à l'appui du Programme 2030 aux niveaux régional et national (projet sur les domaines d'interaction de la CEE)	–	1	–	–
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>28</b>	<b>18</b>	<b>28</b>	<b>20</b>
13. Stages à l'intention des fonctionnaires et du secteur privé (femmes chefs d'entreprise) sur l'entrepreneuriat féminin	28	18	28	20
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
14. Publication sur la mise en œuvre, le suivi et l'examen au niveau régional du Programme de développement durable à l'horizon 2030	1	–	1	1
15. Publication sur l'égalité des genres et le développement durable	1	1	1	1
16. Publication sur la coopération technique au service de la mise en œuvre du Programme 2030	1	–	–	–
17. Rapport annuel de la CEE	–	1	1	1
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : services consultatifs à un maximum de 4 États membres qui appliquent les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et participent à l'initiative Unité d'action des Nations Unies.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : supports de promotion (brochures, bannières, panneaux, affiches et cartes postales) ; films sur les activités de la CEE.				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : bulletin d'information hebdomadaire de la CEE ; conférences de presse sur les activités de la Commission ; communiqués de presse sur les activités de la CEE, accessibles à l'échelle régionale et mondiale.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : mise à jour et administration des pages Web concernant le Comité exécutif, les questions de genre et les activités de coopération technique ; mise à jour et administration des pages Web donnant accès aux informations et documents concernant la CEE dans son ensemble ; nouvelles sur les activités de la CEE diffusées sur 4 plateformes de médias sociaux.				

## Activités d'évaluation

17.19 Les auto-évaluations qui ont été menées à bien en 2020 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du projet de plan-programme pour 2022 :

- a) Auto-évaluation portant sur les études sur l'innovation au service du développement durable et sur le recensement des politiques d'innovation à l'échelle sous-régionale (sous-programme 4) ;
- b) Auto-évaluation portant sur la collaboration de la CEE avec l'ONU et d'autres partenaires dans le domaine de l'énergie au service du développement durable (sous-programme 5) ;
- c) Auto-évaluation portant sur les progrès des travaux intergouvernementaux de mise en œuvre des engagements énoncés dans la Déclaration ministérielle de Lisbonne de 2017 et la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (sous-programme 8).

17.20 Il a été tenu compte des conclusions des auto-évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du plan-programme pour 2022. Par exemple, en application des principes du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, les évaluations de la CEE visent à promouvoir l'apprentissage institutionnel, à contribuer à l'amélioration de l'exécution des programmes et à garantir l'application du principe de responsabilité par le Secrétariat. En ce qui concerne le sous-programme 4, les recommandations découlant de l'évaluation des études sur l'innovation au service du développement durable (collaboration plus cohérente avec les entités des Nations Unies et d'autres parties prenantes par des activités conjointes et collecte plus systématique des commentaires écrits des pairs) seront dûment intégrées dans les futurs examens. Pour le sous-programme 5, il sera dûment tenu compte des recommandations découlant de l'évaluation de la collaboration de la CEE avec l'ONU et d'autres partenaires dans le domaine de l'énergie au service du développement durable, à savoir : poursuite des efforts visant à mobiliser des ressources extrabudgétaires aux fins d'une assistance technique et d'interventions consultatives durables afin de soutenir l'élaboration de cadres politiques et juridiques, de renforcer les institutions et de développer les capacités. Pour le sous-programme 8, il sera dûment tenu compte des recommandations découlant de l'évaluation des efforts déployés pour faire progresser les travaux intergouvernementaux aux fins de l'application des engagements pris dans la Déclaration ministérielle de Lisbonne et de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, à savoir assurer une plus grande cohérence sur les questions de vieillissement aux niveaux national et régional en renforçant les liens entre le Programme 2030 et les cadres de présentation de rapports sur les objectifs de développement durable avec les engagements définis dans le Plan d'action et de la Stratégie régionale d'exécution. En 2022, la Commission continuera de tenir davantage compte des résultats des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et de l'élaboration de directives de politique générale. Depuis 2017, le Secrétariat présente les principaux résultats des évaluations au Comité exécutif une fois par an. Ce rapport annuel sur les évaluations contient un résumé des principales évaluations réalisées, les plans concernant les évaluations à réaliser et des recommandations ; les recommandations clôturées au cours de la période y figurent également.

17.21 Il est prévu de procéder aux auto-évaluations ci-après en 2022 :

- a) Auto-évaluation de la pertinence de la Revue annuelle du marché des produits forestiers par rapport aux besoins des États membres et aux difficultés rencontrées dans le secteur forestier (sous-programme 7) ;

b) Auto-évaluation des monographies nationales sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire et monographies sur des villes intelligentes et durables : outils pour promouvoir l'approche fondée sur des données factuelles aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable (sous-programme 8) ;

c) Auto-évaluation des activités menées par la CEE au titre de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) et de son Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (2018-2021) (sous-programme 1).

## **Programme de travail**

### **Sous-programme 1 Environnement**

#### **Objectif**

17.22 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer la gouvernance et la performance environnementales afin de préserver l'environnement et la santé.

#### **Stratégie**

17.23 La stratégie du sous-programme repose sur l'exécution de grandes fonctions interdépendantes, à savoir la concertation à l'échelle internationale, l'action normative, le renforcement des capacités et la diffusion des bonnes pratiques et des retours d'expérience dans les domaines de la qualité de l'air, de l'eau, de la sécurité industrielle, de la participation du public, de l'évaluation de l'impact sur l'environnement, de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement, de la performance environnementale, de l'éducation en vue du développement durable et de la prise en compte des préoccupations environnementales dans les autres dimensions du développement durable. Le travail effectué dans le cadre du sous-programme ira dans le sens des activités menées autour des quatre domaines d'interaction de la CEE exposés au paragraphe 17.5.

17.24 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme appuiera la mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue des sommets et conférences mondiaux et régionaux, il favorisera et encouragera l'application par les pays des accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 3, 6, 9, 11 à 13, 15 et 17, grâce aux grandes fonctions interdépendantes mentionnées au paragraphe 17.23 ci-dessus. Il appuiera et encouragera aussi la mise en œuvre par les pays des mécanismes d'intervention de la CEE, dont : le Programme d'études de la performance environnementale, qui contribue principalement à la réalisation des objectifs 6, 11, 12, 13 et 15 ; le Programme de surveillance et d'évaluation de l'environnement, qui contribue principalement à la réalisation de l'objectif 17 ; la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable, qui contribue à la réalisation des objectifs 4 et 12 ; le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement, qui contribue principalement à la réalisation des objectifs 3, 11, 13 et 17. Il appuiera et encouragera en outre le partage d'informations (par exemple, au moyen du Système de partage d'informations sur l'environnement), de données d'expérience et de bonnes pratiques dans la région de la CEE. Il continuera de

promouvoir les synergies entre les accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement, grâce à des activités menées conjointement.

17.25 Dans le cadre du sous-programme, on continuera de mener des études de la performance environnementale, en aidant les pays à appliquer les recommandations issues de ces études et en surveillant les effets des recommandations sur les politiques nationales. En adoptant une démarche axée sur les besoins des pays, le sous-programme aidera ceux-ci, en particulier les États du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe de l'Est et du Sud-Est, à élaborer des politiques environnementales et à surveiller, à évaluer et à gérer l'environnement, notamment en mettant à leur disposition une plateforme intergouvernementale facilitant une élaboration de politiques et une prise de décisions représentatives, en organisant des ateliers et des formations à leur intention et en leur offrant des services consultatifs. Des travaux seront également entrepris avec les pays non membres de la CEE intéressés, notamment ceux qui souhaitent adhérer aux accords multilatéraux relatifs à l'environnement ouverts à une adhésion mondiale.

17.26 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la maladie à coronavirus (COVID-19) en élaborant des ensembles de mesures ou des recommandations, telles que des recommandations concrètes formulées à l'intention des États membres sur les questions nouvelles liées aux activités du sous-programme ; il s'agira notamment de garantir l'accès à l'information, la participation du public à la prise de décisions et l'accès à la justice en cas de crises jugées préoccupantes pendant la pandémie et la phase de relèvement économique ultérieure.

17.27 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

- a) amélioration de la gouvernance et des performances environnementales ;
- b) renforcement de la prise en compte des préoccupations environnementales dans les politiques sectorielles des États membres de la CEE ;
- c) accroissement des moyens des pays pour ce qui est de formuler et de mettre en œuvre des lois et des politiques environnementales ;
- d) intensification de la réponse apportée par les États membres aux défis environnementaux ;
- e) consolidation de la coopération transfrontières et de la coopération internationale et nationale ;
- f) renforcement de la mise en œuvre des engagements multilatéraux de la CEE en matière d'environnement et augmentation de la couverture géographique.

17.28 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat d'accentuer l'intégration des préoccupations environnementales dans les politiques sectorielles lors de la phase de relèvement économique qui suivra la pandémie, dans les États membres de la CEE.

## **Exécution du programme en 2020**

17.29 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

**Renforcement des droits du public à l'information, à la participation et à la justice en matière d'environnement pendant la pandémie de COVID-19**

17.30 La Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement et son Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants prévoient plusieurs obligations qui présentent un intérêt particulier dans le contexte de la COVID-19. Ces deux traités sont les seuls instruments juridiquement contraignants à l'échelle mondiale qui confèrent au public des droits larges et concrets de participation à la prise de décisions et d'accès à l'information et à la justice en matière d'environnement. La Convention établit ainsi un lien entre les droits environnementaux et les droits humains et vise à protéger les droits des générations actuelles et futures afin qu'elles puissent vivre dans un environnement sain. La participation du public à la prise de décisions concerne quant à elle la législation, les plans, les mesures et les projets liés à ces questions. Dans la réponse apportée aux menaces que crée la COVID-19 pour la santé et l'environnement, la Convention stipule que toutes les informations susceptibles de permettre au public de prendre des mesures pour prévenir ou limiter d'éventuels dommages qui sont en la possession d'une autorité publique soient diffusées immédiatement et sans retard aux personnes qui risquent d'être touchées.

17.31 La CEE assure toutes les activités prévues par la Convention et son Protocole. Le travail effectué dans le cadre de la Convention et de son Protocole a non seulement maintenu, mais aussi renforcé les droits mentionnés ci-dessus, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, étant donné qu'ils représentent le droit à un environnement sain. En 2020, entre autres activités menées au titre du sous-programme, on a soutenu le projet de Système de partage d'informations sur l'environnement et organisé des sessions thématiques, ouvertes à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, consacrées aux dispositions de la Convention et de son Protocole également dans le contexte de la COVID-19, en mettant l'accent par exemple sur les actions en justice publiques, la protection des défenseurs de l'environnement, la participation du public aux négociations commerciales, les registres des rejets et transferts de polluants, et la transformation numérique visant à soutenir l'économie circulaire, la sécurité biologique et la résilience des populations. Ces activités visent à aider les parties et les autres États membres intéressés à améliorer la gouvernance et la responsabilité et à promouvoir une prise de décisions plus efficace et plus inclusive en matière d'environnement. Elles favorisent en outre la création d'un consensus public sur les questions environnementales et font que le public s'approprie les solutions et les décisions adoptées, ce qui a pour effet d'améliorer la cohésion sociale et de renforcer les populations.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

17.32 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre par exemple, l'amélioration de la capacité du Kazakhstan (voir ECE/MP.PP/C.1/2021/6) de satisfaire aux exigences de la Convention en organisant des audiences publiques par vidéoconférence pendant la pandémie. En outre, grâce aux conseils donnés par le Comité d'examen du respect des dispositions de la Convention<sup>1</sup>, le Kazakhstan et d'autres parties et États Membres de l'Organisation des Nations Unies intéressés ont reçu des recommandations concrètes sur la manière de garantir l'accès à l'information, la participation du public à la prise de décisions

---

<sup>1</sup> Voir la déclaration sur l'application de la Convention d'Aarhus pendant la pandémie de COVID-19 et la phrase de relèvement économique, qui peut être consultée à l'adresse [https://unece.org/DAM/env/pp/compliance/CC-67/ece.mp.pp.c.1.2020.5.add.1\\_advance\\_unedited.pdf](https://unece.org/DAM/env/pp/compliance/CC-67/ece.mp.pp.c.1.2020.5.add.1_advance_unedited.pdf) (en anglais).

et l'accès à la justice dans le cas d'une crise telle que la pandémie de COVID-19 et de la phase ultérieure de relèvement économique (voir le tableau 17.2).

Tableau 17.2  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
—	—	Renforcement de la capacité des parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement et des autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies intéressés pour ce qui est de garantir l'accès à l'information, la participation du public à la prise de décisions et l'accès à la justice pendant la pandémie de COVID-19

### Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

17.33 En raison des effets de la COVID-19 en 2020, l'approche adoptée par le sous-programme pour ce qui est de l'organisation des réunions intergouvernementales, des séminaires et des ateliers a été modifiée. La publication de deux études entreprises par le Programme d'études de la performance environnementale de la CEE a aussi été reportée d'un an ou plus. En raison des restrictions de déplacement et des mesures de confinement, le Programme a dû reporter à 2021 les missions d'enquête sur la troisième étude de la performance environnementale de l'Azerbaïdjan et la deuxième étude du Maroc (initialement prévues, respectivement, au printemps et à l'automne 2020). L'organisation des activités de renforcement des capacités a aussi été repensée : plusieurs activités de ce type ont été tenues en ligne, ce qui a permis de toucher de nouveaux publics. Toutefois, il s'est avéré difficile d'organiser des événements virtuels de renforcement des capacités pour certaines régions, en raison de difficultés liées à l'interprétation et des différences de fuseaux horaires. Par conséquent, certaines activités ont dû être reportées.

17.34 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a apporté des aménagements à certaines activités et retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. On a ainsi aidé les pays à répondre à la pandémie par des ensembles de mesures visant à accroître la résilience et à soutenir une reprise économique durable ; par la préparation de nouveaux principes sur les transports durables respectueux de l'environnement et de la santé, en utilisant les enseignements tirés de la pandémie ; par la restructuration d'un projet du Compte de l'ONU pour le développement mené dans le cadre du Programme de surveillance et d'évaluation de l'environnement visant à renforcer la capacité des pays cibles de produire des indicateurs relatifs à l'environnement et à la santé et à les utiliser dans la prise de décisions dans ces domaines ; par la formulation, grâce aux conseils donnés par le Comité d'examen du respect des dispositions de la Convention, de recommandations concrètes à l'intention du Kazakhstan et d'autres parties et États membres intéressés, sur la manière de garantir l'accès à l'information, la participation du public à la prise de décisions et l'accès à la justice dans le cas d'une crise telle que

la pandémie et de la phase ultérieure de relèvement économique. Les nouveaux produits et les produits aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

## Résultats escomptés pour 2022

17.35 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires<sup>2</sup>

#### Exécution du programme en 2020

17.36 Par l'intermédiaire du secrétariat de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Convention d'Espoo), le sous-programme a soutenu les travaux de fond, notamment en aidant à l'élaboration des documents pertinents et à l'organisation des réunions du groupe de travail spécial créé à la septième session de la Réunion des Parties, qui s'est tenue à Minsk du 13 au 16 juin 2017. Vingt-neuf parties à la Convention ont désigné leurs représentants pour participer aux travaux de ce groupe, afin de progresser dans la préparation du projet de lignes directrices relatives à l'applicabilité de la Convention pour ce qui est de la prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires. Les résultats de ces travaux ont été présentés pour examen au Groupe de travail de l'évaluation de l'impact sur l'environnement et de l'évaluation stratégique environnementale lors de sa réunion tenue sous une forme hybride à Genève du 24 au 26 août 2020. Toutefois, les travaux de ce groupe ont été considérablement affectés par la pandémie de COVID-19 en 2020 : trois de ses réunions ont été annulées et les travaux ont ensuite été menés au moyen d'une procédure écrite et de réunions virtuelles. Finalement, les représentants ont réussi à s'entendre sur le texte et celui-ci a été soumis pour adoption à la huitième session de la Réunion des Parties, tenue à Vilnius du 8 au 11 décembre 2020.

17.37 Les travaux susmentionnés ont contribué à l'adoption, à la huitième session de la Réunion des Parties à la Convention, de lignes directrices sur la prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020.

#### Projet de plan-programme pour 2022

17.38 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on apportera des aménagements au sous-programme et on aidera les États membres à appliquer de façon continue les principes définis dans les lignes directrices aux activités menées au titre de la Convention. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 17.3).

<sup>2</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 20)].

Tableau 17.3  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Absence de lignes directrices sur la prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires	Élaboration de lignes directrices	Adoption de lignes directrices, qui garantira que les parties tiennent dûment compte du résultat de l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière dans leurs décisions finales relatives à la prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires	Large diffusion et application par les pays des lignes directrices adoptées	Application continue par les États membres des principes définis dans les lignes directrices aux activités menées au titre de la Convention, grâce à la prise en compte par les parties du contenu desdites lignes directrices lors de la mise en œuvre de la Convention, à la prise en compte par le Comité d'application de la Convention des lignes directrices dans l'exercice de ses fonctions, et à la large diffusion par les parties des lignes directrices auprès des autorités et des parties prenantes concernées

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : amélioration des performances environnementales dans la région de la Commission économique pour l'Europe<sup>3</sup>

### Exécution du programme en 2020

17.39 La troisième étude de la performance environnementale de l'Ouzbékistan, qui comprend une évaluation des cibles connexes associées aux objectifs de développement durable, a été achevée et publiée. En raison de l'urgence créée par la pandémie, le lancement national de l'étude a été remplacé par une large promotion en ligne via les médias et les réseaux sociaux. Les travaux ont aussi porté sur la troisième étude de la performance environnementale de la Roumanie : elle a été examinée par des experts à la fin du mois d'octobre puis par des pairs, adoptée à la mi-novembre et publiée en 2021. En outre, de nouvelles approches ont été mises en place pour les missions d'examen par pays en période de pandémie (missions hybrides ou virtuelles, par exemple) en fonction de la volonté du pays concerné et de la faisabilité opérationnelle de l'organisation de telles missions. Ces missions comprennent des visites sur le terrain (décharges, stations d'épuration et zones protégées) et des

<sup>3</sup> Voir le budget-programme pour 2021 (A/75/6/Add.1).

réunions plénières et individuelles avec les représentants du gouvernement, des autorités locales, du monde universitaire, des entreprises et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

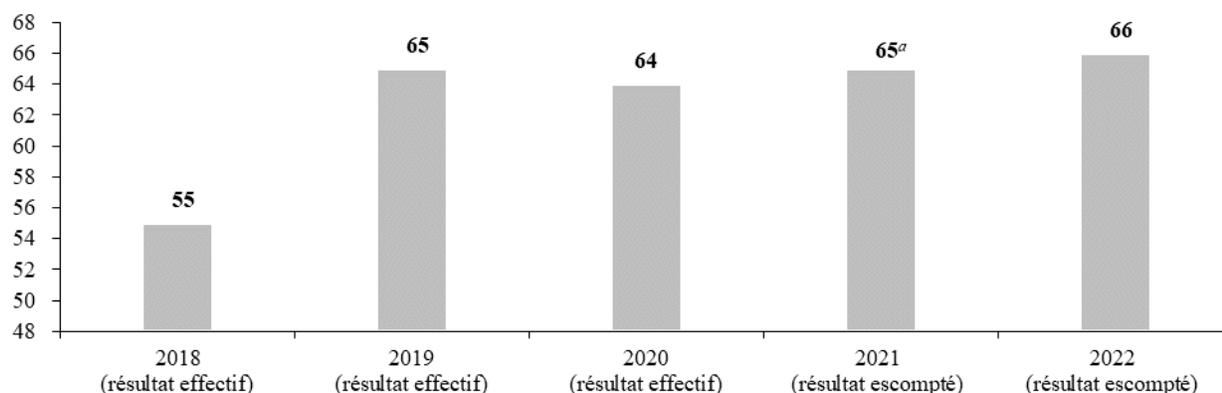
17.40 Le travail effectué a contribué à atteindre 64 cibles associées aux objectifs de développement durable couvertes par des études de la performance environnementale, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021.

### Projet de plan-programme pour 2022

17.41 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on entreprendra des études de la performance environnementale des pays demandeurs, notamment en évaluant les cibles associées aux objectifs de développement durable. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 17.I).

Figure 17.I

**Mesure des résultats : nombre annuel total de cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 couvertes par les études de la performance environnementale**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : amélioration de l'information aux fins du renforcement de la coopération dans le domaine de la gestion des eaux transfrontières

#### Projet de plan-programme pour 2022

17.42 Plus de 60 % de l'apport mondial d'eau douce sont partagés par deux pays ou plus. La coopération dans le domaine de la gestion des eaux transfrontières est donc cruciale pour la paix, le développement durable et le bien-être des humains. Cependant, seulement 17 pays dans le monde avaient des arrangements opérationnels pour la coopération concernant l'eau pour tous leurs bassins hydriques transfrontières en 2018. Depuis 2017, l'équipe chargée de l'eau du sous-programme s'efforce d'aider plus de 150 États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui partagent des cours d'eau transfrontières à faire rapport sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable (proportion du bassin transfrontière ayant un arrangement opérationnel pour la coopération concernant l'eau). La fourniture d'informations dans le cadre du modèle de rapport contribue au renforcement de la coopération dans le domaine de la gestion des eaux transfrontières et à la réalisation de la cible 6.5 du Programme 2030.

17.43 L'établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 est organisé en cycles de trois ans, le premier ayant démarré en 2017 et le second en 2020. La CEE et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sont les organismes responsables de l'indicateur 6.5.2. La CEE communique chaque année à la Commission de statistique des données sur l'indicateur pour les bassins fluviaux et lacustres transfrontières. Les données sont ensuite incluses dans le rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable. Un rapport de référence sur l'indicateur 6.5.2 a été publié en 2018, le prochain rapport d'activité étant attendu en 2021. Pour les parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, les rapports établis sur l'indicateur 6.5.2 et au titre de la Convention sont combinés.

17.44 Au cours de la période 2017-2020, le sous-programme a coordonné la préparation et la révision du modèle pour l'établissement de rapports et l'élaboration de documents d'orientation afin de faciliter l'établissement des rapports sur l'indicateur 6.5.2. De nombreuses réunions d'experts et des activités de renforcement des capacités ont été organisées à l'échelle mondiale et régionale afin de sensibiliser au processus d'établissement des rapports et de favoriser l'établissement de rapports de haute qualité et la coordination de ceux-ci au niveau des bassins. On a organisé une série d'activités de renforcement des capacités en ligne, en raison des difficultés supplémentaires rencontrées par les pays depuis le début de la pandémie de COVID-19 pour ce qui est de la préparation et de la soumission des rapports dans les délais impartis et de l'organisation de consultations dans les pays et au niveau des bassins.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

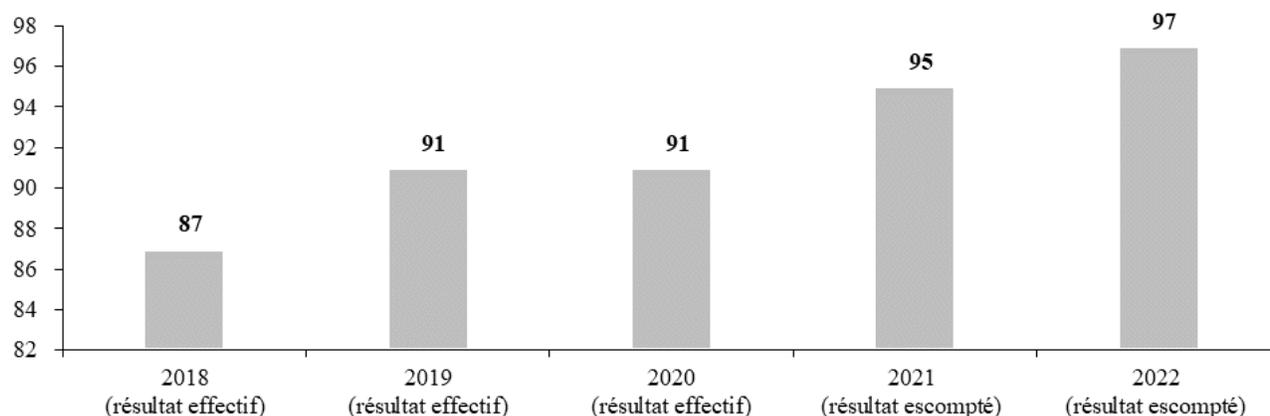
17.45 Les enseignements tirés sont les suivants : l'appui apporté n'a pas suffi à garantir l'établissement de rapports de haute qualité par tous les pays partageant des eaux de surface transfrontières. Il convient donc d'adopter une approche efficace et structurée et d'allouer des ressources suffisantes afin de soutenir les efforts déployés par les pays partageant des cours d'eau transfrontières pour faire rapport sur l'indicateur 6.5.2 et utiliser ces rapports pour repérer et combler les lacunes de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du programme, on facilitera l'échange de données d'expérience entre les pays ; on concevra et organisera des activités de renforcement des capacités pour aider les pays à améliorer la qualité des rapports et à apporter un éclairage aux processus politiques de coopération dans le domaine de la gestion des eaux transfrontières, notamment à la lumière des défis liés à la COVID-19 ; on développera une plateforme de données en ligne pour faciliter l'établissement de rapports et l'analyse ; on améliorera la communication des résultats ; on développera des activités complémentaires pour aider les pays à coopérer dans le domaine de la gestion des eaux transfrontières.

#### *Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

17.46 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le fait que 97 pays fournissent des données exactes sur l'indicateur 6.5.2 relatif aux bassins fluviaux et lacustres transfrontières, validées par le sous-programme et communiquées à la Commission de statistique en 2022 (voir la figure 17.II).

Figure 17.II

**Mesure des résultats : nombre total de pays pour lesquels des données sur la composante « bassins fluviaux et lacustres transfrontières » de l'indicateur 6.5.2 sont soumises à la Commission de statistique (résultat cumulé)**



### Textes des organes délibérants définissant les mandats

17.47 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

2994 (XXVII)	Conférence des Nations Unies sur l'environnement	70/209	Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014)
47/193	Célébration de la Journée mondiale de l'eau	71/222	Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)
62/68	Examen des questions de la prévention des dommages transfrontières résultant d'activités dangereuses et de la répartition des pertes consécutives à de tels dommages	71/313	Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030
64/200	Stratégie internationale de prévention des catastrophes	72/222	L'éducation au service du développement durable dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030
67/291	Assainissement pour tous	73/226	Examen approfondi à mi-parcours des activités relatives à la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)
69/172	Les droits de l'homme dans l'administration de la justice	73/238	Le rôle de la communauté internationale dans la prévention des risques radiologiques en Asie centrale
69/215	Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015) et autres initiatives de mise en valeur durable des ressources en eau		
69/235	Coopération pour le développement industriel		
70/169	Les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement		

#### Décisions de la Commission économique pour l'Europe

CEP/AC.13/2005/2	Rapport de la Réunion de haut niveau des ministères de l'environnement et de l'éducation (2005) adoptant la Stratégie de la Commission économique pour l'Europe pour l'éducation en vue du développement durable	ECE/BELGRADE.CONF/2007/4/Add.1	Déclaration concernant l'éducation en vue du développement durable des ministres de l'éducation et de l'environnement de la région de la CEE, adoptée à la séance conjointe consacrée à l'éducation en vue du développement durable de la sixième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », 2007
------------------	--	--------------------------------	---

<a href="#">ECE/AC.21/2014/2</a>	Rapport de la Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement, 2014	<a href="#">ECE/BATUMI.CONF/2016/2/Add.2</a>	Déclaration ministérielle de Batumi sur l'éducation en vue du développement durable adoptée par la Réunion de haut niveau des ministères de l'éducation et de l'environnement de la région de la Commission économique pour l'Europe, rapport de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », 2016
<a href="#">ECE/ASTANA.CONF/2011/2/Add.1</a>	Déclaration ministérielle : « Économisez l'eau, passez au vert ! » des ministres de la région de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, rapport de la septième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », 2011		
<a href="#">ECE/BATUMI.CONF/2016/2/Add.1</a>	Déclaration : « Plus pur, plus vert, plus futé ! » des ministres de la région de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, rapport de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », 2016		

*Décisions des organes directeurs des accords multilatéraux relatifs à l'environnement de la Commission économique pour l'Europe*

<a href="#">ECE/EB.AIR/144 et Add.1 et Add.2</a>	Rapport de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance sur les travaux de sa trente-neuvième session	<a href="#">ECE/MP.EIA/23-ECE/MP.EIA/SEA/7 et Add.1, Add.2 et Add.3</a>	Rapport de la Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière sur les travaux de sa septième session et de la Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière agissant comme réunion des Parties au Protocole sur les travaux de sa troisième session
<a href="#">ECE/MP.PRTR/2017/6 et Add.1</a>	Rapport de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement sur sa troisième session		
<a href="#">ECE/MP.PP/2017/2 et Add.1</a>	Rapport de la sixième session de la Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement	<a href="#">ECE/MP.EIA/27-ECE/MP.EIA/SEA/11 et Add.1</a>	Rapport de la Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière et de la Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière agissant comme réunion des Parties au Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale sur les travaux de leurs sessions intermédiaires
<a href="#">ECE/MP.PP/2017/16-ECE/MP.PRTR/2017/2 et Add.1</a>	Rapport sur le débat conjoint de haut niveau de la sixième session de la Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement et de la troisième session de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants, et adoption de la Déclaration de Budva sur la démocratie environnementale pour un avenir durable	<a href="#">ECE/CP.TEIA/42 et Add.1</a>	Rapport de la Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels sur sa onzième réunion
		<a href="#">ECE/MP.WAT/54 et Add.1 et Add.2</a>	Rapport de la réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux sur sa huitième session, et Stratégie de mise en œuvre de la Convention au niveau mondial
		<a href="#">ECE/MP.WH/19 et Add.1 et Add.2</a>	Rapport de la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé à la Convention de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux sur sa cinquième session

## Produits

17.48 On trouvera dans le tableau 17.4 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 17.4

**Sous-programme 1 : produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)</b>	<b>211</b>	<b>149</b>	<b>190</b>	<b>192</b>
1. Documentation destinée au Comité des politiques de l'environnement et à ses organes subsidiaires	82	17	30	37
2. Documentation destinée à la Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux et à ses organes subsidiaires et à la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé et à ses organes subsidiaires	8	14	30	30
3. Documentation destinée à la Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels et à ses organes subsidiaires	18	18	–	15
4. Documentation destinée à l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et à ses organes subsidiaires	34	32	34	34
5. Documentation destinée à la Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière et à ses organes subsidiaires et à la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière, relatif à l'évaluation stratégique environnementale, et à ses organes subsidiaires	24	29	10	10
6. Documentation destinée à la Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement et à ses organes subsidiaires et à la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement et à ses organes subsidiaires	38	33	71	50
7. Documentation destinée à la Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement et à ses organes subsidiaires	7	6	4	5
8. Documentation destinée au Comité directeur pour l'éducation au service du développement durable	–	–	11	11
<b>Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)</b>	<b>251</b>	<b>207</b>	<b>243</b>	<b>228</b>
9. Réunions du Comité des politiques de l'environnement et de ses organes subsidiaires	40	21	30	27
10. Réunions des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux et de ses organes subsidiaires et Réunions des Parties au Protocole sur l'eau et la santé et de ses organes subsidiaires	47	38	48	46

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
11. Réunions de la Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels et de ses organes subsidiaires	30	22	17	22
12. Réunions de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et de ses organes subsidiaires	30	22	31	31
13. Réunions des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière et de ses organes subsidiaires et Réunions des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière, relatif à l'évaluation stratégique environnementale, et de ses organes subsidiaires	33	34	34	34
14. Réunions des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement et de ses organes subsidiaires et Réunions des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants et de ses organes subsidiaires	67	66	74	60
15. Séances de la Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement et de ses organes subsidiaires	4	4	3	2
16. Réunions du Comité directeur pour l'éducation au service du développement durable	–	–	6	6
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)</b>	<b>48</b>	<b>31</b>	<b>71</b>	<b>20</b>
17. Ateliers sur les questions environnementales, notamment sur la qualité de l'air et de l'eau, la sécurité industrielle, la participation du public, l'évaluation, la surveillance et la performance environnementales et l'éducation au service du développement durable, destinés aux responsables gouvernementaux et autres parties prenantes de la région de la CEE en vue d'améliorer la gouvernance et la performance environnementales	48	31	71	20
<b>Publications (nombre de publications)</b>	<b>11</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>13</b>
18. Directives, notes d'information et répertoires de bonnes pratiques sur les questions d'environnement et les accords multilatéraux relatifs à l'environnement administrés au titre du sous-programme	6	3	6	8
19. Rapports d'activité et études de performance sur les questions d'environnement	2	1	2	4
20. Accords multilatéraux relatifs à l'environnement administrés au titre du sous-programme après l'entrée en vigueur des modifications	1	–	1	0
21. Publications relatives aux accords multilatéraux sur l'environnement administrés au titre du sous-programme	2	–	2	1
22. <i>Measuring and monitoring progress towards the Sustainable Development Goals</i> (publication des domaines d'interaction de la CEE, non disponible en français)	–	1	–	–
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : services consultatifs pour quelque 100 fonctionnaires et autres parties prenantes des États participant au Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale au sujet de l'eau, de l'énergie et d'autres questions environnementales.				

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

#### **D. Activités de communication**

**Programmes de sensibilisation, manifestations spéciales et supports d'information** : Programme d'études de la performance environnementale (résumé analytique et faits importants) visant à faciliter une large diffusion et un accès convivial aux messages et recommandations clés par les représentants d'au moins 6 catégories de parties prenantes, telles que les gouvernements, les autorités locales, les universités, les entreprises et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi que les médias dans les pays faisant l'objet de l'étude ; bulletin d'information électronique du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement soumis à tous les États membres de la région, ainsi qu'aux représentants des gouvernements, des universités et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : communiqués de presse relatifs à des questions environnementales.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : tenue à jour et gestion du site Web consacré au sous-programme.

## **Sous-programme 2 Transports**

### **Objectif**

17.49 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir la viabilité des systèmes de transport intérieur (transports routiers, ferroviaires et par voies de navigation intérieure, et transport intermodal) à l'échelle régionale et mondiale en les rendant plus sûrs, plus propres, plus efficaces et plus abordables, qu'il s'agisse d'assurer le transport de marchandises ou la mobilité personnelle.

### **Stratégie**

17.50 Le sous-programme de la CEE sur les transports est mis en œuvre dans le cadre du programme de travail adopté par le Comité des transports intérieurs (CTI). En sa qualité de plateforme des Nations Unies pour les transports intérieurs, le rôle du Comité est de contribuer à répondre efficacement aux besoins régionaux et mondiaux dans ce domaine<sup>4</sup>. Par l'intermédiaire, entre autres, de ses 20 groupes de travail et de ses 14 comités de gestion, du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques et de plus de 50 réseaux formels et informels rassemblant quelque 6 000 experts agréés, le sous-programme promeut la viabilité des systèmes de transport à l'échelle régionale et mondiale.

17.51 La tâche principale du sous-programme consiste à administrer le cadre réglementaire international pour les transports intérieurs, qui comprend actuellement 59 instruments juridiques des Nations Unies relatifs à la sécurité, la pollution, l'efficacité et l'efficacité (fonction normative), en élaborant de nouveaux instruments juridiques et en actualisant ceux qui existent, selon les besoins.

17.52 Faisant suite à la demande des États membres et des parties contractantes, le sous-programme met à la disposition des gouvernements nationaux et des autres parties prenantes de premier plan du secteur des transports les plateformes institutionnelles leur permettant de gérer ce cadre réglementaire, que complètent des activités connexes de concertation, d'analyse, d'assistance technique et de renforcement des capacités. Le sous-programme contribue également aux travaux de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la sécurité routière et au fonctionnement

<sup>4</sup> Stratégie du Comité des transports intérieurs à l'horizon 2030 ([ECE/TRANS/288/Add.2](#), par. 4 à 6).

du Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière, destiné à faciliter l'amélioration de la sécurité routière dans le monde. Dans les situations d'urgence, y compris les pandémies, le sous-programme soutient également les efforts déployés par les États membres pour réagir à ces circonstances extraordinaires et s'en relever, tout en minimisant les perturbations du fonctionnement des systèmes de transport nationaux, régionaux et internationaux et de la mise en œuvre des initiatives de développement durable. Ce travail devrait contribuer aux quatre domaines d'interaction de la CEE.

17.53 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme intensifiera ses activités normatives et réglementaires dans le cadre de son rôle de plateforme des Nations Unies pour les conventions relatives aux transports intérieurs, en favorisant l'élaboration de nouveaux instruments et en veillant à ce que ceux qui existent déjà restent d'actualité et ouverts à tous les États Membres de l'ONU ; ces activités devraient aider les États à faire des progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier les objectifs 3, 6 à 9 et 11 à 13. Par le truchement des séances plénières et des organes subsidiaires du Comité des transports intérieurs, le sous-programme œuvrera à faire en sorte que ses fonctions de réglementation soient en phase avec l'évolution des technologies de pointe qui suscitent l'innovation dans les transports – en particulier dans les domaines des systèmes de transport intelligents, des véhicules autonomes et de la numérisation, que les processus d'amendement propres aux différentes conventions ne provoquent pas de fragmentation et qu'une réglementation précoce ne vienne pas entraver le progrès. En outre, le sous-programme offrira une plateforme pour le dialogue politique lors de la session annuelle du Comité afin d'examiner les nouveaux défis et les situations d'urgence dans le domaine des transports intérieurs ainsi que les propositions visant à améliorer les infrastructures et les pratiques d'exploitation. Le sous-programme fournira également, par l'intermédiaire du Comité et de ses organes subsidiaires, une plateforme institutionnelle favorisant la connectivité régionale et interrégionale et permettant de mettre sur pied des initiatives, des accords ou des corridors ou de faire fond sur ceux qui existent déjà.

17.54 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en appuyant l'adoption par le Comité des transports intérieurs, lors de ses séances plénières, de déclarations politiques de haut niveau ou de résolutions sur l'action concertée des États membres et des parties contractantes lors de pandémies et d'autres situations d'urgence, qui renforceront ou permettront la mise en œuvre des décisions et des mandats relatifs aux situations d'urgence par le Comité, ses organes subsidiaires et leurs membres. Le sous-programme encouragera également le partage des connaissances et la coopération entre les gouvernements et les principales parties prenantes, sensibilisera aux questions émergentes et aux meilleures interventions, facilitera l'adaptation technique des instruments et cadres juridiquement contraignants aux nouvelles réalités et prévoira l'établissement de nouveaux documents d'orientation.

17.55 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Amélioration de la mobilité durable et mesure et suivi de la réalisation des objectifs de développement durable ;
- b) Améliorations dans le domaine des transports intérieurs, conduisant à des systèmes plus sûrs, plus propres, plus efficaces et plus abordables pour les parties contractantes aux conventions des Nations Unies sur les transports intérieurs ;
- c) Efficacité et résilience accrues des flux transfrontaliers de biens et de personnes.

17.56 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait permettre de renforcer la coopération intergouvernementale dans les situations

d'urgence et de minimiser les perturbations dans la poursuite de la mise en œuvre et de la mise à jour des conventions des Nations Unies sur les transports intérieurs.

## **Exécution du programme en 2020**

17.57 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Renforcement de l'application des instruments juridiques dans le domaine des transports intérieurs en réponse à la COVID-19**

17.58 L'exécution ininterrompue des travaux prévus dans le cadre du sous-programme Transports, conformément au programme de travail adopté par le Comité des transports intérieurs, est essentielle pour la mise en œuvre, l'étoffement et la mise à jour constante du cadre réglementaire international régissant les transports intérieurs, qui comprend actuellement 59 instruments juridiques des Nations Unies relevant de la compétence du Comité. Cette action vise à promouvoir, dans le monde entier, des systèmes de transport durable qui soient sûrs, écologiques, efficaces et abordables, tant pour le transport de marchandises que pour la mobilité personnelle.

17.59 La COVID-19 et les problèmes de liquidité ont accru la nécessité d'aider les États membres et les parties contractantes à s'acquitter de leurs obligations en vertu des instruments juridiques et de fournir des conseils sur la législation en aval. Un exemple caractéristique est l'annulation d'un total de 20 séances officielles de trois heures en juin et juillet pour deux organes mondiaux desservis par la CEE, à savoir les deux sous-comités du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, qui relève du Conseil économique et social : le Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques et le Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses. Ces organes ont une portée mondiale et leurs travaux font l'objet d'une interprétation en cinq langues (anglais, chinois, espagnol, français et russe). Leurs débats et leurs décisions ont des répercussions importantes au niveau mondial sur la sécurité et l'environnement pour tous les modes de transport, ainsi que sur la sécurité des travailleurs et des consommateurs. Ces décisions ne peuvent être prises de manière informelle. Cette situation a créé une pression importante, car il a fallu trouver d'autres moyens, y compris par le déploiement de nouvelles technologies, de permettre à ces organes et à d'autres organismes de réglementation de progresser autant que possible dans leur travail, ne serait-ce que sur des questions critiques, afin de minimiser l'impact sur la législation en aval dans le monde entier.

17.60 Dans le cadre du sous-programme ont été élaborées des mesures d'intervention, notamment l'élaboration et la mise en œuvre d'une nouvelle génération d'instruments juridiques soutenant la numérisation ou l'informatisation des procédures de transport et de franchissement des frontières, et le déploiement de mécanismes et réseaux existants afin d'accélérer le relèvement économique des parties contractantes après la pandémie pour soutenir les efforts des États membres en vue d'une reprise durable. Parmi ces mesures figurent l'exploitation et l'accélération de la numérisation ou de l'informatisation des instruments juridiques existants en matière de transport et de procédures de passage des frontières, tels que le système international eTIR et le système eCMR. Les parties contractantes de la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR ont salué le fait que l'accélération du développement du système eTIR et sa promotion en tant qu'outil garantissant des opérations de passage des frontières sans papier, intégrées et sans contact se sont déroulées en même temps

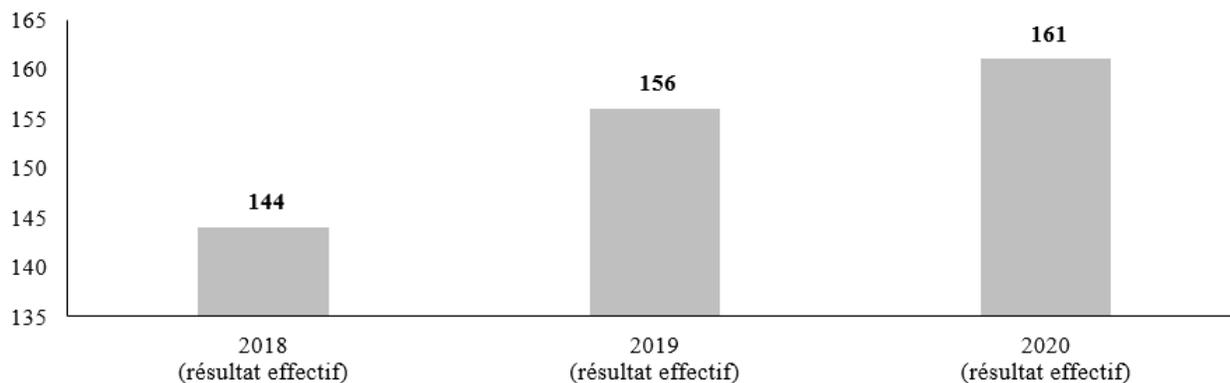
que les mesures tendant à la fois à maintenir les frontières ouvertes et à protéger du virus les conducteurs et les douaniers. À ce jour, 16 parties contractantes ont officiellement demandé à être connectées au système eTIR, tandis que plusieurs réunions ont déjà eu lieu avec la Commission européenne (28 États membres de l'Union) pour analyser l'interconnexion de eTIR avec le nouveau système de transit informatisé de l'Union européenne. En outre, en s'appuyant sur le réseau des États membres et parties contractantes et des principales parties prenantes du secteur des transports établi conformément aux instruments juridiques correspondants, le sous-programme a mis au point l'observatoire en ligne sur l'état du franchissement des frontières en raison de la COVID-19, plateforme qui produit des informations actualisées sur l'état du franchissement des frontières de 174 États Membres de l'ONU, y compris les pratiques et mesures nationales mises en œuvre en réponse à la pandémie.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

17.61 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le nombre accru d'adhésions à ces instruments (voir la figure 17.III).

Figure 17.III

**Mesure des résultats : nombre total d'adhésions d'États Membres aux principaux instruments juridiques relatifs à la numérisation ou à l'informatisation des procédures de transport et de passage des frontières (CMR, eCMR et TIR), 2018-2020 (résultat cumulé)**



*Abréviations* : CMR : Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route concernant la lettre de voiture électronique ; eCMR : Protocole additionnel à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route, concernant la lettre de voiture électronique ; TIR : Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR.

**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

17.62 En raison de la pandémie de COVID-19, en 2020, on a dû annuler, abrégé ou reporter au-delà de 2020 des réunions et des négociations clés. Bien que certains objectifs, traduisant en partie le travail du sous-programme à l'échelle mondiale (comme indiqué dans les résultats 2 et 3 ci-dessous) aient été atteints ou dépassés, la COVID-19 et les problèmes de liquidités ont eu un effet important sur la réalisation du travail prévu du sous-programme dans d'autres domaines, notamment en faisant obstacle à ses principaux avantages (c'est-à-dire son pouvoir fédérateur et ses activités normatives). Les mesures d'atténuation résumées au paragraphe 17.16 ci-dessus ont permis d'assurer la continuité des activités, au moins sur certains points, mais à un rythme qui n'est ni viable ni à la hauteur des demandes et des besoins mondiaux. Parmi les travaux prévus qui ont été touchés, citons les séances des

groupes de travail subsidiaires (Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse, Groupe de travail de la pollution et de l'énergie, Groupe de travail des dispositions générales de sécurité, Groupe de travail de la sécurité passive et Groupe de travail des véhicules automatisés/autonomes et connectés) sur les règlements concernant les véhicules, qui se sont tenues en ligne, sans services d'interprétation, avec des ordres du jour abrégés et le recours à la procédure d'approbation tacite pour l'adoption des décisions. Les parties contractantes ont demandé que 37 séances matinales d'une demi-journée soient annulées afin de permettre la participation du plus grand nombre possible de fuseaux horaires. Dans l'ensemble, en raison de l'effet conjugué des mesures de lutte contre la COVID-19 et des problèmes de liquidités, 68 % seulement des séances prévues ont effectivement eu lieu en 2020 et 34 % seulement du nombre total des séances prévues avec des services d'interprétation ont effectivement eu lieu.

17.63 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités et on a apporté des aménagements, qui concourent aux objectifs du sous-programme, à savoir : la création de nouvelles plateformes destinées à partager les connaissances et à promouvoir la coopération entre les gouvernements et les principales parties prenantes dans les situations d'urgence, y compris les pandémies ; la sensibilisation aux questions émergentes et aux meilleurs moyens de faire face à la COVID-19 ; la facilitation technique de l'adaptation des instruments et du cadre juridiquement contraignants aux nouvelles réalités ; l'établissement de nouveaux documents directifs relatifs à la COVID-19. Les nouveaux produits et les produits aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

## Résultats escomptés pour 2022

17.64 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### **Résultat 1 : renforcement du cadre réglementaire destiné à garantir la viabilité des systèmes de transport intérieur<sup>5</sup>**

#### **Exécution du programme en 2020**

17.65 Grâce à la mise en œuvre de la Stratégie du Comité des transports intérieurs à l'horizon 2030, le sous-programme a intensifié ses efforts, notamment par le biais de services consultatifs, de séminaires et d'ateliers, afin de soutenir le développement de systèmes de transport viables au niveau mondial et de faire en sorte que les activités menées profitent davantage à d'autres régions qui s'efforcent elles aussi de réduire le nombre de tués et de blessés sur la route ; d'améliorer la performance environnementale des systèmes de transport intérieur, notamment le transport de denrées alimentaires périssables ; de renforcer l'efficacité et la connectivité, y compris au moyen de la numérisation et de l'utilisation de documents électroniques dans le domaine des transports. Le sous-programme a également encouragé la participation de pays extérieurs à la région de la CEE aux activités du Comité et de ses organes subsidiaires. En outre, le sous-programme a intensifié les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités, notamment en établissant des partenariats avec le système des Nations Unies et des parties prenantes extérieures et en participant à des initiatives régionales et mondiales.

<sup>5</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 20)].

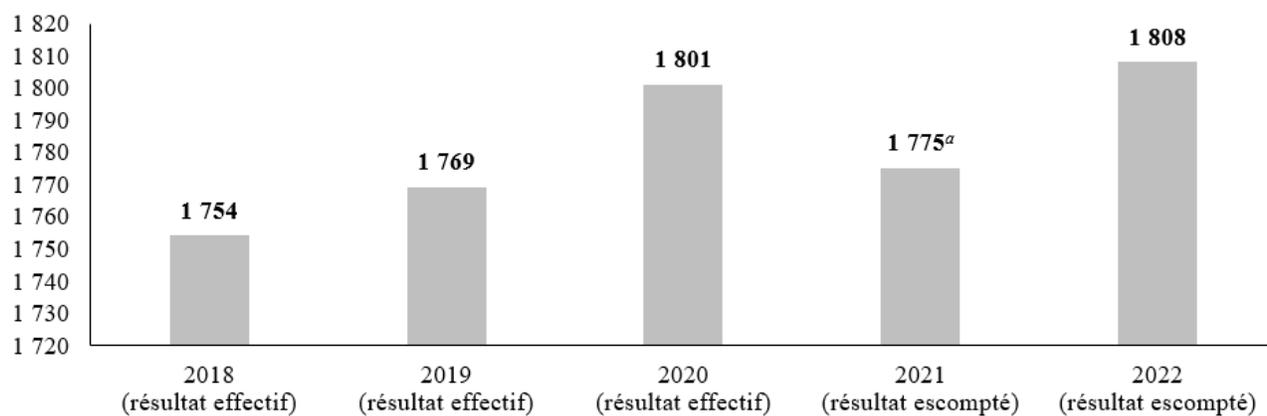
17.66 Le travail susmentionné a contribué à accroître le nombre d'adhésions dans le monde aux conventions et accords relevant du sous-programme, un total de 1 801 parties contractantes ayant été atteint en 2020, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir 1 755 parties contractantes.

### Projet de plan-programme pour 2022

17.67 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on entend redoubler d'efforts dans le cadre du sous-programme pour : appuyer le développement de systèmes de transport qui soient viables au niveau mondial et plus résilients face aux pandémies et autres situations d'urgence et faire en sorte que les activités menées profitent davantage à d'autres régions qui s'efforcent elles aussi de réduire le nombre de tués et de blessés sur la route ; améliorer la performance environnementale des systèmes de transport intérieur, notamment le transport de denrées alimentaires périssables ; renforcer l'efficacité et la connectivité, y compris au moyen de la numérisation et de l'utilisation de documents électroniques dans le domaine des transports. Pour ce faire, il est prévu de mettre en œuvre la Stratégie du Comité des transports intérieurs à l'horizon 2030, consistant notamment à accélérer la modernisation et la mise à jour des instruments juridiques applicables selon des modalités qui soient compatibles avec les enseignements tirés de la pandémie et s'attaquent aux lacunes recensées dans le cadre réglementaire actuel ; à encourager la participation de pays extérieurs à la région de la CEE à ses activités et à celles de ses organes subsidiaires et à mettre l'accent sur la communication et le renforcement des capacités, y compris dans le cadre de partenariats avec les organismes des Nations Unies et des parties prenantes extérieures et de la participation à des initiatives régionales et mondiales. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 17.IV).

Figure 17.IV

**Mesure des résultats : nombre total de parties contractantes aux instruments juridiques de l'ONU relatifs au transport administrés par la Commission économique pour l'Europe (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 2 : augmentation du nombre d'États Membres de l'ONU adhérant aux instruments du cadre réglementaire destiné à assurer la viabilité des systèmes de transport intérieur<sup>6</sup>****Exécution du programme en 2020**

17.68 On a renforcé les activités de sensibilisation du sous-programme, en particulier dans le domaine de la sécurité routière, afin d'augmenter le nombre d'États Membres de l'ONU ayant rejoint le cadre réglementaire visant à assurer la viabilité des systèmes de transport intérieur en adhérant pour la première fois aux conventions des Nations Unies. De même, les travaux visant à modifier les instruments juridiques qui relèvent du sous-programme pour améliorer leur applicabilité à l'échelle mondiale se sont poursuivis, ce qui a favorisé l'adhésion d'autres pays. En outre, des ateliers de renforcement des capacités et des examens des politiques nationales ont été organisés dans le cadre du sous-programme ou appuyés par celui-ci, ce qui a permis de faire mieux comprendre les avantages de la mise en œuvre des instruments susmentionnés, notamment aux États Membres de l'ONU qui, jusqu'en 2020, n'avaient adhéré à aucun d'entre eux.

17.69 Le travail susmentionné a contribué à l'adhésion aux conventions des Nations Unies sur la sécurité routière, en 2020, de deux États Membres de l'ONU (le Brunei Darussalam et le Honduras), portant à 150, sur un maximum possible de 193, le nombre d'États Membres devenus parties contractantes à au moins un instrument des Nations Unies relevant du sous-programme, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le budget-programme de 2021, à savoir un État membre supplémentaire de la CEE ou un État Membre de l'ONU devenu partie contractante aux conventions des Nations Unies relatives aux transports intérieurs administrées par la Commission.

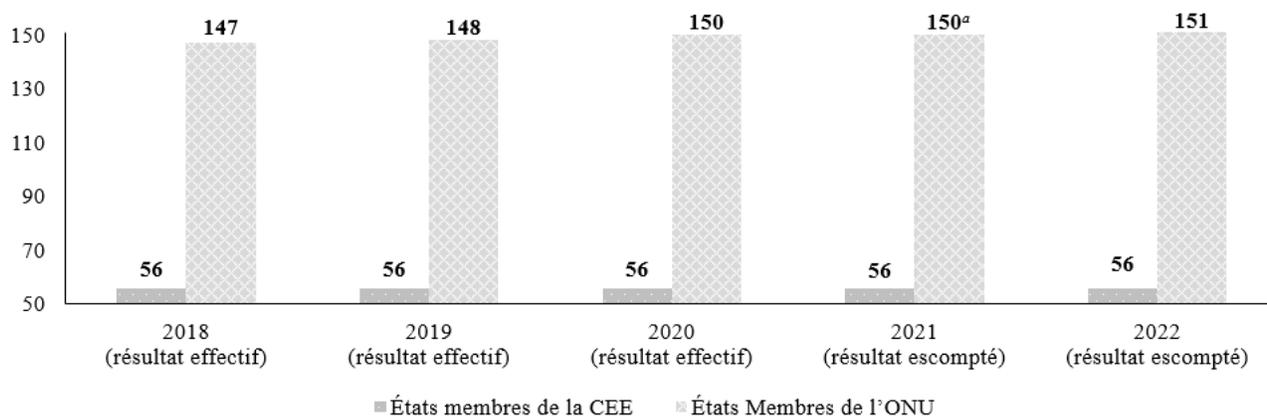
**Projet de plan-programme pour 2022**

17.70 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, le sous-programme renforcera ses activités de sensibilisation, notamment en faisant appel aux principaux partenaires, dans le but d'encourager d'autres États Membres de l'ONU à devenir Parties contractantes aux conventions relevant du sous-programme. Le sous-programme poursuivra également l'élargissement à l'échelle mondiale de ses instruments juridiques, ce qui facilitera et rendra plus attrayante l'adhésion de pays supplémentaires. Il est prévu, dans le cadre du sous-programme, de répertorier les lacunes et les tendances courantes dans les pays non adhérents, grâce aux documents officiels de recherche comparative sur la dynamique régionale, et d'appliquer la stratégie de renforcement des capacités de manière ciblée (plutôt que de « réinventer la roue ») afin de développer les connaissances institutionnelles au sein de ces pays, notamment en ce qui a trait aux avantages comparatifs de la mise en œuvre d'instruments établis au niveau international, ce qui contribuera à la poursuite du développement d'un système réglementaire harmonisé au niveau international. En outre, des ateliers de renforcement des capacités et des examens des politiques nationales seront organisés dans le cadre du sous-programme ou appuyés par celui-ci, ce qui permettra de faire mieux comprendre les avantages de la mise en œuvre des instruments susmentionnés, notamment aux États Membres de l'ONU qui, en 2020, n'avaient adhéré à aucun d'entre eux. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 17.V).

<sup>6</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

Figure 17.V

**Mesure des résultats : nombre total d'États membres de la Commission économique pour l'Europe et d'États Membres de l'ONU qui sont parties contractantes aux instruments juridiques des Nations Unies relatifs aux transports administrés par la CEE (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### **Résultat 3 : renforcement de l'appui fourni dans le domaine de la réglementation de la sécurité routière pour contribuer à réduire le nombre mondial de tués et de blessés sur les routes**

#### **Projet de plan-programme pour 2022**

17.71 Malgré les efforts intenses et soutenus des États Membres, la communauté internationale n'a pas été en mesure d'atteindre en 2020 la cible 3.6 associée aux objectifs de développement durable consistant à diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès dus à des accidents de la route ; en effet, le nombre de blessures et de décès dus à ces accidents a augmenté plutôt que de diminuer. En 2020, trois jalons importants ont marqué les efforts déployés par la communauté mondiale et les Nations Unies pour appréhender cette défaillance et s'employer à y remédier : la troisième Conférence ministérielle mondiale sur la sécurité routière, qui s'est tenue à Stockholm les 19 et 20 février 2020 ; l'adoption par le Comité des transports intérieurs, à sa quatre-vingt-deuxième session, des recommandations du Comité relatives à l'amélioration des systèmes nationaux de sécurité routière ; et la résolution [74/299](#) de l'Assemblée générale sur l'amélioration de la sécurité routière mondiale, adoptée le 31 août 2020. Ces jalons ont également rappelé le rôle unique et fondamental de la CEE et, par extension, de son sous-programme Transports, dans la bonne gestion de la crise en cours et l'établissement de mandats à l'appui de l'action menée à l'échelle mondiale. L'adoption, en 2019, de la Stratégie du Comité des transports intérieurs à l'horizon 2030 a permis d'élaborer une approche de la sécurité routière dite « à 360 degrés », englobant les volets réglementation, concertation, analyse, renforcement des capacités et assistance technique de la question, et visant à procurer aux principaux bénéficiaires un plus grand nombre d'avantages. Cette approche prévoit notamment une action de sensibilisation visant à augmenter le nombre de pays adhérant aux conventions fondamentales des Nations Unies sur la sécurité routière, qui aident les pays à élaborer des systèmes nationaux de sécurité routière solides ; la poursuite du développement du cadre juridique international et de son application en vue de la conception de véhicules plus sûrs ; des travaux en vue de

la modification des instruments juridiques afin d'accélérer leur élargissement à l'échelle mondiale, qui facilitent l'adhésion des pays et contribuent à réduire les effets catastrophiques de l'insécurité routière ; la réalisation d'études de performance en matière de sécurité routière à l'échelle nationale et d'évaluations des systèmes de sécurité routière, qui compléteront les efforts consentis par les États Membres en vue de l'amélioration de leurs systèmes de sécurité routière, notamment en les aidant à recenser les lacunes, à hiérarchiser les tâches et à canaliser leur action et leurs ressources financières vers des investissements à fort impact justifiés par une analyse et des recommandations fiables, structurées et cohérentes. Les évaluations des systèmes de sécurité routière ont pour fondement et cadre conceptuel les recommandations du Comité concernant l'amélioration des systèmes nationaux de sécurité routière.

*Enseignements tirés et changements prévus*

17.72 L'enseignement tiré est le suivant : le sous-programme doit adapter son approche et son orientation aux besoins des États Membres, là où la demande est forte et en croissance, y compris en dehors de la région de la CEE, afin d'adapter et d'accroître le soutien à une approche systématique et fondamentale de la sécurité routière, nécessaire pour obtenir les résultats souhaités. La communauté mondiale prend de plus en plus conscience, comme en témoigne la résolution 74/299 de l'Assemblée générale, de la contribution unique que peut apporter le sous-programme à cet égard.

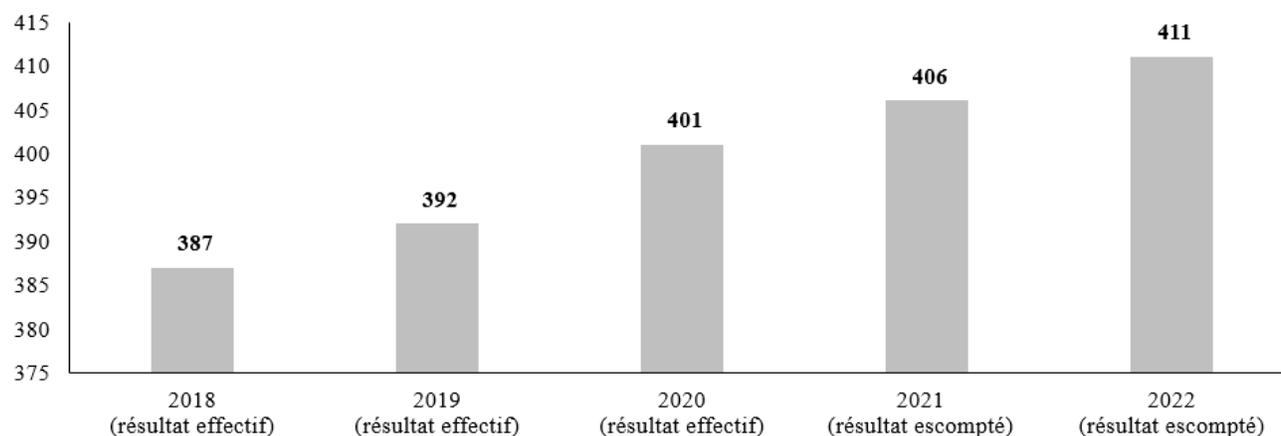
17.73 Compte tenu de cet enseignement, il s'agira d'encourager, dans le cadre du sous-programme, la participation de pays extérieurs à la région de la CEE aux activités du Comité et de ses organes subsidiaires dans le domaine de la sécurité routière, et d'intensifier les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités afin de faire mieux connaître les recommandations du Comité et d'accroître leur application par les autorités nationales en la matière, notamment par des partenariats avec des entités du système des Nations Unies et des acteurs extérieurs et à travers la participation à des initiatives régionales et mondiales. En outre, afin d'accélérer l'amélioration de la sécurité routière dans le monde, le sous-programme contribuera aux activités menées par la CEE pour mobiliser des ressources politiques et stratégiques, par l'entremise de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la sécurité routière et du Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière, notamment en appuyant la présentation et la mise en œuvre de projets conjoints financés par le Fonds. Il est également prévu de s'appuyer sur le sous-programme pour formuler un plan d'action mondial cohérent visant à favoriser la réussite de la deuxième Décennie d'action pour la sécurité routière. Pour obtenir tous ces résultats, il s'agira de tirer parti des nouvelles technologies, lorsque cela sera possible, de minimiser les éléments susceptibles de perturber l'application et l'actualisation des conventions des Nations Unies relatives aux transports intérieurs, et de faire en sorte que la réalisation des objectifs de développement durable continue de progresser.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

17.74 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le nombre croissant de parties contractantes aux sept conventions fondamentales des Nations Unies relatives à la sécurité routière (voir la figure 17.VI)<sup>7</sup>.

Figure 20.VI

**Mesure des résultats : nombre total de Parties contractantes aux principales conventions des Nations Unies en matière de sécurité routière (total cumulé)**



**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

17.75 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

58/9	Crise mondiale de la sécurité routière	70/217	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
68/269	Amélioration de la sécurité routière mondiale		
69/137	Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024	72/212	Renforcer les liens entre tous les modes de transport pour atteindre les objectifs de développement durable
69/213	Le rôle des couloirs de transport et de transit en matière de coopération internationale et de développement durable	72/271	Amélioration de la sécurité routière mondiale
70/197	Vers une coopération de tous les acteurs du secteur des transports pour la promotion de couloirs de transit multimodal durables	73/243	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
		74/299	Amélioration de la sécurité routière mondiale

<sup>7</sup> Convention sur la circulation routière (1949) ; Convention sur la circulation routière (1968) ; Convention sur la signalisation routière (1968) ; Accord concernant l'adoption de conditions uniformes d'homologation et la reconnaissance réciproque de l'homologation des équipements et pièces de véhicules à moteur (1958) ; Accord concernant l'adoption de conditions uniformes applicables au contrôle technique périodique des véhicules à roues et la reconnaissance réciproque des contrôles (1997) ; Accord concernant l'établissement de règlements techniques mondiaux applicables aux véhicules à roues, ainsi qu'aux équipements et pièces qui peuvent être montés et/ou utilisés sur les véhicules à roues (1998) ; Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (1957).

*Résolutions du Conseil économique et social*

1999/65	Transformation du Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses en Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système harmonisé à l'échelle mondiale de classement et d'étiquetage des produits chimiques	2013/7	Liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar
		2019/7	Travaux du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

*Décisions de la Commission économique pour l'Europe*

ECE/AC.21/ 2014/2	Rapport de la Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement sur sa quatrième session	ECE/TRANS/274	Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa quatre-vingtième session
ECE/TRANS/224	Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa soixante-quatorzième session (« Feuille de route de la CEE pour la promotion des systèmes de transport intelligents (STI) – 20 mesures à prendre au niveau mondial sur la période 2012-2020 »)	ECE/TRANS/288	Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa quatre-vingt-unième session (résolution ministérielle sur le renforcement de la coopération, de l'harmonisation et de l'intégration à l'ère de la numérisation et de l'automatisation des transports ; résolution n° 265 du Comité des transports intérieurs intitulée « Faciliter le développement des transports par voie navigable » ayant trait à la déclaration ministérielle intitulée « La navigation intérieure dans un contexte international » ; Stratégie du Comité des transports intérieurs à l'horizon 2030)
ECE/TRANS/236	Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa soixante-quinzième session (Déclaration commune sur la promotion du transport ferroviaire entre l'Europe et l'Asie et des activités menées à cette fin ; Déclaration commune sur le développement futur des liaisons de transport Europe-Asie)	B (66)	Approbation de la Charte de Genève sur le logement durable
ECE/TRANS/248	Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa soixante-dix-septième session	ECE/TRANS/294	Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa quatre-vingt-deuxième session (déclaration ministérielle intitulée « Des solutions plus efficaces dans les transports intérieurs pour relever les défis climatiques et environnementaux mondiaux : appel commun à l'action »)
ECE/TRANS/254	Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa soixante-dix-huitième session		
ECE/TRANS/270	Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa soixante-dix-neuvième session (résolution ministérielle intitulée « Embrasser l'ère nouvelle de la viabilité des transports intérieurs et de la mobilité »)		

*Décisions des organes créés en vertu d'accords des Nations Unies relatifs aux transports*

E/ECE/TRANS/ 505/Rev.3	Accord concernant l'adoption de Règlements techniques harmonisés de l'ONU applicables aux véhicules à roues et aux équipements et pièces susceptibles d'être montés ou utilisés sur les véhicules à roues et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations délivrées conformément à ces Règlements (1958)	ECE/TRANS/132	Accord concernant l'établissement de règlements techniques mondiaux applicables aux véhicules à roues, ainsi qu'aux équipements et pièces qui peuvent être montés et/ou utilisés sur les véhicules à roues (1998)
ECE/RCTE/ CONF/4	Accord concernant l'adoption de conditions uniformes applicables au contrôle technique périodique des véhicules à roues et la reconnaissance réciproque des contrôles (1997)	ECE/TRANS/ ADN/CONF/10/ Add.1	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
		ECE/TRANS/ WP.30/AC.2/125	Rapport du Comité de gestion de la Convention TIR de 1975 sur sa soixante et unième session (annexe II, « Déclaration commune sur l'informatisation du régime TIR »)

**Produits**

17.76 On trouvera dans le tableau 17.5 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 17.5

**Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)</b>	<b>1 660</b>	<b>1 040</b>	<b>1 264</b>	<b>1 293</b>
1. Documentation destinée au Comité des transports intérieurs	1 331	907	1 077	1 023
a) Comité des transports intérieurs et Bureau	31	31	31	31
b) Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules	840	504	580	420
c) Groupe de travail du transport des denrées périssables	33	23	33	33
d) Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses	214	149	214	214
e) Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports et groupes d'experts subsidiaires	32	20	20	26
f) Groupe de travail des statistiques des transports	14	14	14	14
g) Groupe de travail des transports routiers et groupes d'experts subsidiaires	10	4	10	18
h) Forum mondial de la sécurité routière et groupes d'experts subsidiaires	16	15	16	40
i) Groupe de travail des transports par chemin de fer et groupes d'experts subsidiaires	12	29	26	34
j) Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique	11	12	15	15
k) Groupe de travail des transports par voie navigable	47	60	41	47
l) Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports et groupes d'experts subsidiaires	71	46	71	131
2. Documentation destinée au Conseil économique et social	324	129	190	265
a) Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques	5	5	1	5
b) Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses	257	101	157	200
c) Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques	62	23	32	60
3. Documentation destinée à la Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement	5	4	3	5
<b>Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)</b>	<b>369</b>	<b>253</b>	<b>364</b>	<b>423</b>
4. Séances du Comité des transports intérieurs	327	232	327	381
a) Comité des transports intérieurs et Bureau	16	15	16	16
b) Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules	111	75	111	111
c) Groupe de travail du transport des denrées périssables	8	8	8	16
d) Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses	58	32	68	58
e) Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports et groupes d'experts subsidiaires	32	13	22	22
f) Groupe de travail des statistiques des transports	6	3	6	6

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
g) Groupe de travail des transports routiers et groupes d'experts subsidiaires	6	6	6	12
h) Forum mondial de la sécurité routière et groupes d'experts subsidiaires	14	20	14	28
i) Groupe de travail des transports par chemin de fer et groupes d'experts subsidiaires	6	17	6	18
j) Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique	6	6	6	6
k) Groupe de travail des transports par voie navigable	18	15	18	18
l) Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports et groupes d'experts subsidiaires	46	22	46	70
5. Séances du Conseil économique et social	40	20	35	40
a) Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques	1	1	0	1
b) Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses	29	14	25	29
c) Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques	10	5	10	10
6. Séances de la Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement	2	1	2	2
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
7. Projet d'autoroute transeuropéenne (TEM)	1	1	1	1
8. Projet de chemin de fer transeuropéen (TER)	1	1	1	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>13</b>	<b>19</b>	<b>13</b>	<b>11</b>
9. Ateliers à l'intention de responsables gouvernementaux et d'autres parties prenantes de la région de la CEE et des parties contractantes aux instruments juridiques relevant du Comité des transports intérieurs sur les thèmes suivants : systèmes de transport intelligents ; statistiques des transports et tendances en la matière ; questions de transport routier, ferroviaire, fluvial, intermodal et intersectoriel ; accords et règlements sur les véhicules	9	14	9	8
10. Séminaires à l'intention des coordonnateurs nationaux, des experts, des fonctionnaires des douanes et du secteur des transports sur la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR et les projets d'autoroute transeuropéenne et de chemin de fer transeuropéen	4	5	4	3
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>10</b>
11. Publications sur le transport des marchandises dangereuses	3	3	3	2
12. Publications sur le transport des denrées périssables	–	–	1	1
13. Publications sur la facilitation des transports	–	–	1	–
14. Publications sur les transports verts et sûrs et les questions transversales	8	8	5	5
15. Publications sur les règlements relatifs aux véhicules	1	1	1	1
16. Publications sur les statistiques	1	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
17. Fiche d'information : « Ce qu'il faut savoir sur les ceintures de sécurité »	1	1	–	–
18. Fiche d'information : « Ce qu'il faut savoir sur les systèmes actifs d'aide à la conduite »	–	–	1	–
19. Statistiques des transports – profils de pays	1	1	1	1

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : services consultatifs à l'intention des parties contractantes aux conventions des Nations Unies relatives aux transports administrées par la CEE concernant les instruments juridiques liés aux transports intérieurs ; à la facilitation des transports ; au franchissement des frontières ; à la sécurité routière ; à la construction des véhicules ; au transport des marchandises dangereuses et d'autres cargaisons spéciales.

**Bases de données et supports numériques** : actualisation et administration du site Web de la Banque de données internationale, qui est accessible aux utilisateurs de plus de 70 parties contractantes à la Convention TIR et qui comprend la liste des plus de 32 000 sociétés de transport autorisées à utiliser le système TIR ; les sites Web TIR et eTIR reçoivent plus de 19 000 visites par an ; inventaire des normes concernant les infrastructures des voies de navigation intérieure ; inventaire en ligne des normes et paramètres existants figurant dans l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer et l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes ; bases de données sur les statistiques des transports, les accidents de la route, le transport des marchandises dangereuses, le transport des denrées périssables, le transport urbain et les transports et l'environnement ; mise au point et tenue à jour de l'Observatoire international en ligne de la sûreté des chemins de fer ; signalisation numérisée issue de la version numérique de la Convention sur la signalisation routière (E-CoRSS) ; plateforme d'apprentissage en ligne sur la connectivité intelligente et durable.

### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : supports d'information sur les instruments juridiques et les activités du sous-programme, accessibles à l'échelle mondiale et régionale.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : communiqués de presse pour le sous-programme.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : plateformes numériques et contenus multimédias sur les transports et la mobilité durables ; mise à jour et administration du site Web du sous-programme, accessible à l'échelle mondiale et régionale.

## Sous-programme 3 Statistiques

### Objectif

17.77 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire progresser la statistique officielle aux niveaux national et international aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits et de l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi que d'assurer la coordination des activités statistiques engagées dans la région de la CEE sous l'égide de la Conférence des statisticiens européens.

### Stratégie

17.78 La stratégie du sous-programme repose sur l'exécution de grandes fonctions interdépendantes, à savoir la rationalisation des activités statistiques menées au niveau international dans la région de la CEE grâce à la promotion du dialogue lors de la Conférence des statisticiens européens et de réunions d'experts ; la conduite de travaux méthodologiques visant à élaborer et à promouvoir des directives et recommandations aux fins de l'amélioration de la qualité des statistiques ; le développement des capacités statistiques des États membres de la CEE dont les

systèmes statistiques sont peu perfectionnés, en particulier pour ce qui est de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable ; la gestion et le développement de la banque de données statistiques de la CEE. Les travaux que mène la CEE dans le domaine de la statistique sont étroitement liés au Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui préconise un suivi et un examen de la réalisation des objectifs (et des cibles associées) reposant sur des données ventilées de qualité, facilement accessibles et fiables. Les activités menées dans le cadre du sous-programme contribueront à faire avancer deux domaines d'interaction de la CEE, à savoir la mesure et le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, et l'utilisation durable des ressources naturelles. Ces activités portent principalement sur les méthodes statistiques et le renforcement des capacités dans ce domaine. Les principaux partenaires nationaux sont les organismes de statistique des États membres.

17.79 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme continuera de promouvoir la conduite de travaux méthodologiques visant à élaborer et à promouvoir des directives et recommandations aux fins de l'amélioration de la qualité des statistiques. À cette fin, il mènera des campagnes régionales et nationales dans le cadre desquelles il diffusera les modèles statistiques, les lignes directrices et les recommandations et en promouvra l'application. Des partenariats plus étroits seront établis entre les experts en information géospatiale et les statisticiens dans le but de favoriser l'intégration des données statistiques et géospatiales. Les activités seront coordonnées et mises en œuvre en coopération avec les services statistiques d'autres entités régionales telles qu'Eurostat, l'OCDE, l'Association européenne de libre-échange, le Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants et la Commission économique eurasiennne, ainsi qu'avec les institutions internationales spécialisées en activité dans la région. Pour favoriser le développement des capacités statistiques des États membres, le sous-programme facilitera l'échange de données d'expérience dans le domaine des recensements de la population et des logements et aidera les pays à planifier et à mener à bien leur recensement. Tous les États membres ont été invités à procéder à au moins un recensement entre 2015 et 2024, période correspondant à la « série de recensements de 2020 » (voir la résolution 2015/10 du Conseil économique et social). La majorité des pays de la région de la CEE procéderont à un recensement en 2021.

17.80 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en recentrant des activités en cours dans certains domaines (par exemple, les recensements de la population, les statistiques sur les prix et les statistiques sur l'environnement) de manière à y intégrer la mise en commun d'expériences et de bonnes pratiques relatives à la compilation de statistiques concernant la COVID-19, tout en tenant compte des restrictions imposées par la pandémie. Les activités portant sur des sujets transversaux tels que les statistiques relatives aux objectifs de développement durable, la législation statistique, la collecte de données, l'intégration et la diffusion des données, et la gestion des ressources humaines seront également modulées de manière à aider les pays à se relever de la pandémie de COVID-19.

17.81 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) Amélioration de la méthodologie statistique et de la capacité des États membres à assurer la mesure et le suivi des objectifs de développement durable, y compris l'amélioration du rapport coût-efficacité, de la couverture, de la précision, de la comparabilité et de la rapidité de diffusion des résultats des recensements ;

b) Augmentation du nombre de pays qui utilisent des approches innovantes et efficaces pour effectuer leur recensement.

17.82 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat d'améliorer la capacité des États membres à produire les statistiques nécessaires à l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes pour contribuer à la reprise au lendemain de la pandémie.

## Exécution du programme en 2020

17.83 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### Amélioration de la mesure de la mondialisation économique et des activités des groupes d'entreprises multinationales

17.84 La mondialisation de l'économie et les activités des entreprises multinationales jouent un rôle important et croissant dans les économies nationales. La mesure de la mondialisation de l'économie et des activités des entreprises multinationales constitue un défi de taille pour les organismes qui produisent les statistiques officielles. À cette fin, au cours de la dernière décennie, des recommandations et des lignes directrices ont été élaborées dans le cadre du sous-programme pour aider les pays à mesurer la mondialisation économique. En 2020, le *Guide to Sharing Economic Data in Official Statistics* (Guide pour le partage des données économiques dans la statistique officielle) a été finalisé et publié. Il s'inscrit dans la lignée de deux précédents guides sur la mondialisation : *The impact of globalization on national accounts* (L'incidence de la mondialisation sur la comptabilité nationale) (2011) et *Guide to measuring global production* (Guide de la mesure de la production mondiale) (2015).

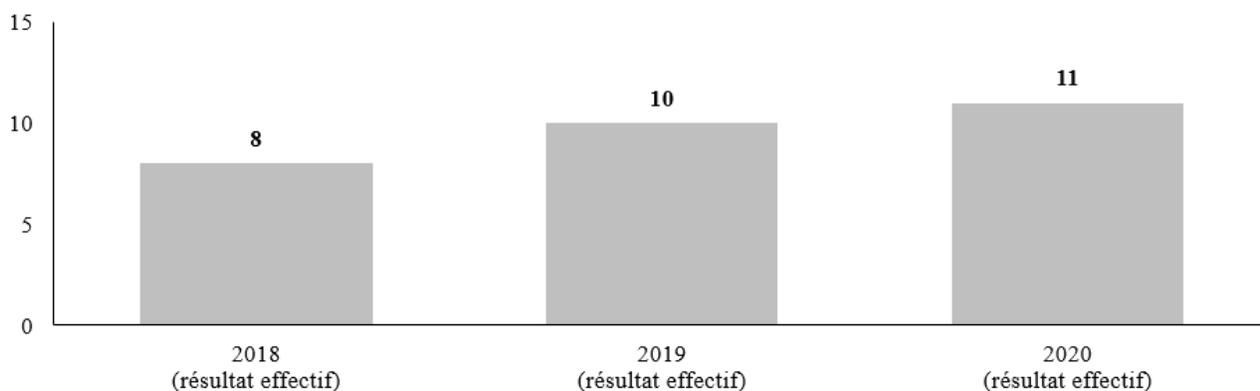
17.85 Le sous-programme a également encouragé la mise en œuvre des recommandations figurant dans les guides susmentionnés par la création de services chargés des grands groupes dans les bureaux nationaux de statistique. Ces services ont pour but de mesurer les activités des entreprises multinationales et de les intégrer dans les statistiques économiques nationales. Le sous-programme a mis en place un réseau mondial d'experts en données sur les entreprises multinationales, auquel un certain nombre de pays ont expressément affecté du personnel. Pour aider les pays à compiler des statistiques macroéconomiques de grande qualité et comparables au niveau international pendant la pandémie de COVID-19, la CEE a fourni des recommandations et des conseils sur la continuité qui ont été convenus au niveau international.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

17.86 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le nombre de pays ayant mis en place des services chargés des grands groupes pour soutenir la mesure de la mondialisation économique, qui est passé à 11 en 2020 (voir la figure 17.VII).

Figure 17.VII

**Mesure des résultats : nombre de pays ayant mis en place des services chargés des grands groupes (résultat cumulé)**



**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

17.87 En raison de la pandémie de COVID-19, en 2020, il a fallu modifier le calendrier de toutes les réunions en personne (et, dans certains cas, annuler ou reporter les séances) qui étaient prévues à compter de la mi-mars dans le cadre du sous-programme. Le sous-programme a adopté des mesures d'atténuation des effets, telles que l'adoption de la formule des réunions virtuelles ou hybrides informelles et l'organisation de nouveaux webinaires traitant de l'impact de la COVID-19 et de la réponse des offices nationaux de statistique. Dans certains cas, les séances officielles ont été remplacées par des réunions informelles en raison de la capacité réduite de l'Office des Nations Unies à Genève de fournir des services d'interprétation pour les séances virtuelles.

17.88 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, en plus de discuter de l'impact de la COVID-19 et des interventions statistiques des pays dans le cadre de réunions virtuelles et hybrides (souvent le principal sujet de discussion), on a retenu de nouvelles activités et apporté des aménagements, qui concourent aux objectifs du sous-programme. Une plateforme interactive en ligne sur le thème de la COVID-19 et de la statistique officielle a été créée et mise à disposition sur le site Internet de la CEE afin d'orienter les organismes qui produisent des statistiques vers les ressources existantes et nouvellement développées par la CEE et ses partenaires, dans le but de soutenir la production continue de statistiques officielles et de répondre aux demandes émergentes et en évolution rapide dans ce domaine. Cette plateforme est un lieu d'échange où les organismes nationaux de statistique et les organisations internationales peuvent mettre en commun leur expérience et leurs réalisations afin d'assurer la production de statistiques dans le contexte de la crise actuelle, et, ainsi, apporter un soutien aux efforts de relèvement des États membres.

**Résultats escomptés pour 2022**

17.89 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

## **Résultat 1 : accroître le nombre de pays produisant de meilleures statistiques pour les objectifs de développement durable<sup>8</sup>**

### **Exécution du programme en 2020**

17.90 Le sous-programme a aidé les pays à produire de meilleures statistiques concernant les objectifs de développement durable en fournissant des conseils pratiques pour mettre en œuvre la *Feuille de route sur les statistiques pour les objectifs de développement durable de la Conférence des statisticiens européens*. Il s'agissait notamment de conseils sur la mise en place de plateformes nationales d'établissement de rapports sur les objectifs, de rapports sur les projets pilotes de transmission de données sur les indicateurs des objectifs et de bonnes pratiques en matière de communication de données sur les objectifs. Afin de faciliter l'accès aux documents d'orientation et aux données sur les objectifs, la CEE a mis en place une plateforme régionale sur les statistiques relatives aux objectifs, qui consiste en un centre de connaissances, un tableau de bord et une base de données d'indicateurs pour la région de la CEE. Des travaux sont en cours pour préparer la deuxième édition de la *Feuille de route* afin de relever les nouveaux défis liés à la production de statistiques relatives aux objectifs, notamment dans le contexte de la pandémie de COVID-19. En outre, les activités du sous-programme réunissent des experts œuvrant dans des organismes nationaux de statistique, de cartographie et d'information géospatiale afin qu'ils échangent des renseignements sur les bonnes pratiques en matière d'intégration des informations géospatiales et statistiques, qui sont indispensables à l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Cette collaboration a été rendue possible par un accord de collaboration et une séance plénière conjointe des organes directeurs [Conférence des statisticiens européens et Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (Europe)], les travaux d'équipes spéciales conjointes (par exemple, sur l'alignement des normes géospatiales et statistiques), la coordination du renforcement des capacités et l'organisation de séminaires et de webinaires conjoints.

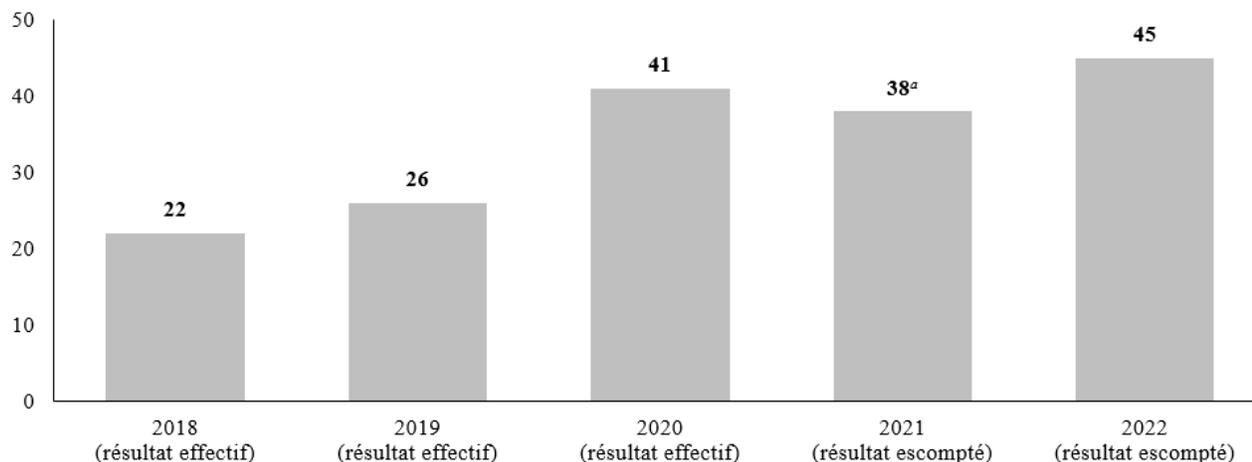
17.91 Le travail susmentionné a contribué à accroître la disponibilité des statistiques sur les objectifs de développement durable produites par les pays de la CEE. Au total, 41 États membres de la CEE ont mis en place des plateformes nationales de communication de l'information qui permettent de produire des données sur les indicateurs des objectifs, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020. Quelques autres pays œuvrent actuellement au développement de plateformes nationales, notamment la Bosnie-Herzégovine, pays auquel la CEE apporte une aide au développement des capacités à cette fin.

### **Projet de plan-programme pour 2022**

17.92 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera, dans le cadre du sous-programme, de fournir des conseils pratiques aux pays sur la mise en œuvre de la deuxième édition prévue de la *Feuille de route sur les statistiques pour les objectifs de développement durable de la Conférence des statisticiens européens*. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 17.VIII).

<sup>8</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 20)].

Figure 17.VIII  
**Mesure des résultats : nombre de mécanismes nationaux de communication  
 de statistiques pour les objectifs de développement durable utilisés  
 par les États membres (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### **Résultat 2 : conduite de nouveaux recensements de la population et des logements qui soient d'un bon rapport coût-efficacité et permettent d'obtenir des résultats de meilleure qualité<sup>9</sup>**

#### **Exécution du programme en 2020**

17.93 Le sous-programme a aidé les États membres à planifier et à réaliser les recensements de la population et des logements, conformément aux « Recommandations de la Conférence des statisticiens européens en vue des recensements de la population et des logements de 2020 ». On a procédé à un examen des conséquences à court et à long terme de la pandémie de COVID-19 sur les opérations de recensement et organisé des réunions d'experts afin de permettre la mise en commun d'expériences entre les États membres et de répertorier des solutions efficaces dans le contexte de la pandémie. On a également amélioré la plateforme en ligne du sous-programme servant à l'échange d'expériences et d'informations méthodologiques sur les recensements. Ces activités ont aidé les États membres de la CEE à adapter leurs plans et opérations de recensement au contexte de la pandémie tout en préservant les informations et en assurant le rapport coût-efficacité, la couverture et l'exactitude du recensement.

17.94 Le travail effectué a contribué à l'achèvement de recensements de la population et des logements dans 21 % des États membres, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021, à savoir 25 %. Dans la plupart des pays, la conduite du recensement exige des visites en personne de la part des agents recenseurs, ce qui, pendant la pandémie de COVID-19, n'a pas été possible dans la mesure prévue. Ces circonstances ont contraint de nombreux pays à reporter le recensement qu'ils avaient prévu de mener en 2020.

<sup>9</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

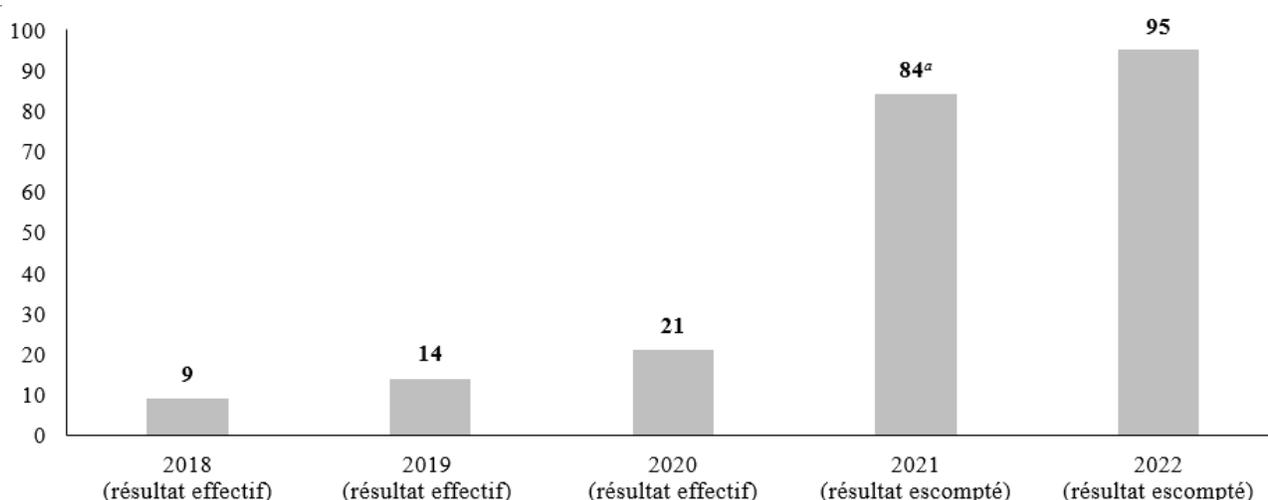
### Projet de plan-programme pour 2022

17.95 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on organisera, dans le cadre du sous-programme, des réunions d'experts qui permettront la mise en commun des expériences et la conduite de travaux méthodologiques afin d'améliorer l'utilisation des données administratives pour les recensements de la population et des logements. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 17.IX).

Figure 17.IX

#### Mesure des résultats : pays de la Commission économique pour l'Europe ayant procédé à un recensement conformément aux recommandations de la Conférence des statisticiens européens

(En pourcentage)



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : augmentation du nombre de pays qui communiquent des indicateurs statistiques ventilés par sexe

#### Projet de plan-programme pour 2022

17.96 Il y a une forte demande à l'égard des données et des indicateurs de genre dans la mesure où elles aident à mieux comprendre la situation en matière d'égalité femmes-hommes et à assurer le suivi des objectifs de développement durable et de l'incidence des différentes politiques sur les femmes et les hommes. Le sous-programme développe les capacités statistiques et encourage l'utilisation de méthodologies avancées pour produire des données et des indicateurs de l'égalité femmes-hommes.

#### Enseignements tirés et changements prévus

17.97 L'enseignement tiré est le suivant : pendant la crise de la COVID-19, les questions concernant l'incidence économique sur les femmes et les hommes, la charge que représente la garde d'enfants dans un contexte de fermeture des écoles et la corrélation entre les mesures d'isolement social et la violence fondée sur le genre ont

encore accru la nécessité de dégager rapidement des statistiques genrées. Compte tenu de cet enseignement, le sous-programme organisera des réunions d'experts de la CEE et des ateliers de renforcement des capacités afin d'examiner les réponses apportées par les organismes nationaux de statistique à ces problèmes. Les échanges entre experts et le développement des capacités conduiront à la production d'indicateurs statistiques améliorés dans une perspective de genre et à une meilleure diffusion de ces statistiques.

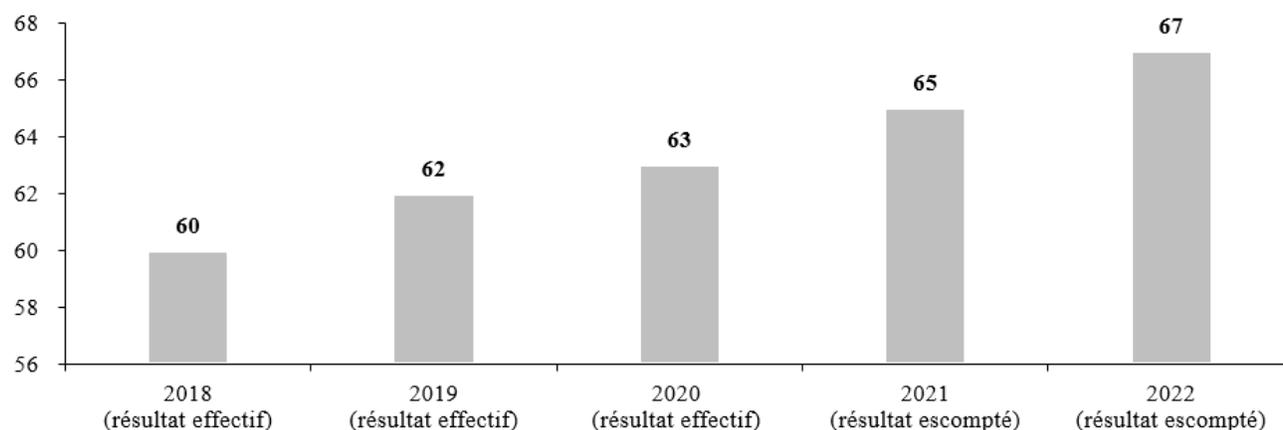
*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

17.98 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera la disponibilité accrue d'indicateurs ventilés par sexe dans la base de données de la CEE relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Cette disponibilité sera mesurée à l'aide du pourcentage moyen d'indicateurs ventilés par sexe disponibles pour les États membres de la CEE (voir la figure 17.X).

Figure 17.X

**Mesure des résultats : indicateurs ventilés par sexe disponibles pour les États membres de la Commission économique pour l'Europe dans la base de données de la CEE relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable**

(En pourcentage)



**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

17.99 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

67/144	Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes	69/282	Journée mondiale de la statistique
68/261	Principes fondamentaux de la statistique officielle	72/234	Participation des femmes au développement
69/210	L'entrepreneuriat au service du développement	73/148	Intensification de l'action menée pour prévenir et éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles : harcèlement sexuel

*Résolutions du Conseil économique et social*

2006/6	Renforcement des capacités statistiques
--------	---

2014/7	Poursuite de l'application du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement	2018/5	Stratégies d'élimination de la pauvreté visant à parvenir à un développement durable pour tous
2015/10	Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020)	2018/7	Transversalisation de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies
2016/27	Renforcement des arrangements institutionnels sur la gestion de l'information géospatiale	2020/5	Renforcement de la coordination des programmes statistiques dans le système des Nations Unies
2017/7	Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030		

*Décisions du Conseil économique et social*

2013/235	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-quatrième session (décision 44/105 de la Commission de statistique : Statistiques de l'environnement)	2016/220	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-septième session (décision 47/112 de la Commission de statistique : Statistiques des changements climatiques)
2014/219	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-cinquième session (décision 45/101 de la Commission de statistique : Application des Principes fondamentaux de la statistique officielle)	2017/228	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-huitième session (décision 48/101 de la Commission de statistique : Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030)
2014/219	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-cinquième session (décision 45/103 de la Commission de statistique : Examen du programme : mesures élargies des progrès)	2017/228	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-huitième session (décision 48/103 de la Commission de statistique : Programme de transformation de la statistique officielle)
2014/219	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-cinquième session (décision 45/110 de la Commission de statistique : Traitement massif des données informatiques et modernisation des systèmes de statistique)	2017/228	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-huitième session (décision 48/107 de la Commission de statistique : Principes fondamentaux de la statistique officielle)
2015/216	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-sixième session (décision 46/101 de la Commission de statistique : Données à l'appui du programme de développement pour l'après-2015)	2017/228	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-huitième session (décision 48/108 de la Commission de statistique : Intégration des données statistiques et géospatiales)
2015/216	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-sixième session (décision 46/102 de la Commission de statistique : Recensements de la population et des logements)	2017/228	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-huitième session (décision 48/114 de la Commission de statistique : Registres d'entreprises)
2015/216	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-sixième session (décision 46/107 de la Commission de statistique : Statistiques du commerce international et de la mondialisation économique)	2018/227	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-neuvième session (décision 49/101 de la Commission de statistique : Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030)
2016/220	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-septième session (décision 47/102 de la Commission de statistique : Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030)	2018/227	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-neuvième session (décision 49/102 de la Commission de statistique : Données et indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030)

2018/227	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-neuvième session (décision 49/108 de la Commission de statistique : Développement des statistiques régionales)	2020/211	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquante et unième session (décision 51/101 de la Commission de statistique : Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030)
2018/227	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-neuvième session (décision 49/113 de la Commission de statistique : Statistiques des changements climatiques)	2020/211	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquante et unième session (décision 51/104 de la Commission de statistique : Coordination des programmes statistiques)
2018/227	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-neuvième session (décision 49/114 de la Commission de statistique : Classifications statistiques)	2020/211	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquante et unième session (décision 51/106 de la Commission de statistique : Comptabilité nationale)
2019/210	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquantième session (décision 50/101 de la Commission de statistique : Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030)	2020/211	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquante et unième session (décision 51/107 de la Commission de statistique : Statistiques du commerce international et des entreprises)
2019/210	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquantième session (décision 50/103 de la Commission de statistique : Partenariat, coordination et renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030)	2020/211	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquante et unième session (décision 51/108 de la Commission de statistique : Statistiques des prix)
2019/210	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquantième session (décision 50/106 de la Commission de statistique : Cadres nationaux d'assurance de la qualité)	2020/211	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquante et unième session (décision 51/110 de la Commission de statistique : Comptabilité environnementale et économique)
2019/210	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquantième session (décision 50/116 de la Commission de statistique : Statistiques relatives aux catastrophes)	2020/211	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquante et unième session (décision 51/112 de la Commission de statistique : Statistiques démographiques)
2019/210	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquantième session (décision 50/117 de la Commission de statistique : Statistiques des migrations internationales)	2020/211	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquante et unième session (décision 51/115 de la Commission de statistique : Statistiques genrées)
		2020/211	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquante et unième session (décision 51/120 de la Commission de statistique : Gestion et modernisation des systèmes de statistique)
		2020/211	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquante et unième session (décision 51/123 de la Commission de statistique : Intégration des données statistiques et géospatiales)

## Produits

17.100 On trouvera dans le tableau 17.6 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 17.6

**Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>81</b>	<b>71</b>	<b>81</b>	<b>81</b>
1. Documentation destinée à la Conférence des statisticiens européens	43	38	43	43
2. Documentation destinée aux organes d'experts	38	33	38	38
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>85</b>	<b>77</b>	<b>85</b>	<b>85</b>
3. Réunions de la Conférence des statisticiens européens et de son Bureau	13	13	13	13
4. Réunions d'organes d'experts	72	64	72	72
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
5. Projet de statistique sociale et économique	1	1	1	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
6. Ateliers de statistique sociale et économique	3	1	3	3
7. Ateliers sur l'innovation en matière de production de statistiques	3	3	3	3
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
8. Publications sur des sujets recoupant plusieurs domaines statistiques	1	1	1	1
9. Publications sur les statistiques sociales, environnementales et économiques	8	7	6	6
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : services consultatifs à l'intention de plus de 100 fonctionnaires (personnel des organismes nationaux de statistique) et d'autres parties prenantes des pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est sur les statistiques économiques, sociales, démographiques et environnementales, les statistiques relatives aux objectifs de développement durable, les statistiques géospatiales, les questions institutionnelles et la modernisation de la statistique officielle (4 pays).				
<b>Bases de données et autres supports numériques</b> : tenue à jour des bases de données statistiques de la CEE (base de données sur les objectifs de développement durable et les statistiques démographiques et genrées ; base de données statistiques économiques ; base de données sur les transports ; base de données sur les forêts).				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes de sensibilisation, manifestations spéciales et supports d'information</b> : dépliants et autres documents promotionnels.				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : articles pour les bulletins d'information « UNECE Weekly » et « EnvStats » pour diffusion régionale.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : espaces de travail numériques interactifs (wikis, notamment le wiki de la CEE consacré aux recensements) ; tenue à jour et gestion du site Web du sous-programme.				

## **Sous-programme 4**

### **Coopération et intégration économiques**

#### **Objectif**

17.101 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer l'innovation, la compétitivité et les partenariats public-privé dans la région de la CEE.

#### **Stratégie**

17.102 La stratégie du sous-programme repose sur l'exécution de trois grandes fonctions interdépendantes dans les deux domaines d'activité du sous-programme (politiques en matière d'innovation et de compétitivité et partenariats public-privé) : concertation internationale sur les politiques à mener ; travaux normatifs et analytiques ; renforcement des capacités et mise en commun des meilleures pratiques et des enseignements tirés de l'expérience. Les deux domaines d'activité sont complémentaires. Ils contribuent tous les deux à la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 8, 9, 12 et 17. Ils contribuent aussi aux domaines d'interaction de la CEE que sont la mobilité durable et la connectivité intelligente, d'une part, et les villes intelligentes et durables pour tous les âges, d'autre part.

17.103 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif concernant le premier des deux domaines d'activité susmentionnés (c'est-à-dire les politiques en matière d'innovation et de compétitivité), le sous-programme continuera d'aider les États membres à créer un climat économique qui encourage et récompense les solutions novatrices permettant de surmonter les obstacles au développement durable. Pour ce faire, il élaborera de bonnes pratiques sur la manière dont l'innovation peut faire progresser le développement durable et sur la façon dont les gouvernements peuvent y contribuer ; donnera des conseils sur les réformes des politiques d'innovation aux gouvernements qui en font la demande en se fondant sur des analyses des systèmes, politiques et institutions d'innovation nationaux ; appuiera les réformes des politiques d'innovation en renforçant les capacités dans le cadre d'ateliers et de séminaires organisés aux niveaux national et sous-régional.

17.104 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif concernant le deuxième domaine d'activité susmentionné (c'est-à-dire les partenariats public-privé), le sous-programme encouragera les méthodes novatrices de financement, de mise en place et de gestion des infrastructures essentielles au développement durable. Pour ce faire, il élaborera des principes directeurs et des normes internationales sur la manière de concevoir des cadres réglementant les partenariats public-privé dans divers secteurs ainsi que des projets de partenariat ; mettra au point une méthode d'évaluation des projets de partenariat public-privé qui devrait permettre de déterminer s'ils contribuent au développement durable (partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population) et évaluera les projets, sur demande ; fournira des conseils sur les politiques à adopter et mènera des activités de renforcement des capacités pour aider les États membres à créer des cadres réglementaires et des filières de projets de partenariat, l'objectif étant de contribuer à combler les déficits de financement des infrastructures nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable.

17.105 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en centrant certains de ses dialogues sur les politiques, certaines de ses analyses, de ses recommandations et de ses normes et certaines de ses activités de renforcement des capacités sur la manière de tirer parti des politiques d'innovation et des projets de partenariat public-privé pour transformer la crise en opportunité, en facilitant les innovations et en mettant en place des infrastructures qui

ne se contentent pas de restaurer l'économie, mais qui permettent de bâtir une économie meilleure, plus résiliente, plus durable et plus productive.

17.106 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir pour résultat d'aider les États membres à bâtir une vision commune et plus claire sur :

a) les mesures qu'il est possible de prendre pour mettre l'innovation au service du développement durable et pour soutenir les réformes des politiques nationales d'innovation, conformément aux bonnes pratiques internationales et aux recommandations de la CEE ;

b) la manière d'établir et de gérer des partenariats public-privé qui contribueront au développement durable, qui déboucheront sur un plus grand nombre de projets axés sur les intérêts de la population (c'est-à-dire des projets qui sont non seulement rentables, mais aussi durables sur le plan écologique et socialement inclusifs) et qui aboutiront à un renforcement des capacités de conception et de mise en œuvre des politiques et des projets.

17.107 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir les résultats suivants :

a) Des politiques nouvelles et plus efficaces favorisant l'innovation dans des domaines essentiels pour la résilience et la durabilité seront mises en œuvre ;

b) De meilleurs cadres réglementaires seront mis en place pour soutenir les investissements dans des infrastructures résilientes et durables.

## **Exécution du programme en 2020**

17.108 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Volonté renouvelée du Gouvernement géorgien d'améliorer les politiques favorisant l'innovation en vue de « reconstruire en mieux » après la pandémie de COVID-19**

17.109 Une partie essentielle des activités du sous-programme consiste à réaliser des études nationales sur l'innovation au service du développement durable à la demande des États membres. Ces études sont l'occasion d'analyser les systèmes, politiques et institutions d'innovation nationaux ainsi que la performance en la matière à la lumière des bonnes pratiques internationales mises au point dans le cadre du sous-programme, et de formuler des recommandations sur la manière dont les politiques d'innovation peuvent être améliorées. Dans le cadre du sous-programme, la CEE a réalisé une étude de la Géorgie qui lui a permis, ainsi qu'au Gouvernement, de mieux comprendre les forces et les faiblesses des politiques d'innovation actuelles et de la performance en la matière, ainsi que les politiques susceptibles d'améliorer cette performance à l'appui des priorités de développement durable que le pays s'est fixées.

17.110 Le sous-programme a réagi à la pandémie de COVID-19 en élargissant la portée des activités d'évaluation menées et des recommandations formulées dans le cadre de l'étude sur l'innovation au service du développement durable de la Géorgie ; l'objectif était d'adresser au Gouvernement des recommandations supplémentaires sur les moyens de renforcer l'innovation et de mieux reconstruire après la pandémie. Ces recommandations étaient fondées sur les analyses complémentaires de l'expérience acquise par toute la région de la CEE sur cette question, que le sous-programme avait effectuées.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

17.111 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent, d'une part, le fait que les conclusions et recommandations issues de l'étude ont été approuvées par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité de la CEE et, d'autre part, la publication de l'étude sur l'innovation au service du développement durable (voir le tableau 17.7). L'Équipe de spécialistes est composée d'experts nommés par les gouvernements des États membres de la CEE.

Tableau 17.7

**Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
Le Gouvernement géorgien a demandé qu'une étude nationale sur l'innovation au service du développement durable soit réalisée ; on s'est mis d'accord sur la portée de cette étude	Les modalités de l'étude ont été définies avec le Gouvernement demandeur	L'Équipe de spécialistes de la CEE a approuvé les conclusions et recommandations issues de l'étude, notamment celles concernant les moyens de renforcer l'innovation et de mieux reconstruire après la pandémie de COVID-19

**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

17.112 En raison de la COVID-19, il a fallu limiter en 2020 les activités nécessitant des déplacements et le nombre de missions et de consultations menées dans les pays en vue de faciliter les réformes des politiques a donc été moins élevé que prévu. Les États membres ont quant à eux adopté moins de mesures de réforme que prévu, comme indiqué pour le résultat 1 ci-après.

**Résultats escomptés pour 2022**

17.113 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

**Résultat 1 : recensement des politiques d'innovation pour une analyse efficace des politiques en la matière et des institutions qui en sont chargées<sup>10</sup>****Exécution du programme en 2020**

17.114 Dans le cadre du sous-programme, on a achevé le recensement des politiques d'innovation à l'échelle sous-régionale pour l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Géorgie, la République de Moldova et l'Ukraine. Les conclusions et recommandations ont été approuvées dans le cadre des travaux des organes intergouvernementaux du sous-programme, et le recensement a été lancé au niveau régional ainsi que dans les pays participants.

17.115 Le travail susmentionné a contribué à l'adoption de quatre nouvelles mesures par les États membres participant au projet pilote, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2020, à savoir six nouvelles mesures. Ce résultat tient au fait que, en raison des restrictions imposées pendant la pandémie de COVID-19, il n'a pas été possible de mener autant de missions et de consultations

<sup>10</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 20)].

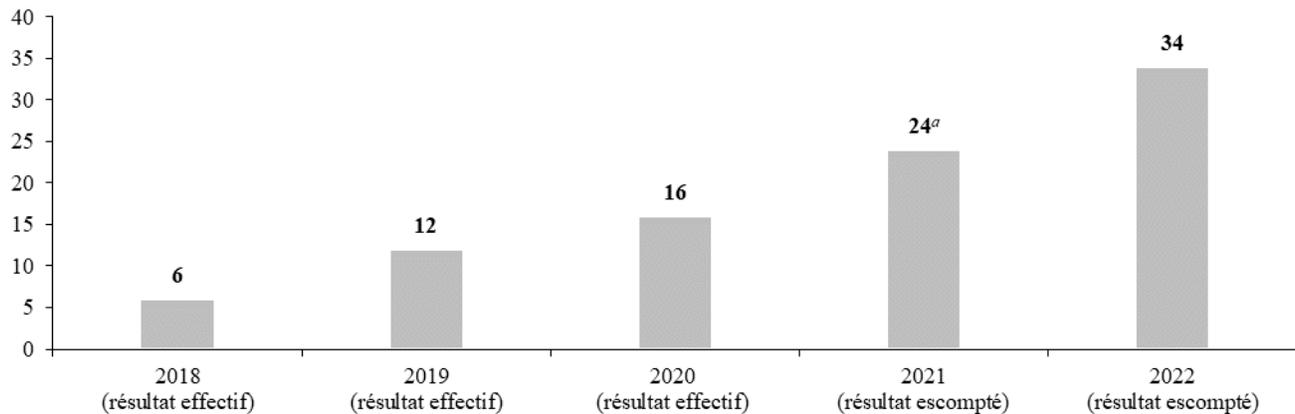
dans les pays que prévu pour faciliter les réformes des politiques. Il s'explique également par le fait que certains gouvernements se sont attachés en priorité à prendre des mesures sanitaires pour faire face sans tarder à la pandémie et n'ont pas pu consacrer à la réforme des politiques d'innovation toute l'attention prévue au moment de la planification du résultat énoncé ci-dessus.

### Projet de plan-programme pour 2022

17.116 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera d'aider les États membres participant au projet à mettre en œuvre des réformes des politiques nationales d'innovation, sur la base des recommandations formulées dans le cadre du recensement des politiques d'innovation à l'échelle sous-régionale. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 17.XI).

Figure 17.XI

#### Mesure des résultats : nombre total de mesures de politique nationale d'innovation prises par les États membres participant au projet pilote (résultat cumulé)



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 2 : financement du développement durable par des partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population<sup>11</sup>

#### Exécution du programme en 2020

17.117 Dans le cadre du sous-programme, on a mis au point la méthode d'évaluation des partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population (anciennement outil d'évaluation de l'impact des projets de partenariat public-privé), on l'a diffusée pour examen par les principales parties prenantes des partenariats public-privé et on a pris en compte les observations reçues. La méthode d'évaluation devrait fournir aux États membres des données supplémentaires sur les résultats de leurs projets d'infrastructure et l'incidence de ceux-ci. Ces données aideront les États membres à investir en priorité dans des projets d'infrastructure qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable et permettront de mobiliser des fonds privés et des capacités d'innovation en faveur de projets compatibles avec les objectifs.

<sup>11</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 20)].

17.118 Le travail susmentionné a contribué à l'approbation à titre pilote de la méthode d'évaluation par le Groupe de travail des partenariats public-privé de la CEE, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée pour 2020 dans le budget-programme pour 2021. Les enseignements tirés de la phase pilote seront intégrés à la méthode d'évaluation pour approbation définitive.

### Projet de plan-programme pour 2022

17.119 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on évaluera au moins 50 projets de partenariat public-privé supplémentaires à l'aide de la méthode d'évaluation des partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 17.8).

Tableau 17.8

### Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Les États membres sont convenus de mettre en place une équipe de projet chargée de concevoir un outil d'évaluation de l'impact des projets	L'équipe de projet a été mise en place et a commencé ses travaux	La méthode d'évaluation a été approuvée par les États membres à titre pilote	Au moins 100 projets de partenariat public-privé seront évalués selon la méthode d'évaluation	Cinquante projets de partenariat public-privé supplémentaires seront évalués selon la méthode d'évaluation

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : renforcement de la capacité des États membres de tirer parti de l'innovation pour atteindre leurs objectifs de développement durable

#### Projet de plan-programme pour 2022

17.120 L'amélioration de la coopération, du partage des connaissances et du renforcement des capacités en matière de science, de technologie et d'innovation contribue de manière essentielle à l'exécution du Programme 2030 et à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 17. Les données recueillies dans le cadre du sous-programme et dans d'autres cadres montrent clairement qu'il existe de grandes disparités dans les capacités d'innovation des économies et dans les capacités des pouvoirs publics de fournir un appui adéquat dans ce domaine.

17.121 Le sous-programme a apporté une solution à ce problème en créant un vaste réseau constitué de décideurs et d'autres acteurs du secteur de l'innovation de toute la région de la CEE, qui partagent leurs connaissances dans le cadre de concertations régulières sur l'action à mener (contribuant ainsi à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 17). Sur la base de ces échanges, le sous-programme a constitué un recueil de bonnes pratiques internationales, qu'il enrichit en permanence. Il a analysé les systèmes et les politiques d'innovation des États membres qui en avaient fait la demande ainsi que la performance en la matière au regard de ces bonnes pratiques internationales. S'appuyant sur les analyses effectuées (études nationales sur l'innovation au service du développement durable et recensement des politiques

d'innovation à l'échelle sous-régionale), il a évalué les forces et les faiblesses des politiques d'innovation existantes et adressé aux gouvernements demandeurs des recommandations sur les moyens de les améliorer.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

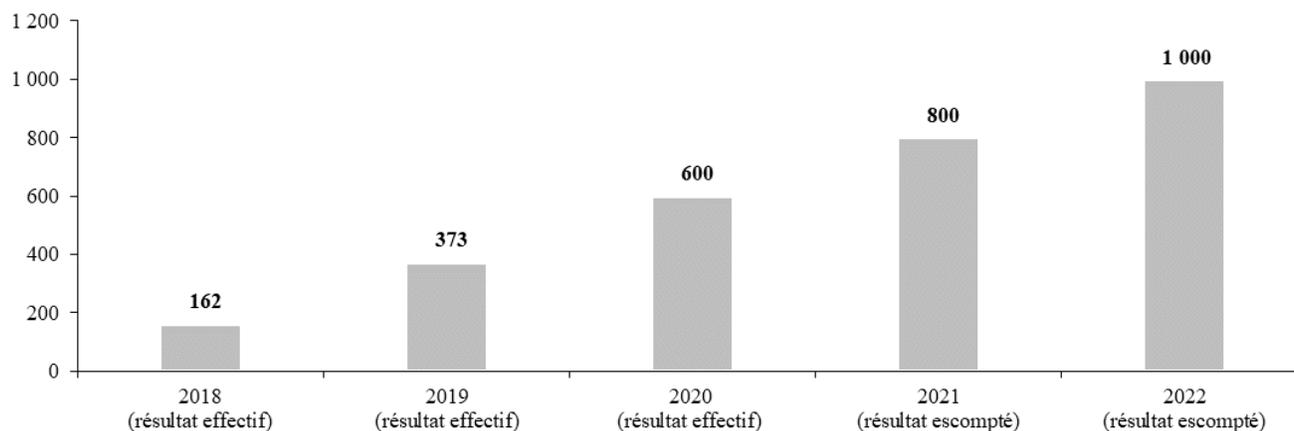
17.122 L'enseignement tiré est le suivant : on a pris conscience du fait qu'il était possible d'améliorer les effets à moyen terme du programme, en augmentant l'aide fournie aux gouvernements en matière de renforcement des capacités dans le cadre du suivi de chaque étude sur l'innovation au service du développement durable, afin de faciliter la mise en œuvre de certaines des recommandations relatives à la réforme des politiques contenues dans ces études. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on apportera aux gouvernements demandeurs un plus grand appui en matière de renforcement des capacités, qui s'inscrira dans le suivi des études nationales et des recensements des politiques d'innovation à l'échelle sous-régionale (contribuant ainsi à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 17). Des mesures ont déjà été prises dans ce sens en 2019-2020 dans le cadre du suivi de l'étude nationale du Bélarus.

#### *Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

17.123 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'augmentation du nombre de bénéficiaires des activités de renforcement des capacités menées par la CEE dans le domaine des politiques d'innovation : le nombre de décideurs et d'autres acteurs du secteur de l'innovation issus des pays demandeurs qui en bénéficient passera de 800 à 1 000 (voir la figure 17.XII).

Figure 17.XII

**Mesure des résultats : nombre total de décideurs et d'autres acteurs du secteur de l'innovation issus des pays demandeurs qui bénéficient des activités de renforcement des capacités menées par la Commission économique pour l'Europe dans le domaine des politiques d'innovation (résultat cumulé)**



#### **Textes des organes délibérants définissant les mandats**

17.124 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

72/228	Science, technologie et innovation au service du développement	74/197	Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable
--------	--	--------	---

*Décisions de la Commission économique pour l'Europe*

E/ECE/1448	Rapport annuel de la Commission économique pour l'Europe (24 février 2006-27 avril 2007)
------------	--

**Produits**

17.125 On trouvera dans le tableau 17.9 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 17.9

**Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>18</b>	<b>12</b>	<b>18</b>	<b>18</b>
1. Documentation destinée au Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé et à ses organes subsidiaires	18	12	18	18
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>19</b>	<b>13</b>	<b>19</b>	<b>19</b>
2. Séances du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé et de ses organes subsidiaires	18	12	18	18
3. Réunions du Groupe de travail de projet sur le développement fondé sur le savoir	1	1	1	1
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>–</b>
4. Projet de renforcement des capacités destiné aux fonctionnaires des pays de la Communauté d'États indépendants sur l'innovation et la compétitivité	1	1	1	–
5. Projet de renforcement des capacités destiné aux fonctionnaires des pays de la Communauté d'États indépendants sur les partenariats public-privé	1	1	1	–
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>24</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	<b>16</b>
6. Ateliers de renforcement des capacités et de conseil, séminaires et formations sur l'innovation et la compétitivité au service du développement durable	12	12	8	8
7. Ateliers de renforcement des capacités et de conseil, séminaires et formations sur les partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population	12	3	8	8

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
8. Publication sur les études sur l'innovation au service du développement durable	1	1	1	1
9. Études comparatives sur les politiques d'innovation ou l'état de préparation aux partenariats public-privé	2	1	2	2
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : services consultatifs relevant du Groupe de travail des partenariats public-privé et de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité fournis à 30 ministères, organismes publics et autres parties prenantes.				
<b>Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête</b> : missions préparatoires et d'établissement des faits pour les études sur l'innovation au service du développement durable et l'évaluation des besoins des partenariats public-privé dans 3 États membres.				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : base de données sur les projets de partenariat public-privé en matière d'infrastructures menés dans environ 15 États membres, certifiés et évalués selon la méthode d'évaluation des partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population de la CEE.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : communiqués de presse et activités de lancement des publications susmentionnées aux niveaux régional, sous-régional et national.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : tenue à jour et maintenance du site Web du sous-programme pour la région.				

## Sous-programme 5 Énergie durable

### Objectif

17.126 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer l'accès de toutes et de tous à une énergie abordable et propre et de réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte carbone du secteur de l'énergie dans la région.

### Stratégie

17.127 La stratégie du sous-programme consiste à faciliter la concertation sur les orientations et la coopération à l'échelle internationale entre les gouvernements, les entreprises du secteur et d'autres parties prenantes de manière à favoriser le développement de l'énergie durable ; à élaborer et à appliquer des recommandations de politique générale, normes, règles, directives et instruments de la CEE concernant des questions relatives à l'énergie ; à renforcer les capacités des États membres qui en font la demande, au moyen de programmes de formation, de services consultatifs et de projets de coopération technique, et à fournir une assistance à cet égard. Le travail effectué dans le cadre du sous-programme ira dans le sens des activités menées autour des quatre domaines d'interaction de la CEE exposés au paragraphe 17.5.

17.128 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme aidera les États membres à intégrer les objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 7 et 13 en réduisant l'empreinte écologique des activités liées à l'énergie, en accélérant la transformation en profondeur du secteur de l'énergie pour répondre aux besoins futurs, en assurant la gestion durable des ressources et en évaluant les options s'agissant des énergies propices au développement durable. Il favorisera la concertation sur les orientations et la coopération entre les États membres, les entités

régionales et d'autres partenaires sur les questions liées à l'énergie durable, en particulier l'efficacité énergétique, la production moins polluante d'électricité, les sources d'énergie renouvelable, le méthane provenant des mines de charbon, la gestion des ressources, le gaz naturel et la sécurité énergétique, au moyen d'initiatives régionales et nationales visant à améliorer la coopération. Parmi ces initiatives figurent la création de centres internationaux d'excellence ayant pour objectif de diffuser le guide des pratiques optimales de gestion du méthane de la Commission, les Orientations-cadres pour l'élaboration de normes sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments et la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources, et la tenue de dialogues entre les pays sur les moyens de promouvoir l'énergie durable. Dans le cadre du sous-programme, on fournira une assistance technique et des conseils en matière d'énergie, on diffusera les meilleures pratiques et on améliorera l'échange d'informations. De plus, on favorisera la collaboration entre les acteurs qui jouent un rôle déterminant dans la mise en œuvre des politiques nationales et régionales. Il s'agira notamment d'associer les parties prenantes à l'élaboration d'instruments normatifs et d'encourager les acteurs privés et publics à déployer et à diffuser ces instruments.

17.129 Il est prévu que le sous-programme aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en menant des activités sur la gestion durable des ressources visant à garantir la disponibilité des matériaux essentiels ainsi que des activités sur les bâtiments à haute performance énergétique visant à améliorer la qualité de l'air intérieur et la santé. Il s'agira notamment de développer la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources et le Système des Nations Unies pour la gestion des ressources et de promouvoir leur utilisation pour ce qui a trait aux matières premières, dans le cadre d'ateliers, d'activités de renforcement des capacités et d'études de cas, et de lancer et de diffuser l'initiative relative aux bâtiments à haute performance énergétique (formation, renforcement des capacités et élargissement des réseaux de l'initiative).

17.130 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Les questions liées à l'énergie durable seront mieux intégrées dans les politiques nationales et les cadres normatifs à l'appui du Programme 2030 ;
- b) Le dialogue et la coopération entre tous les acteurs du secteur de l'énergie seront renforcés, l'objectif étant de stimuler les investissements générateurs de transformations dans le secteur de l'énergie et, ainsi, d'accélérer la modernisation du système énergétique pour faire en sorte que les pays tiennent leurs engagements en matière de développement et de climat.

17.131 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir les résultats suivants :

- a) Les matières premières nécessaires pour assurer la surveillance des pandémies actuelles et futures ainsi que la riposte et le relèvement, notamment celles nécessaires à la production d'équipements de protection individuelle, de médicaments et de vaccins et à la prestation de services essentiels tels que l'approvisionnement en produits alimentaires, en eau et en énergie seront davantage disponibles ;
- b) Les bâtiments seront plus performants d'un point de vue sanitaire (températures, confort, prises d'air qui fonctionnent bien et recyclage de l'air, par exemple) et les populations seront ainsi plus protégées et plus résilientes.

## Exécution du programme en 2020

17.132 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Garantir l'approvisionnement en matières premières essentielles grâce à une gestion durable des ressources**

17.133 La demande de ressources naturelles telles que l'énergie, les minéraux et l'eau douce augmente de manière exponentielle. La quantité de ressources naturelles utilisées dans la région de la CEE double tous les 25 à 30 ans. Cette consommation ne peut pas durer, compte tenu des effets qu'elle a sur l'environnement ainsi que des problèmes de déchets et des émissions de gaz à effet de serre qu'elle crée. Dans le cadre du sous-programme, on a mis au point la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources, dans laquelle sont énoncées des directives et des meilleures pratiques pour les secteurs de l'énergie et des minéraux qui tiennent pleinement compte des considérations sociales et environnementales, l'objectif étant de parvenir plus facilement à une énergie abordable et propre. Une série de directives, de meilleures pratiques et d'études de cas ont été actualisées ou mises au point afin d'élargir les paramètres d'évaluation de la Classification-cadre, de faire en sorte que les considérations sociales, environnementales et économiques y soient mieux prises en compte et de faciliter son application par les pays.

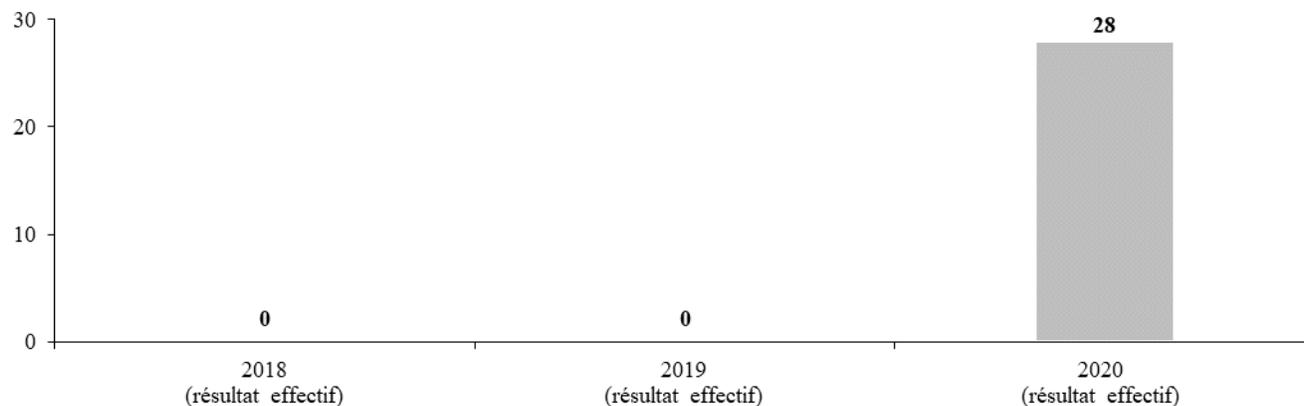
17.134 Grâce à de vastes programmes de formation entrepris en 2020 dans le cadre du sous-programme, on a également renforcé la capacité des États Membres d'appliquer la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources, qui constitue une norme universelle visant à faciliter l'élaboration des politiques et des stratégies, la gestion des ressources publiques, les procédures commerciales des entreprises et l'affectation des capitaux. En particulier, on a aidé la Commission européenne à utiliser la Classification-cadre aux fins de la notification des matières premières essentielles dans les États membres de l'Union européenne. Cet appui a notamment consisté à mener des activités de renforcement des capacités et de formation en ce qui concerne l'utilisation et l'application de la Classification-cadre, le but étant d'harmoniser les codes de notification des ressources primaires, de promouvoir la notification des matières premières de récupération produites à partir de déchets et d'autres résidus et d'assurer une certaine cohérence pour ce qui est de la notification des ressources dans un cadre juridique hétérogène.

### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

17.135 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le nombre d'États Membres de l'ONU qui utilisent la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources aux fins de la notification des ressources essentielles à l'exécution du Programme 2030 (voir la figure 17.XIII).

Figure 17.XIII

**Mesure des résultats : nombre total d'États Membres de l'ONU qui utilisent la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources aux fins de la notification des matières premières essentielles (résultat cumulé)**



**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

17.136 En raison de la COVID-19, les réunions de trois des groupes d'experts sur l'énergie (18 demi-journées), qui devaient se tenir en 2020, ont été reportées. Une grande partie du travail de fond des groupes a été effectué dans le cadre de webinaires et d'ateliers virtuels, et les débats officiels qui devaient avoir lieu lors des réunions reportées ont été tenus à l'occasion des réunions de deux autres groupes d'experts (huit demi-journées), qui ont été organisées en septembre 2020. Bien que deux événements majeurs, à savoir le Forum mondial sur le méthane et le Forum international sur l'énergie au service du développement durable, aient été annulés, toutes les activités préparatoires ont été menées à bien. Des solutions en ligne ayant dû être trouvées pour remplacer les réunions en présentiel et les experts ayant été moins disponibles, tous les documents destinés aux organes délibérants (60) n'ont pas pu être établis. Deux séminaires de renforcement des capacités sur la conception de projets relatifs aux énergies renouvelables et la réforme des politiques publiques en vue d'atténuer les changements climatiques, qui devaient se tenir en 2020, ont été reportés en raison de la COVID-19 et des restrictions des déplacements imposées dans ce cadre. La création de centres d'excellence, notamment dans le domaine des bâtiments à haute performance énergétique, a été retardée. Les activités de communication de la CEE et les activités des futurs centres ont été retardées en raison des restrictions des déplacements qui ont été imposées et du fait que la priorité a été accordée à la gestion de la pandémie de COVID-19 et à la riposte. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 2.

**Résultats escomptés pour 2022**

17.137 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

**Résultat 1 : utilisation plus efficace des ressources naturelles<sup>12</sup>****Exécution du programme en 2020**

17.138 En 2020, dans le cadre du sous-programme, on a actualisé la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources et commencé à mettre au point un outil dérivé appelé le Système des Nations Unies pour la gestion des ressources, qui permet de gérer les ressources disponibles de manière dynamique, conformément au Programme 2030. Le Système doit servir de cadre général pour la gestion intégrée et durable du stock de ressources naturelles. Dans le cadre du sous-programme, on a également collaboré avec les États Membres de l'ONU en vue de réaliser des études de cas, d'organiser des ateliers de renforcement des capacités et de promouvoir l'application de la Classification-cadre aux niveaux national et régional. On a obtenu des fonds extrabudgétaires pour continuer d'étoffer la Classification-cadre et le Système de gestion des ressources, ainsi que pour mener des activités de renforcement des capacités au cours des prochaines années. On a poursuivi la mise au point du Système en élaborant deux notes de cadrage avancées, dans lesquelles étaient présentés les objectifs, les principes fondamentaux, les exigences, les priorités régionales et la voie à suivre. Un rapport complet portant sur la genèse et l'objet du Système de gestion des ressources a été publié en 2020. Les directives et les principes établis dans le cadre de ce système ont été présentés comme des moyens efficaces de favoriser une reprise durable après la pandémie de COVID-19, en particulier dans les projets concernant des microentreprises et des petites et moyennes entreprises.

17.139 Le travail susmentionné a contribué à faire passer le nombre de pays appliquant la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources à 35, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir 33 pays.

**Projet de plan-programme pour 2022**

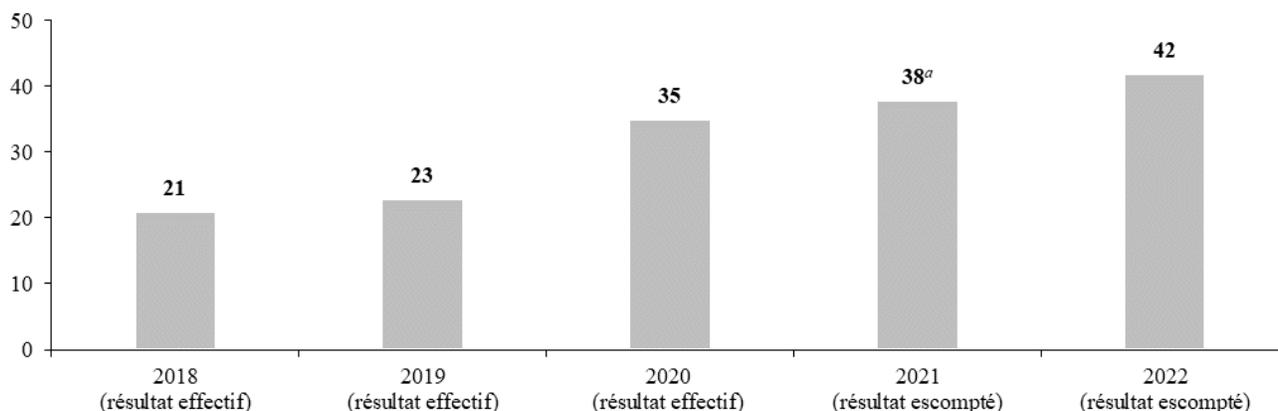
17.140 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on étendra l'application de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources et on poursuivra la mise au point du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 17.XIV).

---

<sup>12</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 20)].

Figure 17.XIV

**Mesure des résultats : nombre total d'États Membres de l'ONU appliquant la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 2 : réduction de l'empreinte carbone et amélioration de la qualité de vie grâce à des bâtiments à haute performance énergétique<sup>13</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

17.141 Dans le cadre du sous-programme, on a actualisé les Orientations-cadres pour l'élaboration de normes sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments, qui sous-tendent l'initiative de la CEE sur les bâtiments à haute performance énergétique, et on a élargi cette initiative pour tenir compte d'indicateurs de la qualité de la vie plus vastes (services énergétiques, santé, eau et climat). On a également étendu l'initiative à d'autres centres urbains du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et d'Europe orientale qui devraient rejoindre le réseau de centres d'excellence pour des bâtiments à haute performance énergétique en 2021 et 2022. De plus, on a fait avancer le programme de recherche sur les bâtiments à haute performance énergétique et on s'attache actuellement à appuyer des projets en Asie centrale, dans le cadre desquels seront réalisées des études de cas sur les bâtiments à haute performance énergétique.

17.142 Le travail susmentionné a facilité la tenue de négociations avec les pays, qui ont débouché sur des accords et des prises de contact avec les institutions, ainsi que la création de trois centres d'excellence, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021, à savoir l'établissement de cinq centres. La création de nouveaux centres a été directement touchée par la pandémie de COVID-19. Les activités de communication de la CEE et les activités des futurs centres ont été retardées en raison des restrictions des déplacements qui ont été imposées et du fait que la priorité a été accordée à la gestion de la pandémie de COVID-19 et à la riposte.

**Projet de plan-programme pour 2022**

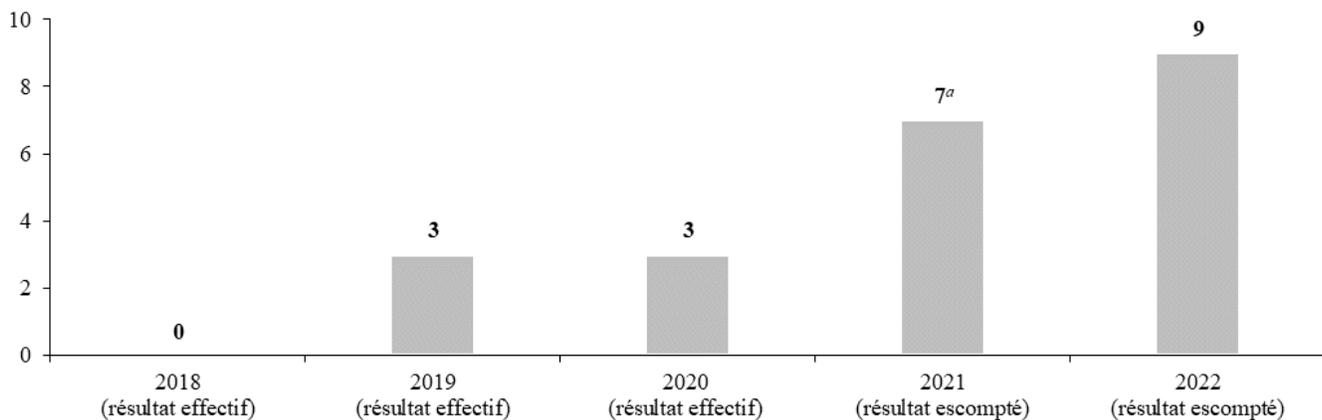
17.143 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on étendra le réseau de centres d'excellence, on élargira le consortium

<sup>13</sup> Voir le budget-programme pour 2021 (A/75/6/Add.1).

de recherche et on préparera des études de cas sur l'application des Orientations-cadres pour l'élaboration de normes sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments. Les centres d'excellence ont réussi à renforcer la capacité des promoteurs immobiliers de construire des bâtiments à haute performance énergétique dans leur domaine d'activité respectif. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 17.XV).

Figure 17.XV

**Mesure des résultats : nombre total de centres internationaux d'excellence qui diffusent les Orientations-cadres pour l'élaboration de normes sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : gestion des gaz à l'appui du Programme 2030

#### Projet de plan-programme pour 2022

17.144 Les gaz occuperont une place majeure dans le futur bouquet énergétique, à la fois comme vecteurs énergétiques [méthane (CH<sub>4</sub>) et hydrogène (H<sub>2</sub>)] et comme gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub> et CH<sub>4</sub>). Pour assurer la gestion de ces gaz, il faudra élaborer des nouveaux instruments normatifs. Dans le cadre du sous-programme, on a aidé les États Membres à trouver des moyens de capter et de stocker le dioxyde de carbone, de gérer le méthane et de bâtir une économie de l'hydrogène en contribuant à l'élaboration d'instruments normatifs tels que des recommandations ou des guides des pratiques optimales, ainsi qu'en diffusant et en déployant ces instruments. On a notamment élaboré des guides des pratiques optimales en matière de gestion du méthane dans les mines de charbon en exploitation ou abandonnées, et en matière de suivi et de notification des émissions de méthane dans les secteurs du pétrole et du gaz.

17.145 Les infrastructures de distribution du gaz naturel pourraient être utilisées pour mélanger le méthane et l'hydrogène, ce qui conduirait à une décarbonation progressive. Pour que cela fonctionne au niveau international, il faut établir des normes définissant les proportions de mélange acceptables. De plus, la production d'hydrogène grâce à des sources d'énergie sans carbone pourrait être une bonne solution pour décarboner l'énergie. Dans le cadre du sous-programme, on a collaboré avec des partenaires nationaux et des organisations partenaires en vue de passer à une économie de l'hydrogène.

17.146 Il existe des moyens de capter les émissions de CO<sub>2</sub> et, à terme, le CO<sub>2</sub> atmosphérique, et d'utiliser les infrastructures existantes pour transporter le CO<sub>2</sub> en vue de son stockage à long terme. Dans le cadre du sous-programme, on a recommandé de généraliser le captage et le stockage du dioxyde de carbone pour réduire au minimum les émissions de CO<sub>2</sub>.

*Enseignements tirés et changements prévus*

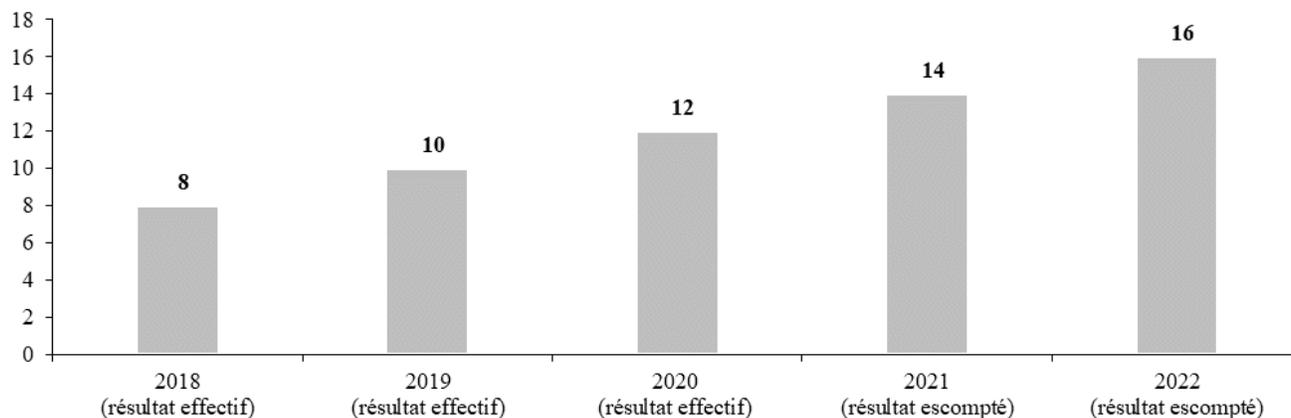
17.147 L'enseignement tiré est le suivant : pour obtenir des résultats tangibles ayant un fort impact, on doit collaborer non seulement avec les gouvernements, mais aussi avec les milieux d'affaires, la société civile et le monde universitaire. Parmi les exemples de cette collaboration, on peut citer l'élaboration d'un guide des pratiques optimales en matière de gestion du méthane provenant des mines de charbon avec la Chine, la Pologne et la Fédération de Russie, qui ont créé des centres internationaux d'excellence pour diffuser et déployer ce guide. Compte tenu de l'enseignement tiré, dans le cadre du sous-programme, on lancera un processus inclusif, ouvert et transparent qui suscitera un sentiment d'appropriation. Ce processus est essentiel tant pour l'élaboration d'orientations concernant la gestion des gaz et leurs mélanges que pour leur application. Les gouvernements et le secteur privé participeront aux activités menées dans le cadre du sous-programme. La collaboration avec le monde universitaire permettra d'utiliser les nouvelles technologies de pointe aux fins de l'élaboration d'instruments normatifs.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

17.148 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'augmentation du nombre de pays appliquant les guides établis dans le cadre du sous-programme (voir la figure 17.XVI).

Figure 17.XVI

**Mesure des résultats : nombre d'États Membres appliquant les guides de la Commission économique pour l'Europe concernant la gestion des gaz (CH<sub>4</sub>, H<sub>2</sub> et CO<sub>2</sub>)**



**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

17.149 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

69/225	Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables	72/224	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
70/213	Science, technologie et innovation au service du développement		

*Décisions du Conseil économique et social*

1997/226	Classification-cadre des Nations Unies pour les réserves/ressources : combustibles et produits minéraux	2011/222	Guide des pratiques optimales de captage et d'utilisation du méthane provenant des mines de charbon
2004/233	Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les ressources minérales		

**Produits**

17.150 On trouvera dans le tableau 17.10 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 17.10

**Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>60</b>	<b>55</b>	<b>60</b>	<b>45</b>
1. Documentation destinée au Comité de l'énergie durable et à ses organes subsidiaires	60	55	60	45
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>38</b>	<b>38</b>	<b>40</b>	<b>38</b>
2. Réunions du Comité de l'énergie durable, de son bureau et de ses organes subsidiaires	38	38	40	38
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>8</b>
<b>3. Gestion durable des ressources</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Projet consacré à l'application de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources en Asie centrale	–	1	–	–
Projet consacré au Système des Nations Unies pour la gestion des ressources	1	1	1	1
<b>4. Réduction de l'empreinte écologique des activités liées à l'énergie</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Projets consacrés à la gestion du méthane	2	2	1	1
<b>5. Accélération de la transformation en profondeur du secteur de l'énergie</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
Projet consacré à l'efficacité énergétique des bâtiments	1	1	1	1
Projet consacré à la coopération transfrontière en matière d'énergies renouvelables	–	1	–	1
Projet consacré à l'utilisation du gaz dans les transports	–	–	–	1

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>6. Appui apporté aux États membres dans leur recherche de sources d'énergie durable</b>	2	3	1	3
Projet consacré aux moyens de promouvoir l'énergie durable (phase 1)	1	1	–	–
Projet consacré aux moyens de promouvoir l'énergie durable (phase 2)	–	–	1	1
Projet consacré à la neutralité carbone	–	1	–	1
Projet consacré au Cadre de suivi mondial	1	1	–	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
7. Ateliers destinés aux experts et aux fonctionnaires sur l'application de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources	2	2	2	2
8. Séminaires de renforcement des capacités sur les mesures, les accélérateurs et les normes en matière d'efficacité énergétique	2	2	2	2
9. Séminaires internationaux de renforcement des capacités sur la conception de projets relatifs aux énergies renouvelables et la réforme des politiques publiques en vue d'atténuer les changements climatiques	2	–	2	2
10. Forum international sur l'énergie au service du développement durable	4	–	4	4
<b>Publications (nombre de publications)</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>5</b>
11. Publications sur les pratiques optimales, études de cas et autres publications consacrées à la gestion durable de l'énergie	2	2	2	5
12. <i>Natural Resource Nexuses in the ECE Region</i> (publication de la CEE portant sur les domaines d'interaction)	–	1	–	–
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : prospectus sur la gestion durable de l'énergie et d'autres sujets destinés à être diffusés à l'échelle régionale.				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : communiqués de presse, discours d'orientation et articles.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : tenue à jour et maintenance du site Web du sous-programme, qui comporte des informations et des documents destinés à des publics régionaux et mondiaux.				

## Sous-programme 6 Commerce

### Objectif

17.151 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la facilitation du commerce et les affaires électroniques, les politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation, les normes de qualité des produits agricoles et la coopération économique commerciale dans la région de la CEE et le reste du monde.

## Stratégie

17.152 La stratégie du sous-programme repose sur l'exécution de grandes fonctions interdépendantes. La première de ces fonctions est la concertation internationale visant à réduire les obstacles procéduraux et réglementaires au commerce qui entravent l'accès au marché, y compris ceux résultant de procédures contraignantes et de formalités administratives considérables, de l'hétérogénéité des procédures, normes et documents commerciaux, et de l'incohérence des méthodes réglementaires et des normes relatives aux produits. La deuxième fonction concerne les travaux normatifs visant l'élaboration de normes et de recommandations dans les domaines de la facilitation du commerce et des affaires électroniques, des normes de qualité des produits agricoles et de la coopération en matière réglementaire. La troisième fonction porte sur le renforcement des capacités et le partage des pratiques optimales et des leçons tirées de l'expérience dans tous les domaines d'activité. Les travaux menés dans le cadre du sous-programme contribueront aux domaines d'interaction de la CEE que sont la mobilité durable et la connectivité intelligente, l'utilisation durable des ressources naturelles et les villes intelligentes et durables pour tous les âges, ainsi qu'au thème transversal que constitue l'économie circulaire.

17.153 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme continuera d'agir en faveur de la simplicité, de la transparence et de l'efficacité dans le commerce mondial. Dans le cadre du sous-programme, il est également prévu de poursuivre les travaux normatifs visant l'élaboration de normes et de recommandations dans les domaines de la facilitation du commerce et des affaires électroniques et de continuer de faciliter la concertation internationale sur la création d'environnements favorisant les échanges commerciaux automatisés et sur la garantie du respect du système commercial multilatéral, ainsi que la diffusion d'instruments tels que des normes, des recommandations et des lignes directrices. En outre, le sous-programme contribuera à promouvoir la durabilité et la résilience des chaînes de valeur et à accroître la traçabilité et la circularité (notamment par la réduction au minimum des déchets et l'optimisation des ressources naturelles), au moyen d'études, de dialogues sur les mesures à prendre, de projets technologiques pilotes (par exemple, exploitation de la technologie de la chaîne de blocs au service de la traçabilité des chaînes de valeur du textile). Le travail effectué aidera les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 8 et 12.

17.154 Le sous-programme continuera de promouvoir un environnement réglementaire prévisible et harmonisé grâce au renforcement de la coopération en matière réglementaire et à la promotion des normes et des pratiques optimales en matière de réglementation, de maîtrise des risques, d'évaluation de la conformité et de surveillance des marchés. Le sous-programme permettra également de diffuser des normes tenant compte des questions de genre, qui visent à fournir une solution pratique aux organismes de normalisation qui souhaitent faire avancer la prise en compte des questions de genre dans le cadre des normes qu'ils élaborent et du processus d'élaboration de ces normes. En outre, par l'intermédiaire du portail Web de la CEE sur les normes relatives aux objectifs de développement durable<sup>14</sup>, il contribuera à la diffusion de normes au service de la réalisation de ces objectifs, afin de fournir des informations sur les normes non contraignantes et de situer celles-ci par rapport aux objectifs et aux cibles du Programme 2030. Le travail effectué aidera les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 5 et 17.

<sup>14</sup> Consultable à l'adresse suivante : <https://standards4sdgs.unece.org/>.

17.155 Le sous-programme continuera également de promouvoir l'élaboration de normes de qualité des produits agricoles adaptées aux réalités actuelles et d'établir des lignes directrices explicatives dans le cadre de son travail normatif dans ces domaines. Sachant que 1,6 milliard de tonnes de denrées alimentaires sont perdues ou gaspillées alors que plus de 800 millions de personnes souffrent de la faim dans le monde, le sous-programme luttera également contre les pertes et le gaspillage de nourriture en sensibilisant à la réduction des pertes alimentaires au moyen de dialogues sur l'action à mener, de partenariats avec des organisations internationales et d'initiatives technologiques (par exemple, application basée sur la chaîne de blocs visant à limiter les pertes alimentaires). Le travail effectué aidera les États membres à progresser dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 12.

17.156 Dans le cadre du sous-programme, des études analytiques fondées sur des données factuelles continueront d'être menées afin de recenser les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce et d'aider les pouvoirs publics à formuler des recommandations pratiques concernant la mise en œuvre des instruments mentionnés ci-dessus. Le travail effectué aidera les États membres à progresser dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 12.

17.157 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en approfondissant la concertation internationale, l'élaboration de normes, l'assistance technique et les activités de renforcement des capacités en ce qui concerne la numérisation des processus commerciaux, le but étant de favoriser un relèvement durable et résilient après la pandémie. Le travail effectué aidera les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n°s 8 et 9.

17.158 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir pour résultat :

- a) de simplifier les processus commerciaux, de renforcer la numérisation et d'améliorer la productivité ;
- b) d'accroître la transparence et la traçabilité des chaînes de valeur et de réduire les déchets, ce qui permettra de promouvoir des modes de consommation et de production durables ;
- c) de favoriser une plus large application des normes internationales par les pays et de permettre la mise en œuvre de procédures réglementaires harmonisées au niveau international ;
- d) de soutenir les secteurs public et privé dans les États membres afin de faciliter les échanges ;
- e) de renforcer l'égalité des genres dans le commerce.

17.159 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat une plus grande numérisation du commerce (par exemple, utilisation plus large de services numériques commerciaux tels que les guichets uniques électroniques) afin de limiter au minimum les risques de transmission de la COVID-19 dans les États membres de la CEE.

## **Exécution du programme en 2020**

17.160 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

## **Amélioration de l'accès aux informations analytiques concernant les effets de la COVID-19 sur le commerce**

### **Exécution du programme en 2020**

17.161 La pandémie de COVID-19 a perturbé le commerce mondial et les chaînes d'approvisionnement. Selon les dernières données de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le volume du commerce mondial des marchandises a chuté de plus de 14 % au deuxième trimestre de 2020 par rapport à la même période en 2019. Certaines frontières ont été fermées temporairement, des opérations logistiques ont été interrompues et des entreprises ont connu des fermetures partielles ou totales. On a constaté des pénuries d'approvisionnement pour des produits essentiels tels que les médicaments et la nourriture. La FAO estime que l'accessibilité et la sécurité alimentaires seront gravement menacées si on ne prend pas les mesures voulues pour remédier à la perturbation du commerce mondial. Il est largement admis que les effets de la pandémie devraient perdurer pendant plusieurs années. Le sous-programme a recentré ses activités en vue de favoriser un relèvement durable et résilient pour les États membres de la CEE. Par exemple, dans le cadre de ses fonctions d'information, il a lancé un site Web visant à faciliter le partage d'informations sur les flux commerciaux de produits alimentaires dans les États membres et une page Web proposant des ressources sur la facilitation du commerce, qui a été élaborée par le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques pour aider les gouvernements à surmonter les conséquences de la COVID-19. Le grand nombre de visites montre que le fait de répondre à la demande d'informations factuelles émanant des acteurs du commerce apporte une valeur ajoutée concrète. Au titre de sa fonction essentielle consistant à élaborer des normes, le sous-programme a commencé, en collaboration avec d'autres organismes, à soutenir la création d'un instrument normatif, dans le cadre d'un projet du Centre des Nations Unies visant à aider les États membres à accélérer le contrôle conjoint des marchandises de base et à faciliter les flux commerciaux transfrontières pendant et après une crise sanitaire mondiale. En outre, par l'intermédiaire du Centre des Nations Unies, il a élaboré un rapport sur la manière dont les nouvelles technologies pouvaient contribuer à surmonter ces bouleversements et un livre blanc sur les mesures à prendre pour faire face à la perturbation des flux commerciaux causée par la pandémie.

17.162 Dans le cadre de sa fonction d'analyse et d'assistance technique, le sous-programme étudie les conséquences de la crise sur le commerce et la transformation structurelle dans cinq États membres. Les études menées montrent le rôle que les mesures non tarifaires relatives au commerce des marchandises jouent dans les chaînes d'approvisionnement de bout en bout et soulignent les effets persistants de la pandémie de COVID-19. Réalisées dans le cadre des études de la CEE concernant les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce menées sous l'égide du Comité directeur des capacités et des normes commerciales, les évaluations sont établies suivant la méthode appliquée par la CEE pour concevoir des interventions ciblées visant à reconstruire des économies plus fortes et plus résilientes après la pandémie de COVID-19. Les conclusions et recommandations issues de la première étude réalisée en Géorgie, et les observations qui l'accompagnent, ont été communiquées aux principaux interlocuteurs afin d'éclairer la planification des futurs projets.

### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

17.163 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que les États membres ont accès à des informations analytiques sur les conséquences de la COVID-19 sur le commerce, notamment à une étude, assortie de

recommandations, sur les mesures non tarifaires ayant des effets sur les importations et les exportations de matériaux essentiels et sur les répercussions de l'épidémie de COVID-19 sur le commerce international et les activités logistiques en Géorgie, et à deux pages Web contenant des ressources liées à la COVID-19 sur la facilitation du commerce et les perspectives alimentaires pour les États membres (voir le tableau 17.11).

Tableau 17.11  
**Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
–	–	Les États membres peuvent plus facilement accéder à des informations analytiques sur les conséquences de la COVID-19 sur le commerce et peuvent notamment consulter une étude, assortie de recommandations, sur les mesures non tarifaires ayant des effets sur les importations et les exportations de matériaux essentiels et sur les répercussions de l'épidémie de COVID-19 sur le commerce international et les activités logistiques en Géorgie, et à 2 pages Web contenant des ressources liées à la COVID-19 sur la facilitation du commerce et les perspectives alimentaires pour les États membres

### **Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

17.164 En raison des effets de la COVID-19 au cours de l'année 2020, l'approche adoptée dans le cadre du sous-programme en ce qui concerne l'exécution des produits normatifs a dû être modifiée, tandis que les activités de renforcement des capacités et d'assistance technique ont dû être reportées ou annulées. On a été contraint d'annuler sept réunions intergouvernementales en présentiel et d'organiser des consultations informelles en ligne sans interprétation. Les réunions ci-après ont été remplacées par des consultations informelles en ligne : la sixième session du Comité directeur des capacités et des normes commerciales ; la treizième session du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation et la soixante-seizième session du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (dont les quatre réunions de ses sections spécialisées). Les décisions critiques proposées à l'issue de ces consultations ont été adoptées selon une procédure d'approbation tacite d'urgence, avec la participation des missions basées à Genève. En dépit de ces difficultés, le sous-programme a continué de collaborer virtuellement avec les États membres, par l'intermédiaire de représentants de leurs missions à Genève et d'interlocuteurs travaillant dans leurs capitales. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 2.

17.165 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités et apporté des aménagements à certaines activités

en cours, qui concourent aux objectifs du sous-programme. Dans le cadre du sous-programme, on a intensifié les activités visant à faire connaître les orientations générales et les outils destinés à remédier aux effets de la COVID-19 sur la chaîne logistique et renforcé la participation à des activités conjointes menées avec des partenaires pour appuyer une reprise économique durable après la pandémie. Par exemple, on a créé deux pages Web (sur la facilitation des échanges et l'alimentation) afin de diffuser plus largement les normes, les recommandations, les supports de formation et les rapports et de les rendre plus accessibles ; on a publié des articles de presse sur la manière dont les normes et outils du sous-programme pouvaient être utilisés pour remédier aux effets de la COVID-19 sur le commerce ; on a élaboré un rapport sur les nouvelles technologies et la facilitation du commerce pendant la pandémie ; des études ont été menées sur les effets de la COVID-19 sur les transactions commerciales électroniques dans les États membres de la CEE et sur le commerce en Arménie, au Bélarus, en Géorgie, en République de Moldova et en Serbie ; on a testé un nouveau module sur les conséquences de la COVID-19 dans le cadre de l'Enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation du commerce numérique et durable en République kirghize et, en collaboration avec la CNUCED, des travaux ont été lancés pour aider la République kirghize, à sa demande, à mettre en place son propre système de partage d'information sur les changements apportés à la législation relative aux mesures non tarifaires mises en place avec les pays voisins. Les nouveaux produits et les produits aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

## Résultats escomptés pour 2022

17.166 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : améliorer l'efficacité commerciale en Asie centrale<sup>15</sup>

#### Exécution du programme en 2020

17.167 Dans le cadre sous-programme, on a continué d'élaborer des recommandations sur la facilitation du commerce et des normes relatives aux transactions électroniques pour quatre pays d'Asie centrale (Kazakhstan, Ouzbékistan, République kirghize et Tadjikistan). Le sous-programme a également permis d'apporter un appui aux pays d'Asie centrale, qui ont bénéficié d'une assistance technique et d'activités de renforcement des capacités aux fins de l'adoption de stratégies nationales de facilitation du commerce et de la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges. En outre, il a continué d'apporter son concours à la réalisation de l'Enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation du commerce numérique et durable, initiative conjointe des commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies menée tous les deux ans. Dans le cadre d'ateliers et de réunions de suivi, on a fait le point sur la réforme de la facilitation du commerce avec les États membres d'Asie centrale et recensé les domaines prioritaires d'action concernant la mise en œuvre des mesures appropriées.

17.168 Le travail effectué a permis d'atteindre un taux moyen de mise en œuvre des mesures de facilitation du commerce<sup>16</sup> de 55 % dans les États d'Asie centrale

<sup>15</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 20)].

<sup>16</sup> Le taux moyen de mise en œuvre des mesures de facilitation du commerce est calculé sur la base des mesures définies dans l'Enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation du commerce numérique et durable. Pour plus d'information, voir <https://untfsurvey.org/report>.

membres de la CEE, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir 45 %. En outre, les pays d'Asie centrale ont adopté trois mesures de facilitation des échanges, à savoir le plan d'action national de facilitation du commerce (Tadjikistan), la mise en place d'un guichet unique national (Kazakhstan) et la création de portails d'information relatifs aux procédures d'exportation, d'importation et de transit (République kirghize).

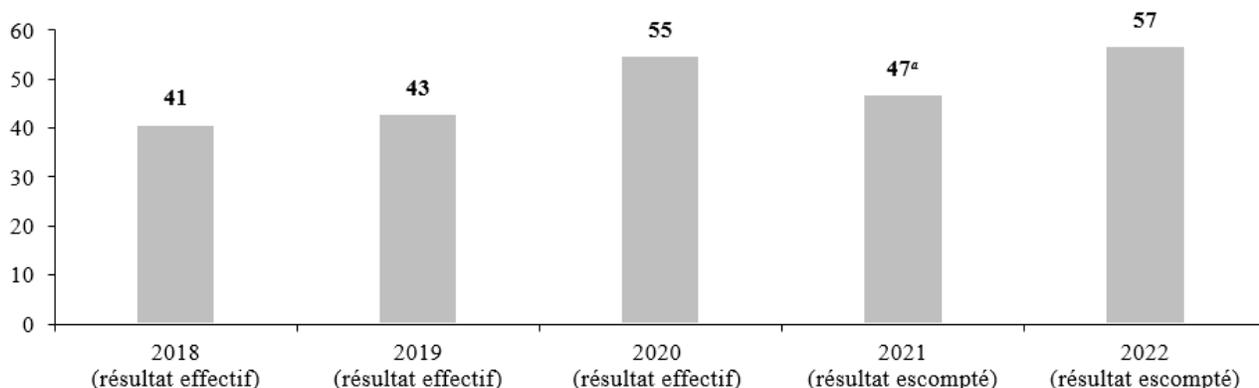
### Projet de plan-programme pour 2022

17.169 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on apportera des aménagements au sous-programme et on s'emploiera à renforcer les capacités et à intensifier les activités de sensibilisation pour favoriser la numérisation des processus commerciaux, en vue d'un relèvement durable et résilient après la pandémie de COVID-19. Les échanges commerciaux risquent de diminuer, étant donné que les conséquences économiques de la pandémie pourraient persister pendant plusieurs années. En 2021, la mise en œuvre des mesures de facilitation du commerce et la connectivité de la chaîne d'approvisionnement devraient donc subir de nouvelles perturbations liées à la logistique, au transport, aux mesures de santé et de sécurité et à l'interruption possible des services réglementaires et commerciaux. Cependant, le sous-programme aidera les pays d'Asie centrale à faire face à ces difficultés en réduisant l'impact sur la mise en œuvre des mesures de facilitation du commerce. D'ici à 2022, le taux moyen de mise en œuvre des mesures de facilitation du commerce devrait en principe recommencer à augmenter. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 17.XVII).

Figure 17.XVII

### Mesure des résultats : taux moyen de mise en œuvre des mesures de facilitation du commerce dans les États d'Asie centrale qui sont membres de la Commission économique pour l'Europe

(En pourcentage)



Note : L'Enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation du commerce numérique et durable est réalisée tous les deux ans.

Les données pour 2018 sont tirées de l'enquête portant sur la période 2017-2018, les données pour 2019 sont une estimation du résultat intermédiaire et les données pour 2020 seront tirées de l'enquête portant sur la période 2019-2020. Les données réelles pour 2021 seront fondées sur l'enquête de 2021, qui devrait être achevée au moment de l'établissement du rapport pour 2021.

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : améliorer la traçabilité dans le secteur de l'habillement<sup>17</sup>

### Exécution du programme en 2020

17.170 Le fait que les consommateurs sont de plus en plus sensibilisés aux questions de durabilité environnementale a renforcé la nécessité de mettre en place un étiquetage facile à comprendre et d'améliorer la traçabilité de l'origine et le respect des normes environnementales dans le secteur de la confection. Afin d'améliorer la transparence et la traçabilité et de réduire la complexité de l'étiquetage, qui empêche les consommateurs de faire des choix éclairés, de 2018 à 2020, le sous-programme a élaboré un cadre sectoriel en faveur de la traçabilité, de la transparence, de la durabilité et de la circularité des chaînes de valeur dans le secteur de l'habillement et de la chaussure, qui repose sur des normes mondiales. Il comprend une recommandation pratique, des directives de mise en œuvre, un appel à l'action et une norme technique visant à améliorer la transparence et la traçabilité pour des chaînes de valeurs durables et circulaires dans le secteur de l'habillement et de la chaussure. Pour élaborer ce cadre et soutenir son adoption et sa mise en œuvre, le sous-programme a mobilisé un réseau multipartite d'experts représentant les pouvoirs publics, le secteur privé, les organisations internationales, la société civile et les laboratoires d'idées (plus de 170 experts, dont des membres d'associations représentant plus de 190 000 entreprises dans le monde).

17.171 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'expérimentation dans cinq pays du cadre de transparence et de traçabilité pour des chaînes de valeur durables et circulaires dans le secteur du coton, en partenariat avec huit entreprises, y compris des marques, des fabricants et des agriculteurs, et avec la participation de start-ups innovantes et de prestataires de solutions technologiques, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021.

### Projet de plan-programme pour 2022

17.172 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, le sous-programme s'appuiera sur les enseignements tirés de la mise en œuvre du cadre dans les États membres et poursuivra son adaptation, notamment en élaborant et en adoptant une approche fondée sur des principes, afin qu'il puisse être appliqué dans les pays en transition de la région de la CEE. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 17.12). Le travail effectué devrait permettre d'accroître la demande de vêtements durables et de faire en sorte que les producteurs des pays concernés aient une meilleure perception du devoir de diligence, de la conduite responsable des affaires et des performances en matière de durabilité dans les chaînes de valeur du secteur de l'habillement.

Tableau 17.12  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
L'Union européenne, l'Organisation internationale du Travail, le Centre du commerce	Les experts et partenaires de la CEE, de l'ONU et du Centre des Nations Unies pour la	Le système de transparence et de traçabilité est expérimenté dans 5 pays, en	Le système de transparence et de traçabilité est appliqué par 3 pays	Le système de transparence et de traçabilité est appliqué par 3 pays supplémentaires

<sup>17</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
international et la CEE décident d'élaborer un système de transparence et de traçabilité des chaînes d'approvisionnement durables	facilitation du commerce et les transactions électroniques mettent au point le système de transparence et de traçabilité	partenariat avec 8 entreprises		

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### **Résultat 3 : renforcement de la numérisation du commerce dans les États membres de la CEE**

#### **Projet de plan-programme pour 2022**

17.173 Le commerce mondial a été frappé de plein fouet par la pandémie de COVID-19. Les solutions numériques adaptées aux services commerciaux ont joué un rôle important pendant la pandémie, la distanciation physique étant une mesure de protection essentielle contre l'infection par le virus. Pour reconstruire en mieux, il faut des solutions novatrices qui favorisent un relèvement durable et résilient. L'une des priorités du sous-programme est de faciliter le commerce par une plus grande numérisation (simplification et dématérialisation des processus commerciaux, intégration des technologies de l'information et des communications, adoption et harmonisation des normes et directives internationales et promotion de l'interopérabilité des systèmes numériques). Le sous-programme contribue depuis de nombreuses années à l'élaboration de recommandations sur la facilitation des échanges et de normes relatives aux affaires électroniques, par l'intermédiaire du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques, qui est un organisme intergouvernemental. À ce jour, le Centre des Nations Unies a élaboré plus de 40 recommandations pratiques sur la facilitation des échanges, plus de 400 normes relatives aux transactions électroniques et plusieurs supports de formation et autres documents d'orientation, qui sont mis gratuitement à la disposition des acteurs du commerce mondial. Ce travail normatif, ainsi que les orientations politiques, l'assistance technique et les activités de renforcement des capacités, visent à accroître la numérisation du commerce. Face à la pandémie de COVID-19, l'accent mis sur la numérisation sera renforcé dans le cadre des activités d'élaboration de normes, d'assistance technique et de renforcement des capacités du sous-programme, le but étant de promouvoir un relèvement durable et résilient.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

17.174 Les enseignements tirés sont les suivants : il est de plus en plus nécessaire d'assurer une meilleure synergie entre les thèmes transversaux, vu la diversité des sujets abordés dans le cadre du sous-programme. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on intégrera les thèmes transversaux que sont la numérisation, la circularité et le relèvement durable et résilient après la pandémie de COVID-19 dans l'action menée dans les 17 pays de programme de la région de la CEE. Par exemple, les systèmes de traçabilité électronique et les services réglementaires numériques liés au commerce pourraient contribuer à accroître la durabilité et la résilience de l'environnement commercial. Enfin, on resserrera la

collaboration avec les 17 pays de programme au moyen de l'assistance technique et des activités de renforcement des capacités.

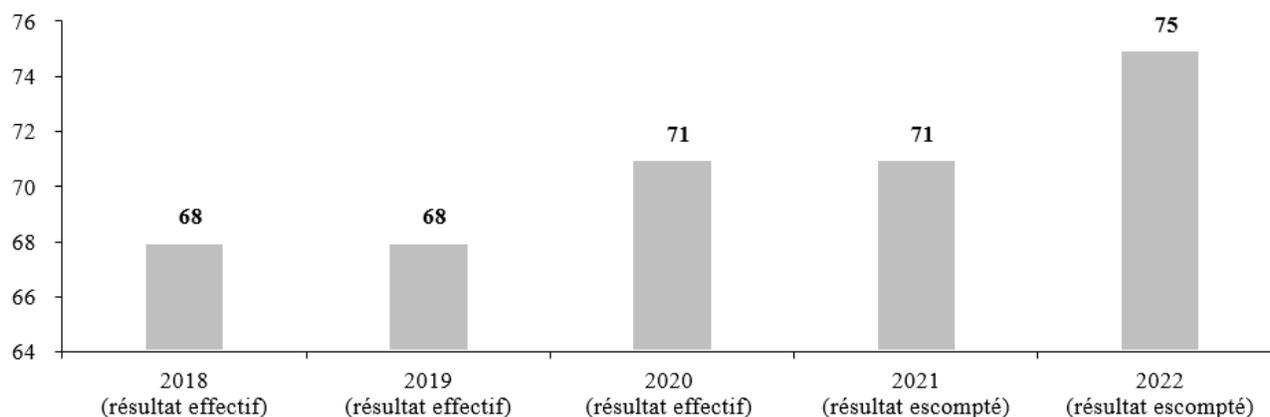
*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

17.175 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'augmentation du taux moyen de mise en œuvre des mesures de facilitation du commerce numérique<sup>18</sup> dans les États membres de la CEE (voir la figure 17.XVIII).

Figure 17.XVIII

**Mesure des résultats : taux moyen de mise en œuvre des mesures de facilitation du commerce numérique dans les États membres de la Commission économique pour l'Europe**

(En pourcentage)



**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

17.176 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

69/137	Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024	71/239	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
69/213	Le rôle des couloirs de transport et de transit en matière de coopération internationale et de développement durable	71/242	Coopération pour le développement industriel
70/217	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral	73/253	Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition

<sup>18</sup> Les données présentées dans la figure 17.XVIII se rapportent au volet « commerce sans papier » des mesures définies dans l'Enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation du commerce numérique et durable, qui est réalisée tous les deux ans conjointement par les cinq commissions régionales de l'ONU. Le sous-programme mènera la prochaine Enquête mondiale en 2021 et prévoit d'ajouter une composante sur les effets de la facilitation du commerce et les meilleures pratiques en la matière dans le contexte de la COVID-19.

*Résolution du Conseil économique et social*

1991/76 Promotion de la coopération interrégionale dans le domaine de la facilitation du commerce international

*Décision du Conseil économique et social*

1997/225 Recommandation 25 de la Commission économique pour l'Europe intitulée « Utilisation de la norme EDIFACT/ONU »

**Produits**

17.177 On trouvera dans le tableau 17.13 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 17.13

**Sous-programme 6 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>110</b>	<b>103</b>	<b>110</b>	<b>110</b>
1. Documentation destinée au Comité directeur des capacités et des normes commerciales	13	7	13	13
2. Documentation destinée au Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation	13	11	13	13
3. Documentation destinée au Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles	60	60	60	60
4. Documentation destinée au Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques	24	25	24	24
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>91</b>	<b>80</b>	<b>91</b>	<b>91</b>
5. Réunions du Comité directeur des capacités et des normes commerciales et de son bureau	7	4	7	7
6. Réunions du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation	5	3	5	5
7. Réunions du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles et de ses sections spécialisées	26	20	26	26
8. Réunions du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques	53	53	53	53
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
9. Projets sur l'amélioration de l'utilisation et de l'adoption de normes visant à promouvoir le développement durable, l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles	–	1	–	–
10. Projets consacrés à la facilitation du commerce	3	3	3	3

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
11. Projet consacré aux pertes alimentaires et à l'agriculture	1	1	1	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>18</b>	<b>15</b>	<b>18</b>	<b>18</b>
12. Séminaires sur les normes de qualité agricole de la CEE, organisés à l'intention des organismes de normalisation et d'inspection et d'autres parties prenantes de pays en transition et de pays en développement membres ou non de la Commission	6	3	6	6
13. Séminaires sur l'appui à l'application des normes, recommandations et lignes directrices liées au commerce, organisés à l'intention des responsables politiques et des experts de pays en transition et de pays en développement membres ou non de la Commission	9	9	9	9
14. Ateliers sur les procédures commerciales, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, l'évaluation de la conformité et la surveillance des marchés, et l'entrepreneuriat féminin, organisés à l'intention des responsables politiques et des experts de pays à revenu faible ou intermédiaire membres de la Commission	3	3	3	3
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
15. Publication du résumé des pratiques optimales et des recommandations de la CEE concernant la facilitation du commerce	1	1	1	1
16. Publications sur les guides relatifs aux normes commerciales dans les domaines suivants : traçabilité et gestion des risques ; affaires électroniques ; éducation ; développement durable	2	2	1	1
17. Publications à l'intention des responsables politiques sur les recommandations, normes et stratégies relatives à la facilitation du commerce	2	2	5	5
18. Publication sur le commerce agricole et les chaînes d'approvisionnement	1	–	1	1
19. Publication sur les obstacles réglementaires et administratifs au commerce dans un pays à déterminer	1	–	1	1
20. Publication sur les inspections basées sur l'analyse des risques et les catastrophes et le développement durable	–	–	1	1
21. Publication sur la mobilité durable et la connectivité intelligente (publication sur les domaines d'interaction de la CEE)	–	1	–	–
22. Publication sur la recommandation n° 5 (Abréviations des INCOTERMS)	–	1	–	–
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
23. Normes et lignes directrices sur la qualité des produits agricoles	4	4	4	4
24. Support de formation sur la facilitation du commerce et les affaires électroniques	1	1	1	1
25. Activités ou documents sur les normes commerciales	2	2	2	2
26. Directives sur le commerce international	1	1	1	1

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : services de conseils à des représentants du gouvernement et à d'autres parties prenantes d'au moins 10 États membres de la CEE sur la facilitation du commerce et les affaires électroniques, les normes de qualité des produits agricoles, la coopération en matière de réglementation et de normalisation et les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce.

**Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête** : missions d'établissement des faits déployées dans 3 États membres de la CEE concernant la facilitation du commerce et les affaires électroniques, les normes de qualité des produits agricoles, la coopération en matière de réglementation et de normalisation et les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce.

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

#### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : livrets, fiches d'information et brochures diffusés dans au moins 17 pays de programme de la CEE et auprès de plus de 1 000 experts des secteurs public et privé.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : communiqués de presse concernant le sous-programme accessibles à l'échelle régionale, manifestations de lancement de publications et articles publiés dans des bulletins d'information externe s.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : tenue à jour et gestion du site Web et des bases de données, qui sont mis à la disposition d'environ 500 000 utilisateurs.

## Sous-programme 7 Forêts et industrie forestière

### Objectif

17.178 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la gestion durable des forêts et d'accroître la contribution des forêts et des produits forestiers au développement durable dans la région de la CEE.

### Stratégie

17.179 La stratégie du sous-programme repose sur l'exécution de grandes fonctions interdépendantes, à savoir le travail analytique et normatif, la concertation internationale, le renforcement des capacités et la communication. Les activités menées dans le cadre du sous-programme contribueront au domaine d'interaction de la CEE qu'est l'utilisation durable des ressources naturelles. Dans le cadre de sa stratégie d'exécution, le sous-programme mènera ses travaux en partenariat avec la FAO et d'autres organisations et mécanismes compétents [Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), World Agroforestry (Centre mondial d'agroforesterie) et Forest Europe].

17.180 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme continuera de promouvoir la coopération avec les États membres, les entités régionales et d'autres partenaires au service de la gestion durable des forêts, de la restauration des sites forestiers et de l'utilisation durable des produits forestiers, et de fournir une assistance à cet égard. Dans le cadre du sous-programme, il est également prévu de recueillir, de valider et de diffuser des informations et les résultats de travaux de recherche et d'analyse concernant la gestion durable des forêts et la production et la consommation durables de produits du bois. En outre, le sous-programme facilitera l'échange des données d'expérience et des meilleures pratiques nationales et suivra les progrès accomplis en matière de gestion durable des forêts à l'aide d'indicateurs clés du secteur forestier, ce qui aidera les États membres à avancer sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable, notamment les objectifs 12 (consommation et production responsables) et 15 (vie terrestre), ainsi que dans la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) (résolution [71/285](#) de l'Assemblée générale).

17.181 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en fournissant des informations par les moyens suivants : présentations et tables rondes organisées lors des sessions de son comité et de son groupe de travail, publications telles que l'étude des perspectives du secteur forestier et les études sous-régionales, et webinaires sur les conséquences actuelles et futures de la pandémie mondiale sur le secteur forestier et sur la manière dont celui-

ci peut contribuer à reconstruire en mieux l'économie et à rendre les communautés plus résilientes.

17.182 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

a) des écosystèmes forestiers sains dans la région de la CEE, qui sont gérés de manière durable et fournissent d'importants biens et services écosystémiques au bénéfice de la société ;

b) une utilisation accrue et efficace de produits forestiers durables qui contribuent à une économie durable et circulaire et remplacent des solutions moins écologiques telles que les produits à base de combustibles fossiles.

17.183 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat de renforcer la capacité des parties prenantes de prendre des décisions éclairées afin de permettre aux forêts de jouer un rôle clé dans la reconstruction pendant et après la pandémie de COVID-19.

## **Exécution du programme en 2020**

17.184 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Promotion des emplois durables dans le secteur forestier**

17.185 Ces dernières décennies, l'emploi dans le secteur forestier a diminué, principalement en raison de la hausse de la productivité du travail. En outre, la récession causée par la crise financière de 2008 a encore aggravé le chômage et mis en difficulté les communautés et les régions tributaires de la forêt. Dans le cadre du sous-programme, on a analysé la situation actuelle de la main-d'œuvre du secteur forestier dans la région de la CEE, notamment les conditions de travail, la sécurité et la santé au travail et les conditions économiques et sociales qui ont entraîné des changements structurels dans le secteur. En collaboration avec un groupe d'experts, le sous-programme a recensé de nouveaux domaines d'activité qui contribueront au développement rural et permettront de préserver des emplois dans les petites et moyennes entreprises du secteur forestier. Ces perspectives peuvent également créer de nouveaux emplois pour les groupes professionnels qui risquent de perdre leur travail dans le cadre de la transition vers une économie durable et soutenir l'insertion sur le marché du travail de groupes vulnérables et sous-représentés, tels que les jeunes et les femmes.

17.186 De 2018 à 2020, le sous-programme a également analysé les principaux facteurs de transformation des emplois durables dans le cadre du développement du secteur forestier et répertorié les emplois durables existants et nouveaux, les exigences en matière de compétences et les besoins de formation pour les professionnels de la forêt dans la région de la CEE. En outre, on a élaboré des lignes directrices sur la promotion des emplois durables dans le secteur forestier et organisé plusieurs activités de partage des connaissances. En se basant sur le cadre de classification des emplois forestiers durables et sur les informations obtenues lors des consultations menées avec les parties prenantes, le sous-programme a élaboré trois publications sur les emplois durables dans le secteur forestier.

### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

17.187 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que les États membres ont accès à trois publications qui permettent aux parties prenantes concernées, en particulier aux responsables politiques, de mieux savoir

comment attirer davantage de jeunes et de femmes vers les professions du secteur forestier, gérer les risques professionnels relatifs au secteur et former aux nouvelles compétences nécessaires au XXI<sup>e</sup> siècle, et d'être mieux sensibilisées à ces questions (voir le tableau 17.14).

Tableau 17.14  
**Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
Les connaissances et les capacités des responsables politiques en ce qui concerne la classification des emplois verts dans le secteur forestier sont renforcées	Les responsables politiques ont une meilleure compréhension des enjeux relatifs aux emplois verts dans le secteur forestier et des possibilités qu'ils offrent pour les États membres de la CEE	Les États membres ont accès à trois publications qui permettent de mieux savoir comment attirer davantage de jeunes et de femmes vers les professions du secteur forestier, gérer les risques professionnels relatifs au secteur et former aux nouvelles compétences nécessaires au XXI <sup>e</sup> siècle, et d'améliorer la sensibilisation à ces questions

### **Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

17.188 En raison des effets de la COVID-19 en 2020, on a dû modifier les dates de plusieurs réunions de l'Équipe de spécialistes et organiser ces réunions en ligne. La soixante-dix-huitième session du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE s'est tenue dans un format virtuel hybride et la durée des sessions (d'une demi-journée chacune) a été raccourcie de trois à deux heures. En outre, la quarante-deuxième session du Groupe de travail conjoint CEE/FAO sur les statistiques, l'économie et la gestion forestières a été reportée à 2021. Afin de continuer de respecter les étapes prévues concernant l'examen du programme de travail intégré du sous-programme, on a organisé des consultations virtuelles et informelles avec les représentants. Enfin, la table ronde ministérielle sur la restauration des paysages forestiers et l'initiative ECCA30/Défi de Bonn pour l'Europe de l'Est et du Sud-Est a également dû être reportée au premier semestre 2021. Dans ce dernier cas de figure, le sous-programme a apporté un appui aux pays concernés selon une nouvelle modalité : la consultation individuelle en ligne. Cette modification a eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 2.

### **Résultats escomptés pour 2022**

17.189 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

## Résultat 1 : mission accomplie ? Mesurer la gestion durable des forêts à l'aune de l'objectif de développement durable n° 15<sup>19</sup>

### Exécution du programme en 2020

17.190 En coopération avec la FAO et d'autres partenaires régionaux, le sous-programme a aidé les pays d'Europe, du Caucase et d'Asie centrale à mener à bien leurs travaux concernant l'établissement de rapports nationaux sur les indicateurs forestiers relatifs aux objectifs de développement durable. Jusqu'en 2020, avec le concours de la FAO et de Forest Europe, le sous-programme a également permis d'aider les pays de la région paneuropéenne à achever l'établissement de rapports sur les forêts et leur gestion durable, ce qui a contribué à renforcer les capacités des États membres de communiquer les données et les informations voulues concernant l'objectif 15. En outre, dans le cadre du sous-programme, des travaux approfondis ont été menés pour concevoir des outils en ligne visant à stocker et à diffuser les données collectées. Ces outils sont tous disponibles et devraient être opérationnels dans les années à venir.

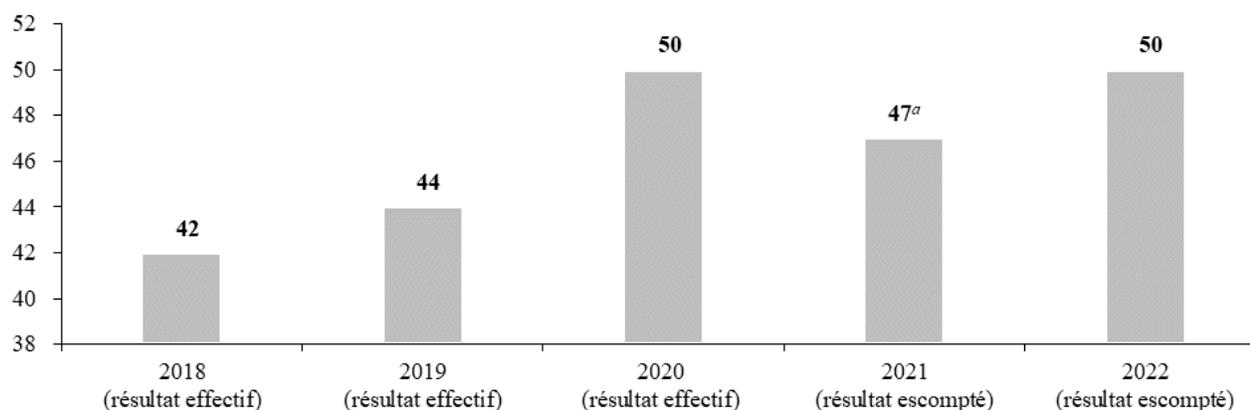
17.191 Le travail susmentionné a permis à 50 États membres de la CEE de communiquer des données sur les cibles 15.1 et 15.2 des objectifs de développement durable, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir 46 pays.

### Projet de plan-programme pour 2022

17.192 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on s'emploiera à faire en sorte que le nombre de pays communiquant des données reste élevé et à poursuivre la collaboration avec les organisations partenaires et les pays en vue d'améliorer l'exhaustivité et la qualité des données transmises. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 17.XIX).

Figure 17.XIX

**Mesure des résultats : nombre d'États membres de la Commission économique pour l'Europe communiquant des données sur les cibles 15.1 et 15.2 des objectifs de développement durable (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

<sup>19</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 20)].

## Résultat 2 : renforcement des capacités et de l'engagement politique en faveur de la restauration des écosystèmes en Europe orientale et du Sud-Est<sup>20</sup>

### Exécution du programme en 2020

17.193 Dans le cadre du sous-programme, on a organisé deux réunions en ligne pour informer les pays au sujet des engagements du Défi de Bonn (restauration de terres dégradées et déboisées) et des questions organisationnelles, et pour leur présenter les possibilités de financement qui s'offraient à eux afin de mettre en œuvre les engagements relatifs à la restauration des paysages forestiers. En outre, on a établi des notes d'information pour les coordonnateurs nationaux de 14 pays d'Europe de l'Est et du Sud-Est, à la suite de quoi des appels vidéo individuels et informels ont été organisés avec les représentants des pays concernés.

17.194 Le travail susmentionné a contribué à la restauration de 3 millions d'hectares au titre des engagements pris dans le cadre du Défi de Bonn, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021, à savoir 7 millions d'hectares. Les pays avaient prévu d'annoncer leurs engagements officiels lors de la table ronde ministérielle sur la restauration des paysages forestiers et l'initiative ECCA30/Défi de Bonn pour l'Europe de l'Est et du Sud-Est, qui a été reportée à 2021 en raison des restrictions de déplacement liées à la pandémie de COVID-19.

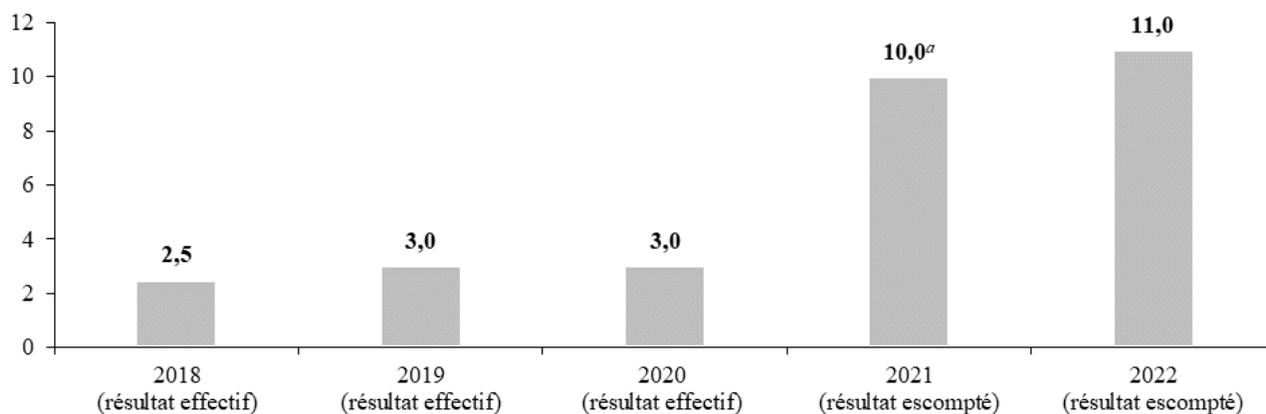
### Projet de plan-programme pour 2022

17.195 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on élargira la couverture géographique du sous-programme afin de travailler avec d'autres pays d'Europe, du Caucase et d'Asie centrale. Dans le cadre du sous-programme, des conseils pratiques et des activités de renforcement des capacités seront également fournis pour continuer de restaurer les paysages forestiers. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 17.XX).

Figure 17.XX

### Mesure des résultats : engagements pris au titre de l'initiative ECCA30

(En millions d'hectares)



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

<sup>20</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

**Résultat 3 : amélioration de l'accès aux informations sur les produits forestiers afin de soutenir l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes au service de la production et de la consommation durables de produits forestiers**

**Projet de plan-programme pour 2022**

17.196 Le bois produit de manière durable est une marchandise mondiale qui est largement utilisée pour fabriquer un certain nombre de produits essentiels. Les États membres de la CEE représentent environ 40 % des ressources forestières mondiales et plus de 60 % du bois récolté dans le monde pour la fabrication de produits dérivés du bois (abstraction faite de la dendroénergie). Le bois produit de manière durable peut remplacer les produits fabriqués à partir de matières premières fossiles et non renouvelables, comme le béton, l'acier et les produits pétroliers. Le sous-programme contribue à la réalisation de son objectif en recueillant chaque année auprès des États membres des données sur leur production, leur commerce et leur consommation de bois et de produits dérivés du bois. Dans le cadre du sous-programme, on évalue en outre les principaux facteurs qui déterminent les tendances des marchés (par exemple, effets des politiques, facteurs économiques ou perturbations biotiques et abiotiques des forêts) et on examine les évolutions possibles en faisant appel à des spécialistes des politiques, du commerce et de l'industrie et aux ministères des États membres et en réalisant des études préliminaires.

*Enseignements tirés et changements prévus*

17.197 Les enseignements tirés sont les suivants : à l'heure actuelle, l'évaluation des informations sur les produits forestiers ne prend pas en compte la totalité de ces produits et le cycle de vie complet des produits à base de bois. En conséquence, le sous-programme n'est pas en mesure de fournir aux États membres une évaluation complète de la contribution du secteur forestier à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 12. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on complétera les informations collectées annuellement afin d'inclure d'autres flux et produits, tels que le bois recyclé après consommation, le papier, le carton et les emballages en bois, la dendroénergie ou les produits en bois d'ingénierie. Grâce à l'amélioration de la méthode appliquée, le sous-programme sera mieux à même de fournir aux États membres de la CEE une évaluation plus précise sur le rôle du secteur de la forêt et des produits forestiers en ce qui concerne l'emploi, les volumes de bois récoltés et commercialisés, la gestion durable des ressources forestières et la manière dont les produits forestiers peuvent renforcer la contribution du secteur à la réalisation de l'objectif 12.

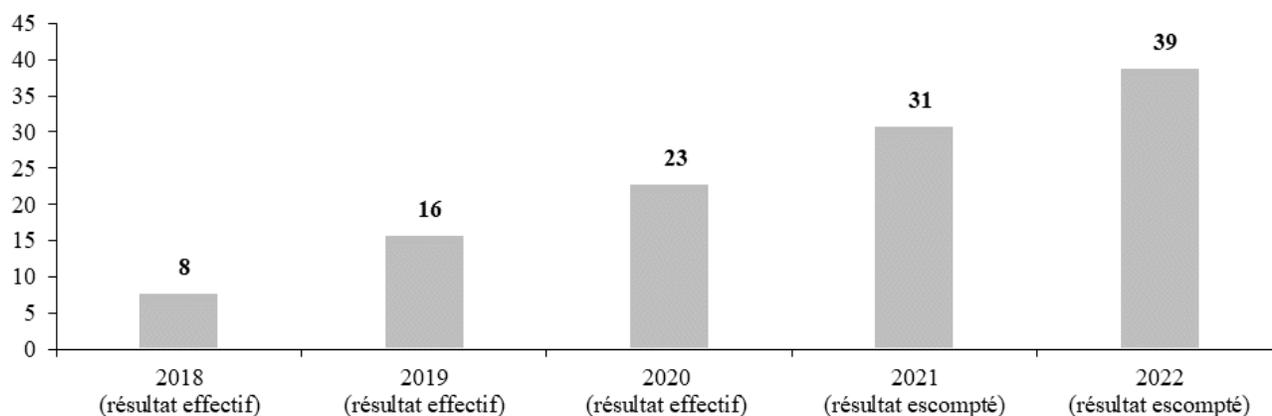
*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

17.198 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'augmentation régulière des évaluations sur la production, la commercialisation et la consommation des produits dérivés du bois (voir la figure 17.XXI). Les granulés de bois produits à partir de résidus de sciure de bois qui sont utilisés pour la production énergétique sont un exemple des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif. La production de granulés de bois est passée de 15 millions de tonnes en 2010 à plus de 40 millions de tonnes en 2020. Un autre exemple est le bois lamellé-croisé, panneau de bois massif innovant utilisé dans la construction, produit expérimental il y a dix ans qui est aujourd'hui commercialisé dans le monde entier. Dans les deux cas, l'évaluation établie par le sous-programme a été le premier outil mis à la disposition des États membres pour leur fournir des informations et des recommandations libres d'accès et fondées sur des faits, ce qui a contribué de manière significative au développement de ces produits innovants, qui

limitent au minimum les déchets de bois et remplacent des matériaux non renouvelables très énergivores.

Figure 17.XXI

**Mesure des résultats : nombre total d'évaluations sur les produits à base de bois mises à la disposition des États membres qui s'accompagnent d'informations précises concernant leur production, leur commercialisation et leur consommation (résultat cumulé)**



## Textes des organes délibérants définissant les mandats

17.199 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

### Résolutions de l'Assemblée générale

<p><a href="#">62/98</a> Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts</p> <p><a href="#">67/200</a> Journée internationale des forêts</p> <p><a href="#">71/285</a> Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)</p> <p><a href="#">71/286</a> Instrument des Nations Unies sur les forêts</p> <p><a href="#">73/284</a> Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030)</p>	<p><a href="#">75/213</a></p> <p><a href="#">75/219</a></p>	<p>Promouvoir des modes de consommation et de production durables pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en faisant fond sur l'Action 21</p> <p>Application de la Convention sur la diversité biologique et contribution au développement durable</p>
--	---	--

### Résolutions du Conseil économique et social

<p><a href="#">2015/33</a> L'arrangement international sur les forêts après 2015</p> <p><a href="#">2017/4</a> Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et programme de travail quadriennal du Forum des Nations Unies sur les forêts pour la période 2017-2020</p>	<p><a href="#">2020/14</a></p>	<p>Résultats de la quinzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts</p>
--	--------------------------------	--

## Produits

17.200 On trouvera dans le tableau 17.15 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 17.15

**Sous-programme 7 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>18</b>	<b>15</b>	<b>24</b>	<b>16</b>
1. Documentation destinée au Comité des forêts et de l'industrie forestière/à la Commission européenne des forêts	12	10	18	10
2. Documentation destinée au Groupe de travail conjoint CEE/FAO sur les statistiques, l'économie et la gestion forestières	6	5	6	6
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>26</b>	<b>20</b>	<b>32</b>	<b>22</b>
3. Réunions du Comité des forêts et de l'industrie forestière/de la Commission européenne des forêts	8	6	16	6
4. Réunions du Bureau du Comité des forêts et de l'industrie forestière	4	3	2	2
5. Réunions du Groupe de travail conjoint CEE/FAO sur les statistiques, l'économie et la gestion forestières et des équipes de spécialistes	14	11	14	14
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>10</b>	<b>18</b>	<b>15</b>	<b>15</b>
6. Activités de renforcement des capacités à l'intention des décideurs, des experts et des parties prenantes concernées des pays de la région de la CEE sur des sujets liés au programme intégré de la CEE/FAO	10	18	15	15
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>7</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
7. <i>Revue annuelle du marché des produits forestiers</i>	1	1	1	1
8. Publication sur la gestion durable des forêts et les produits forestiers	6	10	6	6
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : dialogue sur les politiques forestières à la demande des pays et appui aux politiques forestières, à l'intention de 3 États membres au maximum.				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : actualisation et gestion des bases de données de la région de la CEE sur les ressources forestières, les politiques et les institutions forestières; les produits forestiers ; la production, la consommation et le commerce des produits forestiers, y compris les prix ; la dendroénergie (accessibles à l'échelle mondiale).				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : organisation d'activités et de manifestations célébrant la Journée internationale des forêts ; brochures et supports d'information sur différents sujets relatifs aux forêts ; présentations aux tables rondes et aux débats organisés lors de manifestations internationales liées aux forêts.				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : communiqués de presse pour le sous-programme ; compilation et diffusion du Tableau d'information sur les forêts, qui concentre en un même endroit des informations utiles sur le secteur forestier pour environ 4 000 abonnés.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : tenue à jour et gestion du site Web consacré au sous-programme ; vidéos sur des sujets liés aux forêts.				

## **Sous-programme 8**

### **Logement, aménagement du territoire et population**

#### **Objectif**

17.201 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer les programmes et politiques exécutés par les États membres en vue de promouvoir des logements convenables, adéquats, abordables, économes en énergie et salubres pour toutes et tous, des villes intelligentes et durables, un développement urbain durable et l'aménagement durable du territoire ainsi que des politiques relatives à la démographie et à la cohésion sociale fondées sur des données factuelles.

#### **Stratégie**

17.202 Le sous-programme comporte deux volets : a) logement et aménagement du territoire ; b) population.

17.203 La stratégie du sous-programme repose sur l'exécution de grandes fonctions interdépendantes, à savoir la concertation internationale, l'action normative et le renforcement des capacités ainsi que le partage des meilleures pratiques et des enseignements tirés dans tous les domaines d'activité du sous-programme. Le travail effectué dans le cadre du sous-programme ira dans le sens des activités menées autour des quatre domaines d'interaction de la CEE exposés au paragraphe 20.5.

17.204 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la composante Logement et aménagement du territoire continuera d'aider les États membres, notamment les autorités nationales, régionales et locales ainsi que d'autres acteurs clés, à examiner les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier l'application des mesures visant à accélérer la réalisation de ces objectifs, et à mettre en commun les données d'expérience et les meilleures pratiques dans ces domaines. Le sous-programme aidera également les administrations locales à évaluer la réalisation des objectifs au niveau local en appliquant les indicateurs clés de performance sur les villes intelligentes et durables définis par la CEE et l'Union internationale des télécommunications (UIT). Il fournira une assistance technique et diffusera les meilleures pratiques concernant la réalisation des objectifs concernant le logement, la ville et le territoire, en particulier l'objectif 11 et, dans une moindre mesure, les objectifs 3, 5, 7, 9 et 12. À cet effet, il établira des monographies nationales concernant l'urbanisation, le logement, l'administration des biens fonciers et l'aménagement du territoire et des monographies consacrées aux villes intelligentes et durables, mènera des projets pilotes de mécanismes de financement novateurs destinés aux villes intelligentes et durables et réalisera des études thématiques sur des logements convenables et abordables, pour toutes et tous, sur le développement urbain durable et sur l'aménagement du territoire, y compris les établissements informels. En outre, le sous-programme fournira un appui aux gouvernements en ce qui concerne l'élaboration des politiques nationales et locales d'urbanisme et de logement et l'administration des biens fonciers aux niveaux national et local. Par ailleurs, il organisera un forum des maires afin d'examiner les difficultés que les collectivités ou administrations locales ont à surmonter pour parvenir à un développement urbain durable. L'attention voulue sera accordée à l'intégration des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques et les stratégies d'urbanisme et la planification urbaine. De plus, le sous-programme rendra plus faciles l'entretien, la gestion et la rénovation du parc immobilier existant dans les États membres de la CEE.

17.205 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la composante Population du sous-programme continuera de faciliter la coopération entre les États membres, les organismes régionaux et d'autres partenaires. Elle facilitera les activités d'examen et de suivi visant à évaluer les progrès accomplis, aux niveaux national et régional, dans la mise en œuvre de la stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. Les États membres de la CEE ont adopté la stratégie à la Conférence ministérielle de la CEE sur le vieillissement, tenue à Berlin le 11 septembre 2002 dans le prolongement de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement. Pour intégrer la prise en compte du vieillissement dans tous les domaines d'action, la stratégie énonce des engagements dans 10 domaines prioritaires. Le sous-programme offrira un cadre pour les débats d'orientation à l'échelon intergouvernemental sur des questions relatives à la prise en compte du vieillissement et facilitera la communication avec un vaste réseau d'experts et d'organisations non gouvernementales. Il améliorera l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie en coordonnant la collecte de données sur les indicateurs de vieillissement actif et les travaux de recherche axés sur les politiques concernant le vieillissement, les rapports intergénérationnels et les rapports de genre. Il aidera également les pays à renforcer leurs capacités en ce qui concerne l'élaboration des politiques en proposant des séminaires d'orientation, des cours magistraux et des notes d'orientation axés sur des difficultés particulières et des solutions possibles concernant les mesures à prendre, en mettant en avant les bonnes pratiques observées dans l'ensemble de la région.

17.206 Il est prévu que la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en renforçant les capacités d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi de plans de résilience économique, de relèvement et de reconstruction des villes, notamment en ce qui concerne les instruments de financement novateurs et les établissements informels, de manière à reconstruire mieux et à promouvoir des villes intelligentes et durables.

17.207 Il est prévu que la composante Population du sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en évaluant les enseignements tirés et en renforçant leurs capacités à mieux se préparer et à mieux gérer les situations d'urgence afin d'atténuer les risques auxquels sont exposées les personnes âgées et de défendre les droits et la dignité de ces dernières pendant et après la pandémie. Une disposition spéciale tirée des lignes directrices de la CEE relatives à la présentation de rapports nationaux sur le quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement servira de base pour résumer les enseignements tirés de la COVID-19 et mettre en commun les solutions politiques fructueuses dans un rapport de synthèse de la mise en œuvre de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action, qui sera publié en 2022.

17.208 Les travaux susmentionnés dans le domaine du logement et de l'aménagement du territoire devraient avoir les résultats suivants :

a) Amélioration des politiques nationales et locales en matière de logement abordable et accessible à tous, d'efficacité énergétique et de neutralité climatique des bâtiments ;

b) Renforcement du soutien apporté aux autorités locales aux fins du développement de marchés de l'immobilier durables et de villes intelligentes et durables tenant compte des principes énoncés dans le Programme 2030 et la Charte de Genève sur le logement durable ;

c) Meilleure compréhension, par les autorités municipales, des priorités en matière de développement socioéconomique et de développement de villes

intelligentes et durables, fondées sur la norme de la CEE et de l'UIT relative aux indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables ;

d) Renforcement de l'efficacité et de la résilience des systèmes d'administration des biens fonciers.

17.209 Les travaux susmentionnés dans le domaine de la population devraient avoir les résultats suivants :

a) Amélioration de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques intégrées en faveur d'un vieillissement actif et en bonne santé ;

b) Mise en place d'approches politiques qui promeuvent les droits et la dignité des personnes âgées et leur contribution à une société durable et incluant tous les âges.

17.210 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir les résultats suivants :

a) Amélioration de l'efficacité des politiques locales en matière de développement urbain et de logement, ainsi que des plans de relance économique, pour faire face aux conséquences de la pandémie de COVID-19, en particulier chez les groupes de population les plus vulnérables vivant dans des établissements informels ;

b) Meilleure prise en compte des personnes âgées dans les mécanismes et les activités mis en place au titre d'interventions d'urgence nationales ou régionales telles que celles ayant fait suite à la COVID-19.

## **Exécution du programme en 2020**

17.211 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Premier Forum des maires (2020) : permettre aux villes de jouer un rôle sur la scène internationale**

17.212 Bien que le Programme 2030 et ses 17 objectifs de développement durable aient une portée et une vocation mondiales, la mise en œuvre des cibles y relatives intervient à l'échelle locale. Les villes et les gouvernements locaux sont en première ligne lorsqu'il s'agit de prendre des mesures pour répondre à de nombreux défis de manière simultanée, notamment les changements climatiques, la pandémie de COVID-19, la dégradation de l'environnement, l'inégalité sociale et le manque de logements adéquats et abordables. Les objectifs de développement durable tiennent compte de l'importance des villes et des autorités locales puisque l'un d'entre eux est consacré au développement urbain durable. Toutefois, la réalisation des 17 objectifs dépend largement des initiatives et des ambitions locales. Afin de mieux mettre en œuvre le Programme 2030, il convient de permettre aux villes de jouer un rôle et d'inclure les parties prenantes locales.

17.213 La composante Logement et aménagement du territoire a pris acte de cette réalité et a œuvré à la mise en place d'une plateforme permettant aux maires de s'exprimer au niveau régional et de faire part de leurs expériences, solutions et acquis au niveau international. Compte tenu de la propagation de la COVID-19, le thème général du Forum des maires de 2020 a été modifié comme suit : « L'action des villes en faveur d'un avenir résilient : améliorer l'état de préparation des gouvernements locaux aux situations d'urgence et aux effets des catastrophes et des changements climatiques, et renforcer leurs capacités d'y faire face », et son format a également

été revu pour permettre aux parties prenantes de participer à distance. Le Forum s'est tenu au Palais des Nations à Genève, le 6 octobre 2020 et s'est appuyé sur des services d'interprétation à distance. Il a été diffusé en direct sur la télévision en ligne des Nations Unies. Il a permis de réunir, virtuellement ou non, 40 maires et maires adjoints de 36 pays de la région de la CEE, ainsi que plus de 1 000 personnes issues de plus de 65 pays. À cette occasion, les maires ont échangé des idées et des initiatives innovantes pour faire face à la crise de la COVID-19 tout en luttant contre les changements climatiques et en progressant sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable. Ils ont également souligné la nécessité de renforcer la coopération à tous les niveaux de l'État pour mettre en œuvre le Programme 2030. Le Forum a suscité l'intérêt des médias et 33 articles ont été publiés à ce jour dans 9 langues différentes, ce qui a permis de toucher environ 12,5 millions de lecteurs. Il a en outre été mentionné près de 150 fois dans les médias sociaux, touchant plus de 480 000 personnes.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

17.214 Le travail effectué a contribué à atteindre l'objectif, comme le montre l'adoption, lors du Forum des maires, d'une déclaration visant à proposer des exemples de mesures concrètes que les autorités locales pourraient prendre dans les mois et années à venir pour exploiter le potentiel de leurs villes et renforcer ainsi la durabilité de ces dernières (voir le tableau 17.16).

Tableau 17.16

**Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
Le Forum régional pour le développement durable consacré à la région de la CEE a convenu de la nécessité d'un engagement plus ferme des villes et des autorités locales en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable	La Journée mondiale des villes réunit les maires et les maires adjoints sur le thème des villes durables	Une déclaration est adoptée lors du Forum des maires et fournit des exemples de mesures concrètes que les autorités locales pourront prendre dans les mois et années à venir pour exploiter le potentiel de leurs villes et renforcer ainsi la durabilité de ces dernières

**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

17.215 Compte tenu des répercussions de la COVID-19 tout au long de l'année 2020, plusieurs sessions de formation et manifestations parallèles qui auraient dû être organisées en présentiel au titre de la composante Logement et aménagement du territoire ont été reportées ou annulées. En conséquence, il n'a pas été possible de discuter en profondeur de tous les points inscrits au programme, et les organes intergouvernementaux ont dû reporter certaines de leurs décisions à 2021. D'autres réunions et manifestations ont été modifiées pour permettre aux parties prenantes de participer à distance. Toutefois, un certain nombre de difficultés se sont posées, notamment parce que certains participants n'avaient pas accès à une connexion Internet fiable et que les services d'interprétation étaient limités, voire indisponibles pendant les réunions. Le passage au format virtuel a globalement réduit la durée des réunions, c'est pourquoi les parties prenantes n'ont pas ou quasiment pas eu le temps de discuter de la mise en œuvre des politiques de logement au niveau national.

17.216 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités et apporté des aménagements à certaines activités,

qui concourent aux objectifs de la composante du sous-programme relative au logement et à l'aménagement du territoire. Plusieurs webinaires et réunions virtuelles supplémentaires ont ainsi été organisés sur les thèmes de la relance économique post-COVID-19 au niveau des villes. Les nouveaux produits et les produits aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

17.217 En parallèle, des activités supplémentaires ont été mises en place et des activités existantes ont été modifiées pour aider les États membres à régler plusieurs questions en lien avec la COVID-19 et pouvant s'inscrire dans les objectifs de la composante du sous-programme relative à la population, comme suit : a) à l'issue d'une consultation virtuelle avec les États membres, organisée en avril (33 pays participants), la composante du sous-programme a décidé de consacrer le séminaire d'orientation de 2020 au thème suivant : « Les personnes âgées dans les situations d'urgence : enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 » ; b) en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour la population et l'Organisation mondiale de la Santé, la composante a lancé une évaluation rapide de l'impact de la COVID-19 sur les soins de longue durée fournis aux personnes âgées au Kazakhstan.

## Résultats escomptés pour 2022

17.218 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### **Résultat 1 : observatoire régional sur les objectifs de développement durable relatifs aux villes<sup>21</sup>**

#### **Exécution du programme en 2020**

17.219 Le sous-programme a contribué activement à l'échange de données d'expérience et au renforcement des capacités des gouvernements et des autorités locales en ce qui concerne la formulation et l'application de politiques de logement et de développement urbain reposant sur des données factuelles. Après que les « lignes directrices sur les politiques et la prise de décisions fondées sur des données factuelles en matière de logement et de développement urbain durables » ont été présentées à la quatre-vingtième session du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire, en octobre 2019, la mise en application des lignes directrices a été engagée en organisant des ateliers nationaux de renforcement des capacités. En 2020, le sous-programme a préparé des monographies consacrées aux villes intelligentes et durables de Grodno (Biélorus), de Nour-Soultan (Kazakhstan), et de Rana et Trondheim (Norvège), afin de promouvoir la mise en place de politiques de logement et de développement urbain fondées sur des données probantes au niveau des villes. Le sous-programme a également commencé à préparer une deuxième monographie nationale sur le logement et l'aménagement du territoire pour l'Albanie.

17.220 Le travail susmentionné a aidé 32 États membres de la CEE à appliquer les lignes directrices de la Commission concernant le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire aux niveaux national et local, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020.

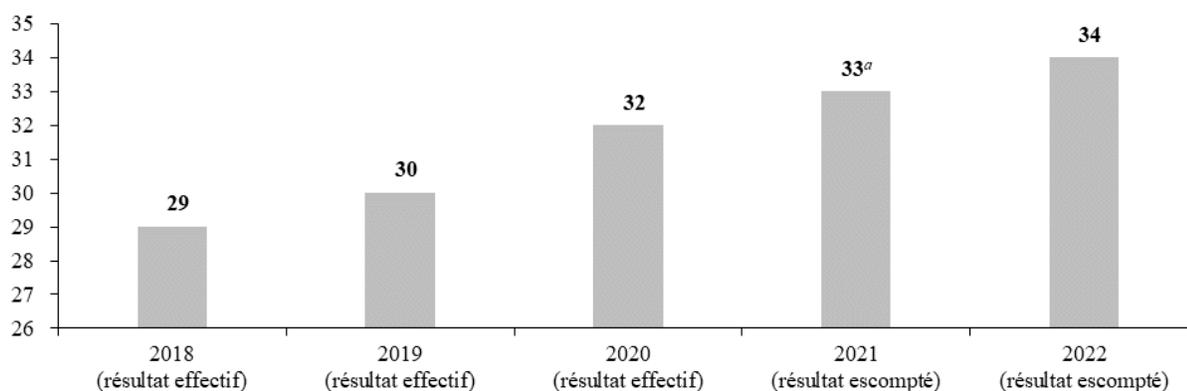
<sup>21</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 20)].

## Projet de plan-programme pour 2022

17.221 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on aidera les gouvernements à renforcer leur capacité d'élaborer des politiques fondées sur des données factuelles à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 en favorisant l'application des lignes directrices de la CEE sur le développement urbain, les villes intelligentes et durables, le logement et l'aménagement du territoire par le truchement d'une plateforme virtuelle dans laquelle des supports d'apprentissage seront mis à disposition, et d'activités de renforcement des capacités aux niveaux régional et national, y compris une formation sur les marchés immobiliers durables. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 17.XXII).

Figure 17.XXII

**Mesure des résultats : nombre total d'États membres de la Commission économique pour l'Europe qui appliquent les lignes directrices de la Commission concernant le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire aux niveaux national et local (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : les pays commencent à appliquer de nouvelles lignes directrices concernant la prise en compte du vieillissement en vue de bâtir une société ouverte à tous les âges<sup>22</sup>

### Exécution du programme en 2020

17.222 Un bilan des politiques, outils et pratiques d'intégration élaborés par les États membres de la CEE a été mené à bien au titre du sous-programme. Au total, 23 notes de pays ont été transmises, ce qui a permis de faciliter le processus de rédaction des nouvelles lignes directrices sur l'intégration du vieillissement sous la direction de l'équipe spéciale chargée de la question. Toujours dans le cadre du sous-programme, des consultations de deux mois ont été organisées en 2020 auprès des groupes nationaux de coordination pour les questions relatives au vieillissement et d'experts du domaine, au sujet du projet de lignes directrices, dont la révision était encouragée. (Les observations et suggestions constructives transmises par 22 examinateurs ont été prises en compte dans la mesure du possible).

<sup>22</sup> Voir le budget-programme pour 2021 (A/75/6/Add.1).

17.223 Le travail susmentionné a contribué à l'examen et à l'adoption, par le groupe de travail permanent de la CEE sur le vieillissement, de lignes directrices sur l'intégration du vieillissement utiles aux décideurs dans toute la région, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021.

#### **Projet de plan-programme pour 2022**

17.224 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on élaborera un programme de formation en ligne à l'intention des décideurs, des experts techniques et d'autres parties prenantes, lequel facilitera l'adaptation des lignes directrices en fonction du contexte local. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 17.17).

Tableau 17.17

#### **Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat escompté)<sup>a</sup></i>	<i>2022 (résultat escompté)</i>
Les États membres décident d'élaborer des lignes directrices et de créer une équipe spéciale chargée de diriger ces travaux	L'équipe spéciale démarre ses travaux relatifs à l'élaboration de lignes directrices et fait dresser le bilan des pratiques d'intégration dans plusieurs pays	Les États membres ont examiné et adopté des lignes directrices concernant la prise en compte du vieillissement utiles aux décideurs dans toute la région	Les États membres devraient commencer à appliquer les lignes directrices et faciliter la mise au point d'une trousse d'information	Le programme de formation en ligne fondé sur les lignes directrices contribue à la mise en place de cadres stratégiques en faveur de l'intégration du vieillissement dans un certain nombre de pays de la CEE

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### **Résultat 3 : Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement après 2022 : parvenir à un consensus sur les objectifs et les initiatives en faveur d'un vieillissement actif et en bonne santé dans un monde durable**

#### **Projet de plan-programme pour 2022**

17.225 Dans le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, adopté à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, tenue en 2002, il a été demandé de suivre de façon systématique la mise en œuvre du Plan, cela ayant été jugé indispensable si l'on entendait améliorer la qualité de vie des personnes âgées. La stratégie régionale d'exécution du Plan d'action de la CEE, adoptée lors de la Conférence ministérielle de la CEE sur le vieillissement organisée à Berlin, en 2002, est venue confirmer cette disposition. Les trois premiers cycles quinquennaux d'examen et d'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action ont été menés à bien lors des Conférences ministérielles de la CEE tenues en 2007 (León, Espagne), en 2012 (Vienne) et en 2017 (Lisbonne) et par l'adoption de déclarations ministérielles sur la question. Ils reposaient sur des éléments d'une approche participative dite « ascendante » – associant la société civile et les personnes âgées elles-mêmes – et ont permis de générer des connaissances pour les décideurs politiques, d'encourager la prise d'initiative et de sensibiliser la population.

17.226 Le quatrième cycle quinquennal d'examen et d'évaluation de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action dans la région se terminera en 2022. À l'issue des examens menés au niveau national, il conviendra de regrouper et d'analyser les informations, y compris les perspectives de genre, dans le rapport de synthèse et de coordonner les consultations entre les États membres de la CEE sur les prochains objectifs et actions quinquennaux pour un vieillissement actif et en bonne santé dans toute la région. Le quatrième cycle d'examen et d'évaluation à l'échelle régionale se terminera par la Conférence ministérielle de la CEE sur le vieillissement, prévue en 2022, et par l'adoption d'une déclaration ministérielle y relative. Dans le cadre du sous-programme, on facilitera la préparation d'un projet de déclaration consensuel, qui devrait tenir compte des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 et s'aligner sur le Programme 2030 et la Décennie des Nations Unies pour le vieillissement en bonne santé (2021-2030).

*Enseignements tirés et changements prévus*

17.227 Les enseignements tirés sont les suivants : depuis le printemps 2020, on constate une hausse de la demande de prise en compte de la vulnérabilité croissante des personnes âgées en cas de situation d'urgence et de l'établissement d'une corrélation entre le rapport sur le quatrième cycle quinquennal d'examen et d'évaluation de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et les efforts visant à atténuer l'impact de la COVID-19 sur les hommes et les femmes âgés. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on intégrera les principes de respect des droits fondamentaux et de la dignité des personnes âgées et les leçons tirées de COVID-19 dans l'élaboration de mesures de préparation, de secours et de relèvement à prendre en cas de situations d'urgence impliquant les personnes âgées.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

17.228 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à atteindre l'objectif, comme le montrera l'adoption par acclamation, par la Conférence ministérielle sur le vieillissement de 2022, de son document final dans lequel sont présentés les objectifs et les principales initiatives en faveur d'un vieillissement actif et en bonne santé pour la période 2023-2027 (voir le tableau 217.18).

Tableau 17.18  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
Les États membres ont approuvé le programme de travail du Groupe de travail de la CEE sur le vieillissement pour 2018-2022 et le quatrième cycle d'examen et d'évaluation de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international	Les États membres ont arrêté un calendrier provisoire afférent au quatrième cycle d'examen et d'évaluation de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action. Le Groupe de travail permanent de la CEE sur le vieillissement charge son bureau	Le Bureau publie les lignes directrices relatives à l'établissement de rapports nationaux et lance le quatrième cycle d'examen et d'évaluation dans la région  Une note de cadrage relative à la Conférence ministérielle sur le	Les États membres organisent des cycles d'examen et d'évaluation nationaux et soumettent leurs rapports nationaux au secrétariat de la CEE  Le Bureau prépare l'avant-projet de la déclaration ministérielle pour	Les États membres tiennent des consultations intergouvernementales au sujet d'un projet de déclaration ministérielle à soumettre à la Conférence ministérielle de 2022  La Conférence ministérielle de 2022 adopte par

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
de Madrid sur le vieillissement. Dans le cadre du programme, on prévoit l'établissement d'un rapport sur les vingt ans d'exécution de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action	d'élaborer des lignes directrices relatives à l'établissement de rapports nationaux	vieillessement de 2022 est évoquée lors de la réunion annuelle du Groupe de travail	consultation avec les États membres	acclamation son document final décrivant les objectifs et les principales initiatives pour un vieillissement actif et en bonne santé pour la période 2023-2027, de manière à préserver la dignité et les droits des personnes âgées

## Textes des organes délibérants définissant les mandats

17.229 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

### Résolutions de l'Assemblée générale

69/234	Suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014	72/144	Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
70/107	Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement	72/226	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
71/235	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)	75/131	Décennie des Nations Unies pour le vieillissement en bonne santé (2021-2030)
71/256	Nouveau Programme pour les villes	75/152	Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement

### Résolutions du Conseil économique et social

2016/25	Organisation des travaux et méthodes de travail futures de la Commission de la population et du développement	2020/8	Modalités du quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement
2018/6	Troisième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement	2020/19	Changement de nom et mandat révisé du Groupe de travail de la Commission économique pour l'Europe sur le vieillissement
2020/7	Assurer l'accès de tous à des systèmes de protection sociale et à un logement à un coût abordable pour lutter contre le sans-abrisme		

### Décision du Conseil économique et social

2014/239	Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarante-septième session et ordre du jour provisoire et documentation de la quarante-huitième session de la Commission		(résolution 2014/1 de la Commission de la population et du développement, Évaluation de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement)
----------	---	--	--

*Décisions de la Commission économique pour l'Europe*

<p><a href="#">ECE/AC.23/2002/2/Rev.6</a></p> <p><a href="#">ECE/AC.30/2007/2</a></p> <p><a href="#">ECE/AC.30/2012/3</a></p> <p><a href="#">ECE/HBP/173</a></p>	<p>Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, 2002</p> <p>Rapport de la Conférence ministérielle de la CEE sur le vieillissement : « Une société ouverte à tous les âges : défis et chances »</p> <p>Déclaration ministérielle de Vienne de 2012 : « Une société pour tous les âges : favoriser la qualité de vie et le vieillissement actif »</p> <p>Rapport du Comité du logement et de l'aménagement du territoire sur sa soixante-quatorzième session (à laquelle il a adopté la Stratégie pour le logement durable et l'aménagement du territoire dans la région de la CEE pour la période 2014-2020) (ECE/HBP/2013/3)</p>	<p>B (66)</p> <p><a href="#">ECE/HBP/190</a></p> <p><a href="#">ECE/AC.30/2017/2/Rev.1</a></p>	<p>Approbation de la Charte de Genève sur le logement durable</p> <p>Rapport du Comité du logement et de l'aménagement du territoire sur sa soixante-dix-huitième session (Déclaration ministérielle de Genève sur le logement et le développement urbain durables)</p> <p>Rapport révisé de la Conférence ministérielle sur le vieillissement consacrée au thème : « Une société durable pour tous les âges : profiter des perspectives offertes par l'allongement de la durée de vie » (Déclaration ministérielle de Lisbonne de 2017)</p>
--	--	--	--

## Produits

17.230 On trouvera dans le tableau 17.19 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 17.19

### Sous-programme 8 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>15</b>	<b>21</b>	<b>24</b>	<b>16</b>
1. Documentation destinée au Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire	10	16	12	10
2. Documentation destinée au Groupe de travail de l'administration des biens fonciers	–	–	7	–
3. Documentation destinée au Groupe de travail permanent sur le vieillissement	5	5	5	4
4. Documentation destinée à la Conférence ministérielle sur le vieillissement	–	–	–	2
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>29</b>	<b>26</b>	<b>29</b>	<b>31</b>
5. Réunions du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire et de son bureau	14	14	12	14
6. Réunions du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers et de son bureau	8	5	10	6
7. Réunions du Groupe de travail permanent sur le vieillissement	7	7	7	7
8. Conférence ministérielle sur le vieillissement	–	–	–	4
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>1</b>

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
7. Projets de monographies nationales sur le logement, l'administration des biens fonciers et l'aménagement de l'espace	2	–	1	1
8. Feuille de route sur la prise en compte du vieillissement dans un pays donné	–	–	1	–
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>5</b>
9. Ateliers, séminaires et stages sur le logement, l'administration des biens fonciers (y compris les biens immeubles) et l'aménagement du territoire à l'intention des décideurs et des experts dans la région de la CEE	4	7	4	4
10. Ateliers et séminaires d'orientation sur des questions relatives au vieillissement de la population à l'intention de décideurs, d'experts, de professionnels et d'autres acteurs dans les pays de la région de la CEE	1	1	2	1
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>6</b>
11. Publications sur le logement et l'aménagement du territoire	2	1	3	4
12. Publications sur la population	3	3	4	2
13. <i>Villes intelligentes et durables à dimension humaine</i> (publication sur les domaines d'interaction de la CEE)	–	1	–	–
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>
14. Lignes directrices techniques concernant le logement et l'aménagement du territoire	1	1	2	1
15. Lignes directrices concernant la prise en compte du vieillissement	–	–	1	–

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : programme relatif à la situation des hommes et des femmes au fil des générations – appui au conseil des partenaires ; soumission de microdonnées par les pays et accords relatifs à l'accès des chercheurs ; services consultatifs à un maximum de 4 États membres avant et après l'établissement des monographies nationales sur le logement, l'administration des biens fonciers et l'aménagement de l'espace ; services consultatifs à l'intention des fonctionnaires et d'autres parties prenantes sur les moyens de renforcer la capacité des pays d'élaborer et d'appliquer des politiques et programmes sur le vieillissement.

**Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête** : missions d'établissement des faits à l'intention des décideurs en vue de l'élaboration et du suivi des monographies nationales sur le logement, l'administration des biens fonciers et l'aménagement de l'espace ; missions d'établissement des faits à l'intention des représentants de gouvernements et d'autres parties prenantes en vue du renforcement de la capacité des pays d'élaborer et d'appliquer des politiques et programmes sur le vieillissement.

**Bases de données et supports numériques** : actualisation et gestion de l'ensemble des données relatives aux indicateurs de vieillissement actif.

### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : brochures et fiches d'information du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire et du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers ; brochure du Groupe de travail permanent sur le vieillissement et manifestations parallèles liées au vieillissement à l'intention de diverses parties prenantes.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : communiqués de presse concernant les activités relatives au logement, à l'aménagement du territoire et à la population, accessibles au niveau régional.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : tenue à jour et gestion des sites Web consacrés au logement, à l'aménagement du territoire et à la population, accessibles aux niveaux mondial et régional ; wiki consacré à l'indice de vieillissement actif.

## Programme 18

### Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

#### Orientations générales

##### Mandats et considérations générales

18.1 La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) est chargée de promouvoir un mode de développement durable sur les plans économique, social et environnemental dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes en favorisant la coopération internationale, en menant des travaux de recherche appliquée et des analyses comparatives factuelles portant sur des mécanismes de développement et en fournissant des services relatifs à l'élaboration de normes, au renforcement des moyens opérationnels et à la coopération technique ainsi que des services consultatifs. Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, ainsi que de la résolution 106 (VI) du Conseil économique et social, par laquelle celui-ci a créé la Commission afin qu'elle contribue au développement social et économique de la région, coordonne les mesures adoptées à cette fin et œuvre à resserrer les relations économiques des pays de la région, tant entre eux qu'avec les autres régions du monde. En 1996, dans sa résolution 553 (XXVI), la Commission a affirmé qu'il lui incombait notamment de collaborer avec les États membres à l'analyse globale des processus de développement axée sur l'élaboration, l'évaluation et le suivi des politiques publiques et la prestation de services opérationnels en matière d'information spécialisée, de services consultatifs, de formation et de soutien à la coopération et à la concertation régionales et internationales. L'appui de la CEPALC visant à développer la capacité des pays d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques en faveur du développement durable est également fourni au titre du programme ordinaire de coopération technique et des projets du Compte pour le développement.

##### Stratégie et facteurs externes pour 2022

18.2 L'Amérique latine et les Caraïbes sont la région en développement qui a été la plus durement touchée par la pandémie de COVID-19 dans un contexte particulièrement complexe. En 2020, après six années de faibles taux de croissance moyens, avec toutefois des résultats inégaux selon les pays, le produit intérieur brut (PIB) par habitant de la région s'est contracté de 7,1 %, alors que les taux de pauvreté et de chômage ont considérablement augmenté en raison de la pandémie. Cette crise a mis en évidence les problèmes structurels du modèle économique dominant et les défaillances de régimes de protection et de sécurité sociales fragiles et fragmentés. Par conséquent, une « nouvelle normalité » n'est pas la solution. Il faut repenser le modèle de développement et consolider les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable afin de ne laisser personne de côté.

18.3 Dans ce contexte, la CEPALC propose un cadre novateur, à savoir une grande initiative en faveur de l'environnement qui vise à transformer en profondeur les modes de production et de consommation. Ces changements reposent sur des investissements favorables à une économie verte dans un contexte de développement durable et sur des perspectives viables sur les plans économique, social et environnemental pour les entreprises. L'accent sera mis en particulier sur les questions liées à l'inclusion, à la durabilité et aux villes intelligentes en vue de tirer pleinement parti des avantages de la quatrième révolution industrielle et de

reconstruire en mieux des villes, des communautés et des sociétés plus résilientes. Si elle ne néglige pas pour autant la dimension rurale, cette approche revêt une importance toute particulière dans une région où le taux d'urbanisation dépasse 80 %.

18.4 Pour établir les produits et activités prévus pour 2022, la Commission a tenu compte des problèmes auxquels les États membres continueront vraisemblablement de se heurter du fait de la pandémie de COVID-19. Les produits et activités prévus comprennent la convocation de réunions de haut niveau, des activités de sensibilisation, des travaux de recherche et d'analyse, des activités de formation et de renforcement des capacités, l'organisation de séminaires et d'ateliers, ainsi que la fourniture d'une assistance technique et de services consultatifs. Le concours apporté pour aider les États membres à faire face aux problèmes relatifs à la COVID-19 devrait contribuer à l'obtention des résultats escomptés pour 2022, comme décrit dans la partie relative aux sous-programmes 1, 3, 4, 6, 9, 10 et 12.

18.5 Le travail systématique effectué par la CEPALC au cours des dix dernières années sur les questions d'égalité dans le contexte du développement de l'Amérique latine et des Caraïbes lui a permis d'aligner très tôt son programme de travail sur les nouveaux besoins et les exigences qui se faisaient jour parmi les États membres dans le cadre du Programme 2030 et des objectifs de développement durable. L'adaptation du programme de travail de la Commission à cette nouvelle réalité est devenue une caractéristique permanente de sa collaboration avec ses membres. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional et national, la CEPALC collaborera étroitement avec les autorités des pays de la région ainsi qu'avec d'autres parties prenantes (milieu des affaires, milieu intellectuel, milieu universitaire et société civile) afin de mieux rapprocher les données d'expérience nationales et les perspectives régionales, de promouvoir la comparaison des données et l'échange de bonnes pratiques, et d'offrir des services de coopération technique opérants concernant les questions transfrontières relevant de sa compétence. Elle mettra l'accent sur l'analyse, l'élaboration de normes, la mobilisation et le renforcement des capacités, en vue d'améliorer les stratégies et les politiques publiques de développement durable et de faciliter le suivi et l'évaluation continus de l'état de réalisation des objectifs de développement durable et du Programme 2030. Les services opérationnels qu'elle offrira en matière d'information spécialisée, de coopération technique ou encore de formation renforceront la coopération, notamment la coopération Sud-Sud, la création de réseaux et l'échange de bonnes pratiques aux échelons sous-régional, régional et interrégional.

18.6 L'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes, connu sous le nom d'Accord d'Escazú, a été le premier traité environnemental de la région. Il a été adopté à Escazú (Costa Rica) le 4 mars 2018, après deux ans de réunions préparatoires (2012-2014) et neuf réunions du Comité de négociation, qui avait été créé en 2014, avec la participation d'un large public. Tout au long de ce processus, la CEPALC s'est employée à diriger et à faciliter l'organisation de réunions, à entreprendre et à publier des travaux de recherche appliquée approfondis qui ont servi de base aux négociations régionales, à mener des études pour évaluer la situation des petits États insulaires en développement des Caraïbes, à assurer une coopération technique avec les autorités, la société civile et d'autres parties prenantes, et à développer leurs capacités nationales sur des questions liées à la gouvernance environnementale et à l'application du principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement aux niveaux national, sous-régional et régional.

18.7 L'Accord d'Escazú a été ouvert à la signature des pays de la région à New York en septembre 2018. En février 2021, 12 pays avaient déjà déposé leurs instruments de

ratification et il était prévu que l'Accord entre en vigueur le 22 avril 2021. La Commission, qui assure le secrétariat technique de l'Accord, est tenue de convoquer la première conférence des parties en 2022 et de fournir au Comité un appui à la mise en œuvre et au respect de l'Accord, ainsi que d'accomplir des tâches directement liées à son rôle de secrétariat technique.

18.8 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la CEPALC continuera de mettre ses atouts à la disposition des États membres en combinant ses trois principales fonctions, à savoir piloter et favoriser la réflexion dans l'exécution de travaux analytiques et normatifs et la gestion des connaissances ; recourir à son pouvoir de mobilisation par l'intermédiaire de ses instances intergouvernementales et de ses organes subsidiaires ; intervenir sur le plan opérationnel en assurant la coopération technique et en fournissant des services de conseil et de développement des capacités et en proposant un apprentissage entre pairs, lesquels reposent sur des données et des analyses rigoureuses fondées sur des preuves et une compréhension des réalités de la région. Elle continuera également d'encourager une approche multisectorielle et intégrée du développement et de donner la parole aux pays en situation particulière, notamment le seul pays le moins avancé de la région, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement des Caraïbes et les pays à revenu intermédiaire, qui représentent la majorité des pays de la région. Elle continuera en outre d'assurer, au plan régional, le suivi approfondi et intégré des décisions issues des sommets internationaux et, à cet effet, elle coordonnera l'action menée au niveau régional pour exécuter le Programme 2030. À cet égard, la Commission convoquera, en 2022, la cinquième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, qui rendra compte directement au forum politique de haut niveau pour le développement durable convoqué par le Conseil économique et social.

18.9 S'agissant de la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, la CEPALC poursuivra sa collaboration avec les institutions de Bretton Woods, en particulier le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, ainsi qu'avec les institutions interaméricaines et ibéro-américaines, notamment l'Organisation des États américains, la Banque interaméricaine de développement, le Secrétariat général ibéro-américain et la Société andine de développement. En outre, elle resserrera les liens de coopération approfondie qu'elle a noués avec tous les dispositifs régionaux, notamment la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, la Communauté des Caraïbes, l'Association latino-américaine d'intégration, le Marché commun du Sud, le Système d'intégration de l'Amérique centrale, l'Alliance du Pacifique et l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique. Par ailleurs, elle intensifiera sa collaboration avec les associations du secteur privé, les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile, les groupes de réflexion et les milieux universitaires, afin de faciliter la concertation et d'associer ces entités à la réalisation du Programme 2030, dont la responsabilité finale incombe aux États membres. La Commission continuera de s'employer à intensifier la concertation sur les questions de fond entre toutes les entités membres du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales.

18.10 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :

a) La communauté internationale demeure résolue à mettre en œuvre le Programme 2030, à réaliser les objectifs de développement durable et à soutenir des actions multilatérales coordonnées pour faire face aux conséquences sanitaires et socioéconomiques de la pandémie de COVID-19 ;

b) Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes continuent de prendre part aux dispositifs de coopération, d'intégration ainsi qu'aux plans de convergence régionaux,

sous-régionaux et multilatéraux, en leur donnant la priorité, afin de parvenir à un mode de développement socioéconomique viable du point de vue de l'environnement ;

c) Les communautés régionales et internationales soutiennent les États membres de la CEPALC et répondent à leurs besoins et préoccupations spécifiques en ce qui concerne : i) le commerce international, l'intégration, la fourniture d'infrastructures logistiques et la facilitation du commerce ; ii) leurs stratégies de développement de la productivité, l'innovation, leurs politiques numériques et leurs politiques macroéconomiques ; iii) le développement social, la protection sociale et l'égalité fondés sur le plein respect des droits humains, y compris la mise en œuvre du programme régional axé sur la promotion d'un développement social inclusif ; iv) la prise en compte, en priorité, des questions de genre dans les politiques publiques, compte tenu de la Stratégie de Montevideo pour la mise en œuvre du programme régional pour l'égalité des sexes dans le cadre de l'action menée au titre du développement durable d'ici à 2030 et de l'Engagement de Santiago, adopté par les États membres de la CEPALC à la quatorzième session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes ; v) l'application des recommandations énoncées dans le Plan directeur pour le suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014, le Consensus de Montevideo sur la population et le développement et la Stratégie régionale d'application, en Amérique latine et dans les Caraïbes, du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement ; vi) la bonne gouvernance, l'exploitation durable des ressources naturelles, la sécurité sanitaire des aliments et la promotion de la bioéconomie et de l'économie circulaire ; vii) la prise en compte des préoccupations environnementales et urbaines dans les politiques publiques ; viii) la priorité accordée à la planification du développement et à l'administration publique aux niveaux national et infranational ; ix) les travaux de la Conférence statistique des Amériques et les priorités qu'elle fixe pour ce qui est du développement des activités statistiques dans la région.

18.11 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, selon qu'il convient, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.

18.12 La stratégie d'ensemble élaborée par la Commission pour atteindre les objectifs du programme s'articule autour de 13 sous-programmes interdépendants et complémentaires, qui seront exécutés selon une démarche intégrée et pluridisciplinaire. Des efforts tout particuliers ont été faits pour que la stratégie de transversalisation des questions de genre adoptée par la Commission soit systématiquement prise en considération dans le présent document.

18.13 La Commission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, les coordonnateurs et coordonnatrices pour les questions d'égalité des sexes sont consultés lors de la formulation des programmes ; l'analyse des questions de genre est intégrée dans tous les domaines relevant du mandat de la Commission. Compte tenu de l'importance accrue accordée aux questions de genre, on a veillé à bien intégrer ces questions dans plusieurs domaines relevant du mandat de la Commission. Par exemple, le résultat escompté pour 2022 au titre du sous-programme 5 (Intégration des questions genre dans le développement régional) reflète l'augmentation de la demande parmi les pays de la région en matière d'assistance

technique et d'activités de renforcement des capacités, l'objectif étant de formuler et d'élaborer des politiques favorisant l'égalité des genres sur la base des normes internationales et de la Stratégie de Montevideo en vue de la mise en œuvre de l'Agenda régional pour l'égalité des sexes dans le cadre du développement durable à l'horizon 2030.

18.14 En ce qui concerne l'inclusion du handicap, conformément à la stratégie des Nations Unies en la matière, la CEPALC met en œuvre des mesures inclusives et globales concernant l'accessibilité des installations, la sécurité et la modernisation des outils audiovisuels dans les salles de conférence, ainsi que l'adaptation des bureaux et du mobilier afin de faciliter la pleine participation et l'inclusion des personnes handicapées dans ses travaux quotidiens. En outre, elle élabore actuellement sa propre stratégie sur le handicap en vue de faire progresser l'inclusion des personnes handicapées et de garantir la pleine réalisation de leurs droits.

## **Exécution du programme en 2020**

### **Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme**

18.15 En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour la Commission. Au début de l'année, compte tenu des répercussions de la pandémie sur les pays de la région, des restrictions de voyage et du changement des priorités nationales immédiates, la CEPALC a entrepris de réviser son programme de travail afin de l'adapter aux nouveaux besoins et demandes de ses membres. Elle a rapidement remplacé ses activités prévues en présentiel par un format en ligne. Dans certains cas, cela a permis d'augmenter le nombre de participants aux séminaires, ateliers et réunions. Toutefois, ce changement a également posé des difficultés, étant donné l'inégalité d'accès aux services Internet au sein des États membres de la région et entre eux. Il est donc apparu d'autant plus important de fournir un appui au moyen d'activités de renforcement des capacités et d'une assistance technique en présentiel lorsque les solutions en ligne ne permettent pas d'assurer une couverture et une portée adéquates. Dans certains cas, de hauts responsables nationaux et sectoriels n'ont pas reçu d'assistance technique et de conseils pratiques sur mesure, car il n'a pas été possible d'organiser des réunions et des échanges en présentiel. Outre la tenue en ligne et non en présentiel des réunions, les répercussions de la pandémie sur les activités de la Commission se sont traduites par le report à 2021 de la quatrième réunion de la Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, de l'édition 2020 de l'Université d'été de la CEPALC sur les économies d'Amérique latine, de la Réunion du Bureau de la Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes ainsi que du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, qui relève directement du forum politique de haut niveau. On trouvera des exemples plus précis aux sous-programmes 2, 4 et 6. Le changement d'approche concernant l'exécution des produits et activités prévus a aussi influé sur les résultats escomptés pour 2020, tels que décrits dans l'exécution du programme au titre des sous-programmes 2, 7 et 13.

18.16 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a réalisé des produits et activités supplémentaires, qui concourent aux objectifs des sous-programmes. En réponse à une demande de la présidence intérimaire de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, la Commission a élaboré très rapidement un outil Web connu sous le nom d'Observatoire de la COVID-19 en Amérique latine et dans les Caraïbes qui permet de suivre et d'analyser les mesures nationales et les politiques publiques que les 33 pays de la région ont mises en œuvre en vue de faire face à la pandémie. L'outil comprend un géoportail qui présente les

informations au niveau du pays. En outre, la CEPALC continue de travailler en étroite collaboration avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents de toute la région d'Amérique latine et des Caraïbes et le bureau régional du Bureau de la coordination des activités de développement afin d'assurer la mise à jour continue de ces informations, qui sont accessibles au public sur le site Web de la Commission. Par ailleurs, elle a publié huit rapports spéciaux sur la COVID-19 consacrés aux répercussions de la pandémie sur la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, en particulier sur la croissance et les perspectives économiques, la pauvreté et les inégalités, la relance économique après la pandémie, le commerce et la logistique, les technologies numériques ainsi que les pactes sociaux et politiques en faveur de l'égalité et du développement durable dans le relèvement après la pandémie. Elle a également tenu des réunions intergouvernementales et des concertations en ligne avec des ministres des finances, du développement social et de la science et de la technologie, des autorités et des ministres chargés des mécanismes de promotion des femmes en Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi que des chefs d'organismes nationaux de statistique dans le cadre de la Conférence statistique des Amériques, afin d'atténuer les effets de la pandémie sur les personnes les plus vulnérables. Lors de toutes ces réunions, la participation active des coordonnatrices et coordinateurs résidents ainsi que des organismes, fonds et programmes des Nations Unies a été encouragée. En outre, la CEPALC a publié plusieurs rapports interinstitutions relatifs aux répercussions de la COVID-19, notamment sur la sécurité alimentaire (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), la santé et l'économie (Organisation panaméricaine de la santé), l'éducation (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture), l'emploi (Organisation internationale du Travail), la protection de l'enfance (Fonds des Nations Unies pour l'enfance), l'économie des soins [Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)] et l'inclusion numérique (Organisation de coopération et de développement économiques). À sa trente-huitième session, elle a présenté un document sur la construction d'un nouvel avenir et une reprise porteuse de changements basée sur l'égalité et la durabilité, qui contient des propositions concrètes axées sur les énergies renouvelables, la mobilité durable, la révolution numérique, le secteur de la fabrication de produits de santé, la bioéconomie, le tourisme durable et l'économie circulaire dans le contexte de la consommation et de la production durables. On trouvera des exemples plus précis de ces nouvelles activités au sous-programme 10.

18.17 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins des États membres, la Commission tirera parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Les exemples précis d'enseignements à retenir comprennent la nécessité de tenir compte des caractéristiques sous-régionales, nationales et territoriales de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes en uniformisant les conditions d'accès aux technologies numériques et de combler la fracture numérique. Dans la planification de ses activités futures, la Commission s'efforcera donc de tirer parti des possibilités offertes par les technologies numériques en vue de renforcer la participation des bénéficiaires à ses activités de développement des capacités tant en ligne qu'en présentiel.

### **Textes des organes délibérants définissant les mandats**

18.18 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

## Résolutions de l'Assemblée générale

55/2	Déclaration du Millénaire	67/226 ; 71/243 ;	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
58/269	Renforcement de l'Organisation des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement	75/233	
59/57	Rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation intitulé Une mondialisation juste : créer des opportunités pour tous	67/230	Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial humain
60/1	Document final du Sommet mondial de 2005	68/1	Examen de l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social
63/260	Activités touchant au développement	68/4	Déclaration du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement
64/172 ; 66/155 ; 68/158 ; 71/192	Le droit au développement	68/6	Document final de la manifestation spéciale consacrée au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement
64/222	Document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud	68/198	Les technologies de l'information et des communications au service du développement
64/289	Cohérence du système des Nations Unies	68/201	Système financier international et développement
65/1	Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement	68/202	Soutenabilité de la dette extérieure et développement
66/71	Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace	68/204 ; 72/204	Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement
66/84	Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies	68/210 ; 74/216	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
66/125	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale	68/220	Science, technique et innovation au service du développement
66/157	Renforcement de l'action de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme par la promotion de la coopération internationale et importance de la non-sélectivité, de l'impartialité et de l'objectivité	68/222 ; 70/215	Coopération pour le développement des pays à niveau intermédiaire
66/161	La mondialisation et ses effets sur le plein exercice de tous les droits de l'homme	68/230 ; 71/244	Coopération Sud-Sud
66/210 ; 70/211	Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance	68/234 ; 73/254	Vers des partenariats mondiaux : démarche fondée sur des principes pour le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires intéressés
66/213	Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)
66/216 ; 70/219	Participation des femmes au développement	70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
66/288	L'avenir que nous voulons	70/299	Suivi et examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial
67/140	Réaliser, pour 2015 et au-delà, les objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement arrêtés au niveau international pour les personnes handicapées	72/172	Promotion d'un ordre international démocratique et équitable
67/164	Droits de l'homme et extrême pauvreté	72/232	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
67/217	Vers un nouvel ordre économique international		

72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	73/291 75/14	Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain et caribéen
--------	---	-----------------	---

### Résolutions et décisions du Conseil économique et social

Décision 2004/310	Application et suivi des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies	2013/5	Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
2012/2	Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'éducation	2013/16 ; 2016/2 ; 2018/7 ; 2020/9	Prise en compte de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
2012/9	Élimination de la pauvreté		
2012/30	Le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16	2013/44 2016/8 2016/12	Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement Repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain Création du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable

### Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

650 (XXXIII)	Résolution de Brasilia	728 (XXXVII)	Programme de travail et priorités de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour 2020
666 (XXXIV)	Résolution de San Salvador		
690 (XXXV)	Résolution de Lima		
697 (XXXVI)	Résolution Horizons 2030	736 (PLEN.34)	Programme de travail et priorités de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour 2021
700 (XXXVI)	Résolution de Mexico portant création du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable	737 (XXXVIII)	Résolution de San José
717 (XXXVII)	Résolution de La Havane	748 (XXXVIII)	Programme de travail et priorités de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour 2020

## Produits

18.19 On trouvera dans le tableau 18.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 18.1

### Produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
1. Projet de Programme de travail du système de la CEPALC	1	1	1	1
2. Rapport sur les activités de la Commission	1	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
3. Rapport sur la session de la Commission	1	1	–	1
4. Rapport sur le Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable	1	–	1	1
5. Rapport sur les principales questions que la Commission examinera lors de sa session	1	1	–	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>30</b>	<b>20</b>	<b>15</b>	<b>30</b>
6. Séances de la session de la Commission	15	15	–	15
7. Réunions du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable	10	–	10	10
8. Réunions de la plateforme de collaboration régionale	2	2	2	2
9. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
10. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
11. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
12. <i>CEPAL Review</i>	3	3	3	3
13. Rapport d'étape sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes	1	1	1	1
14. Rapport régional annuel sur les activités menées conjointement avec les organismes, fonds et programmes présents dans la région	–	1	1	1
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : brochures, fiches d'information, planches murales et dossiers d'information ; bulletin d'information électronique intitulé <i>ECLAC Notes</i> ; activités d'information liées aux manifestations et célébrations organisées par l'ONU et la Commission.				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : campagnes sur les médias sociaux ; visites guidées des locaux de la Commission à Santiago ; couverture photographique des réunions et des activités de la CEPALC et contenus audiovisuels sur les travaux de la CEPALC ; conférences de presse et points de presse relatifs au lancement des publications phares et autres documents pertinents de la CEPALC et de l'ONU ; communiqués de presse en anglais et en espagnol relatifs aux travaux de la CEPALC et de l'ONU ; activités de liaison avec les médias d'information nationaux et internationaux menées pour coordonner les interviews avec les porte-parole de la CEPALC et de l'ONU.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : la plateforme régionale interinstitutions de connaissances et de données sur la réalisation des objectifs de développement durable ; système d'archivage en ligne de la CEPALC.				

## Activités d'évaluation

18.20 Les évaluations et auto-évaluations qui ont été menées à bien en 2020 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2022 :

- a) Examen effectué par le Corps commun d'inspection sur la gestion et l'administration de la CEPALC ;
- b) Auto-évaluation relative à la mise en œuvre de la stratégie de transversalisation des questions de genre adoptée par la Commission ;
- c) Auto-évaluation relative à la transition démographique : enjeux et perspectives en matière de réalisation des objectifs de développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes (sous-programme 6) ;

d) Auto-évaluation relative à l'utilisation des tableaux entrées-sorties se rapportant à la politique industrielle et commerciale en Amérique centrale et en Amérique du Sud (sous-programmes 1 et 11).

18.21 Il a été tenu compte des conclusions des évaluations et auto-évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du plan-programme pour 2022. Par exemple, l'évaluation relative à la stratégie de transversalisation des questions de genre sera prise en compte dans la nouvelle stratégie adoptée par la CEPALC en la matière, ce qui permettra d'influencer et d'éclairer les perspectives de genre dans tous les sous-programmes.

18.22 Il est prévu de procéder aux évaluations et auto-évaluations ci-après en 2022 :

a) Auto-évaluation relative au rôle joué par la CEPALC dans les Caraïbes, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;

b) Auto-évaluation relative à l'appui socioéconomique fourni par la CEPALC aux pays de la région en vue de faire face à la crise de la COVID-19, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires.

## **Programme de travail**

### **Sous-programme 1**

#### **Commerce international, intégration et infrastructures**

##### **Objectif**

18.23 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire progresser le développement durable et de permettre à l'Amérique latine et aux Caraïbes de mieux se positionner dans le commerce international et l'économie mondiale en approfondissant l'intégration régionale et en améliorant la logistique et les infrastructures.

##### **Stratégie**

18.24 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme continuera de soutenir les capacités des États membres à coopérer et à participer plus efficacement au commerce mondial et régional, à réduire leur dépendance à l'égard des exportations de produits de base et à renforcer les chaînes d'approvisionnement régionales, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 12 (Établir des modes de consommation et de production durables) et 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous). Dans le cadre du sous-programme, on mènera, sur demande, des activités d'assistance technique et des études. En outre, les activités du sous-programme visent à renforcer, grâce à des analyses aux niveaux national et régional, la capacité des pays à faire face aux nouveaux enjeux, tels que le commerce et les services numériques, la participation aux chaînes de valeur mondiales et régionales, l'internationalisation des petites et moyennes entreprises, la facilitation du commerce, les nouvelles normes applicables aux secteurs public et privé, la durabilité environnementale et ses liens avec les nouvelles questions qui se posent dans le domaine des infrastructures commerciales, contribuant ainsi à la réalisation de l'objectif 10 (Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre).

18.25 Pour contribuer également à la réalisation de l'objectif, on aidera dans le cadre du sous-programme les États membres à élaborer et à réviser les politiques logistiques

aux niveaux national et sous-régional. On fournira des recommandations stratégiques et une assistance technique pour le suivi du déficit d'infrastructures et d'investissements économiques dans la région, en diffusant de nouvelles possibilités d'action et en facilitant l'échange de bonnes pratiques en matière de logistique et d'exploitation des infrastructures de transport (en particulier les ports et les principaux corridors commerciaux). En outre, on analysera la logistique, la facilitation du commerce et le développement des infrastructures aux niveaux national et transfrontalier, en particulier dans les pays en développement sans littoral et les autres États membres en situation particulière, contribuant ainsi à l'amélioration de la connectivité entre les pays et au renforcement de leur participation aux flux commerciaux régionaux et mondiaux, ce qui permettra d'atteindre la cible 17.11 (Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020). Par ailleurs, on favorisera la coordination des politiques de logistique et de mobilité avec les initiatives d'intégration régionale en Amérique latine et dans les Caraïbes au moyen d'activités de coopération technique et de recherche visant à faciliter le dialogue politique et la convergence des politiques entre les pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Enfin, on cherchera à faire de l'équilibre entre efficacité, résilience et durabilité le pilier des politiques d'infrastructure logistique et à soutenir la mise en œuvre de politiques visant à augmenter la part des biens industrialisés dans les exportations des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, contribuant ainsi à la réalisation de l'objectif 9 (Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation).

18.26 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en procédant à un examen des répercussions de la pandémie dans toutes ses publications, activités de renforcement des capacités et services d'assistance technique, le cas échéant.

18.27 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

a) Mettre en œuvre des politiques nationales qui favorisent une croissance économique plus soutenue, inclusive et durable, grâce à des modes de consommation et de production durables ;

b) Renforcer la capacité des pays à formuler des politiques commerciales et à négocier, mettre en œuvre et administrer des accords commerciaux aux niveaux bilatéral, régional, plurilatéral et multilatéral, tout en garantissant un traitement spécial et différencié aux pays en développement ;

c) Renforcer la capacité des pays de la région à participer plus efficacement aux chaînes de valeur mondiales et régionales, réduire les surcoûts logistiques qui entravent la compétitivité et la productivité des économies et favoriser un commerce plus durable.

18.28 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat de favoriser un relèvement plus durable et plus résilient.

## **Exécution du programme en 2020**

18.29 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

**Prise en compte des questions de genre et de l'autonomisation des femmes dans le commerce, la logistique et l'intégration régionale**

18.30 Il est essentiel de prendre en compte les questions de genre dans le commerce, la logistique et l'intégration régionale, non seulement pour valoriser et encourager la participation des femmes, mais aussi pour prendre des mesures concrètes visant à promouvoir l'égalité des genres dans les politiques publiques et les stratégies sectorielles. Conformément à la stratégie de transversalisation des questions de genre de la CEPALC, le sous-programme a pour but d'encourager la participation des femmes à ses activités de renforcement des capacités et de promouvoir des mesures visant à prendre en compte progressivement les questions de genre dans les politiques publiques sectorielles, afin de prendre conscience de la contribution des femmes à l'économie et de mettre en lumière les obstacles qu'elles rencontrent en tant qu'employées ou chefs d'entreprise dans les domaines du commerce, de la logistique et de l'intégration régionale.

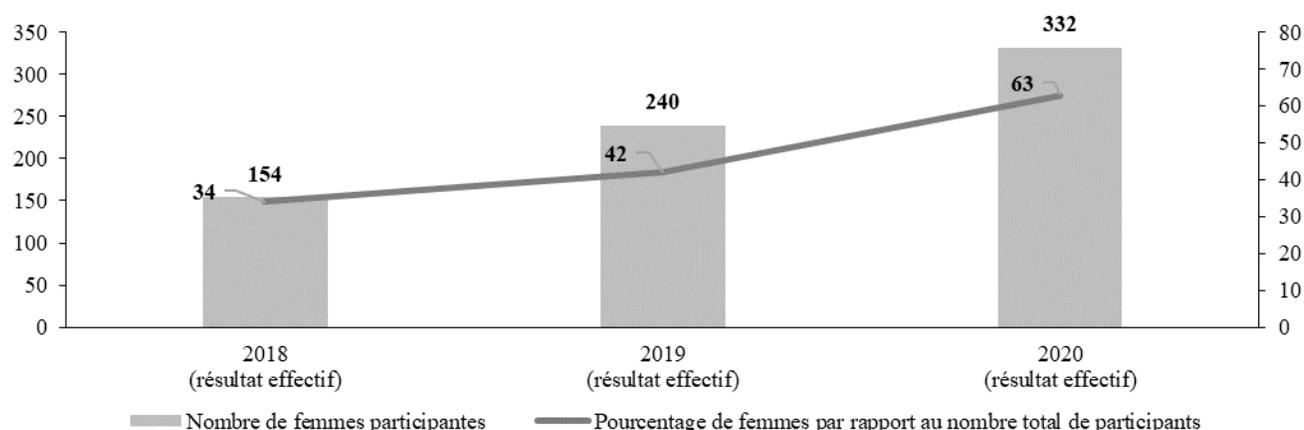
18.31 En 2020, plusieurs activités de renforcement des capacités techniques et d'autres manifestations spécialement adaptées à l'autonomisation des femmes ont été organisées dans le cadre du sous-programme dans les domaines du commerce, de la logistique et de l'intégration régionale. Les activités ont été menées en étroite coordination avec la Division de la promotion de l'égalité des sexes de la CEPALC, ONU-Femmes, les associations des femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes qui œuvrent dans le domaine du commerce, des transports et de la logistique, et d'autres acteurs de la société civile. Deux webinaires de haut niveau ont été organisés en vue d'analyser les répercussions de la COVID-19 sur les travailleuses et les nouvelles possibilités qui découlent de la numérisation du commerce et de la logistique et qui transforment le secteur et favorisent l'égalité des genres.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

18.32 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif consistant à accroître la participation des femmes aux activités de formation et de renforcement des capacités mises en œuvre dans le cadre du sous-programme relatif au commerce, à la logistique et à l'intégration régionale, comme le montre l'augmentation du nombre de participantes et de la part des femmes dans l'ensemble des participants. Ce résultat témoigne des efforts réalisés dans le cadre du sous-programme pour organiser des manifestations en partenariat avec des associations de femmes, favorisant ainsi la participation de celles-ci aux activités du sous-programme (voir la figure 18.I).

Figure 18.I

**Mesure des résultats : participation des femmes aux activités de formation liées au commerce, à la logistique et à l'intégration régionale**



**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

18.33 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme, à savoir la publication d'une note de synthèse relative à l'impact de la COVID-19 sur le commerce international et les infrastructures, l'organisation de séminaires et d'ateliers visant à analyser la façon dont la COVID-19 influe sur les pays de la région et la fourniture, sur demande, d'une assistance technique pour les questions liées aux conséquences de la pandémie. Les nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

**Résultats escomptés pour 2022**

18.34 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

**Résultat 1 : comprendre les incidences des chaînes de valorisation birégionales (région de l'Asie et du Pacifique)<sup>1</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

18.35 Dans le cadre du sous-programme, on a continué de fournir un appui technique aux pays de la région en vue d'achever l'élaboration des tableaux nationaux d'entrées-sorties et d'harmoniser les données des pays afin d'intégrer davantage de tableaux nationaux dans les tableaux régionaux et birégionaux. Également dans le cadre du sous-programme, on a mené des études simulant les effets d'éventuels accords birégionaux entre l'Asie de l'Est et l'Amérique latine.

18.36 Le travail effectué a contribué à renforcer la capacité des responsables techniques de 17 pays à exploiter les tableaux régionaux d'entrées-sorties, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir fournir une formation à l'exploitation des tableaux d'entrées-sorties

<sup>1</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 21)].

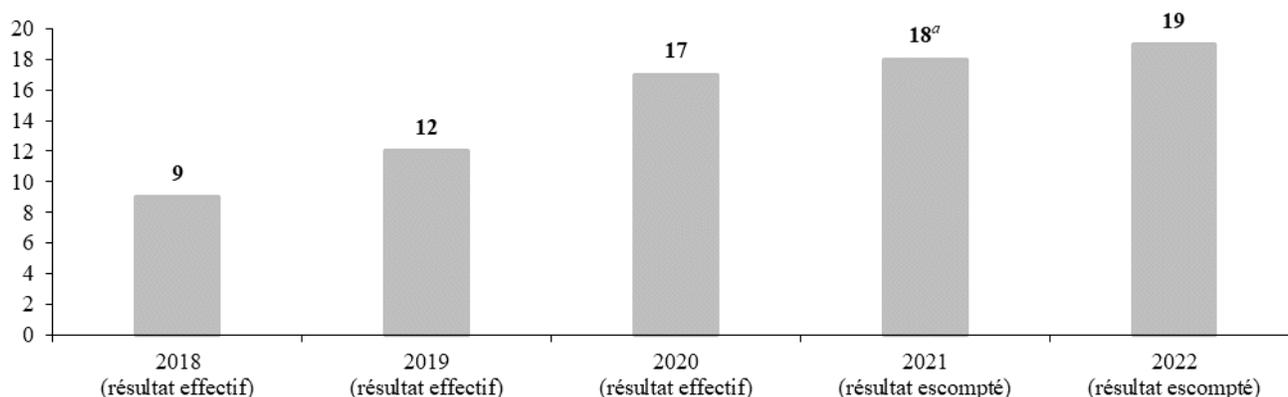
sous-régionaux, régionaux ou birégionaux à 16 pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

### Projet de plan-programme pour 2022

18.37 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera d'élargir le soutien apporté à d'autres pays de la région, en renforçant leur capacité à établir des tableaux d'entrées-sorties, ce qui permettra de porter à 19 le nombre de pays d'Amérique latine et des Caraïbes intégrés dans les tableaux birégionaux d'entrées-sorties. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.II).

Figure 18.II

**Mesure des résultats : nombre de pays d'Amérique latine et des Caraïbes dont le personnel a reçu une formation à l'exploitation des tableaux d'entrées-sorties sous-régionaux, régionaux ou birégionaux (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 2 : encourager la compétitivité logistique par la coordination des politiques régionales en matière de facilitation du commerce et d'infrastructures<sup>2</sup>

#### Exécution du programme en 2020

18.38 Dans le cadre du sous-programme, la priorité a été donnée, au cours de cette période marquée par la COVID-19, à la communication d'informations actualisées sur la connectivité des transports et du commerce et aux conséquences économiques et sociales de la pandémie sur la facilitation du commerce et les infrastructures, grâce à la proposition de nouvelles possibilités d'action en faveur du relèvement après la pandémie ainsi qu'à l'échange de bonnes pratiques et d'enseignements à retenir. La pandémie a mis en évidence le rôle que jouaient la logistique et la facilitation du commerce dans la réduction des coûts et des délais liés au commerce international. Pour atteindre cet objectif, on a approfondi la collaboration menée dans le cadre du sous-programme avec les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, d'autres organismes chargés des infrastructures et du commerce, ainsi que des programmes d'intégration régionale.

<sup>2</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

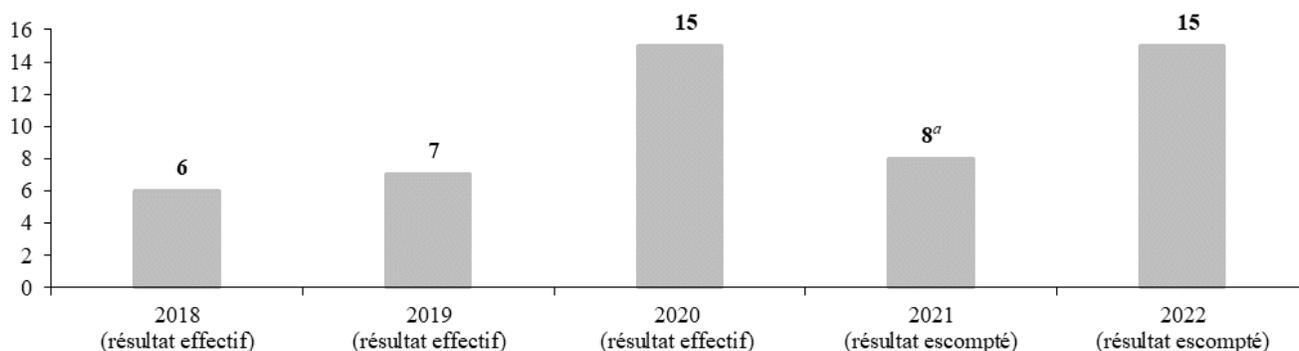
18.39 Le travail effectué a facilité l'inclusion de 15 références dans des résolutions présidentielles ou ministérielles relatives au transport, à la logistique et à la facilitation du commerce, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le budget-programme de 2021, à savoir 7 références.

#### Projet de plan-programme pour 2022

18.40 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on encouragera les décideurs à prendre en compte les infrastructures, la logistique et la facilitation du commerce dans les plans de relance économique après la pandémie. Également dans le cadre du sous-programme, en 2022, on encouragera les pays de la région à réduire leurs coûts logistiques internes, à créer des services à valeur ajoutée en vue de maintenir leur compétitivité et à coordonner davantage les actions menées dans le domaine de la logistique afin de relancer le commerce intrarégional. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.III).

Figure 18.III

**Mesure des résultats : nombre de références dans les résolutions présidentielles ou ministérielles relatives au transport, à la logistique ou à la facilitation du commerce dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes (par an)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : amélioration de la coordination des politiques en matière de commerce, d'infrastructures logistiques et d'intégration régionale

#### Projet de plan-programme pour 2022

18.41 Le commerce, la logistique et l'intégration régionale doivent jouer un rôle essentiel dans les stratégies de sortie de crise des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, qui doivent améliorer la coordination entre eux et à l'intérieur de leurs frontières afin de promouvoir une reprise économique, sociale et environnementale durable. Dans le cadre du sous-programme, on préconisera une démarche interdépendante pour analyser les politiques dans les domaines de la production, du commerce, des infrastructures logistiques et des innovations numériques, dans le but de réduire les coûts de la logistique interne et de créer des services régionaux à valeur ajoutée pour assurer un meilleur relèvement de la COVID-19.

### *Enseignements tirés et changements prévus*

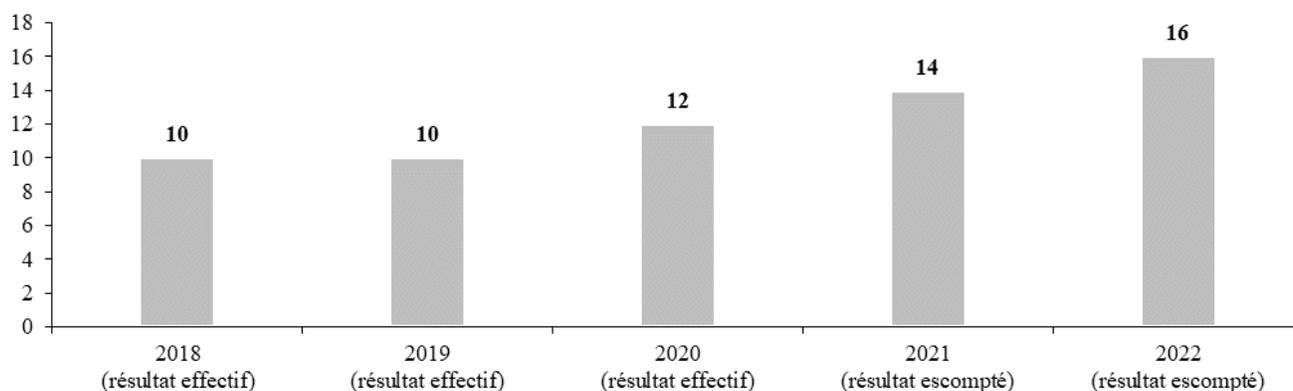
18.42 Les enseignements tirés sont les suivants : on a observé une augmentation de la demande pour l'élaboration de cadres intégrés assortis de recommandations multisectorielles qui permettent une évaluation plus complète, des propositions de solutions techniques plus concrètes et la création de réseaux d'experts multisectoriels afin de mettre au point des solutions plus durables et abordables. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on soutiendra l'intégration de la facilitation du commerce, l'innovation logistique et l'investissement dans les infrastructures numériques aux niveaux national et régional afin de tirer parti de la convergence réglementaire, de la promotion de chaînes d'approvisionnement fluides et des avantages d'un marché régional intégré.

### *Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

18.43 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'augmentation du nombre d'institutions nationales qui demandent un appui à l'élaboration de stratégies visant à promouvoir la facilitation du commerce, les processus transfrontaliers et les services logistiques novateurs dans une perspective régionale ou sous-régionale, tout en visant une plus grande coordination ou harmonisation des normes et des règles (voir la figure 18.IV).

Figure 18.IV

**Mesure des résultats : nombre d'institutions de pays d'Amérique latine et des Caraïbes qui demandent un appui technique pour mettre en œuvre des stratégies commerciales et logistiques mieux coordonnées dans une perspective régionale (résultat cumulé)**



### **Textes des organes délibérants définissant les mandats**

18.44 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### *Résolutions de l'Assemblée générale*

<p>63/199</p> <p>64/255 ; 66/260</p>	<p>Déclaration de l'Organisation internationale du Travail sur la justice sociale pour une mondialisation équitable</p> <p>Amélioration de la sécurité routière mondiale</p>	<p>66/210</p> <p>69/137</p>	<p>Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance</p> <p>Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024</p>
--------------------------------------	--	-----------------------------	--

70/217	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral	74/299	Amélioration de la sécurité routière mondiale
73/219 ; 74/201	Commerce international et développement	75/17	Coopération internationale face aux difficultés connues par les gens de mer à cause de la pandémie de COVID-19 et en appui aux chaînes d'approvisionnement mondiales
73/240	Vers un nouvel ordre économique international		
74/15	Déclaration politique sur l'examen de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024		

*Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes*

552 (XXVI)	Consolidation du développement durable en Amérique latine et aux Caraïbes	732 (XXXVII)	Révision de la Mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024
608 (XXX)	Promotion de la coordination dans les études et les activités relatives à l'Amérique du Sud	745 (XXXVIII)	Révision de la Mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024
711 (XXXVI)	Mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024		

## Produits

18.45 On trouvera dans le tableau 18.2 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.2

### Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
1. Projet sur la fourniture d'infrastructures et de services logistiques adaptés à l'exigence de rentabilité économique, d'équité sociale et de viabilité environnementale et renforcement de l'intégration des infrastructures physiques dans la région	1	1	1	1
2. Projet sur les politiques et stratégies commerciales, l'adaptation au changement climatique, les migrations, le commerce équitable et les chaînes de valorisation	1	1	—	—
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
3. Ateliers et séminaires sur le rapport entre la politique commerciale régionale et la réalisation des objectifs de développement durable ; stratégies comparatives destinées à renforcer les chaînes de valorisation régionales ; nouveaux défis dans la région liés aux politiques axées sur la résilience et la durabilité en matière de logistique, de mobilité et d'infrastructures ; liens entre les politiques commerciales et d'autres politiques publiques compte tenu de l'évolution de l'économie mondiale et du commerce international ; initiatives de coopération et de facilitation du commerce dans la région	6	6	8	8

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
4. Formation sur la prestation et la gestion des services d'infrastructure	3	3	–	–
5. Formation consacrée à la mise en valeur de la participation de la région dans la chaîne d'approvisionnement mondiale	2	2	–	–
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>22</b>	<b>22</b>
6. <i>International Trade Outlook for Latin America and the Caribbean</i>	1	1	1	1
7. Publications sur les relations économiques avec les États-Unis d'Amérique et les flux de capitaux vers la région ; questions commerciales et financières émergentes dans l'économie mondiale et mise en œuvre des objectifs de développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes	8	8	8	9
8. Publications sur le commerce et le développement, le transport maritime, la durabilité en matière de logistique, de mobilité et d'infrastructures et l'intégration régionale ; les chaînes de valeur, les services modernes et le commerce électronique dans la région	15	15	13	12
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
9. <i>Bulletin sur la facilitation du commerce et du transport en Amérique latine et dans les Caraïbes</i>	8	8	6	6
10. Bulletins statistiques sur le commerce international des marchandises en Amérique latine et dans les Caraïbes	4	4	4	4
11. Rapport technique sur les tendances et les activités de règlement des différends au sein de l'Organisation mondiale du commerce et dans les programmes d'intégration régionale	1	1	–	–
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : conseils fournis, sur demande, aux États membres sur la politique commerciale, l'intégration, la durabilité en matière de logistique, de mobilité et d'infrastructures et les aspects sociaux et la durabilité.				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : bases portant sur les données et les litiges commerciaux, l'émission d'obligations, les marges et les notes de crédit, la logistique durable, l'outil de données sur le Profil maritime et logistique de l'Amérique latine et des Caraïbes et d'autres données sur les services d'infrastructure.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : bulletin d'informations <i>CEPAL News</i> .				

## Sous-programme 2 Production et innovation

### Objectif

18.46 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de mieux diversifier les structures de production par l'innovation et la diffusion des nouvelles technologies et de renforcer les liens et les réseaux entre les entreprises.

### Stratégie

18.47 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'attachera dans le cadre du sous-programme à faciliter la concertation et l'échange de données d'expérience comme de bonnes pratiques entre les parties prenantes s'agissant de la dynamique du

développement productif, aux niveaux régional, national et local ainsi que dans le cadre de réunions, de séminaires et de forums électroniques, au moyen, notamment, de services de coopération technique, de formations spécialisées et d'ateliers.

18.48 Pour contribuer également à la réalisation de l'objectif, on s'attachera dans le cadre du sous-programme à faciliter la concertation et l'échange de données d'expérience comme de bonnes pratiques entre les parties prenantes s'agissant du développement productif, aux niveaux régional, national et local. Le travail mené dans le cadre du sous-programme comprendra des consultations et une collaboration étroite avec les hautes autorités chargées de l'innovation, des technologies de l'information et des communications et des politiques numériques, du développement industriel, des investissements et de l'essor des petites et moyennes entreprises, afin de placer la diversification structurelle et la politique d'innovation en tête des priorités de développement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. On mettra l'accent sur l'intégration de l'innovation et des nouvelles technologies à faible intensité de carbone dans les processus de production, notamment la convergence des technologies numériques (c'est-à-dire l'intégration de l'Internet des objets, de la 5G, des mégadonnées, de l'intelligence artificielle, des technologies de l'information et des sciences cognitives) et des nouveaux processus de fabrication (l'Internet industriel) ; et le renforcement des capacités dans le domaine des technologies numériques. Une attention particulière sera accordée à la dimension de genre des changements structurels, par exemple en ce qui concerne les écarts de productivité, la fracture numérique et les disparités d'emploi. Compte tenu de la rapidité de l'évolution de la technologie et de son impact considérable sur l'économie numérique, on ignore encore quelles seront les difficultés posées par le nouveau contexte économique. Dans ce contexte, on effectuera des analyses économiques et on entreprendra des travaux de recherche appliquée basée sur la génération, le traitement et l'analyse d'informations et d'indicateurs dans diverses bases de données dont les résultats seront diffusés par la suite et des recommandations stratégiques seront présentées aux pays, aux organismes régionaux et à d'autres parties prenantes. La diffusion des technologies nouvelles et à faible émission de carbone et leur intégration dans les processus de production devraient contribuer à la réalisation de l'objectif 12 et avoir un effet positif sur la croissance globale de la productivité, contribuant ainsi à la réalisation de l'objectif 8.

18.49 En outre, on s'efforcera dans le cadre du sous-programme de mettre en relation les micro, petites et moyennes entreprises avec les grandes entreprises qui utilisent des technologies de pointe, afin de les intégrer dans le processus d'apprentissage et de concurrence sur des marchés étrangers et nationaux dynamiques et d'accroître la diffusion des technologies. En outre, les retombées des investissements étrangers directs seront analysées et mesurées afin de concevoir des politiques industrielles qui auront des effets positifs sur l'apprentissage et la diversification des structures de production et d'exportation. Les investissements étrangers peuvent avoir des effets favorables sur le transfert de technologie et sur l'expansion des exportations. Le sous-programme permettra également de soutenir, au moyen d'une assistance technique et à la demande des pays, l'évaluation, l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de stratégies industrielles, contribuant ainsi à la réalisation de l'objectif 9.

18.50 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en continuant à fournir son analyse des répercussions actuelles de la COVID-19 sur les entreprises et les secteurs de la région. En outre, la crise provoquée par la pandémie a mis en évidence et exacerbé les fragilités et les déséquilibres préexistants dans la structure productive de la région et souligné davantage l'importance de la connectivité et de l'infrastructure numériques, qui sont devenues des facteurs essentiels et fondamentaux pour le fonctionnement de l'économie et de la société. Dans ce contexte, il est prévu que le sous-programme

continue d'aider les États membres sur ces questions, notamment la numérisation du secteur productif de la région.

18.51 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

a) La conception et la mise en œuvre de politiques industrielles et technologiques visant à diversifier la structure productive et à renforcer les capacités dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ;

b) Le renforcement des capacités nationales à intégrer l'innovation et les nouvelles technologies dans les processus de production ;

c) La conception et la mise en œuvre de politiques actives qui renforcent l'innovation et l'adaptation locales en contribuant à exploiter le potentiel des investissements étrangers directs ;

d) Le renforcement des moyens scientifiques et technologiques permettant aux États membres de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables ;

e) Un processus de diversification associé à la création de nouvelles possibilités d'emplois formels et de croissance de la productivité.

18.52 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat d'accroître la résilience du secteur productif grâce à une augmentation sensible de la numérisation des entreprises de la région, y compris les micro, petites et moyennes entreprises.

## **Exécution du programme en 2020**

18.53 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Mise en œuvre de politiques visant à soutenir les entreprises et à prévenir la destruction des capacités pendant la pandémie de COVID-19**

18.54 Le ralentissement économique causé par la COVID-19 a eu des conséquences négatives considérables sur les entreprises des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, en particulier les micro, petites et moyennes entreprises. La grande majorité d'entre eux enregistrent de fortes baisses de revenus et ont du mal à rester en activité. Le relèvement après la pandémie sera plus lent et plus progressif que prévu initialement, et malgré les mesures et les programmes mis en place par les autorités nationales, on s'attend à un niveau élevé de destruction d'entreprises et d'emplois. Plus cet effet sera marqué, plus la perte des capacités accumulées dans les entreprises, la dispersion des connaissances et des données d'expérience ainsi que la rupture de la confiance entre les acteurs économiques seront graves. Dans le cadre du sous-programme, on a mené des évaluations et des analyses et produit des rapports afin d'aider les pays de la région à traverser cette période d'incertitude. En juin 2020, la CEPALC a publié un rapport spécial sur la relance des secteurs et des entreprises touchées par la COVID-19, dans lequel elle a formulé plusieurs recommandations stratégiques concernant le soutien aux entreprises, en particulier aux micro, petites et moyennes entreprises, et la prévention de la destruction des capacités pendant la crise.

18.55 Dans le cadre du sous-programme, une première analyse de l'importance de la technologie numérique pour faire face à la crise a été effectuée en avril 2020, et l'analyse réalisée tout au long de l'année a été publiée en août 2020 dans un rapport spécial de la CEPALC sur l'accès à la technologie numérique pour faire face aux conséquences de la crise de la COVID-19. Dans les différents rapports publiés dans

le cadre du sous-programme, des recommandations de politique générale supplémentaires ont été formulées afin de compléter et d'élargir la portée des mesures déjà prises en la matière par les pays au cours des premiers mois de la crise.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

18.56 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que des pays ont mis en œuvre ou élargi la portée de leurs mesures en vue d'empêcher une nouvelle destruction des capacités et d'accélérer la reprise après la pandémie (voir le tableau 18.3).

Tableau 18.3

**Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
–	–	<p>Pays qui ont mis en œuvre ou élargi la portée de leurs mesures, en ce qui concerne :</p> <p>a) Souplesse et amélioration des conditions de crédit : Argentine, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Chili, Colombie, El Salvador, Équateur, Pérou et Uruguay</p> <p>b) Cofinancement de la masse salariale : Argentine, Chili et Colombie</p> <p>c) Contributions en espèces aux travailleurs indépendants déclarés : Argentine, Chili et Uruguay</p>

**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

18.57 En 2020, en raison de la COVID-19, on a adapté le contenu des séminaires qu'il était prévu d'organiser dans le cadre du sous-programme afin qu'ils puissent être dispensés en ligne. Également en 2020, l'École internationale sur la gestion des politiques d'innovation en Amérique latine a annulé ses cours en raison des confinements, de la fermeture des frontières nationales et de l'impossibilité de les dispenser en ligne. En outre, l'édition 2020 de l'Université d'été sur les économies d'Amérique latine, qui a été reportée à janvier 2021, s'est tenue en ligne. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 1.

18.58 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités et apporté des aménagements à certaines de ses activités récurrentes, qui concourent aux objectifs du sous-programme, à savoir la réalisation d'évaluations et d'analyses des répercussions de la COVID-19 sur les entreprises et les industries de la région et de l'importance de la technologie numérique pour faire face à la crise. En outre, la publication phare annuelle du sous-programme qui porte sur les investissements étrangers directs a été adaptée pour traiter les conséquences de la COVID-19 sur ces flux internationaux, les chaînes de valeur mondiales et le secteur des dispositifs médicaux, et comprend des

recommandations de politique générale en faveur de la reprise après la pandémie et du développement de secteurs stratégiques dans la région. Les nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

## **Résultats escomptés pour 2022**

18.59 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### **Résultat 1 : de nouveaux moyens institutionnels porteurs de changement structurel<sup>3</sup>**

#### **Exécution du programme en 2020**

18.60 Des formations sur l'innovation et les nouvelles technologies ont été organisées dans le cadre du sous-programme. Compte tenu de l'impossibilité d'organiser des formations en présentiel en 2020, il a été décidé de mettre au point des activités de formation en ligne, qui peuvent venir compléter la formation en présentiel. On envisage d'adapter les activités de formation de manière à incorporer des éléments en ligne et en présentiel, ce qui permettrait d'élargir la portée de la formation.

18.61 Le travail effectué a contribué à fournir une formation aux nouvelles possibilités de diversification économique à 40 fonctionnaires supplémentaires des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir un total cumulé de 280 fonctionnaires.

#### **Projet de plan-programme pour 2022**

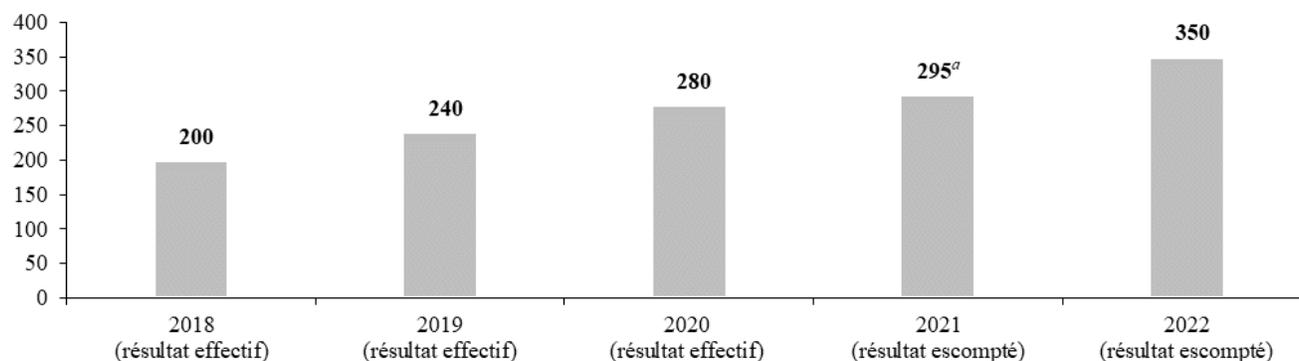
18.62 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera d'organiser le cours annuel en présentiel sur l'innovation et les nouvelles technologies. Cependant, sur la base du succès rencontré par l'expérience en ligne, les cours actuellement dispensés seront complétés par quelques cours en ligne. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.V).

---

<sup>3</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 21)].

Figure 18.V

**Mesure des résultats : nombre de fonctionnaires des pays d'Amérique latine et des Caraïbes ayant reçu une formation aux nouvelles possibilités de diversification économique (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 2 : élaboration de nouvelles politiques publiques favorisant l'utilisation des nouvelles technologies dans les processus de production<sup>4</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

18.63 Dans le cadre du sous-programme, on a continué à produire des informations actualisées en vue de favoriser l'élaboration de politiques publiques en matière de numérique. Les données disponibles sur l'Observatoire régional du haut débit ont été mises à jour. On a poursuivi les travaux menés au titre du Plan d'action dans le domaine du numérique pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour la période 2020-2022 (eLAC 2022), qui fournit un espace de dialogue, d'apprentissage par les pairs et d'échange de bonnes pratiques entre les pays de la région. La Commission assure le secrétariat technique du Plan d'action dans le domaine du numérique et, à ce titre, facilite la concertation et le dialogue entre les parties prenantes, notamment les gouvernements de la région, les universités, la communauté technique, le secteur privé et la société civile. Également dans le cadre du sous-programme, on a produit des documents techniques et des analyses qui servent de base aux débats et au Plan d'action dans le domaine du numérique, qui comprend les priorités stratégiques pour le développement de l'économie numérique.

18.64 Le travail susmentionné a contribué à l'élaboration de huit nouvelles politiques publiques favorisant l'utilisation des nouvelles technologies dans les processus de production, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le budget-programme de 2021, qui était de six.

**Projet de plan-programme pour 2022**

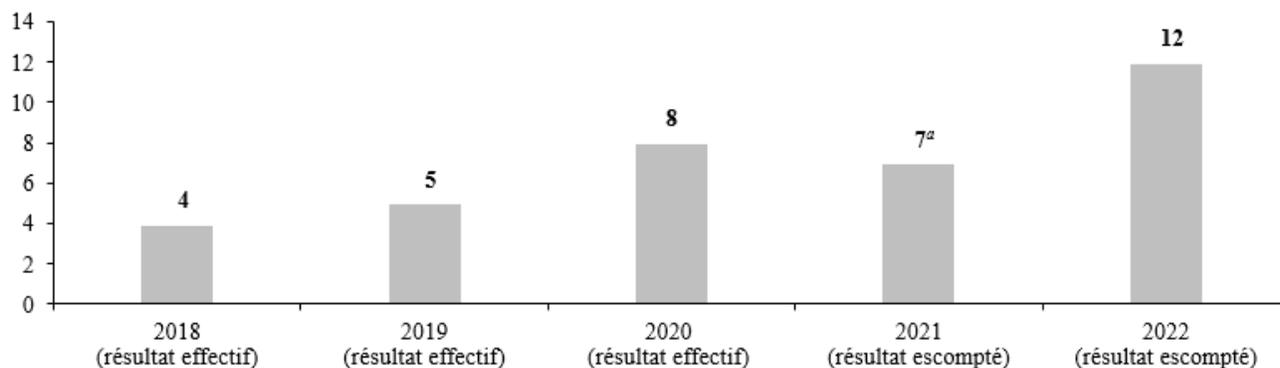
18.65 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera de produire des supports de connaissances sur les questions liées aux nouvelles technologies. On assurera également le secrétariat technique du Plan d'action dans le domaine du numérique et on aidera les pays à élaborer des politiques visant à favoriser la numérisation et l'utilisation des nouvelles

<sup>4</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

technologies. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.VI).

Figure 18.VI

**Mesure des résultats : nombre de nouvelles politiques publiques visant à encourager l'utilisation des nouvelles technologies dans les processus de production (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 3 : amélioration de la connectivité en vue d'accélérer la numérisation des entreprises**

**Projet de plan-programme pour 2022**

18.66 Dans le cadre du sous-programme, on a procédé à l'élaboration d'évaluations et d'analyses de la manière dont les entreprises d'Amérique latine et des Caraïbes utilisent actuellement les technologies numériques. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence l'importance de la numérisation des entreprises, non seulement en vue d'améliorer leur productivité et leur compétitivité, mais aussi d'assurer leur survie. À cet égard, on s'est employé à élaborer des propositions de mesures et de plans visant à accélérer l'adoption de nouvelles technologies qui fournissent des vitesses de connectivité plus élevées et permettent donc d'accéder à un plus large éventail de services et d'applications numériques. À titre d'exemple, la CEPALC a élaboré le Plan d'action dans le domaine du numérique au niveau régional (eLAC 2022), dont l'un des thèmes centraux est l'augmentation de la vitesse et de la couverture de la connectivité.

*Enseignements tirés et changements prévus*

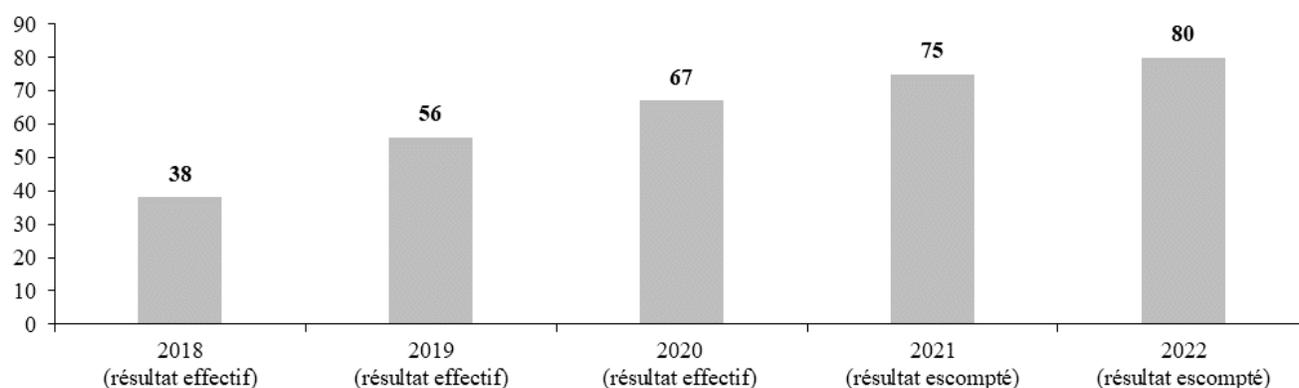
18.67 Les enseignements tirés sont les suivants : on a observé une demande d'appui sur mesure pour répondre aux caractéristiques des sous-régions d'Amérique latine et Caraïbes dans le domaine de la numérisation. Chaque sous-région a un niveau différent d'amélioration de la connectivité, les conséquences stratégiques diffèrent donc en fonction du contexte, des caractéristiques et des mécanismes d'intégration de chaque sous-région. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on s'emploiera en particulier à élaborer des stratégies sous-régionales de numérisation. Par exemple, la CEPALC aidera l'Alliance du Pacifique à élaborer sa stratégie de marché numérique régional et fournira une assistance aux pays d'Amérique centrale en vue d'élaborer un programme numérique pour la sous-région.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

18.68 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'augmentation du nombre de pays de la région dont la vitesse de connexion permet une utilisation intensive d'Internet à haut débit. L'utilisation intensive désigne la capacité d'exécuter simultanément des fonctions de base (envoyer et recevoir des courriels, regarder des vidéos et naviguer sur le Web) et deux ou plusieurs activités à forte demande (regarder des vidéos haute définition et participer à des visioconférences). La vitesse minimale du haut débit, qui est étroitement liée au niveau de numérisation d'un pays, est une première étape nécessaire sur la voie de la numérisation des entreprises (voir la figure 18.VII).

Figure 18.VII

**Mesure des résultats : pourcentage de pays de la région disposant de hauts débits fixes qui permettent une utilisation intensive d'Internet**



**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

18.69 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

<a href="#">66/217</a>	Mise en valeur des ressources humaines	<a href="#">74/199</a>	Promouvoir l'investissement en faveur du développement durable
<a href="#">73/225</a>	L'entrepreneuriat au service du développement durable	<a href="#">74/229</a>	Science, technologie et innovation au service du développement durable
<a href="#">73/247</a>	Coopération pour le développement industriel	<a href="#">75/176</a>	Le droit à la vie privée à l'ère du numérique
<a href="#">74/197</a>	Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable		

*Résolutions du Conseil économique et social*

2008/18	Promotion du plein-emploi et d'un travail décent pour tous	<a href="#">2019/24</a>	Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
2011/37	Surmonter la crise financière et économique mondiale : un Pacte mondial pour l'emploi	<a href="#">2020/13</a>	Science, technologie et innovation au service du développement

*Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes*

653 (XXXIII)	Suite donnée au Plan d'action pour la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes	729 (XXXVII) ; 747 (XXXVIII)	Conférence ministérielle sur la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes
672 (XXXIV)	Création de la Conférence sur la science, l'innovation et les technologies de l'information et des communications de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	750 (XXXVIII)	Conférence sur la science, l'innovation et les technologies de l'information et des communications de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

## Produits

18.70 On trouvera dans le tableau 18.4 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.4

### Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
1. Réunions de la Conférence sur la science, l'innovation et les technologies de l'information et des communications de la CEPALC	8	–	–	6
2. Réunions préparatoires de la Conférence sur la science, l'innovation et les technologies de l'information et des communications de la CEPALC	–	2	6	–
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
3. Projets sur le terrain concernant la structure de production, les investissements étrangers directs, les technologies nouvelles et émergentes ainsi que les politiques de la région	3	3	1	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>42</b>	<b>18</b>	<b>47</b>	<b>47</b>
4. Ateliers sur les nouvelles technologies et soutien aux petites et moyennes entreprises de la région	4	11	6	–
5. Formation et séminaires sur les investissements étrangers directs dans les projets des petites et moyennes entreprises	3	2	6	6
6. Formations sur la gestion de la politique d'innovation et les économies de la région	35	–	35	35
7. Réunion d'experts chargés d'analyser les changements structurels récents, d'étudier les tendances et les progrès de l'économie numérique et d'examiner les tendances récentes du comportement des agents économiques dans les secteurs et les pays de la région	–	5	–	6
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>7</b>
8. <i>Foreign Direct Investment in Latin America and the Caribbean</i>	1	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
9. Publications et études sur la structure de production de la région, les investissements étrangers, les politiques industrielles, les nouvelles technologies et l'innovation	9	9	5	5
10. Étude sur l'efficacité technologique et la productivité en Argentine et dans les pays du MERCOSUR	1	1	–	1

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : conseils fournis, sur demande, aux États membres sur les politiques et stratégies en matière de développement productif et de compétitivité, partenariats public-privé, investissements étrangers directs, systèmes d'innovation et technologies nouvelles et émergentes.

**Bases de données et supports numériques** : bases de données sur l'activité économique dans des secteurs spécifiques, logiciel d'analyse de la compétitivité des pays et informations statistiques sur les principaux agents économiques de la région.

## Sous-programme 3 Politiques macroéconomiques et croissance

### Objectif

18.71 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de favoriser une croissance durable et inclusive en Amérique latine et dans les Caraïbes en renforçant la capacité des décideurs et des autres parties prenantes de la région à analyser les problèmes existants et nouveaux qui se posent sur le plan macroéconomique et en termes de financement du développement, et à évaluer, concevoir et mettre en œuvre en la matière des politiques centrées sur le développement qui tiennent compte des questions de genre et qui s'appuient sur une analyse comparative des orientations retenues.

### Stratégie

18.72 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme apportera aux États membres, aux entités régionales et aux autres parties prenantes une aide consistant à fournir en temps utile des analyses des conditions macroéconomiques dans la région et à mener des recherches appliquées et comparatives sur les questions actuelles et émergentes touchant à la situation macroéconomique et au financement du développement. À cet effet, il mettra à leur disposition des analyses récentes, ventilées par genre dans la mesure du possible, concernant les tendances macroéconomiques et celles relatives au financement du développement, et leur présentera des propositions et recommandations pratiques dans ses principales publications périodiques et spécialisées, à l'occasion d'ateliers et de séminaires, et dans le cadre de ses activités de coopération technique.

18.73 Le sous-programme s'attachera à appuyer la constitution et le fonctionnement de réseaux regroupant les intervenants de premier plan, notamment les décideurs, les milieux intellectuels, les analystes du secteur privé, les acteurs de la société civile et le grand public. Le séminaire régional annuel de politique budgétaire que prévoit le sous-programme, principal forum de discussion en matière d'orientations budgétaires, offrira ainsi la possibilité aux pays du Sud de mettre en commun leurs expériences et bonnes pratiques pour ce qui est de l'analyse, de la formulation et de la mise en œuvre de ces politiques. Dans le même temps, le sous-programme tirera parti des avantages comparatifs qui sont les siens pour faire bénéficier les États membres qui en feront la demande d'une coopération technique et de services consultatifs dans le domaine des

politiques relatives aux questions macroéconomiques, au travail et au financement du développement.

18.74 Les activités du sous-programme contribueront à la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 8, 10, 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous) et 17 (Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser) en vue de favoriser un développement durable et partagé en Amérique latine et dans les Caraïbes. En outre, les travaux menés au titre de ce sous-programme visent à faciliter l'élaboration et l'adoption de politiques de financement du développement allant dans le sens du programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

18.75 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en les aidant à concevoir et mettre en œuvre, sur le plan macroéconomique et dans le domaine du financement du développement, des politiques qui puissent leur permettre de mieux rebondir au sortir de la crise. Les atouts que le sous-programme présente sur le plan analytique et sa capacité à rallier les principales parties prenantes seront mis à profit pour défendre des politiques macroéconomiques favorisant les mesures de relance économique – en particulier les mesures budgétaires et monétaires – dans le but de promouvoir une croissance durable et inclusive. Les actions menées en ce sens consisteront notamment à mettre en place des cadres de politique budgétaire durables, soutenus par des efforts accrus de mobilisation des ressources nationales. Les activités suivront l'évolution des besoins des États membres à mesure qu'ils se dessineront au cours de l'année 2022.

18.76 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

a) renforcer la capacité des décideurs et des autres parties prenantes de la région à analyser les problèmes existants et nouveaux qui se posent sur le plan macroéconomique et en matière de financement du développement ;

b) amener les décideurs politiques à mieux pouvoir évaluer, concevoir et mettre en œuvre, sur le plan macroéconomique et en matière de financement du développement, des politiques qui prennent en compte les questions de genre et qui s'appuient sur une analyse comparative des orientations retenues.

18.77 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir le résultat suivant : on adoptera des politiques, mesures et stratégies dans le domaine macroéconomique et en matière de financement du développement qui permettront de mieux reconstruire, dans le droit fil des orientations que défend le sous-programme.

## **Exécution du programme en 2020**

18.78 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Renforcement du dialogue politique Sud-Sud sur la COVID-19 grâce à une analyse macroéconomique réalisée à point nommé et à des forums de haut niveau**

18.79 Face à la pandémie de COVID-19, les pouvoirs publics des pays de la région ont rapidement pris des mesures d'envergure destinées à renforcer les systèmes de santé publique, à soutenir les familles et à empêcher la destruction de la capacité

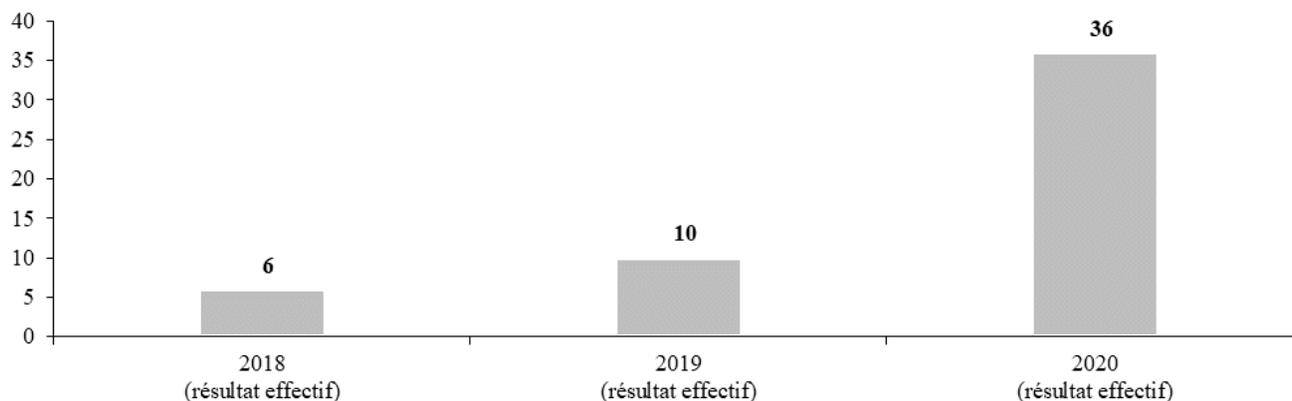
productive de leurs économies. Ces efforts se sont cependant inscrits dans un contexte marqué par la faiblesse persistante des finances publiques, avec de lourds déficits budgétaires et une dette publique croissante. Confronté à de tels écueils, le sous-programme s'est employé, en 2020, à épauler les décideurs dans leurs efforts d'analyse, de formulation et de mise en œuvre de politiques macroéconomiques et de stratégies de financement du développement. Outre les publications récurrentes, deux rapports spéciaux ont ainsi livré en temps voulu aux décideurs une analyse des nouvelles tendances macroéconomiques de l'année. Grâce à la large couverture médiatique dont ils ont bénéficié, les travaux du sous-programme ont été portés à la connaissance d'autres intervenants de premier plan, en particulier les acteurs de la société civile et le grand public.

18.80 Dans le cadre du sous-programme, on a organisé diverses rencontres, dont deux réunions virtuelles des ministres des finances des pays d'Amérique latine et des Caraïbes en avril et en août, qui ont permis aux pays du Sud de mettre en commun leurs expériences et les ont incités à arrêter des positions régionales sur des sujets importants, en particulier ceux liés aux relations financières internationales. Ces rencontres ont permis de diffuser les tendances actuelles sur le plan macroéconomique et en matière de financement du développement, telles qu'elles ressortent de l'analyse du sous-programme, ainsi que les résultats de ses recherches comparatives appliquées sur les orientations retenues.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

18.81 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le nombre d'autorités de haut rang ayant pris part aux rencontres consacrées aux politiques budgétaires qui ont été organisées dans le cadre du sous-programme, chiffre qui traduit la valeur que les décideurs de la région ont attachée aux travaux du sous-programme relatifs à l'élaboration de politiques macroéconomiques et de stratégies de financement du développement durant la pandémie de COVID-19 (voir la figure 18.VIII).

Figure 18.VIII  
**Mesure des résultats : nombre d'autorités de haut rang ayant pris part aux réunions et séminaires de haut niveau du sous-programme consacrés aux politiques budgétaires (chiffres annuels)**



**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

18.82 Du fait de la pandémie de COVID-19, en 2020, il a fallu recentrer les travaux du sous-programme pour établir rapidement les analyses comparatives des politiques macroéconomiques régionales dont les États membres avaient nouvellement besoin.

Les rapports phares du sous-programme, tels que le Panorama fiscal de l'Amérique latine et des Caraïbes 2020 et l'Étude sur la situation économique de l'Amérique latine et des Caraïbes 2020, ont été modifiés pour s'intéresser aux questions suscitées par la pandémie et pour recommander des politiques qui puissent appuyer les efforts visant à reconstruire en mieux.

18.83 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme, à savoir la production de statistiques macroéconomiques et financières supplémentaires, la tenue de réunions virtuelles des ministres des finances d'Amérique latine et la publication de rapports spécialement consacrés aux questions relatives à la COVID-19 qui ont offert un suivi continu des conditions macroéconomiques dans la région. Les nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

## **Résultats escomptés pour 2022**

18.84 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### **Résultat 1 : politiques macroéconomiques favorisant le développement sur fond de croissance lente<sup>5</sup>**

#### **Exécution du programme en 2020**

18.85 Le sous-programme a encouragé le recours à des politiques budgétaires actives et expansionnistes pour soutenir la demande intérieure dans le contexte de la contraction économique causée par la pandémie. Les principales publications récurrentes du sous-programme ont été reformulées en ce sens, afin d'offrir aux décideurs tout un éventail d'options d'appui aux politiques publiques. Les rapports soulignent la nécessité de prendre des mesures destinées à étoffer les recettes fiscales de la région de façon à mettre en place des cadres de politiques budgétaires durables.

18.86 Le travail susmentionné a contribué à l'adoption par les États membres de 12 mesures, dont un grand nombre axées sur l'accroissement de l'investissement public, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir 12 mesures prises par les pays de la région dans les domaines des politiques macroéconomiques et du financement du développement.

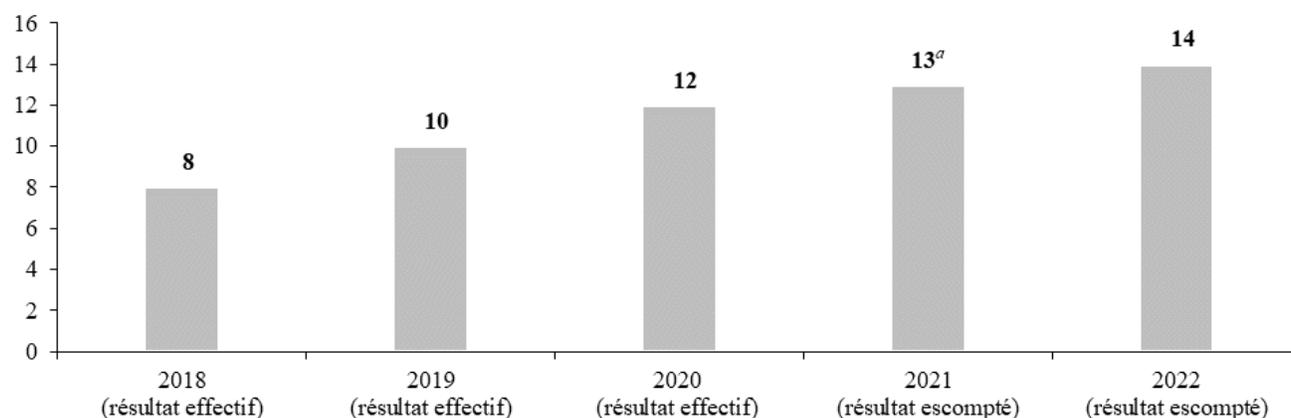
#### **Projet de plan-programme pour 2022**

18.87 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera, grâce aux rapports phares et publications de recherche, aux séminaires et ateliers ainsi qu'à l'assistance technique, d'aider les décideurs à recenser les options politiques permettant d'atteindre une croissance économique durable et inclusive. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.IX).

<sup>5</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 21)].

Figure 18.IX

**Mesure des résultats : nombre total de mesures prises par les pays de la région qui vont dans le sens des analyses et recommandations de la Commission concernant les politiques macroéconomiques et le financement du développement (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## **Résultat 2 : intensification de la mobilisation des ressources en vue de financer les objectifs de développement durable<sup>6</sup>**

### **Exécution du programme en 2020**

18.88 La mobilisation des ressources est considérée dans le sous-programme comme un élément clé de la réponse à la crise provoquée par la pandémie de COVID-19 ; elle constitue également le fondement nécessaire à la viabilité budgétaire future. Dans le Panorama fiscal de l'Amérique latine et des Caraïbes 2020 et l'Étude économique de l'Amérique latine et des Caraïbes 2020, le sous-programme a présenté diverses options permettant d'accroître les recettes fiscales – hausse de la fiscalité directe, taxation des biens et services numériques et mise en place de dispositifs fiscaux correctifs tels que les taxes liées à la santé publique –, et a indiqué comment concevoir et mettre en œuvre des politiques fiscales propices à une relance verte. L'accent a été mis sur l'importance qu'il y avait à soutenir le financement d'instances exécutives infranationales, principaux fournisseurs de services publics dans la région. Il a en outre été rappelé que les banques de développement devraient participer plus étroitement au financement du développement, notamment pour ce qui concerne l'inclusion financière.

18.89 Le travail susmentionné a contribué à l'adoption par les États membres de 11 politiques, mesures et stratégies, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le budget-programme de 2021, à savoir 10 politiques, mesures et stratégies de mobilisation des ressources.

### **Projet de plan-programme pour 2022**

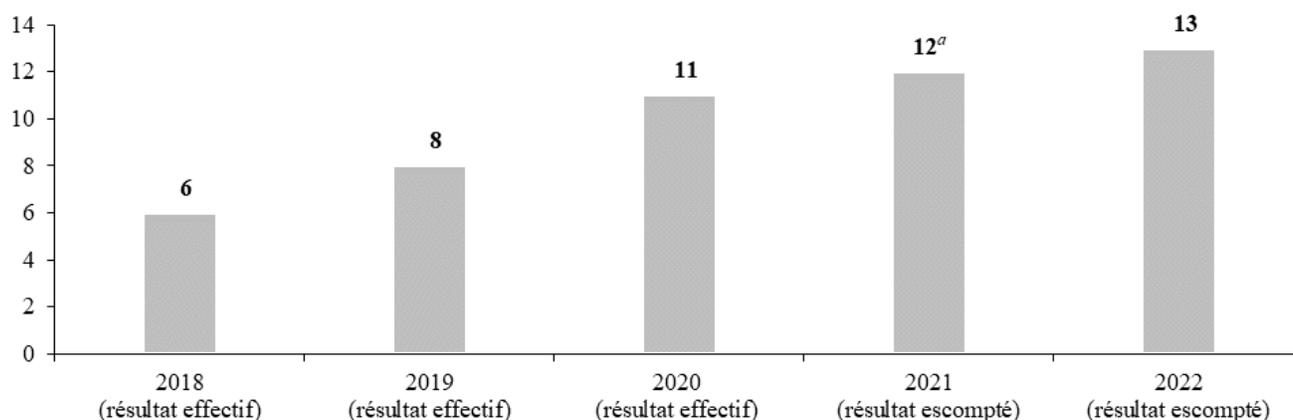
18.90 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on fournira une analyse appliquée et comparative des stratégies de financement du développement afin d'appuyer le renforcement des cadres de ce financement dans la région. On mettra à la disposition des États membres qui en feront

<sup>6</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

la demande une assistance technique destinée à leur permettre d'examiner, de formuler et de mettre en œuvre des mesures de mobilisation des ressources. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.X).

Figure 18.X

**Mesure des résultats : nombre total de politiques, mesures et démarches de mobilisation des ressources (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 3 : politiques macroéconomiques et questions de financement du développement dans l'optique d'une croissance durable et inclusive après la pandémie**

**Projet de plan-programme pour 2022**

18.91 Le choc économique provoqué par la pandémie de COVID-19 a fragilisé plus encore la faible croissance qui a caractérisé l'économie de la région ces dix dernières années. La conjugaison d'une croissance anémique, de profonds écarts de revenus et de richesses, et des inégalités d'accès à des biens et services publics de qualité a été à l'origine de pressions de plus en plus fortes appelant à mener des réformes dans la région. Dans le même temps, la dette des ménages, des entreprises et du secteur public s'est fortement creusée, accentuant les déséquilibres financiers et limitant la consommation et l'investissement. Les insuffisances structurelles de la région et les nouveaux problèmes découlant de la pandémie de COVID-19 exigent la mise en place de politiques innovantes au niveau macroéconomique et en matière de financement du développement.

*Enseignements tirés et changements prévus*

18.92 Les enseignements tirés sont les suivants : on a constaté que la formule des réunions virtuelles, relativement peu utilisée les années précédentes, pourrait être davantage exploitée et étendue à plus haut niveau. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on s'efforcera de recourir à des réunions et plateformes virtuelles pour donner plus de poids aux activités destinées à promouvoir les politiques défendues par le sous-programme, à savoir les politiques publiques visant à mieux rebondir après la crise, l'accent étant mis sur les mesures qui soutiennent la croissance économique à moyen et long terme et qui servent de base à la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable. Dans la

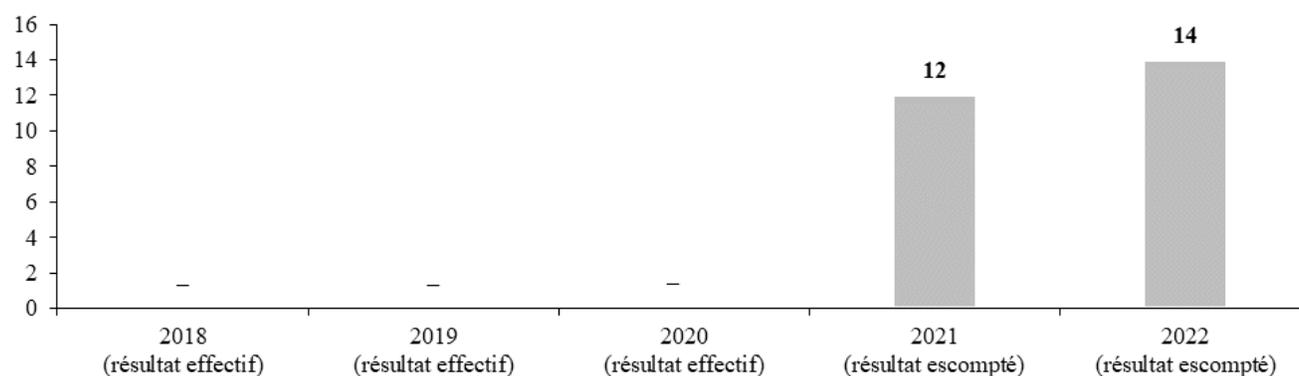
période post-COVID-19, la mobilisation des mécanismes de financement du développement apparaîtra comme un moyen de plus en plus important pour mettre en place des cadres de viabilité budgétaire reposant sur une consolidation des recettes publiques. En fonction des besoins nationaux, le sous-programme s'intéressera au rôle des banques de développement et d'autres sources de financement innovantes. Cet effort de sensibilisation s'appuiera sur l'avantage comparatif qu'offre le sous-programme en termes d'analyses macroéconomiques régionales et de recherches sur les politiques déployées, ainsi que sur les travaux réalisés en 2020 et prévus en 2021. Le sous-programme fournira une assistance technique sur mesure aux pays de la région qui en feront la demande. En outre, il tirera parti de son réseau d'intervenants clés pour amplifier l'impact de ses travaux dans la région.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

18.93 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'augmentation du nombre de politiques, mesures et stratégies relatives aux questions macroéconomiques et au financement du développement qui visent à mieux reconstruire après la pandémie de COVID-19 (voir la figure 18.XI).

Figure 18.XI

**Mesure des résultats : nombre total de politiques, mesures et stratégies d'ordre macroéconomique et dans le domaine du financement du développement qui visent à reconstruire en mieux après la COVID-19 (résultat cumulé)**



### Textes des organes délibérants définissant les mandats

18.94 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

63/199	Déclaration de l'Organisation internationale du Travail sur la justice sociale pour une mondialisation équitable	67/12 ; 75/14	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain et caribéen
63/229	Rôle du microcrédit et de la microfinance dans l'élimination de la pauvreté	67/218	Promotion de la transparence, de la participation et de la responsabilisation en matière de finances publiques
64/193	Suivi et mise en œuvre du Consensus de Monterrey et du texte issu de la Conférence d'examen de 2008 (Déclaration de Doha sur le financement du développement)	70/126	Promouvoir l'intégration sociale par l'inclusion sociale
65/146	Mécanismes innovants de financement du développement	72/206	Amélioration de l'accès aux services financiers pour le développement durable

72/230 ; 74/231	Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire	73/247	Coopération pour le développement industriel
73/220	Système financier international et développement	74/199	Promouvoir l'investissement en faveur du développement durable
73/221	Soutenabilité de la dette extérieure et développement	74/270	Solidarité mondiale dans la lutte contre la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)
73/222	Promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable	74/306	Action globale et coordonnée face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)
		74/307	Une riposte unie face aux menaces sanitaires mondiales : lutter contre la COVID-19
73/223	Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement		

### Résolutions du Conseil économique et social

2008/16	Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	2011/39	Suite donnée au Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement : examen de la création éventuelle d'un groupe spécial d'experts
2008/18	Promouvoir le plein emploi et un travail décent pour tous		
2009/5	Surmonter la crise : un Pacte mondial pour l'emploi	2017/3	Code de conduite des Nations Unies pour la coopération en matière de lutte contre la fraude fiscale internationale
2009/30	Mise en place d'un processus intergouvernemental ouvert, renforcé et plus efficace pour assurer le suivi de la question du financement du développement	2019/6	Lutter contre les inégalités et les obstacles à l'inclusion sociale au moyen des politiques budgétaires et salariales et des politiques de protection sociale

### Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

655 (XXXIII)	Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes	713 (XXXVI)	Suivi régional des textes issus des conférences sur le financement du développement
--------------	---	-------------	---

## Produits

18.95 On trouvera dans le tableau 18.5 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.5

### Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>6</b>
1. Séminaires, réunions d'experts, ateliers et formations sur les politiques macroéconomiques et financières en Amérique latine et dans les Caraïbes	10	10	10	6
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>14</b>	<b>11</b>
2. <i>Étude sur la situation économique de l'Amérique latine et des Caraïbes</i>	1	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
3. <i>Fiscal Panorama of Latin America and the Caribbean</i>	1	1	1	1
4. <i>Preliminary Overview of the Economies of Latin America and the Caribbean</i>	1	1	1	1
5. Études sur les politiques macroéconomiques, sectorielles et financières en Amérique latine et dans les Caraïbes	9	9	10	7
6. Études portant sur des questions économiques propres à l'Uruguay	1	1	1	1
7. Étude d'une question hautement prioritaire relative aux politiques macroéconomiques et aux politiques de développement en Colombie	1	1	–	–
8. Étude relative aux règles budgétaires au Brésil, y compris une évaluation des changements constitutionnels portant sur les limites de dépenses et les réformes de la sécurité sociale	1	1	–	–

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : services de conseil rendus aux États membres, à leur demande, concernant l'analyse et la formulation de politiques macroéconomiques, budgétaires et monétaires, l'analyse macroéconomique et les systèmes de suivi du développement économique, ainsi que la conception et la mise en œuvre de programmes et de politiques de financement du développement axés sur le développement financier et productif et/ou la protection sociale ; services de conseil pour le Ministère uruguayen de l'économie et des finances sur les questions macroéconomiques.

**Bases de données et supports numériques** : informations statistiques relatives aux variables économiques, monétaires et financières des pays de la région ; ensembles de données statistiques couvrant le fonctionnement des administrations, la dette publique, les recettes fiscales et les recettes provenant des ressources naturelles non renouvelables.

## Sous-programme 4 Développement social et égalité sociale

### Objectif

18.96 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer le bien-être général des habitants de la région et de parvenir à une plus grande égalité sociale et économique, conformément au Programme 2030 et dans le plein respect des droits humains.

### Stratégie

18.97 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme aidera les pays à mettre en œuvre un programme régional de développement social inclusif, conformément aux résultats obtenus et aux accords conclus lors de la Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes. Il mènera des travaux de recherche appliquée, produira des analyses, diffusera des résultats, fournira des formations et des services consultatifs et formulera des recommandations de politique générale, l'objectif étant de renforcer la capacité des parties prenantes à établir un diagnostic exact de la situation sociale aux fins de l'élaboration et de l'application de politiques. Par ailleurs, il interviendra auprès de décideurs, d'universitaires, d'organisations de la société civile et d'autres parties prenantes pour promouvoir la concertation sur les politiques et l'application du programme régional de développement social inclusif et facilitera la mise en commun de données d'expérience et de bonnes pratiques. Il concentrera ses efforts sur : les multiples facettes de la pauvreté, des inégalités et du bien-être ; l'action visant à combler les

écarts en matière de conditions de vie et à lutter contre les inégalités, notamment celles liées au genre, à l'origine raciale ou ethnique, à l'âge, au handicap ou au lieu de résidence ; l'action visant à assurer un accès à la protection sociale universelle ; les politiques d'inclusion sociale et professionnelle ; la coordination des politiques sociales, économiques et environnementales ; et l'amélioration de la capacité à adapter les politiques sociales aux nouveaux défis liés à des questions telles que la transition démographique, la migration, les nouvelles technologies ou les changements climatiques. Les produits du sous-programme seront centrés sur les domaines suivants : l'évaluation de la situation sociale des populations et les politiques sociales relatives à l'égalité et à la protection sociale.

18.98 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme aidera les pays à renforcer leurs capacités ainsi que leur coopération technique en matière de conception, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des stratégies, politiques et programmes. Les travaux de recherche et les services consultatifs seront centrés en particulier sur : les systèmes de protection sociale fondés sur l'égalité, la durabilité et le plein respect des droits humains ; la protection et la promotion des droits des femmes, des enfants et des jeunes, des peuples autochtones, des personnes d'ascendance africaine, des migrants et des personnes en situation de handicap ; l'investissement social ; et les systèmes d'éducation et de santé publique, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de développement durable n° 1 (Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde), n° 2 (Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable), n° 3 (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge), n° 4 (Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie), n° 8 et n° 16.

18.99 Des activités seront menées à l'échelle régionale et nationale en partenariat avec d'autres divisions de la CEPALC et ses bureaux sous-régionaux et nationaux, d'autres organismes du système des Nations Unies et, lorsque cela est possible, le réseau des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Les principaux bénéficiaires du sous-programme seront les institutions publiques des pays de la région, en particulier les responsables et fonctionnaires chargés de la gestion des politiques sociales (conception, mise en œuvre et évaluation), ainsi que les organisations régionales et sous-régionales, les établissements universitaires et autres centres de recherche et les organisations non gouvernementales. Il est prévu de mener des activités de coopération avec d'autres commissions régionales et avec des institutions intergouvernementales ou multilatérales, ainsi que des activités de coopération Sud-Sud.

18.100 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en fournissant aux homologues des connaissances actualisées grâce à l'outil Web de l'Observatoire du développement social en Amérique latine et dans les Caraïbes et en aidant les gouvernements à faire face aux conséquences socioéconomiques de la COVID-19 au moyen de services consultatifs et d'activités de partage des connaissances dans les domaines de la politique sociale touchés par la crise.

18.101 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Une meilleure compréhension des difficultés et disparités sociales structurelles qui caractérisent la région ;
- b) L'adoption de mesures et de politiques publiques visant à promouvoir une plus grande égalité sociale et économique et le bien-être général de la population de la région.

18.102 Comme expliqué plus précisément pour le résultat 3 ci-après, l'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat l'élargissement des systèmes de protection sociale, qui prennent en compte l'incidence sociale de la pandémie, qu'ils considèrent comme l'un des défis à relever dans les années à venir.

### Exécution du programme en 2020

18.103 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

#### Adoption de la politique nationale de protection et de promotion sociales en Haïti

18.104 À la demande d'Haïti, le sous-programme a aidé le Gouvernement à élaborer une stratégie cohérente de protection sociale. En collaboration avec son bureau sous-régional à Mexico et le Programme alimentaire mondial, la CEPALC a aidé le Ministère haïtien des affaires sociales et du travail à conceptualiser et à préparer une telle stratégie, ainsi qu'à en discuter et à en évaluer le montant.

18.105 Le sous-programme s'est appuyé sur les travaux réalisés les années précédentes pour renforcer les capacités des fonctionnaires, en particulier ceux du Ministère des affaires sociales et du travail, et d'autres parties prenantes dans le domaine de la protection sociale, fournir des services consultatifs et contribuer à l'élaboration de la politique nationale de protection et de promotion sociales et aux discussions y relatives. En outre, il a rédigé un rapport sur le coût de la mise en œuvre des programmes de transfert en espèces proposés dans le cadre de cette politique.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

18.106 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'adoption par le Gouvernement haïtien de la politique nationale de protection et de promotion sociales en juin 2020 (voir le tableau 18.6).

Tableau 18.6  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
Le Gouvernement haïtien a recensé et comblé les déficits de capacités en matière d'élaboration de politiques dans le domaine de la protection sociale	Le Gouvernement haïtien a eu accès à une assistance technique variée pour élaborer une politique nationale de protection et de promotion sociales	Le Gouvernement haïtien a adopté la politique nationale de protection et de promotion sociales ainsi qu'un accord sur le calcul du coût de la mise en œuvre des programmes de transfert en espèces

#### Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

18.107 Dans le contexte de la lutte contre la pandémie, on a constaté qu'il était nécessaire de créer une base de données sur les interventions de protection sociale et d'établir des rapports sur l'incidence sociale de la pandémie dans le cadre des analyses complètes de la CEPALC, lesquelles sont mises à disposition par l'outil Web de l'Observatoire de la COVID-19. Ces activités ont permis d'aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie de COVID-19 et concourent aux objectifs du sous-programme, à savoir la coopération technique en matière de protection

sociale et l'amélioration des institutions. Les nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 3.

## **Résultats escomptés pour 2022**

18.108 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### **Résultat 1 : obtention d'un engagement régional en faveur du développement social inclusif<sup>7</sup>**

#### **Exécution du programme en 2020**

18.109 Sous la direction des président(e)s de la Conférence régionale sur le développement social, le sous-programme a coordonné les activités de mise en œuvre du programme régional de développement social inclusif, adopté en 2019. À cette fin, il a mis en place des groupes de travail avec les pays afin de renforcer la création de réseaux et la coopération Sud-Sud. En outre, il a organisé cinq réunions en ligne et créé une communauté de pratique virtuelle pour faciliter les discussions sur la protection sociale et l'inclusion sociale entre les représentantes et représentants des services sociaux de chaque pays.

18.110 Le travail susmentionné a contribué au recensement des difficultés communes qui entravent une mise en œuvre permettant de faire face à l'incidence sociale de la pandémie de COVID-19, au partage de données relatives à 263 programmes de protection sociale d'urgence au cours de l'année 2020, et à l'élaboration de politiques visant à renforcer la protection et l'inclusion sociales, comme l'aide apportée à Haïti, mentionnée précédemment, et le plan national de réduction de la pauvreté Jajapo mis en place au Paraguay dans le cadre du système de protection sociale du pays, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir que les pays d'Amérique latine et des Caraïbes se dotent de stratégies d'amélioration des cadres institutionnels et d'élaboration de politiques adaptées pour donner suite à leur engagement en faveur de politiques sociales qui ne laissent personne de côté.

#### **Projet de plan-programme pour 2022**

18.111 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on se concentrera sur l'exécution des mandats de la Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes, sur la maintenance de l'outil Web de l'Observatoire du développement social en Amérique latine et dans les Caraïbes et sur l'élaboration d'un plan de travail relatif à la mise en œuvre du programme régional de développement social inclusif. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.7).

<sup>7</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 21)].

Tableau 18.7  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Les pays ont recensé les obstacles qui s'opposaient au développement social inclusif dans les pays de la région	Les pays ont pris un engagement en faveur du développement social inclusif, conformément au Programme 2030	Les pays se sont dotés de stratégies d'amélioration des cadres institutionnels et d'élaboration de politiques adaptées pour donner suite à leur engagement en faveur de politiques sociales qui ne laissent personne de côté	Les pays mettent en œuvre des politiques et programmes sociaux qui favorisent le développement social inclusif	Les pays élaborent des politiques et programmes conformes au plan de travail du programme régional de développement social inclusif

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : des organismes à vocation sociale améliorés, plus efficaces, efficaces, transparents et durables<sup>8</sup>

### Exécution du programme en 2020

18.112 Le sous-programme a aidé les pays à améliorer leurs organismes dans divers domaines. Au Chili, la CEPALC a été invitée à prendre part au conseil de cohésion sociale coordonné par le Ministère du développement social et de la famille et à contribuer à son travail d'analyse et à sa rédaction d'un rapport contenant des recommandations visant à intégrer la cohésion sociale en tant qu'objectif transversal et à long terme pour toutes les politiques publiques. Le sous-programme a élaboré et tenu à jour l'outil Web de l'Observatoire du développement social en Amérique latine et dans les Caraïbes grâce à des informations actualisées sur les organismes à vocation sociale, les dépenses sociales et les programmes de protection sociale non contributifs en place dans les pays de la région, entre autres. Il a aidé les pays à analyser les données et les politiques liées à la crise sociale née de la pandémie en présentant par l'intermédiaire de l'outil Web de l'Observatoire de la COVID-19 des rapports spéciaux, tels qu'une étude sur les innovations et les enjeux institutionnels des systèmes d'information sociale et des registres sociaux dans 15 pays d'Amérique latine. En outre, en collaboration avec le bureau sous-régional de la CEPALC dans les Caraïbes, l'Organisation internationale du Travail, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le Dispositif d'assurance catastrophes naturelles pour les Caraïbes, il a aidé 18 États membres et membres associés des Caraïbes à organiser un atelier virtuel intitulé « Ne laisser personne de côté dans les Caraïbes », dont le but était de renforcer la résilience et le développement durable grâce à la protection sociale universelle.

18.113 Le travail susmentionné a contribué à étendre la collaboration avec et entre les pays ainsi qu'avec huit organismes à vocation sociale basés dans des pays comme le Chili, El Salvador, le Guatemala, le Honduras et le Paraguay et qui font état d'une amélioration de leur action grâce à l'assistance technique fournie par la CEPALC, ce

<sup>8</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

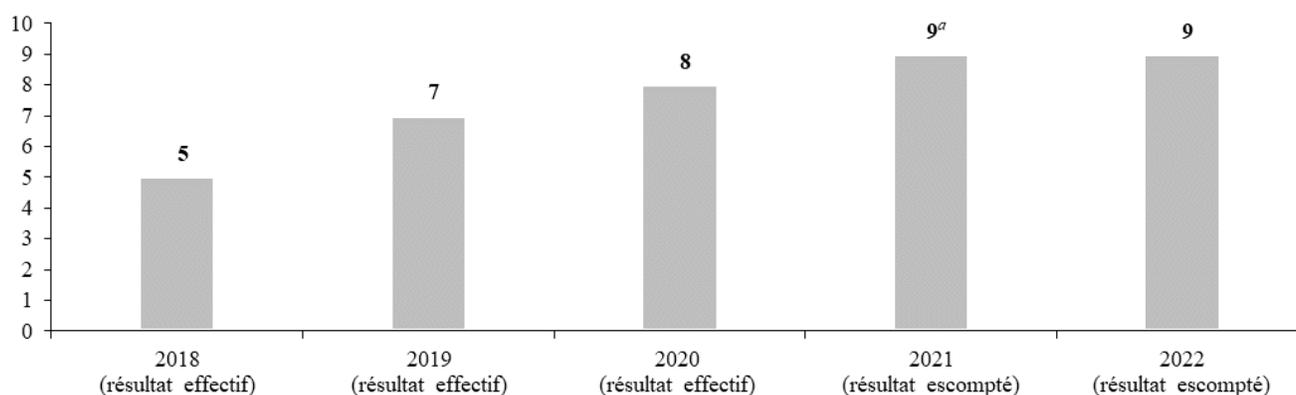
qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021, à savoir huit organismes à vocation sociale.

### Projet de plan-programme pour 2022

18.114 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on tiendra à jour l'outil Web de l'Observatoire du développement social en Amérique latine et dans les Caraïbes, produira de nouveaux rapports d'analyse des politiques et élaborera de nouvelles formes d'analyse des politiques, fournira une assistance technique aux gouvernements de la région et créera de nouveaux espaces de coopération Sud-Sud. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XII).

Figure 18.XII

**Mesure des résultats : nombre d'organismes à vocation sociale faisant état d'une amélioration de leur action grâce à l'assistance technique fournie par la CEPALC (par année)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### **Résultat 3 : faire progresser les politiques sociales sectorielles et intersectorielles innovantes pour lutter contre les inégalités qui touchent les populations vulnérables**

#### **Projet de plan-programme pour 2022**

18.115 L'Amérique latine et les Caraïbes ont connu une augmentation des niveaux de pauvreté et d'inégalité en raison de la pandémie de COVID-19. La pandémie est apparue dans un contexte très incertain marqué par des inégalités structurelles, par la multiplication des difficultés et des possibilités liées à la numérisation et à la quatrième révolution industrielle, par des changements dans les structures démographiques liés à l'âge et à la migration, par les transitions en matière de morbidité et de mortalité, ainsi que par les changements climatiques et les catastrophes. Les activités menées dans le cadre du sous-programme seront axées sur l'analyse sociale et la formulation d'orientations relatives aux incidences sociales de la pandémie et des transformations récentes. Le projet de plan-programme pour 2022 renforcera les politiques sociales sectorielles et intersectorielles afin de multiplier les possibilités tout en ne laissant personne de côté.

*Enseignements tirés et changements prévus*

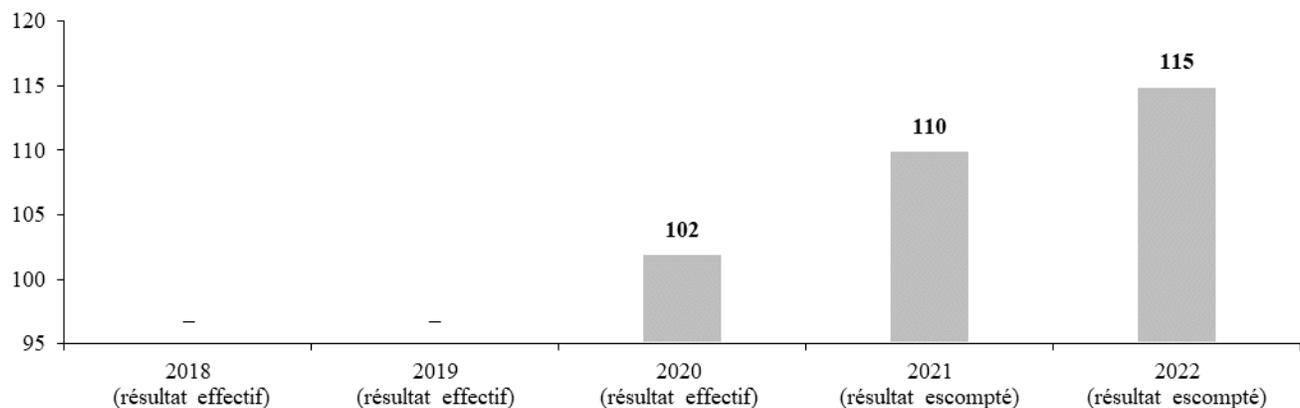
18.116 Les enseignements tirés sont les suivants : on a pris conscience qu'il était nécessaire de fournir un appui permettant de promouvoir l'adoption de nouvelles technologies et de favoriser l'adaptation à leur utilisation et qu'il importait de combler les déficits existant en matière d'inclusion numérique, entre autres. Il a été montré que le travail du sous-programme pouvait être adapté en élaborant de nouveaux processus permettant de couvrir de nouvelles populations et de nouveaux besoins et en passant de l'organisation de missions et de séminaires en face à face à l'organisation de missions et séminaires en ligne ayant des effets positifs sur l'efficacité du sous-programme et sur l'environnement, entre autres innovations. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on tentera d'élargir l'utilisation des technologies en faisant en sorte que les activités de conseil et d'assistance technique soient menées tant en ligne qu'en face à face, et ainsi de faciliter le travail que réalise le sous-programme avec les pays. Également dans le cadre du programme, on se concentrera sur la coopération et le partage des connaissances entre les pays.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

18.117 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montreront les résultats de l'enquête menée sur le nombre de fonctionnaires nationaux déclarant que les séminaires, ateliers, rapports techniques et services consultatifs du sous-programme ont accru leurs connaissances et leur capacité à améliorer leur travail pour relever les nouveaux défis liés aux questions sociales (voir la figure 18.XIII).

Figure 18.XIII

**Mesure des résultats : nombre de fonctionnaires nationaux reconnaissant avoir accru leur capacité à élaborer des politiques sociales sectorielles et intersectorielles innovantes (par année)**

**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

18.118 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

66/164	Promotion de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus	71/178 71/180	Droits des peuples autochtones Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale
66/165	Aide et protection en faveur des déplacés	71/191	Le droit à l'alimentation
66/168	Élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction	71/197	La mondialisation et ses effets sur la pleine jouissance de tous les droits de l'homme
66/172	Protection des migrants	72/235	Mise en valeur des ressources humaines
70/126; 72/142	Promouvoir l'intégration sociale par l'inclusion sociale	73/141	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
70/127	Politiques et programmes mobilisant les jeunes	73/142	Développement sans exclusion pour et avec les personnes handicapées
70/131	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	73/163 73/246	Droits de l'homme et extrême pauvreté Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)
70/132	Amélioration du sort des femmes et des filles en milieu rural	73/262	Appel mondial pour une action concrète en vue de l'élimination totale du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et de l'application intégrale et du suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban
70/138	Les filles		
70/153	Renforcement de la coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme		
70/163	Institutions nationales de promotion et de protection des droits de l'homme		
70/166	Promotion effective de la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques	73/291	Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud
70/223	Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition	74/2	Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle
71/177	Droits de l'enfant		

*Résolutions du Conseil économique et social*

2009/5	Surmonter la crise : un Pacte mondial pour l'emploi	2017/12	Promotion des droits des personnes handicapées et renforcement de la prise en compte systématique de la question du handicap dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030
2012/11	Prise en compte systématique de la question du handicap dans les programmes de développement		
2014/32	Création de la Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes	2018/5	Stratégies d'élimination de la pauvreté visant à parvenir à un développement durable pour tous
2016/8	Repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain	2020/9	Prise en compte des questions de genre dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies

*Résolution de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes*

722 (XXXVII) ; 742 (XXXVIII)	Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes		
---------------------------------	---	--	--

## Produits

18.119 On trouvera dans le tableau 18.8 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.8

### Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>1</b>	–	<b>10</b>	<b>1</b>
1. Réunion du Bureau de la Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes	1	–	1	1
2. Session de la Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes	–	–	9	–
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
3. Projets de terrain sur la protection sociale, les politiques d'inclusion sociale et professionnelle, les capacités humaines et les démarches fondées sur les droits humains dans les systèmes de protection sociale ; l'investissement social et les nouveaux enjeux à prendre en compte dans les politiques sociales	2	2	2	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>14</b>	<b>14</b>
4. Réunions d'experts visant à analyser l'élaboration de nouvelles recommandations de politique générale sur les droits de certaines catégories de population ; à examiner les mécanismes de promotion de la coordination au sein des systèmes de protection sociale selon une démarche fondée sur les droits et l'égalité ; à examiner les mécanismes qui jouent un rôle dans l'élargissement de la protection sociale et les avancées progressives vers l'égalité devant les systèmes nationaux de protection sociale ; à examiner les progrès accomplis grâce aux politiques publiques sur l'inclusion professionnelle et productive, ainsi que les obstacles qui restent à surmonter	4	4	8	8
5. Activités de formation sur les politiques relatives à la réduction de la pauvreté, à l'égalité et au bien-être et sur l'élaboration de politiques concernant l'atténuation de la pauvreté, l'accès aux réseaux de protection sociale et le renforcement des capacités	6	6	6	6
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
6. <i>Panorama social de l'Amérique latine</i>	1	–	2	1
7. Études des bureaux de pays de la CEPALC : bureau de Bogota, étude sur les politiques sociales et les politiques de production inclusive et sur les obstacles majeurs au développement social inclusif en Colombie ; bureau de Buenos Aires, étude sur les tendances sociales et tendances dans le domaine de l'emploi observées en Argentine ; bureau de Montevideo, étude sur les caractéristiques générales des politiques sociales, de la pauvreté et de l'inégalité en Uruguay	1	1	3	3

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
8. Études sur des sujets tels que les droits sociaux de certains groupes de population, la protection sociale, notamment l'accès à un travail décent, la réduction de la pauvreté et la répartition des revenus, l'éducation et les politiques et programmes sociaux	5	5	4	5
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	2	2	2	2
9. Activités ou documentation techniques relatives aux politiques de développement social ; propositions analytiques et méthodologiques visant à favoriser la mise en œuvre universelle des politiques sociales et à renforcer leurs effets sur les inégalités, à améliorer la coopération intersectorielle et interinstitutionnelle et à améliorer l'efficacité et l'efficience des politiques sociales	2	2	2	2
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : sur demande, conseils aux États membres au sujet des politiques sociales en faveur de l'égalité, de la prise de décisions en matière de politique sociale et des politiques et investissements sociaux ; propositions analytiques et méthodologiques visant à renforcer la coopération intersectorielle et interinstitutionnelle et, ainsi, à obtenir des gains d'efficacité et d'efficience ; conception, mise en œuvre et évaluation des politiques sociales.				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : l'Observatoire du développement social en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui contient des bases de données sur le développement social, la jeunesse, les régimes de protection sociale non contributifs, le cadre institutionnel de l'action sociale et les engagements à l'échelle régionale.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : outils de gestion des connaissances concernant notamment le renforcement du réseau d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement social.				

## Sous-programme 5 Intégration des questions de genre dans le développement régional

### Objectif

18.120 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'intégrer les questions de genre dans les stratégies des pays d'Amérique latine et des Caraïbes dans la perspective d'un développement durable et partagé.

### Stratégie

18.121 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme continuera de produire des connaissances et de fournir des statistiques et des indicateurs relatifs au genre, en élargissant la portée des données et des indicateurs issus de l'Observatoire de l'égalité des genres en Amérique latine et dans les Caraïbes et en améliorant la qualité. Il fournira une assistance technique aux pays de la région pour les aider à élaborer des politiques visant à promouvoir l'égalité des genres ; pour ce faire, il s'appuiera sur une approche fondée sur les droits humains et renforcera les capacités des mécanismes nationaux de promotion des femmes ainsi que celles des organismes nationaux de statistique. Afin de promouvoir une meilleure mise en commun des connaissances relatives au genre dans la région, il encouragera la diffusion accrue des publications et des résultats de recherche parmi les décideurs et les autres parties prenantes. Une attention toute particulière sera consacrée à l'autonomie économique des femmes, dans le cadre d'une démarche globale tenant également compte de l'autonomie corporelle et de l'autonomie de décision. Compte tenu de leur nature transversale, les activités menées dans le cadre du sous-programme

contribueront principalement à la réalisation des objectifs de développement durable nos 1, 3, 4, 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), 8, 11 (Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables), 16 et 17.

18.122 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en menant ses activités de production de connaissances et de recherche et en fournissant son assistance technique de telle sorte à proposer diverses solutions envisageables sur le plan socioéconomique dans le contexte de la reprise après la pandémie.

18.123 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

- a) les États membres seront mieux à même d'élaborer des politiques en faveur de l'égalité des genres et de mettre en œuvre le Programme 2030 ;
- b) l'égalité des genres sera promue dans la région.

18.124 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir le résultat suivant : davantage de statistiques relatives au genre seront publiées et l'accent sera placé sur la mise en œuvre d'orientations tenant compte des questions de genre, afin de limiter les répercussions économiques de la crise sanitaire en garantissant une reprise rapide qui ne laisse personne de côté.

## **Exécution du programme en 2020**

18.125 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Engagement de Santiago : accélérer la mise en œuvre de l'Agenda régional pour l'égalité des sexes**

18.126 Dans le cadre des efforts déployés par la Commission en vue de surmonter les difficultés que continue de poser la réalisation de l'égalité des genres dans la région, la quatorzième session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes s'est tenue en janvier 2021. Organisée par la CEPALC avec l'appui d'ONU-Femmes, la session a réuni des représentants des 33 États membres de la Commission et de six membres associés, de 365 organisations de la société civile, de 14 organismes, fonds et programmes des Nations Unies, et de 11 organisations intergouvernementales. Il convient de noter la participation des vice-présidents de la Colombie, du Costa Rica et d'El Salvador, ainsi que d'une vingtaine de ministres chargés des questions intéressant les femmes et de hauts responsables de mécanismes de promotion des femmes dans la région. Dans le cadre de ses travaux d'organisation et de préparation de la session, le sous-programme a activement participé aux négociations relatives à l'Engagement de Santiago, dont le texte a été adopté par les pays de la région pendant la session. Dans ce document, ces derniers se sont engagés à prendre toutes les mesures nécessaires pour accélérer la mise en œuvre effective du Programme d'action de Beijing et de l'Agenda régional pour l'égalité des sexes, en renforçant les institutions et l'architecture responsables de l'égalité des genres par l'établissement de priorités pour les mécanismes de promotion de la femme et l'intégration de la perspective de genre aux différents niveaux de l'État.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

18.127 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'adoption par les pays de la région de l'Engagement de Santiago, lequel vise à

accélérer la mise en œuvre de l'Agenda régional pour l'égalité des sexes (voir le tableau 18.9).

Tableau 18.9  
**Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
Des plans pour l'égalité qui incorporent des éléments issus de la Stratégie de Montevideo pour la mise en œuvre de l'Agenda régional pour l'égalité des sexes dans le cadre du développement durable à l'horizon 2030 sont lancés :	Les États membres ont accès au rapport régional sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie de Montevideo (LC/CRM.14/5)	À la quatorzième session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, les pays de la région ont adopté l'Engagement de Santiago, lequel vise à accélérer la mise en œuvre de l'Agenda régional pour l'égalité des sexes
a) Costa Rica : politique nationale pour une égalité réelle entre les femmes et les hommes (2018-2030)		
b) Chili : quatrième plan d'action national pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2030)		
c) Uruguay : stratégie nationale pour l'égalité entre les femmes et les hommes à l'horizon 2030		

### **Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

18.128 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. Le sous-programme a généré des connaissances en mettant à la disposition des gouvernements de la région, au moyen de l'Observatoire de la COVID-19 accessible en ligne, des informations sur les mesures prises à l'échelle nationale pour faire face aux répercussions de la pandémie sur l'autonomie des femmes.

### **Résultats escomptés pour 2022**

18.129 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les plans-programmes antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### **Résultat 1 : développement et renforcement des capacités en matière de statistiques genrées en Amérique latine et dans les Caraïbes<sup>9</sup>**

#### **Exécution du programme en 2020**

18.130 Dans le cadre du sous-programme, on a continué de dispenser une formation aux responsables nationaux sur la production et l'utilisation de statistiques genrées. Grâce au sous-programme, davantage de pays seront en mesure de produire des statistiques tenant compte des questions de genre, conformément aux méthodes et normes reconnues à l'échelle internationale. En outre, le sous-programme a aidé les

<sup>9</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 21)].

pays de la région à formuler et à mettre au point de nouvelles activités visant à promouvoir l'utilisation de statistiques générées de manière innovante et efficace.

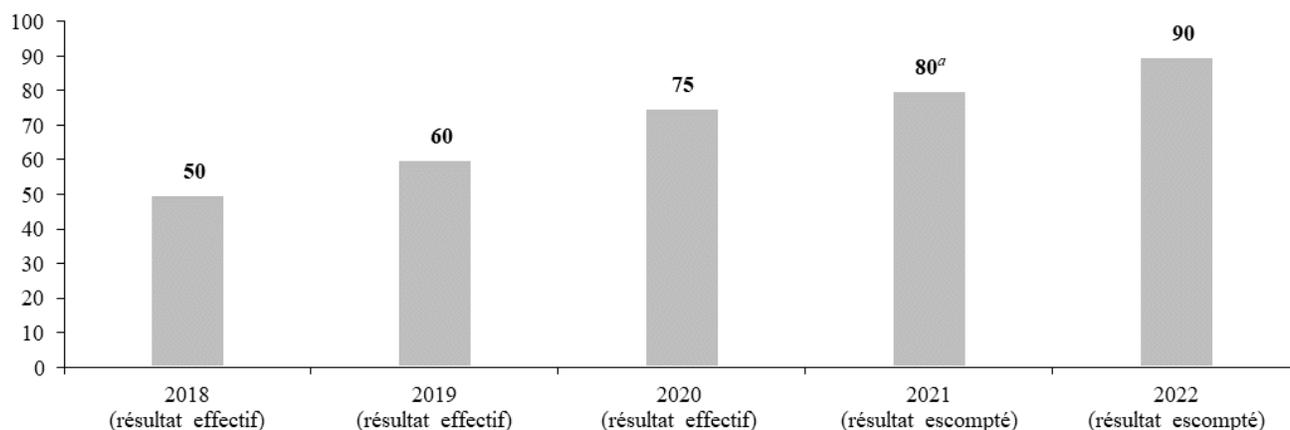
18.131 Le travail susmentionné a contribué à la formation de 75 responsables nationaux à la production et à l'utilisation de statistiques générées, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir 70 responsables nationaux.

### Projet de plan-programme pour 2022

18.132 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on augmentera l'offre de formations sur la production de statistiques générées. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XIV).

Figure 18.XIV

### Mesure des résultats : nombre de fonctionnaires nationaux formés à la production et à l'utilisation de statistiques générées (par année)



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 2 : renforcement des capacités statistiques compte tenu des questions de genre<sup>10</sup>

#### Exécution du programme en 2020

18.133 Le sous-programme travaille à l'amélioration continue des statistiques générées, en utilisant l'Observatoire de l'égalité des genres en Amérique latine et dans les Caraïbes comme principal moyen de diffusion d'informations concernant les indicateurs clés sur la situation en matière d'égalité des genres dans la région et en renforçant les capacités statistiques au moyen de services de conseil et d'assistance technique portant sur la promotion de l'égalité des genres dans les pays de la région. Dans le cadre du sous-programme, on a employé une méthode d'assistance technique innovante basée sur l'utilisation accrue de modes de prestation différents, tels que les réunions et formations à distance au moyen de plateformes en ligne. En outre, on a organisé plusieurs webinaires à l'intention des pays des Caraïbes, axés sur le recensement des données existantes, l'identification des lacunes dans la production

<sup>10</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

de statistiques genrées et la formulation de recommandations concernant la production, le développement, l'institutionnalisation et la diffusion d'informations statistiques et d'indicateurs relatifs au genre, afin de promouvoir l'utilisation de statistiques genrées dans l'élaboration des politiques, le but étant de s'assurer qu'aucune femme ni aucune fille ne soit laissée de côté, conformément aux engagements énoncés dans l'Agenda régional pour l'égalité des sexes et le Programme 2030.

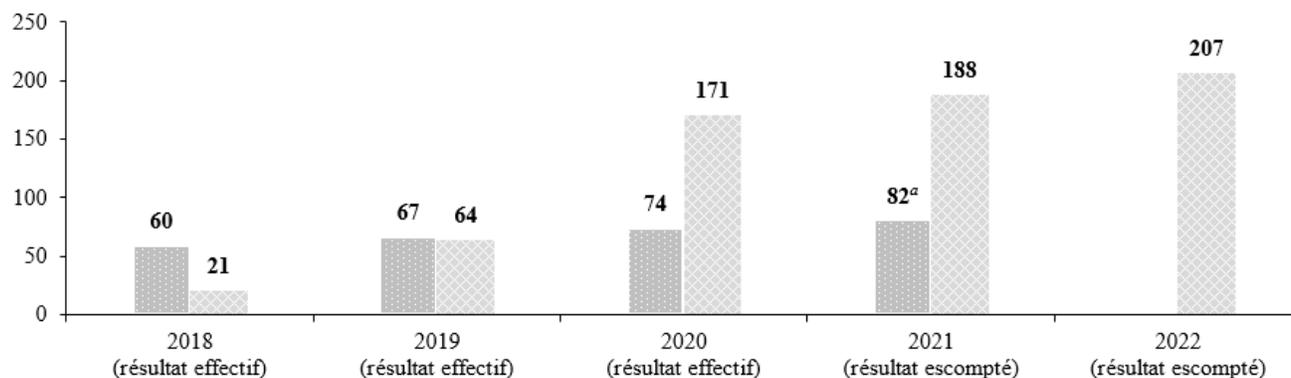
18.134 Le travail susmentionné a contribué à la formation de 74 fonctionnaires nationaux à l'utilisation des indicateurs recensés par l'Observatoire de l'égalité des genres en Amérique latine et dans les Caraïbes, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021.

### Projet de plan-programme pour 2022

18.135 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation, on apportera des aménagements au sous-programme et on veillera à intégrer les questions de genre dans les stratégies en faveur d'un développement durable et partagé dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats mise à jour (voir la figure 18.XV).

Figure 18.XV

**Mesure des résultats : nombre total de fonctionnaires nationaux formés à l'utilisation des indicateurs recensés par l'Observatoire de l'égalité des genres en Amérique latine et dans les Caraïbes, et nombre total de fonctionnaires nationaux formés à l'intégration des questions de genre dans les politiques publiques (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : renforcement des capacités en matière de formulation et de mise au point de politiques visant à assurer l'égalité des genres

#### Projet de plan-programme pour 2022

18.136 Afin de poursuivre l'intégration des questions de genre dans les stratégies des pays d'Amérique latine et des Caraïbes dans la perspective d'un développement durable et partagé, il importe de continuer de renforcer leur capacité à concevoir, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à assurer l'égalité des genres, conformément à l'Agenda régional pour l'égalité des sexes, au Programme 2030 et à d'autres accords internationaux. Dans le cadre du sous-programme, on a fourni une

assistance technique aux institutions de la région afin qu'elles élaborent des politiques publiques innovantes et efficaces propices à encourager et à appuyer la création de mécanismes de promotion de l'égalité des genres sur la base d'un cadre institutionnel solide, intégré et tenant compte des questions de genre.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

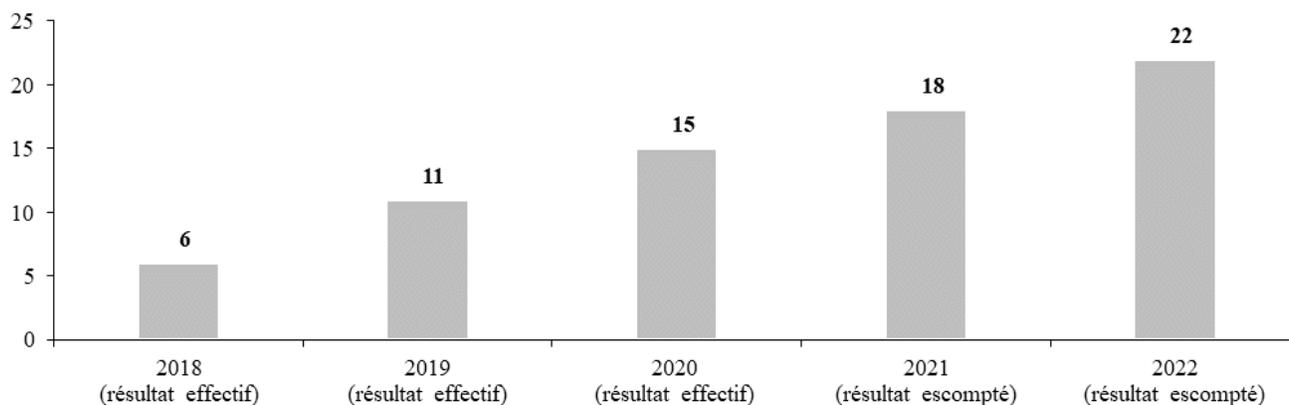
18.137 Les enseignements tirés sont les suivants : on a constaté qu'il convenait de s'adapter à la demande croissante d'assistance technique qui émanait des pays de la région et qui découlait d'incertitudes économiques, politiques, sociales et environnementales, lesquelles ont été exacerbées par la pandémie et le volume limité des ressources. On a réussi à surmonter cette difficulté en définissant des stratégies de collaboration, en élargissant les réseaux d'appui et en veillant à l'efficacité des activités au sein de l'équipe. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on s'efforcera de préciser les critères de décision qui seront appliqués à l'avenir pour l'octroi de l'assistance technique, en améliorant le modèle de gestion axée sur les résultats. L'assistance technique sera axée sur la formulation de politiques visant à assurer l'égalité des genres qui tiennent compte des obstacles à l'autonomie des femmes et prévoient des mesures de lutte contre la pauvreté, y compris en temps, sur la réalisation de l'égalité salariale, sur la lutte contre la discrimination sur le marché du travail, sur la refonte du modèle de protection sociale lorsque celui-ci est inique ou insuffisant, et sur les questions d'inégalité liées à la division du travail fondée sur le sexe (soins et travaux domestiques non rémunérés).

#### *Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

18.138 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le nombre de parties prenantes, y compris les institutions concernées dans la région, faisant état d'une amélioration dans la formulation et la mise en œuvre de politiques propices à l'égalité des genres (voir la figure 18.XVI).

Figure 18.XVI

**Mesure des résultats : nombre total de parties prenantes dans la région faisant état d'une amélioration dans la formulation et la mise au point de politiques visant à assurer l'égalité des genres (résultat cumulé)**



#### **Textes des organes délibérants définissant les mandats**

18.139 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

66/165 ; 68/180	Aide et protection en faveur des déplacés	70/131	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
66/166	Promotion effective de la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques	70/132	Amélioration du sort des femmes et des filles en milieu rural
66/173	Suite donnée à l'Année internationale de l'apprentissage des droits de l'homme	70/133	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
67/139	Vers un instrument international global et intégré pour la promotion et la protection des droits et de la dignité des personnes âgées		
67/185	Promouvoir les efforts visant à éliminer la violence à l'encontre des migrants, des travailleurs migrants et de leur famille	70/138 70/147 71/170	Les filles Protection des migrants Intensification de l'action menée pour prévenir et éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles : violence familiale
68/160	Renforcement de la coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme		
68/181	Promotion de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus : protection des défenseuses des droits de l'homme/défenseurs des droits des femmes	72/1 73/17 73/146 73/148	Déclaration politique sur l'application du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes Incidence de l'évolution rapide de la technique sur la réalisation des objectifs et cibles de développement durable Traite des femmes et des filles Intensification de l'action menée pour prévenir et éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles : harcèlement sexuel
68/191 ; 70/176	Adoption de mesures contre le meurtre sexiste de femmes et de filles		
68/192	Amélioration de la coordination de l'action contre la traite des personnes		
68/228	Mise en valeur des ressources humaines	73/151	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
69/132	Santé mondiale et politique étrangère	73/153	Mariages d'enfants, mariages précoces et mariages forcés
69/146	Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement	73/154	Protection des enfants contre les brimades
69/147	Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles	73/155 73/171 73/179	Droits de l'enfant Le droit à l'alimentation Le droit à la vie privée à l'ère du numérique
69/176	La promotion de la paix, condition essentielle du plein exercice par tous de tous les droits de l'homme	73/209	Protection des personnes en cas de catastrophe
69/183	Droits de l'homme et extrême pauvreté		
69/187	Enfants et adolescents migrants	73/210	Renforcement et promotion du régime conventionnel international
69/236	Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement	73/294	Vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
70/127	Politiques et programmes mobilisant les jeunes		
70/130	Violence à l'égard des travailleuses migrantes	73/302	Action de l'Organisation des Nations Unies concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles

*Résolutions du Conseil économique et social*

2008/33	Renforcement de la coordination des efforts menés par l'Organisation des Nations Unies et par d'autres instances pour lutter contre la traite des personnes	2009/15	Future organisation des travaux et méthodes de travail de la Commission de la condition de la femme
---------	---	---------	---

2009/16	Groupe de travail de la Commission de la condition de la femme chargé des communications relatives à la condition de la femme	2015/21	Adoption de mesures contre le meurtre sexiste de femmes et de filles
2012/16	Promouvoir les efforts visant à éliminer la violence à l'encontre des migrants, des travailleurs migrants et de leur famille	2015/23	Mise en œuvre du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes
2014/5	Promouvoir l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous	2019/2	Prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies

### Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

657 (XXXIII)	Comité spécial de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur la population et le développement	699 (XXXVI)	Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes
		719 (XXXVII) ; 739 (XXXVIII)	Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes

## Produits

18.140 On trouvera dans le tableau 18.10 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.10

### Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>12</b>	<b>14</b>
1. Réunions du Bureau de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes	12	12	9	1
2. Réunions préparatoires sous-régionales organisées dans les Caraïbes, en Amérique du Sud et en Amérique centrale	–	–	–	3
3. Session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes	10	10	–	10
4. Réunion avec les organismes et organisations participant aux travaux de l'Observatoire de l'égalité des genres en Amérique latine et dans les Caraïbes	3	3	3	–
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
5. Projet opérationnel sur le travail non rémunéré et la protection sociale des femmes, sur les politiques concernant le développement durable et l'égalité des genres et sur l'autonomie économique et corporelle des femmes	1	1	1	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>9</b>
6. Programme de formation à l'intention des organismes publics, axé sur les politiques publiques en faveur de l'égalité des genres, sur l'autonomie économique des femmes, sur la planification du développement compte tenu des questions de genre et sur les statistiques genrées	5	5	5	8

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
7. Réunions consacrées à l'examen de questions d'importance prioritaire recensées lors de la treizième session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, notamment l'évaluation des meilleures pratiques et des difficultés rencontrées en matière d'application des politiques relatives au genre, la promotion des mesures économiques propres à favoriser l'égalité des genres, le suivi de la mise en œuvre du Programme 2030 et l'analyse des politiques portant sur l'égalité des genres et l'autonomie des femmes ; réunions interinstitutions avec les programmes, fonds et institutions spécialisées des Nations Unies, ainsi qu'avec les organisations et organismes publics participant aux travaux de l'Observatoire de l'égalité des genres en Amérique latine et dans les Caraïbes	3	3	3	1
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
8. Publications, documents et études sur les questions de genre, notamment sur les politiques de prise en compte systématique du genre, sur l'autonomie économique et corporelle des femmes, sur la pauvreté vue sous l'angle du genre et sur la mise en œuvre de la Stratégie de Montevideo pour la mise en œuvre de l'Agenda régional pour l'égalité des sexes dans le cadre du développement durable à l'horizon 2030	7	7	5	5
9. Exposé de principes en vue de la quinzième session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes	-	-	-	1
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : fourniture de conseils, à la demande des États membres, sur les politiques publiques d'intégration des questions de genre et de renforcement des institutions, sur les méthodes et outils pour l'élaboration de politiques publiques et sur les questions relatives à l'application des accords internationaux sur l'égalité des genres.				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : site Web de l'Observatoire de l'égalité des genres en Amérique latine et dans les Caraïbes et site Web de la CEPALC présentant des statistiques genrées et notamment des données provenant d'enquêtes sur les budgets-temps réalisées auprès des ménages ou d'autres sources.				

## Sous-programme 6 Population et développement

### Objectif

18.141 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'intégrer pleinement les questions démographiques dans les stratégies de planification du développement et les politiques et programmes de développement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

### Stratégie

18.142 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme fournira aux institutions nationales et locales une formation sur les analyses, les estimations et les projections démographiques ; prêtera un appui technique aux activités visant à donner suite aux accords internationaux pertinents (notamment le Plan directeur pour le suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014, le Consensus de Montevideo sur la population et le développement, le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et le

Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières), en tenant compte des questions relatives au genre et au handicap et des considérations ethniques, et aux cibles du Programme 2030 relatives à la population ; et générera des connaissances sur la population et les tendances démographiques dans la région aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits. En ce qui concerne la mise en œuvre du Programme 2030 dans la région, les activités menées contribueront principalement à la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 5, 7 (Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable), 10 et 17. Dans le cadre du sous-programme, on améliorera l'exploitation des données issues des recensements, des statistiques de l'état civil et des résultats des enquêtes en produisant des données et en mettant au point des procédures, des programmes informatiques et des systèmes d'information. Par ailleurs, on prêtera une assistance technique aux pays de la région afin qu'ils intègrent des éléments sociodémographiques dans les politiques publiques destinées à être appliquées à l'échelle nationale ou locale. Des ateliers et séminaires seront organisés pour faciliter la coopération Sud-Sud, le réseautage et la mise en commun de données sur les succès obtenus. En outre, on mènera des travaux de recherche appliquée et d'analyse sur des questions clés telles que le vieillissement de la population, la fécondité des adolescentes, les personnes handicapées, les migrations internationales ou les incidences socioéconomiques de la transition démographique et on publiera et diffusera les résultats de ces travaux ainsi que des recommandations sur les moyens de réduire les inégalités. On emploiera les technologies de l'information et des communications pour atteindre le grand public.

18.143 Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, le travail mené dans le cadre du sous-programme sera effectué en étroite collaboration avec les entités responsables d'autres sous-programmes de la CEPALC et avec les bureaux sous-régionaux. La Commission travaillera, et cherchera à établir des synergies, avec d'autres entités des Nations Unies concernées par les questions de population et d'autres organisations internationales et intergouvernementales. Elle s'efforcera de continuer de jouer un rôle moteur pour la région au sein du Réseau des Nations Unies sur les migrations et d'autres réseaux consacrés aux questions de population, par exemple celui des Comptes de transferts nationaux. La participation permanente des organisations de la société civile concernées sera encouragée.

18.144 Les principaux bénéficiaires des activités menées dans le cadre du sous-programme seront les autorités publiques et les fonctionnaires des pays de la région, en particulier ceux chargés des questions de population dans les ministères de la planification, de l'action sociale, de la santé, de l'éducation, des affaires de genre et ethniques et du logement et au sein des organismes nationaux de statistique. Ces activités seront également utiles aux organismes publics et privés, aux organisations de la société civile, aux organisations de peuples autochtones, aux associations professionnelles et aux milieux universitaires.

18.145 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en s'attaquant aux répercussions qu'a eues la pandémie sur les différents groupes de population et en tenant compte de la diversité des situations dans les stratégies de planification du développement. On mettra en commun et on analysera des recommandations fondées sur des données probantes ainsi que des données d'expérience nationales de diverses manières, notamment au moyen de dialogues virtuels et de formations.

18.146 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

a) Renforcement des capacités des pays en matière de suivi des tendances démographiques ;

b) Prise en compte des questions touchant la population et le développement.

18.147 Comme expliqué plus précisément pour le résultat qui a dû être ajouté en 2020, l'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir le résultat suivant : renforcement des capacités des pays à recenser les besoins des divers groupes de population ayant été touchés de manière disproportionnée tant lors de la pandémie que pendant la période de relèvement, ce qui a eu pour conséquence de creuser les inégalités et d'accroître la vulnérabilité, et à répondre à ces besoins.

## Exécution du programme en 2020

18.148 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Renforcement des capacités à concevoir des mesures politiques propres à atténuer les répercussions de la COVID-19 sur les populations vulnérables**

18.149 À mesure que la pandémie se propageait, il s'est avéré urgent d'évaluer les répercussions de la crise sur les différents groupes de population qui risquaient de se trouver en situation de vulnérabilité accrue, compte tenu des profondes inégalités structurelles à l'œuvre dans la région. De nouvelles informations ainsi que de nouvelles capacités étaient nécessaires pour intensifier l'action politique à court et à moyen terme. Le Gouvernement péruvien, qui assurait alors la présidence de la Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, a proposé d'analyser les répercussions de la COVID-19 sur divers groupes de population et d'engager un dialogue sur le sujet. Cette proposition a reçu l'appui des pays membres du Bureau de la Conférence. Faisant suite à cette proposition, dans le cadre du sous-programme, on a mené des études et organisé des dialogues au cours du second semestre de 2020.

18.150 Le sous-programme a mis en lumière diverses questions d'intérêt public et donné davantage de visibilité aux groupes de population les plus durement touchés par la pandémie. Il a mis à la disposition des gouvernements davantage d'informations, de connaissances et d'outils dont ils pouvaient tenir compte dans leur prise de décision, en analysant les répercussions de la COVID-19 sur ces groupes, parmi lesquels on comptait les migrants internationaux, les personnes âgées, les peuples autochtones, les personnes d'ascendance africaine et les personnes handicapées. Les politiques nationales ont été examinées pour favoriser l'identification d'éventuelles lacunes et formuler des recommandations. Pour diffuser ces outils, le sous-programme a appuyé l'organisation de dialogues régionaux de haut niveau sur des questions techniques, lesquels ont réuni les représentants des pays et des milliers de représentants de la société civile et des milieux universitaires ainsi que d'autres parties intéressées, qui ont activement pris part aux échanges et mis en commun leurs retours d'expérience. Pour chacun des dialogues, un résumé des principales conclusions a été rédigé avant d'être rendu public.

### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

18.151 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que les institutions publiques ont renforcé leurs capacités à mettre en œuvre des mesures politiques visant à réduire les risques et à atténuer les répercussions de la COVID-19 sur les populations vulnérables et ont approfondi leurs connaissances en la matière (voir le tableau 18.11).

Tableau 18.11  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
–	–	Plus de 15 institutions publiques ont renforcé leurs capacités à mettre en œuvre des mesures politiques visant à réduire les risques et à atténuer les répercussions de la COVID-19 sur les populations vulnérables, en particulier les migrants, les personnes âgées, les peuples autochtones, les personnes d'ascendance africaine et les personnes handicapées, et ont approfondi leurs connaissances en la matière

### Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

18.152 En 2020, en raison de la pandémie, le sous-programme a réorganisé les activités prévues en présentiel selon un format virtuel pour s'adapter aux restrictions de déplacement et a recentré son attention sur la réponse à apporter aux difficultés en matière de politique publique qui se faisaient jour dans le domaine de la population et du développement. On a réussi à transférer en ligne le cours régional de formation spécialisée sur l'analyse démographique aux fins du développement durable, dispensé sur une période d'environ quatre mois, et on a tenu deux ateliers virtuels sur l'exploitation et le traitement des données issues des recensements à l'aide du logiciel REDATAM (acronyme de « retrieval of data for small areas by microcomputer »), lequel est utilisé pour assurer le suivi des indicateurs du Programme 2030. Des réunions de travail ont été organisées en ligne avec les organismes nationaux de statistique ; dans ce cadre, on a fourni une assistance technique en matière de recensement de la population et des logements (à 13 pays) et d'estimations et de projections démographiques (à 7 pays). En outre, on a organisé quatre webinaires sur les effets de la pandémie sur le recensement de 2020, ainsi que cinq réunions techniques sur la collecte et le traitement des données issues des recensements aux fins de l'élaboration de lignes directrices régionales en la matière. En raison de la pandémie, la Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes et la réunion sur l'examen régional de la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations ont été reportées à 2021. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 1.

18.153 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. Ces nouvelles activités ont consisté notamment à recenser les effets de la crise sur certains groupes de population et à élaborer des outils à l'appui de politiques fondées sur des données probantes et couvrant différents groupes de population. À cet égard, on a fourni une assistance technique liée à la COVID-19 et on a publié et présenté, par des moyens virtuels, des études proposant des orientations et une analyse des données d'expérience régionales. Les nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

## Résultats escomptés pour 2022

18.154 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : une nouvelle vague de démographes contribue à l'élaboration de politiques<sup>11</sup>

#### Exécution du programme en 2020

18.155 Dans le cadre du sous-programme, on a réussi à proposer un cours régional de formation spécialisée sur l'analyse démographique aux fins du développement durable, qui a été dispensé sur une période d'environ quatre mois et a réuni 36 participants issus d'organismes nationaux de statistique (21 participants), d'institutions gouvernementales (8 participants), ainsi que d'universités et d'organisations de la société civile (7 participants) des 12 pays suivants : Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, El Salvador, Guatemala, Panama, Pérou et Uruguay. On a modifié le format du cours en délaissant l'apprentissage mixte au profit d'un apprentissage entièrement virtuel et en remplaçant, pour ce faire, les activités en présentiel par des cours en ligne. Le sous-programme a déployé des efforts considérables pour remanier le cours en si peu de temps, ce qui témoigne de sa pleine capacité à s'adapter aux nouvelles conditions imposées par la crise sanitaire.

18.156 Le travail susmentionné a aidé les organismes nationaux de statistique et d'autres institutions compétentes à renforcer leurs capacités de production et d'analyse d'informations démographiques et à faire en sorte que davantage d'instructeurs qualifiés soient disponibles pour, à terme, dispenser une formation en démographie et a permis à 36 étudiants, dont trois issus de l'Université de Panama, de suivre le cours de formation spécialisée, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020.

#### Projet de plan-programme pour 2022

18.157 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on élargira la portée de la formation de sorte à inclure des participants d'autres pays. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.12).

Tableau 18.12  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Il n'existe aucune formation régionale complète à la démographie	Une formation sur des thèmes choisis touchant à la démographie est dispensée ; les modalités d'organisation d'une	Les organismes nationaux de statistique et d'autres institutions compétentes renforcent leurs capacités de	D'autres organismes nationaux de statistique et d'autres institutions compétentes renforcent leurs	Les organismes nationaux de statistique et d'autres institutions compétentes renforcent leurs capacités de

<sup>11</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 21)].

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
	nouvelle formation régionale complète sont définies (conception et élaboration du contenu et des supports de formation, accords institutionnels avec le pays hôte et les fonds de coopération, appel à la participation et sélection des participants)	production et d'analyse d'informations démographiques ; 36 étudiants, dont la plupart sont issus des organismes nationaux de statistique, suivent le cours de formation, dont 3 inscrits à l'Université de Panama	capacités de production et d'analyse d'informations démographiques et font en sorte que davantage d'instructeurs qualifiés soient disponibles, démultipliant ainsi les effets cumulés de la formation	production et d'analyse d'informations démographiques ; on compte des participants venus d'au moins deux nouveaux pays de la région

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : davantage de pays disposent de meilleures informations de nature à étayer les politiques touchant aux migrations dans la région<sup>12</sup>

### Exécution du programme en 2020

18.158 Le sous-programme a aidé les pays de la région à recenser les lacunes de leurs systèmes statistiques, leur a fourni une assistance technique et a facilité la mise en commun de données d'expérience nationales en vue d'améliorer ces systèmes et d'éclairer l'élaboration des politiques publiques. Il a encouragé l'adoption d'une démarche coordonnée afin d'inclure toutes les sources de données publiques et de favoriser la contribution éventuelle des milieux universitaires. Il a consulté un large éventail de parties prenantes, notamment des organisations de la société civile, afin de mieux comprendre la situation des migrants dans la région et leur contribution au développement.

18.159 Le travail susmentionné a contribué à ce que 12 pays présentent leur premier rapport sur la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations et sur les progrès réalisés au regard du chapitre F du Consensus de Montevideo sur la population et le développement, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021.

### Projet de plan-programme pour 2022

18.160 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on participera activement aux initiatives visant à assurer la participation régionale à l'examen mondial de la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations, ainsi qu'au débat et à l'échange de données d'expérience en matière de migration en Amérique latine et dans les Caraïbes, afin d'améliorer les politiques publiques. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.13).

<sup>12</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

Tableau 18.13  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Les pays adoptent le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, qui vient compléter le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Consensus de Montevideo sur la population et le développement	Les pays produisent des données et recensent les lacunes existantes en vue du premier examen de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières	12 pays présentent leur premier rapport sur la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations et sur les progrès réalisés au regard du chapitre F du Consensus de Montevideo	Les pays disposent de meilleures données de nature à faciliter la mise en œuvre et le suivi du Pacte mondial sur les migrations (examen global prévu pour 2022) et du Consensus de Montevideo (examen régional prévu pour 2022)	Les pays de la région participent à l'examen mondial et disposent de meilleures données

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : renforcement des capacités des pays à réaliser des estimations et des projections démographiques au niveau infranational

#### Projet de plan-programme pour 2022

18.161 Les estimations et les projections démographiques sont des outils essentiels pour la planification, la gestion et l'affectation des ressources publiques. Elles sont pertinentes pour une grande partie des indicateurs de suivi du Programme 2030 et, dans le contexte de la COVID-19, il convient de disposer de chiffres actualisés pour définir l'action à mener. Bien que la situation varie d'un endroit à l'autre dans la région, dans l'ensemble, la réalisation d'estimations démographiques continue de poser problème, notamment en ce qui concerne les critères de ventilation des données et la fréquence de leur actualisation. On manque de spécialistes dûment formés et de ressources méthodologiques et technologiques pour appuyer la réalisation des estimations et des projections démographiques. Par le passé, le sous-programme a toujours œuvré au niveau national dans ce domaine. Toutefois, la demande d'estimations et de projections au niveau infranational et à d'autres niveaux de ventilation a augmenté. Dans ce contexte, des missions d'assistance technique ont été menées dans certains pays de la région, les registres des naissances et des décès ont été évalués (sources de données essentielles dans ce domaine) et les supports techniques voulus ont été mis sur pied.

#### Enseignements tirés et changements prévus

18.162 Les enseignements tirés sont les suivants : on a constaté qu'il y avait une demande accrue en faveur de la mise à disposition de microdonnées relatives aux naissances et aux registres administratifs sur des plateformes technologiques conviviales en vue de faciliter l'exploitation et l'actualisation des données et de permettre de procéder aux améliorations méthodologiques et technologiques voulues pour garantir l'exactitude du processus de collecte des données. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on mettra en œuvre les activités suivantes pour répondre aux besoins : fourniture d'une assistance technique aux pays de la région, création de bases de microdonnées sur les statistiques de l'état civil dans

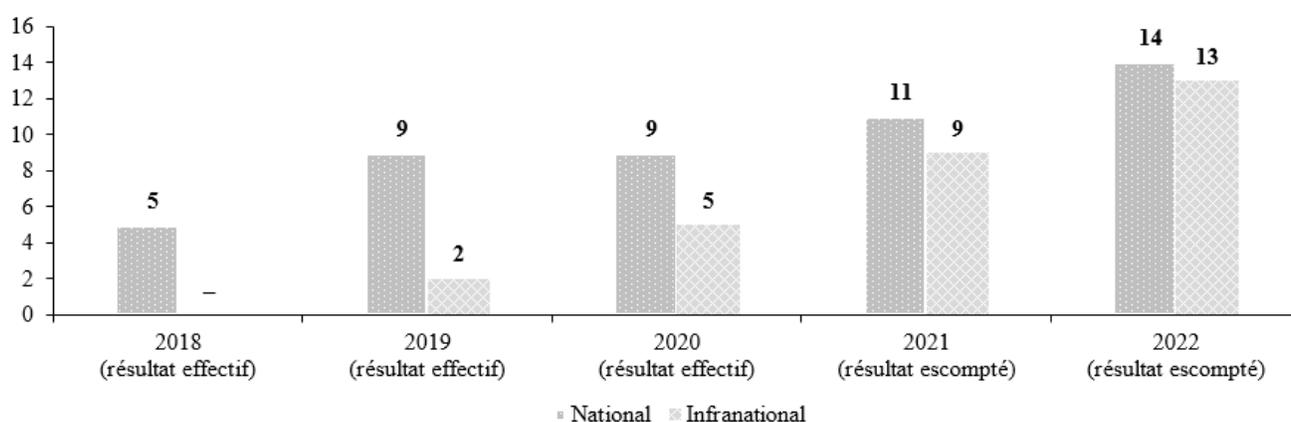
REDATAM, organisation de cours de formation et mise au point de supports techniques.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

18.163 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera la disponibilité d'estimations et de projections démographiques actualisées, établies par des équipes techniques nationales renforcées aux niveaux national et infranational, ou selon d'autres critères de ventilation (voir la figure 18.XVII).

Figure 18.XVII

**Mesure des résultats : nombre total de pays ayant mis à jour leurs estimations et projections démographiques aux niveaux national et infranational, ou selon d'autres critères de ventilation (résultat cumulé)**



## Textes des organes délibérants définissant les mandats

18.164 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

### Résolutions de l'Assemblée générale

S-21/2	Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement	68/179 70/138 70/140	Protection des migrants Les filles
59/174	Deuxième Décennie internationale des populations autochtones		Appel mondial pour une action concrète en vue de l'élimination totale du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et de l'application intégrale et du suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban
61/295	Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones		
65/198	Questions autochtones		
68/134 ; 71/164	Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement	70/157	Lutte contre l'intolérance, les stéréotypes négatifs, la stigmatisation, la discrimination, l'incitation à la violence et la violence fondés sur la religion ou la conviction
68/151	Efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban	70/159 70/163	La mondialisation et ses effets sur la pleine jouissance de tous les droits de l'homme Institutions nationales de promotion et de protection des droits de l'homme

70/164	Mesures visant à mieux promouvoir et protéger la dignité et les droits de l'homme des personnes âgées	71/165	Développement sans exclusion pour les personnes handicapées
70/166	Promotion effective de la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques	71/177	Droits de l'enfant
		71/178	Droits des peuples autochtones
		71/180	Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale
70/179	Amélioration de la coordination de l'action contre la traite des personnes		

### Décisions du Conseil économique et social

Décision 2012/232	Session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014	Décision 2013/237	Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarante-sixième session et ordre du jour provisoire et documentation de la quarante-septième session de la Commission
-------------------	---	-------------------	--

### Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

569 (XXVII)	Centre de démographie d'Amérique latine et des Caraïbes – Division de la population de la CEPALC	657 (XXXIII) ; 670 (XXXIV)	Comité spécial de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur la population et le développement
615 (XXXI)	Migration internationale	681 (XXXV) ; 723 (XXXVII)	Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes
644 (XXXII)	Population et développement : activités prioritaires pour la période 2008-2010		

## Produits

18.165 On trouvera dans le tableau 18.14 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.14

### Sous-programme 6 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	9	–	18	9
1. Session de la Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes	9	–	9	9
2. Réunions du Bureau de la Conférence	–	–	9	–
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	1	1	1	1
3. Projets opérationnels et projets de coopération technique relatifs aux questions suivantes : les migrations ; les incidences socioéconomiques de la dynamique des populations ; les peuples autochtones et les personnes d'ascendance africaine ; le vieillissement, envisagé sous l'angle des questions de genre	1	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>75</b>	<b>66</b>	<b>72</b>	<b>73</b>
4. Réunions d'experts consacrées aux changements démographiques et à leurs conséquences sur le développement, y compris aux questions liées aux populations autochtones et aux personnes d'ascendance africaine, aux questions liées au vieillissement, aux personnes handicapées et aux migrants, à l'application des recommandations issues de la Conférence régionale sur la population et le développement et aux recensements de la population	10	8	8	5
5. Ateliers sur les analyses et projections démographiques, sur REDATAM <sup>a</sup> (système d'information consacré aux recensements de population), sur les variables sociodémographiques et les questions émergentes dans les politiques, programmes et projets de développement, ainsi que sur la population et le développement	21	14	16	20
6. Cours sur l'analyse démographique tenant compte des questions de genre	44	44	44	44
7. Bureau de la CEPALC à Buenos Aires : cours sur les méthodes et techniques d'analyse quantitative	–	–	4	4
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>8</b>
8. Publications sur la démographie et sur la population et le développement	3	3	3	3
9. Études sur la démographie et le genre, sur les tendances démographiques chez les peuples autochtones et les personnes d'ascendance africaine, sur les tendances sociodémographiques chez les personnes handicapées et sur la population et le développement	7	7	5	5
10. Bureau de la CEPALC à Buenos Aires : étude sur le développement socioéconomique dans les différentes régions d'Argentine	–	–	1	–
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
11. Études et documents sur les projections démographiques et les recensements de la population	1	1	1	1
12. Bulletins d'information sur le vieillissement et le développement et sur REDATAM <sup>a</sup>	2	2	2	2

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : fourniture de conseils, à la demande des États membres, sur la population et le développement ; collecte de données, analyses démographiques et méthodes d'établissement de projections et d'estimations démographiques ; utilisation du logiciel REDATAM pour traiter, analyser et diffuser les données tirées des recensements<sup>a</sup> ; prise en compte de variables sociodémographiques dans les politiques, programmes et projets de développement, compte tenu des questions de genre et de certains groupes ; tenue, dans la région, de forums intergouvernementaux sur les questions de population et de développement ; mise en œuvre du Consensus de Montevideo sur la population et le développement, de la Stratégie régionale d'application, en Amérique latine et dans les Caraïbes, du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

**Bases de données et supports numériques** : bases de données sur les tendances et les projections démographiques, la répartition géographique et l'urbanisation ; peuples autochtones, personnes d'ascendance africaine, maternité et migration ; utilisation du logiciel REDATAM pour traiter, analyser et diffuser les données tirées des recensements ; plateforme de suivi de la mise en œuvre du Consensus de Montevideo sur la population et le développement.

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

#### D. Activités de communication

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : pages consacrées au sous-programme sur le site Web de la CEPALC.

<sup>a</sup> REDATAM (acronyme de « retrieval of data for small areas by microcomputer ») est un système de recherche par micro-ordinateur des données de recensement pour des zones de faible étendue. REDATAM+SP (abréviation « R+SP ») est la version la plus récente de la quatrième génération du logiciel. Il peut être utilisé en anglais, en espagnol ou en portugais.

## Sous-programme 7 Développement durable et établissements humains

### Objectif

18.166 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer l'intégration et la prise en compte des préoccupations et des possibilités en matière d'environnement, de climat et de gestion urbaine dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, en veillant à suivre une approche fondée sur les droits humains et à ne laisser personne de côté.

### Stratégie

18.167 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme enrichira les connaissances disponibles sur le profil économique, social et environnemental des pays de la région. Il continuera de rassembler les gouvernements, les membres des milieux universitaires et de la société civile et d'autres parties prenantes et de les faire participer à ses activités, afin de promouvoir la prise de décisions participative. Pour appuyer l'intégration des préoccupations susmentionnées dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, les activités menées dans le cadre du sous-programme seront axées principalement sur deux domaines : a) l'évaluation des progrès accomplis par les pays dans l'intégration des critères de durabilité dans les politiques publiques, notamment au moyen du suivi de l'application du principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, comme prévu dans l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes (Accord d'Escazú), et de la fourniture d'un appui au Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable ; b) le renforcement des capacités des pays en matière d'élaboration et d'application de politiques publiques relatives à la pérennité des établissements humains et à la mise en œuvre du Programme 2030, du Nouveau Programme pour les villes et des contributions prévues déterminées au niveau national dans le cadre de l'Accord de Paris. Les activités menées dans le cadre du sous-programme comprendront des travaux de recherche qui aboutiront à la publication d'études, l'organisation de réunions de groupes d'experts, de séminaires et d'ateliers, ou encore la fourniture d'une assistance technique aux États membres qui en feront la demande. À cet égard, compte tenu de l'appui fourni aux gouvernements des pays de la région pour les aider à mettre en œuvre le Programme 2030 et à réaliser les objectifs de développement durable, les activités menées dans le cadre du sous-programme contribueront principalement à la réalisation des objectifs 11, 12, 13 (Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions), 15 (Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité) et 16.

18.168 Les principaux bénéficiaires des activités menées dans le cadre du sous-programme seront les instances responsables du développement durable et des établissements humains. Pour faire participer tous les acteurs concernés, le sous-programme promouvra la création de réseaux regroupant une large gamme de parties prenantes intervenant dans le domaine de la protection de l'environnement et dans les secteurs économiques et sociaux concernés par les changements climatiques : institutions publiques, organisations de la société civile, représentants du secteur privé ou encore organes sectoriels compétents. Pour tirer parti des synergies, le sous-programme continuera de tenir des consultations et d'entreprendre des activités conjointes avec les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, notamment le réseau des coordonnateurs résidents, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), ainsi qu'avec les banques régionales et sous-régionales de développement.

18.169 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en leur fournissant un appui aux fins de la conception de plans de relance économique, afin de reconstruire en mieux, sur la base d'études sur certains secteurs économiques menées à l'échelle régionale et nationale.

18.170 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

a) Élaboration de politiques bien conçues qui tiennent compte des trois piliers du développement durable, notamment de politiques sur le développement durable et la performance environnementale et sur les incidences économiques des changements climatiques, ou encore de politiques en faveur des établissements humains pérennes et des villes inclusives ;

b) Meilleure prise en considération des questions se rapportant au développement durable et aux changements climatiques dans les activités ne relevant pas exclusivement de l'environnement.

18.171 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat l'élaboration de plans de relance économique dans des secteurs économiques à faible intensité de carbone, qui créent des emplois et stimulent l'économie.

## **Exécution du programme en 2020**

18.172 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Voies de développement durable : une forte impulsion en faveur de la durabilité pour les pays à revenu intermédiaire dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030 en Amérique latine et dans les Caraïbes**

18.173 Dans le cadre du sous-programme, on a recensé les stratégies, politiques et instruments de planification propices au développement durable dans les pays pilotes de la région, compte tenu des besoins d'assistance technique des États membres et de l'état de préparation des pays, afin de créer les conditions nécessaires à la transition vers une croissance économique sobre en émissions, propice à une utilisation rationnelle des ressources et socialement inclusive après la pandémie de COVID-19. Le sous-programme a fourni des outils analytiques aux pays membres pour les aider à combler les lacunes existantes en matière de développement, de dégradation de l'environnement et de répartition territoriale et sociale et, pour ce faire, leur a soumis des propositions en faveur d'un changement structurel progressif au profit de secteurs ayant une empreinte carbone plus faible (élément central des efforts déployés aux fins

de la durabilité), sur la base d'une réorientation cohérente des politiques, des investissements, des réglementations et des régimes fiscaux. Les changements ainsi apportés visent à réduire l'empreinte écologique de l'économie, à rétablir la capacité productive du capital naturel et à en assurer le maintien et, dans le même temps, à générer des emplois et à favoriser la croissance économique.

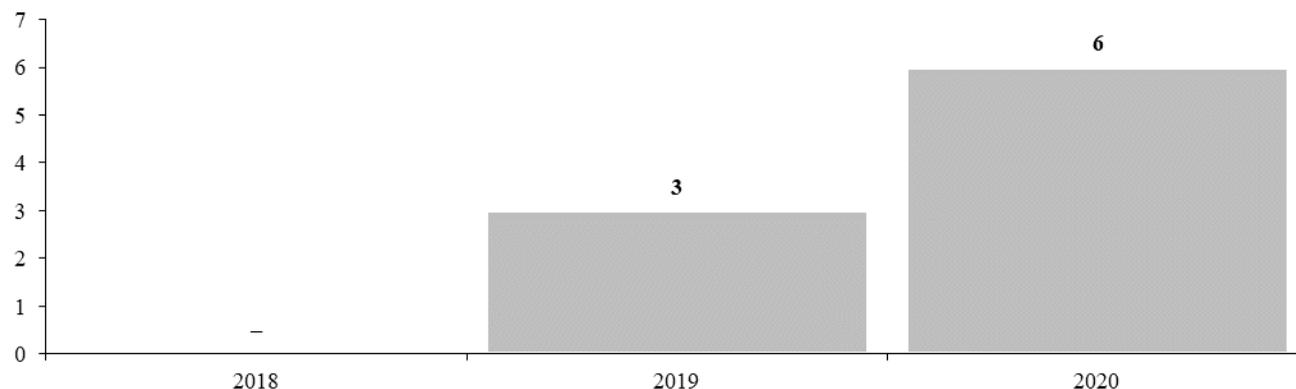
18.174 Bien que certaines activités régionales susceptibles de donner une forte impulsion en faveur de la durabilité aient également été mises en œuvre, le sous-programme a centré ses travaux analytiques sur le Brésil, le Costa Rica, le Mexique et la République dominicaine dans divers domaines, tels que la bioéconomie, l'énergie propre, la décarbonisation, la mobilité urbaine durable, l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets. Les résultats de ces travaux analytiques, ainsi que des orientations ont été inclus dans la publication intitulée « Construire un nouvel avenir : Une reprise transformatrice, axée sur l'égalité et la durabilité », présentée aux États membres de la CEPALC à la trente-huitième session de la Commission, tenue en octobre 2020. Ce faisant, les travaux menés au titre du sous-programme s'inscrivent dans le cadre de l'action engagée en faveur du développement à l'échelle internationale, plus précisément du Programme 2030 et de ses 17 objectifs de développement durable, de l'Accord de Paris et du Nouveau Programme pour les villes, trois des principaux accords de coopération internationale qui existent actuellement.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

18.175 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent les échanges menés au niveau national sur les stratégies propres à donner une forte impulsion en faveur de la durabilité dans neuf domaines (voir la figure 18.XVIII). Les documents rédigés à cette fin ont fait l'objet de débats, compte tenu des contextes nationaux et régionaux, et certains ont été adoptés comme outils propices à la réflexion ou encore comme politiques nationales, à l'instar de la stratégie nationale de bioéconomie adoptée par le Costa Rica en 2020. On peut également mentionner la tenue d'un séminaire sur les efforts qu'il convient de déployer aux fins d'une mobilité durable, organisé à Brasilia ; la tenue d'un séminaire interministériel qui a réuni les ministres chargés de l'économie et du développement territorial, les banques de développement et les acteurs privés pour débattre de la production nationale de véhicules électriques destinés aux systèmes de transport public ; la formation d'une commission parlementaire au sein du Sénat brésilien chargée d'étudier les efforts à mettre en œuvre pour réaliser de grandes avancées en faveur de l'environnement ; la participation à la Coalition pour les transitions urbaines avec l'Institut des ressources mondiales, l'Université nationale autonome du Mexique, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ONU-Habitat et d'autres parties prenantes au Mexique ; la tenue d'un séminaire sur les stratégies qu'il convient d'adopter à long terme en faveur de l'action climatique en République dominicaine avec le Ministère de l'économie, de la planification et du développement, les responsables de la Banque centrale et le Ministère de l'environnement et des ressources naturelles ; et la tenue d'un atelier national sur l'alignement de la contribution déterminée au niveau national de la République dominicaine sur les politiques, mesures et initiatives d'atténuation et d'adaptation intéressant le secteur de l'électricité.

Figure 18.XVIII

**Mesure des résultats : nombre de stratégies susceptibles de donner une forte impulsion en faveur de la durabilité faisant l'objet de débats au niveau national (par année)**



### Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

18.176 En 2020, en raison de la COVID-19, le sous-programme a révisé ses modalités d'action et axé ses travaux sur la conduite d'études et la fourniture d'une assistance technique en vue de soutenir la reprise économique en encourageant l'avènement d'une économie urbaine résiliente. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour les résultats 1 et 2.

18.177 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. Ces nouvelles activités ont consisté notamment à mettre l'accent sur l'assistance technique et à mener des études nationales et régionales en vue d'appuyer la conception de politiques environnementales, climatiques et urbaines qui favorisent la reprise après la récession économique entraînée par la pandémie. Les produits qui ont été aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

### Résultats escomptés pour 2022

18.178 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les plans-programmes antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : promouvoir la durabilité urbaine pour lutter contre les changements climatiques<sup>13</sup>

#### Exécution du programme en 2020

18.179 Le sous-programme a fourni des services techniques et de conseil aux responsables des pouvoirs publics locaux, axés sur la planification du relèvement et de la résilience dans le sillage de la COVID-19. On a réalisé des études pour aider les villes à mieux appréhender les répercussions socioéconomiques de la pandémie. On a également recensé, à l'échelle régionale, les politiques et les mesures adoptées par

<sup>13</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 21)].

les villes pour faire face à la pandémie. Les informations ainsi recueillies aident les décideurs dans leur planification.

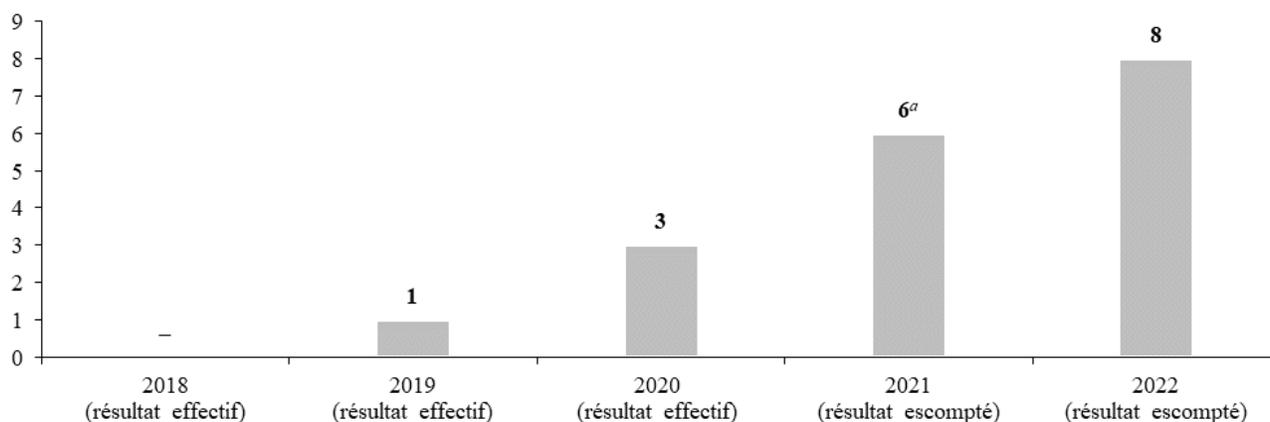
18.180 Le travail susmentionné a contribué à l'élaboration de trois plans de développement urbain durable au niveau des villes conformes aux recommandations de la CEPALC, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir quatre plans, en raison des contraintes logistiques et de planification imposées par la pandémie, de la redéfinition des priorités par les autorités locales dans les villes cibles et des changements administratifs survenus au niveau des pouvoirs publics, autant d'éléments qui ont entraîné l'interruption des activités en cours.

### Projet de plan-programme pour 2022

18.181 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on proposera des services consultatifs techniques et des activités de renforcement des capacités aux États membres afin d'aider les autorités à élaborer de nouveaux plans de développement urbain durable et à renforcer les plans existants, en veillant à ce qu'ils tiennent compte des considérations urbaines énoncées dans le Programme 2030 et dans le Nouveau Programme pour les villes. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XIX).

Figure 18.XIX

#### Mesure des résultats : nombre de villes ayant mis au point de nouveaux plans de développement urbain durable (résultat cumulé)



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 2 : amélioration de l'information disponible pour la planification urbaine dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes<sup>14</sup>

#### Exécution du programme en 2020

18.182 Dans le cadre du sous-programme, on s'est employé à concevoir un cadre conceptuel pour la plateforme d'Amérique latine pour les villes et les zones urbaines, ainsi que pour le forum virtuel pour les villes et les zones urbaines, et à mettre au point les instruments numériques connexes. On a recueilli des informations concrètes, avant de les compiler, de les analyser et de les télécharger sur la plateforme ; ces

<sup>14</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

informations permettent d'analyser la situation à l'échelle nationale et à l'échelle des villes pour un certain nombre de pays et de villes. Le sous-programme a également lancé une communauté virtuelle dans le cadre du forum et a organisé une première discussion virtuelle.

18.183 Le travail susmentionné a contribué au lancement de la plateforme d'Amérique latine pour les villes et les zones urbaines et du forum virtuel, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021.

### Projet de plan-programme pour 2022

18.184 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on s'efforcera d'élargir la portée des travaux menés afin d'inclure un plus grand nombre de villes et de proposer un contenu plus varié. En 2022, on s'emploiera à produire du contenu en lien avec les six domaines thématiques recensés lors de l'élaboration du Nouveau Programme pour les villes. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.15).

Tableau 18.15  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Premières étapes de la conception de la plateforme d'Amérique latine et des Caraïbes pour les villes et les zones urbaines	Achèvement de la conception de la plateforme et mise au point du contenu	Pré-lancement de la plateforme lors du Forum urbain mondial  Lancement de la plateforme à l'occasion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable	Plateforme pleinement accessible, dans laquelle on trouve des informations concrètes sur chacun des 33 pays d'Amérique latine et des Caraïbes	Accès des États membres à davantage de contenu sur la plateforme, notamment pour chacun des six domaines thématiques énoncés dans le Nouveau Programme pour les villes

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : une forte impulsion en faveur de la durabilité à l'appui d'une relance porteuse de changement et durable dans le cadre du Programme 2030

#### Projet de plan-programme pour 2022

18.185 Des politiques bien conçues et dûment mises en œuvre qui, d'une part, donnent l'impulsion voulue en faveur de la durabilité à l'appui d'une relance durable et porteuse de changement et qui, d'autre part, favorisent la mobilité et le logement urbains durables, l'économie circulaire, les solutions fondées sur la nature et les mesures fiscales et d'investissement vertes, entre autres, peuvent créer des emplois, appuyer la croissance économique et être source d'innovation tout en favorisant l'avènement d'une économie résiliente et sobre en carbone ainsi que la réalisation des objectifs de développement durable. Dans le cadre du sous-programme, on a recensé les secteurs économiques auxquels il convenait de donner la priorité pour obtenir les

résultats souhaités et on a analysé la façon dont ils pouvaient contribuer, aux niveaux régional et national, aux initiatives de développement durable préconisées par la CEPALC.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

18.186 Les enseignements tirés sont les suivants : on a constaté qu'il existait une demande croissante en matière d'études de cas concrètes, lesquelles témoignaient de la façon dont on pouvait adopter des pratiques durables, en particulier dans le cadre des efforts de relèvement déployés dans le sillage de la pandémie, propres à appuyer les plans d'action nationaux en matière de renforcement des capacités et de développement. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on appuiera l'élaboration de stratégies politiques et d'autres moyens d'action alignés sur le Programme 2030 et sur les contributions déterminées au niveau national, à l'échelle nationale et infranationale, et on veillera à ce qu'ils soient intégrés dans les plans de développement et autres plans d'action ou instruments normatifs. Le sous-programme aidera les pays d'Amérique latine et des Caraïbes à se tourner vers une économie durable et sobre en carbone, à s'attaquer aux effets négatifs de la pandémie et à agir conformément au Programme 2030 et aux contributions déterminées au niveau national, en mettant à leur disposition des données probantes, des espaces de discussion et une assistance technique.

#### *Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

18.187 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif consistant à garantir une relance porteuse de changement dans le sillage de la pandémie, comme le montrera l'élaboration, par deux pays supplémentaires de la région, de stratégies ou d'autres moyens d'action propices au développement durable et alignés sur les initiatives de développement durable préconisées par la CEPALC (voir le tableau 18.16).

Tableau 18.16  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
–	Les secteurs qui favorisent le développement durable et sont sobres en carbone sont recensés	Les États membres ont accès à un cadre global à l'appui d'une relance durable	2 pays de la région élaborent des stratégies ou d'autres moyens d'action propices au développement durable	2 pays supplémentaires de la région élaborent des stratégies ou d'autres moyens d'action propices au développement durable

### **Textes des organes délibérants définissant les mandats**

18.188 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### *Résolutions de l'Assemblée générale*

63/281	Les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité	64/200	Stratégie internationale de prévention des catastrophes
		64/203	Convention sur la diversité biologique

67/205	Vers le développement durable de la mer des Caraïbes pour les générations présentes et à venir	71/229	Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
67/207	Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement	71/230	Application de la Convention sur la diversité biologique et contribution au développement durable
69/15	Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)	71/231	Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement
69/283	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)	71/235	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
71/223	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable	71/256 75/224	Nouveau Programme pour les villes Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
71/225	Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement		
71/228	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures		

*Résolution du Conseil économique et social*

2017/24 Établissements humains

*Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes*

594 (XXIX)	Sommet mondial pour le développement durable	706 (XXXVI)	Application du Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes
602 (XXX)	Suivi du développement durable en Amérique latine et aux Caraïbes		
686 (XXXV)	Application du Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes	725 (XXXVII)	Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes
693 (PLEN.30)	Application du Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes	744 (XXXVIII)	Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes

*Résolutions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement*

1/13	Application du Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement	2/25	Application du Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes
------	---	------	---

## Produits

18.189 On trouvera dans le tableau 18.17 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.17

### Sous-programme 7 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
1. Réunions de l'Assemblée générale des ministres et des hauts responsables chargés du logement et de l'urbanisme en Amérique latine et dans les Caraïbes	6	4	6	6
2. Réunion sur l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes	–	–	6	–
3. Réunion des pays signataires de l'Accord d'Escazú	–	6	–	6
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
4. Projets opérationnels sur l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets	1	1	1	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>9</b>
5. Réunions de groupes d'experts sur les politiques relatives au développement durable des établissements humains et aux changements climatiques, sur l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets, sur les dimensions environnementale et urbaine du Programme 2030 et sur l'expérience de la mise en œuvre de politiques relatives au développement durable dans la région	4	4	4	5
6. Cours sur le développement durable ou l'économie de l'environnement, sur l'évaluation des progrès faits en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements et sur les politiques en la matière, sur les questions relatives aux établissements humains, ainsi que sur les stratégies de mise en œuvre des contributions prévues déterminées au niveau national	3	3	4	4
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>11</b>
7. Études sur des questions diverses, dont les changements climatiques, le développement durable, l'impact écologique des politiques publiques, la taxation du carbone et les économies sobres en carbone, les politiques de relèvement vert, les politiques budgétaires favorables à l'environnement, les scénarios de développement en milieu urbain, les modes de consommation et de production durables, l'intégration des politiques publiques sur le développement durable et le renforcement des institutions, la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes compte tenu des questions de genre, ainsi que les émissions de gaz et les politiques publiques y relatives	8	8	8	11

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : fourniture de conseils, à la demande des États membres, sur les politiques publiques environnementales concernant le développement durable et la durabilité urbaine, la réduction des risques et l'adaptation aux risques et le renforcement des capacités des pays ; fourniture aux institutions et gouvernements nationaux, à leur demande, de services de coopération technique relatifs à l'évaluation des progrès accomplis sur la voie du développement durable.

**Bases de données et supports numériques** : bases de données sur le développement durable, les changements climatiques et les questions urbaines.

## Sous-programme 8 Ressources naturelles

### Objectif

18.190 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer la gouvernance des ressources naturelles et de faire en sorte qu'elles soient utilisées et exploitées de manière plus durable en Amérique latine et dans les Caraïbes, l'accent étant mis sur la gestion des ressources en eau, l'énergie abordable, accessible à tous et propre, l'utilisation rationnelle des ressources extractives, la sécurité alimentaire, l'agriculture durable et la biodiversité.

### Stratégie

18.191 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme continuera d'aider les pays de la région à élaborer des politiques permettant la diversification du bouquet énergétique aux fins de l'augmentation de la part des énergies renouvelables et la gestion des ressources en eau, la réalisation de la transition énergétique durable et la gestion durable du cycle hydrologique. Il fournira une assistance technique et diffusera les meilleures pratiques concernant la réglementation, la fourniture et l'utilisation durable de l'eau et des sources d'énergie renouvelables. Il aidera les États membres à progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable n° 6 (Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable) et n° 7.

18.192 Pour contribuer davantage à la réalisation de l'objectif, on mènera dans le cadre du sous-programme des études sur la gouvernance des ressources fossiles et minérales (ressources extractives), en tenant compte des problèmes et des enjeux liés à la collecte et à l'utilisation des rentes des ressources naturelles, à l'efficacité matérielle et à la dissociation. Au titre du sous-programme, une assistance technique et un appui au dialogue multipartite seront fournis, dans le cadre d'une gouvernance plus durable des industries extractives, le but étant de favoriser la formation de groupes d'entreprises et la création de valeur ajoutée dans ces activités ainsi que l'établissement de liens entre le secteur extractif et le reste de l'économie.

18.193 En outre, pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme s'emploiera à faire adopter la bioéconomie et l'économie circulaire comme de nouvelles approches du développement productif pour l'utilisation durable des ressources biologiques et la valorisation de la biomasse résiduaire, et renforcera la cohérence, l'intégration et la coordination des politiques et institutions régionales en matière de développement agricole et de biodiversité. En outre, le sous-programme fournira aux États membres qui le demandent une assistance technique. Cela aidera

les États membres à progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 2, 13, 14 (Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable) et 15.

18.194 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en menant des campagnes de sensibilisation aux effets et aux conséquences de la rareté de l'énergie et l'eau, et du manque de services de base (eau et électricité), ainsi qu'au rôle des industries extractives durant la phase post-pandémique. En mettant également l'accent sur le relèvement après la pandémie, le sous-programme aidera les États membres à faire face aux problèmes de sécurité alimentaire et à déterminer le rôle des systèmes alimentaires durables et résilients (en particulier dans le contexte du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires), ainsi que le rôle de la bioéconomie dans la reconstruction en mieux et la transition vers une société qui ne dépend plus des ressources fossiles.

18.195 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

- a) Amélioration de l'accès à l'eau et à des sources d'énergie propres et à un coût abordable ;
- b) Formation de groupes d'entreprises, création de valeur ajoutée et établissement de liens dans les secteurs des minéraux et des hydrocarbures ;
- c) Progrès dans l'élaboration et l'exécution de politiques et de stratégies de développement agricole et rural durable et de bioéconomie, ainsi que la conservation, la connaissance et l'utilisation durable de la biodiversité.

18.196 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat de renforcer les capacités d'analyse des États membres (indicateurs d'accès à l'eau et à l'énergie, données sur la sécurité alimentaire et les systèmes alimentaires, et contributions de la bioéconomie), en vue d'une meilleure planification à long terme et de l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes.

## **Exécution du programme en 2020**

18.197 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Réduction des conséquences de la COVID-19 sur les systèmes alimentaires et les services de base, en particulier pour les groupes vulnérables**

18.198 Le sous-programme a contribué à la réponse que la CEPALC a apportée face aux effets de la pandémie dans le cadre des actions menées par l'intermédiaire de l'Observatoire COVID-19 en Amérique latine et dans les Caraïbes. À cet égard, le sous-programme a proposé une réponse politique à deux niveaux pour les systèmes alimentaires face à la pandémie. En ce qui concerne la consommation, et compte tenu de l'aggravation de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire, le sous-programme a proposé l'adoption d'une mesure de prime contre la faim, consistant en des transferts d'argent et des aides alimentaires aux populations en situation d'extrême pauvreté afin de s'assurer qu'elles disposent de nourriture dans les moments les plus critiques de la pandémie. Pour ce qui est de la production, le sous-programme a proposé un ensemble de politiques d'investissements visant à renforcer la résilience du système agroalimentaire dans les pays de la région, l'accent étant mis sur les petites exploitations agricoles familiales. Une vingtaine de pays de la région ont adopté des mesures visant à lutter contre la faim ou renforcé celles qu'elles avaient déjà adoptées, conformément aux propositions, ce qui a porté à plus de 55 le nombre de mesures

adoptées au cours de l'année 2020. En outre, le sous-programme et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, dans le prolongement de leur collaboration de longue date en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire, ont publié conjointement 16 bulletins sur les questions liées aux effets de la pandémie sur les systèmes alimentaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, notamment l'approvisionnement en aliments frais, le marché du travail agricole, le financement, la numérisation, la prévention des pertes et gaspillages de nourriture et les changements de modes de consommation.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

18.199 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent les 20 pays d'Amérique latine et des Caraïbes qui ont adopté des mesures visant à lutter contre la faim ou renforcé celles qu'ils avaient déjà adoptées (voir le tableau 18.18).

Tableau 18.18

**Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
–	–	20 pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont adopté des mesures visant à lutter contre la faim ou renforcé celles qu'ils avaient déjà adoptées

**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

18.200 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. Le sous-programme a relevé les effets des tarifs de l'électricité sur l'accès, ainsi que les problèmes et les indicateurs d'accès à l'eau et à l'électricité ; pris conscience des effets de la hausse des prix alimentaires et de l'aggravation de la pauvreté sur la sécurité alimentaire et du rôle des systèmes alimentaires résilients dans les efforts visant à faire face aux effets négatifs de la pandémie ; évalué les possibilités offertes par la bioéconomie pour le relèvement après la COVID-19. Les nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

**Résultats escomptés pour 2022**

18.201 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les plans-programmes antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

## Résultat 1 : Observatoire régional de l'énergie durable pour l'Amérique latine et les Caraïbes<sup>15</sup>

### Exécution du programme en 2020

18.202 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on a poursuivi les activités relatives à l'énergie durable, en aidant les pays à renforcer leurs capacités d'élaborer et d'appliquer des mesures favorables à une énergie durable et à un coût abordable. Dans le cadre du projet du Compte pour le développement intitulé « Observatoire régional de l'énergie durable », le sous-programme a renforcé les capacités des pays en matière d'énergies renouvelables en leur fournissant une assistance technique et en organisant des webinaires sur des questions connexes. Sous l'égide de l'accord de coopération entre la France et la CEPALC, une coopération technique sur le rendement énergétique a été apportée aux pays de la région. À ce propos, un cours de formation sur l'évaluation des politiques nationales en matière d'énergie a été dispensé, ce qui a facilité l'amélioration de ces politiques.

18.203 Le travail susmentionné a contribué à l'adoption de trois mesures supplémentaires par les pays de la région pour faciliter l'exécution de politiques énergétiques, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir l'adoption de trois mesures supplémentaires. Le Panama a lancé son programme national de transition énergétique (résolution 4747), l'Argentine a adopté de nouvelles lois qui encouragent les énergies renouvelables et le rendement énergétique dans le cadre des nouvelles politiques en matière de changements climatiques (adoption de la norme 50.001 de l'Organisation internationale de normalisation) et la Colombie a adopté de nouvelles lois visant à rendre le secteur de l'énergie plus innovant, plus compétitif et plus propre [*Journal officiel*, 29 novembre 2020 (n° 51513)]. Toujours dans le cadre du sous-programme, l'Argentine, Cuba et le Panama ont déclaré avoir bénéficié d'accompagnement dans l'élaboration de politiques publiques favorisant l'utilisation des énergies renouvelables.

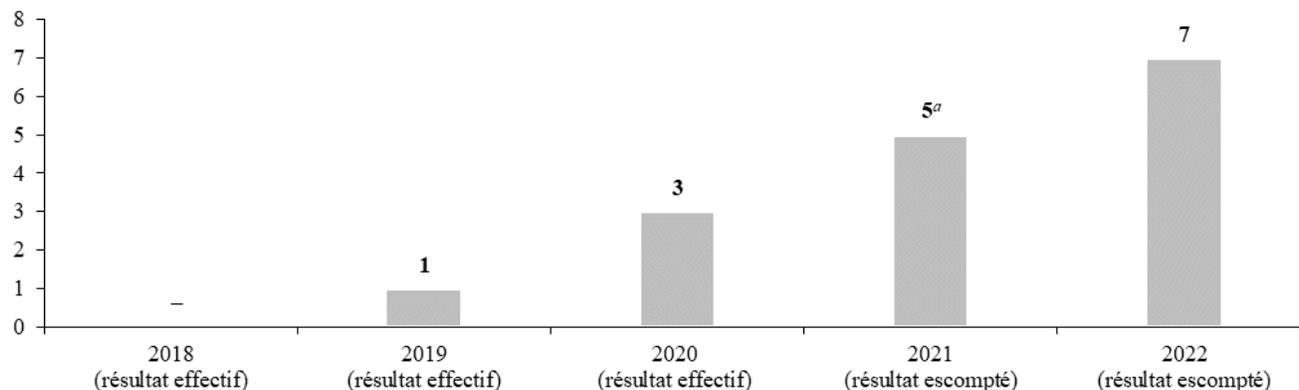
### Projet de plan-programme pour 2022

18.204 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté, en renforçant davantage l'Observatoire régional de l'énergie durable pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera à renforcer les capacités des pays à promouvoir le déploiement des énergies durables dans la région. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XX).

<sup>15</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 21)].

Figure 18.XX

**Mesure des résultats : nombre de mesures adoptées par les pays de la région pour faciliter l'exécution de politiques énergétiques visant à garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## **Résultat 2 : développement des capacités de la région dans le domaine de la bioéconomie<sup>16</sup>**

### **Exécution du programme en 2020**

18.205 Le sous-programme a contribué à consolider le rôle de la CEPALC en tant qu'institution régionale de premier plan dans le domaine de la bioéconomie. Dans le cadre du sous-programme, le Costa Rica a reçu des conseils techniques de fond pour l'élaboration de sa stratégie nationale de bioéconomie pour la période 2020-2030, lancée en août en présence du Président, de la Ministre des sciences, des technologies et des télécommunications, du Ministre de l'agriculture et de l'élevage, de la Ministre de l'environnement et de l'énergie, de la Ministre de l'économie, de l'industrie et du commerce, du Vice-Ministre des sciences, des technologies et des télécommunications, du Vice-Ministre de l'agriculture et de l'élevage et du Vice-Ministre de l'économie, de l'industrie et du commerce. En décembre, la Colombie a lancé sa mission sur la bioéconomie avec la participation du Président, de la Vice-Présidente, de la Ministre de l'éducation et de la Ministre des sciences, des technologies et de l'innovation. Le Ministère des sciences, des technologies et de l'innovation a déclaré avoir bénéficié de l'appui de la CEPALC pour l'élaboration d'études sur le bioraffinage des déchets, la biomasse à des fins énergétiques, la numérisation dans l'agriculture et l'autonomie pharmaceutique.

18.206 En outre, le sous-programme a mené des recherches techniques en vue de faciliter l'élaboration de politiques concernant le rôle de la bioéconomie en tant que moteur de la relève après la COVID-19 au Costa Rica, pour mettre sur pied un programme de reprise de la transformation productive, dans le cadre de la stratégie nationale de bioéconomie ; et en Uruguay, pour l'élaboration de la stratégie nationale de bioéconomie durable, qui devrait être lancée en 2021.

18.207 Le travail susmentionné a contribué au fait que trois pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont entrepris l'élaboration de stratégies nationales de bioéconomie et

<sup>16</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

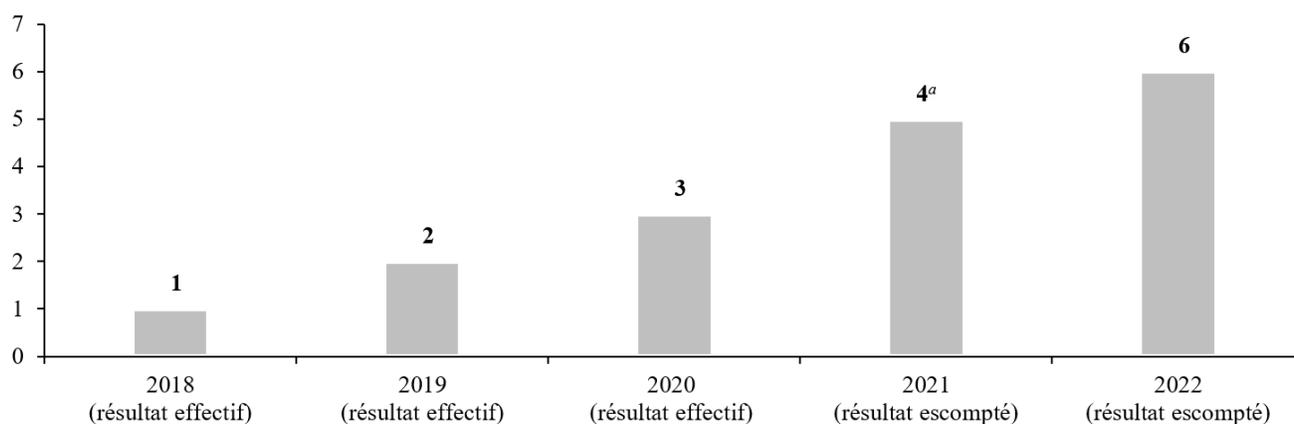
d'initiatives liées à la bioéconomie, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021.

### Projet de plan-programme pour 2022

18.208 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer à se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation liée aux besoins de la relève après la COVID-19, on apportera des aménagements au sous-programme et on y ajoutera non seulement l'élaboration de stratégies nationales de bioéconomie, mais également l'accompagnement des initiatives liées à la bioéconomie (politiques, projets et études prospectives), en particulier celles portant sur la valorisation de la biomasse résiduaire, la fabrication de bioproduits et la numérisation du système agroalimentaire. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XXI).

Figure 18.XXI

### Mesure des résultats : nombre de pays d'Amérique latine et des Caraïbes ayant entrepris l'élaboration de stratégies nationales de bioéconomie et des initiatives liées à la bioéconomie (résultat cumulé)



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : renforcement des capacités des pays de la région à créer de la valeur ajoutée et d'établir des liens dans le secteur minier

#### Projet de plan-programme pour 2022

18.209 Au cours des 20 dernières années, les pays d'exploitation minière de la région ont entrepris la reprimarisation de leurs structures de production et ont perdu une partie des segments de production créant relativement plus de valeur ajoutée, comme la métallurgie et l'affinage ; il reste donc de nombreuses possibilités de développer l'industrie manufacturière. En 2020, le sous-programme a organisé un cours de formation sur les liens de production à l'intention des fonctionnaires des ministères de tutelle de l'exploitation minière, fourni une assistance technique aux acteurs de l'industrie extractive du Chili (Région Métropolitaine et Atacama) et mené plusieurs études de cas sur les politiques de création de valeur ajoutée et d'innovation relatives au cuivre et au lithium dans les pays andins. Au Pérou, une mission technique sur les liens de production dans le secteur minier a également été effectuée pour le Ministère de l'énergie et des mines.

*Enseignements tirés et changements prévus*

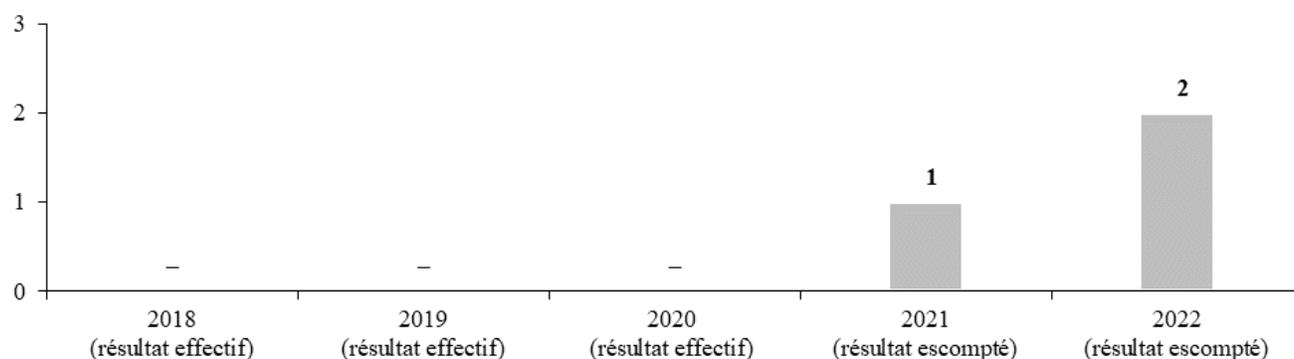
18.210 Les enseignements tirés sont les suivants : il existe une demande et un intérêt pour de meilleurs mécanismes de coordination et de participation pour la formulation de principes directeurs et la proposition de projets spécifiques en vue de promouvoir la création de valeur ajoutée et de liens de production dans le secteur minier. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on encouragera le dialogue multipartite et les études sur les liens de production dans le secteur minier.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

18.211 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le nombre de mesures adoptées par les pays de la région pour promouvoir la création de valeur ajoutée et de liens de production dans le secteur minier (voir la figure 18.XXII).

Figure 18.XXII

**Mesure des résultats : nombre de mesures adoptées par les pays de la région pour promouvoir la création de valeur ajoutée et de liens de production dans le secteur minier (résultat cumulé)**



**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

18.212 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

62/98	Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts	67/215	Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
66/200	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures	67/263	Le transit fiable et stable de l'énergie et son rôle dans la promotion du développement durable et de la coopération internationale
66/203	Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-sixième session	69/177	Le droit à l'alimentation
		70/198	Les technologies agricoles au service du développement durable
66/205	Développement durable dans les régions montagneuses	70/235	Les océans et le droit de la mer
		71/222	Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)
67/207	Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement	71/228	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures

71/229	Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique	73/226	Examen approfondi à mi-parcours des activités relatives à la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)
71/230	Application de la Convention sur la diversité biologique et contribution au développement durable	73/236	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
71/245	Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition	73/253	Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition

### Résolutions et décisions du Conseil économique et social

Décision 2004/233	Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les ressources minérales	2006/49	Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa sixième session
-------------------	---	---------	---

### Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

552 (XXVI)	Consolidation du développement durable en Amérique latine et aux Caraïbes	669 (XXXIV)	Activités de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes dans le cadre du suivi des objectifs du Millénaire pour le développement et l'application des résultats des grandes conférences et des Sommets des Nations Unies en matière économique et sociale et dans les domaines connexes
602 (XXX)	Suivi du développement durable en Amérique latine et aux Caraïbes		

## Produits

18.213 On trouvera dans le tableau 18.19 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.19

### Sous-programme 8 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
1. Projets dans les domaines de l'énergie, de la gouvernance des ressources naturelles, des liens entre l'eau, l'énergie et l'alimentation, et des ressources naturelles non renouvelables ; de l'égalité sociale ; de la durabilité environnementale ; des systèmes agroalimentaires ; de la bioéconomie	1	1	2	2
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>15</b>	<b>15</b>
2. Réunions d'experts sur la gestion durable de l'énergie et de l'eau ; les politiques publiques touchant à la gouvernance des ressources naturelles et extractives ; la durabilité environnementale ; les systèmes agroalimentaires ; la bioéconomie	8	8	6	6
3. Formation et cours à l'intention des responsables des secteurs public et privé engagés dans l'agriculture, la bioéconomie, l'énergie renouvelable et la gestion des ressources naturelles non renouvelables	3	3	9	9

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>8</b>
4. <i>The Outlook for Agriculture and Rural Development in the Americas: A Perspective in Latin America and the Caribbean</i>	–	–	1	–
5. Études sur les questions relatives aux ressources en eau et à ses liens avec d'autres secteurs ; à l'intégration énergétique ; à la gouvernance des ressources naturelles ; aux ressources naturelles et au développement ; aux industries extractives ; au commerce biophysique ; à la durabilité environnementale ; aux systèmes agroalimentaires ; à la bioéconomie	8	8	9	8
6. Étude sur les partenariats entre milieu rural et milieu urbain dans les stratégies intégrées de développement territorial	1	1	–	–
7. Bulletin consacré à des questions nouvelles présentant un intérêt pour l'agriculture ou les zones rurales de l'Amérique latine et des Caraïbes (2020), en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture	1	1	–	–
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
8. Lettre d'information du Réseau de coopération pour la gestion intégrée des ressources en eau dans la perspective du développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes	2	2	–	–
9. Lettre d'information sur les ressources naturelles au service du développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes	–	–	1	2
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : fourniture de conseils aux États membres, sur leur demande, concernant les ressources naturelles ; aux entreprises et organismes de promotion du commerce sur l'élaboration et l'exécution de politiques et de stratégies de développement agricole et rural durable et de bioéconomie.				

## Sous-programme 9 Planification et administration publique au service du développement

### Objectif

18.214 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer les procédures de planification et d'administration publique dans la région en vue de promouvoir un développement équitable et durable.

### Stratégie

18.215 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme continuera d'encourager les gouvernements à recourir à de nouvelles méthodes, à de nouveaux instruments et à de nouveaux cadres conceptuels dans le cadre de la planification et de l'administration publique, tout en s'employant à favoriser des investissements publics de qualité et à promouvoir l'établissement de liens solides entre le développement et les plans et budgets sectoriels. Il s'attachera également à appuyer la coopération, l'apprentissage entre pairs et la mise en commun des expériences et des pratiques exemplaires en matière de planification et d'administration publique en assurant des services de coopération technique, en organisant des formations et en

menant des recherches appliquées. Ces activités aideront les pays de la région à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 11, 16 et 17.

18.216 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en améliorant les capacités régionales en matière de renforcement de la résilience des institutions pour faire face aux difficultés posées par les crises internes et externes créées par les catastrophes naturelles, les activités humaines, ou les deux, notamment les pandémies, les effets des changements climatiques, les perturbations sociales et politiques et les chocs économiques.

18.217 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

a) Mise en place d'institutions efficaces, inclusives et stratégiques et de procédures de planification accordant un rang de priorité élevé au développement global à moyen et long terme ;

b) Réduction des déséquilibres structurels grâce au renforcement de la participation et de la responsabilisation des citoyens, et consolidation de la gouvernance, de la planification et de l'administration territoriales dans le cadre de l'action publique.

18.218 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat le renforcement des capacités des institutions d'Amérique latine et des Caraïbes à résister à des perturbations profondes et à assurer la continuité des services de base tout en renforçant les capacités de préparation, de réaction, d'adaptation et de transformation des institutions, aux niveaux national et infranational.

## **Exécution du programme en 2020**

18.219 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Renforcement des capacités de planification et d'administration publique au service du développement durable**

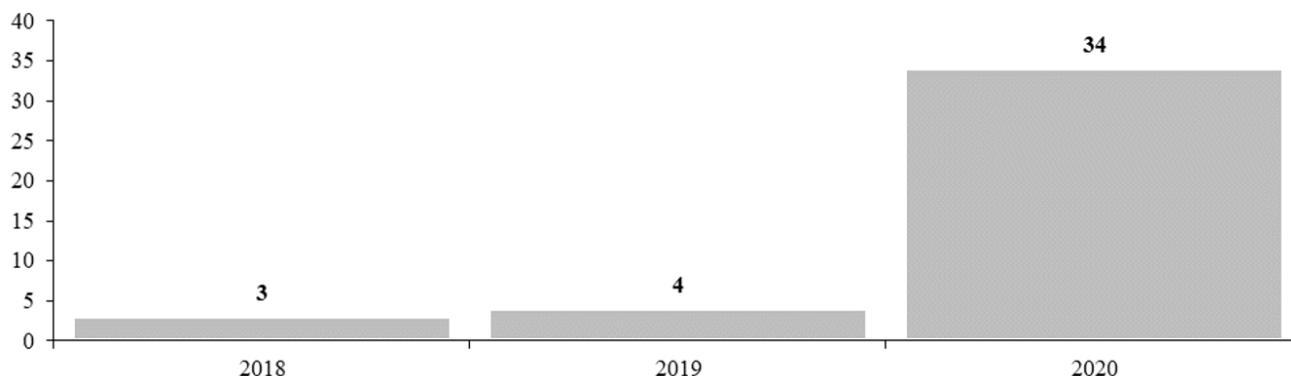
18.220 En raison de la pandémie, on a reprogrammé les activités du sous-programme et revu la manière dont il fournit ses services aux pays de la région. Une analyse effectuée par le sous-programme a fortement repositionné l'intérêt de la planification et de l'administration publique, en particulier sur les liens entre les mesures à court, moyen et long terme, et les politiques de transparence et de reddition de comptes relatives aux dépenses publiques engagées pour faire face à l'urgence causée par la pandémie et pour le relèvement. Le sous-programme a adapté ses opérations en redéfinissant ses activités d'assistance technique, de formation et de recherche appliquée pour les questions contingentes, et en essayant de nouvelles méthodes de travail, comme l'assistance technique et la formation à distance.

18.221 Le sous-programme a également innové en engageant un dialogue avec ses partenaires dans les pays concernés pour discuter et mettre en commun des expériences à propos des difficultés auxquelles sont confrontés les États en matière de planification et d'administration publique dans des contextes chaotiques comme la pandémie de COVID-19. Cela a été rendu possible par le renforcement des réseaux virtuels qu'il a mis en place. En outre, il pourrait conserver son rôle de rassembleur des autorités de planification et des systèmes d'investissement public de la région.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

18.222 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le nombre croissant de participants aux activités en ligne, d'assistance technique et de formation (voir la figure 18.XXIII).

Figure 18.XXIII

**Mesure des résultats : croissance annuelle du nombre de participants aux activités en ligne organisées par le sous-programme (pourcentage)****Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

18.223 En 2020, en raison de la COVID-19, le sous-programme a soit ralenti, soit redéfini les priorités en matière de coopération technique précédemment fixées par les États pour faire face à l'urgence. Le sous-programme a organisé ses activités prioritaires de travail (formation, assistance technique et recherche appliquée) de manière à ce qu'elles soient principalement effectuées par des outils et des services en ligne. En outre, il s'est attaché à remplacer les cours de formation en présentiel par des séances d'apprentissage mixte en ligne et à traduire les supports de formation en anglais pour avoir plus de poids dans les pays des Caraïbes.

18.224 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités et de nouvelles méthodes, qui concourent aux objectifs du sous-programme, à savoir la planification aux fins de la réduction des risques de catastrophe et de la résilience des institutions, l'apport d'une assistance technique et le dialogue en ligne avec les partenaires. Les produits qui ont été aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

**Résultats escomptés pour 2022**

18.225 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les plans-programmes antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

**Résultat 1 : outils de planification et d'administration publique pour la territorialisation et la mise en œuvre des objectifs de développement durable<sup>17</sup>****Exécution du programme en 2020**

18.226 Le sous-programme a poursuivi son travail visant à contribuer à faire converger le Programme 2030 et les outils du processus de planification du développement national par des activités de recherche appliquée, d'assistance technique et de formation. Le sous-programme s'est également concentré sur la mise au point d'outils permettant de transposer les objectifs de développement durable et les objectifs nationaux au niveau infranational, en contribuant à l'élaboration de stratégies territoriales et à la mise en place de mécanismes de suivi et de financement. En outre, le sous-programme a mis au point des outils d'analyse et de contribution à la réalisation d'objectifs précis, à savoir ceux relatifs aux gouvernements ouverts (objectif 16), à l'aménagement du territoire (objectif 11) et à la planification aux fins de la réduction des risques de catastrophe et de l'action climatique (objectif 13).

18.227 Le travail susmentionné a contribué à la prise en compte par 25 pays de la mise en œuvre du Programme 2030 dans leurs outils de planification nationale, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir 20 pays.

**Projet de plan-programme pour 2022**

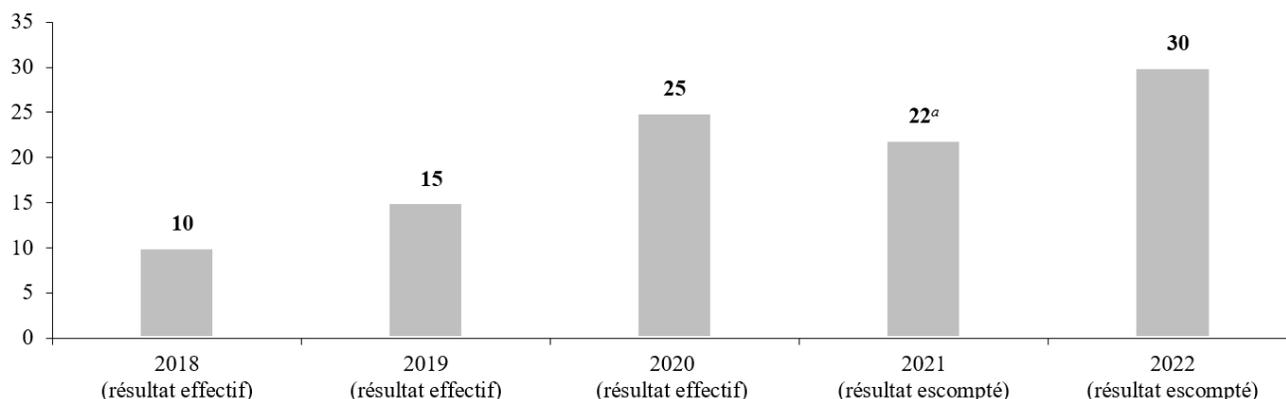
18.228 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera à développer des produits dans le cadre de l'Observatoire régional de la planification du développement, à évaluer de nouveaux axes et modules pour améliorer le PlanBaromètre, à entreprendre des recherches appliquées sur les nouvelles tendances en matière de planification et d'administration publique, et à organiser des formations pour renforcer les capacités régionales sur différentes questions stratégiques relatives à la planification du développement et à l'administration publique. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XXIV).

---

<sup>17</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 21)].

Figure 18.XXIV

**Mesure des résultats : nombre de stratégies de mise en œuvre du Programme 2030 au niveau national (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 2 : renforcement des capacités d'élaborer des stratégies efficaces aux fins de la réalisation des objectifs de développement nationaux et infranationaux dans les pays de la région dans le cadre du Programme 2030<sup>18</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

18.229 Le sous-programme a contribué à renforcer les capacités des fonctionnaires des pays et des autres parties prenantes en matière d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des objectifs de développement aux niveaux national et infranational grâce à des activités de formation dispensées principalement en ligne. Le sous-programme a également apporté son concours au renforcement des capacités en matière de planification participative, de planification axée sur le genre et de leadership public.

18.230 Le travail susmentionné a contribué à l'élaboration d'une stratégie intersectorielle de développement territorial en Uruguay, au renforcement des capacités de planification axée sur les résultats pour la réalisation des objectifs nationaux de développement au Paraguay et à l'élaboration de contributions à un cadre stratégique de développement sous-régional au Costa Rica, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021, à savoir aborder ces questions dans au moins trois pays.

**Projet de plan-programme pour 2022**

18.231 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives à la cible fixée. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on aidera à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'action pour un gouvernement ouvert au niveau infranational dans au moins deux pays et renforcera les capacités d'améliorer les systèmes nationaux d'investissement public pour la réalisation des objectifs de développement durable. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.20).

<sup>18</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

Tableau 18.20  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
<ul style="list-style-type: none"> <li>L'Argentine s'emploie à renforcer ses capacités de territorialiser le Programme 2030 et d'harmoniser les procédures de planification avec les dispositions du Programme</li> <li>L'autorité chargée du suivi et de l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030 et les autorités infranationales concluent des accords aux fins de la territorialisation du Programme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'Argentine s'emploie à renforcer ses capacités d'intégrer les objectifs de développement durable dans la planification publique infranationale dans 2 provinces</li> <li>Le Paraguay met à jour son plan national de développement pour y intégrer les dispositions du Programme 2030</li> <li>L'Uruguay évalue la territorialisation de la stratégie nationale de développement dans 1 municipalité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'Uruguay élabore une stratégie intersectorielle pour la région centrale</li> <li>Le Paraguay recense des mécanismes de financement pour le plan national de développement</li> <li>Le Costa Rica applique le PlanBarometer et détermine les questions touchant la mise en œuvre des stratégies de développement régional</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des plans ou stratégies de développement sont mis en œuvre au niveau infranational dans au moins 2 pays supplémentaires</li> <li>Une méthode de gestion globale axée sur les résultats est appliquée dans au moins 2 pays supplémentaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des plans d'action pour un gouvernement ouvert sont mis en œuvre au niveau infranational dans au moins 2 pays</li> <li>Le cadre relatif aux objectifs de développement durable est intégré dans les outils d'évaluation du plan national d'investissement public dans au moins 1 pays</li> </ul>

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : renforcer la résilience des institutions face aux chocs endogènes ou exogènes

#### Projet de plan-programme pour 2022

18.232 La pandémie de COVID-19, les changements climatiques, les catastrophes naturelles et la situation politique de la région ont mis au jour l'importance de la capacité des institutions à survivre aux chocs et à assurer la continuité de leurs fonctions les plus essentielles. Le sous-programme a analysé l'importance de la planification et de l'administration publique ainsi que le rôle fondamental que jouent les institutions publiques dans les interventions d'urgence et les stratégies de relèvement. Les capacités des institutions peuvent être déterminantes dans les efforts visant à surmonter les chocs endogènes ou exogènes. Il est prévu que le sous-programme aide les institutions publiques à améliorer leurs compétences en matière de planification afin d'établir un lien entre les interventions d'urgence à court terme et les politiques à long terme, et à accroître le niveau actuel de coordination, en renforçant la coordination entre les parties prenantes, entre les secteurs et entre les différentes autorités aux niveaux national et infranational avant, pendant et après les chocs endogènes ou exogènes.

*Enseignements tirés et changements prévus*

18.233 Les enseignements tirés sont les suivants : on a constaté qu'il y avait une demande accrue d'élaboration de nouvelles stratégies de renforcement des capacités et d'outils qui donnaient une capacité d'anticipation permettant de repérer, d'évaluer et de prendre en main les vulnérabilités des institutions, le but étant de réussir à surmonter les perturbations majeures et de bien s'adapter à l'évolution des circonstances. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on contribuera à de nouvelles stratégies de renforcement de la résilience des institutions dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

18.234 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'adoption par trois pays de stratégies de renforcement de la résilience des institutions et de renforcement des capacités de résilience des institutions dans leurs systèmes nationaux de planification et d'administration publique (voir le tableau 18.21).

Tableau 18.21  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
–	–	Les autorités de planification de la région prennent en considération l'importance du renforcement de la résilience des institutions et demandent au sous-programme d'élaborer un cadre analytique qui contribue à la réalisation de cet objectif	Les autorités de planification et les équipes techniques recensent les principales questions touchant le renforcement de la résilience des institutions et s'en occupent	3 pays adoptent des stratégies de renforcement de la résilience des institutions et de renforcement des capacités de résilience des institutions dans leurs systèmes nationaux de planification et d'administration publique

**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

18.235 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

67/218	Promotion de la transparence, de la participation et de la responsabilisation en matière de finances publiques	73/239	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et le renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
69/327	Promouvoir des services publics ouverts à tous et responsables pour le développement durable		
71/327	Les Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale		

*Résolutions du Conseil économique et social*

2016/26	Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa quinzième session	2018/12	Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa dix-septième session
2017/23	Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa seizième session		

*Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes*

701(XXXVI)	Appui aux travaux de l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale (ILPES)	740 (XXXVIII)	Appui aux travaux de l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale (ILPES)
------------	---	---------------	---

**Produits**

18.236 On trouvera dans le tableau 18.22 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.22

**Sous-programme 9 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
1. Réunions du Conseil régional de planification	–	–	6	–
2. Réunions du Bureau directeur du Conseil régional de planification	6	6	–	6
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
3. Projets sur le terrain en matière de planification et d'administration publique au service du développement	1	1	1	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>54</b>	<b>54</b>	<b>53</b>	<b>53</b>
4. Formation en présentiel et en ligne sur les systèmes et pratiques d'administration publique, la budgétisation, l'évaluation et l'investissement public ; la prospective et les techniques de mise au point d'hypothèses prévisionnelles ; la gouvernance, la planification et l'administration territoriales à plusieurs échelles ; la planification, le principe d'utilité publique et l'administration publique dans les questions transversales et émergentes ; les politiques et programmes publics	50	50	50	50
5. Réunions d'experts sur la planification et l'administration publique (prospective et planification ; évaluation des politiques et programmes publics ; gouvernance territoriale à plusieurs échelles ; systèmes et institutions de planification et de développement ; principe d'utilité publique, administration publique et transparence des politiques appliquées dans la région)	4	4	3	3
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
6. Publications et études sur la planification et l'administration publique au service du développement	3	3	3	3

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
7. Infographies, notes d'orientation et bulletins d'information sur la planification et l'administration publique au service du développement	1	1	1	1

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : fourniture de conseils aux États membres, sur leur demande, concernant les systèmes et institutions de planification du développement ainsi que les systèmes et pratiques intégrés d'administration publique, politiques et programmes publics, formulation et évaluation de projets, systèmes nationaux d'investissement public, et gouvernance et planification à plusieurs niveaux ; programmation transversale (prise en compte systématique du genre et mobilisation des parties prenantes), gouvernements ouverts, révolution des données et administration en ligne, et planification de la résilience ; renforcement des moyens dont disposent les pays pour évaluer les progrès vers une meilleure planification, budgétisation et mise en œuvre des politiques gouvernementales.

**Bases de données et supports numériques** : Observatoire régional de la planification du développement en Amérique latine et dans les Caraïbes ; manuels et logiciels techniques à l'appui des activités de formation (en présentiel et en ligne) et d'assistance technique ; bases de données relatives à la planification et à l'administration publique au service du développement en Amérique latine et dans les Caraïbes.

## Sous-programme 10 Statistiques

### Objectif

18.237 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer l'établissement, la diffusion et l'exploitation des statistiques dans les pays de la région afin que la prise de décision soit fondée sur des données probantes.

### Stratégie

18.238 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on offrira des services consultatifs spécialisés et on organisera des formations, des réunions d'experts et des séminaires en ligne et en présentiel. L'assistance technique sera principalement axée sur l'établissement de statistiques de base et la mise en place de dispositifs de coordination institutionnelle dans des domaines tels que la comptabilité nationale, les statistiques économiques de base et les statistiques des prix ; les statistiques environnementales et les statistiques portant sur les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe ; l'élaboration et la réalisation d'enquêtes sur les ménages ; la mesure de la pauvreté et des inégalités ; l'intégration des systèmes d'information statistique et géospatiale ; les dispositifs de coordination nationale pour le suivi des objectifs de développement durable. Une attention particulière sera accordée à la coordination avec les institutions et les organisations internationales afin d'éviter les doubles emplois et de tirer pleinement parti de la complémentarité des activités.

18.239 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on continuera également de rassembler et d'harmoniser toute une série de statistiques et d'indicateurs économiques, environnementaux et sociaux et de tenir à jour la banque régionale de données relatives aux enquêtes sur les ménages (BADEHOG). Les données seront diffusées par l'intermédiaire de CEPALSTAT (principale base de données statistiques de la CEPALC), de l'Annuaire statistique et du portail régional consacré aux objectifs de développement durable. Dans le cadre du sous-programme, on s'emploiera aussi à

élaborer, à adapter, à traduire et à appliquer des méthodes, des normes et des recommandations en matière de statistiques, et on apportera des contributions analytiques et des contributions de fond en vue de l'élaboration des documents et des publications phares de la Commission.

18.240 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'efforcera en outre de renforcer les fonctions stratégiques et décisionnelles de la Conférence statistique des Amériques de la CEPALC. On continuera également de fournir des services de secrétariat technique à la Conférence et à ses divers groupes de travail en veillant à ce que leurs travaux soient alignés sur les priorités régionales. Une place importante sera faite à la mise en œuvre conjointe de projets et d'initiatives et on travaillera en étroite collaboration avec d'autres bureaux et divisions de la Commission ainsi qu'avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux.

18.241 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en promouvant l'élaboration et l'adoption de méthodes plus résilientes en matière de collecte de données et de production de statistiques : par exemple, exploiter davantage les registres administratifs et les sources de données non traditionnelles, opter pour de nouveaux modes de collecte de données et intégrer différentes sources de données, ou encore renforcer les capacités dans le domaine des méthodes de prévision immédiate.

18.242 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

a) permettre l'établissement de statistiques économiques, sociales et environnementales fiables, la création d'indicateurs dans de nouveaux domaines et l'amélioration des sources d'information non traditionnelles ;

b) accroître la disponibilité de données comparables au niveau régional, qui serviront de point de référence en matière de développement des statistiques régionales et éclaireront l'élaboration des principales publications et recommandations de la CEPALC ;

c) renforcer la coordination régionale et faciliter le recours aux statistiques aux niveaux régional et national.

18.243 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat de renforcer la capacité des pays membres à assurer la production continue de statistiques dans des contextes comparables à celui de la pandémie.

## **Exécution du programme en 2020**

18.244 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Aide apportée aux pays pour leur permettre d'assurer la continuité de la production statistique dans le contexte de la pandémie**

18.245 En raison de l'urgence sanitaire liée à la COVID-19, les organismes nationaux de statistique ont dû brutalement interrompre la collecte d'informations de base nécessaires à l'exécution de nombre de leurs activités statistiques. Dans le cadre du sous-programme, on a eu recours à deux questionnaires pour suivre l'état des activités statistiques dans les pays de la région et on a collaboré activement avec les pays afin d'assurer la continuité de ces activités. On a aussi publié une série de

recommandations portant sur l'exécution de différentes activités dans le contexte de la crise sanitaire, telles que la réalisation d'enquêtes auprès des ménages, le calcul de l'indice des prix à la consommation et l'établissement de statistiques concernant les comptes nationaux, la balance des paiements et le commerce extérieur.

18.246 On a également organisé une vingtaine de réunions virtuelles, l'objectif étant d'échanger des données d'expérience avec des organismes nationaux de statistique et d'autres producteurs de statistiques officielles et de données géospatiales afin de faciliter le maintien de la continuité des activités statistiques. La plupart de ces réunions ont été menées conjointement avec des organisations internationales, régionales et nationales et ont été diffusées grâce au réseau de transfert de connaissances de la Conférence statistique des Amériques. En outre, on a apporté une assistance technique à 14 pays de la région pour les aider à résoudre les problèmes techniques auxquels ils faisaient face, qui étaient liés aux bouleversements des opérations statistiques engendrés par la pandémie.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

18.247 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le nombre total de pays de la région qui ont pris des mesures en vue d'assurer la continuité de la production de statistiques pendant la pandémie (voir la figure 18.XXV).

Figure 18.XXV

#### **Mesure des résultats : nombre total de pays de la région ayant pris des mesures pour assurer la continuité de la production de statistiques pendant la pandémie**



#### **Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

18.248 En 2020, en raison de la crise sanitaire et de ses conséquences, on a dû modifier la façon dont le sous-programme organisait les séminaires et les réunions : ceux-ci ont été tenus en ligne, et non en présentiel. On a également œuvré en faveur de la continuité des activités statistiques en menant à bien un questionnaire régional, en publiant des recommandations, en tenant des webinaires axés sur le partage d'expériences et de conseils et en fournissant une assistance technique directe.

#### **Résultats escomptés pour 2022**

18.249 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les plans-programmes antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

**Résultat 1 : estimation plus rapide de la parité des pouvoirs d'achat pour une évaluation plus fiable du poids économique des pays d'Amérique latine et des Caraïbes<sup>19</sup>****Exécution du programme en 2020**

18.250 Dans le cadre du sous-programme, on a finalisé les résultats du cycle de 2017 pour la région Amérique latine et Caraïbes et contribué ainsi à l'élaboration d'estimations sur la parité de pouvoir d'achat au niveau mondial. On a également établi des résultats par sous-régions pour l'année de référence 2017 en ce qui concerne l'Amérique latine et les Caraïbes, et publié un rapport présentant la méthode utilisée et les résultats détaillés, en vue de promouvoir le recours à ceux-ci lors des processus d'élaboration des politiques. En outre, on a commencé à exécuter les activités relatives au cycle de 2021 pour la région, en menant des enquêtes en continu afin de pouvoir produire régulièrement des estimations sur la parité de pouvoir d'achat, qui sont extrêmement utiles à la réalisation de comparaisons au niveau international.

18.251 Le travail susmentionné a contribué à ce que 36 pays adoptent l'approche fondée sur l'utilisation de valeurs de référence évolutives, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir l'adoption de cette approche par 40 États membres et États membres associés participants. Cela s'explique par le fait que deux pays (la Colombie et le Costa Rica) ont quitté le groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes et ont été intégrés à la région de l'Organisation de coopération et de développement économiques et que deux autres pays (le Guatemala et la République bolivarienne du Venezuela) n'ont pas été en mesure de participer au cycle de 2017, ce qui a abouti à un résultat de 36 pays.

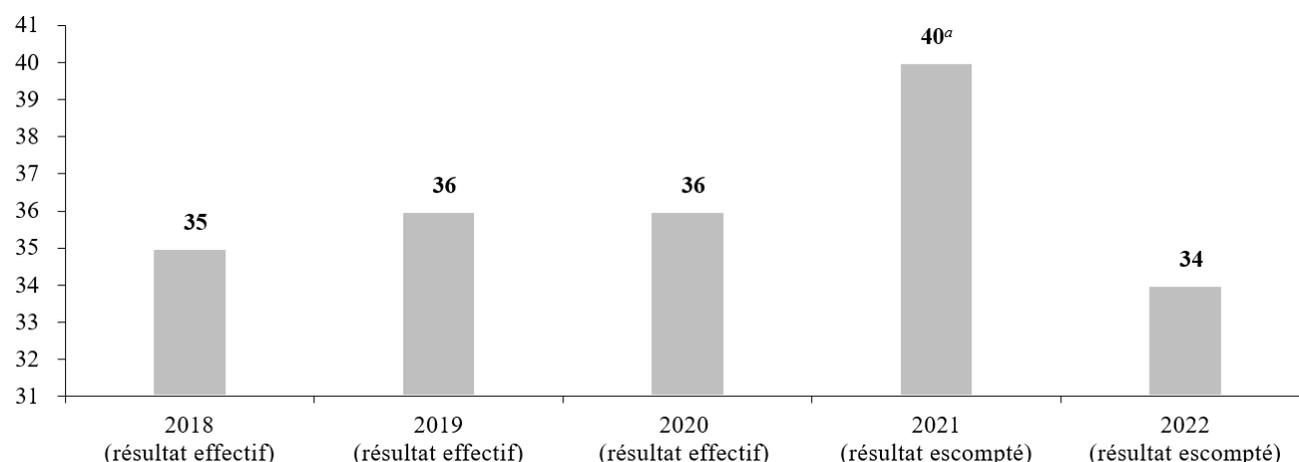
**Projet de plan-programme pour 2022**

18.252 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on renforcera les moyens à disposition du sous-programme grâce à un programme de travail avalisé par les pays participants et à la mise en œuvre d'un suivi plus étroit des données récoltées. Afin de faciliter la tâche des coordonnateurs de la comptabilité nationale et des statistiques de prix, on a prévu davantage de réunions aux niveaux sous-régional et national. Le nombre de pays ciblés a été revu à la baisse et l'objectif est désormais de faire participer 34 pays au cycle de 2021 du Programme de comparaison internationale. Ce choix a été fait pour tenir compte des circonstances mentionnées au paragraphe précédent ainsi que des nouvelles restrictions liées aux difficultés relatives à la pandémie et aux cycles de recensement de la population dans certains États membres et États membres associés. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XXVI).

<sup>19</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 21)].

Figure 18.XXVI

**Mesure des résultats : nombre d'États membres et d'États membres associés ayant adopté l'approche fondée sur l'utilisation de valeurs de référence évolutives (par an)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 2 : refonte du portail statistique régional de la CEPALC (CEPALSTAT)<sup>20</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

18.253 Le système de bases de données statistiques sur lequel s'appuient les fonctionnalités essentielles de CEPALSTAT a été développé il y a de nombreuses années, à l'aide de principes technologiques qui sont aujourd'hui considérés comme obsolètes : il faut donc les actualiser à partir des nouvelles solutions libres de droit disponibles sur le marché. À cette fin, on a adapté plusieurs composantes du système de bases de données statistiques CEPALSTAT : on a modernisé l'architecture interne du système et ainsi découpé la structure en trois couches [processus d'arrière-plan (back-end), applications et processus utilisateur (front-end)] ; cela permet non seulement d'améliorer la performance des processus internes, mais aussi d'intégrer plus efficacement les normes de cybersécurité de l'ONU et de diminuer le temps de réponse pour les utilisateurs externes, ce qui rend le portail plus convivial. Pour ce qui est des statistiques régionales, on a également commencé à intégrer à CEPALSTAT une solution et une fonctionnalité géospatiales qui donnent la possibilité de visualiser les informations statistiques disponibles de façon géoréférencée, ce qui simplifie la tâche des utilisateurs externes qui souhaitent mener des analyses territoriales. En outre, on a travaillé à la création d'un nouveau design de l'interface utilisateur du portail, qui facilite l'accès aux fonctionnalités statistiques disponibles en ligne.

18.254 Le travail susmentionné a contribué à l'augmentation du pourcentage d'utilisateurs estimant que les données de CEPALSTAT sont utiles à leurs travaux (85 %), ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le budget-programme de 2021, à savoir au moins 70 % d'utilisateurs.

**Projet de plan-programme pour 2022**

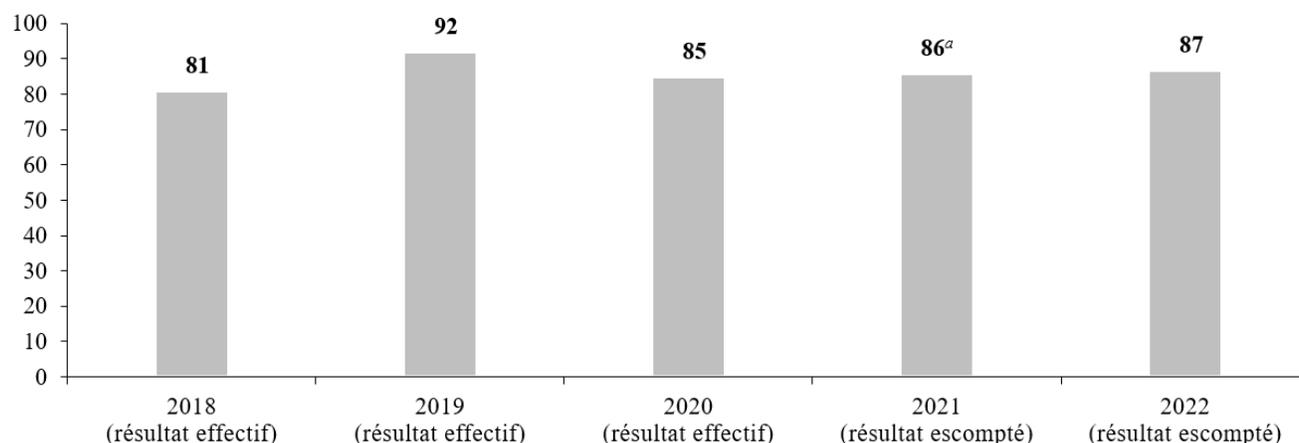
18.255 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives à la refonte du portail statistique régional de la

<sup>20</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

CEPALC. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation, on apportera des aménagements au sous-programme en incorporant à CEPALSTAT de nouvelles informations statistiques concernant le niveau sous-régional, ce qui permettra de renforcer l'analyse territoriale dans le prolongement de l'intégration de l'information statistique et géospatiale. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats mise à jour (voir la figure 18.XXVII).

Figure 18.XXVII

**Mesure des résultats : pourcentage d'utilisateurs estimant que les données de CEPALSTAT sont utiles à leurs travaux**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 3 : renforcement des capacités des pays d'Amérique latine et des Caraïbes en matière de production d'indicateurs pertinents dans les domaines de l'environnement, des changements climatiques et des catastrophes**

**Projet de plan-programme pour 2022**

18.256 La région de l'Amérique latine et des Caraïbes est fortement exposée aux conséquences néfastes des changements climatiques, puisqu'elle est touchée par la hausse des températures, la diminution des réserves en eau, l'élévation de plus en plus rapide du niveau de la mer, la dégradation des sols et les ravages causés par des phénomènes météorologiques extrêmes et des catastrophes naturelles. C'est notamment le cas pour les petits États insulaires en développement des Caraïbes. Pour faire face à ces difficultés, les États membres demandent de plus en plus à disposer de statistiques et d'indicateurs nationaux sur l'environnement, les changements climatiques et les catastrophes, afin de pouvoir élaborer des politiques fondées sur l'analyse des faits et assurer le suivi de la réalisation d'objectifs arrêtés au niveau international, tels que les objectifs de développement durable. Dans le cadre du sous-programme, on a donné la priorité à la mise en place d'une formation pratique, destinée à toutes les parties prenantes et basée sur les données nationales officielles (en Amérique latine, pour la plus grande part). Pour aider les États membres, dans le sillage de la pandémie, on a stratégiquement remodelé et adapté les modalités d'organisation de la formation et de l'assistance technique, en mettant en place une combinaison innovante de contenus et d'outils de renforcement des capacités, axée sur les priorités nationales. À partir d'une expérience pilote consacrée au Panama, menée et évaluée à la fin de l'année 2020, on a adopté une approche sur mesure du

renforcement des capacités et mis au point un nouveau mode de fonctionnement, qui repose sur des modules de formation hybrides ou mixtes présentant du contenu personnalisé et adapté aux priorités nationales ainsi que des ressources pédagogiques et des outils participatifs.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

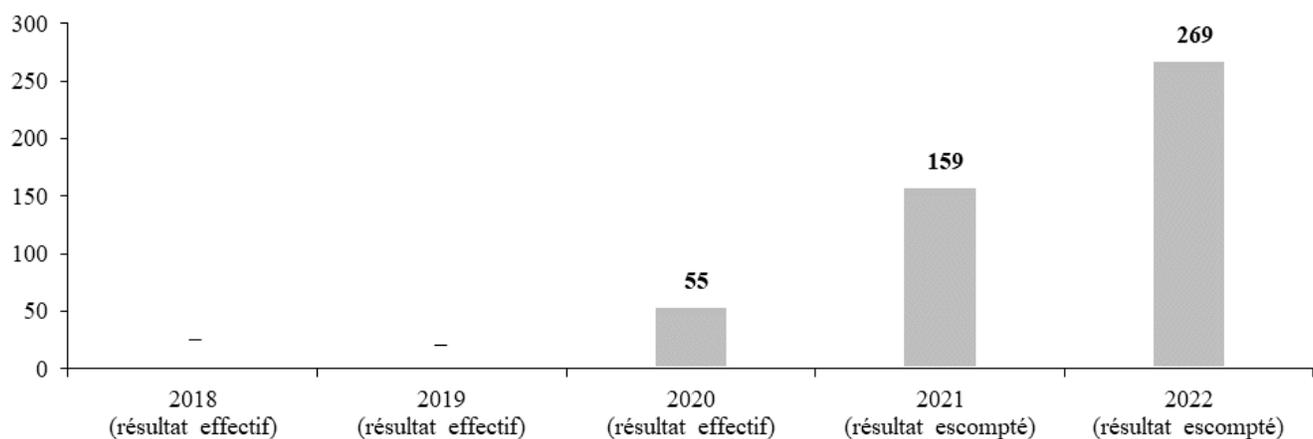
18.257 Les enseignements tirés sont les suivants : on a constaté qu'il y avait un essor de la demande concernant l'adaptation des activités de renforcement des capacités à un mode distanciel. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on mettra en œuvre les nouvelles modalités d'organisation de la formation et de l'assistance technique, l'objectif étant d'encourager au maximum les parties prenantes nationales actives à participer sur la durée et de les fidéliser. À cette fin, on élaborera un cours d'initiation pilote virtuel, que chacun pourra suivre à son rythme, on organisera une série de webinaires hebdomadaires simultanés, basés sur les questions et les commentaires des personnes participant au niveau national, on mettra au point des exercices à distance encadrés par des enseignants, on mènera des entretiens avec les participants et on conduira des enquêtes et des examens en ligne.

#### *Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

18.258 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'augmentation du nombre de professionnels qualifiés issus d'organismes nationaux de statistique et des ministères d'exécution compétents déclarant qu'ils ont amélioré leur aptitude à produire en continu des statistiques et des indicateurs pertinents sur l'environnement, les changements climatiques et les catastrophes (voir la figure 18.XXVIII).

Figure 18.XXVIII

**Mesure des résultats : nombre de professionnels nationaux qualifiés déclarant qu'ils ont amélioré leur aptitude à produire des statistiques et des indicateurs pertinents et internationalement acceptés sur l'environnement, les changements climatiques et les catastrophes (résultat cumulé)**



#### **Textes des organes délibérants définissant les mandats**

18.259 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

67/148	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale	68/261	Principes fondamentaux de la statistique officielle
--------	--	--------	---

*Résolutions et décisions du Conseil économique et social*

2000/7	Création de la Conférence statistique des Amériques de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Décision 2014/219	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-cinquième session et ordre du jour provisoire et dates de sa quarante-sixième session
2006/6	Renforcement des capacités statistiques	2016/27	Renforcement des arrangements institutionnels sur la gestion de l'information géospatiale
2013/21	Principes fondamentaux de la statistique officielle	2017/7	Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030

*Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes*

649 (XXXIII) ; 668 (XXXIV) ; 678 (XXXVI) ; 702 (XXXVI) ; 721 (XXXVII)	Conférence statistique des Amériques de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	712 (XXXVI)	Intégration régionale de l'information statistique et géospatiale
---	---	-------------	---

**Produits**

18.260 On trouvera dans le tableau 18.23 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.23

**Sous-programme 10 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>18</b>	<b>9</b>
1. Réunions de la Conférence statistique des Amériques	–	–	9	–
2. Réunions du Comité exécutif de la Conférence statistique des Amériques	9	9	9	9
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
3. Projets sur le terrain ayant trait aux statistiques économiques et à la comptabilité nationale, aux enquêtes sur les ménages et aux statistiques et indicateurs sociaux, aux statistiques environnementales et au cadre relatif au Programme 2030	4	4	1	3

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>20</b>	<b>21</b>	<b>20</b>	<b>21</b>
4. Séminaires et ateliers sur la pauvreté, les inégalités, la répartition des revenus, l'emploi, la cohésion sociale et la vulnérabilité, les statistiques liées à l'environnement, aux changements climatiques et aux catastrophes, l'harmonisation et l'homogénéisation des statistiques et des indicateurs, le Système de comptabilité nationale, les systèmes d'information sociale et les enquêtes sur les ménages, les statistiques économiques, et l'information géospatiale	6	7	11	12
5. Réunions d'experts sur la prise en compte des nouvelles recommandations de portée internationale applicables au Système de comptabilité nationale de 2008 dans les données de comptabilité nationale ; la mise en œuvre des nouvelles recommandations internationales sur les statistiques économiques ; les statistiques environnementales, les indicateurs environnementaux relatifs aux objectifs de développement durable et la comptabilité environnementale ; l'harmonisation et la normalisation des statistiques et des indicateurs utiles au suivi du Programme 2030 ; la promotion de l'amélioration des systèmes d'information sociale, des enquêtes sur les ménages et des registres administratifs du point de vue technique et méthodologique	14	14	9	9
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
6. <i>Annuaire statistique de l'Amérique latine et des Caraïbes</i>	1	1	1	1
7. Publications et études, notamment sur les statistiques économiques, environnementales et sociales et sur l'information géospatiale	3	8	5	5
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	–	–	–	<b>6</b>
8. Plusieurs numéros de la lettre d'information sur la statistique, portant sur les statistiques économiques, sociales et environnementales et sur l'information géospatiale	–	–	–	6
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : à la demande des États membres, prestation de conseils portant sur les statistiques et les indicateurs relatifs aux changements climatiques et aux catastrophes ; les statistiques économiques ; les enquêtes sur les ménages, les statistiques relatives à la pauvreté et aux inégalités et les autres statistiques sociales ; l'information géospatiale ; le suivi du Programme 2030.				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : système d'information statistique et bases de données (CEPALSTAT) ; banque de données relatives aux enquêtes sur les ménages (BADEHOG).				

## Sous-programme 11

### Activités sous-régionales en Amérique centrale, à Cuba, en Haïti, au Mexique et en République dominicaine

#### Objectif

18.261 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la capacité des pays de la sous-région d'élaborer des politiques publiques fondées sur des données probantes dans les domaines économique, social et environnemental.

## Stratégie

18.262 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on œuvrera en faveur de l'élaboration de réformes stratégiques et de programmes de développement nationaux visant à produire des effets économiques et sociaux, ainsi que de pactes sociaux pour l'égalité devant bénéficier aux populations les plus vulnérables. Le sous-programme porte sur les pays d'Amérique centrale, Cuba, Haïti, le Mexique et la République dominicaine. L'accent sera mis sur le développement économique et social, le commerce international, l'industrie et l'intégration, l'agriculture, la sécurité alimentaire et le développement rural, l'énergie et les ressources naturelles, et les changements climatiques, l'objectif étant de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1, 2, 7, 8, 10, 13 et 17.

18.263 Des travaux d'analyse seront entrepris dans le cadre du sous-programme pour favoriser l'élaboration, la diffusion et la mise en place de stratégies novatrices et rationnelles visant à remédier aux difficultés rencontrées par la sous-région en matière de développement, afin de renforcer les capacités nationales et sous-régionales pour ce qui est de formuler des politiques plus intégrées et plus cohérentes tout en tenant pleinement compte des différents contextes nationaux dans la sous-région. On continuera de consolider l'approche multisectorielle et interdisciplinaire du sous-programme, en assurant la maintenance et l'actualisation des bases de données pertinentes et en élaborant des modèles analytiques quantitatifs et qualitatifs. Les activités de formation, les services consultatifs et les bourses proposées dans le cadre du sous-programme ainsi que l'organisation et la mise en avant de forums permettront de faciliter la concertation sur les mesures à prendre et contribueront à renforcer les capacités institutionnelles. Les principaux bénéficiaires du sous-programme seront les autorités publiques et leurs représentants, la société civile, les institutions universitaires et le monde des affaires, et les entités sous-régionales, notamment celles qui sont membres du Système d'intégration de l'Amérique centrale. On collaborera aussi activement avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents des Nations Unies et les équipes de pays des Nations Unies présentes dans la sous-région, contribuant ainsi à l'élaboration des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

18.264 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en menant des recherches et en apportant des conseils techniques visant à permettre de mesurer les conséquences de la pandémie et d'élaborer et d'appliquer des politiques publiques en vue du relèvement socioéconomique.

18.265 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant : améliorer la capacité technique de concevoir, de mettre en œuvre et d'évaluer les politiques publiques, notamment celles axées sur les questions budgétaires, le commerce et l'intégration, l'énergie, l'agriculture, la sécurité alimentaire et les changements climatiques.

18.266 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat de renforcer les capacités institutionnelles de mesurer les effets de la pandémie et de concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques destinées à favoriser le relèvement socioéconomique après la crise sanitaire, dans la perspective de reconstruire en mieux.

## Exécution du programme en 2020

18.267 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### Renforcement des capacités techniques en ce qui concerne les politiques de lutte contre la pandémie

18.268 La pandémie a pesé sur toutes les activités des États membres, d'abord parce qu'elle a entraîné une crise sanitaire qui a eu de sérieuses conséquences pour les populations vulnérables, ensuite parce qu'elle a provoqué une crise économique. Dans le cadre du sous-programme, on a répondu aux demandes d'assistance émises par les États membres en proposant des politiques alternatives destinées à atténuer les effets néfastes de la pandémie sur les populations vulnérables et les économies de la région.

18.269 On s'est efforcé d'étudier et de proposer des mesures visant à donner davantage aux pays les moyens de riposter face à la pandémie dans des domaines tels que la relance économique de secteurs particulièrement sinistrés, l'évaluation des conséquences de la COVID-19 et les mesures destinées à inverser l'effet de la crise sanitaire sur les populations touchées. Par exemple, le Costa Rica et le Mexique ont demandé une assistance technique aux fins de mesurer les répercussions de la pandémie sur les personnes âgées ; grâce à des tableaux d'entrées-sorties, on a également formulé des recommandations au sujet des mesures de relance de l'économie, à l'intention des ministères chargés de l'économie au Costa Rica et en El Salvador.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

18.270 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que 13 institutions nationales et 2 institutions régionales ont renforcé leurs capacités techniques d'élaboration et de mise en œuvre de politiques publiques dans le contexte de la pandémie, grâce aux efforts fournis par le sous-programme en matière de recherche, de renforcement des capacités et de conseils techniques (voir le tableau 18.24).

Tableau 18.24  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
—	—	2 institutions régionales, à savoir le Système d'intégration de l'Amérique centrale (domaine de l'énergie) et le Secrétariat pour l'intégration touristique centraméricaine (domaine du tourisme), et 13 institutions nationales, notamment celles chargées des droits des personnes âgées, de l'énergie et du commerce, ont renforcé leurs capacités techniques d'élaboration et de mise en œuvre de politiques publiques dans le contexte de la pandémie

### **Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

18.271 En 2020, en raison de la COVID-19, on a modifié toutes les activités du sous-programme, y compris les ateliers et les séminaires, pour les adapter à un mode de fonctionnement à distance (ce qui a entraîné des changements aux niveaux technologique et pédagogique). On a remanié certains des thèmes qui avaient été retenus pour les cours prévus, afin de mieux s'aligner sur les nouvelles priorités des États membres relatives à la pandémie.

18.272 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme : on a notamment dispensé, sur demande, des cours et des conseils techniques portant sur les moyens d'atténuer les répercussions de la pandémie sur l'économie, l'énergie et certains groupes vulnérables. Les nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

### **Résultats escomptés pour 2022**

18.273 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les plans-programmes antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

#### **Résultat 1 : renforcement des institutions dans le cadre d'une approche intégrée en vue d'assurer la cohérence des politiques et de mettre en œuvre le Programme 2030<sup>21</sup>**

##### **Exécution du programme en 2020**

18.274 Dans le cadre du sous-programme, on a appuyé l'élaboration de la stratégie énergétique durable de l'Amérique centrale pour 2030, qui est un modèle de cohérence entre les stratégies énergétiques nationales et régionales. On a proposé une feuille de route inclusive, permettant de mettre à profit les complémentarités et les synergies des différents pays en vue de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 d'ici à 2030, tout en veillant à ce que le secteur de l'énergie contribue à la durabilité économique, sociale et environnementale du développement, c'est-à-dire à chacun des 16 autres objectifs de développement durable. En outre, au premier semestre de 2020, le sous-programme a piloté le processus d'approbation de cette stratégie régionale.

18.275 Le travail susmentionné a contribué à ce que huit institutions nationales et une institution régionale mettent leurs plans et stratégies en conformité avec le Programme 2030, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir trois institutions.

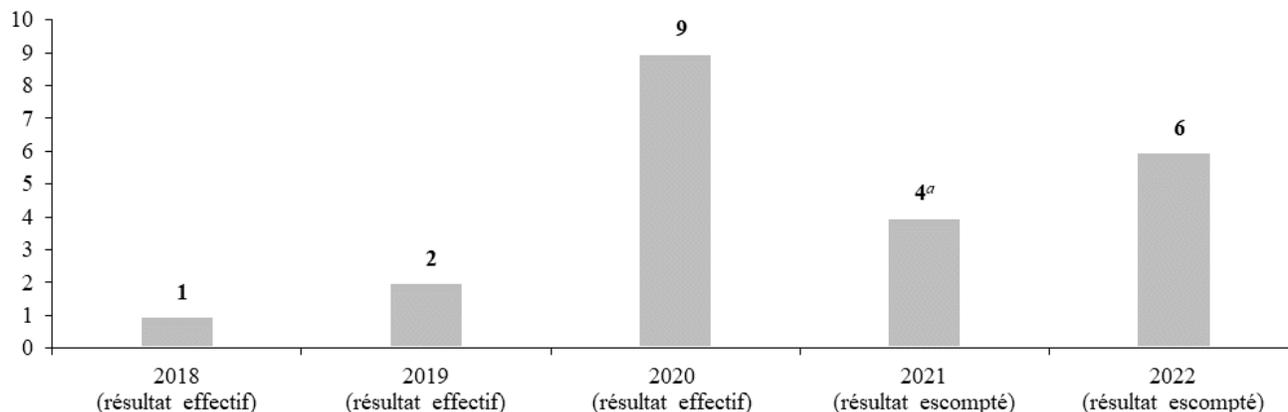
##### **Projet de plan-programme pour 2022**

18.276 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on œuvrera à la mise en conformité des plans et des stratégies d'institutions nationales et régionales avec le Programme 2030, en application des recommandations de la CEPALC. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XXIX).

<sup>21</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 21)].

Figure 18.XXIX

**Mesure des résultats : nombre d'institutions nationales de la sous-région qui ont mis leurs plans et stratégies en conformité avec le Programme 2030, en application des recommandations de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (par an)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## **Résultat 2 : renforcement du dialogue technique pour de nouvelles stratégies de développement en Amérique centrale<sup>22</sup>**

### **Exécution du programme en 2020**

18.277 Dans le cadre du sous-programme, on a aidé El Salvador, le Guatemala et la République dominicaine à élaborer des politiques économiques publiques fondées sur des données probantes. L'objectif du sous-programme est également de renforcer les capacités institutionnelles de saisir de meilleures possibilités d'investissement. Par exemple, on a réalisé une étude sur les difficultés et les possibilités s'agissant d'encourager les membres de la diaspora salvadorienne à investir dans leurs communautés d'origine. Les résultats et les recommandations issus de cette étude ont été présentés à la Ministre de l'économie, à la Ministre des affaires étrangères et à la Présidente de la Banque centrale d'El Salvador. On a subséquemment publié un document résumant les principaux résultats de l'étude et les stratégies proposées.

18.278 Le travail susmentionné a contribué à ce que trois pays réalisent des études sur les possibilités d'investissement, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021, à savoir trois pays.

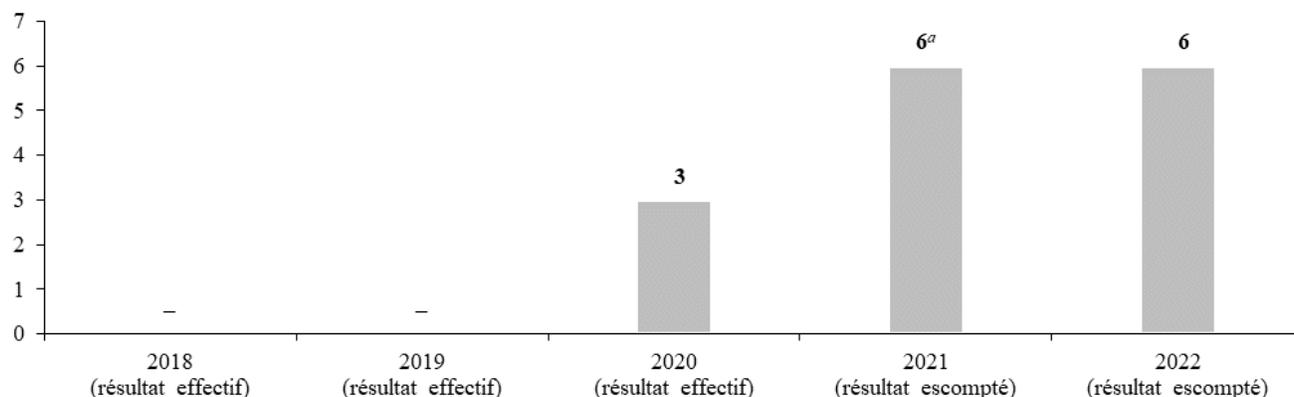
### **Projet de plan-programme pour 2022**

18.279 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation, on apportera des aménagements au sous-programme et on mènera des études sur les déséquilibres structurels dans les domaines économique, social et environnemental, qui porteront notamment sur la croissance, l'investissement, la productivité, la protection sociale, la santé, l'éducation et la nutrition. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XXX).

<sup>22</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

Figure 18.XXX

**Mesure des résultats : nombre de pays ayant réalisé des études sur la croissance, l'investissement et la productivité (par an)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 3 : renforcement des capacités institutionnelles de concevoir des investissements publics qui intègrent la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation durable et inclusive aux changements climatiques**

**Projet de plan-programme pour 2022**

18.280 Selon des travaux de recherche, l'Amérique centrale est l'une des régions les plus vulnérables et les plus exposées aux effets des changements climatiques. Ainsi, la CEPALC a mené des études basées sur la méthode d'évaluation des pertes et des dommages et estime que le Honduras a perdu 79,9 % de son PIB à la suite de l'ouragan Mitch.

18.281 Avec les partenaires nationaux et régionaux du sous-programme, on a mis au point une approche intégrée pratique concernant la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques, en considérant les mesures d'atténuation comme des retombées positives. On collabore avec des institutions nationales et régionales en vue d'appliquer cette approche à différents secteurs, notamment pour ce qui est des politiques fiscales et de l'investissement « verts » dans des secteurs clés du Programme 2030 (tels que la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement, les secteurs productifs et l'énergie).

*Enseignements tirés et changements prévus*

18.282 Les enseignements tirés sont les suivants : on a observé qu'il y avait un essor de la demande concernant l'intervention directe de concepteurs de projets dans les secteurs considérés comme prioritaires par les différents pays, afin qu'une approche intégrée en matière de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation durable et inclusive aux changements climatiques puisse être appliquée. En partenariat avec des institutions chargées des systèmes nationaux d'investissement public, le sous-programme a réalisé des analyses de situation et préparé des plans opérationnels de haut niveau dans l'objectif d'améliorer l'investissement public au niveau national, grâce à une meilleure prise en compte de la réduction des risques et de l'adaptation durable et inclusive aux changements climatiques. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme et conjointement avec ces

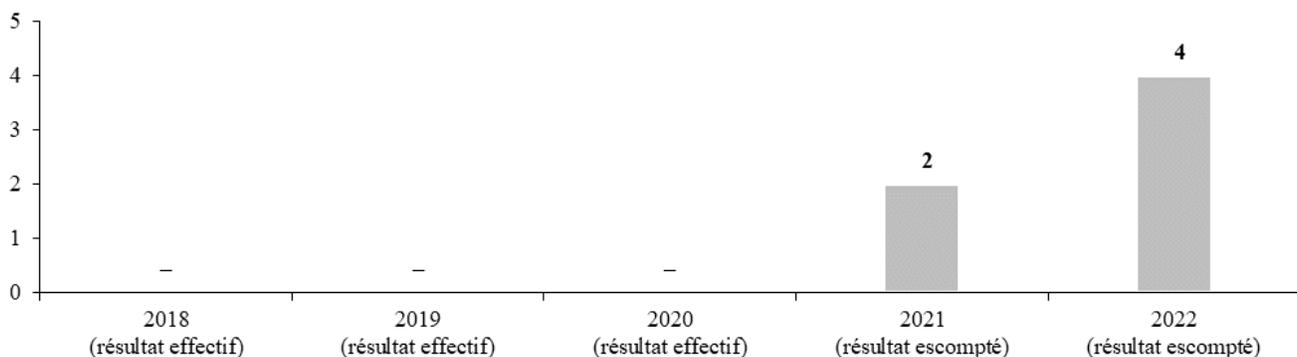
institutions, on se servira de ces analyses de situations et plans opérationnels pour éclairer les groupes de travail multipartites, y compris les ministères chargés de l'environnement, les systèmes de gestion des risques et les instituts météorologiques, et pour faire en sorte de prendre en compte les connaissances de ces parties prenantes et d'étudier les moyens possibles d'appliquer l'approche intégrée et les enseignements tirés à d'autres pays. Sur la base de ces échanges, on enrichira les documents méthodologiques de référence concernant les projets d'investissement public et on assurera une formation axée sur l'apprentissage par la pratique, où des équipes travailleront sur des projets concrets promouvant l'utilisation des plateformes nationales et régionales de systèmes d'information géographique dans l'élaboration de projets d'investissement public.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

18.283 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, grâce à l'intégration de mesures de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation durable et inclusive aux changements climatiques au cycle de vie des projets d'investissement public, comme le montrera le nombre de pays pouvant se prévaloir de systèmes d'investissement public renforcés qui intègrent la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques à leurs processus de conception de projets (voir la figure 18.XXXI).

Figure 18.XXXI

**Mesure des résultats : nombre de pays possédant des systèmes d'investissement public qui renforcent leurs processus de conception de projets en y intégrant la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation durable et inclusive aux changements climatiques dans au moins un secteur (par an)**



**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

18.284 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

67/12	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain et caribéen	68/220	Science, technique et innovation au service du développement
67/144	Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes	68/222	Coopération pour le développement des pays à niveau intermédiaire
68/207	Tourisme durable et développement durable en Amérique centrale		

68/234	Vers des partenariats mondiaux : démarche fondée sur des principes pour le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires intéressés	71/216	Soutenabilité de la dette extérieure et développement
69/16	Programme d'activités relatives à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine	71/223	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
69/151	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale	71/228	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
69/187	Enfants et adolescents migrants	71/233	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
69/202	Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial humain	71/235	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
69/225	Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables	71/236	Vers un nouvel ordre économique international
69/277	Déclaration politique sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales	71/237	Migrations internationales et développement
70/147	Protection des migrants	71/238	Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
71/101 A	L'information au service de l'humanité	71/241	Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
71/164	Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement	71/242	Coopération pour le développement industriel
71/178	Droits des peuples autochtones	71/244	Coopération Sud-Sud
71/186	Droits de l'homme et extrême pauvreté	71/245	Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition
71/190	Promotion d'un ordre international démocratique et équitable		
71/191	Le droit à l'alimentation		

#### *Résolutions du Conseil économique et social*

2004/52	Programme à long terme d'aide à Haïti	2014/7	Poursuite de l'application du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement
2011/5	Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes	2014/11	Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement
2012/30	Le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16	2016/8	Repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain
		2016/15	Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020
		2017/9	Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies
2014/5	Promotion de l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous	2017/22	Science, technologie et innovation au service du développement

#### *Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes*

552 (XXVI)	Consolidation du développement durable en Amérique latine et aux Caraïbes	615 (XXXI)	Migration internationale
------------	---	------------	--------------------------

624 (XXXI)	Appui à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti	666 (XXXIV)	Résolution de San Salvador
653 (XXXIII)	Suite donnée au Plan d'action pour la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes	687 (XXXV)	La dimension régionale du programme de développement pour l'après-2015

## Produits

18.285 On trouvera dans le tableau 18.25 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.25

### Sous-programme 11 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
1. Projets sur le terrain concernant la modélisation macroéconomique, le travail décent, les politiques macroprudentielles et la soutenabilité de la dette, les politiques sociales et la protection sociale	–	–	1	–
2. Projets sur le terrain concernant l'inclusion financière, les déséquilibres structurels, les tableaux d'entrées-sorties et le rôle de la politique budgétaire dans la redistribution des revenus	1	1	–	–
3. Projets sur le terrain concernant les nouvelles approches et les déséquilibres structurels	–	–	–	1
4. Projets sur le terrain concernant l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe	–	–	–	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>15</b>	<b>22</b>	<b>10</b>	<b>16</b>
5. Réunions d'experts, notamment sur la soutenabilité de la dette, les politiques macroéconomiques et publiques, la structure sociale, les systèmes de protection sociale et la stratification, l'énergie, l'alimentation et l'agriculture, le développement productif et les tendances internationales et sous-régionales en matière de commerce	12	13	10	10
6. Cours et ateliers sur les mesures qu'il est possible de prendre quant à l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets et quant aux objectifs de développement durable et au développement durable	3	9	–	6
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>10</b>
7. Études, notamment sur la macroéconomie, le commerce, les investissements extérieurs, l'évolution de la situation sociale, y compris les marchés du travail, les systèmes de protection sociale, l'énergie et les secteurs agricoles, les politiques publiques axées sur les changements climatiques, et le développement productif	10	10	9	10
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>12</b>
8. Rapports techniques sur les activités sous-régionales	1	1	1	2
9. Notes techniques sur l'évolution récente de la situation macroéconomique dans les pays de la sous-région	10	10	10	10

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : prestation de conseils aux États membres, à leur demande, s'agissant des politiques macroéconomiques et macroprudentielles, du Programme 2030, des questions de développement social, du commerce, de la politique sectorielle, de l'énergie et des changements climatiques.

**Bases de données et supports numériques** : bases de données sur les statistiques économiques et la comptabilité nationale, les indicateurs sociaux, le secteur agricole et la sécurité alimentaire, l'intégration commerciale, le secteur des hydrocarbures, le secteur de l'électricité et les changements climatiques dans la sous-région.

## Sous-programme 12 Activités sous-régionales dans les Caraïbes

### Objectif

18.286 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de consolider le processus de développement durable dans les Caraïbes dans les domaines économique, social et environnemental et de resserrer la coopération de la sous-région avec l'Amérique latine.

### Stratégie

18.287 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme continuera d'associer les États membres de la CEPALC, les entités régionales et extrarégionales et d'autres partenaires à des initiatives régionales et nationales visant à améliorer la coopération entre les pays et les autres principaux partenaires de développement. Des réunions intergouvernementales et techniques de haut niveau seront organisées pour faciliter la participation active des pays des Caraïbes au suivi des initiatives et conférences mondiales et régionales, dans l'optique notamment des objectifs de développement durable, ainsi que pour étudier et formuler des stratégies et approches de développement durable axées sur la recherche pratique et sur des cadres d'analyse empiriques et conceptuels.

18.288 Pour se rapprocher de l'objectif, on aidera les pays des Caraïbes, au moyen de missions techniques et de services consultatifs, à réaliser des travaux de recherche et d'analyse sur les questions et problèmes nouveaux propres à la sous-région et on travaillera en étroite collaboration avec les entités des Nations Unies et les partenaires de développement des Caraïbes pour améliorer la capacité des acteurs du développement et des décideurs de concevoir et de mettre en œuvre des mesures de développement durable tenant compte de la situation spéciale des femmes et des personnes handicapées. On prévoit aussi d'aider les pays des Caraïbes à élaborer des politiques fondées sur des données probantes pour encourager le développement durable, notamment les objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 3, 4, 5, 8, 9, 13 et 14. Le travail qui sera effectué devrait permettre de faire avancer la mise en œuvre des stratégies et programmes nationaux et sous-régionaux.

18.289 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en axant ses recherches sur la fourniture de conseils politiques et techniques ciblés aux économies tributaires du tourisme, eu égard à différents scénarios socioéconomiques possibles de sortie de la pandémie.

18.290 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) Une implication et un consensus sous-régionaux et régionaux plus efficaces, une amélioration de la coopération fonctionnelle et un renforcement du plaidoyer politique sur des questions essentielles au développement des Caraïbes.

b) Le progrès de la mise en œuvre des stratégies et programmes nationaux et sous-régionaux.

18.291 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat le renforcement des capacités nationales de certaines économies caribéennes tributaires du tourisme afin de faciliter une reprise post-pandémique résiliente dans les secteurs plus particulièrement liés au tourisme.

## Exécution du programme en 2020

18.292 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

## Politiques de renforcement de la résilience et de reconstruction à l'épreuve des catastrophes pour mieux se redresser après une catastrophe

18.293 Les Caraïbes font partie des zones les plus exposées à l'impact des phénomènes météorologiques extrêmes, les pays de la sous-région connaissant certains des taux de dommages les plus élevés par rapport à leur PIB. Ces événements ont fait payer un lourd tribut aux secteurs productifs, réduisant considérablement la capacité des pays des Caraïbes de financer leur redressement post-catastrophe et le renforcement de leur résilience. Le sous-programme, en partenariat avec la Banque interaméricaine de développement et avec le soutien de l'Organisation panaméricaine de la santé, a réalisé une évaluation des dommages et des pertes associés à l'ouragan Dorian qui a frappé les Bahamas fin 2019. Le rapport de l'évaluation – qui a estimé le coût de ces dommages et pertes à 3,4 milliards de dollars et a été achevé en janvier 2020 – comprenait des recommandations pour orienter les efforts de reconstruction résiliente du pays.

### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

18.294 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'acceptation par le Gouvernement des Bahamas des constatations et des recommandations du rapport d'évaluation des dommages et des pertes, qu'il a utilisées pour étayer l'élaboration de politiques nationales sur le renforcement de la résilience, l'examen et la mise à jour de la législation existante relative aux conséquences des catastrophes naturelles et la conception par les autorités d'efforts de réaménagement et de reconstruction résilients sur les îles touchées pour faire face aux difficultés socioéconomiques apparues comme suite à l'ouragan (voir le tableau 18.26).

Tableau 18.26  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
–	–	Le Gouvernement des Bahamas a accepté le rapport d'évaluation des dommages et des pertes soumis par

2018 (résultat effectif)

2019 (résultat effectif)

2020 (résultat effectif)

la CEPALC en 2020 et s'en est servi pour élaborer des politiques nationales sur le renforcement de la résilience, pour revoir et mettre à jour la législation existante relative à l'impact des catastrophes naturelles et pour concevoir une reconstruction et un réaménagement résilients sur les îles touchées

### Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

18.295 En raison de la COVID-19, en 2020, une évaluation de l'incidence des algues sargasses sur les économies des Caraïbes a été différée, car la collecte de données sur le terrain par le personnel de la CEPALC, une composante essentielle de cette recherche, n'a pas été possible. Les missions sur le terrain et les entretiens en face à face prévus pour la collecte de données ont aussi été remplacés par des réunions virtuelles et il a été fait appel à des consultants locaux pour pallier l'impossibilité des déplacements des membres du personnel.

18.296 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. Ainsi, des ajustements ont été apportés à la prochaine publication de *The Caribbean Outlook* pour y intégrer des perspectives sur la façon dont la sous-région pourrait relever les défis que représente la nécessité à la fois d'intervenir, de se redresser et de renforcer la résilience au lendemain de la pandémie, alors que les travaux de recherche sur les politiques monétaire et budgétaire appropriées pour réduire la dette et stimuler la croissance dans les économies des Caraïbes ont été reformulés afin de fournir aux États membres des Caraïbes une analyse intersectorielle de l'incidence immédiate de la pandémie sur leur économie.

### Résultats escomptés pour 2022

18.297 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les plans-programmes antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

#### Résultat 1 : recensement et résolution des difficultés liées à la réalisation des objectifs de développement durable<sup>23</sup>

##### Exécution du programme en 2020

18.298 Le sous-programme a permis de renforcer la capacité institutionnelle des États membres d'examiner les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable grâce à des ateliers et des formations sous-régionaux et nationaux. Ces activités ont permis aux pays des Caraïbes de recenser les principaux obstacles à la mise en œuvre des objectifs dans les délais impartis et d'entamer des discussions sur la manière de les résoudre efficacement. Une assistance technique a également été fournie aux pays dans la préparation de leurs examens nationaux volontaires pour le forum politique de haut niveau pour le développement durable, ce

<sup>23</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 21)].

qui a contribué à l'amélioration des capacités nationales de suivi et d'évaluation des progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable ainsi que des progrès dans la réalisation des objectifs de développement nationaux.

18.299 Le travail effectué a contribué à la mise à jour du plan national de développement d'un pays, à la mise à jour de la stratégie nationale de développement d'un pays, à l'examen des plans sectoriels d'un pays et à leur harmonisation avec sa stratégie nationale de développement et à la préparation d'examens nationaux volontaires par huit pays, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020.

### Projet de plan-programme pour 2022

18.300 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on intensifiera les efforts visant à faciliter la diffusion de données et de statistiques à même de contribuer à l'élaboration de politiques, de programmes et d'actions de sensibilisation fondés sur des données factuelles aux fins de la mise en œuvre réussie des objectifs de développement durable et de l'établissement de rapports performants à leur sujet, notamment en déployant l'outil REDATAM pour diffuser les données de recensement. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.27).

Tableau 18.27  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Renforcement requis de la capacité institutionnelle régionale pour l'évaluation exhaustive des difficultés rencontrées en matière de développement ; préparation des examens nationaux volontaires par trois pays des Caraïbes	Amélioration de la capacité institutionnelle régionale pour l'évaluation exhaustive des difficultés rencontrées en matière de développement ; préparation des examens nationaux volontaires par au moins cinq pays des Caraïbes	Mise à jour du plan national de développement d'un pays, mise à jour de la stratégie nationale de développement d'un pays, examen des plans sectoriels d'un pays et harmonisation avec sa stratégie nationale de développement et préparation d'examens nationaux volontaires par au moins huit pays des Caraïbes	Renforcement significatif de la capacité institutionnelle régionale pour l'évaluation exhaustive des difficultés rencontrées en matière de développement ; préparation d'examens nationaux volontaires par au moins huit pays des Caraïbes	Bon positionnement de la capacité institutionnelle régionale pour l'évaluation exhaustive des difficultés rencontrées en matière de développement ; préparation d'examens nationaux volontaires par au moins 10 pays des Caraïbes

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : établissement de cadres institutionnels relatifs aux objectifs de développement durable dans davantage de pays aux fins du renforcement de leur processus de développement durable<sup>24</sup>

### Exécution du programme en 2020

18.301 Le sous-programme a permis d'engager des consultations avec les parties prenantes nationales sur le Programme 2030 et les objectifs de développement durable afin d'améliorer leur sensibilisation et de favoriser l'appropriation nationale. Il a également fourni une assistance technique directe aux pays des Caraïbes en concevant des modèles de cadres institutionnels.

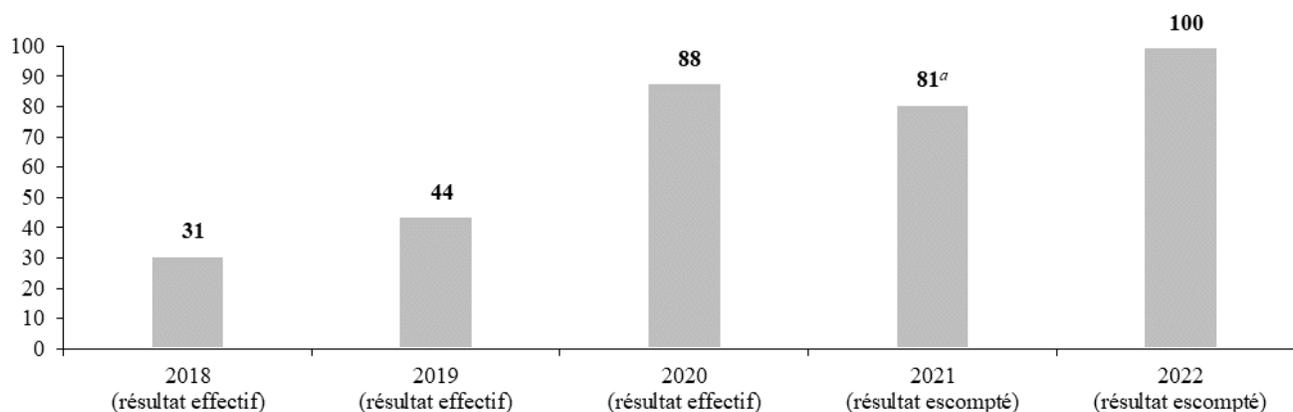
18.302 Le travail susmentionné a contribué à la mise en place d'un nouveau cadre institutionnel pour les objectifs de développement durable dans un pays et à la désignation d'organismes existants comme cadre institutionnel dans six autres, représentant au total 88 % des pays des Caraïbes, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le budget-programme de 2021, à savoir 69 % de pays des Caraïbes disposant de cadres institutionnels structurés pour ces objectifs.

### Projet de plan-programme pour 2022

18.303 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on intensifiera la collaboration avec les parties prenantes pour contribuer à une meilleure appropriation nationale du programme mondial et on continuera à offrir une assistance technique aux États membres pour transformer les dispositifs ad hoc existants pour les objectifs de développement durable en des cadres institutionnels nationaux structurés. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XXXII).

Figure 18.XXXII

### Mesure des résultats : pourcentage de pays des Caraïbes disposant de cadres institutionnels structurés relatifs aux objectifs de développement durable



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

<sup>24</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

### Résultat 3 : reconstruction en mieux après la COVID-19 grâce à la restructuration et la diversification économiques

#### Projet de plan-programme pour 2022

18.304 Les économies des petits États insulaires en développement des Caraïbes, qui dépendent du tourisme, ont été gravement touchées par la pandémie de COVID-19 en 2020. Ces pays subissaient déjà les effets négatifs du changement climatique, des phénomènes météorologiques extrêmes et de la diminution de l'accès à l'aide au développement en tant que pays à revenu intermédiaire, autant de facteurs qui contribuaient à aggraver les crises de la dette et des liquidités. Dans le sillage de la pandémie, de nombreux petits États insulaires en développement des Caraïbes s'emploient à procéder à une restructuration et à une mise à niveau économiques afin de promouvoir une plus grande diversification économique et de favoriser un plus grand dynamisme et une plus grande compétitivité dans les secteurs touristiques et les secteurs apparentés qu'il leur faut reconstruire. Le sous-programme a permis d'établir plusieurs documents de recherche sur des secteurs spécifiques afin de déterminer l'impact immédiat de la pandémie sur l'économie des États membres et de les informer de ce qui pouvait être fait pour relever les défis.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

18.305 Les enseignements tirés sont les suivants : on a constaté que la définition de moyens de répondre aux différents scénarios possibles lorsque des situations telles que la pandémie de COVID-19 se produisaient était sollicitée. Lorsque l'on mène des recherches dans une situation en évolution, les données et les informations, ainsi que les conclusions qui en découlent, deviennent souvent très vite obsolètes, perdant ainsi leur actualité et leur valeur pour les bénéficiaires visés. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on veillera à ce que les recherches futures dans de telles circonstances incluent plusieurs résultats et scénarios possibles, afin de faciliter la fourniture de conseils techniques et politiques opportuns aux États membres pendant et après les événements.

#### *Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

18.306 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le fait qu'un certain nombre de pays des Caraïbes élaboreront des propositions d'investissement dans des niches nouvelles et existantes pour diversifier et redynamiser ces secteurs (voir le tableau 18.28).

Tableau 18.28  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
–	–	Les États membres ont accès à des recherches sur l'impact potentiel de la pandémie de COVID-19 sur leurs économies	Les États membres des Caraïbes ont accès à une feuille de route pour commencer à reconstruire en mieux	2 pays des Caraïbes élaborent des propositions d'investissement dans des niches et segments sectoriels nouveaux ou existants

## Textes des organes délibérants définissant les mandats

18.307 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

### Résolutions de l'Assemblée générale

67/215	Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables	73/227	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
67/218	Promotion de la transparence, de la participation et de la responsabilisation en matière de finances publiques		
68/304	Établissement d'un cadre juridique multilatéral applicable aux opérations de restructuration de la dette souveraine	73/229	Vers le développement durable de la mer des Caraïbes pour les générations présentes et à venir
70/125	Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information	73/239	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
70/128	Rôle des coopératives dans le développement social		
70/189	Amélioration de l'accès aux services financiers pour le développement durable	73/241	Migration internationale et développement
70/204	Stratégie internationale de prévention des catastrophes	73/245	Promotion du tourisme durable, y compris l'écotourisme, aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement
70/263	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations	73/254	Vers des partenariats mondiaux : démarche fondée sur des principes pour le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires intéressés
70/296	Accord sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations		
71/313	Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030	73/292	Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, organisée en 2020
73/2	Déclaration politique de la troisième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles	73/347	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes
73/104	Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes	74/113	Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux
73/141	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale	74/120	Promouvoir l'intégration sociale par l'inclusion sociale
73/142	Développement sans exclusion pour et avec les personnes handicapées	74/121	Politiques et programmes mobilisant les jeunes
73/148	Intensification de l'action menée pour prévenir et éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles : harcèlement sexuel	74/125	Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
73/225	L'entrepreneuriat au service du développement durable	74/126	Amélioration du sort des femmes et des filles en milieu rural
73/226	Examen approfondi à mi-parcours des activités relatives à la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)	74/128	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale

74/197	Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable	74/219	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
74/201	Commerce international et développement	74/223	L'éducation au service du développement durable dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030
74/203	Soutenabilité de la dette extérieure et développement	74/225	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
74/207	Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement	74/229	Science, technologie et innovation au service du développement durable
74/217	Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement	74/230	Culture et développement durable
		74/306	Action globale et coordonnée face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)
74/218	Réduction des risques de catastrophe	74/307	Une riposte unie face aux menaces sanitaires mondiales : lutter contre la COVID-19

### *Résolutions du Conseil économique et social*

2014/5	Promouvoir l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous	2018/21	Admission de la Guyane française à la qualité de membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
2014/11	Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement	2020/5	Renforcement de la coordination des programmes statistiques dans le système des Nations Unies
2014/32	Création de la Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes	2020/7	Assurer l'accès de tous à des systèmes de protection sociale et à un logement à un coût abordable pour lutter contre le sans-abrisme
2015/10	Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020)	2020/8	Modalités du quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement
2017/7	Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030	2020/9	Prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies
2017/12	Promotion des droits des personnes handicapées et renforcement de la prise en compte systématique de la question du handicap dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030	2020/10	Rapport du Comité des politiques de développement sur sa vingt-deuxième session
2018/3	Organisation des travaux et méthodes de travail futures de la Commission du développement social	2020/12	Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
2018/5	Stratégies d'élimination de la pauvreté visant à parvenir à un développement durable pour tous	2020/13	Science, technologie et innovation au service du développement
2018/6	Troisième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement	2020/22	Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles
2018/18	Appui aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies		

### *Résolution de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes*

746 (XXXVIII)	Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes
---------------	---

## Produits

18.308 On trouvera dans le tableau 18.29 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.29

### Sous-programme 12 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
1. Sessions du Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes	3	3	-	3
2. Réunions de la Commission de contrôle du Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes	-	-	3	-
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>2</b>
3. Projet opérationnel portant sur une question relative au développement durable des Caraïbes	1	1	-	2
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>22</b>	<b>18</b>
4. Réunions sur la politique monétaire et budgétaire ; restructuration industrielle des économies générant des services ; financement du commerce ; soutenabilité de la dette	6	6	9	-
5. Réunion sur les technologies de l'information et des communications au service du développement durable	2	2	1	1
6. Réunions sur le développement industriel ; le commerce et le développement durable dans les Caraïbes	-	-	-	2
7. Réunions sur des questions relatives au développement durable ; le genre et le développement ; la population et le développement ; certaines questions de développement social dans les Caraïbes	2	2	4	1
8. Réunion sur les maladies non transmissibles dans les Caraïbes	2	2	-	-
9. Réunion sur la statistique au service du développement durable dans les Caraïbes	2	2	1	1
10. Réunion sur les mesures de réduction des risques de catastrophes ; sur les stratégies d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets ; sur des objectifs de développement durable et leur mise en œuvre ; sur des questions liées à l'environnement, à la science, à la technologie et à l'innovation ; sur les petits États insulaires en développement et les objectifs de développement durable dans les Caraïbes	2	2	1	2
11. Réunion de la Table ronde sur le développement des Caraïbes	1	1	-	1
12. Ateliers sur les programmes de protection sociale durable dans les Caraïbes ; sur l'application de la méthode actualisée d'évaluation en cas de catastrophe de la CEPALC ; sur des questions intéressant l'informatique et les communications au service du développement durable ; sur les cadres de politique commerciale ; sur certaines questions de développement social dans les Caraïbes ; sur la finalisation et la diffusion en ligne des	2	2	-	10

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
résultats du cycle 2020 des recensements de la population et du logement dans les Caraïbes ; sur une question liée au développement environnemental, à la gestion des risques de catastrophe ou au renforcement de la résilience				
13. Formations sur la planification fondée sur des données probantes des politiques en faveur du développement durable ; sur la réduction des risques de catastrophe et l'amélioration de la résilience ; sur l'informatique et les communications au service du développement durable et les questions relatives à la gestion du savoir ; sur l'utilisation de REDATAM aux fins de la diffusion en ligne des données tirées des recensements et des enquêtes sur les ménages ; sur certaines questions de développement environnemental	6	6	6	–
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
14. <i>Economic Survey of the Caribbean</i>	1	1	1	1
15. <i>Preliminary Overview of the Economies of the Caribbean</i>	1	1	1	1
16. <i>Caribbean Development Report</i>	1	1	–	1
17. Études sur la politique monétaire et budgétaire ; la restructuration industrielle des économies générant des services ; la mise en œuvre des objectifs de développement durable ; le financement du commerce ; le développement industriel ; le commerce et le développement durable dans les Caraïbes	2	2	2	2
18. Études sur les statistiques relatives au développement durable ; l'informatique et les communications au service du développement durable dans les Caraïbes ; les questions liées au développement des petits États insulaires en développement	3	3	3	2
19. Étude sur le genre et le développement dans les Caraïbes	1	1	1	–
20. Études sur les maladies non transmissibles, la population et le développement, et certaines questions de développement social dans les Caraïbes	1	1	1	1
21. Étude sur les mesures de réduction des risques de catastrophes ; l'adaptation aux changements climatiques ; les petits États insulaires en développement et les objectifs de développement durable ; l'environnement, la science, la technologie et l'innovation dans les Caraïbes	1	1	1	2
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>9</b>
22. Activités ou documentation techniques sur les objectifs de développement durable et le développement durable des petits États insulaires en développement	1	1	–	–
23. Notes d'orientation sur des questions spécifiques liées au développement économique, à l'informatique et aux communications au service du développement, au développement social, aux statistiques et à la gestion des risques de catastrophes dans les Caraïbes ; <i>Caraïbes en bref</i>	1	1	4	5
24. Magazine <i>FOCUS</i>	4	4	4	4

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : conseils aux États membres qui en font la demande sur l'informatique et les communications au service du développement, les politiques économiques et l'intégration, l'égalité des genres, le développement social et développement de la population, le développement environnemental et la prévention des catastrophes et la réduction des risques de catastrophe.

**Bases de données et supports numériques** : banque de connaissances ; outils relatifs à la société du savoir ; base de données relatives à des indicateurs statistiques ; base de données sur les catastrophes naturelles.

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
-----------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------

#### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : activités de sensibilisation de la population.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : articles de journaux ; bulletin d'information *The Hummingbird* ; manifestations médiatiques ; entretiens télévisés et radiophoniques avec le personnel de la CEPALC dans les Caraïbes.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : site Web de la CEPALC pour les Caraïbes, page Facebook et page LinkedIn.

**Services de bibliothèque** : demandes d'information ; catalogue de la bibliothèque ; prêts et services entre bibliothèques ; exposition de livres (forme virtuelle).

### Sous-programme 13 Appui aux mécanismes et organismes de coopération et d'intégration régionales et sous-régionales

#### Objective

18.309 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer les mécanismes d'intégration régionale et sous-régionale et de favoriser leur convergence et la participation de la région aux dialogues politiques interrégionaux et internationaux, de sorte que les vues de tous soient prises en compte.

#### Stratégie

18.310 Le sous-programme aidera la région à progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier les objectifs 16 et 17. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on continuera de fournir un appui aux organisations sous-régionales et régionales dans le cadre du rôle de convocation de la Commission en tant que plateforme intergouvernementale de conseil et de dialogue, en favorisant la coordination et la coopération au sein des États membres et des membres associés et entre eux, des entités sous-régionales et régionales, du système des coordonnateurs résidents, des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, du secteur privé, des organisations de la société civile, des établissements universitaires, des parties prenantes extrarégionales et d'autres tierces parties. Cet appui revêt la forme de contributions techniques et logistiques et de contributions de fond aux initiatives sous-régionales et régionales tendant à faciliter le débat et à promouvoir l'élaboration et le suivi d'accords intrarégionaux, et de mesures visant à défendre les intérêts de la région et à renforcer sa position en vue de sa participation aux dialogues politiques interrégionaux et mondiaux. Le sous-programme permettra également d'assurer des services de coopération technique et de conseil sur demande, de mener des activités de formation et de favoriser la mise en commun des connaissances et des données d'expérience ainsi que le transfert de techniques.

18.311 Le sous-programme contribuera à l'adoption de positions régionales communes dans les instances multilatérales et lors des conférences mondiales organisées à l'occasion de grandes manifestations, notamment lors des réunions de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, du Système d'intégration de l'Amérique centrale, du MERCOSUR, de l'Alliance du Pacifique, de la Communauté des Caraïbes, de l'Association des États des Caraïbes, de l'Organisation des États des Caraïbes orientales et d'autres mécanismes d'intégration, qui feront

rapport au Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable.

18.312 Le sous-programme encouragera également l'apprentissage entre pairs, la mise en commun des pratiques exemplaires et les échanges de vues sur les objectifs communs et accordera la priorité à la prise en compte des questions de genre et à la stratégie « Les Caraïbes d'abord » de la Commission.

18.313 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en favorisant une coopération multilatérale renouvelée, dans le cadre des dispositifs et organisations d'intégration de la région.

18.314 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Réduction des asymétries régionales et augmentation du nombre d'initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire ;
- b) Positions communes à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 ;
- c) Renforcement de la capacité des agents de l'État chargés des aspects économiques, sociaux et politiques des processus d'intégration ou de la mise en œuvre du Programme 2030 de promouvoir la participation active des États membres aux mécanismes d'intégration régionale et sous-régionale ainsi que leur positionnement stratégique au niveau mondial.

18.315 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat un effort concerté d'intensification de la coopération internationale pour surmonter les défis soulevés par la pandémie.

## **Exécution du programme en 2020**

18.316 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Programme 2030 : une opportunité pour soutenir la coopération régionale dans la lutte contre la COVID-19**

18.317 En 2020, on a continué de répondre aux besoins et aux demandes des États membres dans le cadre du sous-programme en réunissant les mécanismes et organismes d'intégration intergouvernementaux de la région et en assurant un dialogue entre les parties prenantes, notamment sur les répercussions de la COVID-19 dans les pays de la région. Même si la quatrième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable a été reportée à 2021, différents événements avec la société civile et d'autres parties prenantes ont été encouragés et organisés afin d'instaurer un dialogue, de promouvoir l'échange d'expériences et de bonnes pratiques et de mettre en place des liens de collaboration.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

18.318 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le nombre de participants des organisations de la société civile qui ont assisté aux manifestations organisées par le sous-programme dans le cadre du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable ou de la session de la CEPALC (voir le tableau 18.30).

Tableau 18.30  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
230 participants ont assisté à la deuxième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable	300 participants ont assisté à la troisième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable	227 participants ont contribué au dialogue avec la société civile dans le cadre de la trente-huitième session de la Commission

### Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

18.319 En raison de la COVID-19, en 2020, les formations et ateliers prévus par le sous-programme ont dû être adaptés aux modalités virtuelles. En outre, la quatrième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable a été reportée et est prévue pour la première moitié de 2021.

### Résultats escomptés pour 2022

18.320 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les plans-programmes antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : Programme 2030 et intégration régionale<sup>25</sup>

#### Exécution du programme en 2020

18.321 Des activités ont été menées dans le cadre du sous-programme pour soutenir l'intégration régionale et sous-régionale, notamment depuis l'apparition de la pandémie de COVID-19. Les activités ont également été réorientées afin de soutenir le dialogue en fonction des besoins des États membres et, en mars 2020, une demande de coopération technique a été reçue du Mexique, en sa qualité de secrétariat *pro tempore* de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, concernant l'impact économique de la pandémie dans les pays de la région. Cette demande a conduit à la création par la CEPALC de l'Observatoire COVID-19 et à la publication de rapports spéciaux, contenant des analyses et des propositions de mesures pour faire face aux répercussions de la pandémie dans les pays de la région et pour mieux se reconstruire. Dans ce contexte, le sous-programme a contribué aux rapports intitulés « Pactes politiques et sociaux pour l'égalité et le développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes dans le cadre de la reprise post-COVID-19 » et « L'incidence de la pandémie de COVID-19 sur le secteur du tourisme en Amérique latine et dans les Caraïbes ».

18.322 Le travail susmentionné a contribué à la prise en compte de la démographie économique de la région, qui comprend des pays à revenu intermédiaire, des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement et Haïti, seul pays le moins avancé de la région, pour appuyer la mise en œuvre du Programme 2030 dans le contexte de la pandémie et du principe consistant à ne laisser personne de côté, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir favoriser l'apprentissage par les pairs et recenser les meilleures pratiques et les enseignements tirés, même si la quatrième réunion du Forum des pays

<sup>25</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 21)].

d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable a été reportée à 2021 en raison de l'impact que la pandémie a eu dans la région.

### Projet de plan-programme pour 2022

18.323 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera d'organiser des activités dans le cadre du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.31).

Tableau 18.31  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Les pratiques optimales et les objectifs communs concernant les progrès accomplis et les difficultés rencontrées au niveau régional dans la mise en œuvre du Programme 2030 ont été examinés à la deuxième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, sur la base du deuxième rapport annuel sur l'application du Programme 2030 établi par la CEPALC	La fin du cycle d'examen par les pairs et de mise en commun des pratiques optimales dans le cadre de la troisième réunion du Forum a fait l'objet du rapport quadriennal établi conjointement par la CEPALC et le Groupe des Nations Unies pour le développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes	Des activités d'apprentissage par les pairs et de mise en commun des pratiques optimales ainsi que des débats consacrés aux objectifs communs de la mise en œuvre régionale du Programme 2030 sont organisés	Le rapport sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées permettra de mettre en évidence les pratiques optimales et les enseignements tirés du cycle de base aux débats de la quatrième réunion du Forum qui marquera le début d'un nouveau cycle de mise en œuvre	Dans le cadre de la cinquième réunion du Forum, les pratiques optimales sur la façon de faire face efficacement aux conséquences de la pandémie de COVID-19 sur le développement seront partagées, encourageant ainsi un renforcement du multilatéralisme et de la coopération internationale

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 2 : réduction des asymétries régionales et augmentation du nombre d'initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire<sup>26</sup>

#### Exécution du programme en 2020

18.324 Dans le cadre de la stratégie « Les Caraïbes d'abord » de la CEPALC, le sous-programme a facilité un dialogue de haut niveau avec 13 États membres des Caraïbes et 14 membres associés, en étroite coordination avec le siège sous-régional de la CEPALC pour les Caraïbes, les coordonnateurs résidents, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les organisations sous-régionales, les institutions

<sup>26</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

universitaires et la société civile. Le dialogue a été l'occasion d'accroître le niveau de participation des représentants des Caraïbes aux activités et événements organisés par le sous-programme. Par ailleurs, à l'occasion de la trente-huitième session de la Commission, les pays des Caraïbes ont atteint un niveau de représentation très élevé au sein du Comité de la coopération Sud-Sud, avec l'élection de la Jamaïque à la vice-présidence du Comité. De même, en 2020, dans le cadre du suivi de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, le sous-programme a soutenu l'évaluation de la coopération Sud-Sud à la Barbade et en Jamaïque et la présentation de ses résultats lors d'une réunion d'experts, à laquelle ont participé une centaine d'experts d'Amérique latine et des Caraïbes.

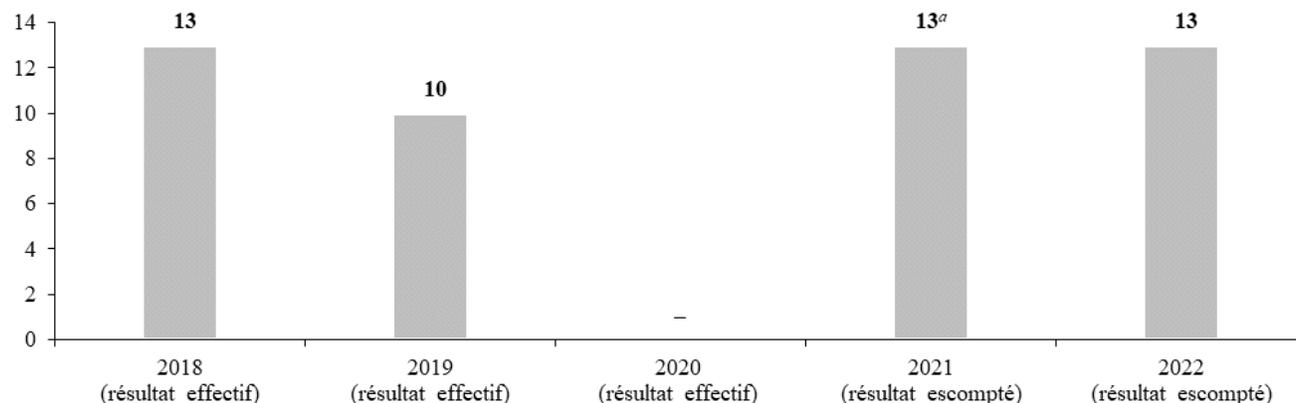
18.325 Le travail susmentionné n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2020, à savoir que 12 pays des Caraïbes participent au Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable. En raison de l'apparition de la pandémie de COVID-19, la CEPALC, en coordination avec le Gouvernement cubain, en sa qualité de président du Forum pour 2018-2020, a décidé de reporter la quatrième réunion du Forum.

### Projet de plan-programme pour 2022

18.326 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on aidera les États membres à accroître le nombre de pays des Caraïbes participant au Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XXXIII).

Figure 18.XXXIII

**Mesure des résultats : nombre de pays des Caraïbes participant au Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable (annuel)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### **Résultat 3 : solides processus d'intégration régionale et sous-régionale à l'appui du relèvement après la pandémie conformément au Programme 2030**

#### **Projet de plan-programme pour 2022**

18.327 Les effets de la pandémie de COVID-19 exacerbent les inégalités au sein des pays et entre eux. Un renforcement de la coopération internationale et du multilatéralisme régional peut contribuer à l'action collective en faveur de la fourniture de biens publics mondiaux et régionaux et favoriser le développement des capacités de délibération, la transparence et des débats informés entre les citoyens, autant d'éléments qui peuvent aider la région à mieux se reconstruire après la pandémie. Le Secrétaire général a déclaré que, « sachant qu'il n'exist[ait] pas de système de gouvernance mondiale, la seule issue possible à la crise pass[ait] par une coopération internationale efficace » et a souligné que « le multilatéralisme ne consist[ait] pas seulement à faire face à des menaces communes, mais permet[tait] également de saisir, ensemble, des opportunités. L'occasion nous [était] offerte de reconstruire sur de meilleures bases »<sup>27</sup>. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont aujourd'hui la possibilité de parler d'une même voix au niveau régional pour contribuer à la définition d'une trajectoire mondiale de sortie de la pandémie.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

18.328 Les enseignements tirés sont les suivants : on a pris davantage conscience de l'importance de promouvoir le dialogue avec les parties prenantes. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on développera les activités de coordination avec les organisations d'intégration et de coopération de façon à favoriser leurs relations avec les parties prenantes extrarégionales et les tiers, y compris la société civile. Le sous-programme continuera à soutenir les organisations sous-régionales et régionales en favorisant la coordination, la coopération, la complémentarité et les synergies et en contribuant aux processus de convergence lorsque la participation de la Commission est requise.

#### *Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

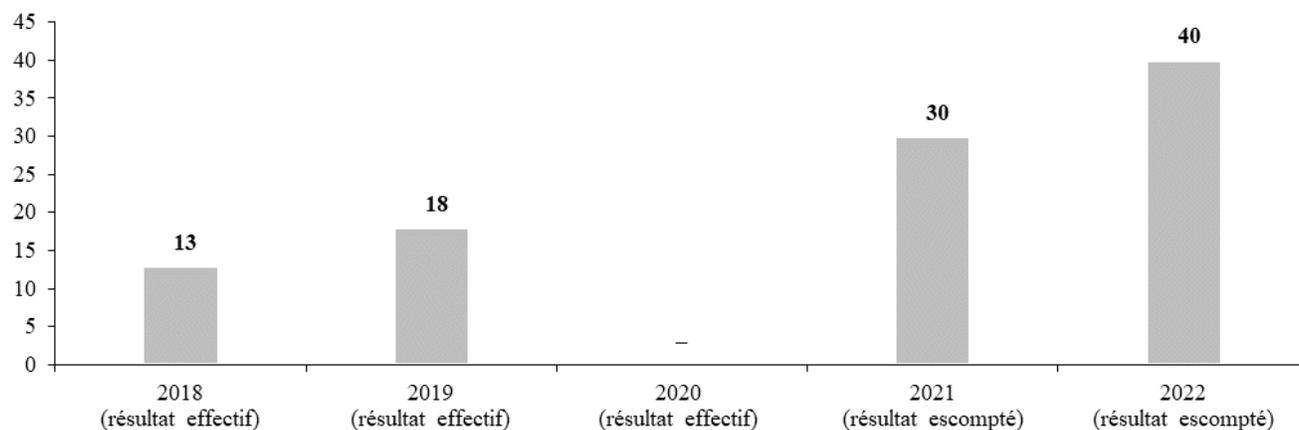
18.329 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le nombre croissant d'organisations participant au Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable (voir la figure 18.XXXIV).

---

<sup>27</sup> Organisation des Nations Unies, « Message du Secrétaire général prononcé à l'occasion de la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie pour la paix », 24 avril 2020.

Figure 18.XXXIV

**Mesure des résultats : nombre de représentants d'organisations de la société civile participant chaque année au Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable**



**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

18.330 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

65/177	Activités opérationnelles pour le développement du système des Nations Unies	73/291	Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud
66/223	Vers des partenariats mondiaux	74/270	Solidarité mondiale dans la lutte contre la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)
71/243	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	74/274	Coopération internationale visant à assurer l'accès mondial aux médicaments, aux vaccins et au matériel médical pour faire face à la COVID-19
71/318	Deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud	74/306	Action globale et coordonnée face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)
72/279	Repositionner le système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	74/307	Une riposte unie face aux menaces sanitaires mondiales : lutter contre la COVID-19
73/254	Vers des partenariats mondiaux : démarche fondée sur des principes pour le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires intéressés		

*Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes*

730 (XXXVII)	Comité de coopération Sud-Sud	749 (XXXVIII)	Comité de coopération Sud-Sud
731 (XXXVII)	Soixante-dixième anniversaire de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes		

## Produits

18.331 On trouvera dans le tableau 18.32 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 18.32

### Sous-programme 13 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
1. Stages et séminaires organisés en coopération avec des administrations publiques et des organismes régionaux et sous-régionaux sur les stratégies et dispositifs propres à favoriser la convergence et l'intégration ; sur la coopération Sud-Sud et triangulaire et les stratégies relatives aux acteurs extrarégionaux et aux tiers ; pour évaluer les progrès de l'intégration sous-régionale et régionale ; et pour évaluer les progrès des mécanismes d'intégration sous-régionale et régionale	7	7	6	6
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>3</b>
2. Études consacrées à l'intégration des mécanismes et organismes régionaux et sous-régionaux, notamment par la coopération Sud-Sud	3	2	4	3
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>
3. Contributions à la réunion intergouvernementale sur l'intégration et la coopération et aux réunions tenues avec des parties prenantes et des tierces parties extérieures à la région	3	3	3	2
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : conseils fournis aux États membres en ayant fait la demande sur des questions relatives au mandat de la Commission, notamment l'intégration et la coopération, et aux organismes et mécanismes régionaux et sous-régionaux, notamment sur le Programme 2030 ; fourniture aux États membres en ayant fait la demande de services de coopération technique à l'intention des mécanismes et des organismes régionaux et sous-régionaux dans les domaines relevant du mandat de la Commission ainsi que, dans l'optique de leurs relations avec les parties prenantes et des tierces parties extérieures à la région, dans les domaines intéressant les activités propres au sous-programme.				

## **Programme 19**

### **Développement économique et social en Asie occidentale**

#### **Orientations générales**

##### **Mandats et considérations générales**

19.1 La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) est chargée de promouvoir un développement partagé et durable dans la région arabe. Son mandat découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale ainsi que des résolutions 1818 (LV), par laquelle le Conseil économique et social a créé la Commission, et 1985/69, par laquelle il a modifié le mandat de celle-ci afin de mettre davantage l'accent sur l'aspect social de la mission qui lui était confié.

19.2 Dans la région arabe, la problématique du développement est dominée par la double nécessité de protéger les acquis déjà engrangés tout en parant aux répercussions durables de la maladie à coronavirus (COVID-19), et d'exploiter cette dynamique pour reconstruire en mieux et accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Partant, la Commission aidera ses États membres à atteindre les objectifs définis dans leurs plans nationaux de développement et à donner corps à leur ambition de faire émerger des sociétés arabes florissantes, fondées sur la prospérité, l'égalité, le respect de la diversité et l'utilisation durable des ressources. Le programme de travail prévu a été élaboré en tenant compte des répercussions négatives, à moyen et long terme, de la pandémie de COVID-19 et de la poursuite de l'instabilité politique et de conflits violents prolongés et généralisés, qui exacerbent encore les problèmes économiques, sociaux et environnementaux auxquels la région est aux prises depuis plusieurs décennies et érigent des obstacles supplémentaires à la progression de son développement et à la satisfaction des ambitions de ses peuples.

##### **Stratégie et facteurs externes pour 2022**

19.3 En application de son mandat et de manière à souligner son engagement au service de ses États membres, la Commission continuera de tirer parti des compétences et de l'expérience de ses membres, ainsi que des partenariats qu'elle a forgés, pour déployer des approches multidisciplinaires en soutien de l'action menée aux plans national et régional pour que soit satisfaite l'ambition des peuples de la région arabe de connaître un avenir prospère et digne. La stratégie de la Commission pour 2022 est ancrée dans la vision à long terme définie pour la région et centrée sur la prestation d'un appui aux États membres pour qu'ils élaborent et mettent en œuvre des politiques, stratégies et programmes propres à améliorer le bien-être de leurs citoyens, objectif fixé dans les plans nationaux de développement comme dans le Programme 2030.

19.4 Au cœur de la stratégie figure l'engagement de conserver la bonne trajectoire, mais aussi de reconstruire en mieux, et d'accélérer, dans toute la mesure possible, les progrès réalisés vers la réalisation des objectifs de développement durable. Le souci d'atténuer les répercussions socioéconomiques négatives de la pandémie de COVID-19 imprègne le programme et la vision de long terme définis pour la région, pour que les acquis sur la voie du développement soient pérennisés, voire amplifiés. La pierre angulaire du programme et de chacun des six sous-programmes arrêtés pour 2022 est l'ambition des peuples arabes de vivre dans des sociétés stables, justes et florissantes. Cela passe par – entre autres – le renforcement des institutions nationales et la

collaboration régionale et intrarégionale, la réduction des inégalités et l'autonomisation des groupes les plus vulnérables, la promotion d'une gestion viable des ressources naturelles et de l'action climatique, l'analyse des tendances et des éléments factuels, ou encore la mise au point d'outils à l'appui de la prise de décisions éclairées, sachant que l'objectif d'ensemble est une prospérité partagée et viable.

19.5 Plus spécifiquement, le programme aidera les gouvernements à parer aux nombreuses vulnérabilités existantes tout en bâtissant des institutions efficaces et résilientes, en veillant à ce que les interventions menées donnent des moyens d'agir et restent centrées sur la satisfaction des besoins spécifiques des groupes les plus vulnérables et les plus marginalisés, le tout s'articulant sur l'engagement pris de ne laisser personne de côté. Outre qu'il aidera les États membres à optimiser la mise en œuvre de leurs plans de relèvement après la COVID-19, le programme a pour objet d'accroître l'accès à des données fiables et désagrégées et aux technologies et innovations requises pour relever les défis de la quatrième révolution industrielle ; de fournir des outils et des cadres de meilleure qualité pour l'analyse des risques et des possibilités offertes. Partant, il rendra possibles l'élaboration de politiques et la prise de décisions éclairées. La Commission mobilisera ses compétences et ses ressources à l'appui de la gestion durable des eaux souterraines et des autres ressources naturelles ; elle encouragera les dispositifs de conversion et de réduction de la dette, dans le cadre de l'action qu'elle mène pour stimuler non seulement les progrès socioéconomiques, mais aussi les mesures intéressant le climat. Elle contribuera à la création de conditions propices à une meilleure intégration régionale et à l'établissement de partenariats durables aux fins du développement, notamment grâce au renforcement de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

19.6 La Commission a tenu compte, pour l'établissement des produits et activités prévus pour 2022, des problèmes relatifs à la COVID-19 auxquels les États membres continueront vraisemblablement de se heurter. Les produits et activités prévus comprennent la poursuite de l'appui aux initiatives menées aux niveaux national et régional pour atténuer l'incidence socioéconomique de la pandémie, tout en demeurant en mesure d'honorer les engagements pris au titre des objectifs de développement durable. On y parviendra en investissant encore davantage dans l'analyse des tendances, des défis, des possibilités offertes, mais aussi des nouvelles technologies et de l'innovation ; en renforçant les capacités des institutions nationales ; en veillant à inclure les plus vulnérables et à leur donner des moyens d'agir. On trouvera des exemples de produits et d'activités prévus dans la partie relative aux sous-programmes 1 (Changements climatiques et durabilité des ressources naturelles), 2 (Justice de genre, populations et développement inclusif), 3 (Prospérité économique partagée), 5 (Coordination de l'action relative au Programme 2030 et aux objectifs de développement durable) et 6 (Gouvernance et prévention des conflits). Le concours apporté pour aider les États membres à faire face aux problèmes relatifs à la COVID-19 devrait contribuer à l'obtention des résultats escomptés pour 2022, comme décrit dans la partie relative au sous-programme 5.

19.7 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, la Commission consolidera encore son partenariat stratégique et historique avec la Ligue des États arabes. Ce partenariat se concrétise dans divers domaines, à savoir : le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030 et la communication d'informations à ce sujet ; un appui en matière de changements climatiques apporté aux États membres par l'intermédiaire du Centre arabe des politiques relatives aux changements climatiques, hébergé par la Commission ; des travaux menés de concert pour réexaminer la question de la pauvreté multidimensionnelle, mesurer la pauvreté non monétaire et promouvoir son élimination conformément au Programme 2030. Les deux organismes coopèrent aussi au titre des aspects de l'intégration économique régionale relatifs à l'établissement de

normes et au renforcement des capacités, s'agissant notamment du commerce, des douanes, des migrations, des transports, de l'énergie, de l'eau, de la sécurité alimentaire et d'autres enjeux, transfrontières ou régionaux, qui intéressent le développement.

19.8 Le partenariat de la Commission avec la Banque islamique de développement continuera de porter sur les domaines suivants : les couloirs de transport qui, en facilitant le commerce, stimulent l'activité économique et la création d'emplois ; l'intégration de l'action climatique dans les plans nationaux de développement ; le rôle des parlements dans la facilitation et le suivi de la mise en œuvre du Programme 2030. En parallèle, la Commission agira en partenariat avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation mondiale du commerce et une multitude de parties prenantes actives à l'échelle mondiale ou régionale.

19.9 En outre, la Commission continuera de collaborer avec les institutions universitaires et les groupes de réflexion, en particulier par l'intermédiaire de son réseau universitaire pour le dialogue sur le développement, avec pour objectifs de promouvoir les échanges, la collaboration et la mise en commun des connaissances, entre les entités des Nations Unies et le monde universitaire dans la région arabe ; de stimuler l'élaboration de politiques anticipatives et éclairées, alignées sur les ambitions nationales pour ce qui est des objectifs de développement durable. La Commission ouvrira aussi de nouvelles possibilités de partenariat et de dialogue avec la société civile et le secteur privé afin que les États membres puissent mieux exploiter les connaissances existantes pour combler les lacunes en matière de mise en œuvre et accéder à l'innovation et aux ressources financières.

19.10 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la Commission joue un rôle de premier plan dans la région arabe, où elle contribue à l'application du programme de réforme lancé par le Secrétaire général et approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/279. Elle poursuivra son approche du dialogue multipartite aux niveaux national et régional en continuant de créer des plateformes régionales sans équivalent offrant aux représentants des États, aux parlementaires, à la société civile et au secteur privé la possibilité de débattre des bonnes pratiques et de rechercher des solutions novatrices. En outre, elle développera les services et la valeur ajoutée associés à Manara (pôle régional de connaissances et de compétences) et mènera un certain nombre d'initiatives de portée mondiale visant à améliorer non seulement la qualité des travaux des institutions présentes dans la région, mais aussi des entités des Nations Unies à l'échelle mondiale. Ces activités viendront s'ajouter aux travaux de collaboration d'ordre technique ou normatif actuellement menés aux niveaux régional et mondial avec de très nombreux organismes des Nations Unies et des institutions mondiales, régionales et nationales, portant sur une multiplicité de thèmes intéressant les objectifs de développement durable, tels que la croissance et le renforcement des capacités des institutions nationales, l'emploi, la pauvreté, la protection sociale, la sécurité alimentaire, les changements climatiques, les migrations, le genre, ou encore les données et statistiques.

19.11 Le programme continuera de travailler en étroite collaboration avec le Bureau de la coordination des activités de développement et les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents des Nations Unies, ainsi qu'avec le concours du mécanisme de coordination régionale, afin de renforcer la complémentarité et les synergies entre ses propres projets et ceux dont la mise en œuvre s'inscrit dans les cadres nationaux de coopération pour le développement. L'objectif de cette collaboration est de tirer le meilleur parti de la programmation des Nations Unies dans les États arabes, dans le but d'accélérer l'exécution du Programme 2030.

19.12 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :

a) Les gouvernements de la région (et à l'échelle mondiale) changent d'objectif primordial : il ne s'agit plus de mener des interventions immédiates pour sauver des vies et préserver des moyens de subsistance, mais plutôt de stimuler le relèvement socioéconomique et l'accomplissement du Programme 2030 ;

b) Le contexte national – pour ce qui est du développement et de la situation politique – se prête à la poursuite des activités de la Commission axées sur les priorités régionales, dans une optique intégrée, qu'il s'agisse de la formulation d'orientations, de l'appui normatif ou du renforcement des capacités techniques ;

c) Les partenaires et les interlocuteurs de la Commission demeurent résolus à collaborer avec elle et à faire progresser les initiatives et projets entrepris en commun.

19.13 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.

19.14 La Commission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, elle met en œuvre le dispositif de responsabilisation en matière d'égalité des genres prévu par la résolution 2013/16 du Conseil économique et social, en sus des activités ciblées menées dans le cadre du sous-programme relatif à la justice de genre, aux populations et au développement inclusif. En ce qui concerne l'inclusion du handicap et afin de répondre aux besoins particuliers des groupes marginalisés et vulnérables, la Commission continuera de prendre des mesures pour que l'inclusion des personnes handicapées figure en meilleure place dans son programme, conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap. Une attention particulière sera également accordée à l'amélioration de l'inclusion des jeunes et des personnes âgées, dont les moyens d'agir devront être renforcés.

19.15 À la suite de l'adoption de sa résolution 335 (S-VI), la Commission a rendu opérationnelle sa nouvelle structure, conçue pour tirer le meilleur parti possible de ses moyens matériels et opérationnels au service des États membres, en reconfigurant son programme d'ensemble et en l'articulant sur six sous-programmes portant sur des sujets interdépendants. Partant, le plan-programme pour 2022 suit donc la nouvelle structure des sous-programmes adoptée, conformément à la résolution 335 (S-VI) et telle que décrite dans la note du Secrétaire général transmettant un rapport sur la nouvelle vision stratégique de la Commission (E/2020/12). Il est rendu compte des résultats obtenus par la Commission au titre de 2020 selon l'ancienne structure, qui comprenait sept sous-programmes et qui était en place au moment de l'établissement du plan-programme pour 2020 (voir l'annexe à la partie A).

## **Textes des organes délibérants définissant les mandats**

19.16 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

68/196	Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif	74/216	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
69/230	Culture et développement durable		
69/277	Déclaration politique sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales	74/232	Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
69/307	Questions transversales		
69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)	74/234	Activités relatives à la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)
72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	74/239 75/4	Coopération Sud-Sud Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)

*Résolutions du Conseil de sécurité*

1325 (2000) 2535 (2020)

*Résolutions du Conseil économique et social*

1818 (LV)	Création d'une commission économique pour l'Asie occidentale	2020/5	Renforcement de la coordination des programmes statistiques dans le système des Nations Unies
1985/69	Amendement au mandat de la Commission économique pour l'Asie occidentale : changement du nom de la Commission	2020/16	Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020
2014/36	Changement de dénomination du Comité technique de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale en « Comité exécutif » et modification de son mandat	2020/20	Admission de l'Algérie et de la Somalie en qualité de membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
2015/26	Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information	2020/23	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

*Résolutions et déclarations ministérielles de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale*

Déclaration de Tunis sur la justice sociale dans le monde arabe (2014)	333 (XXX)	Adoption des modifications proposées au cadre stratégique et au programme de travail pour l'exercice biennal 2018-2019
Déclaration de Doha sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (2016)	334 (XXX)	Adoption des rapports des organes subsidiaires de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
Consensus de Beyrouth sur la technologie au service du développement durable dans la région arabe (2018)	335 (S-VI)	Plan-programme de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale pour 2021
Déclaration arabe sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing 25 ans après (2019)	336 (S-VI)	Demandes d'admission en qualité de membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale présentées par l'Algérie et la Somalie

## Produits

19.17 On trouvera dans le tableau 19.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 19.1

### Produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>12</b>	<b>9</b>
1. Rapports destinés à la session ministérielle de la CESAO	9	9	–	1
2. Rapports destinés au Comité exécutif	6	6	12	8
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>17</b>	<b>16</b>
3. Réunions du Comité exécutif	4	4	8	6
4. Réunions du Comité consultatif de la CESAO	4	4	2	3
5. Séances du Comité du programme et de la coordination	2	2	1	1
6. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	2	2	1	1
7. Séances de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale	2	2	1	1
8. Réunions du mécanisme de coordination régionale	–	–	4	4
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
9. Rapport annuel de la CESAO	1	1	1	1
10. Rapport sur les activités du système des Nations Unies pour le développement dans la région arabe	–	–	1	–
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : publication de contenus dans divers médias sociaux et de bulletins d'information en anglais et en arabe ; célébration de journées et semaines internationales, telles que la Journée internationale des femmes, la Journée internationale des personnes handicapées et la Journée mondiale de l'environnement ; brochures, dépliants, affiches et autres supports promotionnels sur les activités de la CESAO ; publication d'éléments de contenu visuel et de vidéos sur les activités de la CESAO et de l'actualité quotidienne de la Commission en anglais et en arabe sur le site Web de celle-ci ; séances d'information, exposés et activités de sensibilisation auprès d'élèves, d'étudiants et de visiteurs sur les travaux de l'ONU et de la CESAO.				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : conférences et points de presse du Secrétaire exécutif et d'autres hauts responsables, en particulier pour le lancement de publications phares et d'autres événements importants ; entretiens donnés par le Secrétaire exécutif et d'autres hauts fonctionnaires à divers médias ; services de télédiffusion en direct ; communiqués de presse en anglais et en arabe sur les activités de la CESAO ; couverture médiatique des réunions et activités de la CESAO.				

## Activités d'évaluation

19.18 En 2022, la Commission prévoit de recentrer ses évaluations pour accorder la priorité aux groupes de résultats essentiels intéressant le programme plutôt que les sous-programmes, à la lumière de la stratégie à long terme qu'elle a définie. L'objectif sera de faciliter la programmation des activités et des résultats au moyen d'une approche prévisionnelle permettant de comprendre les besoins de la région arabe et des États membres, et d'y répondre. Dans cette optique, il est prévu de procéder à une

évaluation au moins d'un certain nombre de modules constitutifs des programmes de la Commission en 2022.

## **Programme de travail**

### **Sous-programme 1**

#### **Changements climatiques et durabilité des ressources naturelles**

##### **Objectif**

19.19 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir l'action climatique et des politiques intégrées et durables dans les domaines de l'eau, de l'énergie et de la sécurité alimentaire.

##### **Stratégie**

19.20 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme continuera de renforcer la mobilisation des États membres et de leurs capacités aux fins de la consolidation de la résilience climatique, en intégrant systématiquement les considérations liées au climat aux stades de la planification et du financement du développement. Une assistance technique sera fournie pour faciliter l'accès à des connaissances fondées sur des données scientifiques à l'appui de l'élaboration de politiques sur la base d'une information suffisante. Les partenariats existant avec d'autres entités des Nations Unies, des institutions financières internationales, des organisations régionales, d'autres organismes internationaux et des gouvernements seront exploités pour aider les États membres à progresser vers l'accomplissement de divers objectifs de développement durable et des cibles qui y sont associées. Plus spécifiquement, s'agissant de l'objectif 1, on analysera les possibilités offertes de réduire la vulnérabilité climatique dans les secteurs stratégiques au moyen de divers partenariats forgés sous l'égide du Centre arabe des politiques relatives aux changements climatiques. S'agissant de l'objectif 2, on évaluera les répercussions des changements climatiques sur la productivité agricole, les écosystèmes et les phénomènes climatiques extrêmes liés à l'eau. En parallèle, en assurant l'accès à des énergies d'un coût abordable, fiables, viables et modernes, on contribuera à la réalisation de l'objectif 7. Les progrès vers l'accomplissement de l'objectif 12 seront appuyés par la promotion de modes de production et de consommation durables, grâce à une utilisation plus efficace des ressources naturelles et à la réduction des pertes et du gaspillage de produits alimentaires. Le sous-programme contribuera aussi à l'accomplissement de l'objectif 13, grâce au renforcement de la résilience et de la capacité d'adaptation au moyen de mesures intégrées visant à favoriser l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, ainsi qu'au renforcement des capacités humaines et institutionnelles, au moyen de la communication d'informations pertinentes.

19.21 Il est également prévu, dans le cadre du sous-programme, de renforcer les institutions et de fournir une assistance technique aux États membres, de les inviter à participer à un dialogue intersectoriel dans un cadre neutre, ainsi que d'encourager et de faire progresser la recherche et l'adoption de solutions durables en matière d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique, d'utilisation efficace de l'eau, de sécurité alimentaire, de gestion des déchets et de durabilité environnementale. On appuiera le comité technique mixte de haut niveau pour l'eau et l'agriculture aux fins de la mise en œuvre de la déclaration du Caire, ainsi que de l'examen et de l'adoption des directives relatives à l'allocation de l'eau au secteur agricole dans les États arabes.

En outre, le sous-programme aidera les pays de la région à rendre compte des progrès faits dans la réalisation des objectifs de développement durable et à en assurer le suivi de manière intégrée – on surveillera pour ce faire les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs 2 et 7. On mettra en avant des solutions appropriées pour garantir la sécurité alimentaire et contribuer à l'accomplissement de l'objectif 6 en facilitant la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, notamment au moyen de la coopération transfrontière en matière de gestion des ressources en eau et de l'intensification des activités centrées sur les ressources en eau du sous-sol.

19.22 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en évaluant celles de ses répercussions qui persistent ; en dispensant des avis intéressants les politiques sectorielles aux gouvernements et aux parties prenantes régionales qui se concentrent sur les activités à mener face à la pandémie et aux fins du relèvement après coup ; en prêtant assistance aux gouvernements pour qu'ils reconstruisent en mieux et reprennent le cours de leurs activités liées aux objectifs 2, 6, 7, 11, 12 et 13. Cela passera par une intégration plus systématique des considérations sanitaires dans les évaluations sectorielles et dans le cadre de l'assistance technique liée à la résilience et aux risques que présente, pour les populations et pour la planète, l'évolution des conditions socioéconomiques et climatiques, qui a des répercussions sur la poursuite des objectifs aux niveaux régional et national.

19.23 Le travail qui sera ainsi effectué par la Commission et ses partenaires aux fins de l'élaboration et de la promotion de solutions viables devrait avoir les résultats suivants :

a) Affermissement de la volonté des États membres d'agir face aux changements climatiques, de manière à consolider la capacité de résistance des communautés de telle sorte qu'elles puissent atteindre les objectifs de développement définis aux niveaux mondial et national ;

b) Adoption par les États membres de politiques, de plans, d'outils harmonisés, de techniques ou de directives portant sur les axes suivants : amélioration de la gestion des ressources en eaux souterraines ; accroissement de la productivité agricole ; amélioration de la durabilité des systèmes énergétiques ; renforcement des réseaux et des mécanismes de coordination régionaux qui favorisent la sécurité de l'approvisionnement en eau et en énergie et la sécurité alimentaire.

19.24 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir le résultat suivant : les capacités nationales de mobilisation de ressources et de compétences aux fins de l'atténuation des répercussions de la pandémie sur la sécurité alimentaire seront renforcées et des services essentiels en matière d'eau et d'énergie, nécessaires pour que le relèvement soit durable, seront fournis.

## **Résultats escomptés pour 2022**

19.25 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent le résultat 1, qui s'inscrit dans le prolongement de celui qui était présenté dans le projet de plan-programme antérieur, et le résultat 2, qui est nouveau.

**Résultat 1 : mise en place de politiques intersectorielles visant à améliorer la sécurité hydrique et alimentaire dans des conditions climatiques changeantes dans la région arabe<sup>1</sup>**

19.26 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on appuiera l'adoption du plan d'action pour 2022-2025 relatif à la déclaration du Caire de 2019 et à sa mise en œuvre, ainsi que le suivi de la mise en œuvre d'autres résolutions à l'occasion de la deuxième réunion conjointe des ministres arabes de l'agriculture et de l'eau, prévue en 2021. Plus spécifiquement, la Commission apportera son appui aux fins de la cohérence des politiques relatives aux secteurs de l'eau et de l'agriculture, entre autres ; encouragera l'entrepreneuriat agricole et l'élaboration et l'adoption de technologies appropriées ; contribuera aux activités de consolidation de la résilience dans le secteur agricole. Elle s'emploiera à faciliter l'établissement d'un réseau régional arabe de professionnels de terrain spécialisés dans le modèle AquaCrop, avec pour objectif de transposer à plus grande échelle le renforcement des capacités des États membres et d'appuyer les initiatives de formation, les échanges de données et les échanges de données d'expérience accumulées ces dernières années. En outre, on fournira une assistance technique aux États membres, au moyen de l'établissement de rapports et de documents de fond préalablement à la tenue des réunions prévues et de la prestation de services d'appui à ces réunions. On continuera aussi d'appuyer le Centre arabe des politiques relatives aux changements climatiques, notamment à l'occasion des réunions annuelles de son comité technique mixte de haut niveau. Enfin, on facilitera les progrès des États membres vers la mise en œuvre de plans d'action intersectoriels visant à renforcer la coordination entre les secteurs de l'agriculture et de l'eau en matière d'allocation de l'eau pour l'agriculture, de productivité des ressources en eau, d'utilisation efficiente de l'eau, d'utilisation d'eaux non traditionnelles pour l'agriculture et de couplage entre l'eau, l'alimentation et l'énergie. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.2).

Tableau 19.2

**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
–	Adoption de 1 résolution sur la coordination entre les secteurs de l'agriculture et de l'eau lors d'une réunion conjointe des ministres de l'agriculture et des ressources en eau tenue le 4 avril 2019 au Caire, avec l'aide de la Ligue des États arabes, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et	–	Adoption de 2 résolutions ministérielles supplémentaires sur la coordination entre les secteurs de l'agriculture et de l'eau	–

<sup>1</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
	l'agriculture et de la CESAO			
–	Établissement, par des représentants des pouvoirs publics, de 9 rapports d'évaluation fondés sur les données climatiques régionales d'AquaCrop et de la RICCAR pour faciliter l'élaboration de politiques visant à améliorer la gestion des ressources en eau et à favoriser une production agricole qui fasse une utilisation rationnelle de l'eau	Établissement, par des représentants des pouvoirs publics, de 2 rapports d'évaluation supplémentaires fondés sur les données climatiques régionales d'AquaCrop et de la RICCAR pour faciliter l'élaboration de politiques de gestion des ressources en eau destinées à promouvoir une production agricole qui fasse une utilisation plus rationnelle de l'eau	Établissement, par des représentants des pouvoirs publics, de 2 rapports d'évaluation supplémentaires fondés sur les données climatiques régionales d'AquaCrop et de la RICCAR pour faciliter l'élaboration de politiques de gestion des ressources en eau destinées à promouvoir une production agricole qui fasse une utilisation plus rationnelle de l'eau	Bénéfices tirés par les États membres participants de directives techniques et de l'échange de pratiques optimales, rendus possibles par le réseau régional de spécialistes d'AquaCrop

*Abréviation* : RICCAR = Initiative régionale pour l'évaluation des répercussions des changements climatiques sur les ressources en eau et la vulnérabilité socioéconomique dans la région arabe.

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : amélioration de la gestion des eaux souterraines dans les configurations transfrontières compte tenu de l'évolution du climat

19.27 Les États membres de la Commission ont recours aux eaux souterraines pour satisfaire la moitié de leurs besoins en eau douce. Cette dépendance s'accroît à mesure que les étendues d'eaux de surface se raréfient, deviennent de plus en plus polluées et qu'il devient de plus en plus coûteux de les exploiter compte tenu des répercussions des changements climatiques et de l'intensification de la demande. Les États arabes sont également fortement dépendants des aquifères transfrontières, puisque la majorité d'entre eux partagent des ressources en eaux souterraines renouvelables et non renouvelables. On assiste, dans ces bassins, à une détérioration de la qualité de l'eau et à une extraction excessive, et leur gestion durable est rendue plus complexe par l'insuffisance des données recueillies et l'absence d'arrangements et de coopération. Seuls neuf États membres de la Commission ont soumis des données relatives à la coopération en matière d'eaux transfrontières et seuls sept ont inclus les eaux souterraines dans les rapports qu'ils ont soumis en 2018 au titre de l'indicateur 6.5.2 de l'objectif de développement durable n° 6. Depuis la publication du rapport intitulé *Inventory of Shared Water Resources in Western Asia* (Inventaire des ressources en eau partagées en Asie occidentale) en 2013, on a continué, dans le cadre du sous-programme, à améliorer la compréhension des enjeux associés aux

ressources en eaux souterraines transfrontières dans la région, notamment en facilitant les dialogues sur la coopération en matière de ressources en eau partagées, ainsi que l'avait recommandé le Conseil des ministres de la région arabe chargés de l'eau et que l'avait prescrit le Comité des ressources en eau de la Commission.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

19.28 Les enseignements tirés sont les suivants : on a constaté que les travaux analytiques visant à déterminer la nature de la coopération en matière de ressources en eau partagées et de changements climatiques et l'appui apporté à ce titre avaient été appréciés par les États membres, mais que davantage d'efforts étaient nécessaires pour encourager l'utilisation des conclusions des recherches par les décideurs s'agissant de la gestion des eaux souterraines. Dans le débat régional sur la coopération en matière de ressources en eau transfrontières, de sécurité de l'approvisionnement en eau et de changements climatiques, l'accent était mis sur les eaux de surface, quand bien même les États membres étaient fortement dépendants des ressources en eaux souterraines, en particulier dans le secteur de l'agriculture et en milieu rural, et en dépit du rôle important que les eaux souterraines pouvaient jouer aux fins de l'adaptation aux changements climatiques. Des données limitées et une compréhension tout aussi limitée des spécificités propres aux eaux souterraines rendaient également difficile de gérer cette ressource invisible, par contraste avec les ressources en eaux de surface, plus faciles à appréhender et à observer. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on intensifiera les activités menées pour réorienter la réflexion sur la gestion des ressources en eaux souterraines dans les débats consacrés à la sécurité de l'approvisionnement en eau dans la région arabe. On le fera en développant la base régionale de connaissances relatives aux incidences directes et indirectes des changements climatiques sur les ressources en eaux souterraines partagées au moyen d'évaluations, en renforçant la capacité des États membres de procéder à de telles évaluations et en mettant en place une base de données numérique sur les ressources en eaux souterraines. En outre, on publiera des directives et on renforcera les capacités existantes pour favoriser une gestion intégrée des eaux souterraines en tirant parti des nouvelles technologies, ainsi que de l'amélioration des activités d'observation de la Terre, de l'analyse géospatiale et de l'analyse des mégadonnées.

#### *Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

19.29 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montreront l'utilisation d'outils harmonisés par au moins cinq États membres en vue d'améliorer la gestion des ressources en eaux souterraines transfrontières pour garantir la satisfaction de leurs besoins en eau douce et à long terme, ainsi que la mise en place d'une base de données régionale sur les ressources en eaux souterraines (voir le tableau 19.3).

Tableau 19.3  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Un centre régional du savoir est instauré (dans le cadre de la RICCAR) pour améliorer l'accès à	Une évaluation pilote des répercussions des changements climatiques sur une	Diverses parties prenantes ont assisté à des webinaires sur des thèmes liés aux eaux souterraines,	Au moins 2 États membres prennent acte de ce que les eaux souterraines transfrontières sont	Au moins 5 États membres prennent acte de ce que les eaux souterraines transfrontières sont

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
des supports de connaissances sur l'eau et les changements climatiques dans les pays arabes	nappe phréatique située au Maroc est réalisée	articulés sur les préoccupations prioritaires communes et visant à combler les lacunes en matière de connaissances  Des directives régionales visant à améliorer le captage et la gestion des eaux souterraines sont approuvées par au moins 5 États membres	importantes pour qu'ils se trouvent en position de garantir leur approvisionnement en eau douce à moyen et à long terme  Au moins 4 États membres procèdent à une évaluation des répercussions des changements climatiques sur leurs ressources en eaux souterraines	importantes pour qu'ils se trouvent en position de garantir leur approvisionnement en eau douce à moyen et à long terme  Au moins 10 États membres prennent acte de l'installation d'une base de données régionale sur les ressources en eaux souterraines et en tirent parti

*Abréviation* : RICCAR = Initiative régionale pour l'évaluation des répercussions des changements climatiques sur les ressources en eau et la vulnérabilité socioéconomique dans la région arabe.

## Textes des organes délibérants définissant les mandats

19.30 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

### Résolutions de l'Assemblée générale

68/211	Stratégie internationale de prévention des catastrophes	74/215	Les technologies agricoles au service du développement durable
68/217	Développement durable dans les régions montagneuses	74/218 74/219	Réduction des risques de catastrophe Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
69/215	Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015) et autres initiatives de mise en valeur durable des ressources en eau	74/220	Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
69/225	Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables		
71/222	Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)	74/221	Application de la Convention sur la diversité biologique et contribution au développement durable
72/178	Les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement	74/222	Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement
72/224	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	74/225	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
72/242	Incidence de l'évolution rapide de la technique sur la réalisation des objectifs de développement durable	74/242	Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition
73/226	Examen approfondi à mi-parcours des activités relatives à la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)		

*Résolutions du Conseil économique et social*

2011/5	Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes	2016/10	Stratégie et plan d'action de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale concernant le Programme de développement durable à l'horizon 2030
2011/21	Établissements humains	2019/3	Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

*Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale*

281 (XXV)	Faire face aux problèmes liés aux changements climatiques dans la région arabe	329 (XXX)	Création du Centre arabe des politiques relatives aux changements climatiques dans la région arabe
305 (XXVII)	Développement durable dans la région et suivi et mise en œuvre des décisions de la Conférence Rio+20		

**Produits**

19.31 On trouvera dans le tableau 19.4 les produits retenus pour la période 2021-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui devraient contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 19.4

**Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2021-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)			<b>12</b>	–
1. Documents destinés au Comité de l'énergie			6	–
2. Documents destinés au Comité des ressources en eau			6	–
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)			<b>60</b>	<b>52</b>
3. Réunions du Comité des ressources en eau			4	–
4. Réunions du Comité de l'énergie			4	–
5. Réunion du bureau exécutif du Conseil arabe des ministres chargés de l'électricité et de ses comités d'experts sur l'électricité dans les pays arabes et sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique			6	6
6. Session du Conseil des ministres de la région arabe chargés de l'eau et réunion de son comité technique, scientifique et consultatif			6	6
7. Sessions du Conseil arabe des ministres chargés des questions de météorologie et de climat et de son comité permanent sur la météorologie, et réunion du Sous-Comité de gestion des informations sur les risques météorologiques et climatiques			10	10
8. Sessions du Conseil des ministres de la région arabe chargés des questions d'environnement et de son comité conjoint sur l'environnement et le développement dans la région arabe			8	8
9. Réunions de groupes d'experts permanents et de groupes spéciaux d'experts sur les changements climatiques, l'adaptation aux			22	22

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
technologies vertes, l'économie circulaire, la sécurité hydrique, les eaux souterraines transfrontières, l'utilisation efficace des ressources, l'agriculture et la sécurité alimentaire, la gestion de l'énergie et d'autres questions relatives à la gestion des ressources naturelles au service du développement durable				
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)			<b>2</b>	<b>6</b>
10. Initiative régionale pour la promotion de l'utilisation des énergies renouvelables à petite échelle dans la région arabe (REGENE)			1	1
11. Initiative régionale pour l'évaluation des répercussions des changements climatiques sur les ressources en eau et la vulnérabilité socioéconomique dans la région arabe (RICCAR)			–	1
12. Réseau arabe pour la gestion intégrée des ressources en eau (AWARENET)			–	1
13. Réseau arabe des agents d'exécution d'AquaCrop			–	1
14. Promotion de la sécurité de l'approvisionnement en eau et de la sécurité alimentaire compte tenu des changements climatiques			–	1
15. Centre arabe des politiques relatives aux changements climatiques			1	1
<b>Publications</b> (nombre de publications)			<b>2</b>	<b>2</b>
16. Publications sur les changements climatiques et la gestion des ressources naturelles			2	2
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)			<b>3</b>	<b>6</b>
17. Documents relatifs aux changements climatiques et à la gestion des ressources naturelles			3	6
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : portail de données du Centre régional du savoir de l'Initiative RICCAR sur les changements climatiques et l'eau visité par 10 000 personnes.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : notes d'information, fiches d'information et brochures sur les changements climatiques, les technologies numériques et vertes, la gestion des déchets, la sécurité de l'approvisionnement en eau, les bonnes pratiques agricoles et la sécurité alimentaire, l'énergie durable et d'autres enjeux intéressant la gestion des ressources naturelles aux fins du développement durable ; conseils pratiques dispensés lors de réunions de portée mondiale ou régionale, notamment les sessions des conseils ministériels organisées par la Ligue des États arabes sur des thèmes comme l'environnement, l'eau, l'électricité, la météorologie et le climat, les réunions ministérielles conjointes sur l'agriculture et l'eau, dans le cadre du Forum international sur l'énergie au service du développement durable, du Forum des pays arabes sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, lors de sessions organisées pendant la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de sessions du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, lors de la Semaine mondiale de l'eau et de la Semaine de l'eau du Caire, et appui à des manifestations organisées au niveau régional pour la présentation de publications (par exemple sur les eaux souterraines) et à des webinaires (par exemple sur les changements climatiques), auxquels ont assisté au moins 2 000 parties prenantes régionales.				

## **Sous-programme 2**

### **Justice de genre, populations et développement inclusif**

#### **Objectif**

19.32 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de parvenir à un développement social équitable et inclusif et de réduire les inégalités, la pauvreté et le chômage, conformément au principe qui consiste à ne laisser personne de côté.

#### **Stratégie**

19.33 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme apportera un appui aux États membres au titre de l'élaboration de politiques sociales intégrées. Plus spécifiquement, il travaillera avec la Ligue des États arabes, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Oxford Poverty and Human Development Initiative à la mise en place progressive de la méthode révisée pour la mesure de la pauvreté multidimensionnelle dans la région. Cette méthode sera initialement appliquée dans un certain nombre de pays arabes, en parallèle avec les activités de lutte contre les inégalités menées dans le cadre du sous-programme, dans le but de susciter l'émergence d'une infrastructure d'élaboration de politiques publiques dans lesquelles soient systématiquement pris en compte les impératifs d'égalité et de justice sociale. La Commission communiquera des informations et des avis aux États arabes quant aux systèmes de protection sociale intégrés susceptibles d'appuyer l'action menée au plan national pour atténuer la pauvreté et réduire les inégalités.

19.34 Le sous-programme favorisera la création d'emplois inclusifs et décents dans des secteurs plus diversifiés et durables. Il agira en partenariat avec l'Organisation internationale du Travail, des entités du secteur privé et des universités régionales aux fins de l'examen de l'avenir du marché du travail dans la région arabe et de ses incidences pour l'inclusivité sur le plan économique, ainsi que de la mise en correspondance des compétences et des offres d'emploi. On constituera un réseau d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux régionaux et nationaux, sur la base duquel les États arabes pourront engager un dialogue afin de se préparer aux incidences sur les marchés de l'emploi de la quatrième révolution industrielle et, d'une manière plus générale, sur la réalisation du Programme 2030. On mettra particulièrement l'accent sur la démarginalisation des jeunes, des femmes et des personnes handicapées. Un partenariat sera forgé entre le sous-programme et les universités et centres de jeunes pertinents, ainsi qu'avec des entités du secteur privé, pour assurer le succès des initiatives d'origine locale, fournir un appui sur mesure pour l'instauration d'une pépinière pour l'entrepreneuriat social, donner aux jeunes les moyens de mettre au point et d'exécuter des projets d'entrepreneuriat social, et promouvoir la collaboration entre les organisations dirigées par des jeunes et les gouvernements.

19.35 Le sous-programme appuiera également les efforts coordonnés déployés par les États membres pour lutter contre les inégalités, démarginaliser les groupes vulnérables, prendre systématiquement en compte les principes de la justice sociale dans le cadre des processus d'élaboration des politiques et aligner leurs pratiques sur les normes internationales et les cadres mondiaux et régionaux adoptés spécifiquement pour gérer des enjeux tels que la justice sociale, la protection sociale, les inégalités, l'urbanisation inclusive, les migrations, l'égalité des genres, la démarginalisation des jeunes et l'inclusion des personnes handicapées et des personnes âgées (objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 5, 10, 11, 16 et 17).

19.36 Le sous-programme aidera les États membres à élaborer des stratégies nationales relatives à divers enjeux prioritaires, notamment l'appui aux personnes âgées et aux personnes handicapées, ainsi que l'égalité des genres, conformément aux normes internationales. En partenariat avec la Ligue des États arabes, il aidera les États membres à honorer leurs engagements internationaux en apportant un appui à la mise en œuvre, au suivi et à l'examen du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, ainsi qu'à l'examen du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement mené au niveau régional. Il appuiera les efforts déployés par les États membres pour progresser sur la voie de la justice de genre, honorant ainsi les engagements pris dans la Déclaration de Mascate (vers l'instauration de la justice de genre dans la région arabe), qui date de 2016, au moyen de l'exécution du projet régional entrepris conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), afin de surveiller la mise en œuvre de la réforme des législations et politiques nationales, de l'analyser et de lui apporter son appui.

19.37 De plus, le sous-programme facilitera la concertation par l'entremise des comités, sous-comités et groupes de travail techniques intergouvernementaux de la Commission, tels que les groupes de travail sur les questions de genre, sur la protection sociale et sur l'inclusion des personnes handicapées.

19.38 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en continuant d'analyser les répercussions de la pandémie et de contribuer à la mise au point d'un jeu d'hypothèses et de stratégies visant à les atténuer.

19.39 Le travail qui sera effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) Des stratégies d'atténuation de la pauvreté mieux ciblées, des systèmes de protection sociale inclusifs et des échanges fondés sur des données factuelles entre acteurs publics et privés visant à instituer des marchés du travail équitables et novateurs qui proposent des emplois décents et productifs à toutes les personnes ;

b) Capacité accrue des États membres de remédier aux inégalités structurelles entre groupes sociaux et d'offrir aux groupes marginalisés (femmes, jeunes, personnes âgées, personnes handicapées, migrants) davantage de possibilités de participer afin que personne ne soit laissé de côté.

19.40 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir le résultat suivant : des politiques éclairées visant à remédier aux inégalités observées d'un groupe à l'autre, s'agissant en particulier des personnes touchées de manière disproportionnée par les conséquences socioéconomiques immédiates, mais aussi à moyen et à long terme, de la pandémie, seront adoptées et les activités de protection sociale inclusives axées sur l'action à mener en cas d'urgence sanitaire seront renforcées.

## **Résultats escomptés pour 2022**

19.41 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent le résultat 1, qui s'inscrit dans le prolongement de celui qui était présenté dans le projet de plan-programme antérieur, et le résultat 2, qui est nouveau.

### Résultat 1 : création de perspectives d'emploi pour les groupes vulnérables de la région arabe<sup>2</sup>

19.42 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera de s'employer à aider les décideurs et les entrepreneurs à mieux comprendre l'environnement, les défis et les possibilités offertes au niveau local pour que les microentreprises, ainsi que les petites et moyennes entreprises puissent prospérer. Plus spécifiquement, on renforcera les réseaux nationaux existants qui intéressent les microentreprises, ainsi que les petites et moyennes entreprises, notamment au moyen de l'établissement de centres nationaux pour l'entrepreneuriat, de l'amélioration de l'accès aux informations relatives aux programmes d'appui gouvernementaux et non gouvernementaux disponibles et en accélérant l'intégration systématique des technologies et solutions novatrices par ces entreprises. Parallèlement, on encouragera l'apprentissage virtuel et les échanges de bonnes pratiques à l'appui de l'action menée pour atténuer et surmonter les répercussions socioéconomiques négatives de la pandémie de COVID-19. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.5).

Tableau 19.5  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
–	Tenue d'une consultation régionale sur la mise au point du portail numérique permettant de faire l'inventaire des besoins des petites et moyennes entreprises et des programmes d'appui mis à leur disposition	Établissement d'un premier centre régional pour l'entrepreneuriat à l'appui de la numérisation et de la promotion de solutions novatrices pour que les microentreprises et petites et moyennes entreprises connaissent un regain d'activité (voir <a href="https://coe.unescwa.org/index.html">https://coe.unescwa.org/index.html</a> )	Renforcement des programmes de réglementation et de promotion dans 2 pays membres	Établissement de 3 centres nationaux pour l'entrepreneuriat  Renforcement des réseaux de microentreprises et petites et moyennes entreprises dans 7 États arabes
–	–	–	Utilisation, par 50 petites et moyennes entreprises, du portail numérique qui leur permet de s'informer sur l'accès aux programmes d'appui gouvernementaux et non	Adoption par les États membres du plan d'action pour les sciences, la technologie et les innovations pour les États arabes

<sup>2</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
			gouvernementaux existants	

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : accélération de la mise en œuvre de politiques cohérentes en matière de vieillissement dans la région arabe

19.43 Le vieillissement de la population se fait déjà observer dans certains pays arabes et devrait se concrétiser dans un avenir proche dans la plupart des pays de la région. La part des personnes âgées dans la population totale devrait s'accroître pour atteindre 15 % en 2050. Leur nombre passera de quelque 32 millions aujourd'hui à plus de 100 millions en 2050. L'accélération de cette évolution ne laisse que très peu de temps aux États membres pour intensifier les mesures visant à démarginaliser et à protéger les personnes âgées et à faire en sorte que nulle ne soit laissée de côté. Ces dernières années, le sous-programme a contribué à renforcer la base de connaissances existante pour que les décideurs puissent se fonder sur des éléments probants, au moyen d'une série de produits de recherche régionaux et nationaux, notamment le rapport publié en 2018 par la CESAO (*Prospects of Ageing with Dignity in the Arab Region*, sur le thème du vieillissement dans la dignité dans la région arabe) et deux études publiées en 2018 et 2019 sur les priorités socioéconomiques des personnes âgées au Liban et sur l'élaboration d'une stratégie en matière de vieillissement au Maroc.

### *Enseignements tirés et changements prévus*

19.44 Les enseignements tirés sont les suivants : on a constaté que, bien que les produits de recherche regorgeaient d'éléments factuels sur le vieillissement dans la région arabe et contribuaient à la définition de domaines prioritaires d'intervention, il fallait consentir davantage d'efforts pour que les conclusions de ces recherches soient mieux utilisées par les décideurs et encourager les États membres à en tirer des mesures concrètes, comme le suggérait la lenteur des progrès accomplis dans l'élaboration de politiques relatives au vieillissement. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on renforcera les activités menées en vue de nourrir le dialogue régional, l'apprentissage par les pairs et la collaboration, notamment en jouant un rôle moteur aux fins de l'examen du Plan d'action de Madrid mené au niveau régional. On s'emploiera aussi à renforcer la capacité des États membres d'élaborer des politiques relatives au vieillissement, notamment en mettant au point un ensemble d'outils pour la prise en compte systématique du vieillissement au stade de l'élaboration des politiques et en menant une série d'ateliers de formation aux niveaux régional et national.

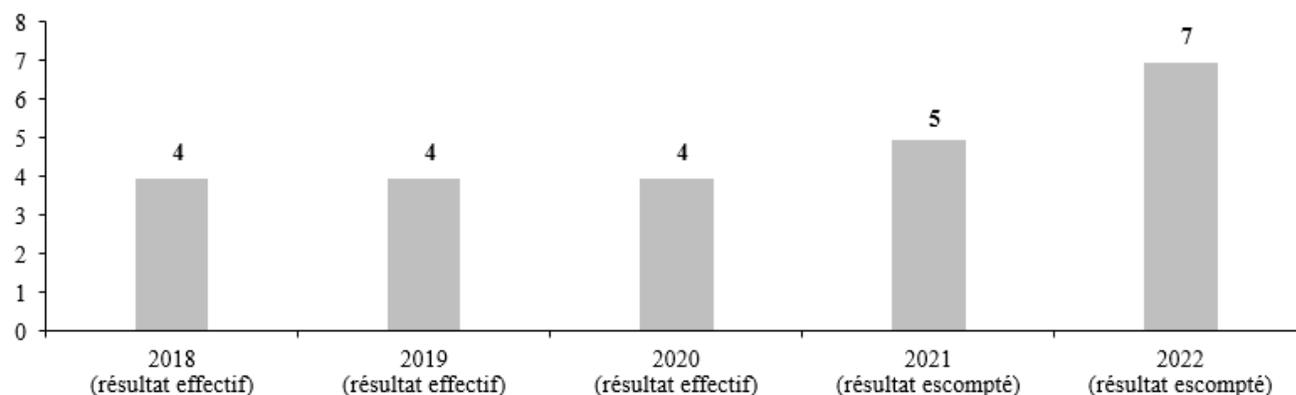
### *Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

19.45 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'adoption par sept pays arabes de politiques cohérentes en matière de vieillissement (voir la figure 19.I).

Figure 19.I

### Mesure des résultats : nombre de pays arabes dotés de politiques cohérentes en matière de vieillissement (résultat cumulé)

(Nombre de pays)



### Textes des organes délibérants définissant les mandats

19.46 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

66/130	Participation des femmes à la vie politique	69/142	Réaliser, pour 2015 et au-delà, les objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement arrêtés au niveau international pour les personnes handicapées
66/131	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes		
66/285	Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies	69/147	Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles
67/144	Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes	69/149	Traite des femmes et des filles
		69/229	Migrations internationales et développement
68/133	Rôle des coopératives dans le développement social	69/236	Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement
68/137	Violence à l'égard des travailleuses migrantes	71/256	Nouveau programme pour les villes
		72/144	Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
68/139	Amélioration de la condition de la femme en milieu rural	72/233	Activités relatives à la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
68/143	Aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés d'Afrique		
68/181	Promotion de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus : protection des défenseuses des droits de l'homme/défenseurs des droits des femmes	73/195	Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières
		74/120	Promouvoir l'intégration sociale par l'inclusion sociale
		74/121	Politiques et programmes mobilisant les jeunes
		74/122	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
68/191	Adoption de mesures contre le meurtre sexiste de femmes et de filles		
68/227, 74/235	Participation des femmes au développement		

74/125, 75/152	Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement	74/134	Les filles
74/126	Amélioration du sort des femmes et des filles en milieu rural	74/144	Mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif s'y rapportant : accessibilité
74/127	Violence à l'égard des travailleuses migrantes	74/148	Protection des migrants
74/128	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale	74/237	Éliminer la pauvreté en milieu rural en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030
		74/253	Améliorer l'accès des personnes handicapées aux conférences et réunions du système des Nations Unies

### *Résolutions du Conseil de sécurité*

1325 (2000) 2535 (2020)

### *Résolutions du Conseil économique et social*

2011/5	Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes	2016/3	Programme de travail pluriannuel de la Commission de la condition de la femme
2014/5	Promotion de l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous	2017/12	Promotion des droits des personnes handicapées et renforcement de la prise en compte systématique de la question du handicap dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030
2015/3	Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	2018/9	Vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
2015/4	Promotion des droits des personnes handicapées et renforcement de la prise en compte systématique de la question du handicap dans le programme de développement pour l'après-2015	2018/10	La situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter
2015/6	Organisation future des travaux et méthodes de travail de la Commission de la condition de la femme	2019/2	Prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies
2015/10	Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020)	2019/4	Organisation et méthodes de travail futures de la Commission du développement social
2015/21	Adoption de mesures contre le meurtre sexiste de femmes et de filles	2019/6	Lutter contre les inégalités et les obstacles à l'inclusion sociale au moyen des politiques budgétaires et salariales et des politiques de protection sociale
		2019/28	La situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter

### *Déclarations et résolutions et de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale*

Déclaration de Mascate : Vers l'instauration de la justice de genre dans la région arabe (2016)	295 (XXVI)	Déclaration directrice de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale sur le renforcement de l'attention accordée aux politiques relatives à la jeunesse : perspectives pour le développement
Déclaration arabe sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing 25 ans après (2019)		
286 (XXV) Statistiques genrées pour l'égalité et l'autonomisation des femmes	304 (XXVII)	Le rôle de la participation et de la justice sociale dans la réalisation du développement durable

## Produits

19.47 On trouvera dans le tableau 19.6 les produits retenus pour la période 2021-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui devraient contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 19.6

### Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2021-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)			<b>12</b>	<b>4</b>
1. Documents destinés au Comité pour la promotion de la femme			6	2
2. Documents destinés au Comité du développement social			6	2
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)			<b>42</b>	<b>36</b>
3. Réunion du Comité du développement social			4	–
4. Réunion du Comité pour la promotion de la femme			4	–
5. Réunions de groupes d'experts permanents et de groupes spéciaux d'experts sur la violence faite aux femmes, les femmes et la paix et la sécurité, l'autonomisation économique des femmes, la protection sociale, la pauvreté, les inégalités, la politique budgétaire, l'emploi informel et le marché du travail, l'avenir du travail, l'urbanisation, le handicap, les migrations, le vieillissement, les jeunes et d'autres questions sociales			32	36
6. Série de débats sur le genre			2	–
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)			<b>2</b>	<b>3</b>
7. Appui aux femmes réfugiées provenant de la République arabe syrienne et aux femmes et filles vulnérables des communautés d'accueil			1	–
8. Vingt ans après l'adoption de la résolution 1325 du Conseil de sécurité : vers un engagement renouvelé en faveur des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans la région arabe			1	–
9. Appui aux États membres au titre de l'élaboration d'un cadre de gouvernance des migrations			–	1
10. Appui aux États membres au titre de l'élaboration de principes directeurs relatifs au vieillissement			–	1
11. Appui aux États membres au titre des techniques d'évaluation des compétences et de mise en correspondance des compétences avec les offres d'emploi			–	1
<b>Publications</b> (nombre de publications)			<b>5</b>	<b>4</b>
12. Publications sur les droits des femmes, la protection sociale, la pauvreté, les inégalités, l'avenir du travail, et les migrations			5	4
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)			<b>13</b>	<b>15</b>
13. Études techniques sur les droits des femmes, la protection sociale, la pauvreté, les inégalités, l'avenir du travail et les migrations			13	15

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : faire en sorte que quelque 10 000 experts arabes y aient accès, au moyen de la production de biens publics dans le domaine du développement social, notamment un outil de suivi de la protection sociale à l'échelle mondiale.

### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : supports de campagne et supports promotionnels pour le volet des 16 journées de mobilisation contre la violence de genre consacré à la justice de genre, et participation d'au moins 50 représentants de parties prenantes régionales à la cérémonie de clôture ; manifestations, campagnes et supports promotionnels consacrés à la Journée internationale des femmes – au moins 50 représentants de parties prenantes régionales y participent ou y ont accès ; supports portant sur la violence faite aux femmes ; concours artistique pour les jeunes (organisé en partenariat avec des organisations non gouvernementales) sur le thème de la lutte contre la violence faite aux femmes ; diagrammes des principaux résultats des publications et des réunions de groupes d'experts.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : observations sur la violence faite aux femmes.

## Sous-programme 3 Prospérité économique partagée

### Objectif

19.48 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de parvenir à une croissance économique équitable, d'amplifier l'interconnexion et l'intégration régionales et de faire progresser la mise en œuvre effective du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

### Stratégie

19.49 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme continuera de fournir une assistance aux États membres en matière de suivi, d'analyse et de prévision des variables macroéconomiques et sociales et de démontrer les incidences des stratégies, programmes et politiques nationaux sur la croissance économique et la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour que les objectifs de développement durable puissent être atteints. Dans le cadre du sous-programme, on fournira des services de conseil et de renforcement des capacités en matière de meilleures pratiques pour l'allocation des ressources, la prise en compte des objectifs de développement durable et l'atténuation des problèmes économiques structurels. En outre, il est prévu d'étendre le soutien aux États membres dans le suivi de leurs dépenses sociales publiques en mettant à leur disposition des mécanismes complets et des outils méthodologiques faciles à utiliser qui permettent d'analyser les choix de politique budgétaire et leurs liens avec les dépenses sociales et la viabilité macrobudgétaire.

19.50 Dans le cadre du sous-programme, des conseils seront donnés aux États membres, dont les capacités seront renforcées afin qu'ils puissent respecter davantage les accords commerciaux auxquels ils sont parties et négocier les modalités de nouveaux accords commerciaux régionaux et mondiaux, tels que l'Union douanière arabe, l'accord de libre-échange approfondi et complet avec l'Union européenne et la Zone de libre-échange continentale africaine, ainsi que l'adhésion à ceux-ci. À cette fin, il est prévu de créer de nouvelles boîtes à outils d'utilisation facile qui permettront de simuler l'impact socio et macroéconomique de la participation à d'éventuels nouveaux accords commerciaux. Plus précisément, après la création d'un service

d'assistance virtuel pour accélérer les négociations commerciales et les échanges Sud-Sud entre les États membres et susciter la participation du secteur privé et de la société civile aux processus de négociation de l'Union douanière arabe, la CESAO aidera les gouvernements dans l'élaboration des accords. Elle s'emploiera également à améliorer sa plateforme de suivi et d'évaluation de l'intégration économique arabe liée aux secteurs économiques de la production et des services, en utilisant des indicateurs de performance, des indices et des politiques clés. Le sous-programme s'appuiera sur les systèmes d'information géographique existants pour les réseaux et les installations de transport dans la région arabe pour évaluer et comparer les performances et l'interconnexion des réseaux de transport entre les pays, au sein de la région et avec le reste du monde. Ces travaux s'accompagneront de conseils visant à aider les États membres à améliorer la sécurité routière et à accéder au Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière.

19.51 Dans le cadre du sous-programme, il est également prévu de suivre et d'évaluer les progrès réalisés dans l'application des décisions touchant le financement du développement et de veiller à ce que les modes de financement adoptés, notamment dans le contexte de la COVID-19, constituent un moyen efficace de mettre en œuvre le Programme 2030. On poursuivra l'élaboration de la grille de financement du développement dans le monde arabe, boîte à outils régionale pour l'évaluation des principaux flux de financement transfrontaliers directs et des coûts d'opportunité du financement indirect. En parallèle, on continuera d'œuvrer à la mise en application de cadres de financement intégrés, de fournir un appui technique et de répondre aux demandes des États membres à cet égard, notamment en favorisant la mise en place de mesures régionales et la poursuite de l'élaboration de la liste des possibilités d'action en matière de financement du développement. Ce faisant, on continuera de contribuer à l'établissement d'un inventaire du financement du développement, à l'estimation du coût des objectifs et cibles arrêtés au niveau national et à la mobilisation des ressources nécessaires au financement de la réalisation des objectifs de développement durable.

19.52 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19, en particulier aux effets dévastateurs de la pandémie sur les économies nationales et compte tenu des plans de relance budgétaire qui sont proposés par les gouvernements du monde entier et peuvent avoir des incidences sur le commerce dans la région arabe, en aidant les organismes régionaux et nationaux de financement du commerce à concevoir des instruments et des stratégies qui atténuent efficacement les effets de la crise sanitaire sur les exportations et les entreprises et qui facilitent la reprise économique. La CESAO continuera à examiner les mesures relatives aux échanges et à la facilitation des échanges propres à aider les pays à coordonner leurs actions et à obtenir l'inscription de clauses spéciales dans les dispositifs d'intégration commerciale. En outre, en ce qui concerne l'initiative de conversion de créances, ou remise de dette, lancée pour remédier aux effets de la pandémie sur les problèmes de marge de manœuvre budgétaire que connaissent les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire, on encouragera la conversion de créances en mesures de financement de l'action climatique, ce qui peut contribuer à la réduction de la dette tout en améliorant le financement de l'action en question.

19.53 Le travail qui sera ainsi effectué par la CESAO et ses partenaires pour définir et promouvoir des solutions durables devrait avoir les résultats suivants :

- a) L'adoption de politiques budgétaires qui privilégient la diversification économique, le développement social et les objectifs de développement durable, tout en assurant la stabilité macroéconomique ;
- b) Le renforcement des capacités humaines et institutionnelles dont disposent les gouvernements des pays arabes pour concevoir et mettre en œuvre des politiques

commerciales, logistiques et de transport saines qui augmentent la connectivité et contribuent à la croissance économique et à la prospérité ;

c) L'adoption de cadres de financement intégrés pour la mise en œuvre des plans nationaux de développement et des objectifs connexes, conformément au Programme 2030.

19.54 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir les résultats suivants :

a) Une atténuation des effets néfastes de la pandémie sur les échanges commerciaux ;

b) L'adoption par au moins deux États membres de politiques et de réglementations visant spécifiquement à faciliter le commerce en période de crise, notamment dans les situations d'urgence sanitaire ;

c) La décision d'un État membre et de son ou ses créanciers de réserver une partie de la dette nationale à une initiative de conversion de créances en mesures de financement de l'action climatique ou du développement.

## **Résultats escomptés pour 2022**

19.55 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent le résultat 1, qui s'inscrit dans le prolongement de celui qui était présenté dans le projet de plan-programme antérieur, et le résultat 2, qui est nouveau.

### **Résultat 1 : cohérence entre les priorités en matière de dépenses sociales et la politique macrobudgétaire<sup>3</sup>**

19.56 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on collectera des données sur les dépenses sociales et on actualisera celles enregistrées dans la plateforme numérique de suivi de ces dépenses, dans laquelle on enregistrera également les données concernant les nouveaux États membres. On continuera d'évaluer et d'éclairer les domaines dans lesquels l'allocation budgétaire doit être réformée et d'aider à la révision des cadres d'allocation budgétaire des ministères concernés de telle sorte que les bénéficiaires soient inclus. Deux études sur l'évaluation de l'efficacité et de l'efficacités des dépenses sociales (en Jordanie et en Tunisie) seront achevées et des ateliers nationaux sur les données et la méthodologie seront organisés à l'intention de nouveaux pays. En 2022, il est prévu d'aider deux États membres supplémentaires à mettre en place une plateforme de suivi des dépenses sociales. En outre, on organisera un atelier régional sur la manière dont le suivi des dépenses sociales peut être relié à l'analyse et à la réforme des politiques, qui sera suivi d'ateliers de formation au développement des capacités nationales. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.7).

---

<sup>3</sup> Voir le budget-programme de 2021 ([A/75/6/Add.1](#)).

Tableau 19.7  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Aucune analyse complète des dépenses sociales par rapport aux bénéficiaires et à l'objectif n'a été menée	Les États membres de la région arabe disposent d'un cadre commun de suivi des dépenses sociales	2 États membres (Jordanie et Tunisie) ont commencé à appliquer la méthode de suivi des dépenses sociales pour surveiller les dépenses budgétaires afférentes aux priorités sociales	2 États membres rééquilibrent les priorités en matière de dépenses sociales entre le budget de 2021 et celui pour 2022, en procédant au suivi des dépenses sociales	Plus de 2 États membres revoient l'allocation budgétaire, en utilisant le suivi des dépenses sociales, en vue de rééquilibrer les priorités en matière de dépenses sociales

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 2 : remise de dette en contrepartie de davantage de ressources pour le financement de l'action climatique et du développement

19.57 L'accumulation de la dette et l'augmentation des obligations liées au service de cette dernière sont très fortes dans les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire de la région arabe. La hausse du coût des emprunts et la baisse des prêts concessionnels ont contribué à aggraver la situation, alors que, dans le même temps, les budgets consacrés aux dépenses de développement et aux investissements dans l'action climatique étaient restreints. La perte de croissance et de recettes due au récent ralentissement économique mondial, les conflits et les crises qui sévissent dans certaines parties de la région arabe, la faiblesse de la gestion des finances publiques et l'impact économique de la crise sanitaire ont contribué à réduire encore la marge de manœuvre budgétaire dans de nombreux pays, à un moment où la demande de financement pour les objectifs de développement durable, notamment le financement de l'action climatique, était élevée. Cette situation complexe a été mise en lumière dans des supports de connaissances établis dans le cadre du sous-programme et des travaux de recherche menés dans ce même cadre au cours des trois dernières années. En 2020, on a ainsi diffusé des notes d'orientation préconisant la conversion de créances comme moyen d'élargir la marge de manœuvre budgétaire et d'atténuer les effets de la pandémie. On a créé un nouvel outil sur la conversion de créances en programmes de développement et d'action climatique et ouvert un dialogue avec les États membres et d'autres parties intéressées, auxquels on s'est efforcé de démontrer l'efficacité de la conversion de créances comme moyen de réduire la charge de la dette et d'améliorer le financement de l'action climatique.

#### Enseignements tirés et changements prévus

19.58 Les enseignements tirés sont les suivants : on a constaté que les travaux de recherche et les supports de connaissances avaient permis de faire mieux comprendre le défi que constituaient les questions de la dette et du financement de l'action climatique dans la région arabe, mais il faudrait intensifier le dialogue avec les États membres et les partenaires stratégiques au niveau national si l'on voulait que la remise de dette en contrepartie de mesures de financement de l'action climatique et du développement soit abordée efficacement. En outre, il faudra trouver un plus large soutien au niveau régional et au niveau mondial afin que cette initiative puisse prendre

davantage d'ampleur, en associant à cette action des acteurs clés tels que les institutions financières de développement et le Fonds vert pour le climat. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on s'attachera à établir davantage de liens entre les travaux de recherche et les mesures, notamment de sensibilisation, à prendre au niveau national, en s'appuyant sur l'outil sur la conversion de créances en programmes de développement et d'action climatique pour lancer la discussion avec les États membres qui sont très endettés. On s'attachera également à renforcer le dialogue avec les principaux acteurs en mesure de faciliter la conversion de créances et de contribuer à renforcer le soutien à ce mécanisme, tels que les créanciers bilatéraux et multilatéraux, les institutions régionales et le Fonds vert pour le climat.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

19.59 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera la décision d'un ou plusieurs États membres d'accepter de réserver une partie de la dette nationale à une initiative de conversion de créances en mesures de financement de l'action climatique ou du développement (voir le tableau 19.8).

Tableau 19.8

**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
Les États membres en savent davantage sur les politiques budgétaires et la soutenabilité de la dette	Les États membres comprennent mieux les vulnérabilités de la dette	3 États membres (Égypte, Jordanie et Tunisie) se déclarent disposés à mettre en œuvre le mécanisme de conversion de créances	Au moins 1 État membre commence à préparer la mise en œuvre d'une initiative de conversion de créances en mesures de financement de l'action climatique ou du développement	1 ou plusieurs États membres supplémentaires acceptent de réserver une partie de la dette nationale à une initiative de conversion de créances en mesures de financement de l'action climatique ou du développement

**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

19.60 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

69/213	Le rôle des couloirs de transport et de transit en matière de coopération internationale et de développement durable	72/212	Renforcer les liens entre tous les modes de transport pour atteindre les objectifs de développement durable
69/227	Vers un nouvel ordre économique international	72/267	Les diamants, facteur de conflits : rompre le lien entre le négoce illicite de diamants bruts et les conflits armés afin de contribuer à la prévention et au règlement des conflits
72/167	Le droit au développement		
72/208	Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement	72/271	Amélioration de la sécurité routière mondiale
		74/201	Commerce international et développement

74/202	Système financier international et développement	74/228	Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance
74/203	Soutenabilité de la dette extérieure et développement	74/231	Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
74/205	Amélioration de l'accès aux services financiers pour le développement durable	74/236	Mise en valeur des ressources humaines
74/206	Promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable	74/237	Éliminer la pauvreté en milieu rural en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030

### Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

214 (XIX)	Création d'un comité technique sur la libéralisation du commerce extérieur et la mondialisation économique dans les pays de la région de la CESAO	313 (XXVII)	Fréquence des sessions du Comité technique sur la libéralisation du commerce international, la mondialisation de l'économie et le financement du développement dans les pays de la région de la CESAO
296 (XXVI)	Consolider les institutions du secteur public et les ressources pour atteindre les objectifs nationaux de développement	332 (XXX)	Développement des travaux du Comité technique sur la libéralisation du commerce international, la mondialisation de l'économie et le financement du développement
303 (XXVII)	Vers un renforcement de la politique macroéconomique dans les pays membres de la CESAO		
308 (XXVII)	La dimension régionale du développement		

## Produits

19.61 On trouvera dans le tableau 19.9 les produits retenus pour la période 2021-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui devraient contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 19.9

### Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2021-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)			<b>18</b>	<b>10</b>
1. Documents destinés au Comité des politiques commerciales			6	5
2. Documents destinés au Comité des transports et de la logistique			6	4
3. Documents destinés au Comité des politiques de financement du développement			6	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)			<b>32</b>	<b>25</b>
4. Réunions du Comité des politiques commerciales			4	4
5. Réunions du Comité des transports et de la logistique			4	2
6. Réunions du Comité des politiques de financement du développement			4	–

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
7. Réunions de groupes permanents d'experts et de groupes spéciaux d'experts sur les thèmes suivants : l'économie de l'avenir ; les finances publiques et les politiques budgétaires inclusives ; les politiques commerciales et industrielles ; les négociations commerciales et la facilitation du commerce ; l'interconnexion des réseaux de transport et la logistique ; la capacité productive des pays arabes les moins avancés ; les flux financiers illicites, le financement du développement et d'autres questions liées au développement économique			20	19
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)			<b>1</b>	<b>3</b>
8. Programme national pour l'avenir de la Syrie – phase II			1	–
9. Soutien à la reconstruction post-conflit en Libye			–	1
10. Soutien à la reconstruction post-conflit en République arabe syrienne			–	1
11. Soutien à la reconstruction post-conflit au Yémen			–	1
<b>Publications</b> (nombre de publications)			<b>3</b>	<b>2</b>
12. Publications sur des questions relatives au développement économique			3	2
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)			<b>18</b>	<b>19</b>
13. Documentation technique, notes d'orientation et rapports sur les thèmes suivants : l'économie de l'avenir ; les finances publiques et les politiques budgétaires inclusives, y compris les problèmes de marge de manœuvre budgétaire que connaissent les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire et le financement de l'action climatique ; les politiques commerciales et industrielles ; les négociations commerciales et la facilitation du commerce ; l'interconnexion des réseaux de transport et la logistique ; la capacité productive des pays arabes les moins avancés ; les flux financiers illicites, le financement du développement et d'autres questions liées au développement économique, nombre de ces documents traitant également la question de l'action à mener pour remédier aux effets néfastes de la COVID-19 à plus longue échéance			18	19

## Sous-programme 4 Statistiques, société de l'information et technologie

### Objectif

19.62 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer l'élaboration de cadres statistiques officiels, d'améliorer la qualité et la disponibilité des statistiques et de faire progresser la société de l'information en accélérant l'intégration de la technologie et de l'innovation au service du développement durable dans la région arabe.

## Stratégie

19.63 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme encouragera l'utilisation de sources de données diverses dans les statistiques officielles, la dématérialisation des services de données, le commerce électronique, et l'innovation fondée sur les technologies de l'information et des communications, l'intelligence artificielle et les technologies d'avant-garde, l'accent étant mis sur les objectifs de développement durable. Pour ce faire, on mènera des travaux normatifs et des activités de renforcement des capacités dans le domaine de l'utilisation des mégadonnées, des données ouvertes et des technologies géospatiales afin de soutenir les stratégies nationales en matière de statistique et l'utilisation des statistiques officielles pour contrôler et suivre la mise en œuvre du Programme 2030. On continuera également d'aider les pays arabes, sur le plan technique, à recourir à la technologie pour les recensements et les enquêtes et les statistiques sectorielles et agrégées ainsi qu'à développer largement la collecte des données des registres.

19.64 Dans le cadre du sous-programme, on s'emploiera également à faire en sorte que les États membres appliquent davantage les principes du développement numérique pour traiter les problèmes sociaux et pour parvenir à une plus grande inclusion numérique. Par l'intermédiaire du Centre de technologie de la CESAO, le sous-programme facilitera l'échange de données d'expérience ainsi que la coopération et l'appui techniques dans le domaine des technologies de l'entreprise et des technologies respectueuses de l'environnement au service du développement durable ; fournira une plateforme pour des tables rondes sur les défis à relever dans la région en matière d'innovation et de technologie, tels que la diversité des degrés de développement des pays, la fracture numérique et le frein au développement que constituent conflits et crises ; permettra la mobilisation de ressources et l'établissement de partenariats à l'appui de ces activités.

19.65 On préconisera une plus grande conformité avec les normes statistiques internationales et formulera des recommandations qui permettront de produire des données et des statistiques plus cohérentes pour la région. À cette fin, on veillera au respect par les pays de la région des Principes fondamentaux de la statistique officielle (résolution 68/261 de l'Assemblée générale) et on sollicitera les réseaux intergouvernementaux d'experts en statistique qui auront été établis, afin d'accroître l'impact du renforcement des capacités statistiques en vue d'une mise en œuvre efficace du plan d'action régional arabe concernant les données du développement durable.

19.66 Le sous-programme contribuera à l'élaboration et à la promotion de solutions, plateformes et mécanismes techniques propres à faire progresser l'utilisation de la science, de la technologie et de l'innovation dans l'action en faveur du développement social, économique et politique de la région arabe. En collaboration avec les organisations régionales spécialisées, on aidera les États membres à définir des politiques et des stratégies qui leur permettront de tirer parti des technologies d'avant-garde, de l'intelligence artificielle, des technologies de l'information et des communications et de l'innovation ainsi que des technologies courantes. Le sous-programme jouera un rôle moteur dans la gouvernance d'Internet, l'administration en ligne et la transformation numérique, la gouvernance électronique et la production et la diffusion de connaissances de pointe dans les pays arabes. À cet égard, le sous-programme favorisera la mise en place de plateformes régionales et la concertation sur les mesures à prendre pour parvenir à un consensus régional, fournira des conseils pratiques, des outils et un appui et une assistance techniques aux États membres, et produira des supports de connaissances innovants.

19.67 Il est également prévu, dans le cadre du sous-programme, de renforcer les capacités des décideurs arabes à exploiter les nouvelles données, statistiques et technologies ainsi que les nouveaux supports de connaissances et outils et techniques en la matière tout en restant attentifs aux conséquences de la technologie sur la population et en favorisant une plus grande inclusion numérique, conformément aux principes qui imposent de ne laisser personne de côté et de protéger les droits de la personne à l'ère de la technologie et de l'information.

19.68 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) Un renforcement de la cohérence et de la coordination des activités statistiques des États membres, sur la base des cadres statistiques nationaux et en coopération avec les institutions statistiques régionales, afin de combler les besoins en données du Programme 2030 ;

b) Une conformité accrue avec les normes statistiques internationales et les recommandations qui permettront de produire des données plus cohérentes sur la région et une utilisation plus efficace des statistiques dans l'élaboration des politiques ;

c) Des plans et stratégies nationaux et régionaux efficaces dans lesquels on aura amélioré les synergies et les liens entre la science, la technologie et l'innovation, qui soutiendront la transformation nécessaire à l'avènement d'une économie de la connaissance et d'une économie numérique, qui permettront la mise en place d'écosystèmes de la science, de la technologie et de l'innovation et favoriseront l'entrepreneuriat et la création de petites et moyennes entreprises axés sur la technologie dans la région arabe ;

d) Une amélioration de la capacité des décideurs arabes d'utiliser les nouvelles données, statistiques, technologies ainsi que les nouveaux supports de connaissances et outils et techniques en la matière pour éclairer les décisions concernant les mesures à prendre pour faire face aux conséquences en chaîne à moyen et long terme de la pandémie de COVID-19 ;

e) Un renforcement de la capacité de produire et d'utiliser des technologies, des données et des statistiques modernes pour faire face à la pandémie de COVID-19 tout en réduisant au minimum les effets néfastes de la technologie sur les personnes ;

f) Une plus grande inclusion numérique, conformément aux principes imposant de ne laisser personne de côté et de protéger les droits de la personne à l'ère de la technologie et de l'information.

## **Résultats escomptés pour 2022**

19.69 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent le résultat 1, qui s'inscrit dans le prolongement de celui qui était présenté dans le projet de plan-programme antérieur, et le résultat 2, qui est nouveau.

### **Résultat 1 : une banque régionale de connaissances et de données pour renforcer la prise de décisions par les gouvernements<sup>4</sup>**

19.70 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on s'attachera à améliorer l'interface utilisateur du portail de données de la CESA0 en indiquant les sources des données et en proposant des options d'analyse supplémentaires. On entamera des discussions avec les parties concernées

---

<sup>4</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

dans les pays en vue de l'élargissement des domaines dans lesquels des données sont recueillies, afin de limiter les lacunes. Parallèlement, on investira dans l'incorporation de méthodes prédictives d'estimation statistique (prévision immédiate) dans l'outil existant. De telles estimations, essentielles pour l'élaboration des politiques, permettront aux États membres de cerner les tendances générales s'ils ne disposent pas de données statistiques en tant que telles ou en attendant d'en disposer. La CESAO aidera les États membres à élargir et à optimiser le contenu du portail afin d'accroître l'utilité de cet outil, ainsi qu'à automatiser davantage les processus liés aux sources et au traitement des données. En outre, en attendant l'engagement et la participation d'autres entités des Nations Unies de la région arabe, il est prévu d'élargir le public du portail et les domaines traités dans cet outil en regroupant toutes les données disponibles aux niveaux national et régional dans un hub de données. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.10).

Tableau 19.10  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Dans son rapport sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, le Secrétaire général demande aux commissions régionales de mettre en place des banques de connaissances régionales	Les entités du système des Nations Unies pour le développement à l'œuvre dans la région demandent à la CESAO de diriger l'équipe spéciale chargée des questions de gestion des connaissances de la plateforme de collaboration régionale dans l'élaboration du concept de la banque de connaissances de la région arabe	La région arabe dispose d'un hub de données, banque de connaissances et de données (portail) accessible au public	La banque de connaissances est déployée en tant que bien régional accessible au public (réalisé en 2020)  Un nombre accru d'États membres se servent de la banque de connaissances pour élaborer des politiques sectorielles	Au moins 50 % des États membres se servent de la banque de connaissances pour élaborer des politiques sectorielles

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : une amélioration de la production et de la communication de données relatives aux objectifs de développement durable, pour ne laisser personne de côté

19.71 Dans le contexte du Programme 2030, il est essentiel que les responsables de l'élaboration des politiques disposent de données factuelles de qualité, transparentes et désagrégées, en particulier compte tenu de l'engagement de ne laisser personne de côté. Il est difficile de prendre des décisions et de rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable si les données et statistiques posent un problème, notamment si elles font défaut ou sont obsolètes ou de piètre qualité. À une décennie de l'échéance de 2030, moins de la moitié des pays arabes se sont dotés de mécanismes nationaux de communication de données sur les objectifs de développement durable. L'absence de tels mécanismes entrave non

seulement le suivi et la communication d'informations, mais aussi l'analyse, qui est indispensable pour la formulation des politiques.

*Enseignements tirés et changements prévus*

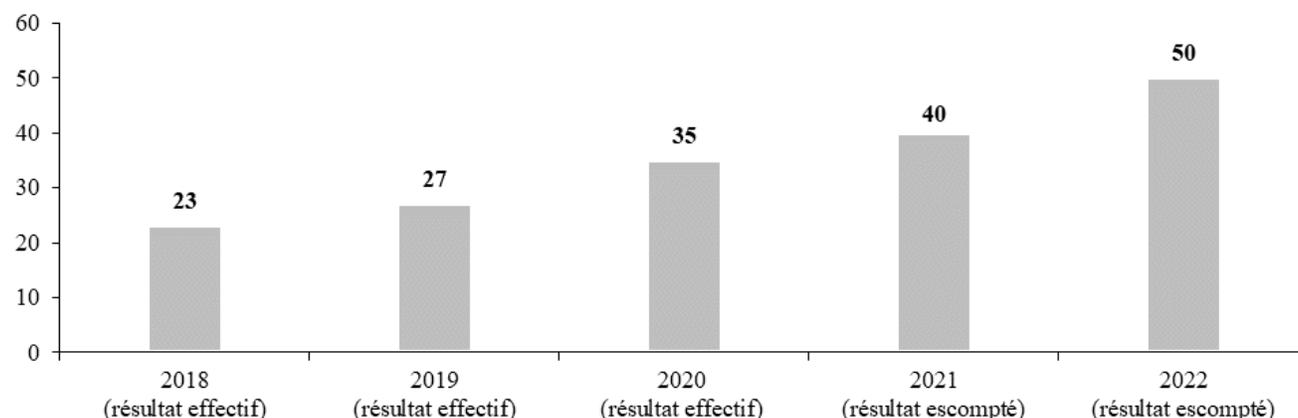
19.72 L'enseignement tiré est le suivant : on a constaté que le nécessaire devait être fait, dans le cadre du sous-programme, pour assurer l'engagement et l'adhésion des responsables aux plus hauts niveaux de l'administration. En plus d'une condition du renforcement des capacités, de la création d'outils et de l'amélioration de la communication et de la collaboration, c'est là une condition essentielle de l'amélioration de la production et de la diffusion de données sur les objectifs de développement durable. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on adaptera les activités d'assistance technique bilatérale de façon à répondre précisément aux besoins de chaque pays, en améliorant les outils de collecte de données existants, en intensifiant la production de données à partir de nouvelles sources et en élargissant la diffusion de données désagrégées concernant lesdits objectifs. En particulier, étant donné l'engagement qui a été pris d'améliorer la disponibilité de données de haute qualité et transparentes pour la région arabe, on entamera des discussions avec les instances de décision des États membres pour obtenir leur adhésion à l'objectif de mettre en place de nouveaux mécanismes nationaux de communication d'informations gérés par les pays et pour leur faire apparaître les avantages supplémentaires qu'il y aurait à disposer de données par l'intermédiaire des mécanismes nationaux existants et à ce que ces mécanismes puissent échanger des données entre eux. En outre, la CESAO développera ses activités de renforcement des capacités afin d'améliorer la production de données et la modernisation des systèmes statistiques nationaux, soit en mettant à niveau les outils existants, soit en en créant de nouveaux en vue de réduire les lacunes en matière de données. Cela permettra d'améliorer l'analyse et de réduire le coût de la communication d'informations, d'éviter que les mêmes tâches soient effectuées deux fois et d'accroître la transparence. Les discussions avec les pays seront complétées par un renforcement des capacités au niveau sous-régional, notamment par la détermination et l'échange des bonnes pratiques.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

19.73 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le taux d'au moins 50 % de données fournies par les pays dans la composition de la base de données mondiale officielle sur les objectifs de développement durable (voir la figure 19.II).

Figure 19.II  
**Mesure des résultats : pourcentage de données fournies par les pays dans la composition de la base de données mondiale officielle sur les objectifs de développement durable**

(En pourcentage)



### Textes des organes délibérants définissant les mandats

19.74 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

68/261	Principes fondamentaux de la statistique officielle	72/242	Incidence de l'évolution rapide de la technique sur la réalisation des objectifs de développement durable
68/302	Modalités de l'examen d'ensemble par l'Assemblée générale de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information	74/35	Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement
69/204	Les technologies de l'information et des communications au service du développement	74/197	Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable
69/266	Repère de référence géodésique mondial pour le développement durable	74/207	Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement
69/282	Journée mondiale de la statistique	74/229	Science, technologie et innovation au service du développement durable
70/125	Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information		

#### Résolutions et décisions du Conseil économique et social

2006/6	Renforcement des capacités statistiques	2014/35	Création, à la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, d'un comité intergouvernemental de la technologie au service du développement
2011/24	Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale	2014/240	Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques sur les travaux de sa vingt-huitième session et lieu, dates et ordre du jour provisoire de sa vingt-neuvième session
2013/21	Principes fondamentaux de la statistique officielle	2014/241	Amendement au Règlement intérieur du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques
2014/31	Repère de référence géodésique mondial pour le développement durable		

2014/251	Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale sur les travaux de sa quatrième session et lieu, dates et ordre du jour provisoire de sa cinquième session	2017/7	Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030
2015/10	Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020)	2019/19	Favoriser l'assistance technique et le renforcement des capacités pour intensifier l'action nationale et la coopération internationale contre la cybercriminalité, y compris l'échange d'informations
2015/216	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-sixième session et ordre du jour provisoire et dates de sa quarante-septième session	2019/24	Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
2016/8	Repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain	2019/25	Science, technologie et innovation au service du développement

### Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

276 (XXIV)	Renforcement des capacités statistiques dans la région de la CESAO	294 (XXVI)	Établissement du Centre de technologie de la CESAO
283 (XXV)	Adhésion aux critères internationaux pour le renforcement des capacités des systèmes statistiques nationaux dans la région de la CESAO	297 (XXVI)	Mesurer la mise en œuvre par la région arabe des objectifs du Millénaire pour le développement en vue du progrès sociétal
286 (XXV)	Statistiques genrées pour l'égalité et l'autonomisation des femmes	306 (XXVII)	Développer le Forum arabe de gouvernance de l'Internet et soutenir les efforts pour établir les noms de domaine en arabe
287 (XXV)	Renforcement des capacités statistiques pour l'élaboration des politiques fondées sur les faits		

## Produits

19.75 On trouvera dans le tableau 19.11 les produits retenus pour la période 2021-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui devraient contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 19.11

### Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2021-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)			<b>38</b>	<b>31</b>
1. Réunions du Conseil consultatif du Centre de technologie de la CESAO			2	1
2. Réunions du Comité technique du Centre de technologie de la CESAO			2	2
3. Réunions du Bureau du Comité de statistique			2	2
4. Réunions des groupes de travail permanents du Comité de statistique sur les statistiques économiques, démographiques et sociales et le handicap dans les objectifs de développement durable			10	8

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
5. Réunions de l'équipe spéciale chargée des données sur les objectifs de développement durable du Mécanisme de coordination régionale pour les États arabes			4	4
6. Réunions du Comité régional États arabes de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale			4	2
7. Réunions de la Ligue des États arabes sur les thèmes suivants : la gouvernance d'Internet ; les systèmes automatisés de réseau numérique ; l'économie numérique ; les politiques d'innovation ; le renforcement de la coopération dans le domaine des TIC ; la stratégie en matière de TIC ; la science, la technologie et l'innovation ; les TIC pouvant favoriser la réalisation des objectifs de développement durable, les contenus numériques en arabe et l'entrepreneuriat			4	4
8. Réunions de groupes d'experts permanents et de groupes spéciaux d'experts sur les thèmes suivants : le développement numérique dans les pays arabes ; la réglementation et la législation visant à promouvoir la société de l'information ; la gouvernance d'Internet ; les politiques d'innovation ; les technologies d'avant-garde ; l'entrepreneuriat technologique ; le transfert de technologie ; l'innovation ; d'autres questions liées à la technologie au service du développement			10	8
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)			2	2
9. Centre de technologie de la CESAO			1	1
10. Programme de comparaison internationale, portant notamment sur l'harmonisation de l'indice des prix à la consommation			1	1
<b>Publications</b> (nombre de publications)			4	4
11. Publications (y compris les publications électroniques) sur les thèmes suivants : les statistiques et les indicateurs ; les sources non traditionnelles de données ; la comptabilité nationale ; le contrôle et le suivi du Programme 2030 ; le développement numérique dans les pays arabes ; la technologie et l'innovation au service du développement durable			4	4
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)			9	7
12. Documentation technique, notes d'orientation et rapports sur les thèmes suivants : les statistiques et les indicateurs ; les sources non traditionnelles de données ; la comptabilité nationale ; le contrôle et le suivi du Programme 2030 ; le développement numérique dans les pays arabes ; la technologie et l'innovation au service du développement durable			8	6
13. Élaboration et mise à l'essai d'une méthode visant à établir des états de référence clairs et précis en ce qui concerne les cibles et indicateurs nationaux pertinents			1	1
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : système d'information statistique en ligne de la CESAO et autres outils donnant accès à des informations, des connaissances et à des moyens de renforcement des capacités aux 20 États membres et aux parties prenantes internationales.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : lettre d'information semestrielle sur les statistiques des prix ; lettre d'information semestrielle sur les statistiques genrées ; lettre d'information annuelle sur les				

statistiques ; bulletin sur la technologie ; support d'information sur la gouvernance d'Internet à l'intention d'un réseau d'au moins 500 parties prenantes (experts, représentants des États membres) de la région arabe.

## Sous-programme 5 Coordination de l'action relative au Programme 2030 et aux objectifs de développement durable

### Objectif

19.76 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'accélérer les progrès vers le développement durable dans la région arabe, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030, et de promouvoir la collaboration intrarégionale et une approche multipartite des principales questions de développement durable à l'échelle régionale et sous-régionale.

### Stratégie

19.77 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme continuera d'aider à rendre les plans nationaux de développement conformes au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux principes qui y sont énoncés, ainsi que de promouvoir une approche intégrée de la réalisation, du suivi et de l'examen des objectifs de développement durable. S'appuyant sur les résultats des activités que la Commission a menées sur le Programme 2030 au cours des quatre dernières années, dont le Forum arabe pour le développement durable, qui se tient chaque année, et le rapport arabe sur le développement durable, il continuera de montrer la nécessité et l'utilité d'une approche nationale intégrée de la mise en œuvre, du suivi et de l'examen du Programme 2030.

19.78 Le sous-programme améliorera les plateformes existantes et en créera de nouvelles afin d'optimiser la recherche de consensus, la transmission du savoir entre pairs et le transfert de connaissances entre les pays arabes. Il aidera un nombre croissant de parties prenantes, principalement de parlementaires et de membres de la société civile, mais aussi d'acteurs du secteur privé et d'universitaires, à faire mieux comprendre le Programme 2030 et à obtenir la mobilisation en faveur de celui-ci en organisant des forums et des réunions et en offrant des possibilités de formation à différents groupes de parties prenantes concernées. On continuera de faire en sorte que le Forum arabe pour le développement durable, organisé en étroite collaboration avec les entités des Nations Unies œuvrant dans la région et la Ligue des États arabes, permette chaque année aux gouvernements de mettre en commun les données d'expérience et les bonnes pratiques nationales en matière de suivi et d'examen du Programme 2030. On mobilisera l'appui du Réseau d'ONG arabes pour le développement et de la Ligue des États arabes, de la Banque islamique de développement, du Programme des Nations Unies pour le développement et de l'Union interparlementaire pour continuer d'offrir aux forums régionaux d'organisations de la société civile et de parlementaires la possibilité de contribuer à des débats plus larges et multipartites et de dialoguer avec des représentants des gouvernements.

19.79 Il est prévu que le sous-programme aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en continuant de produire et de diffuser des supports de connaissances et des documents d'orientation sur les mesures propres à accélérer

la mise en œuvre du Programme 2030 dans le contexte de la pandémie et de renforcer la résilience face aux crises et sur les possibilités à ces égards ; de fournir un espace, dans les plateformes existantes d'échange et de dialogue multipartites, où le débat puisse être recentré sur le rôle déterminant des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable dans la lutte contre les effets socioéconomiques de la crise sanitaire actuelle.

19.80 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) Une meilleure coordination institutionnelle et la mise en place de politiques et de mécanismes nationaux fondés sur des faits et tenant compte des principes fondamentaux consistant à ne laisser personne de côté, à adopter une approche du développement durable dans laquelle les droits humains sont pleinement respectés et associant de multiples parties prenantes et à élaborer des stratégies et des cibles mieux intégrées pour tous les objectifs de développement durable ;

b) Une capacité accrue des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux de participer à la mise en œuvre, au suivi et à l'examen du Programme 2030 dans les pays arabes, et davantage de possibilités pour les différents groupes d'échanger dans le cadre de forums nationaux, sous-régionaux, régionaux et mondiaux.

19.81 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir le résultat suivant : la formulation de plans de relèvement qui, en plus d'atténuer les effets socioéconomiques de la pandémie elle-même, seront inspirés du Programme 2030, dont les principes et les objectifs seront repris.

## Résultats escomptés pour 2022

19.82 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent le résultat 1, qui s'inscrit dans le prolongement de celui qui était présenté dans le projet de plan-programme antérieur, et le résultat 2, qui est nouveau.

### **Résultat 1 : transmission du savoir entre pairs et renforcement des capacités pour la conduite d'une nouvelle génération d'examens nationaux volontaires<sup>5</sup>**

19.83 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on soutiendra l'accélération des progrès vers le développement durable dans la région arabe, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030, en promouvant la collaboration intrarégionale et en adoptant une approche multipartite des principales questions. Pour ce faire, on continuera de faciliter les travaux du réseau de praticiens arabes sur les examens nationaux volontaires, en donnant des conseils techniques sur le processus en question aux membres du réseau, en diffusant des supports de connaissances et en favorisant la communication et l'échange entre ces praticiens, à une fréquence régulière, de bonnes pratiques et des enseignements tirés de leur pratique. On continuera également de renforcer et d'appuyer les échanges entre les représentants des services gouvernementaux qui sont membres du réseau de praticiens en mettant en place une plateforme Web intégrée à un site d'apprentissage en ligne de plus grande ampleur consacré aux objectifs de développement durable. Ces activités permettront aux représentants des États de toute la région d'établir des relations entre eux ainsi que de continuer à se faire part de leurs réalisations et de leurs sujets de préoccupation, le but étant d'arrêter des positions communes et d'accéder à des connaissances et

<sup>5</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

informations propres à faciliter le suivi et l'examen du développement durable. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.12).

Tableau 19.12  
**Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat escompté)<sup>a</sup></i>	<i>2022 (résultat escompté)</i>
Une séance extraordinaire, en plus d'un dialogue de haut niveau, est organisée sur les examens nationaux volontaires et les enseignements qui en ont été tirés	Les États membres demandent que soit renforcée la transmission du savoir sur les examens nationaux volontaires entre pairs lors du Forum arabe pour le développement durable (avril 2019) et de la réunion du Comité exécutif de la CESEAO (juin 2019)  Un atelier régional de renforcement des capacités en matière d'examens nationaux volontaires se tient en octobre  Les États membres conviennent de créer un réseau de praticiens coordonné par la CESAO	Le réseau de praticiens sur les examens nationaux volontaires est mis en place dans la région arabe et s'accompagne d'échanges entre représentants de gouvernements	Les échanges fructueux se multiplient entre les services gouvernementaux chargés de coordonner les examens nationaux volontaires et d'établir les rapports nationaux sur les objectifs de développement durable  L'efficacité du réseau de praticiens donne satisfaction (d'après les avis exprimés dans le cadre d'enquêtes périodiques)	Les interactions et échanges entre les services gouvernementaux chargés de coordonner les examens nationaux volontaires ou d'établir les rapports nationaux sur les objectifs de développement durable se poursuivent

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 2 : il est tenu compte du Programme 2030 et des objectifs de développement durable dans la planification du relèvement et du développement post-COVID-19**

19.84 Les gouvernements des pays arabes se sont montrés résolus à adapter le Programme 2030 au niveau national et à participer activement aux activités de suivi et d'examen. Cependant, selon le rapport de la CESAO sur le développement durable dans les pays arabes pour 2020, les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable restent lents, la région accusant un retard à l'égard de cibles essentielles, dont l'emploi des femmes et des jeunes, la réduction des inégalités et le passage à des économies plus respectueuses de l'environnement. Frappant durement les pays à économie non productive, dont le système de protection sociale est fragmenté, qui manquent d'eau ou qui sont vulnérables face au climat, la crise de la COVID-19 a mis en évidence et amplifié les obstacles structurels à la réalisation des

objectifs. D'ici à 2022, les pays arabes devraient à la fois accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable et réorienter leurs plans et politiques de développement pour remédier aux retards ou à la régression causés par la pandémie. En 2020, une série de dialogues sur le développement durable ont été organisés dans le cadre du sous-programme afin de montrer en quoi les progrès dans la mise en œuvre du Programme 2030 auraient pu atténuer les effets de la crise. Ces dialogues ont également montré que si l'on intensifiait l'action menée au niveau régional pour atteindre les objectifs et si l'on y intégrait les droits humains, l'inclusion et la durabilité, on pouvait aider les pays à mieux se relever et à devenir plus résilients face aux chocs.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

19.85 Les enseignements tirés sont les suivants : on a constaté qu'il fallait continuer d'encourager la mise en œuvre du Programme 2030 dans sa totalité plutôt que la réalisation de certains objectifs de développement durable seulement. Étant donné l'impact de la COVID-19, il apparaît clairement que la stratégie, dans le cadre du sous-programme, doit être davantage axée sur les approches intersectorielles et la cohérence des politiques, et qu'il faut respecter pleinement les droits humains tout en donnant la priorité au développement et à la protection sociale, mener des activités de collecte de données et de mesure et mettre l'accent sur la viabilité dans la planification économique. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on s'emploiera à fournir l'appui nécessaire à la mise en œuvre de l'ensemble du Programme 2030 dans la région, programme dont on rappellera les principes fondamentaux tout en veillant à ce qu'ils soient pleinement pris en compte dans les plans de relèvement post-COVID-19. Pour ce faire, la CESAO continuera à collecter des données et à produire des analyses sur les politiques envisageables et préconisera auprès des États membres l'adoption de mesures inclusives et cohérentes. Elle veillera à ce que, dans le cadre du Forum arabe pour le développement durable, l'on insiste sur les politiques et les pratiques qui favorisent un relèvement inclusif et durable. Les travaux de recherche qui permettront d'établir le rapport de 2023 sur le développement durable dans les pays arabes seront axés sur l'analyse des mesures visant à éliminer les obstacles structurels à la réalisation du Programme 2030.

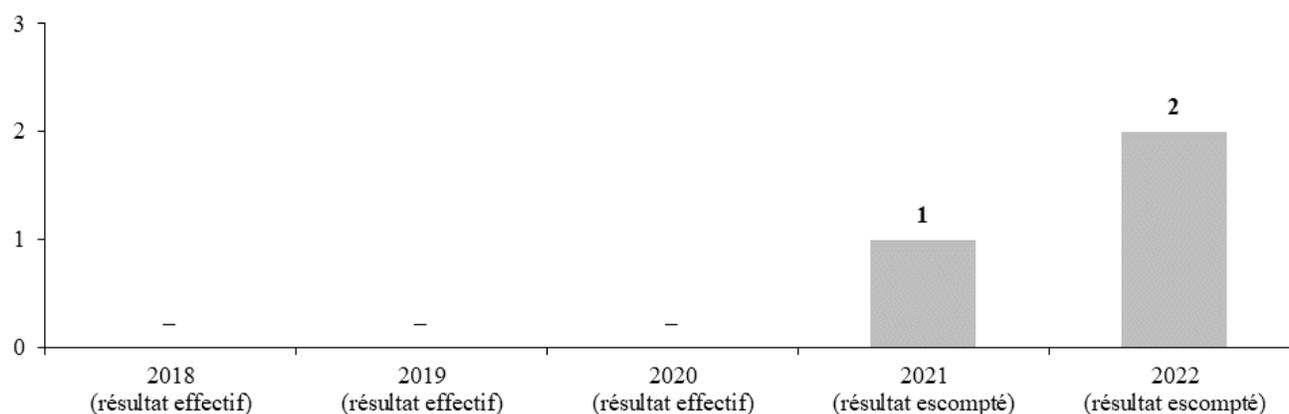
#### *Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

19.86 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montreront la prise en compte manifeste du Programme 2030 dans au moins un plan de relèvement post-COVID-19 supplémentaire et les efforts d'accélération des progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable qui seront inscrits dans ce ou ces plans (voir la figure 19.III).

Figure 19.III

**Mesure des résultats : nombre de plans de relèvement post-COVID-19 établis dans la région arabe tenant compte du Programme 2030 en vue d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable (résultat cumulé)**

(Nombre de plans)



### Textes des organes délibérants définissant les mandats

19.87 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030	74/298	Examen de l'application des résolutions de l'Assemblée générale suivantes : 67/290 sur le forum politique de haut niveau pour le développement durable, 70/299 sur le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial et 72/305 sur le renforcement du Conseil économique et social
71/313	Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030		
74/4	Déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale		

#### Résolution du Conseil économique et social

2016/10	Stratégie et plan d'action de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale concernant le Programme de développement durable à l'horizon 2030
---------	---

#### Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

314 (XXVIII)	Le Forum arabe pour le développement durable	327 (XXIX)	Fonctionnement du Forum arabe pour le développement durable
--------------	--	------------	---

### Produits

19.88 On trouvera dans le tableau 19.13 les produits retenus pour la période 2021-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui devraient contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 19.13

**Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2021-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)			–	–
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)			13	15
1. Réunions du Forum arabe pour le développement durable			9	8
2. Forum parlementaire sur le Programme 2030 dans la région arabe			–	4
3. Réunions de groupes d'experts permanents sur le Programme 2030			4	3
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)			4	–
4. Forum parlementaire sur le Programme 2030 dans la région arabe			4	–
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)			2	2
5. Études techniques, notes d'orientation et bulletins sur le développement durable			2	2
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : prestation de conseils à l'équipe spéciale du Forum arabe pour le développement durable afin que le Forum voie la participation de plus de 350 membres de différents groupes de parties prenantes et permette aux pays de la région de se faire entendre au niveau mondial ; prestation de conseils aux organisateurs de manifestations à l'échelle mondiale ou régionale sur la mise en œuvre et le suivi du Programme 2030, notamment le forum politique de haut niveau pour le développement durable (participation d'environ 2 000 personnes) et la Semaine arabe du développement durable (participation de plus de 1 000 personnes).				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : portail des objectifs de développement durable pour les pays arabes, comprenant des supports de formation sous la forme de cours que chacun peut suivre à son rythme sur le Programme 2030 et les objectifs de développement durable ainsi que d'orientations sur la mise en œuvre dudit programme, le tout en langue arabe.				

## Sous-programme 6

### Gouvernance et prévention des conflits

#### Objectif

19.89 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir des sociétés justes, pacifiques et inclusives, notamment pour les personnes vivant sous occupation ou dans des situations de conflit ou d'après-conflit ; d'améliorer la gouvernance et de rendre les institutions publiques plus efficaces, plus efficaces et plus responsables ; d'améliorer la prestation des services.

#### Stratégie

19.90 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme continuera de mettre l'accent sur la prévention des conflits. Il évaluera périodiquement l'incidence qu'ont les conflits et l'occupation sur la capacité des États membres à atteindre les objectifs de développement durable et à définir des stratégies permettant de

promouvoir un développement humain inclusif dans la région arabe dans une perspective de sécurité humaine mondiale. Il proposera des actions et des politiques intégrées qui favorisent un environnement propice à l'exercice des droits et des libertés et à l'amélioration des possibilités socioéconomiques. Pour ce faire, il fournira des analyses approfondies et globales des problèmes auxquels se heurte la région en matière de développement, d'institutions et de sécurité. La bonne gouvernance et la sécurité humaine y seront considérées comme des conditions préalables essentielles au développement économique et social et à la durabilité environnementale. Ces analyses permettront également de formuler des recommandations générales visant à renforcer le rôle que jouent les institutions publiques dans ces domaines. En outre, le sous-programme aidera les États membres à évaluer les résultats obtenus en matière de développement humain et à examiner le lien existant entre la sécurité humaine et le développement humain. Pour ce faire, on concevra un outil analytique permettant aux décideurs de recenser les vulnérabilités et d'élaborer des politiques ciblées pour y remédier en s'appuyant sur les indices mondiaux adaptés liés au développement humain, à la gouvernance, à la durabilité environnementale, à l'instabilité politique et aux incidences des conflits sur le développement dans la région.

19.91 La CESAO renforcera les capacités nationales de gouvernance et de résilience de façon à atténuer les chocs, à évaluer et améliorer l'efficacité des politiques adoptées pour réagir aux crises et à réduire les risques associés aux problèmes socioéconomiques et aux problèmes de gouvernance qui émergent. Il n'est pas rare que ces problèmes, souvent transfrontières, soient liés aux catastrophes naturelles, aux menaces sanitaires et aux facteurs de danger et de vulnérabilité liés ou non aux conflits. Elle consolidera également les capacités des institutions palestiniennes afin d'atténuer les conséquences de l'occupation israélienne sur les perspectives de développement et la réalisation des objectifs de développement durable.

19.92 Le sous-programme mènera aussi des initiatives de sensibilisation et facilitera la mise en commun de connaissances sur l'interdépendance entre la qualité des institutions et les acquis du développement. En fournissant aux États membres une assistance technique, des conseils pratiques et des services de renforcement des capacités, il cherchera à rendre les institutions plus efficaces et à déterminer quelles politiques permettent le mieux d'accroître leur qualité, leur degré d'ouverture et leur responsabilité. Il facilitera également la création de marchés dynamiques, ainsi que la coopération entre les États membres, les entités régionales et d'autres partenaires œuvrant dans le domaine de la concurrence et de la protection des consommateurs. Il continuera de faciliter le renforcement des capacités régionales au moyen du Forum annuel de la concurrence dans la région arabe, qui reste une plateforme importante de mise en commun des connaissances dans la région. On continuera d'accélérer les réformes nationales visant l'harmonisation des dispositions en matière de concurrence, conformément aux normes internationales et en prenant en compte les tendances et les problèmes économiques mondiaux. L'objectif sera d'établir un cadre concurrentiel régional qui reflètera les besoins de la région arabe en matière de développement et contribuera à la modernisation de l'intégration commerciale arabe ainsi qu'à une croissance et un développement durable inclusifs.

19.93 Le sous-programme donnera aussi aux États membres des conseils pratiques, mettra à leur disposition des connaissances et renforcera leurs capacités de transformation et d'innovation dans le domaine de l'administration numérique. Il leur fournira des outils permettant de mesurer les progrès accomplis dans la transformation numérique et les guidera dans le renforcement des services de gouvernance numérique. S'appuyant sur le cadre élaboré à cet effet par la Commission, il donnera aux États membres les moyens d'arrêter des stratégies favorisant la transparence de l'administration. Il diffusera des connaissances sur la manière dont la transparence de

l'administration contribue au développement socioéconomique et encouragera le recours à des pratiques exemplaires pour atteindre les objectifs de développement durable, en particulier les cibles associées aux objectifs 16 et 17.

19.94 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en concevant des outils permettant aux institutions publiques d'évaluer l'efficacité des politiques déployées en réponse à la pandémie et, par extension, qu'il contribue à faire progresser les capacités des institutions nationales afin qu'elles puissent s'attaquer aux conséquences de la crise sur le plan socioéconomique et en matière de gouvernance.

19.95 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

- a) Les États membres seront moins exposés aux sources et aux facteurs de danger et de vulnérabilité ;
- b) La prévention des conflits sera améliorée, car les décideurs pourront fonder la gestion des risques sur des données d'observation ;
- c) Les institutions seront renforcées et des réformes plus rigoureuses, harmonisées et pilotées par les pays seront mises en œuvre en vue de rendre la concurrence plus équitable et de contribuer à l'intégration régionale et à la croissance économique ;
- d) Les institutions publiques amélioreront les services qu'elles fournissent et deviendront plus performantes et plus responsables.

19.96 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir les résultats suivants :

- a) L'intégration et la collaboration entre les parties prenantes seront renforcées au moyen d'approches associant l'ensemble des pouvoirs publics et mobilisant l'ensemble de la société ainsi que d'une coordination verticale (du niveau national vers le niveau local) de la lutte contre la COVID-19 et ses conséquences socioéconomiques ;
- b) Les capacités des principales institutions publiques, des décideurs de haut niveau et des fonctionnaires seront renforcées afin qu'ils puissent concevoir et mettre en œuvre des politiques nationales cohérentes, coordonnées et harmonisées et ainsi parvenir à un développement humain inclusif ;
- c) Les connaissances des dispositions institutionnelles prises en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable dans la région arabe seront améliorées.

## Résultats escomptés pour 2022

19.97 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent le résultat 1, qui s'inscrit dans le prolongement de celui qui était présenté dans le projet de plan-programme antérieur, et le résultat 2, qui est nouveau.

### **Résultat 1 : obtention, par la région arabe, de résultats favorables en matière de politiques publiques grâce à la mise en concurrence<sup>6</sup>**

19.98 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera d'appuyer le renforcement des capacités régionales et de

<sup>6</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

favoriser la mise en commun des connaissances relatives à la protection effective des consommateurs et à l'harmonisation des politiques de concurrence. Pour ce faire, on coorganisera, avec l'OCDE et la CNUCED, les sessions annuelles du Forum de la concurrence dans la région arabe, et on offrira des webinaires sur les conséquences de la COVID-19 sur les politiques de concurrence et les politiques de protection des consommateurs. Le sous-programme mènera également des activités de plaidoyer et de renforcement des capacités et resserrera sa collaboration avec des partenaires comme l'OCDE et la CNUCED, l'objectif étant de contribuer à formuler des recommandations régionales harmonisées en matière de concurrence et des réformes d'orientation qui tiennent compte des besoins de la région arabe en matière de développement ainsi que des principes fondamentaux et des objectifs énoncés dans le Programme 2030. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 19.14).

Tableau 19.14  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Absence d'approche harmonisée de l'évaluation de la concurrence dans la région arabe	Absence d'approche harmonisée de l'évaluation de la concurrence dans la région arabe	Évaluation entreprise par 1 État membre en vue de renforcer et d'harmoniser son cadre stratégique national en matière de concurrence	Approbation par les pays arabes d'une série de recommandations sur l'évaluation de la concurrence fondées sur les directives de l'OCDE	Ratification par au moins 4 États membres d'une série de recommandations sur l'évaluation de la concurrence et les réformes d'orientation fondées sur des normes internationales

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : améliorer l'intégration de la planification, de la gestion et de la prévention des risques transfrontières dans les politiques et les plans nationaux de développement

19.99 Qu'ils soient liés ou non aux conflits, les facteurs transfrontières de danger et de vulnérabilité compromettent le développement socioéconomique d'un certain nombre de pays arabes. Pour que les pays atteignent les cibles de développement énoncées dans le Programme 2030, les responsables des plans de développement, les décideurs et les autres parties prenantes doivent comprendre quels sont les principaux facteurs de danger et de vulnérabilité et mieux adapter les plans et les politiques qu'ils élaborent dans les domaines social, économique, environnemental ainsi que dans le domaine de la gouvernance, l'objectif étant d'améliorer la prévention, l'atténuation, la réponse et la résilience. Depuis 2019, une publication phare et des documents techniques sur le sujet sont produits dans le cadre du sous-programme. Sont en outre organisées des réunions auxquelles participent des experts et des hauts fonctionnaires et qui visent à valider le concept et à favoriser l'élaboration des outils d'évaluation des risques qui seront utilisés. On a ainsi examiné et adapté au contexte de la région de la CESA0 une série d'outils d'évaluation des risques. L'accent a été mis sur le renforcement des capacités d'atténuation et de prévention des risques des acteurs nationaux du développement. On a aussi veillé à ce que les outils de gestion des risques en cours d'élaboration puissent donner lieu à des possibilités d'action.

*Enseignements tirés et changements prévus*

19.100 Les enseignements tirés sont les suivants : on doit, en plus de tenir compte de la dimension géographique, adopter une perspective qui est davantage axée sur les acteurs afin d'améliorer les cadres d'évaluation et d'atténuation des risques, notamment en appuyant les institutions nationales et en renforçant les capacités des hauts fonctionnaires en matière de prévention. La coopération régionale doit encore être renforcée ; on doit mettre l'accent sur les liens qui existent entre l'objectif de développement durable n° 16 et d'autres objectifs et cibles du Programme 2030. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on mettra au point, en collaboration avec le sous-programme 1, des supports de connaissance sur les risques associés aux conflits, à la COVID-19, aux changements climatiques, au manque d'eau, à la sécurité alimentaire et aux déplacements forcés, et on veillera à la conception d'outils d'évaluation des risques, notamment des approches de gestion et de prévention des risques. Dans au moins deux États membres, une cohorte de hauts fonctionnaires appartenant à des unités de gestion de crise et des entités de planification sera formée à l'utilisation des outils, à la gestion des chocs et à la prévention des risques. On lancera en outre une plateforme régionale de dialogue technique et on veillera à en faciliter le fonctionnement. L'objectif est d'évaluer périodiquement les risques associés aux facteurs transfrontières de danger et de vulnérabilité liés ou non aux conflits et de s'appuyer sur des approches de pointe en matière d'analyse des risques pour offrir aux parties prenantes concernées, dans l'ensemble des États membres, l'accès à des possibilités d'action en matière d'atténuation et de prévention des risques, ce qui permettra d'améliorer la prise de décision fondée sur des données probantes en matière de gestion des risques.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

19.101 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montreront l'intégration dans la stratégie nationale de développement d'au moins un autre État membre des outils d'évaluation des risques qui tiennent compte des facteurs transfrontières de danger et de vulnérabilité liés ou non aux conflits, ainsi que le lancement d'une plateforme régionale de dialogue technique permettant des échanges entre les États membres sur la gestion des risques transfrontières (voir le tableau 19.15).

Tableau 19.15  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
–	Validation par un groupe d'experts de l'approche relative au cadre d'évaluation et de gestion des risques transfrontières	Accès des États membres arabes à des outils d'évaluation des risques adaptés au contexte régional et amélioration de la compréhension par ces États des approches d'évaluation qualitative des risques	Intégration dans la stratégie nationale de développement d'au moins 1 État membre des outils d'évaluation des risques élaborés en vue de tenir compte des facteurs transfrontières de danger et de vulnérabilité liés ou non aux conflits	Intégration dans la stratégie nationale de développement d'au moins 1 autre État membre des outils d'évaluation des risques élaborés en vue de tenir compte des facteurs transfrontières de danger et de vulnérabilité liés ou non aux conflits

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
				Lancement d'une plateforme régionale de dialogue technique permettant des échanges entre les États membres sur la gestion des risques transfrontières

## Textes des organes délibérants définissant les mandats

19.102 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

### Résolutions de l'Assemblée générale

68/211	Stratégie internationale de prévention des catastrophes	74/10	Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien
68/303	Renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends et la prévention et le règlement des conflits	74/11	Règlement pacifique de la question de Palestine
69/291	Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique	74/14 74/21	Le Golan syrien Suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix
69/327	Promouvoir des services publics ouverts à tous et responsables pour le développement durable	74/23	Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix
70/262	Examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies	74/30	Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient
72/240	Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles	74/77 74/117 74/139	Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée Assistance au peuple palestinien Le droit du peuple palestinien à l'autodétermination

### Résolutions du Conseil de sécurité

1947 (2010)

### Résolutions du Conseil économique et social

2019/28	La situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter	2019/29	Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé
---------	---	---------	--

### Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

271 (XXIV)	Renforcer le rôle de la CESAO dans les efforts visant à atténuer l'impact des conflits et de l'instabilité dans le contexte du développement social et économique	282 (XXV)	Atténuer l'impact des conflits, de l'occupation et de l'instabilité sur le développement des pays membres de la CESAO
------------	---	-----------	---

292 (XXVI)	Faire de la Section des questions nouvelles et des questions liées aux conflits une division et créer un comité gouvernemental sur les questions nouvelles et le développement dans les situations de conflit	296 (XXVI)	Consolider les institutions du secteur public et les ressources pour atteindre les objectifs nationaux de développement
		330 (XXX)	Soutien au peuple palestinien

## Produits

19.103 On trouvera dans le tableau 19.16 les produits retenus pour la période 2021-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui devraient contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 19.16

### Sous-programme 6 : produits retenus pour la période 2021-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)			<b>1</b>	<b>2</b>
1. Note du Secrétaire général sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé, destinée à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social			1	1
2. Rapport sur les conséquences sociales et économiques de l'occupation israélienne destiné à la session ministérielle de la CESAO			–	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)			<b>16</b>	<b>13</b>
3. Réunions de groupes permanents d'experts et de groupes spéciaux d'experts sur les thèmes suivants : l'après-conflit et la paix durable ; l'évaluation de la vulnérabilité et l'atténuation des risques ; le renforcement des institutions afin d'accroître la résilience et d'améliorer la performance et la prestation de services ; l'innovation dans le secteur public ; la prestation des services publics ; la transparence de l'administration ; la gouvernance économique ; l'atténuation de l'impact de l'occupation, le dialogue sur les politiques et les questions relatives au développement durable des pays touchés par un conflit et des pays en transition			12	13
4. Réunion de haut niveau de la Ligue des États arabes, de l'Organisation arabe de développement de l'administration et de la CESAO			4	–
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)			<b>5</b>	<b>5</b>
5. Plateforme d'échanges à des fins de formation sur la concurrence dans la région			5	1
6. Forum de la concurrence dans la région arabe			–	1
7. Séminaires sur la gouvernance et la transformation numérique ; principaux sous-indices (gouvernance, indice de développement humain, conflit, environnement)			–	2

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
8. Formation sur le cadre global d'évaluation des risques			–	1
<b>Publications</b> (nombre de publications)			<b>2</b>	<b>1</b>
9. Publications sur la gouvernance et la prévention des conflits			2	–
10. La Palestine sous l'occupation (IV)			–	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)			<b>8</b>	<b>8</b>
11. Documentation technique, notes d'orientation et rapports sur les thèmes suivants : la paix durable ; l'évaluation de la vulnérabilité et l'atténuation des risques (en ce qui concerne les conflits, la COVID-19, les changements climatiques, le manque d'eau, la sécurité alimentaire et les déplacements forcés) ; le renforcement des institutions afin d'accroître la résilience et d'améliorer la performance et la prestation de services ; l'innovation dans le secteur public ; la transparence de l'administration ; la gouvernance économique ; l'atténuation de l'impact de l'occupation ; le développement durable des pays touchés par des conflits et des pays en transition ; l'incidence sur la politique commerciale des réformes menées dans le domaine de la concurrence ; le développement humain et la sécurité humaine ; les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable			8	8

#### **D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : manifestation organisée en marge de la session de fond du Conseil économique et social à laquelle ont participé 75 experts et représentants de gouvernements et d'organisations de la société civile de la région ; célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien ; planche murale sur l'incidence du conflit et de l'occupation sur le développement socioéconomique du peuple palestinien ; plaquettes et brochures sur la gouvernance, la prévention des conflits et l'incidence de l'occupation israélienne sur les perspectives de développement ; plateforme régionale de dialogue technique permettant aux États membres d'évaluer les risques associés aux facteurs transfrontières de danger et de vulnérabilité liés ou non aux conflits.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : portail sur la transparence de l'administration et les données ouvertes dans la région arabe ; portail sur le cadre législatif régissant l'environnement des affaires dans le monde arabe (dispositions et législation en matière de concurrence comprises).

## Annexe

### Exécution du programme en 2020<sup>1</sup>

#### Répercussions de la COVID-19 sur l'exécution du programme

19.A.1 En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO). En particulier, il a été impossible d'organiser des consultations et des réunions en présentiel et de mener localement des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités. Pour la plupart des activités programmées, la CESAO a modifié les moyens d'exécution pour les rendre virtuels/distanciels et a pu ainsi les mettre en œuvre. Certaines activités n'ont toutefois pas pu être modifiées pour tenir compte des restrictions liées à la COVID-19 et se conformer au modèle opérationnel correspondant et ont dû, en conséquence, être reportées à 2021 ou remplacées par d'autres. On trouvera des exemples précis de ces répercussions dans les parties relatives aux sept sous-programmes. Il importe de noter que le changement d'approche, y compris la modification et le report de certains produits et activités prévus, n'a pas eu d'incidence notable sur les résultats globaux attendus pour 2020. La CESAO a en effet adopté une démarche proactive, s'employant à tirer parti des ressources disponibles pour s'acquitter de son mandat et de ses engagements et pour progresser, dans la mesure du possible, vers les objectifs fixés.

19.A.2 En plus de modifier le champ ou la modalité d'exécution de plusieurs produits et activités prévus pour tenir compte à la fois des nouveaux besoins et des contraintes, la CESAO a retenu plusieurs nouvelles activités en 2020 pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie. Parmi les changements apportés au programme de travail prévu figuraient : a) des modifications de la portée des analyses et de l'appui à l'élaboration des politiques, y compris la fourniture de données et d'expertise technique, afin d'y inclure des aspects relatifs à la pandémie de COVID-19 ; b) un recours accru aux technologies de l'information et des communications comme moyen d'exécution des programmes ; c) des projets supplémentaires destinés essentiellement à aider les États membres à répondre à la pandémie, notamment en atténuant son incidence socioéconomique, tout en protégeant les acquis du développement et les réalisations au regard du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il convient de noter que les modifications et les nouveaux produits sont restés pleinement conformes au mandat et aux objectifs de la Commission et ont ainsi contribué aux résultats globaux en 2020. On trouvera des exemples des activités nouvelles et modifiées dans la partie consacrée à l'exécution des sept sous-programmes, qui montrent, notamment pour les sous-programmes 1, 4, 5, 6 et 7, combien ces activités ont contribué à la réalisation des résultats en 2020.

19.A.3 Consciente de l'importance d'une amélioration continue ainsi que de la nécessité de répondre à l'évolution des besoins des États membres, la CESAO intégrera de façon systématique les meilleures pratiques et les enseignements tirés des aménagements apportés à son programme face à la pandémie pour faire en sorte que l'appui fourni aux États membres reste pertinent et adéquat dans ce nouveau contexte. Parmi les exemples spécifiques d'enseignements à prendre en compte, on peut citer l'octroi d'une plus grande priorité au moment de la conception du programme aux considérations relatives à sa continuité, y compris la faisabilité de son exécution par

---

<sup>1</sup> Comme indiqué au paragraphe 19.4, le programme présenté pour la CESAO tient compte d'un changement intervenu dans la structure du programme pour 2021. Pour cette raison, les informations relatives à l'exécution du programme pour 2020 figurent dans la présente annexe, qui est alignée sur la structure de ce programme.

des modalités opérationnelles différentes. Il convient également de noter que ces nouvelles modalités d'exécution ont eu une incidence sur l'efficacité de certaines des activités réalisées, en particulier celles intéressant le renforcement de la confiance, du consensus et des capacités, la collaboration multilatérale et le partage des bonnes pratiques entre pairs. Dans ce contexte, la Commission continuera d'affiner son utilisation des technologies de l'information et des communications et d'explorer d'autres possibilités, telles que des formats de réunion hybrides, des formats électroniques pour les publications et les documents techniques, des cours en ligne ouverts à toutes et à tous (MOOC) innovants et des plateformes de mentorat pour le renforcement des capacités. Son objectif est d'améliorer l'efficacité de ses activités, en particulier celles liées au renforcement de la confiance, du consensus et des capacités, à la collaboration multilatérale et au partage des bonnes pratiques entre pairs, pour le cas où les moyens traditionnels de mise en œuvre des activités prévues resteraient entravés par la pandémie.

### **Sous-programme 1**

#### **Gestion intégrée des ressources naturelles à l'appui du développement durable**

19.A.4 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur le résultat 1 ainsi que sur le résultat 2, qui a dû être ajouté en 2020.

#### **Résultat 1 : efficacité énergétique des bâtiments<sup>2</sup>**

19.A.5 En 2019 et 2020, le sous-programme a permis d'établir une cartographie de référence de la consommation d'énergie dans le secteur du bâtiment en Jordanie et en Tunisie, dont les résultats ont été validés par des dialogues nationaux avec les parties prenantes, ainsi que d'évaluer les besoins en découlant en matière d'élaboration des politiques et de renforcement des institutions dans les deux pays. Les éléments ainsi recueillis ont permis à la CESAO de mieux cibler son assistance technique afin de soutenir les efforts faits par les autorités pour concevoir et mettre en œuvre des politiques et des programmes d'efficacité énergétique dans le secteur. Dans cette optique, le sous-programme a procédé à des évaluations des normes de certification du rendement énergétique des appareils et équipements ménagers à forte consommation d'énergie dans les deux pays. Un appui a ensuite été apporté aux institutions concernées en Tunisie pour les aider à mettre en place le processus numérisé nécessaire au renforcement du programme de certification. Le lancement d'un programme similaire a également été étudié avec des institutions en Jordanie. En outre, le sous-programme a collaboré avec les institutions compétentes des deux pays pour recenser les mesures d'efficacité énergétique pouvant être reproduites à grande échelle et pour mettre au point des programmes de mise en œuvre, y compris des incitations et des instruments de financement pour les utilisateurs finals, afin de rénover les enveloppes des bâtiments et d'adopter des équipements et des appareils plus économes en énergie.

19.A.6 Le travail susmentionné a contribué à l'élaboration par un État membre (la Tunisie) de deux programmes à grande échelle, l'un offrant aux utilisateurs finals l'accès à des incitations, des instruments de financement et une aide opérationnelle pour la rénovation thermique de l'enveloppe des bâtiments et l'autre visant la diffusion d'équipements/d'appareils plus économes en énergie, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir deux

<sup>2</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 22)].

États membres. En Jordanie, des programmes d'isolation des toits et de popularisation des chauffe-eau solaires ont également été lancés, mais leur mise en œuvre à grande échelle a été retardée par la pandémie de COVID-19 (voir le tableau 19.A.1).

Tableau 19.A.1  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
Élaboration par les pays membres de stratégies et de politiques d'efficacité énergétique adaptées pour le parc immobilier existant dans le secteur résidentiel et le secteur des services	Approbation par un pays membre de normes minimales de rendement énergétique pour les appareils et équipements ménagers à forte consommation d'énergie	Élaboration par un pays membre de deux programmes de grande ampleur offrant aux utilisateurs finals des mesures d'incitation, des moyens de financement et une assistance pour la rénovation thermique de l'enveloppe des bâtiments ou pour la diffusion d'équipements et d'appareils plus économes en énergie

## **Résultat 2 : l'insécurité alimentaire dans la région arabe face au défi de la pandémie de COVID-19**

19.A.7 La pandémie de COVID-19 a exacerbé les problèmes de sécurité alimentaire associés aux changements climatiques, à la dépendance aux importations alimentaires et aux affrontements qui secouent la région arabe, en particulier dans les pays les moins avancés et les pays en conflit. Ces problèmes ont eu des répercussions alarmantes, notamment un risque accru de perturbations socioéconomiques et d'instabilité sociopolitique.

19.A.8 Pour faire face à cette situation, le sous-programme a établi deux notes de synthèse sur l'incidence de la COVID-19 sur la sécurité alimentaire et les ressources en eau. Ces notes font la lumière sur la façon dont la pandémie influera sur la sécurité alimentaire dans les pays arabes au cours de la prochaine décennie, en tenant compte des sources habituelles de vulnérabilité (telles que les changements climatiques, le commerce alimentaire et les conflits), analysent les moyens dont disposent les États membres pour atténuer ces menaces, réduire les conséquences négatives de la COVID-19 et construire un avenir plus sûr sur le plan alimentaire et contiennent des recommandations sur les mesures à prendre par les acteurs nationaux, régionaux et mondiaux. La portée d'une publication prévue sur les enjeux que représentent les changements climatiques et les biocarburants pour la sécurité alimentaire des pays arabes vulnérables a été modifiée pour se concentrer plutôt sur les moyens de garantir la sécurité alimentaire de la région arabe dans la période de crise provoquée par la COVID-19. Cette étude a permis au sous-programme de mettre à jour les paramètres de simulation et d'élaborer des scénarios alternatifs. Pour que les informations recueillies soient exploitables au niveau national, les résultats de 22 profils de pays en matière de sécurité alimentaire ont été révisés, en utilisant le cadre de suivi de la sécurité alimentaire arabe adopté au niveau régional, et une section sur les répercussions de la COVID-19 sur la sécurité alimentaire au niveau national y a été ajoutée, en même temps que des indications sur les initiatives engagées par les pays pour améliorer la situation.

### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

19.A.8 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre la possibilité donnée à 22 États membres d'accéder à des informations sur les

répercussions de la COVID-19 sur la sécurité alimentaire et les initiatives d'atténuation, qui a favorisé la prise de décisions en connaissance de cause et contribué à la capacité des pays arabes de garantir la sécurité alimentaire de leurs populations d'ici à 2030, conformément au Programme 2030 (voir le tableau 19.A.2).

Tableau 19.A.2  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
–	–	22 États membres ont eu accès à des informations sur les répercussions de la COVID-19 sur la sécurité alimentaire et les initiatives d'atténuation

### Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

19.A.10 Compte tenu de la situation pandémique, certaines réunions régionales prévues en 2020 ont été reportées à 2021 (par exemple, la troisième réunion du Groupe d'experts de la CESAO sur les combustibles fossiles), tandis que d'autres ont été converties en sessions plus courtes tenues virtuellement (par exemple, la réunion du groupe d'experts sur l'utilisation rationnelle des ressources dans la région arabe, la réunion du groupe d'experts sur la sécurité alimentaire et le commerce, la cinquième réunion du Forum des États arabes sur l'évolution probable du climat, les manifestations régionales de sensibilisation pour la Journée mondiale de lutte contre la désertification et la sécheresse et la manifestation pour les jeunes dans le cadre de la Journée mondiale de l'eau). Des réunions mondiales ont également été reportées à 2021 (par exemple, la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le onzième Forum international sur l'énergie au service du développement durable) ou organisées sous forme de sessions virtuelles plus courtes (par exemple, le Forum de l'énergie de Vienne et la Semaine mondiale de l'eau). Ces reports ont rendu difficile l'adoption des résolutions requises pour obtenir les résultats escomptés ou ont entraîné des retards dans la mise en œuvre des initiatives pilotes, ce qui a eu une incidence négative sur l'exécution du programme en 2020.

19.A.11 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a apporté des aménagements à certaines activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. Ainsi, le champ d'application de la publication sur la sécurité alimentaire a été révisé pour y intégrer les effets de la pandémie, alors que les réunions de groupes d'experts prévues ont été adaptées pour permettre des discussions sur son impact sur la sécurité alimentaire, l'eau et l'énergie. En outre, pour que les États membres puissent disposer d'une évaluation des répercussions de la situation pandémique et des mesures viables pouvant être mises en œuvre pour y répondre et atténuer ses effets, des notes de synthèse non prévues sur la pauvreté, la sécurité alimentaire et la pénurie d'eau dans la région ont été établies. Afin de surmonter les obstacles entravant l'exécution, comme les restrictions de voyage, des supports de formation en ligne ont été mis au point et une série de webinaires sur l'analyse des changements climatiques ont été organisés, en utilisant les outils du système d'information géographique dans le cadre de l'Initiative régionale pour l'évaluation des répercussions des changements climatiques sur les ressources en eau et la vulnérabilité socioéconomique dans la région arabe (6 sessions) ; sur les eaux souterraines par le biais du Réseau arabe pour la gestion intégrée des ressources en

eau (12 sessions) ; et sur la coopération dans le domaine de la gestion des eaux transfrontalières (6 sessions). Les produits qui ont été aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué ci-dessus pour le résultat 2.

## Produits

19.A.12 On trouvera dans le tableau 19.A.3 les produits retenus pour 2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif.

Tableau 19.A.3

### Sous-programme 1 : produits retenus pour 2020, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>58</b>	<b>54</b>	–	–
1. Groupe d'experts sur les combustibles fossiles	4	–	–	–
2. Trente-sixième réunion du bureau exécutif du Conseil arabe des ministres chargés de l'électricité et de ses comités d'experts sur l'électricité dans les pays arabes et sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique	8	8	–	–
3. Douzième session du Conseil des ministres de la région arabe chargés de l'eau et dix-huitième réunion de son comité technique, scientifique et consultatif	8	8	–	–
4. Troisième session du Conseil arabe des ministres chargés des questions de météorologie et de climat, trente-sixième session de son comité permanent sur la météorologie et cinquième réunion du Sous-Comité de gestion des informations sur les risques météorologiques et climatiques	12	12	–	–
5. Trente-deuxième session du Conseil des ministres de la région arabe chargés des questions d'environnement et vingt-deuxième session de son comité conjoint sur l'environnement et le développement dans la région arabe	8	8	–	–
6. Réunions de groupes spéciaux d'experts sur l'eau, l'énergie, la sécurité alimentaire, les changements climatiques et d'autres questions relatives à la gestion des ressources naturelles au service du développement durable	18	18	–	–
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>4</b>	<b>4</b>	–	–
7. Initiative régionale portant sur l'utilisation d'énergies renouvelables à petite échelle dans la région arabe	1	1	–	–
8. Réseau arabe pour la gestion intégrée des ressources en eau	1	1	–	–
9. Centre arabe des politiques relatives aux changements climatiques	1	1	–	–
10. Centre de technologie de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	1	1	–	–
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>4</b>	<b>7</b>	–	–
11. Séminaires et ateliers pour le développement des capacités sur l'eau, l'énergie, la sécurité alimentaire, les changements	4	7	–	–

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
climatiques et d'autres questions relatives à la gestion des ressources naturelles au service du développement durable				
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>2</b>	<b>2</b>	–	–
12. Publication sur la sécurité alimentaire	1	–	–	–
13. Assurer la sécurité alimentaire dans la région arabe face au défi de la COVID-19	–	1	–	–
14. Publication sur la résilience climatique	1	1	–	–
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>4</b>	<b>5</b>	–	–
15. Directives, activités ou documentation techniques et rapports sur les ressources en eau	1	–	–	–
16. Note de synthèse sur les ressources en eau dans le contexte de la pandémie de COVID-19	–	1	–	–
17. Dossiers et rapports sur l'énergie	1	1	–	–
18. Activités, documentation et rapports techniques sur la sécurité alimentaire	1	–	–	–
19. Note de synthèse sur la sécurité alimentaire dans le contexte de la pandémie de COVID-19	–	2	–	–
20. Activités ou documentation techniques sur les questions relatives à la gestion des ressources naturelles au service du développement durable	1	1	–	–

## Sous-programme 2 Développement social

19.A.13 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur le résultat 1 ainsi que sur le résultat 2, qui a dû être ajouté en 2020.

### Résultat 1 : vers des politiques et des mesures qui protègent les droits des migrants et améliorent leurs conditions de vie<sup>3</sup>

19.A.14 En 2019 et 2020, on s'est employé essentiellement dans le cadre du sous-programme à aider les États membres à rendre opérationnel le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Dans cette optique, l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles a été encouragée au moyen de la conception de produits et d'outils de connaissances, notamment une base de données en ligne visant à faciliter l'accès aux politiques liées aux migrations dans la région et le *Rapport État de la migration dans le monde 2020*, qui présentait des données sur les modèles et les tendances migratoires dans les pays arabes, avec une analyse des implications politiques du Pacte mondial pour la région. Le sous-programme a également contribué à la mise en place de plateformes de dialogue régionales pour renforcer la collaboration dans le domaine des migrations. Il a piloté l'examen régional du Pacte mondial et a réuni les États membres pour discuter des progrès accomplis, ainsi que des défis à relever et des solutions possibles. En outre, une série d'ateliers régionaux ont été organisés pour renforcer l'aptitude des décideurs à rendre le Pacte mondial opérationnel et à suivre/examiner sa mise en œuvre au niveau national. Un appui a été apporté au Gouvernement soudanais pour élaborer une

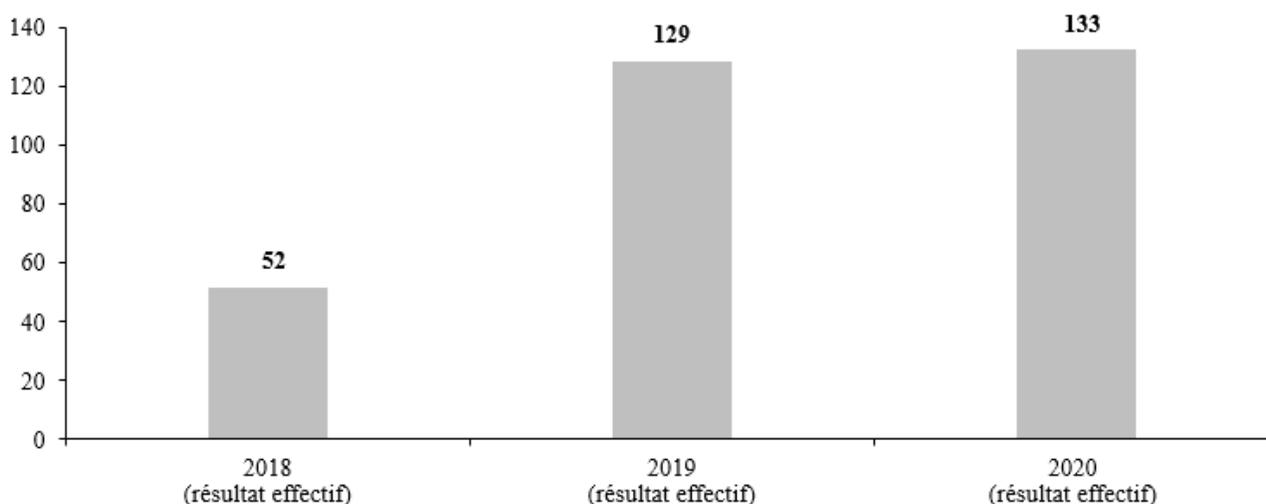
<sup>3</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 22)].

première version de la stratégie nationale en matière de migration, alignée sur le Pacte mondial. En outre, les partenariats régionaux ont été renforcés, en lançant, conjointement avec l'Organisation internationale pour les migrations, l'Organisation internationale du Travail et la Ligue des États arabes, une coalition thématique sur les migrations internationales dans les pays arabes, avec la participation de 18 autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

19.A.15 Le travail susmentionné a contribué à l'adoption de 133 nouvelles politiques, programmes et actions en matière de migration dans les pays arabes, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir 70 nouvelles politiques, programmes et actions en matière de migration (voir la figure 19.A.I).

Figure 19.A.I

**Mesure des résultats : nombre de politiques, d'initiatives et de programmes menés qui sont pleinement conformes au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières**



**Résultat 2 : atténuation de l'incidence des crises multiples sur les groupes vulnérables au Liban grâce à des possibilités de formation, en partenariat avec une plateforme mondiale de premier plan de cours en ligne ouvert à toutes et à tous (MOOC)**

19.A.16 La pandémie de COVID-19 a eu une incidence importante sur l'économie, l'emploi et les possibilités d'apprentissage et de formation dans la région arabe, en particulier chez les jeunes et les femmes. La région connaît des taux de chômage parmi les plus élevés du monde et les jeunes et les femmes représentent la plus grande partie des travailleurs de son secteur informel. Bien que les technologies de l'information et des communications et les technologies numériques aient été exploitées, dans la mesure du possible, pour maintenir l'offre d'éducation et d'autres services, le secteur de l'éducation publique dans la plupart des pays de la région n'a pas été en mesure de fournir les outils et la formation nécessaires aux enseignants et aux étudiants pour s'adapter à la crise. Au Liban, cette situation a été aggravée par une crise économique aiguë et l'explosion dans le port de Beyrouth.

19.A.17 Dans ce contexte, et en coopération avec le Ministère du Travail du Liban, la CESAO s'est associée à l'une des principales plateformes mondiales de MOOC pour offrir aux citoyens libanais des possibilités de formation gratuite avec

certification. Plus de 4 900 cours ont été proposés, dont certains en arabe, à l'issue desquels une certification a été délivrée par certaines des meilleures institutions universitaires, de recherche et autres du monde. La CESAO a mis en place une plateforme d'enregistrement spéciale et a mené une large campagne de promotion sur les médias sociaux et traditionnels pour cibler les personnes, en particulier les jeunes et les femmes, qui ont perdu leur emploi ou dont le cursus universitaire a été interrompu en raison de la pandémie de COVID-19, de l'explosion dans le port de Beyrouth et de la crise économique. Ainsi, 25 000 personnes ont pu améliorer leurs compétences pour répondre aux exigences du marché du travail. Il s'agissait de développer des compétences générales et spécialisées, entre autres dans les domaines du leadership, de la gestion, des communications, de l'entrepreneuriat, de l'analyse commerciale, de la vente, des réseaux informatiques et des systèmes d'exploitation, de l'analyse et de la gestion des données, de la finance, des statistiques et des mathématiques. La CESAO a communiqué avec les candidats inscrits et les a soutenus tout au long de leur processus d'inscription et de formation.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

19.A.18 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que 25 000 personnes, dont de nombreux jeunes et femmes, ont suivi plus de 40 000 cours (soit un total de 500 000 heures de formation) (voir le tableau 19.A.4).

Tableau 19.A.4  
**Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
–	–	25 000 personnes, dont de nombreux jeunes et femmes, ont participé à plus de 40 000 cours (soit un total de 500 000 heures de formation)

**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

19.A.19 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. Les domaines d'action à privilégier pour aider les États membres à évaluer l'incidence de la pandémie de COVID-19 et à en atténuer ses effets sur les groupes les plus vulnérables ont été mis en évidence. Plus précisément, une série de notes de synthèse ont été établies pour évaluer l'incidence de la pandémie, projeter les pertes régionales et concevoir des scénarios pour les pays afin de favoriser la mise au point des stratégies d'adaptation les plus appropriées et les plus innovantes pour aider les États membres à faire en sorte de ne laisser personne de côté. On pouvait citer, par exemple, le modèle d'impôt de solidarité destiné à réduire les inégalités de richesse. Des liens de coopération ont également été noués avec d'autres entités des Nations Unies pour mener des évaluations spécifiques à chaque pays, notamment sur l'égalité des genres et la situation socioéconomique générale.

**Produits**

19.A.20 On trouvera dans le tableau 19.A.5 les produits retenus pour 2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif.

Tableau 19.A.5  
**Sous-programme 2 : produits retenus pour 2020, par catégorie et sous-catégorie**

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>1</b>	<b>1</b>	–	–
1. Rapports de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	1	1	–	–
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>44</b>	<b>44</b>	–	–
2. Réunions du Forum arabe pour le développement durable	9	9	–	–
3. Réunions des groupes d'experts ad hoc sur le vieillissement, le handicap, les migrations, la justice et l'intégration sociales, le Programme 2030 et d'autres questions sociales	35	35	–	–
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>1</b>	<b>1</b>	–	–
4. Publication sur le handicap	1	1	–	–
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>8</b>	<b>8</b>	–	–
5. Études techniques, notes de synthèse et bulletins sur le développement social et d'autres questions	1	1	–	–
6. Études techniques, notes d'orientation et bulletins sur la justice sociale	3	2	–	–
7. Documentation technique, notes d'orientation et rapports portant sur la paix durable	2	1	–	–
8. Études techniques et notes d'information sur le vieillissement	1	1	–	–
9. Notes de synthèse et bulletins sur les migrations	1	1	–	–
10. Notes de synthèse évaluant l'incidence de la pandémie, projetant les pertes régionales et définissant des scénarios pour les pays	–	2	–	–

### Sous-programme 3 Intégration et développement économiques

19.A.21 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur le résultat 1 ainsi que sur le résultat 2, qui a dû être ajouté en 2020.

#### Résultat 1 : assainir les finances publiques et mobiliser des ressources nationales pour financer les objectifs de développement durable<sup>4</sup>

19.A.22 En 2020, un appui a continué d'être fourni aux États membres dans le cadre du sous-programme pour les aider à déterminer les moyens de financer le développement durable, notamment par l'assainissement des finances publiques et la mobilisation des ressources nationales. Dans cette optique, *l'Examen des politiques budgétaires des États arabes 2019*, qui sert de cadre de référence pour les réformes des impôts et des dépenses nécessaires à la mobilisation des ressources publiques

<sup>4</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 22)].

nationales, a été mis à jour et une nouvelle version en a été publiée. Les États membres ont aussi reçu une aide pour sélectionner les options de financement du développement les plus adaptées dans les différents domaines pour relever les défis régionaux et combler le déficit de ressources, eu égard aux conclusions du rapport sur l'évolution de la situation mondiale et les problèmes régionaux à la lumière des indicateurs du financement du développement dans le monde arabe (« Arab Financing for Development Scorecard »). Une expertise technique a en outre continué d'être mise à la disposition des gouvernements sur les questions de réforme de la politique budgétaire, ce qui supposait la fourniture d'outils de modélisation économique pour faciliter la formulation de projets de réforme socialement acceptables axés sur la réduction des déficits et une meilleure compréhension des liens entre les différentes orientations budgétaires. Un atelier de renforcement des capacités a été organisé pour aider la Jordanie à lutter contre l'érosion de l'assiette fiscale et à adopter des politiques fiscales optimales, alors que des techniques de modélisation ont été utilisées pour évaluer les retombées économiques et sociales de la pandémie de COVID-19, contribuant ainsi à la définition et à la mise en œuvre par deux États membres de mesures d'atténuation.

19.A.23 Le travail susmentionné a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent la conception et la mise en œuvre par deux États membres de mesures d'atténuation des effets de la pandémie viables d'un point de vue budgétaire, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir l'inclusion d'une proposition de réforme des aides dans la loi de finances soumise au Parlement pour approbation par le Gouvernement tunisien (voir le tableau 19.A.6).

Tableau 19.A.6

**Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
Les États membres, y compris la Tunisie, ont demandé à bénéficier d'une aide afin de réformer leurs politiques budgétaires	Des réformes visant à rendre les politiques budgétaires socialement acceptables et les modèles économiques correspondants ont été proposés  Une proposition de réforme des aides a été adoptée par la Tunisie dans sa loi de finances, avec un mécanisme d'ajustement automatique des prix de l'énergie	Deux États membres (Égypte et Tunisie) ont conçu et mis en œuvre des mesures d'atténuation des effets de la pandémie de COVID-19 viables d'un point de vue budgétaire

**Résultat 2 : mise à jour du plan directeur pour la reconstruction du port de Beyrouth**

19.A.24 Le port de Beyrouth s'est développé sur plusieurs décennies et différents plans directeurs ont été suivis. Le dernier, datant de 2018, intégrait les bâtiments et entrepôts existants ainsi que les contraintes entravant la pleine performance du port et sa connectivité optimale aux réseaux de transport terrestre. Les explosions du 4 août 2020 ont entraîné d'importants dégâts dans les locaux portuaires. S'il était urgent de rendre le port à nouveau opérationnel, la situation a été l'occasion de débattre des aménagements futurs et de réfléchir aux possibilités d'amélioration de la performance et de la compétitivité ainsi que de recourir aux technologies portuaires les plus avancées. Dans ce contexte, la CESAO a reçu une demande d'assistance

technique de la part du Comité de gestion et d'exploitation du port de Beyrouth, qui souhaitait qu'elle réalise une étude sur la mise à jour du plan directeur de 2018.

19.A.25 Comme suite à la demande du Comité de gestion et d'exploitation du port de Beyrouth, une série de consultations et trois ateliers ont été organisés pour discuter de ces questions et établir l'étude demandée. Au cours des ateliers, l'approche et les sources de données et d'informations de l'étude ont été passées en revue, les résultats initiaux ont été présentés et un projet de rapport final a été diffusé pour recueillir les observations des parties prenantes. L'étude a pris en compte les modifications du sol après l'explosion et a présenté une vue d'ensemble des interactions entre le port et son arrière-pays, avec une analyse des avantages comparatifs de tous les ports libanais ainsi que des recommandations sur les besoins stratégiques en matière de développement portuaire intégré et les actions à mener pour améliorer la performance du port. Le sous-programme a contribué à l'élaboration du concept général de l'étude et à la définition de lignes directrices pour l'ajustement et la mise à jour du plan directeur de 2018. Des recommandations ont notamment été formulées concernant l'emplacement des installations portuaires, l'accessibilité du port depuis l'extérieur et la circulation du trafic à l'intérieur du port, les possibilités de connectivité multimodale avec l'arrière-pays et le recours à des technologies émergentes et avancées pour les opérations et la manutention portuaires.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

19.A.26 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'adoption par les autorités du port de Beyrouth des recommandations de l'étude relatives à l'amélioration de la performance, au renforcement de la compétitivité et au recours aux dernières technologies pour la conception d'un plan directeur actualisé (voir le tableau 19.A.7).

Tableau 19.A.7  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
Plan directeur du port de Beyrouth sur la performance portuaire et la connectivité optimale aux réseaux de transport terrestre	Plan directeur du port de Beyrouth sur la performance portuaire et la connectivité optimale aux réseaux de transport terrestre	Adoption par les autorités du port de Beyrouth des recommandations de l'étude relatives à l'amélioration de la performance, au renforcement de la compétitivité et au recours aux dernières technologies pour la conception d'un plan directeur actualisé

**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

19.A.27 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. Celui-ci a grandement contribué à l'élaboration d'un cadre régional d'intervention d'urgence pour atténuer l'impact de la COVID-19 et à la publication de plusieurs notes de synthèse non prévues analysant l'incidence de la pandémie sur la situation économique et financière de la région et couvrant des questions telles que les reculs enregistrés sur le front de la croissance économique, de l'emploi, de l'investissement direct étranger, du commerce et des mesures de facilitation des échanges, des marchés des capitaux, des systèmes financiers, des transferts de fonds, de la viabilité de la dette, de la marge de manœuvre budgétaire, du financement du commerce extérieur

et de la sécurité alimentaire. Le sous-programme a également contribué à l'élaboration de la Réponse globale de l'ONU à la crise provoquée par la COVID-19, en particulier pour les aspects touchant la dette et l'impact socioéconomique de la pandémie sur la région arabe, et a permis de garantir que les intérêts de la région soient pris en compte dans les différentes options de financement du développement, qui seront examinées à la prochaine Conférence internationale sur le financement du développement. Il s'est également associé à l'Équipe spéciale pour la communauté des envois de fonds et a participé à la rédaction d'un plan d'action visant à sauvegarder les transferts de fonds en temps de crise. En outre, la CESAO a utilisé des techniques de modélisation pour prévoir et analyser l'impact socioéconomique de la COVID-19 dans la région, y compris au moyen d'une analyse du multiplicateur budgétaire, qui a servi de base aux décisions parlementaires sur les mesures de relance budgétaire ; pour élaborer des scénarios de l'endettement public et de sa stabilisation en Égypte, en Jordanie et en Tunisie ; et pour analyser la viabilité de la dette régionale dans le contexte de l'atténuation des effets de la pandémie. En outre, des liens de coopération ont été établis avec plusieurs partenaires internationaux pour recenser ensemble les solutions pour la connectivité des transports et du commerce en temps de pandémies. En collaboration avec la CNUCED et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), des webinaires ont été organisés sur les thèmes suivants : « Competition law and policy during and in the aftermath of the COVID-19 pandemic: reflections in the Arab region » (Le droit et la politique de la concurrence pendant et après la pandémie de COVID-19 : le point de vue de la région arabe) et « Consumer protection in the aftermath of the COVID-19 pandemic: focus on digitalization » (La protection des consommateurs après la pandémie de COVID-19 : la numérisation en perspective), en lieu et place des réunions de groupes d'experts prévues sur le soutien aux pays arabes en transition et les principaux processus/institutions soutenant l'activité économique et les transactions économiques.

## Produits

19.A.28 On trouvera dans le tableau 19.A.8 les produits retenus pour 2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif.

Tableau 19.A.8

### Sous-programme 3 : produits retenus pour 2020, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>4</b>	<b>4</b>	–	–
1. Documents pour les sessions du Comité technique sur la libéralisation du commerce international, la mondialisation de l'économie et le financement du développement dans les pays de la région de la CESAO	2	2	–	–
2. Documents destinés au Comité des transports et de la logistique	2	2	–	–
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>20</b>	<b>12</b>	–	–
3. Réunion d'un groupe d'experts sur le soutien aux pays arabes en transition	4	–	–	–

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
4. Réunion d'un groupe d'experts sur les principaux processus/institutions soutenant l'activité économique et les transactions économiques	4	–	–	–
5. Vingt et unième session du Comité des transports et de la logistique	4	4	–	–
6. Réunion d'un groupe d'experts sur l'évaluation de l'intégration économique des pays arabes	4	4	–	–
7. Réunion d'un groupe d'experts sur la politique macrobudgétaire et l'emploi	4	4	–	–
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>1</b>	<b>1</b>	–	–
8. Programme national pour l'avenir de la République arabe syrienne – phase II	1	1	–	–
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	–	<b>2</b>	–	–
9. Webinaire sur le droit et la politique de la concurrence pendant et après la pandémie de COVID-19 : le point de vue de la région arabe	–	1	–	–
10. Webinaire sur la protection des consommateurs après la pandémie de COVID-19 : la numérisation en perspective	–	1	–	–
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>2</b>	<b>2</b>	–	–
11. <i>Aperçu de l'évolution économique et sociale dans la région arabe 2019-2020</i>	1	1	–	–
12. <i>Rapport 2020 sur la pauvreté multidimensionnelle dans le monde arabe</i>	1	–	–	–
13. Meilleur cadre conceptuel pour l'indice de pauvreté multidimensionnelle	–	1	–	–
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>29</b>	<b>29</b>	–	–
14. Document technique sur l'évaluation a posteriori de la réforme des subventions énergétiques au Koweït	1	1	–	–
15. Documentation technique sur la politique de la concurrence	2	2	–	–
16. Documentation technique sur les questions commerciales	10	10	–	–
17. Documentation technique sur la pauvreté dans la région arabe	5	5	–	–
18. Profils d'emploi nationaux	3	3	–	–
19. Étude technique sur la création d'emplois	1	1	–	–
20. Documentation technique sur la politique industrielle dans la région arabe	2	2	–	–
21. Documentation technique sur la politique budgétaire dans la région arabe	3	2	–	–
22. Document technique sur la sortie de la région arabe de la pandémie de COVID-19	–	1	–	–
23. Documentation technique sur le financement du développement dans la région arabe	2	2	–	–

## **Sous-programme 4**

### **La technologie au service du développement et de l'intégration régionale**

19.A.29 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur le résultat 1 ainsi que sur le résultat 2, qui a dû être ajouté en 2020.

#### **Résultat 1 : développement numérique dans la région arabe : ne laisser personne de côté<sup>5</sup>**

19.A.30 Un accès inclusif et équitable aux technologies de l'information et des communication (TIC), à l'Internet et aux services en ligne ainsi qu'une société de l'information et une économie numérique solides sont des outils essentiels pour l'autonomisation des populations et le développement durable dans la région arabe. En 2020, le cinquième Forum arabe sur la gouvernance de l'Internet a été convoqué dans le cadre du sous-programme et le rapport phare sur le développement numérique dans la région arabe 2019 a été publié, l'un comme l'autre ayant pour thème central l'autonomisation et l'inclusion. Dans ce rapport, les lacunes de l'action publique et les possibilités de tirer parti des TIC pour favoriser le développement durable ont été passées en revue. Dix ateliers de recherche nationaux ont été organisés dans ce contexte pour aider les autorités à évaluer les études nationales consacrées au développement numérique en 2019 et les méthodes utilisées pour les établir. L'appropriation nationale et la mise au point par les États membres de stratégies/politiques thématiques sur les questions liées aux TIC ont aussi été encouragées. Des réunions de groupes d'experts ont été convoquées pour élaborer et approuver un cadre de développement numérique et un manuel de procédures. Des rapports intitulés « Arab digital agenda: preliminary framework for the Arab ICT strategy » et « ESCWA vision on work modalities to develop the Arab ICT strategy » ont été établis. Tous deux ont été approuvés par le groupe de travail du Conseil arabe des ministres des télécommunications et de l'information, ouvrant ainsi la voie à la mise en place d'une stratégie régionale unifiée en matière de TIC, à savoir un plan d'action numérique pour la région arabe. À ce jour, trois événements régionaux ont été organisés, en collaboration avec la Ligue des États arabes, pour progresser dans l'élaboration de ce plan.

19.A.31 Pour répondre aux nouveaux besoins générés par la pandémie de COVID-19, un soutien a été offert aux États membres dans le cadre du sous-programme pour adapter les composantes numériques des mesures de riposte mises en œuvre. Ce soutien a revêtu notamment la forme de l'organisation, avec la Ligue des États arabes, du premier Forum arabe sur les technologies de l'information et des communications, intitulé « Fighting COVID-19: Arab Initiatives and Success Stories », de la production, conjointement avec la CNUCED, d'un rapport mondial intitulé « Post-pandemic COVID-19 economic recovery: enabling developing countries to better harness e-commerce and digital trade » ainsi que d'autres initiatives dans le domaine des technologies numériques qui ont permis de recenser les pratiques, politiques et solutions à privilégier en matière de TIC pour atténuer les effets négatifs de la pandémie sur la santé, l'économie et la société.

19.A.32 Le travail susmentionné a contribué à l'adoption de stratégies/politiques nationales sur certaines questions liées aux TIC par 4 États membres et à l'adoption par 22 États de l'objectif et du cadre préliminaire d'une stratégie régionale unifiée en matière de TIC (le plan d'action numérique pour la région arabe), ce qui a permis de

<sup>5</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 22)].

faire mieux que la ciblée fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir le déploiement par au moins trois États membres de leur stratégie numérique nationale visant à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable (voir le tableau 19.A.9).

Tableau 19.A.9  
**Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
Les États membres ont souscrit à la stratégie multisectorielle de développement numérique de la région arabe	Au moins 10 États membres ont évalué, au moyen de la grille de développement numérique, le dispositif de développement numérique au regard de l'inclusion et de l'autonomisation	Des stratégies/politiques nationales concernant certains aspects liés aux TIC ont été adoptées par 4 États membres  L'objectif et le cadre préliminaire d'une stratégie régionale unifiée en matière de TIC (programme d'action numérique pour la région arabe) ont été adoptés par 22 États membres

**Résultat 2 : mesures de relance budgétaire et politiques de protection sociale face à la pandémie de COVID-19 : apprentissage par les pairs et amélioration de la prise de décisions**

19.A.33 La pandémie de COVID-19 a obligé la plupart des pays, y compris les États arabes, à annoncer, à brefs délais, des plans de relance budgétaire et des mesures de protection sociale afin d'atténuer les effets négatifs de la pandémie. L'accès aux informations sur les réponses politiques adoptées, les outils et les mécanismes de mise en œuvre, doit être amélioré pour aider les pays à mieux comprendre quelles sont les politiques les plus efficaces et les soutenir dans l'adoption des mesures les plus adaptées pour contrer l'impact de la pandémie et protéger les groupes les plus vulnérables, les pays disposant de systèmes de protection sociale développés étant mieux placés à l'évidence pour apporter des réponses efficaces.

19.A.34 Dans ce contexte, un outil interactif a été mis au point pour suivre les mesures de relance budgétaire liées à la COVID-19, qui, de manière conviviale, cartographie et visualise les actions engagées sur le front budgétaire et de la protection sociale pour faire face à la pandémie dans le monde entier. Cet outil a facilité l'apprentissage par les pairs et le dialogue sur les options offertes dans ces deux domaines et a nourri l'échange de vues sur les politiques de protection sociale, qui a eu lieu virtuellement avec les représentants des ministères des affaires sociales des États arabes en avril 2020. En outre, la CESAO a utilisé les informations ainsi générées pour produire et diffuser une série de notes de synthèse destinées à alimenter les discussions virtuelles sur des sujets liés à l'impact économique et social de la pandémie. On pouvait citer notamment une note de synthèse sur la marge de manœuvre budgétaire limitée qui empêche la région arabe de mieux se remettre de la pandémie de COVID-19 et les contributions à une note de synthèse publiée par le Secrétaire général et intitulée « L'impact de la COVID-19 sur la région arabe : saisir l'occasion de reconstruire en mieux ». En outre, en s'appuyant sur l'outil de suivi, les cinq commissions régionales des Nations Unies sont convenues d'un ensemble harmonisé de mesures de protection sociale, qui ont permis de faire progresser l'analyse des politiques dans ce domaine et de leur efficacité comparée suivant les régions et les pays.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

19.A.35 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent les 89 utilisateurs de la région arabe et les 85 utilisateurs du reste du monde qui se fondent sur l'outil de suivi des mesures de relance face à la COVID-19 pour prendre des décisions (voir le tableau 19.A.10).

Tableau 19.A.10  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
–	–	L'outil de suivi des mesures de relance face à la COVID-19 a aidé 89 utilisateurs des États arabes et 85 utilisateurs du reste du monde à prendre des décisions  1 État membre (le Soudan) a entrepris une réévaluation de sa stratégie de protection sociale et un autre État membre (la Jordanie) a lancé un examen de sa base de données sur l'assistance sociale

**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

19.A.36 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. Un forum virtuel a été organisé conjointement avec la Ligue des États arabes et des partenaires sur la lutte contre la pandémie de COVID-19 et une étude a été établie, en collaboration avec la CNUCED, sur le commerce électronique dans le contexte de la COVID-19. Les nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué ci-dessus pour le résultat 2.

**Produits**

19.A.37 On trouvera dans le tableau 19.A.11 les produits retenus pour 2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif.

Tableau 19.A.11  
**Sous-programme 4 : produits retenus pour 2020, par catégorie et sous-catégorie**

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>1</b>	<b>1</b>	–	–
1. Documents de fond pour la trente-et-unième session ministérielle de la CESAO	1	1	–	–

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>17</b>	<b>16</b>	–	–
2. Réunions de la Ligue des États arabes sur les thèmes suivants : la gouvernance d'Internet ; l'automatisation des réseaux numériques ; l'économie numérique ; les politiques d'innovation ; le renforcement de la coopération dans le domaine des TIC ; la stratégie en matière de TIC ; la science, la technologie et l'innovation; les TIC au service des objectifs de développement durable ; les contenus numériques en arabe ; l'entrepreneuriat	1	1	–	–
3. Forum arabe sur la gouvernance de l'Internet	6	6	–	–
4. Réunion d'un groupe d'experts sur le thème du Forum politique de haut niveau sur le développement durable de 2021 et ses répercussions pour les rapports nationaux sur le développement numérique	4	3	–	–
5. Réunion de haut niveau du Conseil arabe de l'administration électronique	2	2	–	–
6. Réunion d'un groupe d'experts sur le rôle de la technologie et de l'innovation dans la reconstruction et le redressement de la région arabe	4	3	–	–
7. Forum arabe sur les technologies de l'information et de la communication et la lutte contre la COVID-19 : initiatives et réussites arabes	–	1	–	–
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>1</b>	<b>1</b>	–	–
8. <i>Bulletin sur la technologie au service du développement dans la région arabe</i>	1	1	–	–
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>5</b>	<b>8</b>	–	–
9. Document d'orientation sur les technologies numériques	1	1	–	–
10. Étude technique sur l'évaluation des services d'administration électronique dans les pays arabes	1	1	–	–
11. Document technique sur les solutions novatrices propres à améliorer la situation de secteurs spécifiques dans la région arabe	1	1	–	–
12. L'impact de la COVID-19 sur la région arabe : saisir l'occasion de reconstruire en mieux	–	1	–	–
13. Document de stratégie nationale pilote sur les technologies d'avant-garde et l'intelligence artificielle : feuille de route pour les plans nationaux vers une industrialisation durable et inclusive	1	1	–	–
14. Document technique comportant des mises à jour sur les priorités technologiques dans la région arabe	1	–	–	–
15. Programme d'action numérique pour la région arabe : cadre préliminaire pour la stratégie arabe en matière de TIC	–	1	–	–
16. Vision de la CESAO sur les modalités de travail pour développer la stratégie arabe en matière de TIC	–	1	–	–
17. Reprise économique après la pandémie de COVID-19 : permettre aux pays en développement de mieux exploiter le commerce électronique et numérique	–	1	–	–

## **Sous-programme 5**

### **Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits**

19.A.38 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur le résultat 1 ainsi que sur le résultat 2, qui a dû être ajouté en 2020.

#### **Résultat 1. Se servir des nouvelles technologies et des données géospatiales pour améliorer la disponibilité des données de recensement relatives au Programme 2030<sup>6</sup>**

19.A.39 De 2018 à 2020, la modernisation des bureaux nationaux de statistique de la région arabe a été soutenue dans le cadre du sous-programme en encourageant l'utilisation des nouvelles technologies pour les recensements de la population et des logements, notamment en publiant et en diffusant des produits de connaissance sur l'utilisation des appareils électroniques et l'évaluation de la qualité des données dans les recensements électroniques. Le sous-programme a également permis de créer une base de connaissances en ligne, en arabe et en anglais, qui rassemble des directives, des études et des informations sur les activités de renforcement des capacités. En outre, une étroite collaboration a été établie avec les bureaux nationaux de statistique pour la planification de la collecte des données et la prise de décisions stratégiques aux fins de l'adoption des nouvelles technologies dans les recensements a été favorisée. Des formations ont été organisées en Arabie saoudite, dans les Émirats arabes unis, en Iraq, en Libye, au Maroc et au Soudan sur l'utilisation des nouvelles technologies et des informations géospatiales dans la collecte de données (tablettes et auto-dénombrement à l'aide de l'Internet et du couplage des données, édition numérique, diffusion et utilisation des données) ainsi qu'une série de cinq ateliers régionaux de renforcement des capacités pour faciliter l'échange de données d'expérience entre les bureaux nationaux de statistique des pays arabes. En 2020, des conseils techniques ont été fournis sur la manière de réaliser les recensements via les plateformes de médias sociaux, car quelques pays ont décidé de reporter leur collecte de données de recensement au-delà de 2020 en raison de la pandémie de COVID-19.

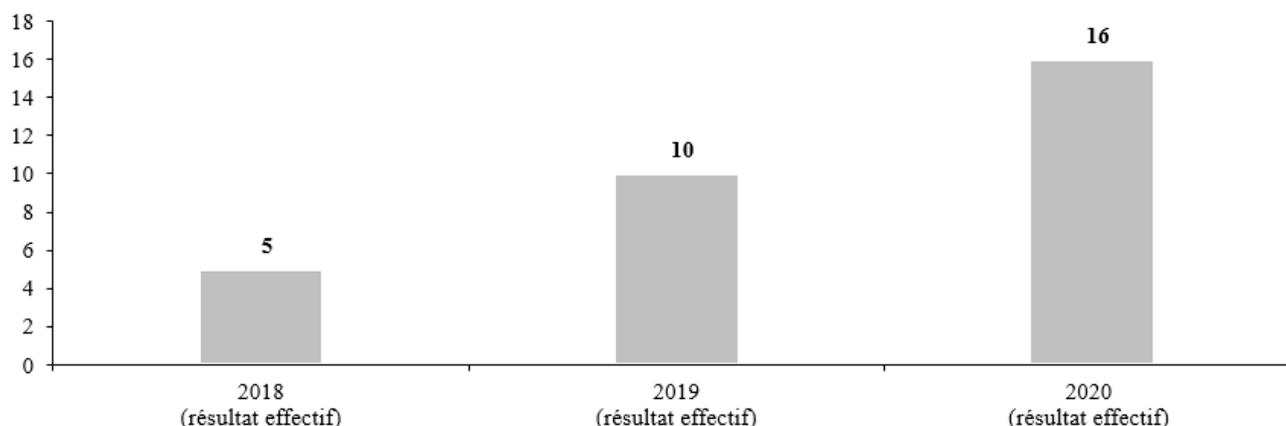
19.A.40 Le travail susmentionné a contribué à aider 16 États arabes à se préparer à la réalisation de recensements de la population et des logements à l'aide des nouvelles technologies, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020 (voir la figure 19.A.II).

---

<sup>6</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 22)].

Figure 19.A.II

**Mesure des résultats : nombre d'États arabes prêts à procéder à des recensements de la population et des logements**



**Résultat 2 : notes de synthèse sur les retombées socioéconomiques de la COVID-19**

19.A.41 La décennie qui a été marquée par une accélération des actions et des réalisations en faveur du développement durable a été bouleversée par une menace sanitaire mondiale qui a gravement touché la région arabe. La pandémie a perturbé la vie et les moyens de subsistance de personnes issues de tous les milieux sociaux et économiques. Bien que l'accent ait été mis jusqu'à présent sur les mesures urgentes à prendre pour sauver des vies et protéger et rétablir les moyens de subsistance, la crise a également rappelé de manière brutale l'importance d'un secteur public efficace et efficient comme première ligne de défense face à tout risque et la nécessité de renforcer en permanence les capacités nationales, qui sont d'une importance capitale pour le bien-être des pays et leur prospérité sociale et économique.

19.A.42 Face à la pandémie, la CESAO a tiré parti de son expertise pour analyser de manière proactive les tendances émergentes, les risques et les possibilités et mettre en évidence les bonnes pratiques pour soutenir les politiques et les décisions nationales et régionales sur les questions liées à la COVID-19. Plus précisément, la Commission a établi 12 notes de synthèse portant sur des sujets comme l'impact de la pandémie sur des groupes vulnérables spécifiques (jeunes, personnes âgées et femmes) et des facteurs socioéconomiques essentiels (sécurité alimentaire et pauvreté, stabilité budgétaire et financière, ressources naturelles et commerce) et contenant des propositions axées sur l'avenir pour se redresser et reconstruire en mieux.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

19.A.43 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le renforcement de la capacité des États membres d'élaborer des politiques fondées sur des données factuelles afin de faire face aux conséquences immédiates et à plus long terme de la pandémie, tout en restant sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable et du Programme 2030 (voir le tableau 19.A.12).

Tableau 19.A.12  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
–	–	Renforcement de la capacité des États membres d'élaborer des politiques fondées sur des données factuelles afin de faire face aux conséquences immédiates et à plus long terme de la pandémie, tout en restant sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable et du Programme 2030

### Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

19.A.44 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. En collaboration avec d'autres sous-programmes de la CESA0, l'attention s'est aussi portée en particulier sur l'analyse des tendances, la formulation de recommandations fondées sur des preuves et des données concernant des sujets comme l'impact de la pandémie sur des groupes vulnérables spécifiques (jeunes, personnes âgées et femmes) et des facteurs socioéconomiques essentiels (sécurité alimentaire et pauvreté, stabilité budgétaire et financière, ressources naturelles et commerce) et la formulation de propositions axées sur l'avenir pour le redressement post-crise. Ces analyses et ces recommandations ont servi de base, à leur tour, à l'élaboration de politiques nationales concernant la lutte contre les effets négatifs de la pandémie sur la population, l'économie et la réalisation des objectifs de développement durable dans la région arabe. Les nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué ci-dessus pour le résultat 2.

### Produits

19.A.45 On trouvera dans le tableau 19.A.13 les produits retenus pour 2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif.

Tableau 19.A.13  
Sous-programme 5 : produits retenus pour 2020, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>6</b>	<b>6</b>	–	–
1. Documents de fond pour le Comité de statistique	6	6	–	–
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>28</b>	<b>27</b>	–	–
2. Réunion du Comité de statistique	4	3	–	–
3. Réunion intergouvernementale du Bureau du Comité de statistique	2	2	–	–

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
4. Réunion du Groupe de travail du Comité de statistique	2	2	–	–
5. Réunions du Groupe consultatif technique sur les statistiques économiques	4	4	–	–
6. Réunions du Groupe consultatif technique sur les statistiques démographiques et sociales	4	4	–	–
7. Réunion d'un groupe d'experts sur les questions transversales liées aux statistiques	4	4	–	–
8. Réunions de l'Équipe spéciale chargée des données sur les objectifs de développement durable du Mécanisme de coordination régionale pour les États arabes	4	4	–	–
9. Réunion(s) du Comité régional de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale pour les États arabes	4	4	–	–
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>1</b>	<b>1</b>	–	–
10. Programme de comparaison internationale, portant notamment sur l'harmonisation de l'indice des prix à la consommation	1	1	–	–
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>6</b>	<b>6</b>	–	–
11. <i>Société arabe : Tendances démographiques et sociales</i>	1	1	–	–
12. Bulletin électronique sur les statistiques du commerce	1	1	–	–
13. Bulletin électronique sur les statistiques de l'industrie	1	1	–	–
14. Bulletin électronique sur les statistiques par genre	1	1	–	–
15. Bulletin électronique sur la comptabilité nationale dans la région arabe	1	1	–	–
16. Rapport statistique sur les objectifs de développement durable	1	1	–	–
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>1</b>	<b>1</b>	–	–
17. Documents sur l'utilisation des mégadonnées pour l'analyse des politiques	1	1	–	–

## Sous-programme 6 Promotion des femmes

19.A.46 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur le résultat 1 ainsi que sur le résultat 2, qui a dû être ajouté en 2020.

### Résultat 1 : les mécanismes nationaux de promotion des femmes, agents de changement<sup>7</sup>

19.A.47 De 2018 à 2020, on a cherché à mieux comprendre les besoins immédiats des femmes syriennes réfugiées en Jordanie et au Liban, à s'informer sur les moyens d'améliorer leur vie de réfugiées dans leur communauté d'accueil et à déterminer leurs aspirations à un retour dans leur pays d'origine. Les connaissances approfondies ainsi obtenues ont été utilisées pour plaider auprès des institutions nationales de promotion des femmes et d'autres parties prenantes afin d'améliorer la fourniture de

<sup>7</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 22)].

services aux femmes réfugiées et de soutenir la mise en œuvre de plans d'action nationaux en Jordanie et au Liban fondés sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. Le Yémen a reçu un large appui pour la finalisation et la diffusion de son premier plan d'action national, qui a été approuvé en décembre 2019. Le Soudan a également été aidé pour élaborer son plan d'action national au moyen d'une série de réunions nationales et infranationales qui ont favorisé une importante appropriation du processus et ont abouti à son approbation par les autorités en mars 2020. Le sous-programme a en outre permis de soutenir l'État de Palestine aux fins de la révision du plan d'action national existant et de l'élaboration d'un nouveau plan pour combler les lacunes recensées, telles que la représentation limitée des femmes dans le secteur de la sécurité et la nécessité d'intégrer plus étroitement les préoccupations relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité dans les opérations du secteur de la sécurité. En outre, il a contribué à renforcer les capacités de l'institution nationale de promotion des femmes au Koweït et a soutenu le développement de son plan d'action national à la suite d'une demande d'assistance technique.

19.A.48 Le travail susmentionné a contribué à l'adoption d'un nouveau plan d'action global de caractère participatif et inclusif (pour le Soudan), ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020 (voir le tableau 19.A.14).

Tableau 19.A.14

**Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
Aucun plan d'action global, participatif et inclusif n'a été adopté	1 plan d'action global, participatif et inclusif (Yémen) est adopté	Un autre plan d'action global, participatif et inclusif (Soudan) est adopté

**Résultat 2 : aider les États membres à atténuer l'impact de la COVID-19 sur les gains en matière d'égalité des genres**

19.A.49 Au début de 2020, les gouvernements de tous les pays du monde ont imposé des mesures de confinement pour contenir la pandémie de COVID-19. Bien que nécessaires pour éviter les pertes en vies humaines, ces mesures ont eu une conséquence troublante : la recrudescence de la violence à l'égard des femmes et des filles, y compris la violence en ligne. Dans de nombreux cas, à cause de la pandémie, les survivant(e)s de violences n'ont pas été en mesure de s'éloigner des auteurs de ces sévices, tandis que leur capacité d'accéder aux services de soutien essentiels a considérablement diminué, soit parce que les services n'étaient pas disponibles (en raison, par exemple, de la redéfinition des priorités pour privilégier les interventions en lien avec la COVID-19), soit parce qu'ils n'étaient pas facilement accessibles. Les femmes et les filles de la région arabe n'ont pas été épargnées.

19.A.50 En réponse aux premières informations faisant état d'une recrudescence de la violence contre les femmes et compte tenu de l'accentuation prévue de l'inégalité entre les genres pour ce qui est de l'accès au marché du travail et à l'éducation, de la disponibilité en temps voulu des services et des informations requis et de la reconnaissance des responsabilités liées aux soins dans la sphère privée, une note de synthèse multi-institutions a été établie sur l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur l'égalité des genres dans la région arabe. Cette note de synthèse visait à sensibiliser les États membres à l'impact potentiel des confinements sur les femmes et, en particulier, aux problèmes d'égalité entre les genres qui ne sauraient être ignorés dans la lutte contre la pandémie. Elle était accompagnée d'une lettre ouverte aux

gouvernements de tous les États arabes, préconisant la mise en œuvre de solutions alternatives pour aider les femmes victimes de violences domestiques dans toute la région. Une note de synthèse ultérieure sur la violence à l'égard des femmes et des filles dans la région arabe en période de pandémie a fourni des données qualitatives et quantitatives sur les cas de violence, sur la disponibilité des systèmes de soutien et sur les bonnes pratiques et les pratiques émergentes pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et des filles. Ces efforts ont été complétés par une réunion spéciale du Comité des femmes de la CESAO, qui a débattu de l'incidence de la pandémie sur l'égalité des genres aux niveaux régional et national. En outre, en s'appuyant sur l'approche régionale et en partenariat avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), la CESAO a proposé des orientations d'action au niveau national (par exemple pour l'Iraq et le Yémen) afin d'atténuer les conséquences de la pandémie sur la participation économique et politique des femmes et leur accès aux services de protection sociale.

19.A.51 En outre, les activités prévues du sous-programme ont été étendues et les efforts d'assistance technique de plusieurs entités des Nations Unies ont visé à renforcer la capacité du Programme national de sécurité familiale de l'Arabie saoudite de lutter contre la violence fondée sur le genre. Cette assistance a consisté à préparer et à animer une série de webinaires de renforcement des capacités et de partage d'informations (13 ateliers au total à l'intention de plus de 400 prestataires de services) sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes au moyen de la prestation de services pendant la pandémie de COVID-19.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

19.A.52 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent les conseils fournis aux hauts fonctionnaires et aux responsables des institutions nationales de promotion des femmes dans la région arabe pour les aider à faire face aux répercussions de la pandémie de COVID-19 sur l'égalité des genres, ainsi que le renforcement de la capacité d'au moins 400 prestataires de services en Arabie saoudite d'optimiser la prestation de services aux femmes victimes de violences (voir le tableau 19.A.15).

Tableau 19.A.15  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
—	—	Les hauts fonctionnaires et les responsables des mécanismes nationaux de promotion des femmes dans la région arabe ont bénéficié de conseils pour faire face aux répercussions de la pandémie de COVID-19 sur l'égalité des genres  La capacité d'au moins 400 prestataires de services de l'Arabie saoudite d'optimiser la prestation de services aux femmes victimes de violences a été renforcée

## Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

19.A.53 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. L'assistance aux États membres pour analyser les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur l'égalité des genres et les mesures nécessaires pour atténuer l'incidence de la crise sur les femmes et les filles a été définie comme un domaine prioritaire. Plus précisément, le sous-programme s'est concentré sur la prévention de la violence fondée sur le genre et l'action précoce contre cette pratique. Des liens de coopération ont été noués avec d'autres entités des Nations Unies pour mener des évaluations spécifiques à chaque pays, notamment sur l'égalité des genres et la situation socioéconomique générale. Le nouveau produit a contribué aux résultats en 2020, comme indiqué ci-dessus pour le résultat 2.

## Produits

19.A.54 On trouvera dans le tableau 19.A.16 les produits retenus pour 2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif.

Tableau 19.A.16

### Sous-programme 6 : produits retenus pour 2020, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	–	<b>1</b>	–	–
1. Documents pour la réunion extraordinaire du Comité des femmes	–	1	–	–
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>34</b>	<b>33</b>	–	–
2. Réunions de groupes d'experts en marge de la réunion extraordinaire du Comité des femmes	6	5	–	–
3. Réunion intergouvernementale annuelle de la Ligue des États arabes sur l'égalité des genres	4	3	–	–
4. Réunion intergouvernementale annuelle de l'Organisation des femmes arabes sur l'égalité des genres	4	4	–	–
5. Réunion d'un groupe d'experts sur les femmes médiatrices : échange de connaissances et de bonnes pratiques	4	4	–	–
6. Série de discussions sur le genre : les femmes et la paix et la sécurité	2	2	–	–
7. Réunion d'un groupe d'experts sur la fourniture de services complets aux femmes et aux filles dans les pays arabes	4	4	–	–
8. Série de discussions sur le genre : la violence contre les femmes	2	2	–	–
9. Réunion d'un groupe d'experts sur les obstacles à la participation des femmes à la vie économique et sur les moyens de faire reconnaître leur participation aux soins dans la sphère privée	4	4	–	–
10. Réunion de haut niveau sur la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, 25 ans après leur adoption	4	4	–	–
11. Réunion extraordinaire du Comité des femmes	–	1	–	–

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>2</b>	<b>2</b>	–	–
12. Appui aux femmes réfugiées de République arabe syrienne et aux femmes et filles vulnérables des communautés d'accueil	1	1	–	–
13. Examen pour la région arabe de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, 25 ans après leur adoption	1	1	–	–
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>4</b>	<b>4</b>	–	–
14. Note de synthèse sur les femmes et la paix et la sécurité	1	1	–	–
15. Note de synthèse sur la lutte contre les violences à l'égard des femmes	1	1	–	–
16. Document technique sur les conséquences des mariages d'enfants	1	1	–	–
17. Note de synthèse sur le travail non rémunéré des femmes	1	1	–	–

## Sous-programme 7 Atténuation des conflits et développement

19.A.55 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur le résultat 1 ainsi que sur le résultat 2, qui a dû être ajouté en 2020.

### Résultat 1 : des institutions plus fortes au service de la prévention des conflits et du relèvement<sup>8</sup>

19.A.56 De 2018 à 2020, une méthode et un outil d'auto-évaluation ont été mis au point dans le cadre du sous-programme pour renforcer le secteur public et recenser les principales lacunes institutionnelles dans les pays en proie à une crise, un conflit ou une occupation. Plusieurs modules nationaux de renforcement des capacités ont été établis expressément pour l'État de Palestine, l'Iraq et le Yémen. Un total de 86 fonctionnaires ont participé aux sessions de formation et sont désormais mieux préparés à contribuer à l'amélioration de l'efficacité institutionnelle pour le rétablissement et la prévention des conflits et le renforcement des résultats de développement. La méthodologie d'évaluation des lacunes a été formellement adoptée par le Ministère iraquien de la planification, tandis que des cours de formation des formateurs ont été dispensés à 40 fonctionnaires au Yémen. Le Conseil général du personnel palestinien a également adopté la méthodologie pour soutenir ses stratégies de planification des effectifs. La méthodologie a été présentée à 18 représentants des États membres de la CESAO lors d'une réunion du Comité exécutif en juillet 2019. En outre, des recommandations d'action ont été formulées à l'intention de l'État de Palestine, de l'Iraq et du Yémen sur la base des rapports d'évaluation des lacunes institutionnelles établis en 2019 et 2020.

19.A.57 Le travail susmentionné a contribué à l'utilisation de la méthodologie d'évaluation des lacunes institutionnelles par au moins trois États membres, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020 (voir le tableau 19.A-17).

<sup>8</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 22)].

Tableau 19.A.17  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
La méthode d'évaluation des lacunes institutionnelles est présentée aux États membres	2 États membres (Iraq et Yémen) ont utilisé la méthode d'évaluation des lacunes institutionnelles	Au moins 1 autre État membre (État de Palestine) a utilisé la méthode d'évaluation des lacunes institutionnelles

**Résultat 2 : renforcement de la gouvernance et des institutions publiques aux fins de l'atténuation des conséquences de la pandémie de COVID-19**

19.A.58 La pandémie de COVID-19 a eu de très graves conséquences dans la région arabe. Des efforts sans précédent ont dû être faits et des mesures innovantes prises pour contenir la propagation de la maladie. La crise a nécessité une action efficace et coordonnée aux niveaux local et régional pour renforcer la gouvernance et les institutions publiques et atténuer ses répercussions socioéconomiques et politiques de grande ampleur.

19.A.59 En tirant parti des travaux antérieurs et de l'expertise accumulée dans le domaine de la gouvernance et du développement institutionnel, et en partenariat avec la Division des institutions publiques et de l'administration numérique du Département des affaires économiques et sociales et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), deux webinaires ont été organisés sur la mobilisation de la gouvernance publique et la mise en place de solutions innovantes pour lutter contre la pandémie de COVID-19 dans les pays arabes. Ces webinaires ont été l'occasion de réfléchir à des moyens novateurs pour faire face à l'impact de la pandémie dans la région et reconstruire en mieux, en mettant l'accent sur une meilleure planification des crises émergentes. Parmi les questions examinées figuraient les facteurs habilitants et les incitations, certains aspects liés aux capacités fonctionnelles (telles que l'évaluation, la prise de décisions, la planification, le suivi, la formulation de politiques et la budgétisation) et des dimensions telles que la gestion des risques, la sensibilité aux crises et aux conflits, la capacité de changement et la promotion de l'inclusion et de la participation. Au total, 229 représentants de gouvernements, d'universités, d'organisations de la société civile et d'autres parties prenantes de 50 pays, dont tous les pays de la région arabe, ainsi que 700 téléspectateurs, ont contribué aux discussions. Les contacts ont également été facilités entre les experts et les représentants des gouvernements de différents pays arabes afin d'encourager l'échange de connaissances et de données d'expérience sur l'intégration des objectifs de développement durable dans les plans de développement nationaux, eu égard à la nécessité d'améliorer la coordination pour une prestation de services efficace dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

19.A.60 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre la meilleure appréhension des problèmes par 229 représentants de 50 pays, dont l'aptitude à contribuer à une prestation de services coordonnée et efficace dans le contexte de la pandémie de COVID-19 a aussi été renforcée (voir le tableau 19.A.18).

Tableau 19.A.18  
Mesure des résultats

2018	2019	2020
–	–	Meilleure appréhension des problèmes par 229 représentants de 50 pays et renforcement de leur aptitude à contribuer à une prestation de services coordonnée et efficace dans le contexte de la pandémie de COVID-19

### Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

19.A.61 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. Le thème d'un document d'orientation prévu a été modifié pour se concentrer sur la COVID-19, les conflits et les risques dans la région arabe ainsi que sur la nécessité de mettre fin aux hostilités et d'investir dans la paix. La réunion du groupe de travail conjoint CESAO/Département des affaires économiques et sociales/OCDE sur la gouvernance ouverte et innovante dans le secteur public a été remplacée par un webinaire sur les moyens de répondre avec souplesse et résilience à la pandémie de COVID-19 dans le monde arabe et sur la gouvernance indispensable pour reconstruire en mieux. En outre, le document technique non prévu sur la gouvernance en temps de crise et l'objectif de développement durable n° 16 dans un monde post-COVID-19 a été publié à la place d'un document technique sur la qualité des institutions et la transformation structurelle. En outre, les documents destinés aux organes délibérants sur l'incidence des politiques et pratiques israéliennes et l'impact du conflit sur le développement ont été annulés, compte tenu du report de la trente et unième session ministérielle. En outre, des webinaires régionaux non planifiés ont été organisés (dont deux conjointement avec le Département des affaires économiques et sociales et l'UNESCO) sur la mobilisation de la gouvernance publique et la mise en place de solutions innovantes pour lutter contre la pandémie de COVID-19 dans la région arabe. D'autres webinaires ont également été consacrés au renforcement effectif de la gouvernance au moyen de l'élaboration d'un menu de solutions possibles et d'une amélioration de l'échange d'informations sur les sites Web du Département des affaires économiques et sociales, de la CESAO et de l'UNESCO. Les nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué ci-dessus pour le résultat 2.

### Produits

19.A.62 On trouvera dans le tableau 19.A.19 les produits retenus pour 2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif.

Tableau 19.A.19

**Sous-programme 7 : produits retenus pour 2020, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>3</b>	<b>1</b>	–	–
1. Rapport sur la situation socioéconomique dans le Territoire palestinien occupé	1	1	–	–
2. Note du Secrétaire général sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé, destinée à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social	1	–	–	–
3. Rapport au Comité exécutif sur l'impact des conflits sur le développement dans la région arabe	1	–	–	–
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>20</b>	<b>18</b>	–	–
4. Réunion de haut niveau de la Ligue des États arabes, de l'Organisation arabe de développement de l'administration et de la CESAO	4	3	–	–
5. Réunion d'un groupe d'experts sur l'analyse de l'impact cumulatif de certaines politiques et pratiques israéliennes	4	3	–	–
6. Réunion d'un groupe d'experts sur la gouvernance, la prévention des conflits et le relèvement	4	4	–	–
7. Réunion d'un groupe d'experts sur le cadre d'évaluation des risques pour la région arabe : résultats et implications politiques	4	4	–	–
8. Conférence annuelle du Forum des instituts de gouvernance pour la formation dans le réseau Moyen-Orient et Afrique du Nord	4	4	–	–
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>1</b>	<b>1</b>	–	–
9. Projet de dialogue socioéconomique pour des institutions efficaces et responsables et un développement socioéconomique durable en Libye	1	1	–	–
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>2</b>	<b>2</b>	–	–
10. Publication intitulée « Palestine sous occupation III : cartographie des politiques et pratiques israéliennes depuis 1967 »	1	1	–	–
11. Publication sur les obstacles au développement dans le contexte des conflits actuels : priorités thématiques	1	1	–	–
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>7</b>	<b>6</b>	–	–
12. Document technique sur la dimension institutionnelle de la prévention des conflits	1	1	–	–
13. Document technique sur la prestation de services et le renforcement du tissu social	1	–	–	–
14. Document technique sur la qualité des institutions et la transformation structurelle	1	–	–	–

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
15. Document technique sur la gouvernance en temps de crise : l'objectif de développement durable n° 16 dans un monde post- COVID-19	–	1	–	–
16. Document technique sur la mesure et la cartographie des dimensions régionales du risque dans la région arabe	1	1	–	–
17. Document technique sur les questions méthodologiques relatives à l'élaboration d'un cadre d'évaluation des risques pour la région arabe	1	1	–	–
18. Document d'orientation sur la COVID-19, les conflits et les risques dans la région arabe et la nécessité de mettre fin aux hostilités et d'investir dans la paix	–	1	–	–
19. Document technique sur l'atténuation de l'incidence de l'occupation sur le cycle de planification du développement palestinien	1	1	–	–
20. Document technique sur l'impact cumulatif de certaines politiques et pratiques israéliennes	1	–	–	–

## Programme 20

### Droits humains

#### Textes des organes délibérants définissant les mandats

20.1 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

##### *Résolutions de l'Assemblée générale*

47/135	Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques	65/1	Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement
48/121	Conférence mondiale sur les droits de l'homme	65/312	Document final de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle
48/141	Haut-Commissaire chargé de promouvoir et de protéger tous les droits de l'homme		L'avenir que nous voulons
55/2	Déclaration du Millénaire	66/288	Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
56/266	Application des résultats et suivi méthodique de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée	68/134	Droit à la vérité
57/300 ; 58/269	Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement	68/165	Promotion de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus : protection des défenseuses des droits de l'homme/défenseurs des droits des femmes
60/1	Document final du Sommet mondial de 2005	68/181	Promotion de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus : protection des défenseuses des droits de l'homme/défenseurs des droits des femmes
61/159	Composition du personnel du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
61/166	Promotion d'un dialogue sur les droits de l'homme fondé sur l'équité et le respect mutuel	70/262	Examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies
61/295	Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones	71/189	Déclaration sur le droit à la paix
62/134	Élimination du viol et d'autres formes de violence sexuelle dans toutes leurs manifestations, notamment dans les conflits et les situations apparentées	74/132	Rapport du Conseil des droits de l'homme
		75/201	Examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies

##### *Résolutions du Conseil de sécurité*

2282 (2016) 2558 (2020)

##### *Résolutions et décisions du Conseil des droits de l'homme*

2/102	Rapports et études des mécanismes et des titulaires de mandats	21/7	Droit à la vérité
4/6	Renforcement du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	24/35	Incidence des transferts d'armes sur les droits de l'homme dans les conflits armés
6/9	Développement des activités d'information dans le domaine des droits de l'homme, y compris la Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme	24/118	Création d'un fonds spécial pour la participation de la société civile au Forum social, au Forum sur les questions relatives aux minorités et au Forum sur les entreprises et les droits de l'homme
6/30	Prise en compte des droits fondamentaux des femmes dans tous les organismes du système des Nations Unies	42/1	Composition du personnel du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
8/4	Le droit à l'éducation		

## Programme de travail

### Sous-programme 1

#### Intégration des droits humains, droit au développement et recherche et analyse

##### a) Intégration des droits humains

#### Objectif

20.2 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir et protéger tous les droits humains et d'intégrer davantage ces droits dans les domaines d'activité du système des Nations Unies, conformément aux principes qui sous-tendent le présent programme.

#### Produits

20.3 On trouvera dans le tableau 20.1 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 20.1

#### Sous-programme 1 a) : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
1. Rapport destiné à l'Assemblée générale	1	1	1	1
2. Rapports destinés au Conseil des droits de l'homme	1	1	1	2
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>–</b>
3. Séances du Conseil des droits de l'homme : séances plénières thématiques sur l'intégration des droits humains	1	–	1	–
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
4. Publications sur les droits humains et le programme de développement durable et sur les perspectives en matière de droits humains et d'environnement	5	4	2	2
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
5. Outils méthodologiques et supports de formation concernant le renforcement des systèmes nationaux de protection, les domaines de la protection des droits humains, du renforcement des institutions et de l'éducation et recensement des meilleures pratiques relatives à l'intégration des droits humains dans les politiques et programmes des Nations Unies	11	6	10	10

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

**C. Activités de fond**

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : conseils spécialisés fournis aux entités des Nations Unies et aux États Membres qui en font la demande dans les domaines suivants : élaboration de normes sur le renforcement des capacités nationales en matière de promotion et de protection des droits humains ; intégration des droits humains dans les programmes et activités concernant le développement, les questions humanitaires, la paix et la sécurité, la gouvernance et l'état de droit.

**b) Droit au développement****Objectif**

20.4 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir et de défendre l'exercice effectif, par toutes et tous, de l'ensemble des droits humains, et à cette fin contribuer à la réalisation effective du droit au développement.

**Produits**

20.5 On trouvera dans le tableau 20.2 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 20.2

**Sous-programme 1 b) : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>11</b>	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>13</b>
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale	1	1	2	1
2. Rapports et documents d'avant-session destinés au Conseil des droits de l'homme, concernant notamment le droit au développement, le Forum social, le Groupe de travail sur le droit au développement et le Mécanisme d'experts chargé de la question du droit au développement	10	7	10	12
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>28</b>	<b>18</b>	<b>28</b>	<b>29</b>
3. Séances du Conseil des droits de l'homme : séances plénières thématiques sur le droit au développement, la bonne gouvernance et les changements climatiques	2	2	2	3
4. Réunions du Forum social	4	4	4	4
5. Réunions du Groupe de travail sur le droit au développement	10	–	10	10
6. Réunions du Mécanisme d'experts chargé de la question du droit au développement	12	12	12	12
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>12</b>

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
7. Outils méthodologiques et supports de formation concernant l'intégration du droit au développement	1	4	1	8
8. Documents de recherche et d'analyse sur l'intégration du droit au développement	1	2	1	4
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : conseils d'expert donnés aux États Membres, aux organismes des Nations Unies et à d'autres intervenants qui en font la demande sur la promotion des droits humains, notamment sur l'élaboration de normes en la matière et la mise en œuvre du droit au développement.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : brochures, opuscules, fiches d'information, planches murales et pochettes de documentation concernant l'intégration du droit au développement, notamment dans les stratégies nationales de développement telles que les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les stratégies nationales de réalisation des objectifs de développement durable et dans les plans-cadres des Nations Unies pour le développement.				

### c) Recherche et analyse

#### Objectif

20.6 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir et de défendre l'exercice effectif, par toutes et tous, de l'ensemble des droits humains, et, à cette fin, d'approfondir la connaissance, la conscience et la compréhension de ces droits, conformément aux principes qui sous-tendent le présent programme.

#### Produits

20.7 On trouvera dans le tableau 20.3 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 20.3

#### Sous-programme 1 c) : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>52</b>	<b>49</b>	<b>50</b>	<b>50</b>
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale	16	16	15	15
2. Rapports destinés au Conseil économique et social	2	2	2	2
3. Rapports destinés au Conseil des droits de l'homme	34	31	33	33
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>142</b>	<b>95</b>	<b>135</b>	<b>135</b>
4. Séances du Conseil des droits de l'homme : séances plénières thématiques concernant les droits humains	10	10	10	10
5. Réunions du Conseil des droits de l'homme et des autres organes directeurs	132	85	125	125

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>900</b>	<b>988</b>	<b>850</b>	<b>850</b>
6. Séminaires sur le renforcement des capacités nationales en matière de promotion et de protection des droits humains à l'intention des parties prenantes, y compris les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux et les entités des Nations Unies	160	177	150	150
7. Programmes de bourses d'études concernant le système des Nations Unies, le droit des droits humains et le perfectionnement des compétences, à l'intention des peuples autochtones, des minorités et des personnes d'ascendance africaine	740	811	700	700
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
8. Série sur la formation professionnelle et publications sur les droits des femmes, la discrimination raciale, les peuples autochtones et l'administration de la justice, notamment les mécanismes de justice transitionnelle	11	7	7	7
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
9. Activités ou documentation techniques concernant les droits des femmes, la discrimination raciale, les peuples autochtones et l'administration de la justice, notamment les mécanismes de justice transitionnelle	13	13	10	10
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : conseils d'experts donnés aux États Membres, aux entités des Nations Unies, aux rapporteuses spéciales et aux rapporteurs spéciaux, aux experts indépendants du Conseil des droits de l'homme et à d'autres parties prenantes, notamment au sujet de l'élaboration de normes en la matière.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : brochures, opuscules, planches murales et pochettes de documentation concernant la sensibilisation et le renforcement des capacités, aux niveaux mondial et national, dans les domaines des droits des femmes, de la discrimination raciale, des peuples autochtones et de l'administration de la justice, notamment des mécanismes de justice transitionnelle.				
<b>Services de bibliothèque</b> : publications du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, dans toutes les langues disponibles, publications concernant la formation et l'éducation dans le domaine des droits humains, ouvrages, rapports, revues, DVD sur les droits humains, traductions de la Déclaration universelle des droits de l'homme.				

## Sous-programme 2

### Appui aux organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme

#### Objectif

20.8 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir et de défendre l'exercice effectif, par toutes et tous, de l'ensemble des droits humains, et, à cette fin, de prêter appui et conseil aux organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme, de veiller au respect des principes directeurs du programme et de mieux faire connaître et apprécier des acteurs nationaux et internationaux les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et les travaux de l'ensemble des organes conventionnels.

## Produits

20.9 On trouvera dans le tableau 20.4 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 20.4

### Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>854</b>	<b>503</b>	<b>1 021</b>	<b>854</b>
1. Rapports du Comité des droits de l'homme, y compris les observations finales et les listes de points	37	42	50	37
2. Décisions relatives aux communications émanant de particuliers au titre du premier Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques	253	159	329	253
3. Rapports du Comité des droits économiques, sociaux et culturels, y compris les observations finales et les listes de points	43	24	44	43
4. Décisions relatives aux communications émanant de particuliers au titre du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels	7	16	113	7
5. Rapports du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, y compris les observations finales et les listes de thèmes	59	25	59	59
6. Décisions au titre des articles 11 et 14 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale	5	2	9	5
7. Rapports du Comité contre la torture, y compris les observations finales et les listes de points	39	35	44	39
8. Décisions relatives aux communications émanant de particuliers au titre de l'article 22 de la Convention contre la torture	66	24	60	66
9. Rapports du Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, y compris les recommandations et observations concernant les visites de pays	21	9	16	21
10. Réponses des États parties et des mécanismes nationaux de prévention au Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants	18	4	10	18
11. Rapports du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, y compris les observations finales et les listes de points	19	4	15	19
12. Rapports du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, y compris les observations finales et les listes de points	104	53	94	104
13. Décisions relatives aux communications émanant de particuliers au titre de l'article 2 du Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	14	16	16	14
14. Rapports du Comité des droits de l'enfant, y compris les observations finales sur les rapports des États parties au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant et des Protocoles facultatifs concernant la vente et la prostitution d'enfants et la	49	32	37	49

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
pornographie mettant en scène des enfants et concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, et les listes de points				
15. Décisions relatives aux communications émanant de particuliers au titre du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications	18	20	16	18
16. Rapports du Comité des droits des personnes handicapées, y compris les observations finales et les listes de points	40	19	37	40
17. Décisions relatives aux communications émanant de particuliers au titre du Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées	5	8	16	5
18. Rapport du Comité des disparitions forcées, y compris les observations finales et les listes de points	22	9	23	22
19. Décisions relatives aux communications émanant de particuliers au titre de l'article 31 de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées	2	2	2	2
20. Rapport de la réunion des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme	1	1	1	1
21. Notes du Secrétariat de la réunion des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme	3	2	3	3
22. Note du Secrétaire général, élection des membres, curriculum vitae des candidats à la Réunion des États parties	6	6	4	6
23. Rapports présentés à l'Assemblée générale par les Comités et les Fonds humanitaires	16	16	16	16
24. Rapports présentés au Conseil économique et social par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, le Comité des droits sociaux et culturels et le Comité des droits des personnes handicapées	3	3	3	3
25. Note du Secrétariat sur les résultats des sessions de la Commission de la condition de la femme	1	1	1	1
26. Rapport du Secrétaire général au Conseil des droits de l'homme concernant les mesures prises pour appliquer la résolution 9/8 du Conseil des droits de l'homme et les opérations des Fonds humanitaires	3	3	3	3
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>1 160</b>	<b>570</b>	<b>1 266</b>	<b>1 160</b>
27. Réunions des groupes de travail de présession des comités créés sous l'égide des organes directeurs et des groupes de travail relatifs aux Protocoles facultatifs	150	48	186	150
28. Réunions plénières des Comités créés sous l'égide des organes directeurs, y compris la réunion des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et les fonds humanitaires	1 002	514	1 072	1 002
29. Réunions des États parties, élection des membres	8	8	8	8
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>200</b>	<b>231</b>	<b>230</b>	<b>230</b>
30. Projets du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture	160	180	180	180

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
31. Projets du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage	30	37	40	40
32. Projets du Fonds spécial créé par le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants	10	14	10	15
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>120</b>	<b>170</b>	<b>120</b>	<b>190</b>
33. Cours de formation, séminaires et ateliers sur la rédaction de rapports, les communications émanant de particuliers, les visites de pays ou le suivi des recommandations des organes conventionnels aux États parties	120	170	120	190
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
34. Guides relatifs à tel ou tel instrument	1	6	1	2

#### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : promotion d'instruments juridiques relatifs au cadre juridique international relatif aux droits de l'homme (exposés, renforcement des capacités, analyse juridique, documents d'information, coopération et assistance techniques) auprès des États Membres, des entités des Nations Unies et d'autres parties prenantes ; soutien à la mise en place ou au renforcement des mécanismes nationaux d'élaboration de rapports et de suivi des recommandations des organes conventionnels ; séances d'information concernant les titulaires de mandats des Comités nouvellement élus et les nouveaux membres des conseils d'administration des fonds humanitaires.

**Bases de données et autres supports numériques** : actualisation et gestion de l'Index universel des droits de l'homme, qui attire plus de 45 000 visiteurs uniques chaque année, et des bases de données de la jurisprudence des organes conventionnels.

#### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : brochures d'information sur les activités des organes conventionnels et des fonds humanitaires, ainsi que sur le Fonds spécial créé par le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

## Sous-programme 3 Services consultatifs, coopération technique et activités hors Siège

### Objectif

20.10 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir et de défendre l'exercice effectif, par toutes et tous, de l'ensemble des droits humains, et, à cette fin, d'intensifier les activités de renforcement des capacités, notamment en prêtant assistance aux pays qui en font la demande, conformément aux principes qui sous-tendent le présent programme.

### Produits

20.11 On trouvera dans le tableau 20.5 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 20.5

**Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>67</b>	<b>67</b>	<b>67</b>	<b>68</b>
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale	13	16	13	13
2. Rapports destinés au Conseil des droits de l'homme	53	50	53	54
3. Rapports présentés à l'Assemblée générale par le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés	1	1	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>75</b>	<b>75</b>	<b>87</b>	<b>76</b>
4. Réunions du Conseil des droits de l'homme au sujet des mandats par pays, de la coopération technique et des commissions et missions d'enquête	53	50	65	54
5. Réunions du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes	5	5	5	5
6. Réunions du Sous-Comité d'accréditation de l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme	2	2	2	2
7. Séances de l'Assemblée générale	13	16	13	13
8. Réunions du Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme	2	2	2	2
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>183</b>	<b>194</b>	<b>185</b>	<b>193</b>
9. Coopération et appui techniques dans le domaine des droits humains, en particulier des droits économiques, civils, culturels, sociaux et politiques, en réponse à des demandes émanant de gouvernements, d'institutions publiques, d'équipes de pays des Nations Unies et des composantes Droits humains de missions de maintien de la paix	83	92	90	98
10. Projets de coopération technique à l'échelon national ou régional dans le domaine des droits humains	100	102	95	95
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>178</b>	<b>144</b>	<b>202</b>	<b>202</b>
11. Séminaires, ateliers et activités de formation concernant différents thèmes relatifs aux droits humains, destinés aux gouvernements, aux institutions nationales des droits de l'homme et aux acteurs de la société civile	150	125	160	160
12. Sessions de formation régionales sur les questions relatives aux droits humains, organisées pour les gouvernements, les institutions nationales des droits de l'homme et la société civile par le Centre de formation et de documentation des Nations Unies sur les droits de l'homme pour l'Asie du Sud-Ouest et la région arabe	28	19	42	42
<b>C. Activités de fond</b>				

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : consultations sur les droits de l'homme menées par la Haute-Commissaire aux droits de l'homme/la Haute-Commissaire adjointe avec les États Membres ; consultations régionales sur les questions relatives aux droits humains, organisées pour les gouvernements, les institutions nationales des droits de l'homme et la société civile par le Centre de formation et de documentation des Nations Unies sur les droits de l'homme pour

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
l'Asie du Sud-Ouest et la région arabe, assistance aux rapporteurs spéciaux et experts indépendants du Conseil des droits de l'homme (titulaires de mandats par pays).				
<b>Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête</b> : mise en place de missions d'établissement des faits et de suivi, de commissions et de missions d'enquête et fourniture d'un appui ; appui technique, activités de fond et services de secrétariat pour les missions qui concernent expressément tel ou tel pays ; suivi, appui technique et services fonctionnels aux composantes Droits humains des missions de paix, y compris contributions sur la situation des droits humains comme prescrit par le Conseil de sécurité.				
<b>Missions d'aide humanitaire</b> : appui et activités de fond concernant les questions relatives aux droits humains dans le domaine des opérations humanitaires.				
<b>Bases de données et autres supports numériques</b> : tenue à jour et gestion des bases de données géographiques relatives aux droits humains, notamment la base de données relative aux violations des droits humains et la plateforme d'échange d'informations sécurisée à l'appui des commissions d'enquête et des missions d'établissement des faits.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : communiqués de presse et points de presse par les titulaires de mandats par pays et la Haute-Commissaire.				

## Sous-programme 4 Appui au Conseil des droits de l'homme et à ses organes et mécanismes subsidiaires

### Objectif

20.12 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir et de défendre l'exercice effectif, par toutes et tous, de l'ensemble des droits humains et, à cette fin, de prêter des conseils et un appui renforcés au Conseil des droits de l'homme et aux organes et mécanismes subsidiaires qu'il a créés (Comité consultatif, procédures spéciales, examen périodique universel et procédure de plainte) tout en veillant au respect des principes qui sous-tendent le programme.

### Produits

20.13 On trouvera dans le tableau 20.6 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 20.6

### Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b>				
(nombre de documents)	<b>323</b>	<b>308</b>	<b>323</b>	<b>327</b>
1. Rapports des rapporteurs spéciaux, des groupes de travail et des experts indépendants destinés à l'Assemblée générale	37	39	37	41
2. Rapports des rapporteurs spéciaux, des groupes de travail, des experts indépendants et des titulaires de mandat au titre d'une procédure spéciale destinés au Conseil des droits de l'homme	126	126	126	126
3. Rapports du Secrétaire général au Conseil des droits de l'homme	3	3	3	3

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
4. Rapports du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme destinés au Groupe de travail sur l'Examen périodique universel (compilations de renseignements figurant dans les rapports de l'ONU et résumé des informations fournies par les parties prenantes)	84	84	84	84
5. Rapports du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel au Conseil des droits de l'homme	42	28	42	42
6. Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme destinés au Conseil des droits de l'homme sur les opérations du Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique concernant la mise en œuvre de l'Examen périodique universel et le Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel	2	2	2	2
7. Rapports destinés au Conseil des droits de l'homme sur les mandats thématiques pouvant être confiés au Secrétaire général, à la Haute-Commissaire et aux titulaires de mandat au titre des procédures spéciales	2	3	2	2
8. Rapports sur l'ordre du jour annoté du Groupe de travail des situations et du Groupe de travail des communications et sur l'ordre du jour provisoire du Conseil des droits de l'homme et de son Comité consultatif	9	7	9	9
9. Rapports des groupes de travail institués au titre de la procédure de plainte du Conseil	4	3	4	4
10. Rapport des réunions à huis clos du Conseil des droits de l'homme convoquées en lien avec la procédure de plainte	2	1	2	2
11. Rapports des experts du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme	5	6	5	5
12. Rapports du Conseil des droits de l'homme destinés à l'Assemblée générale	1	1	1	1
13. Rapports du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme destinés au Conseil	3	5	3	3
14. Rapports du Conseil des droits de l'homme (rapports distincts à chaque session)	3	3	3	3
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>434</b>	<b>387</b>	<b>437</b>	<b>437</b>
15. Séances plénières du Conseil des droits de l'homme	103	100	100	100
16. Réunions sur l'examen des États du Groupe de travail de l'Examen périodique universel	54	28	54	54
17. Sessions extraordinaires du Conseil des droits de l'homme	2	0	2	2
18. Réunions tenues par le Bureau du Conseil des droits de l'homme avant, pendant et après les sessions	20	34	20	20
19. Réunions à huis clos du Conseil des droits de l'homme dans le cadre de la procédure de plainte	4	1	4	4
20. Réunions des groupes de travail institués au titre de la procédure de plainte	40	18	40	40
21. Réunions des groupes de travail (sur les disparitions forcées ou involontaires, sur la détention arbitraire, sur l'utilisation de mercenaires, sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles, sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres sociétés), du Forum sur les questions relatives aux minorités et du Forum sur les entreprises et les droits de l'homme	167	173	173	173

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
22. Réunions du Groupe consultatif pour la désignation des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales	24	26	24	24
23. Séances plénières du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme	20	7	20	20
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>
24. Rapport statistique du Conseil des droits de l'homme	3	3	3	3
25. Listes mensuelles de communications	12	12	12	12
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : consultations et manifestations organisées parallèlement aux sessions du Conseil des droits de l'homme avec les membres et observateurs du Conseil ; séances d'information à l'intention des États Membres et des entités des Nations Unies sur les questions de procédure relatives aux mécanismes et aux groupes de travail du Conseil et de ses organes subsidiaires ; séances d'information à l'intention des représentants des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement visant à renforcer leur capacité de participer aux travaux du Conseil et de ses organes subsidiaires ; séances d'information d'avant-session et d'après-session du Secrétaire du Conseil aux organisations non gouvernementales ; communications des rapporteurs spéciaux, des experts indépendants et des groupes de travail mandatés par les organes directeurs au nom des victimes présumées de violations des droits humains.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Relations extérieures et médias</b> : communiqués de presse sur les travaux du Conseil des droits de l'homme et de ses organes et mécanismes subsidiaires.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : mise à jour et maintenance des pages Web Internet et Extranet sur les travaux du Conseil des droits de l'homme et de ses organes et mécanismes subsidiaires.				

## Programme 21

### Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance

#### Orientations générales

##### Mandats et considérations générales

21.1 Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a pour mandat de diriger et de coordonner l'action de la communauté internationale au service de la protection des réfugiés et de la recherche de solutions à la situation tragique dans laquelle ils se trouvent. Son mandat découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale, notamment la résolution 319 A (IV), portant création du Haut-Commissariat, et la résolution 428 (V), établissant le statut du nouvel organisme. La protection des réfugiés est également inscrite dans le droit international, principalement dans la Convention relative au statut des réfugiés de 1951 et son protocole de 1967. Le HCR a également été chargé de la situation des apatrides, conformément au paragraphe 6 A) ii) de son statut et à l'article I A) 2) de la Convention de 1951, qui ont trait aux réfugiés apatrides, ainsi qu'à diverses résolutions de l'Assemblée générale, dont les résolutions 3274 XXIX et 31/36 concernant la Convention relative au statut des apatrides de 1954 et la Convention sur la réduction des cas d'apatridie de 1961. Au fil des ans et des résolutions, l'Assemblée a élargi le mandat du HCR à d'autres groupes. Le Haut-Commissariat apporte protection et assistance aux personnes déplacées, en coopération avec le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence et dans le cadre de l'action concertée du système des Nations Unies, ainsi qu'avec le consentement de l'État concerné.

21.2 Les chiffres définitifs pour 2020 ne sont pas encore connus, mais, selon les estimations, le nombre total de personnes relevant de la compétence du HCR avait dépassé les 83 millions à la mi-2020. Si la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a entraîné une réduction temporaire du nombre de nouveaux demandeurs d'asile du fait des restrictions apportées aux déplacements et des fermetures de frontières, des déplacements importants ont été constatés au cours du premier semestre 2020, notamment en République arabe syrienne et en République démocratique du Congo. En 2022, le nombre des personnes dont le HCR aura à s'occuper dépendra du nombre de conflits qui seront résolus ou qui viendront s'ajouter aux conflits en cours.

21.3 Malgré les difficultés qui continuent de se poser pour offrir aide et protection aux personnes dont s'occupe le HCR et leur apporter des solutions, des avancées notables ont été réalisées en vue d'un partage plus prévisible et équitable de la charge et des responsabilités comme le prévoit le pacte mondial sur les réfugiés. Les engagements pris à l'occasion du Forum mondial sur les réfugiés sont susceptibles d'améliorer considérablement la vie des réfugiés et des populations d'accueil. Plusieurs dispositifs et outils importants ont été mis en place pour concrétiser le partage de la charge et des responsabilités, et de nouvelles voies ont été ouvertes pour permettre à de nombreux acteurs, dont les acteurs du développement et du secteur privé, de participer davantage à la prise en charge des réfugiés. En 2020, de concert avec ses partenaires, le HCR a mené des actions à grande échelle pour préparer les personnes relevant de sa compétence et les populations d'accueil à faire face à la COVID-19 et les aider à la combattre. La pandémie a exacerbé les crises humanitaires existantes et des millions de réfugiés, de personnes déplacées et d'autres encore ont perdu leurs moyens de subsistance en raison des restrictions de déplacement et des

mesures de confinement. Le HCR a poursuivi sa réforme organisationnelle, veillant à renforcer sa souplesse d'action dans les environnements opérationnels complexes.

## **Programme de travail**

### **Objectif**

21.4 L'objectif, auquel le programme contribue, est d'assurer une protection internationale aux réfugiés et aux autres personnes relevant de la compétence du HCR et de chercher des solutions durables à leur situation, en collaboration avec les États et d'autres organisations sans discrimination, compte étant tenu de l'âge et du genre.

### **Stratégie**

21.5 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le HCR encouragera les États à rejoindre les instruments internationaux en vigueur, notamment les conventions sur les réfugiés et l'apatridie, ainsi que les instruments régionaux. Il promouvra des formes complémentaires de protection, notamment au nom du droit des droits de l'homme. En collaboration avec les États et d'autres partenaires, il veillera à ce que la mise en place de solutions durables à la question des déplacements soit prise en compte dans les programmes de développement et tienne une place centrale dans les activités de consolidation de la paix. Il fera connaître et soutiendra les mesures qui favorisent l'inclusion, notamment en ce qui concerne l'accès à l'éducation, à l'économie formelle et au marché de l'emploi, ce qui permettra d'améliorer le bien-être des personnes relevant de sa compétence, de mieux les protéger et de leur apporter des solutions. Il continuera d'appuyer la mise en œuvre du pacte mondial sur les réfugiés, en collaboration étroite avec les États et les autres parties prenantes, et plaidera pour une augmentation de l'aide financière apportée aux pays et aux populations d'accueil des réfugiés et aux autres personnes relevant de sa compétence. À cet égard, il procédera au suivi des engagements pris lors du Forum mondial sur les réfugiés et renforcera son action en vue d'une meilleure coopération internationale et d'un meilleur partage des responsabilités.

21.6 Le HCR entend promouvoir la mise en place de bonnes conditions d'accueil pour les demandeurs d'asile, le recours à des mesures de substitution à la détention et le traitement équitable des demandes de protection. Assurer de bonnes conditions d'accueil reste une tâche difficile pour les États qui accueillent un grand nombre d'arrivées. En collaboration avec les autorités nationales et locales et la société civile, le HCR continuera d'œuvrer au renforcement et à la multiplication des centres d'accueil, au développement de l'hébergement provisoire et à la fourniture d'une aide efficace, en ciblant les femmes, les enfants et les personnes les plus vulnérables. Pour atteindre l'objectif fixé, le HCR s'emploiera également à promouvoir et à faire connaître le droit des réfugiés et les principes organisant leur protection, en menant des activités de formation auprès des fonctionnaires nationaux et du personnel des organisations non gouvernementales.

21.7 En collaborant étroitement avec les partenaires du système des Nations Unies, sous l'égide du Comité permanent interorganisations, et avec les organisations non gouvernementales (ONG), le HCR entend offrir aide et protection aux personnes déplacées, en se fondant sur les résolutions de l'Assemblée générale portant sur cette question, notamment la résolution 74/160. Il continuera d'œuvrer en faveur de la prévention et de la réduction des cas d'apatridie, ainsi que de la protection des apatrides, notamment en encourageant les États à adhérer aux instruments

internationaux en la matière et en les aidant à permettre aux apatrides d'acquérir, de recouvrer ou de se faire reconnaître plus facilement la nationalité du pays.

21.8 En outre, le HCR entend contribuer aux objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. En particulier, pour appuyer l'objectif de développement durable n° 4 sur l'éducation, il favorisera un accès équitable à l'éducation et l'inclusion dans les systèmes nationaux d'enseignement. Il aidera les personnes relevant de sa compétence grâce aux nombreux partenariats qu'il a noués et réfléchira à des moyens inédits de permettre aux populations les plus isolées de bénéficier d'un apprentissage. La publication qu'il a fait paraître à cet égard, intitulée *Éducation des réfugiés 2030 : une stratégie pour l'inclusion des réfugiés*, guidera son action.

21.9 Le HCR continuera de collaborer avec les États et les partenaires afin de faire en sorte que les réfugiés, les personnes déplacées et les autres personnes relevant de sa compétence soient prises en compte dans les plans nationaux de préparation et d'intervention d'urgence. Il interviendra dans les situations de crise, conformément à sa stratégie sur la responsabilité envers les populations touchées, et renforcera les mécanismes lui permettant de communiquer et de dialoguer avec les personnes relevant de sa compétence et les populations d'accueil. En 2022, il entend tirer parti du nouvel outil de budgétisation et de gestion axées sur les résultats qu'il a mis en service en 2021, le but étant d'améliorer la planification en prenant des décisions fondées sur des données. Cet outil devrait lui permettre de mieux rendre compte de l'impact de ses programmes sur les personnes dont il s'occupe.

21.10 Les produits et activités prévus pour 2022 traduisent une approche renforcée qui prend en compte les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19. Ces produits et activités, qui portent sur la santé, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, la protection et les moyens de subsistance, continueront d'être généralisés et consolidés de façon à disposer de moyens suffisants pour faire face à tout nouveau variant du virus. Dans le cadre de l'action menée pour « reconstruire en mieux », le HCR sait qu'il devra continuer de faire campagne pour que les personnes relevant de sa compétence soient prises en compte dans les programmes nationaux de vaccination et les plans de redressement socioéconomique. La COVID-19 offre l'occasion de mieux intégrer ces personnes dans les systèmes nationaux. Le HCR a développé et continuera de développer des activités de protection et de lutte anti-COVID-19 et continuera également de suivre l'évolution de la pandémie et d'évaluer les besoins des personnes dont il s'occupe.

21.11 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

- a) permettre d'avancer dans la réalisation de l'objectif d'un partage plus prévisible et équitable de la charge et des responsabilités, comme le prévoit le pacte mondial sur les réfugiés ;
- b) permettre un renforcement du régime d'asile des États ;
- c) permettre à quelque 90 000 personnes d'acquérir une nationalité ou de faire reconnaître leur nationalité ;
- d) permettre l'enregistrement de quelque 22 millions de dossiers individuels dans l'Écosystème d'enregistrement des populations et de gestion de l'identité (PRIMES) du HCR.

## Facteurs externes pour 2022

21.12 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :

a) Dans la plupart des pays, les conditions de sécurité permettent au HCR d'exécuter ses programmes ; il lui faut toutefois se montrer vigilant en raison de la présence de groupes armés et des risques de violence pesant sur le personnel humanitaire. L'accès humanitaire est garanti dans la plupart des pays, ce qui lui permet de répondre aux besoins de protection et d'assistance les plus urgents ;

b) La communauté internationale continue de s'approprier le pacte mondial sur les réfugiés et les États et les parties prenantes sont disposés à en faciliter la mise en œuvre, y compris en y contribuant ;

c) Du fait de la réduction des possibilités d'asile dans certains pays, les conditions d'admission et les politiques d'asile étant de plus en plus strictes pour les réfugiés et les demandeurs d'asile, les mesures destinées à leur protection doivent encore être renforcées ;

d) D'importants déficits de financement continuent de limiter le champ d'intervention du HCR et l'aide qu'il peut apporter, en particulier dès lors que les ressources n'augmentent pas au même rythme que la hausse des besoins des personnes relevant de sa compétence.

21.13 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait entraver encore plus l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.

21.14 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le HCR continuera de travailler en étroite collaboration avec de nombreux acteurs, dont les États, les organisations régionales, les organisations internationales d'aide humanitaire et de développement, les institutions financières, les ONG, les partenaires du secteur privé, les universités et les réfugiés eux-mêmes. Il a tenu l'engagement qu'il avait pris à l'occasion du « Grand Bargain » (pacte relatif au financement de l'action humanitaire), à savoir affecter aux intervenants nationaux et locaux au moins 25 % de ses dépenses afférentes aux programmes. Selon les premières données disponibles pour 2020, environ 802 millions de dollars, soit 28 % des dépenses afférentes aux programmes, ont été dépensés par l'intermédiaire des intervenants nationaux et locaux. Le HCR entend atteindre les mêmes objectifs dans le cadre de son projet de budget-programme pour 2022. Il restera également attaché au principe de la participation, estimant que les réfugiés et les personnes relevant de sa compétence et qui bénéficient de ses activités de programme doivent être consultés quand sont prises les décisions qui ont une incidence sur leur vie.

21.15 En ce qui concerne la coordination et la coopération au sein du système des Nations Unies, le HCR continuera de participer aux travaux des différentes instances créées à cet effet, dont le Comité permanent interorganisations et le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. La collaboration avec un large éventail d'acteurs, notamment ceux opérant en dehors de la sphère humanitaire traditionnelle, est indispensable pour permettre des actions efficaces et trouver des solutions aux déplacements forcés et à l'apatridie. Cela suppose de renforcer les partenariats existants et d'en créer de nouveaux susceptibles

de favoriser des approches innovantes. Le HCR prendra des mesures visant à promouvoir une approche intégrée dans le traitement de la vulnérabilité des personnes avant, pendant et après les crises, dans le cadre d'une planification à long terme ciblant les réfugiés et les populations d'accueil.

21.16 Le HCR prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, grâce à sa politique tenant compte des questions liées à l'âge et au handicap et des questions de genre et aux mesures qu'il a prises pour renforcer ces engagements. Il a favorisé davantage l'autonomisation des personnes relevant de sa compétence et continuera d'aider toutes ces personnes, en particulier les femmes et les filles qui sont victimes de violence, en leur donnant accès à divers services (soins de santé, accompagnement psychosocial, hébergement sûr, aide juridique). Il entend renforcer ses liens avec les acteurs locaux et privilégier les initiatives de sensibilisation visant à prévenir la violence. Il continuera de promouvoir l'égalité des genres et renforcera les mécanismes visant à rendre justice aux personnes touchées.

21.17 Le HCR a élaboré un plan d'action 2020-2024 pour se conformer aux obligations définies dans la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap. À cette fin, il entend identifier, lors des procédures d'enregistrement, les personnes relevant de sa compétence qui sont en situation de handicap et s'entretiendra directement avec elles afin de mieux cibler leurs besoins. L'International Disability Alliance devrait l'aider à développer sa stratégie pour l'inclusion du handicap, grâce à la participation directe de personnes en situation de handicap et des organisations qui les représentent. Il œuvrera au renforcement des capacités en matière d'intégration du handicap dans les situations de déplacement et d'apatridie, fera campagne pour l'inclusion du handicap au sein des principales instances humanitaires, dont le Forum mondial sur les réfugiés, et assurera l'application et le suivi des mesures.

### Activités d'évaluation

21.18 Les évaluations qui ont été menées à bien en 2020 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2022 :

- a) Évaluations stratégiques et centralisées de l'action menée par le HCR :
  - i) Évaluation du portefeuille-pays du HCR : Iraq (août 2020) ;
  - ii) Évaluation des opérations du HCR en Afghanistan (août 2020) ;
  - iii) Évaluation du portefeuille-pays du HCR : rapport de synthèse (Afghanistan, Angola, Iraq, Maroc) (septembre 2020) ;
  - iv) Participation du HCR à la coopération aide humanitaire-développement : premières conclusions d'une évaluation longitudinale, phase 2, novembre 2019-mai 2020 (décembre 2020) ;
  - v) Intervention d'urgence du HCR face à la situation au Venezuela (République bolivarienne du) (décembre 2020) ;
  - vi) Évaluation de la politique du HCR en matière d'apprentissage et de perfectionnement pour son personnel et ses partenaires (décembre 2020) ;
  - vii) Intervention de niveau 3 du HCR après le passage du cyclone Idai au Mozambique, au Zimbabwe et au Malawi (évaluation reportée au premier trimestre 2021) ;
- b) Évaluations conjointes de l'action menée par l'Organisation des Nations Unies et l'ensemble du système :

- i) Rapport de synthèse de l'évaluation UNICEF/OIM/HCR sur les enfants en déplacement ;
- ii) Évaluation de l'action humanitaire interinstitutionnelle visant à favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles (octobre 2020) ;
- c) Évaluations et examens décentralisés de l'action menée par le HCR :
  - i) Examen indépendant des évaluations des donateurs dans les opérations humanitaires (novembre 2020) ;
  - ii) Examen indépendant de la stratégie globale du HCR « Au-delà de la détention » pour la période 2014-2019 ;
  - iii) Évaluations décentralisées des activités du HCR portant sur les moyens de subsistance : rapport de synthèse (2019) ;
  - iv) Évaluation du plan quadriennal du HCR et de la Colombie pour la période 2015-2019 (juin 2020) ;
  - v) Évaluation de départ des projets de la Fondation IKEA sur les moyens de subsistance et l'énergie menés parmi les réfugiés somaliens et les populations d'accueil à Melkadida en Éthiopie (juin 2020), et évaluation du Fonds d'innovation du HCR (novembre 2020) ;
  - vi) Évaluation des effets des interventions en espèces du HCR sur la protection au Rwanda (juin 2020).

21.19 Il a été tenu compte des conclusions des évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du projet de plan-programme pour 2022. Ainsi, il ressort des premiers résultats de l'évaluation triennale de la coopération aide humanitaire-développement (décembre 2020) que, depuis l'adoption de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants en 2016 et du pacte mondial sur les réfugiés en 2018, le HCR s'est systématiquement rapproché des partenaires de développement et a considérablement approfondi sa coopération avec eux. Parmi les principales avancées, citons les actions de sensiblement menées auprès des États d'accueil avec le Groupe de la Banque mondiale et le développement de la collaboration en matière d'analyse des données. En outre, le HCR a noué des partenariats opérationnels globaux avec d'autres organismes des Nations Unies, ce qui a permis une coopération entre activités au niveau des pays. Il ressort également de l'évaluation que les efforts concertés du HCR pour collaborer directement avec les institutions de développement bilatérales avaient permis d'assurer la prise en compte des populations déplacées dans les plans de développement. L'évaluation a montré en outre les autres voies ouvertes au HCR pour participer aux mécanismes de coopération des Nations Unies pour le développement durable et mieux collaborer avec le système des Nations Unies pour le développement et les ONG de développement, en particulier au niveau des activités de pays. Intégrant les conclusions de l'évaluation, le projet de plan-programme du HCR pour 2022 vise expressément à continuer de tirer parti de la collaboration engagée avec les acteurs du développement et à la généraliser.

21.20 Il ressort de l'évaluation de la politique en matière d'apprentissage et de perfectionnement (décembre 2020) que le HCR envisage le développement des compétences et des connaissances sous l'angle de la formation. L'évaluation montre que le HCR doit repenser et actualiser son modèle d'apprentissage et transformer partout ses modes d'apprentissage. Il lui est recommandé, pour améliorer l'apprentissage et permettre à son personnel et à ses partenaires de mieux en profiter, de transférer au niveau régional certaines attributions et ressources en la matière.

Dans le cadre du projet de plan-programme pour 2022, il est prévu d'encourager et de permettre le développement de l'apprentissage au niveau des régions.

21.21 Il est prévu de procéder aux évaluations des stratégies et politiques globales du HCR ci-après en 2022 :

- a) Coopération aide humanitaire-développement (troisième année) ;
- b) Initiatives menées par le HCR pour mettre fin à l'apatridie ;
- c) Programmes et activités de rapatriement ;
- d) Renforcement des capacités en matière d'asile ;
- e) Mise en œuvre de la politique du HCR tenant compte des questions liées à l'âge et au handicap et des questions de genre ;
- f) Principales interventions humanitaires en République démocratique du Congo et au Sahel ;
- g) Stratégies de pays en Égypte, au Soudan, en Ouganda, en Zambie, au Mexique et au Myanmar et opérations multipays dans les pays baltes et nordiques ;
- h) Évaluations conjointes de l'ONU et de l'ensemble du système de l'action menée au Yémen, de la protection des droits des réfugiés en temps de COVID-19 et de la feuille de route HCR/UNICEF pour les enfants réfugiés.

21.22 La structure régionale du HCR permettra de rapprocher les évaluations des lieux d'exécution des activités. Les bureaux régionaux seront davantage appelés à choisir les programmes et activités devant faire l'objet d'une évaluation dans telle ou telle région, et ce, dans le plein respect des priorités régionales. On s'attend en 2022 à ce qu'un nombre important d'évaluations décentralisées soient commandées par les bureaux régionaux.

## **Exécution du programme en 2020**

21.23 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **L'assistance pécuniaire réduit les risques de protection que courent les personnes relevant de la compétence du HCR ainsi que leurs difficultés économiques**

21.24 En 2020, le HCR a continué de fournir une assistance pécuniaire, qui s'est avérée être un moyen efficace de répondre aux besoins immédiats, de faire face aux risques de protection et d'atténuer les difficultés socioéconomiques des personnes les plus vulnérables. L'assistance pécuniaire, qui complète les mesures prises par l'État, car elle est un filet de sécurité supplémentaire pour les réfugiés et les personnes relevant de la compétence du HCR, a augmenté au cours de 2020 pour atténuer l'impact de la COVID-19, atteignant un total d'environ 2,4 milliards de dollars entre 2016 et 2020. En 2020, plus de 65 opérations ont lancé de nouvelles initiatives d'assistance pécuniaire ou étendu celles qui existaient, touchant ainsi quelque 7,85 millions de personnes vulnérables. Le Haut-Commissariat a également continué de mettre en place des systèmes robustes d'enregistrement des réfugiés et de distribution d'argent. De nouvelles modalités de distribution d'argent ont été mises en place, telles que l'augmentation des transferts ponctuels ; les paiements anticipés ; l'alignement de l'assistance pécuniaire sur les filets de sécurité sociale nationaux ; le passage de l'aide en espèces à l'aide en nature lorsque les marchés ne fonctionnaient pas ; et l'augmentation des paiements numériques. De nouvelles technologies, telles

que l'identification biométrique sans contact, ont été testées et des mesures pertinentes d'atténuation des risques ont été prises pour prévenir les risques de fraude, conformément aux règles générales du HCR.

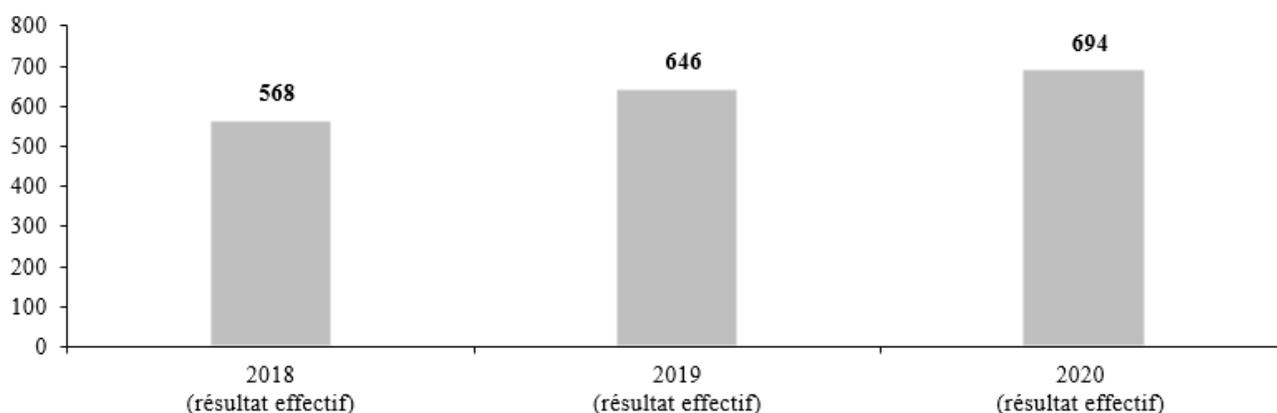
*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

21.25 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'augmentation de l'assistance pécuniaire distribuée aux personnes relevant de la compétence du HCR, qui est passée de 646 à 694 millions de dollars (voir la figure 21.I).

Figure 21.I

**Mesure des résultats : total de l'assistance pécuniaire distribuée aux personnes relevant de la compétence du HCR**

(En millions de dollars des États-Unis)



Note : Le montant indiqué pour 2020 est provisoire en attendant la finalisation des comptes de fin d'année.

**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme**

21.26 En 2020, la pandémie de COVID-19 a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour le HCR. N'épargnant personne, la COVID-19 a menacé la santé et les moyens de subsistance des personnes et aggravé les difficultés pour les plus vulnérables. Elle a eu non seulement des conséquences sur la santé, mais elle a aussi engendré une importante crise de protection et généralisé la pauvreté. Elle a renforcé le sentiment de désespoir des personnes déplacées de force partout dans le monde, mettant à rude épreuve leurs mécanismes d'adaptation, menaçant leurs moyens de subsistance et exacerbant leurs problèmes de santé mentale. Elle a également contribué à réduire l'espace humanitaire, du fait des restrictions et des fermetures de frontières auxquelles elle a donné lieu, affectant l'accès à l'asile et au territoire.

21.27 Pour faire face aux problèmes liés à la pandémie de COVID-19, on a apporté des aménagements à certaines activités. S'étant engagé à rester et à exécuter les programmes, le HCR a pris des mesures pour assurer la santé et le bien-être de son personnel. Il a notamment fait preuve de souplesse pour tenir compte de l'évolution des contextes opérationnels et a adapté ses programmes afin d'atténuer les effets du virus et d'assurer la continuité des services essentiels de protection et d'assistance. Le HCR s'est appuyé sur les bureaux régionaux, mieux à même d'accélérer et de décentraliser les décisions. Ces bureaux ont rapidement établi les besoins liés à la COVID-19, ce qui a permis au siège du HCR d'allouer promptement des ressources. L'aide a ainsi pu être fournie plus rapidement, d'où un taux d'exécution élevé (mesuré

en termes de dépenses par rapport aux fonds disponibles). Le HCR a également tiré parti des nouvelles technologies dans sa lutte contre la COVID-19, mettant en place une riposte efficace malgré le fait que 88 % de ses effectifs travaillaient à distance au plus fort de la pandémie. En réagissant vite et en procédant à des achats à grande échelle, le Haut-Commissariat a bénéficié de prix de gros, ce qui lui a permis de maintenir ses stocks mondiaux et de prépositionner ses fournitures. En décembre 2020, le HCR avait acheté des biens et des services pour une valeur de 186,1 millions de dollars dans le cadre de sa campagne contre la pandémie de COVID-19. Sur le plan opérationnel, le HCR a travaillé en collaboration avec les autorités, les partenaires et les personnes relevant de sa compétence, adaptant ses procédures pour atténuer les effets de la pandémie sur celles-ci. Dans le cadre de sa campagne contre la pandémie, il s'est essentiellement attaché à étendre l'aide vitale en passant par les services de santé, d'eau et d'assainissement ; à augmenter sa capacité d'hébergement ; à renforcer la diffusion d'informations vitales ; à fournir des services de protection indispensables ; à veiller à ce que les droits et la protection des personnes déplacées de force soient garantis ; et à fournir une aide en espèces aux personnes relevant de sa compétence touchées par le ralentissement économique et la perte d'emplois, moyen précieux et efficace de soulager immédiatement les familles dans le besoin. Dans toutes les opérations, le HCR et ses partenaires ont également tiré parti des solutions locales et renforcé et soutenu les mesures prises au niveau national. En décembre 2020, 39,4 millions de personnes relevant de la compétence du HCR avaient reçu une assistance liée à la COVID-19. Près de 9,38 millions de ces personnes ont eu accès à des services de santé, dont 605 000 qui ont bénéficié d'un soutien en matière de santé mentale et d'aide psychosociale et plus de 1,18 million de femmes et de filles qui ont reçu des soins complets. Plus de 15,34 millions de personnes ont eu accès à des services de protection et 7,85 millions de personnes relevant de la compétence du HCR ont bénéficié d'une assistance pécuniaire.

21.28 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins, le HCR tirera parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Parmi les mesures qu'il a prises pour reconstruire en mieux, on peut citer le recours aux bureaux régionaux et à leur capacité stratégique d'élaborer rapidement des plans d'urgence efficaces parce que spécifiquement adaptés aux besoins régionaux, la simplification des processus d'approvisionnement permettant l'achat et la livraison rapides d'équipements de protection individuelle et d'articles médicaux, et la rationalisation de l'allocation des ressources permettant d'allouer aussi rapidement que possible les ressources supplémentaires dont les opérations ont besoin.

## **Résultats escomptés pour 2022**

21.29 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les plans-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### **Résultat 1 : mise en œuvre du pacte mondial sur les réfugiés<sup>1</sup>**

#### **Exécution du programme en 2020**

21.30 Le HCR a poursuivi ses activités d'appui à la mise en œuvre du pacte mondial sur les réfugiés, conformément à son mandat et en collaboration étroite avec les États

<sup>1</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 25)].

et les autres parties prenantes. Le pacte sert de base à une répartition prévisible et équitable de la charge et des responsabilités entre les États Membres et les parties prenantes concernées. Les quatre objectifs du pacte sont les suivants : alléger les pressions exercées sur les pays d'accueil ; accroître l'autonomie des réfugiés ; élargir l'accès à des solutions faisant appel à des pays tiers ; et aider à créer dans les pays d'origine les conditions nécessaires au retour des réfugiés dans la sécurité et la dignité. Ces objectifs ont suscité quelque 1 400 annonces de contribution lors du premier Forum mondial sur les réfugiés, qui s'est tenu en décembre 2019. Un an après, la pandémie de COVID-19 a mis en évidence l'importance des principes au cœur du pacte : un esprit de solidarité permettant de travailler ensemble, de partager les responsabilités et de veiller à ce que les personnes qui ont été forcées de fuir soient prises en compte dans les mesures adoptées par les pays. En 2020, de nombreuses entités qui avaient fait des annonces de contribution lors du Forum ont modifié leurs domaines d'intervention ou actualisé leurs objectifs pour s'adapter à la situation d'urgence. Grâce au HCR, il a été possible de faire concorder les annonces de contribution et les engagements politiques des pays d'accueil pris aux niveaux national, régional et mondial et de suivre leur réalisation. L'année 2020 a vu la mise en place d'aménagements et d'outils visant à faciliter une répartition plus prévisible et équitable des responsabilités, tandis que des progrès ont également été accomplis vers une plus grande inclusion des réfugiés dans les systèmes nationaux et les plans nationaux de développement et de préparation. De l'Azerbaïdjan au Costa Rica, de nombreux États ont inclus les réfugiés dans leurs systèmes de prestations sanitaires pour que personne ne soit laissé pour compte dans la lutte contre la COVID-19. Le HCR a joué un rôle de catalyseur en aidant les pays d'accueil à renforcer la complémentarité des programmes et des interventions politiques des acteurs du développement, ciblant les zones accueillant des personnes déplacées de force.

21.31 Les ambitions exprimées dans le pacte mondial sur les réfugiés ne sauraient se concrétiser et transformer de manière positive la vie des réfugiés et des communautés d'accueil sans les annonces de contribution faites lors du Forum mondial sur les réfugiés. Le pacte orientera les travaux du HCR, des États et des partenaires au cours de la décennie à venir et au-delà et sera un outil puissant qui permettra d'élargir la base de soutien aux réfugiés et à leurs pays et communautés d'accueil, de renforcer la protection, de promouvoir l'inclusion et de trouver des solutions par la réalisation de ses quatre objectifs clés.

21.32 Le travail effectué a contribué à obtenir des États, du secteur privé et des acteurs du développement (y compris les pays à faible revenu accueillant des réfugiés), lors du Forum mondial sur les réfugiés, plus de 250 annonces de contribution financière (annuelles et pluriannuelles) s'élevant à environ 8 milliards de dollars. Plus de la moitié des 1 400 annonces de contribution (financière ou non) faites lors du Forum sont en cours d'exécution, au vu des rapports sur les progrès accomplis reçus par les entités concernées en 2020. Le HCR continuera à suivre les progrès accomplis dans ce domaine. La cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020 a été atteinte, à savoir la participation des États au Forum mondial sur les réfugiés, dans le cadre duquel ils ont été invités à faire des promesses de dons et de contributions – soutien financier, matériel, technique ou autre.

21.33 En outre, le travail effectué a également contribué à ce que quelque 230 meilleures pratiques directement liées aux objectifs convenus contenus dans le pacte mondial pour les réfugiés soient partagées sur la plateforme numérique du pacte, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2020.

### Projet de plan-programme pour 2022

21.34 Dans le cadre du programme et conformément au mandat fixé, le Haut-Commissariat poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher des objectifs du pacte mondial, y compris la concrétisation des annonces de contribution faites à l'occasion du Forum mondial sur les réfugiés, le HCR continuera de gérer la plateforme numérique du pacte mondial sur les réfugiés afin de diffuser les bonnes pratiques et les informations, notamment le suivi de la concrétisation des promesses de dons et de contributions faites à l'occasion du Forum. La mise en œuvre, le suivi et l'examen du pacte en 2022 s'appuieront sur le cadre d'indicateurs. Décembre 2021 verra la publication d'un premier rapport et la tenue d'une réunion de hauts fonctionnaires, qui serviront également à définir les orientations en matière de promesses de dons et de contributions au prochain Forum, prévu en 2023. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 21.1).

Tableau 21.1

#### Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Approbation du pacte mondial sur les réfugiés	Participation des États au Forum mondial sur les réfugiés, dans le cadre duquel ils seront invités à faire des promesses de dons et de contributions – soutien financier, matériel, technique ou autre – et à mettre en commun les meilleures pratiques de façon à atteindre les objectifs du pacte mondial sur les réfugiés	1 400 annonces de contribution, dont des contributions financières s'élevant à 8 milliards de dollars, annoncées lors du Forum mondial sur les réfugiés ; concrétisation de plus de la moitié des 1 400 annonces de contribution faites à l'occasion du Forum Mise en commun de plus de 230 meilleures pratiques sur la plateforme numérique du pacte mondial sur les réfugiés pour la réalisation des objectifs	Utilisation par les États Membres d'une plateforme numérique mise en place par le HCR aux fins de la mise en commun de bonnes pratiques et de la communication d'informations sur le versement des dons et contributions annoncés	Accès à un cadre d'indicateurs consolidé concernant le pacte mondial sur les réfugiés par les États Membres, qui devront en rendre compte tous les deux ans, à partir de 2021, ce qui favorisera l'élaboration stratégique d'engagements visant à combler les lacunes et à relever les défis liés à la réalisation des objectifs du pacte

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## **Résultat 2 : déploiements d'urgence à l'appui des personnes relevant de la compétence du HCR<sup>2</sup>**

### **Exécution du programme en 2020**

21.35 En mars 2020, en raison de la pandémie de COVID-19, le Haut-Commissaire a déclaré une urgence mondiale de niveau 2. Comme d'autres situations d'urgence, la campagne contre la COVID-19 dans le contexte du déplacement forcé a nécessité un effort collectif visant à apporter un appui aux personnes relevant de la compétence du HCR et faire face aux impacts de grande ampleur. Malgré cela, le HCR n'a jamais rien connu de tel au cours de ses 70 ans d'existence. Cette crise est venue s'ajouter aux multiples crises que subissaient déjà quelque 80 millions de personnes déplacées de force dans le monde. Parallèlement à la pandémie, le HCR a fait face à des crises de déplacement nouvelles ou de plus en plus importantes, notamment dans la région du Sahel, où près de 3,7 millions de personnes ont été contraintes de fuir à l'intérieur du pays et au-delà des frontières, ainsi que dans le nord du Mozambique et dans la région éthiopienne du Tigré, où des centaines de milliers de personnes ont été forcées de quitter leur foyer en raison de la violence. D'autres situations prolongées, comme l'Afghanistan, la Somalie et la République arabe syrienne ainsi que les Rohingyas en Asie, ont continué de nécessiter un soutien d'urgence en 2020. En 2020, des articles non alimentaires d'une valeur de 36,2 millions de dollars provenant des stocks mondiaux ont été expédiés dans 44 pays. Au total, les déploiements d'urgence ont représenté 36 999 jours de mission en 2020. Des experts techniques dans les domaines de l'hébergement, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, de la santé publique, de la coordination des groupes ou secteurs de protection, de la gestion de l'information et de l'éducation, entre autres, ont apporté des renforts indispensables. Les nouveaux déploiements d'urgence ont augmenté dans de nombreux pays après la fin de la première vague de COVID-19 en septembre 2020 et en réponse à de nouvelles urgences. Du fait de la COVID-19, il a fallu repenser les modalités de déploiement d'urgence. Le HCR a fait appel à des experts des partenaires de réserve prêts à être déployés dans le pays, dans les domaines de la santé publique, de l'épidémiologie et des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène, afin de fournir un soutien en ligne aux opérations d'urgence.

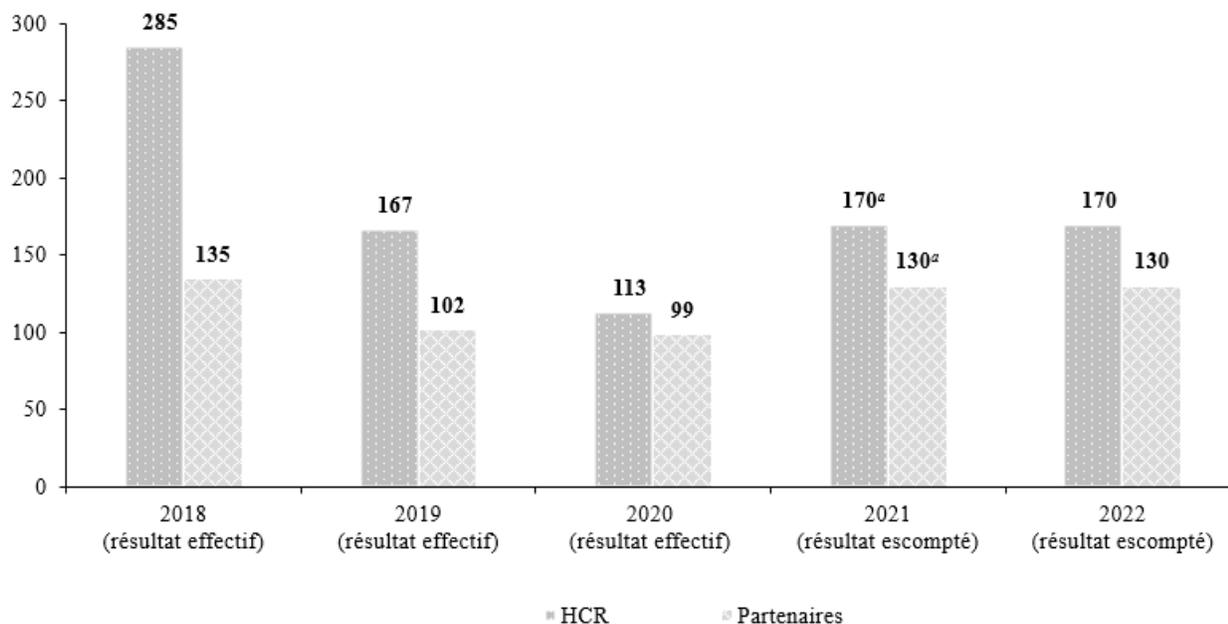
21.36 Le travail susmentionné a permis 212 déploiements de personnel d'appui d'urgence en 2020, 113 (53 %) provenant des divers fichiers internes du HCR et 99 (47 %) des partenaires de réserve d'urgence, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir le déploiement de 300 personnes. Les restrictions en matière de voyage et les fermetures de frontières dues à la COVID-19 ont sévèrement limité le déploiement habituel et l'exécution des programmes en personne.

### **Projet de plan-programme pour 2022**

21.37 Dans le cadre du programme et conformément au mandat fixé, le Haut-Commissariat poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, le HCR continuera de maintenir une liste active de personnel d'appui d'urgence prêt à être déployé et s'adaptera rapidement à l'évolution du contexte opérationnel à tous les niveaux. Le Haut-Commissariat continuera d'appliquer de nouvelles modalités de déploiement d'urgence, le cas échéant. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 21.II).

<sup>2</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

Figure 21.II  
**Mesure des résultats : effectifs déployés dans les situations d'urgence, par an**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### **Résultat 3 : renforcement de la protection et recherche de solutions durables en faveur des réfugiés et des demandeurs d'asile au moyen de l'enregistrement individuel**

#### **Projet de plan-programme pour 2022**

21.38 Par l'enregistrement individuel et le renforcement de la qualité des données d'enregistrement, qui garantissent l'intégrité des systèmes de protection des réfugiés et préviennent et combattent la fraude et la criminalité, telle que la traite des personnes, les réfugiés et les demandeurs d'asile peuvent accéder à leurs droits. Le Haut-Commissariat met à disposition ses ressources et son expertise pour renforcer les capacités nationales en matière d'enregistrement et de documentation des personnes, y compris un appui à la numérisation, à la biométrie et à d'autres technologies pertinentes. Conformément à sa politique sur la protection des données personnelles des personnes relevant de sa compétence et à sa politique tenant compte des questions liées à l'âge et au handicap et des questions de genre, le HCR partage également des données d'enregistrement ventilées. Il a poursuivi l'enregistrement individuel des réfugiés et des demandeurs d'asile, afin qu'ils reçoivent des documents et bénéficient d'un meilleur accès à la protection et aux autres services disponibles. Le HCR continuera à renforcer sa capacité de gestion de l'identité et à étendre le champ de PRIMES (Écosystème d'enregistrement des populations et de gestion de l'identité), une série d'outils et d'applications interopérables utilisés pour les activités d'enregistrement, de gestion de l'identité et de gestion des dossiers.

### *Enseignements tirés et changements prévus*

21.39 Les enseignements tirés sont les suivants : en raison des restrictions en matière de voyage et de la fermeture des frontières, la suite PRIMES n'a pas pu être véritablement mise en service sur de nouveaux sites et le personnel n'a pas pu être formé. Quand la pandémie de COVID-19 s'est déclenchée en 2020, le déploiement de PRIMES sur le terrain a été suspendu. La formation à l'enregistrement d'urgence a également été affectée par les restrictions en matière de déplacements ; il a donc fallu appeler en renfort des personnes qui avaient été formées bien avant pour combler les lacunes en cas d'urgence. Les programmes de formation ont été adaptés pour être dispensés en ligne et les processus existants de migration des données ont été exécutés de manière efficace par la technologie en nuage et revus pour prendre en charge les modalités à distance. Des modalités innovantes de déploiement à distance ont permis de déployer les outils PRIMES dans 27 nouvelles opérations, portant à 100 le nombre d'opérations les utilisant. Le nombre d'individus ayant des dossiers dans PRIMES est passé de 10,2 millions à 15 millions en 2020, et 7 200 utilisateurs ont pu avoir accès. Compte tenu de ces enseignements, le HCR mettra davantage l'accent sur les méthodes d'enregistrement nouvelles et émergentes, telles que les technologies qui facilitent le libre-service par les réfugiés, la formation et les exercices de simulation à distance, et la collecte de données sans contact. Le HCR renforcera sa capacité de gestion de l'identité et étendra le champ de PRIMES. Par exemple, certaines solutions ont permis une productivité élevée pendant la pandémie. Il s'agit notamment du recadrage manuel des dispositifs biométriques permettant une capture des données et une identification biométriques sans contact, de la conduite d'entretiens d'enregistrement par appels vidéo à l'aide de smartphones et de l'installation de cloisons en plexiglas dans les locaux d'enregistrement.

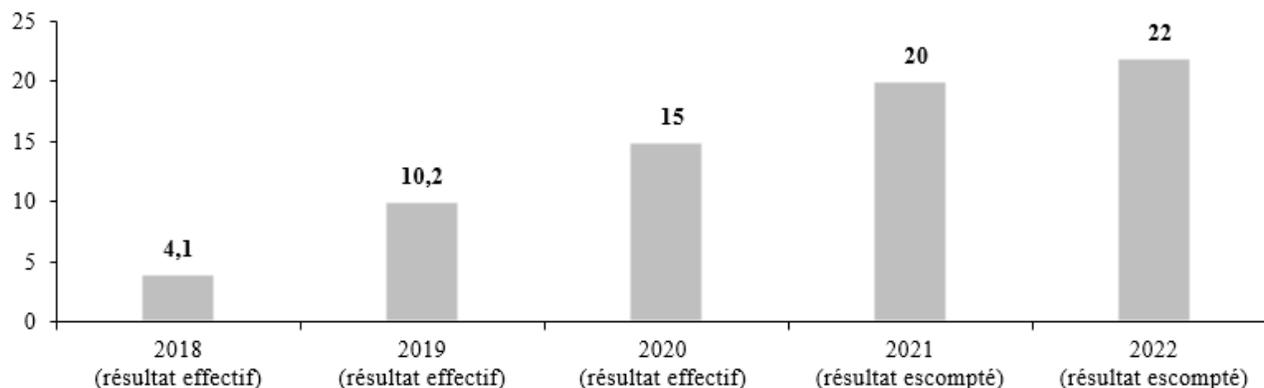
### *Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

21.40 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'augmentation continue du nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile enregistrés à titre individuel (voir la figure 21.III).

Figure 21.III

### **Mesure des résultats : nombre total de réfugiés et de demandeurs d'asile enregistrés à titre individuel (résultat cumulé)**

(En millions de personnes)



## Textes des organes délibérants définissant les mandats

21.41 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le HCR.

### Résolutions de l'Assemblée générale

319 A (IV)	Réfugiés et apatrides	58/153	Mesures d'application proposées par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour renforcer la capacité du Haut-Commissariat de s'acquitter de son mandat
428 (V)	Statut du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés		
538 B (VI)	L'assistance aux réfugiés et leur protection		
1166 (XII)	Assistance internationale en faveur des réfugiés relevant du mandat du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés	70/1 74/160	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 Aide et protection en faveur des personnes déplacées
50/152 ; 73/151 <sup>3</sup> ; 75/163	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	75/164	Aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés d'Afrique

### Conventions et déclarations adoptées à l'issue de conférences

Convention relative au statut des réfugiés (1951) et Protocole y afférent (1967)	Déclaration de Carthagène sur les réfugiés (1984) Convention relative aux droits de l'enfant (1989)
Convention relative au statut des apatrides (1954)	Déclaration de San José sur les réfugiés et les personnes déplacées (1994)
Convention sur la réduction des cas d'apatridie (1961)	
Convention de l'Organisation de l'unité africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique (1969)	Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (2009)

## Produits

21.42 On trouvera dans le tableau 21.2 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 21.2

### Produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>18</b>	<b>18</b>
1. Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés à l'Assemblée générale	1	1	1	1
2. Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur l'aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés d'Afrique	1	1	1	1
3. Rapport du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés à l'Assemblée générale	1	1	1	1
4. Note annuelle sur la protection internationale à l'intention du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire	1	1	1	1

<sup>3</sup> Dans laquelle l'Assemblée générale rappelle le pacte mondial sur les réfugiés [(A/73/12 (Part II)].

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
5. Documents sur des questions relatives au contrôle, y compris les activités d'inspection et d'évaluation du HCR, présentés au Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire	7	7	9	9
6. Rapports du Comité permanent au Comité exécutif	4	4	4	4
7. Rapport à l'Assemblée générale sur le budget-programme biennal du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	1	1	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>19</b>	<b>30</b>	<b>32</b>	<b>28</b>
8. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	2	2	2
9. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
10. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
11. Réunions du Comité exécutif et du Comité permanent	15	25	23	23
12. Réunions de la Commission spéciale de l'Assemblée générale pour les annonces de contributions volontaires au Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés	1	1	1	1
13. Forum mondial sur les réfugiés et préparatifs	0	0	4	0
<b>Services de documentation pour les réunions</b> (en milliers de mots)	<b>228</b>	<b>228</b>	<b>200</b>	<b>200</b>
14. Édition de tous les documents en langue anglaise du Comité exécutif et du Comité permanent et traduction en français	228	228	200	200
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
15. Projets de terrain annuels exécutés en coopération avec des partenaires d'exécution : a) promotion de la protection contre la violence et l'exploitation ; b) satisfaction des besoins de base et fourniture des services essentiels ; c) promotion de la participation locale et l'autogestion ; d) promotion de l'instauration de conditions favorables à la protection ; e) promotion des solutions durables ; f) promotion des procédures de protection équitables	6	6	6	6
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>66</b>	<b>66</b>	<b>60</b>	<b>60</b>
16. Stages de formation sur la gestion des situations d'urgence, le droit des réfugiés, la protection et la gestion des opérations, destinés aux responsables gouvernementaux et aux partenaires d'exécution	45	45	45	45
17. Séminaires sur les domaines d'activité du HCR, y compris le pacte mondial sur les réfugiés, destinés aux partenaires d'exécutions et aux responsables gouvernementaux	21	21	15	15
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
18. Annuaire statistique	1	1	1	1
19. Études sur divers thèmes relatifs à la protection	5	5	5	5
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>26</b>	<b>23</b>	<b>20</b>	<b>20</b>
20. Documents et documents de séance destinés au Comité exécutif et au Comité permanent	26	23	20	20

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : aide aux États Membres dans toutes les régions aux fins de l'élaboration de cadres juridiques et administratifs nationaux conformes aux normes de protection.

**Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête** : missions d'établissement des faits sur les domaines d'activité du programme et sur la recherche de solutions durables ; missions entreprises par les hauts responsables sur les questions relatives à la protection des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence du HCR.

**Missions d'aide humanitaire** : missions effectuées dans une cinquantaine de pays par l'équipe des hauts dirigeants concernant les questions relatives aux services de base et l'aide fournis aux réfugiés et aux autres personnes relevant de la compétence du HCR.

**Services fournis directement** : services d'enregistrement biométrique ; fourniture d'une aide pécuniaire aux personnes relevant de la compétence du HCR dans l'ensemble des opérations ; fourniture d'une aide à l'hébergement à au moins 4 millions de personnes relevant de la compétence du HCR ; environ 2 millions d'enfants d'âge scolaire inscrits dans le primaire ; fourniture de l'accès à une source d'électricité durable à environ 3 millions de personnes relevant de la compétence du HCR ; acquisition ou confirmation de la nationalité par environ 90 000 personnes ; au moins 85 % des opérations du HCR dotées de mécanismes opérationnels de réclamation et de remontée de l'information.

### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : manifestations spéciales annuelles :

a) consultations internationales avec des organisations non gouvernementales ; b) dialogue du Haut-Commissaire sur les défis en matière de protection avec les États, des universités, des organisations non gouvernementales et d'autres parties intéressées ; c) Journée mondiale des réfugiés, axée sur la sensibilisation aux problèmes des réfugiés et l'accroissement de l'appui aux réfugiés ; d) Distinction Nansen pour les réfugiés, manifestation annuelle destinée à récompenser des personnes, des groupes ou des organisations pour leur travail exceptionnel en faveur des personnes déplacées de force.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : conférences et points de presse à l'intention d'un public mondial provenant de divers horizons concernant les activités du HCR et les situations relatives aux réfugiés et aux autres personnes relevant de la compétence du HCR ; activités de communication régulières avec les médias sur des thèmes et des questions liés à la protection et aux opérations.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : publication sur le site Web du HCR ([www.unhcr.org](http://www.unhcr.org)) de contenus multimédias (textes, photos et vidéos) sur les travaux du HCR et les questions relatives aux réfugiés et aux autres personnes relevant de sa compétence ; diffusion, à travers les comptes du HCR sur les réseaux sociaux mondiaux, de contenus multimédias à plus de 10 millions d'abonnés de tous les pays du monde ; au moins 80 ambassadeurs et ambassadrices de bonne volonté et autres défenseurs et défenseuses de haut niveau, couvrant toutes les régions et comprenant des personnes qui étaient elles-mêmes réfugiées, faisant entendre et amplifiant la voix des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence du HCR ; mise à jour et gestion hebdomadaires de REFworld ([www.refworld.org](http://www.refworld.org)).

## Programme 22

### Réfugiés de Palestine

#### Orientations générales

##### Mandats et considérations générales

22.1 L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) est chargé de fournir assistance et protection aux réfugiés de Palestine. Son mandat découle des priorités arrêtées dans les résolutions de l'Assemblée générale, notamment la résolution 302 (IV). Depuis 1950, année où il a commencé ses activités, l'Office a adapté ses programmes pour répondre aux besoins de plus en plus complexes des réfugiés de Palestine et protéger ces derniers autant que faire se peut en leur apportant une certaine stabilité, en dépit des conflits à répétition qui sévissent dans la région. Il est prêt à poursuivre ses activités en 2022, conformément au mandat triennal que l'Assemblée générale lui a donné dans sa résolution 74/83.

##### Stratégie et facteurs externes pour 2022

22.2 L'UNRWA a pour mission d'aider les réfugiés de Palestine à atteindre, dans les conditions de vie difficiles qui sont les leurs, un niveau de développement humain aussi élevé que possible. Dans ce cadre, conformément à sa stratégie à moyen terme pour 2016-2021, il s'emploie à favoriser la réalisation de cinq objectifs stratégiques : a) promouvoir et protéger les droits des réfugiés de Palestine reconnus par le droit international ; b) protéger la santé des réfugiés de Palestine et réduire la charge de morbidité ; c) faire en sorte que les enfants d'âge scolaire bénéficient d'une éducation de base de qualité, équitable et sans exclusive et aillent jusqu'au bout du cycle d'enseignement ; d) renforcer les capacités des réfugiés de Palestine en vue d'accroître leurs moyens de subsistance ; e) veiller à ce que les réfugiés puissent satisfaire leurs besoins essentiels en matière de nourriture, de logement et de salubrité de l'environnement. Les activités de l'Office en 2022 seront axées sur la poursuite de ces objectifs.

22.3 Avec les cinq objectifs susvisés, l'Office entend continuer de faire bénéficier les 5,7 millions de réfugiés de Palestine immatriculés en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, de services d'éducation et de santé, de secours et de services sociaux, d'une aide sous forme de microcrédits, de travaux d'aménagement des infrastructures et des camps et d'une protection, en améliorant encore ces prestations. À cet égard, l'innovation continuera de jouer un rôle central dans l'ensemble des programmes de l'UNRWA, notamment dans le domaine de l'éducation, où l'on s'attachera à renforcer le contenu numérique et où l'on mettra à profit les infrastructures techniques pour soutenir de nouvelles modalités d'apprentissage ; on améliorera les services fournis (ressources numériques) et les modes de prestation (fourniture de contenus). L'Office se donnera les moyens de toucher les élèves de manière plus efficace et mettra à leur disposition toute une panoplie de supports collaboratifs, interactifs, souples, se prêtant à une utilisation autonome et axés sur la résolution de problèmes, qui les préparera au monde numérique, et veillera aussi à trouver des solutions aux problèmes liés à l'enseignement numérique, en particulier l'accès à Internet et la disponibilité des technologies permettant de tirer parti de l'apprentissage numérique.

22.4 L'Office a tenu compte, pour l'établissement des produits et activités prévus, des problèmes connus et potentiels liés à la pandémie de maladie à coronavirus

(COVID-19). Les produits et activités prévus comprennent : a) la fourniture d'un enseignement à plus de 500 000 élèves au moyen de méthodes d'apprentissage mixtes ; b) le maintien du dispositif de télé-médecine et de livraison de médicaments à domicile pour les patients atteints de maladies non transmissibles ; c) la distribution de nourriture et d'argent aux plus vulnérables ; d) l'élargissement de la fourniture de services de santé mentale et de prise en charge psychosociale aux réfugiés de Palestine dans le cadre des programmes de protection, de santé, d'éducation, de secours et de services sociaux de l'Office. On trouvera des exemples de produits et d'activités prévus dans la partie relative aux sous-programmes.

22.5 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, l'UNRWA a noué un large éventail de partenariats avec les autorités des pays d'accueil et les gouvernements donateurs, les institutions financières internationales, ses comités nationaux et le secteur privé qui l'aident à s'acquitter de son mandat. Il a forgé de nouveaux partenariats avec des organisations non gouvernementales internationales et nationales et des associations locales pour augmenter autant que possible les moyens techniques qui lui permettent d'obtenir de meilleurs résultats dans les principaux domaines dans lesquels il fournit des services, notamment la protection, la santé et la réduction de la pauvreté pour les plus vulnérables.

22.6 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, l'Office maintiendra et élargira les partenariats essentiels qui témoignent de son engagement à soutenir la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 17 par les États Membres. Nombre de ces partenariats remontent à la création de l'Office en 1949, comme ceux conclus avec les autorités des pays d'accueil, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Ces deux organisations ont participé à l'élaboration de normes pour les programmes de l'Office touchant à l'éducation et à la santé et continuent de fournir une aide stratégique à l'Office. L'UNRWA continue de travailler régulièrement aux côtés des équipes de pays des Nations Unies et des organismes qui en sont membres pour renforcer les synergies, en particulier dans le domaine de la prestation de services, tout en respectant les mandats propres à chaque organisation.

22.7 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :

- a) Globalement, la situation est caractérisée par des troubles et des conflits tout au long de 2022 ;
- b) De façon générale, la situation est marquée par la poursuite du cycle de situations d'urgence complexes ;
- c) La demande concernant l'aide d'urgence de l'Office augmente, de même que celle de services essentiels ;
- d) L'hostilité et les préjugés à l'égard des réfugiés de Palestine n'augmentent pas parmi les populations d'accueil ;
- e) Le blocus de Gaza ne se durcit pas ;
- f) L'Office parvient à recueillir suffisamment de fonds ;
- g) Les restrictions de mouvement dans le territoire palestinien occupé ne sont pas durcies du fait de l'insécurité ;
- h) Les populations inscrites n'augmentent pas au-delà des projections fondées sur les tendances historiques ;

i) Les prix des produits de base et des loyers n'augmentent pas au-delà des niveaux prévus ;

j) Les infrastructures, les installations et les logements dans les zones d'intervention de l'Office ne subissent pas de dommages dus à des crises humanitaires d'origine naturelle ou humaine.

22.8 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et le mandat. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.

22.9 L'Office prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, dans le cadre du sous-programme 1, les recommandations issues des audits de protection auxquels il est procédé tous les deux ans aident à trouver des mesures pratiques pour associer plus étroitement les femmes et les filles aux activités de programmation de l'UNRWA, tandis que dans le cadre du sous-programme 2, les femmes et les hommes, les filles et les garçons ont un accès égal aux soins de santé primaires. Pour ce qui est du sous-programme 3, tous les enfants et les jeunes disposent, sur une base non discriminatoire, d'un accès égal à l'enseignement dans les écoles que l'Office administre et bénéficient d'un encadrement qui les aide à réaliser leur plein potentiel, tandis que dans le cadre du sous-programme 4, les femmes accèdent en priorité aux microcrédits. S'agissant du sous-programme 5, la priorité est donnée aux groupes vulnérables en ce qui concerne la remise en état des logements, notamment aux ménages dirigés par des femmes. L'Office continuera également de prendre systématiquement en compte les questions de protection et de genre dans ses activités, notamment pour répondre aux besoins des enfants, des personnes handicapées, des jeunes et d'autres groupes vulnérables.

22.10 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, l'Office continuera d'œuvrer à la prise en compte des questions d'inclusion en menant à bien les activités suivantes : a) il reconstruira et remettra en état ses locaux pour les rendre accessibles aux personnes en situation de handicap ; b) il fournira un accompagnement continu aux élèves en situation de handicap pour faciliter leur inclusion dans le système éducatif, notamment en mettant à leur disposition des outils d'accessibilité, conformément à son approche d'éducation inclusive ; c) il veillera à ce que le personnel de première ligne soit formé de sorte que celui-ci puisse fournir des services aux personnes en situation de handicap.

## **Exécution du programme en 2020**

### **Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme**

22.11 En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour l'Office. Celui-ci a dû fermer temporairement 704 établissements scolaires, 23 agences de microfinancement et 60 bureaux d'enregistrement dans l'ensemble de ses secteurs d'intervention, ainsi que 25 centres de santé en Jordanie et 10 centres de distribution de vivres à Gaza. On trouvera ci-après des exemples des conséquences de la pandémie sur chacun des cinq sous-programmes. Le changement d'approche a également eu des conséquences sur les résultats escomptés pour 2020, comme indiqué dans la partie relative à l'exécution des sous-programmes.

22.12 Pour faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a apporté des aménagements à certains produits et activités, qui concourent aux objectifs des sous-programmes. En particulier, on a échelonné les rendez-vous dans les centres de santé, proposé des services de télémédecine, livré à domicile des médicaments essentiels et proposé des supports d'autoapprentissage et d'apprentissage interactif sur ordinateur pour minimiser la propagation de la maladie. En outre, on a intensifié les distributions de vivres et d'argent pour venir en aide aux personnes les plus vulnérables. On trouvera des exemples d'activités modifiées dans la partie relative aux différents sous-programmes. Les produits et activités qui ont été aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme décrit dans la partie relative à l'exécution des sous-programmes.

22.13 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins des réfugiés de Palestine, l'Office tirera parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés aux sous-programmes en raison de la pandémie. Parmi les enseignements tirés, citons la catégorisation des services à maintenir, à adapter ou à élargir pour répondre au mieux à la crise créée par la COVID-19.

## Textes des organes délibérants définissant les mandats

22.14 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

### Résolutions de l'Assemblée générale

<a href="#">302 (IV), 74/83, 75/93</a>	Aide aux réfugiés de Palestine	<a href="#">70/1</a>	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
<a href="#">3331 B (XXIX)</a>	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	<a href="#">74/84</a>	Personnes déplacées du fait des hostilités de juin 1967 et des hostilités postérieures
<a href="#">65/272</a>	Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la gestion de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	<a href="#">74/85</a>	Opérations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
		<a href="#">75/94</a>	Opérations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

## Produits

22.15 On trouvera dans le tableau 22.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 22.1

### Produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
1. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	2	2	2
2. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
3. Séances de la Quatrième Commission	1	1	1	1

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
4. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
5. Rapport du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	1	1	1	1

## Activités d'évaluation

22.16 Les auto-évaluations qui ont été menées à bien en 2020 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2022 :

a) sous-programmes 1, 2, 3, 4 et 5 : une auto-évaluation a été consacrée aux activités de suivi et de communication de l'information concernant la stratégie à moyen terme 2016-2021 de l'UNRWA ;

b) sous-programmes 1, 2, 3, 4 et 5 : une auto-évaluation a porté sur les activités menées par l'UNRWA en faveur des réfugiés de Palestine qui ont fui la République arabe syrienne et trouvé refuge au Liban et en Jordanie.

22.17 Il a été tenu compte des conclusions des auto-évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du plan-programme pour 2022. Par exemple, les recommandations découlant de l'auto-évaluation consacrée aux activités de suivi et de communication de l'information concernant la stratégie à moyen terme 2016-2021 de l'UNRWA ont permis d'établir des rapports ventilés par sexe pour 27 indicateurs de succès, ce qui a incité la direction à prêter une plus grande attention à l'intégration des besoins des femmes dans les activités des sous-programmes 2, 4 et 5.

22.18 Il est prévu de procéder aux évaluations ci-après en 2022 :

a) évaluation de la réforme du programme d'éducation ;

b) évaluation du mécanisme d'appel d'urgence de l'UNRWA.

## Programme de travail

### Sous-programme 1

#### Promouvoir et protéger les droits des réfugiés de Palestine reconnus par le droit international

#### Objectif

22.19 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de protéger les droits des réfugiés de Palestine reconnus par le droit international.

#### Stratégie

22.20 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on renforcera la protection des groupes vulnérables et à risque en : a) développant des capacités du personnel de première ligne de l'Office ; b) coordonnant la mise en place d'un accès sûr et effectif aux services d'assistance vitale ; c) mobilisant les populations locales, de sorte qu'elles puissent se protéger elles-mêmes ; d) fournissant

aux personnes ayant été mises en danger des conseils et services médicaux, juridiques ou psychosociaux, soit directement, soit grâce à des partenaires extérieurs. Le sous-programme permettra également de documenter divers problèmes de protection touchant les réfugiés de Palestine, notamment la non-admission, le refoulement et le statut juridique, et mobilisera les gouvernements hôtes, les organisations spécialisées et d'autres entités des Nations Unies sur ces questions pour obtenir des mesures correctives, ce qui devrait contribuer à progresser sur la voie de la réalisation l'objectif 16 de développement durable. Par ailleurs, l'Office appliquera également les principes de protection dans tout l'éventail des services qu'il fournit, ce qui contribuera à la réalisation des objectifs 5 et 10.

22.21 Dans le cadre de ce sous-programme, il est prévu de fournir un soutien sur les questions liées à la COVID-19 en établissant de nouveaux partenariats visant à associer les communautés de réfugiés palestiniens à des mécanismes de relèvement intégrés. Ces partenariats seront axés sur des actions de relèvement réalistes et sur les problèmes de protection spécifiques qui doivent être résolus. L'Office fournira en outre aux réfugiés palestiniens un accès à des consultations en présentiel, par téléphone et en ligne avec des travailleurs sociaux, lesquelles sont destinées aux personnes qui recherchent un soutien pour faire face à un éventail de problèmes liés à la protection, notamment les actes de violence, la toxicomanie et la perte des moyens d'existence en période de confinement.

22.22 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) un repérage plus facile des victimes de violence, de maltraitance et de négligence fondées sur le genre et un renforcement de l'accès sûr et sans entrave de ces victimes aux services de soins ;

b) un accès égal et digne aux services pour tous les réfugiés de Palestine, y compris les personnes handicapées, les personnes âgées, les femmes et les filles mariées sans papiers et les ménages dirigés par une femme ou un enfant.

22.23 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir les résultats suivants :

a) la mise en place de mécanismes d'autoprotection au sein des communautés de réfugiés de Palestine, en particulier pour les groupes et les personnes les plus vulnérables et à risque, afin de faire face efficacement aux problèmes de protection liés à la COVID-19 ou accentués par celle-ci ;

b) une augmentation de la résilience psychosociale des communautés de réfugiés de Palestine pendant les périodes de confinement prolongé et de restrictions de déplacement dues à la COVID-19.

## **Exécution du programme en 2020**

22.24 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Protéger les droits des réfugiés de Palestine**

22.25 Les activités de protection de l'Office visent à répondre aux besoins des réfugiés de Palestine en la matière, besoins qui ont été exacerbés par la propagation de la COVID-19 et les restrictions économiques et de déplacement qui en ont découlé dans tous les domaines d'activité de l'Office.

22.26 Dans le cadre du sous-programme, l'Office s'est attaché à défendre et à soutenir les réfugiés de Palestine confrontés à des violations ou dont l'exercice des

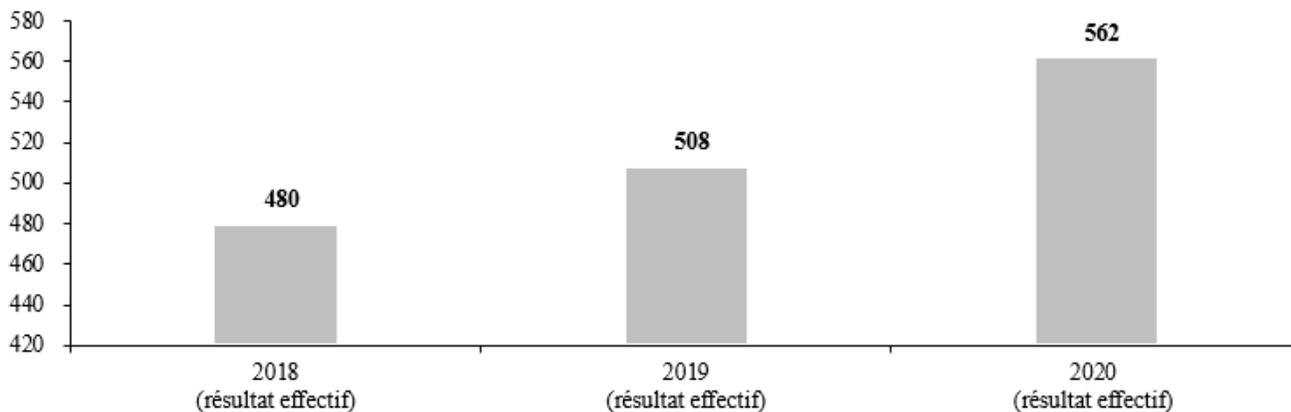
droits a été menacé au cours de la période considérée. Ce soutien a pris la forme de programmes axés sur la vulnérabilité, notamment une assistance psychosociale et juridique et la promotion de l'autoprotection et de la mobilisation de la population locale pour favoriser la résilience. En outre, par le truchement de lettres officielles, de réunions bilatérales et d'exposés, l'Office a collaboré avec les autorités du pays hôte, les entités des Nations Unies, la société civile et la communauté internationale pour promouvoir le respect du droit international et obtenir des mesures de réparation pour les réfugiés de Palestine dont les droits ont été bafoués. En République arabe syrienne, les efforts de plaidoyer déployés par l'UNRWA ont permis à celui-ci d'obtenir l'autorisation d'accéder au camp de Yarmouk pour y dispenser des soins de santé primaires, distribuer des produits alimentaires et non alimentaires et diffuser des documents de sensibilisation aux restes explosifs de guerre.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

22.27 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le nombre accru d'activités de plaidoyer à l'intention des débiteurs d'obligations (voir la figure 22.I).

Figure 22.I

**Mesure des résultats : nombre d'activités de plaidoyer menées en faveur de la protection, y compris les lettres officielles adressées aux débiteurs d'obligations**



**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

22.28 En 2020, en raison de la COVID-19, toutes les formations du personnel sur les questions de protection prévues de mars à juillet ont été reportées. Compte tenu de la pandémie, les activités menées au titre du sous-programme ont également été affectées par les restrictions de déplacement dans les zones d'opération de l'UNRWA, ce qui a freiné la détection et la documentation des problèmes liés à la protection.

22.29 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme, à savoir l'expansion des lignes d'assistance téléphonique mises à la disposition des groupes vulnérables, tout particulièrement les victimes de violence fondée sur le genre. On a également étendu les services de soutien psychosocial aux réfugiés de Palestine grâce à des séances de conseil individuelles et collectives organisées via les lignes d'assistance téléphonique et les médias sociaux.

## Résultats escomptés pour 2022

22.30 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : parvenir à l'égalité pour tous<sup>1</sup>

#### Exécution du programme en 2020

22.31 Dans le cadre du sous-programme, on a continué à intégrer la question de la protection dans les programmes de l'Office en matière de santé, d'éducation, de secours et de services sociaux, de microfinance et d'amélioration des infrastructures et des camps. En outre, on a développé les capacités de protection du personnel, en donnant la priorité à ceux qui occupent des postes de prestation de services en première ligne, grâce à des stages de formation sur les principes de protection et leur application dans la pratique, notamment : a) la lutte contre la violence fondée sur le genre à l'intention du personnel de première ligne au Liban ; b) la lutte contre la violence à l'égard des enfants à l'intention des enseignants et des conseillers pédagogiques en Jordanie ; c) la prise en compte du handicap à l'intention du personnel dans tous les secteurs d'activité de l'Office. En raison de la pandémie de COVID-19, les formations en présentiel ont été reportées de mars à septembre, mais les sessions en ligne ont repris en juillet.

22.32 Le travail effectué a contribué à former 4 620 membres du personnel de l'Office aux questions de protection, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir former 3 000 membres du personnel.

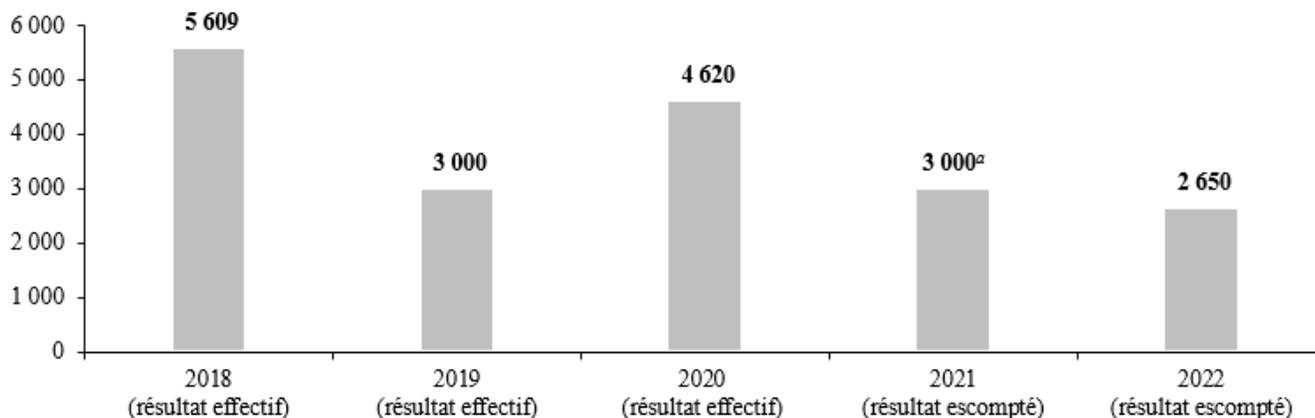
#### Projet de plan-programme pour 2022

22.33 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera de promouvoir les questions de protection en proposant des formations supplémentaires au personnel de première ligne, en mettant l'accent sur l'auto-identification des problèmes de protection, en luttant contre la violence fondée sur le genre, en favorisant l'inclusion des personnes handicapées et en s'attaquant à la violence à l'égard des enfants. Toutefois, compte tenu des déficits de financement prévus, le nombre de membres du personnel de l'Office devant être formés en 2021 et 2022 devrait diminuer. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 22.II).

<sup>1</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 26)].

Figure 22.II

**Mesure des résultats : nombre de membres supplémentaires du personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient formés à la protection**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 2 : intégration des principes de protection dans la prestation des services de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient<sup>2</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

22.34 L'Office a veillé à ce que la prestation de ses services s'effectue dans le respect des normes internationales et de ses propres principes fondamentaux de protection, établis en 2010. Le sous-programme a atteint cet objectif en élaborant et en mettant en œuvre des stages de formation destinés au personnel de l'Office et axés sur les principaux problèmes liés à la protection auxquels se heurtent les réfugiés de Palestine, notamment la violence perpétrée contre des enfants dans les écoles de l'Office, les inégalités ancrées dans les normes sociales et les obstacles à l'accès des personnes handicapées aux services de base.

22.35 Le travail effectué a contribué à former 4 620 membres du personnel de l'Office à la lutte contre la violence fondée sur le genre et la violence à l'égard des enfants et à la promotion de l'inclusion des personnes handicapées (voir le tableau 22.2).

**Projet de plan-programme pour 2022**

22.36 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera de promouvoir les questions de protection en proposant des formations supplémentaires au personnel de première ligne, en mettant l'accent sur l'auto-identification des problèmes de protection, en luttant contre la violence fondée sur le genre, en favorisant l'inclusion des personnes handicapées et en s'attaquant à la violence à l'égard des enfants. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 22.2).

<sup>2</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

Table 22.2  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
5 609 membres du personnel de l'Office formés à la lutte contre la violence fondée sur le genre, à l'intégration des normes de protection fondamentales, à la promotion de l'inclusion des personnes handicapées et à la lutte contre la violence à l'égard des enfants	6 544 membres du personnel de l'Office formés à la lutte contre la violence fondée sur le genre, à l'intégration des normes de protection fondamentales, aux normes internationales relatives à la protection et à la lutte contre la violence à l'égard des enfants	4 620 membres du personnel de l'Office formés à la lutte contre la violence fondée sur le genre, à la promotion de l'inclusion des personnes handicapées et à la lutte contre la violence à l'égard des enfants	3 000 membres du personnel de l'Office formés à la lutte contre la violence fondée sur le genre, à la promotion de l'inclusion des personnes handicapées et à l'intégration des normes de protection fondamentales	2 650 membres du personnel de l'Office formés à la lutte contre la violence fondée sur le genre, à la promotion de l'inclusion des personnes handicapées et à l'intégration des normes de protection fondamentales

**Résultat 3 : renforcer la protection des réfugiés de Palestine grâce au suivi de la conformité et au perfectionnement continu**

**Projet de plan-programme pour 2022**

22.37 Bien que l'Office s'efforce de veiller à ce que la protection soit assurée dans et par ses services, des problèmes liés à la protection peuvent découler directement de ses activités, notamment des conflits, des menaces pour la protection fondées sur les inégalités induites par les normes sociales, le risque de violence à l'égard des enfants dans les écoles de l'Office et les obstacles à l'accès aux services de base pour les personnes handicapées. Afin de vérifier si les mesures de protection sont intégrées dans l'ensemble de la prestation de services de l'Office et d'évaluer le respect des principes de protection par ce dernier, des audits internes des garanties de protection sont menés tous les deux ans. La conduite de ces derniers est confiée à des spécialistes de la protection et se déroule au quartier général et dans les bureaux locaux de l'Office. Les audits aboutissent à un ensemble de recommandations convenues qui peuvent englober des améliorations stratégiques ou opérationnelles et des modifications de la culture institutionnelle.

*Enseignements tirés et changements prévus*

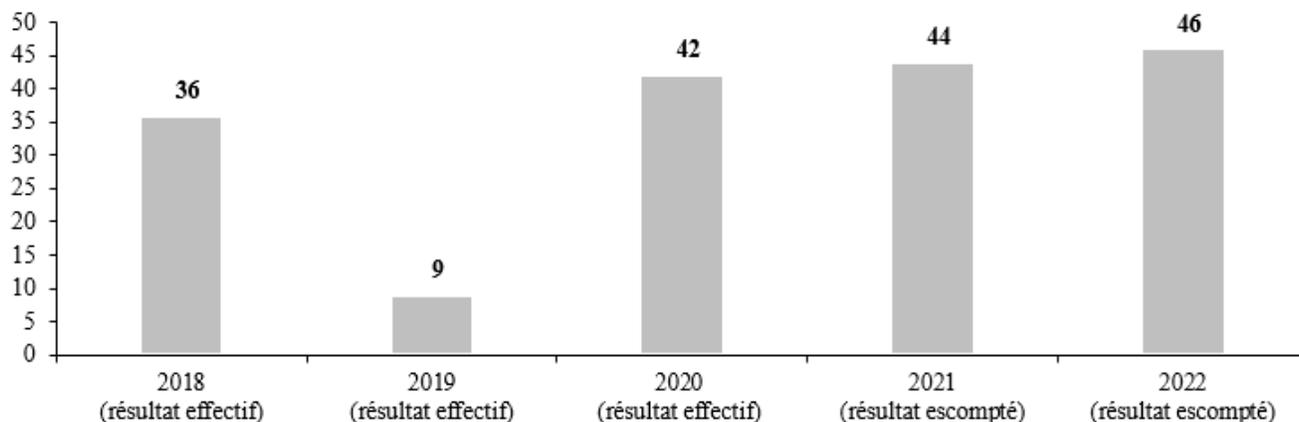
22.38 Les enseignements tirés sont les suivants : la mise en place de structures et de mécanismes d'établissement de rapports normalisés et réguliers au niveau des bureaux de secteur de l'Office permet d'améliorer le taux de mise en œuvre des recommandations issues de l'audit des activités de protection. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on désignera un ou une responsable de chaque bureau de secteur, qui sera chargé(e) du suivi régulier des parties prenantes chargées de la mise en œuvre des recommandations. En outre, on augmentera la fréquence des rapports internes afin de faciliter l'adoption rapide de mesures correctives, dans l'hypothèse où des problèmes de mise en œuvre se feraient jour.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

22.39 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'augmentation régulière du taux de mise en œuvre, par les bureaux de secteur, des recommandations issues de l'audit des activités de protection (voir la figure 22.III).

Figure 22.III

**Mesure des résultats : pourcentage de recommandations issues de l'audit des activités de protection mises en œuvre par les bureaux de secteur**



## Produits

22.40 On trouvera dans le tableau 22.3 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Table 22.3

**Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

*Catégorie et sous-catégorie*

### C. Activités de fond

**Services fournis directement** : quelque 8 000 réfugiés de Palestine ayant bénéficié de conseils juridiques et d'informations juridiques ou ayant été orientés vers des prestataires de services juridiques ; nombreuses communications transmises au système international des droits humains.

## Sous-programme 2

### Protéger la santé des réfugiés de Palestine et réduire la charge de morbidité

#### Objectif

22.41 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de protéger la santé des réfugiés de Palestine et de réduire la charge de morbidité.

## Stratégie

22.42 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on contrôlera la propagation des maladies transmissibles grâce à la surveillance épidémiologique, la sensibilisation du personnel et des réfugiés, la fourniture de services gratuits de vaccination des enfants et la participation aux campagnes de vaccination de masse des gouvernements hôtes. Il est également prévu de fournir des soins de santé primaires centrés sur la personne et reposant sur des équipes de santé familiale grâce aux centres de santé de l'Office, ce qui permettra de progresser sur la voie de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 3. En outre, on améliorera l'accessibilité des centres de santé de l'Office, ce qui contribuera à la réalisation de l'objectif n° 10.

22.43 Toujours dans le cadre du sous-programme, l'Office prévoit de fournir un soutien sur les questions liées à COVID-19 en adaptant ses modèles de prestation de services. À cet égard, en fonction des caractéristiques de la pandémie de COVID-19 dans chaque secteur d'activité de l'Office, il pourrait notamment s'agir de recourir aux consultations de télémédecine, de livrer des médicaments aux patients atteints de maladies non transmissibles et de fournir des formations et des équipements de protection individuelle aux agents de santé. On appuiera également la création de centres d'isolement et de quarantaine, lorsque cela sera justifié, à l'appui des plans d'intervention nationaux.

22.44 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) une réduction de l'incidence et de la prévalence des maladies à prévention vaccinale au sein des communautés de réfugiés ;
- b) une réduction de la mortalité maternelle et infantile chez les réfugiés de Palestine, le traitement efficace des patients souffrant de maladies non transmissibles et une amélioration des services de soins prénataux et postnataux ;
- c) une amélioration de l'accessibilité des établissements sanitaires de l'Office, tout particulièrement au bénéfice des personnes handicapées.

22.45 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir les résultats suivants :

- a) l'adaptation effective des services de santé essentiels destinés aux réfugiés de Palestine afin d'endiguer les épidémies de COVID-19, par exemple au moyen de la télémédecine et de la livraison de médicaments à domicile ;
- b) une riposte efficace et sûre aux épidémies de COVID-19, notamment dans les zones à forte densité de population.

## Exécution du programme en 2020

22.46 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### Réduire la dépendance aux antibiotiques

22.47 Les antibiotiques sont utilisés pour prévenir et traiter les infections bactériennes et, depuis leur diffusion à grande échelle dans les années 1940, ils ont permis de réduire la mortalité et d'améliorer les niveaux d'espérance de vie. Toutefois, en raison de leur utilisation excessive, ils sont devenus moins efficaces pour traiter un certain nombre d'infections, notamment la pneumonie, les infections des voies urinaires, la tuberculose, l'empoisonnement du sang, la gonorrhée et les affections d'origine alimentaire. Il en résulte des coûts médicaux plus élevés, des

hospitalisations prolongées et des taux de mortalité accrus. Dans le cadre du sous-programme, on s'est efforcé de réduire le recours aux antibiotiques en fixant le taux de prescriptions d'antibiotiques autorisé à 25 % du total des ordonnances émises par les médecins de l'Office pour traiter les maladies pouvant être guéries. Ce seuil est basé sur la norme recommandée par l'OMS et est contrôlé tous les trimestres.

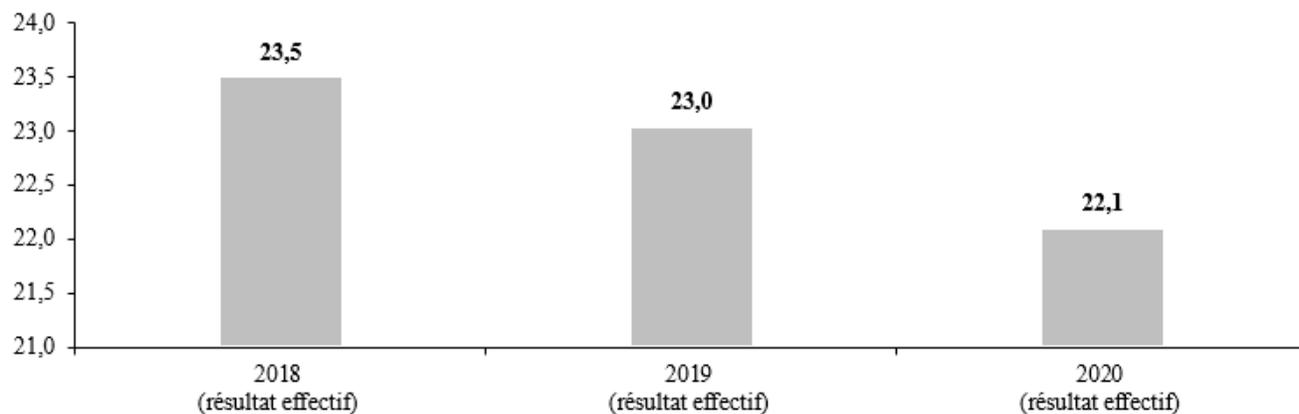
22.48 Toujours dans le cadre du sous-programme, des protocoles d'instruction et de gestion techniques ont été mis en place concernant les dix problèmes de santé les plus courants rencontrés dans les centres de santé de l'Office, afin d'établir des procédures uniformes pour leur traitement et de rationaliser le comportement des médecins de l'Office en matière de délivrance d'ordonnances. En outre, on a continué de former les médecins de l'Office à la médecine fondée sur des données scientifiques, notamment au moyen de la formation de l'OMS sur la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant et du programme lié au diplôme de médecine familiale. Ces activités de formation ont permis de renforcer les compétences cliniques et diagnostiques des médecins-conseils de l'Office, améliorant ainsi la pratique de la délivrance d'ordonnances médicales.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

22.49 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre la diminution des prescriptions d'antibiotiques en pourcentage du total des prescriptions émises par les centres de santé de l'Office (voir la figure 22.IV).

Figure 22.IV

#### **Mesure des résultats : prescriptions d'antibiotiques en pourcentage du total des ordonnances émises par les centres de santé de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient**



#### **Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

22.50 En 2020, en raison de la COVID-19, on a réduit le taux de fréquentation des centres de santé grâce à la mise en place de consultations de télémédecine en Jordanie et à Gaza, lesquelles ont joué un rôle capital, étant donné que les 25 centres de santé de l'Office en Jordanie ont été temporairement fermés sur ordre du Gouvernement hôte de mars à mai 2020. On a en outre instauré un protocole de triage visant à repérer les patients souffrant de maladies respiratoires et à les séparer des autres patients afin de réduire le risque de propagation de la maladie. Entre mars et juin 2020, on a également suspendu les services non essentiels, notamment les soins avant grossesse et les consultations dentaires préventives, afin de libérer des capacités au sein des centres de santé de l'Office, lesquelles pourraient être consacrées à la lutte contre la

COVID-19. Par ailleurs, on a lancé la livraison de médicaments à domicile pour les patients enregistrés atteints de maladies non transmissibles, afin d'assurer la continuité du service et de réduire la circulation des patients dans les centres de santé.

22.51 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme, à savoir augmenter les subventions financières accordées aux réfugiés de Palestine hospitalisés en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et à Gaza. Quelque 4 221 patients ont bénéficié de l'extension de ce soutien. On a en outre instauré des activités de communication des risques et de mobilisation locale dans 45 camps de réfugiés en Jordanie, au Liban, à Gaza et en Cisjordanie. En outre, en coopération avec des volontaires locaux, l'Office a cherché à sensibiliser les réfugiés de Palestine à la prévention de la COVID-19.

## Résultats escomptés pour 2022

22.52 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : garantir des conditions de vie saines<sup>3</sup>

#### Exécution du programme en 2020

22.53 Dans le cadre du sous-programme, l'Office a élargi ses services de soins de santé primaires, qu'il dispensait dans 140 centres de santé en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, à Gaza et en Cisjordanie en 2020. À cet égard, 5 798 904 consultations de soins de santé primaires se sont tenues au cours de l'année. On s'est également penché sur la prévalence croissante des maladies non transmissibles, telles que le diabète sucré, l'hypertension et les maladies cardiovasculaires et respiratoires chroniques chez les réfugiés de Palestine. Pour ce faire, l'Office a adopté une approche adaptée aux populations à risque qui, en plus de la détection passive des cas, est axée sur le dépistage de groupes cibles, notamment les personnes âgées de plus de 40 ans, les personnes en surpoids ou obèses, les personnes ayant des antécédents familiaux de maladies non transmissibles, les fumeurs et les femmes enceintes. En outre, il a fait en sorte que tous les patients atteints de maladies non transmissibles reçoivent des soins adéquats, notamment des évaluations annuelles de leur état de santé moyennant un contrôle de la pression artérielle et de la glycémie, des calculs de l'indice de masse corporelle et des évaluations de l'état de contrôle, ainsi que des conseils sur l'utilisation de médicaments, les aménagements diététiques et autres changements de mode de vie.

22.54 Le travail effectué a contribué faire en sorte que 70 516 réfugiés de Palestine âgés de 40 ans et plus soient soumis à un dépistage du diabète sucré en 2020, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir dépister 191 949 réfugiés de Palestine âgés de 40 ans et plus. La cible n'a pas pu être atteinte en raison de l'apparition de la COVID-19, qui a entraîné des interruptions de service et la suspension des services non essentiels de la mi-mars à la fin de 2020. Pendant cette période, seuls les patients présentant des symptômes de diabète et d'hypertension ont été dépistés.

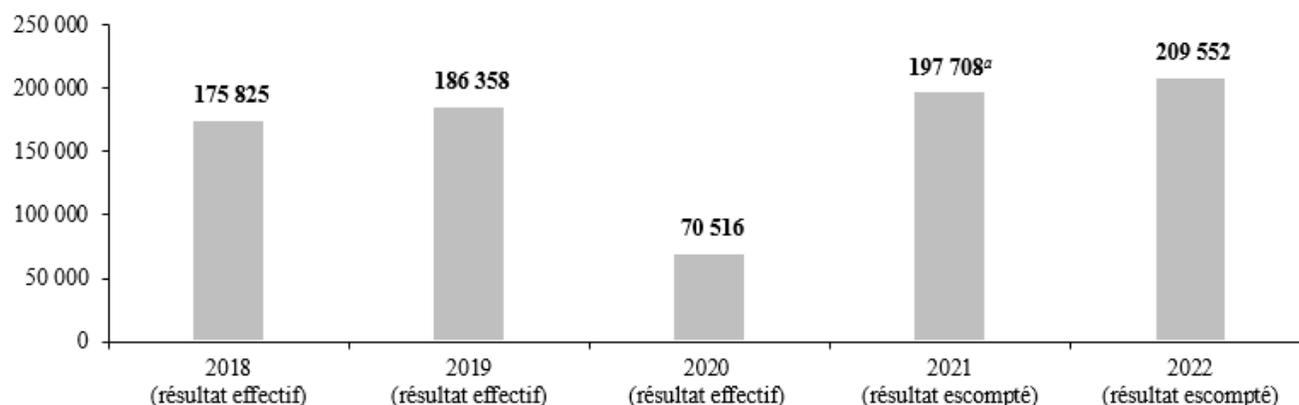
<sup>3</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 26)].

## Projet de plan-programme pour 2022

22.55 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera, dans le cadre du sous-programme, de fournir aux réfugiés de Palestine un accès universel aux services de soins de santé primaires dans tous les domaines d'action de l'Office. Fort de ses 140 centres de santé, l'Office fournira à cet égard un ensemble de services curatifs, de soins prénatals et postnatals, de dépistage et de traitement des maladies non transmissibles. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 22.V).

Figure 22.V

### Mesure des résultats : nombre total de réfugiés de Palestine âgés d'au moins 40 ans soumis à un dépistage du diabète sucré (résultat annuel)



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : fournir des services de santé efficaces et réactifs<sup>4</sup>

### Exécution du programme en 2020

22.56 Dans le cadre du sous-programme, on a continué à déployer le système e-Health dans les établissements de santé de l'Office. À la fin de 2020, le système était opérationnel dans 139 des 140 centres de santé et contenait 3 678 687 dossiers de patients. Le seul centre de santé qui n'est toujours pas connecté se trouve en République arabe syrienne, où l'approvisionnement en électricité et la connexion à Internet continuent de poser un problème. Toujours dans le cadre du sous-programme, on a actualisé le système e-Health en 2020 pour inclure la dernière Classification internationale des maladies, adoptée par l'Office en janvier 2020. L'utilisation de la classification actualisée rendra les données du système e-Health plus utiles en ce qui concerne la définition des priorités, l'allocation des ressources et la formulation des politiques institutionnelles. En mars 2020, la formation en présentiel sur la classification actualisée a été lancée à l'intention des utilisateurs du système e-Health issus de l'Office, en coordination avec l'OMS. Compte tenu de l'apparition de la COVID-19 peu après, le cours a été adapté pour être publié en ligne.

22.57 Le travail effectué a contribué à ce que 139 centres de santé mettent en œuvre le système e-Health, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le budget-programme de 2021, à savoir 138 centres de santé.

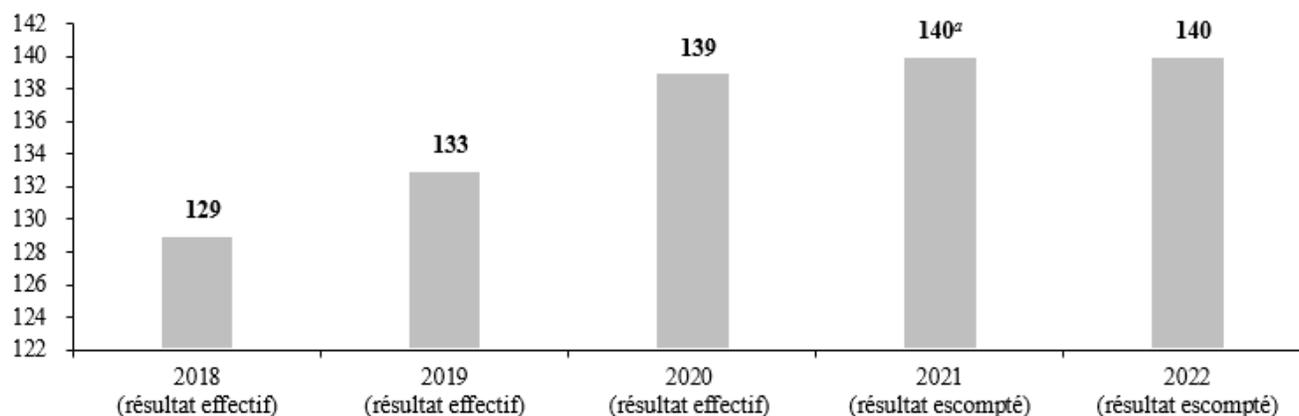
<sup>4</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

### Projet de plan-programme pour 2022

22.58 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on assurera la transition entre le système e-Health et une nouvelle plateforme sécurisée, basée sur un serveur de type cloud du Centre international de calcul des Nations Unies. Le nouveau système sera plus fiable, rendra la saisie des données plus efficace et améliorera la qualité des données. La mise en œuvre de ces améliorations débutera en 2022 et devrait être terminée d'ici à la fin de 2023. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 22.VI).

Figure 22.VI

**Mesure des résultats : nombre total de centres de santé de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ayant mis en place le système e-Health (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : prévenir les épidémies de maladies évitables en vaccinant les réfugiés de Palestine

#### Projet de plan-programme pour 2022

22.59 La vaccination est un élément essentiel des soins de santé de base, car elle confère une protection contre des maladies mortelles qui peuvent être évitées moyennant des mesures prises à temps pendant l'enfance. Avec l'introduction du Programme élargi de vaccination, en 1974, l'OMS a cherché à rationaliser, développer et étendre les programmes de vaccination dans le monde entier. Les centres de santé de l'Office ont commencé à appliquer le Programme en 1979, à mesure qu'il était adopté par chaque pays hôte. Conformément au Programme, le sous-programme permet actuellement de vacciner les enfants réfugiés de Palestine âgés de 12 et 18 mois contre la tuberculose, la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la polio, la rougeole, les oreillons, la rubéole et l'hépatite (A et B). Ces vingt dernières années, la couverture offerte par le sous-programme a dépassé l'objectif de 95 % de l'OMS en la matière. Pour faire en sorte que ce taux reste élevé, il convient : a) de garantir un approvisionnement régulier en vaccins ; b) de s'appuyer sur un système de rendez-vous pour procéder aux vaccinations ; c) d'assurer le suivi permanent des patients qui n'honorent pas leurs rendez-vous ; d) de participer à des campagnes visant à sensibiliser les parents et à les encourager à faire vacciner leurs enfants.

### *Enseignements tirés et changements prévus*

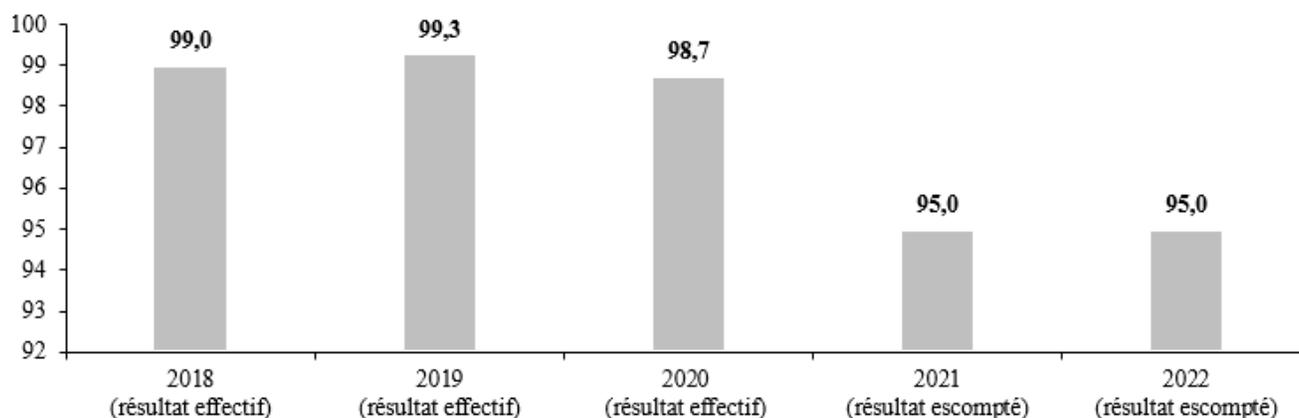
22.60 L'enseignement tiré a mis en évidence les avantages associés à une approche collaborative dans la riposte à une épidémie d'hépatite A dans le camp de Rachidiyé, au Liban. Dans ce cas, des actions coordonnées entre le Ministère de la santé publique du pays hôte, le comité du camp et les programmes d'amélioration de l'infrastructure et d'aménagement des camps de l'Office ont permis de contrôler l'épidémie à un stade précoce. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on continuera à améliorer la coordination interne et externe pour prévenir les épidémies et y faire face, le cas échéant. En outre, des actions de promotion de l'hygiène seront menées dans les écoles de l'Office. On participera également à des activités de mobilisation locale auprès des ministères de la santé et des comités de camps du pays hôte afin d'améliorer la sensibilisation aux questions de santé et de réduire le risque de propagation des épidémies.

### *Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

22.61 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le maintien, à un niveau égal ou supérieur à l'objectif de 95 % fixé par l'OMS, du taux de couverture vaccinale des enfants de 18 mois ayant reçu tous les vaccins de rappel (voir la figure 22.VII).

Figure 22.VII

### **Mesure des résultats : pourcentage d'enfants âgés de 18 mois ayant reçu tous les vaccins de rappel**



### **Produits**

22.62 On trouvera dans le tableau 22.4 ci-après les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Table 22.4

**Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

*Catégorie et sous-catégorie*

**C. Activités de fond**

**Services fournis directement** : environ 9,0 millions de consultations médicales publiques ; environ 90 000 consultations en santé mentale et soutien psychosocial.

**Sous-programme 3**

**Veiller à ce que les enfants d'âge scolaire bénéficient d'un enseignement de base de qualité, équitable et sans exclusive et aillent jusqu'au bout du cycle d'enseignement**

**Objectif**

22.63 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de veiller à ce que les enfants d'âge scolaire bénéficient d'un enseignement de base de qualité, équitable et sans exclusive et aillent jusqu'au bout du cycle d'enseignement.

**Stratégie**

22.64 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on renforcera la professionnalisation des enseignants grâce à des possibilités de développement professionnel continu et de progression de carrière. Il veillera également à ce que les manuels utilisés développent les aptitudes et les compétences des élèves, favorisent la culture et les pratiques des droits de la personne et nourrissent les capacités de raisonnement des élèves des classes de l'Office. On continuera également à suivre les résultats des élèves, à assurer des environnements d'apprentissage sûrs et sécurisés, à faciliter la participation des parents et à promouvoir des activités récréatives et extrascolaires inclusives, ce qui contribuera à progresser sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable nos 4 et 5. En outre, on continuera à renforcer les capacités du personnel pédagogique de l'Office, à veiller à ce que les élèves reconnus comme ayant un handicap reçoivent un soutien pour leurs besoins spécifiques, à aider les personnes reconnues comme exposées à un risque en matière de protection et à œuvrer à la mise en place d'écoles saines et accessibles, ce qui aidera les États Membres à progresser dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 10.

22.65 Dans le cadre du sous-programme, il est prévu de fournir un soutien sur les questions liées à la COVID-19 en mettant en œuvre une approche d'apprentissage mixte dans toutes les écoles touchées par les restrictions locales, notamment en favorisant l'apprentissage autonome grâce à la fourniture de ressources imprimées, en ligne et télévisées. On intégrera également un soutien psychosocial dans les services pédagogiques fournis au titre du sous-programme, lesquels seront assurés par des conseillers via des plateformes en ligne et les médias sociaux.

22.66 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Les objectifs de l'Office seront atteints ou dépassés en ce qui concerne le pourcentage d'élèves ayant atteint le niveau « compétent » ou « avancé » aux épreuves triennales de contrôle des acquis scolaires, qui auront lieu au troisième trimestre 2021 ou au premier trimestre de 2022 ;

b) Les inégalités et les écarts de performances des élèves lors des tests de réussite scolaire seront réduits ;

c) Le nombre d'enfants qui doivent redoubler une classe ou qui abandonnent complètement l'école sera moins élevé.

22.67 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir les résultats suivants :

a) La continuité de l'éducation de base est assurée pour tous les élèves inscrits dans les écoles de l'Office, malgré la fermeture physique ponctuelle des écoles et la mise en place de méthodes d'apprentissage mixtes du fait de la COVID-19 ;

b) Le bien-être de tous les élèves, en particulier des éléments vulnérables, est amélioré pendant les périodes de fermeture prolongée et de restrictions de déplacement dues à la COVID-19 (on trouvera davantage d'informations à ce sujet dans la section relative au résultat 3 ci-après).

## **Exécution du programme en 2020**

22.68 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Améliorer l'éducation en impliquant davantage les parents**

22.69 Les recherches effectuées dans le domaine de l'éducation suggèrent systématiquement que l'implication des parents dans l'éducation de leurs enfants est un indicateur important de la participation, de la réussite et des performances des élèves. Dans le cadre du sous-programme, on encourage les parents à appuyer l'éducation de leurs enfants en organisant régulièrement des séances de sensibilisation à leur intention sur divers sujets, notamment le soutien psychosocial, la sûreté et la sécurité. L'Office considère également que les associations de parents d'élèves et d'enseignants constituent un mécanisme fiable pour accroître l'implication des parents et a créé de telles associations dans les 709 de ses écoles, conformément à son cadre réglementaire et à ses politiques, stratégies et principes éducatifs. Les associations de parents d'élèves et d'enseignants contribuent à renforcer les liens entre les élèves, les enseignants, les parents et les membres de la communauté afin qu'ils puissent échanger leurs idées et participer activement aux activités de l'école.

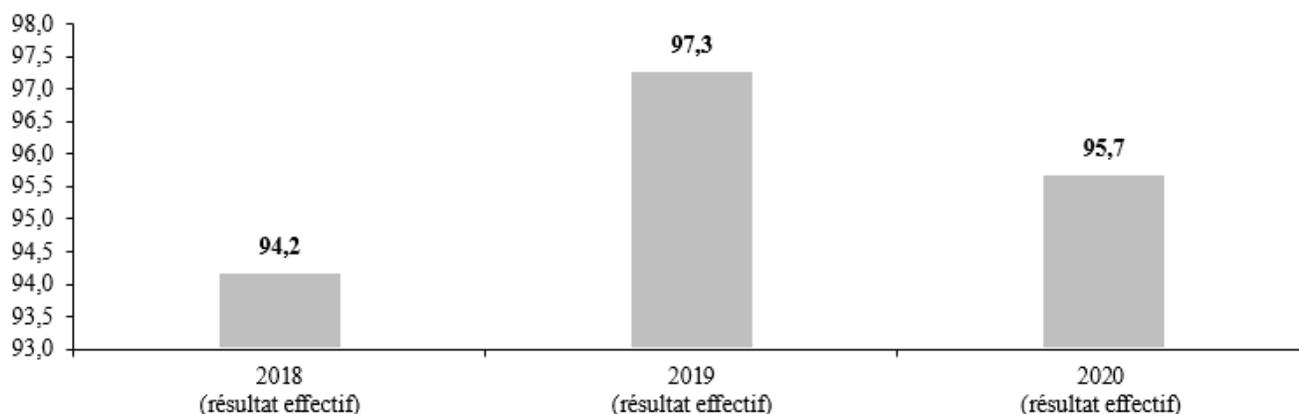
22.70 Toujours dans le cadre du sous-programme, les parents et la communauté sont associés au processus d'apprentissage des élèves, y compris en périodes de crise, par le truchement des associations de parents d'élèves et d'enseignants. En outre, les associations servent à mobiliser le soutien de la communauté dans le cadre d'événements scolaires et facilitent l'organisation d'activités récréatives et pédagogiques pour les élèves.

### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

22.71 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le pourcentage d'associations de parents d'élèves et d'enseignants actives, malgré la légère baisse des résultats due à la COVID-19 (voir la figure 22.VIII).

Figure 22.VIII

**Mesure des résultats : pourcentage d'associations de parents d'élèves et d'enseignants actives dans les écoles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient**



**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

22.72 En 2020, en raison de la COVID-19, on a reporté à 2021 les épreuves de contrôle triennaux des acquis scolaires de tous les élèves de quatrième et de huitième années qui étaient initialement prévues en mars 2020. Compte tenu de la fermeture des établissements scolaires de mars 2020 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019/20, on a également opéré une transition vers l'enseignement à distance pour l'ensemble des 528 846 élèves inscrits dans l'enseignement élémentaire en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, à Gaza et en Cisjordanie. Ces modalités d'enseignement ont été reconduites dans la plupart des régions au cours de l'année scolaire 2020/21. Les écoles de l'Office ont fourni du matériel d'apprentissage autonome aux élèves, au moyen de courriels, de plateformes en ligne et des médias sociaux. Des copies papier des documents ont également été imprimées et distribuées aux élèves qui n'avaient pas accès à Internet.

22.73 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme, à savoir l'introduction de cours de rattrapage à l'intention des élèves qui ont pris du retard dans leur apprentissage, soit en raison de difficultés d'accès à l'apprentissage autonome, soit en raison de difficultés par rapport au programme pédagogique proposé. On a également lancé une campagne de sensibilisation à l'intention des élèves des écoles de l'Office sur la santé et l'hygiène pour contribuer à prévenir la transmission de la COVID-19, en les encourageant activement à créer et à partager leurs propres messages.

**Résultats escomptés pour 2022**

22.74 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

## Résultat 1 : apprendre, tous ensemble : l'éducation inclusive<sup>5</sup>

### Exécution du programme en 2020

22.75 Dans le cadre du sous-programme, on s'est employé à renforcer le concept de l'éducation inclusive pour que tous les enfants et jeunes réfugiés de Palestine, sans distinction de genre, de handicap, de situation socioéconomique, d'état de santé ou de besoins psychosociaux, disposent d'un accès égal à l'enseignement dans les écoles de l'Office et soient aidés à réaliser leur plein potentiel. On a continué à renforcer les équipes de soutien aux élèves, composées de directeurs d'école, d'enseignants, de conseillers pédagogiques et de conseillers en matière de santé, dans les cinq secteurs d'activité. Des séances de sensibilisation avec les parents et les élèves, conçues pour créer un environnement favorable et exempt de stigmatisation autour des élèves handicapés, ont également été organisées en format virtuel. On a en outre rénové 10 écoles afin d'améliorer l'accessibilité globale des élèves réfugiés de Palestine et une école a été construite conformément aux normes techniques et aux directives de l'Office relatives à l'accessibilité physique dans ses locaux. Enfin, les techniques de saisie des données sur les étudiants reconnus comme ayant un handicap ont été modernisées afin d'améliorer la précision et la fiabilité des données utilisées pour cibler le soutien aux élèves.

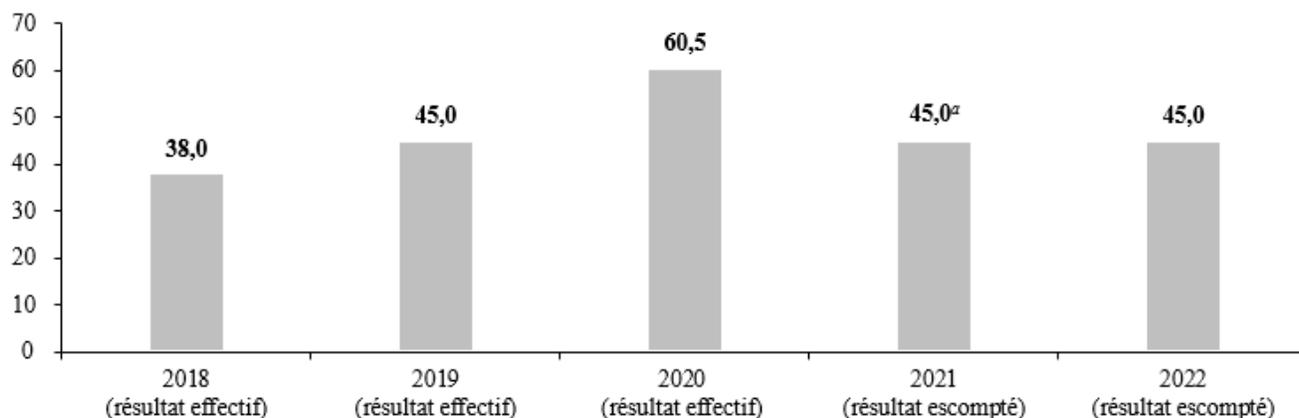
22.76 Le travail effectué a contribué à ce que 60,54 % des élèves reconnus comme étant en situation de handicap aient reçu un soutien, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir 53 %.

### Projet de plan-programme pour 2022

22.77 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera de s'appuyer sur les capacités des équipes d'appui aux élèves et de les renforcer. On continuera également de rénover les écoles de l'Office afin d'en améliorer l'accessibilité pour les élèves réfugiés de Palestine. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 22.IX).

Figure 22.IX

#### Mesure des résultats : pourcentage d'élèves reconnus comme étant en situation de handicap ayant reçu un soutien



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

<sup>5</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 26)].

## Résultat 2 : améliorer les notes grâce à l'assurance qualité des écoles<sup>6</sup>

### Exécution du programme en 2020

22.78 Dans le cadre du sous-programme, on a continué d'appuyer les travaux des groupes de l'assurance qualité des écoles dans chaque bureau de secteur. Ces groupes ont été créés en 2014, afin de mettre en œuvre le système d'assurance de la qualité de l'Office. La mise en œuvre des activités d'assurance de la qualité des écoles a été limitée en 2020 en raison de la fermeture d'écoles, compte tenu de la COVID-19. En outre, pendant cette période, on s'est avant tout employé à faire en sorte que tous les élèves aient accès à l'enseignement à distance. On a donc élaboré et examiné des documents visant à renforcer la capacité du cadre de soutien pédagogique à adapter et à mettre en œuvre le processus d'assurance de la qualité des écoles à la lumière des nouveaux défis posés par la pandémie.

22.79 Le travail effectué a contribué à assurer la continuité du processus d'assurance de la qualité des écoles dans les établissements de l'Office en vue d'aboutir à une amélioration de l'apprentissage, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir faire en sorte que 65 % des élèves atteignent le niveau « compétent » ou « avancé » aux épreuves de contrôle des acquis en langue arabe de 8<sup>e</sup> année. En raison de la fermeture des écoles de l'Office, causée par la COVID-19, les épreuves de contrôle des acquis ont été reportées du printemps 2020 au troisième trimestre de 2021 ou au premier trimestre de 2022, en fonction de la levée des restrictions locales concernant la réouverture des écoles dans tous les secteurs d'activité de l'Office.

### Projet de plan-programme pour 2022

22.80 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, les groupes de l'assurance qualité reprendront leurs visites régulières dans les écoles de l'Office, une fois que celles-ci rouvriront. On entreprendra également une étude d'observation des classes qui viendra compléter les épreuves de contrôle des acquis, de manière à évaluer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 22.5).

Tableau 22.5  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
L'analyse des résultats des épreuves de contrôle des acquis de 2016 a été finalisée et les écoles ont été classées en fonction du soutien dont elles ont besoin pour améliorer leurs résultats	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un manuel d'orientation pour l'amélioration effective des résultats a été mis à la disposition de toutes les écoles en arabe et en anglais</li> <li>Les capacités des enseignants en matière d'évaluation ont</li> </ul>	Des modules sur la mise en place de méthodes d'apprentissage et de pratiques pédagogiques constructives ont été intégrés dans les programmes de formation des enseignants et des cadres chargés de	Des épreuves de contrôle des acquis en arabe et en mathématiques ont lieu dans toutes les écoles de l'Office pour les élèves de quatrième et de huitième années. Près de 64,7 % des élèves ont atteint le niveau	L'analyse des résultats des épreuves de contrôle des acquis est disponible et contribue à ajuster les programmes pédagogiques à l'échelle de l'Office, des secteurs d'activité de celui-ci et de ses écoles

<sup>6</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
Des plans d'amélioration des écoles ont été mis en place	été renforcées et du matériel de perfectionnement en mathématiques et en arabe a été introduit dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'amélioration des écoles	l'appui, dans le contexte de la mise en œuvre des plans d'amélioration des écoles	« compétent » ou « avancé » aux épreuves de contrôle des acquis en langue arabe de 8 <sup>e</sup> année	

### Résultat 3 : renforcer l'efficacité de l'enseignement pour réduire les taux d'abandon scolaire

#### Projet de plan-programme pour 2022

22.81 L'objectif de développement n° 4 comporte des cibles visant à faire en sorte que les enfants d'âge scolaire bénéficient d'un enseignement de base de qualité, équitable et sans exclusive et aillent jusqu'au bout du cycle d'enseignement. L'un des principaux critères d'inclusion réside dans la scolarisation, qui peut être améliorée grâce à un système éducatif efficace visant à minimiser les taux de redoublement et d'abandon des élèves, par l'adoption de pratiques pédagogiques inclusives. L'efficacité du système éducatif de l'Office est évaluée par le coefficient d'efficacité interne, qui mesure le nombre idéal d'années-élèves nécessaires pour produire un certain nombre de diplômés d'une promotion d'élèves donnée, pour un cycle d'enseignement donné. Par exemple, un coefficient de 1 signifie que tous les élèves qui se sont inscrits en première année obtiennent également leur diplôme de 9/10<sup>e</sup> année dans un délai idéal, sans qu'aucun de ces élèves n'abandonne sa scolarité ou ne redouble une année scolaire. Conformément à sa politique d'éducation inclusive de 2013, l'Office a : a) renforcé les capacités de son personnel pédagogique ; b) veillé à ce que les élèves reconnus comme ayant un handicap bénéficient d'un soutien répondant à leurs besoins spécifiques ; c) aidé les personnes reconnues comme exposées à un risque en matière de protection ; d) œuvré à la création d'écoles saines et accessibles.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

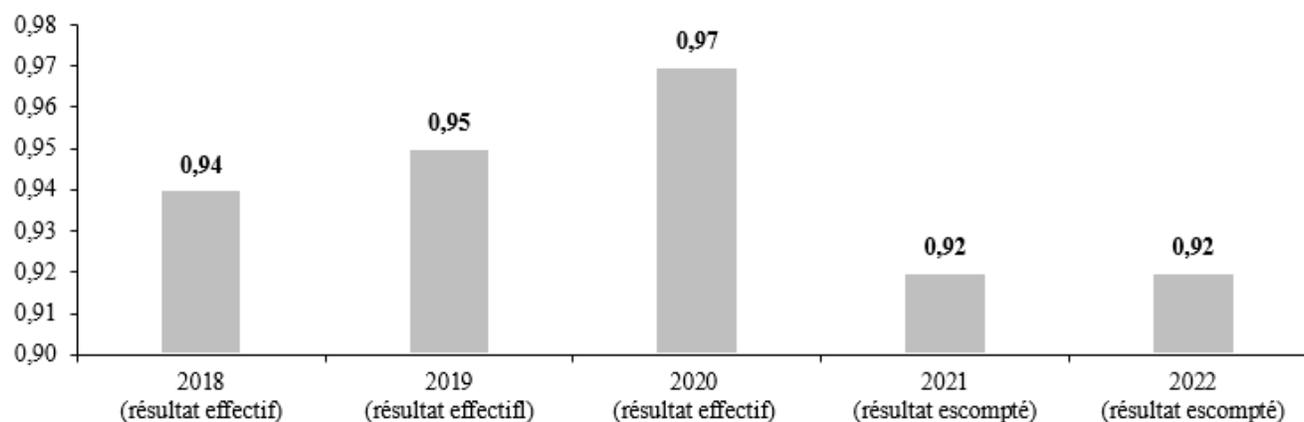
22.82 L'enseignement tiré est le suivant : l'Office doit adapter ses pratiques et systèmes d'éducation inclusive en tenant compte de la transition vers l'enseignement à distance due à la COVID-19. L'éducation inclusive permet de veiller à ce que les élèves bénéficient d'un soutien spécifique à leurs besoins en matière d'apprentissage. Ce soutien, à son tour, contribue à inciter les élèves à poursuivre leur scolarité et à réduire les taux d'abandon scolaire, ce qui est fondamental pour garantir l'efficacité du système éducatif. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, l'Office continuera de s'appuyer sur sa grande expérience en matière d'éducation dans les situations d'urgence. Il mettra en place une équipe spéciale chargée de déterminer la meilleure façon de répondre aux défis liés à la mise en œuvre de l'éducation inclusive. L'équipe observera la stratégie de l'Office en matière d'éducation, y compris les enseignements tirés, et communiquera les données y relatives aux écoles de l'Office sous la forme de meilleures pratiques.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

22.83 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le coefficient d'efficacité interne du système pédagogique de l'Office, qui sera égal ou supérieur à 0,92 (valeur de référence) (voir la figure 22.X).

Figure 22.X

#### Mesure des résultats : coefficient d'efficacité interne



### Produits

22.84 On trouvera dans le tableau 22.6 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 22.6

#### Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

*Catégorie et sous-catégorie*

##### C. Activités de fond

**Services fournis directement** : environ 550 000 élèves inscrits à l'école.

#### Sous-programme 4 Renforcer les capacités des réfugiés de Palestine en vue d'accroître leurs moyens de subsistance

##### Objectif

22.85 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer les capacités des réfugiés de Palestine en vue d'accroître leurs moyens de subsistance.

##### Stratégie

22.86 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, l'Office continuera de fournir aux réfugiés de Palestine à faible revenu, aux femmes et aux jeunes des services financiers tels que des produits de prêt diversifiés couvrant les besoins en matière d'entreprise,

de consommation et de logement, grâce à un réseau de 23 agences de microfinancement situées en Jordanie, en République arabe syrienne, à Gaza et en Cisjordanie. Dans le cadre du sous-programme, il est également prévu de créer des possibilités d'emploi pour les réfugiés de Palestine grâce à des projets d'infrastructure et de construction dans les camps, ce qui permettra de progresser sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1 et 8. En outre, on dispensera un enseignement et une formation techniques et professionnels adaptés et de qualité dans les centres de formation professionnelle et les institutions spécialisées en sciences de l'éducation qui forment des enseignants diplômés en Cisjordanie (faculté des sciences de l'éducation) et en Jordanie (faculté des sciences de l'éducation). Une attention particulière sera portée aux jeunes vulnérables dont les familles bénéficient du programme de protection sociale. Le programme de bourses d'études financé par les donateurs à l'échelle de l'Office se poursuivra, contribuant ainsi à la réalisation par les États Membres des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 4, 5, 8 et 10.

22.87 Toujours dans le cadre de ce sous-programme, il est prévu d'apporter un soutien en ce qui concerne les questions liées à la COVID-19 en élargissant la gamme de prêts accordés aux petites entreprises et aux start-ups en Jordanie, en République arabe syrienne, à Gaza et en Cisjordanie, et en promouvant les possibilités d'emploi des réfugiés de Palestine dans les travaux de construction et d'infrastructure dans tous les secteurs d'activité de l'Office, notamment pour réduire l'impact économique à long terme de la COVID-19 sur les entreprises et la perte des moyens de subsistance. On mettra également en œuvre une stratégie d'apprentissage mixte dans tous les centres de formation professionnelle et dans les facultés des sciences de l'éducation, qui sont frappés par les restrictions locales et ont été contraints de fermer en raison de la COVID, en créant une plateforme en ligne dédiée sur laquelle les supports pédagogiques seront partagés.

22.88 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Une croissance économique inclusive ;
- b) Une augmentation des possibilités d'emploi, d'obtention d'un travail décent et de réduction de la pauvreté ;
- c) Un pourcentage durablement élevé de tous les diplômés des centres de formation professionnelle et des facultés des sciences de l'éducation ont un emploi.

22.89 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir les résultats suivants :

- a) Stimulation de l'investissement, de la création d'emplois, de la croissance économique et de l'innovation grâce aux petites entreprises et aux travaux de construction et d'infrastructure pour les réfugiés de Palestine qui ont perdu leurs moyens de subsistance en raison de l'impact économique de la COVID-19 ;
- b) Continuité de l'éducation pour tous les étudiants inscrits dans les centres de formation professionnelle ou les facultés des sciences de l'éducation, malgré la fermeture physique des centres de formation professionnelle et technique en raison de la COVID-19.

## **Exécution du programme en 2020**

22.90 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### Adoption de solutions de microfinancement améliorées et adaptées aux besoins des femmes entrepreneurs

22.91 Dans l'ensemble du Proche-Orient, les femmes restent largement sous-représentées au sein de la population active. En 2019, l'Organisation internationale du Travail a indiqué que les femmes représentaient 14 % de la population active en Jordanie et en République arabe syrienne, 18 % à Gaza et en Cisjordanie et 23 % au Liban. Le sous-programme vise à remédier à cette situation en promouvant les moyens de subsistance des femmes au moyen de produits de microfinance adaptés à la clientèle féminine, notamment le crédit aux ménages destiné aux femmes, qui est un prêt axé sur le foyer, permettant aux bénéficiaires d'acheter des articles pour leur foyer grâce à des activités génératrices de revenus. Les femmes qui contractent un crédit aux ménages sont souvent celles qui assurent la majeure partie des moyens de subsistance de leur famille, en plus de devoir s'acquitter de responsabilités familiales.

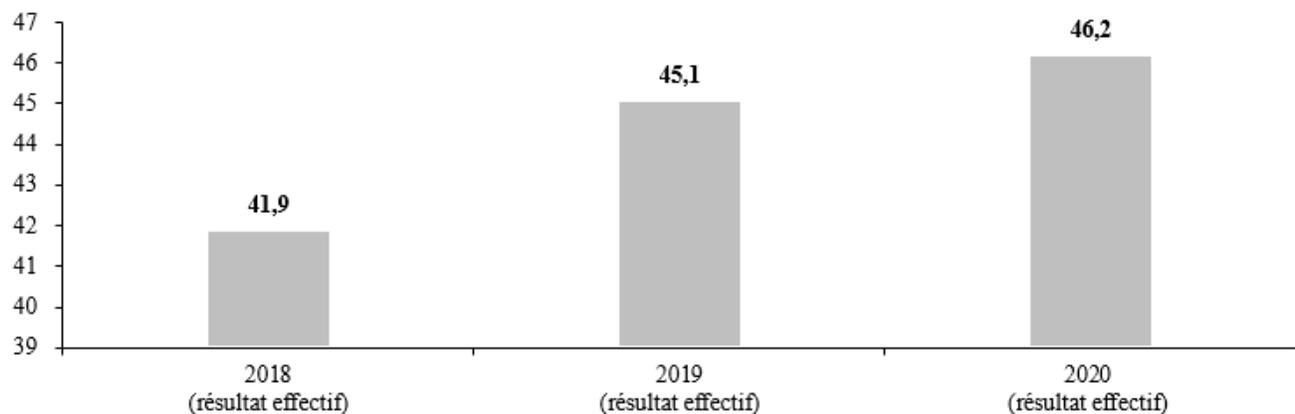
22.92 Le sous-programme encourage également les femmes entrepreneurs en promouvant l'octroi de « crédit plus » aux microentreprises dirigées par des femmes. Ce produit permet aux microentreprises de se constituer et de maintenir des réserves de fonds de roulement à court terme et de financer leur expansion.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

22.93 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le pourcentage croissant de microcrédits accordés à des femmes (voir la figure 22.XI).

Figure 22.XI

#### Mesure des résultats : pourcentage de microcrédits accordés à des femmes



#### Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

22.94 En 2020, en raison de la COVID-19, on a été contraint de fermer les agences de microfinance, de suspendre l'émission de nouveaux microcrédits et de reporter les remboursements de prêts entre mars et mai. Une fois les agences de microfinance rouvertes, on a adopté une approche conservatrice en ce qui concerne l'octroi de nouveaux microcrédits. Par conséquent, le nombre de clients bénéficiant de microcrédits accordés par l'Office était de 21 339 à la fin de 2020, soit une diminution par rapport aux 35 576 prêts accordés à la fin de 2019. En ce qui concerne l'enseignement et la formation techniques et professionnels, l'ensemble des 10 237 étudiants inscrits dans les centres de formation professionnelle et dans les facultés des sciences de l'éducation sont passés à une approche axée sur l'apprentissage autonome, compte tenu de la fermeture physique des centres de formation entre mars 2020 et le début de l'année universitaire 2020/21. Le matériel pédagogique a été mis à leur

disposition par le truchement de plateformes en ligne, et les étudiants n'ayant pas accès à Internet ont reçu des forfaits de connexion à Internet. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour les résultats 1 et 2.

22.95 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme, à savoir l'achat d'appareils et d'accès à Internet pour les étudiants vulnérables inscrits dans des centres de formation professionnelle afin de leur permettre de poursuivre leur scolarité ou leur formation technique et professionnelle. Un soutien psychosocial a en outre été établi au titre du sous-programme et mis à la disposition de tous les étudiants des centres de formation professionnelle et des facultés des sciences de l'éducation, sous la forme de séances de soutien individuelles et collectives menées en ligne et via les médias sociaux.

## Résultats escomptés pour 2022

22.96 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : la microfinance : les clients au cœur des interventions<sup>7</sup>

#### Exécution du programme en 2020

22.97 Le sous-programme a continué de permettre aux réfugiés de Palestine et à d'autres groupes vulnérables et marginalisés d'avoir accès à des produits de prêt alors qu'ils n'y auraient normalement pas droit, car ils possèdent peu d'actifs pouvant servir de garantie. L'un des principaux groupes cibles des produits de microfinance de l'Office est constitué par les jeunes âgés de 18 à 30 ans en Jordanie, en République arabe syrienne, à Gaza et en Cisjordanie. Les jeunes sont confrontés à des niveaux élevés de chômage dans tous les secteurs d'activité de l'Office. En 2019, l'Organisation internationale du Travail estimait que le chômage des jeunes s'établissait à 20,8 % en République arabe syrienne, 37,3 % en Jordanie ou encore 40,0 % à Gaza et en Cisjordanie<sup>8</sup>. Le sous-programme a offert un soutien spécifique aux jeunes en proposant une initiative, à savoir des prêts « Mubadarati » aux jeunes hommes et femmes âgés de 18 à 30 ans pour lancer de nouvelles entreprises permettant de créer des emplois indépendants et des opportunités d'emploi pour les autres. Lors de son lancement en 2012, l'initiative « Mubadarati » a permis de lancer le premier produit de prêt aux start-ups dans la région.

22.98 Le travail effectué a permis à 4 950 jeunes de se voir accorder un microcrédit. Le nombre de nouveaux microcrédits accordés aux jeunes en 2020 a diminué de 47,6 % par rapport à 2019 en raison des difficultés liées à la COVID-19, comme décrit dans le résultat 2 (élargir l'accès à la microfinance) ci-après.

#### Projet de plan-programme pour 2022

22.99 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera de proposer les produits de microfinance de l'Office aux

<sup>7</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 26)].

<sup>8</sup> Chômage, total des jeunes (pourcentage de la population active totale âgée de 15 à 24 ans), <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.UEM.1524.ZS>.

jeunes, en particulier ceux qui cherchent à lancer de nouvelles entreprises qui créent des emplois indépendants et des possibilités d'emploi pour les autres. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 22.7).

Tableau 22.7

**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
10 695 jeunes ont reçu des produits de microfinance de l'Office, pour une valeur de 10 220 460 dollars	9 444 jeunes ont reçu des produits de microfinance de l'Office, pour une valeur de 8 806 956 dollars	4 950 jeunes ont reçu des produits de microfinance, pour une valeur de 4 011 311 dollars	14 748 jeunes devraient bénéficier des produits de microfinance de l'Office, avec une augmentation de la valeur des prêts accordés	15 043 jeunes devraient bénéficier des produits de microfinance de l'Office, avec une augmentation de la valeur des prêts accordés

**Résultat 2 : élargir l'accès à la microfinance<sup>9</sup>****Exécution du programme en 2020**

22.100 Le sous-programme a continué de permettre aux réfugiés de Palestine et à d'autres groupes vulnérables et marginalisés d'avoir accès à des produits de prêt alors qu'ils n'y auraient normalement pas droit, car ils possèdent peu d'actifs pouvant servir de garantie. En 2020, 21 339 clients, dont 8 200 réfugiés de Palestine, se sont vu accorder un prêt au titre du sous-programme. Le sous-programme a également étendu ses opérations en République arabe syrienne en ouvrant une nouvelle agence de crédit à Sahnaya, en ciblant de nouveaux clients à Husseiniyé et en réduisant les taux d'intérêt pour les clients réfugiés de Palestine afin de stimuler l'activité. Ces efforts ont permis d'augmenter le nombre de clients réfugiés de Palestine en République arabe syrienne de 13 % par rapport à 2019.

22.101 Le travail effectué a permis à 21 339 clients de se voir accorder des microcrédits, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir octroyer des prêts à 46 969 clients. L'objectif n'a pas été atteint pour les raisons suivantes : a) une diminution du nombre de clients potentiels ayant une capacité d'endettement suffisante pour contracter un prêt, ce qui est peut-être lié à une détérioration générale de la situation économique en Jordanie, en République arabe syrienne, à Gaza et en Cisjordanie en raison de la COVID-19 ; b) la suspension des microcrédits accordés aux nouveaux clients et la fermeture des agences de microfinance entre mars et mai ; c) l'adoption d'une approche prudente en matière de prêts en ce qui concerne les nouveaux prêts de microfinance après la reprise des programmes de microfinance.

**Projet de plan-programme pour 2022**

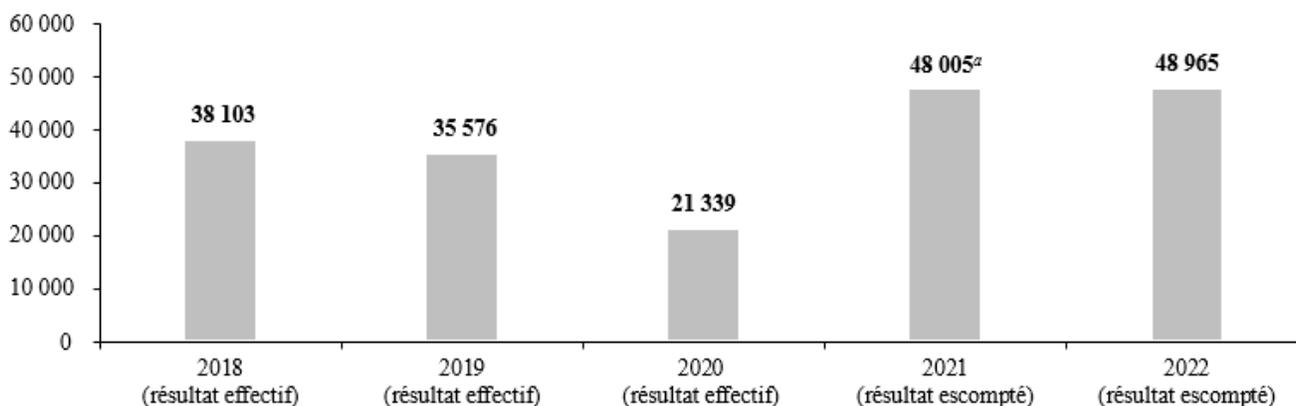
22.102 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on s'efforcera d'atténuer l'impact économique de la COVID-19 sur les réfugiés de Palestine et d'autres groupes vulnérables et marginalisés en accordant des prêts de microfinance en Jordanie, en République arabe syrienne, à Gaza et en Cisjordanie. À cet égard, l'Office prévoit d'octroyer 48 965 prêts de microfinance en

<sup>9</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6/Add.1].

2022. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 22.XII).

Figure 22.XII

**Mesure des résultats : nombre de clients ayant accès à des services financiers (microcrédit) par an**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 3 : améliorer le taux d'emploi des jeunes grâce à la formation professionnelle**

**Projet de plan-programme pour 2022**

22.103 Dans le cadre du sous-programme, l'Office offre un enseignement et une formation techniques et professionnels aux jeunes réfugiés de Palestine, en les dotant des compétences et de l'expertise nécessaires pour intégrer les marchés du travail du Moyen-Orient. Il dirige huit centres de formation professionnelle, qui accueillent environ 8 000 étudiants chaque année. Trois types de cours sont proposés : a) des cours semi-professionnels d'une durée de deux ans (niveau technicien) au niveau de l'enseignement post-secondaire pour ceux qui ont terminé avec succès leur 12<sup>e</sup> année de scolarité ; b) des cours appliqués (professionnels) d'une durée d'un an (niveau ouvrier qualifié) ou de deux ans (niveau artisan) pour ceux qui ont terminé avec succès au moins les années 9 ou 10 de leur scolarité ; c) des cours de courte durée pour préparer les jeunes réfugiés de Palestine à l'emploi dans les secteurs où il existe une forte demande. De nombreuses spécialités sont proposées, telles que la mécanique, le bâtiment, la plomberie, la réfrigération, les installations électriques, les installations électriques automatiques et l'électronique, les systèmes de communication, l'entretien mobile, la coiffure et le stylisme, le graphisme, la comptabilité, le poste de préparateur en pharmacie, les soins infirmiers, les dossiers médicaux et la physiothérapie.

*Enseignements tirés et changements prévus*

22.104 L'enseignement tiré est le suivant : l'Office doit s'attacher à renforcer la capacité des formateurs chargés de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels et de leurs étudiants à étudier à distance pendant la fermeture des centres de formation professionnelle due à la COVID-19. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on améliorera l'accès à l'apprentissage à distance pour les étudiants et les instructeurs en fournissant des dispositifs d'apprentissage et des forfaits de connexion à Internet. On investira

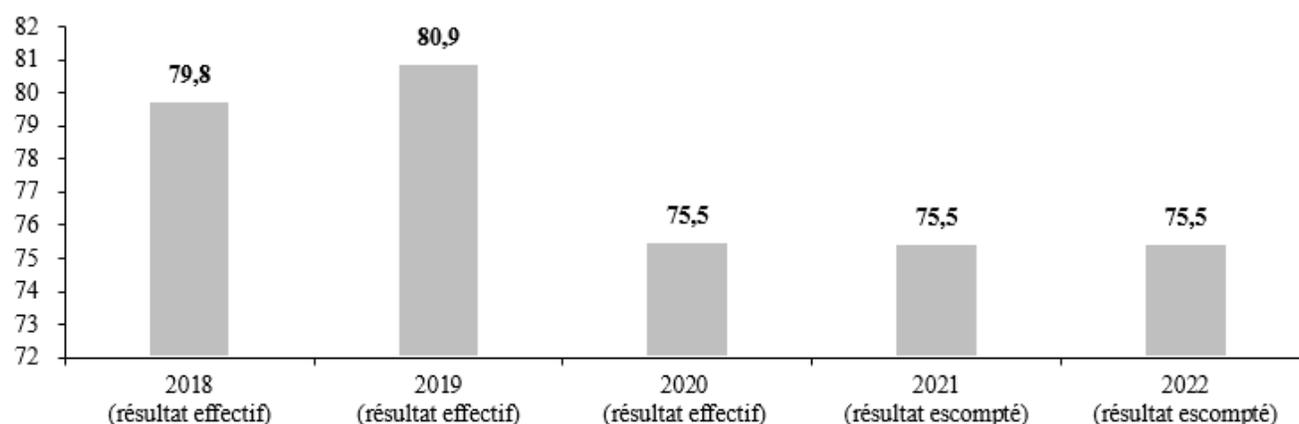
également dans la formation des instructeurs aux compétences nécessaires pour dispenser efficacement un enseignement et une formation techniques et professionnels à distance.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

22.105 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le maintien à un niveau stable du pourcentage de diplômés des centres de formation professionnelle trouvant un emploi dans l'année qui suit l'obtention de leur diplôme en 2020, malgré la récession économique et l'augmentation des niveaux de chômage qui touchent les pays hôtes de l'Office (voir la figure 22.XIII).

Figure 22.XIII

**Mesure des résultats : pourcentage de diplômés de centres de formation professionnelle employés dans l'année qui suit l'obtention de leur diplôme**



## Produits

22.106 On trouvera dans le tableau 22.8 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 22.8

**Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

*Catégorie et sous-catégorie*

### C. Activités de fond

**Services fournis directement** : émission de microcrédits d'une valeur de 48 698 929 dollars ; environ 10 000 inscriptions dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels et dans le programme pour la jeunesse ; environ 2 000 emplois pourvus en équivalents plein temps.

## **Sous-programme 5**

### **Veiller à ce que les réfugiés de Palestine puissent satisfaire leurs besoins essentiels en matière de nourriture, de logement et de salubrité de l'environnement**

#### **Objectif**

22.107 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de veiller à ce que les réfugiés puissent satisfaire leurs besoins essentiels en matière de nourriture, de logement et de salubrité de l'environnement.

#### **Stratégie**

22.108 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, l'Office s'efforcera d'atténuer et de réduire la pauvreté extrême et l'insécurité alimentaire parmi les réfugiés de Palestine en distribuant des prestations sociales pécuniaires ou en nature aux personnes dans le besoin, y compris les personnes en état de pauvreté extrême (celles qui ne sont pas en mesure de satisfaire leurs besoins alimentaires fondamentaux) et les ménages dirigés par des femmes, les personnes âgées et les personnes handicapées, ce qui favorisera la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1, 2, 5 et 10. Il continuera de mettre des abris sûrs et habitables à disposition des réfugiés de Palestine en réhabilitant les abris insalubres servant aux plus vulnérables d'entre ces réfugiés, ce qui favorisera la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1, 10 et 11. Il continuera également de fournir aux réfugiés de Palestine vivant dans des camps des services de salubrité environnementale efficaces recouvrant notamment un approvisionnement en eau équitable et suffisant à couvrir leurs besoins de base et la mise en place de systèmes d'évacuation des eaux de ruissellement, de collecte des déchets solides et d'assainissement, ce qui favorisera la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 6 et 12.

22.109 Dans le cadre du sous-programme, l'Office prévoit d'apporter une aide en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 en augmentant les prestations sociales pécuniaires ou en nature versées aux bénéficiaires de programmes de transferts sociaux vulnérables et en inscrivant d'autres réfugiés ayant besoin d'une assistance à ces programmes, afin d'atténuer les difficultés socioéconomiques supplémentaires apparues durant la pandémie de COVID-19 et la phase de relèvement. Il cherchera également à élargir le champ de ses activités de réhabilitation d'abris et à améliorer les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les camps, en vue de limiter les risques de transmission de la COVID-19 associés au surpeuplement et aux mauvaises conditions sanitaires.

22.110 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Accroissement de la résilience de la population cible face aux difficultés économiques et aux contraintes limitant les revenus des ménages ;
- b) Amélioration de la sécurité et de la protection des familles de réfugiés de Palestine ;
- c) Amélioration des services de salubrité environnementale et des infrastructures mis à disposition des réfugiés de Palestine vivant dans des camps, notamment pour ce qui est de l'accès à l'eau potable, de l'assainissement, de l'évacuation des eaux, de l'électricité et de l'élimination des déchets.

22.111 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir les résultats suivants :

a) Atténuation des incidences économiques de la COVID-19 sur les plus vulnérables et prise en charge des besoins socioéconomiques de ces derniers ;

b) Amélioration des conditions d'hygiène dans les camps de réfugiés densément peuplés et renforcement des mesures de santé publique en vue de prévenir la transmission de maladies, notamment de la COVID-19.

## **Exécution du programme en 2020**

22.112 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Maintenir des services d'assainissement dans les camps de réfugiés pendant la pandémie**

22.113 Au cours des 70 dernières années, les 58 camps officiels dans lesquels des réfugiés de Palestine sont installés en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, à Gaza et en Cisjordanie sont peu à peu devenus des espaces engorgés caractérisés par une forte concentration de pauvreté et un surpeuplement extrême, où l'on ne dispose pas toujours de réseaux d'assainissement et d'évacuation des eaux adéquats. Les réfugiés de Palestine se trouvent ainsi exposés à des maladies aérogènes ou à des maladies d'origine hydrique telles que diarrhée, choléra ou hépatite. Dans le cadre du sous-programme, l'Office a œuvré aux côtés des réfugiés de Palestine en vue d'améliorer les conditions de vie physique et sociale dans les camps et adopté pour ce faire une approche participative consistant à associer les réfugiés à la planification et à la conception des activités.

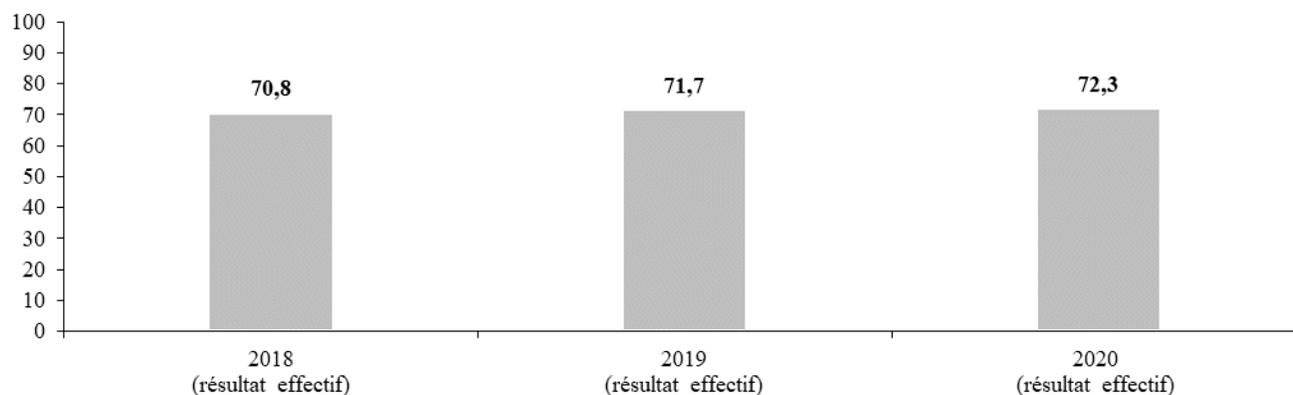
22.114 Dans le cadre du sous-programme, l'Office a également collaboré avec les gouvernements hôtes dans ses cinq secteurs d'activité afin de veiller à ce que les réfugiés de Palestine résidant dans les camps officiels aient accès à l'eau potable grâce à des réseaux complets d'approvisionnement en eau. La prestation de services publics dans les camps relève de la responsabilité des gouvernements hôtes ; cependant, l'Office a relié un nombre croissant d'abris aux réseaux officiels d'approvisionnement en eau, remplacé des canalisations, installé des systèmes d'épuration des eaux et mis en place une série de mesures destinées à améliorer la production et la qualité de l'eau à la source. Il a également amélioré les réseaux d'assainissement ainsi que les services d'enlèvement des déchets, d'évacuation des eaux de ruissellement et de dératisation.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

22.115 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'augmentation du pourcentage d'abris reliés à des systèmes d'approvisionnement en eau adéquats dans les camps officiels (voir la figure 22.XIV)

Figure 22.XIV

**Mesure des résultats : pourcentage d'abris reliés à des systèmes d'approvisionnement en eau adéquats dans les camps**



**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

22.116 En 2020, compte tenu des conséquences de la COVID-19, l'Office a modifié ses méthodes de distribution d'assistance alimentaire et livré des colis alimentaires au domicile des bénéficiaires à Gaza plutôt que de les faire récupérer dans des centres bondés. Au premier semestre de 2020, une assistance alimentaire a été fournie à 226 578 ménages de réfugiés de Palestine (soit 1 109 778 personnes) à Gaza. L'Office a également reporté de mars à mai 2020 les travaux d'aménagement prévus dans les camps du Liban et de Gaza en raison des restrictions des déplacements liées à la crise sanitaire, qui ont entravé l'accès au matériel nécessaire et aux sites des chantiers.

22.117 Pour faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités qui concourent aux objectifs du programme. L'Office a ainsi renforcé l'assistance pécuniaire offerte aux réfugiés dans ses cinq secteurs d'activité afin d'atténuer les difficultés socioéconomiques supplémentaires suscitées par la crise sanitaire. Ainsi, 840 746 réfugiés de Palestine résidant en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et à Gaza ont reçu un complément d'assistance pécuniaire en 2020. L'Office a également amélioré la collecte des déchets solides et les activités d'assainissement dans les camps de réfugiés. Des campagnes de désinfection ont été organisées dans les 58 camps de réfugiés officiels et des agents sanitaires supplémentaires ont été recrutés en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, à Gaza et en Cisjordanie.

**Résultats escomptés pour 2022**

22.118 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

**Résultat 1 : expansion du programme de protection sociale de l'Office<sup>10</sup>****Exécution du programme en 2020**

22.119 Dans le cadre du sous-programme, l'Office a poursuivi la réforme de son programme de protection sociale. Il a notamment fixé un montant plancher d'assistance sociale de base dans ceux de ses secteurs d'opérations qui présentent des taux de pauvreté très élevés et sont touchés par des crises chroniques, par exemple en République arabe syrienne et à Gaza. Tous les réfugiés de Palestine résidant en République arabe syrienne ont reçu une aide d'un montant de 9 dollars par personne et par mois par l'intermédiaire du programme d'urgence de l'Office, et les plus vulnérables, dont les ménages dirigés par des femmes, les personnes âgées et les personnes handicapées, ont bénéficié d'un complément d'aide de 5 dollars par personne et par mois dans le cadre de son programme de protection sociale. À Gaza, l'Office a préparé la transition vers l'élargissement de l'aide alimentaire qu'il fournit par l'intermédiaire de son programme d'urgence, qui deviendra universelle en 2021 et sera complétée, pour les groupes vulnérables, par une aide pécuniaire versée dans le cadre du programme de protection sociale. Il a également augmenté le montant de l'assistance pécuniaire offerte dans le cadre du programme de protection sociale en Jordanie et au Liban, compte tenu de l'inflation des prix à la consommation et afin que cette assistance confère aux bénéficiaires un pouvoir d'achat équivalent au seuil de référence fixé à cet égard en 2016. Toutefois, ces montants réévalués ne permettent encore de couvrir que 20 % des besoins alimentaires minimums des bénéficiaires résidant en Jordanie et en Cisjordanie et moins de 13 % de ceux des bénéficiaires résidant au Liban.

22.120 Le travail effectué a facilité la fourniture d'une assistance à 390 443 réfugiés pauvres et vulnérables dans le cadre du programme de protection sociale, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir 475 213 bénéficiaires. Compte tenu de la crise sanitaire, l'enquête socioéconomique qui devait être menée au Liban et servir de base à la réforme et à l'élargissement du programme de protection sociale a dû être reportée à 2021.

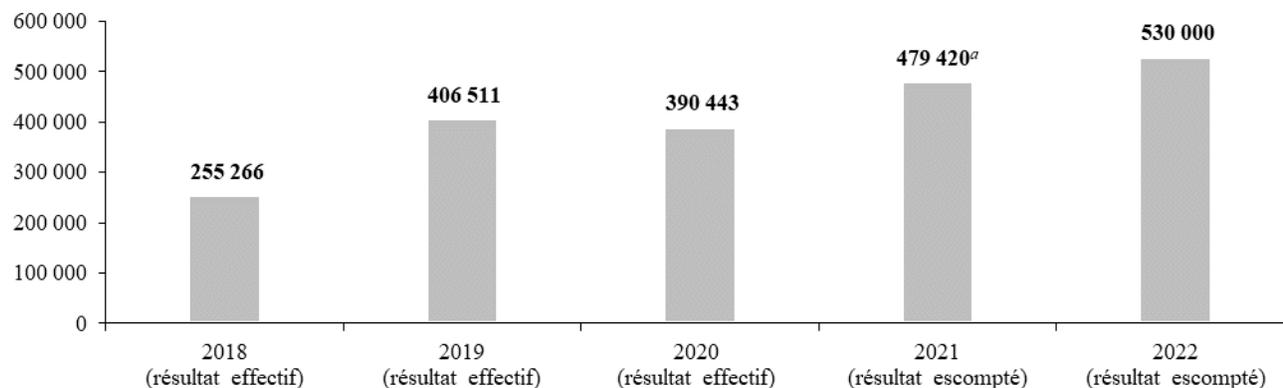
**Projet de plan-programme pour 2022**

22.121 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, l'Office conduira une enquête socioéconomique et assurera un suivi très régulier de la situation au Liban afin de rassembler des éléments probants à l'appui de la mise en place d'une aide pécuniaire d'urgence à l'intention des réfugiés de Palestine résidant dans le pays et de l'augmentation du montant des transferts versés dans le cadre du programme de protection sociale. À Gaza et en République arabe syrienne, l'Office procédera à un suivi de crise sur une base semestrielle afin de surveiller la situation économique des réfugiés de Palestine et d'évaluer l'efficacité et la pertinence des interventions de secours. En Jordanie et en Cisjordanie, le programme de protection sociale sera davantage harmonisé avec les dispositifs d'assistance sociale du pays hôte. Il s'agira d'établir des équivalences entre les critères d'admissibilité applicables aux bénéficiaires et les montants des transferts prévus par le premier et les seconds, dans l'optique d'éviter les doublons et, en Jordanie, de couvrir davantage de personnes ne pouvant bénéficier des programmes d'assistance du pays hôte. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 22.XV).

<sup>10</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 26)].

Figure 22.XV

**Mesure des résultats : nombre annuel de réfugiés pauvres et vulnérables recevant une assistance**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 2 : cibler les personnes les plus démunies grâce au programme de protection sociale<sup>11</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

22.122 L'Office a continué d'offrir une aide alimentaire en nature et une assistance pécuniaire en espèce aux réfugiés qui pouvaient y prétendre dans le cadre de son programme de protection sociale. Ces aides ont contribué à atténuer la pauvreté des réfugiés de Palestine dans tous les secteurs d'activité de l'Office, qui a donné la priorité aux réfugiés vivant dans une pauvreté extrême ou absolue. Le programme de protection sociale de l'Office a été réformé en République arabe syrienne, où les bénéficiaires sont ciblés sur la base de critères de vulnérabilité, mais en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et en Cisjordanie, on continue d'utiliser le critère de pauvreté pour savoir quels réfugiés de Palestine peuvent bénéficier de transferts sociaux. Pour ce faire, on s'appuie sur une évaluation indirecte des ressources reposant sur une analyse détaillée des causes profondes de la pauvreté, du coût des articles alimentaires de base, de facteurs socioéconomiques et de questions de protection. En 2020, les informations nécessaires à cette évaluation ont été tirées des données nationales relatives aux seuils de pauvreté et à l'indice des prix à la consommation ou d'entretiens téléphoniques conduits avec des personnes souhaitant bénéficier du programme de protection sociale, les visites à domicile ayant été suspendues au moment du déclenchement de la pandémie de COVID-19. Grâce à cette évaluation indirecte des ressources, l'Office peut déterminer quels sont les bénéficiaires ou bénéficiaires potentiels qui se trouvent dans une situation d'extrême pauvreté (insécurité alimentaire) ou de pauvreté absolue (soit l'incapacité de satisfaire l'ensemble de leurs besoins de base, dont les besoins alimentaires).

22.123 Le travail effectué a permis de procéder, dans le cadre du programme de protection sociale, à des transferts sociaux dont ont bénéficié 255 448 réfugiés de Palestine résidant en Jordanie, au Liban, à Gaza et en Cisjordanie ciblés selon des critères de pauvreté et 134 995 réfugiés de Palestine résidant en République arabe syrienne ciblés selon des critères de vulnérabilité. Le nombre de bénéficiaires a diminué d'environ 4 % par rapport à 2019, car, comme indiqué au paragraphe 22.122,

<sup>11</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

la pandémie a entravé la conduite des visites à domicile permettant d'évaluer indirectement les ressources des bénéficiaires actuels et potentiels du programme. La mesure des résultats obtenus lors du précédent exercice (voir A/75/6/Add.1) apparaît dans la figure 22.XV.

### Projet de plan-programme pour 2022

22.124 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, l'Office continuera à se procurer des informations à jour sur les seuils de pauvreté et les indices des prix à la consommation dans ses secteurs d'activité. Les travailleuses et travailleurs sociaux de l'Office continueront à organiser des entretiens téléphoniques ou, si les circonstances sanitaires le permettent, des visites à domicile, afin d'évaluer le degré de pauvreté des personnes souhaitant bénéficier du programme de protection sociale. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 22.9).

Tableau 22.9

### Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
255 266 réfugiés de Palestine résidant en Jordanie, au Liban, à Gaza et en Cisjordanie ciblés selon des critères de pauvreté ont reçu des transferts sociaux dans le cadre du programme de protection sociale. Le programme est resté suspendu en République arabe syrienne, car il n'a pas été possible de cibler les bénéficiaires selon des critères de pauvreté	406 511 réfugiés de Palestine résidant en Jordanie, au Liban, à Gaza et en Cisjordanie ciblés selon des critères de pauvreté ont reçu des transferts sociaux dans le cadre du programme de protection sociale. Le programme a été relancé en République arabe syrienne, où 16 071 réfugiés de Palestine ciblés selon des critères de vulnérabilité ont pu en bénéficier	255 448 réfugiés de Palestine résidant en Jordanie, au Liban, à Gaza et en Cisjordanie ciblés selon des critères de pauvreté et 134 995 réfugiés de Palestine résidant en République arabe syrienne ciblés selon des critères de vulnérabilité ont reçu des transferts sociaux dans le cadre du programme de protection sociale	479 420 réfugiés de Palestine installés en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, à Gaza et en Cisjordanie reçoivent des transferts sociaux dans le cadre du programme de protection sociale. L'aide alimentaire universelle est mise en place à Gaza et complétée par une assistance pécuniaire versée selon des critères de vulnérabilité	530 000 réfugiés de Palestine installés en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, à Gaza et en Cisjordanie reçoivent des transferts sociaux dans le cadre du programme de protection sociale. La réforme du programme de protection sociale au Liban progresse, de même que les préparatifs de la réforme du programme en Jordanie et en Cisjordanie

### Résultat 3 : faire en sorte que les réfugiés de Palestine vulnérables disposent d'abris sûrs et habitables

#### Projet de plan-programme pour 2022

22.125 Depuis leur création, les 58 camps de réfugiés officiels répartis dans les cinq secteurs d'activité de l'Office et d'abord installés à titre temporaire se sont transformés en espaces très urbanisés et surpeuplés. Du fait du conflit, de l'augmentation de la population de réfugiés, des conditions économiques difficiles et de l'espace limité, de nombreux abris sont à présent véritablement insalubres. La majorité d'entre eux sont recouverts d'amiante, de zinc ou de toitures temporaires, ce qui constitue une menace aiguë pour la santé, et bon nombre présentent également de

mauvaises conditions sanitaires et un manque de ventilation. En 2020, on estimait que le nombre d'abris insalubres s'élevait à 40 000, sans compter les abris touchés par les hostilités au Liban, en République arabe syrienne et à Gaza. Le sous-programme est centré sur la réhabilitation d'abris profondément insalubres ; priorité est donnée à ceux qui abritent les réfugiés de Palestine considérés comme les plus vulnérables selon une série de critères, dont le niveau de pauvreté, la taille du ménage, le nombre de personnes handicapées qu'il compte, le temps depuis lequel la réhabilitation a été attendue et la catégorie du chef de ménage (par ex. femme, tuteur(trice) ou représentant(e) légal(e) d'orphelins). En 2020, 561 abris insalubres ont été réhabilités dans le cadre du sous-programme, en Jordanie, au Liban, à Gaza et en Cisjordanie.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

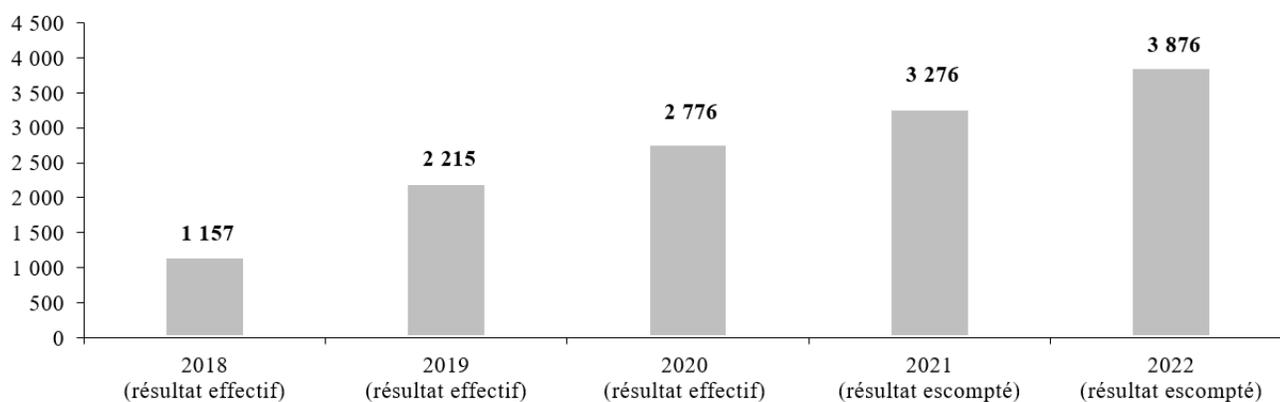
22.126 L'enseignement tiré est le suivant : l'effort de réhabilitation des abris produit de meilleurs résultats lorsque les premiers bénéficiaires y sont pleinement associés. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on privilégiera une approche axée sur l'auto-assistance dans le cadre de laquelle les familles dont les abris sont réhabilités assurent la gestion des travaux, avec l'appui technique de l'Office et sous sa supervision. La généralisation de cette approche devrait faire augmenter le taux de satisfaction des bénéficiaires de l'assistance offerte par l'Office en matière de réhabilitation d'abris.

#### *Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

22.127 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'augmentation du nombre de familles bénéficiant de meilleures conditions d'hébergement (voir fig. 22.XVI).

Figure 22.XVI

#### **Mesure des résultats : nombre de familles bénéficiant de meilleures conditions d'hébergement (résultat cumulé)**



#### **Produits**

22.128 On trouvera dans le tableau 22.10 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 22.10

**Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

---

*Catégorie et sous-catégorie*

---

**C. Activités de fond**

**Services fournis directement** : fourniture d'une aide alimentaire et pécuniaire à 1,9 million de bénéficiaires.

---

## Programme 23

### Aide humanitaire

#### Textes des organes délibérants définissant les mandats

23.1 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

##### *Résolutions de l'Assemblée générale*

<a href="#">46/182</a> ; <a href="#">75/127</a>	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies	<a href="#">69/313</a>	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)
<a href="#">47/120</a> A et B	Agenda pour la paix : diplomatie préventive et questions connexes	<a href="#">70/1</a>	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
<a href="#">52/12</a>	Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes	<a href="#">72/305</a>	Examen de l'application de la résolution <a href="#">68/1</a> de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social
<a href="#">52/167</a> <a href="#">60/1</a>	Sûreté et sécurité du personnel humanitaire		
	Document final du Sommet mondial de 2005	<a href="#">74/160</a>	Aide et protection en faveur des déplacés
<a href="#">62/208</a>	Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	<a href="#">74/306</a>	Action globale et coordonnée face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)
<a href="#">67/226</a> ; <a href="#">75/233</a>	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	<a href="#">75/124</a>	Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement
<a href="#">68/1</a>	Examen de l'application de la résolution <a href="#">61/16</a> de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social	<a href="#">75/125</a>	Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies

##### *Résolution du Conseil économique et social*

<a href="#">2019/14</a>	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies
-------------------------	--

##### *Résolutions du Conseil de sécurité*

<a href="#">1265</a> (1999)	<a href="#">2531</a> (2020)
<a href="#">1894</a> (2009)	<a href="#">2532</a> (2020)
<a href="#">2222</a> (2015)	<a href="#">2533</a> (2020)
<a href="#">2286</a> (2016)	<a href="#">2534</a> (2020)
<a href="#">2417</a> (2018)	<a href="#">2540</a> (2020)
<a href="#">2474</a> (2019)	<a href="#">2542</a> (2020)
<a href="#">2475</a> (2019)	<a href="#">2543</a> (2020)
<a href="#">2514</a> (2020)	<a href="#">2550</a> (2020)
<a href="#">2520</a> (2020)	<a href="#">2552</a> (2020)
<a href="#">2522</a> (2020)	<a href="#">2556</a> (2020)
<a href="#">2524</a> (2020)	

## Programme de travail

### Sous-programme 1 Analyse des politiques

#### Objectif

23.2 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la cohérence de l'action humanitaire sur les plans stratégique et opérationnel.

#### Produits

23.3 On trouvera dans le tableau 23.1 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 23.1

#### Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
1. Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies	1	1	1	1
2. Rapport du Secrétaire général sur la protection des civils en période de conflit armé	1	1	1	1
3. Rapport du Secrétaire général sur les catastrophes naturelles	1	1	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
4. Séances de la Troisième Commission	1	1	1	1
5. Réunions du Groupe d'experts sur la protection des civils	4	4	4	4
6. Séances tenues dans le cadre du débat du Conseil économique et social consacré aux affaires humanitaires	1	1	1	1
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
7. Organisation de forums et d'ateliers avec des établissements universitaires et des organisations non gouvernementales en vue de promouvoir l'aide humanitaire et de traiter des problèmes y relatifs	3	3	3	3
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
8. Documents de stratégie, moyens d'intervention et notes d'orientation à l'usage des organismes humanitaires concernant l'articulation entre les différents aspects (politique, aide humanitaire et droits humains) des interventions des entités des Nations Unies en cas de crise	1	1	1	1

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
9. Études, orientations et analyse des faits nouveaux intervenus dans le secteur humanitaire	1	1	1	1

## Sous-programme 2 Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence

### Objectif

23.4 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire en sorte que les interventions humanitaires soient cohérentes, efficaces et rapides afin d'alléger les souffrances qu'endurent les populations touchées par une catastrophe naturelle ou se trouvant dans une situation d'urgence complexe.

### Produits

23.5 On trouvera dans le tableau 23.2 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 23.2

### Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	4	4	4	4
1. Rapport à l'Assemblée générale sur le Fonds central pour les interventions d'urgence	1	1	1	1
2. Manifestations de haut niveau consacrées aux annonces de contributions pour l'apport d'une aide internationale aux pays en situation d'urgence humanitaire	3	3	3	3
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	2	2	2	2
3. Réunions de haut niveau et manifestations organisées en marge des séances de l'Assemblée générale, consacrées à l'apport d'une aide internationale aux pays en situation d'urgence humanitaire	2	2	2	2
<b>B. Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	2	2	2	2
4. Ateliers de formation au droit humanitaire et à des questions nouvelles, à l'intention des coordonnateurs et coordonnatrices résidents et des coordonnateurs et coordonnatrices de l'action humanitaire	2	2	2	2
<b>C. Activités de fond</b>				

**Missions d'aide humanitaire** : missions d'élaboration de stratégies visant à examiner les besoins humanitaires et à concevoir des stratégies d'intervention adaptées.

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : exposés au Conseil de sécurité sur des situations d'urgence complexes ; réunions avec des donateurs, réunions d'information et consultations informelles avec plus de 50 États Membres

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
concernant certaines situations d'urgence et le financement de l'aide humanitaire ; appels globaux interinstitutions en faveur de 27 pays et régions en situation d'urgence humanitaire ; réunions avec des organisations humanitaires dans plus de 30 pays au sujet des opérations, des plans d'action et des modalités de coordination ; réunions avec les États Membres, les organisations régionales et les intervenants du secteur privé au sujet d'interventions humanitaires conjointes.				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : accès aux mécanismes de surveillance visant à appuyer l'action des partenaires opérationnels.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : réunions et manifestations spéciales consacrées à des situations d'urgence complexes ; réunions d'information trimestrielles organisées à l'intention des donateurs sur le financement de l'aide humanitaire ; rapport annuel du Fonds central pour les interventions d'urgence ; rapport annuel de synthèse sur les fonds de financement commun ; Aperçu de la situation humanitaire mondiale.				
<b>E. Activités d'appui</b>				
<b>Administration</b> : traitement des subventions accordées par le Fonds central pour les interventions d'urgence en cas de crises nouvelles ou prolongées et des subventions versées par les fonds de financement commun.				

### Sous-programme 3

## Réduction des risques de catastrophe naturelle

### Objectif

23.6 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de prévenir et réduire les risques de catastrophe naturelle et la vulnérabilité face à ces événements et en atténuer les effets.

### Produits

23.7 On trouvera dans le tableau 23.3 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 23.3

### Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
1. Rapport à l'Assemblée générale sur la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)	1	1	1	1
2. Fourniture d'un appui technique et fonctionnel dans le cadre de la négociation des résolutions de l'Assemblée générale (Deuxième Commission) sur la réduction des risques de catastrophe (annuelle) et sur la stratégie mondiale visant à remédier aux effets du phénomène El Niño (biennale)	2	1	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
3. Séance plénière de l'Assemblée générale (Deuxième Commission), point de l'ordre du jour portant sur le développement durable	1	1	1	1
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>29</b>	<b>30</b>	<b>29</b>	<b>30</b>
4. Projets nationaux, régionaux et interrégionaux relatifs à la mise en œuvre du Cadre de Sendai	29	30	29	30
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>323</b>	<b>332</b>	<b>323</b>	<b>330</b>
5. Séances de formation et ateliers visant à renforcer les capacités aux fins de la planification de la réduction des risques de catastrophe aux niveaux régional, national et local, ainsi que de la mise en œuvre et du suivi du Cadre de Sendai	323	332	323	330
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>3</b>
6. Rapport intitulé « Réduction des risques de catastrophe : bilan mondial » et éditions spéciales de ce rapport	1	–	1	1
7. Rapport annuel du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes	1	1	1	1
8. Programme de travail biennal et cadre stratégique du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes	–	–	2	–
9. Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience intitulé « Towards a Risk-informed and Integrated Approach to Sustainable Development » (rapport d'activité)	1	1	1	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>11</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>15</b>
10. Pratiques exemplaires, normes, directives et autres outils visant à promouvoir l'apprentissage et la mise en commun des connaissances aux fins du suivi et de la mise en œuvre du Cadre Sendai	6	10	10	10
11. Orientations générales sur l'application des connaissances relatives aux risques	–	4	1	4
12. Documents finaux des plateformes régionales et mondiales	5	–	3	1

**C. Activités de fond**

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : fourniture de conseils et d'un appui concernant la formulation et l'amélioration de 50 stratégies et plans régionaux, nationaux et locaux de réduction des risques de catastrophe, ainsi que de conseils sur 5 systèmes et mécanismes d'alerte rapide ; appui au renforcement des capacités en matière de gouvernance des risques de 14 organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales ; facilitation de l'exécution du Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience intitulé « Towards a Risk-informed and Integrated Approach to Sustainable Development » ; appui au secteur privé pour mener des analyses des risques afin de tenir compte des risques dans la prise de décisions et de réduire les risques au moyen de l'établissement d'un partenariat avec le Forum pour le développement de l'assurance et de la participation au Partenariat mondial InsuResilience ; promotion de la cohérence des politiques de réduction des risques de catastrophe dans tous les secteurs, notamment au moyen de la participation aux activités de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, au forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable et au débat du Conseil économique et social consacré à l'intégration, ainsi qu'à d'autres activités intergouvernementales visant à faire progresser la mise en œuvre du Cadre de Sendai.

**Bases de données et autres supports numériques** : tenue à jour et amélioration du système de suivi du Cadre de Sendai à des fins de suivi et d'établissement de rapports sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Cadre de Sendai ; aide à la création et à la tenue de bases de données sur les pertes dues aux catastrophes dans 120 pays et territoires.

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

#### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : organisation de réunions mondiales et régionales de haut niveau consacrées à la réduction des risques de catastrophe ; manifestations à l'occasion de la Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis ; Campagne Sendai Sept – 7 objectifs, 7 années et manifestations à l'occasion de la Journée internationale de la prévention des catastrophes ; bulletins d'information, communiqués de presse et notes verbales sur le suivi du Cadre de Sendai publiés ou diffusés.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : campagne menée par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophe dans le cadre de missions de sensibilisation de haut niveau et au moyen de communiquéés de presse, d'articles d'opinion, de publications sur le Web, de messages diffusés dans les médias sociaux, de vidéos et d'une couverture médiatique.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : maintenance et amélioration de PreventionWeb, plateforme de connaissances en ligne sur la réduction des risques de catastrophe ; maintenance et amélioration de la plateforme en ligne consacrée aux engagements volontaires au titre du Cadre de Sendai, qui compte plus de 75 engagements volontaires.

## Sous-programme 4 Services d'appui d'urgence

### Objectif

23.8 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'apporter rapidement une aide humanitaire internationale aux victimes de situations d'urgence ou de catastrophes naturelles, y compris les catastrophes écologiques et les accidents industriels.

### Produits

23.9 On trouvera dans le tableau 23.4 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 23.4

#### Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

#### B. Création et transfert de connaissances

**Projets sur le terrain et projets de coopération technique** (nombre de projets)

	5	5	5	5
1. Projet sur l'interopérabilité des outils et des procédures d'intervention	1	1	1	1
2. Projets sur le renforcement des capacités d'intervention	4	4	4	4
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>50</b>	<b>43</b>	<b>50</b>	<b>50</b>
3. Séances de formation, ateliers et exercices de simulation régionaux et internationaux portant sur divers services d'intervention et sur la coordination sur le terrain (par exemple, Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe, coordination civilo-militaire des activités humanitaires des Nations Unies, intervention en cas d'urgence environnementale, Groupe consultatif international de la	50	43	50	50

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

recherche et du sauvetage, cycle des programmes d'action humanitaire)

#### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : apport à 70 acteurs clés et États Membres de services consultatifs sur la coordination de l'intervention rapide, y compris la coordination civilo-militaire des activités humanitaires des Nations Unies et la prise en compte des considérations environnementales dans l'action humanitaire.

**Missions d'aide humanitaire** : 5 à 10 missions annuelles d'appui en matière de coordination civilo-militaire des activités humanitaires des Nations Unies (sur demande) ; 3 à 10 missions annuelles de l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe (si des catastrophes se produisent et à la demande des pays touchés ou des équipes de pays pour l'action humanitaire) ; fourniture d'une aide en matière de coordination des secours humanitaires d'urgence et d'un appui technique pour l'évaluation rapide et la planification préalable des interventions en cas d'urgence.

**Bases de données et autres supports numériques** : élaboration ou mise à jour annuelle d'orientations, outils et manuels sur les services d'intervention en matière de coordination humanitaire, notamment révision des directives du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage ; mise à jour et maintenance des outils électroniques liés à l'intervention rapide et à la coordination humanitaire, mise à jour et gestion du fichier des coordonnateurs et coordonnatrices de l'action humanitaire.

#### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : manifestation annuelle consacrée aux partenariats et à la sensibilisation et visant à faciliter la collaboration et l'interopérabilité entre 2 000 parties prenantes, y compris les intervenants humanitaires ; élaboration annuelle d'entre 3 et 5 normes, orientations ou outils sur les services d'intervention d'urgence.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : mise à jour et maintenance de sites Web consacrés à divers services techniques d'intervention humanitaire.

## Sous-programme 5 Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire

### Objectif

23.10 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de défendre efficacement les principes humanitaires et mutualiser les connaissances dans l'intérêt des populations touchées par les catastrophes et les situations d'urgence.

### Produits

23.11 On trouvera dans le tableau 23.5 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 23.5

#### Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>
------------------------------------

#### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : appui aux partenaires humanitaires en vue de renforcer la mobilisation de la population ; informations et analyses complètes et faisant autorité sur les besoins et les interventions humanitaires (informations et analyses consolidées sur les crises et les pays à haut risque, par exemple, résultats d'analyses intersectorielles multipartites) ; données de qualité destinées à être utilisées par plus de 1 000 partenaires opérationnels ; présidence d'un groupe des communications dans le domaine humanitaire composé de membres de l'Organisation des Nations

Unies et d'organisations non gouvernementales, afin de renforcer la mobilisation et la cohérence des messages ainsi que la planification et l'échelonnement du contenu des communications.

**Bases de données et supports numériques** : mise à jour et maintenance de guides pratiques, de cartes et d'autres informations logistiques à l'usage de plus de 1 000 partenaires opérationnels sur le terrain ; établissement de normes de gestion de l'information applicables à l'échange de renseignements entre les intervenants humanitaires, de modèles de rapports et d'orientations, y compris des normes relatives aux données partagées entre les partenaires opérationnels ; élaboration de bases de données et d'outils électroniques liés à l'intervention humanitaire et à la coordination des interventions ; répertoire du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage sur la recherche et le sauvetage en milieu urbain ; méthodes et outils communs d'évaluation des risques et de la vulnérabilité.

#### **D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : supports d'information sur la mobilisation en matière de coordination de l'action humanitaire ; organisation de la Journée mondiale de l'aide humanitaire et d'autres manifestations en présentiel ou virtuelles sur des questions et préoccupations humanitaires, y compris des expositions, des séminaires et des manifestations publiques, éventuellement au moyen de plateformes numériques ; organisation de campagnes et de manifestations spéciales et recours aux médias traditionnels et aux médias sociaux pour mettre en avant les questions humanitaires et des situations d'urgence précises ; renforcement de la sensibilisation et de la participation au moyen de plateformes numériques nouvelles et actuelles afin d'informer et de mobiliser des ressources et un soutien, notamment en touchant le segment ultra-connecté des personnes âgées de 15 à 34 ans et en portant au maximum la sensibilisation et la participation afin de soutenir davantage les personnes touchées par les crises humanitaires.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : stratégie anticipative en matière de mobilisation des médias et d'activités médiatiques ; fourniture d'informations actualisées aux correspondants auprès de l'ONU dans le cadre du point de presse quotidien et des points de situation bi-hebdomadaires organisés au Palais des Nations à Genève ; points de situation réguliers, formels et informels, à l'intention des médias dans le monde entier, présentation des gros titres et offres d'entretiens afin de mobiliser l'aide pour les personnes touchées par des crises humanitaires tout en montrant la valeur ajoutée du travail du Bureau ; soutien aux appels de fonds mondiaux dans le cadre d'une stratégie de communication globale pour le lancement de l'Aperçu de la situation humanitaire mondiale (appel global annuel) en appui au Fonds central pour les interventions d'urgence et aux conférences pour les annonces de contributions pour les grandes crises humanitaires.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : gestion et soutien des plateformes numériques de la communauté humanitaire, telles que ReliefWeb, humanitarianresponse.info et Humanitarian Data Exchange, visitées par plus de 15 millions de personnes dans le monde par an ; conseils, modèles et formations sur divers rapports, notamment le rapport de situation et l'instantané humanitaire ; vidéos et autres contenus multimédias sur le droit international humanitaire, le droit international des droits de l'homme, les principes humanitaires et la protection des civils, y compris la violence fondée sur le genre dans les conflits.

#### **E. Activités d'appui**

**Informatique et communications** : assistance pour les services de collaboration du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le groupe mondial de l'informatique et des communications, les services d'intervention d'urgence et de continuité des activités dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, et les services de veille économique et d'analyse des données.

---

## Programme 24

### Communication globale

#### Textes des organes délibérants définissant les mandats

24.1 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

##### *Résolutions de l'Assemblée générale*

13 (I)	Organisation du Secrétariat	74/128	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
168 (II)	Journée des Nations Unies		
423 (V)	Journée des droits de l'homme		
32/40 B	Question de Palestine		
35/201	Programme de stages de journalisme Reham Al-Farra	75/23	Programme d'information spécial sur la question de Palestine du Département de la communication globale du Secrétariat
36/67	Année internationale de la paix et Journée internationale de la paix		
54/134	Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes	75/25	Suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix
57/7	Examen et évaluation finals du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	75/80	Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement
57/129	Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies	75/101 B	Questions relatives à l'information : l'information au service de l'humanité
60/7	Mémoire de l'Holocauste		
60/225	Aide aux survivants du génocide de 1994 au Rwanda, en particulier aux orphelins, aux veuves et aux victimes de violences sexuelles	75/121 75/237	Questions relatives à l'information : politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies en matière de communication globale Diffusion d'informations sur la décolonisation Appel mondial pour une action concrète en vue de l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et de l'application intégrale et du suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban
62/122	Mémorial permanent et commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves		
64/13	Journée internationale Nelson Mandela		

## Programme de travail

### Sous-programme 1

#### Services de communication stratégique

24.2 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de mobiliser le public et de renforcer l'engagement en faveur de l'action, des principes et des buts de l'Organisation des Nations Unies.

#### Produits

24.3 On trouvera dans le tableau 24.1 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 24.1

**Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
1. Rapport à l'Assemblée générale sur la diffusion d'informations sur la décolonisation	1	1	1	1
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>26</b>
2. Programme de formation à l'intention des services de radiodiffusion et des journalistes palestiniens	24	24	24	24
3. Séminaire international des médias sur la paix au Moyen-Orient	2	2	2	2
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : campagnes de communication et manifestations et programmes de sensibilisation stratégiques par l'intermédiaire des bureaux extérieurs du Département, touchant les populations locales grâce à des conférences, des expositions et l'organisation de plus de 100 conférences Simul'ONU sur des questions prioritaires ou de manifestations spéciales des Nations Unies, avec des publics cibles (par exemple, la société civile, les jeunes, les universités, les gouvernements et le secteur privé) et dans plus de 120 langues.				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : conférences de presse, exposés et tables rondes sur les priorités, les activités, les manifestations, les publications, les rapports et les résultats des négociations ou d'autres activités des Nations Unies ; campagnes dans les médias (entretiens et articles d'opinion) ; partenariats stratégiques avec des établissements d'enseignement, les médias, la société civile, le secteur privé, la communauté artistique et d'autres partenaires ; production de programmes de radio et de télévision.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : comptes officiels de médias sociaux, campagnes et sites Web multilingues gérés par les centres d'information des Nations Unies.				

## Sous-programme 2

### Services d'information

#### Objectif

24.4 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de mobiliser le public et de renforcer l'engagement en faveur de l'action, des principes et des buts de l'Organisation des Nations Unies.

#### Produits

24.5 On trouvera dans le tableau 24.2 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 24.2

**Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie***Catégorie et sous-catégorie***D. Activités de communication**

**Relations extérieures et relations avec les médias** : accréditation et services concernant 1 000 membres des médias couvrant les réunions des Nations Unies ; couverture des réunions intergouvernementales ; publication et diffusion en ligne des discours et déclarations du Secrétaire général et de la Vice-Secrétaire générale et des transcriptions des rencontres du Secrétaire général avec la presse ; couverture photographique des réunions des principaux organes intergouvernementaux et des activités du Secrétaire général, de la Vice-Secrétaire générale et du Président ou de la Présidente de l'Assemblée générale.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : contenus multimédias (audio, vidéo et texte) dans les six langues officielles et trois langues non officielles (hindi, swahili et portugais) diffusés tous les jours sur de multiples plateformes et canaux, y compris en ligne et sur les médias sociaux, et dans le cadre de partenariats avec des organes de presse externes ; création, mise à jour et maintenance du site Internet principal des Nations Unies (y compris la page d'accueil) et des 185 sites consacrés aux journées commémoratives des Nations Unies et aux grandes campagnes mondiales dans les six langues officielles ; assistance aux entités des Nations Unies pour que leurs sites Web répondent aux exigences de la parité linguistique des Nations Unies (quelque 43 sites Web) ; couverture télévisuelle en direct, dont des flux en direct, et mise en ligne de retransmissions à la demande de réunions intergouvernementales et d'autres manifestations dignes d'intérêt se déroulant au Siège ; fourniture de services de médiathèque aux représentants, aux médias et autres.

### Sous-programme 3

#### Services de diffusion et de partage du savoir

**Objectif**

24.6 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de mobiliser le public et de renforcer l'engagement en faveur de l'action, des principes et des buts de l'Organisation des Nations Unies.

**Produits**

24.7 On trouvera dans le tableau 24.3 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 24.3

**Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	4	4	4	4
1. Rapports à l'Assemblée générale sur les questions d'information et les activités du Département de la communication globale : services de communication stratégique, services d'information et services de diffusion et de partage du savoir	4	4	4	4
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	20	20	20	20
2. Réunions du Comité de l'information	20	20	20	20

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>193</b>	<b>236</b>	<b>193</b>	<b>276</b>
3. Ateliers d'information et de communication à l'intention des organisations non gouvernementales et programme d'orientation destiné aux organisations non gouvernementales nouvellement accréditées	27	15	27	30
4. Stages, séminaires et ateliers sur les services de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et stages pour les créateurs de contenu, les éditeurs et les points focaux pour iSeek	145	215	145	225
5. Programme de stages de journalisme Reham Al-Farra	21	6	21	21

**D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : partenariats avec la société civile, les établissements universitaires et d'autres entités ; supports éducatifs et promotionnels sur les activités de l'Organisation, tels que la Chronique de l'ONU et l'ABC des Nations Unies, et programmes d'information sur un large éventail de sujets concernant l'Organisation ; réponses aux demandes de renseignements et dossiers d'informations conçus spécialement pour les enseignants ; sélection, conception, organisation et installation d'expositions au Siège de l'Organisation des Nations Unies et en ligne ; visites guidées multilingues pour plus d'un demi-million de visiteurs dans 20 langues ; programme de communication avec des personnalités éminentes, dont les Messagers de la paix et d'autres célébrités, à des fins de sensibilisation ; manifestations spéciales et promotion des cérémonies marquant certaines journées ou années commémoratives ; Initiative de mobilisation de la communauté artistique visant à créer des films, des émissions télévisées ou des pièces de théâtre mettant à l'honneur l'Organisation ou une question l'intéressant ; création de produits graphiques à l'appui de l'identité visuelle, des campagnes de communication et des supports d'information ; manifestations à l'intention des étudiants, telles que des visioconférences mondiales ; orientations et conseils d'experts fournis à 850 organisations accueillant quelque 260 000 étudiants dans le cadre de Simul'ONU ; conférences sur des sujets tels que l'esclavage, la traite transatlantique des esclaves et la commémoration de l'Holocauste.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : conférences et communiqués de presse annonçant les nouveaux partenariats noués et les manifestations spéciales organisées à des fins de sensibilisation ; ouverture d'expositions.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : administration et tenue à jour d'iSeek, la principale plateforme de communication interne du Secrétariat pour l'ensemble des utilisateurs dans le monde ; publication d'articles ; organisation de formations à l'intention de plus de 1 000 participants ; tenue à jour du portail e-deleGATE et de United Nations Development Business.

**Services de bibliothèque** : mise en place d'un répertoire central sécurisé réunissant les biens communs numériques des Nations Unies (la Bibliothèque numérique des Nations Unies) ; services d'information et de partage du savoir, chargés de mettre les produits de la Bibliothèque à la disposition du public mondial en les publiant en ligne, de s'occuper des prêts et autres services connexes et d'offrir des services de recherche directe et ciblée aux représentants des États Membres ; interaction plus large avec le public au moyen d'une plus grande présence sur le Web et les médias sociaux, de manifestations et de conférences et de la gestion du Consortium du système des Nations Unies pour l'acquisition d'informations électroniques et du Programme des bibliothèques dépositaires des publications des Nations Unies ; conservation de divers documents à la bibliothèque.

## **Programme 25**

### **Services de gestion et d'appui**

#### **Chapitre 29A**

### **Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité**

#### **Orientations générales**

##### **Mandats et considérations générales**

25A.1 Le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité dirige la mise en place du nouveau modèle de gestion et appuie la nouvelle architecture de paix et de sécurité et les réformes du système des Nations Unies pour le développement. À cet égard, il est chargé de définir les grandes orientations dans tous les domaines relatifs à la gestion, à l'aide d'une stratégie de gestion et d'un cadre directeur clairs et intégrés applicables à l'échelle de l'Organisation, et en renforçant les dispositifs de suivi, d'évaluation et d'application du principe de responsabilité qui permettent de contrôler l'exercice des pouvoirs délégués dans un modèle de gestion décentralisée. Il contribuera à instaurer un état d'esprit privilégiant l'apprentissage permanent et la responsabilisation, et à promouvoir des modèles d'activité innovants, inclusifs et viables du point de vue écologique dans l'ensemble du Secrétariat. En outre, en coopération avec le Département de l'appui opérationnel, il dirigera les activités du Bureau de l'informatique et des communications. Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, dont les résolutions 72/266 A, 72/266 B, 72/254 et 73/281. Le Département joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre du nouveau modèle de gestion, et accorde une attention particulière à la transparence, à l'application du principe de responsabilité et à une prise de décisions plus proche du point d'exécution.

##### **Stratégie et facteurs externes pour 2022**

25A.2 Le Département continuera en 2022 de promouvoir le nouveau modèle de gestion à l'aide d'une approche intégrée, qui s'articule autour de trois piliers interdépendants : le pilier Planification des programmes, des finances et du budget ; le pilier Ressources humaines ; le pilier Transformation opérationnelle et questions de responsabilité. Il s'emploiera à :

a) adopter de nouvelles méthodes de travail, notamment en élaborant des politiques et des stratégies globales qui favorisent l'obtention de résultats tangibles, y compris grâce à un investissement accru dans les technologies et à un engagement renouvelé en faveur de l'amélioration continue ;

b) renforcer la résilience de l'ONU, notamment sa capacité d'assurer la continuité des opérations dans les situations d'urgence, en orientant, contrôlant et ajustant les méthodes de travail en vigueur au Siège en prévision de la « nouvelle normalité » qui fera suite à la pandémie de COVID-19, afin de permettre à l'Organisation de s'adapter continuellement à l'évolution de l'environnement et des risques et aux possibilités qui se présentent ;

c) intégrer des politiques et des pratiques de gestion axée sur les résultats dans le fonctionnement quotidien et la culture de l'Organisation et adopter un cycle intégré de planification, de gestion des risques et de la performance, et d'évaluation ;

d) promouvoir une plus grande transparence et un meilleur respect du principe de responsabilité afin d'accroître la crédibilité de l'ONU et la confiance que lui accordent les États Membres et les populations qu'elle sert ;

e) renforcer les capacités d'analyse des données et de communication de l'information en assurant un accès convivial aux données en temps réel afin de favoriser une prise de décisions éclairée et une meilleure gestion des risques permettant à l'Organisation d'atteindre ses objectifs ;

f) instaurer un climat d'ouverture et de collaboration à l'aide de solutions intégrées et de partenariats stratégiques dans l'ensemble du système des Nations Unies ;

g) progresser dans la mise en œuvre d'une stratégie dynamique en matière de ressources humaines qui permette de promouvoir la diversité, d'aider les cadres à trouver le personnel dont ils ont besoin, d'offrir un cadre d'apprentissage renforcé, d'appuyer le développement de nouvelles compétences et de nouveaux talents, de renforcer le multilinguisme, d'assurer un environnement de travail civil et sûr et de promouvoir une culture d'apprentissage permanent, d'innovation et d'amélioration continue afin de bâtir activement une meilleure ONU.

25A.3 Le Département continuera de diriger l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies, politiques et modèles de gestion intégrée destinés à favoriser un modèle décentralisé et axé sur le terrain, dans lequel le personnel d'encadrement gagnera en autonomie grâce au renforcement du dispositif de délégation des pouvoirs. Il entretiendra le dialogue avec les États Membres et d'autres entités extérieures sur les questions de gestion et favorisera la coordination à la fois au sein du Secrétariat et avec les fonds, programmes et institutions spécialisées du système des Nations Unies, en vue d'établir des partenariats et de promouvoir les meilleures pratiques.

25A.4 Les bases d'une plus grande décentralisation ayant été posées, le plus difficile restera d'accélérer le changement d'état d'esprit nécessaire à la pleine mise en œuvre du nouveau modèle de gestion, qui repose sur un renforcement de la délégation des pouvoirs, de la transparence et du régime de responsabilité ainsi que sur l'apprentissage permanent.

25A.5 Grâce à la nouvelle Division du progiciel de gestion intégré, qui a vu le jour le 1er janvier 2021, le Département continuera d'œuvrer en faveur d'une transformation opérationnelle permettant de tirer parti des tendances actuelles et futures en matière de progiciels de gestion. Umoja et le cadre d'analyse décisionnelle connexe permettront au Département de répondre aux besoins de l'Organisation en ouvrant la voie à une prise de décisions plus rapide et plus efficace, à une amélioration des dispositifs d'application du principe de responsabilité, à l'adoption rapide des meilleures pratiques nouvellement recensées et à la fourniture d'un appui renforcé en matière d'accès aux données en temps réel, d'analyse augmentée et prédictive et de renforcement des capacités de planification et de suivi.

25A.6 La composante 3 (Services consultatifs de gestion) envisagée pour le sous-programme 1 regroupe deux des précédentes composantes de ce sous-programme, à savoir la composante 4 (Composante Contrôle hiérarchique de l'administration de la justice) et la composante 3 (Secrétariat du Comité des marchés du Siège et du Comité central de contrôle du matériel), ainsi que la capacité de gestion de la résilience institutionnelle qui relevait précédemment du sous-programme 4 (Transformation opérationnelle et questions de responsabilité). Conformément à la recommandation formulée par le Corps commun d'inspection dans le cadre de l'examen de la gestion de la continuité des opérations mené en 2011, et à la lumière de l'expérience acquise en 2020, il est proposé que la capacité de gestion de la résilience institutionnelle soit rattachée au Bureau de la Secrétaire générale adjointe chargée du Département des

stratégies et politiques de gestion et de la conformité en tant que Groupe de la gestion de la résilience et de la viabilité afin de mieux refléter l'étendue de ses activités.

25A.7 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, le Département continuera d'appuyer toutes les entités du Secrétariat, travaillera en étroite collaboration avec celles-ci et nouera des partenariats, à la fois au Secrétariat et avec le système des Nations Unies, pour trouver des solutions globales aux problèmes et élaborer des modèles de fonctionnement novateurs adaptés à l'évolution des besoins de chaque entité, en particulier dans les missions.

25A.8 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Département représentera le Secrétaire général au sein des mécanismes de coordination interinstitutions, en particulier le Comité de haut niveau sur la gestion du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et ses réseaux.

25A.9 En ce qui concerne les facteurs externes, l'hypothèse ci-après a été retenue lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 : toutes les parties prenantes apportent leur pleine coopération et leur plein soutien au Département dans l'exécution de ses mandats.

25A.10 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.

25A.11 Le Département prend en compte les questions de diversité géographique et de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. À titre d'exemple, le sous-programme 3 permettra d'harmoniser les activités de communication globales afin d'atteindre les objectifs énoncés dans la Stratégie en faveur de la diversité géographique adoptée par le Secrétariat ainsi que dans la stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies, de procéder à un examen complet des méthodes de recrutement du Secrétariat dans une perspective de diversité afin d'éliminer tout risque de préjugé inconscient ou tout autre problème d'inclusion, et de poursuivre les efforts visant à susciter des candidatures de personnes qualifiées d'origines diverses pour les postes qui deviendront vacants en recourant à des dispositifs novateurs tels que des filières de sélection et des viviers de talents. Dans ce contexte, on fournira aux cadres supérieurs des services consultatifs sur les questions de déontologie et de discipline, les recours administratifs et les situations de crise dans l'optique du genre. Les questions de genre seront également prises en compte dans les supports numériques, notamment en ce qui concerne l'assistance aux victimes. Dans le cadre du sous-programme 4, l'approche intégrée relative à la transformation opérationnelle permettra de s'assurer que tous les aspects des questions de genre sont pris en compte et de faciliter leur analyse et leur suivi. Le Département jouera un rôle moteur dans la mise en œuvre de la stratégie du Secrétaire général sur l'avenir du travail applicable à l'ensemble du système des Nations Unies et continuera d'appuyer les efforts déployés pour assurer la parité des sexes et réprimer le harcèlement sexuel sur le lieu de travail. En outre, il s'efforcera d'assurer une représentation géographique équitable des États Membres parmi le personnel du Secrétariat et s'attachera en priorité à intégrer les questions de durabilité environnementale et de gestion de la résilience dans les stratégies, politiques et cadres de conformité et de communication de l'information de l'Organisation. Fort de son rôle de chef de file dans ces domaines interdépendants, il contribuera à insuffler un nouvel état d'esprit à tous les niveaux du Secrétariat.

25A.12 Le Département appuiera également l'action menée par le Secrétariat en faveur de l'inclusion du handicap dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap. Il continuera de sensibiliser son personnel à ces questions et aidera les entités à en tenir compte en veillant à qu'elles soient intégrées dans les stratégies et politiques en matière de ressources humaines, notamment celles qui ont trait au leadership, à l'inclusion et à la culture institutionnelle, qui sont des composantes essentielles de la Stratégie.

## **Exécution du programme en 2020**

### **Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme**

25A.13 En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité. Les ressources allouées à la composante Direction exécutive et administration ont notamment dû être réaffectées afin que celle-ci puisse diriger et coordonner la riposte face à la flambée de COVID-19 et à l'évolution de la pandémie tout au long de 2020, tant au niveau du Secrétariat que des départements. En sa qualité de Présidente suppléante de l'Équipe de haut niveau chargée des politiques de gestion des crises, la Secrétaire générale adjointe et son bureau ont dû reléguer au second plan les activités prévues afin de faire face à la pandémie, notamment en menant de nombreuses activités de coordination et de consultation avec plusieurs départements, et concentrer leurs efforts sur la coordination et la diffusion de politiques, d'orientations et de communications sur la COVID-19. Plusieurs produits prévus n'ont pas pu être exécutés, notamment les voyages destinés à assurer la participation aux réunions du Comité de haut niveau sur la gestion et du Comité Administration-personnel et aux réunions relatives au Plan stratégique patrimonial pour le Palais des Nations, ainsi que les visites qui devaient être effectuées à l'Office des Nations Unies à Genève et dans des missions de maintien de la paix. Les réunions et manifestations ont dû être organisées sur des plateformes virtuelles ou être annulées ou reportées en raison de la pandémie. La riposte a également consisté à réaffecter des ressources à la santé et au bien-être du personnel, notamment dans le domaine de la santé mentale. On trouvera des exemples précis de ces répercussions dans les parties relatives au sous-programme 1 (composantes 2 et 3), au sous-programme 2 (composante 2), au sous-programme 3 (composante 1) et au sous-programme 4. Le changement d'approche s'agissant des produits et activités prévus a également eu une incidence sur les résultats escomptés pour 2020, comme indiqué dans la partie sur l'exécution du programme consacrée au sous-programme 2 (composante 2).

25A.14 Pour aider les clients à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a apporté des aménagements à certains produits et activités et retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs des sous-programmes. Ces aménagements et nouvelles activités ont consisté notamment à apporter des améliorations à Umoja ; à répondre de façon proactive aux éventuelles perturbations du système de paiement ; à créer un groupe de travail sur la gestion du risque institutionnel pour apporter un soutien aux entités du Secrétariat sur les questions liées à la COVID-19 ; à mettre à jour l'inventaire des risques à l'échelle du Secrétariat. On trouvera des exemples plus précis dans les parties relatives à chacun des sous-programmes. Les produits et activités nouveaux et aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué dans la partie sur l'exécution du programme consacrée au sous-programme 2 (composante 1).

25A.15 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins des États Membres et des clients, on tirera parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les

aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. On a notamment appris que les réunions virtuelles étaient essentielles dans le contexte de la COVID-19, mais que les échanges en présentiel demeuraient importants pour certains types de réunions, notamment les discussions sur des questions sensibles qui se tiennent au Siège de l'ONU. Ce type de dialogue étant plus efficace en face à face, il importe, à l'avenir, de mettre en place une approche hybride tout en veillant à pérenniser les économies réalisées, dans toute la mesure possible.

## Textes des organes délibérants définissant les mandats

25A.16 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

### Résolutions de l'Assemblée générale

52/12 A et B	Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes	72/254	Gestion des ressources humaines
58/269	Renforcement de l'Organisation des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement	72/266 A et B	Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies
58/280	Étude des opérations et procédures administratives de l'Organisation des Nations Unies qui font double emploi, sont trop complexes ou entraînent des lourdeurs bureaucratiques	73/281	Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies : étude comparative des structures de gestion des ressources humaines
60/1	Document final du Sommet mondial de 2005	75/243	Planification des programmes
61/245	Examen global du dispositif de gouvernance et de contrôle de l'Organisation des Nations Unies et de ses fonds, programmes et institutions spécialisées	75/252	Questions relatives au projet de budget-programme pour 2021
		75/253	Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour 2021

## Produits

25A.17 On trouvera dans le tableau 25A.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 25A.1

### Produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>8</b>	<b>18</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
1. Séances de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale	3	4	3	3
2. Séances du Comité spécial des opérations de maintien de la paix	1	5	1	1
3. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	3	8	3	3
4. Séance du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : consultations et dialogue avec les États Membres sur les questions liées aux activités du Département.				

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

**D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : manifestations d'information et de sensibilisation ; articles et vidéos ; bulletins d'information.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : gestion et tenue à jour des plateformes du Département (quatre sites Web, intranet et comptes de médias sociaux).

**E. Activités d'appui**

**Administration** : six réunions du Comité des clients des services de gestion et deux réunions du Comité des œuvres d'art.

**Activités d'évaluation**

25A.18 Il est prévu que le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et le Département de l'appui opérationnel procèdent à une auto-évaluation relative à l'efficacité du Comité des clients des services de gestion en 2022.

**Programme de travail****Sous-programme 1**

**Progiciel de gestion intégré, services à la Cinquième Commission  
de l'Assemblée générale et au Comité du programme  
et de la coordination, et services consultatifs de gestion**

**Composante 1****Progiciel de gestion intégré****Objectif**

25A.19 L'objectif auquel la composante contribue est d'améliorer la façon dont l'Organisation gère ses ressources dans les activités qu'elle mène conformément aux mandats.

**Stratégie**

25A.20 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on appuiera la transformation opérationnelle dans les domaines de la planification et de la gestion des programmes, du suivi de l'exécution des programmes et de l'analyse des données et des activités, conformément aux mandats, en harmonisant les procédures et les pratiques et en utilisant les technologies modernes.

25A.21 Dans le cadre de la composante, on continuera d'appuyer l'Organisation en mettant les plateformes d'analyse décisionnelle au service de l'accès aux données en temps réel, de l'analyse augmentée et prédictive, notamment l'apprentissage automatique et le traitement du langage naturel, et des capacités de planification. La mise en œuvre de ces activités sera subordonnée au déploiement de SAP Analytics Cloud.

25A.22 Établie le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la composante relève à la fois de la Secrétaire générale adjointe chargée du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et du Secrétaire général adjoint à l'appui opérationnel. Outre ses activités d'appui à Umoja et de suivi et de mise à niveau du système, elle a pour

mission de répondre aux besoins évolutifs de l'activité en apportant des améliorations continues sous la direction des entités clientes. Elle travaillera avec ces entités pour traduire les besoins en solutions fonctionnelles intégrées qui seront construites, dans la mesure du possible, au moyen de solutions prêtes à l'emploi, dotées de plans de réalisation durables et conformes aux normes architecturales d'Umoja. Les entités prendront en charge les tests, la formation et la gestion du changement, avec l'aide de la composante, si nécessaire.

25A.23 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) permettre une gestion plus efficace et plus transparente des ressources financières, humaines et matérielles de l'Organisation ;
- b) donner les moyens aux responsables de prendre des décisions plus rapides et plus efficaces grâce à des outils analytiques de pointe ;
- c) permettre à l'Organisation d'adopter et d'intégrer rapidement les meilleures pratiques nouvellement recensées ;
- d) assurer la continuité effective des opérations de l'Organisation et le maintien des modalités de travail exceptionnelles, sachant que les activités de l'Organisation s'appuieront largement sur les fonctionnalités d'Umoja au-delà de la pandémie.

## **Exécution du programme en 2020**

25A.24 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Fonctionnement ininterrompu d'Umoja pendant la pandémie de COVID-19**

25A.25 L'Organisation a dû réagir rapidement face aux difficultés liées à la pandémie, notamment en instaurant une période de télétravail prolongée à des niveaux encore jamais atteints. Les modifications apportées aux directives administratives pour rendre compte de cette nouvelle réalité ont dû être répercutées dans Umoja pour assurer la continuité des opérations et permettre aux membres du personnel de demander et d'enregistrer correctement les prestations actualisées. Dans le cadre de la composante, on a modifié la configuration et le codage de plusieurs modules du système afin d'adapter son fonctionnement à cette nouvelle réalité. Parmi les modifications apportées figuraient : a) la création d'une nouvelle catégorie de télétravail (« Telecommuting COVID-19 ») pour le suivi des modalités de travail exceptionnelles, distinctes des modalités de travail aménagées ; b) le report des congés annuels non utilisés au 31 mars 2020 ; c) l'augmentation du nombre de jours de congé de maladie non certifié, qui a été porté de 7 à 14 jours pour le cycle allant du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021 ; d) le versement anticipé des traitements du personnel, après ajustement préalable des dates de paiement et des états de paie. En outre, la composante a permis d'assurer l'accès ininterrompu aux données relatives aux ressources humaines, aux finances, au budget, aux achats, à la chaîne d'approvisionnement et à la gestion des conférences et des manifestations, ainsi qu'aux outils d'analyse.

25A.26 Dans le cadre de la composante, on a aidé l'Organisation à gérer la crise de liquidités. La capacité de suivre et de contrôler l'ensemble du cycle de vie des dépenses et tous les mouvements de trésorerie pour toutes les sources de financement a permis de disposer d'une visibilité extraordinaire et encore inédite et d'analyser les entrées et les sorties de trésorerie avec un haut degré de détail par type d'engagement, par entité ou suivant d'autres critères. La possibilité de ventiler les dépenses de

personnel en fonction de la durée d'occupation de chaque poste sur une base quotidienne plutôt que mensuelle a permis un contrôle plus précis des coûts y afférents, qui représentent environ 75 % du budget ordinaire. Le système Umoja a également été doté de nouvelles fonctionnalités, telles que les blocs de financement, qui permettent de contrôler facilement les dépenses.

25A.27 La capacité d'Umoja d'analyser les tendances en matière de dépenses par rubrique budgétaire pour chaque entité au cours des cinq dernières années ainsi que l'écart entre l'engagement de fonds (consommation budgétaire) et les décaissements a également été déterminante pour gérer la crise de liquidités en permettant d'anticiper les décaissements et d'ajuster les engagements en fonction du niveau de liquidités attendu.

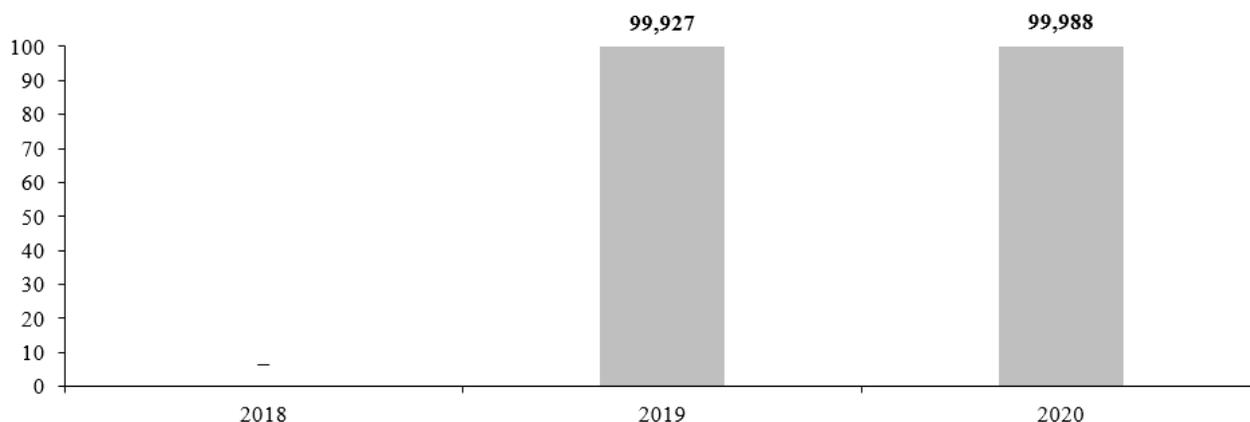
#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25A.28 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le taux de disponibilité d'Umoja, qui était de 99,988 % en 2020, contre 99,927 % en 2019. Aucune donnée comparative n'est disponible pour 2018, le suivi méthodique de la disponibilité du système n'ayant commencé qu'en 2019 (voir la figure 25A.I). Les modifications apportées au progiciel dans le contexte de la COVID-19 n'ont entraîné aucune interruption, ce qui a permis aux membres du personnel d'utiliser Umoja et d'accéder à toutes leurs données à distance, et à l'Organisation de mener ses opérations de façon rapide et efficace pendant la pandémie.

Figure 25A.I

#### **Mesure des résultats : disponibilité d'Umoja**

(En pourcentage)



#### **Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution de la composante**

25A.29 Pour aider les clients à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs de la composante. Umoja a facilité l'adoption de modalités de télétravail pendant la pandémie. De par sa nature, son accessibilité, sa transparence et son caractère centralisé, le progiciel a contribué de façon décisive à la continuité opérationnelle de l'Organisation pendant la crise. Toutes ses fonctionnalités sont demeurées accessibles aux utilisateurs à distance et à domicile. La maintenance d'Umoja a également été assurée à distance dans le cadre de la composante. Dans ce contexte, plusieurs améliorations ont pu être apportées au système afin d'appuyer les nouvelles politiques et procédures nécessaires pour faire face à la pandémie sans nuire à la réalisation des objectifs fixés. Les activités suivantes constituent un échantillon représentatif des modifications conçues et mises

en œuvre pour appuyer la continuité des opérations pendant la pandémie : a) création d'une prime de danger pour un petit nombre de membres du personnel prenant directement part à certaines opérations liées à la COVID-19 ; b) création d'une solution facilitant le traitement groupé des avances sur salaire à l'échelle d'une entité ou d'un groupe de fonctionnaires ; c) recouvrement des charges afférentes au personnel chargé d'assurer l'évacuation sanitaire et la première ligne de défense, le système de paie d'Umoja ayant été configuré de manière à intégrer un mécanisme global de recouvrement permettant de financer les coûts liés à la pandémie engagés au titre des dispositifs d'évacuation sanitaire du système des Nations Unies et dans le cadre du renforcement des installations médicales, notamment pour les tests de dépistage de la COVID-19, dans les hôpitaux et les cliniques du système<sup>1</sup>. Les nouvelles activités ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

## Résultats escomptés pour 2022

25A.30 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : aider les responsables à tirer parti des nouvelles fonctionnalités d'Umoja-Extension 2<sup>2</sup>

#### Exécution du programme en 2020

25A.31 Dans le cadre de la composante, en coopération avec le Bureau du Contrôleur et d'autres parties prenantes qui utilisent le tableau de bord servant au contrôle de l'exécution, on a déployé un élément clef de la solution de planification stratégique, d'établissement du budget et de gestion de la performance, regroupant, dans une interface conviviale, des données disponibles en temps réel sur la planification stratégique et l'exécution des programmes et des données concernant l'utilisation du budget et l'occupation des postes. Initialement déployé à titre pilote pour six missions de maintien de la paix en octobre 2019, le tableau de bord destiné aux entités financées au moyen du budget ordinaire, y compris les missions politiques spéciales, a été mis en service en mai 2020, après avoir été adapté au nouveau cadre de résultats annuels du budget ordinaire. À la fin de juillet 2020, un portail des contributions des États Membres, qui présente des données extraites quotidiennement d'Umoja concernant l'état des contributions statutaires des États, a été ajouté à la suite d'applications du progiciel. On a également procédé au lancement du système pilote d'information budgétaire, qui est spécialement conçu pour extraire des données budgétaires d'Umoja. Les tableaux principaux et complémentaires figurant dans les rapports budgétaires, les rapports sur l'exécution du budget et les compléments d'information sur les prévisions budgétaires sont mis progressivement à la disposition du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale. Des interfaces conviviales, accessibles aussi bien sur ordinateur que sur tablette ou autre appareil mobile au moyen d'une connexion sécurisée, ont en outre été déployées pour toutes ces solutions.

<sup>1</sup> Le cadre relatif à la première ligne de défense a été élaboré dans le contexte de la pandémie pour contribuer à la continuité des opérations des équipes de pays des Nations Unies sur le terrain et assurer la sécurité et la santé des membres du personnel des Nations Unies et de leurs familles grâce à la fourniture de services de santé liés notamment à la COVID-19.

<sup>2</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 29 A)].

25A.32 Le travail susmentionné a contribué à améliorer l'accès aux données pour les responsables et les États Membres, dans le droit fil de l'engagement du Secrétaire général en faveur de la transparence, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020 et dans le douzième et dernier rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré (A/75/386).

### Projet de plan-programme pour 2022

25A.33 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on mettra en service de nouveaux outils, tels que des tableaux de bord interactifs pour la gestion des ressources humaines et du personnel en tenue, afin de faciliter l'établissement de rapports analytiques à l'appui de la prise de décisions. En collaboration avec tous les secteurs d'activité et le sous-programme 4, on élaborera et fournira des modèles de données communs et des éléments visuels personnalisés à l'intention des États Membres, en tirant parti de la richesse des données d'Umoja et d'autres systèmes internes et externes. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 25A.2).

Tableau 25A.2  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Stabilisation des fonctions relevant des processus d'Umoja-Démarrage et d'Umoja-Extension 1 et conception et développement des composantes de base des fonctionnalités d'Umoja-Extension 2	Mise en service et stabilisation des fonctionnalités d'Umoja-Extension 2 et adaptation d'Umoja, qui est le moteur de la réforme, à l'évolution des besoins des piliers de la réforme	Amélioration de l'accès aux données pour les responsables et les États Membres, dans le droit fil de l'engagement du Secrétaire général en faveur de la transparence, et déploiement des fonctionnalités d'Umoja-Extension 2	Mises à niveau, améliorations et analyses de données permanentes de façon à améliorer les processus et à prendre des décisions plus éclairées en matière de ressources	Mises à niveau, améliorations et analyses de données permanentes de façon à améliorer les processus et à prendre des décisions plus éclairées en matière de ressources

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : transformation opérationnelle et amélioration des processus<sup>3</sup>

### Exécution du programme en 2020

25A.34 La composante a contribué à améliorer la façon dont l'Organisation gère ses ressources dans les activités qu'elle mène conformément aux mandats, comme le montre la mise en service de modules de planification, d'utilisation et de suivi des ressources axés sur les résultats et adossés à une meilleure analyse des données, à l'appui de décisions rapides. Dans ce contexte, la solution de planification stratégique, d'établissement du budget et de gestion de la performance a été déployée dans toutes les entités du Secrétariat. Après le déploiement, un module de budgétisation des voyages a été ajouté, des changements importants ont été apportés au modèle pour la situation financière, et le modèle de résumé a été encore simplifié.

<sup>3</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect. 29A)].

La solution a également été dotée d'un nouveau moteur d'actualisation des coûts qui a permis à la Division de la planification des programmes et du budget d'appliquer une méthode d'actualisation plus précise grâce à de meilleurs modèles d'utilisation des monnaies, et d'ajuster les taux de change et d'inflation de façon plus réaliste. En outre, le module de contrôle de l'exécution, qui fait partie de la solution de planification stratégique, d'établissement du budget et de gestion de la performance et qui est utilisé pour faire état de la mise en œuvre des programmes et soutenir la gestion de l'exécution pour le budget ordinaire, a été déployé dans le cadre de la composante. Le module de contrôle de l'exécution pour le budget du maintien de la paix a été encore amélioré en mai 2020.

25A.35 Le travail susmentionné a contribué à la mise en service de modules de planification, d'utilisation et de suivi des ressources axés sur les résultats et adossés à une meilleure analyse des données, et a facilité la prise de décisions par les directeurs de programme, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021.

### Projet de plan-programme pour 2022

25A.36 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on examinera les nouvelles possibilités d'intégration et les domaines dans lesquels des améliorations peuvent encore être apportées, en coopération avec les parties prenantes, et on élargira la gamme des analyses proposées. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 25A.3).

Tableau 25A.3  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Fonctions de communication de l'information ouvertes à tous les utilisateurs	Fonctions de communication de l'information et tableaux de bord accessibles à certaines entités	Mise en service de modules de planification, d'utilisation et de suivi des ressources axés sur les résultats et adossés à une meilleure analyse des données permettant aux directeurs de programme de prendre des décisions plus rapidement	Tableaux de bord et fonctions d'analyse accessibles à tous les utilisateurs, y compris aux États Membres	Accès des utilisateurs finaux, notamment les directeurs de programme, à des analyses en libre-service qui leur permettent d'élaborer rapidement des rapports grâce à un accès aux données en temps réel et de prendre des décisions rapides et éclairées

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : outils analytiques de pointe pour le personnel et les États Membres

#### Projet de plan-programme pour 2022

25A.37 Dans le cadre de la fourniture de solutions répondant aux besoins de l'activité, qui se trouvent actuellement dans la phase de prise en main, les compétences techniques et fonctionnelles de la composante ont été mises au service de la maintenance d'Umoja ainsi que de la mise à niveau et de l'amélioration continue du système, qui est intégralement déployé depuis la fin de 2020. La composante a également permis de renforcer les capacités d'analyse du personnel et des équipes dirigeantes, ainsi que des États Membres qui ont commencé à utiliser des outils d'analyse de pointe intégrés en nuage.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

25A.38 Les enseignements tirés sont les suivants : une mobilisation précoce, large et soutenue est capitale pour inciter les entités clientes à adopter la solution et à se l'approprier. Les équipes opérationnelles élargies peuvent notamment être mises à contribution dans le cadre des activités relatives au recensement des besoins, à la conception de la solution, à l'élaboration des supports de formation et à la fourniture d'un appui intensif. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre de la composante, on travaillera avec les parties prenantes, par l'intermédiaire du nouveau mécanisme de gouvernance décrit dans le douzième et dernier rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré (A/75/386), et en partenariat avec le Département de l'appui opérationnel, pour continuer de veiller à ce que les enseignements tirés de l'expérience des équipes opérationnelles élargies soient mis à profit. La mise en service de SAP Analytics Cloud commencera en 2021 et permettra le déploiement des outils analytiques de pointe et de la salle de conférence numérique. Les analyses en libre-service, notamment l'analyse augmentée et prédictive, qui comprend l'apprentissage automatique et le traitement du langage naturel, devraient être déployées en 2022 dans l'ensemble du Secrétariat. Dans le cadre de la composante, il est prévu d'apporter une valeur ajoutée à l'Organisation grâce aux produits décrits ci-dessus, en tirant parti des tendances actuelles en matière de planification des ressources et des futurs plans de mise en service des outils y relatifs.

#### *Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25A.39 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le fait que les États Membres auront accès à un ensemble solide de tableaux de bord et de capacités d'analyse assortis d'un large éventail de modèles de données et d'affichages personnalisés, notamment pour la gestion des ressources humaines et du personnel en tenue (voir le tableau 25A.4).

Tableau 25A.4  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
Toutes les entités dans lesquelles Umoja a été déployé ont bénéficié d'Umoja-Démarrage, d'Umoja-Extension 1 et des fonctionnalités	Les fonctionnalités d'Umoja-Extension 2 ont été déployées et stabilisées, et Umoja, en tant que moteur de la réforme, a été adapté à l'évolution	L'accès aux données est amélioré pour les responsables et les États Membres, conformément à la stratégie du Secrétaire général	Les directeurs de programme prennent des décisions plus éclairées en matière de gestion des ressources	Les États Membres ont accès à un ensemble solide de tableaux de bord et de capacités d'analyse assortis d'un large éventail de modèles

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
de gestion du personnel en uniforme et de gestion des partenaires d'exécution et du programme de subvention offertes par Umoja-Extension 2	des piliers de la réforme ; le nouveau dispositif de délégation des pouvoirs a été mis en place	en matière d'exploitation des données, et les fonctionnalités d'Umoja-Extension 2 sont mises en service	humaines et du personnel en tenue	de données et d'affichages personnalisés, notamment pour la gestion des ressources humaines et du personnel en tenue

## Textes des organes délibérants définissant les mandats

25A.40 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour la composante.

### Résolutions de l'Assemblée générale

60/260	Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale	63/262	Technologies de l'information et des communications ; progiciel de gestion intégré ; sécurité, reprise après sinistre et continuité des opérations
60/283	Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale : rapport détaillé	75/253 A	Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour 2021

## Produits

25A.41 On trouvera dans le tableau 25A.5 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25A.5

### Composante 1 (sous-programme 1) : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>1</b>	<b>1</b>	–	–
1. Rapport d'étape sur le progiciel de gestion intégré	1	1	–	–
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>3</b>	<b>3</b>	–	–
2. Séances de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale	2	2	–	–
3. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	–	–
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : discussions avec les groupes de clients, dans le cadre des mécanismes de gouvernance et de façon informelle, sur la viabilité du système et les améliorations qui peuvent continuer d'être apportées pour répondre aux besoins de l'activité.				

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

**D. Activités de communication**

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : tenue à jour et gestion du site Web et des comptes de médias sociaux d'Umoja et de la Division du progiciel de gestion intégré.

**E. Activités d'appui**

**Informatique et communications** : amélioration continue d'Umoja ; appui au Pôle d'assistance centralisée (niveau 3).

## **Composante 2**

### **Services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination**

**Objectif**

25A.42 L'objectif auquel la composante contribue est de permettre à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination de tenir leurs débats et de prendre des décisions de façon efficace et efficiente.

**Stratégie**

25A.43 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre de la composante, on continuera d'améliorer la communication sur les questions d'organisation et de procédure et on renforcera l'appui fonctionnel et technique ainsi que les services de secrétariat fournis aux États Membres et aux autres participants aux réunions.

25A.44 Le travail qui sera ainsi effectué devrait faciliter le déroulement des réunions des organes intergouvernementaux.

**Exécution du programme en 2020**

25A.45 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

**Poursuite des débats sur des plateformes virtuelles**

25A.46 La pandémie de COVID-19 a perturbé l'organisation des séances et des consultations de la Cinquième Commission et du Comité du programme et de la coordination. Le nombre de réunions en présentiel a été sensiblement réduit, et la plupart des réunions intergouvernementales ont été remplacées par des consultations en ligne afin d'assurer la continuité des opérations et de permettre à la Commission et au Comité de tenir leurs débats et de prendre des décisions. La majorité des réunions portant sur des questions de procédure ont été annulées et remplacées par des déclarations liminaires communiquées par voie électronique et des consultations tenues à distance sur des plateformes virtuelles, sans discussions générales en présentiel. Dans le cadre de la composante, on a étudié différentes plateformes pouvant être utilisées pour organiser les réunions des deux instances. À l'issue d'un examen approfondi des caractéristiques techniques des différentes options et des besoins recensés dans chaque cas, et après consultation des États Membres, il a été décidé que la Commission et le Comité utiliseraient des plateformes différentes dans le cadre de leur session respective. Compte tenu des limites et contraintes existantes

en matière d'interprétation simultanée à distance, les réunions en ligne se sont tenues sans services d'interprétation.

25A.47 Dans le cadre de la composante, le travail à distance a entraîné des difficultés supplémentaires s'agissant d'assurer la diffusion rapide de l'information et de faire en sorte que le dialogue et les consultations entre toutes les délégations aient lieu en temps voulu. Il a fallu redoubler d'efforts pour assurer, entre autres, la mise à jour en ligne et en temps réel des projets de résolution pendant les réunions, ainsi que la mise en œuvre des procédures d'approbation tacite pour l'adoption par consensus des résolutions et des décisions. La composante a soutenu la décision prise par les membres de la Commission et du Comité d'adapter provisoirement leurs méthodes de travail aux nouvelles modalités de réunion, en tant que mesure exceptionnelle adoptée dans le contexte la pandémie, étant entendu que cette situation ne créerait pas de précédent.

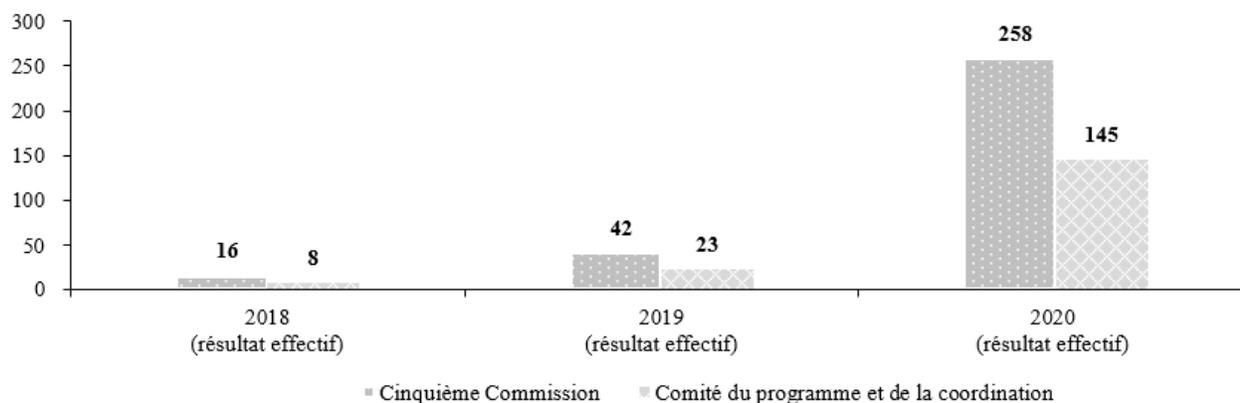
*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25A.48 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le nombre accru de réunions tenues par visioconférence en 2020 (voir la figure 25A.II).

Figure 25A.II

**Mesure des résultats : utilisation des services de visioconférence par la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et le Comité du programme et de la coordination**

(Nombre de séances tenues par visioconférence)



**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution de la composante**

25A.49 En réponse à la pandémie de COVID-19, en 2020, on a modifié les modalités d'organisation des réunions de la Cinquième Commission et du Comité du programme et de la coordination dans le cadre de la composante. On a rapidement abandonné les activités liées aux réunions en présentiel, qui ne pouvaient plus être organisées, pour se concentrer sur la planification et l'organisation de réunions en ligne. Conformément aux décisions 74/544, 74/555, 74/558 et 74/561 de l'Assemblée générale sur la procédure de prise de décisions applicable à l'Assemblée générale pendant la pandémie, on a aidé la Commission et le Comité à adapter leurs méthodes de travail afin de leur permettre d'achever leurs travaux et on a veillé au respect de la période de 72 heures allouée à la prise de décisions dans le cadre de la procédure d'approbation tacite.

## Résultats escomptés pour 2022

25A.50 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : les représentants connaissent mieux les sources d'information à leur disposition<sup>4</sup>

#### Exécution du programme en 2020

25A.51 Dans le cadre de la composante et dans le contexte de la pandémie de COVID-19, on a adapté les processus opérationnels à l'évolution de l'environnement de travail et au recours accru au portail e-deleGATE pour communiquer aux États Membres des informations sur les travaux menés par la Cinquième Commission et le Comité du programme et de la coordination. Toutes les informations et tous les documents pertinents ont été mis à la disposition des États Membres sur le portail, lequel est devenu un site incontournable pour accéder notamment aux projets de résolution et aux documents complémentaires, qui étaient également distribués sur support papier pendant les réunions en présentiel. Des liens vers d'autres sites qui n'étaient pas disponibles auparavant ont été ajoutés sur le portail pour faciliter l'accès à la documentation et aux informations intéressant les travaux de la Commission et du Comité. Les pages d'accueil de l'« Espace Cinquième Commission » et de l'« Espace CPC » sur e-deleGATE ont été utilisées pour communiquer les liens et les informations de connexion permettant d'accéder aux réunions virtuelles, aux listes de participants et aux informations sur les principales mesures de santé et de sécurité mises en place dans le cadre des quelques réunions tenues en présentiel par la Cinquième Commission, ainsi que les liens vers les formulaires de recherche des contacts permettant d'identifier les personnes exposées à la COVID-19. Afin de faciliter la participation des représentants aux réunions virtuelles, on a créé plusieurs guides sur les aspects pratiques de la participation ainsi que sur les fonctionnalités et les prescriptions techniques de la plateforme. On a également travaillé avec les représentants du Bureau pour fournir des « conseils aux animateurs » et des « informations élémentaires à l'intention des nouveaux représentants », et on a créé un document décrivant dans le détail les méthodes de travail et l'interprétation des propositions de texte pour les résolutions de l'Assemblée générale relatives au budget, en collaboration avec la composante 3 du sous-programme 2.

25A.52 Conformément aux décisions 74/544, 74/555, 74/558 et 74/561 de l'Assemblée générale relatives à la prise de décisions par approbation tacite, un dialogue a été établi avec toutes les parties prenantes, notamment le Bureau de la présidence de l'Assemblée générale et les fonctionnaires du Secrétariat, pour faire en sorte que la Commission et le Comité soient en mesure d'adopter leurs résolutions, décisions et rapports. En 2020, 5 décisions de la Cinquième Commission et 25 de ses 44 résolutions, ainsi que 30 rapports du Comité du programme et de la coordination, tous adoptés par approbation tacite, ont été traités dans le cadre de la composante. Au titre du sous-programme, une enquête a également été réalisée pour évaluer le niveau de satisfaction des membres de la Commission et du Comité quant aux services fournis par le Secrétariat.

25A.53 Le travail susmentionné a contribué à l'obtention d'une proportion élevée d'appréciations positives, 97,9 % des membres de la Cinquième Commission et 97,3 % des membres du Comité du programme et de la coordination qui ont répondu

<sup>4</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 29 A)].

à l'enquête s'étant déclarés « très satisfaits » ou « satisfaits » des services de secrétariat fournis, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020.

### Projet de plan-programme pour 2022

25A.54 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on redoublera d'efforts pour mettre à profit les capacités techniques des outils disponibles, notamment le portail e-deleGATE, afin d'améliorer la communication avec les États Membres concernant la disponibilité des documents d'information et de travail établis par le secrétariat de la Commission et du Comité. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 25A.6).

Tableau 25A.6  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Proportion d'appréciations positives dans l'enquête	Proportion d'appréciations positives dans l'enquête	Proportion d'appréciations positives dans l'enquête sur les services de secrétariat fournis à la Commission et au Comité	Maintien ou augmentation de la proportion d'appréciations positives dans l'enquête	Maintien ou augmentation de la proportion d'appréciations positives dans l'enquête
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cinquième Commission de l'Assemblée générale : 98,3 %</li> <li>• Comité du programme et de la coordination : 97,5 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cinquième Commission de l'Assemblée générale : 95,7 %</li> <li>• Comité du programme et de la coordination : 97,3 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cinquième Commission de l'Assemblée générale : 97,9 %</li> <li>• Comité du programme et de la coordination : 97,3 %</li> </ul>		

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 2 : les représentants connaissent mieux les sources d'information à leur disposition<sup>5</sup>

#### Exécution du programme en 2020

25A.55 Dans le cadre de la composante, on a poursuivi les activités visant à prodiguer aux membres du Bureau et aux coordonnateurs de la Commission et du Comité des conseils sur les données rétrospectives et les informations relatives aux procédures, tant durant les sessions que pendant la période intersessions. Des réunions individuelles entre un membre du secrétariat de la Cinquième Commission ou du Comité du programme et de la coordination et chacun des 57 coordonnateurs pour les

<sup>5</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect. 29A)].

différents points de l'ordre du jour des deux instances ont été organisées avant et pendant les sessions. L'appui fourni aux coordonnateurs a été essentiel pour leur permettre de mieux connaître les méthodes de travail de la Commission et du Comité, d'accéder à toutes les informations nécessaires sur le portail e-deleGATE et sur les sites Web publics des deux instances et d'aider celles-ci à parvenir à des accords par consensus. On a également répondu aux demandes formulées par certaines délégations, qui souhaitaient bénéficier de conseils et d'un appui tout au long de l'année, notamment en raison du taux de renouvellement des représentants normalement observé au sein des délégations.

25A.56 Les enquêtes réalisées à l'issue de la soixante-quatorzième session de la Cinquième Commission et de la soixantième session du Comité du programme et de la coordination ont montré que le travail susmentionné avait contribué à l'obtention d'une proportion élevée d'appréciations positives, 97,9 % des membres de la Cinquième Commission et 97,3 % des membres du Comité du programme et de la coordination interrogés s'étant déclarés « très satisfaits » ou « satisfaits » des services fournis, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021.

### Projet de plan-programme pour 2022

25A.57 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on redoublera d'efforts pour mettre à profit les capacités techniques des outils disponibles, notamment le portail e-deleGATE, afin d'améliorer encore la communication de renseignements relatifs aux questions d'organisation ou de procédure. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 25A.7).

Tableau 25A.7  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Proportion d'appréciations positives dans l'enquête	Proportion d'appréciations positives dans l'enquête	Proportion d'appréciations positives dans l'enquête	Maintien ou augmentation de la proportion d'appréciations positives dans l'enquête	Maintien ou augmentation de la proportion d'appréciations positives dans l'enquête
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cinquième Commission de l'Assemblée générale : 98,3 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cinquième Commission de l'Assemblée générale : 95,7 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cinquième Commission de l'Assemblée générale : 97,9 %</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité du programme et de la coordination : 97,5 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité du programme et de la coordination : 97,3 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité du programme et de la coordination : 97,3 %</li> </ul>		

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : amélioration de l'information mise à la disposition des représentants

#### Projet de plan-programme pour 2022

25A.58 Durant leurs sessions, la Cinquième Commission et le Comité du programme et de la coordination doivent examiner un grand nombre de points en un temps limité. Compte tenu du renouvellement régulier des représentants nommés par les missions, il importe que l'information soit disponible tout au long de l'année. Dans le cadre de la composante, on a continuellement amélioré et adapté les informations mises à la disposition des représentants, notamment les nouveaux membres de la Commission et du Comité, afin de leur permettre de mieux connaître les sources d'information disponibles et de tirer parti des outils qui leur sont proposés, tels que le portail e-deleGATE et les sites Web des deux instances. L'accès à ces outils facilite la participation effective aux débats de la Commission et du Comité et le processus de prise de décisions dans le cadre des procédures et pratiques de travail établies.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

25A.59 Sur la base des observations préliminaires et du retour d'informations, ainsi que de l'expérience acquise dans le cadre des réunions tenues à distance en 2020, les enseignements tirés sont les suivants : il importe de s'employer en priorité à communiquer aux États Membres des informations qui facilitent leur participation effective aux débats intergouvernementaux avant et pendant les sessions de la Commission et du Comité. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre de la composante et des services de secrétariat fournis aux deux instances, il est prévu d'apporter un soutien ciblé aux nouveaux représentants et aux coordonnateurs pour les points de l'ordre du jour. Bien qu'une communication régulière et directe ait déjà été établie avec les coordonnateurs identifiés, tant par courriel que dans le cadre de discussions et de réunions en présentiel (dans des circonstances normales), on s'attachera à répondre à ce besoin de façon plus systématique, notamment en élaborant des orientations sur les procédures à suivre et en proposant la tenue d'un atelier au début de chaque session.

#### *Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25A.60 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'obtention d'une proportion élevée d'appréciations positives dans le cadre de l'enquête portant sur la communication de renseignements relatifs aux questions d'organisation ou de procédure (voir le tableau 25A.8).

Tableau 25A.8  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
Proportion d'appréciations positives dans l'enquête portant sur la communication de renseignements relatifs aux questions d'organisation ou de procédure	Proportion d'appréciations positives dans l'enquête portant sur la communication de renseignements relatifs aux questions d'organisation ou de procédure	Proportion d'appréciations positives dans l'enquête portant sur la communication de renseignements relatifs aux questions d'organisation ou de procédure	Maintien de la proportion d'appréciations positives dans l'enquête portant sur la communication de renseignements relatifs aux questions	Maintien de la proportion d'appréciations positives dans l'enquête portant sur la communication de renseignements relatifs aux questions ou de procédure

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
			d'organisation ou de procédure	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cinquième Commission de l'Assemblée générale : 97,1 %</li> <li>• Comité du programme et de la coordination : 92,6 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cinquième Commission de l'Assemblée générale : 94,6 %</li> <li>• Comité du programme et de la coordination : 100 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cinquième Commission de l'Assemblée générale : 100 %</li> <li>• Comité du programme et de la coordination : 100 %</li> </ul>		

## Textes des organes délibérants définissant les mandats

25A.61 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour la composante.

### Charte des Nations Unies

Chapitre IV,  
Article 17      Fonctions et pouvoirs de l'Assemblée générale

### Résolutions de l'Assemblée générale

45/248 B,  
section VI      Questions relatives au budget-programme de l'exercice biennal 1990-1991

### Résolution du Conseil économique et social

920 (XXXIV)      Comité spécial de coordination chargé de s'occuper particulièrement de la Décennie des Nations Unies pour le développement

## Produits

25A.62 On trouvera dans le tableau 25A.9 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25A.9

### Composante 2 (sous-programme 1) : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>167</b>	<b>247</b>	<b>235</b>	<b>235</b>
1. Notes sur le programme de travail de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale	70	126	125	125

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
2. Notes sur l'état d'avancement de la documentation de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale	35	35	40	40
3. Notes de procédure à l'usage de la présidence de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale	40	27	40	40
4. Notes sur le programme de travail du Comité du programme et de la coordination	10	32	12	12
5. Notes sur l'état d'avancement de la documentation du Comité du programme et de la coordination	2	2	2	2
6. Notes de procédure à l'usage de la présidence du Comité du programme et de la coordination	10	25	16	16
<b>Services de conférence et de secrétariat pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>200</b>	<b>187</b>	<b>200</b>	<b>200</b>
7. Séances de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale	160	155	160	160
8. Séances du Comité du programme et de la coordination	40	32	40	40
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : fourniture de conseils à 10 membres du Bureau ; services consultatifs et fourniture de conseils à 57 coordonnateurs ; fourniture de conseils aux délégations et réponse à leurs demandes sur les travaux passés de la Commission et du Comité.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : gestion et tenue à jour des sites Web de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et du Comité du programme et de la coordination ; mise à jour des informations sur le portail e-deleGATE.				

### Composante 3 Services consultatifs de gestion

#### Objectif

25A.63 L'objectif auquel la composante contribue est d'accroître la transparence des décisions administratives et de renforcer l'équité, l'intégrité et la résilience de l'Organisation dans l'exécution de ses mandats.

#### Stratégie

25A.64 Pour contribuer à la réalisation de cet objectif, dans le cadre de la composante, on renforcera la résilience de l'Organisation, notamment sa capacité d'assurer la continuité des opérations dans les situations d'urgence, en orientant, contrôlant et ajustant les méthodes de travail au Siège de l'ONU en prévision de la nouvelle réalité au lendemain de la pandémie de COVID-19, afin de s'adapter continuellement à l'évolution de l'environnement et des risques et aux possibilités qui se présentent. Il s'agira par exemple de surveiller le recours aux modes de travail hybrides et les comportements, et d'indiquer si un soutien, des conseils ou des formations supplémentaires sont nécessaires ou s'il y a lieu de modifier les politiques en la matière.

25A.65 On continuera d'améliorer la qualité globale des procédures d'achat et de faire en sorte que ces améliorations se traduisent par des recommandations de fond liées aux politiques et aux orientations, notamment en exploitant les outils d'analyse des données. En outre, on continuera d'analyser en toute objectivité les faits présentés

dans les demandes de contrôle hiérarchique eu égard aux règles instituées par le Statut et le Règlement du personnel de l'ONU et de communiquer à l'auteur de la demande l'évaluation motivée et complète ayant servi de base à la recommandation du Groupe du contrôle hiérarchique sur l'affaire le ou la concernant.

25A.66 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) une organisation plus résiliente, plus agile et plus durable, et une main-d'œuvre innovante et prospère qui produit des résultats ;
- b) une organisation mieux préparée aux situations d'urgence complexes et appelées à durer ;
- c) des procédures d'achat et de cession d'actifs renforcées ;
- d) le règlement rapide des différends qui découlent des décisions administratives concernant les conditions d'emploi d'un membre du personnel ;
- e) une plus grande sensibilisation du personnel au système interne d'administration de la justice.

## **Exécution du programme en 2020**

25A.67 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Continuité des opérations pendant la pandémie de COVID-19**

25A.68 Le Secrétariat, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, mène depuis un peu plus de dix ans des activités de planification de la continuité des opérations. Les plans précédents concernaient d'éventuels événements perturbateurs dans le contexte new-yorkais et des situations d'urgence pouvant durer quelques jours ou quelques semaines. L'éclatement de la pandémie de COVID-19 au début de 2020 a obligé la composante à élargir le soutien apporté à la planification de la continuité des opérations, de manière à conseiller l'ensemble du Secrétariat sur la préparation et la riposte à une pandémie mondiale de longue durée.

25A.69 En février 2020, les entités du Secrétariat dans le monde entier ont reçu l'instruction de se préparer à une augmentation importante du nombre de membres du personnel travaillant à distance, de mettre à jour leurs plans de continuité des opérations en conséquence et de les soumettre à la composante. Il a été conseillé au personnel de stocker leurs documents, si ce n'était déjà fait, sur des plateformes hébergées dans le cloud, telles que SharePoint, afin de garantir l'accessibilité à distance. Des guides de télétravail ont été produits, et des tutoriels ont été proposés sur l'animation de réunions virtuelles et la participation à ces dernières.

25A.70 Les deux organes responsables de la gestion des situations d'urgence au Siège de l'ONU, soit la Cellule de gestion des crises et l'Équipe de haut niveau chargée des politiques de gestion des crises, ont commencé à se réunir beaucoup plus fréquemment pour évaluer la situation relative à la pandémie et pour coordonner et assurer le suivi des mesures concernant la continuité des opérations. Entre février 2020 et février 2021, la composante a ainsi participé à 38 réunions de la Cellule de gestion des crises et a organisé 14 réunions de l'Équipe de haut niveau chargée des politiques de gestion des crises.

25A.71 Elle a également animé des réunions virtuelles bihebdomadaires des coordonnateurs de la continuité des opérations au Siège de l'ONU ainsi que des réunions mondiales pour faire le point sur la situation de la COVID-19, coordonner le partage entre les entités des pratiques fructueuses en matière de continuité des

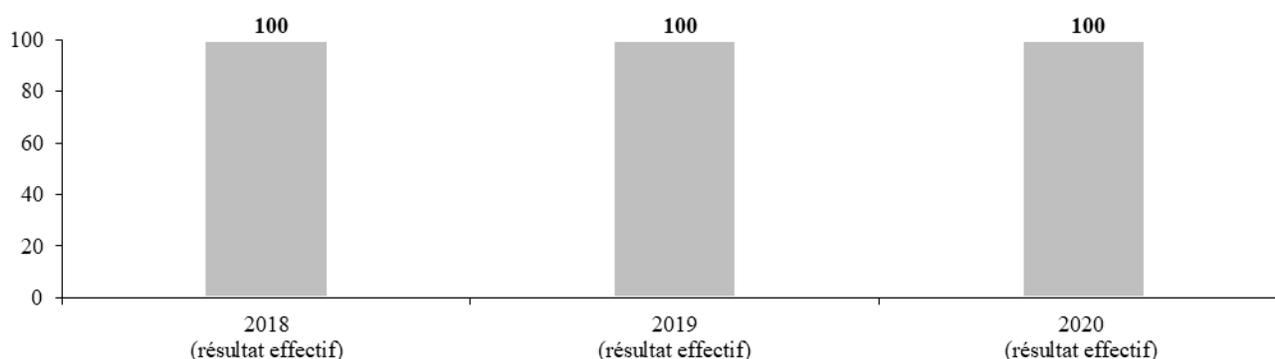
opérations et de résilience, recenser les possibilités de collaboration et favoriser une adaptation rapide à l'évolution inévitable des environnements de travail. La composante a également donné des conseils aux entités en vue de l'amélioration de leurs plans de continuité des opérations.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25A.72 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que 100 % des services opérationnels essentiels et urgents sont étayés par des plans de continuité des opérations (voir figure 25A.III).

Figure 25A.III

**Mesure des résultats : pourcentage de services essentiels et urgents étayés par des plans de continuité des opérations**



**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution de la composante**

25A.73 En 2020, en raison de la COVID-19, il a été difficile de mener à bien les activités de sensibilisation prévues dans le cadre de la composante, bien qu'on ait réussi à faire progresser ces activités dans une certaine mesure grâce aux réunions virtuelles. Ainsi, les initiatives de formation et les consultations qui auraient dû normalement se dérouler en présentiel ont été repensées de manière à se tenir en ligne, et des ajustements ont été apportés en cours d'année, compte tenu des enseignements tirés.

25A.74 Pour aider les clients à faire face aux problèmes engendrés par la pandémie de COVID-19, on a retenu des activités supplémentaires, qui concourent aux objectifs de la composante, à savoir élargir le champ d'application de ses activités de soutien de manière qu'elles visent l'ensemble des entités du Secrétariat dans le monde entier (et non seulement les entités du Siège) tout en fournissant un soutien plus fréquent et renforcé aux deux organes de gestion des urgences à New York, c'est-à-dire la Cellule de gestion des crises et l'Équipe de haut niveau chargée des politiques de gestion des crises. La composante a également mis en œuvre un mécanisme de communication structuré sur la COVID-19, en coordination avec d'autres départements, dans le but de cataloguer et de publier les documents de politique et d'orientation nouveaux et modifiés et de les partager avec de multiples groupes de parties prenantes, notamment le personnel, les États Membres et les organismes du système des Nations Unies. Les nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

## Résultats escomptés pour 2022

25A.75 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### **Résultat 1 : nouveau système de gestion complète des dossiers pour la formulation des recommandations stratégiques dans le domaine des achats<sup>6</sup>**

#### **Exécution du programme en 2020**

25A.76 La composante a travaillé avec le Bureau de l'informatique et des communications à améliorer la conception du nouveau système de gestion complète des dossiers pour les recommandations de politique stratégique dans le domaine des marchés publics, de manière qu'il tienne compte du nouveau dispositif de délégation des pouvoirs et qu'il soit conforme aux normes actuelles en matière d'informatique et de communications.

25A.77 Dans le cadre de la composante, on a également simplifié et harmonisé les formats automatisés du système de gestion des dossiers pour que le processus soit compatible avec le dispositif de délégation des pouvoirs dans les 35 entités qui utiliseront le nouveau système.

25A.78 En outre, grâce aux techniques d'instruction à distance adoptées pendant la pandémie, la composante a commencé à former plus de 450 utilisateurs, y compris des administrateurs ou administratrices au sein de chaque entité. L'objectif de la formation était d'initier les utilisateurs au nouveau système et de permettre une transition sans heurts de l'ancien système vers le nouveau.

25A.79 Le travail susmentionné a contribué à l'amélioration globale de la qualité de la procédure d'achat, grâce à la présentation dans les formes des commentaires issus de l'examen qualitatif des activités d'achat mené par le Comité des marchés du Siège et les recommandations de fond relatives aux politiques et aux orientations adressées aux parties intéressées du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et du Département de l'appui opérationnel, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020.

#### **Projet de plan-programme pour 2022**

25A.80 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on utilisera une approche consistant à apporter sans cesse des améliorations et on concevra des tableaux de bord étoffés dans le but de produire des données visuelles qui permettront aux responsables de repérer les lacunes dans la procédure d'achat pour pouvoir y remédier de manière ciblée. On formera également les utilisateurs à l'utilisation des tableaux de bord étoffés afin d'améliorer la conformité. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 25A.10).

<sup>6</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 29A)].

Tableau 25A.10  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Absence, parmi les entités du Secrétariat, y compris sur le terrain, d'une procédure structurée permettant d'apporter des changements stratégiques sur la base des recommandations du Comité des marchés du Siège	Mise en place, parmi les entités du Secrétariat, y compris sur le terrain, d'un processus structuré et renforcé d'aménagement des politiques stratégiques fondé sur des données factuelles et sur les recommandations du Comité des marchés du Siège	Amélioration globale de la qualité de la procédure d'achat grâce à la présentation dans les formes des commentaires issus de l'examen qualitatif des activités d'achat mené par le Comité des marchés du Siège et les recommandations de fond relatives aux politiques et aux orientations adressées aux parties intéressées du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et du Département de l'appui opérationnel	Nouvelle politique, fondée sur les données recueillies grâce au système de gestion complète des dossiers, qui contribue au renforcement des activités d'achat et de cession des actifs de l'Organisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration des capacités de suivi du système de gestion complète des dossiers grâce aux tableaux de bord et capacités supplémentaires de communication de l'information</li> <li>Augmentation du nombre d'entités qui recentrent leurs ressources et rationalisent tous les aspects de leur procédure d'achat</li> </ul>

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : meilleur accès à la justice interne<sup>7</sup>

### Exécution du programme en 2020

25A.81 Dans le cadre de la composante, on a pu réaliser des progrès à l'égard de l'amélioration de l'accès du personnel au système de justice interne, en organisant des réunions virtuelles avec quatre syndicats du personnel et l'ensemble du personnel du Département de la sûreté et de la sécurité pour procéder à des échanges de vues sur les préoccupations du personnel en matière de justice interne. La composante a profité de ces occasions pour recueillir les questions courantes du personnel concernant les contrôles hiérarchiques dans le but de mettre à jour la foire aux questions sur la page Web du Groupe du contrôle hiérarchique.

25A.82 Le travail susmentionné a contribué au règlement rapide des différends liés au personnel et à la prévention des contentieux inutiles grâce à la sensibilisation du personnel au système de justice interne, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021.

<sup>7</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect. 29A)].

### Projet de plan-programme pour 2022

25A.83 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on poursuivra l'organisation de séances d'information à l'intention des gestionnaires et des décideurs administratifs sur les enseignements tirés du système interne d'administration de la justice, on organisera des réunions avec les syndicats du personnel et on publiera sur iSeek des ressources consacrées aux contrôles hiérarchiques en y incluant une foire aux questions plus détaillée, s'inspirant des questions typiques posées par le personnel lors des activités de sensibilisation. La composante donnera aux participants aux activités de sensibilisation l'occasion de donner un retour d'information. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 25A.11).

Tableau 25A.11  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Méconnaissance du système interne d'administration de la justice et du rôle du Groupe du contrôle hiérarchique de la part des membres du personnel, en particulier ceux et celles en poste dans les lieux d'affectation les plus éloignés	Méconnaissance du système interne d'administration de la justice et du rôle du Groupe du contrôle hiérarchique de la part des membres du personnel, en particulier ceux et celles en poste dans les lieux d'affectation les plus éloignés	Règlement rapide des différends liés au personnel et prévention des contentieux inutiles grâce à la sensibilisation du personnel au système interne d'administration de la justice	Commentaires positifs du personnel des bureaux locaux au sujet de la compréhension des questions relatives au système interne d'administration de la justice	Meilleure compréhension, par le personnel, des questions relatives au contrôle hiérarchique dans le cadre du système interne d'administration de la justice

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : la nouvelle normalité au lendemain de la COVID-19 : reconstruire en mieux

#### Projet de plan-programme pour 2022

25A.84 La pandémie de COVID-19 a démontré qu'il ne faut pas se contenter de garantir la continuité des opérations, mais qu'il faut œuvrer à renforcer la résilience et la viabilité globales de l'Organisation. La riposte initiale de l'Organisation à la pandémie a démontré à quel point il importait d'aider les cadres et le personnel à s'adapter aux nouvelles méthodes de travail, et de veiller à ce que des mesures soient prises sans tarder pour rendre la documentation et les dossiers disponibles sous forme électronique afin de permettre le passage à des modalités efficaces de travail à distance. En mars 2020, l'Organisation a rapidement adapté ses politiques à la nouvelle réalité créée par la pandémie et les a communiquées au niveau mondial. Plus de 50 documents de stratégie et d'orientation ont été publiés, catalogués et communiqués.

25A.85 La coordination globale de ce travail, menée conjointement par le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et le Département de l'appui opérationnel, a débouché sur le lancement du projet « next normal » (« la nouvelle normalité ») visant à concevoir l'environnement de travail au lendemain de la COVID-19. Dans le cadre de la composante, on a obtenu la participation de plus de 90 membres du personnel des entités du Secrétariat et des organismes, fonds et programmes du système des Nations Unies basés à New York, afin qu'ils dégagent les principes directeurs et les enseignements tirés de la période de la pandémie et qu'ils aident à imaginer le prototype des modalités de la nouvelle normalité au Secrétariat. La composante a également assuré la liaison avec d'autres entités, telles que les bureaux hors siège, les commissions régionales et les missions de maintien de la paix et missions politiques spéciales, afin que leurs points de vue soient pris en compte dans le projet.

*Enseignements tirés et changements prévus*

25A.86 Les enseignements tirés sont les suivants : la nature du mandat de l'Organisation des Nations Unies fait que, pour obtenir un maximum de résultats, il faut une présence en personne. Dans le même temps, il a été prouvé que certaines fonctions peuvent être accomplies de manière efficace et rationnelle en travaillant à distance ou de manière hybride, en combinant le travail sur place et à distance. L'Organisation a appris à organiser des réunions, ainsi que des formations et des ateliers, à distance. Compte tenu de ces enseignements, la composante travaillera sur le schéma de la nouvelle normalité, qui regroupe 14 chantiers sur des sujets allant des modalités de travail à la sécurité et à l'hygiène du travail en passant par la culture organisationnelle et l'apprentissage. La composante élaborera une première mouture du schéma qui pourra être mise en œuvre dès que les conditions sanitaires le permettront et qui sera affinée au cours des années à venir, à mesure que l'Organisation s'adaptera aux nouvelles conditions de travail, qu'elle en tirera des enseignements et qu'elle composera avec des possibilités et des défis imprévus. Les principes directeurs du schéma seront largement diffusés et activement mis en œuvre et intégrés dans les politiques et pratiques du Secrétariat ainsi que son fonctionnement. En 2022 et au-delà, la composante guidera, suivra et ajustera si nécessaire la mise en œuvre de la « nouvelle normalité » au Siège de l'ONU en appliquant les enseignements tirés ainsi que les principes de durabilité et de résilience. Elle veillera aussi à ce que ce schéma soit en harmonie complète avec l'initiative sur l'avenir du travail dirigée par le Comité de haut niveau sur la gestion, qui relève du Conseil des chefs de secrétariat.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25A.87 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le pourcentage de recommandations issues du schéma de la « nouvelle normalité » mises en œuvre pour le Siège de l'ONU (voir le tableau 25A.12).

Tableau 25A.12  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
–	–	Le Siège de l'ONU passe en mode de continuité des	Le Secrétaire général examine la proposition d'un	Un certain pourcentage de recommandations

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
		opérations en raison de la COVID-19	schéma de la « nouvelle normalité » au lendemain de la pandémie pour le Siège de l'Organisation	issues du schéma de la « nouvelle normalité » sont mises en œuvre pour le Siège de l'ONU

## Textes des organes délibérants définissant les mandats

25A.88 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour la composante.

### Résolutions de l'Assemblée générale

69/273	Achats		2018-2019 : Système de gestion de la résilience de l'Organisation des Nations Unies
72/219	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures		
73/279 B, sect. I	Questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal	75/248	Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies

## Produits

25A.89 On trouvera dans le tableau 25A.13 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25A.13

### Composante 3 (sous-programme 1) : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	–	–	–	1
Rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du système de gestion de la résilience de l'Organisation	–	–	–	1
<b>E. Activités d'appui</b>				
<b>Administration</b> : administration du nouveau système de gestion des dossiers et soutien en conséquence ; formation des membres des 34 comités locaux d'examen des marchés et des 43 comités locaux de contrôle du matériel, et formulation d'orientations à leur intention ; fourniture de conseils au sujet des directives sur les achats et les biens ; administration et tenue à jour des outils de formation en ligne destinés aux membres des comités locaux d'examen des marchés et des comités locaux de contrôle du matériel, et appui de la formation et des orientations s'y rapportant.				
<b>Justice interne et contrôle interne</b> : formulation de recommandations sur les demandes de contrôle hiérarchique de décisions administratives contestées ; formulation de recommandations sur les demandes de suspension de l'exécution d'une décision administrative contestée déposées auprès du Secrétaire général dans les affaires pouvant déboucher sur la cessation de service du ou de la fonctionnaire ; prestation d'un appui fonctionnel et technique au Comité des marchés du Siège et formulation de recommandations sur les propositions d'attribution de marchés à l'intention des chefs d'entité ; fourniture d'un appui fonctionnel et technique au Comité central de contrôle du matériel ; établissement de rapports sur le fonctionnement des comités locaux d'examen des marchés et des comités locaux de contrôle des biens et sur l'exécution des fonctions d'achat dans les				

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

entités ; publication annuelle d'informations à l'intention du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les résultats en matière de durabilité environnementale à l'échelle du Secrétariat.

## **Sous-programme 2**

### **Planification des programmes, finances et budget**

#### **Composante 1**

##### **Finances**

##### **Objectif**

25A.90 L'objectif auquel la composante contribue est de mobiliser les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses de l'Organisation, en application de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies, et de garantir une gestion financière et une communication de l'information financière intégrées, saines, efficaces et rationnelles, grâce à un dispositif de contrôle interne rigoureux.

##### **Stratégie**

25A.91 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la composante continuera de veiller à la bonne application du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation, adaptera les politiques et procédures relatives aux questions financières en fonction des nouveaux problèmes et continuera de renforcer le dispositif de contrôle interne dans la perspective d'une gestion prudente des ressources dans le cadre du dispositif décentralisé de délégation des pouvoirs.

25A.92 La composante fournira un soutien efficace au Comité des contributions, veillera à ce que les avis de mise en recouvrement soient produits dans les délais et continuera de mettre l'accent sur la fourniture d'informations actualisées sur l'état des contributions mises en recouvrement. La composante continuera de suivre de près et de planifier le recouvrement des contributions et de gérer les décaissements en fonction des prévisions de liquidités.

25A.93 Dans le cadre de la composante, on préparera des états financiers conformes aux normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS) pour l'Organisation et, dans le but d'accroître la transparence, on étoffera les éléments d'examen et d'analyse de la situation financière, comme il est recommandé par le Conseil des normes IPSAS. On apportera en outre un soutien à l'établissement et à la gestion des fonds extrabudgétaires de l'Organisation ainsi qu'à la communication d'informations à ce sujet. On continuera de gérer les risques financiers au moyen de pratiques rigoureuses en matière de gestion des placements et de gestion mondiale de la trésorerie et des opérations bancaires.

25A.94 On continuera de coordonner et de gérer les régimes d'assurance maladie et d'assurance-vie de groupe et les assurances dommages et responsabilité civile de l'Organisation, de fournir des services au Comité consultatif pour les demandes d'indemnisation et au Comité pour les demandes d'indemnisation, et d'administrer le versement des indemnisations correspondantes. On veillera à ce que les salaires et les indemnités et avantages connexes des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des autres membres du personnel soient versés sans erreur et en temps voulu et que les versements aux fournisseurs et autres contractants soient effectués, de

même que les autres versements au titre des obligations financières de l'Organisation. En outre, on assurera la gouvernance des données de base afin de garantir l'intégrité, la présentation normalisée et l'harmonisation des données dans le progiciel de gestion intégré et dans les autres grands systèmes de l'Organisation.

25A.95 Il est prévu que la composante aide le Secrétariat dans son ensemble à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en continuant de renforcer le système mondial de gestion des opérations bancaires et des paiements de l'Organisation afin de mieux soutenir les opérations au niveau des pays et de renforcer la continuité des opérations et la résilience organisationnelle. De nouveaux outils et de nouvelles plateformes de traitement des informations de gestion seront mis en œuvre et actualisés afin de permettre une accessibilité, une analyse, une diffusion et une transparence accrues des données, qui seront des éléments essentiels dans l'environnement de travail virtuel au lendemain de la pandémie.

25A.96 Au niveau du système, la composante pilotera le renforcement des arrangements financiers sous-tendant certains mécanismes, tels que l'évacuation médicale, qui ont fait partie de la riposte immédiate du système des Nations Unies à la pandémie de COVID-19. On continuera, dans le cadre de la composante, de préconiser le recours aux consultations médicales en ligne, notamment en matière de santé mentale, et de contribuer ainsi à la fois au bien-être du personnel et à la maîtrise des dépenses liées à l'assurance maladie.

25A.97 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) une gestion financière prudente des ressources confiées au Secrétariat ;
- b) un dispositif de contrôle interne renforcé, favorisant l'exactitude des informations et une réduction des cas de fraude ;
- c) la transparence accrue de l'information financière ;
- d) la capacité accrue de l'Organisation à répondre aux chocs extérieurs.

## **Exécution du programme en 2020**

25A.98 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Renforcement des programmes de santé du personnel en réponse à la pandémie de COVID-19**

25A.99 Compte tenu de l'apparition de la COVID-19 en 2020 et des mesures de confinement instaurées à l'échelle mondiale dans l'ensemble de l'Organisation, la composante a commencé à proposer des consultations médicales en ligne aux participants à son régime d'assurance maladie, qui sont plus de 150 000, dont environ 50 000 membres du personnel recrutés sur le plan local et affectés à des lieux hors siège. Des applications de télésanté et des pages Web consacrées au sujet ont été mises à la disposition de tous les participants au régime, en vue de faciliter leur accès aux services médicaux. Les participants ont recouru à la télémédecine pour rester en contact avec des médecins pendant une période où les consultations en personne étaient difficiles, voire impossibles à programmer. La communication audiovisuelle en temps réel a permis aux médecins et aux patients de se voir en toute sécurité pendant la pandémie. En plus de permettre un accès facile et sûr aux soins médicaux, y compris aux soins de santé mentale, les consultations en ligne ont contribué à préserver la viabilité des régimes d'assurance des Nations Unies en faisant en sorte que les services fournis de cette manière coûtent moins cher aux participants et aux États Membres.

25A.100 Au niveau du système des Nations Unies, en réponse à la pandémie, la composante a fourni un soutien aux moyens de première intervention et aux mécanismes d'évacuation sanitaire qui ont contribué à l'amélioration des capacités sanitaires locales, l'accent étant mis sur trois domaines : a) le renforcement des capacités nationales ; b) le renforcement des cliniques des Nations Unies ; c) la modernisation des centres de santé de l'Organisation internationale pour les migrations dans les régions où il n'y a pas de cliniques des Nations Unies et où les capacités nationales sont limitées. Ces mécanismes ont également permis de procéder sur place au dépistage et au traitement de la COVID-19 chez les fonctionnaires et d'autres membres du personnel du système des Nations Unies, ainsi qu'à l'évacuation des malades vers des centres de traitement, lorsque nécessaire. La composante a dirigé les négociations entre les 14 entités participantes du système des Nations Unies sur les arrangements financiers relatifs à un accord de partage des coûts et a veillé à ce que les mécanismes de financement et de paiement soient en place afin de soutenir à la fois l'évacuation médicale et les moyens de première intervention.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25A.101 Le travail susmentionné a contribué à la réalisation de cet objectif, comme le montre le nombre total de 39 395 consultations de télésanté effectuées dans l'ensemble des régimes d'assurance maladie des Nations Unies et l'accès aux consultations de soins de santé en ligne pour l'ensemble du personnel des Nations Unies inscrit au régime d'assurance maladie des Nations Unies (voir le tableau 25A.14). Des applications de télésanté et des pages Web consacrées au sujet ont été mises à la disposition de tous les participants au régime, en vue de faciliter leur accès aux services médicaux à des tarifs réduits.

Tableau 25A.14

**Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au total, 125 consultations de télésanté ont été organisées dans l'ensemble des régimes d'assurance maladie des Nations Unies</li> <li>• Aucun mécanisme d'évacuation sanitaire ou moyen de première intervention n'est en place</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au total, 305 consultations de télésanté ont été organisées dans l'ensemble des régimes d'assurance maladie des Nations Unies</li> <li>• Aucun mécanisme d'évacuation sanitaire ou moyen de première intervention n'est en place</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au total, 39 395<sup>a</sup> consultations de télésanté ont été organisées dans le cadre l'ensemble des régimes d'assurance maladie des Nations Unies et tous les membres du personnel des Nations Unies inscrits au régime avaient accès à des consultations médicales en ligne</li> <li>• Des mécanismes d'évacuation sanitaire et des moyens de première intervention ont été mis en place, une formule de partage des coûts ayant été convenue</li> </ul>

<sup>a</sup> Sont comprises dans ce nombre les téléconsultations menées en dehors des plateformes en ligne.

**Résultats escomptés pour 2022**

25A.102 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de

plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### **Résultat 1 : nouveau dispositif de contrôle interne à l'appui du dispositif amélioré de délégation des pouvoirs<sup>8</sup>**

#### **Exécution du programme en 2020**

25A.103 Dans le cadre de la composante, on a poursuivi les travaux liés à la mise en œuvre des activités visant à soutenir la déclaration relative au contrôle interne et on est en bonne voie pour produire la première déclaration pour l'ensemble des opérations du Secrétariat d'ici à la mi-2021. On a mis la dernière main aux documents concernant les dispositifs de contrôle interne au niveau des entités en les alignant sur le cadre intégré du Comité des organisations coparrainantes de la Commission Treadway, mené des discussions sur le projet de questionnaire d'auto-évaluation avec le Groupe consultatif de contrôle interne et intégré les commentaires reçus du groupe consultatif. En outre, dans le cadre de la composante, on a mis au point le projet de questionnaire d'auto-évaluation et mis en place une plateforme électronique conçue pour aider chaque entité du Secrétariat à remplir le questionnaire.

25A.104 Le processus qui sous-tend la production de cette déclaration ne fait pas uniquement appel à la fonction financière. En raison de l'évolution des principes de fonctionnement de l'Organisation, en particulier de l'étoffement de la délégation de pouvoirs, l'accent a été déplacé : d'un objectif de communication d'information visant à soutenir la production d'états financiers fiables conformes aux normes IPSAS, on est passé à l'intégration complète des trois objectifs du cadre intégré du Comité des organisations coparrainantes de la Commission Treadway, portant respectivement sur les opérations, la communication d'informations et le respect des règles. La mise en œuvre d'un dispositif intégré de contrôle interne complet contribue aux efforts déployés pour renforcer le principe de responsabilité dans un objectif de résultats, permettre la délégation de pouvoirs par des contrôles détaillés au niveau des unités organisationnelles et des activités, et améliorer la transparence grâce aux rapports internes et externes. Ces efforts contribueront à l'évaluation en continu du dispositif de contrôle interne et à la promotion d'une culture d'auto-évaluation afin de favoriser le bon fonctionnement et l'efficacité des procédures de contrôle interne.

25A.105 Le travail susmentionné a aidé à parvenir à un taux de 100 % de soumission dans les délais du questionnaire rempli par les chefs d'entité et certifiant le respect des normes, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020.

#### **Projet de plan-programme pour 2022**

25A.106 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on poursuivra, dans le cadre de la composante, l'harmonisation des documents concernant la déclaration relative au contrôle interne, y compris les lettres d'auto-évaluation et les plans de mesures correctrices. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 25A.IV).

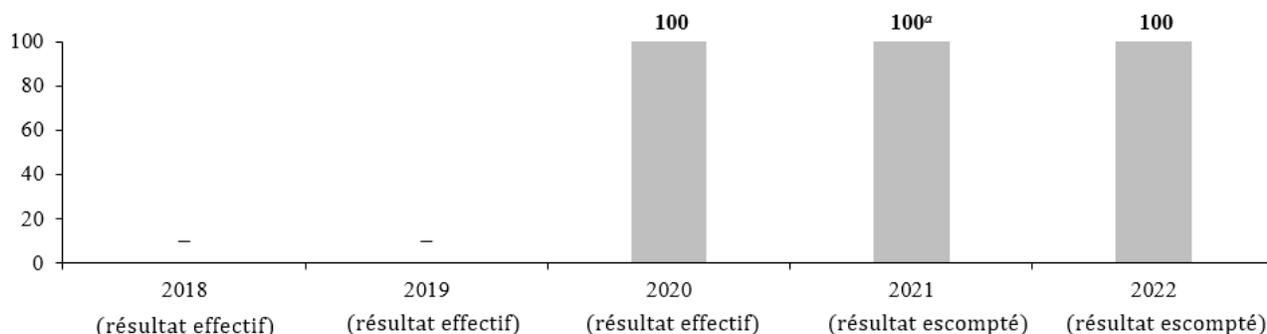
---

<sup>8</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 29A)].

Figure 25A.IV

**Mesure de la performance : déclarations de chefs d'entité certifiant l'existence de contrôles internes fournies à temps et assorties de documents justificatifs**

(Pourcentage)



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 2 : intégration des systèmes de gestion financière pour une meilleure prise de décision<sup>9</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

25A.107 La composante a progressé dans son objectif de fournir des informations accessibles aux États Membres et aux organes intergouvernementaux et d'améliorer la transparence et l'application du principe de responsabilité. Dans le cadre de la composante, on a travaillé conjointement avec la composante 1 du sous-programme 1 pour lancer, en juillet 2020, le nouveau portail des contributions des États Membres, qui met à la disposition des utilisateurs une interface améliorée, proposant de nouveaux rapports et des représentations graphiques des informations financières. À la fin de 2020, 202 utilisateurs étaient enregistrés.

25A.108 On a en outre tiré parti des possibilités de la plateforme Umoja pour fournir aux États Membres et aux organes intergouvernementaux des informations destinées à les aider dans la prise de décisions. Ces initiatives ont contribué à la mise en œuvre du programme de réforme de la gestion.

25A.109 Le travail susmentionné a contribué à améliorer la transparence et l'application du principe de responsabilité, du fait que les États Membres et les organes intergouvernementaux ont obtenu un meilleur accès aux informations financières, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021.

**Projet de plan-programme pour 2022**

25A.110 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera d'améliorer et d'étoffer le portail des contributions en y ajoutant des rapports et des graphiques supplémentaires. La composante contribuera également au déploiement d'un tableau de bord interactif et convivial, doté de capacités d'analyse des données. Ce tableau de bord permettra d'établir des

<sup>9</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect. 29A)].

correspondances entre les informations de fond et les données financières à plusieurs niveaux, en fonction des exigences des diverses parties prenantes en matière de communication de l'information et de gestion. Les gestionnaires pourront utiliser ce tableau de bord en tant qu'outil stratégique, pour présenter l'exécution de leur programme aux États Membres et aux autres parties prenantes, ou en tant qu'outil pratique, pour les aider à mieux gérer leurs activités au quotidien. Le fait de donner aux gestionnaires les moyens de mieux planifier et gérer l'exécution des programmes ira de pair avec une délégation de pouvoirs élargie et une responsabilisation accrue à l'égard des résultats, dans le but de soutenir les initiatives du Secrétaire général en matière de réforme de la gestion. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 25A.15).

Tableau 25A.15  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
–	–	La transparence est améliorée et le principe de responsabilité est mieux appliqué, du fait que les États Membres et les organismes intergouvernementaux ont accès à l'information financière	Des applications supplémentaires sont disponibles sur la plateforme intégrée, telles que les données relatives aux contingents et au personnel de police et des tableaux de bord visant à faciliter la gestion des liquidités	Les informations servant à la prise de décisions de gestion et à la production de rapports externes sont améliorées grâce au déploiement mondial du tableau de bord intégré servant au contrôle de l'exécution, qui conjugue des informations de fond et des données sur les ressources, toutes sources de financement confondues

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : amélioration de la transparence, de la comparabilité et de l'utilité des états financiers dans l'ensemble du système des Nations Unies

#### Projet de plan-programme pour 2022

25A.111 L'ONU applique les normes IPSAS depuis 2014 afin que ses méthodes soient conformes aux meilleures pratiques en matière de comptabilité d'exercice et de communication de l'information et dans le but d'améliorer la cohérence et la comparabilité des états financiers, compte tenu des exigences énoncées dans les normes IPSAS.

25A.112 Outre les normes comptables, le Conseil des normes IPSAS produit des documents d'orientation (d'application facultative) afin d'améliorer encore les informations mises à la disposition des destinataires des états financiers. Ainsi, dans son guide des pratiques recommandées n° 2, le Conseil donne des indications sur la préparation et la présentation de l'examen et de l'analyse des états financiers qui

accompagnent les états financiers conformes aux normes IPSAS. L'objet de l'examen et de l'analyse est d'aider les utilisateurs à comprendre la situation financière, les résultats financiers et les flux de trésoreries tels qu'ils sont présentés dans les états financiers. Un examen et une analyse des états financiers qui sont conformes au guide des pratiques recommandées n° 2 aident l'Organisation à se rapprocher des objectifs de transparence, de responsabilité et d'utilité pour la prise de décision que visent les états financiers établis conformément aux normes IPSAS.

25A.113 L'adoption par l'ONU du guide des pratiques recommandées n° 2 du Conseil des normes IPSAS fait partie d'une initiative à l'échelle du système des Nations Unies, coordonnée par le Groupe de travail des normes comptables du Réseau Finances et budget. Actuellement, les variations d'une entité à l'autre du système des Nations Unies dans le format et le contenu de l'examen des états financiers, notamment en ce qui concerne les risques et les incertitudes ayant une incidence sur la situation financière de l'entité, rendent les examens des états financiers actuels plus difficiles à comparer et à comprendre pour les utilisateurs ; l'adoption du guide des pratiques recommandées n° 2 par l'ensemble du système des Nations Unies contribuera grandement à accroître la comparabilité et l'utilité des données.

25A.114 Dans le cadre de la composante, on a entrepris les démarches préliminaires en vue de la mise en application du guide des pratiques recommandées n° 2, en élaborant, dans le contexte d'un sous-groupe du Groupe de travail des normes comptables, un modèle complet visant à favoriser une approche harmonisée de l'application du guide.

25A.115 L'approche harmonisée proposée pour l'examen et l'analyse des états financiers, qui est conforme au guide des pratiques recommandées n° 2, sera présentée lors de la réunion de 2021 du Groupe de travail des normes comptables.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

25A.116 L'enseignement tiré est le suivant : si l'adoption des normes IPSAS a permis à l'Organisation de mieux se conformer aux meilleures pratiques en matière de comptabilité et de communication de l'information, les états financiers conformes aux normes IPSAS exigent de leurs utilisateurs qu'ils assimilent un volume beaucoup plus important d'informations, qui sont aussi plus complexes ; c'est pourquoi l'examen des états financiers est devenu de plus en plus important pour les utilisateurs. Bien qu'il ne soit pas obligatoire pour la conformité aux normes IPSAS, le guide des pratiques recommandées n° 2 publié par le Conseil des normes IPSAS permet de décortiquer les informations contenues dans les états financiers et de présenter l'analyse de manière structurée, ce qui peut être avantageux pour la transparence, l'utilité et la cohérence de l'ensemble des rapports financiers conformes aux normes IPSAS produits dans le système des Nations Unies. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre de la composante, on intégrera, en tant qu'élément essentiel, le guide des pratiques recommandées n° 2 publié par le Conseil des normes IPSAS, en plus des normes IPSAS, le cas échéant, dans le dispositif qui sous-tend la communication d'informations conforme aux normes IPSAS pour le Secrétariat. La composante dirigera l'élaboration d'une présentation uniforme pour l'examen et l'analyse des états financiers dans toutes les entités du système des Nations Unies. Cette présentation sera fondée sur une structure, un contenu et une terminologie harmonisés et prévoira la saisie, dans l'examen et l'analyse des états financiers, des informations suivantes : a) un tour d'horizon plus approfondi des opérations de l'ONU et de l'environnement dans lequel l'Organisation opère ; b) des informations détaillées sur les objectifs et les stratégies de l'Organisation ; c) une analyse plus structurée des états financiers de l'Organisation, portant notamment sur les modifications et tendances significatives ayant une incidence sur sa situation

financière, ses résultats financiers et ses flux de trésorerie ; d) une description des principaux risques et incertitudes qui ont des répercussions sur la situation financière, les résultats financiers et les flux de trésorerie de l'entité. Le guide des pratiques recommandées n° 2 sera mis en application au Secrétariat de l'ONU à compter de l'établissement des états financiers de 2021. Dans le cadre de la composante, on suivra l'avancement de la mise en application dans l'ensemble du système des Nations Unies et on confirmera les avantages qu'apportera le guide du point de vue de la comparabilité.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25A.117 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montreront la comparabilité accrue et la cohérence renforcée de l'examen et de l'analyse de la situation financière entre les entités du système des Nations Unies (voir le tableau 25A.16).

Tableau 25A.16  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
–	–	Décision du Groupe de travail des normes comptables d'établir le rapport financier conformément au guide des pratiques recommandées n° 2 du Conseil des normes IPSAS	Adoption par le Groupe de travail des normes comptables d'une approche intégrée et harmonisée pour l'examen et l'analyse des états financiers, conformément au guide des pratiques recommandées n° 2	Amélioration de la comparabilité et de la cohérence de l'examen et de l'analyse des états financiers entre les entités du système des Nations Unies

### Textes des organes délibérants définissant les mandats

25A.118 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour la composante.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

60/283	Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale : rapport détaillé	75/242	Rapports financiers et états financiers audités et rapports du Comité des commissaires aux comptes
73/307	Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies	75/252	Questions relatives au projet de budget-programme pour 2021
74/1	Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies : demandes présentées au titre de l'Article 19 de la Charte		

## Produits

25A.119 On trouvera dans le tableau 25A.17 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25A.17

### Composante 1 (sous-programme 2) : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
1. Rapports financiers annuels destinés à l'Assemblée générale	2	2	2	2
2. Rapports sur les échéanciers de paiement pluriannuels et la situation financière de l'Organisation des Nations Unies destinés à l'Assemblée générale	3	3	3	3
3. États financiers des opérations de maintien de la paix et autres opérations des Nations Unies destinés à l'Assemblée générale	7	7	7	7
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>22</b>
4. Séances de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale	18	18	18	18
5. Séances du Comité des placements	4	4	4	4
<b>Services de conférence et de secrétariat pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>20</b>	<b>5</b>	<b>31</b>	<b>20</b>
6. Séances du Comité des contributions	20	5	31	20
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers, bourses et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>–</b>	<b>9</b>	<b>–</b>	<b>24</b>
7. Activités de formation, séances d'information et ateliers sur les régimes d'assurance maladie	–	9	–	24
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>777</b>	<b>777</b>	<b>776</b>	<b>776</b>
8. Rapports mensuels sur l'état des contributions	12	12	12	12
9. Documents relatifs à l'évaluation des contributions des États Membres à l'Organisation	15	15	14	14
10. Rapports financiers destinés aux donateurs	750	750	750	750
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : conseils à quelque 40 donateurs sur les accords financiers de contribution volontaire ; informations ponctuelles sur le barème des quotes-parts, le financement des opérations de maintien de la paix et l'état des contributions.				
<b>E. Activités d'appui</b>				
<b>Administration</b> : trois documents techniques concernant la déclaration relative au contrôle interne ; consultations avec le Groupe consultatif de contrôle interne concernant la déclaration relative au dispositif de contrôle interne ; conseils aux départements et bureaux sur l'application du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU, les questions comptables et financières et les systèmes connexes ; conseils sur le maintien de la conformité aux normes IPSAS à la communauté financière des Nations Unies dans les missions de maintien de la paix et autres ; calcul du montant des quotes-parts des États Membres au titre du budget ordinaire, des opérations de maintien de la paix et des tribunaux internationaux, et avis de crédit relatifs aux opérations de maintien de la paix ; sensibilisation aux procédures de contrôle internes ; prestation de conseils aux États Membres et aux bureaux des Nations Unies sur la gestion des ressources extrabudgétaires ; élaboration de politiques				

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

comptables et d'orientations, pratiques et procédures institutionnelles connexes ; organisation de cinq ateliers sur les questions financières à l'intention des chefs des services financiers et de 68 chefs de l'administration ; mise à jour des documents relatifs aux procédures financières d'Umoja ; soutien au service d'assistance (finances) pour le progiciel de gestion intégré Umoja ; traitement d'environ 18 000 comptes provisoires (services) du Programme des Nations Unies pour le développement ; apport d'un soutien en matière de gestion financière au Bureau de la coordination des activités de développement et au Bureau des Nations Unies pour les partenariats ; mise en place de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide et des mécanismes de communication de l'information du Conseil des chefs de secrétariat pour les entités afin qu'elles rendent des comptes de manière cohérente aux parties prenantes ; rapport semestriel destiné au Comité des commissaires aux comptes sur les cas de fraude et de présomption de fraude ; fourniture de prestations d'assurance vie, santé, dommages aux biens et responsabilité civile et gestion des activités connexes ; administration de 275 comptes bancaires dans le monde entier, y compris la tenue à jour des registres de signataires pour chaque compte ; mise en place d'arrangements bancaires ; traitement des paiements pour les comptes bancaires gérés par le Siège de l'ONU ; enregistrement des paiements reçus ; évaluation de 65 caissier(ère)s chargés d'opérations à l'échelle mondiale et de 15 caissiers(ère) régionaux(ales) et apport d'un soutien en conséquence ; gestion des besoins de trésorerie dans différentes devises ; mise à jour et gestion des coordonnées bancaires des fournisseurs, du personnel et des États Membres ; gestion des fonds communs de placement ; fixation des taux de change opérationnels de l'ONU chaque mois pour 222 devises ; développement et gestion des procédures financières dans Umoja ; mise à jour et maintenance des applications financières ; mise à jour et maintenance des données SWIFT et des données de paiement mondiales ainsi que des données de base Umoja ; appui technique aux départements en matière d'analyse de gestion ; examen de 2 900 demandes de création de comptes utilisateur concernant la fonction finance dans Umoja, y compris l'octroi de la délégation de pouvoir pour ces rôles ; traitement et versement des paiements ; négociation et administration des polices d'assurance ; règlement d'environ 600 opérations de placement ; exécution d'environ 3 800 opérations de change.

## **Composante 2 Finances des missions**

### **Objectif**

25A.120 L'objectif auquel la composante contribue est de garantir des débats fructueux entre les États Membres sur les résultats auxquels les missions et les autres entités du Secrétariat contribuent et sur les ressources dont elles ont besoin pour exécuter leur mandat, et de garantir une gestion des ressources efficace et rationnelle.

### **Stratégie**

25A.121 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la composante fournira des orientations stratégiques en matière de budgétisation et de gérance financière, et élaborera des politiques, des méthodes et des outils à cet effet. Elle fournira des orientations stratégiques en ce qui concerne la gestion financière et les questions financières, notamment au sujet de nombreuses initiatives intersectorielles mondiales concernant les opérations sur le terrain, telles que des conseils sur la formulation des besoins en ressources humaines, les initiatives institutionnelles, la solidité financière et la trésorerie, et le renforcement des contrôles internes, ainsi que des réponses rapides, réfléchies, simples et pragmatiques aux questions des gestionnaires œuvrant sur le terrain. Elle contrôlera la liquidité de différents comptes spéciaux ainsi que les flux de trésorerie et les réserves opérationnelles des missions.

25A.122 La composante fournira des orientations stratégiques concernant la gestion de l'ensemble des biens immobiliers de l'Organisation, y compris la supervision des grands projets de construction et la planification des projets d'équipement à long terme, comme indiqué dans l'examen stratégique des biens immobiliers. Elle donnera en outre des conseils d'experts et des orientations sur la gestion des biens et examinera les données financières pour s'assurer de l'exactitude des registres et de la conformité aux normes IPSAS et au cadre de gestion des biens en vigueur pour les entités sur le terrain et les autres entités du Secrétariat. Enfin, elle assurera également une

supervision centralisée des projets, notamment en intégrant dans la prise de décisions les principes de gestion des risques et les enseignements tirés de l'expérience.

25A.123 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant : les entités clientes pourront gérer leurs ressources de manière efficace et rationnelle dans les limites des niveaux approuvés, grâce à des prévisions et des projets plus exacts.

## Exécution du programme en 2020

25A.124 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### Améliorer les services aux missions politiques spéciales pour répondre à leurs besoins en ressources

25A.125 Afin de renforcer son rôle, assumé en 2019, de point d'entrée au Siège pour les besoins de financement de l'ensemble des missions politiques spéciales, la composante a pris des mesures en 2020 pour continuer d'améliorer la prestation de services aux 40 missions politiques spéciales et les aider à faire face à leurs problèmes de liquidité en leur fournissant des orientations claires et opportunes et en augmentant la prévisibilité des crédits alloués.

25A.126 Tout au long de l'année 2020, la composante a suivi de près l'évolution de la situation financière et a veillé à faire le point régulièrement à ce sujet avec les missions ; elle a également fourni des orientations claires et de l'aide aux missions en vue de l'élaboration de leur plan de dépenses et a travaillé en étroite collaboration avec elles pour établir une hiérarchie de leurs dépenses et les aider à faire face aux situations particulières. En outre, dans le cadre de la composante, on a veillé à ce que des fonds suffisants soient réservés pour couvrir à tout moment les frais de personnel et les coûts non discrétionnaires, et pour protéger les intérêts de l'Organisation ainsi que la sûreté et la sécurité du personnel.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25A.127 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre la capacité accrue des missions politiques spéciales à faire face aux problèmes de trésorerie et à garantir le financement des traitements du personnel, de la sûreté et de la sécurité et des dépenses non discrétionnaires, grâce à une hiérarchisation rationnelle des dépenses (voir le tableau 25A.18).

Tableau 25A.18

#### Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
Les missions politiques spéciales participent à l'établissement et à l'exécution du budget	Les missions politiques spéciales participent directement à l'établissement et à l'exécution de tous les aspects du budget	Les missions politiques spéciales sont mieux à même de faire face aux problèmes de trésorerie et de garantir le financement des traitements du personnel, de la sûreté et de la sécurité et des dépenses non discrétionnaires grâce à une hiérarchisation rationnelle des dépenses

## **Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution de la composante**

25A.128 En 2020, la mobilisation de moyens supplémentaires prévue pour accroître les connaissances techniques des missions concernant l'établissement des budgets et les outils Umoja a été entravée en raison de l'annulation de voyages sur le terrain du fait de la pandémie de COVID-19. Les voyages prévus devaient également permettre d'accroître la collaboration entre le Siège et les missions en matière d'établissement de projets de budget et d'améliorer ainsi la qualité des budgets et des rapports sur l'exécution de ces derniers.

25A.129 Pour aider les clients à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs de la composante, à savoir l'organisation d'une série de réunions en ligne avec les missions de maintien de la paix pour les accompagner dans l'établissement du budget en leur fournissant des orientations stratégiques sur la budgétisation et la gérance financière qui tiennent compte du contexte de la pandémie. Il s'agissait notamment de conseils sur la manière de rendre compte de l'incidence de la COVID-19 sur l'exécution du mandat et du budget, et sur la manière de présenter l'évolution des hypothèses de planification, des stratégies et des résultats escomptés, ainsi que des indicateurs de succès et des produits, compte tenu des effets de la pandémie et des enseignements tirés. La composante a également fourni des conseils stratégiques particuliers sur la clôture des comptes dans le contexte de la pandémie.

## **Résultats escomptés pour 2022**

25A.130 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### **Résultat 1 : services indépendants de gestion des risques pour les grands projets d'équipement de l'Organisation<sup>10</sup>**

#### **Exécution du programme en 2020**

25A.131 La composante a fourni des services indépendants de gestion des risques à des entités qui mettaient en œuvre des grands projets d'équipement à l'échelle mondiale. Elle a également fourni aux responsables des projets une évaluation indépendante de leurs projets en matière d'exécution du budget et recommandé des mesures de réduction des risques.

25A.132 Le travail susmentionné a contribué à atteindre les niveaux de confiance suivants concernant l'achèvement des projets dans les limites du budget approuvé : 43 % pour la Commission économique pour l'Afrique (CEA), 27 % pour l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN), 20 % pour la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et 40 % pour la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). Cela n'a toutefois pas permis d'atteindre les cibles fixées dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir : 90 % pour la CEA, 75 % pour l'ONUN, 60 % pour la CESAP et 80 % pour la CEPALC. Cette situation s'explique principalement par le début de la pandémie de COVID-19, qui a entraîné des retards importants dans la mise en œuvre des projets en raison des restrictions en matière de déplacements et d'accès aux sites, ainsi que des perturbations des marchés du travail et des chaînes d'approvisionnement.

<sup>10</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 29A)].

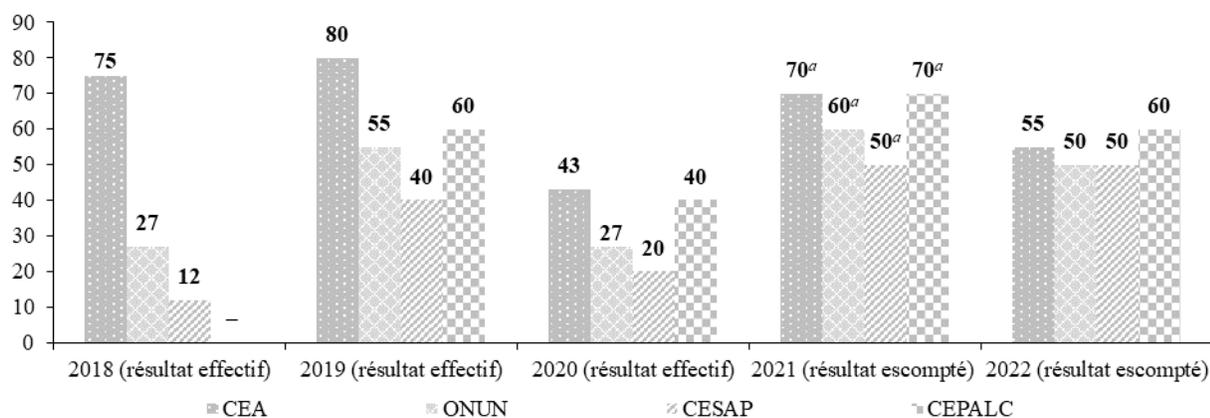
## Projet de plan-programme pour 2022

25A.133 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation, on apportera des aménagements aux activités de la composante de manière à fournir des orientations et des conseils techniques supplémentaires, et on continuera de suggérer des mesures de réduction des risques pour les entités de réalisation, en vue de permettre aux équipes de projet locales de se remettre, avec le temps, des effets négatifs de la pandémie de COVID-19 sur les progrès réalisés en 2020 et 2021. On s'attend cependant à ce que des effets persistants continuent de se faire sentir en 2022, et donc à ce que les niveaux de confiance soient légèrement inférieurs en 2022 aux niveaux initialement prévus pour 2021. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 25A.V).

Figure 25A.V

### Mesure des résultats : niveau de confiance concernant l'achèvement des grands projets d'équipement de l'ONU dans la limite du budget approuvé, 2018-2022

(Pourcentage)



*Abréviations* : CEA : Commission économique pour l'Afrique ; CEPALC : Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; CESAP : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ; ONUN : Office des Nations Unies à Nairobi.

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : amélioration du cadre de gestion des biens<sup>11</sup>

### Exécution du programme en 2020

25A.134 La composante a fourni des services de contrôle de la gestion des biens pour les entités des Nations Unies partout dans le monde en élaborant et en adoptant un cadre de suivi des résultats. Par le biais de ce cadre, elle a également mis à la disposition des entités des outils d'auto-évaluation et de suivi de leurs propres résultats. Ce cadre a en outre permis à la composante d'améliorer la gérance et la reddition de comptes à l'égard de la gestion des biens et la communication d'informations à ce sujet.

<sup>11</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect. 29A)].

25A.135 Le travail susmentionné a contribué à améliorer la gérance et la reddition de comptes à l'égard de la gestion des biens et la communication d'informations à ce sujet, notamment par l'extension du cadre aux bureaux hors Siège, aux commissions régionales et aux tribunaux pendant la période considérée, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir l'extension des orientations stratégiques sur le suivi des résultats en matière de gestion des biens et la communication d'informations à ce sujet aux bureaux hors Siège, aux commissions régionales et aux tribunaux, ainsi que l'extension du régime trimestriel d'auto-évaluation et de suivi des résultats à toutes les entités financées par le budget ordinaire pour 2021.

### Projet de plan-programme pour 2022

25A.136 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on examinera et on ajustera le cadre de suivi des résultats en matière de gestion des biens et de communication d'informations à ce sujet appliqué dans l'ensemble des entités du Secrétariat, en tenant compte de la structure administrative des entités et des différents besoins opérationnels en matière de gestion des biens. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 25A.19).

Tableau 25A.19

### Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Le cadre de suivi des résultats est opérationnel dans les missions politiques spéciales	Des outils d'informatique décisionnelle permettent aux utilisateurs finaux d'Umoja d'obtenir eux-mêmes des données et de communiquer l'information ; les mesures d'assurance qualité pour la préparation de rapports financiers conformes aux normes IPSAS sont étendues aux bureaux hors Siège, aux commissions régionales et aux tribunaux	Les biens sont mieux administrés, la responsabilité en matière de gestion des biens est renforcée et la communication des informations à ce sujet est améliorée grâce à l'extension du cadre aux bureaux hors Siège, aux commissions régionales et aux tribunaux au cours de la période considérée	Le suivi des résultats en matière de gestion des biens et de la communication d'informations à ce sujet est intégré dans les processus métier normalisés de toutes les entités	Les actifs sont utilisés de façon plus rationnelle grâce à une meilleure exploitation des numéros dont sont munis certains biens

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : améliorer l'analyse des données pour faciliter la gestion des ressources dans les missions politiques spéciales

#### Projet de plan-programme pour 2022

25A.137 La composante œuvre en étroite collaboration avec les missions politiques spéciales en vue d'optimiser leur gestion des ressources financières, en effectuant un suivi périodique de l'exécution du budget des missions et en menant des consultations et des activités de communication fréquentes au sujet de la situation financière pour soutenir la planification et l'exécution du plan de dépenses de chaque mission.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

25A.138 L'enseignement tiré est le suivant : les données et les analyses financières, ainsi que les informations relatives au suivi et à l'analyse des résultats du programme, qui facilitent la hiérarchisation des dépenses des missions et la prise de décisions concernant l'exécution de leur budget et de leur mandat, ne sont souvent pas facilement accessibles et nécessitent une collecte manuelle des informations et une analyse ponctuelle. Compte tenu de cet enseignement et pour obtenir des améliorations continues, la composante renforcera le soutien apporté aux missions politiques spéciales dans la gestion de leurs ressources financières en investissant dans la formation et le développement des capacités du personnel des missions en matière d'analyse, de suivi et de communication des données, ainsi qu'en tirant parti des nouveaux modules (de planification, de gestion et d'établissement de rapports intégrés) mis à leur disposition dans Umoja-Extension 2.

#### *Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25A.139 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera la capacité accrue des missions politiques spéciales à suivre et à analyser l'exécution de leurs programmes et de leur budget (voir le tableau 25A.20).

Tableau 25A.20

#### Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
Les missions politiques spéciales analysent leur situation financière	Les missions politiques spéciales analysent leur situation financière (notamment en ce qui concerne la situation de trésorerie)	Les missions politiques spéciales analysent leur situation financière (notamment en ce qui concerne l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur l'exécution de leur mandat)	Toutes les missions politiques spéciales utilisent les nouveaux modules d'Umoja pour suivre et analyser l'état d'exécution des programmes et les résultats financiers	Les missions politiques spéciales sont mieux à même de suivre et d'analyser l'état d'exécution de leurs programmes et leurs résultats financiers

#### Textes des organes délibérants définissant les mandats

25A.140 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour la composante.

## Résolutions de l'Assemblée générale

47/217	Création d'un Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix	61/256	Renforcement de la capacité de l'Organisation dans le domaine des opérations de maintien de la paix
49/233 A	Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies	61/279	Renforcement des capacités de l'Organisation des Nations Unies sur le plan de la conduite des opérations de maintien de la paix et de l'appui à leur fournir
50/221 B	Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix		Questions transversales
55/231	Budgétisation axée sur les résultats	70/286	Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour 2021
59/296 ; 61/276	Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : questions concernant l'ensemble des opérations	75/253 A	

## Produits

25A.141 On trouvera dans le tableau 25A.21 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25A.21

## Composante 2 (sous-programme 2) : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>46</b>	<b>50</b>	<b>43</b>	<b>41</b>
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale sur le projet de budget et l'exécution du budget des opérations de maintien de la paix des Nations Unies	26	28	23	22
2. Rapport destiné à l'Assemblée générale faisant le point sur la situation financière des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé	1	1	1	1
3. Rapports sur la liquidation définitive des actifs et rapports finaux sur la situation financière des missions de maintien de la paix en phase de liquidation destinés à l'Assemblée générale	2	3	2	1
4. Rapports destinés à l'Assemblée générale sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix	7	7	7	7
5. Notes destinées à l'Assemblée générale sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix	4	4	4	4
6. Rapports destinés à l'Assemblée générale sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité	6	7	6	6
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>120</b>	<b>82</b>	<b>120</b>	<b>120</b>
7. Séances de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale	70	32	70	70
8. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	50	50	50	50

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

**B. Création et transfert de connaissances**

**Activités ou documentation techniques** (nombre d'activités ou de documents)

5                      –                      5                      5

9. Établissement des déclarations adressées au Conseil de sécurité et d'autres rapports sur les incidences financières des activités autres que les opérations sur le terrain autorisées par le Conseil dans ses résolutions

5                      –                      5                      5

**C. Activités de fond**

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : discussions avec tous les États Membres sur les questions financières relatives aux missions ; consultations avec tous les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police sur les sommes dues par les missions ; conseils aux grandes commissions de l'Assemblée générale sur les incidences budgétaires éventuelles.

**E. Activités d'appui**

**Administration** : conseils d'experts et orientations en matière de gestion budgétaire et financière à l'intention de 53 missions en activité et des deux missions en cours de liquidation ; versements trimestriels aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ; définition des ressources nécessaires pour appuyer l'évaluation et la planification de missions nouvelles, élargies, en transition ou en cours de liquidation ; publication et diffusion à toutes les entités, notamment les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, du manuel de gestion des biens (Property Management Manual) ; orientations stratégiques sur le suivi des résultats en matière de gestion du matériel et la communication d'informations à ce sujet ; directives supplémentaires pour la préparation de rapports financiers conformes aux normes IPSAS sur les immobilisations corporelles ; formation à la gestion des biens ; fourniture de conseils spécialisés et d'un appui concernant l'utilisation d'Umoja pour la gestion des biens ; supervision de l'exécution de grands projets d'équipement, d'entretien et d'aménagement, et fourniture de directives techniques à ce sujet.

## Composante 3 Planification des programmes et établissement du budget

### Objectif

25A.142 L'objectif auquel la composante contribue est de garantir des débats fructueux entre les États Membres sur les résultats auxquels le Secrétariat contribue, sur la concrétisation des mandats sous la forme de plans de travail et sur les ressources dont le Secrétariat a besoin pour exécuter son mandat, et de garantir une gestion des ressources efficace et rationnelle.

### Stratégie

25A.143 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on continuera, dans le cadre de la composante, de formuler des orientations stratégiques pour l'établissement du budget-programme et d'associer les États Membres dès les premières étapes du processus. On mettra également au point et présentera aux organes délibérants les budgets-programmes annuels du Secrétaire général et le budget du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux, les rapports sur l'exécution du budget et d'autres rapports sur les questions budgétaires, y compris les états récapitulatifs des incidences sur le budget-programme et les projets de budget-programme révisés, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU et au Règlement et aux règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation. On fournira également des services fonctionnels sur les questions budgétaires à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale, au Comité du programme et de la coordination et au Comité

consultatif pour les questions administratives et budgétaires. En outre, des outils en ligne seront mis à la disposition des États Membres en vue de faciliter les délibérations sur les questions budgétaires.

25A.144 Dans le cadre de la composante, des orientations stratégiques seront formulées en matière de budgétisation et de gestion financière, y compris la gestion des autorisations d'engager des dépenses ; des politiques, des méthodes et des outils seront établis à cet égard et des conseils seront formulés sur toutes les questions budgétaires.

25A.145 Dans le cadre de la composante, il est prévu d'appuyer les clients dans l'établissement de leurs budgets-programmes annuels, notamment au moyen d'ateliers et réunions virtuels sur les questions budgétaires.

25A.146 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

- a) une transparence accrue et un dialogue renforcé entre le Secrétariat et les États Membres ;
- b) une utilisation prudente des ressources et l'optimisation de l'exécution des programmes.

## **Exécution du programme en 2020**

25A.147 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Simulations réalisées en temps réel par les États Membres pour améliorer les débats**

25A.148 La composante joue un rôle central pour ce qui est de présenter aux États Membres qui en font la demande des estimations budgétaires et des informations sur les incidences financières, qui se fondent sur les divers scénarios de planification et de calcul des coûts que ces derniers fournissent lors des débats sur le budget. Plus les informations sont actualisées, précises et accessibles, plus il est facile pour les États Membres de prendre des décisions rapidement et en connaissance de cause.

25A.149 À la fin de 2020, davantage de temps a été consacré à l'élaboration d'une matrice des coûts solide permettant d'estimer les incidences financières que peuvent avoir les décisions des États Membres. Grâce à cette matrice, il a été possible de produire des informations cohérentes et détaillées concernant les coûts, qui tenaient compte de nouveaux critères tels que la répartition entre les postes et les autres objets de dépense et le lien avec les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Dans le cadre de la composante, on a alimenté la nouvelle matrice tout en renforçant la pratique consistant à consulter les États Membres afin de s'assurer que leurs demandes étaient correctement interprétées, ce qui a réduit le risque d'un chiffrage inexact. Une fois la matrice entièrement alimentée et après avoir validé l'exactitude de son contenu, elle a été communiquée aux États Membres, sous la forme inédite d'un rapport au format évolutif. Ce rapport a permis aux États Membres de calculer eux-mêmes et en temps réel les coûts pour différents scénarios qui les intéressent.

### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25A.150 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'amélioration de l'accès des États Membres à l'information relative aux incidences financières que peuvent avoir leurs décisions, qui leur permettent de calculer eux-

mêmes et en temps réel les coûts pour différents scénarios qui les intéressent (voir le tableau 25A.22).

Tableau 25A.22  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
Les États Membres ont un accès limité aux informations sur les incidences financières que peuvent avoir leurs décisions, car ils doivent passer par le Secrétariat pour connaître les coûts qu’auraient différents scénarios qui les intéressent	Les États Membres ont un accès limité aux informations sur les incidences financières que peuvent avoir leurs décisions, car ils doivent passer par le Secrétariat pour connaître les coûts qu’auraient différents scénarios qui les intéressent	Les États Membres accèdent plus aisément aux informations sur les incidences financières que peuvent avoir leurs décisions, car ils peuvent calculer eux-mêmes et en temps réel les coûts pour différents scénarios qui les intéressent

## Résultats escomptés pour 2022

25A.151 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s’inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu’il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### **Résultat 1 : results.un.org – faire en sorte que le Secrétariat rende compte de ses travaux et mieux faire connaître la façon dont il contribue à obtenir des résultats<sup>12</sup>**

#### **Exécution du programme en 2020**

25A.152 À la fin de 2020, dans le cadre de la composante, le portail results.un.org a été lancé pour permettre aux utilisateurs d’accéder facilement aux centaines de résultats contenus dans le budget-programme pour 2021. Disponible dans les six langues officielles, ce portail interactif montre l’étendue du travail de l’Organisation, par exemple, comment l’ONU contribue à réduire les inégalités, à réaliser les objectifs de développement durable, à faire en sorte que les droits humains et l’état de droit soient respectés, à créer des sociétés plus sûres et plus pacifiques, à garantir un meilleur accès à l’aide humanitaire et à mieux protéger les réfugiés, tout en faisant progresser le droit international.

25A.153 Au cours de l’année 2020, dans le cadre de la composante, une collaboration a été mise en place avec divers départements du Secrétariat, notamment le Département de l’Assemblée générale et de la gestion des conférences et le Bureau de l’informatique et des communications, pour analyser et classer les divers résultats et concevoir un dispositif d’information simple permettant aux utilisateurs d’accéder facilement à leurs domaines d’intérêt. Un tel dispositif permet par exemple à l’utilisateur de filtrer par thèmes spécifiques, tels que les gouvernements, les peuples autochtones, les personnes handicapées, les femmes, les jeunes et les autres minorités et groupes vulnérables. Au cours de la phase de mise au point du prototype, une enquête a été menée auprès des utilisateurs afin de définir les caractéristiques du portail, et des maquettes et des modèles ont été conçus en vue de la création du site Web. Tout au long de la construction et au moment du lancement du projet pilote, les fonctionnalités ont été testées et la catégorisation et le filtrage des informations ont

<sup>12</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 29A)].

été affinés dans un souci de simplicité et d'amélioration de la convivialité. Ces tests ont permis de faire en sorte qu'aujourd'hui, les utilisateurs peuvent filtrer les résultats par entité, emplacement géographique et catégorie de résultats, et utiliser la fonction de recherche intelligente, ce qui leur permet d'accéder directement et efficacement à une grande diversité de résultats.

25A.154 Le travail effectué a contribué à générer des réactions positives de la part des États Membres lors de la démonstration du nouveau portail results.un.org, et montré que ces derniers appréciaient la participation des directeurs de programme au processus de planification des programmes et au processus budgétaire, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020.

### Projet de plan-programme pour 2022

25A.155 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on dialoguera davantage avec les États Membres afin de recenser leurs domaines d'intérêt potentiel, pour lesquels de nouveaux critères de recherche seront ajoutés lorsque des améliorations seront apportées au portail. Une liaison a également été assurée avec le Département de la communication globale afin de réfléchir à la manière dont les informations pourraient être encore plus largement diffusées. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 25A.23).

Tableau 25A.23  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Retours concernant la documentation destinée aux organes délibérants et le processus budgétaire	Retours concernant la documentation destinée aux organes délibérants et le processus budgétaire	Retours positifs des États Membres au sujet de results.un.org, et appréciation des États Membres en ce qui concerne la participation des directeurs de programme au processus de planification des programmes et au processus budgétaire	Accès plus aisé des États Membres à des informations plus riches concernant les programmes	Accès plus aisé des États Membres à un plus grand nombre de descriptifs de résultats et à certaines informations grâce au filtrage des résultats au moyen de nouveaux critères de recherche, tels que le type de pays (par exemple, les pays les moins avancés) ou les priorités de l'Organisation

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : amélioration de l'accessibilité des informations budgétaires grâce à l'utilisation d'un portail d'information<sup>13</sup>

### Exécution du programme en 2020

25A.156 Dans le cadre de la composante et avec l'aide de l'équipe Umoja, un tableau de bord financier fournissant des informations budgétaires en temps réel a été élaboré. Ce tableau de bord permet aux États Membres de rechercher des informations budgétaires enrichies et en temps réel en fonction de leurs besoins individuels. Les informations fournies sont en outre plus détaillées que par le passé. Par exemple, en plus d'avoir une vue d'ensemble des crédits budgétaires relatifs aux voyages, les États Membres auront désormais accès aux itinéraires et aux hypothèses qui sous-tendent les estimations.

25A.157 Le travail effectué a contribué à fournir aux États Membres des informations budgétaires pertinentes, instantanées et faciles à comprendre grâce au tableau de bord financier, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir : les rapports du Secrétaire général, les informations complémentaires et les réponses aux questions écrites aident les États Membres à comprendre les projets de budget ; les États Membres expriment leurs vues sur le format et la structure des informations à rechercher sur le nouveau portail.

### Projet de plan-programme pour 2022

25A.158 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera d'élargir la portée des informations et d'en améliorer la précision et la visibilité en se fondant sur les besoins des États Membres et les observations formulées par ces derniers. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 25A.24).

Tableau 25A.24  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Les rapports du Secrétaire général, les informations complémentaires et les réponses aux questions écrites aident les États Membres à comprendre les projets de budget	Les rapports du Secrétaire général, les informations complémentaires et les réponses aux questions écrites aident les États Membres à comprendre les projets de budget	Les États Membres ont accès à des informations budgétaires pertinentes, instantanées et faciles à comprendre grâce au tableau de bord financier	Les rapports du Secrétaire général, les informations complémentaires et les réponses aux questions écrites disponibles instantanément grâce au nouveau tableau de bord aident les États Membres à comprendre les projets de budget; les retours formels des États Membres indiquent que les informations	Grâce au portail financier, les États Membres ont accès en temps réel à au moins cinq éléments d'information, y compris les dépenses mensuelles, qui nécessiteraient autrement des questions écrites de la part du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de la Cinquième

<sup>13</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect.29A)].

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
			disponibles instantanément ont facilité le processus intergouvernemental	Commission de l'Assemblée générale

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### **Résultat 3 : amélioration de la budgétisation au sein de l'Organisation des Nations Unies grâce à la participation directe des États Membres à l'établissement du budget dès les premières étapes**

#### **Projet de plan-programme pour 2022**

25A.159 Conformément à la vision du Secrétaire général en faveur d'un processus de budgétisation plus réactif, plus responsable et davantage axé sur les résultats, des projets de budget annuels ont été établis avec la participation accrue des directeurs de programme et des États Membres. À cet égard, plus de 20 ateliers ont été organisés chaque année, auxquels ont participé entre 1 200 et 1 500 directeurs de programmes, qui ont pu s'exprimer sur les aspects du budget ayant trait aux programmes. En outre, dans le cadre de la composante, de nouveaux ateliers destinés à aider les départements à calculer les ressources nécessaires pour les postes et autres objets de dépense ont été organisés, dans lesquels a notamment été abordée l'utilisation des nouvelles fonctionnalités des systèmes d'Umoja visant à faciliter le processus d'établissement du budget.

25A.160 À partir de début 2020, dans le cadre de la composante, on a institutionnalisé la participation directe des États Membres dans le processus d'établissement du budget. Cette collaboration, qui commence dès le mois de février, permet de confirmer l'interprétation des dispositions contenues dans les résolutions de l'Assemblée générale adoptées à la fin de l'année précédente.

25A.161 L'association des États Membres à l'établissement du budget n'a pas perturbé la nature séquentielle du processus budgétaire, puisque les plans de programme continuent d'être formulés avant la partie du budget consacrée aux besoins en ressources. Malgré les problèmes de capacité rencontrés pour préparer la collaboration avec les États Membres et les nouveaux ateliers y relatifs (lesquels portent désormais aussi sur les ressources nécessaires pour les postes et les autres objets de dépense ainsi que sur les systèmes d'information utilisés pour établir cette partie du budget), la priorité continue d'être donnée à cette initiative, car elle est censée permettre d'élaborer de meilleurs rapports budgétaires et faciliter les débats entre les États Membres. En outre, cette démarche est étroitement liée à certains des avantages escomptés de la réforme budgétaire, notamment une culture plus axée sur les résultats au niveau de l'Organisation et l'amélioration de la transparence et de la responsabilité dans le processus budgétaire au niveau du Secrétariat.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

25A.162 L'enseignement tiré est le suivant : la collaboration avec les États Membres est source d'informations précieuses et contribue de manière privilégiée à améliorer la budgétisation au sein de l'Organisation. Elle permet non seulement de confirmer la compréhension des orientations de l'Assemblée générale, mais aussi d'apporter des améliorations aux informations qui seront présentées dans les futurs projets de budget. Compte tenu de cet enseignement, on associera encore plus largement les États

Membres pour faire en sorte que les différents aspects de l'établissement du budget soient abordés. Par exemple, en 2021, les États Membres ont été davantage associés à l'établissement du budget dès les premières étapes, et les dispositions de la résolution [75/252](#) de l'Assemblée générale ont été concrétisées dans les projets de budget pour 2022. La composante a en outre sollicité des retours sur le premier rapport d'exécution et réfléchi à différentes manières d'améliorer la présentation de l'actualisation des coûts. La participation des États Membres a été renforcée de manière à ce que d'autres aspects du budget que ceux strictement liés aux programmes puissent être abordés, ce qui était un objectif central pour 2020. En 2022, les États Membres seront encore plus largement associés au processus, et il est prévu d'engager un débat sur les enseignements que le Secrétariat aura tirés du passage à un exercice budgétaire annuel.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25A.163 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera la décision que prendront les États Membres de confirmer le passage à un exercice budgétaire annuel et d'améliorer le format de présentation du budget, décision qui fera suite aux recommandations formulées par les États Membres dans diverses résolutions et aux discussions menées avec ces derniers dès les premières étapes de l'établissement du budget (voir le tableau 25A.25).

Tableau 25A.25  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
–	Décision des États Membres d'améliorer le format de présentation du budget pour 2021 en réduisant l'utilisation de photographies, en incorporant la liste des mandats et des produits dans la publication officielle, en ajoutant une description de la stratégie menée au niveau des sous-programmes, en ajoutant des années dans les tableaux présentant la mesure des résultats et en fournissant des informations financières consolidées au niveau des sections	Décision des États Membres d'améliorer le format de présentation du budget pour 2022 en incorporant un plus grand nombre de descriptifs de résultats, en améliorant la structure et la cohérence des stratégies et en fournissant des informations supplémentaires sur les postes et les emplois de temporaire, des estimations préliminaires pour les grands projets de construction et des informations consolidées sur les dépenses afférentes	Décision des États Membres de n'améliorer qu'un maximum de cinq éléments de la présentation et du format du budget pour 2023	Décision des États Membres de confirmer le passage à un exercice budgétaire annuel et d'améliorer le format de présentation du budget en se fondant sur les orientations formulées par les États Membres

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
		aux technologies de l'information et des communications		

## Textes des organes délibérants définissant les mandats

25A.164 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour la composante.

### Résolutions de l'Assemblée générale

2617 (XXIV)	Étude de la nature des augmentations du montant des dépenses inscrites au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies	42/211 55/231	Application de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale Budgétisation axée sur les résultats
41/213 ; 60/254	Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies	75/243 75/252	Planification des programmes Questions relatives au projet de budget-programme pour 2021

## Produits

25A.165 On trouvera dans le tableau 25A.26 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25A.26

### Composante 3 (sous-programme 2) : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)</b>	<b>71</b>	<b>83</b>	<b>81</b>	<b>83</b>
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale sur le projet de budget-programme, y compris des informations relatives aux plans-programmes et à l'exécution des programmes	47	47	48	50
2. Rapports destinés à l'Assemblée générale sur le projet de budget, les prévisions révisées et l'exécution du budget du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux	3	2	3	3
3. Rapports destinés à l'Assemblée générale sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social et le Conseil des droits de l'homme	2	4	2	2
4. Déclarations à l'Assemblée générale concernant les incidences des projets de résolutions sur le budget-programme	8	9	8	8
5. Rapports ponctuels et documents de séance à l'intention de l'Assemblée générale sur des questions financières et budgétaires	11	21	20	20

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>120</b>	<b>150</b>	<b>176</b>	<b>176</b>
6. Séances de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et du Comité du programme et de la coordination	67	97	97	97
7. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	53	53	79	79
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>109</b>	<b>144</b>	<b>99</b>	<b>110</b>
8. Rapports oraux concernant les incidences de projets de résolution sur le budget-programme	93	131	93	100
9. Rédaction de lettres au Comité consultatif concernant les postes ou emplois de temporaire de la classe D-1 ou de rang supérieur financés au moyen de ressources extrabudgétaires	16	13	6	10
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : séances d'information à l'intention des États Membres sur la planification des programmes et les questions budgétaires ; conseils sur les incidences budgétaires éventuelles d'environ 500 projets de résolution des grandes commissions de l'Assemblée générale.				
<b>E. Activités d'appui</b>				
<b>Administration</b> : conseils spécialisés et orientations concernant les questions et politiques budgétaires relatives à la planification et à la budgétisation de 28 programmes et 41 chapitres du budget.				

### Sous-programme 3 Ressources humaines

#### Composante 1 Stratégies et politiques

##### Objectif

25A.166 L'objectif auquel la composante contribue est de mettre en place un modèle de gestion décentralisé, souple et axé sur le terrain, afin de garantir la gestion efficace et transparente des ressources humaines, de faire en sorte que le personnel de l'Organisation soit compétent et motivé et de veiller à la diversité des effectifs.

##### Stratégie

25A.167 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on fera en sorte que la composition du personnel obéisse aux principes de diversité, d'inclusion et d'équilibre entre les genres, afin que celui-ci soit représentatif des différents peuples du monde et que le fonctionnement de l'Organisation s'en trouve amélioré, et on simplifiera et rationalisera les politiques de gestion qui sous-tendent un cadre de gestion moderne permettant l'exécution efficace des mandats. La composante fournira également des services de ressources humaines efficaces, s'appuiera sur un cadre normatif visant à permettre aux clients de remplir leur mandat, harmonisera les objectifs de performance des équipes, des personnes et de ses entités et gèrera efficacement et en toute transparence les risques pesant sur les personnes, comme se doit de le faire toute organisation responsable. La composante continuera de s'attacher à favoriser l'innovation, en vue de mieux exécuter les programmes relatifs aux

ressources humaines qui appuient les changements de l'Organisation en matière de culture institutionnelle. Elle mettra en place des impératifs en matière de politiques stratégiques fondés sur les orientations et les retours des entités, notamment celles qui se trouvent sur le terrain. La composante continuera de fournir des interprétations de principe pour ce qui est des politiques, afin que le traitement des fonctionnaires soit cohérent, juste et équitable dans l'ensemble du Secrétariat, et supervisera la fixation des traitements et des indemnités dus aux membres du personnel recrutés sur le plan local en appliquant les méthodes préconisées par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI). Elle échangera activement avec l'Administration sur tous les aspects des relations que celle-ci entretient avec le personnel et collaborera avec les autres organisations appliquant le régime commun des Nations Unies relatif aux traitements et aux indemnités pour faire progresser les travaux du Comité de haut niveau sur la gestion et du Réseau ressources humaines du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination, et par l'intermédiaire de la CFPI, notamment en dirigeant la mise en œuvre de la stratégie pour la santé mentale et le bien-être au travail dans tout le système des Nations Unies.

25A.168 Afin de favoriser l'intégration et la collaboration, de fonctionner de manière plus efficace, et de réduire les coûts, davantage d'efforts seront faits au fil du temps pour promouvoir la reconnaissance mutuelle, par laquelle les entités du système appliquant le régime commun des Nations Unies s'engagent à mener leurs activités selon le principe de la reconnaissance par chacune d'elles des meilleures pratiques en matière de politiques et procédures.

25A.169 Enfin, dans le cadre de la composante, on a continué de superviser les initiatives visant à renforcer l'harmonisation et l'efficacité dans le système des Nations Unies. Le Centre mondial de services des ressources humaines des Nations Unies, dont la création avait constitué une initiative phare, sera à nouveau mis en service en 2022 pour fournir aux organisations du système des Nations Unies des services de classement d'emplois et de vérification des références. D'autres services de rationalisation de la prestation de services seront également proposés aux organisations appliquant le régime commun.

25A.170 Dans le cadre de la composante, on continuera d'améliorer la gestion des aptitudes dans l'Organisation et, en particulier, de mettre en place une nouvelle conception de la mobilité du personnel, d'adopter de nouvelles valeurs et de nouveaux comportements en matière de gestion des talents, de garantir l'universalité des méthodes d'évaluation des candidats et de renforcer le cadre de gestion de la performance. En outre, le calcul des besoins futurs en personnel sera fondé sur l'orientation stratégique des entités, de sorte que la gestion prévisionnelle des besoins en personnel reste alignée sur l'évolution des priorités de ces dernières et joue un rôle dans l'analyse future des effectifs pour informer les mesures prises en la matière, telles que le relèvement des compétences ou la création de nouvelles fonctions. On s'efforcera également d'attirer les meilleurs talents grâce à des activités de communication stratégiques, notamment en ce qui concerne la diversité géographique et la parité femmes-hommes.

25A.171 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Les cadres utilisent des politiques relatives aux ressources humaines leur permettant d'exercer de manière efficace les pouvoirs qui leur sont délégués, en pleine conformité avec les textes portant autorisation du programme et les politiques internes de l'Organisation ;
- b) L'acquisition de talents est axée sur les lacunes actuelles en matière de personnel et les besoins futurs, et les aptitudes existantes sont améliorées par

l'apprentissage et le développement professionnel, la mobilité, et l'efficacité de la gestion de la performance ;

c) Par sa diversité, le personnel reflète les populations auxquelles l'Organisation prête assistance.

## **Exécution du programme en 2020**

25A.172 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

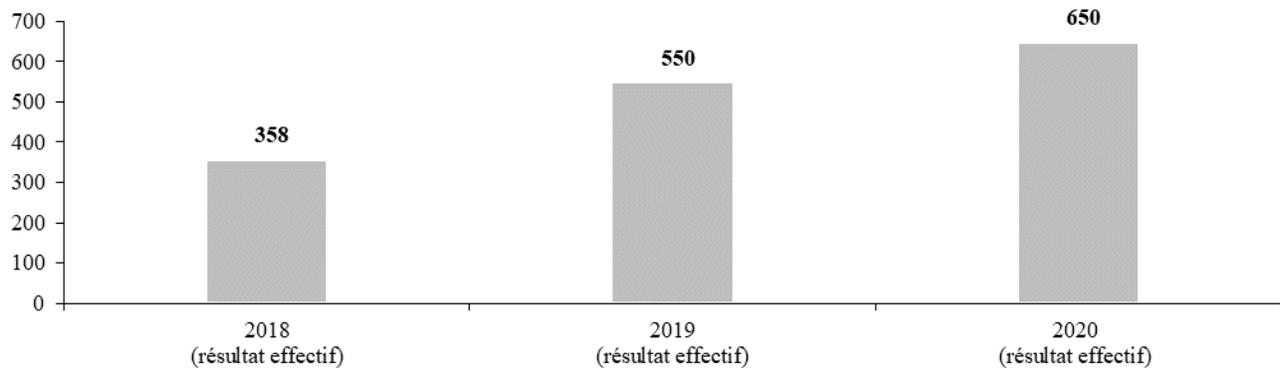
### **Programme de mentorat mené à l'échelle mondiale : augmentation du nombre de tandems dans toutes les fonctions et à tous les niveaux**

25A.173 Les programmes de mentorat, dont il est avéré qu'ils améliorent la motivation et la productivité des membres du personnel, permettent également à ces derniers d'enrichir leur carrière. Afin de créer un environnement qui favorise l'ouverture d'esprit et contribue à la satisfaction professionnelle du personnel, le Bureau des ressources humaines, en partenariat avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, a mis en place des programmes de mentorat pour le personnel travaillant à distance sur trois fuseaux horaires. Fondé sur les éléments fondamentaux du mentorat et cherchant à briser certaines barrières culturelles au sein de l'Organisation, ce projet conjoint a permis de mettre en place un système de jumelage souple dans lequel les mentorés ont pu travailler en tandem avec des mentors occupant des postes de niveaux différents. Grâce à un logiciel doté d'un algorithme proposant des paires mentor-mentoré, beaucoup de temps et de ressources ont été économisés et de nombreuses opportunités ont été offertes à des milliers d'employés à travers le monde. Pour générer ces tandems, l'algorithme a tenu compte de l'avis des mentorés, combinant choix humains et processus automatique. Plus important encore, il a permis à toutes les classes et catégories de personnel de participer. Le programme s'est étendu au-delà des entités du Secrétariat et a mis en relation des mentorés et des mentors de toutes les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies. Grâce à cette initiative, la composante a amélioré l'expérience du personnel et écorné les préjugés concernant les niveaux d'emploi et leur signification.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25A.174 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent les 650 tandems qui ont été mis en place en 2020 dans 118 pays et 82 lieux d'affectation (voir la figure 25A.VI). Grâce à ces programmes, la composante a favorisé l'autonomisation du personnel, qui a pu profiter des connaissances, de l'expérience et des conseils des mentors en matière de carrière, ces derniers ayant fait preuve d'ouverture et de bonne volonté. On s'attend à ce que le renforcement des relations de mentorat à tous les niveaux d'emploi soit propice à un environnement qui encourage l'ouverture d'esprit et contribue à la satisfaction professionnelle du personnel.

Figure 25A.VI  
**Mesure des résultats : nombre de tandems mentor-mentoré établis dans le cadre du programme de mentorat**



### **Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution des activités relevant de la composante**

25A.175 En 2020, en raison de la COVID-19, les activités de la composante consacrées à la simplification des politiques, par exemple l'examen et la révision des textes administratifs, ont été largement détournées de leur objectif pour pouvoir répondre aux besoins des entités, fournir des conseils en matière de politiques et élaborer des directives concernant la COVID-19, ce qui a nécessité une coordination importante des organisations appliquant le régime commun des Nations Unies et a considérablement ralenti le travail d'élaboration des politiques stratégiques.

25A.176 En raison des restrictions en matière de voyage, plusieurs réunions de la CFPI ont été annulées, y compris une séance plénière et certaines réunions de groupes de travail, notamment de ceux chargés de la méthode d'enquête sur les conditions d'emploi et du congé parental. Les réunions qui étaient prévues en présentiel entre le personnel et l'administration, comme celles du Comité Administration-personnel ou du Comité mixte de négociation, ont également été annulées.

25A.177 Pour aider ses clients à faire face à divers problèmes survenus pendant la pandémie, qui auront des effets au-delà de la crise, on a retenu de nouvelles activités. Le recours à la technologie a permis aux activités de communication d'être menées sous une forme virtuelle, ce qui a contribué à étendre leur portée à des publics provenant de régions du monde qu'il n'aurait pas été possible d'atteindre autrement. La pandémie a en même temps accéléré l'apprentissage institutionnel, qui a été mis au service de la conception, de l'élaboration et de l'offre de formations en ligne. En 2020, tous les programmes de perfectionnement des cadres aux fonctions de direction et de gestion comportant un volet présentiel ont été transformés en programmes à distance, ce qui a élargi leur portée. En outre, un projet essentiel du cadre stratégique de gestion prévisionnelle des besoins en personnel a été recalibré pour être conduit en ligne, ce qui a été fait avec succès.

### **Résultats escomptés pour 2022**

25A.178 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

**Résultat 1 : réorientation du cadre de gestion des ressources humaines en vue d'appuyer la transition vers un modèle de gestion décentralisé et axé sur le terrain<sup>14</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

25A.179 La composante a continué de mener des activités novatrices pour réorienter le cadre de gestion des ressources humaines afin de donner aux entités du Secrétariat les moyens d'exercer avec efficacité et de manière responsable les pouvoirs qui leur auront été délégués en matière de gestion des ressources humaines et de rapprocher le pouvoir central de prise de décision du lieu où le service est fourni. Ce faisant, la composante a aligné ses capacités sur les politiques les plus urgentes, telles que la politique de réduction des effectifs, tout en élaborant un large éventail d'orientations politiques destinées à faire face aux effets de la COVID-19 dans le domaine des ressources humaines. La composante a également simplifié le processus de hiérarchisation, d'élaboration, de consultation et d'approbation relatif aux politiques, en donnant la possibilité aux entités de faire valoir leurs intérêts et leurs points de vue. En outre, toujours dans le cadre de ce processus, on s'est efforcé d'obtenir les retours et les perspectives des entités concernant les instruments politiques et leurs incidences sur les opérations, en particulier sur le terrain.

25A.180 Le travail effectué a contribué à des retours positifs de la part des clients dans l'ensemble du Secrétariat, qui ont fait part des améliorations découlant du cadre révisé de gestion des ressources humaines, notamment sur le terrain, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020.

**Projet de plan-programme pour 2022**

25A.181 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on donnera la priorité à l'élaboration et à la modernisation des politiques ayant le plus grand impact sur l'exécution du mandat de l'Organisation. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 25A.27).

Tableau 25A.27  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Les entités clientes au sein du Secrétariat s'emploient à recenser les domaines dans lesquels le cadre réglementaire pourrait être simplifié et révisé	Les activités de simplification et de révision du cadre réglementaire se poursuivent, y compris l'élaboration d'un tableau détaillé de délégation des pouvoirs ; les besoins des clients sont pris en compte lors de la révision des politiques	Les clients dans l'ensemble du Secrétariat font part des améliorations découlant du cadre révisé de gestion des ressources humaines, notamment sur le terrain	Les activités de simplification et de révision du cadre réglementaire se poursuivent ; les besoins des clients sont pris en compte lors de la révision des politiques; les clients dans l'ensemble du Secrétariat font part des améliorations découlant du cadre révisé de gestion	Les activités de simplification et de révision du cadre réglementaire se poursuivent ; les besoins des clients sont pris en compte lors de la révision des politiques; les clients dans l'ensemble du Secrétariat font part des améliorations découlant du cadre révisé de gestion des ressources humaines,

<sup>14</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 29A)].

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
			des ressources humaines, notamment sur le terrain	notamment sur le terrain

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : un personnel plus diversifié et largement représentatif<sup>15</sup>

### Exécution du programme en 2020

25A.182 Des contacts sont régulièrement pris avec les États Membres, en particulier ceux qui ne sont pas représentés ou sont sous-représentés et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, pour informer leurs ressortissants des possibilités d'emploi et des perspectives de carrière dans l'Organisation. Pour faire en sorte que le personnel soit diversifié et représentatif, la composante a mis sur pied des outils relatifs à la diversité pour les réaffectations et les recrutements, qui proposent des mesures concrètes que les responsables du recrutement, les praticiens des ressources humaines et les cadres supérieurs peuvent mettre en œuvre au cours des différentes phases de pourvoi des postes, conformément aux objectifs de diversité, notamment l'objectif relatif à la diversité géographique. Le contrat de mission du haut fonctionnaire définit des indicateurs clefs de performance relatifs au genre et à la géographie pour chaque année et permet de demander des comptes aux cadres supérieurs. Des profils de prospection propres aux États Membres non représentés et sous-représentés et à ceux qui fournissent des contingents à l'Organisation ont été élaborés. Ces profils réunissent des informations pour chaque État Membre sur les secteurs et compétences en plein essor, des renseignements utiles sur les canaux de communication efficaces, les associations professionnelles par domaine d'activité, les universités, les principaux médias locaux et nationaux et les réseaux de médias sociaux. Pour la première fois, la composante a fourni une analyse approfondie des facteurs qui entravent l'amélioration de la diversité au Secrétariat, qui est présenté dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Composition du Secrétariat : données démographiques relatives au personnel » (A/75/591 et A/75/591/Add.1). Cette analyse portait principalement sur les principales difficultés et possibilités pour ce qui est de réaliser la parité des genres et la diversité géographique, et avait pour objectif d'informer les initiatives de gestion des aptitudes dans ces domaines.

25A.183 Le travail effectué a contribué à maintenir à 57 le nombre d'États Membres non représentés et sous-représentés, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir 55. En raison des problèmes de liquidité, le recrutement pour les emplois de temporaires financés au moyen du budget ordinaire a été gelé en 2020. Par conséquent, il n'y a eu que peu ou pas de possibilités d'améliorer la représentation géographique tout au long de 2020, et le nombre d'États Membres non représentés et sous-représentés a donc généralement stagné tout au long de l'année.

### Projet de plan-programme pour 2022

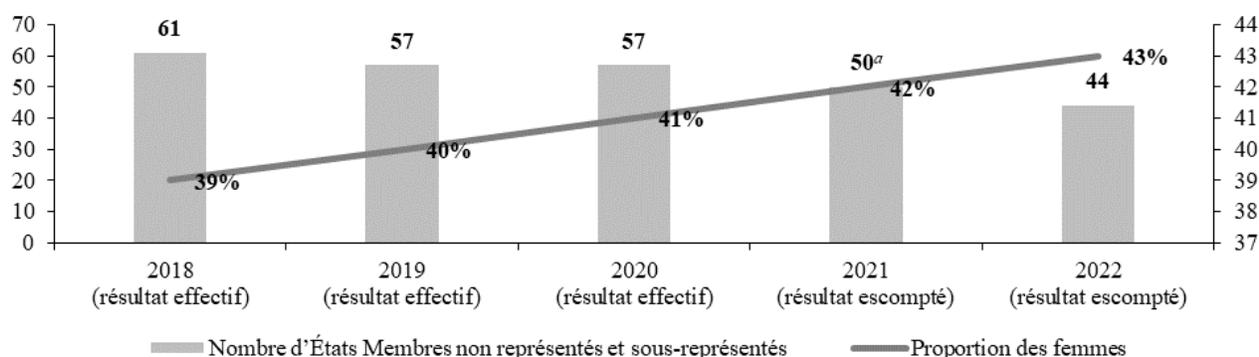
25A.184 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher

<sup>15</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect. 29A)].

de l'objectif, on harmonisera les activités de communication menées à l'échelle mondiale pour atteindre les objectifs énoncés dans la Stratégie en faveur de la diversité géographique du Secrétariat et la stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies, on procédera à un examen complet des méthodes de recrutement du Secrétariat dans une perspective de diversité afin d'éliminer tout risque de préjugé inconscient ou d'autres problèmes d'inclusion, et on poursuivra les efforts visant à susciter des candidatures de femmes qualifiées pour les postes qui deviendront vacants en recourant à des dispositifs novateurs tels que des filières de sélection et des viviers de talents. En outre, pour favoriser la diversité au sein de l'Organisation, une méthode solide de collecte de données sera mise en place, ainsi que des mesures fondées sur des données probantes. Les efforts entrepris renforceront l'intégration de la diversité et de l'inclusion au sein du personnel. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 25A.VII). L'objectif des activités menées dans le cadre de cette composante est de parvenir à la parité femmes-hommes d'ici 2028 et de faire en sorte qu'il n'y ait aucun État Membre non représenté ou sous-représenté au sein du Secrétariat d'ici 2030.

Figure 25A.VII

### Mesure des résultats : nombre d'États Membres non représentés et sous-représentés et proportion de femmes parmi le personnel



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : amélioration de l'accès des États Membres aux informations sur les ressources humaines

#### Projet de plan-programme pour 2022

25A.185 En 2020, en collaboration avec d'autres parties prenantes, la composante a entrepris un ambitieux projet de transformation opérationnelle en vue de créer un entrepôt de données institutionnelles relatives à la gestion dans différents domaines fonctionnels, dont celui des ressources humaines. Certains services du Secrétariat ont déjà tiré parti de ce dispositif et utilisé les progiciels institutionnels pour améliorer l'accessibilité des données relatives aux contributions des États Membres en créant un nouveau portail d'information en ligne.

#### Enseignements tirés et changements prévus

25A.186 L'enseignement tiré est le suivant : les États Membres souhaitent que les données relatives au personnel soient plus récentes et plus détaillées que celles actuellement disponibles dans HR Insight. Compte tenu de cet enseignement, dans le

cadre de la composante, on cherchera à remplacer et à moderniser le portail pour y inclure des fonctionnalités améliorées à l'intention des États Membres. Ce nouveau portail intégrera des informations supplémentaires provenant des rapports du Secrétaire général sur la composition du Secrétariat et sur le personnel fourni à titre gracieux, les fonctionnaires retraités et les consultants et vacataires, actuellement disponibles en version papier, à mesure qu'elles seront disponibles dans le progiciel de gestion intégré. Les informations disponibles dans ce portail en ligne seront mises à jour chaque mois, contrairement aux données actuelles, qui ne sont actualisées qu'une fois par an ; la présentation sera plus conviviale et visuellement plus attrayante.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25A.187 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'accès des États Membres aux données relatives à la composition du personnel du Secrétariat par l'intermédiaire du portail en ligne amélioré, qui sera alimenté par les informations provenant du nouvel entrepôt de données commun, et un accès aux données plus rapide et plus transparent, ce qui permettra aux États Membres de véritablement suivre la composition du personnel du Secrétariat et contribuera ainsi à mieux éclairer la prise de décisions (voir le tableau 25A.28).

Tableau 25A.28

**Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat escompté)</i>	<i>2022 (résultat escompté)</i>
Les États Membres ont accès aux données relatives à la composition du personnel du Secrétariat par l'intermédiaire de HR Insight	Les États Membres ont accès aux données relatives à la composition du personnel du Secrétariat par l'intermédiaire de HR Insight	Les États Membres ont accès aux données relatives à la composition du personnel du Secrétariat par l'intermédiaire de HR Insight	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les États Membres ont accès aux données relatives à la composition du personnel du Secrétariat par l'intermédiaire de HR Insight</li> <li>• Les fondations du nouvel entrepôt de données commun sont construites et comprennent des informations sur les ressources humaines et un portail facile d'accès</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les États Membres ont accès aux données relatives à la composition du personnel du Secrétariat par l'intermédiaire du portail en ligne amélioré, qui reprend les données du nouvel entrepôt de données commun</li> <li>• Les données sont disponibles plus rapidement et de manière plus transparente, ce qui permet aux États Membres de véritablement suivre la composition du personnel du Secrétariat et contribue ainsi à mieux éclairer la prise de décisions</li> </ul>

## Textes des organes délibérants définissant les mandats

25A.188 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour la composante.

### Résolutions de l'Assemblée générale

52/252	Révisions du chapitre premier du Statut du personnel et du chapitre premier de la série 100 du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies	61/274	Proposition détaillée concernant les moyens d'inciter le personnel des Tribunaux pénaux internationaux pour le Rwanda et pour l'ex-Yougoslavie à rester à leur service
58/144	Amélioration de la situation des femmes dans les organismes des Nations Unies	63/271	Modifications apportées au Statut du personnel
61/262	Conditions d'emploi et rémunération des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire du Secrétariat : membres de la Cour internationale de Justice et juges et juges ad litem du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda	68/265 72/254 74/254 75/245 A	Dispositif de mobilité Gestion des ressources humaines Militaires et policiers en service actif détachés par leur gouvernement Régime commun des Nations Unies

## Produits

25A.189 On trouvera dans le tableau 25A.29 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25A.29

### Composante 1 (sous-programme 3) : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale	5	6	5	6
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>133</b>	<b>100</b>	<b>115</b>	<b>119</b>
2. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	6	6	7	6
3. Séances de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale	35	29	20	35
4. Réunions de la Commission de la fonction publique internationale	92	65	88	78

### E. Activités d'appui

#### Administration :

Stratégies et politiques : documents directifs et outils intéressant les politiques et procédures relatives aux ressources humaines, notamment les conditions d'emploi et le renforcement de la délégation de pouvoir ; fourniture à toutes les entités du Secrétariat d'avis d'experts et de directives autorisées concernant les règles et politiques relatives aux ressources humaines ; enquêtes sur les traitements ; fourniture d'avis sur le classement des emplois et les recours correspondants.

Gestion des aptitudes : stratégies, politiques, processus et outils intéressant la gestion des aptitudes et traitant de la diversité, de l'inclusion, de la mobilité et de l'information, s'appuyant sur l'innovation, la créativité et les bonnes pratiques, y compris un nouvel outil sur la diversité, la création de 60 profils de prospection propres aux États Membres non représentés et sous-représentés en vue de permettre une campagne de communication ciblée, et le recours aux nouvelles technologies pour mettre sur pied un vivier de talents diversifié ; prospection axée sur les canaux et plateformes en ligne, qui comprend la participation à

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

27 salons de l'emploi organisés en partenariat avec le monde universitaire et d'autres réseaux professionnels ; prestation de services aux organes de gestion du personnel, dont le Comité Administration-personnel ; plan stratégique de gestion prévisionnelle des besoins en personnel et études analytiques en matière de ressources humaines ; rapports ad hoc mis en ligne à l'intention des États Membres, fournissant des informations en matière de ressources humaines, dont une aide à plus de 180 utilisateurs dans les missions permanentes.

Apprentissage institutionnel : stratégies, programmes et outils intéressant l'apprentissage institutionnel, la gestion de la performance et le perfectionnement du personnel, en vue d'assurer le leadership et la capacité de gestion, notamment la poursuite du programme de certification de la gestion en ligne concernant au moins 500 membres du personnel assumant les tâches de premier(ère) notateur(trice) ; poursuite du Programme de perfectionnement des cadres supérieurs du système des Nations Unies au bénéfice d'environ 235 membres du personnel occupant des fonctions de deuxième notateur(trice) ; programmes de développement de la gestion et du leadership, dont le Programme pour les hauts responsables des Nations Unies, au bénéfice d'environ 85 membres du personnel occupant des postes des classes D-1 et D-2 ; appui à la participation d'environ 40 femmes membres du personnel au programme Leadership, femmes et Nations Unies ; création et renforcement de la capacité de coaching du personnel ayant des fonctions de premier(ère) notateur(trice) ; évaluation de la culture de l'encadrement au sein du Secrétariat ; programmes de formation aux fonctions de direction et programme d'accompagnement concernant les postes de haute direction à l'intention des sous-secrétaires généraux et des secrétaires généraux adjoints ; conseil stratégique, outils et directives sur le développement organisationnel, y compris la diversité et l'inclusion ; élaboration de programmes de développement des compétences professionnelles et techniques et appui à ces programmes, dont six programmes d'apprentissage institutionnel obligatoires, ainsi que des programmes portant sur des qualifications techniques ; stratégies et outils de progression et d'évolution des carrières ; cadres, stratégies, outils et conseils sur la gestion de la performance, y compris l'efficacité de la gestion ; lancement d'un nouveau système de gestion de la formation qui répondra à l'évolution des besoins en matière d'apprentissage et de renforcement des capacités du personnel dans l'ensemble du Secrétariat ; réalisation de l'analyse des besoins d'apprentissage pour 2022 en vue de recenser quelles nouvelles compétences il est nécessaire de développer en priorité pour être à même d'exécuter les mandats.

**Justice interne et contrôle interne** : services d'expert en matière de dépositions auprès du Tribunal du contentieux administratif et du Tribunal d'appel des Nations Unies pour les questions liées aux politiques, à l'indemnisation et aux conditions d'emploi.

## **Composante 2 Droit administratif**

### **Objectif**

25A.190 L'objectif auquel la composante contribue est de renforcer le principe de responsabilité conformément aux normes de conduite dans toutes les catégories de personnel.

### **Stratégie**

25A.191 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'emploiera, dans le cadre de la composante, à élaborer, déployer et utiliser un système global de gestion des dossiers, et à dégager les enseignements à retenir, notamment en ce qui concerne les situations de crise touchant le bien-être et la sécurité du personnel, ainsi qu'à mettre au point des outils et des documents directifs à l'intention des hauts dirigeants.

25A.192 Les capacités seront renforcées, notamment au moyen de la plateforme en ligne de partage de l'information, ALD Connect, les cadres supérieurs recevront des informations en direct et des outils et des documents directifs continueront d'être élaborés, l'objectif étant d'aider lesdits cadres à s'acquitter de leurs responsabilités et à exercer leur autorité.

25A.193 En outre, on examinera le contentieux disciplinaire à des fins de sanctions, représentera le Secrétaire général auprès du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies pour ce qui est des recours formulés contre des décisions de

l'administration, continuera d'étendre la sélection fondée sur le critère d'intégrité pour le Secrétariat et poursuivra l'examen et l'actualisation des politiques relatives à la conduite du personnel.

25A.194 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

- a) Un contrôle plus rigoureux à l'échelle du Secrétariat et un suivi des questions qui nuisent à la réputation de l'Organisation, ainsi qu'un examen et un traitement rapides des cas de manquement ;
- b) Des décisions prises en toute connaissance de cause par les cadres supérieurs ;
- c) Un renforcement de la culture de la responsabilité individuelle.

## **Exécution du programme en 2020**

25A.195 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Respect effectif des normes de conduite à la suite de la réforme de la gestion**

25A.196 À la suite de la réforme de la gestion, les activités de gestion des questions de déontologie et de discipline ont été regroupées afin que tous les cas soient traités par la même équipe, dans le cadre de la composante. Il s'agissait d'assurer une gestion intégrée des cas de manquement, à toutes les étapes de la décision et de l'action. Cette approche a permis de renforcer la prévention, la gestion des risques et la sensibilisation, d'améliorer la communication d'informations aux bénéficiaires et de créer des synergies, notamment entre les missions sur le terrain et les autres entités du Secrétariat, où les questions de déontologie et de discipline sont désormais traitées de manière holistique. Les enseignements tirés de la gestion des dossiers en 2020 ont éclairé l'élaboration de politiques et la prise de décisions.

25A.197 Dans le contexte de la crise de la COVID-19 et de la réforme de la gestion, les activités relevant de cette composante ont facilité l'action face à des faits graves. Elles ont favorisé la collaboration entre les départements dans la riposte aux situations de crise. Les résultats, tant pour les clients que pour les prestataires de services, ont été les suivants : outre que les orientations données ont été cohérentes, on a pu envisager, étant donné les avis reçus, d'apporter aux textes administratifs applicables des modifications qui ont permis d'alléger les procédures et offert la souplesse nécessaire pour un traitement plus efficace des dossiers compte tenu du contexte.

### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25A.198 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'adoption d'une approche cohérente et intégrée de la gestion des cas de manquement, tant au sein des équipes chargées de l'exécution du sous-programme que dans les autres bureaux et départements du Secrétariat, grâce à une coordination étroite (voir le tableau 25A.30).

Tableau 25A.30  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
Réseau de praticiens de la déontologie et de la discipline limité aux opérations de maintien de la paix	Partage informel de connaissances entre praticiens de la déontologie et de la discipline de toutes les entités relevant du Secrétariat	Adoption d'une approche cohérente et intégrée de la gestion des cas de manquement, tant au sein des équipes chargées de l'exécution du sous-programme que dans les autres bureaux et départements du Secrétariat, grâce à une coordination étroite

### Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution de la composante

25A.199 Face à la pandémie, en 2020, des aménagements ont dû être apportés aux activités régulièrement organisées à l'intention des parties prenantes, notamment des initiatives essentielles en matière de renforcement des capacités, pour permettre la réalisation des résultats 1 et 2 ci-dessous. Afin de surmonter les difficultés créées par la COVID-19, des réunions virtuelles bihebdomadaires ont été organisées avec les équipes chargées des questions de déontologie et de discipline et les coordonnateurs(trices) pour ces questions, y compris la Défenseuse des droits des victimes. Ces réunions ont permis des échanges sur les contraintes et les difficultés qu'impliquait la pandémie, des discussions et la présentation d'exposés sur des questions de fond, et des discussions sur une série de questions visant à faciliter l'exécution des programmes, qui n'aurait peut-être pas été possible sans la tenue de ces réunions régulières. En outre, l'authentification multifacteurs a été mise en place afin que l'on puisse accéder à des systèmes sécurisés et confidentiels tels que le Système de suivi des fautes professionnelles et le système de suivi de l'assistance apportée aux victimes sans passer par un serveur de l'Organisation ou un compte Mobile Office.

### Résultats escomptés pour 2022

25A.200 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

#### Résultat 1 : une démarche intégrée visant à faire respecter les normes de conduite les plus strictes<sup>16</sup>

##### Exécution du programme en 2020

25A.201 La composante a permis de constituer le réseau des coordonnateurs(trices) du Secrétariat pour les questions de déontologie et de discipline, le réseau ALD Connect, qui comprend toutes les entités du Secrétariat, soit 50 entités (départements et bureaux basés à New York, bureaux hors Siège, commissions économiques et sociales régionales, tribunaux et opérations sur le terrain) dans lesquelles des coordonnateurs(trices) pour les questions de déontologie et de discipline ont été désignés et 31 opérations sur le terrain qui disposent de leur propre équipe déontologie

<sup>16</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 29A)].

et discipline ou qui relèvent d'une telle équipe. Grâce au réseau ALD Connect, il est possible d'interagir directement avec ces 81 entités, c'est-à-dire la totalité des entités du Secrétariat, où qu'elles soient dans le monde.

25A.202 Une vingtaine d'activités de renforcement des capacités portant sur toute une série de politiques et de procédures ont été organisées à l'intention des coordonnateurs(trices) pour les questions de déontologie et de discipline des départements et bureaux basés à New York, des bureaux hors Siège, des commissions économiques et sociales régionales, des tribunaux et des missions sur le terrain. Elles ont eu lieu en présentiel ou en ligne. Les séances ont porté sur le signalement, l'enregistrement et le suivi des allégations de manquement. Elles ont également consisté en une série d'ateliers visant à aider les entités à établir leur inventaire des risques de manquement et leur plan de travail en la matière. Une séance a été consacrée à l'élaboration des plans d'action contre l'exploitation et les atteintes sexuelles demandés par le Secrétaire général. On a également dispensé une formation sur le rôle des coordonnateurs(trices) des questions de déontologie et de discipline en relation avec la circulaire du Secrétaire général intitulée « Lutte contre la discrimination, le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, et l'abus d'autorité » (ST/SGB/2019/8). Ces activités ont été mises en place avec la participation de différents spécialistes de la composante et en collaboration avec d'importantes parties prenantes de toute l'Organisation, dont la Défenseuse des droits des victimes, la Division des investigations du Bureau des services de contrôle interne et le Bureau de la Coordinatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. Elles ont permis aux uns et aux autres de poser des questions et d'échanger des données d'expérience et des informations sur les bonnes pratiques adoptées. L'intranet d'ALD Connect donne accès à des ressources documentaires et vidéo et permet une communication et un échange de connaissances dynamiques et permanents.

25A.203 Le travail susmentionné a facilité la désignation de coordonnateurs(trices) pour les questions de déontologie et de discipline dans toutes les entités du Secrétariat, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020.

### Projet de plan-programme pour 2022

25A.204 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on s'attachera à renforcer les capacités au moyen de séances d'information, de formations et d'ateliers sur divers sujets afin de tenir les praticiens de la déontologie et de la discipline et les membres du réseau des coordonnateurs(trices) pour ces questions informés des politiques pertinentes, dont on s'emploiera à favoriser la mise en œuvre, en tirant les enseignements des avis et des demandes de renseignements reçus. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 25A.31).

Tableau 25A.31

#### Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Réseau de praticiens de la déontologie et de la discipline limité aux opérations	Partage informel de connaissances entre praticiens de la déontologie et de la discipline de toutes	100 % des entités ayant désigné un coordonnateur ou une coordinatrice pour les questions	Utilisation complète du système global de gestion des dossiers, une fois que celui-ci aura été	Capacités renforcées dans l'ensemble du Secrétariat en vue d'un suivi et d'un

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
de maintien de la paix	les entités relevant du Secrétariat	de déontologie et de discipline	mis en place, par le réseau des praticiens de la déontologie et de la discipline aux fins de l'enregistrement, du contrôle et du suivi des problèmes	contrôle intégrés des cas de manquement

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : déploiement d'un système de suivi de la gestion des dossiers dans l'ensemble du Secrétariat<sup>17</sup>

### Exécution du programme en 2020

25A.205 Dans le cadre de la composante et en collaboration avec le Bureau de l'informatique et des communications, on a achevé l'élaboration du module principal d'un système de gestion des dossiers, qui a été mis à la disposition des utilisateurs en janvier 2021.

25A.206 Le travail susmentionné a contribué à ce que tous les coordonnateurs(trices) pour les questions de déontologie et de discipline du Secrétariat aient accès au système global de gestion des dossiers, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021.

### Projet de plan-programme pour 2022

25A.207 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on poursuivra les activités visant à faciliter la mise en service du système de suivi de la gestion des dossiers, en assurant la formation des utilisateurs identifiés et les accès nécessaires. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 25A.32).

Tableau 25A.32

### Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Réseau de praticiens de la déontologie et de la discipline limité aux opérations de maintien de la paix	Partage informel de connaissances entre praticiens de la déontologie et de la discipline de toutes les entités relevant du Secrétariat	Accès de tous les coordonnateurs(trices) pour les questions de déontologie et de discipline du Secrétariat au système global de gestion des dossiers	Utilisation complète du système global de gestion des dossiers, une fois que celui-ci aura été mis en place, par le réseau des praticiens de la déontologie et de la discipline aux fins	Amélioration des compétences des utilisateurs finaux en matière d'utilisation des tableaux de bord en vue d'une prise de décisions éclairée

<sup>17</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect. 29A)].

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
			de l'enregistrement, du contrôle et du suivi des problèmes	

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : des responsabilités individuelles renforcées

#### Projet de plan-programme pour 2022

25A.208 Ces dernières années, dans le cadre de la composante, on a mis en place les éléments de base permettant de réaliser les grands objectifs définis par le Secrétaire général dans son plan de réforme de la gestion, afin de renforcer la culture de la responsabilité individuelle. Au nombre de ces éléments figure le développement de la fonction de déontologie et de discipline dans l'ensemble du Secrétariat, sur la base des principes de responsabilité, de délégation de pouvoir, de prise de décision éclairée, d'intégration et d'harmonisation des normes et des pratiques, dont relèvent le réseau ALD Connect et le système global de gestion des dossiers, entre autres.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

25A.209 Les enseignements tirés sont les suivants : on a pris conscience du fait qu'il fallait mettre à la disposition du réseau ALD Connect un nouveau système fondé sur le Système de suivi des fautes professionnelles, utilisé par toutes les missions de maintien de la paix, qu'il s'agissait d'élargir. L'utilisation du Système de suivi des fautes professionnelles avait déjà fourni les éléments d'information nécessaires pour définir les grandes lignes du nouveau système global de suivi de la gestion des dossiers. Comme l'accès au Système de suivi des fautes professionnelles avait été ouvert aux utilisateurs et aux développeurs afin que les utilisateurs finaux puissent utiliser la plateforme, on a reçu de nombreux avis, tout au long du déploiement, sur les améliorations et ajustements à apporter. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre de la composante, on actualisera la qualification des manquements dans la base de données et on ajoutera de nouveaux champs de données dans l'interface utilisateur, que l'on améliorera de telle sorte que l'enregistrement, le signalement et le contrôle de l'ensemble du processus de traitement des allégations de manquement s'effectuent de manière uniforme. Il est prévu de mettre en place un programme de formation dans lequel les avis et l'expérience des utilisateurs seront pris en compte, ainsi que de diffuser des orientations au moment de la mise en service du système. Parallèlement, on analysera les enseignements à retenir, on recensera les besoins des clients et on fera l'inventaire des mandats en cours d'évolution dans toute l'Organisation. Par la création et l'élargissement de ces outils, on entend développer une culture de la responsabilité individuelle qui améliore l'encadrement et nourrisse la détermination personnelle de promouvoir et de respecter les normes de conduite des Nations Unies.

#### *Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25A.210 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le renforcement de la capacité de toutes les entités du Secrétariat de gérer les cas de manquement, de faire des signalements et de faciliter la

détermination de tendances qui aident à la prise de décisions et à l'élaboration des politiques (voir le tableau 25A.33).

Tableau 25A.33

**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
Réseau de praticiens de la déontologie et de la discipline limité aux opérations de maintien de la paix	Partage informel de connaissances entre praticiens de la déontologie et de la discipline de toutes les entités relevant du Secrétariat	Partage structuré de connaissances entre praticiens de la déontologie et de la discipline de toutes les entités relevant du Secrétariat, par l'intermédiaire du réseau ALD Connect	Utilisation complète du système global de gestion des dossiers, une fois que celui-ci aura été mis en place, par le réseau des praticiens de la déontologie et de la discipline aux fins de l'enregistrement, du contrôle et du suivi des problèmes	Renforcement de la capacité de toutes les entités du Secrétariat de gérer les cas de manquement, de faire des signalements et de faciliter la détermination de tendances qui aident à la prise de décisions et à l'élaboration des politiques

**Produits**

25A.211 On trouvera dans le tableau 25A.34 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25A.34

**Composante 2 (sous-programme 3) : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
1. Rapport destiné à l'Assemblée générale	1	1	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>20</b>	<b>32</b>	<b>20</b>	<b>23</b>
2. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	5	8	5	5
3. Séances de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale	7	16	7	10
4. Séances du Comité spécial des opérations de maintien de la paix	2	2	2	2
5. Séances de la Quatrième Commission de l'Assemblée générale	2	1	2	2
6. Séances de la Sixième Commission de l'Assemblée générale	3	3	3	3
7. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	2	1	1

**C. Activités de fond**

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : communication de bonnes pratiques et d'enseignements tirés de l'expérience concernant les questions de déontologie à d'autres organisations internationales comme l'Union africaine,

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination ; actions de sensibilisation aux questions de déontologie et de discipline avec les États Membres.

**Bases de données et supports numériques** : gestion de bases de données publiques et de sites Web spécialisés dans la déontologie et la discipline.

#### **E. Activités d'appui**

**Administration** : application et contrôle, y compris l'actualisation, des politiques de l'Organisation relatives à la déontologie et à la discipline ; élaboration et préservation du cadre stratégique relatif à la riposte face aux situations de crise, de sorte à contribuer à la continuité des opérations et à satisfaire aux obligations qui incombent à l'Organisation en matière de protection, notamment de sûreté et de sécurité du personnel ; formation des membres du réseau institutionnel des coordonnateurs(trices) pour les questions de déontologie et de discipline (environ 80 personnes).

**Justice interne et contrôle interne** : représentation du Secrétaire général auprès du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies dans des cas de contestation de décisions prises par l'administration, y compris la contestation de sanctions disciplinaires (environ 250 cas) ; facilitation du règlement informel des différends en partenariat avec les entités du Secrétariat concernées ; prestation de conseils à toutes les entités du Secrétariat au sujet de questions de déontologie et de discipline et d'administration de la justice ; prestation de conseils à toutes les entités du Secrétariat au sujet de situations de crise ; création du réseau ALD Connect ; gestion de bases de données spécialisées dans les questions de déontologie, l'aide aux victimes, les recours administratifs et les affaires disciplinaires faisant l'objet d'un renvoi, et l'analyse intégrée de données.

## **Sous-programme 4 Transformation opérationnelle et questions de responsabilité**

### **Objectif**

25A.212 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'aider l'Organisation à placer les résultats et les données au centre de ses activités, à être agile, à privilégier l'efficacité, le respect du principe de responsabilité, la transparence et le respect des normes établies, à tirer les enseignements de son expérience et à s'améliorer continuellement.

### **Stratégie**

25A.213 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, les systèmes de responsabilité institutionnels seront renforcés, dans le cadre du sous-programme, par l'évaluation des tendances globales en ce qui concerne la performance de l'Organisation ; l'analyse de la mise en conformité des attributions et le contrôle de l'exercice de la délégation de pouvoir ; le suivi des contrats de mission des cadres supérieurs ; la généralisation de l'utilisation de l'évaluation dans le cycle de planification des programmes ; la coordination des relations entre le Secrétariat et les organes de contrôle et la recherche de tendances dans les recommandations formulées par ces derniers. Des activités de renforcement des capacités seront organisées pour aider toutes les entités des Nations Unies à déterminer, analyser, évaluer et contrôler le risque par l'utilisation d'une démarche de gestion des risques institutionnels, et un appui sera fourni pour atteindre les résultats fixés pour les programmes par la formation de toutes les entités à la gestion axée sur les résultats. Des mesures seront prises également pour appuyer la mise en œuvre de la stratégie du Secrétariat pour l'exploitation des données, permettre aux entités d'accéder aux données relatives à la gestion conservées dans les systèmes du Secrétariat et aux outils analytiques d'aide à la prise de décision fondée sur des données, et prendre en main et coordonner le portefeuille de projets de transformation opérationnelle du Secrétariat, tel celui relatif à la mise à disposition d'une plateforme complète d'analyse décisionnelle.

25A.214 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) un renforcement de la culture de la responsabilité dans l'Organisation pour ce qui est de la sensibilisation aux risques et du suivi de la performance ;
- b) une utilisation accrue des données institutionnelles dans la prise de décision et l'exécution des programmes ;
- c) un renforcement par toutes les équipes du Secrétariat des nouvelles pratiques collaboratives fondées sur des plateformes en ligne, comme expliqué plus précisément pour le résultat 3 ci-après.

## **Exécution du programme en 2020**

25A.215 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Proactivité : des cadres mieux armés pour atténuer les risques**

25A.216 L'Organisation travaille dans des conditions de plus en plus complexes et incertaines qui obligent les cadres, à tous les niveaux, à anticiper les risques en en tenant un inventaire et en définissant à l'avance les mesures à prendre pour y faire face et les atténuer. La gestion des risques institutionnels favorise le renforcement des responsabilités et l'efficacité de la prise de décision au sein de l'Organisation. En collaboration avec les hauts responsables et les principales parties prenantes, on s'est attaché, dans le cadre du sous-programme, à achever la révision de l'inventaire des risques à l'échelle du Secrétariat en tenant compte de la riposte à la pandémie de COVID-19. Cet inventaire a été approuvé par le Comité de gestion en juillet 2020, ce qui a constitué une étape essentielle dans le processus d'intégration de la gestion des risques dans l'ensemble du Secrétariat.

25A.217 Également dans le cadre du sous-programme, on a coordonné la mise en place de huit groupes de travail fonctionnels dirigés par des responsables de la gestion des risques institutionnels au niveau des décideurs, le but étant de créer des plans de traitement et de gestion des risques les plus critiques affectant l'ensemble du Secrétariat. Plusieurs webinaires et conférences virtuelles (auxquels ont participé des centaines de personnes) ont été organisés à l'intention des coordonnateurs(trices) de la gestion des risques institutionnels afin de promouvoir une culture tenant compte des risques et d'aider les cadres à reconnaître, évaluer et atténuer les risques pour leurs activités. En outre, un nouveau module de formation sur les principes fondamentaux de la gestion des risques institutionnels a été mis en ligne et suivi par des centaines de fonctionnaires.

### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25A.218 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent le fait que l'on dispose désormais d'un inventaire complet des risques à l'échelle du Secrétariat et l'achèvement de l'estimation des risques de 17 entités du Secrétariat conformément aux politiques et procédures de gestion des risques institutionnels, ce qui facilite la promotion d'une culture tenant compte des risques et l'amélioration de la prise de décision à l'appui de l'exécution des mandats (voir le tableau 25A.35).

Table 25A.35  
Mesure des résultats

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
Établissement d'ébauches d'estimations et d'inventaires des risques au niveau des entités conformément aux politiques et procédures de gestion des risques institutionnels	Révision de l'inventaire des risques à l'échelle du Secrétariat afin que l'on dispose d'orientations stratégiques pour l'élaboration d'inventaires des risques locaux au niveau des entités, et mise en place d'un réseau de coordonnateurs(trices) de la gestion des risques institutionnels en vue de la réalisation d'estimations des risques à ce niveau	Existence d'un inventaire complet des risques à l'échelle du Secrétariat et achèvement de l'estimation des risques de 17 entités du Secrétariat conformément aux politiques et procédures de gestion des risques institutionnels, ce qui facilite la promotion d'une culture tenant compte des risques et l'amélioration de la prise de décision à l'appui de l'exécution des mandats

### Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution de la composante

25A.219 En raison des effets de la COVID-19 en 2020, on a procédé à des ajustements, dans le cadre du sous-programme, pour ce qui est des ateliers et des visites qui étaient prévus. Les ateliers en présentiel et les visites sur place ont été remplacés par une série de séances d'information virtuelles plus courtes sur les questions de la gestion des risques institutionnels, de la coordination des activités de contrôle, de la gestion axée sur les résultats, de l'évaluation, de l'analyse des données, du tableau de bord de gestion, de la délégation de pouvoirs et des contrats de mission des cadres supérieurs. Les publics visés étaient soit un large public issu de toutes les entités, soit des groupes d'entités clientes bien définis, les contenus étant alors adaptés. Il a été décidé de procéder de même pour la question du dispositif d'application du principe de responsabilité au Secrétariat, sur laquelle des séances d'information ont été organisées en ligne. Ces séances ont souvent été suivies par un plus grand nombre de personnes qu'escompté, mais elles ne se sont pas toujours prêtées à une analyse ou à un perfectionnement aussi approfondis que prévu à l'origine.

25A.220 Pour aider les clients à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu des produits supplémentaires, à savoir la mise en place d'un groupe de travail sur la gestion des risques institutionnels chargé d'apporter un soutien aux entités du Secrétariat sur les questions relatives à la COVID-19 et le développement de l'inventaire des risques à l'échelle du Secrétariat, qui concourent aux objectifs du sous-programme.

### Résultats escomptés pour 2022

25A.221 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

**Résultat 1 : les systèmes fondés sur des données factuelles sont mis au service de la prise de décision et de l'obtention de résultats par les directeurs et directrices de programme<sup>18</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

25A.222 Dans le cadre du sous-programme, on a amélioré le tableau de bord de gestion en ligne lancé en 2019, ce qui a donné aux responsables de toutes les entités du Secrétariat un meilleur aperçu des données d'activité sur lesquelles fonder la prise de décision et l'obtention de résultats. La nouvelle section sur le suivi des indicateurs concernant le respect du principe de responsabilité permet d'accéder à des rapports trimestriels automatisés sur les 16 indicateurs clefs de performance définis pour le contrôle de l'exercice de la délégation de pouvoirs. Également dans le cadre du sous-programme, on s'est constamment efforcé de tenir les utilisateurs informés des faits nouveaux et des possibilités de formation.

25A.223 Le travail susmentionné a contribué à ce que plus de 700 utilisateurs actifs dans tout le Secrétariat utilisent les outils et solutions mis en place pour améliorer la prise de décision, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020.

**Projet de plan-programme pour 2022**

25A.224 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on s'attachera à développer les fonctionnalités des tableaux de bord de gestion et de ceux servant au contrôle de l'exécution, en ajoutant des modes de visualisation des données si nécessaire, afin d'aider à l'analyse de données et à la prise de décision. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 25A.36).

Table 25A.36  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Existence de quelques logiciels isolés d'appui à la prise de décision et au suivi de la performance, ainsi qu'à la communication d'informations à ce sujet	Première utilisation de logiciels intégrés et fondés sur l'analyse des faits appuyant la prise de décision et le suivi de la performance, ainsi que la communication d'informations à ce sujet	Utilisation par plus de 700 utilisateurs actifs dans tout le Secrétariat des outils et solutions mis en place pour améliorer la prise de décision	Utilisation accrue des tableaux de bord servant au contrôle de l'exécution	Utilisation plus importante encore des tableaux de bord servant au contrôle de l'exécution et des tableaux de bord de gestion, et développement des fonctionnalités de ces outils

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

<sup>18</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 29A)].

**Résultat 2 : essor de l'analyse décisionnelle<sup>19</sup>****Exécution du programme en 2020**

25A.225 Dans le cadre du sous-programme et du projet d'analyse décisionnelle de l'Organisation, on a travaillé avec des spécialistes de divers domaines fonctionnels pour établir des modèles de données certifiés sur des questions telles que la gestion de la chaîne d'approvisionnement, les finances, les voyages et la gestion des ressources humaines. Les dictionnaires de données, les guides pratiques et les différentes ressources ont été mis à jour lorsqu'il le fallait. Toujours dans le cadre du sous-programme, une plateforme de communication a été mise en place sur SharePoint afin de tenir la communauté des utilisateurs informée des produits du projet ainsi que d'obtenir des avis et d'évaluer les priorités entre les besoins. On est parvenu à livrer une centaine de modèles de données certifiés qui ont contribué à l'amélioration du tableau de bord de gestion et d'autres mécanismes de communication de l'information. On s'est également attaché à permettre la communication d'informations en temps réel, à partir des outils de gestion administrative tels qu'Umoja et Inspira, pour certains rapports critiques, ce qui a facilité l'accès aux données pour les directeurs et directrices de programme.

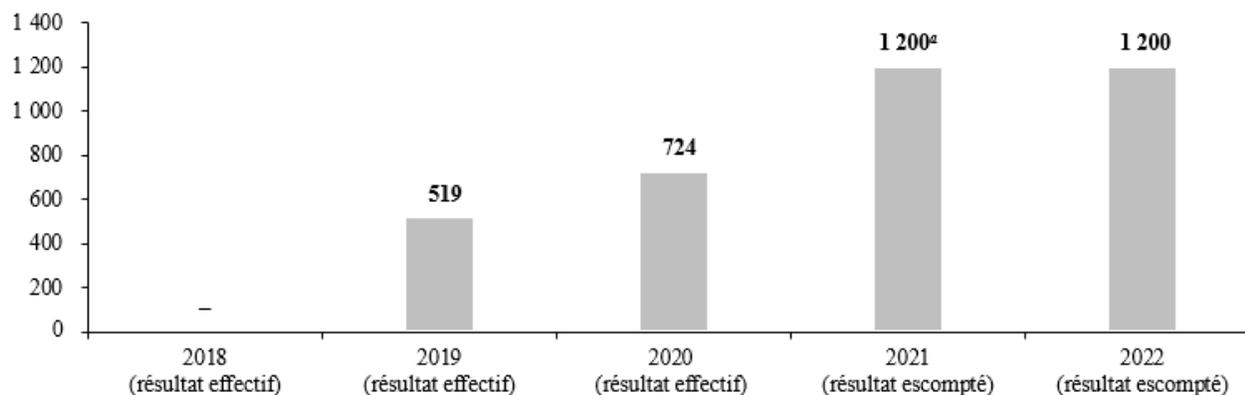
25A.226 Le travail susmentionné a aidé à porter à 724 le nombre d'utilisateurs actifs du tableau de bord de gestion intégré, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir 800 utilisateurs actifs. Dans le cadre du sous-programme, on a proposé des séances virtuelles et communiqué les améliorations au fur et à mesure qu'elles étaient apportées, ce qui a contribué à une augmentation régulière du nombre d'utilisateurs actifs. Toutefois, le fait que l'on ne puisse pas organiser de séances approfondies, en présentiel, et le report à la fin décembre 2020 de la livraison de certaines fonctionnalités améliorées ont nui à l'utilisation de cet outil.

**Projet de plan-programme pour 2022**

25A.227 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on poursuivra l'élaboration et la diffusion, en fonction des priorités fixées par le comité de pilotage du projet d'analyse décisionnelle de l'Organisation, de modèles de données certifiés supplémentaires issus de différents systèmes internes et conformes aux normes fixées par le Conseil des chefs de secrétariat et dans le cadre de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide, afin que les données soient comparables dans tous les organismes des Nations Unies, dans un souci de plus grande transparence et de manière à faciliter la prise de décision fondée sur des données factuelles. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 25A.VIII).

<sup>19</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect. 29A)].

Figure 25A.VIII

**Mesure des résultats : utilisateurs actifs du tableau de bord de gestion intégré**

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 3 : vers la transformation et l'innovation institutionnelles****Projet de plan-programme pour 2022**

25A.228 La pandémie de COVID-19 a amené l'Organisation et son personnel à prendre davantage conscience qu'ils devaient faire preuve de souplesse et s'adapter rapidement à toute situation. Pendant la pandémie, le Secrétariat a continué de s'acquitter de ses mandats et vu l'adoption accélérée de pratiques innovantes. Au cours de cette période, dans le cadre du sous-programme, on a pris et soutenu des initiatives visant à faire progresser et promouvoir des méthodes de travail collaboratives au moyen de réseaux et d'activités sur cinq thèmes intitulés : innovation et prise de risques, parés pour l'avenir, modalités de travail aménagées, collaboration et réseaux autonomes. Grâce à cette approche, le sous-programme a facilité un grand nombre de séances virtuelles sur l'innovation lors desquelles sont intervenus des orateurs invités et des spécialistes internes et externes qui ont partagé leurs connaissances, leur expérience et leurs techniques avec tous les membres du personnel des Nations Unies pour aider à l'acquisition de nouvelles méthodes. En outre, le sous-programme s'est joint à une alliance de réseaux du système des Nations Unies pour lancer un concours intitulé « Reimagine the UN together » (réinventions l'ONU ensemble) qui a mobilisé des milliers de fonctionnaires de tout le système, réunis en équipes virtuelles. Les plus de 80 propositions d'innovation qui en ont découlé ont été présentées à la haute direction lors d'une manifestation spéciale. Ce concours a été complété par une série de dialogues sur le même thème, un lieu supplémentaire d'échanges et de réflexion innovants propres à soutenir la poursuite de la transformation institutionnelle. Les progrès de la culture institutionnelle et les bénéfices qu'a eus l'accélération de l'innovation opérationnelle pendant la pandémie de COVID-19 peuvent servir de base pour la transformation de l'Organisation en un lieu de travail du futur.

*Enseignements tirés et changements prévus*

25A.229 Les enseignements tirés sont les suivants : on a pris conscience que l'Organisation devait et souhaitait vivement offrir aux membres du personnel davantage de possibilités de s'investir dans l'innovation opérationnelle afin de participer à la concrétisation des intentions qui sous-tendent la réforme de la gestion et la transformation de l'Organisation dans son ensemble. Compte tenu de ces

enseignements, dans le cadre du programme, on redoublera d'efforts pour que se développent les activités et les produits qui contribuent à la promotion et à l'adoption de nouvelles pratiques en vue de la réalisation d'une Organisation transformée et innovante.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25A.230 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le fait que les possibilités en matière d'activités et de réseaux pour la transformation et l'innovation opérationnelles continuent de s'accroître et de se multiplier dans tout le système des Nations Unies (voir le tableau 25A.37).

Table 25A.37

**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
–	Peu de possibilités ou d'espaces pour la transformation et l'innovation opérationnelles	Davantage de possibilités de transformation et d'innovation opérationnelles dans l'ensemble du Secrétariat	Nombre accru d'activités et de réseaux pour la transformation et l'innovation opérationnelles dans l'ensemble du Secrétariat	Nombre encore plus grand de possibilités en matière d'activités et de réseaux pour la transformation et l'innovation opérationnelles et expansion de ces possibilités dans tout le système des Nations Unies

**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

25A.231 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

59/272	Examen de l'application des résolutions 48/218 B et 54/244 de l'Assemblée générale	64/259	Élaboration d'un système d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies
61/245	Examen global du dispositif de gouvernance et de contrôle de l'Organisation des Nations Unies et de ses fonds, programmes et institutions spécialisées	74/271	Progrès accomplis dans l'élaboration d'un dispositif d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies
63/276	Examen global du dispositif de gouvernance et de contrôle de l'Organisation des Nations Unies et de ses fonds, programmes et institutions spécialisées		

**Produits**

25A.232 On trouvera dans le tableau 25A.38 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25A.38

**Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
1. Rapport destiné à l'Assemblée générale sur le principe de responsabilité	1	1	1	1
2. Rapports du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes	3	3	2	2
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>27</b>	<b>21</b>	<b>26</b>	<b>13</b>
3. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	13	13	8	5
4. Séances de l'Assemblée générale	10	4	15	4
5. Séances du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit	4	4	3	4

**E. Activités d'appui**

**Administration** : organisation d'une formation en ligne sur l'évaluation à l'intention des responsables de l'évaluation de toutes les entités ; rapport trimestriel sur les indicateurs clés de performance concernant plus de 230 entités pourvues d'une délégation de pouvoir ; évaluation de la performance de 65 chefs d'entité au titre des contrats de mission des hauts fonctionnaires ; organisation d'ateliers et de séances d'information et prestation de conseils à l'intention d'environ 130 responsables des contrats ; campagnes d'information et de sensibilisation à l'échelle de l'Organisation sur la gestion du changement, l'innovation opérationnelle et les nouvelles façons de travailler ; amélioration continue de l'analyse et des tableaux de bord ; création de possibilités en matière de réseaux et de formation sur les nouvelles façons de travailler et les approches opérationnelles modernes dans l'ensemble de l'Organisation ; mise en place d'un programme de perfectionnement sur l'analyse et la visualisation des données composé de formations en ligne ou animées par un formateur et de formations de formateurs à l'intention des travailleurs du savoir et des membres du personnel ayant des tâches d'analyse à effectuer ; à l'appui de la stratégie d'exploitation des données, communication aux différentes entités d'orientations sur la gestion axée sur les résultats ; organisation d'ateliers pour les membres du personnel et les coordonnateurs(trices) de la gestion des risques institutionnels ; formation et certification de 57 coordonnateurs(trices) de la gestion des risques institutionnels dans le cadre du cours de niveau avancé sur la gestion de ces risques proposé dans Inspira ; mise à la disposition des entités d'un outil de gestion des risques institutionnels.

## Chapitre 29B

### Département de l'appui opérationnel

#### Orientations générales

#### Mandats et considérations générales

25B.1 Le Département de l'appui opérationnel est la branche opérationnelle du Secrétariat et l'interlocuteur auquel les clients s'adressent pour les questions d'appui opérationnel ; il a pour tâche de concourir à la bonne exécution des mandats, en partenariat avec les entités du Secrétariat et d'autres clients. Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, dont les résolutions 72/266 B et 73/281. Le Département propose dans les meilleurs délais des solutions efficaces, responsables et adaptées qui aident ses partenaires à s'acquitter de leur mandat, y compris dans des environnements extrêmement difficiles.

## Stratégie et facteurs externes pour 2022

25B.2 En 2022, le Département facilitera l'exécution du mandat de l'Organisation en fournissant un appui opérationnel à l'application des décisions des partenaires et en aidant les clients à renforcer leurs capacités opérationnelles et en leur fournissant des services consultatifs et, dans des cas exceptionnels, en exerçant au nom de tel ou tel client du Secrétariat les pouvoirs qui lui ont été délégués.

25B.3 Pour exécuter son programme, le Département travaillera en partenariat avec les entités clientes afin de les aider à définir leurs besoins et d'élaborer avec elles des solutions en ce qui concerne la gestion de la chaîne d'approvisionnement de bout en bout, l'appui au personnel en tenue, les ressources humaines, le renforcement des capacités, l'organisation de diverses formations, l'amélioration des processus opérationnels, les services médicaux, les services de traitement administratif et, par l'intermédiaire du Bureau de l'informatique et des communications, l'appui logistique dans les domaines de l'informatique et des communications.

25B.4 En outre, le Département apportera son concours à des entités du Secrétariat, par exemple à de petits bureaux, au Siège ou dans les missions, qui soit n'ont pas de service ou de groupe administratif qui leur est propre, soit sont dans l'incapacité de faire face à la demande résultant de l'accroissement temporaire des besoins ou de circonstances inhabituelles.

25B.5 En interne, le Département continuera à améliorer son modèle d'appui et les modalités opérationnelles du Secrétariat, notamment dans le cadre de projets pilotes novateurs menés avec des parties prenantes internes et externes, et en tirant parti des outils qui ont émergé grâce à l'accélération du passage au numérique, du fait de la nécessité d'assurer la poursuite des activités pendant la pandémie. Il s'appuiera activement sur la technologie, les données et de nouvelles méthodes de travail pour fournir un appui plus rapide et de meilleure qualité et concrétiser ainsi sa volonté de devenir un centre d'excellence opérationnelle qui aide l'ONU à s'acquitter de sa mission.

25B.6 Le Département a tenu compte, pour l'établissement des produits et activités prévus pour 2022, des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19. Il s'agira notamment de proposer des conseils adaptés aux demandes portant sur la gestion des ressources humaines en temps de COVID-19, de s'inspirer de démarches plus axées sur l'adaptation au contexte concernant les initiatives de formation opérationnelle et de développement des capacités, de veiller à la mise en place de mesures appropriées de prévention et d'atténuation des risques ainsi que de procédures relatives à la santé et à la sécurité au travail afin de réduire la pression exercée sur les opérations par la COVID-19, notamment sur les hôpitaux militaires de campagne, d'améliorer l'état général de préparation aux crises et de faire en sorte que l'on puisse continuer à adapter les procédures d'achat et de fourniture de biens et de services en fonction des difficultés découlant de la COVID-19, entre autres en assurant la coordination d'une campagne de vaccination à l'échelle du système, mesures qui pourraient se poursuivre en 2022. On trouvera des exemples de produits et d'activités prévus dans la partie relative à la composante 3 du sous-programme 1 et à la composante 2 du sous-programme 2.

25B.7 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, le Département s'emploiera à établir et faire fructifier des relations avec ses partenaires internes et externes pour renforcer son rôle central. Il s'agira entre autres de maintenir les dispositifs qui le lient au Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, tels que le Comité des clients des services de gestion, et qui permettent de tirer parti du rôle complémentaire que jouent les deux départements chargés des questions de gestion au Siège. Le Département continuera à coordonner et à favoriser

des partenariats mutuellement bénéfiques avec des partenaires clés, notamment les États Membres et des organisations régionales, comme l'Union africaine et l'Union européenne, afin d'atteindre l'échelle et l'efficacité nécessaires pour relever des défis complexes relevant de ses mandats.

25B.8 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Département continuera de promouvoir la reconnaissance mutuelle et de chercher des possibilités de collaboration et des synergies dans l'esprit de l'initiative Unité d'action des Nations Unies. À cette fin, il continuera à travailler en coordination avec les organismes, fonds et programmes du système concernant le recrutement de personnel médical pour les cliniques des Nations Unies et la formation du personnel soignant, et continuera à veiller à l'application, au respect, à la gouvernance et au suivi des normes des Nations Unies relatives aux soins de santé. En outre, en mai 2020, l'Équipe spéciale des Nations Unies pour les évacuations sanitaires liées à la COVID-19 a été créée sous la direction du Département : il s'agissait d'organiser une infrastructure permettant de procéder à des évacuations sanitaires de personnes, pour peu qu'elles remplissent les critères requis, ayant contracté la COVID-19 et ne pouvant être traitées sur place. La phase de mise en place étant achevée, les travaux se poursuivront, sous la direction du Département, pour organiser le passage à un mécanisme pérenne d'évacuation sanitaire. Fort de l'expérience acquise dans le cadre des initiatives de coopération à l'échelle du système des Nations Unies concernant l'évacuation sanitaire de membres du personnel des Nations Unies, des personnes à leur charge et des partenaires à la suite de la pandémie de COVID-19 en 2020 et 2021, et conformément à la recommandation adressée par l'équipe spéciale chargée de la première ligne de défense au Comité exécutif, le Département a également constitué le Groupe de travail sur le déploiement des vaccins, qu'il dirige, qui travaille parallèlement aux structures existantes et en étroite coordination avec le Groupe de travail des directeurs des services médicaux des organismes des Nations Unies, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et d'autres entités à l'échelle du système, dans le but de rendre le vaccin disponible là où il est nécessaire.

25B.9 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :

- a) Les institutions nationales appuient les efforts visant à améliorer la situation sanitaire et les installations médicales là où les missions sont déployées ;
- b) Les pays fournissant des contingents ou du personnel de police continuent de coopérer à l'établissement et à l'application dans les meilleurs délais des mémorandums d'accord sur la fourniture de contingents, d'unités de police constituées et de matériel appartenant aux contingents ;
- c) Les fournisseurs sont en mesure de donner suite en temps opportun aux demandes qui leur sont faites et de respecter les critères de qualité, notamment pour ce qui est de la livraison des biens et services ;
- d) Les fournisseurs, notamment de pays en développement, participent à des séminaires et présentent une demande d'agrément.

25B.10 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.

25B.11 Le Département continue de prendre en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, il œuvre à l'amélioration de la qualité des services en matière de santé des femmes dispensés dans le cadre des activités menées par les Nations Unies dans le monde entier, et mène auprès des fournisseurs des activités de communication ciblant les entreprises dirigées par des femmes. De plus, le Département fournira un appui et des conseils aux entités qui en font la demande afin qu'elles puissent exercer les pouvoirs qui leur ont été délégués, notamment pour ce qui est des objectifs de parité, en formulant à leur intention des orientations et en mettant à leur disposition des outils de gestion prévisionnelle des besoins élaborés dans le cadre d'initiatives telles que la filière de sélection de femmes qualifiées en vue de leur recrutement à des postes de direction. En ce qui concerne le renforcement des capacités, les questions de genre sont soigneusement prises en compte dans les formations dans le domaine linguistique et dans celui de la communication : des cours de fond sont conçus, mis à jour et proposés dans les six langues officielles de l'Organisation concernant le langage inclusif.

25B.12 En ce qui concerne l'inclusion du handicap, dans le cadre du sous-programme 4, le Département entend continuer à moderniser les installations du Siège de façon à faciliter l'accès des personnes handicapées – qu'il s'agisse de représentants, de visiteurs ou de membres du personnel, et à renforcer les protocoles de nettoyage et de désinfection au Siège.

## **Exécution du programme en 2020**

### **Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme**

25B.13 En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour le Département. En particulier, elle a retardé des déploiements, des rotations et des rapatriements, la tenue de formations telles que des cours avancés de premiers secours et des cours dans le domaine de la communication de crise, des activités liées à l'exécution du programme de formation à la gouvernance, des travaux d'entretien des bâtiments et des projets de construction. On trouvera des exemples plus précis dans les parties relatives à chacun des sous-programmes. Le changement d'approche ainsi que le report ou l'annulation de produits et activités prévus ont aussi influé sur les résultats escomptés pour 2020, comme décrit dans la partie relative à l'exécution du programme au titre de la composante 3 du sous-programme 1, de la composante 1 du sous-programme 2 et des sous-programmes 3 et 4.

25B.14 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, en 2020 on a apporté des aménagements à certains produits et activités, et retenu de nouvelles activités qui concourent aux objectifs des sous-programmes. Ces aménagements et ces nouvelles activités se sont articulés notamment autour de l'adaptation des méthodes de travail pour prêter assistance aux clients et permettre à l'Organisation de poursuivre ses activités, de l'accélération de la modernisation numérique pour garantir une parfaite continuité des opérations et une évolution privilégiant autant que possible les outils virtuels, comme dans le cas des « visites » des installations médicales des Nations Unies et des cérémonies d'ouverture de plis, ainsi que des efforts visant à maintenir ouvertes les installations du Siège de l'Organisation, moyennant la mise en place des mesures d'hygiène et de sécurité adéquates. On trouvera des exemples plus précis dans les parties relatives à chacun des sous-programmes. Les produits et activités modifiés et nouveaux ont contribué à l'obtention de résultats en 2020, comme décrit dans la partie relative à l'exécution du programme au titre de la composante 3 du sous-programme 1, de la composante 1 du sous-programme 2 et des sous-programmes 3 et 4.

25B.15 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins des États Membres, on tirera parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Il s'agit notamment de l'organisation de réunions virtuelles au lieu de réunions en présentiel, lorsque cela est possible, et de la poursuite des efforts en matière de passage au numérique.

### Textes des organes délibérants définissant les mandats

25B.16 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

72/266 A ; Un nouveau modèle de gestion pour 75/254 A à C Budget-programme de 2021  
72/266 B ; 73/281 l'Organisation des Nations Unies

### Produits

25B.17 On trouvera dans le tableau 25B.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 25B.1

#### Produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)				
	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
1. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
2. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
3. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
4. Séances du Comité spécial des opérations de maintien de la paix	1	1	1	1

### Activités d'évaluation

25B.18 Les auto-évaluations qui ont été menées à bien en 2020 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2022 :

- a) Auto-évaluation relative aux améliorations de la procédure de recrutement ;
- b) Auto-évaluation relative à la procédure de déploiement du personnel en tenue ;
- c) Auto-évaluation relative à l'équipe de direction du Département.

25B.19 Il a été tenu compte des conclusions des auto-évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du plan-programme pour 2022. Par exemple, l'auto-évaluation relative aux améliorations de la procédure de recrutement a permis de recenser les améliorations introduites en 2019 et de définir les priorités dans la

prochaine série de modifications qui doit concerner en 2022 la composante 1 du sous-programme 1. L'auto-évaluation relative à la procédure de déploiement du personnel en tenue a permis d'identifier les goulets d'étranglement dans la procédure de déploiement globale et après le déploiement, contribuant ainsi à définir les éléments sur lesquels devront porter les examens et améliorations prévus en 2022 au titre de la composante 2 du sous-programme 2.

25B.20 Il est prévu de procéder aux auto-évaluations ci-après en 2022 :

a) Auto-évaluation relative à l'efficacité du Comité des clients des services de gestion menée conjointement par le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et le Département de l'appui opérationnel ;

b) Évaluation des projets de développement des capacités élaborés et/ou mis en œuvre par le Service du renforcement des capacités et de la formation opérationnelle ;

c) Évaluation du programme relatif à la trousse de prophylaxie postexposition au VIH mis en œuvre par le système des Nations Unies.

## **Programme de travail**

### **Sous-programme 1**

#### **Activités d'appui**

#### **Composante 1**

#### **Appui en matière de ressources humaines**

#### **Objectif**

25B.21 L'objectif auquel la composante contribue est de renforcer les capacités des entités du Secrétariat en matière de ressources humaines, d'améliorer et de simplifier les procédures dans ce domaine, et de mettre à la disposition de l'Organisation un personnel talentueux et diversifié.

#### **Stratégie**

25B.22 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on continuera, dans le cadre de la composante, à fournir en temps voulu des conseils spécialisés et des orientations cohérentes aux partenaires ressources humaines de l'ensemble du Secrétariat sur la manière d'exercer dûment les pouvoirs qui leur sont délégués en matière de gestion des ressources humaines, à les aider à prévenir et à régler les litiges, et à répondre à d'autres besoins opérationnels propres à chaque entité.

25B.23 On continuera également à améliorer, à simplifier, à dématérialiser et à rationaliser les procédures et les outils en matière de ressources humaines, en accordant une attention particulière au multilinguisme et à l'inclusion du handicap dans divers domaines, tels que le recrutement, l'exécution des formalités d'entrée en fonctions, l'administration des formulaires de ressources humaines et des dossiers du personnel, la gestion des non-fonctionnaires et la gestion prévisionnelle des besoins en personnel. On proposera également des services et des plateformes modernes pour l'organisation de tests et d'examens.

25B.24 Dans le cadre de cette composante, on alimentera des viviers de talents diversifiés et compétents en gérant les listes d'aptitude dans toutes les familles d'emplois, et on continuera à gérer le programme Jeunes administrateurs.

25B.25 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) l'amélioration de la capacité des entités d'exercer de manière responsable et efficace les pouvoirs qui leur sont délégués en matière de ressources humaines à l'appui de leur mandat ;

b) l'obtention de gains d'efficacité et une réduction mesurable des retards et des redondances constatés actuellement dans les processus opérationnels de gestion des ressources humaines ;

c) l'amélioration de la capacité à identifier et à recruter en temps voulu les candidates et candidats et les talents les mieux adaptés.

## **Exécution du programme en 2020**

25B.26 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Priorité à la continuité des opérations : numérisation des documents et formulaires relatifs aux ressources humaines**

25B.27 L'environnement de travail étant devenu largement virtuel à la suite de la pandémie de COVID-19 et des restrictions des déplacements qui en ont découlé, les entités ont mis en place des solutions alternatives pour faciliter la continuité des opérations dans un certain nombre de procédures clés dans le domaine des ressources humaines. Toutefois, les solutions décentralisées mises en place dans ces circonstances particulières n'ont pas toujours répondu aux attentes ou se sont révélées incompatibles avec des règles applicables à l'échelle du Secrétariat. L'accent a donc été mis sur la définition de nouvelles activités prioritaires afin de fournir un appui adapté aux entités du Secrétariat concernant les questions liées à la continuité des opérations dans le système de bureau virtuel en place pendant la pandémie de COVID-19. On s'est concentré sur l'accélération de l'application des recommandations relatives à l'adaptation des outils, des procédures et des documents de référence à un environnement en ligne. Les activités ont consisté notamment en la réalisation d'un examen complet des formulaires et des documents papier relatifs aux ressources humaines afin de permettre une parfaite continuité opérationnelle s'agissant des principales procédures nécessitant une signature manuscrite aussi bien pendant qu'après la pandémie. Plus précisément, on a travaillé, en collaboration avec d'autres bureaux, sur un projet visant à proposer des solutions alternatives dans les cas où des documents papier et des signatures manuscrites sont actuellement requis dans le cadre de procédures relatives aux ressources humaines s'appliquant à l'échelle du Secrétariat ; l'objectif est de mettre en place des solutions entièrement électroniques pour plus de 200 formulaires et documents papier, à l'exception de ceux nécessitant une signature manuscrite d'un représentant ou d'une représentante de l'État hôte.

25B.28 Tout au long de l'évolution de la situation, on a également lancé des initiatives visant à aider les entités à s'adapter aux nouvelles réalités des bureaux virtuels dans les procédures de recrutement et d'établissement des listes d'aptitude, en leur permettant d'effectuer en ligne des évaluations de candidats qui se faisaient auparavant en présentiel. Par exemple, en collaboration avec les partenaires du Bureau de l'informatique et des communications et du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, et compte tenu des restrictions des

déplacements liées à la pandémie, on a permis l'utilisation d'un outil informatique exploitable à distance qui facilite l'organisation de jurys et la réalisation d'entretiens et d'évaluations de candidats de façon entièrement virtuelle.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25B.29 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent les progrès de la dématérialisation et les gains d'efficacité dans l'administration des ressources humaines, la gestion des formulaires et des procédures y relatifs et les évaluations de candidats (voir le tableau 25B.2).

Tableau 25B.2

**Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
Les procédures, formulaires et systèmes dans les domaines de l'administration des ressources humaines et des entretiens avec les candidats nécessitent l'utilisation de documents papier et la conduite d'évaluations en personne	Les procédures, formulaires et systèmes dans les domaines de l'administration des ressources humaines et des entretiens avec les candidats nécessitent l'utilisation de documents papier et la conduite d'évaluations en personne	Des solutions dématérialisées sont proposées comme alternative aux documents papier utilisés dans les procédures relatives aux ressources humaines à l'échelle du Secrétariat (notamment ceux concernant la santé, l'imposition, les voyages et les assurances) dans le cas de plus de 230 formulaires et types de documents  Les évaluations des candidats et les entretiens avec ceux-ci, notamment ceux réalisés par des jurys, sont conduits grâce à un mécanisme fonctionnant à distance, conformément à la politique en vigueur, qui permet de réunir dans des salles d'entretien virtuelles tout le personnel requis, les membres siégeant <i>ex officio</i> , les personnes chargées de la prise de notes et des candidats se trouvant dans le monde entier

**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution de la composante**

25B.30 Pour aider les clients à faire face à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs de la composante. Un appui réactif et adapté a été fourni aux entités du Secrétariat concernant les questions liées à la continuité des opérations pendant la pandémie. Du fait de l'épidémie de COVID-19, la composante a dû faire face à des demandes plus importantes de la part des entités clientes, qui souhaitent obtenir plus rapidement un appui sous forme de conseils, des directives adaptables et de nombreuses informations concernant l'application des politiques dans les circonstances exceptionnelles liées à la pandémie. Depuis le début 2020, des conseils ont été fournis de façon réactive et rapide pour répondre à plus de 1 100 demandes émanant d'entités clientes et concernant la gestion des ressources humaines en temps de COVID-19, avec un délai de réponse inférieur à un jour ouvrable ; un appui a été fourni dans le cadre de la tenue de plus de 25 séances d'information

virtuelles sur la pandémie à l'intention des entités ; on a contribué à l'élaboration d'une quarantaine de documents d'orientation spécialisés sur les ressources humaines, notamment des directives administratives détaillées et des orientations relatives aux non-fonctionnaires, aux mesures spéciales applicables aux entités hors Siège, à l'indemnité pour frais d'études et au congé de détente. En outre, un appui opérationnel en matière de ressources humaines spécifique a été fourni aux entités ayant les besoins les plus importants, en général des missions sur le terrain, compte tenu de la particularité et de la complexité de leur situation pendant la pandémie, et on a travaillé en coordination avec les collègues du Bureau des ressources humaines pour établir des orientations tenant compte des besoins des entités sur le terrain en ce qui concerne les voyages, les modalités de travail exceptionnelles et aménagées et le retour dans les locaux.

## **Résultats escomptés pour 2022**

25B.31 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### **Résultat 1 : les bonnes personnes au bon endroit au bon moment<sup>20</sup>**

#### **Exécution du programme en 2020**

25B.32 Un appui opérationnel et des conseils spécialisés ont été fournis aux responsables des ressources humaines et aux partenaires pour permettre aux entités clientes d'exercer les pouvoirs qui leur ont été délégués en matière de ressources humaines. On s'est également attaché à améliorer et à rationaliser les procédures, les outils et les progiciels de gestion des ressources humaines mis à disposition des entités clientes et les conseils à ce sujet, notamment en ce qui concerne le recrutement, l'exécution des formalités d'entrée en fonctions, la gestion prévisionnelle des besoins en personnel opérationnel, la gestion des non-fonctionnaires, les entretiens avec les candidats et les tests et examens.

25B.33 Le travail susmentionné a contribué à l'obtention d'un taux de satisfaction de 93% parmi les partenaires ressources humaines du Secrétariat concernant les services consultatifs sur les questions de gestion des ressources humaines qui leur ont été offerts, et d'un taux de satisfaction de 82% concernant les documents d'orientation sur les ressources humaines fournis aux entités clientes par la composante, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir faire en sorte que les clients soient satisfaits de l'appui consultatif et des dossiers d'orientation fournis, comme indiqué par les observations formulées par les entités clientes et le volume de demandes de services. Les entités clientes ont également bénéficié de procédures de gestion des ressources humaines améliorées et simplifiées comme l'indique le taux de satisfaction supérieur à 80% enregistré parmi les personnes ayant répondu à l'enquête qui ont indiqué avoir utilisé les procédures améliorées nouvellement introduites dans les domaines du recrutement et de l'exécution des formalités d'entrée en fonctions.

#### **Projet de plan-programme pour 2022**

25B.34 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera à alimenter des viviers de talents diversifiés et compétents

<sup>20</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 29B)].

en gérant les listes d'aptitude ainsi que le programme Jeunes administrateurs. En outre, on continuera à renforcer l'efficacité de diverses procédures de gestion des ressources humaines en les rationalisant, en les simplifiant, en misant sur la dématérialisation et en utilisant efficacement les technologies, ce qui permettra également d'assurer la continuité de l'administration des ressources humaines pour les entités opérant dans des contextes particuliers et n'ayant qu'un accès limité à des bureaux physiques. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 25B.3).

Tableau 25B.3  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Les missions de maintien de la paix ont bénéficié des conseils et de l'appui de la Division du personnel des missions (Département de l'appui aux missions), notamment en ce qui concerne les listes de réserve, la gestion prévisionnelle des besoins en personnel et les visites multidisciplinaires	Les entités clientes du Secrétariat bénéficieront d'un appui spécialisé et d'autres services consultatifs adaptés à leurs besoins opérationnels en matière de ressources humaines	Les partenaires ressources humaines occupant des postes de responsabilité au Secrétariat sont satisfaits à 93% des services consultatifs sur les questions de gestion des ressources humaines concernant leurs entités  Les partenaires ressources humaines occupant des postes de responsabilité au Secrétariat sont satisfaits à 82% des documents d'orientation sur les ressources humaines fournis	Les clients peuvent mieux exécuter les pouvoirs qui leur sont délégués en matière de ressources humaines grâce à un appui opérationnel et à des conseils spécialisés, disposent de dossiers d'orientations adaptés à leurs besoins et suivent des procédures de gestion des ressources humaines améliorées et simplifiées	Les clients peuvent mieux exécuter leurs tâches de gestion des ressources humaines, car ils bénéficient de conseils judicieux fournis en temps voulu et sur le plan opérationnel, ainsi que de procédures relatives aux ressources humaines améliorées et de plus en plus largement dématérialisées

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : réduction des délais de recrutement dans les entités du Secrétariat<sup>21</sup>

### Exécution du programme en 2020

25B.35 Dans le cadre de la composante, on a élaboré et mis en place de nouvelles procédures et des outils innovants au cours de multiples cycles d'améliorations pour accélérer et faciliter le recrutement, l'objectif étant de réduire considérablement la charge administrative pour les responsables de postes à pourvoir. On a également aidé les entités en leur fournissant des supports de formation, des conseils et un appui afin d'améliorer l'utilisation des outils plus efficaces et des dispositifs innovants. À cet égard, une plateforme en ligne spécialisée a été mise en place : sur cet espace, les

<sup>21</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect. 29B)].

spécialistes des ressources humaines, les responsables de postes à pourvoir et les services recruteurs peuvent accéder aux supports de formation et poser des questions sur les modifications et innovations récentes.

25B.36 Le travail susmentionné a aidé à établir le délai moyen de recrutement à 158 jours, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir 130 jours. Cela s'explique en partie par la crise de liquidités et la suspension des recrutements au titre du budget ordinaire. Étant donné que le Secrétariat compte plus de 150 entités opérant dans plus de 480 lieux d'affectation dans le monde et dans des circonstances très variables, il est difficile d'établir des facteurs ayant influencé de manière significative les délais de recrutement qui soient communs à toutes les entités.

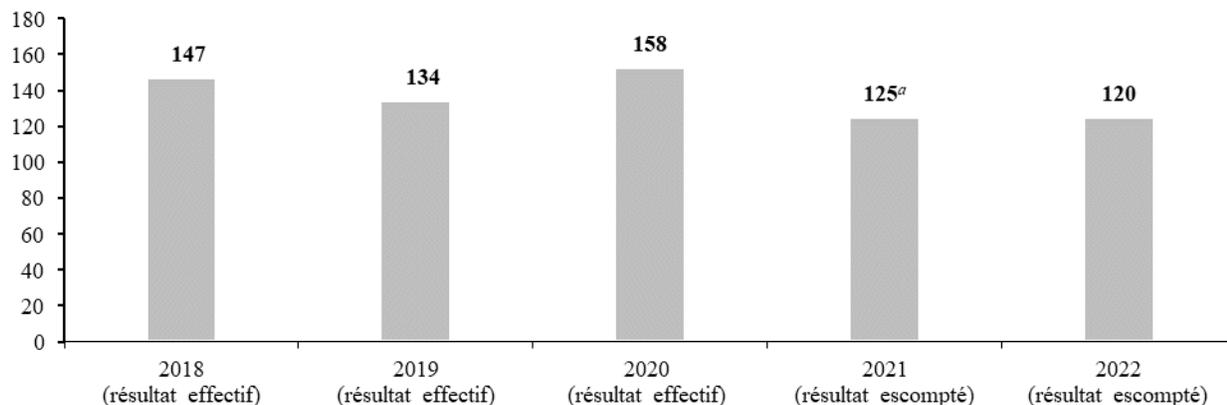
### Projet de plan-programme pour 2022

25B.37 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera d'innover en ce qui concerne la procédure de recrutement. On produira également des recommandations visant à modifier les règles et permettant de transformer plus profondément les procédures en vue de gagner en efficacité et en qualité. Pour que les améliorations apportées aux systèmes en ligne se traduisent par une réduction des délais de recrutement, il est essentiel que les entités suivent leur performance en la matière et tirent pleinement parti des améliorations et des modifications récentes. En outre, le personnel d'encadrement devra être suffisamment à l'aise et motivé pour utiliser les nouveaux outils. Les entités devront s'appropriier et exploiter pleinement les améliorations et modifications récentes. Il est donc plus que jamais nécessaire de susciter une évolution des comportements chez les responsables de postes à pourvoir et les services recruteurs. On s'attachera à renforcer la communication, les conseils et les capacités au niveau de chaque entité en ce qui concerne l'adoption des nouveaux outils Inspira, afin que les entités puissent tirer pleinement parti de l'utilisation des innovations dans leurs efforts de recrutement en cours et à venir. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 25B.I).

Figure 25B.I

#### Mesure des résultats : délais de recrutement, par année où la sélection a eu lieu

(Nombre de jours)



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : amélioration du recrutement et de la gestion des non-fonctionnaires

#### Projet de plan-programme pour 2022

25B.38 Dans le cadre de la composante, on a fourni un appui spécifique aux entités clientes concernant l'utilisation, le recrutement et la gestion du personnel n'ayant pas la qualité de fonctionnaire dans l'ensemble du Secrétariat de l'Organisation. Un catalogue exhaustif portant sur les contrats de non-fonctionnaires, qui fournit aux responsables et aux spécialistes des ressources humaines une vue d'ensemble du dispositif de délégation de pouvoirs et présente les définitions, les règles et règlements, les procédures et les informations y relatifs a été publié. On a également mené une étude sur le recours aux consultants, aux vacataires, aux stagiaires, au personnel fourni à titre gracieux de type II, aux experts détachés dans le cadre de prêts non remboursables et au personnel fourni par des gouvernements. Il en est ressorti une série de recommandations relatives aux politiques, aux procédures et au personnel (concernant notamment la communication et le renforcement des capacités), ainsi qu'aux systèmes.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

25B.39 Les enseignements tirés sont les suivants : l'étude a mis en lumière la nécessité de fournir aux spécialistes des ressources humaines les politiques et des documents d'orientation complets mis à jour, et des supports d'information aux gestionnaires de programme et aux membres du personnel n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, de mettre à jour les modules relatifs au recrutement dans Inspira ainsi que de faire d'Umoja le système central d'enregistrement des données pour améliorer encore la gestion des informations relatives aux non-fonctionnaires. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre de la composante, on privilégiera la fourniture de directives et l'amélioration des procédures en tenant compte avant tout des besoins des clients, ainsi que l'intensification du renforcement des capacités et du partage d'informations dans le cadre d'un réseau de praticiens spécialisé. Parallèlement aux directives, on s'attachera également à mettre à jour les fonctionnalités d'Inspira relatives aux consultants, aux vacataires et aux stagiaires, et à préparer la mise en service d'un module de gestion de l'offre et de la demande dans Inspira, ce qui facilitera la coordination avec les États Membres concernant la mise à disposition de l'Organisation de personnel fourni à titre gracieux.

#### *Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25B.40 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montreront l'amélioration et la simplification des procédures et l'établissement d'un modèle de recrutement du personnel fourni à titre gracieux (voir le tableau 25B.4).

Tableau 25B.4  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
Les entités clientes de l'ensemble du Secrétariat gèrent le personnel n'ayant pas la qualité de fonctionnaire sans	Les entités clientes de l'ensemble du Secrétariat gèrent le personnel n'ayant pas la qualité de fonctionnaire en	Les clients ont accès à un recueil de procédures consacré au recrutement et à la gestion du personnel n'ayant	Les clients gèrent le personnel n'ayant pas la qualité de fonctionnaire et ont accès à des dossiers d'orientation	Les clients gèrent le personnel n'ayant pas la qualité de fonctionnaire de manière responsable et efficace en

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
bénéficiaire d'un appui centralisé cohérent	bénéficiant d'un appui consultatif spécialisé fourni par une personne référente travaillant à l'échelle centrale	pas la qualité de fonctionnaire Les clients bénéficient de l'appui d'une personne référente spécialiste du recrutement et de la gestion du personnel n'ayant pas la qualité de fonctionnaire et fixent les priorités du programme de travail en fonction de leurs besoins	adaptés à leurs besoins Les clients bénéficient d'un réseau de praticiens spécialisé qui donne la priorité à leurs besoins et tire parti des meilleures pratiques	bénéficiaire d'un appui consultatif et de directives opérationnelles spécialisées Les entités clientes appliquent des procédures de gestion des consultants, des vacataires et des stagiaires améliorées et simplifiées

## Produits

25B.41 On trouvera dans le tableau 25B.5 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25B.5

### Composante 1 (sous-programme 1) : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie

#### E. Activités d'appui

**Administration** : fournir des conseils et des orientations en réponse aux demandes de services émanant des entités de l'ensemble du Secrétariat sur toutes les questions relatives aux ressources humaines, et s'occuper de faire remonter les demandes au Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité lorsqu'une interprétation des règles faisant autorité est nécessaire ; administrer des concours et des programmes de recrutement centralisés dans les six langues officielles de l'ONU pour au moins 2 000 candidats et candidates, notamment le programme Jeunes administrateurs et les examens d'aptitudes linguistiques ; placer une soixantaine de candidates et candidats au programme Jeunes administrateurs et réaffecter les jeunes administrateurs après leurs deux premières années de service ; gérer de façon centralisée jusqu'à une quarantaine d'avis de vacance de poste génériques, répartis dans 23 familles d'emplois, pour alimenter les listes d'aptitude ; fournir aux entités clientes des outils, des directives et un appui technique en ce qui concerne la gestion prévisionnelle des besoins en personnel, la structuration organisationnelle, les stratégies de recrutement et le recours à du personnel n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, notamment en organisant des visites auprès des entités, qu'il s'agisse de déplacements sur le terrain ou de visites virtuelles ; formuler des recommandations opérationnelles et assurer un retour d'information à l'intention du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité au sujet de l'ensemble des projets de texte, et soumettre des propositions de révision des politiques fondées sur l'analyse des besoins des clients ; améliorer les procédures opérationnelles relatives aux ressources humaines, notamment dans les domaines du recrutement, de l'exécution des formalités d'entrée en fonctions et de la modernisation de l'administration du personnel, en développant de nouveaux outils ou en promouvant l'utilisation de ceux-ci.

## **Composante 2**

### **Renforcement des capacités et formation opérationnelle**

#### **Objectif**

25B.42 L'objectif auquel la composante contribue est de faire en sorte que toutes les entités du Secrétariat disposent des capacités opérationnelles dont elles ont besoin pour s'acquitter efficacement des mandats qui leur sont confiés.

#### **Stratégie**

25B.43 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on élaborera ou on fournira, en partenariat avec différents bureaux du Secrétariat, divers services de formation et de renforcement des capacités axés sur les besoins opérationnels, on améliorera la gestion des connaissances et on renforcera l'efficacité opérationnelle en soutenant les initiatives d'uniformisation et d'amélioration des procédures, en veillant dans la mesure du possible à la diversité linguistique des prestations proposées. On proposera également à l'ensemble du Secrétariat des programmes de formation dans divers domaines opérationnels, notamment l'amélioration de la gouvernance, l'administration, l'appui et la gestion de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que des modules de formation en ligne consacrés à Umoja. On s'attachera également à élargir la diversité linguistique du personnel des Nations Unies et on s'engagera à étudier et à étendre la gamme et le contenu des programmes de formation en optimisant les compétences internes existantes.

25B.44 Si certaines formations continueront d'être proposées en présentiel si nécessaire, le Service du renforcement des capacités et de la formation opérationnelle prévoit d'étoffer le catalogue de formations en ligne, en proposant diverses possibilités d'apprentissage en ligne, de cours à distance et de cours mixtes pour remplacer progressivement les cours en classe face à un formateur.

25B.45 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) la consolidation de la gouvernance organisationnelle au niveau des équipes de direction, et le perfectionnement de la formation et des capacités du personnel pour favoriser la prise de décisions opérationnelles, la gestion des ressources et l'amélioration des procédures opérationnelles ;

b) la mise en place de plateformes efficaces de gestion des connaissances et de la formation, afin de toucher le plus large public possible parmi les professionnels qui œuvrent au quotidien dans toutes les entités du Secrétariat, et d'améliorer les connaissances et les compétences pour ce qui est de la gestion des ressources et d'autres responsabilités opérationnelles ;

c) l'amélioration des compétences et de la diversité linguistiques, ainsi que des capacités de communication dans l'ensemble du Secrétariat.

#### **Exécution du programme en 2020**

25B.46 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### Plateforme de gestion des connaissances en ligne à l'appui des directives administratives et opérationnelles : le portail Knowledge Gateway

25B.47 Le portail Knowledge Gateway a été mis en service en avril 2020 dans le contexte du cadre intégré d'action et d'orientation adopté à l'échelle du Secrétariat de l'ONU pour aider les personnes chargées de fournir un appui administratif et opérationnel à s'acquitter efficacement de leurs fonctions, et pour aider les membres du personnel à comprendre les directives relatives aux ressources humaines et les prestations. Répertoire de directives facile à utiliser et organisé de façon thématique, le portail permet aux utilisateurs de trouver les orientations dont ils ont besoin pour exécuter leurs fonctions avec efficacité et sans risque d'erreur. Il établit des liens clairs entre les orientations et les politiques pertinentes, et vise principalement à fournir des conseils pratiques et simples en vue de l'application et du respect des règles. Début 2021, un assistant automatisé a été ajouté au site, afin que les utilisateurs puissent recevoir en temps réel des réponses à des questions spécifiques.

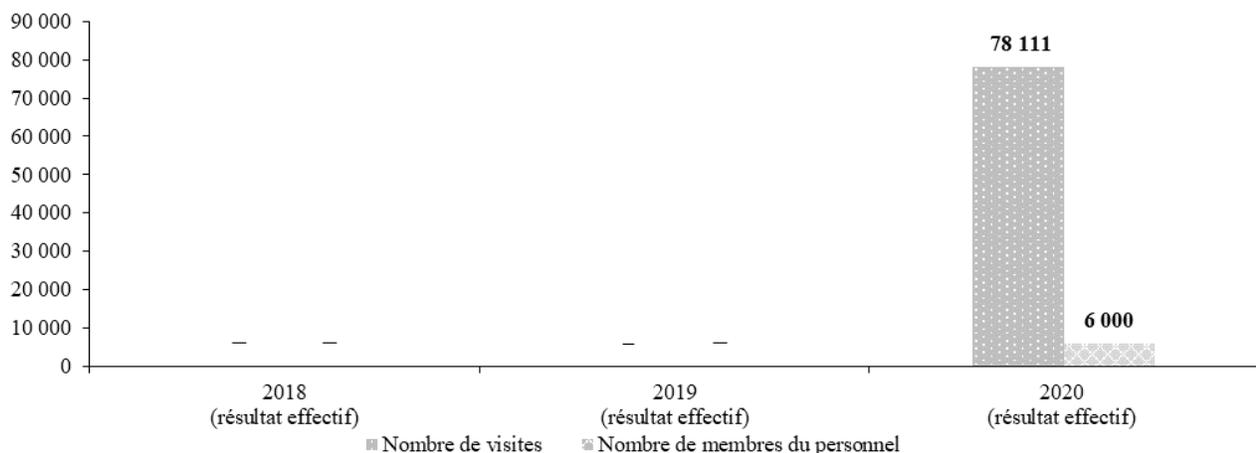
25B.48 Grâce à une collaboration étroite entre le sous-programme et les experts du Département de l'appui opérationnel, du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et d'autres entités du Secrétariat, le nombre d'entrées thématiques liées à l'appui administratif et opérationnel a été porté de 37 à 72 au cours des neuf premiers mois de fonctionnement du portail Knowledge Gateway. Les orientations disponibles comprennent des règles générales, des principes directeurs, des manuels, des questions fréquemment posées, des infographies, des vidéos et des procédures. En outre, le portail favorise le partage des connaissances entre pairs grâce à la communauté de pratique qui rassemble les spécialistes de l'appui administratif et opérationnel.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25B.49 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent les 78 111 visites au total enregistrées sur le portail Knowledge Gateway depuis sa mise en service, en avril 2020. En décembre 2020, plus de 6 000 membres du personnel et professionnels du Secrétariat avaient accédé à la plateforme pour tirer parti des conseils disponibles en matière d'appui administratif et opérationnel (voir la figure 25B.II).

Figure 25B.II

**Mesure des résultats : nombre de membres du personnel ayant consulté le portail Knowledge Gateway et nombre de visites enregistrées sur le site depuis sa mise en service en avril 2020 (résultat cumulé)**



## **Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution de la composante**

25B.50 En raison des conséquences de la COVID-19 au cours de l'année 2020, le lancement des initiatives de formation opérationnelle et de renforcement des capacités prévues pour la deuxième année d'exécution du sous-programme a été ralenti. La mise en service de la composante de formation en ligne du programme de formation renforcée pour l'appui opérationnel de haut niveau était prévue pour la fin 2020, mais les révisions portant sur les contenus ayant pris plus de temps que prévu, la mise en service a été reportée au troisième trimestre 2021. Les activités prévues au titre de la composante relative aux formations en présentiel ont été reportées en raison des restrictions des déplacements en vigueur. La plupart des sessions du programme de formation à la gouvernance ont dû être annulées, ce programme nécessitant la présence physique des entités bénéficiaires et des formateurs pour atteindre ses buts et objectifs. La conception et le développement de cours portant sur les ressources humaines pour le progiciel Umoja ont dû être repensés et adaptés au télétravail, étant donné que les partenaires ressources humaines et les mentors n'étaient plus en mesure d'assurer les activités en présentiel et que les manifestations en présentiel ont été remplacées par des manifestations virtuelles.

25B.51 Pour aider les clients à faire face aux problèmes apparus pendant la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, ou apporté des aménagements à d'autres activités, sachant que les nouvelles activités comme les activités modifiées concourent aux objectifs de la composante. En particulier, dans le cadre du sous-programme, les cours de langues ont été repensés et transformés du jour au lendemain de séances en face à face dans six langues en séances exclusivement en ligne à partir de mars 2020. Un aspect bénéfique de cette évolution a été l'acquisition rapide par le personnel du Secrétariat de l'Organisation de compétences liées à l'utilisation et à l'adaptation de plateformes et d'applications en ligne, ce qui a facilité la mise en œuvre de modalités d'apprentissage et de formation à distance, en ligne ou dans un format mixte. En ce qui concerne le programme de formation à la gouvernance, trois petites entités ont accepté de participer à un projet pilote axé sur le déroulement à distance du programme, avec un contenu modifié et abrégé, au cours du second semestre 2020.

## **Résultats escomptés pour 2022**

25B.52 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### **Résultat 1 : élaboration et adoption de modalités de fonctionnement plus stratégiques et systématiques<sup>22</sup>**

#### **Exécution du programme en 2020**

25B.53 Dans le cadre de la composante, on a conçu, développé ou exécuté 35 projets de renforcement des capacités dans les domaines de l'environnement, des finances, des ressources humaines, de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, de l'amélioration des modalités de fonctionnement, des langues et de la communication, de la santé et de la santé au travail, de l'informatique et des communications, de la gestion de projets, des audits, des commissions d'enquête, de la gouvernance institutionnelle, de la gestion des connaissances, du programme de formation renforcée pour l'appui opérationnel de haut niveau et de la gestion des installations, en tirant parti du financement centralisé mis à disposition par l'Assemblée générale

<sup>22</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 29B)].

en vue de mettre l'accent sur le renforcement des capacités dans le cadre du nouveau modèle mis en place dans le contexte de la réforme de la gestion.

25B.54 Le travail susmentionné a contribué à l'exécution de programmes intégrés de renforcement des capacités opérationnelles portant sur 14 thématiques opérationnelles et visant à combler les lacunes et à étayer l'exercice des pouvoirs décentralisés, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir neuf domaines fonctionnels.

### Projet de plan-programme pour 2022

25B.55 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté : on aidera les clients à mettre en place et à améliorer les capacités opérationnelles dont ils ont besoin pour exercer de manière responsable les pouvoirs qui leur sont conférés afin de leur donner plus de moyens d'élaborer et d'adopter des modalités de fonctionnement systématiques et améliorées, d'acquérir de nouvelles compétences, de nouvelles connaissances et un meilleur savoir-faire, et de renforcer l'application du principe de responsabilité. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 25B.6).

Tableau 25B.6  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Des programmes de renforcement des capacités opérationnelles ont été exécutés, mais n'ont ni permis d'évaluer les lacunes de manière systématique d'un domaine à un autre ni donné lieu à des programmes dans lesquels l'amélioration des modalités de fonctionnement, la formation, les systèmes, les outils et la gestion des connaissances forment un tout	Des programmes intégrés de renforcement des capacités opérationnelles visant à combler les lacunes sont en place dans trois domaines fonctionnels  Des programmes de renforcement des capacités et d'appui sont lancés de façon à étayer l'exercice des pouvoirs qui ont été décentralisés	Des programmes intégrés de renforcement des capacités opérationnelles portant sur 14 thématiques opérationnelles permettent de combler les lacunes et d'étayer l'exercice des pouvoirs décentralisés	Les programmes intégrés de renforcement des capacités opérationnelles reposent sur une plateforme de gestion des connaissances qui offre une meilleure expérience aux utilisateurs et répond aux besoins en matière de renforcement des capacités des professionnels et du personnel d'encadrement	Les clients ont accès à des programmes intégrés de renforcement des capacités opérationnelles, y compris à des procédures facilitées par les systèmes de gestion des ressources de l'Organisation  Une plateforme de gestion des connaissances dotée de fonctionnalités améliorées est mise en service grâce à l'application de technologies de pointe

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## **Résultat 2 : expansion des formations proposées en ligne<sup>23</sup>**

### **Exécution du programme en 2020**

25B.56 Dans le cadre de la composante, divers services en ligne ont été proposés, et on a notamment soutenu l'élaboration d'un programme de certification dans le domaine des ressources humaines s'adressant aux spécialistes de l'ensemble du Secrétariat. Un nouveau cours en ligne visant à élargir les possibilités de formation en ligne pour les partenaires ressources humaines a été proposé en juin 2020. Portant sur l'exécution des formalités d'entrée en fonctions dans Umoja, le cours permet aux partenaires ressources humaines de rafraîchir leurs connaissances ou d'obtenir les droits d'accès nécessaires à l'exécution desdites formalités. En outre, un nouveau cours en ligne portant sur la gestion des ressources a été proposé à l'intention des agents certificateurs ; il vise à souligner les responsabilités en matière de gestion financière des agents certificateurs dans le cadre des opérations de l'entité, et couvre plusieurs domaines tels que les voyages et les ressources humaines, en s'appuyant sur des exemples fondés sur divers scénarios.

25B.57 Le travail susmentionné a facilité la formation en ligne de 1 200 partenaires ressources humaines qui se sont inscrits au cours sur l'exécution des formalités d'entrée en fonctions dans Umoja et en ont appliqué divers éléments, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir 850 personnes.

25B.58 En outre, le travail susmentionné a également contribué à l'inscription de 833 membres du personnel au cours sur la gestion des ressources proposé à l'intention des agents certificateurs, qui a été validé par 331 d'entre eux.

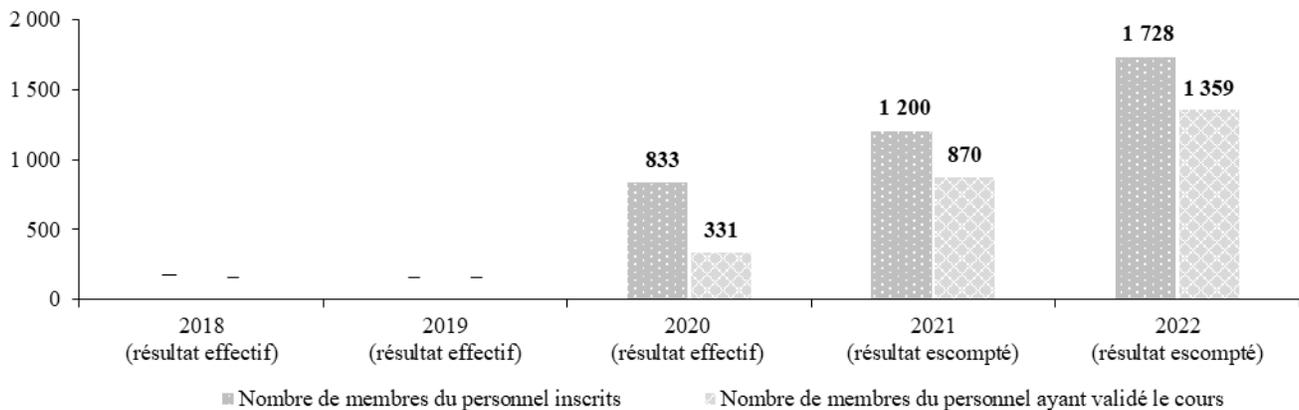
### **Projet de plan-programme pour 2022**

25B.59 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on étoffera le catalogue de formations d'apprentissage et de perfectionnement qui sont proposées au personnel et qui intègrent des contenus et des sujets se rapportant à divers domaines fonctionnels, notamment les finances, le budget, les ressources humaines et les chaînes d'approvisionnement, l'objectif étant d'améliorer la prise de décision et de renforcer les compétences en matière de gestion opérationnelle. Cette nouvelle approche vise également à tirer parti de l'informatique décisionnelle en favorisant les connaissances concernant l'utilisation du progiciel de gestion intégré et d'Inspira principalement, pour proposer une plateforme permettant aux apprenants de mieux évaluer les effets des décisions prises sur l'entité dans son ensemble. Les cours seront proposés dans un format mixte : l'accent sera mis sur les cours en ligne afin d'atteindre un public plus large, mais des formations virtuelles ou en présentiel seront organisées si nécessaire.

25B.60 Pour contribuer à ces progrès, on mettra à jour les cours de formation sur Umoja, en mettant l'accent sur les solutions d'apprentissage en ligne, et on entreprendra des évaluations des besoins du personnel et des entités, en recensant les possibilités de collaboration entre les divers domaines fonctionnels et avec les dispositifs d'apprentissage du Secrétariat. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats mise à jour (voir la figure 25B.III).

<sup>23</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect. 29B)].

Figure 25B.III  
**Mesure des résultats : nombre total de membres du personnel de l'ONU s'étant inscrits au cours sur la gestion des ressources à l'intention des agents certificateurs et nombre de membres du personnel l'ayant validé (résultat cumulé)**



### Résultat 3 : intégration de la formation sur Umoja

#### Projet de plan-programme pour 2022

25B.61 Jusqu'à la fin de l'année 2020, les travaux menés dans le cadre de la composante ont principalement porté sur la capacité de conception de cours à l'intention des partenaires ressources humaines et des mentors des entités des Nations Unies. Dans sa résolution [75/253](#), l'Assemblée générale a recommandé que la composante se dote d'une structure durable pour appuyer l'utilisation d'Umoja et l'intégration des activités et des ressources liées à la formation. Cela a permis de dégager des ressources permettant d'améliorer la conception et la mise à disposition de cours de formation sur Umoja concernant divers domaines fonctionnels, et notamment d'intégrer des aspects du progiciel de gestion intégré et des politiques et procédures opérationnelles connexes. Dans le cadre de la composante, on travaillera en étroite coordination avec les différents référents processus concernés à l'élaboration des cours de formation nécessaires pour s'assurer que les membres du personnel du Secrétariat disposent des connaissances appropriées pour utiliser efficacement Umoja dans le cadre des procédures opérationnelles de l'Organisation.

#### Enseignements tirés et changements prévus

25B.62 Les enseignements tirés des évaluations menées sont les suivants : on a pris conscience de la nécessité de mettre à jour les sessions de formation sur Umoja animées par des formateurs, devenues obsolètes, de les intégrer à d'autres sessions de formation opérationnelle et d'élargir l'éventail des possibilités de formation pour promouvoir l'efficacité dans la prise de décision. L'attribution des droits d'accès dans Umoja doit être étendue et accélérée grâce à la mise à disposition de programmes de certification en ligne. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre de la composante, on mettra l'accent sur la conception de cours d'apprentissage en ligne à un rythme individualisé en combinant diverses méthodes d'apprentissage, des supports interactifs, des vidéos de formation, des exercices pratiques, des modules de perfectionnement, des quiz et des évaluations formulées par les participants. On entreprendra également une évaluation structurée des meilleurs moyens d'intégrer les besoins liés à Umoja dans des offres de formation plus larges. En outre, les activités menées dans le cadre du sous-programme permettront aux partenaires ressources humaines de résoudre les problèmes liés aux fonctionnalités liées aux ressources

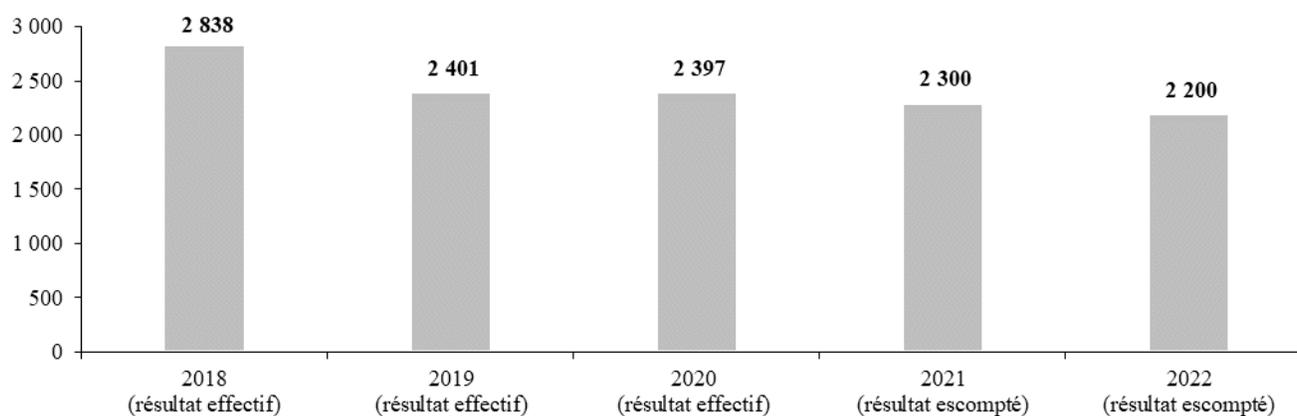
humaines d'Umoja de manière plus efficace sans avoir à les soumettre aux services d'assistance spécialisés, grâce à la formation de certification sur les fonctionnalités concernant les ressources humaines dans Umoja, intégrée aux politiques et aux procédures opérationnelles connexes, qui aura été proposée.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25B.63 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera la diminution du nombre de demandes de services concernant les fonctionnalités liées aux ressources humaines d'Umoja enregistré chaque année (voir la figure 25B.IV). On prévoit une réduction de 5 % par an du nombre de demandes de services concernant les fonctionnalités liées aux ressources humaines d'Umoja, rendue possible par la qualité des cours de formation en ligne sur ce sujet, par la disponibilité d'une formation en ligne accessible aux partenaires ressources humaines, quelle que soit leur situation géographique, et par le renforcement des connaissances du réseau de spécialistes des ressources humaines et des mentors des entités des Nations Unies.

Figure 25B.IV

**Mesure des résultats : nombre annuel de demandes de services portant sur les fonctionnalités liées aux ressources humaines d'Umoja**



## Produits

25B.64 On trouvera dans le tableau 25B.7 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25B.7

**Composante 2 (sous-programme 1) : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

*Catégorie et sous-catégorie*

### E. Activités d'appui

**Administration** : programmes et initiatives de renforcement des capacités proposés en présentiel, en ligne et dans un format mixte ; programme d'amélioration de la gouvernance, proposé chaque année en présentiel et en format virtuel, à l'intention d'une centaine de cadres supérieurs de 18 entités du Secrétariat de l'ONU ; formations linguistiques et formations en communication animées par des instructeurs et proposées en ligne dans les six langues officielles de l'ONU, dont certaines proposées de façon directe au Siège de l'Organisation et dans d'autres lieux d'affectation, et promotion de systèmes

d'apprentissage des langues en ligne comparables dans 14 entités du Secrétariat à l'intention de 1 000 membres du personnel ; formation à l'utilisation des flux de travail actualisés et simplifiés des progiciels (comme Inspira et Umoja), en appliquant les méthodes d'amélioration des modalités de fonctionnement ; promotion continue des meilleures pratiques afin de simplifier et d'harmoniser les procédures opérationnelles, notamment grâce à la diffusion à plus grande échelle et à l'adaptation des orientations dans le cadre du portail Knowledge Gateway.

---

### **Composante 3**

#### **Gestion des soins et sécurité et santé au travail**

##### **Objectif**

25B.65 L'objectif auquel la composante contribue est d'assurer la santé et le bien-être du personnel des Nations Unies.

##### **Stratégie**

25B.66 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre de la composante, on entreprendra une vérification complète et détaillée des qualifications du personnel de santé des Nations Unies et mettra en œuvre des dispositifs visant à garantir que le personnel de santé déployé dans les missions a les qualifications et compétences voulues. On assurera également la direction des activités du personnel médical de l'ensemble du système des Nations Unies, y compris des missions (structures du Secrétariat et des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police), ainsi que des cliniques administrées par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et on lui apportera un appui technique. Les normes de qualité des soins de santé et de sécurité des patients seront mises en application dans toutes les structures de soins de l'ONU de niveau supérieur à I+. Le respect de ces normes sera évalué par le contrôle des établissements, la formation des médecins aux méthodes d'évaluation et l'analyse des données de l'outil d'évaluation des unités médicales. Dans le cadre de la composante, on poursuivra la mise en œuvre d'un système de notification des événements cliniques indésirables pour contribuer à la collecte de données aux fins de la surveillance et de la diffusion de l'information concernant les risques, les événements indésirables et d'autres indicateurs de nocivité à différents niveaux des services de santé, afin de dispenser des soins de santé plus sûrs.

25B.67 Pour contribuer davantage à la réalisation de l'objectif, on examinera, élaborera et appuiera des programmes et des politiques visant à recueillir des données sur les maladies infectieuses et à en réduire l'incidence parmi le personnel des Nations Unies dans le monde entier, et mettra au point des programmes de prévention des maladies chroniques et de promotion de la santé fondés sur des données probantes, qui seront exécutés par les services médicaux des Nations Unies partout dans le monde. Ces activités renforceront encore la capacité d'intervention et l'état de préparation des différents lieux d'affectation face aux futures situations d'urgence sanitaire publique, en tirant parti des enseignements de la pandémie de COVID-19. Dans le cadre de la composante, on mettra également en vigueur des processus opérationnels modernisés, notamment la collecte de données sur les incidents liés au travail à l'aide d'un système électronique de documentation sur la sécurité et la santé au travail, l'amélioration du recensement des causes des 20 premiers jours de congé de maladie et l'intégration des systèmes de traitement des accidents, des congés de maladie, des évacuations sanitaires liées au travail et des indemnisations pour préjudice imputable au service.

25B.68 Dans le cadre de la composante, on aidera les clients à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en continuant de mieux faire connaître les faits nouveaux en matière de santé publique et de gestion clinique de la maladie et en donnant des conseils d'experts sur tous les aspects des opérations de l'Organisation dans le contexte d'une pandémie mondiale. Il s'agit notamment des cas dans lesquels la COVID-19 retentit sur les programmes ou le personnel des États Membres (comme la relève des contingents), de l'utilisation d'équipements de protection, du diagnostic, de l'isolement, de la mise en quarantaine et de la recherche des contacts, du dépistage du virus, de la vaccination, du traitement médical et d'une capacité d'évacuation sanitaire réservée pour la COVID-19. Ces activités passent entre autres par des orientations écrites, des inspections virtuelles de sites concernés et la fourniture de nouveaux services et équipements. On réalisera également un examen, spécialement axé sur la COVID-19, du personnel médical, de sa formation et des structures de soins qui servent le personnel des Nations Unies. Au Siège de l'Organisation à New York, on entreprendra des évaluations des risques liés au lieu de travail et aux réunions afin de soutenir les activités en présentiel de l'Assemblée générale et de ses commissions, ainsi que d'autres organes tels que le Conseil de sécurité. On fournira également des moyens de dépistage de la COVID-19 aux délégations des États Membres auprès de l'ONU à New York pour appuyer la recherche des contacts.

25B.69 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) une réduction du nombre d'événements indésirables et de blessures et maladies évitables grâce à une amélioration de la qualité des services de santé dispensés dans le cadre des activités menées par les Nations Unies dans le monde entier dans les domaines de la santé des femmes (à l'appui de la stratégie sur la parité des sexes), de la santé mentale (à l'appui de la stratégie sur la santé mentale) et des interventions d'urgence (à l'appui de la stratégie sur la sûreté et la sécurité du personnel) ;

b) une réduction des événements indésirables et des blessures et maladies évitables par l'amélioration de la santé et du bien-être du personnel, ce qui contribuera ainsi à réduire l'absentéisme et le présentéisme, et à améliorer la productivité sur le lieu de travail ;

c) des interventions améliorées et ciblées pour atténuer les risques relatifs à la santé et à la sécurité au travail.

25B.70 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat d'améliorer la gestion clinique des cas de COVID-19 dans les structures de soins de l'ONU, d'améliorer le respect des mesures de santé publique et de santé au travail et de réduire ainsi le risque de transmission de la COVID-19 parmi le personnel des Nations Unies et de mieux répondre aux besoins en matière de personnel et de politiques de santé liés à la COVID-19.

## **Exécution du programme en 2020**

25B.71 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Mesures prises pour faire face à la pandémie de COVID-19**

25B.72 En 2020, la composante a investi des ressources importantes dans la préparation des lieux d'affectation et des structures de soins de l'Organisation pour organiser une réponse efficace à la pandémie de COVID-19, protéger la santé et la sécurité du personnel et contribuer à détecter et à ralentir la transmission du virus.

25B.73 On a soutenu la lutte contre la COVID-19 à l'échelle du système des Nations Unies tout au long de l'année 2020, notamment en concevant et en mettant en place un système électronique de suivi des cas de COVID-19 pour rendre compte des cas confirmés en laboratoire dans le système des Nations Unies à l'échelle mondiale, ainsi qu'en élaborant plus de 60 directives techniques et opérationnelles sur la COVID-19 à l'intention des décideurs, des cadres, du personnel de santé et des fonctionnaires des Nations Unies, en particulier sur la planification et la préparation, les stratégies d'atténuation des risques, la santé publique et la prévention et la gestion des épidémies, le diagnostic et la gestion cliniques, les équipements de protection individuelle, les réunions et les rassemblements, et la gestion des besoins psychosociaux. Fixant les grandes orientations des efforts de lutte, la composante a également fourni des services comprenant des évaluations de risques pour l'Assemblée générale, le dépistage et la recherche des contacts au Siège de l'Organisation à New York et des services mondiaux d'évacuation sanitaire.

25B.74 Des activités de formation, de sensibilisation et de communication de grande envergure à l'intention du personnel des Nations Unies et du personnel médical ont été menées à bien au moyen de webinaires hebdomadaires consacrés à la COVID-19 (auxquels ont participé en moyenne plus de 200 agents de santé par semaine), de l'élaboration de supports de communication (par exemple, affiches, réponses à des questions fréquemment posées, exposés) et de la contribution au site Web de l'ONU dédié à la COVID-19. Une nouvelle plateforme d'apprentissage en ligne sur la COVID-19, destinée aux utilisateurs d'iOS et d'Android, a également été créée, l'objectif étant de doter l'ensemble du personnel des Nations Unies, y compris les soldats et soldates de la paix, des connaissances et des compétences nécessaires pour se protéger et protéger leurs collègues de l'infection par le virus.

25B.75 De plus, des conseils opérationnels ont été donnés à tous les lieux d'affectation concernant les enquêtes sur les cas de COVID-19 et leur gestion. Avec des partenaires, une application électronique de signalement des cas a été créée, qui permet au personnel médical et de santé publique sur le terrain de signaler en continu les cas de COVID-19 survenant dans les sites des Nations Unies dans le monde entier. En outre, une application de suivi et de vérification a été créée pour contrôler le respect par les missions de toutes les mesures de santé publique nécessaires, en particulier en ce qui concerne le personnel en tenue dans les contingents, qui était à haut risque puisque le cadre collectif ne permettait qu'une distanciation physique limitée. Les services de soutien psychosocial de la composante ont modifié la teneur et le mode d'exécution habituels de leurs activités pour pouvoir prendre en charge le stress lié à la COVID-19. Ainsi, 4 519 personnes ont participé à 669 sessions de formation psychosociale en ligne organisées tout au long de l'année.

25B.76 En raison des restrictions pesant sur les voyages dans le monde, la composante a imaginé une démarche innovante de prévention de la COVID-19 pour les missions. À partir de juin 2020, on a réalisé des visites virtuelles (vidéo) complètes consacrées à la santé publique, couvrant 22 lieux d'affectation, 43 contingents et 56 unités médicales de niveau I dans six missions [Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS), Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO)]. Chaque visite a consisté en des entretiens approfondis avec des responsables civils et militaires de haut rang, et en des heures d'inspection en direct par vidéo des modules d'hébergement des contingents, des installations d'isolement et de quarantaine, des salles à manger et de prière communes, et des unités médicales de niveau I (y compris

les zones de triage, de dépistage et d'isolement). On a élaboré des listes récapitulatives, basées sur les normes et directives de l'ONU et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), pour guider les entretiens et les visites. À la fin de chaque visite de mission, un rapport complet, présentant les meilleures pratiques et des recommandations sur les améliorations à apporter, a été établi et communiqué à la mission et aux autres sites pour un apprentissage collectif.

25B.77 En juillet 2020, d'autres visites virtuelles de 21 unités médicales de niveaux I+, II, II+ et III ont été menées dans 11 missions. On a eu recours à la méthode du patient traceur pour observer (au moyen d'un jeu de rôle) les protocoles et les procédures employés par le personnel médical et la manière dont il gère le flux de patients lorsqu'il reçoit des personnes soupçonnées d'être malades de la COVID-19. Les observations recueillies ont servi à dresser un bilan complet de l'état de préparation de chaque unité, conformément aux normes de l'ONU relatives à la qualité des soins de santé et à la sécurité des patients et à la liste de contrôle rapide de l'état de préparation des hôpitaux mise au point par l'OMS pour la COVID-19.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25B.78 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre la conformité de l'ensemble des 21 unités médicales à la liste de contrôle rapide établie par l'OMS pour évaluer l'état de préparation des hôpitaux face à la COVID-19 (voir le tableau 25B.8). Du début de la pandémie à la fin de 2020, le système des Nations Unies a enregistré un total de 8 473 cas de COVID-19 confirmés en laboratoire parmi le personnel des Nations Unies et les personnes à charge. Sur ce total, 92 personnes sont décédées, soit un taux de létalité global de 1,1 %. Bien qu'il soit difficile, en pleine pandémie, d'évaluer précisément les effets et l'efficacité de l'action globale d'atténuation menée par la composante, ensemble, les mesures décrites ci-avant ont probablement contribué de manière notable à la prévention de la morbidité et de la mortalité liées à la COVID-19 dans les effectifs des Nations Unies à l'échelle mondiale.

Tableau 25B.8  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
–	–	100 % des unités médicales de l'ONU évaluées sont conformes à la liste de contrôle rapide de l'OMS évaluant l'état de préparation des hôpitaux

**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution de la composante**

25B.79 En raison des répercussions de la COVID-19 sur les déplacements en 2020, on a reporté l'organisation du cours de formation de maîtres formateurs aux gestes élémentaires de survie et du cours de formation d'auxiliaires sanitaires déployés dans les missions. Pour les mêmes raisons, on n'a pas été en mesure de fournir des conseils et un soutien en personne aux missions et aux lieux d'affectation sur les mesures préventives et l'appui à la gestion des épidémies. En outre, la formation qui devait être dispensée aux chefs de services médicaux afin qu'ils deviennent des évaluateurs des normes de qualité des soins de santé et de sécurité des patients a été reportée. Du fait de la pandémie et de ses conséquences, la révision complète des éléments relatifs à la santé publique dans le Manuel de soutien sanitaire pour les missions des Nations

Unies, document qui donne des orientations à tous les pays fournisseurs de contingents, a été reportée.

25B.80 Dans le même temps, cependant, on a trouvé de nouveaux moyens d'appuyer les clients de la composante pendant la pandémie. On a élaboré plus de 60 documents d'orientation concernant la COVID-19 pour conseiller le personnel des Nations Unies, les prestataires de soins et les entités des Nations Unies sur la lutte anti-infectieuse, les équipements de protection individuelle, la gestion des épidémies, les mesures de précaution élémentaires, l'isolement et la quarantaine, ainsi que sur le dépistage et l'évaluation et la gestion cliniques. Un nouveau tableau de bord de signalement des cas et des outils de communication de l'information sur les infections ont été créés, l'objectif étant de rendre compte des cas de COVID-19 dans toutes les entités des Nations Unies, qu'elles relèvent ou non du Secrétariat.

25B.81 En outre, des experts en santé publique ont été spécialement chargés de contribuer aux enquêtes sur les cas dans le monde entier et d'apporter un appui technique aux missions et aux lieux d'affectation. Des visites virtuelles complètes des camps de 43 contingents et de 56 unités médicales de niveau I ont été effectuées dans 22 lieux d'affectation relevant de six missions (BANUS, MANUA, MINUSCA, MINUSMA, MINUSS et MONUSCO). Ces inspections ont porté sur la mise en œuvre des mesures de prévention de la COVID-19. On a également créé un nouvel outil de suivi et de vérification pour aider les contingents à contrôler en détail le respect des mesures de prévention dans leur mission.

25B.82 Des visites virtuelles ont été effectuées dans 21 unités médicales de 11 missions afin de vérifier que les prescriptions de l'OMS en matière de préparation des hôpitaux face à la COVID-19 étaient respectées. La conformité d'un hôpital militaire de campagne avec les normes de l'ONU relatives à la qualité des soins de santé et à la sécurité des patients a également été évaluée de manière virtuelle. On a organisé 78 webinaires mondiaux à l'intention du personnel médical afin d'améliorer ses capacités d'appui au personnel des États Membres et des Nations Unies sur les questions liées à la COVID-19, notamment la gestion des épidémies, la maîtrise des infections, le traitement des cas graves et l'administration du vaccin.

25B.83 En ce qui concerne les activités liées à la sécurité et à la santé au travail, 2 278 tests d'amplification en chaîne par polymérase (PCR) ont été réalisés à domicile et sur place pour dépister la COVID-19 parmi le personnel des missions permanentes auprès de l'ONU à New York, le personnel du système des Nations Unies et les membres de leurs ménages. En outre, 283 cas de COVID-19 signalés par le personnel ont fait l'objet d'un suivi clinique. Soixante-quinze cas ont nécessité la recherche des contacts, et les tests voulus ont été réalisés. Le plan de retour dans les locaux a été élaboré pour le Siège de l'Organisation. En appui aux travaux de l'Assemblée générale, 105 évaluations des risques liés aux réunions ont été menées. En tout, 206 évacuations sanitaires dues à la COVID-19 ont été directement ou indirectement soutenues. Afin de faciliter la remontée de l'information au niveau mondial, on a développé un système électronique pour l'auto-signalement confidentiel des cas de COVID-19 et des vaccinations afin de rendre plus fiable le tableau de bord des cas de COVID-19 du système des Nations Unies.

25B.84 Les conseillers du personnel ont élargi leurs consultations et leurs formations à l'ensemble du personnel des Nations Unies et étoffé leur offre en proposant des séances dans différents fuseaux horaires et en français. Grâce à ces efforts, 4 519 membres du personnel dans 67 pays ont bénéficié d'un accompagnement en santé mentale en 2020. Les nouvelles activités et les nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

## Résultats escomptés pour 2022

25B.85 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### **Résultat 1 : mettre en place une chaîne complète de soins en traumatologie de façon à améliorer les chances de survie des soldats et soldates de la paix<sup>24</sup>**

#### **Exécution du programme en 2020**

25B.86 Dans le cadre de la composante, on a développé un cours et un manuel pour guider la formation d'auxiliaires sanitaires déployés dans les missions afin qu'ils puissent y prodiguer les premiers secours avancés. Il s'agit d'une capacité essentielle à la survie des blessés dont sont dépourvus certains contingents ou effectifs de police. Dans certains cas, la possibilité pour ces auxiliaires de poser une perfusion sur le lieu de la blessure, de désobstruer les voies respiratoires ou de prévenir les arrêts respiratoires peut faire la différence entre la survie et la mort. Le cours de secourisme avancé, qui se situe à un niveau plus élevé que la formation aux gestes élémentaires de survie, permet aux auxiliaires sanitaires déployés dans les missions d'acquérir et d'entretenir les compétences voulues pour prodiguer des soins adéquats sur le lieu de la blessure dans les lieux d'affectation hors Siège, améliorant ainsi les taux de survie. Les deuxième et troisième cours, censés permettre de valider le contenu de la formation des auxiliaires sanitaires, ont été reportés en raison des restrictions des déplacements liées à la COVID-19.

25B.87 Le travail susmentionné a contribué à l'organisation du premier Programme de formation aux gestes élémentaires de survie au Maroc en février 2020, à l'issue duquel les 21 participants ont tous réussi l'examen, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020. Il n'a pas encore été possible de rendre compte des résultats obtenus par rapport aux cibles fixées concernant l'augmentation des taux de survie au lieu de la blessure et l'augmentation du pourcentage de blessés qui arrivent en vie à l'hôpital et qui en sortent en vie, en raison de difficultés liées aux méthodes de collecte des données.

#### **Projet de plan-programme pour 2022**

25B.88 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on organisera les deuxième et troisième cours pilotes d'auxiliaires sanitaires déployés dans les missions et on ajustera le programme d'études de cette formation sur la base des cours pilotes en 2021 et 2022, puis on procédera au transfert prévu des activités, dont la mise en œuvre future reviendra au sous-programme 3. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 25B.9).

<sup>24</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 29B)].

Tableau 25B.9  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Formation aux gestes élémentaires de survie : certification de 11 nouveaux maîtres formateurs, qui peuvent ensuite former des formateurs dans le pays fournissant des contingents dont ils sont originaires en s'appuyant sur le programme d'enseignement approuvé	Formation aux gestes élémentaires de survie : certification de 10 maîtres formateurs ; déploiement des premiers contingents ayant été formés à la nouvelle norme relative aux gestes élémentaires de survie et, partant, amélioration des soins prodigués sur le lieu de la blessure ; élaboration et organisation d'un cours pilote à l'intention des auxiliaires sanitaires déployés dans les missions et de cours destinés aux maîtres formateurs, qui servent de référentiel de formation aux pays fournissant des contingents	Organisation d'une formation aux gestes élémentaires de survie au Maroc en février 2020, à laquelle un total de 21 personnes ont participé (toutes ont réussi l'examen et reçu leur certification)	Cours de formation d'auxiliaires sanitaires déployés dans les missions ; lancement du deuxième cours pilote et du test de validation, et mise en place d'un registre permettant d'assurer le suivi des victimes de traumatismes qui arrivent vivantes à l'hôpital	Cours de formation d'auxiliaires sanitaires déployés dans les missions ; lancement du troisième cours pilote et du test de validation ; adaptation du programme d'enseignement du cours de formation d'auxiliaires sanitaires sur la base des enseignements tirés des cours pilotes ; augmentation du nombre d'installations médicales de missions communiquant des données au registre de suivi des victimes de traumatismes

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : disposer d'un personnel médical compétent afin de garantir des soins de qualité<sup>25</sup>

### Exécution du programme en 2020

25B.89 En 2020, dans le cadre de la composante, on a élaboré et appliqué une instruction permanente pour guider la vérification, au niveau du Siège, des compétences du personnel de santé déployé dans tous les lieux d'affectation hors Siège. En outre, au titre de la délégation de pouvoirs, une instruction permanente distincte a été élaborée à l'intention des chefs de services médicaux et des gestionnaires des unités médicales administrées par le PNUD concernant la vérification décentralisée des qualifications du personnel médical déployé sur le terrain. On a également créé un cadre de compétences techniques sur les normes professionnelles minimales pour le personnel médical afin de mieux encadrer le processus de vérification et d'aider les responsables des postes à pourvoir dans les missions dans le cadre du recrutement d'agents de santé. Les normes de qualité des

<sup>25</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect. 29B)].

soins de santé et de sécurité des patients ont également été mises en application dans les unités médicales des missions. En 2020, 79 directeurs d'hôpitaux en tout avaient été formés à l'application de ces normes dans leur établissement.

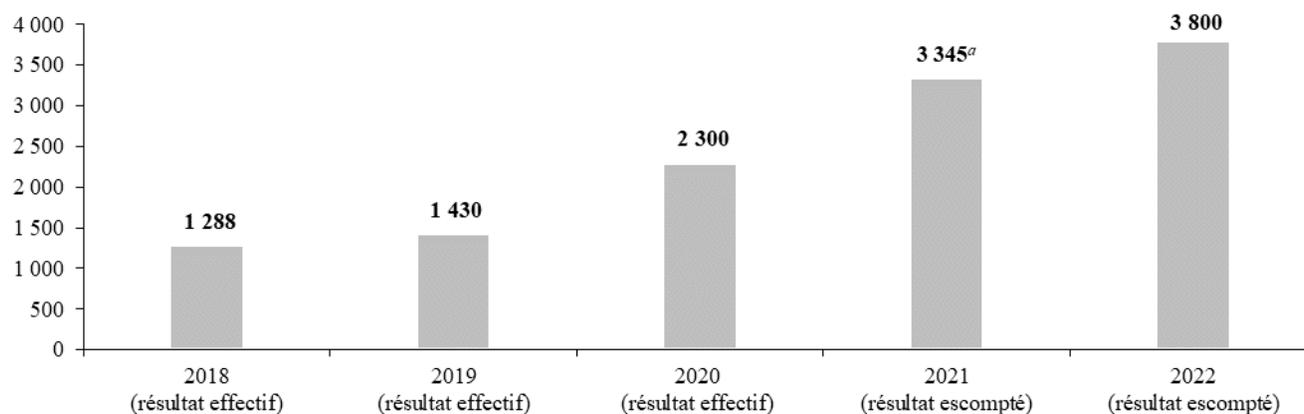
25B.90 Le travail susmentionné a facilité l'habilitation par le Département de 2 300 agents de santé, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir la vérification des compétences de 3 230 professionnels de la santé. Cette situation est due à la réduction ou au report de la relève du personnel médical des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police en raison de la pandémie.

### Projet de plan-programme pour 2022

25B.91 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on améliorera le processus de vérification des qualifications conformément aux instructions permanentes et au cadre de compétences techniques et commencera à déléguer les pouvoirs aux chefs de services médicaux et aux gestionnaires des unités médicales du PNUD. On veillera également à ce que le personnel de santé habilité travaille dans des installations qui répondent aux normes de l'ONU relatives à la qualité des soins de santé et à la sécurité des patients, en élaborant, en mettant à jour et en maintenant une plateforme d'apprentissage en ligne pour la formation des professionnels de la santé à l'application des normes dans les structures de soins de l'ONU. On apportera également des aménagements à la composante et on mettra au point une plateforme d'apprentissage en ligne pour au moins 10 évaluateurs des normes. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 25B.V).

Figure 25B.V

**Mesure des résultats : nombre de professionnels de la santé dont les compétences ont été vérifiées (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : système de signalement des problèmes liés à la sécurité et à la santé au travail reliant ces problèmes et les données sanitaires correspondantes

#### Projet de plan-programme pour 2022

25B.92 Afin de recenser et de traiter les problèmes sur le lieu de travail qui entraînent des blessures, des maladies et des coûts, on a mis en place un système électronique

de signalement sur la même plateforme qui héberge le système électronique de gestion des dossiers médicaux, comme demandé par le Secrétaire général dans sa circulaire sur la mise en place d'un système de gestion de la sécurité et de la santé au travail (ST/SGB/2018/5). Le système fonctionne avec des applications de bureau et mobiles grâce auxquelles le personnel peut signaler les problèmes liés à la santé et à la sécurité sur le lieu de travail (accidents, problèmes et expositions) à l'attention du personnel médical. Le personnel médical peut alors générer des rapports d'incident si la maladie ou la blessure d'un patient est effectivement considérée comme liée au travail, et classer les cas selon les catégories médicales établies. Un mécanisme permettant de relier chaque problème à des dossiers médicaux a été mis en place, y compris dans les cas où plus d'une personne est concernée. Le système établit un lien entre le problème et les congés de maladie, les évacuations sanitaires ou les coûts d'indemnisation qui y sont associés, fournissant pour la première fois une évaluation factuelle des incidences financières et opérationnelles des blessures et des maladies professionnelles qui durent plus de 20 jours. On met actuellement la dernière main aux procédures et guides d'utilisation pour garantir un usage uniforme, le but étant de réduire les coûts pour l'Organisation associés aux congés de maladie.

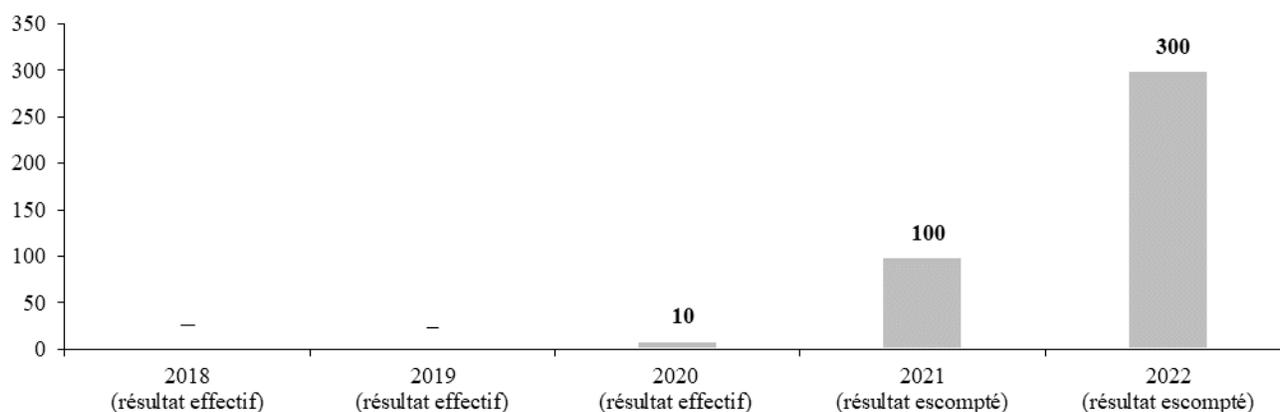
#### *Enseignements tirés et changements prévus*

25B.93 Les enseignements tirés sont les suivants : les ressources en personnel et les moyens de diffusion de l'information doivent coïncider. Bien que le développement du logiciel soit terminé et que les flux de travail soient en place, l'analyse de plus de 200 cas enregistrés en 2020 a été reportée en raison des contraintes de ressources en personnel liées à la crise sanitaire. Toutefois, 10 mesures pratiques d'atténuation ont été mises en place en 2020, dont la plupart étaient liées à la pandémie. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre de la composante, on donnera davantage de responsabilités aux entités en matière d'examen et d'analyse des cas, notamment en dégageant des mesures pratiques d'atténuation, plutôt que de s'en remettre au Siège pour effectuer ces tâches. On entreprendra les tests d'acceptation et les essais pilotes dans les missions, et formera les spécialistes de la sécurité et les personnes référentes dans ce domaine à l'utilisation du système. En 2022, on affinera encore la saisie et l'analyse des données, mettra en place le programme dans les lieux où il existe des spécialistes de la sécurité professionnelle et continuera d'élaborer des rapports et des tableaux de bord qui fournissent aux responsables à tous les niveaux, en temps quasi réel, des données sur la santé et la sécurité, qui peuvent être utilisées pour s'acquitter du devoir de protection de l'Organisation envers son personnel et envers celles et ceux sur qui son travail a une incidence.

#### *Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25B.94 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le fait que 300 mesures pratiques d'atténuation seront menées à bonne fin et contrôlées en 2022 (voir la figure 25B.VI).

Figure 25B.VI  
**Mesure des résultats : nombre de mesures pratiques d'atténuation menées à bonne fin et contrôlées par an (annuel)**



## Produits

25B.95 On trouvera dans le tableau 25B.10 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25B.10  
**Composante 3 (sous-programme 1) : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

*Catégorie et sous-catégorie*

### E. Activités d'appui

**Administration** : initiatives résultant des demandes formulées par les entités soutenues.

**Sécurité, santé et bien-être au travail** : vérification des compétences du personnel de santé, conformément aux instructions permanentes et au cadre des compétences techniques ; instauration de la délégation de pouvoirs aux chefs des services médicaux et aux responsables d'unités médicales du PNUD pour la vérification des compétences du personnel de santé ; vérification de l'aptitude médicale de 3 200 personnes dans le cadre de leur recrutement et des voyages du personnel, et vaccination d'environ 3 300 membres du personnel par an ; services psychosociaux, y compris services de santé mentale ; supervision des services de santé et de sécurité au travail, notamment des évaluations des risques, des politiques générales, des outils, des formations, des évaluations de l'état de préparation de 22 lieux d'affectation, des systèmes de signalement des problèmes, des enquêtes sur les incidents, de l'audit de 22 lieux d'affectation et du respect par les fournisseurs des politiques, directives et normes de qualité et de sécurité ; supervision des services médicaux sur le terrain, y compris l'audit de 20 évacuations sanitaires dans les missions et l'évaluation de trois hôpitaux militaires de campagne pour contrôler le respect des normes de qualité des soins de santé et de sécurité des patients ; formation de tous les directeurs d'hôpitaux à l'application des normes de qualité des soins de santé et de sécurité des patients et formation de 10 membres du personnel médical des Nations Unies à l'évaluation de ces normes ; gouvernance clinique des établissements de soins de santé dans les missions au moyen d'audits cliniques et de protocoles de soins ; examen des enquêtes sur l'expérience des patients visant à améliorer la qualité des soins dans les structures de soins ; audit des cas de congé de maladie de longue durée dans 20 lieux d'affectation hors Siège ; organisation de sessions de formation mensuelles dans le cadre de webinaires à l'intention du personnel médical ; formation de 60 personnes sur des questions de santé et de sécurité au travail ; organisation d'une formation à la sécurité au travail dans les missions ; encadrement systématique pour les situations d'urgence sanitaire publique ; évaluation de l'état de préparation aux situations d'urgence, notamment celles qui font un grand nombre de victimes, visant à déterminer les lacunes en matière de capacités.

## **Sous-programme 2**

### **Gestion de la chaîne d'approvisionnement**

#### **Composante 1**

##### **Gestion intégrée de la chaîne d'approvisionnement**

###### **Objectif**

25B.96 L'objectif auquel la composante contribue est de permettre aux entités clientes du Secrétariat de disposer, au moment voulu et à l'endroit voulu, des biens et des services dont elles ont besoin, à un bon prix, de sorte qu'elles puissent s'acquitter de leur mandat de manière efficace et rationnelle.

###### **Stratégie**

25B.97 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la composante continuera d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies de gestion par catégorie – une pratique standard dans le secteur, qui est fondée sur une approche stratégique des solutions d'approvisionnement, selon laquelle il faut organiser l'acquisition de biens et services en fonction des domaines de dépenses, des marchés d'approvisionnement et de la satisfaction des besoins des clients. De plus, la composante perfectionnera et mettra à jour le plan de gestion centralisée des demandes et des acquisitions en déterminant les besoins globaux des entités clientes et en recensant les possibilités d'approvisionnement. Elle continuera de tenir à jour la liste des biens et services stratégiques obtenus avec l'appui opérationnel du Siège afin d'améliorer la gestion des risques pour ce qui est des achats. Par ailleurs, la composante intensifiera ses activités de communication, notamment en menant auprès des États Membres une action ciblée axée sur la gestion par catégorie et en renforçant l'utilisation des séminaires à l'intention des entreprises, en particulier des fournisseurs des pays en développement et des pays en transition.

25B.98 La composante prévoit d'apporter aux clients un appui sur les questions liées à la COVID-19 en passant et en gérant des contrats d'affrètement pour la poursuite du soutien à l'évacuation médicale, notamment en lien avec la COVID-19 le cas échéant, ainsi qu'une assistance en matière d'approvisionnement et de livraison de fournitures et d'équipements médicaux. De plus, tout au long de l'année 2022, la composante continuera d'appuyer le programme de vaccination du personnel des Nations Unies. On continuera de mettre l'accent sur l'achat et la distribution du vaccin et des produits auxiliaires tels que les équipements de la chaîne du froid, les aiguilles et les seringues. Le personnel des Nations Unies et les personnes à charge ayant le droit d'être vaccinées par l'intermédiaire d'un programme des Nations Unies devraient avoir reçu leur vaccin à la fin du deuxième trimestre 2022. Pour ce qui est des installations et des infrastructures, il faudra repenser les structures d'hébergement, ainsi que la disponibilité des services pour garantir des normes d'hygiène élevées, et fournir un appui médical et une expertise en ingénierie pour concevoir et établir, ou remettre à neuf, des baraquements et des cliniques sur le terrain, et mettre à disposition des fournitures et des équipements médicaux. Sur la base des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19, la composante continuera d'examiner et de réviser ses orientations et ses procédures, et de les adapter aux environnements à haut risque et aux restrictions de mouvement, tout en maintenant les activités essentielles.

25B.99 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) meilleure adéquation entre les besoins des clients et les capacités des fournisseurs, et disponibilité des biens et services voulus au bon moment, compte tenu des coûts pour l'ensemble du cycle de vie ;

b) meilleure vue d'ensemble des besoins et meilleure orientation des entités clientes vers des solutions d'approvisionnement et de livraison économiques et rationnelles, telles que les contrats-cadres mondiaux et régionaux, les achats locaux, les lettres d'attribution ou les mémorandums d'accord, ou encore l'utilisation des stocks pour déploiement stratégique, des réserves de matériel de l'ONU ou des surplus d'autres entités, qui permet d'éviter des frais liés à l'achat de matériel supplémentaire ;

c) solutions d'approvisionnement optimales pour les entités clientes afin de satisfaire la demande des clients de la manière la plus efficace et efficiente, d'éviter les risques d'atteinte à la réputation d'une entité dans des domaines sensibles tels que les armes et les munitions et les médicaments vitaux, notamment le sang et les produits sanguins, et d'uniformiser les biens et services compte tenu des exigences de multiples clients ;

d) diversification du registre des fournisseurs des Nations Unies pour différentes catégories de biens et de services, ce qui favorise une mise en concurrence internationale effective.

25B.100 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat de garantir qu'un approvisionnement adéquat en vaccins, en équipements et fournitures médicaux et en services de transport reste disponible pour soutenir les activités des clients.

## **Exécution du programme en 2020**

25B.101 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Réponse rapide à la pandémie de COVID-19 : le premier test de résilience de la gestion de la chaîne d'approvisionnement des Nations Unies**

25B.102 L'année 2020 a été celle du premier véritable test de résilience pour la composante, qui a mis à disposition en temps utile des fournitures médicales ainsi que des kits et équipements de dépistage en réponse à la pandémie de COVID-19. Dès le début de la pandémie, la composante a noué un dialogue proactif avec les entités clientes pour être prête à faire face immédiatement et efficacement à la situation. Une étude de l'impact de la pandémie sur la chaîne d'approvisionnement a été réalisée afin de donner aux missions des orientations concernant la commande anticipée de biens et de services et la reconstitution des stocks, de façon à atténuer les possibles effets de la fermeture de l'espace aérien et des frontières. Les fournitures et équipements médicaux nécessaires ont été trouvés et livrés grâce à une collaboration intense entre la Division de la logistique et des achats, la Base de soutien logistique des Nations Unies de Brindisi et d'autres parties prenantes. L'action préventive consistant à centraliser les activités d'achats a joué un rôle majeur dans la réponse aux besoins des missions en temps voulu et à moindre coût. Par exemple, l'ONU a conclu des contrats concernant des respirateurs artificiels à la fin du mois de mars 2020, moment où les principaux acheteurs entraient sur le marché avec des commandes très importantes. Quelques semaines plus tard, le marché était complètement saturé et les fournisseurs fiables n'étaient pas en mesure de s'engager à livrer des fournitures avant septembre ou octobre 2020.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25B.103 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre la recherche et la livraison d'équipements et de fournitures médicaux pour répondre aux besoins des clients, la signature d'accords-cadres d'affrètement aérien et de services d'ambulance aériens pour répondre aux besoins d'évacuation médicale et de transport de passagers 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, et la fourniture de conseils sur d'autres opérations dans le contexte de la pandémie, telles que les salles d'isolement, les installations de quarantaine, la configuration des casernes pour les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, le transfert des patients, et le stockage et le transport des dépouilles (voir le tableau 25B.11).

Tableau 25B.11

**Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
–	–	Fournitures et équipements médicaux pour toutes les entités clientes, y compris les missions de maintien de la paix, les missions politiques spéciales, les commissions régionales et les bureaux hors Siège  117 membres du personnel des Nations Unies évacués médicalement grâce à 11 accords-cadres d'affrètement aérien et 10 services d'ambulance aériens

**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution de la composante**

25B.104 En raison des effets de la pandémie de COVID-19 en 2020, la composante a reporté les déploiements, les rotations et les rapatriements de mars à juin 2020, ce qui a entraîné un arriéré de mouvements pour 168 unités et plus de 80 000 personnes, ainsi que l'annulation des audits sur site des fournisseurs de services aériens, des conférences de soumissionnaires, des évaluations et des visites préalables au déploiement dans les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police (afin de répondre aux besoins critiques des clients en lien avec la réponse à la pandémie), de l'entrée en fonctions de membres du personnel comme suite aux restrictions aux déplacements, ainsi que des séminaires d'affaires visant à diversifier le groupe de fournisseurs potentiels, en particulier ceux des pays en développement et des pays à économie en transition. Les projets clés liés au renouvellement des contrats pour les équipements et les consommables médicaux ont été suspendus pendant la majeure partie de l'année, et donc retardés d'environ 12 mois. De plus, malgré les importants progrès réalisés, l'achèvement des stratégies de gestion par catégorie a été retardé par la nécessité de lutter d'abord contre la pandémie et d'organiser la campagne de vaccination. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour les résultats 1 et 2.

25B.105 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a apporté des aménagements à certaines activités, qui concourent aux objectifs de la composante, notamment en recentrant ses efforts sur des solutions en ligne plutôt que sur des interactions en présentiel, le cas échéant, et en organisant des ateliers virtuels avec les fournisseurs, en particulier les fournisseurs issus de pays en

développement et de pays en transition, ce qui a permis de tenir les ateliers en toute sécurité malgré la pandémie. La composante a aussi aidé les clients à faire face à la pandémie en centralisant l'approvisionnement et la distribution de fournitures et d'équipements médicaux ; en veillant à la résilience de la chaîne d'approvisionnement, notamment en menant une étude de l'incidence de la pandémie sur la chaîne d'approvisionnement ; en recensant les mesures de quarantaine et d'isolement et en les mettant en place ; en organisant l'expédition de fret et le transport médical, ainsi que la gestion et le transport des dépouilles ; en éliminant des déchets médicaux dangereux liés à la COVID-19. La composante a négocié des accords-cadres relatifs à l'affrètement aérien, ainsi qu'aux services d'ambulance aériens, et a fourni un appui 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à l'Équipe spéciale des Nations Unies pour les évacuations sanitaires liées à la COVID-19 qui a soutenu 117 évacuations médicales partout dans le monde, et a établi et géré 12 accords-cadres mondiaux relatifs à l'affrètement aérien et 11 relatifs aux services d'ambulance aériens. Ces produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat pour 2020 dont il est question plus haut.

## Résultats escomptés pour 2022

25B.106 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : vers une chaîne d'approvisionnement efficiente et efficace<sup>26</sup>

#### Exécution du programme en 2020

25B.107 La composante a continué d'améliorer le cadre de planification de la chaîne d'approvisionnement en mettant au point des solutions sur mesure fondées sur la segmentation des clients de manière à fournir des services d'appui à toutes les entités du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Depuis 2020, le plan relatif à la chaîne d'approvisionnement mondiale (anciennement plan de gestion centralisée des demandes et des acquisitions), qui couvrait jusqu'alors les missions de maintien de la paix, a inclus pour la première fois les plans relatifs à la demande, aux achats et aux livraisons des missions politiques spéciales, maximisant ainsi les avantages liés à la rationalisation des plans à l'aide de la gestion par catégorie. La composante a analysé en continu la demande mondiale de biens et de services et présenté des solutions d'approvisionnement claires (contrats-cadres mondiaux et régionaux, achats locaux, utilisation des réserves ou stocks existants ou des excédents d'autres entités, lettres d'attribution ou mémorandums d'accord conclus avec les États Membres). Elle a aussi publié des orientations améliorées à l'intention des entités clientes, ainsi qu'une mise à jour du Manuel des achats, et des directives opérationnelles détaillées sur la chaîne d'approvisionnement dans des domaines thématiques tels que la coopération, grâce auxquelles les entités clientes peuvent exercer avec efficacité les pouvoirs qui leur ont été délégués. Ces activités ont été étayées par une conférence virtuelle des responsables des achats et le lancement d'un réseau de praticiens spécialisés dans les achats, qui viennent ainsi compléter les conseils stratégiques donnés aux fins de l'exécution des mandats des entités clientes.

25B.108 Le travail susmentionné a contribué à l'élaboration d'un total de 15 stratégies de gestion par catégorie, qui comprenaient l'ajustement et la mise à jour de six catégories à partir de 2019, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans

<sup>26</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 29B)].

le projet de budget-programme de 2020, à savoir 20 stratégies de gestion par catégorie. Cet objectif de 20 stratégies n'a pas pu être atteint en raison de la redéfinition des priorités de la composante pour répondre à la pandémie.

### Projet de plan-programme pour 2022

25B.109 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on apportera des aménagements à la composante afin d'intégrer la conduite d'activités de suivi visant à mettre en œuvre les stratégies de gestion par catégorie élaborées au cours de l'année 2021. D'ici 2021, la composante prévoit d'achever l'élaboration de toutes les stratégies de gestion par catégorie recensées et de procéder en 2022 au plan de mise en œuvre. On mettra au point des solutions d'approvisionnement, par exemple des contrats-cadres, des contrats clés en main ou des lettres d'attribution signées avec les États Membres, afin de satisfaire les différents segments de clientèle. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 25B.12).

Tableau 25B.12  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
–	8 stratégies de gestion par catégorie pour l'approvisionnement sont disponibles	9 stratégies supplémentaires de gestion par catégorie pour l'approvisionnement sont disponibles  6 catégories sont ajustées et promulguées	30 stratégies supplémentaires de gestion par catégorie pour l'approvisionnement sont disponibles	Des solutions d'approvisionnement en biens et services sont facilement disponibles pour satisfaire les exigences de différents segments de clientèle (missions politiques spéciales, missions de maintien de la paix, bureaux hors Siège et commissions économiques régionales)

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 2 : une meilleure planification s'appuyant sur des prévisions à long terme rendue possible par Umoja et une approche systématique du renforcement des activités de communication visant à promouvoir les achats dans les pays en développement et en transition<sup>27</sup>

#### Exécution du programme en 2020

25B.110 La composante a travaillé sur des solutions innovantes : les économies d'échelle ont été maximisées par l'amélioration continue du cadre de planification de la chaîne d'approvisionnement, en développant des solutions sur mesure fondées sur

<sup>27</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect. 29B)].

une approche de segmentation des clients afin de fournir des services d'appui à toutes les entités du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. La composante a organisé 21 séminaires sur les relations d'affaires à l'intention des fournisseurs des pays en développement et des pays en transition et mis au point un ensemble d'indicateurs clés de performance mesurant, entre autres, le nombre de participants aux séminaires qui s'inscrivent sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies et le nombre de participants invités à répondre à des appels d'offres dans différentes catégories, en insistant particulièrement sur des domaines tels que les secours en cas de catastrophe, la sécurité et la logistique et les soins de santé. Les enquêtes de satisfaction ont été partagées avec tous les participants au séminaire dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, afin d'explorer les possibilités d'amélioration en ce qui concerne toute relation future avec des fournisseurs potentiels. La composante a aussi développé des instructions permanentes pour les activités de communication avec les fournisseurs et établi un partenariat avec une organisation non gouvernementale mondiale, afin d'encourager les entreprises appartenant à des femmes à tenter de remporter des marchés. En outre, la composante a amélioré la procédure d'agrément des fournisseurs en leur permettant de soumettre les documents justificatifs requis pour s'enregistrer en tant que fournisseur potentiel dans l'une des six langues officielles, et elle a renforcé la transparence en organisant des cérémonies virtuelles d'ouverture des appels d'offres publics.

25B.111 Le travail effectué a contribué au déploiement de la fonctionnalité de planification de la demande et des acquisitions au niveau mondial dans Umoja-Extension 2, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée pour 2020 ; la visibilité des données et les possibilités d'approvisionnement en seront améliorées, ce qui favorisera la livraison des biens et services dans des délais plus rapides et à un prix compétitif

### Projet de plan-programme pour 2022

25B.112 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on exploitera les données recueillies au moyen de la gestion par catégorie et on renforcera la coordination avec les États Membres et les chambres de commerce. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 25B.13).

Tableau 25B.13  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Lancement du plan de gestion centralisée des demandes et des acquisitions, qui permet d'avoir une vue complète et immédiate des besoins	Perfectionnement du plan de gestion centralisée des demandes et des acquisitions, qui peut permettre de faire des économies si l'on opte pour des solutions d'approvisionnement existantes plutôt que	Plan de gestion centralisée des demandes et des acquisitions géré dans Umoja-Extension 2, l'objectif étant de faciliter l'accès aux données et de donner un meilleur aperçu des possibilités	Plan de gestion centralisée des demandes et des acquisitions assorti de prévisions fondées sur les modèles de consommation permettant aux clients de disposer, au moment voulu, des biens et des	Prévisions améliorées permettant aux clients de disposer, au moment voulu, des biens et des services dont ils ont besoin, à un meilleur prix

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
	pour de nouvelles acquisitions	d'approvisionnement afin de garantir la livraison en temps voulu des biens et services, à un prix compétitif	services dont ils ont besoin, à un meilleur prix	

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : automatisation et modernisation de la chaîne d'approvisionnement

#### Projet de plan-programme pour 2022

25B.113 La composante a recensé les besoins des clients afin de répondre efficacement à leurs demandes au moyen d'un approvisionnement stratégique en biens et services de qualité à un prix compétitif. On a travaillé en étroite collaboration avec l'ensemble des clients et des parties prenantes pour faire passer le processus de planification de la demande et des acquisitions du plan initial de 2018 à une analyse avancée et fournir des orientations précises sur les nouveaux approvisionnements ou sur l'utilisation des stocks ou réserves disponibles. En 2020, le cadre de planification a été élargi pour tenir compte des missions politiques spéciales ; il devrait être encore ajusté dans les années à venir pour être entièrement pris en charge par Umoja-Extension 2. En 2022, le cadre de planification devrait être doté d'une capacité de prévision complète, qui sera coordonnée avec les gestionnaires de catégories.

#### Enseignements tirés et changements prévus

25B.114 Les enseignements tirés sont les suivants : l'Organisation doit augmenter et accélérer ses investissements dans la technologie aux fins de l'automatisation et de la modernisation de sa chaîne d'approvisionnement, notamment au moyen, entre autres, d'un réseau d'entrepôt et de distribution, de solutions de livraison diversifiées (drones plus petits pour les destinations lointaines) et de la mondialisation (interopérabilité et partenariats avec d'autres organisations), tout en conservant une responsabilité centralisée aux fins d'une prise de décision rapide. Compte tenu de ces enseignements, la composante se concentrera sur l'achèvement en temps voulu du déploiement complet des modules de gestion la chaîne d'approvisionnement dans Umoja-Extension 2, qui concernent la planification de la demande, la planification de l'approvisionnement et la planification du réseau d'approvisionnement. Dans le même temps, la composante continuera de déployer des solutions d'appels d'offres électroniques pour moderniser la procédure d'achat et travaillera avec des experts du secteur et les États Membres intéressés pour faire un essai afin d'évaluer la faisabilité de l'utilisation de drones logistiques aériens dans des environnements de maintien de la paix aux fins de la livraison d'articles logistiques critiques plus légers dans des zones reculées.

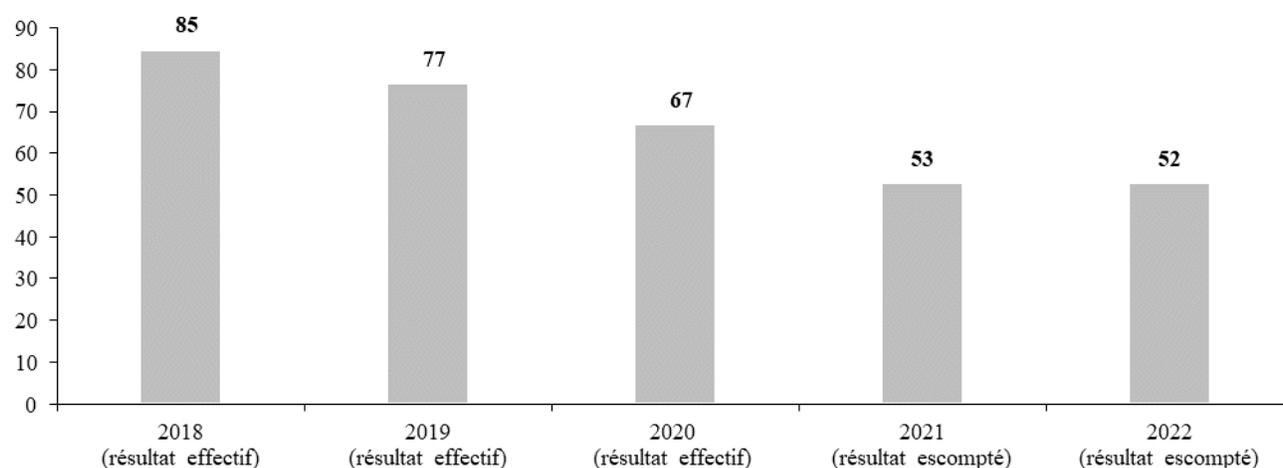
#### Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

25B.115 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera la réduction du délai de sollicitation pour les demandes de prix à 52 jours (voir la figure 25B.VII).

Figure 25B.VIII

**Mesure des résultats : délais de sollicitation pour les demandes de prix**

(Nombre de jours)

**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

25B.116 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour la composante.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

68/263 ; 69/273 Achats

70/286

Questions transversales

**Produits**

25B.117 On trouvera dans le tableau 25B.14 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25B.14

**Composante 1 (sous-programme 2) : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	–	–	1	1
1. Rapport du Secrétaire général sur les activités d'achat, devant être présenté à l'Assemblée générale (rapport biennal)	–	–	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	–	–	4	4
2. Séances de la Cinquième Commission	–	–	3	3
3. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	–	–	1	1

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>44</b>	<b>46</b>	<b>46</b>	<b>46</b>
4. Séminaires sur les relations d'affaires avec l'ONU à l'intention des fournisseurs de pays en développement ou en transition	44	46	46	46
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : conseils sur environ 100 demandes de délégation de pouvoirs pour les achats locaux reçues chaque année de la part d'entités clientes ; fourniture de conseils dans le cadre de la planification de toutes les missions intégrées pour les opérations nouvelles et de renfort.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : coopération à l'échelle du système sur des projets opérationnels et des dossiers d'achats avec le réseau de fournisseurs des entités des Nations Unies.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : catalogue électronique pour tous les biens et services ; cadre de performance de la chaîne d'approvisionnement mis à jour et partagé entre les entités clientes ; publication de rapports analytiques pour toutes les fonctions liées à la chaîne d'approvisionnement à l'échelle du Secrétariat, y compris sur les performances de la chaîne d'approvisionnement ; création d'un espace virtuel visant à stimuler l'innovation et l'excellence dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement ; mise à jour annuelle des statistiques du Secrétariat sur les achats publiées sur le site Web de la Division des achats.				
<b>E. Activités d'appui</b>				
<b>Administration</b> : services de conseil sur des questions liées aux achats à l'intention du personnel et de 44 entités clientes, notamment sur l'optimisation de la planification des achats, les solutions d'approvisionnement, l'utilisation de contrats-cadres, les modalités de passation de marchés et d'autres questions relatives à la chaîne d'approvisionnement ; gestion et planification par catégorie pour la chaîne d'approvisionnement de bout en bout, notamment par la publication d'instructions permanentes et d'un guide annuel de planification de la chaîne d'approvisionnement, le lancement du réseau de praticiens virtuel du Service de l'appui à l'approvisionnement, et des réseaux de praticiens propres à certaines catégories, comme le carburant et les rations ; mise à jour des contrats-cadres, formation et certification du personnel ; élaboration du plan de gestion centralisée des demandes et des acquisitions et conduite de l'approvisionnement stratégique dans le cadre de la stratégie de gestion par catégorie ; finalisation des accords de reconnaissance mutuelle, en application des directives opérationnelles sur la chaîne d'approvisionnement portant sur la coopération avec les organismes des Nations Unies qui ont été publiées, par l'établissement d'un contrat de collaboration tel qu'un système de suivi des véhicules aux fins de la gestion des flottes avec le Programme alimentaire mondial ; recherche de fournisseurs, appels d'offres, négociation, établissement et gestion des contrats afin d'éviter toute perturbation de la chaîne d'approvisionnement, dont 100 contrats-cadres mondiaux, 30 contrats clés en main, des contrats de services de transport aérien (95 commerciaux et 30 militaires) et d'autres contrats ; processus d'agrément des fournisseurs pris en charge dans les six langues officielles de l'Organisation ; réunions avec 6 partenaires internationaux (dont des États Membres) ou exposés à leur intention chaque année, afin de définir et de mettre en place des mécanismes de coopération logistique dans toutes les missions ; organisation, facilitation et suivi du déploiement et de la relève, et recherche de solutions pour les agents en tenue et les marchandises associées (par voie aérienne, navale ou terrestre) ; appui stratégique dans les domaines logistiques de l'aviation, des mouvements stratégiques maritimes et terrestres, de l'ingénierie, de la logistique médicale, des transports et de la gestion du parc automobile, et appui essentiel, notamment carburant, rations et fournitures générales ; élaboration d'un cadre réglementaire efficace et efficient pour l'aviation à l'échelle du système des Nations Unies ; évaluations de la sécurité aérienne, y compris de celle des fournisseurs de services aériens ; élaboration et partage de directives opérationnelles, de manuels et de meilleures pratiques simplifiés et conviviaux sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement, et amélioration constante de ces supports grâce aux commentaires des utilisateurs ; utilisation d'une plateforme d'appel d'offres électronique ; mise à jour du catalogue de contrats en ligne pour les systèmes globaux, régionaux et locaux et les contrats clés en main, notamment les lettres d'attribution, le déploiement, l'intégration, la stabilisation et l'amélioration continue des modules Umoja-Extension 2, y compris les fonctionnalités permettant la gestion par catégorie et l'établissement de rapports sur les effectifs des troupes par emplacement ; mise en œuvre de la gestion des données de base Umoja et de mesures de la qualité des données pour une accessibilité sans faille des données.				

## **Composante 2**

### **Appui au personnel en tenue**

#### **Objectif**

25B.118 L'objectif auquel la composante contribue est de faciliter le fonctionnement efficace et rationnel du pilier Paix et sécurité de l'ONU.

#### **Stratégie**

25B.119 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la composante servira de point de contact unique pour les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police pour toute question d'ordre administratif et logistique ayant trait à la constitution des forces, aux mémorandums d'accord, au matériel appartenant aux contingents et aux remboursements. Elle facilite l'examen périodique par l'Assemblée générale du système de remboursement relatif au personnel en tenue des unités constituées, appuie la négociation et la conclusion des mémorandums d'accord avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, traite rapidement les demandes de remboursement admissibles conformément aux décisions de l'Assemblée et contribue à l'intégration stratégique des données sur les performances qui concernent le matériel appartenant aux contingents déployé. Elle permettra également de rationaliser le processus de remboursement, en améliorant le mémorandum d'accord et les procédures de paiement, ce qui devrait se traduire par un renforcement de la transparence et du principe de responsabilité, ainsi que par la disponibilité en temps réel des données au profit des États Membres, du Siège et des missions. Elle continuera d'apporter un appui stratégique et logistique et d'encourager le renforcement des partenariats avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police.

25B.120 Il est prévu que la composante aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en dirigeant la création d'un groupe consultatif d'États Membres et de partenaires chargé de tracer la voie à suivre concernant l'administration des vaccins contre la COVID-19 au personnel en tenue, en facilitant l'ajustement du calendrier de relève des unités constituées, ce qui réduit les risques encourus par le personnel des Nations Unies et les citoyens que l'ONU sert, et en définissant les conditions d'admissibilité pour les remboursements applicables au personnel en tenue soumis à des restrictions de déplacement et à des mesures de quarantaine.

25B.121 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) facilitation de l'examen par l'Assemblée générale du système de remboursement applicable aux unités constituées et de la mise en œuvre de toutes les orientations connexes ;

b) conclusion rapide de mémorandums d'accord et amélioration de la prestation de services aux clients, permettant des remboursements conformes aux normes et aux taux prescrits par l'Assemblée générale, tout en améliorant la communication avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police concernant les performances du matériel appartenant aux contingents ;

c) rationalisation et rapidité des paiements faits aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police au titre du personnel en tenue et du matériel appartenant aux contingents déployés dans les unités constituées, des remboursements relatifs aux lettres d'attribution et du traitement des demandes d'indemnisation en cas de décès et d'invalidité et des réclamations spéciales ;

d) plus grande uniformisation et réduction des erreurs, ce qui améliorera la qualité des mémorandums d'accord et des demandes.

25B.122 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir les résultats suivants : coordination de l'administration des vaccins anti-COVID-19 au personnel en tenue ; réduction des perturbations des opérations de maintien de la paix en gérant les besoins liés à la pandémie pendant la relève des unités constituées et en contribuant à y répondre ; définition de l'admissibilité des remboursements applicables au personnel en tenue soumis à des restrictions de déplacement et à des mesures de quarantaine.

## **Exécution du programme en 2020**

25B.123 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Examen périodique du système de remboursement des dépenses engagées au titre des unités constituées**

25B.124 L'Assemblée générale examine périodiquement les normes et les taux de remboursement au titre du personnel en tenue et du matériel appartenant aux contingents déployés dans les unités constituées relevant de missions des Nations Unies. Comme il a été établi dans les résolutions de l'Assemblée générale, ces deux examens périodiques sont l'enquête quadriennale visant à déterminer le taux de remboursement au titre du personnel en tenue déployé dans les unités constituées (résolution 67/261) et la réunion triennale du Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents (résolution 50/222).

25B.125 La composante a fourni un appui fonctionnel avant, pendant et après la réunion de 2020 du Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents, qui se réunit tous les trois ans, en élaborant des documents de fond, en préparant des exposés à l'intention des États Membres, en épaulant le Président du Groupe et les présidents des sous-groupes de travail, en rédigeant des résumés quotidiens et des documents officiels et en fournissant des orientations et des conseils. Elle a également établi et communiqué le rapport du Groupe de travail de 2020 (A/74/689) et le rapport du Secrétaire général sur l'examen triennal des taux et normes à appliquer pour le calcul des montants à rembourser aux États Membres au titre du matériel appartenant aux contingents (A/74/698). Les recommandations du Groupe de travail de 2020 ont été adoptées par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/279. Comme l'a demandé l'Assemblée dans sa résolution 59/298, l'édition de 2020 du Manuel des règles et procédures régissant les remboursements et le contrôle relatifs au matériel appartenant aux forces militaires ou de police des pays qui participent aux opérations de maintien de la paix a également été publiée comme document de l'ONU, dans les six langues officielles (A/75/121).

25B.126 Dans le cadre de la composante, on a commencé les préparatifs en vue de l'enquête quadriennale 2021/22 qui servira à déterminer le taux de remboursement au titre du personnel en tenue déployé dans les unités constituées. L'enquête sera menée en 2021 et le rapport y relatif du Secrétaire général devrait être examiné par l'Assemblée générale en 2022.

### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25B.127 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre la mise à jour des normes et des taux de remboursement applicables au matériel appartenant aux contingents déployé dans les missions aux fins de tâches prescrites.

Les 48 recommandations du Groupe de travail de 2020 sur le matériel appartenant aux contingents représentent le plus grand nombre de recommandations jamais formulées par un groupe de travail depuis la création du dispositif en 1996 et presque le double du nombre de recommandations arrêtées par le Groupe de travail de 2017 (voir le tableau 25B.15).

Tableau 25B.15  
**Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
–	–	Les normes et les taux de remboursement relatifs au matériel appartenant aux contingents ont été actualisés sur la base des 48 recommandations du Groupe de travail 2020 sur le matériel appartenant aux contingents

### **Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution de la composante**

25B.128 En 2020, en raison de la pandémie, la composante a eu recours à des plateformes virtuelles pour communiquer des informations aux États Membres, aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, aux missions de maintien de la paix et aux pays hôtes sur les incidences de la crise sanitaire sur la relève des contingents, les remboursements au titre des unités constituées et la négociation de mémorandums d'accord. Elle a également dû suspendre les négociations en présentiel sur les mémorandums d'accord, les réunions d'information en présentiel, les visites d'inspection sur le terrain visant à amener les unités au niveau d'engagement Déploiement rapide du Système de préparation des moyens de maintien de la paix, et l'atelier sur le matériel appartenant aux contingents à l'intention des missions. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme le montrent notamment la suspension de la relève du personnel en tenue, les négociations sur les mémorandums d'accord qui ont pris plus de temps que d'habitude et les visites d'inspection réalisées à distance, rendues difficiles par le décalage horaire.

25B.129 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs de la composante. Ces nouvelles activités ont consisté notamment à fournir des orientations générales sur les remboursements applicables conformément au système approuvé par l'Assemblée générale, et à faire office de secrétariat pour le groupe consultatif d'États Membres chargé d'élaborer une stratégie sur l'administration de vaccins anti-COVID-19 au personnel en tenue déployé dans les unités constituées.

### **Résultats escomptés pour 2022**

25B.130 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

**Résultats 1 : réduction des délais de traitement des remboursements au moyen d'un guichet unique<sup>28</sup>****Exécution du programme en 2020**

25B.131 La composante a certifié, selon le système approuvé par l'Assemblée générale, les remboursements aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police au titre du personnel en tenue déployé dans des unités constituées dans les missions de maintien de la paix. Elle continue d'appliquer avec succès des procédures intégrées de remboursement au titre du personnel en tenue et du matériel appartenant aux contingents. Les remboursements au titre du personnel en tenue continuent d'être certifiés selon les échéances trimestrielles fixées par l'Assemblée générale.

25B.132 La composante a également fini de concevoir, de tester et de mettre en service une solution technique intégrant les remboursements au titre du personnel en tenue dans le système de gestion du personnel en tenue, qui englobait auparavant les procédures de remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents uniquement et d'autres types de demandes. Cette solution remplace un processus manuel archaïque et réduit le risque d'erreur. La plateforme intégrée comprend des mécanismes améliorés de calcul et de communication de l'information concernant les remboursements au titre du personnel en tenue et du matériel appartenant aux contingents, les états des besoins par unité, les mémorandums d'accord, les rapports d'inspection et les déductions qui ont trait aux lacunes constatées dans le matériel appartenant aux contingents déployé.

25B.133 Le travail susmentionné a contribué à ce que les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police aient accès à un point de contact unique pour toutes les questions d'appui et questions logistiques ayant trait à leurs contributions et à ce que les demandes de remboursement concernant quelque 90 000 militaires et membres du personnel de police soient traitées dans les trois mois suivant la fin de chaque trimestre, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020. En outre, six des neuf mémorandums d'accord concernant les unités constituées déployées dans des missions en 2020 ont été signés avant le déploiement ou dans les 90 jours suivant celui-ci, ce qui a permis d'atteindre la cible qui voulait que tous les mémorandums d'accord soient conclus dans les 90 jours qui suivent déploiement. Deux mémorandums d'accord ont été signés après la période de 90 jours, mais sans que cela ne perturbe le processus de remboursement. Un mémorandum d'accord doit encore être validé par l'organisation intergouvernementale concernée.

**Projet de plan-programme pour 2022**

25B.134 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera de s'attacher à améliorer le système de gestion du personnel en tenue afin d'accélérer les remboursements au titre du personnel en tenue et de fournir de meilleurs services à toutes les parties prenantes, y compris aux États Membres, aux missions de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales (voir le tableau 25B.16).

<sup>28</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 29B)].

Tableau 25B.16  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police n'ont pas accès à un point de contact unique pour les questions administratives et logistiques relatives à la constitution des forces, qui font intervenir de multiples unités administratives	Les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ont accès à un point de contact unique pour toutes les questions d'appui et questions logistiques ayant trait à leurs contributions	Les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ont accès à un point de contact unique pour toutes les questions d'appui et questions logistiques ayant trait à leurs contributions  Les demandes de remboursement concernant quelque 90 000 militaires et membres du personnel de police sont certifiées dans les délais prescrits, soit dans les trois mois qui suivent la fin de chaque trimestre	Les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ont accès à un point de contact unique pour toutes les questions d'appui et questions logistiques ayant trait à leurs contributions  Les demandes de remboursement concernant l'ensemble des militaires et du personnel de police sont certifiées dans les délais  Les mémorandums d'accord sont conclus dans les 90 jours qui suivent le déploiement	Les demandes de remboursement concernant les militaires et les membres du personnel de police faisant partie d'unités constituées sont certifiées dans les délais prescrits, soit dans les trois mois qui suivent la fin de chaque trimestre  La transparence et le principe de responsabilité sont renforcés en ce qui concerne les remboursements au titre du personnel en tenue, au moyen des processus automatisés qui permettent de contrôler le nombre d'agents en tenue déployés et d'en rendre compte

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 2 : appui administratif, logistique et financier fourni aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police par l'intermédiaire d'un point de contact unique aux fins d'un remboursement plus rapide<sup>29</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

25B.135 La composante continuera de s'acquitter de son mandat et servira de point de contact unique pour les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police pour toute question d'ordre administratif et logistique ayant trait à la constitution des forces, aux mémorandums d'accord, au matériel appartenant aux contingents et aux remboursements. Elle a collaboré étroitement avec toutes les parties prenantes afin de traiter les remboursements dus aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police au titre du matériel appartenant aux contingents déployé, et ce dans le délai prescrit de trois mois après la fin du trimestre précédent. Elle a également collaboré avec les missions dans le cadre d'échanges réguliers et

<sup>29</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect. 29B)].

d'un suivi, le cas échéant, afin que les demandes de remboursement soient certifiées dans les délais impartis.

25B.136 La composante a collaboré de manière assidue avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, les personnes référentes du Siège et les missions afin que 31 mémorandums d'accord en suspens soient officiellement signés. Ces mémorandums d'accord signés ont permis de certifier les demandes de remboursement en attente concernant le matériel appartenant aux contingents, ce qui montre bien le rôle important que joue la composante en tant que point de contact unique pour les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. En outre, on continue d'œuvrer à la conclusion des mémorandums d'accord dans les 90 jours suivant le déploiement, ce qui permet de certifier les demandes de remboursement soumises au titre du matériel appartenant aux contingents.

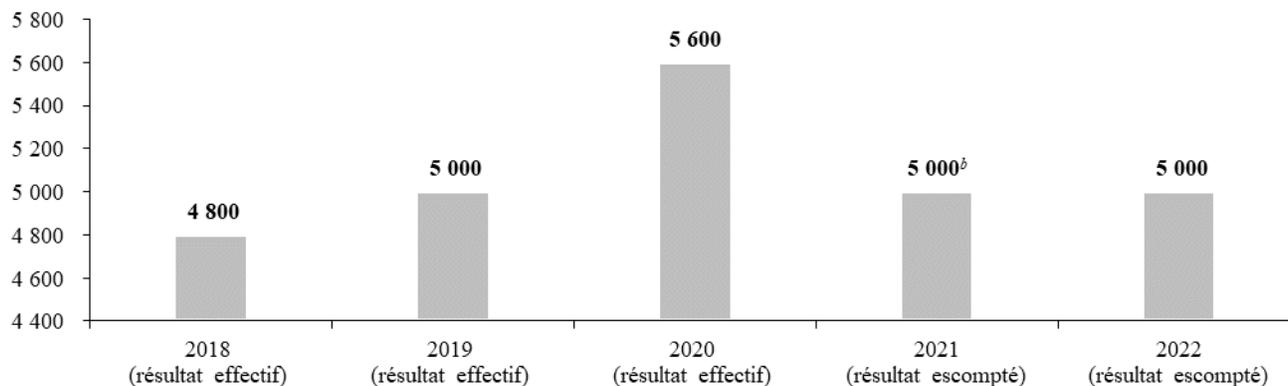
25B.137 Le travail susmentionné a contribué à la délivrance de 5 600 attestations de remboursement dans les délais prescrits, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir le traitement de 5 000 demandes de remboursement de frais relatifs au matériel appartenant aux contingents et au personnel en tenue dans un délai de trois mois. Le chiffre supérieur au résultat escompté s'explique principalement par la réduction et le retrait des effectifs missions des Nations Unies, qui font augmenter temporairement le nombre de remboursements admissibles au titre du personnel en tenue et du matériel appartenant aux contingents.

#### **Projet de plan-programme pour 2022**

25B.138 Dans le cadre de la composante et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera de s'attacher à améliorer le système de gestion du personnel en tenue pour qu'il dispose de plus de fonctionnalités et permette ainsi d'accroître la productivité et de fournir de meilleurs services aux clients que sont les États Membres, les entités du Siège et les missions. La poursuite de l'automatisation des processus et de la normalisation des rapports sera principalement axée sur l'intégration stratégique des données sur les performances du matériel appartenant aux contingents déployé (voir la figure 25B.VIII).

Figure 25B.VIII

**Mesure des résultats : nombre annuel de demandes de remboursement du matériel appartenant aux contingents certifiées dans le délai prescrit de trois mois suivant la fin du trimestre précédent<sup>a</sup>**



<sup>a</sup> Le titre de la mesure des résultats présenté dans le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect. 29B)] a été corrigé afin de rendre fidèlement compte des données qui y figurent.

<sup>b</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 3 : une approche durable et appropriée du traitement des demandes d'indemnisation pour troubles post-traumatiques dans le cadre du dispositif d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité du personnel en tenue**

**Projet de plan-programme pour 2022**

25B.139 La composante a reçu un nombre important de demandes d'indemnisation pour troubles post-traumatiques, qui, comme l'a exigé l'Assemblée générale dans sa résolution 66/264, doivent être traitées dans les meilleurs délais. Par le passé, elle a reçu sept demandes de ce type qui avaient été traitées des années après le retrait et la clôture des missions des Nations Unies concernées. En 2019, elle a reçu 342 demandes d'indemnisation pour troubles post-traumatiques, dont 304 provenaient de missions clôturées. Les ressources n'étaient pas immédiatement disponibles pour indemniser les réclamants conformément au dispositif général d'indemnisation en cas de décès et d'invalidité applicable au personnel en tenue. L'Assemblée générale a adopté la résolution 74/280 (voir également A/73/755, par. 81), dans laquelle elle a demandé que soit réalisée une étude contenant une analyse approfondie des aspects stratégiques, juridiques, administratifs et financiers des troubles post-traumatiques. Conformément à la demande de l'Assemblée, cette étude devrait couvrir les procédures de traitement des demandes d'indemnisation, les normes médicales, la méthode d'établissement des prévisions budgétaires relatives aux engagements au titre de l'indemnisation et les sources de financement. Afin de contribuer à cette étude, on a créé un conseil consultatif sur les troubles post-traumatiques qui comprend des représentants des États Membres et des interlocuteurs de l'ONU.

*Enseignements tirés et changements prévus*

25B.140 L'enseignement tiré est le suivant : on ne peut traiter les demandes d'indemnisation pour troubles post-traumatiques émanant de missions clôturées en l'absence des crédits nécessaires et alors que les contributions sont épuisées. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre de la composante, on dirigera le conseil consultatif sur les troubles post-traumatiques et coordonnera la réalisation de l'étude

avec les États Membres et des experts externes afin de formuler des recommandations appelant à des décisions de l'Assemblée générale. On donnera rapidement suite à toute autre décision de l'Assemblée concernant le traitement des demandes d'indemnisation pour troubles post-traumatiques faites par le personnel en tenue associé à des missions clôturées.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25B.141 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera la présentation à l'Assemblée générale d'une étude approfondie sur la réduction du nombre de demandes d'indemnisation pour troubles post-traumatiques en attente de traitement présentées au titre de missions clôturées (voir le tableau 25B.17).

Tableau 25B.17

**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
La Division des services médicaux doit encore examiner 290 dossiers liés à des troubles post-traumatiques provoqués, pour la plupart, par des événements survenus il y a 15 à 20 ans	304 demandes d'indemnisation pour troubles post-traumatiques concernant des missions clôturées doivent encore être traitées	Dans sa résolution 74/280, l'Assemblée générale a demandé que soit réalisée une étude approfondie sur les troubles post-traumatiques  Un conseil consultatif sur les demandes d'indemnisation pour troubles post-traumatiques est constitué et se compose de représentants d'États Membres et d'experts	Les demandes d'indemnisation pour troubles post-traumatiques concernant des missions clôturées sont examinées par le conseil consultatif	L'Assemblée générale examine l'étude approfondie sur le traitement des demandes d'indemnisation pour troubles post-traumatiques concernant des missions clôturées  Le nombre de demandes de ce type en attente de traitement est réduit

**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

25B.142 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour la composante.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

67/261	Rapport du Groupe consultatif de haut niveau créé par la résolution 65/289 de l'Assemblée générale pour examiner les taux de remboursement aux pays fournisseurs de contingents et les questions connexes	72/285	Taux de remboursement aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police
		74/279	Examen triennal des taux et normes à appliquer pour le calcul des montants à rembourser aux États Membres au titre du matériel appartenant aux contingents

## Produits

25B.143 On trouvera dans le tableau 25B.18 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25B.18

### Composante 2 (sous-programme 2) : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>2</b>	<b>2</b>	–	<b>1</b>
1. Rapport du Groupe de travail de 2020 sur le matériel appartenant aux contingents	1	1	–	–
2. Rapport du Secrétaire général sur le Groupe de travail de 2020 sur le matériel appartenant aux contingents	1	1	–	–
3. Rapport du Secrétaire général sur les résultats de l'enquête révisée sur le calcul des taux standard de remboursement aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police	–	–	–	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>3</b>	<b>3</b>	–	
4. Réunions d'organes intergouvernementaux, notamment la Cinquième Commission et le Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents	3	3		
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>20</b>	<b>10</b>
5. Programmes de formation et séminaires destinés aux États Membres sur les différents aspects des mémorandums d'accord, les directives et procédures relatives au matériel appartenant aux contingents, ainsi que les demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	10	10	20	10
<b>E. Activités d'appui</b>				
<p><b>Administration</b> : fourniture de services aux mécanismes intergouvernementaux et application de leurs recommandations concernant les orientations fixées par les organes délibérants s'agissant des remboursements, y compris les changements découlant de l'enquête quadriennale sur le taux standard de remboursement aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, des réunions triennales du Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents et des décisions de l'Assemblée générale ; séances d'information et de formation sur le système de remboursement à l'intention de tous les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et des autres États Membres, des entités du Secrétariat et de toutes les missions dotées d'unités constituées ; élaboration de nouveaux états des besoins par unité ou modification des états existants, mémorandums d'accord, établissement de lettres d'attribution et d'accords concernant les contingents et les unités de police déployés dans les missions ou à fournir pour atteindre le niveau d'engagement Déploiement rapide du Système de préparation des moyens de maintien de la paix, y compris au moyen de consultations avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et les entités du Secrétariat, et participation à des visites conduites dans les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police (entre autres, visites d'évaluation et de consultation, visites d'inspection avant déploiement et visites visant à évaluer le niveau d'engagement Déploiement rapide et à vérifier le matériel appartenant aux contingents) ; évaluation et calcul des montants à rembourser au titre des militaires et du personnel de police et du matériel appartenant aux contingents déployé dans le cadre de missions en vertu de mémorandums d'accord ou de lettres d'attribution, y compris par le calcul des primes, des déductions et des indemnités de décès et d'invalidité et pour troubles post-traumatiques ; fourniture de services au Comité de contrôle de la gestion du matériel appartenant aux contingents et des mémorandums d'accord ; élaboration d'analyses comparatives de la performance et de rapports sur les décisions de gestion.</p>				

### **Sous-programme 3**

#### **Activités spéciales**

#### **Objectif**

25B.144 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'aider les clients à faire face à des situations particulières.

#### **Stratégie**

25B.145 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme renforcera les moyens dont disposent les entités du Secrétariat nouvellement créées ou élargies pour qu'elles puissent atteindre la capacité opérationnelle initiale convenue. À cette fin, il recensera les effectifs, les ressources financières et le matériel déployable indispensables, qui pourront être utilisés sur le théâtre des opérations. Il épaulera également les entités du Secrétariat pendant les périodes de montée en puissance, les transitions et les liquidations.

25B.146 Le sous-programme supervise diverses unités opérationnelles spécialisées et transversales. Pour répondre aux besoins particuliers des différents clients, il fera appel à des effectifs ad hoc, en particulier pour les besoins liés au démarrage, à la liquidation, au déploiement de moyens supplémentaires et aux situations de crise, en constituant des équipes temporaires composées d'experts du Bureau des opérations d'appui, de la composante 1 du sous-programme 2 et du Bureau de l'informatique et des communications, selon le cas, de façon à pouvoir répondre aux besoins immédiats jusqu'à ce que la crise soit enrayée ou que des ressources permanentes aient été désignées ou approuvées pour répondre à ces besoins.

25B.147 Le sous-programme continuera de gérer et de renforcer les mécanismes de collaboration établis avec ses principaux partenaires, par exemple les organisations régionales, ainsi que d'autres acteurs du système des Nations Unies et des gouvernements, notamment sous la forme de partenariats triangulaires, qui lui permettront d'offrir et de recevoir un appui opérationnel, et élaborera des outils et des analyses permettant d'évaluer et de prévoir les facteurs de coût.

25B.148 Le sous-programme contribuera également à renforcer la capacité de préparation aux crises dans tous les lieux d'affectation grâce à une formation à cet effet destinée à l'ensemble du personnel et des responsables, qui prévoira entre autres l'élaboration d'un cadre de gestion prévisionnelle des ressources humaines aux fins de la préparation et de la réponse aux crises, adapté aux besoins des différents clients. Il continuera de former un groupe de volontaires chargés d'apporter un soutien en cas de crise et de gérer la liste existante où sont inscrits ces volontaires, qui apportent une assistance directe au personnel touché et à leurs familles. Par l'intermédiaire du réseau de volontaires, il fournit des services aux personnes rescapées de situations de crise, notamment en apportant un appui continu aux membres du personnel et à leurs familles, en coordonnant les services de conseil et en facilitant le traitement des avantages et des droits à prestations des membres du personnel des Nations Unies touchés et de leurs familles. Il facilite également la résolution rapide des questions résiduelles au profit des membres du personnel et de leurs familles en organisant des cérémonies commémoratives. Par ailleurs, dans les situations d'urgence, il active les centres d'appel du monde entier et le réseau des volontaires chargés d'apporter un soutien en cas de crise.

25B.149 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) déploiement plus rapide et durable du personnel, du matériel et des ressources financières pour permettre à l'entité de commencer à exécuter son mandat le plus rapidement possible ;

b) règlement plus rapide des questions administratives en suspens, telles que les créances anciennes, les transactions non rapprochées et les éventuelles réclamations de tiers, ainsi que les litiges avec les fournisseurs ;

c) renforcement des capacités de préparation et d'intervention face aux situations de crise et augmentation des niveaux de sensibilisation dans l'ensemble du système des Nations Unies ;

d) accords de coopération plus solides qui favorisent la planification et la rédaction de concepts d'appui lors des phases de démarrage et de montée en puissance ou lors des situations de crise.

## **Exécution du programme en 2020**

25B.150 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Veiller à l'exécution des mandats pendant la pandémie de COVID-19**

25B.151 Au début de la pandémie, le sous-programme a réuni les interlocuteurs chargés de l'appui opérationnel des autres sous-programmes du Département pour aider les entités du Secrétariat à garantir la continuité des opérations relatives à l'exécution des mandats. Par exemple, afin que la composante 1 du sous-programme 2 puisse acheter des tests de réaction en chaîne par polymérase, des équipements de protection individuelle et des fournitures médicales, ou que la composante 3 du sous-programme 1 puisse mener l'examen virtuel des installations sanitaires de l'ONU, il a supervisé les activités et assuré la coordination entre le Siège et le terrain en évaluant les besoins des entités sur le terrain, en coordonnant les solutions possibles et en recensant les moyens dont disposait le Département.

25B.152 Le sous-programme a partagé les responsabilités de la présidence (avec le Département des opérations de paix et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix) dans le cadre de la création du Groupe de l'appui aux missions face à la COVID-19, un forum conjoint qui réunit les entités de terrain et le Siège de l'ONU en vue de repérer et de résoudre les difficultés auxquelles les opérations de maintien de la paix, les missions politiques spéciales et les centres d'appui faisaient face en raison de la pandémie. En outre, il a effectué un suivi des principaux domaines à risque, tels que les moyens d'intervention et de protection médicales, les services essentiels, les dispositifs de continuité des opérations et les problèmes de sécurité qui touchent le personnel du Secrétariat en raison de la COVID-19, et a établi des groupes de travail pluridisciplinaires sur les grands domaines de l'action de l'ONU face à la pandémie. Il a également veillé à ce que les entités sur le terrain reçoivent un appui concernant des questions propres à leur environnement opérationnel en désignant des personnes référentes principales pour ces différentes entités.

### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25B.153 Le travail susmentionné a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que les États Membres et les organisations régionales ont eu accès en temps opportun à des mises à jour et à des bulletins d'information réguliers sur l'action du Secrétariat face à la pandémie (voir le tableau 25B.19).

Tableau 25B.19  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
–	–	Les États Membres et les organisations régionales ont accès en temps opportun à des mises à jour et à des bulletins d'information réguliers sur l'action menée par le Secrétariat de l'ONU face à la pandémie

### Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

25B.154 En 2020, en raison de la pandémie, on a reporté les sessions de formation destinées à préparer les clients à réagir face à des situations particulières, telles que la formation des interlocuteurs des familles et des volontaires affectés aux centres d'appel et la formation aux compétences générales de communication de crise organisée à l'intention des personnes intervenant sur le terrain. Les restrictions des déplacements liées à la COVID-19 ont également retardé le déploiement d'une partie du personnel de renfort affecté à la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS). Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour les résultats 1 et 2.

### Résultats escomptés pour 2022

25B.155 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

#### Résultat 1 : des clients capables de faire face de manière efficace et rationnelle à des situations particulières<sup>30</sup>

##### Exécution du programme en 2020

25B.156 Dans le cadre du sous-programme, les travaux menés aux fins de ce résultat ont progressé grâce à la constitution et à l'activation de la réserve permanente mobilisable en renfort, qui est une réserve de 750 membres du personnel du Secrétariat de l'ONU représentant 125 fonctions professionnelles et prêts à être déployés en renfort dans des situations particulières, telles que le démarrage de nouvelles entités, les transitions, les fermetures ou toute situation d'urgence, pour une période de 90 jours. Cette réserve permet d'avoir des effectifs à disposition pour accroître les moyens des entités qui en font la demande. Par exemple, en 2020, elle a permis de déployer un ou une spécialiste des ressources humaines et des services de conseil pour épauler le personnel affecté à Beyrouth et les entités touchées par l'explosion qui s'était produite dans le port de la ville.

25B.157 Le travail susmentionné a facilité le déploiement rapide de la mission préparatoire pour le démarrage de la MINUATS, dans laquelle 65 % des emplois de

<sup>30</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 29B)].

temporaire à pourvoir rapidement dans un scénario de montée en puissance ont été pourvus en un mois, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir que 80 % des emplois de temporaire à pourvoir rapidement dans un scénario de montée en puissance soient pourvus en un mois. Cette cible n'a été que partiellement atteinte en raison des retards pris dans la délivrance des visas et des restrictions des déplacements dues à la COVID-19.

### Projet de plan-programme pour 2022

25B.158 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera de mettre à profit la réserve permanente mobilisable en renfort pour combler les manques importants de personnel. Il est prévu d'élargir la réserve de fonctions de gestion et d'administration, ainsi que de lancer un exercice de remise à niveau pour que les membres de la réserve aient les connaissances nécessaires et soient prêts à être déployés. En outre, la réserve sera élargie pour couvrir les fonctions les plus couramment sollicitées dans le cadre du pilier Paix et sécurité. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 25B.20).

Tableau 25B.20

#### Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Les entités n'utilisent pas de fichiers du personnel à déploiement rapide	Les entités se dotent de fichiers du personnel à déploiement rapide	65 % des titulaires d'emplois de temporaire à pourvoir dans un scénario de montée en puissance lors du démarrage de la MINUATS ont été déployés au cours du premier mois	Les fichiers du personnel à déploiement rapide deviennent la réserve permanente mobilisable en renfort, composée de membres du personnel présélectionnés pour 125 fonctions recensées comme étant généralement nécessaires lors des phases de démarrage, de transition et de clôture ou lors des interventions d'urgence  La réserve permettra à l'Organisation de déployer rapidement du personnel présélectionné pour des missions n'excédant pas	La réserve est élargie pour inclure des fonctions supplémentaires  Le personnel requis pour répondre aux besoins urgents de surcapacité temporaire est déployé dans les 10 jours suivant la notification

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
			90 jours afin de faire face à l'accroissement temporaire des besoins des entités du Secrétariat dans le monde	

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : solutions globales d'appui aux partenaires<sup>31</sup>

### Exécution du programme en 2020

25B.159 Le sous-programme a contribué à faire en sorte que les clients puissent faire face à des situations particulières grâce à l'utilisation des moyens permanents mobilisables en renfort. En ce qui concerne les partenariats, il a également renforcé la capacité du Département de fournir des services d'appui efficaces et efficaces qui favorisent l'exécution des mandats. Il s'agissait notamment d'établir des partenariats fonctionnels avec des États Membres et des partenaires régionaux (en particulier l'Agence fédérale allemande de secours techniques (Bundesanstalt Technisches Hilfswerk) et l'Union européenne), ainsi que de renforcer l'interopérabilité avec des partenaires clés tels que l'Union africaine, l'Union européenne, l'Organisation du Traité de sécurité collective et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord sur un certain nombre de questions opérationnelles, y compris les meilleures pratiques de lutte contre la COVID-19 et ses effets.

25B.160 Le travail susmentionné a contribué à ce que 65 % des emplois de temporaire à pourvoir rapidement dans un scénario de montée en puissance de la MINUATS soient pourvus au cours du premier mois, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir 80 %. La cible n'a été que partiellement atteinte en raison des restrictions des déplacements dues à la COVID-19 et des retards pris dans la délivrance des visas.

### Projet de plan-programme pour 2022

25B.161 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on coordonnera les mesures prises par le Département de l'appui opérationnel pour mettre en place des plateformes d'appui opérationnel qui sont essentielles pour les nouvelles missions ou d'autres entités, notamment en ce qu'elles ont trait à l'appréciation initiale de la situation, à la première prise de contact avec les partenaires et aux préparatifs initiaux menés avec eux, et à la préparation détaillée et à l'élaboration du concept ou du plan d'appui opérationnel. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 25B.21).

<sup>31</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect. 29B)].

Tableau 25B.21  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
–	Les entités se dotent de fichiers du personnel à déploiement rapide	La réserve permanente mobilisable en renfort a été mise à profit dans le cadre du démarrage de la MINUATS  65 % des titulaires d'emplois de temporaire à pourvoir dans un scénario de montée en puissance de la MINUATS ont été déployés au cours du premier mois	À la date de démarrage des nouvelles missions, 35 % des emplois de temporaire approuvés sont pourvus  60 % des plans de démarrage, de montée en puissance et d'intervention face aux crises prévoient des options de partenariats	À la date de démarrage des nouvelles missions, 40 % des emplois de temporaire approuvés sont pourvus  65 % des plans de démarrage, de montée en puissance et d'intervention face aux crises prévoient des options de partenariats

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : les opérations sur le terrain nouvelles ou élargies sont guidées par des concepts d'appui aux missions

#### Projet de plan-programme pour 2022

25B.162 Le sous-programme supervise tout un ensemble de fonctions opérationnelles spécialisées et transversales, notamment pendant les phases de démarrage et les périodes de montée en puissance ou de crise. Le concept d'appui à la mission est le document de référence qui oriente l'appui apporté par le Département à toute entité sur le terrain dans des situations particulières telles que le démarrage, la fermeture ou tout autre changement important au niveau des opérations. Il décrit de quelle façon les différents piliers d'appui à la mission seront mis en œuvre et gérés. La définition des besoins d'appui, des hypothèses de planification et des paramètres aide à déterminer la stratégie d'appui la plus efficace, les effectifs requis aux fins de l'appui, les sous-plans techniques dans toute la gamme des services d'appui et les besoins en ressources connexes. Dans le cadre du sous-programme, des concepts d'appui aux missions ont déjà été établis récemment lors de la création de missions politiques spéciales en Haïti, au Soudan et au Yémen. S'agissant d'un démarrage, l'élaboration de la version définitive d'un concept d'appui à la mission est également une étape indispensable pour que l'entité sur le terrain concernée dispose des capacités opérationnelles initiales, grâce auxquelles elle est en mesure d'assumer la responsabilité directe de la planification et de la mise en œuvre ultérieures des fonctions d'appui.

#### Enseignements tirés et changements prévus

25B.163 L'enseignement tiré est le suivant : l'élaboration de concepts d'appui aux missions accroît la capacité du Département de fournir des solutions consolidées qui mettent à profit l'ensemble des rôles et des compétences du Département, et garantit

l'établissement de liens efficaces et cohérents entre la planification au niveau stratégique et les plans aux niveaux opérationnel et technique. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on prévoit de guider l'élaboration systématique de concepts d'appui aux missions afin de simplifier les interactions avec les principaux clients en matière de planification et de coordination, notamment les autres départements du Siège et les autres entités sur le terrain concernées. On définira des normes minimales applicables aux concepts et fournira des services d'assurance de la qualité pendant le processus d'élaboration. En outre, les concepts seront pris en compte dans la planification des politiques des autres départements (c'est-à-dire le Département des opérations de paix et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix) afin qu'ils soient intégrés à la planification générale et alignés sur celle-ci.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25B.164 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le fait que 100 % des concepts d'appui aux missions satisfont entièrement aux normes minimales (voir le tableau 25B.22).

Tableau 25B.22

**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
Les concepts d'appui aux missions sont appliqués de manière ponctuelle	Les concepts d'appui aux missions sont appliqués de manière ponctuelle	Les concepts d'appui aux missions sont appliqués lors de l'établissement de missions politiques spéciales en Haïti, au Soudan et au Yémen	Les concepts d'appui aux missions sont systématiquement appliqués dans toutes les situations particulières	100 % des concepts d'appui aux missions satisfont entièrement aux normes minimales

**Produits**

25B.165 On trouvera dans le tableau 25B.23 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25B.23

**Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

*Catégorie et sous-catégorie*

**E. Activités d'appui**

**Administration** : cadres de préparation pour les entités qui se trouvent dans des situations particulières, outils et directives générales, réserves de personnel du Secrétariat mobilisable en renfort, exercices de simulation avec trois organisations partenaires et rapports d'évaluation de la situation ; conseils aux entités dans des situations particulières, notamment au moyen d'évaluations stratégiques et d'examen des ressources pour six missions, d'une mise à jour des concepts d'appui aux missions pour six missions, de plans de recrutement, de plans d'affectation des ressources, de budgets et d'ouverture de crédits pour six missions ; déploiement de moyens pour fournir un appui sur place ou virtuel, y compris des services opérationnels et consultatifs, pendant les phases critiques de démarrage, de transition, de réduction des effectifs, de fermeture et de liquidation

ou pendant les périodes de crise ; mise en place d'une capacité opérationnelle initiale fonctionnelle pour les entités nouvelles ou élargies ; fourniture d'orientations stratégiques et de services de soutien au BANUS ; supervision de l'application de la politique de diligence voulue en matière de droits humains dans le cadre de l'appui à toutes les forces de sécurité non onusiennes ; renforcement des capacités de deux organisations partenaires de planifier, de gérer et de déployer des opérations de soutien à la paix, notamment au moyen du programme d'échange de compétences entre l'ONU et l'Union africaine ; renforcement des capacités du personnel de maintien de la paix en tenue afin de répondre aux besoins en capacités des opérations de maintien de la paix au moyen de partenariats entre l'Organisation, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et les États Membres ; mise en place et gestion d'un cadre complet de normes d'affectation des ressources en matière d'appui opérationnel ; facilitation de la mise en place d'une plateforme de gestion des données à l'échelle de l'ONU, aux fins de la visibilité et de la préparation opérationnelles ; mise en œuvre à l'échelle mondiale d'une solution électronique pour donner un accès en temps utile à toutes les entités du Secrétariat pour ce qui est du personnel concerné par la réduction des effectifs.

---

## **Sous-programme 4 Administration (New York)**

### **Objectif**

25B.166 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de veiller à ce que les locaux et installations du Siège soient sûrs et adaptés aux besoins et à ce que les équipements soient modulables, d'offrir des services administratifs, logistiques, d'information et autres qui aident l'Organisation à bien fonctionner, et de tenir le public informé des activités menées par celle-ci.

### **Stratégie**

25B.167 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme continuera à entretenir et à exploiter avec prévoyance les bâtiments du Siège tout en tirant parti de la technologie et en tenant compte des bonnes pratiques en matière de gestion des infrastructures qui permettent de réaliser des économies, de promouvoir un lieu de travail moderne et d'aider les États Membres à atteindre les objectifs de développement durable. Il poursuivra sa planification à long terme de l'occupation des bureaux et de l'aménagement des locaux pour répondre aux besoins des entités de New York et conserver la valeur immobilière du complexe. L'axe stratégique du sous-programme dans ce domaine consistera à prendre en compte les nouvelles tendances en matière de locaux à usage de bureaux résultant de la pandémie de la COVID-19, à renforcer les fonctions essentielles d'entretien des bâtiments, à mettre en œuvre les projets d'amélioration de l'accessibilité prévus au profit des personnes handicapées et à continuer de faciliter la gestion de la durabilité environnementale.

25B.168 Le sous-programme prévoit également de fournir, en temps opportun et au meilleur coût, des services efficaces aux clients internes de New York en ce qui concerne les activités suivantes : gestion des bâtiments et des espaces de bureaux, gestion des biens et des cadeaux officiels, gestion des stocks et des entrepôts, voyages et transports, courrier et valise diplomatique, gestion des manifestations, administration postale, restauration, autres opérations commerciales et traitement des remboursements d'impôts pour les contribuables des États-Unis. En outre, dans l'attente d'une décision de l'Assemblée générale sur le dispositif de prestation de services centralisée, il fournira un appui spécialisé en matière de ressources humaines dans les domaines suivants : entrée en fonctions, cessation de service et traitement des droits à prestations complexes (dont les indemnités pour frais d'études et pour charges de famille et les allocations-logement) concernant le personnel de toutes les entités des Nations Unies basées au Siège ou des différents lieux d'affectation hors

Siège. Il aidera également les entités du Secrétariat du monde entier à fournir des services efficaces de gestion des archives et des dossiers. En plus de continuer à s'efforcer d'atteindre un niveau élevé de satisfaction des clients et de fournir des services dans les délais standard, il s'attachera à renforcer l'appui à la gestion des biens et la communication d'informations au Siège, ainsi qu'à lancer la première phase de rationalisation du stockage et de la gestion des archives en vue de l'abandon du bâtiment Falchi à l'expiration du bail en 2024.

25B.169 Dans le cadre du sous-programme, on fournira également des services postaux, de gestion des cadeaux, d'archivage et d'information au public à New York et dans le monde entier afin de sensibiliser le public aux travaux passés et actuels de l'Organisation.

25B.170 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

- a) un complexe hautement fonctionnel, plus inclusif et durable, qui symbolise les idéaux de l'Organisation ;
- b) satisfaction des clients et rentabilité de la prestation des services ;
- c) sensibilisation accrue du public aux travaux actuels et passés de l'ONU.

## **Exécution du programme en 2020**

25B.171 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Fonctionnement ininterrompu des bâtiments et réouverture en toute sécurité du Siège de l'ONU pendant la pandémie de COVID-19**

25B.172 Au début de la pandémie, lorsque les locaux du Siège de l'ONU ont été fermés pour des raisons de sécurité, il était primordial pour l'action de l'Organisation face à la crise que toutes les activités essentielles relatives aux bâtiments, en particulier les services de nettoyage, soient maintenues. La réouverture en toute sécurité du complexe reposait également sur la capacité du sous-programme d'appliquer des mesures de sécurité, de préparer le bâtiment pour une occupation de plus en plus importante et de maintenir des conditions de travail sûres. Le sous-programme a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration de la riposte à la pandémie. Conformément à la politique de retour au travail, il a permis d'assurer un fonctionnement à effectif réduit pendant la phase 0, de préparer le bâtiment pour les phases 1 et 2 du retour du personnel et de maintenir des conditions de travail sûres, notamment grâce à un nettoyage en profondeur et plus fréquent, à l'installation de stations de désinfection ou de lavage des mains, à une ventilation accrue, ainsi qu'à une signalétique et à de multiples mesures visant à renforcer la distanciation physique. Les occupants des bâtiments du Siège ont dit apprécier la réactivité du sous-programme et les mesures de sécurité mises en place tout au long des différentes phases de la pandémie. En outre, la continuité des services de courrier, de valise diplomatique, de voyage et d'autres services qui ont facilité les opérations d'évacuation médicale et l'expédition d'équipements de protection individuelle, de médicaments et de matériel informatique dans le monde entier a contribué à la sécurité du personnel des Nations Unies et au travail à distance.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25B.173 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre la réouverture en toute sécurité du complexe du Siège avec un effectif réduit, ce qui a facilité l'exécution des mandats et la tenue des réunions des organes

intergouvernementaux sans qu'aucun problème majeur n'ait été signalé (voir le tableau 25B.24).

Tableau 25B.24  
**Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
–	–	Déroulement en toute sécurité de la phase 2 de la réouverture du complexe du Siège de l'ONU avec un effectif réduit, ce qui a facilité l'exécution des mandats et la tenue des réunions des organes intergouvernementaux, sans qu'aucun problème majeur ne soit signalé

### **Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

25B.174 En 2020, en raison de la pandémie, on a dû adapter les méthodes de travail du sous-programme afin de faciliter la continuité des activités de l'ONU et reporter l'échéance de résultats escomptés et de gros travaux d'entretien prévus au Siège de l'Organisation. Les activités essentielles menées au Siège ont dû elles aussi être continuellement ajustées en fonction de l'évolution de la crise sanitaire afin que les locaux restent adaptés à chaque étape et que la priorité soit donnée au courrier urgent, à l'acheminement de la valise diplomatique, à la délivrance des passeports et des visas, à la gestion du matériel et à d'autres services. Les méthodes de travail utilisées pour traiter les remboursements d'impôts aux membres du personnel ont été rapidement ajustées pour garantir la continuité des services en permettant au personnel de soumettre les demandes de remboursement par voie électronique, tandis que les demandes présentées au format papier ont été numérisées et traitées à distance. Les services individuels aux clients et autres ont été fournis virtuellement en adaptant les méthodes de travail à un environnement à distance.

25B.175 La COVID-19 a entraîné le report de travaux d'entretien des bâtiments et de projets de construction en raison des mesures de lutte contre la pandémie prises par les autorités locales et de la nécessité de réorienter les priorités et les capacités pour surmonter les difficultés causées par la crise. Des manifestations spéciales ont été annulées et la suspension temporaire des services de courrier international dans certaines destinations a entraîné des retards dans l'envoi de courriers et de valises diplomatiques essentiels. Plusieurs activités ont connu des retards importants, notamment le traitement et la numérisation des dossiers papier. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, ainsi qu'en témoignent les taux d'exécution des projets d'amélioration de la gestion souple de l'espace de travail et de l'accessibilité inférieurs aux prévisions, comme indiqué ci-après pour les résultats 1 et 2.

25B.176 Pour aider le personnel des Nations Unies et les États Membres à s'acquitter de leurs tâches pendant la pandémie, on a apporté des aménagements à certaines activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. Ces aménagements ont consisté à : adapter les locaux possédés ou loués par le Siège de l'ONU à la distanciation physique et aux exigences d'hygiène recommandées ; contribuer au partage de ressources visant à lutter contre la COVID-19 à New York ; épauler le personnel et leurs familles dans des situations de voyage complexes ; aider les

départements du Siège dans le cadre du transfert des fichiers vers SharePoint et de la mise hors service des anciens systèmes, et améliorer la gestion des documents numériques de l'ONU en coordination avec le Bureau de l'informatique et des communications ; mettre au point des outils et des méthodes de travail en ligne pour garantir la continuité des services. À titre d'exemple, on a mis au point un site Web convivial doté d'un volume accru de ressources et publié plus d'un million de pages d'archives historiques sur le portail de recherche du sous-programme. On a également transféré temporairement certaines fonctions de sorte que la présentation des demandes puisse se faire de manière entièrement électronique, comme pour les demandes de laissez-passer des Nations Unies, sachant qu'il fallait fournir un appui opérationnel mondial d'urgence pour les documents de voyage nécessaires aux évacuations médicales dues à la COVID-19 organisées par les opérations de l'OMS. Les produits aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

## Résultats escomptés pour 2022

25B.177 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : gestion souple de l'espace de travail : un Secrétariat transformé<sup>32</sup>

#### Exécution du programme en 2020

25B.178 Dans le cadre du sous-programme, on a continué de moderniser le Siège de l'ONU en exécutant le projet de gestion souple de l'espace de travail. En 2020, trois étages du bâtiment du Secrétariat ont été reconfigurés, portant le total d'étages appliquant des modalités de gestion souple à 22. L'Organisation a été en mesure de répondre aux nouveaux besoins en locaux à usage de bureaux liés à la réforme du système des Nations Unies pour le développement, notamment dans le cadre du déménagement du Bureau de la coordination des activités de développement au bâtiment du Secrétariat, tout en libérant un étage supplémentaire dans un bâtiment loué. Le personnel des étages réaménagés a pu effectuer une transition sans heurt vers le travail à distance à temps plein lors de la fermeture du bâtiment et, tout au long de la pandémie de COVID-19, l'espace de travail modulable s'est révélé être adaptable aux fluctuations des niveaux d'occupation et à l'application de mesures de sécurité telles que la distanciation physique.

25B.179 Le travail susmentionné a contribué à augmenter la capacité d'accueil des espaces de travail, qui pouvaient désormais accueillir 187 personnes supplémentaires, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir 262 personnes. Le projet a été retardé, car les travaux ont dû être suspendus pendant plusieurs mois à la suite des mesures de confinement locales appliquées face à la crise sanitaire. Lorsque les travaux ont repris, le sous-programme a achevé les étages qui étaient à un stade avancé de reconfiguration et a reporté le réaménagement des cinq étages restants en attendant d'en savoir plus sur l'après-pandémie et les besoins en locaux à usage de bureaux des départements concernés, comme indiqué dans le document [A/75/342](#).

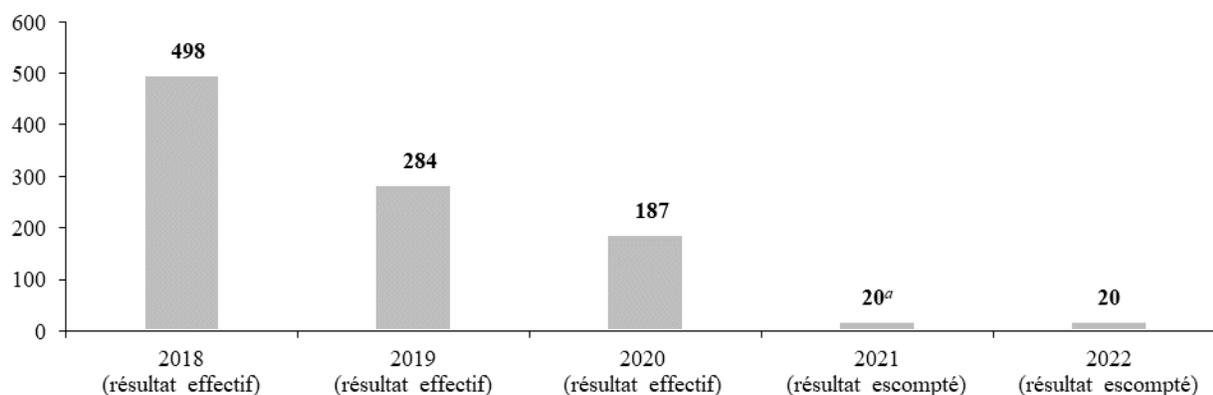
<sup>32</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 29B)].

## Projet de plan-programme pour 2022

25B.180 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation, on apportera des aménagements au sous-programme et on évaluera en permanence l'évolution des besoins en matière d'espace de travail après la pandémie et leurs répercussions sur l'application des stratégies de gestion souple de l'espace de travail et sur les futurs besoins en locaux à usage de bureaux au Siège de l'ONU. Comme indiqué dans les documents [A/75/342/Add.1](#) et [A/75/342/Add.1/Corr.1](#), le sous-programme a examiné le projet conformément aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution [75/253](#). Compte tenu des incertitudes qui entourent l'après-pandémie, il a été proposé de clôturer le projet et de considérer comme une nouvelle initiative toute reconfiguration future de l'espace de travail à grande échelle qui sera nécessaire pour répondre aux nouveaux besoins. Le sous-programme continuera de reprendre l'approche autant que possible dans le cadre des travaux de réaménagement à petite échelle des bureaux de l'ensemble des bâtiments possédés ou loués par l'Organisation, en tenant compte des enseignements tirés et des dernières tendances en matière de locaux à usage de bureaux. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats mise à jour (voir la figure 25B.IX).

Figure 25B.IX

### Mesure des résultats : augmentation de la capacité d'accueil des espaces de travail modulables (résultat annuel)



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : amélioration de l'accessibilité : un Secrétariat inclusif<sup>33</sup>

### Exécution du programme en 2020

25B.181 Dans le cadre du sous-programme, on a amélioré l'accessibilité du complexe du Siège afin de faciliter l'inclusion des personnes handicapées dans les activités de l'Organisation et de rendre les bâtiments plus conformes aux normes applicables. Parmi les projets achevés en 2020, on peut citer l'installation de portes qui facilitent l'accès à l'entrée du deuxième étage de la salle du Conseil économique et social, la mise en place d'un accès au niveau de la clôture d'enceinte et le remplacement des

<sup>33</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 [[A/75/6 \(Sect. 29B\)](#)].

bordures de trottoir, des rénovations mineures de plusieurs toilettes dans l'ensemble du Siège, la rénovation des places de stationnement accessibles aux personnes en fauteuil roulant et l'ajout d'une signalétique d'accessibilité. On a également mis la dernière main à la conception d'un ascenseur qui permettra d'accéder à la tribune des orateurs de la salle de l'Assemblée générale. En outre, le projet de gestion souple de l'espace de travail a contribué à l'inclusion des personnes handicapées en facilitant les déplacements dans les étages, en prévoyant du mobilier ajustable et en adaptant le lieu de travail aux besoins spécifiques le cas échéant.

25B.182 Le travail susmentionné a contribué à atteindre un taux d'exécution de 23 % du programme d'accessibilité, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir 33 %. Les travaux prévus ont été retardés par la suspension de toutes les activités de construction pendant le confinement décrété par les autorités locales face à la crise sanitaire.

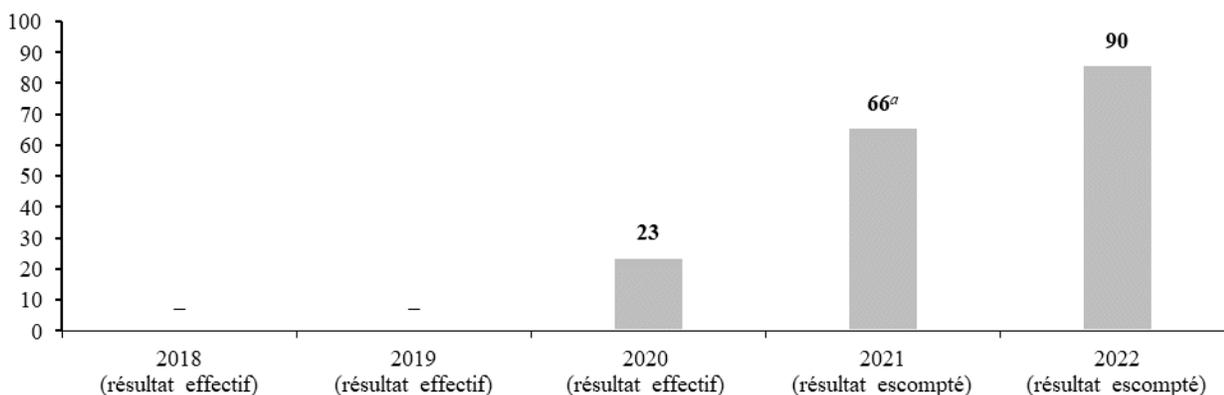
### Projet de plan-programme pour 2022

25B.183 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on installera davantage de portes qui facilitent l'accès et apportera d'autres améliorations conformément au programme triennal du sous-programme. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 25B.X).

Figure 25B.X

#### Mesure des résultats : taux d'exécution du programme d'amélioration de l'accessibilité, par année

(En pourcentage)



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : gestion rationalisée des archives du Secrétariat de l'ONU

#### Projet de plan-programme pour 2022

25B.184 L'Organisation est en pleine transformation numérique et les dossiers papier sont de plus en plus remplacés par des données numériques, une tendance qui n'a fait que s'accroître avec la pandémie. Cette évolution signifie que de nouvelles responsabilités incombent au sous-programme en matière de réception, de stockage, de conservation, de traitement et d'accès aux documents numériques. Le sous-

programme reste responsable du traitement des nouveaux transferts de documents papier et de la gestion des archives actuelles.

25B.185 En tant que responsable des archives du Secrétariat, le sous-programme gère directement deux dépôts et fait appel à un prestataire externe pour la gestion des documents physiques. L'expiration du bail du bâtiment Falchi en décembre 2024, où se trouve le plus grand dépôt d'archives, offre l'occasion de rationaliser la gestion des archives conformément aux meilleures pratiques et aux tendances du secteur, en mettant un terme au stockage et à la gestion des documents en interne et en sous-traitant ces activités à un prestataire externe.

*Enseignements tirés et changements prévus*

25B.186 L'enseignement tiré est le suivant : la transformation numérique rend obsolète la gestion directe des archives physiques puisque l'accent est désormais mis sur la saisie des données numériques issues des progiciels. Les services de stockage et de gestion des dossiers assurés par des tiers se sont révélés être sûrs et efficaces pour le traitement des dossiers papier et l'expiration du bail du bâtiment Falchi est le moment opportun pour effectuer des changements opérationnels. Au vu du volume important de documents à traiter, il faudra faire des efforts assidus à partir de 2022 si l'on veut mener à bien l'initiative de rationalisation visant à supprimer le dépôt d'archives du bâtiment Falchi. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, il est prévu, au cours des trois prochaines années, d'évaluer tous les documents du dépôt, d'éliminer les documents obsolètes, d'inventorier les documents qui restent importants et de les transférer à un prestataire externe, de conserver des archives permanentes conformément aux normes internationales et de numériser certaines archives afin d'y garantir un accès facile et permanent. Une fois ces activités achevées, et avec l'aide des services de gestion des archives physiques assurés par un prestataire externe, le sous-programme pourra réaffecter les ressources pour répondre aux exigences de son portefeuille croissant de projets. Des avantages considérables sont attendus et devraient se traduire par des gains d'efficacité et la satisfaction des clients grâce à un meilleur accès aux documents papier numérisés et, en fin de compte, à un meilleur appui logistique s'agissant de la gestion des documents numériques.

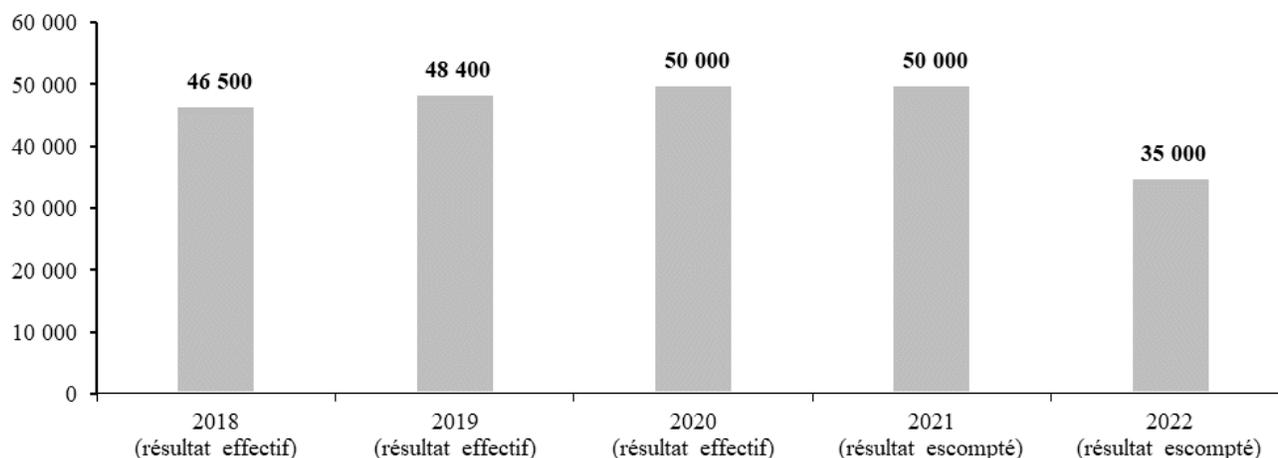
*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25B.187 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera la réduction du volume des documents conservés au dépôt du bâtiment Falchi, qui devrait passer de 50 000 pieds linéaires en 2020 à 35 000 pieds linéaires en 2022 (voir la figure 25B.XI).

Figure 25B.XI

**Mesure des résultats : volume des dossiers conservés dans le bâtiment Falchi**

(En pieds linéaires)

**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

25B.188 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

<p><a href="#">67/254</a> Questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013</p> <p><a href="#">68/247</a> Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015</p> <p><a href="#">69/274</a> A-B Questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015</p> <p><a href="#">71/272</a> Questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017</p> <p><a href="#">72/219</a> Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures</p> <p><a href="#">72/262</a> A-B Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019</p>	<p><a href="#">73/279</a> A Questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019</p> <p><a href="#">74/263</a> Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour 2020</p> <p><a href="#">74/267</a> Augmentation du nombre des membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires : modification de l'article 155 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale</p> <p><a href="#">75/253</a> Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour 2021</p>
--	---

**Produits**

25B.189 On trouvera dans le tableau 25B.25 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25B.25

**Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie***Catégorie et sous-catégorie***D. Activités de communication**

**Relations extérieures et relations avec les médias** : services d'information et d'accueil destinés aux visiteurs, aux représentants et au grand public, dans le cadre desquels des réponses seront apportées à des demandes de renseignements sur les activités menées actuellement et dans le passé par l'ONU.

**Services de bibliothèque** : services d'archivage et de gestion des documents et de l'information fournis à toutes les entités au Siège de l'ONU et dans les missions ; évaluations de la tenue des dossiers effectuées pour les entités du Secrétariat dans le monde entier ; contrôles de sécurité, catalogage, stockage et conservation des documents papier et numériques ; numérisation des archives papier.

**E. Activités d'appui**

**Administration** : fourniture de services d'appui administratif, y compris un appui spécialisé en matière de ressources humaines dans les domaines de l'entrée en fonctions et du traitement des droits à prestation complexes, des prestations pour charges de famille et des allocations-logement pour environ 8 250 membres du personnel de toutes les entités des Nations Unies basées au Siège et en dehors, et traitement des transactions et des demandes de remboursement d'impôts pour 7 000 membres du personnel, conformément aux règles, règlements et normes applicables ; rationalisation des procédures administratives internes dans les domaines des ressources humaines, des finances et du budget, des voyages et du remboursement des impôts.

**Logistique** : gestion, entretien et modification selon les besoins de 1 825 000 pieds carrés de locaux, d'installations et d'actifs détenus ou loués, y compris la gestion des cadeaux ; mise à disposition de locaux à usage de bureaux pour environ 8 000 membres du personnel ; traitement des demandes de service concernant les installations et les services commerciaux ; gestion de conférences et de manifestations spéciales ; services d'entreposage et de transport ; traitement des demandes d'autorisation de voyage et des documents de voyage, et calcul des montants forfaitaires ; négociation ou renégociation d'accords avec des compagnies aériennes ; enregistrements effectués auprès du pays hôte.

**Correspondance et services de documentation** : fourniture de services de courrier, dont environ 800 000 envois par les services postaux, les services de messagerie postale ou la valise diplomatique et prestation de services de messagerie.

## Chapitre 29C

### Bureau de l'informatique et des communications

#### Orientations générales

##### Mandat et considérations générales

25C.1 Le Bureau de l'informatique et des communications est chargé des activités relatives à l'informatique et aux communications. Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions, dont les résolutions [63/262](#) et [72/266](#) B. L'impact de la pandémie de coronavirus (COVID-19) a montré de manière flagrante combien l'informatique et les communications étaient essentielles à la continuité des opérations et à l'exécution des mandats, aussi bien au Secrétariat que dans les organismes intergouvernementaux.

##### Stratégie et facteurs externes pour 2022

25C.2 En 2022, le Bureau continuera de mettre en œuvre des programmes destinés à servir un objectif stratégique, à savoir créer un environnement caractérisé par l'interopérabilité qui favorise la circulation efficace de l'information dans toute l'Organisation de façon à faciliter l'exécution cohérente et intégrée des mandats, où l'informatique et les communications sont vues comme un ressort opérationnel et stratégique essentiel des activités de l'ONU et où cette dernière est protégée contre les menaces en matière de cybersécurité, qui prennent rapidement de l'ampleur.

25C.3 Le Bureau continuera de jouer un rôle de premier plan pour ce qui est de renforcer la gouvernance des activités informatiques et des activités de communication dans l'ensemble du Secrétariat. Supervisé par un comité directeur élargi, il consolidera notamment son cadre de politique générale et coopérera de manière plus proactive avec la communauté mondiale du numérique. Il renforcera également sa fonction de contrôle et de vérification de la conformité afin d'assurer le respect, à l'échelon mondial, des politiques, des normes et de l'architecture établies dans ce domaine, notamment en ce qui concerne la sécurité de l'information.

25C.4 Le Bureau appuie et facilite l'exécution des mandats par les départements, les bureaux et les opérations sur le terrain dans le monde entier. À cette fin, il doit, dans un premier temps, mettre en place un réseau mondial résilient et sécurisé ainsi que des systèmes, des plateformes et des applications informatiques qui favorisent la collaboration et la communication au sein du Secrétariat et dans l'ensemble du système des Nations Unies. En 2022, il continuera d'entretenir l'infrastructure informatique, voire de la mettre à niveau si nécessaire, de façon à assurer la continuité des activités, en engageant les dépenses d'équipement voulues. Il appuiera également l'exécution des mandats des entités du Secrétariat en concevant et en déployant des services et des solutions technologiques et axés sur la gestion des données qui facilitent la mise en œuvre des programmes.

25C.5 Comme l'a montré le passage au télétravail pendant la pandémie de COVID-19, l'adoption de plateformes hébergées dans le cloud, qui permettent aux membres du personnel d'échanger et de collaborer où qu'ils se trouvent, a beaucoup aidé l'Organisation à s'adapter à un nouveau mode de fonctionnement. Le personnel dispose ainsi d'un espace unifié où se réunir, communiquer, partager des fichiers et collaborer, ce qui sert l'objectif d'une main-d'œuvre mobile et numérique. L'abandon progressif des anciennes applications au profit de plateformes institutionnelles se poursuivra, tout comme le passage stratégique aux services de type cloud, l'idée étant de créer un écosystème informatique plus homogène, cohérent et résilient.

25C.6 Bien que les capacités en la matière aient été renforcées, la priorité continuera d'être accordée à la sécurité de l'information ; en effet, l'Organisation a encore du mal à contrer efficacement les menaces liées à la cybersécurité, lesquelles ne cessent de gagner en ampleur et en complexité. En 2022, le Bureau mettra en place des capacités proactives de chasse aux menaces, qui viendront remplacer les systèmes réactifs de détection des intrusions. Au vu de l'évolution de l'environnement numérique interne et des menaces venant de l'extérieur, cette transition aura pour effet de réduire la dépendance à l'égard des prestataires de services extérieurs et de renforcer les effectifs qui s'occupent exclusivement des opérations de l'ONU. Le Bureau continuera également à effectuer des évaluations de la cybersécurité pour les différentes entités du Secrétariat afin de recenser les risques et, le cas échéant, de recommander des mesures d'atténuation. Ces évaluations permettent aussi de cerner les problèmes systémiques qui nécessitent des mesures d'ordre plus général.

25C.7 Le Bureau soutiendra l'action menée pour faire de l'ONU une organisation qui tire plus efficacement parti des données et des informations disponibles en vue d'éclairer la prise de décision et l'élaboration des grandes orientations. Les travaux qu'il effectuera dans ce cadre seront conformes à la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout, et serviront l'objectif stratégique consistant à renforcer l'interopérabilité. Tout en contribuant à de nombreux domaines de travail connexes, il jouera un rôle moteur dans la création de solutions technologiques propres à favoriser cette transformation. Il continuera également à mettre en place des solutions d'analyse et de gestion de données et à concevoir les normes et l'architecture associées de façon à adopter une approche cohérente des données. Il se concentrera plus avant sur l'élaboration d'outils

d'analyse en libre-service et d'autres outils d'analyse évolués, et constituera, à l'échelle mondiale, un noyau de professionnels pouvant mettre au point, en fonction des besoins, des produits d'analyse propres à améliorer la transparence et à faciliter la prise de décision. Il lancera aussi d'autres initiatives axées sur les données à l'échelle mondiale. Il offrira un appui dans des domaines tels que l'élaboration de politiques et la gouvernance de la gestion de l'information. En outre, la poursuite du passage aux services de type cloud sera déterminante pour la mise en œuvre de la Stratégie d'exploitation des données.

25C.8 L'innovation restera au fondement des activités du Bureau, qui continuera de recenser les technologies d'avant-garde – intelligence artificielle et technologie de la chaîne de blocs, par exemple – utiles à la conception des solutions innovantes permettant d'appuyer les activités de l'ONU et l'exécution des mandats à l'échelle mondiale. Il continuera de développer l'intelligence artificielle conversationnelle et d'en étendre l'utilisation en l'intégrant aux différents systèmes et solutions.

25C.9 Pour établir les produits et activités prévus pour 2022, le Bureau a tenu compte des problèmes auxquels les États Membres continueront vraisemblablement de se heurter du fait de la COVID-19. Les produits et activités prévus consisteront notamment à maintenir l'appui fourni pour assurer la continuité des activités du Secrétariat et des organismes intergouvernementaux, en veillant à ce que les plateformes et les solutions soient compatibles avec des réunions ou des méthodes de travail virtuelles ou hybrides. On trouvera des exemples de produits et d'activités prévus dans la partie relative au sous-programme 2.

25C.10 En ce qui concerne l'interopérabilité et la coordination interorganisations, le Bureau s'appuiera sur les importants progrès accomplis en 2020, grâce auxquels plus de 100 000 membres du personnel des organismes, fonds et programmes ont pu collaborer sur les plateformes du Secrétariat. Au niveau mondial, cette mesure a facilité la coopération entre les entités des Nations Unies et a favorisé la cohérence dans l'exécution des mandats.

25C.11 En ce qui concerne les facteurs externes, l'hypothèse ci-après a été retenue lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 : le coût des services contractuels ou des licences n'augmente pas plus vite qu'une inflation considérée comme normale.

25C.12 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposées pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.

25C.13 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, dans le cadre du sous-programme 3, la plateforme institutionnelle de gestion des aptitudes donne désormais aux responsables des postes à pourvoir, au moment de l'évaluation des candidats et candidates, des données d'analyse qui permettent de veiller à ce qu'il soit tenu compte de la parité des sexes à toutes les étapes du recrutement. En outre, le portail des carrières de l'ONU est actuellement remanié de façon à attirer un public varié, le but étant de constituer des effectifs qui reflètent la diversité des États Membres, notamment en favorisant la parité des sexes et la diversité géographique. Le Bureau a également poursuivi sa coopération avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Bureau des ressources humaines en vue de féminiser davantage ses propres effectifs et d'accroître

le nombre de femmes exerçant des fonctions liées à l'informatique et aux communications dans l'ensemble du Secrétariat.

## Exécution du programme en 2020

### Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

25C.14 En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour le Bureau. Elle a montré de manière flagrante combien le fonctionnement de l'ONU était tributaire de l'informatique et des communications et a constitué une épreuve de vérité pour la nouvelle approche intégrée dans les domaines de l'informatique et des communications. Les décisions et les investissements stratégiques du Secrétariat, concernant notamment le passage à l'informatique en nuage et le choix de telle ou telle plateforme, ont largement contribué à maintenir la continuité des opérations, le renforcement de la capacité du Bureau à mettre en service divers progiciels dans l'ensemble du Secrétariat depuis le lancement de la réforme de la gestion ayant également joué un grand rôle à cet égard. C'est en grande partie grâce au déploiement, en septembre 2019, d'une nouvelle suite logicielle facilitant la productivité, la communication et la collaboration depuis n'importe quel lieu et remédiant à plusieurs problèmes complexes liés à l'interopérabilité et à la sécurité et à la gestion de l'information que l'Organisation a pu poursuivre ses activités sans interruption, y compris lorsque ces logiciels ont dû être utilisés par les nombreux membres du personnel qui ont été contraints de télétravailler à bref délai. Pour soutenir le Secrétariat, il a toutefois fallu accroître la capacité des applications informatiques, mettre au point de nouvelles plateformes, renforcer la cybersécurité et élaborer des orientations précisant la marche à suivre pour travailler dans ce nouvel environnement. Les organismes intergouvernementaux ont également eu besoin d'un appui supplémentaire pour pouvoir mener leurs activités de manière virtuelle, notamment pour tout ce qui concerne les services d'interprétation simultanée. En outre, la capacité de l'Organisation à tenir des réunions à l'échelle mondiale sous forme virtuelle a dû être renforcée, les moyens disponibles en mars 2020 n'étant pas suffisants. Grâce à ce travail, le débat de haut niveau de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale a pu se tenir largement sous forme virtuelle.

25C.15 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins des États Membres, on tirera parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Pour prendre en compte les enseignements considérés comme prioritaires, on s'emploiera notamment à généraliser et à perfectionner les technologies utilisées de façon à favoriser la mise en place d'un dispositif souple et sécurisé qui intègre des modalités de travail à distance et hybrides. Il s'agira en particulier d'intégrer des outils de cybersécurité offrant une protection contre les cybermenaces et des capacités d'assistance à distance et de mise à jour des logiciels. On continuera de s'employer à remédier aux difficultés techniques qui empêchent de proposer une expérience comparable à tous les utilisateurs, où qu'ils se trouvent, ce qui nécessitera d'adapter les applications et de fournir au personnel le matériel dont il a besoin pour travailler sur place ou à distance. L'évaluation des risques en matière de sécurité, les normes d'hygiène et les mesures de distanciation sociale n'ayant cessé d'évoluer tout au long de 2020, de nombreux efforts ont été faits pour adapter et réaménager en continu l'infrastructure technique des salles de conférence du Siège de manière à faciliter la participation virtuelle ou hybride aux réunions. La pandémie a montré qu'il importait que l'infrastructure et les applications informatiques de l'Organisation puissent s'adapter à l'évolution des besoins et soient accessibles de partout, avec une intervention minimale des utilisateurs. La migration vers le cloud se poursuivra en 2022, ce qui améliorera la performance, la disponibilité

et la sécurité des applications et des données de l'Organisation, et facilitera l'adoption d'approches agiles et souples pour la fourniture de solutions aux utilisateurs finaux.

## Textes des organes délibérants définissant les mandats

25C.16 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

### Résolutions de l'Assemblée générale

63/262	Technologies de l'information et des communications ; progiciel de gestion intégré ; sécurité, reprise après sinistre et continuité des opérations	71/272 B, sect. III	Questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 : état d'avancement de l'application de la stratégie Informatique et communications de l'Organisation des Nations Unies
69/262, sect. II	Questions relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 : Informatique et communications à l'Organisation des Nations Unies	72/262 C, sect. I	Questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 : état d'avancement de l'application de la stratégie Informatique et communications de l'Organisation des Nations Unies
70/248 A, sect. V	Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 : Informatique et communications à l'Organisation des Nations Unies	72/266 B	Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies

## Produits

25C.17 On trouvera dans le tableau 25C.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 25C.1

### Produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>1</b>	–	–	–
1. Rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'application de la stratégie Informatique et communications	1	–	–	–
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
2. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
3. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
4. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1

## Activités d'évaluation

25C.18 L'auto-évaluation de la classification des données, qui a été menée à bien en 2020, a orienté l'établissement du plan-programme pour 2022.

25C.19 Il a été tenu compte des conclusions de l'auto-évaluation mentionnée ci-dessus lors de l'élaboration du plan-programme. En 2022, on s'emploiera à évaluer la conformité des systèmes et des services informatiques avec l'architecture en place,

étant entendu que l'examen des données et de leur classification est un préalable important à l'établissement de l'architecture, laquelle doit garantir que les systèmes et les services informatiques contribuent à répondre aux besoins de l'Organisation en matière de données et d'informations et appuient les activités des bureaux et départements du Secrétariat. En outre, l'architecture concourt aux aspects stratégiques des technologies numériques en améliorant la cohérence, ce qui facilite les efforts de cybersécurité et favorise l'interopérabilité.

25C.20 Il est prévu de procéder à une auto-évaluation de la conformité des systèmes et services informatiques avec l'architecture en 2022.

## **Programme de travail**

### **Sous-programme 1 Stratégie et innovations technologiques**

#### **Objectif**

25C.21 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faciliter la mise à la disposition de l'Organisation d'un espace numérique novateur, sécurisé et unifié.

#### **Stratégie**

25C.22 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme continuera de privilégier la mise en place de stratégies et de politiques et de modalités de gouvernance, ainsi que la prestation à l'Organisation de services consultatifs portant sur les technologies de l'information, l'innovation et la gestion de l'information, notamment des services de gestion de la cybersécurité. L'équipe du sous-programme travaille en étroite collaboration avec les clients de l'ONU afin de recenser leurs principales priorités ou difficultés en matière de données, d'informations et de technologies et de faciliter l'adoption de solutions adaptées à leurs besoins. L'étroite collaboration avec des partenaires internes et externes permet au sous-programme d'obtenir des résultats, c'est-à-dire d'assurer la conception et la mise en œuvre innovantes, intégrées et sécurisées de solutions technologiques. Le sous-programme étaye l'action de l'Organisation en exploitant des technologies innovantes émergentes, telles que l'intelligence artificielle, l'apprentissage automatique et les registres distribués, pour fournir des solutions stratégiques et des environnements favorables en partenariat avec les entités concernées de l'ONU. Les politiques et les autres aspects stratégiques de la gestion de l'information, de même que la mise en œuvre de la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données, sont au cœur de ce sous-programme.

25C.23 L'utilisation de la technologie pour soutenir les activités essentielles est consacrée par la résolution [69/262](#) de l'Assemblée générale, et l'innovation technologique est un pilier de la stratégie Informatique et communications. Le sous-programme aide également les entités des Nations Unies à réduire le niveau de risque pour l'image, les ressources, les données, les opérations et la sécurité du personnel et des biens de l'Organisation. Il est prévu, dans le cadre du sous-programme, d'appuyer des campagnes de sécurité de l'information, d'encadrer et de mettre en œuvre des mesures de sécurité, de consolider les capacités de gestion proactive des menaces et de promouvoir l'utilisation de fonctions de sécurité de pointe. En parallèle, on aidera aussi les entités du Secrétariat à veiller à ce que les risques informatiques n'entravent pas l'exécution des mandats ni ne nuisent à l'aide apportée aux États Membres. On contribuera en outre à faciliter l'accès aux données dans l'ensemble de l'Organisation

en tirant parti des technologies récentes, on renforcera l'aptitude à exploiter et traiter les données en copilotant la mise en œuvre de la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données et on encadrera la gestion de l'information et des données. On continuera en outre d'étoffer et de renforcer les stratégies et les politiques de gestion de l'information et de promouvoir l'utilisation efficace des données.

25C.24 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) une meilleure connaissance des techniques d'innovation et des nouvelles technologies, et une capacité accrue des entités du Secrétariat à s'acquitter de leurs mandats ;
- b) une résilience renforcée de l'Organisation et une meilleure connaissance, de la part des utilisateurs finaux, des menaces existantes et futures, ainsi qu'une capacité et des moyens centraux solides pour aider l'ensemble du Secrétariat à protéger les données, les informations, les services, les solutions et les infrastructures de l'Organisation ;
- c) une meilleure exploitation des informations et des données par les départements et les bureaux ;
- d) un environnement technologique cohérent au sein du Secrétariat grâce au respect des politiques, des procédures et des lignes directrices ainsi qu'à des normes, des stratégies et de l'architecture communes.

## **Exécution du programme en 2020**

25C.25 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Amélioration de la sécurité de l'environnement technologique et utilisation responsable et innovante des solutions informatiques**

25C.26 Compte tenu des nombreuses interconnexions entre les systèmes et les données de l'Organisation, toutes les entités du Secrétariat, y compris les missions, ont un rôle à jouer pour assurer la sécurité de l'écosystème. En plus d'être essentielle au bon fonctionnement des technologies de l'information et des communications, la cybersécurité est un élément clé permettant à l'Organisation de s'acquitter de ses mandats. Dans le cadre des efforts continus visant à améliorer la cyberrésilience de l'Organisation, des évaluations de la cybersécurité ont été menées en 2020 dans les quatre missions suivantes : la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) et la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). D'autres évaluations ont été suspendues en raison de la restriction des déplacements liée à la COVID-19, mais elles devraient reprendre dès que la situation le permettra. Les évaluations menées ont porté sur les différents risques de cybersécurité auxquels chaque mission est exposée et ont tenté de déterminer les vecteurs d'attaque qui, s'ils étaient exploités par un adversaire, pourraient nuire à la capacité de la mission de fonctionner en toute sécurité ou permettre un accès non autorisé aux informations ou aux biens de la mission. Des activités de transfert des connaissances ont également été menées pour aider la mission à s'attaquer de manière proactive aux éventuels risques de cybersécurité.

25C.27 Le sous-programme a également permis d'appuyer l'exécution des mandats par les entités du Secrétariat grâce au développement de solutions logicielles destinées à être utilisées par les États Membres dans les activités relevant de leur

compétence. Ces solutions aident notamment à lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, à détecter les déplacements des terroristes et des grands criminels, à gérer le cadastre et à dispenser une éducation aux élèves des écoles primaires. À cet égard, dans le cadre du sous-programme, on a mis au point les principaux éléments techniques de la solution goTravel pour le Bureau de lutte contre le terrorisme, qui sert à faciliter la détection des terroristes et des grands criminels et de leurs déplacements, conformément aux résolutions 2178 (2014), 2396 (2017) et 2482 (2019) du Conseil de sécurité. Autre exemple de l'application fructueuse des technologies émergentes, la plateforme d'apprentissage UNILEARN, conçue en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, a fait l'objet d'essais pilotes auprès de 120 000 élèves du primaire, parents et enseignants dans l'État du Rajasthan, en Inde. Le sous-programme a également permis de soutenir la mise en œuvre, par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), d'une solution basée sur la technologie de la chaîne de blocs afin d'améliorer la capacité de l'Afghanistan à gérer les registres du cadastre.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25C.28 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que les États Membres, en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, ont accès à des solutions technologiques innovantes de l'ONU, et que la situation de cybersécurité de l'Organisation s'est améliorée, permettant de détecter les vecteurs d'attaque potentiels avant qu'ils ne soient exploités (voir le tableau 25C.2).

Tableau 25C.2

**Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
La Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental et le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et au Pakistan sont davantage sensibilisés aux risques et aux mesures d'atténuation et en ont une connaissance pratique	<p>Une solution de gestion des données sur les passagers est mise en place pour faciliter la détection des déplacements des terroristes</p> <p>La Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie/Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie ont accès à des évaluations actualisées de la cybersécurité, et les domaines dans lesquels il est possible d'améliorer la sécurité de l'environnement technologique ont été répertoriés</p>	<p>La Communauté des Caraïbes et le Botswana ont accès à goTravel dans le cadre de leur collaboration avec le Bureau de lutte contre le terrorisme</p> <p>L'Afghanistan a accès à la solution cadastrale dans le cadre du programme « City for All » (Des villes pour tous) d'ONU-Habitat et du Gouvernement afghan</p> <p>La MINUS, la MINUSMA, le BINUH et la MINUK ont accès à des évaluations actualisées de la cybersécurité et les missions ont commencé à prendre des mesures d'atténuation et d'amélioration</p>

**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

25C.29 En 2020, en raison de la pandémie de COVID-19, le symposium sur les données qui était prévu dans le cadre du sous-programme a été annulé ; il a donc fallu consacrer plus d'efforts à la coordination de la sensibilisation et de l'information relatives aux données, ce qui a nui au dynamisme du dialogue avec les principales parties prenantes en matière d'informatique et de communications. Il a également

fallu revoir l'approche du sous-programme concernant certains services consultatifs, tels que les services de gestion de l'information offerts sur place pour les entités des Nations Unies. Ce changement a entraîné une réduction de la marge de manœuvre s'agissant de la prestation de conseils en matière de gouvernance stratégique et du partage des meilleures pratiques. Les évaluations de la cybersécurité des missions ont été reportées jusqu'à ce que la restriction des déplacements soit levée. Le sous-programme a cependant pu soutenir les efforts visant à renforcer la sécurité informatique de l'Organisation, car de nouveaux risques et menaces sont apparus dans l'environnement de travail virtuel. On a constaté une augmentation significative de la demande à l'égard : a) de services d'architecture de sécurité qui facilitent le télétravail, y compris le développement de solutions pour la gestion à distance des ordinateurs, l'accès à distance aux applications internes et l'évaluation des plateformes d'interprétation simultanée à distance ; b) de nouvelles exigences en matière de surveillance des menaces et de mesures d'intervention en cas d'incident, du fait de l'augmentation des menaces liées à la cybersécurité. Cependant, ces demandes ont créé une pression trop forte sur les ressources existantes, qui subissaient déjà l'effet de la crise de liquidités. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour les résultats 1 et 2.

## Résultats escomptés pour 2022

25C.30 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### **Résultat 1 : une meilleure information, une intensification de la mise en commun des données et une réduction des risques d'atteinte à la sécurité<sup>34</sup>**

#### **Exécution du programme en 2020**

25C.31 Dans le cadre du sous-programme, un cadre de gestion de l'information a été élaboré en consultation avec des entités du Secrétariat et d'autres organismes des Nations Unies. Une fois approuvé, ce cadre permettra à l'Organisation de se doter de principes, de politiques, de lignes directrices et de procédures normalisés et facilitera l'accès aux informations ainsi que leur partage tout en réduisant le risque de double emploi. On a également mis en place des stratégies de gouvernance de l'information à l'égard des solutions institutionnelles, telles que Unite Workspace, et continué de fournir des conseils et un soutien aux départements clients en vue de l'adoption de solutions technologiques. En outre, l'équipe du sous-programme dirige, en coordination avec le Cabinet du Secrétaire général, la mise en œuvre du catalyseur appelé « environnement technologique » décrit dans la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données en assurant la coordination et la supervision stratégiques de la technologie, de la gouvernance et des processus des Nations Unies.

25C.32 Le travail susmentionné a contribué à l'adoption, par les départements clients, de certaines politiques et procédures, telles que les procédures techniques de classement des données et de partage de l'information avec des parties externes, et à l'adoption, par les départements clients, de nouvelles solutions technologiques telles que Unite Workspace, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir l'adoption par les départements clients de nouvelles politiques et procédures ou l'adoption, par les départements clients et les États Membres, de nouvelles solutions technologiques. Cette cible n'a pas été pleinement atteinte, car, en raison du problème

<sup>34</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 29C)].

de liquidités, les capacités et les ressources disponibles n'ont pas été suffisantes pour élaborer, au cours de l'année 2020, tous les documents d'orientation qui auraient permis de soutenir le cadre de gestion de l'information.

### Projet de plan-programme pour 2022

25C.33 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif et en réponse aux évolutions récentes, le travail du sous-programme évoluera pour inclure une coordination relative au catalyseur « environnement technologique » décrit dans la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données, la mise en œuvre du cadre de gestion de l'information, la création de politiques, de directives et de normes destinées à soutenir le cadre de gestion de l'information, et le développement d'une fonction de contrôle de la conformité. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats mise à jour (voir le tableau 25C.3).

Tableau 25C.3

#### Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Examen par les départements clients des éléments devant être pris en considération dans le dispositif de gouvernance de la sécurité de l'information</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Choix par les départements clients de normes s'appliquant aux outils analytiques, aux outils d'analyse décisionnelle et aux données connexes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adoption par les départements clients de certaines politiques et procédures, telles que la procédure technique en matière d'informatique du Secrétariat sur le partage de l'information avec des parties externes et le guide pratique sur l'utilisation des signatures électroniques</li> <li>Adoption par les services clients de nouvelles solutions technologiques, telles que Unite Workspace</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation par les départements clients de l'intelligence artificielle conversationnelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adoption par les départements clients du cadre de gestion de l'information et de deux politiques et lignes directrices connexes</li> <li>Utilisation par les clients d'une fonction de contrôle de la conformité pour surveiller et évaluer l'efficacité des contrôles établis dans les politiques et procédures</li> </ul>

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : généraliser l'utilisation de l'intelligence artificielle<sup>35</sup>

### Exécution du programme en 2020

25C.34 Dans le cadre du sous-programme, on a lancé, à l'intention du personnel du Secrétariat, un dialogueur (*chatbot*) faisant appel à l'intelligence artificielle et présentant un certain nombre de fonctionnalités de base telles que la capacité de transmettre des informations sur la COVID-19, des renseignements de base sur l'Organisation des Nations Unies et ses hauts dirigeants, et des informations sur les objectifs de développement durable, et la gestion du courrier électronique et des calendriers. Grâce à son interface intuitive, le dialogueur permet aux utilisateurs d'obtenir rapidement les informations dont ils ont besoin à partir de sources multiples, de manière plus précise et plus informative. Il fournit également une assistance virtuelle personnalisée et sécurisée en effectuant des tâches personnelles liées à la gestion de la messagerie et du calendrier. On continuera d'étoffer les compétences du dialogueur et de promouvoir son utilisation dans les différents départements de l'Organisation. Au fil du temps, à mesure que le système évoluera, il sera en mesure de répondre aux besoins opérationnels spécifiques des départements.

25C.35 Dans le cadre du sous-programme, les départements et bureaux du Secrétariat disposeront de technologies d'avant-garde qu'ils pourront utiliser, conformément aux politiques, normes et architecture informatiques, pour appuyer l'exécution de leurs mandats. En outre, les efforts liés à l'établissement de partenariats dans l'ensemble du système des Nations Unies se poursuivront.

25C.36 Le travail susmentionné a contribué à ce que les utilisateurs aient accès à l'intelligence artificielle conversationnelle pour trouver des informations, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir la mise au point d'un prototype de dialogueur basé sur l'intelligence artificielle nommé « Alba », et le renforcement des capacités de compréhension du langage naturel utilisé dans le contexte de l'Organisation.

### Projet de plan-programme pour 2022

25C.37 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation, on apportera des aménagements au sous-programme et on fera en sorte que la plateforme d'intelligence artificielle conversationnelle soit mise en œuvre dans d'autres langues officielles de l'ONU, que les technologies de pointe et émergentes aillent dans le sens des priorités de l'Organisation et de la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données et que l'intelligence artificielle conversationnelle soit intégrée aux applications institutionnelles, telles que celles liées aux politiques et aux processus. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats mise à jour (voir le tableau 25C.4).

Tableau 25C.4

#### Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
• Recherche et développement d'éléments de base	• Renforcement des capacités de compréhension du langage naturel	• Accès des utilisateurs à l'intelligence artificielle	• Pleine exploitation des avantages de l'intelligence	• Accès à l'intelligence artificielle conversationnelle

<sup>35</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect. 29C)].

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
pour le traitement du langage naturel	utilisé dans le contexte de l'Organisation • Développement d'un prototype de dialogueur, Alba, faisant appel à l'intelligence artificielle	conversationnelle, qui leur permet de trouver des informations • Disponibilité de 9 compétences d'intelligence artificielle pour les bureaux et les départements	artificielle conversationnelle • Possibilité d'intégrer des capacités d'intelligence artificielle conversationnelle dans les applications	dans 3 des langues officielles de l'Organisation

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : accès sans discontinuité aux données des Nations Unies pour l'ensemble du personnel

#### Projet de plan-programme pour 2022

25C.38 L'Organisation doit être en mesure de répondre à des situations complexes de la manière la plus rationnelle et la mieux informée possible. Une réponse rapide et efficace faisant fi des frontières géographiques et disciplinaires exige la gestion intelligente de grandes quantités et d'une grande variété de données. Il faut aider les gestionnaires et les décideurs à trouver les informations dont ils ont besoin pour prendre des décisions rapides et éclairées. Le sous-programme a pour but de soutenir la prise de décision basée sur les données en faisant en sorte que les outils et les processus technologiques du Secrétariat concourent à donner au personnel des Nations Unies les moyens d'utiliser les données de manière optimale et de les exploiter avec efficacité et intégrité. Un projet pilote interne de catalogage des données a été mis en œuvre dans un premier temps, et des recherches ont été menées sur les plateformes d'échange de données et les meilleures pratiques en la matière.

#### Enseignements tirés et changements prévus

25C.39 L'enseignement tiré est le suivant : l'Organisation disposait d'infrastructures de données fragmentées qui entravaient l'interopérabilité des données et l'intégration des systèmes. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on élaborera un sous-ensemble de jeux de données faisant autorité et on évaluera la manière dont la plateforme d'échange de données peut être étendue de manière à accueillir toutes les sources de données, tout en examinant les possibilités d'harmonisation des infrastructures de données de l'Organisation. On mettra à la disposition du personnel des Nations Unies une plateforme d'échange de données qui servira de passerelle centrale vers des sources de données faisant autorité. Les utilisateurs y trouveront des informations essentielles sur les données et sur les modalités d'accès. Les principales activités consisteront à déterminer les sources de données et à créer des mécanismes de coordination avec les propriétaires de ces données afin de mettre en place une gouvernance appropriée et un programme de diffusion d'une culture des données. Une fonctionnalité de gouvernance sera intégrée à la plateforme de manière à favoriser la qualité des données et de contrôler la conformité aux politiques de gouvernance établies. On pourra atteindre l'objectif de l'accès universel aux données en mettant en œuvre un modèle de communication et de distribution des données à l'échelle de l'Organisation qui permette l'accès aux

données à des utilisateurs spécifiques de manière bien gérée et sécurisée. On continuera de développer et d'étoffer les capacités de la plateforme d'échange de données en tenant compte des enseignements tirés du projet pilote. La plateforme d'échange de données s'appuiera sur l'apprentissage automatique et d'autres techniques d'intelligence artificielle pour accélérer et automatiser les processus de gestion et de gouvernance des données.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25C.40 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le fait que les clients ont accès à des sources de données faisant autorité qui les aident à prendre des décisions (voir le tableau 25C.5).

Tableau 25C.5

**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
–	–	–	Dans trois entités, les utilisateurs ont accès à des ensembles de données faisant autorité qui les aident à prendre toutes sortes de décisions	Six entités supplémentaires ont accès à des ensembles de données faisant autorité qui aident les utilisateurs à prendre toutes sortes de décisions

**Produits**

25C.41 On trouvera dans le tableau 25C.6 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25C.6

**Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

*Catégorie et sous-catégorie*

**E. Activités d'appui**

**Informatique et communications** : formulation, mise à jour et institutionnalisation des politiques et normes relatives au numérique et à la gestion de l'information ; architecture intégrée et mécanisme de contrôle de la conformité ; directives en matière d'analyse et d'innovation pour le contrôle et l'application du principe de responsabilité ; solutions analytiques et technologiques de pointe accessibles aux entités du Secrétariat : solutions technologiques reproductibles et exploitation des avantages de l'intelligence artificielle conversationnelle ; conseils d'experts aux prestataires de services informatiques et de communications sur la gestion de l'information ; politiques et procédures relatives à la confidentialité des données et mécanismes de contrôle du respect des principes de confidentialité des données ; plan de reprise après sinistre pour les systèmes essentiels ; cadre de sécurité de l'information dans les entités du Secrétariat, comprenant un document cadre sur la sécurité de l'information et l'évaluation de la sécurité des systèmes et des entités.

## **Sous-programme 2**

### **Appui aux opérations**

#### **Objectif**

25C.42 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de parvenir à une infrastructure informatique et à un environnement technologique optimisés pour toutes les entités, qui sert de support aux solutions, systèmes et applications technologiques mis à la disposition de l'Organisation de manière sûre et intuitive.

#### **Stratégie**

25C.43 Dans le cadre du sous-programme, on continuera de mettre en œuvre et de mettre à niveau les systèmes et l'infrastructure afin que le Secrétariat et les États Membres puissent obtenir les résultats prévus pour ce qui concerne les activités et résultats attendus. Par leur adoption rapide, les plateformes institutionnelles mondiales ont mis à la disposition des utilisateurs un lieu unifié où ils peuvent se réunir, communiquer, partager des fichiers et collaborer, et ainsi devenir membres d'une main-d'œuvre mobile et numérique. D'autres travaux sont prévus pour permettre une collaboration et un partage d'informations plus vastes au sein du système des Nations Unies, avec pour objectif permanent la simplification de l'infrastructure informatique et de communication sous-jacente.

25C.44 Le sous-programme contribuera à la mise en œuvre de la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données. La mise en œuvre d'outils d'analyse en libre-service et d'autres outils d'analyse évolués donnera à un plus grand nombre de professionnels, à l'échelle mondiale, les moyens de mettre au point, en fonction des besoins, des produits d'analyse propres à améliorer la transparence et à faciliter la prise de décision. D'autres initiatives axées sur les données, telles que la plateforme technologique d'appréciation de la situation Unite Aware et le système de surveillance à distance des infrastructures sur le terrain Unite, continueront d'être déployées à l'échelle mondiale, afin de soutenir la prise de décision axée sur les données par les hauts responsables des opérations de paix.

25C.45 Dans le cadre du sous-programme, on poursuivra la mise en œuvre de l'hébergement hybride dans le cloud, qui transforme la manière dont l'Organisation héberge ses données et ses applications. La consolidation des données de l'Organisation, principalement dans un environnement de type cloud géré par l'ONU, facilitera la réalisation de l'objectif, énoncé dans la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données, consistant à simplifier l'accès aux données de l'Organisation.

25C.46 On continuera, dans le cadre du sous-programme, de faire progresser la prestation d'un appui et de services technologiques au moyen d'un cadre de gestion des services informatiques normalisé ; on créera un service transversal d'assistance aux clients pour mener à bien les activités de gestion de la relation client au Secrétariat ; on fournira un appui 24 heures sur 24 aux grandes applications institutionnelles telles que Umoja, Inspira et Unite Mail ; on traitera plus rapidement les problèmes et les demandes de services ; et on tentera d'accroître la satisfaction des clients et la disponibilité des applications.

25C.47 Il est prévu que le sous-programme aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) en continuant de faciliter la collaboration virtuelle au sein du système des Nations Unies, notamment

en soutenant la tenue de réunions intergouvernementales de type hybride qui permettent aussi bien la participation en personne qu'à distance.

25C.48 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) la facilitation de l'exécution par les entités du Secrétariat de leurs mandats respectifs grâce à une infrastructure informatique mondiale moderne, résiliente et sécurisée ;
- b) une collaboration accrue au sein du système des Nations Unies qui aide le Secrétariat à s'acquitter de ses mandats avec plus de souplesse ;
- c) un environnement technologique moderne et sécurisé qui sert de base à la mise en œuvre de la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données ;
- d) des utilisateurs compétents, sachant utiliser les systèmes et les processus nécessaires pour pouvoir présenter aux décideurs, de manière optimale, les informations dont ils et elles ont besoin ;
- e) l'amélioration de la satisfaction des utilisateurs finaux à l'égard des services institutionnels relatifs aux technologies de l'information et des communications et le renforcement du dialogue et de la communication avec les clients ;
- f) Des solutions à l'échelle institutionnelle pour apporter un soutien aux réunions intergouvernementales complexes ainsi qu'à la participation à distance, à la rédaction de procès-verbaux et à la traduction, à l'interprétation et à la radiodiffusion et à la diffusion sur le Web.

## **Exécution du programme en 2020**

25C.49 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Assurer la continuité des opérations dans le contexte de la COVID-19**

25C.50 Le sous-programme a soutenu les travaux du Secrétariat et des organes intergouvernementaux dès le début de la pandémie de COVID-19 en mars 2020, ce qui a nécessité le renforcement et l'augmentation de la capacité des infrastructures informatiques et des systèmes de radiodiffusion et de conférence, la mise en service de nouvelles technologies d'interprétation simultanée à distance et la publication de conseils sur la manière de travailler dans le nouvel environnement virtuel.

25C.51 La capacité de visioconférence de l'Organisation des Nations Unies, qui était de 400 connexions simultanées au niveau mondial au 15 mars, a été portée à 1 000 connexions dès juin 2020. Cette mise à niveau était essentielle pour permettre le déroulement simultané de grandes réunions complexes d'organismes intergouvernementaux. Une nouvelle plateforme de réunion virtuelle a été introduite, permettant la participation simultanée de jusqu'à 1 000 personnes. Trois systèmes d'interprétation simultanée à distance ont été achetés et intégrés aux systèmes déjà en place dans les salles de conférence.

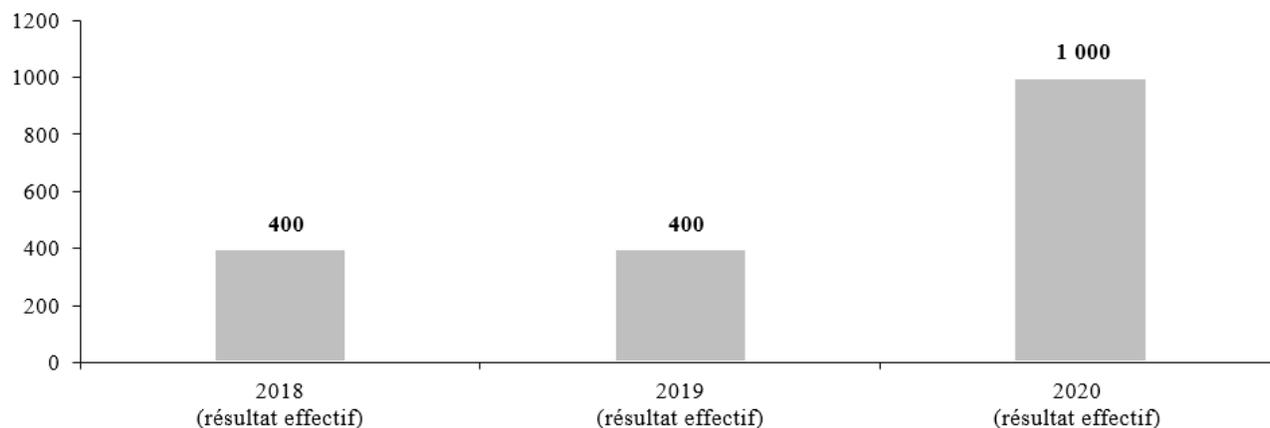
### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25C.52 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'augmentation des capacités susmentionnée. Le sous-programme a permis de faire en sorte que le Secrétariat et les organes intergouvernementaux disposent des solutions techniques nécessaires pour assurer la continuité des opérations et l'exécution des mandats, après le passage à un travail effectué essentiellement à

distance en raison des restrictions imposées par la pandémie de COVID-19 (voir la figure 25C.I).

Figure 25C.I

**Mesure des résultats : nombre de connexions simultanées aux services de visioconférence de l'ONU dans le monde entier**



**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

25C.53 En raison de l'impact de la COVID-19 au cours de l'année 2020, et du fait des restrictions frappant à la fois les déplacements des personnes et le transport des marchandises, on a reporté la mise en place prévue (à des fins de formation) de l'environnement de simulation d'un centre d'opérations du Centre de service régional d'Entebbe (Ouganda).

25C.54 Parallèlement à cela, dès le début de la pandémie, le sous-programme a pu soutenir les activités de l'Organisation et de son personnel en ce qui concerne le travail à distance en mettant à leur disposition les outils et les grands systèmes nécessaires et les moyens d'en généraliser l'usage. Cela a permis au personnel du Secrétariat, dans de nombreux lieux d'affectation, de passer efficacement en quelques semaines, en mars 2020, à un travail effectué essentiellement à distance. En facilitant la communication et la collaboration, le sous-programme a également permis à l'Organisation de continuer de s'acquitter de son mandat au niveau mondial. Afin de continuer à soutenir les réunions des organes intergouvernementaux, le sous-programme est passé à un nouveau modèle, facilitant les réunions complexes prévoyant à la fois une participation entièrement à distance et une participation hybride en personne et à distance.

**Résultats escomptés pour 2022**

25C.55 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

**Résultat 1 : la technologie au service d'une Organisation des Nations Unies connectée<sup>36</sup>****Exécution du programme en 2020**

25C.56 Au cours de l'année 2020, le sous-programme a fourni des infrastructures et des plateformes informatiques adaptées qui ont garanti à l'Organisation connectivité, collaboration et communication. Le passage rapide au télétravail dans de nombreux lieux d'affectation du fait de la COVID-19 a mis en évidence l'importance cruciale des technologies de l'information et des communications pour le fonctionnement de l'Organisation. Les décisions stratégiques, notamment le passage au cloud et le déploiement mondial de la gamme d'outils de collaboration et de communication Unite Mail et Unite Workspace, achevé en septembre 2019, étaient essentielles pour permettre au Secrétariat de passer à un mode de travail numérique.

25C.57 Le travail susmentionné a contribué à accroître la satisfaction des clients à l'égard des services du Pôle d'assistance centralisée de Unite, ce qui s'est traduit par un taux de satisfaction des clients de 94 %, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir 85 %. De plus, dans la phase 2 du projet Unite Workspace, on a procédé à la migration d'un important volume de fichiers de l'ONU depuis l'infrastructure locale des lieux d'affectation vers des serveurs gérés de manière centralisée, ce qui a rendu possible l'accès à distance à ces fichiers.

**Projet de plan-programme pour 2022**

25C.58 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on poursuivra l'amélioration des plateformes de collaboration et de communication, telles que le partage transparent de fichiers complexes, la collaboration en temps réel et l'intégration avec le système de téléphonie, ce qui devrait se traduire par une satisfaction accrue des clients. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 25C.II).

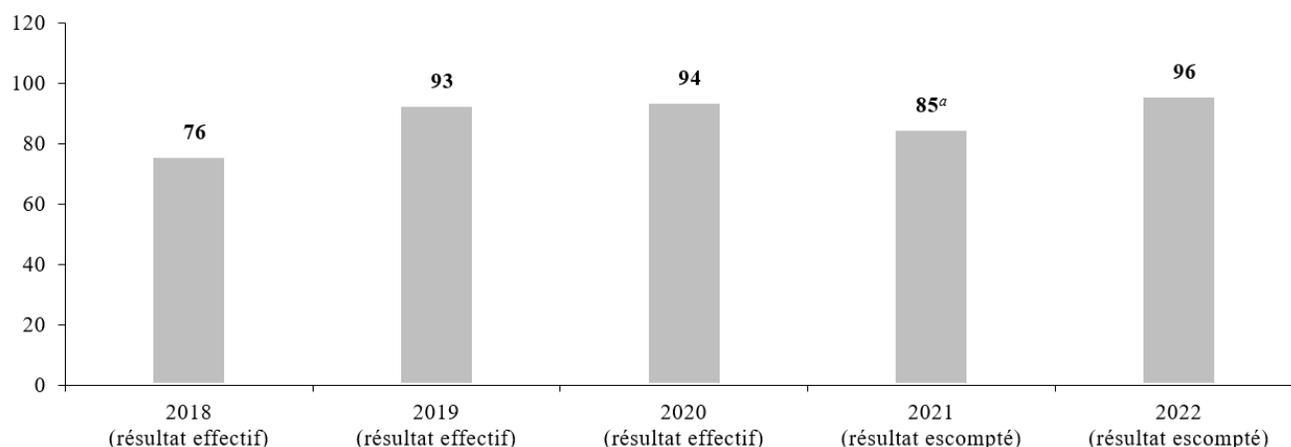
---

<sup>36</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 29C)].

Figure 25C.II

**Mesure des résultats : taux de satisfaction des clients**

(En pourcentage)



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 2 : une meilleure collaboration<sup>37</sup>****Exécution du programme en 2020**

25C.59 La mise en œuvre de la phase 2 de Unite Workspace dans le cadre du sous-programme a permis de fournir un ensemble d'outils de collaboration à plus de 56 000 utilisateurs dans le monde, et de réaliser la migration des fichiers stockés localement vers le cloud afin qu'ils soient désormais accessibles à l'ensemble des utilisateurs finaux, y compris ceux utilisant des appareils mobiles. Le Pôle d'assistance centralisée de Unite a revu son catalogue de services de manière à offrir un soutien relatif à toutes ces nouvelles solutions, partout dans le monde. En outre, dans le cadre du sous-programme, la mise à disposition de produits d'informatique décisionnelle s'est poursuivie, permettant au personnel de produire ses propres tableaux de bord et facilitant ainsi la prise de décision décentralisée et locale.

25C.60 Par suite du rattachement au Secrétariat du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, on s'est employé, dans le cadre du sous-programme, à renforcer l'interopérabilité des systèmes du Secrétariat avec ceux des organismes, fonds et programmes des Nations Unies. On procède de manière progressive à la mise en œuvre de solutions techniques destinées à permettre la connectivité entre les entités, ce qui permet au personnel des organismes du système des Nations Unies d'accéder aux services d'information et aux plateformes de collaboration d'autres organismes du système. À ce jour, environ 105 000 membres du personnel des organismes du système des Nations Unies et d'organismes affiliés ont obtenu l'accès aux plateformes de collaboration et de partage de fichiers du Secrétariat. Cela a permis une large collaboration au sein du système des Nations Unies, qui a entraîné une augmentation de la satisfaction des clients à l'égard des services fournis dans le cadre du sous-programme.

25C.61 Le travail susmentionné a contribué à ce que les clients aient accès à des solutions en temps réel, notamment aux nouveaux outils de collaboration, pour

<sup>37</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect. 29C)].

résoudre rapidement leurs problèmes, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021.

### Projet de plan-programme pour 2022

25C.62 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Tout en continuant de mettre des plateformes de collaboration et de communication et des outils d'analyse en libre-service à la disposition du personnel du Secrétariat, dans le cadre du sous-programme, on continuera progressivement de donner accès à ces plateformes et à ces outils à d'autres organismes du système des Nations Unies dans le cadre de la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données (voir le tableau 25C.7).

Tableau 25C.7

### Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté) <sup>a</sup>
Le fait de continuer de mettre l'accent sur l'efficacité et l'automatisation a permis de réduire de 66 % le délai de résolution des problèmes pour toutes les applications prises en charge ; pour Umoja, Inspira et Unite Mail, qui représentent 69 % des demandes, le temps de résolution moyen n'a été que de trois heures	Le Pôle d'assistance centralisée a regroupé d'autres pôles d'assistance de niveau 1 ; le temps de résolution des problèmes a diminué de plus de 50 % ; le Pôle d'assistance centralisée a atteint un taux moyen de satisfaction record, soit 93 %	Les clients ont accès à des solutions en temps réel, notamment aux nouveaux outils de collaboration, pour résoudre les problèmes rapidement	Le déploiement continu de nouveaux logiciels et le développement de fonctionnalités supplémentaires dans le portail client améliorent l'expérience client et réduiront le délai de résolution	Les clients bénéficient d'un meilleur accès aux solutions et aux outils de collaboration en temps réel et utilisent notamment l'intelligence artificielle et des méthodes d'apprentissage automatique

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : une meilleure appréciation de la situation pour les décideurs

#### Projet de plan-programme pour 2022

25C.63 Les essais pilotes de Unite Aware dans le contexte de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), achevés à la fin de 2019, ont été jugés concluants. Unite Aware est une plateforme technologique qui permet de dégager une conception cohérente et exhaustive de l'appréciation de la situation et de l'analyse des informations pour les opérations de paix des Nations Unies. Elle permet d'harmoniser les technologies utilisées pour collecter et gérer un large éventail de données et de sources d'information de manière sécurisée et de présenter ces informations aux décideurs, qu'ils fassent partie du personnel en tenue ou du personnel civil, à l'aide d'instruments de visualisation, de communication d'information et d'analyse.

L'approche holistique adoptée a permis de mettre au point une plateforme technologique et des processus connexes cohérents et intuitifs.

*Enseignements tirés et changements prévus*

25C.64 L'enseignement tiré du projet pilote est le suivant : il faut une plateforme d'apprentissage pour soutenir le déploiement et l'acceptation continue de Unite Aware. Un groupe d'utilisateurs divers, composé notamment de personnel en tenue qui est soumis à rotation, a souligné qu'il fallait une formation facilement accessible pour le nouveau personnel. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on divisera l'apprentissage en ligne en modules pour permettre aux nouveaux utilisateurs de s'initier aux domaines liés à leur travail avant le déploiement ou dès les premières étapes de celui-ci. L'incorporation de la composante d'apprentissage comme partie intégrante de la plateforme Unite Aware permettra de faire connaître la plateforme à de nouveaux utilisateurs et d'assurer sa viabilité de manière globale.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25C.65 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que Unite Aware est déjà pleinement opérationnel dans le contexte de la MINUSCA. Le sous-programme devrait faire en sorte qu'un plus grand nombre d'opérations de paix aient accès à la plateforme technologique Unite Aware (voir le tableau 25C.8).

Tableau 25C.8  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
–	Essai pilote de la plateforme Unite Aware dans le contexte de la MINUSCA	Plateforme Unite Aware mise à la disposition de la MINUSCA	Plateforme Unite Aware mise à la disposition de 2 opérations de paix supplémentaires	Plateforme Unite Aware mise à la disposition de 4 opérations de paix supplémentaires

**Produits**

25C.66 On trouvera dans le tableau 25C.9 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25C.9  
**Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	32 460	29 879	33 434	33 251

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
Réunions d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts au Siège	32 460	29 879	33 434	33 251

**E. Activités d'appui**

**Informatique et communications** : matériel et infrastructures ; logiciels et applications.

### Sous-programme 3 Solutions institutionnelles

#### Objectif

25C.67 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faciliter l'exécution effective et efficace des mandats des entités du Secrétariat.

#### Stratégie

25C.68 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on continuera, dans le cadre du sous-programme, de développer et de maintenir des solutions techniques qui facilitent l'exécution des mandats par les entités du Secrétariat. Dans ce contexte, on travaillera à améliorer la gestion des identités en tirant parti de la technologie du cloud, on poursuivra l'intégration des applications par des échanges électroniques de données, on mettra à niveau les solutions de gestion des services, on améliorera la gestion des aptitudes et on gèrera les systèmes d'information sur la sûreté et la sécurité de l'Organisation. Le sous-programme poursuivra également ses travaux, avec l'équipe Umoja et les missions de maintien de la paix, sur des solutions de gestion du personnel en tenue. Il contribuera en outre au pilier Développement de l'initiative de réforme du Secrétaire général en fournissant des solutions informatiques à l'appui de l'exécution des mandats par les départements et bureaux organiques, et appuiera les outils de gestion du contenu des sites Web publics et les solutions de gestion des connaissances, ainsi que le déploiement et le soutien d'outils et de services de collaboration et de communication.

25C.69 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Les utilisateurs bénéficieront d'un système d'identification unique leur donnant accès aux applications et au matériel ;
- b) L'automatisation des opérations de soutien administratif se poursuivra ;
- c) Le recrutement et l'entrée en fonctions du personnel seront accélérés ;
- d) Les agents et agentes responsables de la sécurité auront plus facilement accès à l'information leur permettant de s'acquitter de leurs tâches de protection du personnel dans l'ensemble du système des Nations Unies ;
- e) La procédure de remboursement aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police sera accélérée ;
- f) Les contributions aux objectifs de développement durable seront facilitées grâce à des solutions technologiques, conformément aux mandats, seront facilitées ;
- g) Le partage d'informations avec les parties prenantes sera amélioré, et la coordination et la coopération au Secrétariat et dans l'ensemble du système des Nations Unies seront renforcées.

## Exécution du programme en 2020

25C.70 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### Mise à la disposition du personnel médical des Nations Unies d'informations sur la COVID-19

25C.71 En réponse à l'apparition de la pandémie de COVID-19, on a élaboré, dans le cadre du sous-programme, une base de données de référence sur la COVID-19, accessible au personnel médical du système des Nations Unies, qui produit des rapports de situation quotidiens concernant les cas confirmés au sein de l'Organisation partout dans le monde. Cela a facilité le travail des services médicaux des Nations Unies et la prise de décision par les cadres supérieurs des entités concernées, tout en contribuant à l'exécution des mandats et à la coordination des interventions. Bien que la base de données de référence soit disponible dans l'ensemble du système des Nations Unies, l'accès est réservé à un nombre très limité de membres du personnel médical en raison de la nature strictement confidentielle des données médicales.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25C.72 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre la mise à disposition en temps voulu d'une solution informatique pour le système des Nations Unies (voir le tableau 25C.10).

Tableau 25C.10  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
–	–	26 coordonnateurs des questions médicales ont accès au rapport de situation quotidien concernant les cas confirmés de COVID-19

### Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

25C.73 En 2020, en raison de la COVID-19, il y a eu des retards dans l'achèvement prévu de certains produits du sous-programme, ce qui a entraîné la suspension de certaines formations devant être données sur place et des retards dans la mise à la disposition des utilisateurs d'un certain nombre de solutions de soutien aux programmes, telles que des applications mobiles pour le soutien logistique. La pandémie a également entraîné des retards dans la validation du concept de la plateforme Wayfinder, qui vise à offrir des solutions accessibles de navigation intérieure aux personnes handicapées. Ces retards sont dus à la restriction des déplacements imposée à l'équipe du projet ainsi qu'à l'accès réduit aux sites d'installation dans le complexe du Siège de l'ONU.

25C.74 Pour faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme, à savoir la base de données de référence sur la COVID-19 pour le système des Nations Unies, qui permet de produire un rapport de situation quotidien des cas confirmés parmi le personnel des Nations Unies dans le monde entier, dans le but de faciliter le travail des services médicaux de l'Organisation et la prise de décisions par la haute direction. Les

nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

## Résultats escomptés pour 2022

25C.75 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : accès aux applications en tout lieu et en tout temps<sup>38</sup>

#### Exécution du programme en 2020

25C.76 Le sous-programme a permis d'améliorer le partage d'informations et la collaboration en ligne entre les membres du personnel, et ainsi de disposer d'un personnel plus souple et dynamique, capable de contribuer de manière plus efficace et productive à l'exécution des mandats. En particulier, dans le cadre du sous-programme, on a achevé la mise en service de l'application Committee on Contracts afin de soutenir la délégation de pouvoirs en matière d'achats dans tous les lieux d'affectation et on a déployé la deuxième phase de la gestion du personnel en tenue afin de faciliter le traitement rapide des remboursements aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. On a également déployé la deuxième phase du portail de connaissances de l'Organisation, où on trouve un dialogueur, une foire aux questions et un outil permettant notamment les recherches en texte intégral dans la Base de données sur les pratiques et politiques des opérations de paix concernant les orientations officielles et les meilleures pratiques dans les domaines de la prévention des conflits, de l'assistance électorale, de la médiation, de la pérennisation de la paix et de la police, entre autres thèmes. En outre, on a créé, pour l'Office des Nations Unies à Nairobi, un portail de services qui favorise le partage d'informations et la transparence relatives aux services administratifs fournis par l'Office aux organismes, fonds et programmes.

25C.77 Le travail susmentionné a contribué à une augmentation de 70 % de l'utilisation des outils de collaboration et de communication par les membres du personnel ; en effet, le nombre d'utilisateurs, qui était de 9 400 en mars 2020, se situait à 16 000 en décembre 2020 ; le nombre de solutions accessibles en tout lieu sur divers types d'appareils a quant à lui augmenté de 23, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir, un pourcentage plus élevé de personnel utilisant activement les outils de collaboration et de communication et un plus grand nombre de solutions accessibles depuis n'importe quel endroit sur plusieurs appareils.

#### Projet de plan-programme pour 2022

25C.78 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera de fournir des solutions institutionnelles partagées, fondées sur des plateformes standard et conformes aux normes de sécurité et d'architecture afin d'assurer un accès à l'information, une collaboration en ligne et une communication entre membres du personnel en toute sécurité, en tout lieu et à tout moment, et on examinera les solutions institutionnelles hautement personnalisées en vue de leur migration vers les normes technologiques modernes. Les progrès

<sup>38</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 29C)].

escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 25C.11).

Tableau 25C.11  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Un petit nombre de fonctionnaires ont accès à des outils de collaboration et de communication	Un plus grand nombre de fonctionnaires se servent activement des outils de collaboration et de communication	Le nombre de personnes utilisant activement les outils de collaboration et de communication augmente de 70 %, pour atteindre 16 000  23 solutions supplémentaires sont accessibles en tout lieu au moyen de divers appareils	Les outils de collaboration et de communication en ligne sont utilisés par les membres du personnel lorsqu'ils travaillent à distance et voyagent en mission officielle, ainsi que pour les réunions en ligne	Les outils de collaboration et de communication en ligne sont plus généralement utilisés

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : collaboration entre l'Organisation et ses partenaires en tout lieu à partir de tout appareil<sup>39</sup>

### Exécution du programme en 2020

25C.79 Dans le cadre du sous-programme, on a mis au point un système évolué permettant d'étendre l'accès aux systèmes partagés aux entités partenaires des Nations Unies, aux organisations gouvernementales et non gouvernementales et aux institutions universitaires et de recherche, entre autres. Une fois l'accès accordé par le personnel autorisé, une collaboration en ligne sécurisée et intégrée est possible entre le Secrétariat et les partenaires des Nations Unies à partir de n'importe quel appareil et de n'importe quel lieu. Par exemple, l'équipe du sous-programme a collaboré avec celle du projet Umoja pour enregistrer les partenaires externes sur deux portails destinés aux États Membres, à savoir les portails Umoja consacrés aux contributions et à la planification budgétaire. On a également étoffé la fonctionnalité de l'application électronique d'avis de voyage de manière à permettre le service de localisation et le comptage du personnel des Nations Unies, y compris celui des organismes, des fonds et des programmes, dans les zones de gestion des risques. En outre, on a apporté plusieurs améliorations au module de vérification des références d'Inspira, notamment en le rendant compatible avec les téléphones portables, afin que les organismes, fonds et programmes puissent vérifier les références des candidats recommandés en vue de la sélection.

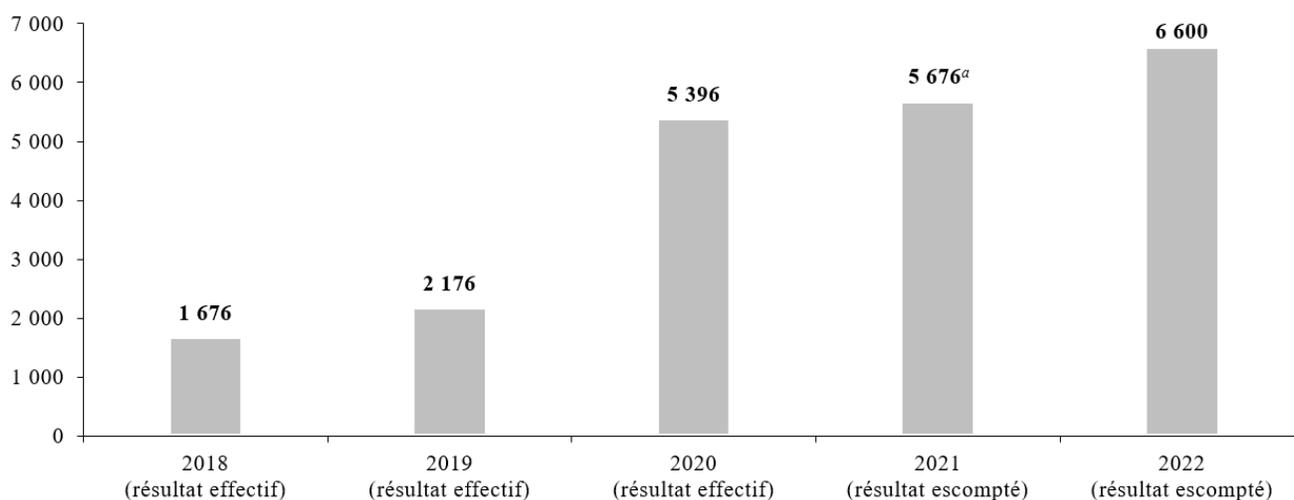
25C.80 Le travail susmentionné a contribué à permettre la collaboration du Secrétariat avec 5 396 partenaires extérieurs de l'ONU possédant un compte actif, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir 3 676.

<sup>39</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect. 29C)].

### Projet de plan-programme pour 2022

25C.81 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, le sous-programme poursuivra et facilitera l'enregistrement des partenaires aux fins de l'accès aux outils et applications des Nations Unies. Un grand nombre d'inscriptions ayant déjà été réalisées en 2020 (du fait de la nécessité de travailler à distance en raison de la pandémie), le nombre de partenaires externes devrait augmenter à un rythme plus faible ou rester stable au cours des prochaines années. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 25C.III).

Figure 25C.III  
**Mesure des résultats : nombre de comptes externes de partenaires autorisés (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : des solutions informatiques personnalisées et disponibles en temps utile pour l'exécution des mandats

#### Projet de plan-programme pour 2022

25C.82 L'exécution du mandat par les services organiques est facilitée par les solutions informatiques développées dans le cadre du sous-programme. À titre d'exemples, citons l'application de réalité virtuelle du Programme des Nations Unies pour l'environnement qui permet de visualiser le volume et l'impact des émissions de carbone ; une solution du Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe mise à la disposition des partenariats aux niveaux local, national, régional et mondial afin de soutenir la mise en œuvre de stratégies et de plans de réduction des risques de catastrophe ; le Sustainable Development Goals Help Desk (Service d'assistance à la réalisation des objectifs de développement durable) de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, un service en ligne intégré donnant accès à des outils, des produits axés sur le savoir, des avis d'experts, des conseils et des possibilités de transmission du savoir entre pairs et de coopération régionale Sud-Sud dans des domaines thématiques couvrant de nombreux sujets.

*Enseignements tirés et changements prévus*

25C.83 L'enseignement tiré est le suivant : il faut disposer de moyens informatiques supplémentaires pour pouvoir mettre les projets en œuvre en temps voulu. Bien que le Bureau de l'informatique et des communications fasse office de fournisseur de technologies, il ne contrôle pas la date de démarrage (le cas échéant) des projets dont les bureaux clients ont besoin, étant donné que ces projets relèvent de l'ordre de priorité et du financement déterminés par les services organiques concernés. Compte tenu de ces enseignements, on s'attachera à combiner les moyens internes disponibles et des services contractuels à la demande pour trouver le juste équilibre entre les renforts disponibles et la nécessité de développer en interne les connaissances essentielles au projet.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25C.84 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le fait que les entités du Secrétariat auront accès à des solutions informatiques supplémentaires qui faciliteront l'exécution des mandats du Secrétariat (voir le tableau 25C.12).

Tableau 25C.12

**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
—	—	<p>Le Département des affaires économiques et sociales utilise le Mécanisme de facilitation de la technologie</p> <p>La Commission économique pour l'Europe utilise l'application FeedUP@UN (gestion des pertes alimentaires)</p> <p>Le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes utilise la quatrième édition de la solution de suivi du Cadre de Sendai</p>	<p>Trois solutions informatiques supplémentaires sont disponibles pour soutenir l'exécution des mandats par les entités du Secrétariat</p>	<p>Trois solutions informatiques supplémentaires sont disponibles pour soutenir l'exécution des mandats par les entités du Secrétariat</p>

**Produits**

25C.85 On trouvera dans le tableau 25C.13 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25C.13

**Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie***Catégorie et sous-catégorie***E. Activités d'appui**

**Informatique et communications** : mise en œuvre des solutions de gestion de contenu, de communication et de collaboration fournies à l'ensemble du personnel du Secrétariat et aux partenaires externes et apport d'un soutien en la matière ; développement en continu de la plateforme institutionnelle de gestion du Web (Unite Web) utilisée par les entités du Secrétariat, les missions sur le terrain et les missions permanentes, et apport d'un soutien en la matière, y compris à l'égard de la sécurité et de la conformité aux normes ; solutions centralisées relatives à la gestion des aptitudes et de la performance pour environ 55 000 utilisateurs ; intégration avec plus de 30 applications ; appui à Umoja, y compris pour la gestion du personnel en tenue ; soutien aux progiciels de gestion des services pour environ 10 000 utilisateurs ; solutions de sûreté et de sécurité pour environ 40 000 utilisateurs ; solutions programmatiques spécifiques pour la paix et la sécurité afin de faciliter la gestion du temps de travail et des présences du personnel militaire et de la police des Nations Unies, le signalement des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles et le suivi des fautes ; solutions concernant le Mécanisme de facilitation des technologies, la gestion des pertes et du gaspillage alimentaires et le suivi du Cadre de Sendai dans l'optique des objectifs de développement durable.

## Chapitre 29E Administration (Genève)

### Orientations générales

#### Mandats et considérations générales

25E.1 L'Office des Nations Unies à Genève a été créé en 1947 en application de la résolution 24 (I) et de résolutions ultérieures de l'Assemblée générale. Il est chargé de fournir des services administratifs et des services d'appui aux entités établies à Genève et à leurs bureaux extérieurs, conformément aux politiques, procédures et pratiques définies par la Secrétaire générale adjointe chargée du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et le Secrétaire général adjoint à l'appui opérationnel. Il est également chargé de fournir, en tant que haut lieu de la diplomatie internationale, des services d'appui aux mécanismes intergouvernementaux de l'Organisation ; d'assurer des services de gestion des bâtiments et d'ingénierie, y compris d'aménager les espaces, d'attribuer les bureaux et de tenir un registre des terrains et des biens de l'ONU à Genève ; de fournir des services techniques d'appui aux conférences ainsi qu'une infrastructure informatique ; de fournir des services de bibliothèque et de gestion des connaissances à l'appui des programmes et activités que le Secrétariat a pour mission d'exécuter.

#### Stratégie et facteurs externes pour 2022

25E.2 L'Office continuera d'apporter un appui administratif et d'autres services d'appui, notamment d'assurer la direction et la coordination dans les domaines de la gestion des ressources humaines et financières, de l'informatique, des services centraux d'appui et des services de bibliothèque de l'Office des Nations Unies à Genève, y compris la gestion et l'utilisation des locaux de l'ONU et la coordination des politiques en matière de ressources humaines, de finances et d'administration avec les autres organisations sises à Genève. Il assurera en outre l'exécution et le suivi concernant l'application des politiques générales et d'autres fonctions ayant trait à la gestion des ressources humaines, des finances et du budget, à l'informatique et aux services centraux d'appui, conformément aux instructions de la Secrétaire générale adjointe chargée du Département des stratégies et politiques de gestion et de la

conformité. Il fournira des services financiers, budgétaires et comptables, ainsi que des services d'assistance et de conseil conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU et aux normes applicables. Enfin, il gèrera les besoins en ressources humaines des bureaux de l'ONU à Genève, notamment en fournissant des services dans les domaines de l'assistance et du conseil, du perfectionnement du personnel et de la formation, de l'accompagnement des carrières et de l'orientation, des activités relatives au bien-être du personnel, ainsi que des services médico-administratifs et des services juridiques consultatifs relatifs aux ressources humaines.

25E.3 L'Office fournit des services administratifs et des services d'appui pour les réunions de l'ONU qui se tiennent à Genève, ainsi qu'aux institutions spécialisées, et assure les services relatifs aux achats, aux transports, aux voyages et aux activités commerciales, ainsi que d'autres services centraux d'appui. Il propose également des services informatiques ainsi que des services de bibliothèque, de gestion des dossiers et des archives et de gestion des connaissances à l'appui des programmes et activités que le Secrétariat a pour mission d'exécuter. Il assure en outre la coordination et la mise en œuvre des recommandations formulées par ses organes de contrôle ainsi que la continuité de l'appui administratif apporté à d'autres entités présentes à Genève dans les situations d'urgence.

25E.4 L'exécution du Plan stratégique patrimonial pour le Palais des Nations a avancé à un rythme soutenu, l'objectif étant de satisfaire les normes les plus strictes en ce qui concerne l'accessibilité et l'élimination des obstacles tout en préservant l'authenticité architecturale et les caractéristiques historiques des bâtiments existants. Les progrès ont cependant été plus lents que prévu en raison de la mise en place sur le chantier de mesures de santé et d'hygiène liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Les travaux de rénovation des bâtiments historiques du Palais des Nations ont commencé en janvier 2021 et devraient se poursuivre jusqu'en 2024. Les locaux du nouveau bâtiment H pourront être occupés à partir d'avril ou mai 2021, tandis que d'autres parties du Palais qui doivent encore être rénovées seront vidées. Pour le personnel de l'Office, l'exécution progressive du Plan stratégique patrimonial pose une série de problèmes importants liés, entre autres, à la mise en service du nouveau bâtiment H et à la prise en charge de son exploitation, au démantèlement successif de certaines parties du complexe historique du Palais, ainsi qu'à la gestion des locaux transitoires et aux questions connexes relatives aux déménagements dans les locaux temporaires, puis dans les nouveaux locaux ou les locaux rénovés. Pour favoriser une transition sans heurt, des initiatives de gestion du changement ont été lancées afin de familiariser le personnel avec les stratégies de gestion souple de l'espace de travail, de hâter le passage du stockage papier au stockage électronique et de mieux gérer l'aménagement des modalités de travail, entre autres activités. Le centre de conférence temporaire, qui est devenu opérationnel en 2020, a été construit afin d'assurer la continuité des opérations pendant les travaux de rénovation. Des aménagements sont en cours dans un certain nombre de salles de conférence pour permettre la tenue de séances à distance et sous forme hybride (services d'interprétation compris).

25E.5 En 2022, l'Office s'emploiera tout particulièrement à assurer la continuité des services fournis aux clients, quelles que soient les difficultés rencontrées pendant les travaux de rénovation et de construction. Il s'agira notamment de renforcer le rôle de son centre d'assistance à la clientèle et de continuer à élargir la gamme des services proposés, dont les services en ligne. L'Office continuera également de rechercher des moyens innovants de prêter assistance aux clients, notamment en faisant preuve de souplesse dans le cadre des services qu'il fournit ; en proposant des services électroniques de pointe et des technologies audiovisuelles améliorées ; en apportant au pied levé un appui aux négociations spéciales de haut niveau organisées par les

missions politiques spéciales (concernant, par exemple, la Libye, la République arabe syrienne ou le Yémen), aux groupes d'établissement des faits, et aux autres activités prescrites ainsi qu'en réponse à des demandes ponctuelles. Le conseil des clients continuera de se réunir régulièrement en 2022, dans le souci d'assurer une prestation de services ouverte, transparente et collaborative, et on continuera de suivre de près les indicateurs clés de performance, qui ne cessent d'évoluer.

25E.6 L'Office a tenu compte, pour l'établissement des produits et activités prévus pour 2022, des problèmes liés à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) que ses clients rencontrent ou pourraient rencontrer. Les produits et activités prévus consisteront à poursuivre, à l'appui de la Directrice générale, la coordination de la lutte contre la pandémie avec le pays hôte, les autorités françaises, les États Membres et les organisations internationales établies à Genève ; accompagner le personnel et les clients (ressources humaines, soins de santé physique et mentale, aide en ligne à l'intention des clients, etc.) ; mettre en place des mesures de protection visant à garantir un environnement sûr aux membres du personnel et aux clients ; s'attacher à tenir l'ensemble du personnel des Nations Unies à Genève informé des faits les plus récents et de la réponse qu'y apporte l'Office ; veiller à assurer, en toute sécurité, le service des réunions et des conférences et à offrir des services en ligne lorsque cela est possible.

25E.7 Afin de renforcer la coordination et la liaison interorganisations, l'Office collabore avec d'autres organismes des Nations Unies et organisations gouvernementales internationales établis à Genève, assurant la coordination du Groupe des activités communes d'achat et des travaux relatifs au régime commun. L'Office, qui assure le secrétariat du Groupe des activités communes d'achat, continuera de coordonner et de développer les activités du Groupe, qui centralise les activités d'achat de ses 20 membres établis à Genève. Il fournira par ailleurs des services administratifs et des services d'appui aux fonds, programmes et institutions spécialisées et à d'autres entités du régime commun des Nations Unies, moyennant remboursement. Il continuera également de numériser et de préserver les archives et les documents de l'Organisation, en collaboration avec d'autres bibliothèques des Nations Unies.

25E.8 En ce qui concerne les facteurs externes, l'hypothèse ci-après a été retenue lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 : les ressources extrabudgétaires allouées aux services fournis par l'Office des Nations Unies à Genève continuent d'être disponibles pour les bureaux clients.

25E.9 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait entraver encore plus l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.

25E.10 L'Office continue de prendre en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Il s'attachera à parvenir à la parité femmes-hommes, conformément à la stratégie du Secrétaire général sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies, en organisant des consultations et des réunions d'information pour tenir les responsables des postes à pourvoir et les coordonnateurs des questions relatives aux ressources humaines dans les entités clientes au courant de l'effet des décisions de recrutement. Le Service de la gestion des ressources humaines conseille les bureaux clients sur la manière de mener des campagnes de recrutement ciblées et de diffuser des avis de vacance de poste sur les réseaux de ressources humaines

établis. En outre, l'Office participe régulièrement à des activités de recrutement, des salons internationaux de l'emploi et des réunions d'information afin de promouvoir les perspectives de carrière à l'ONU, l'objectif étant d'améliorer la représentation géographique ainsi que l'équilibre entre les sexes.

25E.11 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, l'Office a créé une équipe chargée de l'inclusion des personnes handicapées, qui se compose de représentants de toutes les divisions et de tous les services, et a lancé son propre plan d'action pour 2020-2021 afin de stimuler la mise en œuvre de la Stratégie à l'échelle locale. Des progrès notables ont été faits en 2020 dans la réalisation des objectifs énoncés dans le plan d'action : des outils permettant de participer à distance aux réunions et aux événements ont été adoptés ; de nouveaux moyens d'intégrer le sous-titrage en direct et l'interprétation en langue des signes à distance dans les réunions hybrides et virtuelles ont été élaborés ; une série de ressources sur le thème de l'inclusion des personnes handicapées a été compilée sur iSeek. Ces activités se poursuivront en 2022.

## **Exécution du programme en 2020**

### **Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme**

25E.12 En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour l'Office : des retards ont été pris dans les activités de construction et de maintenance en raison de l'application des règlements sur la santé et la sécurité visant à lutter contre la pandémie ; l'installation des mises à jour et des mises à niveau non urgentes des systèmes informatiques existants a pris du retard et plusieurs projets informatiques ont été reportés ; des cours de formation ont été annulés et l'élaboration de nouveaux cours a été reportée ; des ateliers et activités qui devaient être menés dans le cadre de nombreux sous-programmes ont été remis à plus tard et tous les ateliers et activités en présentiel ont été annulés. On trouvera des exemples plus précis dans les parties relatives à chacun des sous-programmes. Le report des produits et des activités prévus a également eu une incidence sur les résultats escomptés pour 2020, comme décrit dans la partie relative à l'exécution des sous-programmes 3, 4 et 5.

25E.13 Pour aider les clients à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a, en 2020, apporté des aménagements à certains produits et activités et retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs des sous-programmes. Ces aménagements et ces nouvelles activités ont consisté notamment à mettre en place des modalités de travail exceptionnelles et à donner au personnel les moyens de travailler efficacement à distance ; accompagner le personnel et les clients (ressources humaines, soins de santé physique et mentale, aide en ligne à l'intention des clients, etc.) ; veiller à ce que le personnel, les clients et les États Membres soient bien informés en ayant recours à de nombreux canaux de communication ; s'inspirer des orientations du pays hôte et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour élaborer et mettre en œuvre un plan visant à assurer un retour en toute sécurité dans les locaux du Palais des Nations ; offrir des services d'appui aux réunions et aux conférences virtuelles et hybrides, ainsi qu'aux réunions en présentiel ; aménager divers services afin qu'ils puissent être offerts en ligne. On trouvera des exemples plus précis dans les parties relatives à chacun des sous-programmes. Les produits et activités modifiés ont contribué aux résultats en 2020, comme décrit dans la partie relative à l'exécution des sous-programmes 2, 3 et 4.

25E.14 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins des bureaux clients, l'Office tirera parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. On a notamment

appris qu'il importe de poursuivre les réunions virtuelles et de continuer d'offrir des formations et des services en ligne pour permettre à un plus grand nombre de membres du personnel et de clients de participer. Une réorganisation des ressources opérée pendant la pandémie a permis de tenir, en 2020, quelques réunions hybrides avec interprétation qui n'avaient pas été prescrites et pour lesquelles des ressources n'avaient pas été prévues. Pour ce qui est de la planification des réunions intergouvernementales qui doivent avoir lieu à l'avenir, un format de réunion hybride avec interprétation à distance pourrait être proposé sous réserve des fonds disponibles. Cela permettrait d'assurer la poursuite des activités en période d'incertitude et d'élargir la participation des représentantes et représentants des États Membres qui ne peuvent se déplacer, tout en maintenant les fonctions essentielles des réunions et les échanges directs, qui sont propices à des négociations efficaces.

## Textes des organes délibérants définissant les mandats

25E.15 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

### Résolutions de l'Assemblée générale

24 (I)	Transfert de certaines fonctions et activités et certains avoirs de la Société des Nations	75/253	Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour 2021
72/303	Progrès accomplis dans l'élaboration d'un dispositif d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies		

## Produits

25E.16 On trouvera dans le tableau 25E.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 25E.1

### Produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
1. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
2. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
3. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1

## Activités d'évaluation

25E.17 Il est prévu qu'une évaluation de l'assistance offerte virtuellement et en personne par le Centre d'assistance à la clientèle dans le cadre de quatre sous-programmes soit menée en 2022.

## **Programme de travail**

### **Sous-programme 1**

#### **Planification des programmes, finances et budget**

##### **Objectif**

25E.18 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de permettre aux bureaux clients de bien gérer leurs ressources financières.

##### **Stratégie**

25E.19 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme continuera de renforcer le suivi de l'exécution du budget, la communication de l'information, la gestion financière et le contrôle des comptes ; il se concertera avec le Siège et prodiguera aux entités clientes, en temps utile, des conseils sur la gestion financière. Il continuera d'aider, d'orienter et de former les directeurs de programme et le personnel des services administratifs des organisations clientes en ce qui concerne la gestion financière et les questions budgétaires. Conformément à l'objectif, il prévoira également des procédures financières et administratives efficaces et assurera la bonne exécution du budget ; il renforcera les contrôles financiers internes et rationalisera les procédures et directives financières ; il réexaminera régulièrement l'organisation des tâches, le but étant de trouver de nouveaux moyens de servir les clients plus rapidement et plus efficacement ; il suivra l'application des recommandations des organes de contrôle ; il veillera à la stricte application du Règlement financier, des règles de gestion financière et des politiques financières de l'ONU.

25E.20 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir pour résultat d'améliorer l'intégrité des données financières et la gestion globale des crédits ouverts au titre du budget-programme et des ressources extrabudgétaires.

##### **Exécution du programme en 2020**

25E.21 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

##### **Des données financières plus accessibles pour les États Membres grâce au tableau de bord relatif au désarmement**

25E.22 Le sous-programme s'occupe des questions financières liées à quatre conventions sur le désarmement ayant leur secrétariat à Genève. Ces dernières années, les États Membres ont dit vouloir être en mesure d'accéder à des données financières claires et transparentes relatives au désarmement, en particulier sur l'état des contributions et les sommes dues. En 2018, dans le cadre du sous-programme, on a commencé à communiquer des rapports mensuels sur l'état des contributions au format Word. Bien que les rapports constituaient une avancée notable, les États Membres ont estimé que le format était peu convivial et ne répondait pas entièrement à leurs besoins.

25E.23 Dans le cadre du sous-programme, on a organisé, en 2019, des ateliers d'évaluation des besoins avec le Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement afin de mieux comprendre les besoins des utilisateurs. Un tableau de bord relatif au désarmement accessible en ligne a ensuite été créé en collaboration avec des développeurs. Doté d'une interface facile à lire et à utiliser, le nouveau

tableau de bord présente les informations financières relatives aux conventions sur le désarmement ayant leur secrétariat à Genève. Tous les États parties aux conventions en question y ont accès. Le tableau de bord donne un aperçu clair des sommes dues (par convention et par État), des taux de recouvrement, des dates des paiements, du montant des dépenses par rapport aux crédits approuvés et de l'état des fonds de roulement. Le tableau de bord a été présenté aux États parties en mars 2020. Des commentaires supplémentaires ont été recueillis et l'outil a été encore amélioré.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25E.24 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'amélioration de la transparence et de la disponibilité des données sur les dépenses et les paiements relatifs aux conventions sur le désarmement ayant leur secrétariat à Genève (voir le tableau 25E.2).

Tableau 25E.2

**Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
Données financières relatives au désarmement disponibles au format Word	Données financières relatives au désarmement disponibles au format Word	Amélioration de la transparence et de la disponibilité des données sur les dépenses et les paiements relatifs aux conventions sur le désarmement ayant leur secrétariat à Genève

**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

25E.25 En 2020, en raison de la pandémie, il a fallu plus de temps pour mener à bien certaines activités prévues au titre du sous-programme. La collaboration virtuelle s'est en effet révélée moins efficace que les réunions, les discussions et la résolution de problèmes en présentiel.

25E.26 Pour aider les clients à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. On a notamment collaboré avec d'autres sous-programmes et entités pour assurer le financement de la poursuite des réunions et des conférences multilingues. Des outils de prévision financière ont été mis au point dans le cadre du sous-programme afin d'aider à estimer et à contrôler les coûts des plateformes d'interprétation utilisées pour les réunions hybrides des secrétariats des organes intergouvernementaux. Ces outils ont rapidement mis en évidence quelles étaient les modalités les plus abordables pour la tenue de réunions hybrides, ce qui a permis de gagner beaucoup de temps lors de la prise de décisions.

**Résultats escomptés pour 2022**

25E.27 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

**Résultat 1 : transformer la fonction finances dans le cadre d'un nouveau modèle de gestion<sup>40</sup>****Exécution du programme en 2020**

25E.28 En 2020, l'inventaire des risques a été mis à jour dans le cadre du sous-programme à l'aide des outils les plus récents et compte tenu des orientations générales établies par le Siège de l'ONU. Des entretiens ont été menés avec 22 parties prenantes. La version finale de l'inventaire, publiée à la fin de 2020, répertorie 13 risques élevés ou très élevés relatifs aux services. Plusieurs de ces risques touchent directement les services fournis aux clients dans le cadre du sous-programme. Par exemple, il faut que les services offerts continuent de répondre aux besoins des clients et que les solutions innovantes nécessaires pour satisfaire les attentes de ces derniers soient proposées. Il faut en outre garantir un niveau de cybersécurité permettant d'offrir des services financiers stables aux clients et veiller à ce que le personnel du sous-programme possède les compétences requises pour répondre aux besoins futurs des clients. Un comité local de gestion du risque institutionnel chargé d'examiner deux fois par an l'inventaire des risques a également été créé. Parallèlement, les travaux préparatoires menés dans le cadre du sous-programme en vue de la publication de la première déclaration relative au contrôle interne ont été achevés. Les matrices de contrôle des risques et les plans d'action correctifs visant à atténuer les lacunes observées dans les contrôles ont ainsi été finalisés.

25E.29 Le travail susmentionné a facilité la mise en place d'un système complet de gestion des risques et de contrôle interne, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020. En outre, l'Office n'a fait l'objet, lors de l'établissement du volume I des états financiers, d'aucune constatation d'audit majeure défavorable concernant le sous-programme.

**Projet de plan-programme pour 2022**

25E.30 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on veillera à ce que le comité de gestion du risque institutionnel se réunisse au moins deux fois par an pour mettre à jour l'inventaire des risques et suivre l'application des plans d'action d'atténuation des risques. On prévoit également d'intégrer ces plans au tableau de bord de gestion des risques afin d'assurer un suivi plus efficace. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 25E.3).

---

<sup>40</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 29E)].

Tableau 25E.3  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Suivi effectué au moyen du tableau de bord de suivi mensuel des comptes	Suivi effectué grâce au catalogue des risques financiers, lequel est adapté aux activités de l'Office	Système complet de gestion des risques et de contrôle interne	Examen et suivi de l'efficacité et de l'efficience du système de contrôle interne	Amélioration de la qualité des services offerts aux clients au moyen de plans d'action d'atténuation des risques et d'un tableau de bord de gestion des risques

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : améliorer le traitement des états de paie<sup>41</sup>

### Exécution du programme en 2020

25E.31 Des progrès notables ont été faits dans le cadre du sous-programme en ce qui concerne la mise au point du système de vérification des états de paie proposé. Celui-ci s'appuie sur des outils de veille technologique pour extraire automatiquement d'Umoja les données relatives aux états de paie et recense et met en évidence les éléments qui doivent faire l'objet d'une analyse et d'une enquête plus poussées. À la fin de 2020, 70 % du système était opérationnel.

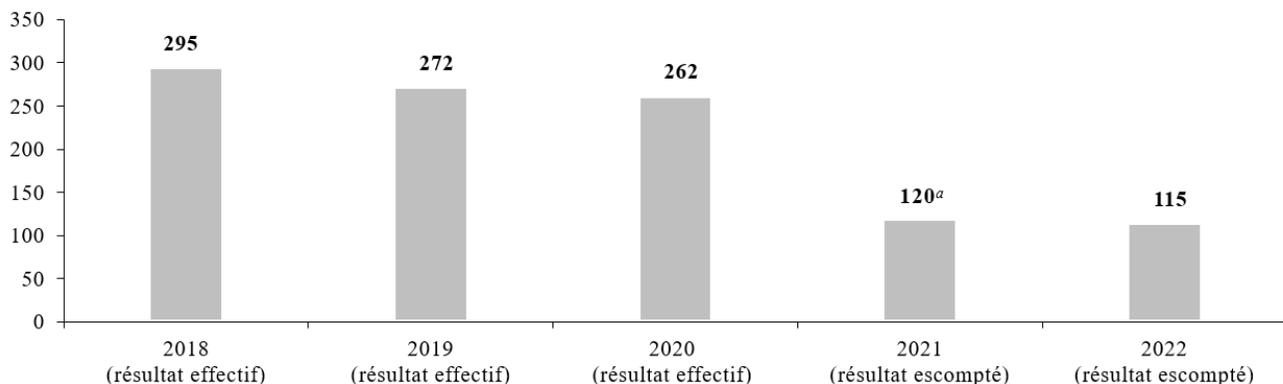
25E.32 Le travail effectué a contribué à ramener à 262 le nombre moyen de versements mensuels qui sont bloqués, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir 150. L'essai pilote de l'outil, d'une durée de deux à trois mois, devait initialement avoir lieu au troisième trimestre de 2020, mais a été reporté au deuxième trimestre de 2021 en raison du manque de personnel dû aux problèmes de liquidités. Dans le cadre de la phase pilote, on emploiera simultanément le processus manuel actuel et le nouveau système, puis on comparera les résultats obtenus. On pourra ainsi recenser les défauts du nouveau système, le cas échéant, et en tirer les premiers enseignements, dont il sera tenu compte dans le travail quotidien.

### Projet de plan-programme pour 2022

25E.33 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera à utiliser le nouvel outil, à en tirer des enseignements et à réduire le nombre moyen de versements bloqués dans les années à venir. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 25E.I).

<sup>41</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect. 29E)].

Figure 25E.I

**Mesure des résultats : nombre moyen de versements mensuels qui sont bloqués**

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 3 : améliorer le contrôle et la visibilité des pratiques de gestion des risques en assurant un suivi de la mise en œuvre de la déclaration relative au contrôle interne et des mesures de traitement des risques**

**Projet de plan-programme pour 2022**

25E.34 L'Office participe à des audits afin d'améliorer les processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne qui sous-tendent les services offerts aux clients. Il est essentiel de suivre de près les progrès accomplis dans l'application des recommandations des audits internes et externes pour que les délais convenus soient respectés. Un tableau de bord de gestion des risques a été créé dans le cadre du sous-programme afin de faciliter le suivi. On y trouve une liste exhaustive des recommandations d'audit formulées par le Comité des commissaires aux comptes et le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) ainsi qu'un état des progrès accomplis dans leur application. On y présente notamment les recommandations, l'état d'application, les dates d'achèvement prévues et les entités responsables.

*Enseignements tirés et changements prévus*

25E.35 L'enseignement tiré est le suivant : le suivi des plans d'application des recommandations des auditeurs ne suffit pas. Pour que l'on puisse respecter pleinement les obligations au titre du sous-programme et améliorer la qualité des services offerts aux clients, il faudra également surveiller et atténuer les risques recensés dans la déclaration relative au contrôle interne et dans le cadre du dispositif de gestion du risque institutionnel. Les domaines qui y sont couverts sont importants et ont une incidence directe sur les services fournis aux clients. Par exemple, la déclaration relative au contrôle interne vise notamment à garantir que les montants dus sont versés en temps voulu aux fournisseurs des clients, que le personnel est payé à temps, que les informations communiquées par les clients et les donateurs sont exactes et conformes aux normes reconnues et que les processus de facturation des clients et de recouvrement des coûts sont justes et gérés correctement. Les activités de gestion du risque institutionnel visent notamment à s'assurer que le personnel possède les compétences nécessaires pour répondre aux besoins futurs des clients, que les technologies sur lesquelles s'appuient les services financiers fournis aux clients sont protégées contre les cyberattaques et que les services proposés restent pertinents

et correspondent aux exigences futures des clients. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on mettra à niveau le tableau de bord existant afin d'y inclure la déclaration relative au contrôle interne et les catégories de gestion du risque institutionnel, et on formera les cadres de l'Office pour qu'ils puissent faire le suivi des plans de traitement des risques et des activités connexes au moyen du tableau de bord.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25E.36 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'amélioration du contrôle et de la visibilité de la gestion des risques grâce à un suivi uniformisé des risques et des mesures de traitement, ainsi qu'à l'adoption, par les cadres, d'une perspective de gestion des risques davantage centrée sur l'Organisation (voir le tableau 25E.4).

Tableau 25E.4

**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
Approbation de la portée du projet et des configurations requises en vue de la mise au point du tableau de bord de gestion des risques	Accès des cadres à un tableau de bord sur mesure permettant le suivi des recommandations du BSCI et du Comité des commissaires aux comptes	Approche uniforme du traitement des risques grâce aux matrices de contrôle des risques	Renforcement du système de gestion des risques à l'échelle de l'Organisation et intégration d'un plus grand éventail de risques et mesures de traitement (services aux clients compris) dans le tableau de bord de gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du contrôle et de la visibilité de la gestion des risques grâce à un suivi uniformisé des risques et des mesures de traitement</li> <li>• Adoption, par les cadres, d'une perspective de gestion des risques davantage centrée sur l'Organisation</li> </ul>

**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

25E.37 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

41/213	Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies	75/242	Rapports financiers et états financiers audités et rapports du Comité des commissaires aux comptes
42/211	Application de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale	75/243 75/252	Planification des programmes Questions relatives au projet de budget-programme pour 2021

## Produits

25E.38 On trouvera dans le tableau 25E.5 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25E.5

### Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

*Catégorie et sous-catégorie*

#### E. Activités d'appui

**Administration** : gestion financière, y compris gestion des risques et contrôle interne, élaboration et exécution des budgets et d'autres types de projets concernant les ressources ; gestion de 670 postes et emplois de temporaire financés au moyen de ressources inscrites au budget ordinaire et de ressources extrabudgétaires (création, reconduction, suppression et financement pour de courtes durées comme de longues durées) ; information financière et comptabilité ; gestion de la trésorerie et des produits ; gestion des accords de service conclus avec près de 50 entités clientes, notamment facturation trimestrielle aux fins du recouvrement des coûts pour plus de 120 gammes de services ; traitement des états de paie mensuels d'environ 7 500 membres du personnel dans le monde entier et de plus de 275 300 paiements et décaissements par an ; formulation de directives et de conseils sur toutes les questions financières ; fourniture d'une couverture médicale à plus de 32 000 membres du personnel, retraités et personnes à charge dans le monde entier ; gestion des demandes d'indemnisation ; organisation et gestion des réunions trimestrielles du conseil des clients.

## Sous-programme 2 Gestion des ressources humaines

### Objectif

25E.39 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de favoriser la constitution d'une main-d'œuvre qualifiée, diverse, sachant s'adapter et en bonne santé, de promouvoir les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité et de conjuguer changement organisationnel et résilience.

### Stratégie

25E.40 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'attachera, dans le cadre du sous-programme, à continuer de soutenir le recrutement de personnes qualifiées et le perfectionnement de leurs compétences, ainsi qu'à promouvoir une saine atmosphère de travail. On s'attellera en outre à accentuer les activités de conseil et à renforcer les capacités internes d'analyse des ressources humaines, tout en accordant une attention particulière au bien-être et à la santé mentale du personnel, le but étant d'améliorer le soutien apporté aux clients.

25E.41 Des activités d'apprentissage et de développement continueront par ailleurs d'être proposées au titre du sous-programme. L'accent sera particulièrement mis sur le multilinguisme et sur la tenue d'activités ciblées en matière de ressources humaines, notamment des séances de formation et d'information visant à promouvoir la gestion de la performance organisationnelle, à motiver les changements organisationnels, à encourager l'innovation et la flexibilité, à aider le personnel à s'adapter à un lieu de travail en évolution et à instaurer des relations de travail harmonieuses. On s'attachera en outre à entretenir les liens de collaboration noués avec la Bibliothèque de l'Office des Nations Unies à Genève pour ouvrir de nouvelles possibilités d'apprentissage et d'échange de connaissances, par l'intermédiaire de l'Espace commun Savoirs et Formation.

25E.42 Il est prévu, au titre du sous-programme, que certaines des grandes initiatives lancées en 2020 pour répondre à la pandémie de COVID-19 se poursuivent. S'agissant de la gestion des crises, la collaboration mise en place avec les personnes responsables des ressources humaines au sein de l'équipe de coordination du dispositif de sécurité sera entretenue afin de garantir la continuité des futurs plans de lutte contre la COVID-19.

25E.43 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) grande satisfaction des clients quant aux conseils et au soutien fournis ;
- b) motivation et capacité accrues des membres du personnel clients à s'adapter avec succès aux changements survenant sur leur lieu de travail, à favoriser l'innovation et à adopter de nouvelles méthodes de travail ;
- c) plus grande aptitude des équipes des clients à s'acquitter de leurs tâches avec davantage d'agilité et de flexibilité ;
- d) meilleure compréhension des mécanismes disponibles en matière de lutte contre les comportements abusifs ;
- e) maintien de la capacité des clients et des États Membres à effectuer leur travail de manière efficace et efficiente, en veillant à ce que ceux-ci se sentent pleinement soutenus dans les activités qu'ils mènent dans de difficiles conditions, et ce, peu importe l'endroit.

## **Exécution du programme en 2020**

25E.44 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Renforcement de la motivation du personnel pendant la pandémie**

25E.45 Afin de contribuer à préserver la motivation du personnel pendant la pandémie de COVID-19, une stratégie à trois volets portant sur la communication, le bien-être du personnel et la fourniture d'un accès à distance aux principaux services de ressources humaines a été adoptée dans le cadre du sous-programme.

25E.46 S'agissant du volet communication, on s'est assuré de tenir les membres du personnel clients informés des mesures prises par l'Organisation pour lutter contre la COVID-19. Les dispositions ci-après ont ainsi été prises au titre du sous-programme : diffusion de plus de 55 messages de la Directrice générale sur la question ; organisation régulière de réunions d'information à l'intention des cadres et de séances d'information destinées aux membres du personnel, et tenue d'une réunion générale sur la question du retour dans les bureaux ; mise en place d'une ligne d'assistance téléphonique à l'intention du personnel ; élaboration d'affiches, de messages destinés à être diffusés sur des écrans, de panneaux informatifs pour les bâtiments et de vidéos en vue du retour du personnel au Palais des Nations.

25E.47 En ce qui concerne le bien-être du personnel, le sous-programme a permis à plus de 2 500 personnes de bénéficier d'ateliers virtuels, de programmes de sensibilisation et de séances de méditation virtuelles. Plus de 1 300 membres du personnel ont en outre profité de séances de conseil individuelles (soit une augmentation d'environ 35 % par rapport à la période d'avant pandémie). On s'est par ailleurs attaché à encourager l'organisation de réunions virtuelles quotidiennes entre les responsables et leurs équipes afin qu'ils restent en contact et, en 2020, une enquête a été menée sur la santé et le bien-être du personnel du Secrétariat des Nations Unies à Genève pendant la pandémie.

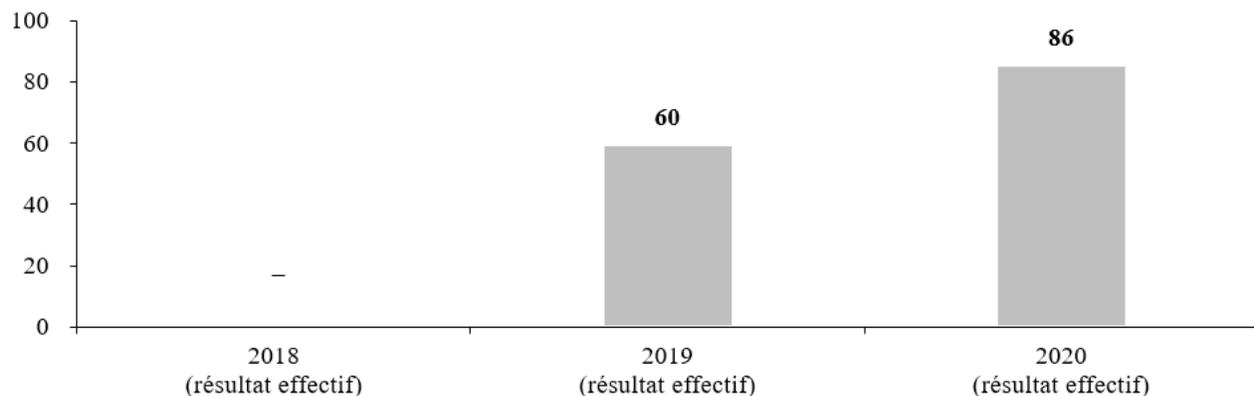
25E.48 Enfin, le sous-programme a permis, par l'intermédiaire du centre d'assistance virtuel à la clientèle, de fournir au jour le jour des conseils et un soutien administratif en rapport avec la COVID-19 aux membres du personnel, notamment concernant le passage des frontières. Les demandes de services aux clients ont augmenté de plus de 50 % au cours de la période considérée, 3 000 d'entre elles portant spécifiquement sur le passage des frontières et les visas.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25E.49 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que 86 % des membres du personnel ont déclaré ressentir de la motivation ou de l'enthousiasme dans l'exercice de leurs fonctions (voir la figure 25E.II).

Figure 25E.II

**Mesure des résultats : pourcentage de membres du personnel ayant déclaré ressentir de la motivation ou de l'enthousiasme dans l'exercice de leurs fonctions**



**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

25E.50 En raison de la pandémie, en 2020, divers types d'activités prévues dans le cadre du sous-programme ont dû être reportées ou annulées. En ce qui concerne la formation, les activités visant à préparer et à concevoir de nouveaux cours ou à améliorer d'autres ont dû être reportées, toutes les sessions de formation en personne annulées et les cours de langue adaptés et dispensés entièrement à distance. Au Bureau de la Conseillère du personnel, divers ateliers et autres manifestations qu'il était prévu d'organiser ont également été reprogrammés et l'accent mis sur le renforcement de la résilience ainsi que sur la santé mentale et le bien-être.

25E.51 Pour aider les clients à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme, ou apporté à d'autres de légers aménagements. S'agissant des services médicaux, le sous-programme a servi à : assurer le suivi des personnes entrées en contact avec des cas avérés ou suspects de COVID-19 ; mettre en place une ligne d'assistance téléphonique et en garantir le fonctionnement 24 heures sur 24 ; commander, gérer et distribuer du matériel de lutte contre l'épidémie ; procéder, dans le cadre de la stratégie de retour au Palais des Nations, à une évaluation des risques existant sur le lieu de travail pour certains postes spécifiques ; appuyer la plateforme d'évacuation sanitaire développée par l'OMS et gérée par l'unité de coordination médicale aux fins de l'évacuation de membres du personnel dans le monde entier ; coordonner les actions entreprises avec des médecins et des hôpitaux locaux. Il a en outre permis l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan visant à préserver la motivation du

personnel et son attachement à exécuter ses fonctions, même dans les conditions difficiles et éprouvantes créées par la pandémie.

## Résultats escomptés pour 2022

25E.52 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : un personnel en bonne santé au service d'un monde meilleur<sup>42</sup>

#### Exécution du programme en 2020

25E.53 Dans le cadre du sous-programme, des plans individuels de retour au travail s'inspirant de la politique de l'Office relative à la reprise du travail après une longue période d'absence, telle qu'un congé de maladie, ont été mis en œuvre pour plus de 20 membres du personnel clients. Chaque situation a ainsi été analysée aux fins de l'élaboration de plans visant à faciliter la réintégration du personnel dans les bureaux. On a par ailleurs continué d'organiser des réunions mensuelles de coordination entre les services médicaux et les services dont les besoins et les contraintes étaient plus spécifiques, afin de garantir une approche holistique. Une procédure d'examen a en outre été mise place pour évaluer, de façon préalable et selon divers critères d'ordre médical (relatifs par exemple à l'entraînement physique, au port d'armes à feu, au levage de charges lourdes et à la conduite), l'aptitude des agents de sécurité à reprendre le travail au sortir d'une période de congé de maladie. Des échos favorables ont été reçus des services dont les membres du personnel avaient repris le chemin du bureau, venant confirmer que les nouvelles procédures adoptées avaient contribué à faciliter ce retour pour le personnel et aidé les responsables à l'organiser. Les enseignements tirés des résultats obtenus en 2020 sont en cours d'analyse et il en sera tenu compte pour améliorer les prochains plans de retour au travail.

25E.54 Le travail susmentionné a contribué à la pleine application de la politique de retour au bureau et à l'émission d'avis positifs sur les plans individuels élaborés à ce sujet, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020.

#### Projet de plan-programme pour 2022

25E.55 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on élargira la politique de retour au travail au cas par cas à d'autres bureaux clients et on fera part à d'autres entités clientes des retours d'expérience récoltés et des enseignements tirés. Dans l'ensemble, on s'attachera à continuer d'améliorer la gestion des absences pour congé de maladie de longue durée. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 25E.6).

<sup>42</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 29E)].

Tableau 25E.6  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Élaboration d'une politique de retour au travail sous l'égide du Groupe de travail sur le bien-être du personnel	Lancement de la politique de retour au travail, que le Groupe de travail sur le bien-être du personnel s'emploie à améliorer	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Application intégrale de la politique de retour au travail</li> <li>• Émission, par la majorité des cadres, d'avis positifs concernant les plans individuels de retour au travail</li> </ul>	Examen de la politique de retour au travail et prise en compte des enseignements	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élargissement de la politique de retour au travail au cas par cas à d'autres bureaux clients</li> <li>• Partage des retours d'expérience récoltés et des enseignements tirés avec les départements clients en tant que meilleures pratiques</li> </ul>

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : idées innovantes pour soutenir le personnel dans un environnement de travail en mutation<sup>43</sup>

### Exécution du programme en 2020

25E.56 Dans le cadre du sous-programme, des progrès ont continué d'être accomplis en ce qui concerne l'adoption de nouvelles méthodes de travail innovantes destinées à aider le personnel à s'adapter à un environnement en mutation, telles que la technique des réunions express. Compte tenu du succès du projet pilote mené en 2019, la formation des équipes à cette technique s'est poursuivie et, actuellement, 17 d'entre elles l'utilisent de façon quotidienne. Grâce aux réunions express, il a été possible d'encourager la productivité tout au long de la crise de la COVID-19 en maintenant l'accent sur les objectifs et les priorités stratégiques. Cette technique a également permis de veiller à ce que chacun s'acquitte de ses tâches, renforçant de la sorte le principe de responsabilité. Par ailleurs, une session de formation des formateurs a été organisée à l'intention de 10 nouveaux collègues au début de l'année 2020 afin d'étendre l'utilisation de ce type de réunions d'équipe et de faire connaître les enseignements tirés.

25E.57 Le travail susmentionné a contribué à susciter des réactions positives de la part des responsables et du personnel des équipes dans lesquelles était testée la technique des réunions express et conduit à l'organisation d'une session de formation des formateurs à son sujet ainsi qu'à une augmentation du nombre d'équipes l'utilisant, celui-ci passant de 15 à 17, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021.

### Projet de plan-programme pour 2022

25E.58 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher

<sup>43</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect. 29E)].

de l'objectif, on s'attellera encore à rendre l'Office des Nations Unies à Genève plus agile, grâce à la promotion de techniques modernes conçues pour encourager la flexibilité et la créativité au sein des équipes, le but étant d'autonomiser le personnel, d'appuyer les responsables et d'obtenir davantage de résultats. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 25E.7).

Tableau 25E.7  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
–	Les premières équipes expérimentent la technique des réunions express à la suite de retours de clients qui ont signalé la nécessité de renforcer les capacités et le souci du client et d'instaurer un environnement de travail plus collaboratif et plus souple et une gestion axée sur les résultats	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les échos favorables reçus des cadres et du personnel ayant participé au projet pilote ont conduit à la création d'une session de formation des formateurs sur l'utilisation de la technique des réunions express</li> <li>• Le nombre d'équipes utilisant la technique des réunions express est passé de 15 à 17</li> </ul>	On opte de plus en plus pour des réunions express et on obtient des retours favorables de la part des cadres et du personnel concernant la manière dont ces réunions ont favorisé la gestion axée sur les résultats et conduisent à la création d'un environnement de travail plus collaboratif et plus souple	Des avis favorables sont émis concernant l'organisation de sessions de formation visant à promouvoir un état d'esprit agile, celles-ci étant jugées utiles aux équipes pour s'adapter à une nouvelle réalité du travail et contribuant à l'amélioration des résultats

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : civilité et respect accrus sur le lieu de travail

#### Projet de plan-programme pour 2022

25E.59 À l'appui de la Directrice générale, il a été décidé, dans le cadre du sous-programme, d'élaborer une stratégie visant à accroître la confiance des membres du personnel clients dans les mécanismes existants, à encourager le personnel à s'exprimer sans crainte de représailles et à lutter contre l'idée selon laquelle les manquements à la déontologie ne sont pas sanctionnés. En 2018, des séances d'information ciblées ont été organisées sur les normes de conduite et les valeurs éthiques, sur les responsabilités relatives aux litiges et aux conflits, et sur l'importance d'avoir accès à un environnement de travail sain. En 2019, un groupe de parties prenantes a été créé pour prévenir et combattre le harcèlement. En outre, des coordonnateurs(trices) pour les questions de déontologie et de discipline ont été désigné(e)s et chargé(e)s de soutenir le personnel et de conseiller la Directrice générale au sujet des comportements proscrits et autres manquements. En 2020, l'accent a été mis sur la formation avec le lancement des dialogues « Ensemble pour le respect », qui visent à aider le personnel à s'engager davantage et à être plus proactif dans l'établissement et le maintien d'un environnement de travail harmonieux et civil.

*Enseignements tirés et changements prévus*

25E.60 L'enseignement tiré est le suivant : on a pris conscience qu'il restait beaucoup à faire pour aider les membres du personnel à s'y retrouver dans les voies de réclamation formelles et informelles qui leur étaient offertes, ainsi que pour les sensibiliser aux responsabilités leur incombant en tant que témoins d'actes répréhensibles. Compte tenu de cet enseignement, on s'attachera, dans le cadre du sous-programme, à étendre la portée des dialogues « Ensemble pour le respect » à une plus grande échelle. On s'efforcera en outre de mieux faire connaître le rôle des coordonnateurs(trices) pour les questions de déontologie et de discipline, d'utiliser des outils de suivi permettant de surveiller de près les comportements prohibés et de veiller à ce que les plaintes soient traitées efficacement. On s'attachera, enfin, à mettre en place un réseau informel de collègues de confiance disposant des compétences voulues, auxquels les membres du personnel en situation de conflit pourront s'adresser pour obtenir des informations et des conseils neutres et utiles.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25E.61 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montreront la création, à titre d'essai, d'un réseau informel de règlement des conflits et un personnel mieux informé sur le nombre de cas signalés de harcèlement et autres comportements prohibés et sur les mesures prises pour les empêcher (voir le tableau 25E.8).

Tableau 25E.8

**Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat escompté)</i>	<i>2022 (résultat escompté)</i>
Organisation, à l'intention des cadres, de séances d'information ciblées sur les responsabilités leur incombant en matière de litiges et de conflits et sur la promotion d'un environnement de travail sain	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'un groupe de parties prenantes pour prévenir et combattre le harcèlement à l'Office des Nations Unies à Genève</li> <li>Sensibilisation accrue du personnel aux mécanismes existants et promotion du règlement amiable des différends</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lancement des dialogues « Ensemble pour le respect »</li> <li>Désignation de deux coordonnateurs(trices) pour les questions de déontologie et de discipline</li> <li>Mise en service du système de suivi des fautes professionnelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation du nombre de membres du personnel qui assistent à la formation « Ensemble pour le respect »</li> <li>Membres du personnel sachant mieux où trouver de l'aide</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création, à titre d'essai, d'un réseau informel de règlement des conflits</li> <li>Personnel mieux informé sur le nombre de cas signalés de harcèlement et autres comportements prohibés et sur les mesures prises pour les empêcher</li> </ul>

**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

25E.62 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

72/254	Gestion des ressources humaines	75/245	Régime commun des Nations Unies
73/276	Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies		

**Produits**

25E.63 On trouvera dans le tableau 25E.9 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25E.9

**Sous-programme 2 : produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie***Catégorie et sous-catégorie***D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : salons de l'emploi et exposés sur les carrières organisés afin de trouver et de recruter des candidates et candidats potentiels originaires d'États Membres non représentés ou sous-représentés et de mieux faire connaître les possibilités d'emploi à l'ONU ; programmes de promotion de la santé et du bien-être proposés au personnel de plus de 20 entités clientes ; partage de connaissances dans le domaine des ressources humaines.

**E. Activités d'appui**

**Administration** : gestion des aptitudes et classement des emplois ; gestion d'environ 3 500 contrats de membres du personnel ; conseils d'experts et services d'orientation concernant les politiques de gestion des ressources humaines, notamment l'administration et l'application du Statut et du Règlement du personnel et du dispositif de sélection du personnel ; formations sur l'acquisition de compétences en matière d'organisation et de gestion, de compétences spécialisées et techniques ainsi que d'aptitudes linguistiques et d'aptitudes en matière de communication, et sur l'organisation des carrières pour plus de 9 000 membres du personnel et autres participants par an ; administration d'examens ; services de consultation et d'appui psychologique et social ; réalisation d'enquêtes auprès du personnel, notamment sur le coût de la vie et l'indemnité journalière de subsistance ; obtention de 6 700 permis de séjour dans le pays hôte, en liaison avec les autorités locales ; services relatifs à la santé au travail et services médico-administratifs proposés à 12 000 membres du personnel clients à Genève et dans les bureaux extérieurs, consultations et conseils médicaux, préparation aux situations d'urgence médicale, campagnes portant sur la santé et le bien-être ; formation, organisation des carrières et gestion de la performance.

**Justice interne et contrôle interne** : fourniture de conseils juridiques dans les cas de fautes présumées ; exercice des fonctions de conseiller juridique de l'Organisation devant le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies ; exercice des fonctions de défenseur au nom de l'Organisation dans les affaires portées par le personnel devant le Groupe du contrôle hiérarchique et le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies ; fourniture de services consultatifs d'ordre juridique et stratégique à plus de 20 entités clientes, notamment par des sessions d'information ad hoc destinées aux cadres, sur les pratiques exemplaires et les enseignements tirés de l'expérience au sujet de questions liées à l'administration de la justice.

**Sous-programme 3  
Services d'appui****Objectif**

25E.64 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer le bon fonctionnement de l'Office des Nations Unies à Genève, au meilleur coût et dans le respect de l'environnement, en ce qui concerne les activités suivantes : gestion des locaux, des bureaux et des installations de conférence, gestion des biens, voyages et transports, courrier et valise diplomatique, achats et activités commerciales.

## Stratégie

25E.65 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'attellera, dans le cadre du sous-programme, à maintenir la prestation de services dans les domaines suivants : gestion des installations, appui aux activités de conférence, organisation de manifestations spéciales, gestion de projets, gestion de l'espace, achats, gestion des contrats, gestion des biens, voyages, administration des privilèges diplomatiques, visas, titres de voyage de l'ONU, transports, courrier et valise diplomatique, entreposage et gestion durable de l'environnement. On continuera également d'appuyer activement la mise en œuvre du Plan stratégique patrimonial et de veiller à ce que des mesures soient prises pour réduire autant que possible l'impact de toute perturbation qui pourrait être provoquée par les travaux de rénovation des bâtiments historiques du Palais des Nations, qui ont commencé en janvier 2021 et se poursuivront jusqu'en 2024, ainsi que de soutenir la mise en service du nouveau bâtiment H, lequel sera remis à disposition une fois sa construction achevée, en 2021.

25E.66 On continuera, dans le cadre du sous-programme, de fournir des services d'appui technique essentiels pour les conférences, réunions et manifestations qui se déroulent à l'Office, y compris dans ses annexes, telles que le Palais Wilson (qui comprend plus de 35 salles de conférence d'une capacité allant de 10 à 2 200 sièges par salle). De nouvelles technologies avancées d'appui aux conférences sont apparues ces dernières années, et l'Office entend continuer d'en tirer pleinement parti.

25E.67 On continuera en outre d'améliorer les procédures afin de gagner en efficacité et de renforcer les services communs d'achat avec divers organismes et institutions des Nations Unies sis à Genève par l'intermédiaire du Groupe des activités communes d'achat.

25E.68 Au titre du sous-programme, les activités ci-après se poursuivront : application des nouvelles réglementations et directives émises au niveau local et par l'OMS ; installation, dans les salles de réunion et de conférence, de l'infrastructure et des équipements nécessaires à l'organisation de réunions virtuelles et hybrides, en fonction des fonds disponibles ; fourniture de toute autre assistance nécessaire en vue de garantir la sécurité du personnel, des clients et des délégués dans le Palais des Nations. Une solution de « casier intelligent » sera en outre mise en place pour faciliter la réception et l'envoi de courrier par les clients. Offrant une grande flexibilité, celle-ci permettra au personnel de collecter et de déposer son courrier à sa convenance et en toute sécurité et contribuera à l'adoption de modalités de travail aménagées.

25E.69 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) amélioration de l'efficacité avec laquelle les services d'appui sont fournis à l'Office et à ses entités clientes, en particulier pendant les travaux de construction et de rénovation prévus dans le Plan stratégique patrimonial ;
- b) fourniture de services d'appui aux conférences modernes et de qualité, y compris pendant les travaux de rénovation prévus dans le Plan stratégique patrimonial ;
- c) meilleure coordination de la réponse apportée aux besoins des entités clientes en matière d'achats ;
- d) amélioration de la sécurité et des conditions de travail au Palais des Nations et dans ses annexes ;
- e) possibilité d'organiser des conférences et des réunions du système des Nations Unies multilingues à Genève.

## Exécution du programme en 2020

25E.70 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Retour en toute sécurité des clients et du personnel au Palais des Nations et fourniture de services de conférence et de réunion adaptés à la situation sanitaire pendant la crise de la COVID-19**

25E.71 La pandémie de COVID-19 a beaucoup perturbé le fonctionnement du Palais des Nations. Dès son apparition, on s'est efforcé, dans le cadre du sous-programme, de prendre des mesures permettant de garantir un retour des clients et du personnel au Palais en toute sécurité et d'assurer la fourniture de services de conférence et de réunion adaptés à la situation sanitaire. Pour ce faire, des règles de distanciation physique ont dû être fixées et observées et des plans santé et sécurité supplémentaires, préparés en détail. De nouvelles voies piétonnes à sens unique ont également été dessinées à l'intérieur et à l'extérieur des locaux concernés, tandis que des cloisons de sécurité (plexiglas) étaient installées dans divers endroits, dont les salles de conférence, de même que des panneaux indiquant les itinéraires à emprunter pour plus de sécurité et le taux d'occupation maximale devant être respecté, notamment dans les bureaux et les salles de conférence. Un protocole de nettoyage, de désinfection et d'assainissement de tous les points de contact du type poignées de porte, écouteurs et boutons-poussoirs d'ascenseurs a en outre été adopté. Enfin, toutes les mesures de lutte contre la COVID-19 préconisées par la fédération des associations européennes en chauffage, ventilation et climatisation ont été mises en œuvre, notamment pour ce qui est de veiller à ce que l'air ne recircule jamais et soit toujours renouvelé à 100 %, ce qui a entraîné une augmentation de la consommation d'énergie et, par conséquent, des frais de fonctionnement.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25E.72 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent le retour en toute sécurité des clients et du personnel au Palais des Nations et la fourniture de services de conférence et de réunion adaptés à la situation sanitaire (voir le tableau 25E.10).

Tableau 25E.10  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
—	—	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place des conditions de sécurité nécessaires au retour des clients et du personnel au Palais des Nations, dans le respect de taux d'occupation définis en fonction de l'évolution de la pandémie et conformément aux directives émises par les autorités locales</li> <li>• Services de conférence et de réunion fournis dans le respect des mesures de sécurité</li> </ul>

## **Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

25E.73 En 2020, la mise en œuvre de diverses activités de construction et d'entretien en lien avec le sous-programme a été retardée par la pandémie de COVID-19, en raison des strictes exigences imposées en matière de santé et de sécurité. Au début de la pandémie, les autorités ont interrompu les travaux de construction et activités connexes en cours à la Villa Pelouse, l'entrée de sécurité de Pregny et le Bar Concordia, ainsi que divers projets portant, entre autres, sur le désamiantage de locaux, ce qui a entraîné des retards dans l'exécution de ces travaux, de même que dans l'attribution des espaces pour les principaux clients. Ces restrictions ont également retardé l'achèvement du bâtiment H (dont la construction fait partie du Plan stratégique patrimonial) et, partant, empêché la tenue, au titre du sous-programme, de plusieurs activités destinées à en préparer l'occupation (initialement prévue pour 2020). Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 1.

25E.74 Pour minimiser les risques liés à la propagation de la COVID-19 au Palais des Nations, on a retenu de nouvelles activités et mis en œuvre toutes les règles de santé et de sécurité imposées à cet effet. Les nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

## **Résultats escomptés pour 2022**

25E.75 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### **Résultat 1 : gestion novatrice des bâtiments<sup>44</sup>**

#### **Exécution du programme en 2020**

25E.76 Dans le cadre du sous-programme, des progrès considérables ont été réalisés en 2020 s'agissant de préparer l'occupation du nouveau bâtiment H. Ainsi, des lignes directrices ont été établies et l'on s'est assuré de tirer parti des possibilités offertes par la technologie et d'adopter des stratégies de maintenance préventive en vue d'optimiser l'espace. Des licences du logiciel Revit ont été achetées afin de pouvoir faire fonctionner le système de modélisation utilisé pour créer une maquette tridimensionnelle du nouvel édifice, laquelle permet d'obtenir des informations utiles en vue d'optimiser et d'accélérer les activités de maintenance. En ce qui concerne l'optimisation de l'espace, des études sur l'aménagement des locaux et des propositions visuelles dans lesquelles est prévue l'installation de bureaux paysagés et d'espaces de travail modulables ont été réalisées sur papier.

25E.77 Le travail susmentionné a contribué à préparer l'occupation du bâtiment H dès la fin de sa construction, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir d'optimiser l'espace et de faciliter la maintenance préventive grâce au système de modélisation du bâtiment. Ceci s'explique par le report, au deuxième trimestre de 2021, de la date d'achèvement des travaux pour cause de COVID-19. Il est toujours prévu que toutes les activités requises soient achevées d'ici à ce que le bâtiment puisse être occupé.

---

<sup>44</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 29E)].

### Projet de plan-programme pour 2022

25E.78 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera d'optimiser l'espace au fur et à mesure que les entités entrent et sortent des locaux transitoires. On adoptera en outre une nouvelle approche de la maintenance mettant l'accent sur la prévention plutôt que sur la correction, ce qui permettra de protéger les bâtiments contre la détérioration, l'obsolescence et la dépréciation et d'éviter les doubles emplois. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 25E.11).

Tableau 25E.11

#### Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
L'espace n'est pas optimisé	L'espace n'est pas optimisé	On se prépare à occuper le bâtiment H dès la fin de sa construction	L'espace est optimisé grâce aux directives relatives à sa répartition et aux consignes concernant sa gestion	Les bâtiments se détériorent moins grâce à l'adoption d'une nouvelle approche de « maintenance préventive »

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 2 : réduction des déchets produits au Palais des Nations par les clients, les visiteurs et le personnel<sup>45</sup>

#### Exécution du programme en 2020

25E.79 Le sous-programme a permis l'installation de 53 points de recyclage des déchets dans le Palais des Nations et ses annexes et le retrait simultané des poubelles individuelles de certaines zones, ce qui a conduit à une augmentation de la quantité de déchets triés. Un nouvel appel d'offres a en outre été lancé, compte tenu d'exigences écologiques actualisées, afin que le recyclage des déchets relève directement du prestataire de nettoyage principal. Par ailleurs, l'utilisation de produits en plastique à usage unique dérivé pétrole a été complètement bannie du Palais des Nations et un éco-point a été inauguré à titre de projet pilote, permettant d'accroître la quantité de déchets recyclés et encourageant la réutilisation des matériaux et des fournitures de bureau.

25E.80 Le travail effectué a facilité le recyclage de 74 % des déchets de bureau, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021.

#### Projet de plan-programme pour 2022

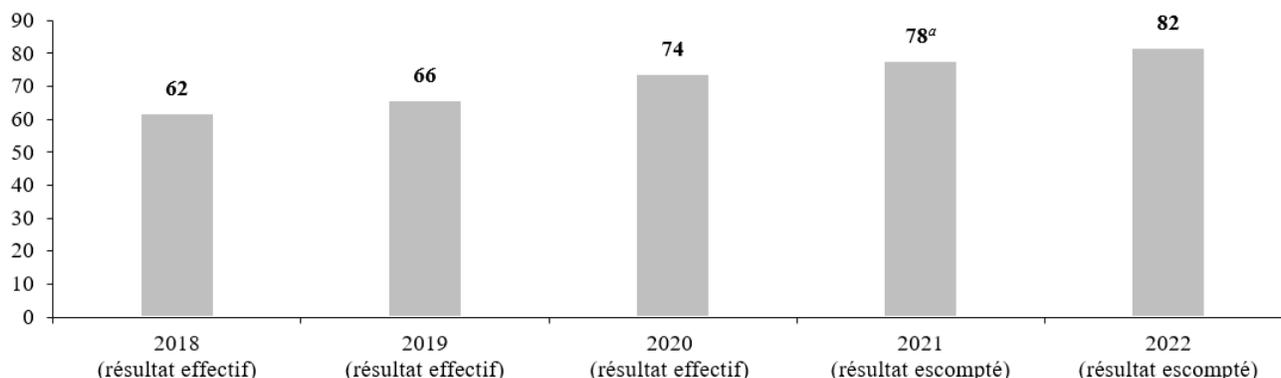
25E.81 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera d'étudier la possibilité de construire un centre de tri permettant de traiter davantage de catégories de déchets, aux fins notamment de leur réutilisation, par exemple des déchets biodégradables d'origine végétale, des déchets

<sup>45</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect. 29E)].

de construction et de démolition et des déchets dangereux. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 25E.III).

Figure 25E.III

### Mesure de performance : pourcentage de déchets recyclés



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : infrastructures durables contribuant à l'organisation de réunions hybrides

#### Projet de plan-programme pour 2022

25E.82 En 2020, les contraintes liées à la pandémie de COVID-19 ont perturbé la fourniture de services de conférence en personne à l'Office des Nations Unies à Genève. Il est dès lors devenu primordial de mettre au point et d'utiliser dans les plus brefs délais des solutions virtuelles et hybrides pour garantir la continuité des activités de conférence et de réunion, même lorsque celles-ci ne pouvaient pas avoir lieu en présentiel.

25E.83 Pour répondre à cet impératif, en 2020, six salles de conférence ont été modernisées au titre du sous-programme et équipées du matériel audiovisuel et des technologies nécessaires, notamment des caméras destinées à filmer le visage et les expressions des orateurs et oratrices et d'autres outils visant à faciliter l'interprétation simultanée à distance. Ces améliorations ont contribué à la tenue de 572 réunions hybrides.

#### Enseignements tirés et changements prévus

25E.84 Les enseignements tirés sont les suivants : afin de mettre en place de façon durable les infrastructures nécessaires à l'organisation de réunions hybrides à long terme, il faudrait adopter une stratégie à trois volets portant sur l'installation du matériel technologique nécessaire dans des salles de réunion supplémentaires, la recherche d'une plateforme permettant la fourniture de services d'interprétation simultanée à distance, et la formation du personnel aux technologies requises pour modérer ces rencontres.

25E.85 Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on cherchera à augmenter progressivement le nombre de salles de conférence équipées du matériel nécessaire à la tenue de réunions hybrides, dans la mesure où les fonds le permettent, et on élaborera une stratégie visant à former davantage de membres du

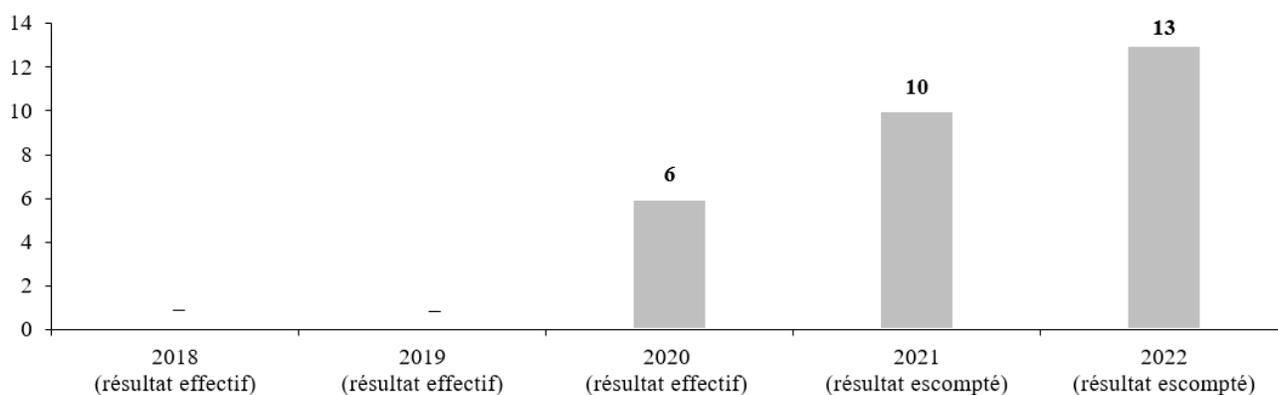
personnel à l'animation de réunions virtuelles et hybrides. Tout est fait pour que les infrastructures requises pour l'organisation de réunions hybrides soient installées et que le personnel de l'Office et des organisations clientes (secrétariats techniques) concerné dispose des compétences nécessaires pour animer ces rencontres.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25E.86 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera la mise à disposition de 13 salles de conférence équipées pour la tenue de réunions hybrides avec services d'interprétation simultanée à distance (voir la figure 25E.IV).

Figure 25E.IV

**Mesure des résultats : nombre de salles de conférence pouvant accueillir des réunions hybrides avec services d'interprétation simultanée à distance (résultat cumulé)**



### Textes des organes délibérants définissant les mandats

25E.87 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

58/263	Rapport du Corps commun d'inspection sur les activités productrices de recettes dans le système des Nations Unies	58/277	Rapport du Corps commun d'inspection sur l'audit de gestion des pratiques de l'Organisation et des fonds et programmes des Nations Unies en matière d'externalisation
		69/273	Achats

### Produits

25E.88 On trouvera dans le tableau 25E.12 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25E.12

### Sous-programme 3 : produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

*Catégorie et sous-catégorie*

#### E. Activités d'appui

**Administration** : gestion et entretien des locaux de l'ONU, y compris les bureaux, les infrastructures techniques de 43 salles de conférence, les annexes et les parcs ; présentation d'exposés aux États Membres sur l'appui à l'exécution du Plan stratégique patrimonial et sur la manière de tirer parti des nouvelles installations et d'utiliser pleinement l'espace de travail.

**Logistique** : organisation des voyages du personnel et des participants aux réunions.

**Achats** : administration du Groupe des activités communes d'achat pour les bureaux des Nations Unies et d'autres entités participantes ; appui en matière de planification et de recherche de fournisseurs pour l'achat de biens et de services ; passation des commandes de biens et de services ; achats de biens et de services.

**Gestion des biens** : inventaire physique des biens et suivi de la comptabilité matières pour 36 000 articles ayant un numéro d'inventaire, immobilisations corporelles et articles en stock n'ayant pas de valeur marchande appartenant à l'Office des Nations Unies à Genève, à divers départements et bureaux du Secrétariat et à diverses entités des Nations Unies (plus entreposage et élimination des articles).

**Gestion des installations** : gestion de bâtiments d'une superficie totale de 181 560 m<sup>2</sup> abritant 2 800 bureaux, et fourniture de services de réaménagement et de mobilier de bureau pour répondre aux besoins des entités clientes.

**Transports** : expédition de biens de l'Organisation, envois groupés pour les conférences, déménagement d'effets personnels et souscription des polices d'assurance correspondantes.

**Services de courrier** : réception, inspection et distribution ultérieure des biens ; acheminement du courrier et de la valise diplomatique et services de distribution pour les bureaux de l'ONU et d'autres entités des Nations Unies.

**Visas et services diplomatiques** : délivrance de laissez-passer et d'autres documents de voyage pour 53 entités des Nations Unies et des membres du personnel en poste dans le monde entier.

## Sous-programme 4 Aspects opérationnels de l'informatique et des communications

### Objectif

25E.89 L'objectif auquel le sous-programme contribue consiste à se servir des technologies pour améliorer l'efficacité et l'efficience avec lesquelles les programmes de fond des entités clientes sont exécutés, les technologies prenant notamment la forme d'une architecture, de systèmes informatiques et de systèmes de communication cohérents, d'un accès aux innovations dans les domaines de l'informatique et des communications, et de modalités d'hébergement des applications et d'une infrastructure sécurisées, unifiées et résilientes.

### Stratégie

25E.90 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme placera les objectifs fixés dans les programmes des bureaux clients et les besoins de ceux-ci au centre des décisions concernant l'offre de services informatiques et de services de communication. Il s'agira notamment de mettre en œuvre de nouvelles technologies en cherchant à mieux comprendre les programmes institutionnels, d'établir des relations de confiance avec les clients et de gérer un portefeuille de solutions pertinentes.

25E.91 On s'attachera en outre, dans le cadre du sous-programme, à développer de solides capacités qui permettent d'atteindre les objectifs des clients, avec lesquels elles seront alignées, en s'informant sur les solutions pertinentes et en se formant à

leur utilisation, en passant aux options d'approvisionnement les plus rentables pour un gain de valeur, en tirant parti des économies d'échelle, en adoptant des technologies innovantes et en abandonnant certains systèmes, ainsi qu'à garantir l'utilisation efficace et efficiente des moyens informatiques et des moyens de communication, en encourageant et en aidant les services chargés de l'informatique et des communications dans les entités du système des Nations Unies à Genève et ailleurs en Europe à élaborer, adopter et mettre en œuvre des politiques et procédures de gouvernance en la matière. On veillera par ailleurs à encadrer et à appuyer l'exécution de la stratégie Informatique et communications, et on proposera des services de cybersécurité afin de créer un environnement numérique sûr et fiable.

25E.92 Le sous-programme devrait contribuer aux initiatives visant à reconstruire en mieux, grâce à l'accélération et à la hiérarchisation des efforts stratégiques déployés pour soutenir plus efficacement toutes les activités menées en la matière depuis des sites géographiques variés.

25E.93 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Les clients seront mieux à même de prendre des décisions et l'accès à des outils informatiques appropriés leur permettra de s'acquitter plus aisément des tâches administratives et des activités de gestion ;
- b) Les entités clientes mettront en œuvre, avec souplesse, des technologies nouvelles et novatrices répondant à leurs besoins opérationnels ;
- c) Les entités clientes auront accès à des services et des solutions rentables leur permettant d'optimiser l'utilisation des ressources pour atteindre leurs objectifs.

## **Exécution du programme en 2020**

25E.94 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **La fourniture de services d'interprétation simultanée à distance pour les réunions hybrides a permis aux réunions officielles du système des Nations Unies de se poursuivre pendant la pandémie de COVID-19**

25E.95 Depuis mars 2020, l'accès aux locaux de l'Office des Nations Unies à Genève est limité en raison de la COVID-19, une situation qui a influé sur la capacité de l'Organisation à y accueillir des réunions officielles, telles que des rencontres du Conseil des droits de l'homme, de l'Assemblée mondiale de la Santé et de la Conférence internationale du Travail. Dans ce contexte, les États Membres ont demandé à l'Office de mettre à disposition des plateformes permettant la tenue de réunions à distance, tout en veillant à ce que les services d'interprétation officiels de l'ONU demeurent disponibles et à ce que le règlement intérieur soit respecté. Différents outils et logiciels d'interprétation simultanée à distance ont donc été testés de façon approfondie aux fins de leur emploi lors de réunions multilingues en ligne et hybrides, de même que diverses solutions techniques devant permettre de les utiliser en conjonction avec les systèmes audiovisuels de conférence et d'interprétation disponibles au Palais des Nations.

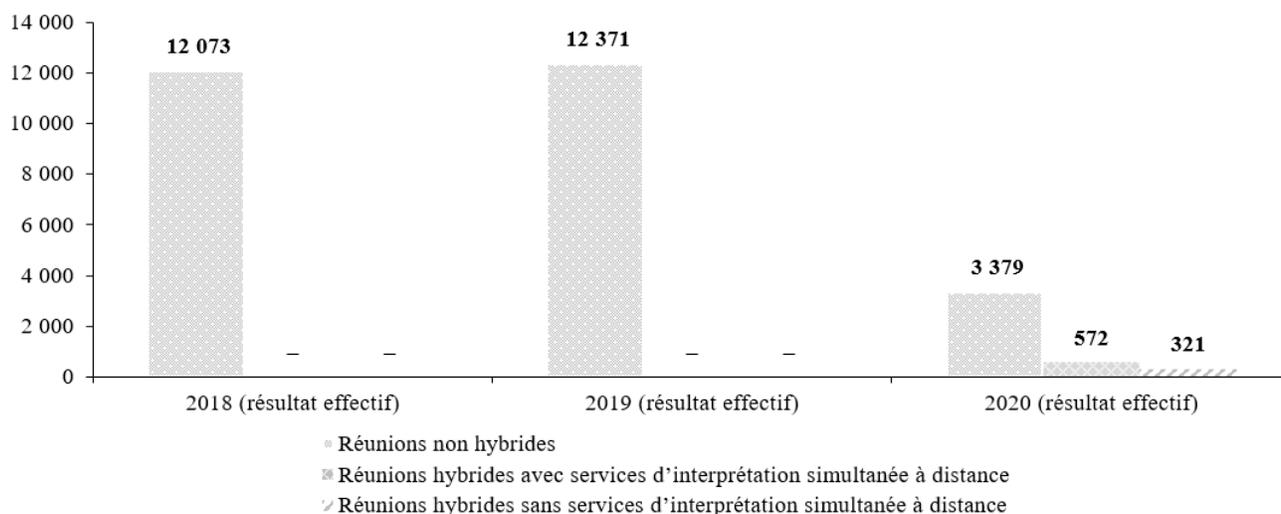
25E.96 Des normes relatives aux installations techniques ont été adoptées et, au titre du sous-programme 3, six salles de conférence ont été équipées du matériel et des systèmes de technologie nécessaires à l'organisation de réunions virtuelles et hybrides. L'Office a été le premier lieu d'affectation à organiser une réunion officielle hybride avec services d'interprétation.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25E.97 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le nombre de réunions officielles et hybrides non inscrites au calendrier organisées par l'Office en 2020, notamment des rencontres exigeant des services d'interprétation simultanée à distance (voir la figure 25E.V).

Figure 25E.V

**Mesure des résultats : nombre de réunions non hybrides organisées, nombre de réunions hybrides ayant bénéficié de services d'interprétation simultanée à distance et nombre de réunions hybrides tenues sans ces services (résultat annuel)**



**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

25E.98 En raison de la pandémie, en 2020, le plan d'action en matière de cybersécurité élaboré par le comité de gestion n'a pas pu être pleinement exécuté comme voulu dans le sous-programme. De mars à septembre 2020, des mises à jour et des mises à niveau de systèmes existants non urgentes ont également dû être interrompues ; celles-ci concernaient notamment des systèmes de sécurité informatique, des services de connectivité, des services d'hébergement, des services de téléphonie, de visioconférence et d'échange de données, et de nouvelles applications destinées à être employées dans un environnement sécurisé.

25E.99 Pour aider les clients à faire face à divers problèmes survenus pendant la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. Il s'agissait notamment : de l'organisation de conférences à distance avec services d'interprétation simultanée ; du déploiement et de la maintenance du système de surveillance, de gestion et d'analyse des interventions en cas d'épidémie, outil de surveillance permettant de détecter les chaînes d'infection et de rechercher les cas contacts ; de la mise en place de procédures d'assistance informatique d'urgence à distance ; de la surveillance du nombre de personnes présentes dans les locaux ; du développement d'une application de gestion des flux de travail devant contribuer au réaménagement des modalités de travail ; de la formulation de directives concernant les signatures électroniques. Les nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

## Résultats escomptés pour 2022

25E.100 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : la technologie au service de solutions institutionnelles souples<sup>46</sup>

#### Exécution du programme en 2020

25E.101 Une approche agile et proactive a été utilisée dans le cadre du sous-programme en ce qui concerne la fourniture de conseils aux clients et le déploiement de solutions techniques visant à faciliter la création de sites Web, à optimiser et à automatiser les processus, et à répondre aux nouveaux besoins urgents engendrés par la crise de la COVID-19. Celle-ci a joué un rôle essentiel en 2020. La situation d'urgence liée à la COVID-19 a accéléré la mise en service de certaines solutions clients et exigé d'en proposer de nouvelles, ce qui s'explique par l'émergence de méthodes de travail inédites. Parmi les solutions développées en 2020, on retiendra notamment : des outils de création de sites Web, des services d'hébergement de sites, l'automatisation des flux de travail, le recours à Microsoft Shifts (qui permet de gérer l'occupation des bâtiments), des services de suivi des patients atteints de la COVID-19 et plusieurs dispositifs d'automatisation robotisée des processus.

25E.102 Le travail susmentionné a facilité la mise en service de 15 solutions informatiques et solutions de communication, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020.

#### Projet de plan-programme pour 2022

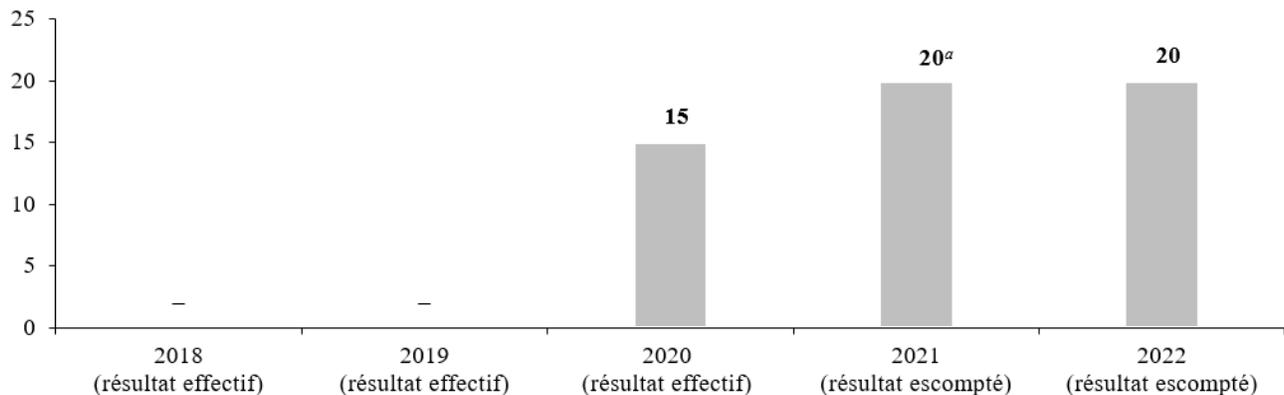
25E.103 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera d'échanger avec les clients afin de déployer des solutions institutionnelles qui répondent à leurs besoins fonctionnels et opérationnels. Pour 2022, il est prévu que 20 nouvelles solutions informatiques et solutions de communication soient mises en service dans le cadre du sous-programme. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 25E.VI).

---

<sup>46</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 29E)].

Figure 25E.VI

**Mesure des résultats : nombre de solutions informatiques et de solutions de communication mises en service (résultat annuel)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 2 : stimuler l'innovation institutionnelle stratégique<sup>47</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

25E.104 Les échanges se sont poursuivis avec les clients pour faire avancer leurs idées en matière d'innovation. En 2020, un processus d'innovation technologique efficace de bout en bout, c'est-à-dire de la création d'idées au lancement du projet pilote et à la production durable, a été mis en place. On s'est également attaché à garder une trace de l'analyse du processus de prise en compte des idées, des critères de calcul utilisés, et des consignes générales suivies pour l'approbation des projets pilotes ainsi que des normes appliquées pour décider de la marche à suivre une fois leur mise à l'essai terminée.

25E.105 Le travail effectué a contribué à faire passer le nombre de solutions informatiques et solutions de communication mises en service par des bureaux fonctionnels à 11, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir 6. Parmi ces solutions pilotes, on retiendra par exemple l'automatisation de la vérification des états de paie, l'amélioration des procédures d'approbation (grâce à Microsoft Flow et Power Apps), la reconnaissance des visages sur un flux vidéo à partir d'une photo, la comptabilisation des places de parking disponibles (grâce à l'apprentissage automatique), la création et la mise en service rapides de sites Web, et la vérification des paiements et le rapprochement des relevés bancaires au moyen d'Umoja.

**Projet de plan-programme pour 2022**

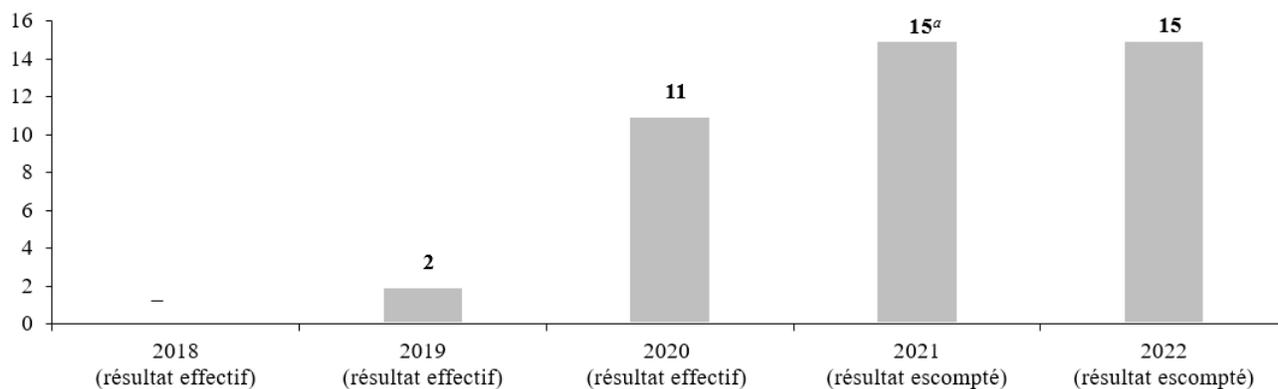
25E.106 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera d'encourager les clients à concrétiser leurs idées en matière d'innovation dans le cadre d'un processus de bout en bout. Pour 2022, il est prévu, au titre du sous-programme, d'aider les clients à mettre en service 15 nouvelles solutions informatiques et solutions de communication novatrices. Les progrès

<sup>47</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect. 29E)].

escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 25E.VII).

Figure 25E.VII

**Mesure des résultats : nombre de solutions informatiques et de solutions de communication novatrices mises en service par les services fonctionnels des clients (résultat annuel)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 3 : fourniture de services informatiques et de services de communication normalisés et rentables sur le campus de Genève**

**Projet de plan-programme pour 2022**

25E.107 Le sous-programme a permis d'améliorer l'offre de services informatiques et de services de communication de base proposée aux nouvelles entités du campus de Genève ainsi qu'à d'autres, plus anciennes, dans les domaines de l'accès au réseau, du stockage des données, de l'hébergement d'applications, des télécommunications et de la fourniture d'un appui aux utilisateurs.

*Enseignements tirés et changements prévus*

25E.108 L'enseignement tiré est le suivant : il n'est pas possible de fournir des services informatiques et des services de communication normalisés et rentables à tous les clients, faute de disposer d'une offre de base en la matière qui permette de répondre aux différents besoins de ces clients. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on analysera et on repensera cette activité afin de mettre au point et de proposer sur le campus un portefeuille de services, tant obligatoires que facultatifs, plus adapté, en tirant parti des économies d'échelle et en s'appuyant sur des procédures efficaces pour garantir que les services fournis soient normalisés et rentables. Il est par ailleurs prévu de modifier le catalogue de services informatiques et de services de communication de base afin d'y inclure au minimum une gamme de services complète, normalisée et financièrement avantageuse, ce qui simplifiera, rationalisera et améliorera l'expérience des clients au moment de leur arrivée.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25E.109 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera la fourniture d'au moins une solution prête à l'emploi, rapide et

rentable permettant de répondre aux besoins immédiats des clients s'installant à Genève (voir le tableau 25E.13).

Tableau 25E.13

**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 35 offres de services informatiques et de services de communication à la carte disponibles</li> <li>• Pas d'offres de services groupés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 43 offres de services informatiques et de services de communication à la carte disponibles</li> <li>• Pas d'offres de services groupés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 48 offres de services informatiques et de services de communication à la carte disponibles</li> <li>• Pas d'offres de services groupés</li> </ul>	Mise au point d'une gamme de services complète et facile à comprendre à l'intention des clients	Création d'au moins une gamme de services groupés afin d'offrir aux clients s'installant à Genève une solution prête à l'emploi, rapide et rentable leur permettant de répondre à leurs besoins immédiats

**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

25E.110 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

57/304	Stratégie en matière de technologies de l'information et des communications	63/269	Informatique et télématique, continuité des opérations et reprise après sinistre : arrangements concernant le centre informatique secondaire du Siège
63/262	Technologies de l'information et des communications ; progiciel de gestion intégré ; sécurité, reprise après sinistre et continuité des opérations		

**Produits**

25E.111 On trouvera dans le tableau 25E.14 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25E.14

**Sous-programme 4 : produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie***Catégorie et sous-catégorie***E. Activités d'appui**

**Informatique et communications** : sécurisation des systèmes et des données informatiques pour les utilisateurs finaux ; services de connexion ; services d'hébergement ; services de téléphonie, de visioconférence et d'échange de données ; exploitation et maintenance des applications, existantes et nouvelles, dans un environnement sécurisé ; fourniture d'un appui technique à 5 000 utilisateurs finaux ; services de conseil concernant les solutions proposées.

## Sous-programme 5 Services de bibliothèque

### Objectif

25E.112 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer la préservation des connaissances de l'ONU (passées, présentes et à venir), d'accroître l'accès à ces connaissances, de favoriser la mobilisation de ces dernières et de renforcer la mise en commun des connaissances, l'éducation et le dialogue entre les États Membres, ainsi qu'entre les États Membres et la communauté internationale.

### Stratégie

25E.113 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on continuera, dans le cadre du sous-programme, à donner accès aux documents et publications de l'ONU ainsi qu'aux connaissances produites à l'extérieur qui concernent les domaines d'activité de l'Organisation. Afin d'élargir et de simplifier l'accès à ces informations, on mettra en place des outils de gestion des connaissances permettant de regrouper les principales informations sur les questions traitées par l'ONU et sur les programmes mondiaux de l'Organisation. On continuera également de numériser et de préserver les documents de l'ONU, en collaboration avec d'autres bibliothèques des Nations Unies, ainsi que les archives et les documents de la Société des Nations. Un projet visant à garantir un accès total aux archives de la Société des Nations permettra de mettre en ligne l'intégralité de la collection (15 millions de pages) et, ainsi, de regrouper les informations sur l'histoire du multilatéralisme et de fournir des informations sur les enseignements tirés. De plus, dans le cadre du sous-programme, des normes et des pratiques exemplaires en matière de gestion des dossiers seront appliquées à l'Office des Nations Unies à Genève et dans d'autres entités du Secrétariat sises à Genève, dont le personnel recevra une formation et des services consultatifs sur le sujet. Dans le cadre du plan stratégique patrimonial, les responsables de la gestion des dossiers des services du Palais des Nations pourront continuer de recenser les documents officiels de l'ONU et de les transférer au Groupe de la gestion des dossiers.

25E.114 Dans le cadre du sous-programme, on continuera d'appuyer la diplomatie culturelle et de mettre les diplomates en relation avec le personnel de l'Organisation, les experts et les citoyens du monde entier dans le cadre de débats et d'activités de formation. On continuera également d'organiser des activités de formation et des activités culturelles, mais en ligne et selon un format hybride (en ligne et en présentiel) plutôt qu'en présentiel seulement.

25E.115 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

- a) Les diplomates et les membres du personnel disposeront de davantage d'éléments sur lesquels s'appuyer dans le cadre de leur participation aux activités et des processus de décision ;
- b) La transparence et le respect du principe responsabilité seront renforcés à l'échelle de toute l'Organisation ;
- c) La mémoire institutionnelle et historique sera préservée, grâce au transfert des archives des clients dans le cadre des activités de rénovation et de construction prévues dans le plan stratégique patrimonial ;
- d) Un programme dynamique d'activités culturelles en ligne et en présentiel sera mis en œuvre et permettra aux États Membres de mettre en valeur leurs arts et

leur culture dans le cadre d'expositions, de projections de films et d'autres manifestations ;

e) D'autres possibilités d'apprentissage en ligne et en présentiel sur des sujets qui favorisent l'évolution professionnelle et la mise en œuvre des politiques et des programmes de l'Organisation seront offertes aux membres du personnel de l'ONU et aux diplomates.

## **Exécution du programme en 2020**

25E.116 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Un bureau d'assistance virtuelle à l'usage des clients**

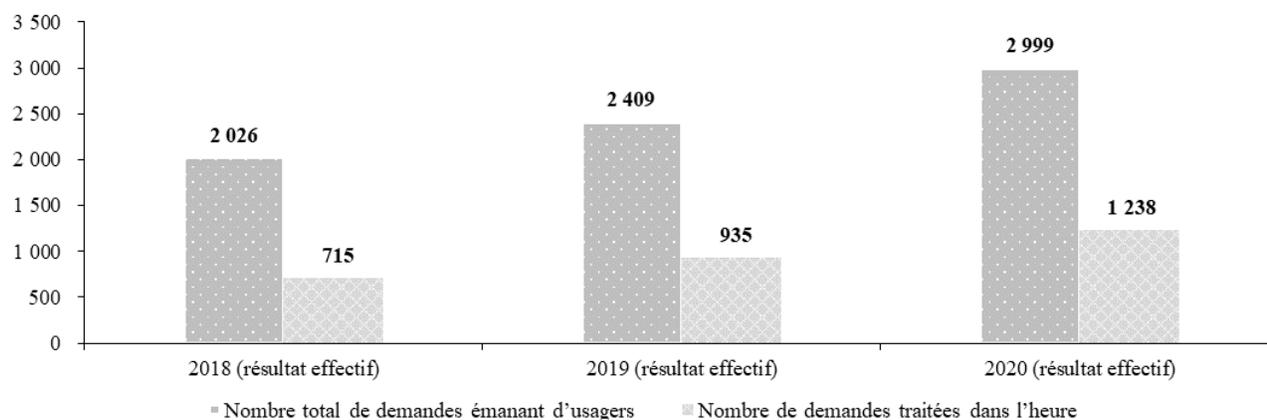
25E.117 Au cours des dernières années, l'offre numérique proposée dans le cadre du sous-programme a été considérablement étoffée par l'intermédiaire d'abonnements à plus de 70 bases de données et à des milliers de revues et ouvrages électroniques. De ce fait, la majorité des questions reçues des clients portent à présent sur l'accès au catalogue virtuel et un bureau d'assistance virtuelle a donc été mis en place dans le cadre du sous-programme afin d'améliorer l'expérience des usagers. Compte tenu du confinement imposé en 2020 en raison de la crise sanitaire, ce bureau a été élargi afin d'être à même de répondre à toutes les demandes des clients, de sorte que ceux-ci continuent à recevoir rapidement des réponses instructives.

25E.118 Dans le cadre du sous-programme, un service de tchat en direct et de nouvelles fonctionnalités ont été ajoutés au site Web de la Bibliothèque et l'on a continué à fournir des services de recherche de coordonnées (adresses électroniques et numéros de téléphone). Tous ces services sont centralisés et gérés au moyen d'un outil informatique qui permet d'assurer le suivi des activités en direct et de produire des graphiques analytiques. De plus, le réseau d'experts chargés de répondre aux demandes d'information a été élargi ; ces experts sont également connectés en direct par l'intermédiaire de l'outil informatique cité plus haut.

### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25E.119 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que 1 238 usagers du bureau d'assistance virtuelle (soit 41 % du nombre total d'usagers) ont reçu une réponse dans l'heure qui a suivi leur demande. Entre 2018 et 2020, le nombre de demandes traitées dans l'heure a augmenté de 73 % (voir la figure 25E.VIII) alors même que le nombre de demandes d'information ou d'accès à des ressources a augmenté de 48 %.

Figure 25E.VIII

**Mesure des résultats : nombre total de demandes émanant d'utilisateurs et nombre de demandes traitées dans l'heure****Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

25E.120 En 2020, en raison de la pandémie et de la fermeture des locaux pendant une période de six semaines, les activités menées dans le cadre du sous-programme concernant le projet de numérisation des archives de la Société des Nations ont dû être interrompues. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 1.

25E.121 Certaines activités relevant du sous-programme ont été aménagées dans l'optique d'aider les clients à faire face aux problèmes liés à la pandémie. Ainsi, un bureau d'assistance en ligne à l'intention des membres du personnel a été mis en place et intégré aux processus de travail existants, de manière à apporter des réponses rapides et pertinentes aux questions posées. Les produits aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

**Résultats escomptés pour 2022**

25E.122 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

**Résultat 1 : numérisation complète des archives de la Société des Nations<sup>48</sup>****Exécution du programme en 2020**

25E.123 Les activités de numérisation et de publication menées dans le cadre du sous-programme se sont poursuivies et devraient être achevées à la date prévue de fin du projet, en 2022. On a également entamé le traitement du catalogue de cartes historiques, lequel comprend 20 000 cartes qui seront numérisées en 2021.

25E.124 Le travail susmentionné a abouti à la numérisation de 10 millions de pages d'archives de la Société des Nations, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir 10,5 millions de pages. La

<sup>48</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 29E)].

cible n'a pas été atteinte, car les locaux ont été fermés pendant six semaines en raison de la pandémie de COVID-19.

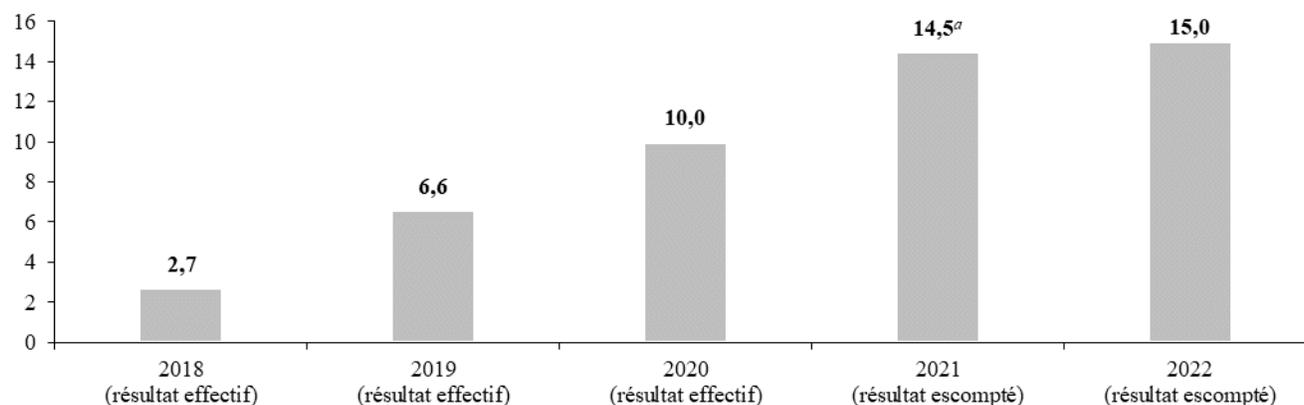
### Projet de plan-programme pour 2022

25E.125 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on mènera à bien les opérations de numérisation d'ici à la fin 2022, l'idée étant de parvenir à 15 millions de pages numérisées en mai 2022, pour indexation et publication dans le courant du troisième trimestre. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 25E.IX).

Figure 25E.IX

### Mesure des résultats : nombre total de pages des archives de la Société des Nations numérisées (résultat cumulé)

(En millions de pages)



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 2 : Espace commun Savoirs et Formation et espaces physiques et virtuels de mise en commun des connaissances, d'éducation et de dialogue<sup>49</sup>

#### Exécution du programme en 2020

25E.126 Dans le cadre du sous-programme, on a continué à renforcer la collaboration et la mise en commun des connaissances entre les diplomates, les membres du personnel de l'ONU et les stagiaires des entités des Nations Unies sises à Genève en créant un espace d'apprentissage en ligne sur l'Espace commun Savoirs et Formation. Du fait de la crise sanitaire, toutes les activités qui devaient avoir lieu en mars 2020 ont dû être annulées, mais l'on a conçu et lancé des activités en ligne afin de continuer à soutenir les clients. Ces activités ont été centrées sur la santé mentale et le bien-être, les négociations multilatérales, la médiation entre personnes d'horizons divers, la durabilité et l'accès aux ressources numériques et en ligne de la Bibliothèque et des archives de l'Office des Nations Unies à Genève. Grâce au passage en ligne, davantage de collègues des entités du système des Nations Unies sises à Genève et d'autres lieux d'affectation ont pu prendre part aux activités. En conséquence, le nombre de participants a augmenté de 53 % en 2020 pour s'établir à plus de 4 400, contre 2 870 en 2019.

<sup>49</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/75/6 (Sect. 29E)].

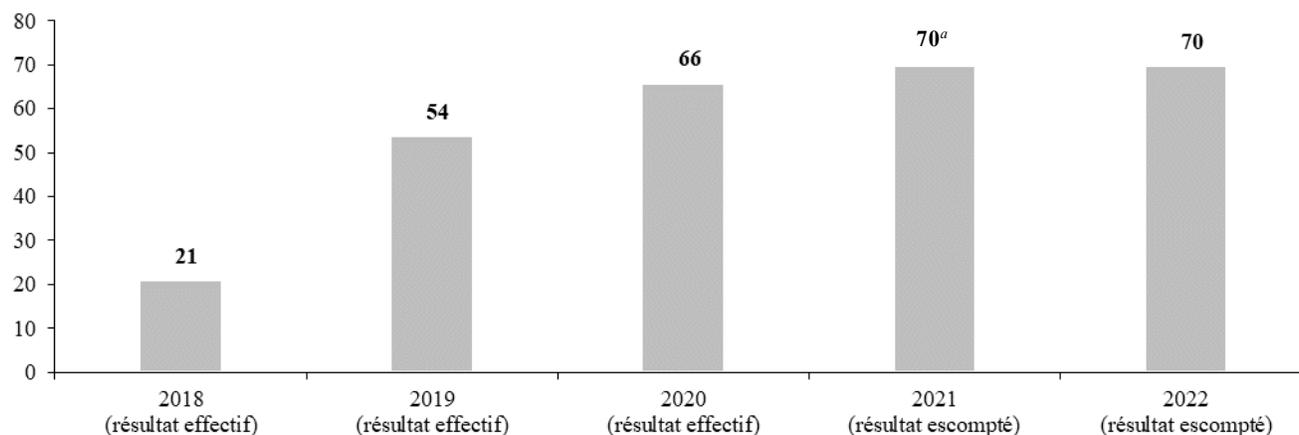
25E.127 Le travail susmentionné a facilité l'organisation de 59 activités et la création de 7 possibilités d'apprentissage supplémentaires, pour un total de 66 possibilités d'apprentissage et activités proposées aux clients sur l'Espace commun Savoirs et Formation, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir 60 possibilités d'apprentissage et activités.

### Projet de plan-programme pour 2022

25E.128 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Même si la Bibliothèque sera fermée à partir de septembre 2022 en raison des travaux prévus dans le cadre du Plan stratégique patrimonial, des formations en ligne et diverses possibilités d'apprentissage seront accessibles sur l'Espace commun Savoirs et Formation. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 25E.X).

Figure 25E.X

### Mesure des résultats : nombre de possibilités d'apprentissage et d'activités proposées aux clients sur l'Espace commun Savoirs et Formation (par an)



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : élargissement de l'accès aux connaissances sur le multilatéralisme

#### Projet de plan-programme pour 2022

25E.129 La promotion du multilatéralisme au moyen de services de diffusion des savoirs fait partie des grands axes de travail du sous-programme. En 2018, on a ainsi créé le programme « 100 ans de multilatéralisme à Genève » et coordonné la mise en place d'un réseau de 74 partenaires (à savoir des institutions aussi bien publiques que privées), qui a organisé de nombreuses manifestations et expositions et produit des publications sur l'histoire du multilatéralisme et son évolution. Le programme a pris fin en 2020, mais plusieurs partenaires étaient prêts à poursuivre les activités.

*Enseignements tirés et changements prévus*

25E.130 L'enseignement tiré est le suivant : on a pris conscience qu'il fallait adopter une approche plus systématique, coordonnée et rationnelle de la collaboration avec les partenaires et les réseaux. De cette manière, les partenariats noués dans le cadre du sous-programme seront plus forts et plus durables et les manifestations et activités mises en place, plus efficaces. Compte tenu de cet enseignement, on s'emploiera, dans le cadre du sous-programme, à tirer parti des partenariats existants et à en créer d'autres avec des missions permanentes, d'autres organisations internationales et services des Nations Unies et des établissements universitaires. Il est prévu d'élaborer et d'exécuter une stratégie de partenariat et de réseautage, de recruter un(e) gestionnaire du savoir qui coordonnera et gèrera les partenariats, de renforcer les compétences du personnel du sous-programme dans ces deux domaines au moyen d'activités de formation et de définir et d'organiser à plus grande échelle des activités relatives aux projets de diffusion des connaissances et des manifestations sur le multilatéralisme. Gérés de manière stratégique, ces partenariats axés sur les connaissances deviendront de puissants outils qui permettront de créer de moyens innovants et efficaces de produire et de diffuser des connaissances et, partant, de favoriser des discussions éclairées.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25E.131 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'élargissement de l'accès à des informations, activités et manifestations visant à mieux faire connaître le multilatéralisme (voir le tableau 25E.15).

Tableau 25E.15

**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
Collaboration avec des partenaires individuels lors de manifestations tenues dans le cadre du sous-programme et d'activités organisées à l'intention des clients	Collaboration avec des partenaires individuels lors de manifestations tenues dans le cadre du sous-programme et d'activités organisées à l'intention des clients	Prise en compte de la nécessité de mieux structurer la gestion et la coordination des partenariats afin d'organiser, à l'intention des clients, des manifestations et des activités plus efficaces et à plus grande échelle	Élaboration d'une stratégie de partenariat devant faciliter la définition et l'organisation à plus grande échelle d'activités et de manifestations sur le multilatéralisme à l'intention des clients	Élargissement de l'accès à des informations, activités et manifestations visant à mieux faire connaître le multilatéralisme

**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

25E.132 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolution de l'Assemblée générale*

356 (IV)

Ouverture de crédits pour l'exercice financier 1950

## Produits

25E.133 On trouvera dans le tableau 25E.16 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25E.16

### Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>40</b>	<b>54</b>	<b>40</b>	<b>40</b>
Activités sur les procédures, les méthodes de travail et les règles du Secrétariat organisées à l'intention des diplomates et du personnel et des stagiaires de l'ONU aux fins de leur évolution professionnelle	40	54	40	40
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : services consultatifs sur la gestion des documents.				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : plateforme d'accès en ligne aux archives numérisées de la Société des Nations [Total Digital Access to the League of Nations Archives Project (LONTAD)], qui sert également à leur préservation.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : programme d'activités culturelles comprenant des expositions, des concerts et des films ; visites guidées de la Bibliothèque, des archives et des expositions permanentes et temporaires du Musée des Nations Unies à Genève ; organisation de tables rondes et de conférences en vue de promouvoir les échanges culturels, l'éducation et le dialogue sur les principales questions traitées par l'ONU ; organisation d'expositions dans les espaces prévus à cet effet dans la Bibliothèque et au Musée des Nations Unies à Genève.				
<b>Services de bibliothèque</b> : fourniture de services de diffusion des savoirs, tels que des services de référence en ligne et sur site et de conception de plateformes de recherche et d'ensembles d'informations, visant à faciliter l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits et à faciliter la recherche pour les diplomates, les représentantes et les représentants, le personnel des Nations Unies et les universitaires du monde entier ; mise à disposition en ligne d'extraits numérisés de documents, y compris de documents officiels ; mise en ligne d'un système unifié de gestion des ressources pour les bibliothèques du Secrétariat de l'ONU ; ressources imprimées et électroniques ; gestion et préservation des archives et des dossiers de l'ONU et de la Société des Nations ; accès aux archives et aux dossiers sur place et en ligne.				

## Chapitre 29F Administration (Vienne)

### Orientations générales

#### Mandats et considérations générales

25F.1 L'Office des Nations Unies à Vienne a été créé en 1979 en application de la résolution 31/194 de l'Assemblée générale, dans le but de prêter un appui administratif aux services du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies établis à Vienne. Conformément au mémorandum d'accord tripartite de 1977 et aux modifications qui y ont été apportées, il fournit également des services communs d'appui administratif à d'autres organisations internationales installées au Centre international de Vienne, à savoir l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

## Stratégie et facteurs externes pour 2022

25F.2 L'Office exploitera différents progiciels pour fournir des services administratifs efficaces et rationnels, et ses décisions seront facilitées par un cadre directeur porteur, le contrôle de l'exécution, l'analyse des données et toute une panoplie de rapports. En 2022, il continuera d'appliquer la stratégie suivante : a) il assurera la concertation avec le Siège et prodiguera aux entités clientes, en temps utile, des conseils sur toutes les questions administratives ; b) il renforcera les contrôles financiers internes et rationalisera les procédures et directives financières dans le sens de l'efficacité de la gestion financière ; c) il jouera un rôle essentiel dans le développement d'une culture institutionnelle porteuse en aidant le personnel de direction à évoluer, en prévoyant des activités de perfectionnement et d'accompagnement des carrières et en renforçant le système de gestion de la performance ; ces activités aideront à mieux faire appliquer le principe de responsabilité, favoriseront la participation et l'autonomie du personnel et permettront d'aménager les modalités de travail tout en garantissant un environnement de travail diversifié et inclusif ; d) il continuera d'assurer des services de voyage et de transport présentant un bon rapport coût-efficacité en faisant siennes les pratiques optimales, en coopérant étroitement avec d'autres organismes des Nations Unies et en procédant à des évaluations comparatives avec eux ; e) il continuera de promouvoir la viabilité environnementale en coordination avec tous les départements et bureaux ; f) il renforcera les capacités du personnel des services d'achat en le faisant bénéficier de stages de formation et de programmes de certification en ligne, pour garantir l'application cohérente et le strict respect des politiques, procédures et pratiques optimales dans toute l'Organisation ; g) il améliorera la gestion des biens en continuant de mettre en place, dans l'Organisation, un dispositif conforme aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) ; h) il améliorera la communication avec les clients, en tirant parti notamment des ressources électroniques ; i) il soutiendra la mise en service de progiciels et intégrera les nouvelles technologies aux outils dont dispose l'Organisation ; j) il améliorera le respect des normes, principes directeurs et méthodes techniques et la conformité avec les politiques et l'architecture retenues dans les domaines de l'informatique et des communications.

25F.3 L'Office continuera d'apporter un concours administratif aux services du Secrétariat de l'ONU installés à Vienne, à savoir l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Bureau des affaires spatiales, la Division du droit commercial international (Bureau des affaires juridiques), le secrétariat du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, le Service d'information des Nations Unies, le Bureau des services de contrôle interne, le Bureau des affaires de désarmement, le bureau régional du Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies et le Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé. Il fournit des services communs (services d'appui, administration du garage, cours de langue et services de communication) à l'AIEA, à l'ONUDI et à la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

25F.4 Pour 2022, les produits et les activités prévus reposent sur des approches renforcées qui intègrent les enseignements tirés de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). En particulier, l'Office a affiné son plan de continuité des activités et renforcé la résilience de son réseau informatique. Le concours apporté aux services du Secrétariat de l'ONU installés à Vienne pour les aider à faire face aux problèmes relatifs à la COVID-19 devrait contribuer à l'obtention des résultats

escomptés pour 2022, comme décrit dans la partie relative aux sous-programmes 3 et 4.

25F.5 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :

a) Les autres organismes des Nations Unies sis à Vienne sont disposés à participer aux activités en cours, aux côtés du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ;

b) Le montant des ressources extrabudgétaires allouées aux bureaux clients est suffisant pour que l'Office puisse planifier et mener ses activités.

25F.6 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.

25F.7 L'Office prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, il concourt à la prise en compte systématique de ces questions dans les activités de contrôle des drogues et de prévention de la criminalité. Il s'attachera également à parvenir à la parité femmes-hommes, conformément à la stratégie du Secrétaire général sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies, se fondant sur les progrès accomplis en 2020, année où, pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 56 % des postes vacants de l'ONUSD et 67 % des postes vacants de l'Office des Nations Unies à Vienne ont été pourvus par des femmes, l'objectif étant à terme de parvenir à la parité. L'Office s'emploiera à communiquer des informations sur l'exécution de la stratégie et du plan d'action qu'il a élaborés, avec l'ONUSD, en vue de favoriser l'égalité des genres et l'avancement des femmes, notamment en ce qui concerne la prise en compte des questions de genre dans la gestion de la performance.

25F.8 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, l'Office et les autres organisations sises à Vienne tireront parti du fait qu'ils sont membres du comité chargé d'administrer le Fonds pour le financement des réparations et remplacements importants au Centre international de Vienne pour que les travaux de rénovation, de modernisation et de réparation qui ont été jugés essentiels dans le rapport sur l'accessibilité établi à la demande du pays hôte soient financés à titre prioritaire. En 2020, les organisations ayant des bureaux à Vienne ont remplacé les entrées de tous les bâtiments pour les rendre conformes aux règles d'accessibilité. L'Office s'attache également à renforcer une culture organisationnelle inclusive qui soutienne les membres du personnel en situation de handicap et ceux qui ont des personnes à charge en situation de handicap. À cette fin, il proposera régulièrement des formations sur l'inclusion des personnes en situation de handicap et expliquera clairement les avantages et prestations auxquels peuvent prétendre ces personnes. Il organisera également des activités visant à mieux faire connaître les questions relatives à l'inclusion du handicap de façon à promouvoir l'instauration d'un environnement de travail favorable à toutes et à tous. Ces activités iront dans le sens d'une culture de l'inclusion propre à encourager les membres du personnel en situation de handicap à faire valoir leurs droits et à faire connaître leurs besoins et ceux des personnes en situation de handicap qui sont à leur charge. Elles seront menées en étroite consultation et avec la participation active des personnes en situation de handicap et des organisations qui les représentent.

## Exécution du programme en 2020

### Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

25F.9 En 2020, pour mieux appuyer les entités du Secrétariat sises au Centre international de Vienne pendant la pandémie, on a apporté des aménagements à certains produits et activités, qui concourent aux objectifs des sous-programmes. On a notamment intensifié le soutien au télétravail, adapté les programmes d'apprentissage et de développement, dispensé des formations en ligne, facilité les réunions à distance et les réunions hybrides et apporté un soutien accru aux clients pour toutes les formalités administratives. On trouvera des exemples d'activités prévues dans la partie relative aux sous-programmes 1 à 4. Les produits et activités modifiés ont contribué aux résultats et accéléré l'exécution des sous-programmes en 2020, comme décrit dans la partie relative à l'exécution des sous-programmes 1, 2 et 3.

25F.10 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins des bureaux clients, on tirera parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Parmi les exemples d'enseignements tirés, citons l'importance qu'il y a à pouvoir compter sur un réseau résilient et stable pour faciliter le télétravail et à prévoir un plus grand nombre de scénarios dans le plan de continuité des opérations.

### Textes des organes délibérants définissant les mandats

25F.11 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

31/194	Utilisation des locaux à usage de bureaux et des installations de conférence au Centre du Donaupark à Vienne	70/255 ; 72/303	Progrès accomplis dans l'élaboration d'un dispositif d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies
58/278	Rapport du Corps commun d'inspection sur les services communs et les services mixtes des organisations du système des Nations Unies à Vienne		

### Produits

25F.12 On trouvera dans le tableau 25F.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 25F.1

#### Produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
1. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
2. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
3. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1

## Activités d'évaluation

25F.13 Il est prévu de procéder aux autoévaluations ci-après en 2022 :

- a) amélioration des infrastructures informatiques et améliorations techniques ;
- b) activités menées dans les domaines de l'emploi et du renforcement des capacités aux fins de la mise en conformité avec la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap.

## Programme de travail

### Sous-programme 1

#### Planification des programmes, finances et budget

#### Objectif

25F.14 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de permettre aux bureaux clients de bien gérer leurs ressources financières.

#### Stratégie

25F.15 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, l'équipe chargée de l'exécution du sous-programme continuera de renforcer le suivi de l'exécution du budget, la gestion, les contrôles financiers et la communication de l'information. Elle aidera, orientera et formera les directeurs de programme et le personnel des services administratifs des bureaux clients en ce qui concerne la gestion financière et les questions budgétaires. Elle assurera également la coordination avec le Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget au Siège et donnera des conseils en temps utile aux entités auxquelles elle fournit des services concernant la gestion financière et l'exécution du budget. Elle rationalisera les procédures et les directives financières et examinera régulièrement l'organisation des tâches de façon à trouver le moyen de servir les clients plus efficacement et plus rapidement. Elle renforcera également les contrôles financiers internes, suivra les résultats et les risques financiers et veillera à l'intégrité des données financières, contribuant ainsi au renforcement du dispositif d'application du principe de responsabilité. En outre, elle suivra l'application des recommandations des organes de contrôle et veillera au strict respect du Règlement financier, des règles de gestion financière et des politiques financières de l'ONU. L'équipe chargée de l'exécution du sous-programme fournira également un soutien et des conseils à ses clients dans des domaines tels que la clôture des subventions et la communication d'informations à leur sujet dans les délais prévus. Elle continuera également d'améliorer la gestion des demandes reçues des clients, tirant profit pour ce faire du portail d'assistance aux clients qui a été mis en service en 2020.

25F.16 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

- a) Les bureaux clients accèdent plus facilement à l'information financière et la comprennent mieux ;
- b) Les bureaux clients sont davantage tenus responsables ;
- c) L'intégrité des données financières est mieux protégée ;
- d) Le budget-programme et les ressources extrabudgétaires sont mieux gérés.

## Exécution du programme en 2020

25F.17 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### Amélioration des services aux clients

25F.18 Avant 2020, les clients se servaient de Lotus Notes ou de la messagerie électronique pour demander des services. Ils n'étaient pas en mesure de voir où en était leur demande et il n'y avait pas moyen de suivre les demandes reçues pour les différents types de services. En 2020, on s'est donc tourné vers le cloud pour pouvoir suivre les demandes émanant des clients avec plus de transparence, faciliter le télétravail pendant les périodes de confinement dues à la pandémie et améliorer les services aux clients. On a également organisé les données financières stockées sur le portail d'assistance aux clients de l'Office des Nations Unies à Vienne, qui sert de référentiel pour les demandes de service, et donné accès à ce portail afin de rationaliser les procédures de gestion des clients. Le portail regroupe également des documents d'orientation et des réponses aux questions fréquemment posées.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25F.19 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'amélioration des services proposés aux clients et de la transparence rendue possible par le suivi en temps réel des demandes de services de gestion des ressources financières (voir le tableau 25F.2).

Tableau 25F.2  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
Les demandes étaient soumises par Lotus Notes ou par courrier électronique et faisaient l'objet d'un suivi limité	Les demandes étaient soumises par Lotus Notes ou par courrier électronique et faisaient l'objet d'un suivi limité	Les demandes de services de gestion des ressources financières font l'objet d'un suivi en temps réel, ce qui améliore les services fournis aux clients et la transparence

### Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

25F.20 En raison de la COVID-19, on a remanié les procédures de gestion des clients et l'on s'est tourné vers une technologie de type cloud qui a permis de télétravailler dans de meilleures conditions et d'améliorer les services fournis aux clients. On a également adapté la formation relative aux questions financières et budgétaires pour qu'elle puisse être suivie en ligne. En outre, on a adapté les procédures internes pour faciliter l'audit à distance. On a procédé à une analyse des conséquences des confinements sur le coût des services fournis aux clients, comme les services d'interprétation et de traduction et les cours de langues.

25F.21 Pour aider les clients à faire face aux problèmes liés à la COVID-19, on a retenu de nouvelles activités. On a suivi de près les activités d'exécution, en particulier en ce qui concerne les opérations de l'ONUDDC, dans le cadre de l'équipe spéciale chargée d'évaluer les conséquences financières de la COVID-19 et la solidité financière des fonds d'affectation spéciale de l'ONUDDC, qui a été créée par la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Vienne et Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. On a également organisé des séances d'information plus nombreuses à l'intention des États Membres dans le cadre du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

## Résultats escomptés pour 2022

25F.22 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : amélioration de la gestion des contributions volontaires à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime<sup>50</sup>

#### Exécution du programme en 2020

25F.23 Pour améliorer la gestion des contributions volontaires à l'ONUDDC, on a révisé et simplifié les procédures et les conditions régissant les révisions de projets, rationalisé les flux de travail et mis au point des directives, des outils et des normes de performance en collaboration avec les directeurs de programme et les équipes de mobilisation des ressources de l'Office. On a également dispensé une formation à l'ONUDDC sur la gestion des projets et des subventions et adapté les formations pour qu'elles puissent être suivies en ligne. En outre, on a mis au point des cours de perfectionnement dont l'objet était d'améliorer la qualité des descriptifs de projet et des révisions apportées à ceux-ci.

25F.24 Le travail effectué a permis d'approuver les révisions apportées aux descriptifs de projet dans un délai de 47 jours en moyenne, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir 35 jours. La procédure de révision se décompose comme suit : approbation financière par le sous-programme et diverses approbations administratives par d'autres sous-programmes, puis approbation programmatique et approbation finale. La cible prévue pour 2020 n'a pas pu être atteinte en raison de l'apport de multiples modifications tout au long de la procédure d'autorisation, comme des corrections apportées au budget et aux tableaux d'effectifs, la présentation d'explications justifiant l'augmentation du budget et des révisions programmatiques. Toutefois, on est parvenu à réduire le nombre moyen de jours nécessaires pour obtenir l'approbation financière des révisions, qui a été ramené de 29 jours en 2018 à 19 jours en 2020.

#### Projet de plan-programme pour 2022

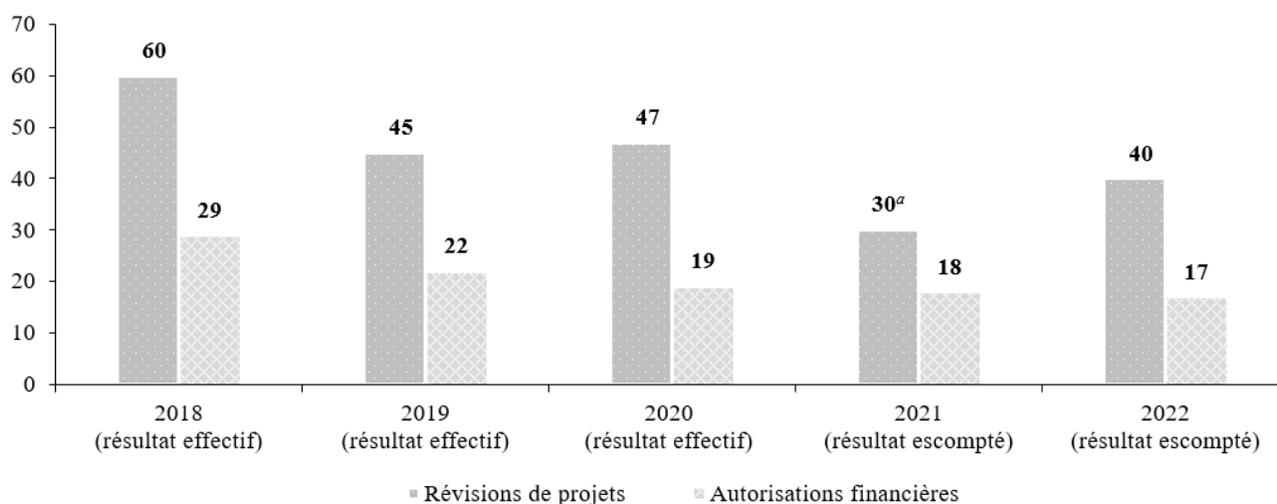
25F.25 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on intensifiera la collaboration avec les départements clients de façon à revoir les instructions de la direction et on tirera parti d'Umoja-Extension 2 pour simplifier les procédures de révision de projets et accélérer le financement des projets

<sup>50</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 29F)].

et des programmes. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats mise à jour (voir la figure 25F.I).

Figure 25F.I

### Mesure des résultats : nombre de jours nécessaires à l'approbation des révisions de projets



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : facilitation de l'appropriation et de la gestion des ressources<sup>51</sup>

### Exécution du programme en 2020

25F.26 On a tiré parti du référentiel de données exploité par l'outil Business Intelligence pour améliorer les rapports et tableaux de bord. On a également procédé à une analyse financière de l'exécution du programme à intervalles réguliers, assuré la liaison avec les clients concernant les prévisions actualisées et évalué plus avant les conséquences de la pandémie et les mesures d'atténuation, ce qui a contribué à améliorer la situation financière des bureaux extérieurs de l'ONU DC. En outre, on a continué de renforcer l'assurance qualité des projets de l'ONU DC au moyen des nouvelles fonctionnalités regroupées dans Umoja-Extension 2.

25F.27 Le travail effectué a aidé les bureaux extérieurs de l'ONU DC à utiliser 94 % du budget approuvé, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021.

### Projet de plan-programme pour 2022

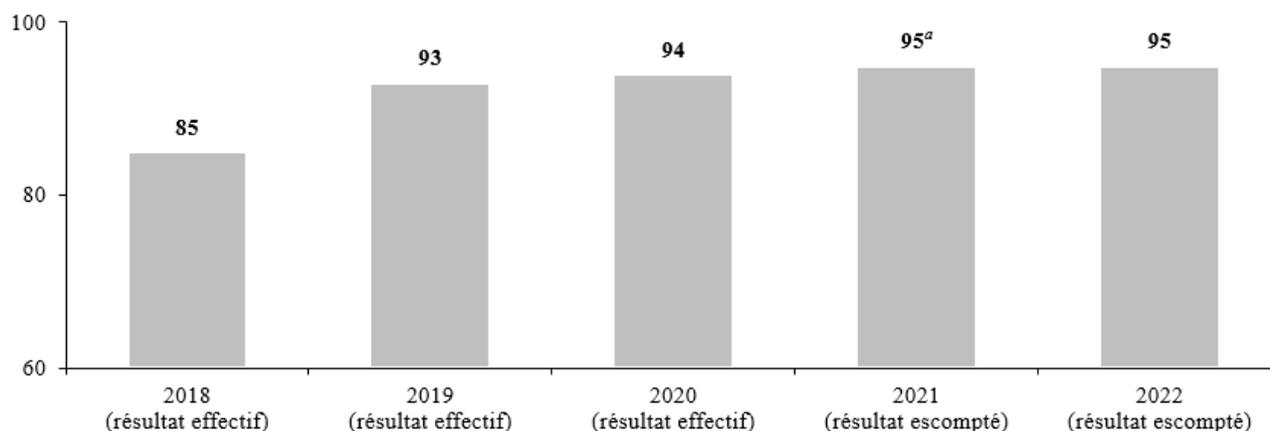
25F.28 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera d'encourager l'utilisation des rapports et tableaux de bord et on fera en sorte que les bureaux clients reçoivent une formation et des conseils concernant les questions financières et budgétaires pour les inciter à se servir systématiquement de ces outils. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 25F.II).

<sup>51</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect. 29F)].

Figure 25F.II

### Mesure des résultats : taux d'exécution du budget annuel par les bureaux extérieurs de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

(En pourcentage)



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : clôture des subventions et communication de l'information y relative dans les délais prévus

#### Projet de plan-programme pour 2022

25F.29 Compte tenu de l'augmentation des contributions volontaires administrées pour le compte des bureaux clients, le sous-programme reçoit un plus grand nombre de demandes de rapports de la part des donateurs et tarde à présenter les rapports finaux aux donateurs en raison de postes non soldés. On a commencé à établir de nouveaux supports de formation et d'orientation que chacun peut suivre à son rythme et qui aideront les services organiques à suivre et à traiter les postes non soldés. On a rassemblé des orientations sur le suivi des postes non soldés et des engagements non soldés sur le portail d'assistance aux clients et mis au point un aide-mémoire recensant les étapes à suivre avant la clôture. On a également commencé à organiser des sessions ciblées pour les bureaux organiques sur des sujets tels que le traitement et la réception des factures, le suivi financier et la clôture des subventions et des projets.

#### Enseignements tirés et changements prévus

25F.30 Les enseignements tirés sont les suivants : il fallait établir un plan d'action plus ciblé pour aider les bureaux clients à suivre les subventions, les activités et les opérations financières et à prendre les mesures voulues pour clôturer les subventions en temps voulu. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on reverra systématiquement toutes les subventions et on les évaluera de manière préventive pour déceler les problèmes potentiels de nature à retarder l'établissement des rapports à présenter aux donateurs. On organisera régulièrement des séances de formation auxquelles participeront des experts qui interviendront sur des questions comme les postes non soldés liés au paiement des billets de voyage et les autorisations financières du Programme des Nations Unies pour le développement et on établira des manuels qui compléteront la formation et aideront les utilisateurs à régler les problèmes par eux-mêmes.

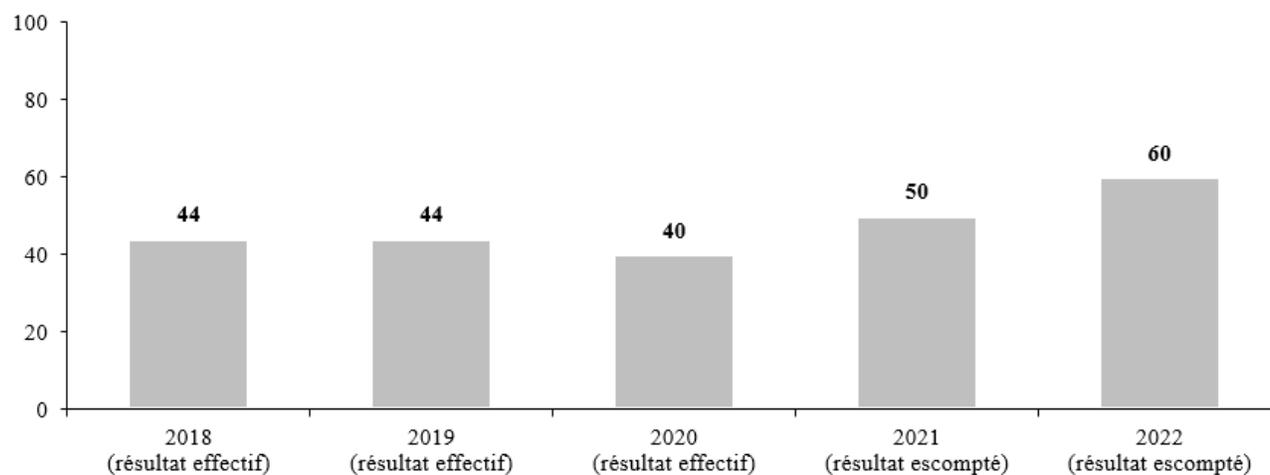
*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25F.31 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le fait que 60 % des rapports financiers finaux seront publiés l'année où ils doivent l'être (voir la figure 25F.III).

Figure 25F.III

### Mesure des résultats : pourcentage de rapports financiers finaux publiés l'année où ils doivent l'être

(En pourcentage)



### Textes des organes délibérants définissant les mandats

25F.32 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

41/213	Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies	75/243 75/252	Planification des programmes Questions relatives au projet de budget-programme pour 2021
42/211	Application de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale	75/253	Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour 2021
75/242	Rapports financiers et états financiers audités et rapports du Comité des commissaires aux comptes		

### Produits

25F.33 On trouvera dans le tableau 25F.3 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25F.3

**Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)</b>				
	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
1. Budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal	–	–	1	–
2. Rapport sur l'exécution du budget de l'ONUDC pour l'exercice biennal	1	1	–	1
3. Rapport financier annuel et états financiers audités de l'ONUDC	1	1	1	1
<b>E. Activités d'appui</b>				
<p><b>Administration</b> : gestion financière, y compris gestion des risques et contrôle interne, établissement et exécution des budgets et d'autres types de projets concernant les ressources ; gestion de 2 340 postes (création, reconduction, suppression et financement) ; information financière et comptabilité ; gestion de la trésorerie et des produits ; services de comptabilité, y compris les services de recouvrement des coûts ; traitement de 24 000 opérations financières liées au Programme des Nations Unies pour le développement : paiements, décaissements et états de paie concernant 1 400 membres du personnel ; formulation de directives et de conseils sur toutes les questions financières ; gestion des demandes de remboursement au titre de l'assurance maladie après la cessation de service pour le compte de 600 bénéficiaires.</p>				

## Sous-programme 2 Gestion des ressources humaines

### Objectif

25F.34 L'objectif auquel le sous-programme contribue consiste à attirer et retenir un personnel qualifié, diversifié, sachant s'adapter, en bonne santé et possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité et à en accompagner l'évolution, compte étant dûment tenu des principes de la représentation géographique, de l'inclusion et de la représentation équilibrée des genres.

### Stratégie

25F.35 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'attachera, dans le cadre du sous-programme, à favoriser et à renforcer un environnement de travail porteur pour les clients en ce qui concerne la prestation de services, la gestion des aptitudes et la culture organisationnelle. On s'appuiera sur les lignes directrices pour la création d'un environnement porteur dans le système des Nations Unies (Enabling Environment Guidelines for the United Nations System), publiées en 2019 par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Cette approche englobera la prestation d'un large éventail de services de gestion des ressources humaines aux clients à Vienne et dans les bureaux extérieurs de l'ONUDC, y compris des initiatives visant à attirer des candidates et candidats talentueux afin d'améliorer la parité des sexes, la représentation géographique et l'inclusion des personnes en situation de handicap. En outre, on s'attachera à épauler le personnel au moyen d'initiatives de développement et d'aménagements apportés aux modalités de travail. On renforcera également une culture de tolérance zéro à l'égard des conduites prohibées, ce qui passe par la mise en œuvre de diverses initiatives du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.

25F.36 Il est prévu que le sous-programme aide les bureaux clients à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en facilitant l'intégration à distance des candidats et candidates et en organisant des activités de sensibilisation en ligne pour continuer à attirer des candidats. Les activités de développement et la formation du personnel renforceront les mesures de sensibilisation et les mesures préventives, et les activités visant à lutter contre les conduites prohibées et à garantir l'application d'une politique de tolérance zéro concernant le harcèlement sexuel seront menées en ligne. Enfin, on continuera d'aménager les modalités de travail de façon à faciliter l'adaptation à un environnement de travail hybride.

25F.37 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant : l'implication, la motivation, la productivité et le bien-être du personnel seront améliorés, ce qui contribuera à l'exécution des mandats de l'Organisation.

## **Exécution du programme en 2020**

25F.38 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Amélioration de la diversité géographique parmi les stagiaires, ce qui facilite la constitution d'un vivier de talents plus diversifié à partir duquel on peut recruter du personnel**

25F.39 Compte tenu des mesures d'urgence liées à la pandémie, notamment des mesures de confinement et des restrictions imposées aux voyages, et pour tenir les engagements qui avaient été pris vis-à-vis des stagiaires et renforcer la continuité des opérations des bureaux, on a mis en place des modalités de stage à distance dans le cadre du sous-programme. Les stagiaires font partie intégrante du personnel et constituent un important vivier à partir duquel on peut recruter des candidats et candidates appelés à occuper des postes dans l'Organisation.

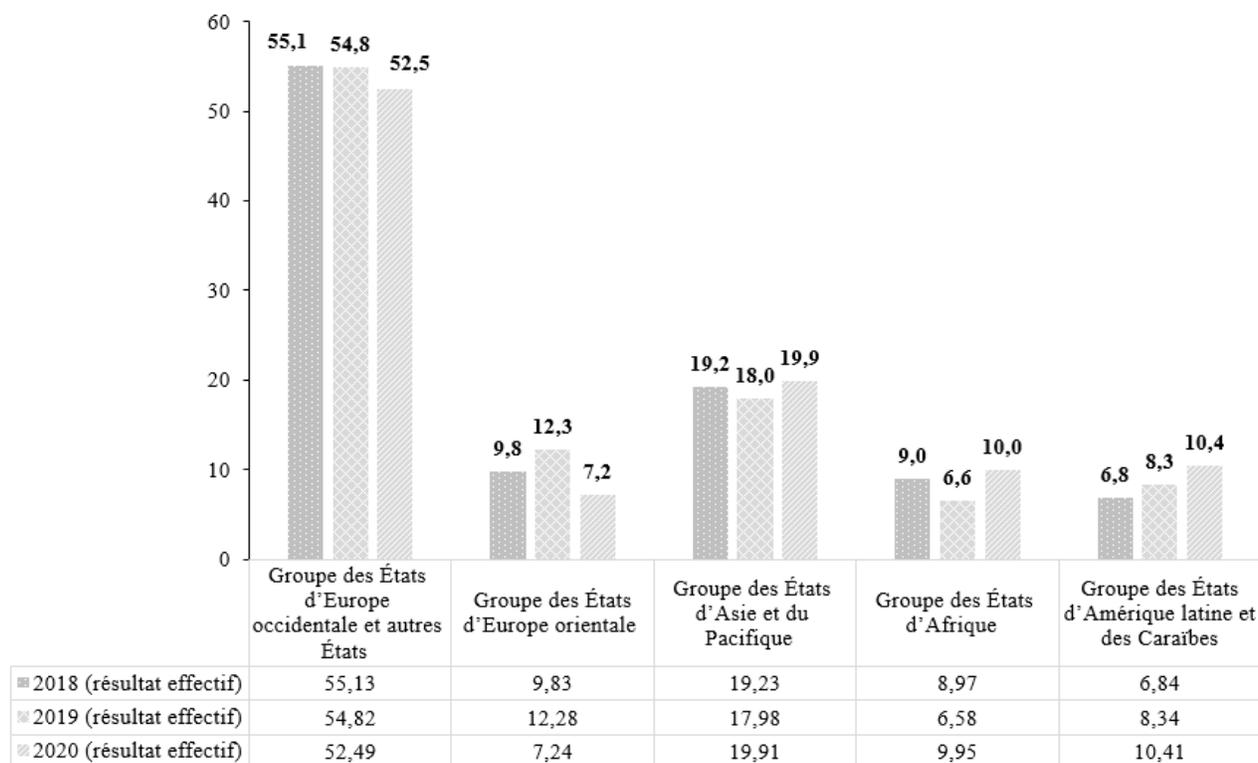
25F.40 Les stagiaires qui étaient déjà au service de l'Organisation ont eu la possibilité de télétravailler soit depuis le lieu d'affectation, soit depuis leur pays d'origine. Les modalités de télétravail ont également permis de renforcer la diversité géographique parmi les stagiaires. Dans le cadre des activités de sensibilisation, on a mis l'accent sur les possibilités de stages à distance afin de cibler un public plus large et on a organisé des webinaires à l'intention de plus de 400 jeunes du monde entier qui souhaitaient acquérir une première expérience professionnelle. On a également établi des protocoles et mis en place des accords qui ont aidé les superviseurs à suivre de près le travail des stagiaires et à avoir des échanges avec eux.

### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25F.41 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'augmentation de la diversité géographique parmi les stagiaires, notamment parmi les stagiaires originaires d'États Membres sous-représentés et de groupes régionaux peu représentés et parmi les nationaux de pays auxquels les autorités du pays hôte refusaient généralement un visa de stage (voir la figure 25F.IV).

Figure 25F.IV

**Mesure des résultats : diversité géographique parmi les stagiaires/pourcentage annuel de stagiaires originaires des différents groupes régionaux**



**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

25F.42 En raison de la pandémie, en 2020, on a dû annuler les activités de formation prévues dans le cadre du sous-programme. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme, comme indiqué ci-après pour le résultat 1.

25F.43 Pour aider les bureaux clients à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a apporté des aménagements à certaines activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme ; en particulier, on a adapté le programme d'apprentissage et de développement pour répondre aux besoins du personnel en ce qui concerne les conseils psychosociaux. On a ainsi organisé sept webinaires auxquels ont participé plus de 200 personnes et on a dispensé diverses autres formations à plus de 300 participants concernant les modalités de travail aménagées liées au télétravail et les conséquences que le télétravail avait sur la vie privée et sur la vie professionnelle ainsi que sur le bien-être. La formation a également porté sur le renforcement des capacités à mobiliser pour apprendre à enseigner en ligne et non plus en présentiel. On a également aidé les départements clients à retenir et recruter des stagiaires à distance. Cette approche a permis de constituer un vivier de candidats et candidates plus diversifié tout au long de la pandémie.

## Résultats escomptés pour 2022

25F.44 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : optimiser la performance pour améliorer l'exécution des programmes<sup>52</sup>

#### Exécution du programme en 2020

25F.45 En 2020, le sous-programme a mis au point un outil de gestion de la performance et de retour d'information, le kit de conversation, qui dote les superviseurs de techniques d'encadrement visant à améliorer la performance du personnel. L'outil a été mis à l'essai auprès de 48 membres du personnel. Des séances de formation, comprenant des jeux de rôle et diverses autres activités, ont complété les réunions de retour d'information organisées deux fois par semaine, permettant ainsi de suivre les progrès et d'évaluer l'efficacité de la formation.

25F.46 Grâce au travail susmentionné, le kit de conversation a été bien reçu par les membres du personnel, même si la cible retenue dans le projet de budget-programme pour 2020 était tout autre et portait sur le nombre de bureaux utilisant la méthode d'évaluation à 360 degrés, la réduction du nombre de plans de mise à niveau et la promotion des plans de perfectionnement. En raison de la pandémie, il a fallu adapter les programmes d'apprentissage et de développement organisationnel. L'évolution des besoins ayant été telle, il n'a pas été possible de consacrer les ressources et les moyens de planification voulus à la mise en œuvre de l'évaluation à 360 degrés et le kit de conversation a été déployé à la place.

#### Projet de plan-programme pour 2022

25F.47 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, il sera procédé au lancement du kit de conversation auprès des directeurs en 2021 et le kit sera ensuite généralisé en 2022, en remplacement de l'outil d'évaluation à 360 degrés. Le personnel apprendra à donner un retour d'information, ce qui renforcera à terme le système de gestion de la performance et créera ainsi une culture de l'accompagnement professionnel. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats mise à jour (voir le tableau 25F.4).

Tableau 25F.4  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Meilleure connaissance des dossiers de gestion de la performance comportant des plans de mise à niveau et analyse du nombre	Nombre de fonctionnaires ayant connaissance du nouveau modèle d'évaluation de la performance, nombre de campagnes d'information	Commentaires positifs des fonctionnaires sur le kit de conversation	Utilisation accrue des observations formulées par des pairs liées aux plans de perfectionnement	Utilisation par tous les fonctionnaires des techniques décrites dans le kit de conversation de façon à donner un retour d'information constructif

<sup>52</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 29F)].

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
de plans de mise à niveau	lancées et établissement d'un calendrier de lancement du système d'évaluation à 360 degrés			

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : améliorer la diversité géographique<sup>53</sup>

### Exécution du programme en 2020

25F.48 Conformément au plan d'action, dans lequel on trouve 29 actions et engagements, qui a été approuvé par le Comité exécutif de l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, en 2020, le sous-programme a encore élargi ses activités pour parvenir à une représentation géographique équitable parmi les membres du personnel. Il a été demandé aux États Membres surreprésentés de justifier les recommandations concernant les candidatures qu'ils présentaient et des activités de sensibilisation ont été lancées sur les médias sociaux et par voie d'articles et de webinaires pour toucher la direction, les responsables des postes à pourvoir et le personnel. Des pages consacrées à la diversité, intitulées « Diversity corner », ont également été publiées sur l'intranet de façon à faire régulièrement le point sur la question. En outre, on a organisé plusieurs webinaires sur les carrières, élaboré un kit d'information à l'intention des candidats potentiels et mené de nombreuses autres activités visant à renforcer la diversité géographique.

25F.49 Le travail effectué a contribué à ce que 52 % des candidats et candidates sélectionnés par l'ONUSD et l'Office des Nations Unies à Vienne soient originaires de pays sous-représentés, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir 41 %.

### Projet de plan-programme pour 2022

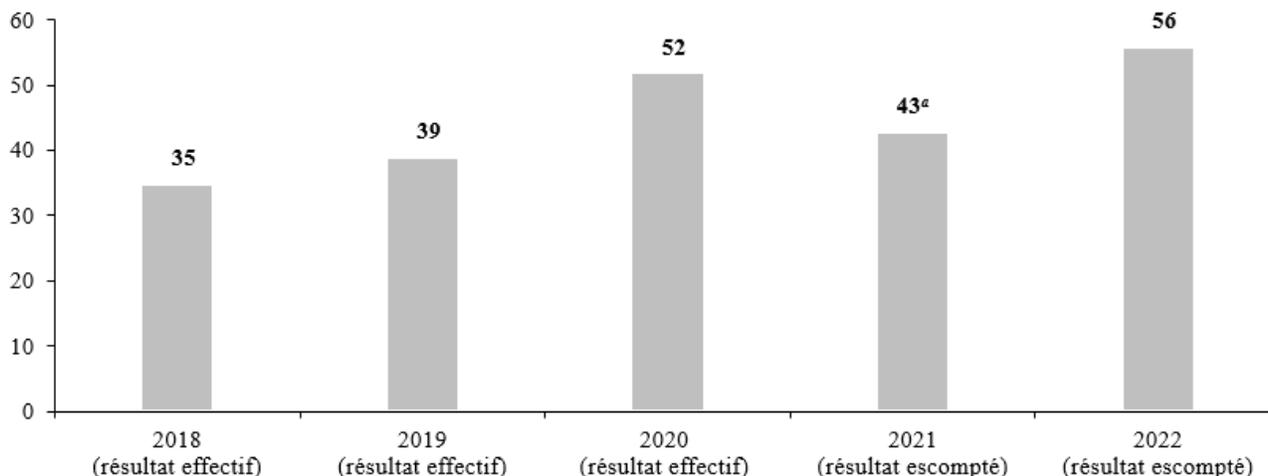
25F.50 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on élargira les activités de sensibilisation au moyen de nouveaux partenariats conclus avec des organisations et réseaux professionnels dans les États Membres non représentés ou sous-représentés et dans les régions peu représentées. On poursuivra également les activités consistant à organiser des webinaires sur les possibilités d'emploi à l'intention des candidats potentiels. En outre, la Directrice générale et Directrice exécutive, le Comité exécutif, les responsables des postes à pourvoir et les organes directeurs seront régulièrement tenus au courant des questions touchant la diversité géographique, ce qui aidera à renforcer la sensibilisation. Enfin, les représentants des bureaux extérieurs de l'ONUSD seront incités à mieux tirer parti des réseaux qu'ils ont établis au niveau local et ils recevront une aide à cet effet. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 25F.V).

<sup>53</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect. 29F)].

Figure 25F.V

### Mesure des résultats : pourcentage annuel de candidats et candidates sélectionnés issus de pays sous-représentés

(En pourcentage)



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : favoriser un lieu de travail où règnent le respect et la civilité

#### Projet de plan-programme pour 2022

25F.51 En 2019, le Secrétaire général a promulgué une circulaire intitulée « Lutte contre la discrimination, le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, et l'abus d'autorité » (ST/SGB/2019/8). Dans le cadre du sous-programme, on a pris des mesures et mené des actions préventives pour aider les bureaux clients à instaurer un lieu de travail privilégiant le respect et la civilité et à protéger le personnel contre les conduites prohibées. En particulier, on a mis en œuvre plusieurs initiatives et produits du Conseil des chefs de secrétariat, dont le lancement officiel du Code de conduite pour la prévention du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des événements du système des Nations Unies, et l'adaptation d'un guide visant à prévenir et combattre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail. En outre, on a organisé diverses activités de sensibilisation et des séances de formation à l'intention de plus de 400 membres du personnel, et on a nommé quatre coordonnateurs pour les questions de déontologie et de discipline. On a ajouté un objectif de performance obligatoire dans les évaluations de la performance.

#### Enseignements tirés et changements prévus

25F.52 Les enseignements tirés sont les suivants : il importe de donner des orientations claires et cohérentes aux membres du personnel pour qu'ils sachent quelles sont les ressources, l'aide et la protection mises à leur disposition. Les définitions concernant les manquements et les procédures de signalement des cas d'inconduite sont dispersées dans différents manuels et politiques. La multiplicité des acteurs aggrave le problème et entraîne des retards en ce qui concerne la suite qui est donnée aux affaires de conduite prohibée. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on s'attachera à ce qu'à terme, 95 % des fonctionnaires en poste suivent le cours en ligne obligatoire sur la prévention du harcèlement sexuel,

qui explique quels sont les interlocuteurs auxquels on peut s'adresser pour signaler les cas d'inconduite, y compris les cas de harcèlement sexuel.

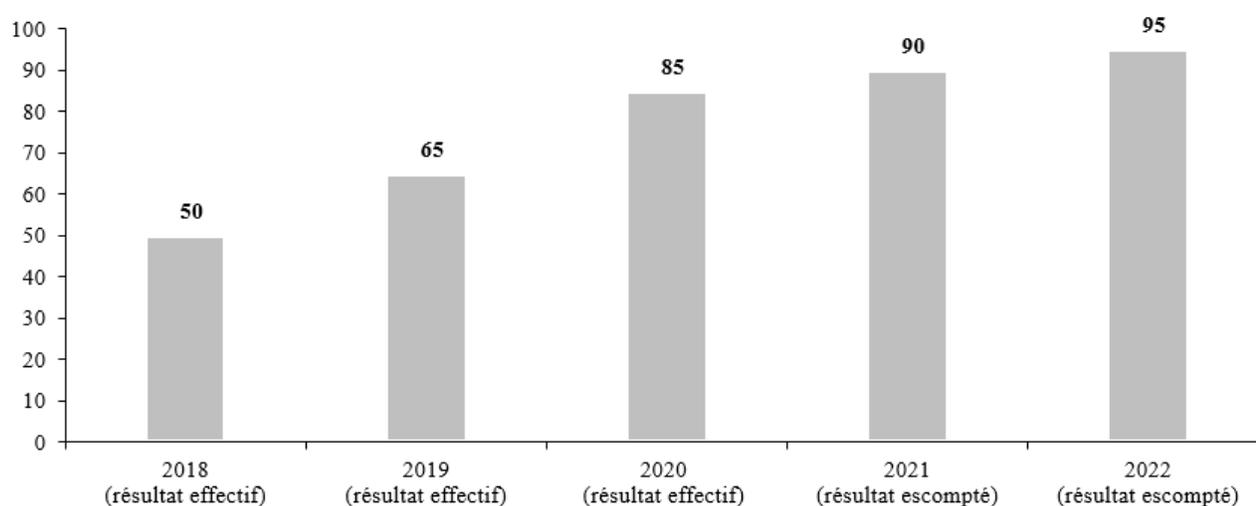
*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25F.53 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le fait que 95 % du personnel aura suivi une formation sur les textes administratifs et les mécanismes en vigueur (voir la figure 25F.VI).

Figure 25F.VI

**Mesure des résultats : pourcentage de membres du personnel ayant suivi la formation en ligne obligatoire sur la prévention du harcèlement sexuel sur le lieu de travail (résultat cumulé)**

(En pourcentage)



**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

25F.54 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

58/144	Amélioration de la situation des femmes dans les organismes des Nations Unies	73/281	Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies
63/271	Modifications apportées au Statut du personnel	72/254 75/668	Gestion des ressources humaines Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies

**Produits**

25F.55 On trouvera dans le tableau 25F.5 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25F.5

**Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie***Catégorie et sous-catégorie***D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : programmes de sensibilisation, y compris des manifestations spéciales, supports d'information et de diffusion, salons de l'emploi et exposés sur les carrières destinés à plus de 1 500 candidats potentiels ; programmes de promotion de la santé et du bien-être et programmes de sensibilisation aux conduites prohibées et aux lignes directrices pour la création d'un environnement porteur (Enabling Environment Guidelines for the United Nations System) pour tous les membres du personnel.

**E. Activités d'appui**

**Administration** : fourniture de services de gestion des ressources humaines à 3 500 personnes ; planification de la relève, structure organisationnelle, classement ou reclassement des postes, activités d'information et gestion de l'intégralité des formalités de recrutement, fourniture aux responsables des postes à pourvoir d'avis autorisés sur la procédure de sélection du personnel, politiques relatives aux ressources humaines et conseils juridiques ; conseils concernant des questions d'ordre personnel, familial ou professionnel ; gestion des aptitudes ; nominations et reconduction des engagements, gestion des mouvements de personnel, des cessations de service et des licenciements ; organisation de séances de formation sur l'acquisition de compétences de base en matière d'organisation et de gestion (deux fois par an), sur l'acquisition de compétences spécialisées et techniques, et sur l'organisation des carrières ; programmes d'orientation proposés tous les six mois aux nouveaux membres du personnel ; programmes de sensibilisation aux questions de santé ; fourniture de services médicaux en collaboration avec d'autres entités sises à Vienne.

**Justice interne et contrôle interne** : fourniture de services consultatifs d'ordre juridique et stratégique aux responsables opérationnels, à la direction et aux collègues ; établissement de l'argumentation juridique s'agissant des demandes de contrôle administratif et des affaires portées par le personnel devant le Groupe du contrôle hiérarchique et le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies ; appui aux fonctionnaires chargés de recevoir et d'évaluer les plaintes et les informations faisant état de fautes présumées et d'y donner suite dans le plein respect des politiques et procédures établies, y compris, en cas de procédure disciplinaire, en coordination avec le Bureau des services de contrôle interne, les autres organes d'enquête et la Division du droit administratif ; exercice des fonctions de coordonnateur(trice) pour les questions de déontologie et de discipline et sensibilisation aux questions liées à l'administration de la justice à l'ONU.

### **Sous-programme 3**

#### **Services d'appui**

**Objectif**

25F.56 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer le bon fonctionnement des entités clientes, au meilleur coût et dans le respect de l'environnement, en ce qui concerne les activités suivantes : gestion des installations, notamment des installations de conférence, gestion des biens, voyages et transports, courrier et valise diplomatique, achats, activités commerciales, gestion des dossiers et services de bibliothèque.

**Stratégie**

25F.57 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on fournira un appui régulier aux clients en ce qui concerne l'évolution des besoins en matière d'espace de travail, compte étant tenu du fait que les superficies disponibles sont limitées. On s'attachera également à revoir les normes d'occupation des bureaux avec les bureaux clients. On aidera et conseillera les clients sur les politiques relatives aux voyages et les opérations à faire à ce titre dans Umoja, notamment en organisant des séances de formation virtuelles ou animées par un formateur. On continuera d'améliorer la communication avec les clients de sorte que les ressources de la bibliothèque soient mieux exploitées.

25F.58 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

- a) une utilisation optimisée de l'espace de travail ;
- b) une bonne gestion des ressources affectées aux voyages ;
- c) un accès aux ressources d'information par l'intermédiaire de la bibliothèque de sorte que les clients, y compris les États Membres, puissent continuer de prendre des décisions éclairées et d'élaborer des politiques.

## **Exécution du programme en 2020**

25F.59 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Permettre aux bureaux extérieurs de l'ONUDC d'accéder à distance aux ressources de la bibliothèque**

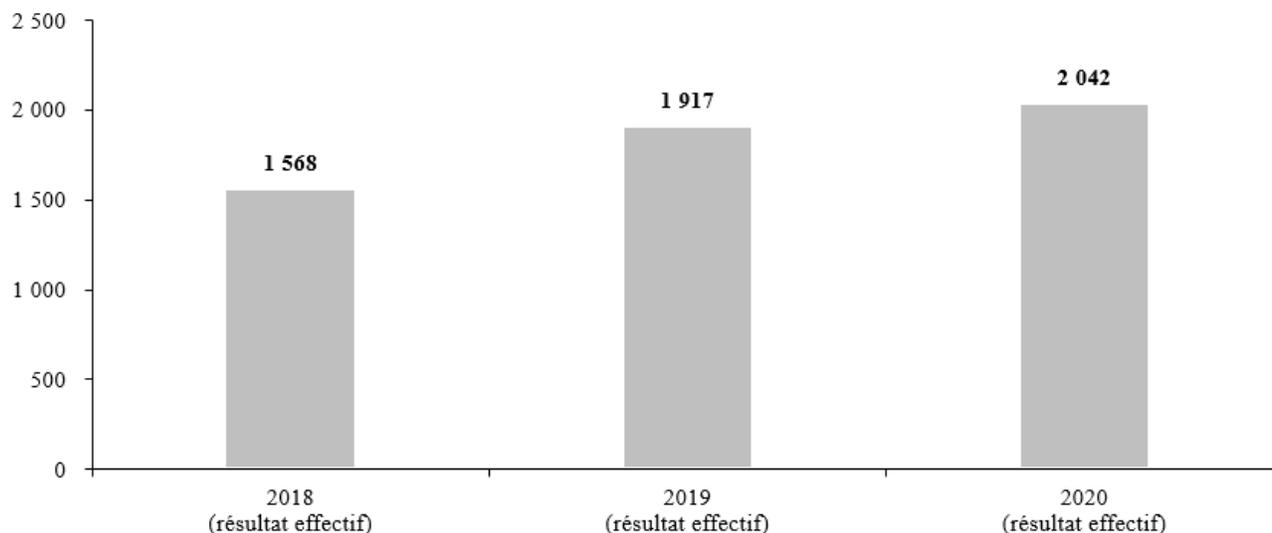
25F.60 Les membres du personnel font fréquemment appel aux services de bibliothèque pour mener à bien des recherches. En raison de la pandémie, le personnel en poste à Vienne a poursuivi son travail à distance et n'a donc pas pu se rendre à la bibliothèque. En 2020, on s'est attaché à négocier avec les fournisseurs afin que les ressources de la bibliothèque puissent être consultées à distance et que le personnel en poste à Vienne ou dans les bureaux extérieurs de l'ONUDC puisse continuer d'exécuter les mandats de l'Organisation. On a demandé à 10 fournisseurs d'ouvrir l'accès aux abonnements qui avaient été souscrits de sorte que la bibliothèque de l'Office des Nations Unies à Vienne, mais aussi plus de 3 000 clients dans le monde entier puissent consulter à distance des revues universitaires, des revues professionnelles et divers autres supports essentiels.

25F.61 Dans le cadre du sous-programme, on a lancé une campagne de communication pour informer les clients qu'ils pouvaient désormais accéder à distance aux ressources de la bibliothèque. On a également formé 90 clients dans 35 bureaux extérieurs de l'ONUDC à l'utilisation de ces ressources, afin de veiller à ce que les clients tirent le meilleur parti des abonnements pour mener à bien les activités qui leur étaient confiées.

### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25F.62 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent les 2 042 recherches qui ont été faites tous les mois, à distance, dans les ressources de la bibliothèque (voir la figure 25F.VII). En 2020, l'accès à distance a été ouvert à six bases de données, trois dictionnaires en ligne, deux ressources portant sur des questions d'actualité et trois revues universitaires.

Figure 25F.VII  
**Mesure des résultats : nombre moyen de recherches mensuelles faites à distance dans les ressources de la bibliothèque**



### **Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

25F.63 En raison de la pandémie, en 2020, on a apporté des aménagements aux services de nettoyage de sorte que les bureaux soient désinfectés et nettoyés en profondeur, en particulier les bureaux des personnes qui avaient été testées positives à la COVID-19 ou qui avaient été en contact avec une personne testée positive. En raison de problèmes logistiques liés à la pandémie, les livraisons de matériel aux bureaux extérieurs ont subi des retards. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 1.

25F.64 Pour aider les bureaux clients à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités qui concourent aux objectifs du sous-programme, à savoir faire en sorte que les clients puissent accéder à distance aux abonnements souscrits par la bibliothèque. Le nouveau produit a contribué aux résultats en 2020, comme indiqué plus haut pour le nouveau résultat.

### **Résultats escomptés pour 2022**

25F.65 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

#### **Résultat 1 : livraison plus rapide du matériel aux bénéficiaires<sup>54</sup>**

##### **Exécution du programme en 2020**

25F.66 On s'est attaché à corriger les entrées incomplètes concernant le matériel de sorte que les biens puissent être livrés plus rapidement aux bénéficiaires. On a également fini de définir les processus métier sous-jacents et de piloter un nouvel ordonnancement des tâches opérationnelles entre les responsables du matériel et les

<sup>54</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 29F)].

services organiques à Vienne ainsi que dans les bureaux extérieurs de l'ONUDC. En outre, le personnel de Vienne et des bureaux extérieurs a bénéficié d'une formation continue sur les politiques et méthodes de gestion des biens.

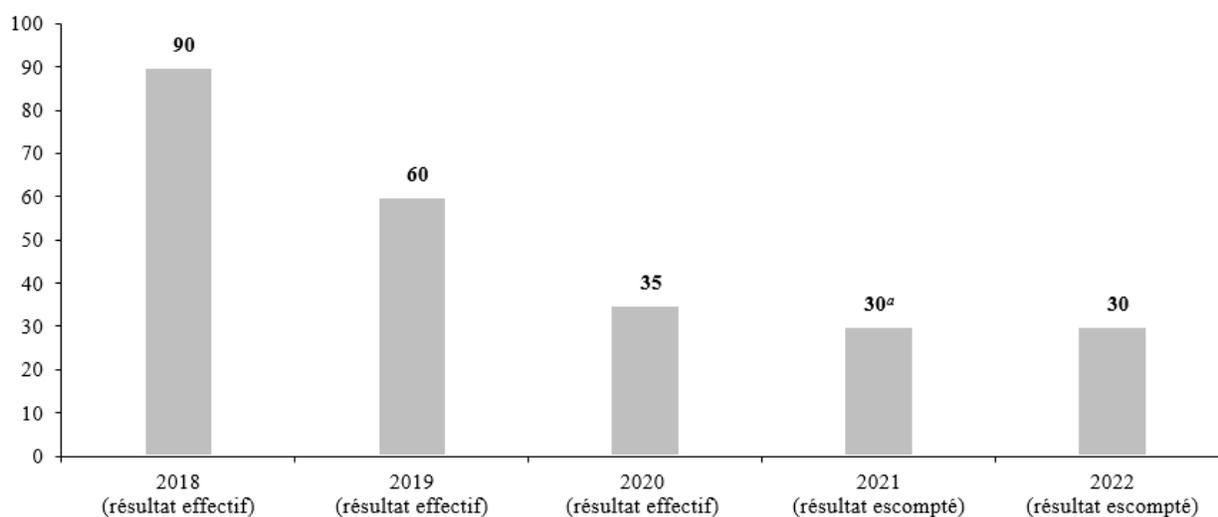
25F.67 Le travail effectué a permis de livrer le matériel dans de meilleurs délais, comme le montre le fait que le délai de livraison a été ramené à 35 jours. La cible de 30 jours dont il est question dans le projet de budget-programme pour 2020 n'a pas pu être atteinte en raison des obstacles logistiques liés à la COVID-19.

### Projet de plan-programme pour 2022

25F.68 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera de soumettre dans un délai de 30 jours des entrées concernant le matériel qui sont correctes et complètes. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 25F.VIII).

Figure 25F.VIII

#### Mesure des résultats : délai de livraison du matériel, en nombre de jours



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 2 : amélioration du système de suivi du courrier et de la valise diplomatique pour les clients<sup>55</sup>

#### Exécution du programme en 2020

25F.69 En 2020, on a testé et évalué les éléments logiciels et matériels d'un système de suivi du courrier et de la valise diplomatique pour déterminer s'il offrait des services plus sûrs et permettait aux utilisateurs de disposer d'informations en temps réel. On a jugé que le système prenait beaucoup de temps et ne permettait pas de saisir toutes les données relatives aux envois, comme le voulait l'Office des Nations Unies à Vienne.

<sup>55</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 29F)].

25F.70 Le travail effectué a permis de contribuer à la cible retenue dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir mettre à l'essai un système pilote, former les utilisateurs et obtenir de ceux-ci la confirmation que le système répondait à leurs besoins opérationnels. Le système proposé ne répondait pas aux besoins de l'Office des Nations Unies à Vienne et l'on cherche donc activement des solutions de remplacement.

### Projet de plan-programme pour 2022

25F.71 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on mettra à l'essai et on évaluera une nouvelle solution en 2022. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 25F.6).

Tableau 25F.6

### Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Le suivi du courrier interne et de la valise diplomatique se fait manuellement	Les services chargés du courrier ont proposé un système électronique de suivi du courrier et de la valise diplomatique qui fournirait des informations en temps réel sur les envois	Le système pilote qui a été mis à l'essai et évalué ne répondait pas aux besoins opérationnels	Les bureaux clients utilisent un système électronique de suivi du courrier et de la valise diplomatique et s'en disent satisfaits	La nouvelle solution sera mise en service

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 3 : amélioration des plans de continuité des opérations de l'Organisation

### Projet de plan-programme pour 2022

25F.72 La pandémie a montré qu'il fallait revoir et évaluer le plan de continuité des opérations existant. En 2020, tous les bureaux clients ont été invités à évaluer ce plan. On a identifié le personnel indispensable et recueilli des informations sur ce qui s'est passé en 2020.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

25F.73 Les enseignements tirés sont les suivants : la pandémie a montré qu'il y avait des lacunes dans le plan de continuité des opérations. En particulier, un type de crise qui n'était pas défini avait exigé que l'on gère la crise selon une approche entièrement différente. La COVID-19 a permis à tous les bureaux clients de mieux comprendre l'intérêt qu'il y avait à se doter d'un plan de continuité des opérations solide. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on demandera aux membres du personnel qui s'intéressent à la question de participer activement à l'examen des besoins et on intégrera les résultats de l'évaluation et de nouveaux scénarios de crise dans un plan de continuité des opérations révisé, qui aidera l'Organisation à être mieux préparée.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25F.74 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'amélioration de la préparation de l'Organisation aux crises (voir le tableau 25F.7).

Tableau 25F.7

**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
Un plan de continuité des opérations est en place	Un plan de continuité des opérations est en place	La pandémie a mis en évidence des lacunes dans le plan de continuité des opérations	Le plan de continuité des opérations et les mesures prises pour faire face à la crise de 2020/2021 sont évalués	L'Organisation est mieux préparée pour faire face aux crises futures

**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

25F.75 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

<a href="#">58/276</a>	Pratiques en matière d'externalisation	<a href="#">69/273</a>	Achats
<a href="#">58/277</a>	Rapport du Corps commun d'inspection sur l'audit de gestion des pratiques de l'Organisation et des fonds et programmes des Nations Unies en matière d'externalisation		

**Produits**

25F.76 On trouvera dans le tableau 25F.8 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25F.8

**Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie***Catégorie et sous-catégorie***D. Activités de communication**

**Services de bibliothèque** : services de diffusion des savoirs conçus pour étayer l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits et faciliter les recherches de 3 000 clients ; numérisation de documents aux fins de leur publication en ligne ; ressources imprimées et ressources électroniques ; accès sur place et en ligne

**E. Activités d'appui**

**Administration** : gestion et entretien des locaux loués par l'ONU

**Logistique** : gestion des voyages : formalités relatives aux billets, visas et laissez-passer pour le personnel et les participants aux réunions des entités du Secrétariat sises à Vienne et des 105 bureaux extérieurs de l'ONUDC

**Achats** : fourniture de services complets d'achats

**Gestion des biens** : inventaire physique des biens et suivi de la comptabilité matières au Centre international de Vienne et dans les 105 bureaux extérieurs de l'ONU

**Gestion des installations** : gestion des locaux à usage de bureaux et du mobilier

**Transports** : expédition de biens de l'Organisation, envois groupés pour les conférences, déménagement d'effets personnels et souscription des polices d'assurance correspondantes

**Services de courrier** : acheminement du courrier et de la valise diplomatique et services de distribution pour plus de 200 bureaux de l'ONU et 15 autres entités des Nations Unies à Vienne

---

## **Sous-programme 4**

### **Aspects opérationnels de l'informatique et des communications**

#### **Objectif**

25F.77 L'objectif auquel le sous-programme contribue consiste à se servir des technologies pour améliorer l'efficacité et l'efficience avec lesquelles les programmes de fond des entités clientes sont exécutés, les technologies prenant notamment la forme d'une architecture, de systèmes informatiques et de systèmes de communication cohérents, d'un accès aux innovations dans les domaines de l'informatique et des communications, et de modalités d'hébergement des applications et d'une infrastructure sécurisées, unifiées et résilientes.

#### **Stratégie**

25F.78 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme placera les objectifs fixés dans les programmes des entités clientes et les besoins de celles-ci au centre des décisions concernant l'offre de services informatiques et de services de communication et l'utilisation des nouvelles technologies. Il soutiendra la mise en service de logiciels et rationalisera les mécanismes locaux de prestation de services pour éviter qu'ils ne fassent double emploi avec les services centralisés qui sont mis à la disposition des utilisateurs. On renforcera la cybersécurité au moyen de dispositifs de gestion de la vulnérabilité, d'un suivi continu, de mesures de protection des informations classifiées, et de politiques et procédures connexes. On promouvra l'utilisation de services de type cloud couverts par les contrats-cadres conclus par le Secrétariat et on renforcera le respect des normes, directives et méthodes techniques en coopérant avec les centres technologiques régionaux et le Bureau de l'informatique et des communications.

25F.79 Il est prévu que le sous-programme aide les bureaux clients à faire face aux problèmes liés à la pandémie au moyen de solutions qui facilitent l'adoption des nouvelles méthodes de travail par le personnel.

25F.80 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

- a) La prestation de services sera conforme aux procédures s'appliquant globalement et sera donc améliorée ;
- b) Les solutions technologiques seront harmonisées ;
- c) La fragmentation sera réduite puisque le personnel utilisera tout naturellement les outils et les services au quotidien pour atteindre ses objectifs avec efficacité et efficience et tirera satisfaction de la découverte et de l'utilisation de ces outils et services ;

d) Il sera possible de mieux moduler les ressources en rendant les systèmes plus adaptables à l'évolution des besoins et des demandes, grâce à l'utilisation de solutions de type cloud qui offrent une plus grande sécurité pour les progiciels ;

e) Il sera possible de mettre en place des modalités d'hébergement des applications et une infrastructure plus sécurisées, cohérentes et résilientes.

## Exécution du programme en 2020

25F.81 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### Nouvelle façon de travailler

25F.82 La pandémie a fait évoluer les modalités de travail à l'ONU, en particulier en ce qui concerne le passage au télétravail pour l'ensemble du personnel. En réponse, dans le cadre du sous-programme, on a mis en place un nouveau portail d'assistance aux clients à l'Office des Nations Unies à Vienne pour qu'ils puissent accéder en ligne aux services dont ils ont besoin, quels que soient le lieu et l'heure. On a également pris des mesures visant à prévenir et à atténuer les cyberrisques pour l'ensemble des activités essentielles de l'Office et activé les services d'authentification multi-facteur pour l'ensemble du personnel, celui-ci pouvant ainsi se connecter à distance et de manière sécurisée aux systèmes informatiques. En outre, on a continué d'aider les utilisateurs à transférer leurs fichiers dans l'espace de stockage mis à leur disposition dans le cloud. On a facilité l'organisation de réunions virtuelles au moyen de divers outils, comme Microsoft Teams et Cisco Webex, et mis en place des plateformes d'interprétation simultanée à distance pour les réunions virtuelles et hybrides.

### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25F.83 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent les 31 réunions et conférences qui ont bénéficié de services d'interprétation simultanée à distance (voir le tableau 25F.9).

Tableau 25F.9

#### Mesure des résultats

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
Fourniture de services d'interprétation simultanée dans les salles de conférence	Fourniture de services d'interprétation simultanée dans les salles de conférence	Fourniture à distance de services d'interprétation simultanée à 31 réunions et conférences

### Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

25F.84 Pour aider le personnel à faire face aux problèmes liés à la COVID-19, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. On a donné la priorité aux services et technologies facilitant le télétravail, comme les systèmes basés dans le cloud, et accéléré la mise en service d'outils de visioconférence entre postes de travail. On a également élargi l'appui donné aux télétravailleurs et amélioré les processus de sorte que le personnel puisse s'acquitter à distance et sans heurt des tâches voulues ; en particulier, on a revu et automatisé les procédures de gestion, d'examen et d'approbation des documents.

25F.85 Dans l'ensemble, le niveau de maintenance et l'appui concernant les applications, les licences et les infrastructures informatiques ainsi que le matériel sous-tendant le télétravail et les réunions virtuelles ont été renforcés par rapport aux prévisions. Les nouvelles activités ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut, et accéléré l'exécution du programme, comme indiqué pour les résultats 1 et 2 ci-après.

## Résultats escomptés pour 2022

25F.86 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : la visioconférence se généralise<sup>56</sup>

#### Exécution du programme en 2020

25F.87 En 2020, dans le cadre du sous-programme, on a continué de moderniser les services de visioconférence disponibles sur les ordinateurs et les appareils mobiles en encourageant le recours aux outils standard installés sur tous les ordinateurs de l'ONU. Depuis le début de 2019, la priorité est de donner les moyens au personnel de mieux utiliser les outils de collaboration et de mise en commun de l'information disponibles dans le cloud. Le personnel était donc déjà mieux à même d'utiliser ces outils, qui se sont avérés essentiels pendant la pandémie. En 2020, l'accent a été mis sur l'utilisation des outils facilitant les visioconférences entre postes de travail et les réunions virtuelles. On a également équipé les membres du personnel de sorte que chacun puisse utiliser les outils et applications de visioconférence, comme Teams, Skype et Webex. On a distribué des instructions et mis en commun les meilleures pratiques concernant l'utilisation de ces outils et services et on a organisé plusieurs ateliers pour donner aux utilisateurs les moyens de mieux télétravailler.

25F.88 Le travail effectué a aidé 90 % des membres du personnel en poste à Vienne à utiliser les outils de visioconférence entre postes de travail, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir 75 %.

#### Projet de plan-programme pour 2022

25F.89 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on fournira un appui à l'utilisation des nouveaux outils de visioconférence et de réunion virtuelle retenus comme outils standard par le Bureau de l'informatique et des communications. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 25F.10).

<sup>56</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 29F)].

Tableau 25F.10  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif) <sup>a</sup>	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>b</sup>	2022 (résultat escompté)
L'accès aux installations de visioconférence équipant les salles de réunion et de conférence est assuré pour les réunions de groupe	25 % des fonctionnaires ont eu l'occasion de participer à des visioconférences entre postes de travail	90 % des membres du personnel en poste à Vienne ont utilisé les outils de visioconférence entre postes de travail	80 % des membres du personnel en poste à Vienne sont capables d'utiliser les outils de visioconférence	98 % des membres du personnel en poste à Vienne sont capables d'utiliser les outils de visioconférence

<sup>a</sup> Le taux de 25 % était une mesure supplétive, mais le taux effectif s'est établi à 48 % en 2019.

<sup>b</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : la technologie facilite le travail du personnel des services extérieurs<sup>57</sup>

### Exécution du programme en 2020

25F.90 Dans le cadre de la transition vers les services de type cloud, on a réduit le nombre d'applications installées localement et de ressources informatiques hébergées localement (serveurs physiques, téléphones fixes, ordinateurs non portables, systèmes de stockage de données locaux et centres de données). On a également facilité le télétravail en équipant les utilisateurs d'outils de collaboration et de mise en commun de l'information disponibles dans le cloud, auxquels ils peuvent accéder sur Internet où qu'ils se trouvent. En outre, dans le cadre du sous-programme, on a mis en place un nouveau portail d'assistance aux clients à l'Office des Nations Unies à Vienne pour qu'ils puissent accéder en ligne aux services dont ils ont besoin, quels que soient le lieu et l'heure. Les clients se servent du portail pour demander des services, se connecter à la bonne application ou entrer en contact avec le bon interlocuteur ; le portail donne également accès à des informations de suivi essentielles dans tous les domaines administratifs et domaines d'appui.

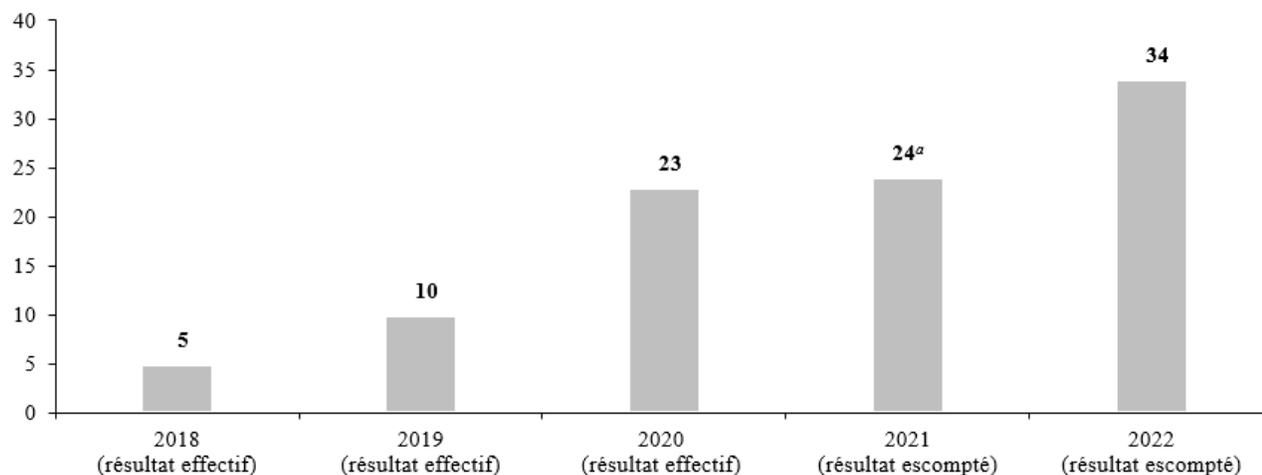
25F.91 Le travail effectué a permis aux membres du personnel d'utiliser 23 services de type cloud, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir 14 services.

### Projet de plan-programme pour 2022

25F.92 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, en 2022 on étoffera l'offre de services de type cloud en délaissant les applications locales au profit du cloud et en coordonnant la poursuite du transfert des données des utilisateurs et des divisions dans le cloud. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 25F.IX).

<sup>57</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect. 29F)].

Figure 25F.IX

**Mesure des résultats : nombre total de services de type cloud utilisés (résultat cumulé)**

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 3 : la résilience de la connectivité est renforcée****Projet de plan-programme pour 2022**

25F.93 La pandémie de COVID-19 a montré à quel point il importait de disposer d'une connectivité réseau résiliente et durable pour permettre au personnel d'accéder à distance aux systèmes, données et outils informatiques. En 2018, dans le cadre du sous-programme, on a piloté une nouvelle infrastructure de réseau simplifiée de nature à améliorer le raccordement des bureaux extérieurs. Depuis, la même solution a été appliquée dans trois bureaux extérieurs de l'ONU (Bangkok, Le Caire et New Delhi) et élargie à trois autres bureaux (Bruxelles, Dakar et Kaboul). En 2020, on a continué de renforcer la capacité du réseau, en particulier dans les bureaux extérieurs de l'ONU, et popularisé les technologies mobiles pour faciliter l'exécution des programmes. On a également continué de renforcer la sécurité des informations et des données tout en facilitant le télétravail pendant la pandémie et on s'est attaché à étoffer les capacités dont les unités du Secrétariat basées à Vienne et les bureaux extérieurs de l'ONU disposaient pour assurer la continuité de leurs opérations.

*Enseignements tirés et changements prévus*

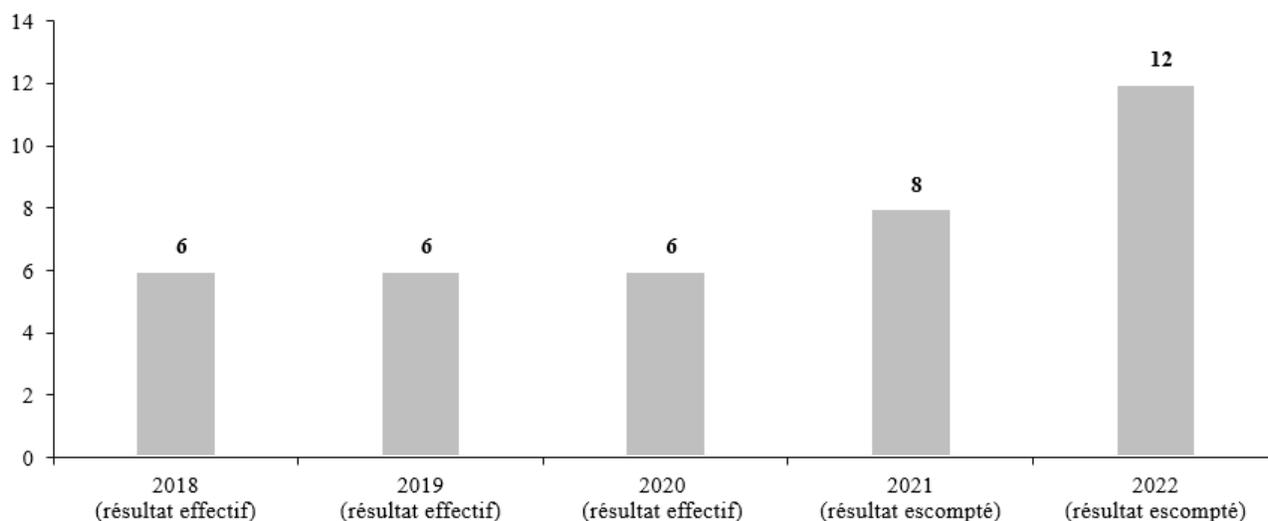
25F.94 Les enseignements tirés sont les suivants : la configuration retenue pour les ordinateurs et les téléphones, qui repose à la fois sur une connectivité sans fil et avec fil, a aidé tous les bureaux à se raccorder au réseau. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on surveillera constamment la configuration pour déterminer si elle répond aux besoins des bureaux extérieurs qui ont des problèmes de connectivité et s'assurer qu'elle peut devenir une solution modèle propre à consolider le réseau dans tous les bureaux de l'ONU. On élargira la mise en service d'une infrastructure de réseau ayant un bon rapport coût-efficacité dans tous les bureaux extérieurs de l'ONU pour disposer d'un réseau aussi bien filaire que sans fil plus résilient et plus solide.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25F.95 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montreront les 12 bureaux extérieurs de l'ONUDC qui utiliseront la solution réseau (voir la figure 25F.X).

Figure 25F.X

**Mesure des résultats : nombre de bureaux extérieurs de l'ONUDC utilisant la solution réseau**



**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

25F.96 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

<p>57/304 63/262</p>	<p>Stratégie Informatique et communications Technologies de l'information et des communications ; progiciel de gestion intégré ; sécurité, reprise après sinistre et continuité des opérations</p>	<p>63/269</p>	<p>Informatique et télématique, continuité des opérations et reprise après sinistre : arrangements concernant le centre informatique secondaire du Siège</p>
--------------------------	--	---------------	--

## Produits

25F.97 On trouvera dans le tableau 25F.11 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25F.11

### Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

*Catégorie et sous-catégorie*

#### E. Activités d'appui

**Informatique et communications** : protection des systèmes et des données informatiques ; services de connectivité pour un fonctionnement à distance ; services d'hébergement ; services de téléphonie, de visioconférence et d'échange de données ; exploitation et maintenance des applications, existantes et nouvelles, dans un environnement sécurisé ; appui technique à 3 000 utilisateurs finaux ; services de conseil concernant les solutions proposées

## Chapitre 29G Administration (Nairobi)

### Orientations générales

#### Mandats et considérations générales

25G.1 L'Office des Nations Unies à Nairobi a été créé par le Secrétaire général le 1<sup>er</sup> janvier 1996 pour assurer les fonctions dont s'acquittaient auparavant l'Unité centrale chargée des services communs à Nairobi et les divisions de l'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat). Dans sa résolution 53/242, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de renforcer l'Office et encouragé son directeur général à prendre des dispositions pour en accroître le niveau d'utilisation. L'objectif était de renforcer la présence des Nations Unies à Nairobi et de faire des économies d'échelle. L'Office fournit au PNUE et à ONU-Habitat une gamme complète de services d'appui administratifs et autres en vertu d'un mémorandum d'accord et de divers accords de services. Il administre également les services communs fournis à plus d'une soixantaine de bureaux rattachés aux organismes, fonds et de programmes des Nations Unies opérant au Kenya ou à partir de ce pays et gère les services fournis au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. En outre, le Kenya est l'un des 16 sites qui fournissent des services *in situ*, nécessitant une présence sur place, à une clientèle mondiale. Au Kenya, l'Office est le prestataire de services désigné par le Secrétariat.

#### Stratégie et facteurs externes pour 2022

25G.2 La ville de Nairobi est particulière en ce sens qu'elle accueille tout un ensemble de bureaux et d'opérations du système des Nations Unies. Elle accueille un vaste réseau interinstitutionnel bien organisé comprenant plus de 60 bureaux rattachés à des organismes, fonds et programmes des Nations Unies opérant au Kenya ou à partir de ce pays, qui constituent l'Équipe de gestion des services communs pour laquelle l'Office est le fournisseur de services communs. Le Kenya accueille également des missions politiques spéciales et des opérations d'appui au maintien de la paix. Considérées dans leur ensemble, les activités des entités des Nations Unies

établies à Nairobi contribuent largement à la promotion des objectifs et des valeurs de l'Organisation au Kenya, dans la région et dans le monde.

25G.3 Pour 2022, l'Office reste déterminé à maintenir des niveaux de prestation optimaux. Il continuera de s'associer à la réforme du système des Nations Unies pour le développement et de concourir au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, à la mise en œuvre de la stratégie 2.0 relative aux activités d'appui et aux initiatives communes concernant les services d'appui. Les grands projets d'infrastructure (bâtiments A à J, salles de conférence et divers travaux de modernisation) resteront également une priorité.

25G.4 L'Office fournit des services d'administration concernant les ressources humaines, les états de paie et les finances au personnel recruté sur le plan international en poste dans plus de 131 bureaux de coordonnatrices et coordonnateurs résidents dans le monde. En sa qualité de prestataire de services régionaux, il facilite les voyages à l'étranger, le recrutement de consultants et les services d'achat pour les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents en Afrique. En 2022, il continuera de collaborer étroitement avec le Département de l'appui opérationnel et le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents afin d'élargir encore son concours.

25G.5 En outre, d'ici à 2022, un nouveau client, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), qui compte environ 140 membres du personnel, aura emménagé dans le complexe de Gigiri. L'Office des Nations Unies à Nairobi fera preuve d'agilité et s'adaptera à la « nouvelle normalité » ; il encouragera et aidera ses clients à en faire de même. Il tirera le meilleur parti de la superficie (575 000 mètres carrés) du complexe de Gigiri et utilisera de manière créative les espaces extérieurs, par exemple en y installant des espaces de réunion. Il continuera de renforcer ses mécanismes de gestion financière, ses dispositifs de contrôle interne et son dispositif de gestion des risques. L'Office continuera également de soutenir ses clients dans le cadre du dispositif de gouvernance interinstitutionnel et s'emploiera à élargir son portefeuille de clients et à nouer des partenariats plus solides dans la région. Nairobi restera une destination dans la région pour les évacuations sanitaires, et le centre de traitement des Nations Unies qui a été achevé en 2020 permettra d'offrir des soins de bonne qualité aux entités des Nations Unies présentes dans la région.

25G.6 L'Office continuera également de coopérer avec les autorités du pays hôte de façon à exécuter son mandat et à servir ses clients. Il se dotera d'une stratégie de communication facilitant les retours d'information des clients actuels et potentiels, qui l'aidera à affiner encore ses services.

25G.7 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, l'Office continuera de collaborer avec les organismes des Nations Unies opérant à Nairobi, notamment par l'intermédiaire de la structure locale de gouvernance des services communs. Il encouragera le partage des locaux et la mise en commun des opérations commerciales et des services d'appui. Il s'emploiera à mettre à profit les bonnes pratiques, à éliminer les doubles emplois et les chevauchements, à accroître l'efficacité, à créer des effets de synergie et à renforcer la cohérence en vue d'élargir la base de services et de garantir l'efficacité et l'efficience des services fournis.

25G.8 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :

a) Les entités des Nations Unies implantées à Nairobi restent déterminées à collaborer avec le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre des activités en cours ;

b) Le montant des ressources extrabudgétaires dont disposent les bureaux clients est suffisant pour que l'Office puisse planifier et mener ses activités.

25G.9 En ce qui concerne la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait entraver encore plus l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.

25G.10 L'Office prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Il s'attachera également à parvenir à la parité femmes-hommes, conformément à la stratégie du Secrétaire général sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies, en organisant des consultations et des réunions d'information pour tenir les responsables des postes à pourvoir et les coordonnateurs des questions relatives aux ressources humaines dans les entités clientes au courant de l'effet des décisions de recrutement.

25G.11 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, l'Office veille à ce que les questions liées au handicap soient prises en considération dans le cadre des travaux de remise en état et de modernisation. Il s'attache également à renforcer une culture organisationnelle inclusive qui soutienne les membres du personnel en situation de handicap et ceux qui ont des personnes à charge en situation de handicap. À cette fin, il proposera régulièrement des formations sur l'inclusion des personnes en situation de handicap et expliquera clairement les avantages et prestations auxquels peuvent prétendre ces personnes. Il organisera également des activités visant à mieux faire connaître les questions relatives à l'inclusion du handicap de façon à promouvoir l'instauration d'un environnement de travail favorable à toutes et à tous. Ces activités iront dans le sens d'une culture de l'inclusion propre à encourager les membres du personnel en situation de handicap à faire valoir leurs droits et à faire connaître leurs besoins et ceux des personnes en situation de handicap qui sont à leur charge. Elles seront menées en étroite consultation et avec la participation active des personnes en situation de handicap et des organisations qui les représentent, par l'intermédiaire du dispositif de gouvernance des services communs.

## **Exécution du programme en 2020**

### **Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme**

25G.12 En 2020, la pandémie de COVID-19 a entravé l'exécution des produits et des activités prévus et l'Office des Nations Unies à Nairobi s'est employé à atténuer autant que possible les conséquences pour les clients, faisant preuve d'agilité, de créativité et d'innovation.

25G.13 Pour aider les clients à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a apporté des aménagements à certains produits et activités, qui concourent aux objectifs des sous-programmes. L'équipe du Service médical commun a joué un rôle essentiel en ce qui concerne les évacuations sanitaires motivées par la COVID-19. Pour lutter contre la pandémie et veiller au bien-être des membres du personnel des Nations Unies et des personnes à leur charge au Kenya et dans la région, l'Office a assuré la liaison avec le Siège de l'Organisation des Nations Unies pour faciliter la construction d'un centre de traitement de 100 lits à Nairobi.

25G.14 L'Office a également établi une stratégie de retour au bureau comprenant des méthodes de travail novatrices, qui a été approuvée et mise en œuvre au niveau interinstitutionnel. Il a collaboré avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies opérant au Kenya ou depuis le Kenya sur toutes les questions relatives à la COVID-19, y compris dans le cadre du réseau interinstitutionnel, à savoir l'équipe de gestion de la crise liée à la COVID-19 et l'Équipe de gestion des services communs. Grâce au concours du réseau interinstitutions, le Service médical commun a renforcé ses capacités de façon à pouvoir répondre à l'augmentation des demandes tenant à la pandémie. Faisant preuve d'agilité et se tenant à l'écoute des clients, le Service de l'informatique et des communications de l'Office a aidé plus de 4 000 membres du personnel à télétravailler depuis divers points du monde. Des réunions et des séances de formation virtuelles ont été organisées sans heurt, notamment des réunions-débats sur la COVID-19 auxquelles ont participé toutes les entités des Nations Unies présentes au Kenya.

25G.15 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins des bureaux clients, l'Office tirera parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Citons par exemple la capacité de l'Office de venir en aide aux clients en ce qui concerne les questions administratives, opérationnelles et personnelles par l'intermédiaire de guichets clients et d'accélérer la fourniture de services en ligne au moyen de plateformes virtuelles hébergées dans le cloud dans les domaines des paiements, de la formation, des transports et des systèmes d'archivage et de stockage électroniques. La pandémie a également été un catalyseur qui a accéléré la transformation de l'environnement de travail, avec la mise à disposition du personnel d'un plus grand nombre d'espaces de travail à l'extérieur, qui permettent d'allier travail à l'intérieur et travail à l'extérieur et, partant, de réduire le risque d'infection. Parmi les enseignements tirés, on peut citer la rationalisation des mécanismes d'assistance à distance qui offrent une plus grande souplesse à l'ensemble du personnel, comme les services de vérification physique en ligne et les services d'enchères en ligne concernant les biens dont l'Office souhaite se défaire.

## Textes des organes délibérants définissant les mandats

25G.16 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

### *Résolutions de l'Assemblée générale*

52/12 A et B	Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes	75/233	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
53/239	Rapport du Secrétaire général sur l'environnement et les établissements humains	75/252	Questions relatives au projet de budget- programme pour 2021

## Produits

25G.17 On trouvera dans le tableau 25G.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 25G.1  
**Produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
1. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
2. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
3. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1

## Activités d'évaluation

25G.18 En 2022, il est prévu de procéder à une auto-évaluation de l'approche de gestion de la relation clients, y compris des aspects touchant les systèmes et la configuration des effectifs, compte étant tenu de l'augmentation du nombre de bureaux clients et de leur dispersion.

## Programme de travail

### Sous-programme 1

#### Planification des programmes, finances et budget

#### Objectif

25G.19 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de permettre aux bureaux client de bien gérer leurs ressources financières et de rendre compte de cette gestion.

#### Stratégie

25G.20 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on renforcera la gestion financière et le contrôle interne du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires du programme et des clients. On continuera d'aider l'Organisation à généraliser les principes de la gestion axée sur les résultats dans ses opérations pour améliorer l'efficacité, l'efficacités et l'application du principe de responsabilité.

25G.21 Dans le cadre du sous-programme, on aidera les bureaux clients à s'acquitter de leur mandat, on fournira des services financiers, on établira dans les délais des rapports financiers exacts destinés aux donateurs et l'on gèrera les accords de financement avec les partenaires de réalisation. On continuera de rationaliser les procédures financières et les flux de travail des bureaux clients et de garantir le strict respect du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU. On collaborera davantage avec les entités clientes aux fins de la mise en œuvre du dispositif de délégation des pouvoirs renforcé<sup>58</sup>.

<sup>58</sup> [ST/SGB/2019/2](#).

25G.22 On continuera de tenir les comptes des clients, d'améliorer l'intégrité financière des données, d'établir des états financiers conformes aux Normes comptables internationales pour le secteur public, de concourir aux audits internes et externes et de fournir des assurances aux entités clientes sur la gestion des ressources de l'Organisation des Nations Unies au moyen de tableaux de bord financiers améliorés.

25G.23 Il est prévu que le sous-programme aide les clients à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en soutenant des initiatives concernant l'état de préparation, les installations d'isolement et le centre de traitement de 100 lits. Il est également prévu de restructurer le système de gestion de la relation clients pour assurer la continuité des services de gestion financière et de communication de l'information fournis à distance à des bureaux clients dispersés en divers endroits.

25G.24 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

- a) efficacité opérationnelle, meilleure gestion des fonds des donateurs et renforcement de l'application du principe de responsabilité ; transparence de la part des entités clientes et meilleur respect de l'obligation de rendre des comptes ;
- b) opinion sans réserve de la part du Comité des commissaires aux comptes pour le PNUE et ONU-Habitat ;
- c) amélioration des informations fournies aux États Membres concernant l'effet de leurs contributions sur l'exécution du programme et des projets des entités clientes, ce qui les aide à prendre des décisions.

25G.25 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir les résultats suivants :

- a) une meilleure préparation de l'ONU face à la COVID-19 ;
- b) le renforcement de la capacité des bureaux clients de continuer de s'acquitter de leur mandat.

## **Exécution du programme en 2020**

25G.26 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Renforcement de la résilience organisationnelle et de la réponse face à la COVID-19**

25G.27 La ville de Nairobi a ceci de particulier qu'elle accueille un ensemble très varié de bureaux et d'opérations du système des Nations Unies et un vaste réseau interinstitutionnel bien organisé comprenant plus de 60 bureaux rattachés à des organismes, fonds et programmes des Nations Unies opérant au Kenya ou à partir de ce pays. Parmi les mesures prises pour faire face à la COVID-19, l'Office des Nations Unies à Nairobi, intervenant au nom de l'équipe de gestion de la crise, a établi une approche collective, globale et robuste pour satisfaire aux conditions imposées par les autorités du pays pour régir quarantaine et isolement et construit, sur fond de pandémie, un centre de traitement régional en partenariat avec l'hôpital de Nairobi, dans lequel sont diagnostiquées et traitées les maladies infectieuses dont sont atteints les membres du personnel des Nations Unies et les personnes à leur charge, ainsi que le personnel des entités affiliées à l'ONU.

25G.28 L'équipe chargée du sous-programme assure la gestion financière globale de toutes les activités menées par l'Office. À ce titre, elle travaille avec toutes les parties prenantes pour déterminer les besoins des entités des Nations Unies, établir les

budgets-programmes concernant les mesures à prendre pour faire face à la pandémie et les présente, pour approbation, au réseau interinstitutionnel ; elle établit également un mécanisme de partage des coûts pour le Service médical commun, y compris pour ce qui est des ressources nécessaires aux installations de quarantaine et d'isolement temporaires. En outre, elle fournit un appui en matière de gestion financière en ce qui concerne les travaux de construction du centre de traitement régional des Nations Unies, qui servira aux entités et opérations des Nations Unies présentes dans la région.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25G.29 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que 497 membres du personnel et les personnes à leur charge ont été mis en quarantaine ou traités dans le centre de traitement des Nations Unies et que 15 membres du personnel et les personnes à leur charge ont été évacués à Nairobi pendant cette période (voir le tableau 25G.2).

Tableau 25G.2

**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
–	–	497 membres du personnel et les personnes à leur charge ont été mis en quarantaine ou traités dans le centre de traitement de la COVID-19, et 15 membres du personnel et les personnes à leur charge ont été évacués à Nairobi pendant cette période

**Résultats escomptés pour 2022**

25G.30 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

**Résultat 1 : amélioration des rapports relatifs aux subventions et clôture des subventions arrivées à expiration<sup>59</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

25G.31 L'équipe chargée de l'exécution du sous-programme assure la gestion des accords relatifs aux contributions versées par les donateurs (subventions), soit un portefeuille de 6 200 subventions à la fin de 2020. À la fin de la période opérationnelle couverte par les accords conclus avec les donateurs, elle s'attache à mener à bien les opérations financières et les autres opérations prévues dans les contrats en collaboration avec les clients et à clôturer dans Umoja les subventions arrivées à leur terme. Entre 2015 et 2018, après le passage à Umoja, la clôture des subventions arrivées à expiration subissait d'importants retards. Depuis 2019, on a mis en place un tableau de bord qui aide les clients à suivre l'avancement des opérations de clôture, travaillé avec les clients pour dresser la liste des subventions à clôturer à titre prioritaire et coordonné la clôture des subventions dont les accords étaient arrivés à

<sup>59</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 29G)].

terme. Le tableau de bord met en évidence les actions en cours, indique quels sont les responsables de ces actions et fait apparaître les domaines problématiques qui exigent des solutions et des décisions de gestion.

25G.32 Le travail effectué a permis de ramener à 38 % les subventions en attente de clôture financière, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir 40 %. La clôture de 959 subventions principales en 2020 a encore permis d'améliorer ce résultat.

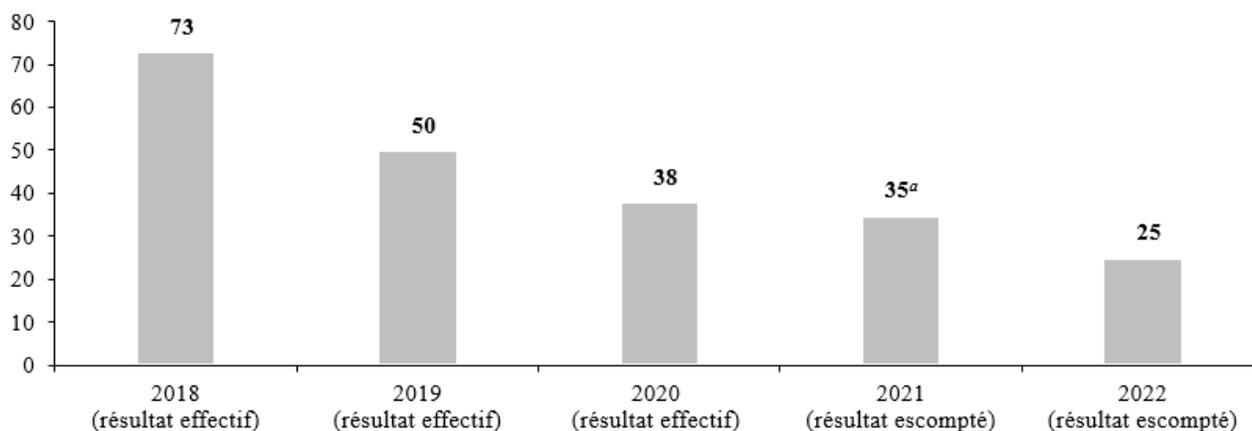
### Projet de plan-programme pour 2022

25G.33 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on s'emploiera à clôturer d'ici à la fin de 2022 75 % des subventions arrivées à expiration. Pour y parvenir, on mettra l'accent sur l'amélioration des compétences techniques et analytiques du personnel, sur la rationalisation des rapports d'analyse décisionnelle et sur l'utilisation d'outils analytiques pour mieux suivre les postes non soldés qui empêchent de procéder dans les délais à la clôture des subventions, ainsi que sur l'harmonisation des procédures de façon à améliorer la qualité et à présenter rapidement les informations dont les clients ont besoin. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 25G.I).

Figure 25G.I

#### Mesure des résultats : subventions de donateurs arrivées à expiration et en attente de clôture financière

(En pourcentage)



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 2 : renforcement du suivi et de l'application du principe de responsabilité dans les accords conclus avec les partenaires d'exécution en vue d'une meilleure exécution des programmes<sup>60</sup>

#### Exécution du programme en 2020

25G.34 Dans le cadre du sous-programme, on a amélioré les rapports et les tableaux de bord pour aider les clients à suivre l'exécution des accords de partenariat et l'on a

<sup>60</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect. 29G)].

continué de rappeler aux clients qu'il importait qu'ils obtiennent des rapports de leurs partenaires dans les délais prévus. On a également engagé les clients à durcir les critères de sélection des nouveaux partenaires et à faire de la présentation des rapports financiers une condition préalable au versement des subventions à leurs partenaires.

25G.35 Le travail ainsi effectué en 2020 a permis de procéder à la clôture financière de 2 822 accords de partenariat, ce qui a porté le pourcentage d'accords arrivés à expiration et clôturés à 46 %, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir 30 %.

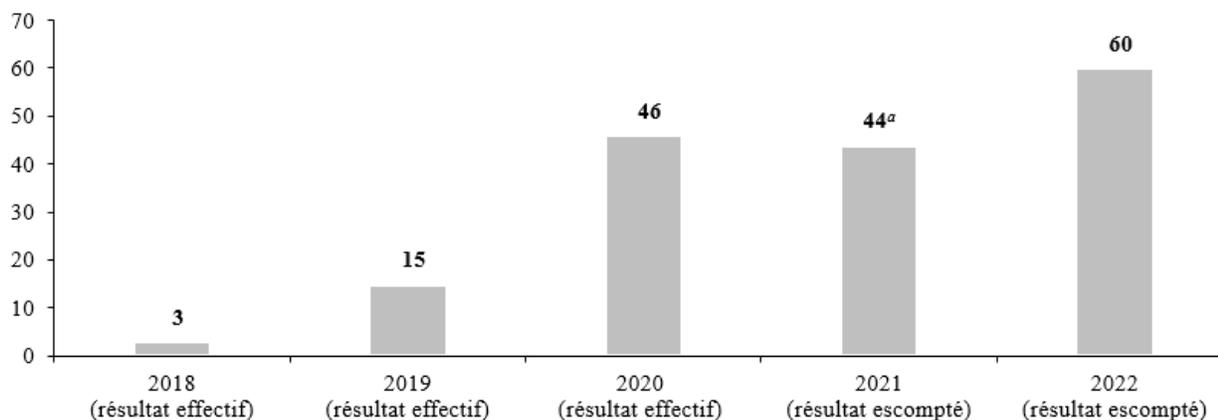
### Projet de plan-programme pour 2022

25G.36 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on s'attachera à examiner systématiquement les avances qui ont été octroyées aux partenaires d'exécution depuis longtemps et qui n'ont pas clôturées, en particulier celles pour lesquelles les accords de financement sont arrivés à expiration. Il s'agira notamment d'analyser les causes des retards majeurs dans la communication d'informations par les partenaires et de prendre des mesures d'atténuation visant à mieux faire respecter le principe de responsabilité, par exemple en veillant à ce que les partenaires d'exécution ne puissent recevoir de nouvelles avances tant qu'ils n'ont pas rendu compte de celles qui leur ont déjà été octroyées. Par ailleurs, pour inciter les partenaires à mieux respecter les règles et procédures relatives aux partenariats, on continuera de recommander l'établissement d'une liste noire des partenaires ne respectant pas les règles. En outre, on établira régulièrement des rapports complets sur les progrès faits par les partenaires d'exécution. On continuera de dialoguer directement avec les clients pour savoir où en est l'application des recommandations formulées par les auditeurs sur les accords conclus avec les partenaires opérationnels et de veiller à ce que les résultats obtenus soient conformes aux indicateurs clés de résultats qui ont été convenus. On coopérera avec les principales parties prenantes de façon à proposer des améliorations au module d'Umoja-Extension 2 concernant les partenaires d'exécution, à accroître ainsi l'efficacité des processus et à disposer de fonctionnalités qui répondent aux besoins opérationnels. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 25G.II).

Figure 25G.II

### Mesure des résultats : accords de partenariat arrivés à expiration et financièrement clôturés

(En pourcentage)



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### **Résultat 3 : amélioration de la gestion de la relation clients et des services proposés aux clients**

#### **Projet de plan-programme pour 2022**

25G.37 Dans le cadre du sous-programme, l'Office fournit des services financiers au PNUE et à ONU-Habitat. Il a continué d'élargir sa clientèle, notamment en offrant des services financiers au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Il a à cœur d'aider ses clients à mettre en œuvre le dispositif de délégation des pouvoirs renforcé au bénéfice des directeurs de programme et d'intensifier les échanges avec les clients pour qu'ils maîtrisent mieux les normes IPSAS, le Règlement financier et les règles de gestion financière et les politiques, ce qui facilitera l'utilisation du dispositif.

25G.38 En prévision de l'augmentation des demandes de services émanant de clients de plus en plus nombreux, l'Office a mis sur pied un centre de services auquel les clients adressent leurs demandes de renseignements et de services. Auparavant, il avait lancé les opérations de migration vers le système iNeed, système de gestion de la relation clients qui a remplacé plusieurs systèmes. Ces deux initiatives visaient à simplifier et à améliorer les services offerts aux clients et à garantir que des services financiers et comptables et des services de communication de l'information de qualité soient fournis à tous dans les délais convenus. Dans le cadre du sous-programme, on continue de fournir, dans les délais, des réponses cohérentes et de qualité aux clients ; le centre de services coordonne les demandes des clients et les réponses qui y sont apportées au moyen du système iNeed pour les services financiers et comptables et les services de communication de l'information, recense les besoins de formation et coordonne les activités de formation, suit la prestation de services par rapport aux indicateurs qui ont été convenus et rend compte du nombre de clients satisfaits des services reçus. Depuis le passage au télétravail en raison de la pandémie, le centre de services s'est engagé à continuer de fournir des services de qualité, dans les délais convenus, à ses clients mondiaux. Les demandes ont été correctement suivies et transmises aux unités administratives responsables, et le centre de services a exploité diverses modalités de communication et assuré une couverture mondiale. On a mis au point un tableau de bord dans iNeed qui aide à suivre les résultats obtenus pour les différents services en ce qui concerne les indicateurs clés de résultats.

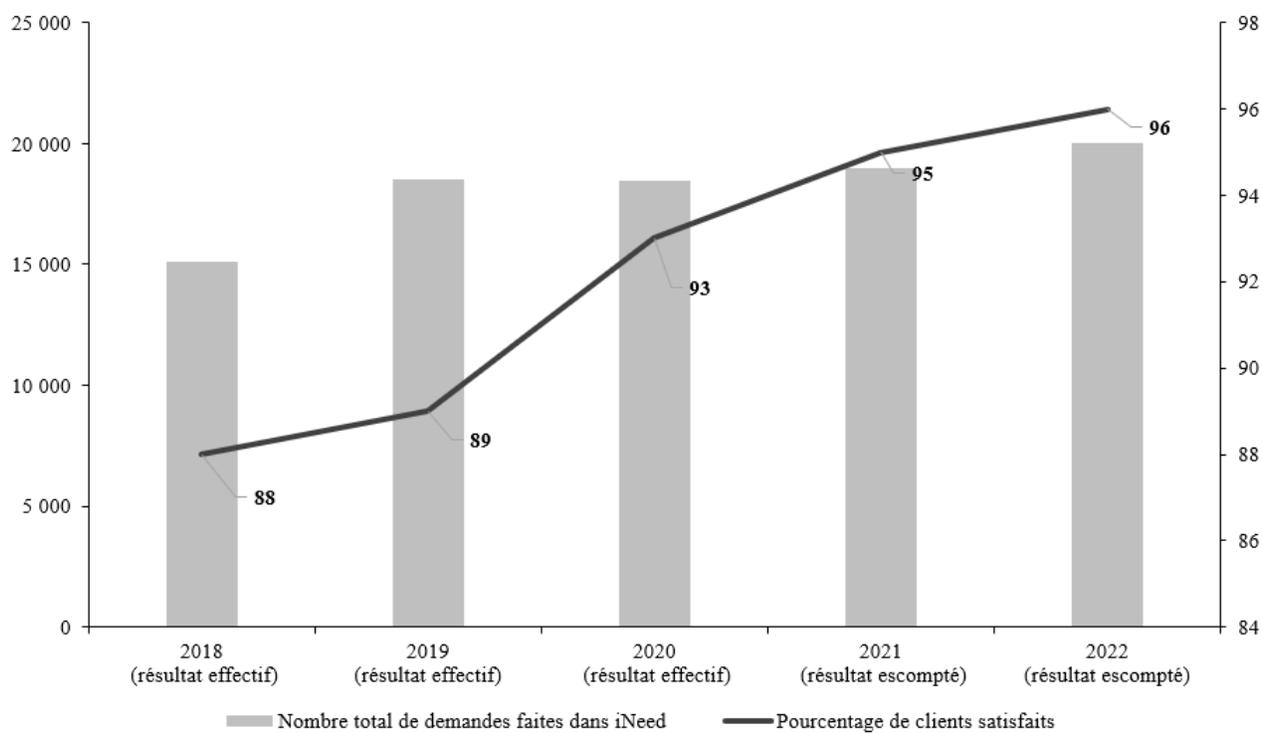
#### *Enseignements tirés et changements prévus*

25G.39 Les enseignements tirés sont les suivants : les clients ont continué de demander que des services de qualité leur soient fournis dans les délais, mais il fallait également qu'ils renforcent leurs capacités techniques et adoptent des outils analytiques novateurs. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, il est prévu de renforcer les relations avec les clients et d'étoffer les capacités en prévision de l'augmentation du nombre de services et du nombre de clients ainsi que de s'attacher à améliorer le pourcentage de clients qui se disent satisfaits des services reçus. Les échanges se poursuivront avec les clients et l'on améliorera les tableaux de bord pour renforcer les relations avec les clients et étoffer les capacités de ceux-ci.

#### *Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25G.40 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'augmentation du pourcentage de clients satisfaits, qui passera à 96 %, à l'issue d'une enquête sur les demandes qui auront été traitées (voir la figure 25G.III).

Figure 25G.III

**Mesure des résultats : nombre de demandes iNeed et pourcentage de clients satisfaits****Textes des organes délibérants définissant les mandats**

25G.41 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

41/213	Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies	75/243 75/252	Planification des programmes Questions relatives au projet de budget-programme pour 2021
42/211	Application de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale	75/253	Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour 2021

**Produits**

25G.42 On trouvera dans le tableau 25G.3 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25G.3

**Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>20</b>	<b>25</b>	<b>20</b>	<b>20</b>
1. Activités de formation sur des thématiques financières	20	25	20	20
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
2. Publications concernant les états financiers du PNUE et d'ONU-Habitat	2	2	2	2
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : bulletin trimestriel de la Section de la planification des programmes, des finances et du budget.				
<b>E. Activités d'appui</b>				
<b>Administration</b> : gestion financière, y compris gestion des risques et contrôle interne, établissement et exécution des budgets et d'autres types de projets concernant les ressources ; gestion des postes (création, reconduction, suppression, financement) ; communication de l'information financière et comptabilité, y compris en ce qui concerne 1 000 rapports destinés aux donateurs ; gestion de la trésorerie et des produits ; services de comptabilité, y compris les services de recouvrement des coûts ; paiements, états de paie concernant plus de 3 100 membres du personnel, décaissements ; formulation de directives et de conseils sur toutes les questions financières ; gestion des demandes de remboursement de l'assurance maladie après la cessation de service pour 443 anciens membres du personnel et personnes à charge, gestion de 19 600 subventions et traitement de 18 500 demandes présentées par l'intermédiaire du progiciel de gestion de la relation clients (iNeed).				

## Sous-programme 2

### Gestion des ressources humaines

#### Objectif

25G.43 L'objectif auquel le sous-programme contribue consiste à attirer et retenir un personnel qualifié, diversifié, sachant s'adapter, en bonne santé et possédant les plus hautes qualités de travail et d'intégrité, et à en accompagner l'évolution.

#### Stratégie

25G.44 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on facilitera les recrutements pour le compte des clients et l'on fera en sorte qu'ils se déroulent de manière équitable et que plusieurs candidates et candidats soient en lice. Outre la fourniture d'un appui direct aux clients, on continuera d'élaborer et de perfectionner, en collaboration avec le Siège de l'ONU et d'autres bureaux hors Siège, des outils et des procédures visant à rationaliser les recrutements du point de vue des responsables des postes et des candidates et candidats et à aider les responsables des postes à pourvoir à évaluer les candidats. On poursuivra les activités de communication stratégique pour susciter un plus grand intérêt parmi les femmes et parmi les candidats des pays sous-représentés. On conseillera également les responsables des postes à pourvoir et les entités pour promouvoir la sélection de candidats qualifiés issus des catégories susmentionnées.

25G.45 On continuera également d'étoffer les aptitudes et les compétences des membres du personnel au moyen de formations dispensées en présentiel ou virtuellement (programmes d'enseignement des langues, programmes de formation destinés au personnel de direction, coaching, mentorat et formations axées sur

l'acquisition d'un savoir-faire particulier). On collaborera avec diverses entités des Nations Unies dans le cadre de séances de formation organisées en commun de façon à offrir toute une palette de cours et de formations aux clients.

25G.46 On continuera d'enrichir les plateformes de connaissances internes pour le compte des coordonnateurs chargés des questions relatives aux ressources humaines et des questions administratives, tant à Nairobi que dans les lieux d'affectation bénéficiant des services de l'Office, pour garantir la cohérence des services administratifs fournis aux membres du personnel. En outre, on continuera d'informer les membres du personnel des avantages et prestations auxquels ils ont droit et des formalités à accomplir pour les obtenir, au moyen de réunions d'information et de l'intranet.

25G.47 On continuera de mettre en œuvre un programme complet de santé et de bien-être, axé sur la santé mentale et le bien-être physique, dans le cadre duquel des évaluations et des conseils seront proposés. On tirera également parti des cours en ligne et des ressources disponibles dans d'autres lieux d'affectation, notamment à New York, Vienne et Genève.

25G.48 Il est prévu que le sous-programme aide les clients à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 par l'intermédiaire du Service médical commun et des installations médicales prenant en charge les patients atteints de la COVID-19 : du personnel médical d'appoint – médecins, personnel infirmier et conseillers – serait détaché dans les lieux d'affectation en dehors de Nairobi.

25G.49 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

- a) une augmentation des connaissances et du savoir-faire des membres du personnel ;
- b) un personnel plus diversifié ;
- c) la capacité des entités clientes de s'adapter à l'évolution des priorités ;
- d) une augmentation de la productivité du personnel.

25G.50 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat de garantir le bien-être des membres du personnel et des personnes à leur charge grâce à des installations médicales spécialisées.

## **Exécution du programme en 2020**

25G.51 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Transfert de l'administration des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents à l'Office des Nations Unies à Nairobi**

25G.52 À la suite du rattachement au Secrétariat de l'ONU du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, qui était auparavant administré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Office est devenu, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le prestataire de services mondial en ce qui concerne l'administration des membres du personnel transférés au Secrétariat. Fort de ses connaissances et de nombreuses années d'expérience en matière d'administration du personnel, il s'est occupé des formalités d'intégration de 200 fonctionnaires recrutés sur le plan international qui ont été affectés aux bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents au cours de l'année. Le système des coordonnatrices et

coordonneurs résidents se classe au troisième rang des clients de l'Office et est le plus diversifié sur le plan géographique, avec des bureaux situés dans 131 pays.

25G.53 L'Office a également lancé la deuxième phase du rattachement du personnel au Secrétariat des Nations Unies et commencé, parmi d'autres opérations de transition majeures, les opérations de transfert administratif du personnel recruté localement, remplissant les conditions requises et émergeant aux budgets de base des fonds d'affectation spéciale de tous les bureaux des coordonnatrices et coordonneurs résidents. Compte tenu de l'expérience acquise à la faveur du transfert manuel des données relatives aux fonctionnaires recrutés sur le plan international, opération qui a pris quatre mois, la deuxième phase de la migration a été automatisée de façon à améliorer l'exactitude des données et à réduire les risques d'erreur au cours du transfert d'un progiciel de gestion intégré à l'autre. L'Office s'occupe également du traitement des contrats de consultants et de vacataires pour le compte des bureaux des coordonneurs résidents en Afrique.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25G.54 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le rattachement sans heurt au Secrétariat de 465 personnes, qui dépendaient auparavant du PNUD, sans que les services qui leur étaient fournis soient interrompus (voir le tableau 25G.4).

Tableau 25G.4  
**Mesure des résultats**

2019 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
Les États Membres décident de transférer le système des coordonnatrices et coordonneurs résidents du PNUD au Secrétariat de l'ONU	Le rattachement au Secrétariat de 73 personnes qui étaient administrées par le PNUD se fait en 4 mois (de septembre à décembre 2019), sans heurt et sans que les services fournis aux fonctionnaires soient interrompus	Le rattachement au Secrétariat de 465 personnes qui étaient administrées par le PNUD se fait en 3 mois (de la mi-octobre à la fin décembre 2020), sans heurt et sans que les services fournis aux fonctionnaires soient interrompus

## Résultats escomptés pour 2022

25G.55 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : recrutement de consultants et de vacataires dans les meilleurs délais aux fins de l'exécution des programmes<sup>61</sup>

#### Exécution du programme en 2020

25G.56 Le nombre de contrats de consultant et de vacataire conclus pour le compte des bureaux clients est passé de 1 500 en 2015 à plus de 2 700 en 2020. Pour améliorer la prestation de services, on a recruté et formé du personnel supplémentaire pour l'administration et l'octroi de contrats de consultant et de vacataire, rationalisé les modalités d'envoi des demandes de services, qui consistaient pour les clients à

<sup>61</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 29G)].

envoyer leur demande dans une boîte aux lettres partagée, pour passer à un système en ligne tirant parti de Unite Self Service (iNeed) et donné une formation mensuelle aux bureaux clients. On a également mis en place un tableau de bord permettant de suivre les indicateurs clés de résultats relatifs au recrutement de consultants et de vacataires. En moyenne, l'Office reçoit et gère entre 55 et 60 demandes par semaine liées à ce type de services.

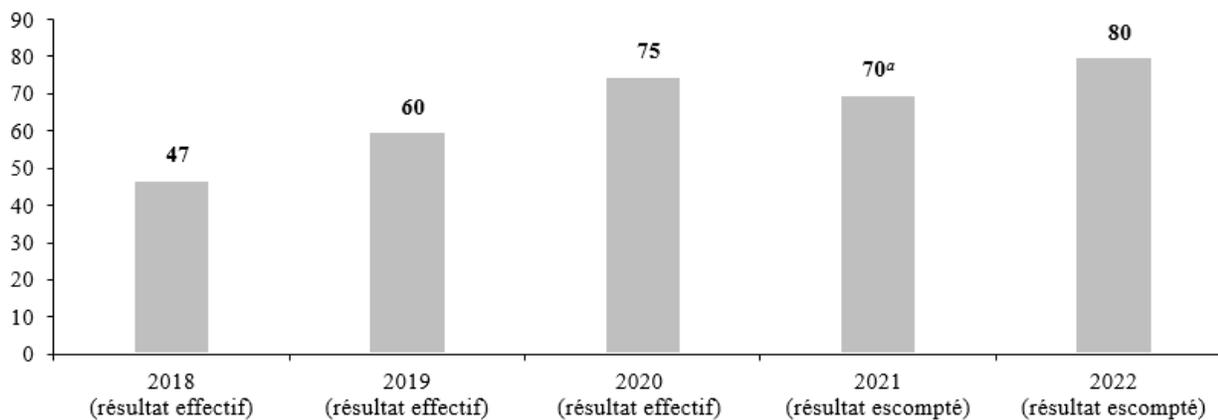
25G.57 Le travail effectué a permis de faire passer à 75 % le taux d'avis de vacance de poste pour lesquels les délais de recrutement ont été respectés, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir 70 %. On a également ramené de 10 à 7 jours ouvrables le temps de traitement des contrats de consultant et de vacataire.

### Projet de plan-programme pour 2022

25G.58 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera d'aider les clients à étoffer leurs compétences et à affiner la connaissance qu'ils ont des modalités administratives et des politiques concernant les consultants et les vacataires. Il est prévu d'établir des modèles et des listes de vérification pour aider les clients à rationaliser les opérations de traitement et de former les clients et leur personnel à l'ensemble de la procédure (voir la figure 25G.IV).

Figure 25G.IV  
Mesures des résultats : postes vacants dans les entités clientes pourvus dans les délais

(En pourcentage)



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : renforcement de l'efficacité institutionnelle grâce à l'amélioration de la procédure d'intégration<sup>62</sup>

### Exécution du programme en 2020

25G.59 Au premier trimestre de 2020, on a procédé à une enquête pilote concernant les formalités d'intégration des fonctionnaires recrutés sur le plan international dans le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents qui avaient bénéficié de services administratifs dans le domaine des ressources humaines. Il s'agissait de recenser les bonnes pratiques et les points à améliorer à titre prioritaire de façon à faciliter la prise de fonctions des nouveaux membres du personnel. Cette première enquête devait ensuite être transposée à plus grande échelle au cours de l'année de sorte que les membres du personnel y répondent au moment où ils prennent leurs fonctions. Toutefois, il a fallu redistribuer les ressources du sous-programme pour faire face aux conséquences que la pandémie avait sur le personnel et il n'a donc pas été demandé aux membres du personnel qui prenaient leurs fonctions de répondre à l'enquête ainsi que cela avait été prévu. On a quand même repris des éléments des séances d'orientation dans des modules en ligne et l'on en a fait profiter systématiquement les nouveaux arrivants de manière virtuelle.

25G.60 Le travail effectué a facilité l'application de certaines des recommandations du groupe de travail sur les innovations en matière de communication et l'établissement d'indicateurs clés de résultats pour les formalités de prise de fonctions, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021.

### Projet de plan-programme pour 2022

25G.61 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on suivra les résultats obtenus par rapport aux indicateurs de succès et l'on apportera des aménagements en fonction des réponses données à l'enquête par les membres du personnel qui ont récemment pris leurs fonctions. En outre, on participera à l'examen de la procédure d'intégration des nouveaux membres du personnel menée dans l'ensemble de l'Organisation. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 25G.5).

Tableau 25G.5  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
–	Il est démontré qu'il faut améliorer la procédure d'intégration des nouveaux membres du personnel et en renforcer l'efficacité. Un groupe de travail sur les innovations en matière de communication est chargé de passer en	Les recommandations du groupe de travail sur les innovations en matière de communication sont mises en œuvre ; des indicateurs clés de résultats sont établis pour 2021	85 % des clients se disent satisfaits de la procédure d'intégration	87 % des clients se disent satisfaits de la procédure d'intégration

<sup>62</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect. 29G)].

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
	revue la procédure, de dresser l'inventaire des problèmes et de faire des recommandations			

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### **Résultat 3 : élargissement du portefeuille d'apprentissage en ligne aux clients mondiaux**

#### **Projet de plan-programme pour 2022**

25G.62 Depuis quelques années, l'Office des Nations Unies à Nairobi assure un suivi plus rigoureux auprès de l'administration et des membres du personnel pour veiller à ce que ceux-ci suivent, chacun à son rythme, les neuf programmes de formation obligatoire, ce qui a entraîné une augmentation notable des inscriptions en ligne. Il a également facilité les programmes d'apprentissage en présentiel. Du fait de la pandémie, il s'est attaché à proposer les formations qui étaient auparavant tenues en présentiel sous forme de séances virtuelles animées par un formateur, et est parvenu à le faire pour la plupart des cours.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

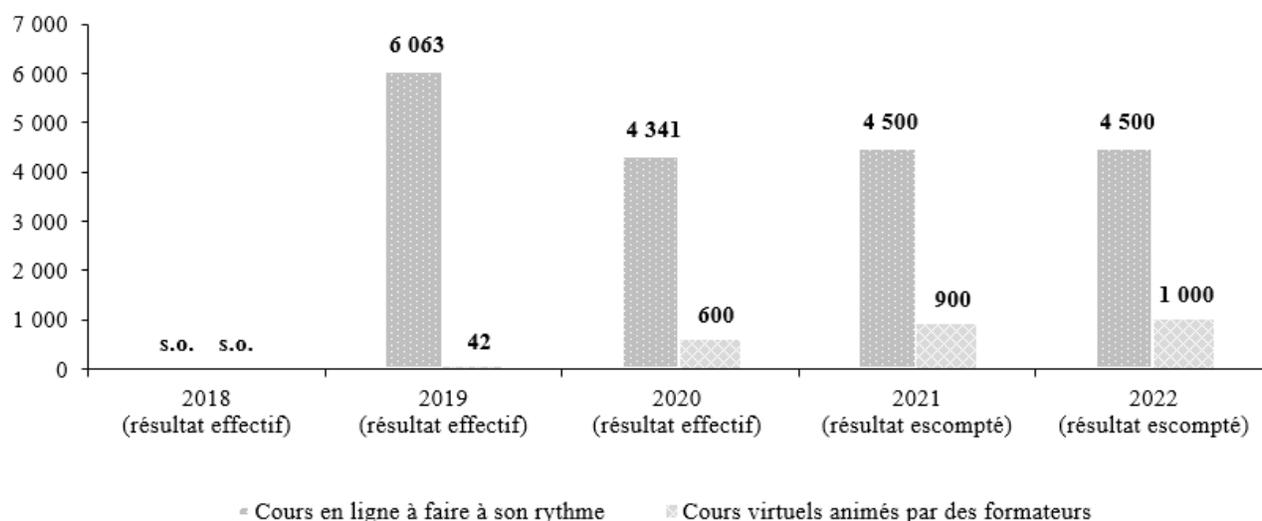
25G.63 Une évaluation des besoins en matière d'apprentissage a permis de tirer les enseignements suivants : il importait plus que jamais que les membres du personnel puissent accéder en ligne aux programmes de formation et ces programmes devaient pouvoir être suivis par des clients présents en divers points du monde. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on demandera aux clients de faire part de leurs besoins ; en collaboration avec l'équipe chargée du sous-programme 4 et le Siège, on proposera de nouveaux programmes de formation à faire à son rythme et l'on organisera des cours en ligne animés par des formateurs. On enrichira et l'on affinera les programmes de formation à l'analyse des données et à l'ensemble d'applications de bureautique utilisé dans toute l'Organisation.

#### *Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25G.64 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'augmentation du nombre de participants à des cours en ligne à faire à son rythme ou à des cours virtuels animés par des formateurs qui sont coordonnés par l'Office (voir la figure 25G.V).

Figure 25G.V

### Mesure des résultats : nombre annuel de participants aux activités d'apprentissage en ligne à faire à son rythme et aux cours virtuels



Abréviation : s.o. = sans objet.

## Textes des organes délibérants définissant les mandats

25G.65 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

### Résolutions de l'Assemblée générale

58/144	Amélioration de la situation des femmes dans les organismes des Nations Unies	72/255	Régime commun des Nations Unies
63/271	Modifications apportées au Statut du personnel	73/276	Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies
72/254	Gestion des ressources humaines	73/281	Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies

## Produits

25G.66 On trouvera dans le tableau 25G.6 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25G.6

### Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie

#### E. Activités d'appui

**Administration** : examen de premier niveau du système (formel et informel) d'administration de la justice ; activités de sensibilisation (bulletins d'information sur diverses questions relatives aux ressources humaines, journées portes ouvertes sur les ressources humaines) ; formation aux compétences et aux aptitudes spécialisées et techniques, programmes d'enseignement des langues et des techniques de communication et activités de perfectionnement proposés à 5 300 participants ; gestion de la performance ; coordination interinstitutions sur l'apprentissage à l'appui des entités des Nations Unies implantées à Nairobi ; administration d'examens ; campagnes de santé (y compris celles concernant la stratégie pour la santé mentale) ; recrutements

(environ 300 recrutements de membres du personnel et 2 000 recrutements de consultants par an) ; classification de près de 300 postes dans les bureaux clients et publication des avis de vacance ; conseils et avis d'experts sur les procédures de sélection du personnel, recrutement de fonctionnaires et de non-fonctionnaires ; gestion des offres d'emploi, y compris en ce qui concerne le personnel engagé en contrat-cadre ; réalisation d'enquêtes annuelles auprès du personnel sur le coût de la vie, sur les loyers maximaux et sur les conditions d'emploi locales ; services concernant la paie et les avantages et prestations ; fourniture à tous les clients de conseils et d'avis d'experts sur les politiques de gestion des ressources humaines (notamment sur l'administration et l'application du Statut et du Règlement du personnel), les prestations et les avantages (y compris les services liés à la paie) ; administration du personnel, de l'intégration des nouveaux membres du personnel à la cessation de service, en passant par la gestion des engagements, des prestations et des avantages ; consultations médicales, conseils et programmes de sensibilisation (santé mentale, situations d'urgence et préparation, VIH/sida, soutien aux fonctionnaires pendant la grossesse et l'allaitement, voyages) ; services de soutien psychosocial.

---

### **Sous-programme 3 Services d'appui**

#### **Objectif**

25G.67 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer le bon fonctionnement des bureaux clients, au meilleur coût et dans le respect de l'environnement, en ce qui concerne les activités suivantes : gestion des conférences et des installations, services relatifs aux relations avec le pays hôte, gestion des biens, voyages et transports, courrier et valise diplomatique, activités commerciales et services d'achat, gestion des archives et des dossiers.

#### **Stratégie**

25G.68 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on continuera d'orienter le sous-programme vers la fourniture de solutions durables et efficaces : l'accent sera mis sur la gestion des déchets, de l'énergie, de l'eau et des eaux usées, sur la mise en œuvre d'un système de gestion de l'environnement, sur la formation à la durabilité environnementale et aux bonnes pratiques de façon à mieux sensibiliser le personnel, et sur le suivi et l'audit dans le cadre du système de gestion de l'environnement.

25G.69 On continuera d'aider les clients en ce qui concerne l'évolution des besoins en matière d'espace de travail, compte étant tenu du fait que les superficies disponibles sont limitées, et le passage de modes d'archivage traditionnels à des méthodes d'archivage informatisé plus efficaces. On s'attachera également à revoir les normes d'occupation des bureaux avec les bureaux clients. À mesure que l'Office passera à un système de gestion souple de l'espace de travail, tous les espaces de bureaux disponibles seront réaménagés pour en maximiser l'utilisation tout en optimisant les conditions de travail et en répondant aux besoins opérationnels de chaque locataire.

25G.70 En ce qui concerne les transports, on se concentrera sur l'élargissement des solutions numériques reposant sur une plateforme intégrée qui facilitera l'utilisation des ressources de transport, et sur une répartition efficace entre les prestataires de services de transport internes et externes. On continuera d'aider, de conseiller et de fournir une formation régulière aux utilisateurs finaux des services de transport et au personnel des bureaux clients chargé d'autoriser les demandes. On a également poursuivi les activités de sensibilisation grâce à des journées portes ouvertes dans les compagnies aériennes et les hôtels pour informer les clients des services de voyage qui étaient proposés. En outre, l'Office offre avec efficacité des services de voyage directement auprès des clients, en particulier avant les grandes réunions qui ont été

programmées, en détachant des fonctionnaires chargés des voyages dans les bureaux clients afin d'y établir un pôle voyages.

25G.71 Dans le cadre du sous-programme, l'Office restera à l'écoute des entités clientes pour leur fournir des services d'achat adaptés à leurs besoins et s'attachera à obtenir le meilleur rapport qualité-prix en tenant compte du coût du cycle de vie et en s'attachant à respecter le principe de la mise en concurrence internationale effective, qui sera renforcée par des activités d'information menées sur une large base géographique et par des coûts de transaction réduits au minimum.

25G.72 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

- a) l'obtention de la certification ISO 14001 ;
- b) l'amélioration des infrastructures physiques et l'optimisation de l'utilisation de l'espace à l'appui d'un environnement de travail durable, sûr et modulable, y compris du fait de l'aménagement d'espaces de travail à l'extérieur, ce qui permettra de travailler à l'intérieur et à l'extérieur dans de bonnes conditions de sécurité ;
- c) la fourniture à tous les clients de services de gestion des relations avec le pays hôte efficaces et pratiques, y compris sous forme de services à distance pour garantir la sécurité des clients et du personnel ;
- d) la mise à la disposition de tous les clients de solutions informatisées de transport efficaces et pratiques ;
- e) la mise à la disposition de tous les clients mondiaux de services d'achats en ligne efficaces et pratiques.

## **Exécution du programme en 2020**

25G.73 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Élargissement des services d'achat virtuels pour une clientèle mondiale**

25G.74 En 2020, les clients du sous-programme avaient besoin de procéder à de nombreux achats pour mener leurs opérations dans plus de 70 pays situés en Afrique, en Asie, en Europe, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Amérique du Nord et en Océanie. Au début de 2020, les conséquences de la pandémie sur les opérations couvertes par le sous-programme sont devenues évidentes et il a fallu mettre davantage l'accent sur les clients. Dès le début de l'épidémie, on a délaissé rapidement les modes de fonctionnement faisant appel au papier et les bureaux physiques au profit de processus dématérialisés et d'espaces de travail virtuels. On a développé en interne et déployé un système informatique intégré de type guichet unique, accessible dans le cloud en temps réel, appelé « Metrics », qui permet à tous les clients et au personnel chargé des achats de passer des commandes, de procéder à diverses opérations et d'accéder à des services de gestion. Avec Metrics, qui est accessible à partir de tous les appareils électroniques (comme les téléphones), les clients basés à l'étranger soumettent leurs demandes de fourniture de biens ou services en moins de deux minutes, de manière transparente et sans effort. Le système donne également les moyens aux clients de savoir où en sont leurs demandes. On a délaissé les imprimés et les dossiers sur papier au profit de fonctionnalités disponibles dans le cloud et l'on a généralisé très rapidement l'utilisation des signatures électroniques. On a également organisé des conférences d'appel d'offres en ligne et géré virtuellement la réception et l'ouverture des offres. Cette dernière initiative a facilité notablement la participation de fournisseurs du monde entier aux conférences

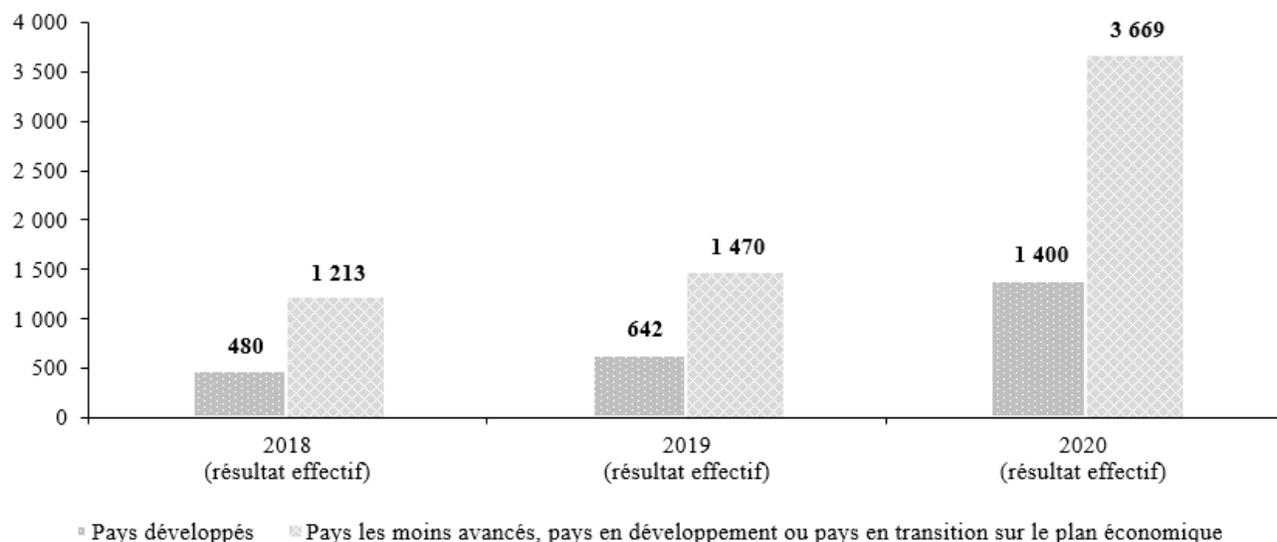
en ligne et aux appels d'offres, notamment de fournisseurs établis dans des pays en développement et des pays en transition sur le plan économique. La dématérialisation a permis de fournir une vaste gamme de services à des clients opérant dans des endroits reculés, y compris dans des pays et régions en proie à un conflit. En outre, on a mené de manière dynamique des études de marché et des activités d'information afin de trouver des fournisseurs locaux et régionaux potentiels dans les pays en développement et les pays en transition, ce qui a entraîné une augmentation notable de la participation de fournisseurs établis dans ces pays ; de fait, la dématérialisation a réduit ou éliminé les coûts liés à l'établissement de relations commerciales avec l'ONU, qui, par le passé, étaient considérés comme un obstacle ou une charge financière par ces fournisseurs.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25G.75 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'augmentation du nombre de transactions avec des fournisseurs des pays les moins avancés, des pays en développement et des pays en transition sur le plan économique, soit 3 699 transactions à la fin de 2020 (voir la figure 25G.VI). Les initiatives et stratégies susmentionnées ont permis d'augmenter le volume d'affaires réalisé avec les fournisseurs locaux et régionaux, ce qui a considérablement musclé la concurrence et aidé à obtenir des conditions plus avantageuses.

Figure 25G.VI

**Mesure des résultats : nombre annuel d'opérations menées avec des fournisseurs de pays développés par rapport au nombre d'opérations menées avec des fournisseurs établis dans les pays les moins avancés, les pays en développement et les pays en transition sur le plan économique**



### Résultats escomptés pour 2022

25G.76 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

## Résultat 1 : une architecture et des installations durables<sup>63</sup>

### Exécution du programme en 2020

25G.77 Dans le cadre du sous-programme, on a amélioré les espaces de bureau et continué d'installer des équipements moins gourmands en énergie et plus durables, réduisant ainsi les émissions de gaz à effet de serre. En 2020, on a mis en place des solutions durables et efficaces pour améliorer la gestion des déchets, réduire la consommation d'énergie et d'eau et améliorer le traitement et la réutilisation des eaux usées. Par exemple, le centre de tri des déchets suit, contrôle, trie et recycle les déchets ramassés dans les bureaux clients et dans les espaces extérieurs. Les initiatives de réduction de la consommation de l'eau ont consisté à installer des robinets poussoir, des toilettes équipées de chasse d'eau à double poussoir économes en eau, des pommeaux de douche équipés de mousseurs et des mitigeurs de cuisine avec douchette et à trouver l'origine des fuites d'eau pour réduire le gaspillage de cette importante ressource naturelle. On a également installé de nouvelles fosses septiques centralisées et l'on traite toutes les eaux usées du complexe au moyen des fossés d'oxydation récemment rénovés. En outre, on a commencé à remplacer les lampes fluorescentes par des luminaires à diodes électroluminescentes associés à des détecteurs de mouvement.

25G.78 La procédure de certification ISO 14001 est en cours, mais a été très ralentie par la pandémie, car les auditeurs n'ont pas pu se rendre sur place pour procéder aux enquêtes et aux formations. L'accent est mis sur la phase d'audit, qui permettra de recenser les lacunes et les divergences et de trouver des solutions pour éviter que les mêmes problèmes ne se reproduisent.

25G.79 En outre, en 2020, divers travaux d'aménagement visant à convertir les espaces de travail statiques traditionnels en espaces modulables étaient soit déjà achevés, soit en cours dans le cadre du projet d'équipement de l'Office. Des améliorations ont été apportées aux bureaux et ont porté sur l'amélioration de l'efficacité énergétique, mais aussi sur l'amélioration de la ventilation naturelle et de l'éclairage naturel et artificiel. On a également appliqué des principes d'approvisionnement durable en privilégiant les finitions intérieures durables, disponibles localement et faciles à entretenir, en particulier en ce qui concerne le mobilier. On a vanté les mérites des plateformes électroniques et commencé la révision des politiques de gestion des archives et des dossiers pour encourager le passage à un environnement de travail sans papier.

25G.80 Le travail effectué a contribué à réduire de 47 % la consommation d'eau et de 34 % la consommation d'énergie, ce qui a permis de faire bien mieux que les cibles fixées dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir une réduction de 2 % de la consommation d'eau et de 2 % de la consommation d'énergie par personne. Compte tenu du nombre réduit de personnes présentes dans les locaux de l'Office en 2020 en raison de la pandémie, la consommation d'eau et d'énergie a été réduite notablement, mais cela n'est pas représentatif d'un mode de fonctionnement normal et à la fin de 2021 l'on s'attend à ce que la consommation d'eau et d'énergie se rapproche des niveaux de 2019. Par ailleurs, du fait de la pandémie, il a fallu ajouter des services, comme les services de nettoyage en profondeur et de désinfection, et installer des parois de verre.

### Projet de plan-programme pour 2022

25G.81 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher

<sup>63</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 29G)].

de l'objectif, on s'attachera à obtenir la certification ISO 14001, à remplacer l'éclairage fluorescent traditionnel dans les bureaux par des luminaires à diodes électroluminescentes à haut rendement énergétique, à installer un éclairage solaire dans les zones de circulation extérieures, y compris le long des trottoirs et dans les parkings, et à aménager de nouveaux espaces de travail à l'extérieur, non seulement pour améliorer les conditions de travail du personnel, mais aussi pour réduire la consommation d'énergie, et l'on continuera à remplacer les équipements sanitaires par du matériel économe en eau (voir le tableau 25G.7).

Tableau 25G.7  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La proportion de déchets de bureau recyclés passe à 80 %</li> <li>• On parvient à la neutralité climatique selon les données de 2017 en augmentant les compensations des émissions de dioxyde de carbone (1 707 tonnes)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• On parvient à la neutralité climatique selon les données de 2018 en réduisant de 500 tonnes les émissions de dioxyde de carbone</li> <li>• On parvient à la neutralité climatique selon les données de 2018 en augmentant les compensations des émissions de dioxyde de carbone (2 040 tonnes)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• On continue de maintenir la neutralité climatique grâce à la compensation des émissions</li> <li>• La consommation d'énergie est réduite de 34 %, en raison du nombre réduit de personnes présentes dans les locaux en 2020</li> <li>• La consommation d'eau est réduite de 47 %, en raison du nombre réduit de personnes présentes dans les locaux en 2020</li> <li>• En moyenne, on estime que le volume d'eau traité (90 m<sup>3</sup> par jour) est réduit de moitié en raison du nombre réduit de personnes présentes dans les locaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les émissions de dioxyde de carbone sont réduites de 5 %</li> <li>• La consommation d'énergie par personne est réduite de 8 % (le nombre de personnes présentes dans les locaux étant revenu à la normale)</li> <li>• La consommation d'eau par personne est réduite de 2 % (le nombre de personnes présentes dans les locaux étant revenu à la normale)</li> <li>• En moyenne, on traite 150 m<sup>3</sup> d'eau par jour (le nombre de personnes présentes dans les locaux étant revenu à la normale)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• On continue de compenser les émissions annuelles</li> <li>• La consommation d'énergie par personne est réduite de 4 % par rapport aux données de 2019</li> <li>• La consommation d'eau par personne est réduite de 2 % par rapport aux données de 2019</li> <li>• La certification ISO 14001 est obtenue</li> </ul>

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 2 : gestion efficace des déchets d'équipements électriques et électroniques et des déchets de construction<sup>64</sup>****Exécution du programme en 2020**

25G.82 Depuis 2020, le complexe de Nairobi fait l'objet d'un certain nombre de projets d'entretien majeurs (par exemple, le traitement hydrofuge des toitures, le remplacement des vitrages, la remise en état des sous-sols, la modernisation des parkings et des routes), qui se soldent et continueront de se solder par une augmentation du volume des déchets de construction. Pour bien gérer ces déchets, on a mis en place deux programmes de suivi, l'un pour les déchets d'équipements électriques et électroniques et l'autre pour les déchets de construction provenant des grands travaux d'entretien et de rénovation menés en 2020, y compris les déchets résultant de la transformation des sous-sols en espaces de bureaux, qui se composent de murs en béton, de vieilles portes et fenêtres, d'équipements électriques, de luminaires, de matériel sanitaire et d'éléments métalliques. Le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques se fait par voie d'enchères publiques ; en 2020, une grande quantité de déchets a été recyclée de la sorte et la cible initiale fixée pour 2020 a été dépassée, principalement du fait de la cession par vente aux enchères de matériel électrique, notamment des batteries de panneaux solaires et des unités d'alimentation sans coupure.

25G.83 Le travail effectué a facilité le recyclage de 34 226 kilogrammes de déchets de construction et de 9 867 kilogrammes de déchets d'équipements électriques et électroniques, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir 30 000 kilogrammes de déchets de construction.

**Projet de plan-programme pour 2022**

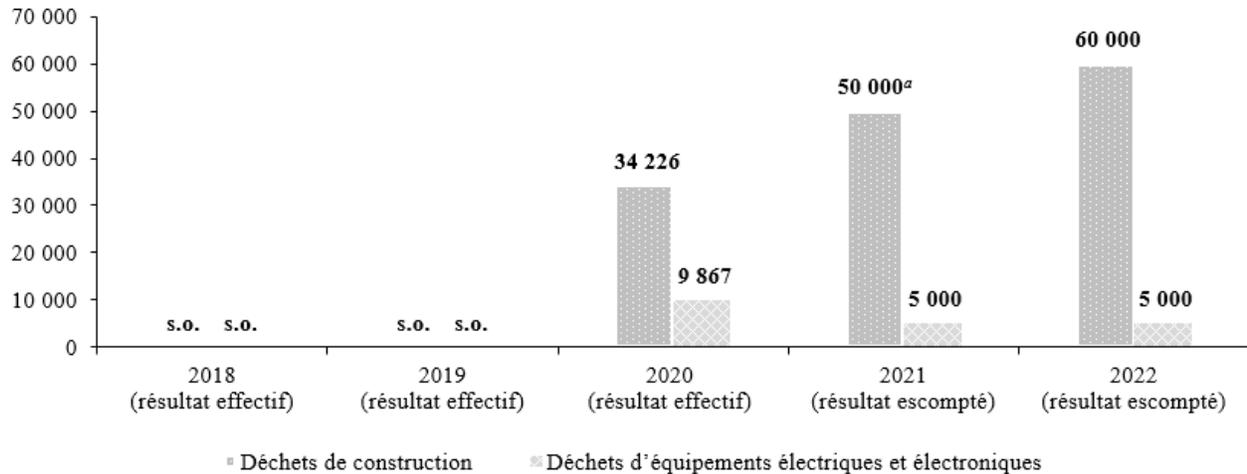
25G.84 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera de veiller à ce que tous les déchets liés à la construction et aux grands travaux d'entretien soient enregistrés par type de déchets et l'on vérifiera que la majorité des déchets sont recyclés. Toutes les entreprises de construction seront tenues de se conformer à ces conditions. Des enchères publiques en ligne seront organisées régulièrement et élargies à toutes les entités des Nations Unies basées au Kenya qui ont besoin de services d'élimination des déchets efficaces et durables, notamment en ce qui concerne les déchets d'équipements électriques et électroniques. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 25G.VII).

---

<sup>64</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect. 29G)].

Figure 25G.VII  
**Mesure des résultats : quantité annuelle de déchets de construction et de déchets d'équipements électriques et électroniques recyclés**

(En kilogrammes)



*Abréviation* : s.o. = sans objet.

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : solution numérique intégrée de transport

#### Projet de plan-programme pour 2022

25G.85 L'Office gère une vaste gamme de services de transports : services de transport en bus en début et en fin de journée, taxis, voitures de location, navette en dehors des heures de travail et gestion d'un parc de 20 véhicules. Le personnel des bureaux clients basés à Nairobi bénéficie ainsi de moyens de transport d'un bon rapport coût-efficacité qui réduisent les embouteillages. Les services de transport fournis aux principaux clients facilitent les déplacements des participants aux réunions et conférences, les déplacements à l'occasion de manifestations officielles et les déplacements effectués pour se rendre auprès de tierces parties ou dans les locaux des autorités du pays. Les véhicules bénéficient de toute une gamme de services : entretien, plein de carburant, nettoyage, suivi des véhicules et gestion des chauffeurs. L'Office a l'intention de passer à des services de transport consolidés et plus efficaces, administrés au moyen d'une seule plateforme, au lieu de la gamme de services externalisés et disparates dont il dispose actuellement. La transition sera progressive et l'Office et tous les clients (au niveau institutionnel et au niveau individuel) bénéficieront progressivement de plusieurs avantages, comme une plus grande efficacité, une réduction du temps passé à gérer l'offre, une plus grande commodité pour les clients, et la mise en service auprès des clients d'une application mobile, conviviale, souple et fiable.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

25G.86 Les enseignements tirés sont les suivants : les projets pilotes concernant le service de navette en dehors des heures de travail et les taxis (ceux-ci faisant l'objet d'une solution numérique) ont donné de bons résultats, les membres du personnel ont bénéficié de services plus souples, réservés le moment venu au moyen d'une

application mobile, le transport se faisait de porte à porte au moyen de plus petits véhicules et les trajets étaient plus courts et prenaient donc moins de temps. Dans l'ensemble, cela s'est traduit par une plus grande commodité pour les clients. L'administration des services prenait également moins de temps et les clients, à savoir les utilisateurs et les fonctionnaires chargés d'approuver les demandes, avaient bien accueilli la nouvelle application en ligne et mobile. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, l'Office envisage d'élargir ces services pilotes à d'autres clients et d'intégrer les services de transport en bus à la solution numérique, de sorte que tous les membres du personnel disposent de modes de transport efficaces, commodes et souples.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25G.87 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le fait que les clients auront plus aisément accès à des services de transport au moyen d'une plateforme intuitive (voir le tableau 25G.8).

Tableau 25G.8  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
Le personnel a accès à des services de transport fragmentés : bus, taxis, voitures de location et services de navette en dehors des heures de travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le personnel a accès à des services de transport fragmentés : bus, taxis, voitures de location et services de navette en dehors des heures de travail</li> <li>Un projet pilote de services numériques pour les taxis et les services de navette est lancé en 2019</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En 2020, la pandémie de COVID-19 a réduit notablement les besoins du personnel en matière de transports et les déplacements officiels</li> <li>Le déploiement des services numériques de taxi et de navette est reporté à 2021</li> </ul>	Des services de taxi et de navette plus aisément accessibles et plus commodes sont mis à la disposition des utilisateurs selon différentes modalités, notamment au moyen d'applications mobiles	Les clients disposent de services de transport plus aisément accessibles qu'ils peuvent réserver sur une plateforme intuitive

**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

25G.88 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

58/263	Rapport du Corps commun d'inspection sur les activités productrices de recettes dans le système des Nations Unies	58/277	Rapport du Corps commun d'inspection sur l'audit de gestion des pratiques de l'Organisation et des fonds et programmes des Nations Unies en matière d'externalisation
58/272	Sujets particuliers relatifs au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 (section I : stratégie en matière de technologies de l'information et des communications)	62/269 69/273	Réforme des achats Achats
58/276	Pratiques en matière d'externalisation		

## Produits

25G.89 On trouvera dans le tableau 25G.9 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25G.9

### Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

*Catégorie et sous-catégorie*

#### E. Activités d'appui

**Administration** : gestion et entretien des terrains, locaux et bâtiments appartenant à l'ONU (566 000 mètres carrés), y compris des 8 bâtiments A à J à usage de bureaux, des 11 bâtiments M à X à usage de bureaux, des 8 nouveaux bâtiments à usage de bureaux, pour un total de 73 étages de bureaux, 14 salles de conférence, terrains et autres bâtiments et infrastructures ; gestion des espaces de bureau, réagencement et réorganisation de la disposition des bureaux en fonction des besoins des bureaux des Nations Unies, des départements du Secrétariat et des bureaux des entités des Nations Unies présentes à Nairobi.

**Logistique** : réception et inspection ; délivrance de plus de 400 laissez-passer et de plus de 16 000 autorisations de voyage en moyenne, et organisation des voyages du personnel et des participants aux réunions ; traitement des privilèges et immunités de quelque 2 000 fonctionnaires de 53 entités des Nations Unies souscrivant aux services relatifs aux relations avec le pays hôte fournis par l'Office des Nations Unies à Nairobi pour le compte des autorités kényanes.

**Achats** : appui en matière de planification et de recherche de fournisseurs pour l'achat de biens et de services ; passation de 5 000 commandes de biens et de services par an.

**Gestion des biens** : vérification physique de 23 000 dossiers, notamment des dossiers concernant les biens et le matériel à Nairobi, et contrôle de plus de 33 000 dossiers pour le PNUE et ONU-Habitat dans plus de 100 sites dans le monde ; gestion des stocks ayant ou non une valeur marchande, services d'entreposage et de cession.

**Gestion des installations** : gestion des locaux à usage de bureaux et du mobilier.

**Transports** : expédition de biens de l'Organisation, envois groupés pour les conférences, déménagement d'effets personnels et souscription des polices d'assurance correspondantes.

**Services de courrier** : services de courrier, de valise diplomatique, de distribution, d'enregistrement et d'archivage.

## Sous-programme 4

### Aspects opérationnels de l'informatique et des communications

#### Objectif

25G.90 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faciliter l'exécution efficace des programmes de fond des entités clientes au moyen de solutions technologiques novatrices et d'une offre de services et d'infrastructures technologiques sûrs, cohérents et résilients.

#### Stratégie

25G.91 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on proposera des solutions novatrices en concertation avec les entités clientes, ce qui permettra de veiller à ce que leurs objectifs et leurs besoins orientent les décisions concernant l'offre de services dans les domaines de l'informatique et des communications et la mise en œuvre des nouvelles technologies.

25G.92 Dans le cadre du sous-programme, on continuera également de développer et de mettre en œuvre une démarche d'innovation qui offrira la possibilité de tester de nouvelles technologies et solutions pour en déterminer les avantages et voir s'il est possible de s'en servir. Compte tenu des tendances actuelles du secteur, il est

indispensable de pouvoir tester et adopter les nouvelles technologies susceptibles d'apporter des avantages, et ce, de manière fiable, cohérente et durable.

25G.93 Il est également prévu d'accélérer l'adaptation de solutions de type cloud, comme Unite Workspace, de façon à faciliter la collaboration, qu'il s'agisse de travailler avec des fichiers ou d'exploiter les fonctionnalités voix et vidéo, de transformer les services d'assistance locaux en services d'assistance mobiles, d'élargir l'offre de données mobiles et de fournir des solutions d'interprétation simultanée à distance aux participants aux conférences virtuelles pour aider les entités clientes à s'acquitter de leur mandat et les États Membres à collaborer. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

- a) Les clients sont mieux outillés pour prendre des décisions efficaces et ont accès à des services plus rapides et mieux adaptés ;
- b) Les capacités dans les domaines de l'informatique et des communications sont renforcées grâce à une procédure de planification et de hiérarchisation plus intégrée ;
- c) La mise en service de technologies nouvelles et novatrices selon des modalités agiles permet de répondre aux besoins des entités clientes ;
- d) Les programmes de fond des entités clientes sont exécutés plus efficacement.

## **Exécution du programme en 2020**

25G.94 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Conférences virtuelles et réunions-débats**

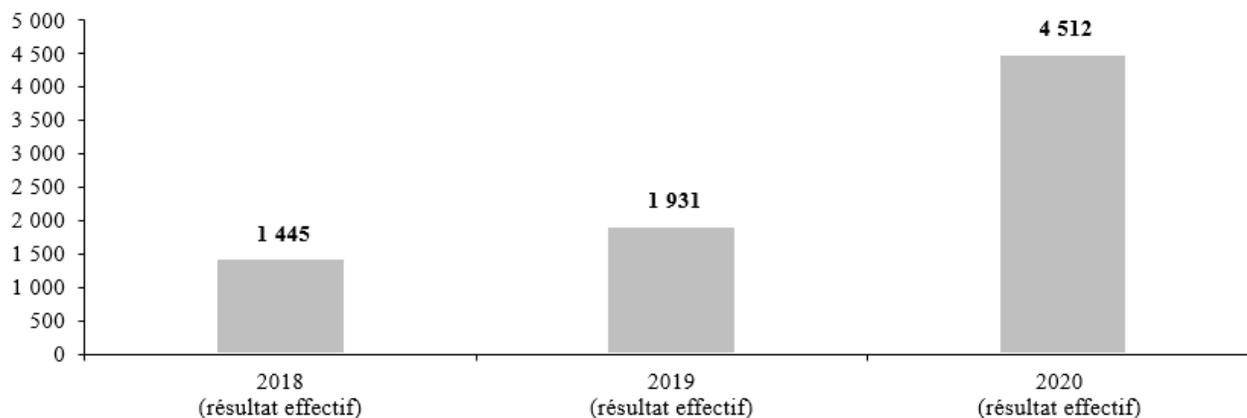
25G.95 On s'est fondé sur les modalités de télétravail qui se sont généralisées pendant la pandémie pour coordonner, organiser et faciliter les conférences de représentants et les réunions-débats des clients tenues virtuellement. On a réorienté les ressources du sous-programme pour déployer rapidement les technologies de visioconférence et les services d'interprétation simultanée à distance. On a collaboré étroitement avec le Bureau de l'informatique et des communications pour évaluer et mettre en place des systèmes d'interprétation simultanée à distance et tirer parti des contrats-cadres pour fournir les services. On a également procédé à des répétitions avec les services administratifs et les représentants, fourni un appui en cours de réunion ou de conférence, dressé un bilan à l'issue des réunions et des conférences et mis les documents et les enregistrements concernant les réunions et conférences à la disposition des intéressés.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25G.96 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que les entités clientes et les États Membres ont bénéficié de services d'interprétation simultanée à distance à l'occasion de visioconférences et de réunions ayant duré 4 512 heures au total. Le nombre de réunions officielles tenues par visioconférence et ayant bénéficié de services d'interprétation simultanée à distance a doublé par rapport aux années précédentes ; ces réunions ont été sous-tendues par des technologies comme la visioconférence, les systèmes d'interprétation simultanée à distance, Unite Teams, y compris en mode événements en direct, et WebEx (voir la figure 25G.VIII).

Figure 25G.VIII

**Mesure des résultats : réunions officielles ayant bénéficié de services de visioconférence et d'interprétation simultanée à distance, en heures**



### Résultats escomptés pour 2022

25G.97 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

**Résultat 1 : bureau connecté : l'Office des Nations Unies à Nairobi offre au personnel du PNUE et d'ONU-Habitat la possibilité de travailler en tout lieu, à tout moment et en toute sécurité<sup>65</sup>**

#### Exécution du programme en 2020

25G.98 Dans le cadre du sous-programme, on s'est servi des technologies pour aider les clients à travailler où qu'ils se trouvent. On a accéléré l'adoption de la plateforme de bureautique et de collaboration basée dans le cloud (Unite Workspace) ; on a remplacé les téléphones de bureau par des solutions installées sur les ordinateurs et exploitant les licences existantes pour les appels passés dans le système des Nations Unies ; on a renforcé la connectivité Internet des télétravailleurs en leur donnant accès à une connectivité mobile dans le cadre de partenariats conclus avec le secteur privé ; on a virtualisé les services d'assistance locaux de façon à aider les clients par l'intermédiaire de Unite Workspace et d'applications de téléphonie logicielle. Lorsque le complexe de Nairobi est passé au télétravail, ces technologies ont permis de garantir la continuité des opérations et facilité le passage à un espace de travail hébergé dans le cloud, écologique, sécurisé et étayé par des moyens virtuels.

25G.99 Dans le cadre du sous-programme, on est resté à l'écoute des clients pendant la pandémie grâce à un programme de gestion de la relation clients. On a pris régulièrement l'avis des clients pour cerner les nouveaux besoins, conseiller les clients sur les nouveaux services et savoir ce qu'ils pensaient des services reçus pendant l'exercice antérieur.

<sup>65</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 29G)].

25G.100 Le travail effectué a permis de transférer dans le cloud l'intégralité des contenus produits par le PNUE et ONU-Habitat, ce qui a permis de faire bien mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir 75 %.

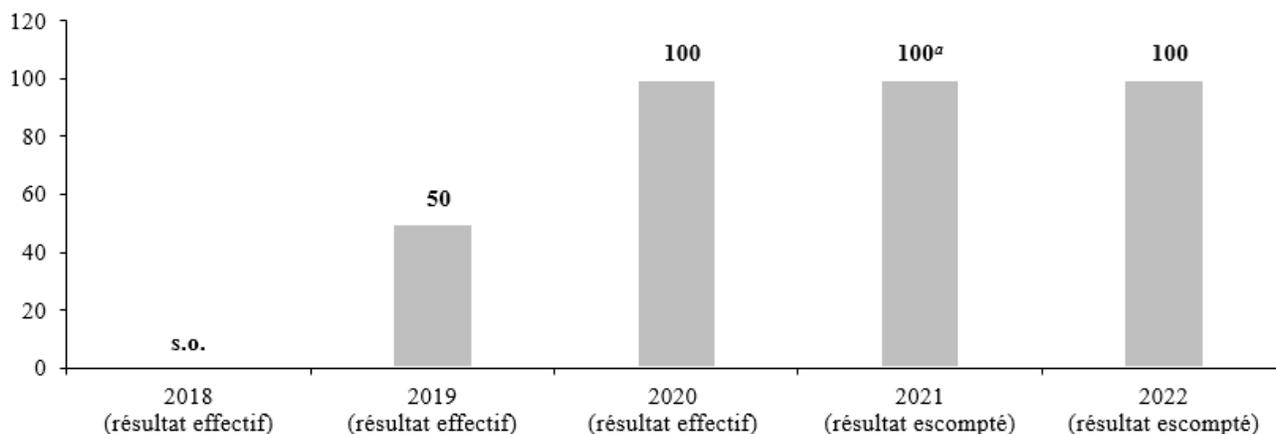
### Projet de plan-programme pour 2022

25G.101 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour faire en sorte que l'on continue d'atteindre la cible fixée, on s'attachera à fournir un soutien opérationnel consistant à traiter dans les meilleurs délais les demandes de services émanant des clients et à ajouter des fonctionnalités aux applications institutionnelles de type cloud afin d'améliorer l'expérience, la collaboration et la productivité des utilisateurs. On veillera également au maintien d'infrastructures sûres, cohérentes et résilientes. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 25G.IX).

Figure 25G.IX

### Mesure des résultats : part des contenus produits par le PNUE et ONU-Habitat disponibles dans le cloud

(En pourcentage)



Abréviation : s.o. = sans objet.

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 2 : augmentation du nombre de solutions innovantes<sup>66</sup>

#### Exécution du programme en 2020

25G.102 On a amélioré les connaissances et les compétences des membres du personnel chargés de l'exécution du sous-programme de sorte qu'ils aident les clients à passer aux services disponibles dans le cloud, et l'on a mis en place des solutions novatrices comme Unite Workspace, des services de données, une connectivité de secours et des services d'interprétation simultanée à distance, qui ont permis aux utilisateurs et aux États Membres de collaborer efficacement pendant la pandémie. On a également collaboré avec le Bureau de l'informatique et des communications au Siège de l'ONU pour tirer parti de l'hébergement dans le cloud. En outre, on a

<sup>66</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect. 29G)].

continué d'évaluer de nouvelles solutions pour appuyer les clients, comme les services Active Directory, la gestion des bureaux virtuels et un tableau de bord concernant la sécurité.

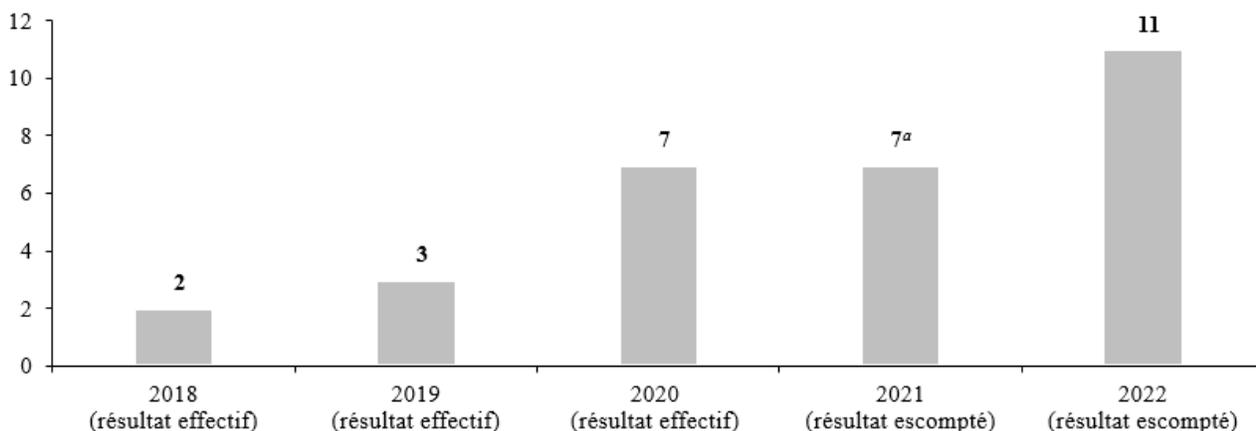
25G.103 Le travail effectué a contribué à faire passer le nombre de solutions innovantes à sept, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir quatre. En outre, la mise en place de solutions disponibles dans le cloud a permis à l'Office des Nations Unies à Nairobi de mettre de nombreux serveurs hors service et d'en transférer le contenu sur des systèmes centralisés, réduisant ainsi de 45 % l'empreinte carbone du centre de données. L'Office a également réduit de 140 tonnes environ ses émissions de carbone et contribué ainsi à la durabilité environnementale.

### Projet de plan-programme pour 2022

25G.104 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on passera à des services Active Directory dans le cloud de façon à simplifier et à mieux protéger et harmoniser l'accès des clients aux services institutionnels. En outre, des services de gestion des bureaux virtuels seront déployés et aideront l'équipe technique à appliquer les politiques de sécurité et à installer les mises à jour logicielles à distance, indépendamment de l'endroit où se trouvent les utilisateurs. Le Service de l'informatique et des communications à Nairobi concevra, en coopération avec le Bureau de l'informatique et des communications, un tableau de bord relatif à la sécurité qui améliorera le suivi et le respect des règles. On s'attachera à généraliser les solutions disponibles dans le cloud, à réduire l'empreinte carbone du centre de données et à harmoniser les infrastructures de réseau de façon à réduire les émissions de carbone de 10 % en 2022. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 25G.X).

Figure 25G.X

**Mesure des résultats : nombre total de solutions innovantes mises à la disposition des entités clientes (résultat cumulé)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : accès par un plus grand nombre de clients aux services informatiques et aux services de communication

#### Projet de plan-programme pour 2022

25G.105 Dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, on s'attachera à améliorer l'efficacité des opérations des Nations Unies en mettant en œuvre la stratégie 2.0 relative aux activités d'appui. On a noué des contacts avec les bureaux et départements du Secrétariat de l'ONU et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies implantés à Nairobi pour leur offrir des services dans les bâtiments du complexe de Nairobi et ailleurs. La préparation et la riposte à la pandémie ont été l'occasion d'étoffer le portefeuille de services proposés aux clients, d'en accélérer la mise en œuvre et de rendre les services disponibles en tout lieu et à tout moment pour faciliter le télétravail.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

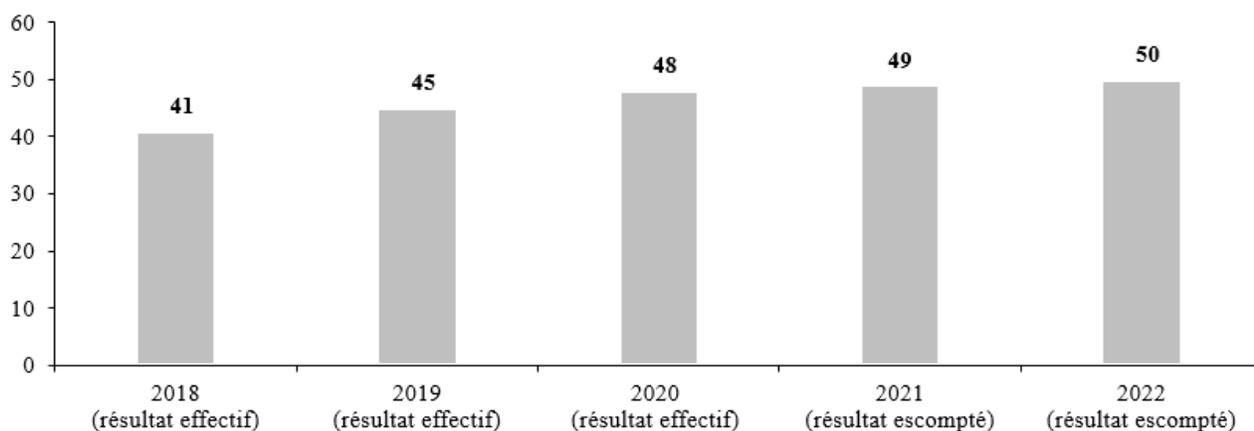
25G.106 Les enseignements tirés sont les suivants : l'équipe chargée du sous-programme a eu les moyens et l'assurance voulus pour fournir un appui à distance qui a permis aux clients de télétravailler, quel que soit le lieu, pendant la pandémie, et a été capable de faire bénéficier de ses services de nouveaux clients, à savoir le HCR et les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Le sous-programme a la capacité et l'agilité voulues pour fournir des services et un appui à des clients très divers opérant dans de multiples endroits. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on nouera des contacts avec des clients potentiels et l'on proposera des solutions de type cloud, comme les services d'interprétation simultanée à distance, Unite Workspace, des services de réseau et des services Internet administrés en commun, pour atteindre les objectifs de la stratégie 2.0 relative aux activités d'appui et ainsi parvenir à une plus grande efficacité dans le système des Nations Unies.

#### *Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

25G.107 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'augmentation du nombre de clients ayant accès aux services fournis par le sous-programme (voir la figure 25G.XI).

Figure 25G.XI

#### Mesure des résultats : nombre d'entités des Nations Unies ayant accès aux services informatiques et aux services de communication fournis par le sous-programme



## Textes des organes délibérants définissant les mandats

25G.108 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

### Résolutions de l'Assemblée générale

57/304	Stratégie en matière de technologies de l'information et des communications	63/269	Informatique et télématique, continuité des opérations et reprise après sinistre : arrangements concernant le centre informatique secondaire du Siège
63/262	Technologies de l'information et des communications ; progiciel de gestion intégré ; sécurité, reprise après sinistre et continuité des opérations		

## Produits

25G.109 On trouvera dans le tableau 25G.10 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 25G.10

### Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

---

*Catégorie et sous-catégorie*

---

#### E. Activités d'appui

**Informatique et communications** : sécurisation des systèmes et des données informatiques pour 2 600 utilisateurs finaux ; services de connexion ; services d'hébergement ; services de téléphonie, de visioconférence et d'échange de données ; exploitation et maintenance des applications, existantes et nouvelles, dans un environnement sécurisé ; appui technique aux utilisateurs finaux ; maintenance de 3 000 articles informatiques.

---

## Programme 26

### Contrôle interne

#### Orientations générales

##### Mandats et considérations générales

26.1 Le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) aide le Secrétaire général à s'acquitter de ses fonctions de contrôle des ressources humaines et financières de l'Organisation en procédant à des audits internes, à des inspections et à des évaluations, et à des enquêtes. Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, dont les résolutions [48/218 B](#), [54/244](#), [59/272](#), [64/263](#), [69/253](#) et [74/257](#). Le Bureau continuera à maintenir son indépendance opérationnelle en cherchant à atteindre ses objectifs.

26.2 Dans le cadre de ses activités d'audit interne, le Bureau examine, étudie et évalue l'utilisation des ressources financières de l'Organisation des Nations Unies afin de garantir l'exécution des programmes et l'application des textes des organes délibérants définissant les mandats et de vérifier que les directeurs de programme respectent les règles et règlements financiers et administratifs, ainsi que les recommandations approuvées des organes de contrôle externe ; il procède à des audits de performance pour évaluer la capacité de l'Organisation à s'adapter aux exigences des programmes et des textes des organes délibérants et l'efficacité des systèmes de contrôle interne.

26.3 Dans le cadre de ses évaluations des activités et de ses inspections, le Bureau évalue l'efficacité et l'efficacités de l'exécution des programmes et de l'application des textes des organes délibérants par l'Organisation.

26.4 Lorsqu'il mène des enquêtes, le Bureau examine les rapports faisant état d'infractions aux règlements, règles et textes administratifs pertinents de l'Organisation des Nations Unies et transmet au Secrétaire général les résultats de ces investigations, en les accompagnant de recommandations visant à aider le Secrétaire général à décider des mesures juridictionnelles ou disciplinaires à prendre.

26.5 Le Bureau peut également épauler les responsables et les conseiller sur la manière d'exercer efficacement leurs responsabilités et d'appliquer les recommandations, et aider les directeurs et directrices de programmes à pratiquer l'auto-évaluation en leur offrant le soutien méthodologique dont ils ont besoin.

26.6 Le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit continue de conseiller le Bureau sur la manière de renforcer la planification et la budgétisation des programmes en fonction des risques en procédant à des évaluations des capacités qui servent de point de départ pour déterminer les ressources dont le Bureau a besoin pour s'acquitter de son mandat avec efficacité et efficience.

##### Stratégie et facteurs externes pour 2022

26.7 Pour contribuer à l'ambition du Secrétaire général de bâtir un avenir plus durable et plus inclusif et de réformer l'Organisation pour mieux concrétiser cette ambition, la stratégie pour 2022 donne la priorité aux activités du programme dans les domaines suivants : a) appui aux États membres pour la réalisation des objectifs de développement durable ; b) riposte à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et enseignements tirés de la pandémie concernant la cohérence du système des Nations Unies et la continuité des opérations ; c) mise en œuvre des

réformes du Secrétaire général dans les domaines de la gestion, de la paix et de la sécurité, et du développement ; d) renforcement de la culture organisationnelle bâtie sur le respect, l'égalité et les résultats ; e) mise en œuvre des stratégies du Secrétaire général sur les données, la parité des genres et la durabilité environnementale.

26.8 En travaillant en plus étroite collaboration avec les hauts responsables de l'Organisation, le Bureau déterminera les risques pour l'Organisation et offrira en temps utile des services d'assurance et des conseils concernant les questions liées à la gestion rationnelle, efficace, éthique et à moindre coût des ressources.

26.9 Le Bureau a tenu compte, pour l'établissement des produits et activités prévus pour 2022, des enseignements tirés de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Les produits et activités prévus comprennent des missions de contrôle qui portent sur les conséquences que la riposte de l'Organisation à la COVID-19 a sur les résultats et les réalisations. On trouvera des exemples de produits et d'activités prévus dans la partie relative aux sous-programmes 1 et 2.

26.10 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Bureau se coordonne avec le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection et assure la liaison, s'il y a lieu, avec les bureaux qui interviennent dans le système de justice interne de l'Organisation.

26.11 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau est membre des Représentants des services d'audit interne des entités des Nations Unies, des Représentants des services d'enquête du système des Nations Unies et du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. Il coopère étroitement avec les milieux universitaires par l'intermédiaire de l'École des cadres du système des Nations Unies et des séminaires d'échange des praticiens de l'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, où interviennent également des membres d'institutions internationales et nationales chargées de l'évaluation, dont EvalPartners<sup>1</sup>.

26.12 En ce qui concerne les facteurs externes, l'hypothèse ci-après a été retenue lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 : le Bureau a libre accès au personnel de l'Organisation et à ses dossiers et autres informations requises.

26.13 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.

26.14 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Dans le cadre du sous-programme 1, il évalue tout risque relatif aux questions de genre et en tient dûment compte dans ses audits. Dans le cadre du sous-programme 2, il procède à ses évaluations conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et aux documents d'orientation établis par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. Dans le cadre du sous-programme 3, une méthodologie d'enquête tenant compte des questions de genre et centrée sur les victimes a été mise au point pour les enquêtes sur l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel sur le lieu de travail.

---

<sup>1</sup> Formé par l'Organisation internationale de coopération en matière d'évaluation et l'ONU, EvalPartners est un partenariat entre des organisations de la société civile et des organisations bénévoles qui se consacrent à l'évaluation.

26.15 Le Bureau s'est engagé à poursuivre les objectifs d'inclusion et d'autonomisation des personnes handicapées et rendra compte de ses résultats eu égard au dispositif d'application du principe de responsabilité présenté dans la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap. En 2022, le travail du Bureau couvrira également les activités que l'Organisation mènera pour mettre en œuvre la Stratégie.

26.16 Le Bureau s'efforcera de préserver un environnement de travail où l'accent est mis sur la responsabilité de chacun(e) envers les résultats, qui favorise l'harmonie, l'apprentissage et le professionnalisme. Il veillera à ce que le personnel ait les connaissances et les compétences nécessaires pour proposer des solutions visant à remédier aux risques et aux écarts constatés dans la mise en œuvre des stratégies du Secrétariat relatives aux données, à la parité des genres, à l'environnement et au handicap, à intégrer la riposte à la COVID-19 dans les programmes et à améliorer la délégation de pouvoirs aux entités qui sont sur le terrain, l'accent devant être mis davantage sur les résultats. Cela se traduira, par exemple, par le renforcement des profils d'emploi types des auditeurs, dans lesquels seront exigées des compétences en matière d'analyse de données. Le BSCI améliorera également les orientations méthodologiques concernant les évaluations thématiques et les évaluations des produits découlant des programmes, y compris pour les composantes de maintien de la paix, et arrêtera des orientations portant sur l'intégration de la riposte à la COVID-19 et les enseignements tirés de la pandémie au moment de la conception des évaluations. Il tiendra compte également de la parité des genres, des préoccupations environnementales et de l'inclusion du handicap dans toutes ses activités de contrôle. Le sous-programme 3 permettra d'améliorer l'utilisation de données disponibles pour la planification des enquêtes. De plus, la fonctionnalité analytique de l'outil en ligne TeamMate permettra d'améliorer les capacités de communication et de faciliter l'obtention des rapports pour mieux suivre l'application des recommandations.

## **Exécution du programme en 2020**

### **Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme**

26.17 En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour le Bureau. Celui-ci a dû mener à distance des activités de contrôle qui sont d'ordinaire effectuées en personne ou par observation directe. Il a également dû annuler ou reporter plusieurs missions d'audit et d'évaluation internes prévues. Des exemples concrets de ces conséquences sont donnés pour chacun des trois sous-programmes. Le changement d'approche ainsi que le report et l'annulation de produits et d'activités prévus ont également eu des conséquences pour les résultats escomptés pour 2020, comme indiqué dans la partie relative à l'exécution des sous-programmes 1 et 2.

26.18 Pour aider les entités à faire face aux problèmes liés à la pandémie, le Bureau a apporté des aménagements à certaines activités, qui concourent aux objectifs du programme. Ces aménagements ont consisté notamment à faire ce qui suit : services consultatifs supplémentaires en lien avec les évaluations des risques menées dans les missions pour faire face à la COVID-19 ; aide au Département de l'appui opérationnel du Siège en ce qui concerne le pré-audit des achats d'urgence liés à COVID-19 ; soutien à l'Organisation en général par l'établissement d'une théorie du changement à l'appui de l'évaluation des risques liée à la COVID-19. On trouvera un récapitulatif de ces activités dans la partie relative aux sous-programmes 1 et 2.

26.19 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et dans le cadre des efforts faits pour reconstruire en mieux, le Bureau tirera parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés

au programme en raison de la pandémie. Parmi les exemples et les enseignements, citons la nécessité absolue pour lui d'approfondir sa connaissance des systèmes et des données numériques qu'il utilise pour exercer ses fonctions, et d'y avoir accès. Il est prévu de développer la stratégie d'exploitation des données du Bureau afin que celui-ci soit plus résilient face aux bouleversements et pour assurer la continuité des opérations.

## Textes des organes délibérants définissant les mandats

26.20 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

### Résolutions de l'Assemblée générale

48/218 B	Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies	61/275	Mandat du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit et renforcement du Bureau des services de contrôle interne
60/1	Document final du Sommet mondial de 2005	74/257	Examen de l'application des résolutions 48/218 B, 54/244, 59/272, 64/263 et 69/253 de l'Assemblée générale
61/245	Examen global du dispositif de gouvernance et de contrôle de l'Organisation des Nations Unies et de ses fonds, programmes et institutions spécialisées		

## Produits

26.21 On trouvera dans le tableau 26.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 26.1

### Produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
1. Rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle interne (Première partie)	1	1	1	1
2. Rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle interne (Deuxième partie)	1	1	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>37</b>	<b>18</b>	<b>19</b>	<b>31</b>
3. Séances de la Cinquième Commission	8	8	8	8
4. Séances du Comité du programme et de la coordination	21	4	3	17
5. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	4	2	4	2
6. Séances du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit	4	4	4	4
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	–	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>2</b>

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
7. Formation au système de suivi des recommandations du Bureau des services de contrôle interne	–	3	4	2
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
8. Rapport semestriel au Secrétaire général	2	1	2	1
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : avis d'experts donnés à la direction sur des questions de portée générale liées à la gouvernance, à la gestion des risques et au contrôle, et présentation des résultats des activités de contrôle.				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : tenue d'une base de données complète et d'un tableau de bord permettant de suivre l'application du millier de recommandations non encore appliquées du Bureau.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : publication de contenus sur des plateformes de communication, réunions d'information et exposés sur les activités de contrôle.				

## Activités d'évaluation

26.22 Le BSCI ne fait pas l'objet d'une évaluation, mais ses sous-programmes suivent les pratiques de contrôle interne de la profession et il est procédé à une évaluation externe de la qualité tous les cinq ans au moins.

## Programme de travail

### Sous-programme 1 Audit interne

#### Objectif

26.23 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de permettre à l'Organisation de mener ses programmes de façon plus rationnelle et plus efficace et d'obtenir des résultats plus probants tout en limitant les coûts, conformément aux meilleures pratiques de gestion.

#### Stratégie

26.24 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on mènera des activités d'audit interne dans le cadre du sous-programme en vue de formuler des recommandations visant à améliorer les dispositifs de contrôle et les processus clés et de déceler les problèmes relatifs à l'application du principe de responsabilité. En 2022, on accordera une attention particulière à la façon dont la pandémie a joué sur l'évolution de ces dispositifs et processus clés.

26.25 Le travail mené en collaboration avec le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité se poursuivra, l'objectif étant d'émettre des avis sur l'application des recommandations issues de l'examen du dispositif d'application du principe de responsabilité au Secrétariat de l'Organisation effectué conjointement avec le sous-programme 2. Plusieurs autres activités du sous-programme s'inscriront dans le prolongement des conclusions de cet examen et porteront sur la performance des entités, notamment sur l'utilisation qui est faite de la délégation de pouvoirs et des déclarations relatives au contrôle interne.

26.26 On s'efforcera d'appliquer les meilleures techniques d'audit et de mieux exploiter les données et les systèmes informatiques, en se fondant sur les enseignements tirés en 2020 de la crise sanitaire. La mise en service d'un système plus performant de gestion des audits, accessible en ligne, permettra de continuer d'améliorer la gestion des audits et de mieux suivre l'application des recommandations. On donnera également suite aux conclusions de l'auto-évaluation menée en 2020 sur les normes d'audit interne concernées, notamment en améliorant les méthodes du sous-programme en matière d'évaluation des risques et de collecte d'éléments probants. On s'attachera à améliorer aussi la planification du travail de sorte que les priorités transversales de l'Organisation soient prises en compte dans les missions d'audit interne et on recourra davantage à l'analyse des données pour assurer le suivi de l'application du plan de travail dans un environnement dynamique. En outre, il est prévu de faire faire une évaluation externe de la qualité du sous-programme, conformément aux principes du contrôle interne établis dans la profession.

26.27 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant : rendre les travaux de l'Organisation plus rationnels et plus efficaces tout en limitant les coûts et permettre d'obtenir des résultats plus probants.

## **Exécution du programme en 2020**

26.28 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Renforcement du dispositif de contrôle interne devant permettre à l'Organisation d'obtenir des résultats constants et d'améliorer sa transparence**

26.29 L'objectif des audits internes menés dans le cadre du sous-programme était d'améliorer les processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle intervenant dans les entités et les domaines qui relevaient du plan d'audit interne pour 2020. En tout, 93 rapports d'audit et mémorandums consultatifs destinés aux directeurs de programme ont été publiés ; ils contenaient un total de 377 recommandations. Parmi eux, on comptait 27 rapports concernant des entités financées au titre du budget ordinaire, 30 rapports relatifs à des entités financées au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et 36 rapports portant sur des entités bénéficiant de ressources extrabudgétaires (dont 17 sur le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et 7 sur la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies).

26.30 Les systèmes de gouvernance sont des dispositifs de contrôle qui jouent un rôle clé dans l'obtention de résultats constants et l'amélioration de la transparence en matière d'exécution des mandats. En 2020, les audits réalisés dans le cadre du sous-programme ont porté sur les activités relevant des mécanismes de gouvernance et des processus connexes du Bureau de la gestion des investissements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (comme l'avait demandé l'Assemblée générale), et ceux menés au Secrétariat ont porté sur les activités relatives aux achats et à la gestion de la chaîne d'approvisionnement, à la protection des données et de la vie privée ainsi qu'aux systèmes informatisés de gestion des documents. Les recommandations formulées à l'occasion de cette deuxième catégorie d'audits visaient à renforcer les dispositifs de gouvernance, c'est-à-dire, par exemple, à donner des orientations relatives à la continuité des opérations en cas de situations imprévues (la crise sanitaire, par exemple). Les mesures initialement prises par l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et la

Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pour faire face à la pandémie ont également fait l'objet d'audits.

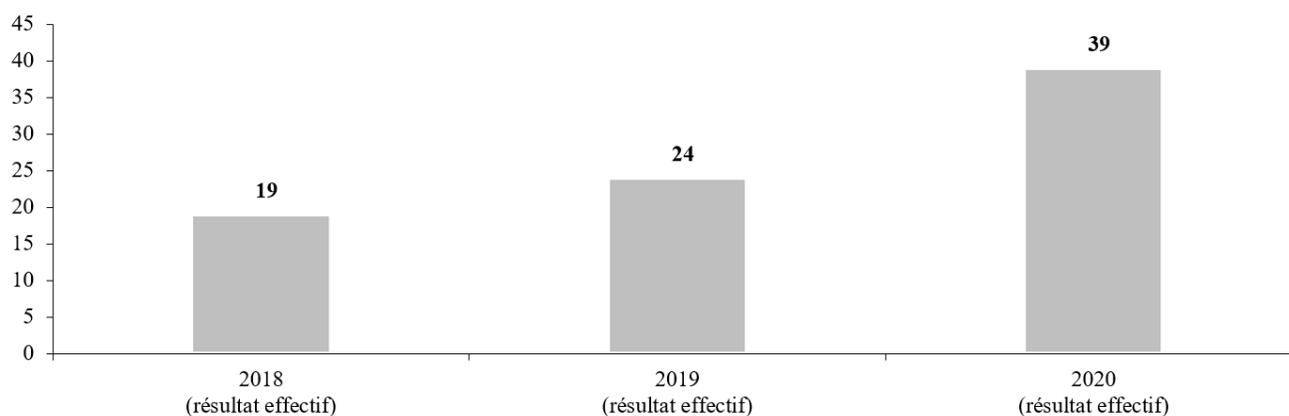
26.31 Dans l'optique du renforcement du dispositif de contrôle interne du Secrétariat et à la demande du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, le sous-programme a donné des conseils pour l'établissement des déclarations relatives au contrôle interne concernant les achats, les ressources humaines et la logistique et de la liste de contrôle pour l'auto-évaluation de la performance destinée aux différentes entités.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

26.32 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'application dans les délais impartis de 39 % des recommandations visant à parer aux risques liés au contrôle interne (voir la figure 26.I).

Figure 26.I

#### **Mesure des résultats : pourcentage de recommandations visant à parer aux risques liés au contrôle interne appliquées dans les délais impartis**



Note : les mémorandums consultatifs ou autres avis donnés aux entités ne sont pas inclus.

#### **Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

26.33 En 2020, en raison de la COVID-19, on a modifié la stratégie d'audit interne du sous-programme et annulé ou reporté l'exécution de plusieurs produits. Dans le cadre du sous-programme, il a été possible de réaliser des activités d'audit à distance, mais il a fallu plus de temps pour les mener à bien, car tous les documents n'étaient pas disponibles sous forme numérisée. Si le BSCI a pu garder un accès au personnel grâce à la visioconférence, les échanges ainsi menés n'étaient pas d'aussi bonne qualité que ceux conduits en présentiel. Il a été difficile de procéder aux vérifications physiques et à l'inspection des dispositifs de contrôle informel et des infrastructures informatiques. En raison de ces contraintes, 53 produits prévus ont été annulés. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 2.

26.34 Pour aider les départements à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu 24 activités supplémentaires, qui concourent aux objectifs du sous-programme. On a ajouté plusieurs missions ayant trait aux conséquences de la pandémie, parmi lesquelles un examen des mesures de gestion prises dans les opérations de maintien de la paix pour assurer la continuité des opérations et le bien-

être des membres du personnel, la prestation de services consultatifs dans les domaines de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, des interventions en espèces et du suivi à distance des partenaires d'exécution du HCR, et le pré-audit des achats d'urgence liés à la COVID-19, mené pour épauler le Département de l'appui opérationnel.

## **Résultats escomptés pour 2022**

26.35 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### **Résultat 1 : une deuxième ligne de maîtrise des risques renforcée visant à améliorer la conformité et la gestion des risques dans l'Organisation<sup>2</sup>**

#### **Exécution du programme en 2020**

26.36 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on a procédé à des audits et formulé des recommandations visant à renforcer les fonctions centralisées de facilitation des activités au Secrétariat. En 2020, on a accordé une attention particulière aux efforts faits par le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, le Département de l'appui opérationnel, le Département de la sûreté et de la sécurité et le Bureau de l'informatique et des communications pour renforcer les fonctions de gestion des risques, de contrôle interne et d'application du principe de responsabilité, notamment s'agissant de la gestion des données et de la délégation de pouvoirs.

26.37 Le travail susmentionné a contribué à ce que 15 % des recommandations que les auditeurs avaient adressées aux départements du Secrétariat qui exercent des fonctions centralisées de facilitation des activités soient acceptées, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir 12 %.

#### **Projet de plan-programme pour 2022**

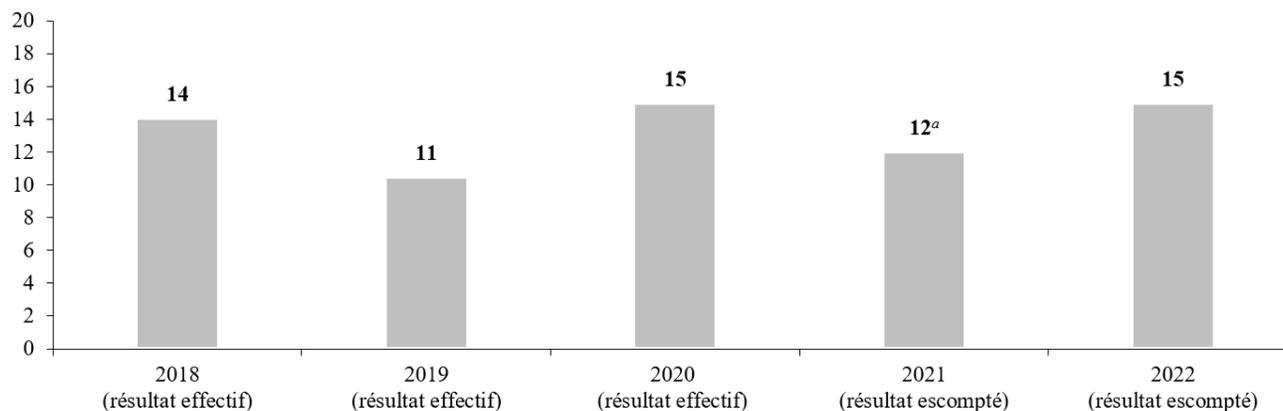
26.38 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, il est prévu de procéder à des audits de l'efficacité de la gestion des données et des systèmes informatiques dans huit entités, l'objectif étant de veiller à la mise en œuvre réussie du dispositif de délégation de pouvoirs. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 26.II).

---

<sup>2</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 30)].

Figure 26.II

**Mesure des résultats : pourcentage annuel de recommandations des auditeurs adressées aux départements du Secrétariat qui exercent des fonctions centralisées de facilitation des activités ayant été acceptées**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 2 : amélioration des résultats grâce à la prise de mesures plus pertinentes, en temps utile, par les directeurs de programme, pour l'application des recommandations des auditeurs<sup>3</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

26.39 Dans le cadre du sous-programme, le Bureau a amélioré la formulation de ses recommandations de manière à y énoncer clairement les causes des problèmes de performance et les risques que ceux-ci font courir, afin que les directeurs de programme comprennent mieux la raison d'être et l'importance des recommandations et qu'ils les appliquent sans tarder. Comme indicateur de sa propre performance, il s'est fixé une cible lui permettant de déterminer si ses recommandations avaient un effet plus immédiat qu'auparavant sur les mesures prises par les directeurs : il vise à ce qu'au moins 85 % de toutes les recommandations soient appliquées dans les 24 mois.

26.40 Le travail susmentionné a contribué à faire en sorte que 70 % des recommandations soient appliquées (classées) dans un délai de 24 mois, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021, à savoir 85 %. Ces résultats inférieurs aux prévisions s'expliquent en partie par la crise sanitaire, qui a entravé le suivi de l'application des recommandations.

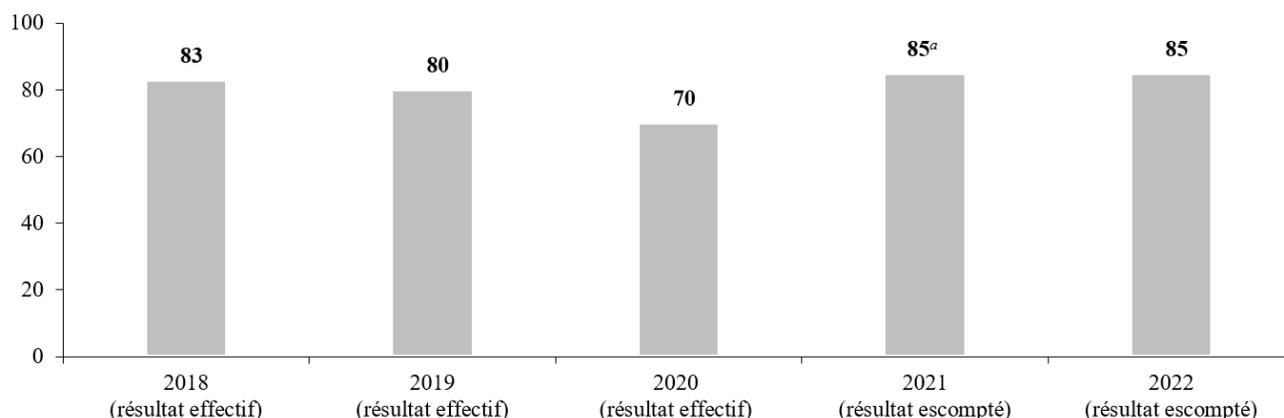
**Projet de plan-programme pour 2022**

26.41 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on formulera des recommandations utiles auxquelles il sera possible de donner suite dans un délai raisonnable, et l'on continuera de collaborer avec les directeurs en vue de la mise en application rapide de celles-ci. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 26.III).

<sup>3</sup> Voir le budget-programme de 2021 ([A/75/6/Add.1](#)).

Figure 26.III

**Mesure des résultats : pourcentage des recommandations appliquées (classées)  
dans un délai de 24 mois**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 3 : renforcement de la gouvernance des données en vue  
de l'amélioration de la performance de l'Organisation et de l'application  
du principe de responsabilité**

**Projet de plan-programme pour 2022**

26.42 En 2020 et 2021, dans le cadre du sous-programme, on a mené des activités d'assurance et fourni des services consultatifs qui ont porté sur les domaines du classement, du traitement et de la protection des données ainsi que de la gestion des documents et concerné la plupart des entités du Secrétariat, y compris les opérations de maintien de la paix. Une partie du travail ainsi effectué concourt à l'élaboration de grandes orientations concernant la gouvernance des données au Secrétariat.

*Enseignements tirés et changements prévus*

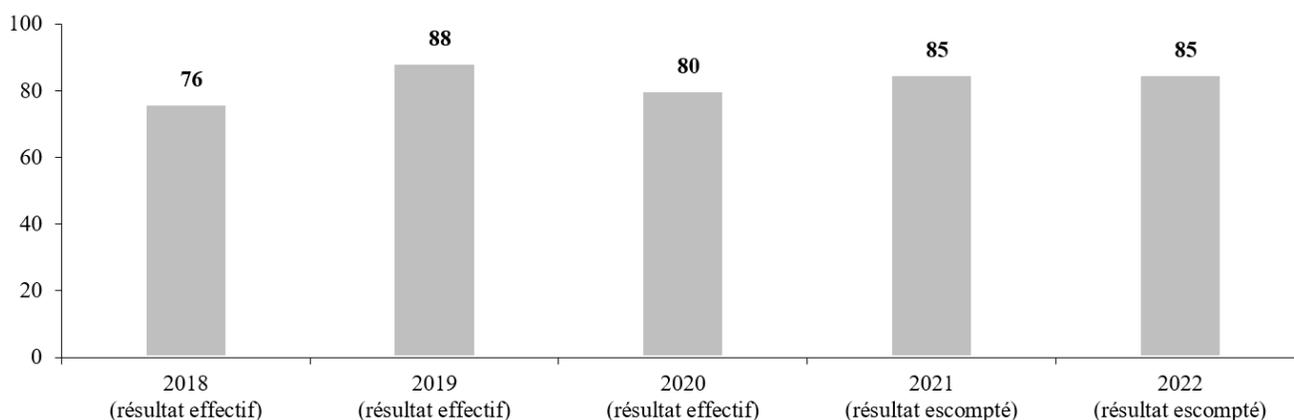
26.43 Les enseignements tirés sont les suivants : l'action menée dans le cadre du sous-programme pour renforcer la capacité de procéder à des audits dans des domaines tels que la gouvernance des données s'est avérée essentielle, en ce qu'elle a permis de fournir des services d'appui à la continuité des opérations et à la gestion des crises et d'adapter rapidement les programmes afin que les principaux mandats soient exécutés et les principaux objectifs atteints pendant la pandémie. Elle a également contribué utilement à l'élaboration de grandes orientations concernant la gouvernance des données au Secrétariat, grâce aux évaluations approfondies qui ont été menées sur les pratiques internes des entités du Secrétariat concernant la gestion des données. Compte tenu de ces enseignements, on renforcera l'action menée dans le cadre du sous-programme pour s'attaquer aux domaines où les risques sont plus élevés et formuler des recommandations visant à renforcer encore la gouvernance des données, afin d'améliorer la performance de l'Organisation et l'application du principe de responsabilité. Les audits seront axés sur des sujets tels que la gestion de la confidentialité, de la disponibilité, de l'exploitabilité, de la sécurité et de l'intégrité des données, afin d'appuyer la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout et de renforcer la résilience de l'Organisation face aux chocs extérieurs.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

26.44 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le taux d'application des recommandations des auditeurs (85 %) qui améliorent la gouvernance des données dans l'Organisation (voir la figure 26.IV).

Figure 26.IV

**Mesure des résultats : pourcentage de recommandations des auditeurs formulées au cours d'une année donnée ayant été appliquées et améliorant la gouvernance des données de l'Organisation**



**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

26.45 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

67/244 B	Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux	72/266 B	Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies
		75/247	Rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle interne

**Produits**

26.46 On trouvera dans le tableau 26.2 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 26.2

**Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	–

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
1. Audit des mécanismes de gouvernance du Bureau de la gestion des investissements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (résolution 74/263)	1	1	–	–
2. Rapport biennal sur les achats, axé sur la planification de la demande et de l'approvisionnement en biens dans les missions de maintien de la paix (résolution 72/266 B), compte tenu des restrictions applicables au personnel ayant participé aux activités d'achat après la cessation de service (résolution 74/256)	–	–	1	–
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>150</b>	<b>93</b>	<b>150</b>	<b>150</b>
3. Rapports d'audit interne (activités d'assurance et services consultatifs)	150	93	150	150
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : avis d'experts sur des questions liées aux activités de contrôle, en coordination avec d'autres organes de contrôle, dans le cadre de réunions bilatérales et tripartites avec le Corps commun d'inspection et le Comité des commissaires aux comptes.				

## Sous-programme 2 Inspection et évaluation

### Objectif

26.47 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la pertinence, l'efficacité, l'efficacité et l'impact de l'exécution des programmes et de l'application des textes des organes délibérants définissant les mandats de l'Organisation, ainsi que d'améliorer la prise de décisions, l'application du principe de responsabilité et l'apprentissage.

### Stratégie

26.48 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, l'équipe chargée de l'exécution du sous-programme accordera la priorité aux résultats concrets obtenus par les entités du Secrétariat au niveau des sous-programmes, notamment ceux qui avaient trait à la paix et à la sécurité, au développement durable, aux droits humains et aux affaires humanitaires. Pour mener à bien ses évaluations, elle tiendra compte des stratégies du Secrétaire général en matière de genre, de durabilité environnementale et de données, ainsi que de l'impact de la COVID-19 sur l'exécution du programme et, partant, la mise en œuvre du mandat.

26.49 L'équipe chargée de l'exécution du sous-programme continuera d'affiner ses méthodes et de concevoir des systèmes d'évaluation et des techniques de collecte de données appropriés pour mieux évaluer les programmes. À l'appui de la réforme de la gestion du Secrétariat général, qui appelle au renforcement de la capacité d'évaluation du Secrétariat, l'équipe chargée de l'exécution du sous-programme prévoit de fournir des conseils méthodologiques et un appui au renforcement des capacités, de manière continue et régulière, aux entités du Secrétariat et à l'ensemble de l'Organisation, en partenariat avec le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité. Elle appuiera également l'évaluation à l'échelle du système en collaborant avec le Cabinet du Secrétaire général. L'organisation régulière de consultations tripartites et bilatérales avec le Corps commun d'inspection et le

Comité des commissaires aux comptes permettra de continuer de renforcer les synergies entre le plan de travail du sous-programme et ceux des autres organes de contrôle. L'équipe chargée de l'exécution du sous-programme prévoit d'achever les évaluations des sous-programmes de trois commissions régionales et les évaluations de la fonction de coordination du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, ainsi qu'une évaluation thématique dont le thème reste à déterminer. En 2021, elle lancera l'évaluation des méthodes de travail du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux mandatée par le Conseil de sécurité, lequel l'examinera en 2022.

26.50 L'équipe chargée de l'exécution du sous-programme participera aux séminaires annuels d'échange des praticiens de l'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, où interviennent fréquemment des universitaires et des membres d'institutions internationales et nationales chargées de l'évaluation, dont EvalPartners. Le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation a en outre entrepris de développer un programme d'élaboration de certificats d'évaluation en partenariat avec les universitaires, par le truchement de son groupe de travail sur la professionnalisation de l'évaluation. Dans le cadre de sa stratégie visant à renforcer les évaluations du Secrétariat, l'équipe chargée de l'exécution du sous-programme travaillera aux côtés du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité pour élaborer et mettre en œuvre un programme de formation à l'évaluation du Secrétariat, en partenariat avec l'École des cadres du système des Nations Unies.

26.51 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) amélioration de l'apprentissage et de la responsabilisation des départements et bureaux de manière à leur permettre d'atteindre les résultats prévus au titre de leurs programmes de travail au niveau des sous-programmes et de mettre à profit les enseignements tirés, notamment lors de la pandémie de COVID-19 ;
- b) renforcement des capacités et des performances en matière d'évaluation, et utilisation accrue des résultats de l'évaluation pour éclairer la planification des programmes au sein de l'Organisation.

## **Exécution du programme en 2020**

26.52 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Renforcement de la culture d'apprentissage dans l'Organisation**

26.53 L'équipe chargée de l'exécution du sous-programme a développé de nouveaux supports de connaissance en exploitant des données d'évaluation collectées précédemment, aux fins de l'élaboration de rapports de synthèse des évaluations et d'orientations. Ces rapports de synthèse ont permis de mettre en commun des tendances et des perspectives et, partant, facilité l'apprentissage institutionnel. Le rapport de synthèse de l'évaluation sur la culture institutionnelle de l'Organisation des Nations Unies a été publié en juin 2020. Dans celui-ci, les questions d'importance pour les hauts responsables ont été mises en évidence, notamment la nécessité de renforcer : a) le suivi et l'évaluation ; b) la réflexion stratégique pour obtenir des résultats ; c) la communication et le partage des connaissances ; d) l'intégration Siège/terrain ; e) l'intégration de la dimension de genre en garantissant l'égalité des chances professionnelles pour l'ensemble du personnel, et la nécessité de prendre dûment en considération les questions de genre tant au niveau stratégique

qu'opérationnel. L'élaboration d'un rapport de synthèse sur la coordination et d'un autre sur la planification stratégique a également été entamée et devrait être achevée au premier trimestre de 2021.

26.54 L'équipe chargée de l'exécution du sous-programme a produit une synthèse des directives de l'ONU pour l'évaluation en période de COVID-19, en se fondant sur les directives publiées par les bureaux d'évaluation du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), du Programme alimentaire mondial, du Fonds des Nations Unies pour la population, de l'Organisation internationale du Travail, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), du HCR, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de la Banque mondiale et de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Cette synthèse a contribué à l'élaboration d'un protocole d'évaluation de la riposte à la COVID-19, qui servira d'orientation à l'intention des services d'évaluation du Secrétariat.

26.55 En se fondant sur l'approche de la théorie du changement, l'équipe chargée de l'exécution du sous-programme a élaboré une analyse détaillée et un diagramme de la chaîne de causes et d'effets de la riposte de l'ONU face à la COVID-19, qui contribueront aux travaux d'évaluation des risques du sous-programme 4 du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et au projet d'évaluation sur les premiers enseignements tirés et l'évaluabilité du fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement, entrepris par le Cabinet du Secrétaire général.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

26.56 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le renforcement de l'apprentissage sur les tendances et des bonnes pratiques, par le truchement de rapports de synthèse d'évaluation interdépartementaux et de normes communes sur l'évaluation de la riposte à la pandémie de COVID-19 à l'intention du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (voir le tableau 26.3).

Tableau 26.3

#### **Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apprentissage institutionnel sur les tendances et les bonnes pratiques au moyen d'évaluations ciblées des programmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apprentissage institutionnel sur les tendances et les bonnes pratiques au moyen d'évaluations ciblées des programmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement de l'apprentissage en matière de tendances et de bonnes pratiques au moyen de rapports de synthèse d'évaluation interdépartementaux</li> <li>• Normes communes sur l'évaluation de la riposte à la COVID-19 à l'intention du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies</li> </ul>

#### **Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

26.57 Compte tenu de l'incidence de la COVID-19, survenue en 2020, l'équipe chargée de l'exécution du sous-programme a dû reporter à 2021 l'achèvement de deux rapports d'évaluation sur le maintien de la paix. Tandis que l'Organisation s'adaptait aux nouvelles modalités de travail adoptées en raison de la COVID-19, l'équipe

chargée de l'exécution du sous-programme a repris ses activités de contrôle en lançant de nouvelles évaluations au cours du quatrième trimestre. Compte tenu du démarrage tardif des nouvelles évaluations, tous les produits issus de celles-ci, qui auraient normalement dû être finalisés en mars 2021, seront reportés au dernier trimestre de l'année. Ce retard réduira le nombre d'évaluations examinées par le Comité du programme et de la coordination et par l'Assemblée générale, dans le cadre de son examen de l'exécution et de la conception des programmes du Secrétariat.

26.58 On a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. En raison de l'apparition de la COVID-19 en mars 2020 et des contraintes que celle-ci a fait peser sur les entités du Secrétariat, l'équipe chargée de l'exécution du sous-programme s'est focalisée sur l'innovation et le développement de nouveaux produits. Les nouveaux produits et les produits aménagés, ainsi que les activités, ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

## Résultats escomptés pour 2022

26.59 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### **Résultat 1 : évaluation ciblée visant à améliorer la prise de décisions sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies et les questions relatives aux objectifs de développement durable<sup>4</sup>**

#### **Exécution du programme en 2020**

26.60 En 2020, l'équipe chargée de l'exécution du sous-programme a prévu de fournir davantage de données d'évaluation sur les résultats des réformes de l'ONU et les efforts déployés par l'Organisation pour appuyer la réalisation des objectifs de développement durable. À ce titre, elle a mis davantage l'accent sur les évaluations portant sur ces deux domaines.

26.61 L'équipe chargée de l'exécution du sous-programme a supervisé l'évaluation des initiatives de réforme par le truchement de ses évaluations du nouveau Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, et en effectuant des missions de conseil à l'appui du nouveau Bureau de coordination des activités de développement et du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Elle a également terminé une inspection de la fonction d'évaluation d'ONU-Femmes, à l'appui des efforts de réforme de la gestion visant à renforcer l'évaluation.

26.62 L'équipe chargée de l'évaluation du sous-programme a évalué les entités du Secrétariat chargées d'aider les États Membres à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment le Département des affaires économiques et sociales ; le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ; l'ONUDC ; le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, via le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique ; la Commission économique pour l'Afrique (CEA) ; le Département de la communication globale. En outre, en réponse à une demande formulée par le Conseil de sécurité, l'équipe a également évalué les méthodes et les travaux du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux. Conformément à la pratique

<sup>4</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 30)].

courante, le Bureau a lancé des enquêtes post-évaluation sur la qualité des rapports d'évaluation.

26.63 Le travail susmentionné a contribué à l'adoption d'une approche structurée de l'évaluation de la réforme de l'ONU et des questions relatives aux objectifs de développement durable dans le cadre des sept évaluations prévues, et a permis d'appuyer neuf entités du Secrétariat dans leur prise de décisions, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020.

### Projet de plan-programme pour 2022

26.64 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, l'équipe chargée de l'exécution du sous-programme procèdera à 13 évaluations et inspections des programmes et des thématiques intersectorielles du Secrétariat, en s'attachant à évaluer la réalisation des résultats du sous-programme, notamment ceux qui ont trait à la paix et à la sécurité, au développement durable, aux droits humains et aux affaires humanitaires. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 26.4)

Tableau 26.4  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
<p>Évaluations ad hoc pour la prise de décisions sur la réforme de l'Organisation et sur les questions relatives aux objectifs de développement durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bureau des affaires de désarmement</li> <li>• Département de l'information</li> <li>• Bureau de la gestion des ressources humaines</li> </ul>	<p>Instauration d'un dialogue entre les directeurs de programme sur l'évaluation de la réforme de l'Organisation et sur les questions relatives aux objectifs de développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme des Nations Unies pour le développement</li> <li>• Bureau des affaires juridiques</li> <li>• Bureau des affaires spatiales</li> </ul> <p>Préparation à la réalisation des objectifs de développement durable</p>	<p>Dans le cadre de l'évaluation de la réforme de l'Organisation et des questions relatives aux objectifs de développement durable, adoption d'une démarche structurée aux fins des sept évaluations prévues en vue d'appuyer neuf entités du Secrétariat dans leur processus de décisions</p>	<p>Augmentation de la part que représentent les recommandations et d'évaluations issues d'inspections et d'évaluations qui sont acceptées par les directeurs de programme par rapport au nombre total de recommandations, et application plus rapide de ces recommandations</p>	<p>100 % des recommandations et d'évaluations acceptées par les directeurs de programme</p>

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 2 : contribuer davantage à la pertinence, à l'efficacité, à l'efficacé et à l'impact des activités afin de renforcer la fonction d'évaluation au Secrétariat<sup>5</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

26.65 Dans le cadre du pilier Paix et sécurité, l'équipe chargée de l'exécution du sous-programme a initié ses évaluations prévues concernant : a) les questions politiques dans les opérations de maintien de la paix ; b) le soutien de la MONUSCO aux institutions garantes de l'état de droit et de la sécurité en République démocratique du Congo ; c) la contribution de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali au retour, à la restauration et à l'extension de l'autorité de l'État dans le domaine de l'état de droit et de la lutte contre l'impunité dans le nord et le centre du Mali ; d) une évaluation thématique des questions relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité dans le cadre du maintien de la paix. Au titre du pilier Développement, l'équipe chargée de l'exécution du sous-programme a entamé les évaluations prévues concernant : a) la CEA – en accordant une attention particulière au sous-programme sur la politique macroéconomique ; b) la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes – en mettant l'accent sur le sous-programme relatif à la gouvernance macroéconomique ; c) la cohérence de l'élaboration des programmes des Nations Unies au niveau national, à l'appui du Programme 2030 (pour le Bureau de coordination du développement). Quel que soit le pilier, les phases initiales du travail d'évaluation se déroulent comme suit : réalisation de recherches préliminaires ; coordination avec les entités de contrôle internes et externes ; travail de cadrage, notamment des évaluations des risques et des études d'évaluabilité ; analyse des parties prenantes ; élaboration d'une théorie du changement au moyen de consultations étroites avec les responsables de la gestion des entités et les représentants des parties prenantes ; rédaction du document initial, consistant à imaginer la structure globale de l'évaluation et à expliquer en détail les méthodes d'évaluation et les sources de données.

26.66 En outre, l'équipe chargée de l'exécution du sous-programme a établi 26 notes d'information, mémorandums et documents d'orientation pour aider les entités à prendre des décisions et à tirer des enseignements, notamment des notes destinées au Département des affaires économiques et sociales, à la CEA, au Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, au Département de la communication globale, au Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et au Bureau de la coordination des activités de développement. Elle a en outre diffusé des résultats d'enquêtes ventilés relatifs à 13 missions de maintien de la paix.

26.67 L'équipe chargée de l'exécution du sous-programme a poursuivi ses travaux de renforcement de la capacité d'évaluation du Secrétariat et d'extension du champ couvert par les évaluations en élaborant son rapport biennal sur le renforcement du rôle de l'évaluation et la meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale, ainsi qu'un tableau de bord de l'évaluation qui s'ajoutera audit rapport, et en soutenant la politique d'évaluation du Secrétaire général. En 2020, elle a également apporté un soutien méthodologique au bureau d'évaluation du Bureau de la lutte contre le terrorisme aux fins de l'évaluation du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, et a fourni des conseils méthodologiques et des outils d'évaluation aux missions politiques spéciales et aux missions de maintien de la paix.

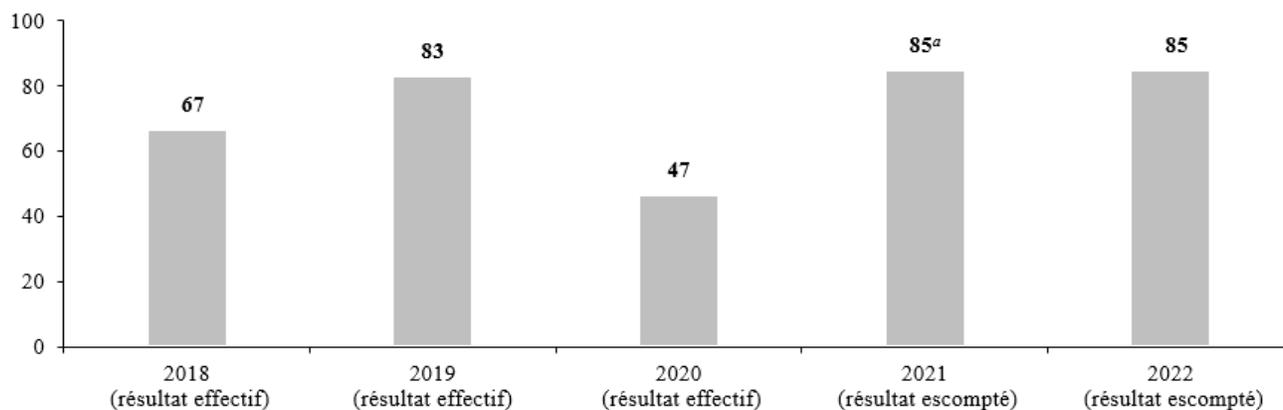
<sup>5</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

26.68 Le travail effectué a contribué à atteindre un taux de mise en œuvre de 47 % des recommandations dans le délai indiqué de 24 mois, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021, à savoir 85 %. Ce résultat s'explique en partie par le fait qu'un grand nombre d'anciennes recommandations ont été classées en 2020 et par le nouveau délai de mise en œuvre des recommandations, qui a été ramené à 24 mois, contre 36 auparavant. En 2021, l'équipe chargée de l'exécution du sous-programme fournira également un appui, notamment méthodologique, à cinq entités du Secrétariat afin qu'elles atteignent des normes de qualité acceptables en matière d'évaluation.

### **Projet de plan-programme pour 2022**

26.69 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. En 2022, l'équipe chargée de l'exécution du sous-programme prévoit de soumettre au Comité du programme et de la coordination et à l'Assemblée générale les sept évaluations mentionnées au paragraphe 30.65 ci-dessus. Elle poursuivra et achèvera ses travaux relatifs aux évaluations suivantes : a) la politique macroéconomique, la réduction de la pauvreté et le financement du développement au sein de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ; b) la prospérité économique partagée au sein de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale ; c) la coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence au Bureau de la coordination des affaires humanitaires ; d) la coopération et l'intégration économiques au titre du pilier Développement au sein de la Commission économique pour l'Europe ; e) le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ; f) les composantes de budgétisation axée sur les résultats (à déterminer), de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei ou de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, et d'une cinquième mission, ainsi qu'un sujet thématique à déterminer. Elle achèvera également l'évaluation des méthodes de travail du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux mandatée par le Conseil de sécurité, lequel l'examinera en 2022. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 26.V).

Figure 26.V

**Mesure des résultats : pourcentage des recommandations classées dans un délai de 24 mois**

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 3 : renforcement de la fonction d'évaluation du Secrétariat pour une Organisation des Nations Unies plus pertinente, plus efficiente et plus efficace**

**Projet de plan-programme pour 2022**

26.70 Une évaluation rigoureuse favorise l'application du principe de responsabilité, l'apprentissage et la prise de décisions fondées sur des données probantes afin de renforcer la performance globale de l'Organisation des Nations Unies en matière d'obtention de résultats. Depuis 1994, l'équipe chargée de l'exécution du sous-programme publie un rapport biennal sur le renforcement du rôle de l'évaluation et la meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale, ainsi qu'un tableau de bord de l'évaluation qui s'ajoute audit rapport, lequel fournit une analyse de la performance et de l'indépendance de la fonction d'évaluation au sein du Secrétariat. Le Secrétaire général a estimé qu'il était essentiel de trouver des moyens de renforcer les capacités d'évaluation de ce dernier pour assurer la bonne mise en œuvre des diverses initiatives de réforme de l'Organisation des Nations Unies. Par conséquent, dans son dernier rapport biennal, l'équipe chargée de l'exécution du sous-programme a augmenté le nombre d'entités évaluées.

*Enseignements tirés et changements prévus*

26.71 L'enseignement tiré est le suivant : on doit redoubler d'efforts pour appuyer les dispositifs d'évaluation dans l'ensemble du Secrétariat afin d'améliorer la fonction d'évaluation de l'Organisation. Le rapport biennal a également abouti à la conclusion suivante : la pratique de l'évaluation reste très inégale au sein du Secrétariat, les pratiques efficaces se limitant à une poignée d'entités ayant des fonctions établies et des ressources dédiées (principalement dans le cadre des piliers Développement et Droits humains) et étant largement axées sur les projets et définies par les donateurs. La pratique de l'évaluation était marginale, voire inexistante, dans la plupart des entités œuvrant dans les domaines de la paix et de la sécurité, de la gestion et de l'appui. Les activités d'évaluation du sous-programme par les directeurs de programme, telles que requises par la circulaire du Secrétaire général sur le Règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du

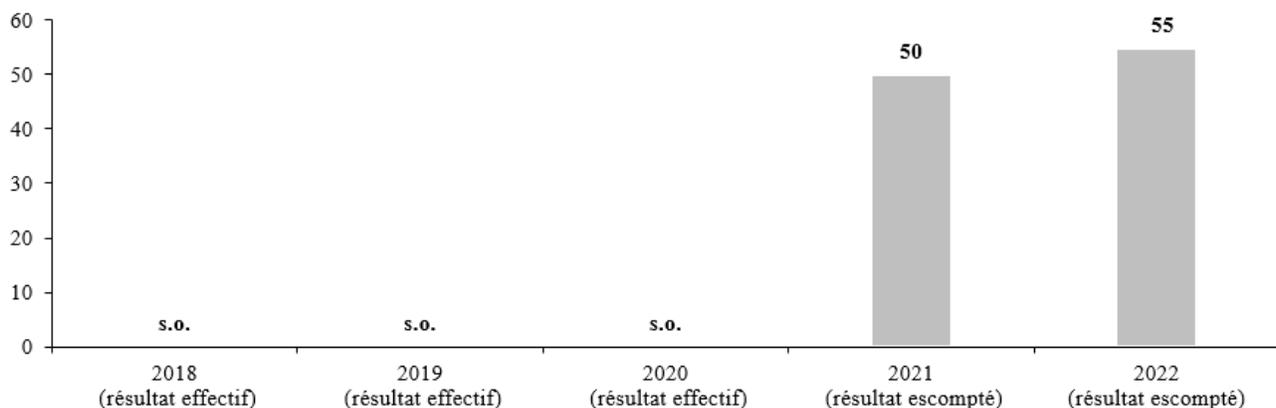
budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (ST/SGB/2018/3), étaient insuffisantes dans l'ensemble de l'Organisation. Le manque de renforcement des capacités en matière d'évaluation et d'appui technique aux fins de l'amélioration des fonctions d'évaluation et de la culture de l'évaluation dans l'ensemble de l'Organisation continue de susciter de graves difficultés. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on prévoit d'utiliser ces informations et d'assurer la coordination avec le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, ainsi qu'avec les fonctions d'évaluation d'autres entités, afin de renforcer l'appui apporté par l'équipe chargée de l'exécution du sous-programme, les orientations et les outils de cette dernière visant à réaliser des évaluations de grande qualité dans l'ensemble du Secrétariat, y compris des orientations concernant les méthodes d'évaluation tenant compte des questions de genre et des droits humains, et de promouvoir l'intégration des éléments essentiels de l'évaluation (par exemple, les données probantes, l'indépendance, l'apprentissage, l'adaptation) dans les examens et les évaluations existants. Il s'agira également de coordonner et d'appuyer l'organisation d'une formation à l'évaluation à l'intention du personnel, des directeurs de programmes et des hauts responsables, afin de renforcer plus avant les capacités d'évaluation au sein du Secrétariat. L'équipe chargée de l'exécution du sous-programme améliorera la manière dont elle évalue la capacité d'évaluation de l'Organisation, en se concentrant sur les critères suivants : l'existence d'un dispositif d'évaluation ou d'un point focal dédié ; l'élaboration d'une politique d'évaluation propre à l'entité ; un programme de travail relatif aux évaluations.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

26.72 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'augmentation du pourcentage d'entités qui satisfont à au moins 80 % des critères de performance évalués dans le rapport biennal du BSCI sur le renforcement du rôle de l'évaluation et la meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale (voir la figure 26.VI).

Figure 26.VI

**Mesure des résultats : pourcentage d'entités satisfaisant à au moins 80 % des critères de performance évalués dans le rapport biennal sur le renforcement du rôle de l'évaluation et la meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale**



Note : Ces évaluations excluent le BSCI. Les données de référence seront établies à partir de 2021.

Abréviation : s.o. = sans objet.

## Textes des organes délibérants définissant les mandats

26.73 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

### Résolutions de l'Assemblée générale

60/254	Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies	72/266 A et B	Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies
		75/243	Planification des programmes

## Produits

26.74 On trouvera dans le tableau 26.5 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 26.5

### Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>16</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>8</b>
1. Rapports d'évaluation portant sur divers programmes à l'intention de l'Assemblée générale (Comité du programme et de la coordination)	8	–	1	–
2. Examens triennaux de l'application des recommandations concernant l'évaluation de divers programmes	7	7	–	8
3. Évaluation du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux à l'intention du Conseil de sécurité	1	1	–	–
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>13</b>
4. Rapports d'évaluation et d'inspection	9	8	11	13
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : notes d'informations, mémorandums et conseils fournis à toutes les entités du Secrétariat.				

## Sous-programme 3 Investigations

### Objectif

26.75 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer l'application du principe de responsabilité et de promouvoir des comportements conformes aux règles déontologiques au sein de l'Organisation.

## Stratégie

26.76 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, des enquêtes seront menées sur les signalements d'éventuelles infractions aux règlements, règles et procédures administratives pertinentes de l'Organisation. Le sous-programme permettra d'appuyer les efforts de systématisation des mesures prises pour prévenir et combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles ainsi que le harcèlement sexuel. Il continuera de viser à renforcer les capacités de lutte contre la fraude et la corruption, notamment en matière d'assurance maladie. En outre, on s'attachera à diversifier la composition de l'équipe chargée de son exécution en s'appuyant sur les réseaux professionnels pour attirer des candidats intéressés et qualifiés issus de différents milieux.

26.77 On continuera de coordonner les activités du sous-programme avec celles des autres organes de contrôle de l'ONU, comme le Corps commun d'inspection et le Comité des commissaires aux comptes et participera aux travaux de l'Équipe spéciale du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination chargée de la question de la lutte contre le harcèlement sexuel dans les entités des Nations Unies, en particulier au sein du sous-groupe chargé de l'amélioration des enquêtes sur le harcèlement sexuel. En outre, on prévoit de faire réaliser une évaluation externe de la qualité, dans le respect des normes professionnelles applicables au secteur du contrôle interne.

26.78 Le travail effectué devrait déboucher sur des décisions du Secrétaire général et de ses représentants concernant les mesures juridictionnelles, disciplinaires ou correctives, et une meilleure application du principe de responsabilité en cas de faute.

## Exécution du programme en 2020

26.79 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 ainsi que sur les résultats 1 et 2.

### **Renforcement de la capacité de l'Organisation de donner suite aux signalements de faute**

26.80 Alors que le nombre de nouveaux signalements de faute a baissé temporairement entre mars et mai 2020, il est remonté en juin, avec un retour ultérieur aux niveaux pré-pandémiques au dernier trimestre de l'année. Dans le cadre du sous-programme, on a continué à se concentrer sur les priorités de l'Organisation liées au harcèlement sexuel, à l'exploitation et aux abus sexuels, aux représailles, à la fraude et à la corruption. Les signalements de faute au BSCI sont restés nombreux malgré la pandémie, ce qui témoigne d'une confiance continue dans les mécanismes mis en place à cet effet. Il a été confirmé que la fraude à l'assurance maladie et la fraude par les partenaires d'exécution constituaient des domaines à haut risque. Dans ce contexte, une augmentation d'environ 22 % du taux de clôture des dossiers a été obtenue par rapport à 2019. En outre, malgré le ralentissement de certaines enquêtes en raison de la pandémie de COVID-19, leur délai moyen d'achèvement est resté assez constant.

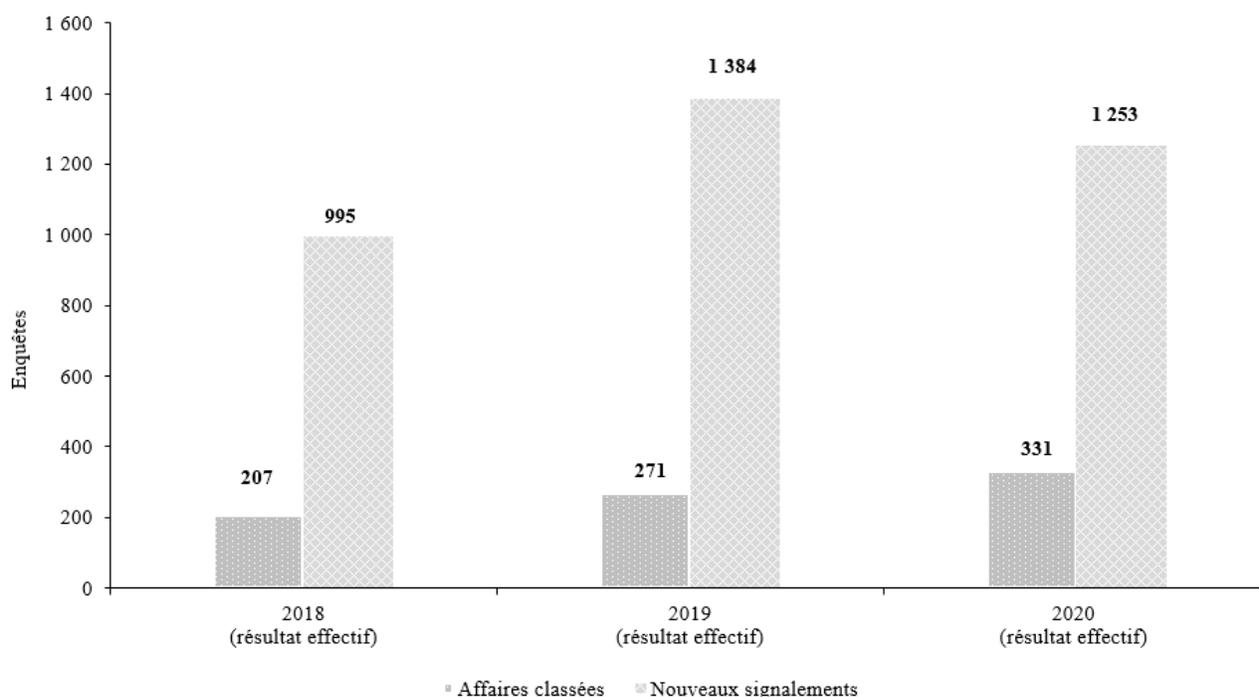
26.81 Pour soutenir les enquêtes et les accélérer, on a cherché à introduire un logiciel médico-légal basé sur le cloud. Une priorité accrue a aussi été accordée à l'achèvement des enquêtes en attente de finalisation depuis la période précédente. Cet effort s'est notamment traduit par un plus grand nombre de rapports publiés et d'enquêtes finalisées en 2020 qu'en 2018 et 2019, respectivement.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

26.82 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'augmentation du nombre d'enquêtes finalisées, qui est passé de 207 en 2018 à 331 en 2019 (voir la figure 26.VII). Le nombre d'affaires classées par rapport au nombre de nouveaux signalements a progressé pour atteindre 26 % en 2020, contre 20 % en 2018 et 2019.

Figure 26.VII

**Mesure des résultats : rapport entre les nouveaux signalements et les affaires classées à l'issue d'une enquête**



**Résultats escomptés pour 2022**

26.83 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

**Résultat 1 : focalisation sur les faits de harcèlement sexuel<sup>6</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

26.84 Grâce au sous-programme, la capacité d'enquête de l'Organisation sur les faits de harcèlement sexuel a été renforcée. Un manuel d'enquête sur les plaintes pour harcèlement sexuel pour adoption par le système des Nations Unies et ses partenaires a également été finalisé.

26.85 Le travail effectué a contribué à un délai d'achèvement de 10 mois des enquêtes sur les faits de harcèlement sexuel, mais n'a pas permis d'atteindre la cible

<sup>6</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 30)].

fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir 3 mois. Le sous-programme a permis d'obtenir des résultats concernant 25 allégations de harcèlement sexuel (51 %) dans les neuf mois suivant la réception des dossiers et 10 autres (20 %) entre neuf et douze mois après le signalement.

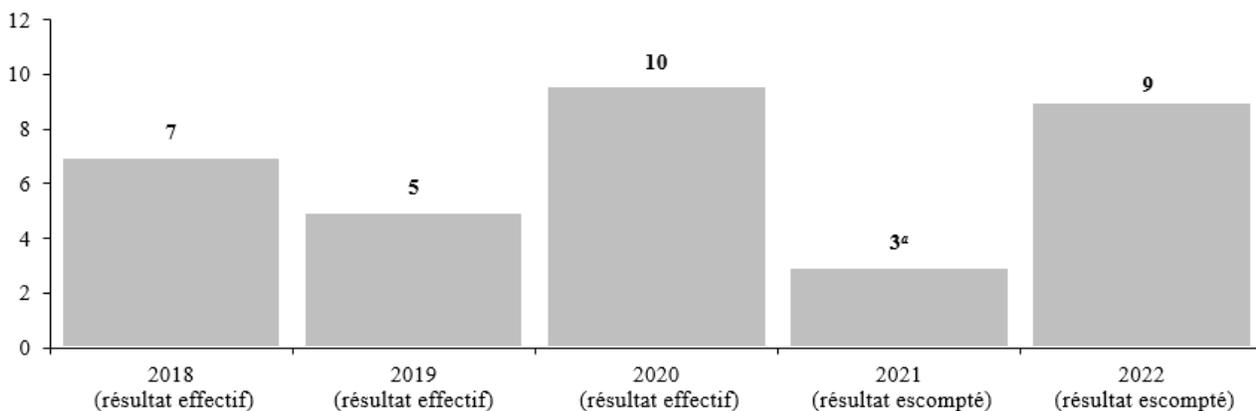
### Projet de plan-programme pour 2022

26.86 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, le sous-programme renforcera sa contribution à la prévention du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des abus sexuels et à la lutte contre ces pratiques en utilisant une approche rationalisée, accélérée et centrée sur la victime pour le traitement des cas d'inconduite sexuelle à l'Organisation. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 26.VIII).

Figure 26.VIII

### Mesure des résultats : délai moyen d'achèvement des enquêtes sur les faits de harcèlement sexuel

(En nombre de mois)



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 2 : amélioration des enquêtes sur les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles, de harcèlement sexuel, de fraude et de corruption, l'accent étant de nouveau mis sur la fraude dans le domaine des achats<sup>7</sup>

#### Exécution du programme en 2020

26.87 Dans le cadre du sous-programme, la priorité a été accordée à l'amélioration du respect des délais s'agissant des enquêtes sur les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles ainsi qu'à la poursuite des efforts visant à s'assurer qu'une démarche centrée sur les victimes est adoptée dans ces enquêtes.

26.88 On a également renforcé la communication et la collaboration avec le sous-programme 1 dans les domaines de l'identification et de l'analyse des indicateurs de fraude. Cette collaboration a permis d'accroître le nombre de questions liées à la fraude examinées dans le cadre du sous-programme, permettant ainsi à l'Organisation de mieux déceler les cas de fraude dans le domaine des achats et d'y répondre. Le

<sup>7</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

sous-programme continuera à exploiter les synergies qui existent entre la Division de l'audit interne et la Division des investigations dans ce domaine.

26.89 En 2020, le nombre de nouveaux dossiers de fraude aux prestations a diminué de 36 % par rapport à 2019, bien que le nombre total de cas faisant l'objet d'une enquête soit resté stable (45 en 2020 contre 48 en 2019). La fraude à l'assurance maladie a constitué la grande majorité de ces cas : 40 cas, soit 89 % du total des enquêtes sur la fraude aux prestations. Le délai moyen de traitement des dossiers de fraude aux prestations a été de 10,3 mois. On a également clos 58 cas d'exploitation et d'abus sexuels, 49 cas de harcèlement sexuel et 226 cas de fraude et de corruption.

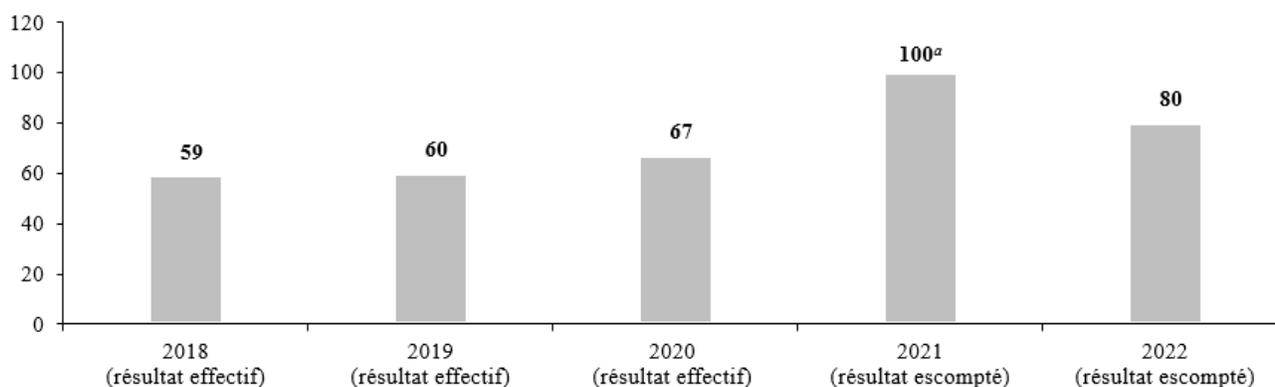
26.90 Le travail susmentionné a contribué au respect des délais concernant 67 % des rapports d'enquête et des rapports de clôture, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021, à savoir 100 %. Du fait des différences dans la complexité et la nature des diverses enquêtes, le pourcentage de dossiers se conformant aux objectifs prévus s'est amélioré, mais reste toujours inférieur à 100 %.

### Projet de plan-programme pour 2022

26.91 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, le sous-programme continuera à identifier les moyens de réduire le temps nécessaire à l'achèvement des enquêtes, par exemple en améliorant la capacité d'analyse des données, en rationalisant l'établissement des rapports et en réduisant le nombre de postes vacants. Il est prévu d'utiliser les résultats de l'évaluation externe de la qualité qui sera menée en 2022 pour contribuer au processus d'amélioration des objectifs de rapidité et pour mieux rendre compte de la manière dont les enquêtes sont effectivement menées. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 26.IX).

Figure 26.IX

### Mesure des résultats : pourcentage de rapports d'enquête et de rapports de clôture présentés dans les délais fixés



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : confiance accrue dans les résultats des enquêtes

#### Projet de plan-programme pour 2022

26.92 Le sous-programme a été axé sur l'amélioration des résultats des enquêtes. Par le passé, une équipe spécialisée entièrement féminine d'enquêtrices sur le

harcèlement sexuel avait été créée pour accroître la confiance dans ce type d'enquête, qui devait être principalement axée sur la victime. Fort de ce succès, le sous-programme poursuivra ses efforts pour diversifier son personnel en termes de genre, de représentation géographique équitable et d'origine professionnelle, ainsi que pour mieux le fidéliser.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

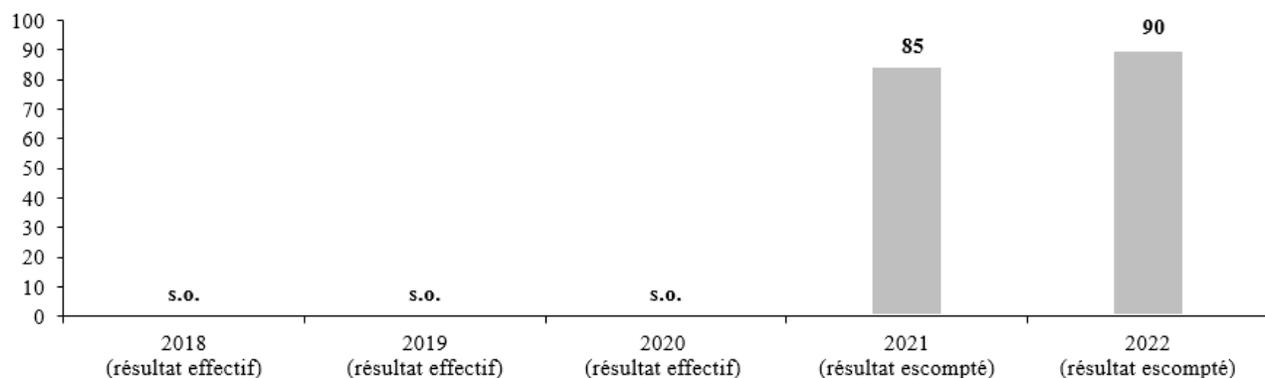
26.93 Les enseignements tirés sont les suivants : l'augmentation du nombre d'enquêtes sur les fraudes commises par des partenaires d'exécution a mis en évidence la nécessité de disposer de compétences linguistiques spécifiques au sein du personnel du sous-programme pour mener des enquêtes efficaces. En outre, une plus grande variété d'antécédents professionnels est nécessaire pour faire face efficacement à la diversité des enquêtes menées à l'Organisation. La diversité de genre est l'un des nombreux aspects essentiels à la réalisation d'enquêtes centrées sur les victimes d'exploitation et d'abus sexuels ainsi que d'enquêtes sur le harcèlement sexuel. Compte tenu de ces enseignements, il sera fait appel à des réseaux professionnels et à du personnel qualifié pour améliorer la diversité du sous-programme, pour mieux s'acquitter du mandat d'enquête et pour contribuer à accroître la confiance dans le processus d'enquête et ses résultats.

#### *Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

26.94 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera une confiance accrue dans les résultats des activités d'enquête résultant de l'intégration d'une plus grande diversité dans ces activités (voir la figure 26.X).

Figure 26.X

#### **Mesure des résultats : pourcentage des personnes interrogées qui sont convaincues que les rapports d'enquête ont permis de prendre des décisions pertinentes**



*Abréviation* : s.o. = sans objet.

#### **Textes des organes délibérants définissant les mandats**

26.95 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

<a href="#">59/287</a>	Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur le renforcement de la fonction d'investigation à l'Organisation des Nations Unies	<a href="#">74/257</a>	Examen de l'application des résolutions <a href="#">48/218 B</a> , <a href="#">54/244</a> , <a href="#">59/272</a> , <a href="#">64/263</a> et <a href="#">69/253</a> de l'Assemblée générale
<a href="#">62/247</a>	Renforcement du dispositif d'investigation	<a href="#">75/247</a>	Rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle interne
<a href="#">68/252</a>	Gestion des ressources humaines		

**Produits**

26.96 On trouvera dans le tableau 26.6 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 26.6

**Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>275</b>	<b>278</b>	<b>275</b>	<b>275</b>
Rapports d'enquête et rapports de clôture	275	278	275	275

## **Programme 27**

### **Activités administratives financées en commun**

### **Commission de la fonction publique internationale**

#### **Orientations générales**

#### **Mandats et considérations générales**

27.1 Créée par la résolution [3357 \(XXIX\)](#) de l'Assemblée générale, la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) a pour tâche de réglementer et de coordonner les conditions d'emploi dans les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies. Aux termes de son statut, elle est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale. Dans l'exercice de ses fonctions, elle est guidée par les principes énoncés dans les accords conclus entre l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations et visant à établir une fonction publique internationale unifiée au moyen de l'application de normes, de méthodes et de dispositions communes en matière de personnel.

#### **Programme de travail**

##### **Objectif**

27.2 L'objectif auquel la CFPI contribue est d'assurer des conditions d'emploi justes et harmonisées dans les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies.

##### **Stratégie**

27.3 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la Commission continuera à étoffer et à renforcer le régime commun des traitements, indemnités et autres prestations régi par les principes Noblemaire et Flemming, à appliquer les méthodes de détermination des traitements et de classement aux fins des ajustements, à donner des orientations et des conseils concernant l'administration des politiques et systèmes de gestion des ressources humaines, notamment les normes et outils d'évaluation des emplois, et à apporter un appui technique à toutes les parties prenantes.

27.4 La Commission mettra également ses compétences à la disposition des parties prenantes et travaillera en étroite collaboration avec le Réseau ressources humaines du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS). Elle recueillera des informations auprès des organisations sur les conditions d'emploi du personnel, organisera des ateliers pour informer les fonctionnaires sur ses travaux et sur les prestations et avantages prévus dans le régime commun des Nations Unies et conduira périodiquement des enquêtes mondiales auprès de l'ensemble du personnel, le tout dans le but de déterminer quelles sont les conditions d'emploi les plus appropriées. En outre, elle analysera les conditions d'emploi du personnel dans les lieux d'affectation difficiles.

27.5 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) des conditions d'emplois équitables dans chaque lieu d'affectation ;
- b) un système de gestion des ressources humaines cohérent et efficace, étroitement aligné sur la réalisation des buts et objectifs de l'Organisation.

## **Facteurs externes pour 2022**

27.6 En ce qui concerne les facteurs externes, l'hypothèse ci-après a été retenue lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 : les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies fournissent en temps voulu les informations demandées par la CFPI et mettent intégralement en œuvre les décisions et recommandations de celle-ci.

27.7 La Commission a élaboré des normes de conduite reflétant les principes généraux de comportement et de conduite de la fonction publique internationale. Ces normes guident les membres du personnel des organisations appliquant le régime commun et leur permettent de mieux appréhender certaines règles de base qui constituent les fondements déontologiques de leur fonction. Comme suite aux évolutions intervenues récemment dans les organisations appliquant le régime commun face aux problématiques déontologiques actuelles, y compris le racisme, la Commission révisera ses normes de conduite comme prévu dans son programme de travail pour 2022. À cet effet, elle recueillera des informations auprès des organisations afin de proposer des mises à jour pertinentes des normes de conduite à utiliser comme guide dans le régime commun.

27.8 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.

27.9 La Commission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Ainsi, à sa cinquante et unième session, elle a adopté le Cadre de gestion des ressources humaines, qui sert à orienter les politiques et les pratiques des organisations appliquant le régime commun des Nations Unies. Y sont répertoriés un certain nombre d'éléments essentiels en matière de gestion des ressources humaines, assortis d'explications claires concernant les liens entre les divers domaines et les principes applicables dans chacun d'entre eux. Lors de la dernière révision, en 2018, une section consacrée aux questions de genre et à la diversité y a été ajoutée. En 2022, le secrétariat de la Commission présentera un rapport sur le genre et la diversité dans les organisations appliquant le régime commun.

## **Exécution du programme en 2020**

27.10 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Maintien des conditions d'emploi et des droits à prestations du personnel pendant la pandémie de COVID-19**

27.11 Après que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a déclaré que la COVID-19 était une pandémie, le secrétariat de la CFPI a aidé les organisations appliquant le régime commun à faire face à de nouveaux défis, tels que les risques sanitaires potentiels découlant de la COVID-19 et l'incapacité de procéder correctement à la collecte de données et aux enquêtes. En collaboration avec l'OMS, il a élaboré et publié dans toutes les langues un document répondant aux questions les plus fréquemment posées sur la COVID-19 et la prime de danger. Ce document, qui contenait pour l'essentiel une série de directives pour l'identification des membres du

personnel pouvant prétendre à cette allocation spéciale, a favorisé une prise de décision rationnelle concernant l'admissibilité à la prime de danger et l'approbation de cette prime pour les membres du personnel des organisations appliquant le régime commun, tels que les travailleurs de première ligne, qui étaient plus exposés à la COVID-19. En outre, lors de la réalisation des activités prévues au mandat, en particulier les enquêtes auprès du personnel, un nouveau problème s'est fait jour, à savoir le changement des habitudes de dépenses qui a généralement accompagné les mesures de confinement décidées par les autorités pour limiter la propagation de la COVID-19. Consciente de l'impact négatif que les résultats de l'enquête pourraient avoir sur les conditions d'emploi et les droits à prestations du personnel, la CFPI a analysé ces résultats et son président a garanti qu'il n'y aurait pas de réduction de la rémunération effectivement perçue par les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur relevant du régime commun en approuvant des mesures spéciales provisoires à cet égard.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

27.12 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'application constante des directives relatives aux droits à prestations pour l'ensemble du personnel relevant du régime commun. Les nouveaux risques de santé publique associés à la pandémie de COVID-19 ont été pris en compte dans les actions de la CFPI, qui a reconnu les risques accrus pesant sur la santé du personnel et, comme le prévoit le mandat, a confirmé l'admissibilité à la prime de danger des fonctionnaires travaillant dans certains environnements à haut risque (voir le tableau 27.1).

Tableau 27.1

**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
–	–	Maintien des conditions d'emploi et des droits à prestations de l'ensemble du personnel relevant du régime commun, eu égard aux risques émergents en matière de santé publique liés à la pandémie de COVID-19

**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme**

27.13 En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour la CFPI. Des sessions et des groupes de travail de la Commission sur des points clés, dont le congé parental et l'examen des méthodes d'enquête sur les conditions d'emploi, ont dû être annulés. Plusieurs enquêtes sur les conditions d'emploi, y compris les enquêtes sur le coût de la vie et la collecte de données utilisées pour le calcul des indemnités journalières, ont été reportées. Malgré les conséquences de la COVID-19, la plupart de ses travaux ordinaires ont été menés à bien selon différentes modalités. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 1.

27.14 Des aménagements ont été apportés à certains produits et activités et de nouvelles activités ont été retenues en 2020, qui concourent aux objectifs du programme. Comme suite à la réunion en juin du groupe de travail de la CFPI sur le classement des lieux d'affectation, une réunion spéciale supplémentaire a été

organisée virtuellement par le secrétariat en juillet, avec pour objectif de déterminer : a) comment renforcer la capacité globale de collecte des données sanitaires à prendre en compte dans le cadre du classement des lieux d'affectation établi par la Commission ; b) comment mesurer l'impact de la COVID-19 sur les conditions de travail et de vie dans les lieux d'affectation hors Siège, du point de vue de la santé. La CFPI a mobilisé des ressources et élaboré des lignes directrices pour aider les organisations appliquant le régime commun à faire face aux nouveaux problèmes générés par la pandémie de COVID-19. Les produits qui ont été aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

27.15 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins des États Membres, la Commission tirera parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Parmi les exemples spécifiques d'enseignements tirés figure la nécessité de maintenir les modalités de réunion virtuelle, qui permettent une participation plus large des parties prenantes. Il pourrait y avoir des cas où des réunions hybrides seraient préférables afin de permettre des négociations fructueuses avec les parties prenantes. En conséquence, lors de la planification des événements futurs, des aspects des réunions hybrides seront utilisés pour élargir la participation du personnel et des chefs de secrétariat.

## Résultats escomptés pour 2022

27.16 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : amélioration de l'ensemble des prestations<sup>1</sup>

#### Exécution du programme en 2020

27.17 Après l'approbation du nouvel ensemble de prestations par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/244, le personnel du secrétariat de la CFPI a continué de prodiguer des conseils sur la mise en œuvre des changements approuvés par l'Assemblée. La Commission a également suivi l'avancement de la mise en œuvre du régime commun par les organisations. En outre, comme l'a demandé l'Assemblée, elle a lancé une enquête auprès des organisations afin de solliciter des observations sur le nouvel ensemble.

27.18 Le travail effectué a favorisé la pleine application de l'ensemble des prestations, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir une mise en œuvre uniforme et intégrale de cet ensemble par toutes les organisations appliquant le régime commun. Bien que l'enquête ait été lancée pour recueillir davantage de précisions sur l'incidence du nouveau régime de rémunération et sa mise en œuvre cohérente, les organisations n'ont pas été en mesure de recueillir toutes les informations requises en raison de la pandémie de COVID-19. Toutes se sont engagées à fournir les informations demandées dès qu'elles seront disponibles.

<sup>1</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 31)].

## Projet de plan-programme pour 2022

27.19 Conformément au mandat fixé, la Commission poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation, elle continuera à collecter, examiner et analyser les résultats de l'enquête et présentera ses conclusions en 2021. Si des changements ou des mises à jour sont nécessaires après la présentation de son rapport à l'Assemblée générale, elle prévoit de les aborder en 2022. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats mise à jour (voir le tableau 27.2).

Tableau 27.2

### Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les 28 organisations appliquant le régime commun mettent uniformément en œuvre le nouvel ensemble des prestations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les 28 organisations appliquant le régime commun mettent intégralement en œuvre le nouvel ensemble des prestations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ensemble des prestations est pleinement appliqué</li> <li>• Les organisations ont réagi positivement aux changements, notamment au fait que la liste des frais remboursables au titre de l'indemnité pour frais d'études, qui comportait plus de 40 types de frais, a été ramenée à 4 éléments</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les données qualitatives et quantitatives recueillies auprès des fonctionnaires et des organisations montrent que l'ensemble des prestations répond aux objectifs fixés et a un impact positif sur l'exécution des programmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Assemblée générale approuve les modifications apportées à l'ensemble des prestations</li> </ul>

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : se concentrer davantage sur les besoins des parties prenantes<sup>2</sup>

### Exécution du programme en 2020

27.20 La Commission, avec la participation active des parties prenantes, a réexaminé les règles opérationnelles du système des ajustements et apporté un certain nombre de modifications à celles régissant la détermination du coefficient d'ajustement afin de contribuer à la réalisation de l'objectif. À la suite du jugement du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail sur les résultats de l'enquête de 2016 sur le coût de la vie à Genève, qui a conduit à l'application de barèmes d'ajustement différents pour le personnel relevant du régime commun dans ce lieu d'affectation ; l'objectif de l'examen était de parvenir à un équilibre optimal entre les objectifs souhaitables concurrents en matière de rémunération, notamment l'exactitude, la transparence, la simplicité, la stabilité de la rémunération nette et la

<sup>2</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

prévisibilité de son ajustement périodique. La Commission a veillé à ce que toutes les parties prenantes participent pleinement à l'examen afin d'accroître la confiance dans le système de rémunération du régime commun et de contribuer à son objectif tendant à assurer des conditions d'emploi équitables et harmonisées.

27.21 Le travail susmentionné a contribué à une meilleure compréhension de la méthode utilisée pour déterminer le coefficient d'ajustement ainsi que du rôle de la Commission dans le processus, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021. En particulier, la participation de toutes les parties prenantes, y compris les hauts représentants des ressources humaines de toutes les organisations appliquant le régime commun, les représentants des trois associations du personnel et les membres de la Commission, a atteint un niveau sans précédent lors de la réunion d'examen des règles opérationnelles utilisées dans le système des ajustements. Les résultats de cet examen ont ensuite été présentés au Comité consultatif pour les questions d'ajustement, un organe subsidiaire spécialisé de la CFPI qui fournit des conseils techniques sur la méthodologie du système des ajustements. À cette réunion, les modifications des règles opérationnelles ont été approuvées par les membres du Comité consultatif en présence de toutes les parties prenantes susmentionnées. Au cours de la procédure, aucune objection n'a été soulevée par les parties prenantes, ce qui a indéniablement contribué à la meilleure connaissance et à l'acceptation des règles opérationnelles, qui ont pu être examinées et approuvées.

### Projet de plan-programme pour 2022

27.22 Dans le cadre du programme et conformément au mandat fixé, la Commission poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, elle s'emploiera à promouvoir une large acceptation de la nouvelle méthodologie par toutes les parties prenantes en organisant davantage d'ateliers sur des sujets spécifiques répondant à un intérêt et à un besoin parmi ceux ressortant des résultats de l'enquête, en imprimant des brochures pédagogiques et en s'adressant de manière proactive à toutes les parties prenantes. L'aptitude de la CFPI à atteindre son objectif en recommandant l'amélioration des conditions d'emploi du personnel évoluera en fonction de la confiance des partenaires et d'une meilleure compréhension de son rôle. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 27.3).

Tableau 27.3  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
–	Recours formés par les fonctionnaires contre une décision de la Commission	Meilleure compréhension par le personnel de la méthode utilisée pour déterminer les indemnités de poste et du rôle joué par la Commission, ce dont ont témoigné à la réunion d'examen la meilleure connaissance et l'acceptation par les	Absence de recours formé par les fonctionnaires	Réaffirmation par l'Assemblée générale du rôle de la Commission, absence continue de recours formé par les fonctionnaires et large acceptation de la nouvelle méthodologie par toutes les parties prenantes

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
		parties prenantes des règles applicables, qui ont ensuite été présentées et approuvées à la réunion du Comité consultatif pour les questions d'ajustement		

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### **Résultat 3 : amélioration des conditions d'emploi et moyens de garder les fonctionnaires en poste et d'attirer du personnel dans les lieux d'affectation où la situation est très difficile**

27.23 La plupart des lieux d'affectation où la situation est très difficile sont classés dans la catégorie des lieux d'affectation famille non autorisée, car les membres du personnel recrutés au niveau international ne sont pas autorisés à y installer leur famille en raison de conditions dangereuses ou de l'absence de logement adéquat. Les membres du personnel en poste dans ces lieux ont droit à un élément famille non autorisée. Certains lieux d'affectation se caractérisent par une situation extrêmement difficile et ne disposent ni de logements adéquats ni d'établissements d'enseignement ni d'établissements de santé et, même si les membres du personnel peuvent choisir d'y installer leur famille, cela n'est souvent pas souhaitable. Les membres du personnel concernés rencontrent donc des problèmes, car ils doivent vivre séparés de leur famille et engager des dépenses supplémentaires pour loger celle-ci dans un domicile situé en dehors du lieu d'affectation. La Commission a examiné la situation et a également constaté combien il était difficile d'attirer du personnel, en particulier des femmes, dans les lieux d'affectation en question. Elle a donc décidé de recommander une certaine flexibilité en laissant aux membres du personnel un élément de choix. Ainsi, à titre expérimental, les membres du personnel des lieux d'affectation de la catégorie E, où des personnes à charge pourraient théoriquement être installées, se sont vu accorder la possibilité de choisir d'y installer ou non leur famille, une indemnité supplémentaire leur étant versée pour les aider à couvrir les frais d'entretien d'une deuxième résidence s'ils choisissaient de vivre séparément. Le prochain rapport sur la question doit être présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-seizième session.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

27.24 L'enseignement tiré est le suivant : l'analyse des motivations, des choix et des actions des membres du personnel peut faciliter la planification des effectifs dans les différentes catégories de lieux d'affectation, y compris ceux classés famille non autorisée, et peut également être utilisée pour évaluer les coûts pour les organisations appliquant le régime commun. Compte tenu de cet enseignement, elle analysera régulièrement les choix du personnel et collaborera avec le Comité permanent du Réseau ressources humaines pour les lieux d'affectation hors siège afin de générer des analyses des données pour la planification des effectifs. Ces analyses permettront de répondre aux besoins en personnel dans les lieux d'affectation famille non autorisée, favoriseront la rétention du personnel et faciliteront le recrutement dans ces

lieux d'affectation, notamment en étayant la nouvelle approche de la mobilité dans le régime commun.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

27.25 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à l'objectif, comme le montreront les conditions d'emploi équitables et harmonieuses assurées aux membres du personnel dans les lieux d'affectation hors siège. On s'attend à ce qu'il soit plus facile de pourvoir les postes vacants dans les lieux où la situation est très difficile en raison de la liberté de choix qui est laissée (voir le tableau 27.4).

Tableau 27.4

**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
Lancement d'un projet pilote visant à laisser une certaine souplesse aux membres du personnel dans les lieux d'affectation où la situation est très difficile	Les membres du personnel peuvent choisir d'installer ou non leur famille dans les lieux d'affectation où la situation est très difficile	Les membres du personnel continuent de faire des choix en connaissance de cause et à utiliser la subvention versée à titre expérimental leur donnant la possibilité de choisir d'installer ou non leur famille dans les lieux d'affectation où la situation est très difficile	Les membres du personnel se disent satisfaits de la possibilité qui leur est offerte de décider d'installer ou non leur famille dans les lieux d'affectation où la situation est très difficile	On attire et on retient le personnel, en particulier les femmes, dans les lieux d'affectation classés comme très difficiles

**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

27.26 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour la CFPI.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

3357 (XXIX) Statut de la Commission de la fonction publique internationale 75/245 A Régime commun des Nations Unies

**Produits**

27.27 On trouvera dans le tableau 27.5 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 27.5

**Commission de la fonction publique internationale : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
1. Rapport annuel de la Commission de la fonction publique internationale	1	1	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
2. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
3. Séance du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
4. Séance du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
5. Réunion avec le Comité consultatif pour les questions d'ajustement	1	1	1	1
6. Réunions de la Commission de la fonction publique internationale	1	1	2	2
7. Réunions de groupes de travail de la Commission de la fonction publique internationale sur des questions précises liées aux conditions d'emploi	4	3	4	4
<b>Services de conférence et de secrétariat pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>42</b>	<b>20</b>	<b>42</b>	<b>42</b>
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>18</b>
8. Révisions mensuelles (ou bimensuelles) et fixation des seuils d'application de l'indemnité de poste et de l'allocation-logement	9	9	9	9
9. Révisions mensuelles (ou bimensuelles) et fixation des montants de l'indemnité journalière de subsistance (environ 400)	8	8	8	9
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
10. Brochure sur les traitements et indemnités	1	1	1	1
11. Brochure sur le système des ajustements	2	1	2	2
12. Guide pratique sur le régime de la prime de mobilité et de sujétion et les dispositifs apparentés	1	1	1	1
13. Informations sur les lieux d'affectation ouvrant droit à la prime de danger	1	1	1	1
14. Prime de danger pour les travailleurs de première ligne	–	1	–	–
15. Questions fréquemment posées sur la COVID-19 (en collaboration avec l'OMS)	–	1	–	–
16. Régime des congés de détente	1	–	1	1
<b>C. Produits de fond</b>				

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : conseils donnés au Tribunal d'appel des Nations Unies et au Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail sur des questions spécifiques liées à la gestion des ressources humaines ; documents de recherche sur des questions spécifiques soulevées par les États Membres, les organisations et les représentants du personnel (documents à diffusion restreinte de la Commission) ; réunions d'information avec les États Membres et les organisations n'appliquant pas le régime commun des Nations Unies.

**E. Activités d'appui**

**Administration** : mise à jour et maintenance du site Web de la Commission de la fonction publique internationale ; préparation de la documentation et des documents de fond pour les rapports de la Commission et du Comité consultatif pour les questions d'ajustement ; enquêtes sur les conditions d'emploi et sur le coût de la vie menées dans plus de 60 lieux d'affectation.

**Corps commun d'inspection****Orientations générales****Mandats et considérations générales**

27.28 De par son statut, énoncé dans la résolution 31/192 de l'Assemblée générale, le Corps commun d'inspection (CCI) est chargé d'examiner les questions qui intéressent l'efficacité des services et le bon emploi des fonds et d'apporter un point de vue indépendant visant à améliorer la gestion et les méthodes et à assurer une plus grande coordination entre les entités des Nations Unies. Il procède à des inspections et à des évaluations et établit des rapports, des notes et des lettres d'observations dans lesquels il recense les meilleures pratiques, propose des objectifs de référence et encourage la mise en commun des informations entre toutes les entités des Nations Unies qui ont accepté son statut.

**Programme de travail****Objectif**

27.29 L'objectif auquel le Corps commun d'inspection contribue est de renforcer l'efficacité, l'efficacités et la coordination des entités des Nations Unies.

**Stratégie**

27.30 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Corps commun d'inspection veillera à ce que soient inscrits à son programme de travail des examens à l'échelle du système dans les principaux domaines thématiques suivants : application du principe de responsabilité et fonctions et systèmes de contrôle ; pratiques de gestion et d'administration ; mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes et coordination et collaboration concernant la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, tels que les objectifs de développement durable ; accords et mécanismes de gouvernance et de coordination interinstitutions. Il procédera notamment à des examens à l'échelle du système des pratiques et méthodes de gestion et d'administration des entités des Nations Unies en matière de ressources humaines et financières, d'administration, de gestion axée sur les résultats, de planification et de gestion stratégiques, de gestion du changement, de gestion des risques, de sécurité et de sûreté et de technologies de l'information. Dans le cadre de ses examens, le Corps commun d'inspection concentrera son attention sur les problèmes systémiques qui peuvent être mis en évidence dans toutes les entités ou dans plusieurs d'entre elles. Il élaborera et mettra également en place des plateformes efficaces pour le partage des bonnes pratiques et des connaissances dans les différents domaines thématiques de ses travaux.

27.31 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) de meilleures informations facilitant la prise de décisions par les organes délibérants ;
- b) le renforcement de l'efficiency et de l'efficacité des entités des Nations Unies ;
- c) l'amélioration de la coordination et de la collaboration entre les entités des Nations Unies.

## **Facteurs externes pour 2022**

27.32 En ce qui concerne les facteurs externes, l'hypothèse ci-après a été retenue lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 : les organisations participantes font preuve d'une totale coopération pendant les examens du Corps commun d'inspection et les recommandations sont acceptées et appliquées.

27.33 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment de rendre compte de l'exécution du programme.

27.34 En ce qui concerne la coordination et la coopération dans le système des Nations Unies, le CCI continuera de participer aux travaux des différentes instances créées à cet effet, dont le Comité des commissaires aux comptes et le Bureau des services de contrôle interne. La collaboration avec un large éventail d'acteurs, notamment ceux opérant en dehors de la sphère d'inspection traditionnelle, est indispensable pour mobiliser des interventions efficaces et trouver des solutions pour améliorer les processus métiers. Il faut dans cette optique renforcer les partenariats existants, mais aussi en établir de nouveaux à même de favoriser des approches innovantes. Le CCI prendra des mesures pour continuer de promouvoir l'approche intégrée nécessaire à l'application des recommandations figurant dans ses rapports.

27.35 Le CCI prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, dans cadres de référence relatifs aux examens de la gestion et de l'administration des différentes entités, il lui est demandé de passer en revue les politiques et les pratiques de ces entités concernant les questions de genre et d'en rendre compte.

27.36 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, le CCI continuera aussi d'œuvrer en faveur d'une prise en compte plus systématique de la question du handicap et mettra en œuvre des mesures d'atténuation pour remédier aux obstacles tout en faisant de l'inclusion des personnes handicapées une réalité.

## **Exécution du programme en 2020**

27.37 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Amélioration de la visibilité des recommandations du Corps commun d'inspection et de l'adhésion des organes directeurs à ces recommandations**

27.38 En tant qu'agent central du changement dans le système des Nations Unies, le CCI effectue des évaluations et encourage les progrès sur des questions essentielles de gestion, d'administration et de coordination. Pour être efficace dans ce rôle, il doit pousser les chefs de secrétariat de l'ensemble des entités des Nations Unies à agir pour susciter des changements significatifs, ce qui implique souvent d'adapter des pratiques organisationnelles complexes et bien ancrées. Pour relever ce défi et susciter l'adhésion des chefs de secrétariat, il organise des réunions avec les organes directeurs et les comités de contrôle ainsi que des conférences et des ateliers sur un vaste éventail de sujets en rapport avec ses activités, en particulier la mobilité du personnel, la gestion du changement, la gestion des connaissances, la gestion axée sur les résultats, la fonction d'enquête et la gestion du risque institutionnel.

27.39 Les organes directeurs des organisations participantes consacrent plus de temps à l'examen des rapports du Corps commun d'inspection, car un plus grand nombre d'entités inscrivent dans leurs ordres du jour respectifs des délibérations sur les aspects de fond de ces rapports. Pour obtenir ce résultat, le CCI a attiré l'attention sur les dispositions de son statut concernant l'examen des rapports qu'il établit et a mis en évidence les pratiques des organisations qui devaient être considérées comme des bonnes pratiques à imiter. Cette action a amélioré la visibilité de ses rapports et favorisé l'examen de leur contenu par les organes directeurs des organisations participantes.

27.40 Il ressort de l'examen des rapports du CCI par les organes directeurs que le choix des sujets et la qualité des rapports revêtent de l'intérêt et de l'importance pour ces organes.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

27.41 Le travail susmentionné a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent la promotion et la prise en compte des rapports et recommandations du CCI dans les entités des Nations Unies (voir le tableau 27.6).

Tableau 27.6  
**Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
—	—	Sept organes directeurs d'organisations participantes inscrivent régulièrement les rapports du CCI à leur ordre du jour. Parmi eux, trois conseils d'administration (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et OMS) ont encouragé la prise en compte plus systématique des rapports et des recommandations du CCI, par exemple en demandant à la direction de leur soumettre des propositions pour l'application des recommandations, en exigeant des

2018 (résultat effectif)

2019 (résultat effectif)

2020 (résultat effectif)

rapports périodiques sur l'application des recommandations approuvées et en améliorant la transparence au moyen de la publication de ces rapports

### Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

27.42 En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour le Corps commun d'inspection. En tant qu'organe de contrôle, le Corps commun d'inspection apporte son concours aux États Membres en procédant à des examens indépendants sur des questions pertinentes. Ainsi, il a inscrit les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur les entités des Nations Unies parmi les questions à évaluer dans le cadre des examens spécifiques qui figureront à son prochain programme de travail (en 2021, par exemple, il a prévu un examen des politiques et pratiques visant à assurer la continuité des opérations). Le CCI a adapté ses modalités d'action (par exemple en remplaçant les entretiens en personne par des interactions virtuelles) pour la collecte de données nécessaires à la réalisation des inspections et des évaluations prévues dans son programme de travail annuel pour 2020. Ce changement d'approche pour les activités planifiées de collecte des données a eu un impact qualitatif sur les données collectées ; il n'a, toutefois, pas influé sur les résultats quantitatifs pour 2020, car le nombre de produits livrés est le même que celui prévu. L'impact qualitatif, notamment sur l'exhaustivité des données et sur les points de vue habituellement recueillis lors des entretiens sur place et lors de l'observation et de l'inspection directes des différents aspects de la question examinée, était toutefois attendu.

### Résultat 1 : plus large acceptation des recommandations du Corps commun d'inspection<sup>3</sup>

#### Exécution du programme en 2020

27.43 Le Corps commun d'inspection a travaillé sur 12 examens (à l'exclusion d'un examen qui a été suspendu), dont 7 étaient reportés des années précédentes. Sur les 12 examens, il en a achevé 8 et a publié les rapports correspondants en 2020. En 2020, des progrès importants ont été réalisés pour amener les organes directeurs des entités des Nations unies à délibérer sur le fond des rapports. Pour ce faire, le CCI a appelé l'attention sur son statut et a collaboré avec la direction des entités, en particulier celles basées en Europe. Les efforts menés en 2020 devraient permettre d'améliorer le taux d'acceptation et d'application des recommandations dans les années à venir.

27.44 Le travail effectué a contribué à un taux d'acceptation des recommandations de 68 % pour tous les rapports publiés entre 2012 et 2019, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir 70 %. L'écart pourrait être attribuable au fait que plusieurs entités ont reporté ou réduit les points inscrits à l'ordre du jour des réunions des organes directeurs en raison de la COVID-19 ainsi qu'au nombre de rapports reportés de 2018 à 2019 (huit) et de 2019 à 2020 (sept). Le taux d'acceptation et d'application ne peut être raisonnablement mesuré qu'entre un et deux ans après la publication des rapports d'examen. Compte tenu de la pertinence, de l'importance et du rang élevé de priorité de ces problématiques ainsi que du regain d'intérêt manifesté par les organes directeurs pour les rapports du CCI, ce dernier est convaincu que les rapports achevés

<sup>3</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 31)].

en 2019 et 2020 contribueront à une augmentation du taux d'acceptation des recommandations dans les années à venir.

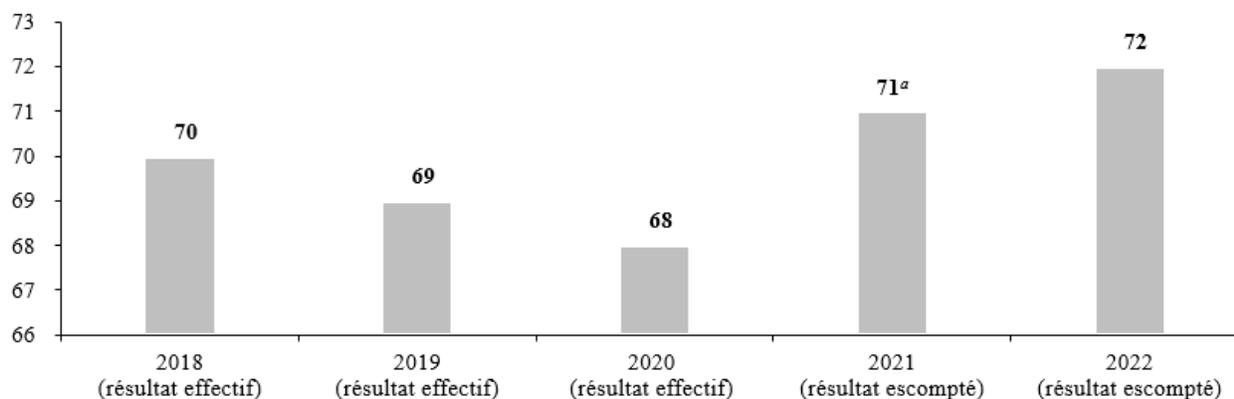
### Projet de plan-programme pour 2022

27.45 Conformément au mandat fixé, le CCI poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, il redoublera d'efforts pour améliorer l'examen de ses rapports par les organes directeurs des organisations participantes, de manière à ce que ces organes puissent délibérer sur le fond des recommandations qui y sont formulées et prendre des décisions à leur sujet. Il a lancé une campagne à cet effet et continuera de promouvoir un meilleur respect des dispositions de son statut concernant l'examen des rapports qu'il établit et de porter à l'attention des organisations participantes les mesures prises par des entités qui constituent, à son avis, des bonnes pratiques et qui devraient être adoptées par l'ensemble d'entre elles. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 27.I).

Figure 27.I

### Mesure des résultats : taux d'acceptation des recommandations du Corps commun d'inspection

(Pourcentage)



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 2 : un programme de travail reflétant les priorités du système des Nations Unies afin d'aider plus efficacement les organes délibérants et les organisations<sup>4</sup>

#### Exécution du programme en 2020

27.46 Le CCI a élaboré son programme de travail à l'issue d'un processus consultatif qui a pris en compte les propositions d'examen soumises par les organisations participantes ainsi que d'autres organes de contrôle et par les inspecteurs et inspectrices. Le programme de travail final qui a été adopté comprenait cinq projets concernant l'ensemble du système et deux examens de la gestion et de l'administration. Les propositions concernant cinq des six examens ont été présentées par les organisations participantes ou leurs organes de contrôle. Le CCI a également consulté toutes les organisations participantes avant de confirmer le programme de travail et s'assurer que les examens étaient pertinents et importants et revêtaient un rang élevé de priorité.

<sup>4</sup> Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

27.47 Le travail effectué a contribué à l'acceptation de 61 % des recommandations concernant la coordination, la cohérence et l'harmonisation à l'échelle du système des Nations Unies et à la présentation par les organisations participantes et les organes de contrôle de propositions pour cinq des six examens retenus dans le programme de travail du CCI. La mesure des résultats précédente dont il est question dans le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1) est indiquée dans la partie consacrée au résultat 1 (figure 27.II) ci-dessus.

### Projet de plan-programme pour 2022

27.48 Conformément au mandat fixé, le CCI poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, il continuera à produire des rapports de haute qualité sur des sujets pertinents, importants et hautement prioritaires pour les organisations participantes. Dans cette optique, il révisera ses mécanismes de demande de propositions aux organisations participantes, aux organes de contrôle et aux organes de coordination et fournira des orientations supplémentaires aux chefs de secrétariat et aux entités afin de garantir que les propositions portent sur des sujets pertinents, importants, hautement prioritaires et adaptés à son mandat. L'objectif est d'augmenter le taux d'acceptation des recommandations. En particulier, le CCI ciblera les recommandations qui ont été faites concernant le renforcement de la coordination, de la coopération, de la cohérence et de l'harmonisation à l'échelle du système et dont les taux d'acceptation sont à la baisse. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 27.7).

Tableau 27.7  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
<ul style="list-style-type: none"> <li>60 % des recommandations concernant la coordination, la cohérence et l'harmonisation à l'échelle du système des Nations Unies ont été acceptées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>65 % des recommandations concernant la coordination, la cohérence et l'harmonisation à l'échelle du système des Nations Unies ont été acceptées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>61 % des recommandations concernant la coordination, la cohérence et l'harmonisation à l'échelle du système des Nations Unies ont été acceptées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>63 % des recommandations concernant la coordination, la cohérence et l'harmonisation à l'échelle du système des Nations Unies sont acceptées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>66 % des recommandations concernant la coordination, la cohérence et l'harmonisation à l'échelle du système des Nations Unies sont acceptées</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les organisations participantes ainsi que les organes de contrôle ont présenté des propositions pour 4 des 9 examens retenus dans le programme de travail du CCI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les organisations participantes ainsi que les organes de contrôle ont présenté des propositions pour 5 des 8 examens retenus dans le programme de travail du CCI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les organisations participantes ainsi que les organes de contrôle ont présenté des propositions pour 5 des 6 examens retenus dans le programme de travail du CCI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les organisations participantes ainsi que les organes de contrôle présentent des propositions pour 5 des 7 examens retenus dans le programme de travail du CCI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les organisations participantes ainsi que les organes de contrôle présentent des propositions pour 6 des 8 examens retenus dans le programme de travail du CCI</li> </ul>

Note : Les taux d'acceptation correspondent aux recommandations contenues dans les rapports du CCI publiés les années précédentes. Par exemple, le taux pour 2018 est fondé sur les rapports établis en 2015 et 2016 ; celui de 2019 sur les rapports établis en 2016 et 2017 ; et celui de 2020 sur les rapports établis en 2017 et 2018. Ce décalage laisse le temps nécessaire à l'examen des rapports par les organisations.

### **Résultat 3 : les organes directeurs examinent plus régulièrement les rapports du Corps commun d'inspection**

#### **Projet de plan-programme pour 2022**

27.49 Les rapports du CCI n'ont une valeur et un impact que si les recommandations qu'ils contiennent sont acceptées et appliquées par les organisations participantes. Le CCI est intervenu avec succès auprès de six organes directeurs, dont l'Assemblée générale, pour assurer la programmation régulière de l'examen de ses rapports. Ces organes directeurs invitent également le CCI à présenter les rapports, à participer aux délibérations et à répondre aux questions pertinentes. Ils prennent des décisions sur l'application des recommandations conformément au paragraphe 4 de l'article 11 du statut du CCI.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

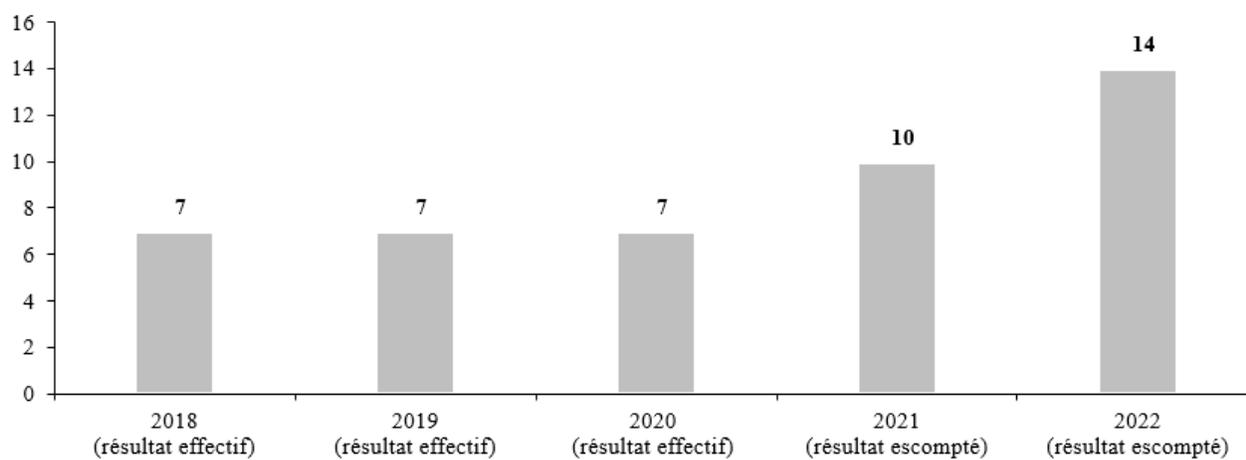
27.50 L'enseignement tiré est le suivant : le CCI peut renforcer et diversifier ses stratégies pour favoriser la compréhension et l'examen de ses rapports et, partant, l'acceptation et l'application des recommandations. En particulier, le CCI a mis en évidence les variations dans la manière dont les différents conseils d'administration débattaient de ses rapports. Compte tenu de cet enseignement, il passera en revue les variations dans les modalités de délibération et s'attachera à épauler de manière plus systématique les organes directeurs dans leurs débats, conformément à son statut. En 2022, il ciblera ses efforts pour accroître le nombre d'organes directeurs qui examinent ses rapports et, le cas échéant, cherchera à être invité à rencontrer ces organes pour leur présenter les constatations et les recommandations qu'il a formulées. En outre, afin d'établir une relation de travail à plus long terme et de renforcer l'application du principe de responsabilité, le CCI demandera aux secrétariats des conseils d'administration de fournir des informations et des mises à jour sur l'acceptation des recommandations et les plans d'application.

#### *Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

27.51 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'augmentation du nombre d'organes directeurs qui examinent les rapports du CCI en application du paragraphe 4 de l'article 11 de son statut, ce qui améliorera à son tour le taux d'acceptation et d'application des recommandations (voir la figure 27.II).

Figure 27.II

**Mesure des résultats : nombre total d'organes directeurs qui examinent régulièrement les rapports du Corps commun d'inspection (résultat cumulé)**



### Textes des organes délibérants définissant les mandats

27.52 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le Corps commun d'inspection.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

- [31/192](#) Statut du Corps commun d'inspection  
[73/287](#) Corps commun d'inspection

### Produits

27.53 On trouvera dans le tableau 27.8 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 27.8

### Corps commun d'inspection : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>9</b>
1. Rapport annuel du Corps commun d'inspection et programme de travail pour l'année suivante	1	11	1	
2. Rapports du Corps commun d'inspection sur les examens prévus dans son programme de travail	9	8	9	8
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>18</b>	<b>12</b>	<b>18</b>	<b>14</b>
3. Séances de la Cinquième Commission	13	10	13	12

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
4. Séances de la Deuxième Commission	2	1	2	1
5. Séances du Comité du programme et de la coordination	2	–	2	2
6. Séance du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
7. Notes et lettres d'observations du Corps commun d'inspection	1	–	1	1

## Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

### Orientations générales

#### Mandats et considérations générales

27.54 Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), composé du Secrétaire général et des chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies, est chargé de promouvoir la cohérence, la coopération et la coordination entre les organismes des Nations Unies dans le choix des politiques, des programmes et des activités, conformément aux mandats et comme suite aux décisions d'organes intergouvernementaux. Son mandat découle des priorités arrêtées dans des résolutions et décisions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, notamment la résolution 13 (III) et la décision 2001/321 du Conseil. À l'heure où la communauté internationale fait face à des problèmes mondiaux de plus en plus complexes et interdépendants, il importe plus que jamais que les entités du système des Nations Unies se concertent et coordonnent leur action. La crise de la COVID-19 a mis en évidence des fragilités, exacerbé les vulnérabilités, anéanti certains des progrès réalisés en matière de développement, et elle met gravement en péril la paix et la sécurité à l'échelle planétaire. Les répercussions à long terme de la pandémie, à commencer par ses retombées socio-économiques, détermineront l'action que mènera l'Organisation pendant plusieurs années. Il est essentiel de tirer parti de la capacité du système d'agir collectivement pour favoriser un relèvement durable et inclusif après la pandémie, la mise en œuvre à grande échelle et intégrée du Programme 2030 par les États Membres, ainsi que l'exécution de l'ensemble des mandats confiés aux entités du système des Nations Unies.

#### Programme de travail

##### Objectif

27.55 L'objectif auquel le CCS contribue est de tirer parti de la capacité qu'ont les organismes des Nations Unies d'agir collectivement à l'appui de la bonne exécution des mandats qui leur sont confiés.

## Stratégie

27.56 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le CCS et ses deux comités de haut niveau continueront à donner aux hauts responsables du système des Nations Unies les moyens de définir une ambition commune, d'arrêter ensemble des mesures stratégiques, d'assurer la cohérence des politiques relatives aux programmes et à l'administration, et de coordonner l'utilisation des ressources, des capacités et des connaissances. Le CCS définira une vision et imprimera une direction qui guideront la mise en œuvre efficace et cohérente des mandats des organismes du système des Nations Unies. Par l'intermédiaire de son Comité de haut niveau sur les programmes, il continuera de promouvoir la cohérence des politiques et la coordination des programmes à l'échelle du système des Nations Unies, compte tenu des mandats intergouvernementaux et à l'appui de l'accomplissement des objectifs de développement arrêtés au niveau international. Il élaborera des stratégies, des approches et des cadres communs pour traiter les nouveaux enjeux politiques et programmatiques exigeant qu'une action soit menée à l'échelle du système. Par l'intermédiaire de son Comité de haut niveau sur la gestion, le CCS continuera d'encourager la mise au point d'approches novatrices visant à améliorer l'efficacité des organismes des Nations Unies, de simplifier leurs pratiques de fonctionnement et d'accélérer l'harmonisation, la reconnaissance mutuelle et l'intégration des activités menées. Il se servira de ses réseaux techniques spécialisés dans les questions financières et budgétaires, les ressources humaines, la numérisation et les technologies, les achats, ou encore la sûreté et la sécurité, pour faire connaître les meilleures pratiques, les méthodes de gestion innovantes et les partenariats dans tous les domaines de la gestion et, le cas échéant, encouragera leur mutualisation.

27.57 Pour l'établissement des produits et activités prévus pour 2022, on a tenu compte des problèmes liés à la COVID-19 auxquels le système des Nations Unies et les États Membres se heurtent ou devraient se heurter. Le secrétariat du CCS prévoit d'aider le système des Nations Unies à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en continuant de poursuivre une action cohérente et coordonnée face à la pandémie et d'appuyer les efforts déployés pour que le relèvement soit plus efficace, tant du point de vue de la gestion que de celui des programmes.

27.58 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) l'accélération des progrès accomplis vers la mise en œuvre à grande échelle et intégrée du Programme 2030 par les États Membres et l'exécution de tous les mandats confiés aux entités du système des Nations Unies ;
- b) des réponses plus cohérentes et mieux coordonnées du système des Nations Unies aux enjeux mondiaux, notamment pour ce qui est du relèvement après la COVID-19 ;
- c) le renforcement de la capacité des organismes du système de prendre des mesures de gestion efficaces à l'appui de la bonne exécution des mandats.

## Facteurs externes pour 2022

27.59 En ce qui concerne les facteurs externes, l'hypothèse ci-après a été retenue lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 : les organismes membres font preuve de la détermination voulue et apportent en temps utile leur concours à l'examen des questions dont le CCS est saisi.

27.60 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait entraver encore plus

l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.

27.61 Le CCS prend en compte les questions de genre dans ses activités, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, y compris dans les produits de ses comités de haut niveau (stratégies, approches communes et cadres définis à l'échelle du système). Par exemple, l'équipe spéciale contre les inégalités, établie par le Comité de haut niveau sur les programmes en 2019, s'emploie à stimuler le rôle moteur, la coordination et l'incidence des activités menées par le système des Nations Unies en matière de réduction des inégalités. L'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes figurent au cœur de ces activités, qui progressent sous la conduite de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. En 2020, l'un des produits de l'équipe spéciale contre les inégalités a été un document d'orientation sur le thème COVID-19, inégalités et reconstruction en mieux<sup>5</sup>. Ce document fournit des directives et des recommandations concrètes de haut niveau, suggérant plusieurs méthodes pour opérer la transition entre un état de crise et l'émergence d'économies transformées et de sociétés plus équitables et soucieuses de justice, tant pour les femmes que pour les hommes. En 2022, le CCS continuera d'inclure l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes dans les activités de ses comités de haut niveau et appuiera l'élaboration de produits les mieux à même d'offrir à l'ensemble des entités du système des Nations Unies des possibilités d'agir en coordination pour jouer un rôle moteur.

27.62 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, le CCS continuera d'appuyer l'action menée à ce titre.

## Exécution du programme en 2020

27.63 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Continuité des opérations assurée grâce à l'harmonisation, entre les entités, des mesures administratives prises en réponse à la situation créée par la COVID-19**

27.64 Tout au long de 2020, la pandémie de COVID-19 a eu des répercussions sensibles sur les activités menées par les organismes membres du CCS en matière de ressources humaines, et ce de multiples manières – nécessité d'adapter et de réaménager les bureaux face aux nouveaux problèmes rencontrés, recherche de solutions pour offrir des possibilités de congés de détente compte tenu de l'évolution constante des conditions, les liaisons aériennes étant réduites et certaines frontières ayant été fermées, et nécessité d'harmoniser le traitement d'une multitude de demandes exceptionnelles émanant de fonctionnaires aux prises avec une situation personnelle particulière.

27.65 Le Réseau ressources humaines du Comité de haut niveau sur la gestion s'est adapté rapidement à cette nouvelle configuration en augmentant le nombre et la fréquence des sessions de coordination virtuelles du groupe hors siège et du Réseau lui-même, en particulier au cours des premiers mois qui ont suivi le déclenchement de la pandémie, avec un minimum de réunions hebdomadaires. Celles-ci avaient pour

<sup>5</sup> Voir <https://unsceb.org/covid-19-inequalities-and-building-back-better-policy-brief-hlcp-inequalities-task-team>.

objet de coordonner la réponse à apporter aux enjeux essentiels du moment, en liaison avec des partenaires de premier plan tels que la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), les directeurs médicaux ou les contrôleurs, et d'arrêter des directives administratives spécifiques en réponse à l'évolution de la situation au regard de la COVID-19. Les administrations de divers organismes et lieux d'affectation ont ainsi pu recevoir des orientations rapidement, qui leur ont permis de relever certains défis et ont facilité l'adoption d'une approche, la plupart du temps harmonisée, à l'échelle du système des Nations Unies, en particulier dans les lieux d'affectation hors siège. Cet impératif était particulièrement sensible lorsque les répercussions de la COVID-19 ont été amplifiées par d'autres situations d'urgence imprévues, comme l'explosion au port de Beyrouth.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

27.66 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre la mise à disposition dans les délais de directives administratives applicables à l'échelle des Nations Unies en réponse aux situations d'urgence, ainsi que des mises à jour nécessaires à des fins d'ajustement à leur évolution rapide. Plus spécifiquement, en 2020, quatre versions de directives administratives des ressources humaines visant à faciliter la riposte à la situation née de la pandémie ont été communiquées, ainsi que quatre versions de notes d'orientation relatives aux options envisageables pour les lieux d'affectation ouvrant droit au congé de détente ayant pâti des restrictions imposées aux voyages en raison de la COVID-19 (voir le tableau 27.9).

Tableau 27.9

**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
–	–	Les organismes du système des Nations Unies ont eu accès à des directives administratives, qui les ont aidés et guidés face aux situations d'urgence, ainsi qu'aux mises à jour nécessaires à des fins d'ajustement à l'évolution rapide des circonstances.

**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme**

27.67 Tout au long de 2020, la pandémie de COVID-19 a entravé l'exécution des produits et des activités prévus par le secrétariat du CCS. Le plus souvent, il a fallu modifier les modalités de réunion, le présentiel ayant cédé la place au virtuel, et en réduire la portée et la durée. En outre, en raison des perturbations causées par la pandémie, le secrétariat du CCS n'a apporté son appui qu'à une réunion du Conseil économique et social et du Comité du programme et de la coordination en 2020, au lieu de deux pour chaque organe comme prévu. Ces changements ont eu une incidence sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué dans la section consacrée au résultat 2, ci-après.

27.68 Pour aider le système des Nations Unies et les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie de COVID-19, le secrétariat du CCS a apporté des aménagements à certaines activités et en a retenu de nouvelles, qui concourent aux objectifs du programme. Ses plans de travail ont été structurés de telle sorte qu'ils puissent être harmonisés et coordonnés à l'échelle du système des Nations Unies en réponse à la crise, et pour qu'une fois jugulée la pandémie, l'action à mener soit

adaptée au multilatéralisme et aux programmes et problèmes communs aux entités du système des Nations Unies. Plusieurs axes de travail du Comité de haut niveau sur les programmes – inégalités, peuples autochtones et biodiversité, par exemple – ont été ajustés en fonction de la COVID-19. Le Comité de haut niveau sur la gestion a tenu un certain nombre de réunions ponctuelles pour faire le point sur l'évolution de la situation et s'y adapter avec souplesse ; publié et actualisé des directives administratives ; pris systématiquement en compte la problématique de la COVID-19 dans ses activités. Les produits aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

27.69 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins des États Membres, le secrétariat du CCS tirera parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Parmi les exemples d'enseignements tirés, il est apparu que la réduction de la durée des réunions tenues virtuellement limitait la capacité des membres de débattre en profondeur d'enjeux importants intéressant l'ensemble du système, ainsi que leur capacité de participer pleinement en raison du décalage horaire, de difficultés techniques ou de contraintes de temps. En outre, les possibilités de mise en réseau, qui revêtent une importance primordiale en ce qu'elles facilitent le règlement de problèmes et stimulent les synergies informelles entre organismes, ne sont pas facilement exploitables à l'identique en plusieurs endroits. Bien que la majorité des travaux du CCS et de ses comités ne se prêtent pas aux modalités virtuelles ou en ligne, le secrétariat recherchera des moyens d'organiser des réunions virtuelles entre les sessions des Comités, pour que leurs membres puissent débattre des questions exigeant un traitement rapide.

### **Résultat 1 : stimuler l'innovation dans l'ensemble du système des Nations Unies<sup>6</sup>**

#### **Exécution du programme en 2020**

27.70 Le secrétariat du CCS a continué d'appuyer les efforts déployés pour stimuler et transposer à une plus grande échelle l'innovation dans l'ensemble du système des Nations Unies, conformément à son mandat. En particulier, il a coopéré avec l'École des cadres du système des Nations Unies et avec le Réseau d'innovation des Nations Unies pour aller de l'avant sur la base de la panoplie des Nations Unies pour l'innovation, lancée officiellement en novembre 2019, à l'appui d'une approche intégrée visant à améliorer la capacité des entités du système des Nations Unies d'innover de manière systématique au service de leurs bénéficiaires. Entité de référence pour la panoplie, l'École des cadres, en partenariat avec le Réseau et avec l'appui du secrétariat du CCS, a organisé des rencontres en présentiel pour faire connaître son application. Une formation en ligne asynchrone, « Introduction à l'innovation », a été lancée en 2020 et une fonctionnalité de type tableau de bord, qui permet de suivre les résultats agrégés d'évaluation des innovations et de l'utilisation des outils de chaque organisme du système des Nations Unies, a été progressivement mise en place dans le but d'éclairer les décisions exécutives aux fins de la promotion d'une culture de l'innovation.

27.71 Le travail susmentionné a contribué à faire mieux connaître la panoplie et à encourager son utilisation, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir que la panoplie pour l'innovation soit adoptée en guise de référence à l'échelle du système des Nations Unies.

<sup>6</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 31)].

## Projet de plan-programme pour 2022

27.72 Conformément au mandat fixé, le secrétariat du CCS poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, le secrétariat du CCS continuera de promouvoir l'utilisation de la panoplie et la participation aux formations dispensées par l'École des cadres, fera mieux connaître et appuiera l'action menée par l'École pour enrichir et développer ses programmes et produits d'apprentissage axés sur l'innovation, et rattachera ces activités, le cas échéant, aux travaux menés par les mécanismes du CCS, dans le but d'améliorer et de développer les capacités et l'esprit d'innovation du personnel des entités du système des Nations Unies. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 27.10).

Tableau 27.10  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Absence de directives et d'instruments permettant de favoriser l'innovation à l'échelle du système des Nations Unies	Publication en ligne de la première panoplie des Nations Unies pour l'innovation	Adoption de la panoplie des Nations Unies pour l'innovation en tant qu'outil de référence pour promouvoir une culture de l'innovation	Intégration de la panoplie des Nations Unies pour l'innovation aux programmes d'apprentissage globaux de l'École des cadres du système des Nations Unies	Personnel des organismes du système des Nations Unies ayant un état d'esprit davantage tourné vers l'innovation et de meilleures capacités dans ce domaine

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : adoption par les organismes membres de politiques d'avenir concernant le personnel du système des Nations Unies<sup>7</sup>

### Exécution du programme en 2020

27.73 Le secrétariat du CCS a apporté son appui au Comité de haut niveau sur la gestion et à son équipe spéciale chargée des politiques d'avenir pour le personnel des Nations Unies aux fins suivantes : envisager de nouveaux modes de travail et proposer des éléments qui favorisent l'instauration d'une culture institutionnelle porteuse et une expérience positive pour les employés ; examiner des initiatives pilotes dans le cadre desquelles tirer parti de la technologie ; faire des propositions de nouvelles modalités contractuelles durables. En juin 2020, le Comité de haut niveau sur la gestion a réorienté les travaux de l'équipe spéciale à la lumière des répercussions de la pandémie de COVID-19, toujours avec l'appui du secrétariat du CCS, afin de centrer désormais l'action de l'équipe spéciale sur les axes de travail qui auraient les incidences les plus concrètes sur l'avenir immédiat, notamment le développement de l'aménagement des modalités de travail, sur la base d'arrangements modernes et durables en ce qui concerne le personnel, et de l'utilisation de technologies propres à dynamiser son action. Pendant le reste de l'année, l'équipe spéciale a notablement progressé dans la définition d'éléments d'un projet de politique relative à l'aménagement des modalités de travail. Le secrétariat du CCS a également mené une

<sup>7</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect. 31)].

consultation, à l'échelle du système, auprès des membres du Comité de haut niveau sur la gestion, afin de recueillir des observations et des suggestions dans l'optique des propositions formulées par l'équipe spéciale dans son rapport d'activité. En outre, le secrétariat du CCS a coordonné les échanges avec la CFPI, les fédérations du personnel et d'autres parties prenantes.

27.74 Le travail susmentionné a contribué à l'élaboration finale (en 2021) d'éléments d'un cadre destiné à servir de modèle pour l'aménagement des modalités de travail dans le système des Nations Unies, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021, à savoir un modèle de cadre pour le corps du personnel des Nations Unies qui soit approuvé par le Comité de haut niveau sur la gestion et par le CCS. Les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur le personnel des Nations Unies a contraint le Comité et son équipe spéciale, puis le secrétariat du CCS, à adapter leur programme de travail pour l'exécuter par phases. La première phase visait à répondre au besoin immédiat d'élaboration de directives relatives à l'aménagement des modalités de travail, en tenant compte des enseignements tirés des contraintes imputables à la pandémie de COVID-19.

### **Projet de plan-programme pour 2022**

27.75 Le secrétariat du CCS poursuivra ses activités relatives au résultat escompté, conformément à son mandat. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, il appuiera l'élaboration d'un modèle de cadre pour l'aménagement des modalités de travail, avec pour but la mise en œuvre par chaque organisme des directives et politiques administratives correspondantes, pour que les dispositions applicables au personnel des Nations Unies soient plus modernes et plus souples. On envisagera une approche intégrée incluant les aspects centrés sur l'individu et sur la culture institutionnelle, sur les engagements pris par les hauts responsables, ainsi que sur l'élaboration d'éléments d'une éventuelle refonte des modalités de travail. Ces éléments concourront à l'accomplissement de la cible initialement fixée. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 27.11).

Tableau 27.11  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Examen, par les réseaux fonctionnels du Comité de haut niveau sur la gestion du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), des incidences des technologies numériques et de l'innovation sur le personnel dans leurs domaines de compétence respectifs	Adoption par le CCS de la stratégie du système des Nations Unies sur l'avenir du travail ; création d'une équipe multifonctionnelle du Comité chargée des politiques d'avenir concernant le personnel du système des Nations Unies	Progrès dans la définition des éléments d'un projet de politique pour des modalités de travail flexibles	Adoption, par les différents organismes des Nations Unies, d'orientations et de politiques administratives destinées à favoriser la souplesse et la réactivité du corps du personnel	Mise en œuvre par les différents organismes d'orientations et politiques administratives destinées à favoriser la souplesse et la réactivité du corps du personnel

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 3 : utilisation de statistiques financières produites par l'ensemble des organismes des Nations Unies aux fins de la prise de décisions plus éclairées, du renforcement de la transparence et d'une meilleure application du principe de responsabilité**

**Projet de plan-programme pour 2022**

27.76 Sous la direction du Comité de haut niveau sur la gestion et en partenariat avec le Groupe des Nations Unies pour le développement durable, le secrétariat du CCS a appuyé l'élaboration, en 2018, de six normes définissant les données à fournir par le système des Nations Unies aux fins de l'information financière – le « cube de données » – ainsi qu'un plan par étapes pour leur application. Grâce à cette initiative, les données recueillies depuis sont mieux intégrées et plus aisément comparables. En 2020, d'autres améliorations ont été apportées aux directives existantes en matière de communication d'informations, en collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide, ce qui a rendu possible une meilleure harmonisation et une plus grande rationalisation des multiples exigences en matière de communication d'informations. Le plan par étapes a été actualisé pour tenir compte des enseignements tirés des activités passées de collecte de données ; l'efficacité de l'appui fourni aux entités aux titres suivants s'en est trouvé renforcé : application des deux normes actuellement en phase de transition<sup>8</sup> et prise en compte des dernières dispositions incluses dans la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde,

<sup>8</sup> Norme III (emplacement géographique) et norme V (objectifs de développement durable), toutes deux assorties d'une échéance pour la communication d'informations, à savoir le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

partout<sup>9</sup>, dans laquelle le cube de données est présenté comme l'un des trois programmes considérés prioritaires dans un premier temps.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

27.77 Les enseignements tirés par le secrétariat du CCS sont de deux natures. D'une part, il existe une forte demande de données désagrégées qui soient compatibles avec les objectifs de développement durable et puissent être utilisées pour éclairer la prise de décisions et guider l'action à mener une fois que la pandémie de COVID-19 aura été maîtrisée. D'autre part, les entités ont indiqué que les exigences en matière de communication d'informations suscitaient une certaine lassitude, car il fallait désormais consentir encore davantage d'efforts pour satisfaire la demande croissante d'informations. Compte tenu de ces enseignements, le secrétariat du CCS a actualisé le plan par étapes de renforcement de l'intégration des données entre organismes, chaque fois qu'il était possible d'incorporer des données désagrégées et de renforcer l'harmonisation et la rationalisation des multiples demandes d'information grâce à l'élaboration d'un ensemble de données minimal.

#### *Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

27.78 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'acceptation par l'ensemble des organismes du système des Nations Unies d'un cadre pour la communication de l'information financière améliorant la fiabilité et la comparabilité des données. En outre, dans le cadre en question, les données désagrégées seront organisées par fonction, pays, donateur et objectif de développement durable, ce qui accroîtra la transparence et entraînera une meilleure application du principe de responsabilité s'agissant des flux financiers à l'échelle du système. L'objectif d'ensemble est la production de données, à l'échelle du système, qui soient alignées sur les normes internationales et facilement accessibles par les États Membres et d'autres parties prenantes. En dernière analyse, le dispositif du cube de données vise à rendre les informations relatives aux ressources financières et à leur utilisation plus complètes, plus facilement comparables et de meilleure qualité sur le plan analytique, à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030, conformément aux engagements dénoncés dans le pacte de financement et dans la Stratégie d'exploitation des données du Secrétaire général (voir le tableau 27.12).

Tableau 27.12

#### **Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat escompté)</i>	<i>2022 (résultat escompté)</i>
Approbation de six normes applicables aux données pour la communication de l'information financière à l'échelle du système des Nations Unies et du projet de plan par étapes établi pour leur mise en œuvre	Première opération de collecte de données menée avec succès en application de nouvelles normes et élaboration finale du plan par étapes pour l'application des normes en question	Modalités de communication de l'information mieux harmonisées ; accès des entités à un plan par étapes actualisé et à des directives plus précises pour la communication d'informations	Disponibilité de données désagrégées ; meilleure coordination à l'intérieur du système des Nations Unies grâce aux données ; rationalisation des exigences en matière de	Disponibilité à l'échelle du système des Nations Unies de données financières complètes et comparables, permettant une analyse de qualité ; renforcement de la transparence et meilleure application du principe de

<sup>9</sup> Voir [www.un.org/en/content/datastrategy/index.shtml](http://www.un.org/en/content/datastrategy/index.shtml).

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
			communication d'informations grâce à l'instauration d'un ensemble de données minimal	responsabilité s'agissant des flux financiers à l'échelle du système ; données alignées sur les normes internationales et facilement accessibles

## Textes des organes délibérants définissant les mandats

27.79 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le CCS.

### Résolutions de l'Assemblée générale

64/289	Cohérence du système des Nations Unies	74/251	Planification des programmes
69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)	75/233	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

### Résolutions et décisions du Conseil économique et social

13 (III)	Comité de coordination
2001/321	Poursuite de l'examen du rapport annuel d'ensemble du Comité administratif de coordination

## Produits

27.80 On trouvera dans le tableau 27.13 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 27.13

### Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination : produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
1. Rapport annuel d'ensemble établi par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination à l'intention du Conseil économique et social	1	1	1	1
2. Note du Secrétaire général sur la situation budgétaire et financière des organismes des Nations Unies, établie à l'intention de l'Assemblée générale	1	1	–	1

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
3. Note du Secrétaire général transmettant les observations du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur les examens conduits par le Corps commun d'inspection	9	10	9	8
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>16</b>	<b>13</b>	<b>15</b>	<b>13</b>
4. Séances de la Cinquième Commission	7	6	6	7
5. Séances de la Deuxième Commission	4	2	4	2
6. Séance du Comité du programme et de la coordination	2	1	2	2
7. Séance du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
8. Séances du Conseil économique et social	2	3	2	1
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>6</b>
9. Rapports sur les statistiques financières et statistiques relatives aux achats et aux ressources humaines des organismes des Nations Unies	4	4	4	3
10. Compilations et analyses des pratiques optimales dans les domaines des ressources humaines, des achats, des technologies de l'information, ainsi que des finances et du budget.	3	3	3	3
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : statistiques issues de tout le système des Nations Unies sur l'information financière et les ressources humaines (collecte annuelle auprès d'environ 40 entités) et catalogue de données du système des Nations Unies (4 000 jeux de données issus de quelque 70 organismes), à disposition des États Membres et d'autres parties prenantes.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : site Web du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, à disposition des États Membres et d'autres parties prenantes.				
<b>E. Activités d'appui</b>				
<b>Administration</b> : résumé des délibérations tenues lors des deux sessions ordinaires du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, des deux sessions ordinaires du Comité de haut niveau sur les programmes et des deux sessions ordinaires du Comité de haut niveau sur la gestion et de ses réseaux ; rapports destinés aux réunions programmées de la Commission de la fonction publique internationale sur les positions communes du système des Nations Unies relatives aux conditions d'emploi dans les organisations appliquant le régime commun ; publication semestrielle des barèmes des traitements des interprètes et traducteurs indépendants; fourniture de services de secrétariat pour les réunions du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, du Comité de haut niveau sur les programmes et du Comité de haut niveau sur la gestion et de ses réseaux ; tenue à jour du portail de gestion des données aux fins de la collecte de données issues de tout le système des Nations Unies sur les ressources humaines et l'information financière (collecte annuelle auprès d'environ 40 entités) ; décompte annuel des membres du personnel hors siège à l'échelle du système ; prestation de services de secrétariat pour le Groupe de travail des normes comptables et l'ensemble des dispositifs interorganisations spéciaux, ainsi que pour les réunions interinstitutions trimestrielles du Groupe de travail des normes comptables et du Conseil des normes IPSAS, et fourniture de conseils et documents d'appui relatifs aux normes IPSAS à l'intention des entités des Nations Unies.				

## Programme 28

### Sûreté et sécurité

#### Textes des organes délibérants définissant les mandats

28.1 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

#### *Résolutions et décisions de l'Assemblée générale*

<p><a href="#">54/192</a> ; <a href="#">55/175</a> ; <a href="#">75/125</a></p>	<p>Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies</p>	<p>Décision <a href="#">57/567</a></p>	<p>Mesures de sécurité interinstitutions : organisation générale des responsabilités dans le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies sur le terrain</p>
<p><a href="#">56/255</a>, sect. VIII</p>	<p>Sujets particuliers relatifs au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 : sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies</p>	<p><a href="#">59/276</a>, sect. XI</p>	<p>Questions relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 : renforcement et uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies</p>
<p><a href="#">56/286</a></p>	<p>Renforcement de la sécurité et de la sûreté des locaux des Nations Unies</p>	<p><a href="#">61/263</a></p>	<p>Renforcement et uniformisation du système de gestion de la sécurité</p>

#### *Résolutions du Conseil de sécurité*

[1502 \(2003\)](#)

## Programme de travail

### Sous-programme 1

#### Services de sûreté et de sécurité

#### Objectif

28.2 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de garantir un environnement sûr et sécurisé dans lequel tout le personnel de l'ONU, les représentants, les personnalités et les autres visiteurs peuvent mener leurs activités lorsqu'ils se trouvent au Siège de l'Organisation, dans les bureaux hors Siège et dans les commissions régionales, et lorsqu'ils participent à des manifestations spéciales organisées par l'ONU à l'extérieur.

#### Produits

28.3 On trouvera dans le tableau 28.1 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 28.1

**Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**


---

*Catégorie et sous-catégorie*


---

**E. Activités d'appui**
**Sûreté et sécurité**

**Sécurité des locaux de l'ONU** : services de gestion des risques de sécurité et contrôle des accès concernant environ 8 millions de personnes chaque année au Siège de l'ONU, dans les bureaux hors Siège et les commissions économiques et sociales régionales.

**Sécurité des manifestations spéciales organisées sous l'égide des Nations Unies** : coordination et fourniture de services de sécurité pour environ 200 manifestations spéciales et conférences organisées chaque année sous l'égide des Nations Unies en dehors des locaux de l'ONU.

**Services de sécurité spécialisés** : services de sécurité spécialisés, notamment la protection rapprochée des hauts fonctionnaires de l'ONU et des personnalités en visite, enquêtes sur les atteintes à la sécurité et sécurité incendie.

---

**Sous-programme 2  
Opérations régionales sur le terrain**
**Objectif**

28.4 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel ainsi que la sécurité des biens et des locaux de l'ONU dans les lieux d'affectation hors Siège pour permettre l'exécution des mandats, des programmes et des activités de l'Organisation partout dans le monde.

**Produits**

28.5 On trouvera dans le tableau 28.2 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 28.2

**Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**


---

*Catégorie et sous-catégorie*


---

**E. Activités d'appui**
**Sûreté et sécurité**

**Évaluations de la sécurité** : services de sécurité et déploiement de 50 agents de sécurité en réponse aux situations d'urgence.

**Formation et renforcement des capacités** : ateliers et formations sur la gestion des crises et la préparation aux crises, l'analyse, la gestion de la sécurité, le leadership et les meilleures pratiques à l'intention du personnel de sécurité clé du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, comme les agents habilités pour les questions de sécurité, les conseillers en chef pour la sécurité et les conseillers pour la sécurité.

---

## Sous-programme 3

### Appui opérationnel spécialisé

#### Objectif

28.6 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer la sûreté et la sécurité des opérations, des locaux et du personnel de l'ONU, et d'améliorer l'efficacité et l'efficacités des opérations de sécurité et du système de gestion de la sécurité des Nations Unies.

#### Produits

28.7 On trouvera dans le tableau 28.3 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 28.3

#### Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

*Catégorie et sous-catégorie*

#### E. Activités d'appui

##### Sûreté et sécurité

**Gestion du stress traumatique** : fourniture d'un soutien psychologique d'urgence et d'un accompagnement aux membres du personnel des Nations Unies ayant vécu un événement traumatisant ou à des fins de renforcement de la résilience, formation en matière de gestion du stress et de renforcement de la résilience à l'intention des membres du personnel travaillant dans des lieux d'affectation à haut risque et des personnes à leur charge, formation de 120 conseillers de l'ONU et professionnels de la santé mentale indépendants à la gestion du stress traumatique en situation d'urgence, supervision technique des conseillers de l'Organisation affectés aux missions, conseils d'experts et consultations sur le bien-être psychosocial à l'intention de 450 cadres du Siège et des missions, et réunions d'information sur la gestion du stress et la politique en matière de stress traumatique.

**Sécurité physique** : évaluations spécifiques de la sécurité des locaux de l'ONU partout dans le monde, conseils thématiques, formation à la sécurité physique et analyse des données obtenues grâce à l'application d'évaluation de la sécurité physique.

**Formation et renforcement des capacités** : organisation de formations à la sécurité dans l'ensemble du système de gestion de la sécurité des Nations Unies grâce à l'utilisation de la technologie, et diversification des méthodes d'apprentissage et établissement de partenariats pour améliorer la prestation de services.

**Coordination de la protection** : mise en œuvre de la stratégie du Département en matière de services de protection, notamment par le suivi constant et la coordination des déplacements des hauts responsables de l'Organisation, en sus de la planification et de la coordination, avec les missions concernées, du programme de certification obligatoire des agents de protection rapprochée.

22-01206 (F) 210422 290422

